CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTIÈME LÉGISLATURE

23 Élisabeth II

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
JULY 11 1975
JUIL
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

VOLUME I, 1974

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TRENTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1974,
AU CINQUIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1974, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

28306—1½

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA

DEC 11 1975

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 septembre 1974

PREMIÈRE SESSION—TRENTIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

La 29e législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le 9 mai 1974, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 30 septembre 1974 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le lundi 30 septembre 1974

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre où le secrétaire administratif du Gouverneur général lui annonce que le très honorable Bora Laskin, juge en chef du Canada, à titre d'Administrateur du gouvernement du Canada, se rendra à la salle du Sénat, le lundi 30 septembre, à 10 h 30, pour ouvrir la première session de la trentième législature.

Le major A.-G. Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargée de vous informer que Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi son Orateur conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 3 heures aujourd'hui même.

* * *

● (1050)

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. JAMES JEROME, DÉPUTÉ DE SUDBURY

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur Fraser, le moment est venu . . .

Une voix: La même vieille bande!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: La même vieille bande, monsieur Fraser, mais nous sommes maintenant un peu plus nombreux.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le moment est venu à l'ouverture de la trentième législature d'élire un Orateur. Peu de gens en dehors de cette enceinte se rendent compte combien est important le choix du titulaire de ce poste pour le fonctionnement de cette institution et l'exécution de notre mandat durant les quelques prochaines années.

Les qualités qu'un Orateur est censé posséder sont vraiment formidables. Je doute que personne, sauf un homme politique, songe un instant à accepter un poste si exigeant. Mon prédécesseur, feu Lester B. Pearson, lors de la nomination d'un Orateur, avait cité Socrate pour décrire ses qualités. Faisant allusion aux qualités exigées d'un juge, le philosophe grec aurait dit: «Quatre choses sont attribuées au juge: Écouter courtoisement, répondre sagement, examiner sérieusement et décider équitablement.»

[*Français*]

Il convient que le président de la Chambre des communes s'inspire de ces sages paroles. A divers moments de notre histoire, il s'est toujours trouvé des hommes assez exceptionnels pour assumer la très difficile tâche de diriger avec équité et sang-froid les débats de collègues aux convictions politiques bien arrêtées et très différentes les unes des autres. Nous savons tous le courage et la sagesse, l'expérience et le sens de l'humour qu'exige une telle charge.

D'où qu'il vienne, et quelle que soit son affiliation politique, le candidat désigné aura le devoir de servir les députés de toutes les régions et de tous les partis politiques. Cette obligation est fondamentale.

D'autre part, pendant leurs travaux à la Chambre, les députés ont le devoir, également impérieux, d'accorder leur pleine et entière collaboration à la présidence, et je suis sûr que tous se joindront à moi pour souhaiter de francs succès au président titulaire de ce poste. Pendant trois législatures, M. Lucien Lamoureux a servi la Chambre des communes avec la plus grande distinction, faisant montre d'une élégance et d'une fermeté tout à fait remarquables.

Il est difficile de trouver, parmi ceux qui appartiennent à l'un ou à l'autre groupe linguistique officiel, cet ensemble de qualités. Mais nous y arrivons toujours, signe évident de la valeur de notre système.

C'est donc avec un vif plaisir, avec fierté, que je propose que M. James Jerome soit le président de la Chambre pendant la présente législature.

M. Jerome est membre du parti ministériel. Conformément à la tradition, le premier ministre désigne le candidat à la présidence, et cette candidature est proposée selon les règles traditionnelles.

M. Jerome est particulièrement bien préparé à la présidence. Il a pratiqué le droit et, ces dernières années, il a consacré beaucoup de temps à de délicats problèmes sociaux dans sa circonscription de Sudbury. Non seulement il s'est appliqué à mieux servir ses commettants, mais il s'est employé aussi à participer plus intimement à la vie parlementaire, en s'efforçant méthodiquement, et avec succès, de maîtriser celle des deux langues officielles qui n'était pas sa langue maternelle.

Il a acquis cette sensibilité, ce flair, qu'il convient d'appeler le «sens» du Parlement. En effet, depuis son élection en 1968, il a suivi de très près les travaux de la Chambre. Durant deux ans, il a été adjoint parlementaire du président du Conseil privé, le leader du gouvernement à la Chambre. Sans doute, tous les députés estiment comme moi qu'une telle expérience est en soi une excellente préparation aux responsabilités de la présidence.

Mais M. Jerome a en outre apporté une contribution des plus importantes en tant que président du comité de la justice et des questions juridiques. Là se sont affirmées non seulement ses connaissances juridiques et son habileté politique, mais encore son impartialité en des situations difficiles, où aucune pression partisane ne pouvait ébranler les décisions qu'il jugeait fondées.

[*Traduction*]

C'est chose sérieuse que la présidence de la Chambre. Elle repose bien sûr sur le franc jeu. Mais il faut aussi de la fermeté, de la sérénité, de la compréhension. Il faut savoir rire, non seulement avec les autres, mais aussi de soi-même. Quiconque a fréquenté M. Jerome au long de sa carrière parlementaire connaît le don qu'il a de trouver un mot d'humour même dans les moments les plus tendus et difficiles.

M. Fraser, je considère cette législature comme un défi, comme une chance. J'ai demandé à mon collègue, le leader de la Chambre, d'explorer avec ses confrères des autres partis les possibilités réalistes de simplifier la procédure de la Chambre pour la rendre plus accessible aux députés comme au grand public. J'espère de tout cœur qu'il sera possible d'arriver à une solution. Je sais bien qu'il y a des divergences de vues sur la voie à emprunter; elles portent, entre autres, sur le principe de la permanence de l'Orateur. Mes objections à ce principe sont fort bien connues depuis nombre d'années, et certains députés de l'opposition les partagent. Il n'y a cependant aucune réforme possible que le gouvernement refuse d'étudier et le comité parlementaire compétent pourra discuter de chacune de ces propositions.

● (1100)

Aujourd'hui toutefois, l'objet de ma pensée et de mon intérêt est une personne qui, je l'espère fortement, recevra l'appui de tous, car les députés savent comme nous les difficultés et les défis qui l'attendent.

M. Fraser, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable président du Conseil privé M. Sharp, que M. James Jerome, député de Sudbury, occupe la fonction d'Orateur de la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur Fraser, permettez-moi de dire quelques mots à la Chambre. Le premier ministre (M. Trudeau) m'a convié à appuyer la motion dont il vient de saisir la Chambre. Je voudrais expliquer pourquoi j'ai refusé. Je suis d'accord avec le premier ministre et tous les députés sur l'importance de cette haute fonction. J'ai toujours insisté pour que nous en venions à nommer ce que j'appelle, peut-être improprement, un Orateur permanent qui continuerait d'occuper ses fonctions malgré les changements de gouvernement et qui, une fois élu par la Chambre, serait entièrement dégagé de tout sectarisme politique.

[*Français*]

Pour cette raison, j'ai demandé à l'association de mon parti, dans la circonscription de Stormont-Dundas, de ne pas opposer de candidat à M. Lamoureux, lors du scrutin de 1968. A la suite de son élection, j'ai été honoré et heureux d'appuyer sa nomination.

L'entente conclue avec l'association de la circonscription de Stormont-Dundas visait à l'exploration d'autres méthodes pour parvenir à la nomination d'un orateur permanent, et elle assurait à l'association le droit de choisir un candidat lors d'une nouvelle élection.

[*Traduction*]

Entre l'élection de 1968 et celle de 1972, nous nous sommes entretenus, le premier ministre et moi, et avons cherché le moyen de réaliser ce que j'avais à l'esprit, comme beaucoup d'autres, c'est-à-dire de trouver une autre solution que celle consistant à priver les associations de la circonscription de l'Orateur du droit de désigner un candidat. A mon grand regret, ces entretiens n'ont pas abouti. M. Lamoureux s'est présenté à l'élection de 1972, et mon parti lui a opposé un candidat. M. Lamoureux, qui s'était inscrit comme indépendant, a été élu. Après l'élection de 1972, le premier ministre m'a consulté sur le choix de l'Orateur, et également de l'orateur adjoint. Il n'y a pas eu de difficulté et nous nous sommes vite mis d'accord. A mon avis, cela a marqué un grand progrès, et compensé du moins partiellement notre impuissance à nous entendre sur une procédure de désignation d'un orateur permanent, procédure qui ferait échapper l'élection de l'Orateur à la politique de parti.

Entre le scrutin de juillet et la convocation du Parlement, j'ai lu dans les journaux que le premier ministre proposerait l'élection de M. Jerome au poste d'Orateur; mais il n'y a eu aucune consultation, aucune information préalable, malgré ce qu'ont pu prétendre les journaux. Il est inutile d'entrer dans les détails ni de vous mêler, monsieur Fraser, ou la Chambre, à une controverse suscitée entre le premier ministre et moi-même par l'annonce des intentions du premier ministre. Il n'y a eu aucune consultation. L'absence d'une telle consultation représente, à mon avis, un recul appréciable par rapport à la situation à laquelle nous étions parvenus entre 1968 et 1972.

Je ne saurais, monsieur Fraser, trop insister sur ma vive déception devant ce procédé. Et comme je l'ai fait savoir au premier ministre, je ne puis, dans ces conditions, appuyer la nomination de M. Jerome. Ce dernier pourra, bien sûr, compter sur mon entière collaboration ainsi que sur celle des membres de mon parti dans l'exercice de la difficile et très importante responsabilité d'occuper le fauteuil présidentiel. J'espère, ainsi que le premier ministre l'a affirmé à la Chambre ce matin, que nous pourrons remettre à l'étude la question d'instituer un poste permanent d'Orateur soustrait complètement à la politique partisane une fois que la Chambre aura choisi le titulaire de cette haute charge.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur Fraser, tout d'abord, j'aimerais bien faire comprendre que nous n'avons pas été consultés non plus sur cette question. Au cours des 18 derniers mois nous nous étions habitués à l'être sur un certain nombre de questions.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est peut-être là un signe des temps. Pour en revenir aux choses sérieuses, je voudrais, au nom du Nouveau parti démocratique, signaler que nous appuyons la désignation du député de Sudbury (M. Jerome). En assumant les fonctions de ce poste important, il succède, bien sûr, à un homme exceptionnel, M. Lamoureux, qui réunissait à un très haut degré des qualités exceptionnelles: l'esprit, l'intelligence et l'impartialité. Nous espérons que le député de Sudbury suivra les traces de M. Lamoureux, qui avait établi des normes élevées. Nous lui offrons nos vœux les meilleurs.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur Fraser, je suis très heureux de constater que l'ensemble des députés me reconnaît commme chef du Crédit social.

La proposition du très honorable premier ministre (M. Trudeau) nous plaît, étant donné que l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) est un homme de devoir. Il habite d'ailleurs une région voisine de la mienne, le nord-est de l'Ontario, alors que je suis du nord-ouest du Québec. Nous n'avons pas tellement voyagé ensemble, mais je connais suffisamment l'honorable député de Sudbury pour croire en son impartialité, qui est la qualité première d'un orateur.

Nous avons été gâtés depuis une douzaine d'années par M. Lucien Lamoureux qui était un excellent orateur, et je souhaite que l'honorable député de Sudbury suive ses traces. Cela signifie qu'il doit être impartial, qu'il doit reconnaître l'existence ou la présence de chacun des députés à la Chambre. Je déplore, comme le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) le disait tantôt, le fait qu'avant la nomination d'un orateur, le premier ministre n'ait pas cru bon de consulter les représentants des autres partis politiques dans cette enceinte, comme il avait l'habitude de le faire auparavant avec le chef de l'opposition officielle.

Ceci ne nous empêche toutefois pas de reconnaître le bien-fondé de la nomination suggérée par le premier ministre, et nous souhaitons à l'honorable député de Sudbury longue vie comme Orateur de la Chambre. Nous lui souhaitons beaucoup de succès, pas trop d'embêtements de la part des députés ou des partis. Nous n'avons pas l'intention d'en créer. Si c'est nécessaire, nous le ferons, mais nous ne «forcerons pas la note.»

Nous sommes heureux de cette suggestion, et je répète que nous souhaitons au nouvel Orateur la satisfaction à assumer ses responsabilités.

● (1110)

[*Traduction*]

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, *nemine contradicente*, et M. James Jerome, député de Sudbury, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Jerome est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable P. E. Trudeau et l'honorable Mitchell Sharp.

M. l'Orateur: Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Orateur.

Si ces quelques mots vous semblent familiers, c'est qu'ils ont été prononcés par tous les Orateurs de la Chambre depuis une centaine d'années, ainsi que par ceux d'autres Parlements depuis plusieurs centaines d'années. Sans doute convient-il que chaque Orateur les reprenne à son compte, car quiconque se mêle de changer la tradition a tôt fait de constater que le sens profond d'une phrase aussi simple lui avait échappé. Vous avez beau vouloir dire ces choses dans vos propres mots, elles ne sonnent jamais aussi bien; sachons donc que certaines traditions sont plus que de simples traditions, et qu'elles sont précieuses à d'autres titres. Peut-être M. l'Orateur ferait-il bien de s'arrêter à cette nouvelle idée au moment d'assumer ses fonctions.

C'est un honneur, naturellement, de faire partie de la Chambre des communes, un honneur que nous partageons tous, un honneur très spécial que nous confèrent ceux qui sont les juges suprêmes, au sein de notre régime démocratique. C'est un grand honneur d'assumer les fonctions de député, mais c'en est un plus grand encore, que vous seuls pouvez comprendre vraiment, de recevoir l'approbation des députés eux-mêmes. Le travail que nous accomplissons ici semble parfois intéressé, destiné à apporter des avantages à un particulier ou à un parti. Mais nous nous rendons tous compte que nous faisons ici un travail d'une grande importance au nom du peuple canadien, non seulement pour leurs droits personnels mais aussi en montrant à tous les Canadiens que les changements doivent être apportés par la loi et dans l'ordre, en respectant les principes démocratiques. Aussi chacune de nos séances doit inspirer nos citoyens.

Qu'on me demande de présider ces importantes séances—car manifestement nous ne pouvons les tenir sans que quelqu'un assume le rôle d'orateur—est pour moi un honneur bien plus grand que tous ceux qui m'ont été faits jusqu'ici et, à mon avis, incomparable à tout autre qui puisse m'être fait à l'avenir.

L'honneur entraîne évidemment pour moi l'obligation de faire le travail du mieux possible et—cela va sans dire—d'y consacrer toujours mes meilleurs efforts. Je tiens à assurer aux députés de tous les partis représentés à la Chambre, pour qu'il n'y ait pas le moindre doute à ce sujet, que le respect de cette obligation est une considération que je place avant toutes les autres. Qu'il s'agisse de loyauté de parti, de considérations personnelles, d'amitié ou d'autre chose, cette considération sera toujours primordiale. Je ferai de mon mieux. Je ne contenterai pas toujours tout le monde. Mais si je peux remplir ce rôle de mon mieux sans perdre le respect et la bienveillance que vous m'avez accordés au début, car c'est là une condition essentielle, je serai plus heureux à la fin qu'au début.

Ouverture de la session

[*Français*]

J'aimerais remercier tous les députés, et spécialement le très honorable premier ministre (M. Trudeau), l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette). Il est absolument nécessaire de commencer une tâche importante comme celle-ci appuyé par la bonne volonté de tous les députés, et s'il m'est possible d'accomplir ou d'essayer d'accomplir ma tâche sans perdre le respect de mes collègues, je serai non seulement content, mais fier.

[*Traduction*]

Je remercie une fois de plus tous les députés des observations très aimables qu'ils ont faites à mon sujet et du grand honneur qu'ils me font en me choisissant comme Orateur.

Des voix: Bravo!

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose la suspension de la séance jusqu'à 3 heures.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la proposition du très honorable représentant. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La séance est suspendue jusqu'à 3 heures cet après-midi.

(A 11 h 20, la séance est suspendue jusqu'à 3 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 3 heures.

* * *

L'OUVERTURE DE LA SESSION

L'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada se rendra à la salle du Sénat à 3 heures cet après-midi pour ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le major A.-G. Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat. L'honorable James Jerome, Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

● (1600)

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et

[M. l'Orateur.]

demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, dit alors:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toutes occasions convenables, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi il plaît à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada d'ouvrir la session par un discours du trône.

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

[*Français*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence l'Administrateur, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire, et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

* * *

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à présenter le bill C-1, relatif à la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

[*Traduction*]

DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence l'administrateur du gouvernement du Canada dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter toute erreur, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

[*Traduction*]

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la trentième Législature du Canada.

Je me trouve parmi vous aujourd'hui en ma qualité d'Administrateur du Gouvernement du Canada, fonction que j'assume en raison de la maladie qui afflige le Gouverneur général depuis le mois de juin dernier. Les Canadiens ont appris avec tristesse que Son Excellence avait été victime d'une attaque, mais ils ont été réconfortés à la nouvelle que son état de santé ne cesse de s'améliorer. Je suis heureux de vous annoncer que, si tout continue à bien aller, Son Excellence sera en mesure de retourner à son poste avant longtemps. Tous mes compatriotes, j'en suis persuadé, se félicitent comme moi de ce que le Gouverneur général sera bientôt capable de servir encore son pays dans l'exercice de sa haute charge.

Nous célébrons cette année un événement qui revêt une importance et un intérêt particuliers pour tous les Canadiens: le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. A cette occasion, nous accueillerons avec plaisir son Altesse royale, le Duc d'Edimbourg, qui se joindra bientôt à nous pour célébrer cet heureux événement. En novembre, les Ontariens auront l'honneur de recevoir Son Altesse royale la Princesse Anne et son mari, qui assisteront à l'ouverture de la Foire agricole d'hiver et à d'autres cérémonies officielles.

La situation économique internationale est grave: taux élevé d'inflation, problèmes de balance des paiements, taux de croissance réduits et rapide accumulation de grandes réserves de devises dans un petit nombre de pays. Le Canada s'engage dans des négociations bilatérales et multilatérales dans le cadre d'un effort concerté pour améliorer la situation précaire de l'économie mondiale actuelle. Or, cette situation a particulièrement éprouvé les pays en voie de développement privés des ressources naturelles qui ont permis à d'autres de bénéficier de cours commerciaux élevés. A cet égard, le Canada contribue à l'adoption de mesures internationales visant à réduire l'écart entre les riches et les pauvres, écart qui est injuste et qui peut devenir dangereux. Cela ne nous amènera pas seulement à augmenter notre aide financière aux pays en voie de développement, mais aussi à réexaminer d'autres aspects de notre politique qui influent sur nos relations économiques avec le Tiers monde.

Le Canada a participé à de nombreuses opérations de maintien de la paix internationale. Dans ce domaine, notre principal sujet de préoccupation est présentement l'instabilité qui existe à Chypre et au Moyen-Orient, où deux mille membres des Forces armées canadiennes servent avec dévouement, auprès des deux contingents que les Nations unies ont envoyés pour maintenir la paix dans la région. Ces forces ont réussi, dans une certaine mesure, à dissuader les belligérants de se battre, mais les solutions politiques nécessaires semblent éloignées et on compte encore des victimes chez les civils et même chez les casques bleus.

Toujours dans le cadre des Nations unies, le Canada prendra également:

—des initiatives en vue de faire adopter des garanties suffisantes pour que les techniques et les matières nucléaires, qui se répandent de plus en plus, ne soient pas détournées vers des fins militaires;

—et d'autres initiatives pour augmenter l'aide à l'alimentation mondiale, afin que soient atténuées les désastreuses pénuries dont souffrent certains pays.

[*Texte*]

Au Canada, comme dans la plupart des pays du monde, le plus grave problème de l'heure est l'inflation, dont il faut à la fois combattre les causes et atténuer les effets. Ce malaise mondial est le résultat des plus fortes augmentations qu'ait accusées depuis une génération le prix des aliments, de l'énergie et d'autres biens de consommation, augmentations qui ont coïncidé avec une forte poussée de l'activité économique dans tous les grands pays industrialisés. La politique anti-inflationniste du Gouvernement a été de prendre les dispositions fiscales et monétaires appropriées et:

—d'accroître l'offre des biens et des services;

—de protéger les victimes les plus vulnérables de l'inflation, ainsi que

—d'amortir l'incidence des hausses du prix du pétrole sur les consommateurs canadiens et de prémunir l'économie contre des augmentations préjudiciables du coût d'autres produits.

On s'attendait généralement, au Canada et à l'étranger, que le retour à la normale du marché international des aliments et des biens d'usage courant entraînerait un recul de l'inflation, mais de nouveaux facteurs sont intervenus. Les principaux pays exportateurs de pétrole ont réaffirmé leur détermination de vendre leur produit à prix fort aux pays importateurs, dont le Canada. Les récoltes, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, ont subi des dommages tels que l'on envisage la possibilité d'une nouvelle montée du prix des denrées alimentaires. Le prix des produits industriels n'a pas diminué autant que certains l'avaient prévu, en cette période de stagnation et de baisse de la production industrielle mondiale. Les taux d'intérêt internationaux ont atteint des sommets sans précédent et les marchés financiers ont été gravement perturbés.

Par suite de l'inflation, le malaise ouvrier s'est aggravé dans le monde. Les conventions collectives sont annulées, les travailleurs se jugeant insuffisamment rémunérés pour faire face à l'inflation. En certains pays, c'est tout l'édifice social qui est menacé de dislocation.

Divers groupes, en voulant se protéger des hausses de prix par des augmentations de revenus, aggravent considérablement le risque d'une nouvelle forme d'inflation causée par les prix. Il ne fait pas de doute que certaines catégories de gens sont mieux armées que d'autres pour se défendre. Les grandes sociétés, les associations commerciales et professionnelles, les syndicats et les gouvernements sont, dans la plupart des cas, en mesure de s'adapter assez bien à l'inflation, mais pour bon nombre de Canadiens à revenus fixes et pour d'autres, dépourvus de ressort économique et dont les salaires ne suivent pas la courbe de l'inflation, la hausse du coût de la vie entraîne des conséquences fort inquiétantes.

Le Canada a jusqu'ici moins souffert de l'inflation que la plupart des autres pays. Le problème, toutefois, n'en est pas moins sérieux et urgent. Le Gouvernement, pour sa part, restreindra ses propres dépenses; il mettra l'accent sur l'amélioration de son efficacité et de son rendement actuels tout en restreignant les formes additionnelles d'activité qui, quoique désirables, pourraient contribuer à la poussée inflationniste. Le Gouvernement fédéral insistera auprès des gouvernements provinciaux et municipaux pour qu'ils adoptent des mesures similaires.

On prévoit que les dépenses du Gouvernement fédéral pour l'exercice financier 1975-1976 engloberont un certain nombre de nouvelles mesures de première importance, dont l'octroi des crédits nécessaires pour niveler le prix des produits pétroliers au Canada. Quant aux autres initiatives nouvelles, le Gouvernement demeurera conscient de la nécessité d'imposer des restrictions et de planifier soigneusement son action en fonction de la conjoncture économique. Les dépenses fédérales au chapitre des biens et services, contrairement aux divers paiements de transfert, sont demeurées, pendant quelques années, relativement constantes par rapport au produit national brut, et ce rapport a été inférieur en 1973 à ce qu'il était en 1961.

Le Gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie dans le dessein de combattre l'inflation. Pour freiner la hausse des prix, il faut en effet augmenter la production, et non la restreindre. Aussi le gouvernement entend-il demander à tous les Canadiens de se joindre à lui dans un effort concerté pour réaliser, par des moyens non inflationnistes, un partage équitable, entre tous les groupes, des fruits de l'effort commun.

[*Traduction*]

Afin d'augmenter l'offre des biens et des services, ce qui est son premier objectif dans sa lutte contre l'inflation, le Gouvernement présentera un ensemble de mesures:

—Pour augmenter la production alimentaire—

—des incitations économiques à l'intention des cultivateurs et des pêcheurs, notamment la stabilisation des revenus et des marchés;

—la poursuite de son action internationale pour assurer au Canada le droit de gérer ses ressources et son environnement côtiers, y compris la conservation de ses réserves de poisson.

—Pour stimuler la construction domiciliaire—

—une aide financière pour réduire le coût des terrains viabilisés et encourager l'aménagement des terrains.

—Pour stimuler la productivité économique—

—l'accroissement de l'aide financière et d'autres formes d'assistance aux petites entreprises,

—la poursuite du travail de réorientation des initiatives en matière de main-d'œuvre, afin que les Canadiens aient la formation nécessaire et la possibilité de se trouver à l'endroit voulu pour répondre aux offres d'emploi qui se multiplient,

—des amendements à la Loi sur l'assurance-chômage;

—l'extension de l'application de la Loi sur les subventions au développement régional.

—Pour accroître le potentiel énergétique—

—l'établissemet de Pétro-Canada, société canadienne des pétroles;

—des dispositions pour garantir la régie interne de l'uranium et assurer des réserves suffisantes de ce métal pour répondre aux futurs besoins du Canada;

—des mesures pour assurer la réglementation du prix du pétrole et du gaz canadiens, de façon à encourager, au Canada, la prospection et les aménagements nécessaires dans ce secteur.

—Pour assurer le maintien des exportations de grain canadien—

—une loi pour assurer la reprise du mouvement des grains de l'Ouest, si le conflit actuel n'est pas déjà réglé;

—des mesures pour faciliter la manutention du grain cet hiver.

Afin de protéger ceux qui sont le plus durement frappés par la cherté de la vie, ce qui constitue un autre objectif de la lutte contre l'inflation,

le Gouvernement prendra ou proposera les mesures suivantes:

—Surveillance du prix des produits alimentaires—

—prolongation du mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires jusqu'à la fin de 1975, pour qu'elle puisse continuer à faire rapport régulièrement sur les tendances des prix des aliments et analyser les causes des changements dans des secteurs donnés.

—Aide aux acheteurs d'habitations—

—assistance accrue aux acheteurs d'habitations à prix modiques n'ayant jamais été propriétaires d'une maison auparavant;

—recommandation aux établissements financiers de continuer à accorder leurs prêts hypothécaires à intérêt élevé n'exigeant qu'une faible mise de fonds initiale aux seuls acheteurs de maisons à prix modéré;

—création d'un Régime enregistré d'épargne pour les propriétaires d'habitations;

—mise en place d'un système de garanties sur les habitations pour protéger les nouveaux acquéreurs qui achèteront des maisons financées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation;

—amélioration des dispositions visant à imposer la divulgation des taux réels d'intérêts hypothécaires.

—Protection du consommateur—

—amendements préliminaires à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, y compris des mesures concernant les pratiques commerciales déloyales ou anti-concurrentielles, comme la publicité trompeuse, les ventes pyramidales, les ventes sur recommandation ou les ventes par substitution;

—révision globale des lois relatives au crédit à la consommation, comprenant des dispositions pour obliger tous les établissements de prêts à divulguer les taux réels de l'intérêt sur tous les prêts consentis;

—une révision complète de notre Loi sur la faillite, comprenant des dispositions particulières pour aider le consommateur endetté;

—amélioration de la sûreté des appareils électroménagers;

—aménagement d'un plus grand nombre de bureaux de quartier d'aide aux consommateurs.

—Pour aider, en collaboration avec les provinces, les personnes qui ont de la difficulté à trouver du travail—

—élaboration d'une stratégie d'emploi, au niveau local, à l'intention des personnes ayant toujours beaucoup de difficulté à trouver un emploi permanent et à le garder;

—efforts spéciaux en vue d'aider les particuliers et certains groupes, qui sont prêts et disposés à travailler, mais à qui il est particulièrement difficile de trouver un emploi permanent.

—Aide aux personnes âgées, aux nécessiteux et aux anciens combattants—

—hausses périodiques des gains annuels maximaux ouvrant droit à pension en 1976 et au cours des années suivantes; révision de l'exemption de base annuelle et suppression de l'évaluation des revenus des pensionnés âgés de 65 à 70 ans;

—à compter d'octobre 1975, versement d'allocations au conjoint du prestataire de la pension de sécurité de la vieillesse dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, et suppression de certaines exigences à l'égard des Canadiens qui ont vécu hors du Canada pendant une période limitée;

—adoption de mesures visant à établir un équilibre entre les provinces quant à l'application du Régime d'assistance publique du Canada, notamment en ce qui concerne d'une part le traitement des jeunes délinquants confiés à des établissements autres que ceux du bien-être, et d'autre part les soins donnés aux personnes nécessiteuses logées dans des foyers d'hébergement situés dans les provinces qui ont adopté, à l'intention de ces foyers, des programmes universels de soins; et

—nouvelles augmentations des allocations versées aux anciens combattants.

[*Texte*]

Pour atteindre le troisième objectif de sa politique anti-inflationniste, le Gouvernement se propose de prendre les initiatives que lui dictera l'économie de façon à endiguer toute augmentation indue des revenus, des prix et des bénéfices.

Le Gouvernement présentera un projet de loi qui lui permettra d'intervenir lorsque des augmentations de prix injustifiées seront détectées. Ce projet de loi aura pour objet d'empêcher la réalisation de profits excessifs.

[M. l'Orateur.]

Vous serez invités à approuver l'imposition de droits d'exportation sur le pétrole brut et sur certains autres produits pétroliers, pour dédommager les Canadiens qui s'approvisionnent en pétrole à l'étranger, ainsi que pour réglementer le prix des hydrocarbures produits au Canada et objet d'un commerce interprovincial, afin que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, paient le même prix de base. A ce prix, s'ajouteront nécessairement les frais de transport.

Pour juguler l'inflation, il faut que tous et chacun soient davantage conscients d'une nécessaire modération en matière de revenus, de bénéfices, de prix ou d'impôts. Il ne faut pas essayer d'obtenir plus que ce que l'économie peut offrir. Ceux qui gagnent déjà honorablement leur vie ne doivent pas essayer de profiter de quelque façon que ce soit de l'inflation. Le Gouvernement estime qu'il a, de toute évidence, une responsabilité à cet égard. Il ne doit pas y avoir dans notre société de groupes qui profitent de l'inflation au détriment des autres; il ne serait pas juste non plus qu'il y en ait qui portent une part trop grande du fardeau.

Le Gouvernement a donc entrepris une série de consultations avec les principaux éléments de notre société, c'est-à-dire les hommes d'affaires, les membres des professions libérales, les agriculteurs, les représentants des syndicats et des gouvernements provinciaux. Ceux-ci seront invités à proposer au Gouvernement fédéral des mesures pour vaincre l'inflation et à lui communiquer ce qu'ils entendent faire à ce sujet. Ils seront en outre invités à proposer des moyens d'accroître la productivité et, dans le dessein de trouver des solutions à des problèmes qui nous sont communs, à envisager des améliorations au régime des négociations collectives, lequel repose, de par sa nature même, sur l'affrontement de deux groupes. On priera les représentants des caisses de retraite du secteur privé d'étudier conjointement avec le Gouvernement les moyens de protéger les retraités contre l'inflation. Le Gouvernement veillera à ce que ces consultations portent sur les problèmes de ceux qui, au sein de l'économie, ne constituent point une puissance, ainsi sur les difficultés des retraités, car ce sont eux que l'inflation éprouve le plus durement.

Le Gouvernement fédéral croit qu'il lui appartient d'amener les Canadiens à se réunir, d'abord pour s'entretenir de leurs problèmes communs et des difficultés qu'ils ont tous à affronter, ensuite pour formuler des propositions en vue de leur solution. Il a donc l'intention de jouer pleinement son rôle à cet égard avec énergie et détermination. Ces réunions s'inscriront dans le cadre d'un vaste programme que le Gouvernement fédéral entend mettre en œuvre pour amorcer le dialogue avec toutes les couches de la population canadienne.

A une époque où société et économie sont intimement liées, la répartition des fonctions entre les divers paliers de gouvernement d'un État fédéral ne peut se faire de façon aussi nette dans la pratique qu'en théorie. Rares sont les cas où tel ou tel gouvernement à un palier quelconque peut prendre des mesures sans influer sur la politique et les programmes d'un autre, ou tout au moins sans en tenir compte. Dans bon nombre de secteurs de l'activité gouvernementale, la mise en vigueur effective d'une décision politique dépend de la collaboration des autres paliers de gouvernement. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral:

—proposera la tenue de conférences fédérales-provinciales au cours de l'année à venir, notamment d'une conférence des Premiers ministres au début de 1975; et

—modifiera sa structure administrative, d'une part pour améliorer la coordination des lignes de conduite et des programmes fédéraux qui concernent les provinces, d'autre part pour faciliter encore davantage les consultations avec celles-ci.

[*Traduction*]

Les transports sont un des facteurs clés de l'accroissement des approvisionnements. De façon plus générale, ils sont essentiels au Canada, où ils assurent la libre circulation des personnes et des biens, resserrant ainsi les liens qui unissent les différentes régions de notre pays. Ils jouent un rôle de premier plan dans le fonctionnement de notre commerce intérieur et extérieur. Les transports doivent devenir l'instrument d'un dessein national, et nous permettre d'atteindre d'amples objectifs sociaux et économiques. L'immensité du Canada est sans aucun doute l'un de ses plus précieux atouts. Il n'en demeure pas moins qu'elle soulève des problèmes particulièrement ardus, notamment ceux de la distance et des communications. Ces problèmes se font surtout sentir dans les provinces et les régions éloignées du centre industriel du pays. Le Gouvernement ne croit pas que les principes sur lesquels reposent le système actuel des transports, ou ses méthodes de gestion et d'exploitation, répondent à nos aspirations nationales, présentes et futures.

Le Gouvernement est d'avis que les tarifs de transport devraient encore être établis suivant le principe de la concurrence entre les

divers modes de transport dans les régions où il existe une véritable concurrence. Dans les régions où il n'y a pas vraiment de concurrence, on ne saurait permettre aux tarifs de transport d'atteindre le seuil de tolérance du marché. L'examen des frais qu'entraîne la fourniture de services comparables, lorsque la concurrence est réelle, constitue un meilleur point de repère; le Gouvernement entend travailler à la conclusion d'accords équitables fondés sur ce principe. Il y aura sans doute des cas où ce principe, malgré sa valeur, ne saurait être appliqué, notamment pour permettre la mise en œuvre des lignes de conduite relatives à la réduction des disparités économiques régionales et à une meilleure répartition de l'industrie.

Le Gouvernement effectue en ce moment un examen général de la capacité des réseaux actuels, ferroviaire et routier, aérien et maritime, eu égard aux besoins présents et futurs quant au transport des voyageurs et des marchandises. On étudie également le rôle des différents organismes qui administrent, exploitent et réglementent les transports. Il s'agit là de cerner l'action du Gouvernement à ce sujet dans les secteurs public et privé, de déterminer la manière la plus rationnelle d'utiliser les capitaux disponibles et d'établir le moyen le plus convenable de réaliser l'équilibre entre les règlements en vigueur et l'intervention directe du Gouvernement. Même s'il sera fait appel à la collaboration de toutes les parties intéressées, il faudra, en raison de l'ampleur de ces problèmes, que le Gouvernement fédéral se charge des travaux de coordination. De ces diverses initiatives il résultera la mise en œuvre, au cours des prochaines années, selon un rythme adapté à la capacité financière globale du Gouvernement, d'un programme de changement destiné à instaurer un système de transport moderne, sûr, efficace et coordonné.

Le Gouvernement est disposé à entreprendre immédiatement certaines démarches de nature à améliorer les services de transport au Canada, sans nuire d'aucune manière à la révision prochaine de la politique de base:

—un programme sera mis à exécution en collaboration avec les compagnies de chemins de fer et aboutira éventuellement à la création d'un nouveau mécanisme gouvernemental, chargé de la gestion effective de tous les transports terrestres;

—des programmes expérimentaux destinés à améliorer progressivement un certain nombre de services ferroviaires interurbains, pour le transport des voyageurs, seront mis en œuvre immédiatement;

—on fera en sorte qu'il y ait une quantité suffisante de wagons, pour répondre aux besoins futurs, ainsi que pour résoudre les problèmes d'accès par chemin de fer à tous les principaux ports et marchés;

—on améliorera les services de transport depuis et vers les régions éloignées; on accroîtra l'aide offerte aux aéroports situés dans les petites municipalités et on instituera un nouveau programme de subventions aux aéroports situés dans les régions en voie de développement du pays;

—vous serez saisis d'un projet de loi concernant l'aménagement au Canada des installations portuaires les plus efficaces, compte tenu des intérêts locaux, régionaux et nationaux;

—des mesures seront prises pour la construction de cargos brise-glace de propriété canadienne, destinés à servir dans le Nord;

—on proposera l'établissement d'une commission indépendante chargée de faire enquête en cas d'accidents;

—on élaborera de nouvelles lois concernant la marine marchande et la navigation côtière au Canada;

—on veillera à ce que des données concernant le coût du transport ferroviaire soient mises à la disposition des gouvernements provinciaux, en attendant que soit entreprise l'étude d'une loi plus complète sur l'information relative aux transports;

—on prendra d'autres mesures, qui tiendront compte des programmes régionaux et provinciaux d'expansion urbaine, afin d'accroître l'efficacité des réseaux de transport urbain et d'améliorer les services de banlieue.

[*Texte*]

Le Gouvernement croit nécessaire d'adopter de nouvelles dispositions en vue de mieux affirmer l'indépendance du Canada et de favoriser sa prise de conscience nationale. A cette fin, il vous proposera des mesures:

—pour réviser les lois relatives aux sociétés: on prévoira entre autres une disposition selon laquelle la majorité des membres du conseil d'administration des compagnies à charte fédérale devront être canadiens;

—pour permettre l'intervention de l'État dans les cas où une société étrangère interdirait à sa filiale canadienne de remplir des commandes d'exportation;

—pour veiller à ce que la transformation des ressources naturelles du Canada destinées à l'exportation se fasse davantage au pays même, ce qui donnera lieu à des consultations avec les provinces et à des négociations avec les autres pays;

—pour encourager l'innovation technologique au pays et de la mettre à la portée de l'industrie canadienne;

—pour faire en sorte que les permis accordés aux navires de pêche demeurent entre les mains des Canadiens;

—pour doter le pays d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté;

—pour proclamer *Ô Canada* hymne national du Canada;

—pour restructurer les conseils subventionnés par le Gouvernement fédéral et chargés d'accorder une aide financière à la recherche universitaire dans les domaines des sciences humaines, ainsi que des sciences naturelles;

—pour créer un organisme unique de régie des télécommunications;

—pour instituer un comité mixte de la Chambre et du Sénat afin d'étudier les questions relatives à l'avenir de la région de la capitale nationale;

—pour préserver le patrimoine national en incitant les institutions canadiennes à acheter des œuvres d'art, qui, autrement, seraient probablement exportées; et

—pour soutenir les entreprises culturelles canadiennes en étendant la portée des dispositions de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, en stimulant la vente des livres et des magazines canadiens et en engageant des discussions avec les gouvernements provinciaux sur les moyens à prendre pour accroître la diffusion des films canadiens dans les salles de cinéma commerciales du pays.

[*Traduction*]

Le Gouvernement accordera une attention prioritaire à la santé de la population en général, en insistant particulièrement sur la médecine préventive, notamment par l'amélioration de la condition physique des Canadiens. Une série d'événements athlétiques de première importance, dont les Jeux d'hiver du Canada de 1975, les Jeux olympiques de 1976, les Jeux d'été du Canada de 1977, et les Jeux du Commonwealth de 1978, devraient inciter tous les Canadiens, surtout les jeunes, à accroître leur participation et leurs performances.

L'examen du régime de sécurité sociale se poursuit avec la plus grande diligence. On espère en effet que l'étude des diverses formules de réforme du régime de sécurité du revenu sera suffisamment avancée pour permettre bientôt au ministre fédéral et à ses homologues des provinces de s'entendre sur la formule qu'ils jugeront la meilleure. On compte également que des propositions en vue de la réforme des services sociaux auront été définies d'ici peu.

Au nombre des objectifs prioritaires et pressants que nous nous fixons figurent l'enraiement du pillage de notre planète et l'assainissement de nos eaux, de notre atmosphère et de notre sol. Les mesures législatives suivantes seront prises à ces fins:

—protection accrue contre les substances contaminantes, de manière à favoriser la santé humaine et l'équilibre écologique; et

—réduction du déversement de déchets dans les océans, au moyen d'un accord international.

Le Gouvernement est également résolu à poursuivre le programme qu'il a institué afin de rendre tous les citoyens égaux devant la loi. A cette fin, une loi-cadre sera déposée pour assurer aux femmes un statut égal à celui des hommes dans les domaines de compétence fédérale. Le Gouvernement entend marquer d'une façon toute spéciale, en 1975, l'Année internationale de la femme.

—Autres mesures relatives à l'égalité devant la loi:

—une loi relative aux droits de l'homme;

—des modifications importantes au Code criminel;

—une loi prévoyant, relativement au pétrole et au gaz qui se trouvent dans les réserves indiennes, des taux de redevances comparables à ceux qu'exigent les provinces productrices de pétrole;

—un amendement permettant à la Cour suprême de juger plus expéditivement les causes dont elle est saisie et d'abolir le droit d'appel fondé uniquement sur des motifs d'ordre pécuniaire.

Le nombre des personnes qui cherchent à venir au Canada en qualité d'immigrants, d'étudiants et de travailleurs temporaires a augmenté rapidement. Un Livre vert, qui sera bientôt publié, servira de base à l'examen de cette question par la population, de même que par les autorités fédérales et provinciales.

Le volume des affaires publiques dont le Parlement est saisi augmente d'une année à l'autre, et la présente session ne fera pas exeption à la règle. On est généralement d'avis, tant au Parlement qu'à l'exté-

rieur, qu'il faudrait modifier les règlements de la Chambre des communes de façon à permettre aux députés de tous les partis, au pouvoir ou dans l'opposition, de s'acquitter plus efficacement de tâches de plus en plus lourdes. Vu l'urgence de la question, le Gouvernement tentera d'obtenir l'appui de la Chambre, indépendamment des affiliations de partis, au sujet des réformes qu'il propose d'apporter aux règles de procédure parlementaire et au sujet des mesures dont vous serez saisis et qui porteront:

—sur la redistribution des sièges à la Chambre des communes;

—sur la mise en ondes des débats de la Chambre;

—sur la possibilité de conflits d'intérêts chez les députés et chez les sénateurs.

Des modifications seront proposées à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au début de la session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

● (1610)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre l'autorisation de déposer une liste des titres de certaines mesures que le gouvernement se propose de présenter au Parlement au cours de la présente session et, si je puis avoir la permission de la Chambre je voudrais que cette liste soit annexée au compte rendu de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: La liste des mesures envisagées figure en appendice.*]

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence l'Administrateur aux deux chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DÉCÈS DE M. J. COLDWELL

ÉLOGE FUNÈBRE DE L'ANCIEN DÉPUTÉ

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cet été, le Canada a perdu un de ses citoyens les plus respectés, un homme dont le nom est gravé à tout jamais dans les pages de notre histoire. Je rends hommage aujourd'hui à feu M. J. Coldwell qui a représenté la circonscription de Rosetown-Biggar pendant 23 ans.

Bien que M. Coldwell ait représenté ses commettants de la Saskatchewan, sa circonscription, comme nous le savons tous très bien, était beaucoup plus importante. Il a servi tous les Canadiens et non seulement les Canadiens de son temps, mais ceux des générations à venir. Le système de sécurité sociale que nous avons au Canada aujourd'hui—parmi les meilleurs au monde—a été créé par ceux qui ont vu l'injustice et qui n'ont pu avoir de cesse que lorsqu'elle a été corrigée. M. J. Coldwell était un de ceux-là.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

A l'âge de 21 ans, il émigrait d'Angleterre et s'établissait dans l'Ouest du Canada. Après quoi, et ce durant 24 ans, il fut instituteur en Alberta et en Saskatchewan. Tout en enseignant, il commença à se livrer à l'action politique préoccupé qu'il était par le sort des défavorisés. Les agriculteurs et leurs employés furent les premiers à profiter de ses efforts, mais en aidant ceux-ci il se trouvait à aider du même coup les pêcheurs, les mineurs et les travailleurs de toutes les régions du pays.

Comme chef du parti agraire ouvrier de la Saskatchewan, il contribua à la formation du parti CCF, précurseur du Nouveau parti démocratique. Plus tard, en sa qualité de leader parlementaire et président du parti CCF, il incarna pour ainsi dire la conscience sociale du pays.

[*Traduction*]

Le rôle qu'il a joué au Canada s'explique non pas par le fait qu'il détenait le pouvoir—il était à la tête d'un parti minoritaire à la Chambre—mais parce qu'il était fort: il avait la force des idéaux élevés, des principes solides et d'un engagement total. M. Coldwell avait dit un jour: «Celui qui suit ses principes sans les trahir ne peut pas échouer.» C'est ce qui explique sa réussite.

En tant qu'homme politique, en tant que philanthrope, en tant que parlementaire, en tant qu'homme courtois et distingué, M. Coldwell sera très regretté. Il nous laisse beaucoup de souvenirs très chers.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, à l'instar du premier ministre (M. Trudeau), j'aimerais honorer la mémoire d'un grand parlementaire dont on peut résumer la vie, comme l'a fait le premier ministre en le citant, en disant qu'elle en a été une de principes. Je l'ai connu dès ses débuts, alors qu'il était échevin à Regina, comme candidat à la législature de la Saskatchewan, et enfin comme député à la Chambre des communes. Nous étions entrés tous les deux sans succès sur la scène politique fédérale en 1925. Il est entré au Parlement en 1935 et moi en 1940. Nous étions tous les deux dans l'âge mûr lorsque nous fumes élus députés.

Je me souviens comme si c'était hier de la maladie prématurée qui a frappé James Woodsworth, le chef de la CCF, dont les paroles scrupuleusement écoutées ont marqué son époque. Lorsqu'il lui fut impossible de s'acquitter de ses fonctions, après un discours, à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du trône, je crois, le député de Rosetown-Biggar devint leader à la Chambre et chef intérimaire de la CCF. Il était un parlementaire qui comprenait le parlementarisme. Il connaissait bien l'histoire de nos institutions et le sens de nos traditions. Il se préparait avec grand soin aux débats.

Je ne l'ai vu grandement troublé qu'une seule fois alors qu'il sentait le Parlement en danger. C'était à l'occasion du débat de 1956 sur le pipe-line. Il n'y a rien de plus sacré, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, que la masse. Elle n'a jamais été profanée. Seulement une fois, si j'ai bonne mémoire, un député l'a-t-il jamais saisie. M. Coldwell avait été si troublé qu'il s'était rué pour saisir la masse, un événement dramatique qui n'avait été égalé qu'en 1641 ou 1642 alors que Cromwell s'était emparé de la masse à Westminster. Je songe à M. Coldwell comme homme dévoué à sa famille. Son épouse a été invalide pendant de longues années. Il a supporté cette épreuve avec un courage admirable et indomptable.

● (1620)

La Chambre garde le souvenir de ceux qui y ont siégé. Je me rappelle, lorsque j'y suis arrivé en 1940, avoir remarqué les banquettes avant du gouvernement de Mackenzie King. Il y avait alors des géants . . .

Une voix: Comme aujourd'hui.

M. Diefenbaker: . . . qui occupaient les banquettes ministérielles.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis bien loin de croire que la tradition de 1940 a été gardée jusqu'à ce jour.

M. Coldwell avait aussi le sens de l'humour. Je me souviens qu'à une occasion, il avait été particulièrement amusé par la présence de deux députés du Crédit social dont les noms étaient Fair et Cool. Il les appelait les prophètes de la météo à la Chambre des communes. Je suis sûr que s'il voyait, de l'endroit où je suis aujourd'hui, le ministre de la Justice (M. Lang) et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) côte à côte, séparés du ministre de la Consommation (M. Ouellet), par le secrétaire d'État (M. Faulkner), qui est là pour faire respecter l'ordre à la Chambre, je suis sûr qu'il ne manquerait pas d'y faire allusion. Il dirait que nous avons ici aujourd'hui à la Chambre des communes des émules de Damon et de Pythias.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Voilà l'esprit de l'institution que nous servons. Nous pouvons ne pas être d'accord. Nous pouvons critiquer en profondeur ceux qui siègent dans d'autres parties de la Chambre, mais tant qu'il y a de la sincérité et de la vénération pour l'idéalisme, il y a toujours du respect envers les députés, peu importe l'endroit où ils siègent. Il n'y a pas de tradition du genre Watergate au Canada. M. Coldwell incarnait les meilleurs principes de la démocratie parlementaire britannique.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) pour les paroles élogieuses qu'ils ont prononcées à la mémoire de feu M. J. Coldwell.

M. Coldwell fut le chef de notre parti pendant 18 ans et député pendant 23 ans. Il y aurait long à dire à son sujet, et on en a déjà beaucoup dit cet après-midi. Ce qui m'a le plus frappé chez lui, c'est la cause à laquelle il s'est dévoué. Il se souciait par-dessus tout du sort des pauvres au Canada et des pauvres et des défavorisés à l'étranger, plus encore que de l'importante question des libertés civiques. C'est cette espèce d'engagement passionné qui l'a finalement amené à souscrire aux principes du socialisme. C'est cette sorte d'engagement qui a assuré sa propre subsistance et celle de sa famille et qui a animé tant de membres de mon parti pendant si longtemps.

Autre chose à souligner à son sujet, c'est que, tout en demeurant ferme dans ses convictions et inébranlable dans ses engagements idéologiques, il était plein de délicatesse, de politesse et de tact. Il est assez rare de trouver chez une même personne, d'une part, une forte détermination et un solide engagement et, d'autre part, le vif désir d'être toujours poli et aimable avec ses adversaires. Cette attitude m'amène à faire une dernière remarque au nom de mon parti cet après-midi, monsieur l'Orateur. Elle concerne l'engagement fondamental de M. Coldwell envers la Chambre des communes.

Le très honorable député de Prince-Albert a déjà rappelé l'estime de M. Coldwell pour le Parlement. Je pense que dans l'histoire du XX[e] siècle, rares seront ceux s'il s'en trouve, qui auront su se distinguer par un travail aussi exceptionnel à la Chambre, travail marqué à la fois par l'intérêt et le souci pour le bien-être des gens, la compréhension des adversaires et un sérieux engagement à l'action. C'est vraiment un Canadien exceptionnel.

Des voix: Bravo!

● (1630)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi nous joignons au très honorable premier ministre (M. Trudeau), au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) pour offrir à la famille Coldwell nos plus sincères condoléances.

J'ai connu personnellement M. Coldwell en 1946, alors qu'il était au siège que j'occupe présentement, et que moi j'étais assis derrière M. Solon Low.

Nous étions plus nombreux à ce moment-là que le parti CCF. Monsieur l'Orateur, je voudrais attirer votre attention sur un point très important. M. Coldwell était le chef de huit députés fédéraux et tout le monde le reconnaissait comme un chef valable.

Tantôt, le très honorable député de Prince-Albert mentionnait tout l'intérêt que M. Coldwell portait à son pays le Canada, c'est vrai, nous devons tous reconnaître, indépendamment de nos convictions politiques, que M. Coldwell fut un travailleur acharné dans sa lutte pour favoriser l'unité canadienne et surtout les classes défavorisées de la société.

A cette époque, nous nous entendions parfaitement bien, les créditistes, avec les cécéfistes sur cet objectif. Nous ne nous entendions cependant pas sur les méthodes à utiliser. Ils préconisaient le socialisme et nous, le système d'entreprise privée. C'est encore ainsi aujourd'hui. Au sujet de l'objectif, je pense qu'il visait sincèrement à l'atteindre: aider les classes laborieuses, les classes négligées, comme le disait tantôt le très honorable premier ministre. Il travaillait sincèrement. En 1946, 1947 et 1948, le premier ministre travaillait également dans ce sens. C'est pourquoi il a dit tantôt qu'il le connaissait très bien. Je le sais qu'il le connaissait très bien.

Monsieur l'Orateur, le Canada a certainement perdu un grand citoyen, un homme dévoué à son pays, qui commandait le respect à la Chambre des communes. Tout le monde l'écoutait attentivement, même le très honorable député de Prince-Albert qui était assis à ce moment-là dans le deuxième banc derrière le chef de l'opposition officielle de l'époque, M. Bracken, je pense.

M. Coldwell était un homme respecté, tant chez les libéraux qui détenaient le pouvoir que chez les partis de l'opposition qui, sans exception, étaient tous bien reconnus.

Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues et en mon nom, je présente à la famille Coldwell mes condoléances les plus profondes. Je répète que le Canada a perdu un grand Canadien en la personne de M. J. Coldwell.

Régie interne

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du conseil portant nomination des membres ci-après du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui agiront avec l'Orateur de la Chambre des communes en qualité de commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada de 1970, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes: l'honorable Mitchel Sharp, l'honorable Allan Joseph MacEachen, l'honorable Charles Mills Drury et l'honorable Jean Chrétien.

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) soulève la question de privilège.

M. Lambert: La question se rapporte aux privilèges de la Chambre en ce qu'ils sont touchés par la mise en vigueur, telle qu'elle est faite par le premier ministre (M. Trudeau), de l'article 16(1) de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. A cause de notre horaire d'aujourd'hui, cependant, et puisqu'il y a accord, je remettrai mon argument et mon exposé sur la question de privilège jusqu'à une date qui sera agréable à tous. En fait, cela veut dire que la loi n'exige pas que les commissaires de la régie interne soient membres du cabinet. Ils doivent être membres du Conseil privé, mais la loi, d'après mes renseignements et d'après ce que je crois, stipule que les commissaires doivent être choisis parmi les membres du Conseil privé de la Chambre en général et non pas exclusivement parmi les membres du cabinet.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement, aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre; ledit comité se composant de MM. Sharp, Lefebvre, Baldwin, McKinley, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) et Fortin, et que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 65 du Règlement concernant le nombre des membres du comité soit suspendue.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Sharp):

Que M. Gérald Laniel, député de la circonscription électorale de Beauharnois-Salaberry, soit nommé président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Sharp) que M. Keith Penner, député de la circonscription électorale de Thunder Bay, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Sharp):

Que M^me^ Albanie Morin, député de la circonscription électorale de Louis-Hébert, soit nommée vice-président adjoint des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LE DÉBAT SUR LE DISCOURS DU TRÔNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Sharp), que nonobstant l'article 63 du Règlement, la Chambre ne s'ajourne pas, le mercredi 2 octobre 1974, avant que les chefs de tous les partis n'aient pris la parole dans le cadre de l'Adresse en réponse au discours du trône.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, ceci met fin à nos travaux pour aujourd'hui. Je propose donc, appuyé par le président du Conseil privé (M. Sharp):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre ajourne ses travaux, en conformité du Règlement, pour les reprendre demain à 2 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 h 39.)

APPENDICE «A»

Le 30 septembre 1974

Liste de certaines des mesures que le gouvernement entend présenter à la Chambre, au cours de la 1re Session de la 30e Législature

Loi sur l'administration du pétrole
Législation sur les activités scientifiques du gouvernement fédéral
Amendements à la Loi sur les aliments et drogues
Amendements à la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies
Amendements à la Loi sur les aliments du bétail
Amendements aux Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965
Amendements à la Loi sur l'assurance du service civil
Amendements à la Loi sur l'assurance chômage (1971)
Législation concernant l'assurance sur la vente des grains des prairies
Amendements à la Loi sur les allocations aux anciens combattants et à la Loi sur les allocations de guerre pour les civils
Amendements à la Loi des banques
Loi sur la Banque fédérale de développement
La Loi sur la citoyenneté
Amendements à la Loi sur les chemins de fer
Loi sur le Code maritime
Loi sur le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration
Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Amendements à la Loi sur la Commission canadienne du blé
Législation sur le contrôle de l'exportation et de l'importation des œuvres d'art
Loi sur les contaminants de l'environnement
Amendements à la Loi de la Commission d'énergie du Nord canadien
Amendements à la Loi de la Cour suprême
Amendements à la Loi sur les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêts
Amendements au Code criminel
Amendements à la Loi sur le crédit agricole
Loi sur les corporations commerciales canadiennes
Amendements à la Loi des douanes
Législation sur le déversement des déchets en mer
Loi sur le double prix du blé
Législation sur les droits de l'homme
Amendements à la Loi sur les épizooties
Amendements à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions
Amendements à la Loi sur l'expansion des exportations
Amendements à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger
Amendements à la Loi des explosifs
Loi sur l'hymne national
Amendements à la Loi sur l'immigration
Amendements à la Loi sur l'intérêt
Amendements à la Loi sur les juges
Amendements à la Loi nationale de l'habitation
Amendements à la Loi nationale des transports
Loi sur la pension de retraite des Lieutenants-gouverneurs
Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
Amendements à la Loi sur les paiements anticipés pour les grains des Prairies
Législation concernant les paiements anticipés sur les récoltes
Législation sur les pratiques commerciales abusives
Amendements à la Loi sur les pêcheries
Amendements à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique
Loi concernant la révision des mentions de la Cour du Banc de la Reine dans la province de Québec
Loi sur le registre des aéronefs
Amendements au Régime de pensions du Canada
Amendements à la Loi de révision des limites des circonscriptions électorales et aux Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965
Législation concernant un revenu de soutien pour les pêcheurs
Amendements à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles
Bill omnibus sur la situation des femmes
Amendements à la Loi sur les statistiques
Loi sur la révision des lois
Amendements à la Loi sur les salaires
Abrogation de la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés
Amendements à la Loi sur les subventions au développement régional
Loi sur la Société Pétro-Canada
Amendements à la Loi sur la sécurité de la vieillesse
Loi sur la sécurité des pneus de véhicules automobiles
Amendements à la Loi des tarifs des douanes
Amendements à la Loi sur la taxe d'accise
Amendements à la Loi sur les terres territoriales
Législation concernant les mines d'uranium
Amendements à la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FEUILLETON ET AVIS

DEMANDE DE CORRECTION

L'hon. Mitchel Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de certains avis que le gouvernement a donnés hier. Il s'agit de quatre bills pour lesquels des recommandations apparaissent aux pages 21 à 23 du *Feuilleton*. Toutes ces recommandations se lisent comme il suit: «Son Excellence le Gouverneur général recommande . . .». En fait, ces recommandations sont celles de Son Excellence l'Administrateur; je demande donc qu'on apporte les modifications voulues au texte du *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Y a-t-il accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

DEMANDE DE RENVOI DES RAPPORTS SUR LES PRIX DES ŒUFS AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné l'indignation générale qu'a suscitée la révélation par l'Office canadien de commercialisation des œufs qu'il a fallu détruire 28 millions d'œufs et la nécessité de dévoiler toute l'affaire à la population, je demande le consentement unanime, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour proposer la motion suivante, qui obtiendra peut-être l'appui du gouvernement, notamment du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin), je propose:

Que les premier et deuxième rapports de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur les prix des œufs soient renvoyés au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, qui exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Sans consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE DE MESURES UNILATÉRALES POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES PISCICOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de proposer une motion sur une question de nécessité pressante. Le discours du trône reconnaît l'urgence de cette question; en effet il y est déclaré que le premier objectif du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation est d'augmenter la production alimentaire à cette fin, il entend prendre des mesures qui inciteront les pêcheurs à accroître leur production et qui assureront au Canada le droit de gérer ses ressources et son environnement côtiers, et de conserver ses réserves de poisson. Je propose donc, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre, constatant que la Conférence récente sur le droit de la mer n'a réussi ni à reconnaître ni à confirmer le droit du Canada de protéger et conserver ses ressources piscicoles contre les pêches excessives et irréfléchies des pays étrangers, exhorte le gouvernement à prendre immédiatement de façon unilatérale les mesures qui s'imposent pour conserver les réserves de poisson du Canada afin de permettre à nos pêcheurs d'accroître leur production et d'aider le gouvernement dans sa lutte contre l'inflation.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement qui nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Sans consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PROBLÈMES SOCIO-ÉCONOMIQES DES ABORIGÈNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion en conformité de l'article 43 du Règlement. Cette motion a trait à la démonstration qui eut lieu hier sur la Colline du Parlement. Je propose donc, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Subsides

Que la Chambre soumette les problèmes socio-économiques des aborigènes du Canada à l'attention immédiate du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion qui vient d'être présentée en conformité de l'article 43 du Règlement et qui, pour être mise en délibération, requiert le consentement unanime de la Chambre. Celle-ci consent-elle unanimement à mettre immédiatement cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UNE MOTION RELATIVE AUX RÉDUCTIONS TARIFAIRES

L'hon. C. M. Drury (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, lorsque s'est terminée la dernière session, la Chambre n'avait pas achevé l'examen des réductions tarifaires prévues au bill C-21, qui avait été lu pour la première fois le 8 avril dernier.

En conformité de l'article 60(1) du Règlement et au nom du ministre des Finances (M. Turner), je dépose un avis de motion des voies et moyens afin de présenter à nouveau les réductions tarifaires prévues au bill C-21.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord.

Des voix: D'accord.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'EXAMEN D'UNE MOTION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, je demande que soit désigné un ordre du jour portant examen de l'avis de motion des voies et moyens qui vient d'être déposé.

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 58(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

[M. Firth.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES ENVISAGÉES À LA SUITE DU RAPPORT SUR LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—LES VUES MINISTÉRIELLES QUANT À L'APPUI DE LA COMMISSION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a conclu dans son rapport du mois d'août sur la commercialisation et l'établissement du prix des œufs que le prix fixé pour une forte proportion de la production était élevé tant par rapport à la demande des consommateurs qu'à la production elle-même, le gouvernement a-t-il endossé cette conclusion ainsi que les autres recommandations contenues dans le rapport présenté au mois d'août par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture et moi-même avons abordé cette question à plusieurs reprises lors des réunions du cabinet et avons conclu que la meilleure façon de porter ces faits à la connaissance de la Chambre était de renvoyer la question à un comité permanent de la Chambre. C'est ce que nous sommes disposés à faire.

M. Stanfield: Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que la Chambre est heureuse d'apprendre que le comité sera saisi de la question. Et puisqu'il a fait allusion à ses entretiens avec le ministre de l'Agriculture, je voudrais maintenant poser au premier ministre la question suivante.

Comme le discours du trône prononcé hier annonçait que le mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires serait reconduit pour une autre année, le gouvernement a-t-il l'intention d'appuyer la Commission ou bien de continuer à laisser un ministre l'appuyer et autre, le ministre de l'Agriculture, l'attaquer aussi férocement qu'il peut?

M. Trudeau: Bien sûr que le gouvernement appuie la Commission, monsieur l'Orateur. Autrement, il n'aurait pas reconduit son mandat.

L'OPPORTUNITÉ D'UN RECOURS À LA LOI SUR LES ENQUÊTES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au premier ministre. Je voudrais savoir si le gouvernement a songé à faire étudier cette affaire selon les dispositions de la loi sur les enquêtes au lieu de la faire examiner par un comité parlementaire.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui. Nous avons envisagé la possibilité de saisir le Parlement des fondements de toute l'affaire. Nous avons pensé que le Parlement voudrait probablement étudier la situation et avons donc décidé d'en faire mention.

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LE REJET D'UNE OFFRE D'ACHAT DE L'AUTRICHE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au premier ministre. Le premier ministre saisira-t-il la première occasion à l'appel des motions pour expliquer à la Chambre pourquoi, dernièrement, le gouvernement a refusé de vendre à bon prix à l'Autriche notre surplus de 50 millions d'œufs, au lieu d'en laisser pourrir 28 millions ici?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons bien l'habitude de ce genre d'allégations, mais je les avais complètement oubliées au cours de l'été. J'espère que l'honorable député voudra bien justifier son intervention devant le comité.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA CRISE DU LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord. Elle a trait à la manifestation d'hier devant les édifices du Parlement. Vu les conditions de logement déplorables sur bien des réserves indiennes qui ont poussé leurs habitants à venir protester ici à Ottawa, quelles mesures le ministre compte-t-il prendre pour régler ce problème grave?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, cette question me préoccupe beaucoup; aussi, j'ai demandé à mon ministère de l'étudier et de préparer un rapport. D'autre part, j'aimerais souligner le fait qu'une solution au problème exigera beaucoup de collaboration. Le ministère ne dispose tout simplement pas de suffisamment de fonds pour financer le programme de logement en entier. Les Indiens devront prouver qu'ils sont prêts à assumer une plus large part de responsabilité dans le cadre des possibilités offertes par la SCHL et les autres sources d'aide.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LE RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné le coût élevé que doivent payer les Canadiens pour les œufs, peut-il assurer à la Chambre un terme immédiat à toute la destruction qui s'effectue dans ce secteur?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé qu'il y aurait enquête publique. Je tiens à faire savoir que je ne dirige pas l'Office canadien de commercialisation des œufs. Son administration relève de certains représentants d'offices provinciaux de commercialisation au pays. Ces gens s'efforcent honnêtement de faire du bon travail. J'espère qu'à l'enquête le député leur parlera de leur intention de détruire tous les œufs. Il n'y a aucun producteur canadien—aucun producteur sensé—qui veut la destruction complète d'un produit quelconque. Il s'adonne à la production. Il ne tient pas à la faire détruire par personne.

Des voix: Bravo!

LES ŒUFS—DEMANDE DE PUBLICATION DU RAPPORT SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME—LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a accepté de renvoyer la question de la commercialisation des œufs à un comité permanent de la Chambre, le ministre de l'Agriculture publiera-t-il, afin de venir en aide au comité, le rapport portant sur la commercialisation des œufs qu'il a commandé en mars dernier au Conseil national de commercialisation des produits de ferme? Peut-il aussi dire à la Chambre quand au juste il entend saisir le comité permanent de cette question?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis en dire, c'est qu'un incident déplorable a entraîné l'ajournement de la Chambre et que je n'ai pu déposer ce document. Le rapport est prêt depuis plusieurs mois et sera présenté sous peu. J'ai oublié l'autre question du député.

● (1420)

M. l'Orateur: Le député voudrait-il répéter sa question?

M. McGrath: Puis-je demander au ministre quand il entend prier le leader du gouvernement à la Chambre de prendre les mesures nécessaires pour renvoyer la question au comité le plus tôt possible? Peut-il dire à la Chambre quand il déposera le rapport du Conseil national de commercialisation des produits de ferme qu'il a en main depuis le début d'avril dernier?

M. Whelan: J'ai déjà dit au député que le rapport du Conseil national de commercialisation des produits de ferme sera présenté à la Chambre le plus tôt possible, demain peut-être. J'ose espérer que le comité de la Chambre sera établi sans délai afin de faire la lumière sur cette question. Cela ne m'effraie pas parce que le comité sera informé des faits réels, j'espère, et il incombera aux membres du comité de les rendre publics.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

LE CONFLIT OPPOSANT LA SOCIÉTÉ À SES JOURNALISTES

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Actuellement, il existe malheureusement un conflit entre les journalistes de la Société Radio-Canada et la société elle-même, de sorte qu'hier, par exemple, nous n'avons pas eu de nouvelles nationales et provinciales à cause de ce conflit. Le secrétariat d'État a-t-il l'intention d'intervenir pour que ce conflit soit réglé à la satisfaction et des journalistes et de la Société Radio-Canada?

[*Traduction*]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'intervenir pour l'instant. Si jamais mon intervention se révèle utile, j'envisagerai certainement de le faire.

[*Français*]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

On m'informe que le syndicat demande aux autorités de la Société Radio-Canada de les rencontrer, mais que la société refuse de le faire. Le secrétaire d'État n'aurait-il pas l'autorité nécessaire pour obliger la société à rencontrer ses journalistes?

[*Traduction*]

M. Faulkner: Je vais vérifier cette allégation et je prendrai la décision qui s'impose.

* * *

L'AGRICULTURE

LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—DEMANDE DE CONVOCATION DES TÉMOINS CITÉS PAR L'OPPOSITION LORS DE L'ENQUÊTE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je désire poser au premier ministre une question qui découle d'autres questions antérieures. Le premier ministre a rejeté la possibilité d'une enquête sur l'organisme de commercialisation des œufs, dans le cadre de la loi sur les enquêtes. Cette façon de procéder aurait eu entre autres avantages celui d'assurer l'impartialité. Comme le gouvernement a décidé de confier cette enquête à un comité de la Chambre comptant une majorité de députés libéraux, le premier ministre assurerait-il à la Chambre que les députés chargés de l'enquête auront tous pouvoirs de convoquer des témoins désignés non seulement par les membres libéraux du comité mais aussi par ceux de l'opposition?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je croyais honnêtement—on m'a peut-être mal renseigné—que le chef du NPD en personne avait proposé une enquête par un comité de la Chambre plutôt qu'une enquête publique. Il me semble faire signe que oui. Je suppose que si nous avions agi aux termes de la loi sur les enquêtes, le député demanderait pourquoi nous n'avons pas eu recours à un comité. Nous avons essayé de faire exactement ce qu'il demandait . . .

Une voix: Répondez à la question.

M. Trudeau: . . . et il se fait que cela concorde avec ce que le gouvernement considérait comme le meilleur moyen de présenter les faits au public.

Le reste de la question semble de pure forme. Les leaders à la Chambre décideront comme d'habitude des questions qui seront soumises au comité, quand le comité sera établi, quand il sera convoqué, quels en seront les membres, etc.

M. Broadbent: Je constate avec plaisir que le premier ministre a décidé de suivre mon avis. Assurerait-il à la Chambre qu'il acceptera de suivre la procédure que nous adopterions nous-mêmes à sa place, c'est-à-dire de veiller à ce que le Comité conserve une parfaite impartialité dans ses travaux, malgré la majorité qu'y détient le parti gouvernemental, en entendant les témoins désignés par ses membres des partis d'opposition.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ma politique restera d'accepter les suggestions constructives offertes de tous les coins de l'opposition. Je pense cependant que si les oppositionnels veulent que le gouvernement continue de le faire, ils devront en subir les conséquences. L'électorat a décidé que le parti gouvernemental serait majoritaire. Si le député a des soupçons sur ce qui se passe devant les comités parlementaires, il ne devrait pas demander que les questions de ce genre y soient renvoyées.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre laisse entendre que les motifs sont la cible de soupçons. Ce n'est pas le cas. Je lui ai simplement demandé une assurance. Il n'a qu'à nous donner une assurance certaine.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre, pour renseigner les députés et pour informer les nouveaux élus qui n'ont peut-être pas appris de leurs anciens les avantages de notre présence ici le vendredi et le lundi, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de ne pas interrompre le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône ou si, comme on l'a laissé entendre il y a quelque temps, il prévoit l'interrompre; dans l'affirmative, quand et pourquoi?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement désire que le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône se poursuive sans interruption; toutefois, s'il décide de déposer un bill tendant à régler la grève des manutentionnaires de grain de l'Ouest, le débat serait probablement interrompu à cette fin. Mais comme rien n'a encore été décidé, je ne puis vous répondre.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—LA PROBABILITÉ D'UN RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Travail une question connexe. Étant donné que la direction a refusé la dernière offre dans le cadre du conflit touchant les manutentionnaires de grain, le ministre peut-il nous dire s'il est toujours aussi optimiste quant au règlement de ce conflit?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la proposition faite hier aux deux parties en cause faisait état des deux questions qui restent à régler: l'interprétation de l'article visant l'allocation de vie chère et les pensions des syndiqués.

Le syndicat a accepté cette proposition, mais je dois dire que le député a raison car, paraît-il, plusieurs compagnies l'ont rejetée mais non pas toutes, jusqu'à présent. C'est pourquoi je dois attendre d'avoir reçu une réponse de toutes les compagnies intéressées avant de pouvoir confirmer sans l'ombre d'un doute l'interprétation du député. Si tel est le cas et si la proposition est rejetée, le gouvernement pourrait alors songer, comme l'a indiqué le leader du gouvernement à la Chambre, à présenter une mesure législative.

* * *

LES GRAINS

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE QUANT AU TRANSPORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. La grève des manutentionnaires du blé a coûté aux producteurs des millions de dollars de surestaries, et nous avons maintenant perdu un bon nombre des marchés où nous vendions le grain; le gouvernement donnerait-il donc à la Chambre et au pays l'assurance qu'aussitôt qu'une entente ou une mesure législative aura mis fin à cette grève, il prendra des mesures correctives raisonnables pour éviter qu'une grève ferroviaire ou autre vienne ralentir et même stopper l'acheminement du grain, qui importe non seulement à l'Ouest du Canada, mais à l'ensemble de l'économie canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement serait sûrement disposé à prendre des mesures correctives raisonnables. Nous aimerions bien savoir à quoi songe l'honorable député. Peut-être pourrait-il nous en donner lui-même une idée.

Une voix: Vous voilà maintenant sur la sellette.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je ne croyais pas devoir soulever si tôt la question de privilège; mais avec cette réponse insipide du premier ministre, j'imagine déjà celle qu'il nous donnera lorsque le grain ne parviendra pas aux ports cet hiver. Il accusera la neige, tout comme il l'a fait l'hiver dernier.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES AGISSEMENTS D'UNE PATROUILLE AMÉRICAINE À L'ENDROIT D'UN CITOYEN CANADIEN—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que, en passant, je félicite de sa nomination.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: J'ai appris qu'un résident de la Saskatchewan et citoyen canadien, dont l'avion avait atterri sur une piste canadienne située au sud d'Estavan (Saskatchewan), tout près de la frontière canado-américaine, a été appréhendé par la patrouille frontalière des États-Unis, ramené en territoire américain, menacé de la confiscation de son appareil, et a dû laisser un dépôt de $25 sur une amende de $1000; je demande donc au ministre s'il fait enquête sur cette affaire et s'il peut en livrer les conclusions à la Chambre.

● (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord remercier le député de ses bons vœux ainsi que du préavis qu'il m'a donné de sa question. Je n'ai pas ce renseignement en main mais j'ai demandé qu'on se renseigne à ce sujet auprès des autorités américaines. Dès qu'on l'aura fait, je serai heureux de transmettre cette information à mon bon ami.

LA QUESTION DE L'INTERVENTION D'UNE PATROUILLE FRONTALIÈRE AMÉRICAINE EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après la réponse du ministre, il aurait demandé aux autorités américaines de mener une enquête parallèle sur place. Puis-je lui demander si, à sa connaissance ou à celle du ministre du Transport, il y a des dispositions, des accords, des ententes, des règlements ou des lois régissant les aéroports adjacents à la frontière canado-américaine qui permettraient aux agents américains en poste à la frontière d'exercer leur compétence en terre canadienne?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous faisons signe que non tous les deux, monsieur l'Orateur.

* * *

LE BILINGUISME

LA CONSTITUTIONNALITÉ DU BILL 22 ADOPTÉ AU QUÉBEC—LA POSSIBILITÉ D'UNE DEMANDE D'ABROGATION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne la loi 22 qui a été adoptée par l'Assemblée législative de la province de Québec et qui, en plus d'être inconstitutionnelle, porte, comme il est maintenant admis, dans tout le pays, le coup de grâce à l'unité nationale. Le ministre peut-il nous dire si les juristes de la Couronne ont étudié cette question et, dans l'affirmative, quelles sont les opinions qu'ils ont exprimées ou quelle opinion s'est faite le ministre après avoir entendu celle des juristes sur la constitutionnalité de la loi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les juristes et moi avons étudié cette loi dans le but, comme c'est la coutume, de conseiller le gouvernement du Canada à ce sujet.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette réponse du ministre est bien entendu une échappatoire, comme à l'habitude. Puis-je lui poser cette question supplémentaire? Le gouvernement a-t-il songé à annuler cette loi en raison de sa nature même et de la menace qu'elle constitue pour l'unité du Canada?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a certainement pris aucune décision relativement à ce bill ou aux questions qu'il soulève. S'il prend une décision, il en avisera évidemment la Chambre de la façon habituelle.

M. l'Orateur: Le député de South Shore.

M. Diefenbaker: Le ministre veut-il nous dire que ni le cabinet ni lui-même n'ont encore étudié cette loi susceptible de démembrer le Canada? C'est insensé!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de South Shore a la parole.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DÉGÂTS CAUSÉS AUX NASSES À HOMARDS PAR DES NAVIRES SOVIÉTIQUES—DEMANDE D'INDEMNISATION DES PÊCHEURS—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais j'aimerais tout d'abord le féliciter de sa nomination à son nouveau poste.

Ma question intéresse notre région. Étant donné les dommages causés par les bateaux de pêche russes le 11 juillet 1974 aux nasses à homards que leur propriétaire, la société McLeod Fisheries Limited, évalue à plus de $170,000, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises en vue d'assurer que les Russes indemniseront cette société de ces dommages ainsi que d'autres lourdes pertes? En outre, quelles mesures, le cas échéant, a-t-on prises en vue d'empêcher que de tels incidents, qui détruisent les moyens d'existence de nos pêcheurs et de nos sociétés de pêche de la côte est, ne se reproduisent?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie aussi mon honorable confrère de ses bons souhaits. Pour répondre directement à la question, j'aimerais lui dire que nous avons pris les attestations écrites des pêcheurs qui ont subi des pertes. Ces attestations ont été transmises au gouvernement soviétique par voie diplomatique et nous lui avons demandé de verser une compensation. Nous nous attendons à ce que le gouvernement soviétique prenne une attitude raisonnable.

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre répondrait à la dernière partie de ma question, c'est-à-dire, quelles mesures prend le gouvernement pour éviter une répétition de ces pertes qui détruisent littéralement notre industrie?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, sous réserve d'une enquête plus poussée, je crois comprendre que le ministère des Pêches et la flotte soviétique en sont venus à une entente pour éviter que ce genre de saccage se reproduise surtout en ce qui concerne les pêcheurs de homard. Ces ententes sont permanentes et le ministère entretient des relations suivies avec la flotte pour éviter qu'il n'y ait d'autres incidents. Je crois que le dernier a fait l'objet de conversations entre le ministère et le commandant de la flotte en vue d'éviter des incidents ultérieurs.

LA CONSOMMATION

LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'INDUSTRIE VINICOLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Roger Young (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu l'inquiétude qu'a provoquée un peu partout la publication dans la *Gazette du Canada*, en juillet dernier, de règlements visant l'industrie canadienne du vin, puis-je savoir si le ministre entend maintenant abandonner ces projets de règlements?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, toutes les parties intéressées avaient 60 jours pour présenter leurs observations. Devant l'intérêt manifesté par cette question, j'ai prolongé ce délai jusqu'au 24 novembre prochain. Je reconnais l'intérêt marqué de l'honorable député pour cette question; je sais que lui et quelques-uns de ses collègues de cette partie du pays ont déjà fait des instances à ce sujet. Je veux les assurer, ainsi que les autres députés, qu'aucune décision finale ne sera prise à ce sujet avant que tous les points de vue aient été étudiés.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE POUR LES FORCES POLICIÈRES DU QUÉBEC—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général du Canada.

A la suite des nombreuses résolutions de conseils municipaux que le ministre a reçues demandant une révision et une aide financière de la part du gouvernement fédéral relativement au coût de financement des forces policières du Québec, a-t-il l'intention d'avoir sous peu des discussions avec le ministre de la Justice du Québec à ce sujet, ou est-ce que ce dossier est, dans l'esprit du ministre, complété et fermé?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général du Canada): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà discuté avec le ministre de la Justice du Québec, et je lui ai envoyé une lettre il y a quelques jours indiquant que nous n'avons pas de programme visant à assister la province de Québec ou les autres provinces relativement à leurs forces policières.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONDAMNATION À MORT D'UN CITOYEN CANADIEN EN URSS—L'ÉMISSION DE PASSEPORTS À DES INDIVIDUS SOUPÇONNÉS DE CRIMES DE GUERRE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lui présentant également mes bons vœux.

Est-ce que le ministre, au cours de ses discussions aux Nations Unies avec les délégués de l'URSS, a soulevé la question de la condamnation à mort du citoyen canadien, David Geldiaschivilli?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'informe mon honorable collègue que je n'ai pas soulevé cette question à l'occastion de ma rencontre avec le ministre des Affaires étrangères soviétique. J'ai traité d'une autre affaire, mais non de celle-ci, pour un certain nombre de raisons, notamment parce qu'elle est encore devant les tribunaux soviétiques. Je comprends que l'avocat qui défend la personne en cause voudra interjeter appel. L'ambassade du Canada à Moscou suit l'affaire de très près depuis le début.

[*Français*]

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Pour faire suite à la réponse du ministre, accepterait-il, à l'occasion d'une déclaration sur motion, dans le prochains jours, de faire connaître à la Chambre les renseignements qu'il détient sur cette affaire, et répondre ainsi aux nombreuses questions soulevées dans l'opinion publique touchant, notamment, la protection accordée à un ressortissant muni d'un passeport canadien, les demandes d'extradition formulées dans le passé contre des individus résidant au Canada et soupçonnés de crimes de guerre, et la facilité apparente de l'obtention d'un passeport, même lorsque le gouvernement est au courant des antécédents suspects d'un requérant, comme dans le cas présent?

● (1440)

[*Traduction*]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous avons obtenu beaucoup de renseignements sur cette affaire. Je verrai s'il est possible de les compléter par une déclaration ou un autre moyen. L'affaire est complexe, du fait que la personne en cause est citoyen canadien et aussi citoyen de l'Union soviétique, selon les lois de ce pays. A ce titre, elle est jugée en vertu des lois soviétiques.

* * *

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

LA SÉCURITÉ—LE RECOURS À LA FORCE ARMÉE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celles qui ont été posées auparavant au solliciteur général, que je félicite d'avoir pu conserver son portefeuille. Je suis surpris que le ministre n'ait pas fait aujourd'hui une déclaration à l'appel des motions au sujet des événements déplaisants qui se sont produits hier sur la colline parlementaire. Comme c'est la deuxième fois en six mois que de telles manifestations violentes se produisent sur la colline parlementaire, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement compte prendre pour éviter que cela ne se reproduise?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, d'importantes mesures ont été prises hier. Outre les agents de la Gendarmerie royale qui étaient en faction sur la colline parlementaire, il y avait la protection des Forces armées. Nous avions en réserve la brigade antiémeute de la Gendarmerie royale, que l'on estimait suffisante et qui est entrée en scène à la dernière minute en fin d'après-midi. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la Gendarmerie royale, de concert avec les Forces armées, est responsable de la sécurité sur la colline parlementaire. Nous voulons que la colline parlementaire soit le plus accessible possible au public qui veut s'y rendre. Nous ne voulons pas décourager les manifestations pacifiques, d'un autre côté, nous voulons intervenir en cas de violence, comme ce fut le cas hier.

M. Lawrence: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien la loi, avant de pouvoir faire appel aux membres des Forces armées en cas de désordre civil, il faut obtenir la permission soit du procureur général de la province en cause soit du procureur général du Canada. Est-ce que cette permission a été accordée hier?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si cette permission a été accordée. Étant donné que les membres des Forces armées étaient sur la colline pour l'ouverture du Parlement, ils étaient prêts à venir en aide à la police le cas échéant. Je pense qu'une partie d'entre eux est en effet intervenue.

* * *

LES GRAINS

LA QUESTION DES FRAIS DE SURESTARIE CAUSÉS PAR LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné que le gouvernement est intervenu en mai dernier, si je me souviens bien, dans la grève des manutentionnaires de grain de la côte ouest et qu'il semble maintenant hésiter à prendre des mesures pour mettre fin à cette grève, est-il prêt à assumer les frais de surestarie qui augmentent chaque jour et s'élèveront bientôt à plusieurs millions de dollars?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement s'est employé, notamment par l'intermédiaire de son ministre du Travail, à mettre les parties d'accord. Il a manifesté clairement son désir de légiférer si, finalement, les efforts tentés n'aboutissaient pas. Le gouvernement n'a pas l'intention de prendre à sa charge les frais relatifs à cette grève pas plus qu'il ne le ferait pour toute autre grève. Les compagnies céréalières dont un grand nombre appartiennent à des agriculteurs, auraient toujours pu éviter ces frais en acceptant les recommandations du rapport Perry.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DÉMARCHES MINISTÉRIELLES EN FAVEUR DE VALENTYN MOROZ INCARCÉRÉ EN URSS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises depuis la dernière session pour tenter de persuader les autorités soviétiques de libérer Valentin Moroz?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me suis informé de l'état de santé de cet intellectuel auprès du ministre des Affaires étrangères soviétiques. Beaucoup de gens d'ici s'en inquiètent. Le premier ministre et mon prédécesseur ont fait des demandes pressantes aux autori-

tés soviétiques surtout au sujet de son état de santé. Il semble que ces demandes aient été prises au sérieux et que M. Gromyko nous ait fait savoir que M. Moroz avait subi un examen médical, qu'il était en bonne santé, faisait régulièrement de l'exercice et qu'il était sous surveillance médicale normale.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le ministre a-t-il fait valoir auprès du gouvernement soviétique que, quel que soit l'état de santé de M. Moroz, la justice commande sa libération?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, c'est là une autre question. A cette réunion, conformément aux démarches faites tout l'été, j'ai essayé d'obtenir des garanties quant à l'état de santé de cette personne. Mes démarches se sont limitées à cela.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POSSIBILITÉ DE FABRICATION D'ALIMENTS PROTÉIQUES À BASE D'ŒUFS POUR LES BESTIAUX

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de «l'Aviculture» Il s'agit des œufs. Quand son ministère a appris que 28 millions d'œufs allaient peut-être se gâter, a-t-il examiné la possibilité d'en récupérer la plus grande partie et de les utiliser sous forme de supplément de protéines pour réduire le coût déjà si élevé du fourrage riche en protéines?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la lumière sera faite là-dessus au cours de l'audience publique.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: On verra que, compte tenu des ressources à l'intérieur comme à l'extérieur du Canada, tout ce qui était humainement et matériellement possible a été fait pour transformer ces œufs le plus rapidement possible. Je signale au député que la protéine des œufs est une des plus chères que l'on puisse utiliser dans les aliments.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DES RUMEURS DE PÉNURIE ET DE NOMBREUSES DEMANDES DE VISAS D'IMMIGRATION

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A-t-il consulté les gouvernements provinciaux, notamment ceux de l'Alberta et de l'Ontario, au sujet de certaines pénuries de main-d'œuvre et d'autres facteurs relatifs au choix des immigrants? En outre, aurait-il l'obligeance de nous fournir les explications voulues afin de dissiper les craintes et les doutes suscités par l'article à la une paru dans le *Globe and Mail* d'hier?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la question des pénuries de main-d'œuvre a fait constamment l'objet d'entretiens méticuleux et consciencieux avec toutes les provinces, notamment celles qu'a mentionnées le député. Quant à l'article du *Globe and Mail* d'hier, je puis assurer à la Chambre que nous examinons la vive augmentation des demandes d'immigration venues de l'étranger. Il faut y voir le résultat de notre meilleure situation économique et des mesures restrictives imposées par d'autres pays qui avaient l'habitude d'accueillir des immigrants. Nous ferons une déclaration sur les moyens que nous entendons prendre pour remédier le plus tôt possible à la situation.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

LES CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DU BILL 22

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le très honorable député de Prince-Albert posait tantôt une question à l'honorable ministre de la Justice au sujet du bill 22 adopté à la Législature provinciale de Québec. Je désire donc poser ma question au très honorable premier ministre.

Est-ce que le premier ministre a eu des discussions avec son homologue de la province de Québec au sujet du bill 22, que je crois une honte pour la province de Québec, dans le contexte fédéral, et peut-il dire s'il y a eu échange de lettres à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, quand j'ai rencontré le premier ministre du Québec, vers la mi-août, nous avons parlé de plusieurs sujets, et le bill 22 était à l'ordre du jour.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE NÉGOCIATIONS SALARIALES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser, supplémentaire à d'autres posées plus tôt aujourd'hui et encore à l'instant par le député de Crowfoot. Elle s'adresse au premier ministre. Hier seulement, nous avons entendu dans le discours du trône qu'il s'exerçait des pressions dues à la poussée des coûts et qu'il nous fallait user de modération. Le gouvernement a-t-il une politique concernant l'échelle et la durée des règlements salariaux si l'on pense en particulier au règlement éventuel des conflits ouvriers dans la région de Thunder Bay qui affectent le commerce du blé ainsi qu'au règlement de ceux de la côte Ouest; dans l'affirmative, quelle est-elle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'objet des entretiens en cours avec les représentants syndicaux se rapporte aux préoccupations exprimées par le député dans sa question. Je suppose que la meilleure façon d'y répondre serait d'affirmer à la Chambre et au député que nous ne croyons pas que les ouvriers doivent être le seul groupe de la communauté à porter le fardeau de l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Je remercie le premier ministre d'avoir répondu en partie à ma question. Le ministre ressuscité responsable du ministère des Postes a déclaré, lors de l'émission *Question Period* de dimanche, que selon lui la proportion de soixante et quelque pour cent n'est pas inflationniste; cette déclaration traduit-elle bien la politique du gouvernement concernant les conventions collectives et les négociations salariales dans lesquelles le ministère des Postes et les autres ministères devront s'engager?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas écouté l'émission à laquelle le député fait allusion. Tout dépendra bien entendu du règlement en cause et de sa durée. Je dois rappeler à la Chambre que nous nous sommes nous-mêmes accordé une augmentation de 50 p. 100 il y a quelques années. Cette augmentation s'étendait bien sûr sur plusieurs années. Il s'agissait de rattrappage.

* * *

LE LOGEMENT

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DES PROGRAMMES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je le félicite d'avoir accédé à ce portefeuille.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Les personnes à revenu modeste qui s'efforcent de bien entretenir leur maison sont durement touchées par l'inflation. Le Programme d'amélioration des quartiers, le Programme d'assistance à la remise en état des immeubles résidentiels et le programme d'habitation rurale ne progressent que très lentement. Le gouvernement a-t-il consulté les provinces en vue d'étendre ces programmes et consacrer des fonds plus importants à ces efforts éminemment utiles?

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses aimables paroles. J'espère qu'il restera toujours aussi bien disposé à mon endroit. Le PAQ, le PAREI et les autres programmes qu'il a mentionnés me tiennent très à cœur. Je m'emploie à en discuter avec les provinces. J'ai déjà rencontré plusieurs premiers ministres et je dois rencontrer les autres, de même que mes homologues provinciaux, pour accélérer la mise en application de ces programmes d'une grande urgence pour la remise en état des habitations dans nos villes.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LA DEMANDE D'ENTRETIENS PRÉSENTÉE PAR LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX EN PRÉVISION DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Vu l'importance qu'attachait le discours du trône à la coopération de tous les paliers de gouvernement pour lutter contre l'inflation, le premier ministre est-il maintenant disposé à répondre à la demande des premiers ministres provinciaux, qu'ont récemment réitérée les quatre premiers ministres de l'Ouest, de tenir une réunion avec le gouvernement fédéral avant la présentation d'un budget à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que certains de mes ministres et moi-même avons eu des entretiens avec des premiers ministres provinciaux et leurs ministres. Certains ont déjà eu lieu. J'ai communiqué par correspondance avec les premiers ministres Lougheed et Blakeney au sujet du budget, tout particulièrement en ce qui a trait aux provinces de l'Ouest. Il y a eu des réunions de fonctionnaires et à d'autres paliers. Je puis me tromper en disant que j'ai écrit au premier ministre Blakeney. J'ai toutefois écrit au premier ministre Lougheed. Je devrai vérifier dans l'autre cas. Ces rencontres ont cependant lieu et je crois que les consultations portent fruit.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre de dire bien franchement s'il est trop occupé pour répondre à la demande urgente de tous les premiers ministres provinciaux d'organiser une rencontre avant la présentation du budget. Pourquoi le gouvernement du Canada ne peut-il pas répondre à cette demande très simple vu le problème urgent que pose l'inflation dans notre pays, comme même le gouvernement semble tardivement reconnaître?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas parce que je suis trop occupé, comme le chef de l'opposition l'affirme. Je suis disposé à rencontrer ces messieurs n'importe quand. Je ne voudrais pas qu'ils croient, comme semble vouloir le laisser entendre le chef de l'opposition, que je discuterai avec eux du budget fédéral en détail, pas plus qu'ils ne discuteraient du leur avec le gouvernement fédéral. Quant à leurs propositions constructives concernant les façons de combattre l'inflation, j'estime qu'ils peuvent les faire tout aussi facilement chacun séparément qu'en bloc.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

● (1500)

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. LOUIS DUCLOS ET APPUYÉE PAR M. ART LEE

La Chambre passe à l'étude du discours prononcé par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada.

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront pour remercier le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et les membres du conseil des ministres de m'avoir confié l'agréable tâche de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Cela est non seulement une marque de cónfiance que j'apprécie beaucoup, mais aussi un honneur auquel je suis très sensible, et qui d'ailleurs rejaillit sur ma famille et sur l'ensemble de la population de la circonscription de Montmorency, qui a bien voulu me faire confiance lors des dernières élections générales.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi vous féliciter pour l'importante fonction qui vous a été confiée, et je vous souhaite beaucoup de succès et de satisfaction dans l'accomplissement de vos devoirs de président de la Chambre.

Je regrette toutefois que les débuts de cette 30e législature soient assombris par l'absence de notre gouverneur général. Je suis sûr de me faire le porte-parole de tous les députés de la Chambre en lui souhaitant un prompt rétablissement et un retour pour bientôt dans ses hautes fonctions. Il est toutefois réconfortant, monsieur l'Orateur, qu'il soit remplacé, étant donné les circonstances, par un homme du calibre du très honorable juge Bora Laskin.

Monsieur l'Orateur, fidèle à la tradition, je voudrais d'abord faire connaître aux députés la circonscription que j'ai le privilège de représenter depuis l'élection de juillet dernier. La circonscription de Montmorency a été constituée en vue des élections de 1965. Elle est située au nord-est de la ville de Québec; il s'agit d'une circonscription qui s'étend d'ouest en est à partir des villes de Charlesbourg et d'Orsainville, localités situées immédiatement au nord de la ville de Québec qu'elle contourne à sa limite nord-est pour ensuite longer le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la municipalité de Saint-Joachim située à quelque 30 milles à l'est de la ville de Québec. En somme, ma circonscription comprend quelque 21 villes et municipalités.

Monsieur l'Orateur, ce serait peut-être plus facile à comprendre pour la plupart des députés si je disais que c'est dans la circonscription de Montmorency qu'on trouve cette perle de la nature qu'est l'Île d'Orléans, que l'on trouve aussi les chutes Montmorency, le sanctuaire bien connu de Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi que le Centre de ski du Mont Sainte-Anne.

Une partie importante de la circonscription de Montmorency recouvre ce qui était auparavant une zone agricole, à savoir, l'Île d'Orléans d'une part, et la bande de terre le long du Saint-Laurent entre l'Ange-Gardien et la municipalité de Saint-Joachim d'autre part.

Malheureusement, aujourd'hui, à peine 2 p. 100 de la population active de la circonscription de Montmorency s'adonne à l'agriculture. En effet, on y travaille surtout dans l'industrie manufacturière, dans l'industrie de la construction, dans les services gouvernementaux et paragouvernementaux, dans le commerce et aussi dans les services publics en général.

Partie intégrante de la région du Québec métropolitain, la circonscription de Montmorency connaît un développement qui est intimement lié et associé au développement de l'ensemble de la région. Plusieurs des investissements dans l'infrastructure faits par le gouvernement fédéral au cours des dernières années dans la région du Québec métropolitain ont directement bénéficié à la population de la circonscription de Montmorency. Je voudrais ici énumérer quelques-uns de ces investissements. Par exemple, les 18 millions de dollars consacrés à la construction du boulevard de la Capitale, cette route de ceinture qui entoure la région du Québec métropolitain et qui permet à la population de la circonscription de Montmorency d'avoir accès très rapidement à la partie ouest de la région de Québec. Il y a aussi l'aménagement du mont Saint-Anne, auquel le ministère de l'Expansion économique régionale a consacré 13 millions de dollars. Enfin, il y a l'élargissement du boulevard Henri-Bourassa, où 9 millions de dollars ont été dépensés par le ministère en vue de relier le boulevard de la Capitale aux battures de Beauport, de façon à ce qu'éventuellement et le plus rapidement possible elles soient aménagées comme port.

[M. Duclos.]

Je parlais de ces investissements, monsieur l'Orateur, mais tout ceci à mon sens ne doit être qu'un début. En effet, les besoins de développement économique de ma circonscription sont énormes, d'autant plus que le taux de chômage s'y établit approximativement à 8 p. 100. Il importe donc que soient mises en application des mesures destinées à créer dans la région du Québec métropolitain un pôle de développement économique qui permette à cette région d'épauler la région de Montréal, où se trouve au Québec l'ensemble de l'industrie manufacturière. A mon avis, c'est autour du développement du port de Québec que doit s'articuler toute stratégie visant à créer un tel pôle de développement. Or, comme le conclut un rapport préparé pour le compte du ministère de l'Expansion économique régionale, il est dans la nature des choses que le port de Québec, dont l'activité a plus que doublé au cours des cinq dernières années, se développe vers l'est, c'est-à-dire dans la circonscription de Montmorency. Il s'agirait d'aménager graduellement les battures, c'est-à-dire cette partie de territoire qui s'étend des limites des terrains de l'Anglo Canadian Pulp and Paper Mills Limited, jusqu'au pont de l'Île d'Orléans.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, plusieurs raisons militent en faveur d'une telle initiative du gouvernement. Il y a d'abord le fait que le chenal au sud de l'Île d'Orléans est en train d'être dragué à une profondeur de 41 pieds, ce qui permettrait l'accès de navires de 125,000 tonneaux—on sait, par exemple, que, à cause de la configuration du fleuve, seuls les navires de 40,000 tonneaux peuvent se rendre jusqu'au port de Montréal—navires qui pourraient avoir un tirant d'eau allant jusqu'à 54 pieds.

Il faut aussi tenir compte de l'espace disponible, espace d'une longueur de cinq milles, et qui permettrait d'installer un port d'approximativement 500 pieds de profondeur.

On trouve aussi derrière les installations portuaires de l'espace supplémentaire qui permettrait de créer une zone portuaire industrielle.

Enfin, les battures sont reliées, grâce au boulevard Henri-Bourassa, dont je parlais tout à l'heure, et au boulevard de la Capitale, aux grandes voies de communication qui s'inscrivent dans le réseau routier de l'ensemble du Québec et du Canada.

Un tel développement du port de Québec, monsieur l'Orateur, entraînerait sans doute l'établissement d'industries de pointe, c'est-à-dire des industries qui peuvent créer des emplois bien rémunérés pour tout ce groupe de techniciens et d'ouvriers spécialisés que forme une bonne partie de nos jeunes qui entrent sur le marché du travail.

Ces industries peuvent payer des salaires intéressants en raison surtout de leur taux de productivité extrêmement élevé.

Je voudrais aussi souligner l'importance d'une liaison aérienne directe entre New-York et la ville de Québec. Une telle liaison permettrait que devienne plus florissante l'industrie touristique qui s'est greffée dans ma circonscription sur les activités sportives du Mont Sainte-Anne. Il en résulterait, en effet, une augmentation considérable du nombre de touristes américains qui viendraient s'y adonner au ski pendant la saison d'hiver. Je souhaite donc que le gouvernement fasse les démarches nécessaires afin que les délicates négociations entreprises avec le gouvernement américain à ce sujet connaissent un dénouement heureux.

Monsieur l'Orateur, je mentionnais tantôt que l'Île d'Orléans m'apparaissait être une perle de la nature. Pour cette raison, je voudrais exprimer mon appréciation au gouver-

nement fédéral pour sa contribution financière à la réalisation d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'Île d'Orléans.

Il me semble essentiel d'éviter que le développement économique, sans qu'il faille le bouder, se fasse au prix de la destruction de cette oasis de paix et de verdure. Il faut également que soit protégé le caractère agricole de l'Île d'Orléans.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner l'intérêt que manifeste le gouvernement, dans le discours du trône, à l'égard des agriculteurs qui seront encouragés—car, à l'Île d'Orléans, plusieurs exploitations agricoles existent encore—à accroître leur production grâce à des mesures de stabilisation des revenus et des marchés.

J'invite donc tous les députés à venir visiter la circonscription de Montmorency pour la mieux connaître. Ils constateront rapidement que les gens sont hospitaliers et qu'il fait bon y vivre.

Je voudrais toutefois y inviter plus particulièrement le très honorable premier ministre. Je puis l'assurer que la population de Montmorency saura lui faire oublier le comportement des gueulards qu'il a rencontrés dans la région de Québec lors de l'ouverture de la «Superfrancofête», et qui ont voulu violer son droit à la liberté d'expression dans notre pays démocratique. L'immense majorité de la population de Montmorency a réprouvé de tels agissements, et je voulais le dire au premier ministre à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, Paul Valéry disait: Si l'État est trop fort, il nous écrase; s'il est faible, nous périssons.

Un peu dans la même veine, celui qui dirige le gouvernement canadien aujourd'hui écrivait en 1967:

> Le plus ancien problème de la philosophie politique, et presque le seul, c'est de justifier l'autorité sans pour autant détruire l'indépendance de la personne humaine. Comment réconcilier l'individu et la société? Le désir d'être seul et le besoin de vivre en groupe? L'amour de la liberté et la nécessité de l'ordre? ... Or, ce que la philosophie a pu nous dire de plus utile sur ce problème, c'est qu'il faut se tenir à égale distance des deux termes de l'alternative. Trop d'autorité, ou trop peu, et c'en est fait de la liberté.

Voilà la philosophie politique qui sous-tend toutes les mesures qu'entend prendre le gouvernement au cours des prochains mois pour assurer le progrès socio-économique du Canada en ces temps difficiles, mesures dont fait état abondamment le discours du trône. La situation actuelle exige sans doute une action gouvernementale décisive et rigoureuse, mais une action marquée au coin du respect de l'individu et de son esprit d'initiative.

Monsieur l'Orateur, le problème de l'inflation sera évidemment au centre des préoccupations du gouvernement au cours des prochains mois. Presque tous admettront qu'il s'agit là d'un problème dont la solution réside dans une concertation à caractère mondial, si nous voulons aller à la racine du problème.

● (1510)

[*Traduction*]

A cet égard, monsieur l'Orateur, il faut se réjouir de l'intention du gouvernement, exposée dans le discours du trône, de participer activement à des discussions bilatérales et multilatérales dans le but de veiller à ce que les difficultés économiques mondiales soient aplanies et à ce qu'une crise soit évitée. Dans les circonstances actuelles, la situation économique mondiale doit la préoccupation prioritaire de notre politique étrangère.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que le Canada est à même de jouer un rôle décisif et vital pour assurer la cohésion internationale grâce à l'énorme prestige, au respect et à l'autorité morale dont jouit son premier ministre (M. Trudeau) sur la scène internationale. A partir de maintenant, nous devons consacrer tous nos efforts à faire mieux comprendre au plus grand nombre possible de pays l'urgence d'une véritable collaboration dans le domaine des politiques monétaires et commerciales.

Le discours du trône fait aussi état de la préoccupation du gouvernement à l'égard de la prolifération des techniques et des matières nucléaires. Je pense qu'il s'agit là d'un problème d'une importance primordiale étant donné le nombre toujours croissant de pays qui sont des puissances nucléaires ou semblent sur le point de le devenir. J'ose espérer que Conrad Adenauer, le regretté chef de l'Allemagne de l'Ouest, s'est trompé lorsqu'il a dit: «Dieu a fait une grave erreur lorsqu'il a limité l'intelligence de l'homme mais non pas sa stupidité.» Le romancier américain, John Steinbeck, a déjà écrit à ce sujet: «Notre guerre civile a été qualifiée de la dernière des guerres entre gentilshommes.» Celle qu'on appelle la seconde guerre mondiale fut sans doute la dernière des longues guerres de notre planète. La prochaine, si dans notre stupidité nous la laissons se déclencher, sera la dernière du genre. Il ne restera aucun survivant pour se souvenir de quelque chose. Si telle est la mesure de notre bêtise, le genre humain ne mérite pas de survivre.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, au sujet du problème de l'inflation, dont je parlais tantôt, il est certain que si une concertation à l'échelle mondiale s'impose pour vraiment s'attaquer à la racine du problème, il ne faut pas pour autant minimiser la portée des mesures que se propose de prendre le gouvernement, mesures qui se situent d'ailleurs dans le prolongement de celles qui ont été prises dans le passé et qui ont permis au Canada, dans les circonstances, de connaître un taux de croissance des prix inférieur à celui qu'on retrouve dans les autres pays industrialisés.

Monsieur l'Orateur, je me permets donc ici de suggérer qu'un examen sérieux soit fait au sujet de la contribution des cartes de crédit au problème de l'inflation. En effet, on peut se demander si leur usage, fort répandu aujourd'hui, ne risque pas d'annuler les mesures que pourrait mettre en vigueur le gouvernement en vue de restreindre la demande de biens et de services.

L'habitation est un autre secteur de notre vie économique où l'inflation fait des ravages. Tous ont pu constater la hausse anormale du prix des habitations au cours des dernières années, surtout dans les grands centres urbains du pays. Les causes en sont diverses sans doute, mais il me semble qu'il faudrait examiner le rôle de la spéculation foncière et, s'il y a lieu, étudier la possibilité d'imposer un impôt spécial sur les profits résultant de transactions à caractère spéculatif.

Monsieur l'Orateur, il est d'autant plus nécessaire que notre économie conserve et accroisse sa vigueur qu'il s'agit là de la condition essentielle à l'amélioration de notre régime de sécurité sociale. Car c'est essentiellement l'accroissement de la force de notre économie qui permettra à notre gouvernement d'être encore plus généreux à l'égard des petits et des défavorisés de notre société. J'ai toujours cru, monsieur l'Orateur, que, fondamentalement, le rôle du gouvernement dans un pays d'abondance comme le Canada, c'est d'être avec les petits, avec les défavorisés, et de prendre leur part.

Je note également avec plaisir, dans le discours du trône, le projet gouvernemental d'allocations aux conjoints de bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse âgés de 60 à 65 ans. Je souhaite que ceci soit un premier pas en

vue du versement éventuel de la pension de sécurité de la vieillesse aux gens qui atteignent l'âge de 60 ans et qui choisissent de se retirer du marché du travail. Évidemment, il faut être bien conscient des coûts inhérents à de telles mesures sociales, mais c'est grâce à la croissance de notre économie que nous serons en mesure d'aider les gens qui sont vraiment dans le besoin.

Le discours du trône est également fort réconfortant au chapitre des mesures relatives à l'habitation, surtout celles destinées à faciliter l'acquisition d'une première maison par les jeunes. Je me réfère en particulier à la subvention de $500 qui serait accordée lors de l'acquisition d'une première maison, et dans le cas où il s'agirait d'une maison neuve. Je me réfère enfin à une mesure qui était contenue dans le budget, c'est-à-dire le régime d'épargne-logement, qui permettrait enfin à des jeunes de se préparer au cours des années à l'achat d'un chez-soi. Je signale aussi une mesure qui est extrêmement populaire dans ma circonscription, mesure qui est bien appréciée. Il s'agit de la ristourne fédérale, qui permet au gouvernement et à la Société centrale d'hypothèques et de logement de rembourser la partie des mensualités hypothécaires qui dépasse vraiment la capacité de payer des familles du Canada.

Il s'agit là de mesures fort appréciées dans ma circonscription qui compte une forte proportion de jeunes ménages désireux de bien s'installer chez eux après quelques années de vie de ménage.

Monsieur l'Orateur, à l'ouverture de la 1re session de la 29e législature, l'honorable député de Lachine-Bord-du-Lac (M. Blaker), alors comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, disait:

> D'aucun prétendent que la «bilinguisation» de la fonction publique a été poussée trop loin et trop vite. Qu'il me soit permis de dire aux membres de cette Chambre, avec tout le respect que je leur dois, qu'on n'a pas agi trop rapidement mais au contraire avec trop de lenteur.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire jusqu'à quel point ces propos, à l'époque, m'ont paru justes. Je sais que des progrès sont constamment réalisés dans ce domaine, mais je sais aussi qu'il y a encore beaucoup à faire.

Cependant, toujours soucieux des droits des gens en place, le gouvernement doit néanmoins accentuer ses efforts afin que les francophones puissent faire carrière dans la Fonction publique du Canada, tout en demeurant culturellement eux-mêmes. Il faut que les compétences que le Québec s'est données depuis les débuts de l'année 1960, au prix de sacrifices énormes de la population québécoise, trouvent des débouchés dans la Fonction publique du Canada et puissent contribuer à en accroître encore la qualité.

Il est déplorable qu'en raison de la vague nationaliste qui a touché bien des milieux au Québec, trop de jeunes Québécois francophones renoncent ainsi à des carrières fort intéressantes et privent la société des précieux services qu'ils pourraient lui rendre.

Monsieur l'Orateur, en conclusion, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. Lee), que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

A Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

● (1520)

[*Traduction*]

M. Art Lee (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur et un privilège de pouvoir appuyer la motion du député de Montmorency (M. Duclos). C'est aussi un honneur pour les habitants de ma circonscription de Vancouver-Est et une preuve de considération pour ma province et pour l'Ouest.

Je suis très heureux d'avoir été choisi pour représenter l'une des circonscriptions les plus intéressantes et les plus passionnantes du Canada, une région dont les habitants sont travailleurs et talentueux et dont bon nombre sont venus d'autres pays. Ma circonscription compte aussi des milliers de Canadiens de naissance et, ensemble, nous représentons divers groupes ethniques et plusieurs partis politiques. La circonscription de Vancouver-Est compte des Canadiens venus d'Italie, d'Allemagne, de Yougoslavie, des Pays-Bas, d'autres pays d'Europe et d'Asie et, bien sûr, de la Grande-Bretagne. Nous sommes heureux qu'ils aient choisi de s'établir au Canada et je les représente avec fierté.

Ensuite, il y a les Canadiens d'origine chinoise. Si vous permettez une remarque personnelle, monsieur l'Orateur et honorables députés, le fait que je sois le premier Canadien d'origine chinoise de mon parti à être élu au Parlement est très significatif. L'histoire de ma famille au Canada remonte à 1883 quand mon arrière grand-père arriva au pays pour travailler à titre d'ouvrier à la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique. On peut d'ailleurs dire que les Canadiens d'origine chinoise ont aidé d'une façon très réelle et tangible à unir le Canada au moyen de voies d'acier. De 1902 à 1937, mon grand-père tenait une épicerie et un restaurant dans la région de Cranbrook et de Kimberley. Son fils, mon père, continua à s'occuper du commerce de mon grand-père jusqu'au moment où il s'engagea comme pilote dans l'aviation royale canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale. Il fut plus tard cofondateur à Edmonton (Alberta), d'un commerce de gros indépendant appartenant aux détaillants, qui dessert le nord de l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et l'Arctique.

En l'espace de quatre générations, notre grand pays a permis à ma famille, comme à un grand nombre d'autres familles d'origines diverses, de se faire une vie et une carrière et de profiter des possibilités offertes à tous les Canadiens.

Bien entendu, les efforts des Canadiens d'origine chinoise, comme ceux de certains autres groupes de notre société, en vue d'acquérir intégralement les privilèges de la citoyenneté, n'ont pas abouti sans difficultés. Nombre de mes ancêtres se sont heurtés à l'incompréhension et aux barrières linguistiques. Mais grâce à leur persévérance et à leur patience et au courage qu'ils ont tiré de leur héritage culturel, ils participent maintenant de façon égale et entière à la vie canadienne. Beaucoup d'entre nous exercent maintenant des professions libérales, mais, ce qui est plus important, c'est que nous sommes, à titre de groupe ethnique, engagés plus activement dans la société canadienne et que nous continuerons de l'être.

Monsieur l'Orateur, je représente ici une nouvelle génération de Canadiens et je considère de mon devoir, en tant que député, de représenter et de servir tous les électeurs de ma circonscription de Vancouver-Est, de ma province, la Colombie-Britannique, et de mon pays, le Canada. Je

me considère privilégié d'appartenir à la génération d'après la Seconde guerre mondiale. Nous sommes reconnaissants à nos pères et à nos grands-pères d'avoir défendu notre pays dans deux guerres mondiales et d'avoir surmonté les dures épreuves de la dépression. Je crois que je peux dire, au nom de tous les jeunes Canadiens, que nous avons eu une chance dont personne avant nous n'avait bénéficié. Parfois, il est vrai, certains de nos actes et de nos expressions ne semblent pas vouloir exprimer cette gratitude, mais bon nombre de nos attitudes et de nos actes critiques sont inspirés d'un désir sincère d'améliorer ce que nous croyons être fondamentalement une bonne société. Je suis jeune, mais mon héritage culturel m'a enseigné à puiser à la sagesse qui vient avec l'âge. J'ai hâte de bénéficier de la sagesse de mes nouveaux collègues, qu'ils soient assis de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre.

Ma grande circonscription de Vancouver-Est est en milieu urbain. Elle est bordée au nord par le secteur est du port de Vancouver. Le terrain de l'Exposition nationale du Pacifique se trouve aussi dans Vancouver-Est. Cette exposition qui se tient chaque année est la plus grande de la côte ouest et la deuxième en importance au Canada. L'hôtel de ville de Vancouver et l'hôpital général de Vancouver sont tous deux situés dans ma circonscription. Vancouver-Est compte en outre la deuxième communauté italienne en importance au Canada. Grâce à ces attributs spéciaux et, si je puis dire en toute modestie, monsieur l'Orateur, grâce au fait que ma circonscription se trouve à Vancouver, l'une des plus belles villes du Canada, je crois que l'on m'a donné l'occasion de servir et de représenter une circonscription unique en son genre et la plus intéressante du pays.

Puisque Vancouver-Est a été jusqu'ici et demeure le point d'arrivée d'un bon nombre de néo-canadiens, la question de l'assimilation en général est très importante pour de nombreuses personnes que je représente et constitue pour eux une préoccupation particulière. J'espère que la mesure contenue dans le discours du trône y répondra à certains égards. La question du logement en général préoccupe également beaucoup les habitants de Vancouver-Est. Je me réjouis des mesures du discours du trône et j'espère qu'elles contribueront dans une grande mesure à combler le besoin de meilleurs logements.

Partie intégrante du Vancouver métropolitain, ma circonscription est par ailleurs aux prises avec les problèmes d'un milieu urbain. La qualité de l'environnement envisagée sous l'angle naturel économique et social, inquiète au plus haut point les gens de Vancouver-Est. J'ai bon espoir néanmoins que les mesures annoncées dans le discours du trône contribueront à atténuer les méfaits de l'urbanisation.

Ma circonscription compte maintes personnes âgées. Mon héritage culturel m'a appris à respecter mes aînés et à prendre soin d'eux. Or nous devons assumer nos responsabilités à l'égard des personnes âgées, avec dignité et honneur; non pas par charité à leur égard, mais par esprit de justice.

● (1530)

Les gens de Vancouver-Est sont fort préoccupés de l'état de notre économie, spécialement ces temps-ci alors que sévit l'inflation. Je suis on ne peut plus confiant que les mesures annoncées dans le discours du trône aideront à maîtriser et à endiguer l'inflation. Je me réjouis tout particulièrement de ce que le gouvernement n'entend pas combattre l'inflation en provoquant un ralentissement de l'économie.

Monsieur l'Orateur, en raison de mes attaches familiales et parce que je représente la Colombie-Britannique, j'estime de mon devoir d'être bref. C'est un fait que les régions et les économies du Canada sont très diversifiées. C'est un fait également que la structure de l'Ouest du Canada n'est pas homogène mais qu'elle est en réalité très hétérogène. Quoi qu'il en soit, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba présentent plusieurs traits régionaux communs.

Premièrement, les industries de l'ouest du Canada sont surtout des industries primaires. Deuxièmement, les gens de l'ouest sont très individualistes. Chacun de nous a le sentiment de pouvoir diriger sa vie comme il l'entend. Troisièmement, les gens de l'ouest jugent quelqu'un sur sa véritable personnalité plutôt que sur ses origines. Quatrièmement, les gens de l'ouest s'enorgueillissent de vouloir un Canada uni fondé sur la diversité des origines ethniques. En raison de ces particularités régionales, nous estimons que l'ouest est unique en son genre et nous espérons sincèrement que cette trentième législature accordera encore plus d'attention aux problèmes de l'ouest.

Nous constatons avec plaisir que le discours du trône de la présente session mentionne un programme de transports à long terme. Or, la situation économique de l'ouest du Canada dépend beaucoup du transport et nous ne pourrons pas l'améliorer sans améliorer d'abord le système de transport. Par ailleurs, nous espérons vivement qu'on reconnaîtra davantage la nécessité de créer une industrie secondaire viable dans l'Ouest canadien. Pour y parvenir il faudrait décentraliser davantage l'activité industrielle au profit de cette région, tant dans les secteurs privés que gouvernementaux.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que ma circonscription était limitée au nord par la partie est du port de Vancouver. Comme nous faisons également partie intégrante de la structure économique de l'ouest, nous espérons qu'on reconnaîtra davantage la nécessité de son expansion. Nous avons bien peur que nos espoirs de voir l'Ouest canadien et le Canada en général faire partie intégrante des pays riverains du Pacifique ne soient déçus si l'on ne reconnaît pas l'importance de cette question.

J'aimerais maintenant remercier le premier ministre (M. Trudeau) de m'avoir permis d'appuyer la motion du député de Montmorency. J'aimerais également vous remercier, monsieur l'Orateur, de même que les députés ici présents pour la patience dont vous avez fait preuve avec le novice que je suis. C'est avec plaisir que j'appuie l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat, à la vive déception de tous je crois.

(La motion est adoptée.)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement de la Chambre.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: En conformité de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La séance est levée à 3 h 40.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UNE MOTION RELATIVE À LA TAXE À L'EXPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dépose un avis de motion des voies et moyens, qui a trait à la taxe à l'exportation du pétrole et des produits pétroliers.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'EXAMEN D'UNE MOTION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, je demande que soit désigné un ordre du jour portant examen de l'avis de motion des voies et moyens qui vient d'être déposé.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE BILINGUISME

DEMANDE DE RENVOI À LA COUR SUPRÊME DU BILL 22 ADOPTÉ AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre, aux termes de l'article 43 du Règlement, la permission de proposer une motion au sujet de l'affaire urgente que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le député de Témiscamingue (M. Caouette) ont soulevée hier au cours de la période des questions.

Appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), je voudrais proposer:

Que la Chambre prie le gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que la Cour suprême du Canada se prononce sur la constitutionnalité de la loi de la province de Québec sur les langues officielles, loi dite bill 22.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'ai l'impression qu'il n'y a pas unanimité.

* * *

LES SPORTS

LES OLYMPIADES DE MONTRÉAL EN 1976—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en conformité de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné, d'une part, que le financement des Jeux olympiques de Montréal rencontre présentement de sérieux obstacles financiers et, d'autre part, que la ville de Montréal s'est voté le droit de dépenser les fonds olympiques sans appel de soumissions publiques, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Qu'un comité de la Chambre se réunisse immédiatement pour enquêter sur les dépenses occasionnées par le programme de financement des Jeux olympiques, dépenses autorisées par le bill C-196 adopté par la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LA LOI MODIFIANT LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS, LA LOI SUR LES BANQUES ET LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS ET LES POUVOIRS

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger une loi modifiant une loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Mesure prévoyant l'établissement du conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration

[*Français*]

LOI MODIFIANT LES ACTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867 À 1965

MODIFICATIONS RELATIVES À LA REPRÉSENTATION DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST AU SÉNAT

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-3 intitulé «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA LOI DE 1974 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET LES ALLOCATIONS DE GUERRE POUR LES CIVILS

MODIFICATIONS PORTANT SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE MONTANT DES ALLOCATIONS

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le bill C-4, tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications) demande à présenter le bill C-5 intitulé «Loi établissant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifiant en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois et édictant certaines dispositions corrélatives».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-6, tendant à établir un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Ouellet.]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA DIMINUTION DES MISES EN CHANTIER D'HABITATIONS—LES TAUX ÉLEVÉS D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser certaines questions au nouveau ministre d'État chargé des Affaires urbaines qui doit maintenant s'occuper des questions touchant l'habitation. C'est au sujet de la crise qui sévit présentement dans le secteur de l'habitation au Canada: étant donné que les statistiques révèlent maintenant que le nombre des mises en chantier a décliné partout au Canada entre août 1973 et août 1974 dans la proportion de 24.3 p. 100, quelles mesures immédiates le gouvernement entend-il prendre ou quels programmes, s'il en est, entend-il mettre en œuvre pour aider les citoyens à acquérir un logement convenable à un prix qu'ils peuvent se permettre, en ce moment surtout où l'inflation est devenue incontrôlable?

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'il n'existe pas de crise de l'habitation au pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Nous sommes encore les gens les mieux logés au monde tant quantitativement que qualitativement, et nous devrions en être reconnaissants.

Des voix: Bravo!

M. Danson: J'estime que l'on devrait remettre ces données dans leur contexte. Il est vrai que le nombre réel des mises en chantier est inférieur de 9 p. 100 cette année, nombre qui une fois désaisonnalisé se révèle l'être encore un peu plus. Mais le gouvernement a appliqué une mesure énergique sous la forme du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison qui a été extrêmement bien accueilli. Des fonds de l'ordre de quelque 450 millions de dollars ont jusqu'ici été demandés ou accordés. C'est là un programme extrêmement fructueux.

Il ne faut pas oublier l'article 15 portant sur le logement à dividendes limités, qui a déjà été proposé, le programme gouvernemental d'aménagement des terrains, le régime enregistré d'épargne pour les propriétaires d'habitations qui aidera les jeunes familles à réunir les sommes nécessaires, et ainsi de suite. Je pourrais poursuivre encore, monsieur l'Orateur.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

M. Wooliams: Monsieur l'Orateur, j'ai été longtemps sans entendre un tel verbiage.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Étant donné que de nombreux constructeurs ont cessé toute activité à cause des taux hypothécaires élevés, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il entend mettre en œuvre un programme visant à diminuer les taux d'intérêts ou à subventionner les constructeurs afin d'éviter une pénurie éventuelle de logements et un taux de chômage excessif dans le secteur de la construction?

M. Danson: Nos programmes d'aide en Ontario comportent déjà de telles dispositions qui limiteront les taux d'intérêt à 8 p. 100; lorsque la taille et les revenus de la famille le justifieront, les taux d'intérêt pourront être réduits jusqu'à 4 p. 100. En outre, les dividendes limités prévus à l'article 15 sur le logement, que je viens d'annoncer, assurent un taux d'intérêt réel de 8 p. 100 aux constructeurs, permettent la mobilité des taux d'intérêt. Tout cela devrait aider les Canadiens à se trouver un logement à loyer raisonnable.

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Nord pose une dernière question supplémentaire.

M. Woolliams: Étant donné que le ministre reconnaît que les mises en chantier ont diminué et que les fonds prévus par le Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison à l'intention des petits salariés sont limités sur l'ordre des bureaux régionaux de la SCHL et que, souvent, ils ne servent qu'à l'achat de nouvelles maisons, comment le ministre peut-il justifier sa décision de ne pas les faire servir à l'achat d'autres maisons déjà construites?

M. Danson: Le député a déjà parlé de l'inflation et des contraintes qu'elle nous impose. C'est pourquoi j'ai jugé beaucoup plus important d'affecter les fonds du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison à de nouvelles habitations afin d'en accroître le nombre. Je comprends que les acheteurs de maisons existantes sont ainsi privés d'aide, mais je dois surtout m'occuper d'accroître la construction domiciliaire au Canada, et c'est ce que j'essaie de faire.

Des voix: Bravo!

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES INDIENS AU SUJET DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je pose aussi ma question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que les conditions de logement des Indiens du Canada sont déplorables et qu'un groupe d'Indiens a dû venir manifester à Ottawa à ce sujet, le ministre, ou l'un de ses fonctionnaires, a-t-il communiqué avec l'un quelconque des dirigeants des manifestants et a-t-il pris des mesures pour leur offrir une aide financière?

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Nous traitons de façon régulière et dans le meilleur esprit de coopération avec les associations d'indigènes. Bien entendu, mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'entretient et collabore étroitement avec ceux qui sont venus à Ottawa. Nos programmes de logement pour les Indiens sont certes la preuve que le problème nous préoccupe beaucoup. Le ministre et moi-même avons discuté des façons de le résoudre et d'améliorer la situation.

* * *

L'AGRICULTURE

LE LAIT—LA SUPPRESSION DE LA SUBVENTION—LES PROTESTATIONS DE CERTAINES PROVINCES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que certaines provinces ont trouvé à redire à la décision du gouvernement fédéral d'éliminer graduellement la subvention actuelle de 5c. par pinte de lait, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement est revenu sur sa décision et s'il va continuer à payer cette subvention?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Agriculture a été chargé d'administrer cette subvention de 5c. la pinte de lait vendue au consommateur. Le gouvernement a pris cette décision plus tôt cette année au cours du mois d'août.

M. Broadbent: Après les élections.

M. Whelan: Nous avons fait ce que les premiers ministres provinciaux nous avaient demandé de faire. Certaines provinces nous ont demandé d'éliminer la subvention graduellement sur une plus longue période de temps.

● (1420)

Les faits prouveront que bien des groupes de producteurs laitiers et de transformateurs de produits laitiers, s'étaient prononcés contre cette forme d'aide. La plupart d'entre eux étaient d'avis qu'il faudrait la donner sous forme d'aide sociale directe. Quelle sera la suite, monsieur l'Orateur, je n'en sais rien. Cette aide va-t-elle désormais revêtir la forme d'aide sociale, je l'ignore, mais je signale que lorsque le gouvernement a inauguré la subvention du lait au consommateur, nous n'avions pas encore indexé les pensions de la vieillesse, ni majoré les pensions des anciens combattants et les autres prestations que touchent les personnes à revenu fixe. Ces gens se trouvent maintenant dans une situation différente de celle dans laquelle ils se trouvaient au moment où le programme de subvention du lait au consommateur est entré en vigueur.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre précise son propos, car je voudrais être certain de l'avoir bien compris. Donc, d'après lui les gouvernements provinciaux lui auraient demandé de réduire graduellement la subvention. Veut-il dire qu'ils ont accepté l'idée d'annuler complètement la subvention ou que le gouvernement fédéral a signifié aux gouvernements provinciaux qu'ils allaient perdre la subvention et, en réponse, ces derniers lui auraient signalé qu'ils préfèrent la réduction graduelle de la subvention? Je voudrais que le ministre nous précise ce point et qu'il explique ensuite comment le gouvernement fédéral compte remplacer le revenu qui était versé aux provinces pour ce produit alimentaire nécessaire; c'est-à-dire, si le gouvernement fédéral doit abandonner la subvention de 5 c. qui faisait partie du programme et dont le besoin se fait encore gravement sentir.

M. Whelan: J'essaierai de me rappeler tout ce que le député a dit, monsieur l'Orateur. Je veux bien préciser que certains s'imaginent qu'à cause de la subvention de cinq cents la pinte à la consommation, le prix du lait n'a pas augmenté l'an dernier. Je tiens à faire remarquer que certains services publics et autres régissant l'industrie laitière, dont les coûts ont jusqu'à quintuplé ou sextuplé, n'ont eu qu'à prouver cette augmentation pour hausser leurs prix. Cela vaut pour le secteur secondaire comme pour le secteur primaire.

J'ai rencontré en juillet les ministres du gouvernement provincial à Winnipeg. Ils ont demandé l'élimination progressive de ce programme, mais sur une période plus longue que celle qui avait été fixée par le gouvernement fédéral. Soit dit en passant, ils nous ont reproché l'an dernier d'avoir lancé ce programme. Monsieur l'Orateur, nous avions bien précisé l'an dernier qu'il s'agissait d'un programme d'un an.

M. Broadbent: Le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre vient d'induire la Chambre en erreur, par inadvertance ou autrement.

Des voix: Oh, Oh!

M. Broadbent: Si les arrière-bans de l'autre côté veulent bien se tenir tranquilles un instant, je vais expliquer mon objection. Le premier ministre Schreyer du Manitoba m'a appris qu'en juillet il avait expressément demandé au ministre de prolonger la subvention. Ou bien M. Schreyer m'a induit en erreur, ou bien le ministre dans sa verbosité habituelle a tellement embrouillé la question qu'il s'est trouvé à induire la Chambre en erreur. Je veux l'entendre dire clairement si le premier ministre Schreyer a demandé ou non un prolongement de la subvention.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je puis déposer toutes les lettres qui ont été adressées, depuis l'instant où le gouvernement a établi la subvention à l'intention des consommateurs. A l'époque, il y avait beaucoup de personnes à revenus fixes, qui ont depuis reçu une assistance grâce aux mesures sociales d'appoint adoptées à leur endroit par le Parlement fédéral. Comme je viens de le dire, je puis déposer ces lettres pour faire voir combien de fois les producteurs, les conditionneurs et les provinces ont changé d'avis sur ce qu'il y avait lieu de faire.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE VERSEMENT DE LA PENSION DE VIEILLESSE AUX FEMMES DE 60 ANS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Lors des dernières élections, le premier ministre promettait d'accorder la pension de vieillesse aux femmes âgées de 60 ans. Or, dans le discours du trône, il est fait mention de la pension à 60 ans, mais en 1975 seulement. Comme cette promesse devait être remplie immédiatement après les élections, est-ce que le premier ministre a l'intention, aux termes de la loi qu'il va présenter, de verser ces pensions, avec rétroactivité au 1er août 1974?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député interprète quelque peu mes paroles. Pendant la campagne électorale, j'ai annoncé le programme que le gouvernement proposait de mettre en œuvre, dans des conditions normales, c'est-à-dire en envisageant l'élection d'un gouvernement majoritaire qui durerait quatre ans. Le chef créditiste en a été le premier surpris, mais il devra se rappeler tout au long de ce Parlement que nos promesses électorales nous comptons les tenir, mais pas toutes au cours de la première session.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

En juillet 1974, le premier ministre faisait des promesses aux femmes de 60 ans. Or, ces femmes-là ont 60 ans présentement, et le gouvernement est majoritaire. Voilà pourquoi je me demande si le gouvernement a l'intention d'attendre quatre ans pour agir, alors que ces dames auront atteint l'âge de 64 ans, au lieu de verser la pension immédiatement, et avec rétroactivité au 1er août. Le gouvernement tiendrait alors sa promesse. Le gouvernement n'a-t-il pas l'intention d'agir dans ce sens-là?

M. Trudeau: Monsieur le président, le député a tort de parler de quatre ans. S'il se reporte au discours du trône, il verra que nous parlons du mois d'octobre prochain.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné ce que vient de dire le très honorable premier ministre, et étant donné que, d'une part, le gouvernement est majoritaire et a donc l'initiative de ses travaux, et que, d'autre part, nous sommes assurés de l'appui tant des conservateurs progressistes que des néo-démocrates et des créditistes, notamment en ce qui concerne cette mesure, je voudrais demander au premier ministre ce qui le retarde tant, puisqu'il jouit de l'initiative et de la collaboration des partis de l'opposition à ce sujet.

M. Trudeau: Je suis très heureux, monsieur le président, de prendre acte des paroles du député. Si l'opposition veut collaborer avec nous sur tous les aspects de la législation que nous allons présenter, nous pourrons discuter, mais il serait vraiment incongru que le député pense que lui, de son parti, puisse choisir les projets de loi qui devront être mis de l'avant et ceux qui devront attendre.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES DINDONS—DEMANDE DE PRÉVENTION DE LA DESTRUCTION DES STOCKS ENTREPOSÉS

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que durant la première semaine de septembre il y avait 40 millions de livres de dinde en entrepôt, d'après la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le ministre ouvrira-t-il une enquête au sujet de ce surplus, afin que nous soyons assurés qu'il n'y aura pas de destruction générale des dindes comme il y en a eu une des œufs, notamment puisque la fête d'action de grâce est à deux semaines d'ici?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je signalerai que les éleveurs de dindes et l'industrie gèrent leurs propres affaires. Le gouvernement n'a rien à y voir, ils le font eux-mêmes. L'Office de commercialisation des dindes n'a aucune emprise sur le produit, nous devons donc rétablir un peu les faits. A mon avis, le Canada est très fortuné d'avoir une groupe de producteurs si efficaces qui offrent un produit de haute qualité aux consommateurs.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre conseillera-t-il à l'Office canadien de commercialisation des dindons de distribuer son surplus, avec l'aide des provinces, aux assistés sociaux et

aux foyers de retraités, afin de permettre à plus de gens de prendre le repas de l'Action de grâces?

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, la correspondance que j'ai reçue dernièrement montre qu'avant tout, la plupart des gens et des producteurs condamnent le gaspillage. Presque tous estiment qu'il revient à la société dans son ensemble, et non aux seuls producteurs, de dispenser les biens. La société a le devoir de s'occuper des nécessiteux. Ce n'est pas à un secteur restreint de la société de veiller au sort des autres, mais à la société tout entière. Je suis sûr que c'est ce que voulait dire l'honorable député.

M. Baldwin: Allons, les élections sont finies.

[*Français*]

LE BŒUF ET LE LAIT—LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES SUR LA POSSIBILITÉ DE VERSER DES SUBVENTIONS

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Se propose-t-il de rencontrer prochainement ses homologues provinciaux afin de mettre au point un programme d'urgence visant à aider les producteurs de bœuf canadien à survivre à la période difficile qu'ils connaissent actuellement, laquelle affecte également dans une grande mesure les producteurs de lait et de produits laitiers?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à propos du problème que connaît le pays dans le domaine de l'élevage du bœuf, je dois dire que les ministres de l'Agriculture et de la Consommation des quatre provinces de l'Ouest nous ont demandé de faire une enquête sur tous les secteurs de cette industrie. Je signale, monsieur l'Orateur, qu'il n'y existe actuellement aucun office de commercialisation. Nous envisageons de faire une enquête et, dans ce cas, je suis certain qu'elle fera ressortir les faits. Nos représentants rencontrent ceux des provinces lundi prochain pour examiner la situation des éleveurs canadiens. Après cette réunion, nous serons plus en mesure de savoir ce que l'on fera, si l'on fait quelque chose.

[*Français*]

LES BOVINS—LA POSSIBILITÉ DE L'IMPOSITION D'UN QUOTA PAR LES ÉTATS-UNIS—LES CONSULTATIONS AVEC LE CANADA

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais demander au ministre s'il a été mis au courant de la décision récente des Américains d'imposer un quota sur l'expédition de bœuf canadien aux États-Unis. Est-ce que cette décision américaine a été prise en consultation avec le gouvernement canadien? Y a-t-il eu des négociations avec la division en cause du ministère de l'Agriculture?

● (1430)

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, selon le dernier rapport, les États-Unis songent à prendre une telle mesure, mais lorsque la Chambre a repris ses travaux aujourd'hui, les autorités américaines n'avaient encore pris aucune mesure.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉPÔT DU TEXTE DE L'ACCORD AVEC L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE—LES CLAUSES RELATIVES AUX EXPORTATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur le projet d'entente qu'étudient actuellement les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie. Tout d'abord, le ministre sera-t-il prêt à déposer une copie de ce projet d'accord avant que le cabinet ne prenne une décision finale? Deuxièmement, en plus de prévoir une restriction de la consommation intérieure dans certains cas, l'entente prévoit-elle une diminution ou une augmentation obligatoire des exportations? Dans l'affirmative, existe-t-il une formule en vue de déterminer le prix?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, dès que nous aurons reçu de Bruxelles le projet final de l'entente à laquelle le groupe consultatif sur l'énergie sera arrivé, c'est avec plaisir que je le déposerai à la Chambre afin que les députés puissent l'examiner. Comme le député l'a laissé entendre, cet accord oblige les états participants à appliquer un programme de contrôle de la consommation d'énergie. Si mes souvenirs sont exacts, il ne contient aucune disposition qui obligerait le Canada, en tant qu'exportateur exempt de charge, à accroître ses exportations vers les États-Unis ni, en fait, vers un autre pays.

LA REPRÉSENTATION DU CANADA AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES PROVINCES EN CAS DE FREINAGE DE LA PRODUCTION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, Monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire qui représentait le Canada lors des réunions de l'Agence internationale de l'énergie qui a préparé ce projet d'entente? En outre, comme il a fait parvenir une copie de cette entente aux provinces, a-t-il fait aux provinces productrices de pétrole une offre prévoyant une éventuelle compensation financière au cas où il y aurait une réduction importante dans la production de pétrole?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, notre ambassadeur à l'OCDE, qui a assisté à la réunion de Bruxelles, après son départ de Paris, était à la tête de la délégation canadienne. Il a été informé par des représentants de mon ministère et de l'Office national de l'énergie. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas encore reçu la version définitive. Dès que nous l'aurons reçue, nous en ferons parvenir une copie aux provinces consommatrices et productrices. Jusqu'à présent, il n'a été question d'aucune indemnisation semblable envers les provinces du Canada.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LE RAPPORT FORBES SUR LA REPRÉSENTATION DES CONSOMMATEURS AU SEIN DES OFFICES DE COMMERCIALISATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Je le félicite d'avoir obtenu ce portefeuille qui semble cependant présenter un taux élevé de mortalité politique. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises ou entend-t-il prendre pour donner suite aux recommandations du Rapport Forbes sur l'intérêt des consommateurs dans les offices de commercialisation, étant donné surtout que le gouvernement détient ce rapport depuis mars dernier?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je veux rappeler à l'honorable député que ce qui a été publié dans les journaux n'est qu'une partie d'une étude qui a été commandée par le Conseil de recherche en consommation. Le travail qui a été fait par M. Forbes ne touche qu'une partie de ce rapport. Je demande donc à l'honorable député de patienter quelques semaines, alors que le rapport complet sera publié.

[*Traduction*]

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT FORBES ET DU RAPPORT DU CONSEIL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre se propose-t-il de déposer le rapport, puisque celui-ci semble avoir fait l'objet d'une fuite dans la presse? Et tandis que j'y suis, puis-je demander au ministre d'user de son influence considérable sur son collègue, cet autre grand défenseur des intérêts des consommateurs, le ministre de l'Agriculture, et de savoir quand ce dernier déposera le rapport du Conseil de commercialisation des produits de ferme sur les offices de commercialisation?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, je veux assurer l'honorable député qu'aussitôt que nous pourrons rendre public le rapport, il nous fera plaisir de le faire. Pour répondre à la deuxième partie de sa question, je suis convaincu que cela se fera très rapidement.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ DE L'ENVOI DE L'EXCÉDENT DE PRODUCTION D'ŒUFS AUX PAYS DU TIERS-MONDE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait aux offices de commercialisation des œufs et s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il songé à expliquer aux ambassadeurs des pays du tiers-monde dont les populations souffrent souvent de la faim, que nous avons détruit au Canada des millions d'œufs qui auraient pu être transformés en substances protéiques et expédiés à ces pays? Le ministre de l'Agriculture ou ses hauts fonctionnaires ont-ils communiqué par le passé avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui faire savoir qu'un surplus de plusieurs millions d'œufs auraient pu être envoyés outre-mer à ces pays sous forme d'aliments à forte teneur en protéines?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—L'OFFRE DE LA PARTIE PATRONALE AUX SYNDICATS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. En ce qui concerne la grève des manutentionnaires de grain, le ministre peut-il dire si le syndicat a été mis au courant de l'offre de règlement que la partie patronale a présentée au ministère du Travail le 19 septembre?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le chef du comité de négociation du syndicat a déclaré hier à Vancouver que le syndicat n'avait entendu parler d'aucune offre patronale?

M. Munro (Hamilton-Est): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis l'expliquer.

LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—LES INTENTIONS DU MINISTRE QUANT À UN RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, hier, le ministre n'était pas prêt à manifester de l'optimisme à propos du règlement de la grève des manutentionnaires de grain. Le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre s'il y a quelque raison d'espérer, ou bien est-il prêt à avouer son échec par suite de l'intervention du gouvernement dans cette question importante?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme le leader de la Chambre l'a dit hier, nous étudierons la possibilité de présenter une loi, mais jusqu'ici, aucun décision n'a été prise en ce qui concerne le moment où nous pourrions le faire.

M. Woolliams: Combien de temps attendrons-nous?

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Central Nova.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf tout le respect que je vous dois, hier je voulais poser une question supplémentaire, mais ma demande a passé inaperçue, ce qui semble impossible. Je me rasseoirai immédiatement après avoir signalé que les députés des premières banquettes ont une certaine responsabilité. A mon avis, on devrait au moins nous laisser poser une question et une question supplémentaire pour que nous puissions assumer cette responsabilité.

M. l'Orateur: Je crains fort que le député ait bien de la peine à passer inaperçu, non seulement parce qu'il est très visible, mais aussi à cause de sa taille qu'il a souvent eu l'occasion de faire remarquer à la Chambre. Je me suis

efforcé de permettre à ceux qui avaient posé une question de poursuivre leur sujet en posant une question supplémentaire et j'ai aussi permis à d'autres qui voulaient poser une question sur le même sujet de le faire, afin qu'on puisse discuter de la question de façon approfondie. Cependant, je ne veux pas que la Chambre discute du même sujet trop longtemps parce que je ne voudrais pas que les autres qui veulent poser des questions sur autre chose n'aient pas l'occasion de le faire. Le député d'Athabasca.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE REVIREMENT APPARENT DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE—LA PROTECTION DES GROUPES MINORITAIRES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné l'importance que le premier ministre semblait attacher au multiculturalisme après les élections de 1972, comme l'a prouvé la nomination d'un ministre chargé d'appliquer cette politique, le premier ministre peut-il expliquer quels facteurs l'ont amené, après les élections de 1974, à supprimer non seulement le ministre, mais aussi le portefeuille?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question se fonde sur une prémisse fausse. Un ministre très important et responsable poursuivra l'application de cette importante politique.

M. Yewchuk: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il est clair que ce poste a perdu de son importance à cause de cette décision, le premier ministre garantira-t-il aux groupes minoritaires du pays qu'ils ne seront pas une fois de plus oubliés?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député exprime son opinion personnelle sur des apparences. Le gouvernement actuel, qui a introduit cette politique, s'engage fermement à l'appliquer.

M. Hees: Pauvre Stanley Haidasz!

* * *

● (1440)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ALIMENTATION MONDIALE—LA POSITION ENVISAGÉE PAR LE CANADA—LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la diminution importante des réserves mondiales de nourriture et la baisse de la production des produits alimentaires, facteurs mondiaux qui peuvent entraîner un désastre international et de la famine partout dans le monde, et étant donné que le Canada est l'un des principaux producteurs de nourriture et un grand pays industriel, le ministre peut-il dire à la Chambre, soit pendant le débat sur l'Adresse, soit dans une déclaration à l'appel des motions, quels sont les projets du gouvernement en ce qui concerne la prochaine conférence sur l'alimentation mondiale des Nations Unies qui aura lieu à Rome en novembre?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la demande du député et je verrai s'il serait utile que je prenne part au débat. Je tiens à lui affirmer que le gouvernement se rend très bien compte des possibilités que cette conférence offrira à la communauté mondiale. A l'heure actuelle, il étudie la position qu'il prendra afin de proposer les objectifs mentionnés par le député.

M. Brewin: Le ministre peut-il dire s'il a l'intention d'envoyer une délégation canadienne importante à la conférence de Rome, soit une délégation qui comprendra des députés et des représentants d'organismes non gouvernementaux?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'étudier la composition de la délégation. Cette délégation sera certainement très forte. Je songe à en faire partie moi-même.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE MODIFICATION, PAR L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES, DES CRITÈRES POUR L'OBTENTION DES CERTIFICATS—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports s'il a fixé une date pour annoncer les résultats d'une enquête sur l'activité de l'Administration de pilotage des Laurentides qui se propose de changer les critères pour l'obtention des certificats de pilotage. Le ministre pense-t-il que le changement prévu soit avantageux en ce qui concerne la sécurité ou l'efficacité?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le rapport est sur mon bureau et je suis en train de l'étudier.

Une voix: Vous étudiez quelque chose?

M. Marchand (Langelier): Oui, en effet. Vous voyez ce qui arrive quand on ne le fait pas.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, dès que nous aurons complété l'étude du document, il me fera plaisir de le rendre public.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA REPRÉSENTATION DES CONSOMMATEURS AU SEIN DES OFFICES DE COMMERCIALISATION—LA CONSULTATION DES ASSOCIATIONS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle se rattache à la lettre du 13 septembre que lui a fait parvenir l'Association des consommateurs du Canada. Comme ce dernier organisme, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le rapport Forbes et au moins un de ses collègues du cabinet sont favorables

à la représentation des consommateurs à l'Office canadien de commercialisation des œufs, le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures on est en train de prendre ou on entend prendre pour s'assurer que les consommateurs sont représentés aux offices de commercialisation, et l'Association des consommateurs du Canada sera-t-elle consultée en cas de telles nominations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je reconnais la justesse du principe et, dans l'ensemble, le gouvernement y est favorable.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand cela se concrétisera?

M. Trudeau: Pas à ce moment-ci, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROPOSITIONS DE MAJORATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DES PENSIONS DE VIEILLESSE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le président de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a recommandé il y a quelques jours au gouvernement d'augmenter immédiatement les allocations familiales et de sécurité de la vieillesse par suite de hausses incroyables dans le prix des aliments, le gouvernement étudie-t-il cette recommandation?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, l'honorable député sait sûrement que les pensions de sécurité de la vieillesse seront augmentées au cours du mois d'octobre, et que les allocations familiales le seront également le 1er janvier prochain, afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre ne sait-il pas que ce qu'on a recommandé n'est pas l'indexation ordinaire, mais une augmentation des montants de base.

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, l'honorable député m'a demandé s'il y aurait une augmentation des pensions de vieillesse et des allocations familiales, et ma réponse a été oui.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En fait, la réponse a été non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE BÉTAIL DE BOUCHERIE—L'IMPOSITION PROBABLE PAR LES É.-U. DE QUOTAS À L'IMPORTATION—LES POURPARLERS AVEC LE CANADA

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture au sujet du nouveau contingentement des bovins annoncé dans la *Gazette* de ce matin. Étant donné que les ministères du Commerce et de l'Agriculture des États-Unis ont annoncé aujourd'hui qu'ils imposeraient de nouveaux quotas pour le bétail par mesure de représailles contre les nouveaux quotas globaux du Canada, le ministre peut-il nous dire si ses fonctionnaires ou lui-même ont été récemment en pourparlers avec leurs homologues des États-Unis au sujet de ce contingentement des bovins canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons eu effectivement des pourparlers à ce sujet, mais je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu des contacts plus directs avec les fonctionnaires américains et qu'il peut probablement vous donner une réponse plus précise.

M. Hargrave: Vu qu'il est fort possible que les veaux canadiens ne puissent tous trouver place dans les élevages de l'Ouest et de l'Ontario et qu'on soit obligé de les envoyer aux États-Unis, le ministre ne croit-il pas qu'il faudrait entamer immédiatement des négociations afin d'éviter une guerre des contingentements avec les États-Unis? Ne croit-il pas que c'est indispensable vu que nous serions les perdants en cas de guerre commerciale?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous n'ignorons pas que cela pourrait arriver. Toutefois, rien ne nous dit que les États-Unis vont faire quelque chose. Ce n'est là qu'un article de journal. Nous ne savons pas quelles mesures prendront les Américains. Le mieux est d'attendre. Il y a eu des pourparlers. Les ministres de l'Agriculture et de la Consommation des provinces de l'Ouest nous ont présenté des demandes à ce sujet. Nous les examinerons en détail lundi prochain.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SUPPRESSION DES DISPOSITIONS TOUCHANT LA SAISIE D'IMPORTANCE SECONDAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre ou son ministère envisage-t-il de supprimer la saisie d'importance secondaire en vertu de la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les amendements à la loi sur l'assurance-chômage dont il est question dans le discours du trône seront présentés à la Chambre en temps voulu.

* * *

LES FINANCES

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DU CANADA DE CERTAINS ENTRETIENS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE FINANCE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Vu l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au premier ministre. Comme le gouvernement a manifesté l'intention de participer à la mise au point de remèdes internationaux à l'inflation mondiale, le premier ministre nous dirait-il pourquoi le Canada n'a pas voulu assister ou n'a pas été invité aux entretiens internationaux en matière de

finance qui se sont tenus aux environs de Paris au début de septembre ni à la Conférence préliminaire du Fonds monétaire international au Camp David, au cours de la dernière fin de semaine? Les décisions prises à ces réunions auront des effets à longue portée sur le Canada, qui est un des grands pays commerçants du monde.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le groupe des Cinq se compose de cinq représentants, non de six ni de sept ni de huit. Le ministre des Finances du Canada s'est entretenu avec des représentants de quatre de ces pays et, de mon côté, j'ai parlé au premier ministre de l'autre. Nous sommes très bien renseignés par ces pays.

M. Stevens: Une question supplémentaire. Le premier ministre croit-il que le rôle du Canada dans les tentatives pour remédier à l'inflation au plan international aura plus de succès s'il est confié à des tiers, c'est-à-dire que le Canada devrait consulter les grandes puissances une fois les accords conclus et les décisions prises, alors que notre participation à la réunion au sommet initiale était des plus importantes?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il semble que le député tient ses renseignements de seconde main, car le ministre assiste actuellement à ces réunions au sommet à Washington.

M. Stevens: Ce sont les faits.

* * *

● (1450)

[*Français*]

LES AÉROPORTS

MIRABEL—MOYENS UTILISÉS POUR LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Pourrait-il dire quels étaient les critères d'admissibilité au poste de directeur général de l'aéroport de Mirabel et, d'autre part, peut-il expliquer la nomination d'un Européen du nom de Rubin Ginzburg. Pourrait-il dire si cette nomination a été faite à la suite d'un concours?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur le président, je vais m'informer. Si ce poste relève de la Fonction publique, il est sûr que cette nomination a été faite à la suite d'un concours.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTENTION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA LIMITE DES EAUX TERRITORIALES CANADIENNES

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La Norvège se propose, pour 1975, d'établir ses limites territoriales à 50 milles. Est-ce que le Canada a l'intention de donner un préavis aux pays du nord de l'Atlantique pour qu'en 1975 il puisse établir la limite de ses eaux territoriales à 100 ou 200 milles, ou s'il doit attendre les résultats de la deuxième Conférence sur le droit de la mer, qui doit se dérouler à Genève en 1975?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les mesures dont parle mon ami ont trait, sauf erreur, à l'année 1975 ou à une date ultérieure. Les rapports que j'ai lus à ce sujet sont plutôt vagues au sujet de leur mise en vigueur. En ce qui concerne le Canada, le gouvernement n'a pas l'intention de prendre des mesures unilatérales dans les circonstances, étant donné surtout les progrès réalisés à la Conférence sur le droit de la mer, quant aux objectifs des États côtiers, y compris le Canada, et comme la Conférence reprendra au printemps, on s'attend à de nouveaux progrès de ce côté.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT D'ACIÉRIES SUR LA CÔTE EST—LA PUBLICATION DE L'ÉTUDE—LES PROJETS DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Au cours des derniers jours de la dernière législature, le ministre a mis sur pied une étude en vue d'examiner la question du nouveau complexe de fabrication d'acier sur la côte est, c'est-à-dire l'emplacement et ainsi de suite. Je me demande si le ministre est en mesure de nous dire si l'étude a été achevée officiellement, si l'on en fait actuellement connaître les résultats au public ou si on le fera plus tard, et si le ministère des Approvisionnements et Services a mis sur pied une autre étude portant plus ou moins sur la même question?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'étude mise sur pied par le MEER, j'en ai reçu une copie ce matin mais je n'ai pas encore eu l'occasion de la lire. Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention d'en faire part au public. Il n'y aurait de réserve qu'en ce qui concerne les renseignements confidentiels fournis par les sociétés privées à la condition que ces renseignements resteraient confidentiels. Toutefois, je n'ai pas l'impression que l'utilité de l'étude en sera amoindrie pour autant, et dès qu'on en aura fait l'examen, je serai très heureux de la rendre accessible aux intéressés.

Quant à la deuxième question, je ne suis au courant d'aucune étude entreprise par le ministère des Approvisionnements et Services.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—DEMANDE DE RAPPORT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et se rattache à celle qu'a déjà posée le député de Gaspé. A cause de l'importance qu'attachent les Canadiens en général à la question, qu'ils se préoccupent de la nourriture, du poisson, des ressources minières, de la pollution, de la défense, ou de la juridiction

au large des côtes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire s'il a l'intention de donner un compte rendu à la Chambre des travaux et des résultats de la conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas entre les mois de juin et d'août de cette année?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les observations du député m'intéressent et je songe—en fait, j'y ai déjà songé—à la possibilité de faire une déclaration à l'appel des motions ou au cours de l'un de nos débats sous peu. La question est très importante pour le Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

LA PUBLICATION DU LIVRE VERT—LA QUESTION DU SYSTÈME DE POINTS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle concerne l'étude en cours et le Livre vert qui, comme le ministre l'annonçait le 20 juin 1973, devait être déposé au printemps de 1974. En raison de l'appréhension qui règne actuellement au sein de nombreux groupes que ce sujet intéresse beaucoup, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand le Livre vert sera déposé?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir dit précisément que le Livre vert serait déposé au printemps; j'ai simplement exprimé l'espoir que nous l'aurions avant l'été, ce qui aurait pu se produire, n'eût été des élections. L'étude a été terminée en juillet et je crois pouvoir rendre le Livre vert public peut-être au début de l'année prochaine. Dans l'intervalle, je ferai une déclaration provisoire à ce sujet très bientôt.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Comme le ministre a exprimé l'intention d'ouvrir une consultation avec différents groupes, pourrait-il nous dire si des règlements révisés ont été envoyés aux agents de son ministère en ce qui concerne le système de points?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, nous avons toujours l'intention, comme nous nous y sommes engagés, de tenir une consultation en ce qui concerne le Livre vert. Je crois qu'au moment où j'en ai parlé à la Chambre, et certainement à d'autres occasions, j'ai dit que nous devions continuer d'appliquer le programme d'immigration en attendant la publication du Livre vert. Nous ne ferons rien qui, à mon avis, présumera de la discussion du Livre vert pour mettre au point une politique d'immigration à long terme.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'INTERDICTION FRAPPANT LES PESTICIDES ALDRIN ET DIELDRIN AUX É.-U.—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement et j'aimerais profiter de l'occasion pour la féliciter de sa nomination. Je suis sûr que les députés de tous les partis lui souhaitent bon succès.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Voici ma question. Vu la déclaration faite hier par l'agence de protection de l'environnement des États-Unis concernant l'interdiction de faire usage des pesticides aldrin et dieldrin, et vu les preuves présentées à cet organisme, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il entend agir de façon à empêcher la production et la distribution de ces deux produits chimiques au Canada?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses bonnes paroles et de ses souhaits. Comme il le sait, les États-Unis font grand usage d'aldrin et dieldrin pour leurs récoltes d'agrumes. Nous utilisons très peu ces deux pesticides, mais nous étudions la question. Pour le moment, nous n'envisageons pas de prendre la même décision que les États-Unis.

M. Leggatt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si ses fonctionnaires ont eu l'occasion d'étudier les preuves présentées à l'agence de protection de l'environnement des États-Unis, preuves qui l'ont amenée à prendre cette décision vu le lien direct qui existe entre le cancer chez l'homme et ces deux produits chimiques?

Mme Sauvé: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada étudie actuellement la question et d'après le rapport paru jusqu'ici, rien ne presse pour que le Canada adopte ce genre de réglementation.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LA PRISE DE CONNAISSANCE DE LA SITUATION PRÉCAIRE PAR LE MINISTÈRE—LA POSSIBILITÉ DE TRANSFORMATION EN ALIMENTS POUR ANIMAUX

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et se rattache à celle que lui a posée hier le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo. Le ministre voudrait-il nous dire depuis quand le ministère de l'Agriculture ou lui-même savaient qu'une grande quantité d'œufs allait se gâter lorsqu'on l'annonça publiquement? Deuxièmement, quelles mesures son ministère prend-il pour voir s'il serait possible de récupérer au moins une partie de ces œufs pour les utiliser comme supplément alimentaire pour les animaux, ce qui réduirait la perte de $900,000 qu'entraînerait pour les producteurs la destruction de leurs œufs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on fera connaître à l'audition parlementaire tous les faits et tous les renseignements touchant l'Office canadien de commercialisation des œufs. Il me faudrait une demi-heure ou peut-être même deux heures pour expliquer cela en détail à la Chambre. Il serait insensé de ma part, je pense, de tenter de répondre brièvement à cette question au moment de passer à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Le député de Perth-Wilmot peut poser une dernière question supplémentaire.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à ce que le ministre y consacre une demi-heure, mais voudrait-il simplement nous dire depuis combien de temps lui-même ou son ministère avait été avisé de la destruction de ces œufs avant que le public ne l'apprenne par les organes d'information?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, il m'est impossible de donner au député une date exacte, mais je peux lui dire que nous l'avons su très peu de temps auparavant.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 1er octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

[*Français*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, premièrement, je voudrais en tant que chef de l'opposition exprimer à Son Excellence le Gouverneur général notre satisfaction de savoir que son état de santé s'améliore rapidement. Veuillez lui transmettre nos meilleurs vœux et notre désir sincère de le voir reprendre bientôt l'exercice de ses fonctions.

Je veux également offrir mes vœux et félicitations aux députés de Montmorency (M. Duclos) et de Vancouver-Est (M. Lee), deux nouveaux venus sur la ligne de combat, qui se sont bien acquittés de leur mission respective, soit de proposer et d'appuyer le discours du trône.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, c'est une coutume que j'ai toujours observée de féliciter, à la première occasion, les nouveaux ministres et les ministres déplacés. Il est un peu difficile, toutefois, de suivre simplement la méthode traditionnelle, car certains ministres ont accédé à de plus hautes fonctions, d'autres ont obtenu un portefeuille moins important, quelques-uns arrivent au Cabinet, d'autres l'ont quitté. Il ne me semble guère juste d'offrir mes félicitations où il le faut, en même temps, offrir ma sympathie à ceux qui la méritent. J'ai réfléchi longtemps pour trouver une formule succinte et sincère, qui renferme mes sentiments à l'égard de certains ministres et de certains ex-ministres. Peut-être exprimerai-je le fond de ma pensée en disant simplement qu'on ne peut pas tous gagner, . . . j'en sais quelque chose.

Je me souviens très bien qu'après les élections de 1968, lorsque je suis arrivé au Parlement, j'ai dû affronter l'espèce de magnétisme du premier ministre (M. Trudeau). Mais cette fois, monsieur, une nouvelle étoile filante traverse le ciel: le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui, de son propre aveu, est plus populaire que jamais. En fait, monsieur, on se demande vraiment ce qui monte le plus vite, la popularité du ministre ou le prix des aliments. Je dois admettre que le ministre a réussi à faire ce qu'à peu près personne ne croyait possible: il a donné une apparence d'utilité à l'organisme de Mme Plumptre.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: On a beaucoup parlé d'inflation dans le discours du trône. Le gouvernement a découvert que l'inflation constitue une question sérieuse et urgente. Découverte sans doute aussi importante que celle de l'Amérique par Christophe Colomb. On nous dit maintenant que l'inflation n'a pas régressé comme prévu. Je vois pas qui peut s'y attendre en dehors du gouvernement fédéral. Il faut bien croire que ce dernier l'espérait, parce que le premier ministre, parlant à Hamilton le 25 avril, a reproché son impatience à l'opposition qui, a-t-il dit selon les journaux:

> . . . ne veut pas attendre les quelques semaines ou quelques mois qui prouveront que nous avons résolu le problème.

Après plus de cinq mois, nous attendons toujours. Un peu plus tard, le premier ministre a dit à la population que son gouvernement était en train de juguler l'inflation. Et maintenant on admet virtuellement que c'est l'inflation qui tient le gouvernement au collet. Il est vrai que le premier ministre s'est retiré de la bataille pour se livrer à d'autres sports, comme la mise en jeu des rondelles et la gymnastique sur trampoline, et que pendant un certain temps il a dû oublier ce genre de lutte. Nous avons maintenant l'impression que le gouvernement a renoncé à juguler l'inflation et se contente de la vaincre en paroles en dialoguant avec la population du pays.

Il y a quelques mois, un porte-parole des grands philosophes d'en face déclarait que l'inflation, c'était comme la pluie qui gâchait des vacances. Bien entendu, ces gens-là sont plus forts sur le sujet des vacances que sur celui de l'inflation. «Ne vous affolez pas» nous avait dit le premier ministre. Il nous avait dit que l'inflation était un bienfait pour les agriculteurs. Je pense rendre hommage à l'intégrité de son administration en disant qu'au cours de la campagne électorale de 1974 il a tenu secret un rapport financé par les deniers publics qui déclarait que l'inflation était particulièrement désastreuse pour les agriculteurs. C'est là l'une des choses que le cabinet du premier ministre a voulu dissimuler au sénateur Davey.

Je n'ai nullement l'intention de reprendre point par point la campagne électorale, mais je suis obligé de rappeler, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, au premier ministre et à ses amis d'en face que le gouvernement a fait campagne sur le thème du leadership. J'ai trouvé et je trouve encore que le premier ministre n'a pas montré au cours de cette campagne qu'il saurait bien diriger le pays car il a encouragé les gens à fuir plutôt qu'à relever le grand défi de notre époque et que l'objectif de sa campagne était de jeter de la poudre aux yeux.

[*Français*]

Mais tout cela, c'est déjà du passé. Le gouvernement est en place, et s'il le désire, il a quatre ans pour exercer le pouvoir. Mon parti a énoncé un programme global pour s'attaquer à l'inflation, mais le gouvernement n'y voit rien d'acceptable. En fait, une grande part de la paralysie actuelle du gouvernement semble lui venir de la peur d'une récession économique ou de l'augmentation du taux de chômage, s'il devait recourir encore aux méthodes fiscales et monétaires traditionnelles pour tenter de contrer l'inflation. Or, je me permets de rappeler au gouvernement que le projet de mon parti destiné à combattre l'inflation avait été précisément conçu pour éviter ce piège. Mais le gouvernement l'a décrié comme une invitation au désastre, et c'est seulement maintenant qu'il commence à admettre que l'inflation galopante est déjà un désastre pour des millions de Canadiens.

● (1510)

[*Traduction*]

La question qui se pose maintenant n'est pas de savoir ce que nous ferions si nous étions responsables; le gouvernement l'est. La question est donc de savoir ce qu'il se propose de faire.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Quelle sorte de leadership pouvons-nous espérer du gouvernement? Le discours du trône en parle beaucoup, mais ne contient rien qui nous indique que nous serons bien dirigés. Une nouvelle législature commence et c'est le moment ou jamais d'évaluer où en est notre pays. Je pense qu'il vaudrait la peine que chacun de nous fasse un retour en arrière pour voir ce qui s'est passé au cours de ces dernières années. Je crois que cela pourrait nous aider à faire face aux dangers qui nous menacent tous et à fixer des objectifs qui pourront être atteints au cours de la présente législature. Cela comporte certes la répression de l'inflation, mais beaucoup plus aussi.

A mon arrivée au Parlement à l'automne de 1967, il régnait un climat de grande confiance et d'espoir d'un bout à l'autre du Canada. Je ne crois pas que la chose soit entièrement attribuable à mon arrivée sur la scène fédérale. Tous les Canadiens étaient conscients de l'esprit qui régnait en 1967, l'année du centenaire du pays, l'année de l'Exposition. L'année suivante, nous avons été témoins du lancement de la société juste, d'abord durant la campagne électorale puis comme note dominante à l'ouverture de la 28e législature et de fait tout le long de cette législature. Au début de cette 30e législature, nous devons nous demander ce qui a été accompli durant les premières années de notre deuxième centenaire, depuis 1967. Sommes-nous plus près actuellement d'une société juste que nous l'étions en 1967?

Certains députés prétendront sans doute durant le présent débat des mesures destinées à éliminer ou à réduire des injustices et avec raison, mais nous sommes-nous vraiment rapprochés en général d'une société juste. Avons-nous réduit les écarts entre les Canadiens? Certes, il y a eu croissance économique, mais l'écart entre les individus à l'heure actuelle est plus grand qu'il ne l'était en 1967. Le niveau d'inflation que nous connaissons aujourd'hui et depuis un certain temps contribue lui-même à accroître les inégalités et attise le mécontentement social. Nous sommes témoins de la misère des millions de Canadiens qui, n'appartenant ni à la grande entreprise ni aux grandes centrales syndicales, ne sont en aucune façon organisés pour se défendre.

Si l'inflation enrichit les puissants, les adroits et les opportunistes, les Canadiens à revenus modestes n'ont même pas les moyens de sauvegarder leurs économies. C'est ainsi qu'ils se font dépouiller par une sorte de vol que le gouvernement a jusqu'ici largement encouragé par des aumônes et des broutilles. L'écart entre les Canadiens s'en trouve donc élargi. Le premier ministre a déclaré un jour que l'inflation effrénée s'opposait à l'idée d'une société juste. Il avait raison, et c'était à une époque où le niveau d'inflation s'établissait à peu près au tiers de ce qu'il est aujourd'hui.

Mais nos insuccès en matière de gouvernement ne se bornent pas à l'inflation. Toute société juste au Canada devrait être dotée d'un régime de bien-être remis à jour. On nous assure qu'une révision globale est sur le point de porter fruit. S'il en est ainsi, la nouvelle sera fort bien agréée par tous ceux qui veulent voir un moyen efficace d'aider les nécessiteux tout en minimisant la stigmatisation qui y est attachée et en conservant le moral et les incitations de ceux qui sont touchés. Entre-temps, le gouvernement fédéral nous a engagés dans des changements apportés à notre régime d'assurance-chômage, qui vont coûter aux contribuables et aux cotisants plus de 2 milliards de dollars au cours d'une bonne année. Qui sait ce qu'il nous en coûtera au cours d'une mauvaise année. Nous le découvrirons peut-être bientôt. Beaucoup de Canadiens croient que l'assurance-chômage est l'objet d'abus de toutes sortes, ce qui décourage bien des gens et fait injustement tort à ceux qui doivent y recourir de façon légitime et provisoire. Le gouvernement dit qu'il y aura des amendements. Ceux-ci peuvent se révéler insignifiants d'une part ou injustes de l'autre. Nous voulons un examen et une enquête approfondie sur ce programme. Il faudrait absolument les entreprendre et les terminer au début de cette 30e Législature afin de tirer les choses au clair et d'apporter ensuite des améliorations.

En six ans qu'avons-nous accompli pour diminuer les disparités régionales au pays? On a beaucoup dépensé mais on n'a que très peu rétréci l'écart. Il n'y a pas eu d'efforts concertés pour combattre ces disparités. Le transport demeure un beau gâchis, ce qui suffit pour diminuer considérablement l'efficacité de tout programme tendant à supprimer ces disparités. Une mauvaise politique de transport et une politique économique stupide ont à elles deux rendu presque infructueux l'établissement du ministère de l'Expansion économique régionale et ses cinq premières années d'existence. Ce ministère semble fonctionner par improvisation et il n'a pas fait grand-chose. A cause de ses réalisations si insignifiantes, les régions plus prospères du pays ont de plus en plus l'impression, ce qui est encore pire, qu'on gaspille des fonds qu'il faudrait utiliser pour renforcer les points forts de l'économie au lieu de les risquer au hasard dans des secteurs désavantagés. Il faut que le gouvernement se mette sérieusement au travail au cours de la présente législature afin de donner la cohérence au MEER de sorte qu'il puisse accomplir un travail qui est si important pour notre confédération et que nous estimons tous si indispensable.

Le gouvernement a rencontré en 1973 les autorités des provinces de l'Ouest. L'autre jour encore nous avons reçu des copies d'un document mis à jour adressé par le premier ministre au premier ministre Barrett à la veille de la récente conférence des premiers ministres des provinces de l'Ouest. Cette initiative mérite des félicitations que j'adresse bien sincèrement au premier ministre. Mais pourquoi a-t-il jugé nécessaire il y a deux semaines de faire des observations prétentieuses à propos d'impuissance alors que se faisait sentir le besoin de consultations au moment où les premiers ministres allaient se réunir pour leur conférence nationale annuelle. Peut-être les choses iraient-elles plus rondement s'il se limitait aux écrits soigneusement révisés. Il n'est pas injuste de dire que les relations fédérales-provinciales en général se sont détériorées depuis 1967, depuis l'époque du fédéralisme de collaboration, et qu'elles ont en particulier atteint de nouveaux sommets de tension dans les secteurs des redevances sur les ressources naturelles, de la fiscalité et du partage des revenus.

Si le fédéralisme coopératif n'a jamais fonctionné parfaitement, même dans ses meilleurs moments, nous courons à la catastrophe si nous ne mettons un frein au fédéralisme de confrontation qui a suivi dans ce secteur. Qu'est-il advenu de la réforme constitutionnelle? Dès ses premiers jours, la 28e législature confirmait la priorité donnée à la réforme constitutionnelle dans le cadre des relations fédérales-provinciales. On n'a tout simplement connu aucun succès dans ce domaine. Nous sommes un pays souverain et indépendant qui n'a toujours pas convenu d'une formule permettant de modifier la constitution. C'est le même premier ministre qu'alors, un spécialiste des questions constitutionnelles. Je ne crois que ce soit trop demander à la présente législature que de s'entendre sur une nouvelle formule ou de modifier au moins la formule actuelle. Le discours du trône n'a cependant fait aucune allusion à ce sujet.

● (1520)

Pendant que les particuliers souffrent davantage d'injustices économiques, les disparités régionales sont aussi marquées qu'en 1967 et les écarts entre les pays du monde n'ont pas diminué. Aux jours glorieux des fêtes du centenaire, nous avions la prétention de contribuer à atténuer les disparités dans le monde, par soif de justice humaine et par moralité, mais aussi par intérêt personnel car nous considérons depuis longtemps ces disparités comme une menace à la paix mondiale. Nous nous étions engagés à affecter à cette fin 1 p. 100 de notre produit national brut, mais nous n'avons pas respecté cet engagement.

M. Sharp: Nous y sommes certainement parvenus.

M. Stanfield: Nous sommes terriblement en retard.

M. Sharp: Nous y sommes parvenus il y a deux ans.

M. Stanfield: Nous sommes tellement en retard. Nous n'avons pas respecté notre engagement à cet égard. La Banque mondiale et d'autres organismes nous ont récemment avertis que les programmes actuels de développement ne suffisaient pas. On nous parle de famine généralisée et de menace de guerre. Au moment, on voit le gouvernement adopter une attitude désinvolte envers la question des œufs qui pourrissent et on entend le ministre de la Justice (M. Lang) rêver d'une politique qui inciterait les éleveurs à nourrir le bétail de céréales, pour pouvoir exporter un produit de plus grande valeur, bien que la même quantité de céréales permettrait certainement de nourrir plus de gens qui ont faim.

Nous avons ensuite entendu dire que, d'après M. Head, nous entrions dans une nouvelle ère d'engagement international qui prend l'allure d'un activisme de gauche. En entendant cela, je me suis tout d'abord demandé où était notre volonté de respecter l'engagement de fournir des vivres et de l'aide, engagement que nous avions pris à l'occasion du centenaire, et ce que nous allions fournir aux pays défavorisés et affamés; sera-ce de la philosophie, de la ferveur révolutionnaire ou des manuels sur la manière de créer et de construire une société juste? Voici ma réaction à cette publicité tapageuse: renonçons à cela au plus tôt et prenons à la Chambre des mesures qui soient plus dignes de la générosité et la serviabilité que recèlent le cœur et l'esprit du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Par la suite, le premier ministre a déclaré que ce n'était là que des contes. Je n'ai jamais considéré M. Head comme maître conteur. Quoi qu'il en soit, j'espérais que nous recommencerions à respecter nos engagements envers les nations beaucoup moins fortunées que la nôtre. Les allusions à la société juste ont disparu des discours du trône avec la fin de la 28e législature. Très bien: tout slogan n'a qu'une vie limitée. Mais je m'inquiète, en ce début de la 30e législature, de ce qu'on n'ait fait aucune mention de questions importantes, fondamentales.

[*Français*]

Les droits linguistiques constituaient un engagement essentiel pour le gouvernement. Cette préoccupation était clairement énoncée dans le discours du trône en 1968, et récemment encore, dans l'avant-dernier discours du trône; l'engagement du gouvernement à cet égard se lisait comme il suit:

> Le gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Une aide supplémentaire sera offerte aux provinces afin que, dans la mesure du possible, les Canadiens puissent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix; . . .

Toutefois, monsieur l'Orateur, dans le sommaire de la pensée ministérielle qui vient de nous être présenté, la préoccupation relative aux droits linguistiques semble avoir disparu. On pourrait croire que tous les problèmes touchant à cette question sont résolus alors qu'en fait ils ne le sont pas. Le sens de la loi sur les langues officielles, ses buts et sa portée, sont encore grandement incompris, voire rejetés par bon nombre de Canadiens. Cela, parce que le gouvernement n'a pas encore expliqué de façon adéquate cette politique à la grandeur du pays. D'ailleurs ce manquement a été souligné dans le rapport du Commissaire aux langues officielles.

Par surcroît, le bill 22 adopté par l'Assemblée nationale du Québec vient à l'encontre d'un des principes de la politique gouvernementale sur les langues officielles, à savoir que les Canadiens peuvent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix. Le bill 22 constitue à tout le moins une entrave à la politique du bilinguisme officiel.

[*Traduction*]

Vu ces circonstances, je dois me demander pourquoi le premier ministre a choisi cette conjoncture parmi toutes les autres pour mettre au rancart le ministre d'État chargé du multiculturalisme; on lui a d'ailleurs posé une question à ce sujet il y a quelques instants. Je l'ai dit à plusieurs reprises: une initiative à l'appui du multiculturalisme aurait dû accompagner la mise en vigueur de la loi sur les langues officielles.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Pareille initiative aurait facilité l'acceptation de la loi et aurait certes atténué, chez les Canadiens d'origine ni britannique ni française, le sentiment d'être traités comme citoyens de deuxième ordre. Le premier ministre semblait s'être converti au multiculturalisme sur le tard lorsqu'il a nommé le ministre d'État. Mais pourquoi l'avoir mis au rancart si tôt après les élections? Des millions de Canadiens n'y verront-ils pas, et à juste titre un exemple d'opportunisme politique cynique? La mésentente est trop facile à susciter, surtout dans un domaine aussi délicat que celui-ci. Quand elle existe, elle doit être expliquée en toute franchise.

Je demande aussi de la franchise et des explications dans un autre domaine important qui avait fait l'objet d'une prise de position au début de la dernière législature mais qu'on a passé sous silence à l'ouverture de la présente. En effet, à part les redevances mentionnées à propos des réserves, il n'est question nulle part dans le discours

du trône des intentions du gouvernement à l'égard des autochtones du Canada. Le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan), d'après ce qu'on lit dans les journaux, considère le Livre blanc de 1969 comme dépassé. Pour le moment, les Indiens du Canada s'interrogent en vain sur les intentions du gouvernements fédéral à leur égard. Il y a deux jours, il y a eu une manifestation devant l'édifice central et l'agitation s'est propagée dans les rues. Les responsables indiens s'en sont dissociés et des agitateurs ont profité de la démonstration pour faire valoir les activités des partis communiste et marxiste-léniniste, et le tout s'est terminé après avoir donné lieu à des propos dégoûtants et au voyoutisme.

● (1530)

Cette manifestation et les autres du même genre ne peuvent que nuire à la cause légitime de tous les autochtones du Canada, et les chefs indigènes, qui font de leur mieux pour contenir l'impatience exacerbée par des années d'insatisfaction et, bien sûr, de privations, ont besoin de l'appui public du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Ceux qui ont perdu patience et l'ont montré lundi étaient peu nombreux, mais ils pourraient se multiplier rapidement si le gouvernement se désintéressait de leur sort ou se préoccupait trop d'autres besoins pour au moins, mentionner dans le discours du trône son souci pour les intérêts des autochtones. Je souhaite au nouveau ministre du succès dans sa tâche difficile. J'espère qu'il trouvera vite l'occasion, au cours du présent débat, de réparer cet oubli. Nous avons perdu plusieurs années à cause des voies chimériques tracées par le gouvernement dans le Livre blanc de 1969 (sans doute l'une des erreurs les plus monstrueuses de ces dernières années). Le temps file; nous devons rattraper le temps perdu au cours de la présente législature.

Un autre point auquel nous devons nous arrêter, c'est le manque de confiance des gens dans les hommes politiques et le processus politique. Depuis notre centenaire, nous avons vu quelques améliorations de nature à dissiper les soupçons de bien des Canadiens à l'égard des hommes politiques et de ce que l'on appelle souvent le processus politique. Au sujet du financement des partis politiques, la nouvelle loi sur le financement des élections, par exemple, exige que soient révélés tous les dons importants.

[*Français*]

Le très honorable premier ministre a annoncé certaines règles de conduite pour les ministres et les fonctionnaires relativement aux conflits d'intérêts. A ce sujet, je ne puis que répéter ce que j'avais dit à l'époque, c'est-à-dire qu'elles sont inadéquates, et je trouve extraordinaire que la directive annoncée par le très honorable premier ministre le 18 décembre préconisant la divulgation des avoirs n'ait pas encore été suivie à ce jour. J'estime qu'il nous serait possible de définir des règles plus adéquates au cours de cette législature, des règles qui s'appliqueraient aux ministres, aux hauts fonctionnaires, aux députés et même aux honorables sénateurs, s'il faut en juger par les propos attribués récemment au nouveau leader parlementaire du gouvernement au Sénat (M. Perrault).

[*Traduction*]

Malgré que nous ayons exposé au grand jour l'activité de nos partis politiques, l'exagération du secret dans les affaires de l'État continue de faire naître des soupçons. Ici, à la Chambre, nous ne pouvons plus forcer un ministre à révéler ce qu'il tient à cacher. Ce pouvoir nous a été enlevé en même temps que le droit de débattre le budget sans aucune limitation. Quand la Chambre pouvait retarder le vote des crédits, elle obtenait les renseignements désirés. Aujourd'hui, le ministre ne répond que s'il le veut bien.

Comme nous formons l'opposition officielle, nous entendons trouver et utiliser sans relâche le moyen d'obtenir du ministre des réponses exactes et précises. Cela est absolument indispensable à notre époque où l'administration est partout et intervient quotidiennement dans la vie du citoyen. Nous entendons faire une opposition constructive, mais énergique, surtout lorsque seront en jeu les droits et les attributions du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le caractère confidentiel que l'on confère aux documents du gouvernement est absurde. Il joue en faveur du gouvernement et au détriment de la société. Nous devons mettre fin à cette habitude de déclarer secrets tous les documents sauf, peut-être, le papier absorbant qui se vend en petits rouleaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Il faut stopper le réflexe qui fait tout classer confidentiel et y substituer une politique d'information qui assure que tous les documents et renseignements que le gouvernement détient sont révélés au public, à moins qu'il ne s'agisse de cas exceptionnels soigneusement définis et bien précisés. Voilà quelques-uns des points sur lesquels nous devrons lutter dans l'intérêt d'une société libre au cours de la présente législature. Le droit à l'information est l'un des fondements d'une société libre. Il ne peut y a voir de société libre que là où règne un ordre qui est respecté et raisonnablement juste pour permettre aux individus de s'épanouir. Cet ordre n'existe pas au Canada aujourd'hui. Nous n'avons pas la stabilité économique nécessaire. Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, nous voyons le chaos empirer à cause de l'inflation qui sévit maintenant chez nous. Bon nombre de gens ont vu l'œuvre de leur vie aboutir à un échec complet. Pour d'autres, les projets d'avenir sont devenus à peu près impossibles. Le nombre croissant d'arrêts de travail et de grèves est une preuve d'une absence d'ordre, attribuable au bouleversement qui accompagne l'inflation, car ceux qui le peuvent, tentent de se protéger et semblent parfois tirer parti de la situation.

Des interventions mal assurées comme celles, récemment, du ministre du Travail (M. Munro), du ministre de la Justice, et je pense, du premier ministre lui-même, au sujet d'un certain conflit, ne font qu'aggraver le problème. Nous ne saurions nous borner à laisser aller les choses et à dialoguer, comme le suggère le discours du trône. Le Parlement doit songer d'abord et avant tout à prendre des mesures. On dira, on l'a déjà dit et on le répétera, que nous, au Canada, sommes relativement bien partagés sur le plan économique par rapport à d'autres pays. Notre économie reste relativement forte à cause de la demande mondiale des produits de l'agriculture de l'ouest du pays, que le gouvernement a presque réduite à néant il y a environ deux ans, et de nos ressources minières et pétrolières, que bien des Canadiens n'ont considérées qu'avec dédain pendant longtemps.

N'allons pas nous imaginer que notre situation économique est relativement bonne puisque nous avons résolu le problème fondamental de l'industrie manufacturière au Canada, de l'accès aux marchés d'envergure sur le plan concurrentiel, car il n'en est rien. Et le succès qui semble avoir couronnné le CANDU ne saurait remplacer en soi une politique scientifique efficace et complète, laquelle fait toujours défaut. En tant que pays, la fortune nous a relativement souri dans l'ensemble, sur le plan économique, malgré les politiques adoptées par le gouvernement depuis 1967. Mais cela ne saurait durer indéfiniment. Nous devons nous efforcer rapidement de combattre, d'enrayer le désordre engendré chez nous par l'inflation, de l'empêcher de se propager. Il ne sert à rien de nous dire que l'inflation de même que les injustices et les tensions qui en résultent sont encore pires ailleurs, en fait dans la plupart des autres pays. J'affirme, monsieur l'Orateur, que notre pays a reçu en héritage un magnifique patrimoine. Faisons en sorte d'en profiter.

J'ai entendu dire que les Canadiens se plaignaient de l'inflation mais n'étaient pas prêts à y remédier, pas prêts à accepter les restrictions nécessaires pour la combattre. Comment le savons-nous? Le gouvernement passe beaucoup de temps à dire au pays qu'on n'y pouvait rien, que l'inflation était attribuable à des facteurs auxquels le Canada ne pouvait rien. Comme résultat, chacun tire la couverture de son côté. C'est la mentalité qui se propage dans notre société aujourd'hui: chacun pour soi et que le diable emporte le reste.

● (1540)

Je crois que notre démocratie est mise à l'épreuve comme elle l'a rarement été par le passé. Ce qui est tout particulièrement en jeu dans ce cas-ci, c'est la compétence de notre gouvernement national à diriger. La direction qu'il nous faut doit reposer sur au moins trois attributs. Premièrement, il faut pouvoir déceler l'intention de prendre la situation au sérieux et la détermination de faire quelque chose pour y remédier. Deuxièmement, il faut pouvoir créer la stabilité et un climat de confiance en cette stabilité d'un bout à l'autre du pays. Troisièmement, il faut pouvoir insuffler l'autodiscipline aux Canadiens dans leurs activités quotidiennes. Le gouvernement ne réussira à inculquer cette discipline individuelle que s'il démontre qu'il peut lui-même se discipliner.

Il ne s'agit pas simplement de quelque chose qu'on peut régler en tirant des leviers ou en poussant des boutons. C'est d'une force psychologique qu'il s'agit. Il faut s'attaquer au problème en en tenant compte. S'il y a un point que nous n'avons cessé d'essayer de souligner au gouvernement au cours des deux dernières années, c'est bien celui-ci. S'il y en a un avant tout que l'administration actuelle a décidé d'ignorer et d'oublier, c'est bien celui-ci. Nous commençons maintenant à entendre une chanson différente. Le premier ministre a parlé à la séance d'ouverture de la conférence des ministres des Finances du Commonwealth. Il y a parlé de confiance. Il a dit espérer que la rencontre serait marquée d'un grand climat de confiance et a ajouté: «C'est l'élément essentiel de la structure économique mondiale, peut-être le seul dans le système monétaire mondial à revêtir quelque importance.»

Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance s'il n'y a pas d'ordre et de stabilité? Le gouvernement qui s'est complu, pendant six ans, dans un fatras de prétendues réformes fiscales, de politiques de concurrence confuses et d'étranges lois contre le mercantilisme un gouvernement dont, il y a cinq ans, le seul remède à l'inflation était le chômage et dont l'attitude récente est de faire l'autruche, ce gouvernement, dis-je, reconnaît maintenant la gravité du problème et est accablé par l'importance de la confiance. Je renvoie le premier ministre à son intéressant discours plein de fougue et je lui demande s'il dit maintenant au pays: «Que oui! Vous avez confiance!»

Il y a presque cinq mois que la Chambre s'est ajournée. Il y a cinq mois, le Parlement précédent a rejeté un budget dont la première préoccupation n'était pas d'engendrer la confiance. Au contraire, une trop grande partie de ce budget visait à provoquer une confrontation. D'ici six semaines, si l'on en croit le ministre des Finances (M. Turner), nous devrons étudier un autre budget et nous verrons si le premier ministre ou le ministre et le gouvernement ont réellement appris quelque chose dans l'intervalle. Je l'espère, monsieur, car je crois que nous sommes sur une pente très dangereuse s'ils n'ont rien appris.

Nous vivons une période de graves difficultés et des jours difficiles nous attendent encore. C'est un fait. Il ne s'agit pas d'un quelconque pessimisme professionnel simpliste de ceux qui siègent dans l'opposition officielle. C'est également un fait que le gouvernement n'a pas encore réglé ses comptes avec les Canadiens; et je sais que le ministre des Finances, s'il était ici, s'offenserait peut-être de cette accusation. Mais il ne peut tout simplement pas défendre l'intégrité du gouvernement dont il fait partie. Nous avons eu droit aujourd'hui à autant d'histoires, d'explications, de plaidoyers et d'alibis contradictoires différents qu'il y a de membres dans le cabinet.

Au nom de son chef et de ses collègues, le ministre des Finances, pendant presque deux ans, n'a fait valoir qu'une seule mesure en vue de combattre l'inflation, soit l'accroissement des approvisionnements. Selon lui, cela devait améliorer la situation. Le ministre et son chef nous diront peut-être maintenant où cette politique a raté en ce qui concerne la fixation des contingents, les mises en marché et l'entreposage des œufs. Je n'ai encore entendu ni l'un ni l'autre se prononcer sur la question.

Il nous faut mettre un terme à ce genre d'absurdités intolérables. Le Canada a besoin de direction. Il en a besoin maintenant et pendant tout le mandat de la présente législature si nous devons réaliser une véritable justice dans notre société—une justice ancrée dans l'ordre et nourrie de liberté. La démocratie est actuellement à l'épreuve. Je crois que les tensions reliées à l'inflation ainsi qu'au désordre économico-social et au mécontentement qui l'accompagnent réussiront à détruire la démocratie dans certains autres pays. Nous devons montrer que notre démocratie est suffisamment forte, que notre esprit de civisme et de solidarité et nos institutions démocratiques sont suffisamment solides et souples pour contrôler l'inflation chez nous—pour servir de cadre ordonné au sein duquel il est possible pour la liberté et la justice de s'épanouir. Pour en arriver là, il nous faut de la direction. C'est ce que j'exige du nouveau gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), je propose que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse en réponse au discours du trône:

Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que, vos ministres n'ayant pas su agir résolument après les élections du 8 juillet dernier, ils ont ainsi contribué à la disparité croissante et au désarroi social et économique qui existent au pays, situation qui requiert une intervention prompte et déterminée, dont il n'est nullement question dans le discours du trône.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, lundi matin les représentants des différents partis ont énuméré les hautes qualités de cœur et d'esprit, de courage et de fermeté, que doit posséder celui ou celle qui occupe la haute fonction qui est la vôtre. Cette fonction est certainement la plus difficile de toutes celles qui puissent être attribuées par la Chambre à un de ses membres. Je voudrais aujourd'hui, au nom du gouvernement et en mon nom personnel, vous exprimer notre gratitude, parce que vous avez accepté cette tâche onéreuse, tâche sans laquelle la Chambre ne pourrait faire les progrès que nous attendons d'elle.

Je voudrais en même temps, monsieur le président, assurer la population de la circonscription de Sudbury que le grand honneur qui leur échoit du fait de votre nomination ne diminuera en rien les espérances qu'ils peuvent entretenir en tant qu'électeurs. Monsieur le président, quant à nous, du gouvernement, nous ferons tout en notre pouvoir pour vous appuyer lorsque vous tenterez de répondre aux désirs et aux aspirations de vos électeurs.

Je voudrais aussi féliciter le chef de l'opposition (M. Stanfield) de son excellent discours, qui a continué quelque peu la campagne électorale, mais qui touchait tout de même à plusieurs sujets importants dont il est juste de dire que nous n'avions pas pu les traiter tous dans le discours du trône, surtout, monsieur le président, par souci de ne pas répéter tout ce que nous entendions faire pour assurer le progrès de notre pays, mais sujets dont je tenterai moi-même d'entretenir la Chambre au cours de mon discours d'aujourd'hui. Des sujets qui, je le répète, nous trouvent d'accord avec lui pour leur attribuer de l'importance, et qui me font penser que l'opposition est vraiment très heureuse d'avoir un tel chef, que ce ne sera pas une tâche facile aux conservateurs progressistes de trouver dans leurs rangs un homme ou une femme qui pourra le remplacer de façon adéquate.

Je voudrais ajouter, monsieur le président, un mot à l'intention des électeurs de Montmorency et de Vancouver-Est et les féliciter de leur bon jugement lorsqu'ils ont élu deux jeunes hommes remarquables par leur compétence, par leurs qualités politiques, par leur sincérité, et qui, ils nous l'ont indiqué hier dans leurs discours en tant que motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, représentent certainement cette nouvelle génération de Canadiens qui attend du Canada et de son gouvernement des gestes vraiment dignes de la population.

Je suis naturellement très heureux en tant que leader du parti libéral, de voir que des jeunes gens si pleins de promesse aient choisi de militer dans les rangs du parti libéral, aient choisi notre parti comme véhicule pour tenter de bâtir ensemble un Canada meilleur. Je suis également très heureux en tant que parlementaire de voir que la Chambre accueille non seulement les deux députés dont j'ai fait mention, mais accueille également de l'autre côté de la Chambre de nouvelles recrues dont les talents ne tarderont pas à devenir évidents.

[M. Stanfield.]

● (1550)

[*Traduction*]

A part le plaisir que j'éprouve à être chef de parti et parlementaire, je suis fier, en tant que Canadien, de voir tant d'hommes et de femmes de qualité qui ont choisi de faire l'énorme sacrifice de mettre de côté leurs affaires personnelles, leur vie privée et une bonne partie de leur vie familiale pour avoir le grand honneur de représenter leurs concitoyens à la Chambre des communes. Seuls ceux qui ont été élus par leurs concitoyens ont le grand privilège de servir à la Chambre. Eux seuls sont conscients du pouvoir énorme qui leur a été donné pour légiférer au nom de leurs concitoyens et les gouverner.

Puisque nous sommes 264 à avoir été élus, la difficulté maintenant est de savoir comment des millions de Canadiens séparés par la géographie, la condition sociale, la race, la couleur et la religion veulent être gouvernés par ceux qui siègent ici à la Chambre et à l'autre endroit. Nous avons ici 264 personnes ayant chacun un caractère fort. Chacun a ses croyances, sa propre idée de ce que veut le peuple canadien, son propre désir de remplir le mandat que lui seul peut définir précisément parce que chaque membre l'a reçu dans sa circonscription.

A titre de membre du parti libéral, il est facile de s'arrêter au nombre et de se convaincre que là est tout le message exprimé par le peuple canadien. La vérité est beaucoup plus difficile à saisir. Il y a plus au message que les résultats obtenus par les partis. Dans une société libre, aucune majorité ne peut bien gouverner si elle ne prête pas attention à la minorité. Aucune majorité ne saurait imprimer une direction efficace à moins d'être disposée à écouter attentivement les voix de l'opposition et à chercher à traduire dans ses mesures législatives et ses politiques toute la volonté des Canadiens.

● (1600)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Comme représentants du parti ministériel, nous devons nous demander pourquoi les Canadiens ont voté comme ils l'ont fait, pourquoi ils ont décidé collectivement de nous assurer pour une deuxième fois la majorité, de nous donner pour ainsi dire une deuxième chance. Comment répondre aux désirs de la population? Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a indiqué pour sa part quelques-uns de ses moyens. Je dois dire qu'il semble avoir posé des questions et signalé des problèmes plutôt que d'apporter des réponses. Le remède qu'il a indiqué contre l'inflation a été rejeté non seulement par les Canadiens, mais par beaucoup de membres de son parti.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Grâce au discours du trône et aux discours que prononceront au cours du débat les ministres et d'autres ministériels, nous tâcherons d'apporter quelques réponses, du moins pour cette session-ci. Je voudrais tenter aujourd'hui de vous décrire la structure d'ensemble, celle qui se poursuivra, espérons-le, au-delà de la première session et qui nous entraînera plus avant au cours de la nouvelle législature. Comme notre mandat doit normalement durer environ quatre ans ou moins, nous devons supposer que les Canadiens tiennent à ce que le gouvernement actuel s'attèle à des tâches d'une plus longue durée peut-être que celle d'une ou de deux sessions.

Il n'est que juste de dire, je pense, qu'avant les élections, la plupart des grands pontifes prédisaient un autre gouvernement minoritaire. Selon eux, à une époque d'angoisse comme la nôtre, d'incertitude sur le plan mondial, et étant donné qu'en raison des différences culturelles comme des distances qui nous séparent notre pays n'accorde qu'exceptionnellement un mandat majoritaire, la plupart ne prévoyaient pas un gouvernement majoritaire. Si le peuple canadien, dans sa sagesse collective, a donné la majorité à un parti, je pense qu'il est du devoir du chef de ce parti d'essayer d'indiquer les tâches plus importantes, les initiatives inachevées que n'ont pu mener à terme des législatures de plus courte durée.

Il est réconfortant d'avoir entendu le chef de l'opposition faire mention de quelques-unes de ces questions dans ses observations. Il a parlé de certaines initiatives laissées en suspens, initiatives que nous tenterons de réaliser pleinement au cours de notre présent mandat. Cela est réconfortant, car le fait même que l'opposition ait reconnu ces points comme importants nous permet d'espérer que, malgré nos divergences d'opinions sur les méthodes à employer, nous aurons sensiblement le même but: venir à bout des tâches entreprises d'ici la fin de la présente législature.

[*Français*]

Le premier sujet dont je voudrais traiter, c'est celui d'une réforme parlementaire majeure. Il est essentiel, monsieur le président, si la démocratie et la liberté doivent continuer d'exister dans ce pays, que le Parlement reste au cœur de la vie de cette nation. Pour cela, il faut que cette institution puisse exprimer la volonté générale d'une façon efficace et complète. Loin de moi la pensée d'identifier l'efficacité avec un certain travail à la chaîne. Je ne voudrais pas que l'on pense que de ce côté-ci de la Chambre nous voulons donner des pouvoirs au gouvernement en supprimant des pouvoirs à l'opposition.

Au contraire, nous sommes parfaitement conscients qu'une réforme parlementaire majeure n'est possible que si tous les députés, tous les partis politiques à la Chambre sont d'accord pour effectuer cette réforme. Déjà le leader du gouvernement à la Chambre m'a dit son encouragement devant l'esprit de collaboration qu'il a trouvé chez les députés et chez les leaders des autres partis à la Chambre.

Mais je pense qu'il est important, sans s'étendre trop longuement sur le sujet, de prendre conscience que lorsque nous comparons la Chambre des communes canadienne avec les législatures provinciales, nous sommes très souvent dépassés par celles-ci, dans leur habileté à adopter des lois, et généralement de bonnes lois, d'une façon beaucoup plus expéditive que nous. Si nous considérons la liste des projets de loi qu'on a portés à la connaissance de la Chambre lundi dernier, on verra que la pratique continue, monsieur le président, de toujours reporter d'une session à l'autre plusieurs projets de loi qui n'ont pas pu être adoptés, faute de temps, au cours d'une session ou d'un Parlement antérieurs.

Il s'accumule certainement, dans la plupart des ministères, une foule de réformes dont les Canadiens tireraient certainement profit, si nous avions le temps de donner suite à ces projets de loi dans nos Chambres parlementaires.

Il existe cependant une certitude, c'est que les observateurs de l'extérieur ont l'impression de voir un Parlement en quelque sorte étranglé par des procédures désuètes, et dont plusieurs des traditions sont recouvertes de poussière, un Parlement qui, s'il se contente de donner l'impression d'une plus grande efficacité, plutôt que de réaliser cette efficacité, deviendra lui-même inefficace et désuet.

Le leader de la Chambre, le président du Conseil privé (M. Sharp) et moi-même, avons discuté de plusieurs de ces sujets ensemble, et je suis sûr qu'au cours de ce Parlement, et je l'espère, au cours de la première session, il y aura au moins un désir exprimé de tous côtés pour présenter plusieurs de ces réformes, et j'en mentionne quelques-unes: la première devrait certainement être l'utilisation plus rationnelle de notre temps, et je n'entends pas par là réduire la durée des débats lorsque des matières de substance sont à l'étude, mais la réduire lors de l'étude de questions purement techniques ou d'amendements de moindre importance; lorsqu'il y a accord général, on devrait pouvoir légiférer avec beaucoup plus de célérité plutôt que de se trouver dans l'obligation de reporter d'une session à l'autre des projets de loi dont l'adoption devrait se faire dans un temps beaucoup plus court.

Un deuxième sujet qui, à mon avis, demande qu'on y prête beaucoup d'attention, est celui du temps consacré à la deuxième lecture des projets de loi. Lorsqu'un projet de loi revient à l'étude au stade de la deuxième lecture, selon les traditions et le Règlement, on est surtout censé débattre le principe du projet de loi.

Il semblerait, monsieur le président, qu'un parti raisonnablement uni et cohérent devrait pouvoir exprimer une opinion de principe pour ce parti sur un projet de loi, dans un, deux ou trois discours. Cela devrait se faire en une ou deux journées, mais, malheureusement, on voit que très souvent les débats au stade de la deuxième lecture durent des semaines, parfois des mois.

C'est une réforme que nos collègues du Parlement de Westminster ont adoptée il y a déjà un bon moment, et je suis moi-même un peu scandalisé de ce que chaque fois qu'on a parlé d'imiter un peu cette pratique, il se trouvait des gens, particulièrement de l'autre côté de la Chambre, qui étaient prêts, si je peux citer Montesquieu: . . . à tousser et à cracher comme les Anglais, mais qui ne veulent jamais adopter ce que les Anglais ont de bon dans leurs institutions . . .

Le troisième sujet, délicat, mais lié aux remarques de l'honorable chef de l'opposition, en est un dont je voudrais dire un mot, savoir, la période des questions orales.

Le chef de l'opposition demandait, «exigeait», et il avait raison, que le gouvernement donne de meilleures réponses, des réponses plus adéquates aux questions qui lui sont posées.

Monsieur le président, ici encore je propose que la période des questions orales devienne une période vraiment sérieuse et efficace, où le gouvernement fera de son mieux pour répondre de façon adéquate aux questions qui lui sont posées, qu'il le fera à la suite d'ententes—peut-être à la suite d'une modification du Règlement ou des usages—ententes qui permettraient au gouvernement de connaître à l'avance, comme cela existe déjà au Parlement de Westminster, les questions qui lui sont posées. Si des questions sont posées surtout pour des raisons de forme, et en vue de marquer des points politiques, il ne faudrait pas trop s'étonner de ce que le gouvernement réponde sur le même ton. Mais si, effectivement, les partis de l'opposition veulent obtenir des réponses adéquates et détaillées à des questions précises et sérieuses, il me semble qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup d'objections à ce que ces questions nous soient données à l'avance, et que nous ayons un délai de quelques jours avant d'y répondre.

● (1620)

Une voix: Comme cela se fait pour les questions inscrites au *Feuilleton*.

M. Trudeau: Encore une fois: comme cela se fait à l'endroit qu'on appelle la mère des parlements, en Grande-Bretagne. Le député parle du *Feuilleton* de la Chambre. Eh bien, oui, monsieur le président, s'il étudie un peu ses dossiers, il verra que dans la très grande majorité des cas, soit dans environ 90 p. 100 des cas, nous donnons des réponses . . .

Une voix: Pas des réponses adéquates.

M. Trudeau: . . . aux questions posées au *Feuilleton*. Aussi, en ce qui a trait aux questions supplémentaires, nous sommes prêts à suivre la pratique qui existe à Westminster. Ce problème de la période des questions orales est intimement lié à une autre question encore délicate, celle du tableau de service, qu'on appelle en anglais *the roster system*. Je serais fort imprudent de proposer le retour à ce système. Je voudrais seulement exposer devant la Chambre et devant l'opinion publique une proposition assez simple: c'est là encore, si l'on songe qu'un gouvernement moderne doit être efficace, si l'on songe que chacun des ministres doit s'acquitter en même temps de plusieurs fonctions, s'il doit bien représenter sa circonscription, s'il doit être un partisan et s'occuper des questions de son parti, s'il doit en même temps administrer un ministère parfois considérable et participer aux travaux de la Chambre. Si l'on considère cela, monsieur le président, il semble qu'il y ait un gaspillage évident à demander que le conseil des ministres tout entier assiste constamment à chaque période de questions orales, parce que, si l'on en croit les statistiques, il est évident qu'environ un tiers ou un quart d'entre eux sont appelés à répondre à des questions chaque jour.

A mon avis, cela ne devrait pas dépasser nos possibilités que de pouvoir nous entendre pour fixer certains jours où certains sujets seraient débattus ou feraient l'objet de questions, et à ce moment-là les ministres seraient présents pour répondre à ces questions.

Encore une fois, cela ne me paraît pas une idée tellement révolutionnaire, et je ne vois pas très bien de quoi l'opposition se met en peine. J'espère seulement que le leader de la Chambre du côté de l'opposition voudra considérer sérieusement ces questions et tenter d'y donner une réponse, sinon la nôtre, du moins une autre qui serait adéquate.

Plusieurs sujets, monsieur le président, feront certainement l'objet d'études entre les leaders des différents partis. Je voudrais seulement répéter que de notre côté l'électronique ne nous fait pas peur, que nous sommes disposés à accepter la télédiffusion des débats de la Chambre.

Il y a certainement du pour et du contre dans cette réforme, mais, pour moi, l'argument contraignant c'est bien l'importance de faire connaître la présence fédérale, et l'existence même de ce Parlement dans tous les coins du pays. A cause de la grandeur du Canada, et c'est un sujet dont je veux parler tout à l'heure, trop souvent les citoyens se trouvent en quelque sorte détachés des travaux de la Chambre, et je crois que la télévision et la radio leur permettraient de s'en rapprocher avec avantage.

L'honorable député de Peace River (M. Baldwin) parle de machine électronique. Je serais même prêt, si c'est cela qu'il a en tête, à introduire un système de vote électronique qui permettrait de mettre fin à ce long procédé qui nous oblige à passer une grande partie de notre temps à faire de la gymnastique.

J'aimerais dire un mot sur le Sénat, monsieur le président. Je sais qu'il ne m'appartient pas de m'étendre très longuement sur ce sujet, mais je pense que cela ne dépasserait pas les normes du bon voisinage que de suggérer qu'au moins certaines réformes devraient être considérées, celles qui n'engagent en aucune façon l'autorité des provinces, mais qui pourraient être envisagées carrément, en vertu du paragraphe (1) de l'article 91 de notre Constitution. D'ailleurs, je me suis entretenu à ce sujet avec le leader du gouvernement au Sénat (M. Perrault), et j'espère que là aussi le Parlement actuel fera des progrès. Les deux réformes que j'ai en tête sont les suivantes: Premièrement, il conviendrait de limiter la durée du terme sénatorial à un nombre donné d'années, sept, par exemple, avec possibilité de nommer de nouveau des sénateurs lorsqu'ils ont bien mérité du pays. Deuxièmement, nous pourrions agir comme le fait depuis fort longtemps la Chambre anglaise, soit donner seulement un droit de veto suspensif à la deuxième Chambre.

Les députés d'en face parlent de nominations partisanes. C'est une question sérieuse dont j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir, il y a déjà plusieurs années, avec les hautes autorités des partis de l'opposition, et je leur avais alors proposé, et je renouvelle aujourd'hui ma proposition, que si effectivement les sénateurs du parti conservateur progressiste, du parti tory, qui ont le désir de se retirer de la Chambre Haute, et qui ne veulent pas le faire, de peur d'être remplacés par des sénateurs à appartenance libérale, je répète ce que j'ai dit, il y a déjà plusieurs années à l'honorable sénateur Flynn qui, sauf erreur, représente le parti de l'opposition au Sénat, que quant à moi je nommerais très volontiers des conservateurs progressistes pour remplacer les conservateurs progressistes qui se retirent d'eux-mêmes de la Chambre Haute. Je sais bien, monsieur le président, qu'il y en a qui acceptent, mais il y en avait davantage lorsque j'ai fait l'offre, il y a plusieurs années, et si le parti de l'opposition officielle continue à agir avec autant de célérité, il y en aura peut-être moins dans quatre années.

C'est un humble commencement, mais le Chambre se souviendra certainement qu'il y a déjà plusieurs années le gouvernement avait proposé une réforme du sénat beaucoup plus considérable, et qui engageait la participation des provinces. Mais de cela, je ne vais pas traiter aujourd'hui. Si, dans le contexte d'une réforme constitutionnelle, on doit revenir à ce sujet, le gouvernement a toujours des idées «ouvertes» pour discuter de ce problème.

[*Traduction*]

Un autre domaine où il reste encore beaucoup à faire et qui est très important pour la conduite des affaires du pays est celui des relations fédérales-provinciales, et le chef de l'opposition en a effectivement parlé. C'est certes une question très importante puisqu'une des tendances qui ont marqué le Canada au cours de la dernière décennie a été l'importance sans cesse croissante des relations fédérales-provinciales. Les rencontres et les discussions à tous les paliers, tant politiques qu'officiels, se sont constamment multipliées. Je crois qu'il ne se passe pas un jour sans au moins une rencontre, et parfois davantage, entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou leurs représentants. De toute évidence, c'est une tendance qui persistera parce que, si nous voulons que notre système gouvernemental soit efficace, tant au niveau fédéral que provincial, nous devons nous attaquer aux problèmes com-

plexes qui nous assaillent dans un esprit de compréhension et de collaboration.

Dans la plupart des secteurs importants de l'administration, il est impossible d'établir une distinction nette entre les responsabilités exclusivement fédérales et celles qui tombent exclusivement sous la juridiction provinciale. Pas plus qu'il n'est réaliste de croire que les décisions prises à un palier n'auront pas, dans la plupart des cas, d'importantes répercussions sur les responsabilités qui incombent à un autre palier de gouvernement. Qu'on le veuille ou non, et que les députés d'en face le comprennent ou non, le gouvernement consacre beaucoup de temps, comme nous le faisons au cabinet, aux relations fédérales-provinciales, en faisant en sorte que nos décisions qui touchent de près les problèmes provinciaux dans certains domaines tiennent compte de la grande complexité de notre société. Nous devons le reconnaître et nous organiser en conséquence. C'est pourquoi plusieurs provinces—peut-être la plupart—ont cherché à assurer ce niveau de coordination en créant un ministère d'affaires intergouvernementales et en chargeant un ministre de ce portefeuille. Pendant notre mandat, nous avons créé une direction du bureau du Conseil privé dans le but de coordonner les politiques sous la direction du premier ministre. Mon prédécesseur et moi-même étions tous deux d'avis qu'il ne serait pas sage d'établir un ministère de ce genre pour s'occuper des affaires fédérales-provinciales. Il n'est pas possible qu'un ministre autre que le premier ministre soit chargé de la responsabilité et de l'autorité finales en ce qui concerne la coordination de politiques et d'activités qui, essentiellement, font partie des attributions d'un ministère quelconque. Je suis convaincu que nous avons eu raison d'agir ainsi. Ces dernières années, la coordination des politiques et des discussions fédérales-provinciales s'est bien améliorée. Bien sûr, cette coordination pourrait être encore plus efficace. Par ailleurs, selon moi, il n'y a pas lieu de modifier l'organisation de base. Ce qu'il faut pour tenir compte de la diversité et de la complexité croissantes des questions fédérales-provinciales, c'est renforcer les ressources que le gouvernement fédéral consacre aux problèmes et aux négociations qui ont trait à ces problèmes. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé de créer un bureau indépendant de relations fédérales-provinciales qui relèvera du premier ministre.

● (1630)

Ce bureau sera dirigé au niveau officiel par l'un des plus hauts fonctionnaires du gouvernement, qui portera le titre de secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales et qui aura le rang de sous-ministre. Les attributions du nouveau bureau ne seront pas tellement différentes de celles de la direction des relations fédérales-provinciales du bureau du Conseil privé. En outre, le bureau ne sera pas très gros à l'origine. La principale différence consistera dans le fait que le bureau pourra entretenir des relations à l'égard de la politique fédérale-provinciale à un niveau généralement plus élevé qu'il a été possible de le faire jusqu'ici.

[*Français*]

Monsieur le président, un autre sujet dont je voudrais traiter, et que je trouve aussi important dans le contexte de notre fédéralisme, c'est d'accroître la présence fédérale d'une façon générale partout dans le pays. J'ai fait allusion tantôt aux grandes distances qui nous séparent. J'ajoute que si l'on considère la concurrence politique qui existe entre les pouvoirs provinciaux et le pouvoir fédéral, on s'aperçoit que chaque fois les représentants du gouvernement fédéral se trouvent déclassés, au moins quant au nombre, par les représentants des provinces. On y trouve presque trois fois plus de députés provinciaux que de députés fédéraux. Le nombre des ministres provinciaux est plus de six fois supérieur à celui des ministres fédéraux dans l'ensemble de notre Cabinet.

Évidemment, et je ne compte pas, bien sûr, les politiciens qui œuvrent au niveau municipal, tous les hommes politiques et toutes les femmes de cette profession ont intérêt à se faire connaître, à se faire voir dans la meilleure lumière possible, et à cause de cette concurrence il arrive très souvent que la présence fédérale ne soit pas vraiment ressentie comme elle le devrait dans toutes les régions du pays . . .

Très souvent une politique fédérale est connue grâce aux media, et par les réactions à cette politique qui se produisent au niveau des gouvernements provinciaux. Comme le pays est très grand, les distances qui nous séparent nous ont empêchés, et je trouve que cela est grave, de faire en sorte que tous les Canadiens reconnaissent constamment Ottawa comme la capitale de tous les Canadiens, comme leur capitale.

Nous avons pris beaucoup de mesures au cours des 28e et 29e législatures en vue d'accroître l'influence, la capacité de travail et les privilèges des députés. Nous continuerons de progresser dans ce sens, mais je voudrais seulement noter aujourd'hui l'importance que le gouvernement attache à cette présence fédérale et dire à la Chambre qu'au cours des discussions avec les provinces nous allons attacher une importance croissante au principe selon lequel l'argent qui vient du contribuable fédéral, et qui est dépensé par le gouvernement fédéral au nom de ce contribuable, doit être identifié comme venant du gouvernement fédéral. Je souhaiterais que les différentes réformes connues de cette Chambre, et dont nous avons déjà parlé, comme la décentralisation, continuent de faire leur chemin, qu'un organisme comme Information Canada soit habilité à exprimer d'une façon encore plus réelle et vigoureuse la présence fédérale dans tous les coins du pays. Je mentionnais tantôt l'avantage que nous aurions à avoir à la Chambre des communes la radio-télédiffusion.

[*Traduction*]

Il y a un autre domaine où les choses sont restées en plan depuis que nous avons accédé à la souveraineté il y a 107 ans. Je suis très heureux de constater que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a souligné ce fait quand il a fait remarquer que la réforme constitutionnelle n'a pas encore réussi à rapatrier la constitution au Canada. Nous avons été le premier territoire de ce qui était alors l'empire britannique après la grande révolution qui a créé les États-Unis d'Amérique à établir une constitution qui pouvait être le fondement d'un pays indépendant et autonome. Je dis «le fondement» car nous ne sommes pas devenus entièrement indépendants en 1867. Entre autre choses, la tutelle du modèle des parlements s'est manifestée dans le fait que nous n'avions aucun moyen de modifier notre constitution, comme l'ont signalé de nombreux députés, notamment le chef de l'opposition. En dépit de notre liberté de choix et de nos révisions ingénieuses, nous n'avons jamais réussi à nous entendre sur la façon de modifier notre constitution.

Tous les pays du monde, sans exception, ont, au moins, réussi cela. Je conviens, comme le chef de l'opposition, qu'on nous le reproche constamment, en tant que Canadiens et, surtout, en tant qu'hommes politiques, car étant engagés dans les activités propres à la politique, nous

avons complètement failli dans cette tâche fondamentale et essentielle d'acquérir l'indépendance politique. Il est temps, je crois, d'entreprendre cette tâche. Il est temps que nous, dans ce gouvernement, dans ce Parlement, décidions de résoudre ce problème avant de disparaître de la scène politique.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'entends des députés d'en face qui font allusion à la conférence constitutionnelle de 1970 tenue à Victoria. Je leur signale qu'il a fallu 50 ans d'efforts pour en arriver à la tentative faite à Victoria et qui s'est soldée par un échec. Pendant après de la moitié de notre existence comme nation—pensez-y bien—nous avons essayé de résoudre ce problème et nous avons constamment échoué. Le problème fut étudié à fond pour la première fois lors de la Conférence dite Dominion-provinciale en 1927. Il avait été convenu que le Canada devait être autorisé à modifier sa propre constitution. C'était sous le gouvernement de M. King. La question fut de nouveau étudiée au Parlement en 1931, lorsque le gouvernement Bennett examina le Statut de Westminster. En 1935, le Parlement institua un comité spécial et le chargea de faire rapport «sur la meilleure méthode dont l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pourrait être amendé». La même année, une autre conférence du Dominion et des provinces constituait un comité permanent des procureurs généraux et le chargeait d'élaborer une méthode en vue d'amender cet acte. Ledit comité déposa son rapport en 1936, mais le projet encore une fois fut sans lendemain.

● (1640)

En 1949, M. St-Laurent décida d'éliminer une partie du problème et présenta le premier projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui, une fois adopté, permit d'en modifier certains aspects qui n'intéressaient que le gouvernement central. Il organisa ensuite une conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui se réunit à deux occasions en 1950, mais sans qu'on puisse encore une fois en arriver à un accord. Puis, en janvier 1960, le doyen de la Chambre et député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), premier ministre de l'époque, mentionna cette question au cours du débat sur le discours du trône. En effet, il formula le vœu «que nous puissions avant longtemps arriver chez nous à un accord en vue d'amender notre propre constitution». Il convoqua une conférence des procureurs généraux pour examiner la question en 1960 et 1961. La plupart des provinces se mirent d'accord sur une formule, mais des divergences d'opinion subsistèrent et cette entreprise échoua.

M. Pearson releva le défi en 1964, et l'on sembla encore une fois faire des progrès. La Chambre se rappellera que la formule Fulton devint la formule Fulton-Favreau. Il y eut d'autres conférences, d'autres discussions, encore des grands espoirs et des échecs. En 1968—le chef de l'opposition nous l'a rappelé—nous avons entrepris une évaluation et un examen des plus sérieux de notre constitution. Nous avons tenu une série de conférences et avons constitué divers comités spéciaux dont tous les membres de la Chambre se rappelleront. Cela aboutit à la conférence de Victoria, en juin 1970, où il y eut au moins entente de la part de toutes les provinces, des onze participants, sur une procédure d'amendement. Mais la charte de Victoria n'obtint pas finalement l'accord du Québec, non pas à cause d'un désaccord sur la formule d'amendement, mais pour une tout autre raison.

J'ai fait cet historique pour deux raisons: pour démontrer d'abord que nous nous sommes efforcés de notre

mieux et pendant longtemps d'arriver à un accord complet fondé sur l'unanimité et pour montrer aussi à quel point tous les hommes d'État de tous les partis et de toutes les régions s'entendaient pour dire qu'il faut résoudre le problème de la procédure de modification et du rapatriement total de la constitution canadienne. Depuis cinquante ans, je le répète, il y a une volonté générale d'arriver à un accord.

Lorsqu'il s'agissait de savoir si tous voulaient chercher la vérité, les scholastiques citaient la phrase suivante: «*quod ad omnibus, quod ubique, quod semper*». Il semble qu'en l'occurence, toutes les conditions soient réalisées: tous, partout, ont toujours voulu que cela se réalise, et pourtant nous avons toujours échoué dans nos tentatives. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition, et je me réjouis d'avoir l'appui de son parti à cet égard, pour dire qu'il est temps de décider que ce rapatriement se fera et que nous nous entendrons sur la procédure de modification d'ici quatre ans.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je compte sur l'appui des vis-à-vis et je chercherai à obtenir des gouvernements provinciaux qu'ils consentent à la poursuite active de cet objectif. Si nous ne trouvons pas de meilleure formule, nous proposerons alors l'adoption de celle qui a été acceptée en 1970 à Victoria. Je ne doute pas que les Canadiens approuveront toute mesure nécessaire au règlement définitif de la question.
[*Français*]

Et je voudrais dire deux mots en particulier à mes collègues du Québec, parce qu'on se souvient que c'est souvent de là qu'est venue la pierre d'achoppement, tant en 1970 qu'au moment de la présentation de la formule Fulton-Favreau. Je suis convaincu que cela s'adresse aussi à mes collègues québécois de l'autre côté de la Chambre: il est possible qu'on puisse trouver impensable le fait qu'on explique à la population québécoise que tout ce que nous demandons est de ramener au Canada notre Constitution à nous. Mais il me semble que nous réussirons sans grand-peine à faire comprendre aux Québécois qu'ils n'ont plus besoin de crier «au secours» à la Grande-Bretagne, qu'ils n'ont plus besoin de se cacher derrière les jupes de la Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit de débattre entre nous des questions politiques qui nous concernent tous.
[*Traduction*]

Je reviens à une dernière question laissée en suspens. Encore une fois, je me réjouis que le chef de l'opposition l'ait signalée comme un domaine où des mesures énergiques s'imposent. Il s'agit du bilinguisme. Je l'avoue, j'étais étonné d'entendre le chef de l'opposition gémir parce que le discours du trône est muet sur le sujet. Je lui rappelle que nous en avons parlé dans le discours du trône de la dernière législature; les membres de son parti et les néo-démocrates nous ont dit que la question était beaucoup trop brûlante pour en saisir la Chambre des communes. Il nous reproche aujourd'hui de ne pas l'avoir fait. J'en saisirai la Chambre des communes et j'espère qu'ici aussi nous reconnaîtrons qu'il importe au plus haut point d'employer ces quatre années de gouvernement, espérons-le, assez stable, pour établir solidement une capitale fédérale qui soit la capitale de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Aux séparatistes, selon lesquels cela ne pourrait jamais être vrai pour un Canadien de langue française, les députés de tous les partis peuvent répondre que la loi sur les langues officielles permettrait de l'assu-

rer. Il existe donc pour nous tous une obligation, une sorte de contrat politique passé avec les Canadiens de langue française, en vertu duquel ces derniers rejetteraient le séparatisme et le gouvernement fédéral pour sa part garantirait aux Canadiens français le droit de communiquer dans leur langue avec l'administration fédérale et d'y travailler aussi dans leur langue. Je crois absolument que si nous ne voulons ou ne pouvons faire de ce droit une réalité vivante pendant cette législature, engagée dans le bilinguisme par les paroles tout à fait solennelles du chef de l'opposition dans son discours d'il y a une heure, et par la très forte représentation francophone qui existe au gouvernement, alors ce ne sera jamais fait, le séparatisme sera dans le vrai, et l'unité du Canada cessera d'avoir un sens pour la majorité des Québécois.

● (1650)

[*Français*]

Monsieur le président, je le dis carrément au chef de l'opposition qui a posé la question: le gouvernement maintient plus fermement que jamais sa politique des langues officielles et poursuivra avec une vigueur accrue l'objectif fondamental qu'il s'est fixé dès son accession au pouvoir en 1968, savoir la possibilité pour tous les Canadiens sur l'ensemble du territoire de communiquer avec leur gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix.

Il faut nous réjouir à cet égard des progrès réalisés depuis cinq ans, et regretter les lenteurs qui retardent encore l'application de la loi, mais j'aimerais dire ma joie, monsieur le président, au député de Montmorency (M. Duclos) qui, dans son premier discours à la Chambre hier, a souligné que le bilinguisme est au cœur des préoccupations des Québécois. Il exprimait là une politique du gouvernement, une politique que nous avons l'intention de mener à bon port au cours des quatre années à venir.

Le gouvernement du Canada continuera donc de promouvoir énergiquement l'usage des deux langues officielles dans son propre domaine, et d'inciter les provinces à faire de même dans les domaines de leur compétence.

Notre gouvernement s'opposera par tous les moyens dont il dispose à toutes mesures législatives ou autres susceptibles de restreindre l'usage par les citoyens de la langue officielle de leur choix.

Nous poursuivrons donc les efforts déjà entrepris pour supprimer certains obstacles, par exemple, ceux qui tiennent à la langue de travail, et que les candidats francophones trouvent sur leur route quand ils entreprennent de faire carrière dans le fonctionnarisme canadien.

Ces obstacles, qu'il serait trop long d'énumérer en détail, créent dans notre fédéralisme une grave anomalie. Les Canadiens francophones, et singulièrement les Québécois, sont encore très loin d'occuper dans la Fonction publique une place correspondant à leur nombre et à leurs aptitudes.

De plus, ils ne détiennent toujours pas le nombre de postes importants qui leur reviendrait normalement et que leur compétence leur permettrait d'occuper, pour le plus grand bien du gouvernement fédéral et du peuple canadien tout entier. Par exemple, dans la catégorie dite «exécutive» de certains ministères clefs, la représentation francophone reste encore en deçà de 10 p. 100. Et d'une façon générale, très peu de progrès a été réalisé quant à l'usage du français comme langue de travail. C'est là une situation injuste et par conséquent malsaine, qu'il importe de corriger dans les plus brefs délais.

Sans doute pourrions-nous ergoter fort longtemps sur les causes historiques ou autres de cette situation, les procédures, le partage des responsabilités. Mais ce qui intéresse bien davantage le gouvernement du Canada, c'est d'appliquer les remèdes qui relèvent de sa compétence. Nous sommes donc résolus à prendre les moyens nécessaires, dont plusieurs sont déjà en œuvre, afin que la présence des francophones dans la Fonction publique atteigne au plus tôt en nombre et en importance la masse critique indispensable pour créer une situation irréversible. Une fois atteint cet objectif, la collectivité francophone de notre pays sera capable d'assurer elle-même sa propre relève. Nous aurons résolu un problème qui nous préoccupe depuis plusieurs générations, et l'unité canadienne aura franchi une étape très importante.

Monsieur le président, en s'engageant dans cette voie, le gouvernement espérait entraîner à sa suite les autorités des provinces. Il avait confiance que ces dernières, quand elles ne le faisaient pas déjà, prendraient elles-mêmes l'initiative d'offrir leurs propres services dans les deux langues, au choix de leurs commettants.

Or, si nous avons pu noter quelque progrès dans certaines provinces, et parfois même des progrès significatifs, il nous faut constater qu'ailleurs la stagnation continue et que dans certaines régions c'est la régression vers l'unilinguisme qui menace de se mettre en branle.

A cet égard, les mesures législatives adoptées par le Québec, le bill 22 par exemple, n'ont pas manqué de soulever quelques inquiétudes, non seulement au sein de la population québécoise, mais un peu partout à travers le pays. On a beaucoup discuté de cette loi, on a mis en doute l'orthodoxie constitutionnelle de certaines dispositions qu'elle contient. Il n'est pas exclu que certains veuillent en contester quelques articles pour en vérifier la constitutionnalité. Si cela devait se produire, les tribunaux auraient à décider de la question comme ce fut le cas d'ailleurs relativement à la loi fédérale sur les langues officielles.

Quoi qu'il en soit, et bien que moi-même je regrette les aspects de cette loi qui semble aller à contre-courant des tendances contemporaines vers plus de liberté en matière linguistique, il ne faudrait pas perdre de vue—et je sens que le chef de l'opposition semble l'avoir fait—que même après l'adoption du bill 22 le Québec reste encore, de toutes les provinces canadiennes, celle qui traite la langue minoritaire sur son territoire avec le plus d'équité, de libéralisme et de générosité. Si, monsieur le président, les neuf autres provinces décidaient subitement de témoigner des mêmes égards à leurs minorités de langues officielles, c'est à un épanouissement miraculeux que nous assisterions à travers le pays.

Or, j'espère qu'il ne saurait être question d'appliquer deux poids et deux mesures, selon qu'on juge les lois et les pratiques du Québec, et celles des provinces à majorité anglophone. Le *Montreal Gazette* l'a d'ailleurs compris, lui qui n'a pas toujours été tendre envers le bill 22, mais qui publiait le 23 septembre dernier un article de fond intitulé: *Making Bill 22 Look Good*, et dans cet article, où on exa-

mine des pratiques courantes en Ontario et au Manitoba, on conclut de la façon suivante:

[*Traduction*]

Quelles que soient les lacunes du bill 22 du Québec, il prévoit toujours une place importante pour l'enseignement en anglais dans la province.

Le Manitoba et l'Ontario devraient être prêts à en faire au moins autant pour leurs minorités francophones.

[*Français*]

Je m'étends un peu longuement sur ce sujet, monsieur le président, parce qu'il est important qu'à travers le pays on comprenne un peu l'esprit qui règne au Québec en cette matière. Il est bien évident, et je l'ai souvent répété, que si le Québec n'est pas vigoureusement francophone et ne participe pas pleinement à la vie canadienne en tant que province francophone, c'est notre pays tout entier qui dérivera bientôt vers l'unilinguisme anglais, détruisant ainsi l'une des caractéristiques qui font la richesse et l'originalité de notre pays. Et quand je parle d'un Québec vigoureusement francophone, je ne parle pas d'un Québec unilingue, au contraire, la connaissance de l'anglais comme langue seconde, pour un très grand nombre de Québécois francophones, me paraît essentielle au bien-être du Québec et du Canada. Mais tous les Canadiens, de quelque origine qu'ils soient, et dans quelque partie du pays qu'ils habitent, devraient comprendre que l'usage universel du français au Québec comme langue de travail et de culture, comme langue de loisir et d'enseignement est aussi naturel que l'usage universel de l'anglais en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve.

Nous devons tous nous réjouir du fait que le Québec utilise tous les moyens dont il dispose pour accentuer son caractère français, pour consolider sa culture et en assurer le rayonnement, pourvu qu'il agisse toujours dans le respect des droits minoritaires, respect qui, dans le passé, a toujours caractérisé l'attitude québécoise. Je l'ai dit et je le répète: dans un continent menacé par l'uniformité, nous devons tous nous réjouir de cet effort. Il existe chez nous, comme dans toutes les sociétés humaines, des préjugés aussi tenaces que nuisibles. Celui qui consiste à croire qu'on est moins canadien si l'on parle français, ou bien que le dualisme linguistique et la diversité culturelle menacent l'intégrité canadienne, ce préjugé, dis-je, est l'un des plus pernicieux qui subsiste parmi nous, survivance déplorable d'une époque révolue.

Il faut nous entendre pour sonner le glas du vieux rêve de l'unilinguisme anglais, mais il faut accepter les deux côtés de la cloison linguistique, des conséquences concrètes d'un dualisme linguistique, non pas seulement toléré avec plus ou moins de résistance muette, mais franchement accepté, appuyé, encouragé. Il tombe sous le sens que le français parlé par six millions de personnes sur un continent peuplé de quelque 240 millions d'anglophones doit pour survivre et s'épanouir faire l'objet de soins particuliers.

Il ne faudrait donc pas prendre peur ni se contenter de réagir avec indifférence devant les efforts entrepris au Québec et dans les autres collectivités francophones du Canada pour promouvoir et développer l'usage de la langue française. Le gouvernement fédéral, pour sa part, continuera de faire sa large part pour consolider le fait français par le truchement de ses lois, de sa politique, dans le domaine de la culture, de la radio-télévision, du film, voire de l'immigration.

Et il était essentiel que le gouvernement du Canada, conscient de sa dualité linguistique, projetât à l'étranger une image fidèle de ce que nous sommes, et c'est pourquoi, de même que nous entretenons avec les pays du Commonwealth des relations privilégiées, nous avons voulu, sous la direction du ministre assis à ma droite, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), nous avons voulu, dans le même esprit, resserrer les liens qui nous unissaient déjà aux pays de langue française. Cette chose doit se poursuivre et l'occasion nous sera bientôt donnée de la prolonger dans un domaine nouveau. En effet, le satellite *Symphonie* construit conjointement par la France et la République fédérale d'Allemagne sera lancé en décembre, et je me propose d'amorcer, lors de ma visite à Paris dans quelques semaines, une participation canadienne aux nouvelles expériences d'échanges culturels internationaux que cet instrument rendra possible.

Quand l'immense majorité des Canadiens aura compris l'importance d'une active et franche collaboration à ces vues que je viens d'énumérer, réduisant au silence les fanatiques de tout bord, le Québec ne sera plus tenté de se considérer lui-même comme étranger à la réalité canadienne. Ayant surmonté ses propres inquiétudes, il pourra collaborer plus pleinement que jamais à l'édification du pays que nous formons tous ensemble.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, si je n'avais pas proposé une motion lundi pour que l'on poursuive le débat jusqu'à ce que les chefs de tous les partis aient parlé, cela ne me ferait rien de poursuivre mon discours jusqu'à la fin si amère soit-elle.

M. Dinsdale: «Amère» est le bon mot.

M. Trudeau: Je pense que . . .

Une voix: Résumez-le.

M. Trudeau: . . . je vais le résumer, comme le propose le député d'en face. Je vais résumer une partie des points importants qui seront examinés par mes ministres et moi-même au cours de la session.

J'ai longuement parlé de travaux non terminés; pour cela, il faudrait y consacrer nos efforts ces prochaines années. Je signale qu'il s'agit sans exception de questions que le chef de l'opposition nous reprochait de ne pas avoir abordées; j'espère donc que l'on ne me reprochera pas d'en avoir parlé longuement pour répondre à sa demande.

Les autres questions ne sont peut-être pas ce celles qu'on règle facilement en une période de quatre ans. Cela peut prendre moins de temps, cela peut prendre plus de temps, monsieur l'Orateur. Nombre d'entre elles ne dépendent pas uniquement du Parlement et c'est pourquoi j'en parlerai aujourd'hui. Elles concernent des suggestions faites par le chef de l'opposition. Les droits des autochtones en sont une et le problème de la pauvreté et les problèmes relatifs au statut de la femme en sont d'autres. Il y a aussi l'inflation, monsieur l'Orateur. Nous aurons d'autres occasions de parler et de discuter et la question de l'inflation, qui intéresse grandement tous les députés, sera traitée en détail par le ministre des Finances (M. Turner), à son retour de Washington.

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je termine ici mes observations, profitant des dernières minutes qui me restent pour dire que si les Canadiens ont voulu de l'action au Parlement, ils en auront.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ils ont voulu un gouvernement qui ferait face aux problèmes, prendrait des décisions et ferait avancer le Canada et ils ont voté libéral parce qu'ils savaient que nous ferions l'affaire. Nous n'avons pas engagé et

gagné une élection pour revenir ici jouer à la politique, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il y a un dicton français qui j'espère, se traduit bien. Il dit à peu près ceci: On ne franchit pas le Rubicon pour aller à la pêche. Nous, les libéraux, avons du pain sur la planche et sommes résolus de nous mettre à l'œuvre. J'espère que l'opposition partagera notre volonté d'agir et ne s'engagera pas dans cette espèce de partisanerie inconséquente qui lui a coûté des milliers de voix le 8 juillet. Nous voulons la confiance du peuple. Nous sommes voués aux principes de la liberté individuelle et de l'égalité, principes qui sont les fondements de l'idéologie libérale. Ce sera un gouvernement libéral actif.

● (1710)

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Oh, la, la! Qui a écrit ça?

M. Trudeau: Je félicite le chef de l'opposition pour son discours, qui a été bref, mais à propos. Je déplore seulement le fait que, dans une allocution si courte, il ait pris tant de temps pour panser les blessures de son parti. C'est maintenant le temps de l'action. Les quatre ou cinq prochaines années seront des années de grandes réalisations des libéraux, au profit des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Au début de mon discours j'ai invité les membres de l'opposition à collaborer à ces réalisations par un travail acharné et de judicieux conseils. Qui sait, ils s'habitueront peut-être au mouvement vers l'avant et, même, y prendront goût.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, avant de faire mes commentaires sur toutes les dissertations que nous avons entendues, j'aimerais rendre hommage à un Canadien de grand mérite, le chef actuel du Nouveau parti démocratique, l'ancien député de York-Sud, M. David Lewis.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Personne n'a travaillé avec autant de compétence et de diligence que lui à la Chambre comme à l'extérieur pour construire un Canada indépendant dans lequel nos citoyens puissent vivre dans la justice sociale et économique. Je ne crois pas que l'on puisse dire mieux d'un politicien canadien. Je suis sûr qu'avec moi, tous les députés lui souhaitent beaucoup de succès comme professeur de sciences politiques à l'université Carleton car c'est là la façon dont il contribuera désormais à l'avenir du pays.

Il aurait valu la peine de noter les réactions de certaines gens s'ils avaient pu être présents cet après-midi pour écouter le discours du premier ministre. Par exemple, si Néron avait été ici, il aurait été bien embarrassé. Le professeur Laski aurait collé un zéro au premier ministre (M. Trudeau) son élève et si les Canadiens avaient tous été présents, ils auraient été totalement désenchantés. Voyez les sujets qui ont été abordés à la Chambre au cours de la période des questions de cet après-midi. Il était notamment question du sort des Indiens du Canada dont 25 p. 100 vivent dans des logements insalubres. On a parlé de la famine dans le monde. Un membre du parti conservateur a, au moyen d'une question, attiré l'attention sur le fait que les mises en chantier de logements au Canada ont baissé annuellement de 60,000 unités.

On a posé une question au sujet des 28 millions d'œufs qu'on a délibérément laissé pourrir par mauvaise gestion. On nous a signalé que le lait augmenterait de 5c. la pinte. Cette hausse va nuire à l'alimentation de bien des gens notamment celle des enfants des familles pauvres. On a parlé des pensions et de l'énergie. On sait qu'au Canada le chômage est très élevé. Selon les prévisions il devrait s'élever à environ 8 p. 100 le printemps prochain, ce qui ne s'était jamais vu au Canada depuis 13 ans. Nous savons également que notre taux d'inflation atteint maintenant 11.5 p. 100. Toutes ces questions ont été soulevées à la Chambre. Il faut reconnaître un mérite immense au chef de l'opposition (M. Stanfield) pour avoir voulu traiter sérieusement ces sujets. Il reconnaît que ce sont là les questions qui préoccupent les Canadiens.

Mais de quoi le premier ministre a-t-il parlé? Il a parlé du bilinguisme, et j'admets que cette question est importante.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A part cela, qu'a-t-il dit pendant une heure dix? De façon générale, il a parlé de la théorie de la démocratie. Je vous jure que s'il était l'un de mes élèves de première année et qu'il me faisait un exposé aussi mauvais, il serait recalé. Il a ensuite parlé de la réforme parlementaire et de la réforme du Sénat, et nous a donné une description générale des relations fédérales-provinciales. Il a parlé ensuite des modifications constitutionnelles. Il a abordé cinq questions qui ne touchent même pas ½ p. 100 de la population du Canada et nous en a parlé pendant 1 heure dix. C'était honteux.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le premier ministre a consulté les Canadiens le 8 juillet. Selon moi, il a donné l'impression que le bien-être de notre peuple, plus particulièrement des familles ouvrières, lui tenait à cœur. Il a parlé du contrôle des prix et des salaires. Je suis d'accord avec lui sur ce point, car je crois que de tels contrôles sont nuisibles. Je respecte l'intégrité du chef de l'opposition, dont la théorie dans ce domaine est mauvaise, à mon avis, mais il a défendu son point de vue avec conviction. J'estime également que le premier ministre parlait sans conviction. Il semblait se préoccuper de la pauvreté dans notre pays et de l'inflation, et semblait également vouloir faire quelque chose pour y remédier.

Qu'avons-nous vu aujourd'hui? Je crois honnêtement qu'on nous a présenté une reprise d'un film de 1968. Si l'on compare le discours prononcé à la Chambre après l'élection de 1968 et celui d'aujourd'hui, on constate qu'ils abordaient les mêmes sujets, comportaient les mêmes généralités et révélaient le même manque d'intérêt pour les problèmes des habitants de Vancouver, de Saint-Jean, du Nord ou des Prairies. Le premier ministre ne nous a prouvé d'aucune façon que les problèmes réels de notre pays le préoccupent vraiment.

Je vais maintenant parler de l'orientation que le gouvernement entend adopter. Le discours de cet a après-midi nous donne une idée de la théorie générale du gouvernement en matière économique, et de la façon dont notre gouvernement entend s'attaquer à ces problèmes. Il ressort clairement du discours du trône et de deux récents discours du ministre des Finances (M. Turner) que le gouvernement a l'intention de s'attaquer, dans les mois à venir, à une question au moins, celle de l'inflation. Il est clair également qu'il s'oriente vers la politique déflationniste qui a donné des résultats désastreux entre 1969 et 1971.

Une voix: Cela reste à prouver.

M. Broadbent: Le ministre dit que cela reste à prouver. Comme il s'agit d'une affirmation grave, je vais m'expliquer à ce sujet.

M. Stanfield: Rien ne prouve qu'il y ait une orientation quelconque.

M. Broadbent: Le 13 septembre, à Vancouver, le ministre des Finances s'est dit profondément préoccupé par la hausse des prix, qui résulte selon lui des négociations collectives. Il poursuivit en disant:

● (1720)

. . . nous devons en tant que peuple nous imposer beaucoup de discipline personnelle et de modération. (. . .) Je m'empresse de reconnaître qu'une lourde responsabilité repose sur les gouvernements qui doivent montrer l'exemple en contenant l'augmentation de leurs propres dépenses.

Trois jours après, le ministre des Finances exprimait la même opinion dans un discours qu'il prononçait à Montréal. Nous trouvons exactement le même message dans ce passage du discours du trône:

Le Gouvernement, pour sa part, restreindra ses propres dépenses; . . .

Suivent deux paragraphes sur les prétendues vertus des restrictions des dépenses pratiquées par les gouvernements. Et juste au cas où quelqu'un tirerait la désagréable mais juste conclusion de cette proposition, le gouvernement se protège rapidement par une affirmation totalement trompeuse figurant à la page suivante:

Le Gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie . . .

Nous devons, je présume, en conclure que s'il y a ralentissement, ce qui est en réalité un euphémisme pour chômage, par suite de politiques de restrictions volontaires du gouvernement, ce dernier ne peut être tenu responsable parce qu'il ne désirait pas les conséquences inévitables de ses actes. Voilà qui est à la fois absurde et décevant. Nous avons entendu tout cela de la bouche de M. Benson en 1969. Cette année-là le gouvernement a suivi précisément cette même voie. Il est très important que les députés et le peuple canadien réfléchissent très sérieusement sur les résultats de cette politique gouvernementale de 1969. De juin 1969 à juin 1970 le nombre des chômeurs est passé de 385,000 à 592,000, soit une hausse de 67 p. 100. Au cours de la même période, les prix ont continué d'augmenter à un rythme de seulement 1 p. 100 inférieur à celui de l'année antérieure. Le taux d'inflation n'avait enregistré qu'une réduction de 1 p. 100.

La chose est claire. Dans notre économie, les grandes restrictions fiscales et monétaires n'exercent aucun effet appréciable sur les prix. Toutefois, elles ont des répercussions directes et profondes sur le niveau de chômage. Les travailleurs des textiles, les électriciens, les plombiers, les vendeurs, les chauffeurs de taxi, les serveuses; tous des gens auxquels le gouvernement devrait s'intéresser se ressentent de ce genre de contrainte physique que leur fait délibérément subir le gouvernement fédéral. Il n'y a pas que les familles de travailleurs qui souffrent de cette politique. Il se fait aussi une redistribution inacceptable des revenus. Le riche l'emporte visiblement sur le pauvre. Ceux dont les revenus proviennent en grande partie des taux d'intérêt imposés sur d'autres bénéficient naturellement d'un resserrement des vis monétaires. Examinez les chiffres suivants qui s'appliquent à cette période. De 1969 à 1971, le montant des revenus familiaux des défavorisés, soit de 20 p. 100 de notre population, a baissé de plus d'un milliard après seulement deux années du genre de restrictions dont parle maintenant le gouvernement. Je le répète, la part du revenu de 20 p. 100 de nos familles au cours de ces deux ans a diminué de plus d'un milliard. Durant la même période, la part du revenu familial des 20 p. 100 de l'échelon supérieur a augmenté, tenez-vous bien, d'environ un milliard.

C'est là une réalité brutale, tragique et triste qu'il ne faut pas oublier. En particulier, le gouvernement ne devrait pas l'oublier lorsqu'il lance une telle politique. Une nouvelle et importante répartition des revenus se produit, qui favorise le riche au détriment du pauvre. Un ralentissement délibéré de l'économie nuit sérieusement aux gens ordinaires, mais le manque à produire des biens et services cause un tort immense à l'économie. Au cours des années 1969-1971, on estime à 6 milliards de dollars le manque à production. En termes concrets, une politique de ralentissement de l'économie signifie que de nouvelles habitations, de nouveaux hôpitaux, de nouvelles routes, de nouveaux wagons de chemin de fer et bien d'autres objets essentiels ne sont pas produits, tout simplement. C'est pourquoi le Nouveau parti démocratique va s'opposer catégoriquement à toute tentative du gouvernement pour faire porter le fardeau de l'inflation par les pauvres et les gens ordinaires. Nous allons nous y opposer parce que cela est absurde sur le plan économique et injuste sur le plan social.

En rejetant la méthode libérale traditionnelle de combattre l'inflation, je tiens à faire bien comprendre que les contraintes proposées nuisent aux groupes mêmes que le gouvernement entend protéger. Voilà l'épreuve déterminante. Les restrictions nuisent aux personnes âgées pour qui les dépenses de nourriture, de logement et de médicaments sont plus élevées que ce qui est prévu dans les mesures actuelles d'indexation sur le coût de la vie. Les habitants des provinces de l'Atlantique sont plus touchés que ceux de l'Ontario. Les syndiqués sont touchés, les non-syndiqués à peine plus. Les femmes en souffrent plus que les hommes car leurs salaires sont moins élevés. En somme, une telle politique serait préjudiciable aux cinq millions de pauvres au Canada, indépendamment de l'âge, du sexe, de la région ou de la profession.

J'aimerais profiter de l'occasion pour dire quelques mots du mouvement syndical. On a reproché au Nouveau parti démocratique ses liens avec le mouvement syndical. Il faut se réjouir du fait que deux millions et demi de Canadiens se sont donné la main dans les bureaux, dans les usines, afin de lutter ensemble pour la sécurité économique et de meilleures conditions de travail. Tous les néo-démocrates sont fiers de ce que notre parti politique, voué à la poursuite de l'égalité, s'allie à deux millions de travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre des Finances propose que les syndicats modèrent leurs revendications salariales; c'est intolérable, à mon avis. Puisqu'ils sont organisés, donc plus visibles, les syndiqués canadiens ont été choisis par le gouvernement qui les exhorte à réduire leur revendication légitime d'une plus grande part de notre produit national. En réalité, alors que les travailleurs non syndiqués ont connu une perte nette de revenu réel l'an dernier, les syndiqués ont à peine maintenu leur niveau pendant la même période. Les syndiqués n'obtiennent pas grand-chose en ce moment. Ils rattrapent ou devancent à peine l'augmentation du coût de la vie.

Demander aux travailleurs organisés de subir une diminution de leur revenu réel, comme l'a fait le ministre des

Finances dans de récents discours, c'est soulever la question suivante: qui bénéficie de cette diminution? C'est un mensonge, et un dangereux mensonge, que de dire que la moindre fraction de ces gains sacrifiés irait grossir les chèques de paie des travailleurs non syndiqués ou les allocations familiales des démunis ou les chèques de pension de vieillesse. C'est un mensonge parce qu'il n'existe dans notre société aucun mécanisme qui permette un tel transfert, et c'est un dangereux mensonge parce qu'il dressent l'un contre l'autre deux groupes dont les intérêts ne sont pas contraires.

● (1730)

Une comparaison me permettra d'illustrer ma pensée. Au dire du ministre des Finances, de certains rédacteurs de journaux et de bien d'autres Canadiens, les intérêts des non-syndiqués sont, dans un sens, contraires à ceux des travailleurs syndiqués. Permettez-moi la comparaison suivante. Imaginons un naufrage. Il y a des gens à l'eau. Quelques-uns d'entre eux unissent leurs efforts d'un côté du navire et se soutiennent les uns les autres pour se maintenir à flot. D'autres, sur l'autre côté du navire, se débattent séparément, s'enfoncent les uns après les autres et finissent par se noyer.

C'est alors qu'arrive un yacht. Son capitaine—appelons-le Trudeau—et son officier en second—un certain Turner—aperçoivent l'épave. D'un côté ils voient des gens se démener dans l'eau puis disparaître graduellement l'un après l'autre. De l'autre côté, ils aperçoivent un groupe compact, dont les membres, ayant uni leurs efforts, réussissent à se maintenir à flot. Le capitaine et son second examinent la situation. L'un dit: «Si nous les faisons monter à bord, il y aura encombrement et cela ne sera peut-être pas très agréable».

M. Trudeau: Et d'abord, pourquoi avez-vous fait couler le navire?

M. Broadbent: Je reviendrai là-dessus plus tard. Donc, ils étudient la situation et adoptent une astucieuse stratégie. Le capitaine, s'approchant des naufragés qui ont uni leurs efforts et réussissent à se maintenir à flot leur dit: «Vous savez, le problème qui se pose pour vous est un problème international et la seule façon de vous sauver consisterait à vider l'océan. Si nous faisons cela, nous réussirons à vous sauver». Tandis qu'il parle ainsi à ceux qui se sont organisés et réussissent, en se tenant les uns aux autres, à se maintenir à flot, l'officier en second, M. Turner, s'adresse à ceux qui sont en train de se noyer l'un après l'autre. Il leur dit: «Vous savez en quoi consiste votre problème. Vous savez pourquoi vous êtes en difficulté. C'est à cause des gens organisés de l'autre côté qui se tiennent les uns au autres. C'est parce qu'ils se balancent de haut en bas dans l'océan que vous vous noyez». Le malheur dans tout cela, c'est qu'une fois leur harangue terminée, les deux hommes retournent à la cabine du capitaine et le navire s'éloigne, laissant à l'eau tous ceux qui avaient uni leurs efforts comme ceux qui se débattaient séparément.

Voici à quoi je veux en venir: Au lieu de s'attaquer au mouvement syndicaliste, le gouvernement devrait se servir de ses milliers d'employés pour donner l'exemple en faisant en sorte que les futurs règlements salariaux se fondent sur le dollar réel, et non sur le dollar actuel. J'ajoute qu'il devrait encourager le secteur privé à faire de même.

Bon nombre d'études, tant au Canada qu'à l'étranger, y compris le rapport Woods du gouvernement fédéral, ont révélé que, loin de nuire aux travailleurs non syndiqués, les syndicats ont été à l'origine des augmentations salariales parmi les non-syndiqués. Un programme concret de restriction des salaires parmi les syndiqués—et j'insiste sur ce point—ne saurait profiter aux autres; il ne ferait que diminuer les pressions visant à assurer un salaire satisfaisant aux travailleurs non syndiqués au Canada. Nous, néo-démocrates, n'appuierons pas une politique de restriction à l'endroit des syndicats parce que c'est à la fois injuste pour eux et dangereux pour les Canadiens qui ne font pas partie du mouvement syndical.

Le discours du trône indique clairement que le gouvernement entend, je le répète, adopter un programme de restrictions au lieu de répondre aux besoins réels des Canadiens en prenant des mesures constructives, réfléchies et positives. Tout comme les restrictions sont néfastes et injustes quand elles touchent les salaires, c'est également un tort de s'en servir globalement comme moyen de freiner les programmes gouvernementaux. Les libéraux et les conservateurs conviennent que les dépenses gouvernementales sont en soi inflationnistes. J'estime qu'une telle théorie découle inévitablement d'un esprit égoïste et borné. Cette façon de penser se retrouve dans le discours du trône, et je n'en tirerai pas tous les exemples que je pourrais. Dans le discours, le gouvernement déclare clairement son intention de restreindre ses programmes.

Les dépenses gouvernementales en soi ne sont ni plus ni moins inflationnistes que celles des autres secteurs de l'économie. Il s'agit de savoir à quelles fins les fonds sont dépensés. Dans certains secteurs, l'absence de dépenses gouvernementales est en soi une mesure inflationniste. Aucun autre point ne saurait mieux faire ressortir la différence qui existe entre notre théorie économique et celle des vieux partis. Ce sont nos adversaires qui ont un esprit borné, et ce sont eux qui sentent le besoin de s'excuser de toute entreprise publique. C'est précisément cet état d'esprit qui empêche le gouvernement de comprendre qu'il faut maintenant non pas un ralentissement général des activités gouvernementales, mais plutôt un accroissement dans certains domaines. Abandonné à lui-même, le secteur privé, tant au pays qu'à l'étranger, ne pourra pas s'attaquer aux deux grands maux que sont l'inflation et le chômage d'une part, mais risque d'entraîner, d'autre part, le monde dans une dépression—et je le dis en pesant bien mes mots—de l'envergure de celle qu'on a connue dans les années 30.

Il ne se trouve pas un économiste au Canada, aux États-Unis ou en Europe occidentale pour nier que la conjoncture actuelle frise la gravité de la situation en 1929. Je ne dis pas qu'ils prédisent tous une récession inévitable de l'ampleur de celle des années 30, mais je dis qu'ils perçoivent le danger d'une crise aussi aiguë. On ne l'aurait jamais cru, à entendre le premier ministre cet après-midi. De l'avis de la plupart des économistes, l'évolution que le rôle du gouvernement a subie dans le monde occidental depuis 1929 est probablement le facteur qui, plus que tout autre, nous permettra de survivre, mais seulement si le gouvernement a l'intelligence et l'intention d'utiliser à bon escient les instruments de gouvernement.

Le Nouveau parti démocratique a toujours prôné l'application ferme, positive et souple de l'autorité gouvernementale pour établir l'ordre économique et social. Dans la lutte que nous engageons cet automne contre les problèmes économiques, nous devons nous servir de ces instruments avec une vigueur et une imagination auxquelles nous ne songions même pas ces dernières années, précisément parce que la situation est grave. Rien dans le discours du

trône n'indique que le gouvernement est conscient de la nécessité d'une action aussi décisive et innovatrice de la part de l'État. Il veut reléguer les instruments de gouvernement à un rôle insignifiant, revenir, en somme, à 1929. Loin de moi la pensée qu'il veut revenir à ce genre de rôle du gouvernement, mais il oppose à l'exercice ingénieux du pouvoir la même réaction de défense qu'il a héritée des années 20. A mon sens, c'est la cause de la profonde torpeur qui paralyse le cabinet. L'emploi sélectif et stratégique des investissements publics, de la propriété publique et des dépenses gouvernementales doit être le pivot d'un programme national de développement adapté aux besoins réels des Canadiens aujourd'hui.

L'ampleur des dépenses gouvernementales n'est qu'une des questions à débattre. Il faut aussi déterminer la répartition de ces dépenses. Il est possible de donner des exemples de la nécessité de modifier les dépenses gouvernementales et de souligner l'opportunité d'une initiative publique novatrice, et c'est ce que j'ai l'intention de faire maintenant. Par exemple, les prévisions budgétaires de 1974-1975 révèlent que le gouvernement fédéral se propose de consacrer 128 millions de dollars à la mise en chantier de 19 immeubles à bureaux. Il se propose d'affecter un montant supplémentaire de 403 millions pour terminer la construction de ces immeubles. Ces fonds pourraient servir à fournir des logements à 100,000 Canadiens. Je propose que ces fonds soient utilisés à cette fin dès maintenant.

● (1740)

Ce revirement dans les priorités du gouvernement en matière de dépenses répondrait à certains besoins. Tout d'abord, il permettrait de fournir un logement à ceux qui en ont besoin. Et puis, l'accroissement du nombre des logements abaisserait leur coût en général. Voilà, nous montrons ainsi que l'affectation d'une somme à un certain secteur, aurait un effet déflationniste plutôt qu'inflationniste sur l'économie. Troisièmement, grâce à ce revirement des milliers de bûcherons actuellement en chômage en Colombie-Britannique, au Québec et au Nouveau-Brunswick pourraient se remettre au travail par suite de la reprise de la construction domiciliaire.

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises à la Chambre de la question des logements. Cependant, dans la conjoncture économique actuelle, il importe plus que jamais que la construction des logements ne soit pas utilisée comme un moyen commode de ralentir l'économie, ce qui fut le cas, en fait, de la politique de taux d'intérêt élevés que le gouvernement applique depuis de nombreux mois.

En 1972, le premier ministre (M. Trudeau) a demandé au Conseil économique du Canada d'étudier le rôle de l'industrie de la construction dans l'économie. Le rapport et les recommandations du Conseil ont été publiés cette année. Le Conseil recommandait que les projets de construction de logements destinés aux familles à faible revenu soient planifiés et subventionnés à l'avenir de manière à assurer une croissance régulière pendant quelques années. Dans ses recommandations, le Conseil proposait que la construction de ces logements ne soit pas utilisée comme une soupape économique, mais c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui au Canada. C'est exactement ce à quoi je me suis opposé à la Chambre par le passé en tant que porte-parole de mon parti dans le domaine du logement. La construction de logements pour les personnes à revenu modique a diminué de façon plus radicale ces deux dernières années que l'ensemble de la construction. Ainsi, la SCHL avait consenti des prêts pour 52,000 logements pour familles à revenu modique en 1970, contre seulement 47,000 en 1971 et à peine 34,000 en 1972. Les prévisions indiquent que le nombre de logements construits pour les personnes à revenu modique diminuera encore cette année.

L'une des mesures les plus cruelles qu'a prises notre gouvernement a été d'augmenter d'un pour cent, un mois après les élections, le taux d'intérêt qu'il impose aux gouvernements provinciaux du Canada sur les fonds hypothécaires destinés à construire des logements publics. Il a fait cela après les élections, au lieu de faire exactement le contraire, c'est-à-dire d'abaisser le taux d'intérêt pour la construction de ce genre d'habitations indispensables. Le fléchissement de la construction domiciliaire au Canada n'est pas seulement un exemple de la répugnance et de l'incapacité du gouvernement à envisager le logement comme une priorité sociale. La diminution du nombre de mises en chantier a également empêché les Canadiens d'acquérir un des biens les plus importants que les générations précédentes pouvaient se procurer. Pour les Canadiens gagnant moins de $25,000 par an, une maison est le bien le plus important. C'est leur principale source d'économies pour l'avenir. Permettre une diminution absolue du nombre de mises en chantier, c'est laisser les richeses du pays se concentrer davantage là où elles se trouvent, c'est-à-dire entre les mains d'une minorité. Je vous rappelle les chiffres suivants, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais, aux termes de l'article 38 du Règlement, son temps de parole est écoulé. Nous lui accorderons dix minutes de plus s'il a un amendement à présenter et j'espère qu'il dira à la présidence si telle est son intention. De plus, il peut également demander le consentement unanime de la Chambre s'il désire continuer son discours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Permettez-moi de dire que la présidence savait que le représentant d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) présenterait un amendement. D'après ce qu'a dit M. l'Orateur, il n'est pas nécessaire de l'interrompre maintenant.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette beaucoup, mais celui qui occupe en ce moment le fauteuil présidentiel n'en avait pas été informé.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je vous rappelle que 12 p. 100 de tout l'avoir du Canada se trouvent entre les mains des Canadiens les plus riches, soit 1 p. 100 de la population, et que 41.8 p. 100 de tout l'avoir du Canada se trouvent entre les mains des riches, soit 10 p. 100 de la population, alors que la majorité des Canadiens, soit 50 p. 100 environ de la population n'a en partage qu'un maigre 6.7 p. 100 de notre richesse. Dès lors, si nous persévérons dans la voie où nous cheminons depuis quelques années, depuis ces derniers mois surtout, à moins que la construction des habitations ne soit complètement réorientée, nous assisterons, précisement parce que le logement représente la principale source de richesse pour la majorité des Canadiens, à une concentration accrue de la richesse entre les mains des mieux nantis. Aucune société démocratique ne saurait évidemment tolérer un tel état de chose.

Il faut un apport massif de capitaux au domaine du logement, et non pas seulement un transfert d'un secteur de financement gouvernemental à un autre. C'est un domaine où, plus que dans tout autre, il saute aux yeux que, pour mieux répondre aux besoins sociaux, créer des emplois, limiter la hausse des prix et redistribuer la

richesse, le gouvernement doit, dans son action, faire preuve d'imagination et de vigueur, au lieu de recourir à la contrainte.

Un autre exemple dans le même domaine, et d'actualité, concerne la situation des Indiens dans les réserves. L'année dernière, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a versé 21 millions de dollars de prestations d'assistance sociale à des Indiens qui ne pouvaient pas travailler parce qu'il n'y avait pas d'emplois disponibles, et, pourtant, 25 p. 100 des familles indiennes, comme je l'ai dit au début, ont un besoin urgent de nouveaux logements. Le gouvernement du Manitoba a montré ce qu'il est possible de faire. Il a mis en chantier un projet d'habitation à Churchill en mettant à profit les deniers publics et l'initiative de l'État. Des Indiens jusque-là sans emploi ont appris des métiers, ont construit des maisons et ont reçu des salaires, et non des prestations d'assistance sociale. Cet exemple pourrait être suivi partout au Canada si le gouvernement était capable d'innover et de prendre l'initiative. Au lieu de cela, on verra le gouvernement conserver son attitude paternaliste envers nos indigènes.

Le gouvernement devrait prendre un bon nombre de mesures précises pour minimiser les effets de l'inflation et porter au maximum les possibilités d'emploi. Le gouvernement doit dépenser plus dans certains domaines et modifier ses priorités en matière de dépenses. Il est nécessaire de le faire, en partie pour garantir le plein emploi. Nous ne devons pas nous imposer des restrictions qui entraîneront une dépression. Il faut aussi le faire afin de fournir les fonds nécessaires pour satisfaire les besoins pressants dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'agriculture, de même que dans celui de l'habitation. Le gouvernement doit prendre des mesures pour s'assurer une part décisive dans toutes les décisions concernant les investissements importants dans le secteur privé. Par exemple, si on voulait se préoccuper des bonnes priorités sociales, on pourrait interdire l'expansion des chaînes de grands magasins projetée pour 1975. Malgré leur envergure excessive au Canada à l'heure actuelle, ces chaînes de magasins ont élaboré des projets de construction qui nécessiteront l'utilisation de ressources qui auraient pu servir à la construction de plus de 8,000 maisons.

En guidant l'économie de façon à supprimer à la fois l'inflation et le chômage, le gouvernement doit intervenir non seulement dans le domaine des placements mais aussi dans celui des prix fixés par les grandes entreprises. Il est pour le moins naïf, et au pis, malhonnête de continuer à supposer que ce mythe qu'on appelle le marché libre saura garantir que tous les prix seront justes. Il n'y a pas de marché libre, et bien peu de prix justes. Le gouvernement était bien disposé à intervenir, il y a un an, pour empêcher la hausse du prix du lait, alors qu'il était minoritaire. Nous apprenions, cet après-midi, que n'étant plus menacé de perdre des voix, il a décidé de supprimer la subvention de cinq cents. Un prix juste exigerait pour le moins le maintien de cette subvention.

Le budget devra proposer un impôt élevé sur les bénéfices excédentaires. Cet impôt devra forcer les compagnies, du fait que seuls les bénéfices atteignant un certain niveau seront admis, à décider de modérer la hausse de leurs prix. On devra reconnaître aux femmes des droits égaux en apportant des modifications au Régime de pensions du Canada. Les régimes de pension privés devraient devenir chose du passé. Les pensions des Canadiens, hommes et femmes, ne devraient plus dépendre des caprices de la bourse, comme c'est maintenant le cas où nombre d'entre eux risquent de voir dévaloriser leurs épargnes. Il faut qu'un Régime refondu des pensions du Canada apporte une sécurité réelle contre l'inflation. Le plafond des revenus donnant droit à pension doit être relevé sensiblement, pour que la majorité des Canadiens y soient inscrits.

● (1750)

Pour conclure cette partie de mon discours, je dois préciser que nous du parti néo-démocrate ne croyons pas que le seul problème économique soit celui de l'inflation, contrairement à ce que semble penser le gouvernement. Il y a aussi celui du chômage. Comme je l'ai dit plus tôt, il est prévu que son taux atteindra les 8 p. 100 au cours de l'an prochain, soit le niveau le plus élevé depuis 13 ans. Nous considérons comme moralement et intellectuellement mauvaise, et rejetons toute mesure tendant à restreindre de façon générale les dépenses de l'État, parce que précisément elle serait inefficace sur le plan des prix et désastreuse en ce qui concerne le chômage et la répartition des revenus. Nous prions instamment le gouvernement de ne pas poursuivre dans cette voie, et de recourir au clavier des mesures sélectives ou à d'autres mesures du genre de celles que je viens de proposer.

Pour terminer, j'aimerais faire une ou deux remarques générales sur la motivation de mon parti et les principes qui motivent l'attitude que nous adopterons envers les mesures législatives qui seront présentées au cours de la session. Tous les partis travaillent pour ce qu'ils considèrent être le bien général. Leurs bonnes intentions sont incontestables. Il y a des députés bien intentionnés dans tous les partis de la Chambre. Ce qui est contesté, c'est le genre de société que chacun veut établir au Canada.

Dès le début, les sociaux-démocrates du Canada, comme ceux du monde entier, notamment M. Palme, qui sera ici sous peu, ont cherché à construire une société où tous auraient la même chance et l'entière possibilité d'utiliser et de développer leurs talents et leurs aptitudes. Plus précisément, ils ont tenté de modifier fondamentalement notre économie, de façon à nous donner l'indépendance et à assurer une juste répartition de ses avantages. Ils ont lutté pour obtenir l'instauration des premières pensions de vieillesse. Ils ont été les premiers à établir l'assurance médicale. Ils ont contesté l'immense pouvoir des sociétés modernes. Dans les années 40, ils ont défendu les droits des Canadiens d'origine japonaise et, ces dernières années, ceux des personnes injustement emprisonnées en vertu de la Loi sur les mesures de guerre.

Nous ne faisons pas de distinction sérieuse entre liberté économique et liberté civile. Aucune de ces opinions n'a été bien acceptée la première fois où on les a soustenues. Aucune ne fut à l'origine défendue par des partis qui ne cherchaient qu'à obtenir une majorité de sièges. C'est notre engagement à assurer une authentique égalité entre les citoyens qui nous a motivés dans le passé et qui marquera notre avenir.

En raison de ce que j'ai dit plus tôt, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction de ce qui suit:

«et nous déplorons en particulier que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas su formuler de propositions immédiates afin de venir en aide à ceux qui sont le plus durement touchés par l'inflation et qu'ils n'aient pas su prendre de mesures immédiates afin d'augmenter la production de biens et de services nécessaires et de réduire ainsi le chômage qui touche si sérieusement tant de nos concitoyens.»

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je remercie bien sincèrement mes collègues de droite, de même que ceux d'en face, de leur courtoisie à mon égard. Je n'ai pas tellement l'intention de défendre mon cas, mais dans le passé, au cours de seize ans de parlementarisme, il m'a été donné de voir à la Chambre des groupes politiques beaucoup moins nombreux que nous, et qui étaient reconnus. Par exemple, en 1946-1947 le Bloc populaire existait au Parlement. Le chef était M. Maxime Raymond, et il était assis à ma gauche, de même que M. René Hamel, de Shawinigan, deux députés du Bloc populaire . . . On a toujours considéré M. Raymond comme le chef du Bloc populaire canadien.

Comme je l'ai mentionné hier, je crois, M. Coldwell s'était fait élire avec sept députés, et il a toujours été reconnu. Encore avant son décès, on le reconnaissait récemment comme un homme de grande valeur.

Je désire encore offrir mes remerciements aux honorables collègues qui me reconnaissent comme le chef du Parti Crédit Social du Canada. Il est clair que je n'ai pas été élu par le Parlement. Il est clair que j'ai été élu par les membres de mon parti à travers le Canada. Il n'appartient certainement pas au Parlement de dire si le chef d'une formation politique doit être le chef. On aurait pu cependant modifier la loi, et non pas diminuer le nombre de douze à dix ou à onze, mais ajouter qu'une formation politique élue à la Chambre avec douze députés, par la suite, tant et aussi longtemps que des députés sont réélus, même avec un nombre inférieur à douze, devrait continuer à être reconnue officiellement comme parti. Il me semble que cela éliminerait tout le «tralala» qu'on lit dans les journaux ces temps-ci.

Monsieur l'Orateur, nous entendons travailler non pas à démolir le Parlement, mais à respecter la loi et à collaborer avec l'ensemble des députés qu'ils siègent du côté ministériel ou de l'autre. Nous ferons notre travail d'une façon consciencieuse, nous allons collaborer aux travaux parlementaires dans toute la mesure du possible afin d'être des hommes sérieux, des hommes acceptés, des hommes qui collaborent à la meilleure administration du Canada. C'est pour cette raison que mes dix collègues contribueront eux aussi à la bonne marche des travaux parlementaires.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu attentivement les deux sous-amendements qui sont présentement à l'étude à la Chambre, j'ai écouté avec attention le discours du chef de l'opposition (M. Stanfield) et celui du très honorable premier ministre (M. Trudeau). J'ai lu le discours du trône, et j'y ai fait une grande découverte. Le discours du trône nous informe que nous subissons l'inflation, comme si nous ne le savions pas. Le premier ministre, cet après-midi, a évité à peu près totalement de parler de l'inflation. Il a mentionné le mot «inflation» seulement une fois, et il a traité de sujets très importants, comme le bilinguisme. Je l'ai entendu et j'apprécie fortement les propos qu'il a tenus au sujet de la reconnaissance des deux langues officielles du Canada.

Il y a des améliorations à apporter, il l'a d'ailleurs reconnu, il y en a dans presque tous les domaines, il y en a dans les sociétés de la Couronne. Par exemple, il y a quelque temps, je prenais un avion d'Air Canada où se trouvaient des hôtesses de l'air qui ne parlaient pas un mot de français. Je ne m'oppose pas à ce que la demoiselle en cause s'appelle Plamondon ou Harris, mais je m'oppose à ce qu'elle ne parle qu'une langue. J'ai noté aussi que si une petite Canadienne française demande à devenir hôtesse de l'air à la société Air Canada, on exige qu'elle connaisse les deux langues officielles du Canada alors qu'on ne fait pas la même chose lorsqu'il s'agit d'une candidate de langue anglaise, d'une autre province que le Québec. On exige seulement qu'elle parle l'anglais et qu'elle ait des qualités d'hôtesse, chose que je ne conteste pas. Mais pourquoi avoir deux poids et deux mesures? Pourquoi exiger de la petite Canadienne française qu'elle utilise les deux langues alors qu'on n'exige pas la même chose du côté des Canadiens anglais? C'est simplement pour attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet. Il y a des fanatiques au Québec, et en quantité.

Lorsque je vois François-Albert Angers à la télévision, moi, il me rend un peu malade. Selon lui, il faudrait parler seulement le français. J'ai regretté aussi la présentation du bill 22 à l'Assemblée nationale du Québec. Avec la loi sur les langues officielles du Canada, je pense que dans la province de Québec on peut très bien se débrouiller sans avoir recours à un bill 22, qui crée bien plus de confusion que d'autre chose. On n'aurait jamais dû présenter un tel projet de loi.

Aujourd'hui des fanatiques comme Anger, il y en a non seulement à Montréal, mais aussi à Winnipeg. Tantôt j'ai reçu à mon bureau une lettre datée du 30 septembre 1974, soit le jour de l'ouverture de la session. L'auteur indique son adresse, 303-139 Roslyn Road, Winnipeg, Manitoba; son code postal, au cas où quelqu'un voudrait lui répondre, est R3L 0G7.

● (1800)

[*Traduction*]

M. Réal Caouette,
Chambre des communes,
Ottawa.

Cher monsieur,

Je viens d'écouter le discours que vous avez prononcé à la suite de la nomination du nouvel Orateur de la Chambre des communes.

Je regrette beaucpup que vous ayez choisi de parler à vos compatriotes canadiens dans une langue que la grande majorité de vos auditeurs ne peuvent pas comprendre. Peut-être s'agissait-il d'une plaisanterie!

Sincèrement vôtre,

G. Christy (Mme.)

Le français, une plaisanterie!

[*Français*]

En français, G. Christie.

Monsieur l'Orateur, ce sont ces gens-là qui nuisent à l'unité nationale au Canada. Elle me dit:

[*Traduction*]

. . . que la grande majorité de vos auditeurs ne peuvent pas comprendre.

[*Français*]

Elle n'avait qu'une chose à faire: faire comme moi, et apprendre l'anglais. Pour parler l'anglais, il a fallu que je l'apprenne. Pour l'écouter, il a fallu aussi que je l'apprenne. J'ai appris l'anglais, et je suis heureux de connaître la deuxième langue officielle. Pour quelle raison n'a-t-elle pas appris son français? Cela la dispenserait d'écrire des lettres de «fou». J'espère qu'elle lira le hansard, parce que sa lettre y paraîtra.

On entend dire: Ah! dans le Québec, ce sont des fanatiques. Les Québécois ne sont pas tous des fanatiques. Nous, créditistes, nous ne sommes pas des fanatiques, nous avons été élus députés, et nous soulevons rarement les questions de langues parmi nous. Si cette dame pouvait écouter le

poste de télévision française à Winnipeg, ou si le discours du trône était lu à la télévision comme dans la province de Québec, monsieur l'Orateur, on éviterait de telles situations.

Le premier ministre disait qu'il mettrait encore plus d'accent sur le bilinguisme. Cela servira l'ensemble de la population. Quand il a dit que la minorité de langue anglaise de la province de Québec était peut-être la minorité la mieux traitée au Canada, je crois sincèrement qu'il avait raison. On ne m'a jamais empêché d'apprendre l'anglais dans la province de Québec avec les règlements et les lois que nous avions. Alors, je conseille aux Québécois d'apprendre les deux langues.

En Europe, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, il n'est pas rare de voir des gens maîtriser sept ou huit langues. Il est intéressant de voir ces gens parler entre eux et passer d'une langue à une autre. C'est fantastique de voir cela.

Au Canada, nous n'avons que deux langues officielles, et nous passons notre temps à nous chicaner.

Cela n'a pas de sens. Alors, le très honorable premier ministre mérite des félicitations pour la fermeté qu'il démontre dans le respect des deux langues officielles du Canada.

Monsieur l'Orateur, ceci m'amène à parler du discours du trône, où l'on n'invente rien. Le discours du trône suggère d'augmenter la production, quand on ne réussit pas à écouler celle qui existe. On détruit des œufs par millions, parce qu'on en a trop, et on dit: on ne savait pas! Dans d'autres domaines, on a détruit des dindes, il n'y a pas longtemps, 25,000 d'un seul coup. On en détruit encore. On détruit des poulets à peu près tout le temps. Dans le domaine agricole, la destruction existe de façon épouvantable.

Monsieur l'Orateur, à quoi sert d'augmenter la production, si on ne parvient pas à la distribuer? Je lis l'amendement du Nouveau parti démocratique:

[*Traduction*]

Des mesures pour accroître la production des denrées et services nécessaires au Canada. Nos magasins sont archipleins.

[*Français*]

Tous les magasins sont remplis à craquer. Plusieurs industries ferment actuellement leurs portes parce qu'on a trop de produits. L'an passé, monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) disait: Serrez vos ceintures, il va y avoir pénurie de pétrole. J'ai été le seul à la Chambre pour dire à l'honorable ministre qu'il nous racontait des histoires, qu'il n'y avait pas pénurie de pétrole ou d'essence au Canada. Aujourd'hui, la *Golden Eagle Canada Limited*, qui reçoit une subvention de 5 à 7 millions de dollars du gouvernement fédéral, est en train de remercier 250 employés de ses usines de Saint-Romuald, parce que les entrepôts sont remplis à craquer. On parle aux États-Unis de réduire le prix de l'essence de 13c. le gallon parce que les entrepôts sont remplis à craquer. Les Arabes et les Vénézuéliens sont aux prises avec des surplus énormes de pétrole, et le gouvernement dit: Il faut augmenter la productivité. Nous avons des puits de pétrole, des richesses pétrolières dans le fleuve Saint-Laurent non exploitées, mais on préfère exploiter ceux du Pôle Nord, parce que c'est plus froid, plus frais et les gars suent moins.

Dans le fleuve Saint-Laurent? Non, c'est trop près de nous. Ensuite, on dilapide les fonds, et on dit: il faut encore augmenter la production. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la production qu'il faut augmenter, mais le pouvoir d'achat du consommateur, de façon que ces augmentations n'entrent pas dans le prix des marchandises. Il n'existe pas d'autre solution que celle-là.

Actuellement, on voit cela à travers le pays, des gars courir après l'indexation des salaires à l'augmentation du prix des marchandises, on voit des grèves à Montréal, à Vancouver, sur les Grands lacs, partout, pour obtenir l'indexation des salaires à la hausse des prix. On accorde l'indexation, cela fait l'affaire du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, parce que si le gars gagne plus, cela rapporte plus de taxes dans les coffres du gouvernement. Une fois l'indexation accordée, on assiste à l'indexation des prix aux salaires. C'est comme un chien qui court sans cesse après sa queue. On ne trouve jamais de solution. Cela fait l'affaire du gouvernement. L'inflation lui sert. Si un produit se vendait $200 et qu'il était frappé d'une taxe de production de 10 p. 100, cela rapporterait $20. Mais si les prix sont montés à $400, cela rapporte $40. Voilà pourquoi le gouvernement ne parle pas trop fort contre l'inflation, il en parle pour dire que c'est malheureux. Mais on ne contrôlera rien, et encore là, on va permettre la hausse des taux d'intérêt. Prochainement, le gouvernement sera obligé de payer 10 p. 100 sur ses emprunts. Sait-on que 100 millions de dollars empruntés à 10 p. 100 sur 20 ans représentent 200 millions en intérêt seulement? Et on doit encore tous les 100 millions empruntés. Le gouvernement ne parle pas de cela, c'est de l'inflation. Alors il faut combattre l'inflation, mais on n'en parle pas et l'on ne présente pas de mesures. Dans les amendements proposés par les conservateurs progressistes et le Nouveau parti démocratique, il n'y a pas de mesures visant à combattre l'inflation.

● (1810)

Nous, créditistes, nous avons une solution que plusieurs trouvent encore drôle, et la majorité des Canadiens ne l'acceptent pas encore. On a vu cela aux dernières élections. Cela ne veut pas dire que c'est faux. Nous demandons un programme de sécurité du revenu. Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis le revenu annuel garanti, la pension de vieillesse à 60 ans. Cela était dans notre programme. C'est ce qui m'a fait dire à la fin de la campagne: Je pense que le premier ministre va voter créditiste lundi. Les vrais termes des créditistes!

Nous avons proposé et nous proposons encore le revenu annuel garanti de $1,500 par année payable à tous les Canadiens âgés de plus de 18 ans, quel que soit leur revenu. Il ne faudrait pas pour ce faire puiser à même les taxes, parce que cela ferait monter les prix. Nous proposons des prestations de $300 par année pour les enfants âgés de moins de 18 ans; des prestations additionnelles pour les invalides qui actuellement sont pris avec de petites pensions de crève-la-faim: $1,500 par année de supplément pour un total de $3,000. On appelle cela le seuil de la pauvreté. On accorderait aussi au conjoint un supplément de $1,000 par année pour un total de $5,500 pour les deux. Aujourd'hui $5,000 ou $5,500 de revenu permet à un couple de vivre et non seulement d'exister, de se plaindre, de «tirer la langue». Tout le monde sait cela.

Monsieur l'Orateur, on accorderait un montant de $5,500 pour les invalides. Un veuf ou une veuve avec enfants à charge recevrait $3,000 par année. Pour les citoyens âgés de 60 ans et plus—je ne sais pas quel programme le premier ministre va présenter—mais nous recommandons pour eux un supplément de $1,500 par année, et de $1,000 par année pour le conjoint, homme ou femme, pour un montant de $5,500 par année.

Monsieur l'Orateur, dans le domaine des politiques fiscales, je disais tantôt que le gouvernement se réjouit de la hausse des prix, de même que de l'augmentation des revenus des corporations, des grosses compagnies et ceux des individus parce que plus ils sont élevés plus les coffres du gouvernement se garnissent. Les créditistes proposent des exemptions de base à $3,000 pour un individu, à $6,000 pour un couple marié, et à $500 pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans. Le système d'imposition lui-même serait simplifié. Aujourd'hui, on paie un tas de taxes à tout le monde, on se perd en conjectures, on ne sait pas où l'on va. D'ailleurs, le gouvernement le dit dans le discours du trône, on a perdu le nord.

Personne sauf les créditistes ne présente de solution de rechange, à moins qu'on prenne les décisions financières pour régler le tout. Voilà pourquoi nous insistons toujours si fermement sur les services de la Banque du Canada, qui est l'institution du Parlement, l'institution du pays.

Je recevais une autre lettre aujourd'hui de Roxton Pond (P.Q.), et je cite:

Cher monsieur Caouette,

Ce matin j'écoutais CKVL au radio. On parlait d'obligations d'épargne à du 9¾ p. 100 d'intérêt. Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement a à emprunter de l'argent quand il a sa banque centrale et qu'il peut fabriquer l'argent dont il peut avoir besoin n'importe quand.

L'argent dont il a besoin, pas pour le «fun» d'en faire, mais selon la production dont nous disposons. Je continue à citer:

Cela me paraît une affaire de fou. Puis en même temps un vol envers la population. Ce procédé met toute la nation canadienne dans les dettes. Puis il faut toujours payer des intérêts aux financiers. Pourquoi est-ce que le gouvernement n'abolit pas cette affaire d'intérêt sur l'argent créé qui n'aurait jamais dû voir le jour. A mon sens, c'est la chose la plus injuste sur ce globe terrestre, c'est une exploitation de la pire espèce.

Un autre problème du pays, les unions qui vont faire monter les prix . . .

Et je me demande pour voir, est-ce que vous n'êtes pas capables de faire preuve, de faire comprendre cela à vos collègues qu'ils se décident une fois pour toutes de travailler pour le peuple et non pour le financier. Un jour ce sera la catastrophe si cela ne change pas.

On est presque rendu à la catastrophe, monsieur l'Orateur, et on ne veut rien changer. Le régime financier, le régime monétaire, la fiscalité, c'est une chose, mais ce n'est pas le système monétaire. La fiscalité consiste à prendre dans les goussets de l'un pour en mettre dans les goussets de l'autre. Alors, au lieu d'en enrichir un, on appauvrit, on crée deux pauvres au lieu d'un, et les choses vont de mal en pis. Cela s'aggrave jour après jour. La production, je l'ai dit tantôt, est bonne. Les consommateurs existent, mais la distribution aux consommateurs manque.

Nous suggérons donc, depuis de nombreuses années, l'octroi d'un dividende national basé sur les surplus de produits, sur l'écart qui existe véritablement entre les produits et le pouvoir d'achat des revenus actuels. Cela n'entrerait pas dans les prix, ce serait un crédit nouveau émis par la Banque du Canada. On rétablirait l'ordre économique et social à travers le Canada; on n'assisterait plus à des grèves comme celles qui existent aujourd'hui; on verrait plus d'entente régner entre les êtres humains. Et nous, au Parlement, nous aurions accompli notre travail, nous aurions assumé nos responsabilités, pour que tout le peuple canadien soit heureux de l'administration des affaires publiques.

(Sur la motion de M. Lefebvre, la séance est levée à 6 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens officieux et je crois que l'on serait d'accord pour revenir aux affaires courantes aujourd'hui à 2 heures afin de constituer les comités permanents et de régler des questions de procédure se rapportant aux prévisions budgétaires.

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉUNION MINISTÉRIELLE AVEC LES ASSOCIATIONS DES AUTOCHTONES POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES URGENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion portant sur une question urgente. Étant donné la confusion qui règne actuellement dans l'esprit de nombreux Canadiens à propos de la manifestation de lundi dernier, sur la colline parlementaire, et la publicité faite aux événements qui entrave les progrès réalisés par les associations d'autochtones représentant la forte majorité de nos autochtones, je propose, appuyée par le député de Rocky Mountain (M. Clark):

Que la Chambre prie le gouvernement de convoquer immédiatement une réunion ministérielle avec les principaux représentants de la Fraternité nationale des Indiens et du Conseil des autochtones du Canada, afin d'éclaircir la situation et de prouver que le gouvernement a vraiment l'intention de régler la question du logement et d'autres problèmes sociaux et économiques urgents dont la persistance chez nos indigènes a contribué à précipiter les événements malheureux survenus lundi dernier sur la colline parlementaire.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, qui ne peut être acceptée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

● (1110)

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

LA FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'ÉTUDE DE MESURES DE SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question d'une nécessité pressante. L'utilisation d'explosifs par des criminels et des déséquilibrés pour arriver à leurs fins dépravées de terrorisme politique et de vengeance personnelle augmente continuellement. Au Canada comme ailleurs, la victime est souvent associée à des institutions sociales établies, telles que les cours de justice, les pénitenciers, le parlement ou autre symbole de gouvernement. Ce n'est pas seulement la victime qui est ainsi mise en danger: personne, au sein des institutions, n'est à l'abri d'une explosion fortuite. Qu'il me suffise de mentionner les incidents récents à la cour de Winnipeg.

En ce qui concerne l'institution parlementaire, je propose donc la motion suivante:

Que M. l'Orateur soit autorisé à rencontrer le Président de l'autre Chambre pour choisir les membres d'un comité mixte chargé de les aider à formuler des recommandations aux deux Chambres touchant les mesures de sécurité pour protéger le public, le personnel et les parlementaires dans les édifices du Parlement et sur les terrains qui les entourent.

Et que M. l'Orateur soit autorisé à communiquer cette résolution à Son Honneur le Président du Sénat.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, on ne peut présenter la motion.

* * *

LE MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 6, chapitre T-1 des Statuts revisés, je voudrais déposer un exemplaire, en anglais et en français, du rapport de la Commission du tarif au sujet du matériel photographique, n° de renvoi 147, ainsi qu'une transcription des délibérations à propos de ce renvoi.

Ce rapport renferme des recommandations sur le tarif prélevé sur les caméras importées, les projecteurs et autre matériel photographique, les accessoires et pièces connexes. Je peux assurer aux députés que le gouvernement étudiera attentivement ces recommandations. Je prie toutes les parties intéressées qui voudraient faire des observations sur ce rapport de s'adresser le plus tôt possible au ministère des Finances.

Questions orales

LA LOI SUR LES BANQUES

MODIFICATIONS PRÉVOYANT LA CONSTITUTION DE BANQUES PAR LETTRES PATENTES ET LA DÉTENTION D'ACTIONS DE CAPITAL PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

L'hon. M. Sharp (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-7 permettant la constitution de banques par lettres patentes et permettant aux gouvernements provinciaux de détenir des actions du capital des banques et d'exercer les droits de vote qu'elles comportent.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ PÉTRO-CANADA

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

M. Sharp (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-8 créant une société nationale des pétroles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LE PASSAGE DU DISCOURS DU TRÔNE AU SUJET DE CONSULTATIONS AVEC DIVERS ÉLÉMENTS SOCIAUX

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre à propos du passage du discours du trône où le gouvernement annonce son intention de tenir une série de consultations avec les principaux éléments de notre société afin de connaître les propositions ou les contributions qu'ils pourraient faire pour vaincre l'inflation. J'aimerais savoir du premier ministre s'il s'agit simplement de recueillir des idées ou si lui et son gouvernement entendent soumettre des propositions concrètes à ce qu'ils appellent les principaux éléments de notre société?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'à cette étape ou décrirait le mieux la situation en disant que nous échangeons des opinions.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le premier ministre préférerait ou non qu'on lui pose ces questions par écrit. Dans le cadre de ces échanges d'opinions, le gouvernement soumet-il des propositions concrètes à ces éléments de la société en vue de vaincre l'inflation?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, lorsqu'on échange des opinions, on échange nécessairement des opinions sur quelque chose, et c'est ce que nous faisons.

M. Hees: Est-ce là combattre l'inflation jusqu'au bout, Pierre? Ça alors, quel combattant!

Des voix: Bravo!

[M. Drury.]

M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le but de ces échanges d'opinions est-il simplement de parler de choses et d'autres et non pas nécessairement de soumettre des propositions concrètes? Le but de cet exercice de leadership est-il d'obtenir un certain consensus national sur des grandes lignes d'action ou quoi?

Une voix: Temporiser.

M. Trudeau: Combattre l'inflation jusqu'au bout, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ce bon vieux Trudeau est de retour.

L'OBJECTIF PRÉCIS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'INFLATION

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celles du chef de l'opposition. Le premier ministre nous apprend-il que le gouvernement ne s'est fixé aucun objectif précis quant au niveau acceptable d'inflation au Canada? Le gouvernement a-t-il une politique tendant à établir un niveau d'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AGRICULTURE

LE LAIT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA SUBVENTION—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'ai demandé hier au ministre si le gouvernement songe à revenir sur sa décision d'abolir la subvention de cinq cents la pinte de lait. De sa brève réponse, j'ai surtout pu saisir les paroles suivantes: «Quelle sera la suite, monsieur l'Orateur, je n'en sais rien.» Depuis, le ministre a-t-il pris une décision et peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral entend maintenir la subvention de cinq cents la pinte?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question. J'ai dit que nous nous en tenions à la décision prise au début du mois d'août.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que la décision prise plus tôt en août constituait un refus, je présume que le ministre se propose de rester sur sa position. Compte tenu de l'opposition que certains premiers ministres provinciaux ont manifestée à l'égard de cette décision, j'aimerais que le ministre donne suite à la proposition qu'il a faite hier: déposer toute la correspondance échangée à ce sujet entre lui ou les hauts fonctionnaires de son ministère et les gouvernements provinciaux. Je pense en particulier à la lettre du premier ministre Schreyer, lequel s'est vivement opposé à la position prise par le ministre.

M. Whelan: Monieur l'Orateur, je n'y vois aucune objection, une fois que nous aurons obtenu, selon l'usage, la permission des premiers ministres provinciaux.

* * *

LA SANTÉ

LES FAMILLES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES ET LA SUPPRESSION DE LA SUBVENTION POUR LE LAIT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la suppression de la subvention sur le lait, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour s'assurer que les enfants, surtout ceux des familles économiquement faibles, ne seront pas privés de cet élément essentiel de leur régime alimentaire?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, l'honorable député devra suivre les débats au cours de cette session pour voir quelles mesures seront proposées. Je lui rappelle tout simplement que les allocations familiales seront augmentées en janvier prochain, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie.

* * *

LA CONSOMMATION

L'ENQUÊTE SUR LA PÉNURIE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION—ON DEMANDE QUE LE RAPPORT SOIT DÉPOSÉ

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Peut-il dire si une enquête a été menée, ou est en cours, en vue de déterminer la raison de la pénurie de certains matériaux de construction et d'appareils ménagers qu'on a subie au cours de l'été de 1974, et dont on souffre encore en certains milieux?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre affirme qu'une enquête a été faite. Est-ce qu'il présentera bientôt un rapport à ce sujet?

M. Ouellet: Sûrement, monsieur l'Orateur, s'il y a lieu.

● (1120)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROJET DE RÉFORME PARLEMENTAIRE—LA QUESTION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION—DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr si ma question devrait s'adresser au premier ministre ou au leader du gouvernement à la Chambre. Elle a trait au passage du discours du trône qui traite de la réforme parlementaire et des commentaires du premier ministre hier après-midi au cours de son intervention dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Je veux parler de certains points que n'a pas mentionnés le premier ministre et qui sont d'une importance vitale dans cette réforme parlementaire. Il s'agit de l'allocation des crédits et du contrôle des dépenses du Parlement ainsi que de la délicate question de l'accès à l'information dont a parlé le leader de l'opposition. Le premier ministre ou le leader du gouvernement pourraient-ils me dire si ces points feront l'objet de discussions lorsque le Parlement étudiera ces questions. De plus, serait-il possible aux membres du grand public bien informés de présenter des mémoires sur une question qui est d'une importance vitale pour les membres de notre institution et, finalement, pour le peuple canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première partie de cette question, je suis convaincu que le leader à la Chambre sera disposé à examiner toute suggestion constructive faite par l'opposition et par des partisans du gouvernement dans le but d'améliorer les procédures à la Chambre. Quant à la seconde partie, le député se rappellera sans aucun doute qu'au cours de la dernière législature certaines directives ont été présentées, que nous croyions utiles, dans le but d'allier le droit du Parlement et du peuple à connaître au droit, à la nécessité même, pour le gouvernement de garder certains types de documents confidentiels. Ces directives et ces règles ont été présentées à un comité de la Chambre qui n'en a pas fait rapport au cours de la dernière législature. J'espère qu'il s'acquittera de cette tâche au cours de la présente session.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le premier ministre se rappelle peut-être qu'il n'a guère été possible au comité ou au grand public de manifester leurs réactions à des principes qui n'étaient en fait qu'une simple confirmation d'une pratique établie, mais pas trop bien acceptée. Ma question est donc celle-ci: ceux qui s'intéressent à la nature d'une réforme parlementaire auront-ils la possibilité d'exprimer leur opinion? Le comité parlementaire pourra-t-il recevoir leurs mémoires et y aura-t-il un vaste débat public sur la nature et l'ampleur des réformes susceptibles de marquer cette trentième législature?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, puis-je essayer de répondre à cette partie de la question. J'ai eu des entretiens non officiels avec les chefs des divers partis à la Chambre. Nous avons décidé qu'à titre d'essai, les partis devraient s'entendre sur la façon d'aborder ces questions délicates, avant de renvoyer la question à un comité de la Chambre. Je suis sûr que l'honorable député conviendra que cette formule sera probablement plus efficace qu'une autre.

Questions orales

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ACCÈS DU PUBLIC AU REGISTRE DES AVOIRS FINANCIERS DES MINISTRES—LES MOTIFS DE L'ATTENTE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que, le 18 décembre dernier, le premier ministre s'est engagé à laisser bientôt le public avoir accès au registre où figurent les avoirs financiers des ministres de son gouvernement, nous dirait-il maintenant comment il se fait que le public ne puisse pas encore l'examiner?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question est fort opportune. Le député a parfaitement raison de la poser, car j'avais alloué aux ministres, pour des motifs de régie interne, jusqu'au début de l'année pour s'exécuter. Le registre n'était pas prêt au moment où le travail fut exécuté par un fonctionnaire du bureau du Conseil privé. Quoi qu'il en soit, des dispositions ont été prises au cours de l'été, les affectations nécessaires ont été faites, et des locaux ont été trouvés. J'ai discuté de la chose avec le ministre de la Consommation et des Corporations qui sera chargé, non pas de l'application des principes directeurs, mais de la présence de ceux qui devront tenir le registre à jour. Le ministre m'a dit que le public pourrait avoir accès à ce registre à compter du 15 novembre. Je puis donner au député l'assurance que les ministres ont été exhortés à se conformer auxdits principes directeurs dès le mois de janvier ou mars.

M. Lawrence: Puisque d'autres gouvernements du pays qui ont instauré ce système de registre ont pu le mettre en œuvre dans les deux semaines suivant l'annonce de son adoption par les chefs des gouvernements en cause, le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi il a fallu de sept à huit mois pour l'appliquer ici?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il y a eu une élection au printemps. Le cabinet a été occupé . . .

M. Stanfield: A lutter.

M. Trudeau: Le chef de l'opposition dit que nous étions occupés à lutter.

Une voix: Vous avez encore des muscles?

M. Trudeau: Oui, nous en avons encore. Je tiens à informer le député et la Chambre que les nouveaux ministres ne pourront peut-être pas tous satisfaire aux exigences du système avant le 15 novembre.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Cette date limite est évidemment fixée pour ceux qui ont déjà occupé un ministère. J'ai accordé un peu plus de temps aux nouveaux ministres pour organiser leurs affaires conformément à ces principes directeurs.

[M. Sharp.]

L'INDUSTRIE

L'OPPORTUNITÉ DE L'ACQUISITION DE L'UNITED AIRCRAFT COMPANY PAR LE GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme le gouvernement fédéral a accordé plus de 60 millions de dollars en subventions à la société United Aircraft et qu'il a d'autre part l'intention de prendre en charge de Havilland et Canadair, songe-t-il aussi à acquérir United Aircraft, dont l'usine de Longueuil est touchée depuis plus de neuf mois par une grève et qui fait exécuter par sa société mère américaine une bonne part des travaux jusque-là exécutés au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire pour l'instant c'est que je vais réfléchir à la question du député. Je suis cependant en mesure de l'informer que nous nous sommes penchés sur la situation de l'entreprise United Aircraft, qui nous préoccupe, et aussi sur le cas d'autres sociétés contrôlées de l'étranger, pas toujours à l'avantage des ouvriers et de la population du Canada.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ENVOI DE BRISEURS DE GRÈVE VERS LES USINES D'UNITED AIRCRAFT PAR LE BUREAU DE MONTRÉAL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourquoi, dans la région montréalaise, les bureaux de la Main-d'œuvre dirigent-ils sur les usines de la société United Aircraft à Longueuil les personnes en quête de travail? Si ces personnes suivent les conseils du ministère, elles se trouveront à briser la grève.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député du renseignement. Je ne pense pas qu'il soit tout à fait exact. Mais s'il l'est, je ne manquerai pas d'intervenir parce que ce ne serait pas conforme à la politique du gouvernement que de jouer aux briseurs de grève.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LA PRISE DE CONNAISSANCE DE LA SITUATION PRÉCAIRE PAR LE MINISTÈRE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Elle fait suite à celle qu'a posée hier le député de Perth-Wilmot. Le ministre a reconnu qu'il savait que des œufs d'une valeur de $900,000 allaient se gâter peu de temps avant leur destruction. Le ministre et ses fonctionnaires savaient-ils au printemps dernier et au début de l'été que les réserves d'œufs étaient telles que les installations d'entreposage ne suffisaient plus et qu'il avait fallu en entreposer, en d'autres endroits, dans des aménagements destinés aux pommes? Si oui, quelle mesure a prise le ministère pour réduire l'accumulation avant que les œufs ne pourrissent?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il convient tout d'abord de préciser que le ministère de l'Agriculture ne gère pas l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Une voix: C'est l'Office canadien de commercialisation des œufs qui dirige le ministère.

M. Whelan: L'Office canadien de commercialisation des œufs administre ses propres affaires. J'en dirai plus long là-dessus au cours de la journée.

● (1130)

M. Beatty: Le ministre nous dirait-il si lui et ses hauts fonctionnaires étaient au courant du fait que l'approvisionnement en œufs dépassait la capacité des entrepôts et que les stocks ont dû être entreposés dans les installations habituellement réservées à l'entreposage des pommes? Se rendaient-ils compte que les œufs se gâteraient probablement à moins qu'on n'intervienne pour rectifier la situation? Tout cela, en dehors du fait que le représentant puisse vouloir assumer ou rejeter toute responsabilité en ce qui a trait aux agissements de l'Office de commercialisation.

M. Whelan: Une audience publique aura lieu pour mettre au jour tous les faits dans cette affaire. Si le député veut une audience publique, et d'après ce qu'il m'a dit, il en veut une, nous devrons alors veiller à ce que tous les faits soient révélés au lieu de faire des déclarations à l'aveuglette maintenant.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DES RESSOURCES MARINES DU PLATEAU CONTINENTAL—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES UNILATÉRALES DE CONSERVATION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a refusé d'accepter la position du Canada à propos de la conservation et de la gestion de nos ressources marines en bordure du plateau continental, le secrétaire d'État peut-il nous dire ce que le gouvernement compte faire pour protéger la pêche contre le pillage auquel s'adonnent toujours des chalutiers étrangers?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député a tort de dire qu'aucun progrès n'a été réalisé alors qu'il y a concensus sur la limite de 200 milles. Le gouvernement canadien continue à essayer d'imposer ses opinions dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

M. Carter: A propos de ce que vient de dire le secrétaire, la Conférence du droit de la mer n'a pratiquement amené aucun changement à la situation. Puis-je adresser ma question au premier ministre? Peut-il nous dire s'il a l'intention de remplir l'engagement qu'ont pris deux de ses ministres au cours de la campagne électorale, à savoir que le Canada prendrait au besoin des mesures unilatérales pour préserver ses ressources marines?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il faudrait que je vérifie les termes exacts employés par les ministres. Je suppose que les mots clés sont «au besoin». Je puis toutefois garantir au député que l'attitude du gouvernement est celle qu'a exposée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures: nous n'envisageons pas de prendre des mesures unilatérales. Nous essayons de modifier le régime des lois internationales au moyen d'un accord entre les divers pays du monde et nous espérons y parvenir. Le député se rappelle sans doute que l'on avait déjà pris des mesures en ce sens lors de la mise en vigueur de la loi relative à la pollution dans l'Arctique. Nous étions au premier plan dans ce domaine en veillant, par une loi, à ce que la pollution des mers n'endommage pas les États côtiers et nous continuerons dans cette voie tout en évitant, par tous les moyens possibles, de sembler prendre des mesures unilatérales.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, devant la réponse donnée il y a quelques instants par le premier ministre. Répondant au député de Saint-Jean-Ouest, il a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre des décisions unilatérales dans le domaine régi par la Conférence sur le droit de la mer. Cependant, le *Evening Telegram* du 24 juin rapporte que le ministre de l'Expansion économique régionale a dit, à titre non officiel, que le Canada prendrait des décisions unilatérales pour s'assurer le contrôle du plateau continental qui s'étend au large de ses côtes, si les négociations en cours de la Conférence sur le droit de la mer ne nous étaient pas essentiellement favorables. Devant cette déclaration, monsieur l'Orateur, je me demande quelle est la position du Canada au sujet du contrôle du plateau continental, question de première importance pour les pêcheurs de l'Atlantique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf le respect que je dois à l'honorable député, je doute fortement de la validité de la question de privilège, même si l'honorable député veut mettre en lumière une différence entre les déclarations ou opinions de quelques ministres de la Couronne. C'est évidemment un sujet sur lequel il serait justifié d'interroger le premier ministre au moment opportun.

* * *

[*Français*]

LA POLLUTION

L'ACCIDENT QUI A ENTRAÎNÉ UN DÉVERSEMENT DE MAZOUT SUR LES CÔTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LES MESURES VISANT À PRÉVENIR LA CONTAMINATION

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire si son ministère a pris toutes les mesures qui s'imposaient à la suite de l'accident malheureux survenu au pétrolier *Golden Robin*, à l'entrée du port de Dalhousie au Nouveau-Brunswick, le 30 septembre dernier, et qui causa l'écoulement d'environ 1,000 barils d'huile dans les eaux de la baie des Chaleurs, ce qui a entraîné la pollution non seulement de ces eaux, mais aussi des plages magnifiques de ma circonscription, du côté québécois de la baie des Chaleurs, et a causé certains dommages aux agrès de pêche?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons mis tout en œuvre pour essayer de circonscrire le désastre. Environ 35,000 gallons d'huile ont été répandus. A l'heure actuelle, 13,000 ont été réabsorbés grâce aux diverses techniques que nous avons mises au point. Aussi nous tenons-nous en constante communication avec les gens de l'endroit. A mon avis, les pêcheurs, les municipalités intéressées, tout le monde est informé des choses que nous faisons et, jusqu'à présent,

enfin, tout le monde semble bien satisfait du travail qui est effectué.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET D'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS À DESTINATION DU JAPON

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Dans ses récents entretiens avec le premier ministre Tanaka du Japon, a-t-il pu le convaincre de permettre au Canada d'augmenter la proportion de produits manufacturés de ses exportations au Japon qui n'est à présent que de 1.7 p. 100, compte tenu du fait que plus de 70 p. 100 des exportations japonaises au Canada sont des produits manufacturés, produits qui, comme chacun sait, sont générateurs d'emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est là l'essence même d'une partie de nos entretiens. Nous nous préoccupons de ce problème et c'est en partie pour le résoudre que nous avons prévu cette rencontre. Ce sera un sujet de discussion constant entre les deux pays. Naturellement, ni le gouvernement du Canada ni celui du Japon ne contrôlent directement toutes les entreprises dans leur pays respectif; ce qu'il faut faire, c'est veiller à ce que le commerce et les investissements évoluent dans la bonne direction, et pour cela, il faut des échanges continuels entre les gouvernements, surtout entre les ministres du commerce des deux pays.

M. Hees: Le premier ministre refuse de répondre à ma question, et il est évident qu'on n'a rien fait à ce propos. Puis-je, alors, lui demander pendant combien de temps le gouvernement entend se contenter d'un Canada coupeur de bois et producteur de minerai de fer qui alimente les usines japonaises au lieu de chercher l'équilibre des échanges de produits manufacturés entre les deux pays?

M. Trudeau: Malheureusement, il semble que je sois incapable de donner des réponses satisfaisantes au député. Je vais essayer de répondre à sa deuxième question: pendant combien de temps resterons-nous des coupeurs de bois? D'après mon parti, nous ne sommes pas des coupeurs de bois; c'est bien plutôt là l'opinion du parti de l'honorable député.

M. Hees: Même si seulement 1.7 p. 100 de nos exportations se compose de produits manufacturés?

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LES PRÉTENDUS AGISSEMENTS IRRÉGULIERS DE CERTAINS AGENTS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général.

Étant donné les agissements compromettants ou tout au moins fort équivoques de certains membres de la Gendarmerie royale du Canada depuis quelque temps, le ministre dirait-il s'il a ordonné une enquête à ce sujet, et quelles mesures il entend prendre?

[M. Marchand (Langelier).]

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): On ne saurait dire à quels incidents le député fait allusion. Nous avons institué une enquête sur deux affaires durant l'été. Nous avons établi une commission présidée par le juge Marin de la Commission de réforme du droit pour examiner comment la Gendarmerie royale discipline ses agents; au cours de la même enquête, nous examinons comment elle reçoit et règle les plaintes de la population.

● (1140)

[*Français*]

M. Matte: Je désire poser une question supplémentaire monsieur le président.

Afin de renseigner la population de façon adéquate sur le fait qu'un membre de l'escouade spéciale anti-émeute en particulier semble être responsable de la pose d'une bombe, le ministre fera-t-il une enquête complète afin de découvrir jusqu'où des membres de la Gendarmerie royale du Canada auraient agi comme agents provocateurs non seulement au sein de la pègre mais particulièrement au sein du FLQ de 1963 à 1970?

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait à l'encontre de la politique de la Gendarmerie royale canadienne que de se servir de ses membres comme d'agents provocateurs. Dans le cas mentionné par le député, l'individu en question avait été congédié par la Gendarmerie pour cinq raisons différentes. Il pouvait interjeter appel, mais il n'a pas profité de l'occasion dans les délais prescrits.

* * *

LES TRANSPORTS

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ABANDON D'EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES ET AU BLOCAGE DU TARIF-MARCHANDISES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, comme le passage concernant les transports, dans le discours du trône, est quelque peu vague et ne donne qu'une idée générale, j'aimerais savoir ce que le gouvernement compte faire au sujet des futurs abandons d'embranchements ferroviaires, étant donné que les restrictions à cet égard expireront à la fin de l'année. Comme le blocage uniforme du tarif-marchandises doit également prendre fin bientôt, le gouvernement songe-t-il à établir des directives ou a-t-il entamé des entretiens avec les compagnies ferroviaires pour l'établissement de normes équitables, afin de restreindre quelque peu les énormes hausses de tarif prévues?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'en suis pas certain mais je pense qu'il est de notoriété publique que je m'entretiendrai avec les ministres des Transports des provinces de l'Ouest aux environs du 20 octobre et que ces deux questions seront à l'ordre du jour. Avant de faire un rapport au cabinet, j'aimerais en discuter préalablement avec les ministres de l'Ouest pour que nous sachions exactement à quoi nous en tenir à ce sujet.

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE DE NOUVELLE ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS LOUCHES DE CERTAINS AGENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser; elle s'inspire de la question adressée au solliciteur général au sujet de la Gendarmerie royale du Canada. Comme j'ai toujours éprouvé, comme la plupart des Canadiens, un profond respect pour la gendarmerie à cheval, depuis l'époque de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et étant donné la gravité de la situation touchant l'affaire Samson et d'autres événements récents qui laissent planer des soupçons sur cette grande force publique reconnue sur le plan national et international, j'aimerais savoir si le ministre envisage de nommer un autre juge à la Commission présidée actuellement par le juge Marin, aux fins d'examiner ces questions, car la magnifique réputation de la gendarmerie à cheval va s'en trouver partiellement ternie si l'État ne prend pas les dispositions nécessaires.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Je répète, monsieur l'Orateur, que nous avons formé une commission composée de cinq membres et présidée par un juge. La commission comprend deux représentants de la GRC, l'un élu par les sous-officiers pour présenter leur point de vue et l'autre représentant la direction. L'un des deux autres membres est nommé par le ministère et l'autre vient du public. Nous croyons que pour le moment la commission ainsi constituée suffit à la tâche, mais si un autre événement survient, je prendrai la proposition du très honorable représentant en considération.

* * *

LA SANTÉ

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT DU FINANCEMENT PARTIEL DES MAISONS DE CONVALESCENCE ET DES SERVICES DE SOINS À DOMICILE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné les graves répercussions sur l'économie du coût excessif des soins de santé, j'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si le gouvernement est disposé à partager avec les provinces le financement des maisons de convalescence et des soins à domicile, ce qui libérerait pour les soins constants les lits d'hôpitaux qui coûtent si cher?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je voudrais souligner à l'honorable député que la participation du gouvernement fédéral à ce financement n'aurait pas pour effet d'empêcher la hausse des coûts dans le domaine de la santé. En ce qui a trait à la participation du gouvernement fédéral aux coûts généraux de la santé, nous avons proposé une formule de financement il y a quelques années; cette formule n'a pas eu l'heur de plaire à toutes les provinces, et j'attends les réactions, ainsi que de nouvelles propositions, ou des solutions de rechange de la part des provinces, et nous considérerons sûrement ces propositions quand les provinces voudront les appliquer.

[*Traduction*]

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, le ministre ne se rend-il pas compte de la différence de coût entre un lit destiné aux malades nécessitant des soins constants et un lit dans une maison de convalescence?

[*Français*]

M. Lalonde: Oui, monsieur l'Orateur, je suis très au courant des coûts.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES UNILATÉRALES—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, étant donné que le projet de loi qui a été déposé et lu pour la première fois hier vise à fusionner certaines attributions de la CCT et du CRTC au sein d'un nouvel organisme de réglementation qui pourra décider d'agir unilatéralement dans tout le secteur des communications sans tenir d'autres conférences fédérales-provinciales, vu que la première et unique conférence a eu lieu il y a environ un an et devait être suivie d'une autre dans les six mois, le ministre pourrait-il nous dire—Voilà le problème, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de communication.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a certainement un problème et il ne fera qu'empirer si nous ne nous en tenons pas à une seule question à un ministre à la fois. Sans doute pourrions-nous en finir avec cette question avant de passer à la suivante.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre a entendu ma question.

M. l'Orateur: Sans doute le député voudra-t-il bien répéter sa question pour le ministre.

M. Nowlan: Oui, monsieur l'Orateur, et sans doute devrais-je même lui donner plus de détails. Étant donné que le projet de loi présenté hier tend à fusionner certaines attributions de la CCT et du CRTC au sein d'un nouvel organisme de réglementation chargé des questions touchant les communications, le ministre a-t-il décidé de ne plus tenir de conférences fédérales-provinciales dans ce domaine? Dans la négative, quand la prochaine conférence doit-elle avoir lieu, étant donné qu'elle devait être convoquée dans les six mois qui ont suivi la première et seule conférence, tenue en novembre dernier?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, l'honorable député soulève deux questions qui n'ont rien à voir entre elles. La fusion des deux organismes de réglementation, que le bill présenté hier veut effectuer, n'a absolument rien à voir à nos échanges avec les provinces. Les provinces le reconnaissent: il s'agit là d'un réaménagement interne des organismes de réglementation du gouvernement fédéral; cela ne change absolument rien aux pouvoirs respectifs ni aux aménagements administratifs entre les provinces et le gouvernement fédéral pour ce qui est de la réglementation des télécommunications.

Quant à la deuxième question du député, je dois connaître bientôt les résultats de la conférence interprovinciale qui s'est tenue entre les ministres provinciaux des communications lundi et mardi de cette semaine. Si cette communication du ministre des Communications de l'Ontario qui préside le groupe confirme certaines conditions dont nous avions fait état aux provinces pour la tenue d'une confé-

rence, cet automne, alors la date de cette conférence sera fixée. Nous avons même réservé certains jours pour être certains que nous pourrons tenir la conférence si les provinces réalisent les conditions que nous avons posées.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de cette réponse détaillée. Pour que la Chambre et le pays puissent comprendre où se trouvent exactement les obstacles et quels sont les problèmes à régler et les conditions à remplir avant de réunir une autre conférence, le ministre peut-il nous dire s'il a contacté les ministres des provinces et s'il est prêt à nous faire part des résultats de ces communications? Si ces échanges n'ont pas encore eu lieu par lettre, le ministre sera-t-il prêt à les déposer à une date ultérieure, lorsque ce sera le cas?

[*Français*]

M. Pelletier (Hochelaga): Oui, monsieur le président, il existe une correspondance, et je serai très heureux de la déposer à la Chambre avec la permission, évidemment, de mes correspondants, permission que j'essaierai d'obtenir le plus tôt possible.

* * *

● (1150)

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ORGANISATION DES CONSULTATIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA DURÉE DES TRAVAUX ET LA PRÉSENTATION DU BUDGET

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à propos de ces consultations qui doivent se tenir entre le gouvernement et les principaux éléments de notre société, le premier ministre pourrait-il nous dire qui se chargera de ces consultations du côté du gouvernement? S'en chargera-t-il lui-même? Quelle structure donnera-t-on à ces consultations? Seront-elles privées ou revêtiront-elles un certain caractère officiel? Et plus important encore, quand le gouvernement prévoit-il que ces consultations seront terminées? Par exemple, le seront-elles avant la présentation du budget à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ces questions sont très importantes, monsieur l'Orateur, et le gouvernement s'emploie présentement à y répondre. En d'autres termes, ces questions se rapportent au genre de consultations sérieuses dans lesquelles certains ministres seront engagés, ainsi qu'au moment et au lieu où ces rencontres se tiendront de même qu'à la nature de ces consultations. Je comprends l'intérêt du chef de l'opposition à ce sujet, mais pour la même raison précisément que nous jugeons prématuré à cette étape de tenir des rencontres officielles au sommet au sujet de l'inflation, il est douteux que je veuille faire des rapports provisoires sur ces questions, révéler ce qui s'est passé à tel moment ou quelles personnes ont participé à ces consultations.

Le débat devra devenir public à une certaine étape. Nous avons annoncé dans le discours du trône qu'une conférence fédérale-provinciale se tiendra au début de la prochaine année, et il n'y a pas de doute qu'elle portera sur l'inflation; je ne voudrais toutefois pas laisser croire au chef de l'opposition qu'à une date rapprochée, et certainement pas avant la présentation du budget, nous aurons rendu publics les détails de ces consultations.

[M. Pelletier (Hocheloga).]

M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai abandonné depuis longtemps tout espoir que l'on me dise quoi que ce soit sur les sujets de discussion. J'aimerais demander au premier ministre combien de temps cela va encore durer, d'après lui. Poursuit-on les discussions avec une certaine urgence, afin de les terminer avant le budget ou doivent-elles prendre fin dans le courant de l'année prochaine?

M. Trudeau: Certainement pas avant le budget, mais à l'encontre du représentant de Prince Edward-Hastings, nous avons de l'endurance.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

HONDURAS—DEMANDE D'AFFECTATION D'UN SECOND AVION AU TRANSPORT DES SECOURS

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les produits s'accumulent en Ontario et dans tout le Canada, notamment les neuf tonnes de lait dans ma circonscription, je me demande si le ministre compte envoyer très bientôt un autre avion au Honduras.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, le gouvernement canadien a largement contribué à remédier à la situation tragique qui existe au Honduras. On a fourni des moyens de transport pour la livraison de marchandises à ce pays. En ce moment, il y a un avion de la Défense nationale au Honduras pour aider au transport des marchandises à l'intérieur du pays. Je suis en train de décider, de concert avec les représentants de l'ACDI, s'il convient de fournir, dans les circonstances actuelles, d'autres moyens de transport pour les produits donnés généreusement par les Canadiens afin d'aider les Honduriens à surmonter cette crise.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES MARINIERS DES GRANDS LACS—DEMANDE DE RÈGLEMENT ASSURANT LA STABILITÉ À LONG TERME

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre du Travail. Vu qu'on achemine plus du double de céréales par le port de Thunder Bay que par celui de Vancouver et que depuis près de deux mois, on n'en a pour ainsi dire pas expédié par ce port, peut-il nous donner quelque assurance que le règlement de la grève des marins des Grands lacs annoncé hier assurera une certaine stabilité à long terme à cette industrie?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. J'ajouterais que nous sommes particulièrement heureux que les parties en cause aient conclu ces deux accords volontairement. A mon avis, cela devrait favoriser une grande détente.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE RISQUE DE CONFRONTATION ENTRE LES PAYS PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS DE PÉTROLE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE DES DEUX GROUPES AU CANADA

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu l'imminence d'un affrontement très dangereux entre l'OPEP, c'est-à-dire les pays exportateurs de pétrole et la constitution récente des États industrialisés d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon en un groupe d'opposition représentant les consommateurs, le premier ministre voudrait-il songer sérieusement à proposer le Canada comme pays hôte, en tant qu'importateur et exportateur de pétrole, mettre en présence les consommateurs et producteurs de pétrole en vue d'un accord multilatéral sur le pétrole, et ainsi éviter un affrontement dangereux et rétablir le règne du droit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a raison de parler de l'imminence d'un affrontement. Il se souviendra, bien entendu, que le gouvernement a cherché constamment durant la crise à éviter un affrontement de ce genre entre les deux groupes. Telle est encore la politique du gouvernement. Quant à la proposition en vue de la tenue de la réunion ici, j'en discuterai certes avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour voir si cela pourrait faire avancer le débat. Toutefois, je partage assurément l'inquiétude du député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE OFFRE D'AIDE SOUS FORME DE PÉTROLE AUX PAYS DU TIERS-MONDE—LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En raison des énormes difficultés qui se posent pour le monde par suite de ce déséquilibre des approvisionnements de pétrole et ainsi de suite, le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures songe-t-il sérieusement, comme nous n'avons pas tellement de céréales à donner aux pays émergents à qui leur balance des paiements cause des difficultés, offrir un nouveau produit, du pétrole, pour aider les pays et, espérons-le, inciter d'autres pays à en faire autant, donnant une nouvelle dimension à l'aide apportée au tiers monde?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance les initiatives canadiennes jusqu'ici ne s'étendaient pas au pétrole. Elles ont porté sur les produits alimentaires et les engrais, et le gouvernement canadien à cet égard a fait une contribution importante. J'étudierai volontiers la répercussion que pourrait avoir la question du député car je n'y avais pas encore songé.

LA POSITION DU CANADA QUANT À LA PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES—LA PRÉSENCE D'ARMES NUCLÉAIRES AMÉRICAINES EN TERRITOIRE CANADIEN

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans son récent discours aux Nations Unies, le ministre a exprimé certaines inquiétudes à l'égard de la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Voudrait-il dire à la Chambre si la politique gouvernementale de longue date, qui est d'accepter sur le sol canadien les armes nucléaires des États-Unis, sera bientôt révisée?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas abordé cette question dans mon discours.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, étant donné que la réponse du ministre n'en était pas une réellement, je crois avoir le droit de reposer ma question. Le ministre ne pense-t-il pas que cette politique gouvernementale de longue date favorise la prolifération des armes nucléaires dans le monde? De plus, le gouvernement songe-t-il à réviser sa position quant à l'acceptation d'armes nucléaires sur le sol canadien?

M. MacEachen: Ma foi, monsieur l'Orateur, ce serait de l'entêtement de ne pas consentir à étudier une telle proposition venant d'un député. Je m'engage à le faire, mais je ne lui demanderai pas de retenir son souffle tant qu'il n'aura pas reçu de réponse.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉUNION MINISTÉRIELLE AVEC LES ASSOCIATIONS DES AUTOCHTONES POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES URGENTS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je voudrais aussi lui offrir mes meilleurs vœux dans ses délibérations au moment où il prend la direction d'un ministère des plus difficiles à diriger et dont l'importance s'accroît de jour en jour.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris des initiatives ou des mesures pour organiser sur-le-champ—et je souligne «sur-le-champ»—une rencontre ministérielle avec les représentants des groupements nationaux d'autochtones pour discuter des problèmes urbains, sociaux et économiques qui provoquent une inquiétude et une frustration croissantes dans notre population indigène?

● (1200)

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le ministre s'engage-t-il à discuter avec ses collègues du cabinet de la tenue d'une réunion de ce genre?

M. Buchanan: J'examinerai volontiers la chose, monsieur l'Orateur.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROJET DE RÉFORME PARLEMENTAIRE—DEMANDE DE RENVOI À UN COMITÉ—L'EXAMEN DES POUVOIRS DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre, laquelle est supplémentaire aux questions posées plus tôt par le député d'Egmont. Dans le cadre de la réforme générale de la procédure parlementaire, le premier ministre songe-t-il à confier à un comité, que ce soit un comité parlementaire permanent ou spécial, la tâche d'effectuer un examen complet du rôle et des pouvoirs véritables du bureau du premier ministre et du bureau du Conseil privé, et notamment un examen de l'influence en matière de politiques de MM. Ivan Head, Jack Austin et autres dont l'activité échappe présentement au droit de regard du Parlement?

M. l'Orateur: La parole est au député de Villeneuve.

M. Clark (Rocky Mountain): J'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur: Comme rien n'oblige un ministre à répondre à une question orale, je ne vois pas comment je puis autoriser une question supplémentaire à une question demeurée sans réponse.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement vise tout simplement la proposition que le premier ministre a faite hier à la Chambre et qui touche tous les députés, à savoir que les pouvoirs de la Chambre feraient l'objet d'une révision très importante et seraient par ailleurs limités. Je demande tout simplement, à l'instar d'autres députés, certaines explications quant au cadre dans lequel cette enquête sera menée et j'aimerais avoir une réponse.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Une des propositions que j'avais à l'esprit était que les députés se servent du Règlement aux fins pour lesquelles il a été conçu. Le député a peut-être un point valable à soulever et il voudrait peut-être exprimer sa pensée au cours d'un débat, mails il devrait savoir—et s'il ne le sait pas, il faudrait le lui dire—qu'un rappel au Règlement ne permet pas de faire un discours.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Médecin, guéris-toi toi-même.

M. Clark (Rocky Mountain): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Nous ne pouvons guère débattre davantage ce qui n'est pas vraiment un rappel au Règlement. Il a reçu toute la considération possible; j'ai même prolongé la période des questions de quelques minutes afin d'essayer de complaire aux députés, à celui qui est levé par exemple.

M. Clark (Rocky Mountain): Pour les fins du Règlement et pour la défense de la présidence j'aimerais simplement soulever la question d'à-propos dans le cas du discours du premier ministre qui prend sur lui de se prononcer sur l'existence et la non-existence d'une question de Règlement à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

[M. Buchanan.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que nous ayons à commenter la substance de la réponse. Elle répond à la question, un point c'est tout. J'ai donné la parole au député de Villeneuve. Il faudrait que ce soit la dernière question pour aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PRÉTENDU REFUS DE PRESTATIONS À CERTAINES PERSONNES INSCRITES AUX CENTRES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Pourrait-il dire comment il se fait qu'une personne qui veut prouver sa disponibilité au travail en s'enregistrant au centre de la Main-d'œuvre du Canada se voit refuser ses prestations d'assurance-chômage du fait que la Commission juge la preuve comme étant insuffisante?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la loi sur l'assurance-chômage énonce clairement les devoirs et les obligations des prestataires. Nous avons précisé cet énoncé au moyen d'une brochure et à l'occasion d'entrevues accordées à chacun d'eux. Je présume, ne disposant d'aucun renseignement précis au sujet du cas particulier auquel le député fait allusion, que le ou la prestataire en question n'a pas fait d'effort satisfaisant pour se trouver du travail.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet de la question de mon collègue, le député de South Shore (M. Crouse), et par suite de la réponse donnée à une question qu'il a posée ce matin. Ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la Conférence sur le droit de la mer. Le député de South Shore a signalé à la Chambre les engagements pris par certains ministres de la Couronne à l'égard de la position du Canada à la Conférence sur le droit de la mer. Il a demandé si nous serions prêts à prendre des mesures unilatérales destinées à protéger nos ressources halieutiques. Le député a lu la déclaration du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) rapportée dans l'*Evening Telegram* de Saint-Jean (T.-N.).

Je pourrais signaler à la Chambre une déclaration de l'ancien ministre des Pêches qui, en sa qualité de ministre, a réitéré à Halifax le même engagement qui a été reproduit dans le *Chronicle-Herald* de cette ville, dans son numéro du 15 juin. J'ajouterais que le premier ministre était présent à la réunion avec le ministre de l'Expansion économique régionale mentionnée plus tôt. Aussi, à mon avis, il ne peut faire mine de ne pas être au courant de la promesse qu'on y a faite.

Cette question est des plus importantes; elle affecte la vie, le gagne-pain et les perspectives d'avenir de milliers de Canadiens le long des côtes est et ouest du Canada. Il est inadmissible que ces gens-là soient induits en erreur, peut-être même de propos délibéré, par des ministres de la Couronne qui, pour des raisons d'ordre politique ou par convenance politique, ont promis aux habitants de Terre-Neuve et d'ailleurs au Canada de prendre ces mesures sachant fort bien que le gouvernement actuel ne les appuierait pas à moins que la position du Canada ne soit renforcée à la Conférence sur le droit de la mer.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai laissé aux deux députés qui viennent de parler le temps d'exprimer leur opinion là-dessus. J'ai dit tout à l'heure que je doute fort que la question de privilège soit en jeu.

M. Stanfield: C'est une question d'intégrité.

M. l'Orateur: Ou peut-être une question prêtant à controverse. C'est même certainement un sujet de débat. Ce pourrait être une question à poser à un ministre ou l'autre au cours de la période des questions, mais il n'appartient pas aux députés de relever les réponses contradictoires, aussi flagrantes soient-elles, dans le temps qui leur est accordé et sûrement pas au cours d'un débat où n'importe quel sujet peut être soulevé. Je ne trouve aucun précédent autorisant à décréter qu'il y a atteinte au privilège.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: Je n'ai pas l'intention de faire perdre son temps à la Chambre en discutant du fond de ce qui a été dit ce matin—cela peut se faire ailleurs. Si j'ai bien compris, le député de Saint-Jean-Ouest s'est plaint d'avoir été délibérément induit en erreur. Je dis que c'est antiparlementaire, et je suis persuadé qu'il ne tient pas à soutenir pareille affirmation. Je vous prie, monsieur l'Orateur, de statuer sur ce point.

M. l'Orateur: J'ai bien écouté le député et, si je me rappelle bien, il dit que la Chambre avait été induite en erreur, peut-être délibérément ou accidentellement. Je n'ai pas cru qu'il disait clairement que c'était délibéré. De toute façon, il s'agit là d'un point qui depuis assez longtemps n'est plus considéré comme justifiant un appel au Règlement, et j'aimerais que nous revenions à l'ordre du jour.

* * *

● (1210)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, pour commencer comme d'habitude avec les rapports fraternels et amicaux d'un jeudi après-midi en ce jeudi matin, j'aimerais demander au leader du gouvernement de dire à la Chambre de quelles questions on traitera cette semaine et la semaine prochaine, et si le gouvernement a décidé que la situation à Vancouver est suffisamment grave pour justifier une interruption dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé aujourd'hui de présenter une mesure en vue de mettre fin à la grève des manutentionaires de grain de la côte Ouest. Nous présenterons ce soir un avis au sujet de cette mesure. J'ai discuté officieusement de cette mesure avec certains députés et, si je ne m'abuse, tous sont d'accord pour que le débat commence lundi.

M. Baldwin: A ce propos, monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement se rend bien sûr compte que notre parti serait tout à fait disposé à laisser tomber le délai ordinaire parce que la période qui s'écoulerait normalement entre le moment où l'avis sera donné et le début du débat serait trop longue. Nous l'avons toujours fait les rares fois que le gouvernement a surmonté suffisamment son ineptie pour présenter des mesures appropriées. Je me demande si le leader du gouvernement pourrait trouver un moyen de nous informer du contenu général du bill sans nous en révéler les détails exacts? Cela pourrait faciliter le début des discussions.

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, je serais heureux de le faire. Je suis certain que nous obtiendrons la collaboration de tous les députés pour terminer l'étude de cette mesure en une journée si possible.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné que le leader du gouvernement espère que le bill sera étudié rapidement, serait-il possible de donner aux députés une idée de son contenu un peu avant la première lecture?

Une voix: Vous dormiez, Benjamin.

Une voix: C'est ce qu'on vient de lui demander.

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, j'accéderai à ces demandes. A mon avis, cela facilitera le débat et je serai très heureux de faire ce qu'on me demande.

M. L'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Stanfield (p. 42) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 53).

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les problèmes du transport au Canada restent d'actualité. Nous en avons parlé pendant les dernières élections. Le discours du trône reflétait une grande partie des discussions publiques qui ont eu lieu pendant la campagne électorale, et nous avons l'intention de continuer d'en discuter et de donner suite aux mesures qui ont été énoncées.

Au cours de l'été, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de lire peut-être avec plus d'attention l'histoire du Canada reliée au développement des chemins de fer et, entre autres, j'ai eu le plaisir de lire ce grand livre de Pierre Berton *The National Dream* et *The Last Spike*. Et je ne m'étais jamais rendu compte, monsieur l'Orateur, jusqu'à quel point l'histoire du développement du Canada était reliée au développement des chemins de fer. Tout le développement de l'Ouest de notre pays s'est fait en relation avec celui des chemins de fer. De plus, si nous lisons les premiers débats qui ont suivi la création de ce beau pays qui est le nôtre, nous constatons que les chemins de fer étaient au centre des préoccupations des hommes politiques de l'époque.

Sir John A. MacDonald a passé une grande partie de sa vie politique à tenter de résoudre le problème des chemins de fer, ou plutôt de construire un chemin de fer au Canada reliant l'Est et l'Ouest. C'est donc que le problème du transport est sans doute vital pour tout pays, mais il l'est particulièrement pour le Canada. A cause de l'immensité du territoire canadien, à cause des régions qui diffèrent entre elles et sont très éloignées les unes des autres, il est essentiel que ce pays soit relié par les meilleurs moyens de transport connus.

Il n'est donc pas étonnant que, même en 1974, nous parlions encore de la politique du transport, de nouveaux moyens de relier les Canadiens, d'établir des communications plus rapides, plus confortables, de façon que notre pays soit plus uni.

Sans aucun doute, l'unité de ce pays est impossible sans un excellent système de transport, non seulement pour les passagers mais également pour les marchandises. Le transport au Canada comprend non seulement les chemins de fer, mais aussi le transport par autobus, par automobile, par bateau et par avion. Cela comprend les aéroports et les ports, ce qui veut dire qu'une grande partie de l'activité du pays est justement reliée au développement de notre politique des transports.

Je suis donc heureux, monsieur l'Orateur, du fait que le gouvernement ait décidé de faire un effort particulier en vue d'effectuer les améliorations qui s'imposent, et il y en a un bon nombre. Nonobstant les déclarations qui peuvent être faites, je suis convaincu que nous avons bien des choses à changer. Je relisais le discours que j'ai prononcé au mois de mars dernier, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas une phrase à y changer, malgré les accusations directes ou indirectes qui ont pu être lancées. Je ne parle pas de mes amis d'en face, mais d'autres personnes qui sont plus directement intéressées au domaine du transport. Le transport est relié directement au bien public. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je ne conçois pas qu'aucun individu, qu'aucune société privée puisse «avoir le pas» sur le gouvernement dans le domaine du développement du transport.

Je ne voudrais pas qu'on me fasse dire, monsieur l'Orateur, que je propose que le gouvernement devienne propriétaire de tous les moyens de transport au Canada; ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Je crois que ce serait la plus grande erreur que nous pourrions commettre. Il existe bien d'autres domaines dans lesquels nous pouvons investir notre argent, mais, à mon avis, la politique générale des transports doit être élaborée par le gouvernement et suivie par tous ceux qui œuvrent dans le domaine du transport et qui peuvent légitimement y chercher leur profit, pourvu que leur recherche du profit soit conforme au bien commun du Canada.

[M. Marchand (Langelier).]

Nous avons déjà entrepris, monsieur l'Orateur, certaines tranformations, et nous avons déjà élaboré des mesures. [*Traduction*]

Nous avons signé un accord bilatéral, une convention aérienne avec les États-Unis. Nous avons réparti des routes entre les transporteurs.

Une voix: Pas trop bien.

M. Marchand (Langelier): Si vous voulez en discuter, je suis à vous quand vous voudrez. Nous avons au Canada une compagnie aérienne qui appartient aux contribuables du pays, et s'il y a des gens à qui cela ne plaît pas de l'autre côté de la Chambre, ils n'ont qu'à le dire publiquement. Je suis persuadé qu'ils ne se feront jamais élire en affirmant pareilles choses.

Nous avons signé cet accord. Nous avons adopté le tarif Darling sur le cabotage. Nous nous sommes réunis à maintes reprises avec les provinces maritimes pour étudier les taux de transport, afin d'assurer à cette partie du pays un développement meilleur que par le passé. Le comité des ministres de l'Ouest sur les transports a fait un bon travail.

● (1220)

Une voix: Qui vous a dit cela?

M. Marchand (Langelier): Je crois que certains députés d'en face ont rencontré ces ministres et ont vu jusqu'à quel point ils prennent leur travail au sérieux. Ils s'intéressent aux transports, aux problèmes du Canada, et non à faire de la petite politique, comme certains.

M. Hees: Évidemment, vous n'en faites jamais, vous?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas pourquoi certains députés ne sont pas heureux quand quelque chose de bon arrive aux Canadiens. Les ministres sont satisfaits. Nous travaillons ensemble et nous réglons des problèmes. Nous nous rencontrons dans un climat de bonne entente, libre de partisanerie.

Une voix: Oh, la la!

M. Marchand (Langelier): Pourquoi le député s'en attriste-t-il tellement?

M. Hees: Vous allez vous fouler le poignet à vous envoyer des fleurs.

M. Marchand (Langelier): Vous êtes tout un conseiller, George.

Nous faisons des expériences en Ontario avec le train de banlieue entre Richmond Hill et Toronto. C'est important mais ce n'est qu'un début. Le programme ADAC, qu'on est rapidement en train de mettre au point, connaît un franc succès.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, nous voyons une répétition de ce qui s'est passé il y a quelques minutes. Quand quelque chose va bien, les députés d'en face sont mécontents. Je ne comprends pas.

Une voix: Qui est mécontent? Nous sommes étonnés.

M. Marchand (Langelier): Êtes-vous étonnés que cela marche si bien?

Une voix: Non, que cela marche tout simplement.

M. Marchand (Langelier): C'est un programme très important.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je regrette sincèrement d'interrompre le ministre qui est en train de faire un excellent discours. Permettra-t-il qu'on lui pose une question à ce moment-ci ou à la fin de son discours au sujet du programme ADAC?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je vais répondre à la question avant que le député ne la pose. Je crois que le député veut savoir si M. Sinclair avait raison de dire que le programme ADAC avait coûté 135 millions de dollars. M. Sinclair se trompe. Le député est-il satisfait? Comme je l'ai déjà dit, le coût du programme s'élève à 25 millions de dollars. C'est là le montant exact et non pas celui avancé par M. Sinclair. Je ne sais pas pourquoi il a dit cela. Évidemment, ce montant de 25 millions ne comprend pas tout ce qui se rapporte au programme dans tous les différents ministères qui s'en sont préoccupés.

Une voix: Quel est le montant?

M. Marchand (Langelier): Nous parlons de l'ADAC.

Une voix: Vous tergiversez.

Une voix: Vous ne savez pas.

M. Marchand (Langelier): Oui, je le sais, mais je ne le dirai pas pour des raisons bien évidentes. Je suis parfaitement honnête. Je ne dis que la vérité aux députés, mais je ne vais pas révéler tous les détails. Je le répète, le montant de 25 millions de dollars que j'ai donné précédemment est le bon. Si M. Sinclair prétend que le programme ADAC a coûté 135 millions de dollars, qu'il prouve ce qu'il dit. Je crois qu'il se trompe. Il ne devrait pas penser qu'il parle au nom du gouvernement canadien. Il parle en tant que citoyen et c'est tout. Je ne m'intéresse pas au sujet moins que lui.

Nous sommes déjà en voie de transformer et d'améliorer la situation du transport partout au Canada. Je ne fais que mentionner le Turbotrain du Canadien National entre Ottawa et Montréal, et entre Montréal et Toronto. Le Canadien Pacifique est à la veille de mettre en service un train qui ira même un peu plus vite. Nous espérons que cette compagnie changera ses politiques. Pourquoi dire cela? Il y a quelques années, tout le monde au Canada, y compris les compagnies de chemin de fer, pensait qu'il fallait abandonner les trains de voyageurs.

M. Benjamin: Pas tout le monde.

M. Marchand (Langelier): Tout le monde pensait qu'on devait se servir d'automobiles.

M. Benjamin: Pas moi.

M. Marchand (Langelier): Les gens croyaient tous que l'automobile et l'avion étaient les véhicules de l'avenir. Maintenant, les gens se rendent compte que ce n'est pas vrai. Je ne veux pas dire par là que les automobiles disparaîtront de nos autoroutes ni que les avions cesseront de voler. Je dis qu'il y a des projets d'utilisation d'un meilleur service-voyageurs. Il faut améliorer ce service. Nous voulons que les gens soient satisfaits de voyager par train plutôt que d'aller en automobile. Le trajet entre Saint-Hyacinthe et Montréal ne devrait pas prendre deux ou trois heures, comme c'est le cas à l'heure actuelle, lorsque l'on prend le train à neuf heures le matin. C'est terrible! Nous pouvons faire mieux.

Les chemins de fer se sont engagés à améliorer leurs services. Au cours de la campagne électorale et dans le discours du trône, nous avons dit que le gouvernement avait l'intention de créer une société qui exploiterait le service-voyageurs. Nous préconisons toujours ce projet, tel que l'a annoncé le premier ministre (M. Trudeau) dans l'Ouest. Mais nous ne sommes pas impatients de le réaliser. Ce n'est pas notre première priorité. Nous dirons aux compagnies de chemins de fer: «Vous prétendez en savoir plus long que nous sur cette question. Prouvez-nous jusqu'à quel point vous avez raison. Montrez-nous que vous pouvez améliorer ce service mieux que nous, si nous devions créer cette société.» Nous n'avons pas mis le projet au rancart mais nous voulons donner aux chemins de fer l'occasion de nous montrer qu'ils peuvent faire mieux que nous comme gouvernement. Il n'y a aucune hâte à créer cette société mais il presse d'améliorer le service-voyageurs.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on s'occupe des transports, c'est un peu comme lorsqu'on a un restaurant. Certains s'intéressent à la cuisine, d'autres à la carte et d'autres encore veulent remplacer le cuisinier. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir de bons plats sur la table, c'est-à-dire un bon service-voyageurs et suffisamment de wagons pour nous permettre d'exporter nos produits fabriqués et assurer un bon service en direction de nos ports. Il en est ainsi notamment de Vanvouver et de quelques secteurs de l'Est canadien. C'est cette question qui m'intéresse et le gouvernement est prêt à prendre toutes les dispositions juridiques et morales en vue d'atteindre à ce résultat. Nous ne voulons pas être inutilement doctrinaires. Nous n'avons pas l'intention de prendre une seule direction et de dire que c'est le seul moyen de faire les choses. Il y a plusieurs façons d'agir. Nous savons cela. Nous voulons bien être souples mais nous ne le serons pas lorsqu'il s'agira de poursuivre les objectifs fixés pendant la campagne électorale et dans le discours du trône.

[*Français*]

Maintenant, monsieur l'Orateur, nous avons un grand pays—cela est bien connu et, évidemment, ce n'est pas moi qui l'ai découvert—et dont certaines régions sont isolées. Il nous faut donc trouver un moyen de rapprocher ces régions afin de leur donner des moyens de communications, des moyens de transport, de façon que les Canadiens puissent vivre sur tout le territoire canadien, et non pas seulement à Toronto, Montréal, Vancouver ou Calgary. Il y a des gens qui demeurent dans le Grand Nord, d'autres dans des communautés éloignées. Il faut trouver des moyens pour leur permettre de voyager rapidement et confortablement, pour qu'ils puissent ainsi envisager de faire leur vie soit à l'endroit où ils sont nés, soit là où ils ont choisi d'aller s'installer.

Mais comment y parvenir? L'avion semble être l'instrument le plus propre à remplir cette fin. Cela veut dire qu'il nous faudra un programme de développement de petits aéroports afin qu'on puisse se rendre à peu près n'importe où au Canada par la voie des airs, notamment là où il n'y a pas d'autres moyens disponibles.

Il s'agit d'un autre domaine où nous allons apporter des améliorations, selon, évidemment, les restrictions budgétaires qui pourront nous retenir, parce qu'un tel programme peut coûter des milliards de dollars. Tout dépendra donc de la politique économique générale du gouvernement, de la lutte contre l'inflation, et le reste, mais nous irons au rythme le plus accéléré possible, de

manière que nous ayons au Canada le meilleur système de transport.

Nous voulons développer la navigation dans le Grand Nord, parce que nous savons qu'il y existe des richesses naturelles, et que le monde en aura besoin. On le sait déjà, on a eu des expériences assez cuisantes. Alors, pourquoi le Canada ne serait-il pas spécialisé davantage dans le domaine de la navigation dans le Grand Nord? Pourquoi n'aurions nous pas de meilleurs brise-glace, de meilleurs navires pour voyager dans les glaces? Cela nous appartient, cela appartient au Canada, et nous devons nous spécialiser dans ce domaine-là.

Nous avons un programme visant au développement de la navigation dans le Grand Nord. Au sujet de cette navigation et du cabotage, c'est-à-dire le transport des marchandises d'un endroit à l'autre qui devra se faire à l'avenir par des bateaux et des équipages canadiens, et grâce à la flotte qui existe déjà sur les Grands lacs, nous possédons déjà tous les éléments d'une marine marchande assez importante pour le Canada. Il s'agira ensuite de regarder . . .

[*Traduction*]

● (1230)

M. Forrestall: C'est la marine marchande.

M. Marchand (Langelier): Cela fait partie de la marine marchande. Elle n'est pas complète car nous n'avons pas encore d'océaniques. Mais j'espère que nous en aurons un jour.

Il y a non seulement le problème de la communication intermunicipale, mais celui du transport urbain. Cela relève des compétences provinciale et municipale et non pas fédérale. Toutefois, nous sommes disposés à continuer de collaborer avec les provinces et municipalités afin de résoudre ce très grave problème de transport urbain. Ce but ne pourra être atteint que grâce à la collaboration car nous n'avons aucune loi précise dans ce domaine. Ce problème doit être résolu parce qu'il devient de plus en plus impossible de vivre dans certaines grandes villes en raison du pitoyable réseau de transport. Nous offrons notre collaboration aux provinces et municipalités pour corriger cette situation.

Il nous faut plus de renseignements au sujet des transports. Nous n'en avons pas assez à l'heure actuelle. Les honorables députés le savent, l'entreprise privée est en cause. Il y a des sociétés d'autobus, des sociétés de chemins de fer privées et provinciales. Nous demanderons à la Chambre d'adopter une loi quelconque sur l'information afin de nous aider à obtenir tous les renseignements nécessaires.

Les sociétés de chemins de fer se sont maintenant engagées à fournir, à la demande de la Commission canadienne des transports, tous les renseignements demandés par les provinces. Les provinces nous avaient fait cette demande auparavant, mais malheureusement l'élection nous avait empêché d'y donner suite. Les provinces nous avaient demandé de modifier la loi sur les chemins de fer de façon que nous n'ayons pas seulement une promesse de la part d'une homme ou d'un conseil de direction. Les provinces désirent avoir un droit défini. Si cela intéresse les partis de l'opposition, je crois qu'une modification à la loi sur les chemins de fer peut être adoptée, selon laquelle les chemins de fer doivent fournir de l'information à la demande de la Commission canadienne des transports ou du ministère des Transports.

Des voix: Bravo!

[M. Marchand (Langelier).]

M. Marchand (Langelier): Il y a aussi le problème du tarif-marchandises. Nous discutons encore avec les provinces de l'Ouest quels critères devraient être établis pour le tarif-marchandises au Canada. Utiliserons-nous les chemins de fer comme instrument de l'expansion régionale? Il faudra définir, afin de savoir exactement ce que nous voulons faire. Les chemins de fer sont très coûteux aux Canadiens. Le service-voyageurs seulement coûte $100 millions par année. C'est beaucoup d'argent et je crois que la Chambre devrait avoir son mot à dire là-dessus.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): J'ai lu ce matin que certaines gens prétendent qu'il n'y a rien à changer, que tout est satisfaisant dans la loi sur les transports de 1967. Toutefois, nous ne sommes pas de cet avis. Je regrette de dire que nous la trouvons loin d'être parfaite. Même si le maintien de nos chemins de fer est fort coûteux, le grand public en profite. Par exemple, je suis persuadé que le train de banlieue Richmond Hill-Toronto ne réalisera pas de profit, mais toute la communauté en profitera. Si deux ou trois milles personnes gagnent deux ou trois heures par jour, cela vaut beaucoup et il faut en tenir compte.

Même si notre proposition entraîne une forte dépense, on constatera sur le plan des comptes nationaux que c'est probablement le meilleur moyen d'épargner. J'espère que le premier ministre (M. Trudeau) en convient. Je vois qu'il laisse la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Langelier): Je voudrais soulever une autre question. En réalité, je commence seulement mon discours.

Des voix: Continuez.

M. Marchand (Langelier): Je voudrais souligner un point, le problème de la consultation.

[*Français*]

La consultation est très importante dans ce domaine. S'il existe un domaine qui est sectionné, c'est bien celui du transport. Tout d'abord, ce sont les provinces qui construisent les routes. Nous avons aussi les compagnies privées comme celles des autobus, les compagnies nationales, comme le Canadien National, nous avons le Canadien Pacifique et enfin les compagnies aériennes. Il existe aussi des juridictions municipales et d'autres provinciales. Il y a enfin des intérêts privés et ceux des compagnies de la Couronne. Tout cela ne peut fonctionner à moins qu'il y ait une coordination et une consultation permanentes entre tous les organismes qui sont intéressés aux transports.

Dans certaines villes on peut avoir un excellent service d'avion, des routes parfaites, des trains et des autobus qui sont tout à fait au point. Dans d'autres villes, aucun service n'existe. Nous devrons donc établir une coordination pour éviter que tous les services soient concentrés au même endroit. Si nous sommes limités par nos moyens, nous essayerons de dépenser, d'investir des sommes d'argent de manière à ce que le plus grand nombre possible de Canadiens profitent des moyens de transports modernes connus.

Je n'ai pas l'intention d'engager une discussion à la Chambre, monsieur l'Orateur, mais je me souviens très bien d'une compagnie d'aviation qui a abandonné une petite ligne dans l'Ouest du pays. Aujourd'hui, on l'a remplacée par un autobus et ces gens ne voudraient pas

retourner à l'ancien système, parce qu'ils se sont aperçus qu'ils épargnent beaucoup plus de temps de cette façon. Quant à nous, avec le petit avion ADAC entre Montréal et Ottawa, nous épargnons énormément de temps même si l'avion va moins vite.

Il faut une certaine planification globale, qui ne peut pas être le fait exclusif du gouvernement fédéral, mais aussi celui de tous les gouvernements provinciaux et municipaux, pour autant que le transport urbain est en cause.

Donc, tous ces problèmes devront être discutés. Cela ne sera pas une tâche facile, car je sais qu'il en coûte énormément cher. Je suis allé récemment passer quelques jours en Angleterre et en France. Je me souviens qu'après la guerre, lorsque j'étais allé en France pour la première fois, j'avais été frappé par le piètre service ferroviaire. Évidemment, la guerre récente pouvait expliquer cette situation. Mais aujourd'hui, on y trouve des trains plus confortables que les nôtres. Et il en est de même en Angleterre. Pourquoi les gens se servent-ils des trains? Parce que ces trains sont confortables et rapides.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): A qui la faute?

M. Marchand (Langelier): A qui la faute? Si l'on veut faire des procès, chacun peut en faire. Quant à moi, je dois construire des trains, alors je vais essayer d'en construire. Alors chacun va être occupé. Moi, je vais m'occuper des chemins de fer, et les autres de faire des procès.

De toute façon, monsieur l'Orateur, je voulais simplement indiquer à la Chambre que les bons sentiments que nous avions exprimés relativement au domaine du transport, du transport-passagers, du transport des marchandises, des taux de fret, de l'absence de discrimination . . .

● (1240)

[*Traduction*]

Nous sommes toujours persuadés de la justesse de ces idées. Même si les élections sont terminées et que nous avons la majorité ici, nous continuons d'y croire, et même de plus en plus, si faire se peut. Nous sommes en mesure maintenant, même si nos vis-à-vis ne sont pas heureux de la chose, d'entreprendre tout ce que les Canadiens attendent de nous.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre, s'il consent à y répondre. Il est dit dans le discours du trône que le gouvernement se propose d'établir un mécanisme gouvernemental chargé de la gestion efficace de tous les moyens de transport terrestres. Le ministre voudrait-il nous donner des précisions là-dessus et nous dire ce qu'il faut entendre exactement par la phrase que je viens de citer?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du ministre est écoulé et je ne voudrais pas qu'il entreprenne une longue explication, mais il désire peut-être répondre brièvement.

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je crois qu'au fur et à mesure des possibilités nous allons mettre au point notre politique de transport. Dans le discours du trône, il a été question d'une corporation pour les trains-passagers et d'une corporation pour les wagons de chemins de fer, en vue de remédier au manque de wagons. D'autres problèmes surgiront en cours de route, mais nous sommes décidés de prendre tous les moyens susceptibles de réaliser les objectifs que nous nous sommes proposés, sans prendre la peine de les énumérer en détail.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Seulement le transport ferroviaire?

M. Marchand (Langelier): Le transport ferroviaire.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir pour moi d'entendre le ministre des Transports (M. Marchand) bien que dans les questions de transport, il laisse quelquefois son imagination l'emporter sur la réalité. C'est un orateur remarquable, qui met de l'animation à la Chambre, et je m'efforce toujours d'être là lorsqu'il prend la parole. Que je sois d'accord ou non avec lui, je dois dire qu'il a su perfectionner ce don parlementaire indéfinissable à tel point, au fil des ans, que je suis toujours ravi de l'entendre même si, lorsqu'il a terminé, nous n'avons qu'une bien faible idée ou pas la moindre de ce qu'il s'efforce de prouver.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Néanmoins, j'affirme en toute sincérité que j'ai une grande admiration pour lui comme pour tous les députés qui tâchent de dire clairement et honnêtement ce qu'ils pensent. Je ne saurais faire un plus grand éloge de qui que ce soit. J'ai remarqué toutefois, que dans les louanges à son adresse comme à celle de son ministère au sujet de la répartition des lignes aériennes des États-Unis, il a oublié la Saskatchewan. Ce n'est pas la première fois qu'on oublie cette province, surtout depuis qu'elle s'est tournée vers d'anciens alliés et complices du gouvernement libéral au cours de la dernière législature. Lorsqu'ils ont retiré leur appui au gouvernement, la Sakatchewan est tombée dans l'oubli.

J'aurais en outre voulu que le ministre s'étende davantage sur le transport par chemin de fer du pétrole et du gaz du Nord. Le comité de l'université Queen's a approfondi la question et a conclu qu'un chemin de fer ne serait pas plus onéreux qu'un oléoduc et éviterait tous les problèmes environnementaux que pose un tel oléoduc. Qu'a-t-on fait dans ce domaine?

J'aurais voulu aussi entendre les commentaires du ministre sur la Commission canadienne des transports. Depuis quelques années, la Commission fait des recommandations et prend des décisions qui, dans bien des cas, ignorent complètement le Canadien moyen. Je fais allusion au fait que la Commission a récemment accepté la demande présentée par la compagnie de téléphone Bell. A mon avis, une telle demande est injustifiée; elle ne réussira qu'à stimuler la poussée de l'inflation au pays.

Je voudrais m'arrêter maintenant à certaines questions touchées dans le discours du trône qui m'intéressent particulièrement. Le discours était d'une grande éloquence. exprimait de nobles sentiments, mais ne présentait absolument aucune mesure sérieuse visant à régler les problèmes que nous connaissons au Canada. Il visait à faire croire aux Canadiens qu'un gouvernement, qui était plongé dans une profonde léthargie depuis les élections, est soudainement sorti de son engourdissement et qu'il fait quelque chose. Où trouver dans le discours la moindre promesse d'aide pour les Canadiens? Cela me dépasse de ne trouver dans toutes ces périphrases aucune solution au grand problème dans lequel le pays se débat, l'inflation. Quand le chef de l'opposition (M. Stanfield) en a parlé tout au long de la campagne électorale comme du pire danger qui

menaçait le pays, on l'a ridiculisé. Voici que tout à coup, on admet que le phénomène de l'inflation existe. On sent encore que l'indolence et l'inaction des dernières semaines, des derniers mois et même de la dernière année et demie restent les traits dominants du gouvernement.

● (1250)

Les dépenses gouvernementales augmentent et il n'y a aucune velléité de contrôle. Les dépenses budgétaires le 26 septembre atteignaient 9.2 milliards de dollars, quelque 1.8 milliard de plus que pour la même période l'année dernière. Où va le pays? Je n'engagerai pas la discussion sur l'inflation car le sujet sera sans doute traité en long et en large au cours du débat, mais je dis que le gouvernement aurait pu agir.

Quelle est l'excuse du gouvernement maintenant? Il dit qu'il attend le budget. Nous avons eu des budgets et des budgets sans arrêt depuis trois ou quatre ans qui ne renfermaient rien pour enrayer la grave situation inflationniste. En écoutant le discours du trône, je n'ai pu m'empêcher de conclure qu'on essayait simplement de dissimuler le fait que la situation financière du Canada est très malsaine et de rejeter le blâme sur des causes internationales alors qu'au moins 55 p. 100 de l'inflation qui sévit au Canada résulte de l'inaction du gouvernement.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi? Il n'y a rien qui empêche le gouvernement du Canada, même sans budget, de faire quelque chose en ce qui concerne les énormes taux d'intérêt qui empêchent pratiquement les citoyens de toutes conditions de progresser. Le gouvernement a le pouvoir de faire quelque chose et n'a pas besoin d'attendre le budget. Pourquoi n'agit-il pas maintenant?

Je me souviens très bien lorsque j'étais premier ministre, que les grandes institutions bancaires du Canada étaient venues me demander de consentir à une loi qui supprimerait le plafond de 6. p. 100 sur l'intérêt. Quand je leur ai demandé pourquoi, ils me répondirent que c'était pour rendre la situation financière plus souple. Je leur ai demandé s'ils avaient l'intention de se prévaloir de cette loi et lorsqu'ils me répondirent non, je leur répliquai que dans les circonstances ma réponse était négative.

Aujourd'hui, les Canadiens sont plus en éveil que jamais. Le gouvernement a gagné les élections et il s'en vante. Je n'ai rien contre ce sentiment de joie après la victoire, mais où va le Canada? S'il va dans la direction indiquée dans le discours du trône, je me demande ce qui s'ensuivra?

Ceci me ramène à l'incident survenu lundi sur la colline du Parlement. Je me suis élevé contre la violence, il y a quelques semaines, lorsque la situation à Kenora a pris une tournure menaçante. J'avais déclaré que ceux qui semaient l'agitation parmi les Indiens n'étaient pas des responsables mais des trublions qui s'inspiraient de ce qui se passait aux États-Unis. L'incident survenu sur la colline parlementaire paraîtra aux yeux du monde comme un indice que notre pays ne diffère pas des autres, qui n'ont pour la plupart, pas les même antécédents ni les mêmes traditions de respect pour tous.

Toutefois, je dois ajouter que le gouvernement du Canada doit assumer une large part de responsabilité pour ce qui est arrivé à cause de son inertie et de la décision officielle du ministre de ne rencontrer les Indiens que si les réunions remplissaient certaines conditions imposées par lui. Ce n'est pas une façon de régler des difficultés et les problèmes, et certainement pas la manière d'agir envers la première race du pays.

[M. Diefenbaker.]

Je n'ai pas de sympathie pour ce que ces gens ont fait, mais lorsque j'ai appris que le gouvernement refusait de les rencontrer, j'ai eu peur des conséquences. Pour vous donner une idée du sérieux de la question, permettez-moi de mentionner que parlant hier avec tout le prestige qu'il a mérité au fil des années au service des siens, le lieutenant-gouverneur de l'Alberta, Cree pur sang lui-même, s'est prononcé avec force et sans détour. Voilà qui est inhabituel de la part d'un représentant officiel de Sa Majesté, que ce soit au niveau provincial ou autrement.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dirai au gouvernement que je n'ai aucune estime pour les participants qui ont agi de façon inconsidérée, mais que la vaste majorité des Indiens de race qui obéissent à la loi et qui ont beaucoup contribué à l'essor de notre pays méritent plus de considération que le gouvernement ne lui en a accordé jusqu'à maintenant. J'irai même jusqu'à lui demander si le recours à la Gendarmerie royale, lundi dernier sur la Colline du Parlement, est conforme aux traditions de cette force policière et aux excellents rapports qu'elle a toujours entretenus avec les Indiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 1 heure, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient aux affaires courantes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) présente le rapport suivant du comité spécial nommé pour dresser les listes de députés devant composer les comités permanents de la Chambre et en faire rapport:

AGRICULTURE

Messieurs

Andres
Caron
Condon
Corriveau
Côté
Daudlin
Douglas (Bruce)
Goodale
Hargrave
Hurlburt
Jarvis
Lambert (Bellechasse)
La Salle
Lessard
Maine
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Masniuk
McCain
McIsaac
Milne
Murta
Neil
Nystrom
Peters
Smith (Saint-Jean)
Tessier
Towers
Whittaker
Wise
Yanakis

Comités permanents

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

Messieurs

Baker (Gander-Twillingate)
Bégin (Mlle)
Blaker
Blouin
Darling
Douglas (Bruce)
Fleming
Grafftey
Guilbault
Johnston
Kempling
Marceau
Matte
McKinnon
Nowlan
Raines
Roberts
Stollery
Symes
Yewchuk

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

Messieurs

Anderson
Bégin (Mlle)
Breau
Brewin
Bussières
Crouse
Cyr
Dupras
Forrestall
Friesen
Gendron
Gray
Haidasz
Hopkins
Howie
Langlois
Lapointe
Laprise
Leggatt
MacLean
McKinnon
Munro (Esquimalt-Saanich)
Paproski
Pelletier (Sherbrooke)
Roberts
Stanbury
Stewart (Marquette)
Stewart (Cochrane)
Wagner
Wenman

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Messieurs

Bawden
Clermont
Comtois
Cullen
Gillies
Gray
Hees
Holt (Mme)
Joyal
Kaplan
Kempling
Lambert (Edmonton-Ouest)
Martin
O'Connell
Ritchie
Rondeau
Saltsman
Stevens
Trudel

PÊCHES ET FORÊTS

Messieurs

Allard
Baker (Gander-Twillingate)
Béchard
Blouin
Campagnolo (Mme)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Carter
Crouse
Cyr
Darling
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Fraser
Landers
Leggatt
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Marshall
Oberle
Pearsall
Rooney
Smith (Churchill)

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

Messieurs

Brisco
Broadbent
Campbell (Mlle) (South Western Nova)
Corbin
Elzinga
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Haidasz
Halliday
Holmes
Holt (Mme)
Isabelle
Macquarrie
Matte
Nicholson (Mlle)
Philbrook
Railton
Roy (Laval)
Rynard
Tessier
Yewchuk

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Messieurs

Anderson
Bussières
Campagnolo (Mme)
Clark (Rocky Mountain)
Côté
Cyr
Demers
Dinsdale
Elzinga
Firth
Gauthier (Roberval)
Lajoie
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
Marchand (Kamloops-Cariboo
Milne
Neil
Nielsen
Pearsall
Watson
Yewchuk

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

Messieurs

Blais
Carter
Dick
Fairweather
Fox
Gilbert
Hnatyshyn
Holt (Mme)
Lachance
Landers
MacGuigan
Marceau
Nielsen
Pinard
Poulin
Prud'homme
Robinson
Rondeau
Wagner
Woolliams

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Messieurs

Alexander
Appolloni (Mme)
Caccia
Condon
Dionne (Kamouraska)
Dupont
Ellis
Epp
Fleming
Friesen
Johnston
MacGuigan
Olivier
Orlikow
Parent
Portelance
Rompkey
Skoreyko
Stollery
Yewchuk

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

Messieurs

Beatty
Béchard
Clermont
Cossitt
Demers
Flynn
Francis
Gauthier (Roberval)
Herbert
Huntington
Lachance
Langlois
Leblanc (Laurier)
Martin
Nielsen
O'Connell
Rodriguez
Schellenberger
Stevens
Whiteway

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

Messieurs

Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Duquet
Fortin
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Nystrom
Reid
Reynolds
Scott
Smith

Comités permanents

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

Messieurs

Abbott
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Bawden
Blais
Caouette
(Villeneuve)
Cossitt
Douglas
(Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Ethier
Foster
Gendron
Goodale
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Malone
Martin
McRae
Milne
Railton
Young

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Messieurs

Benjamin
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Collenette
De Bané
Duclos
Fortin
Horner
Korchinski
Lee
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacKay
Mazankowski
McGrath
McIsaac
McRae
Nowlan
Reynolds
Turner
(London-Est)
Watson

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

Messieurs

Abbott
Benjamin
Blais
Blaker
Cadieu
Clarke
(Vancouver Quadra)
Collenette
Darling
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Duclos
Duquet
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Lee
Matte
McKenzie
McKinnon
Pearsall
Reid
Scott

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Messieurs

Allard
Andres
Boulanger
Dupras
Guay
(Saint-Boniface)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Landers
Loiselle
(Saint-Henri)
MacFarlane
MacLean
Marshall
Masniuk
McKenzie
Parent
Railton
Robinson
Turner
(London-Est)

COMPTES PUBLICS

Messieurs

Blackburn
Caouette
(Villeneuve)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Comtois
Crouse
Cullen
Darling
Demers
Dupras
Flynn
Herbert
Joyal
Leblanc
(Laurier)
Loiselle
(Chambly)
Martin
McKinnon
Mitges
Schumacher
Towers

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Messieurs

Brisco
Caron
Coates
Francis
Goodale
Guay
(Saint-Boniface)
Hargrave
Hogan
Joyal
Lambert
(Bellechasse)
La Salle
Lee
Lessard
Lumley
MacDonald
(Egmont)
McRae
Muir
Pelletier
(Sherbrooke)
Rooney
Stewart
(Marquette)

Votre comité recommande aussi que l'application des dispositions de l'article 65(1)*r*) du Règlement concernant le nombre maximum de membres que comprend le comité permanent de la procédure et de l'organisation soit suspendue et que ledit comité permanent soit composé des membres suivants:

PROCÉDURE ET DE L'ORGANISATION

Messieurs

Baker
(Gander-Twillingate)
Baldwin
Boulanger
Fortin
Fox
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
MacFarlane
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Nicholson (M^lle^)
Nowlan
O'Connell
Olivier
Reid
Roche

M. Sharp propose que le rapport soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, après délibérations entre les divers partis, nous sommes tombés d'accord sur la méthode à suivre par la Chambre pour examiner les subsides. Sauf erreur, il y a unanimité sur l'ordre spécial que voici:

Que, chaque comité permanent auquel le budget principal des dépenses pour 1974-1975 ou le budget supplémentaire (A), pour 1974-1975 est renvoyé, devra faire rapport ou sera réputé avoir fait rapport des susdits crédits à la Chambre, au plus tard le 22 octobre 1974;

Que, nonobstant les dispositions de l'article 58(4) *a*) du Règlement, il sera donné un avis de vingt-quatre heures concernant les motions portant adoption du susdit budget ainsi que des motions visant à rétablir tout poste du budget;

Que, nonobstant tout article du Règlement, à quelque séance de la Chambre que ce soit, un projet de loi fondé sur le budget peut être avancé d'étapes;

Que, le mercredi 23 octobre 1974, le jeudi 24 octobre 1974 et le vendredi 25 octobre 1974, les seules affaires prises en considération pendant la période destinée aux ordres du gouvernement, seront ledit budget et les projets de loi s'y rapportant;

Que, aux jours ci-dessus mentionnés, il n'y aura pas de débat concernant les affaires émanant des députés et que l'application des articles 15(3), 26 et 40 sera suspendue;

Que, les heures de séance le mercredi 23 octobre 1974 seront de 2 heures à 6 heures et de 8 heures à 10 h 30; le jeudi 24 octobre, elles seront de 11 heures du matin à 1 heure, de 2 heures à 6 heures et de 8 heures à 11 heures du soir.

Que, à 4 heures, le vendredi 25 octobre 1974, les délibérations alors en cours seront interrompues et que toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative audit budget et à l'adoption à toutes les étapes de tout projet de loi fondé sur ledit budget, seront mises aux voix sur-le-champ, sans débat ni amendement;

Et que, nonobstant les dispositions de l'article 6(3) du Règlement, la Chambre s'ajournera le vendredi 25 octobre 1974 immédiatement après avoir complété les travaux relatifs aux subsides mentionnés dans cet ordre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu l'ordre proposé sur la motion, je pense, du président du Conseil privé (M. Sharp), appuyé par le ministre de la Justice (M. Lang). En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire très brièvement que les échanges intéressants d'usage ont eu lieu entre les leaders à la Chambre. Comme le gouvernement, s'étant mis dans une situation fâcheuse, s'est vu renversé le 8 mai dernier, il doit maintenant faire adopter des procédures concernant le budget principal de 1974-1975 qui, tout comme les mandats du gouverneur général, et je constate que le président du Conseil du Trésor en a un grand nombre sur son pupitre, a été presque entièrement dépensé. Nous sommes donc disposés à accommoder le gouvernement. Je tiens à dire, à la lumière de la demande plutôt surprenante qu'a faite hier le premier ministre en vue de rationaliser et diminuer encore davantage les privilèges de l'opposition, que quand le gouvernement se trouve dans une situation où il a besoin d'aide, il y a toujours chez les députés un empressement à collaborer, et c'est ce qui se passe maintenant. Je suis convaincu que le président du Conseil privé (M. Sharp) finira par se rendre compte que les leaders à la Chambre collaboreront beaucoup plus avec lui qu'ils ne le faisaient quand il occupait son poste précédent et qu'il avait à entretenir des rapports avec les Nations Unies.

Il y a autre chose que j'aimerais mentionner. Pendant les trois jours qui seront consacrés à l'étude des prévisions budgétaires à la Chambre, l'opposition ne tentera pas d'interrompre le débat en invoquant l'article 26 du Règlement et le gouvernement ne l'interrompra pas non plus au moyen de nombreuses déclarations à l'appel des motions par les ministres. Cela donnera l'occasion à tous les députés, et surtout à ceux qui sont arrivés à la Chambre depuis 1968, de voir comment la Chambre peut fonctionner dans une atmosphère ou un climat qui ressemblera à celui de l'ancien comité des subsides. Nous espérons que les ministres présenteront les détails de leurs prévisions sans péchés d'omission ni de commission et que le débat sera intéressant, parce qu'il se pourrait fort bien qu'à l'occasion de la discussion des règles il serve de projet pilote pour la proposition que notre parti à l'intention de faire en vue d'élaborer un système qui reprendrait du moins en partie les règles de l'ancien comité des subsides.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à confirmer que la motion présentée par le président du Conseil privé (M. Sharp) reflète un accord intervenu entre les quatre leaders de la Chambre. Si certains députés pensent qu'on n'a pas prévu suffisamment de temps pour discuter des prévisions budgétaires et d'autres que le débat sera trop long, je tiens à leur dire que la période précisée dans la motion représente un compromis.

A mon avis, il y a lieu d'insister sur ce qu'a dit le député de Peace River (M. Baldwin), soit que nous ne discuterons pas de nouvelles prévisions budgétaires, mais de prévisions pour l'année en cours, et que les prévisions pour sept mois de cette année ont déjà été adoptées ou approuvées d'une façon ou d'une autre et que la plupart des fonds affectés ont déjà été dépensés. Il semble donc que nous devrions débattre ces prévisions le plus rapidement possible. Selon moi, l'accord conclu par les leaders de la Chambre au sujet de la présentation de la motion tient compte de tous les facteurs importants.

Il y a peut-être un autre des éléments de l'accord en question que nous devrions mentionner. Il faut bien comprendre que pendant les trois jours, c'est-à-dire les 23, 24 et 25 octobre, que nous parlerons des prévisions budgétaires à la Chambre, la plupart des discussions, sinon toutes, se feront en comité plénier de façon à ce qu'on puisse débattre ouvertement la question de part et d'autre.

● (1410)

J'aimerais, au nom de mon parti, appuyer cette motion.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais aussi confirmer, comme l'a mentionné l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), l'entente unanime entre les leaders parlementaires des quatre partis de la Chambre. Nous avons participé à cette discussion et l'appuyons d'emblée puisqu'elle répond à un besoin que nous avons très souvent exprimé à la Chambre, savoir que les sommes d'argent dépensées, les taxes des contribuables, n'étaient pas suffisamment discutées à la Chambre. Grâce à cette entente, nous pourrons les discuter en comité plénier pendant trois jours, avec des heures de séance supplémentaires, comme l'ont dit mes préopinants, ce qui constitue une sorte de compromis. Certains diront que ce n'est pas suffisant, d'autres diront que c'est déjà trop. A mon avis, cela est déjà un premier effort en vue de rendre les procédures beaucoup plus planifiées à court et à long termes, et de les rendre beaucoup plus efficaces.

J'espère sincèrement, monsieur le président, que ce genre d'entente se répétera afin que nos travaux deviennent de plus en plus efficaces et répondent aux besoins actuels, ce qui permettra à chaque député de s'exprimer et de vérifier l'administration actuelle.

Budget

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la proposition. Est-on d'accord pour l'inscrire au *Feuilleton* de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Qu'il en soit ainsi, ordonné.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1974-1975 ET LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) présente deux messages dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada transmet les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 et le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars. 1975.

Monsieur l'Orateur, le budget principal des dépenses que je dépose aujourd'hui est identique à celui qui a été présenté à la dernière session du Parlement précédent. Les députés se rappelleront sans doute que l'examen de ce budget était à peu près terminé par la plupart des comités permanents à la dissolution des Chambres.

En mars dernier, les Communes ont voté des crédits provisoires pour la période d'avril à juin inclusivement. Pour les quatre mois suivants, de juillet à octobre, le gouvernement a obtenu ses fonds d'exploitation par l'émission de mandats spéciaux autorisés par la loi sur l'administration financière. Les fonds prévus dans ces mandats ne devraient suffire aux besoins de l'État que jusqu'à la fin d'octobre. J'ai bon espoir qu'à cette date le Parlement aura voté la totalité des crédits nécessaires à l'exercice financier en cours. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, il y a eu un accord à ce sujet il y a un moment.

Presque tous les postes de dépenses pour lesquels des mandats spéciaux ont été émis figuraient déjà dans le budget des dépenses à l'étude quand les Chambres ont été dissoutes.

Le budget supplémentaire que je dépose, également aujourd'hui, fait état de l'émission de mandats spéciaux à tout poste de dépenses non prévu dans le budget principal. Il couvre en outre des dépenses qui seront engagées au cours des semaines à venir en vue de subventionner le prix à la consommation des produits pétroliers, ainsi que celui du blé destiné à la consommation des Canadiens. Les montants requis pour subventionner le prix à la consommation des produits pétroliers représentent 90 p. 100 du budget supplémentaire.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais en appeler au Règlement ou faire une observation qui, je le crois, me revient de droit. Je comprends la gratitude que ressent le ministre à occuper son poste actuel plutôt que celui qu'il occupait auparavant. Mais il a probablement oublié de nous faire parvenir la copie des prévisions supplémentaires qui nous revient d'habitude ou la copie de l'exposé. Voilà pourquoi je passe l'éponge, même si je crois devoir présenter maintenant une notification d'opposition au nom de notre parti; si, au moment de l'étude de ces prévisions supplémentaires, nous devions découvrir des montants ou des crédits de dépenses concernant certaines de ces promesses monétairement prodigues que le premier ministre (M. Trudeau) et ses amis ont faites à tort et à travers pendant la campagne électorale—comme celle du parc à Toronto dont le président du Conseil privé (M. Sharp) est au courant—nous nous réservons le droit d'en discuter. On ne les a pas vus et il se peut fort bien que le gouvernement soit blanc comme neige.

M. Stanfield: Je ne crois pas que ce soit le cas.

M. Baldwin: Moi aussi j'en doute. Mais je signale simplement que si c'est bien le cas, nous nous y objecterons fermement et nous devrons prendre des mesures contre le gouvernement.

M. Chrétien: J'invoque le même article du Règlement, monsieur l'Orateur. J'étais heureux dans mes fonctions précédentes et je suis heureux dans mes fonctions actuelles parce que je suis heureux en politique.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'aimerais dire au leader de l'opposition à la Chambre qu'une série de prévisions supplémentaires sera présentée à la Chambre plus tard au cours de l'année, probablement en novembre.

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1974-1975—RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, en conformité de l'article 59 du Règlement, une motion pour renvoyer le budget des dépenses aux divers comités permanents. Il s'agit d'une très longue motion, il me faudrait dix minutes pour la lire.

Des voix: Vous en êtes dispensé.

M. Sharp: Pour ne pas prendre le temps des députés, j'ai fait distribuer des copies de la motion dans les deux langues officielles à tous les partis. C'est exactement la même que celle qui a été adoptée lors de la dernière session et c'est pourquoi on peut peut-être en supprimer la lecture.

M. l'Orateur: Peut-être pourrions-nous, même si le texte de la motion n'est pas lu en entier, l'inscrire dans les procès-verbaux et le hansard comme s'il avait été lu . . .

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La motion serait donc acceptable si elle était mise aux voix de cette manière.

[*Note de l'éditeur: Voici le texte de la motion:*]

L'HON. MITCHELL SHARP (au nom du ministre des Finances) propose que les prévisions budgétaires du montant requis pour les services du Canada, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soient renvoyées à plusieurs comités permanents de la Chambre de la façon suivante:

Au Comité permanent de l'agriculture

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère de l'Agriculture

Crédit 45—Commission canadienne du lait

Crédits 50 et 55—Office canadien des provendes

Crédit 60—Société du crédit agricole

Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35—Secrétariat d'État

Crédit 40—Conseil des Arts du Canada

Crédits 45, 50 et 55—Société Radio-Canada

Crédits 10 et L15—Information Canada

Crédit 60—Compagnie des jeunes Canadiens

Crédit 65—Corporation du Centre national des Arts

Crédits 70 et L75—Office national du film

Crédit 80—Bibliothèque nationale

Crédits 85 et 90—Musées nationaux du Canada

Crédits 95, L100 et L105—Archives publiques

Crédit 15—Conseil de la radio-télévision canadienne

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défence nationale

Crédits 1, 5, 10, L15 et 20—Ministère des Affaires extérieures

Crédits 25, 30 et L35—Agence canadienne de développement international

Crédit 40—Commission mixte internationale

Crédits 1, 5, 10, 15, et 20—Ministère de la Défense nationale

Crédit 25—Construction de défense (1951) Limitée

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Crédits 1, L5, 10 et 15—Ministère des Finances

Crédit 25—Département des assurances

Crédit 30—Commission du tarif

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 et 40—Ministère de l'Industrie et du Commerce

Crédit 45—Conseil canadien des normes

Crédit 50—Statistique Canada

Crédit 20—Conseil économique de Canada

Crédits 1 et 5—Ministère du Revenu national

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30—Ministère de l'Environnement

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de la Consommation et des Corporations

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Crédits 60 et 65—Conseil de recherches médicales

Crédits 1 et 5—Département d'État chargé des Affaires urbaines

Crédits 10 et L15—Société centrale d'hypothèques et de logement

Crédits 20, 25 et L30—Commission de la capitale nationale

Crédit 30—Commission de surveillance du prix des produits alimentaires

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35, 40, L45, L50, L55, L60, L65, L70, L75, 80, 85 et 90—Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Crédit L95—Commission d'énergie du Nord canadien

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Crédits 1, 5, 10 et 15—Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Crédits 20 et 25—Commission de contrôle de l'énergie atomique

Crédits 30, 35, L40 et L45—Énergie atomique du Canada, Limitée

Crédit 50—Office national de l'énergie

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère des Travaux publics

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30—Ministère de la Justice

Crédit 1-Ministère du Solliciteur général

Crédits 5, 10 et 15—Services correctionnels

Crédits 20 et 25—Gendarmerie royale du Canada

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Crédit 1—Ministère du Travail

Crédit 30—Commission d'assurance-chômage

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Crédit 25—Commission d'appel de l'immigration

Crédit 5—Conseil canadien des relations du travail

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Crédits 1, 5, 10, L15, L20 et L25—Ministère de l'Expansion économique régionale

Crédits 30, 35 et 40—Société de développement du Cap-Breton

Au Comité permanent des transports et des communications

Crédits 1 et 5—Ministère des Communications

Crédit L10—Société canadienne de télécommunications

Crédits 1 et 5—Ministère des Postes

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30 35, 40, 45, L50 et 55—Ministère des Transports

Crédit 60—Administration de pilotage de l'Atlantique

Crédits 70 et 75—Commission canadienne des transports

Crédit 80—Administration de pilotage des Grands lacs, Ltée

Crédit 85—Administration de pilotage des Laurentides

Crédits 90, 95 et L100—Conseil des ports nationaux

Crédit L105—Société des transports du Nord, Limitée

Crédit 110—Administration de pilotage du Pacifique

Crédits 115 et 120—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Crédit L65—Chemins de fer Nationaux du Canada

Au Comité permanent des privilèges et élections

Crédit 10—Directeur général des élections

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Affaires des anciens combattants

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Crédit 1—Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs

Crédit 1—Conseil privé

Crédit 15—Commissaire aux langues officielles

Crédit 25—Commission des relations de travail dans la Fonction publique

Crédit 1—Département d'État chargé de la Science et de la Technologie

Crédit 5—Conseil des Sciences du Canada

Crédit 110—Commission de la Fonction publique

Crédits 1, L5 et 10—Ministères des Approvisionnements et Services

Crédit 15—Les Arsenaux canadiens, Limitée

Crédit 20—Auditeur général

Crédit 20—Corporation commerciale canadienne

Crédit 5—Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Conseil du Trésor

Crédits 25, 30 et 35—Conseil national de recherches du Canada

Au Comité permanent de la procédure et de l'organisation

Crédit 1—Le Sénat

Crédit 5—La Chambre des communes

Crédit 10—Bibliothèque du Parlement

M. Stanfield: Il doit y avoir un malentendu, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas reçu de copie . . .

M. Baldwin: Elle vient tout juste d'arriver par messager spécial.

M. Stanfield: Bien qu'il ne soit pas dans notre intention de retenir la Chambre, je crois que l'on devrait nous accorder un instant, non seulement pour nous permettre de nous défendre mais dans l'intérêt du pays, pour lire cette motion avant de l'adopter, à condition d'y revenir plus tard cet après-midi afin de régler cette question.

● (1420)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, puis-je m'excuser. Je croyais que des arrangements avaient été faits pour que les ordres soient distribués. Ce sont exactement les mêmes que ceux qui avaient été donnés antérieurement et je n'hésite pas à donner l'assurance habituelle.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour le moment, j'ai une motion dont nous avons été saisis de façon régulière. Si nous devons l'étudier maintenant, je dois la lire en entier ou demander au motionnaire de le faire.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, vous pouvez vous en dispenser ou vous pouvez réserver la question. Nous ne nous opposons pas à ce qu'elle soit étudiée un peu plus tard cet après-midi.

M. l'Orateur: Il est proposé que la question soit réservée jusqu'à plus tard aujourd'hui. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Disons à 6 heures.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la seconde motion, que je présente à l'instant, ne soulèvera aucun doute, je pense.

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)—RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que le Budget supplémentaire (A) déposé aujourd'hui sont renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en génréral.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous allons maintenant reprendre les travaux interrompus par l'ordre donné plus tôt.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada, de l'amendement de M. Stanfield (p. 42) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 53).

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement, qui nous paraît comme un millénaire, je traitais de la situation sur la colline parlementaire. J'ai alors signalé qu'à mon avis, même si je m'opposais catégoriquement au recours à la violence, le gouvernement devait assumer une grande part de responsabilité en raison du fait que depuis le départ de Vancouver de ce groupe, il n'avait cessé d'hésiter à prendre une initiative quelconque. J'ai mentionné la Gendarmerie royale et demandé s'il était vraiment bien nécessaire de la faire intervenir comme le gouvernement l'a fait sur la colline du Parlement. En fait, à l'époque où j'étais premier ministre, j'avais refusé de faire intervenir la Gendarmerie royale pour briser une grève à Terre-Neuve, estimant que cette force policière ne devait servir ni directement ni indirectement à des fins qui ne soient pas conformes à ses traditions.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet du Parlement et, notamment, de certains changements survenus ces derniers mois. Car il y a eu des changements. Quiconque regarde les banquettes ministérielles ne peut manquer de s'étonner de ce qu'ayant été ministre un jour, on ne le soit plus le lendemain, alors même que le gouvernement est demeuré au pouvoir. Les choses peuvent changer du jour au lendemain. Le ministre des Postes (M. Mackasey) est le seul qui ait pu réintégrer ses fonctions de naguère.

[M. Sharp.]

Je songe par exemple au député de Parkdale (M. Haidasz) qui a rapporté un grand nombre de voix au parti libéral lors des dernières élections. Je me souviens d'avoir entendu le premier ministre parler de lui en termes si flatteurs et si élogieux que j'en avais naturellement conclu que ce ministre devait sûrement être dans les bonnes grâces du premier ministre. Mais il a été destitué. Il y a également le cas du député de York-Scarborough (M. Stanbury). Lui aussi se trouvait dans cette agréable position. En tant que ministre du Revenu national, il avait agi de façon à mériter les éloges du premier ministre et de ses collègues. Destitué lui aussi.

Il suffit de penser à un ou deux autres ministres qui ont également été dégommés et l'on ne peut qu'évoquer ce passage de la Bible: «Il n'y a pas de plus grand amour que de» . . . sacrifier le portefeuille de ses amis pour assurer sa survie.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je n'ai jamais vu rien d'aussi étrange. Je pourrais dire, si je voulais m'exprimer dans les termes que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pourrait utiliser en parlant des poulets il y a deux ans, qu'il s'agit du «massacre des innocents». Tout cela parce que le premier ministre a décidé pour une raison quelconque de les relever de leurs fonctions. Par contre, un autre ministre a apparemment réussi à s'en tirer par les larmes et je sais qu'il se reconnaîtra immédiatement.

Je félicite le ministre de la Justice (M. Lang) de sa victoire dans sa circonscription. Je défendrai toujours les confrères de ma propre province; c'est pourquoi la réponse du ministre de l'Agriculture à Douglas Fisher, qui lui demandait comment allaient les choses, m'a profondément troublé. A M. Fisher qui l'interrogeait sur les perspectives de son parti, le ministre a répondu avec sa franchise habituelle: «Si le premier ministre envoyait Otto Lang en mission en Chine, cela irait mieux.» Fait intéressant à noter, monsieur l'Orateur, il n'y est pas allé. Je les ai vus tous les deux assis l'un à côté de l'autre, sans doute sur l'initiative du premier ministre à cause de ce petit intermède. Je ne puis que conclure que grands sont les pouvoirs de la victoire puisqu'ils sont là assis côte à côte.

Je constate à regret que certaines opinions juridiques que donne le ministre de la Justice sur les mesures à prendre sont non seulement critiquées mais rejetées par le premier ministre. Il se rappellera divers incidents mais je me souviens de celui du 24 juin, alors que les ravisseurs de M. Cross, des membres du FLQ, ont été retrouvés à Paris. Le ministre de la Justice ne voyait, disait-il, aucune difficulté à obtenir leur extradition. Selon lui, le fait que les prisonniers aient tout d'abord été envoyés à Cuba en échange de M. Cross ne leur assurait pas une protection dans d'autres pays. Une heure ou deux plus tard, le premier ministre déclarait que le gouvernement ne se proposait pas de prendre des mesures d'extradition. Le ministre de la Justice a dû se sentir terriblement déçu.

Quel endroit remarquable que le Parlement, monsieur l'Orateur. Je m'étonne sans cesse de l'admiration qu'il m'inspire, de l'intérêt que j'y porte, à cause des incongruités comme celles dont j'ai fait mention qui se produisent avec tant de régularité de l'autre côté de la Chambre.

M. Lang: Rappelez-vous 1962.

Une voix: Otto, silence.

M. Diefenbaker: Je me réjouis de la participation d'Otto. J'ai deux ou trois autres exemples à donner; j'hési-

tais cependant à le faire vu sa jovialité avec moi aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit à d'autres occasions, quand on arrive au Parlement, le premier jour ou de fait les six premiers mois, on se demande comment on a réussi à y venir. Par la suite, on se demande comment les autres 263 députés se sont fait élire. Ici, au Parlement, on discute ferme, mais on respecte l'intégrité des honorables vis-à-vis. Par-dessus tout, je m'intéresse à voir la qualité des députés qui viennent à la Chambre après les nouvelles élections.

● (1430)

Ce n'est pas pour la forme que je déclare ceci: les comotionnaires de l'Adresse se sont acquittés de leurs fonctions admirablement bien, même s'il a dû leur être difficile, en y pensant, de tenir de tels propos. J'admire ceux qui peuvent parler les deux langues avec la facilité démontrée par un aussi grand nombre. Je me rappelle l'ancien député de Prince-Albert, alors aussi premier ministre du Canada, qui avait une emprise merveilleuse sur la province de Québec. Durant ses années au pouvoir, il fit seulement deux discours en français. Une fois il dit «oui», et une deuxième fois «oui, oui». Les résultats furent sensationnels. Quand j'écoute ceux qui peuvent parler les deux langues, je regrette vivement de n'avoir jamais pu le faire. Je comprends ce qu'on dit. Mais quand j'essaie de répondre, la qualité de mon français est telle que personne, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve, qui ne parle pas le français ne parvient à me comprendre. Ça c'est le trilinguisme tel que pratiqué à Prince-Albert.

Passant maintenant au discours du premier ministre—j'aimerais bien qu'il soit présent; je sais comme il est toujours occupé quand je prends la parole—il a déclaré que le Parlement devait être le cœur de la nation. Je n'ai pas lu le hansard ce matin, aussi vais-je le citer de mémoire. Monsieur l'Orateur, qui est-ce qui a plongé un couteau dans le cœur du Parlement lorsque les modifications au Règlement ont été adoptées par la force de la clôture il y a deux ou trois ans à la Chambre? Ces modifications ont fait de la Chambre un pantin qui peut être commodément manipulé par le premier ministre.

Lorsque ces prétendues modifications de procédure furent d'abord appliquées sous M. Pearson et ensuite sous l'actuel premier ministre, je me suis élevé contre la plupart, étant presque le seul à le faire. Plusieurs de mes collègues ont cédé devant l'argument que le Parlement devait fonctionner plus efficacement. C'est toujours là le même argument machiavélique que l'on ressort quand on veut émasculer le Parlement. Je puis vous dire ceci à propos des modifications que l'on projette d'apporter au Règlement: elles ne passeront pas quant à moi, à moins qu'elles ne soient fondées sur le principe que nous, de l'opposition, avons des droits, tout comme le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je suis heureux de voir applaudir le ministre de la Justice.

M. Lang: C'est exactement ce que disait le premier ministre.

M. Diefenbaker: Je pense que nous savons tous comment le ministre a voté la dernière fois. Le ministre des Transports (M. Marchand) approuve toujours le renforcement du Parlement.

Lorsque le premier ministre a pris la parole, il l'a fait sur un ton solennel, pénétré de la gravité de son engagement. Il a parlé avec chaleur de la haute estime dans laquelle il tient les députés. Or, monsieur l'Orateur, j'ai bonne mémoire. Comment l'opinion du premier ministre a-t-elle pu changer à ce point, lui qui disait le 26 juillet 1969 que les députés étaient de purs inconnus. Voilà que les purs inconnus de 1969 sont devenus dignes d'éloges en 1974. Puis il a parlé de certains de ses collègues du parti libéral. Il avait déclaré une fois: «Je pense que nous nous débarrasserons de certains d'entre eux qui sont des nullités.» Certains d'entre eux qui étaient ici à l'époque y sont encore.

Une voix: Certains viennent tout juste de revenir.

M. Diefenbaker: Quelqu'un dit qu'ils viennent tout juste de revenir. Ils sont revenus et pourtant la lumière continue de briller et de brûler. Il est intéressant de mentionner l'attitude que certains grands journaux américains ont prise, ces quelques dernières semaines, au sujet du régime parlementaire, dont ils disent le plus grand bien. Je ne les citerai pas, faute de temps, mais ils disent, en fin de compte, que tant et aussi longtemps que les représentants de la Couronne respecteront leur serment d'office, il n'y aura pas de Watergate au Canada. C'est là un très bel éloge de notre régime parlementaire. Les Américains, dans leur effort pour s'éloigner du régime parlementaire britannique, ont fait de leur président un roi tout puissant qui peut être porté à se croire, comme cela est déjà arrivé, placé au-dessus de la loi.

Par des modifications successives apportées au Règlement de la Chambre, les députés ont perdu un droit essentiel au parlementarisme celui de scruter les dépenses à fond. Ils n'ont plus ce droit, aujourd'hui. Malgré tous les tours et détours dont nous avons été témoins cet après-midi, on ne peut oublier qu'il reste des crédits qui n'ont pas été adoptés, au cours de la dernière législature. La première mesure à prendre, c'est de redonner à la Chambre constituée en comité plénier le droit de scruter les faiblesses et les réalisations des ministres.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je sais quelle attitude prennent les ministres, et j'ai pu le voir dans les deux partis. Ils venaient me dire: «C'est aujourd'hui que la Chambre étudie mon budget.» Et je leur répondais: «Tout est mieux d'être en règle.» Les choses ne se passent plus ainsi. Il n'y a presque aucun moyen d'empêcher le gaspillage, la dilapidation des fonds publics. C'est le gaspillage qui est la marque du gouvernement de notre pays depuis six ou sept ans. On n'a pu mettre en question à la Chambre le gaspillage sans nom auquel donnent lieu les dépenses des ministres. On ne peut présenter de motion contre un poste de dépenses précis si ce n'est pendant les quelques dernières heures que la Chambre est saisie de la question. Ainsi, il y a trois ans, la Chambre a approuvé des dépenses de 18 milliards de dollars entre 20 h 30 et 1 h 30 du matin.

Il faut tout d'abord redonner ce droit au Parlement: que les ministres comparaissent tour à tour pour répondre aux questions que leur posera la Chambre, constituée en comité, sur leurs dépenses.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Si nous avions un tel droit, prétendez-vous que le premier ministre aurait dépensé $95,000 pour la rénovation de sa résidence d'été, que l'on aurait affecté un quart de million de dollars à la résidence officielle du 24, promenade Sussex, que le réaménagement du bureau de l'édifice du centre aurait coûté $61,000? De telles dépenses n'auraient pas été effectuées si nous avions le droit, à la Chambre, d'exprimer notre désaccord par un vote. Je pourrais citer d'autres exemples de gaspillage et d'extravagance.

● (1440)

Le total des dépenses de mon gouvernement se situait à environ 6 milliards. Il atteint maintenant quatre fois ce chiffre. On n'exerce plus aucun contrôle. Qu'on laisse le premier ministre (M. Trudeau) pérorer au sujet du Parlement. La restriction des périodes de discussion m'importe peu. Je crois que des changements s'imposent. Par contre, si dans un ferme propos de raffermir le Parlement, le premier ministre accepte cette suggestion, qui est d'usage dans notre pays, il accomplira plus que toutes les promesses et les incitations que nous pouvons faire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'informer le très honorable député que son temps est expiré.

Des voix: Poursuivez.

M. Diefenbaker: Merci, monsieur l'Orateur. Je n'avais aucune notion du temps parce qu'on m'a interrompu. Je vous remercie beaucoup, ainsi que la Chambre.

Le premier ministre dit qu'il faut améliorer la période des questions. Je ne suis pas convaincu du tout que les questions orales n'en sont pas arrivées à un point où il ne soit plus nécessaire d'y répondre immédiatement. Nous prolongeons continuellement la période des questions. Quand je suis arrivé ici, s'il y avait deux ou trois questions avant l'ordre du jour, c'était tout. Une des raisons pour lesquelles la période des questions est longue maintenant, c'est que le gouvernement ne veut pas répondre à des questions inscrites au *Feuilleton*.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il les laisse là tout simplement. Le temps passe. D'une session à l'autre et d'une législature à l'autre, les questions restent sans réponse. Voici ce qu'il faudrait faire. Il faudrait répondre aux questions marquées d'un astérisque au plus dans les trois jours. Il faudrait répondre aux autres questions dans les quatre ou cinq jours. La Chambre économiserait ainsi beaucoup de temps pendant ces trois quarts d'heure ou cette heure précédent l'ordre du jour. Le fera-t-on? Obtiendrons-nous enfin des réponses?

Je vais donner un exemple de la manière dont le gouvernement répond à l'opposition. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) n'est pas provocant. D'autres autour de moi le sont. J'ai déjà été à sa place. Il a posé une question ordinaire aujourd'hui. A-t-il obtenu une réponse du premier ministre? Celui-ci s'est contenté de tourner autour du pot. Le pouvoir absolu est une chose merveilleuse pour autant qu'on ne l'utilise pas de manière absolue. C'est ce que l'on a vu aujourd'hui. Je tiens à donner un très bon exemple pour les nouveaux. Le 28 février 1972, le chef de l'opposition a posé une question au premier ministre. Il ne s'agissait pas du tout d'une question provocante. Après avoir décidé d'écouter ce qu'on lui demandait, le premier ministre a dit:

C'était votre maudite question.

Cela figure au hansard. Et si ce n'est pas antiparlementaire, notre institution elle-même ne survivra certainement pas. Quand on pense à tout ce que le Parlement pourrait faire avec les moyens dont il dispose, c'est au gouvernement qu'il appartient finalement de décider s'il répondra à l'attente du Parlement. Monsieur l'Orateur, vous occupez le fauteuil depuis trois jours. Ce n'est pas à moi de vous adresser des flatteries. Voilà ce que je vous dis: la façon dont vous vous acquittez de votre charge nous garantit que vous parlerez vraiment au nom de tous les membres de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Unissons-nous pour rétablir le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je vois que le leader du gouvernement vient d'applaudir. Si, en cette qualité si distinguée et si importante de leader à la Chambre, il traduit ses applaudissements par des actes en ce qui concerne le Règlement, le jour de son accession à ce poste constituera un jour faste dans l'histoire du Parlement!

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je ne m'attends pas à ce que les réponses soient assez complètes pour couvrir tous les aspects d'une question, mais je voudrais bien qu'elles soient données et, surtout, qu'elles soient vraies. Si l'on travaille ensemble à une réforme de la Chambre et de son Règlement, on ne trouvera pas d'appui plus enthousiaste que le mien. Cependant, si le leader du gouvernement à la Chambre n'apporte que des changements illusoires, dans le but d'accroître le pouvoir du gouvernement au point d'anéantir totalement l'opposition, le Parlement cessera tout simplement d'exister.

Le premier ministre a dit qu'il allait réformer le Sénat. Chaque fois qu'une difficulté se présente, il pense à faire des choses qui détourneront l'attention du public des vrais problèmes. Je me souviens des élections de 1926, où M. King m'avait défait dans Prince-Albert. Le gros de son programme portait sur la réforme du Sénat. Il a parlé de cette institution en termes lugubres. Il a dit que nous allions y mettre fin. Il s'est assuré que tous ceux qu'il nommait au Sénat consentiraient à sa dissolution. Lorsqu'en 1940, nous avons demandé de voir ces consentements, il a répondu qu'ils étaient personnels. La seule modification qu'il a apportée, c'est qu'il a remplacé les conservateurs décédés par des libéraux; ce fut là toute la réforme.

Je vois que le ministre de la Justice songe sérieusement au Sénat. Je ne puis entendre ses paroles tout à fait désintéressées. Nous avons maintenant une autre promesse. Le premier ministre donne un os à ronger à l'opposition: si un ancien conservateur nommé au Sénat meurt, il sera remplacé par un autre conservateur. En voilà une réforme! Avec une majorité de quelque 85 p. 100 au Sénat, cette déclaration de sa part marque bien le sérieux de son intention d'apporter le changement dont il parle.

● (1450)

Il y a aussi la question de la réforme constitutionnelle. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a critiqué le gouvernement du Québec pour avoir présenté le bill 22. J'ai pu alors le citer. C'était là à mon avis la pire initiative à prendre pour l'unité nationale. La doctrine du bilinguisme est acceptée partout au Canada. Or voilà que la province de Québec s'y soustrait et déclare: «Elle peut s'appliquer ailleurs, mais elle ne le sera pas ici».

Que faudrait-il faire? J'aurais cru qu'un gouvernement un tant soit peu courageux aurait désavoué cette loi en la déclarant inconstitutionnelle. Que le ministre de la Justice ne me dise pas qu'elle est constitutionnelle, car le pontife des questions constitutionnelles au Sénat, le sénateur Forsey, l'a déclaré tout à fait inconstitutionnelle. M. Frank Scott pense de même. Or l'excuse que l'on a avancée pour ne pas désavouer le bill, c'est que la pratique du désaveu n'a plus cours.

M. Lang: Pas du tout.

M. Diefenbaker: Je suis heureux de voir que le ministre de la Justice ne partage pas l'opinion à laquelle j'ai fait allusion, car il a récemment commis la déclaration suivante: «Pour ce qui est des mesures législatives relatives au pétrole adoptées en Alberta et en Sasketchewan, elles seront désavouées si nécessaire». Ainsi le désaveu est encore un droit constitutionnel, ou l'était il y a encore six mois. Voilà maintenant que le premier ministre nous déclare qu'il est déterminé à enfourcher le cheval de bataille de la réforme constitutionnelle—qu'il est déterminé à rapatrier la constitution et de la rendre vraiment canadienne. Monsieur l'Orateur, il n'y a pas un iota de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui n'ait été rédigé au Canada par des Canadiens avant même que le texte n'en soit soumis au Parlement britannique pour y être ratifié.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il déclare encore que s'il ne peut y arriver avec l'accord unanime des provinces, il ressuscitera—il n'a pas employé le terme «ressusciter» car il n'emploie pas d'expression biblique—la charte de Victoria. Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Québec fut plus habile que tous les autres premiers ministres provinciaux lorsqu'il refusa d'accepter la charte de Victoria au moment où on cherchait à la faire ratifier et accepter. Que serait-il arrivé à l'Ouest Canadien si elle avait été acceptée? Je m'étonne que les premiers ministres de la Saskatchewan et du Manitoba l'aient acceptée.

M. Broadbent: Pas le premier ministre actuel.

M. Diefenbaker: Oh non, c'est vrai. Le premier ministre de la Saskatchewan, qui a également exercé une influence considérable dans les affaires du NPD, l'a appuyée.

Une voix: Thatcher?

M. Lang: Non, c'était Schreyer.

M. Diefenbaker: Je m'apprêtais à féliciter le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) pour sa nomination comme leader suppléant, mais à cause de cette interruption, je devrai y renoncer.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Il y a un article dans cette charte qui affaiblit les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba en établissant un certain critère de population en ce qui concerne les quatre provinces de l'Ouest. La population du Manitoba et de la Saskatchewan diminue actuellement. Nous serions les deux seules provinces qui, en vertu de la charte de Victoria, seraient placées dans une position de second ordre si cette proposition avait été adoptée. J'espère que le premier ministre n'essaiera pas de présenter cette charte de nouveau.

Il y a une autre question dont il faudrait encore traiter. Il semble que nous ne sommes pas assez renseignés au Canada. On nous dit que les pouvoirs d'Information Canada seront accrus pour créer un mécanisme qui fera circuler l'information jugée nécessaire. Eh bien, une partie de l'information que cet organisme a fait circuler n'est certainement pas de cette catégorie. Si nous pouvons rapatrier la constitution, tant mieux. Mais pas avant que la charte de Victoria n'ait été modifiée à la satisfaction de tous.

Je termine en traitant de certaines activités récentes du domaine des affaires étrangères. Tant que l'actuel leader à la Chambre a été ministre des Affaires extérieures, nous n'avons pu discuter des affaires étrangères. Les affaires étrangères ont été pendant cette période aussi étrangères que la constitution de Tombouctou.

M. Sharp: Il y a eu plus de discussion pendant que j'ai été titulaire de ce poste que jamais auparavant.

M. Diefenbaker: Il n'y en a pas eu du tout, sauf de façon très générale. L'autre jour, M. Ivan Head a laissé sortir le chat du sac et le temps est venu, me semble-t-il, de lui dire: Halte-là! Arrêtez Ivan! Il n'est pas dans ses attributions d'énoncer la politique du gouvernement. Je ne parle pas normalement des fonctionnaires, mais je ne puis oublier que M. Ivan Head a rédigé la préface d'un recueil de discours du premier ministre qu'il a qualifiés de poésie pure, alors qu'il les avait rédigés lui-même. De quoi s'agit-il? On ne peut permettre au premier ministre de se tirer d'affaire avec l'idée qu'il peut nier qu'Ivan Head a exprimé ses propres opinions concernant le virage à gauche du Canada en matière d'affaires extérieures. Je vais lire quelques extraits tirés de la Presse canadienne:

> Le premier ministre Pierre Trudeau est décidé à donner au Canada un nouveau rôle, actif et solide, orienté vers la gauche en matière d'affaires internationales, déclarait mercredi Ivan Head, conseiller spécial de M. Trudeau pour les affaires extérieures.
>
> Avec l'aide d'Allan MacEachen, son nouveau ministre des Affaires extérieures, M. Trudeau va chercher à accroître l'influence du Canada dans le monde en prenant une attitude plus moraliste à l'égard des problèmes mondiaux.
>
> Faut-il être à gauche pour être moraliste?
>
> L'accent portera dorénavant sur les problèmes d'ordre humain qui se posent dans toutes les régions, et sur le renforcement des liens que le Canada a établis avec l'Europe et le Japon, ainsi qu'avec les pays en voie de développement d'Asie et d'Afrique.

C'est M. Head qui parle, et il sait ce qu'il dit. Il ajoute que le premier ministre effectuera un bon nombre de visites à l'étranger. Il doit aller rencontrer le premier ministre de Suède qui, selon M. Head, aurait fort impressionné le très honorable premier ministre «par son attitude franche et socialiste vis-à-vis les problèmes internationaux». Selon ce compte rendu, M. Head aurait ajouté que les Suédois, pour avoir dénoncé la guerre du Vietnam et la révolte militaire du Chili, étaient devenus le «fer de lance de la gauche—activiste, ouverte et morale». Le rapport poursuit:

Le Canada, a-t-il dit, pourrait bien adopter dorénavant une attitude non pas nécessairement identique, mais analogue à l'égard de ces problèmes.

Un peu plus loin:

M. Head a déclaré que, lors de sa rencontre avec le premier ministre suédois en Autriche l'hiver dernier, M. Trudeau s'était montré fort désireux d'en apprendre d'avantage au sujet de la politique étrangère activiste de la Suède.

● (1500)

M. Head a bien dit qu'il y avait un virage à gauche. En fait, la veille du jour où il a fait cette déclaration, un communiqué des Nations Unies avait été publié avec la manchette suivante: «MacEachen introduira des changements dans la politique étrangère». Il s'agit d'un article écrit par Duart Farquharson, dont voici des extraits:

Selon le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, une nouvelle période de négociations serrées entre les États-Unis et le Canada a peut-être déjà commencé . . .

L'auteur de l'article écrit plus loin:

Si l'on peut en juger par les caractéristiques personnelles de son nouveau porte-parole, l'image du Canada à l'étranger s'oriente aussi vers un changement.

C'est là ce qu'ils concluent du fait qu'il est passé des fonctions de leader à la Chambre à celles de ministre des Affaires extérieures car, semble-t-il, il ne peut plus être bousculé par des gens comme Head. L'article poursuit ainsi:

A propos des relations du Canada avec le reste du monde, le ministre des Affaires extérieures a confirmé en termes généraux un récent rapport publié par le bureau du premier ministre selon lequel la politique étrangère de MM. Trudeau et MacEachen amènera le Canada à jouer un rôle nouveau, ferme et actif parmi l'aile gauche dans les affaires internationales.

C'est ainsi qu'on rapporte à New York les paroles du ministre, mais le premier ministre affirme que M. Head n'a jamais rien dit de tel. Quand M. Head se met en tête de parler, on ne sait jamais quelles idées gauchisantes il va énoncer. Je ne sais pas jusqu'à quel point ce très brillant jeune reporter a réellement décrit quelque chose qu'on a imaginé. Quelle est la politique étrangère du Canada au sujet des tendances socialistes? Pourquoi ne nous le dit-on pas? A-t-on abandonné la politique actuelle, qui n'a jamais eu la faveur du public, qui n'a jamais fait l'objet de discussions nationales et qui n'a jamais été débattue à la Chambre, où nous devrions cependant pouvoir donner nos opinions sur la politique étrangère?

Étant donné que tellement de députés favorisent le système des comités, je propose que le comité des affaires extérieures soit convoqué et j'aimerais en faire partie afin de pouvoir entendre moi-même ce que M. Head a à dire au sujet de ses déclarations au lieu d'entendre des excuses pour ces mêmes déclarations. Qu'a-t-il dit et où allons-nous? Le Canada penche-t-il vers la gauche? Tout cela découle-t-il de ce que le premier ministre du Canada a dit à Sacha Kossyguine en Russie, soit que les Canadiens craignent les États-Unis du point de vue économique, et c'est vrai; qu'ils craignent les États-Unis du point de vue culturel, et c'est vrai, et même qu'ils craignent les États-Unis du point de vue militaire? Est-ce surprenant que nos rapports avec les États-Unis soient actuellement plus tendus qu'ils ne l'ont jamais été?

On a appris que le C.I.A. a renversé des gouvernements, affaibli des gouvernements et accordé des primes à ceux qu'il a aidés. J'ai déjà affirmé la même chose à d'autres reprises, depuis 1963, quand le parti libéral a profité de l'antagonisme du gouvernement du président Kennedy, et que Norton, principal adjoint du président relativement aux sondages et autres choses du même genre, et M. Harris s'étaient rendus à Toronto avec un certain groupe, après quoi le parti libéral avait acquis des fonds illimités pendant les deux dernières semaines de la campagne électorale. Je ne pouvais le comprendre. Il y a aussi eu l'intervention du général Norstad que les États-Unis avaient envoyé ici pour nous dire ce que le Canada devrait faire.

[M. Diefenbaker.]

En outre, l'ambassade des États-Unis avait institué des cours à l'intention des journalistes pour leur faire valoir les raisons devant motiver une attaque contre le gouvernement que j'avais l'honneur de diriger, car comme le danger d'une attaque aérienne de l'Amérique par le Nord n'existait plus, nous avions décidé qu'il n'y avait pas de raison pour nous d'élargir le club nucléaire. Les États-Unis eux-mêmes avaient conclu qu'en fait, le danger d'attaques venant du Nord n'existait plus. On nous a injuriés à ce sujet et nous avons assisté à une volte-face complète du parti libéral à l'issue de la visite d'un ancien premier ministre à New York. A son retour en janvier, il a déclaré à Scarborough que le Canada devrait accepter des armes nucléaires. J'aimerais que l'on aille au fond de tout cela.

Nous avons remarqué l'autre jour que la période allant de 1959 à 1964 ne sera pas touchée par les révélations de la C.I.A. J'aimerais que quelques-uns de ces membres du C.I.A. comparaissent devant le comité des affaires extérieures et nous disent si le Canada faisait partie des pays qui ont été traités de la même façon que d'autres pays de l'Amérique du Nord, par suite de la conduite injustifiable et inacceptable de la C.I.A. Pour cette raison et pour d'autres également, j'aimerais qu'on nous fournisse l'occasion de discuter des affaires étrangères à la Chambre. D'ici là, que M. Head se taise et que les personnes qui ont quelque chose à voir avec les affaires extérieures n'aillent pas orienter le Canada vers la gauche.

Où allons-nous? Le ministre, qui était à New York l'autre jour, y a dit que M. Moroz, ce patriote qui n'a rien fait de mal et est dans le cas de milliers d'autres en U.R.S.S. qui ont été internés dans des hôpitaux psychiatriques ou autres, se portait très bien. Pour quelle raison stupide le Canada n'élève-t-il pas la voix aux Nations Unies et n'exige-t-il pas que l'U.R.S.S. s'en tienne aux principes de la Charte des Nations Unies, qui prévoient le droit à l'autodétermination et interdisent ce qui est contraire aux principes mêmes d'un gouvernement démocratique? Pourquoi le Canada n'a-t-il pas élevé la voix? Pourquoi ce silence également au sujet des trois pays baltes et de l'Ukraine? Pourquoi le Canada ne parle-t-il pas haut et net au lieu de se borner à dire des choses aimables à l'U.R.S.S.? Pourquoi le Canada ne se décide-t-il pas à poser la fameuse question: Comment va Moroz? Se porte-t-il bien?

Des voix: Bravo!

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole après le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) je suis quelque peu confus; certes, il est éloquent et amusant; il peut remplir les tribunes, mais j'ai remarqué que bien des spectateurs ne sont pas restés jusqu'à la fin de son discours. Néanmoins, il est toujours au bon endroit au bon moment.

M. McGrath: Regardez les tribunes maintenant.

M. Herbert: Mais, franchement, il dit bien peu de choses. Il a parlé de notre institution parlementaire. J'ai entendu quelqu'un faire la remarque suivante: le jour où il prendra sa retraite, nous épargnerons probablement quatre jours par session, et je suis porté à le croire si j'en juge par la longueur de son discours d'aujourd'hui.

Une voix: Voilà une observation déplacée.

Des voix: Honte!

● (1510)

M. Herbert: Le premier orateur a parlé du bill 22 du Québec. Je me demande en quelle qualité il peut se permettre de parler du bill 22, surtout si l'on songe aux dispositions qui devraient être prises pour protéger les droits des minorités dans les autres provinces. J'ai trouvé assez étranges ses commentaires sur la constitution. Le nœud du problème est assurément le fait que la plupart des Canadiens veulent que nous prenions en main la destinée de notre propre pays.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous offrir mes félicitations sincères à l'occasion de votre nomination. Permettez-moi aussi de féliciter le député qui représente une circonscription voisine de la mienne, celle de Beauharnois-Salaberry, (M. Laniel) pour sa nomination comme orateur adjoint, ainsi que les représentants de Thunder Bay (M. Penner) et Louis-Hébert, (M^me^ Morin) qui aideront la présidence. Vous seriez bien aimable, monsieur l'Orateur, de transmettre au Gouverneur général les bons vœux de mes mandants et les miens pour qu'il se rétablisse sous peu et puisse s'acquitter de nouveau de ses lourdes responsabilités.

Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône méritent nos applaudissements pour l'art qui a caractérisé leur baptême d'orateur à la Chambre. C'est là l'indice du niveau de la contribution à laquelle nous pouvons nous attendre de la part des députés nouvellement élus.

Les dernières élections ont sans aucun doute dissipé l'incertitude qui planait sur la vingt-neuvième législature. Les actes des ministériels ou des oppositionnels étaient influencés par l'éventualité quotidienne d'une dissolution. Il est remarquable, et je suis sûr qu'il en sera fait mention qu'il ait été possible d'accomplir autant dans ces circonstances extrêmement difficiles et pénibles. Je suis fier du fait que, bien que les lois visaient à plaire ou qu'elles aient été relativement à court terme, nous puissions rétrospectivement dire que l'on a fait du bien bon travail.

A présent, la tension qu'engendre un gouvernement minoritaire s'étant dissipée, nous pouvons songer à des projets à long terme. J'espère que l'on commencera par réviser notre Règlement afin d'améliorer notre efficacité. Même l'optimiste le plus farouche aurait du mal à croire qu'en vertu de notre Règlement actuel, l'on puisse examiner et faire adopter avec sanction royale les 60 mesures législatives et plus que le gouvernement veut présenter au cours de la session. L'opposition évidemment bougonnera à propos du temps accordé pour l'étude des mesures. Elle a usé de la même tactique pendant la dernière session alors qu'elle avait la majorité dans chacun des comités permanents. Donc, bien des oppositionnels ne se sont pas documentés pendant la vingt-neuvième législature. Comme les nouveaux visages en face sont relativement peu nombreux à la Chambre, je ne m'attends pas à ce qu'il y ait beaucoup d'amélioration pendant cette trentième législature, et c'est dommage car je suis persuadé qu'une bonne opposition est essentielle à un bon gouvernement.

Je suis vraiment chanceux de représenter l'une des circonscriptions les plus intéressantes de notre pays. Je remercie de tout cœur les électeurs qui m'ont accordé leur confiance en m'élisant une deuxième fois. J'espère pouvoir rendre à tous mes commettants le genre de service qu'ils attendent et qu'ils méritent. Le comté de Vaudreuil est presque également divisé en groupes linguistiques, et les francophones constituent une faible majorité. Le comté comprend une grande région rurale, où l'on parle surtout français. Le sol est riche et, en outre, on y compte de nombreuses écuries, ce qui fait que le nombre de chevaux dans la circonscription est considérable. On y pratique la polyculture en insistant sur l'élevage des vaches laitières. Le secteur surtout urbain de l'Île de Montréal est l'une des régions où la croissance est l'une des plus rapides au Canada. Les gens de cette région, anglophones pour la plupart, vont travailler à la métropole. Un grand besoin se fait sentir au niveau de l'amélioration du transport public.

Dans la circonscription de Vaudreuil, on trouve probablement autant d'institutions et de clubs sportifs que dans toute autre circonscription au pays. Il y a très peu de sports qui ne font pas l'objet d'activité soutenue dans cette région. C'est en partie à cause de cet intérêt manifesté dans la région que j'ai essayé, et je continuerai, de décider le gouvernement à former un ministère des sports pour qu'il puisse y avoir une influence fédérale beaucoup plus grande en ce domaine. J'estime que la participation financière actuelle du gouvernement fédéral est tout à fait insuffisante.

Pendant la campagne électorale, les deux sujets qui réapparaissaient dans les trois quarts des questions qui m'ont été posées concernaient l'inflation et l'avenir de l'agriculture dans la province de Québec. J'entends revenir sur ces deux sujets un peu plus tard. La question du bill 22 du Québec a aussi été soulevée. Comme l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), dont les remarques sur le sujet se trouvent à la page 54 du compte rendu officiel, je crois que les gens de la province de Québec pourraient fort bien se tirer d'affaire sans le bill 22. Cependant, le bill a été approuvé et je ne veux aujourd'hui que faire écho aux sentiments exprimés hier par le premier ministre (M. Trudeau). Ses observations se trouvent aux pages 47 et 48 du compte rendu officiel. J'appuie de tout cœur, et avec enthousiasme, ses observations au sujet du bill 22 du Québec.

Une question soulevée depuis les élections a trait au partage des frais de gestion des corps de police et le ministre québécois de la Justice, M. Choquette, en a saisi par lettre notre solliciteur général (M. Allmand). Comme vous le savez, j'appuie fermement M. Choquette, non pas au chapitre des montants, que je ne suis pas habilité à juger, mais au chapitre du principe que l'apport financier du gouvernement fédéral dans une affaire de ressort provincial devrait être disponible au même titre à toutes les provinces.

De plus, je prétends que la protection particulière qui doit être accordée à la population des deux plus importantes villes du Canada, Montréal et Toronto, est une responsabilité nationale qui devrait être assumée, dans une certaine proportion, par le Trésor fédéral. Certains députés seront peut-être surpris de voir que moi, un partisan du gouvernement, je fasse valoir une opinion qui ne concorde pas avec celle d'un ministre. C'est une des raisons pour lesquelles je suis fier d'appartenir au parti libéral. Nous représentons un large éventail d'opinions et nous pouvons

être classés à tous les échelons de la gauche vers la droite. Je dois dire que ces termes m'effraient quelque peu. Lorsqu'on appuie l'augmentation des pensions, on est gauchiste; lorsqu'on prône un climat industriel prospère, on nous classe à droite. C'est malheureux car chacun d'entre nous doit utiliser ses compétences dans les domaines les plus assortis à ses talents. Néanmoins, en fin de compte et une fois le débat terminé, nous nous rallions tous à l'opinion majoritaire de notre parti. Nous votons ensemble. Les divergences d'opinion et la solidarité de buts font notre force.

Autre point soulevé depuis les élections: les discussions, relancées par le gouvernement du Québec, au sujet de la cession de l'hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'administration provinciale. Cette question a soulevé des doutes et des craintes dans l'esprit tant des anciens combattants hospitalisés que des employés. Le problème de la pénurie des infirmières à cet hôpital n'a pas été atténué par les nouvelles provenant des discussions. La ville dans laquelle cet hôpital se trouve est également concernée puisque l'indemnisation fédérale à cette municipalité forme une large part de son budget annuel. Un changement d'administration peut entraîner une réduction de recettes de l'ordre de $200,000 par année. Une prompte déclaration sur l'avenir problable de cet hôpital s'impose au plus haut point.

Comme je le disais plus tôt, j'ai l'intention de parler de l'état de l'agriculture, spécialement de celle de ma circonscription, mais plus généralement de celle de toute la province de Québec. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que le Parlement et les assemblées provinciales auraient concurrence de juridiction sur l'agriculture, sous réserve de la disposition selon laquelle si une loi provinciale vient en contradiction avec une loi fédérale, c'est cette dernière qui prévaut. C'est dire qu'une loi provinciale ne peut s'appliquer dans le territoire de la province si cette loi entre en conflit ou fait double emploi avec une mesure fédérale. Autrement dit, elle ne s'applique que quand son objet n'est pas soumis aux lois fédérales ou quand, même s'il y est soumis, elle ne fait que compléter les dispositions législatives fédérales.

● (1520)

Le pouvoir législatif dans le domaine de l'agriculture ne permet pas d'adopter des lois concernant l'utilisation et la commercialisation des produits agricoles. Il ne permet pas au gouvernement fédéral de légiférer à cet égard au Canada ni dans aucune des provinces, pas plus qu'il ne donne aux provinces le droit de le faire chez elles. Si le gouvernement fédéral veut légiférer en ce qui concerne la commercialisation, il doit invoquer ses pouvoirs en matière d'échanges commerciaux et dans ce cas, pour être valides, ses mesures, doivent s'appliquer seulement au commerce international et interprovincial. Quant à la province, elle peut aussi adopter des lois sur la commercialisation en vertu de ses pouvoirs en matière de propriété et de droits civils ou des pouvoirs non précisés que lui accorde la constitution à l'égard de toutes les affaires locales. On ne connaît pas la portée exacte des pouvoirs provinciaux au chapitre de la commercialisation, mais ils semblent permettre la création d'un organisme de commercialisation qui sera désigné comme seul acheteur d'un produit donné que les agriculteurs de la province veulent vendre sur le marché intérieur.

La base de notre politique nationale de l'agriculture est la prémisse «qu'une industrie agricole stable sert l'intérêt économique du pays et que les agriculteurs comme groupe ont droit à une part équitable du revenu national». Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec a un objectif primordial et bien précis. Il veut rendre l'agriculture rentable et la faire se conformer aux besoins sociaux et économiques des années 70. La tendance générale en agriculture au Québec est le dépeuplement des régions rurales et la diminution de la superficie des terres cultivées. Au cours de la dernière décennie, la population agricole a diminué de moitié. Même si les objectifs fédéraux et provinciaux sont excellents et que la répartition des pouvoirs est assez nette, il semble donc qu'ici ou là les divers corps législatifs ne remplissent pas leurs objectifs. Il faut qu'au cours de la présente législature, l'étude du problème soit prioritaire.

Durant la campagne électorale et depuis les élections, les questions de mes électeurs, au sujet de l'inflation peuvent se regrouper en trois catégories: les programmes gouvernementaux les règlements concernant l'application de ces programmes, et la fonction publique ou le service qui administre ces programmes. Au sujet des programmes, bien qu'ils aient été souvent largement critiqués, il m'a été difficile de déceler des propositions précises de changement. Comme personnellement, je déteste les généralisations, je ne mentionnerai au Parlement aucune idée de changement. Toutefois, le mode d'application des programmes a fait l'objet de critiques très détaillées. Les trois programmes les plus souvent mentionnés sont la Commission d'assurance-chômage et son attitude à l'égard des chômeurs, le programme des Initiatives locales et Perspectives-Jeunesse. Ces trois programmes relèvent tous du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Il n'est pas difficile de comprendre le fondement des critiques formulées dans ma circonscription. On y note une pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux domaines spécialisés de même qu'une pénurie de main-d'œuvre non spécialisée, et ceci dans une province où le taux total de chômage est trop élevé. Cette pénurie de main-d'œuvre atteint tous les secteurs de l'économie, c'est-à-dire l'industrie, l'agriculture et les services, et il est parfaitement naturel de critiquer ceux que l'on juge responsables d'une situation apparemment injuste.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) nous a dit qu'un rapport serait bientôt publié sur ce que l'on appelle communément l'éthique du travail. Si, comme il le laisse entendre,—et je n'ai personnellement aucune raison de mettre en doute cette déclaration—l'attitude générale des Canadiens envers la productivité est très saine, il lui faudra, logiquement, trouver des meilleures façons de pourvoir aux emplois vacants en diminuant le nombre de chômeurs. Pour ce qui est de la Fonction publique, les critiques résultent de la publicité faite au nombre des fonctionnaires. J'ai correspondu avec le dernier président du Conseil du Trésor et il sait que je suis loin d'approuver la méthode employée pour fixer le niveau de compétence dans les ministères. J'ai la ferme intention de demeurer en communication avec le nouveau président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) afin de suivre de près la marche des études en cours. Pour prendre un bon départ, je devrais d'abord signaler que la nomination du député de Saint-Maurice à ce poste important me fait très plaisir. Je dis cela en toute sincérité, même si le moment est mal choisi.

Hier soir, il m'a été donné de visiter le musée commémoratif Victoria, nouvellement rénové. Je ne saurais trop le recommander aux personnes qui visitent la capitale. L'édifice a servi au parlement lorsque le grand incendie a ravagé les deux chambres. C'est dans le même édifice que

Sir Wilfrid Laurier, député du comté de Soulanges, dans ma circonscription, a eu son attaque.

Durant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais parler du Sénat. Je suis convaincu qu'il est nécessaire de revoir encore une fois toutes les mesures législatives. Au cours de la dernière législature il y a eu opposition—et il en sera sans doute toujours de même—lorsque le Sénat a arrêté et renvoyé un bill adopté à la Chambre. En raison des discussions enflammées et des réactions émotives auxquelles cela donna lieu, une seconde étude revêt une importance extrême. Toutefois, afin d'assurer un maximum d'efficacité et de rendement, une étude du mode de nomination et du mandat des sénateurs s'impose. Je présente un bill privé qui aurait pour effet de libérer un siège de sénateur au moment des élections générales, ce qui limiterait de fait la durée du mandat des sénateurs à une période variant entre 10 et 15 ans.

J'aimerais aussi que l'on établisse un régime qui permettrait aux chefs des partis reconnus de donner leur avis après les élections générales dans les provinces où un siège de sénateur aurait été libéré. Il faudrait que ces partis obtiennent au moins 50 p. 100 des voix et la majorité dans la province en cause. Un tel régime devrait favoriser considérablement le gonvernement élu tout en assurant une représentation raisonnable des autres partis.

J'ai suivi attentivement la lecture du discours du trône et, bien qu'une bonne partie ne soit, par la force des choses, qu'une répétition du discours précédent, j'en suis fort satisfait. Si l'on y ajoute tous les projets de loi qui doivent être déposés au cours de la session, il sera facile de comprendre le vif intérêt et le grand enthousiasme avec lesquels j'anticipe les semaines et les mois à venir.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma première intervention au cours de la 29e législature s'adressait à la jeunesse canadienne. Je m'adresse de nouveau à elle aujourd'hui pour lui demander encore une fois d'avoir confiance dans le système politique et parlementaire de notre pays. Je tiens donc à participer au développement ininterrompu de notre pays, à aider notre société à devenir plus humaine à une époque où l'ordinateur menace d'absorber l'individu. Nous ne sommes pas à la fin mais à l'aurore seulement d'un nouveau siècle de développement au Canada.

● (1530)

En ce début de nos travaux parlementaires, je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'avoir été élu à ce haut poste. Votre tâche est plus difficile que ne le pensent les gens. Je vous adresse mes meilleurs vœux et vous promets ma collaboration. Je suis ravi de voir les greffiers de retour à leur poste. Il accomplissent un travail inestimable à la Chambre.

C'est un privilège pour moi de représenter encore une fois ici la circonscription d'Edmonton-Strathcona. Cette région est une partie intégrante de la dynamique ville d'Edmonton dont les charmes, le progrès commercial et les services socio-culturels sont décrits dans une nouvelle et jolie brochure intitulée «Edmonton», publiée par la Chambre de Commerce. Trois projets d'aménagement dans la circonscription d'Edmonton-Strathcona sont importants dans la conjoncture actuelle pour le gouvernement fédéral. Il s'agit tout d'abord de la conservation du vieux secteur de Strathcona, initiative fascinante qui bénéficie du concours de Héritage Canada, et vise à préserver et développer le centre de notre collectivité. Deuxièmement, le parc Fort Edmonton, très intéressant projet de reconstitution des débuts historiques de la ville d'Edmonton, qui mérite bien l'appui du fédéral. Troisièmement, le déplacement par le Canadien Pacifique de ses gares de triage de Strathcona, lequel sera facilité par la mesure ferroviaire adoptée au cours de la dernière législature.

Je vais tâcher au cours des mois prochains de faire progresser ces grandds projets qui seront très avantageux pour la population d'Edmonton-Strathcona. Je tiens à placer les intérêts de Strathcona dans le contexte plus vaste des intérêts du Canada. Il importe que tous les Canadiens comprennent ce qui se passe non seulement au pays mais dans le monde entier. Il ne suffit plus de nos jours de venir au Parlement et de borner nos intérêts au territoire qui va de Saint-Jean (T.-N.) à Victoria et Inuvik. Le monde entier est devenu une communauté, et même s'il est vrai que nous ne légiférons qu'à l'intention du Canada, il serait malheureux que nous ne tâchions pas de résoudre la crise actuelle de l'humanité qui domine sur le plan des préoccupations mondiales.

Le discours du trône du gouvernement n'oublie pas ce point. On y trouve ceci:

> A cet égard, le Canada contribue à l'adoption de mesures internationales visant à réduire l'écart entre les riches et les pauvres, écart qui est injuste et qui peut devenir dangereux. Cela ne nous amènera pas seulement à augmenter notre aide financière aux pays en voie de développement, mais aussi à réexaminer d'autres aspects de notre politique qui influent sur nos relations économiques avec le Tiers monde.

Ce paragraphe, inapproprié dans son libellé actuel, empêche le discours du trône d'être complètement catastrophique dans le domaine des relations internationales. Le ton suffisant du discours du trône trahit un manque d'intérêt—cela peut difficilement être de l'ignorance—pour la véritable situation mondiale actuelle. Le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, nous prévient qu'il y a urgence à l'échelle mondiale. Notre époque se distingue par un ensemble de problèmes interdépendants dont l'échelle dépasse tout ce qui s'était déjà vu: pauvreté généralisée, pénuries alimentaires, crise du coût de l'énergie, fardeau persistant des budgets militaires, inflation exacerbée par l'instabilité monétaire mondiale, et en plus la perspective de voir doubler la population du globe d'ici la fin du siècle.

Ce sont là des problèmes nouveaux, et non de simples prolongements de problèmes anciens. Comme l'a dit Maurice Strong, notre distingué compatriote qui dirige le programme d'environnement des Nations Unies, ils sont tout à fait nouveaux par leur nature, et appellant des vues nouvelles et des solutions d'un genre nouveau. A cet égard je suis heureux de la nomination du nouveau secrétaire d'État chargé des Affaires extérieures (M. MacEachen). Il s'est déjà montré averti des bouleversements économiques et sociaux provoqués par la technologie excessive de notre civilisation. Dans une allocution clairvoyante prononcée en 1971 à l'Université de Caroline du Nord, le ministre déclarait:

> Nous commençons à comprendre que les problèmes d'ordre public qui nous écrasent sont le résultat de notre vision incomplète du monde ainsi que d'une éthique sociale anémiée... Dès que l'homme—l'être humain en société avec d'autres—occupe le premier rang de notre perception des choses, nous commençons à réévaluer les systèmes économiques et les idéologies politiques à partir de ce point de vue. Nous essayons d'imaginer la façon dont il serait possible de changer les systèmes pour les adapter aux gens et les servir, et non le contraire.

Lorsqu'on ajoute à cette philosophie le pouvoir de concevoir la politique étrangère du Canada, j'ai un peu d'espoir malgré le discours du trône. Lorsqu'il est allé prononcer son premier discours devant les Nations Unies à New-

York, le ministre a donné une conférence de presse au cours de laquelle il a déclaré:

Nous allons chercher de nouveaux moyens de réduire les inégalités économiques dans le monde. J'engagerai mon ministère à chercher des méthodes nouvelles et originales dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, en encourageant le ministre à mettre au point une politique canadienne plus active pour «réduire les inégalités économiques», je tiens à lui dire que nous avons les réponses toutes prêtes. Il est inutile d'avancer à l'aveuglette. Des experts internationaux ont analysé les problèmes universels qui ont provoqué la misère des peuples dans les pays en voie de développement. Les Nations Unies nous ont dicté la route à suivre. Il importe que le Canada et les autres pays industrialisés fassent preuve d'une forte direction politique, direction qui reconnaît les responsabilités morales, économiques et sociales de notre puissance technologique.

Je veux proposer deux mesures précises en vue d'aider le Canada à mieux s'acquitter de ses responsabilités: premièrement, reconnaître le nouvel ordre économique international préconisé par les Nations Unies; deuxièmement, mettre au point une politique nationale globale relativement à la population. Ces deux mesures vont de pair. Je m'explique. La sixième séance spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue au printemps de 1974 sur la répartition des matières brutes, a mis en lumière le fait que le gros du profit réalisé par la vaste expansion du commerce et l'accroissement des richesses au cours des deux dernières décennies est demeuré, dans des proportions alarmantes, aux mains des riches. La théorie selon laquelle la situation du pauvre s'améliore tant soit peu lorsque le riche s'enrichit, s'est révélée fausse même dans le contexte de la plus rapide expansion économique jamais connue.

Selon l'éminente économiste du milieu Barbara Ward, le système économique mondial se révèle incapable de faire face à deux graves bouleversements:

Du côté de la demande, il ne parvient pas à affranchir la masse des gens. Du côté de l'offre, il peut être incapable de réunir assez de ressources, sans causer un préjudice trop grave au milieu, pour juguler l'inflation et préserver la biosphère.

Le débat mondial se réduit à ce qu'on appelle les deux seuils: le seuil d'endurance des êtres humains privés des choses essentielles de la vie et le seuil d'endurance de la planète toujours plus pressurée. La façon d'échapper au dilemme est l'acceptation systématique de la justice distributive. C'est évidemment ce qu'une poignée de personnes des domaines politique, religieux et social disent depuis longtemps.

La gravité des événements pousse maintenant les Nations Unies à prendre des mesures concrètes pour y arriver. La plus significative d'entre elles est l'adoption par l'Assemblée générale du nouvel ordre économique international. Ce nouvel ordre est nécessaire parce que les nations pauvres perdent toujours de plus en plus de terrain dans la course au développement. Elles s'enlisent dans la crise actuelle qui elle-même est l'aboutissement de tous les problèmes qui se sont accumulés au cours des années dans le domaine du commerce, de la réforme monétaire, de l'inflation généralisée et de l'insuffisance de l'aide financière au développement. Le nouvel ordre tente donc de résoudre ces vieux problèmes par «une restructuration fondamentale du système économique mondial».

Il faut permettre aux pays en voie de développement de pouvoir produire et gagner davantage. Les pays industrialisés devraient commencer par augmenter leur aide d'urgence et oublier certaines dettes en souffrance. Cela pave-

rait la voie à des changements de structure dans les relations internationales qui comprendraient ces efforts, et je donnerai très rapidement mon opinion sur ce que j'appelle «l'ordre international» en proposant, premièrement, d'établir un rapport juste et équitable entre le prix des matières, des denrées primaires et des produits finis exportés et importés par les pays en voie de développement: autrement dit, chercher à établir un lien entre le prix des produits exportés par les pays en voie de développement et celui des produits qu'ils importent des pays industrialisés.

Deuxièmement, de renverser la tendance persistante de stagnation ou de diminution du prix réel de plusieurs produits exportés par les pays en voie de développement—le cacao du Ghana, par exemple—en dépit de la hausse générale du prix des denrées qui entraîne une diminution des gains réalisés à l'exportation par ces pays en voie de développement. Troisièmement, d'assurer que les pays en voie de développement puissent importer les quantités de produits alimentaires dont ils ont besoin sans exercer de pression excessive sur leurs réserves de devises étrangères et leur balance des paiements, et de leur garantir les importations de denrées essentielles, y compris les engrais, en provenance des pays industrialisés à des conditions favorables. Quatrièmement, de leur assurer un accès plus facile aux marchés des pays industrialisés en supprimant progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires et les pratiques commerciales restrictives.

● (1540)

Cinquièmement, d'accroître la participation des pays en voie de développement au processus décisionnel des organismes monétaires mondiaux de façon à accélérer le financement international du développement. Sixièmement, d'établir un code international d'échanges techniques en fonction des besoins et des conditions des pays en voie de développement. Septièmement, de régir les activités des sociétés multinationales de façon qu'elles se conforment aux programmes nationaux de développement des pays où elles s'implantent et de les empêcher de collaborer avec les régimes racistes et les administrations coloniales.

Les Nations Unies jugent ces mesures et d'autres indispensables à l'établissement d'un nouveau régime de relations économiques internationales fondées sur la justice, l'égalité souveraine, et l'interdépendance des intérêts des pays nantis et démunis. Bref, le nouveau régime fournit un instrument pour une association mondiale en vue de l'expansion économique et sociale. Il y a loin toutefois entre le nouveau régime économique international préconisé par les Nations Unies et son acceptation par les pays nantis. Il n'en est nullement question dans le discours du trône.

Lors de la conférence sur la population mondiale à Bucarest, le Canada a soigneusement évité de mentionner le nouveau régime, même si de nombreux pays réclament l'élaboration d'un plan d'action pour la population mondiale dans les cadres de ce nouveau régime. Par exemple, la Finlande a déclaré clairement qu'elle appuyait le nouveau régime comme «condition indispensable à la réalisation du plan d'action.» Cela m'amène à parler de la nécessité d'une politique démographique nationale qui à son tour requiert la compréhension du problème de la démographie mondiale. Le problème a une double portée: la croissance rapide de la population dans les régions en voie de développement et le niveau de vie élevé dans les régions nanties.

Dans la première phase de l'évolution de l'humanité, il a fallu attendre jusque vers 1800 pour que la population

atteigne le milliard; en 1928 elle avait atteint deux milliards et en 1961, trois milliards, on s'attend que l'an prochain, elle atteindra les quatre milliards. Donc, les intervalles permettant d'accommoder un milliard d'êtres humains de plus sont passés de 128 à 33, à 14 ans. L'écart continue de se resserrer. Les démographes peuvent dire maintenant avec certitude qu'en 2000, il y aura sept milliards d'âmes sur terre, soit le double de la population actuelle. En 1972, la population mondiale s'est accrue de 71 millions, soit l'écart entre les 120 millions de naissances et les 49 millions de décès.

Les progrès de la science médicale ont permis de réduire les taux de mortalité aux deux extrémités: plus de bébés survivent et les gens vivent plus longtemps. Presque la moitié de la population mondiale a moins de 15 ans. Il y a, en ce moment, deux fois plus de mères en puissance vivantes qu'il y en avait il y a 20 ans. Même si les taux de fertilité sont en baisse, la population mondiale va continuer de s'accroître et n'atteindra pas de plateau avant que le siècle suivant soit assez avancé.

Cela ne paraît peut-être pas très grave lorsque nous disons que la population mondiale s'accroît en moyenne de 2 p. 100 par année, mais c'est l'effet cumulatif de cette croissance et l'inégalité de sa distribution qui en font un problème d'une extrême gravité. Cette croissance survient surtout dans les pays en voie de développement où vivent déjà les deux tiers de l'humanité. Dans maints pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, des millions d'hommes vivent dans l'indigence.

Nous ne saurions arriver à comprendre le problème de la surpopulation si nous ne nous arrêtons pas au fait que le tiers de l'humanité, habitant des pays industrialisés, consomme plus de 60 p. 100 des richesses et des ressources de la Terre. Tout bébé né au Canada où le problème de la surpopulation n'existe apparemment pas, consomme en grandissant 50 fois plus de ressources et d'énergie que n'importe quel bébé d'une région de forte densité démographique. Il s'ensuit que le monde industrialisé exerce, sur l'environnement, un impact beaucoup plus grand par habitant que le monde en voie de développement qui tient à juste titre cette situation pour explosive.

Le problème du Tiers-Monde ne réside donc pas dans sa population comme telle. Il réside plutôt dans l'extrême pauvreté que perpétue le contrôle exercé par les nations industrialisées sur la majeure partie des richesses et des ressources mondiales. En prenant pour acquis le maintien de niveaux de vie toujours plus élevés, qui exige une telle ponction sur les ressources naturelles et constitue une telle menace sur l'équilibre écologique de la planète, la minorité des riches deviennent plus riches aux dépens des pauvres dont le nombre va croissant. La Conférence mondiale sur la population a fait ressortir que les fortes populations ne sont pas la cause du sous-développement mais plutôt sa conséquence. Ce n'est donc pas le problème de la population qui doit préoccuper les députés, mais bien la qualité et la dignité de la vie humaine dans son ensemble.

Les programmes d'orthogénie à eux seuls ne résoudront pas le problème car, nous l'avons vu, le problème ne réside pas uniquement dans le nombre des naissances. L'Inde et de nombreux autres pays en voie de développement soutiennent que c'est la pauvreté qu'il faut faire disparaître puisque c'est elle qui est la principale cause de l'augmentation massive de la population. Le taux de croissance de la population baissera alors radicalement. Dans les pays industrialisés, la stabilité de la population a suivi le développement économique. La planification familiale, que l'Occident préconise, peut facilement être considérée par le Tiers-Monde comme un moyen d'apaiser notre conscience sans apporter aux structures économiques et sociales les réformes voulues. Nombre de pays ont déclaré au Congrès mondial de la population qu'il ne faut pas prendre la planification familiale pour une panacée, qu'il faut reprendre le Plan d'action mondial de la population pour mettre un fort accent sur un «développement socio-économique rapide» plutôt que sur la planification familiale, comme moyen d'atteindre la stabilité démographique.

Quant aux politiques économiques et sociales, le plan d'action constate que les taux de fertilité ont été plutôt lents à baisser dans les pays en voie de développement et attribue en partie cet état de choses à «l'inertie des structures sociales et au manque de progrès économique». Il faut que toute la communauté internationale participe aux efforts de développement et «on doit veiller à la juste répartition des ressources et à la minimisation du gaspillage dans le monde entier». L'application de stratégies internationales «doit aider à combler le fossé sans cesse plus large qui sépare les niveaux de vie des pays industrialisés et des pays en voie de développement et faciliter l'abaissement des taux de croissance démographique, surtout dans les pays où celle-ci est particulièrement prononcée».

Le plan propose en outre un emploi plus judicieux, plus efficace des ressources naturelles afin que le gaspillage des uns ne prive pas les autres. On recommande aussi d'accorder une grande priorité à la production vivrière et à la découverte de nouvelles sources alimentaires ainsi que de stimuler la coopération internationale en favorisant la fourniture d'engrais et d'énergie.

Une politique démographique mondiale est donc fort complexe, comme l'est d'ailleurs le problème. Selon le programme des Nations Unies, on doit surtout protéger les personnes qui ont déjà reçu la vie. L'humanité devra faire preuve d'une ingéniosité et d'une force morale, sans précédent, si elle veut mettre en œuvre une telle politique à l'échelle mondiale avant qu'il ne soit trop tard. Dans un monde toujours préoccupé par le quotidien, il est difficile de sensibiliser l'opinion publique aux politiques démographiques, car les résultats ne se font sentir qu'à très longue échéance. C'est pourquoi il faut attirer immédiatement l'attention des populations des pays développés sur la tâche à accomplir.

Notre réputation dans le monde, nos ressources techniques, notre richesse, mettent le Canada dans une position priviligiée où il peut répondre aux aspirations profondes de l'humanité. Comme les Canadiens commencent à saisir les vraies dimensions cachées de la poussée démographique, l'aide d'organismes non gouvernementaux sera particulièrement précieuse pour véhiculer les idées du gouvernement, certes, mais aussi pour façonner l'opinion publique.

Peu après la conférence de Bucarest, le Conseil canadien de la coopération internationale a réuni 280 délégués de 40 grands organismes extra-gouvernementaux, qui ont proposé les grandes lignes d'une politique démographique nationale pour le Canada. Les recommandations faites au gouvernement canadien devaient répondre aux besoins sociaux et économiques de la population mondiale tout en nous permettant d'assumer nos responsabilités globales. Le groupe a établi certains principes qui forment, à mon avis, un fondement solide pour l'élaboration d'une politique. Je voudrais simplement en énumérer quatre. Premièrement, à titre de pays prospère, le Canada devrait donner l'exemple en ralentissant le taux de consommation des ressources, accroître notre production alimentaire, notam-

ment des protéines végétales, insister sur la mise au point de dispositifs équitables de distribution des produits alimentaires et des ressources naturelles. Deuxièmement, administrer une politique d'immigration clairement énoncée et équitable envers tous les futurs immigrants, cesser de favoriser l'exode des cerveaux dans les pays en voie de développement. Troisièmement, améliorer les services d'enseignement de la vie familiale et de planification familiale tout en reconnaissant que l'usage général et croissant de l'avortement, antithèse du principe de la planification familiale, révèle que le respect de la valeur de la vie humaine diminue peu à peu. Quatrièmement, donner une plus haute priorité au développement social et économique des pays pauvres au moyen de dispositions plus équitables sur le plan commercial et monétaire et relativement aux investissements.

● (1550)

Pour répondre au vœu du nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures «réduire les disparités économiques dans le monde,» le Canada devra prendre des mesures urgentes: reconnaître le nouvel ordre économique international et élaborer une politique globale à l'égard de la population du pays. Le temps est venu de remplacer les expédients par des solutions structurelles. La Conférence mondiale sur l'alimentation qui se tiendra à Rome en novembre, sous l'égide des Nations Unies est l'endroit désigné pour faire valoir cette nouvelle façon d'aborder le problème. L'aide du Canada est nécessaire mais elle ne suffira pas à résoudre le problème de la faim, qui n'est pas unique. Les mesures visant à résoudre le problème que pose la famine doivent être intégrées dans une stratégie globale de développement. J'en appelle au nouveau ministre, au non des millions de personnes qui voient dans le Canada une lueur d'espoir, pour que notre pays donne l'exemple dans ce domaine.

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ce qui me frappe d'abord en voyant la Chambre aujourd'hui c'est son allure à la fois d'église traditionnelle et de nouvelle église. Je vois l'église traditionnelle dans ses vitraux, et la nouvelle église dans ses nombreux bancs vides, qui sautent aux yeux.

Des voix: Bravo!

M. Hogan: Je crois que le député de Edmonton-Strathcona (M. Roche) est vraiment un bon prédicateur. Il va nous falloir apprendre à nous mieux connaître. Je suis convaincu que tous les députés, de quelque appartenance politique qu'ils soient, voudraient souhaiter à mon prédécesseur Donald MacInnis une excellente santé et une retraite heureuse.

Des voix: Bravo!

M. Hogan: En tant que membre du parti social démocratique, je manquerais à mon devoir en ne mentionnant pas très respectueusement le grand Canadien qui a représenté pendant nombre d'années l'ancienne circonscription de Cape Breton-Sud comme député du parti CCF, M. Clarie Gillis.

En écoutant, en lisant et en approfondissant le contenu du discours du trône, j'ai noté les observations suivantes, que je porte à l'attention de la Chambre. Je veux tout d'abord parler de la crise financière internationale dans la mesure où elle concerne le leadership du Canada. Le discours du trône me semble très incomplet, même en tenant compte des limites traditionnelles de temps, car il n'a pas assez attiré l'attention des députés et de tous les

Canadiens sur la grave crise financière internationale qui nous menace présentement. Il est vrai que le discours du trône mentionne brièvement les problèmes de balance des paiements et l'accumulation rapide d'énormes réserves monétaires par un petit nombre de pays. Mais cette allusion ne fait guère ressortir l'urgence de la situation.

A la fin de 1973, les réserves monétaires combinées des pays importateurs s'élevaient à moins de 150 milliards de dollars. L'augmentation du prix du pétrole, prévue par les pays membres de l'OPEP pour le 1er janvier et fondée sur l'inflation affectant leurs importations à ce moment-là, pourrait entraîner une réduction des réserves de l'ordre de 7 milliards de dollars par mois. Cette hémorragie des réserves à un tel rythme pourrait rapidement laisser l'économie internationale anémiée et mortellement blessée.

En raison des conséquences extrêmement sérieuses de cette confrontation de plus en plus vive entre les pays producteurs et les pays consommateurs de pétrole, il semble que le Canada, à titre de puissance moyenne, aurait dû, depuis bien longtemps, donner l'exemple en tentant de rapprocher ces pays en vue de créer un climat de conciliation qui aurait pu éviter les paroles pénibles et menaçantes échangées à ce propos entre M. Kissinger, le président Ford et certains chefs arabes, il y a à peine une semaine.

Des voix: Bravo!

M. Hogan: Comme nouveau député, je fais peut-être preuve d'une innocente naïveté, mais il me semble vraiment que le Canada a manqué l'occasion de jouer un rôle limité mais extrêmement important de conciliateur dans cette confrontation entre les pays producteurs et les pays consommateurs de pétrole, rôle qui aurait été à long terme beaucoup plus important pour le monde que ne l'est sa participation à la force pour le maintien de la paix à Chypre. Au pays même, nous avons vu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) défendre vaillamment les revendications des producteurs agricoles et la nécessité pour les offices de commercialisation de les aider à les obtenir; mais il est allé trop loin en tentant d'exclure toute représentation des consommateurs au sein des offices de commercialisation des produits agricoles, créant ainsi indirectement un conflit croissant entre les producteurs et les consommateurs. Ainsi, sur le plan international, notre pays n'a pas réussi à rapprocher les pays consommateurs et les pays producteurs de pétrole et, sur le plan national, il a eu tendance, du moins indirectement, à provoquer une confrontation entre les producteurs agricoles et les consommateurs canadiens.

Il existe certainement dans notre société suffisamment de conflits entre les races, comme nous en avons été témoins récemment devant le Parlement, de conflits linguistiques et régionaux et de conflits entre les syndicats et le patronat pour qu'un ministre de la Couronne faisant preuve de parti pris et de chauvinisme, soulève indirectement, même inconsciemment, un autre conflit. Ce genre de réflexions et de propos est d'autant plus inexcusable que, devant la demande croissante de vivres à l'échelle mondiale, en raison de la poussée démographique, des ambitions nouvelles et d'une pénurie croissante de denrées alimentaires, la situation semble indiquer que le gouvernement devra obtenir l'appui de tout le pays pour tenter sérieusement de réviser et de modifier une grande partie de notre politique agricole, si le Canada veut jouer un rôle important pour répondre à se propres besoins d'une part, mais aussi aux besoins des pays en voie de développement, pendant les 25 prochaines années au moins. Je dis cela en

admettant, toutefois, que ces pays devront apprendre peu à peu à subvenir à leurs propres besoins alimentaires.

Je suis certain que l'accroissement de la production alimentaire peut être plus rapide que la croissance démographique, puisque c'est ce qui s'est produit au cours des deux dernières décennies. Je ne suis certes pas un économiste agricole, mais l'opinion que j'avance est celle que l'on retrouve dans l'évaluation préliminaire de la situation alimentaire mondiale, présente et future, préparée pour la Conférence mondiale sur l'alimentation, qui doit se tenir à Rome en novembre. Pour des raisons humanitaires et des raisons d'intérêt national, le Canada doit, par sa politique alimentaire et d'autres politiques générales d'aide et d'échanges commerciaux, participer de plus en plus activement au soulagement des milliards de démunis du Tiers-Monde.

● (1600)

A propos de la nécessité d'une aide internationale, de nombreux députés ont probablement lu la déclaration du président Perez du Venezuela en réponse au récent plaidoyer du président Ford en faveur de la réduction du prix du pétrole. Dans une lettre ouverte adressée au président Ford et publiée la semaine dernière dans le *Times* de New York, le président du Venezuela rappelle entre autres choses que les pays nantis avaient promis il y a quelques années de donner au moins 1 p. 100 de leur produit national brut pour venir en aide aux pays émergents. Il signale au président des États-Unis qu'on n'en a rien fait. Les Canadiens qui se trouvent parmi les richards du monde devraient avoir honte en 1974 de ne pas s'être encore acquittés de cette obligation. Espérons que le présent gouvernement, dont le ministre des Affaires extérieures, originaire du Cap-Breton, est progressiste et socialisant, remplira cette promesse durant la trentième législature. C'est vraiment le moins que le Canada puisse faire.

Durant la campagne électorale, les porte-parole du gouvernement ont prétendu que l'inflation était en grande partie un phénomème importé et qu'on n'y pouvait pas grand-chose, sauf prendre certaines mesures comme l'indexation de l'impôt sur le revenu et des pensions pour atténuer certains des pires effets. Or, ayant obtenu un mandat convaincant, les ministériels semblent indécis quant aux mesures à prendre. Si l'on en juge par le discours du trône, ils songent à consulter divers groupes de la société pour découvrir, grâce à eux, quelles initiatives devrait prendre le gouvernement. Ce qui suppose une série de mini-rencontres au sommet qui ne sont qu'une pâle imitation de la récente rencontre internationale au sommet à laquelle le président des États-Unis a participé. A mon avis, cela laisse entendre aussi une abdication du rôle de leader qui vient tout juste d'être attribué au parti d'en face.

Les porte-parole de ce parti ont convaincu les électeurs qu'ils possédaient la compétence voulue pour diriger les affaires du pays. Qu'ils le montrent maintenant, qu'ils gouvernent le pays et qu'ils remplissent leur mandat. Au cours de la campagne électorale, nous avons entendu le premier ministre (M. Trudeau) proclamer qu'en plus de chercher à rallier les voix, il exerçait sa notion de démocratie de participation en vue de créer le climat nécessaire pour entrer en action au cours de la prochaine législature. Monsieur l'Orateur, la prochaine législature est arrivée. Les députés et les Canadiens demandent de l'action, et non pas encore des mots et des réunions stériles de relations publiques

Nous nous intéressons tous à cette partie du discours du trône où le gouvernement déclare qu' «il demeurera conscient de la nécessité d'imposer des restrictions». Cela autorise à penser, semble-t-il, que le ministre des Finances (M. Turner) aura recours à des restrictions fiscales lorsqu'il déposera son budget. Le discours du trône poursuit en disant que «le gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie dans le dessein de combattre l'inflation».

Selon moi, monsieur l'Orateur, c'est un air que les Canadiens connaissent. Je songe immédiatement à 1969 et à 1970. Le gouvernement a sûrement appris cette leçon. S'il s'engage de nouveau dans cette voie, ce sont les pauvres, les pauvres travailleurs, la région de l'Atlantique en général et certaines de ses parties en particulier qui devront assumer le fardeau écrasant et inégal. Je mentionnerai notamment une bonne partie de Terre-Neuve, province qui mérite une attention vigoureuse et toute spéciale à l'occasion du 25e anniversaire de son adhésion à la Confédération, ainsi que certaines zones du Nouveau-Brunswick.

Cette politique libérale de 1969-1970, a provoqué dans la région de l'Atlantique une hausse coutumière du chômage, lequel est devenu en quelque sorte sa caractéristique au sein de la confédération canadienne. Au Cap-Breton, par exemple, cette politique a fait monter le taux de chômage à quelque 20 p. 100, comme l'a signalé le président de la Société de développement du Cap-Breton lors de sa comparution devant le comité permanent de l'expansion économique régionale en 1973. Je tiens à rappeler au gouvernement que dans l'élaboration de la formule du programme d'initiatives locales pour cet hiver, le bureau du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) a fait état d'un taux de 16.6 p. 100 de chômage dans ma circonscription de Cape Breton-East Richmond, de 15.5 p. 100 dans Cape Breton-The Sydneys et de 15.3 p. 100 dans Cape Breton Highlands-Canso.

Il s'agissait des chiffres de l'hiver dernier. Il faudrait plus que les beaux discours et les subventions du PIL pour l'empêcher d'atteindre 20 ou même 25 p. 100 si le gouvernement poursuit une politique de resserrement monétaire et de contrainte fiscale, qui accroîtrait sensiblement le chômage à l'échelon national, portant le taux désaisonnalisé actuel de 5.3 à 7.8 p. 100, comme l'ont prédit pour le quatrième trimestre de 1975, les recherchistes indépendants à la conférence de la Commission. En fonction de la population active actuelle, le nombre des chômeurs passera d'un peu plus d'un demi-million actuellement à quelque 780,000. Cela donnera le chômage annuel moyen le plus élevé atteint au Canada depuis nombre d'années, et le plus fort taux de chômage des 13 dernières années. Nous savons tous dans quel dilemme se trouve le gouvernement. Mais quand il faut choisir entre l'inflation et un pareil taux de chômage, mes collègues et moi choisirions tous ce que nous considérons comme le moindre mal dans les circonstances, c'est-à-dire l'inflation. Pourquoi? C'est, je le répète, que la politique tendant à provoquer le chômage a toujours, et encore très récemment, atteint surtout les plus faibles.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse de devoir consulter mes notes si longuement, mais c'est la première fois que je m'adresse à la Chambre. Pendant la dernière campagne électorale, chacun de nous est entré dans des cuisines et des salons, pour se trouver face à face avec des hommes et des femmes qui n'ont pas assez pour vivre en 1974, dans un pays apparemment riche. Il y a au Canada des gens qui courent les supermarchés pour trouver des os à moelle comme beaucoup l'avaient fait aux pires jours de la crise, et se payer lorsqu'ils le peuvent le morceau de viande le moins cher.

Ces hommes et ces femmes, personnes âgées, travailleurs défavorisés, autochtones, errent de comptoir en comptoir dans les supermarchés et les magasins d'alimentation, et se cachent de leurs amis pour ne pas leur faire voir la rigueur de leur dénuement. Qui plus est, comme plusieurs journalistes l'on dit au cours de la dernière campagne, la crise du logement place certains de mes électeurs dans une situation presque insupportable.

● (1610)

Comme mon premier discours à la Chambre des communes tire à sa fin, monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas louer les efforts assidus déployés par la Société de développement du Cap-Breton pour rétablir une situation économique dans cette partie du monde qui semblait presque impossible il y a à peine 8 ans. La Société, établie en 1967, à la suite de la dure lutte que j'ai livrée avec d'autres, dont l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, semblait vouée à l'échec au début. Ces dernières années, favorisés par la politique arabe de gonflement du prix du pétrole qui a insufflé une nouvelle vie à l'industrie du charbon, grâce à l'appui important du gouvernement fédéral et à la planification et au travail tenace des dirigeants de Devco, nous avons fini par pouvoir espérer que d'ici dix ans, grâce à cette même aide du gouvernement et à cette direction dynamique, ce secteur économique dans le marasme puisse faire disparaître complètement la situation désespérée dans laquelle ont vécu les résidants de Cap-Breton pendant près de 50 ans.

Si cet espoir doit se réaliser, le gouvernement fédéral doit alors absolument collaborer financièrement, de concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, à l'établissement d'un nouveau complexe sidérurgique dans le secteur industriel du Cap-Breton, comme l'on récemment recommandé les experts en implantation de la Steel Company of Canada engagés par le ministère de l'Expansion économique régionale. Le succès de cette tentative exceptionnelle de rétablissement d'une région en crise par le gouvernement fédéral dépend de la création d'un tel complexe. Ce dernier assurera la stabilité d'emploi dans l'industrie du charbon qui réussira assez rapidement à faire ses frais, ou presque, de sorte que cette région et les gens fiers et courageux qui l'on développée finiront par contribuer de façon plus concrète aux coffres de l'État. Il incombe au gouvernement de s'assurer que cette entreprise appelée Devco ne périsse pas faute de fonds d'investissement.

Un dernier mot sur l'industrie du charbon. Bien des députés ont entendu mon prédécesseur faire des revendications au nom des mineurs de charbon qui ont dû prendre une retraite anticipée 1969 et 1971, selon la formule globale adoptée par le gouvernement fédéral pour résoudre les problèmes cruciaux qui se posaient à l'époque. Les prestations de retraite anticipée de ces mineurs ont alors été amputées du montant de leur assurance-chômage au cours de l'année qui suivit leur retraite. En 1971, la Société de développement du Cap-Breton changea sa politique et les prestations d'assurance-chômage ne font maintenant plus partie des prestations de retraite anticipée.

Le député qui représentait ce comté avant moi fit un procès à la Société de développement du Cap-Breton au nom des mineurs de charbon mis à la retraite entre 1969 et 1971. Il a perdu son procès. Auparavant, le directeur de la Société avait offert de négocier avec le comité représentant ces hommes. On a refusé son offre.

Je remarque que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) est absent aujourd'hui. J'espère que certains de ses confrères porteront mes observations à son attention. Je le supplie d'accorder des fonds à la Société de développement du Cap-Breton afin que les mineurs qui ont pris une retraite anticipée entre 1969 et 1971 puissent toucher des prestations auxquelles je crois, sans être avocat, qu'ils n'ont pas droit selon la loi, mais auxquelles ils ont droit moralement, à mon sens. Je plaide leur cause en principe plutôt qu'en droit. Je demande au ministre de l'Expansion économique régionale de rencontrer le directeur de la Société, M. Kent, et moi-même, afin de rectifier cette situation aussitôt qu'il sera humainement possible de le faire, et de donner à ces hommes ce à quoi ils ont moralement droit.

Pendant la dernière session, le ministre et les membres du comité de l'expansion régionale ont signalé qu'ils les appuyaient et je demande maintenant que cet appui verbal soit traduit en actes, c'est-à-dire qu'on leur verse l'argent que leur doit moralement, sinon en droit, la Société de développement du Cap Breton. Dieu sait qu'ils ont besoin de cet argent et ils aimeraient bien le toucher, comme je m'en suis rendu compte pendant la dernière campagne électorale.

Dans une partie de ma circonscription vivent des hommes solides, qui, comme d'autres habitants des Maritimes, comptent sur la mer pour gagner leur vie. L'industrie de la pêche de la côte Est est en sérieuse difficulté, surtout la pêche côtière. Je promets de faire de mon mieux pour collaborer avec le nouveau ministre des Pêches (M. LeBlanc) et les représentants d'autres régions des Maritimes dont les habitants vivent de la pêche, afin d'aider à élaborer une politique à court et à long terme pour le maintien et le relèvement de l'industrie de la pêche puisque, comme on l'a déjà mentionné, le monde entier manque de plus en plus de nourriture, et surtout d'aliments aussi riches en protéines que le poisson. Les pêcheurs de ma région, de Glace Bay à Louisbourg, et ceux de Morien, de Main-à-Dieu, de l'Ardoise et de Bateson, aimeraient beaucoup que le nouveau ministre les recontre pour discuter de leurs besoins. Pendant la session en cours, nous nous efforcerons de signaler au ministre les besoins pressants des pêcheurs.

En conclusion, monsieur l'Orateur et honorables députés, j'aimerais signaler qu'en tant que résumé du programme législatif que le gouvernement entend paraît-il proposer, le discours du trône laisse beaucoup à désirer. Il ne semble pas apporter une solution satisfaisante aux graves problèmes internationaux et nationaux auxquels le Canada fait face à l'heure actuelle. Par ailleurs, j'aimerais exprimer l'espoir dans mon premier discours à la Chambre des communes que la 30e législature du Parlement canadien, qui durera probablement quatre ans, sera reconnue dans l'histoire du Canada comme celle qui, en dépit de graves problèmes nationaux et internationaux, a fait le plus pour les pauvres du pays, pour les régions sous-développées du Canada et surtout pour les pays pauvres.

Merci beaucoup, monsieur le président, mes chers amis.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous me permettez de vous féliciter d'avoir été choisi pour assumer cette haute charge. Depuis le temps que je vous connais, je suis certain que vous honorerez ce poste. J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône pour leurs excellentes allocutions.

On a beaucoup parlé de l'Office canadien de commercialisation des œufs et des offices de commercialisation en général. Permettez-moi tout d'abord de dire que je suis et

que je demeurerai, aussi longtemps que je serai député et agriculteur, un partisan convaincu des offices nationaux de commercialisation. Ils représentent très bien la notion véritable de confédération, peut-être davantage que tout ce qu'on a essayé de mettre sur pied dans notre pays. Ces offices de commercialisation groupent des producteurs de toutes les régions de notre vaste pays qui unissent leurs efforts pour leur bien personnel, et pour le bien de la société, quoi que l'on ait pu en dire.

Nous nous rendons tous compte qu'il subsiste des problèmes au sein de notre confédération, créée il y a un peu plus d'un siècle. L'Office canadien de commercialisation des œufs existe depuis à peine plus d'un an et l'on peut s'attendre à d'autres problèmes. C'est la raison pour laquelle je suis heureux de constater qu'un comité parlementaire tiendra des audiences publiques pour comparer les objectifs de l'Office canadien de commercialisation des œufs avec ses réalisations véritables et celles d'autres offices.

● (1620)

Hier, le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) a dit de moi que j'étais une étoile filante. On a déjà devant moi comparé le chef de l'opposition à l'un des premiers modèles de navires spatiaux le «Stasis», du mot grec qui veut dire «arrêt». Le navire n'est jamais allé nulle part. Votre ministre de l'Agriculture tient à bien préciser au départ plusieurs détails touchant sa vie privée, vu les nombreuses déclarations récemment parues dans la presse. Je comprends les journalistes de lui en vouloir: n'a-t-il pas prouvé qu'ils avaient tort le 8 juillet dernier?

On a dit que j'étais à la tête d'une grosse entreprise agricole. Je ne le suis pas. Je ne possède que 216 acres de terres hypothéquées portant des bâtiments qui ont besoin d'être repeints. Certains ont dit que j'étais un aviculteur. Je n'ai jamais élevé de volaille dans ma ferme. D'autres disent que je suis éleveur de bovins. Je ne suis pas éleveur de bovins. Je n'ai pas élevé un seul bovin depuis vingt ans. Et d'autres disent que je suis un homme riche. Je tiens à dire que je possède une richesse qui ne peut pas être déposée à la banque. La banque ne l'acceptera même pas comme garantie. C'est une richesse que je sais partagée par d'autres députés à la Chambre. Il s'agit de la richesse de savoir que l'on a travaillé pour ses concitoyens dans un poste auquel on a été élu. J'ai 50 ans, et j'ai œuvré en cette qualité pendant 29 ans, que ce soit au service de coopératives, de caisses populaires, de sociétés agricoles, d'organismes municipaux et le reste. Et j'ai trouvé ce travail enrichissant. Je possède donc cette richesse de savoir que je puis faire, comme je l'ai déjà fait, quelque chose pour mes semblables. C'est là une richesse que personne ne peut m'enlever.

M. Alexander: On dirait que c'est votre premier discours.

M. Whelan: Je veux tout simplement rétablir les faits, puisqu'on a écrit des articles à mon sujet. Je tiens à dire que je vis de mes propres ressources depuis l'âge de six ans. Je suis fils d'une famille de neuf enfants qui devait survivre avec $45 par mois, d'allocation aux mères, pendant les tristes années trente. Il n'y avait pas d'assurance maladie alors, ni rien de semblable. Quand on vient dire, comme certains l'ont fait, que cet agriculteur, ce député, ce ministre ne sait pas ce que c'est que la misère, on est loin de la réalité. Il m'est parfois difficile de comprendre ce qu'on écrit au sujet des mesures que prend le gouvernement et de celles que moi-même je prends. Cela me rappelle un éditorial du *Financial Times* du 5 août. L'article se lisait comme il suit:

> Il est temps que la politique agricole du gouvernement fédéral tienne compte du fait que le Canada est l'un des pays les plus fortement urbanisés au monde. Lors du dernier recensement, 76 p. 100 des Canadiens vivaient dans les villes et la population agricole était tombée à 6.6 p. 100, de 9.5 qu'elle était cinq ans auparavant.

Si ces paroles visaient quelque autre groupe minoritaire ou quelque groupe racial au Canada, tous les champions des libertés civiles se porteraient à leur défense. Je déduis de cet article que l'on se tait lorsque les gens se contentent de produire les fruits de la terre comme simples paysans. Je tiens à le dire ici parce que ce sont des propos que l'on a bel et bien tenus. Tout le monde sait que j'ai raison. On n'oserait affirmer de telles choses au sujet d'un autre groupe minoritaire.

Nous entendons parler de gaspillage de nourriture, entre autres, par le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan). Je crois que personne souhaite la destruction de nourriture, que ce soit par l'inondation, la grêle, la sécheresse, la maladie, la neige ou l'homme. Les agriculteurs sont des producteurs de nourriture, des créateurs, et ils déplorent un tel geste. Je tiens à bien faire comprendre qu'à mon avis, il est tout aussi regrettable de jeter aux ordures des millions de tonnes de nourriture chaque année au Canada.

Il y a à Toronto un train qui transporte régulièrement les restes de nourriture au dépotoir. En une semaine, la ville de Toronto jette aux ordures plus de nourriture qu'on a détruit d'œufs. Les Torontois ont l'impression qu'ils ont le droit de jeter ces aliments. Un boueur venu me voir à mon bureau m'a dit que nous avions tous les deux quelque chose en commun. D'après lui, je produis les aliments et les apporte aux gens et lui va les prendre chez eux pour les porter au dépotoir.

On estime que les aliments jetés aux ordures dans certaines grandes agglomérations urbaines—dans l'une ou l'autre de nos grandes villes—suffiraient à nourrir une ville de même population dans un pays pauvre. Ce qu'on jette chaque jour aux ordures permettrait de nourrir la population de certaines villes. Ceux d'entre nous qui ont visité des régions comme l'Inde et l'Amérique du Sud savent bien que ce que je dis est vrai. J'ai visité Lima, au Pérou, en Amérique du Sud, il y a quelques années. A la périphérie de la ville, 500,000 personnes vivaient sans aucun service social; elles n'avaient absolument rien. Les fabricants de farine de poisson de la région exportaient leur produit et déposaient l'argent aux États-Unis, à Genève ou dans quelque autre pays, mais pas au Pérou. Le président du Pérou nous a vivement exhortés à lui venir en aide pour assurer des protéines aux habitants de son pays.

On pourrait en dire autant de l'Inde ou de quelques autres pays. Certaines gens tentent de donner l'impression que le ministre de l'Agriculture, les agriculteurs ou les producteurs d'œufs sont heureux de ce gaspillage de nourriture. C'est mal d'agir ainsi, selon moi. Et puisque nous parlons de protéines, et ainsi de suite, j'ajoute que d'après les lettres que je reçois et les propos des gens, on se fait, semble-t-il, une idée fausse de ce que représente une certaine quantité d'œufs ou un produit quelconque dans le monde, sur le plan de l'aide alimentaire. Prenons comme exemple des œufs déshydratés. Avec un million de dollars, on peut en acheter suffisamment pour nourrir 127,000 enfants un mois durant. Passons maintenant au blé. Avec un million de dollars, on obtient suffisamment de protéines pour nourrir 518,000 enfants pendant un mois.

Pour ce qui est de la poudre de lait écrémé, un million de dollars permettrait d'en acheter une quantité suffisante

pour nourrir près de 300,000 enfants pendant un mois. Ce n'est pas aussi facile que certaines personnes le croient d'utiliser ce produit aux fins de l'aide alimentaire. Les gens qui assurent cette aide l'achètent là où leur dollar a le plus grand pouvoir d'achat. Bien que la poudre d'œufs ait une très haute valeur protéique, c'est un des produits les plus coûteux à utiliser. Elle est mise en conserve avec de l'azote dans des boîtes de cinq livres qui sont scellées. Lorsque la boîte est ouverte, le produit se détériore très rapidement. Vous pouvez constater l'écart de prix entre le lait en poudre qui coûte 55c la livre et la poudre d'œufs qui coûte $1.75 la livre. Le lait écrémé en poudre est expédié en sacs de 50 livres et on ne s'en préoccupe qu'en périodes de grande humidité, car la condensation a alors tendance à se former à l'intérieur du sac.

● (1630)

Notre programme vise à aider d'autres pays à accroître leur production. Si vous croyez que ces pays veulent obtenir des dons de produits alimentaires, permettez-moi de vous dire qu'il n'en est rien et vous pouvez parier votre chemise. Ils veulent s'assurer que leur population peut produire davantage. Notre produit vendu à ces pays à un prix raisonnable n'est pas sacrifié. Il est donné gratuitement simplement en cas de catastrophe. Nous avons un excellent programme d'assistance alimentaire.

Nous montrons aux autres pays comment produire les denrées alimentaires, nous leur enseignons certaines techniques. Nos programmes se comparent favorablement avec ceux du monde entier, grâce surtout à la productivité de nos agriculteurs. C'est pourquoi nous avons pu prendre une si large part au programme mondial d'aide alimentaire aux pays pauvres. Que personne n'aille dire au Canada, un pays qui compte moins de 23 millions d'âmes, qu'il n'a pas fait sa part. Le seul pays qui nous surpasse dans ce domaine, ce sont les États-Unis d'Amérique.

Nous allons annoncer sous peu de nouvelles nominations au Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Il y aura un représentant des consommateurs, un représentant qui veille aux intérêts des travailleurs et un homme d'affaires. Nous voulons des gens reconnus pour leur intégrité, leur justice et leur compréhension. Je ne crains pas de voir siéger au conseil des gens de ce calibre, parce que je suis sûr qu'ils comprendront le but de nos efforts. Peu m'importe qui sera choisi car toute personne raisonnable comprendra notre but et aidera les membres compétents qui en font déjà partie. Voilà qui rendra plus efficace que jamais le travail du Conseil national de commercialisation des produits agricoles. Je me permets de souligner qu'il s'agit d'un tout nouvel organisme. Il n'a été créé que quelques mois avant que je devienne ministre de l'Agriculture. J'espère que l'on reconnaîtra que nous du monde agricole avons montré l'exemple, et que nous pouvons nous attendre à ce que des représentants du monde agricole soient nommés au conseil d'administration d'autres commissions et organismes comme la Société Radio-Canada, la Commission canadienne des transports, la Société des Chemins de fer nationaux et Air Canada.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Whelan: Cela n'est pas nouveau pour le monde agricole canadien. Nous avons accueilli les progrès scientifiques et l'automatisation dans une plus large mesure que n'importe quel autre secteur de la société. Aucun autre secteur de la société ne les a aussi bien acceptés que nous. Voilà pourquoi un aussi petit nombre d'agriculteurs produisent tant. Lorsqu'à titre de ministre de l'Agriculture je déclare être fier des agriculteurs canadiens, je le pense vraiment. Nous faisons l'envie des agriculteurs de presque tous les autres pays.

Le ministre chinois de la production alimentaire me signalait la bonne fortune des Canadiens; ils sont seulement 23 millions et ils produisent assez de denrées alimentaires pour en vendre à la Chine, pays de 800 millions d'habitants. Il me faisait remarquer qu'ici, seulement quelque 6¼ p. 100 de la population s'occupent de production alimentaire alors qu'en Chine, où il y a 800 millions de personnes, ce pourcentage s'élève à presque 80 p. 100. A l'entendre, notre pays est le plus étonnant et nos agriculteurs forment le groupe le plus renversant qui soit. Je suis de son avis.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Depuis quelques semaines, il n'est question que de commercialisation des œufs dans les éditoriaux, articles et tribunes du lecteur. Le faits rapportés étaient souvent exacts, mais rarement complets et ne traçaient l'ensemble du tableau. Nombre d'articles étaient basés sur des renseignements fragmentaires et recommandaient des mesures qui replongeraient l'industrie des œufs dans le chaos le plus total. Voilà l'une des principales raisons pourquoi je pense qu'une étude complète et approfondie de la commercialisation des œufs s'impose; c'est d'ailleurs ce que j'ai déjà déclaré tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Je veux que tous les faits soient divulgués et que toute la lumière soit faite sur cette question, non pas des bribes ici et là. Le consommateur canadien veut connaître toute la vérité, comme d'ailleurs le producteur d'œufs. Je sais certainement que les députés sauront étudier le problème et mener une enquête juste et approfondie.

J'ai dit que l'Office avait commis certaines erreurs administratives. Cela ne doit surprendre personne car l'Office l'a reconnu lui-même. Par contre, il importe de corriger certaines affirmations. Je voudrais répondre aux critiques que m'ont adressées directement des Canadiens. Contrairement à ce que de nombreux bulletins de nouvelles ont rapporté, le gouvernement fédéral n'a fait aucun prêt à l'Office. Aucune subvention n'a été versée, à l'exception d'une mise de fonds initiale de $100,000 prévue pour la mise en route de tout nouvel office national de commercialisation et aucun accord secret de financement n'est intervenu entre le gouvernement fédéral et l'Office. Ce dernier n'est pas administré par le gouvernement; il est autonome, comme toute autre société établie par une loi fédérale.

L'Office canadien de commercialisation des œufs a acquis certains droits en vertu de cette loi; il doit également remplir certaines obligations et s'acquitter de certaines fonctions. Celles-ci sont clairement exposées dans le programme national de commercialisation recommandé au gouvernement fédéral, après que le Conseil national de commercialisation des produits de ferme eut tenu des audiences publiques dans tout le pays et seulement après que le conseil eut pu se convaincre lui-même et convaincre le gouvernement fédéral qu'une nette majorité de producteurs étaient en faveur de ce programme. L'Office canadien de commercialisation des œufs a reconnu avoir commis des erreurs et il a pris des dispositions pour que celles-ci ne se reproduisent pas. En tant que ministre de l'Agriculture, j'ai été aussi bouleversé que tout le monde par la perte de ces œufs, mais je veux donner à l'Office

canadien de commercialisation des œufs l'occasion de faire ses preuves, sans perdre de vue que l'organisme doit s'en tenir à son mandat exposé dans la loi.

Certains ont dit que les œufs coûteraient beaucoup moins cher au Canada si nous faisions comme aux États-Unis. Voyons les prix depuis janvier et jusqu'au 10 septembre. En janvier 1974, les œufs se vendaient $1.01,6 à New York et 84,6c. à Toronto. En février, ils coûtaient $1.00,3 à New York et 85,3c. à Toronto; en mars, 90,8c. à New York et 88c. à Toronto; en avril, 80c. à New York et 84,8c. à Toronto; en mai, 66,3c. à New York et 77,7c. à Toronto; en juin, 66c. à New York et 81c. à Toronto; en juillet, 71c. à New York et 79,1c. à Toronto; en août, 79,4c. à New York et 78,7c. à Toronto et en septembre, de 85 à 89c. à New York et de 80 à 81c. à Toronto.

Ces chiffres font voir que l'Office de commercialisation a donné au marché des œufs une stabilité qu'il n'avait jamais connue. L'histoire prouvera que le pouvoir d'achat des Canadiens, exprimé en œufs, n'aura jamais été aussi élevé qu'en 1971, année où les aviculteurs se sont ruinés en vendant leurs œufs au-dessous du prix de revient.

Comment certaines erreurs de l'Office auraient-elles pu être évitées? On prend actuellement des mesures propres à en empêcher la répétition. Il y a des gens qui ne se contentent pas d'insister sur les fautes et les erreurs de l'Office de commercialisation des œufs. Ce qu'il veulent, c'est abolir toute rationalisation dans la production et la vente des produits agricoles. En entendant les conseils de certains à mon intention et à celle de l'Office, je me suis rappelé les paroles du célèbre Roy Bean, juge du Texas spécialisé dans les condamnations à la pendaison: «Nous allons te juger équitablement, puis nous allons te faire pendre.» Certains critiques de l'Office n'ont même pas voulu se donner cette peine. Voilà pourquoi j'insiste tant pour obtenir une enquête publique. Je crois sincèrement en effet, sur la foi des renseignements dont je dispose, que le public sera rassuré quand la lumière sera faite.

Je rappelle à la population que les aviculteurs s'efforcent depuis les années 30 d'instaurer un système permettant de rationaliser la production et la commercialisation des œufs. Je me permets de leur rappeler que les dix ministres de l'Agriculture ont à l'unanimité engagé le gouvernement fédéral à créer des offices nationaux de commercialisation. L'Ontario a même tenu une enquête judiciaire sous la présidence du juge Ross qui a dit n'avoir jamais vu rien d'aussi chaotique ou injuste de sa vie et il a recommandé qu'on y mette de l'ordre.

● (1640)

Je leur rappelle aussi que tous les partis politiques du Canada, sur le plan tant fédéral que provincial, ont appuyé l'idée de la réglementation de la production et de la commercialisation. Je leur rappelle la situation qui existait avant la création de l'Office national de commercialisation des œufs et j'ajouterai que les mêmes forces subsistent aujourd'hui. L'effondrement de l'Office national de commercialisation des œufs provoquerait probablement immédiatement une concurrence catastrophique entre les offices provinciaux de commercialisation en vue d'accaparer leur propre marché et une partie du marché des autres provinces.

Je rappelle aux députés la situation dans laquelle se trouvent actuellement les États-Unis, où il n'existe aucune forme de réglementation de la production et de la commercialisation des œufs et des produits avicoles. Les éleveurs de poulet de gril connaissent actuellement la plus forte baisse de production de l'histoire américaine. Les incubateurs ont diminué de 12 p. 100 le nombre d'œufs destinés à la production des poulets de gril, ce qui veut dire que l'on produira 23 millions de livres en moins par semaine.

Des producteurs d'œufs et des éleveurs de poulets à griller font banqueroute partout aux États-Unis. D'après George Watts, président du National Broiler Council des États-Unis, la situation est catastrophique. Trois grosses entreprises ont déjà fermé une partie de leurs installations parce qu'elles n'ont pas assez d'argent pour continuer. M. Ed Covell Jr., de Easton, au Maryland, a baissé sa production de 15 p. 100. Cela représente un million d'oiseaux. Une autre grande entreprise du Maryland a fait faillite. Otis Esham, le propriétaire, dit que cela s'est produit si rapidement qu'il n'en connaît pas la cause exacte.

Voilà le genre de choix que nous avons au Canada. Nous pourrions choisir un marché libre, sans aucune forme de contrôle de la production et de la commercialisation. Dans ce cas, quelques mois suffiraient pour que les œufs, le poulet à gril et le dindon deviennent hors de prix; ce serait l'économie qui devrait payer la note des faillites. Il s'ensuivrait également que l'économie devrait un jour construire à ses frais de nouveaux poulaillers et de nouvelles fermes pour remplacer celles qui font banqueroute à l'heure actuelle. Qui donc, je vous le demande, profiterait d'un tel chaos? Personne. Certainement pas les agriculteurs. Certainement pas les consommateurs. Certainement pas l'économie de notre pays. Voilà pourquoi un immense effort a été fait pour doter le Canada d'un régime national de commercialisation des œufs, du dindon et du poulet de gril. Voilà également pourquoi un tel régime, s'il est bien administré, peut et doit bénéficier à notre économie tout entière, et non pas seulement aux producteurs ou aux consommateurs.

Monsieur l'Orateur, j'ai en main un document qui fut préparé par une personne très compétente de mon ministère avant que je ne devienne ministre. Un exemplaire a été adressé à chacun des députés; je les exhorte à le lire, car il explique on ne peut mieux ce qu'un bureau de commercialisation est censé accomplir. L'auteur en est M. Thomas A. Bennett. Les exemplaires ont été postés vendredi ou lundi. A mon avis, nos efforts aujourd'hui ne doivent pas viser à affaiblir ou à détruire les organismes et les régimes de commercialisation, mais à améliorer leur fonctionnement. Et j'ai bon espoir que les députés en viendront à la même conclusion dès qu'ils auront terminé leur enquête sur l'industrie des œufs.

Selon certains critiques de l'Office, il ne devrait pas y avoir de réglementation de la production. Selon d'autres, pas de réglementation du nombre d'œufs mis sur le marché. D'autres encore disent que le producteur ne devrait pas chercher à récupérer la totalité de ses frais du consommateur. Mais tout cela va à l'encontre de l'idée même d'une rationalisation technique et commerciale de l'industrie des œufs. Sans une certaine forme de réglementation de la production, ou de la vente, sans une action quelconque permettant au moins au producteur de rentrer dans ses frais sur une longue période, il est impossible de rationaliser la production et la vente.

L'histoire prouvera qu'au fil des années le prix des œufs a connu la stabilité, par comparaison avec ce qui se passe dans d'autres secteurs de l'alimentation. Certains disent que l'Office réalise un monopole de fait. Mais qu'est-ce qu'un monopole selon eux? J'ai du mal à croire qu'on puisse parler de monopole quand il s'agit de 15,000 producteurs, qu'il n'y a pas de contrôle des importations, qu'il

existe par ailleurs des dizaines de milliers de petits producteurs indépendants, et qu'il n'y a pas de moyens d'action sur les aliments concurrents. C'est sûrement moins un monopole que n'importe lequel des centaines de syndicats ouvriers qui existent actuellement au pays. Songez aux permis de transport public octroyés aux transporteurs routiers, les licences délivrées aux stations de radio et tout le reste qui est octroyé aujourd'hui dans le cadre de nos lois fédérales et provinciales. Allons-nous obliger les agriculteurs à se satisfaire de libertés et de droits moins étendus que ce que nous accordons aux autres citoyens?

Il n'en manquera pour dire que l'alimentation tient une place à part dans l'économie, et qu'on ne saurait donner aux agriculteurs les mêmes droits qu'aux syndiqués. C'est là une chose que moi-même, ancien syndiqué, je ne saurais admettre. Prenez les dizaines de milliers de syndiqués canadiens qui travaillent dans l'alimentation. Leur moindre arrêt de travail peut nous priver d'aliments aussi bien que les décisions de production prises par nos agriculteurs, mais avec des effets beaucoup plus prononcés et beaucoup plus désastreux pour l'économie vivrière. La grève des manutentionnaires de céréales de l'Ouest et celle des marins des Grands lacs ont fait en sorte que des milliards et des milliards de livres de produits alimentaires ne parviendront jamais aux populations affamées du monde. On n'arrivera jamais à rattraper ce retard, étant donné surtout que les Grands lacs seront bientôt pris par les glaces.

Je ne préconise pas l'abolition des droits des travailleurs à la grève et aux négociations pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. Je soutiens cependant qu'il est insensé et injuste d'accorder à un groupe de personnes des droits et privilèges que nous refusons à d'autres tranches de notre société et de notre économie.

Les agriculteurs canadiens figurent parmi les gens les plus efficaces, les plus productifs et les plus laborieux de notre société. Ils méritent au moins des chances égales d'atteindre un niveau de vie convenable. C'est la raison d'être des offices nationaux de commercialisation des œufs, du dindon et du poulet de gril. Oui, des erreurs ont été commises. Mais quel secteur ou quelle tranche de la société peut se prétendre infaillible? Quel député peut se vanter de ne s'être jamais trompé? Certaines erreurs ont été beaucoup plus coûteuses que celles de l'Office de commercialisation des œufs. Que dire des déversements de pétrole par exemple? Pourquoi devrions-nous exiger que les producteurs d'œufs abandonne leur droit de contrôler la production et la commercialisation de leur produit?

Je pourrais me laisser convaincre de m'entêter et de me battre avec acharnement pour défendre le droit des producteurs d'œufs à mener l'Office de commercialisation tout comme bien d'autres groupes ont le droit de conduire leurs propres affaires. Je n'ai jamais suggéré que les agriculteurs ralentissent la vente de leurs produits, monsieur l'Orateur. Ces gens sont en difficulté parce qu'ils produisent trop et pour nulle autre raison. Les faits prouvent qu'en 1971, ils obtenaient 12c. la douzaine d'œufs au poste de classement, mais la consommation n'a pas augmenté en 1971. Le ministre de l'Agriculture d'alors a versé $2,300,000 pour que des aviculteurs tuent leurs poules et se retirent ainsi de la production, parce qu'ils ne trouvaient pas d'entrepôts ni de marchés et qu'ils ne pouvaient bénéficier de programmes d'aide.

Pourtant, je comprends l'importance que le consommateur accorde à un approvisionnement constant d'aliments de qualité supérieure à prix raisonnable. C'est pourquoi j'ai consenti à une étude approfondie de l'industrie des œufs. Et j'ai pris des mesures limitant le prix que le producteur peut demander pour ses œufs, notamment lorsqu'il s'agit d'œufs importés. Mais je n'ai pas l'intention d'anéantir l'industrie des œufs ni de refuser aux producteurs le droit fondamental d'établir un système bien structuré de production et de commercialisation de leur denrée, s'ils veulent bien exercer ce droit dans les limites prescrites par la loi adoptée par le Parlement.

Certains semblent craindre que les éleveurs abuseront de leurs droits, s'ils obtiennent le contrôle de la production et de la commercialisation de leur produit. Mais regardons un peu le dossier de l'industrie des œufs. En janvier dernier, le prix d'une douzaine d'œufs atteignait en moyenne 84,6c. à Toronto, tandis qu'il dépassait $1 à New York. Et la moyenne des prix de Toronto a été inférieure à celle de New York en janvier, février, mars, août et septembre. C'est précisément parce que leurs prix sont tombés brusquement à la fin du printemps et à l'été que les États-Unis connaissent maintenant les faillites, les chutes de production et les pénuries croissantes dont j'ai déjà parlé, le manque de planification et de stabilité, bref, de mauvaises conditions pour les producteurs.

Les producteurs d'œufs ont accru leur productivité et leur efficacité bien plus vite que la société dans son ensemble. Résultat: le travailleur moyen au Canada peut acheter aujourd'hui 4.8 douzaines d'œufs avec une heure de travail, contre 4.4 douzaines en 1969, 3.4 douzaines en 1966, 2.4 douzaines en 1956 et 1.6 douzaine en 1950. Si le prix de tous les autres produits avait gonflé aussi peu que celui des œufs, on ne connaîtrait pas d'inflation aujourd'hui. Si le prix des œufs est demeuré bas, c'est surtout parce que les producteurs d'œufs ont augmenté leur production.

● (1650)

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir interrompre le ministre. Son temps est expiré. Il ne peut continuer que du consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Whelan: Je remercie les députés de leur bienveillance et j'essaierai de terminer aussi rapidement que possible. L'indice du prix des œufs depuis qu'existe l'Office de commercialisation des œufs a été meilleur que l'indice global des prix à la consommation ou l'indice des prix de tous les aliments. L'indice des prix à la consommation est passé de 139.8 en 1972 à 150.4 en 1973. L'indice des prix de tous les aliments est passé de 141.4 en 1972 à 162 en 1973. Mais si nous revenons aux œufs, nous constatons que l'indice, en 1973, s'est maintenu beaucoup plus bas, soit à 136.5. Il n'était que de 22.6 points supérieurs à celui de 1966, et de seulement 27.2 points supérieurs à celui de 1949.

Ceux qui disent que le prix élevé des œufs est le vrai coupable de la montée du prix des produits alimentaires ne sont pas réalistes. Je défie ceux qui trouvent à redire à la commercialisation ordonnée de nos œufs de désigner un autre secteur de notre économie qui a pu se maintenir aussi bien entre 1949 et 1973. Je le répète, c'est précisément grâce aux producteurs d'œufs qui ont accru leur production. Ils ont adopté des moyens scientifiques pour élever la volaille. C'est pourquoi la production s'est accrue et la mortalité a été réduite presque à néant. La recherche effectuée dans ce domaine au cours des années a entraîné un accroissement phénoménal dans la production de cet aliment à haute teneur en protéines. Nous en sommes arrivés à compter sur un tel accroissement de productivité

en agriculture. C'est ce qui explique en partie pourquoi tant d'agriculteurs ont fait faillite.

J'aimerais parler maintenant des fuites du rapport Forbes. Personne ne peut obtenir ce rapport. Du moins, n'ai-je pu m'en procurer un exemplaire. J'en ai demandé un et on m'a dit que le rapport ne serait pas publié avant la mi-octobre.

M. McGrath: Je vous en enverrai un exemplaire.

M. Whelan: On ne peut en obtenir d'exemplaire. Le public ne peut en obtenir, mais les journalistes du *Financial Times* et du *Star* de Toronto en ont obtenu des extraits choisis. Ces extraits ne font que porter atteinte à la réputation du gouvernement. Le rapport prétendrait que la hausse des prix des produits alimentaires n'aidera pas les agriculteurs. Je me demande si les auteurs de ce rapport pensent qu'ils serait avantageux pour les économistes d'avoir une baisse de salaire. Je me demande s'ils pensent que tous les Canadiens auraient avantage à voir baisser le produit de leur travail et de leurs investissements. Essayez seulement de dire aux agriculteurs du Canada qu'une baisse du prix de leurs produits serait avantageuse pour eux. Vous savez ce qui se passerait? L'industrie agricole du Canada s'arrêterait net, et il n'y aurait plus de céréales, plus de bœuf, plus de produits laitiers, plus de fruits et de légumes frais.

On parle de l'élevage de la volaille et de la production des œufs de la même façon que de la production d'autres denrées. Eh bien, les poules ne sont pas comme les autres denrées. Prenons, par exemple, une usine qui fabrique des téléviseurs ou des automobiles. Les propriétaires se servent d'ordinateurs et emploient des spécialistes du marché pour estimer la demande. D'après les conseils qu'ils reçoivent, ils fabriquent tant d'automobiles, de réfrigérateurs ou de téléviseurs. Qu'arrive-t-il si les prévisions sont erronées? Ils arrêtent la production et les travailleurs reçoivent de l'assurance-chômage. Dans le cas des œufs, s'il y a une erreur, nous devons tous la payer, parce que nous payons tous l'assurance-chômage. Par ailleurs, si l'agriculteur y perd, c'est lui qui paye. On ne peut pas arrêter les poules de produire comme on le fait pour les machines. Quelqu'un l'a-t-il déjà essayé? On ne peut simplement pas les arrêter.

Une voix: Non, on ne peut simplement pas les arrêter.

M. Whelan: Les poules, si elles mangent des aliments riches en protéines, ne peuvent être arrêtées comme des machines. Je ne voulais évidemment pas parler des poulets mâles. La seule façon d'arrêter une poule de pondre des œufs, c'est de lui couper le cou. C'est la façon la moins coûteuse. Malgré ce qu'a pu prétendre le supposé rapport que je viens de mentionner, dont je n'ai pu obtenir un exemplaire, dans la région d'où je viens, l'entreprise de nombreux aviculteurs est une entreprise de famille. D'après ce qu'on a dit, on pourrait croire que ces gens retirent des prestations d'assurance-chômage. Nos cultivateurs vieillissent. L'âge moyen des agriculteurs du Canada est de près de 60 ans. Il y a plus de vieux en agriculture que dans tout autre genre d'occupation. Pensez-vous qu'ils y restent si longtemps parce qu'ils gagnent tellement d'argent? Comme ils n'ont pas de pension, ils doivent continuer à produire. Certains croient que la poule est une machine. Il est probable qu'aucun scientifique ne pourrait concevoir une machine capable de changer le grain en aliments riches en protéines de façon plus efficace. La poule produit l'un des meilleurs aliments du monde.

Les auteurs du rapport prétendent dit-on que 80 p. 100 de nos cultivateurs devraient quitter leur ferme et vivre à la charge de l'assistance publique. Puisque l'on parle tellement de la production des fermes, peut-être serait-il bon de jeter un coup d'œil sur les universités canadiennes. Près de 50 p. 100 de tous les étudiants proviennent de dix de nos plus grandes universités. S'il fallait adopter la théorie de l'efficacité, comme le dit le rapport, les petites universités, soit les moins efficaces, devraient fermer leurs portes. En outre, pour pousser la comparaison plus loin, les aviculteurs ne sont pas liés par contrat comme le sont les professeurs. Nos producteurs d'œufs accomplissent le meilleur travail au monde en produisant quelque chose dont le consommateur a besoin. Qu'adviendrait-il si l'on réduisait leur revenu? Essayez donc d'agir ainsi avec les professeurs d'université qui sont sous contrat. Ils jouissent d'une plus grande sécurité que les députés eux-mêmes.

Le monde a besoin des agriculteurs canadiens, monsieur l'Orateur. Ce sont les meilleurs agriculteurs, les plus efficaces, les plus productifs au monde, compte tenu des conditions atmosphériques dans lesquelles ils doivent travailler. Ce pays a beaucoup plus besoin de bons cultivateurs qu'il n'a besoin d'économistes mal léchés ou de rapports économiques qui ne tiennent pas debout.

Je crois que certains députés d'en face connaissent quelqu'un du nom de Dalton Camp. Il y a quelques semaines, ce monsieur a écrit un article dans le *Star* de Toronto au sujet de l'industrie bovine. Je crois que certains députés d'en face souhaiteraient qu'il n'ait jamais écrit cet article. M. Camp a dit que l'on aurait dû baisser le prix du bœuf au Canada. Il voulait diminuer le prix du bœuf alors que les éleveurs perdaient déjà $100 et plus sur chaque tête de bétail vendue aux abattoirs. Il voulait que le gouvernement fédéral conçoive un projet qui aurait entraîné une faillite inévitable pour chaque éleveur de notre pays. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Afin que les consommateurs puissent acheter la viande de bœuf à quelques cents de moins la livre pendant quelques mois. Et que ce serait-il passé à long terme? M. Camp oublie de mentionner que ses politiques forceraient le prix du bœuf à monter en flèche d'ici deux ou trois ans. Il a omis de dire que des milliers de Canadiens qui gagnent leur vie dans l'industrie du bœuf, les abatteurs, les camionneurs, les bouchers, perdraient leur emploi. Il n'a pas mentionné que le Canada dépendrait alors entièrement des importations de bœuf, d'un bœuf beaucoup plus cher et de qualité inférieure.

Il n'a pas mentionné non plus, en faisant allusion à l'usage du DES, que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'oppose à son usage. S'il avait parlé aux hauts fonctionnaires du ministère ici à Ottawa, ils le lui auraient sûrement dit. Ce ministère, et non pas celui de l'Agriculture, voulait interdire l'usage du DES pour protéger les Canadiens. Les États-Unis sont le seul pays du monde qui en autorise l'usage. Il ne l'a pas dit dans son article mais a tenté d'insinuer que l'interdiction était un truc dont nous nous sommes servis pour protéger nos éleveurs de bétail.

● (1700)

M. Camp a laissé entendre que l'Association canadienne des éleveurs de bétail a fait une contribution financière à la caisse électorale du parti libéral, mais il ne s'est pas donné la peine de vérifier ses dires auprès de l'Association ou du parti libéral. L'Association canadienne des éleveurs de bétail a rétabli la vérité, mais seulement après que le mal eut été fait. Dans une lettre adressée à l'éditeur du *Star* de Toronto, Charles Gracey, de l'Association canadienne des éleveurs de bétail a déclaré qu'aucune somme n'avait été versée à un parti politique quelconque au cours

de la dernière campagne électorale. J'aurais aimé que M. Camp fasse intervenir ses relations au sein du parti conservateur pour vérifier ses dires auprès de l'ancien président de l'Association canadienne des éleveurs de bétail, le député de Medicine Hat (M. Hargrave). J'espère que les politiques que le gouvernement fédéral a mises en œuvre pour l'industrie du bœuf sont plus proches de celles du député de Medicine Hat que de celles proposées par M. Camp.

Les ministres de l'Agriculture et les ministres de la Consommation et des Corporations ont demandé la tenue d'une enquête sur l'industrie du bœuf. Je crois comprendre que les premiers ministres de ces quatre provinces le demanderont également. Nous insistons vivement sur la tenue d'une enquête sur l'industrie du bœuf car ce secteur est l'un des plus chaotiques à l'heure actuelle. Je reçois de nombreuses lettres d'éleveurs de bétail qui me disent combien ils reçoivent pour leurs bêtes, comment on les achète et ainsi de suite. Ils n'ont peut-être pas tous raison, mais ils n'ont certainement pas tous tort. J'espère pouvoir annoncer sous peu quelles mesures nous avons l'intention de prendre pour répondre à leurs demandes.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Les députés qui représentent des circonscriptions où les agriculteurs et l'agriculture jouent un rôle important dans l'économie locale, savent que ce pays a besoin de remettre les agriculteurs et l'agriculture à leur juste place dans la société et l'économie nationales. J'aimerais rétablir les faits. La circonscription qui m'a réélu est urbaine à 88 p. 100. Je suis sûr que les membres du Nouveau parti démocratique le savent. C'est là qu'ils ont donné tout leur appui au président de la section locale 444 du syndicat de Chrysler pour essayer de me faire battre. J'y ai obtenu plus de suffrages des citadins que n'importe qui avant moi. J'ai dit les mêmes choses aux gens de cette ville que je dis ici. Ils savaient que ce que je disais était vrai et dans les intérêts supérieurs du pays. Ce n'est pas ce que l'autre candidat disait. Certains représentants de circonscriptions rurales devraient vérifier ce qu'il a effectivement dit. Je fais allusion aux représentants du NPD. Les représentants de régions rurales savent qu'il est de la plus haute importance de maintenir une production agricole élevée.

Une de mes principales préoccupations est de savoir quel effet ont sur nos producteurs certaines des choses que nous disons; si nous sapons le moral d'un producteur, il ne produira plus rien. Je fais appel à tous pour que, lorsqu'ils parlent de l'industrie agricole, ils soient véridiques, sincères et droits. Notre pays doit rendre aux agriculteurs et à l'agriculture la place qui leur revient dans notre société et notre économie nationale. Nous ne pouvons permettre à qui que ce soit, encore moins à des éditorialistes qui ne signent pas leurs articles, de dire: «Que fait donc ce gouvernement? Ils ne sont qu'une minorité. Pourquoi ne pas les oublier.» Ils savent que les mesures et les programmes présentés par le gouvernement pendant la dernière campagne électorale étaient orientés dans la bonne direction. Ces députés savent qu'un contrôle des salaires et des prix sur les produits agricoles serait désastreux. Ils savent que les agriculteurs ont besoin d'encouragement financier pour augmenter leur production. Le chef de l'opposition le sait mieux que quiconque.

Ils savent que les agriculteurs ont besoin de certaines garanties de stabilité pour l'avenir. Ils savent que les jeunes agriculteurs ont besoin d'aide pour mettre sur pied des entreprises agricoles rentables. Ce sont là des programmes et des mesures que le gouvernement actuel entend soumettre à l'approbation de la Chambre. Les gens commencent à comprendre où je veux en venir. Hier soir, une station de télévision locale montrait une ferme, ici, en Ontario, qui sera bientôt recouverte d'asphalte parce que, comme je l'ai toujours dit, nos priorités n'ont pas été l'agriculture, les produits alimentaires et les agriculteurs, mais bien les autoroutes et les terrains de stationnement.

L'honorable député de Cap Breton-Richmond Est (M. Hogan) a parlé de la conférence mondiale de l'alimentation, qui doit se tenir à Rome. J'ai assisté aux réunions de la OAA, l'année dernière, et je puis dire que les agriculteurs ne sont pas à blâmer pour la mauvaise distribution des vivres à l'échelle mondiale. La société en général a rejeté la responsabilité d'aider les moins fortunés que nous. Il arrive que des gens se croient moralement en droit de jeter presque autant d'aliments qu'ils en achètent. Il n'y en a pas beaucoup qui pensent ainsi, mais il y en a quand même, puisque certains continuent de jeter de grandes quantités de produits. A la conférence de la OAA, l'an dernier, je n'ai pas rencontré un seul ministre de l'Agriculture qui soit agriculteur. On ne peut donc tenir l'agriculteur responsable de la mauvaise distribution des aliments dans le monde.

J'ai affirmé que les agriculteurs du Canada augmenteraient leur productivité de 50 p. 100 d'ici cinq ans, s'ils tiraient un profit raisonnable de leur production et avaient la garantie de recevoir, eux aussi, ce que les autres secteurs de la société veulent, exigent et obtiennent. Il y en a qui ne croient pas cela nécessaire pour l'industrie agricole.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Nous savons que si nous pouvions contrôler la folle avoine dans l'Ouest du Canada, en un an nous augmenterions notre rendement en céréales de 1 milliard de dollars. Il faudrait pour cela plus d'engrais, de meilleures semences et ainsi de suite. Si on nous donnait l'encouragement voulu, nous pourrions augmenter notre productivité de 50 p. 100 en cinq ans dans l'Ouest. Nous savons que l'industrie du bœuf a accusé un accroissement de près de 10 p. 100 par année jusqu'à cette année, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 en cinq ans. Nous savons également que nous pouvons accroître la productivité dans notre industrie grâce à l'automatisation et aux autres facteurs inhérents à la productivité.

Comme l'a déjà signalé un député, ce n'est pas le rôle de l'agriculteur de faire cadeau de ses dindes. C'est celui de l'ensemble de la société. Les agriculteurs y prennent part. On en a la preuve dans l'Ouest du pays, où ils détiennent plus de 30 p. 100 des stocks mondiaux de céréales sans recevoir aucune indemnisation. Si nous pouvons jouer un rôle dans l'aide sur le plan alimentaire, c'est grâce surtout à nos agriculteurs, à leur productivité et au fait qu'ils entreposent eux-mêmes le grain. Les sermonneurs qui parcourent le pays en réclamant ceci et cela ne leur sont pas d'un grand secours. J'aimerais parfois jeter un coup d'œil sur leur chéquier et voir ce qu'ils donnent à CARE ou à quelque autre programme d'aide alimentaire. Je suis très sceptique à l'égard des gens qui font un tel tintamarre.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je remercie les députés de leurs commentaires. Je les remercie de leurs critiques et de leurs efforts sincères pour améliorer les programmes et les mesures législatives que nous allons présenter. Les agriculteurs

canadiens s'attendent à ce que le Parlement prenne des mesures relativement aux politiques et programmes exposées au cours de la dernière campagne électorale. Je m'attends à votre collaboration dans ce travail.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons eu l'obligeance de permettre au ministre de poursuivre. Peut-être me permettra-t-il de lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député peut poser sa question et le ministre peut accepter de répondre, mais cela va prolonger davantage son temps de parole. Il lui faudra l'assentiment unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. McGrath: Je remercie la Chambre de son assentiment unanime. Si je pose cette question, c'est que le discours du ministre était censé renfermer toutes les réponses sur la question des œufs. Ma question au ministre est la suivante: pourquoi l'Office de commercialisation des œufs a-t-il dû laisser pourrir 28 millions d'œufs et pourquoi le ministre cache-t-il à la Chambre les résultats de l'étude spéciale entreprise par l'Office de commercialisation des produits de ferme, qu'il a commandée au début de l'année et qui est en sa possession depuis le début d'avril?

● (1710)

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député a cité des chiffres très élevés . . . 28 millions d'œufs, ce qui représente 88 tonnes de protéine, sur une production totale annuelle de 5.7 milliards d'œufs, ou 475 millions de douzaines, 32 millions de boîtes, 16 millions de caisses ou 32,000 wagons d'œufs. Sur cette production totale, moins de 0.5 p. 100 a été perdu.

M. McGrath: C'était 15 p. 100 du total de l'Office de commercialisation des œufs.

M. Whelan: Le député, qui est, j'en suis sûr, un homme réaliste, sait qu'il convient de considérer la production totale. Dans le cas de denrées périssables comme les œufs, un surplus de production de seulement 1 p. 100 crée un bouleversement considérable sur le marché.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole pour participer à ce débat. Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous féliciter d'avoir été choisi pour occuper la charge d'Orateur. C'est là une fonction dont vous vous acquitterez je le sais avec dignité et justice à l'égard de tous les députés.

J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'adresse, le député de Montmorency (M. Duclos) et le député de Vancouver-Est (M. Lee), pour la façon experte dont ils ont représenté leurs circonscriptions.

La première session de la 30e législature débute à une époque de grande incertitude au Canada. Je crois que l'escouade anti-émeute de trente gendarmes de la GRC et les 100 soldats des Forces canadiennes qui ont dû être appelés pour maîtriser l'émeute qui a eu lieu sur la colline du Parlement le jour de l'ouverture de la session symbolisent l'agitation qui existe parmi les Indiens du Canada et également parmi les autres groupes de la société dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: C'est merveilleux de faire l'objet de tels applaudissements. J'espère qu'il y en a un peu pour moi.

Il fut une époque où on nous connaissait comme un pays pacifique animé par un amour patriotique de nos traditions et symboles, le vrai pays nordique fort et libre. Mais les temps ont changé et il y a plusieurs Canadiens aujourd'hui qui sentent, comme moi, que le changement n'est pas en mieux.

Parlant de symboles, s'il y en a un qui nous tient à cœur c'est bien le castor canadien. On le dépeint toujours sous les traits d'un animal fort et énergique, un travailleur et un bâtisseur. Ce qui est sous-entendu, c'est la stabilité. Évidemment, tout cela est vrai. Les Canadiens ressemblent paraît-il au castor. Cependant, le castor a une caractéristique étrange. Pour bâtir son barrage, il doit d'abord couper avec ses dents les arbres qui se trouvent aux abords du site choisi. Tout va bien tant qu'il mord et qu'il travaille, mais s'il arrête de mâcher, ses dents continuent de pousser à une vitesse phénoménale. Il est bientôt incapable d'ouvrir sa gueule soit pour abattre les arbres, soit pour manger la nourriture dont il a besoin. A la longue, malgré l'abondance qui l'entoure, il meurt de faim parce qu'il a arrêté de travailler et de produire.

Je crois que cet exemple du castor est fort pertinent pour les Canadiens à cette étape de leur histoire. Pendant des années, le gouvernement a entériné des mesures qui tendent à faire baisser la production plutôt qu'à la faire augmenter. Cette impression n'est que renforcée par les chiffres de la brochure «Où va l'argent de vos impôts?» de l'année 1974-1975 qui révèlent une augmentation des dépenses de 10,767 millions de dollars en 1968 au montant proposé de 29.3 milliards de dollars pour l'année fiscale 1975. Une forte proportion de cette augmentation a servi à édifier un empire bureaucratique improductif, et la majorité de l'augmentation se produit ici même à Ottawa. Maintenant, nous lisons dans le discours du trône de cette année les paroles d'un cabinet effrayé et servile qui dit, et je cite:

> Au Canada, comme dans la plupart des pays du monde, le plus grave problème de l'heure est l'inflation, dont il faut à la fois combattre les causes et atténuer les effets.

Évidemment, l'inflation ne devient pas moins visible; tous les journaux financiers du pays prédisent qu'elle sera encore plus sérieuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. Qu'est-il advenu des assurances si faciles que nous donnait le premier ministre (M. Trudeau) pendant la campagne électorale selon lesquelles il combattait les prix pour les forcer à baisser? Le discours du trône nous prévient de l'effet des prix accrus du pétrole, des dommages qu'ont subis les récoltes au Canada, du prix des produits industriels qui, contrairement à toutes les attentes, n'a pas diminué malgré une production industrielle à la baisse, des taux d'intérêt à des sommets sans précédent et du malaise dans le secteur industriel.

Mais il est évident que cette nouvelle prise de conscience de la gravité de la situation n'est assortie d'aucun programme d'action. Le discours du trône n'est pas autre chose qu'un programme quinquennal, un ressassage des anciennes comme des nouvelles promesses, où l'élément requis de façon si urgente par la situation fait malheureusement défaut, c'est-à-dire les chefs.

La faiblesse dans la direction, voilà le trait caractéristique du premier ministre depuis son entrée en fonction en 1968. Comme s'il n'avait aucun gouvernail, le navire de l'État s'en est allé à la dérive, au gré de tous les vents économiques qui l'ont assailli. Au lieu d'établir une ligne de conduite à suivre, son capitaine continue de poser des questions. Mais ni son second, ni son maître d'équipage, ni aucun de ses exécutants administratifs ne pourront lui apporter des réponses convenables. Il leur suffit de songer

au sort de l'ancien ministre du Revenu national, de l'ancien ministre des Travaux publics, de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations et de l'ancien ministre d'État chargé du multiculturalisme, pour voir ce qui arrive lorsqu'on tient tête au capitaine.

Ce manque de direction saute aux yeux dans le discours du trône. Après avoir admis que l'inflation était beaucoup plus grave qu'il y a six mois, lors de la préparation du budget, le gouvernement n'en présente pas moins aux Canadiens la même vieille stratégie économique, c'est-à-dire des politiques fiscales et monétaires appropriées, l'augmentation des pensions pour protéger les victimes les plus vulnérables de l'inflation, et des mesures pour amortir l'incidence des hausses du prix du pétrole sur le consommateur canadien et prémunir l'économie contre des augmentations préjudiciables du coût d'autres produits. Le discours renferme au moins une promesse ambiguë. Ainsi, d'un côté, on y dit que le gouvernement, pour sa part, «restreindra ses propres dépenses» tandis que plus loin on peut lire ceci:

Le gouvernement n'a pas l'intention de provoquer délibérément un ralentissement d'économie dans le dessein de combattre l'inflation.

Laquelle de ces deux déclarations faut-il croire? Les députés pourront toujours chercher, ils ne trouveront pas un seul engagement précis de la part du fédéral de donner l'exemple en s'attaquant au gaspillage.

Je serais le premier à reconnaître que certaines des politiques énoncées dans le discours sont louables. Toutefois, elles ne seront rien d'autre que des inanités sonores et symboliques à moins que le gouvernement ne parvienne à terrasser le brigand le plus vil de tous: l'inflation qui menace l'assise même de notre économie et de notre société. De toute évidence, le gouvernement ne voit pas la gravité de la situation. Je le dis non seulement à cause de l'inefficacité des mesures proposées par le premier ministre, mais aussi à cause de l'attitude de son héritier présomptif, le ministre des Finances (M. Turner), quand il a déclaré à sa conférence de presse au début de septembre qu'il n'y aurait pas de récession et que le Canada connaîtrait une croissance réelle de 4½ p. 100 cette année.

● (1720)

Le ministre des Finances (M. Turner) a fait cette prédiction en dépit du fait que tous les économistes du pays voient peu d'espoir de croissance réelle appréciable dans notre économie pour le reste de l'année et la majeure partie de 1975. En fait, à une récente rencontre d'économistes à Montréal, on a prédit que l'inflation se maintiendra à son taux actuel de 11 p. 100 pendant que notre taux national de chômage atteindra 8 p. 100. Ce n'est, bien sûr, rien de nouveau pour la région atlantique parce qu'en août de cette année notre taux de chômage s'établissait à 9 p. 100, ce qui témoigne de l'inefficacité des politiques conçues par le gouvernement actuel pour la région atlantique.

A cette même conférence de presse, le ministre des Finances avait annoncé avec ménagement le report de la mise en application de certaines promesses électorales. Il a dit:

Certains programmes sociaux et certains programmes d'habitation pourraient être reportés à la fin du mandat actuel de cinq ans.

Autrement dit, les promesses et les programmes qu'on s'était solennellement engagé à mettre en vigueur dans le but d'obtenir des votes aux élections du 8 juillet peuvent maintenant être mis de côté ou retardés jusqu'au moment des prochaines élections. Si ce n'était des tragédies humaines causées par les bris de promesses du parti libéral, qui a enlevé leurs rêves à bien des Canadiens, la déclaration du ministre des Finances serait presque comique. J'en parle parce qu'on a fait dire à son propre chef à Vancouver le 5 juin 1974, comme en fait foi la une du *Chronicle Herald* d'Halifax, «Trudeau dit aux électeurs de se méfier des promesses». L'article se lit:

Le premier ministre M. Trudeau a commencé hier la deuxième partie de la campagne libérale en disant aux électeurs de se méfier des partis politiques qui font des promesses électorales.

Jusqu'au jour des élections, les libéraux ne feront qu'expliquer les politiques et les programmes qu'ils ont déjà annoncés, mais ne feront pas de nouvelles promesses.

«Nous vous prouverons que notre programme électoral n'a pas été conçu uniquement en fonction des élections», a-t-il dit à des auditoires, ici et dans l'île de Vancouver.

Toute la campagne des libéraux repose sur le principe qu'on doit les juger par leurs actes et non par leurs promesses.

Plus loin, dans le même article, on rapporte les paroles suivantes du premier ministre (M. Trudeau):

«Nous ne présenterons tout simplement pas d'idées inventées à la dernière minute», a-t-il souligné.

Il accompagnait dans sa campagne électorale le candidat de la région, M. Oberlander. Comme l'article l'indique, M. Oberlander, qui

... accompagnait M. Trudeau, a interrompu un groupe de jeunes garçons qui lançaient un ballon dans un panier de basket-ball.

Il essaya de les imiter et rata son coup. Il invita alors M. Trudeau à essayer, mais le premier ministre refusa en disant qu'il n'était pas exhibitionniste.

Comme les choses ont changé, madame l'Orateur. Cette déclaration date du 5 juin 1974. Dès le 29 juin, le premier ministre a changé de ton. Le parti libéral a fait des promesses et, grâce à elles, il a gagné des voix dans les provinces de l'Atlantique et ailleurs. Grâce à ces promesses, le premier ministre et ses collègues ont obtenu un nouveau mandat, sans les entraves d'un gouvernement minoritaire. Dans les provinces de l'Atlantique, tous les candidats libéraux ont promis d'adhérer à 34 programmes d'action visant à augmenter les salaires, à stimuler la croissance et à réduire le coût de la vie dans les Maritimes.

Ces promesses faites par le premier ministre et endossées par les premiers ministres libéraux des provinces atlantiques doivent être le souci primordial du présent gouvernement. Même si le premier ministre nous a dit qu'il faut se méfier de ses promesses, la population des provinces atlantiques croit facilement ce qu'elle espère avec ferveur et elle l'a cru. Je soutiens que ces promesses doivent être tenues, car les provinces atlantiques retardent dans tous les domaines par rapport aux autres régions canadiennes, notamment pour ce qui est du revenu par habitant. Néanmoins, les prix dans les provinces atlantiques sont aussi élevés sinon plus que dans les autres provinces. Il s'ensuit donc que dans ce domaine, mes commettants notamment ont moins à dépenser quand ils tentent d'échapper au coût galopant de la vie. Vous avez promis des programmes d'action. Ces programmes d'action sont indispensables et doivent être la plus haute priorité du gouvernement.

Voici les paroles et les promesses des candidats libéraux qui cherchaient à se faire élire dans les provinces atlantiques en juillet dernier et on a pu en prendre connaissance dans la réclame publiée le 29 juin. Écoutez ce qu'ils avaient à dire:

Chaque mesure prise, chaque programme amorcé par les candidats libéraux des provinces atlantiques et le premier ministre, M. Trudeau, assureront que la trame complexe de notre vie économique, sociale et culturelle qui s'est développée au cours des générations dans les provinces atlantiques sera préservée et renforcée pour la population de

cette région. Nous devons voir à maintenir des communautés rurales, vigoureuses à renforcer et développer les industries locales, à améliorer l'exploitation des fermes familiales, à stimuler nos pêches, à poursuivre et à accroître l'amélioration des conditions sociales dans le milieu atlantique.

Je n'aurais pu exposer nos problèmes en termes plus justes et ayant consigné ces propos au compte rendu, je rappellerai au gouvernement libéral qu'il ne doit pas les oublier dans les semaines et les mois à venir. Il ne faut pas oublier, par exemple, la promesse de réduire les impôts sur les revenus inférieurs à $14,000 par année. Il ne faut pas oublier la promesse de mettre en œuvre un programme d'épargne en vue de l'acquisition de maisons selon lequel une épargne de $10,000 peut être exonorée d'impôt, à faire valoir comme paiement initial versé à l'achat d'une première maison. Il ne faut pas oublier la promesse de doter les provinces atlantiques de moyens de transport et d'installations nécessaires pour assurer des approvisionnements suffisants d'énergie au plus bas prix possible, ou encore la promesse de faire construire un oléoduc transcanadien reliant Montréal aux provinces atlantiques.

Il ne faut pas oublier la promesse de fournir des capitaux pour aider particulièrement à l'expansion industrielle des régions rurales, de continuer la décentralisation des services fédéraux afin de mieux servir la population des provinces atlantiques, créant ainsi plus d'emplois, et j'espère que le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) m'écoute.

Il ne faut pas oublier la promesse d'examiner les politiques salariales régionales en vue d'assurer à tous les fonctionnaires la parité de salaires, ce qui n'a pas été fait depuis des générations dans notre région. Il ne faut pas oublier la promesse de fournir de l'aide à la construction navale, ou encore la promesse de fournir, avec le concours des provinces, un réseau complet de routes toutes-saisons dans la région atlantique, la reliant avec les principaux marchés du centre du Canada et des États-Unis.

Il ne faut pas oublier la promesse d'étendre le service de transbordeur interprovincial et d'y affecter de nouveaux navires modernes pour l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et de remplacer le *Bluenose*, en service à Yarmouth. Il ne faut pas oublier la promesse d'assurer une réserve suffisante de wagons pour le transport par chemin de fer des produits de l'Atlantique et de construire dans les provinces atlantiques trois ports en eau profonde. N'oublions pas la promesse d'investir 150 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour la construction de meilleurs brise-lames, de quais et de cales de halage, la mise au point d'un nouveau programme d'aide à l'amélioration des navires et de leur gréement, la mise en œuvre d'un programme de stabilisation du revenu des pêcheurs afin de leur assurer un revenu moyen raisonnable.

N'oublions pas la promesse d'étendre aux régions rurales des provinces de l'Atlantique les programmes de logement de la SCHL et d'assurer aux provinces une aide financière accrue pour des projets de remembrement foncier. N'oublions pas la promesse de mettre en œuvre un programme de 3 millions de dollars pour la promotion et la commercialisation des produits agricoles des provinces de l'Atlantique et d'un programme de prêts spéciaux et de subventions pour aider les exploitants de fermes familiales et les encourager à moderniser et à améliorer leur entreprise. Ces promesses et bien d'autres—je n'imposerai pas à la Chambre toute leur énumération—ne doivent pas être oubliées.

N'oublions pas non plus la politique spéciale sur les pêches que le premier ministre a annoncée le 21 juin 1974. Son programme en 17 points concernait le bord de mer: il visait à étendre la juridiction canadienne sur les pêches jusqu'à l'extrémité du plateau et du talus continentaux et à offrir des stimulants afin que les poissons soient conditionnés dans des conserveries canadiennes, programme qui se révélerait très utile aujourd'hui en Nouvelle-Écosse.

Voilà certaines des promesses solennelles qui ont rapporté des voix au gouvernement. Le premier ministre et ses collègues ont eu amplement le temps de les tenir en adoptant des lois. Quant à moi, madame l'Orateur, tout comme mes collègues des provinces de l'Atlantique j'en suis sûr j'ai l'intention de voir à ce que le gouvernement respecte ces promesses, promesses qui, selon le parti libéral, devaient sauver une région négligée et injustement traitée depuis la Confédération.

M. Stanfield: Il les a déjà répudiées.

M. Crouse: Comme mon chef vient de le dire, certaines de ces promesses ont déjà été répudiées, car je ne pense pas qu'on ait inclus comme priorités dans le discours du trône un grand nombre des promesses que le parti libéral a faites. Je vous signalerai, madame l'Orateur, que les promesses sans suite n'apportent rien de bon aux Canadiens.

En cette période d'inflation, on entend beaucoup parler du coût des denrées alimentaires et de l'effet des prix de l'alimentation sur la société urbaine. Je me réjouis de prendre la parole juste après le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Il faut être réaliste, devant ce problème, et l'envisager à long terme. Les Canadiens doivent, dans leur propre intérêt, protéger leur industrie agricole et leurs sources de denrées alimentaires. De toute évidence, le consommateur doit consacrer une part raisonnable de son revenu à l'alimentation afin que les agriculteurs puissent poursuivre leur exploitation; autrement, dans quelques années, il y aura des pénuries encore plus graves et le consommateur devra payer des prix astronomiques, comparés à ceux d'aujourd'hui.

Nous avons entendu parler, ces dernières semaines, d'œufs gaspillés. Les Canadiens ne pardonneront pas ce genre d'erreur à l'Office canadien de commercialisation des œufs et ne permettront pas que cela se reproduise. Il ne s'agit là, cependant, que d'un symptôme, de la manifestation d'un mal plus grave: il faut exercer une surveillance plus étroite sur les réserves de denrées et il faut améliorer nos installations d'entreposage. Il aurait fallu transformer les excédents de production en poudre d'œuf, comme on le faisait pendant la guerre, et les entreposer en prévision de pénuries ou les donner aux millions d'êtres humains qui souffrent aujourd'hui de la faim dans les pays en voie de développement. Aucune excuse ne peut justifier qu'on laisse pourrir ou qu'on détruise de la nourriture quand on songe qu'au moment précis où je parle, des millions de gens crèvent de faim partout dans le monde.

● (1730)

J'espère cependant que les responsables de l'Office canadien de commercialisation des œufs on profité de leurs erreurs et qu'ils se sont dûment assurés de ne plus les commettre. Si je le dis, c'est que la population du globe s'accroît sans cesse.

La génération qui monte devra produire, à ce qu'on nous dit, deux fois plus de nourriture que la nôtre étant donné que la population, en 1980, sera le double de celle d'aujourd'hui. Les expectatives et les exigences ont également doublé. Le temps, pour sa part, refuse sa collaboration. Toutes les terres arables sont maintenant en culture; il est même question de mettre en culture les vastes régions de

maskeg du Nord du Canada. Cela nécessiterait évidemment des apports considérables de main-d'œuvre et d'énergie, et si c'est sous ces latitudes qu'il faut un jour chercher la nourriture pour approvisionner les régions surpeuplées, cela coûtera si cher que le niveau de vie des hommes ne pourra que baisser toujours davantage.

Tout problème a sa solution, et pour que le Canada puisse relever sa part du défi que constitue la faim dans le monde, j'estime que notre pays devra accorder à l'expansion de l'agriculture la même attention qu'il a accordée au développement de l'industrie.

Dans l'établissement de nouvelles priorités pour l'agriculture, le gouvernement actuel devra tenir compte de l'organisation et de l'usage de nos ressources humaines. Je sais bien que dans notre économie dite de libre entreprise, nous ne pouvons forcer les gens à aller travailler sur la terre! Mais le fait que la plupart de nos travailleurs acceptent un emploi urbain de préférence à rural en dit long sur l'ensemble de nos attitudes, de nos priorités de nos revenus. Le Canada et le gouvernement actuel devront en outre accorder une priorité élevée à l'amélioration de la productivité agricole par la recherche dans le domaine des nouvelles techniques agricoles et de leur financement de sorte que les cultivateurs puissent les adopter.

Chacun des points que je viens de soulever, soit la disponibilité de terres arables, celle de la main-d'œuvre agricole et celle de crédits ou de capitaux, est devenu un problème pour l'agriculture canadienne parce qu'elle est désavantagée car elle doit, pour obtenir ces ressources, concurrencer la puissance financière d'un Canada urbain, industrialisé et consommateur. Avant que le Canada dans son ensemble puisse orienter ses priorités vers l'agriculture, le Canada urbain devra se rendre compte que le monde tout entier est menacé d'une crise majeure s'il doit répondre aux exigences de la faim.

Je ne pense pas que beaucoup de Canadiens s'en rendent compte. La dure réalité des pénuries alimentaires massives a pris toute son évidence pour moi en janvier dernier lors de ma visite en Inde où des milliers de gens meurent chaque mois de malnutrition ou de faim. Nous jouissons d'une telle abondance au Canada que nous ne ressentons pas dans la même mesure les effets des problèmes engendrés par les pénuries d'énergie, d'aliments et d'autres produits qui sévissent dans la plupart des pays du monde.

Le potentiel d'accroissement de la production d'aliments dans les provinces de l'Atlantique, et particulièrement en Nouvelle-Écosse, est supérieur à ce qu'il est présentement, mais ce potentiel ne peut se réaliser que si l'agriculture est rendue plus intéressante pour les agriculteurs actuels et pour la jeunesse. Si la production excède nos besoins, cet excédent pourra toujours trouver preneur quelque part dans le monde, pourvu que notre réseau de mise en marché et de distribution comporte l'infrastructure nécessaire pour savoir que faire de nos surplus. L'océan baigne nos côtes et le transport maritime nous permet d'acheminer nos produits sur les marchés mondiaux, sans compter le fait que nos voisins constituent le plus riche marché de consommation du globe.

Par contre, l'agriculteur ne peut aller de l'avant dans les circonstances actuelles et prévoir une production maximale sans courir à la ruine financière. Il risque de se trouver en face de belles récoltes sans pouvoir les écouler nulle part. Une telle situation s'est déjà vue même en période de demande élevée. Car il faut entreposer, protéger et traiter les aliments et des mois peuvent s'écouler entre le moment de la récolte et la consommation sans parler des milliers de milles qui séparent le producteur du consommateur. L'agriculteur seul ne peut satisfaire la demande comme s'il s'agissait d'un flux régulier de machines, de semences ou d'engrais. Il ne peut non plus s'occuper de l'entreposage, de la transformation et du transport. Il faut être réaliste. C'est une industrie où les risques sont élevés et on ne peut lui demander de les assumer tous, face au monde des sociétés.

Partisan de la libre entreprise, je m'oppose habituellement à l'intervention du gouvernement dans le commerce et les affaires. Règle générale, étant progressiste conservateur, je puis croire que c'est la bonne attitude. Par ailleurs, l'évolution de la situation économique mondiale nous amène à modifier notre façon de penser. Je crois que la société ou le gouvernement peuvent jouer un rôle dans le développement de l'agriculture dans les provinces de l'Atlantique en offrant la sécurité nécessaire pour que l'industrie soit florissante. A l'heure actuelle, l'ensemble de notre marché est trop restreint pour présenter un bon risque commercial dans de nombreux secteurs.

Dans les provinces de l'Atlantique, on a cependant besoin d'un dépôt de pièces de machines agricoles suffisamment complet pour que nos agriculteurs puissent se faire livrer vite et bien les pièces dont ils ont besoin. On a également besoin de dépôts pour l'arrivage et la distribution des céréales afin que les stocks puissent être livrés en quantité suffisante pour garantir un approvisionnement continu de grains fourragers. Quand la production locale augmenterait, on serait assuré d'avoir là des aires d'entreposage qu'on pourrait plus tard utiliser ou vendre.

On a également besoin d'un dépôt d'engrais suffisamment grand pour contenir, en vue de la distribution, une quantité et une variété suffisantes d'engrais pour répondre à la demande. On a surtout besoin d'entrepôts frigorifiques et d'autres installations pour permettre aux producteurs d'aliments de continuer à produire sachant qu'au moment de la récolte, ils auront un lieu d'entreposage assuré.

Ces installations devraient toutes se situer au bord de la mer et certaines pourraient très bien se trouver dans ma circonscription où nous avons des ports convenables à Lunenburg, Bridgewater, Liverpool et Shelburne. Il faudrait même songer à établir ces entrepôts en dehors des régions urbaines qui se congestionnent. Je crois que l'établissement de ces services administratifs et de ces installations encouragera l'exploitation maximale des terres agricoles dans la région atlantique et la demande d'aliments étant ce qu'elle est dans le monde, on ne risque guère de gaspiller des fonds publics.

La tâche incomberait plutôt au gouvernement qu'à l'industrie privée, car la société dans son ensemble peut investir dans la production et attendre de rentrer dans ses frais à long terme. L'industrie, par contre, doit équilibrer ses recettes et ses dépenses. Si toutefois un programme comme celui que j'ai décrit était adopté, je ne vois aucune raison de conflit avec l'industrie privée. On devrait pouvoir en arriver à une entente avec l'industrie privée et les agriculteurs sur ce qu'il faut faire pour que la production vivrière soit la meilleure possible dans la région atlantique.

Parmi les composantes du secteur primaire qui se trouvent aujourd'hui en difficulté, il y a aussi la pêche. La prise de poissons quels qu'ils soient baisse d'un mois à l'autre, tandis que les frais d'exploitation de la flotte de pêche, côtière et hauturière, continuent de monter en flèche. On a beaucoup parlé de l'industrie de la pêche au cours de la dernière campagne électorale, mais depuis le 8 juillet le gouvernement n'a fait que bien peu de choses pour régler nos problèmes.

Nous des provinces atlantiques estimons que les États côtiers adjacents aux zones où se trouvent la plupart des bancs de poissons doivent obtenir le droit et le pouvoir d'en assurer la gestion suivant des principes convenus, au même titre que les ressources minières et la faune du plateau continental dont elles ont déjà la charge. La liberté de pêcher à la façon d'autrefois n'est plus défendable. Il nous faut l'abolir pour ne pas voir disparaître une ressource alimentaire aussi absolument indispensable.

A mon avis, les États côtiers doivent avoir le droit de se réserver, sur les bancs de poissons qui relèvent d'eux, la part qu'ils sont en mesure de pêcher. Ce n'est que dans ces conditions que nous pouvons espérer conserver les ressources piscicoles du monde et protéger les intérêts vitaux des populations côtières du Canada qui en sont tributaires.

Je connais bien la position énoncée par les représentants de notre gouvernement à la dernière conférence de Caracas, sur le droit de la mer, mais en dépit de ces efforts, la conférence s'est terminée sans qu'aucun projet de traité ou d'accord n'établisse la propriété des ressources maritimes ni l'étendue de la compétence des états côtiers sur les ressources piscicoles adjacentes à leurs côtes. Je n'impute aucunement cette situation à nos négociateurs. Bien que je n'aie pas été présent à cette conférence, on me dit que nos représentants ont mis beaucoup d'efforts et de soin à y présenter la position du Canada. Mais le temps commence à me manquer. Depuis 1964, je demande au gouvernement ce qu'il compte faire pour les pêcheurs de l'Atlantique. Je crois que nous devons adopter une position ferme. C'est là une opinion que partagent manifestement avec moi le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) et l'ancien ministre de l'Environnement, l'honorable Jack Davis.

Ces deux ministres ont déclaré avant les élections du 8 juillet que le Canada devrait étendre unilatéralement sa compétence sur le plateau continental qui avance au large de ses côtes, si les négociations actuelles sur le droit de la mer ne s'orientent pas dans le sens que nous voulons. Par exemple, en 1964, la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche créait unilatéralement une zone de pêche de neuf milles le long de la limite de trois milles. Puis en 1970, la mer territoriale fut unilatéralement portée à 12 milles. Nous avons ensuite créé unilatéralement une zone de 100 milles en adoptant la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et, à mon avis, il est maintenant temps de réaliser la promesse qu'a faite le premier ministre, lors des élections du 8 juillet, d'assurer aux Canadiens des droits de pêche exclusifs jusqu'à une limite de 200 milles des côtes canadiennes. Nous devons assurer cette suprématie non seulement pour conserver nos ressources piscicoles mais pour protéger nos pêcheurs de haute mer.

● (1740)

Les flottilles de pêche étrangères ont envahi nos principales zones de pêche et engendré des pertes désastreuses pour ceux qui s'adonnent à la pêche hauturière. Ainsi, la Centennial Sea Foods Limited, de Shelburne (N.-É) et C. W. McLeod Fisheries Limited, de Port Mouton (N.-É.) ont présenté des réclamations représentant plus de $225,000 au ministère des Affaires extérieures, pour les dommages causés par les chalutiers russes aux casiers à homards en juillet 1974. Notre ministère provincial de l'Environnement a envoyé des officiers à bord d'un de nos avions, avec mission de photographier ces grands pièges à homards sur le pont des chalutiers russes. Il ne fait pas de doute que la flottille russe est responsable de la chose, mais ces gens ont fait preuve d'irresponsabilité lorsqu'il s'est agi de faire droit à nos requêtes dans le passé.

Je me demande pourquoi le ministère des Affaires extérieures a mis tant de temps à présenter cette réclamation au gouvernement soviétique. J'ai ici une lettre d'un des propriétaires d'un navire canadien, en date du 11 juillet. Il s'agit de M. Crosby McLeod. Il a présenté des instances au gouvernement, lui demandant de se charger de son grief au sujet de sa perte de $170,000. Le 19 septembre, on l'informait qu'aucune réclamation officielle n'avait encore été présentée à l'ambassade de Russie.

Lorsque j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) à ce sujet, il a déclaré que des instances avaient été faites. Elles n'ont donc dû être faites que depuis le 19 septembre, bien que la perte ait été subie le 11 juillet.

M. Dinsdale: Le gouvernement était en vacances.

M. Crouse: C'est justement ce que j'allais dire. Il n'y a pas de meilleur exemple de l'atmosphère de vacances qui régnait, en ce qui concerne le gouvernement actuel.

Le retard que notre ministère des Affaires extérieures a mis à présenter cette réclamation au gouvernement soviétique est inexcusable et inexplicable. J'aimerais que le gouvernement, et tout particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous dise s'il va attendre que les compagnies intéressées ferment boutique en raison de leurs lourdes pertes, avant de chercher à obtenir restitution de la part des Soviets.

Je suis heureux de voir le nouveau ministre d'État aux Pêcheries (M. LeBlanc) parmi nous, et je le félicite de sa nomination à ce nouveau ministère.

M. Stanfield: J'espère qu'il sera mieux traité que son prédécesseur.

M. Crouse: J'aimerais lui demander—et je suis sûr qu'il nous répondra en temps voulu—quelles mesures il a prises depuis sa nomination pour rétablir l'industrie canadienne de la pêche à l'espadon, qui rapportait jadis quelque quatre millions de dollars par an aux seuls pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. A l'heure actuelle, une flottille de 20 bateaux de pêche à l'espadon a son port d'attache à New Bedford, Massachusetts. Les pêcheurs de ce port reçoivent à l'heure actuelle $1.70 la livre d'espadon. Il est évident que les avertissements de la Direction des aliments et drogues des États-Unis au sujet du mercure chez l'espadon n'ont aucun effet que ce soit au Massachusetts.

J'espère qu'un des premiers projets du ministre sera d'aller bientôt à Washington pour discuter avec son homologue américain de la possibilité de faire revivre cette industrie importante. Il fut un temps où le Canada exportait 25 millions de livres d'espadon par année aux États-Unis.

J'espère aussi que le ministre songera à développer un marché canadien de l'espadon, car je ne vois pas pourquoi nous devrions laisser le Massachusetts profiter seul de ce délicieux poisson. Bien des Canadiens aimeraient se régaler d'un bon plat d'espadon, et peut-être le ministre pourrait-il nous prêter ses bons offices pour créer un marché canadien au profit de nos pêcheurs. Ce serait rendre là un grand service aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse.

Un autre grave problème pour nos pêcheurs, ce sont . . .

M. l'Orateur: J'hésite à interrompre le député au moment même où il aborde un autre sujet, mais je dois lui dire que son temps est écoulé.

M. Crouse: Il ne me reste plus que quelques remarques à faire, et je demande à la Chambre de bien vouloir me laisser terminer.

Des voix: Continuez.

M. Crouse: Je remercie la Chambre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, de me permettre de terminer mes remarques. Je peux vous assurer qu'elles ne seront pas très longues.

Comme j'avais commencé à le dire, un autre grave problème pour les pêcheurs des provinces atlantiques, ce sont les règlements de la CIPAN qui sont jugés peu réalistes et pratiques. La prise d'aiglefin actuellement autorisée, par exemple, est injuste. Cette règle oblige les pêcheurs canadiens à détruire jusqu'à 85,000 livres d'aiglefin par voyage. Je n'ai pu m'empêcher de penser, quand nous avons entendu parler de la perte d'œufs, que cette perte est minuscule en comparaison de la perte hebdomadaire d'aiglefin pris et rejeté à cause des règlements établis sous l'égide de la CIPAN.

Bien que les pêcheurs canadiens soient forcés de s'y conformer, les chalutiers étrangers continuent à se rendre aux bancs et à prendre 95 p. 100 d'aiglefin. De fait, un chalutier étranger saisi par les Américains en vertu des règlements de la CIPAN avait plus de 95 p. 100 d'aiglefin sur glace dans sa cale. Cette façon d'agir irrite nos pêcheurs, abaisse leur revenu et détruit un aliment précieux à une époque où la moitié de la population mondiale est affamée. Le régime adopté à l'heure actuelle n'est pas à l'avantage des Canadiens.

Il n'y a pas que l'aiglefin, il y a aussi les réserves de morue, de goberge, de hareng, de flet et de merluche argentée qui sont épuisées, surtout que la gigantesque flotte russe est la première à dépasser les quantités permises.

Toutes ces difficultés font ressortir la nécessité de poser certaines questions fondamentales. Ainsi, appliquons-nous nos principes de conservation dans l'intérêt de nos propres pêcheurs ou dans celui des pêcheurs étrangers? Grossirons-nous notre flotte de surveillance, comme l'a promis le premier ministre? Dans l'affirmative, l'autoriserons-nous à sévir contre les flottes qui pêchent à outrance et détruisent notre attirail de pêche, à moins d'adopter, par décision unilatérale, une certaine forme de contrôle et de proclamer la souveraineté de nos droits sur les ressources de notre plateau continental?

Devrions-nous continuer de dépenser chaque année des millions de dollars pour accroître nos montées de saumon, quand d'autres pays continuent de pêcher en haute mer, anéantissant nos efforts et nos desseins? Si l'on ne trouve pas de réponses concrètes à ces questions, je suis désolé de devoir affirmer que l'industrie de la pêche dans les régions de l'Atlantique et ceux qui en vivent sont promis à un avenir assez sombre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1974-1975—RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. l'Orateur: Avant de passer à l'intervention suivante, permettez-moi de régler une question de procédure. Plus tôt au cours de la journée, on a présenté une motion exigeant l'assentiment de la Chambre parce qu'elle comportait en annexe une liste des membres des comités et l'ordre de renvoi des crédits. Il a été proposé, à ce moment-là, de reporter la question à plus tard dans la journée. Sauf erreur, tout le monde est d'accord pour qu'on l'étudie maintenant. Si c'est le cas, puis-je demander s'il est entendu que la motion présentée par le président du Conseil privé (M. Sharp) est adoptée?

Des voix: Adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 octobre, de la motion de M. Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Stanfield (p. 42) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 53).

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Chambre. Votre intégrité, votre sens des responsabilités et vos vastes connaissances juridiques vous ont conduit à occuper ce poste éminent qui est le pivot de la Chambre, le fondement de notre activité. Mes félicitations s'adressent également à l'Orateur suppléant et aux présidents et vice-présidents des comités de la Chambre.

Il m'est également agréable de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les électeurs de leurs circonscriptions respectives ont visé juste en élisant des hommes de ce calibre pour les représenter au Parlement canadien. En entendant le député de Vancouver-Est (M. Lee), je ne pouvais rester indifférent lorsqu'il a dit que la circonscription de Vancouver-Est qu'il représentait comptait des Canadiens venus d'Italie, d'Allemagne, de Yougoslavie, des Pays-Bas et d'autres pays d'Europe, d'Asie et, bien sûr, de Grande-Bretagne. M. Lee est lui-même le premier député libéral d'origine chinoise, fier de représenter au Parlement du Canada ces Canadiens d'origine de pays aussi différents. Ces gens ont choisi le Canada pour leur patrie, et nous en sommes fiers.

Le Canada est un pays d'abondance, de ressources naturelles immenses et variées. Nous jouissons d'une prospérité enviable et d'un niveau de vie des plus élevés. Le Canada est un pays où il fait bon vivre, où l'on a développé un régime de sécurité sociale des plus perfectionnés. Si l'on considère que plus du tiers du budget a été investi dans le domaine de la santé et du bien-être social, et si l'on considère qu'au cours de la dernière décennie nous avons quadruplé le montant du budget affecté à ce chapitre, je pense que ce régime de sécurité sociale peut faire l'envie de plusieurs pays.

Nous avons également un régime d'éducation de plus en plus soigné et un climat de liberté d'expression qui contribue à tenir en haleine tous les hommes politiques. Nous sommes comblés, parce que notre pays représente un potentiel immense en ressources de toutes sortes, parce que le Canada est un des rares pays dont la production de denrées alimentaires excède sa consommation domestique. A cause de toutes ces considérations, nous avons aussi des responsabilités très lourdes envers les pays moins favorisés, d'autant plus que la Providence nous a gratifié de

privilèges qui ne nous étaient pas dus, alors que les deux tiers de l'humanité réclament une société plus juste.

J'écoutais cet après-midi les députés d'Edmonton-Strathcona et de Cape Breton-East Richmond (MM. Roche et Hogan) et je pense que nous sommes entièrement d'accord sur l'importance de se soucier davantage de l'aide apportée à ces pays. Lorsque je mentionne le terme «société juste», plusieurs députés de l'opposition sourient, mais il n'en demeure pas moins que le souci d'instaurer une société juste est une préoccupation permanente du gouvernement libéral. C'est peut-être ce qui distingue la philosophie libérale de celle du parti conservateur progressiste. Gouverner un pays fondé par deux groupes ethniques, un peuple de races et de cultures diverses, composé de dix provinces aux ressources inégales et frappées de disparités économiques, consolider une unité mal équilibrée et, en dépit de tout cela, placer au premier rang de la scène mondiale un pays de 22 millions d'habitants, n'est-ce pas là une tâche difficile?

Les Canadiens sont bien conscients de cela, et c'est pour cette raison qu'ils ont préféré choisir l'équipe du parti libéral gouvernée par M. Pierre Elliott Trudeau pour conduire cette barque très fragile, sous des climats océaniques qui ne sont pas toujours tempérés. C'est donc pour cette raison que les électeurs Canadiens ont exprimé le désir de confier à l'équipe du parti libéral les destinées de ce jeune pays.

Il suffit de lire les journaux, de songer quelques instants aux problèmes auxquels doivent faire face certains autres pays, dont les plus industrialisés, pour réaliser à quel point nous sommes favorisés. Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur ce sujet mais, au nom de mes commettants qui m'ont réélu pour un troisième mandat au sein de l'équipe libérale, je me devais d'exprimer ces sentiments, et de rendre un hommage à notre très honorable premier ministre, le grand responsable de cette récente victoire libérale au Canada.

Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nous pouvons exposer à la Chambre certaines généralités relatives à la circonscription que nous représentons. Alors que lorsque nous sommes à étudier certains projets de loi précis, il faut plutôt s'en tenir au sujet à l'étude.

Je me permets donc d'expliquer un peu certaines réalisations de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. L'une d'entre elles, et je pense bien qu'elle constitue la base de l'expansion que l'on connaît à Ville-de-Laval, c'est la construction de l'aéroport international à proximité de la ville. Les conséquences économiques sont actuellement très considérables, si l'on considère l'amélioration complète du service des postes, alors que nous assistons actuellement à la construction de cinq nouvelles succursales, dont l'une est située dans le parc industriel.

Nous pourrions également parler de la transformation complète du réseau routier qui jouit actuellement de subventions.

● (1750)

(*Traduction*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, lorsque nous avons ajourné le débat, à 6 heures ce soir, j'étais à mentionner l'importance des conséquences économiques pour Ville-de-Laval de la construction de l'aéroport international à Sainte-Scholastique, que l'on appelle aujourd'hui l'aéroport international de Mirabel. L'implantation de cet aéroport tout près de la ville du Québec qui occupe le deuxième rang quant à l'importance et la population a contribué à améliorer sensiblement le réseau routier à Ville-de-Laval, et grâce à la subvention fédérale de l'ordre de 15 millions de dollars accordée en vertu d'un programme de fonds d'investissement, les résidents de Ville-de-Laval n'auront pas à payer de leurs taxes foncières municipales le coût de la construction des voies de services, des voies de desserte et de l'installation d'un réseau d'éclairage sur l'autoroute 440, du carrefour de l'autoroute 15 et de l'autoroute 440, ni de la construction d'un pont à étagement au carrefour de l'autoroute de Laval et du boulevard des Laurentides, ni des voies rapides et des ponts d'étagement qui les jalonnent. Grâce à ce fonds d'investissement, disponible du 6 décembre 1972 au 30 juin 1975, les contribuables de Laval se verront dispensés de payer 15 millions de dollars. Cela sera de nature, sinon à diminuer la taxe foncière des résidents de Laval, du moins à empêcher des augmentations au cours des prochaines années, parce que je ne pense pas que ces montants étaient prévisibles au budget municipal.

De plus, j'aimerais parler de l'augmentation considérable des services fédéraux à Laval, soit la construction d'un centre de la main-d'œuvre et l'établissement d'un bureau d'assurance-chômage. Nous verrons sous peu l'ouverture d'un bureau de la Société centrale d'hypothèques et de logement destiné à mieux desservir les résidents de Ville-de-Laval.

Ayant mentionné l'apport considérable du gouvernement fédéral à la construction du réseau routier, je m'en voudrais énormément de ne pas mentionner l'apport du gouvernement fédéral à la construction de l'autoroute 13, qui relie l'aéroport de Dorval à Mirabel. Cette subvention est de l'ordre de 30 millions de dollars sans compter un prêt de 70 millions de dollars obtenu à un taux spécial de la Banque du Canada. Nous constatons donc l'importance que le gouvernement fédéral attache à l'aménagement de ce réseau routier qui reliera, comme je l'ai mentionné, les deux aéroports.

Mais la grande déception de ce projet, comme je l'ai déjà dit aux résidents de Laval, c'est la décision de la province d'installer des postes de péage sur cette autoroute, qui a déjà fait l'objet d'une aide financière considérable du gouvernement fédéral. Je me suis vivement opposé à l'installation de ces postes de péage, en suggérant plutôt la construction d'une voie d'entrée et de sortie, de façon que les résidents n'aient pas à payer une taxe supplémentaire pour l'usage de cette autoroute, qui est la seule solution au «décongestionnement» de la circulation routière dans la partie ouest de Ville-de-Laval.

Ceci étant dit, j'arrive maintenant au contenu du discours du trône, particulièrement au chapitre du transport, où l'on remarque qu'un programme sera mis à exécution en collaboration avec les sociétés de chemins de fer, et aboutira éventuellement à la création d'un nouveau mécanisme gouvernemental, lequel sera chargé de la gestion effective de tous les transports terrestres. De plus, des programmes expérimentaux destinés à améliorer progres-

sivement un certain nombre de services ferroviaires interurbains pour le transport des voyageurs, seront établis immédiatement.

On prendra d'autres mesures, qui tiendront compte des programmes régionaux et provinciaux d'expansion urbaine, en vue d'accroître l'efficacité des réseaux de transport urbain et d'améliorer les services de banlieue.

Ce passage du discours du trône et le discours que prononçait aujourd'hui le ministre des Transport (M. Marchand), m'ont particulièrement intéressé à titre de député d'une des deux circonscriptions fédérales qui représente à la Chambre la ville du Québec qui occupe le deuxième rang en importance. De fait, Ville-de-Laval représente une population de plus de 240,000 âmes, et est située sur l'île Jésus, au nord de la métropole.

J'ai pensé profiter de cette occasion pour exposer le principal problème de la circonscription, problème qui limite l'expansion de notre ville, laquelle connaît tout de même un essor assez remarquable, et comme je l'ai mentionné, ceci est plutôt dû à l'influence des conséquences économiques de la construction de l'aéroport international de Mirabel. Ce problème est commun à toutes les villes du Canada. Je crois que de Vancouver à Halifax, dans toutes les villes en expansion, on constate l'existence d'un problème commun, savoir celui du transport public. Ce problème étant commun, je crois qu'il ne peut être solutionné qu'avec la collaboration des gouvernements supérieurs, parce qu'il est impossible, avec l'assiette fiscale municipale, de financer les transports publics et assurer leur entretien. Je pense qu'à la lumière des expériences actuelles, quelle que soit la municipalité, après lecture de tous ces exposés et rapports, nous constatons un déficit de l'ordre de 50 p. 100 dans l'exploitation d'un système de transport public.

Au nord de Montréal, nous avons déjà établi des éléments de base d'une solution, si l'on considère le rapport TRRAMM, ayant pour objet de poursuivre une étude sur les moyens de transport aéroportuaire entre Montréal et Mirabel. Le coût de cette étude a été partagé entre le gouvernement fédéral et la province de Québec, et le rapport a déjà été déposé en février dernier.

Le rapport mentionnait deux possibilités d'établir ce service entre Montréal et Mirabel, savoir l'utilisation de la voie du CP via Laval-des-Rapides et Sainte-Thérèse, et passant par le centre industriel de Laval et de Sainte-Thérèse, pour ensuite se rendre à Mirabel. L'autre possibilité était l'utilisation de la voie du Canadien National via la Côte Vertu, Roxboro et Laval-Ouest, ne desservant aucunement la partie ouest de Ville-de-Laval, pour se diriger vers Saint-Eustache et Mirabel.

Si l'on considère l'importance d'un essor économique et industriel, tout en favorisant un développement domiciliaire, nous devons considérer la réalisation de ce projet en prévoyant l'utilisation de la voie du Canadien Pacifique par la voie de Laval-des-Rapides.

J'ai déjà sensibilisé les autorités régionales à cela le 28 mars dernier. Cette demande reflète l'opinion tant des autorités de Ville-de-Laval que celle de mes collègues de la circonscription voisine de Duvernay et de ceux au nord de Laval.

De plus, mercredi dernier, à l'occasion d'un dîner hebdomadaire, j'ai exposé cette possibilité aux membres de la Chambre de commerce de Laval en expliquant les possibilités d'utiliser soit la voie du Canadien National ou celle du Canadien Pacifique. Le choix unanime des membres s'est arrêté sur Canadien Pacifique. Nous suivrons donc de très près l'évolution de ce projet, qui constitue une étape importante du développement de Ville-de-Laval.

[M. Roy (Laval).]

Toujours au sujet du transport public, qui est le problème principal de la circonscription que je représente, et également un des problèmes principaux de toutes les municipalités en expansion, qu'on me permette de suggérer au ministre des Transports d'étudier la possibilité de prolonger la voie du train électrique du Canadien National de la gare Cartierville au centre de Ville-de-Laval, afin de relier le centre de la métropole du Canada au centre de Ville-de-Laval. Au cours de la dernière grève du métro, à Montréal, la seule voie de transport public dans le nord-ouest de Montréal était justement la voie du train électrique du Canadien National, lequel malheureusement ne s'arrête qu'à Cartierville.

Cette suggestion a été faite à maintes reprises au cours de la dernière campagne électorale, et je pense que ce prolongement de la voie du train électrique de Cartierville au centre de Ville-de-Laval, où actuellement il existe un terrain de stationnement vacant, est la solution la plus économique relativement au transport public au nord de Montréal et pour Ville-de-Laval au regard de la possibilité de prolonger le métro à Ville-de-Laval. Il me semble que ce «prolongement soupape» de la voie du train électrique sur un terrain où l'expropriation est à son minimum constitue la solution la plus économique au problème du transport. Ce train est actuellement en service et transporte plus de 20,000 voyageurs par jour. J'étais heureux d'entendre le ministre des Transports la première fois, lorsqu'il mentionnait que nous avons beaucoup à faire dans le domaine du transport public.

Si l'on considère cette voie qui est très populaire dans l'ouest de Montréal, je pense que son amélioration a sûrement été malheureusement trop souvent négligée. Je pense qu'il s'agit là d'une philosophie qui est à rediscuter ou à repenser. Nous construisons des autoroutes un peu partout. Il y en a une qui traverse la ville de Montréal. Nous avons investi des sommes d'argent énormes dans la construction de ces autoroutes. Nous sommes rendus à tondre les pelouses privées par souci de l'esthétique, alors que nous négligeons les investissement dans le domaine du transport public. Or, il me semble que cette suggestion est la vraie solution. En effet, elle présenterait les avantages suivants: elle permettrait le décongestionnement des ponts, de la circulation, des terrains de stationnement dans le centre de la ville de Montréal, une économie d'essence, et surtout une économie de frais de stationnement, une réduction de la pollution, une plus grande détente pour ceux qui empruntent le transport public pour se rendre au travail pour revenir à la maison. Pour Ville-de-Laval, cette réalisation pourrait favoriser la construction d'édifices résidentiels à proximité de la future gare.

Donc, je fais humblement cette suggestion pour déterminer les possibilités d'un tel prolongement, et sans avoir la prétention d'être un expert en la matière, je crois qu'elle devrait faire l'objet d'une étude.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots sur notre politique de logement. A mon avis, il s'agit d'un programme d'ensemble pour le développement des municipalités. Et nul doute que notre programme actuel relatif à l'accession à la propriété, programme qui a pour but d'aider les familles à revenu moindre, ayant une personne à charge ou plus, à acheter et à garder leur propre logement. Donc, l'aide fournie est basée sur les prix des maisons et sur les paiements qui ont

cours dans la région et ne doit pas excéder 22 p. 100 du revenu.

● (2010)

A mon avis, cette politique est très populaire mais non suffisamment connue des futurs acheteurs. Au cours des trois dernières années, nous avons constaté un surplus de 100,000 logements. J'ai justement les chiffres en main, et je constate que nous en avons construit plus de 236,000 au cours de la dernière année, soit une quantité dépassant de 100,000 la demande normale. Le nombre de ces constructions est certainement un apport considérable pour enrayer le problème du logement et aider les familles à revenu modique.

En terminant, je me réjouis du fait que le très honorable premier ministre se propose de réviser la procédure de la Chambre au cours de la présente session. En regardant la liste des 70 mesures qui figurent déjà dans notre volumineux dossier, je me dis que, dans un pays moderne, il est tout naturel d'avoir des lois des plus modernes au Parlement canadien.

A mon avis, pendant la période où le gouvernement fédéral devra étudier les douanes, les transports ou les canaux, nous aurons énormément de travail à faire et de mesures à adopter au Parlement, et je pense qu'une révision complète de la procédure parlementaire sera certainement bien accueillie.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre nomination. J'ai senti en vous, Votre Honneur, un esprit sympathique et le désir sincère d'être impartial dans la conduite des travaux de la Chambre.

A titre de nouvel élu de Surrey-White Rock, je ne puis m'empêcher de comparer les problèmes qu'affrontent les gens de Surrey-White Rock à ceux qui se posent pour l'ensemble des Canadiens. Surrey-White Rock est une circonscription cosmopolite qui constitue, à bien des égards, un microcosme de l'ensemble du pays. Ma circonscription souffre des conséquences difficiles du cancer urbain.

Les politiques d'immigration et les citadins qui émigrent de la région métropolitaine de Vancouver ont créé une crise du logement à Surrey-White Rock qui n'est pas aiguë, mais désespérée. Avec un taux de 1 p. 100 d'inoccupation malgré les coûts astronomiques de la construction domiciliaire, les gouvernements locaux ont hérité d'un problème qu'ils n'ont pas créé.

C'est une piètre consolation pour moi de voir dans le discours du trône que le gouvernement songe à fournir de l'aide dans ce domaine. Je me souviens trop bien qu'on a promis et décrit au cours de la campagne une aide de $32,000 pour une maison de prix minimum. Dans Surrey-White Rock, ce montant ne paierait que le terrain.

Un autre problème se pose, celui du transport. Un réseau de transport en commun rapide est absolument nécessaire pour les personnes, de même la mise au point d'installations ferroviaires et routières pour le transport des marchandises. La production agricole de ma circonscription est d'importance vitale pour la région métropolitaine de Vancouver. Tous les ans, lorsque les agriculteurs sont prêts à faire leurs récoltes, ils sont inondés par un excédent de produits de la Californie. Si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) veut réellement aider à relever le niveau de revenu des agriculteurs, cette région en est bien une où il pourrait le faire.

Des voix: Bravo!

● (2020)

M. Friesen: Surrey comporte également des installations portuaires très modernes, construites par le Conseil des ports nationaux. Elles apporteront des recettes fiscales à la région, mais jusqu'à présent, elles n'offrent aucune base fiscale directe en soi—les seules recettes viennent des salariés qui y travaillent. White Rock et Surrey-Sud ont de belles plages, mais celles-ci sont menacées par les fuites de pétrole et par d'autres formes de pollution. Le Fraser forme la limite nord de la circonscription et il constitue la source de l'industrie du saumon. Toutes ces ressources ont attiré toutes sortes d'industries lourdes et légères dans Surrey-White Rock et nous en sommes heureux.

Pour terminer, beaucoup de personnes âgées vivent dans Surrey-White Rock. Elles ont trouvé la région agréable, mais maintenant elles essaient désespérément de s'accrocher à leurs économies, à leur sécurité et à leur amour-propre. Tous ces problèmes seront résolus si nous avons un gouvernement qui se considère comme le gouvernement de tous les Canadiens.

Je dois avouer que j'ai presque défailli hier lorsque j'ai entendu le premier ministre (M. Trudeau) dire que le gouvernement ne pouvait pas se permettre de «feindre de faire attention à l'opposition». Comme c'est bien évident, mes commettants n'ont pas élu de députés du parti d'en face depuis 12 ans. Cela m'encourage un peu de croire que le gouvernement examinera les besoins de ma circonscription avec autant de délicatesse que ceux des circonscriptions représentées par des membres du parti ministériel.

Le premier ministre a ensuite parlé de réforme, en insistant sur la nécessité d'accroître l'efficacité du gouvernement. Je dirai au premier ministre et aux autres membres du gouvernement que le but final de la démocratie parlementaire n'est pas l'efficacité—nous venons de connaître cinq mois de ce genre d'efficacité. Représentation et service, tel est le but final de la démocratie parlementaire qui est basé sur les relations humaines; dans ce domaine, il vaut mieux être prudent sur le plan de l'efficacité. Permettez-moi d'ajouter que si le premier ministre veut réellement accroître l'efficacité de la Chambre, il pourrait dire à ses ministres de répondre aux questions de l'opposition plus concrètement possible au lieu de faire des déclarations aussi futiles que «Mon ministère est au courant du problème et il examine la situation.»

Vraiment, cela ne m'inquiète pas du tout que le gouvernement, comme l'a dit le premier ministre, aille à la pêche après avoir franchi le Rubicon. Il ne prend même pas la peine de protéger les pêcheurs de la côte ouest ni de la côte est, à vrai dire. Ce qui m'inquiète, c'est qu'après avoir franchi le Rubicon et être rendus à Rome, ils ne sauront pas quoi faire. Le désarroi, les problèmes sociaux, économiques et politiques qui affligeaient les Romains à l'époque offrent un parallèle frappant avec la situation qui existe dans notre propre pays aujourd'hui. Je pourrais ajouter qu'il existe d'autres parallèles dans cette métaphore qu'il est préférable de ne pas souligner.

Le premier ministre a fait plusieurs allusions au modèle des Parlements. C'était ce Parlement qui, il y a cent ans, comptait dans ses rangs un libéral remarquable en la personne de John Stuart Mill. C'était un non-conformiste au meilleur sens du terme. Toute sa vie il a livré un combat personnel afin de préserver la dignité de son individualité. Toute sa vie il s'est vu perpétuellement en minorité, menacé comme il le disait, par le «despotisme de la coutume».

Au sujet des contraintes qui poussent au conformisme, M. Mill a trouvé une expression très pertinente à la Chambre aujourd'hui. Il a parlé de la tyrannie de la majorité—non pas de celle qu'exerce un pouvoir dictatorial, mais plutôt de celle qui naît d'une confusion entre volonté de la majorité et soumission passive à l'opinion majoritaire supposée toujours juste. C'est pourquoi je me réjouis de l'assurance donnée hier par le premier ministre, lorsqu'il a dit que le gouvernement ne saurait prendre à la légère les vues des minorités.

Lorsqu'on parle de minorités, je sais bien qu'on pense soit aux groupements politiques minoritaires, soit aux groupes ethniques minoritaires. Et je vous assure, monsieur l'Orateur, que je connais bien la question, surtout en ce qui concerne les groupes ethniques. J'appartiens à l'un d'eux, et j'ai compris la valeur de l'héritage culturel, moral et spirituel qu'il m'a transmis. Je sais aussi que les masses ont trop tendance à en faire peu de cas. Les membres des autres groupes ethniques, j'en suis persuadé, abonderont dans le même sens. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas aux besoins de ces groupes que je pense, mais plutôt à ceux d'une autre catégorie de groupes minoritaires, qui transcendent les frontières politiques et ethniques et qui ont trop souvent à souffrir de l'indifférence et de la tyrannie de la majorité.

Je parle au nom de nos aînés qui ont tant fait pour la grandeur du Canada et qui en sont réduits trop souvent maintenant à dépendre de la générosité capricieuse d'un gouvernement puissant. De quels droits de négociation jouissent-ils? Il n'existe pas dans leur cas de rapport Perry qui leur assure une augmentation de 40 p. 100, voire de 60 p. 100. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, ce n'est pas payant à l'heure actuelle de faire partie de cette minorité.

Il est une autre à laquelle je songe et qui n'a pas non plus le droit de négocier. Je veux parler des milliers de Canadiens victimes d'affections incurables et débilitantes. Le Conseil du Canada accorde tous les ans des milliers de dollars en subventions pour financer des projets ésotériques les plus farfelus. Dans le même temps, la recherche médicale en est réduite à mendicité. A quand donc remonte la dernière manifestation sur les marches du Parlement de personnes atteintes de sclérose en plaques, de dystrophie musculaire, de diabète, ou qui doivent recourir aux machines à dialyse. Monsieur l'Orateur, elles ne sont pas du genre qui conteste; elles ne peuvent que souffrir. Ce groupe est victime, dans toute l'acception du terme, de la «tyrannie de la majorité».

Et il y a des centaines de petits groupes de travailleurs non syndiqués qui besognent pour un salaire minime, qui n'ont pas le droit de négocier et dont les maigres revenus sont grugés par l'inflation.

● (2030)

Il n'est que trop facile pour un parti qui dispose de la majorité de confondre pouvoir et grandeur, mais la grandeur dont je parle, ce n'est pas le pouvoir de renverser l'opposition, la capacité de faire valoir sa puissance politique.

La grandeur dont je parle est assez forte pour combattre la crainte de montrer son côté humain. C'est la grandeur qui permet à chacun de se rendre compte de ses limites et de les accepter. Lorsqu'on a cette grandeur et que l'on connaît sa force, on peut se permettre de temps à autre de reconnaître ses erreurs; on se rend compte qu'admettre une erreur n'est pas faiblesse, mais, dans le sens le plus profond, humilité, manifestation d'une des qualités de la force.

[M. Friesen.]

J'admets que le ministre de l'Agriculture a reconnu cet après-midi avoir peut-être commis une erreur; cependant, il n'a pas reconnu s'être trompé, mais seulement avoir commis une toute petite erreur. Avouer une erreur aurait ouvert la porte, permis à chacun d'examiner la situation. Rien ne prouve encore l'existence d'une pareille ouverture.

Parmi les meneurs d'hommes dont l'histoire a perpétué le nom, il y en a de deux sortes. D'une part les Alexandre, les César, les Napoléon, et d'autre part les Abraham Lincoln, les Gandhi et les Wilfrid Laurier. Les premiers enflamment l'esprit, les seconds inspirent le cœur. Les premiers étaient super efficaces, les seconds étaient bons et humains. Tel est le sens du grand paradoxe biblique, suivant lequel c'est quand on est faible qu'on est fort.

Si le gouvernement vise simplement à s'accrocher au pouvoir parce qu'il croit en le droit d'une majorité, il peut puiser, j'en suis sûr, à même une vaste accumulation de savoir-faire politique suffisamment de trucs pour satisfaire même les moins disciplinés des députés de l'arrière-ban et remplir tout son mandat. Mais s'il aspire à la gloire ses motifs doivent alors l'emporter sur ses buts d'opportunisme immédiat. Il doit commencer par reconnaître ses propres limites. Il doit avouer sa propre humanité. Il doit plus que sympathiser; il doit insister. Il doit apprendre à éprouver du sentiment. Il demeure qu'il ne faut pas vous arrêter sur votre propre cas au point d'oublier votre humanité et les imperfections qui en résultent.

Hier, en louangeant les deux nouveaux députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'ils:

> représentent certainement cette nouvelle génération de Canadiens qui attend du Canada et de son gouvernement des gestes vraiment dignes de la population.

Je suis de l'avis du premier ministre. A l'instar de bien d'autres Canadiens, j'espère seulement qu'ils n'auront pas à attendre trop longtemps.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole à ce moment-ci du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je voudrais d'abord vous féliciter au nom de mes collègues du Parti Crédit Social du Canada de la nomination dont vous avez fait l'objet, alors que vous avez été choisi pour présider les travaux extrêmement importants de la Chambre des communes.

Monsieur le président, nous vous en félicitons chaleureusement tout en vous assurant de notre étroite collaboration, pour que ces travaux soient le reflet des opinions de nos concitoyens et qu'ils soient efficaces. Voilà pourquoi nous avons accueilli avec joie vos promesses. Nous espérons que cela ne demeurera pas que des promesses comme celles faites par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il annonçait son intention de moderniser la procédure suivie à la Chambre des communes.

Monsieur le président, notre parti réclame depuis fort longtemps que la façon d'expédier les travaux de la Chambre soit modernisée, que la procédure britannique vieillotte et dépassée soit repensée d'un commun accord, en dehors de tout esprit partisan, pour faire en sorte que, dorénavant, le Parlement canadien soit vraiment le reflet de la société de 1974 et de la société future, et permette véritablement une plus grande planification et une plus grande efficacité.

● (2040)

Monsieur le président, sans porter préjudice au travail excellent fait par l'ancien président du Conseil privé,

l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), je constate avec joie que le nouveau titulaire de ce poste semble vouloir travailler en étroite collaboration avec les autres leaders de la Chambre, et cela non pas au jour le jour, mais sur une base planifiée. Ainsi, il nous a permis, par exemple, cet après-midi, d'adopter une mesure qui ne s'appliquera qu'au moment de la discussion des crédits supplémentaires, et cela à la fin du mois d'octobre.

Monsieur le président, cela nous permet de nous mieux préparer, cela nous permettra d'être encore plus efficaces à la Chambre, et peut-être de dire moins de banalités et plus de choses sérieuses, qui vont droit au but. Et cela fait en sorte que les travaux de la Chambre ne donneront plus l'impression au public qui nous écoute ou qui nous lit dans les *Débats* de la Chambre que ce sont des travaux longs, ennuyeux, qui ne rapportent à peu près rien.

C'est donc dans un esprit positif que mes collègues et moi-même, sous l'étiquette du Parti Crédit Social du Canada, avons été élus. C'est dans le but de faire de la recherche et de trouver des solutions que nous siégeons ici. C'est dans un esprit de collaboration, mais pas nécessairement de bénédiction totale de tout ce que fera le gouvernement ou de tout ce que dira l'opposition que nous travaillerons. Depuis 100 ans, rouges et bleus, monsieur le président, comme en témoigne votre expérience au Fauteuil, se lancent la balle. Mais les créditistes ont établi à la Chambre la réputation d'être des batailleurs sur des problèmes particuliers, tant sociaux qu'économiques, et de faire des propositions que l'on qualifie souvent d'idiotes, mais que l'on adopte par la suite. Parfois, il faut plusieurs élections avant que ces vieux partis promettent ce que nous réclamons. Mais ce qui nous importe, ce n'est pas que ce soit nous qui les réalisions, ou encore les bleus ou les rouges, mais que nos suggestions se réalisent enfin.

Mon collègue d'Abitibi (M. Laprise), depuis qu'il est à la Chambre, et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre s'en souviendront, a proposé à maintes reprises que la pension de sécurité de la vieillesse soit accordée à toute personne dont le conjoint a atteint l'âge de 60 ans. C'est une motion qu'il a présentée chaque année, et au cours de chaque session, et qu'il a défendue vaillamment.

Au tout début, nos collègues des deux côtés de la Chambre n'écoutaient même pas sa proposition. Ensuite, on a prêté une oreille distraite, puis deux, enfin, on a promis d'agir, à la veille des élections, et voilà que tout à coup l'Esprit est descendu du ciel et est tombé sur le siège du très honorable premier ministre. On l'annonce dans le discours du trône, en disant qu'on agira en octobre 1975.

Eh bien, monsieur le président, c'est dans un esprit positif que nous avons réclamé, hier, à la période des questions, du très honorable premier ministre, que cette promesse ne se réalise pas en octobre 1975 mais bien avant puisque le gouvernement est majoritaire, puisqu'il a le pouvoir entre les mains. C'est ce qu'il voulait, puisque les gens lui ont fait confiance à cause de la promesse qu'il avait faite. En fait, il est déjà assuré de la collaboration des trois partis de l'opposition pour appuyer et laisser adopter rapidement cette mesure absolument essentielle pour permettre une relance de l'économie dans certains secteurs de notre société, particulièrement pour ceux qui ont atteint l'âge critique de 60 ans.

Monsieur le président, les journaux diront qu'il s'agit là d'une réalisation libérale. Cela ne nous fait rien. Les conservateurs progressistes diront qu'il s'agit là d'une réalisation du gouvernement. Cela nous fait plaisir, parce que nous, nous savons dans notre for intérieur, en notre âme et conscience, que n'eût été d'un petit député de l'Abitibi, n'eût été de sa persévérance, sa ténacité honnête, cette proposition n'aurait peut-être jamais vu le jour à la Chambre.

Voilà l'exemple, monsieur le président, que je voulais donner au tout début de mon discours, pour démontrer à tous nos collègues, particulièrement aux nouveaux arrivés, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue, que notre travail, que le sens de notre présence ici, c'est précisément cela, savoir, non pas nous arroger le mérite des réalisations que nous ne pouvons contrôler, mais au moins répéter à la Chambre ce que nos concitoyens nous demandent de dire, donner un son de cloche différent, et Dieu sait combien dans la société il y en a de différents, afin qu'en somme, les lois adoptées ici pendant une session nous reflètent véritablement, et donnent des résultats.

Monsieur le président, nous allons travailler dans un esprit d'équipe pour faire un peu ce qu'a fait le député d'Abitibi à ce sujet. Voilà qui explique le sens de notre travail ici. Ce n'est donc pas dans un esprit de «partisanerie» politique que nous y travaillerons. Je tiens à assurer la présidence, de même que le conseil des ministres et les autres partis de cette Chambre, que nous allons nous en tenir à cette position.

Monsieur le président, les élections fédérales du 8 juillet dernier marquent une date malheureuse. Nous continuons de le penser, suite à une stratégie malheureuse des conservateurs progressistes, qui a amené des élections et qui a puni ceux qui l'avaient provoquée, parce que les membres du Nouveau parti démocratique ont beaucoup moins de députés. Ce qui prouve que la population veut que nous travaillions à la Chambre et non pas que nous jouions à la politique. C'est là une leçon, peut-être la seule, que nous pouvons tirer des dernières élections. Nos concitoyens nous demandent de travailler et de légiférer pour le bien commun de tous.

Pendant ces élections, monsieur le président, on avait encore juré la perte du Crédit social. On avait encore prédit que ce parti disparaîtrait de la carte parce que nos adversaires connaissaient alors nos faibles moyens financiers et autres. Pourtant nous revenons peut-être encore plus forts que jamais, forts et enrichis d'une expérience inouïe, soit d'avoir lutté avec des moyens de fortune contre des machines énormes. Et Dieu sait que faire des élections au Québec ce n'est pas de tout repos. Nous avons pourtant traversé cette période.

J'ai entendu parler, depuis que je suis revenu à la Chambre, du fameux problème de la reconnaissance officielle du Crédit social. Monsieur le président, pour ceux qui pourraient encore en douter, il me semble qu'il y a une règle qui devrait dominer dans l'esprit de tout le monde, à l'effet que la Chambre des communes doit accepter d'emblée le verdict populaire. Si le verdict populaire a décidé d'envoyer 11 députés au Parlement sous telle étiquette, ce n'est pas à la Chambre de décider si l'on va accepter ou non ce verdict, puisque dans notre système une élection c'est une décision suprême. Voilà pourquoi, monsieur le président, nous allons réclamer le respect de ce principe, bien qu'actuellement tout cela semble réglé, et je tiens à en remercier mes collègues de tous les partis. J'espère que ce principe maintenant établi continuera à être accepté des deux côtés de la Chambre, en toute amitié.

Monsieur le président, je voudrais maintenant en revenir au discours du trône . . .

M. Pelletier (Sherbrooke): C'est un bijou!

M. Fortin: . . . qui est un bijou, comme le dit mon collègue de Sherbrooke (M. Pelletier), qui a obtenu une

brillante victoire parce qu'il avait probablement fait un bon travail dans sa circonscription en «faisant du bureau». Je le sais, je suis au courant. J'espère, monsieur le président, que l'exemple du député de Sherbrooke pourra influencer d'autres députés libéraux qui m'entourent, et qui ne «font pas de bureau» dans leurs circonscriptions de sorte que je pourrai, à mon tour, m'occuper de la mienne plutôt que de m'occuper des quatre circonscriptions environnantes. Alors, je souhaite beaucoup de courage à mon collègue de Sherbrooke pour convaincre ses collègues des circonscriptions voisines.

Monsieur le président, une phrase me frappe particulièrement dans le discours de trône: Il faut combattre les causes de l'inflation et atténuer les effets de l'inflation.

C'est une phrase qu'on a déjà entendue ici en 1969, 1970, 1971, 1972, 1973. Et voici maintenant qu'on nous la répète de nouveau en 1974: combattre les causes, atténuer les effets. Les libéraux ont beaucoup de suite dans les idées. C'est-à-dire qu'ils répètent beaucoup ce qu'ils voudraient faire, mais pour ce qui concerne l'inflation, monsieur le président, ce gouvernement se cherche toujours, mais n'a pas de véritable solution.

D'une part, il nous le dit: il faut augmenter la production. Cela va de soi. Il y a rareté des produits dans bien des secteurs, et parce qu'il y a rareté, il y a cherté des produits, et parce qu'il y a cherté, cela entraîne un déséquilibre économique évident pour le consommateur. Je ne donnerai qu'un exemple. Je n'essaierai pas de découvrir des vérités de La Palice, comme l'a dit le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) cet après-midi, savoir qu'il ne peut pas empêcher une poule de pondre lorsque le coq est bien nourri. Seul lui pouvait inventer une telle théorie. Mais, monsieur le président, je rappellerai au même ministre, si brillant . . .

M. Béchard: Il a fallu des coqs!

M. Fortin: Il a fallu des coqs, dans Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine surtout. Monsieur le président, je lui rappellerai un fait qui s'est passé dans ma circonscription, située sur la rive sud du Saint-Laurent. Je revenais de mon bureau de Sainte-Croix, et je me suis arrêté à Saint-Pierre-les-Becquets qui, comme tout le monde le sait, est un royaume de la culture de la tomate. Il y a là des petits kiosques le long du chemin, et le jardin est à l'arrière. Les tomates sont fraîchement cueillies dans le jardin et déposées dans ces petits kiosques. Je m'arrête et demande à mon concitoyen de me vendre un panier de tomates. Il me demandait $1.25 pour le plus gros panier. Au fait, il y avait 21 tomates dans ce panier. Ainsi il m'en a coûté $1.25. Lui, il y a trouvé satisfaction, une occasion de travail et de profit. Il était satisfait et heureux de sa vente et heureux de son travail.

Deux semaines après, mon épouse se présente au magasin Dominion pour acheter de ces fameuses tomates. Le magasin demandait pour sept tomates maigrichonnes, enveloppées dans du cellophane marqué «Dominion», $1.23. Cela, c'était à deux semaines d'intervalle, monsieur le président. Ensuite, on me dira qu'on ne peut pas régler le problème de l'inflation. Ce n'est pas que ce producteur de tomates n'avait pas de cœur au ventre, ce n'était pas parce qu'il n'avait pas un bon produit. D'ailleurs, monsieur le président, ce n'est pas parce que les consommateurs n'ont pas de besoins à satisfaire.

S'il y a un problème de hausse du coût de la vie, cela, selon nous, dépend en grande partie—et je le dis même si je suis un fervent défenseur de l'entreprise privée—des entreprises qui monopolisent de plus en plus le marché, s'assurent un approvisionnement, et ensuite, en créant une certaine rareté, augmentent le prix de leurs produits et exploitent ainsi le consommateur au su du gouvernement. Voilà, monsieur le président, une chose que je ne peux accepter pour plusieurs raisons, savoir qu'on laisse ces grandes sociétés exploiter la situation en créant une rareté des produits, en exploitant le consommateur et en exigeant un prix exorbitant, abusif.

Ces grandes sociétés, qu'on qualifie d'entreprises privées, portent préjudice à la petite entreprise. Elles inciteront dans quelques années à un mouvement de socialisation de l'entreprise privée qui d'ailleurs est déjà amorcée. Pourtant, ce n'est pas la petite entreprise qui est coupable d'exploitation, mais plutôt ces grandes sociétés, qui profitent de leur puissance financière pour accaparer l'ensemble du marché dans un secteur donné, soit celui de l'alimentation.

Cela est aussi vrai dans celui de l'approvisionnement en bois, pour les matériaux de construction, cela est vrai dans le domaine de l'antigel, dans celui du lait, du pain, en ce qui a trait à à peu près toutes les denrées, particulièrement aux denrées périssables, celles qui ne se renouvellent pas, celles qui se gaspillent. Monsieur le président, la mère de famille, à Victoriaville, à Sainte-Croix, à Dosquet, à Deschaillons, ou à Parisville, ou dans n'importe quelle autre circonscription . . .

M. Francis: Ou dans Ottawa-Carleton.

M. Fortin: . . . ou dans Ottawa-Carleton, qui se présente dans un magasin avec le salaire de $100 par semaine de son mari pour acheter de la nourriture, constate que l'argent de son mari, qui a été gagné durement, n'apporte à peu près rien sur la table.

● (2050)

Le salarié et sa femme sont victimes d'une situation qu'ils ne peuvent pas contrôler, qu'ils ne peuvent pas modifier d'aucune façon, parce que ce gouvernement, comme ceux qui l'on précédé, ont toujours favorisé des mesures commerciales agricoles de «plafonnement» de la production. Par exemple, dans l'industrie laitière, nous avons vécu, et nous vivons encore, une politique de «plafonnement» de la production qu'on appelle communément politique de quotas. On a été tellement ridicule dans l'application de cette politique qu'on a établi nos quotas à des niveaux peu élevés, que les agriculteurs pouvaient facilement atteindre par leur travail et leur sueur. Ils pouvaient surtout et très souvent les dépasser.

Selon le «génie» de notre ministre de l'Agriculture et de celui qui l'a précédé, non seulement on ne payait pas et on n'encourageait pas la production de l'agriculteur, mais, de plus, on le pénalisait, on le forçait à payer l'amende pour avoir trop travaillé, pour avoir trop produit. Voilà maintenant que le gouvernement, dans le discours du trône, propose de combattre les causes de l'inflation, d'atténuer les effets en accroissant la production.

Monsieur le président, nous subissons actuellement l'inflation, indépendamment des influences internationales. Cette inflation, nous l'avons en grande partie créée nous-mêmes par imprévoyance et par manque de planification.

Je vois certains de mes collègues qui me font signe que non. Je les invite à visiter les terres de la province de Québec, de l'Est du pays, et d'une partie de l'Ontario, pour qu'ils se rendent compte que des rangs complets sont abandonnés, alors que ces terres étaient productives, avaient fait vivre deux, trois ou quatre générations. Une

même terre, aujourd'hui, ne peut même plus faire vivre son homme, parce que le producteur n'y trouve pas un profit juste et proportionné à la valeur du travail qu'il y investit.

Monsieur le président, je me souviens d'une assemblée, à Drummondville, où l'honorable député de Richelieu (M. Côté) était présent, où l'honorable député de Laval (M. Roy) était aussi présent, où l'honorable ministre—et je ne sais plus où il est rendu, car avec Trudeau, ça «swing» assez vite—de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) était présent lui aussi, assemblée où les agriculteurs demandaient de la compréhension, exigeaient une politique laitière qui leur permettrait de vivre. Mes collègues se souviennent de cela. Quelle a été l'attitude du ministre? Il disait: Je vous promets que je me ferai le fidèle interprète de vos récriminations et de vos justes demandes devant le conseil des ministres.

Monsieur le président, cela n'empêchera pas demain et après-demain le prix du lait d'augmenter pour le consommateur. Cela n'apportera à peu près rien de plus aux producteurs, et certaines gens profiteront encore de la situation.

Je dis que le gouvernement doit faire plus que de se contenter de surveiller la hausse des prix. J'ai devant les yeux un rapport du 20 mars 1974 de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur le prix des produits laitiers. Qu'a-t-on fait de ce rapport? On l'a posé sur les tablettes où il se recouvre de poussière.

On dit qu'il faut augmenter la production. Nous avons tous reçu aujourd'hui, dans les deux langues officielles, un rapport du ministère du Travail, portant la date du 1er octobre, et qui donne des statistiques sur les grèves et les lock-out pour le mois de juillet 1974 seulement. Qu'est-ce qu'on peut y lire? Si on dit qu'il faut augmenter la production, eh bien, encourageons les travailleurs à travailler, pour être aussi logiques que le ministre de l'Agriculture. Pour encourager les travailleurs à travailler, il faudra leur payer des salaires convenables. Pourquoi avons-nous des grèves ou des lock-out actuellement? C'est que les travailleurs, qui n'ont pas le choix, réclament l'indexation de leur salaire à la hausse du coût de la vie et, par conséquent, brisent leur convention collective. J'assiste à des conflits dans ma circonscription, entre autres, à l'abattoir de Princeville, où il y avait un lock-out parce qu'on parlait d'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie. Ailleurs, dans une autre usine, on parle aussi de l'indexation.

On a connu cela à Montréal, où le bien commun en a subi préjudice. On a fait marcher des vieillards, on s'est «fouté» complètement du bien commun. Et pourquoi? Parce que les travailleurs réclamaient l'indexation de leurs salaires à la hausse du coût de la vie.

Certaines personnes diront: «Blâme aux travailleurs!»; d'autres diront: «Blâme au gouvernement du Québec!» Et pourtant, monsieur le président, les Montréalais et les autres citoyens de la région montréalaise ont subi cette situation, et tout cela parce que tout le monde désire un meilleur revenu pour «courir après» les prix qui «courent» plus vite que leurs revenus, comme un chien qui court après sa queue. Cela n'aboutit à rien.

Le ministre de l'Agriculture nous parlait des œufs. Est-ce qu'il les a fait détruire, est-ce qu'il a ordonné la destruction de ces œufs? Est-ce que c'est parce qu'il y en avait trop sur le marché ou bien parce que ces œufs ne rencontraient pas le prix du marché?

On a choisi de les détruire plutôt que d'accorder un escompte compensé à la consommation pour favoriser la consommation de ces produits. On les a détruits, c'est une véritable honte nationale, comme on l'a fait en temps de guerre avec le beurre, dans le fleuve Saint-Laurent, et avec combien d'autres denrées!

Monsieur le président, j'en reviens à la production. Dans ce communiqué du ministère du Travail du 1er octobre, on dit, et je cite:

> En juillet 1974, il s'est produit 236 arrêts de travail affectant 105,213 travailleurs. On a compté, au cours du mois de juin, 227 arrêts de travail touchant 218,367 travailleurs et, en juillet dernier, 137 arrêts de travail concernant 74,509 travailleurs.
>
> Au cours du mois de juillet de cette année, il y a eu 39 arrêts de travail touchant 500 travailleurs ou plus, comparativement à 31 en juin.
>
> De ces 39 arrêts de travail, 25 ont eu lieu dans l'industrie manufacturière . . .

. . . comme à Victoriaville, où les principales industries sont ou bien le meuble ou bien le textile, deux genres d'industries florissantes dont les produits sont en demande, dont la production est de qualité mais où les salaires sont plus ou moins élevés, si on les compare avec la moyenne provinciale.

Les travailleurs, monsieur le président, n'«arrivent» pas et ne peuvent faire face au coût de la vie. Et que fait-on? Absolument rien, sauf dire qu'il faut combattre les causes et atténuer les effets.

Monsieur le président, j'espère sincèrement que le domaine du travail au Canada sera révisé au cours de cette session grâce à l'initiative du ministre du Travail (M. Munro). Qu'on trouve de nouvelles façons de négocier, qu'on trouve de nouvelles façons de faire respecter les conventions et de faire régner une plus grande justice et une plus grande participation des travailleurs au profit des entreprises. Qu'on permette aux travailleurs de participer à l'élaboration et à l'agrandissement des entreprises.

Monsieur le président, il faut faire preuve d'imagination si on veut augmenter notre production, s'il existe vraiment un manque de production chez nous. Lorsqu'on dit qu'il y a 39 arrêts de travail de plus de 500 travailleurs, affectant chacun plus de 500 autres travailleurs, cela signifie, monsieur le président, que nous sommes dans une situation extrêmement sérieuse.

Dans le discours du trône, on dit que les cadres sociaux de certains pays s'effondrent à cause des pressions des travailleurs. Monsieur le président, les structures sociales ne s'effondrent peut-être pas au Canada, mais ce sont les citoyens qui s'écrasent sous le fardeau de la hausse du coût de la vie.

Monsieur le président, je voudrais toucher un autre point extrêmement important. Je voudrais d'abord résumer ainsi mes commentaires sur le discours du trône, puisque je ne veux pas éterniser inutilement nos travaux. Il est important de dire ce qu'on a à dire et puis c'est tout. A mon avis, le problème que j'ai soulevé est extrêmement important et j'espère que le ministre de l'Agriculture cessera de jouer à la poule, à l'œuf et au coq, et qu'il prendra vraiment la situation en main pour dire la vérité à la Chambre, clarifier sa position et nous présenter une politique de production intelligente.

J'espère que le gouvernement va comprendre que ce n'est pas en décourageant le travailleur que l'on va encourager la production. J'espère que le gouvernement va comprendre aussi que ce n'est pas en taxant et surtaxant les petits contribuables que l'on va permettre une saine consommation et une saine redistribution de nos richesses.

Monsieur le président, les théories nébuleuses du Crédit social, comme le diraient nos collègues d'en face, s'avèrent aujourd'hui des théories véritablement capables de répon-

dre aux besoins de notre société moderne, puisque le Crédit social est essentiellement une politique de distribution équitable des richesses à tous les consommateurs, sans pour autant porter atteinte à l'entreprise privée. Nous sommes le juste milieu d'une solution moderne, et j'espère sincèrement que, pendant les prochaines sessions, nous aurons l'occasion de convaincre de plus en plus nos concitoyens de ces solutions positives.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais attirer l'attention du ministre des Travaux publics (M. Drury) sur un point précis qui touche les circonscriptions de Lotbinière, Richelieu, Trois-Rivières-Métropolitain, Portneuf, Champlain, Kamouraska, et toutes les circonscriptions riveraines du fleuve Saint-Laurent, sur la rive gauche ou la rive droite, au sud ou au nord. Nous devons tous faire face au même problème qui est celui de l'érosion des rives du fleuve Saint-Laurent. Une vieille loi existe à l'effet que le gouvernement fédéral ne peut pas intervenir si le passage des bateaux se fait à plus de 3,000 pieds de la rive.

Monsieur le président, au moment où on a adopté cette loi, les bateaux ne circulaient pas aussi vite qu'ils le font présentement, particulièrement où le fleuve est étroit. De plus, le tonnage des bateaux n'est pas le même aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans, de sorte que, dans Lotbinière, à partir de Saint-Pierre-les-Becquets jusqu'à Saint-Antoine-de-Tilly, les dégâts sont énormes. Des pétitions ont été signées dans toutes les municipalités sans exception, des résolutions ont été adoptées par tous les conseils municipaux, réclamant l'aide financière du gouvernement fédéral pour réparer les quais ou les murs de soutènement, pour aménager de nouveaux quais si nécessaire, après avoir révisé cette fameuse loi. Monsieur le président, je sais que l'honorable député de Richelieu est sensibilisé à ce problème par les déclarations qu'il a faites pendant la campagne électorale sur ce sujet. Je suis convaincu que tous les députés de la Chambre dont les circonscriptions sont situées le long du fleuve Saint-Laurent ont tous le même problème que nous dans la circonscription de Lotbinière.

Je lance un appel à mes collègues, pour donner un exemple à nos concitoyens, en se serrant les coudes indépendamment de notre allégeance politique, pour convaincre le ministre de réviser complètement cette partie de la loi et le convaincre d'accorder une aide financière soit aux municipalités, aux compagnies riveraines ou aux riverains eux-mêmes, afin de régler ce problème extrêmement grave. Le fleuve est une richesse, et le transport sur le fleuve est une occasion pour nous de faire le commerce avec d'autres pays. Le fleuve Saint-Laurent est la plus grande mer intérieure au monde, mais cela est devenu le plus grand cauchemar de nos concitoyens, pour tous ceux qui vivent sur ses rives. Monsieur le président, je serais heureux d'entendre les commentaires de l'honorable ministre des Transports (M. Marchand) sur cette situation.

● (2100)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis désolé de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est écoulé. Je donne la parole au député de York-Centre (M. Kaplan).

[*Français*]

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter tous ceux qui ont été élus pour présider nos débats. Je suis certain que c'est à cause de ses qualités personnelles que l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) a été élu à son haut poste avec unanimité de la Chambre et je le félicite et l'assure de mon appui.

Je tiens à féliciter également les honorables députés de Beauharnois-Salaberry, de Thunder Bay et de Louis-Hébert (MM. Laniel et Penner, et M^me^ Morin), et je leur souhaite le meilleur succès dans les tâches pour lesquelles ils ont été élus.

Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter et accueillir aussi à la Chambre les honorables députés de Montmorency et de Vancouver-Est (MM. Duclos et Lee), deux députés qui ont déjà démontré qu'ils sont des orateurs formidables.

[*Traduction*]

Les électeurs de York-Centre m'ont renvoyé au Parlement après deux ans d'absence, contribuant ainsi à créer une forte majorité libérale.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Comme c'est la première fois que je prends la parole en cette session, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont encouragé à demeurer en politique, à faire la lutte dans York-Centre, et qui ont contribué à ma victoire et à celle du parti dans cette circonscription. Je marche ici sur les pas de Jimmy Walker qui s'est retiré de la vie politique à la Chambre après 12 ans de loyaux services envers les électeurs de York-Centre. Je tiens à le remercier d'avoir consacré toutes ces années de dur labeur à sa circonscription car, je puis vous l'assurer, monsieur l'Orateur, son travail m'a été fort utile lorsqu'il m'a accordé son appui. La Chambre peut se flatter d'avoir eu un bon serviteur en la personne de Jimmy Walker.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: La circonscription de York-Centre a voté libéral parce que ses habitants s'attendent qu'un gouvernement libéral sera à leur service. Mon devoir, durant les quatre prochaines années, sera de m'assurer de mon mieux qu'ils seront bien servis.

Avec le discours du trône le gouvernement part d'un bon pied. Le monde est aux prises avec l'inflation et la récession. Même si le Canada en souffre moins que d'autres pays, nous les considérons, mes concitoyens et moi, comme les plus graves problèmes que connaît le Canada aujourd'hui. Le discours du trône s'attaque à ces deux problèmes.

J'ai été rassuré en constatant que le gouvernement ne s'appliquera pas à combattre l'inflation strictement selon les méthodes traditionnelles qui consistent à augmenter tous les impôts, à réduire la masse monétaire et à restreindre les programmes gouvernementaux. Je craignais que le gouvernement ne suive l'exemple des États-Unis dans ce domaine. Le gouvernement conservateur de l'ancien président, M. Nixon, avait entrepris de restreindre les programmes gouvernementaux et de limiter la participation du gouvernement à certains projets comme l'assainissement des Grands lacs et d'autres programmes sociaux et sanitaires importants. Ces politiques, amorcées par le président Nixon, seront, je crois, poursuivies par son successeur le président Ford.

Ici, au Canada, certains impôts devraient être haussés; j'y reviendrai dans un instant. Quelques programmes devraient être réduits. J'aimerais vous en parler. A tout prendre, cependant, les citoyens de York-Centre veulent qu'on donne plus d'ampleur aux bons programmes; d'après le discours du trône, c'est ce qu'on fera. On accordera plus d'aide au logement, plus de subventions aux cultivateurs

pour accroître et améliorer l'approvisionnement en denrées alimentaires; les pensions, surtout des anciens combattants et des fonctionnaires retraités, seront haussées; en outre, et je m'en réjouis tout particulièrement, les conjoints des personnes âgées auront droit à la pension de vieillesse à 60 ans.

● (2110)

L'évaluation des revenus ne doit plus être une condition d'admissibilité au Régime de pensions du Canada pour les personnes âgées de 65 à 70 ans. J'espère, bien que le discours du trône n'en ait pas fait mention, que ces mesures seront rétroactives à la date du dernier budget et que les pensions dont j'ai parlé seront augmentées à compter de cette date. Je dis ceci parce que lors de la campagne électorale, les Canadiens ont clairement démontré qu'ils désiraient les augmentations de prestations proposées par le gouvernement. J'espère donc que lorsque ces programmes seront mis sur pied, ils seront rétroactifs.

J'ai décrit un certain nombre de programmes coûteux. Nous dans la criconscription de York-Centre, ne nous plaindrons pas si ces programmes sont élargis. Nous sommes prêts à en payer le coût.

Ceux qui s'attaquent aux dépenses gouvernementales s'en prennent habituellement à l'administration et au gaspillage du gouvernement. Je rappelle aux députés que ce n'est pas seulement l'opposition qui doit se préoccuper du gaspillage du gouvernement. Le gaspillage, où qu'il se produise, en raison d'une mauvaise planification gouvernementale, concerne chaque député. Nous représentons tous les contribuables et nous devons tous nous préoccuper de ces choses.

Il arrive souvent que ceux qui se plaignent du gaspillage et de la prétendue extravagance du gouvernement s'en prennent en réalité à la fonction de redistribution du gouvernement. Ils s'opposent à l'idée que le gouvernement est chargé de redistribuer une grande part du produit national brut à ceux qui ont besoin d'aide. C'est là une responsabilité que notre gouvernement reconnaît. Les sommes affectées à l'administration représentent une petite partie du total des dépenses gouvernementales. Bien entendu, nous devons prévenir le gaspillage, mais nous ne pouvons réduire les dépenses, surtout pas à une époque où l'une de nos principales préoccupations est le risque d'une éventuelle récession.

La diminution des dépenses gouvernementales n'encourage jamais le milieu des affaires à se développer. Le gouvernement ne peut protéger la société de la récession en coupant ses dépenses. Les affaires sont stimulées par une confiance ferme de la part du gouvernement. Un gouvernement confiant provoque la confiance dans le monde des affaires, qui produit en toute confiance des biens sachant qu'ils pourront être achetés et fournit des services, de nouveaux logements et de nouveaux emplois.

Je voudrais maintenant aborder le problème de l'inflation. Le discours du trône énonçait une variété de programmes importants qui aideront les nécessiteux à améliorer leur situation. Un certain nombre de programmes tendent à augmenter les approvisionnements. On espère qu'avec la présentation du budget le gouvernement présentera à nouveau son projet d'impôt sur les profits excessifs.

Je voudrais attirer ici l'attention sur une mesure législative importante qu'a promise le gouvernement pour empêcher les augmentations de prix injustifiées.

Il n'est pas toujours facile d'identifier de telles hausses injustifiées. Les statistiques peuvent être trompeuses. On apprend que les profits d'une entreprise ont connu une hausse de 300 p. 100. On découvre parfois que les profits de la précédente période de base, ou année de base, peuvent avoir été l'équivalent, disons, de 1 p. 100 du capital investi. Une augmentation de 300 p. 100 des profits par rapport à cette année de base peut difficilement être injustifiée. Le consommateur doit comprendre que les entreprises font face à des coûts d'exploitation croissants, tout comme lui.

Je crois pourtant sincèrement que, bien que certaines hausses soient justifiées, certaines ne le sont pas dans notre économie. Elles se produisent dans des secteurs de notre économie où le système de marché ne fonctionne pas correctement, où il y a pénurie de produits. Permettez-moi de parler de l'industrie sidérurgique.

Il y a environ deux ans, l'industrie sidérurgique s'est engagée à doubler la production, et ce, en Ontario seulement. Cela témoigne d'une grande confiance dans l'avenir du Canada, mais on peut aussi déduire que les prix d'alors justifiaient l'expansion de l'industrie. Aujourd'hui, l'offre d'acier étant très faible, il y a eu de fortes augmentations de prix. A mon sens, on a réalisé de très grands profits, des profits injustifiés, car l'industrie avait déjà un intérêt suffisant pour rechercher l'expansion et s'était déjà engagée dans cette voie. Elle a profité de la situation, du pressant besoin d'acier des autres industries et consommateurs. Tous sont à la merci de l'industrie sidérurgique.

J'exhorte le gouvernement à présenter au plus tôt une loi touchant ces augmentations de prix injustifiées. Et une fois cette loi adoptée, il faudra qu'elle soit appliquée vigoureusement. Si l'on procède de cette façon, on pourra non seulement combattre certaines augmentations de prix, mais aussi influer sur les intentions des autres entreprises et industries. Connaissant les pouvoirs du gouvernement, elles se montreront plus modérées, surtout dans les secteurs économiques où les mécanismes du marché ne fonctionnent pas correctement.

Permettez-moi de revenir au problème du logement. Il est clair qu'étant donné son prix élevé, il représente le plus important élément de dépense des gens de ma circonscription, et même de la région torontoise. Le couple à la retraite qui compte sur un revenu fixe, ne peut guère se tirer d'affaire avec une pension qui augmente de 11 ou 12 p. 100, ou plus encore selon le coût de la vie, si dans le même temps son loyer augmente de 30 ou 40 p. 100. L'indexation au coût de la vie n'apporte rien aux personnes qui se trouvent dans cette situation. Je suis heureux de voir arriver un nouveau ministre qui a du bon sens en matière de logement. L'énergie et la détermination avec lesquelles il s'attaque au problème me font plaisir. J'ai constaté avec satisfaction que le discours du trône annonçait certains programmes. Pourtant, le problème du logement relève en réalité des provinces et des municipalités.

Permettez-moi de poser une question et d'y apporter la réponse. Pourquoi une maison construite de ce côté-ci de la frontière américaine coûte-t-elle deux fois plus cher qu'une maison du même genre construite aux États-Unis? Pourquoi une maison coûte-t-elle trois fois plus cher à Ottawa que dans une ville à peu près de la même taille de l'État de New York?

M. Benjamin: C'est ce qui arrive avec votre conception de la libre entreprise.

M. Kaplan: Les conditions sont les mêmes; dans les deux milieux, les maisons doivent être bien construites. Le taux de l'intérêt hypothécaire est à peu près le même. En fait, l'intérêt hypothécaire est déductible du revenu aux États-Unis. On pourrait donc s'attendre à ce que le prix

des maisons soit plus élevé aux États-Unis, mais il ne l'est pas.

J'ai étudié les politiques de logement de nos municipalités et j'en suis venu à la triste conclusion que ces politiques étaient largement conçues dans l'intérêt des personnes déjà établies, satisfaites de leur installation et de leur milieu de vie. Ce sont les voix de ces gens qui ont le plus de poids auprès de nos municipalités et de nos gouvernements provinciaux. J'imagine qu'il y a eu une espèce d'échange de bons procédés. Nous nous sommes beaucoup plus souciés de faire des politesses et d'être agréables à ceux qui avaient un pouvoir auprès des administrations provinciales et municipales que de procurer un logement à ceux qui étaient mal logés ou dont les besoins en logement n'étaient pas satisfaits. J'estime, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral doit se charger de protéger ceux qui n'ont pas le genre de logement correspondant à leurs désirs.

● (2120)

En voyant les politiques énoncées dans le discours du trône, j'entrevois l'espoir que s'il obtient la collaboration de tous, le gouvernement fédéral pourra faire de grands pas en avant et faire beaucoup pour les personnes qui n'habitent pas actuellement les logements qu'elles voudraient ou mériteraient.

J'aimerais revenir un instant au problème des pouvoirs des municipalités. Dans la municipalité de l'agglomération de Toronto, il existe maintenant une politique qui empêche la ville de croître en hauteur. Aux niveaux provincial et régional, une politique empêche la ville de s'étendre en largeur. Dans une ville en pleine croissance qui ne peut s'étendre ni en hauteur ni en largeur, il se produit que les pressions se font sentir vers le bas. C'est exactement ce que j'ai remarqué lors de ma campagne dans York-Centre lors des dernières élections.

On assiste dans York-Centre et dans d'autres parties de l'agglomération de Toronto à une double occupation des logements existants. Dans York-Nord et dans York-Centre, il existe une population fantôme qui habite dans de nombreux sous-sols et deuxièmes étages des résidences unifamiliales.

Tout cela est actuellement illégal. Les gens sont incertains de leur situation. Ils ont peur de s'installer dans ce genre de logement parce qu'ils ne savent pas s'ils vont pouvoir envoyer leurs enfants à l'école. Ils hésitent à s'inscrire sur les listes électorales. Ils vivent au su et au vu de leurs voisins qui peuvent à tout moment se plaindre et les faire expulser.

Bien que cela ne relève pas du gouvernement fédéral, j'en suis venu à une conclusion au cours de ma campagne. Je propose que la circonscription de York-Nord et les autres municipalités reconnaissent l'existence de cette population. On devrait mettre au point et appliquer une politique tendant à légaliser la situation des secondes familles, des familles étrangères qui partagent les résidences unifamiliales.

Cette légalisation aurait un grand nombre d'avantages. Elle augmenterait automatiquement de plusieurs milliers le nombre de logements disponibles à Toronto. Elle faciliterait l'acquisition de maisons familiales. Les familles qui veulent acheter une maison pourraient le faire en sachant qu'elles retireraient un revenu de la location d'une partie de la maison. Cela aiderait à payer l'hypothèque. Il serait plus facile pour les citoyens âgés de garder leurs maisons s'ils pouvaient partager leur résidence avec une autre famille. Plus important encore, une telle mesure normaliserait le statut de la population fantôme.

[M. Kaplan.]

J'ai parlé des politiques de la province et de la municipalité. Je voudrais signaler les politiques que le gouvernement fédéral devrait examiner en plus de celles que renferme le discours du trône.

Il y a lieu de faire remarquer que dans la municipalité métropolitaine de Toronto on ne construit plus d'immeubles locatifs. Dans les immeubles existants, les loyers montent en flèche; toutefois, cela ne suffit pas pour inciter les entrepreneurs à mettre en chantier des immeubles locatifs. Ils attendent.

J'exhorte le gouvernement à songer à doubler la déduction pour amortissement prévue à la loi de l'impôt sur le revenu pour la construction d'immeubles à appartements locatifs. Compte tenu du taux d'intérêt fort élevé à l'heure actuelle, doubler la déduction pour amortissement équivaudrait à une réduction d'intérêt de 3 ou 4 p. 100. Ce serait une réduction sensible et un moyen de relancer la construction d'immeubles à appartements locatifs dont la région métropolitaine de Toronto a grandement besoin.

J'exhorte aussi le gouvernement à repenser aux terrains du bord de l'eau qui ont été achetés à Toronto en vue de l'aménagement d'un parc et de réfléchir à la possibilité de les utiliser en partie pour y construire des logements. Ces terrains valaient très cher. L'agglomération torontoise a un besoin urgent de parcs et de terrains de récréation, mais vu la crise du logement, il faudrait songer à réserver une partie de ces terrains achetés dernièrement pour la création de centres d'habitation bien conçus.

La question de la base aérienne de Downsview que je représente maintenant me vient à l'esprit. Je veux parler du problème de logement des anciens combattants. A moins que le gouvernement ne modifie ses projets, la politique d'octroi d'une hypothèque aux anciens combattants pour les aider à acheter une terre ou une maison prendra fin en mars prochain. J'incite le gouvernement à songer à faire construire des logements destinés surtout aux anciens combattants, sur une partie de la base aérienne de Downsview.

Le fait a pu passer inaperçu, mais toute personne qui fait toujours partie des forces armées n'est pas admissible aux avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Cela signifie que quiconque ne quitte pas son emploi ou le service avant mars prochain perdra tout droit aux avantages du programme.

Je prie instamment le ministre de se pencher sur la base aérienne de Downsview. Un très grande partie des terrains qui relèvent de la base ne sont pas utiles aux fins actuelles. Un centre domiciliaire bien équilibré est une nécessité. Un projet d'habitation bien conçu serait une façon acceptable de mettre une partie de ces terrains en valeur. Étant donné les besoins des anciens combattants et des autres, ce pourrait être un projet d'une extrême importance pour York-Centre.

Je tiens en terminant à faire quelques observations sur la situation en matière d'assurance-chômage. A l'époque des élections de 1972, les problèmes administratifs de la Commission d'assurance-chômage étaient extrêmement graves. L'assurance-chômage fut un des principaux thèmes de la campagne électorale dans de nombreuses parties du Canada. Le contrôle exercé sur le système s'est depuis énormément amélioré. On pourrait en effet soutenir, à considérer les deux pôles de l'activité de la Commission, le service aux clients et le contrôle des prestations, que l'on y a déployé tous les efforts possibles du côté du contrôle.

En ma qualité de député, je reçois de nombreux appels téléphoniques de gens à qui on a retiré le bénéfice des

prestations d'assurance-chômage, chose qui n'arrivait pas très souvent en 1972. Certains cas sont justifiés, d'autres non. Voilà qui donne à croire qu'il existe un bon équilibre entre le service aux clients et le contrôle des prestations. J'aimerais voir le gouvernement revenir rapidement au concept de l'assurance-chômage et aux principes fondamentaux du régime. Je soutiens que l'on peut actuellement procéder à des rajustements à la lumière de l'expérience que l'on a faite du régime ces dernières années.

J'ai été heureux de voir que dans le discours qu'il a prononcé au cours de la campagne électorale, en mai, le ministre compétent a parlé de deux changements que l'on aurait apportés au programme législatif soumis à la Chambre à l'époque. J'espère que ces deux changements seront présentés de nouveau sous peu.

Un de ces changements porte sur la prolongation de la période de travail nécessaire pour avoir droit à l'assurance-chômage. Cette période est actuellement de huit semaines. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont prétendu qu'on devrait la porter à 12 semaines. C'était leur politique. Ce qu'il faut, c'est diminuer le montant des prestations versées pour une brève période de travail. D'après l'expérience il serait opportun de n'accorder que quatre ou cinq prestations hebdomadaires après huit ou 12 semaines de travail ou quelque chose du genre. Je trouve que c'est une erreur de donner des prestations pendant 20 semaines après seulement huit semaines de travail. Cela encourage indument les gens qui ne sont actifs que de manière sporadique.

● (2130)

M. Benjamin: Qu'est-ce que cela signifie?

M. Kaplan: l'expression «marginalement engagé dans le monde du travail» se dit de la personne qui travaille par choix, non par obligation.

Une voix: Il parle comme un député libéral.

M. Kaplan: J'ai été heureux de constater que le ministre a l'intention de réviser la réglementation relative aux personnes qui quittent leur emploi ou sont congédiées pour des motifs valables. Actuellement, ils perdent quelques prestations hebdomadaires, ce qui les décourage dans une certaine mesure de démissionner ou de se faire renvoyer. Le ministre s'est toutefois aperçu que ce facteur de dissuasion était insuffisant et qu'il fallait prévoir des mesures plus sévères.

En 1972, ceux qui s'en prenaient à la loi sur l'assurance-chômage étaient souvent accusés d'être contre le travailleur. Certains d'entre nous ont été ainsi qualifiés à l'époque. Mais aujourd'hui, je ne crois pas que ce soit les seuls réactionnaires qui critiquent le régime de l'assurance-chômage. Je pense que le travailleur lui-même s'en prend à un système laissant à un employé qui démissionne ou se fait renvoyer pour des motifs valables à peu près les mêmes droits aux prestations d'assurance-chômage qu'à l'employé mis à pied.

Une voix: Cinq semaines.

M. Kaplan: Eh bien, la période de deux semaines s'applique à tout le monde. Cela ne fait donc que trois semaines et c'est insuffisant. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire avant les élections qu'il était prêt à faire quelque chose pour rectifier la situation. Je puis assurer au ministre que des changements de ce genre seront appuyés non seulement par le monde des affaires, mais aussi par toute

la population qui est déçue du fait qu'un groupe petit mais important a abusé du régime d'assurance-chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est maintenant 9 h 35 et je sais qu'à 9 h 45 je devrai mettre la question aux voix. C'est pourquoi j'hésite à accorder la parole à un député qui s'est apparemment préparé à parler plus longtemps que les huit ou neuf minutes qui nous restent. J'avais l'intention d'accorder la parole au député de Central Nova (M. MacKay), mais plutôt que de le voir commencer son discours sans pouvoir le finir, je me demande si la Chambre accepterait de procéder au vote immédiatement, tout en reconnaissant que, en principe, le député devrait être le premier à prendre la parole au sujet de l'amendement demain, une fois que nous aurons disposé du sous-amendement.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. Lefebvre: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que le vote a déjà été annoncé et que le timbre doit commencer à sonner à 9 h 45 . . .

Une voix: Qu'il sonne plus longtemps s'il le faut.

M. l'Orateur: Justement, il sonnerait alors un peu plus longtemps afin de ne pas déranger les députés. A l'ordre. Le vote porte sur le sous-amendement inscrit au nom de M. Broadbent. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites venir les députés.

(L'amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

● (2140)

(Vote n° 1)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Bawden
Beatty
Benjamin
Blackburn
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Caouette (Villeneuve)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Elzinga
Epp
Firth
Forrestall
Fortin
Fraser
Friesen
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Gillies
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Jones
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert (Edmonton-Ouest)

Vote

Laprise
La Salle
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Marshall
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinnon
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Saltsman
Schellenberger
Scott
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—97

CONTRE

Messieurs

Abbott
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle) (South Western Nova)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Douglas (Bruce)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Fox
Francis
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Lapointe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Watson
Whelan
Yanakis
Young—123

● (2210)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté. Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à demain 11 heures, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(A 10 h 14, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAMBERT (EDMONTON-OUEST)—LES NOMINATIONS AU SEIN DE LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège, celle même que j'ai soulevée le jour de l'ouverture de la session et dont la présentation à la Chambre a été remise à plus tard, avec l'accord de la Chambre, afin que Votre Honneur puisse décider s'il s'agit vraiment d'une affaire qui, au premier abord, peut donner lieu à la question de privilège. J'ai une motion que j'espère pouvoir présenter à la Chambre dès que Votre Honneur se sera prononcé sur la question. Je puis dire que j'ai procédé à des consultations et que je présente ma motion ce matin avec l'accord du président du Conseil privé (M. Sharp) quant à son opportunité. J'espère que la question que je soulève et la façon dont elle est présentée dans la motion obtiendront l'approbation des députés.

C'est au sujet de l'interprétation de l'article 16 de la loi sur la Chambre des communes, notamment du paragraphe 1, portant sur la composition de la Commission de régie interne ou des nominations qui y sont faites. Comme vous le savez, les commissaires sont nommés pour seconder et conseiller M. l'Orateur dans la conduite des affaires relatives à l'administration de la Chambre. Il s'agit de questions financières, administratives et autres, telles que décrites aux articles 16, 17 et 18 de la loi sur la Chambre des communes. En décidant de soulever cette question de privilège et d'attirer ainsi l'attention sur la pratique en usage de choisir les quatre commissaires chargés de seconder M. l'Orateur exclusivement parmi des membres du cabinet, j'estime que cette interprétation de la loi est trop restrictive et qu'elle porte ainsi atteinte aux privilèges de tous les membres de la Chambre des communes. Ce sont les députés qui règnent sur la Chambre des communes, et non les membres du cabinet. La Chambre est autonome.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je m'empresse d'ajouter, si je soulève la question, ce n'est pas que je mets en question le choix des quatre membres du Conseil privé qui viennent d'être nommés, soit le 30 septembre. La loi me paraît parfaitement claire à cet égard. Mon objection porte sur le fait que le paragraphe (1) de l'article 16 se lit ainsi:

> Le gouverneur en conseil désigne quatre membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, qui sont en même temps membres de la Chambre des communes, lesquels, avec l'Orateur de la Chambre des communes, doivent être commissaires pour les objets du présent article et des articles 17 et 18.

Je n'ai rien à redire aux méthodes de nomination et de rapport à la Chambre. Quoi qu'il en soit, j'ai déjà soulevé cette question à plusieurs reprises devant divers comités et même devant le premier ministre et je puis dire que les arguments que le très honorable premier ministre a avancés dans sa réponse pour justifier cette pratique n'ont aucun fondement en droit, et j'aimerais expliquer brièvement pourquoi.

Tout d'abord, l'argument selon lequel la présence de membres du cabinet est nécessaire pour surveiller la prestation et le versement de fonds votés par la Chambre ne se tient pas, car il n'y a pas de commissaires à l'autre endroit, partie intégrante du Parlement du Canada. L'autre endroit dispose d'un comité de régie intérieure, comprenant des honorables sénateurs de tous les partis, pour conseiller le Président du Sénat, et ils remplissent le même rôle que les commissaires de la Chambre. En conséquence, du moins en ce qui concerne le Parlement, rien n'oblige des membres du cabinet à surveiller la distribution des fonds, ainsi qu'il est prévu aux articles 17 et 18 de la loi sur la Chambre des communes.

Ensuite, en guise de justification, on nous dit qu'au moment où la loi sur la Chambre des communes fut adoptée en 1868, les membres du Conseil privé qui abandonnaient leurs fonctions avaient l'habitude de démissionner du Conseil privé. C'est une erreur au double point de vue juridique et historique puisqu'en 1867, certains membres du Conseil privé tentèrent de démissionner après avoir quitté leur poste au cabinet.

● (1110)

Le gouverneur général à l'époque avait refusé la démission et en 1868, la loi antérieure à la loi sur la Chambre des communes, la loi sur les titres, avait été adoptée ainsi que le premier tableau de précédents. On a bien précisé que les membres du Conseil privé qui ne faisaient pas alors partie du cabinet demeureraient membres du Conseil privé. Tout le monde sait qu'un membre du Conseil privé ne peut démissionner sans le consentement de la reine. Il ne peut démissionner de son propre chef, il ne peut laisser son poste ni être forcé de le faire, sauf à sa demande et avec le consentement de la reine.

On a invoqué aussi une convention constitutionnelle quelconque régissant l'interprétation des mots «Conseil privé». Monsieur l'Orateur, une convention constitutionnelle n'a jamais eu force de loi. Je me réclame de l'interprétation d'une loi. On a prétendu aussi qu'il faut tenir compte des événements qui ont entouré l'adoption de la mesure législative et de son objet d'après ce qui a été dit à la Chambre lors de son adoption. Il s'agit là, bien entendu, d'un raisonnement tout à fait erroné en ce qui concerne l'interprétation des lois au Canada. A l'appui de cet avancé, nous avons l'opinion émise par rien moins que l'auguste assemblée de tous les juges de la Cour suprême du Canada, pour citer l'affaire la plus récente de 1961 opposant le *Reader's Digest* au ministre du Revenu national. Elle a exprimé l'avis que notre jurisprudence n'autorise en aucune façon d'alléguer les intentions comme preuve de restriction en citant des discours à la Chambre des communes ou ailleurs au Parlement du Canada aux fins de justifier une interprétation d'une loi. Le texte de la loi seul fait autorité.

Privilège—M. Lambert (Edmonton-Ouest)

J'espère que d'autres exprimeront ce qu'ils pensent de cet aspect des privilèges des députés. D'après ces faits stricts, je signale à Votre Honneur et par vous à la Chambre, que l'on fait et que l'on continue de faire une interprétation beaucoup trop étroite de l'article 16(1), lequel devrait prévoir, aux fins de la loi relatives à la constitution d'un groupe chargé de vous aider à conduire les affaires de la Chambre, la nomination de membres du Conseil privé ne faisant pas partie du cabinet. J'espère que ma proposition s'imposera d'elle-même aux députés et aux membres du gouvernement. Comme dans de nombreuses assemblées législatives dans le monde, cette tâche devrait être confiée à une petite commission de doyens de tous les partis. Ces petits comités pourraient comprendre, bien entendu, un ou deux ministres du cabinet, mais pas plus.

Pour résumer mon exposé, je dirai, monsieur l'Orateur, que de prime abord l'affaire mérite que vous la preniez en considération. Je n'ai hélas pas encore de copies du texte de ma motion à cause d'un problème de traduction et d'envoi de l'immeuble Confederation, mais j'en aurai bientôt. Voici la motion que je proposerai:

Que l'article 16 de la loi sur la Chambre des communes et le Sénat soit déféré au comité des privilèges et élections pour qu'il en étudie l'interprétation et l'à-propos et pour qu'il en fasse rapport à la Chambre.

J'espère que d'autres députés ont l'intention de commenter ma motion.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé cette question lundi dernier, soit à la première occasion qui s'offrait à lui. Il a alors dit qu'au lieu d'accaparer le temps de la Chambre, il reporterait son argumentation à plus tard. Je ne suis pas très sûr que tout se soit passé précisément de cette façon, mais c'est une entente qui a été prise et c'est pourquoi la question est à nouveau soulevée ce matin.

Je dois dire que ni lundi, ni tout à l'heure, je n'ai voulu décider s'il s'agit vraiment de la question de privilège, et je ne veux pas le faire davantage maintenant. Je me pose des questions à ce sujet, car il est question de l'interprétation d'une loi, d'une interprétation qui a pu se fonder sur un sens plus large. Y a-t-il quelque chose qui indique qu'elle a dû ou aurait dû ou simplement a pu se fonder ainsi? Je me le demande.

De toute façon, le député a dit qu'après consultation, il pourrait y avoir consentement unanime pour que sa motion soit étudiée ce matin et que l'objet en soit renvoyé au comité des privilèges et élections. Je suis disposé à demander dès maintenant, s'il y a consentement unanime. S'il y a consentement, la motion sera mise aux voix et adoptée. Sinon, je proposerai de reporter à plus tard ma décision sur la question de privilège, les arguments pour ou contre et les motifs de ma décision. Y a-t-il consentement unanime pour que la motion du député, telle qu'il l'a formulée, soit maintenant mise aux voix?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion et elle a été avisée de la difficulté de la déposer. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA MARCHE À SUIVRE POUR L'ÉTUDE DU BILL CONCERNANT L'ARRÊT DE TRAVAIL DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent il a été donné préavis au nom du ministre du Travail d'un bill concernant l'arrêt de travail des manutentionnaires de grain. Ce bill sera présenté lundi.

Afin de procéder avec diligence, peut-être devrions-nous émettre un ordre maintenant pour qu'à l'appel de l'ordre du jour lundi nous passions à la motion visant à la deuxième lecture du bill.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion. La Chambre y consent-elle?

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, nous pouvons nous entendre, je crois. Puis-je faire une autre proposition? Je me rends compte des difficultés qu'a le gouvernement au sujet de cette mesure et je sais gré au président du Conseil privé de m'avoir fait connaître sa substance. Cela me permettra de renseigner mes collègues. En raison de la position difficile du gouvernement je tiens à coopérer. Je dois dire que le ministre du Travail et le gouvernement se trouvent dans une situation passablement semblable à celle d'un de mes clients d'il y a quelques années. Alors que sa femme était déjà en couches il avait demandé de l'assurance pour l'hospitalisation et les frais médicaux. Mis en demeure de s'expliquer, il n'avait pu que répondre timidement qu'il s'agissait d'un cas subit et extrêmement urgent. Il n'y avait pas pensé pendant les neuf mois précédents.

Malgré tout nous sommes prêts à coopérer. Puis-je faire une autre suggestion? Comme il faut faciliter l'adoption de la mesure que la Chambre dans sa sagesse peut décider d'entériner et aussi comme bon nombre de députés voudront intervenir dans ce débat, ne pourrions-nous pas ajouter ceci à l'ordre déjà proposé: que nous suspendions les règles usuelles quant à l'ajournement lundi, que nous fassions franchir la deuxième lecture à ce bill—je parle de la deuxième lecture seulement—et une fois que tous les députés désireux de le commenter l'auront fait, que nous renvoyions ce bill au comité permanent approprié.

● (1120)

Cela permettrait aux députés d'exprimer leur opinion et en même temps, de présenter la loi, qui pourrait alors être examinée en comité. S'il le faut, le comité étudiera également la question des témoins et pourra passer rapidement à l'examen du projet de loi, connaissant tous les détails de l'affaire.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous voulons tous en finir au plus vite avec ce projet de loi et nous croyons que le meilleur moyen d'y arriver serait de limiter la durée des interventions. Peut-être vaudrait-il mieux ne pas limiter la durée de la présentation du bill et des principales répliques de l'opposition, mais il serait bon de réduire en général le temps de parole, afin de vider la question en un seul jour, sans prolonger la séance. De plus, nous préférerions nettement que ce soit le comité plénier qui s'en occupe, plutôt qu'un autre comité de la Chambre. C'est une affaire de première importance pour tous les

Canadiens, et nous pensons que la Chambre tout entière devrait l'étudier en comité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, à la suite de discussions avec l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp), nous maintenons notre accord pour appuyer sa motion, et approuvons en même temps ce que vient de dire mon préopinant du Nouveau parti démocratique, le député de Greenwood (M. Brewin), à l'effet que, plutôt que de retourner ce bill au comité permanent à l'étape qui est prévue, on devrait peut-être en discuter plutôt en comité plénier, en limitant les interventions, et avec un délai prescrit, afin qu'on puisse expédier l'adoption de ce bill au plus tôt, étant donné son importance.

[*Traduction*]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suppose que nous pouvons difficilement prévoir aujourd'hui ce que la Chambre décidera lundi au sujet de ce proiet de loi. Tout le monde ne sera peut-être pas d'accord, mais j'estime qu'il serait tout à fait inconvenable de ne pouvoir entendre le ministre du Travail (M. Munro), du moins au sujet des événements et des détails du projet de loi. Et cela ne peut se faire efficacement à la Chambre. Le bill pourrait être présenté de nouveau à la Chambre en troisième lecture et les députés pourraient alors prendre d'autres décisions. Nous faciliterons les travaux du comité. A notre avis, on ne peut s'entendre pour supprimer les étapes normales de la procédure, selon laquelle le projet de loi doit être étudié par un comité permanent, à moins que la Chambre n'en décide autrement. Mais nous ne sommes pas disposés à accepter cet ordre.

Il y a autre chose. Pour faire suite à la proposition du député de Greenwood (M. Brewin), nous suggérons de limiter à 20 minutes la durée des interventions après les discours initiaux.

M. l'Orateur: La Chambre n'est pas encore saisie d'une motion; le président du Conseil privé (M. Sharp) a simplement fait une déclaration à l'appel des motions. Toutefois, il s'agit d'une question qui sera étudiée lundi. Si de nouvelles consultations ont lieu et si on en vient à un accord visant qu'un ordre de la Chambre soit émis plus tard aujourd'hui, tant mieux. Mais, pour l'instant, nous n'avons aucune proposition portant sur un ordre de la Chambre; nous n'avons qu'une déclaration. Quoi qu'il en soit, cette question sera à l'ordre du jour lundi. Ai-je bien compris la nature des remarques qui ont été faites?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il serait souhaitable, je pense, qu'un ordre de la Chambre soit donné aujourd'hui afin de prendre les dispositions voulues pour le débat de lundi. Comme les porte-parole du Nouveau parti démocratique et du Crédit social, le gouvernement préférerait que le bill soit renvoyé au comité plénier. Toutefois, le leader du parti conservateur progressiste à la Chambre n'y consent pas, bien que cette méthode permettrait d'accélérer l'étude de cette mesure fort importante. Nonobstant toutes nos réserves à l'égard du comité auquel la mesure serait renvoyée, nous pourrions nous mettre d'accord aujourd'hui quant à l'ordre qui pourrait être donné selon lequel la Chambre suivrait le Règlement ordinaire de la Chambre.

Les députés le savent, notre Règlement prévoit que les bills de ce genre sont renvoyés à un comité permanent et qu'il faut le consentement de la Chambre pour les renvoyer à un comité plénier. J'espère que, plus tard aujourd'hui, la Chambre pourra donner un ordre acceptable pour tous les députés.

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé cherche-t-il a obtenir un ordre de la Chambre maintenant de façon que le bill soit étudié lundi ainsi qu'un ordre, plus tard, quant à la façon et au moment de procéder à l'étude de cette question ou pense-t-il qu'il vaudrait mieux laisser la question en suspens jusqu'à ce qu'un ordre complet soit soumis à la Chambre plus tard aujourd'hui?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'importance que revêt le traitement de ce bill immédiatement ne fait aucun doute, je pense . . .

M. Diefenbaker: Après cinq semaines de retard!

M. Sharp: A mon avis, un ordre devrait être émis maintenant. Je préférerais que le leader de l'opposition officielle formule un ordre maintenant; ensuite, nous pourrions peut-être trancher la question immédiatement.

M. Baldwin: Si les porte-parole du Nouveau parti démocratique et du parti créditiste, en dépit de leurs réserves bien fondées, veulent bien accepter dès maintenant la formule que je propose, nous pourrions maintenant disposer de la question avec un seul ordre.

M. Brewin: J'ai consulté les autres députés de mon parti et ils y consentent.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, nous sommes aussi d'accord sur cette dernière proposition.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Est-il donc ordonné que le bill soit présenté et reporté à lundi pour la deuxième lecture?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Ne pourrions-nous pas y ajouter les articles sur lesquels nous nous sommes, je crois, entendus, en principe—que la règle habituelle sur l'ajournement soit suspendue et que . . .

Des voix: Oh!

M. Baldwin: Je croyais qu'on s'était entendu pour le faire; c'est pourquoi j'ai fait la suggestion.

M. l'Orateur: Je signale respectueusement que nous avons poussé les choses aussi loin que possible pour l'instant. Si d'autres consultations mènent à l'adoption d'un ordre au cours de la journée, alors tant mieux. Mais, pour l'instant, cela suffit.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: J'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler aux députés que du fait que cette entente modifie l'ordre des travaux prévus pour lundi, nous n'étudierons pas alors l'adresse en réponse au discours du trône, par conséquent, la Chambre ne siégera pas à 11h du matin mais à 2 h de l'après-midi.

Questions orales

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MODIFICATIONS PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ ET LA CLARIFICATION DES DÉFINITIONS ET POUVOIRS

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à présenter le bill C-9, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MODIFICATION PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DES PAIEMENTS ANTICIPÉS

L'hon. Mitchell Sharp (pour le ministre de la Justice) demande a présenter le bill C-10, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI CONCERNANT L'HYMNE NATIONAL DU CANADA

MESURE PRÉVOYANT LA MODIFICATION DU TEXTE

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État) demande à présenter le bill C-11, intitulé «Loi concernant l'hymne national du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

● (1130)

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES MESURES GOUVERNEMENTALES DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DANS LE NORD—L'ACCESSIBILITÉ DU RAPPORT D'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT D'AVION PRÈS DE FROBISHER BAY

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné le nombre des accidents d'aviation qui surviennent dans le Grand Nord et l'échouage du navire à moteur *Minna* en brisant la glace, et devant l'impossibilité évidente où l'on se trouve dans le Grand Nord d'empêcher ou de corriger des cas de ce genre, j'aimerais savoir si le premier ministre serait disposé à demander à ses ministres de la Défense, de l'Environnement et des Transports de s'entendre sur des mesures propres à permettre à l'État, par l'intermédiaire des forces armées et des autres services compétents, d'être présent dans le Grand Nord pour pouvoir fournir l'assistance si nécessaire lorsque survient une tragédie de ce genre?

[M. l'Orateur.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais étudier très sérieusement cette idée.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Transports, une question supplémentaire, concernant l'enquête relative au tragique accident d'aviation qui est survenu en février dernier près de Frobisher Bay. Puis-je demander au ministre comment il se fait que le rapport de l'enquête effectuée par les propres services du ministre, rapport qui serait apparemment entièrement terminé, n'a pas été communiqué au coroner? Je demande au ministre pourquoi ce rapport ne sera pas communiqué tant que l'autorisation n'en sera pas donnée par un échelon très élevé du ministère des Transports.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a certainement une erreur dans la question telle que posée, erreur que l'honorable chef de l'opposition a commise en disant que le rapport est «fully reported or ready» . . .

[*Traduction*]

Le rapport n'est pas entièrement prêt, car il faut y ajouter certains détails d'ordre technique. J'attends qu'il soit complet avant de le rendre public.

LE RAPPORT D'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT D'AVION PRÈS DE FROBISHER BAY—LE MOTIF DU RETARD DE LA PUBLICATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme une telle enquête porte sur le ministère lui-même et qu'on peut supposer que c'est l'une des questions que le ministre entend résoudre, si l'on en croit l'engagement pris dans le discours du trône, on pourrait soupçonner, pour employer des termes très directs, certains fonctionnaires de retarder la diffusion du rapport afin d'en retrancher des parties car le ministère lui-même est en cause et pourrait avoir été trouvé coupable de manquement ou d'erreur.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Si tel est le cas, monsieur l'Orateur, j'ai le même intérêt que le chef de l'opposition. Je vais donc étudier cet aspect de l'affaire. J'ai personnellement posé la question au ministère et on m'a répondu que la publication du rapport est retardée parce que le rapport n'est pas encore complet. Si le député croit qu'on cache des choses, je vais tenter de faire la lumière sur la question.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève question supplémentaire au ministre du Transport. Comme son ministère m'a assuré que le rapport serait prêt en juin, pourquoi tous ces retards à le rendre public? Après tout, la vérité ne peut être changée après l'accident de février.

M. Marchand (Langelier): Non, monsieur l'Orateur, la vérité ne peut être changée, mais elle est parfois difficile à obtenir.

LA POLLUTION

LA FUITE DE MAZOUT DU NAVIRE «MINNA»—LES TENTATIVES DE LIMITATION DES DÉGÂTS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre de l'Environnement une question supplémentaire se rattachant à celle qu'a posée le chef de l'opposition au sujet de la fuite de mazout causée par le navire *Minna* affrété par le service océanographique et qui s'est échoué le 18 août dans la baie Brewer au large de l'île Résolution. Comme l'équipage et le matériel scientifique ont quitté le navire le 21 août et comme le navire a alors été déclaré abandonné, pourquoi n'en a-t-on pas également enlevé le mazout léger au même moment, ou dans les six semaines qui ont suivi, ce qui aurait pu éviter cette fuite dommageable de pétrole.

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, on a tenté sans succès de retirer le carburant du navire. Cette situation est tout à fait compréhensible et constitue l'une des causes de l'échouement du navire. La mer est très agitée à cet endroit et il a été impossible de retirer le mazout ce qui incombait évidemment aux propriétaires du navire. A ce moment, le ME n'était pas responsable mais il croyait devoir moralement insister pour qu'on essaie de retirer le mazout, ce qui fut impossible.

Nous estimons que les dommages causés à l'environnement seront minimes car la mer est agitée et le mazout sera renvoyé au large. Puisqu'il s'agit de carburant léger, il sera rapidement émulsionné, puis s'évaporera.

M. l'Orateur: Le député de Prince George-Peace River peut poser une dernière question supplémentaire.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, si la responsabilité incombe aux propriétaires du navire, le gouvernement leur a-t-il demandé de se charger du nettoyage? Je ne puis admettre, comme l'a dit le ministre, qu'il n'y aura aucun dommage à cause de la légèreté du carburant.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il serait préférable de nous limiter à des questions, surtout que l'on a déjà posé plusieurs questions supplémentaires. J'ai l'impression que la question était précise; peut-être que le ministre pourrait y répondre.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, nous avons effectivement essayé de prendre des mesures en vue d'éviter les dommages, mais ceux-ci sont minimes. Nous savions que la seule chose à faire dans un tel cas était d'espérer que le carburant serait renvoyé au large, et c'est ce qui est arrivé. Il s'évaporera d'ici quelques semaines et c'est là le meilleur moyen de traiter de telles situations.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DEMANDE D'ENTRETIENS AVEC LE CABINET PRÉSENTÉE PAR LA FRATERNITÉ DES INDIENS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme la Fraternité nationale des Indiens, qui représente environ 300,000 Indiens inscrits, voudrait s'entretenir avec le cabinet et le premier ministre pour examiner dans une atmosphère de bonne entente, certains problèmes urgents auxquels font face les populations autochtones du Canada, le premier ministre prendra-t-il les dispositions voulues pour acquiescer à cette demande et consentira-t-il à accorder l'entrevue demandée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question à fond et si une réunion est convoquée, j'en informerai la Chambre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA DÉTÉRIORATION DE LA BALANCE COMMERCIALE DU CANADA—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Statistique Canada a déclaré le 27 septembre qu'au cours des huit premiers mois de l'année, la valeur réelle des exportations du Canada avait diminué de 5 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année précédente et qu'au cours de cette même période, la valeur réelle des importations au Canada avait augmenté de 4 p. 100; le ministre profitera-t-il de la première occasion, à l'appel des motions pour exposer à la Chambre les mesures que son ministère et lui-même envisagent de prendre pour mettre fin à cette détérioration grave et persistante de notre balance commerciale?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, la force des exportations canadiennes dépend beaucoup de la santé des économies étrangères ainsi que de la volonté et du pouvoir d'acheter de nos clients étrangers. Malheureusement, les économies étrangères n'ont pas été aussi solides que l'économie canadienne. Nos exportations n'ont pas progressé aussi rapidement que nos importations et c'est pourquoi on obtient les chiffres que le député vient de donner à la Chambre. De plus, j'aimerais assurer à la Chambre que les exportations canadiennes sont en très bonne position et qu'elles ont augmenté de 26 p. 100 cette année.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais également faire la remarque qui suit. Nous essayerons par toutes sortes de moyens de libéraliser le commerce mondial et la présence aujourd'hui dans la tribune de l'Orateur, de M. Olivier Long, le directeur général du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en visite à Ottawa, est significative. Nous lui souhaitons la bienvenue au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hees: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne se rend-il pas compte que les chiffres réels donnés par Statistique Canada expriment la situation véritable? Statistique Canada a repris la valeur des exportations et des importations en dollars, en a soustrait le taux d'inflation pour obtenir les chiffres réels. Les chiffres que j'ai donnés sont ceux de Statistique Canada; ils montrent une baisse des exportations et une hausse des importations.

M. Gillespie: Que le député se rassure: la balance commerciale du Canada demeure favorable.

Questions orales

● (1140)

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉUNION MINISTÉRIELLE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES—LES MOTIFS DU RETARDEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il s'est entretenu avec des représentants de la caravane indienne. Ont-ils pris contact et quelle a été la nature des entretiens, s'il y en a eu?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore rencontré les représentants de ce groupe. Nous avions fixé une rencontre pour deux heures lundi, jour de l'ouverture du Parlement, mais le groupe était occupé ailleurs. Depuis, il y a eu, je pense, trois prises de contact entre les représentants de ce groupe et mon bureau. J'ai fait savoir que j'étais prêt à les rencontrer, mais ils n'étaient apparemment pas disposés à profiter de l'occasion.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il semble que le ministre soit maintenant disposé à rencontrer ces gens. A-t-il été question de conditions exigées de leur part avant de s'entretenir avec le ministre? Y-a-t-il eu quoi que ce soit qui retarde ce qui devrait être un entretien? Sinon, plus ils demeureront ici longtemps, plus la situation s'aggravera.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, la seule condition que j'ai posée, c'est que je ne suis pas disposé à me rendre à l'Ambassade indienne de Carbide Mills.

M. Diefenbaker: Ce qui signifie que vous avez fermé la porte.

* * *

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

LA DEMANDE D'ENQUÊTE FORMULÉE PAR LA FRATERNITÉ DES INDIENS AU SUJET DU RECOURS À LA VIOLENCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Accédera-t-il lui aussi à la proposition de la Fraternité nationale des Indiens, au sujet de l'institution d'une enquête indépendante sur la violence exercée lundi dernier sur la colline parlementaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne suis pas au courant de cette proposition, monsieur l'Orateur. Je vais en discuter avec le ministre. J'ignore ce que l'on entend par une enquête indépendante. Nous sommes d'avis que le public est parfaitement au courant des faits. Le gouvernement n'a rien caché.

[M. Gillespie.]

* * *

LES TRANSPORTS

LES SERVICES DE TRANSBORDEURS DE LA C.-B.—LE REFUS DE SUBVENTION SIGNIFIÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre ou pour le ministre des Transports. Comme le service de transbordeurs de la Colombie-Britannique est le seul qui soit partie intégrante de la route transcanadienne et qui ne soit pas subventionné par le gouvernement fédéral, le premier ministre ou le ministre des Transports pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement refuse de subventionner ce service?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que nous ne subventionnons que les transbordeurs qui assurent la liaison entre deux provinces. Je ne crois pas qu'il y ait une frontière entre Victoria et Vancouver. Ce service de transbordeurs se trouve dans la même province. Voilà pourquoi nous ne lui accordons aucune subvention.

M. Reynolds: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cela aurait du sens si le service du lac Huron n'était pas totalement subventionné par le gouvernement fédéral. J'aimerais toujours savoir pourquoi le gouvernement refuse de subventionner les services de transbordeurs de la Colombie-Britannique alors qu'il subventionne un service qui dessert l'intérieur d'une autre province.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, nous devons prendre l'une ou l'autre décision, ou bien subventionner le premier service, ou bien subventionner le second.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE DE 11 P. 100 SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire s'il a l'intention de suivre les recommandations du rapport du Conseil économique du Canada sur les problèmes de la construction d'habitations, principalement celle relative à la suppression de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Au sujet de la suggestion particulière, monsieur le président, la réponse est non. Pour ce qui est des propositions générales faites dans ce rapport, plusieurs sont fort intéressantes, et le gouvernement a l'intention d'y donner suite.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—LA SURPRODUCTION—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES PAR LE MINISTÈRE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'il circule dans l'industrie des œufs et dans certaines divisions de son ministère des statistiques hebdomadaires non seulement sur la production des œufs mais également sur l'incubation de poussins qui deviennent éventuellement des poulets, et comme au début de l'année ces statistiques ont clairement indiqué pendant une longe période une surproduction non seulement d'œufs mais également de poussins, le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures lui ou son ministère ont prises, soit directement soit par l'intermédiaire de l'Office de commercialisation des œufs ou du Conseil de commercialisation des produits de ferme, pour empêcher une surproduction manifeste d'œufs et de poussins.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les gens des couvoirs dirigent leus affaires et l'Office canadien de commercialisation des œufs s'occupe des siennes. L'excédent total de la production d'œufs qui a causé ce problème a été de ½ p. 100. Si le député a une solution à proposer, je crois que l'Office canadien de commercialisation des œufs, les offices provinciaux de commercialisation et les directeurs des couvoirs seront des plus heureux de l'entendre.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre. Étant donné que les données statistiques d'avril cette année, par exemple, ont révélé qu'un nombre trop élevé de poussins avaient été couvés et qu'ils déboucheraient normalement sur le marché de la ponte, le ministère n'a-t-il pas songé à ce moment-là à empêcher une telle utilisation de ces œufs qui créerait de toute évidence une surproduction quelques mois plus tard.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient de souligner tout simplement qu'il n'existe aucun contrôle sur les couvoirs au Canada en ce qui a trait au nombre d'œufs qu'ils peuvent mettre à couver ou au nombre de poules qu'ils peuvent obtenir. Nous ne pouvons exercer ce genre de contrôle. L'Office provincial de commercialisation n'a pas tous les pouvoirs en main et n'a donc pas autorité dans ce domaine. Il faudrait apporter des changements pour qu'un plus grand contrôle soit exercé de façon à stabiliser comme il se doit le marché et ainsi de suite. Toute cette question sera soulevée lors de la séance. On nous dira ce qu'on a demandé, ce qu'on propose et le reste. Mais je vous assure que le ministère de l'Agriculture n'administre pas cette affaire. Il peut conseiller au sujet de la surproduction. Les publications du ministère ont démontré qu'il pense à la surproduction et ainsi de suite, mais je le répète, si vous pouvez me montrer une industrie qui puisse produire une marchandise aussi périssable que les œufs sans excéder de plus de ½ p. 100 de sa production totale, je serais ravi de la connaître.

M. l'Orateur: Le député peut poser une dernière question supplémentaire.

M. Jarvis: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, pour votre indulgence. Le ministre voudrait-il tout simplement dire à la Chambre s'il croit maintenant que la production au niveau des couvoirs devrait être dirigée par le biais de l'Office canadien de la commercialisation des œufs, du conseil ou de quelque autre organisme? Est-ce là l'attitude qu'il prend maintenant concernant l'élevage de la volaille au niveau de l'incubation?

M. Whelan: Dans mon discours d'hier, j'ai dit qu'on ne pouvait avoir de stabilité sur un marché, encore moins sur un marché où on vend un produit périssable, à moins de ne pouvoir en quelque sorte le contrôler. On laisse cet aspect aux producteurs ou à ceux qui l'organisent. Le présent gouvernement a dit que ce n'était pas son intention de diriger leurs affaires. Dans tout pays où le gouvernement dirige les affaires agricoles, il n'y a pas surproduction mais plutôt sous-production la plupart du temps. Le problème qui nous concerne, c'est la surproduction. Si nous avions ce problème dans d'autres secteurs de l'économie, nous n'aurions pas les ennuis que nous avons aujourd'hui.

M. Hees: Voilà, messieurs, l'évangile selon saint Eugène.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TARIFS-MARCHANDISES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ABROGATION DU BLOCAGE—L'OPPORTUNITÉ D'UN EXAMEN MINUTIEUX DES BÉNÉFICES DU CP

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu la déclaration, comme s'il s'agissait d'une décision qui avait déjà été prise, faite par le président du Canadien Pacifique portant qu'il y aurait une forte augmentation des tarifs-marchandises lorsque le blocage des tarifs prendra fin le 3 décembre et que cette augmentation se fera en deux ou trois étapes prononcées, puis-je demander au ministre si le gouvernement a l'intention de prolonger ce blocage ou de faire appel à la Commission canadienne des transports pour restreindre, de façon importante, toute augmentation des tarifs-marchandises que propose M. Sinclair.

● (1150)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je pense bien que nous lisons les mêmes journaux, mais je ne vois pas bien dans lequel de ceux-là le député a puisé. J'ai dit hier ou avant-hier que je rencontrerais les ministres de l'Ouest le 20 ou le 21 octobre. Je veux leur parler de cette question parce que, comme le député le sait, le moratoire ne porte que sur 22 p. 100 environ des tarifs. Il va donc s'agir de décider si nous devrions conserver le statu quo ou si nous devrions faire autre chose. Mais je voudrais en parler aux ministres concernés, et pas seulement à ceux le l'Ouest. Donc, il n'y a pas de décision de prise pour l'instant, mais nous étudions la question.

M. Benjamin: J'aimerais savoir du ministre, étant donné que les bénéfices de CP Ltée sont passés de 122 millions qu'ils étaient l'an dernier à 170 millions de dollars pour cette année et atteindront les 200 millions en 1975, et compte tenu du fait que les chemins de fer ont investi des sommes importantes dans l'immobilier et autres secteurs d'activité du genre qui n'ont rien à voir avec les transports—sans oublier la position très confortable dans laquelle se trouve CP, pour ne pas dire plus—si le ministre donc va exiger que le chemin de fer investisse une fraction plus importante de ses bénéfices et de ses capitaux dans l'infrastructure et le matériel ferroviaires, plutôt que dans ses autres activités.

M. Marchand (Langelier): Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est que j'ai vu avec très grande satisfaction le CP admettre que le transport des marchandises était très rentable au Canada. Tant mieux, et il faudra en tenir compte dans les décisions que nous prendrons à l'avenir.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CONSULTATIONS RELATIVES À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE—L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UN ORGANISME MIXTE REGROUPANT LES SYNDICATS, LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que l'absence de toute politique anti-inflationniste de la part du gouvernement suscitera éventuellement des problèmes et comme le ministre a demandé le mois dernier, à Vancouver, une étude approfondie de la négociation collective par un organisme mixte regroupant les syndicats, le patronat et le gouvernement, le ministre peut-il nous informer des mesures prises en vue de l'établissement d'un organisme d'une telle importance et aussi nécessaire?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai eu des entretiens avec certains des principaux intéressés du monde syndical et des affaires, au sujet surtout du problème global de l'inflation. Le premier ministre a aussi eu de tels entretiens. Nous espérons que de rencontres de ce genre surgiront des solutions au problème.

M. Alexander: Vu l'importance qu'il y a d'adopter le principe de l'intérêt public, dont le ministre a fait peu de cas hier, je lui demanderais s'il peut préciser davantage le mandat dont il a été question avec les intéressés et s'il peut nous dire quelle a été leur réaction, ou nous donner tout autre renseignement?

M. Munro (Hamilton-Est): Je pense que le député conviendra que l'on n'avance pas particulièrement ce genre de discussions lorsqu'on présente des propositions précises avant d'avoir eu des entretiens avec les intéressés pour connaître leurs conceptions de la méthode à suivre. Nous avons déjà été critiqués tant par certaines parties en cause que par l'opposition pour avoir rendu tout à fait inutiles certains entretiens en arrivant à des conclusions avant d'avoir consulté les intéressés.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME BUDGÉTAIRE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le 10 octobre de l'année dernière il avait annoncé un nouveau programme budgétaire pour les Forces armées, lequel devrait «prévoir des augmentations appréciables en immobilisations pour du nouveau matériel qui était devenu fort nécessaire». Le ministre pourrait-il nous dire quel succès a connu ce programme?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député comprendra qu'entre-temps les prix ont haussé énormément. Nos principales dépenses à la défense nationale sont imputées au personnel, à l'entretien et au nouvel équipement. Nous avons jugé nécessaire de les réduire ou de tenter de le faire sous ces trois postes afin de nous limiter au budget.

M. McKinnon: Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que son budget est tellement serré maintenant qu'il a dû ordonner aux commandants à l'extérieur de réduire de 30 p. 100 leurs frais d'exploitation et d'entretien ou, envisage-t-il plutôt une autre réduction de l'effectif militaire?

M. Richardson: J'ai dit que nous avions jugé nécessaire de réduire les frais dans tous les postes. Nous ne sommes nullement en difficulté. Nous fonctionnons de façon ordonnée dans des conditions difficiles à cause des prix élevés.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÉTAT DES ŒUFS EXPÉDIÉS DE TERRE-NEUVE VERS LA C.-B. ET DÉTRUITS PAR LA SUITE—L'OPPORTUNITÉ DU FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION PAR LE GOUVERNEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture pourrait-il dire à la Chambre et aux habitants de la Colombie-Britannique, qui payent actuellement non pas 84 cents, mais 94 cents la douzaine d'œufs, s'il est vrai qu'un grand nombre des œufs prétendus pourris qui ont été expédiés de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique pour y être finalement détruits, n'étaient pas réellement pourris, mais plutôt intacts et propres à la consommation et déclarés pourris ou fêlés pour en justifier la destruction. En outre, comme les grandes usines de réduction de l'œuf cru en poudre fonctionnaient et continuent de fonctionner à moins de 50 pour cent de leur capacité de production, le ministre serait-il disposé à acheter les surplus actuels et futurs ou à en financer le traitement de façon que cesse ce honteux gaspillage?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que l'honorable député ne connaît pas tous les détails concernant l'expédition de ces œufs. Les eût-il connus, il y a certaines choses qu'il n'aurait pas dites. Les œufs expédiés de Terre-Neuve étaient des œufs du commerce. Ils ont été transportés de fourgons de 40 pieds à des fourgons de 50 pieds sans avoir subi l'inspection du gouvernement. Ils ont ensuite été envoyés aux usines de traitement parce qu'on m'a dit que les usines de l'Ouest n'en avaient pas. S'il a fallu trois semaines pour que ces œufs arrivent en Colombie-Britannique, pourquoi, diable, vient-on encore nous dire que nous aurions dû les expédier en Autriche? S'il a fallu autant de temps pour les envoyer dans l'Ouest du Canada, je me demande bien comment nous aurions pu les expédier outre-mer. Je suis sûr que l'honorable député ne blâmera pas l'Office canadien de commercialisation, qui ne fixe pas le prix des œufs en Colombie-Britannique. Comme dans toutes les provinces, c'est l'office de commercialisation des œufs de la Colombie-Britannique qui détermine le prix des œufs de la province. L'Office canadien est chargé de retirer les surplus des offices provinciaux. Si l'honorable député pense qu'il y en a qui se réjouissent de ce gaspillage, il se trompe. Il devrait repasser l'histoire des œufs et voir comment ils ont été détruits par les agriculteurs, qui en nourrissaient leur bétail. Il devrait remonter à 1971 pour voir ce que les gens ont fait des œufs à ce moment-là.

LES CÉRÉALES

LA QUESTION DU CHARGEMENT DES GRAINS À LA TÊTE DES LACS—LES FRAIS DE SURESTARIE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voudrais poser ma question au ministre du Travail ou au ministre des Transports. Une nouvelle publiée dans le numéro du 5 octobre du *Financial Post* révèle que 145 navires attendent depuis plus de six semaines pour être chargés de 75 millions de boisseaux de blé entassés dans 4,000 wagons de chemin de fer à Thunder Bay. Pouvons-nous être au moins assurés qu'une partie de ces céréales est actuellement acheminée de ce port?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je crois que l'honorable représentant sait qu'il y a eu une grève dans la région des Grands lacs. Je voudrais savoir s'il connaît une solution autre que de réunir les intéressés et de régler la grève.

M. Woolliams: J'ai peut-être mal compris un des ministres qui a parlé hier—c'est très facile parfois—mais la grève à Thunder Bay et dans la région du Saint-Laurent est-elle terminée et les céréales sont-elles transportées? Un ministre dit qu'elles ne sont pas transportées, qu'il n'y peut rien, qu'il est paralysé, tandis qu'un autre ministre affirme qu'il n'est pas paralysé et que les choses marchent. Nous devrions sûrement pouvoir obtenir une réponse.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Les céréales sortent de Port Arthur.

M. Woolliams: Je voudrais poser une autre question. Quand le projet de loi sera présenté lundi, le ministre du Travail qui le présentera sera-t-il disposé à nous dire à quoi se chiffreront les surestaries réclamées aux céréaliculteurs de l'Ouest, par suite des grèves que le gouvernement a laissé pourrir par son inertie.

M. Munro (Hamilton-Est): Sans souscrire à l'observation exagérée du député au sujet de cette affaire—il a dit qu'il avait l'intention d'intervenir sur le projet de loi lundi prochain—il a peut-être tiré une conclusion avant que le débat ne commence. Je puis assurément dire au député que nous essayons de régler toute cette question du grain aussi rapidement que possible.

* * *

● (1200)

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER—DEMANDE D'AUGMENTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS À LA C.-B. ET AU QUÉBEC EN RAISON DU CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE DU BOIS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné le taux de chômage dans l'industrie du bois, tout particulièrement en Colombie-Britannique et au Québec où respectivement 11,000 et 9,000 travailleurs ont été mis à pied, et vu l'état déprimé de ce marché, le premier ministre nous dirait-il si son gouvernement envisage d'augmenter l'hiver prochain les fonds consacrés aux travaux d'hiver?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, toute annonce dans ce sens sera faite à la Chambre.

Questions orales

LE LOGEMENT

DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR LA STIMULATION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EMPLOI

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines mais je ne le vois pas. Son secrétaire parlementaire est-il ici? Y a-t-il quelqu'un ici? J'adresserai ma question au secrétaire parlementaire. Comme cette dépression dans l'industrie du bois a été aggravée par la situation du marché du logement, auquel sert la plupart du bois utilisé au pays, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si les taux d'intérêt exigés par la Société centrale d'hypothèques et de logement vont maintenant être abaissés de façon à ce que nous puissions accroître la construction domiciliaire au pays et redonner du travail à une partie des travailleurs qui ont été mis à pied?

[*Français*]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, je prends la question de l'honorable député comme avis.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

ON SUGGÈRE L'AMÉLIORATION DES QUAIS ET DES MURS DE SOUTÈNEMENT DESTINÉS À PRÉVENIR L'ÉROSION LE LONG DU SAINT-LAURENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Je ne doute pas qu'il soit sensibilisé aux problèmes des riverains le long du fleuve Saint-Laurent qui voient leur propriété grignotée par l'érosion. Est-ce que l'honorable ministre présentera sous peu des amendements pour moderniser les normes d'acceptation, permettant ainsi à son ministère d'intervenir financièrement en vue de protéger les propriétés des deux rives du fleuve Saint-Laurent, de construire des murs de soutènement et de moderniser nos quais existants?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur le président, je vais très bien considérer cette suggestion et agir en conséquence.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROPOS PRÊTÉS AU SOUS-MINISTRE QUANT À LA RATIFICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Selon les dernières nouvelles, le sous-ministre adjoint du Travail, M. William Kelley, aurait laissé entendre paraît-il, dans un discours prononcé devant la Chambre de commerce canadienne, que les questions salariales devraient être réglées sans la ratification finale des syndiqués. Le ministre nous dirait-il s'il s'agit là d'une nouvelle future politique gouvernementale? Dans la négative voudrait-il prendre les mesures nécessaires pour mettre immédiatement un terme à ces déclarations insensées?

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si j'en crois la conclusion que le député a tirée de ce discours, je dirais qu'il ne l'a pas lu en entier. S'il veut le lire, je le lui ferai parvenir.

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse et je voudrais lui poser une question supplémentaire. Je serais heureux de recevoir une copie du discours; toutefois, tous les journaux ne peuvent avoir tort. Puis-je demander si le ministre ou le gouvernement ne s'est pas servi du sous-ministre adjoint du Travail pour lancer un ballon d'essai?

M. Munro (Hamilton-Est): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE RAPPORT SUR LE PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE LA CULTURE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question que m'inspire un rapport récent de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires dont j'aimerais citer un court extrait: «La situation du sucre est loin d'être encourageante.» Il s'agit du rapport de septembre, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre deux choses: d'abord, est-il en mesure de présenter à la Chambre sa politique nationale sur le sucre et en second lieu, quelles mesures a-t-il prises à la suite de son engagement de rétablir l'industrie de la betterave sucrière dans le sud-ouest de l'Ontario?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si l'industrie sucrière avait été rétablie il y a un an ou même deux, je suis sûr que le député conviendrait qu'elle serait rentrée plus que largement dans ses frais, étant donné que le prix du sucre pour le consommateur canadien a augmenté plus de 300 fois. Nous ne produisons au pays que 10 ou 11 p. 100 de tout le sucre que nous consommons normalement. Nous travaillons sans répit à l'élaboration d'une politique du sucre, et le député sait certainement que cela pose des problèmes au niveau international dont il faut tenir compte. Quoi qu'il en soit, nous y travaillons toujours et je soumettrai dès que possible à mes collègues un exposé à ce sujet.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ATELIER DE RÉPARATION ET DE RÉVISION DES BOEING 707 DE WINNIPEG—LA MISE EN SERVICE—LA PROVENANCE DES CRÉDITS D'ÉTABLISSEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il nous dire à quelle date le premier Boeing 707 de l'aviation militaire doit subir la révision des 10,000 heures à la base aérienne de Winnipeg?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'engagement que nous avons pris de faire réparer les 707 à Winnipeg sera respecté et à cette fin, nous formons actuellement le personnel nécessaire. Je ne saurais donner une date précise, mais ce devrait être au début de 1975.

[M. Muir.]

M. McKenzie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-ce que ce sont des crédits du ministère de la Défense nationale qui serviront à aménager et à équiper la base où les Boeing seront remis en état, et a-t-on présentement des difficultés à trouver les fonds nécessaires?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, c'est le gouvernement fédéral qui fournira les fonds nécessaires, probablement par le truchement du ministère de l'Industrie et du Commerce. Peut-être la Défense nationale versera-t-elle également sa quote-part, étant donné qu'il s'agit d'une entreprise gouvernementale visant à établir à Winnipeg un atelier de révision des Boeing.

* * *

LES PORTS

LA MARINA DE LA BAIE SAANICHTON—LE MOTIF DE L'ARRÊT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai du mal à décider à qui adresser ma question; aussi, peut-être pourriez-vous m'aider. Le ministre d'État (Pêcheries) ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord pourrait peut-être y répondre car elle a trait à une marina de la baie Saanichton située dans une île non loin d'une réserve indienne. Sauf erreur, le ministre des Pêcheries est responsable de la politique sur les marinas. J'aimerais savoir de l'un ou l'autre s'il est disposé à dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises pour suspendre les travaux d'aménagement de cette marina?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai accumulé en vitesse une foule de renseignements sur tous les sujets possibles et imaginables en prévision d'une question, mais celle-ci m'a échappé. Je la tiendrai pour préavis et communiquerai une réponse à l'honorable représentant.

* * *

LES SPORTS

LES OLYMPIADES DE 1976 À MONTRÉAL—L'APPUI FINANCIER DU GOUVERNEMENT ET L'OMISSION DES APPELS D'OFFRE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme la ville de Montréal s'est arrogé le droit sans précédent de dépenser les fonds olympiques sans appels d'offre, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement va continuer d'appuyer le programme de financement des Jeux olympiques tel qu'autorisé par le bill C-196 sans d'abord exiger que l'on procède à des appels d'offre pour toutes les dépenses olympiques, comme la chose s'est pratiquée pour tous les autres Jeux olympiques, et dans l'affirmative, le premier ministre pourrait-il justifier cet appui?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le bill auquel le député fait allusion a été adopté avec l'appui de tous les partis représentés à la Chambre. Le bill est appliqué. Quant à la juridiction particulière de la ville de Montréal, cette dernière n'opère pas sous la juridiction fédérale, monsieur l'Orateur.

M. Jelinek: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ma question portait sur l'aspect appels d'offre des opérations de financement, étant donné que le gouvernement fédéral est responsable de l'ensemble du programme de financement. Je voudrais savoir si le premier ministre a l'intention d'exiger que la ville de Montréal procède à des appels d'offre si l'on veut que la Chambre continue d'appuyer le programme de financement.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député est mal informé. Le gouvernement fédéral n'est pas responsable de l'ensemble du financement des Jeux olympiques.

* * *

LES PÊCHES

LES INTENTIONS DU MINISTRE QUANT À L'EXTENSION DES LIMITES DE PÊCHE—LA QUESTION DE L'ARRAISONNEMENT DES BATEAUX ÉTRANGERS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêcheries. A la suite de la discussion d'hier sur la position du Canada quant à l'extension de ses limites de pêche, le ministre pourrait-il dire s'il appuie son prédécesseur, M. Jack Davis, lequel a dit à plusieurs reprises que si le Canada n'arrivait pas à faire accepter la limite du plateau continental à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, il recommanderait des mesures unilatérales de la part du Canada? Le ministre pourrait-il dire s'il a recommandé au cabinet de prendre de telles mesures?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, je partage évidemment l'opinion de mon prédécesseur à ce sujet. C'est une question très importante.

● (1210)

Je ne partage pas l'opinion du député, selon qui la conférence a été un échec. Il y a encore du travail important et difficile à accomplir, et je suis très optimiste quant à l'élargissement de nos eaux territoriales pour la pêche. Il y a eu des progrès remarquables: plus de cent pays semblent avoir donné leur accord. Je rappelle aux députés que même des mesures unilatérales ne sauraient protéger une importante source de revenu du Canada, le saumon. Il faut bien se garder de croire qu'une action unilatérale résoudra tous nos problèmes.

M. Marshall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'espère aussi que la conférence finira par connaître le succès, mais d'ici là, notre industrie de la pêche périclite et est menacée de disparition; le ministre est-il en pourparlers avec le ministre de la Défense nationale en vue d'établir un dispositif d'interception et de surveillance des navires étrangers croisant dans notre zone de 12 milles, sans parler bien sûr de la zone de 3 milles?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, des entretiens se poursuivent avec ce ministère. Je tiens à signaler le rôle extrêmement utile qu'il joue. Je songe à des incidents comme celui qu'on a mentionné hier touchant la destruction des casiers à homards sur la côte est. Le ministère de la Défense, compte tenu des fonds dont il dispose, s'est rendu très utile. Nous collaborons étroitement avec lui et nous continuerons de le faire.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ÉMISSION PROBABLE DE FAUX PERMIS DE TRAVAIL PAR LE BUREAU DE MONTRÉAL—DEMANDE DE RAPPORT CIRCONSTANCIÉ DE L'ENQUÊTE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Compte tenu des allégations qui ont été faites à l'égard du Bureau de la Main-d'œuvre du Canada à Montréal, visant surtout l'émission de faux permis de travail, le ministre voudrait-il révéler tous les détails de l'affaire qui fait l'objet d'une enquête, de la même manière que le ministre des Transports a signalé, il y a quelque temps, qu'il le ferait. Étant donné que le ministère enquête sur ses propres affaires afin de dissiper tout doute, le ministre voudrait-il s'engager à révéler toute l'affaire une fois l'enquête terminée?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, des allégations de ce genre surgissent de temps à autre et le seul parti raisonnable à prendre en pareil cas, avant tout, est de voir si elles sont fondées. Pour l'instant, des gens dont l'objectivité ne peut être mise en doute mènent une enquête préliminaire. Rien ne sera dissimulé. Si on découvre des indices évidents que des irrégularités ont été commises, nous procéderons à une enquête officielle. Il en résultera ceci: nous voudrons nous assurer que cela ne se reproduira pas. Je serais enclin à dévoiler tous les faits que cette enquête fera ressortir, mais je veux avoir l'occasion de voir par moi-même. Je ne veux pas de diffamation. J'espère que les députés partagent mon opinion. Je ne veux pas de diffamation pour des raisons évidentes, à savoir que certaines allégations ne sont peut-être pas fondées.

M. Epp: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de sa réponse. Peut-il dire si des employés du bureau de Montréal ont été congédiés ou licenciés à cause de l'enquête en cours?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, l'enquête préliminaire est en cours. Il serait prématuré, d'après moi, de parler en détail de l'enquête avant que j'aie reçu un rapport.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE TRAVAIL

M. John Gilbert (Broadview): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il l'intention de modifier les règlements relatifs à la délivrance des permis de travail pour qu'ils soient délivrés dans le pays d'origine plutôt qu'au Canada?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, que je sache, on n'envisage pas de faire celà.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

L'Adresse—M. MacKay

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Stanfield (p. 42):

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, c'est à vous que s'adressent mes premières paroles. Je tiens à vous remercier de la considération dont vous avez fait preuve jusqu'ici, à vous assurer de ma foi en votre compétence, votre intégrité et votre impartialité, et je me réjouis d'avance tout comme mes collègues, j'en suis persuadé, de votre présidence sur les travaux de la trentième législature. Je voudrais également faire consigner au compte rendu mon sentiment qu'il est toujours agréable de voir revenir d'anciens collègues et de faire la connaissance de nouveaux députés. Je remarque en particulier que ceux qui viennent siéger à la Chambre à la suite des élections partielles de 1971 sont tous revenus. Maintenant que nous avons connu trois élections en un peu plus de trois ans, peut-être pouvons-nous nous installer et nous atteler à nos tâches parlementaires, assurés de notre nouveau mandat.

Avant de parler de transports, je tiens à féliciter le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) de sa nomination. Nous, de la région atlantique, savons l'importance de son poste qui n'est pas de tout repos. S'il n'obtient pas de résultats, si les conditions dans l'industrie de la pêche dans la région atlantique ne s'améliorent pas, il sera dans de mauvais draps dans quatre ans ou au moment, quel qu'il soit, des prochaines élections. J'espère qu'avec le temps son département gagnera du prestige. Ce département ne devrait relever d'aucun autre ministère ni être relié à aucun autre. Il est en ce moment rattaché directement au ministère de l'Environnement. A certains égards, c'est peut-être une bonne chose. Ne perdons pas de vue cependant l'importance de nos ressources maritimes. C'est pourquoi je propose que le statut du ministre soit élevé. Je souhaite que cela se réalise.

J'aborde le sujet de l'expansion économique régionale, sujet qui m'intéresse depuis que je suis député. J'espère que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) entreprendra des programmes, peut-être en collaboration avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) ou le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), en vue de la mise en valeur de l'industrie houillère de l'est du Canada. Cela est nécessaire, si l'on tient compte de la hausse du prix des combustibles qui est survenue au pays, combustibles fossiles compris. Peut-être pourrait-il réfléchir à ce qui est arrivé dans le cas de Devco. Qu'il profite du potentiel technique de cette société de la Couronne, qu'il tire une leçon de ses erreurs et qu'il étende les avantages de cette formule à d'autres régions de l'Est du Canada.

Notre pays dispose de grandes ressources naturelles et de compétences de toute sorte. Nous avons nos vedettes populaires, nos comédiens, nos artistes. Il m'arrive parfois de classer parmi eux le ministre des Transports (M. Marchand). Il s'est vu récemment, paraît-il, représenter dans une pièce qui retraçait des événements antérieurs à son élection à la Chambre. Le ministre me fait penser à un autre grand artiste canadien, Gordon Lightfoot, dont une des chansons à succès, qu'on pourrait croire dédiée au ministre, a pour titre «The Canadian Railroad Trilogy». Sa chanson commence à peu près ainsi: Il fut un temps où les chemins de fer n'existaient pas dans notre grand pays. Ces derniers temps, j'ai l'impression que l'histoire se répète. Le ministre des Transports a longuement parlé des chemins de fer dans son discours dans le cadre du débat sur l'Adresse. Je suis heureux de voir qu'il n'entend pas créer pour le moment une corporation qui se chargerait de tout le transport des voyageurs par voie ferrée dans ce pays. Il veut donner aux compagnies de chemin de fer l'occasion de coopérer avec le gouvernement et de s'attaquer au problème épineux du transport des voyageurs. Je félicite le ministre de son attitude et lui souhaite bonne chance.

[M. l'Orateur.]

Il incombe au ministre, lorsqu'il élabore une nouvelle politique touchant les transports, d'établir des directives qui s'appliqueront à la Commission canadienne des transports et à l'influence qu'elle a auprès du ministre dans l'accomplissement de ses fonctions. Le ministre a dit qu'il soumettrait de nouvelles mesures législatives en ce domaine, ce dont je suis très heureux. Mais, à mon avis, il est bon de signaler aux députés que ce n'est pas la première fois qu'un ministre des Transports s'engage clairement à modifier les objectifs et les conséquences des lois concernant les transports dans notre pays. Comme en témoigne le hansard du 14 mars 1972, à la page 808, le ministre des Transports a déclaré, et je cite:

● (1220)

J'admets qu'une réorganisation est nécessaire pour que les députés et le pays en général obtiennent plus de renseignements sur tous les aspects des transports, et plus facilement.

Je crois avoir déjà entendu cela.

C'est pourquoi je me propose de présenter à la Chambre au cours de la prochaine session trois importantes mesures auxquelles on travaille actuellement. La première est un bill visant à donner à Air Canada le statut de société de la Couronne indépendante et, si j'ose dire, la divorcer d'avec le CN. Je présenterai également une loi sur la revision des chemins de fer nationaux du Canada, et, parallèlement, une mesure modifiant la loi sur les chemins de fer. Les députés connaissent la grande portée et la complexité de ces modifications car voilà deux ou trois ans qu'ils les demandent.

Si l'on examine les faits, on a tendance à faire preuve d'un léger cynisme. J'espère que l'actuel ministre des Transports fera tout pour répondre aux besoins exprimés à maintes reprises par tant de députés.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: J'espère également, et mon observation est très à propos étant donné les questions de ce matin, que le ministre fera autre chose que nombre de députés l'ont prié de faire, notamment le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), c'est-à-dire créer un office d'enquêtes sur les accidents tout à fait autonome, ce qui rassurera pour toujours les gens qui se demandent avec raison si le ministère des Transports ne se contente pas uniquement d'enquêtes-maison. Ne serait-ce que pour cette raison, il faut dissiper ces doutes et créer une telle commission d'enquête.

Hier, le ministre des Transports était si bien renseigné et clairvoyant qu'il a pu dire, même avant que je lui pose une question au sujet d'ADAC, que M. Sinclair avait tort. Il a déclaré sans équivoque qu'il avait tort. Même s'il a déclaré qu'il fournirait des renseignements, il n'a pas précisé jusqu'à quel point M. Sinclair avait tort. Le fait est qu'il semble y avoir un écart entre les différents calculs concernant le coût du programme ADAC. Il y a un écart d'environ 130 millions de dollars entre les calculs du gouvernement et ceux de certains organismes privés.

Étant donné la mesure de cet écart, le gouvernement devrait éclaircir cette question immédiatement avec précision, surtout lorsque la subvention du service-voyageurs pour tout le Canada au cours d'une année fiscale est d'environ 140 millions de dollars. Il semblerait également que l'ancien président des chemins de fer Nationaux, M. MacMillan, éprouvait des doutes sérieux quant à la capacité du coût de ce programme ADAC et se demandait s'il s'agissait bien là du meilleur moyen de transporter les voyageurs entre les grandes villes. M. Sinclair du CP a affirmé que ses calculs se fondaient entre autres sur le coût de la construction des aéroports, de la formation des pilotes, de l'achat de six avions Twin Otters, de la construction de voies d'accès aux aéroports et de l'installation des équipements de navigation, ce qui semble constituer une base raisonnable à ses calculs.

Je termine. J'ai fait quelques vérifications. Il semble que le coût d'un vol simple d'Ottawa à Montréal par ADAC soit de $20. Si l'on emprunte Air Canada, notre grande compagnie moderne de transport aérien, ou CP Air, ce bastion de l'entreprise privée, un billet simple coûte $13 le samedi et le dimanche et $18 en semaine. ADAC est donc coûteux. J'ai des raisons de croire qu'une grande partie des voyageurs entre les aéroports ADAC d'Ottawa et de Montréal sont des ministres, des collègues et des fonctionnaires. Il semble que le programme ADAC soit utilisé en grande partie par des employés du gouvernement et aux frais de l'État. Il est subventionné par le truchement des fonctionnaires. Je me demande si c'était là la fin à laquelle l'ADAC était destiné. Je laisse les députés se poser la question.

J'aimerais dire un mot d'une affaire au sujet de laquelle j'ai récemment posé une question au ministre. Je ne la traiterai pas en détail parce qu'elle est jusqu'à un certain point du domaine judiciaire. Il s'agit d'une enquête présidée par Me Bruno Desjardins, avocat de Montréal, qui a, semble-t-il, une certaine expérience de la navigation. L'enquête porte sur l'activité de l'Administration de pilotage des Laurentides qui, en conformité du paragraphe 14(3) de la loi sur le pilotage, a décidé de modifier le Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides. Par suite de cette modification, dont un avis a été publié dans l'édition du 18 mai de la *Gazette du Canada*, le ministre des Transports a demandé, de façon très appropriée, une enquête présidée par Me Desjardins.

Bien que je ne veuille en aucune façon préjuger de la situation, j'aimerais faire valoir certaines réserves en ce qui concerne les conditions de cette enquête. Elles semblent un peu inhabituelles, du moins si on s'en tient aux principes traditionnels de la justice naturelle. Certaines de ces conditions sont les suivantes. Je cite:

> L'enquête sera conduite de façon aussi approfondie et complète que les circonstances de l'affaire l'exigeront.

Voilà qui est bien. Et maintenant la condition suivante:

> L'enquête ne sera pas assujettie aux règles habituelles régissant les témoignages et ceux-ci n'auront pas à être faits sous serment.

Je m'oppose très fermement à cette manière de procéder.

> L'enquête ne sera pas menée par voie d'audiences publiques mais, au contraire, par des enquêtes et des examens effectués auprès des personnes qui, selon ledit enquêteur, possèdent des preuves pertinentes et dont les témoignages doivent être examinés dans l'intérêt public.

Cette disposition empêche les parties de connaître la position des autres et d'avoir le droit de réplique. Quant à moi, l'important dans cette question du pilotage des Laurentides est de savoir si ce changement, qui bouleverse la façon de procéder traditionnelle, favorise la sécurité et l'efficacité et aussi la navigation dans cette région du pays. Je ne crois pas utile de soulever des questions d'ordre linguistique ou social. J'ai lu des choses dans la presse francophone qui pouvaient donner à penser que je m'oppose au bilinguisme. Je tiens à consigner au compte rendu ma vive inquiétude à l'idée qu'un Canadien unilingue ne puisse gagner sa vie pour des raisons linguistiques, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles qui se justifient du fait de leur importance nationale, comme l'amélioration de notre système de transport, des raisons de sécurité ou des choses de ce genre. Toute autre considération rétrograde et préjudiciable à ce programme de bilinguisme très valable peut traduire les intérêts égoïstes d'un groupe particulier.

Dans son discours d'hier, le ministre a dit qu'il y aurait d'autres révélations. Je crois qu'il voulait parler des chemins de fer en particulier. S'il est sérieux, et j'espère qu'il l'est, il devrait commencer par permettre à l'Auditeur général ou à quelque autre personne indépendante du même calibre d'examiner certaines des sociétés de la Couronne et certains services publics, en général, dont les comptes ne sont pas vérifiés. Par exemple, il y a Air Canada, la Banque du Canada, le CN, le Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada, la Commission canadienne du blé, la Société de développement du Cap-Breton, la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Banque d'expansion industrielle. Ce serait très utile si quelqu'un d'aussi haut placé que l'Auditeur général pouvait faire un examen indépendant des méthodes internes de financement et de comptabilité de ces sociétés de la Couronne.

● (1230)

De plus, nous avons appris au comité des transports et des communications, qu'il n'est pas permis, comme je l'ai fait pour vérifier les qualités de certains directeurs d'Air Canada ou du CN, de poser des questions sur leur mandat, leur traitement, les personnes qui les ont nommés, leurs responsabilités respectives et ainsi de suite. Des questions semblables ne se posent pas et il n'y a pas lieu d'y répondre. Toutefois, je crois que rien n'empêche de renseigner un peu mieux le public sur ceux qui dirigent les sociétés de la Couronne.

Une autre question qui me préoccupe a, dans une certaine mesure, été négligée et peut-être même oubliée. Il s'agit du bien-être de milliers de Canadiens. Quelle est réellement la situation quant aux polices d'assurance protégeant ceux qui voyagent par avion au Canada? Ces personnes sont-elles aussi bien protégées qu'elles le croient quand elles montent à bord des appareils de nos lignes aériennes nationales? Un examen détaillé de certains cas d'assurance porte à réfléchir sur les ennuis et les difficultés que les survivants ont eu à se faire verser les indemnités auxquelles ils croyaient avoir automatiquement droit.

Là encore, j'ai essayé de me renseigner au comité permanent sur les modalités de ce genre d'assurance, mais les questions que j'ai posées à M. Pratte ne m'ont pas appris grand-chose là-dessus—je le comprends, car je me rends compte qu'il n'était pas prêt à me fournir des renseignements de ce genre. Néanmoins, je lui ai demandé de façon bien précise ce que voici:

> En ce qui concerne les voyageurs et pour leur gouverne, est-il juste de dire que le montant de l'assurance, quel qu'il soit, ne leur appartient pas ou n'appartient pas nécessairement à leur succession, de droit, et que chaque cas doit être étudié séparément? Autrement dit, si l'intéressé n'a pas de personnes à charge ou si sa mort ne représente pas une grande perte aux yeux de la loi, étant donné qu'il ne laisse ni jeunes enfants ni veuve ou encore s'il s'agit d'un vieillard, d'un jeune enfant, etc., il ne s'ensuit pas nécessairement que ce montant soit versé. Et la preuve doit être faite dans chaque cas.

J'ai l'impression que les compagnies aériennes ont adopté un genre d'assurance selon laquelle la charge de la preuve retombe sur la famille du mort. A cause des frais judiciaires et des complications que comporte une enquête de ce genre, l'assurance est beaucoup moins avantageuse que ne le croient généralement les assurés. M. Pratte m'avait alors répondu:

> Je regrette. Je devrais pouvoir vous répondre, mais je ne le puis, je vous donnerai les renseignements voulus.

Encore une fois, je ne voudrais pas être injuste envers M. Pratte, pour qui j'ai beaucoup d'estime, mais je n'ai pas encore reçu ces renseignements. Lorsque je l'ai interrogé un peu plus tard au sujet du paiement d'assurance que la compagnie Air Canada devait recevoir à la suite d'un accident survenu à Toronto, au cours duquel un des avions fut brûlé parce que le carburant s'était répandu, il m'a dit que la compagnie avait déjà été remboursée. Il a signalé que le paiement s'était fait en moins de 48 heures, ou quelque chose comme ça, et un autre témoin d'Air Canada, M. Cochrane, je pense, a dit: «Oui, 24 heures».

Je félicite Air Canada de s'être assuré une telle protection et j'aimerais demander au ministre des Transports s'il peut en obtenir une semblable pour les passagers d'Air Canada et pour les usagers de l'air en général au Canada. Je ne veux pas vous laisser l'impression que je mets en doute tout ce que le ministre des Transports se propose de nous présenter. Ce n'est pas le cas. Je ne connais pas spécialement bien le ministre des Transports, mais je respecte beaucoup sa compétence et je le crois définitivement capable de grandes réalisations dans le domaine des transports au Canada. Toutefois, cela reste à prouver tout comme le discours du trône d'ailleurs. Il se lit bien. Il est plein de platitudes et de bons souhaits, et il est difficile de critiquer les bons souhaits.

D'autres moins gentils que moi pourraient décrire le discours du trône comme la manifestation d'une des plus grandes escroqueries politiques du siècle, mais je ne crois pas que ce genre de commentaire soit nécessaire pour le moment. A mesure que progressera la session, toutefois, si l'on ne présente pas de programme solide et si le gouvernement ne s'engage pas avec fermeté à mettre en œuvre certaines de ses politiques, personne ne pourra reprocher ce genre de commentaire aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Sans vouloir exagérer l'importance de la question et dans l'intérêt de l'harmonie en ces lieux, j'aimerais profiter de l'occasion pour dire quelques mots au sujet d'une remarque qu'a faite hier l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) au sujet de mon très honorable ami de Prince-Albert.

Je n'ai pas le hansard sous la main et je ne voudrais pas mal citer l'honorable député, mais il me semble qu'il a affirmé hier que mon très honorable ami, l'ancien premier ministre n'avait pas dit grand-chose dans son discours. C'est peut-être, en effet, son opinion, mais nombreux sont ceux qui ne la partagent pas. Ce qui m'ennuie c'est qu'il ait poursuivi en disant à peu près ceci: lorsqu'il quittera la Chambre, nous sauverons probablement quatre jours environ par session. J'espère que l'honorable député de Vaudreuil ne se sentira pas insulté si je dis que lorsque les députés comme lui et moi quitteront cet endroit, il est probable que peu de personnes s'en rendront compte. Mais le départ du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) attristera tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Je serais très surpris que pendant la prochaine génération, le Parlement canadien ait la chance de compter parmi ses membres un homme aussi habile, courageux et généreux que lui. Je prie le député de Vaudreuil d'expliquer ses remarques, parce qu'à mon avis, elles étaient peu aimables et injustes.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Honteuses!

M. MacKay: Puisque nous parlons de réformes possibles au Parlement dans le cadre du discours du trône, j'encourage fortement le gouvernement, les commissaires de la régie intérieure et tous ceux qui s'occupent des besoins des députés et d'autres personnes à examiner le genre de prestations et de services offerts aux anciens premiers ministres. Les anciens premiers ministres sont rares et, d'ordinaire, ils ont consacré toute leur vie au service de leur pays; selon moi, il est temps que nous déterminions s'ils sont suffisamment bien traités lorsqu'ils quittent le Parlement.

Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a mentionné le premier ministre actuel (M. Trudeau). Je tiens à rappeler aux députés d'en face qu'ils pourraient fort bien un jour devoir faire ce que je fais aujourd'hui, c'est-à-dire demander qu'on augmente le respect et la reconnaissance à un homme qui, apparemment . . .

M. MacFarlane: Vous devez penser qu'il vivra aussi longtemps que M. Diefenbaker.

M. MacKay: Eh bien, je ne voudrais pas qu'il soit inscrit dans le compte rendu que j'ai dit ne pas souhaiter qu'il vive aussi longtemps que le très honorable député de Prince-Albert. Si le gouvernement tenait sincèrement à faire du Parlement une assemblée qui soit plus en mesure de servir le Canada, il ne serait pas si empressé à présenter des réformes mal conçues. Celles qui ont été présentées depuis l'entrée en fonctions du premier ministre actuel n'ont pas été aussi efficaces que certains l'avaient espéré. Un article éditorial publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail* laisse entendre que le gouvernement devrait peut-être se pencher d'abord sur ses propres problèmes et demander aux ministres de la Couronne d'être un peu plus honnêtes et francs dans leurs réponses aux questions qui leur sont posées. A mon avis, cela accélérerait beaucoup les travaux de la Chambre.

● (1240)

J'affirme que quand le gouvernement décidera de s'occuper des questions d'une importance pratique pour le pays, qu'il s'occupera, par exemple, des relations ouvrières-patronales et accordera autant d'importance que possible à la productivité comme facteur dans les négociations ouvrières-patronales, et quand il s'efforcera réellement de voir aux problèmes économiques du Canada au lieu de s'occuper d'affaires ésotériques comme la réforme constitutionnelle et d'autres questions de ce genre, quelle que soit l'importance de ces questions, tout ira beaucoup mieux au pays et le public canadien sera beaucoup moins mécontent du travail du gouvernement et des députés en général.

J'exhorte le gouvernement, par votre entremise, monsieur l'Orateur, à s'efforcer avant tout de trouver des solutions pratiques aux problèmes du Canada. Si le gouvernement le fait et montre qu'il agit avec bonne foi il n'aura aucune difficulté à obtenir l'appui et la collaboration des députés qui, comme moi-même, font partie de l'opposition officielle.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord offrir à Son Excellence le Gouverneur général nos meilleurs vœux de prompt rétablissement. Je suis convaincu que nous avons tous très hâte de le voir reprendre bientôt l'exercice de ses fonctions.

Je voudrais également, monsieur l'Orateur, vous féliciter de votre accession à la présidence. Je suis convaincu que votre bon jugement, votre expérience parlementaire ainsi que votre grande probité sont des gages de succès dans la tâche que vous entreprenez.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour féliciter deux nouveaux députés à la Chambre, les députés de Montmorency et de Vancouver-Est (MM. Duclos et Lee) qui, quoique nouveaux venus, se sont comportés avec beaucoup d'aplomb, beaucoup d'assurance, et même de brio, en proposant et en appuyant respectivement l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, on ne peut pas revenir à la Chambre et prendre la parole pour la première fois sans faire état d'un événement extrêmement important qui s'est passé en juillet dernier. Il s'agit, bien entendu, des élections canadiennes, qui ont permis au gouvernement, dirigé par le très honorable premier ministre (M. Trudeau), de revenir majoritaire à la Chambre des communes.

Il est normal qu'à la suite des élections générales beaucoup de commentaires surgissent de part et d'autre, commentaires souvent originaux quant à leur forme, mais parfois douteux quant à leur fondement. Je voudrais en particulier relever les propos tenus peu de temps après les élections par le député péquiste à l'Assemblée nationale du Québec, M. Marcel Léger, qui a tenté de mettre en doute la représentativité des députés fédéraux du Québec. Il est clair que ses commentaires n'avaient que pour but d'essayer de corriger une situation qu'il n'aimait pas, et de laisser croire que les Québécois n'avaient pas vraiment donné un mandat clair et précis à tous les députés du Québec à la Chambre.

Il est souvent facile de faire parler des chiffres lorsqu'on les isole, ou lorsqu'on omet de considérer certains faits. M. Léger dit vrai lorsqu'il affirme que le taux d'abstention a été plus élevé aux dernières élections fédérales au Québec que lors du scrutin de 1972. Mais ce qui est très important et ce qu'il oublie, c'est que l'accroissement du taux d'abstention au Québec n'a presque pas changé par rapport aux élections précédentes. Il n'en demeure pas moins vrai que les libéraux fédéraux ont recueilli plus de votes en 1974 qu'en 1972, c'est-à-dire un peu plus de 1,300,000 votes, comparativement à 1,200,000 en 1972. Voilà qui démontre bien à mon avis l'appui très clair et très net accordé par des Québécois aux députés ici, au Parlement.

Malgré la directive du Parti québécois d'annuler son bulletin de vote, le nombre des bulletins rejetés, au Québec, a diminué, passant de 165,000 en 1972 à 133,475 en 1974. D'ailleurs, on ne peut pas strictement imputer tous les rejets de bulletins à la consigne du Parti québécois car, on le sait très bien, il existe de nombreuses raisons qui entraînent le rejet d'un bulletin.

● (1250)

Tout compte fait, monsieur l'Orateur, il n'est pas permis de douter de la représentativité des députés libéraux fédéraux du Québec. Je suis convaincu que les députés de ce côté-ci de la Chambre, les députés créditistes, ou même trois conservateurs progressistes élus, personne d'entre nous ne serait prêt à changer sa majorité avec celle qu'ont actuellement les quelques péquistes à l'Assemblée nationale du Québec. Tout compte fait, monsieur l'Orateur, surtout après le discours du premier ministre à la Chambre cette semaine, il n'est pas permis de douter du rôle que les députés libéraux fédéraux du Québec entendent jouer au Parlement d'Ottawa, et ceci ne plaira certainement pas à M. Léger et à ses quelques séparatistes. Je pense que tout Canadien français bien pensant, heureux de vivre dans ce beau et grand pays qu'est le Canada, ne pourra que se réjouir des propos tenus par le premier ministre, qui disait justement, et je cite:

> Monsieur le président, je le dis carrément . . . le gouvernement maintient plus fermement que jamais sa politique des langues officielles et poursuivra avec une vigueur accrue l'objectif fondamental qu'il s'est fixé dès son accession au pouvoir en 1968, savoir la possibilité pour tous les Canadiens sur l'ensemble du territoire de communiquer avec leur gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix.

Monsieur l'Orateur, c'est là fondamentalement l'option du gouvernement, celle de tous les députés libéraux fédéraux du Parlement canadien. Je regardais les députés à la Chambre à la suite du discours du premier ministre; j'ai constaté que tous les députés créditistes avaient applaudi. J'ai constaté que le député de Joliette (M. La Salle) avait également applaudi, mais je ne pouvais en croire mes yeux en constatant que le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) ne pouvait réagir ni applaudir à de tels propos. Je ne peux ni concevoir ni comprendre cela, sinon que le député était distrait, pensant à des rêves futuristes et très lointains. Sans doute était-il égaré dans quelque méandre. Mais je peux affirmer que depuis que cet honorable député a été élu à la Chambre, il s'est créé une transformation extraordinaire, et l'on ne le reconnaît plus. Du «Tit-Rouge la terreur» qu'il était, il s'est transformé en «Tit-Ange bleu». Je pense que le député de Saint-Hyacinthe se doit de souscrire entièrement aux propos du premier ministre. Je pense que le député de Saint-Hyacinthe se doit d'avoir une position bien claire dans ce domaine.

J'ose croire qu'il était tout simplement distrait au moment où le premier ministre parlait de ce qu'il y a de plus important, de plus fondamental pour tout député du Québec et qui porte intérêt à l'unité nationale du pays. Le discours du trône, monsieur l'Orateur, m'a réjoui à plusieurs égards. Premièrement, ce discours accorde une large part au rôle que devra jouer au cours des prochains mois, au cours de la prochaine session, le ministère de la Consommation et des Corporations. Ce discours du trône s'attaque carrément à un problème sérieux et grave au Canada, soit celui de l'inflation. Le discours du trône démontre une attention bien arrêtée de la part du gouvernement, en collaboration avec tous les députés, d'amender et d'améliorer la procédure parlementaire, pour que l'on puisse adopter plus facilement les projets de loi et agir d'une façon beaucoup plus rapide, afin de présenter des lois nécessaires à la bonne gouverne de ce pays. Je m'en voudrais de ne pas exprimer les sentiments que j'éprouve au moment où j'entreprends d'assumer de nouvelles responsabilités à titre de ministre de la Consommation et des Corporations.

J'ai l'intention de parler non seulement à la Chambre, mais aussi sur la place publique, avec toute la vigueur, la détermination et la diligence possibles en faveur des consommateurs canadiens.

Certains diront qu'il est quasi impossible pour un ministre d'être à la fois ministre de la Consommation et ministre des Corporations. Je voudrais immédiatement corriger tout malentendu quant à cette opinion.

Il est clair qu'une telle affirmation prouve qu'il y a un manque de compréhension du genre et de l'envergure des responsabilités qui relèvent de la compétence de mon ministère.

Le bureau des corporations n'est pas, dans un sens, le porte-parole d'un client qui s'appellerait l'homme d'affaires. Il s'agit plutôt d'un organisme qui a la responsabilité d'assurer la conduite ordonnée des affaires au Canada, dans le domaine des corporations, des faillites et des marchés d'investissements. En veillant à ce que la loi soit observée dans ces domaines et en concevant des projets destinés à modifier la loi, afin qu'elle soit mise à jour, le bureau agit dans l'intérêt du public, des actionnaires, des créanciers et des débiteurs. Je ne vois donc aucun conflit possible en ce qui a trait à ma responsabilité envers les consommateurs.

Il en va de même, il va sans dire, lorsqu'on considère le bureau de la politique de concurrence en ce qui a trait à l'administration de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, en assurant une concurrence libre et efficace au sein du marché. Voilà, à mon sens, la meilleure façon de protéger les intérêts du consommateur. Je suis convaincu que le libre exercice des forces de la concurrence dans le système du marché actuel est la meilleure façon de distribuer et redistribuer les ressources selon le changement des besoins et des désirs des consommateurs.

Un marché efficace basé sur la liberté et les connaissances mutuelles des producteurs et des consommateurs est à mon avis la meilleure garantie que les besoins de ces derniers seront satisfaits.

On considère mon ministère comme celui des consommateurs, et c'est très bien ainsi. Mais on pourrait s'y référer également comme au ministère de la loi de l'économie ou du libre marché. A mon avis, ce sont deux façons différentes de décrire une réalité souhaitable, et que nous recherchons.

[M. Ouellet.]

Je me permettrai de faire maintenant le rapprochement de ce rôle du ministère que je dirige avec ce qui est considéré à juste titre comme le problème le plus sérieux auquel notre pays doit faire face présentement, c'est-à-dire l'inflation.

Nous ne sommes pas au premier plan de la bataille contre l'inflation. Au sein du gouvernement fédéral, cette lourde responsabilité repose entre les mains de mon honorable collègue, le ministre des Finances (M. Turner), qui est le principal conseiller en ce qui concerne les effets de la manipulation des divers secteurs de la politique macro-économique.

Cependant, le ministère de la Consommation et des Corporations, souvent considéré comme le ministère de la micro-économie, a un rôle de support important à jouer. Monsieur l'Orateur, le ministère que je dirige va jouer ce rôle dans l'engagement global du gouvernement à lutter contre les causes et les effets de l'inflation. Je verrai dans la mesure de mes responsabilités, comme ministre de la Consommation et des Corporations, à jouer ce rôle supplétif pour faire en sorte que dans l'ensemble des mesures prises par le gouvernement canadien on puisse plus efficacement contrer l'inflation.

Monsieur, l'Orateur, pour vaincre l'inflation il va falloir que tous les secteurs de notre société s'imposent des restrictions. Le gouvernement s'engage à établir des limites et des priorités à ses propres dépenses et invite les autres niveaux gouvernementaux à en faire autant. Il faut aussi que l'industrie et les syndicats fassent un effort de coordination de leurs exigences respectives pour que les salaires, les prix et les profits soient bien équilibrés.

Les consommateurs peuvent aussi faire leur part, en magasinant sagement, et en prenant des mesures visant à conserver certaines commodités, comme l'huile et le gaz dont on possède des approvisionnements restreints.

Dans la lutte contre l'inflation, le gouvernement se propose trois objectifs que j'appuie foncièrement, et je pourrais en parler plus librement à 2 heures, monsieur l'Orateur.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai été interrompu à une heure, je disais que, dans sa lutte contre l'inflation, le gouvernement se propose d'atteindre trois objectifs: augmenter l'offre des biens et des services, protéger ceux qui sont durement atteints par l'inflation, et enfin prendre les initiatives nécessaires pour décourager les augmentations irraisonnées de revenus, de prix et de profits.

Il est clair que le ministère de la Consommation et des Corporations peut faire quelque chose dans ce domaine. Nos principaux programmes qui peuvent aider à la lutte contre l'inflation sont ceux qui se rapportent à la loi sur la concurrence et les programmes destinés à aider les consommateurs.

Comme on le sait, monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention de réviser complètement la loi relative aux enquêtes sur les coalitions par un procédé législatif divisé en deux phases, car il est clair que la loi actuelle n'est pas un instrument totalement efficace en 1974. J'ai déposé

mercredi le bill C-2. C'est la quatrième fois qu'un ministre dépose un tel projet de loi à la Chambre. A mon avis, il est grand temps que cette loi soit adoptée. Il est essentiel qu'elle soit étudiée avec célérité par les honorables députés, parce que l'adoption de cette loi s'impose grandement. Les buts sont très simples. Ce que nous recherchons en modifiant cette loi c'est, premièrement, stimuler une juste concurrence parmi les sociétés. Deuxièmement, protéger d'une façon plus efficace les consommateurs contre les pratiques de commerce répréhensibles. Or, monsieur l'Orateur, les amendements à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ont déjà été adoptés en première et deuxième lectures, lors de la dernière session.

Puisque j'ai de nouveau présenté ce bill sans modification mercredi, j'espère que les députés apporteront la collaboration nécessaire, afin qu'il soit adopté le plus tôt possible en deuxième lecture, pour qu'il soit ensuite étudié en comité.

J'ai déjà annoncé, et je le répète à la Chambre, que j'ai l'intention de présenter, à la première occasion, lors de l'étude en comité, des amendements importants qui préciseront la portée de ce projet de loi. Plusieurs mémoires, je crois, ont été présentés au comité parlementaire, au cours de la dernière session, mémoires utiles dont nous tenons compte mais, fondamentalement, je veux dire et répéter bien clairement qu'il est essentiel que nous fassions quelque chose dans ce domaine car, de plus en plus, le public canadien regarde avec suspicion, et peut-être avec raison, le jeu de la concurrence dans ce monde économique qui est le nôtre, où les grandes entreprises ont parfois, dans l'esprit du public canadien, une part beaucoup trop grande de l'«assiette».

Et je pense que si nous n'agissons pas, nous risquons de perdre petit à petit le système de la libre entreprise, nous risquons ainsi de perdre par défaut notre système de libre entreprise tel que nous le connaissons, parce que le public exigera que les gouvernements agissent plus directement. Donc, si on le regarde sous son vrai jour, le droit de la concurrence n'est pas tant une intervention du gouvernement dans le domaine de l'industrie et des affaires qu'une sauvegarde contre ces interventions.

Monsieur l'Orateur, tout en insistant sur l'importance de mettre à jour la législation sur la concurrence, je ne voudrais pas laisser l'impression que cette loi est actuellement administrée d'une façon inefficace. On sait que le directeur est tenu par la loi, d'initier des enquêtes lorsqu'il a raison de croire qu'on a enfreint cette loi. Peut d'enquêtes en cours sont connues du public, du fait, justement, que leur caractère confidentiel doit être assuré. Je le regrette d'une certaine façon, parce que le public se rendrait compte qu'au ministère de la Consommation et des Corporations certains individus travaillent à protéger leurs intérêts.

Sans divulguer exactement la teneur de toutes les enquêtes, je peux assurer la Chambre que plusieurs enquêtes sont actuellement en cours, et que nous ferons diligence afin que la loi de la concurrence soit respectée. Il y a quelques enquêtes, évidemment, qui sont un peu mieux connues du public, parce qu'il s'est produit des fuites, et nous sommes déjà rendus devant les tribunaux. Je pense en particulier aux enquêtes relatives au pétrole et au sucre. Monsieur l'Orateur, trois grandes raffineries de sucre ont été citées à leur procès sous l'accusation d'avoir conspiré pour fixer le prix du sucre et d'en empêcher la libre concurrence. Cette cause est évidemment devant les tribunaux, et je ne peux par conséquent en parler beaucoup. Je le regrette, parce qu'il y a énormément de choses que j'aimerais dire. A mon avis, il est essentiel que le processus d'enquêtes suivi du processus judiciaire suive son cours au Canada. Si j'ai un vœu à formuler, c'est celui-ci: que les juges soient davantage conscients de l'importance d'imposer, lorsque cela est approprié et nécessaire, des sentences encore plus sévères que celles qu'on a connues dans le passé. Je me réjouis du fait que, dans bien des cas, les juges ont imposé des amendes exemplaires.

Dans trop de cas, cependant, on a négligé d'imposer les amendes que j'aurais imposées, moi, si j'avais été juge. Et j'irai même plus loin. Dans certains cas, aux États-Unis, on n'a pas hésité à envoyer en prison des présidents ou des directeurs de compagnies. S'il y a des cas au Canada qui présentement justifient de telles sentences, j'espère qu'on aura le courage d'envoyer en prison ceux qui le méritent. Je voudrais brièvement traiter de certaines mesures que j'ai l'intention de présenter à la Chambre au cours des prochaines semaines, mesures destinées à assurer une plus grande protection du consommateur, et avec le souci de l'informer davantage. J'entends prendre plusieurs initiatives dans le domaine du crédit à la consommation. J'ai l'intention de déposer à la Chambre un projet de loi visant à modifier l'article 6 de la loi sur les intérêts, en vue d'obliger les prêteurs à préciser clairement le taux réel des intérêts, et veiller à ce que cette loi impose des méthodes uniformes de calcul des taux d'intérêt.

Deuxièmement, toujours dans le domaine du crédit à la consommation, j'ai l'intention de présenter, dans un avenir rapproché, un projet de loi permettant la réforme de la loi sur les petits prêts. Troisièmement, j'envisage une réforme complète de la loi sur l'intérêt, dans le but principal d'assurer un système uniforme de divulgation, devant s'appliquer à tout prêteur, afin de protéger ainsi les intérêts de l'emprunteur.

Je pense qu'il est essentiel que le ministère que je dirige soit perçu de plus en plus par le public canadien comme un instrument important de protection et d'information pour le consommateur. Pour cette raison, nous avons établi des bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Nous avons aussi des bureaux situés dans certains districts, et nous avons l'intention d'augmenter leur nombre afin de répondre plus directement aux besoins des consommateurs canadiens. Nous aurons également plusieurs bureaux d'aide aux consommateurs, qui auront pour but de fournir une gamme de services communautaires, surtout aux consommateurs défavorisés, comme les familles à faible revenu, les vieillards ou les nouveaux immigrants.

A mon sens, il est essentiel que nous allions de l'avant dans ce domaine afin d'ouvrir au cours de la présente année fiscale une vingtaine de ces services d'information aux consommateurs à travers le pays. Et nous ferons ce travail en collaboration avec des organismes volontaires qui existent déjà dans plusieurs villes du Canada.

Nous serons limités par certaines contraintes budgétaires mais, dans la mesure du possible, nous essaierons d'étendre et d'élaborer le plus possible nos services directement aux consommateurs dans les diverses régions du Canada.

Finalement, il est sûr que des entreprises à but non lucratif, des services communautaires, jouent déjà dans ce domaine un rôle important que nous voulons appuyer. Dans la mesure du possible, le ministère que je dirige verra à accorder des subventions pour les encourager à continuer à jouer leur rôle pour mieux protéger le consommateur.

Le temps passe et je devrai bientôt terminer mes remarques. Je voudrais aussi parler d'un organisme extrêmement important, et dont on a bien discuté au cours des dernières semaines. Il s'agit de la commission de surveillance du prix des produits alimentaires et de son rôle.

Aussi importantes que soient toutes ces mesures que je mentionnais tantôt pour protéger et informer les consommateurs, de même que les instruments dont je dispose pour accomplir adéquatement ma tâche de ministre, je suis pleinement conscient que, quoique bien secondé par le Conseil canadien de la consommation, par le Conseil de recherche en consommation, par des groupes volontaires, ou par ces nombreuses lois que nous avons l'intention de présenter à la Chambre, il reste une chose fondamentale, c'est que la question de la hausse des prix continue d'inquiéter grandement les Canadiens.

Il est donc extrêmement important de nous employer d'une façon efficace à juguler ce taux d'inflation. Pour le faire, nous avons besoin de mieux connaître les motifs de la hausse des prix et de savoir s'ils sont justifiés. C'est pourquoi je me réjouis du fait que dans le discours du trône on annonce que le mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sera prolongé jusqu'à la fin de l'année 1975.

A mon avis, cette Commission a joué un rôle extrêmement important. Je veux rendre hommage ici au président de cette Commission et à ses membres pour le désintéressement et la constance avec lesquels ils ont mené leurs enquêtes, et pour toutes les recommandations qu'ils ont faites.

Je n'ai qu'à prendre une coupure du journal *The Citizen* de cette semaine pour constater jusqu'à quel point une information plus adéquate du public est de nature à influencer directement les sociétés canadiennes qui seraient peut-être portées à exagérer, et à abuser de la situation dans ce climat d'inflation constante, pour augmenter indûment les prix. On a constaté des changements surprenants à la suite de la publication hebdomadaire par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires des prix payés pour la nourriture dans des supermarchés de la région d'Ottawa, on s'est soudainement rendu compte que les prix ont baissé, et je cite cet article du journal *The Citizen*:

● (1410)

[*Traduction*]

Toutefois, un magasin IGA du boulevard Taché à Hull a réussi, depuis la semaine dernière, à réduire ses prix de 9.8 p. 100.

L'indice de cette semaine indique que la plupart des magasins ont réduit leurs prix, certains de façon sensible.

Une voix: Pour combien de temps?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

M. Ouellet: Oui, monsieur l'Orateur, lorsque j'aurai terminé mon discours, je serai ravi de répondre à une question.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, voilà la preuve qu'un tel organisme peut jouer un rôle efficace et important. J'espère que ce genre d'enquête ne se fera pas seulement dans la région d'Ottawa, mais qu'elle pourra se faire également dans l'ensemble du pays, parce que je suis convaincu que c'est dans la mesure où l'on informera mieux les consommateurs, dans la mesure où les gens, dans le domaine du marché, dans celui de l'entreprise privée, constateront que certaines gens les surveillent que l'on obtiendra un meilleur marché et une meilleure concurrence au Canada.

Je veux terminer mes remarques en disant qu'il reste énormément de lois à faire adopter pour mieux protéger les consommateurs. Le discours du trône a traité de réformes destinées à accélérer le travail du Parlement. Indépendamment de ces réformes, j'en appelle à tous les députés pour qu'ils travaillent en étroite collaboration avec mon ministère lorsqu'il présentera des mesures au cours des prochains mois, parce que c'est dans la mesure où nous aurons de bonnes lois que les consommateurs canadiens seront le mieux protégés au pays.

[*Traduction*]

L'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) veut poser une question au ministre. Comme le temps alloué au ministre vient d'expirer, il faut donc le consentement unanime. La question peut-elle être posée?

Des voix: Entendu.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas parlé de la nécessité d'une représentation des consommateurs aux offices de commercialisation, en dépit de la déclaration faite hier par son collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Il n'a pas parlé non plus du rapport du Pr Forbes commandé par son ministère, bien qu'il ait eu en main ce rapport et celui du Conseil consultatif du consommateur au moins depuis mai. Quelles recommandations le ministre a-t-il faites à ses collègues du gouvernement et quelles mesures a-t-il prises pour mettre en œuvre les principales recommandations de l'étude?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, c'est simplement parce que le temps m'a trop pressé que je n'ai pu aborder tous les sujets importants que j'espérais traiter aujourd'hui. Je peux dire à l'honorable député que je suis extrêmement heureux de constater que mon collègue, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan), a annoncé hier soir, lors de son discours à la Chambre, qu'il y aurait une représentation importante des consommateurs au sein du Conseil national de commercialisation des produits agricoles.

J'avais en effet demandé que les consommateurs y soient représentés. Il semble qu'il y aura trois nouveaux représentants du public en général au sein des offices de commercialisation. A mon avis, cela est essentiel, car on ne doit jamais perdre de vue qu'il est essentiel que, quelle que soit la responsabilité d'un organisme, que ce soit l'organisme qui régit le commerce des œufs ou un de quelque autre produit, lorsqu'on donne des pouvoirs quasi absolus à cet organisme, il est essentiel, dis-je, que les gens qui siègent au sein de cet organisme soient conscients de l'intérêt public et prennent par-dessus tout les intérêts du public en général, avant de prendre ceux d'un groupe en particulier, surtout quand on donne des pouvoirs quasi absolus à un organisme.

A mon avis, la représentation du public, des consommateurs, du monde des affaires, du monde du travail, au sein de cet organisme, sera de nature à corriger cette situation et permettra à cet organisme d'être davantage responsable auprès du public.

Quant à la dernière partie de la question de l'honorable député, relative au rapport Forbes, je dois dire que je viens tout juste de recevoir ce rapport. J'ai demandé au Conseil qui s'occupe de la recherche dans le domaine de la consommation de me communiquer officiellement son point de

vue sur ce rapport. Je sais que l'honorable député semble en avoir reçu copie. On me dit qu'il en a effectivement reçu copie, mais que cette copie n'est pas officielle. Il me fera plaisir de le rendre public au cours de la semaine prochaine. Le document sera alors officiel, et en même temps, je pourrai le commenter en temps utile, et d'une façon plus élaborée que je ne pourrais le faire cet après-midi.

● (1420)

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord vous féliciter, et vous dire, au nom de mes commettants de Burnaby-Richmond-Delta, combien nous sommes heureux de vous voir, ainsi que vos adjoints, occuper vos postes respectifs.

[*Traduction*]

Des voix: Continuez.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, certains députés me demandent de continuer à parler français. Je garde cela pour plus tard. Je commencerai la semaine prochaine à suivre des cours de français. Au cas où les députés qui me font face ne le sauraient pas, j'ai vécu la première moitié de ma vie, mes 16 premières années, au Québec. Je suis fier de le dire. Lorsque j'ai quitté cette province, j'étais bilingue. Mais après avoir vécu en Colombie-Britannique pendant 16 ans, j'ai oublié beaucoup de mon français. Il n'y a pas vraiment de deuxième langue en Colombie-Britannique. On n'y parle qu'une seule langue. Je serai heureux de commencer à suivre des cours de français la semaine prochaine. J'espère que d'ici un an je pourrai faire un discours en français à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: C'est un grand avantage de pouvoir parler deux langues, qu'il s'agisse du français et de l'anglais ou, comme en Europe, du français et de l'allemand.

M. Paproski: Ou de l'ukrainien.

M. Reynolds: Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, notre whip suppléant vient d'Edmonton. Mes deux premiers enfants sont nés à Edmonton, aussi puis-je aisément comprendre pourquoi il désire ajouter l'ukrainien. Ma circonscription, Burnaby-Richmond-Delta, est la plus populeuse de l'Ouest canadien. Je représente un grand nombre de citoyens d'origine allemande. Dix pour cent des habitants de la Colombie-Britannique sont d'origine allemande. Ils représentent la minorité la plus importante. Le deuxième groupe en importance dans la province est celui des Canadiens d'origine hollandaise. Il y a également un grand nombre de Canadiens d'origine chinoise à Vancouver et dans le reste de la province.

La question de la langue ne devrait pas être discutée en période d'élections. Mais c'est l'une des premières questions dont je parlerai aujourd'hui, parce qu'elle a été abordée plus d'une fois lors de la dernière campagne électorale dans ma circonscription, et non parce que c'est moi qui l'ai soulevée. J'ai appuyé le bilinguisme dès ma première élection comme député en 1972. Je crois que le député libéral précédent n'était pas aussi en faveur du bilinguisme que je l'étais. Lors de la dernière campagne électorale, il s'est produit au pays des événements qui m'ont troublé. Pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) a-t-il permis à ses agents de publicité de poser, dans sa propre province, des affiches disant «Monsieur Trudeau or Mr. Stanfield»? Que penser d'un premier ministre qui permet ce genre de campagne dans sa propre province, alors qu'il s'attend à ce que chaque Canadien appuie le bilinguisme? Une telle publicité aurait dû être interdite. Le premier ministre lui-même aurait dû s'y opposer.

Le premier ministre s'est rendu dans mon comté. Entre parenthèses, permettez-moi de dire que l'ancien chef parlementaire du Nouveau parti démocratique y est également venu. Il a pris la parole au nom de son parti et a tenté de dissuader les gens de me réélire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) est également venu dans ma circonscription et a été bien accueilli par les habitants, comme l'a été celui de l'Expansion économique régionale. Le résultat fut intéressant. En 1972, j'ai recueilli à peu près 34 p. 100 des voix et j'ai ainsi été élu de justesse. Aux dernières élections, j'ai recueilli 58 p. 100 des voix, c'est-à-dire à une grande majorité. J'espère que les ministres reviendront lors des prochaines élections. S'ils s'étaient rendus dans quelques circonscriptions de plus en Ontario, ils auraient pu changer les résultats des dernières élections.

J'aimerais parler un peu du premier ministre qui est venu dans mon comté prendre la parole dans un centre commercial devant environ 2,500 personnes. Il s'est présenté comme d'habitude. Le premier ministre a du mérite. Il est l'un des plus grands orateurs que le Canada ait jamais connu. Il a du charme, il fascine les gens, et lors des dernières élections, beaucoup plus de gens ont préféré l'avoir comme premier ministre. J'accepte ce fait. J'ai accepté qu'il vienne dans mon comté et qu'il dise aux gens «Demandez à John Reynolds ce qu'il pense du contrôle des salaires et des prix.» J'ai appuyé mon chef sur cette question. Je l'appuie toujours. De tels contrôles, selon moi, seraient bons pour le Canada. Ensuite, il a ajouté «Demandez à John Reynolds ce qu'il pense du bilinguisme.» Il voulait dire par là, selon un compte rendu de journal, que je n'étais pas en faveur du bilinguisme, que j'avais voté contre dans cette Chambre. Il a agi avec bassesse et lâcheté. Il aurait pu s'abstenir. Je ne sais pas pourquoi il a soulevé cette question dans l'Ouest du Canada. Le bilinguisme n'y était alors pas une question prioritaire, l'économie et le leadership constituaient la principale préoccupation des électeurs.

Une voix: Puis-je poser une question?

M. Reynolds: Si le député veut attendre que j'aie terminé pour poser sa question, je me ferai un plaisir de lui répondre. J'ai trouvé également déplorable que le parti libéral de la Saskatchewan montre une annonce décrivant comment des poulets étaient brûlés. Selon l'annonce, ce procédé était utilisé aux États-Unis en raison du blocage des prix, mais en fait, ces poulets avaient été brûlés au Canada parce qu'ils étaient malades. Je soulève ce point, parce que j'ai réprouvé l'attitude du premier ministre au cours de l'élection au sujet de la question linguistique. Certains de mes commettants m'ont dit: «Nous ne pensions pas que vous aviez voté contre le bill sur la langue; nous croyions que vous étiez en faveur du bilinguisme au Canada.» Je le suis. C'est bien là un programme dont nous avons besoin au pays. Si nous voulons résoudre un jour le problème du bilinguisme, le premier ministre et tous les autres députés de la Chambre devraient convaincre les autres premiers ministres du pays qu'il vaudrait beaucoup mieux enseigner le français dans les neuf autres provinces où l'on ne parle pas le français depuis la maternelle.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: Autrement, vous ne résoudrez jamais le problème du bilinguisme au pays. Nous n'y parviendrons

pas par nos tentatives actuelles. Nous voulons commencer par le haut de l'échelle et cela ne fonctionne pas. Déjà, l'adoption par le Québec du bill 22 a rendu furieux les gens de la Colombie-Britannique. Nous faisons de notre mieux en Colombie-Britannique, pour enseigner le français à nos enfants. Nous ne croyons pas que les Québécois ne devraient connaître que le français, dans une communauté de 250 millions d'anglophones. Au Québec, l'anglais devrait être enseigné dans les écoles francophones à partir de la maternelle. En qualité de politiciens fédéraux, il est de notre devoir de commencer au bas de l'échelle: commençons à enseigner le français dans les écoles où un tel enseignement est à propos et alors dans dix ou quinze ans, la question du bilinguisme n'aura plus jamais à être soulevée à la Chambre des communes.

J'ai encore quelques autres choses à dire au sujet de la Colombie-Britannique. Ce matin, j'ai posé au ministre des Transports (M. Marchand) une question au sujet du service de transbordeurs en Colombie-Britannique et lui ai demandé la raison pour laquelle ce service n'était pas subventionné par le gouvernement fédéral. Le service de transbordeurs de la Colombie-Britannique est un prolongement de la route transcanadienne. La loi sur la route transcanadienne prévoit que le gouvernement doit verser sa juste part dans la construction et l'entretien de la route transcanadienne. Le ministre a déclaré que tel n'était pas le cas car ces subventions n'étaient accordées que lorsque le réseau routier relie deux provinces. Or, monsieur l'Orateur, la province de l'Ontario opère un service de traversiers sur le lac Huron, et ce service est subventionné par le gouvernement fédéral.

La Colombie-Britannique estime qu'elle paie depuis des années plus que sa juste part au Canada. Nous constituons l'une des provinces riches. Nous n'avons rien contre le fait de payer plus que notre part au Canada. Notre province connaît le développement le plus rapide. Nombre d'entre nous, une fois installés en Colombie-Britannique, ne veulent plus en repartir car le climat y est plus agréable que dans l'Est.

● (1430)

Les députés conservateurs et néo-démocrates de la Colombie-Britannique ont rencontré le premier ministre de la province il y a deux semaines. Les députés libéraux ont dit qu'ils ne pouvaient se rendre à la première rencontre. Je l'ai cru. Je suis habituellement assez naïf en ces matières. J'espère qu'ils participeront à la prochaine rencontre, car la première a été très fructueuse.

Le premier ministre nous a fourni des chiffres qui révèlent que les Chemins de fer nationaux du Canada obtiennent de grands avantages du Trésor fédéral pour l'opération de ses services de traversiers. Le CN a reçu 44.6 millions de dollars en 1973 pour assurer ses services sur la cote Est du pays. La Colombie-Britannique perdra 20 millions de dollars cette année dans l'exploitation de son service de traversiers. Une bonne partie de ces 20 millions auront été dépensés pour assurer ce service aux touristes venus visiter la Colombie-Britannique. C'est le tourisme qui constitue notre première industrie. La province se remplit de touristes en été. Quiconque y est déjà allé et a emprunté ce mode de traversée sait qu'il faut quelques heures pour se rendre à l'île.

Je reviens sans cesse à la réunion qui a eu lieu entre les députés conservateurs et néo-démocrates et le premier ministre de Colombie-Britannique. A notre avis, le gouvernement fédéral doit négocier avec la Colombie-Britannique un accord prévoyant que le tronçon de la route transcanadienne qui traverse la Colombie-Britannique fera partie de la route transcanadienne et que tous les Canadiens en paieront le coût.

[M. Reynolds.]

Une autre question très importante débattue au cours de cette réunion concerne les superpétroliers qui longeront la côte Ouest. Tous les habitants de la Colombie-Britannique s'en inquiètent. Au cours de la session précédente, toute la Chambre s'inquiétait à ce sujet puisque nous avons adopté une motion exprimant notre inquiétude aux États-Unis. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a envoyé une note au gouvernement le 13 mars 1973, à propos d'un programme appelé «The Way Out». Tous les membres de mon parti ne sont pas nécessairement d'accord avec notre premier ministre pour dire que c'est le meilleur moyen de résoudre le problème des superpétroliers, mais c'est certainement un moyen de nous tirer de ce que nous devrons supporter. A cette réunion, on nous a dit que le gouvernement fédéral n'avait pas répondu à la lettre du premier ministre. Une seconde lettre suivit la première.

C'est une honte que le gouvernement n'ait pas répondu au gouvernement provincial au sujet d'une question aussi importante que celle du mouvement de pétroliers géants le long de la côte de la Colombie-Britannique. Si je ne répondais pas plus rapidement à mes électeurs que le gouvernement ne le fait dans le cas de la Colombie-Britannique, je pense bien que je n'aurais pas été réélu.

Ces deux questions nous font comprendre un des problèmes qui se posent en Colombie-Britannique. Notre province est riche, elle est bien nantie. Nous avons de grands lacs, de vastes océans, un climat splendide et des gens sympathiques qui viennent de toutes les régions du Canada. On a l'impression que le gouvernement fédéral sait comme tout est magnifique là-bas. Ses représentants s'y rendent pour jeter un coup d'œil. Ils ont le sentiment que c'est une région du pays dont ils n'ont pas à s'inquiéter outre mesure, elle est si bien partagée. Néanmoins, les habitants de cette province sont déçus de quelques-uns des programmes fédéraux. On en a une preuve dans le nombre de représentants qu'ils ont élus ici à la Chambre. Certains libéraux ont l'impression qu'il y a eu augmentation. Je suis heureux sûrement de voir ces libéraux ici, car je m'oppose en principe au socialisme. Chaque fois que huit libéraux l'emportent sur huit néo-démocrates, j'en suis heureux. Néanmoins, ces huit députés libéraux ne seraient peut-être pas ici si les néo-démocrates n'avaient pas autant de succès en Colombie-Britannique.

Je voudrais parler brièvement du pénitencier de la Colombie-Britannique. C'est un domaine auquel je m'intéresse beaucoup depuis mon entrée dans la politique. J'ai visité ce pénitencier il y a environ deux semaines. Nous avons causé tout un émoi en disant que 20 livres d'héroïne avaient disparu, selon nous. J'aimerais donner des précisions à ce sujet. Au mois de mars de l'an dernier, j'ai inscrit une question au *Feuilleton* demandant pourquoi on avait retiré l'accusation contre un monsieur de la Colombie-Britannique qui avait été appréhendé parce qu'il avait 20 livres d'héroïne dans sa voiture. Où étaient passées ces 20 livres d'héroïne?

Depuis le mois de mars l'an dernier et jusqu'à ces deux dernières semaines, il m'a été impossible de recevoir une réponse du gouvernement, malgré les appels téléphoniques répétés et les nombreuses questions inscrites au *Feuilleton*. Lors d'une de mes visites régulières du pénitencier, je me suis entretenu avec quelques trafiquants d'héroïne qui ont été arrêtés dans la rue. Ils sont maintenant en réclusion au pénitencier de la Colombie-Britannique. Ils m'ont appris qu'une partie des pièces à conviction était assez souvent remise en circulation ou disparaissait. Il est d'usage courant de donner de l'héroïne pour obtenir des renseignements de toxicomanes. J'ai mentionné à des journalistes que je voyais là une raison possible de la suspension de l'inculpation, mais que je ne pouvais en être sûr pour le

moment. Le commissaire de la GRC ne pouvait obtenir une réponse ce soir-là. Le lendemain matin, il admettait que la GRC avait la drogue en sa possession. Il semble qu'on ait répondu à la question.

J'exige toujours du gouvernement qu'il nous dise pourquoi on n'a pas inculpé l'homme qu'on a arrêté ou pourquoi on a retiré l'accusation, et aussi pourquoi ma question est demeurée sans réponse tout ce temps. L'héroïne pose un problème très grave en Colombie-Britannique. La plupart des détenus du pénitencier de cette province sont des drogués ou des traficants de stupéfiants. Au cours de la campagne électorale j'ai assisté à un colloque dans cette institution. Je fus le seul député de la Colombie-Britannique qui ait pris le temps d'y assister. Des représentants de la police, des héroïnomanes, certains de leurs amis et bien d'autres étaient présents.

La police estime que dans la seule partie inférieure de la province, il y a 6,500 drogués et que leur habitude leur coûte $325,000 par jour. Selon les narcomanes du pénitencier il s'agirait plutôt de 15,000 personnes et d'un coût d'un million de dollars par jour. La police ne nie pas ces chiffres. Elle soutient que ses chiffres sont exacts. Elle sait que le nombre de drogués connus s'élève à 6,500 mais elle ne nie pas qu'il y en ait 15,000 en Colombie-Britannique.

J'ai visité le pénitencier dans le but d'obtenir des renseignements pour essayer de souligner deux points au gouvernement et au solliciteur général (M. Allmand). Nous devons tout d'abord livrer une guerre générale aux trafiquants d'héroïne parce que ce problème devient extrêmement grave au pays. Les habitants de l'Est du Canada n'en sont pas aussi conscients que nous, en Colombie-Britannique car, à vrai dire, beaucoup plus de 50 p. 100 des héroïnomanes vivent en Colombie-Britannique. Leur nombre s'accroît sans cesse.

Dans notre province, des adolescentes de 13 et 14 ans se prostituent. Monsieur l'Orateur, je n'exagère pas. C'est ce qui se passe dans notre province. Le problème devient sérieux et il faut nous y attaquer. Nous avons eu recours à la loi sur les mesures de guerre pour combattre le FLQ au Québec. Je puis affirmer que le problème de l'héroïne en Colombie-Britannique est plus grave. Il sape tout notre régime et toute notre société dans cette région. Je demande au solliciteur général de lancer une enquête ou d'instituer une commission pour savoir de quels moyens d'actions et de combien de fonds la brigade des stupéfiants de la GRC a besoin pour arrêter les vrais trafiquants d'héroïne au Canada au lieu d'emplir les prisons d'héroïnomanes.

Pendant mon voyage en Colombie-Britannique, j'ai dit que des membres de la Gendarmerie royale font le trafic des stupéfiants. C'est vrai, tout le monde le sait. Je n'essayais nullement d'attaquer la GRC, mais les faits sont les faits et il faut les accepter. Il manque tellement de personnel à la brigade des stupéfiants que certains membres ont collaboré avec les criminels. Ils ont été arrêtés et accusés. Ils ont leur propre dispositif de sécurité, et nous réussissons à les arrêter. Nous ne réussirons pas à régler le problème si nous n'augmentons pas le salaire des membres de la Gendarmerie royale, si nous n'améliorons pas leur situation financière et si nous ne nous efforçons pas d'arrêter les trafiquants d'héroïne.

● (1440)

En visitant le pénitencier, nous voulions aussi discuter de la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement parce que nous avions entendu des employés du pénitencier et des prisonniers en congé de fin de semaine dire que les choses allaient mal. Nous avons constaté que le personnel de sécurité du pénitencier compte au maximum 147 employés. Le ministère du Solliciteur général a approuvé en principe qu'on augmente le personnel à 170 hommes. Selon le directeur du pénitencier, cela suffirait pour assurer la sécurité non seulement des prisonniers, mais aussi du public. J'ai ensuite demandé au directeur combien d'hommes étaient de garde à ce moment-là. Il a répondu qu'il n'y avait jamais plus de 115 hommes de garde en même temps. A quoi cela servirait-il alors d'augmenter à 170 le nombre maximum d'employés si seulement 115 personnes peuvent travailler en même temps?

Il y a environ un an, le solliciteur général a dit à la Chambre qu'il y aurait jour et nuit des gardiens dans les quatre tours du pénitencier de la Colombie-Britannique afin de veiller à ce que le public soit protégé contre les évasions et d'empêcher des membres de la pègre de venir la nuit, pour lancer par-dessus le mur de la prison des balles de tennis contenant de la drogue, par exemple, comme cela s'est déjà produit quelques fois. Savez-vous ce que j'ai découvert, monsieur l'Orateur? J'ai découvert qu'entre minuit et 8 heures du matin, il n'y a que 12 hommes en fonction pour assurer la sécurité dans un établissement surpeuplé qui compte 500 prisonniers et qu'il n'y a aucun gardien dans les tours. Le député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt) me reprochait l'autre jour de donner ce genre de renseignement en disant que cela pourrait entraîner une émeute. Pourtant, l'honorable représentante doit bien se rendre compte que les prisonniers sont déjà au courant de la situation. Ils savent ce qui se passe dans chaque pénitencier chaque jour de la semaine. Ils ont une organisation qui fonctionne mieux que nos bureaux de poste.

Une voix: Ce n'est pas difficile!

M. Reynolds: On m'a dit que deux semaines avant ma visite, une provision de drogues avait été laissée dans le jardin en face du pénitencier. Cela est possible parce que les gens peuvent se faufiler pendant la nuit et laisser des choses à un endroit où les prisonniers peuvent les récupérer le jour. Dans le colis, qui, cette fois-là, fut heureusement découvert par les gardiens, se trouvait une note qui disait ceci: «Désolés de ne pas avoir eu le temps de diviser la drogue en capsules. Espérons faire mieux la prochaine fois.» Il y a peu de temps, un autre paquet a été trouvé enterré dans le jardin. Cette fois, la drogue avait été divisée en capsules et une note énumérait les noms des 12 hommes à qui elle devait être livrée. C'est certainement là un meilleur service que celui que j'obtiens de la poste.

Cette affaire est grave. On nous demandera: Que pouvons-nous faire? L'une des choses que nous pourrions faire serait d'augmenter les traitements des gardiens des pénitenciers. Je demande à n'importe quel député qui en a le temps de vérifier ces traitements. Le traitement de base annuel d'un gardien au pénitencier de la Colombie-Britannique est de $7,552.89. Cela représente une paye nette de $205 par quinzaine. Dans la province de la Colombie-Britannique, à New Westminster où se trouve cette prison, un appartement de deux chambres à coucher coûte $285 par mois. Comment pouvons-nous nous attendre à une sécurité adéquate dans ces établissements si nous ne pouvons même pas payer ces gens convenablement? C'est un travail très difficile. Je ne connais personne ici qui accepterait de le faire. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que le moral soit élevé lorsque le gouvernement qui est prêt à accorder aux manutentionnaires de céréales une augmentation de 61 p. 100 ne veut pas donner aux gardiens de prison 6 ou 7 p. 100?

Le solliciteur général devrait immédiatement prendre des mesures pour augmenter le niveau de rémunération de ces gardiens. Je lui reconnais du mérite dans certains domaines mais dans d'autres, la bureaucratie de son ministère ne se rend pas compte de ce qu'elle fait. Par exemple, on a décidé d'améliorer les installations récréatives à l'intention des prisonniers et d'engager un personnel plus compétent pour leur enseigner. Le pénitencier de la Colombie-Britannique a embauché quatre experts qui sont titulaire de diplômes en éducation physique. Ils touchent entre $13,000 et $16,000 par année. Ces instructeurs assument maintenant les fonctions de gardiens qui étaient appelés auparavant des préposés à la récréation, et qui gagnaient au maximum $10,000, parce que c'est là le salaire maximum après cinq ans de service—plus précisément, après cinq ans, un gardien peut gagner $10,269.

On imaginera aisément le moral de ces hommes lorsque je dirai que les nouveaux employés ont dû retenir un des anciens gardiens avec eux parce que ces experts ne savaient pas comment traiter les prisonniers, comment s'entendre avec eux. Le ministère raisonnait ainsi: Il est impossible d'augmenter le niveau salarial des surveillants mais l'on pourrait établir une nouvelle classification et engager de nouveaux employés. Cela explique peut-être pourquoi, sur un effectif total de 118 personnes à un moment donné, 79 p. 100 ont moins d'une année de service. Quel genre de services donnons-nous à des hommes que nous sommes censés tenter de réadapter? Selon moi, aucun.

Je sais que le solliciteur général est un dur travailleur. Il fait son possible. J'ai toujours essayé de l'avertir à l'avance lorsque j'avais des questions à lui poser, et il a toujours essayé d'y répondre sincèrement et franchement. J'espère qu'au cours des quatre prochaines années, il fera quelque chose en vue d'améliorer le salaire et les conditions de travail du personnel des pénitenciers afin qu'on puisse vraiment tenter de réadapter les détenus. Quelqu'un qui fait ce genre de travail ne devrait pas se contenter d'un salaire net de $205 toutes les deux semaines, surtout lorsque le personnel des prisons provinciales et du nouveau département des shérifs touchent davantage.

J'aimerais également dire un mot de l'industrie de la pêche. Ma circonscription comprend deux des meilleurs centres de pêche de la Colombie-Britannique. Le projet d'aménagement de Steveston Harbour a été soumis au gouvernemment, et le cabinet s'est engagé à le réaliser. Il y a également le projet d'aménagement de Ladner Harbour dont les plans définitifs ont été présentés, mais ils n'ont pas encore été adoptés. Le ministre m'assure toutefois que le projet sera mis en marche. J'ai écrit au nouveau ministre pour le féliciter de sa nomination, car depuis mon arrivée à la Chambre, j'insiste pour qu'il y ait un ministre responsable des Pêches uniquement. Je lui ai demandé de venir dans mon comté et de visiter les deux ports en question, en dehors de tout esprit de parti, car même s'il y a des libéraux en face et des conservateurs, des néo-démocrates ou des créditistes de ce côté-ci, nous devrions néanmois être capables de travailler ensemble dans l'intérêt de nos commettants. J'espère que le ministre acceptera mon invitation à visiter les pêcheries de cette partie du Canada en ma compagnie et celle des représentants des syndicats de pêcheurs.

Je passe maintenant à la question des liaisons aériennes. Dans ma circonscription se trouvent le troisième plus grand aéroport du Canada ainsi que le siège social de la deuxième et de la troisième compagnies aériennes en importance du Canada—le Canadien Pacifique et le Pacific Western Airlines. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le gouvernement a annoncé son intention d'assigner de nouvelles liaisons avant la dissolution de la Chambre. Au cours de l'intersession, un certain nombre de routes ont été attribuées et des changements importants sont survenus. Il a toujours été entendu qu'Air Canada recevrait 80 p. 100 des routes et le Canadien Pacifique 20 p. 100. Nous ne le contesterons pas. L'est et l'ouest des États-Unis sont assignés respectivement à Air Canada et CP Air. Air Canada assure les liaisons avec la plus grande partie de l'Europe et CP Air avec Hong Kong, Hawaii et elle a d'autres liaisons avec l'Amérique du Sud.

● (1450)

Il y avait 17 routes à assigner; Air Canada en a eu 14, CP Air une, Nordair une et la Pacific Western Airlines une. Je désire signaler au gouvernement ce que cela signifie pour ma circonscription et pour l'Ouest canadien, mais au préalable, permettez-moi de dire qu'aucun député n'en veut le moindrement à Air Canada en tant qu'organisme. Nous sommes bien d'accord que c'est la principale compagnie aérienne. Je la soutiens chaque vendredi en empruntant son avion pour rentrer à Vancouver et je reviens le lundi matin par CP Air. Ce sont de très bonnes sociétés; leur personnel est excellent.

Toutefois, la mesure gouvernementale a grandement lésé CP Air, et j'aimerais en donner les raisons. Jusqu'à cette répartition, les liaisons avec les États-Unis étaient assurées approximativement à 80 p. 100 par Air Canada et 20 p. 100 par CP Air; je parle en terme de dollars. Par suite de cette nouvelle répartition qui donne à Air Canada les liaisons entre Calgary et Edmonton d'une part et San Francisco et Los Angeles d'autre part, en dix ans CP Air baissera à 10 p. 100 aux États-Unis tandis qu'Air Canada se haussera à 90 p. 100. Je crois que c'est injuste pour la population de l'Ouest canadien, pour les voyageurs et pour CP Air.

Si CP Air avait reçu en partage ces liaisons au départ de l'Alberta, elle aurait pu former un circuit triangulaire. CP Air aurait assuré le service de Calgary à San Francisco, puis vers Vancouver jusqu'à Calgary: un circuit très économique. Pacific Western Airlines n'aurait pas perdu beaucoup car cette société assure déjà le service entre Calgary et Edmonton et la Colombie-Britannique. Mais au lieu de cela, ces liaisons ont été assignées à Air Canada. CP Air assure également le service vers Los Angeles. Air Canada a toujours desservi Los Angeles à partir de Toronto. Pourtant, la société n'a toujours pas obtenu de prolonger ce circuit. Elle peut se rendre à Calgary et Edmonton depuis Los Angeles, mais non pas à Vancouver.

Je propose au ministre des Transports de songer très sérieusement à autoriser Air Canada à se rendre de Los Angeles à Vancouver de façon à assurer un circuit circulaire de Toronto vers l'Ouest. Il devrait en plus redonner les autres liaisons à CP Air de façon que cette société puisse exploiter un circuit triangulaire depuis l'Alberta. Ces mesures susciteraient la création de 1,200 emplois dans l'Ouest canadien, ce qu'Air Canada ne peut s'offrir à l'heure actuelle, et dont nous avons tant besoin en Colombie-Britannique. Ce problème inquiète mes commettants ainsi que toute la population de l'Ouest canadien; c'est pourquoi je demande au ministre des Transports de se pencher très sérieusement sur la question.

Mon temps est-il déjà expiré, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Vous pouvez continuer.

M. Reynolds: Je désire soulever un autre point, monsieur l'Orateur. Nous en avons déjà beaucoup parlé au cours de la dernière session; il s'agit des habitants de Sea Island. Je crois savoir que certains députés du parti libéral de Colombie-Britannique ont rencontré les résidents de Sea Island dans la municipalité de Richmond, il y a quelques semaines, lorsqu'ils ont tenu le caucus libéral en Colombie-Britannique, et les journaux ont publié un compte rendu des solutions qu'ils proposaient pour résoudre le problème. On s'était, semble-t-il, bien mal occupé de ces gens, mais il y avait maintenant huit hommes et femmes en Colombie-Britannique qui allaient s'occuper d'eux très sérieusement.

La solution du problème est très simple. A Pickering il y a eu 2,000 expropriations. A Sainte-Scholastique, il y en a eu 3,180. A Sea Island il n'y en a eu que 53. Les gens de cette région veulent 1.5 million de dollars de plus que le gouvernement ne leur a offert, montant que la plupart des évaluateurs du secteur privé croient juste. Le gouvernement a déjà augmenté ses dépenses de 16 millions de dollars à Sainte-Scholastique et de 7 millions de dollars à Pickering. Comme je l'ai dit, il n'y a eu que 53 expropriations à Sea Island et, d'après tous les évaluateurs à qui j'ai parlé, ces gens ne demandent pas un montant exagéré. Je demande au gouvernement de leur donner cette somme qui leur permettra d'acheter des habitations d'une valeur comparable à celles qu'ils ont laissées. C'est tout ce dont nous avons besoin pour résoudre ce problème, monsieur l'Orateur, et non pas de toutes ces paroles que nous entendons depuis huit ans. J'espère que les députés libéraux tiendront leur promesse de résoudre le problème des gens de Sea Island.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, moi aussi je tiens à vous féliciter de votre accession à ce poste respecté. Je suis sûr que vous vous acquitterez de votre tâche avec droiture, impartialité, justice, équité et franc jeu.

Seul député indépendant élu à cette Chambre, j'occupe une position à part. Député indépendant, élu en tant que tel, je voterai toujours librement, sans attaches de parti ou de politiques partisanes, mais toujours en fonction de ma conscience et de la conscience du public que je représente, c'est-à-dire mes commettants en particulier et le pays en général.

Je représente une des circonscriptions les plus diversifiées au pays. Elle se compose de la ville de Moncton, qu'on appelle humblement la ville du centre, qui compte environ 60,000 âmes; de la ville de Riverview, dont la population s'élève à 12,000 ou 13,000 personnes; de la ville de Dieppe, dont la population est d'environ 6,500 personnes; des villages de Salisbury et Petitcodiac ainsi que d'une vaste région rurale.

La ville de Moncton est en réalité l'agglomération centrale. Elle est elle-même un centre. Par exemple, Moncton est située au cœur des provinces Maritimes, c'est un centre de distribution, de transport, de communications, de télécommunications, d'instruction, c'est une ville industrielle, économique et financière, un centre de tourisme, de congrès et d'accueil dans les provinces Maritimes où se trouve la côte magnétique. Elle compte une population laborieuse, consciencieuse, vaillante et diligente, d'excellentes écoles et églises, des gens amicaux et hospitaliers.

L'expansion de la circonscription de Moncton est phénoménale. La circulation entre ma circonscription et la ville de Saint-Jean s'accroît à un rythme soutenu et j'espère que ce que dit le discours du trône au sujet du transport signifiera, en collaboration avec le Nouveau-Brunswick, la construction d'une route à quatre voies entre ces deux centres d'expansion ainsi que l'amélioration du transport urbain et d'autres moyens de transport, afin que les politiques nationales et régionales en matière de transport soient définies et mises à exécution. Les horaires et le service des lignes aériennes dans ma circonscription sont déplorables et doivent être améliorés.

Le ministère de l'Expansion économique régionale a récemment aidé les municipalités de la région de Moncton à préparer le plan d'aménagement du Grand Moncton métropolitain qui marquera la vie des citoyens de cette agglomération sous tous ses aspects. Ce plan prévoit notamment la construction de nouvelles routes, de nouveaux égouts, de nouvelles conduites d'eau, de nouvelles écoles, ainsi que le déplacement de certaines lignes ferroviaires. J'espère que les ministères fédéraux intéressés continueront de fournir l'aide financière et autre nécessaire à la réalisation de ce plan.

Au moyen de subventions d'infrastructure et d'encouragement à l'industrie, le ministère de l'Expansion économique régionale a créé des milliers d'emplois dans la région de Moncton, programme qui devrait être encore considérablement élargi dans cette région. Le ministère des Affaires urbaines a déjà approuvé une étude en vue du développement du centre-ville de Moncton; on espère que cette étude sera terminée sous peu et que tous les ministères compétents coopéreront de toutes les façons, y compris financièrement, à la réalisation de ce projet et de certains autres au fur et à mesure que Moncton grandit et se développe. La région de Moncton a un besoin de nouveaux apports de capitaux pour l'acquisition de foyers, qu'ils soient anciens ou nouveaux, à l'intention de ses concitoyens jeunes et vieux, de ses adultes et de ses personnes âgées.

● (1500)

Les règles, les règlements et les politiques changent si rapidement que les citoyens ont de la difficulté à prendre une décision dans l'intervalle. Les politiques et les programmes d'habitation de la SCHL ne doivent pas se limiter aux centres urbains. Il faut que les régions rurales et les banlieues bénéficient des mêmes avantages.

Moncton évolue vraiment et a certainement fait ses preuves. Afin de combattre l'inflation, il est nécessaire, entre autres, d'augmenter la production des biens et services, y compris les aliments, les habitations et les articles indispensables. Ce faisant, toutefois, il faut s'efforcer de tirer meilleur profit de toutes les ressources humaines et naturelles. Mentionnons l'exploitation agricole, les pêches, les forêts, les mines et le reste.

Il faudrait que les jeunes gens se sentent encouragés et incités à demeurer dans le domaine de l'agriculture, des pêches, des forêts, des mines et d'autres ressources primaires ou à s'y lancer. Nous avons besoin de ces jeunes tant dans les industries primaires que secondaires. A mon avis, le gouvernement devrait aussi s'efforcer d'acheter des produits fabriqués au Canada. Il devrait encourager une production et des articles de bonne qualité. Il faudrait reconsidérer le projet de diminuer les droits de douane s'il doit en résulter du chômage au Canada.

L'histoire de la circonscription de Moncton attribue à ses citoyens des origines française, allemande, galloise,

anglaise, écossaise et ainsi de suite. Nous ne pouvons nous réclamer d'une origine dite raciale ou culturelle distincte. Nous aurions dû devenir Monctoniens, et de toute façon, Canadiens. Nombre des citoyens de Moncton s'inquiètent de la méthode actuelle de mise en œuvre du bilinguisme. Elle a fait naître en eux des appréhensions quant à leur bien-être futur et celui de leurs familles. J'ai remarqué la même chose ici à Ottawa.

Les fonctionnaires attendent tout simplement la fin du monde, la date de leur retraite, sachant que leurs possibilités d'avancement sont à peu près nulles. De fait, l'avancement au mérite n'existe plus. Les programmes de langues destinées aux adultes des services du gouvernement et des sociétés de la Couronne sont nettement inefficaces, compte tenu de l'argent qu'on y consacre. C'est là un exemple parfait du gaspillage du gouvernement et d'une société injuste.

Les problèmes de ce genre peuvent habituellement se résoudre par l'éducation, non pas au niveau des adultes mais plutôt dans le cadre des écoles publiques implantées partout au pays. Il est temps que nous tirions profit de l'expérience d'autres pays où des barrières se sont dressées à cause de la ségrégation. Il existe présentement une forme de ségrégation, c'est-à-dire des barrières linguistiques, dans le système d'enseignement de notre pays. Et une barrière se dresse automatiquement par suite de cette ségrégation.

Je crois sincèrement que si l'on veut que le Canada et les Canadiens deviennent véritablement bilingues, et que nous croyons à l'égalité des droits et des chances pour tous, il faut alors que tous les jeunes du pays fassent leurs études ensemble. Si l'on veut que le pays devienne véritablement bilingue, il est temps que les anglophones et les francophones fréquentent des écoles publiques intégrées. Ce n'est pas la première fois que je le dis.

Que nos enfants aillent tous à l'école ensemble. Qu'ils étudient ensemble, jouent ensemble et travaillent ensemble, et ils s'entendront bien. Ce n'est qu'à ces conditions que nos enfants deviendront de vrais Canadiens. Si le consentement des premiers ministres des provinces est nécessaire, ou s'il est nécessaire de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin de mettre cette réforme en application, nous devons alors commencer tout de suite à y travailler sérieusement.

Je suis parfois surpris lorsqu'on mentionne le mot «culture» en parlant de la langue. C'est mal employer ce terme de «culture». De mon temps, on considérait cela comme un faux-fuyant. Qu'est-ce que la culture? A mon sens, on ne peut guère parler de culture canadienne-française, canadienne-anglaise, canadienne-écossaise, canadienne-ukrainienne, canadienne-allemande, canadienne-italienne, canadienne-japonaise, canadienne-chinoise, canadienne-indienne ni d'aucune autre culture composée; il n'y a que la culture canadienne. Tout le reste ne saurait être que culture artificielle, une culture qui n'est pas vraiment canadienne. La culture, c'est ce que la personne, la famille ou le groupe d'amis veulent bien en faire.

Il faut voir la réalité en face. Au Canada, les barrières sont un problème. Il m'est arrivé souvent de rencontrer des jeunes gens incapables de trouver de l'emploi dans leur domaine de prédilection, ni au gouvernement ni dans le secteur privé, même s'ils avaient toute la compétence voulue, parce qu'ils n'étaient pas bilingues. Les règles du jeu ont été changées, faussées. Beaucoup de nos jeunes n'ont pas eu la possibilité de s'y conformer.

Les barrières sont érigées dès le jeune âge. Je ne puis considérer comme digne et juste qu'un gouvernement tente de régler ce problème de cette manière. Le gouvernement donne bien l'exemple, mais en mettant la charrue avant les bœufs. Cette façon d'agir me semble typique du gouvernement. Il faut certes changer les règles si besoin est, mais en préparant le terrain d'une manière juste et convenable.

Le bill 22 que vient d'adopter l'assemblée législative du Québec ne favorisera ni l'unité ni l'harmonie. C'est une mesure inconstitutionnelle qui sera la cause d'injustices à l'égard des Québécois et d'autres Canadiens. Il incombe donc au gouvernement fédéral d'y mettre immédiatement un frein en désavouant la loi ou en demandant à la Cour suprême du Canada d'ordonner que l'application de la loi soit restreinte. Le bill 22 s'oppose à la loi sur les langues officielles du Canada et à la loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, car il ne prévoit qu'une seule langue officielle dans la province de Québec.

J'ose croire que le nouveau Parlement ne se laissera pas submerger par des crises, mais saura prendre des mesures pour remédier aux situations difficiles bien avant qu'elles n'atteignent un point critique. Notre pays a grandement besoin de stabilité morale et politique. Nombre de maux qui affligent notre nation et notre monde, aujourd'hui, sont le fruit d'une société opulente, d'un monde politique tolérant et socialiste qui, loin d'être vraiment discipliné, est médiocrement administré et dirigé avec insouciance et négligence. En tant que nation et que peuple, nous devons nous occuper de nos affaires. Le gouvernement et la Chambre doivent s'attaquer aux graves problèmes auxquels font face les particuliers et les familles du pays.

A titre d'ancien combattant, j'exhorte le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) à revoir immédiatement les conditions d'admissibilité aux avantages prévus aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et de songer, notamment, à supprimer la condition actuelle relative à la dimension des terrains, et en prévoyant à la place des terrains municipaux dûment approuvés. Cette révision doit se faire sans tarder, pour permettre aux anciens combattants qui n'ont pu profiter du programme actuel d'avoir droit aux avantages prévus par ces dispositions avant la date limite, soit 1975.

Je pense également que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) devrait prendre immédiatement des dispositions pour modifier la loi et le règlement sur l'assurance-chômage de façon à minimiser les effets que le système actuel a sur les affaires. De même, les bureaux de l'assurance-chômage et les centres de main-d'œuvre pourraient travailler en collaboration plus étroite pour aider les gens à trouver du travail dans les périodes de chômage. Il serait peut-être révélateur de savoir quelle proportion de travailleurs ont été placés par les centres de main-d'œuvre du Canada et quelle proportion d'employeurs ont recours aux services de ces centres.

● (1510)

J'espère que le gouvernement étudiera de près toutes les autres formes de sécurité sociale comme les pensions de vieillesse, l'indemnisation des accidentés du travail, les pensions du Canada, le bien-être, l'assistance sociale, les pensions d'invalidité, les pensions aux aveugles, et ainsi de suite, de façon à en arriver à une politique d'ensemble coordonnée, sensée et raisonnable et non à une confusion indescriptible.

Nouveau député à la Chambre, j'ai écouté attentivement le discours du trône dans l'espoir de voir enfin le gouvernement nous indiquer qu'il allait prendre des mesures immédiates pour combattre notre plus grand ennemi, l'in-

flation, et tous les problèmes chaotiques qui en découlent. Franchement le discours du trône renferme certaines mesures qui pourraient être bien reçues et acceptées par les gens, mais cela dépendra des mesures législatives, des règlements, et leur application.

Le discours du trône est une accumulation monstrueuse de verbiage mielleux agrémenté de belles phrases qui ne précisent en rien la quantité à la qualité de l'agrément. Le rôle du gouvernement est d'offrir des services efficaces et d'éviter le gaspillage et le double emploi. Les programmes mis au point par les gouvernements et la Chambre doivent l'être en fonction de cet objectif. La Chambre et le gouvernement doivent encourager les traditions d'assiduité, d'initiative, de loyauté, de patriotisme, d'enthousiasme, d'unité et non de séparatisme, d'application, et ainsi de suite.

L'inflation peut être enrayée, mais il faudra le plein appui et la détermination résolue de la Chambre, du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que du patronat et du monde syndical et de tous les secteurs de notre société pour lutter contre cette maladie. Elle a atteint des proportions d'épidémie—peut-être certains d'entre nous ne s'en rendent-ils pas encore compte—et nous ne pouvons attendre. Certains d'entre vous n'en sentent peut-être pas les effets, mais je vous fais remarquer que le niveau de vie de bien des Canadiens est minable. Le gouvernement devrait s'attaquer aux disparités régionales, aux problèmes de transport, à l'habitation, au chômage, aux taux d'intérêt et aux relations intergouvernementales ainsi qu'à plusieurs autres questions semblables. Les rouages administratifs mêmes sont trop nombreux. Ils engendrent de l'inflation ainsi que les stress financier et mental. La loi de l'impôt sur le revenu décourage la croissance et l'expansion.

J'ai été étonné et troublé du fait qu'on ait omis de mentionner la situation des autochtones dans le discours du trône. Un groupe d'Indiens est venu à Ottawa le lundi 30 septembre en vue de tenir une assemblée. Ceux-ci voulaient discuter de leurs problèmes. Les autorités compétentes auraient dû, au moins, écouter leurs doléances en vue de prendre des initiatives propres à résoudre leurs difficultés.

Pour terminer, je tiens à dire ce que devraient savoir tous les députés, c'est-à-dire que je siège à titre d'indépendant et que j'appuierai les bonnes mesures législatives, si je les juge telles et m'opposerai certes aux médiocres.

M. Reynolds: Nous disons tous cela.

M. Jones: Mais je vais essayer d'être positif. Comme beaucoup d'entre vous, l'inaction du gouvernement me rendra impatient, surtout en temps de crise. Outre la confusion les conflits, que provoque le discours du trône et son contenu verbeux, ce qui me gêne le plus est le fait qu'il omet de traiter de nombreuses situations chaotiques graves dans lesquelles se trouvent les Canadiens et le pays tout entier.

J'espère sincèrement que pendant la présente session, nous verrons tous les députés de tous les partis travailler consciencieusement et sérieusement dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens et pour en assurer le bien-être.

[*Français*]

M. Raymond Dupont (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents qui vous ont prié de transmettre à Son Excellence nos meilleurs vœux de prompt rétablissement. Je désire également me joindre aux autres députés pour vous féliciter de votre nomination à titre de président de la Chambre et vous faire part de mes meilleurs vœux dans l'accomplissement des lourdes responsabilités qui vous incombent. Permettez-moi également de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leur importante participation à ce débat reflète le souci constant du parti libéral de se renouveler, en permettant à de jeunes Canadiens de prendre une part active à la direction de notre pays. Il me semble essentiel que le parti qui forme le gouvernement représente, dans la mesure où les événements le permettent, tous les groupes qui forment notre société canadienne. Et je suis particulièrement sensible à l'élection de jeunes députés au sein de l'équipe ministérielle.

Je suis heureux de participer à ce débat, principalement à cause de la nature si importante des sujets qui sont traités dans le discours du trône. En effet, on y fait état de questions qui touchent particulièrement les citoyens de la circonscription de Sainte-Marie que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Les problèmes d'une circonscription constituent pour un député un défi considérable. En effet, il y a beaucoup de choses à faire dans ma circonscription, et c'est avec détermination que j'entreprends cette session, sachant que les initiatives gouvernementales énoncées dans le discours du trône profiteront aux citoyens qui m'ont exprimé leur confiance.

Lors du dernier scrutin, les Canadiens avaient à se prononcer sur le genre de leader dont notre pays a besoin et sur les capacités de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) de solutionner les problèmes auxquels les Canadiens ont à faire face. Cette question est maintenant réglée. Le premier ministre et son équipe, à laquelle je suis fier d'appartenir, ont reçu un mandat très éloquent de la part de la population canadienne. Comme seconde étape, le gouvernement présente maintenant à la Chambre un exposé de ses intentions. Et je suis convaincu que les Canadiens reconnaîtront que la teneur du discours du trône est à la mesure de la confiance qu'ils lui ont exprimée le 8 juillet dernier.

Le discours du trône ne contient aucune formule magique qui n'aurait servi qu'à leurrer les Canadiens sur la nature des problèmes actuels et sur les solutions à envisager. En effet, je crois que son contenu reflète le climat de confiance qui existe entre le gouvernement et la population. Pour que ce climat persiste, il est important que l'équipe ministérielle dise les choses telles qu'elles sont, et propose des mesures qui visent à régler ces problèmes, plutôt qu'uniquement accroître sa popularité. Je me sens chez moi au sein d'une équipe aussi soucieuse de l'honnêteté et de l'efficacité de son programme.

Monsieur l'Orateur, nous avons devant nous un programme vraiment sérieux. Le discours du trône reconnaît les difficultés qui bouleversent notre économie. Ces difficultés ont été exprimées par tous les partis politiques durant la dernière campagne électorale. De plus, les contacts nombreux que j'ai eus avec les résidents de ma circonscription m'ont confirmé l'urgence du problème. Dans la circonscription de Sainte-Marie, la chose économique n'est pas une question théorique mais une question de survie. Quand j'essaie d'expliquer au meilleur de ma connaissance la situation économique à mes concitoyens, je me réfère toujours à la position commerciale de notre pays. C'est dans la mesure où l'inflation constitue un phénomène mondial, et surtout dans la mesure où nous bénéficions d'un commerce extérieur très actif, que nous sommes affectés par le contrecoup de la hausse des prix sur les marchés internationaux. A cet égard, il faut cepen-

dant noter la clairvoyance de l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et de son prédécesseur dans ses efforts visant à diversifier à la fois nos sources d'approvisionnements et les marchés d'exportations de nos produits canadiens. Ces efforts rendent le Canada beaucoup plus indépendant vis-à-vis de certains pays, et particulièrement de nos voisins du Sud, en ce qui a trait à la hausse des prix des produits que nous importons et à l'établissement de justes prix pour les produits que nous exportons. Je pense qu'il s'agit là d'un facteur qui a trop souvent été ignoré, et je suis heureux de saisir cette occasion pour le souligner.

Je suis également heureux d'apprendre que le gouvernement canadien se soit résolument engagé, par la voie de conférences internationales, à participer aux échanges entre différents pays, afin de minimiser les effets néfastes de l'inflation.

L'ensemble des politiques canadiennes à cet égard a certainement connu un succès appréciable puisque notre performance économique constitue l'une des meilleures du monde occidental.

● (1520)

Toutefois, la question qui retient mon attention est beaucoup plus concrète et touche mes concitoyens d'une façon beaucoup plus explicite. Je laisse aux économistes la tâche de disserter sur les causes et la nature du phénomène de la hausse des prix. Ce qui me préoccupe sérieusement c'est l'effet social que produit ce phénomène de nature économique.

En effet, l'inflation pourrait n'avoir aucune répercussion sociale dans la mesure où elle frapperait tout le monde également. Le pouvoir d'achat de chaque citoyen ne s'en trouverait pas modifié mais, au contraire, l'inflation est discriminatoire dans ses effets. Elle ne frappe pas tous les citoyens avec la même intensité. Ce seul fait met en péril les structures mêmes de notre société. L'équilibre social qui jusqu'à maintenant était maintenu et permettait le progrès social devient de plus en plus précaire. Ce phénomène découle directement de la hausse des prix qui avantage les uns et désavantage les autres, et ce dans un contexte où il existe déjà des disparités que le gouvernement s'acharne à faire disparaître.

Cette répercussion sociale a d'abord été perçue dans le cas des personnes à revenu fixe. Le gouvernement a pris conscience des difficultés que l'inflation a entraînées pour les personnes âgées. Elles étaient tenues à l'écart de la montée des revenus, et subissaient comme tout le monde les augmentations de prix. Par ce fait même, l'équilibre était rompu.

La progression de notre système de sécurité sociale était déjouée par la hausse des prix qui absorbait toute modification à l'aide du gouvernement dans ce secteur. Le rythme de l'inflation était supérieur à celui des ajustements des pensions. En conséquence, les mesures sociales perdaient leur sens, ne réalisaient plus leur objectif, soit d'éliminer les inégalités économiques.

Le gouvernement n'a pas tardé à agir. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'est empressé de présenter un projet de loi visant à indexer les pensions au coût de la vie. Cette mesure permettait de neutraliser l'accroissement du fossé qui séparait des personnes actives celles qui étaient retirées de la vie économique. En plus de cette initiative, le gouvernement a réajusté ces pensions à un niveau beaucoup plus réaliste. C'est avec beaucoup de satisfaction que je lis dans le présent discours du trône l'intention du gouvernement de modifier encore une fois le régime de pensions afin de permettre à plus de Canadiens d'en bénéficier.

Cependant, le rythme accéléré de l'inflation produit maintenant un autre effet, engendre un autre problème, qui nous était inconnu il y a quelque temps. Les travailleurs syndiqués qui, de bonne foi, ont conclu une entente collective se voient maintenant à l'étroit pour respecter leurs engagements contractés. Une convention collective conclue pour une période de 12, 24 ou même de 36 mois, stipule très explicitement le rythme des augmentations salariales. Ces ententes collectives visent, encore une fois, à combler le fossé qui existe entre les diverses couches sociales au pays. C'est là l'objectif du syndicalisme tel que nous le connaissons chez nous. Ce phénomène s'inscrit parfaitement dans la dynamique de notre société.

Tous s'accordent à reconnaître les bienfaits de l'action syndicale depuis que le mouvement ouvrier est relativement bien organisé. Même les employeurs y ont trouvé leur intérêt. En effet, à cause du phénomène de la syndicalisation des travailleurs, et à cause surtout de l'action vigoureuse du gouvernement dans ce secteur, les grèves sont devenues plus rares, et les relations entre employeurs et employés, plus stables.

Les diverses lois en matière de relations industrielles consacraient le principe de la négociation collective en forçant l'employeur à négocier des conditions de travail de ses employés. Ces lois mettaient un terme aux grèves de reconnaissance, qui minaient notre économie et notre société tout entière avant la naissance du syndicalisme.

De plus, les patrons reconnaissent aujourd'hui que le syndicalisme a stabilisé leurs relations avec leurs employés. En effet, le syndicat devient un interlocuteur représentatif de tous les employés, et il devenait dès lors beaucoup plus facile pour un patron de dialoguer avec ses employés, de connaître leurs aspirations et de remédier ainsi aux frustrations et aux inégalités qui pouvaient survenir.

En un mot, la convention collective telle que nous l'avons connue devenait pour les parties en cause une garantie de stabilité en prévenant les conflits et en prévoyant des procédures de règlement en cas de différends. La règle d'or, c'était la stabilité du contrat. Quelqu'en fut le coût pour l'employeur, il pouvait désormais le prévoir et, ce qui est encore plus important, il pouvait planifier l'évolution de son entreprise en capitalisant sur une période de paix industrielle pour la durée du contrat.

C'était là une situation, monsieur l'Orateur, avant que l'inflation ne se mette de la partie. Aujourd'hui, la situation est différente. Les journaux sont remplis de comptes rendus de situations où les syndicats demandent la réouverture des contrats collectifs, où, face à ces circonstances nouvelles, les patrons se raidissent. Il s'ensuit des affrontements, des arrêts de travail qualifiés d'illégaux, des ruptures de contrats, et tout le monde s'accuse de tous les maux de la terre. L'équilibre social est rompu. C'est cette situation que j'aimerais considérer.

Je viens d'une province qui se relève péniblement d'un conflit de ce genre et qui, sans doute, en connaîtra d'autres. Il est trop facile, en étant témoins de tels incidents, de conclure à la responsabilité des travailleurs. Il est trop facile aussi de prétendre que les syndicats n'avaient qu'à respecter leurs engagements; il est trop facile d'ignorer les vrais dimensions du problème.

Je mentionnais tantôt la situation des personnes âgées quand l'inflation a fait son apparition. Pour les travailleurs, la situation se ressemble. Le contexte est un peu

différent, du fait que bon nombre de travailleurs sont syndiqués et bénéficient ainsi de porte-parole qui crient tout haut ce qu'ils ressentent eux-mêmes. Mais la nature du phénomène n'est-elle pas la même? Est-ce que dans les deux cas nous n'avons pas des groupes de citoyens pour qui les mécanismes visant à éliminer les disparités ne fonctionnent plus? A quoi peut bien servir une convention collective si elle ne contribue pas à réduire l'écart entre les diverses classes sociales?

Je crois fermement que, dans les deux cas, le problème est le même, l'indexation au coût de la vie. Que veut dire en termes réels une augmentation de 10, 20 ou même 30 p. 100 quand on ne connaît pas le rythme de l'inflation qui persistera tout au long de la durée de la convention collective? Est-ce acceptable? Personne ne le sait. Cependant, on se scandalise du taux d'augmentation prévu dans ces règlements. Avec l'inflation, on perd tout schème de référence permettant d'apprécier la valeur réelle des augmentations de salaire prévues dans les contrats en vigueur. Les travailleurs demandent que les parties négocient sur une base solide, et non sur une base de données qui changent continuellement. Qu'y a-t-il de si scandalisant à ce qu'un syndicat demande que les salaires de ses membres soient indexés au coût de la vie? Je suis convaincu que si les employeurs reconnaissaient la valeur de cet argument, il s'ensuivrait une plus grande stabilité économique et sociale.

● (1530)

Au début du syndicalisme, autant les patrons d'alors considéraient comme révoltant d'être forcés de négocier avec un syndicat accrédité, autant aujourd'hui ils se raidissent à la seule pensée que leur syndicat demande l'indexation de tous les salaires. Je pense alors que les patrons d'antan ont été, pendant une longue période, avantagés par le régime des négociations collectives, et que ceux d'aujourd'hui trouveront leur intérêt en permettant cette indexation.

Pour faire face aux circonstances actuelles, il est urgent de rétablir l'équilibre social et de permettre aux travailleurs de s'ajuster aux effets de l'inflation dans la même mesure où les entrepreneurs peuvent le faire en haussant leurs prix. La même flexibilité doit s'appliquer à tous. C'est de cette façon que je conçois la justice sociale et la paix industrielle qui en découle. Qui, de nos jours, peut se permettre de contracter une obligation économique qui s'échelonne sur une période de deux ou trois ans sans se protéger contre la hausse des prix? Les hommes d'affaires bien avisés ne concluent pas de telles ententes. Pourquoi le demanderait-on alors aux ouvriers?

Monsieur l'Orateur, je disais au début de mon discours que l'inflation risque de faire craquer les structures de notre ordre social. En voilà un parfait exemple. Je me permets de dire que les façons traditionnelles de penser ne valent plus aujourd'hui. C'est le grand défi que nous lance l'inflation. La hausse constante des prix force le mouvement dans notre société, fondée sur des structures relativement statiques. Nous devrons apprendre à bouger, à modifier nos conceptions, à nous adapter, et ce, à un rythme accéléré, sinon ce mouvement aura raison de notre force de résistance.

A mon avis, ce principe devrait trouver son application même dans les cas où une convention collective est en vigueur. Je n'ai pas l'intention de me faire l'avocat de ceux qui décident de ne pas respecter les engagements qu'ils ont pris par la voie d'une convention collective. Je me refuse cependant à leur jeter la pierre. Quelle est la signification d'une entente quand les données qui ont conduit à cette entente sont modifiées? Il est entendu qu'en termes strictement juridiques, le contrat collectif conserve sa validité. Mais comment s'attendre à ce que les travailleurs qui se sentent trompés par les circonstances puissent en eux-mêmes conserver suffisamment de motivation pour respecter ces engagements? Les contrats actuels qui ne contiennent pas de clauses d'indexation constituent un cadre où les travailleurs se sentent de plus en plus à l'étroit.

Je suis d'avis que les employeurs devraient sentir l'urgence de modifier ces ententes, de sorte qu'elles puissent s'ajuster automatiquement aux fluctuations des prix, et qu'ils devraient reconnaître à leurs travailleurs la même flexibilité dont ils jouissent dans la fixation des prix de leurs produits. L'inflation a dépassé le rythme des augmentations de salaire prévues dans les contrats collectifs. Il ne peut s'ensuivre que chaos et perturbations si cette situation n'est pas corrigée. C'est donc avec beaucoup de pertinence que le discours du trône traite du malaise ouvrier et de l'annulation des conventions collectives comme conséquence de l'inflation. Je suis heureux de constater que le gouvernement a considéré ces facteurs en établissant son programme visant à neutraliser les effets de l'inflation.

Je me permets, pour conclure, de mentionner un phénomène qui me préoccupe beaucoup, parce qu'il affecte bon nombre de résidents de la circonscription que je représente. Monsieur l'Orateur, quand un conflit industriel éclate, d'aucuns s'empressent de blâmer le mouvement syndical des effets de l'arrêt de travail. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de m'inscrire en faux contre une telle attitude.

Les circonstances que nous vivons me forcent à conclure que, bien au contraire, certains employeurs mettent en danger l'ordre social qui règne au pays en adoptant une attitude de provocation et d'intolérance qui dépasse toute imagination. Qu'il me soit permis de mentionner, à titre d'exemple, le conflit qui sévit actuellement à la *United Aircraft of Canada Limited*, dont l'honorable député de Longueuil (M. Olivier) nous a grandement sensibilisés au parti ministériel. Voici, monsieur l'Orateur, une entreprise qui fait affaire au Canada, et qui refuse systématiquement, depuis dix mois, de se soumettre aux traditions canadiennes en matière de relations industrielles.

● (1540)

A la suite de ce malheureux incident de violence, les journaux nous on appris que l'une des questions qui empêchait le règlement du conflit, était que l'employeur refusait de s'engager au mode de sécurité syndicale connue sous le nom de la «formule Rand». Cette formule, monsieur l'Orateur, est inscrite dans nos coutumes canadiennes. Elle a été développée par un éminent juriste qui lui a donné son nom. Elle fait aussi partie de la réalité canadienne, à tel point que le gouvernement fédéral a jugé bon de la rendre obligatoire pour toutes les entreprises touchées par le Code canadien du travail.

Or, cette entreprise, de juridiction provinciale, se refuse systématiquement à admettre cette réalité. Et l'on se surprend qu'après dix mois de grève les travailleurs s'impatientent. J'aimerais exprimer toute ma sympathie à ces travailleurs qui luttent pour obtenir un avantage qui est généralement reconnu à travers le Canada. Je pense que l'attitude de l'employeur est non seulement inexplicable, mais devient très lourde de conséquences.

Qu'il me soit permis, en terminant, monsieur l'Orateur, de mentionner le cas de la grève des manutentionnaires de grain. Voici une autre situation qui peut engendrer le désordre social du seul fait que les employeurs se refusent à reconnaître le bien-fondé du rapport du commissaire-conciliateur, le Dr Neil Perry. L'employeur persiste dans son attitude, bien qu'il sache que le gouvernement ne pourra tolérer indéfiniment cet arrêt de travail, et que son intervention législative reflétera le contenu du rapport Perry. Le discours du trône nous indique que la Chambre sera saisie de cette question à cause de l'obstination des employeurs à ne pas reconnaître la solution suggérée par le Dr Perry.

Au début de mes remarques, je disais que le gouvernement actuel doit faire face à des défis considérables. J'entrevois l'avenir avec beaucoup de confiance et d'enthousiasme. Toutefois, je suis convaincu de la nécessité pour les employeurs de notre pays d'assouplir leur perception de la réalité économique et sociale. Il y va de leur intérêt. Notre société a les moyens de se développer en permettant à tous les citoyens de s'épanouir, d'avoir leur place au soleil. Je suis convaincu que l'action de l'actuel gouvernement, telle qu'énoncée dans le discours du trône, contribuera à réaliser cet objectif, en minimisant les effets de la hausse des prix et en s'assurant que le fardeau économique qui nous est imposé soit porté également par tous les citoyens canadiens. Je suis fier de faire partie d'une équipe qui s'est engagée dans cette voie.

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous entretenir de l'orientation de la politique étrangère du Canada. Comme la plupart des députés le savent, M. Ivan Head, conseiller spécial en la matière auprès du premier ministre, serait censé avoir parlé d'un nouveau rôle d'activiste de gauche pour le Canada dans les affaires internationales et de l'intention d'adopter une attitude plus moraliste envers les problèmes internationaux, soit une attitude semblable mais pas forcément identique à celle de la Suède. Le premier ministre (M. Trudeau) a désavoué cette version de ses vues. Il m'est très facile d'accepter la déclaration de M. Head selon laquelle il aurait été mal interprété.

● (1540)

Cependant, j'espère sincèrement que le premier ministre et le gouvernement, en particulier le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), adopteront effectivement une attitude humanitaire et éclairée active dans les affaires internationales. Peu m'importe qu'on l'appelle, gauchisante ou autrement. Ce qui compte, c'est le contenu explicite de cette attitude. J'aimerais en parler quelque peu.

Permettez-moi d'abord de dire que je décèle dans la déclaration faite par le premier ministre devant le Congrès juif canadien à Toronto le 16 juin et dans son discours prononcé à l'Université Duke le 12 mai, un changement important et à mon avis très heureux dans la politique étrangère canadienne.

Dans son discours de Toronto, le premier ministre souligna que le Canada n'est pas une île. Il parla de notre dépendance à l'égard des autres pays et de leur dépendance à notre égard. Il dit espérer que la présence du Canada dans le monde serait jugée selon son intention humanitaire et sa poursuite de la justice sociale. Il déclara que la politique étrangère canadienne n'aurait aucun sens si elle ne traduisait pas le caractère des Canadiens.

Le premier ministre cita ensuite John Donne, poète élisabéthain qui a écrit: «La mort de chaque homme me diminue». Le premier ministre ajouta que cette parole devrait guider notre politique étrangère comme elle guide notre politique nationale. La compassion, selon le premier ministre, ne doit avoir aucune limite géographique, pas plus que nos efforts dans les pays étrangers. Je suis entièrement d'accord avec ces paroles. Il s'agit maintenant de les mettre en pratique.

Dans son discours à l'Université Duke, le premier ministre parla de la justice qui devait exister dans les relations politiques et économiques entre les pays développés et les pays émergents. Il affirma que la justece devait être une réalité et non une notion théorique. Il parla des pays développés qui ont les connaissances et les moyens nécessaires pour modifier la destinée humaine. Il dit que nous avions plutôt une responsabilité universelle dans son intention et planétaire dans son application. L'exercice de cette responsabilité nécessite selon le premier ministre, une maturité qui requiert elle-même de nouvelles valeurs. Je ne pourrais, encore une fois, être plus d'accord. Il reste, je le répète, à mettre cette excellente rhétorique en pratique.

Il semble que le gouvernement soit prêt à abandonner les priorités contenues dans le Livre blanc sur la politique étrangère d'il y a quelques années. Toutefois, il ne veut peut-être pas l'admettre. Ce Livre blanc accorde clairement la priorité à l'expansion économique. En fait, on l'a déjà exercée.

Puis-je vous donner comme exemple la politique commerciale canadienne envers l'Afrique du Sud où l'on continue le régime de préférence du Commonwealth bien que l'Afrique du Sud, pour cause de racisme, ait quitté le Commonwealth depuis longtemps. Nous avons contribué à créer le régime illégal qui existe en Namibie et, de temps en temps, nous avons apporté une aide économique efficace aux régimes colonialistes portugais d'alors. Je suis ravi de constater que dans le discours qu'il a prononcé devant le Canadian Jewish Congress, le premier ministre, en répétant les divers objectifs régissant la politique étrangère du Canada, met la croissance économique au dernier rang. Il a déclaré que parfois l'un ou l'autre de ces objectifs doit l'emporter sur les autres.

Il nous faut maintenant accorder, en pratique aussi bien qu'en théorie, la priorité à la paix et à la sécurité, à la justice sociale et à la recherche de l'humanisme et de la compassion. La croissance économique est un objectif louable mais elle ne saurait guider les politiques étrangères du Canada à l'heure actuelle. Un changement dans les priorités exigera également de nouvelles politiques.

La déclaration que l'on attribue à M. Head, même si elle a été mal citée, constitue l'essentiel si le changement dans les priorités doit avoir lieu. Je ne trouve rien à redire à la rhétorique du premier ministre. Je demande simplement qu'elle soit mise en pratique.

Le Canada aura l'occasion rêvée de faire preuve du type de leadership qu'il peut avoir lors de la conférence mondiale des Nations Unies sur l'alimentation qui aura lieu à Rome en novembre. Pendant des générations, un grand

nombre de gens dans le monde entier ont souffert de malnutrition et même de famine. Selon les prévisions modérées préparées par des agents des Nations Unies pour la conférence de Rome, 460 millions de gens, soit un huitième de la population mondiale, souffrent de faim et de malnutrition chronique. Récemment, toutefois, les proportions réelles de la catastrophe qui menace le monde se sont précisés.

M. Norman Borlaug, directeur du Centre international pour l'amélioration du blé et du maïs et prix Nobel de la paix, disait qu'au printemps 1972 encore, le monde se trouvait bien satisfait de la situation de l'agriculture. Les réserves alimentaires étaient alors suffisantes, mais des sécheresses et de faibles moissons ont provoqué l'épuisement des surplus de céréales et une hausse considérable du prix des aliments à l'échelle mondiale. L'épuisement des réserves céréalières a rendu précaire la situation alimentaire mondiale, dit-il. Aujourd'hui, une grave sécheresse ou une récolte perdue par l'un des grands producteurs céréaliers constituerait une catastrophe mondiale, qui pourrait coûter la vie à des dizaines de millions de gens—sans que l'on puisse faire grand-chose pour l'empêcher.

D'éminents hommes de science ont présenté dernièrement une déclaration au Secrétaire général des Nations Unies. En réponse, M. Waldheim a dit, et je cite:

> La déclaration concerne principalement l'épuisement grave des réserves alimentaires et l'insuffisance de la production alimentaire mondiale. Il n'y a rien de plus urgent que de sauver le monde d'une situation qui pour beaucoup a toujours été précaire et qui devient maintenant encore plus périlleuse. Les mesures à court terme sont indispensables, mais il ne faut pas qu'elles deviennent des palliatifs, car les années qui viennent vont accroître notre vulnérabilité. . . . Dans presque aucun autre domaine que celui concerné par votre déclaration, y a-t-il pareille urgence, car il faut veiller à ce que les hommes, les femmes et les enfants d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques, sans distinction d'origine, de religion, de convictions politiques, d'âge, de condition sociale, aient la ration alimentaire vitale, ce qui est indiscutablement la condition *sine qua non* d'une vie digne et civilisée. Si elle ne nous est pas assurée, toutes nos aspirations vers la paix, la justice sociale, le développement et la créativité, en tant qu'êtres et que nations perdent leur sens et deviennent de pures chimères.

A mon avis, le secrétaire général a par ces paroles indiqué le problème majeur qui se pose au monde aujourd'hui, le problème consistant tout simplement à trouver suffisamment d'aliments pour nourrir la population du globe.

Que faut-il faire, alors? Il n'y a que deux possibilités: soit accroître la superficie en culture, soit accroître le rendement à l'acre de terre déjà en culture, et particulièrement dans ce que nous appelons les pays en voie de développement. Ce qui s'impose, c'est la recherche, qui doit surtout être effectuée sur place. Et ce qui s'impose avant tout, c'est une production accrue d'engrais chimiques dont l'approvisionnement est dangereusement faible.

La tâche difficile d'accroître la production des aliments a été encore aggravée terriblement par la récente crise de l'énergie qui a donné lieu à la hausse des prix des produits pétroliers et des engrais chimiques.

Nous avons parfois tendance à dire que certains des pays en voie de développement sont à l'origine de leur propre misère. Cela ne rend pas compte de la réalité. Prenons par exemple le cas de l'Inde. Ce pays a dépensé 560 millions de dollars en 1971 pour l'importation de pétrole brut, d'engrais et de céréales. Si elle voulait acheter les mêmes quantités de ces produits aujourd'hui, ce qu'elle ne peut se permettre, elle verrait que le prix du pétrole brut a pratiquement quadruplé ou quintuplé et que celui des céréales a triplé.

● (1550)

Le tarif-marchandises a augmenté. Pour obtenir la même quantité des produits qu'elle avait achetés en 1971, l'Inde aurait dû payer approximativement 3.1 milliards de dollars, soit plus de cinq fois le chiffre de 1971. C'est tout à fait impossible parce que les gains totaux de l'Inde en devises étrangères n'atteignent qu'environ 2.4 milliards de dollars. L'Inde ne peut pas se procurer des quantités suffisantes d'engrais et de pétrole brut à moins de l'importer; et l'Inde ne peut donc se permettre d'importer dans la mesure de ses besoins. La prétendue révolution verte qui promettait tant a échoué complètement et l'Inde est forcée de dépendre davantage du reste du monde.

Il est nécessaire non seulement d'accroître la production alimentaire mais également de stabiliser la population mondiale. Cet objectif cependant n'est pas un but en soi comme l'a abondamment souligné la récente conférence sur la population mondiale qui s'est tenue à Bucarest. Il s'agit là d'un sous-produit du développement.

La triste réalité, c'est que les pays pauvres n'ont pas suffisamment de capitaux pour améliorer leur production. Si ce que nous disons est vrai, que l'humanité est une grande famille, le tiers de l'humanité qui est riche a le devoir d'aider les deux tiers qui sont pauvres. Pratiquer la charité n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'un système dont serait bannies l'exploitation et l'injustice.

Quelles sont certaines des mesures qui peuvent être prises? Il est urgent de créer un réseau de stocks alimentaires, administré à l'échelle internationale, qui assurerait une certaine stabilité des prix dans l'économie mondiale des aliments. Un effort concerté est nécessaire pour accroître la production mondiale d'engrais. L'aide, bien sûr, peut jouer un rôle positif, mais néanmoins secondaire.

Je ne pourrai jamais comprendre pourquoi nous n'avons pas réalisé l'objectif des Nations Unies proposé à l'origine, si je me souviens bien, par l'ancien premier ministre, M. Lester Pearson, à savoir que 0,7 p. 100 du produit national brut serait consacré à l'aide officielle au développement. C'est ce que nous devrions faire. Nous devrions décider de réaliser cet objectif qui a été longtemps clamé mais qui n'a jamais été accepté en pratique.

L'aide ne peut être viable que si elle vient compléter les politiques commerciales et économiques qui stimulent le développement autonome du tiers monde. Il est vrai que dans l'avenir immédiat, nous serons probablement appelés à nous occuper des zones sinistrées et à prendre des mesures d'urgences spéciales pour prévenir la famine, mais à long terme, ce n'est que par des politiques de développement et par l'aide et le commerce que nous favoriserons le développement et la solution des problèmes mondiaux.

Pour vendre des vivres aux pays moins développés, on doit faire des concessions. Le problème fondamental, cependant, est l'écart sans cesse grandissant entre la richesse du Nord et la pauvreté du tiers monde. Ce dont nous avons besoin, c'est de restructurer le système économique mondial en plaçant les intérêts du tiers monde au centre du débat. Trop souvent, les décisions prises dans les organismes internationaux tels le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la construction et le développement et le GATT ont traduit les idées des pays développés et n'ont pas tenu compte suffisamment des intérêts de la majorité de la population de notre planète.

Le Canada occupe une position unique qui lui permet d'assurrer la direction en ces matières et la Conférence mondiale sur l'alimentation qui se tient à Rome est un bon point de départ. J'étais heureux, l'autre jour, d'apprendre

que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même s'attend d'assumer la direction de la délégation canadienne. Puis-je, encore une fois, demander qu'on prévoie, à la conférence, la présence de députés de différents partis, ainsi que celle de représentants d'organismes qui ne relèvent pas du gouvernement.

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, j'ai parlé des possibilités tragiques inhérentes à la situation mondiale de l'alimentation. J'aimerais maintenant tourner mon attention vers les réalités tragiques qui existent dans une partie du monde et dire que si la politique du Canada, comme le dit le premier ministre, doit se fonder sur l'humanisme, nous devons adopter une nouvelle attitude. Je parle de la situation au Vietnam.

Comme on le sait très bien maintenant, les Accords de Paris, même s'ils ont amené la retraite de la majorité du personnel militaire américain hors du Vietnam, n'ont pas réussi à redonner la paix à ce pays. Même que cette guerre ignoble et tragique a continué et que l'aide militaire des États-Unis au Vietnam du Sud se poursuit toujours.

D'après un article paru dans le *Times* de New York et écrit par David K. Shippler, les États-Unis, loin de retirer leur aide militaire au Vietnam du Sud, sont passés d'une activité guerrière à un état avancé d'appui substantiel, fournissant non seulement des quantités énormes d'armes et de munitions mais aussi un grand nombre de citoyens américains qui se sont maintenant intégrés dans les réseaux d'approvisionnement, de transport et de renseignements du Vietnam du Sud. Dans un article de Charles Taylor paru dans le *Globe and Mail*, ce journaliste sérieux laisse entendre que le Canada a été indirectement un pourvoyeur d'armes et de munitions qui ont aidé le Vietnam du Sud à continuer la guerre.

Il est vrai que la population et le Congrès des États-Unis commencent à s'émouvoir. Récemment le Sénat, malgré l'exhortation du président Ford pendant la «lune de miel» du début de son mandat, n'a voté qu'à la majorité de une voix une augmentation d'assistance à Saïgon. La raison en est surtout que de plus en plus la population américaine s'inquiète de la situation des prisonniers politiques.

La présence de prisonniers politiques dans les prisons du Sud-Vietnam n'est absolument pas défendable. Des personnes sérieuses de différents pays ont publié des rapports circonstanciés sur les mauvais traitements et les tortures infligés à ces prisonniers. La commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants et la sous-commission sénatoriale américaine des Réfugiés ont reçu des témoignages à ce sujet.

Plusieurs personnes, dont la véracité ne peut être mise en doute, m'ont dit avoir vu les preuves de ce que l'exercice de la terreur et la torture continuent de se pratiquer et à une échelle effarante, même si on ne s'entend pas sur la quantité. Les chiffres retenus par Amnesty International, organisme international hautement coté, sont de 70,000 à 100,000 prisonniers politiques actuellement détenus. La Sous-commission sénatoriale américaine des crédits à l'assistance étrangère a adopté les chiffres de 40,000 à 60,000.

Diverses autres sources estiment à 200,000 ou plus le nombre de prisonniers politiques. Le gouvernement de Saigon a nié l'existence de prisonniers politiques ou, selon les périodes, fixé leur nombre entre 5,000 et 40,000. Mais il a une façon très simple de traiter la question. Il change dans ses dossiers les inscriptions concernant les prisonniers politiques et les désigne comme de simples criminels. Il peut ainsi affirmer qu'il n'y a pas de prisonniers politiques.

[M. Brewin.]

Qui donc sont ces prisonniers? Ils forment un groupe hétérogène d'étudiants, de bouddhistes, de dirigeants ouvriers, de juristes, de paysans et d'opposants politiques. Peu d'entre eux sont communistes ou partisans du Front de libération nationale. Bien souvent, leur faute est d'avoir cherché une solution neutre pour apporter la paix et la réconciliation au Vietnam. Ils sont l'élément le plus apte à apporter cette paix conformément aux termes solennels du Traité de paix de Paris. Nous avons nous-mêmes vu des films réalisés par *Granada* une importante société de télédiffusion britannique, montrant des entrevues avec des prisonniers et des victimes de tortures et faisant ressortir leur pitoyable situation.

On comptait un certain nombre de Canadiens parmi les témoins. Je songe en particulier à Mgr Bélanger, évêque de Valleyfield, au Québec; à M. Label, professeur de droit à l'Université du Québec; à M^me^ Thelma Baker, membre hautement respecté de l'Église unie et aussi à mon ancien collègue, M. Doug Rowland, ancien député de Selkirk dont, je me dois de l'ajouter ici entre parenthèses, je déplore vivement la perte pour la Chambre.

On ne peut vraiment nier l'existence de cette répression, de cette torture, de cette terreur, de ces morts. On peut en faire fi, la minimiser, mais elle existe. Il me semble que les mots de John Donne, cités par le premier ministre comme guide dans notre politique étrangère «Every man's death diminishes me» (La mort de chaque homme me diminue) sont appropriés.

Mais qu'a fait le gouvernement canadien? Je ne doute pas un seul instant du souci humanitaire, profond, réel du gouvernement et de ses représentants. Toutefois, je crois qu'il n'a pas su prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

● (1600)

J'avoue que le gouvernement canadien, par l'intermédiaire de son ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait des instances par des voies diplomatiques et privées au gouvernement de Saïgon, mais celles-ci ne semblent pas avoir été efficaces. Le ministre a également refusé d'entendre les instances formulées par un groupe de députés représentant presque tous les partis, dont de nombreux membres du comité des affaires extérieures, qui priaient instamment le Canada de jouer un rôle plus actif en essayant de renvoyer l'affaire à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ou en exigeant une inspection plus efficace de la part de la Croix-Rouge internationale ou d'autres agences internationales.

Nous avons eu de longues discussions avec l'ancien ministre, mais il a décidé qu'aucune mesure ne serait prise pour tenter de faire régler ce problème à l'échelon international et qu'aucune protestation publique ne serait faite. Le principal prétexte de sa ligne de conduite était qu'une initiative de ce genre n'aurait aucun résultat valable ou avantageux. Il s'est même permis de dire qu'elle pourrait être nuisible.

Pour ma part, je ne puis accepter cette conclusion et je ne pense pas que les députés l'acceptent non plus; car autrement, ce serait miner le mécanisme international créé par les Nations Unies en vue d'assurer la protection des droits de l'homme. Le traitement des prisonniers politiques au Vietnam s'écarte des principes du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de l'esprit de la charte des Nations Unies, de la Convention de Genève et de l'accord de Paris.

Il est faux de dire que le traitement qu'un pays fait subir à ses propres nationaux n'est jamais une question

d'intérêt international. Lorsqu'un tel traitement équivaut à une violation grossière des droits fondamentaux de l'homme, cela devient une affaire internationale. Citons comme exemple, l'apartheid qui existe en Afrique du Sud. Ne tenir aucun compte de ce mécanisme des Nations Unies, c'est reconnaître sa futilité. Ceci se passe au moment où l'une des réalisations les plus prometteuses sur le plan international depuis la fin de la dernière guerre a été la progression du droit humanitaire international. Ne tenir aucun compte de ce mécanisme, c'est rendre un bien mauvais service à la communauté internationale, aux Nations Unies et à l'avancement de la règle du droit.

Comment peut-on dire qu'un tel recours serait inefficace? C'est là une question à laquelle personne ne saurait répondre avec certitude. Le fait est que le régime politique au Vietnam du Sud dépend entièrement de l'aide extérieure, sans jamais trouver son propre équilibre. Le gouvernement des États-Unis a continué d'appuyer le gouvernement Thieu et de fermer les yeux sur son régime de terreur et de torture. De plus en plus, cependant, l'opinion des Américains et du Congrès des États-Unis, aussi bien au Sénat qu'à la Chambre des représentants, tend à limiter cette aide. Les conclusions d'une cour internationale sur cette question auraient, ce me semble, beaucoup de poids.

Nous exhortons le gouvernement à reconsidérer son attitude à cet égard et à chercher des lumières auprès d'autres gouvernements sympathiques—ceux de la Suède, des Pays-Bas et de l'Autriche, par exemple, et je ne doute pas qu'il n'y en ait de nombreux autres; je puis donner au gouvernement l'assurance qu'un grand nombre de Canadiens aimeraient beaucoup que le Canada fasse preuve d'humanitarisme en prenant des mesures encore plus énergiques en vue de soulever l'opinion mondiale. C'est un fait que les droits de l'homme sont beaucoup trop souvent bafoués à l'heure actuelle, mais il n'en est pas de meilleur exemple que le sort réservé par le gouvernement du Vietnam du Sud à ses prisonniers politiques.

D'autres aspects de notre attitude envers le Vietnam appellent une révision. J'ai appris avec plaisir que le gouvernement allait accorder au Vietnam du Nord une aide à la reconstruction par l'entremise d'un organisme non gouvernemental, qui serait, je crois, le Conseil mondial des Églises. Je souhaite que l'on maintienne la politique de fournir de l'aide à toutes les parties du Vietnam quelle que soit leur idéologie politique.

Une autre chose mérite notre attention. On fait de sérieux efforts pour que les organismes internationaux, comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Agence de développement international et le Fonds monétaire international, de même que des caisses à souscription internationale y compris des caisses canadiennes, servent à étayer le régime du Vietnam du Sud. Cette campagne est en marche depuis un certain temps, mais elle n'a pas encore réussi.

D'après un article paru dans l'édition du 21 septembre du journal *Le Monde*, une rencontre ultra secrète se tiendra le 17 octobre à Paris sous l'égide de la Banque mondiale. On propose de demander à l'organisation de la Banque mondiale d'accorder, par l'entremise de l'Agence internationale de développement, un prêt de 50 millions de dollars au régime de Saigon. La contribution que se proposerait de faire le Canada serait de l'ordre de 5 millions.

Avant donc que le Canada n'y consente, j'insiste pour que des conditions soient imposées, et notamment que ce gouvernement démontre que des progrès véritables aient été accomplis dans la libération des prisonniers politiques et autorise une inspection adéquate des lieux de détention effectuée par l'organisation internationale de la Croix-Rouge ou quelque autre organisme international. De tels prêts devraient être consentis à toutes les parties du Vietnam qui ont été dévastées par la guerre et non pas à une seule, conformément à l'esprit de l'accord de paix conclu à Paris. On dit que les organismes internationaux comme la Banque mondiale ne tiennent pas compte des considérations d'ordre politique, mais n'est-ce pas un geste politique que d'accorder de l'aide à une partie et non à l'autre en temps de conflit?

Je voudrais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise si le Canada sera représenté à cette réunion et, dans l'affirmative, quelle sera notre attitude. Je pourrais reprendre les mêmes propos au sujet du Chili, mais comme mon temps expire sans doute, je ne m'étendrai pas sur le sujet. Voilà un autre régime marqué par la terreur et la suppression des droits fondamentaux, un régime qu'il ne faudrait pas aider économiquement au moyen de prêts consentis par des organisations internationales et autres.

Si nous voulons un monde de paix et de stabilité où l'humanisme dominera toute politique, nous devons accorder un appui plus efficace aux Nations Unies. Je ne peux reprocher au gens d'être déçus et frustrés devant la futilité inévitable des efforts d'un organisme qui n'est doté d'aucun pouvoir propre et qui ne peut agir que lorsque ses membres, qui sont des États souverains, se sont d'abord mis d'accord. Par contre, on doit reconnaître le rôle important des Nations Unies dans le maintien de la paix mondiale.

Ce n'est pas un hasard si les trois plus importantes réunions internationales tenues récemment ont été sous l'égide des Nations Unies. Je songe à la conférence sur l'environnement, qui a eu lieu à Stockholm, à la conférence sur la population mondiale, tenue à Bucarest, et à la conférence mondiale sur l'alimentation qui s'ouvrira bientôt à Rome. Toutes ces rencontres ont été convoquées et organisées par les Nations Unies qui contribuent à édifier un ordre international indispensable au développement pacifique de l'humanité.

Je me dois également de mentionner les opérations de maintien de la paix. Elles n'atteignent pas toujours leur but. Même si les résultats politiques déçoivent nos espoirs, tous les Canadiens ont raison de s'enorgueillir du rôle essentiel qu'ont joué les Forces armées canadiennes à Chypre pour protéger les vies humaines et parvenir au moins à une trêve qui a des chances d'évoluer vers un règlement durable dans cette île infortunée. Il ne faut pas oublier non plus le rôle des Nations Unies dans le conflit du Moyen-Orient. On a peut-être mal rapporté les propos de M. Head—que je reprends ici—mais le temps est venu pour le Canada d'accroître son influence dans le monde en adoptant un point de vue plus moral sur les problèmes internationaux, en jouant dans les affaires étrangères un rôle plus actif qui s'inspire de l'humanisme en mettant l'accent sur les problèmes humains qui touchent les hommes où qu'ils vivent.

Nous souhaitons au secrétaire d'État aux Affaires extérieures plein succès dans sa lourde tâche; si les lignes de conduite du gouvernement s'orientent vers les fins dont j'ai parlé, il peut compter sur notre appui.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): J'ai le grand plaisir, madame, de féliciter par votre entremise l'Orateur de la Chambre de sa nomination à ses hautes fonctions, et aussi l'Orateur adjoint qui sait si bien le remplacer au besoin depuis plusieurs sessions. Il est connu

que je préconise depuis longtemps une place plus importante pour la femme dans la vie politique du pays, et je me réjouis du nombre de femmes qui représentent des circonscriptions fort diverses à la présente législature.

● (1610)

Je félicite également le député de Montmorency (M. Duclos) et le représentant de Vancouver-Est (M. Lee) de la compétence avec laquelle ils ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Je suis heureux de l'honneur que l'on a fait à ma province en confiant cette tâche particulière au député de Vancouver-Est.

Il est bon d'être de retour ici. Il y a six ans, je représentais la circonscription d'Okanagan-Revelstoke ici, à la Chambre. C'est pour moi un grand plaisir d'y revenir maintenant comme représentant de la circonscription d'Okanagan-Kootenay, qui est beaucoup plus vaste que celle que je représentais auparavant.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Alors que j'étais à Ottawa il y a quelque temps, pour assister à un caucus de notre parti, j'ai croisé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) comme il quittait l'immeuble. Il m'a parlé avec son amabilité et son affabilité habituelles. Il m'a dit que j'étais un des récidivistes. J'étais heureux qu'il n'ait pas voulu dire que je revenais sur la scène du crime.

A ce moment-là, je concevais plutôt la chose comme une réincarnation, mais je me suis rendu compte, étant donné la formation du député de Winnipeg-Nord-Centre, qu'une réponse de ma part où j'aurais employé ce mot aurait suscité quelques problèmes d'ordre théologique. Il m'a semblé que lui et les membres de son parti avaient assez de problèmes politiques à résoudre à l'heure actuelle sans que je vienne en ajouter d'autres.

C'est pour moi un grand plaisir que de revoir des collègues parlementaires que j'avais connus lors de mon premier séjour ici. J'entends par là des collègues de tous les partis représentés à la Chambre. Je vois qu'un bon nombre de ministres de cette époque sont encore là. Ils ont droit à notre reconnaissance de même que les personnes qui sont à notre service ici au Parlement, celles qui sont chargées de modestes fonctions, comme les serveuses, les messagers et les autres. J'ai été profondément ému de voir qu'un si grand nombre d'entre eux se souvenaient encore de moi.

La circonscription d'Okanagan-Kootenay que je représente est très diversifiée. Sous certains rapports, pour les deux tiers de mes commettants, c'est mon premier discours parce que je les représente pour la première fois.

C'est une circonscription d'une très grande beauté, que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a pu visiter durant la campagne. Il a pu en apprécier la beauté sur place. Je suis certain qu'il se souvient du matin où nous avons franchi la rivière en crue Ste-Marie pour nous rendre à un grand rassemblement à Cranbrook. A ce moment-là, l'avenir du parti semblait très prometteur. Je suppose que nous aurions peut-être dû voir que l'eau de la rivière était boueuse et que c'était une vague libérale qui se préparait, mais nous ne nous en sommes rendu compte que plus tard.

La circonscription s'étend du sud de Vernon, en passant par le col Rogers, cette belle grand-route, puis, vers le sud, en passant par la vallée de Kootenay, jusqu'à la frontière des États-Unis, et en remontant ensuite à Creston et Crowsnest.

Une des joies de faire campagne dans cette circonscription est d'en admirer la grande beauté naturelle. Je me suis rendu compte que même si je pouvais être épuisé en arrivant à Golden et en poursuivant ma route vers le sud, les beautés et merveilles de la vallée de la rivière Kootenay me donnaient toujours un regain de vie au cours des diverses campagnes.

Pourtant, malgré toute cette beauté, il y a des problèmes qui continuent de nous assaillir en dépit des élections. On doit supposer qu'ils persisteront pendant longtemps. Je songe surtout au problème de l'inflation qui est à l'origine de bon nombre d'autres problèmes qui accablent cette circonscription et le pays. Cette circonscription connaît un conflit industriel. Il y a des gens en grève à l'heure actuelle. Ils sont en grève parce qu'ils estiment que les règlements concernant les salaires n'ont pas été suffisants pour leur permettre de résister à l'inflation, ce qui est vrai. Il y a un problème grave.

Il y a des villes qui aimeraient se développer mais en trouveraient le coût excessif. Il y a des agriculteurs qui sont très préoccupés par la baisse du prix du bœuf et la hausse du prix de tout ce qu'ils doivent acheter pour pouvoir travailler. Ils connaissent le sens du mot inflation.

Partout dans la circonscription et dans la province, on ferme des usines et on met un grand nombre de travailleurs en disponibilité à cause de la baisse du prix du bois de charpente. Les prix baissent parce que l'inflation au Canada n'a pas permis aux Canadiens de construire toutes les maisons qu'ils auraient voulu.

Partout au pays, il y a une crise des affaires municipales. Divers porte-parole ont demandé que les municipalités obtiennent une plus grande part des ressources, ce qui, d'une certaine façon, les affranchirait un peu des caprices des gouvernements fédéral et provinciaux. Je partage cette opinion. Elle a été exposée tout dernièrement par le maire de Vernon, M. Fleming, qui lui-même était député il y a quelques années.

Certains problèmes urgents, comme le contrôle des inondations, coûtent extrêmement cher. Toute personne qui, pendant la campagne électorale, a vu une partie de la ville de Golden submergée comprendra que la question de la régularisation des eaux touche les gens de près. Pourtant, on retarde et on reporte la mise en œuvre des ouvrages à cause des dépenses qu'ils entraîneraient. Je sais que le gouvernement fédéral n'a pas un grand rôle à jouer dans ce domaine avant qu'il y ait une inondation, mais, à mon avis, il devrait intervenir avant la catastrophe dès qu'il sait, au moyen d'études et de rapports, ce qu'il faut faire pour empêcher ce genre d'inondation.

Dans la très belle vallée de l'Okanagan, nous aurons à lutter contre les plantes aquatiques dans les lacs de toute la région centrale du sud de la Colombie-Britannique. Sous certains aspects, il s'agit d'un problème très local, mais il est aussi important pour le district régional. En outre, c'est une question provinciale. Une vallée aussi belle que celle-là est aussi un atout pour tout le pays. Le gouvernement fédéral doit donc avoir un rôle à jouer pour ce qui est de régler les problèmes de ce genre.

La circonscription que je représente comprend aussi divers parcs nationaux. J'aimerais que le ministre chargé des parcs nationaux soit ici cet après-midi. Je lui présenterai des instances au cours des prochaines semaines. On pourrait croire que toute personne habitant dans un endroit aussi beau qu'un parc national en Colombie-Britannique ou à proximité connaîtrait les délices d'un paradis terrestre, mais si l'on voyage dans ces régions, on s'aperçoit que ces gens-là ont des problèmes spéciaux.

J'aimerais que le gouvernement fédéral, qui aménage et régit ces parcs, adopte une politique franche et généreuse

afin d'éviter la situation anormale des Canadiens qui vivent dans une région de paysages magnifiques et de beauté naturelle et qui sont découragés et presque au désespoir à cause de la lenteur des solutions apportées à divers problèmes qui relèvent du gouvernement fédéral.

La question de la réfection de la carte électorale a été mentionnée dans le discours du trône et elle préoccupe grandement les gens de ma circonscription. Son nom a différentes origines linguistiques. Le mot Okanagan vient du salish de l'intérieur, qui appartient au grand groupe linguistique salish de la Colombie-Britannique. Le mot Kootenay rappelle le refoulement des peuplades des plaines à travers les Rocheuses de la Colombie-Britannique. La circonscription elle-même conserve encore une partie de cette remarquable diversité suggérée par son nom.

Quand j'ai parlé devant le comité chargé du remaniement de la carte électorale au sujet de sa proposition de créer cette circonscription, j'ai fait allusion à ces origines et le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) m'a demandé de donner plus de détails. A cette époque je n'ai pas pris le temps de le faire, mais voici ce que j'aurais voulu dire. C'est là un des problèmes de cette circonscription et j'aimerais rendre hommage au député qui n'a précédé, M. Douglas Stewart, qui a représenté cette région pendant six ans avant de prendre sa retraite.

● (1620)

Nous avons perdu et nous continuous de perdre trop de gens de la Colombie-Britannique, qui font face aux problèmes que pose la représentation d'une si grande région et qui essaient de comparer la rémunération qu'ils reçoivent avec ce qu'ils pourraient retirer d'autres professions en Colombie-Britannique. Ils connaissent la difficulté de voyager l'hiver dans un comté si vaste. Toute personne de cette province qui a une jeune famille et qui tente de représenter son comté à la Chambre a toute ma sympathie, parce que cela engendre de grandes difficultés. L'un des avantages d'une éventuelle réfection de la carte électorale, que je souhaite, serait de donner à la province de la Colombie-Britannique une représentation plus équitable que celle qu'elle a actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Les circonscriptions sont grandes. Toute nouvelle proposition de redistribution ne semble pas s'attaquer à la racine du problème pour nous qui représentons la Colombie-Britannique. Je suis d'accord avec M. Stewart qui a donné comme raison de sa démission l'effort que représente sa tâche. Il ne faudrait pas abandonner une expérience de six années à cause de ces difficultés. Toutefois, je sympathise entièrement avec lui. J'espère que la redistribution ira de l'avant et qu'elle accomplira quelque chose.

La télédiffusion des débats de cette Chambre est une autre proposition intéressante du discours du trône. Elle est à la fois intéressante et amusante parce qu'il y a déjà six ans, alors que j'étais ici, on a prétendu que c'était nécessaire et que cette évolution contribuerait en quelque sorte à la démocratie du pays. Je fus intéressé d'entendre le président du conseil privé (M. Sharp) en parler il y a une ou deux semaines, disant qu'il recommanderait la télédiffusion des débats de cette Chambre. Je voudrais le mettre en garde contre cette mesure à laquelle je me suis opposé il y a six ans et à laquelle je continuerai de m'opposer.

J'ai toujours admiré la teinte des cheveux du député d'Eglinton, mais je ne crois pas qu'il pourra rivaliser avec Betty Kennedy lorsqu'il sera à l'émission «Front Bench Challenge», et je ne crois pas non plus que la cote d'écoute d'une telle émission dépasserait celle de l'émission qui a captivé de plus en plus de Canadiens au cours des années. Même si l'on intitulait une telle émission «La soirée des bavards», je ne crois pas que sa cote d'écoute approcherait celle des émissions télédiffusées par cette grande institution canadienne qui nous a permis de suivre les parties d'Équipe Canada ces dernières semaines.

Je crois au système représentatif de la démocratie parlementaire. Je crois qu'il constitue la meilleure garantie de liberté que n'importe quel pays peut avoir, et je crois qu'il devrait être indépendant en tant qu'entité valable et utile. Je crois que le premier ministre (M. Trudeau), notamment au cours de sa campagne électorale de 1968, a nui énormément à la démocratie au Canada en parlant de démocratie de participation ce qui a amené beaucoup de personnes à croire que la télévision pourrait en quelque sorte les unir et offrir quelque chose de la même nature que la démocratie directe telle qu'on la connaissait dans la Grèce antique, berceau de la démocratie.

Je ne le crois pas, madame l'Orateur. Je crois que les habitants de ce pays élisent des représentants pour s'occuper des affaires gouvernementales, de sorte que même en les surveillant, ils puissent vaquer à leurs propres affaires en même temps. Cela me surprend d'entendre que la télévision pourra améliorer la nature des délibérations de la Chambre. La télévision, comme l'a dit le professeur McLuhan, est un divertissement, mais notre but ici est d'adopter des lois.

Le très honorable premier ministre, dans son discours, a dit que le principal rôle de la Chambre était de discuter des mesures législatives. C'est notre but, ce n'est certainement pas un divertissement. Ce n'est pas la raison pour laquelle nous sommes rassemblés ici. J'en parlerai plus longuement plus tard, en particulier des tentatives visant à changer fondamentalement la nature du système parlementaire; en effet, c'est ce que la télévision fait à tout ce qu'elle touche: elle le change. Je crois que nous ne devrions pas laisser commencer ce changement, ni le laisser se produire du tout.

Je suis particulièrement déçu de ce que le discours du très honorable premier ministre n'abordait presque pas le problème de l'inflation. Le député de Greenwood (M. Brewin) qui m'a précédé a cité des passages de poésie à la Chambre. J'aimerais en faire autant. C'est tiré de Kenneth McRobbie. Le poème s'intitule très judicieusement «Changing the Constitution» et on peut le trouver dans le numéro d'août 1974, du *Canadian Forum*. Ce vers pourrait répondre à tous ceux qui ont écouté le très honorable premier ministre et qui ont demandé après son discours: «Qu'a-t-il dit au sujet de l'inflation?» Il se lit à peu près comme suit: «Rien que vous puissiez nommer ou voir en plein jour». Je recommande au premier ministre et à tous les députés de la Chambre de lire ce poème.

Une des choses que j'ai notées avec grand plaisir dans le discours du trône est qu'on y recommande que «O Canada» devienne notre hymne national au plein sens juridique et je suis heureux de constater que le projet de loi a subi la première lecture à la Chambre.

J'ai fait partie du comité qui a étudié notre hymne national il y a six ans. Ce comité avait travaillé longuement et durement. A une de ses premières séances, j'avais signalé qu'il suffirait d'accepter la version française de l'hymne et de modifier légèrement la version anglaise. Je crains que le comité ne se soit montré un peu zélé et en fin de compte, un autre concours a été organisé et les Cana-

diens ont été priés d'écrire un nouveau texte et de nous le faire parvenir. Nous avons examiné les 600 textes expédiés. Finalement, toutefois, nous avons accepté la version française et la version anglaise légèrement modifiée. J'estime que ce projet de loi devrait être adopté rapidement à la Chambre et j'espère que les députés de tous les partis l'approuveront.

● (1630)

Madame l'Orateur, je vous remercie de m'avoir à nouveau permis de m'adresser à la Chambre et de servir mon pays. Je suis fier et heureux que mes commettants m'aient choisi pour les représenter. J'ai déjà parlé au nom de ma circonscription et de ma province, et je suis très heureux madame l'Orateur, d'être revenu à cette magnifique institution.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Madame l'Orateur, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole pour la première fois à la Chambre et, surtout, de le faire au nom des habitants de Peel-Dufferin-Simcoe. Tous voudraient se joindre à moi, j'en suis certain, pour féliciter l'Orateur et ses adjoints fort compétents de leur nomination. Tous les trois auront, je le sais, l'appui de tous les députés des deux côtés de la Chambre.

La circonscription de Peel-Dufferin-Simcoe est unique en son genre. Elle renferme une des agglomérations urbaines dont la croissance est la plus rapide en Amérique du Nord, dans la région de Brampton-Bramalea. A mon avis, Bramalea est un modèle pour certaines nouvelles villes qui seront construites au Canada.

De plus, cette circonscription a une industrie agricole très riche qui fait vivre les villes d'Alliston et d'Orangeville. A cela s'ajoute la grande base militaire de Camp Borden. Donc, madame l'Orateur, c'est un privilège réel et un grand honneur d'avoir été élu par des gens dont les intérêts et les préoccupations sont tellement divers. Par votre intermédiaire, je veux remercier tous ceux qui m'ont appuyé et m'ont permis d'être élu. Je tiens à faire savoir aux gens de la circonscription de Peel-Dufferin-Simcoe que je les représenterai avec toute l'équité et toute l'énergie dont je suis capable.

La circonscription de Peel-Dufferin-Simcoe n'a sans doute pas de plus grand bien que sa population. Je suis honoré de la présence à la tribune aujourd'hui d'un groupe de jeunes qui portent un intérêt marqué à la politique. J'ose espérer que leur intérêt ne se démentira pas, et ma plus grande joie serait de voir l'un deux jouir un jour du privilège qui est le mien aujourd'hui de prendre place dans cette enceinte et d'y prendre la parole pour la première fois.

J'ai commencé à m'intéresser à la politique alors que j'étais plus jeune que le benjamin d'entre eux; c'est alors que j'ai décidé, si j'en avais l'occasion, de faire carrière dans la politique. Une parente du côté de mon père, Agnes MacPhail, première femme à siéger à la Chambre des communes, a exercé sur moi une influence considérable. Si les réformes socio-économiques que je contribuerai à faire adopter exercent ne serait-ce qu'une partie de l'influence qu'ont exercé les siennes, je ne serai pas venu ici en vain. Tout comme elle, j'estime que mon baptême d'orateur à la Chambre est sans doute le moment le plus émouvant de ma vie.

Je voudrais féliciter le cabinet, et particulièrement le premier ministre (M. Trudeau), pour le discours du trône. Je pense qu'il aborde les problèmes fondamentaux de la même façon que les gens de Peel-Dufferin-Simcoe.

Il insiste notamment sur l'économie et les facteurs inflationnistes. J'ai été particulièrement heureux d'entendre le premier ministre dire qu'on comptait présenter un nouveau budget le plus vite possible. Selon moi, tout ce que l'on peut faire pour contrer l'inflation peut se faire au moyen du budget. J'approuve l'attitude fondamentale du gouvernement face à l'inflation, qui consiste à prendre tous les moyens possibles pour augmenter la masse des biens et services de façon à répondre à la demande et à prendre les mesures nécessaires pour réduire les effets de l'inflation sur les plus démunis. J'espère que le Parlement adoptera sous peu une loi autorisant le gouvernement à prendre des mesures destinées à freiner le mercantilisme.

Je constate avec grand plaisir que le discours du trône ne prévoit aucune mesure susceptible de paralyser l'économie. S'il nous faut souffrir quelques maux je préfère que ce soit ceux de l'inflation plutôt que du ralentissement de l'économie, qui ajouterait à l'inflation le problème du chômage, comme ce fut le cas dans bien d'autres pays.

J'ai aussi relevé avec joie dans ce discours deux points très importants pour les gens de ma circonscription: l'intention de modifier la loi sur l'assurance-chômage et de continuellement veiller à la juste affectation des dépenses gouvernementales. Les gens sont préoccupés par la loi sur l'assurance-chômage, surtout les dispositions qui prévoient le versement de prestations à ceux qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont mis à pied pour leur mauvaise conduite. Comme chacun sait, j'ai souvent critiqué cette loi et je suis heureux de constater que l'on envisage d'y apporter des modifications.

Dans le temps dont je dispose cet après-midi, madame l'Orateur, je vous entretiendrai de deux des points saillants du discours du trône, questions auxquelles le Canada devra faire face d'ici quelque 25 à 30 ans, soit la production de l'énergie et celle des denrées alimentaires. A mon avis, tout pays qui ne peut essentiellement se suffire à lui-même sur ces deux plans est menacé d'un avenir plutôt sombre.

Par contre, tout pays qui peut se suffire à lui-même dans le domaine de l'énergie, dans celui de la production vivrière, doit forcément jouir d'un niveau d'inflation moins élevé, et d'un chômage inférieur à celui des autres. Il a forcément une base industrielle très forte et deviendra inévitablement chef de file dans le monde à l'avenir. Si vous en doutez, madame l'Orateur, comparez notre inflation, notre chômage avec ceux d'autres pays pauvres en énergie ou en produits alimentaires et vous constaterez que leur inflation dépasse même dans certains cas les 30 p. 100. A mon avis, nous sommes vraiment très fortunés car il existe probablement moins de six pays au monde qui peuvent pourvoir aussi bien à leurs besoins énergétiques et alimentaires que le Canada.

L'an dernier, nous avions eu les oreilles rebattues de la crise de l'énergie. Le sujet revenait constamment dans les journaux et les media et je suppose que même à la Chambre il a prédominé sur tous les autres sujets. Le grand débat sur l'énergie est loin d'être terminé, madame l'Orateur. Nous devons nous rappeler qu'à la fin du siècle, nous aurons besoin de deux fois et demie plus d'énergie que maintenant. Prenons le temps d'y réfléchir.

Je veux féliciter le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) pour la façon magistrale dont il a réglé la crise l'an dernier et lui souhaiter plein succès dans ses futures entreprises. Beaucoup des décisions que lui, le gouvernement et la Chambre devront prendre auront plus d'importance pour l'avenir du pays que toute autre question que je puisse imaginer.

Dans cinq ans et demi seulement, c'est-à-dire en 1980, les États-Unis importeront la moitié de leur consommation de pétrole. En dollars actuels, ces importations—s'ils peuvent se les assurer—leur coûteront de 25 à 30 milliards de dollars. Pensez à ce que cela va représenter pour leur seule balance des paiements. Un des plus grands dangers que fasse courir au Canada la crise de l'énergie, c'est, je pense, que les pays importateurs décident de recourir au protectionnisme pour conserver l'équilibre de leur balance des paiements. L'Ontario exporte les deux tiers de son énergie vers les États-Unis, qui constituent donc un marché tout trouvé.

Il y a autre chose qui me préoccupe, madame l'Orateur, c'est la crainte de voir la propriété de nos ressources naturelles nous échapper. A cet égard, j'ai eu le plaisir de constater que le discours du trône marque l'intention d'intervenir sur ce plan. J'ai également été heureux d'entendre le gouvernement annoncer la présentation de directives et de politiques relatives à la quantité exportable d'uranium. Cette politique tiendra compte de nos besoins à long terme. Tous les Canadiens peuvent être fiers de l'immense succès du CANDU. Tous les députés le sont, je pense.

● (1640)

Nous utilisons de plus en plus d'énergie. La consommation de pétrole s'est accrue de 4 p. 100 et celle d'énergie électrique, de 7 p. 100. Cela montre qu'on fait de plus en plus confiance à l'électricité plutôt qu'au pétrole. L'Ontario, qui produit actuellement beaucoup d'énergie électrique, en utilisera davantage. Il est très concevable qu'en 1990, la moitié de l'énergie électrique consommée en Ontario sera produite grâce à l'uranium. L'énergie tirée de l'uranium répondra à 20 ou 25 p. 100 de l'ensemble des besoins de la province.

Nous devons certes faire tout notre possible pour veiller à ce que l'industrie de l'uranium reste propriété canadienne. De toute façon, je suis heureux de voir que l'on tend à préférer l'uranium au pétrole comme source énergétique. L'utilisation de cette source propre d'énergie répondra certainement à la plupart des objections des spécialistes de la protection de l'environnement et de la conservation. Qui plus est, l'énergie ainsi produite est pratiquement à l'abri de l'inflation.

En tant que Canadien, je ne serais pas rassuré de penser que notre industrie de l'uranium pourrait passer aux mains de sociétés étrangères. Je sais que les investissements étrangers dans ce secteur sont importants. Je n'accepterais pas volontiers que notre industrie de l'uranium soit reprise par des sociétés pétrolières multinationales. Ce serait lancer un défi à l'indépendance économique du Canada. Nous ne pouvons tout bonnement pas le permettre. Il me semble que si les personnes qui détiennent des intérêts dans cette industrie désiraient les vendre, c'est le gouvernement qui devrait en être l'acheteur. Nous devrions acheter ces installations. L'uranium a une telle importance qu'il faut le considérer comme un service d'utilité publique. Je serais prêt à aller plus loin encore et à mandater un organisme fédéral, la Corporation de développement du Canada peut-être, ou un autre organisme du genre, de se lancer activement dans la recherche d'uranium. Le gouvernement doit être engagé dans ce domaine.

J'ai été heureux de constater que, dans le discours du trône, le gouvernement exprimait son intention de créer Petro-Canada. Le gouvernement doit le faire immédiatement. Il doit donner à cette société de la Couronne un mandat qui lui permette de jouer un rôle important et efficace dans le domaine de l'énergie. J'aimerais que la société s'occupe de recherche du pétrole, d'étude de rentabilité des puits, de raffinage de base et, peut-être, de fabrication et de commercialisation des dérivés du pétrole même si l'on n'a peut-être pas envisagé ce rôle pour Petro-Canada.

Quand nous parlons d'inflation, nous parlons évidemment d'articles dont le prix a augmenté considérablement. Je pense aux fertilisants, aux vêtements etc. Il y a toujours un dénominateur commun dans ces augmentations: ce sont tous des produits à base de pétrole ou de dérivés du pétrole. Si nous nous intéressons aux profits excessifs, nous pourrions étudier comment les compagnies pétrolières commercialisent leurs produits. Je pense ici à la commercialisation des dérivés du pétrole. C'est peut-être là que devrait se trouver le domaine de Petro-Canada. Contrairement à ce que plusieurs avancent, je ne crois pas que Petro-Canada devrait s'occuper de la vente au détail.

Les détaillants de produits pétroliers sont à l'heure actuelle les plus efficaces de notre économie et je ne crois pas que le gouvernement doive leur faire concurrence. Nous pourrions certainement donner à Petro-Canada ou à un organisme semblable un mandat assez ferme pour qu'il puisse faire sentir sa présence dans le domaine des questions pétrolières surtout dans le Grand Nord canadien qui, d'après la constitution, relève de la compétence du gouvernement fédéral.

J'aimerais aussi voir Petro-Canada assumer un autre rôle. Nous devrions envisager de permettre à Petro-Canada de s'occuper de commercialisation. Si nous devons, dans l'intérêt de l'Est du Canada, conclure des accords à long terme avec, disons, le Venezuela ou n'importe laquelle des sociétés nationales productrices de pétrole, je crois que Petro-Canada serait l'organisme gouvernemental tout désigné pour ce faire au nom de tous les Canadiens.

Permettez-moi de soulever, à propos de l'énergie, une autre question qui n'a peut-être pas reçu toute l'attention qu'elle mérite. Je parle de l'usage efficace de l'énergie. Lorsque nous parlons de l'usage de l'énergie au Canada,

nous parlons, me semble-t-il, d'une équation à trois inconnues: la disponibilité, le prix et la distribution de l'énergie. Je crois que le Canada dispose probablement de plus d'énergie par habitant que tout autre pays du monde. Ce qui nous préoccupe ce n'est pas tellement de manquer d'énergie que de consommer l'énergie peu coûteuse dont nous disposons présentement. Traditionnellement, notre énergie ne nous a pas coûté cher. Peut-être moins de 3 p. 100 de nos coûts de production sont consacrés à l'énergie et peut-être y consacre-t-on 5 p. 100 de notre revenu disponible. Nous n'avons jamais songé sérieusement à des façons de consommer l'énergie avec le plus d'efficacité possible.

Qu'il me soit permis d'avancer la thèse suivante. Chaque fois que nous accroissons d'un pour cent l'utilité de notre consommation d'énergie, nous augmentons d'autant notre réserve d'énergie disponible à moindre prix. Je ne dis pas que nous devons épuiser l'énergie. Le fait d'accroître l'utilité de la consommation que nous en faisons rendra disponible davantage d'énergie à un moindre coût pour les besoins domestiques et industriels. Que l'on songe à toute l'énergie consommée au Canada aux fins de transport et autres. Présentement, nous ne transformons en énergie qu'environ 40 p. 100 des ressources énergétiques extraites du sous-sol. Nous pouvons sans aucun doute appliquer nos connaissances en génie et en conception industrielle à la création de machines qui feront un travail plus efficace que nos machines actuelles. Je me plais à penser que nous pouvons créer des machines qui accompliront le même travail tout en consommant 25 p. 100 moins d'énergie.

Certains pays du monde, et notamment les États-Unis, se préoccupent davantage de la pénurie d'énergie. Les gouvernements ont essayé d'inculquer à leurs citoyens une éthique de la conservation. Les gouvernements veulent que les citoyens opèrent un changement fondamental de leurs habitudes de vie et consomment moins d'énergie. Jusqu'ici, presque tous ces programmes ont échoué. A mon avis, il nous faut, grâce à de meilleures techniques, à une meilleure conception, créer du matériel supérieur. Nous pourrons ainsi maintenir notre niveau de vie actuel, protéger l'environnement et maintenir la productivité de l'industrie tout en utilisant moins d'énergie.

Je soutiens que le gouvernement fédéral a un rôle déterminant à jouer sous ce rapport. Le ministre, que j'ai regardé hier soir à la télévision, a dit qu'il fallait veiller à conserver le pétrole. Moi, je prétends qu'il est tout aussi important de l'utiliser efficacement. Le problème n'est pas que l'industrie ne collabore pas aux programmes de conservation, c'est surtout qu'elle ne peut se procurer le matériel qui lui permettrait d'économiser l'énergie.

Je le répète, on peut réaliser de grandes économies grâce à une meilleure conception. A-t-on déjà songé à la quantité énorme d'énergie qui se perd dans les systèmes de ventilation, à l'énergie qu'on perd avec les eaux usées. Cette chaleur, cette forme d'énergie pourraient être recyclées.

A mon sens, le gouvernement doit donner l'exemple et promouvoir les bonnes conceptions, et le régime fiscal doit encourager l'installation de matériel plus efficace. Il faut prévoir des incitatifs.

Après tout, nous l'avons fait pour ceux qui se préoccupent de l'environnement. Ces dernières années, le Canada s'est intéressé davantage à la qualité de l'environnement et nous avons demandé à l'industrie de réparer les dégâts qu'elle cause et, dans certains cas, d'utiliser du combustible de meilleure qualité. Grâce à la structure fiscale, on a pu installer du matériel de meilleure qualité. Maintenant, nous voyons l'autre côté de la médaille et nous songeons à conserver nos ressources énergétiques. A mon avis, cette préoccupation est peut-être aussi importante sinon plus importante que la précédente. Nous pourrions peut-être nous servir de certains des encouragements fiscaux qui ont servi à promouvoir les objectifs des spécialistes de l'environnement pour favoriser la conservation nos ressources énergétiques.

[M. Milne.]

● (1650)

J'aime croire que le gouvernement, par ses activités et ses programmes dans le domaine de la recherche, essaiera vraiment d'améliorer le rendement de la production de l'électricité. Peut-être d'ici 1990, et certainement d'ici l'an 2000, 25 à 30 p. 100 de toute l'énergie utilisée au Canada ne servira qu'à produire de l'électricité. Pensez donc à ce que représenterait une amélioration de 5 p. 100 dans nos méthodes de production d'électricité et d'utilisation de nos ressources.

Le rendement thermique est en fait le rapport entre la quantité d'énergie utilisée et la quantité d'énergie électrique produite. On peut encore beaucoup améliorer le processus. Il est surtout question ici de métallurgie et du degré de chaleur que les métaux utilisés aujourd'hui peuvent supporter. Je crois que c'est un domaine très utile dont devrait s'occuper le gouvernement.

Lorsque nous nous préoccupons de secteurs d'intérêt national, il se pourrait que le gouvernement doive utiliser les moyens d'action qu'il possède. Il devrait étudier très sérieusement le code canadien du bâtiment. Nous construisons de grands immeubles industriels sur plusieurs acres et nous n'exigeons que très peu ou un minimum d'isolation dans ces édifices. Nous ne nous préoccupons pas de rendre ces immeubles efficaces en ce qui concerne l'énergie en exigeant une isolation adéquate. Cela n'augmenterait le coût de construction que d'un très faible pourcentage. Il ne coûterait que très peu d'argent d'améliorer les qualités thermiques des édifices.

Bien que le code du bâtiment doive avoir une très vaste application et viser de nombreuses entreprises il y a toujours lieu de l'améliorer.

J'attends du gouvernement qu'il fasse un pas de plus en publiant un tableau comparatif de l'outillage employé souvent par les principaux usagers d'énergie. Je pense, par exemple, aux climatiseurs. Je crois savoir que certains utilisent l'énergie avec une efficacité supérieure de 30 p. 100 à celle d'autres. Les secteurs de la fabrication et de la production devraient certes s'en préoccuper. Le gouvernement a peut-être un rôle à jouer dans ce domaine.

Je voudrais faire une ou deux remarques au sujet de l'énergie. Dans le cadre du vaste problème important qui nous occupe, j'ai souvent songé aux contrats d'exportation. Le Canada et les Canadiens possèdent de grands intérêts dans l'exportation d'énergie. Certains proposent qu'on y mette fin graduellement, d'autres que l'on exige un prix plus élevé. Dans une certaine mesure ils ont raison. On s'inquiète également des graves dommages que l'on peut infliger à l'économie américaine en agissant ainsi, domaine qui nous touche de très près. Par ailleurs, l'Ontario importe une quantité importante d'énergie des États-Unis, le charbon.

Pour ce qui est de l'énergie, les États-Unis sont dans une situation critique à l'heure actuelle. Ils possèdent d'immenses réserves de pétrole sur le talus septentrional. Nous pourrions peut-être essayer de trouver, avec nos amis américains, un moyen de leur permettre d'utiliser davantage nos ressources à l'heure actuelle, si ces ressources sont remplacées par d'autres au fur et à mesure que les richesses du talus septentrional seront exploitées. Nous

payerions un prix équivalent à celui que nous exigeons actuellement des États-Unis. Cela les aiderait en quelque sorte à résoudre leur grave problème. Cela nous assurerait en outre un des grands avantages que devrait comporter notre base industrielle, c'est-à-dire l'énergie à un prix moyen ou à bon marché qu'ils pourraient utiliser. Si nous pouvions négocier une entente dans ce sens, ce serait dans l'intérêt de nos deux pays.

Il y a une autre question qui me tient beaucoup à cœur. Il s'agit des crédits alloués par le gouvernement au budget consacré à la recherche. Chaque Canadien doit être fier du succès énorme du réacteur CANDU. Toutefois, il ne faut pas s'arrêter là en se pâmant devant le travail accompli. Il y a encore beaucoup à faire. Nous devons avancer rapidement dans le domaine des réacteurs sur générateurs. J'aimerais croire que le Canada pourrait être l'un des premiers au monde dans le domaine des prototypes, pouvant concevoir la mise en application de la fusion. Le pays qui y arrivera le premier sera celui dont l'avenir fera l'envie de tous les autres. C'est ainsi que je veux voir le Canada.

Je constate que mon temps de parole est pratiquement écoulé. J'ai voulu avancer certaines opinions très fermes au sujet du pipe-line de la vallée du Mackenzie. J'espérais avoir le temps de parler de l'alimentation, problème que j'ai soulevé plus tôt. Je voulais parler des problèmes que connaît cette industrie, dire quelles devraient être, à mon avis, les relations entre les offices de commercialisation et les producteurs et les consommateurs. J'espère que j'aurai à nouveau l'occasion de prendre la parole afin d'exprimer mon opinion.

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, je vois qu'il est 5 heures. Sans doute pourrions-nous déclarer qu'il est 5 heures et proposer l'ajournement de la Chambre à lundi.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est maintenant 5 heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à 2 heures lundi, en conformité d'un ordre de la Chambre adopté plus tôt aujourd'hui.

(A 5 heures, la séance est levée d'office.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CORRECTION AU *FEUILLETON ET AVIS*

M. l'Orateur: A l'ordre. Compte tenu de l'ordre spécial adopté vendredi dernier, la présidence est d'avis que l'ordre des travaux, tel qu'il apparaît au haut de la page 7 du *Feuilleton*, devrait être révisé pour se lire comme il suit:

1. Questions inscrites au *Feuilleton*.

2. Questions orales.

3. Ordres émanant du gouvernement.

4. Débat sur l'Adresse.

5. Affaires émanant des députés, de 5 heures de l'après-midi à 6 heures du soir.

De plus, à 10 heures ce soir, il pourrait y avoir délibération sur la motion d'ajournement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) présente, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité spécial chargé de préparer et de présenter la liste des membres des comités permanents de la Chambre.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Messieurs

Bussières	Lapointe	O'Sullivan
Condon	MacDonald (Egmont)	Pinard
Daudlin	MacKay	Reid
De Bané	Maine	Roche
Fortin	Mitges	Symes
Jelinek	Nicholson (M^lle)	Tessier
Lachance		Wenman
Lambert (Edmonton-Ouest)		

IMPRESSIONS

Messieurs

Allard	Forrestall	Patterson
Andres (Lincoln)	Francis	Pelletier (Sherbrooke)
Appolloni (M^me)	Grafftey	Pinard
Clarke (Vancouver Quadra)	Holt (M^me)	Raines
Daudlin	Loiselle (Chambly)	Reid
Ellis	Maine	Reynolds
Epp	Marshall	Rodriguez
	Parent	Symes

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Messieurs

Balfour	Hnatyshyn	Marceau
Béchard	Laprise	McCleave
Brewin	Lawrence	Poulin
Fox	MacGuigan	Robinson

Le comité propose que le comité mixte de la direction du restaurant du Parlement se compose des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Allard	Isabelle	Roberts
Bégin (M^lle)	Langlois	Roy (Laval)
Crouse	Lumley	Schumacher
Gauthier (Ottawa-Vanier)	McKinley	Skoreyko
Gilbert	Munro (Esquimalt-Saanich)	Stewart (Cochrane)
Guay (Saint-Boniface)	Neil	Stollery
	Paproski	

Le comité propose aussi qu'un message soit envoyé au Sénat lui demandant de s'unir aux Communes pour former le comité mixte des impressions, celui de la bibliothèque du Parlement, celui des règlements et autres textes réglementaires et celui du restaurant du Parlement et que les députés représentant les Communes au sein de ces comités soient ceux dont les noms figurent dans le présent rapport.

[*Plus tard*]

M. Sharp propose que le rapport soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRANSPORTS

LA PROPOSITION DE BILINGUISME OBLIGATOIRE POUR LES PILOTES DU SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de la Chambre en vue de proposer aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion appuyée par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que, l'anglais étant la langue des communications maritimes internationales, la Chambre ordonne au gouvernement et en particulier au ministère des Transports, de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher tout effort de la part de la société de la couronne connue sous le nom d'Administration de pilotage des Laurentides visant à exiger que les pilotes des navires en service sur le Saint-Laurent soient bilingues.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement qui nécessite le consentement unanime. La Chambre accepte-t-elle la motion à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

LA QUESTION DE L'ENTRETIEN DES RAILS DE CHEMINS DE FER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre, afin de proposer une motion de nature urgente et pressante. Il s'agit de la divulgation faite dans le troisième rapport du comité du transport ferroviaire de la Commission canadienne des transports selon laquelle les déraillements au CN et au CP en 1972 ont triplé par rapport à ceux de 1959 et doublé par rapport à ceux de 1969 et que les morts et les blessures provoquées par ces déraillements ne peuvent qu'augmenter. La Commission des transports propose la réduction du poids et de la hauteur des charges (diminuant ainsi le rendement de ces chemins de fer) «à moins que les programmes et les normes pour l'entretien des rails soient améliorés, afin d'éliminer les causes de ces déraillements». Je propose donc appuyé apr le député de Darmouth-Halifax-Est (M. Forestall):

Que la Chambre, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés dans la loi sur les chemins de fer, recommande instamment au gouvernement d'ordonner sur-le-champ au CN et au CP d'améliorer les programmes et les normes d'entretien des voies ferrées, afin que ces chemins de fer puissent remplir leur fonction subventionnée qui est de desservir les Canadiens de façon sûre et efficace.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion proposée, en conformité de l'article 43 du Règlement, qui nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1410)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA MARCHE À SUIVRE POUR L'ÉTUDE DU BILL CONCERNANT L'ARRÊT DE TRAVAIL DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin):

Que, pendant le débat de la motion de deuxième lecture du bill portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, aucun député, à l'exception du premier représentant de chaque parti, ne prenne la parole pendant plus de vingt minutes;

Et que la Chambre ne s'ajourne pas aujourd'hui avant que le bill n'ait franchi l'étape de la deuxième lecture.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il accord?

[M. Cossitt.]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour autant que je sache, monsieur l'Orateur, la première partie de la motion a fait l'objet de discussions pour savoir si les discours après le premier tour seraient limités à 20 minutes chacun. Nous avons fait savoir que nous étions disposés à accepter cette proposition, mais je ne sache qu'il ait été fermement décidé de siéger sans limite de temps au-delà de 10 heures.

M. Woolliams: Ne voulez-vous donc pas mettre fin à la grève?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bien sûr. Nous sommes disposés à recourir au vote ce soir à 10 ou même à 11 heures. Je propose que nous revisions la motion et que nous convenions dès à présent de limiter les discours à 20 minutes après le premier tour, mais que nous laissions en suspens la question de savoir si nous siégerons au-delà de 10 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. Soyons parfaitement clairs. La motion ne saurait être mise en délibération sans consentement unanime. Peu importe que nous en venions à un accord. La motion ne peut pas être mise en délibération dans sa teneur actuelle sans le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord pour mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur. Cela devrait faire l'objet de plus amples consultations, à notre avis.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être présentée sous sa forme actuelle. Je pourrais peut-être demander à la fin de la période des questions s'il est possible de retrancher la dernière partie de cette motion. On pourrait alors la présenter.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pendant que les députés du NPD essaient de s'entendre sur la durée de leur discours au cours du débat, nous pourrions convenir maintenant de les limiter à 20 minutes? La Chambre ne pourrait-elle pas émettre un ordre qui les limiterait à 20 minutes après que les premiers orateurs du gouvernement et du principal parti de l'opposition auront parlé? Les autres partis auraient ainsi la chance d'étudier cette question.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, sur la première partie de cette motion, nous, du Parti Crédit Social du Canada, sommes parfaitement d'accord. Mais étant donné que d'autres situations semblables n'ont pas été réglées à l'avantage des parlementaires, je pense que la dernière partie de cette motion devrait être mise de côté et discutée plus amplement avant d'être adoptée.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Pour que tout soit bien clair, la Chambre accepte-t-elle la motion suivante:

Que, pendant le débat de la motion de deuxième lecture du bill portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, aucun député, à l'exception du premier représentant de chaque parti, ne prenne la parole pendant plus de vingt minutes.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE 1974 SUR LA MANUTENTION DES GRAINS DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

MESURE PRESCRIVANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) demande à présenter le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA COMPOSITION ET LES POUVOIRS DE LA COMMISSION

L'hon. Jean Chrétien (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien) demande à présenter le bill C-13, tendant à modifier la loi sur la Commsision d'énergie du Nord canadien.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI ÉTABLISSANT LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA CORPORATION

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre de l'Industrie et Commerce) demande à présenter le bill C-14, intitulé «Loi établissant la Banque fédérale de développement».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ DES TERRES INDIENNES

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES LICENCES ET LES REDEVANCES

L'hon. Jean Chrétien (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill C-15 intitulé «Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je remarque qu'on s'est déjà entendu quant à la

deuxième lecture du bill que présente le ministre du Travail (M. Munro). Après m'être renseigné sur la possibilité d'obtenir le bill maintenant, je me demande si on ne pourrait pas accélérer les choses et ainsi faciliter la tâche à tous les députés.

M. l'Orateur: Nous y avons pensé. Sauf erreur, on a pris des mesures pour distribuer des copies du bill presque sur-le-champ.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA PARTICIPATION DU MINISTRE DES FINANCES AUX CONSULTATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il participe à la série de consultations avec les principaux groupes de notre société en vu de vaincre l'inflation, ce dont parle le discours du trône. Le ministre participe-t-il à ces consultations?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur.

● (1420)

LE PROGRAMME DE CONSULTATIONS RELATIVES AU PROJET DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais demander au ministre des Finances quel est le programme des consultations auxquelles il participe et s'il fait des suggestions précises, par exemple, en vue d'établir un juste équilibre entre les salaires, les prix et les profits. Quelle est l'orientation de ces consultations, quelle forme prennent-elles et quelles sont les intentions du ministre?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Le député a eu la gentillesse de citer un extrait du discours que j'ai fait à Vancouver. Je peux lui dire que les consultations ont une allure officieuse pour le moment. Lorsqu'elles se concrétiseront, nous donnerons, le premier ministre ou moi-même, de plus amples renseignements.

M. Stanfield: D'après le discours que le ministre a fait à Vancouver et dont il a parlé . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est vous qui en avez parlé!

M. Stanfield: Bon, nous en avons tous les deux parlé. J'aimerais demander au ministre si ses consultations ont pour but d'en arriver à un accord qui tiendrait lieu de lignes directrices en quelque sorte. Est-ce là le but des consultations? Ou est-ce un grand secret—simplement un moyen de masquer la confusion et l'ignorance du gouvernement et de gagner du temps?

M. Turner (Ottawa-Carleton): La politique du gouvernement a été suffisamment claire pour lui garantir un nouveau mandat à la Chambre. Quant à la nature des consultations, cette politique a été établie compte tenu des nouveaux aspects de l'inflation; comme le député le sait, celle-ci s'est aggravée. Je pense aux mauvaises récoltes au

Canada et ailleurs, ainsi qu'à la résistance prolongée du prix des marchandises qui reflète la régression de l'économie de certaines des grandes puissances et au fait que le prix du pétrole a quadruplé. Tout cela montre que l'inflation s'accroît et que pour en venir à bout, il faudra que le Canada, et d'autres pays fassent un effort plus soutenu qu'on ne l'aurait prévu il y a six mois.

Dans les circonstances, et à l'instar du premier ministre et d'autres de mes collègues, je fais le bilan de la situation à l'intention des divers groupes qui composent l'économie, dans l'intention de rechercher un accord général sur la meilleure façon de faire face à la situation, dans le cadre de la politique que nous prônons.

* * *

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—LA PROPOSITION DE NATIONALISATION DE LA SOCIÉTÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme il s'est engagé la semaine dernière à étudier la suggestion présentée au nom du Nouveau parti démocratique, par le député de Winnipeg-Nord, c'est-à-dire la nationalisation de la société United Aircraft dont les travailleurs sont en grève depuis maintenant neuf mois, le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui ce que le gouvernement entend faire sur ce point important?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas aujourd'hui, mais je tiens à faire remarquer que par principe j'étudierai toutes les suggestions qui me seront présentées dans une intention sérieuse par les députés des autres partis. C'est dans cet esprit que j'ai reçu la suggestion du collègue du député. Il serait bien sûr erroné de penser que j'appliquerai infailliblement toutes les idées ainsi prises en considération.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer le premier ministre que je n'ai aucune illusion sur ce point. Étant donné les initiatives du gouvernement lui-même dans le domaine de l'aéronautique, notamment en ce qui a trait à la De Havilland de Toronto, étant donné que les conditions offertes aux employés de cette société demeureront meilleures que celles qu'obtiendront les grévistes de la United Aircraft si l'on accède à leurs demandes, étant donné, enfin, les projets et les travaux du gouvernement pour l'industrie de l'ADAC, travaux qui, manifestement, ont des répercussions sur la fusion des deux compagnies, le premier ministre assurera-t-il la Chambre que, quelle que soit la ligne de conduite adoptée, il nous dira d'ici la fin de la semaine ce que le gouvernement entend faire?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le sens de la question, je n'accepte pas cette proposition. Ce n'est ni la politique, ni l'habitude du gouvernement de tenter de régler les conflits de travail relevant des juridictions provinciales en prenant en charge les compagnies.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby peut poser une dernière question supplémentaire.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour clarifier la situation aux yeux du premier ministre, je ne suggérais pas de résoudre des conflits ouvriers en prenant le contrôle de l'industrie. Je soulevais le problème économique de l'intégration de deux entreprises, l'une par le gouvernement canadien et l'autre par une entreprise privée américaine, dans le but de réaliser un certain objectif économique que le gouvernement a lui-même déclaré vouloir réaliser.

La question que je pose au premier ministre est d'ordre économique. Afin de faciliter la réalisation de cet objectif par le gouvernement, ce dernier songe-t-il à prendre ce genre de mesure afin d'appliquer son propre programme?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député soulève encore en grande partie le fond de la question à laquelle j'ai répondu l'autre jour. Je tiens à établir très clairement que l'on ne peut déduire de ma réponse que nous allons résoudre des problèmes de relations de travail en procédant à une forme quelconque de nationalisation.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—L'OCTROI DE LA PENSION AUX VEUVES DE 60 ANS OU PLUS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Prochainement, un bill sera présenté en vue d'octroyer la pension de sécurité de la vieillesse aux épouses qui ont 60 ans. Or, je reçois un courrier assez volumineux de personnes âgées, de sexe féminin, qui désirent savoir si celles, dont le mari est disparu, seront visées par le projet de loi permettant à toutes les femmes de 60 ans ou plus de toucher leur pension en vertu des dispositions du bill qui sera présenté.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, en tant que ministre responsable de la situation de la femme, je tiens à signaler à l'honorable député que le projet de loi en cause ne s'applique pas seulement à l'épouse, mais à tout conjoint de 60 à 65 ans, qui est dans le besoin, qu'il soit homme ou femme. L'objectif de la loi est bien indiqué. La loi visera simplement le conjoint, et ne pourra évidemment pas s'appliquer dans le cas où l'un des conjoints n'a pas encore 65 ans.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Si l'un des conjoints est disparu, est-ce que cela signifie qu'à 60 ans la conjointe n'aura pas droit aux bénéfices de cette nouvelle loi sociale? Si la conjointe n'a pas droit à la pension, de quelle façon sera-t-elle traitée, et de quelle façon pourra-t-elle être enfin respectée à titre d'être humain?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, si le conjoint de plus de 65 ans est décédé, celui qui survit s'appelle un veuf ou une veuve, et non pas un conjoint, et il ne sera pas sujet à la loi en cause. La solution dans ce domaine-là sera apportée par l'intermédiaire d'un programme de revenu garanti dont on a convenu, et d'un programme de supplément du revenu pour ceux qui sont en mesure de gagner leur vie.

M. Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Lorsque le ministre parle de revenu annuel garanti, entend-il copier le programme des créditistes?

M. Lalonde: Dieu m'en préserve, monsieur le président!

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA TRANSMISSION AU CONSOMMATEUR DES BÉNÉFICES DE L'ABOLITION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES VÊTEMENTS ET LES CHAUSSURES—LES MESURES DE VÉRIFICATION AUPRÈS DES DÉTAILLANTS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le premier ministre a déclaré au lendemain des élections, que le ministère de la Consommation et des Corporations avait reçu ordre de vérifier si les magasins de vente au détail transmettaient aux consommateurs la réduction de la taxe de vente fédérale sur les vêtements et les chaussures; le ministre pourrait-il dire brièvement à la Chambre quelles dispositions ont été prises à cet égard?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Des rencontres ont déjà eu lieu entre des fonctionnaires de mon ministère et des représentants de l'entreprise privée. Je dois envoyer ces jours-ci une lettre à tous les présidents des compagnies en cause. Je veux assurer la Chambre que déjà un certain travail s'accomplit dans ce domaine. J'ai annoncé qu'un rapport complet sur la question sera remis au ministre des Finances d'ici la fin de l'année.

● (1430)

[*Traduction*]

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que jusqu'ici le ministère n'a exercé aucune surveillance à l'égard de ces articles?

[*Français*]

M. Ouellet: Il y en a déjà, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à celle du député de Northumberland-Durham. Les agents du ministère de la Consommation et des Corporations surveillent-ils réellement le commerce de détail au Canada afin de s'assurer que la réduction de la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures est bien accordée aux consommateurs?

[*Français*]

M. Ouellet: La réponse est oui. Ce travail, qui ne se fait pas dans une journée, est commencé, et s'échelonnera sur une période de plusieurs semaines. On a demandé aux compagnies intéressées de nous fournir des renseignements, des chiffres afin de nous assurer que cette taxe est bien «passée» et aussitôt que nous aurons terminé ce travail, un rapport sera présenté au ministre des Finances, et je prévois que ce sera à la fin de l'année.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RETRAIT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME CHARGÉ DES ENQUÊTES RELATIVES AUX ACCIDENTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, compte tenu des difficultés très sérieuses qui se sont posées lors d'une enquête du coroner tenue à Frobisher Bay sur un accident tragique survenu il y a quelques années, le ministre des Transports pourrait-il nous dire s'il songe à présenter au plus tôt une mesure législative tendant à ôter l'organisme de réglementation la responsabilité des enquêtes relatives aux accidents de transport au Canada et d'autres questions et méthodes de sécurité connexes?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'espère que nous pourrons le faire au cours de la présente session.

* * *

LA CONSOMMATION

LA MISE EN VIGUEUR DE LA MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE LA CONCURRENCE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, étant donné que, selon l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, la deuxième étape de la prétendue mesure du gouvernement sur la concurrence nous serait sans doute proposée d'ici la fin de l'année, le ministre pourrait-il nous dire si le projet tient toujours? Quand a-t-il l'intention de présenter cette mesure?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, évidemment lorsque mon prédécesseur a parlé de ce calendrier de travail, il ne tenait certainement pas compte de la possibilité d'élections générales cet été. J'ai déjà annoncé qu'avant de procéder à la deuxième étape de l'étude de ce projet de loi, il y aurait des consultations intensives avec les parties intéressées. Moi-même, mon secrétaire parlementaire et des fonctionnaires de mon ministère rencontrerons les parties intéressées avant de procéder à la deuxième étape, qui ne pourra pas être terminée avant la fin de cette année.

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que les prévisions de chômage pour l'an prochain à cette époque s'établissent à 7.8 p. 100, et que les prix ainsi que les taux d'intérêt continuent de monter, le ministre voudrait-il nous dire s'il se propose de présenter une mesure qui allégerait au lieu d'augmenter les vexations que les règlements suscitent aux petits commerçants canadiens, afin qu'ils puissent en général créer des emplois et accroître leur production, dans l'espoir qu'il en résultera une baisse des prix?

Questions orales

[*Français*]

M. Ouellet: Je ne vois pas du tout le rapport entre les prémisses de l'honorable député et ses conclusions. Ce qui est essentiel, monsieur l'Orateur, c'est de présenter un projet de loi qui accorde au Canada une concurrence vraiment juste et efficace. Il est extrêmement important qu'il y ait un projet de loi sur la concurrence qui protégera réellement les petites compagnies.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'ANNONCE DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE AVANT LA PRÉSENTATION DU BUDGET

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au ministre des Finances; je suis heureux qu'il soit de retour parmi nous, car il pourra répondre à certaines questions d'intérêt national. Étant donné que les économistes prévoient pour le début de 1975 un taux de chômage de près de 8 p. 100, ce qui entraînera une perte de plusieurs milliards de dollars en ce qui a trait à la productivité au Canada, a-t-il l'intention, avant de présenter son budget, d'annoncer de nouvelles mesures visant à renverser la hausse prévue du taux de chômage?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sans accepter la teneur du préambule de la question du député, je répondrai que je dirai tout ce que j'ai à dire le soir de la présentation du budget. Le député aurait tort de s'imaginer que nos problèmes intérieurs peuvent se résoudre en dehors de tout contexte international.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LES VUES DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, étant donné les mises à pied qui ont eu lieu dans l'industrie du bois tant en Colombie-Britannique qu'au Québec, en raison du ralentissement que connait l'industrie de la construction, le ministre entend-il demander aux banques et aux institutions financières de réduire les taux d'intérêt hypothécaire touchant les nouvelles résidences au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense avoir répondu maintes fois à cette question, notamment de la part du député d'Oshawa-Whitby qui remplit maintenant les fonctions de leader de son parti.

* * *

LA RECHERCHE

LE BESOIN DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DOMAINE MÉDICAL—L'EXODE DES RECHERCHISTES ATTRIBUABLE AU MANQUE DE FONDS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le 4 avril dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'était engagé devant le comité à faire son possible pour fournir cette année au Conseil de la recherche médicale des fonds supplémentaires de l'ordre de 2.5 millions, peut-il dire à la Chambre s'il a trouvé les fonds nécessaires ou, à défaut, quelles mesures a-t-il prises jusqu'ici pour trouver cette somme indispensable?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je dois malheureusement répondre à l'honorable député que je n'ai pas encore trouvé les fonds dont elle parle, mais je continue, comme au mois d'avril, à faire tout mon possible pour essayer de les trouver quelque part.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si l'on a fait le relevé des chercheurs médicaux du Canada qui ont dû quitter le Canada cette année afin de poursuivre leurs recherches ailleurs, faute de fonds du Conseil de la recherche médicale?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, je regrette d'informer le député qu'à ma connaissance du moins une telle étude n'a pas été poursuivie. Nous nous heurtons d'ailleurs à des difficultés quand il s'agit d'établir les causes du déplacement de chercheurs dans des cas précis. Mais je vais m'enquérir si une telle étude a été faite, et j'essaierai d'obtenir des renseignements à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES URBAINES

DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE RELATIVE AUX ZONES VERTES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la déclaration faite hier par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines à propos de concessions relatives aux espaces verts dans les villes canadiennes. Pourrait-il dire à la Chambre comment ce principe de concessions se répercutera notamment sur la Ferme expérimentale d'Ottawa et sur la ceinture de verdure qui l'entoure? Le gouvernement songe-t-il présentement à permettre l'implantation de projets de développement dans ces secteurs?

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne faisais que brosser la situation générale au Canada en essayant d'éveiller la population aux éléments dont nous devons tenir compte pour régler les problèmes de croissance de nos villes. Il est certain que la ville d'Ottawa en particulier doit faire l'objet d'une attention spéciale. Cette question sera examinée plus à fond par le comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat dont le discours du trône a annoncé la formation, de même qu'à la lumière d'autres rapports que nous attendons. Cela nous donnera l'occasion de discuter des soucis du député, que je partage, d'ailleurs.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, vu l'importance de la question, importance qu'il reconnaît lui-même, le ministre serait-il disposé à faire, le plus vite possible, une déclaration à l'appel des motions pour préciser son intention et celle du gouvernement devant la disparition des si précieux espaces verts de nos régions urbaines?

M. Danson: D'abord, monsieur l'Orateur, le gouvernement entend parler affaires. Nous aurons tout le loisir de nous entretenir de la capitale nationale au comité. Je ne crois pas nécessaire une déclaration à l'appel des motions. Cette question fait l'objet d'un débat permanent avec des représentants provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec d'autres responsables. Il est évident que nous devons être sensibles au problème et j'accorde autant d'intérêt aux parcs et aux loisirs qu'à tout autre élément du domaine du logement.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre qui vient de prendre son siège. Je suis sûr qu'il a hâte de se mettre à l'œuvre pour développer le logement, et je vais l'aider. Je le prierais de bien vouloir ne pas mettre la patte sur les espaces libres de Halifax.

* * *

● (1440)

LE LOGEMENT

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET D'UNE STIMULATION DE LA CONSTRUCTION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, mais j'aimerais signaler tout d'abord qu'une nouvelle étoile de la télévision est née dimanche dernier.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: J'aimerais que le ministre nous dise quel programme spécial il songe à établir pour réduire ou subventionner, à l'intention des entrepreneurs, les taux d'intérêt sur les hypothèques ordinaires—et j'espère qu'il a bien saisi l'expression «hypothèques ordinaires»—en vue d'augmenter les mises en chantier de maisons. A la télévision, il a admis qu'il y avait un problème de logement. Quand je lui ai posé cette question le 2 octobre, le ministre a confondu la chose avec le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison. J'espère qu'il va maintenant répondre de façon précise à ma question sur les prêts hypothécaires courants à l'intention des aménageurs.

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Les taux d'intérêt n'ont pas été créés de toutes pièces par le gouvernement actuel et ils n'existent pas qu'au Canada non plus. Les gouvernements n'établissent pas de taux d'intérêt sans raison, mais pour répondre sérieusement à une situation donnée. Certes, nous nous proposons de faire tout notre possible pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison a été, dans la pratique, couronné de succès. Nous ne pouvons pas établir de taux d'intérêt artificiels pour des groupes spéciaux, mais lorsque nous reconnaissons la nécessité d'une subvention en tant que telle nous pouvons l'accorder là où elle s'impose le plus, de façon à procurer la valeur marginale avec l'argent des contribuables.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES AFFAIRES URBAINES

L'AMÉNAGEMENT—L'EXPANSION DE GENSTAR LIMITED À CALGARY—DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): A la lumière de cette réponse et du fait que nous essayons de réduire le coût de logement du Canadien moyen, j'aimerais maintenant demander au ministre s'il a discuté avec le ministre de la Consommation et des Corporations la question de Genstar Limited, une compagnie qui contrôle maintenant plus de 60 entreprises au Canada et s'occupe de l'aménagement de grands centres, et tout particulièrement Calgary où, d'après un rapport confidentiel, Genstar contrôle les grands travaux d'aménagement et est propriétaire des terrains environnants. A-t-il discuté avec son collègue l'opportunité de saisir la direction des enquêtes sur les coalitions de cette question?

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je n'en ai pas discuté comme tel avec le ministre. J'ai demandé un rapport à mes propres fonctionnaires après avoir lu le rapport en question paru dans les journaux du matin, mais je suis certain que si le député peut convaincre ses collègues d'adopter la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, nous aurons l'occasion d'étudier ces cas-là plus à fond.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE LAITIÈRE—LA POSSIBILITÉ DE MAJORER LES PRIX DE SOUTIEN

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné l'augmentation considérable des coûts de production dans le domaine de l'industrie laitière, surtout au cours des derniers mois, le ministre peut-il dire à la Chambre si la politique laitière du gouvernement sera révisée très prochainement, et si les prix de soutien seront majorés, de façon à tenir compte de l'augmentation des coûts de production?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du lait, l'industrie et les producteurs de lait travaillent à l'établissement d'une politique nationale du lait au pays. Pour ce qui est des observations du député concernant les coûts de production, nous sommes au courant de ce que doivent payer les producteurs laitiers, mais je ne suis pas prêt à dire à ce moment-ci si le gouvernement accordera de nouvelles subventions aux producteurs laitiers ni à combien elles s'élèveront, le cas échéant.

* * *

LES FINANCES

LES MESURES D'ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, pendant que le ministre des Finances assistait à des réunions très importantes à Washington la semaine dernière, nous avons appris qu'au Canada le nombre de

mises en chantier avait subi une baisse draconienne; j'aimerais donc poser cette question au ministre. Est-ce qu'il envisage sérieusement de créer des mesures visant à encourager les Canadiens à devenir propriétaires de leurs maisons?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Ces mesures se trouvaient dans le dernier budget que le parti de l'honorable député a réussi à faire battre, mais que le peuple du Canada a ramené.

Une voix: Pas encore.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le premier ministre a fait d'autres promesses dans la campagne électorale et j'entretiens des relations suivies avec mon nouveau collègue, le ministre d'État aux Affaires urbaines, pour savoir comment obtenir les résultats que l'honorable député désire aussi.

* * *

LES TRANSPORTS

LES ACCIDENTS FERROVIAIRES—DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE POUR L'AMÉLIORATION DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): J'ai une courte question à poser au ministre des Transports. Comme les accidents ferroviaires continuent d'augmenter dans notre pays et que depuis 1969 au moins 1,200 cheminots ont été blessés et qu'il y en a eu environ 20 de tués dans l'accomplissement de leurs fonctions, quelles mesures entend prendre le ministre pour mettre fin à ces conditions et pour amener les sociétés de chemins de fer à améliorer leurs programmes de sécurité? J'espère que dans sa réponse le ministre ne reviendra pas encore avec la bonne vieille histoire de la CCT.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que la CCT . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, nous menons une enquête toutes les fois qu'il se produit un accident. Je sais que bien des députés se sont plaints de l'efficacité du système au sein du ministère, non seulement en ce qui concerne les accidents ferroviaires, mais aussi en ce qui concerne d'autres accidents. J'espère que nous aurons à l'avenir un système plus efficace. Je ne sais pas si on réussira à réduire le nombre d'accidents—aucun pays n'a encore réussi à le faire—mais j'espère que nous pourrons améliorer la situation.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE—LE RETARD DE LA RÉCOLTE ENTRAÎNÉ PAR LE CONFLIT DE TRAVAIL À L'USINE DE SAINT-HYACINTHE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

A la suite du conflit de travail à la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, la direction de cette entreprise a fait parvenir aux producteurs de betteraves à sucre de la région une lettre les invitant à ne pas arracher leurs betteraves pour l'instant, et ainsi quelque 25 millions de livres de sucre risquent d'être perdues. Quelle mesure le ministre entend-il prendre et comment entent-il procéder, avec l'aide de son collègue le ministre de l'Agriculture, pour que les intérêts des producteurs et des consommateurs soient cette fois-ci sauvegardés?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre avis de la question. Je vais en toute célérité l'étudier et je répondrai bientôt à l'honorable député.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE NATIONALE RELATIVE AU SUCRE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture, monsieur le président.

A la suite des nombreuses demandes qu'il a déjà reçues à cet effet, le ministre peut-il assurer la Chambre de l'intention du gouvernement d'arrêter une politique nationale du sucre au Canada, politique axée sur une protection tarifaire adéquate, et sur un quota de production donné pour les producteurs de betteraves à sucre?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'ai répondu à cette question la semaine dernière, et j'ai dit à ce moment-là que je présenterais bientôt un rapport à mes collègues.

* * *

LES POSTES

L'AMÉLIORATION DU SERVICE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre des Postes de sa nomination. J'aimerais lui poser la question suivante: Étant donné le désordre qui règne au ministère des Postes et l'examen du service postal effectué récemment par le *Herald* de Calgary, démontrant que 86 p. 100 des lettres et des paquets postés à Calgary à destination d'autres villes au Canada arrivaient en retard ou bien ne parvenaient pas à leurs destinataires, le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre les mesures qu'il a prises afin d'assurer aux Canadiens et surtout aux entreprises canadiennes le service postal adéquat dont ils ont tant besoin?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Je remercie le député de sa gentillesse mais je réfute son allégation. Le code postal n'est employé qu'en deux endroits, soit Ottawa et Calgary. C'est un fait reconnu qu'il y a eu certaines difficultés à Calgary; je crois cependant qu'elles se résoudront d'elles-mêmes. Je dois tout de même prévenir la Chambre que toute forme d'automatisation introduite dans un organisme aussi étendu que le ministère des Postes entraîne évidemment une certaine désorganisation et c'est ce que nous essayons de rectifier.

LA CONSOMMATION

LA PUBLICITÉ TROMPEUSE DU MINISTÈRE DES POSTES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné l'atroce service postal offert aux usagers du Canada, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il prendra des mesures afin d'éviter que les Postes ne fassent plus de publicité trompeuse à l'avenir disant aux Canadiens que le service postal assuré garantit la livraison le lendemain à des endroits désignés du pays.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je peux assurer tous les consommateurs canadiens que malgré les remarques de l'honorable député le service des postes au Canada, si on le compare avec celui des autres pays, est l'un des meilleurs.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

LE PROJET D'AMÉLIORATION DU SERVICE-VOYAGEURS—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre a fait savoir dernièrement que le gouvernement songe à entreprendre sous peu de profondes réformes pour améliorer considérablement le service-voyageurs des chemins de fer. Ces réformes seront coûteuses. Le ministre accepterait-il de les faire commencer dès maintenant, sans frais, en demandant au président du CN de veiller à ce que la climatisation des voitures de voyageurs fonctionne régulièrement, et non sporadiquement, comme c'est actuellement le cas, les voyageurs arrivant épuisés à destination, après avoir voyagé par des températures de 85°? Lui demanderait-il aussi d'offrir des repas qui ressembleraient un peu à l'excellente cuisine qu'on avait l'habitude de servir dans les wagons restaurants?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais transmettre la demande de l'honorable député au président du CN.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DU CHEMIN DE HALAGE DE GRAND RIVER

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Que compte faire son ministère pour régler le conflit de compétence au sujet du droit de propriété du chemin de halage le long de Grand River, qui exaspère depuis beaucoup trop longtemps les Indiens des Six Nations?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Après avoir étudié l'affaire, je me suis aperçu qu'elle exigerait beaucoup de recherches dans les archives. Je compte avoir les renseignements au cours de la semaine et vous en ferai alors part.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AMÉNAGEMENT D'UN PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL—LA MISE EN CHANTIER—LES MESURES ENVISAGÉES EN CAS DE PÉNURIE D'HYDROCARBURES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisqu'à cette époque-ci, l'année dernière, on estimait extrêmement urgent que le Canada prolonge l'oléoduc de Sarnia à Montréal, le ministre peut-il, malgré les prédictions faites à l'époque, faire savoir à la Chambre quand on procédera à l'appel d'offres? Peut-il également nous dire la nouvelle échéance prévue des travaux et donner à la Chambre tous autres renseignements qu'il possède actuellement à ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député ignore peut-être que la construction des oléoducs au Canada relève de la loi sur l'Office national de l'énergie. Une demande a été présentée à l'Office par l'Interprovincial Pipelines, mais à cause de l'intervention de la province de Québec, l'audition a été ajournée jusqu'à ce que soit établi un nouveau droit de passage. La chose a été faite, et l'audition reprendra le 9 octobre. Si la décision de l'Office est favorable dans ce cas, on prévoit que les travaux de construction débuteront cet automne ou au début du printemps prochain, et se termineront au début ou au milieu de 1976.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'échéance était-elle pour 1976 ou 1977?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, l'échéance était d'abord pour l'automne 1975, mais à cause de l'intervention du Québec, elle a été reportée au milieu de 1976.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Advenant certains problèmes cet hiver, comme ce fut peut-être le cas l'hiver dernier, le gouvernement a-t-il prévu quelque programme d'urgence qui permettrait aux gens de l'Est du Canada de ne pas souffrir de pénurie s'il y avait interruption des approvisionnements de pétrole provenant des réserves sous-marines?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la Chambre a créé l'année dernière l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie qui met actuellement au point un programme d'urgence à appliquer au cas où certains pays ou tous les pays producteurs de pétrole mettraient un nouvel embargo.

Questions orales

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'OCTROI DE LA PENSION DE LA VIEILLESSE À 55 ANS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à mon érudit et honorable ami le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme il s'est empressé d'adopter notre politique et de faire bénéficier des pensions et des allocations les conjoints des pensionnés de la vieillesse qui eux-mêmes n'ont pas encore atteint 65 ans, voudrait-il maintenant envisager d'appliquer le reste de cette politique en prévoyant une telle admissibilité à partir de 55 plutôt que de 60 ans?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de saluer le retour de mon honorable ami à la Chambre, et de lui dire que sa proposition m'intéresse personnellement, pourvu qu'on l'étende aux citoyens de 45 ans.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—LE BESOIN DE STABILISATION DE L'ÉLEVAGE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Devant les appels à l'aide lancés par les quatre premiers ministres de l'Ouest pour stabiliser l'industrie du bœuf dans l'Ouest du Canada et le Canada tout entier, que pense le ministre de la suggestion selon laquelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partageraient également les frais d'un programme d'aide ou une somme de $100 serait versée par anticipation aux éleveurs de veaux?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à souligner que le problème de l'industrie du bœuf, de par sa nature, nécessite une solution nationale. La suggestion comporte certains avantages. L'administration centrale du ministère, à l'édifice Sir John Carling, négocie avec les autorités de chaque province l'élaboration d'un programme qui saura rétablir l'industrie du bœuf.

BÉTAIL DE BOUCHERIE—LE PROJET AMÉRICAIN DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que la récolte commerciale du Canada ne pourra pas être entreposée dans les parcs d'embouche du pays et que les Américains ont signifié leur intention d'imposer une taxe à l'importation de bœuf canadien, quelle est l'attitude du ministre à ce sujet et quelles mesures envisage-t-il prendre pour protéger les agriculteurs canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pense que c'est par représailles contre les dispositions prises pour protéger les agriculteurs canadiens que les Américains songent à prendre les mesures dont il est fait état dans la presse. Le gouvernement des États-Unis ne nous a fait aucune autre communication officielle. Nous étions en contact avec lui vendredi dernier et aucune décision n'avait encore été prise. J'ignore si nous avons communiqué avec lui aujourd'hui.

* * *

RADIO-CANADA

LES MATCHS DE HOCKEY RUSSIE-CANADA—LA TÉLÉDIFFUSION

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. J'aimerais savoir pourquoi, dans les régions éloignées du Nord, les parties télévisées par CTV dans le cadre de la récente série de hockey Canada-Russie ont été retransmises par des postes de Radio-Canada?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je devrai me renseigner.

* * *

LES CÉRÉALES

DEMANDE D'AUGMENTATION DU PRIX INITIAL DES GRAINS LIVRÉS À LA COMMISSION DU BLÉ—LA QUESTION DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme le prix initial du grain vendu à la Commission canadienne du blé est très inférieur au prix affiché pour les grains de provende canadiens, quand le ministre ou la Commission canadienne du blé annoncera-t-ils une augmentation appréciable du prix initial du grain vendu à la Commission?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous envisageons la révision du prix initial bien que la politique normale soit d'établir les prix pour toute l'année. J'espère que les députés s'empresseront de signaler aux cultivateurs que c'est la pleine valeur du grain qui compte et non le prix initial. Même si nous augmentons le prix initial, cela ne devrait pas être la seule considération dont il faille tenir compte lorsqu'on décide de vendre soit à la Commission soit au marché des grains ne relevant pas de la Commission.

M. Towers: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous assurer qu'une fois les besoins canadiens satisfaits le gouvernement ne s'ingérera pas dans la politique de vente de la Commission du blé comme l'ont fait les États-Unis au sujet des récentes ventes de grain à la Russie?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je puis assurer aux députés que vu la façon dont la Commission canadienne du blé gère ses exportations de blé et d'orge notre pays ne courra jamais le risque d'avoir à annuler des ventes déjà conclues.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE MANDAT DE M. NOEL HALL AU SUJET DES PENSIONS DES CHEMINOTS—LA PRÉSENTATION DU RAPPORT—LA QUESTION DE LA PARITÉ ENTRE LE CP ET LE CN

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail. Le mandat que le ministre a donné à M. Noel Hall porte-t-il sur tous les aspects des pensions des cheminots, ceux du CN comme du CP, et le ministre peut-il dire si quelque indice révèle quand M. Hall sera en mesure de présenter son rapport?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si ma mémoire est fidèle, les attributions accordées à M. Noel Hall sont très vastes. Quant à la deuxième partie de la question, je crois que la préparation du rapport prendra encore deux ou trois mois. Il faudra encore beaucoup de temps pour le terminer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. En attendant le rapport de M. Hall, puis-je demander si le ministre du Travail ou le ministre des Transports feront comprendre au CP qu'il devrait prendre des dispositions analogues à celles que le CN a prises en faveur de ses employés à la retraite?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question et en parlerai à mes collègues.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'INJUSTICE DE LA LOI À L'ÉGARD DES ORPHELINS

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En mars ou avril dernier, je lui ai signalé que le nouveau règlement relatif à la loi sur les allocations familiales est injuste à l'égard des orphelins par rapport à l'enfant qui a un parent; il m'avait alors promis d'examiner le règlement et d'y apporter aussitôt que possible le changement qui s'impose. Le ministre pourrait-il agir immédiatement pour tenir sa promesse parce que les trois orphelins en question ont reçu un avis de suppression de leurs allocations familiales?

● (1500)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je remercie l'honorable député d'avoir attiré mon attention sur ce point le printemps dernier. Le problème qu'il a soulevé est en effet un problème réel. J'avais demandé à mes fonctionnaires d'étudier cette question et de préparer les amendements nécessaires, mais je ne me souviens pas si effectivement nous avons présenté des amendements appropriés à ce sujet. Je vais vérifier, et je ferai rapport à l'honorable député le plus tôt possible.

[*Traduction*]

LES POSTES

LA CONSTRUCTION DE BUREAUX À MONCTON ET RIVERVIEW—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Postes ou au ministre des Travaux publics? Quand compte-t-on annoncer la construction ou l'acquisition d'un nouveau centre régional de distribution dans la région de Moncton ainsi que d'un nouveau bureau de poste et des installations correspondantes dans la région de Riverview?

[*Français*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Bientôt, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT À LA SUITE DU RAPPORT DE LA CCT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celle du représentant de Central Nova. Je l'adresse au ministre des Transports. Elle porte sur la sécurité ferroviaire. Comme le rapport de la Commission canadienne des transports sur la sécurité ferroviaire constitue une accusation écrasante, le ministre a-t-il pris des mesures et au moins rencontré les représentants des compagnies ferroviaires pour discuter des implications de ce rapport?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai rencontré les représentants des compagnies ferroviaires et je leur ai demandé de nous dire exactement ce qu'elles vont faire pour réduire le nombre d'accidents.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉDUCTION DU BUDGET ET LES MODALITÉS DE COMPRESSION DES DÉPENSES

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Comme ce dernier a admis ici vendredi qu'il prévoit de réduire les budgets militaires, et qu'il n'a pas nié avoir demandé aux commandants de s'organiser en fonction d'une compression de 30 p. 100 des dépenses de fonctionnement et d'entretien, peut-il dire à la Chambre si la réduction de 30 ou 35 p. 100 des crédits de fonctionnement et d'entretien est à calculer et à retrancher sur l'année budgétaire 1974-1975?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre que nous allions chercher à comprimer les dépenses, à ne pas dépasser le budget. Nous n'avons pas encore établi de chiffres pour le fonctionnement, mais nous allons restreindre les dépenses au chapitre des immobilisations. Et nous allons réduire les effectifs.

Questions orales

LA FONCTION PUBLIQUE

L'OFFRE SALARIALE AUX INSPECTEURS DE GRAINS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Cet organisme a-t-il présenté une nouvelle offre à ses employés, les inspecteurs de grain de Vancouver, après le rejet par ces derniers d'une augmentation de 6 p. 100 pour les 18 premiers mois et 5 p. 100 pour les 12 suivants?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Les négociations sont en marche. Il y a eu des rencontres entre les parties, et il ne serait pas opportun pour le ministre d'intervenir à ce moment-ci.

* * *

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LA DEMANDE DE VERSEMENT IMMÉDIAT DES DERNIERS PAIEMENTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme beaucoup de jeunes agriculteurs des Prairies ont à acquitter des paiements élevés pour leurs terres et leur équipement, comme ces dettes protent un taux d'intérêt très onéreux, et comme bon nombre d'autres agriculteurs n'ont plus d'argent et qu'il leur est difficile de faire face à leurs obligations, le ministre songerait-il à donner ordre à la Commission de leur verser immédiatement les derniers paiements pour la campagne agricole 1973-1974 et ainsi permettre aux agriculteurs à court d'argent de payer leurs dettes et aux autres qui n'ont pas immédiatement besoin d'argent de reporter leur revenu à 1975?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il serait difficile de le faire à l'heure actuelle. La Commission n'a pas encore balancé les comptes qui sont en cause et cette comptabilité doit être terminée avant qu'elle puisse faire les versements; elle compte le faire immédiatement après le 1er janvier. D'ici là, on peut obtenir des avances. Le Parlement est déjà saisi d'un bill proposant de relever le plafond des paiements par anticipation; ainsi, les agriculteurs pourront obtenir, avant même la livraison des céréales, des avances qui en outre ne porteront pas d'intérêt.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LES REMEMBREMENTS DE TERRAINS—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES MUNICIPALITÉS POUR LA CONSERVATION DES ZONES VERTES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Peut-il dire à la Chambre s'il existe à l'heure actuelle un programme permettant au gouvernement fédéral d'aider les municipalités à préserver les espaces verts appartenant à des particuliers pour éviter qu'ils ne passent aux mains des promoteurs immobiliers?

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il y a des programmes de regroupement de terrains qui font partie du plan. Dans tout programme de cette nature, il serait souhaitable d'inclure les espaces verts dans un plan d'ensemble.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Vu les promesses de la campagne électorale des libéraux touchant l'aide fédérale à la préservation des espaces verts à Vancouver, et je veux plus précisément parler des terres de Langara, le ministre peut-il dire si, à ce propos, il a reçu des requêtes des membres du parti libéral à Vancouver?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'ignore ce dont il s'agit. Je ne fais pas de particularités et je parle autant au nom des libéraux que des non-libéraux et je ne fais pas de telles distinctions.

Des voix: Bravo!

M. Danson: Je n'ai connaissance d'aucun cas précis; je parle aux libéraux tout comme aux non-libéraux et je ne fais aucune distinction sous ce rapport. Je me suis entretenu avec le maire à Vancouver. A l'instar de mon prédécesseur, nous sommes vivement intéressés à la mise en œuvre du plan d'urbanisme du Vancouver métropolitain. Il existe une étroite collaboration entre mon ministère et les fonctionnaires de la ville à cet égard, de sorte que le plan général englobera le cas en question. C'est un exemple presque classique de collaboration entre divers paliers de gouvernement dans l'une des plus belles villes du Canada, sinon d'Amérique du Nord.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1974 SUR LA MANUTENTION DES GRAINS DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

MESURE PRESCRIVANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) propose Que le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, le bill à l'étude renferme les propositions législatives du gouvernement au sujet du conflit sur la manutention des grains sur la côte ouest du pays. Avant de les examiner, il serait opportun de signaler dans l'ordre chronologique les étapes de ce conflit. Mais je dois tout d'abord mentionner les parties qui y sont directement intéressées: le syndicat du blé de l'Alberta, le Pacific Elevators Limited, la Burrard Terminals Limited, l'United Grain Growers Limited, le syndicat du blé de la Saskatchewan et le syndicat des travailleurs du grain (section 333). Les cinq conventions collectives actuelles, qui englobent environ 500 employés des élévateurs à grain, ont expiré le 30 novembre de l'an dernier. Les députés constateront donc que ces employés n'ont bénéficié d'aucune amélioration de leurs conditions d'emploi depuis une dizaine de mois.

Les tentatives en vue d'une nouvelle convention collective ont été infructueuses, malgré le concours prolongé de deux conseillers d'arbitrage. C'est pourquoi, le 15 février de cette année, j'ai nommé M. Neil Perry, de l'Université de Victoria (C.-B.) commissaire d'arbitrage; le 29 avril, j'ai reçu le rapport impartial de M. Perry.

Les recommandations du rapport ont été acceptées le 5 mai par les membres du syndicat, mais rejetées le 13 par les compagnies. On a donc tout mis en œuvre pour arriver à un moyen d'assurer un règlement par voie de négociations. Mais, en ce qui concerne les parties intéressées, il n'y avait plus rien à faire. Le syndicat voulait absolument s'en tenir au rapport Perry, et à rien d'autre. D'autre part, chez les employeurs, bien qu'ils n'aient jamais précisément indiqué leur position à ce moment-là, seule une solution beaucoup plus modérée que le rapport Perry serait acceptable à leurs yeux. C'était l'impasse complète et il nous était impossible de négocier quelque entente que ce soit.

● (1510)

Lorsque le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, le ministre de la Justice (M. Lang) et moi-même avons rencontré les représentants des compagnies quelques jours plus tard, ces derniers nous ont bien fait comprendre qu'il était impossible de pousser plus loin les négociations. En fait, ils nous ont dit qu'à leur avis, il n'y avait qu'une autre solution soit l'arrêt de travail. Aux yeux du gouvernement, non seulement l'arrêt de travail ne s'imposait pas vu l'existence d'une autre solution à la fois raisonnable et viable, préconisée dans le rapport du docteur Perry, et que cela nuirait certainement à l'intérêt national.

Comme le Parlement avait été dissous pour les élections générales, le gouverneur en conseil ayant décidé qu'un arrêt de travail nuirait à l'intérêt national, il promulgua un décret conformément à l'article 181 du Code du travail du Canada (Partie V—Relations industrielles) pour suspendre tout arrêt de travail jusqu'après les élections. Cette initiative prise en mai visait à éviter une grève qui aurait pu durer trois mois avant que le Parlement ne puisse intervenir.

Le premier ministre (M. Trudeau) et moi-même avons reçu plus tard des télégrammes des présidents des compagnies en question qui s'inquiétaient de ce qu'il appelaient les conséquences inflationnistes du rapport du docteur Perry. Ce rapport recommandait des augmentations salariales de 87c. l'heure pour la première année et 65c. l'heure pour la deuxième année d'une convention de deux ans avec des ajustements en fonction de la hausse du coût de la vie, un nouveau régime de pension et d'autres avantages sociaux. Le salaire de base est actuellement de $4.96 l'heure. Le premier ministre a répondu aux présidents des compagnies que ces recommandations tenaient compte du problème de la parité de salaires entre les manutentionnaires de grain et les débardeurs de Vancouver et que cela ne constituerait pas de précédent pour les ententes salariales dans les autres secteurs de l'économie.

Le 20 août dernier, mon collègue le ministre de la Justice, moi-même et des hauts fonctionnaires de mon ministère avons rencontré les quatre présidents de compagnie à Saskatoon. Trois jours plus tard, j'apprenais que les compagnies de silos à élévateurs avaient, à l'exception de la Burrard Terminals Limited, annoncé la mise en disponibilité de 50 p. 100 de leurs effectifs à compter des 23 et 26 août. C'est pourquoi on a signalé aux entreprises que la dernière réunion prévue pour le 26 août serait inutile.

Grève des manutentionnaires

Comme cause directe des avis de mise en disponibilité, les syndicats ont jugé bon de retirer les services de leurs membres aux entreprises et d'organiser des lignes de piquetage. Par la suite, du 13 au 30 septembre, les deux parties et les représentants du ministère se sont réunis pour des discussions privées à Ottawa et à Vancouver. Ces discussions m'ont convaincu que seulement deux questions empêchaient les parties de s'entendre, soit le régime de pensions et la formule d'indexation en fonction du coût de la vie. Le 30 septembre, j'ai donc proposé un règlement à l'égard de ces deux questions, règlement qui aurait d'ailleurs été beaucoup moins coûteux que les 61 p. 100 dont on a beaucoup entendu parler. Le syndicat a accepté ma proposition, mais les entreprises d'élévateurs à grain l'ont refusée. Ces quelques mots résument suffisamment, à mon avis, l'historique d'une situation qui s'est déjà trop prolongée et qui a causé beaucoup d'ennuis.

Avant de parler du bill, j'aimerais, avec la permission des députés, expliquer davantage la position du gouvernement dans le conflit et réfuter certaines déclarations qui ont été faites à ce sujet. D'abord, je proteste contre les déclarations des partis qui pensent qu'en approuvant les recommandations du commissaire, le gouvernement n'a pas été impartial et a, de fait, encouragé des règlements supposément «inflationnistes».

Je voudrais faire ressortir les faits suivants: dans le cas qui nous intéresse, les entreprises et le syndicat ont eu suffisamment de temps pour négocier avec bonne foi pendant les mois qui ont suivi la date d'échéance de l'ancien contrat, survenue en octobre 1973. Ce n'est qu'après qu'ils aient abouti à une impasse que mon ministère s'est occupé de la question en leur offrant les services de médiateurs et de conciliateurs d'expérience. En outre, ce n'est qu'après que tous ces efforts eurent échoué que j'ai nommé M. Perry conciliateur.

M. Perry est un expert compétent respecté et impartial qui a travaillé pour les mêmes parties en 1965 comme commissaire enquêteur. Au cours de sa longue carrière dans les relations de travail, il a été notamment président des commissions fédérales de conciliation et commissaire enquêteur pour le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il n'est ni surprenant ni extraordinaire que le gouvernement ait accepté son rapport, puisque lorsqu'un arbitre de l'extérieur est nommé pour régler un conflit de travail, il est sous-entendu que le gouvernement ajoutera foi et donnera du poids à ses conclusions. Cela ne tient nullement à miner la position de l'une ou l'autre partie ni à saboter les négociations; une telle affirmation n'est ni raisonnable, ni logique. C'est plutôt l'attitude opposée qui diminuerait le rôle des parties.

La nécessité d'avoir recours à la conciliation ne nie pas la possibilité d'une poursuite des négociations, mais les discussions ultérieures doivent se poursuivre en fonction de nouveaux éléments apportés par le rapport du conciliateur. De nos jours, aucun syndicat ne risque d'accepter moins que ce que le rapport de conciliation recommande et aucun gouvernement démocratique amené à appliquer un règlement ne songerait à imposer des conditions inférieures aux recommendations d'un expert neutre. Dans le cas en cause il n'y a pas eu de véritables négociations entre les compagnies céréalières et le syndicat depuis la publication du rapport Perry; non parce que le gouvernement a accepté le rapport sous réserve d'une entente, mais parce que le syndicat l'a accepté et que les compagnies l'ont rejeté. Les deux parties ont durci leur position et les nombreux efforts tendant à ramener les parties à la table de négociation ont échoué.

Grève des manutentionnaires

Le gouvernement n'a absolument pas «pris le parti du syndicat» comme on l'a prétendu dans certains milieux. Il a simplement reconnu que le règlement éventuel, peu importe comment on y sera parvenu doit se fonder sur les recommandations du commissaire de conciliation. Les compagnies le savent de toute évidence.

Comme les députés le savent peut-être, le rapport Perry recommande un relèvement de salaire total de $1.52 pour deux ans sur un taux horaire de base de $4.96. Cela représente une augmentation globale d'un peu plus de 30 p. 100. En ajoutant le coût prévu de l'indexation proposée au coût de la vie et d'un régime de pension, les compagnies prétendent qu'un règlement en bloc conforme aux recommandations du rapport Perry ferait grimper leur coût de main-d'œuvre de 61 p. 100 en tout, chiffre qui, selon moi, n'est pas exact. J'espère que cette évaluation sera étudiée plus à fond au cours du présent débat.

Ce chiffre est d'environ 7 p. 100 plus élevé que les calculs des experts du ministère, qui sont fondés sur le taux de rénumération le plus bas qui soit payé à un manutentionnaire de céréales. De toute manière, nous savons que la hausse moyenne de salaire proposée par le rapport Perry se situe pour chaque année à au-dessus de 15 p. 100, sans comprendre l'indexation au coût de la vie. On fait toujours appel à ces données relatives lorsqu'on veut comparer deux règlements entre eux. Dans le cas présent, l'augmentation proposée se situe légèrement au-dessus de 15 p. 100 par année. Pour les fins de la comparaison, on peut citer les statistiques préliminaires du second trimestre de l'année en cours, qui indiquent une augmentation annuelle moyenne, en Colombie-Britannique, de 15.7 p. 100 des taux moyens, ce qui montre que les propositions du rapport Perry ne sont certainement pas éloignées des taux qui sont pratiqués sur la côte Ouest.

● (1520)

L'adoption d'un régime de pensions comble une lacune de vieille date dans les avantages sociaux des manutentionnaires de grain et l'indexation au coût de la vie n'est pas un objectif exagéré ou unique parmi les travailleurs canadiens à l'heure actuelle. Je ne prétends pas que le coût global d'un règlement fondé sur le rapport Perry sera négligeable, car, il sera, en fait, considérable. Mais ce relèvement rattrapera seulement partiellement le retard par rapport aux salaires et pensions des débardeurs qui travaillent à côté d'eux sur les mêmes quais.

Selon la recommandation de M. Perry, le salaire horaire des manutentionnaires de grain serait porté en 1974 à $5.83, c'est-à-dire 25 c. de moins que ce que touchent les débardeurs depuis 18 mois ($6.08 de l'heure). De plus, lorsque les manutentionnaires de grain toucheront le relèvement supplémentaire de 65 c. proposé pour 1975, les débardeurs auront probablement déjà négocié un nouveau contrat. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je me demande comment on peut considérer comme inflationniste une mesure visant à porter la rémunération de 500 manutentionnaires de grain au niveau de celle que touchent déjà 3600 débardeurs.

Les conclusions du rapport Perry ne sont peut-être pas infaillibles, je ne sais, mais ni moi ni aucun autre député ne peut le savoir. Ce n'est pas nous le tiers parti indépendant qui a été engagé dans le conflit, ce n'est pas nous qui avons étudié les mémoires présentés, ou entendu les argumentations de chacun, mais M. Perry. C'est lui qui a les compétences et qui disposait des renseignements de première main. Il faut donc considérer son rapport comme le fondement le plus logique et le plus raisonnable d'un règlement final.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

Il me faut aussi répondre à ceux qui mettent en question l'intervention du gouvernement dans le conflit. J'affirme catégoriquement que pendant tout le conflit mon ministère et le gouvernement ont respecté scrupuleusement le cadre et les limites imposés par le Code canadien du travail et notre conception de l'intérêt public. Nous avons épuisé tous les recours pouvant conduire à un règlement paisible et, si c'était à recommencer, je ne vois vraiment pas quelles autres mesures plus efficaces, plus démocratiques nous pourrions prendre.

En rappelant la Chambre pour une session spéciale d'urgence en vue de régler le conflit, on en aurait tout bonnement fait un bouc émissaire—elle aurait trop ressemblé à un tribunal du travail. Cette mesure aurait été incompatible avec l'attitude du gouvernement qui prétend appuyer le système de négociation collective libre en faisant tout pour qu'il fonctionne. Dans ce cas-ci, nous le savons, cela n'a pas marché, malgré nos efforts acharnés.

Ce serait amoindrir les faits que de dire que ce conflit est ennuyeux. Il marque un autre fiasco des relations de travail dans un secteur qui se caractérise depuis des années par la confrontation et même l'hostilité. C'est une histoire longue et fastidieuse, au cours de laquelle la direction a rejeté maintes fois des rapports de conciliation établis par des tiers comme moyen de règlement des conflits—bien que je ne veuille pas dire que le syndicat a toujours adopté une attitude irréprochable. Cela intéressera peut-être les nouveaux députés de savoir depuis combien de temps les gouvernements luttent contre les crises dans ce secteur et cela rafraîchira la mémoire des anciens. En avril 1953, après deux mois d'inactivité des élévateurs à cause d'un arrêt de travail, le premier ministre d'alors, feu le très honorable Louis St-Laurent, avait laissé entendre, à la Chambre, que le gouvernement n'hésiterait pas, au besoin, à saisir les élévateurs. Il était, avec raison, furieux que les présidents des compagnies aient refusé de venir à Ottawa et qu'ils s'y soient fait représenter par leurs avocats. Vingt et un ans et demi plus tard, les attitudes et la situation sont à peu de chose près les mêmes.

Les députés conviendront, j'en suis sûr, que la bonne volonté et l'esprit de conciliation ne s'imposent pas par la loi. Par ailleurs, il faut absolument assainir ces relations ouvrières pernicieuses. Le gouvernement et le pays ne peuvent pas et ne doivent pas tolérer les incessants conflits et dommages qui en résultent. J'ai la forte impression que c'est le concept, la structure d'ensemble, qui fait obstacle à la tenue de négociations sérieuses et franches dans cette industrie. J'ai donc l'intention de nommer une commission d'enquête sur l'industrie. La commission aura un mandat général et, entre autres tâches, fera une étude complète de l'historique des relations ouvrières dans cette industrie et de la façon dont elles influent sur l'efficacité et la productivité. Il faut espérer que la commission fera des recommandations qui aboutiront à des relations ouvrières justes et harmonieuses.

J'en viens maintenant à la mesure à l'étude. Premièrement, la manutention des grains reprendra, l'ensemble du personnel devant reprendre le travail. Rien ne devra empêcher ou entraver le retour au travail, de quelque façon que ce soit, et il ne sera pris de mesure disciplinaire contre aucun employé pour motif de grève. Deuxièmement, chaque convention collective est maintenue en vigueur pour la durée comprise entre le 1er décembre 1973 et la date d'entrée en vigueur d'une nouvelle convention ou, à défaut, le 30 novembre 1975. Troisièmement, toutes

les conventions en cours sont modifiées par l'augmentation de 87 c. l'heure du taux horaire salarial de base, rétroactivement au 1er décembre 1973, et l'incorporation des autres recommandations qui figurent au rapport du commissaire conciliateur.

Quatrièmement, les grèves et lock-out sont interdits pendant la durée de la prolongation des conventions. Cinquièmement, sociétés et syndicats reprendront les négociations et feront tous les efforts raisonnables pour s'entendre sur la modification des conventions en cours dans le sens des recommandations du conciliateur. Dans le cas où les parties ne pourraient s'entendre sur l'interprétation à donner aux recommandations de ce dernier, il sera désigné un arbitre dont les décisions seront exécutoires et sans appel.

Monsieur l'Orateur, je répondrai avec plaisir aux question des députés.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce que j'estime être un débat extrêmement important. Mais avant d'amorcer mon discours, je tiens à exprimer, au nom de mon chef et des autres députés de mon parti, toute notre sympathie à Son Excellence. Nous lui offrons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement. A mon avis, cet homme a la sagesse, la compétence et la formation qui lui permettront d'apporter une contribution insigne au développement de notre grand pays.

En tant que membre de la classe de 1968, je suis très fier, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre nomination au haut poste qui vous est confié. Vous avez maintenant quitté le rang des députés de l'arrière-ban. Vous gagnez aussi plus d'argent. Vous détenez des pouvoirs à nuls autres pareils. Mais vous connaissant, monsieur l'Orateur, depuis six ans et demi, je suis convaincu que vous saurez les exercer admirablement bien. De fait, j'ai eu l'occasion de vous éprouver l'autre jour, pour voir comment vous vous en tireriez. Je dois avouer que j'ai été battu à mon jeu.

● (1530)

J'aimerais également féliciter le député de Thunder Bay (M. Penner), qui vient d'être élevé à de nouvelles fonctions. Nous attendons tous, je le sais, beaucoup de lui et du vice-président adjoint. Voilà un choix que j'approuve sans réserve.

J'aimerais me joindre à mes collègues des deux côtés de la Chambre, pour féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils ont tous deux accompli un travail admirable. J'ai l'impression que leur contribution aux débats aura été importante et que nous en serons tous fiers. Ils ne trouveront pas ce travail facile, car il peut être frustrant. Mais je crois que tous ceux qui ont eu la chance de venir siéger ici se rendent compte que nous avons un rôle prestigieux à jouer. C'est ici que sont formulées les critiques et les directives qui engageront notre pays dans les deux prochaines décennies, conformément aux besoins et aux aspirations du peuple canadien. Nous demeurons toujours sensibilisés aux aspirations et aux espoirs légitimes de tous les citoyens, sans exception.

Nous avons, bien sûr, eu des indications de l'indignité, ou peut-être devrais-je dire de l'ignorance, dans laquelle sont tenus certains de nos frères, les autochtones, pour qui j'éprouve beaucoup de sympathie. C'est une situation très pénible que d'être tenu à l'écart de la vie canadienne, lorsque ses aïeux ont présidé à la naissance de son pays. Avec les années, à cause de nos idées préconçues, de nos préjugés et de notre hostilité envers certains peuples en raison de leur race, de leur couleur ou de leurs croyances, ces peuples ont été relégués de plus en plus loin à l'écart.

J'espère que ce qui s'est passé la semaine dernière sur la colline du Parlement a provoqué une certaine inquiétude en chacun de nous. Si nous ne montrons pas que nous sommes conscients du problème et si nous n'y apportons pas de solution, alors, monsieur l'Orateur, je ne sais pas plus que vous ce qui va se produire. Nous devrons peut-être en revenir à la confrontation qui a eu lieu dans les années 60 aux États-Unis, et que nous avons tous déplorée. Mais je crois que nous ne permettrons pas que cela se produise. De notre côté, nous verrons à ce que le gouvernement reste conscient de cette situation et à ce qu'il apporte des solutions aux problèmes accablants auxquels ces populations doivent faire face.

Comme les députés de Vancouver-Sud (M. Fraser) et de Capilano (M. Huntington) se sont vivement inquiétés de la situation, j'ai eu l'avantage de faire partie d'un groupe de neuf personnes choisies pour se rendre à Vancouver et à Calgary en vue de se renseigner sur le conflit qui nous occupe aujourd'hui. Je dois signaler la contribution de ces députés parce qu'elle a donné à un grand nombre d'entre nous de parler du conflit non seulement avec le syndicat, mais aussi avec les gérants des élévateurs de tête de ligne et même avec les présidents des syndicats. C'est pourquoi nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes bien informés, peut-être mieux que le ministre du Travail (M. Munro), le ministre de la Justice chargé de la Commission du blé (M. Lang) et enfin, mais non le moindre, le défenseur de la société juste. Je crois que ce voyage nous a tous très bien renseignés.

Je tiens à remercier publiquement non seulement mes collègues, mais également les membres de la section 333 du syndicat en cause, les directeurs des têtes de ligne et les présidents pour les discussions libres, franches, sérieuses et utiles que nous avons eues avec eux et qui ont permis aux députés de notre parti de mieux comprendre la situation. Nous sommes d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que la situation dans l'industrie de la manutention des grains est chaotique.

Après avoir entendu l'histoire attendrissante du ministre du Travail, je trouve que, dans toute cette affaire, le gouvernement s'est laissé emporté, qu'il a agi avec maladresse gauche. J'ai écouté attentivement le ministre du Travail, originaire de la grande Ville de Hamilton, faire l'éloge des négociations collectives. C'est pourtant lui qui, sans raison, a interrompu les négociations en bénissant le rapport Perry, réduisant ainsi à néant tout espoir de négociations fructueuses. Le principe des négociations collectives, tel que nous le connaissons, a également été répudié.

On avait déjà posé au président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) une question au sujet des inspecteurs, et j'étais déjà conscient des doubles mesures qu'emploie le gouvernement. Peu importe ce que dit le ministre au sujet de l'offre de 61 p. 100, de 54 p. 100, de 48 p. 100 ou de 41 p. 100 que prévoit le rapport Perry, nous constatons que ce même gouvernement offre aux inspecteurs des relèvements de 6 et de 5 p. 100 sur une période de deux ans. Qu'est-ce que cela signifie? Où est la crédibilité ou le sérieux du gouvernement?

Ce qui n'était pas une question urgente l'est maintenant devenu. Les députés d'en face ont eu de belles vacances. Les ministres n'ont pas préparé de projets de loi parce qu'ils venaient tout juste de présenter tous ceux qui sont restés en suspens à la fin de la dernière législature. Ils ont eu de belles vacances et savouré leur victoire. Ils auraient dû convoquer le Parlement plus tôt, mais comme ils ne l'ont pas fait nous devons simplement conclure que la perte de millions de dollars ne les intéresse nullement, pas plus que le tort causé à notre réputation sur le plan international et à la santé économique et au bien-être de notre pays.

J'entends les remarques du représentant de Middlesex-London-Lambton (M. Condon), mais il sait que je dis la vérité. Il est du côté des ouvriers et il comprend la situation. Il sait que le gouvernement a mis fin à toute négociation efficace entre les parties en approuvant le rapport Perry. J'ajouterai que ce rapport n'était pas vraiment définitif. Il ne faisait que des propositions. Pourquoi le ministre ne l'a-t-il pas dit?

M. MacKay: Il ne l'a pas lu.

M. Alexander: C'est entendu. Mon collègue de Central Nova (M. MacKay) dit que le ministre ne l'a pas lu et, d'après les renseignements que le comité a reçus, vous avez parfaitement raison: le ministre n'avait pas lu le rapport Perry au moment où le gouvernement lui a donné sa bénédiction. Celui-ci n'avait pas idée de la gravité des conséquences. Adoptant une attitude trop réactionnaire et oppressive, le gouvernement a dit: «D'accord, allons-y, c'est comme ça.» Je ne pense pas dévoiler un secret en disant que le gouvernement a menacé les sociétés de prendre des sanctions si elles n'acceptaient pas le rapport Perry. En fait, j'ai bien hâte de voir le ministre se présenter, comme il se doit devant le comité permanent, afin d'apprendre ce qui est bel et bien arrivé. Nous désirons interroger le ministre du Travail, lui qui a détruit le principe des négociations collectives après en avoir été le très ardent défenseur. J'aimerais également interroger à ce sujet le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, car c'est lui qui doit voir non seulement à ce que le blé pousse au Canada, mais aussi à ce qu'il soit transporté. Sa contribution à cet égard a été catastrophique.

● (1540)

M. Munro (Hamilton-Est): Que pensez-vous de l'attitude de la compagnie?

M. Alexander: Voilà que le ministre nous interroge maintenant au sujet de l'attitude de la compagnie. A mon avis, son discours est sans rapport avec les attitudes de la compagnie ou celles du syndicat, et il n'a même pas été prononcé en tenant compte du bien commun des Canadiens. Le ministre a abdiqué ses responsabilités de ministre du Travail, et il devrait démissionner en raison du chaos dans lequel se trouve notre pays.

Des voix: Bravo!

Une voix: Redonnez-nous Mackasey.

M. Alexander: Lui c'était un bon homme. Je ne puis rien dire de l'ancien ministre du Travail (M. Mackasey), si ce n'est qu'il a été et qu'il est toujours un de mes amis. Sans doute croyiez-vous que j'allais dire autre chose, monsieur l'Orateur, mais je préfère en rester là.

Permettez-moi de rappeler où nous en sommes à l'heure actuelle pour ce qui est du grain. Lorsque le ministre du Travail et le ministre de la Justice ont annulé la rencontre qu'ils avaient organisée pour le 22 août avec les dirigeants des sociétés céréalières, c'est qu'il leur avait paru vain de poursuivre les discussions. A ce moment-là, les deux ministres refusèrent de rappeler d'urgence le Parlement, alléguant que la situation n'était pas suffisamment grave pour recourir à une mesure aussi énergique. Le 4 septembre dernier, commentant les nouvelles, le ministre déclara à Vancouver que, bien que conflit fût grave en raison de ses répercussions économiques pour les agriculteurs, il ne pensait pas que nous dussions demander au Parlement de régler des différends qui sont sans conséquence à l'échelle nationale.

Qu'est-ce donc que cette façon de voir? Non seulement le différend a des conséquences nationales, il en a d'internationales, et cela, depuis déjà quelque temps. Quoi qu'en dise le ministre, d'après un télex de la Commission au ministre de la Justice et certains autres renseignements provenant de sources gouvernementales, il est clair que les représentants du gouvernement fédéral ignoraient à peu près tout des complexités de la situation. D'après des chiffres de la Commission du blé, la situation était beaucoup plus grave et potentiellement dangereuse que les fonctionnaires du gouvernement ne voudront l'admettre. Dans le télex en question, la Commission prouve, dates, chiffres et montants à l'appui, la gravité de la situation, au point de vue national et international.

La Commission prétend que le port de Vancouver est capable d'assurer l'exportation d'un volume minimal de 25 millions de boisseaux de céréales par mois. Fonctionnant à pleine capacité, il peut exporter 30 millions de boisseaux par mois. Il a atteint le record de 36.7 millions de boisseaux de blé en mai 1973. D'autre part, à cause des circonstances attribuables à divers différends ouvriers ces dernières années—et d'autres circonstances, dois-je ici ajouter—la Commission déclare que le port de Vancouver souffre de problèmes de surestarie presque continuellement depuis la grève ferroviaire nationale d'août 1973. A l'heure actuelle, les frais de surestarie attribuables à l'arrêt de travail actuel, pourront facilement atteindre les 10 millions de dollars. Ces dettes devront être payées par les producteurs au moyen des fonds des syndicats du blé pour 1973-1974. Je me souviens que le député de Crowfoot (M. Horner) et le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) ont soulevé des objections, mais le gouvernement n'en a fait aucun cas.

Pour respecter les contrats de vente de grains à l'étranger, il faut pouvoir décharger 700 wagons par jour, cinq jours par semaine, jusqu'à la fin de décembre 1974. La Commission du blé a calculé qu'un arrêt de travail de six semaines reporterait à la mi-mai 1975 l'acquittement des engagements pris envers l'étranger, au rythme de 700 wagons par jour. Par conséquent, la Commission croyait que ses clients étrangers seraient obligés de s'approvisionner ailleurs en grain et en blé. Ses craintes se sont réalisées lorsque le Japon a décidé d'acheter du blé des États-Unis. Donc, on estime que le coût réel de la grève comportera des frais de surestarie de 10 millions et une somme pouvant atteindre 250 millions de dollars en ventes qui risquent d'être perdues.

L'instabilité de la situation ouvrière dans le port de Vancouver est connue du monde entier. Lorsque la Chine s'est engagée par contrat à acheter 76,4 millions de boisseaux de blé d'une valeur de 350 millions de dollars, il a été stipulé que 60 p. 100 seulement du volume global serait expédié à partir du port de Vancouver, pour cette raison, j'imagine.

Le ministre du Travail déclare que de nouveaux problèmes se posent; le 7 octobre, il parle de la création d'une commission industrielle dont je reparlerai un peu plus tard. Depuis trois années consécutives, période au cours de laquelle le céréaliculteur des Prairies aurait pu vendre presque tout le blé qu'il pouvait faire parvenir au port, le Canada a eu du mal à tenir ses engagements à l'étranger, et encore moins à faire de nouvelles ventes. Au cours de la première année, on a attribué les retards aux tempêtes de neige inusitées dans les Rocheuses. Puis, il y a eu la pénurie de wagons et maintenant, il y a la grève des manutentionnaires de céréales.

Même si l'on ne dispose d'aucune statistique officielle, les porte-parole du gouvernement ont fait savoir que le Canada prenait du retard dans ses exportations au rythme de 15 millions de boisseaux par mois. On prévoit que d'ici le règlement du conflit des manutentionnaires de céréales, ce retard aura atteint 50 millions de boisseaux. Et les statistiques démontrent encore que les retards ne sont jamais rattrapés, en particulier lorsque les expéditions de céréales dépendent du système de transport canadien, dénoncé comme un véritable fouillis par le ministre des Transports (M. Marchand). Ce sont les faits que le gouvernement, pour une raison ou une autre, a froidement méconnus. Ce conflit a des conséquences sur le plan national et international, bien que le ministre ait dit qu'il ne voulait pas rappeler le parlement pour ne pas en faire un tribunal du travail. Que faisons-nous en ce moment même? Monsieur l'Orateur, j'en aurai encore à dire là-dessus également.

On reconnaît maintenant que la situation est urgente. Ne l'était-elle pas, il y a quatre our cinq semaines? Est-elle devenue subitement urgente parce que le gouvernement a décidé d'adopter le Rapport Perry, en dépit des opinions adverses?

M. Sharp: Quel est votre avis?

M. Alexander: Voici cette faible voix qui s'élève au milieu du tumulte. J'ai beaucoup de respect pour la voix de l'honorable député qui occupe maintenant la fonction de leader du gouvernement à la Chambre, mais je crois qu'il ferait mieux de faire entendre raison à ses collègues et aux autres députés qui se trouvent à sa gauche, afin que nous puissions arriver à nous entendre sur ce projet de loi, sur la durée du débat et les heures de séance. Je pense qu'il ferait ainsi un travail très utile.

M. Broadbent: Finissons-en aujourd'hui.

M. Alexander: Nous entendons maintenant une autre voix qui crie dans le désert à ma gauche, un homme qui est aussi de la promotion de 1968. Je lui ferai remarquer que son poste lui monte à la tête. Je signalerai en toute déférence que nous siégeons aujourd'hui en qualité de tribunal supérieur du pays, suspendant en réalité les libertés démocratiques du patronat et du salariat et empiétant ainsi sur les négociations collectives, mesure que nous aurions pu éviter car elle répugne à tous les députés.

Ce qui est fort inusité et extrêmement contestable n'est pas le fait que le gouvernement demande aux députés de déclarer que la manutention des céréales est un service essentiel dans tous ses aspects, mais que le gouvernement les oblige à jouer le rôle d'arbitres habilités à régler et à dicter les modalités d'un accord. C'est ce qui est extrêmement inusité et dans les circonstances, on peut facilement se rappeler le litige au sujet des cheminots alors que le Parlement avait ordonné la reprise du service, demandé l'imposition de l'arbitrage obligatoire et fixé une hausse minimale de salaire comme point de départ des délibérations. Mais cette méthode ne va pas réussir cette fois-ci. Ce qui est habituellement acceptable est maintenant carrément rejeté et remplacé par une méthode tout à fait inacceptable.

● (1550)

Nonobstant tout ce que j'ai dit, je suis préoccupé par le fait qu'on a beaucoup dit à propos des syndicats et de la direction dans ce conflit, mais il me semble qu'en l'absence de direction de la part du présent gouvernement dans la lutte contre l'inflation et à cause de l'absence complète de mesures anti-inflationnistes de sa part qui ont donné comme résultat une société où l'homme est un loup pour l'homme, on ne peut vraiment pas faire de reproches aux travailleurs, syndiqués ou non, qui cherchent fermement à se protéger des hausses du coût de la vie. Les travailleurs prennent des mesures à cause de la perte qu'a subie leur pouvoir d'achat qui n'a cessé de décroître depuis juin 1973.

En conséquence, les propositions Perry, pour les syndicats, étaient la solution la plus acceptable vu l'absence d'initiative de la part du gouvernement pour juguler l'inflation. Quel autre solution avait le syndicat dans ces circonstances? C'eût été folie que de rejeter ces propositions surtout quand le gouvernement avait fait connaître d'avance son approbation. Je dirais aussi qu'il n'est pas facile d'en imputer le blâme à la direction parce que, après tout, son obstination est le fruit d'une analyse réelle, sincère et probablement vraie de la situation, c'est-à-dire que le règlement approuvé par le gouvernement qu'ils devront imposer, est très inflationniste et nuisible à l'économie. Notre parti ne saurait accepter cette attitude.

Qui doit-on alors blâmer? Nuls autres que les libéraux de Trudeau. Je pointe un doigt accusateur vers le gouvernement pour n'avoir pu combattre l'inflation, pour avoir créé un climat d'instabilité et d'incertitude économique, un manque de confiance dans l'économie et pour avoir encouragé la confrontation dans les négociations collectives, et enfin pour son attitude défaitiste vis-à-vis de l'inflation.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Qui est l'auteur?

M. Alexander: Je crois avoir entendu le ministre des Finances (M. Turner), mais je me trompe peut-être. A cet égard, le président du Congrès du travail du Canada a déclaré dans son récent discours que:

Grève des manutentionnaires

L'instabilité économique obligera les travailleurs à faire fi de leurs obligations contractuelles et à se mettre en grève quelles qu'en soient les conséquences.

Il a également déclaré que ce serait peut-être la fin de la négociation collective. Nous savons tous qu'il a raison. Les travailleurs font fi de leurs obligations contractuelles, ne tiennent pas compte des ordres de retour au travail, se moquent des injonctions des tribunaux et des mesures prises par le gouvernement pour mettre fin aux grèves légales. Dans ces conditions, on ne peut reprocher au ministre de vouloir inviter les entreprises, la main-d'œuvre et les responsables du gouvernement à former un organisme permanent pour étudier les relations de travail et intensifier l'examen du processus de négociation collective.

Ce que je voudrais savoir c'est ce qu'il est advenu du rapport du groupe de travail Woods et du rapport Friedman concernant la Fonction publique, et de toutes leurs recommandations? Les laisse-t-on, comme d'habitude, dormir dans un tiroir aux dépens du contribuable? De toute façon, je voudrais remercier le ministre d'avoir adopté d'une façon très détournée une partie de notre politique en faveur d'une commission des conflits d'intérêt public comme l'a recommandé le rapport Woods. Je prierais le ministre de se reporter aux pages 4 et 5 de l'opuscule «The World of Work» préparé pour les dernières élections, et à l'article intitulé «Making the collective bargaining process work and safeguarding public interest» (Comment rendre la négociation collective viable tout en sauvegardant l'intérêt public). Je peux assurer au ministre qu'il trouvera cette politique très intéressante et instructive.

Nous étions très préoccupés par la détérioration de processus de négociation collective. Nous étions soucieux de l'intérêt public et du maintien des services essentiels. C'est en ce sens que nous avons adopté le principe énoncé dans le rapport Woods dont le ministre essaye maintenant, si je comprends bien, de voler des morceaux ici et là. Il devrait plutôt déclarer qu'ils prendront des mesures législatives pour créer une Commission indépendante du gouvernement, particulièrement du gouvernement actuel, composée de représentants des consommateurs, des travailleurs et des employeurs, ce qui nous permettrait de déterminer quels sont les services essentiels et d'aider les parties; ou apporterait ainsi des solutions et des remèdes permettant d'améliorer le processus de négociation collective.

Je remercie également le ministre pour l'initiative dont il a fait preuve en convoquant une réunion des travailleurs, des employeurs et du gouvernement; toutefois, il manifeste beaucoup de naïveté en envisageant de rencontrer les autres parties sans avoir de politique anti-inflationniste et en espérant qu'il en résultera une discussion significative. Tel est le cœur du problème. A cet égard, ni les travailleurs ni les employeurs ne céderont un seul pouce. La réunion sera condamnée depuis le départ—et le ministre le sait, j'en suis sûr. Nul doute que le ministre et ses collègues savent que notre pays a un besoin désespéré d'une quelconque mesure, et je m'adresse maintenant au ministre des Finances, qui montre qu'ils sont conscients des conséquences néfastes de l'inflation incontrôlée de plus de 10 p. 100.

Ces groupes sont à la recherche de leadership dans leur lutte contre l'inflation, de mesures audacieuses; ils sont fatigués de se faire répéter que l'inflation est réglée ou qu'elle est un phénomène mondial, ce qu'a dit aujourd'hui le ministre des Finances, et ce qui signifie simplement que l'on ne peut pas faire grand-chose. La situation doit être réexaminée de ce côté-là. Inutile d'y aller par quatre chemins, vous êtes vraiment dans le pétrin!

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Le retour au pays de l'ordre et de la stabilité est fonction de la rapidité, de l'honnêteté et de la crédibilité avec lesquelles le gouvernement s'attaquera au problème. La loi en vigueur contient de nombreuses ramifications désagréables. Par exemple, elle fait complètement fi des grands soucis manifestés à la fois par les travailleurs et par les employeurs à l'égard de la nécessité d'un accroissement de la productivité et de l'efficacité, d'une amélioration des stimulants et des communications.

Étant donné la conjoncture actuelle de la manutention du grain et toutes ses ramifications, et le ministre en a fait mention, dont l'agitation et l'insatisfaction ouvrières, les intéressés doivent trouver des solutions à long terme qui restaureront un peu d'ordre et de stabilité dans le domaine de la récolte, du transport et du chargement des céréales. Cette loi ne reconnaît pas ces soucis et ces problèmes; elle encourage et perpétue tacitement la conjoncture actuelle, en dépit de l'annonce qu'a fait le ministre cet après-midi au sujet d'une commission industrielle. Pourquoi ne pas avoir incorporé cette question dans ce bill? Était-ce impossible? Les députés d'en face ont le monopole de l'intelligence, à les entendre, monsieur l'Orateur. Pourquoi donc le ministre n'a-t-il pas alors incorporé cela au bill? Voilà qui aurait donné du sens à toute l'affaire, ou peut-être est-ce que je me trompe au point de vue de la procédure? Ils ne font rien d'autre que d'utiliser leurs pouvoirs pour imposer aux ouvriers un système impraticable, source de litiges continuels, jusqu'à ce que ceux-ci puissent légalement se remettre en grève. Nous devrions tout autant nous préoccuper du problème à longue échéance de la manutention du grain.

● (1600)

Pour ce motif, et conformément à ce que le ministre a dit aujourd'hui, j'exige qu'on nomme immédiatement un administrateur industriel dont le mandat porterait au moins sur les questions que j'ai mentionnées, afin qu'il fasse enquête sur tous les aspects de la manutention du grain. En fait, on pourrait ajouter la mauvaise façon dont le gouvernement a conduit toute cette affaire.

Le différend actuel entre les travailleurs et les compagnies canadiennes d'élévateurs, dont le ministre nous a révélé les noms, comporte de nombreuses autres conséquences fâcheuses. Ainsi, je suis à peu près certain que le règlement proposé par le rapport Perry aura des effets inflationnistes, quels que soient les résultats des calculs des parties en cause, que ce soit 61, 54, 47 ou 40 p. 100, et tout règlement en l'espèce aura des conséquences graves et de longue portée sur la situation économique canadienne.

Pourtant, le gouvernement ne semble pas se rendre compte des graves conséquences inflationnistes inhérentes à un tel règlement. Pour tout dire, le ministre du Travail aurait, dit-on, déclaré que le règlement en question ne serait pas excessif au regard des conventions collectives qui sont négociées depuis quelques mois en Colombie-Britannique, ce qu'il a répété encore aujourd'hui. Mais l'opinion du Conseil des employeurs de la Colombie-Britannique est tout autre. Dans un télégramme récent adressé au ministre du Travail et au ministre responsable de la Commission du blé, le Conseil déclare que le règlement du conflit serait en effet «excessivement inflationniste dans

la conjoncture actuelle et compte tenu des répercussions qu'entraînerait un tel règlement».

Les compagnies céréalières prétendent que ce règlement équivaudrait à une augmentation de 61 p. 100 répartie sur deux ans si tous les coûts étaient calculés. Le Conseil des employeurs de la Colombie-Britannique calcule, en se servant des chiffres soumis par le syndicat, que l'augmentation reviendrait à 47 p. 100 répartie sur cette même période de deux ans, mais en se servant de ses propres chiffres, il a découvert que l'augmentation réelle serait de l'ordre de 54 p. 100.

Monsieur l'Orateur, il est très difficile de refaire les calculs et d'aboutir à un autre résultat si l'on n'est pas d'accord avec ces 61 p. 100. Je demanderai aux députés de se reporter à un éditorial du *Star* de Toronto du lundi 9 septembre 1974, intitulé «Up, Up and Away», et qui dit notamment ceci:

Le gouvernement fédéral qui presse les compagnies céréalières de l'Ouest d'accepter un rapport de conciliation comme moyen de règlement du conflit qui les met aux prises avec les manutentionnaires de grain, déclare qu'il ne sait pas comment les compagnies ont calculé que ce contrat augmenterait leurs frais de main-d'œuvre de 61 p. 100 sur deux ans.

Voici la réponse. Pour ces calculs, on suppose—et que pourrait-on supposer d'autre—que l'indice du prix à la consommation continuera d'augmenter de 1 p. 100 par mois. Le salaire de base est actuellement de $4.96 de l'heure. Ajoutez une hausse de salaire de 87c. en décembre 1973; 19c. d'allocation pour la hausse du coût de la vie en novembre 1974; 65c. d'augmentation salariale en décembre 1974; 50c. d'allocation pour la hausse du coût de la vie en avril 1975; 21c. d'allocation pour la hausse du coût de la vie en novembre 1975; 40c. pour le régime de pensions; 21c. pour les autres avantages sociaux.

Total: $3.03 de l'heure. Cela représente une augmentation de 61 p. 100 ce qui est beaucoup trop. Ottawa envisage-t-il vraiment d'approuver ce genre de contrat qui servira de précédent aux autres syndicats?

On peut se poser certaines questions à ce sujet parce que les chiffres des syndicats ne concordent pas et, vu les complexités et les répercussions de la clause relative à l'indexation au coût de la vie, je trouve d'autant plus étrange que le gouvernement se soit tellement hâté de l'approuver. Il l'a approuvé sans vraiment savoir ce qu'elle voulait dire. Maintenant il veut nous donner un arbitre pour aider les parties à établir ce que M. Perry voulait dire. Le ministre hoche la tête, mais j'ai lu dans le bill que tous autres amendements ou suggestions qui ne seraient pas compris par les parties en cause devraient être expliqués par l'arbitre. Cela vous montre que le ministre n'a pas la moindre idée de ce dont il s'agit.

Le gouvernement n'a en rien indiqué à quel pourcentage il s'attendait. Le seul document émanant du ministre dont je me souvienne est son communiqué du 30 septembre selon lequel il restait seulement deux points en litige dans le conflit des employés des élévateurs à grain de Vancouver et on devait arriver à un règlement dont le coût global serait bien inférieur au 61 p. 100 dont les media faisaient largement état. Que faut-il entendre, monsieur l'Orateur, par «bien inférieur»? Qu'est-ce que cela veut dire, en chiffres?

Au sujet de ce communiqué, je tiens à faire savoir au ministre que sa déclaration a été contestée par une personne fort sérieuse, l'avocat du syndicat du blé, qui a déclaré que «Munro est loin d'avoir tout dit», selon ce que rapporte une manchette du *Citizen* d'Ottawa, en date du 3 octobre. On lui attribue les propos suivants:

Le ministre est loin d'avoir tout dit. Pourquoi? Mystère.

Et plus loin:

On dirait que Munro ne joue pas franc jeu.

Ira K. Mumford, administrateur général du Saskatchewan Wheat Pool, a également contesté le communiqué du ministre selon qui il ne restait que deux points en litige dans le conflit des employés des élévateurs à grain de Vancouver; ses propos sont rapportés dans un article du *Globe and Mail* du 2 octobre. Dans le même article, E. K. Turner, président du Saskatchewan Wheat Pool, cite un extrait d'un message télex envoyé au ministre:

En fait, il y a désaccord sur environ 40 points, dont ceux que vous mentionnez dans votre message télex.

Le ministre joue-t-il franc jeu? Son honnêteté est-elle irréprochable? Je l'ignore, mais ce n'est pas l'impression de M. Mumford, et lui doit savoir, puisqu'il est lui-même en cause. D'après M. Turner, il restait 40 points dont celui des pensions et celui des avantages sociaux, tandis que le ministre déclare qu'il n'en reste que deux à régler. Que peuvent conclure les députés de ce côté-ci, sinon que le ministre ne joue pas franc jeu, qu'il tente de finasser? En dépit de toutes les divergences au sujet du coût réel, monsieur l'Orateur, il est probable qu'un règlement de cette ampleur constituera un précédent pour les futures négociations collectives, comme l'avait été celui de la Voie maritime du Saint-Laurent en 1966. Le premier ministre a oublié ou refuse de reconnaître ce fait, contrairement à toutes les opinions respectées, quand il affirme que ce litige est unique en son genre et que le règlement imposé ne provoquera pas toute une série de réclamations inflationnistes, mais mon parti n'est pas du tout de cet avis.

Considérons un moment le règlement conclu pour la Voie maritime du Saint-Laurent. Dans ce cas-là, 1,260 employés de la Voie maritime avaient obtenu un contrat de deux ans exigeant une hausse immédiate de 20 p. 100 et une autre de 10 p. 100 en janvier 1967, en tout 30 p. 100, quand le taux d'inflation était stationnaire à 3.6 p. 100 l'an. Le gouvernement libéral avait alors manifesté son ineptie et son incompétence notoires en ne tenant nullement compte du processus des négociations collectives et en s'interposant pour appuyer une proposition qui accordait au syndicat 5 p. 100 de moins que sa demande initiale de 35 p. 100—après que le rapport majoritaire du conseil d'arbitrage eut recommandé une hausse globale de 14 p. 100 répartie sur deux ans. En voilà un sens des responsabilités et du leadership! Le gouvernement est conscient de la situation et accorde ses augmentations en tenant compte des impératifs de l'heure.

Permettez-moi de continuer. Le Conseil économique du Canada a parlé de ce règlement dans son troisième exposé annuel de 1966 et a évalué tous les faits pertinents. Il n'est pas seulement opportun, mais indispensable, de se reporter au jugement du Conseil. Voici ce passage:

Normalement, les négociations collectives n'ont guère eu tendance au Canada à établir des normes pour l'ensemble du pays; ainsi, les conventions établies dans l'industrie de l'acier ou de l'automobile en Ontario ont généralement très peu de répercussions sur les négociations collectives en Colombie-Britannique, qui tendent plutôt à se faire sur une base indépendante. Cependant, lorsque de fortes hausses interviennent dans des conventions auxquelles les gouvernements sont parties, et que ces hausses deviennent l'objet d'une grande publicité, les effets sont inévitablement un peu plus marqués sur le climat général des négociations collectives dans l'ensemble du pays.

● (1610)

C'est là le nœud du problème. A partir du moment où le gouvernement intervient ou donne des chiffres, le point de repère est fixé. C'est la vérité, que vous le vouliez ou non. Le Conseil économique du Canada a étudié ce genre de situation en 1966; je viens de me reporter à sa conclusion. Cette conclusion n'est pas la mienne, monsieur l'Orateur, mais c'est une conclusion qui devrait retenir l'attention de tous les députés, surtout ceux du parti au pouvoir.

Grève des manutentionnaires

Le *Globe and Mail* du 22 juin 1966 a manifesté son inquiétude en disant qu'on avait établi un modèle pour la solution des grands conflits ouvriers et les échelles salariales, modèle qui sera bien plus difficile à briser qu'il ne l'a été à établir. La tendance voudra que les processus normaux de négociation soient considérés ni plus ni moins comme les préliminaires à un appel présenté au plus haut palier. Il n'y a pas à s'y méprendre, qu'on se fonde sur l'évaluation du Conseil économique ou sur les observations du *Globe and Mail*. L'attitude du gouvernement face à ce conflit a été tout à fait irresponsable et mérite le blâme. Le gouvernement n'a pas le moindrement tenu compte de l'avis du Conseil économique du Canada, au détriment du bien-être économique de la nation.

D'après moi, les répercussions du règlement initial de la voie maritime ont été très inflationnistes, et ces répercussions se sont fait sentir à la table des négociations à partir de ce moment. D'ailleurs, depuis que le ministre du Travail, de concert avec le ministre de la Justice et le premier ministre (M. Trudeau), a affirmé que les recommandations du rapport Perry seraient mises en œuvre, il est devenu de plus en plus évident qu'un climat, qui est devenu intolérable, s'est établi. Le règlement proposé ressemble en tout point au règlement de la voie maritime, si l'on étudie la signification des répercussions, de la publicité, de la participation gouvernementale et des conséquences fiscales. Sur la foi d'exemples antérieurs, il n'est pas difficile de prédire quels effets une augmentation de 48 p. 100, ou même de 61 p. 100, produirait sur notre économie, étant donné que notre taux d'inflation se situe maintenant au niveau de 11 p. 100.

Les répercussions seront effrayantes. On estime actuellement que les conséquences du règlement proposé toucheront entre 11,000 et 12,000 travailleurs, y compris 1,500 manutentionnaires de céréales à Thunder Bay, 3,200 débardeurs en Colombie-Britannique—le ministre va se mettre dans le pétrin à cause de ce règlement-là—3,500 gérants de silos à céréales un peu partout dans l'Ouest canadien et 260 inspecteurs céréaliers employés par la Commission canadienne des grains, organisme gouvernemental. Toute cette main-d'œuvre pourra maintenir que son travail et ses responsabilités sont aussi importants que ceux des manutentionnaires de céréales et qu'ils ont le droit aux mêmes augmentations. Que leur dira le ministre du Travail?

Je voudrais maintenant faire allusion à un discours prononcé à Vancouver par le ministre à la section de l'Ouest du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique et publié dans le *Globe and Mail* du 28 septembre 1974. Le ministre ne se souvient-il pas de ce discours? Alors, je vais le lui rappeler. Il a parlé de rattrapage. Sa théorie du rattrapage est fort intéressante. Il aurait dit, en effet, que le rattrapage consistait dorénavant à se mettre au pas avec les autres syndicats autant qu'avec le coût de la vie. Les conventions qui visent à réaliser un tel rattrapage ne doivent en aucune manière servir de précédents à d'autres groupes qui n'ont aucune revendication légitime de rattrapage.

Vous n'êtes pas aussi naïf, n'est-ce pas, monsieur le ministre—bien sûr, monsieur l'Orateur, je pose cette question par votre intermédiaire. Je ne m'en prends pas à celui qui a rédigé le discours, mais vous auriez dû le lire avant de le prononcer. Cette déclaration a été faite une fois que le ministre et ses cohortes eurent béni le rapport Perry, essayant ainsi de dissimuler le pétrin dans lequel le gouvernement s'était placé précédemment en créant un précédent.

[M. Alexander.]

Je voudrais dire maintenant que le principe dont s'inspirent les remarques du ministre ne sera pas accepté. Je voudrais dire au ministre que ce genre de raisonnement n'est pas acceptable. L'huile est sur le feu. Le ministre est en train de détruire la négociation collective telle que nous la connaissons et il se met dans de beaux draps. Ses difficultés sont si énormes qu'elles dépassent les limites de l'imaginable. Il lui sera très difficile, sinon impossible, de s'en sortir. Bien sûr, je dis tout cela en termes très amicaux. Le ministre est un de mes amis. Il vient de la région de Hamilton. Nous essayons de faire de notre mieux. Le ministre a été mal guidé est il a toute ma sympathie. Je vous rappelle que le ministre du Travail a dit que ce n'est drôle pour personne d'être ministre du Travail. Je suis d'accord. Néanmoins, le ministre est responsable de ses propres infortunes et doit en subir les conséquences. Quelles seront-elles?

Parlons d'abord des inspecteurs de céréales à Vancouver. Quand le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a été interrogé plus tôt à leur sujet, il a donné la réponse classique: «Ma foi, nous sommes en train de négocier et il serait irréfléchi d'être explicite». C'est l'essentiel de son propos. Je ne crois pas trahir des confidences en faisant une autre déclaration. Je veux parler des inspecteurs de céréales à Vancouver. J'ai appris de source sûre que le gouvernement a une double norme, c'est-à-dire qu'il appuie le rapport Perry réclamant des hausses d'environ 65 p. 100 et a accepté un règlement pour les officiers et les hommes de pont de 75 p. 100, mais qu'il n'a offert que 11 p. 100 aux inspecteurs pour une période de 27 mois. Ma recommandation au sujet des officiers et des mécaniciens n'est-elle pas exacte? Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, que d'autres voudront obtenir un règlement de ce genre?

Permettez-moi de signaler en passant que le ministre du Travail a déjà affirmé que ceux qui travaillent côte à côte et qui ont le même emploi devraient toucher le même salaire. De quel tour de passe-passe sommes-nous témoins? Le gouvernement offre à un groupe de travailleurs une augmentation d'environ 11 p. 100, répartie sur une période de deux ans, et à un autre groupe, qui travaille à côté du premier, entre 48 et 61 p. 100. Est-ce là ce qu'on peut appeler à travail égal salaire égal? Est-ce là ce qu'on entend par la société juste? Je le répète, le ministre court à sa perte.

Deuxièmement, les inspecteurs de grain de Vancouver estiment que le rapport Perry établit un critère juste pour le règlement du conflit. Le ministre doit savoir quelles répercussions entraînera ses propos. Il doit croire ce qu'il dit.

Troisièmement, la suppression des services d'inspection du grain entraînerait le blocage du transport du grain à partir du port de Vancouver. Comment concilier cela avec la théorie de rattrapage du ministre? Je reconnais que ce n'est pas le moment propice pour être ministre du Travail et ce n'est qu'un début. Si de tels problèmes se posent en ce moment dans notre pays, c'est en raison de l'incompétence du gouvernement.

Et enfin, l'offre du Conseil du Trésor est tout à fait inacceptable et complètement déraisonnable. Où allons-nous après cela? Mes observations concernaient les inspecteurs de céréales. Le ministre pense peut-être que ce relèvement ne s'applique pas à tout le monde. Il a tort car il s'applique effectivement. Voilà qui est fait de l'argument du ministre à propos de relèvement. Il y a peu de doute possible quant à l'effet probable de l'intervention gouvernementale dans la situation présente sur l'industrie céréa-

lière tant dans les négociations que dans le règlement. Comment le gouvernement s'est-il fourré dans un pareil pétrin? C'était facile.

Une voix: Ils ont un don pour cela.

M. Alexander: Comme le dit mon ami, ils ont le don de le faire. Au moment de présenter son rapport au ministre du Travail, M. Perry a clairement établi que ce n'était qu'une suggestion. Mais le ministre ne l'a pas dit. Jamais depuis le début de cette affaire le ministre a-t-il dit que le rapport Perry ne faisait que suggérer une solution de règlement. Dans la lettre d'envoi adressée au ministre, M. Perry dit, et je cite:

● (1620)

Comme il m'apparaît évident que l'écart entre les demandes des parties contractantes—découlant tant d'une série d'anciens conflits non réglés que de la conjoncture particulière et inflationniste de 1974—est beaucoup trop grand pour être comblé par d'autres efforts de conciliation, je soumets donc à votre examen certaines propositions . . .

C'est le terme que le ministre évite à cause de ses implications.

. . . qui, je l'espère, pourraient servir de base à la conclusion d'une convention de deux ans entre les parties.

En conséquence, l'intention n'était pas que le rapport soit adopté textuellement comme proposition de règlement, surtout parce qu'il recommande d'accorder au syndicat plus d'avantages qu'il n'en demande. Je crois savoir que le syndicat n'a pas demandé l'indexation au coût de la vie. Il n'exige pas la parité avec les débardeurs. Pour quelque raison étrange que je ne discute pas, M. Perry en fait la recommandation. Si le gouvernement ne le savait pas, il aurait dû le savoir, mais se laissant emporter, il a dit d'emblée: «Bon. Cela nous va, allons-y.»

L'acceptation du rapport Perry par le gouvernement comme base de règlement a empêché toute autre consultation entre les parties contractantes. D'après mes renseignements, la question aurait pu se régler, mais le ministre, qui ne tarit pas sur les mérites du régime de négociations collectives, y a mis obstacle. Cela a été dit en termes non voilés à ceux qui sont allés à Vancouver et à Calgary. Il aurait été possible que les parties en viennent à un règlement volontaire, mais non, le ministre, le ministre de la Justice et le premier ministre n'ont pas pu se taire.

Le gouvernement aurait pu faire preuve d'un peu de discernement dans cette affaire. S'il s'était vraiment préoccupé de ce qu'il faisait, il aurait pu assurer la reprise du travail. Il aurait pu désigner un nouvel arbitre, un nouveau conciliateur, peu importe le nom, qui aurait eu un point de départ pour la négociation. Il aurait pu demander à M. Perry de réétudier l'affaire, car l'application de la clause relative au boni de vie chère dans le système d'avantages sociaux est très complexe et porte à de nombreux malentendus. On aurait pu régler cette question. Le ministre fait signe que non. Le gouvernement a préféré employer de façon arbitraire les recommandations du rapport Perry comme un outil de règlement et reprocher publiquement aux compagnies de manutention des grains leur refus d'accepter les recommandations du rapport, se mettant ainsi encore plus à dos les cultivateurs de l'ouest en les forçant à prendre une position aussi humiliante.

Dans le deuxième trimestre de 1974, l'augmentation moyenne annuelle composée du taux de base dans les conventions collectives a été, pour tout le Canada de 12.6 p. 100, comparativement à 11.4 pour cent pour le premier trimestre de 1974. L'augmentation moyenne des conventions collectives d'un an a été de 14.3 p. 100, celle des conventions de deux ans, de 16.4 p. 100 pour la première année et de 10.2 p. 100 pour la seconde, et celle des conventions de trois ans, de 13.2, 7.5 et 6.4 p. 100 pour les première, deuxième et troisième années respectivement. Le ministre du Travail ne connaît-il pas ces chiffres?

En Colombie-Britannique, l'augmentation moyenne annuelle du taux de base pour le deuxième trimestre de 1974 a été de 15.7 p. 100. Pourtant, le rapport Perry recommande une augmentation de 17 p. 100 du taux de base pour la première année, et des augmentations additionnelles de 8 et de 4 p. 100 respectivement pour les améliorations au régime de pension et les avantages sociaux ainsi qu'une indexation au coût de la vie. Le ministre du Travail prétend que ce règlement n'est pas excessif vu la situation actuelle du travail en Colombie-Britannique. Il est évident non seulement que le ministre n'est pas bien au courant de la complexité de la situation ouvrière qui règne sur la côte ouest, mais aussi qu'il ne connaît guère la prétendue politique anti-inflationniste de son propre gouvernement qui a été annoncée il y a à peine une semaine. On la retrouve exposée dans l'extrait suivant du discours du trône:

Le Gouvernement, pour sa part, restreindra ses propres dépenses . . . tout en restreignant les formes additionnelles d'activité qui, quoique désirables, pourraient contribuer à la poussée inflationniste.

Des restrictions! C'est la seule politique que le gouvernement ait pu trouver pour combattre l'inflation. Mais il faut donner l'exemple. Pendant qu'il demande aux entreprises de s'imposer des restrictions volontaires pour combattre la poussée inflationniste, le gouvernement se permet d'augmenter ses propres dépenses de 21.9 p. 100 et accorde à ses propres employés des règlements d'arbitrage qui ne font qu'alimenter l'inflation. De 1966 à 1973, le coût de la vie a augmenté de 26 p. 100. Les salaires au niveau fédéral ont grimpés de 50 p. 100. En 1974, selon les prévisions, le gouvernement versera $4,010 millions de dollars en salaires à ses employés, en comparaison de $3,638 millions au cours du dernier exercice financier.

On se fait une idée des excès du gouvernement fédéral dans ses négociations contractuelles avec le récent règlement d'arbitrage accordé à 673 agents d'information fédéraux. Ce groupe a signé un contrat de 27 mois qui leur consent une augmentation de 15 p. 100 répartie sur 12 mois et, à peine trois mois plus tard, leur accorde une autre augmentation égale à la hausse du coût de la vie pour toute l'année précédente. Cela revient à une hausse de 30 p. 100 répartie sur une période de 15 mois. J'ignore où cela va nous mener.

Le président de l'Alliance de la Fonction publique, Claude Edwards, a dit que d'autres groupes commenceront à exiger le même règlement généraux que celui qu'on a accordé aux agents d'information. Autrement dit, on y voit un précédent pour d'autres groupes représentés par l'Alliance de la Fonction publique. C'est cela, les restrictions? Quand on rattache toute la question au rapport Perry et aux louanges du ministre à son endroit, on comprend vite le genre de problèmes qui assaillent ce dernier.

On nous demande de donner notre approbation à un texte de loi qui effacerait le mot «restriction» du contexte économique du pays. Il faut se rappeler qu'en décembre de cette année, environ 90,000 cheminots, 33,000 employés des postes, les débardeurs de la côte atlantique, de la côte pacifique et du Saint-Laurent ainsi que les préposés à la manutention des grains à la tête des Lacs arriveront à la table de négociations. Qu'est-ce qui va les empêcher d'insister que les recommandations du rapport Perry s'appliquent aussi à leurs contrats et de quelle justification se servira-t-on pour leur refuser leur demande, si les mesures

qui nous ont été présentées deviennent actes de loi? Voilà la ramification; voilà la question qui nous occasionne du souci.

Nous n'avons pas au Canada de politique anti-inflationniste. Une telle politique manquant, les seuls qui peuvent se protéger de façon adéquate sont les ouvriers syndiqués. Ils sont les seuls ouvriers qui peuvent faire des pressions. Au Canada, à l'heure actuelle, il n'y a que 2,556,000 employés syndiqués, ce qui ne représente guère plus de 25 p. 100 d'une population ouvrière qui atteint les 10,152,000. Il reste donc près de 75 p. 100 de la main-d'œuvre ouvrière qui ne dispose d'aucune protection contre l'inflation, non seulement parce que ces gens ne sont pas syndiqués mais aussi parce que le gouvernement n'a pas encore fait face à la réalité que représente l'inflation.

Ce qui illustre le mieux cette attitude c'est qu'on demande maintenant au Parlement de voter une loi qui exercera une très grande pression inflationniste sur l'économie et établira un précédent de repère qu'on pourra employer comme base additionnelle en vue de «protéger» ceux qui sont déjà à l'abri de l'inflation. Si le gouvernement tient absolument à être excessif, qu'il fasse parvenir son excessivité aux 75 p. 100 de la main-d'œuvre qui a été délaissée et qui a absolument besoin d'une politique anti-inflationniste.

Je me suis vraiment efforcé de saisir la Chambre de l'inquiétude bien motivée qui tourmente notre parti depuis notre visite à Vancouver et à Calgary. Nous savions qu'il faudrait éventuellement prendre une position. Nous avons fait part de notre appréhension au sujet du règlement proposé, lequel encourage l'inflation. En deuxième lieu, l'avantage obtenu par un précédent nuirait au bien-être économique de notre pays. Troisièmement, j'ai souligné le peu d'importance apportée au besoin de trouver des solutions pour assurer la stabilité et l'ordre dans l'industrie de la manutention des grains.

Quatrièmement, le rapport Perry ne se prononçait pas; il offrait plutôt des suggestions desquelles pourraient s'inspirer les deux parties afin d'en arriver finalement à une entente. Cinquièmement, le bill supprime le mot «restriction» des considérations du gouvernement dans la recherche de solutions pour arrêter ou réduire l'inflation galopante, inflation qui dépasse les 10 p. 100. On ne tient pas compte des 75 p. 100 de la main-d'œuvre qui peuvent le moins protéger leur dollar à la baisse. Il est répréhensible d'imposer au parlement fédéral le rôle d'arbitre et de lui conférer le pouvoir de forcer une entente.

● (1630)

Pour toutes ces raisons nous considérons le bill irrecevable et nous ne l'approuverons pas en deuxième lecture.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, le Parlement est encore une fois invité à légiférer sur le règlement d'un conflit opposant la direction et ses employés à l'étape du «lock-out» ou de la grève, et ce faisant, d'ordonner à la direction de reprendre ses opérations et aux employés de retourner au travail.

Tout comme les autres députés de mon parti, j'ai toujours cru qu'il fallait laisser se dérouler librement le processus de la négociation collective entre les deux parties concernées, avec tout l'encouragement du gouvernement et du public de même que de ceux qui sont plus directement touchés par le conflit. Nous devons toujours faire tout ce que nous pouvons pour encourager le libre déroulement des négociations collectives, de préférence sans l'intervention de parties étrangères.

[M. Alexander.]

Chaque palier de gouvernement a un rôle à jouer pour encourager le libre déroulement des négociations collectives. Ce principe est depuis longtemps entré dans les mœurs de notre société après des décennies de luttes menées par la classe ouvrière au pays. Il est même accepté par ceux, dont certains siègent aujourd'hui à la Chambre, qui ne le reconnaissent que du bout des lèvres. Ils savent qu'il est devenu un élément essentiel des relations entre les employés syndiqués et leurs employeurs.

Avant de poursuivre, je tiens à souligner qu'au cours des ans, la très forte majorité des conflits de travail se sont réglés grâce à des négociations collectives libres, sans grèves ni lock-out, et que la plupart ont été résolus à l'amiable. Si ma mémoire est fidèle, c'est entre 75 et 90 p. 100 des conventions qui sont renouvelées chaque année sans grèves ni lock-out; c'est dire à quel point la négociation peut réussir.

Pour chaque grève ou lock-out, on compte neuf ou dix conflits qui se règlent à l'amiable par voie de négociation. Cependant, à en juger par les manchettes des journaux comme de la radio ou de la télévision, on serait porté à croire que la négociation collective ne vaut rien, alors que c'est tout le contraire. C'est une méthode qui marche, et bien, dans la plupart des cas. Il faut dire que, pas plus que toutes les autres méthodes, elle n'est pas parfaite, puisque le succès dépend beaucoup de la bonne foi d'êtres humains, de leur bonne volonté, de leur désir d'arriver à un règlement. C'est pourquoi, me semble-t-il, le gouvernement a toujours un rôle à jouer dans les quelques rares occasions où la négociation est rompue à l'étape de la conciliation ou même de l'arbitrage.

Les membres de mon parti n'aiment pas voir le Parlement passer outre au processus de négociation. Je suis certain que c'est l'opinion de la plupart des députés, sinon tous. Nous admettons toutefois, comme je l'ai déjà fait, que lorsque la négociation échoue et que le bien-être de la nation ou d'une grande partie de celle-ci est compromis, le gouvernement doit intervenir pour mettre fin au lock-out ou à la grève, afin de résoudre le conflit et que, en dernier ressort, il doit ordonner le retour au travail et obliger les employeurs à reprendre leurs activités, comme c'est le cas avec le bill dont nous sommes saisis.

Il existe néanmoins une manière sensée d'intervenir et je ne pense pas qu'on l'ait suivie. En fait, je suis obligé de dire que le ministre du Travail (M. Munro), avec l'aide du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, ce véritable fléau, a agi en dépit du bon sens en annonçant publiquement que le gouvernement légiférerait d'après le rapport Perry. La courte expérience que j'ai acquise d'un côté ou de l'autre de la table de négociations, m'a apprise que lorsque un tiers venait prêter main forte, en aucun cas ce tiers ne faisait de déclarations publiques pouvant être interprétées par l'une ou l'autre des parties comme une prise de position.

Il y avait sûrement un moyen plus sensé de montrer le rôle important que le gouvernement se doit d'assumer de temps à autre. Les déclarations publiques de la part du ministre du Travail et du ministre chargé de la Commission du blé ont, en fait, en l'occurrence empêché toute reprise de négociations collectives; pour les deux parties intéressées, il ne restait plus qu'à attendre la mesure législative inévitable. Les ministres auraient dû se préoccuper de régler le conflit au lieu de chercher à impressionner le public.

J'ai conversé avec des agriculteurs et des ouvriers depuis cinq ou six semaines. L'opinion des agriculteurs de ma circonscription, la voici: réglez le conflit, faites en sorte

que les gens retournent au travail et que le transport du grain s'effectue. Voilà ce qu'ils disent, indépendamment du bien-fondé de la position prise par les compagnies ou par les employés. C'est ce qui compte avant tout aux yeux des agriculteurs de l'Ouest du pays. Voilà pourquoi le projet de loi pourrait être examiné rapidement, selon nous. L'étude ici pourrait en être terminée demain, ou mercredi sûrement et le bill pourrait prendre force de loi vendredi au plus tard. Nous sommes toujours d'avis que la mesure aurait dû être renvoyée au comité plénier ou encore, que le comité permanent n'avait qu'à faire comparaître le ministre et ses fonctionnaires comme témoins pour que la mesure législative puisse être adoptée rapidement.

● (1640)

C'est la quatrième ou cinquième fois, si ma mémoire est fidèle, que le Parlement se voit saisi d'un conflit ouvrier de ce genre et, tant que le fond du problème n'aura pas été résolu, la situation se représentera presque chaque année. Il s'agit en fait d'un problème de parité. Pour assurer la paix sociale dans un secteur économique quelconque, il est indispensable d'y faire régner la parité, ou, pour mieux dire, l'équité.

Les agriculteurs de la circonscription, certainement ceux de l'Ouest du Canada et, je pense, ceux du Canada tout entier sont des personnes équitables. Ils désirent rémunérer équitablement leur personnel et veulent lui assurer de bonnes et de saines conditions de travail. Ils veulent entretenir de bonnes relations de travail et conclure des conventions équitables avec leurs employés. Il faut que les deux parties en cause et que nous-mêmes ici examinions en face et tranchions une fois pour toutes le problème de parité qui se pose dans ce secteur.

Tant qu'un groupe de travailleurs recevra une rémunération largement supérieure à celle d'un autre groupe effectuant à peu près le même travail sur les mêmes chantiers, le problème de la parité continuera de se poser chaque année, pour ne pas dire chaque jour. Il est, je pense, foncièrement injuste de laisser se perpétuer un tel état de choses.

Ce n'est pas la première fois, je le répète, que la question se pose. Lorsque j'étais cheminot, dans les années 40 et 50, je me souviens bien que la question de la parité, d'un salaire égal pour un travail égal, revenait continuellement dans le cadre de nos négociations. Il a fallu attendre que le problème soit résolu de façon satisfaisante pour voir les deux parties progresser véritablement dans les négociations de travail. Il en va de même pour les ouvriers de la construction automobile.

Je crois que l'exemple dont on a le plus parlé, et mon bon ami de Hamilton-Ouest (M. Alexander) l'a d'ailleurs mentionné, c'est celui des travailleurs de la voie maritime. On pourra dire ce que l'on voudra des 30 p. 100 accordés par le gouvernement de M. Pearson, mais je rappelle à la Chambre que, depuis lors, les relations de travail ont été assez calmes sur la voie maritime du Saint-Laurent. Cela parce qu'on a réglé une fois pour toutes le problème de la parité.

Pour reprendre cet exemple, vous aviez des hommes faisant le même travail pour le même employeur, à 150 pieds de distance, mais leur salaire variait de $1 à $1.50 de l'heure; les mieux payés travaillaient du côté américain de la frontière. Le gouvernement s'est enfin décidé à faire face à la réalité et depuis qu'il a réglé cette question, les relations de travail sont restées paisibles sur la voie maritime du Saint-Laurent.

Le rapport Perry procède un peu de la même manière et fait face à la réalité. Les agriculteurs à qui j'ai parlé et qui pour la plupart étaient des membres actifs du Syndicat du blé de la Saskatchewan reconnaissent que ce problème existe depuis des années ils ont toutefois essayé honnêtement et sincèrement de s'y attaquer de concert avec leurs employés. Comme je l'ai dit, le rapport Perry fait quelques pas dans cette voie.

Pour ma part, je n'ai pas envie de revenir ici tous les ans pour régler les mêmes problèmes dans la même industrie. A la fin de la première année, l'augmentation accordée par le rapport Perry laisse encore les manutentionnaires de grain avec un retard de 25c. de l'heure sur les débardeurs plus 25c. de l'heure en cotisations au fonds de pension. A la fin de la deuxième année, les salaires seront presque, sinon complètement, mais du moins raisonnablement égaux.

Toutefois, au cours de l'hiver, les débardeurs vont négocier un nouveau contrat avec leurs employeurs et sans doute vont-ils obtenir une autre augmentation. Cela veut dire, qu'en dépit de l'augmentation accordée par le rapport Perry, les manutentionnaires de grain auront de nouveau un certain retard sur les débardeurs aux côtés desquels ils travaillent. Cela veut dire que nous aurons encore le même problème à régler.

Étant donné les circonstances, il me semble que nous n'atteindrons une parité quelconque que d'ici trois ou quatre ans. J'espère que je ne fais pas preuve de naïveté, mais je suis d'avis que les employés et les employeurs sont prêts à prendre tout le temps nécessaire pour obtenir graduellement un règlement sur la question de la parité. On m'a signalé, et je pense que tous les députés le savent, qu'on est en train discuter de la fusion des syndicats des manutentionnaires de grain et des débardeurs. A mon avis, cette fusion serait avantageuse à long terme, tant pour les employés que pour les compagnies de grain. Bien que cette fusion puisse causer certains ennuis à l'occasion, elle contribuera considérablement à régler une fois pour toutes la question de savoir si des hommes qui font le même travail devraient être rémunérés de la même façon.

L'autre question qui me préoccupe, et qui préoccupe aussi les habitants de ma circonscription, concerne le coût du règlement comparativement au coût du conflit. Selon les chiffres contenus dans le rapport Perry, les entreprises de grain prévoient que le conflit leur coûtera 3.8 millions de dollars sur une période de deux ans. J'ai obtenu des chiffres différents des deux parties en cause et aussi de tiers neutres sur ce que le conflit coûtera aux agriculteurs. Les employés disent que les agriculteurs perdront 0.5c le boisseau. Les compagnies sont d'avis qu'ils perdront 1c. ou 1.1c. le boisseau. Mais même s'ils doivent perdre 1.5c. le boisseau, les agriculteurs demandent qu'on règle le conflit et que les employés retournent au travail.

M. Vogel de la Commission canadienne du blé a présenté des chiffres qui indiquent qu'on dépensera 10 millions de dollars pour les frais de magasinage cette année, soit environ trois fois ce que coûterait la mise en application des recommandations du rapport Perry. Pour cette raison, et afin de régler la question fondamentale de la parité, je suis d'avis que, comme bien des agriculteurs me l'ont signalé, le coût du règlement serait bien moins élevé et beaucoup plus souhaitable que le coût du conflit. Autrement dit, le conflit coûte trois fois plus cher aux cultivateurs que les recommandations du rapport Perry.

J'aimerais dire autre chose à propos des frais de magasinage. La question a déjà été soulevée. Des députés, des agriculteurs et des associations d'agriculteurs ont prié et

supplié à plusieurs reprises le ministre responsable de la Commission du blé de s'occuper de cette question, qui est aussi une question de justice. Je ne veux pas parler de justice pour les travailleurs, mais de justice pour les agriculteurs. Si, indépendamment de la volonté, on impose des frais de surestarie sur les navires, il est certainement tout à fait injuste de leur demander d'assumer ces frais. Ils devraient certainement être assumés par tout le pays. Si le chargement des navires est retardé à cause d'un conflit ouvrier, d'un arrêt du système de transport, ou à cause du mauvais temps ou de bien d'autres raisons, les frais occasionnés par ce retard devraient certainement être assumés par tout le pays, non par les agriculteurs.

● (1650)

Si le gouvernement tient au moins à se montrer impartial et juste dans toute cette affaire, en plus de proposer la mesure à l'étude, il fera annoncer demain par le ministre que les Canadiens, par son intermédiaire, auront à payer ces surestaries.

On a beaucoup parlé de la portée des recommandations du rapport Perry. Les deux parties ont apporté des chiffres. Nous pouvons nous fier maintenant, je crois, aux chiffres qu'a publiés le *Sun* de Vancouver le 29 août. L'article en question se fondait sur une déclaration de M. A. M. Runciman, président des United Grain Growers. Les sociétés céréalières citaient un chiffre différent quant aux frais qu'entraînerait la décision Perry. Ce nouveau chiffre est quelque peu inférieur à la première suggestion. Pour leur part les travailleurs en arrivaient à un chiffre légèrement supérieur à leur premier.

Je cite cet article:

«C'est le chiffre (48 pour cent) que nous aurions voulu voir citer depuis le début», a déclaré M. A. M. Runciman, président de la United Grain Growers, lors d'une entrevue à Winnipeg.

Selon M. Runciman, le chiffre de 61 p. 100 était «valable», dans le contexte où il était utilisé, mais «celui de 48 p. 100 est plus équilibré.»

«Nous étions très sérieux lorsque nous parlions de 61 p. 100 d'augmentation à partir du taux de rémunération de $4.96» ajoute M. Runciman, bien que ce chiffre ait été souvent cité comme l'augmentation des salaires et des avantages sociaux calculés selon le rapport Perry.

J'espère qu'aucun de ceux qui prendront part à ce débat, que ce soit pour appuyer l'augmentation accordée ou, de l'autre côté, soutenir qu'elle n'est pas suffisante, ne se chamaillera au sujet du chiffre de 61 p. 100 qu'a cité M. Runciman. Nous devrions maintenant nous fonder sur le chiffre de 48 p. 100.

J'ai parlé de l'esprit de justice des cultivateurs. Je crois qu'ils sont justes et qu'ils n'ont aucun désir de traiter leurs employés injustement, mais pour cela, ils doivent être en mesure de le faire. Une conjoncture économique défavorable les en empêche dans une certaine mesure. Je crois qu'ils sont prêts à accepter le coût d'un cent le boisseau pour que les opérations reprennent, peut-être pas avec le sourire, mais ils l'accepteraient plus facilement si on faisait quelque chose pour diminuer les autres coûts, qui dépassent de beaucoup le coût de cette augmentation: il s'agit des frais de surestarie. La Commission canadienne du blé ne devrait pas prendre ces frais dans la poche des cultivateurs.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'illustrer par un exemple ce que je veux dire. Je tiens cet exemple d'un cultivateur avec qui j'ai conversé au téléphone pendant presque une heure l'autre soir au sujet des coûts et qui m'en a donné l'exemple suivant. Une courroie de plastique de 64 pouces pour sa moissonneuse-batteuse coûtait 79c. en 1967, et 89c. en 1968. La semaine dernière, la même courroie coûtait $4.88 et ce cultivateur a du en acheter deux le même jour.

Si nous voulons que ce genre de conflit ne se reproduise plus dans ce secteur et dans d'autres, il est grand temps que le gouvernement et la Chambre prennent des mesures à cet égard.

J'ai devant moi une pile de documents, des rapports, des graphiques, des statistiques et des chiffres, sur les deux parties du conflit et des documents venant des agents de recherche du gouvernement. J'ai écouté attentivement le ministre et le représentant de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Je ne pense pas que ce soit le moment pour les députés de perdre leur temps à examiner tous les détails du problème afin de présenter les arguments avancés par les deux parties.

Ce bill tend à mettre fin au conflit, à l'arrêt de travail et à relancer le transport des céréales. Je ne sais pas quelle serait l'utilité d'un débat détaillé sur la question pour le moment, surtout que ces arguments ont été avancés maintes fois depuis presque un an et je doute qu'on puisse éclaircir la question en donnant des détails. Ce que nous voulons, c'est régler rapidement le problème. C'est pourquoi mes collègues et moi-même insistons pour que l'on limite non seulement la longueur des discours, mais aussi le nombre d'interventions, afin de pouvoir mettre cette loi en vigueur.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Le logement—Les consultations fédérales-provinciales au sujet des programmes; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—Les propositions de majoration des allocations familiales et des pensions de vieillesse—Les projets du gouvernement; le député de Lambton-Kent (M. Holmes)—L'agriculture—Demande de rapport sur le projet de rétablissement de la culture de la betterave sucrière.

[*Français*]

Normalement, à cette heure-ci, la Chambre devrait procéder à l'étude des affaires inscrites au nom des députés, mais étant donné que le tirage au sort des bills et des motions des députés n'aura lieu que demain, aucune affaire de cette nature ne sera étudiée à ce moment-ci.

Par conséquent, la Chambre doit revenir à l'étude du bill sur les opérations de manutention des grains.

[*Traduction*]

Comme le programme des travaux d'initiative parlementaire sera établi demain, nous ne pouvons en ce moment aborder aucune question qui s'y rattache, comme nous le ferions d'ordinaire. La Chambre revient donc maintenant à l'étude du bill C-12 concernant les opérations de manutention des grains.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1974 SUR LA MANUTENTION DES GRAINS DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

MESURE PRESCRIVANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Munro (Hamilton-Est): Que le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains dans les ports de la côte ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est la première occasion qui m'est donnée de prendre la parole depuis l'ouverture de cette session, je voudrais tout d'abord offrir mes plus sincères félicitations à l'orateur qui présidera les délibérations de la présente session et, je l'espère, de plusieurs autres dans l'avenir.

Je puis l'assurer à l'avance de notre entière et sincère collaboration. Les quelques années d'expérience que j'ai acquise à la Chambre me permettent de comprendre que l'Orateur, quelles que soient les qualités qu'il possède, a besoin de la collaboration de tous les honorables députés afin de s'acquitter de cette tâche, qui est tout de même assez lourde, et présider les débats avec avantage, non seulement pour les députés, mais aussi pour tous les Canadiens que nous représentons à la Chambre, afin que ces délibérations parviennent aux résultats escomptés.

Monsieur l'Orateur, nous entamons aujourd'hui l'étude d'un bill visant à régler une grève qui existe depuis plusieurs semaines dans les ports du Pacifique. L'étude de ce bill se présente dans une situation qui n'est pas traditionnelle. Nous avons dû ajourner le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour parer à une situation qui, tout à coup, devient urgente. Cette grève existe depuis plusieurs semaines, comme je le disais tantôt. Au début du mois d'août, le Parti Crédit Social du Canada a réclamé du gouvernement la reprise des travaux parlementaires pour qu'il mette fin à cette grève, car nous avions prévu qu'elle durerait longtemps. Compte tenu de notre expérience des conflits qui ont existé avant ceux-ci, nous ne comptions pas que cette grève pourrait se régler sans l'obligation pour le gouvernement de recourir à une loi.

● (1700)

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a fait la sourde oreille à nos revendications. Nous n'avons pas été les seuls à revendiquer à ce moment-là; les autres partis, je pense, et d'autres organisations, tant agricoles qu'ouvrières, l'ont fait à travers le Canada.

Or, le ministre vient de dire que le gouverneur général en conseil, au tout début de la campagne électorale, a suspendu le droit de grève dans les ports du Pacifique jusqu'à la tenue des élections parce que, semble-t-il, ces grèves auraient nui à l'économie canadienne. Mais après quelques semaines de retard, on se rend compte que le gouvernement craignait non pas tant pour l'économie canadienne, mais surtout pour l'économie du parti libéral, parce que si la grève durant une campagne électorale pouvait nuire à l'économie canadienne, cette même grève peut nuire après des élections générales, et le gouvernement a attendu trois mois pour prendre des mesures visant à mettre fin à cette grève.

Grève des manutentionnaires

Monsieur l'Orateur, nous savons que régler un conflit ouvrier de la façon dont nous le faisons actuellement n'est pas un moyen des plus populaires, ni auprès des syndicats ouvriers, ni auprès des employeurs.

Compte tenu de la situation, cette façon devient populaire auprès de la population canadienne. Et nous savons qu'une grève de cette envergure coûte cher à l'économie du pays et que tout le monde y perd. Les manutentionnaires des ports du Pacifique sont les premiers à souffrir de cette grève, mais les employeurs y perdent aussi quelque chose. Les producteurs de céréales, ceux de l'Ouest du Canada en particulier, perdent beaucoup à cause de cette grève. Et le commerce canadien y perd beaucoup également. Au fait, je ne m'attends pas que nos clients d'outre-mer se réjouissent de ces grèves qui se répètent continuellement.

Le 31 août 1972, une session spéciale fut convoquée pour régler une grève dans les ports du Pacifique, grève semblable à celle que nous sommes appelés à régler aujourd'hui. Le 30 août 1973, une session spéciale fut convoquée pour régler une grève des cheminots, presque jour pour jour, un an après une grève antérieure. Le 7 octobre 1974, un projet de loi spécial était adopté pour régler une grève dans les ports du Pacifique, et en octobre 1975 nous aurons probablement encore à légiférer pour régler un conflit ouvrier dans un domaine relevant du gouvernement fédéral, celui des ports, peut-être pas ceux du Pacifique mais ceux de l'Atlantique ou du Saint-Laurent. Ce sera peut-être une grève des postes ou une grève dans le domaine des chemins de fer ou des transports aériens.

La même situation se produira probablement l'an prochain.

Monsieur l'Orateur, que prévoit-on dans le bill actuellement à l'étude pour régler cette grève? On oblige les travailleurs, dès que le bill sera adopté, à reprendre le travail. Les ouvriers qui étaient en grève devront rentrer au travail, les compagnies qui avaient décrété un lock-out devront rappeler leurs ouvriers aux chantiers. Et on dit aux ouvriers: Vous recevrez 87c. de plus l'heure à partir du 1er décembre 1973. On nomme un arbitre pour les aider à régler le différend, à trouver une façon de s'entendre, à négocier un contrat de travail pour quelques mois à venir.

Alors, monsieur l'Orateur, si l'on peut aujourd'hui nommer un arbitre pour tenter de régler ce conflit, pourquoi n'était-on pas capable de nommer un arbitre il y a deux mois, par exemple, pour régler ce conflit qui a causé tant de problèmes à tous les niveaux de l'économie canadienne? On a attendu jusqu'à aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, il faut tout de même se poser une question: on obligera, probablement demain matin, ou dès que le bill sera adopté, l'ouvrier à retourner au travail, et on lui offrira 87c. l'heure. Mais combien l'ouvrier va-t-il toucher de cette augmentation de 87c. l'heure?

Le ministre du Revenu national (M. Basford) percevra en impôt une part de ces 87c. qu'il va remettre au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Je prévois, monsieur l'Orateur, que le gouvernement percevra en impôt de 30 à 40 p. 100 de cette augmentation qu'on oblige les compagnies à verser à leurs employés. L'ouvrier sortira de cette grève déficitaire, car l'employeur devra augmenter ses taux de transport et ses bénéfices pour faire face à l'augmentation d'un salaire qu'on l'oblige à payer. Mais l'ouvrier, le manutentionnaire qu'on obligera à reprendre le travail demain matin, ne profitera que d'une partie de cette augmentation.

De l'augmentation qu'on lui accorde, il ne recevra qu'une partie, et alors il sera en déficit. Monsieur l'Ora-

teur, la même situation se répète à tous les niveaux, que ce soit dans le secteur public ou privé au Canada. A la suite d'un conflit ouvrier, on obtient toujours une augmentation de salaire. Mais chaque fois, le gouvernement perçoit sa part d'augmentation, de sorte que l'ouvrier est toujours en déficit. L'ouvrier désire toujours accroître son pouvoir d'achat, mais il est moins avancé qu'auparavant.

Monsieur l'Orateur, ce que l'ouvrier canadien recherche, que ce soit dans le secteur de la production ou dans les services publics, dans les ports du Pacifique ou de l'Atlantique, dans les services de transports ou dans l'entreprise privée, c'est d'abord et avant tout un pouvoir d'achat suffisamment élevé pour lui permettre de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Voilà ce que l'ouvrier recherche, monsieur l'Orateur, et aujourd'hui, on lui enlève cette possibilité-là à cause de l'augmentation des prix qu'on accepte presque, qu'on semble vouloir encourager parce que cela fait l'affaire du gouvernement. Dans le domaine de la production, par exemple, chaque augmentation de salaire entraîne une augmentation des prix. Alors, non seulement le gouvernement accapare-t-il une partie de cette augmentation à cause de l'impôt sur le revenu, mais il accroît aussi indirectement ses revenus à cause d'une augmentation de la taxe fédérale et de la taxe de vente provinciale. Le gouvernement y gagne donc toujours, sur les deux tableaux.

Voilà pourquoi l'ouvrier est de plus en plus dépossédé du fruit de son travail et cherche de toutes les façons à augmenter son pouvoir d'achat. La seule chose qu'il peut faire actuellement, c'est réclamer des augmentations de salaire.

Monsieur l'Orateur, cette situation ne peut exister plus longtemps. Si l'on ne trouve pas un moyen rapide et efficace de mettre fin à cette situation, on n'en sortira jamais, et on s'y enlisera davantage.

Le bill actuellement à l'étude ne réglera absolument rien. Cela va obliger les ouvriers, les manutentionnaires des ports du Pacifique, à reprendre le travail, mais après, il faudra recommencer.

Nous avons tenu un débat le 31 août 1972, et à cette occasion le chef du Parti Crédit Social du Canada, le député de Témiscamingue (M. Caouette), disait ce qui suit. Je cite la page 3910 du compte rendu officiel des *Débats:*

> Monsieur l'Orateur, ce bill C-231 ne constituera pas une solution au problème; nous savons que ce sera encore à refaire, car les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets.

Le chef du Parti Crédit Social du Canada disait cela il y a deux ans. Aujourd'hui, on est aux prises avec le même problème, dans le même domaine.

Monsieur l'Orateur, il faut trouver d'autres moyens pour régler ce problème, pour éviter que le Parlement soit toujours obligé d'intervenir dans ces conflits. Le Parti Crédit Social du Canada a à maintes reprises réclamé l'institution d'un tribunal du travail afin, non pas de régler les conflits ouvriers, mais de les prévenir. C'est ce que réclamait encore une fois le chef de notre parti le même jour, dans ce même discours. Il disait, et je cite:

> Monsieur l'Orateur, je suggère qu'un tribunal du travail canadien soit formé le plus tôt possible, afin de prévenir les conflits et veiller à ce que les relations ouvrières-patronales soient les meilleures possibles.

Monsieur l'Orateur, cette suggestion s'impose et doit être reconnue par le gouvernement. C'est au gouvernement de prendre la décision d'instituer un tel tribunal du travail, comme je le disais, et comme on l'a mentionné souvent, non pas pour régler des conflits ouvriers, mais surtout pour les prévenir.

Monsieur l'Orateur, ceci évidemment ne sera pas suffisant si le gouvernement ne prenait pas les dispositions nécessaires non seulement pour freiner l'augmentation du coût actuel de la vie, mais aussi pour le réduire, afin de redonner au dollar canadien la valeur qu'il avait autrefois. Ainsi, l'ouvrier canadien qui vit d'une pension ou d'un revenu fixe, qui a fait des économies, ne serait pas dépossédé de la valeur de son dollar. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a le devoir de prendre en main le contrôle de l'inflation, et cela devrait être fait avant même l'institution d'un tribunal du travail.

Monsieur l'Orateur, il s'agit de deux sujets importants auxquels le gouvernement doit immédiatement porter attention. Il doit le faire au cours de cette session s'il veut être pris au sérieux par les électeurs canadiens. Tout le monde souffre de cette situation, et il n'est pas dit que nos clients d'outre-mer ne se lasseront pas à un certain moment, que ce soit en ce qui a trait aux céréales ou à tout autre produit qu'on leur offre, de voir ces retards se produire à «tout bout de champ», et ne se tourneront pas vers d'autres producteurs, vers d'autres pays exportateurs. Encore là, nous souffririons de ne pouvoir exporter nos surplus.

Monsieur l'Orateur, c'est là le message que j'avais à apporter au sujet de l'étude de ce projet de loi. Pour ma part, je pense qu'il devrait être adopté dans le plus bref délai, pour mettre fin à ce conflit qui dure depuis déjà trop longtemps, et qu'on devrait prendre au cours de cette session les mesures qui s'imposent pour que la situation ne se répète pas continuellement dans l'avenir, comme nous l'avons vu surtout depuis quelques années.

● (1710)

[*Traduction*]

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une grande émotion qu'à titre de député fraîchement élu, je prends la parole pour la première fois à la Chambre dans le cadre de ce débat crucial sur le conflit des manutentionnaires de céréales de la côte Ouest.

En tant que représentant de la circonscription d'Assiniboia—l'une des plus importantes régions agricoles et productrices de céréales en particulier au pays—ce conflit et son règlement sont actuellement pour moi d'un intérêt suprême. Il est indispensable que le Parlement fasse reprendre les expéditions de céréales à Vancouver parce qu'il est tout à fait évident que les efforts considérables—déployés de tous côtés—pour en arriver à un règlement par voie de négociation n'ont pas été et ne seront pas fructueux.

Je regrette, comme la plupart de mes confrères, que nous ayons aujourd'hui à résoudre ce problème de cette façon. La Chambre ne doit certes pas devenir le lieu habituel des négociations patronales-ouvrières importantes dans notre pays. La responsabilité première dans ce domaine revient et doit revenir, aux employeurs et aux employés, grâce au système de la négociation collective. En vertu de nos lois et dans l'intérêt national, on leur demande dans la plupart des cas de s'asseoir à la même table pour résoudre leurs problèmes, trouver un terrain d'entente et s'entendre sur les termes d'un contrat sans qu'il y ait ralentissement ou arrêt de travail nuisible ou destructeur et sans ces désordres ou cette violence qui peuvent éventuellement amener l'intervention du Parlement. Mais dans les circonstances actuelles le Parlement n'a pas le choix; il doit conclure, et vivement, un contrat pour que nos exportations de céréa-

les qui se font par Vancouver puissent reprendre leurs cours normal.

Je suis heureux de l'avis exprimé par le porte-parole du Nouveau parti démocratique, qui nous dit que son parti veut voir cette loi entérinée au plus vite pour qu'on puisse recommencer à expédier les céréales par Vancouver. Je regrette l'attitude adoptée par l'opposition officielle que la situation actuelle ne semble pas tellement inquiéter.

J'imagine que dans quelque page des annales de notre histoire industrielle nous pourrions trouver des exemples de ce qu'on pourrait qualifier de négociations «parfaites» ou de relations industrielles «parfaites». Ces exemples seraient cependant très rares dans notre monde loin d'être parfait. La situation actuelle à Vancouver est loin d'être parfaite quelle que soit notre perspective, et les difficultés que nous avons connues cet été ont eu comme fond de scène des relations aigries et une discorde qui remontent à plus de dix ans. Étant donné cette situation regrettable, je suis particulièrement favorable à la proposition faite aujourd'hui par le ministre du Travail (M. Munro) en vue de la création prochaine d'une commission d'enquête industrielle qui ferait une enquête approfondie sur toutes les relations de travail dans le secteur de la manutention des céréales à Vancouver.

Une telle mesure a été suggérée par des organismes aussi divers que l'Association des producteurs de blé de Palliser et, je crois bien, le Syndicat national des cultivateurs. Je sais que nous souhaitons tous que la commission réussisse à établir de meilleures relations de travail entre les compagnies de manutention des céréales et leurs employés. Je suis sûr que les producteurs de céréales des Prairies aspirent à une plus grande stabilité dans ce domaine, pour ne plus avoir à craindre d'autres interruptions coûteuses dans l'expédition des céréales à l'étranger.

● (1720)

Je traiterai brièvement de deux questions générales. Tout d'abord, certaines personnes à la Chambre et à l'extérieur ont essayé de dépeindre le gouvernement comme l'ogre dans cette situation déplorable. Je demande aux députés, avant de se faire une opinion sur ce problème, d'étudier attentivenent la suite chronologique des événements qui se sont produits depuis une année. Les négociations du nouveau contrat ont été entamées le 19 octobre 1973, il y a presque un an. Le contrat en vigueur devait expirer le 30 novembre. Les négociations directes entre les parties se sont poursuivies pendant presque deux mois, sans succès.

Les parties ont fait appel à un médiateur fédéral vers la mi-décembre 1973. Cette assistance leur a été fournie immédiatement et deux médiateurs compétents se sont efforcés de trouver un terrain d'entente raisonnable entre les parties. Après deux autres mois de négociations, aucun progrès n'avait été accompli. De toute évidence, on en était arrivé à une impasse et le ministre du Travail a nommé comme conciliateur M. Perry, qui est entré en fonctions le 15 février 1974, quatre mois après le début des discussions. Cette mesure est donc loin d'être prématurée.

La nomination a été bien accueillie, semble-t-il. M. Perry est un expert habile, bien connu et respecté dans ce domaine et qui, le ministre l'a déjà signalé, avait travaillé avec les parties en cause il y a quatre ans. Fait intéressant à noter, en dépit de toute la controverse qu'a suscitée le différend, personne n'a attaqué la compétence, l'habileté ou l'impartialité de M. Perry. On a critiqué, de toutes parts, ses recommandations, mais personne n'a mis en doute son aptitude à régler la situation, ou encore sa compétence en la matière. M. Perry a travaillé pendant deux mois et demi avec les parties, sans toutefois réussir à les rapprocher. Finalement, il a présenté un rapport recommandant une solution censée être juste et raisonnable.

M. Fraser: Qui a sûrement dû servir de fondement au règlement.

M. Goodale: En effet. Ces mots sont importants. Ses recommandations représentaient les conseils les plus sages que pouvaient recevoir les parties et le gouvernement du Canada. Il est clair que, compte tenu des circonstances, il a fait un travail sérieux, approfondi. Le rapport Perry était en soi le fruit de ces négociations collectives. Il ne faut pas l'oublier. Les parties elles-mêmes, après six mois et demi d'efforts et avec toute l'aide du monde, ont été incapables de les mener à bien.

Que pouvait faire le gouvernement du rapport Perry? Après tous ces efforts, était-il justifié de dire: «Non, le rapport ne nous importe pas. Nous le mettons de côté et nous nommerons un autre conciliateur qui rencontrera les parties durant deux mois et demi encore et qui présentera un autre rapport que nous accepterons peut-être.»? Ce serait un processus interminable.

Les parties directement en cause, les employeurs et les employés, avaient laissé pourrir les négociations durant plus de six mois au point qu'il avait fallu demander à un spécialiste impartial d'étudier la situation et de présenter un rapport complet assorti de recommandations. Il fallait donc, de toute évidence, que toutes les parties, employeurs, employés et gouvernement, consentent à donner foi au rapport et lui reconnaître une certaine autorité. Le gouvernement a pris l'attitude suivante: le rapport Perry ne pouvait pas tout simplement être rejeté comme quantité négligeable.

Le gouvernement insista sur cette idée en privé et en public finalement. Les travailleurs l'acceptèrent, pas les sociétés. Pour assurer le transport des céréales pendant l'intersession, le gouvernement s'est basé sur l'article 181 du Code du travail du Canada pour prévenir une grève ou un lock-out et, évidemment, pour empêcher un arrêt des exportations de céréales jusqu'au 8 août. On a poursuivi tous les efforts, aux niveaux officiel et ministériel, pour faire reprendre les négociations sur la base proposée par M. Perry. Son rapport devait servir de base à d'autres négociations, mais elles se sont avérées inutiles. Finalement, à la fin d'août, tout travail a cessé. Les efforts acharnés déployés pour en arriver à un règlement volontaire n'ont pas abouti. De nouveaux efforts seraient inutiles. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Rien ne sert de jeter le blâme sur qui que ce soit si nous voulons apporter une solution durable à des problèmes aussi difficiles, mais il faut mentionner deux points, à mon avis. Tout d'abord, une fois que l'on aura bien fait comprendre au syndicat que le gouvernement, s'il y est forcé, adoptera une loi pour mettre fin au conflit d'après les principes du rapport Perry—là encore, ces termes ont été soigneusement choisis—il ne pourrait y avoir aucune excuse pour poursuivre une grève perlée entravant le transport des céréales. Cela n'avait rien de réfléchi et a peut-être contribué à envenimer la situation. En tout cas, cela n'a pas manqué d'aggraver le tort causé aux céréaliculteurs de l'Ouest.

Deuxièmement, quand les sociétés eurent compris que le gouvernement, s'il y était contraint, adopterait en légiférant les principes énoncés par M. Perry—et encore une fois ceci est important—elles n'avaient plus de raisons de persister dans leur refus d'examiner le rapport et de régler le différend en fonction de ses recommandations. Donc, comme nous le voyons aujourd'hui, l'issue était fatale: les sociétés ont invoqué des raisons de principe pour solliciter l'intervention du Parlement. Il ne faut pas se cacher que ce retranchement derrière les principes aura coûté fort cher aux producteurs de l'Ouest. Pareille perte aurait pu être évitée si les sociétés avaient accepté spontanément, il y a plusieurs semaines, ce qu'elles savaient déjà être l'inévitable. Si elles avaient voulu se soustraire à leurs responsabilités, si elles avaient voulu un bouc émissaire, elles auraient pu se tourner vers le gouvernement. Pendant ce temps, elles auraient pu économiser des millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest.

Il est intéressant de regarder les chiffres auxquels faisait allusion le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin).

M. Benjamin: Les compagnies céréalières ne paient pas de frais de surestarie, la Commission du blé en paie.

M. Goodale: Des frais de surestarie s'élevant à près de 10 millions de dollars ont été engagés au cours des dernières semaines, sans expédition de céréales. Comme je l'ai dit, il est intéressant de considérer les chiffres mentionnés par le député de Regina-Lake Centre. Ainsi, le coût total des hausses proposées par le rapport Perry pourrait être de 3.5 millions de dollars, peut-être 4 millions, répartis sur deux ans. Les seuls frais de surestarie que devrait assumer la Commission du blé auraient payé deux fois et demie ces augmentations dans le nouveau contrat.

Si l'on tient compte du déroulement des derniers événements, de la longue tradition de relations de travail tendues dans l'industrie céréalière de l'Ouest, des attitudes rigides adoptées périodiquement par les parties et du travail accompli par M. Perry en deux mois et demi d'efforts, les mesures prises par le gouvernement ont été justes et raisonnables. Je signale un point particulièrement important pour les producteurs de grain: si le gouvernement avait agi autrement qu'il ne l'a fait, nous aurions probablement subi un arrêt de travail complet, peut-être même violent, pas à la fin d'août, mais dès mai ou même plus tôt. Le transport du grain s'est poursuivi, quoique plus lentement, jusqu'à la dernière semaine d'août. C'est en soi un gain appréciable, étant donné ce qui aurait pu arriver.

Je fais un dernier commentaire sur les chiffres. Il a été question de pourcentages à la Chambre, dans la presse et ailleurs. Quiconque veut émettre une opinion peut s'adonner à des calculs et les citer comme preuve. La recommandation de M. Perry, à l'analyse, se répartit en trois points distincts. Il faut les séparer, car ils ne s'additionnent pas plus que des pommes et des oranges. Il parle de salaires, d'une indexation au coût de la vie et d'un régime de pensions. Une ventilation des chiffres relatifs aux salaires démontre clairement que les hausses varient entre 31 et 32 p. 100 pour deux ans soit 15 ou 16 p. 100 par an. Par rapport à la situation à Vancouver, peut-être même à la situation nationale, ces offres salariales, excluant l'indexation au coût de la vie, ne seraient pas exorbitantes.

● (1730)

Dans l'examen des dispositions prévues au régime de pensions, il importe de signaler l'absence, en somme, de tout régime efficace depuis plusieurs années particulièrement dans le cas des employés à Vancouver. Il est évident qu'il ne saurait être question de réunir en un bloc les chiffres des pensions et ceux des salaires. Une distinction s'impose entre une augmentation et l'existence même d'un régime de pensions. Sur le plan qualitatif, il y a une différence entre les deux. Impossible de les additionner l'une à l'autre car on aboutirait à un chiffre grotesque qui ne donnerait pas une juste idée de la réalité.

Je ne m'attarderai pas davantage sur les arguments pour et contre la politique à suivre dans la situation actuelle, car les problèmes qui se posent, dans la tâche ardue que nous entreprenons aujourd'hui, sont déjà assez graves. J'espère que l'on pourra y remédier rapidement. La tâche qui nous incombe aujourd'hui n'est agréable à aucun d'entre nous, mais j'exhorte la Chambre à adopter rapidement la mesure législative à l'étude, afin que l'élément fondamental du problème, le grain, puisse être acheminé. Dès que ce grave conflit prendra fin, que les employés retourneront au travail et que le grain sera transporté aux points d'expédition, j'espère que tous les députés ici, comme tous les Canadiens, n'en seront que plus résolus d'aviser en fin de compte à une meilleure solution de pareils conflits.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, le problème à l'étude aujourd'hui me fait l'effet d'un disque de phonographe que l'on nous joue depuis une vingtaine d'années; plus ça semble changer sur la côte ouest, plus c'est la même chose.

Je tiens à féliciter le nouveau député d'Assiniboia (M. Goodale) de nous avoir présenté le problème de façon aussi logique. Je le félicite de son éloquence. Je dois néanmoins l'avertir qu'on ne peut jamais atteindre un succès durable à la Chambre en se faisant le défenseur de ces deux amateurs qui ont commis gaffe sur gaffe, en voulant résoudre ce problème le printemps dernier.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Les choses vont mal sur la côte ouest, tout le monde le sait. Les arrêts de travail que nous connaissons depuis 1965 vont se poursuivre cet automne, le printemps prochain et à perpétuité. Si ce n'est pas chez les manutentionnaires de grain, ce sera chez les débardeurs ou chez d'autres employés. La tâche à laquelle nous devons nous attaquer, il me semble, consiste à trouver un moyen de faire disparaître ces sempiternels arrêts. Tous les partis sont d'accord là-dessus. Je voudrais examiner les problèmes qui nous sollicitent dans ce domaine.

Il y a tout d'abord entre travailleurs et employeurs un gouffre que ne pourraient combler les méthodes absolues et stériles qu'on emploie dans les négociations patronales-ouvrières. L'aridité et la rigidité d'une telle approche ne nuisent pas seulement aux producteurs céréaliers canadiens; elles font du tort à l'échelle mondiale, et nous ne pouvons pas permettre que cette situation se perpétue. Le monde a faim.

Les travailleurs et les cultivateurs savent aussi bien que moi que nous avons un travail à accomplir. Nous savons aussi que notre pierre d'achoppement, c'est le genre de négociations patronales-ouvrières arides et stériles qu'on applique maintenant. Il n'est pas de mon ressort d'établir une nouvelle procédure de relations ouvrières. Je ne voulais que signaler à la Chambre que le député d'Assiniboia nous a donné des renseignements qui n'étaient pas tout à fait exacts; la raison en est très simple. Il a parlé de deux et de quatre mois de négociations approfondies. Je puis annoncer à la Chambre que les employeurs et le syndicat

s'entendent sur un sujet: il n'y a jamais eu de négociation véritable. C'était là mon premier point.

Je ne suis pas venu ici m'en prendre au ministre du Travail (M. Munro) ou au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. J'ai mieux à faire. J'ai passé les événements en revue, et j'en conclus que le patronat a fait de grandes maladresses. Son impatience a eu comme résultat d'amener ces mesures gouvernementales l'automne dernier, il s'est engagé sur une mauvaise pente d'où il n'a pu se dégager.

Il est normal que l'absence de négociations ait incommodé les employeurs. Le rapport Perry leur a donné des idées qui auraient pu former une base de négociations. Le gouvernement s'est immiscé dans l'affaire et a dit que même s'il n'y avait pas de négociation, il légiférerait en la matière. D'après les arguments présentés par les deux parties, il s'agit là d'une ingérance semblable au genre de négociation patronale-ouvrière à caractère juridique instauré par le gouvernement. Il n'y a rien à débattre à ce sujet, qu'on soit d'un côté ou de l'autre.

Tous ces discours et ces échanges intempestifs n'arriveront pas à mettre un terme aux arrêts de travail. Nous devons nous rendre compte, comme nous aurions dû le faire depuis 25 ou 30 ans, que la crise alimentaire prend des proportions qui ne cessent de s'amplifier. Nous devons faire notre part. Les producteurs et les travailleurs le savent.

Comme l'a signalé le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), les céréaliculteurs veulent expédier leur grain. Ils savent que, pendant des années, nous l'avons transporté jusqu'à la côte ouest à un prix raisonnable. Nous l'avons maintenu à six cents le boisseau parce que l'accroissement de productivité compensait l'augmentation des coûts.

Certains membres du caucus, dont moi-même, nous sommes rendus dans l'Ouest non pour négocier ou nous ingérer, mais pour connaître les faits. Nous avons constaté que ce dont parlent le rapport Perry et divers agents engagés dans les négociations était tout autre que ce dont les travailleurs voulaient parler. Ces derniers voulaient parler de façons d'accroître l'efficacité et la productivité et d'obtenir des encouragements pour ce nouveau genre d'employés avec lesquels ils doivent traiter, les jeunes. Ils voulaient établir de meilleures communications avec leur patron.

Comme tout le monde le sait, le gros des céréales transportées vers la côte ouest passe par des élévateurs terminaux appartenant à des coopératives dont les sièges sociaux sont situés dans les Prairies. Ces coopératives administrées démocratiquement délèguent à des gens sur place la tâche de gérer ces élévateurs. Quand ils traitent avec les 550 travailleurs membres de cette section locale, ils ne les traitent pas comme s'ils étaient des êtres humains. Ils embauchent le meilleur avocat qui puisse se trouver, à $500 par jour. Pour gagner cet argent, celui-ci va élaguer autant de points qu'il peut.

Nous entendons parler des sales tours des politiciens. Vous devriez voir ce qui se passe dans ce genre de négociations. Je n'en veux pas à l'avocat qui fait de son mieux pour obtenir le meilleur contrat possible pour son employeur. C'est son travail. Toutefois, il ne s'agit pas d'une situation futile où il serait question d'automatisation.

Les jeunes qui travaillent dans ce coin du pays sont comme vos fils ou les miens. Ils ont de 25 à 30 ans. Pour eux, ce n'est pas seulement une question de dollars et de cents. Ils veulent savoir pourquoi ils doivent travailler dans un milieu poussiéreux et sale, pourquoi il n'y a qu'une salle de toilette pour 130 hommes et pourquoi il n'y a pas de douches dans certains de ces endroits. Ils veulent savoir pourquoi ils travaillent dans ces conditions que la plupart d'entre nous n'avons pas à endurer. Ils l'accepteront lorsqu'ils sauront pourquoi.

● (1740)

Ce sont là des problèmes des temps modernes. Puisque les travailleurs veulent parler d'efficacité et de stimulants, ou, comme ils le disent eux-mêmes, de meilleures communications, il serait facile d'établir un plan d'action. Le bill à l'étude ne règle par les griefs fondamentaux soulevés au cours des vingt dernières années par les deux parties, qui comprennent toutes deux des gens sincères.

Le ministre nous dit qu'il créera une commission d'enquête sur les relations industrielles. Peu m'importe combien il en crée. Tout agriculteur de ma connaissance le moindrement intelligent pourrait discuter avec tout membre du syndicat le moindrement intelligent et trouver une solution en deux ou trois jours sans avoir à faire d'enquêtes ou quoi que ce soit d'autre.

Je comprends que la situation ouvrière-patronale dans l'industrie est sens dessus dessous et qu'il faut faire enquête à ce sujet. Dans le cas qui nous intéresse, comme nous devons assurer le transport du grain, la première étape de tout plan d'action doit cependant consister à s'assurer que les présidents des coopératives et des terminus qui appartiennent à des particuliers rencontrent les chefs syndicaux. L'un des mandats de la commission devrait être de trouver des moyens d'augmenter la productivité et, croyez-moi, si les deux parties font ce qu'elles ont déjà fait, elles augmenteront la productivité et il n'y aura pas d'inflation.

Toute convention qui augmente les salaires, même de 5 p. 100 seulement, est inflationniste si elle n'augmente pas en même temps la productivité. Mais si ces hommes augmentent leur productivité comme ils l'ont déjà fait, Dieu merci, on ne devrait pas hésiter à augmenter leur salaire automatiquement sans grève ridicule. Par conséquent, dans le cadre du programme d'action, les personnes directement en cause, soit les chefs des associations d'agriculteurs, les employeurs et les chefs syndicaux, doivent se réunir afin d'élaborer un contrat d'un genre nouveau prévoyant des formules de productivité et des stimulants; les intéressés doivent aussi s'entendre pour que les céréales, denrées alimentaires essentielles dans le monde d'aujourd'hui, ne puissent plus être touchées par les conflits ouvriers.

Chacun de nous possède assez de sang irlandais pour aimer voir des gens se battre de temps à autre, mais ces conflits ne doivent pas arrêter l'exportation des aliments essentiels. A mon avis, les débardeurs partageraient certainement cette opinion. J'affirme que le rapport Perry ne répond pas aux critères que j'ai mentionnés. Je l'ai lu quelquefois sans y trouver aucune mention de productivité, d'augmentation de l'efficacité, de moyens d'encourager les hommes à travailler . . .

Une voix: Pas dans le mandat.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): C'est juste. Ce n'était pas dans le mandat. Voilà ce qui arrive quand on confie ces questions à des juristes. Nous ne devrions jamais oublier que nous avons affaire à des êtres humains. Ce que je veux dire est bien simple.

Grève des manutentionnaires

Peu m'importe que le rapport Perry soit bon ou mauvais en soi. Il ne satisfait pas aux critères de base auxquels il faut répondre dans l'intérêt des agriculteurs et des travailleurs. Il ne traite pas de la nécessité d'accroître la productivité ou l'efficacité en augmentant l'automatisation ou autrement. C'est pourquoi il ne s'attaque pas au nœud du problème. Et comme il ne s'occupe pas de ces choses, il a des effets inflationnistes. Les employés ne veulent pas d'un règlement qui soit facteur d'inflation. Ils sont d'accord sur les principes de productivité et d'efficacité et souhaiteraient des stimulants et surtout une meilleure communication avec les employeurs. Ils pourraient ainsi manipuler davantage de boisseaux de grain dans le port sans qu'il soit question d'inflation.

Dans bien des industries, il est difficile de quantifier l'amélioration de la productivité ou de l'efficacité. Mais ce n'est pas vrai dans l'industrie du grain. On peut calculer avec précision le nombre de boisseaux ou de wagons transportés par an, par mois, par jour ou à l'heure. Si les travailleurs ont des idées pour faire augmenter la productivité, je sais que l'agriculteur souhaitera qu'on les récompense pour avoir eu ces idées et les avoir mises en pratique. Par ailleurs, si ce sont des machines ou des techniques nouvelles qui permettent d'accroître la productivité, les employeurs ont droit à leur part de bénéfices.

C'est un sujet qui me tient à cœur car j'ai connu moi-même des moments difficiles en 1961. Après nous être heurtés à l'opposition farouche des agriculteurs pendant dix ans, nous avons finalement trouvé un petit marché pour 60 millions de boisseaux par an en Chine. C'est alors que les experts de mon ministère, de la Commission du blé, de la Commission des grains, de la Commission des ports et des compagnies de là-bas m'ont dit avec sincérité et conviction qu'il était impossible d'acheminer ce grain par la côte ouest. Eh bien, monsieur l'Orateur, quand on s'est battu avec autant d'acharnement pour arriver à quelque chose, c'est terriblement décourageant d'entendre les experts vous dire que c'est impossible.

Je ne connais rien au transport du grain, mais je connais quelque chose des hommes. J'ai demandé aux dirigeants des chemins de fer, aux représentants des agriculteurs et des travailleurs—17 groupes différents en tout—de se rencontrer et d'étudier cette question. Et, croyez-m'en, en cinq jours ces hommes ont doublé la productivité de ces installations portuaires sans qu'on ait eu besoin d'investir le moindre dollar. Presque toutes les idées venaient du côté des travailleurs. Cette recrudescence d'activité a fait augmenter le revenu brut des compagnies de façon extraordinaire et quand j'ai fait valoir que les travailleurs en avaient certainement mérité une partie, la direction a dit: Très bien, ils en auront 10 p. 100. Cela représentait une augmentation de 60 p. 100, mais personne ne s'en est plaint parce que la productivité avait doublé. Je parle en ce moment du salaire de base.

Quand nous y avons ajouté le million et demi de dollars qui leur revenait, c'était l'équivalent d'une augmentation de 60 p. 100 du taux de base. Les travailleurs sont venus me voir et m'ont dit: Nous avons travaillé pour cette compagnie pendant 20 ans, mais c'est la première fois que nous avons rencontré notre patron et il n'est pas un si mauvais type après tout. Ils ont donné leur parole que tant et aussi longtemps que l'accord verbal conclu à ce moment-là resterait en vigueur, il n'y aurait pas de grève des manutentionnaires de grains ni des débardeurs sur la côte ouest.

La situation s'est maintenue jusqu'à ce que les compagnies, en 1965, fassent l'erreur d'embaucher un avocat qui a soulevé une question d'intérêt secondaire. Les choses aboutirent alors à une impasse. La compagnie se rendit compte de son erreur, mit cet avocat à la porte et en embaucha un autre. On reprend donc le jeu au début.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

● (1750)

Quant à ma conclusion, monsieur l'Orateur, je veux être précis. J'estime que, lorsque les présidents de ces sociétés céréalières négocieront avec leurs vis-à-vis des syndicats, ils devront en venir à la conclusion, comme en 1961, que nous avons besoin d'une seule administration chargée de la répartition des céréales. Qu'il s'agisse ou non de quelqu'un des transports, nous avons besoin de cette administration, de quelqu'un qui puisse diriger l'acheminement des céréales et mettre un terme à ce genre de petites drôleries qui se passent au nom de la concurrence.

Deuxièmement, je crois qu'ils devraient accepter le fait que nous avons besoin d'un nouveau système de manutention des céréales dans la région des Prairies qui soit compatible avec la modernisation du système de manutention sur la côte. Cela fait 25 ans qu'on le retarde pour des raisons connues seulement des gens des Prairies.

Troisièmement, ils devraient, après en avoir discuté avec les coopératives, recommander au gouvernement d'adopter une nouvelle fiscalité qui accorderait un traitement similaire aux entreprises privées qui concurrencent les coopératives tant dans les prairies qu'aux têtes de ligne. C'est là l'unique moyen de sauvegarder les intérêts des agriculteurs et des travailleurs.

Quatrièmement, afin de reprendre et d'assurer les expéditions de grain, ils devraient immédiatement accepter l'idée d'élévateurs de tête de ligne en activité 24 heures par jour et 7 jours par semaine, et abandonner le système des deux équipes par jour pendant une semaine de 5 jours. Ils devraient collaborer avec les chemins de fer au lieu de leur nuire.

Je sais de bonne part que des produits vont passer par la côte ouest en plus grande quantité que la direction ne l'imagine, en plus grande quantité, en tous cas, que ne le prévoient les travailleurs. Ces produits en provenance des Prairies exigeront au cours des vingt prochaines années, un rendement optimum des installations de manutention de la côte ouest.

Je voudrais répéter, comme je l'ai déjà dit dans mon entrée en matière, qu'il n'y a rien de nouveau. Mais je m'en préoccupais suffisamment il y a six ans pour proposer un genre de contrat que, je l'espère, les travailleurs et les présidents des sociétés prendront en considération. Ces propositions ont été faites en 1968, pas en 1974. Mais elles sont très simples.

Tout d'abord, il devrait y avoir une clause relative au coût de la vie et, deuxièmement, un taux de partage des gains en fonction de la productivité selon une formule convenue conjointement par la direction et les travailleurs. Troisièmement, il devrait y avoir un processus de négociation permanente permettant de tenir compte des influences extérieures et des faits nouveaux. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que ces mots ont une signification autant pour les travailleurs que pour la direction. Quatrièmement, il devrait y avoir des stimulants inhérents au contrat en vue d'encourager une productivité maximale et cinquièmement, la participation des deux parties à un programme d'offre de main-d'œuvre, de formation, etc. En dernier lieu, j'ajouterais une procédure de grief qui fonctionne continuellement et rapidement. A mon sens, cette procédure de grief est un besoin évident. Lorsque des hommes travaillent dans des conditions diffi-

ciles, des disputes surviennent rapidement et il vaut mieux les régler dans les 24 heures ou dans les 48 heures que de les laisser s'aggraver démesurément.

J'ai pris tout mon temps de parole, monsieur l'Orateur, mais je plaide auprès de la Chambre comme je l'ai déjà fait à maintes occasions auparavant. Nous savons que le rapport Perry sera accepté et on ne peut pas reprocher au syndicat de l'accepter. D'un autre côté, on ne peut pas reprocher à la direction d'être furieuse de la manière dont les choses se sont passées. Néanmoins, l'essentiel est de s'attaquer aux problèmes fondamentaux sur la côte ouest. Peut-être qu'une fois que la situation sera redressée, puisque le système est bien plus efficace sur la côte ouest que sur la côte de l'Atlantique, nous pourrons nous occuper du système de la côte de l'Atlantique et y apporter les mêmes améliorations.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Postes se lève-t-il pour poser une question?

M. Mackasey: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Étant donné qu'il ne reste que très peu de temps ou député, ce ne sera possible qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Mackasey: Je remercie le député de ses paroles réfléchies et je partage en général son avis. Toutefois, j'ai mal saisi et je me demande s'il a dit qu'en 1961, époque où il y eut un accroissement de la productivité, les hommes avaient touché une hausse de 6 p. 100. Est-ce bien ce qu'il a dit?

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Non monsieur l'Orateur, j'ai dit 60 p. 100.

M. Mackasey: Je remercie le député.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais signaler, tandis que j'ai la parole, qu'à cette époque, les salaires, sauf erreur, étaient d'environ $5,600 par année. La somme supplémentaire qu'avait touchée chaque homme était d'environ $3,500, et c'est de cette façon que j'ai fixé le pourcentage à environ 60 p. 100. Il avait été également convenu, et la direction avait effectivement inséré cette clause dans certains de leurs contrats, qu'il y aurait une clause relative à la productivité dont il serait tenu compte dans le contrat suivant deux ans plus tard. Je n'étais plus ministre en 1964, et on a omis cette clause. Je viens donc de faire une nouvelle proposition. Connaissant les représentants des deux parties en cause, je suis persuadé qu'ils accepteront ce principe de sorte que nous pourrons nous débarrasser de tous ces différends entre le salariat et le patronat.

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, serait-il possible de supposer maintenant qu'il est 6 heures, et je commencerai mon discours à 8 heures, ce soir.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour reconnaître qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Grève des manutentionnaires

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Olivier: Monsieur le président, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection et vous assurer de ma pleine et entière collaboration dans l'accomplissement de votre travail qui, je l'espère, durera extrêmement longtemps. Je désire de plus vous offrir mes services si la nécessité se faisait sentir.

Monsieur le président, dans la discussion sur le bill intitulé «Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest», il s'agit de traiter du principe de la négociation de conventions collectives et surtout de démontrer comment un conflit peut se dégénérer au niveau social et humanitaire. Ce genre de conflit peut amener une crise qu'on peut parfois qualifier de nationale, parce que ce sont des individus qui doivent travailler à acheminer vers le monde extérieur des grains dont les gens ont besoin pour vivre. Ces travailleurs ont besoin de gagner un salaire raisonnable pour le travail qu'ils font.

Mon honorable collègue de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a fait des remarques assez précises sur la négociation. Il soulignait la nécessité d'une négociation permanente dans les conventions collectives. Je serais d'accord avec lui parce que j'ai participé pendant sept ou huit ans à des négociations qui s'échelonnaient sur une période de deux ou trois ans. On s'apercevait alors que ces négociations portaient toujours sur l'application des mêmes détails techniques. Ces points étaient renégociés, et il y avait vraiment une perte de temps énorme. Par contre, pour obtenir une négociation permanente, il faut que les deux parties soient vraiment de bonne foi, et démontrent qu'elles se respectent mutuellement.

A mon avis, dans le conflit actuel, la partie patronale n'a pas du tout démontré qu'elle respectait ses employés. Au contraire, elle a refusé de jouer son rôle économique en refusant de discuter des revendications négociables et en disant que les recommandations du Dr Perry étaient semblables à celles qu'on faisait en 1970. Je ne pense pas que les recommandations du Dr Perry soient si extravagantes, car dans la province de Québec, environ 100,000 travailleurs de la Fonction publique ou para-publique en bénéficient actuellement. Si l'on fixe à environ 4 p. 100 la hausse du coût de la vie et que celle-ci augmente de 7 p. 100, je ne vois pas ce qu'il y a d'anormal à dire que la différence entre 4 et 7 p. 100 est 3 p. 100. Il s'agit là d'une augmentation juste que le gouvernement du Québec accorde à tous ses employés.

A mon avis, les recommandations contenues dans le rapport sont un minimum décent pour ces employés, un minimum qui leur permettra tout simplement de rattraper les débardeurs qui travaillent avec eux tous les jours. Je pense qu'il faut considérer cela comme un minimum qui n'est certainement pas une extravagance, et qui ne contribuera pas à augmenter l'inflation. Quant à moi, je ne crois pas que l'inflation soit créée du fait de l'augmentation des salaires! Il y a beaucoup d'autres facteurs qui causent l'inflation. Lorsqu'on parle de productivité et de rendement, on oublie de parler du taux d'argent. On oublie de parler du «taux» de la bourse de certains, et l'on préfère parler du taux de rendement d'un être humain.

A mon avis, dire si l'on accorde une augmentation à ces gens cela va créer un taux inflationniste, c'est essayer de camoufler le problème.

Grève des manutentionnaires

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féliciter le ministre du Travail (M. Munro) de la façon dont il a traité tout ce problème. D'abord, je crois sincèrement qu'il a donné aux deux parties la chance de pouvoir en venir à un règlement avant de demander au Parlement d'intervenir. Remontons au tout début du conflit. On se souvient que c'est le 17 septembre 1973 que les syndicats ont fait parvenir à la compagnie un avis exprimant leur désir de négocier. Nous sommes en octobre 1974, et la négociation entre ces deux parties s'est soldée par un échec total. Pourquoi? Pour plusieurs raisons, et je pense qu'il faudrait citer le préambule du Dr Perry pour comprendre vraiment la justesse des problèmes et pourquoi il est impossible d'en arriver à une solution de compromis un vue d'éviter l'imposition d'une loi.

Le Dr Perry dit d'une part que les répercussions de la hausse du coût de la vie, particulièrement au cours de la seconde année d'application des conventions collectives antérieures, laissaient au syndicat un sentiment de privation et la saine conviction que le pouvoir d'achat perdu devrait être recouvré de quelque façon.

D'autre part, l'incertitude très répandue quant aux tendances futures des prix à la consommation faisait croître les appréhensions au sujet de la valeur du contrat à long terme, à ce stade.

Il y avait également, et c'est ça qui est important, d'autres considérations. Par exemple, on pouvait déplorer l'absence d'un régime de pensions applicable à toute l'industrie le long de la côte ouest, où l'on assistait à l'établissement d'un régime de pensions sans cotisations, sans parler des exemples courants de barèmes plus élevés, des salaires, des entreprises connexes, de différences marquées dans les espoirs qu'entretenaient les deux parties quant à ce qui pourrait être accompli au cours d'une telle année par voie de modifications, et où les conventions antérieures venaient compliquer les négociations.

En pareilles circonstances, des recommandations subséquentes ne sauraient qu'indiquer une série de changements intermédiaires dont les deux parties pourraient convenir en s'efforçant de conclure un règlement en une année difficile.

Je pense que le conflit antérieur qui est survenu entre ces compagnies et ces employés explique tout le marasme dans lequel baignent ces négociations.

Il y a probablement certaines difficultés avec le syndicat, mais il y a surtout de la mauvaise foi, je pense, vis-à-vis les employeurs de la côte ouest.

Si l'on regarde ensemble les recommandations faites par le Dr Perry, on s'aperçoit très vite qu'on comprend mal qu'ils n'aient pas réussi à s'entendre.

D'abord, au niveau monétaire, les gens demandent tout simplement, et le Dr Perry la soutient, une augmentation de 15 p. 100. Et on a vu, dans les paroles du ministre, que l'augmentation annuelle en Colombie-Britannique a été de 15.7 p. 100 l'année dernière. Donc, je pense que le Dr Perry n'a pas été trop loin en faisant cette recommandation.

Deuxièmement, soutenir, en 1974, qu'il faudrait une convention de deux ans, je pense que cela est tout à fait normal. C'est une autre recommandation qui n'a pas été acceptée.

En troisième lieu, il disait: on accordera une nouvelle augmentation générale de 65c. à compter du 1er décembre 1974.

En quatrième lieu, il parlait des indexations au coût de la vie pour tenir compte de toute augmentation d'au-delà de 4 p. 100 par année.

[M. Olivier.]

Au début, j'ai expliqué que ce genre de choses se pratique très fréquemment, du moins au Québec, dans la Fonctions publique et para-publique, et ce depuis 1970. Je ne vois absolument pas pourquoi à des employés qui travaillent au bord de l'eau, on ne pourrait pas accorder les mêmes bénéfices, qu'ils viennent d'un gouvernement ou de l'entreprise privée. Si vraiment celle-ci veut être un peu avant-gardiste et démontrer qu'elle a un rôle social à jouer au Canada, eh bien, c'est dans des cas comme ceux-ci qu'elle devrait le faire. S'il y a vraiment de la mauvaise foi, et que ces compagnies nous ont forcés à siéger aujourd'hui, elles nous forcent encore à régler des problèmes qu'elles ont elles-mêmes créés. Quel employeur oserait refuser aujourd'hui d'accorder un régime de pensions? Vraiment, c'est incompréhensible que ce genre d'employeurs existe. La plupart des changements proposés par le Dr Perry sont des changements mineurs dans le domaine des relations de travail. A vrai dire, il est loin de s'agir de modifications majeures.

● (2010)

Je me demande, monsieur le président, si l'on avait partout au Canada ce genre d'entreprise, jusqu'où l'on pourrait aller. D'abord, on passerait son temps à intervenir entre syndicats et patrons, chose que je déplorerais grandement. A mon avis, le règlement d'un conflit devrait être laissé aux parties en place.

Ici, nous avons une situation très spéciale. Pendant un an et demi le gouvernement a du moins essayé de nommer un enquêteur spécial pour que ce problème se règle entre les deux parties, et on s'est aperçu, à la lecture du rapport, qu'il y avait toujours une partie qui se refusait à accepter les recommandations du Dr Perry.

La partie patronale savait qu'il n'était pas nécessaire tout simplement d'accepter. Pour s'en laver les mains, elle savait qu'un jour ou l'autre un gouvernement responsable tel que le nôtre prendrait des dispositions pour régler ce problème, puis, une fois que nous aurions fait adopter cette loi, cette compagnie pourrait dire à ses employés: «Eh bien, je suis obligé de vivre avec cela, je vous le donne parce que le gouvernement m'oblige à vous le donner». Ce n'est pas de cette façon qu'on pourra créer une espèce d'harmonie entre syndicats et patrons.

Je fais appel à la bonne foi de ces propriétaires pour qu'ils révisent entièrement leur philosophie vis-à-vis de l'attitude des syndicats. Il faudrait qu'ils finissent par comprendre que les syndicats, en 1974, sont là pour rester. Ils ont un rôle à jouer, et ils le jouent. Bien entendu, en ma qualité de politicien, j'en subis les conséquences comme les autres. Ce que les syndicats revendiquent ne fait pas toujours notre affaire, mais ces gens ont contribué grandement à l'évolution sociale, au Canada. Ils ont contribué à leur façon, en vertu des mandats à eux confiés, à donner un certain épanouissement à la grande majorité de la population.

Si l'on peut se convaincre de cela, si l'on peut cesser de chercher des avocats en vue de trouver continuellement l'aspect juridique, les choses iront mieux. Mon collègue de Qu'Appelle-Moose Moutain faisait remarquer que toutes les fois qu'un avocat se voyait confier un dossier de conflit de travail, le problème pouvait durer des mois. Le plus bel exemple, monsieur le président, je l'ai vu dans ma circonscription. La *United Aircraft of Canada Limited* a engagé le meilleur avocat, c'est-à-dire le plus «cochon», pour essayer de défendre sa cause. Les ouvriers sont en grève depuis neuf mois, et, selon la compagnie, ils vont rester encore en grève longtemps. Le plaisir de la compagnie c'est de trou-

ver des points de droit pour embêter le syndicat, et non pas pour régler le problème. Qu'il y ait 2,700 «gars» en grève, cela ne la dérange pas, mais que ces gens aillent consulter un bon avocat pour les représenter, cela la dérange. La compagnie fait toujours de la recherche, elle dépense des millions en honoraires payés à des agences de sécurité, et pour toutes sortes d'autres choses.

J'ouvre ici une parenthèse tout simplement pour dire que ce genre d'employeurs comme il s'en trouve dans l'Ouest, et que je dénonce, je le dénonce autant dans ma circonscription. Je pense qu'il est immoral en 1974 de ne pouvoir accepter qu'un agent négociateur, dûment mandaté par ses membres, dûment accrédité, ne soit pas respecté. Jamais ces patrons-là ne jouiront du respect des autres.

Lorsqu'on empêche des employés, par leur agent négociateur, d'accepter des choses négociées, c'est mal. Et c'est bien pire ici, car un conciliateur fait des recommandations, le syndicat les accepte, et l'employeur dit qu'il ne les accepte pas, lui. Ensuite, les patrons viendront dire que les syndicats contribuent à briser l'ordre social, monsieur le président. C'est cela qu'ils diront tantôt. Et c'est souvent la remarque que l'on nous fait. Si les employeurs veulent vraiment être respectés par les syndicats, il faudra qu'eux aussi commencent par respecter leurs employés, et s'ils veulent respecter leurs employés, qu'ils respectent leurs agents négociateurs.

Monsieur le président, voilà un des plus beaux exemples de patrons qui ne peuvent s'adapter aux années 1970, qui ne peuvent s'adapter aux changements sociaux. Cela me fait penser à un groupe d'hommes conservateurs qui ont leur petite affaire à eux, qui veulent la conserver, et sont jaloux de leurs droits. Il faudrait qu'ils apprennent qu'il y a des employés qui leur permettent de faire des profits. Si ces employés leur permettent de faire des profits, je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas en profiter eux aussi.

Monsieur le président, les recommandations du Dr Perry sont des recommandations minimum. En 1970, on négociait sur de tels points au Québec. Aujourd'hui, en 1974, c'est une recommandation.

Je pense qu'il serait indécent de soutenir que nous allons contribuer à l'inflation au Canada parce qu'on accorde une augmentation de 15 p. 100 à des employés. Il y a des patrons, monsieur le président, qui vont nous «fourrer» à 60 p. 100. Puis les patrons, les gros consortiums, vont nous «avoir» encore bien plus en essayant de nous «avoir» avec la déclaration d'impôt. Il ne faut pas se casser la tête, c'est là qu'ils font leurs profits. Cela, ils sont bien capables de le faire. Par la suite, ils nous disent que parce qu'on accorde 15 p. 100 d'augmentation, on contribue à l'inflation. Ils sont vraiment indécents!

Nous sommes encore chanceux au Canada d'avoir des gens qui sont capables de respecter les lois et qui sont conscients que, s'ils n'ont pas gain de cause, il y a un gouvernement qui est capable de les soutenir. C'est cela qui est important.

Je disais tantôt, monsieur le président, que le ministre du Travail a vraiment accompli un bon «boulot» dans ce conflit. Je ne veux absolument pas que l'intervention du gouvernement entre patrons et syndicats devienne une chose normale. Je pense que le ministre du Travail nous a donné ici l'exemple de la patience qu'on peut exercer. Ce problème a commencé exactement le 17 septembre 1973 et nous sommes en octobre 1974. Je pense que le ministre du Travail a accordé la chance aux deux parties, et si les patrons avaient voulu vraiment négocier et accepter les recommandations du Dr Perry, nous ne serions pas forcés d'adopter une loi visant à faire respecter ce qui est un minimum vital aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, avant de prendre part au débat, je voudrais d'abord féliciter le nouveau député d'Assiniboia (M. Goodale) d'avoir fait son premier discours sur une question aussi controversée. J'ai porté une grande attention à ses commentaires. Il a commencé par exposer le problème et a signalé qu'il regrettait vivement que le Parlement soit obligé d'agir comme ultime négociateur et d'imposer aux deux parties une convention sur laquelle elles ne sont pas parvenues à s'entendre. Je suis certain que tous les députés de la Chambre partagent ce sentiment. Il a toutefois oublié de nous dire pourquoi les deux parties n'ont pas réussi à parvenir à une entente dans le cadre de ce conflit.

● (2020)

Dans les cas ordinaires de conflit ouvrier les deux parties se rencontrent parfois et engagent éventuellement des négociations fructueuses lorsque chacune d'elles se rend compte de la gravité de la situation de l'autre. On ne m'a pas encore expliqué pourquoi il y a eu rupture de ces négociations mais la raison m'en paraît évidente. Le ministre responsable de la Commission du blé n'a pas jusqu'ici participé au débat parce qu'il a la tête basse. C'est lui le coupable. C'est lui qui a intervenu de son plein gré. Dès le début de mai il a avisé les compagnies de s'en tenir à la recommandation Perry sans quoi le gouvernement la leur imposerait. C'est à ce stade que se rompirent les négociations.

Si j'avais dirigé le syndicat ouvrier, je n'aurais pas négocié non plus. J'aurais su que le gouvernement se trouvait de mon côté et qu'en tenant le coup suffisamment longtemps les compagnies seraient contraintes d'accepter la recommandation Perry. Le ministre responsable de la Commission du blé a fait erreur en intervenant aussi rapidement.

Je pourrais accuser le ministre du Travail (M. Munro) d'avoir fait de la politicaillerie en tentant de laisser cette question embarrassante en dehors de la campagne électorale. Il s'est prévalu de l'article 81 du Code du travail pour décréter qu'il ne devrait pas y avoir d'arrêt de travail ni de grève après les élections pour une période de deux mois. Ce geste restait dans les limites de ses attributions et il se devait de le poser car le ministre chargé de la Commission canadienne du blé avait déjà compromis toute chance de poursuivre des négociations fructueuses.

Les députés du parti libéral peuvent bien prendre la parole pour fustiger de toutes les manières les entreprises céréalières, mais ils doivent reconnaître à quel moment les négociations ont rompu: c'est au moment où le gouvernement est intervenu. Le premier ministre (M. Trudeau), comme je suppose qu'il peut justement le faire quand il apprécie le ministre qui a fait une gaffe, est intervenu et a appuyé le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Nous avons remarqué un certain déclassement opéré récemment dans les rangs du cabinet libéral cependant, et comme le suggérait le député de Grenville-Carleton (M. Baker), il devrait s'en produire encore.

Le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) a tout fait pour détruire l'Ouest canadien depuis qu'il a accédé au cabinet. Dans le peu de temps qui m'est alloué ce soir j'aimerais faire remarquer que les mesures qu'il a prises durant le temps qu'il a été ministre confirment ses actions

passées. La première mesure qu'il a prise consistait dans le programme LIFT dont on se rappelle bien. D'où sortait donc ce programme LIFT? Il ne sortait pas de son cerveau; il était entièrement exposé dans le rapport sur l'agriculture canadienne présenté en 1969 par la Commission de planification de l'agriculture canadienne. Il fut conçu avant même qu'il devint ministre.

M. Lang: C'est vous-même qui l'aviez recommandé en 1968.

M. Horner: Je suis désolé; vous ne pourrez jamais trouver de citation nulle part à ce propos.

M. Lang: Dans le hansard. Je vous montrerai.

M. Horner: Le ministre s'est emparé de cette idée dans le rapport et a essayé de la faire accepter à l'Ouest canadien.

Le ministre peut me reprendre si j'ai tort. La production de blé a diminué de 150 millions de boisseaux l'année suivante. Je me trompe peut-être légèrement, monsieur l'Orateur, mais le ministre approuve ce chiffre. N'importe quel écolier peut calculer la valeur actuelle du blé. Avant le premier août, il valait $3.50 le boisseau sur livraison, à l'élévateur. J'espère que l'agriculteur reçoit $1.50 comme paiement final. Le boisseau devrait valoir environ $4; le ministre a donc coûté 600 millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest.

Qu'a-t-il fait ensuite? Il a présenté le bill sur la stabilisation du prix des grains. La Chambre l'a rejeté et elle a fait économiser des millions de dollars à l'Ouest canadien. Qu'a-t-il fait ensuite? Il a vendu en catastrophe de l'orge dans le monde entier; il l'a vendu de 20 à 50 cents le boisseau en-dessous du prix qu'il aurait dû obtenir. Le ministre approuve de la tête. Il a vendu de l'orge et il n'en a ajusté le prix que plus de deux mois plus tard.

Puis il a inventé une politique sur les grains de provende. La preuve se trouve dans le rapport de 1972-1973 de l'Office canadien des provendes. Cette politique a coûté aux éleveurs de l'Ouest $50 par tête de bétail l'hiver dernier. Faisant un effort pour accorder un répit aux éleveurs de l'Ouest le printemps dernier, le gouvernement a consacré trois millions et demi de dollars par semaine à subventionner ou à soutenir le prix du bœuf. On peut voir qu'en 26 semaines, cette subvention a coûté environ 90 millions de dollars.

Passons maintenant à la grève dans la manutention des céréales. Le représentant de Saskatoon-Humboldt a demandé à ses commettants de voter pour lui. Il est ministre du cabinet mais je me demande si les habitants de Saskatoon-Humboldt se rendent compte que sa présence à ce poste leur a coûté des millions de dollars, environ 700 millions de dollars jusqu'ici, d'après mes calculs.

Examinons la situation au 10 avril 1974 et les propos qu'a tenus M. Vogel, président de la Commission canadienne du blé, au sujet de la grève des cheminots. Cette grève était semblable à celle que nous avons connue cet été. Le ministre n'a pas réussi à faire comprendre son point de vue au cabinet et le Parlement aurait dû agir beaucoup plus tôt. Le ministre n'a pas fait le poids au sein du cabinet.

Rien d'étonnant que bien des agriculteurs estiment que la Commission canadienne du blé serait mieux servie par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui, lui, a du poids au sein du cabinet. Le Parlement a été saisi de la grève des cheminots et combien cela nous a-t-il coûté? Selon M. Vogel, environ 45,000 wagons représentant 95 millions de boisseaux ont été perdus pendant la grève des cheminots l'an dernier et les droits surestaris pour les navires ont coûté aux producteurs de l'Ouest des centaines de milliers sinon des millions de dollars. Cette année, il a dit: «Non, nous n'allons pas payer de surestaries; le gouvernement n'interviendra pas dans cette affaire.»

Cette position tient au fait que les compagnies auraient pu régler le problème à n'importe quel moment au prix fixé par le gouvernement, soit selon les recommandations du rapport Perry. De l'avis de M. Vogel, dans le cas qui nous occupe, les surestaries à eux seuls vont s'élever à 18 millions de dollars. Le ministre chargé de la Commission du blé laisse entendre qu'ils s'éleveront à seulement dix millions de dollars. Je vais faire un marché avec lui. Le ministre assumera-t-il la note pour tout ce qui dépassera les dix millions? Si les indemnités ne doivent pas les dépasser, il n'a rien à y perdre. Il ne relève pas mon défi. Dommage.

Nous en avons passé toute une liste, monsieur l'Orateur: le programme de réduction des emblavures, de stabilisation des grains, les ventes d'orge, la politique des céréales de provende et une grève ferroviaire qui a coûté au Canada des millions de boisseaux en ventes assurées et éventuelles. Et maintenant, nous avons une grève des manutentionnaires. Elle a débuté bien innocemment comme la plupart des grèves nées de négociations salariales. Les compagnies et les syndicats ont échangé quelques coups, à l'amiable, ils se sont mesurés. Les compagnies ont demandé un conciliateur et le ministre du Travail en a nommé un. Ce conciliateur n'a pas produit de document scellé, final, mais plutôt une liste de suggestions propre à servir de base à un règlement.

● (2030)

Le gouvernement a été maladroit. Le ministre de Saskatoon-Humboldt l'a été également. Récemment, nous avons été témoins de la mise à pied de membres du cabinet. Je prétends que le ministre devrait être dégommé. Il s'intéresse trop aux questions juridiques et aux avortements pour faire autre chose.

Une voix: Attendez qu'il s'occupe de la marijuana.

M. Horner: Un député dit: «Attendez qu'il s'occupe de la marijuana.» Quelqu'un a aussi laissé entendre qu'il s'en occupait peut-être déjà. De toute façon, qui devons-nous croire? Certains prétendent que ces travailleurs obtiendront 61 p. 100, mais le ministre du Travail (M. Munro) affirme qu'ils n'auront que 15 p. 100 des témoins devraient être convoqués devant le comité pour savoir si la hausse sera de 15, 41 ou 61 p. 100. Comment la clause sur l'allocation du coût de la vie sera-t-elle négociée? Nous l'ignorons, mais nous sommes priés de faire subir au bill la deuxième lecture ce soir.

Le *Star* de Toronto en date du 2 octobre prétend que l'inflation prend la forme du boisseau à Ottawa, que d'accorder aux manutentionnaires de céréales à Vancouver 60 p. 100 sur une période de deux ans est une initiative inflationniste.

Dans le télégramme qu'il a adressé à M. Runciman, président du syndicat des travailleurs des grains, le premier ministre (M. Trudeau) signale que le règlement du conflit actuel ne devrait pas être considéré comme un précédent à l'égard d'autres demandes salariales provenant d'autres secteurs de l'économie, parce que les hommes touchés dans ce conflit essaient de rattraper les augmentations consenties aux débardeurs. Une fois ce conflit réglé, les débardeurs feront la grève pour devancer les manutentionnaires de grain.

Pour juger si les compagnies ont été les coupables dans cette affaire, il faut se demander si elles ont eu des difficultés à recruter des manutentionnaires de grain? Cela prouverait leur manque de générosité sur les questions salariales et les conditions de travail. La réponse est négative. Toute compagnie céréalière en exploitation sur la côte ouest trouve sans difficulté des manutentionnaires de grain. C'est dire, monsieur l'Orateur, que la rémunération de ces ouvriers n'est pas aussi médiocre que certains orateurs l'ont laissé entendre cet après-midi.

Certes, le premier ministre a tort de prétendre que le règlement de ce conflit ne créera pas de précédent, car le précédent sera créé, en effet. Le gouvernement le sait. Les inspecteurs de grain qui, à Vancouver, travaillent pour les mêmes compagnies d'élévateurs à grain que les manutentionnaires en cause et qui remplissent en grande partie les mêmes tâches que ces derniers vont à leur tour faire la grève et demander de semblables augmentations de salaire.

Le gouvernement leur a offert un maigre 6 p. 100. Le ministre du Travail et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) savent que les inspecteurs des grains ne se contenteront pas d'une hausse de 6 p. 100. Le ministre du Travail sait déjà qu'après le règlement conclu pour les travailleurs au terminus de Thunder Bay et marins du Saint-Laurent, l'augmentation de 61 p. 100 sert de base de base à l'établissement des salaires au Canada. Il a consenti dans le cas de ces deux conflits, à accorder 65 et 69 p. 100.

Ce soir nous apprenons que les manutentionnaires de grains n'obtiendront que 15 p. 100 de plus, non pas 65 p. 100 comme à la tête des Lacs. Bien sûr, les chiffres varieront, selon qu'ils s'appliquent au haut, au milieu ou au bas de l'échelle des salaires. Les compagnies céréalières ont opté pour la moyenne. Nul doute que le renvoi de cette question au Parlement a créé un précédent pour les futures législatures. Il est bel et bien d'intervenir en déclarant qu'il n'y aura ni grève ni arrêt de travail, mais des négociations fructueuses sont alors impossibles. Il ne devrait y avoir aucune intervention qui empêche de telles négociations.

Mais le gouvernement est intervenu, et son intervention coûtera des sommes énormes à l'économie canadienne, parce que le projet de règlement est inflationiste. Ce règlement salarial inspirera en outre des règlements salariaux analogues à l'avenir, qui seront eux aussi inflationnistes. Franchement, je regrette que l'on ait fait du Parlement l'arbitre en dernier recours dans ce conflit. Je pense que M. Perry devrait venir comparaître devant le comité et nous dire comment il interprète la clause d'indemnité de vie chère dans le contrat, ou comment il en est arrivé à la clause d'indemnité de vie chère qui s'appliquera aux manutentionnaires de grains.

Il y a nombre d'années, les manutentionnaires décidèrent de se départir de leur propre régime de retraite. Ils l'ont volontairement abandonné au cours de négociations collectives à la suite de l'introduction du Régime de pensions du Canada. Voilà qu'ils veulent maintenant voir rétablir leur régime de retraite, les employeurs payant toutes les cotisations et les employés aucune. M. Perry pourrait sûrement comparaître devant le comité et ce dernier saurait alors déterminer l'importance de la hausse ainsi accordée. Le *Star* de Toronto a-t-il raison d'alléguer qu'à Ottawa on favorise ouvertement l'infation, que c'est là une hausse de plus de 60 p. 100?

Que cela nous plaise ou non, ce que fait le gouvernement créera un précédent dans l'établissement des salaires. La décision du gouvernement influera sur les pressions inflationnistes dans notre pays. Que la hausse ne doive être que de 15 p. 100, c'est aux députés d'en faire la preuve; autrement, nous ne ferons qu'encourager l'inflation. J'aimerais entendre les partisans du gouvernement à ce sujet. Sont-ils prêts à ce que l'affaire soit expliquée au comité? A titre de législateurs, nous devrions savoir si la hausse doit être de 61 p. 100 ou de 15 p. 100. La question doit être tirée au clair. J'espère que le bill sera renvoyé au comité, afin que l'on puisse appeler des témoins qui répondront entièrement à ces questions.

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans le débat pour appuyer le bill et pour appuyer mes collègues dans cette affaire de grande importance pour les manutentionnaires de grains dans le port de Vancouver, que je représente en partie à la Chambre, pour l'économie des Prairies et l'économie nationale.

J'ai été déçu de la prise de position des porte-parole de l'opposition conservatrice. Comme les porte-parole de tous les autres partis, nous regrettons que le Parlement doive intervenir dans ce conflit de travail. Nous regrettons qu'il doive être le dernier arbitre. Il est évident que tous les partis auraient été plus heureux ce soir, si cet arrêt de travail s'était réglé par le libre processus de la négociation collective, s'il s'était réglé librement, dans une atmosphère de saines relations de travail.

Dans tout conflit mettant en jeu les intérêts du public, il est clair qu'à un moment donné, les droits du public pèsent plus que ceux des parties en cause. L'arrêt de travail des manutentionnaires de grains dans le port de Vancouver a atteint ce stade.

● (2040)

Cet après-midi, nous avons entendu mon collègue le ministre du Travail (M. Munro) donner une explication complète et lucide des circonstances qui ont entouré l'élaboration de ce bill. Nous avons également entendu le porte-parole officiel du parti conservateur, le représentant de Hamilton-Ouest (M. Alexander); il a fait un discours formidable, généreux, élégant, spirituel et bien pensé. C'est un des meilleurs discours qu'il ait prononcés à la Chambre des communes. Je le félicite pour la déclaration officielle qu'il a faite cet après-midi au nom de son parti.

M. Alexander: Vous pouvez arrêter maintenant.

M. Basford: Dans son discours, le député a violemment attaqué le bill. Il a attaqué la formule utilisée dans le bill. Il a attaqué le rapport Perry, le ministre du Travail et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

Une voix: Et le gouvernement.

M. Basford: Oui. Il a attaqué tous ceux qu'il était possible d'attaquer. Pourtant, nulle part dans les observations qu'il a faites au nom de l'opposition officielle, a-t-il proposé une solution à la Chambre pour faire circuler les céréales dans le port de Vancouver.

Le député n'a dit nulle part de quelle façon le Parlement, instance suprême du pays qui siège aujourd'hui et demain pour étudier le problème, devait procéder pour amener les compagnies et les travailleurs à acheminer cette semaine le blé par le port de Vancouver. Au contraire, à mon grand désarroi lui et le député de Crowfoot (M. Horner) ne nous ont apporté que d'étroites considérations sectaires.

Des voix: Oh, oh!

Grève des manutentionnaires

M. Basford: Le député de Hamilton-Ouest nous a expliqué qu'il s'était rendu à Vancouver et à Calgary et nous a exposé ce qui s'y produisait. J'aurais cru qu'en pareille occasion le député et son parti se seraient élevés au-dessus des considérations de ce genre pour chercher, dans cette enceinte, la solution au problème qui se pose actuellement à Vancouver. Mais je ne crois pas que les députés d'en face se préoccupent vraiment de trouver une solution.

Permettez-moi de citer un article paru le 27 août dans le *Sun* de Vancouver. Les députés fédéraux de Colombie-Britannique, interviewés par le reporter, y répondaient à la question de savoir s'il y avait lieu de convoquer le Parlement pour régler la situation:

Et le conservateur Ron Huntingdon . . .

Le nouveau député de Capilano.

. . . affirme qu'il faut convoquer le Parlement, mais seulement pour embarrasser le gouvernement libéral et non pour régler la grève du grain.

«Pourquoi faire intervenir le Parlement, maintenant que le processus de la négociation est déjà enrayé? Mais il serait énormément embarrassant pour le gouvernement actuel de devoir convoquer le Parlement.

«De ce point de vue, je dirais qu'il faut le convoquer. Mais je ne voudrais pas voir le gouvernement ou le ministre prendre de mesures discrétionnaires.»

Interrogé sur le point de savoir s'il recommandait que le gouvernement fasse pour rien la dépense de convoquer le Parlement, Huntingdon a répondu: «Oui, cela serait très embarrassant pour eux. Il n'y a pas d'autre raison.»

Il est triste que le député de Hamilton-Ouest et son parti n'étudient pas la question en vue de chercher une solution à un très grave arrêt de travail à Vancouver, mais pour en retirer un avantage politique. Ils cherchent à embarrasser le gouvernement au lieu d'améliorer la situation du cultivateur de blé des Prairies et des manutentionnaires de cargaisons de Vancouver. J'aurais pensé qu'au cours de cette nouvelle législature, on aurait pu s'attendre de la part de l'opposition officielle de Sa Majesté à une contribution un peu plus élevée au débat et à la solution de ces problèmes.

La proposition qu'ont faite aujourd'hui le porte-parole officiel du parti conservateur et le député de Crowfoot n'aidera pas à déplacer un seul grain de blé, ni à lever une seule ancre de navire de la baie English. Il est regrettable que l'opposition officielle fasse montre d'un tel manque d'esprit d'initiative. Je lui demande ce soir d'abandonner cette position, d'agir dans l'intérêt de la nation, d'appuyer cette loi, afin de la renvoyer au comité le plus tôt possible, de mettre fin à l'arrêt de travail dans le port de Vancouver et de permettre la reprise du mouvement des grains et des navires.

L'opposition réclame depuis un mois la convocation du Parlement. C'est elle qui a reproché au premier ministre de ne pas le convoquer. Or, il est maintenant réuni. Une loi est proposée. Pourtant, l'opposition adopte une politique qui rendrait le Parlement impuissant à régler la situation à laquelle nous faisons face. Cela est vraiment regrettable et j'espère que le député d'Hamilton-Ouest se ravisera au cours du débat.

Le projet de loi que nous étudions est du genre que l'on présente toujours en pareilles circonstances regrettables. Mon collègue l'a expliqué cet après-midi. Le bill contient cinq dispositions: que les opérations de manutention des grains reprennent, que l'interprétation du commissaire-conciliateur soit incorporée à la convention collective, que toute grève et tout lockout soient interdits et que les négociations reprennent sur la façon dont les interprétations du commissaire-conciliateur seront incorporées. Si les parties ne peuvent pas s'entendre, un arbitre tranchera les questions soulevées par le projet de loi. Ce dernier pourra être étudié en détail en comité, demain ou après-demain, lorsque mon collègue y comparaîtra.

Un autre point que le député d'Hamilton-Ouest a soulevé est que le bill ne prévoit pas d'enquête sur les questions industrielles. Il a critiqué le ministre du Travail pour l'avoir annoncé aujourd'hui. L'institution d'une enquête relative aux questions industrielles est prévue aux articles 196 et 197 du Code canadien du travail, et il est inutile de prendre des dispositions à cet égard dans la mesure spéciale qu'est le bill C-12. En conséquence, le ministre du Travail, en agissant comme il l'a fait, s'est conformé à une mesure adoptée par le Parlement et a déjà force de loi au Canada. C'est ce qu'a soutenu mon collègue, l'actuel ministre des Postes (M. Mackasey).

Une enquête sur les questions industrielles s'impose grandement en ce qui a trait à toute l'histoire des relations ouvrières des manutentionnaires du grain de Vancouver. Pour reprendre les propos que le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a tenus cet après-midi, nous voulons éviter d'avoir à adopter pareille mesure dans les années à venir. Le ministre l'a dit, nous traînons un long et lourd passé de relations ouvrières difficiles avec les manutentionnaires du grain de Vancouver.

Il nous faut chercher un moyen d'arriver à des relations industrielles stables en ce qui touche la manutention du grain et l'acheminement des marchandises vers le port de Vancouver et dans le port même. Mon collègue a parlé de remonter aux conflits de l'époque du gouvernement St-Laurent. Pendant 21 ans, se sont succédé médiateurs, conciliateurs, commissions d'enquête diverses, grèves, débrayages et troubles ouvriers. Dans l'intérêt des deux parties et, ce qui est plus, de l'économie nationale, il faut supprimer la cause des problèmes. Il faut résoudre les difficultés plus profondes de relations ouvrières.

● (2050)

Comme l'a proposé mon collègue, une enquête industrielle serait, me semble-t-il, la meilleure façon d'y parvenir. Elle permettrait de connaître l'opinion de toutes les parties en cause et, sans aucun doute, elle tiendrait compte de certains des commentaires constructifs faits par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) cet après-midi. Il est indispensable de supprimer les causes profondes du conflit.

Le port de Vancouver est le port le plus actif du pays. C'est le deuxième port d'Amérique du Nord et le douzième du monde. Au cours des cinq prochaines années, nous devrons dépenser entre 500 millions et un milliard de dollars, selon les évaluations, pour améliorer les installations maritimes et l'accès au port. Nous ne pouvons demander aux secteurs public et privé d'investir des capitaux de cette importance sans prendre d'abord des mesures pour améliorer le climat syndical-patronal dans le port. Il me semble que c'est là l'objectif de la double approche que le gouvernement a proposé par l'intermédiaire du ministre du Travail.

Premièrement, il faudrait adopter le bill à l'étude aussi vite que possible afin que l'activité puisse reprendre dans le port. Deuxièmement, il faudrait mener une enquête sur l'ensemble du problème des relations syndicales-patronales dans l'espoir de trouver des solutions permanentes et d'établir de saines relations de travail. J'espère que le commissaire exécutera son mandat en faisant preuve d'imagination et qu'il proposera à toutes les parties en cause, des solutions à long terme à ces problèmes qui ennuient les expéditeurs de céréales et tous ceux qui participent à l'activité portuaire. J'espère que l'opposition

officielle et ses porte-parole reconnaîtront qu'il est indispensable d'adopter cette mesure rapidement et qu'ils renonceront à tirer, comme ils adorent le faire, certains avantages de la situation aux dépens du ministre du Travail, de la Commission canadienne du blé ou du gouvernement.

M. Stanfield: Quelle blague!

M. Basford: Encore une fois, j'en appelle au sens politique des députés d'en face. Je leur demande de montrer au pays que le Parlement est capable d'agir dans l'intérêt de la nation lorsqu'on lui demande d'être l'arbitre.

Des voix: Bravo!

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): En écoutant les paroles onctueuses du ministre du Revenu national (M. Basford) j'ai jeté un coup d'œil en face, m'attendant à voir son visage resplendissant entouré d'un halo. Je l'ai entendu accuser la loyale opposition de Sa Majesté de faire preuve d'esprit de parti et nous demander de nous comporter en hommes d'État, c'est-à-dire de manifester toutes les qualités qui sont absentes chez lui-même et ses collègues. Il veut, semble-t-il, que nous appuyions la solution maladroite que le gouvernement impose au pays et que nous en acceptions en quelque sorte la responsabilité. Voilà ce que je dis au ministre: C'est votre affaire, ne vous attendez pas à ce que nous nous en occupions.

Parmi les députés choisis pour se rendre dans la belle ville de Vancouver pour examiner le fond de la situation, j'avais un certain avantage. A l'instar du gouvernement je n'étais pas très au courant de la question. En étudiant les diverses ramifications de la question et en parlant aux parties en cause, j'ai vite compris qu'il s'agissait d'un problème humain extrêmement complexe. Nous avons eu l'occasion de parler à des membres du syndicat et à leur équipe de négociation, dirigée par M. Henry Kancs qui, personnellement, je dois le dire, a fait une très bonne impression sur moi.

Nous avons constaté que, contrairement à certains autres syndicats moins progressistes, celui-ci tenait à relever le défi du déplacement plus rapide des céréales par le port de Vancouver. Nous avons constaté que le syndicat s'intéressait à la discussion des conditions de travail, de nouvelles méthodes de traitement du grain et du nettoyage sur place, et de l'introduction d'équipement permettant d'accélérer le déchargement des wagons aux terminus. En d'autres termes, il était tout à fait prêt à participer à un travail d'équipe; l'on pourrait dire, je suppose, qu'il s'agissait d'une approche, par voie de démocratie industrielle, aboutissant à toutes sortes de solutions à long terme adoptées de façon constructive de concert avec la direction des compagnies et des céréaliers des Prairies.

Nous avons constaté également que la direction était très préoccupée par un certain nombre de questions qu'elle considérait fondamentales, ce qui signifie qu'elle devait tenir compte des événements antérieurs et de tout ce qui était arrivé aux cultivateurs des Prairies dans les années difficiles où certains producteurs étaient moins rémunérés que ceux qui s'occupaient de la manutention de ces céréales aux élévateurs et les dirigeaient sur les marchés internationaux.

On dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et si l'on étudie le contexte de n'importe quelle situation, on trouve toujours une situation comparable dans le passé. J'ai donc pris le temps de faire quelque recherche. Je suis remonté à l'administration libérale d'Alexander Mackenzie, en 1877. Le Gouverneur général, lord Dufferin, avait alors dit, dans un discours prononcé à l'Hôtel de ville de Winnipeg, le 29 septembre:

> Vous jouissez d'une abondante moisson et j'ose espérer que, bientôt, un chemin de fer viendra apporter à ceux qui en ont besoin le surplus de vos récoltes, actuellement stocké dans des entrepôts, comme je le constate, faute de moyens de transport.

Eh bien! aujourd'hui, une grande quantité de nos réserves de grains sont stockées dans un entrepôt, ou plus précisément, dans les vastes élévateurs de la côte ouest, et nous n'avons aucun moyen, s'il y a grève ou lock-out, de les transporter à nos clients et aux peuples affamés du monde. C'est une situation déplorable, qui me semble laisser croire à l'inaptitude du gouvernement à gouverner. Car si le gouvernement s'était montré apte à gouverner, cette situation aurait été évitée.

Je pense qu'il y a une coalition naturelle entre les agriculteurs des Prairies, qui font si bien croître le blé, et les gens de la côte ouest, qui le manutentionnent si bien, et qu'il serait possible d'augmenter considérablement la productivité, comme l'a dit, dans son excellent discours de cet après-midi, mon honorable ami de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), ministre de l'Agriculture sous l'administration de mon très honorable ami de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Il est malheureux que, ces dernières années, personne du côté du gouvernement, du moins, n'ait essayé de réconcilier ces deux groupes, ce qui leur aurait profité ainsi qu'au pays.

Le réseau que requiert le transport de ces grandes quantités de blé est maintenant périmé; les méthodes de collecte dans les Prairies sont maintenant périmées. On voit aussi que les relations ouvrières-patronales entre ces deux groupes sont maintenant également périmées. Il est clair qu'au pays, un des plus grands producteurs de blé et de grain au monde, nous ne pouvons plus livrer nos moissons aux clients étrangers parce que le gouvernement ne peut montrer la voie ou établir de formule favorisant l'épanouissement des relations industrielles dans un climat sain.

● (2100)

Que des gens sincères comme les manutentionnaires de grain à Vancouver, le patronat et les propriétaires—les présidents, si vous voulez—des terminus qui résident dans les Prairies ne puissent s'entendre pour le bien commun général est un des pires drames de cette affaire, au moins pour moi qui ne connaît pas toute la situation dans les moindres détails mais qui ai l'avantage de l'évaluer sans idées préconçues.

J'aimerais parler ici des aspects du transport se rattachant à cette question. Il y a à peine quelques mois, l'agriculture de l'Est canadien était mise en péril parce qu'on ne pouvait pas y transporter les grains de provende. La mauvaise administration de notre réseau de transport a fait augmenter le fardeau des consommateurs qui ont dû payer des prix plus élevés. Étudions, par exemple, la situation des grains de provende dans l'Est du Canada.

Grève des manutentionnaires

Nous oublions peut-être dans ce débat qu'il y a eu un conflit ouvrier aussi grave impliquant les terminus des Grands lacs, qui a eu des répercussions directes non seulement sur cette région du pays mais aussi sur celle située à l'extrémité est. Roger Perrault, président de l'Office canadien des provendes, s'attend à des ennuis. Voici ce qu'il disait dans un récent communiqué:

Le système devra fonctionner sans heurts d'ici la fin de la saison de la navigation dans les Grands lacs, si l'on veut acheminer suffisamment de grain de provende canadien aux points d'expédition pour assurer le transport normal de ces céréales durant l'hiver. Autrement, les agriculteurs de l'Est du pays devront peut-être payer les frais supplémentaires exigés pour le transport sur rail d'un volume plus considérable de céréales que d'habitude et des pénuries se feront peut-être sentir dans certaines régions, si le transport est ponctué de nouveaux retards et de nouvelles interruptions . . . Comme les grains de provende représentent un élément fondamental de la production de lait, de volailles, d'œufs et de viande, les consommateurs ne devront pas s'attendre à payer moins cher pour ces produits alimentaires au cours de l'année à venir.

Les difficultés dans les relations patronales-ouvrières n'ont pas eu que de graves répercussions sur nos ventes internationales—et les députés qui m'ont précédé aujourd'hui ont très bien traité de ces difficultés. Notre pays a non seulement perdu la confiance qu'il inspirait comme fournisseur honorable de ce produit de première nécessité qu'est le grain, mais notre économie intérieure aussi a été gravement atteinte; il est donc d'autant plus impérieux que le gouvernement prenne des mesures dans le sens proposé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), et mentionné par le ministre du Revenu national (M. Basford). Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures positives, d'homme d'État, si vous voulez, qui permettront en fin de compte aux travailleurs et aux employeurs de trouver d'un commun accord une solution que je qualifierais de solution industrielle démocratique.

Il est évident que les industries n'offrent pas toutes les mêmes chances de productivité suceptibles de réduire les frais des règlements de conflits, comme dans le cas de la grève actuelle des manutentionnaires de céréales. Dans certaines industries, la main-d'œuvre et la marge sont plus considérables. Mais il me semble que dans une situation comme celle-ci, on aurait vraiment tout à gagner en faisant appel à la productivité, peut-être en combinant jusqu'à un certain point l'indexation sur le coût de la vie et la productivité afin d'en arriver à une solution innovatrice. Il doit sûrement y avoir moyen de faire preuve de plus d'initiative qu'on ne le fait dans le bill à l'étude ce soir.

Si nécessaire qu'il soit pour venir à bout de l'embâcle actuel, je devrais peut-être dire du blocage du blé, et en assurer de nouveau le transport, le projet de loi actuel, n'aboutit à rien. Son contenu témoigne d'un manque d'imagination dans les moyens suggérés pour résoudre les difficultés à venir. Avec l'article 7 qui prévoit la désignation d'un arbitre, on admet implicitement, selon moi, le fait que l'interprétation de cet article suscitera sans doute des difficultés; si j'ai bonne mémoire, cet article englobe les avantages sociaux établis dans le rapport Perry, qu'on n'a pas jugé bon d'appliquer.

Si ce bill énonçait une nouvelle approche ou s'il promettait une solution spéciale à cette triste situation, je l'appuierais sans réserve. Mais d'après moi, il ne représente qu'un genre de mécanisme auto-destructeur. Ce qui va se produire, c'est que ce genre de gros règlement aura inévitablement une répercussion sur l'économie.

L'Association des fabricants du Canada, par exemple, a fait état ce soir d'une grande anxiété au sujet du déroulement des négociations dans le secteur privé par suite de cette législation. L'importance même de certains de ces accords auxquels sont forcées les parties, étant donné l'incapacité du gouvernement à présenter une politique générale sur l'inflation, ne fera qu'augmenter la spirale inflationniste, enrayant ainsi les effets des augmentations consenties aux travailleurs; tous en souffriront, mais surtout ceux qui ne sont pas syndiqués et qui n'ont pas pu se protéger en obtenant un tel genre de gros règlement. Ce que nous avons ici, c'est ni plus ni moins un cercle vicieux et les difficultés qu'éprouve un pays grand comme le nôtre avec son système de transports ne font qu'empirer la situation.

Les débardeurs des Grands lacs et de la côte ouest seront bientôt en grève, à moins qu'on ne démontre un plus grand esprit d'invention à l'avenir que par le passé en traitant avec les préposés à la manutention des grains. Puis viendra le tour des cheminots. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais nous pourrions avoir certaines difficultés avec les employés des Postes; il se pourrait d'ailleurs qu'il y ait des difficultés avec toute la gamme des travailleurs au Canada. Et pourtant, tout ce que nous pouvons faire ce soir au Parlement c'est présenter un bill qui, dans une certaine mesure, a un penchant coercif et dictatorial. Il n'a même pas la grâce de satisfaire les demandes des partis puisqu'il laisse le reste à la merci des négociations.

On a dit que si on répartissait les demandes salariales et si on donnait aux syndicats une augmentation de $1.30 ou $1.40, ce qui représente à peu près ce qu'ils demandaient d'abord; et si en outre on nommait un autre arbitre pour négocier quelques-unes des autres prestations sociales, nous, à ce moment, en tant que parlementaires, n'agirions tout de même pas en dictateurs, en disant à ces gens ce qui est juste. Personellement, je ne sais pas ce qui est juste, mais j'ose insinuer que nombre de mes collègues à la Chambre ne le savent pas non plus.

Nous siégeons ici au tribunal de plus haute instance du pays et nous essayons de nous occuper d'une mesure qui est essentielle à la vie et à l'emploi des travailleurs, une mesure qui affectera le complexe industriel partonat-salariat du pays; pourtant, tous ensemble, nous ne disposons pas de l'expertise nécessaire pour prendre cette décision. C'est là une tâche qui exige une expérience plus grande que n'en ont la plupart d'entre nous, mais certains l'ont peut-être. Voilà pourquoi je m'oppose à cette façon de procéder de la part du gouvernement et pourquoi je ne puis appuyer ce bill.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois depuis le peu de temps que je siège à la Chambre que le Parlement doit adopter une loi pour forcer des hommes à rentrer au travail. Comme tous mes collègues, je trouve, cette tâche désagréable. Il est aussi désagréable de voir le genre de manœuvres politiques qu'on utilise pour gagner des points, pour avoir le dessus sur la condition des travailleurs du pays.

Lorsque la Chambre a adopté une loi pour forcer les cheminots à rentrer au travail, les membres du parti conservateur étaient très heureux, comme les membres du parti libéral, d'offrir une hausse salariale de beaucoup inférieure à l'augmentation recommandée par le conciliateur. Nous sommes aujourd'hui devant une variation sur le même thème. Aujourd'hui, le conciliateur recommande une augmentation salariale qui est, encore une fois, plus basse que les demandes des travailleurs, mais à laquelle les compagnies s'opposent violemment.

● (2110)

Nous avons entendu le député conservateur de Hamilton-Ouest (M. Alexander), le député de Crowfoot (M. Horner) et d'autres se prononcer très fortement en faveur de la position des compagnies, sous prétexte que tout cela est inflationniste et que les travailleurs ne négociaient pas de bonne foi. Je suis très inquiet de voir qu'on se livre à ce genre de manœuvres politiques au lieu d'étudier la question en elle-même.

Permettez-moi d'examiner pour la Chambre ce qui nous a mené à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. On ne peut mieux l'exprimer que ne l'a fait M. Perry dans sa lettre au Ministre du Travail (M. Munro) le 22 avril 1974:

> Comme il me semble maintenant clair que les divergences d'opinions entre les contractants—découlant d'une série de questions antérieurement débattues ainsi que la situation spéciale et inflationniste de 1974—demeurent trop importantes pour être résolues grâce à d'autres efforts de conciliation, je formule donc certaines recommandations qui pourraient former, il est à espérer, le fondement sur lequel les deux parties pourraient en définitive conclure un accord de deux ans.

Si nous mettons fin à nos manigances politiques et cherchons loyalement à faire reprendre les expéditions de blé et à tenter d'agir en faveur des travailleurs aux élévateurs de Vancouver, nous devrions nous demander tout d'abord pourquoi ces négociations ont été rompues. Je soutiens que la rupture des négociations est principalement imputable aux compagnies et je voudrais expliquer pourquoi.

Pour que des négociations collectives puissent aboutir, il faut que les parties aient le désir d'en arriver éventuellement à une entente. Même si l'une et l'autre parties mettent leur point de vue de l'avant avec une grande vigueur, elles doivent avoir foncièrement le désir de s'entendre. Quand j'examine l'histoire de ces négociations, je ne vois nulle part ce désir. Je constate que le syndicat représentant les manutentionnaires a été à tel point déçu non seulement par les conditions dans lesquelles les hommes travaillent mais aussi par l'attitude des compagnies qu'il a été forcé de recouvrir à la grève.

Tout d'abord, à quoi tient cette frustation? Si nous examinons les conditions de travail qui prévalent à ces élévateurs de Vancouver, nous constatons que le moral des travailleurs est bien bas. L'abondance de poussière est une source de difficultés. Les machines que les compagnies ont installées pour éliminer la poussière ne fonctionnent pas bien. En effet, la plus grande partie de la poussière demeure à l'intérieur des élévateurs, de sorte que les hommes travaillent dans des conditions insalubres.

Nous y découvririons aussi une pénurie des installations qu'on s'attend de trouver dans un lieu d'emploi moderne, comme l'absence de douches, de toilettes et d'un petit restaurant. Les compagnies se servent de produits chimiques d'humidification qui se sont révélés misibles pour la santé en raison de leur nature et à cause de la mauvaise ventilation. Nous relèverions aussi de nombreuses preuves de conditions de travail dangereuses dans ces élévateurs. En outre, il y a également des preuves de mauvaise administration et de mauvaise exploitation de la part des compagnies dans leur tentative d'automatisation de ces élévateurs.

C'est un groupe de travailleurs qui ont conscience de la responsabilité que comporte le transport des grains. Ils travaillent dans des conditions qui n'ont jamais cessé de se détériorer, conditions qu'ils ont porté à l'attention du patronat. Ils ont vu leurs propositions d'amélioration rejetées à tout coup. L'attitude des compagnies à l'égard des conditions de travail démontre un manque d'égards et de compréhension. Fait encore plus important, si nous nous arrêtons sur le comportement des compagnies au cours des négociations, il devient évident qu'elles ont eu recours à des tactiques d'obstruction.

Depuis 14 ans, les négocatiations entre les travailleurs des élévateurs et les compagnies ont dû recourir quatre fois à la conciliation. Quatre fois, les rapports des conciliateurs ont été acceptés par les syndicats mais rejetés par les compagnies. Ne l'oublions pas avant de jeter le blâme trop rapidement sur une partie ou sur l'autre.

Voyons un peu l'historique des négociations; voyons qui fait de l'obstruction. Je maintiens que ce sont les compagnies. Dans le conflit actuel, elles ont supprimé les avantages sociaux et autres accordés dans le passé et inclus aux conventions antérieures. Manifestement il ne s'agit pas uniquement d'un problème salarial puisque les avantages sociaux prévus dans les anciens contrats ont été suspendus. Le travailleur ne peut y voir autre chose que de l'obstruction, des vexations.

Les négociateurs pour la partie syndicale ont fait de sérieuses tentatives pour soumettre leur point de vue aux propriétaires réels des coopératives, les cultivateurs. Ils ont proposé à la direction que siège à la table des négociations un représentant des cultivateurs, uniquement à titre d'observateur. Les compagnies ont rejeté tout simplement ces propositions.

Lorsque le rapport fut présenté, les employeurs ont demandé la conciliation; encore une fois, les compagnies ont rejeté cette proposition. Les compagnies ont refusé le rapport de M. Perry, même en sachant parfaitement, par suite des déclarations du ministre du Travail (M. Munro), que le Parlement devrait éventuellement légiférer sur la question et faire adopter le rapport. Quelle est donc cette attitude? A mon avis, ce n'est ni plus ni moins qu'une attitude obstructionniste.

Les compagnies auraient-elles été si disposées à prolonger ce retard en rejetant le rapport de conciliation s'il s'était agit d'expédier des graines de lin ou de colza au lieu de blé, compte tenu du fait qu'elles ont à payer des frais de surestarie pour ces deux premiers produits, alors que c'est à la Commission canadienne du blé de payer ces frais à l'égard du blé?

A considérer l'attitude de ces compagnies, il est facile de voir qui est coupable de la rupture des négociations. J'ai sur mon pupitre des publications très bien léchées des compagnies céréalières au sujet du coût de ce règlement salarial. Je dois dire qu'il a eu une grande campagne menée dans les journaux, à la télévision et à la radio. Étudions la situation pour voir si le coût du règlement est aussi inflationniste que les compagnies le prétendent.

Tout d'abord, les compagnies soutiennent qu'il en coûtera $3.03 de plus par heure que le taux actuel de $4.96 l'heure, en comptant pensions, allocations à l'égard du coût de la vie et salaires. Selon elles, l'augmentation serait de 61 p. 100. C'est ce qu'elles ont commencé par soutenir, et nous avons eu droit à des manchettes laissant croire que ce règlement serait exagérément inflationniste. Nous savons maintenant que les mêmes compagnies après avoir fait d'autres calculs sur la proposition de leurs représentants, ont révisé ce pourcentage, qui n'est plus que de 48 p. 100. Les syndicats ont aussi lancé quelques chiffres. Selon eux, le coût total serait de $2.20 l'heure, soit une augmentation de 44 p. 100.

Grève des manutentionnaires

● (2120)

Même si l'on calcule le coût réel du règlement salarial par boisseau de blé en se basant sur les chiffres des compagnies ou du syndicat, le coût se situe entre trois quarts de cent et un cent le boisseau. Est-ce inflationniste?

A en juger par le problème exposé dans le rapport Perry, au sujet de la manutention inefficace du grain dans les élévateurs, il me semble que le syndicat et la direction peuvent facilement compenser ce coût d'un cent le boisseau en trouvant une façon d'améliorer les opérations de manutention du grain. Quelques tentatives d'automatisation des opérations ont échoué à cause des mauvaises installations et d'une piètre administration. Si, dans l'intérêt de tous les Canadiens, les deux parties travaillaient conjointement en vue d'améliorer les opérations de manutention du grain, l'augmentation du coût serait absorbée par des ventes et des exportations accrues; elle ne serait alors pas inflationniste.

Selon le rapport Perry, les salaires seuls représentent une hausse de 15 p. 100 par année. Que pensez-vous que l'ouvrier canadien soit prêt à accepter, peu importe la région ou le syndicat, alors que le coût de la vie a augmenté de 11 p. 100 l'année dernière? Peut-on prétendre qu'une hausse salariale de 15 p. 100 est inflationniste en pareille situation? Pour l'ouvrier canadien, c'est un véritable cercle vicieux.

Ceux qui travaillent aux élévateurs et sur les quais trouvent irritant de voir à leurs côtés des débardeurs qui, dans bien des cas, font le même travail qu'eux et sont mieux rémunérés. Je ne connais pas de pire motif de frustration. Combien d'entre nous à la Chambre accepteraient une différence de traitement à cause de nos fonctions ou du nombre d'heures que nous travaillons? A travail égal, salaire égal.

Voyons l'écart qui existe entre les débardeurs et les manutentionnaires. La rémuneration horaire de base des manutentionnaires est maintenant de $4.96. Aux termes du rapport Perry, le taux augmenterait la première année à $5.83 l'heure. Que recoivent les débardeurs qui travaillent avec les manutentionnaires? Ils sont payés $6.08 de l'heure. Je rappelle à la Chambre qu'à la fin de novembre, les débardeurs négocieront une nouvelle convention et qu'ils chercheront à obtenir des hausses. D'un côté, les manutentionnaires qui touchent $4.96 l'heure et de l'autre, les débardeurs qui ont $6.08 l'heure. Il y a de toute évidence injustice et discrimination.

Le régime de retraite, pour celui qui sait l'analyser, est également très différent d'un groupe à l'autre. Le rapport Perry recommande que le patronat verse 25c. l'heure pour la retraite du manutentionnaire. Dans le cas des dockers, la prime patronale est déjà de 53c. l'heure. De même ce qui concerne la rémunération des heures supplémentaires, il existe une discrimination caractérisée et de larges écarts entre tarif double et tarif un et demi.

Ce qu'on demande me paraît très équitable—égalité de salaire pour travail égal. Il me semble donc qu'il s'agit là d'une cause juste. Les arguments sont convaincants et il incombe à la Chambre de légiférer rapidement, non seulement pour que les travailleurs obtiennent un règlement équitable mais aussi pour que les expéditions de grain reprennent et que l'économie retrouve son rythme normal. Je n'arrive pas à comprendre le comportement de mes collègues du parti conservateur qui voteront contre le bill mais qui demandent en même temps que nous siégions toute la nuit. Ils veulent convoquer un comité et lui faire entendre toutes sortes de témoins, ce qui prolongerait une situation dont ils ont réclamé le règlement tout l'été.

Ces gens jouent à la politique tout comme le fait le gouvernement qui retarde le règlement de la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Symes: Ils ne cherchent pas vraiment à résoudre le problème, à rendre justice aux travailleurs, mais plutôt à marquer des points. Il est temps d'étudier le bill en comité et de l'adopter le plus tôt possible, afin que les travailleurs puissent rattraper leur retard et obtenir une solution équitable, et que le grain recommence à circuler.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand regret que je prends la parole dans le débat. La plupart des députés espéraient sans doute que la question serait réglée depuis quelque temps déjà. Nous avons appris cet après-midi et ce soir que sans l'activité du gouvernement, surtout du ministre du Travail (M. Munro), mais aussi du ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang), et sans l'intervention du ministre du Travail, la question serait maintenant réglée et que nous n'aurions pas besoin d'étudier la question à la Chambre.

On a beaucoup parlé cet après-midi et ce soir des divers aspects de la grève, mais on n'a pas vraiment parlé jusqu'ici de ce que la grève coûtera à ceux qu'elle affecte. Les premiers à être touchés seront les agriculteurs de l'Ouest canadien, même si, bien entendu, la grève aura des répercussions sur toute notre économie.

On a parlé des surestaries que la Commission du blé devra payer. Si la Commission canadienne du blé doit assumer ces frais, ils seront déduits du paiement final. J'aimerais citer quelques extraits d'un éditorial publié en août dans le *Sun* de Vancouver et qui indique que, selon des rapports sûrs publiés par la Commission canadienne du blé, ces frais pourraient s'élever à 10 ou 15 millions de dollars pour cette année, ce qui est un montant record pour les surestaries.

L'article dit encore:

> Le montant le plus important pour les surestaries par le passé était de 2.4 millions de dollars pour la campagne de 1972-1973.

L'article dit encore que nous avons des agents pour diverses compagnies de navigation engagées pour le transport du grain canadien. Un des navires en cause est l'*Aquafaith*. L'article dit ce qui suit:

> Les agents pour l'*Aquafaith*, arrivé au port le 5 juillet et resté en surestarie 36 jours avant de recevoir son plein chargement destiné à la Chine, disent que les surestaries s'élèveront à $240,000. Selon eux, les surestaries pour l'*Aquaglory*, arrivé le 9 juillet, s'élèvent à $200,000.

Le *Kinko Maru* a attendu 24 jours et a coûté $144,000 à la Commission du blé avant d'appareiller finalement vendredi.

Finalement, cet argent sortira directement de la poche des agriculteurs et ceux qui nient que cette grève nuira surtout à l'agriculteur canadien ne disent pas toute la vérité.

Une deuxième chose importante à considérer, c'est que la réputation du Canada dans le monde va en souffrir. Bien des gens l'ont déjà certainement remarqué. N'oublions pas qu'il n'y a que quatre pays sur 151 qui exportent du grain vers le reste du monde et le Canada est l'un de ces quatre pays avec l'Argentine, l'Australie et les États-Unis. Non seulement nous devons protéger notre réputation, mais nous avons l'obligation morale de transporter du grain pour nourrir le monde à une époque où la famine fait de plus en plus de ravages.

Mon préopinant a fait allusion au fait que la seule denrée expédiée de Vancouver sur laquelle nous perdions certainement de l'argent était le blé. Ce n'est pas vrai. Nous avons perdu des ventes, pas nécessairement retardé des ventes, mais perdu des ventes.

● (2130)

J'ai ici un exemplaire du *Rapeseed Digest* d'octobre 1974, publié tous les mois par la Rapeseed Association of Canada. On peut y lire:

Le nouveau Parlement du Canada s'est réuni le 30 septembre, mais même si les problèmes ouvriers sont étudiés en grande priorité à la Chambre des communes, il semble douteux que le travail reprenne avant la mi-octobre. Entre-temps, les fournisseurs européens de colza ont largement puisé dans le marché japonais, et on rapporte des ventes totales de 175,000 tonnes métriques, ce qui équivaut à 7.7 millions de boisseaux, qui doivent toutes être expédiées avant la fin de 1974.

Le Canada ne récupérera pas cette perte de marché pour la campagne agricole 1974-1975.

Ce ne sont que certains des aspects de la situation, en plus d'autres qu'on a signalés ce soir, Monsieur l'Orateur.

J'estime personnellement que l'intervention du ministre du Travail (M. Munro) dans cette affaire est impardonnable. On nous a dit à Vancouver que si le gouvernement ne s'en était pas mêlé, la grève aurait peut-être pu être réglée si les deux parties s'étaient entendues pour négocier sérieusement.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) doit également porter une partie du blâme, à mon avis. D'une part, il a agi dans les intérêts des agriculteurs, bien que j'estime dans ce cas-ci qu'il ait trahi les agriculteurs canadiens de l'Ouest en excusant ce qu'avait fait le ministre du Travail. Il semble évident qu'il ne travaille pour les agriculteurs que lorsque cela lui est politiquement avantageux. Cette situation ne peut durer, Monsieur l'Orateur.

Cette grève est unique en ce sens qu'elle soulève la question de la parité avec les débardeurs. J'ai ici une copie du télégramme que le premier ministre (M. Trudeau) a fait parvenir au président des United Grain Growers le 14 août. Il se lit en partie:

Sans accepter vos chiffres, nous convenons que le règlement du conflit est onéreux. Néanmoins, vos instances comme celles qui ont été faites précédemment en votre nom par votre haute direction ne tiennent pas compte des aspects uniques de la situation actuelle. Vos conseillers en relations ouvrières ont dû vous informer de la question de la parité de salaire avec les débardeurs, dont le travail est semblable à celui de la section 333 sur les mêmes quais. Ce facteur a dû influer sur la teneur du rapport du commissaire d'arbitrage. En outre, ce facteur, unique dans le conflit actuel, signifie que le règlement proposé par M. Perry ne devrait pas servir de précédent pour les autres règlements salariaux dans d'autres secteurs de l'économie.

En ce qui concerne la parité, on peut se demander pourquoi les compagnies devraient être obligées, par un rapport considéré comme non décisif, d'accepter la parité salariale pour deux groupes aussi distincts que les manutentionnaires de grain et les débardeurs. On reconnaît dans le monde entier que le travail ainsi que les conditions de travail sont différents dans les deux cas. Les débardeurs n'ont certes pas l'assurance d'un emploi stable.

Il est remarquable que le gouvernement ait jugé bon de n'offrir aux inspecteurs de grain de Vancouver de la Commission canadienne des grains, qui travaillent côte à côte avec les manutentionnaires de grain, qu'une augmentation de salaire de 6 p. 100 pour 18 mois et une de 5.5 p. 100 pour les 12 mois suivants. Aussi ne faut-il pas s'étonner si M. C. W. Lewis, président du comité de négociation de la section 60, a demandé à M. Trudeau le 22 août que le salaire de base des inspecteurs de grain soit «au moins égal à celui de tous les travailleurs de grain de Vancouver». Cela justifie l'opinion selon laquelle le rapport Perry n'est qu'un tremplin pour un accroissement de l'inflation dans tout le pays. Cela démolit en tout cas l'argument selon lequel il s'agit ici d'un règlement unique en son genre et spécial. Je pense que le ministre du Travail a déjà dit cela en public.

Le rapport Perry suscite de la résistance pour une raison bien réelle. Sauf erreur, les compagnies désiraient que le rapport Perry soit étudié au Parlement parce qu'elles voulaient que le gouvernement ait le courage de ses convictions.

Le gouvernement a admis que l'inflation est le problème le plus grave et a approuvé un règlement qui donnera une augmentation de $3.03 de l'heure à 550 manutentionnaires de grain. On peut dire qu'il s'agit d'une augmentation de 61 p. 100 sur deux ans si on la compare au salaire de base de $4.96 ou d'une augmentation de 52 p. 100 si on compare l'augmentation de $3.03 en salaire, coût de la vie, pensions et avantages sociaux au contrat précédent.

Quels que soient les pourcentages, si on applique une augmentation de 50 p. 100 à tous les habitants de ce pays, sans augmenter pour autant la productivité en ce qui a trait aux biens et services, la valeur de notre dollar diminue d'un tiers en deux ans. Je crois que ce règlement fera effet de mesure inflationniste aux yeux de toute la main-d'œuvre, qu'elle soit syndiquée ou non—aux yeux de tous, sans exception. Quand on discute d'un règlement inflationniste en vase clos, comme ce fut le cas pour celui-ci, le règlement devient bien entendu une cible pour tous les autres. Il n'est pas surprenant, étant donné la publicité qu'on a faite à ce règlement en raison de l'intervention du gouvernement, que la discussion du rapport Perry et de ses ramifications suscite de vives émotions dans tout le pays. A long terme, il se peut qu'il ait de grandes répercussions et qu'il envenime l'inflation au cours de l'année ou des 18 mois à venir.

On nous a déjà cité un précédent. Il y a à peine huit ans, le premier ministre Pearson donnait sa sanction à la célèbre prime de 30 p. 100 pour les employés de la voie maritime. A ce moment-là, on ne croyait pas que c'était une mesure inflationniste, mais tous les autres s'en sont servis comme cible et l'inflation s'installa.

Grève des manutentionnaires

Nous avons longuement discuté ce soir des conséquences que ce conflit a sur différentes personnes de par le pays et je crois que les premiers à subir ces effets et ceux qui les subissent le plus durement sont les cultivateurs. Il serait intéressant d'entendre ce que trois ou quatre d'entre eux ont dit à propos de la grève, à propos des exigences des compagnies céréalières et à propos de la réaction du gouvernement à la politique de solidarité en cas de grève. J'ai devant moi une lettre d'un cultivateur de Fincastle (Alberta), qui dit:

Notre argent subit l'inflation de façon si rapide que sa stabilité même est menacée. Si nous avons un rôle à jouer dans l'établissement d'une base inflationniste de 61 p. 100 répartie sur deux ans, cela veut dire que nous avons contribué à la destruction de toute la confiance qu'on avait dans notre argent; nous savons tous ce que cela signifie pour l'ensemble de notre société.

J'ai reçu d'autres lettres au cours des dernières semaines. Un cultivateur de Kelvington-Nut Mountain (Saskatchewan) m'écrit:

Si les manutentionnaires de grain obtiennent cette augmentation, ce sont les cultivateurs qui la paieront en définitive. Comme toutes les autres augmentations des travailleurs. Monsieur Trudeau nous donnera-t-il alors une subvention de 61 pour cent sur les grains? Il est grand temps que le gouvernement regarde la question de l'inflation en face et y apporte une solution constructive, au lieu d'apporter de l'eau au moulin.

Il y a beaucoup d'autres lettres, évidemment, et je suppose que tous les députés en reçoivent de semblables. Ces cultivateurs sont très inquiets, comme tous les groupes de la société, de la situation de l'économie et de l'inflation.

On peut se demander pourquoi les cultivateurs de grains sont aussi inquiets, alors qu'ils ont les revenus les plus élevés de leur histoire. Sans vouloir manquer de respect aux autres travailleurs, je crois que les cultivateurs sont plus sensibles que d'autres à l'inflation, parce qu'ils se sont serré la ceinture à plusieurs reprises au cours des 25 ou 30 dernières années. Les cultivateurs de grains sont sensibles au coût des articles qu'ils doivent acheter pour faire pousser un boisseau de céréale. La terre constitue un facteur de coût moindre aujourd'hui.

● (2140)

Avez-vous déjà pensé jusqu'à quel point le cultivateur est frappé par l'inflation? Il doit acheter ses engrais, ses autres produits chimiques et ses machines. Lorsque le prix de ces biens monte, le prix de production de ses grains augmente; mais le prix de vente des grains n'augmente pas nécessairement d'un montant égal à l'augmentation du coût de revient, parce qu'il fonctionne dans le marché mondial. En réalité, il semble que les prix des grains baisseront au cours de la prochaine année ou les prochains 18 mois. Le coût de production est un facteur des plus importants pour les cultivateurs aujourd'hui, parce qu'ils doivent faire face à l'une des compressions des coûts et des prix les plus graves de l'histoire.

Que se passera-t-il lorsque la grève sera réglée à Vancouver? J'espère qu'elle sera réglée le plus tôt possible. Nous voulons tous que la manutention des grains dans les ports reprenne. Que va-t-il arriver, une fois la grève réglée?

M. Benjamin: Cela ne devrait pas être trop difficile à imaginer. Regardez dans votre boule de cristal.

M. Murta: Ma boule de cristal me dit que la productivité sera faible dans le port de Vancouver. Je dis cela parce que les relations de travail, déjà mauvaises, se sont encore dégradées l'été dernier.

[M. Murta.]

Quand le comité du «caucus» conservateur s'est rendu à Vancouver, il a été frappé par l'attitude du syndicat, qui parlait de moderniser la circulation ferroviaire vers le port et les opérations portuaires. Le syndicat voulait participer au travail. Si les deux parties ne parviennent pas à s'entendre et à améliorer leurs relations, quand la grève sera réglée, l'avenir s'annonce assez sombre. Si les deux parties ne se rencontrent pas, si la lutte patronale-ouvrière se poursuit à Vancouver, nos exportations de blé, qui n'ont cessé de tomber ces dernières années, baisseront encore davantage. Notre pourcentage de ventes sur le marché mondial sera encore plus bas qu'il ne l'est actuellement. Pour le bien de l'économie générale, la productivité doit augmenter à Vancouver. Il le faut

Nous devons aussi inciter les dirigeants des compagnies céréalières et les chefs syndicaux à se rencontrer pour trouver un terrain d'entente où ils pourront étudier ensemble leurs problèmes communs, car ils en ont. Si nous ne le faisons pas, l'avenir s'annonce sombre. Si nous le faisons, le grain pourra circuler en permanence dans le port de Vancouver.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que nous pourrions renvoyer ce projet de loi au comité ce soir. Apparemment, ce n'est pas possible. Je le regrette. La Commission du blé a cherché à faire ses plans en fonction d'une intervention rapide du Parlement. Elle voulait agir, mais sa planification en souffrira maintenant. La Commission avait espéré que le Parlement pourrait régler l'affaire aujourd'hui et avait fait ses plans en conséquence.

Certains de mes collègues sont étonnés de l'opposition du parti conservateur à ce bill. Ils veulent savoir pourquoi il s'y oppose. J'en ai été moi-même étonné. Il m'est alors venu à l'esprit que c'est parfaitement naturel, car ce parti a trouvé dans les compagnies céréalières qui rejettent le règlement, et qu'il appuie probablement, d'autres alliés qui ont décidé de s'élever contre l'inflation au Canada au détriment des travailleurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre est vraiment abject!

M. Lang: Je ne reproche pas aux députés d'en face ce dernier trait. Je voudrais tout simplement que le bill puisse être renvoyé au comité et revenir à la Chambre afin que le grain puisse circuler de nouveau.

Au début de la séance d'aujourd'hui, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), qui a fait des commentaires désobligeants à mon endroit.

Une voix: Ah non!

M. Lang: Je suis heureux de constater que les quelques députés qui ont dit des choses désagréables sur mon compte au cours de la législature précédente et qui venaient de la Saskatchewan ne sont pas ici aujourd'hui pour se joindre à leur collègue. J'ai écouté avec intérêt le propos du député de Regina-Lake Centre, parce qu'il a parlé au cours de son dernier mandat comme député. Nous avons une courte liste et son nom figure au premier rang.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Les députés ont parlé du problème qui s'est posé pendant que nous observions le processus de négociation tirer à sa fin, pour ainsi dire. Nous avons suivi les

dernières phases de la négociation et du rapport de conciliation.

Le rapport a été rédigé après que les parties n'eurent pu en arriver à une entente. Il fut présenté dans un cas—où même les observateurs les plus objectifs en conviendront—les rapports entre patrons et employés avaient été mauvais. S'il m'est permis de dire ce que, par diplomatie, le ministre du Travail (Munro) a dû taire, les mauvais rapports résultaient surtout de la façon dont les compagnies s'étaient comportées au cours des négociations depuis de nombreuses années.

Si quelqu'un a bel et bien déclaré à Vancouver au député de Lisgar (M. Murta), ainsi que celui-ci nous l'a rapporté, que l'affaire aurait été bien vite réglée si nous avions tardé encore un peu à nous en mêler, je voudrais bien savoir qui c'était. Sans doute un représentant d'une compagnie. Étant donné les mauvais rapports entre les ouvriers et les compagnies, nous avions prévu la grève. Élaboré en pareilles circonstances, tout rapport de conciliation est évidemment susceptible de compter pour beaucoup dans tout règlement éventuel.

Nous avons agi en conformité du Code canadien du travail, et pris les mesures incorporées à la loi il y a trois ou quatre ans seulement. Voilà qui nous a permis, étant donné que nous étions en pleine campagne électorale et, partant, incapables de nous occuper de la grève, de retarder la période au cours de laquelle la grève ou le débrayage pourrait se produire légalement, soit un mois après le retour des brefs d'élection.

Il convient de noter ceci. On peut retarder le moment légitime du déclenchement d'une grève ou d'un débrayage, mais ce procédé ne peut ni obliger les ouvriers à travailler ni maintenir les employés au travail. Même lorsqu'il n'était pas question de grève, le port de Vancouver fonctionnait à un rythme très ralenti en mai dernier comme au cours des trois ou quatre mois antérieurs. Même si certains imputent la situation actuelle à l'insatisfaction des employés à cause de leurs relations avec les compagnies ou de l'attitude des compagnies, il n'en demeure pas moins qu'une entreprise ne peut fonctionner que dans un climat de bonne entente. Il est impossible de la maintenir en activité en déclarant qu'un geste quelconque est illégal, qu'il ne peut être posé.

● (2150)

C'est la bonne volonté manifestée dans la situation qui est importante. Nous avons reconnu la situation et nous avons compris que le port serait vraisemblablement fermé même si nous avions, comme nous l'avons fait, exercé l'autorité qui nous est dévolue de par le Code canadien du travail pour faire reculer la date d'une grève ou d'une fermeture légales. Nous avons pensé important de faire savoir aux employés et aux employeurs intéressés croyons-nous à maintenir l'activité du port, que s'ils n'arrivaient pas à la fin à une entente, que nous espérions les voir continuer à rechercher, nous avions entrevu l'inévitabilité de ce que M. Perry proposait dans son rapport comme base d'un règlement final.

Ce qui nous a porté à croire que nous devions faire fonctionner le port à plein régime. Comme le déclarait le député d'Assiniboia (M. Goodale), nous regrettons que cela ne se soit pas produit. Même au cours de la période précédant le 23 août, le port demeura partiellement paralysé et des frais de surestarie totalisant 3 millions de dollars s'accumulèrent pendant cette période.

Ce qui m'étonne étant donné les circonstances, c'est que les compagnies aient refusé de se servir du rapport Perry pour négocier. Elles ont préféré se promener dans le pays, du moins dans les régions agricoles, et tirer du rapport Perry tous les points qui pouvaient être ambigus ou même moins qu'ambigus et les déformer le plus possible à leur désavantage afin d'obtenir le chiffre de 61 p. 100. Je répète qu'elles ont dû déformer les faits à leur désavantage.

J'ai dit plus tôt qu'elles semblaient essayer ainsi de profiter de certaines déclarations à propos de l'inflation à laquelle le pays faisait face à ce moment-là. Tous se rendent compte maintenant que le chiffre mentionné est ridicule dans le cadre du rapport Perry. Le chiffre est en réalité beaucoup moins élevé.

On parle de pourcentages. Tous, et surtout les députés, devraient comprendre que les pourcentages ne signifient rien si l'on ne tient pas compte de la base des calculs et des circonstances, comme M. Perry l'a fait. Si le prix que les agriculteurs reçoivent pour le blé ou l'avoine a augmenté rapidement en termes de pourcentage et qu'ils obtiennent enfin ce qu'ils méritent, est-ce bien utile de parler d'une augmentation de 100 p. 100 qui a fait passer les prix de $1.70 à $3.40? Bien sûr que non. Il faut examiner l'ensemble de la situation afin d'être en mesure d'évaluer l'importance de l'augmentation. Voilà où nous en sommes. On parle beaucoup des pertes que la grève a occasionnées.

L'agriculteur a perdu beaucoup. Nous le disons depuis le début. J'ai mentionné les frais de surestarie de 3 millions de dollars. Ces frais sont probablement dus aux mois de ralentissement du travail. J'aimerais signaler tout de suite qu'il est très difficile d'établir le coût précis des frais de surestarie. Par conséquent, la question ne sera jamais réglée d'une façon satisfaisante ou définitive.

Je m'appuie tout simplement sur les meilleurs chiffres que la Commsision du blé puisse me fournir. Ces chiffres indiquent encore aujourd'hui qu'outre ces 3 millions de dollars, d'autres frais s'élevant à 7 millions peuvent découler de la fermeture du port. Cela signifie une perte totale de 10 millions de dollars pour les agriculteurs, surtout par l'entremise de la Commission canadienne du blé, mais aussi en ce qui a trait aux autres céréales.

On a fait de grandes déclarations à l'emporte-pièce sur l'importance du manque à gagner. On a parlé de la perte de clientèle. Je déplore les difficultés que nous avons causées à nos bons clients en ne leur livrant pas les quantités de grain qu'ils attendaient. Mais permettez-moi de préciser que cette année la chance est avec nous, la demande est plus forte que l'offre. Il nous reste peut-être le temps de refaire notre clientèle. On ne saurait chiffrer exactement le montant de la perte.

On nous a également parlé de ventes perdues. A l'heure qu'il est, je pense que cela n'est plus tout à fait exact. Il y a eu par exemple la demande non satisfaite de l'URSS. Nous pouvons voir ce qui en est de la demande mondiale. Celle-ci nous permettra d'écouler tout le grain que nous pourons, malgré l'interruption. Il ne devrait pas fatalement en être ainsi. Personne n'aurait pu le prévoir en avril ou en mai. Mais aujourd'hui, on sait ce qu'il en est.

Le député de Crowfoot (M. Horner) a évalué autrement la perte, mais son chiffre ressemble fort à celui de la perte causée par la grève des cheminots, et par la neige et le gel survenus quelques années plus tôt. Il nous ressert souvent les mêmes chiffres. Un jour, je mettrai devant lui un tas de grain, et je lui dirai que c'est là le grain qu'il a passé son temps à nous reprocher de ne pas vendre. Par chance, ce n'est probablement pas là ce que nous perdons réellement. Il nous reste une note de 10 millions de dollars, ce qui est encore suffisamment impressionnant.

Une fois que le gouvernement eut arrêté ses positions, pourquoi les sociétés ont-elles laissé la grève se produire? On peut comprendre à la rigueur qu'elles aient temporisé jusqu'au 8 juillet, dans l'espoir peut-être que cela se serait passé autrement et que la stratégie aurait changé. Mais au cours du mois qui a suivi, il n'y avait plus de raison de poursuivre dans cette voie.

J'aimerais vous faire observer que les perdants dans cette grève sont ceux qui ont perdu temps et salaires de même que les céréaliculteurs qui ont dû payer de lourds droits de surestarie. Les compagnies céréalières ne sont pas nécessairement de ce nombre, toutefois. Cette année elles expédieront probablement toute la quantité prévue nonobstant cette grève. Il se peut qu'elles entreposent plus de grain pendant un peu plus de temps que s'il n'y avait pas eu de grève. Elles ne seront pas perdantes.

Je tenais au règlement parce que je savais que les céréaliculteurs étaient les plus touchés. Je croyais qu'on prendrait en considération l'importance de leurs pertes et qu'on en tiendrait compte. Mais il ne devait pas en être ainsi. Par conséquent, nous nous retrouvons ici ce soir avec cette mesure, pratique, inéluctable puisqu'elle découle d'un conciliateur indépendant. Je recommande donc aux députés à cette heure tardive, à dix heures moins une minute, de faire maintenant franchir à ce bill l'étape de la deuxième lecture, de le renvoyer au comité et de poursuivre les travaux sans plus nous laisser guider par l'esprit de parti.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Swift Current-Maple Creek demande-t-il la parole?

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Oui, monsieur l'Orateur, je désire signaler qu'il est 10 heures.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, vous comprendrez, bien sûr, que nous avons l'intention de poursuivre le débat demain.

M. l'Orateur: A ce sujet, j'aimerais informer la Chambre, vu que ce débat doit se poursuivre, qu'elle se réunira à 2 heures demain après-midi.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE LOGEMENT—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DES PROGRAMMES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'hésite à faire revenir ici le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) à cette heure tardive.

M. Danson: Je ne suis pas encore parti.

[M. Lang.]

M. Marshall: Je le regrette surtout parce que je sais combien il s'efforce d'améliorer la situation du logement à Terre-Neuve. Le 1er octobre, j'ai demandé au ministre où en était l'application des divers programmes régis par la loi nationale sur l'habitation, et surtout le programme d'amélioration des quartiers, le programme d'aide à la revalorisation des habitations et le programme de construction de logements pour les habitants des régions rurales et pour les autochtones. J'ai apprécié sa réponse, mais vu l'urgence de la situation, j'ai besoin d'éclaircissements.

● (2200)

La situation est non seulement urgente, mais aussi désespérée. J'ai demandé un débat d'ajournement, monsieur l'Orateur, parce qu'il est impossible de discuter longuement d'une question à la Chambre, dans le temps qui nous est imparti—il faudrait en tenir compte lorsque nous parlerons des réformes mentionnées dans le discours du trône.

Depuis que les programmes susmentionnés ont été annoncés, je les soutiens avec véhémence, mais j'ai eu la naïveté de croire qu'ils entreraient en vigueur dans un délai raisonnable. En traitant des diverses questions qui tombent sous la juridiction du ministre, je n'ai toutefois connu que de la frustration et je continue à recevoir des réponses qui ne font que souligner la nécessité de revoir nos priorités.

Le Programme d'aide à la revalorisation des habitations prévoit des prêts pour personnes à revenu modique. Les personnes dont le revenu est de $6,000 ou moins peuvent recevoir un prêt à concurrence de $5,000, dont 50 p. 100 ne sont pas remboursables. C'est beau. C'est exemplaire, c'est merveilleux et je félicite le gouvernement d'avoir présenté ce programme. Mais après 15 mois, rien ne s'est vraiment passé.

Je suis sûr que le ministre nous dira encore une fois qu'on se sert du processus de consultation pour accélérer sa mise en œuvre. Néanmoins, nous voici, quelque 15 mois après que les modifications ont été apportées à la loi nationale sur l'habitation et rien, ou presque, ne s'est passé; un député qui se donne la peine de poser des questions ne reçoit que les ritournelles habituelles dans des lettres comme la suivante, que j'ai reçue du président de la Société centrale d'hypothèques et de logement; dans sa lettre en date du 17 septembre 1974, M. William Teron disait:

> Merci de votre lettre du 23 août concernant le programme d'amélioration des quartiers et le programme d'aide à la remise en état des habitations.
>
> Comme vous le savez sans doute, le programme d'aide à la remise en état des habitations doit être mis en œuvre en deux phases distinctes. L'une dans le cadre du PAQ et l'autre dans le cadre du programme d'habitation rurale et indigène de la Société centrale d'hypothèques et de logement. D'après l'accord intervenu en 1974 entre le gouvernement fédéral et la province de Terre-Neuve en ce qui a trait au PAQ, on a prévu 1.34 million de dollars pour les besoins de ce programme. On a affecté $639,000 de ce montant en juin dernier à Corner Brook et nous nous attendons à ce que le reste soit alloué très prochainement à Saint-Jean. Dans les deux cas, les fonds serviront à parachever des projets financés grâce aux vieilles mesures de rénovation urbaine de la loi nationale sur l'habitation. Il est fort probable que les retards auxquels vous faites allusion viennent de la nécessité d'identifier et de refondre des propositions plus vieilles pour qu'elles puissent rencontrer les objectifs des programmes PAQ et de remises en état des habitations.

Il continua en disant qu'il faisait siennes mes préoccupations. C'est toujours la même chanson. Ils disent partager vos préoccupations, mais rien ne se passe. Je n'entrerai pas dans les détails d'autres plaintes. Tout ce que je veux faire est d'aider le ministre en lui faisant la proposition suivante.

Puisque nous sommes en pleine crise du pétrole, je soutiens qu'on pourrait grandement aider ceux qui doivent vivre avec des revenus bas ou fixes dans des milliers de logements partout au Canada en établissant immédiatement des normes donnant la priorité à l'isolation immédiate des demeures dont la qualité isolante est inférieure à la normale, ce qui réduirait le gaspillage des combustibles qui servent à les chauffer.

De même, dans la province de Terre-Neuve, le gouvernement provincial doit augmenter l'allocation pour l'achat de combustible pendant les mois les plus froids de l'année puisqu'il est impossible à ceux qui vivent de l'assistance sociale de se payer du combustible aux prix qu'il atteint. Le gouvernement fédéral doit partager ces frais à 50 p. 100.

Les assistés sociaux qui sont propriétaires d'une maison ne peuvent pas l'entretenir convenablement alors que le prix des matériaux de construction est si élevé. Je ne puis dire qu'une chose: non seulement les deux niveaux de gouvernement épargneraient des millions de dollars en réparations domiciliaires, mais ils économiseraient aussi des millions de gallons de mazout.

La réponse doit être d'accorder la priorité à ce programme d'aide à la revalorisation des habitations, mais il faut aussi que le ministre prenne des mesures positives et exige que le crédit de 10 millions de dollars maintenant prévu soit porté à un niveau plus réaliste. En outre, il faut prendre les mesures voulues pour donner plus d'ampleur à ce programme très valable, qui serait considéré comme mesure d'urgence, afin de remédier à la pénurie qui existe au Canada dans ce secteur. Enfin, il faut trouver une solution immédiate pour satisfaire les besoins de logements neufs, ce qui n'est guère facile dans les circonstances actuelles.

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les propositions intéressantes présentées par l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). D'après lui, il y a eu des retards non justifiés dans l'application du Programme d'amélioration de quartiers et du programme d'aide à la révalorisation des habitations. Nous avons fait des progrès considérables dans l'application de ces nouveaux programmes. Tout d'abord, dans le cas du programme d'amélioration de quartiers, nous avons signalé les ententes nécessaires avec neuf des dix provinces jusqu'ici et nous comptons signer la dixième entente sous peu. En vertu de ces ententes, nous attribuons plus de 40 millions de dollars aux provinces pour le programme en question.

Les provinces ont choisi depuis les municipalités et, au total, 64 municipalités ont entamé des programmes d'amélioration de quartiers. Au total, ces municipalités ont déjà choisi 33 quartiers et les habitants de ceux-ci sont très occupés à déterminer les besoins d'aide de leur quartier dans le cadre de cette loi. A mon sens, nous pouvons être fiers de ces réalisations et je suis ravi de l'appui que nous avons reçu des provinces et des municipalités. Je peux même dire que l'honorable député lui-même a appuyé mon prédécesseur dans beaucoup de ces programmes. Avec l'arrivée de 1975, je suis persuadé que ce programme donnera des résultats très positifs.

Nous ne devons pas oublier que c'est la Chambre qui a passé la loi et obligeant les municipalités à adopter des règlements municipaux définissant des normes minimales d'entretien et d'habitation. Toutes les municipalités participant au programme l'ont fait, ce qui constitue en soi une réalisation très importante. L'honorable député en conviendrait, je pense, puisqu'il a manifesté sa préoccupation à cet égard quand la loi a été présentée à la Chambre.

Pour passer maintenant à l'application, la loi stipule que des subventions et des prêts pour la revalorisation des propriétés ne répondant pas aux normes peuvent être offerts dans des régions où le programme d'amélioration est appliqué. Maintenant que nous avons 33 régions désignées pour le programme d'amélioration de quartiers, il est possible que la SCHL applique les avantages du Programme d'aide à la revalorisation des habitations et je suis très heureux de pouvoir informer la Chambre que 15 municipalités ont déjà reçu des prêts et des subventions de revalorisation et que beaucoup d'autres tireront sous peu parti de ce programme.

Je suis le nouveau ministre des Affaires urbaines, comme tous les députés le savent, et il serait malséant de ma part de m'attribuer le crédit qui revient à mon prédécesseur, le ministre du Revenu national (M. Basford), ainsi qu'aux provinces et aux municipalités qui ont collaboré de tout cœur avec nous à la réalisation de ces programmes. C'est un effort collectif du commencement jusqu'à la fin.

On a laissé entendre que le programme de construction d'habitations dans les régions rurales et à l'intention des autochtones annoncé au début de l'année par le gouvernement fédéral a démarré lentement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES PROPOSITIONS DE MAJORATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DES PENSIONS DE VIEILLESSE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le mercredi 2 octobre, comme en fait foi le hansard à la page 34, j'ai posé la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde):

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le président de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a recommandé il y a quelques jours au gouvernement d'augmenter immédiatement les allocations familiales et de sécurité de la vieillesse par suite de hausses incroyables dans le prix des aliments, le gouvernement étudie-t-il cette recommandation?

Voici sa réponse:

Monsieur le président, l'honorable député sait sûrement que les pensions de sécurité de la vieillesse seront augmentées au cours du mois d'octobre, et que les allocations familiales le seront également le 1er janvier prochain, afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

● (2210)

Je suis revenu avec une question supplémentaire par laquelle j'essayais, en fait, de dire au ministre qu'il n'aurait pas dû essayer de s'en tirer avec cette réponse. Je voulais porter à l'attention du gouvernement la nécessité de prévoir plus qu'une indexation trimestrielle pour la pension de sécurité de la vieillesse et davantage qu'une indexation annuelle pour les allocations familiales.

En fait, si j'avais le temps de faire plusieurs citations je citerais comme mon principal témoin le ministre de la

Santé nationale et du Bien-être social en personne. Je me limiterai à deux ou trois choses qu'il a dites lorsqu'il a comparu devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, le mardi 13 mars 1973.

A la page 1:12 du rapport de ce jour-là on peut voir qu'il y a eu une discussion au sujet de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse. Des députés libéraux ont demandé que cette indexation annuelle devienne trimestrielle et telle fut la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

> Bien sûr, il serait possible de l'indexer deux fois par an. En principe il serait même possible de le faire tous les trois mois. Mais chaque fois que vous le faites vous augmentez les frais d'administration; nous avons calculé que ces frais augmenteraient d'environ deux millions de dollars. Et les personnes âgées ne profitent pas de l'argent qui va dans les frais d'administration. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, je préfère augmenter plus souvent le montant total des prestations y compris l'indexation plutôt que d'alourdir le système avec une indexation plus fréquente . . .

A la page 1:22 du compte rendu du même jour, le ministre est censé avoir déclaré:

> Je prétends que le Parlement pourrait combler ce retard inévitable en modifiant le montant de base de temps en temps, comme il l'a fait à diverses reprises, ce qui permet alors aux gens de recouvrer amplement ce qu'ils auraient pu perdre par suite des retards de l'indexation. C'est ce que je voulais dire.

Voilà ce que je cherchais à faire comprendre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'autre jour. L'indexation sur l'indice du prix à la consommation accuse toujours un retard et ne permet jamais aux pensionnés ou aux bénéficiaires des allocations familiales de rattrapper le coût de la vie, sans compter la hausse du niveau de vie.

Le ministre a énoncé le principe en vertu duquel il faut que le montant de base soit haussé de temps à autre. C'est là, ce me semble, ce que M^me^ Plumptre demandait, et c'est ce que je demande maintenant. Je vous le dis, il est grand temps que le gouvernement cesse de recourir aux indexations trimestrielles toutes les fois que les difficultés des pensionnés lui sont signalées. Le moment est venu d'augmenter le montant de base. Comme c'est la première fois, cette session-ci qu'il y a les couche tard, je veux que l'on sache bien une fois pour toutes que j'ai l'intention de revenir sur cette question jusqu'à la victoire.

Je comprends que le ministre n'ait pas pu être présent ce soir pour répondre à ma question, mais qu'il est fort bien représenté par un nouveau collègue en la personne du député de South-Western-Nova (M^lle^ Campbell) qui se présente à la Chambre en qualité de secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et prononcera sous peu son discours de début. Comme qui dirait, le discours de début d'une débutante!

Si j'accueille si chaleureusement le nouveau député, c'est qu'elle représente la circonscription où se trouve le canton de Barrington où mes ancêtres sont venus s'installer il y a plus de 200 ans. Je tiens toujours cette région pour mon pays d'origine. J'ai un faible pour cette partie de la Nouvelle-Écosse et je connais les gens que le nouveau député représente.

J'espère que dans sa première déclaration ce soir, elle acceptera mes arguments et défendra la cause des pensionnés comme d'autres essaient de le faire dans tout le pays en disant que, même si l'indexation était vue d'un bon œil, si c'est tout ce que nous obtenons, aussi bien abolir la pension. Il faut maintenant augmenter le montant de base de la pension de vieillesse et celui des allocations familiales et j'attends de l'honorable représentante qu'elle nous dise ce soir que ce problème fondamental est à l'étude.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M^lle^ Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En premier lieu, monsieur l'Orateur, je veux vous féliciter de votre nomination et vous offrir mes meilleurs vœux de succès. Je dois avouer que je suis honorée, non seulement à titre de nouveau secrétaire parlementaire mais à titre de nouveau député, d'avoir à répondre pour la première fois au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dont la réputation de grand parlementaire n'est plus à faire.

Pour revenir toutefois à l'objet précis de sa question, puisqu'il parle de la recommandation de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, je lui signale un passage de la page 2 du rapport de la Commission, que voici:

> Pendant le premier semestre de 1974, le revenu après-impôt s'est rapidement accru au Canada par rapport à la même période de 1973. A l'exception des revenus agricoles, les principaux éléments du revenu des particuliers ont augmenté plus vite en 1974 qu'au cours des deux années précédentes. Les paiements de transfert du gouvernement, traduisant notamment l'augmentation substantielle des allocations familiales, ont joué un rôle important à cet égard; le taux de croissance des revenus des salariés et des entreprises non constituées s'est également accéléré.

Bien que je n'aie pas à rappeler au député certains faits, je ferai observer aux autres nouveaux députés comme moi que les allocations familiales ont augmenté en moyenne dès janvier 1974 d'environ $7 à $20 par enfant. Il y aura une autre augmentation en janvier 1975, augmentation qui sera proportionnelle à la hausse de l'indice des prix à la consommation. J'aimerais aussi souligner que la pension de vieillesse augmente tous les trois mois et tient compte de la hausse du coût de la vie. Actuellement, un citoyen canadien âgé de 65 ans et plus se voit de fait garantir un revenu de pas moins de $199 par mois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et deux cents.

M^lle^ Campbell (South Western Nova): Tous ces propos sur le revenu des particuliers et sur le revenu après-impôt peuvent donner au député l'impression que je me préoccupe tellement de statistiques que je n'ai pas conscience de la pauvreté qui accable aujourd'hui tant de nos familles et de nos citoyens âgés aussi bien dans ma propre circonscription qu'ailleurs au Canada. Tout au contraire. Au cours de ma carrière comme avocate de l'aide juridique, j'ai été à même de me rendre compte des nombreux problèmes qui se posent tous les jours pour eux. Mais je ne considère pas comme lui qu'une augmentation générale des allocations familiales et des pensions de vieillesse contribuerait vraiment à les aider actuellement.

Le gouvernement poursuit actuellement un examen de l'ensemble du régime de sécurité sociale. A titre de mesure provisoire prise dans le cadre de cet examen, le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône à verser des allocations sur une base d'évaluation des revenus au conjoint du prestataire de la pension de sécurité de la vieillesse dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans. Le discours déclare en outre:

> L'examen du régime de sécurité sociale se poursuit avec la plus grande diligence. On espère en effet que l'étude des diverses formules de réforme du régime de sécurité du revenu sera suffisamment avancée pour permettre bientôt au ministre fédéral et à ses homologues des provinces de s'entendre sur la formule qu'ils jugeront la meilleure. On compte également que des propositions en vue de la réforme des services sociaux auront été définies d'ici peu.

M. l'Orateur: Je suis désolé de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est écoulé.

L'AGRICULTURE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LE PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE LA CULTURE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à prendre part ce soir au débat sur la motion d'ajournement parce que la situation de l'industrie de la betterave sucrière dans l'ouest de l'Ontario ressemble à un conte de fée dont l'auteur serait le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

● (2220)

Le 4 octobre, j'ai demandé au ministre s'il présenterait sa politique nationale du sucre, attendue depuis si longtemps. Je lui ai demandé aussi quels progrès il avait accomplis pour tenir sa promesse de réimplanter l'industrie de la betterave sucrière dans le sud-ouest de l'Ontario. On peut lire la réponse du ministre à la page 124 du hansard du 4 octobre 1974. Qu'il me suffise de dire que nous attendons encore la politique nationale du sucre et que la question de l'industrie de la betterave sucrière a été éludée.

Il importe, je crois, de retracer l'histoire de l'industrie de la betterave sucrière, qui a engendré incertitude et frustration chez une partie importante de la collectivité agricole. Je trouve pour ma part inexcusable de réduire tous ces agriculteurs qui s'intéressent vraiment au renouveau de cette industrie à l'état de pions sur l'échiquier politique.

Résumons-la, cette histoire. En 1968, après une étude approfondie des aspects techniques, sociaux et économiques de l'industrie de la betterave sucrière, le gouvernement lançait un programme prévoyant des barrières commerciales moins sévères pour l'importation du sucre de canne et une faible production de betterave sucrière au Canada.

N'oubliez pas que le gouvernement d'alors était libéral et que la politique du jour avait l'appui du ministre de l'Agriculture. A cause de cette décision, 1968 est la dernière année où la betterave à sucre a été cultivée pour la raffinerie C. & D. de Chatham.

A peine avait-on eu le temps de se remettre, que le parti libéral englobait dans sa politique agricole locale le rétablissement de l'industrie betteravière dans le sud-ouest de l'Ontario. Aux élections de 1972, il s'est présenté une situation unique; celle d'une politique sucrière à Ottawa favorable à la réduction de la production de betteraves et une politique dans le sud-ouest de l'Ontario réclamant une hausse de la production de betterave à sucre et une raffinerie.

Que s'est-il passé depuis les élection de 1972? Au cours de la dernière législature, le ministre a fait un discours à Chatham en janvier 1973 et un autre à Tilbury en février. Les deux fois, il a préconisé la création d'une industrie betteravière. Permettez-moi de citer les paroles du ministre, rapportées dans la *Free Press* de London du 24 février 1973:

«Je veux un mandat ferme de la part des agriculteurs pour montrer qu'ils s'intéressent vraiment à l'établissement de la culture de la betterave à sucre en Ontario. L'étape suivante consistera à convaincre les compagnies intéressées d'établir une usine pour le traitement de la récolte. Si l'on peut prouver que les agriculteurs sont prêts à produire une récolte suffisamment importante pour permettre une exploitation rentable au cours des années, je pense qu'ils ouvriront une raffinerie.»

«C'est ce que je veux dire quand je parle de politique nationale du sucre. Il y a encore énormément de travail à faire, mais je pense que nous pouvons le faire et que nous pouvons créer un nouveau secteur d'activité pou nos agriculteurs».

Monsieur l'Orateur, je veux vous rappeler que pendant la même période, l'époque des deux politiques, le ministre des Finances (M. Turner) a présenté un budget dans lequel il proposait une réduction douanière de 30 c. les 100 livres de sucre brut importé, mesure appuyant clairement la situation de 1968.

A nouveau le 17 septembre 1973, comme en fait foi la page 8795 du hansard, l'échange de paroles ci-après a eu lieu:

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Étant donné la situation très grave dans laquelle se trouve le marché du sucre et les répercussions que cela aura sur le coût de la vie au Canada, le ministre est-il prêt maintenant, deux ans plus tard, à présenter sa politique du sucre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'exposé de ma politique du sucre n'accuse pas un retard de deux ans; d'ailleurs, avant même la fin de ces deux ans, vous pouvez être certain qu'on installera dans l'ouest de l'Ontario une nouvelle industrie de la betterave à sucre ainsi qu'une nouvelle industrie du raffinage de sucre, et qu'il aura une politique au profit de tout le Canada.

J'ai précisément posé ma question vendredi dernier parce que le sujet a été mis sur les tablettes pendant la dernière campagne électorale et, franchement, monsieur l'Orateur, la réponse du ministre n'a pas été tellement rassurante.

J'aimerais vous lire un extrait du *Lambton Farmer* en date du 14 février 1973. Il s'agit d'un article intitulé «Can Beets Come Back? Some Say It's Wrong» qui rapporte une entrevue accordée par le professeur Donald Thain de l'École de gestion des entreprises à l'Université Western Ontario. Ce professeur faisait partie de la Commission de planification fédérale qui a publié le bouquin «L'agriculture canadienne des années 70». L'article cite ces paroles du professeur Thain:

«Je suis sûr que cela se produit maintenant parce que les libéraux sont vulnérables, disait le professeur. Ils ont besoins de votes. Cela n'aurait pas pu se produire il y a deux ou trois ans parce qu'ils n'avaient pas à se préoccuper alors d'acheter des votes avec la betterave à sucre.»

Je ne vais pas accuser le ministre de s'être servi de pareilles tactiques. Je crois être un homme raisonnable et je suis prêt à croire que ses promesses sont sérieuses et sincères. Mais je pense que le temps va me manquer. Il incombe au ministre de présenter au Parlement une politique nationale sur le sucre. Monsieur l'Orateur, il s'est engagé à établir une industrie de la betterave sucrière dans le sud-ouest de l'Ontario laquelle industrie devait, selon lui, commencer à fonctionner à la fin de 1974. En terminant, je demande simplement au ministre de faire preuve d'honnêteté ou d'agir.

[*Français*]

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je me joins à mes collègues pour vous féliciter du poste que vous avez été appelé à occuper.

L'honorable député a posé deux questions: 1 - si le ministre de l'Agriculture peut présenter à la Chambre sa politique nationale au sujet du sucre. 2 - quel progrès il a fait au sujet de son engagement sur le réétablissement de l'industrie de la betterave dans le Sud-ouest de l'Ontario.

Le ministre de l'Agriculture a mentionné dans sa réponse quelques-uns des problèmes qui doivent être étudiés, et a dit que son ministère travaille sur ces problèmes et qu'il soumettra un rapport à ses collègues aussitôt que possible.

Parmi les problèmes mentionnés par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires est celui qui est attribuable à la production et à la demande globale, et à l'augmentation du coût de production.

Un de ces problèmes est la concurrence d'autres récoltes, dans les pays producteurs de la betterave à sucre et de sucre de canne, un changement dans la composition de la Communauté économique européenne, la modification de l'accord international sur le sucre, et le défi au Congrès des États-Unis sur l'accord américain sur le sucre.

Le gouvernement a déjà fait certains changements dans les tarifs sur le sucre, mais en songeant à de nouveaux changements, on doit donner notre accord à certains pays, comme l'Australie, par exemple.

Le ministre de l'Agriculture croit toujours qu'il y a une place en Ontario pour la culture de la betterave à sucre, et comme dans d'autres endroits à travers le monde, il y a une grand concurrence dans cette production, au point de vue de la rentabilité, avec d'autres produits, dont le blé et la fève de soya.

Tous ces produits sont en concurrence avec les terres disponibles. Même dans l'Ouest du Canada, il y a des raffineries de betteraves à sucre.

En conclusion, monsieur le président, je veux assurer l'honorable député qu'il s'agit d'une question importante, et comme le ministre l'a dit dans sa réponse, il espère pouvoir présenter un rapport après que ses collègues auront considéré ses suggestions.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION SUÉDOISE

M. l'Orateur: Avant de procéder à l'appel des motions, je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de l'éminente délégation suédoise en visite au Canada. Elle se compose des membres du comité des relations étrangères du parlement de ce pays sous la direction de son distingué président, M. Arne Geijer.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'USINE ANACONDA ELECTRONICS EN C.-B.—L'OPPORTUNITÉ DE L'ACQUISITION PAR LE GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de pouvoir présenter une motion sur une question urgente et d'une nécessité pressante, c'est-à-dire la fermeture imminente de l'usine de la société Anaconda Electronics en Colombie-Britannique, elle-même précédée par la fermeture de la mine de cuivre exploitée par la même société à Britannia en Colombie-Britannique.

Je propose donc, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Industrie et du Commerce de prendre des mesures immédiates et énergiques afin de conserver les 470 emplois menacés et d'encourager l'achat par des Canadiens des avoirs de cette société au Canada.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Puisqu'elle est présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

INFORMATION CANADA

LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT RENFERMANT LA LISTE DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour demander le consentement de la Chambre afin de pouvoir présenter une motion. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre demande au ministre du Travail chargé d'Information Canada de faire enquête, afin de savoir s'il y a eu abus à caractère politique du nom ou des services d'Information Canada par suite de l'impression et de la distribution d'un document d'information de nature politique renfermant les noms et numéros de téléphone des députés libéraux ainsi que de certains administrateurs du parti libéral et portant à l'angle droit inférieur la mention: «Information Canada. N° de téléphone 996-7001.»

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Comme elle est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consente-t-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1410)

L'ÉDITION

L'OPPORTUNITÉ D'UN APPUI FINANCIER À LA REVUE «SATURDAY NIGHT»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de proposer une motion de nature urgente et pressante. Étant donné que la plus ancienne revue canadienne, *Saturday Night*, disparaît de la circulation entraînant du chômage et la perte d'un véhicule d'opinion indépendante et authentiquement canadienne, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan):

Que la Chambre enjoigne au secrétaire d'État de prendre des mesures financières particulières afin de permettre la remise en circulation de la revue *Saturday Night* et de mettre fin sur-le-champ aux avantages fiscaux dont jouissent les revues *Time* et *Reader's Digest* qui causent tant de difficultés à l'industrie des publications canadienne.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, qui nécessite le consentement unanime. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1974 MODIFIANT LA LÉGISLATION 5 (STATUT DE LA FEMME)

MESURE VISANT À ASSURER L'ÉGALITÉ DE STATUT AUX PERSONNES DE SEXE MASCULIN ET FÉMININ AUX TERMES DE CERTAINES LOIS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-16 intitulé «Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC ET LE CHÔMAGE AU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Comme l'état de chômage s'aggrave au Canada, quelle idée le gouvernement se fait-il actuellement des effets qu'exerce sur une telle situation au pays le programme DISC des États-Unis? Le ministre se rappellera l'enquête que son gouvernement a menée à cet effet au Canada. A quelle conclusion en arrive-t-il là-dessus maintenant? Ce programme américain nuit-il à l'emploi au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le chef de l'opposition le sait, les taux d'impôts de concurrence consentis aux entreprises de fabrication et de transformation de même que les amortissements de capitaux ont fait office d'antidote. D'après les renseignements que je possède actuellement, les dispositions prises dans le cadre du régime fiscal du Canada ont compensé tout avantage qu'aurait pu procurer ce programme aux exportateurs américains.

DEMANDE DE RAPPORT SUR LES RÉPERCUSSIONS DES DÉPRÉCIATIONS RAPIDES ET DES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a promis un rapport complémentaire sur les répercussions de ces mesures. Doit-il présenter un rapport à jour sur les effets de ces dépréciations rapides et de ces concessions fiscales dans un avenir immédiat ou va-t-il le présenter conjointement avec l'exposé budgétaire?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député se souvient sans doute qu'un rapport intérimaire a été présenté au cours de la dernière session. J'ai pensé qu'il ne convenait pas d'envoyer de nouveaux questionnaires en vue du rapport définitif tant que durerait la campagne électorale. J'ai attendu qu'elle fût terminée. De nouveaux questionnaires ont maintenant été envoyés à un large éventail d'entreprises, petites et grandes. J'espère que les résultats seront tels que je pourrai les déposer à la Chambre en janvier ou en février prochain.

L'INOPPORTUNITÉ DE L'ACCROISSEMENT DU PROGRAMME DISC—LA NÉCESSITÉ D'INSTANCES AUPRÈS DES É.-U.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire a trait à l'insistance que le ministre a mise sur la nécessité d'éviter la politique qui consiste à emprunter de Pierre pour payer Paul, surtout entre voisins. Le ministre a-t-il demandé à M. Simon, secrétaire au Trésor, l'assurance que le gouvernement américain n'adopterait pas de nouveau programme comme le DISC ou ne prolongerait pas celui-ci, sans avoir au moins consulté le Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Le secrétaire au Trésor, M. Simon, et moi-même avons discuté des restrictions commerciales, soit par des subventions à l'exportation camouflées ou par une autre moyen, sur une base internationale et multilatérale, et c'est à ce point de vue que le discours que le président prononcera au Congrès, à 4 heures cet après-midi, nous intéresse.

LE CHÔMAGE—LES PRÉVISIONS DU GOUVERNEMENT—DEMANDE D'ACCROISSEMENT DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX TRAVAUX D'HIVER

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question pour le premier ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné que le nombre de chômeurs est passé à 563,000 et que les experts ont prévu une progression beaucoup plus forte du chômage pour les mois à venir, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a fait des prévisions pour cet hiver et, dans l'affirmative, quel est le taux de chômage prévu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Tous les trimestres, puis publiquement, au moment du budget, le gouvernement examine la situation économique, il étudie la situation du moment et il prend en considération les facteurs qui peuvent influencer l'avenir. Il n'essaie pas de faire des prévisions précises.

M. Broadbent: On reconnaît qu'il faut prendre des mesures avant le budget qu'il faudra peut-être attendre quatre semaines environ, et il sera alors trop tard pour prendre des mesures efficaces pour enrayer le chômage cet hiver; le ministre des Finances dirait-il à la Chambre si le gouvernement envisagera d'accroître les capitaux destinés aux programmes d'hiver? Le montant actuel est fixé à environ 350 millions. Le ministre envisage-t-il une augmentation sensible de cette somme et compte-il l'annoncer assez tôt pour permettre aux provinces et aux municipalités de mettre en chantier des travaux importants? On peut espérer qu'une telle initiative réussirait à atténuer le chômage, du moins pendant les derniers mois de l'hiver.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Le gouvernement suit de près l'évolution mensuelle de ces chiffres afin d'en déceler une tendance. Les programmes d'emploi d'hiver font l'objet d'un examen constant. Je compte consacrer mes efforts à la situation économique dès la première occasion. J'ose croire que si la Chambre a

terminé l'étude de la mesure dont elle est saisie, nous reprendrons demain le débat sur le discours du trône.

* * *

LE LOGEMENT

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET LA STIMULATION DE LA CONSTRUCTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une dernière question supplémentaire pour le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme le chômage augmente sensiblement dans l'industrie du bois d'œuvre en Colombie-Britannique, au Québec et au Nouveau-Brunswick, le ministre envisagerait-il la possibilité de prendre immédiatement des mesures pour abaisser les taux hypothécaires, même s'il faut accorder des subventions, afin de stimuler le marché immobilier et d'assurer ainsi non seulement plus de logements, mais aussi plus d'emplois?

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Nous envisageons toutes les possibilités afin de maintenir le marché immobilier à un niveau élevé d'activité. Nous avons songé à des subventions et nous avons déjà pris des mesures en établissant le Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, lequel a connu un vif succès.

* * *

LES FINANCES

LA NOUVELLE POLITIQUE ANTI-INFLATIONNISTE AUX É.-U.—LES CONSULTATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et fait suite à une question posée il y a quelques instants. Vu la complémentarité des économies nord-américaines, peut-il dire, sans toutefois rien révéler de confidentiel, si son gouvernement a été consulté ou du moins informé en ce qui a trait au programme anti-inflationniste que le président Ford doit annoncer à 16 heures.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme l'a dit le ministre des Finances en répondant tout à l'heure à une question, une délégation présidée par M. l'ambassadeur Oberle vient informer les Canadiens de la teneur de ce message.

L'OPPORTUNITÉ D'OBJECTIFS COMMUNS POUR LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE L'INFLATION ET LE CHÔMAGE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre si au cours de ses entretiens avec les autorités monétaires internationales on a fixé des objectifs afin de réduire le taux national de chômage et d'inflation en 1975?

● (1420)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il serait difficile d'énoncer des principes directeurs qui puissent s'appliquer aux différents facteurs économiques qu'on retrouve dans tous les pays, et notamment dans ceux du tiers monde, ceux qui sont en voie de développement. Quoi qu'il en soit, il y a un certain nombre d'affaires qui furent discutées dont je pourrai traiter un peu en profondeur dans les limites du Règlement lorsque j'aurai pour la première fois l'occasion de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

* * *

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE IMMINENTE DE L'ANACONDA ELECTRONICS EN C.-B.—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce mais comme il n'est pas ici je l'adresserai au premier ministre car il est sûrement au courant du problème qui existe en Colombie-Britannique du fait que l'Anaconda Mining Corporation de New York a fermé son exploitation minière à Britannia et, chose que nous apprenions aujourd'hui, qu'elle fermera sous peu son usine de produits électroniques en Colombie-Britannique. Quelles mesures le gouvernement du premier ministre prend-il pour veiller à ce que cette usine reste dans cette province et qu'ainsi 120 personnes gardent leurs emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai tenir pour préavis cette question à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-être le député pourrait-il de son côté en informer les électeurs de la Colombie-Britannique.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. J'aimerais demander au premier ministre, vu l'urgence du problème et le fait qu'il se trouve dans les tribunes de la Chambre des communes aujourd'hui des personnes qui vont perdre leur emploi, s'il peut me donner l'assurance qu'il répondra à ma question demain?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Une voix: Il ne changera jamais, ce Trudeau.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PÉNURIE D'APPROVISIONNEMENT EN GRAINS DE PROVENDE AU QUÉBEC—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Actuellement, les élévateurs à grain de l'Est du Québec sont presque vides, et cela laisse présager de grandes difficultés d'approvisionnement dans l'Est du Canada, pour l'hiver 1974-1975. Le premier ministre peut-il informer la Chambre des mesures que son gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation et rassurer les producteurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il me fera plaisir, monsieur le président, de discuter de la quesiton avec le ministre de l'Agriculture à son retour.

Questions orales

LES PUBLICATIONS

LA DEMANDE DE SUPPRESSION DES PRIVILÈGES FISCAUX ACCORDÉS AU «TIME ET AU READERS' DIGEST»

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État. Étant donné les difficultés financières de la publication *Saturday Night* et de plusieurs autres publications canadiennes, quand le gouvernement va-t-il tenir ses promesses, et cesser d'accorder des privilèges au *Time* et au *Readers' Digest*?

[*Traduction*]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'engagement de ce genre, comme le député le sait bien. En fait, le gouvernement reconsidère en ce moment la question des exemptions, et il m'intéresserait de connaître le point de vue de l'opposition officielle à ce sujet.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA PUBLICITÉ RADIODIFFUSÉE DE L'ÉTRANGER—DEMANDE DE SUPPRESSION DES EXEMPTIONS FISCALES AUX TERMES DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Communications, après celle adressée au secrétaire d'État relativement aux exemptions accordées à *Reader's Digest* et *Time* et aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En sa qualité de ministre comptable du CRTC et de sa politique de radiodiffusion, et pour respecter les dispositions de la Loi de l'impôt en matière d'édition, le ministre a-t-il l'intention d'étendre l'application de l'article 19 de cette loi aux entreprises de radiodiffusion, de sorte que leurs dépenses de radiodiffusion à l'étranger ne puissent être admises en déduction?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Cette question est à l'étude, monsieur le président.

* * *

LES PORTS

LA MARINA DE LA BAIE SAANICHTON—LES RAISONS DE L'ARRÊT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des affaires «piscatoriales». Je ne sais pas comment le désigner. Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, je lui ai posé une question au sujet de la construction d'une «marina» dans la baie Saanichton, dans ma circonscription. Je voudrais bien savoir si le ministre a eu l'occasion de considérer ma question et est maintenant disposé à donner une réponse plus précise à cette question, qui traitait de la remise à plus tard de travaux relatifs à la construction de la «marina», et en particulier des raisons de cette remise à plus tard.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur le président, je ne pourrais pas rivaliser d'élégance avec le langage de mon honorable ami. Je voudrais toutefois lui indiquer qu'effectivement le projet de «marina» a été suspendu pour une période de six mois, et ce à la demande des Indiens de la région, ou pour répondre à leurs objections. Il semble que les Indiens craignent que le dragage projeté pourrait affecter le cours des eaux. Pour cette raison nous sommes en train d'étudier ce problème.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA MISE AU POINT D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE D'EMPLOI COMMUNAUTAIRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je poserai ma question au premier ministre. Je vois que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a annoncé, hier, une nouvelle série d'entretiens avec les provinces, pour mettre au point une nouvelle stratégie de l'emploi communautaire d'ici trois ans. Mais pourrais-je savoir ce qu'on fera en attendant pour les 31 000 chômeurs de Terre-Neuve, les 22 000 chômeurs de la Nouvelle-Écosse, les 23 000 chômeurs du Nouveau-Brunswick ou les 563 000 chômeurs du pays?

Des voix: Règlement!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne le sais pas encore, mais j'y verrai.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, nous avons dépensé jusqu'à maintenant plus de 2 milliards de dollars en programmes de formation de la main-d'œuvre, pour nous retrouver tout simplement dans une situation où . . .

Des voix: La question!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Hogan: Puis-je reformuler ma question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai accordé un peu de latitude au député pour sa première question, mais sans doute ferait-il mieux pour la deuxième d'aller directement au fait.

M. Hogan: Quelles mesures, s'il y en a, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration compte-t-il adopter pour mettre en œuvre une politique de la main-d'œuvre réalisable au Canada? Entend-il plutôt laisser le ministre des Finances continuer de lutter contre l'inflation sur le dos des travailleurs du pays?

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LE RAPPORT D'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT D'AVIATION À FROBISHER BAY—LE MOTIF DU RETARDEMENT DE LA PUBLICATION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports; elle fait suite aux questions que le chef de l'opposition a posées vendredi dernier au sujet de l'enquête du coroner sur l'accident survenu à Frobisher Bay. Le ministre a répondu au chef de l'opposition qu'il étudierait de près les motifs qui ont retardé la publication du rapport d'enquête. Peut-il dire à la Chambre s'il l'a fait et,

dans ce cas, quels sont les questions d'ordre technique qu'il reste à inclure dans le rapport avant sa publication?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il est vrai que la semaine dernière le rapport n'avait pas été complété. Comme tout rapport sur un accident, qu'il s'agisse d'aviation ou de chemins de fer, un tel rapport, avant d'être rendu public, doit être soumis à un comité général de révision du ministère. Le rapport doit être présentement entre leurs mains, et dès que je l'aurai reçu, il me fera plaisir de le remettre à nos honorables amis.

[*Traduction*]

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, cette affaire étant fort confuse, et je remercie le ministre d'avoir donné plus de détails que dans sa première réponse; le ministre peut-il nous dire si le rapport est terminé du point de vue technique ou s'il est retenu aux fins de traduction?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le député fait sans doute allusion à la déclaration que j'ai faite à la Chambre la semaine dernière en réponse à une question du chef de l'opposition. J'avais dit alors que le rapport n'était pas encore terminé. Je précise que même lorsqu'il sera terminé, il devra être vu par une commission générale d'examen du ministère chargée des accidents avant de pouvoir être rendu public.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE DE FUNDY—LE RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE—LA PRÉSENTATION AUX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il dire à la Chambre si le réexamen du rapport du comité d'étude des forces marémotrices de la baie de Fundy a été fait et s'il a déjà reçu une réponse des gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à propos d'un troisième rapport qui fait l'objet, si je comprends bien, d'une recommandation dans ce rapport d'étude préliminaire?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le rapport du comité d'étude est arrivé et un exemplaire a été envoyé aux deux premiers ministres des provinces concernées. J'ai l'intention de déposer ce rapport à la Chambre dès que j'aurai obtenu l'accord de chacun des premiers ministres. Nous avons eu des discussions préliminaires avec au moins l'un d'entre eux et j'espère pouvoir discuter de la situation de façon approfondie afin de voir la prochaine mesure que nous prendrons quand nous aurons pu étudier la chose en détail.

● (1430)

LES AFFAIRES PROVINCIALES

TERRE-NEUVE—LES ENTRETIENS RELATIFS AUX RESSOURCES MARINES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Étant donné les récentes découvertes de gaz naturel au large du Labrador, le premier ministre a-t-il rencontré le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve pour discuter des ressources marines?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la situation à cet égard n'a guère évolué récemment. Il y a quelques mois, j'ai demandé au premier ministre, M. Moores, s'il serait d'accord pour que nous soumettions conjointement cette question à la Cour suprême vu que le règlement en l'occurrence ne saurait être négocié. Je ne sais pas s'il m'a répondu de façon positive. Mes souvenirs à ce sujet ne sont pas très précis. Peut-être faudrait-il que je vous résume la situation. Pendant cinq ans nous avons négocié avec les cinq provinces de l'Est et voilà que, par la suite, le gouvernement de Terre-Neuve décide de faire bande à part pour ce qui est du règlement de ce problème particulier.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE GAZ NATUREL—LA MISE EN VALEUR DU GISEMENT DÉCOUVERT AU LARGE DE TERRE-NEUVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A-t-on prévu des dispositions qui permettraient d'exploiter ces ressources en l'absence d'accord entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, pas pour le moment. La découverte du gisement au large du Labrador a été réalisée à la faveur d'un permis et l'on a prévu qu'il faudrait plusieurs années avant qu'on puisse en vérifier l'importance et commencer à l'exploiter.

* * *

LA CONDITION DE LA FEMME

LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL CONSULTATIF ET LA QUESTION DES OBLIGATIONS FISCALES—L'OPPORTUNITÉ DE LA NOMINATION DE FEMMES ÉCONOMISTES DANS LES MINISTÈRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne le bilan contenu dans le rapport annuel du Conseil consultatif de la condition féminine, qui vient d'être publié. Comme ce bilan indique des recettes de $300,000 et des dépenses de $244,398, ce qui laisse un excédent d'exploitation de $55,602, le premier ministre considère-t-il cet exemple de sens des responsabilités fiscales comme un encouragement à désigner plus de femmes aux ministères à vocation économique, en particulier le ministère des Finances?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'AVANCE DE CRÉDITS À SAIGON PAR L'ADI—L'ATTITUDE DU CANADA

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada participera-t-il à une réunion de la Banque mondiale et des autres organismes associés, notamment l'Agence de développement international, qui se tiendra à Paris le 17 octobre et à l'occasion de laquelle une avance de 50 millions de dollars au régime de Saigon sera proposée, et peut-on savoir quelle attitude le Canada adoptera à cet égard?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune donnée à ce sujet. Je prends note de la question et j'espère y répondre demain.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

ON DEMANDE QUE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES SOIENT ACCORDÉS À LA SCHL

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Étant donné que depuis environ un mois, la Société centrale d'hypothèques et de logement ne consent plus de prêts hypothécaires aux entrepreneurs pour de nouvelles constructions, et que cette situation crée des problèmes importants pour les travailleurs, l'honorable ministre peut-il dire s'il présentera bientôt une nouvelle législation dans ce domaine, ou s'il accordera de nouveaux crédits à la Société centrale d'hypothèques et de logement?

[*Traduction*]

L'hon. Barnett J. Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir dans quel secteur particulier les opérations sont suspendues. Le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison a connu tant de succès que dans certaines régions les fonds affectés sont épuisés. Ce sont des situations particulières. Je reste en contact avec toutes les régions du pays pour m'assurer que nous respectons les normes très élevées qui permettent de construire un grand nombre de maisons pour les Canadiens.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre est-il au courant du fait que dans la région de Sherbrooke la Société centrale d'hypothèques et de logement ne consent plus de prêts aux entrepreneurs de nouvelles maisons? Changera-t-il bientôt ce régime afin de permettre aux entrepreneurs de continuer à bâtir de nouvelles maisons?

[*Traduction*]

M. Danson: Oui, monsieur l'Orateur. Je sais que le programme a donné des résultats particulièrement bons dans la région de Sherbrooke. J'envisage de nouvelles solutions à y apporter dans cette région pour que la construction continue à un rythme accéléré.

* * *

INFORMATION CANADA

LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT RENFERMANT LA LISTE DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre dont relève Information Canada certains renseignements sur le document que diffuse actuellement le parti libéral du Canada, et où figurent les noms de députés libéraux, de certains dirigeants et argentiers du parti libéral. Ce document a-t-il été imprimé, diffusé, conçu ou porté à la connaissance d'Information Canada, et, plus précisément, pourquoi le nom d'Information Canada et son numéro de téléphone figurent-ils dans le coin droit au bas de la page?

M. l'Orateur: Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car j'ai posé une question au ministre du Travail qui avait l'air de discuter avec son collègue et ne m'a pas entendu. Je pense que je devrais être autorisé à répéter ma question.

M. l'Orateur: Il me semble que le député doit savoir que je ne suis pas en mesure d'accorder une question supplémentaire à une personne dont la question initiale est restée sans réponse.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'estime que lorsque la question d'un député n'a pas reçu de réponse, il est parfaitement en droit de la reposer. Je sais qu'ils sont plein d'arrogance, mais ce n'est pas une raison pour ne pas répondre.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je sais à peu près sur quoi porte la question du député, mais franchement je ne connais le détail de cette situation. Je vais étudier la question et j'essaierai de répondre sous peu au député.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE PROJET D'ABROGATION DE LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Elle découle d'une déclaration qu'il a faite à Halifax aux environs du 1er septembre, et selon laquelle la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne serait pas prorogée et serait abandonnée graduellement. Le ministre voudrait-il nous dire s'il exposait alors la politique du gouvernement, compte tenu du fait qu'il avait été convenu à la Chambre de réexaminer la loi six mois avant qu'elle ne soit abandonnée?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je n'exposais pas la politique du gouvernement. Je faisais simplement part aux gens d'Halifax de ce qui s'était passé ici-même.

M. Marshall: Puisque le ministre n'exposait pas la politique du gouvernement, pourrait-il dire à la Chambre s'il envisage de prendre des mesures pour proroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants au-delà de mars 1975?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, cette question concerne la politique du gouvernement; la Chambre sera informée en temps utile de toute décision prise à cet égard.

* * *

L'IMMIGRATION

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS CLANDESTINS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Le premier ministre est-il en mesure de nous dire si le gouvernement mène actuellement une enquête sur le nombre d'immigrants illégaux qui arrivent au Canada, puisque le programme «Mon pays», mis en œuvre l'an dernier était censé, à l'époque, régler ce problème une fois pour toutes.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'imagine que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration réexamine cette question régulièrement.

* * *

LES FINANCES

LE REFUS DE PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES ET AUX AGRICULTEURS

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Sait-il que certaines banques à charte refusent encore de prêter à leurs clients en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien me donner des exemples précis, je m'en occuperai.

* * *

● (1440)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REPRÉSENTATION DE L'ORGANISATION POUR LA LIBÉRATION DE LA PALESTINE À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE—L'ATTITUDE DU CANADA

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à mon honorable et savant ami de la Haute Écosse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le Canada, comme membre de la force du maintien de la paix et promoteur de la paix mondiale, s'intéresse vivement à la situation au Moyen-Orient, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est d'avis que les représentants de l'Organisation pour la libération de la Palestine devraient trouver un appui à la Conférence de Genève sur le Moyen-Orient? Ce point de vue a-t-il été signalé aux autres gouvernements intéressés et comment ont-ils réagi?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie mon ami de ses remarques, que j'apprécie comme venant d'un clan différent du mien mais très distingué. En ce qui concerne la question, un de mes prédécesseurs a déclaré qu'aux yeux du gouvernement canadien, les Palestiniens devraient être représentés aux négociations relatives à une entente au Moyen-Orient. Toutefois, le gouvernement canadien n'a pas préjugé le genre de représentation en préconisant l'assistance des représentants de l'Organisation pour la libération de la Palestine.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER À MONTRÉAL—L'ESTIMATION DU MONTANT DES DÉGÂTS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'apparente à celle de mon ami, le député de Dartmouth-Halifax-Est, à l'adresse du ministre des Transports. Indépendamment des déplorables pertes de vie et des méthodes peu satisfaisantes d'enquête sur les accidents suivies par son ministère dans des cas récents, le ministre pourrait-il nous donner un chiffre estimatif de la perte de matériel et des dommages à la propriété résultant du récent télescopage de trains à Montréal?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai en mesure de répondre dès que je connaîtrai le résultat de l'enquête.

* * *

L'HYMNE NATIONAL

L'OPPORTUNITÉ D'UNE VERSION MULTILINGUE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État au sujet du bill C-11 sur la nouvelle version de l'hymne national du Canada. Le ministre consentirait-il à déposer la version multilingue de l'hymne national?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, voilà une suggestion des plus intéressantes et je vais y repenser.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE DES SUBVENTIONS SOIENT ACCORDÉES AUX PRODUCTEURS DE VIANDE DE BOUCHERIE—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les producteurs de viande de boucherie menacent de détruire leur troupeau et d'abandonner leur exploitation, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures immédiates en vue de venir en aide à cette catégorie de producteurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est une question qu'il me fera plaisir de discuter avec le ministre de l'Agriculture à son retour, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT FINKELMAN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX GRÈVES DANS LES SERVICES ESSENTIELS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a eu l'occasion d'étudier toutes les parties du rapport Finkelman, tout particulièrement celle qui traite des grèves illégales dans les services essentiels; dans l'affirmative, quelles décisions précises le cabinet a-t-il prises pour prévenir de telles grèves à l'avenir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de prendre note de la question.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—L'OPPORTUNITÉ D'UN EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS VERS LES É.-U.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre en l'absence du ministre de l'Agriculture. Ce dernier énonçait-il la politique du gouvernement quand il a dit qu'on empêcherait l'exportation d'œufs canadiens aux États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas compris la première partie de la question, mais je serai heureux d'en saisir le ministre.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture pourrait difficilement être saisi de la question. En tant que chef du gouvernement, le premier ministre peut-il dire si le ministre de l'Agriculture énonçait une politique du gouvernement quand il a dit qu'on interdirait l'exportation d'œufs canadiens aux États-Unis?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de la déclaration, mais j'étudierai la question.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NOMINATION DE M. MICHAEL PITFIELD—L'OPPORTUNITÉ DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ENGAGEMENT

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Fera-t-il une déclaration à l'appel des motions pour révéler les principes qui régiront dorénavant les nominations aux échelons supérieurs de la Fonction publique et nous dira-t-il en particulier si l'avancement de M. Michael Pitfield est une indication qu'on a remplacé le système de mérite par celui des amis?

Des voix: Quelle honte?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est très déplacé pour un député de calomnier ainsi un fonctionnaire.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le premier ministre voudrait-il répondre à la première partie de ma question et indiquer s'il fera une déclaration à l'appel des motions en vue de mettre un terme aux doutes et aux inquiétudes qui règnent partout au pays et certainement dans la Fonction publique à propos des critères utilisés pour nommer des hauts fonctionnaires?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député sait probablement que les nominations à ce niveau et au niveau de sous-ministre se font par décret du conseil. C'est donc le gouvernement qui en décide. Le genre de soupçon dont le député parle existe probablement plus dans son esprit que dans l'esprit de quiconque d'autre.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—LES PRÉVISIONS DE L'UNION GAS LTD QUANT À L'APPROVISIONNEMENT DE L'ONTARIO

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne la lettre diffusée par la Union Gas Ltd. et qui indique que cette société ne pourra répondre à la demande des usagers du gaz en Ontario d'ici quelques années. Le ministre a-t-il vu la lettre de cette société, a-t-il vérifié la disponibilité des approvisionnements et peut-il garantir aux usagers du gaz de l'Ontario qu'il n'y aura pas de pénurie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, bien que je n'aie pas vu la lettre en question, je suis au courant de l'opinion exprimée par la Union Gas Ltd., question qui fait bien sûr partie du débat national sur la disponibilité des approvisionnements de gaz naturel. C'est parce que le gouvernement se préoccupait de la disponibilité non à court terme, mais à long terme, du gaz naturel au Canada, qu'il a organisé les auditions sur les approvisionnements de gaz naturel que l'Office national de l'énergie tient actuellement.

M. Saltsman: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que les Canadiens pourront se procurer du gaz au Canada à l'avenir, même si le Canada doit réduire certaines de ses exportations?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, c'est là une question pertinente, mais la question essentielle est celle que l'Office étudie actuellement. Selon moi, la meilleure chose à faire, c'est d'attendre que l'Office présente son rapport, puis de prendre une décision à propos des contrats d'exportation et de la construction de nouvelles installations ou de prendre d'autres mesures, selon les indications du rapport.

L'HUILE LOURDE—LES RÉPERCUSSIONS DE LA SURTAXE POUR LA MURPHY OIL COMPANY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je pose aussi ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources puisqu'il est question d'énergie et d'offre. Étant donné que les compagnies particulièrement la Murphy Oil, ne peuvent pas produire du pétrole brut lourd dans la région de Lloydminster, à cause du prix fixe qu'elles imputent à la surtaxe élevée que prélève le gouvernement fédéral, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a tenu des discussions à ce sujet et s'il a des solutions à proposer pour assurer la production continue de pétrole brut lourd dans ce champ de pétrole?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai consulté l'Office national de l'énergie à ce sujet et j'ai été informé que la raffinerie Murphy de Superior, Wisconsin, connaît actuellement des modifications qui peuvent expliquer l'arrêt de production. Pour ce qui est de la production de pétrole brut dans l'avenir, l'Office a demandé davantage de renseignements à la compagnie. Je pourrais ajouter que la nouvelle politique prochaine des États-Unis en matière de répartition du pétrole récupéré au sein des États-Unis pourrait entrer en ligne de compte, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes pour la raffinerie Murphy et d'autres de la partie septentrionale.

M. Woolliams: Je voudrais poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre, sans faire exprès, sans doute, a négligé une partie de ma question. Plusieurs journaux, dans les pages réservées aux affaires, ont indiqué que la haute direction de Murphy Oil reproche à la surtaxe élevée perçue par le gouvernement fédéral sur le pétrole brut lourd d'avoir créé cette situation. D'après eux, cette surtaxe les empêche d'être concurrentiels et ils doivent produire à perte.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, c'est à l'office national de l'énergie de juger du taux de taxe approprié. Le gouvernement estime que nous devons essayer d'apporter aux Canadiens le maximum de recettes justes et raisonnables en provenance des produits canadiens.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE VALENTYN MOROZ EN UNION SOVIÉTIQUE—LES DÉMARCHES DU CANADA QUANT À L'ÉTAT DE SANTÉ DU PRISONNIER

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et fait suite à celle que lui a posée le député de Winnipeg-Nord-Centre le 1er octobre. Vu les renseignements que lui a fournis le ministre des Affaires étrangères soviétiques sur la santé de Valentyn Moroz, le gouvernement canadien estime-t-il qu'il a fait tout son possible pour s'assurer de l'état de santé dudit M. Moroz ou pour adoucir les conditions d'emprisonnement de ce dernier?

● (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'état de santé de M. Moroz, je crois que le gouvernement canadien a agi comme il le devait en demandant au ministre soviétique des Affaires étrangères de le renseigner à ce sujet. Voici ce qu'on lui a répondu: que M. Moroz était en bonne santé, faisait régulièrement de l'exercice et était sous surveillance médicale normale. Le gouvernement canadien ne peut absolument rien faire pour vérifier de son côté si le ministre soviétique des Affaires étrangères lui a bien dit la vérité.

M. Elzinga: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien est-il prêt à faire tout son possible pour obtenir la libération de Valentyn Moroz pour des raisons humanitaires ou estime-t-il que sa libération n'est pas tellement importante tant pour nos relations avec l'URSS que vis-à-vis de la société canadienne?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, mon honourable ami conviendra, je pense, que la personne en question est un citoyen soviétique. L'efficacité des pressions qu'on peut exercer en pareil cas est limitée même quand elles viennent du gouvernement canadien.

M. Paproski: Pourquoi n'allez-vous pas lui rendre visite dans son camp de concentration?

* * *

L'ÉNERGIE

L'HUILE LOURDE—LE MOTIF DE LA RÉDUCTION DE LA TAXE À L'EXPORTATION

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la suite de la réponse qu'il a donnée au député de Calgary-Nord, à savoir que le gouvernement canadien estimait devoir tirer tout l'argent possible de la taxe à l'exportation sur le pétrole. Puis-je lui demander alors pourquoi l'Office national de l'énergie a annoncé qu'il réduirait de 50 c. le baril la taxe à l'exportation perçue des compagnies pétrolières pour le mois de novembre alors que les compagnies importatrices augmentent le prix du pétrole et que les pays de l'OPEP ont manifesté leur intention d'augmenter leurs prix?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, cette réduction s'applique uniquement à l'huile lourde; la décision de diminuer la taxe de 50c. a été prise par l'Office national de l'énergie qui a estimé que le prix de l'huile lourde était de 50c. trop cher et qu'une réduction rendrait le produit plus compétitif sur le marché.

Questions orales

LES GRAINS

LES PROPOS DU MINISTRE QUANT À LA NATIONALISATION DE L'INDUSTRIE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle a trait à sa déclaration sur l'industrie de la manutention du grain. Le ministre a laissé entendre que le gouvernement examinerait peut-être la question de la nationalisation de cette industrie qui appartient à 80 p. 100 aux agriculteurs canadiens. Le gouvernement songe-t-il sérieusement à donner suite à une idée aussi absurde?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien dit dans ce sens.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE—LES PROPOS ALARMANTS DU PRÉSIDENT DE L'IMPERIAL OIL AU SUJET DE L'APPROVISIONNEMENT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le président de l'Imperial Oil a dit, la semaine dernière, qu'en 1983, la production de pétrole canadien n'approvisionnerait que les régions à l'ouest de la ligne Borden anciennement desservies grâce à cette production, ce qui signifierait une production déficitaire, par rapport à la consommation, d'un million à un million et demi de barils par jour, soit l'équivalent de 30 ou 40 p. 100 de notre consommation pétrolière, le ministre nous dirait-il s'il accepte ces chiffres? Sinon, sur quels chiffres le gouvernement se fonde-t-il et, si le ministre les accepte, nous dirait-il comment le gouvernement entend prévenir une situation aussi alarmante?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le ministre ignore peut-être que l'Office national de l'énergie a tenu une audience publique sur les disponibilités futures du pétrole canadien. L'Office met actuellement la dernière main au rapport, qui devrait être publié d'ici un mois.

M. Bawden: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il s'agit d'une grave question, d'intérêt primordial pour tous les Canadiens, le ministre peut-il nous dire si les chiffres cités par le président de l'Imperial Oil sont justes à son avis?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, étant donné la gravité de la question, il me semble que l'on devrait attendre pour y répondre, la parution du rapport mûrement réfléchi de l'Office.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE SUPPRESSION DU MOT VIEILLESSE DES CHÈQUES DE PENSION

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme les gens cherchent de plus en plus à résister au vieillissement, pourrait-on envisager de changer le nom de la loi sur les pensions de vieillesse et de supprimer la mention «de vieillesse» des chèques de pension de vieillesse pour faire preuve de plus de respect envers nos citoyens âgés?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'examinerai la suggestion de l'honorable député avec beaucoup d'intérêt, mais je dois lui faire remarquer qu'à ma connaissance nous n'avons pas à ce jour eu un seul chèque retourné à cause de la désignation du programme.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1974 SUR LA MANUTENTION DES GRAINS DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

MESURE PRESCRIVANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 octobre, de la motion de M. Munro (Hamilton-Est): Que le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat parce que la région de la Saskatchewan que je représente expédie vers la côte du Pacifique du grain destiné à l'exportation. Cette question nous touche de près. Le ministre du travail (M. Munro) a dit qu'il n'y avait que deux parties impliquées dans le différend à Vancouver. Je prétends qu'il y en a une troisième, le gouvernement du Canada, qui est bel et bien en cause. Le ministre a également parlé d'une lettre que le premier ministre (M. Trudeau) a fait parvenir aux compagnies de grain. Elle disait que la situation était unique et ne toucherait pas d'autres négociations syndicales.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés d'avoir la courtoisie d'écouter le député qui parle.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Merci, Monsieur l'Orateur. Le ministre du Travail a parlé de la lettre que le premier ministre a envoyée aux compagnies de grain et qui disait que la situation était unique, n'affecterait pas d'autres négociations syndicales et n'était pas inflationniste. C'est complètement insensé. J'aimerais lire un extrait de la lettre qu'a fait parvenir au premier ministre le président du comité de négociation de la section locale 60 à Vancouver et datée du 22 août. Voici:

Vous, le premier ministre du Canada, nous avez assuré qu'une mesure législative donnera suite au rapport de M. Neil Perry qui assure aux manutentionnaires de grain de Vancouver un taux de rémunération de base s'élevant à $6.44 l'heure.

C'est $2.11 l'heure de moins que ce que touchent les inspecteurs céréaliers. Je poursuis:

Les inspecteurs du gouvernement qui contrôlent et surveillent tout le grain reçu et exporté au port de Vancouver doivent obtenir au moins la parité avec tous les travailleurs du grain de Vancouver.

Si nous n'obtenons pas la parité avec les travailleurs de Vancouver, nos inspecteurs prendront les moyens nécessaires pour protéger nos intérêts.

Signé: Le président du comité de négociation, section locale 60, C. Lewis . . .

Il est bien évident que si les inspecteurs du grain ne travaillent pas, le grain restera au port. Le député d'Assiniboia (M. Goodale) a dit hier que la direction et le syndicat étaient dans une impasse depuis plus de six mois et que le gouvernement avait été forcé d'agir. Examinons donc le bien fondé de cette affirmation. La première réunion entre la direction et le syndicat a eu lieu le 19 octobre 1973. La cinquième et dernière réunion a eu lieu le 11 décembre 1973. Il n'y a eu que cinq réunions officielles pendant une période de sept semaines. Le ministre aurait certainement pu prendre les moyens qui s'offraient à lui et ordonner qu'on négocie sérieusement. L'article 164 (1) du Code canadien du travail énumère les possibilités offertes au ministre. Il peut aviser les parties en cause qu'il n'a pas l'intention de nommer de conciliateur, agent ou commissaire, ou bien il peut établir une commission de conciliation.

L'article 43 de la loi sur les grains du Canada déclare que les élévateurs sont des ouvrages à l'avantage général du Canada. Nos chemins de fer font aussi partie de cette catégorie. Ce ne sont certainement pas des mots vides de sens. Le gouvernement doit veiller à ce que ces installations soient utilisées pour le bien de notre pays. Nous étudions actuellement un problème national qui est devenu une honte nationale.

J'aimerais maintenant citer un extrait d'un article publié dans une revue européenne, *Point International*. Le numéro du 21 septembre 1974 disait ce qui suit à propos du grain accumulé à Vancouver:

Les membres du gouvernement fédéral font preuve d'indécision. S'il s'était agi d'entreprises privées, on aurait convoqué le Parlement et mis la proposition en œuvre. Mais les coopératives agricoles ne peuvent être traitées de cette façon: les producteurs de grain ont la mémoire longue le jour des élections. Entre-temps, le pays, qui a besoin d'exportations massives de grain pour maintenir son économie, est sérieusement menacé.

● (1500)

Dans une situation telle que celle du blocage du grain à Vancouver, je me sens profondément mal à l'aise du fait que le gouvernement s'en remet à des conseillers qui, dans ce domaine, sont plutôt des théoriciens que des hommes de pratique et dont les avis semblent entraîner une aggravation plutôt qu'une atténuation des problèmes à résoudre. J'espère que le ministre du Travail y songera avant de nommer une commission d'enquête industrielle, car jusqu'ici la situation qui nous occupe est l'exemple classique de l'abus de consultations.

Le 19 octobre 1972 était ratifié l'ancien accord dont la durée s'étendait du 1er décembre 1971 au 30 novembre 1973. L'augmentation consentie revenait à environ 40 c. l'heure, soit une augmentation globale de 9 p. 100. Dans le conflit actuel, la première rencontre a eu lieu le 19 octobre 1973. La cinquième et dernière rencontre entre la direction et le syndicat s'est tenue le 11 décembre. C'était la fin de notre prétendue négociation collective. Le 15 février 1974, le ministre du Travail a nommé M. G. N. Perry conciliateur et, je cite:

. . . pour aider les parties en conflit à réviser la convention collective.

Son mandat n'était pas du tout ce qu'il aurait dû être. Cependant, le gouvernement a accepté son rapport comme base du règlement de la question sans savoir de quoi il s'agissait.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Je vous cite cet extrait du préambule au rapport de M. Perry:

. . . les recommandations qui suivent ne peuvent servir qu'à signaler une série de changements intérimaires que les deux parties pourront peut-être accepter pour essayer d'en venir à une entente au terme d'une année difficile.

Le rapport Perry ne traite pas du tout des questions fondamentales qui sont la productivité, l'efficacité et les stimulants économiques. En fin de compte il ne s'agit pas de prendre une mesure qui ajoutera aux pressions inflationnistes du pays, mais de prendre une mesure pour expédier le plus de grain possible vers les ports d'exportation au coût le plus bas possible par boisseau. Puisque les trains et les bateaux fonctionnent 24 heures par jour, sept jours par semaine, on doit prendre les dispositions nécessaires pour que les élévateurs terminaux fonctionnent sur la même base. Il est évident que nous devons essayer d'avoir un système selon lequel le grain sera propre et prêt à l'exportation quand il arrivera en fin de ligne.

Je suis sûr d'une chose: la production n'augmentera pas parce que le Parlement va sanctionner ce règlement. Le 23 mai 1974, le gouvernement, en vertu de l'article 181, a pris des mesures pour rendre illégale toute action de grève ou de lockout jusqu'après les élections. On doute de la légalité de cette décision du gouvernement et on a eu les preuves d'un travail mal fait quand on a omis d'inscrire sur la liste l'élévateur terminal appartenant à James Richardson. Le bill C-12 a pour titre: «Loi portant sur la reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest». J'aimerais signaler à la Chambre que deux élévateurs terminaux appartenant au syndicat du blé de l'Alberta ainsi qu'un élévateur terminal à Prince-Rupert ont été en activité tout au long de la grève qui a paralysé Vancouver.

Les ministres ont clairement indiqué que si les parties n'en arrivaient pas à un accord entre-temps, une loi serait adoptée qui sanctionnerait le règlement prévu dans la recommandation du Commissaire. Les possibilités de négociations efficaces ont été réduites à néant lorsque le ministre du Travail déclara durant la campagne électorale que si le gouvernement était réélu, il adopterait une loi qui rendrait le rapport exécutoire. Cette promesse fut répétée par la suite par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il y avait encore beaucoup de marge pour la négociation.

Le 1er août 1974, le gouvernement du Canada a pris deux décisions plutôt importantes en ce qui a trait aux céréales. Il a accordé aux compagnies une augmentation tarifaire sans précédent à l'avantage des élévateurs ruraux ainsi que des élévateurs terminaux en rendant le décret du conseil C.P. 1974-1702 en date du 30 juillet 1974, et qui devait entrer en vigueur le 1er août 1974. Au même moment, le gouvernement a réduit de $3.75 à $2.25 le boisseau les paiements destinés aux céréaliculteurs de l'Ouest pour la première qualité de blé panifiable; cela représentait une réduction de près de 40 p. 100. Le 8 août, l'ordonnance interdisant la grève et le lock-out prit fin. Le 23 août 1974, les élévateurs terminaux de Vancouver ont

été paralysés par des grèves et des lock-out. Le plus grand port exportateur de céréales dans un monde affamé cessait toute activité. Quelque chose sans doute qui joue à l'avantage de la majorité.

Au lieu de rappeler leurs responsabilités aux compagnies céréalières, il me semble que le gouvernement aurait dû avoir sa propre responsabilité dans ce domaine. Il doit être évident, même pour le gouvernement, que l'intervention d'une tierce partie est essentielle dès le départ dans un conflit du travail, ce qui ne veut pas nécessairement dire l'intervention gouvernementale. Dans le cas dont nous sommes saisis, je suis d'avis que la présence de trois ou quatre céréaliculteurs siégeant à titre d'observateurs aurait contribué à garder les deux parties sur la bonne voie.

L'histoire nous apprend que le gouvernement gâte presque toujours le marché quand il se mêle d'agriculture; et si le marché ne va plus, il vaut peut-être mieux que nous laissions tous nos efforts en jachère. Nous parviendrons à augmenter nos exportations de céréales et à renforcer notre position concurrentielle bien plus par nos propres efforts que par des négociations avec d'autres pays. Nous pouvons adopter unilatéralement certaines mesures et certaines politiques qui contribueront à augmenter notre commerce comme nous le voulons.

Il faut d'abord assurer un approvisionnement sûr et constant des principales céréales à la côte, à des prix compétitifs. Au contraire, la maladroite intervention des ministres de la Couronne a provoqué l'impasse actuelle. Si le ministre responsable de la Commission canadienne du blé tient à nationaliser l'industrie céréalière—et ceci est un premier pas—il devrait être assez honnête pour l'admettre. J'aimerais citer un extrait du Budget du 4 octobre 1974 du Syndicat du blé de l'Alberta. Le voici:

M. G. L. Harrold, président de l'Alberta Wheat Pool, dénonçait récemment à Calgary, comme malavisée et hors de propos, la menace faite par le ministre du Travail, M. John Munro, de nationaliser l'industrie de la manutention du grain. Il est de mauvaise politique pour un ministre de pratiquer la coercition publique contre une activité industrielle. Pareille menace de nationalisation lancée contre la manutention du grain, qui appartient aux agriculteurs à raison de 80 p. 100, est injustifiable.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): L'appui donné par le gouvernement à la formule des têtes de ligne intérieures et sa façon de les subventionner avec l'argent du contribuable caractérise bien, encore une fois, les contraintes qu'il exerce sur les sociétés de grains de l'Ouest. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé traite les sociétés de grain comme des partis politiques. Il a commis une très grossière erreur en cherchant publiquement à les intimider. S'il désirait les réprimander, il n'avait qu'à le faire entre quatre murs.

Aux réunions qu'il a eues avec les présidents de sociétés, tout le monde a bien vu que le ministre n'avait aucune idée de ce que contenait le rapport Perry. Voilà pourquoi le gouvernement rejette maintenant le règlement fondé sur ce rapport et doit nommer un arbitre tout-puissant, comme le prévoit l'article 7. Comment est-il honnêtement possible d'appuyer ce bill, alors que nous ne savons même pas ce qu'il comporte pour chacune des parties?

On pourrait se demander pourquoi le ministre du Travail a opté pour la conciliation au lieu du conseil d'arbitrage. Je voudrais aussi savoir pourquoi on a exclu des dispositions du décret du conseil interdisant les lock-out et les grèves le terminus Richardson, à Vancouver. L'un des aspects les plus honteux de toute cette affaire, c'est les efforts que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a faits pour semer la discorde entre les membres et la direction des compagnies céréalières de l'Ouest. Heureusement, il n'y a pas réussi. De toute évidence, il a donné de mauvais conseils au premier ministre en prétendant que les producteurs de céréales presseraient leurs compagnies d'en arriver à un règlement. Cela n'a pas été le cas.

Le gouvernement n'a rien fait pour susciter entre les parties la bonne volonté dont le besoin se fait rudement sentir. Il incombe au gouvernement Trudeau d'atténuer les pressions inflationnistes. Il est responsable du gâchis dans lequel se trouve l'industrie céréalière à Vancouver. Il devrait acquitter les frais de surestarie qui atteignent au moins 10 millions de dollars. Le présent gouvernement a fait croire à la population que le blé panifiable rapporte $6 ou plus le boisseau au producteur. Nous nous en rendrons compte cependant en janvier au reçu des derniers paiements qui, selon moi, porteront le revenu global du cultivateur à environ $4 le boisseau.

● (1510)

Le gouvernement est disposé à se conformer aux recommandations du rapport Perry, dans le cadre d'un règlement qui signifie une hausse d'environ 60 p. 100, parce que ce sont les producteurs qui paieront cette hausse et augmenteront les recettes du gouvernement par le biais de l'impôt. En même temps, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, n'offre que 6 p. 100 à ses employés du secteur des grains de Vancouver, des inspecteurs et des peseurs qui ont une formation très poussée, bien que, comme je l'ai dit, ces employés aient une échelle de salaire inférieure de quelque $2 l'heure à celle des manutentionnaires de grains.

Voilà l'affaire, monsieur l'Orateur. Il s'agit de faire payer aux producteurs de grains les frais d'un règlement coûteux, tandis que le gouvernement augmente le tarif de manutention des grains et réduit de 40 pour cent le prix initial payé aux cultivateurs. Est-ce ainsi qu'on croit servir l'intérêt national et l'intérêt des citoyens canadiens? Le premier ministre dit que les compagnies de grains rendent un mauvais service aux cultivateurs. Dans la situation présente, c'est le gouvernement seul qui leur rend un mauvais service. Le gouvernement actuel, qui a donné aux cultivateurs de l'Ouest le programme Lift et qui a ensuite demandé aux contribuables canadiens 200 millions de dollars pour acheter des wagons-trémie pour le transport des grains, laisse ces mêmes wagons inutilisés. Il y a actuellement dans la division ouest plus de 200 milles de wagons couverts pleins, et plus de 40 millions de boisseaux de céréales entreposés dans des wagons de chemins de fer. Pour reprendre les termes du gouvernement, c'est la pagaille. Monsieur l'Orateur, cette pagaille ne fait que s'accentuer. Il faut assurer la circulation des céréales au cours non seulement des deux prochains mois, mais aussi des 20 années à venir.

Si un gouvernement laisse un tel pouvoir entre les mains d'un si petit nombre de personnes, c'est certainement le signe que la société n'est pas équitable. C'est en fait au problème global des poches de pouvoir économique que le gouvernement doit s'attaquer. C'est seulement le premier problème ouvrier qui se pose à la Chambre. Il faut trouver un moyen de débarrasser le parlement de ces questions.

Il peut être bon de laisser les manutentionnaires de céréales rattraper les autres syndicats, mais alors quand le producteur primaire aura-t-il aussi la possibilité de rattra-

per son retard? Il faut que la conjoncture agricole donne confiance aux agriculteurs pour que l'expansion se fasse au rythme prévu sans que les consommateurs aient à payer un prix exagéré pour leur alimentation. Sous le gouvernement actuel, nous avons à la fois des prix élevés sur le marché et un manque de confiance dans l'industrie. C'est le pire des mondes aussi bien pour le consommateur que pour le producteur.

Depuis janvier dernier, le gouvernement regarde péricliter l'industrie céréalière de la côte ouest. Après avoir laissé la situation se détériorer pendant trois mois après les élections, il s'appuie sur un rapport controversé d'une seule personne pour légiférer, sans garantie d'une augmentation de la productivité. De l'avis de bon nombre de mes électeurs, la façon dont le gouvernement s'occupe de la question du grain sur la côte ouest représente un danger plus grave que la grêle, la rouille ou les sauterelles.

Des voix: Bravo!

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique a toujours beaucoup hésité à imposer un règlement aux conflits de travail au moyen d'une loi arbitraire. Depuis qu'Abraham Lincoln a libéré les esclaves, on maintient sur notre continent que personne n'a le droit d'établir le prix auquel on doit obliger quelqu'un à travailler, au sein de notre société. Pour cette raison, on considère traditionnellement au Canada que la question du prix payé à un individu pour son travail doit être réglée par voie de négociations et par le système de libre négociation collective.

Ce système réussit dans 99 p. 100 des cas qui font l'objet d'une négociation chaque année et l'on en entend presque pas parler. Mais parfois, les deux parties en cause ne peuvent pas arriver à un règlement mutuellement acceptable à l'égard des salaires, des heures et des conditions de travail. Lorsque cela se produit, un arrêt de travail en résulte et parfois cet arrêt de travail dure pendant très longtemps. Les principales victimes sont généralement les employeurs, dont les affaires diminuent et les employés, qui perdent leur salaire.

Parfois, un arrêt touche non seulement l'employeur et les employés, mais toute l'économie. Nous discutons actuellement d'un conflit de travail de cette nature. Il s'agit d'une grève qui dure depuis environ six semaines et qui a des répercussions néfastes sur l'économie et, en particulier sur le bien-être des producteurs de blé de l'Ouest du Canada. Le parti néo-démocrate appuie ce bill parce que nous estimons qu'il est nécessaire d'intervenir dans l'intérêt de ceux qui produisent du blé dans l'Ouest du Canada.

Il y a déjà plus de 10 mois que l'ancienne convention signée entre les syndicats des manutentionnaires de grain et les compagnies de manutention des grains a expiré. L'arrêt de travail dure depuis environ six semaines et ce sont principalement les cultivateurs de l'Ouest qui en subissent les conséquences. Dans une lettre en date du 23 août adressée au ministre responsable de la Commission canadienne du blé, le président de la Commission canadienne du blé résume ses conclusions comme suit:

Sans exagérer, ont peut dire en résumé que:

a) Chaque jour de grève coûtera au Canada 5 millions de dollars en ventes perdues. Une grève de sept semaines coûtera environ 200 millions de dollars.

b) Les frais de surestarie s'élèveront à environ 10 millions de dollars.

c) Le Canada a déjà perdu une partie de sa réputation de fournisseur fiable de produits alimentaires. Toute grève à l'heure actuelle peut facilement démolir ce qui lui en reste.

d) Le Canada perdra une partie de son aptitude à répondre aux besoins internationaux d'urgence en matière d'alimentation.

Nous ne sommes pas obligés de prendre cet énoncé pour du comptant. Normalement, nous perdrions des ventes. Cependant, le manque de grain à travers le monde est tel que nous annulerons probablement nos pertes grâce à nos ventes. Si la grève est résolue de façon satisfaisante, je crois que nous pourrons aussi retrouver notre réputation de fournisseur fiable. Par contre, si l'on considère les points *b*) et *d*), il est certain que, d'abord, les agriculteurs des provinces des Prairies ont déjà perdu 10 millions de dollars en frais de surestarie qui auront été payés par la Commission du blé et qui seront déduits du dernier paiement; deuxièmement, nous pouvons être sûrs qu'à l'heure actuelle nous ne faisons pas d'apport sérieux pour aider les autres pays à subvenir à leurs besoins alimentaires.

D'après le dernier rapport de l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture, à l'heure actuelle, le monde entier connaît un déficit d'environ 6 millions de tonnes de grain. Il y a des gens qui se couchent avec leur faim tous les soirs. Le Canada s'est toujours targué d'avoir fait une grande contribution aux pays du Tiers-Monde. Il appert donc aux membres de notre parti que le moment est venu d'en conclure avec cette affaire. De fait, il m'est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas agi plus tôt. Ces deux gamins, le ministre du Travail et le ministre chargé de la Commission du blé, le ministre de la Justice ont annoncé que si l'on ne parvenait pas rapidement à un accord, le gouvernement rappellerait le Parlement afin d'adopter une loi qui mettrait en vigueur le rapport Perry. Cependant, lorsque les compagnies ont refusé d'accepter le rapport Perry, rien ne s'est produit et le problème s'est poursuivi.

● (1520)

Le ministre du Travail a alors commencé à dire, dans ses communiqués que le Parlement ne devrait pas réellement imposer des décisions de ce genre. Le gouvernement aurait dû soit ne pas s'en mêler soit réunir le Parlement et régler ce problème, épargnant ainsi aux cultivateurs de l'Ouest les millions de dollars qu'ils ont déjà perdus en frais de surestarie; il nous aurait aussi permis de remplir nos obligations envers nos clients et d'expédier les grains sur les marchés mondiaux.

Mon collègue, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), a dit hier que ce bill ne résoud nullement les problèmes de base. J'admets qu'il restera de nombreux griefs, mais ce bill atteindra deux objectifs d'une importance vitale pour le Canada. Tout d'abord, il permettra l'acheminement des grains et épargnera aux cultivateurs de l'Ouest de fortes sommes—certains frais qui équivalent maintenant à trois fois ce qu'il leur en aurait coûté si l'on avait accepté le règlement proposé par le rapport Perry. Deuxièmement, le bill offrira une certaine justice aux manutentionnaires des grains sur la côte ouest. Nous voulons non seulement que cette grève se termine pour mettre un terme aux pertes très graves que subissent les céréaliculteurs des Prairies, mais aussi un règlement qui soit juste et équitable pour les manutentionnaires de grain.

Il ne faut pas oublier que ce sont les compagnies céréalières qui ont demandé la conciliation en vertu du Code canadien du Travail, ce sont elles qui ont rejeté le rapport Perry alors que le syndicat a déclaré son intention de l'accepter. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) prétendait hier que le rapport ne renfermait que des propositions. M. Perry n'a pas été nommé arbitre, mais plutôt conciliateur; donc il ne pouvait que présenter des proposi-

tions. Or, comme les compagnies n'étaient pas disposées à négocier en se fondant sur ces propositions, la Chambre n'a pas d'autre choix, à mon avis, que de mettre fin à la grève en se fondant sur les recommandations du rapport Perry.

A mon avis, que mes amis du parti progressiste-conservateur qualifient ce règlement d'inflationniste tient de la supercherie. Je ne les ai jamais entendus se plaindre des profits de plus en plus considérables réalisés par les grossistes et les détaillants de l'alimentation, des profits exhorbitants des compagnies pétrolières ou des prix de plus en plus élevés que les agriculteurs sont obligés de payer pour le pétrole. Avec la hausse du prix des moissonneuses-batteuses depuis un an seulement, l'agriculteur moyen paiera bien des fois ce qu'il sera appelé à payer en vertu de ce règlement—soit un cent le boisseau. Je ne les ai pas non plus entendus se plaindre de la hausse du prix de l'antigel et d'autres produits. C'est un fait, comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain l'a signalé au cours du débat d'hier, qu'une hausse de seulement 5 p. 100 serait inflationniste. Toute hausse, il est vrai, est inflationniste.

Mes amis du parti conservateur progressiste prétendent-ils qu'on ne devrait pas accorder d'augmentation du tout? Le coût de la vie a grimpé de 11.5 p. 100 cette année. Nous devons considérer que ces travailleurs signeront un contrat de travail de deux ans, ce qui veut dire qu'ils essaient de prévoir ce que sera l'augmentation du coût de la vie l'an prochain. Personne d'autre que les travailleurs ne passe de contrat de vente de son travail sans savoir ce que va devenir le coût de la vie. Je n'ai jamais entendu ces mêmes messieurs protester contre le fait que le revenu du travailleur calculé en dollars constants a baissé de $5.50 par semaine depuis un an, ou contre le fait que la part du revenu national total consacrée aux traitements et aux salaires des travailleurs a baissé tandis que celle que se sont appropriée les sociétés a augmenté. Veut-on faire croire que les 553 manutentionnaires employés par cinq entreprises de manutention devraient porter le fardeau de mettre fin à l'inflation tandis que les sociétés pétrolières, les banques, les sociétés d'assurances et les chaines alimentaires vont continuer à accumuler des profits? C'est certainement là le comble de l'absurdité.

Les agriculteurs canadiens ont considérablement augmenté leurs prix et ils en avaient besoin parce que, pendant des décennies, ils ont vendu des aliments au prix de revient et, certaines années, à un prix inférieur à celui-ci. Nous avons dit qu'au lieu de bloquer les prix et les salaires, il fallait essayer de supprimer les inégalités. Si un groupe a souffert d'inégalités, ce sont bien les agriculteurs, surtout les céréaliculteurs de l'Ouest. Ils ont reçu une augmentation à laquelle ils avaient droit et personne ne s'y oppose. Mais on ne peut certes pas dire que tout le monde doit piétiner, même si le coût de la vie augmente.

La question n'est pas de savoir si cela coûtera, comme le disent les sociétés de manutention des grains, 61 p. 100 de plus; d'ailleurs, elles parlent maintenant de 48 p. 100 et, d'après le ministre, les salaires augmenteront de 15 p. 100. On peut avoir des discussions interminables sur les statistiques, mais là n'est pas la question. En réalité, il s'agit de savoir s'il faut faire une discrimination envers ces 553 hommes, s'ils doivent recevoir $1.25 l'heure en moins que les autres débardeurs aux côtés desquels ils travaillent. Permettez-moi de dire qu'ils travaillent dans des conditions plus dangereuses, plus malsaines que les débardeurs et que leurs collègues ont un régime de pension alors qu'eux n'en ont pas.

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

L'honorable député de Qu'appelle-Moose Mountain a tout à fait raison de parler de frustration et de manque de communications entre travailleurs et employeurs dans l'industrie de manutention des céréales sur la côte du Pacifique. Que demandent ces hommes? Pas la lune. Ils veulent obtenir progressivement la parité avec leurs compagnons de travail, les débardeurs. Le présent accord ne la leur donne pas. Ils continueront à recevoir 25 cents de moins l'heure, et cela sera autant de moins pour leur cotisation au régime de pension. Mais au moins cela les rapprochera des débardeurs, et ils y ont droit.

● (1530)

Ma circonscription compte plusieurs centaines de débardeurs, et j'en connais beaucoup. Je suis en mesure de dire qu'ils ne mènent pas la grande vie. Loin de là. Je dis aux sociétés de manutention de grain que s'il faut une augmentation de 48, de 68 p. 100 ou même plus pour mettre leur personnel sur un pied d'égalité avec les débardeurs, c'est qu'elles le rémunéraient fort mal et il n'y a pas de quoi en être fier. Leurs ouvriers ont droit au même salaire que les collègues au côté desquels ils travaillent. Enfin, ils ont une caisse de retraite. A notre époque, un patron qui n'a pas de caisse de retraite pour son personnel n'a pas de quoi être fier.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Les sociétés qui imposent à leur personne les conditions régnant dans les silos de Vancouver ont besoin de s'occuper sérieusement de leurs relations publiques et de leurs relations ouvrières.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) avait bien raison de dire hier que la mise en œuvre du rapport Perry ne réglera pas tout. Il est évident qu'il va rester bien d'autres problèmes. Mais si cette mesure permet au grain de circuler et apaise les justes griefs des travailleurs concernés, en leur démontrant qu'ils pourront s'acheminer vers la parité et améliorer les relations de travail, elle constituera un bon pas de fait. Il va sans dire que pour instaurer un bon climat de travail il est indispensable de faire disparaître tout sentiment d'injustice et de permettre aux travailleurs de s'estimer équitablement traités en comparaison de leurs collègues.

Je me réjouis de voir que le gouvernement va ouvrir une enquête publique sur les installations de manutention du grain. Permettez-moi de lui faire une suggestion. Il devrait examiner non seulement les appareils de manutention, mais aussi l'équipement de transport du grain. Nos agriculteurs sont probablement les producteurs de céréales les plus efficaces et les plus modernes du monde, mais ils sont desservis par un des systèmes de transport et de manutention les plus inefficaces et les plus désuets qui puissent exister. Si le gouvernement compare les services de manutention et de transport du charbon sur la côte du Pacifique aux services correspondants pour les céréales, il comprendra pourquoi nous avons eu tant de difficultés ces dernières années.

Permettez-moi de rappeler encore la lettre que le président de la Commission du blé adressait le 23 août au ministre. Il y indiquait que la Commission avait des engagements formels et qu'il lui faudrait 700 fourgons par jour. Il a précisé qu'ils en obtenaient acuellement de 140 à 180. Je me souviens avoir survolé le port de Vancouver maintes et maintes fois, pour voir une vingtaine de bateaux attendre, non en raison d'une grève, mais parce que les stocks de céréales n'arrivaient pas par le chemin de fer. Je dis au

gouvernement que, s'il veut examiner les installations de manutention des céréales, et il devrait le faire pour accroître l'efficacité et la rapidité du service, il ne pourra obtenir de résultats qu'à la condition d'étudier en même temps le système de transport, qui est désuet, utilisant des méthodes dépassées pour le transport et la distribution des céréales.

Je ne prétends donc pas, monsieur l'Orateur, que l'adoption de ce bill résoudra tous les problèmes de la manutention des grains, mais notre parti l'appuie. Nous l'appuyons parce que nous croyons qu'en mettant fin à la grève, nous aiderons les agriculteurs des Prairies. Je ferai remarquer que, si l'on regarde ce que cette grève a coûté jusqu'à maintenant, les agriculteurs ont déjà payé au moins trois fois ce qu'aurait coûté ce contrat. Nous appuyons ce bill parce que nous croyons qu'en toute justice et honnêteté, c'est le moins que nous puissions faire pour tenter de mettre les manutentionnaires de grains de la côte du Pacifique sur un pied d'égalité avec leurs collègues des quais.

Des voix: Bravo!

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, malgré ma profonde estime pour l'orateur précédent, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), j'ai le regret de dire qu'il a commis la même erreur que d'autres membres de son parti. Il a fait la même erreur que le premier orateur de son parti, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), a reprochée au gouvernement. Il a commencé son discours en prenant parti dans ce conflit. Voilà justement ce que la Chambre ne doit pas faire et ce dont le député de Regina-Lake Centre a accusé le gouvernment, hier, pendant le débat. De toute évidence, il avait raison. Il importe au plus haut point que tous les députés se rendent compte que nous ne sommes pas appelés à nous prononcer sur le bien-fondé du rapport Perry. Nous avons à adopter un projet de loi qui mettra en application le rapport Perry, qu'il soit équitable ou non. L'important, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement a faussé le processus de la négociation collective en prenant parti, comme l'a dit le député hier.

A mon avis, il importe de féliciter le ministre du Travail (M. Munro) et ses fonctionnaires pour avoir annoncé la formation d'une commission industrielle d'enquête. S'il est un point sur lequel tous les députés seront d'accord, c'est qu'un conflit patronal-syndical de ce genre nuit à l'intérêt national. Le ministre a reconnu sans ambages dans son discours hier que l'arrêt de travail avait interrompu l'expédition du grain canadien au détriment du pays.

Comme d'autres membres de mon parti, j'ai eu le privilège de m'entretenir avec les représentants des manutentionnaires de grain et les gérants des élévateurs de tête de ligne, à Vancouver, et avec plusieurs présidents de coopératives à Calgary. Nos discussions ont été franches et utiles et je tiens à exprimer ma reconnaissance, et celle de mes collègues, pour la collaboration reçue tant du patronat que du syndicat.

Il est indubitable que les relations entre les deux parties au conflit peuvent souffrir des améliorations et à cet égard je souscris à l'opinion des autres députés qui ont pris la parole jusqu'ici. Il nous semble évident qu'aucune des deux parties ne croyait l'autre disposée à négocier de bonne foi. Il est difficile d'arriver à un accord, dans un climat pareil. Peut-être la commission d'enquête sur les questions industrielles saura-t-elle faire des recommandations utiles. C'est à tout le moins une mesure positive pour laquelle je félicite le ministre. Cependant, je n'ai aucune félicitation à adresser au gouvernement pour la façon dont il a traité le conflit jusqu'à présent; il n'a aucune raison d'escompter que mon parti appuiera sa conduite en votant pour le bill.

Dès l'instant où le ministre du Travail a appuyé le rapport Perry, tout espoir d'en arriver à un règlement a pris fin. Le député d'Assiniboia (M. Goodale), qui a fait sa première intervention à la Chambre hier, a tenu des propos fort réfléchis. Mais il n'a pas dit que des choses sensées. Ainsi, à la défense du gouvernement, il a soutenu que le rapport Perry était le «fruit de ces négociations collectives». Cela est manifestement faux, car M. Perry n'entendait pas qu'il le soit. Voyons ce qu'en dit M. Perry lui-même dans son rapport; je cite un passage d'une lettre adressée au ministre du Travail en date du 22 avril:

> Je vous présente donc certaines propositions qui, je l'espère, serviront de point de départ aux deux parties pour conclure un accord de deux ans.

● (1540)

M. Perry a rédigé ce rapport dans un esprit de méditation comme point de départ d'un éventuel accord entre les parties. Quel rapport aurait-il rédigé s'il avait agi en qualité d'arbitre? Mon honorable ami l'a dit il y a quelques instants: nous ne le savons pas et ne le saurons jamais. Ni le ministre du Travail, ni le ministre chargé de la Commission canadienne du blé n'ont lu, semble-t-il, la lettre de M. Perry; s'ils l'ont lue, il n'en ont pas tenu compte. Quoi qu'il en soit, ils ont pris parti dans le conflit en appuyant le rapport; ils ont envenimé les choses en déclarant que le rapport servirait de point de départ à une mesure législative si les parties n'en venaient pas à une entente. Le député de Regina-Lake Centre, parlant au nom de son parti, a accusé le gouvernement d'ineptie pour avoir opté publiquement pour une partie contre l'autre. Il a raison: cette prise de position a mis fin à tous les espoirs d'en arriver à un règlement.

Il devrait être évident à tous les députés qu'il ne sied pas au gouvernement de se ranger d'un côté ou de l'autre, pas plus d'ailleurs que les députés ne doivent le faire. Il est regrettable que la situation, si bien exposée par le député de Regina-Lake Centre, n'ait pas été comprise des collègues du député et des autres membres du gouvernement. En agissant de la sorte, en plus de faire des négociations collectives une farce, le gouvernement a refusé d'assumer sa responsibilité envers la nation, celle de veiller à ce que le grain soit expédié aux clients du Canada à l'étranger.

Le ministre du Travail a invoqué le Code du travail du Canada pour empêcher la grève pendant les élections. Pourquoi? Dans l'intérêt national. Il l'a admis dans son discours hier. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a répété à maintes reprises qu'il tient à ce que le Canada garde sa réputation de fournisseur sûr. La preuve que cet arrêt de travail affectait l'intérêt national est irréfutable. D'autre part, les déclarations contradictoires des porte-parole du gouvernement sont vraiment extraordinaires. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a déclaré au milieu de l'été:

Grève des manutentionnaires

Nous avons réussi à négocier la vente d'une très forte quantité de céréales aux meilleurs prix et il faudra travailler à plein régime pour en assurer la livraison. Il en va non seulement de l'intérêt des agriculteurs de l'Ouest, pour qui l'opération est cruciale, que nous assurions cette livraison, mais également de celui du pays.

En mars 1974, M. G. N. Vogel, commissaire général de la Commission canadienne du blé, déclarait:

Le système de transport des céréales canadiennes s'est détérioré à tel point que la réputation du Canada comme fournisseur sûr de céréales sur le marché mondial est menacée.

Le 23 août, M. Vogel écrivait au ministre chargé de la Commission canadienne du blé pour lui dire:

Notre Commission vous engage instamment à déployer tous les efforts possibles pour mettre rapidement un terme à l'impasse où nous sommes, et notamment à convoquer immédiatement le Parlement si nécessaire.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, le ministre du Travail déclarait en septembre qu'il ne fallait pas convoquer le Parlement parce que la grève n'était pas vraiment une affaire nationale et cela, après avoir menacé de le faire convoquer et après avoir accepté le rapport Perry comme le dernier mot de la discussion. Il a déclaré qu'il n'était pas besoin de convoquer le Parlement parce que la grève n'était pas vraiment une affaire nationale. Je me demande pourquoi s'étonner qu'un chroniqueur du *Financial Post* ait qualifié d'absurde une telle prétention. Au début de la paralysie totale du transport des céréales en août, le ministre du Travail a déclaré que:

. . . les agriculteurs ne sont pas menaçants

pour ensuite dire ceci:

Tout le monde s'inquiète des retards accusés dans la livraison des céréales, mais il s'agit d'un marché de vente. Et, par ailleurs, ceux qui ont négocié ces contrats de vente de céréales avec le Canada sont au courant de la façon dont le Canada règle les conflits de travail et savent que nous n'avons aucun contrôle sur les opérations portuaires—ces pays le savent.

La position du gouvernement devint encore plus stupéfiante lorsque le ministre du Travail se rendit à Vancouver par avion durant la première semaine de septembre. Il n'eut pas d'entretiens avec la direction ou les travailleurs. Il tint une conférence de presse et disparut aussi vite qu'il était venu. Il déclara:

En m'adressant à vous et au public, c'est un appel que j'essaie de lancer pour mettre un peu de bon sens dans ce conflit . . .

La plus grande confusion régnait dans le public: la grève était-elle d'intérêt national? Quelle pouvait bien être la position du gouvernement? Le bon sens ne semblait guère y avoir sa place, et le gouvernement avait vraiment l'air ridicule. Comme l'écrivait un journaliste:

Le résultat, c'est que le ministre du Travail John Munro a été démasqué, et son collègue Otto Lang, le ministre chargé de la Commission du blé, ne l'est pas moins.

Il est parfaitement clair que les farces étranges du ministre du Travail et du ministre chargé de la Commission canadienne du blé ont provoqué une impasse, car ils ont, par insinuations du moins, menacé de rappeler le Parlement afin de donner force de loi au rapport Perry. Aucune des deux parties ne pouvait bouger. Pourquoi l'auraient-elles fait? Pendant tout ce temps, le ministre du Travail a demandé aux parties de poursuivre néanmoins les négociations. Dans quel but? Pourquoi le syndicat négocierait-il? Pourquoi les coopératives négocieraient-elles? Les déclarations maladroites et hâtives du gouvernement ont exclu toute possibilité de règlement si ce n'est au moyen d'une intervention du Parlement.

Hier, le représentant d'Assiniboia a dit que la reprise des expéditions de grains ne préoccupait pas beaucoup l'opposition officielle. Outre le fait que cette déclaration est insensée, le député semble avoir une mémoire très sélective des événements. Malgré toutes ses déclarations contradictoires, le gouvernement trouvait que l'arrêt de la manutention des grains était bien une question d'intérêt national. Le gouvernement a invoqué à juste titre le Code canadien du travail pour empêcher une grève avant les élections.

A mon avis, le gouvernement a eu tort de sanctionner l'attitude d'une des parties. Cela fait, et ayant en même temps menacé de rappeler le Parlement pour mettre fin au différend, le gouvernement devait faire preuve de logique et donner suite à ses menaces. Après avoir saboté le système de négociation collective, le gouvernement aurait dû rappeler le Parlement.

Après avoir fait cesser une grève en mai dernier en raison de l'intérêt national, le gouvernement se couvre de ridicule en prétendant après-coup qu'il ne s'agissait pas d'une question d'intérêt national. Depuis que les élections sont terminées, le gouvernement est seul responsable du ralentissement et de l'arrêt complet des expéditions de grain. Il n'a pas agi pour sauvegarder l'intérêt national, comme il en avait le devoir.

Sans doute le ministre du Travail était-il sincère lorsqu'il a menacé de rappeler le Parlement. C'est sans doute le premier ministre (M. Trudeau) qui l'en a empêché. Il y a lieu cependant de demander ce que les autres ministres ont fait à ce moment-là pour tenter de convaincre le premier ministre de remplir les obligations du gouvernement à l'égard de l'intérêt national. En particulier, qu'ont donc fait les députés de la région de Vancouver? Ils savaient que l'arrêt des expéditions de grains nuisait à l'intérêt national. Ils savaient qu'il fallait mettre fin à cet arrêt, quelle que soit la partie vers laquelle allait leur sympathie; ils savaient, ou, du moins auraient-ils dû le savoir, que seul le Parlement était capable de faire reprendre les expéditions. Encore une fois, le député d'Assiniboia a énoncé des paroles qui donnent matière à réflexion. Il a en effet terminé son discours en disant: «Tous les députés n'en seront que plus résolus d'aviser à une meilleure solution.»

Il est vrai que le conflit actuel résulte de ce que les parties ne se parlent plus et ne se comprennent plus. Le syndicat s'est dit désireux de rencontrer le patronat pour discuter d'une éventuelle amélioration des méthodes d'expédition du grain et celui-ci, me semble-t-il, y consent. Le syndicat a exprimé le désir que je crois sincère de trouver des solutions aux problèmes qui touchent à la productivité, à l'encouragement, à l'efficacité et aux communications. C'est la Commission d'enquête sur l'industrie qui devrait trancher ces questions. Mais au fond de ce problème, on constate un grave défaut dans notre façon d'aborder les négociations dans les cas où l'intérêt national ou les services essentiels sont en jeu.

Les parties présument que dans les négociations collectives, elles ont deux armes traditionnelles: le lock-out et la grève. Mais dans les cas où entrent en ligne de compte l'intérêt national, ou l'intérêt public capital, ou les services essentiels—tous ces termes sont employés—les deux parties sont priées de négocier sachant que ces armes économiques ne sont pas réellement disponibles ou qu'elles le sont pour très peu de temps. J'ai déjà dit que «le droit de grève ou le droit de lock-out» dans de tels cas est tout à fait illusoire. Il en résulte que l'une ou l'autre partie peut faire servir le fait inévitable de l'intervention parlementaire à ce qu'elle perçoit comme son propre avantage. Le rapport Woods a tenté de régler ce problème en recommandant la création d'une commission des différends indus-

triels. Récemment, le ministre du Travail a tenu une série de pourparlers avec le patronat et les syndicats ainsi qu'avec d'autres groupes en vue de trouver une solution.

Traditionnellement, ces conflits sont réglés au moyen de négociations libres déterminées par les forces relatives des parties en cause, comme le signalait le ministre des Transports (M. Marchand) en août 1973, lors du débat sur l'exploitation des chemins de fer. Voici ce qu'il a dit:

> Comment le niveau de salaire est-il établi? Est-ce selon une certaine règle de justice comme je l'ai entendu dire hier? Non. Cela dépend de la force de chaque partie. Je me suis occupé de ce genre de choses toute ma vie. J'ai été mêlé à certaines grèves où la justice de la cause était très claire et nous avons perdu. Dans d'autres cas, c'était beaucoup moins évident et nous avons gagné. Pourquoi? Parce que nous étions faibles dans le premier cas et forts dans le second. C'est ainsi que c'est réglé. Ce n'est pas réglé selon certains critères ou principes connus ou acceptés de tous. Il s'agit de négociations libres.

● (1550)

Telle a toujours été l'opinion traditionnelle, monsieur l'Orateur, mais, à mon avis, elle est démodée et dépassée. M. R. C. Smith, président du comité de négociation des non-exploitants, a dit devant la Commission de conciliation, le 19 juin 1973:

> On pourra prétendre que les deux dernières conventions collectives ont été le résultat de négociation collective sans intrusion du Parlement. Mais rien n'est plus éloigné de la vérité. L'ombre du Parlement ne nous quitte jamais, elle plane sur nous et, par sa seule présence, réussit à protéger les intérêts des employeurs.

Monsieur l'Orateur, il me semble que l'on peut tirer une leçon de cette impasse. Il est certain que le système de négociation collective mettant en cause les employeurs et les travailleurs dans des secteurs de l'économie affectant l'intérêt public ou des services essentiels ne donne pas des résultats satisfaisants.

En fait, lorsque l'intérêt national est vital, les moyens habituels ne sont pas efficaces, mais nous continuions de négocier comme s'ils l'étaient. Nous suivons un mythe et, si nous ne regardons pas la situation en face, il est peu probable que nous en arriverons à une solution satisfaisante pour les parties en cause ou pour l'intérêt public.

Hier, le ministre du Travail (M. Munro) a dit au sujet de ce conflit que s'il devait tout recommencer, il ne voit pas comment il pourrait s'y prendre différemment. Je suis désolé d'entendre de tels propos, monsieur l'Orateur, parce qu'il y avait un moyen de s'y prendre différemment et il y a encore une meilleure manière de s'y prendre.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je voudrais conseiller au ministre du Travail de consulter le député d'Assiniboia (M. Goodale) et, pour reprendre ses termes, de «n'être que plus résolu d'aviser à une meilleure solution.»

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination à ce haut poste. Monsieur l'Orateur adjoint, j'aimerais également vous féliciter.

Mes collègues, et surtout le représentant de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) ont fait des suggestions très utiles et positives en vue de la solution de ce conflit de travail qui touchent de si près les problèmes qui se posent au Canada actuellement. Je ne vous ferai pas perdre votre temps en répétant ce qu'on a dit. Je prendrai toutefois le temps d'exprimer un autre point de vue qui est d'une importance capitale: comment allons-nous résoudre nos problèmes au niveau des patrons et des ouvriers?

Chose certaine, la hausse des prix entraîne une augmentation des salaires, et une augmentation des salaires fait monter les prix. Dans mon secteur, si le coût direct d'un bien de consommation qui n'est pas absorbé par la productivité, au niveau de la fabrication, est de un cent, il est de cinq cents au niveau du consommateur. La hausse des prix provoque une hausse des salaires. Une augmentation des salaires entraîne une hausse des prix et c'est l'engrenage, qui aboutit à quoi? L'histoire ne le sait que trop bien.

La négociation cesse normalement en cas de grave crise, et le perdant est soit la société soit le syndicat, ou les deux. Le lock-out des manutentionnaires de grains de Vancouver est une exception. Les négociations ont pris fin lorsque deux ministres du gouvernement ont autocratiquement ordonné le règlement du conflit d'après un rapport qui, à mon avis, n'a jamais été censé prendre force de loi. Ce rapport renferme également des conditions et des frais imposés à la direction que le syndicat n'a jamais demandés à la table de négociations. Cette décision arbitraire a mis fin à toute possibilité de poursuivre des négociations efficaces et elle a transformé en farce toute négociation collective relevant du gouvernement fédéral.

Le rapport Perry permettait-il la poursuite des négociations en cours? A mon avis, oui. La direction a grossi les chiffres en disant qu'il lui en coûterait $3.03 de plus, d'après son chiffre de base net de $4.96. D'après les calculs du syndicat, c'était $2.14. Cela faisait un demi-cent de plus le boisseau, et on n'en a plus parlé. C'est de la folie pure et cela va à l'encontre des intérêts supérieurs du Canada.

Faire une loi de ce rapport équivaut, pour le gouvernement, à fixer une borne officielle qui diminue progressivement le pouvoir d'achat des personnes à revenu fixe et d'un nombre de plus en plus grand de travailleurs. Le gouvernement a bien servi les monopoles organisés, très puissants. Sous l'administration libérale, les fruits de notre terre appartiennent vraiment aux forts. Tôt ou tard, et j'espère que, grâce à mes efforts, ce sera tôt, nous devrons rajuster le pouvoir d'achat des travailleurs non syndiqués, qui constituent les deux tiers de la population active et ne peuvent jouir des avantages de la négociation collective. Je ne suis pas sûr, toutefois, que les syndiqués les acceptent, car ils devraient alors partager une trop grande part de leurs gains.

Monsieur l'Orateur, j'appartiens à ce milieu honnête, propre et beau qu'est le milieu des affaires. Pendant ce conflit, j'ai passé beaucoup de temps avec l'employeur et son comité de négociation, les négociateurs syndicaux, les piqueteurs et les présidents de compagnie. En toute honnêteté, je dois dire que je n'ai pas été impressionné par la sincérité de l'employeur ou la qualité des négociations. L'unité négociatrice de l'employeur ne m'a pas fait voir qu'elle comprenait ou pouvait évaluer le quotient humain du besoin actuel d'une population active moderne. Il est clair que l'administration et les compagnies véhiculent encore les craintes et les valeurs des années trente. Elles ne m'ont pas semblé se rendre compte que de nouvelles valeurs, de nouveaux intérêts sociaux et de nouveaux modes de vie constituent une part importante de la population active d'aujourd'hui.

Depuis 1967 on a vu surgir des conflits dans beaucoup de foyers canadiens et discuter l'autorité des parents. La jeunesse des universités et des écoles a remis en question les valeurs établies. Elle a soumis à l'examen de la raison les structures traditionnelles de notre société. Mais les jeunes d'hier font aujourd'hui partie de nos classes actives. Ils n'admettent pas le vieil autoritarisme, les dictats du système. C'est là une chose que personne ne peut plus ignorer. Ils s'estiment en droit de demander le pourquoi des choses. Ils ne supportent pas la gabegie et les vieilles barbes. Mais ils veulent bien participer à la mise au point

de nouvelles méthodes de production. On commence à le constater en Europe, spécialement an Allemagne occidentale. Ils aiment voir régner une communication véritable, ils aiment avoir le sentiment d'appartenir à quelque chose. Ils veulent voir l'utilité de leur travail quotidien. Ils ont droit à des salles de toilette propres, à des locaux agréables pour manger, avec bien sûr une pause suffisante comme les autres travailleurs de Colombie-Britannique.

Rien ne permet de croire que le patronat comprenne la nécessité de ces éléments qui rendent un travail intéressant, éléments si importants pour la productivité et l'harmonie d'une entreprise moderne. Monsieur l'Orateur, certains diront que ce sont là des idées très à gauche, mais en réalité je ne cherche qu'à protéger notre système de libre entreprise. Je suis bien sincèrement persuadé que les chefs d'entreprises doivent se rendre compte qu'à notre époque d'évolution sociale, leur unité économique, leur concession doit être à l'entier service de l'homme.

● (1600)

Les chefs d'entreprise doivent servir leurs clients, leurs employés et leurs fournisseurs. Si mes collègues du patronat négligent d'enrichir, de comprendre, de diriger et de stimuler la productivité, s'ils blâment constamment et ne servent pas leur effectif ouvrier, le Canada en reviendra à un régime capitaliste d'État. Je ne pense pas que pareil régime puisse répondre aux besoins de l'homme comme peut le faire un régime libre et éclairé, fondé sur la libre entreprise.

Pourquoi des considérations humanitaires et productives n'entrent-elles pas en ligne de compte dans ce projet de loi? Le gouvernement a eu suffisamment de temps pour les incorporer dans cette mesure législative. Profitons de cette situation insensée pour en faire le point de départ d'une nouvelle époque dans le domaine des relations entre le patronat et le salariat. Revenons au rêve qui a édifié notre pays. Puissent le salariat et le patronat panser leurs plaies et entamer un dialogue positif après l'adoption de cette mesure législative. Qu'ils soient assez sages pour faire disparaître de leur dialogue la flétrissure que constitue cette loi coercitive. Qu'ils se rappellent que des hausses de salaires qui ne sont pas accompagnées de productivité accrue élèvent les prix. Les prix plus élevés augmentent les salaires. Les taux élevés d'intérêt font monter davantage les prix. Les dépenses gouvernementales accrues activent la demande. La demande augmente les prix. Les prix plus élevés haussent les salaires et les salaires plus élevés font monter les prix. Cette spirale insensée se termine par l'effondrement.

Les causes de l'inflation sont d'origine politique. Le leadership dont nous sommes témoins dans ce domaine est-il délibéré? Je demande aux députés ministériels de se souvenir qu'ils ont reçu leur mandat en 1974 du Haut-Canada comme du Bas-Canada. Je leur demande de cesser d'imposer leurs attitudes et leurs erreurs que je qualifie de traditionnelles et d'impérialistes aux Canadiens de l'Ouest. Nous tentons dans l'Ouest d'établir des relations commerciales avec les pays du Pacifique. Nous avons besoin de l'assistance du gouvernement et non de son intervention intempestive.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois en deux ans qu'on demande au Parlement d'adopter une loi pour obliger des ouvriers à reprendre le travail. C'est une tâche désagréable que les députés ne

[M. Huntington.]

prisent pas. Si cette mesure avait simplement prévu la reprise du travail et des négociations collectives dans l'intérêt supérieur du pays, nous l'accepterions. Pourtant, on nous demande, à nous législateurs, de décider des augmentations de salaires et d'autres prestations sans nous saisir de tous les faits et sans nous donner l'occasion d'interroger les témoins des deux camps. On nous demande d'adopter des avantages accordés arbitrairement par le gouvernement, sans connaître les faits. J'estime, en toute déférence, qu'aucun député n'a qualité pour prendre une telle décision.

Je représente une circonscription de la Saskatchewan qui dépend surtout de la culture céréalière. L'année 1974 a été tragique pour les céréaliers des Prairies qui ont souffert d'inondations au printemps, de semences tardives, de la sécheresse, d'une terrible infestation de sauterelles, d'une gelée précoce et, maintenant, de la neige. De plus, il y a la grève des manutentionnaires de grain. La grève actuelle va représenter pour les agriculteurs des Prairies au moins 10 millions de dollars en frais de surestarie, des désavantages d'une ampleur encore indéterminée en raison de nos contrats avec les pays importateurs; en outre, notre prestige et notre réputation d'exportateur de grain de confiance vont se trouver atteints et nous devrons en subir les conséquences. Tout cela va avoir pendant longtemps de la répercussion sur nos ventes de grain.

Voici un passage de la rubrique «Report on Business» du *Globe and Mail* du vendredi 4 octobre 1974, au sujet de la situation actuelle dans la manutention du grain:

> Le Japon a été obligé d'acheter à prime des États-Unis des cargaisons de blé qu'il a dû payer comptant, à cause de la grève de six semaines des manutentionnaires de grain de Vancouver, selon un rapport de la Commission canadienne du blé.
>
> La Commission a dit hier que la quantité de blé que le Japon a été obligée d'acheter représentait des centaines de milliers de tonnes.
>
> La grève des manutentionnaires de grain aurait porté atteinte de façon plus grave encore à la réputation du Canada comme exportateur de grain si les importateurs n'avaient pas été obligés d'accepter les céréales de notre pays en raison de la rareté de grain dans le monde.
>
> Même dans les meilleures circonstances, il faudra plus que le reste de l'année pour permettre à la Commission de reprendre le dessus avec son programme d'expédition une fois la grève réglée.

Nous ne saurions blâmer le gouvernement pour les intempéries, mais nous pouvons lui reprocher par exemple d'avoir suscité la grève, de n'avoir pas su y remédier rapidement. J'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député d'Assiniboia (M. Goodale) et je dois le féliciter de la compétence et de la confiance dont il fait preuve. Il a été bien formé, peut-être parce qu'il a déjà travaillé avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il prétend que l'opposition officielle ne s'intéresse pas au règlement de la grève et que nous recourons à des tactiques dilatoires. Il me fait penser au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui, durant le débat de la troisième lecture sur le bill de l'assurance-récolte au cours de la dernière session, disait que l'opposition avait délibérément retardé l'adoption du projet de loi. En fait, nous avions souvent demandé au gouvernement de le présenter, ajoutant que nous l'adopterions et que nous nous bornerions à un seul orateur.

Dans ce cas-ci, le gouvernement cherche à détourner notre attention. Voilà les tactiques qu'il emploie lorsqu'il est acculé au mur. Cela lui réussit parfois, mais pas toujours. Je suis sûr que dans ce cas-ci, les agriculteurs de l'Ouest du pays ne se laisseront pas berner.

Je ne m'attarderai pas à l'examen des faits et des événements qui ont abouti à la grève, car d'autres députés en ont déjà traité. Qu'il suffise de dire que dès que le premier ministre (M. Trudeau) a appuyé le ministre chargé de la Commission du blé et le ministre du Travail (M. Munro), qui avait dit aux compagnies de grain de trouver un terrain d'entente sinon le gouvernement légiférerait en se fondant sur le rapport Perry, les négociations collectives ont immédiatement cessé et la grève est devenue inévitable. J'ai écouté avec intérêt le ministre du Revenu national (M. Basford), qui sait se tirer aussi adroitement que les autres membres de son parti d'une situation embarrassante en portant des accusations.

M. Baldwin: Il est rusé.

M. Neil: C'est juste. Il a cité des articles du *Sun* de Vancouver. Il a cité des remarques d'un député de l'opposition à Vancouver, en vue d'embarrasser l'opposition. Quand des députés de ce côté-ci lui ont demandé de citer le reste du bulletin de nouvelles, il n'en a pas tenu compte. Il a vite cherché à donner l'impression que l'opposition ne tenait pas à voir régler la grève au plus tôt. Je me demande s'il a consulté ses collègues, le ministre du Travail et le ministre chargé de la Commission du blé pour voir quelle correspondance ils avaient reçu des députés de l'opposition et du public.

● (1610)

Le 29 août, j'ai écrit au ministre chargé de la Commission du blé. J'ai insisté pour que le Parlement soit rappelé sur-le-champ pour que la question puisse être pleinement débattue et réglée. Je n'ai pas dit que j'appuierais la mesure. Le gouvernement ayant fait connaître sa politique et étant majoritaire, je savais bien que toute mesure présentée serait adoptée. Je tiens toutefois à ce que la question soit pleinement débattue et réglée.

Si le Parlement avait été rappelé à ce moment-là, la question aurait été réglée rapidement. Des millions de dollars auraient été économisés. Il y a environ cinq semaines que moi et d'autres députés avons demandé le rappel du Parlement. Apparemment, la question n'était pas urgente à ce moment-là. Le Parlement a maintenant été rappelé. Après 10 jours, le bill a été présenté. L'opposition devrait avoir l'occasion de le débattre pendant une journée ou une journée et demie. Toutefois, la question est maintenant devenue urgente. On nous accuse d'agir sans réfléchir parce que nous voulons que plus d'un orateur participe au débat. L'opposition doit assurément au public de faire sortir les faits et de débattre la question pour qu'il sache ce qui se passe au pays.

Je crois savoir que le comité de direction s'est réuni hier. Vu la majorité du gouvernement, il a été convenu que personne d'autre que le ministre et les fonctionnaires du ministère du Travail ne serait appelé à venir témoigner devant ce comité. Les députés membres du comité devraient certainement pouvoir convoquer des représentants de la partie ouvrière et du gouvernement. C'est la seule façon d'informer le public des points en litige.

J'ai étudié le rapport Perry. Il est intéressant de noter dans le préambule la déclaration suivante:

> Dans les circonstances, on peut difficilement voir dans les recommandations qui suivent plus qu'une série de changements provisoires que les deux parties pourraient accepter en essayant d'en arriver à un règlement dans une année difficile.

Dans mon esprit, ce paragraphe signifie que le rapport ne devait servir que de base à de nouvelles négociations entre les parties. C'est ce qu'il dit. Je crois que le rapport recommande un règlement supérieur à ce que demandaient les syndicats. Il comprend bien des avantages secondaires qui n'étaient même pas revendiqués. Mais le gouvernement s'est agrippé au rapport et c'est de là qu'est sortie la mesure législative mettant un terme à cette grève. Le gouvernement ne semble pas savoir très clairement ce que veut dire le rapport Perry. L'article 7 du bill prévoit la nomination d'un arbitre chargé d'interpréter les dispositions du rapport Perry en cas de conflit. Espérons que l'arbitre qui a été nommé sera plus juste que celui de la partie Canada-URSS de dimanche dernier.

En ce qui concerne le salaire recommandé dans le rapport Perry, le pourcentage d'augmentation donne lieu à de nombreuses controverses. Dans ses remarques d'hier soir, le ministre responsable de la Commission du blé a nié qu'il s'agissait de 61 p. 100. Les députés de ce côté-ci de la Chambre lui ont demandé plusieurs fois quel était le pourcentage exact. Il a refusé de répondre. Je parierais qu'il a lancé cette affirmation en bon politicien qui ne connaît pas la réponse ou ne désire pas la donner parce qu'elle peut l'embarrasser. Les Canadiens ont certainement le droit de savoir ce qu'il en est.

A mon avis, l'attitude du ministre peut seulement vouloir dire que ce chiffre de 61 p. 100 est très près de la vérité. Si tel est le cas, je suis sûr qu'à l'avenir, les autres conflits ouvriers se régleront sur la base de 61 p. 100. Les autres syndicats auront alors bien raison de demander une augmentation de la même importance. Le premier ministre (M. Trudeau) a prétendu qu'en fait cela ne servirait pas de précédent car il s'agissait d'une situation unique. Je ne suis pas d'accord. Si les augmentations de cette importance deviennent monnaie courante, le taux d'inflation va accélérer et va conduire l'économie canadienne au désastre.

Il est intéressant de noter que les employés fédéraux des silos à élévateurs de Moose Jaw, Prince George et des autres régions négocient depuis quelque temps déjà avec le gouvernement fédéral. Ces gens remplissent des fonctions semblables à celles des manutentionnaires de grain de Vancouver. Leur salaire de base est inférieur à celui des manutentionnaires de grain de Vancouver, mais le gouvernement n'a jugé bon de leur accorder qu'une augmentation de 6 p. 100. Peut-on dire qu'il les traite équitablement?

Avec la majorité que détient le gouvernement à la Chambre et l'appui du Nouveau parti démocratique et du crédit social, il ne fait aucun doute que cette loi sera adoptée. Toutefois, je ne puis l'appuyer pour les raisons que je vous ai exposées. Le ministre a déclaré qu'on nommerait au plus vite un commissaire industriel. En outre, j'espère qu'il réunira des représentants des employeurs, des syndicats et du gouvernement pour discuter des divers moyens de résoudre les conflits ouvriers sans avoir recours à la grève. Tant qu'un climat de coopération ne règnera pas entre ces deux groupes, les conflits ouvriers se poursuivront et ce sera une énorme perte sur le plan tant de la production que des salaires des employés. Si l'on ne peut trouver de solution au conflit, il faudra à chaque fois demander au Parlement de s'acquitter d'un rôle qui, normalement, ne lui était pas dévolu.

Grève des manutentionnaires

● (1620)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais très brièvement participer à ce débat, pas nécessairement pour en faire une critique, mais pour apporter certaines suggestions afin de régler au plus tôt ce malheureux conflit, et pour que le gouvernement, à l'avenir, prenne les dispositions nécessaires en vue d'éviter autant que possible de tels conflits.

Monsieur le président, les raisons qui ont amené le gouvernement à présenter le bill à l'étude, c'est la suspension prolongée des opérations de manutention des grains.

Ce problème a entraîné des pertes considérables dans l'économie canadienne. Je ne les énumérerai pas, car plusieurs en ont déjà discuté.

Il est donc dans l'intérêt des Canadiens et pour le bien-être de notre pays que les opérations reprennent le plus tôt possible.

Personne, monsieur le président, ne conteste le fait que l'arrêt de travail des manutentionnaires des grains provoque des malaises dans notre société. Il y a des effets vraiment désastreux à court terme. Il y aura aussi des effets néfastes à long terme, dont notre pays aura à supporter les dégâts.

Loin de moi l'idée de vouloir blâmer les travailleurs qui sont en cause dans ce conflit. Au contraire, je crois sincèrement qu'ils sont les victimes d'un système économique qui est gravement malade. Lorsque quelqu'un est malade, on essaie de lui prodiguer les soins nécessaires afin de le ramener le plus tôt possible à la santé.

Monsieur le président, pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à ouvrir les yeux afin de regarder honnêtement ce qui se passe dans le pays: les grèves se multiplient à un rythme inquiétant, ce qui n'est pas de nature à diminuer les causes d'inflation, dont toute la population est maintenant victime.

Le projet de loi que nous étudions présentement a pour objet d'obliger la reprise des opérations de manutention des grains dans les ports de la côte ouest: premièrement, par la prolongation de la convention collective jusqu'au 30 novembre 1975, s'il y a lieu et, deuxièmement, par l'augmentation du taux horaire de 87c. A mon avis, il y aurait eu possibilité d'examiner la situation de plus près et peut-être d'apporter une amélioration au taux horaire.

Troisièmement, on parle de l'interdiction des grèves et des «lock-out». Il est malheureux que nous en soyons venus à l'obligation d'intervenir d'une façon aussi radicale, mais à mon avis, il est temps d'établir dans notre pays certaines autorités pour maintenir l'ordre, car présentement c'est le désordre à la grandeur de notre pays. Je pense donc qu'il fallait commencer quelque part.

Quatrièmement, je suis d'accord avec le projet de loi sur l'obligation pour les compagnies et les syndicats de négocier. S'ils veulent bien se rencontrer et examiner ensemble les problèmes qu'ils ont en commun, à ce moment-là le bill n'aura plus de conséquences. Ils devront donc s'y conformer, sinon il faudra nommer un arbitre. C'est encore une situation radicale, et il faudra à l'avenir que les lois prévoient des cas comme celui-là, afin qu'on ne soit pas obligé de convoquer le Parlement pour régler ces problèmes.

Monsieur le président, ce projet de loi mettra fin à un conflit, mais il n'apportera pas de moyens valables pour en prévenir d'autres.

Je sais que c'est un problème extrêmement difficile que celui de la conciliation des intérêts du capital-argent et du capital-travail. Je sais qu'on peut facilement accuser le ministre du Travail (M. Munro) de ne pas avoir agi assez tôt, ou encore d'être intervenu trop tôt. Au contraire, je pense pour ma part qu'il est victime d'un système dépassé.

Nous vivons dans un système économique capitaliste. La formule en soi est bonne mais notre système est devenu vicié, il est malade, comme je l'ai dit précédemment. Il faut donc y apporter des remèdes, et ce système sera réformé par des hommes d'ordre ou il sera détruit par les autres. Il n'y a pas de milieu là-dedans! C'est pour cette raison que je considère comme très important pour le Parlement de régler non seulement le conflit qui sévit actuellement dans l'Ouest, mais également d'adopter des lois qui seront de nature à éviter d'autres conflits.

Les conflits entre le capital-argent et le capital-travail existent depuis nombre d'années, mais j'ai nettement l'impression qu'ils se multiplient et qu'ils deviennent de plus en plus graves.

Nous sommes dans un cercle vicieux où la hausse du coût de la vie oblige les travailleurs à revendiquer des augmentations de salaire, et s'ils ne les obtiennent pas, ils ont recours à la grève. Toutefois, les augmentations de salaire contribuent pour une part à augmenter les coûts de production. Ce n'est pas l'unique cause, mais ce l'est, comme je l'ai précisé, «pour une part»! L'augmentation des coûts de production provoque l'augmentation des prix. Ceux-ci diminuent le pouvoir d'achat des travailleurs, et de nouveau, la «ronde» recommence. Monsieur le président, cela me fait penser à un chien qui court après sa queue, sans jamais pouvoir l'attraper. Il va courir longtemps, mais il n'arrivera jamais à aucun résultat.

● (1630)

Devant cette impossibilité pour le capital-argent et le capital-travail de pouvoir s'entendre par la négociation, il est du devoir du gouvernement d'intervenir, puisque c'est son rôle d'agir comme arbitre, en favorisant, par des lois justes, la reconnaissance des droits du capital-argent et du capital-travail. Le droit du pouvoir législatif de réglementer les conditions du travail a déjà apparu dans le passé pour un certain nombre comme étant inutile, inopportun et dangereux. Il s'agit de relire un peu l'histoire pour comprendre dans quel état d'esprit certains de nos contemporains ont manifesté une certaine timidité en légiférant dans ce domaine. Pourtant, c'est au nom du bien commun que l'État a le droit et le devoir d'adopter des lois protectrices du travail. Le souci du bien commun doit être à la fois la raison d'être et la mesure de l'intervention de l'État. Si l'on oublie ce souci, on fera fausse route.

Face aux transformations très profondes qui caractérisent plusieurs secteurs de notre économie, de même qu'aux plus grandes facilités de communication, le peuple, en général, est plus renseigné, et devient de plus en plus conscient de ses droits. On doit d'ailleurs s'en réjouir! Les travailleurs, en particulier, exigent que le capital-travail obtienne une plus large part du revenu national. Il suffit de vérifier les statistiques pour constater que les travailleurs n'ont pas encore obtenu leur part du revenu national, et cela afin de leur permettre de faire face à leurs obligations ainsi qu'à l'augmentation constante du coût de la vie.

La formule d'indexation, dont tout le monde parle aujourd'hui, peut être valable pour avantager certaines catégories de personnes à revenu fixe. Dans mon esprit, ce n'est pas une formule qu'on peut envisager comme solution, et qui permettra d'atteindre les buts recherchés dans tous les cas.

Lorsque les salaires augmentent, les producteurs augmentent leurs prix en raison du fait que le coût de production a augmenté. Par la suite, les salariés demandent de nouveau que leurs salaires soient indexés à la hausse du coût de la vie. Où sera le point d'arrêt? Il s'agit d'une pyramide dont personne ne connaît le sommet.

Je me souviens qu'il y a quelques années, des économistes, en voulant réfuter le bien-fondé des théories économiques du major Douglas, fondateur du Crédit social que nous connaissons, disaient que si cette doctrine économique était appliquée, ce serait l'inflation, que la pyramide des prix et salaires serait épouvantable, que ce serait le désordre économique, et que le dollar perdrait beaucoup de sa valeur.

Or, monsieur le président, nous n'avons pas encore adopté les politiques du Crédit social, et nous avons quand même ce désordre économique prévu par ces savants économistes.

Je crois qu'il est temps que nous cherchions d'autres solutions pour qu'une plus grande collaboration existe entre le capital-argent et le capital-travail.

Mon collègue, le député d'Abitibi (M. Laprise), en prenant part au débat sur ce bill, a fait certaines suggestions visant à prévenir d'autres conflits, qui en général n'enrichissent jamais les ouvriers. Je n'ai jamais vu d'ouvriers sortir plus riches d'un conflit que lorsqu'ils y sont entrés.

Monsieur le président, je voudrais faire une suggestion au ministre du Travail et au gouvernement, suggestion qui serait de nature à établir une meilleure entente entre employeurs et employés. Il s'agit de la formule de participation des travailleurs à l'entreprise. Qu'on le veuille ou non, il faudra en venir à cette solution, si l'on veut exploiter à plein rendement toutes nos ressources humaines et matérielles, pour le plus grand bien de toute la population.

La participation des travailleurs à l'entreprise, voilà comment on peut désigner cette nouvelle politique. Cependant, la formule de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise ne doit pas faire oublier qu'il doit également exister une participation des travailleurs au développement des entreprises canadiennes. On n'a pas seulement des droits dans la société, on a des obligations qu'il faut accepter, si on veut qu'il y ait de l'ordre. Et j'insiste sur le développement non seulement par l'investissement du capital-travail, qui est à mon sens le plus important, mais aussi par l'investissement du capital-argent, quand les revenus le permettent, ou par tout autre moyen.

Monsieur le président, le Congrès international de la participation au profit qui s'est déroulé en France en 1889 a défini la participation au profit comme il suit: une entente librement consentie par laquelle l'employé reçoit une partie préfixée des profits.

Une autre méthode a également été suggérée en vertu de laquelle un employeur rend disponible à ses employés réguliers, en plus de leur salaire ordinaire, des paiements immédiats ou différés basés sur les profits de l'entreprise.

Une autre méthode pourrait également être mise de l'avant en vue d'augmenter le rendement et de réduire les coûts. Il s'agit de la coopération humaine qui découle de la participation directe des employés qui, en plus de leurs salaires réguliers, bénéficient des résultats de l'entreprise mesurés en profits, c'est-à-dire que plus l'entreprise est efficace, plus elle donne de résultats. Mais il pourrait y avoir une participation de l'ouvrier à cette efficacité sous une forme monétaire.

Ce système de participation de l'ouvrier à l'entreprise a été mis de l'avant en France vers 1850, et la compagnie qui a eu la bonne idée de faire participer ses employés n'a jamais connu de conflits à l'intérieur de ses usines. Cette compagnie continue son exploitation avec plus de 1,000 employés. Cela ne l'a pas empêchée de se développer. Au contraire, elle s'est développée davantage.

La participation est devenue un droit de l'homme. Chaque homme apparaît comme le coauteur, le coresponsable, le cobénéficiaire de l'œuvre sociétaire. Tout homme a donc le droit et le devoir de participer à cette œuvre. Dans cette optique, le problème de la participation doit être posé en terme de droit des intéressés plutôt qu'en terme de devoir de la direction. La participation doit aller jusqu'à la transformation des structures de l'entreprise. Ces structures nouvelles doivent permettre d'instituer un dialogue continu, et non pas un dialogue tenu tous les 18 ou 24 mois.

Elles ne doivent cependant pas aller jusqu'au partage de la souveraineté. Au contraire, il faut toujours laisser à la direction des responsabilités relatives à l'orientation. On pourra certainement discuter longuement pour savoir si une telle participation est un droit des travailleurs, mais il reste que les chefs d'entreprises, dans l'ensemble, à ce jour, se sont plus préoccupés de leurs intérêts que de leurs devoirs. Il est temps que leurs devoirs leur soient rappelés.

Aujourd'hui, il ne leur est plus permis de se tromper sur la mentalité ouvrière. Leur refus souvent systématique de toute participation à une certaine gestion de l'entreprise est la grande raison qui pousse, à mon sens, la classe ouvrière et les syndicats vers le socialisme et sa forme extrême, le communisme. Leur responsabilité sociale énorme, mais non assumée, nous conduit à une période de violence et de malaises.

Voilà pourquoi, monsieur le président, j'ai cru bon de réfléchir profondément sur ce problème et de formuler des suggestions que j'ai faites précédemment et que je veux répéter en terminant mon exposé.

Pour réaliser cet objectif, il faudra nécessairement que le gouvernement apporte des amendements aux lois fiscales, afin d'assurer des avantages fiscaux aux travailleurs qui participeront financièrement à l'entreprise, en plus de leur participation par leur travail. Il ne m'appartient pas de trouver la formule. Je fais la suggestion, et je suis convaincu que lorsqu'il y a des avantages, automatiquement, il y a des gens qui s'intéressent. Ces modifications apporteraient aux entreprises certains avantages fiscaux, et ce tant du côté du patronat que du côté du travailleur.

Il faudra également se convaincre que le gouvernement a le devoir d'assurer à tous les membres de la société une participation raisonnable à la production des richesses, de manière à ce qu'ils puissent tous obtenir un revenu suffisant pour vivre.

C'est pour cette raison que je répète de nouveau aujourd'hui que le travail est un instrument que le Créateur nous a donné pour transformer dans le détail ce qu'Il a mis dans le gros sur le globe terrestre, et que le travail demeurera toujours un instrument excessivement valable. Il faut faire en sorte que tous ensemble nous travaillions à revaloriser la notion du travail dans l'esprit de notre population contemporaine, qui vit des moments difficiles.

En dernier lieu, la formule de revenu minimum annuel garanti énoncée par le Parti Crédit Social du Canada aiderait grandement à la solution de ces problèmes, car elle permettrait aux ouvriers de toucher un revenu plus

considérable, sans que cette partie de revenu influe sur les prix. De cette façon, on éviterait l'inflation galopante.

Je suis plus convaincu que jamais, monsieur le président, que l'heure est venue pour le gouvernement de prêter une oreille attentive aux suggestions et aux théories du major Douglas, au lieu de les rejeter du revers de la main comme irréalisables.

Monsieur le président, je considère qu'au cours de ce débat, on a fait des suggestions vraiment valables et que le gouvernement, le ministre du Travail et ses conseillers, devraient relire les propos tenus au cours de ce débat afin d'établir des politiques telles qu'à l'avenir nous puissions espérer que des conflits de cette nature ne soient plus le lot des Canadiens, mais qu'au contraire il y ait une entente entre le capital-travail et le capital-argent, et que cela soit profitable à tous.

● (1640)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre, je vous prie. Avant de donner la parole au député suivant je tiens à aviser la Chambre du débat sur la motion d'ajournement ce soir. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé—Demande de prise en charge par le gouvernement du financement partiel des maisons de convalescence et des services de soins à domicile; le député de Central Nova (M. MacKay)—Les transports—Le projet de modification, par l'Administration de pilotage des Laurentides, des critères pour l'obtention des certificats—Les vues du gouvernement; le député de Kingston et les Îles—(M^lle^ MacDonald) La recherche—Le besoin de crédits supplémentaires pour le domaine médical—L'exode des recherchistes attribuable au manque de fonds.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1974 SUR LA MANUTENTION DES GRAINS DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

MESURE PRESCRIVANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Munro (Hamilton-Est): Que le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au cours du débat puisque je représente moi aussi une circonscription où l'agriculture joue un rôle très important, soit le nord-ouest du district de Peace River. Avant de commencer mes remarques générales, j'aimerais répondre à quelques observations de certains de mes collègues et surtout à celles du ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang). D'après ce qu'il a dit hier soir, il semble penser que les Conservateurs se sont trouvé un nouvel allié pour faire assumer aux travailleurs le fardeau de l'inflation, et qu'ils tenteront d'en imputer le blâme au gouvernement.

Le ministre vient d'une région agricole et j'imagine qu'il a déjà travaillé à la ferme. Ne considère-t-il pas les agriculteurs du Canada comme des travailleurs? Or ce sont les agriculteurs qui devront finalement assumer le coût et subir les conséquences de l'imposition du bill aux compagnies de grain de Vancouver.

Hier soir, le ministre du Revenu national (M. Basford) s'est efforcé d'embarrasser certains de mes nouveaux collègues. Quand la grève est devenue inévitable, certains députés de Vancouver lui ont demandé de faire quelques commentaires à ce sujet. Après que le gouvernement ait intervenu et signalé aux compagnies de grain que le Parlement règlerait la grève, nous avons affirmé que le Parlement devrait être convoqué.

Tout Canadien intelligent se rendait alors compte que la grève ne serait pas réglée tant que le Parlement n'interviendrait pas. Pourquoi alors les compagnies de grain de Vancouver devraient-elles assumer la responsabilité du règlement et en subir les conséquences? Le ministre a dit que les négociations s'étaient arrêtées et que le gouvernement avait dû intervenir. Selon moi, les négociations se sont arrêtées parce qu'on a annoncé que le Parlement interviendrait.

Le ministre a également dit, et j'espère que je l'ai mal compris ou que je l'interprète mal, que ce bill est semblable à ceux par lesquels on a réglé d'autres conflits auparavant. Ce n'est pas le cas, parce que lorsque nous avons mis fin à la grève des cheminots l'an dernier, nous avons laissé dans le bill une possibilité de négociation. Nous avons fixé un minimum à partir duquel on pouvait négocier. Le bill actuel ne prévoit rien de tel, mais impose plutôt un règlement et désigne un arbitre pour voir à ce qu'il soit appliqué.

Le ministre a dit qu'en 1973 nous avons dû fixer un point de départ à la négociation, parce que le gouvernement était alors minoritaire, mais que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette déclaration m'inquiète au plus haut point. Je me demande si nous sommes laissés à nous-mêmes comme une voix dans le désert, maintenant que le gouvernement a reçu un pouvoir illimité le 8 juillet. J'espère que ce n'est pas le cas.

L'ancien chef du NPD, le député de Nanaïmo-Cowichan-les Îles (M. Douglas), a dit qu'il croyait de son devoir d'intervenir au nom des cultivateurs des Prairies. Tout le monde sait que les cultivateurs des Prairies sont contre le présent règlement, étant donné que c'est eux qui devront en payer le coût. D'après moi, il n'intervient pas au nom des cultivateurs mais en vertu d'un principe dont nous devrons tous tenir compte, non seulement à l'égard de l'industrie des grains, mais à l'égard de tout autre règlement de conflit auquel nous devrons prendre part dans l'avenir.

Mes observations seront d'un ordre général, car je n'ai pas l'intention de prendre parti dans le présent conflit entre les compagnies de grains et le syndicat. Je n'interviendrais pas du tout si ce n'était qu'il y a trois parties concernées dans cette regrettable situation, la troisième étant le gouvernement.

C'est le gouvernement qui prétend que ce projet de loi permettra de résoudre tous les problèmes de manutention du grain sur la côte ouest, sans ne tenir aucun compte du fait qu'il existe aussi à Victoria et à Prince-Rupert des installations de manutention du grain. La différence entre les installations de manutention du grain de Vancouver et celles de Prince-Rupert, c'est que celles de Prince-Rupert sont la propriété du gouvernement fédéral qui les exploite.

Le gouvernement qui veut imposer ce règlement aux sociétés de manutention du grain de Vancouver n'est autre que celui qui cet été a laissé filer l'occasion de faire transiter 30 millions de boisseaux par le port de Prince-Rupert. Nous avons à la Chambre un nouveau député qui vient de Prince-Rupert et qui représente cette magnifique circonscription de Skeena. Je constate qu'elle est ici parmi nous. Sachant que cette dame se préoccupe beaucoup de ce grave problème, j'espère qu'elle me prêtera attention.

En juin 1974 les élévateurs de Prince-Rupert étaient bloqués. Trois cents wagons de chemins fer à destination de Prince-Rupert n'ont pu être déchargés faute de navires. Tous les bateaux étaient retenus dans le port de Vancouver, accumulant des surestaries de $5,000 à $7,000 par jour.

On a déchargé quelque 2,000 wagons en avril et mai 1973 du port de Prince Rupert. Au mois de septembre de la même année le port était inactif. On a donc dû mettre à pied tout le personnel spécialisé en manutention des grains. Au mois de décembre on a décidé que le port de Prince Rupert devrait jouer un rôle important dans la manutention du grain de l'Ouest du Canada et deux navires ont été affectés au transport du grain à cet endroit. On a mis sur pied un important programme de formation engageant un bon nombre de personnes qui, incidemment sont des employés du gouvernement fédéral et sont probablement classées au rang de citoyens de second ordre pour cette raison. En tout cas, personne n'en parle. Au mois de janvier, tout le programme a été annulé et ces gens mis à pied, probablement parce que nous ne voulions pas entrer en concurrence avec l'entreprise privée à Vancouver. Je ne sais pas quelle était la raison, mais voilà quelle était la situation.

Le ministre responsable n'est pas à la Chambre et je suis certain que le ministre du Travail ne se doute pas du rôle que pourraient jouer les gens dans d'autres endroits de la côte ouest. J'espère que le nouveau député de Skeena (M^me^ Campagnola) étudiera la situation et mettra son influence et son charme à profit en vue de persuader quelques-uns de ses collègues des premières banquettes que le port de Prince-Rupert peut jouer un rôle bien plus important à l'avenir; on pourrait ainsi éviter certains de ces problèmes.

● (1650)

Je voudrais faire quelques remarques sur la situation ouvrière dans son ensemble au Canada et sur la participation du gouvernement aux problèmes ouvriers. Je divise généralement le monde ouvrier du Canada en trois catégories. Tout d'abord ce que j'appellerais l'élite: il s'agit d'un groupe aux effectifs très restreints, que j'estimerais à 15 p. 100 des effectifs canadiens. Les personnes appartenant à ce groupe n'ont pas nécessairement les salaires et les avantages marginaux les plus élevés du Canada, et ne se vantent pas non plus d'avoir les meilleures conditions de travail, bien au contraire.

Même si ces personnes représentent l'élite, ce sont souvent elles qui sont au bas de l'échelle dans tous les domaines. Je les appelle l'élite parce que leur contribution est indispensable non seulement pour les employeurs, mais aussi pour tout le pays. Ce sont eux qui font fonctionner les services publics essentiels du Canada. Ce sont des éléments clefs. Leur profession leur confère un certain prestige. Le Parlement peut être, et est souvent appelé à se prononcer sur leurs conflits, leurs relations, leurs pensions et leurs conditions de travail.

On est donc en droit de penser que cette catégorie est plus que toute autre en droit d'avoir accès à la plus haute juridiction du pays. S'il n'en est pas ainsi, toutefois, c'est sans doute parce que le gouvernement n'a su résoudre correctement aucun des problèmes auxquels il a été confronté récemment. Je n'ai pas le temps de m'étendre sur les règlements auxquels nous avons été associés ces temps derniers.

La deuxième catégorie représente environ 25 p. 100 des effectifs ouvriers du Canada. Comme leurs collègues du groupe d'élite, ils sont appuyés par un ensemble de syndicats grâce auxquels ils peuvent lutter et ont réussi à obtenir les salaires, les avantages marginaux et les conditions de travail les plus avantageux. Il s'agit essentiellement de personnes travaillant dans l'industrie privée. Leur prospérité tient à deux raisons. Tout d'abord, ils ont un status «privilégié», c'est-à-dire que, tout en bénéficiant de la protection totale du Parlement en vertu du Code canadien du travail, ils n'ont de comptes à rendre à personne, et le Parlement ne peut pas les forcer à reprendre le travail.

Deuxièmement, ils négocient avec un secteur de notre système d'entreprises qui peut, en vertu de ses méthodes d'association et de monopole, mieux que tout autre répondre de façon positive aux demandes qui lui viennent de sa main-d'œuvre.

Le troisième groupe compte 60 p. 100 de notre main-d'œuvre. Il n'a pas l'avantage d'être protégé par le Parlement ou les syndicats et le niveau de vie de ses membres reflète les horribles conditions où ils vivent. Évidemment, monsieur l'Orateur, nous avons une loi du salaire minimum. Mais même avec cette protection, dans la plupart des cas ils gagnent moins que les pauvres qui sont déjà inscrits à l'assistance sociale. La plupart des provinces ont aussi des lois destinées à protéger notre main-d'œuvre comme l'indemnisation des accidents du travail, les congés statutaires, etc.

Mais, monsieur l'Orateur, lorsqu'on veut s'en tenir à la réalité pure et simple, on sait qu'il n'y a que quelques privilégiés qui se partagent la prospérité du pays. Nous aboutissons donc à une situation dans laquelle un tiers de notre main-d'œuvre dispose de deux tiers du revenu et des avantages sociaux. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. Les syndicats, dont la direction se trouve souvent à l'extérieur de notre pays, se préoccupent le plus souvent de créer des fonds de pensions énormes et cossus et de mesurer leur rendement à celui des grandes sociétés. Ils n'essaient pas d'ouvrir leurs portes à toute la main-d'œuvre canadienne.

Les syndicats ont effectivement avoué qu'ils hésitaient à étendre leurs activités jusque dans les domaines dits non productifs ou les domaines où l'économie ne peut répondre aux demandes des syndicats. Pendant ce temps, personne n'ignore que le Parlement et les législateurs ont plié aux demandes de ces syndicats et leur ont accordé des pouvoirs sur leurs membres qui viennent en conflit direct avec la Déclaration canadienne des droits et qui diminuent la liberté de la personne humaine.

Le meilleur exemple c'est que dans les industries syndiquées on exige une preuve d'adhésion à un syndicat comme condition d'emploi. Ainsi, si quelqu'un ne s'entend plus avec son syndicat, il ne trouve pas de travail. C'est d'autant plus aberrant que le gouvernement a mis fin à la concurrence entre les divers syndicats au moyen de l'accréditation. L'Alliance de la Fonction publique en est un parfait exemple de même que les problèmes que nous avions l'année dernière avec les pompiers qui étaient en conflit non pas avec leur employeur vu que celui-ci était prêt à régler le litige, mais bien avec leur syndicat contre lequel était dirigée leur grève légale.

Lorsqu'un syndicat s'est fait accréditer dans une entreprise ou une industrie il a tout pouvoir sur ses membres. Voilà pourquoi, presque toujours les décisions du syndicat ne tiennent pas compte des désirs de la majorité des membres. C'est là une contradiction flagrante dans notre système démocratique, mais même si l'on n'en tient pas compte il n'en reste pas moins vrai que notre économie n'a pas suffisamment de ressources pour égaliser les chances des travailleurs syndiqués et non syndiqués ni même pour diminuer l'écart qui les sépare.

Ce système de deux poids deux mesures auquel sont donc soumis les Canadiens a créé deux catégories de pauvres à savoir le pauvre qui travaille et le pauvre au chômage. Comme nous ne voulons pas voir les choses en face nous évaluons le niveau de vie du travailleur uniquement en fonction de son revenu net. Si quelqu'un a un revenu net au-dessous du seuil de la pauvreté on ne peut pas s'attendre qu'il exige beaucoup sur les autres plans tels que les conditions de travail, les vacances et la rémunération des heures supplémentaires. Le fait est qu'à moins de pouvoir compter sur la charité de leur employeur, les employés non syndiqués, qui représentent d'ailleurs les deux tiers de la force ouvrière, sont nettement défavorisés par rapport aux autres citoyens.

L'employeur de cette tranche de notre population active est le petit homme d'affaires ou l'industrie secondaire qui, sans qu'on veuille le reconnaître, contribuent à notre prospérité. La situation a ceci de ridicule que les conglomérats et les monopoles qui dirigent notre système marquent le pas à un rythme trop rapide pour le monde des affaires qui croit toujours en la libre entreprise, la liberté individuelle et l'initiative. La situation a ceci de ridicule que les grosses compagnies se sont alliées aux syndicats, toujours pour protéger leurs propres intérêts.

Je commence à me demander si nous ne devrions pas enfin, à l'instar des autres pays industrialisés, en butte à beaucoup moins de difficultés dans ce domaine, insister pour qu'au Canada les chances et les fruits de l'économie soient plus justement distribués. Le moment n'est-il pas venu, monsieur l'Orateur, d'exiger au moins que les bénéfices marginaux d'une journée de travail soient les mêmes pour chaque travailleur canadien, quel que soit son domaine d'activité, qu'il bénéficie ou non de la protection d'un syndicat. Les syndicats sont et seront toujours nécessaires, mais pourquoi ne discuteraient-ils pas tous ensemble avec le gouvernement en vue d'obtenir un meilleur partage des richesses pour tous les Canadiens et pas seulement pour leurs membres.

Il n'a jamais été juste de prétendre que les exigences excessives des travailleurs étaient seules responsables d'un taux d'inflation élevé; toutefois, si nous établissons un précédent, comme nous sommes sur le point de le faire dans le cadre du conflit des manutentionnaires de grain de Vancouver et que, par une loi, nous imposons un règlement dans un secteur essentiel de la collectivité où les exigences syndicales sont déjà si grandes, nous prenons une mesure très dangereuse, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, les gros producteurs de céréales et autres exploitants agricoles devraient consacrer le plus gros de leurs efforts et de leurs ressources à l'expansion de leurs activités et à l'amélioration de leur efficacité.

[M. Oberle.]

● (1700)

Monsieur l'Orateur, les compagnies impliquées dans le conflit n'ont jamais refusé de négocier mais elles ont refusé de le faire sous des conditions imposées par le ministre du Travail (M. Munro) et par le ministre de la Justice (M. Lang). Elles se sont prononcées contre l'attitude dictatoriale du gouvernement, et je ne peux les en blâmer. Après tout, le ministre a ouvertement fait du chantage à l'égard des compagnies. Il a dit: «Vous réglez ce conflit ou c'est le Parlement qui le réglera par une loi». Le premier ministre (M. Trudeau) a confirmé plus tard, dans un télégramme envoyé aux compagnies, que les deux ministres avaient parlé au nom du gouvernement. J'ai une copie de ce télégramme, monsieur l'Orateur, et voici ce que le premier ministre a écrit:

> Lorsque MM. Munro et Lang ont dit que les recommandations du rapport Perry seraient mises en vigueur par une loi si aucun accord n'était conclu avant la réunion du Parlement, je puis vous assurer qu'ils parlaient au nom du gouvernement.

Ce sont là d'étranges circonstances pour la conduite d'une négociation collective, monsieur l'Orateur. A mon avis, elles ne créent pas un climat favorable à des relations de travail sérieuses et intelligentes. Les compagnies forceront le gouvernement à mettre sa menace à exécution et le gouvernement n'aura, bien entendu, d'autre choix que de respecter l'engagement qu'il a pris envers le syndicat et de profiter de sa position majoritaire confortable à la Chambre des communes pour imposer un règlement. Une fois que ce dernier sera adopté, personne, évidemment, ne passera outre à la loi. C'est habituellement le cas lorsque le Parlement ou une législature impose un règlement à un syndicat. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je tiens ce même gouvernement entièrement responsable des conséquences qu'aura ce règlement non seulement dans le cas présent, mais aussi dans les négociations à venir.

Ne laissons aux syndicats que les négociations salariales qui doivent évidemment différer selon les professions et les métiers. Toutefois, à l'instar des pays où le processus des relations industrielles a évolué avec le temps, le principal souci d'un syndicat doit être d'assurer une plus grande sécurité d'emploi et d'exiger de ses membres une conscience professionnelle plus délicate ainsi qu'une attitude sérieuse à l'endroit du bien-être économique de leur pays en général.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui est alloué dans le présent débat est maintenant expiré.

J'interromps les délibérations pour signaler à la Chambre que, puisque le tirage pour les mesures d'initiative parlementaire doit avoir lieu aujourd'hui, aucune mesure de ce genre ne peut être étudiée maintenant. La Chambre reprendra donc l'étude du projet de loi concernant la manutention des grains. La parole est au député de Red Deer (M. Towers).

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je n'irai pas jusqu'à dire que c'est un plaisir de participer au débat sur cette mesure législative, mais il semble que nous devons en discuter à cause des propos confus de trois importants ministres. Hier soir, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang) nous a fait un véritable plaidoyer pour essayer de se sortir et de sortir les autres ministres du pétrin. Je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que l'opposition officielle n'a aucune intention de les laisser s'en tirer. Ils ont souffert hier et ils devront souffrir encore un peu à cause du péché impardonnable qu'ils ont commis en intervenant dans ce domaine. Ils n'auraient pas dû y prendre part du tout. Pour protéger leurs propres intérêts et pour remporter les élections, ils ont utilisé le Code canadien du travail et ont eu l'audace de nous dire hier que nous devons adopter rapidement ce projet de loi, bien que les élections aient eu lieu il y a trois mois. Madame l'Orateur, cette affaire entrera dans l'histoire comme la plus grave erreur de 1974, œuvre du ministre du Travail (M. Munro) et du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, appuyés par le premier ministre (M. Trudeau).

Il ne s'agit pas seulement de 550 personnes, mais de l'économie du pays tout entier. Je suis sûr que tous les Canadiens se rendent compte que l'économie du pays n'est pas sans limites et qu'on ne peut pas la diviser en un nombre illimité de parts. Si un secteur de l'économie se sert trop abondamment, il prend la part d'un autre. C'est exactement ce dont il s'agit dans cette mesure législative. Un secteur de l'économie saisit une occasion qui lui a été offerte sur un plateau avant les élections. C'est un point très important, et il mérite à mon sens d'être souligné. Le public canadien est en droit de demander s'il y a eu braderie.

Hier soir, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a déclaré, en répondant aux observations du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), et je cite:

> Je suis heureux de constater que les quelques députés qui ont dit des choses désagréables sur mon compte au cours de la législature précédente et qui venaient de la Saskatchewan ne sont pas ici aujourd'hui pour se joindre à leur collègue. J'ai écouté avec intérêt le propos du député de Regina-Lake Centre, parce qu'il a parlé au cours de son dernier mandat comme député. Nous avons une courte liste et son nom figure au premier rang.

Le gouvernement avait-il une liste avant les élections, Madame l'Orateur? S'attend-il à ce que les céréaliculteurs canadiens fassent les frais de l'appui qu'il a obtenu pour provoquer la défaite de 15 membres du Nouveau parti démocratique? Pourquoi le ministre ferait-il une déclaration comme celle-là si elle n'est pas fondée? Est-ce à dire qu'au cours des prochaines élections, 15 autres députés du Nouveau parti démocratique vont disparaître?

Une voix: Il n'en reste pas autant que cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis toujours là.

M. Towers: Nous voyons bien qu'ils divaguent, à ce point qu'ils ne s'y retrouveront plus. S'ils perdent 15 députés aux prochaines élections, il n'en restera qu'un seul pour élucubrer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Racontez-nous vos succès du 8 juillet.

M. Paproski: Nous avons été gagnants dans toutes les circonscriptions de l'Alberta.

M. Towers: Pour répondre au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je l'informe que j'ai accru ma majorité de 2,000 voix.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous n'avez gagné aucun autre siège en Alberta.

Une voix: Qu'est-il advenu de votre chef, Stanley?

M. Towers: La question qu'il faut se demander est la suivante: Quel effet cette décision aura-t-elle sur l'économie canadienne? Je suppose que si nous faisions partie du syndicat en cause et si nous avions l'occasion de tirer parti du commentaire présomptueux qu'a fait le ministre, nous embarquerions tous dans le mouvement. Mais qu'en est-il du reste de l'économie? Qu'en est-il des 1,500 manutentionnaires de céréales des Grands lacs? Obtiendront-ils 61 p. 100?

● (1710)

Il faudrait peut-être faire la lumière sur ces chiffres. Il y a un certain écart entre les pourcentages qu'on a cités. Il y en a qui disent que les manutentionnaires de céréales obtiendront 48 p. 100, d'autres disent 61 p. 100. D'où vient cet écart? La raison en est que personne ne sait vraiment ce que l'indice des prix à la consommation sera demain et le 61 p. 100 est fondé sur un pourcentage d'inflation de 1 p. 100 par mois. Je voudrais signaler que les compagnies céréalières appartiennent à 80 p. 100 aux producteurs de grains de l'Ouest canadien. J'espère que le député d'Assiniboia (M. Goodale) s'en souviendra. Les producteurs de céréales l'ont élu et l'ont envoyé ici pour s'occuper de leur bien-être, non pour défendre la cause du parti libéral.

Nous devons examiner ce qui peut arriver à l'économie. En ce qui concerne les inspecteurs de céréales, s'ils ne font pas leur travail, ils peuvent empêcher l'expédition du grain tout aussi efficacement que les manutentionnaires; et pourtant ils gagnent moins. Et que dire des exploitants d'élévateurs? Il y en a 3,500 dans le pays et ils touchent 40c. de l'heure de moins que les manutentionnaires aux taux actuels. Comment le gouvernement entend-il traiter ses propres employés? Ma question ne se limite pas aux inspecteurs de céréales. Par exemple, dans ma circonscription, il est intéressant de noter quels sont les salaires payés par les gouvernement fédéral et provincial pour un travail semblable. Les plombiers qui sont employés par le gouvernement provincial gagnent $1,262 par mois et ceux qui sont employés par le gouvernement fédéral gagnent $916. La différence annuelle représente plus de $4,000.

Les électriciens qui travaillent pour le gouvernement provincial gagnent $1,263 par mois, les électriciens employés par le gouvernement fédéral $964, ce qui représente une différence annuelle de $4,000. Les menuisiers employés par le gouvernement provincial gagnent $1,123 et s'ils travaillaient pour le compte du gouvernement fédéral ils ne gagneraient que $778. La différence, encore une fois, est de l'ordre de $4,000. Les peintres à l'emploi du gouvernement provincial gagnent $1,018; ceux qui sont à l'emploi du gouvernement fédéral gagnent $722. Les apprentis-métiers gagnent $792 s'ils sont employés par le gouvernement provincial et $573 s'ils sont employés par le gouvernement fédéral. Les manœuvres à l'emploi du gouvernement provincial gagnent $724 par mois, contre $509 s'ils sont à l'emploi du gouvernement fédéral. Quelques-uns de ces travailleurs gagnent environ $6,000 par année, et le gouvernement fédéral leur dit qu'ils doivent se débrouiller avec ce salaire. Les manutentionnaires de céréales ne font pas $6,000; ils font maintenant entre $16,000 et $18,000 par

année; cela représente une somme que les producteurs de céréales doivent payer.

En exposant son intention de modifier le Règlement et la procédure parlementaires durant le débat sur l'Adresse, le premier ministre a déclaré qu'il était indispensable d'accélérer les travaux de la Chambre. Il a également dit qu'il est temps que le Canada acquière une certaine maturité. Ces observations s'appliquent certes à la situation qui retient l'attention du Parlement à l'heure actuelle. Nous tentons aujourd'hui de régler un problème attribuable aux initiatives irréfléchies de deux ministres. Ils souffriront davantage quand le projet de loi sera renvoyé au comité, car nous leur poserons des questions embarrassantes et ils devront répondre de leurs actes.

A mon avis, avant de prier les députés de modifier le Règlement afin de permettre au gouvernement de hâter l'adoption de ses mesures législatives après quatre mois d'inactivité, il faudrait tout d'abord inciter ces mêmes ministres à agir avec maturité et non comme des écoliers. Je pourrais ajouter que si tous les membres du cabinet assumaient leurs responsabilités et respectaient le Règlement, nous ne gaspillerions pas notre temps.

Si le gouvernement ne s'était pas mêlé des négociations engagées entre les manutentionnaires de grain et les compagnies céréalières, si les deux ministres précités remplis de leur propre importance n'avaient pas pris des initiatives absurdes, les négociations auraient été poursuivies et auraient abouti à un règlement il y a des semaines. Dès que les ministres ont appuyé publiquement les recommandations du rapport Perry, toute nouvelle intervention devenait futile et la négociation s'est arrêtée. Nous savons tous maintenant, si nous l'ignorions avant, ce que peuvent coûter au pays, à notre économie et à nos relations avec nos clients étrangers, quelques mots prononcés à la légère par des personnes irréfléchies et investies de l'autorité. Cet épisode, de la manière dont il s'est déroulé, ressemble à un conte de fées qui pourrait être joué sur scène. Malheureusement, l'événement est réellement arrivé, avec le résultat que tous les Canadiens en souffrent.

En novembre dernier, au moment de l'expiration de la convention collective liant les manutentionnaires de grain et les exploitants d'élévateurs terminaux à Vancouver, la direction a offert une augmentation de 80c. l'heure pour une convention d'un an. Les efforts de conciliation ont échoué et en février, le ministre du Travail nommait M. Perry commissaire. Le 24 mai dernier, en pleine campagne électorale, le ministre du Travail a annoncé que le gouvernement avait pris des mesures par décret du conseil, en vertu de l'article 181 du Code canadien du travail, afin de rendre toute grève ou tout lock-out illégal jusqu'au 8 août, soit un mois après le jour du scrutin. En outre, lors d'une conférence de presse, à Vancouver, le 24 mai dernier, il a fait notamment la déclaration suivante:

Le gouvernement présentera une mesure visant à approuver les recommandations contractuelles formulées par le conciliateur, M. Perry, à titre de convention collective imposée aux deux parties.

Sur les conseils de qui et sur quels éléments se fondait cette décision aussi lâche? J'ose espérer que nos vis-à-vis se rendent compte de l'importance de la situation que nous examinons aujourd'hui. Le 18 juillet dernier, le ministre du Travail réaffirmait l'intention du gouvernement d'imposer aux sociétés céréalières les modalités du règlement. Le ministre chargé de la Commission du blé a exhorté les producteurs à exercer des pressions sur leurs propres associations, afin qu'elles acceptent les recommandations inflationnistes du conciliateur. De quel droit a-t-il agi ainsi? Dans un télégramme adressé aux sociétés céréalières et daté du 23 août, les deux ministres disaient notamment:

Nous avons dit bien clairement, tout comme le premier ministre, que le gouvernement donnerait au besoin force de loi aux recommandations du docteur Perry.

Bien sûr, cette position n'a pas plu à tout le monde. Pourquoi? Les compagnies céréalières appartiennent aux producteurs qui les ont appuyées entièrement. Quelque 90 p. 100 des producteurs ont appuyé les compagnies. Que pouvaient-ils faire d'autre? Que pouvaient faire d'autre les compagnies si elles voulaient s'acquitter de leurs responsabilités envers ceux qu'elles servent? Il est évident que les trois membres du gouvernement dont on a parlé plus tôt ont placé le gouvernement dans une situation intolérable. Permettez-moi de citer des lettres que des céréaliculteurs ont adressées aux compagnies. Voici une lettre en provenance de Cupar en Saskatchewan.

Moi qui suis producteur de céréales, vais-je également obtenir une augmentation de 61 p. 100 sur le prix de mes produits? Dans deux ans pourrais-je négocier pour obtenir une autre augmentation de 60 p. 100? . . . Quand le coût de la vie augmente de 10 p. 100, je suis d'accord pour que tout le reste augmente également (mais pas de 60 p. 100). C'est dur d'être agriculteur mais j'ai finalement réussi à me mettre à flot. Si les prix et les salaires augmentent à ce rythme, je vais de nouveau sombrer. Continuez, vous allez bien.

Et voici une lettre reçue de Pipestone au Manitoba:

Le gouvernement devrait régler cette question au grand jour pour permettre aux Canadiens de voir plus clairement comment se produit l'inflation et quelles en sont les causes. Merci.

Puis voici une lettre en provenance de Brandon au Manitoba:

Les recommandations du rapport Perry sont tout à fait excessives. Félicitations pour votre position à cet égard. Les membres du UGG sont avec vous.

Et voici une lettre de Myrtle au Manitoba:

Demandez au gouvernement de prendre des mesures immédiates. S'il s'intéresse autant qu'il le prétend à l'agriculture de l'Ouest, il agira vite.

Puis une lettre de Boissevain au Manitoba:

Si les gouvernements continuent à accorder de grosses augmentations aux syndicats, l'entreprise privée devra suivre. L'alimentation coûte déjà très cher, mais elle augmentera encore avec les salaires. Il faut bien s'arrêter quelque part.

Je cite maintenant un passage d'une lettre de Yorkton, en Saskatchewan:

En plus de la réaction d'autres secteurs ouvriers, il pourrait y avoir des répercussions au sein de notre propre compagnie, surtout parmi les directeurs d'élévateurs.

Ces employés, comme je l'ai déjà mentionné, touchent actuellement 40c. de moins l'heure que les manutentionnaires de grains. Je tiens à bien faire comprendre à la Chambre qu'en général les céréaliers gagent 50 p. 100 de moins d'argent qu'en obtiendront les manutentionnaires aux termes de cette convention. La situation que nous examinons est fort délicate. Nous devons reconnaître que le prix des machines nécessaires aux producteurs de grains a augmenté de 25 à 30 p. 100 depuis un an. Le coût des réparations a augmenté lui aussi de 30 p. 100. Le prix de engrais est passé de 106 dollars à 168 dollars la tonne, soit une hausse de 59 p. 100. C'est la même chose partout. Les producteurs n'arriveront sûrement pas à rester en affaires s'ils doivent être aux prises continuellement avec pareille inflation dans tous les secteurs. Ils vont tout simplement se décourager. Nous nous trouverions alors dans une bien triste situation. Et nous aurions grandement aggravé la situation économique de notre pays.

● (1720)

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Madame l'Orateur, ce bill a fait l'objet d'un débat approfondi. Il reste bien peu de chose à en dire. Nous examinons présentement le moyen que le gouvernement a pris pour imposer le règlement d'un différend aux sociétés céréalières. C'est la dernière étape d'une longue période au cours de laquelle le ministre du Travail (M. Munro) et le ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang) ont gâché toute l'affaire. C'est là la cause de la présente mesure.

Il y a plusieurs aspects à considérer. En premier lieu, à quel moment un rapport de conciliation établi par un agent des relations de travail, par opposition à un rapport d'arbitrage, devient-il nécessaire? A remarquer qu'un rapport de conciliation est le document de base qui doit permettre la poursuite des négociations. Le conciliateur ne s'attend pas que toutes ses recommandations seront acceptées. Il peut encore rester des points à concilier. Quoi qu'il en soit, les ministres ont fait savoir qu'ils tiennent le rapport de conciliation pour un rapport d'arbitrage qu'ils entendent imposer aux coopératives céréalières.

Cette mesure législative s'attaque au problème d'environ 550 manutentionnaires opposés à quatre grandes entreprises céréalières, l'Alberta Wheat Pool, la Pacific Elevators Limited, la Saskatchewan Wheat Pool, la United Grain Growers Limited, ainsi qu'à une très petite entreprise privée, la Burrard Terminals Limited. Ces entreprises représentent 175,000 détenteurs de permis. Presque tous les détenteurs de permis de l'Ouest canadien possèdent des parts dans l'une de ces coopératives. Ils représentent un million de personnes qui vivent de l'agriculture. Ces gens sont directement touchés par ce conflit et par ce que coûtera son règlement. Ce sont les agriculteurs qui devront payer la note de ce règlement. Ce sont leurs coopératives céréalières, et non pas des entreprises privées, qui négocient en leur nom.

On a fait grand cas des frais de surestarie. Certains ont cru qu'ils seraient payés par le trésor fédéral. Ils seront plutôt défalqués du montant final que touchera l'agriculteur. Et le coût du règlement réduira encore le montant d'argent qu'il touchera éventuellement. C'est pourquoi ce million de personnes qui vivent de l'agriculture ont le droit de faire défendre leurs intérêts par leurs coopératives afin que le coût du règlement soit le moins élevé possible. Il ne devrait pas être exorbitant. On oublie parfois que ces entreprises céréalières sont la propriété de plus d'un million d'habitants des Prairies.

Les céréaliculteurs des Prairies vivent dans un territoire fermé. Pour aller vers l'Ouest, il faut traverser les Rocheuses avant d'atteindre un port de mer, et pour aller vers l'Est, il faut traverser les Laurentides et les Grands Lacs avant d'atteindre le port de Montréal et les navires océaniques. Or les transporteurs ferroviaires et maritimes exercent un monopole sur tout le secteur du transport. Des douzaines de groupes travaillent au transport des céréales. C'est une activité fortement vulnérable: l'arrêt de travail provoqué par un groupe relativement modeste d'employés produit des effets considérables; c'est ce qui fait du transport efficace des céréales une opération très risquée. Les agriculteurs des Prairies vendent leurs produits sur les marchés mondiaux. Ce qu'ils en reçoivent, c'est le prix du marché moins la somme que les divers groupes exigent pour la manutention et le transport. Avec les problèmes qui pointent à l'horizon, nous n'en sommes pas au dernier arrêt de travail. Aussitôt le présent conflit réglé, un autre surgira.

Il est particulièrement déplorable que le gouvernement ait opté pour un règlement de 60 p.100, soit beaucoup plus que ne réclamait le syndicat, ce qui ne laisse pas d'inquiéter. L'action du ministre du Travail et du ministre chargé de la Commission canadienne du blé a rendu impossible tout règlement autre que législatif. Le ministre du Travail n'a pas demandé l'accord des compagnies céréalières et des coopératives avant de nommer M. Perry pour rédiger le rapport de conciliation. C'était chercher les ennuis. Il n'est guère manifeste que M. Perry ait quelque connaissance particulière sur la manutention du grain. Il a considéré le conflit comme un simple problème ouvrier. C'est l'éventuel acheteur du grain qui devra payer. Non seulement il a accordé plus que ne demandait le syndicat, mais il a bâclé deux ou trois règlements douteux qui ont été inclus dans la mesure législative.

M. Perry a recommandé une hausse salariale de $1.52 sur une période de deux ans. C'était raisonnable à mon avis. Je sais que les coopératives de grains, le syndicat d'Alberta, celui de la Saskatchewan, les United Grain Growers et les cultivateurs qu'ils représentent s'attendaient et se sentaient disposés à payer davantage. Le gouvernement aurait bien pu demander aux manutentionnaires de retourner au travail et à l'administration de rouvrir les terminus moyennant une hausse salariale horaire de $1.52. Il aurait pu s'occuper plus tard des autres points intéressant ce règlement. A vrai dire, le ministre du Travail avait proposé aux coopératives de céréales, a-t-il dit, des modifications à la disposition d'indexation du coût de la vie et du régime de pension. Les frais en auraient, a-t-il dit, été considérablement réduits. Toutefois, il n'a jamais rendu ces changements publics, et les compagnies les contestent.

A mon avis, la recommandation de M. Perry voulant qu'une disposition d'indexation soit incorporée à ce régime est des plus dangereuses. Le montant recommandé, soit $1.52 l'heure, doit sûrement tenir compte du coût de la vie prévu pour les deux années à venir. Toutes les hausses salariales, demandées et accordées, tiennent compte de la hausse du coût de la vie. L'indexation des pensions en tient compte, comme le font les allocations familiales, les versements de bien-être social et les pensions de la vieillesse. C'est une excellente chose pour ceux qui ne sont pas en mesure de négocier. Par contre, tous les accords salariaux doivent-ils avoir une disposition d'indexation? Si oui, alors il faudrait prévoir pour les cultivateurs l'indexation du prix du lait ou de la crème, et faire de même pour les fabricants d'automobiles et les autres. Si nous ajoutons cet article dans toutes les conventions collectives nous nous attirerons des bosses. C'est peut-être une excellente chose pour ceux qui ne peuvent se défendre mais ce serait une mauvaise habitude à prendre dans les autres secteurs de notre économie.

● (1730)

On a soutenu à juste titre que la prospérité des 25 dernières années était due en grande partie au fait que la valeur des épargnes diminuait et que les épargnants avaient fini par réaliser que leurs économies n'avaient plus la même valeur. Les régimes privés de pension semblent également perdre de l'importance et leur avenir s'annonce extrêmement précaire.

Je remarque que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) est présent. Il a proposé des modifications au Régime de pensions du Canada que la Chambre n'a pas adoptés. J'aimerais lui demander quand il envisage de présenter un bill, et s'il prévoit d'y insérer un article sur les sectes religieuses?

Nous en arrivons au stade, je crois, où les pensions de vieillesse et le Régime de pensions du Canada prévoient des dispositions si essentielles que les régimes privés de pension deviendront superflus. Il n'y a pas lieu de les encourager, à mon avis. Il va sans dire que la question prête à controverse et je n'ai pas l'intention d'en dire davantage à ce sujet pour l'instant. Néanmoins, nous devrions considérer les nouveaux programmes privés de pension avec une grande prudence. J'apprends incidemment que les travailleurs avaient souscrit à un régime privé de pension il y a quelques années mais qu'ils l'ont abandonné pour des raisons que j'ignore. Éventuellement, il faudra que tous les régimes privés de pension soient intégrés au Régime de pensions du Canada.

Ce règlement est gravement inflationniste, car il ne manquera pas d'être suivi par d'autres règlements coûteux dans toute l'industrie. Il faut s'attendre à des interruptions prolongées dans l'acheminement des céréales. Il faut se rendre compte que plus les coûts de transport du grain sont élevés, moins les revenus de l'agriculteur le sont, ce qui décourage la production. On ne réalise pas non plus tout à fait à quel point les coûts des agriculteurs ont augmenté. Un seau d'Avidex dont le prix était de $59 au printemps dernier coûte maintenant $83.

Au cours du conflit, on a souvent laissé entendre que les élévateurs de Vancouver étaient mal gérés, que leur exploitation manquait d'efficacité. Le chef syndical, et c'est à son honneur, a parlé avec éloquence de son profond désir d'améliorer la productivité et la gestion à la tête de ligne de Vancouver. Pour reprendre ses propres termes, il souhaite une amélioration considérable, par rapport au passé, dans l'intérêt des producteurs de céréales de l'Ouest. Que disent les faits?

En mai, juin et juillet de l'an dernier, les déchargements à Vancouver se sont chiffrés à une moyenne de 609 wagons par jour. Pour la même période cette année, la moyenne a été de 393 wagons et ce n'est pas les wagons qui manquaient. Qu'est-il advenu de ce désir d'efficacité? Quel que soit le changement apporté, si les travailleurs ne veulent pas travailler et si la direction ne veut pas gérer, on ne peut s'attendre à beaucoup d'efficacité. Comment une diminution de productivité de plus du tiers du potentiel est-elle compatible avec la volonté de M. Kanc d'atteindre un haut niveau d'efficacité?

M. Perry, le ministre du Travail et le premier ministre (M. Trudeau), entre autres, ont insisté sur la nécessité d'obtenir la parité de salaire avec les débardeurs, dont le travail est sensiblement le même, pour les membres du local 333 travaillant sur le même quai. C'est ainsi qu'ils justifient le coûteux règlement recommandé. Cependant, comme on l'a souligné dans ce débat, l'argument perd de sa valeur devant l'offre faite par le comité de négociation du Conseil du Trésor aux inspecteurs du grain de Vancouver travaillant pour la Commission canadienne des céréales.

Les inspecteurs ont jugé tout à fait inacceptable l'offre d'augmentation de 6 p. 100 pour 18 mois, suivie d'une hausse de 5½ p. 100 pour les 12 mois suivants et, dans une lettre adressée au premier ministre, ils ont rappelé à ce dernier qu'il avait lui-même déclaré nécessaire la parité de salaire entre les manutentionnaires de grains et les débardeurs.

Selon le rapport Perry, les manutentionnaires de grains de Vancouver auraient un salaire de base de $6.44. Le taux horaire de base des inspecteurs de grain est de $4.33 seulement. Je signale, monsieur l'Orateur, qu'on ne devient inspecteur qu'après avoir fait de longues études et réussi des examens sévères. Car, après tout, c'est sur le jugement des inspecteurs que repose la réputation du système de classement des grains du Canada. Ils autorisent l'émission des certificats d'exportation. Nous devons alors considérer comme une quasi-certitude le débrayage des inspecteurs de grains lorsque la grève sera réglée.

En outre, il faut à mon avis replacer dans une plus juste perspective le rapport existant entre les manutentionnaires du grain et les débardeurs. Un manutentionnaire, du moins s'il fait partie de ce que l'on appelle, je crois, la première équipe, est assuré d'un travail régulier. Le débardeur doit se rendre au bureau de placement syndical, mais il n'est jamais certain d'y trouver du travail ce jour-là. Par conséquent, la rémunération du débardeur doit tenir compte du fait qu'il sera sans travail pendant plusieurs jours de l'année. Comparer les débardeurs aux manutentionnaires revient à les comparer aux mineurs ou aux députés.

On a dit qu'il fallait mettre fin à ce conflit à tout prix, sans discuter beaucoup. Cette opinion se base en partie sur la détérioration de la réputation de fournisseur fiable du Canada. A un certain moment, le Japon achetait tout son blé au Canada, mais depuis que les livraisons ont été interrompues en raison de la grève des débardeurs de Vancouver, le Canada doit partager les commandes avec les États-Unis et l'Australie. Ce n'est donc vraiment pas un bon argument. L'an dernier, les cheminots sont restés six semaines en grève.

L'hiver dernier, les Prairies ont connu les plus fortes chutes de neige dont la plupart d'entre nous puissent se souvenir. Beaucoup de voies ferrées ont été fermées. Pourtant, si les députés examinent les chiffres, ils verront que malgré ces problèmes, nous avons livré tout le grain que nous avions à vendre—il en est resté très peu. Il existe évidemment une très forte pénurie de céréales dans le monde, pour la première fois en 25 ans peut-être. Le fait que les États-Unis aient rompu le contrat de vente de blé à la Russie souligne cette situation. Il est donc probable qu'il y aura de bons débouchés pour les grains canadiens cette année, même si l'on a des excédents au cours des prochaines années.

● (1740)

Il faudrait envisager l'entreposage à l'étranger de quantités importantes de céréales canadiennes. Cette mesure permettrait d'approvisionner nos clients lorsque nos moyens de transports font défaut. On pourrait également penser à acheminer les céréales, en petites quantités, vers les régions centrales de l'Ouest américain; il ne fait pas de doute que les chemins de fer américains seraient heureux de transporter des céréales, nos céréales, vers les marchés mondiaux. Si les fermiers de l'Ouest canadien sont à la merci d'arrêts de toutes sortes, il est sage d'avoir le plus grand nombre possible de solutions à notre disposition.

Nous vivons dans un pays libre, et la plupart d'entre nous souhaitent que cela continue. La grève est une arme légitime dans les mains du travailleur désireux d'obtenir un salaire raisonnable. J'estime que la façon dont le gouvernement a traité toute cette affaire n'a pas amélioré les perspectives de bonnes relations entre les syndicats, les agriculteurs des Prairies, les coopératives et les compagnies manutentionnaires de céréales.

J'espère que le ministre pourra nous dire au comité ce qu'il a proposé aux sociétés céréalières pour diminuer le coût de ce réglement, et ce qu'il en coûtera à ces sociétés, selon lui. Dans cette affaire regrettable, bien des questions restent sans réponse; notre formule d'examen en comité nour permettra peut-être d'en dénicher quelques-unes et trouvera par le fait même sa justification.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole ici, mais en regrettant toutefois que ce soit dans un débat de ce genre plutôt que sur l'Adresse en réponse au discours du trône, comme j'en avais d'abord l'intention.

Certains ont pensé que si le gouvernement estimait qu'il y avait urgence, il aurait dû se mettre à l'œuvre et régler l'affaire, ou apporter les moyens de le faire, lorsqu'il a imposé le choix de la solution. Il s'est contenté de tergiverser et de perdre du temps, en sorte que maintenant il lui a fallu interrompre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Encore une fois, voici le Parlement dans la situation malheureuse de devoir régler par la voie législative une grève très importante pour le pays.

Cette grève est vraiment lourde de conséquences, et fort préjudiciable au pays pour trois raisons. La première est qu'elle met en cause nos relations internationales. Nous voilà incapables de respecter nos engagements envers les pays clients. Incapables d'honorer nos contrats internationaux. Incapables de livrer ce qui était convenu. Je le dis franchement, c'est mauvais pour le pays. Cela nous donne une mauvaise réputation dans les milieux internationaux, et nous fera perdre peut-être des ventes à l'avenir.

Deuxièmement, cette grève a bouleversé, et promet de bouleverser encore plus, le commerce du grain sur lequel s'appuie une grande partie de l'économie de l'Ouest canadien. Elle a non seulement interrompu nos expéditions, mais elle a aussi créé un retard dans les livraisons de grain; la récolte de l'an dernier est donc stockée dans les élévateurs au lieu d'être expédiée aux ports et on manque de place pour entreposer la récolte de cette année. Les agriculteurs et les habitants de l'Ouest devront donc débourser un supplément pour entreposer le grain sur leurs propres terres jusqu'à ce qu'on fasse de la place dans les élévateurs.

Troisièmement, il s'agit d'une grève malheureuse et préjudiciable parce que les frais de surestarie dans les ports de la côte ouest coûtent cher aux agriculteurs et à d'autres. Les agriculteurs doivent payer pour entreposer leur blé au lieu de faire circuler leur argent au profit de notre économie nationale. Cela ne nuit pas simplement aux employés des élévateurs ou des entreprises de manutention, mais aussi à beaucoup d'autres Canadiens. Ils jouent avec des dollars qui ne leur appartiennent pas de droit. Ce n'est pas leur argent.

Pour ces trois raisons, et pour d'autres dont on a amplement débattu déjà, cette grève nous a nui et a nui à notre économie. Notre industrie céréalière et nos exportations de grain sont essentielles à l'économie du Canada, surtout dans les provinces de l'Ouest.

Madame l'Orateur, les gens de ma circonscription et, je le crois, tous les Canadiens, en ont assez des grèves dans le secteur des services essentiels.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Le grand public en a assez de servir de pion. Il faudrait interdire les grèves dans le secteur des services essentiels. Peut-être devrions-nous suivre l'exemple de l'Australie ou d'autres pays et adopter l'arbitrage obligatoire.

M. Lalonde: C'est là votre position?

M. Dick: Je parle en mon nom et en qualité de député de Lanark-Renfrew-Carleton. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Lalonde) se trouve actuellement parmi nous; nous sommes heureux de le voir quoique le premier ministre (M. Trudeau) se lamentait l'autre jour de ce que les ministres n'avaient même pas le temps d'être présents lors de la période des questions. Cependant, je le vois rire sous cape et j'imagine qu'il n'a maintenant rien d'autre à faire.

Il me semble que presque tous les ans, les employés d'un service public ou d'un service essentiel font la grève. Dans la plupart des cas, ces services publics ou essentiels sont des monopoles et il est très difficile d'obtenir des services semblables d'une autre source. Ces services publics ou essentiels peuvent être, entre autres, Bell Canada, l'Hydro-Ontario dans la région du Canada où nous sommes, Air Canada, les postes, les ports océaniques, les installations de manutention du grain, les sociétés ferroviaires et ainsi de suite.

Chaque fois qu'un de ces services essentiels doit arrêter ou réduire ses activités à cause d'une grève ou d'un lockout, c'est le public qui en souffre. Bien sûr, les entreprises elles-mêmes et les travailleurs en cause souffrent aussi, mais ce sont eux qui ont créé la situation et c'est leur affaire. Cela devient notre affaire à tous quand le public est touché par l'arrêt de travail et sert de moyen de chantage dans un conflit de travail. Chaque fois qu'un de nos services essentiels arrête ou ralentit ses activités, des milliers de personnes innocentes qui ne sont pas mêlées au conflit, mais qui travaillent dans des secteurs connexes et subordonnés au service touché doivent aussi arrêter de travailler. Dans bien des cas, des entreprises sont tellement touchées par la situation qu'elles doivent fermer leurs portes de façon permanente.

L'année dernière, quand les employés des postes ont déclenché une grève illégale, Dunn et Bradstreet ont signalé que de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes de façon permanente à cause du manque de rentrées d'argent. Quand nos installations portuaires sont fermées, ou que les travailleurs des chemins de fer ou les manutentionnaires de grain font la grève, toute l'économie en souffre et c'est tout le public qui doit subir les conséquences de l'arrêt du service essentiel qui a été causé par un groupe relativement petit de personnes. Cela n'a pas de raison d'être. Les partis politiques du Canada devraient s'efforcer de protéger le public des conséquences directes des grèves qui touchent les services essentiels.

Le parti conservateur progressiste, dont je suis membre, propose depuis déjà quelque temps une politique à double effet dans ce domaine. D'abord, dans le cas des services essentiels qui relèvent du gouvernement fédéral, nous devrions encourager les négociations collectives pendant toute la période d'application du contrat, et non uniquement à la toute fin de cette période. Mais nous indiquerions aussi clairement que nous allons retirer le droit de grève aux employés et que les conflits seront réglés en dernier ressort par l'abritrage obligatoire.

Deuxièmement, le parti conservateur progressiste a approuvé les recommandations adressées au gouvernement en décembre 1968 dans le cadre du rapport de la Commission Woods en vue de constituer une commission chargée des conflits d'intérêt public. Cette commission devait désigner les services essentiels et mettre au point une procédure d'arbitrage exécutoire.

● (1750)

Notre pays et notre économie ne peuvent pas se permettre d'avoir des services essentiels désorganisés et dont le fonctionnement est interrompu pour des motifs égoïstes au détriment de l'ensemble du public.

Le Parlement hélas est encore une fois appelé aujourd'hui à juger en dernier ressort. Nous nous trouvons dans

la situation d'un arbitre suprême, ce qui ne devrait pas se produire. Nous dérogeons ainsi à notre tâche parlementaire qui devrait consister à adopter impartialement des lois applicables à l'ensemble des Canadiens.

Lorsque le Parlement doit se prononcer sur un conflit auquel participent des grévistes, il finit par prendre parti. En se laissant impliquer dans de telles affaires, le Parlement incite d'autres groupes à ne pas négocier de bonne foi. Nous risquons d'encourager d'autres groupes qui négocient actuellement à abandonner la table des négociations ou à les faire traîner en longueur, ou à provoquer des perturbations telles que le Parlement sera finalement obligé de statuer sur leur cas. Si telle devait devenir la coutume, le Parlement finirait par se consacrer durant toute la session à des négociations ouvrières.

Ces questions portées devant le Parlement présentent un autre inconvénient: c'est que la décision des politiciens est souvent influencée par des considérations politiques. Lorsque le Parlement doit se prononcer, il opte fréquemment sinon toujours par un règlement inflationniste. Le meilleur exemple que l'on puisse en donner, et que l'on présente fréquemment comme la pierre angulaire de nos difficultés économiques, en particulier en ce qui concerne les rapports syndicats-direction, est celui du conflit et de la grève des travailleurs du port de Montréal en 1968, conflit qui fut alors réglé par le gouvernement de M. Pearson. Le gouvernement avait alors le couteau sous la gorge, car, sans règlement, Expo 67 n'aurait pu avoir lieu. Rien ne nous dit que les négociations qui se sont déroulées depuis ont été menées de bonne foi et honnêtement. Nous n'avons pas connaissance que les demandes d'intervention aient diminué, mais nous avons pu constater une poussée générale des règlements inflationnistes.

Le débat d'aujourd'hui porte sur un règlement de l'ordre de 48 à 61 p. 100. Le gouvernement a créé cette situation regrettable en intervenant. Il n'a pas permis aux négociations de suivre leur cours et il n'a pas eu recours aux lois dont il dispose en vertu du Code du travail. Il a peut-être persuadé par la force les parties de négocier, pour ensuite appuyer suavement le rapport Perry.

Toute négociation devenait dès lors inutile. Le syndicat croyait déjà avoir obtenu ce qu'il voulait. Quel intérêt avait-il à négocier? L'affaire était déjà réglée. En réalité, le gouvernement avait réglé cette grève, mais il avait oublié un élément important. Il avait oublié en août de proposer un moyen d'appliquer le règlement qu'il avait imposé.

Pourquoi le gouvernement a-t-il perdu du temps après avoir appuyé le rapport Perry? Pourquoi a-t-il attendu encore six mois avant de saisir la Chambre des communes de l'affaire? Il avait déjà fait connaître son intention de faire adopter une mesure par le Parlement. Selon moi, il aurait dû convoquer la Chambre immédiatement au lieu de laisser la situation économique s'aggraver à cause de ce retard.

Nous avons déjà vu ce même gouvernement atermoyer l'année dernière pendant la grève du rail et causer un tort énorme à l'économie exactement de la même façon.

Nous devrions cesser de faire servir le Parlement d'instrument dans les conflits de travail. Nous devons faire passer l'intérêt général avant les intérêts limités de deux parties à un conflit. Notre devoir est de protéger la nation et non l'une ou l'autre partie à un conflit de travail. Nous devons cesser de répondre par des lois à des revendications inflationnistes et opportunes au point de vue politique.

[M. Dick.]

Le Parlement et les hommes politiques devraient suivre l'exemple du gouvernement de 1968 qui a appliqué les recommandations de la Commission Woods. Malheureusement, le gouvernement n'a pas su donner une orientation à long terme et a agi, encore une fois, par opportunisme politique. Il a attisé les craintes inflationnistes, et c'est pourquoi il m'est impossible d'appuyer cette sotte façon de régler la question que propose le projet de loi présenté à la Chambre par le gouvernement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, bien que je compte à un autre moment participer à un autre débat, mais puisque nous avons interrompu le débat sur le discours du trône, je n'accaparerai pas trop le temps de la Chambre qui est déjà assez limité, pour vous féliciter vous-même, ainsi que les autres députés, qui ont déjà participé à un autre débat, car je veux parler essentiellement de la question à l'étude soit le bill C-12, visant à ramener au travail les manutentionnaires de grain, de Vancouver.

Sans plus de détours, je voudrais vous dire, monsieur l'Orateur, et vous mes chers collègues à la Chambre, que c'est un moment très triste pour le Canada, que celui où nous entreprenons d'adopter le bill C-12 qui, pour la première fois dans l'histoire parlementaire canadienne, demande au Parlement du Canada de décider de mettre les points sur les i dans un contrat de travail.

Il s'agit là d'un précédent qui hantera la Chambre au cours de la trentième législature et au cours des autres qui suivront parce que c'est un mauvais précédent. Dans le passé, nous avons établi des précédents valables et nous avons pris des mesures législatives nécessaires pour mettre fin à des grèves dans des secteurs essentiels. Nous avons convoqué le Parlement et le Parlement a conduit ses travaux sans se prononcer sur les questions faisant l'objet de litiges entre travailleurs et employeurs. Ce qu'on faisait, et à contre-cœur, au début, c'était en termes généraux, de désigner un arbitre. Ensuite, la loi adoptée stipulait que les personnes en cause devaient retourner au travail, que l'arbitre prendrait une décision équitable en la matière et qu'il rendrait la sentence arbitrale de manière équitable et en faisant justice aux deux parties.

Mais nous avons cette fois-ci un gouvernement qui a reçu un mandat le 8 juillet. Que fait-il de tout ce poids que lui donne sa majorité? Dans sa léthargie somnolente, il est pire que Rip Van Winkle.

Et voici que le bienveillant leader de la Chambre, l'hon. président du Conseil privé (M. Sharp), nous arrive tout droit du monde de la diplomatie. Il vient à la Chambre pour aider à résoudre certaines des difficultés qui surgissent. Monsieur l'Orateur, si c'est une indication de l'image que projettera le Parlement dans ses délibérations à venir, alors tous les exploits diplomatiques du ministre seront contestés parce que, bien que notre parti entende collaborer sur toute mesure, nous ne permettrons pas qu'on fasse de nous des béni-oui-oui pour rendre respectable quelque chose qui ne l'est pas, simplement parce que le gouvernement sommeille depuis les élections il y a trois mois.

J'ai quitté ma petite demeure dans la vallée en Nouvelle-Écosse à 6 h 30 ce matin pour prendre l'avion. Je ne vois pas le ministre des Transports (M. Marchand), et je ne puis donc le féliciter sur l'exactitude d'Air Canada. Je suis finalement arrivé dans cette belle ville. Alors que le soleil illuminait le Saint-Laurent et ce beau coin de pays, j'ai pensé à plusieurs choses. Je me suis dit presque avec tristesse: bonté divine, pourquoi rentrer à Ottawa pour m'occuper d'une situation concernant la côte ouest, qu'ont étudiée M. Perry et d'autres pendant des mois, des gens qui connaissent très bien la situation.

N'est-il pas triste que la première mesure législative présentée par le gouvernement actuel ait dû être cette mesure honteuse, à laquelle le Parlement, pour la première fois, décide dans sa sagesse omnipotentielle de donner la forme d'un contrat.

Je vois présent à la Chambre mon ami, un ancien ministre, qui a déjà fait un peu de droit ouvrier au Manitoba. Je vois également une autorité en procédure parlementaire qui, même s'il compte de nombreuses années, est jeune de cœur et n'a jamais abusé du Règlement. Lui et ses collègues se dressent à la Chambre aujourd'hui et essaient de reprocher à l'opposition loyale de Sa Majesté de s'opposer à ce bill. Un député que je respecte, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), a dit que parce que M. Perry croyait que le syndicat devait obtenir la plupart des concessions, ils accepteraient le bill.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Pas de oh, oh! Si vous avez quelque chose à dire, ne restez pas le derrière sur votre siège. Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacDonald) veut faire preuve d'éloquence judiciaire, qu'il se lève.

M. Macdonald (Rosedale): Je félicitais simplement le député de son bilinguisme.

M. Nowlan: Ne nous éloignons pas de la question, parce que de digression en digression nous en viendrions aux paroles aigres-douces. Voyez le NPD soutenir hypocritement que, puisque M. Perry a accordé ceci et cela au syndicat, nous légiférons dans l'intérêt public. Ces messieurs se hâteraient de renier la pensée de leur ancien chef, le défenseur des droits de tous les groupes, si M. Perry avait accordé ceci et cela aux compagnies d'élévateurs et de grains. En pareil cas leur comportement manquerait alors de correction parlementaire.

● (2010)

Le bill à l'étude est une vraie bénédiction, monsieur l'Orateur, en raison du précédent qu'il crée. Si le Parlement doit rédiger un contrat détaillé, ce sera la première fois qu'il fait une telle chose.

Ce qui m'inquiète davantage, ce sont les contrats qui n'ont pas encore atteint l'étape des négociations collectives et ceux qui sont déjà en voie de négociation. Étant donné le précédent que nous sommes en train de créer, il est probable qu'ils vont aboutir ici à la Chambre. Les nouveaux députés, qui s'imaginent en venant ici qu'ils iront au fond des choses dans l'examen des problèmes du pays, qu'ils s'occuperont avec nous de l'économie et qui se voient saisis du bill à l'étude en tant que première mesure législative, vont être déçus selon moi.

Parmi les contrats de travail qui devront être renégociés je relève ceux de la Société de développement du Cap Breton, de la Noranda Mines Ltd., de la United Aircraft of Canada Ltd, d'Air Canada, de l'Association des employés des provinces Maritimes et des chemins de fer. Quelques-uns, sinon tous, devront avoir été renégociés le 31 décembre.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à nos vis-à-vis, si cela les intéresse, qu'il est ridicule de créer un tel précédent ce soir et de faire de ce projet de loi le premier article des travaux de la trentième législature. Les Canadiens ont assuré une majorité au gouvernement actuel et nous sommes obligés de nous soumettre. C'est ainsi qu'on joue le jeu et mon chef va s'y conformer. Selon moi, il ne le cède à aucun autre chef de parti à la Chambre. Mais une fois que nous aurons créé ce précédent, je gage qu'on va qualifier cette législature de «législature en travail». Aucun bill sur l'avortement ne sera avantageux pour la législature actuelle. Nous allons nous empêtrer, nous embarrasser et nous engager outre-mesure dans les détails de conflits ouvriers touchant l'intérêt national.

Je me réjouis de la présence parmi nous ce soir du ministre de la Justice (M. Lang), monsieur l'Orateur. C'est le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui, ce me semble, les a qualifiés de compères, ou quelque chose dans ce goût-là, lui et le ministre du Travail (M. Munro). Que l'intervention du ministre du Travail soit une chose grave, cela ne fait pas de doute, et nous avons vu celui-ci recourir à la force lorsqu'il a dit aux syndicats et aux sociétés qu'ils feraient mieux de négocier, sans quoi le Parlement serait rappelé pour adopter une mesure d'urgence.

Une voix: C'est ce qu'ils avaient dit avant les élections.

M. Nowlan: Il ne s'est rien fait à cause des élections, et nous voici ce soir en train de débattre cette mesure. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'en raison de l'état actuel des relations ouvrières chez nous, de l'inflation galopante que nous connaissons, et de l'ineptie du gouvernement, nous allons nous trouver impliqués dans un plus grand nombre de différends au cours de la 13e législature que depuis le début de l'histoire parlementaire du Canada. Je le répète, nous allons nous voir qualifiés de Parlement des travailleurs et nous faire mépriser par les Canadiens.

Avant les dernières élections, notre parti avait proposé un mécanisme permettant de régler une fois pour toutes les conflits qui vont à l'encontre de l'intérêt public plutôt que de recourir à des mesures provisoires.

Une voix: Expliquez-nous cela.

M. Nowlan: J'ignore qui a parlé, monsieur l'Orateur, mais il doit s'agir d'un nouveau député car il n'a pas le timbre de voix du chahuteur professionnel.

Il y a la Commission des différends d'intérêt public, qui est censée suivre continuellement de près les problèmes graves concernant les relations patronales-ouvrières dans les secteurs d'intérêt public. Elle devait crever l'abcès qui surgit si souvent au cours des différends entre employeurs et employés et des hommes sincères, aux opinions divergentes mais honnêtes, auraient pu le vider. Je ne blâme ni les manutentionnaires de grains de Vancouver ni les opérateurs d'élévateurs, monsieur l'Orateur.

Grève des manutentionnaires

Le rapport Perry n'est pas clair, et il faut en faire l'interprétation. C'est une véritable insulte aux parties en cause et même à tous les Canadiens que d'apporter aux conflits dans la fonction publique des solutions improvisées au pied levé. Sauf erreur, le ministre du Travail s'intéresse maintenant à la Commission chargée des différends d'intérêt public. Il convoquerait ouvriers, direction et autres parties pour discuter de la valeur de la négociation collective en cas d'impasse.

Le parti libéral est au pouvoir depuis 1963, monsieur l'Orateur et nous avons toujours les ministres du Travail et des Postes (M. Mackasey), et les autres ministres qui ont été permutés. Qu'ils sachent qu'il y a deux grands principes que doit respecter toute commission chargée des différends d'intérêt public et dont il faut tenir compte dans la solution de tout différend. L'un est la productivité, l'autre la participation.

Je sympathise de tout cœur avec les travailleurs. Nous avons beaucoup de retard sur d'autres institutions où le travailleur participe aux décisions du conseil et de la direction. Si les étudiants peuvent placer des piquets de grève dans les universités et obtenir le droit d'avoir un porte-parole au sénat de l'université, pourquoi des hommes qui doivent travailler pour gagner leur vie ne pourraient-ils pas avoir voix au chapitre de temps à autre?

Je pense que mes amis d'en face ont dit que nous étions le parti de l'establishment, mais regardez un peu les premières banquettes, monsieur l'Orateur. Ils ont transplanté des sous-ministres ou des chenapans de la rue Saint-Jacques ou Bay Street. Le président du Conseil privé (M. Sharp) peut arborer son sourire qui a charmé les Arabes et les Juifs. Ce sourire n'a toutefois pas rapporté de pétrole. Il était sous-ministre des Finances et du Commerce et il a joué au poker avec le populo et les nababs. C'est pour cela qu'on ne s'inquiète pas du sort du travailleur.

Le ministre des Postes peut griffonner des notes et faire un de ses discours habituels, peu importe.

Je dis sérieusement, monsieur l'Orateur, que dans les discussions entre travailleurs et employeurs, il faut avoir une certaine mesure de la productivité et il faut également permettre au travailleur de participer aux décisions de la direction. J'irai même plus loin: il faut lui accorder une participation aux bénéfices.

Nous avons parlé de la côte ouest, mais il existe également un grave problème sur la côte est. Ce qui a échappé à l'attention de la Chambre et du pays, c'est que Thunder Bay et la tête des Lacs ont été fermés par une grève le 8 août, qui paralysait tout mouvement de grains de Thunder Bay vers l'Est il y a quelques jours encore, alors qu'on a signé un nouveau contrat prévoyant une augmentation de 65 p. 100 à 75 p. 100, sur une période de deux ans, avec la Guilde de la Marine marchande.

Quand le gouvernement va-t-il faire preuve de leadership et nous dire si les contrats de travail constituent un élément inflationniste ou non? Je pense que, si nous créons un précédent en acceptant un règlement entre 65 et 75 p. 100 pour une industrie essentielle, nous ferons paraître le règlement de 1966 pour la Voie maritime du Saint-Laurent insignifiant et mesquin, devant l'échelle de salaires proposée dans ce cas-ci. Que voudrait dire l'approbation de pareilles hausses inflationnistes? Le discours du trône n'a aucun sens, si ce contrat est accepté sans commentaire. Nous entendons parler d'un impôt sur le profit excessif. Il faudrait aussi parler d'impôt sur les salaires excessifs, impôt dont seraient grevées les hausses de salaire ne correspondant pas à des hausses de productivité.

[M. Nowlan.]

● (2020)

En raison de la grève à la Tête-des-lacs, il n'y a que de 20,000 à 30,000 boisseaux de grain sur la côte est. Si, à l'hiver, les chemins de fer sont paralysés par des problèmes de main-d'œuvre ou par les conditions atmosphériques comment pourrons-nous approvisionner les provinces de l'Atlantique? Le Conseil des céréales de l'Atlantique affirme qu'il nous faut 250,000 tonnes de grain, si nous ne voulons pas être obligés de tuer nos volailles et notre bétail, faute de pouvoir les nourrir. Si nous ne nous procurons pas de céréales, notre situation est désespérée.

Ceci m'amène à une autre sujet. Nous avons, dans les provinces Maritimes, d'énormes possibilités d'entreposage dans nos élévateurs, et j'ai pourtant entendu orateur après orateur parler des besoins d'espace supplémentaire. En réalité, des discussions sont actuellement en cours pour la fermeture des silos existants, car ils n'ont été utilisés qu'à 30 p. 100 de leur capacité. Qu'est-ce qui ne va pas dans la répartition des céréales au Canada? Dans l'Est nous avons besoin de céréales pour notre propre consommation et pour l'exportation, et pourtant les élévateurs que nous avons construits n'ont fonctionné qu'à 30 p. 100 de leur capacité au cours des dernières années.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Mes vis-à-vis peuvent faire des simagrées et frapper leur pupitre, ils me font penser aux phoques du parc Stanley. Je vais vous dire, tout cela me rappelle le livre de M. George Grant intitulé «*Lament for a Nation*». C'est bien triste, monsieur l'Orateur. Nous voici à l'aube de notre trentième législature et le premier projet de loi que nous sommes appelés à adopter est une mesure particulière pour colmater une fissure parce que quelque chose s'est brisé sur la côte ouest. Bien des choses vont se briser sur la côte est et sur la côte ouest d'ici la fin de l'année, et le Parlement continuera à discuter des problèmes de travail jusqu'à ce que nous en ayons les oreilles rebattues. Si les ministériels en face de moi, ne montrent pas de l'initiative, la prophétie pathétique faite par George Grant, il y a quelques années, se réalisera. C'est pourquoi certains sont si écœurés par notre institution parlementaire.

Une voix: Qu'est-ce que vient faire tout cela?

M. Nowlan: Mes amis à ma gauche se demandent ce que le Parlement vient faire dans tout cela. Eh bien! le Parlement ne commandera pas le respect si nous devons prendre des gants pour dire les choses que nous avons à dire, si le gouvernement ne s'occupe pas des problèmes qui menacent à l'horizon et s'il ne prend pas les mesures qui conviennent.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, même si j'hésitais à le faire, les observations de mon vieil ami de Vancouver, le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan), m'ont amené à participer à ce débat. S'il y a une chose que tous les membres de mon parti veulent, c'est bien d'accélérer l'adoption du présent projet de loi, adoption qui est retardée par les manœuvres parlementaires du parti qui se trouve à ma droite.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député, pour qui j'ai le plus grand respect et la plus grande admiration, devrait corriger sa dernière phrase. Il devrait se rappeler que son parti a refusé l'offre que j'ai faite au nom du mien en vue de siéger lundi soir et de ne pas lever la séance avant que le présent projet de loi ne soit adopté.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, si je puis répondre à ce rappel au Règlement, je tiens à dire à mon savant et respecté collègue que nous sommes tous d'accord pour continuer le débat sur ce projet de loi et lui faire subir toutes les étapes dans les 24 heures. Nous ne voulons pas du tout retarder l'adoption de ce projet de loi.

Si je puis revenir à ce que je voulais dire à propos de mon vieil ami, Pat Nowlan, d'Annapolis Valley . . .

Des voix: Règlement!

M. Leggatt: Comme il vient de Vancouver, je pensais qu'il aurait gardé un peu de ce bon sens qu'on trouve sur la côte ouest. De toute évidence, depuis qu'il demeure dans les provinces Maritimes, il n'est plus au courant des problèmes de la côte ouest. Il est perdu au fond de sa vallée et ne voit pas les choses dans leur perspective nationale.

En parlant d'hypocrisie, si vous faites l'historique des 10 dernières années, en ce qui a trait aux rapports de conciliation, vous constaterez que le parti conservateur n'a jamais appuyé un seul rapport de conciliation sauf lorsqu'il favorisait l'employeur. Le parti libéral a fait exactement la même chose. Permettez-moi de vous rappeler la grève des chemins de fer et le temps qu'il a fallu pour rappeler le Parlement quand le rapport de conciliation a été connu. Ce rapport était à l'avantage des sociétés ferroviaires et les partis libéral et conservateur se sont donné le mot pour appuyer ce rapport de conciliation.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le député me permettra-t-il de poser une question? Le député de New Westminster (M. Leggatt) et moi nous connaissons déjà; nous nous faisions mutuellement part de nos observations il y a de longues années lorsque nous étions membres de conseils scolaires en Colombie-Britannique. Étant donné que mon honorable collègue a soulevé la question, pourrait-il me dire si, à un moment donné au cours des dix dernières années, le Parlement a consacré les dispositions contenues dans un rapport de conciliation en en faisant une loi?

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le bill qui a été adopté à l'occasion de la grève des cheminots renfermait des dispositions presque identiques aux recommandations contenues dans le rapport. A ce moment-là, le rapport avait été rejeté par le syndicat. A étudier l'histoire des relations syndicales au pays, on constate que le Parlement se rassemble dès qu'il y a grève des cheminots et que la loi qui est alors approuvée incorpore certaines idées qui ont déjà été rejetées par les syndicats. Dans le cas dont je parle, le rapport faisait état d'un peu plus de la moitié des demandes des syndicats. On a convoqué le Parlement en moins de six semaines après le début de la grève, si ma mémoire est fidèle.

Pourquoi débattons-nous ce projet de loi à ce moment-ci? Chaque jour que nous consacrons à ce débat coûte des milliers de dollars aux travailleurs de la côte ouest et aux céréaliculteurs des Prairies. Je soutiens qu'il s'agit là d'efforts inutiles et que nous devrions en finir avec ce débat aussitôt que possible.

Grève des manutentionnaires

Je n'accepte pas certaines remarques qu'a faites hier le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) touchant notre parti et le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) qui est de la Saskatchewan. Le ministre a dit que le député était le premier de sa liste d'élimination. Voilà qui montre bien que l'arrogance d'antan est revenue. La meilleure façon de décrire l'attitude du ministre est la suivante: «Aujourd'hui la Saskatchewan, demain l'univers». Le pouvoir est monté à la tête du ministre. Cependant, le monde de la politique est d'une sécurité douteuse et il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, surtout pas en Saskatchewan.

● (2030)

Le syndicalisme a un vieil adage, qui dit pas de convention, pas de travail. Les manutentionnaires de grain de la côte sont sans convention de travail depuis le 30 novembre 1973. Ils ont vraiment fait l'impossible dans l'intérêt du pays. Consentir à un règlement qui, de toute évidence, ne satisfait aucune des parties n'arrange ni les agriculteurs des Prairies ni les travailleurs du Pacifique. Je suis forcé de dire que les administrateurs des sociétés et des coopératives en cause n'ont pas fait ce qu'ils devaient envers leurs agriculteurs des Prairies en ne leur brossant pas un tableau exact de la situation.

Je pense en particulier à United Grain Growers Limited, qui a distribué ce magnifique communiqué démontrant qu'à une majorité écrasante les agriculteurs lui donnaient tout leur appui. Lisez cette baliverne, il n'y a pas d'autre expression, vous n'y trouverez pas un mot des frais de surestarie. Le montant de ces frais n'y est pas comparé au coût du règlement. Les agriculteurs n'ont pas tout su. Eux qui travaillent de leurs bras sur la ferme auraient dû être invités à prendre une part directe aux négociations.

Il y a déjà longtemps que les négociations se sont gâtées. Toute l'atmosphère en a été empoisonnée, entre autres, par la décision des compagnies céréalières visant à supprimer certains avantages sociaux après la grève. Cela ne s'est pour ainsi dire jamais fait. C'est un acte cruel, une mesure de vengeance. Comment espérer un règlement dans pareille atmosphère.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui prétendent que la décision du ministre du Travail (M. Munro) de déclarer que le rapport Perry avait l'appui du gouvernement a envenimé les choses. Les manutentionnaires allaient inévitablement plaquer là leurs outils et quitter leur emploi à ce moment-là. Sa décision n'a en rien compliqué le problème.

Le problème, c'est que le ministre n'a pas rappelé le Parlement pour une session extraordinaire. On comprend pourquoi. Le premier ministre (M. Trudeau) a mené une campagne électorale particulièrement pénible. Il était sûrement fatigué et avait besoin de six semaines de repos. Nous savons tous quels succès il a remportés durant sa campagne.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Toutefois, le premier ministre aurait dû penser au intérêts du pays. Personne n'a de doute quant à l'excuse qu'a donnée le ministre du Travail pour n'avoir pas demandé le convocation du Parlement. Il a prétenu que si le Parlement avait été convoqué en session d'urgence pour régler le conflit, la Chambre des communes aurait joué le rôle de bouc émissaire. J'espère que le ministre ne va pas répéter cela ce soir. C'est l'argument qu'il a fait valoir pour n'avoir pas demandé la convocation

du Parlement. La thèse selon laquelle il n'était pas nécessaire de convoquer les Chambres ne passera pas la rampe.

Je comprends le problème du ministre. Je comprends les pressions exercées sur le cabinet et le besoin de prendre des vacances d'été. J'espère que nous serons tous un peu plus diligents lorsque surviendra le prochain conflit ouvrier, qui ne manquera pas de surgir, d'ailleurs. Je ne prolongerai pas davantage le débat, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de laisser parler le ministre du Travail (M. Munro), on doit savoir que s'il prend la parole maintenant il se trouvera à clore le débat. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les débats d'hier et d'aujourd'hui . . .

Une voix: Vous y avez appris quelque chose.

M. Munro (Hamilton-Est): Parfaitement. J'ai appris que la contribution de certains vaut bien peu. De prétendus spécialistes ont débité des insanités. On peut tout de même en tirer quelque chose.

Les critiques ont porté sur deux grands points. Tout d'abord, on soutient qu'il s'agit d'un règlement inflationniste dont le gouvernement devra, en partie, porter l'odieux. Deuxièmement, on prétend que le gouvernement, en s'associant aux recommandations du rapport Perry, a éliminé toute possibilité de règlement. On se trompe dans les deux cas.

Je tiens en terminant à reprendre certains de mes principales observations. A propos tout d'abord de l'argument relatif à l'inflation, il y a eu un travail de propagande par certaines gens. C'est sans doute le fait des entreprises intéressées. Ces propos sont jusqu'à un certain degré repris et approuvés, à mon avis peu judicieusement, par certains députés de l'opposition, Je parle des calculs qui établissent le relèvement de salaire à 61 p. 100.

Si l'intention est d'établir un point de repère, c'est pour réitérer quelque chose du genre. Quel que soit le procédé d'évaluation partielle dont il s'agisse, c'est entièrement faux. Il ne s'agit pas d'un relèvement de 61 p. 100. Quiconque a une certaine expérience des comparaisons entre les divers taux de salaire dans diverses classes de travail, à partir de données publiées par le ministère du Travail, Statistique Canada et d'autres organismes, saura comment effectuer ces opérations. On compare tout ce que des syndicats comptant plus de 500 cotisants ont obtenu récemment à la suite de sessions de négociations collectives. On parle de salaires. On ne tient pas compte des pensions de retraite, des avantages sociaux et autres avantages obtenus à la table des négociations, comme l'indemnité de vie chère.

Tout ces facteurs sont inclus dans le chiffre de 61 p. 100. Il est inexact, excessif. Si l'on veut le comparer à d'autres règlements salariaux intervenus ailleurs, on doit examiner les statistiques. Il suffit d'examiner les données. Elles montrent qu'il s'agit d'une augmentation légèrement supérieure à une moyenne de 15 p. 100 par an sur une période de deux ans. Ce chiffre se compare favorablement aux autres augmentations de salaire accordées sur la côte ouest.

Si l'on compare ce pourcentage à toutes ces autres augmentations, l'avantage ressort clairement. Certaines augmentations de 17 p. 100 ou de 10 p. 100 par an ne sont pas accompagnées des avantages sociaux obtenus ici. Dans la plupart des cas, on a gagné quelques avantages sociaux. Mais sans concessions relatives aux pensions et sans indemnité de vie chère. Les oppositionels parlent de salaires. Si l'on veut comparer ce règlement aux autres, il faut être objectif et équitable. Il faut faire la comparaison comme il se doit. Ce qui n'inclut pas les avantages sociaux comme l'indemnité de vie chère ou les pensions. Il s'agit-là d'une moyenne de 15 p. 100 par an.

Je voudrais insister sur un autre point. Si l'on veut ajouter tous ces autres avantages, il faut examiner les chiffres des compagnies. On aura peut-être l'occasion de le faire demain en comité.

Le député de New Westminster (M. Leggatt) a parlé de renseignements envoyés par la United Grain Growers. Certes, il y a beaucoup de renseignements qu'ils n'ont pas divulgués aux cultivateurs. Et ce qu'ils leur ont dit était inexact. Ils ont essayé de savoir quelle serait leur réaction. Ils ont parlé de 61 p. 100. On peut voir facilement qu'ils ont fait double emploi de la clause d'indemnité de vie chère. Quelqu'un pourrait-il me dire pourquoi il serait dans l'intérêt de la compagnie d'exagérer un chiffre dont même le syndicat ne se réclame pas. Le syndicat est prêt à maintenir qu'il ne s'agit pas de 61 p. 100. Le syndicat maintient qu'il y a double calcul et qu'il acceptera un chiffre bien inférieur. Il est ridicule de dire qu'il réclame encore les 61 p. 100.

Cela me semble montrer aux députés que les compagnies ne désirent pas régler le conflit. Elles tentent de faire leur marque dans le monde politique. Elles veulent embarrasser le gouvernement. Si elles peuvent se gagner dans l'opposition officielle quelques alliés qui répéteront les erreurs et les fraudes, elles le feront. Cependant, c'est l'une des questions que doit examiner le comité demain. Nous pouvons signaler les erreurs grossières où les compagnies ont mal informé les agriculteurs intentionnellement, involontairement ou sur un mauvais conseil. C'est ce que nous ferons, en nous fondant sur ce qu'elles leur ont dit, sans compter ce qu'elles ne leur ont pas dit.

L'autre raison, disent-ils, est que cette mesure leur paraît inflationniste. Je demande aux députés qui s'y opposent en quoi la mesure recommandée par M. Perry peut être inflationniste, puisqu'elle propose pour 550 manutentionnaires de grains un salaire inférieur à celui que perçoivent depuis un an et demi 3,600 débardeurs travaillant avec eux et souvent, exécutant les mêmes tâches qu'eux.

● (2040)

Certains députés ont prétendu que les manutentionnaires de grain avaient un travail plus dur que celui des débardeurs—sale, poussiéreux, dangereux pour les voies respiratoires, etc. Pourtant, ils sont moins bien payés que les débardeurs depuis un an et demi. Et voilà qu'on prétend que cette augmentation aura des effets inflationnistes!

Les députés d'en face veulent-ils parler de pourcentages? Je pense qu'il serait idiot de le faire car on doit considérer la question de la justice et j'ai certaines raisons de croire que le rapport du docteur Perry est très juste. Mais, si les députés d'en face parlent des conséquences inflationnistes d'une solution de ce genre, je ne les entends pas beaucoup parler des profits excessifs réalisés par les compagnies, des bénéfices exorbitants que certaines personnes empochent ou de ce que font certaines gens en dehors des syndicats.

Je ne les entends pas parler des professions libérales par exemple. Nous ne les entendons pas parler du salaire de certains cadres. Pourquoi pas? Si les députés d'en face se soucient de la justice, pourquoi s'inquiéteraient-ils uniquement des conséquences inflationnistes d'une augmentation accordée à 550 manutentionnaires de grain? S'ils veulent parler du combat contre l'inflation, qu'ils s'intéressent à tout le monde. Qu'ils s'occupent des professions libérales et des profits excessifs de certaines grandes compagnies.

S'ils veulent bien également en parler je suis prêt à les écouter. Mais s'ils veulent simplement que les manutentionnaires de grain gagnent moins que ceux qui travaillent à leurs côtés, j'estime que c'est là une attitude hostile et certainement injuste envers la population active.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Bien des députés considèrent l'inflation en fonction des augmentations de prix qu'elle provoque. Eh bien, actuellement, le prix du boisseau de blé est d'environ cinq dollars; le ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang) pourrait vous le dire mieux que moi.

Une voix: Deux dollars cinquante.

M. Lang: Cinq dollars et soixante-dix cents.

M. Baldwin: Où?

M. Lang: A Thunder Bay.

M. Baldwin: Ce n'est pas ce que les agriculteurs obtiennent.

M. Munro (Hamilton-Est): Le député sait-il de combien cette augmentation salariale va majorer le coût du boisseau? Elle aura un effet minime. Environ un cent le boisseau. Peut-on alors parler de conséquences inflationnistes?

M. Nowlan: Oui.

M. Baldwin: C'est l'effet bien connu des dominos.

M. Nowlan: Parlez-nous de l'effet de multiplication des dominos?

M. Munro (Hamilton-Est): Selon moi, nous devrions faire ce qui nous semble juste dans chaque cas particulier. Peut-être devrions-nous appliquer le raisonnement de l'opposition officielle à notre propre cas. Nous nous sommes accordé un relèvement de salaire de 50 p. 100 en tant que députés. Peut-être la prochaine fois que nous discuterons de hausses de salaires pour nous-mêmes, commencerons-nous à parler de justice.

Des voix: Oh!

M. Nowlan: Amenez-nous M. Perry!

M. Munro (Hamilton-Est): Dois-je comprendre que lorsqu'il s'agit de relever le salaire des députés le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) est prêt à accepter les recommandations de M. Perry?

M. Nowlan: Amenez-moi M. Perry.

M. Munro (Hamilton-Est): J'en viens maintenant à un autre aspect de la pression inflationniste. De nombreux députés de l'opposition s'en sont pris, très injustement je crois, à la théorie du rattrapage. Le député d'Annapolis Valley, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et d'autres ont mentionné les pilotes et les ingénieurs de la Lake Carriers Association. Ils ont parlé d'un règlement de 60 ou 65 p. 100. Qu'ils aillent parler aux nombreux employeurs éclairés qui ont accepté volontairement ce règlement. Je peux leur dire exactement ce que ces employeurs leur diront, parce que mes fonctionnaires et moi avons été mêlés pendant plusieurs jours aux événements qui ont entouré ce règlement. Les employeurs l'ont accepté volontairement.

M. Baldwin: Vous le leur avez imposé.

M. Munro (Hamilton-Est): La raison évidente était qu'ils faisaient face à des problèmes de main-d'œuvre. Ils ne pouvaient trouver d'ingénieurs de deuxième, troisième et quatrième classes qu'ils pourraient former pendant cinq ou six ans avant de leur accorder leur carte, qui seraient des hommes à tout faire et travailleraient aux mêmes taux de rémunération que des charpentiers, des électriciens, etc. Dans ces circonstances, même en l'absence de syndicats, les employeurs auraient dû accorder des hausses considérables pour permettre à ces hommes de combler la différence. Certains députés de l'autre côté—je pense en particulier au député de Hamilton-Ouest—ne connaisssaient manifestement pas ces faits. On devait obtenir un règlement de ce genre pour assurer le maintien de l'industrie et le transport du grain et du minerai.

Aujourd'hui, dans le cas des manutentionnaires de grain, la situation est la même. Si le salaire des manutentionnaires de grain, qui travaillent dans des conditions déplorables, ne se rapproche pas plus des salaires accordés aux débardeurs, les compagnies éprouveront selon moi beaucoup de difficulté à obtenir la main-d'œuvre nécessaire pour accomplir le travail.

Une voix: Vous pouvez toujours essayer.

M. Munro (Hamilton-Est): Il s'agit de payer des salaires réalistes afin d'obtenir suffisamment de main-d'œuvre pour accomplir le travail.

J'aimerais maintenant parler d'une autre question, à savoir si nous avons nui d'une façon quelconque aux négociations collectives en acceptant le rapport Perry. Mais j'aimerais tout d'abord rectifier certaines idées erronées.

Le député de Hamilton-Ouest a demandé pendant son discours pourquoi les syndicats n'avaient pas accepté le rapport Perry après que le gouvernement l'eût adopté. S'il veut bien vérifier les faits, il se rendra compte que le syndicat a accepté les recommandations du rapport Perry et que les compagnies les ont rejetées avant que le gouvernement indique qu'il était d'accord avec le rapport.

J'aimerais rectifier une autre idée erronée du député de Hamilton-Ouest. Il a essayé de donner l'impression que le rapport Perry ne contenait pas des recommandations, mais des propositions et qu'on essayait de faire avaler quelque chose aux parties en cause ou qu'il y avait quelque chose de louche dans le rapport. Si le député étudiait le Code du travail, il verrait que la seule tâche de M. Perry consistait à formuler des recommandations.

Quand un commissaire présente ce qui, à son avis, constitue une base raisonnable pour un règlement, il formule des recommandations. C'est ce que la loi exige. Une fois que ces recommandations sont publiées, chacun sait exactement de quoi il s'agit et le député ou quiconque d'autre serait extrêmement naïf de croire qu'il pourrait s'agir d'autre chose que de recommandations. S'imagine-t-on vraiment qu'un chef de syndicat va dire à ses membres de

ne pas s'occuper de ces recommandations? Quelle idée ridicule, monsieur l'Orateur. Ce sont là les recommandations que l'on avait demandées à M. Perry de présenter et qu'il a bel et bien présentées.

● (2050)

Je reviens à l'accusation, selon laquelle le gouvernement a sapé à la base le processus des négociations collectives. Quand les représentants des compagnies sont venus à Ottawa au mois de mai, avant que le gouvernement s'en tienne aux recommandations de M. Perry, nous avons signalé que M. Perry avait fait certaines recommandations. Que pensaient les compagnies et le syndicat de ces recommandations?

Nous nous demandions si nous pourrions en arriver à une entente quelconque. Il semblait qu'une fois ces recommandations faites, il fallait les prendre au sérieux. Mais les compagnies ont dit: «Nous n'accepterons nullement les recommandations Perry comme base de règlement. En fait, si nous n'avons pas le choix, il y aura un arrêt de travail immédiat. Un arrêt de travail s'impose; nous devons déclencher une grève ou un lock-out».

Cela ne signifie-t-il pas, aux yeux des députés, que les négociations, le marchandage n'aboutissaient à rien et qu'on était dans une impasse? Bien sûr, telle était la situation. Qu'a fait le gouvernement? Il n'avait pas le choix, il a dû donner suite à l'article 188 du Code du travail du Canada et refuser à ces travailleurs le droit de faire la grève trois mois durant. Et ce n'est pas tout; il a exigé qu'ils travaillent au taux de salaire en vigueur sous l'ancienne convention collective, qui était expirée depuis novembre. Elle était périmée depuis cinq mois et on y ajoutait encore trois mois.

Y a-t-il un seul député pour prétendre qu'il serait juste et raisonnable de s'attendre que des chefs de syndicat exigent de leurs membres de travailler dans de telles conditions sans leur dire ce qui les attend au bout du compte, surtout lorsqu'on leur avait déjà parlé d'un rapport indépendant présenté par un tiers parti? Serait-il juste et raisonnable pour qui que ce soit de croire que ces travailleurs travailleraient dans de telles conditions et qu'ils seraient disposés à le faire? Que chacun des députés se pose la question et il admettra que les travailleurs doivent recevoir certaines garanties. Mais cette façon d'agir nous a permis d'éviter un arrêt de travail durant trois mois.

J'en viens maintenant au moment où le pouvoir exercé en vertu de l'article 188 a pris fin, soit une huitaine de jours après le rapport des brefs. Mes fonctionnaires et moi avons fait tous les efforts possibles pour essayer de faire accepter une convention collective. Entre le moment où le pouvoir conféré par l'article 188 a pris fin et le moment où la grève a eu lieu le 26 août, nous avons essayé d'en arriver à une entente. Puis, après le lockout ou la grève, nous avons de nouveau essayé jusqu'à il y a une semaine avant la convocation des chambres.

Je le demande aux députés, n'est-ce pas ce qu'un ministre du Travail et ses fonctionnaires sont censés faire dans un système de libres négociations collectives? Ne sont-ils pas censés faire tout ce qu'ils peuvent pour essayer d'en arriver à un règlement avant d'avoir recours au Parlement pour refuser leurs droits à ces travailleurs? Certains députés, le député de Hamilton-Ouest et d'autres, ont dit que nous aurions dû rappeler le Parlement très peu de temps après le déclenchement de la grève. N'aurions-nous pas alors été accusés d'agir arbitrairement et sans raisons, sans avoir fait tous les efforts possibles pour en arriver à un règlement? N'aurions-nous pas été accusés de priver ces travailleurs de leurs droits?

Les députés ont-ils entendu les dirigeants syndicaux et les syndiqués réclamer la convocation du Parlement immédiatement après le début de la grève? Ils ne voulaient pas d'intervention parlementaire; ce qu'ils voulaient, c'est qu'on donne une chance au système de négociations collectives de fonctionner. Ils voulaient rencontrer les employeurs pendant tout le mois de septembre et en arriver à une entente, et c'est ce qui aurait dû arriver. Ceux de nous qui croient aux négociations collectives libres ont fait tous les efforts possibles pour que ce système fonctione avant de convoquer le Parlement.

Tout ce que je dis, c'est que les députés, comme le député de Hamilton-Ouest et d'autres, ne peuvent se plaindre d'une part de ce que nous n'ayons pas convoqué le Parlement, ce qui aurait privé ces travailleurs de leurs droits fondamentaux, et dire d'autre part que nous ne devrions pas supprimer leurs droits de négociation mais laisser fonctionner le système de libres négociations collectives. On ne peut sucer et siffler en même temps, mais c'est exactement ce que certains députés de l'opposition officielle essaient de faire dans ce cas-ci.

J'ai entendu au cours de ce débat plus de discours réactionaires et anti-ouvriers que je n'en avais entendu depuis longtemps. J'ai été très surpris de constater à quel point certains députés étaient réactionnaires et anti-ouvriers au moment même où précisément on leur explique ce qui justifie ce rapport. Je soupçonne certains députés de nous avoir rapporté des propositions formulées par certaines sociétés, et d'avoir essayé de les faire adopter par la Chambre. J'aimerais, avec votre permission, lire le point de vue d'une de ces sociétés, la Palliser Wheat Growers. Je cite son bulletin nº 33 de septembre 1974:

> Comme trop souvent dans le passé, le producteur de grain crédule qui attend sur la touche sera le dindon de la farce. Les fournisseurs de services de l'industrie du grain qui essaient de protéger leurs propres intérêts jouent de manière désinvolte avec le gagne-pain des producteurs. Nous savons à notre grand regret que l'essentiel du coût d'un règlement, quel qu'il soit, retombera sur le producteur de base.

Écoutez encore ceci, monsieur l'Orateur:

> Nous disons fréquemment que les règlements salariaux et l'augmentation des prix sont les grands coupables de l'inflation; à mon avis, toutefois, le gaspillage criminel entraîné par la non-productivité du capital d'exploitation et de la main-d'œuvre lorsqu'une industrie s'arrête n'y est pas non plus étranger. Il est impensable que les dirigeants responsables d'une société soi-disant éclairée, qui autorisent des investissements gigantesques portant sur des navires, du matériel ferroviaire, des immeubles, des ports et même sur la main-d'œuvre, se croisent les bras lors du règlement d'un différend.

Je m'appuie aussi sur un rapport paru dans le *Leader Post* de Regina et intitulé «Les groupes de la Saskatchewan demandent des mesures dans le conflit du grain». Ce rapport cite M. Nelson en ces termes:

> Qualifiant l'actuel conflit ouvrier . . .

Il s'agit du conflit avec les compagnies céréalières.

> . . . qui a bloqué les exportations de grains à partir de Vancouver de «petit Watergate personnel du fermier», M. Nelson a déclaré que les responsables des compagnies de grain étaient coupables d'avoir «commis de grossières erreurs de gestion et adopté une attitude irresponsable.»

Vous avez là l'opinion d'un groupe devant cette situation, monsieur l'Orateur. Il y a aussi qu'au cours de ce débat je n'ai pas entendu beaucoup de député citer les impressions du syndicat. Comme les autres, c'est-à-dire les compagnies, m'ont fait part de ce qu'elles pensaient, peut-être conviendrait-il de porter au compte rendu les vues exprimées par M. Kancs et par le syndicat, sinon pour

d'autres raisons que pour satisfaire à la simple justice fondamentale. Je cite quelques passages du mémoire que l'unité 333 avait fait parvenir à tous les députés, je crois. Parlant de la campagne entreprise par les employeurs pour discréditer le rapport Perry, elle déclare:

Ils n'ont absolument tenu aucun compte de la parité des salaires avec les débardeurs.

Elle poursuit ainsi dans le mémoire:

Les travailleurs de l'industrie céréalière ont tout autant que quiconque conscience de l'inflation. Mais si l'argument des employeurs avait la moindre force ces travailleurs ne devraient recevoir aucune augmentation. Même une hausse d'un cent l'heure serait inflationniste.

A notre avis les employeurs ont recours à un faux-fuyant et veulent s'attirer la sympathie du public en parlant d'infaltion. Un règlement s'inspirant du rapport Perry contribuera à l'inflation seulement si l'industrie ne prend pas les mesures nécessaires pour accroître la productivité dans la manutention des grains.

Dans le reste de son mémoire le syndicat explique en détail la manière dont il se prépare à coopérer pour augmenter la productivité. Après tous les commentaires sur cette inefficace industrie, si le syndicat accepte de figurer au compte rendu comme un organisme qui préconise une productivité accrue et s'il obtient la collaboration du patronat en ce faisant, un tel règlement peut bien alors se révéler vraiment anti-inflationniste. On verrait alors un accroissement sensible de la productivité.

● (2100)

Il suffit de faire l'historique des négociations qui se sont déroulées entre les sociétés céréalières et les manutentionnaires au cours de la dernière décennie pour voir pourquoi nous nous trouvons dans cette situation. On voit que, dans les années 60, trois importants rapports de conciliation signés par les présidents ont été rejetés par les compagnies. En 1952, feu Louis Saint-Laurent, exaspéré, voulait prendre en charge les compagnies, et j'ai mentionné ce qu'il a dit à ce sujet. Je le répète, c'est le rapport du président qui a été rejeté par les compagnies. Nous avons connu une suite presque ininterrompue de rejets. Il y a eu des règlements pendant ces années, mais lorsqu'un rapport était rejeté par un tiers indépendant, qu'il s'agisse du rapport d'un commissaire ou du président de la commission, c'était toujours à cause des compagnies.

Est-il surprenant que lorsque des députés demandent pourquoi nous n'arrivons pas à régler ce conflit, les mieux renseignés disent qu'il faut remonter aux causes premières du pourrissement des relations patronales-ouvrières dans cette industrie? C'est pourquoi j'ai proposé la formation d'une commission industrielle.

J'ai déjà passé en revue les événements et les efforts déployés pour arriver à un accord. Pendant des années, la mauvaise volonté a envenimé les relations entre patrons et ouvriers dans cette industrie, mais lorsqu'on veut aller un peu plus loin, il faut se demander quelle autre raison il peut y avoir.

Je soupçonne fort que si un député acceptait de jouer le rôle de médiateur pour tenter d'obtenir un règlement, il aimerait croire que les deux parties ont été acculées à un règlement par des pressions d'ordre économique. Quand des pressions de ce genre s'exercent, il est beaucoup plus facile d'en arriver à un règlement.

Les deux parties en cause dans le présent litige sont-elles soumises à des pressions économiques de ce genre? Certes, les travailleurs faisaient la grève et n'ont pas touché de prestations d'assurance-chômage durant cinq semaines et demie ou six semaines, de sorte qu'ils subissaient une pression. Quelle est la situation en ce qui concerne les compagnies? Sont-elles actuellement contraintes? Si nous examinons cet aspect de la question, nous constaterons peut-être pourquoi il n'y a pas eu de règlement jusqu'ici.

Mon ami et collègue, le ministre chargé de la Commission du blé, a laissé entendre que les pertes en cause, même les frais de surestarie, ne sont pas portés au débit des compagnies. Ces frais sont imputés en définitive aux cultivateurs. Les compagnies ne font nullement les frais de ce fiasco en matière de relations industrielles. Pour quelle raison les compagnies sont-elles contraintes alors à régler ce différend? Je prétends qu'il faut prendre la chose en considération.

Il n'y a pas de raison pour que les sociétés assument les frais de ce différend. La place est maintenant au vendeur. On a déjà signalé que les sociétés ne sont pas particulièrement inquiètes au sujet de leurs employés. Dès lors, elles ont manifestement bien peu de raison d'en venir à une entente. Elles savent très bien que, tôt ou tard, elles finiront par vendre le grain qu'elles ont. Étant en outre certaines de ne pas être obligées de payer de frais de surestarie, pourquoi se presseraient-elles? Pourquoi ne refuseraient-elles pas le rapport et ne s'en serviraient-elles pas pour embarrasser le gouvernement?

Chaque fois qu'une solution est proposée, les sociétés sont portées à mettre le gouvernement dans l'embarras et à le couvrir de ridicule à la face des Canadiens, même en ces temps d'inflation. Les sociétés ne sont pas obligées de prendre sur elles de régler le différend. Elles ne sont même pas tenues de justifier leur conduite auprès d'actionnaires, encore moins du gouvernement. Elles se servent du gouvernement comme d'un prétexte pour refuser leurs propres responsabilités. En outre, les sociétés ont réussi à faire avaler leur point de vue aux députés pourtant délurés de l'opposition officielle qui nous le reservent à notre tour depuis deux jours.

La question à poser pendant ce débat, c'est bien celle de savoir si certaines compagnies connaissent le coût global de ce règlement. Je parle ici du coût du règlement que les compagnies auraient pu accepter en tout temps, car elles savaient fort bien, comme d'ailleurs tous les députés que, s'il fallait convoquer le Parlement, la loi serait fondée sur les autres précédents et ne pourrait forcer les employés à retourner au travail en leur assurant des clauses salariales inférieures à celles recommandées dans le rapport Perry. Je prétends que personne n'ignore ce fait. Tout le monde sait que le règlement devait se conformer aux recommandations du rapport.

Quiconque a une certaine expérience des questions ouvrières sur la côte ouest ne pouvait espérer qu'un règlement, fondé sur des recommandations moindres que celles faites par un tiers indépendant, puisse être accepté. Les députés ne sont certes pas assez naïfs pour le croire. Pleinement conscients de ces tromperies, comment peuvent-ils donc ressasser les idioties qu'on entend ici depuis deux jours?

J'ai déjà dit qu'on devrait demander aux compagnies si elles savent ce que ce règlement leur aurait coûté. Le coût total du règlement, pour les deux prochaines années, aurait été de 2 millions et demi de dollars. Comment peuvent-elles alors se justifier d'avoir laissé monter les frais de surestarie à 10 millions de dollars? Ce n'est pas elles bien sûr, mais les agriculteurs qui devront payer cette somme. Est-ce qu'en agissant ainsi elles ont fait preuve de sérieux? Ont-elles agi avec sérieux en laissant se dégrader ainsi les relations avec leur personnel? Je dis aux députés de l'opposition officielle: . . .

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Munro (Hamilton-Est): J'arrive à ma conclusion, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous avons montré beaucoup de patience. Le ministre a le même temps de parole que les autres députés, c'est-à-dire 20 minutes. Ce n'est pas que nous ne voulons pas l'entendre, mais supporter plus de 20 minutes de pareilles inexactitudes dépasserait les bornes.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question de temps m'est venue à l'esprit pendant le discours du ministre, mais j'avais deux problèmes. Lorsque le ministre prend la parole, les députés supposent qu'il met fin au débat; on peut se demander s'il est de fait soumis à la règle. Quoi qu'il en soit, l'ordre fait exception dans le cas du premier orateur de chaque parti, y compris le ministre; aussi, je n'ai pas cru bon d'interrompre le ministre à cause de la limite de temps, ni des quarante minutes prévues à l'article 31. De toute façon, sauf erreur, le ministre était sur le point de terminer ses observations.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, avant de terminer, je dirai ceci. Nous avons entendu les arguments des députés des deux côtés de la Chambre. Nous avons écouté d'innombrables discours. Le problème prête à controverse et nous avons certes eu amplement l'occasion d'exprimer nos vues. Nous savons que la grève est nuisible, d'autant plus qu'elle dure depuis très longtemps. Je dois me borner à exhorter tous les députés à renvoyer la question au comité, où elle sera sûrement approfondie, rapidement j'espère, car il est de notre devoir à tous de mettre fin à cette grève le plus tôt possible.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Appelez les députés.

(La motion de M. Munro (Hamilton-Est), mise au voix, est adoptée.)

[M. Munro (Hamilton-Est).]

● (2110)

(Vote nº 2)

POUR

Messieurs

Abbott
Allard
Anderson
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Benjamin
Blackburn
Blais
Boulanger
Breau
Brewin
Broadbent
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle) (South Western Nova)
Caouette (Villeneuve)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Demers
Dionne (Kamouraska)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Douglas (Bruce)
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Ethier
Faulkner
Firth
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gilbert
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hogan
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jones
Joyal
Kaplan
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Lachance
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Lapointe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Nystrom
O'Connell
Olivier
Orlikow
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rondeau
Rooney
Roy (Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stollery
Symes
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Whelan
Yanakis
Young—137

CONTRE

Messieurs

Alexander
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Bawden
Beatty
Brisco
Cadieu
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Forrestall
Fraser
Friesen
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Horner
Howie
Huntington

Messieurs

Hurlburt	Malone	Roche
Jarvis	Marshall	Rynard
Johnston	Mazankowski	Schellenberger
Kempling	McCain	Schumacher
Knowles (Norfolk-Haldimand)	McCleave	Skoreyko
Korchinski	McKenzie	Smith (Churchill)
Lambert (Edmonton-Ouest)	McKinley	Stanfield
La Salle	McKinnon	Stevens
Lawrence	Muir	Stewart (Marquette)
MacDonald (Egmont)	Munro (Esquimalt-Saanich)	Towers
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)	Murta	Wagner
MacKay	Neil	Wenman
MacLean	Nowlan	Whiteway
	Oberle	Wise
	Paproski	Woolliams—77
	Patterson	
	Ritchie	

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le bill est renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

(Le bill, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.)

M. Macdonald (Rosedale): J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai pairé avec un autre député; si j'avais voté, j'aurais voté en faveur de la motion.

M. Horner: Que nous tous, députés albertains, sachions qui a pairé avec le ministre. Nous serions disposés à pairer avec lui à tout coup seulement pour nous en débarrasser.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois nécessaire de signaler que nous reprendrons demain le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

LA SANTÉ—DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT DU FINANCEMENT PARTIEL DES MAISONS DE CONVALESCENCE ET DES SERVICES DE SOINS À DOMICILE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): L'autre jour, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre si le gouvernement fédéral envisageait d'assumer en partie le financement des foyers qui hébergent les malades atteints d'affections chroniques, tout comme il le fait dans le cas des hôpitaux de traitement actif. J'estime qu'en n'acceptant pas cette proposition, le gouvernement contribue largement à l'augmentation des soins de santé.

Il est bon de rappeler que le gouvernement a présenté en 1957 la loi dite loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, en vertu de laquelle il partageait les frais du programme avec la province intéressée. Chacune des parties à l'entente payait environ 50 p. 100 des frais. A l'époque, on pouvait entrer à l'hôpital et en sortir

selon que le médecin le jugeait à propos. Les cas d'affections chroniques étaient plutôt rares. Seuls faisaient exception à la règle les cas de maladie mentale.

● (2210)

Ce n'est que bien plus tard que les soins hospitaliers firent leur apparition, lorsque la montée en flèche des frais médicaux épuisaient les fonds plus vite qu'on ne pouvait les voter. Les frais hospitaliers, aux termes du programme national de santé, ont passé de $20 ou $100 par malade, par jour en une quinzaine d'années ou à peu près. Autrement dit, le coût a quintuplé en moins de 15 ans.

Le rythme d'augmentation des frais médicaux est le double de celui du produit national brut. Il me semble qu'aucune échappatoire ne devrait passer inaperçue. En Ontario, le coût a atteint le chiffre astronomique de deux milliards de dollars. On estime que d'ici dix ans, il dépassera les onze milliards.

Cela pourrait devenir grave car il se pourrait bien que l'on restreigne les soins médicaux dans un domaine particulièrement influençable et qu'en fin de compte ils coûtent plus cher. Un malade hospitalisé de nos jours en vue d'un traitement peut sortir de l'hôpital en deux ou trois semaines. Il pourra peut-être retourner chez lui s'il y a quelqu'un pour en prendre soin ou si l'on trouve une aide familiale pour lui prodiguer des soins à domicile. Le malheur dans tout cela, c'est que la personne en question ne séjourne que huit heures ou moins par jour à la maison, ce qui veut dire que le malade est seul 16 heures durant, à moins d'avoir des parents ou des amis qui puissent en prendre soin. Ce genre de soins à domicile est tout à fait insuffisant.

Il faudrait que l'aide familiale demeure à la maison jusqu'à ce que le malade soit assez bien pour veiller à ses besoins. La méthode actuelle n'est pas satisfaisante. Si, une fois cette période terminée, le malade doit recourir à des soins post-hospitaliers dans une institution quelconque, on n'est pas plus avancé, car ce n'est souvent qu'après plusieurs jours ou plusieurs semaines que ce malade peut être admis dans une de ces institutions.

Il n'y a pas assez de lits. Il faudrait plus d'établissements de ce genre. On pourrait y soigner for bien les malades chroniques. Les infirmières et les aides arrivent à s'occuper très bien de ces malades.

On commence à parler de comprimer les frais. Voilà un chapitre tout indiqué pour réaliser des économies. L'hospitalisation d'un malade ordinaire peut coûter $100 par jour, alors que dans une maison de convalescence elle n'en coûte que 17. Pour le même prix, un malade passe cinq fois plus de temps dans une maison de convalescence que dans un hôpital. Le Canada compte près de 1,300 hôpitaux comptant en tout 146,000 lits. En envoyant un malade dans une maison de convalescence, on économiserait deux jours par malade. Ainsi on comprimerait les frais, sans diminuer la qualité des soins. La proportion des frais pour la construction de ces maisons va augmenter, et ils vont recevoir de plus en plus de monde avec l'augmentation de la population âgée.

La catégorie des 65 ans et plus est celle qui augmente le plus à l'heure actuelle dans le pays; les maladies aigües y sont plus courtes et moins nombreuses, alors que les maladies vasculaires chroniques et les maladies de dégénérescence se répandent. C'est pour que ces gens disposent de services appropriés que nous devons empêcher les restrictions. Toute restriction signifierait un retour en arrière dans le domaine de la santé.

Ajournement

Le ministre a exposé et reconnu les responsabilités relatives à certains centres de soins prolongés, et je lui demande maintenant d'accepter de prendre la responsabilité de fournir des soins non seulement aux personnes souffrant de maladies aigües, mais aux malades chroniques. C'est-à-dire à tous ceux qui ont besoin de soins prolongés. Il faudra alors qu'il ait accepté ce principe, certes fondamental: le plus grave pour quelqu'un, c'est la longue maladie qui s'éternise, souvent sans espoir de guérison. C'est au nom de ces gens que je parle ce soir.

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) m'informe que le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) est bien connu à la Chambre pour ce qui est des questions de santé. Je suis heureuse de m'adresser à un spécialiste aussi notoire.

Le gouvernement se rend bien compte de l'augmentation des coûts de la santé. Il sait très bien que les programmes actuels de partage des coûts encouragent l'usage continu de services très coûteux comme des lits réservés aux soins des maladies aiguës là où des maisons de repos ou des services de soins à domicile feraient l'affaire. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a proposé lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé de mai 1973 une formule de financement des coûts de la santé.

Cette formule tenait compte du fait qu'il fallait accorder aux provinces plus d'autonomie lorsqu'il s'agit de déterminer leurs secteurs prioritaires, et qu'il importait de trouver des stimulants et des moyens permettant de rationaliser l'ensemble des dispositifs de protection de la santé. Les provinces ne se sont pas ralliées à cette formule à cette époque, et ont attendu une étude plus approfondie. Il semble désormais qu'elles rejettent la formule proposée. Le gouvernement fédéral attend actuellement les nouvelles propositions qu'elles voudront bien lui soumettre.

Le député sait que le partage du coût des soins infirmiers à domicile est accessible aux termes du Régime d'assistance publique du Canada quand des soins sont fournis aux nécessiteux. Le ministère a annoncé en février 1974 que le gouvernement était disposé à continuer le partage quand les provinces décident d'établir des programmes fondés sur la disponibilité universelle de la prestation. Une mesure en ce sens est censée être présentée au cours de la présente session pour autoriser un partage de ce genre avec les provinces de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta qui ont établi jusqu'ici des programmes universels de soins infirmiers à domicile.

LES TRANSPORTS—LE PROJET DE MODIFICATIONS PAR L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES DES CRITÈRES POUR L'OBTENTION DES CERTIFICATS—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame l'Orateur, le 2 octobre dernier le ministre des Transports (M. Marchand) qui a eu l'obligeance de demeurer ici ce soir et je l'en remercie—lorsque je lui ai demandé quand serait publié le rapport Desjardins qu'il a lui-même demandé en vertu de l'article 14(5) de la loi sur le pilotage, répondait: «. . . dès que nous aurons complété l'étude du document.»

Ce n'est que juste, madame l'Orateur, mais tandis que cette étude se poursuit, il y a d'autres questions que le ministre, j'espère, prendra en délibéré en vue d'y répondre.

D'abord et avant tout, pourquoi le gouvernement dans sa sagesse a-t-il conféré à l'Administration de pilotage le plein pouvoir de réglementer la délivrance de certificats de pilotage. Si on va jusqu'au bout du raisonnement, cela n'a pas plus de sens que de concevoir un parachute qui doit s'ouvrir au moment de toucher le sol.

Sans vouloir aucunement blâmer l'Administration de pilotage, qui, après tout, va naturellement faire de son mieux pour étendre son influence, il ne faut pas oublier que les administrations de pilotage au pays établissent les normes d'examen, font subir les examens et exercent un contrôle complet et total sur la délivrance des certificats. Il est évident et élémentaire que l'Administration de pilotage n'a aucun intérêt à délivrer des certificats de pilotage, vu que chaque certificat représente une réduction du revenu des pilotes en cause. Je demande donc au ministre de changer cette situation assez extraordinaire en apportant les modifications statutaires nécessaires.

● (2220)

Voici l'autre question que j'ai à poser: pourquoi l'Administration de pilotage a-t-elle pris la décision de modifier les critères de délivrance des certificats de pilotage? Était-ce une compensation, un mobile ou une des raisons invoquées pour régler son conflit ouvrier le printemps dernier? J'espère que non parce qu'une telle idée aurait des incidences cyniques.

Pour pousser encore plus loin ce raisonnement qui, je l'espère, est faux, se pourrait-il que les conditions inusitées énoncées implicitement dans l'enquête Desjardin soient conçues pour accélérer l'acceptation de la modification? Si je dis cela, c'est parce que deux des conditions sont assez inusitées. Par exemple, la deuxième condition stipule:

L'enquête ne sera pas soumise aux règles habituelles de la preuve et les témoignagnes ne seront pas nécessairement déposés sous serment.

En tant qu'avocat, je trouve cela étrange. La troisième condition précise que:

L'enquête ne sera pas faite par le truchement d'audiences publiques mais, au contraire, l'enquêteur examinera les personnes qui, à son avis sont réputées posséder des preuves pertinentes au sujet, qui doivent être examinées dans l'intérêt public.

Un autre point important a trait à l'opinion écrite de M. W. R. Lederman, professeur de droit à l'université Queen's. Il a la réputation au pays d'un expert en droit constitutionnel. A son avis cette proposition va à l'encontre de la constitution.

Permettez que je pose aussi cette question. Le changement proposé contribue-t-il sensiblement à améliorer la sécurité, l'efficacité ou l'économie du transport maritime? Plus tôt ces questions et d'autres recevront une réponse, mieux ce sera pour tous les intéressés.

Je tiens à ce que l'Administration de pilotage des Laurentides fasse du bon travail. J'étais de ceux qui ont appuyé leur demande de parité avec leurs confrères de la côte ouest membres de l'Administration de pilotage de la côte du Pacifique lorsqu'ils ont connu des difficultés dans leurs négociations syndicales le printemps dernier. L'enjeu est important; les droits d'autres personnes et l'efficacité de notre système de transport sont en cause. La détermination de ces droits peut dépendre du rapport Desjardins.

J'exhorte le ministre, en raison de l'importance de cette question, à commencer cette nouvelle session parlementaire sur une note constructive. Qu'il nous présente ce rapport promptement et qu'il s'en occupe.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur le président, cela est un peu malheureux, mais pas autant que je voudrais l'indiquer, puisque nous aurons sans doute l'occasion de débattre de nouveau l'important sujet de l'utilisation de la langue dans le domaine de la navigation, dans la région laurentienne du Saint-Laurent. A mon avis, la question qui est posée est importante.

[*Traduction*]

C'est une question dont je ne veux pas minimiser l'importance. Dommage que je doive l'aborder dans les quelques minutes dont je dispose! J'espère avoir une autre occasion d'engager plus longuement la discussion sur le sujet.

A mon avis, le principal, c'est la sécurité. Nous ne parlons pas du problème de la langue. L'essentiel, c'est la sécurité. C'est ce dont M. Desjardins traite longuement dans son rapport; il faut le lire et l'étudier.

On parle évidemment beaucoup de langues sur notre globe: le chinois, le russe, l'anglais, le français, l'espagnol . . .

M. Paproski: Et l'ukrainien.

M. Marchand (Langelier): Oui, et l'ukrainien. Il est question de navigation. Nous n'entamons pas une discussion sur la loi sur les langues officielles au Canada. Je ne voudrais pas fausser la discussion en disant que le député essaie de remettre ce sujet sur le tapis.

M. MacKay: Je n'en ai jamais parlé.

M. Marchand (Langelier): Non, j'en suis certain. Je veux tout simplement m'assurer qu'il ne le fera pas. En fait, la sécurité c'est important. C'est ce que disait M. Desjardins.

Je ne connais pas personnellement M. Desjardins. Je sais qu'il a écrit son rapport en anglais. On me dit qu'il connaît mieux l'anglais que le français. Je ne le lui reproche pas, car nombreux sont ceux en Amérique du Nord qui connaissent mieux l'anglais que le français. Cela n'a rien d'extraordinaire. Je signale cela, parce que je suis certain que M. Desjardins n'est pas un fanatique qui veut imposer le français à tous. Certainement pas.

Nous devrons trouver l'occasion de discuter très objectivement son opinion quand les témoins auront été entendus. Il ne croit nullement que la sécurité soit un jeu. C'est ce que nous devons étudier.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais le temps qui lui était alloué est écoulé.

[*Traduction*]

M. Marchand (Langelier): Je crois avoir exposé le problème.

[*Français*]

J'espère que nous pourrons en discuter. Je crois qu'il valait la peine de soulever ce problème ce soir. Il n'a pas été soulevé d'une façon mesquine. Je crois plutôt qu'il l'a été parce qu'il s'agit d'un problème important pour les pilotes du Saint-Laurent, de même que pour les autres pilotes, et j'espère qu'on trouvera une occasion pour déterminer vraiment si c'est la solution la meilleure pour les Canadiens.

Ajournement

[*Traduction*]

LA RECHERCHE—LE BESOIN DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DOMAINE MÉDICAL—L'EXODE DES RECHERCHISTES ATTRIBUABLE AU MANQUE DE FONDS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame l'Orateur, la question que je soulève pendant le débat sur la motion d'ajournement ce soir en est une d'importance et d'urgence croissante. Je remercie le ministre pour le ton de sa réponse quand je lui ai demandé hier s'il avait pu trouver un montant additionnel de 2.5 millions de dollars pour le Conseil de recherche médicale depuis qu'il s'est engagé à tenter de le faire plus tôt cette année. Cependant, je veux aussi dire combien j'étais déçue du contenu de sa réponse à l'effet que ses efforts n'avaient connu aucun succès.

Le montant dont je parle, soit 2.5 millions de dollars, n'est pas tellement exorbitant quand on sait que le budget total du ministère est de presque 5 milliards de dollars; mais c'est un montant absolument nécessaire non seulement pour les besoins de notre communauté scientifique, mais aussi pour permettre d'établir les normes futures des services de santé auxquels auront droit tous les Canadiens.

Plus tôt cette année, il y a eu des débats importants en comité et d'après le témoignage d'experts il se fait sentir un besoin pressant de crédits additionnels dans le domaine de la recherche médicale. On disait alors, et je cite:

> Puisque la santé d'une nation est le fondement de son bien-être économique, les mesures concernant la science biomédicale devraient intéresser chaque citoyen. Avant que la situation ne devienne irrémédiable on devrait reconnaître l'état de crise qui existe au sein d'un petit secteur du gouvernement et qui peut avoir des retentissements importants dans notre pays.

On a demandé d'abandonner la règle de l'alternance des vaches grasses et des vaches maigres en ce qui concerne la recherche au Canada. Les économistes s'accordent à dire que toute industrie viable consacre environ 4.5 p. 100 de son budget à la recherche de base et à l'étude des marchés. On ne demande même pas que soient consacrés 2 p. 100 du budget de l'industrie aux sciences biomédicales, on ne fait qu'essayer d'éviter que leur part ne soit davantage réduite.

La décision du gouvernement d'augmenter à peine le budget de l'année dernière du Conseil de recherches médicales, et sa décision ultérieure de maintenir le budget de cette année au niveau de l'année dernière ont non seulement contribué à priver la recherche médicale d'une hausse normale de fonds, mais elles ont assujetti les fonds actuels à une grave érosion par suite de l'inflation dont le taux est supérieur à 10 p. 100. La situation du printemps dernier, tenue pour critique par un grand nombre de Canadiens inquiets, s'est détériorée sans cesse d'avantage ces derniers mois.

En juin dernier, un communiqué conjoint de la Clinical Society for Clinical Investigation, de la Canadian Federation of Biological Societies, et de l'Association des facultés de médecine du Canada signalait ce qui suit, et je cite:

● (2230)

> Dans certaines écoles de médecine, les programmes de recherche dans les services cliniques sont coupés ou complètement abandonnés parce que, faute de l'appui du Conseil, les sources de financement font défaut. Des chercheurs doués sont dissuadés de faire carrière dans la recherche, et la poursuite des travaux de recherche par les scientifiques œuvrant dans le champ médical est menacée.

De nombreuses personnes m'ont depuis approchée pour me faire remarquer que certains projets de recherche risquaient d'être interrompus à cause de l'inflation galopante

qui rend impossible d'absorber les coûts accrus même avec les fonds débloqués plus tôt cette année.

Le Conseil de la recherche médicale a récemment annoncé qu'il ne possède pas les fonds nécessaires pour appuyer les travaux de création d'un pancréas artificiel, travail qui pourrait bénéficier à des milliers de diabétiques canadiens.

Le plus grave désastre qu'entraînerait la contribution parcimonieuse du gouvernement à la recherche médicale réside dans ses répercussions auprès des jeunes diplômés qui songent à faire carrière dans la recherche. L'an dernier, seulement un pour cent des diplômés d'une de nos grandes écoles de médecine se destinaient à la recherche biomédicale et à l'enseignement, comparativement à 10 p. 100 en 1969. La diminution effarante du recrutement dans le domaine de la recherche médicale est facile à comprendre, vu l'avenir incertain de la recherche médicale, mais elle pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les générations canadiennes à venir.

Je supplie le ministre et ses collègues de supprimer les contraintes imposées à la recherche médicale au début de l'année, et de veiller à ce que les prochains budgets assurent à la recherche une valeur constante, un pourcentage réaliste et garanti de l'ensemble des fonds destinés à la santé.

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le 7 octobre, madame l'Orateur, en réponse à une question du député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a cherché à savoir si une enquête du genre de celle dont parlait le député avait été effectuée.

Renseignements pris, il n'a pas été entrepris à notre connaissance d'étude sur le nombre de scientifiques spécialisés en médecine qui ont quitté le pays pour poursuivre leurs travaux à l'étranger.

Même si le nombre en était connu, il serait bien sûr difficile d'établir les raisons de leur départ. Par ailleurs, et pour dresser un bilan, il y aurait lieu de connaître le nombre et les motifs de ceux qui sont venus au Canada. Pour ma part, je ne pense pas qu'un nombre important de scientifiques spécialisés en médecine aient quitté le pays avec la conviction que leurs travaux seraient mieux subventionnés à l'étranger et pour lesquels c'était là la principale raison de partir. Mais comme je viens de le dire, il ne semble pas qu'on ait vraiment cherché à en établir le nombre, ou qu'on dispose de moyens pratiques pour déterminer les raisons de leur départ.

En conclusion, madame l'Orateur, je rappelle que le ministre s'est engagé à récupérer les sommes qui restent des programmes actuels de son ministère afin de les affecter au Conseil de recherches médicales avant la fin de l'année financière.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—DEMANDE D'EXPLICATION MINISTÉRIELLE AU SUJET DU CONTINGENTEMENT DES EXPORTATIONS VERS LES É.-U.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné d'une part, la récente déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) selon laquelle le Canada envisage de réglementer les exportations d'œufs aux États-Unis dans l'éventualité où ils viendraient à manquer sur le marché canadien. Cette déclaration semble avoir été formulée sans qu'il y ait eu de consultations préalables et sans qu'elle ait été ratifiée par une décision du Cabinet; d'autre part, elle invite en quelque sorte les États-Unis à recourir à des sanctions économiques. Je propose donc, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp), la motion suivante:

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Agriculture à faire une déclaration immédiatement à l'appel des motions pour jeter la lumière sur cette décision politique improvisée qu'il a annoncée en terre étrangère.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Puisqu'elle a été formulée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, elle ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne saurait être mise en délibération.

* * *

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—LE TRANSFERT DE LA PRODUCTION AUX É.-U.—LES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. La question de nécessité urgente et pressante est la révélation que la United Aircraft Corporation, bénéficiaire d'une assistance fédérale s'élevant à environ 71 millions depuis quelques années a récemment transféré aux États-Unis 40 p. 100 de sa production qui au départ devait se faire au Canada et se propose d'en transférer encore 35 p. 100 l'an prochain. Comme il est clair que cette façon d'agir viole les accords de la compagnie avec le gouvernement fédéral, je propose donc appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

● (1410)

Que la Chambre charge le ministre de l'Industrie et du Commerce de faire le plus tôt possible à la Chambre une déclaration détaillée exposant les obligations légales de la United Aircraft à cet égard et fournissant des précisions sur son exploitation future au Canada.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Comme elle est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut pas être débattue sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LES RAISONS DE LA BAISSE DU TAUX D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Il s'agit de la diminution du nombre d'emplois au Canada ainsi que de l'augmentation du chômage. Je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit formé pour analyser les causes principales qui ont contribué à la diminution du nombre d'emplois au Canada.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'invoque le Règlement, en vertu de l'article 28.

Je suis toujours étonné de constater qu'on est chatouilleux sur l'application de certains articles du Règlement, et qu'on passe outre à d'autres. L'article 28 du Règlement se lit comme suit:

Tout député qui désire obtenir la parole doit se lever de sa place, la tête découverte, et s'adresser à l'Orateur en le désignant par son titre.

Monsieur l'Orateur, je crois comprendre qu'en vertu de ce Règlement, lorsqu'un député demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion en vertu de l'article 43, l'article 28 s'applique comme dans

Chemins de fer

d'autres circonstances. Si un député s'y oppose, il devrait se lever de son siège, en s'adressant à l'Orateur et en le désignant pas son titre.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que tous les députés seraient heureux de savoir, s'il n'y a pas consentement unanime, quels députés s'opposent. Alors, je demande respectueusement à la présidence que, s'il y a lieu, l'article 28 du Règlement soit dorénavant appliqué, même lorsqu'une motion est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député de Bellechasse d'avoir soulevé cette question bien intéressante, mais c'est l'habitude de la Chambre, depuis longtemps, de trouver si le consentement unanime existe en le demandant aux députés, et s'il y a seulement une voix qui dit non, il est décidé qu'il n'y a pas consentement unanime. Mais la question est très intéressante, et je vais l'examiner à l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'ÉTAT DES VOIES FERRÉES ET LE TRANSPORT DE PÉTROLE EN CAS D'URGENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de pouvoir présenter une motion sur une question urgente et d'une nécessité pressante. En raison de la détérioration d'une grande partie de la superstructure des voies ferrées du pays et de l'annonce, dans le troisième rapport du Comité des transports par chemin de fer de la CCT, d'une réduction éventuelle tant du poids que de la hauteur des chargements, et étant donné que le bill C-236, concernant les approvisionnements en énergie en périodes d'urgence nationale, autorise l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie à prier la CCT de donner ordre aux sociétés de chemin de fer de transporter le pétrole en cas d'urgence, je propose, appuyé par le député de Central Nova:

Que le ministre des Transports fasse à la première occasion une déclaration à l'appel des motions exposant les moyens particuliers dont disposent les sociétés ferroviaires canadiennes pour répondre au genre de situations d'urgence prévues par le bill C-236, et faisant connaître à la Chambre et au pays les mesures que prend actuellement le gouvernement, en collaboration avec les sociétés ferroviaires, pour remédier à la détérioration du réseau ferroviaire du pays.

Lorsque vous mettrez la question aux voix, monsieur L'Orateur, je n'insisterai pas sur l'observation stricte du Règlement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement. Étant donné que cette motion demande au ministre de faire à la première occasion une déclaration à l'appel des motions, j'ai quelques réserves très sérieuses quant à l'urgence et la nécessité pressante de cette question. Mais pour l'instant, je suis disposé à accorder au député le bénéfice du doute et à demander s'il y a consentement unanime, puisque la motion est proposée en conformité de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime à mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. Lambert (Bellechasse).]

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

LA LOI SUR LE FONDS DE BIENFAISANCE DE L'ARMÉE

MODIFICATION AUTORISANT LA COMMISSION À GÉRER D'AUTRES FONDS

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le bill C-17, tendant à modifier la loi sur le fonds de bienfaisance de l'Armée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE COMPTE DE REMPLACEMENT DES BIENS ENDOMMAGÉS PAR L'INCENDIE

MODIFICATION PRÉVOYANT L'EXTENSION DE L'APPLICATION DE LA LOI

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill C-18, intitulé «Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

MESURE PRÉVOYANT DES PAIEMENTS POUR LE BLÉ PRODUIT ET VENDU AU CANADA POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-19, tendant à prévoir des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA STIMULATION DE LA CONSTRUCTION ET LA RÉDUCTION DES COÛTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le très honorable premier ministre. Elle a trait à la baisse alarmante du nombre des mises en chantier, celles-ci ayant accusée une baisse de 35 p. 100 en septembre dans le secteur urbain. J'adresse la question au premier ministre vu l'importance de ses effets directs sur la population par le coût du logement et le chômage. Le gouvernement compte-t-il prendre des mesures efficaces pour neutraliser cette baisse

et pour intensifier la construction résidentielle au pays et éviter les conséquences pénibles du ralentissement actuel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a déjà commenté les programmes actuellement en vigueur. Le gouvernement étudie sérieusement cette question importante. S'il y a des déclarations à faire, on les fera de la manière habituelle.

● (1420)

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, comme le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a parlé de nouvelles initiatives gouvernementales qui ont eu un effet négligeable sur la construction domiciliaire, ce que démontre la baisse consternante du nombre de mises en chantier, je demande au premier ministre si son gouvernement a une politique pour diminuer le taux d'inflation et le prix des logements et s'il a quelque plan d'action pour faire augmenter le nombre de mises en chantier.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète que le ministre compétent a indiqué, dans ses observations, le plan d'action du gouvernement. Cette baisse des mises en chantier comporte des aspects sur lesquels nous ne pouvons agir qu'indirectement. La hausse du prix des terrains et le manque de terrains viabilisés sont des problèmes que nous avons abordés dans le discours du trône; de toute façon, quoi que nous fassions, il faut que tous les niveaux de gouvernement agissent et collaborent.

M. Stanfield: Faut-il en déduire que le gouvernement entend rester sur ses positions, en se disant: il n'y a rien d'autre à faire, il est bien dommage que le nombre de mises en chantier diminue mais on n'y peut rien?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

LA PROMESSE DU VERSEMENT DE $500 AUX ACHETEURS D'UNE NOUVELLE MAISON—LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, pendant la campagne électorale, le premier ministre et bien des gens de son parti ont promis $500 aux acheteurs de nouvelles maisons. J'aimerais savoir quand cette promesse sera tenue et s'il y aura effet rétroactif à la date de cette promesse, car bien des jeunes ont beaucoup de peine de nos jours à devenir propriétaires, et certains ont pu être encouragés à donner au premier ministre l'appui qu'il a obtenu.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de donner d'effet rétroactif à aucune des mesures qui n'ont pas encore été annoncées. Que certaines dispositions n'aient pas été prises à l'époque, la responsabilité en retombe surtout sur l'opposition qui a renversé le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le gouvernement se propose de tenir ses promesses électorales au cours de cette législature, comme je l'ai dit le premier jour à la Chambre, je pense.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le premier ministre, il impute à l'opposition le fait que cette promesse préélectorale n'a pas été tenue. S'il ne s'agit pas de propagande électorale et si le programme promis par le premier ministre et les membres de son parti est sincère (cela n'a donc rien à voir avec nous), il dira certainement à la Chambre d'une façon claire et précise quand il sera appliqué. Si on ne l'applique pas, c'est qu'il s'est rendu coupable de propagande électorale.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà répondu: les divers programmes annoncés avant ou pendant la campagne électorale seront mis en œuvre au cours de la législature actuelle.

DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA STIMULATION DE LA CONSTRUCTION

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, étant donné la grave pénurie de logements, si les fonds du Programme d'aide à l'acquisition d'une maison et ceux des logements publics sont épuisés, le gouvernement augmentera-t-il la mise de fonds de ces programmes pour atténuer la crise du logement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question est à l'étude, monsieur l'Orateur.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, étant donné la grave crise du logement et le taux de chômage qui sévit dans les industries du bois et des produits forestiers, surtout au Québec et en Colombie-Britannique, le gouvernement augmentera-t-il les fonds consacrés au logement afin d'atténuer la crise et de réduire le chômage?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député comprendra que la crise dans l'industrie du bois découle surtout de l'affaiblissement économique des marchés où sont destinés les matériaux. Comme les deux-tiers de notre production est vendue à l'étranger, l'affaiblissement des marchés a rendu plus difficiles les exportations. Quant au tiers vendu au Canada, un tiers seulement est destiné à la construction domiciliaire.

* * *

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA NOMINATION DE M. PAUL MARTIN À LONDRES—L'ABANDON PROBABLE DU TITRE DE «HAUT COMMISSAIRE»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais savoir s'il y a un fondement à la déclaration de ce matin, selon laquelle l'honorable Paul Martin, député renommé et respecté pendant tant d'années . . .

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: . . . doit aller à Londres à titre d'ambassadeur au lieu de haut commissaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Diefenbaker: Les membres du Commonwealth ont-ils parlé de remplacer le titre de haut-commissaire par celui d'ambassadeur?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. L'honorable député peut avoir l'assurance qu'en tant que membre en règle de la Société royale du Canada, je n'en aurais jamais eu l'intention.

* * *

LES POSTES

LE RETRAIT DE L'ADJECTIF «ROYALE» DES PANNEAUX DE CAMIONNETTES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, à titre de membre de la Société royale, puis-je demander au premier ministre comment il se fait que l'adjectif «royale» a été supprimé de la «Poste royale» par son gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement, dans cet échange privé, faire remarquer à l'honorable député que je suis membre de mon plein droit de la Société royale, tandis qu'il est membre d'office. Cependant, même s'il n'est que membre honoraire, je voudrais quand même lui répondre courtoisement et lui rappeler que c'est son gouvernement à lui qui a commencé à retirer les étiquettes «Elizabeth II» des boîtes aux lettres. C'est de son gouvernement que vient la décision.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège . . .

M. l'Orateur: Cet échange de vues est fort intéressant mais d'autres députés voudraient, eux aussi, poser des questions. Toutefois, je permets au très honorable représentant de poser une autre question supplémentaire.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, même si le premier ministre est très fier d'être membre de la Société royale du Canada alors que je suis membre honoraire, je lui dis tout simplement que je partage cet honneur avec MM. Pearson et King. Pour ce qui est de sa déclaration et de la manière dont il a dégradé les relations de la royauté avec le Canada, je lui dis que sa déclaration selon laquelle tout changement de ce genre est l'œuvre de mon gouvernement est absolument fausse et il le sait pertinemment.

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—LA PRISE DE CONNAISSANCE PAR LE GOUVERNEMENT DU TRANSFERT DE PRODUCTION AUX É.-U.—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice relativement aux activités, à Montréal, de la United Aircraft Corporation, dont les relations avec l'administration fédérale auraient fait l'object d'une enquête de la part des services du ministre. Étant donné que cette société a reçu plus de 70 millions de dollars du Trésor fédéral au cours des dernières années, le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle époque ses services ou ceux du ministre de l'Industrie et du Commerce ont appris qu'elle avait confié à l'usine américaine plus de 40 p. 100 des travaux normalement exécutés à Montréal? Le ministre peut-il dire à quel moment le gouvernement l'a appris, et ce qu'il a fait à cet égard?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est là une question qu'il vaudrait mieux adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a été question d'une intervention de mes services, mais c'est à ce ministère-là qu'il revient essentiellement de régler le problème.

• (1430)

UNITED AIRCRAFT—LES OBLIGATIONS CONTRACTÉES PAR L'ENTREPRISE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): En l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, j'aimerais poser une question au premier ministre qui a traité du sujet l'autre jour. Peut-il assurer à la Chambre que l'engagement authentique pris par la United Aircraft Corporation, qui doit entre autres assurer de l'emploi dans la région de Montréal, une des conditions pour obtenir tout l'argent du gouvernement fédéral, sera respecté? Non seulement s'attend-on à une réponse affirmative de la part du premier ministre mais s'engagerait-il au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce à faire une déclaration à la Chambre cette semaine sur cette question importante?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le ministre est à Toronto où il attend, au nom du gouvernement du Canada, l'arrivée d'Équipe Canada qui a manifesté un excellent esprit dans les parties disputées à l'étranger. Il étudie cette question qui a déjà fait l'objet de discussions. S'il a quelque déclaration à faire, je suis certain qu'il la fera à la Chambre.

UNITED AIRCRAFT—L'OPPORTUNITÉ DE LA NATIONALISATION DE L'ENTREPRISE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire. Le premier ministre est-il maintenant en mesure, après plusieurs jours de réflexion, de dire à la Chambre si son gouvernement a décidé de nationaliser cette entreprise?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je crois que le chef du NPD doit avoir entendu la réponse que j'ai donnée à ce sujet il y a quelques jours.

M. Broadbent: C'est pourquoi je l'ai posée de nouveau.

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

LE SUCRE—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE—LA MISE EN PRATIQUE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais, comme il est absent, je la poserai au ministre des Finances. Comme le prix du sucre a augmenté de plus de 200 p. 100 au cours des 12 derniers mois, ce qui a entraîné une augmentation très appréciable du prix de bien des produits alimentaires canadiens, le gouvernement a-t-il adopté les propositions formulées par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires en juillet dernier selon lesquelles il faudrait immédiatement réduire le prix du sucre en entamant des négociations en vue de diminuer les droits sur le sucre importé de pays non membres du Commonwealth, en supprimant le tarif de préférence britannique sur le sucre, en négociant des réductions tarifaires sur le sucre importé de pays jouissant du statut de nation la plus favorisée et, enfin, de permettre au Canada d'importer du sucre non raffiné d'autres sources comme le Brésil et Cuba? Si ces propositions n'ont pas été adoptées, quand le seront-elles?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Il y a aussi un rapport de la Commission du tarif sur la question, et les deux sujets seront étudiés ensemble.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DEMANDE DU QUÉBEC D'ÊTRE INDEMNISÉ PARCE QU'IL N'UTILISE PAS LA GRC—ON PROPOSE L'AUGMENTATION DES FRAIS POUR LES AUTRES PROVINCES

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Il est sans doute au courant des lettres envoyées par l'honorable ministre de la Justice du Québec au gouvernement fédéral au sujet du refus d'utiliser la Gendarmerie royale du Canada aux fins de la sécurité provinciale, parce que le Québec est doté de sa propre sûreté. Quand le ministre de la Justice du Québec a demandé une compensation, le gouvernement fédéral a dit non. Est-ce que celui-ci étudie actuellement la possibilité d'indemniser la province de Québec pour le refus du gouvernement fédéral de permettre au Québec d'utiliser la Gendarmerie royale dans la province, et de favoriser par le fait même la sécurité du Québec ou l'utilisation des agents québécois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je dois rappeler au député qu'il sait certainement que les forces policières fédérales sont utilisées dans la province de Québec pour un très grand nombre de fins très utiles. Là où il y a une distinction, monsieur le président, c'est que deux provinces, le Québec et l'Ontario, ont également créé des forces policières provinciales. Le gouvernement fédéral a considéré la requête de la province de Québec et nous l'avons étudiée en détail. Le solliciteur général a d'ailleurs répondu à la lettre du ministre de la Justice du Québec. Je crois que la teneur de cette lettre a été rendue publique, sinon je vais voir à ce que l'argumentation en soit connue du député qui, je suis sûr, décidera que le gouvernement fédéral a pris la seule décision opportune possible en cette matière.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Est-il actuellement question au sein du Cabinet de charger davantage les provinces qui utilisent la Gendarmerie royale au lieu d'indemniser le Québec et l'Ontario parce qu'ils n'utilisent pas la Gendarmerie royale du Canada? Je comprends que le premier ministre affirme que nous utilisons la Gendarmerie royale, mais pas comme cela se fait en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba et dans l'Est du Canada, où la Sûreté provinciale sert même de sûreté municipale dans certains cas, alors qu'on porte au compte de ces provinces les dépenses encourues par l'utilisation de la Gendarmerie royale. C'est sur ce point que les gouvernements du Québec et de l'Ontario demandent au gouvernement fédéral d'indemniser les deux provinces pour la non-utilisation à l'échelle provinciale, de la Gendarmerie royale du Canada. Est-ce que le gouvernement fédéral a l'intention d'indemniser ces deux provinces?

M. Trudeau: En ce qui a trait à la fin de la question, monsieur le président, je crois y avoir déjà répondu. Au sujet de la première partie de la question, ces contrats avec les gouvernements provinciaux sont renouvelés périodiquement. Chaque fois qu'on les renouvelle, le montant d'indemnisation, le montant qui est payé par la province pour l'utilisation de la GRC et celui qui est payé par le gouvernement fédéral, sont des questions sujettes à négociation. Toutes les provinces qui veulent participer à ces discussions, y compris le Québec, sont libres de le faire. Mais je ne sache pas qu'une province qui ne veut pas signer un tel contrat avec le gouvernement fédéral soit bienvenue de suggérer que le gouvernement exige trop ou trop peu des autres provinces.

* * *

LES PORTS

L'AMÉNAGEMENT PROJETÉ D'UN PORT EN EAU PROFONDE À GROS-CACOUNA—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que le gouvernement a manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard de la construction d'un port en eau profonde depuis fort longtemps, et que des résidents de la région de Gros-Cacouna, et les Québécois en général attendent avec impatience le rapport des études faites à ce sujet, j'aimerais savoir si le ministre est en mesure de dire si ce projet pourrait toujours être réalisé, ou si le gouvernement a choisi un autre emplacement pour réaliser ce projet?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur le président, j'ai aussi hâte que l'honorable député de recevoir le rapport qu'on doit présenter sur les nouvelles structures portuaires au Canada. A ce moment-là, je pourrai sans doute répondre d'une façon plus précise à la requête qui nous est faite.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

De façon très précise, j'aimerais demander au ministre s'il considère que la construction d'un port à Gros-Cacouna demeure toujours une possibilité?

M. Marchand (Langelier): L'emplacement de Gros-Cacouna est toujours là, comme ceux de Sept-Îles et de

Port-Cartier, de Québec, et plusieurs autres endroits d'ailleurs.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

DEMANDE D'AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES CITOYENS ÂGÉS—LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE DU BOIS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, mais comme il est absent, je la poserai au premier ministre. Étant donné qu'il y a actuellement 12,000 hommes sans emploi dans l'industrie du bois en Colombie-Britannique, le gouvernement est-il prêt, pour montrer sa compassion, à affecter des fonds à la construction de logements dans le cadre du programme d'aide aux citoyens âgés, ce qui contribuerait à résorber le chômage tout en fournissant des logements indispensables?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais réfléchir à la proposition du député.

* * *

LES FINANCES

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE QUANT AU RÉEXAMEN DES PROMESSES ÉLECTORALES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A la suite de l'échange entre le député de Calgary-Nord et le premier ministre, au cours duquel ce dernier a dit, si j'ai bien compris, que toutes les promesses faites pendant la campagne électorale seraient tenues, et étant donné que le ministre des Finances, dans son discours prononcé à Vancouver, a exprimé son inquiétude et déclaré que ces promesses devraient être réexaminées, devons-nous comprendre que le ministre des Finances a été réprimandé pour son attitude?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas entretenu récemment de cette question avec le premier ministre, mais je ne le crois pas. J'aimerais dire par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a dit que les promesses électorales qui doivent être tenues le seront au cours de la présente législature.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est exactement ce que j'ai dit en d'autres termes: les engagements pris par le parti actuellement au pouvoir dans notre pays devraient être mis en œuvre dans la mesure où la situation économique le permet.

M. Alexander: Le ministre veut-il dire qu'il renonce à toute réévaluation des promesses électorales? Ne pense-t-il pas qu'elles sont encore importantes? Ou n'était-ce alors qu'une réclame tapageuse et une attitude prestigieuse, grâce auxquelles il compte obtenir le leadership?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il n'est nullement question de boniment. Si les priorités, y compris les engagements pris par le parti pendant les élections, sont bien agencées, elles pourront toutes être développées et mises en œuvre dans les limites de capacité du pays, sans qu'il y ait de répercussions exagérées sur l'économie.

* * *

● (1440)

L'AGRICULTURE

LE LAIT—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE QUANT À LA SUBVENTION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné la dernière augmentation de 2 p. 100 de l'indice des produits laitiers, le ministre est-il disposé à suivre les recommandations de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et à proroger la subvention sur le lait, étant donné son importance, à titre d'élément essentiel dont il ne faudrait pas se passer à cause de l'augmentation des prix.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas changé de position sur les subventions concernant les prix. Il s'agit de subvention à la consommation.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question. Si le ministre n'est pas disposé à suivre les recommandations de la Commission, peut-il nous dire pourquoi le gouvernement proroge le mandat de la Commission d'une autre année aux frais du contribuable canadien?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, vous devez vous souvenir que, lorsque le gouvernement a abordé la question de la subvention à la consommation de 5 cents la pinte, il l'a fait sans les recommandations de la Commission. Nous avons déclaré à l'époque que cette subvention ne serait valable que pour une année, en attendant le lancement d'autres programmes. Si vous voulez parler d'autres produits, vous pourriez aussi bien parler du sucre, dont le prix a monté de 17.6 p. 100 en un mois.

Des voix: Règlement.

* * *

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

LES PROPOS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE AU SUJET DE L'INFLATION ET DE LA HAUSSE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma deuxième question s'adresse au premier ministre; ce qui m'amène à la poser, c'est l'autre augmentation extraordinaire du prix des produits alimentaires dans l'indice des prix à la consommation et, également, l'augmentation de l'indice des prix de gros. Le ministre de l'Agriculture exposait-il hier, aux États-Unis, la politique du gouvernement lorsqu'il déclarait que l'augmentation du prix des aliments n'était pas de nature inflationniste?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu la déclaration du ministre de l'Agriculture. Je le ferai. Mais je suis sûr qu'elle n'est pas sans valeur.

[*Français*]

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES DE 1976—LE REFUS DE CERTAINES BANQUES D'ACCEPTER AU COURS LÉGAL LA MONNAIE OLYMPIQUE

M. Claude-André Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes, responsable de l'administration du programme de commercialisation de la monnaie olympique, au Canada et à l'étranger.

Étant donné que le paragraphe (1) des articles 3 et 4 de la Loi concernant les Jeux olympiques de 1976, chapitre 31 des Statuts du Canada de 1973, prévoit que ces pièces ont une valeur libératoire au Canada pour une somme ne dépassant pas $20, le ministre peut-il expliquer le fait que certaines banques, agissant selon les directives précises de la Banque du Canada, refusent d'honorer ces pièces?

Si ces directives existent, est-ce que le ministre a l'intention de donner des instructions à la Banque du Canada afin de corriger cette irrégularité, qui pourrait créer un climat de non-confiance chez les numismates du monde entier, et chez les contribuables canadiens en général?

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la question renfermait tant de détails qu'il serait peut-être préférable de la porter au *Feuilleton*. Je m'entretiendrai en privé avec le député à ce sujet après la période des questions afin d'établir si son accusation est fondée.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE L'ÉRABLE—ON DEMANDE DES SUBVENTIONS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que les producteurs de produits de l'érable éprouvent des difficultés à obtenir des revenus raisonnables pour leur production du printemps 1974, je demande au ministre s'il a reçu des demandes d'aide financière de la part des producteurs ou de leur association et, dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre pour aider cette catégorie de producteurs?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il y a eu entente avec eux et les premiers paiements leur seront versés.

[*Français*]

L'ANNONCE D'UN ACCORD PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire. Compte tenu de la réponse du ministre à l'effet qu'un accord a été conclu, puis-je lui demander si la teneur de cet accord sera connue sous peu des députés, très prochainement, afin que l'on puisse en informer les producteurs en temps opportun.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, mon secrétaire parlementaire et mes fonctionnaires ont négocié la majeure partie de la convention avec les producteurs de sucre d'érable. Il n'y a rien de secret là-dedans. Même si la nouvelle n'a pas été publiée jusqu'ici, soyez certain qu'elle le sera.

L'ÉLEVAGE DES VEAUX—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES DE VACHES

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Malgré le mal qu'il a dû se donner pour répondre récemment aux questions concernant les œufs, peut-il faire savoir à la Chambre si l'on a réfléchi à la situation des éleveurs canadiens qui tiennent des vaches et élèvent les veaux, si l'on s'occupe de la question ou s'il existe un programme à leur intention, étant donné que les prix donnés aux éleveurs sont actuellement les plus bas des 20 dernières années?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit ici lundi, il y avait ce jour-là une rencontre entre responsables provinciaux et fédéraux. Nous n'avons pas encore de rapport complet. Plusieurs suggestions auraient été présentées. J'ai reçu un rapport préliminaire, mais pas de propositions concrètes sur la solution à adopter. Tous sont d'accord sur la nécessité d'agir.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DU TRANSPORT DU PÉTROLE ALASKIEN VIA LE CANADA

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu les commentaires faits hier par l'ambassadeur des États-Unis, M. Eberle, à propos de la possibilité de transporter le pétrole de l'Alaska en territoire canadien, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement est en pourparlers ou songe à entamer des pourparlers de ce genre avec les représentants officiels des États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les commentaires auquels mon honorable ami fait allusion n'ont pas été faits au cours de la conversation que les ministres canadiens ont eue avec l'ambassadeur. La question n'a pas été soulevée dans ces termes.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il informer la Chambre s'il est au courant d'une politique des États-Unis tendant à effectuer le transport du pétrole de l'Alaska aux États-Unis via le Canada?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien de précis, sauf qu'il a été convenu, à la suite de la conversation d'hier, qu'en vue d'éclaircir certains commentaires de nature générale faits au cours d'une rencontre relativement brève, les représentants officiels du Canada et des États-Unis tiendront une réunion où cette question pourrait être examinée.

Questions orales

LES FINANCES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES DE STIMULATION DE L'INDUSTRIE DU BOIS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le prix de gros du bois d'œuvre est tombé d'environ $1 le mille pieds-planche par jour depuis le milieu de l'été, et que cette situation, avec la forte diminution du nombre de mises en chantier, a provoqué le licenciement de milliers de travailleurs—il est possible que 100,000 personnes soient licenciées en Colombie-Britannique seulement—le ministre a-t-il étudié ce grave problème? Dans l'affirmative, compte-t-il faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même, et surtout le ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que d'autres, examinent la situation due principalement à une régression des ventes de bois d'œuvre de Colombie-Britannique sur les marchés américain, japonais et britannique. Je ne tiens pas à faire une déclaration immédiatement. On étudie soigneusement la question.

M. Oberle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre envisage-t-il de délaisser la politique qu'il a annoncée antérieurement, à savoir l'élimination de la taxe de vente de 11 p. 100 afin de stimuler la construction domiciliaire au Canada, mesure qui relèverait l'industrie du bois?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que l'élimination de la taxe contribue à régler le problème immédiat, lequel découle d'un affaiblissement des marchés d'exportation de notre bois d'œuvre.

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ ET LA NOUVELLE POLITIQUE DÉFLATIONNISTE DES ÉTATS-UNIS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre des Finances a entendu comment le président des États-Unis compte combattre l'inflation, peut-il nous dire quand il présentera un budget ou s'il préfère attendre que les projets américains soient exposés davantage?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion d'écouter le discours du président des États-Unis devant le Congrès américain, mais nous avons obtenu par Telex la transcription complète du discours à mesure qu'il était prononcé. En outre, comme l'a mentionné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les ambassadeurs Eberle et Porter nous ont brossé oralement un tableau des mesures proposées, vers 18 h 15, soit à peine deux heures après le discours. Ce qui m'a surtout frappé, c'est le fait qu'une bonne partie des mesures recommandées par les économistes américains, dont certaines ont été acceptées par le président des États-Unis, comportent des politiques qui sont appliquées dans notre pays depuis 24 mois.

● (1450)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suppose que le ministre des Finances n'a pas compris la question. Puis-je savoir quand il va présenter le budget? Je sais qu'il voulait faire un bon discours.

[M. MacEachen.]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai voulu répondre à la question du député aussi bien que possible. Je compte revenir sur le sujet au cours de la journée. Cependant, le budget sera présenté avant le 15 novembre, sous réserve de conversations ultérieures avec mon collègue, le leader de la Chambre.

* * *

LES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ DE L'ADHÉSION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN

M. Bob Kaplan (York Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports si le gouvernement du Canada est disposé à s'unir aux gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario comme actionnaire d'une société de développement du transport urbain, afin que l'on accorde plus d'attention aux réseaux de transport de nos villes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie la question.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES FINANCES

LA DÉDUCTION FISCALE SUR LES INVESTISSEMENTS AUX É.-U.—L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS AU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Devant l'annonce d'une déduction fiscale sur les investissements aux États-Unis faite hier par le président Ford et devant le danger d'une sortie de capitaux canadiens vers les États-Unis, le ministre songe-t-il à annoncer un contrôle des devises étrangères dans les prochains jours?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est le genre de question à laquelle je répondrai comme ceci. Le député sait que je ne fais pas de commentaires sur les opérations à terme, les taux d'intérêt, les articles du commerce et les devises étrangères. Une étude préliminaire immédiate de la déclaration du président ne laisse pas présager que cette politique aura un effet considérable sur le marché canadien.

M. Nystrom: Étant donné le vif intérêt porté à la propriété étrangère dans notre pays le danger de voir, à la suite d'un dégrèvement de cette nature, les fonds retourner aux États-Unis, le ministre peut-il nous dire si son ministère a entrepris une étude poussée de la question. Dans l'affirmative, la déposera-t-il à la Chambre pour que tous les députés puissent l'étudier quand elle sera finie?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous faisons des études sur bon nombre de questions. J'essaie de renseigner la Chambre du mieux que je le peux en me conformant au Règlement. Cependant, en ce qui concerne la divulgation de ces renseignements, ils me sont évidemment donnés à titre confidentiel par la Fonction publique du Canada.

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA GARDE JOUR ET NUIT DANS LES TOURS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à poser au solliciteur général. J'en ai donné avis à son bureau. L'année dernière, le solliciteur a dit que les quatre tours du pénitencier de la Colombie-Britannique seraient occupées 24 heures sur 24 pour une question de sécurité. Cependant, ces tours sont vides entre minuit et huit heures du matin depuis des mois, peut-il dire quand elles seront de nouveau occupées 24 heures par jour?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, ces tours étaient occupées 24 heures sur 24 lorsque nous avions des problèmes de sécurité. J'ai oublié la date exacte, mais pendant un certain temps, elles étaient vides après le couvre-feu qui a lieu à minuit. On a toutefois surveillé le périmètre extérieur du pénitencier et l'on a lâché les chiens à l'intérieur des murs. Nous n'envisageons pas de remettre des gardiens sur ces tours pour le moment.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES GARDIENS COUPABLES DE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre combien d'employés du service des pénitenciers affectés en Colombie-Britannique ont donné leur démission ou sont en congé parce qu'ils ont été arrêtés ou condamnés pour trafic de stupéfiants?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il faudra que je demande les renseignements exacts pour le député. Je le ferai avec plaisir. Je puis dire que depuis l'instauration des nouvelles mesures, l'an dernier, le nombre des évasions a diminué de 50 p. 100.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA RECHERCHE PAR LES É.-U. DE LA COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES CONSULTATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Finances ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours des entretiens qui ont eu lieu hier, l'ambassadeur Eberle a-t-il dit si le président Ford envisage, au titre de la coopération internationale pour juguler l'inflation, de prendre de nouvelles mesures officielles? Y aura-t-il de nouvelles dispositions, cela se fera-t-il sur une base bilatérale ou dans le cadre du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale ou d'autres organismes qui existent déjà, y compris le comité où le ministre a été, comment dirais-je, mis sur la sellette en étant élu président?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à l'intérêt manifesté par le député et son collègue de Don Valley qui ont assisté à la conférence de presse qu'a donnée l'ambassadeur Eberle avant de partir. L'ambassadeur nous a clairement indiqué, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au ministre de l'Industrie et du Commerce et à moi-même, que les États-Unis envisagent des consultations et une certaine coopération quant à l'interdépendance des politiques budgétaires étant donné que leurs effets peuvent rebondir sur l'économie d'autres pays du monde. Son but, en venant ici, était d'expliquer au nom du président, qu'en établissant leur politique budgétaire et autres politiques monétaires et fiscales, y compris les mesures de conservation auxquelles ils pensaient, les États-Unis ont aussi envisagé les effets qu'auraient ces mesures sur le Canada et d'autres pays sur le plan économique.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Y a-t-il eu quelque indice qu'il y aurait consultation préalable au lieu d'une annonce simultanée, comme ce fut le cas, la déclaration étant faite et la politique dévoilée à Washington pendant que l'ambassadeur l'expliquait ici au ministre? Comment cela cadre-t-il avec le mot consultation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, l'annonce de la politique et son explication au Canada ont été aussi simultanées que possible. L'ambassadeur s'est entretenu avec nous à 18 h 15, et le président a pris la parole au Congrès américain à 16 heures. Les États-Unis, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Eberle et du secrétaire au Trésor, M. Simon, envisagent d'accroître dans sa structure même la force et les pouvoirs du Fonds monétaire international, en lui donnant un pouvoir de surveillance sur les politiques budgétaires des différents pays membres, étant donné qu'elles ont des effets qui se répercutent sur le monde entier. En ce sens, je suis d'accord sur la question du député.

* * *

LES PÊCHES

L'HYDRARGYRISME CHEZ LES ESPADONS—DEMANDE D'INSTANCES POUR LA SUPPRESSION DES DIRECTIVES IMPOSÉES PAR LES É.-U.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre chargé des Pêcheries. Étant donné qu'une vingtaine de bateaux de pêche à l'espadon se trouvent aujourd'hui au large du port de New Bedford, Massachusetts, quand le ministre compte-il faire des démarches pour reprendre les négociations avec son homologue de Washington, afin d'obtenir du gouvernement des États-Unis qu'il supprime ses directives sur la teneur en mercure de l'espadon? Avant l'interdiction de la FDA en 1969, la Nouvelle-Écosse exportait à elle seule entre 4 et 5 millions de dollars de poisson.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, nous étudions actuellement cette question. Je rappelle au député que la teneur en mercure de l'espadon constitue encore un grave problème pour les autorités canadiennes et américaines. J'ai bon espoir que nos pêcheurs d'espadon pourront un jour reprendre cette activité qui a déjà été un commerce très lucratif fondé sur les ressources.

Questions orales

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DES MESURES AMÉRICAINES RELATIVES À LA CONSOMMATION DE CARBURANTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au premier ministre ou au ministre compétent. Étant donné que le président Ford a annoncé son intention d'examiner, de concert avec l'industrie automobile américaine, un changement radical sur le plan de la consommation de carburant, entraînant sans doute un réaménagement majeur de l'outillage de l'ensemble de l'industrie, les États-Unis ont-ils consulté le gouvernement canadien avant cette déclaration ou ont-ils fait savoir depuis lors qu'ils consulteraient le gouvernement canadien au sujet des répercussions fort sérieuses que cela pourrait avoir ici, compte tenu de l'accord canado-américain sur l'automobile?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'ambassadeur Eberle a fait connaître certaines des mesures envisagées sur le plan de la réduction de la consommation de carburant, mesures qui entraîneront dans l'industrie américaine un réaménagement d'outillage propre à porter le millage à environ 40 ou 50 milles au gallon. Il faudrait que l'industrie automobile nord-américaine prenne les mesures qui s'imposent sur le plan de l'ingénierie. Si j'ai bien compris, s'il n'y a pas eu de consultations préalables, c'est parce que le président Ford présentait effectivement une mesure budgétaire. L'ambassadeur Eberle nous a toutefois assuré qu'il y aurait des consultations très étroites avec l'industrie automobile d'Amérique du Nord avant la mise en œuvre de toutes ces mesures.

* * *

● (1500)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POSSIBILITÉ D'UNE RENÉGOCIATION DES ACCORDS COMMERCIAUX CANADO-AMÉRICAINS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Je me demande si, dans la déclaration qu'il a faite aux trois ministres canadiens intéressés, l'ambassadeur leur a dit si le pacte automobile serait renégocié bientôt et si tous les accords commerciaux entre le Canada et les États-Unis seraient également réexaminés. Dans l'affirmative quelle a été la réponse?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Les discussions n'ont pas du tout porté là-dessus.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'OUTAOUAIS—LE DANGER DU FLOTTAGE DES BILLES POUR LES EMBARCATIONS DE PLAISANCE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que le transport des billes sur la rivière Outaouais constitue réellement un danger public, notamment pour les propriétaires de bateaux de plaisance, et ce de la source de l'Outaouais jusqu'à Hawkesbury, et étant donné que le gouvernement a déjà demandé aux compagnies en cause de cesser tout flottage de bois sur cette rivière, le ministre a-t-il l'intention de prendre des dispositions pour obliger les compagnies: *Canadian International Paper Co.* et la *E. B. Eddy Company* de cesser leur exploitation sur la rivière Outaouais?

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je doute très fort, monsieur l'Orateur, que la rivière Outaouais fasse partie de ce qu'on appelle les eaux navigables, au sens de la loi fédérale. De toute façon, je peux me renseigner, mais il faudrait sûrement la collaboration avec la province en cause et le ministère de l'Environnement, pour que cela puisse se faire.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre en a-t-il discuté avec le ministre de l'Environnement et avec les autorités du Québec?

M. Marchand (Langelier): Il n'y a pas eu de telle discussion à ma connaissance, monsieur l'Orateur. Je pourrais peut-être dire à l'honorable député qu'il existe peut-être des moyens de protéger les hélices de bateaux de plaisance en installant un dispositif de protection sous le bateau.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE CENTRE DE MONTRÉAL—LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE SUR LA SUPPOSÉE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE TRAVAIL

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Peut-il informer la Chambre des résultats de l'enquête menée à la suite des accusations lancées par M. René Riel et son avocat Me Robert Dolman, à l'effet que certains employés du centre de la Main-d'œuvre de Montréal auraient trempé dans des pratiques irrégulières concernant la délivrance de permis de travail?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cette enquête a été menée par M. Joseph Nuss, conseiller de la Commission chargée d'enquêter au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal. En quelques mots, l'enquête de M. Nuss a montré que le ministère n'avait commis aucune injustice et que M. Riel s'était lui-même rendu coupable de nombreux actes douteux, voire illégaux. Dans son rapport, M. Nuss déclare que les accusations sont inexactes, sans fondement et fausses, et j'espère qu'on ne permettra pas que de telles allégations irréfléchies portent atteinte à l'intégrité et à la réputation des fonctionnaires du ministère.

Des voix: Bravo!

L'ÉNERGIE

LES RÉACTEURS NUCLÉAIRES—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'EXPORTATION VERS LES PAYS DU TIERS-MONDE

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais tout d'abord le féliciter de sa nomination à ce poste. Je suis sûr qu'il fera beaucoup pour le Canada. Après son discours aux Nations Unies, le ministre a-t-il réussi à convaincre son gouvernement de cesser de vendre des réacteurs nucléaires aux pays du tiers monde?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député de ses éloges et de ses bons vœux. Pour répondre à sa question, je n'ai pas pu convaincre mes collègues étant donné que je n'ai nullement essayé de changer la politique d'exportation qu'a suivie le gouvernement jusqu'à maintenant.

M. Horner: En tant que notre porte-parole pour les affaires étrangères, le ministre ne pense-t-il pas que ses paroles auraient plus de poids si nous agissions dans le sens où nous disons qu'il faut agir? Ne pense-t-il pas que le Canada sera jugé sur ses actes plutôt que sur ses paroles?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, et je crois que les politiques énoncées par le Canada sont parfaitement claires, et que les garanties que le Canada s'efforce d'obtenir des pays qui achètent du matériel nucléaire canadien sont conformes aux normes de sécurité internationales et parfois même plus rigoureuses encore.

* * *

LA FAUNE

LES OURS POLAIRES—DEMANDE DE MESURES DE PROTECTION

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Sachant que l'on massacre de façon ignoble, sans arrêt et à grande échelle les ours polaires, puis-je demander si le gouvernement a l'intention de proposer une politique de préservation de cette ressource faunique et à quelle date?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas eu l'occasion de m'occuper de cette question récemment, mais je ne manquerai pas d'en discuter avec le ministre responsable et de faire part à la Chambre de tout changement dans ce domaine.

* * *

LES POSTES

LA SUPPRESSION DE «ROYALE» DES PANNEAUX DE CAMIONNETTES ET DE «ERII» DES BOÎTES À LETTRES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre veut-elle bien m'autoriser à éclaircir un point dont je viens de discuter avec le très honorable représentant de Prince-Albert.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non!

M. Diefenbaker: Si vous m'autorisez à répondre.

M. l'Orateur: Le mieux serait peut-être d'écouter les éclaircissements d'abord, et de voir ensuite.

M. Trudeau: Je puis assurer le très honorable représentant qu'il n'a pas besoin de ma permission pour répondre. Apparemment, il prend toujours cette permission de lui-même.

M. Diefenbaker: Enfin le retour de la liberté à la Chambre!

M. Trudeau: D'après les renseignements dont je dispose, nous devons examiner deux questions, tout d'abord les camionnettes des services postaux, et ensuite les boîtes à lettres. En ce qui concerne les camions, le gouvernement a pour politique de faire en sorte que les mentions «Canada Post—Postes Canada», «Royal Mail—Poste Royale» et les armoiries du Canada figurent sur tous les camions. Ainsi il n'est donc pas question d'enlever les mots «Poste Royale». Bien au contraire, nous voulons que tous les camions les portent.

Pour ce qui est des boîtes postales, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a jamais enlevé la mention «Poste Royale» pour la simple raison qu'elle n'y a jamais figuré.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: On me dit que l'administration a fait une enquête approfondie sur cette question et a conclu que les mots «Poste Royale» n'avaient jamais figuré sur ces boîtes, sous aucun gouvernement, libéral ou conservateur. Cependant, les insignes «ER II» qui figuraient bien sur de nombreuses boîtes pendant les années 50 ont été, au début des années 60, enlevés par ordre du gouvernement du très honorable député.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Et maintenant venons-en à la mise au point de la mise au point.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas où le premier ministre est allé chercher cette affirmation unilatérale, je répète simplement ce que j'ai dit il y a un instant: son affirmation de tout à l'heure n'aurait pas été plus vraie s'il avait dit le contraire.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Expliquez-vous.

M. Diefenbaker: J'ajouterai simplement ceci. Il a toujours dit la même chose partout au Canada lorsque j'ai fait mention de la suppression des mots «Royal Canadian» ou des lettres «RCM», parce qu'il voulait se débarrasser du mot «Royal». Je ferai également remarquer qu'en 1900 . . .

Une voix: Deux.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: En 1967, à une réunion du parti libéral à Montréal, une proposition a été présentée en vue de supprimer le rôle de la reine. Deux membres du cabinet actuel votèrent pour cette résolution, le ministre des Communications (M. Pelletier) et le ministre des Transports (M. Marchand). Quand on a demandé au premier ministre s'il allait voter ou pourquoi il n'avait pas voté, il répondit qu'il n'avait pas voté parce que cela n'avait aucune importance à son avis, et que la Reine ne l'intéressait pas autant que le ski ou même que la raquette.

● (1510)

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je lancer un autre appel avant que la situation ne se complique encore davantage. Avant de passer à l'ordre du jour, le président du Conseil du Trésor a demandé la parole pour répondre à une question qui lui a été posée hier. Il serait peut-être préférable que nous passions à l'ordre du jour sur une question qui porte moins à controverse.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE RAPPORT FINKELMAN—LA DÉCLARATION DU MINISTRE RELATIVE AU RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, hier le député de High Park-Humber Valley m'a posé une question alors que j'étais absent. Je voudrais donc l'informer aujourd'hui que le rapport Finkelman sera étudié par un comité spécial de la Chambre. Le président du Conseil privé a déposé une motion visant à créer un comité à ce sujet. Après étude par le comité, on présentera un projet de loi à ce sujet au cours de la présente session, tel qu'annoncé dans le discours du trône.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 4 octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Stanfield (p. 42.)

M. l'Orateur: La parole est au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. En donnant la parole au ministre, j'avais oublié qu'à la fin du débat de vendredi dernier, le député de Grenville-Carleton avait la parole.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je tiens à dire que je suis impatient, moi aussi, d'entendre le ministre des Finances (M. Turner), car je me demande s'il va combler les omissions du discours du trône à l'étude. A mon avis, ce discours et celui fait par le premier ministre

(M. Trudeau) dans le cadre du présent débat ne renferment rien d'important pour les Canadiens de tous âges et de toutes les régions du pays.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à me joindre à mes collègues des deux côtés de la Chambre pour vous féliciter, Votre Honneur, du poste élevé qui vous a été confié. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a signalé hier certains des avantages de ce poste, qui comporte aussi certains inconvénients et j'espère que personne ne l'oubliera au cours de nos délibérations à venir. Tous nous vous offrons nos meilleurs voeux de succès.

Je tiens aussi à féliciter les comotionnaires de l'Adresse. C'est là un grand privilège qu'on accorde aux nouveaux députés et, selon moi, monsieur l'Orateur, ils se sont acquittés de leur tâche avec dignité, d'une façon qui est tout à leur honneur et à l'honneur des circonscriptions et des particuliers qu'ils représentent à la Chambre. La carrière parlementaire de ces deux jeunes députés commence bien.

J'ai mentionné au début de mes remarques que le discours du trône attachait très peu d'importance aux graves problèmes qui touchent le Canada, aux mesures prioritaires que le gouvernement devrait prendre et aux réponses aux questions que se posent les Canadiens. Sauf tout le respect que je dois au premier ministre, son discours avait pour thème des questions qui n'ont rien à voir avec les priorités économiques du Canada.

On a publié aujourd'hui l'indice des coûts et des prix au Canada et bien que ces chiffres indiquent une hausse mensuelle moins importante que pour le mois d'août, il faut bien songer qu'au cours des quinze dernières années, 60 p. 100 des chiffres de septembre ont, si je m'abuse, montré une baisse des coûts et des prix ou sont restés stables par rapport aux chiffres du mois d'août. Par conséquent, une hausse mensuelle un peu moins rapide de l'indice des coûts et des prix n'est pas très encourageante pour les Canadiens qui espèrent un renversement de la tendance actuelle.

De fait, monsieur l'Orateur, ces chiffres n'indiquent pas du tout une baisse des prix; ils proviennent simplement d'un facteur saisonnier inattendu. Il est bon de noter en outre que le prix des denrées continue à augmenter plus rapidement que le prix des services; étant donné qu'on prévoit une demande plus forte de hausse des salaires, nous devons nous attendre que les services soient à l'avenir plus touchés par l'inflation que les denrées. Il y aura donc prochainement au Canada une poussée inflationniste provenant d'une source nouvelle, dans l'index.

C'est de ces questions que le chef du gouvernement n'a pas parlé. A mon avis, monsieur l'Orateur, son discours indique que l'ordre de priorité du gouvernement est erroné et ne répond pas aux besoins fondamentaux du pays. Le ministre des Finances fera peut-être mieux cet après-midi. J'ai bien hâte d'entendre son discours et j'espère que le dialogue mentionné dans le discours du trône aura vraiment lieu et qu'il ne sera pas simplement substitué à des mesures qui se sont déjà trop fait attendre.

Le premier ministre a parlé de la réforme du Règlement de la Chambre des communes. J'estime que la principale priorité en matière de réforme serait plutôt celle de l'attitude du premier ministre à l'endroit de la Chambre des communes. Il a parlé également de la réforme du Sénat et a annoncé au titre de l'une de ces réformes qu'il allait nommer les sénateurs pour un mandat de sept ans, qui pourrait être reconduit. Peut-on imaginer, monsieur l'Orateur, proposition contribuant davantage à rendre cette institution plus servile encore qu'elle ne l'est présentement?

Le premier ministre a parlé du rapatriement de la constitution. Outre le fait que le terme employé soit erroné, Dieu sait qu'il y a présentement dans notre pays des tâches beaucoup plus importantes à entreprendre que l'étude de cette question.

Les Canadiens attendent des solutions à ces problèmes, monsieur l'Orateur. La Commission de la Fonction publique du Canada, à l'occasion de séances d'arbitrage avec l'un de ses 52 groupes d'employés, s'est lancée dans le processus d'indexation des salaires. La chose peut être bonne ou mauvaise, je l'ignore, et je ne possède pas l'information nécessaire pour me prononcer sur la question. Mais je suis consterné d'entendre le ministre des Finances, dans un discours prononcé à la Chambre, déclarer qu'aucune étude n'avait été faite en matière d'indexation des salaires et traitements. Voilà un problème auquel le gouvernement devrait s'attacher, étant donné les revendications des travailleurs du secteur public comme du secteur privé qui sont aux abois. Et nous attendons pourtant toujours ces solutions du gouvernement bien qu'on les ait réclamées au cours de la 29e législature. Le discours du trône a au contraire traité de questions sans répercussions économiques immédiates.

● (1520)

Le discours du trône, et en particulier le discours du premier ministre au cours du débat, a abordé le sujet de la Fonction publique sous un angle sans précédent. De même que le ministre des Finances (M. Turner) et le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) lors d'une précédente législature, j'ai parlé à cette Chambre des difficultés qu'éprouve la Fonction publique à surmonter les problèmes entraînés par l'application de la loi sur les langues officielles. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit, puisque mes paroles ont été consignées au compte rendu, mais je tiens à vous faire remarquer que c'est la première fois, avec le discours du premier ministre, que j'ai lu quelque chose ou entendu parler de quelque chose concernant l'adoption d'un système de quotas dans les politiques d'emploi de la Fonction publique. Je pense que ce changement de direction va poser des problèmes à la Fonction publique.

Si l'application de cette politique concernant les langues officielles a entraîné des difficultés, et elle en a entraîné de sérieuses, qui ont motivé cette entente, alors je suis convaincu que cette entente et ces difficultés vont se multiplier du fait de ce que je considère comme un changement d'orientation de la Fonction publique canadienne.

Je n'affirmerai pas une seconde que la Fonction publique ne doit pas offrir à tous les Canadiens des carrières intéressantes et des possibilités d'avancement; loin de là. Je n'ai jamais soutenu une thèse pareille et je ne la soutiendrai pas aujourd'hui. Je pense, toutefois, que ce changement d'orientation est regrettable à tous les égards, en ce qui concerne aussi bien la Fonction publique que l'ensemble du pays.

J'ai parcouru le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique, que nous avons reçu comme députés, et je l'ai examiné d'un bout à l'autre pour voir si on y faisait mention du système d'avancement au mérite dans la Fonction publique, mais en vain. Ce principe de la nomination au mérite tel qu'on l'entendait au pays n'est plus qu'un vestige actuellement et la Fonction publique et les Canadiens n'en seront que plus mal partagés à cause de cela.

D'autres députés ont traité au cours du débat d'une question qu'on ne saurait laisser passer inaperçue, en ce qui concerne notre fédéralisme canadien. Il s'agit de la mesure prise par la province de Québec lors de l'adoption d'un bill connu maintenant sous le nom de bill 22. Il n'y a à ma connaissance aucun statut ni aucune loi du gouvernement canadien ou d'une province qui soit plus susceptible d'engendrer la division au pays. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je dis cela, car je trouve que c'est une chose éminemment regrettable.

Plusieurs associations ont dit ce qu'elles pensaient de ce bill. Les meilleurs commentaires à ce sujet, je pense, sont ceux de la Fédération des instituteurs du Canada, association de Canadiens que la question intéresse et qui représente les éducateurs de toutes les provinces et territoires du pays. Voici les remarques de la Fédération:

> Dans un cas comme dans l'autre, il y a deux genres de droits à respecter. La minorité linguistique—francophone ou anglophone—a droit à la protection contre des mesures de répression. La majorité linguistique—anglophone ou francophone—doit être protégée contre la domination de la minorité. La violation de ces droits va à l'encontre de la simple équité et du concept de la démocratie.
>
> Veut-on une preuve de la démocratie et de l'équité? Demandons-nous si les parents sont libres de choisir, pour l'enseignement de leurs enfants, la langue officielle qu'ils jugent la plus avantageuse.

Le communiqué poursuivait en partant de la politique de cet organisme national et se terminait de la façon suivante: la Fédération canadienne des enseignants:

> ... condamne les mesures d'oppression, telles que les dispositions de certains articles du bill 22, au Québec, qui ôtent aux parents le droit de choisir pour le remettre aux bureaucrates de la Commission de la langue française et de la Fonction publique du Québec.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder ici sur la manière dont cette mesure législative a été adoptée dans la province du Québec, mais je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que ces procédés constituent une défaite pour la démocratie au Canada, et que, en refusant aux parents le libre choix, ce bill établit un précédent regrettable et dangereux pour le Canada.

Le premier ministre (M. Trudeau) a refusé de soumettre la loi sur la langue officielle du Québec à la Cour suprême du Canada pour que celle-ci vérifie sa constitutionnalité et il a justifié son refus en prétendant que le Québec avait mieux traité sa minorité linguistique que les autres provinces ne l'avaient fait par le passé.

Même si c'est vrai, je me demande si c'est bien là la réponse que doit donner un chef politique qui a assuré le Parlement, le public canadien et les gouvernements de toutes les provinces qu'en acceptant de mettre en œuvre la loi sur les langues officielles du Canada ils avaient sauvegardé l'unité du pays, du moins en ce qui concerne les Canadiens français des provinces autres que le Québec. Si les gouvernements de ces provinces ont parfois commis des injustices envers les minorités linguistiques, elles se sont bien rachetées depuis.

J'aimerais savoir sur quoi se fonde la déclaration du premier ministre. Les autres provinces n'ont-elles pas traité leurs minorités aussi bien que le Québec? Le premier ministre qui est, en principe, une autorité constitutionnelle peut-il nous dire exactement en quoi chacune de

ces provinces a manqué à ses devoirs en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

Oublions l'aspect constitutionnel de la question et considérons-la du simple point de vue de la justice. Le premier ministre peut-il nommer une province autre que le Québec et le Nouveau-Brunswick où il y a au moins 10 p. 100 de francophones? Je lui rappelle que la loi sur les langues officielles du Canada stipule ce chiffre de 10 p. 100 pour définir les minorités francophones ou anglophones. Selon le recensement de 1971, après le Québec et le Nouveau-Brunswick, c'est l'Ontario et le Manitoba qui ont le plus gros pourcentage de francophones. Toutefois, ce pourcentage n'est que de 6 p. 100 et non pas de 10 p. 100. Dans les autres provinces et les territoires ce pourcentage est nettement inférieur. A quelle injustice le premier ministre fait-il allusion quand il se permet de faire pareille déclaration à propos de ces provinces?

Étant donné la modestie de ces taux, le premier ministre connaît-il certaines autres dures réalités qui ont influé sur l'action des gouvernements des provinces autres que le Québec dans leur effort pour transformer en une nation des colonies, des terres vastes et incultes, des étendues plus grandes que tous les autres pays du monde, mis à part un ou deux? Le premier ministre sait-il que, au cours de ce siècle de luttes, la politique d'immigration du gouvernement fédéral a attiré au Canada des minorités qui parlaient l'anglais et non le français? Sait-il que, pendant la confédération, la plus grande partie du commerce canadien, et le Canada est devenu une grande nation grâce à son commerce, s'est faite avec le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, et que dans ces deux pays, c'est l'anglais que l'on parle?

Le premier ministre sait-il qu'il n'y a pas si longtemps, seulement une faible proportion de Canadiens pouvaient poursuivre leurs études au-delà du secondaire et alors qu'aujourd'hui, quelques-uns vont à l'université, à l'école professionnelle, à Harvard, à la London School of Economics et à la Sorbonne? Depuis le début des années 30 et depuis lors, ces personnes avaient la chance d'avoir, dans le monde où nous vivons, des possibilités en matière d'enseignement qui avaient été refusées à leurs prédécesseurs?

● (1530)

Le premier ministre sait-il que pendant les dernières années de la Confédération, il n'y a pas eu assez de professeurs de français compétents pour satisfaire aux demandes des provinces et qu'il n'y en a même pas assez aujourd'hui, y compris ceux qui sont importés moyennant de hauts salaires, malgré les avantages du matériel didactique moderne dans le domaine de l'enseignement des langues.

Le premier ministre (M. Trudeau) et son secrétaire d'État (M. Faulkner) ne savent-ils pas que la plupart des provinces, y compris le Québec, n'avaient pas les moyens de donner de bons cours de langue sans une aide massive du fédéral. Cette aide financière ne revient-elle pas à un aveu de la part du gouvernement du premier ministre que les lacunes en matières de langue dans les systèmes d'enseignement des provinces ne sont pas attribuables à une discrimination préméditée contre les francophones. Cela est évident, certes.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Le premier ministre, en donnant une orientation moralisante vers la ganche à la politique étrangère du Canada, entend-il reprocher à la France sa suppression des langues basque et alsacienne? Entend-il reprocher à l'Angleterre de n'avoir reconnu que tout dernièrement la langue galloise devant les tribunaux après l'avoir interdite par la loi il y a bien des siècles parce que c'était une langue barbare?

Ce qui m'inquiète dans tout cela, à part ce qu'il a dit, c'est que le premier ministre, à titre de gardien de la constitution, en tant que telle, voudrait perpétuer le mythe qu'il y a des choses dans les autres provinces qui ne résisteraient pas à un examen approfondi. Ce mythe devrait être démythifié. Il s'agit en effet d'un mythe et on devrait le désigner comme tel avant qu'il ne devienne une réalité à force d'être répété.

Je représente une circonscription qui comprend la région de la capitale nationale. C'est une merveilleuse réalisation. Les gens de cette région remercient les Canadiens du reste du pays de leur contribution aux recettes fiscales qui ont permis l'aménagement de cette belle ville, de plus en plus appréciée par tous les Canadiens, ceux qui y vivent, certes, et ceux qui viennent la visiter.

Je crois que si nous envisageons, comme le discours du trône nous y invite, l'avenir de la capitale nationale—c'est là une expression assez vague—nous ne devons pas oublier deux aspects importants: la création du symbole national que cette ville est censée représenter et la poursuite des efforts entrepris pour faire de cette ville un endroit où il est agréable non seulement de vivre, de travailler et d'élever des enfants, mais également un endroit agréable pour les résidents qui participent au gouvernement de cette région.

J'espère que lorsque le comité sera constitué, on n'oubliera pas que certains instruments de gouvernement local sont précieux et que ces instruments, comme les gouvernements municipaux, sont ceux qui sont les plus près des gens de la région. En tentant de décider ce que sera notre capitale nationale et quelle structure doit être mise en place, il faut nous rappeller les qualités précieuses de ces instruments.

Je tiens à dire que lors de l'étude du rapport Fullerton qui sera bientôt présenté à la Chambre, en ma qualité de représentant d'une partie de la région de la capitale nationale, et j'espère que les autres députés qui la représentent se joindront à moi, je compte m'assurer qu'aucune mesure ne sera prise pour éloigner davantage les gouvernements de la région de la population.

Il importe de songer à l'administration future de la région de la capitale nationale. Mais nous devons d'abord, je le dis en toute déférence, tenir compte de son passé. Il n'y a eu aucune révision des attributions de la Commission de la capitale nationale, par exemple, depuis 1956, si ma mémoire est bonne. Cette révision avait été demandée par le gouvernement du très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

Depuis ce temps, la Commission est devenue un élément majeur dans la vie de la région. Malheureusement, il est vrai que ses relations avec les municipalités n'ont pas toujours été excellentes ni marquées de la plus grande compréhension. Il faut remettre à l'étude les fonctions de la Commission afin de nous assurer que les erreurs passées ne se répéteront pas dans la forme de gouvernement qu'établira peut-être, à la suite de son étude, le comité que nous allons établir.

Nous devons prêter l'oreille aux gouvernements provinciaux. On doit leur demander carrément leur opinion. Je ne pense pas seulement aux provinces de Québec et d'Ontario, qui ont un intérêt direct dans cette question, mais à toutes les provinces du pays dont la population apporte sa contribution à la capitale.

Je crois que, dans ce domaine, il nous faut tenir compte des associations communautaires actives et étudier leurs vues. Nous devons, je pense, prendre en considération non seulement le rapport Fullerton, qui est étroit, mais également tous les rapports actuellement en cours.

Il nous faut tenir compte du transport rapide et de la position du gouvernement fédéral à cet égard, sans oublier la question des espaces libres et des espaces verts, ni la préservation de notre héritage, non en tant que ville de la région mais aussi en tant que capitale nationale. Il nous faut tenir compte des besoins locaux de façon à comprendre comment ils sont liés entre eux et, ensuite, à fournir les moyens pour qu'ils se complètent, mais, ce faisant, nous ne devrions jamais nous payer le luxe de croire que seul un organisme relevant du gouvernement fédéral et dominé par lui peut donner le ton dans ce domaine.

Il existe actuellement des plans concernant l'utilisation des terres dans la région de la capitale nationale, il faut les rendre publics. La municipalité régionale d'Ottawa-Carleton vient de présenter son plan officiel à Queens Park et il y a un plan de stationnement dans le centre-ville. Je crois comprendre que ce plan sera rendu public dans quelques mois. Ce sont des questions à étudier, comme, d'ailleurs, le projet du gouvernement de l'Ontario concernant le nouveau rôle de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Il nous faut tenir compte également des projets et des aspirations de l'Outaouais dans la province du Québec. Nous devons le faire pour nous assurer qu'aucun élément n'a été oublié relativement aux questions dont le comité devra s'occuper.

J'ignore si toutes les recommandations du comité seront jamais appliquées. Vraiment, je ne le sais pas, mais ce que je sais, c'est que, appliquées entièrement ou en partie, elles auront un effet profond sur l'évolution de la région de la capitale nationale. Je tiens à dire au gouvernement, par votre intermédiaire, Monsieur, que dans ce domaine, nous ne devrions pas agir à la hâte, ni nous en tenir à des opinions de tiers en ce qui concerne la région de la capitale nationale, mais que nous devrions avoir toutes facilités pour voyager, écouter les délégués et voir par nous-mêmes de façon à ne pas devoir accepter des rapports déformés par des intermédiaires.

Je reconnais encore une fois l'importante contribution du peuple canadien dans cette région, mais il faut également tenir compte des vœux de la population locale. Il importe que ces vœux ne soient pas submergés par une espèce de ruée vers la capitale nationale modèle.

● (1540)

J'espère aussi que le comité se penchera sur toute la question du financement fédéral des municipalités de la région. Je ne connais d'autre question qui a pu troubler autant le pays et surtout la région que la présence dominante du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale et dans les municipalités qui en font partie. Nous devons étudier d'autres mécanismes qui nous assureront que, dans la région ou dans toute autre où les édifices gouvernementaux constituent une partie importante du rôle d'évaluation, il y aura moyen d'accorder des subventions en remplacement des impôts, et ce ouvertement et non à huis clos, mais toujours en conformité des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il y a quelque temps, le maire d'Ottawa rendait visite au ministre des Finances (M. Turner) et revenait de cet entretien avec la somme de $700,000. J'ignore pourquoi cela s'est produit. Je suis certain qu'il y avait de bonnes raisons. Toutefois, je crois qu'il faudrait établir des rouages permettant aux gouvernements locaux et aux municipalités d'examiner à fond, équitablement et ouvertement, les problèmes que leur pose une présence fédérale importante, dans le domaine fiscal et les autres domaines aussi.

Je compte sur ce comité, non parce qu'il fera des changements, mais parce qu'il examinera la situation. J'espère qu'en étudiant cette question, le comité établira l'équilibre entre l'intérêt national et l'intérêt particulier ou local dans cette ville en tant que lieu de résidence, afin de pouvoir présenter une proposition comprenant un élément de nouveauté dans un amalgame riche en éléments anciens; mais il importe davantage que cette proposition, quelle qu'elle soit, puisse être acceptée non seulement par les Canadiens en général, mais par ceux qui vivent dans notre capitale nationale.

[*Français*]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker)?

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Matane désire poser une question à l'honorable député de Grenville-Carleton, mais ceci ne peut se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. De Bané: Selon les statistiques de la Commission de la Fonction publique, le pourcentage de fonctionnaires francophones a augmenté de plus de 1 p. 100 depuis six ans. Le député estime-t-il rapide ce rythme d'accroissement? Sinon, que proposerait-il pour augmenter le nombre de francophones dans la Fonction publique, moyennant, bien entendu, le maintien du système du mérite? Le député pense-t-il qu'une augmentation de 1 p. 100 en six ans constitue une augmentation très rapide? Comment les francophones peuvent-ils obtenir meilleur traitement dans la Fonction publique?

M. Baker (Grenville-Carleton): Sérieusement, je ne tiens certainement pas pour rapide l'augmentation de 1 p. 100 dont parle le député, mais je ne pense pas que l'établissement d'un contingent puisse sauvegarder en aucune façon le système de l'avancement au mérite, ce que le premier ministre (M. Trudeau) a clairement indiqué dans son discours.

Ainsi que je l'ai mentionné dans le mien, j'aimerais que la Fonction publique fédérale fut un endroit où tous les Canadiens puissent trouver de la satisfaction à travailler, mais je ne pense pas qu'elle puisse continuer à donner satisfaction si le système de l'avancement au mérite est écarté. Il importe, ce me semble, que nous-mêmes et tous ceux qui exercent l'autorité comprenions bien que 107 années de l'histoire canadienne ne sauraient se récrire en seulement cinq ou dix années. Une fois que nous serons dûment pénétrés de cette réalité, je pense que nous verrons dans sa vraie perspective le problème auquel le député a fait allusion.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt les propos du député de Grenville-Carleton (M. Baker) au sujet de la loi sur les langues officielles, des structures de la capitale nationale et des rapports entre le gouvernement fédéral et la municipalité d'Ottawa. Je traiterai de ces questions à une autre occasion, car je dois m'en tenir à l'objet de mon discours qui portera sur l'économie nationale. Je reviendrai une autre fois sur son interprétation du discours que le premier ministre a prononcé dans le débat du discours du trône.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je tiens à offrir au député de Sudbury (M. Jerome), maintenant orateur de la Chambre, mes félicitations personnelles. J'étais à Sudbury lorsqu'il s'est présenté, sans succès, à l'élection complémentaire de 1967; ses amis les plus proches, des deux côtés de la Chambre, ont suivi avec grand intérêt la maturation de ses talents de parlementaire. Il sait marier à merveille énergie et finesse; il a le don de percevoir l'esprit de la Chambre. Je tiens à le féliciter et à lui présenter mes vœux de succès au poste de premier membre de la Chambre des communes du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je tiens également à dire aux deux motionnaires de l'Adresse qu'ils ont, à mon avis, respecté le ton élevé qu'on a donné ces dernières années à ces deux discours et qu'ils ont, ce faisant, amorcé les travaux de cette nouvelle législature d'excellente façon.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce que je veux faire aujourd'hui, c'est communiquer des renseignements à la Chambre à cette étape. Je vais bien sûr déposer un budget pour l'année financière en cours d'ici la mi-novembre, sous réserve, comme je l'ai dit plus tôt, des consultations que j'aurai avec le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre. Je vous ferai donc dans une certaine mesure un compte rendu provisoire de la situation économique et un exposé de mes impressions actuelles.

J'entends présenter dans le cadre du budget une étude d'ensemble sur l'état de l'économie canadienne et nos perspectives d'avenir en tant que Canadiens, dans la mesure où ces perspectives peuvent être déterminées dans un monde très instable. Je crois que jamais auparavant, certainement pas depuis la guerre, il n'a été aussi essentiel de tenir compte des difficultés et des menaces très réelles qui se posent à la communauté internationale pour formuler nos propres politiques économiques ici au Canada.

Les événements des dernières années soulignent la mesure dans laquelle les économies de toutes nations, fortes et faibles, industrialisées et non industrialisées, sont devenues entrelacées, enclenchées. Cette situation est particulièrement critique pour le Canada qui exporte la moitié de tout ce qu'il produit. Nous importons près du tiers de tout ce que nous consommons et le mouvement de capitaux de part et d'autre de nos frontières atteint chaque année des milliards de dollars. Compte tenu de ce degré élevé d'interdépendance, notre pays ne peut tout simplement pas s'isoler, comme par magie, des événements qui se produisent à l'étranger.

● (1550)

[*Français*]

Pour analyser la performance de l'économie canadienne, je dois d'abord dire qu'afin de maintenir l'équilibre et de nous placer dans une certaine perspective, il faut faire remarquer qu'en dépit de sa vulnérabilité aux événements étrangers, l'économie canadienne s'est comportée jusqu'à présent relativement mieux que celle des autres nations.

Je vois un sourire subtil sur les lèvres de l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), mais il a reconnu la même chose dans son discours, le reconnaissant un peu tard, mais le reconnaissant tout de même, semble-t-il, dans ses observations au cours de ce débat.

La croissance réelle, en 1973, n'a été dépassée que par celle du Japon et, cette année, il est vraisemblable qu'elle dépasse largement celle de n'importe quelle autre nation industrialisée.

Au second trimestre, la production nationale brute réelle avait augmenté de 4.8 p. 100 par rapport à celle d'il y a un an, par rapport à une diminution de plus de 1 p. 100 survenue aux États-Unis au cours de la même période.

Le taux de croissance de l'emploi s'est maintenu rigoureusement; 420,000 nouveaux emplois ont été créés en plus de ceux de l'année précédente, ce qui constitue une augmentation de 4.8 p. 100. Le taux de chômage désaisonnalisé de septembre a augmenté considérablement, se situant à 5.8 p. 100. Comme le laisse entendre Statistique Canada, ce taux sera probablement réduit après examen, lorsque tous les chiffres de l'année seront connus, et qu'on constatera les changements qui se seront produits sur le marché du travail saisonnier au cours de ces dernières années.

Le revenu réel disponible *per capita*, soit le revenu des particuliers après la perception des impôts directs, comprenant les avantages de sécurité sociale, et abstraction faite des effets de l'inflation, a augmenté de 6.3 p. 100, au Canada, au cours des six premiers mois de 1974, par rapport à la même période de 1973, ce qui se compare à une diminution de 2.1 p. 100 survenue aux États-Unis.

On a généralement constaté que l'économie repose sur des forces sous-jacentes considérables, en dépit de la présence de certaines faiblesses dans quelques secteurs. Plusieurs entreprises ont atteint les limites de leur capacité de production, tandis que d'autres étaient gênées par la pénurie de main-d'œuvre, de matériaux et de pièces. Les dépenses des consommateurs continuent d'assurer une force de soutien considérable. Les forces motrices de l'expansion proviennent de la hausse rapide des investissements de capitaux.

Une enquête faite au milieu de l'année, soit au mois de juillet, sur les investissements publics et privés au Canada, a permis dernièrement de hausser de 16 à 21 p. 100 l'augmentation initialement prévue du montant total des capitaux à dépenser, et de 19 à 25 p. 100 celle des investissements des entreprises. Même si une partie de cette augmentation a été provoquée par la hausse des coûts, les chiffres continuent certainement d'indiquer que les investissements de capitaux augmentent rapidement.

[*Traduction*]

Cela dit, je dois dire franchement à la Chambre que nous n'avons aucune raison d'être satisfaits ou de nous féliciter avec complaisance du rendement relativement solide de l'économie canadienne. Je n'ai jamais tenté de dissimuler aux Canadiens ou aux députés que nous faisons face à une période de difficultés réelles ou possibles. Je signale qu'il ne faut minimiser ces difficultés ni les exagérer. L'inflation mondiale demeure le problème humain et économique le plus grave qui nous assaille, suscitant des tensions sociales et politiques dans de nombreux pays et mettant en péril la stabilité du régime économique et financier international.

L'inflation grève chaque budget familial au Canada. Certaines familles doivent subir ce que j'estime être des épreuves injustifiées. Il est peu réconfortant de savoir que la hausse des prix canadiens à la consommation est plus faible que dans tous les autres pays industriels et que le taux d'intérêt s'est élevé de façon plus modérée au Canada qu'à l'étranger par suite de l'inflation et de l'incertitude internationales.

Je devrais faire remarquer à la Chambre que la hausse des prix canadiens en août par rapport à ceux d'il y a un an, qui est de 10.8 p. 100, se compare à une hausse de 11.2 p. 100 aux États-Unis pour la même période et à une hausse moyenne de 13.4 p. 100 dans tous les pays de l'OCDE. La hausse du coût par rapport au même mois l'an dernier, qui était de 10.8 p. 100 au Canada en août, devient 10.9 p. 100 en septembre, selon l'annonce faite aujourd'hui.

J'avoue à la Chambre que je suis très inquiet à propos du taux d'inflation actuellement supérieur à 10 p. 100 au Canada. Trouver une solution à ce problème demeure la première priorité du ministère que je représente et de mon gouvernement. Nous devons accepter le fait que l'espoir qu'avaient plus tôt de nombreux pays, y compris le Canada et les pays de l'O.E.C.E., de maîtriser quelque peu l'inflation mondiale cette année a été anéanti par divers facteurs apparus ces derniers mois.

D'abord, on prévoit une baisse des récoltes au Canada et aux États-Unis. Je mentionnais hier une baisse de 25 à 30 p. 100 de la récolte de maïs. Aux États-Unis, la récolde des fèves de soja a diminué considérablement. La récolte des plantes sucrières a baissé. Les possibilités de récolte au Canada ont baissé et la récolte ne sera certainement pas magnifique en Union soviétique. Ces facteurs ont anéanti tous les espoirs qu'une récolte abondante entraînerait une stabilisation du prix des denrées alimentaires.

Deuxièmement, le prix des matières brutes industrielles, soit ce qu'on appelle les cours commerciaux, ont baissé moins qu'on s'y attendait étant donné l'arrêt du développement de l'économie mondiale. Ils ont donc moins freiné l'inflation que les pays ne le prévoyaient.

Troisièmement, les augmentations croissantes des salaires et des traitements au Canada et dans la plupart des autres pays pourraient entraîner des hausses considérables des coûts d'ici deux ou trois ans. Je le reconnais. Cela provient des efforts bien compréhensibles des travailleurs du Canada et des autres pays en vue de tenir tête à la hausse du coût de la vie. Néanmoins, certaines des augmentations prévues dans le cadre de l'inflation actuelle entraîneront encore d'autres pressions inflationnistes. Comme je l'ai dit à Vancouver, les indices du coût de la vie ont du bon, parce qu'ils reflètent des conditions qui, espérons-le, ne sont pas permanentes.

Certains secteurs de notre économie sont sans doute très touchés par les événements à l'étranger. Au cours des huit premiers mois de l'année courante, la valeur des exportations canadiennes avait augmenté de 23 p. 100 en un an, mais le volume avait baissé de 5 p. 100 depuis l'année précédente, ce qui affaiblit certaines de nos industries d'exportation par suite d'une expansion lente ou réduite de certains de nos marchés étrangers les plus importants. Bien que cela ne soit qu'un facteur parmi tant d'autres, les taux d'intérêt élevés ont certainement contribué beaucoup à la récente baisse du taux de mises en chantier, auparavant très élevé.

L'industrie du bois a souffert du ralentissement que vient de connaître la construction de maisons au Canada, mais surtout de la diminution de la demande sur le vaste marché américain entraînée par le brusque ralentissement, voire la stagnation, de la construction aux États-Unis. A cela est venue s'ajouter une baisse de la demande de nos autres grands acheteurs de bois, le Royaume-Uni et le Japon. L'économie de ces pays n'a pas été très bonne pendant le premier semestre de 1974.

Il est sûr que l'économie a subi de graves contrecoups, ces derniers mois, surtout à cause des nombreux problèmes surgis entre la direction et les travailleurs au sujet des nouvelles conventions collectives. Nous avons atteint un record de 6.3 millions de jours-homme perdus pendant les sept premiers mois de l'année, ce qui retarde inévitablement l'accroissement de la production, des revenus et du nombre d'emplois. Dans de nombreuses régions, l'industrie de la construction a été particulièrement touchée.

Un autre facteur à considérer est le fait que les prix mondiaux du pétrole ont quadruplé. Cela reste un problème crucial, ici comme ailleurs. Il reste une des grandes causes de l'inflation, car cette augmentation se répercute dans l'économie des divers pays. S'agit-il d'inflation par la demande, d'inflation des prix de revient ou d'un changement de structure qui n'obéit pas aux forces économiques ordinaires? C'est un point dont il faudra s'occuper, peut-être en adoptant délibérément des méthodes micro-économiques plutôt que macro-économiques.

● (1600)

Le déficit des pays industrialisés ou en voie de développement et les frais cumulatifs de la dette créent de graves problèmes de balance des paiements; ceux-ci risquent de disloquer la structure monétaire et les institutions financières internationales si l'on ne trouve pas de moyens justes et efficaces pour mettre les recettes des pays producteurs de pétrole à la disposition des pays consommateurs à des taux d'intérêt qui ne soient pas trop élevés.

L'un des problèmes qui se posent au monde industrialisé et qui est encore plus grave pour les pays en voie de développement où la situation risque de devenir catastrophique, c'est la hausse du prix des aliments, des engrais, du pétrole et des produits manufacturés. Ces produits sont devenus trop cher pour les deux tiers de la population mondiale et le resteront tant que les autres pays et nous-mêmes ne feront rien pour y remédier.

Enfin, nous risquons la catastrophe à cause des mesures restrictives excessives prises par chaque pays pour juguler l'inflation ou pour équilibrer sa balance des paiements. Si un certain nombre de pays, et surtout les plus grands, prennent de pareilles mesures, leur effet cumulatif provoquera une récession mondiale. La déclaration que le président Ford a faite hier devant le Congrès des États-Unis m'a un peu soulagé car il est clair que les États-Unis n'instaureront pas délibérement de politique de demande inflationnaire.

[*Français*]

Il est de plus en plus évident que dans un monde de nations interdépendantes, aux prises avec une série de problèmes aigus et étroitement liés entre eux, et dont l'origine et la portée sont fondamentalement universelles, le meilleur moyen de défense réside dans la coopération et la concertation de tous les peuples. Le gouvernement du Canada cherche à jouer pleinement son rôle en participant à la réalisation du genre de consultations et de concertations internationales essentielles à la solution de ces problèmes.

Nous avons évoqué des discussions privées en septembre avec les ministres des Finances des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne. Nous avons participé à une rencontre des ministres des Finances du Commonwealth, à Ottawa, il y a une quinzaine de jours. Nous avons participé à la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale, la semaine dernière, à Washington, lesquelles nous ont également fourni l'occasion d'avoir d'autres entretiens privés.

J'en profite alors pour dire à la Chambre que j'ai eu des entretiens privés à Washington avec les ministres des Finances du Japon, de la Suède, de l'Australie, de la Belgique, de la Hollande et de l'Italie.

M. Stanfield: On parle beaucoup.

M. Turner (Ottawa-Carleton): On parle beaucoup, dit le chef de l'opposition. Mais je lui répondrai que sans consultations, sans dialogue perpétuel, j'aurais grand peur pour l'avenir du monde. La consultation et le dialogue sont importants.

Ces entretiens et réunions ont tout d'abord offert la possibilité à ces pays d'exposer leur évaluation des problèmes mondiaux. Deuxièmement, cela a permis d'obtenir le compte rendu de première main de la politique économique qu'ils pratiquent. Troisièmement, ce qui est plus important peut-être, exprimer les vues du Canada sur la situation internationale.

Quelles sont les vues que j'ai exprimées au nom de notre pays? Tout d'abord, j'ai dit que les consultations et la coopération internationales très étroites et continues sont essentielles, et que le Canada opte pour les consultations au lieu de la confrontation entre les pays.

Ces jours-ci, les maux des économies nationales sont contagieux. Deuxièmement, j'ai insisté, au nom du Canada, sur le fait que, selon les Canadiens, la meilleure façon de combattre l'inflation est d'adopter des mesures propres à augmenter la production et l'offre. Troisièmement, j'ai souligné notre préoccupation face aux mesures prises par divers pays, et qui ont pour effet de provoquer un ralentissement économique excessif, car ces mesures sont de nature à empêcher l'augmentation de l'offre nécessaire à l'enrayement de l'inflation.

Les coûts élevés en termes de perte de production et d'emploi risquent de produire peu d'avantages durables sur le plan de la modération des prix, tout en augmentant le danger d'un ralentissement cumulatif de la croissance économique de tous les pays.

Quatrièmement, j'ai souligné le besoin d'une surveillance accrue des mouvements des capitaux internationaux, et le besoin éventuel d'un nouveau mécanisme international susceptible de faciliter le recyclage des capitaux pétroliers, en particuler en vue de régler les difficultés spéciales auxquelles font face bon nombre de pays en voie de développement.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

Cinquièmement, j'ai souligné l'importance de poursuivre, au sein du GATT, les négociations en vue d'une libéralisation accrue du commerce mondial. Et nous étions encouragés, hier soir, monsieur l'Orateur, par les assurances de Son Excellence M. l'ambassadeur Eberle, qui affirmait que l'administration américaine espérait grandement que le «Trade Reform Bill», actuellement à l'étude au Sénat des États-Unis, serait finalement adopté après tant de délai.

Sixièmement, j'ai exprimé la nécessité de trouver des moyens de stabiliser les prix de produits essentiels destinés aux pays en voie de développement, et d'augmenter progressivement le transfert des ressources réelles à ces pays.

[*Traduction*]

Enfin, monsieur l'Orateur, le Canada a jugé bon d'avoir recours aux institutions internationales déjà en place que tous les pays se sont efforcés de renforcer depuis deux ans. Nous devrions faire appel aux institutions internationales comme le GATT, la Banque mondiale, les banques d'expansion économique régionale et surtout, dans le domaine financier et monétaire, le Fonds monétaire international.

C'est pourquoi le Groupe des 20 a adopté une résolution qu'a acceptée le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, qui regroupe environ 150 pays du monde; cette résolution tend à la création d'un comité intérimaire de 20 ministres représentant tous les pays du monde libre membres du Fonds monétaire international. Entre parenthèses, je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas inviter également les pays de l'Est et d'ailleurs à y participer afin d'avoir vraiment une vue d'ensemble de la situation monétaire.

De toute façon, la nouvelle commission intérimaire de 20 ministres servira à conseiller le Fonds. Dès que les modifications seront apportées, elle constituera le nouvel exécutif du Fonds monétaire international.

Je crois devoir préciser quel sera le mandat de la commission. Elle sera chargée de surveiller tout d'abord la façon dont les différents pays réagissent en présence de leurs balances bénéficiaires ou déficitaires en raison des conséquences que cela peut revêtir pour les autres pays.

Ensuite, nous serons chargés de surveiller les mouvements quels qu'ils soient des liquidités qui se produisent ou devraient se produire. Il ne fait pas de doute qu'en raison du financement à même les impôts tant de la guerre du Vietnam que du progrès de la grande société, des dépôts considérables de devises américaines dans les diffèentes banques à travers le monde, des 150 milliards du marché européen et du surplus de liquidités de certains autres pays, les gens ont pris conscience de certains aspects de l'inflation internationale que nul pays ne peut contrôler ou combattre à lui seul.

Puis, la commission doit surveiller l'aspect général ou global du transfert des ressources réelles aux pays en voie de développement, des ressources réelles au regard de leur propre niveau de vie.

● (1610)

En vertu de son mandat, le comité pourra s'occuper des troubles soudains qui pourraient menacer l'équilibre financier ou économique mondial. Il pourra également étudier, s'il y a lieu, les propositions formulées par l'exécutif en vue de modifier les clauses.

J'aimerais inviter la Chambre à faire preuve de patience tandis que j'explique aux honorables députés comment, à mon avis, ce comité devrait fonctionner. Mon opinion à ce

sujet est partagée, pour autant que je sache, par la majorité des membres du Fonds, sinon par tous. En premier lieu, nous estimons qu'il s'agit là d'un organe très important du Fonds. En effet, il devrait fournir un appui politique aux décisions et aux entreprises du Fonds. En d'autres termes, le Fonds ne sera plus simplement ce groupe d'économistes et de technocrates que chacune des 20 circonscriptions représentant les différents pays du monde envoient avec mission de mettre en ordre les affaires économiques.

Nous reconnaissons que les problèmes avec lesquels le monde est aux prises ne sont pas seulement de nature économique—que les décisions politiques s'imposent qui nécessitent l'exercice de la volonté politique aussi bien de la communauté mondiale dans son ensemble que des différents pays qui la constituent. Nous cherchons donc à donner une direction politique au Fonds par l'entremise de gens qui, nous le supposons, ont l'appui des gouvernements qu'ils représentent. Je crois bien que le comité permettra au Fonds de jouer un rôle encore plus important sur la scène monétaire et économique mondiale.

J'aborde la tâche avec un sens d'urgence. À mon avis, les problèmes auxquels nous faisons face sont graves. J'ai été très satisfait de la discussion sur le programme des travaux; les projets sur la tenue de deux réunions prochaines indiquent que les membres du comité partagent mes sentiments, qu'ils sont déterminés à apporter l'appui politique nécessaire à la solution des problèmes. Espérons que le comité ne s'enlise pas dans un travail qui revient aux économistes, aux technocrates ou encore au chef de l'exécutif. J'espère que le comité politique s'en tiendra aux grands problèmes qui exigent des discussions et des décisions.

Lors de sa première réunion la semaine dernière, le comité a reconnu que le premier problème auquel il doit s'attaquer et celui du recyclage des fonds des pays excédentaires aux pays déficitaires en vue de rétablir les balances des paiements déficitaires dont souffrent un grand nombre de pays d'Europe comme bien d'autres d'ailleurs. De pair avec ce problème il y a celui, encore plus grave, des balances déficitaires des pays du Tiers-Monde.

Ces questions seront reprises par la commission intérimaire à sa première réunion et à celles qui suivront. J'ai cherché à ce que la réunion ait lieu avant Noël. Toutefois je n'ai pu obtenir que la mi-janvier, en raison de diverses circonstances—préparation des budgets par les ministres des Finances de la Communauté européene, et réunion de ces derniers à la mi-décembre.

M. Stanfield: Me permettra-t-on une question? Quel sera l'ordre du jour de la première rencontre? Que pense en obtenir le ministre? Quel progrès pense-t-il y voir réaliser?

M. Turner (Ottawa-Carleton): En ce qui concerne le problème de la circulation, le personnel du Fonds et son directeur exécutif ont été priés de recenser les établissements nationaux et privés susceptibles de faire circuler, suivant les mécanismes du marché, les fonds des pays excédentaires vers les pays déficitaires; on leur a aussi demandé de rechercher d'autres moyens d'action, faisant appel soit à l'action internationale dans le cadre des institutions internationales, soit à l'intervention nationale, à titre bilatéral ou dans le cadre de la Communauté européenne elle-même. Nous comptons disposer de propositions et de choix sur lesquels nous prononcer d'ici le 15 janvier.

Je ne sous-estime pas les difficultés, surtout à cause de l'attitude officielle des États-Unis et, dans une certaine mesure, de l'Allemagne, en matière de recyclage. J'espère que nous pourrons avoir des pourparlers fructueux.

M. Stanfield: Nous allons suivre les événements.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député en a le droit. Je peux lui garantir que je ferai de mon mieux au nom de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): La deuxième question porte sur les quote-parts—quand faudra-t-il les fournir et quelle en sera l'importance? On fera également une étude générale de la question du rajustement des paiements et des balances et de l'opportunité des politiques fiscales, monétaires, commerciales et des politiques d'échange à la suite de la publication de l'exposé de la situation économique mondiale par le FMI en décembre. Cette étude portera aussi sur l'évolution des liquidités internationales et les problèmes posés par les modifications proposées aux articles, y compris la question de l'or et du lien entre l'aide au développement et l'attribution de droits de tirage spéciaux, la principale nouvelle monnaie de réserve du monde.

Tous les députés ont sûrement suivi avec beaucoup d'intérêt, comme je l'ai fait, le cours des entretiens échangés entre les représentants de tous les secteurs des États-Unis aux conférences sur les grands problèmes économiques, conférences qui ont eu lieu le mois dernier à la demande du président Ford. A la plupart de ces conférences, grandes ou petites ainsi qu'à celles qui les ont précédées régnait en général l'impression que, même si nos nombreuses difficultés sont d'origine et de portée internationales, l'état de l'économie américaine et les politiques du gouvernement des États-Unis exercent une influence dominante sur le reste du monde.

Ce n'est pas là une constatation qui surprend les Canadiens qui, depuis des générations, savent que notre propre économie a tendance à se modeler sur celle de notre puissant voisin en raison des nombreux liens qui nous relient. Fait surprenant peut-être, c'est qu'à tout prendre notre économie a surpassé de beaucoup celle de notre voisin ces quatre ou cinq dernières années pour ce qui est de l'accroissement de la production et des nouveaux emplois. Parce que les économies canadienne et américaine continuent de se tenir étroitement unies de multiples manières, il devrait paraître manifeste à tous les Canadiens qu'il existe encore une marge très réelle et très pratique nous permettant de faire mieux que les États-Unis en matière de développement et d'inflation.

A propos de l'inflation, cette limitation a récemment été reconnue dans des articles écrits pour le *Star* de Toronto par deux des économistes les plus réputés, Paul Samuelson du MIT et John Kenneth Galbraith de Harvard, l'un des Canadiens expatriés les plus célèbres. Voici ce que déclarait M. Samuelson:

> Aucun comité d'experts en économie ne sait comment on peut assurer le plein emploi et la stabilité des prix. Quant au Canada, il lui serait difficile, sinon impossible, d'élaborer des solutions sans tenir compte des États-Unis.

Et M. Galbraith exprimait l'opinion suivante:

> Les États-Unis constituent le facteur clé du contrôle de l'inflation. Si l'inflation échappe au contrôle aux États-Unis, le Canada ne peut pratiquement rien faire. Vous importez tant de produits chez nous, nos prix élevés deviennent les vôtres.

Personnellement, je crois que le Canada peut, pour ce qui est des prix, faire mieux que ne disent ces deux économistes, mais leur point de vue montre qu'il y a des limites aux progrès que nous pouvons raisonnablement compter faire. Par ailleurs, il faut se rappeler que notre situation peut dégénérer bien plus que celle des États-Unis, si nous ne suivons pas de saines politiques.

Je ne veux donner prétexte à personne à la Chambre pour dire du ministre des Finances: «Turner démissionne, il dit que tout dépend des États-Unis». Ce n'est pas ce que je dis. Je soutiens, tout en reconnaissant les limites de notre action, que de bonnes politiques nous feront progresser tandis que des mauvaises aggraveront notre situation. J'engage de nouveau le gouvernement, et je m'engage moi-même à combattre l'inflation qui est le problème numéro un dont le Parlement doit s'occuper, d'après le mandat qu'il a reçu.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est maintenant écoulé.

Des voix: Poursuivez.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Il peut poursuivre s'il y a consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je remercie la Chambre de sa courtoisie et je tiens à lui exprimer mon regret de n'avoir pu participer, comme je l'avais d'abord prévu, au débat de la semaine dernière. Comme les députés le savent, j'étais à Washington. Au cours de ses remarques à l'ouverture du débat, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a reproché sévèrement au gouvernement de n'avoir pas su, dit-il, imprimer une direction sur le plan économique. Il est difficile de comprendre un tel reproche puisqu'il reconnaissait, dans ce même discours, que l'économie canadienne avait bénéficié d'une nette croissance relativement plus forte et d'une inflation moins prononcée que dans la plupart des autres pays.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Sûrement pas grâce à vous!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je remarque que le chef de l'opposition n'a pas cherché à expliquer pourquoi le Canada avait connu un tel succès. Peut-être attribuait-il tout cela à la chance.

M. Gilbert: C'était la volonté de Dieu.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'admets que nous ayons eu de la chance au pays, mais je pense que nous, du gouvernement, pouvons y voir un effet de notre bonne administration et de notre excellente direction et, en fait, il semble que les Canadiens aient été de cet avis le 8 juillet.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous n'avez pas gagné. Nous avons perdu.

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je suis heureux que cela arrive maintenant que mon temps de parole est écoulé. Le fait est qu'au cours d'une longue période, nous avons présenté, pour réduire l'inflation et en atténuer les effets sur ceux qui y étaient le plus vulnérables, une série de politiques et de programmes plus complets et de plus grande portée que dans n'importe quel autre pays et nous l'avons fait de façon à assurer un progrès ferme dans la production, l'emploi et le revenu réel au niveau national.

● (1620)

La conclusion la plus importante sans doute à tirer de la série de conférences économiques convoquée par le président Ford c'est que malgré les illusions volontaires de certains, même des éditorialistes, il n'existe pas de moyen simple, rapide et facile d'enrayer l'inflation qui s'est installée de façon si nette dans les économies du monde. Il n'existe pas de solution facile. S'il y en avait une, le chef de l'opposition l'aurait peut-être trouvée, ou moi, ou un American. Les États-Unis ont rassemblé le plus grand nombre d'économistes jamais réuni sous les sunlights dans ce pays, mais sans en obtenir de conclusion simple. Personne n'y est arrivé non plus au Japon ni en Allemagne.

Il n'est donc pas étonnant que les consultations ainsi entamées aux États-Unis aient donné tant d'opinions tout à fait contradictoires sur le choix d'une solution optimale pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui assaillent ce pays et le reste du monde. Le fait est que beaucoup de ces problèmes diffèrent, par leur nature et par leurs dimensions, de tout ce qui s'était vu jusqu'ici. Mais dans la mesure où l'on peut dire qu'une opinion majoritaire s'est dégagée de ces délibérations, elle allait dans le sens de l'approche suivie par notre gouvernement depuis 24 mois.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je prie les députés de lire les comptes rendus de ces conférences, et l'éventail des opinions que les économistes de toutes nuances ont présenter. Je prie les députés d'y chercher un commun dénominateur et de s'accorder à dégager les conclusions que ces économistes voulaient formuler.

Voyons un peu les principaux points de ce consensus, Monsieur l'Orateur. On convenait en général, par exemple, qu'il fallait à tout prix augmenter la production et la productivité, en partie en encourageant l'accroissement des investissements, pour s'attaquer à la base même du problème de l'inflation en augmentant les approvisionnements. C'est ce que nous avons fait dans le dernier discours du trône à l'égard de l'agriculture, et c'est ce que nous avions fait il y a deux ans et demi pour accroître les investissements dans l'industrie de fabrication grâce à des stimulants et des dégrèvements fiscaux.

Il ressort des recommandations d'ordre économique soumises au président des États-Unis qu'il faut éviter les politiques fiscales et monétaires trop restrictives parce qu'elles retarderaient l'accroissement nécessaire des approvisionnements en biens et services. Il en résulterait une perte considérable de production, d'emplois et de revenus, sans grand effet durable sous forme de réduction de la poussée inflationniste.

On convenait en général qu'il fallait viser à réduire progressivement l'inflation par des politique modérées au lieu de chercher à l'arrêter sec par des mesures extrêmes. C'est la politique que nous avons adoptée. Comme l'a dit Walter Heller, ancien président du conseil des conseillers économiques du président, il s'agit de juguler l'inflation sans étrangler l'économie. C'est exactement ce que nous essayons de faire, M. l'Orateur.

Le troisième consensus que j'ai pu déceler—et, je le répète, j'invite les députés à lire les transcriptions comme je l'ai fait—portait sur la nécessité d'adopter des mesures pour alléger le fardeau de l'inflation qui pèse sur les personnes à revenu modéré et qui sont le moins à même de se protéger. C'est certainement ce que nous avons fait. Deux budgets successifs ont proposé des diminuations d'impôts de 1.8 milliard de dollars, contre une réduction de 1.4 milliard proposée par le président Ford. Si l'on établit un rapport de 12 à 1, c'est l'équivalent pour nous d'une réduction d'impôt de 150 millions de dollars.

Que dire de l'augmentation des pensions de vieillesse, des allocations familiales qui ont triplé et été indexées sur le coût de la vie? C'est nous qui l'avons fait.

On s'accorde aussi pour reconnaître—l'expérience de contrôles des prix et des salaires s'étant avérée décevante—qu'il faudrait mobiliser l'appui de tous les secteurs de l'économie pour assurer un partage juste et raisonnable du revenu national afin d'empêcher à la fois une hausse en spirale des coûts et des prix et une généralisation des conflits ouvriers.

Le budget que j'ai déposé à la Chambre en mai dernier et qui a été rejeté par le parti conservateur et le parti néo-démocrate . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . mais qui a reçu l'approbation de la population canadienne . . .

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans certaines parties du pays seulement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . proposait de nouvelles mesures pour appuyer et compléter celles qui sont déjà en place. Le discours du trône, il y a une semaine, décrivait une série de nouvelles dispositions que le gouvernement propose pour résoudre nos problèmes économiques, dispositions qui seront davantage élaborées dans le nouveau budget que j'espère présenter à la Chambre vers la mi-novembre ou plus tôt si possible. Ce budget essaiera de tracer la voie la plus sûre pour les mois à venir, en se fondant sur les meilleures évaluations que nous puissions faire de tous les facteurs pertinents grâce aux entretiens sérieux que j'ai eus avec les ministres des Finances de beaucoup de provinces et de pays.

Le chef de l'opposition a mentionné le discours du trône et le consensus dont il y est question. Le discours du trône parle effectivement de discussions que les autres membres du gouvernement et moi-même avons entreprises avec les représentants des autres groupes au Canada. On cherche par là à susciter un large consensus pour arriver à un partage du revenu national qui assure un juste équilibre entre les salaires, les prix et les profits et favorise en même temps la stabilité des prix. Selon moi, ce consensus est très important pour raffermir les autres politiques dont j'ai parlé à d'autres occasions à la Chambre et que j'ai résumées aujourd'hui—les politiques fiscales et monétaires—lesquelles visent à favoriser la croissance économique tout en réduisant progressivement les tensions inflationnistes.

Je me suis fait accuser, en raison de mes voyages à l'étranger, de tenter d'évaluer ce que les autres pays s'efforcent de faire. En raison de mes voyages d'un bout à l'autre du Canada en vue de connaître le point de vue des provinces sur cette question, je me suis fait accuser de vouloir faire miennes les politiques des autres. Notre politique fiscale, pourtant, est bien connue. Notre politique monétaire a maintes fois été énoncée à la Chambre. Notre politique des changes est bien connue des députés, tout comme notre politique commerciale. Notre politique des approvisionnements et notre politique visant à accroître la productivité du Canada sont connues des députés et ont été aussi maintes fois discutées. Nous avons une politique de redistribution des revenus qui vise à protéger ceux qui sont le plus touchés par l'inflation et le moins capables de se défendre.

Ce que nous recherchons aujourd'hui, c'est un accord général sur l'équilibre qui doit raisonnablement exister au sein d'une société libre entre les différents groupes du pays et entre les divisions que suscitent les profits, les gains, les salaires, les loyers et le reste. Nous avons rejeté l'étreinte draconnienne qui aurait résulté d'une politique délibérément restrictive. En l'occurence, les Canadiens ont rejeté implicitement le contrôle des prix et des salaires.

Je dis à la Chambre qu'on tente aussi de rallier l'appui général aux États-Unis, et d'une manière différente au Royaume-Uni, ces deux pays ayant conclu, après une mauvaise expérience, que des contrôles obligatoires sur les prix et les revenus ne constituent pas une solution dans les circonstances actuelles. Nous ne nous sommes pas engagés dans ces entretiens avec des propositions formelles et toutes faites à offrir. Nous ne cherchons pas à imposer l'opinion de la majorité; nous tâchons de la dégager. Notre position sur cet aspect de notre politique reste souple et accessible à de nouvelles idées. La plupart des députés et des Canadiens espèrent comme moi, j'en suis sûr, que les gens des autres secteurs économiques adopteront une attitude semblable.

Nos problèmes sont trop graves pour que nous puissions nous permettre de défendre nos intérêts aux dépens des autres ou de nous accrocher inconsidérément à des doctrines désuètes pas dans notre monde très différent. Je ne sous-estime pas le moindrement les difficultés qui nous guettent dans nos efforts concertés pour combattre l'inflation.

Je conçois l'inquiétude des travailleurs, qui ne peuvent maintenir leur niveau de vie devant la hausse du coût de la vie et leur désir de voir s'améliorer leurs conditions de vie grâce à la croissance réelle et constante de l'économie nationale. Je comprends que l'entreprise canadienne doit faire assez de profits pour donner une ristourne appréciable à ses actionnaires et faire les investissements massifs de capitaux nécessaires, dans l'intérêt de tous les Canadiens, à l'augmentation du pouvoir de production. C'est de cette seule façon que nous pourrons éliminer à leur source les pressions inflationnistes, saisir les excellentes occasions qui, à mon avis, s'offriront à nous dans les prochaines décennies, accroître l'embauche et augmenter le revenu réel de chaque Canadien.

Mais, monsieur l'Orateur, il faut faire la part des choses dans le cas des profits, comme dans celui des traitements et salaires. Je pense que nous devrions nous rappeler que de grands profits sont essentiels pour stimuler l'expansion du pouvoir de production, pouvoir si important pour l'avenir de notre bien-être économique, particulièrement à une époque où la dislocation des marchés des valeurs a considérablement réduit les fonds provenant d'autres sources pour financer les programmes d'investissement assez chargés actuellement en œuvre.

Nous savons tous qu'ici, il est difficile pour toute entreprise de se procurer de l'argent sur le marché des valeurs et des obligations. Nous savons tous qu'on a largement mis à contribution le système bancaire, peut-être trop. Si ce n'était des gains réinvestis, particulièrement dans l'industrie de la fabrication et de la transformation, l'élan dont jouit l'économie canadienne, et qui favorise l'expansion industrielle, ne serait pas aussi prononcé qu'il ne l'est actuellement.

● (1630)

D'une façon ou d'une autre, il faudra trouver un équilibre entre ces éléments de l'économie que sont les salaires, le prix et les profits. La question qui se pose est de savoir si l'on trouvera cet équilibre grâce à un consensus et à la collaboration ou si l'on n'y parviendra qu'après de longs et âpres conflits ouvriers et davantage de pressions inflationnistes, ce qui irait très certainement à l'encontre des intérêts du pays.

Il y a encore des Canadiens qui croient que l'on a en quelque sorte le choix entre un taux d'inflation élevé et un faible taux de chômage ou un faible taux d'inflation et un taux élevé de chômage. Qu'on ne s'y trompe pas, une telle alternative n'existe pas, on n'échange pas l'un contre l'autre. L'inflation entraîne en fin de compte une vie économique anémiée. L'alternative véritable réside dans une stabilité raisonnable des prix accompagnée d'une forte production et d'un fort taux d'emploi d'une part, et dans une inflation galopante de l'autre, accompagnée d'un croissance ralentie de la production et des emplois, constituant une menace extrêmement grave pour l'édifice même de notre société.

Qu'il me soit permis de dire avant de terminer que je suis entièrement d'accord avec le chef de l'opposition (M. Stanfield).

M. Stanfield: Oh, non!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous sommes, et je le cite, «affrontés à de graves problèmes, et des difficultés plus grandes encore nous attendent». Là où je ne suis pas d'accord avec lui, c'est lorsqu'il suggère que, dans cette affaire, j'ai manqué de franchise envers les Canadiens. J'ai déclaré dans mon exposé budgétaire de mai dernier que les Canadiens «veulent connaître les faits, agréables ou non, et tout ce qu'ils nous demandent c'est de faire de notre mieux pour trouver des solutions».

Dans mon exposé budgétaire et en de nombreuses autres occasions, j'ai dénoncé les faits, tels que je les voyais, qu'ils soient agréables ou non. Dans un certain nombre de discours récents, j'ai fait preuve de la plus grande franchise dans ma façon d'exposer la conjoncture économique, telle qu'elle m'apparaît; c'est si vrai que certains commentateurs m'ont taxé de sombre et de pessimiste.

Je ne suis ni l'un ni l'autre. Je crois que nous devons affronter nos difficultés avec réalisme, sans les minimiser ni les exagérer. Je ne crois pas que le monde aille inévitablement vers une dépression. J'ai la conviction que nous pouvons surmonter nos difficultés. Il y faudra beaucoup de temps, de patience, de persévérance, et aussi un certain courage politique.

Comme je l'ai déclaré dans un discours prononcé à la conférence canadienne sur les banques à Montréal, il y a quelques semaines, nous avons des atouts en notre faveur. Le fait que, pour ainsi dire chaque pays, comprenne et dise dans les cercles privés et publiquement à Washington que l'économie mondiale est dans un état fragile et qu'il faut la manier avec beaucoup de soin, constitue une bonne base de départ. Je peux vous dire, à la suite des réunions des ministres des finances du Commonwealth ici-même à Ottawa et des réunions du Fonds monétaire international, qu'il existe partout une conscience aiguë du besoin de consultation et d'action commune.

A mon avis, ce sentiment s'est traduit par la décision du président Ford d'envoyer l'Ambassadeur Eberle, son représentant spécial en négociations commerciales, à Ottawa aujourd'hui où celui-ci fait une première escale dans sa tournée de plusieurs capitales où il expliquera les grandes lignes des mesures économiques proposées par le président au Congrès dans son discours prononcé ce même après-midi.

Notre gouvernement apprécie certes l'occasion de discuter ces mesures avec M. Eberle. Nous en avons d'ailleurs déjà adopté de semblables dans bien des cas. Les mesures elles-mêmes et la tournée de discussions de l'ambassadeur visant à les expliquer à d'autres pays, prouve que le gouvernement américain est sensible aux répercussions éventuelles de ses politiques sur le reste du monde, qu'il reconnaît l'importance des consultations, de la collaboration, qu'il est conscient de la nécessité d'éviter des mesures restrictives, batailleuses.

L'attitude adoptée par l'administration américaine me donne davantage confiance que si une telle tendance se maintient et, si nous parvenons à obtenir la même collaboration du Marché commun de l'Europe et du Japon afin de pouvoir respecter les engagements qui s'imposent au nom de l'humanité aux nations en voie d'évolution, nous pourrons rallier les forces qu'il nous faut pour régler nos problèmes. Il n'est pas seulement question ici de compétence économique difficile parfois à évaluer, mais aussi de la détermination politique de ce pays et de bien d'autres à solutionner les problèmes essentiels et qui relèvent de la décision humaine.

Permettez qu'à titre de président du nouveau comité intérimaire des ministres membres du Fonds monétaire international, j'espère contribuer quelque peu au nom de cette Chambre et du pays à mobiliser les bonnes volontés politiques dont toute l'humanité a besoin. Que la Chambre soit assurée que je ferai tout ce qui m'est humainement possible pour promouvoir une telle cause.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je profite d'abord de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination comme Orateur de la Chambre des communes, et j'adresse les mêmes vœux à l'Orateur adjoint et au vice-président des comités pléniers. Je profite aussi de l'occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, qui ont si bien commencé les délibérations de la 30e législature.

Monsieur l'Orateur, soyez assuré qu'au cours des sessions de cette 30e législature vous pourrez compter sur l'appui et la coopération du député de Brome-Missisquoi.

Il est évident que l'inflation est le problème économique que nous devons combattre en tout premier lieu, et qu'à mon avis, le gouvernement a une responsabilité et un rôle bien défini à jouer dans ce domaine.

Hier, le Président des États-Unis a présenté à la population américaine une politique bien positive et précise pour combattre l'inflation. Mais, avec plusieurs autres députés, je me pose ouvertement et simplement la question suivante: Que faisons-nous au Canada?

[*Traduction*]

C'est environ la 15e fois que j'entends le ministre des Finances (M. Turner) nous donner une leçon d'économie classique; il nous parle de l'interdépendance des économies internationales, de la structure des réunions du point de vue de la procédure et de la difficulté à combattre l'inflation ainsi que de toutes les réunions d'économistes rassemblés sous les sun lights. J'en conviens, le problème n'est pas facile à résoudre, mais le gouvernement a été élu pour gouverner le pays et non pour faire des excuses.

C'est très bien pour les ministres des Finances d'aller à ces réunions internationales et de nous dire qu'il s'agit d'un problème international, mais j'aimerais faire l'analogie suivante. Lorsque nous passions des examens, le professeur disait souvent que, les problèmes étant difficiles, il fallait commencer par résoudre les plus simples; mettez de l'ordre dans vos affaires puis attaquez-vous aux problèmes difficiles et vous réussirez peut-être à votre examen. Si seulement le gouvernement voulait mettre de l'ordre dans ses affaires et assumer ses responsabilités, en montrant la voie dans la lutte contre l'inflation, nous obtiendrions peut-être des résultats.

Le ministre a fait remarquer qu'il devenait de plus en plus difficile pour le secteur privé de financer l'industrie. Une analyse superficielle de la situation, révèle que la difficulté est entièrement attribuable au gouvernement parce qu'il a une mauvaise politique à cet égard. Après de longues vacances d'été, de nombreuses réunions du cabinet et après l'annonce par le président des États-Unis, ayant pris les devants, des mesures relativement précises qu'il allait prendre pour juguler l'inflation, que nous sert le ministre des Finances? C'était dirais-je un cours d'économie de première année préparé probablement par un bureaucrate dépassé qui ignore tout de la situation, nous exposant les difficultés du problème.

● (1640)

Je me rends compte qu'en raison de la tradition peut-être—et il se peut qu'elle soit désuète—il nous faudra attendre le budget, mais je signale au ministre des Finances (M. Turner) que les Canadiens s'attendaient à autre chose qu'au discours maternel qu'il a prononcé cet après-midi.

Au cours de mes brèves remarques de cet après-midi, je voudrais signaler quelques-uns des rôles que le gouvernement devrait jouer, à mon avis, en matière de direction. Au lieu de nous parler du problème impossible qui se pose pour nous ou des complexités internationales qu'il entraîne, le gouvernement devrait nous dire ce que nous pouvons faire ici au Canada pour combattre l'inflation. Que s'est-il passé et il n'y a pas si longtemps encore, que nous ne puissions nous rappeler? L'accroissement des dépenses du gouvernement ne tient pas seulement, je pense, au gaspillage et au double emploi dans ses programmes. Ce n'est là qu'un facteur de l'inflation qui réduit la liberté économique des Canadiens.

Au dire des économistes orthodoxes, lorsqu'un pays utilise plus que 35 ou 36 p. 100 de son produit national brut, son gouvernement est en difficulté. Je signale à la Chambre que, d'après ce critère, le Canada passe actuellement par de graves difficultés. Faisons le total des dépenses de nos trois paliers de gouvernements, municipal, provincial et fédéral et nous verrons qu'actuellement, plus de 40 p. 100 de notre produit national brut au Canada sert aux dépenses d'État ou du gouvernement. Selon moi, c'est l'exemple du gouvernement fédéral en matière de dépenses, et non les règlements de conflits industriels, qui sont la raison primordiale de l'inflation au pays.

Quels sont les chiffres à ce sujet? Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, sous le premier ministre actuel (M. Trudeau), en 1968, le gouvernement fédéral, surtout, a brisé toutes contraintes. Les dépenses fédérales ont augmenté de 140 p. 100 dans un peu plus de six ans. En 1968, le gouvernement fédéral coûtait $590 par année à chacun des habitants du Canada. Aujourd'hui, il leur coûte plus de $1,300 par année.

Cette hausse renversante a porté les dépenses du gouvernement de $12 milliards qu'elles étaient en 1968 à $49 milliards en 1974. Le pire, c'est que cette hausse incroyable de 140 p. 100 ne s'est accompagnée d'aucun nouveau programme social ou économique important dont on aurait doté l'économie ou la société canadienne. Le ministre des Finances a fait allusion au motif pour lequel j'ai voté contre le budget le printemps dernier. Ce budget, sans créer un seul nouveau programme social ou économique important dans l'intérêt des Canadiens, représentait une hausse de 20 p. 100 des dépenses, non pas en raison d'un quelconque nouveau programme novateur, mais à cause du gaspillage et de l'inefficacité du gouvernement.

Je me suis toujours considéré comme un activiste, mais je constate aujourd'hui que la multiplication des dépenses du gouvernement est une source considérable de gaspillage dans le pays. Je crois qu'il est temps que le gouvernement donne l'exemple. Le ministre a fait un discours de 40 minutes. Nous lui avons accordé 20 minutes de plus parce que nous croyions qu'il arriverait à l'essentiel de son discours, mais nous n'avons eu droit qu'à un deuxième cours d'économie.

Je crois que le gouvernement devrait donner l'exemple en réduisant les dépenses, en arrêtant la croissance de la bureaucratie et en éliminant le gaspillage et le double emploi dans de nombreux secteurs. Je crois également que la politique monétaire doit viser à ralentir la hausse des taux d'intérêts et que les avantages d'une telle mesure devraient parfois être orientés dans des secteurs particuliers, comme celui du logement. L'accroissement de la production doit aussi être considéré comme une priorité si on veut maîtriser l'inflation actuelle. Le ministre a dit que le gouvernement trouvait cette mesure souhaitable, mais il devra présenter beaucoup d'autres mesures à la Chambre s'il veut que cela devienne un fait.

A mon avis, le Canada est l'un des pays les plus surtaxés et surgouvernés du monde libre. Partisan de la libre entreprise et des droits de propriété des individus, je crois qu'Ottawa et les provinces doivent immédiatement adopter une gamme d'avantages fiscaux pour encourager la propriété privée dans le domaine du logement, des entreprises, des valeurs et des exploitations familiales. Ce n'est qu'ainsi que chacun d'entre nous pourra avoir la liberté économique aussi bien que politique.

Une voix: Magnifique!

M. Grafftey: Je suis bien aise que le député ait dit «magnifique». J'espère que cela signifie aussi qu'il suggérera au gouvernement de prendre quelque initiative. Revenons-en à l'essentiel. Que dire du gaspillage du gouvernement et du double emploi? J'ai cité quelques chiffres cet après-midi. Je me souviens que lorsque je fréquentais l'école secondaire, j'ai été fort impressionné par ce qu'on désignait alors le «new deal». A cette époque, notre économie et celle du monde occidental étaient sur le point de s'effondrer.

Pour sauver le système, il fallait de toute nécessité une intervention gouvernementale directe, soit du Canada, soit des États-Unis. De nos jours, toutefois, trop d'hommes politiques et de grands bureaucrates détiennent les leviers du pouvoir et nous avons ce que j'appelle la vieille mentalité du «new deal» qui vient tout juste d'arriver au Parlement et selon laquelle il suffit de presser le bon bouton pour que tous les problèmes disparaissent automatiquement. Je dis au président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et au ministre des Finances (M. Turner) que ce ne sont pas les bons moyens à prendre de nos jours.

Pour plus de précision, analysons la situation actuelle au Canada. Si je critique un bon programme, que personne ne dise que je ne l'approuve pas en principe. Je l'approuve en principe, mais je veux aussi qu'il soit mis en œuvre de façon efficace. Prenons comme exemple la Commission d'assurance-chômage.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, chaque année, comme plusieurs autres députés à la Chambre des communes, j'appuie pleinement les grands principes relatifs à l'assurance-chômage au Canada, mais ce que je veux critiquer, c'est la mauvaise administration actuelle de la Commission d'assurance-chômage.

Aussi longtemps que nous n'aurons pas une liaison, au vrai sens du mot, entre les bureaux de placement et ceux de la Commission d'assurance-chômage, il y aura conflit. Comment les bureaux d'assurance-chômage peuvent-ils savoir si une personne est vraiment disponible pour le travail? Il ne s'agit pas là d'une question politique, car il en est ainsi dans ma circonscription, et j'imagine que cela existe également dans plusieurs autres circonscriptions électorales à travers le Canada. Plusieurs chômeurs, qui ont parfaitement le droit de toucher des prestations d'assurance-chômage, sont dans l'obligation d'attendre un, deux, trois et même quatre mois pour les toucher.

Monsieur l'Orateur, j'appuie le principe lui-même de l'assurance-chômage, mais à cause d'une mauvaise administration, je constate qu'il se produit un gaspillage d'environ un milliard de dollars chaque année aux dépens des contribuables canadiens.

● (1650)

[*Traduction*]

Que dire de l'administration de l'assurance-maladie? Là encore j'en approuve le principe, mais quel système avons-nous au Canada? Ne croyez pas un seul instant que nous avons une médecine étatisée dans le véritable sens du terme. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) peut parler tant qu'il veut de juguler l'inflation galopante qui règne dans les services médicaux, mais tant qu'on n'aura pas changé les principes fondamentaux du système il est inutile d'en parler avec les provinces.

Aujourd'hui, nous nous contentons de faire une seule chose sur le plan de l'assurance-santé c'est de voter des suppléments de revenu pour les services, le régime et le personnel qui souvent n'est pas là. Supposons que nous soyons tous en train de siéger à un conseil municipal, que nous adoptions un décret pour que tout le monde recoive du pain gratuitement, mais qu'aucun d'entre nous ne songe à décrocher le téléphone pour prévenir le boulanger qu'il doit faire plus de pain. C'est exactement ce que nous faisons avec l'assurance-maladie.

En obligeant les provinces à adopter un système selon lequel le gouvernement paie des suppléments de revenu alors qu'il refuse de changer le personnel et d'améliorer les services de soins, j'estime que nous gaspillons deux milliards de dollars par an, tout cela à cause de la mauvaise administration du programme.

Et que dire des programmes touchant la production alimentaire? Je ne suis pas économiste, mais il y a quatre ou cinq ans, le gouvernement a dépensé des millions et des millions de dollars, soit pour imposer des quotes-parts sur le fait, soit pour convaincre les agriculteurs d'arrêter de produire du blé. Aujourd'hui il dépense un milliard de dollars par an dans des programmes agricoles en continuant ses interventions qui créent des pénuries ou des excédents artificiels selon le cas, et il ne dit rien des principes de base concernant les subventions agricoles. A cause de ses interventions passées le gouvernement est maintenant obligé de stimuler la production agricole et cela coûte encore des millions et des millions de dollars aux contribuables.

A cause des gaspillages et du double emploi des programmes actuels le gouvernement n'aura pas suffisamment d'argent à investir dans des programmes plus utiles au cours des mois et des années à venir. Je veux parler des programmes de logement, d'environnement, de transport, de planification urbaine, des services de soins médicaux et de santé pour n'en citer que quelques-uns. Je sais qu'on a souvent tort de faire des comparaisons avec la Suède, mais ce pays que l'on considère comme le joyau du monde socialiste, ne consacre que 36 p. 100 de son produit national brut aux dépenses gouvernementales tandis que nous, qui prétendons avoir un système de libre entreprise, y consacrons près de 44 p. 100.

En Suède, les programmes de l'État fonctionnent bien. La raison pour laquelle il y a tant de gaspillage et de double emploi dans nos nombreux programmes de bien-être, c'est parce qu'ils ne sont ni chair ni poisson, vu que le gouvernement fait toujours des compromis, parfois avec le Nouveau parti démocratique, et que nos programmes tiennent en partie de l'entreprise privée et en partie du socialisme. Il s'ensuit que nous obtenons le pire des deux mondes et que nous gaspillons les deniers publics.

A moins d'inscrire dans son prochain budget des incitations qui donneront au secteur privé une base assez viable, dans l'industrie ou en fait de droits à la propriété individuelle, le ministre ne réussira pas à obtenir du secteur privé un volume suffisant d'impôts pour financer même la solution de nos problèmes actuels. Donc, j'espère que la prochaine fois que le ministre des Finances (M. Turner) prendra la parole à la Chambre, il ne nous donnera pas encore un cours sur des notions d'histoire ou d'économie comme s'il s'adressait à des étudiants. J'espère qu'il étoffera son discours de faits et de mesures précises signifiant par là que le gouvernement accepte ses responsabilités et veut donner l'exemple sur la façon de juguler l'inflation, au lieu de répéter sans cesse que, si nous sommes en mauvaise posture, les autres le sont aussi.

Considérant qu'il me reste à peu près deux minutes, j'aimerais terminer par ces quelques mots. J'ai un ami à Ottawa qui travaille au ministère des Postes. Je ne voudrais pas que mes paroles soient interprétées comme une critique de l'administration. Il y a beaucoup de bons fonctionnaires au Canada. Mon ami me disait que sur les 60 personnes employées dans son ministère, 40 ne faisaient rien d'un bout à l'autre de la journée, strictement rien.

Un grand nombre de particuliers qui ont été amenés à travailler à divers titres dans la capitale sont venus me trouver et m'ont dit: «Heward, la bureaucratie est devenue tellement énorme et aveugle que nous ne pensons pas qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse en changer l'orientation». Et, s'il existe des différences de doctrine entre les nôtres et le parti de l'autre côté de la Chambre, si nous avons des principes divergents et une opinion qui diffère sur la façon dont la société doit ou ne doit pas être dirigée selon le cas, mettons-nous tous ici présents d'accord au moins sur un point.

Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un Watergate pour nous unir comme l'on fait les membres du Congrès pour parvenir finalement à leur nouvelle suprématie, mais je pense que nous rendrons tous un grand service aux Canadiens, libéraux, créditistes, conservateurs-progressistes et néo-démocrates, si, tout au long de la législature et dès maintenant, nous affirmons de façon positive et constructive les droits traditionnels de la Chambre à l'égard de la direction et de l'orientation des affaires du pays.

Nous ne pouvons nous contenter d'une apparition du ministre des Finances qui vient nous faire un discours probablement griffonné à la hâte par un subalterne quelconque. Si nous voulons mériter notre gagne-pain ici même, il va nous falloir aborder les questions de fond et réaffirmer nos prérogatives. Ce faisant, c'est le Canada tout entier que nous servirons. Je remercie les députés de leur attention.

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par offrir mes vœux les plus sincères à l'honorable représentant de Sudbury (M. Jerome) et à ses assistants, y compris vous-même.

J'en profite également pour remercier le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le parti qu'il dirige de l'aide qu'ils m'ont apportée en deux occasions. La première fois, ce fut au cours de l'élection lorsqu'ils me permirent de bénéficier, en nombre de voix, du plus grand revirement au pays. La seconde, ce fut mercredi dernier lorsque l'honorable représentant de Halifax (M. Stanfield) a parlé d'une politique de la science et exprimé ses regrets que nous n'en ayons pas. C'est mon souci que j'exprime et celui des hommes de science, mes collègues, lorsque je parle du besoin d'une politique efficace dans le domaine des sciences; ce souci a eu une grande part dans ma décision de me présenter à la députation.

Mon principal objectif est de prendre toutes les mesures possibles pour donner au monde scientifique du Canada un service plus efficace. Homme de science, je fais partie d'une race peu nombreuse au Parlement. On nous décrit souvent comme des êtres sans cœur, incapables d'éprouver des émotions et d'apprécier les valeurs humaines. Je voudrais souligner avec force que je ne me considère pas comme appartenant à cette catégorie. On comprendra peut-être mieux ma position sur les droits de la femme lorsqu'on saura que j'ai soutenu les mesures destinées à étendre aux ménagères le bénéfice du Régime de pensions du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Maine: Nous entrons dans une époque d'incertitude et de pénurie. Bien que nous jouissions encore de la prospérité, il n'y a aucun doute que beaucoup de gens s'inquiètent sérieusement de leur avenir immédiat. Si les prophètes de malheur ont rarement eu des auditeurs plus réceptifs, je reste, quant à moi, optimiste en ce qui concerne les possibilités de croissance économique du Canada.

● (1700)

Il importe cependant que la marche de notre évolution soit soigneusement établie, afin qu'elle se poursuive méthodiquement dans l'intérêt bien compris des Canadiens. J'ai l'intention d'examiner la situation d'un angle où j'ai le plus de compétence en qualité de scientifique, c'est-à-dire l'aspect technique.

L'avenir du Canada est subordonné à l'exploitation de sa technologie sous la direction de Canadiens. Nous devons faire l'inventaire de nos ressources et canaliser nos énergies, afin d'utiliser ces ressources pour le plus grand profit des Canadiens.

Nous n'avons pas encore réussi à nous libérer de notre rôle de coupeurs de bois et de porteurs d'eau et nous ne prévoyons pas le faire dans un avenir immédiat, mais nous pouvons prendre des mesures pour encourager la transformation d'une proportion plus élevée de nos ressources naturelles sur notre territoire. L'assistance financière et la direction posent des problèmes évidents et, même si le gouvernement hésite à assumer la responsabilité dans ces domaines, notamment durant une période de restrictions financières, il est incontestable qu'il doit le faire. Une utilisation intelligente de nos ressources sera profitable à tous les Canadiens et les avantages économiques et sociaux à longue échéance justifieront les dépenses initiales.

C'est clair, il faut davantage que les deniers publics pour résoudre efficacement le problème. Il faut plus que des programmes d'encouragement. Nous devons choisir les secteurs dans lesquels nous pouvons être particulièrement compétififs sur le marché mondial et nous efforcer d'accroître leur productivité. Ne perdez pas de vue que je préconise un usage accru de nos ressources actuelles et non pas l'exploitation massive de nos richesses naturelles. Pour cela, il faut prendre des mesures assez énergiques, ou du moins ambitieuses.

Nous ne nous sommes jamais complètement libérés de la politique nationale qui encourageait nos premières entreprises de fabrication au moyen de tarifs douaniers qui ont fait en réalité du Canada un marché captif. Il est essentiel de se tourner de plus en plus vers le monde entier pour les débouchés. Si nous voulons faire concurrence aux autres pays qui produisent des biens semblables, nous devons tirer pleinement parti des économies de production que l'on peut obtenir par l'intermédiaire d'usines mondiales. Au lieu d'exporter du pétrole brut, il faut s'efforcer d'avoir plus de raffineries et de produire plus de biens comme les plastiques très élaborés et autres dérivés du pétrole. Un tel programme fournirait des emplois aux Canadiens; si on tarde à le faire, il faudra subir les conséquences néfastes de notre politique avant longtemps, et j'insiste là-dessus.

Comme nous nous sommes engagés à freiner l'inflation, il y a toujours le risque que des emplois soient sacrifiés. Comme le signalait la semaine dernière le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), il n'est pas trop tôt pour prendre des mesures contre le chômage à venir. Nous devons nous méfier des solutions improvisées en matière d'inflation. Nous pensons avant tout à des résultats immé-

diats à l'heure actuelle, mais nous devons quand même songer aux problèmes à long terme.

Je propose que nous adoptions une sorte de politique d'assurance nationale, qui nous permettrait de réserver notre pétrole aux industries manufacturières plutôt qu'à la production d'énergie, conservant ainsi les matières premières dont nous aurons besoin plus tard. Pour cela, il nous faudra suppléer à l'énergie des combustibles fossiles, et je suis à peu près sûr qu'on y arrivera bientôt. Notre pétrole et notre gaz naturel pourraient alors servir à la production de matières plastiques. Le mot «plastique» est un mot honni de ceux qui se préoccupent de l'environnement, mais en ce qui concerne le Canada, je suis sûr que les matières plastiques sont la clé de notre prospérité soutenue.

On s'en est pris surtout aux matières plastiques parce qu'on les croyait généralement indestructibles. Les hommes de science du Canada ont prouvé le contraire. On a démontré qu'il était possible, sur le plan commercial, de fabriquer des contenants de plastique photosensible qui se décomposent si on les expose à la lumière du soleil pendant un temps donné. L'objection aux plastiques, du point de vue de l'environnement, n'a plus sa raison d'être.

Pour le Canada, il importerait davantage d'épargner l'énergie, et nous y arriverions si les produits de verre et de métal pouvaient être remplacés dans une large mesure par les plastiques. Chose singulière, les Canadiens ne semblent pas vouloir se rendre compte que le Canada a atteint l'ère des polymères synthétiques. En favorisant sans cesse la récupération du verre, des bouteilles de boissons gazeuses, les adeptes de la conservation encouragent une politique autodestructive dans une large mesure. Il faut 20 à 30 fois plus d'énergie pour la production de contenants de verre ou d'aluminium que pour la fabrication d'un produit de plastique équivalent. Nous pouvons donc en toute sécurité faire fi des griefs de ceux qui voudraient réduire la production de plastique pour conserver nos réserves de pétrole.

Les plastiques font partie du groupe des polymères qui sont en train de transformer rapidement notre mode de vie. Au cours des cinq dernières années, la production de polymères synthétiques, comme le plastique, les fibres et les élastomères, a augmenté de 92 p. 100, alors que la production de l'acier et des métaux non ferreux n'a augmenté que de 33 p. 100. À cause de cela, le volume en pieds cubes des polymères synthétiques produits est plus important que le volume de l'acier et des autres métaux produits. Je le répète, on produit maintenant plus de polymères synthétiques que d'acier et d'autres métaux.

Le Canada et l'Union soviétique sont les seuls pays du monde qui peuvent suffire à leurs propres besoins en matière de pétrole. Cependant, nous devons nous rendre compte que cela ne veut pas dire qu'il existe un surplus de pétrole au Canada. Exception faite des sables bitumineux de l'Alberta, nos réserves de pétrole constituent moins de 2 p. 100 des réserves mondiales. Il est facile de s'imaginer ce que cela représente si l'on songe qu'en 1973, le monde non communiste a consommé 20 milliards de barils de pétrole. Cela représente environ le double de toutes les réserves découvertes en Alberta jusqu'à maintenant. Autrement dit, le monde consomme une «Alberta de pétrole» tous les six mois.

La demande de pétrole augmente à une vitesse phénoménale. Le monde a utilisé plus d'énergie au cours des 30 dernières années que dans toute son histoire antérieure et l'on prévoit qu'il utilisera encore autant d'énergie au cours des 15 prochaines années, soit dans la moitié moins de temps. Nos besoins vont continuer à se multiplier.

Au cours des dix dernières années, 90 p. 100 de l'augmentation des besoins énergétiques du monde ont été satisfaits par le pétrole et le gaz naturel. A l'heure actuelle, ces sources d'énergie répondent à 70 p. 100 des besoins mondiaux et continueront de fournir la plus grande partie de l'énergie requise dans un avenir rapproché. Étant donné l'augmentation rapide de l'utilisation du pétrole en tant que source d'énergie, nous devons prendre des mesures pour garantir que le Canada aura suffisamment de produits pétroliers pour permettre une expansion massive de ses industries de fabrication de polymère synthétique.

Le Canada ne répond actuellement qu'à 6 p. 100 des besoins de pétrole des États-Unis et il ne pourra jamais devenir un grand exportateur de pétrole. Pour cette raison, j'aimerais que le Canada réduise ses exportations de pétrole en tant que produit énergétique et utilise plutôt cette matière première, qui est peut-être la plus abondante que nous possédions, pour fabriquer des produits d'exportation qui ont une valeur ajoutée élevée.

● (1710)

Voilà pourquoi je m'oppose à l'exportation de 10 milliards de livres d'éthylène aux États-Unis au cours des dix prochaines années. Je soutiens que cet éthylène devrait être transformé en produits tels que l'oxyde d'éthylène et le glycol d'éthylène ainsi que le polyéthylène fabriqué dans des usines à l'échelle mondiale et exportés.

Le Canada doit subvenir davantage à ses besoins technologiques. J'estime qu'une politique plus audacieuse en matière de recherche et de mise en valeur s'impose. C'est un fait notoire et je le mentionne simplement pour me joindre à ceux qui appuient les propositions faites en ce sens par le comité sénatorial de la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Le sénateur Lamontagne a déclaré que les frais de recherche et de développement au Canada ne représentent que 1 p. 100 des ventes totales, tandis qu'aux États-Unis, ils en représentent 4 p. 100. Si nous devons peu à peu mettre fin à notre économie satellite et assurer une plus grande indépendance à l'industrie canadienne, c'est un domaine où des changements s'imposent. Ces changements, c'est à l'industrie qu'il appartient de les faire, sans faire appel aux deniers publics. Dans le domaine de la commercialisation, les innovations sont faibles, tant pour la recherche que pour le développement ou la mise en œuvre commerciale. Le meilleur système de recherche et de développement au monde n'a aucune valeur économique s'il n'aboutit pas à l'exploitation commerciale.

La récente visite du premier ministre du Japon, M. Tanaka, a souligné l'importance et l'urgence de mon propos. Cette visite a aussi été intéressante pour des raisons plus personnelles. J'ai passé six semaines au Japon, en 1971, à étudier les nombreux aspects de l'économie et de la culture de ce pays. J'en suis revenu fort impressionné et je ne cesse depuis d'inciter les Canadiens à ne pas demeurer béats d'admiration devant les réalisations des Japonais et à tenter de mettre en application les mesures utilisées au Japon pour résoudre les problèmes du Canada.

Jusqu'à maintenant, sauf quelques exceptions sans importance, l'économie canadienne est à l'opposé de celle du Japon. Nous pouvons profiter de l'intérêt accru que nous porte le Japon, mais pas en demeurant passifs. Certes, nous avons besoin d'investissements étrangers. Par ailleurs, nous devons veiller à ce que les nouveaux investisseurs participent d'une manière responsable à la mise en valeur des possibilités industrielles du Canada.

J'ai été heureux d'entendre M. Tanaka déclarer que le Japon désire importer des produits de notre industrie technique avancée. Cette annonce sera peut-être le catalyseur nécessaire à une augmentation de notre production dans les secteurs à haute technicité. Il importe de satisfaire le plus vite possible aux demandes des marchés éventuels et j'espère que les hommes d'affaires canadiens s'empresseront de répondre aux besoins du Japon avant que nos concurrents ne le fassent.

Ceux qui connaissent ma circonscription de Wellington s'étonnent peut-être de m'entendre parler si longtemps de stratégie industrielle. Mon comté est une sorte d'oasis agricole au cœur de la région industrielle de l'Ontario. Guelph, son seul centre urbain important, a la chance d'avoir de nombreuses industries secondaires et de fabrication qui fournissent des emplois sans menacer beaucoup l'environnement. Par conséquent, Guelph demeure une ville prospère et en pleine croissance dont le taux de chômage est l'un des plus bas du Canada. Nous accueillons de plus en plus de gens de la région de Toronto-Hamilton qui cherchent à fuir les aspects désagréables de la vie urbaine tout en ayant accès aux avantages de la ville.

L'Ontario Agricultural College de l'Université de Guelph célèbre cette année son centième anniversaire. Malgré la multitude de services que les chercheurs de ce collège ont rendus à l'humanité depuis sa fondation, il semble que le prochain siècle exigera de nos spécialistes en agriculture des exploits considérables. Comme j'espère que la science et la technologie pourront nous aider à faire le meilleur usage possible de nos ressources non renouvelables, je considère ces domaines comme la réponse à nos futurs problèmes agricoles.

La rareté des aliments dans le monde demeure alarmante et nous avons peu de motifs d'être optimistes pour le reste des années 70. L'Ontario Agricultural College, dont la réputation est internationale, est à l'avant-garde de la recherche et du développement de nouvelles espèces et variétés d'animaux et de plantes qui permettront de répondre à la demande future d'aliments. Un bon exemple de recherche et de développement agricoles dont les Canadiens pourront profiter dans l'avenir est la culture hydroponique expérimentale faite à Aberfoyle, juste au sud de Guelph.

L'aquiculture, les députés le savent peut-être, est une méthode de culture des plantes dans l'eau sans utiliser de terre. On se sert de pierres comme tuteurs en serre à température contrôlée et les plantes sont nourries plusieurs fois par jour de matières nutritives contenant de l'eau. Bien que je puisse garantir la saveur excellente du produit, j'espère sincèrement que par ce moyen nous arriverons à atténuer la pénurie grave de vivres qu'il faut envisager. Les conditions économiques ne sont pas des plus favorables en ce moment, compte tenu du coût du chauffage, mais j'entrevois des solutions à ce problème.

Une de ces solutions consisterait à se servir du gaz naturel qui existe déjà dans les fermes. Plusieurs agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario ont cet avantage en puissance. Un autre avantage de l'aquiculture est que tous les sols sont bons pour faire pousser des produits alimentaires et qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser les sols les plus fertiles. A une époque où les meilleures terres sont recouvertes de béton et servent aux aménagements urbains, l'aquiculture offre une solution de rechange pour la production de produits alimentaires.

Comme je l'ai signalé tantôt, les prochaines années s'annoncent difficiles pour tout le monde. Bien que nous, Canadiens, puissions nous considérer à juste titre parmi les habitants les plus fortunés du monde, le temps n'est plus où nous pouvions nous reposer béatement sur nos lauriers. Jusqu'à la fin de la présente décennie, «la coopération à tous les niveaux» devrait être notre mot d'ordre. Nous devons favoriser de plus en plus la collaboration entre les différents pays, entre les différentes provinces canadiennes, et entre le patronat et le salariat. L'heure a sonné où l'intérêt individuel doit céder le pas au souci véritable pour l'intérêt d'autrui. Nous devons nous pénétrer de cet état d'esprit, afin que le Canada puisse un jour servir d'exemple au reste du monde.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, les premiers mots que je prononcerai en prenant place à la Chambre des communes seront pour remercier mes électeurs qui ont eu assez confiance en moi pour me demander de les représenter à la Chambre. Je voudrais également remercier ma mère, mon père et toute ma famille sans l'appui de laquelle je ne serais pas ici.

Je suis novice à la Chambre des communes et je suis venu ici avec beaucoup d'enthousiasme, d'idéalisme et d'énergie. J'espérais que le discours du trône énoncerait avec beaucoup de flair et de dynamisme quels seraient nos objectifs et notre orientation pour l'avenir. J'ai été malheureusement déçu.

Cet après-midi, j'ai eu, l'espace d'un instant, une lueur d'espoir. Je pensais qu'un ministre de la Couronne s'était penché sur les problèmes mondiaux. J'ai eu quelque espoir quand le ministre des Finances (M. Turner) a commencé à parler. Je l'ai écouté attentivement, mais mes espoirs se sont évanouis. Tout à coup, le grand chevalier blanc, celui qu'on pouvait prendre pour le nouveau leader du parti libéral a commencé à parler de ses exploits personnels sur la scène internationale et de ses propres ambitions. Ils ont sombré parce que le grand chevalier blanc, le nouveau chef apparent du parti libéral, a commencé à parler de ses exploits personnels en matière de consultations internationales et du portrait de lui-même qu'il s'est plu à peindre quand il nous a dit que, n'eurent été ses grandes expéditions, le monde sombrerait dans la confusion économique. Je dois dire que j'ai commencé à avoir mes doutes à ce moment-là.

● (1720)

J'espère que le ministre apprendra sous peu, en s'acquittant des grandes responsabilités qu'on lui a confiées, ce qu'est l'humilité. Son discours m'a encore déçu quand je n'ai pu y retrouver qu'une liste de promesses électorales libérales usées, des propos creux et endormants sur la situation économique qui se détériore à l'échelle internationale et j'y ai entendu le gouvernement reconnaître qu'il ne sait que faire.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous avez écrit ce discours avant d'entendre le mien.

M. Wenman: Que va-t-il faire? Chercher à obtenir un quelconque consensus. Il va chercher des réponses. Je crois que les Canadiens ont attendu assez longtemps. Nous n'attendrons pas que le ministre cherche des réponses. Nous attendons qu'il nous les présente, et maintenant.

Nous avons entendu le gouvernement parler de nouvelles initiatives en politique étrangère. Malheureusement, on ne nous a pas dit quelle serait exactement la nature de ces nouvelles initiatives. On nous a annoncé une participation accrue et dynamique aux affaires internationales, tout particulièrement dans les domaines de l'aide alimentaire mondiale et de la non-prolifération de la technologie

nucléaire. C'est, à n'en pas douter, un objectif louable. Toutefois, on se demande si une telle poussée n'étouffera pas encore davantage une voix déjà incertaine dans les affaires internationales.

Dans la conjoncture internationale actuelle, tout particulièrement à la lumière de la situation à laquelle font face nos voisins du sud, le Canada devra de toute évidence mettre au point sans tarder une politique sur le plan des ressources. Une politique de dérive—et c'est tout ce qu'a trouvé le gouvernement—ne suffira tout simplement pas en ces temps de crise. Il me semble que le ministère des Affaires extérieures devra se dépenser et se déployer à fond pour nous préparer à transiger avec notre plus grand ami et meilleur client, les États-Unis.

Non seulement les États-Unis vont exercer des pressions énormes pour participer à la mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabaska et des ressources non-renouvelables d'autres régions, et pour nous pousser à exporter, mais le Canada doit aussi se préparer adopter à une attitude énergique sur la question de l'exportation d'eau canadienne—attitude dont il n'a pas été question ici depuis la proposition de mon très hon. ami de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

Des voix: Bravo!

M. Wenman: Dans l'avenir immédiat, l'attitude inflexible et implacable des pays de l'OPEP lors des négociations va pousser de plus en plus les États-Unis à vivre en autarcie. En dernière analyse l'autarcie des États-Unis en matière de ressources énergétiques va incontestablement dépendre de l'augmentation massive de leur potentiel de gazéification du charbon et de production de charbon à partir de schistes carbonifères du désert. D'où la nécessité de disposer d'importantes quantités d'eau. Et c'est vers le Canada que lorgne le gouvernement américain pour obtenir cette eau.

La position adoptée par le gouvernement au sujet de l'exportation d'eau exige des explications et des précisions immédiates. Plus j'étudie la question, plus j'ai peur qu'il y ait des négociations secrètes entre l'administration libérale et le gouvernement des États-Unis visant l'exportation d'eau du Canada. Les déclarations de hauts fonctionnaires, américains et canadiens, nous laissent croire qu'il y a anguille sous roche.

La suppression apparente par le cabinet de déclarations récentes opposées à l'exportation de l'eau et attribuées au dernier ministre de l'Environnement, Jack Davis, et cela au printemps dernier, nous permet de soupçonner que le gouvernement est probablement en train de se diriger dans la voie désastreuse d'exportation massive et de développement de l'eau du Canada. J'ai entre les mains un document dont le contenu aurait dû être déposé à la Chambre des communes par l'ancien ministre de l'Environnement, M. Davis; document qui, assez curieusement, n'a pas été porté à la connaissance de cette Chambre. Puisque le document est fortement opposé à l'exportation de l'eau, nous ne pouvons qu'en conclure qu'il ne fut pas déposé parce qu'il prônait une attitude contraire à celle que veut adopter le gouvernement. Je vais en citer quelques passages.

Je vais lire à nos vis-à-vis quelques passages rédigés par leurs amis et qui vont les effrayer. Qui a empêché l'énoncé de cette déclaration sur les ressources en eau du Canada et pour quelle raison? Pourquoi n'a-t-elle pas été faite à la Chambre des communes? Était-ce à cause de la prise de position reconnue du premier ministre (M. Trudeau), qui avait dit un jour au cours d'une entrevue à la télévision: «Je ne cherche pas à faire le chien du jardinier dans ce cas-ci, mais si les gens ne s'en servent pas, pourquoi ne pourrions-nous pas la vendre pour du bon argent comptant»? Ou était-ce le nouveau président du Conseil privé (M. Sharp) qui aurait dit, d'après le magazine *Time:* «D'ici 25 ans, nous exporterons de l'eau aux États-Unis»? Ou est-ce à cause du ministre lui-même, M. Davis, qui a tenté de revenir en arrière pour sauver sa situation politique en répudiant la déclaration suivante qu'il avait faite plus tôt:

Je veux que vous songiez à des programmes hydrauliques dépassant les dimensions d'un bassin et qui pourraient peut-être même avoir une portée continentale. Les montagnes Rocheuses ne doivent plus représenter d'obstacle à nos yeux. Nous pouvons les franchir par en haut ou y creuser un tunnel et voir ce qu'il y a au-delà . . . ainsi nous détournerons complètement le cours des fleuves.

M. Macdonald (Rosedale): Quelles sont vos preuves?

M. Wenman: Je serai heureux de vous faire parvenir une copie du discours.

M. Macdonald (Rosedale): Quelle preuve avez-vous qu'il y a eu des négociations secrètes?

M. Wenman: Je vois que j'ai frappé un point sensible. Le ministre sait ce qui se passe et il s'inquiète à ce sujet.

M. Macdonald (Rosedale): C'est faux.

M. Wenman: Eh bien, était-ce le fantôme d'Arthur Laing qui a déclaré pendant une entrevue: «Le détournement de l'eau canadienne aux États-Unis n'est pas une question négociable.»

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'était en 1964.

M. Wenman: «On ne peut pas parler de ressources continentales.» Puis, M. Laing a terminé l'entrevue en disant, dans un à-côté supposément confidentiel:

Je vous affirme que quelque chose comme le réseau de l'eau et de l'énergie de l'Amérique du Nord, qui serait un détournement important d'eau, n'est pas seulement faisable mais inévitable. Nous sommes en train d'établir une position de négociation et la meilleure que nous puissions établir, c'est de dire non.

Ainsi la position du gouvernement canadien sur l'exportation d'eau devient plus claire.

M. Turner (Ottawa-Carleton): De quand date cette déclaration? N'est-elle pas de 1964?

M. Wenman: Si les ministres ont tellement d'objections, vont-ils se lever lorsque j'aurai fini et nier que l'eau sera jamais exportée? J'espère qu'ils ont vraiment l'intention de le faire. Mais s'ils déclarent qu'il n'y aura pas d'exportation d'eau, le feront-ils simplement pour avoir un atout dans le marchandage? Leur non sera-t-il réellement un «non»? Je vois que le ministre va demander la parole pour un rappel au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Je voudrais rappeler aux honorables représentants que, conformément à l'article 38(4) du Règlement, il faut mettre l'amendement aux voix à 5 h. 30, ce qui ne laisse qu'environ une minute.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'hésite à interrompre l'honorable représentant dans son discours inaugural, mais le Règlement veut que, s'il lit un document, il le dépose; certains d'entre nous désireraient connaître la date de ce document.

M. Diefenbaker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Une règle non écrite, mais jamais enfreinte, veut que, durant un discours inaugural, il n'y ait point d'interruption.

Des voix: Bravo!

M. Wenman: Je les mets dans l'embarras. Je mets les députés d'en face dans l'embarras et j'aime cela. Le nouveau ministre de l'Environnement (Mme Sauvé) nous dira-t-elle qu'il n'y aura aucune exportation d'eau? Dans l'affirmative, faudra-t-il prendre cela pour un vrai refus ou s'agira-t-il tout simplement d'une autre étape de négociation dans ce qui est devenu une politique inévitable d'exportation massive d'eau canadienne aux États-Unis? Cette politique comporte l'inondation de millions d'acres de terrain dans l'Ouest, la destruction de notre précieux environnement et, la pire des choses, l'établissement d'une tendance irréversible à l'union économique et politique avec les États-Unis. Qu'est-il advenu des paroles poétiques, mais peut-être hypocrites du premier ministre; il a dit . . .

● (1730)

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est 5 h 30 et, en conformité de l'article 38(4) du Règlement, je dois vous demander de vous prononcer sur tout amendement en souffrance.

Je voudrais simplement dire deux choses au député. Tout d'abord, comme son discours d'aujourd'hui portait sur l'amendement, peut-être souhaite-t-il faire un autre discours demain afin de parler de la motion principale si l'amendement est adopté ou rejeté ce soir. En outre, j'aimerais également demander au député de réfléchir d'ici demain à la question soulevée par le ministre des Finances (M. Turner) au sujet d'un document qu'il est habituel de déposer. Peut-être voudra-t-il bien y réfléchir.

De toute façon, il est 5 h 30 et j'ai le devoir, en conformité de l'article 38(4) du Règlement d'interrompre ces délibérations et de vous demander de vous prononcer sur tout amendement à l'étude.

Le vote porte sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Stanfield). Que tous ceux qui sont en faveur de cet amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites venir les députés.

La motion de M. Stanfield, mise aux voix, est rejetée.

● (1740)

(Vote nº 3)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Bawden
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Brewin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Caouette (Villeneuve)
Carter
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cossitt
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Elzinga
Epp
Firth
Fortin
Friesen
Gilbert
Grafftey
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Horner
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Jones
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Patterson
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Wise
Woolliams
Yewchuk—103

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle) (South Western Nova)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Douglas (Bruce)
Drury
Dubé
Duclos
Dupont
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Lapointe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Mackasey
Maine
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Morin (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier (Hochelaga)
Pelletier (Sherbrooke)
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Raines
Reid

Vote

Messieurs

Richardson	Sauvé (Mme)	Trudel
Roberts	Sharp	Turner (London-Est)
Robinson	Smith (Saint-Jean)	Turner (Ottawa-Carleton)
Rompkey	Stollery	Whelan
Rooney	Tessier	Yanakis
Roy (Laval)	Trudeau	Young—122

● (1750)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

Le président du Conseil privé prend-il la parole pour nous dire que le débat sur le discours du trône se poursuivra demain?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de poursuivre le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône demain. Selon ce que le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration aura accompli, j'annoncerai les travaux pour après-demain.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a l'honneur de présenter son premier rapport conformément à son ordre de renvoi du mardi 8 octobre 1974. Votre comité a étudié le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, et a convenu d'en faire rapport sans proposition d'amendement. Je propose en toute déférence qu'il soit adopté aujourd'hui. Copie du rapport et du procès-verbal des délibérations nos 1 et 2 y annexée est déposée.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Comme le député a déjà donné lecture du rapport au cours de ses remarques préliminaires, il ne sera pas nécessaire de le faire à nouveau.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL C-12 TENDANT AU RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAINS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des entretiens officieux à propos du bill portant sur la reprise des opérations de manutention des grains et je crois que la Chambre est d'accord sur l'ordre suivant: Que le bill C-12, relatif aux manutentionnaires de grain, soit étudié aux étapes du rapport et de la troisième lecture aujourd'hui à l'appel de l'ordre du jour. Deuxièmement, que le temps consacré aujourd'hui au débat sur le bill ou à sa mise aux voix soit ajouté à la fin du débat sur l'Adresse et, troisièmement, qu'aujourd'hui soit considéré comme le cinquième jour désigné pour le débat sur l'Adresse, mais que, si quelque autre amendement est proposé au cours du débat sur l'Adresse, il soit mis aux voix mardi prochain à 21 h 30.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Pour ce qui est du bill C-12, les propos du leader à la Chambre sont certes justes, même si le ministre a semblé agir à la fois comme juge et juré au comité permanent. Maintenant que le gouvernement a fait connaître le parti qu'il entend prendre, nous voulons collaborer avec lui et veiller à ce que le bill soit adopté rapidement. Nous consentons donc à passer outre à l'avis requis pour passer à la troisième lecture.

● (1110)

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je pourrais ajouter que les autres éléments de la motion proposée sont acceptables pour notre parti.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par le leader du gouvernement à la Chambre constitue le résultat de consultations préalables. Nous sommes disposés à lui donner notre appui unanime.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, nous avons aussi participé à cette entente et nous maintenons notre accord.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de l'ordre. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE ROME SUR L'ALIMENTATION—L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT SUR LA POSITION DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion en conformité de l'article 43 du Règlement. Hier prenait fin à Ottawa une conférence spéciale sur la crise alimentaire mondiale tenue sous l'égide du Conseil canadien pour la coopération internationale. Cette conférence réunissait des représentants de 60 organismes non gouvernementaux importants en vue de formuler des recommandations étoffant la position que défendra le gouvernement canadien à la Conférence mondiale sur l'alimentation qui se tiendra à Rome à compter du 5 novembre sous l'égide des Nations Unies.

En raison du rôle décisif que le Canada, ce grenier du monde, est appelé à jouer à Rome, et en raison de la grande nécessité d'un engagement non partisan du Parlement, je propose, avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Qu'un débat spécial d'une journée se tienne à la Chambre des communes avant le 5 novembre pour étudier les recommandations formulées par le Conseil et définir une position canadienne solide sur un système mondial de sécurité des approvisionnements, sur les moyens d'accroître la production de denrées dans les pays en voie de développement, et sur une distribution plus équitable des approvisionnements mondiaux.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement et exigeant le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, le député de Bellechasse (M. Lambert) a soulevé hier une intéressante question en invoquant le Règlement lorsque la Chambre a rejeté sa motion. Votre Honneur a dit qu'il examinerait ce point du député de Bellechasse, soit que les motions présentées par l'opposition en conformité de l'article 43 ne devraient pas être rejetées par une voix anonyme; il faudrait que le député se lève et obtienne la parole de l'Orateur pour s'opposer à la motion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les dispositions de l'article 43 et les autres pratiques de la Chambre stipulent qu'il doit y avoir consentement unanime. C'est une coutume de longue date et dont l'interprétation est claire que le consentement unanime peut être refusé par un seul député qui exprime son désaccord. C'est une vieille coutume de la Chambre, et je ne vois rien dans les précédents ni dans les pratiques de la Chambre qui permette de dire le contraire. Si l'on veut changer la coutume, il me semble qu'il faudra que les députés s'entendent à cet effet.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, pour faire suite à ce que vient de dire de façon très juste notre ami conservateur progressiste, aux remarques faites hier par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), et aux observations que vous avez faites vous-même à la page 244 des *Débats* de la Chambre, savoir que la question vous intéressait et que vous aviez l'intention de l'examiner à l'avenir, j'aimerais, pour que cette importante question de la revalorisation de l'article 43 ne soit pas laissée en plan, vous demander directement ce que vous avez l'intention de faire afin que l'article 43 soit revalorisé ou tout simplement abandonné.

M. l'Orateur: J'ai dit hier que c'était une question intéressante, et la question est intéressante. J'ai dit aussi que j'allais l'examiner plus tard, et je vais l'examiner.

[*Traduction*]

Le député de Yorkton-Melville.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Athabasca invoque le Règlement.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je regrette d'interrompre le député de Yorkton-Melville mais mon rappel au Règlement se rattache aux deux autres qui concernent l'article 43 du Règlement. Il serait utile de souligner que le député de Kenora-Rainy River se moque de la procédure parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, comme il siège directement en face de moi, je puis constater qu'il ne prête pas la moindre attention aux motions, à leur signification ou à leur substance; il ne fait que dégoiser très fort chaque fois qu'un député . . .

Des voix: Oh, oh!

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je présume que tous les députés comprennent parfaitement les dispositions de l'article 43 du Règlement. Cette intervention n'explique pas simplement un point qui traite de la substance de la motion, mais outre la possibilité qu'on mette de côté les travaux de la journée pour débattre ce sujet, ce qui est totalement différent. Le rappel au Règlement soulevé sur la manière de procéder pour accorder ou refuser le consentement unanime peut être justifié, mais s'attaquer aux motifs d'un député qui refuse de mettre de côté les travaux de la Chambre pour débattre une motion présentée aux termes de l'article 43 c'est tout à fait différent et je dois dire qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

* * *

L'ÉDITION

DEMANDE DE SUPPRESSION DES CONCESSIONS FISCALES ACCORDÉES AU «TIME» ET AU «READER'S DIGEST»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je vais tenter pour la troisième fois d'obtenir le consentement de la Chambre en vue de présenter, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn) et en conformité de l'article 43 du Règlement, la motion suivante:

Que la Chambre demande au gouvernement d'agir immédiatement afin de supprimer les concessions fiscales dont jouissent présentement les revues *Times* et *Reader's Digest*.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu cette très brève motion. Sans doute y a-t-il lieu que je la répète. La voici:

Que la Chambre demande au gouvernement d'agir immédiatement afin de supprimer les concessions fiscales dont jouissent présentemennt les revues *Times* et *Reader's Digest*.

Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

● (1120)

LA CONSOMMATION

LE CONFLIT DE LA RAFFINERIE DE SAINT-HILAIRE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE MONOPOLE DU SUCRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé afin d'étudier les relations entre le monopole international du sucre et le fait qu'un conflit sans issue entre le syndicat des employés de la raffinerie de Saint-Hilaire et la raffinerie occasionnera une perte minimum de 25 millions de livres de sucre, alors que le sucre se vend actuellement 50c. la livre à la consommation.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

LOI CONCERNANT LA CITOYENNETÉ

LES MESURES VISANT À ÉTABLIR LES CONDITIONS ET LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CITOYENNETÉ

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État) demande à présenter le bill C-20, intitulé «Loi concernant la citoyenneté».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA VENTE COOPÉRATIVE DES PRODUITS AGRICOLES

MODIFICATION AUTORISANT LA FIXATION DES PAIEMENTS INITIAUX

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-21, tendant à modifier la loi sur la vente coopérative des produits agricoles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS ET LES DISPOSITIONS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-22 intitulé «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1120)

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL POUR L'ÉTUDE DU RAPPORT FINKELMAN

L'ordre du jour appelle: Avis de motions

8 octobre 1974—*Le président du Conseil privé:*

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé «Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada;

Que la Chambre désigne ultérieurement quatorze députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins; à se réunir pendant les périodes où la Chambre est ajournée; à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Et qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI, AU COMITÉ, DES COMPTES DES ANNÉES TERMINÉES LE 31 MARS 1972 ET LE 31 MARS 1973 ET DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'ordre du jour appelle: Avis de motions

8 octobre 1974—*Le président du Conseil privé:*

Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, rapports de l'Auditeur général y afférents et témoignages recueillis par le comité au cours du vingt-neuvième Parlement, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL—LA DEMANDE DE GARANTIES FORMULÉE PAR LA COMPAGNIE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la direction d'Interprovincial Pipeline Company aurait soulevé auprès de son ministère, le mois dernier, la question de la sécurité des approvisionnements en pétrole de la canalisation Sarnia-Montréal, actuellement en projet, j'aimerais savoir du ministre si ses services ont omis de l'informer de ces entretiens, qui touchent au cœur d'un projet auquel le gouvernement attache une grande importance. C'est un point que j'aimerais d'autant plus éclaircir que le ministre n'a pas fait état de pareilles difficultés dans une réponse qu'il a présentée ici lundi.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement rencontré des représentants de l'Interprovincial Pipeline pour discuter de diverses questions relatives au prolongement de l'oléoduc, et notamment de la sécurité des approvisionnements. Ils s'en sont montrés inquiets, en raison de ce qu'on pourrait peut-être appeler la rumeur générale circulant dans l'industrie, plutôt que de ce qui figure au rapport de l'Office national de l'énergie, en ce qui concerne la fin de cette décennie et le début de la prochaine. Ils ont parlé des incidences que pourrait avoir sur le financement le danger d'une insuffisance de recettes. Je leur ai répondu qu'il serait possible d'en tenir compte dans la structure tarifaire. Ils ont alors demandé si le gouvernement pourrait les garantir contre les conséquences d'une pareille éventualité, et je leur ai conseillé de présenter des propositions précises si c'est cela qu'ils envisageaient.

Je dois dire que l'Office national de l'énergie m'a averti qu'il avait fini de recueillir les témoignages au sujet de la demande d'un oléoduc jusqu'à Montréal, notamment en ce qui a trait au changement de route, et a ajourné les délibérations sur l'affaire à une date indéterminée afin que, comme l'a dit l'Office, la compagnie puisse prendre position le plus vite possible.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question. Certains d'entre nous se demandent peut-être pourquoi le ministre n'a pas jugé à propos de nous faire part de cette difficulté, lorsqu'il nous a assuré, lundi, qu'à son avis, la question serait réglée au début de 1976. Puis-je demander au ministre si le gouvernement a l'intention de garantir à l'oléoduc une certaine quantité de matériel ou un apport financier minimal chaque année ou s'il préfère laisser simplement la question en suspens tant que l'Office national de l'énergie n'aura pas fait son rapport, la compagnie ayant fait savoir qu'elle attendrait cette garantie ou le rapport de l'Office national de l'énergie.

M. Macdonald (Rosedale): Comme l'indiquaient, je crois, les nouvelles dont s'inspire la question du député, nous rencontrerons les représentants de la compagnie la semaine prochaine, pour avoir des précisions sur la question du matériel. Nous estimons que le risque financier devrait s'inscrire dans les limites de la tarification, mais nous voulons savoir plus précisément comment la compagnie envisage ce risque. Ensuite, le gouvernement devra évidemment décider de ce que devrait être son engagement financier.

Le principe général demeure cependant. Pour la sécurité du marché montréalais, le pipe-line devrait être prolongé de Sarnia à Montréal.

M. Stanfield: Le ministre dit que ma question s'inspirait d'un article de journal. Heureusement que la liberté de presse existe toujours au Canada et que nous ne devons pas compter sur ce ministre ni sur aucun autre pour obtenir des renseignements.

Des voix: Bravo!

[M. Stanfield.]

M. Stanfield: J'aimerais demander au ministre s'il y a lieu de croire que, malgré la réponse très rassurante qu'il a donnée lundi au représentant d'Edmonton-Ouest, tout le projet est encore bien loin d'être réalisé.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, l'audience au sujet du parcours est terminée. Quant à la question du financement, elle vient d'être soulevée par la société; il faudra manifestement la préciser. Sauf erreur, la société maintient sa demande et l'Office sera à même de faire rapport sur tous les points, sauf celui-là, lorsqu'il rendra une décision.

PÉTROLE—LES RISQUES DE PÉNURIE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉDUCTION DES EXPORTATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Étant donné que l'Interprovincial Pipeline a demandé ce délai sous prétexte que sa demande était fondée sur des renseignements inexacts et que l'industrie pétrolière en est arrivée à la conclusion, que je répète au ministre depuis six mois, qu'en 1980 ou plus tôt, le Canada sera dans une position déficitaire en matière de pétrole; vu que l'Interprovincial Pipeline se montre peu empressée à aller de l'avant, le gouvernement envisage-t-il de mettre fin graduellement à nos exportations de pétrole brut de l'Ouest vers les États-Unis, afin de s'assurer que nous en avons assez pour alimenter l'Est, d'autant plus que le président Ford a annoncé une réduction du volume des importations de pétrole par les États-Unis?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'était pour éclaircir les divergences d'opinions au sujet de la situation des approvisionnements que le gouvernement, au début de l'année, a demandé à l'Office national de l'énergie de lui donner son avis sur les approvisionnements de pétrole au Canada. Je crois que le gouvernement recevra un rapport d'ici un mois et j'espère alors avoir une idée plus précise des réserves actuelles. D'une façon générale, j'ai déjà dit à la Chambre, comme à l'extérieur, que nous prévoyons pour la prochaine décennie une réduction des exportations de pétrole brut du Canada vers les États-Unis. Le rapport de l'Office national de l'énergie, lorsque nous l'aurons, nous permettra de déterminer de quelle façon cette réduction s'effectuera. Nous prévoyons donc une baisse des exportations. Le calendrier ne pourra cependant être établi avec exactitude qu'à la lumière des recommandations de l'Office.

PÉTROLE—L'ÉCONOMIE POSSIBLE EN APPROVISIONNANT LE MARCHÉ MONTRÉALAIS DE PRODUITS DE L'OUEST CANADIEN

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre me dirait-il si les fonctionnaires de son ministère ont une idée des économies que nous pourrions réaliser en écoulant le pétrole brut de l'Ouest dans la région de Montréal au lieu de dédommager les sociétés pétrolières pour le pétrole importé? De telles économies sont-elles suffisantes pour que le gouvernement garantisse à l'Interprovincial Pipeline un approvisionnement constant?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Sauf erreur, l'acheminement de 250,000 barils par jour vers Montréal, tout en diminuant le montant du dédommagement, réduirait aussi les recettes provenant des droits d'exportation dans l'Ouest. Cela me porte à dire qu'un tel changement dans notre mode d'approvisionnement produirait non pas des économies mais plutôt un léger déficit net.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MENACE DE REPRÉSAILLES AMÉRICAINES CONTRE LE CONTINGENTEMENT DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a déclaré hier soir que les États-Unis s'apprêtent à exercer des représailles contre les quotas à l'exportation de produits agricoles au Canada ou à imposer des restrictions à l'importation. Étant donné la gravité possible d'une telle situation et vu que les fonctionnaires canadiens sont au courant de telles mesures depuis un mois environ, je demande au ministre si le Canada a eu d'autres entretiens que ceux que le ministre de l'Agriculture est censé avoir eus à Boise, en Idaho?

● (1130)

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, après que le gouvernement canadien eut annoncé le contingentement, on a fait savoir aux pays en cause que le Canada était prêt à conférer avec eux. Le gouvernement a déjà eu des consultations très poussées avec les Américains au sujet de la nécessité d'établir des quotas pour protéger le marché canadien. Après ces entretiens officiels, je me suis entretenu de la question avec M. Kissinger lorsque je l'ai rencontré à New York, et je lui ai signalé que le gouvernement canadien verrait d'un très mauvais œil toute mesure de représailles contre les quotas que nous avions légitimement établis.

LA MENACE DE REPRÉSAILLES AMÉRICAINES CONTRE LE CONTINGENTEMENT DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puisqu'à mon avis, le ministre n'a pas vraiment répondu à ma question. S'il doit y avoir une petite guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis au sujet des produits agricoles, que fera le gouvernement canadien pour en atténuer les conséquences, étant donné surtout les déclarations contradictoires faites au Canada et aux États-Unis par le ministre de l'Agriculture?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il importe, selon moi, d'expliquer la réaction du Canada à la situation anormale du marché en 1973 et de justifier les mesures que nous avons prises. Nous avons tenté de faire comprendre notre attitude aux Américains, ce qui plaira sans doute au député. A l'heure actuelle, les Américains ont signifié leur intention de prendre des mesures de représailles et nous leur avons demandé des précisions à ce sujet. Nous ignorons la nature ou l'ampleur des mesures envisagées et, tant que nous n'en saurons rien, le gouvernement canadien ne pourra déterminer sa position et décider des mesures à prendre.

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DU TRANSPORT DU PÉTROLE ALASKIEN VIA LE CANADA—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand le ministre a dit hier à la Chambre qu'il ne savait pas exactement quelle était la politique des États-Unis en ce qui concerne le transport du pétrole de l'Alaska par voie du Canada, savait-il que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait déjà discuté de la question avec des fonctionnaires Américains, à Washington, la semaine dernière?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu au député en me fondant sur les entretiens que nous avons eus avec l'ambassadeur itinérant des États-Unis, M. William Eberle. Je communiquerai, bien sûr, avec mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour mettre les renseignements que je possède à jour. Je ne prétends pas être au courant de tous les aspects de chaque conversation qui a lieu entre mon collègue et son homologue américain.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait pu dire non et gagner ainsi du temps. Une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est disposé à se servir de cette nouvelle proposition, qui signifie clairement l'installation d'un oléoduc à travers le Canada pour transporter le pétrole de l'Alaska, comme d'un moyen de marchandage pour forcer les États-Unis à écarter tous les pétroliers du détroit du Juan de Fuca sur la côte ouest de la Colombie-Britannique?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, mon ami connaît très bien la prise de position adoptée constamment par le gouvernement canadien à l'égard des pétroliers sur la côte ouest. Je lui signale que les entretiens se poursuivent à ce sujet entre les représentants canadiens et américains.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Tous les députés de la Colombie-Britannique savent que peu de progrès ont été accomplis ces dernières années. La question que j'adresse au gouvernement est claire et nette: Va-t-il dire ou non aux États-Unis qu'ils n'auront pas d'oléoduc à moins de garder leurs pétroliers loin de nos côtes?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne marcherai pas de pair avec mon ami en faisant connaître le procédé de marchandage.

M. Hees: Pourquoi ne les terrassez-vous pas?

Questions orales

LE LOGEMENT

LES PROMESSES ÉLECTORALES—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RÉALISATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai ici un volume sur les promesses faites par le parti libéral avant les élections du 8 juillet.

Une voix: Ce n'est là que le premier volume.

M. Broadbent: Il a environ 287 pages . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Les occasions de débat n'ont sûrement pas manqué au cours des premiers jours de la session, mais le temps réservé aux questions est limité. Je saurais gré au député de poser sa question.

M. Broadbent: Le volume compte 287 pages.

Une voix: Lisez-le en entier.

M. Broadbent: Je pense qu'il faudrait l'intituler «Les grandes espérances». Si le cabinet voulait bien m'accorder son attention, monsieur l'Orateur, je poserais la question au premier ministre. A l'occasion d'un discours sur les problèmes dans le domaine du logement cette année, le premier ministre a déclaré à Vancouver, le 5 juin:

> Les acomptes sont trop élevés de même que les taux d'intérêt et les paiements mensuels.

Il ajouta qu'il faudrait prendre des mesures immédiates.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je fais respectueusement remarquer au député qu'il devrait poser sa question.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je cherche seulement à présenter les choses dans leur contexte. En réponse à une question qui lui a été posée hier à la Chambre, le premier ministre a semblé dire que la solution à la crise du logement dont il parlait en juin pourrait être retardée de deux à quatre ans. Je demande au premier ministre si le gouvernement envisage sérieusement de faire quelque chose cette année à propos de la crise du logement comme il en avait parlé en juin ou s'il envisage d'attendre encore un, deux ou trois ans?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les Canadiens sont suffisamment informés pour savoir que le gouvernement ne peut tout faire en même temps. C'est pourquoi ils nous ont donné un mandat de quatre ans.

M. Broadbent: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En juin également, le ministre d'État responsable du logement a promis que cette année, on augmenterait de 200 millions de dollars le budget du programme d'aide à l'acquisition d'une maison. On ne l'a pas encore fait. Je demande au premier ministre s'il envisage de tenir cette promesse électorale?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député veut bien m'envoyer un exemplaire de ce gros livre, je vérifierai la véracité de cette citation.

[M. Hees.]

LES FINANCES

LE CONTRÔLE DES CHANGES—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme on peut le voir à la page 260 du hansard, il a souligné dans son discours d'hier le besoin d'une surveillance accrue des mouvements des capitaux internationaux; peut-il alors dire à la Chambre si le gouvernement canadien se propose d'imposer une sorte de contrôle des changes?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Je pense que le député n'a pas très bien interprété le sens de cette déclaration. Je vais l'examiner moi-même pour voir si elle présente certaines ambiguïtés.

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances estime-t-il qu'il est possible de contrôler les mouvements internationaux de capitaux sans imposer au pays de contrôle des changes?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, si toutefois l'on accepte les prémisses du député, la réponse serait non d'après le contexte du discours.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE COMMUNIQUÉ AUX MILITAIRES AU SUJET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE AVEC LES DÉPUTÉS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le chef de l'état-major de la défense, le général Dextraze, agissait-il sur les instructions du ministre lorsqu'il a envoyé un communiqué général aux forces armées dans lequel il demandait à tous les membres de ne pas écrire à leur député au sujet de leurs problèmes personnels?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux!

Une voix: Ils devraient écrire à Information Canada!

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu la lettre à laquelle le député fait allusion.

Une voix: Vous n'en avez pas reçu un exemplaire?

● (1140)

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je suis assez étonné que le ministre n'ait pas vu cette lettre puisqu'elle a été distribuée à tous les membres des forces armées. Elle vient du chef de l'état-major de la défense. Le ministre est directement concerné parce que cette lettre demande aux membres des forces armées de ne pas écrire aux députés mais au ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Étant donné que le ministre n'a pas été informé de cette mesure par le chef de l'état-major de la défense, peut-il assurer la Chambre qu'il avisera immédiatement celui-ci d'envoyer une note rectificatrice à tout le personnel des forces armées pour réparer ce qui constitue une grave atteinte aux droits et aux privilèges de tous les députés?

Des voix: Bravo!

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, j'ai appuyé sans hésitation jusqu'à ce jour tout ce qu'a fait le chef de l'état-major de la défense. Je vais examiner cette affaire de près, je lirai cette lettre et j'en ferai rapport à une date ultérieure.

M. l'Orateur: Le député de Shefford.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je vous ferai respectueusement remarquer qu'étant donné l'avalanche des questions supplémentaires ce matin, nous n'avons pas encore eu l'occasion de poser une première question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je me réjouis que le ministre prenne au sérieux cette affaire, mais j'ai peur que la question ne soit éludée. Je pense qu'il s'agit là d'une grave violation des droits et des privilèges de tous les députés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait très bien que s'il avait l'intention de poser la question de privilège, il aurait dû le faire à la première occasion. Il a posé sa question au ministre. Comme il l'a présentée de cette façon, il est évident qu'il n'a aucune raison de la reposer maintenant sous forme de question de privilège. Il a posé une question au ministre. Le ministre a dit qu'il allait lui donner une réponse. Tant que le ministre ne donnera pas l'impression de faire traîner sa réponse, il me sera difficile de considérer qu'il élude la question. Si c'est le cas et si le ministre ne revient pas avec une réponse immédiate, le député aura l'occasion de poser la question de privilège demain. Je m'abstiendrai toutefois pour l'instant de dire que le ministre élude la question.

M. MacDonald (Egmont): Je m'incline devant les paroles de Son Honneur. D'autre part, comme il s'agit d'une question de privilège et que l'affaire est grave, j'espère que le ministre s'engagera à nous donner des renseignements dès la deuxième séance de la Chambre demain.

M. Richardson: Bien volontiers, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LE SUCRE—LES CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC EN VUE DE RÉGLER LE CONFLIT À LA RAFFINERIE DE SAINT-HILAIRE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je vous fais respectueusement remarquer que, avec l'abus des questions de privilège que l'on a fait ce matin, à la Chambre, nous n'avons pas encore eu l'occasion de poser la première question. Je vous demanderais donc, monsieur l'Orateur, de faire une étude des questions supplémentaires posées ce matin, et de prendre une décision à ce sujet.

Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il communiqué avec son homologue québécois, afin de trouver une solution au conflit qui oppose actuellement les employés de la raffinerie de Saint-Hilaire et leur employeur?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Cela a été soulevé plus tôt cette semaine par le député de Saint-Hyacinthe. A la suite de sa question, je me suis enquis de la situation. Je peux dire à la Chambre qu'il s'agit d'une raffinerie qui appartient au gouvernement provincial, et j'ai bon espoir que ce dernier saura trouver une solution à la grève qui sévit actuellement. Je dois rappeler à l'honorable député que la production à Saint-Hyacinthe représente moins de 1 p. 100 de la consommation canadienne de sucre. Évidemment, je m'inquiète des pertes qui pourraient être entraînées, mais je ne voudrais pas que l'on souffle indûment ce problème.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre peut-il assurer la Chambre qu'il pourra faire une enquête afin de déterminer si le conflit n'est pas alimenté par le monopole du sucre international au détriment des producteurs de betteraves à sucre, production de l'ordre de plusieurs millions de dollars dans la région de la Vallée du Richelieu, et les consommateurs canadiens.

M. Ouellet: L'honorable député devrait savoir qu'une affaire est déjà instruite en Cour supérieure, à Montréal, mettant en cause quatre raffineries. Justice suivra son cours, monsieur l'Orateur.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE DU QUÉBEC

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question pourrait en être une supplémentaire. Je désire la poser au ministre de l'Expansion économique régionale.

Dans l'hypothèse la moins optimiste où la Raffinerie de sucre du Québec envisagerait la fermeture de son usine de Saint-Hilaire, provoquant ainsi la mise à pied d'une cinquantaine d'ouvriers et la destruction de toute la récolte de quelque 350 producteurs de betteraves à sucre, le ministre pourrait-il s'engager, en collaboration avec les autorités du Québec, à explorer, dans le cadre de l'entente Ottawa-Québec, toutes les possibilités de venir en aide à cette industrie unique au Québec, et qui est également indispensable à l'avenir d'une industrie agro-alimentaire?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la collaboration, la réponse, il va de soi, est oui. Autant que je sache, aucune demande officielle d'aide n'a encore été reçue. D'autre part, je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements et d'aviser le député.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA CONSERVATION DES RESSOURCES—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DE L'AMÉNAGEMENT DE CENTRALES NUCLÉAIRES OU THERMO-ÉLECTRIQUES CHAUFFÉES AU CHARBON

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu des déclarations du président Ford concernant les mesures à prendre pour conserver les ressources énergétiques, et du projet de convention sur le partage de l'énergie récemment adopté à Bruxelles, le ministre a-t-il l'intention de faire part à la Chambre des mesures analogues de conservation que prendra le Canada, ou devons-nous partir du principe qu'étant donné nos surplus immédiats, le problème de la conservation des ressources énergétiques ne se pose pas actuellement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons la même orientation que les États-Unis. En fait, tous les pays occidentaux travaillent à des programmes de conservation plus efficaces. L'Office de conservation de l'énergie étudie plutôt des mesures à long terme que des mesures à court terme du genre de celles qui ont été annoncées par le président.

M. MacKay: Étant donné les mesures décidées par le président Ford pour reconvertir rapidement les usines électriques alimentées au mazout en usines nucléaires et fonctionnant au charbon, le ministre a-t-il communiqué avec les représentants des provinces pour suivre une orientation analogue qui nous garantirait une diminution sérieuse de l'utilisation des ressources pétrolières au Canada?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous avons annoncé hier que nous allions financer la construction de la première usine nucléaire au Nouveau-Brunswick au profit de cette province, de l'Île-du-Prince-Édouard et peut-être aussi de la province du député.

* * *

L'AGRICULTURE

LES GASPILLAGES DE LAIT EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les producteurs laitiers de la Nouvelle-Écosse sont forcés de jeter le lait par suite de la grève déclarée dans la plus grande laiterie de la Nouvelle-Écosse et à cause de l'insuffisance des entrepôts et des moyens de transport, le ministre nous dirait-il si le gouvernement songe à leur fournir immédiatement de l'aide afin d'arrêter ce gaspillage et d'empêcher une autre catastrophe comme la récente destruction d'œufs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il s'agit strictement d'un problème ouvrier qui est de compétence provinciale. C'est l'office provincial de commercialisation qui s'occupe du lait naturel.

[M. Jamieson.]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC—LE CAS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DE HULL

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Francis: Le gouvernement a-t-il songé à publier une déclaration visant à préciser la position des fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans la ville de Hull par rapport au bill 22, la loi sur les langues officielles de la province de Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nulle institution relevant du gouvernement fédéral ne sera touchée par le bill 22. Le bill 22 est rédigé en termes tels qu'il s'applique uniquement aux domaines de compétence provinciale. Évidemment, il ne s'applique pas à aucun domaine de compétence fédérale.

* * *

● (1150)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE DÉFLATIONNISTE AMÉRICAINE—LES CONSULTATIONS OTTAWA-WASHINGTON

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que trois ministres du cabinet et un envoyé spécial des États-Unis ont admis que les mesures anti-inflationnistes annoncées il y a deux jours par le président Ford auront d'importantes conséquences pour le Canada, le premier ministre est-il convaincu que ces mesures ne seront ni nuisibles ni dommageables pour le pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Avant toute chose, je dois informer le député qu'il a été mal informé. Jamais aucun ministre n'a fait une telle déclaration.

M. Darling: Puisque le très honorable représentant et le ministre des Finances ont déclaré qu'il n'y avait eu entre le Canada et les États-Unis aucune consultation préalable à la déclaration du président Ford, le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce qui lui permet d'affirmer que les mesures prises aux États-Unis ne seront ni nuisibles ni dommageables pour le Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'ai participé à ces conversations et, avec le permission de la Chambre je répondrai. Aucune consultation n'a précédé la déclaration du président parce qu'elle avait des incidences d'ordre budgétaire. Placés dans des circonstances semblables, nous ne consulterions pas non plus les États-Unis avant un exposé budgétaire. J'ai bien déclaré que l'ambassadeur, M. Eberle, avait donné la promesse au ministre de l'Industrie et du Commerce, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à moi-même qu'il y aurait une consultation étroite sur le calendrier d'application de tous les aspects de la déclaration du président qui toucheront le Canada.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PROTECTION DES ALLOCATAIRES DE RÉGIMES PRIVÉS DE RETRAITE—LES ENTRETIENS AVEC LES BANQUES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Finances. Le gouvernement songe-t-il à présenter au cours de la présente session une mesure législative concernant les régimes privés de retraite afin d'assurer une meilleure protection aux pensionnés de tels régimes et d'exiger que ces régimes répondent aux normes actuelles, et notamment à celle de l'indexation des pensions des personnes déjà à la retraite?

M. Nowlan: *Feuilleton!*

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Un aspect de la question porte sur des projets de loi à venir, mais elle comporte peut-être également des aspects budgétaires qui m'empêchent de fournir une réponse complète au député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Étant donné les assurances que le ministre a données au cours des précédentes sessions, pourrait-il commencer à passer à l'action à ce sujet en ayant d'autres entretiens avec les banques à charte à propos de leurs régimes de retraite insuffisants?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si le député veut faire allusion à notre échange précédent sur le sujet, j'ai effectivement soulevé la question auprès des banques à charte. Mais je remercie le député de me le rappeler.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle a été leur réaction?

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POLITIQUE DÉFLATIONNISTE AMÉRICAINE—LES CONSULTATIONS OTTAWA-WASHINGTON—L'ABSENCE DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Comme, dans sa déclaration, le président Ford a surtout parlé de questions non budgétaires, le premier ministre nous dirait-il, maintenant qu'il n'est plus nécessaire de garder le secret, si lui ou un de ses collègues ont demandé au président Ford à le consulter avant sa déclaration et, dans l'affirmative, quelle a été la réponse. Dans la négative, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si le député veut parler de consultations avec le président, la réponse est non. Si c'est de consultations entre les deux gouvernements, il y a eu plusieurs rencontres entre des membres du gouvernement américain et du nôtre. Et, bien sûr, le ministre des Finances a récemment fait quelques visites à Washington.

M. Stevens: Comme la majeure partie de la déclaration du président Ford avait trait à ce qui s'était passé au

sommet économique de Washington, le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi personne de son gouvernement n'était présent à cette conférence—en fait, personne d'autre ici que moi?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES CÉRÉALES

LES GRAINS FOURRAGERS—L'APPROVISIONNEMENT DE LA RÉGION ATLANTIQUE—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture ou au ministre chargé de la Commission du blé. C'est une question facile, monsieur l'Orateur, parce qu'elle relève strictement de la compétence de l'un des deux ministres, et personne ne pourrait même songer à soutenir le contraire. L'un des deux ministres, celui qui est responsable, a-t-il eu l'occasion d'étudier la demande du groupe céréalier de la région atlantique réclamant que les grains de provende y soient entreposés dans les élévateurs sans tarder parce que l'hiver s'en vient, que la situation ouvrière est incertaine et qu'il n'y a absolument pas de grains de provende d'entreposés à l'heure actuelle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je puis assurer au député que la Commission canadienne du blé et l'Office canadien des provendes étudient la question de près. Avec la reprise des mouvements de grain, il sera possible d'assurer les livraisons. Les besoins du pays seront satisfaits en premier lieu.

M. Nowlan: Une question supplémentaire à l'intention du ministre. Je sais que les responsables s'en sont occupés, mais le ministre peut-il s'engager à faire donner la priorité aux 250,000 tonnes de grain dont ont besoin les provinces atlantiques? En effet, malgré la reprise des activités, il existe d'autres problèmes ouvriers qui pourraient entraver la marche des chemins de fer, et ainsi le transport du grain vers l'Est. Pouvons-nous en avoir l'assurance, avant que les livraisons ne soient interrompues?

M. Lang: Oui, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai déjà dit, nous accordons la priorité aux besoins intérieurs. Il va circuler d'importants volumes de grain, nous allons livrer et, bien sûr, les besoins du pays passeront avant ceux de l'étranger.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA BETTERAVE À SUCRE—ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE VISANT À FAVORISER CETTE INDUSTRIE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser à l'honorable ministre de l'Agriculture une question supplémentaire à celle posée par mon collègue de Shefford. Étant donné que le Canada pourrait facilement produire tout le sucre dont il a besoin, ce qui nous épargnerait d'être à la merci des monopoles internationaux en ce domaine, le ministre a-t-il pris des mesures particulières afin de favoriser la production du sucre au Canada, et comment explique-t-il que rien n'ait été planifié auparavant?

Questions orales

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'ai répondu à cette question en Chambre l'autre jour, mais je veux bien me répéter. Le député sait j'en suis sûr, qu'un des facteurs les plus importants est l'accord international sur le sucre qui a été saboté—je crois que ce serait le mot juste—les pays ayant refusé de le signer. La situation des approvisionnements de sucre dans le monde a changé et le Canada sent le besoin d'assurer sa propre production beaucoup plus que par le passé. J'ai dit l'autre jour que je déposerais un rapport à l'intention de mes collègues. Il est douteux que le Canada puisse subvenir lui-même à tous ses besoins en sucre. Même selon les prévisions les plus optimistes, on ne pourrait subvenir qu'à 25 p. 100 de nos propres besoins.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN CHEMIN DE FER DE L'ARCTIQUE—LA PUBLICATION

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il s'agit de l'étude effectuée par le CN et le CP, il y a déjà quelque temps, concernant la possibilité de construire un chemin de fer dans l'Arctique. Vu que cette étude importante est entre les mains du ministère depuis le mois de mars dernier et que l'information qui s'y trouve peut avoir une portée sur les audiences concernant l'Office national de l'énergie et le droit de passage des pipe-lines, le ministre est-il maintenant prêt à faire honneur à ses obligations et à rendre cette étude publique? Si tel n'est pas le cas, comment peut-il justifier sa position?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Le député dit que c'est un rapport important. En effet, c'est un rapport que mon ministère étudie très sérieusement en ce moment . . .

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Depuis six mois?

M. Marchand (Langelier): . . . conjointement avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Une voix: C'est cela le problème.

M. Marchand (Langelier): Dès la fin de cette étude . . .

Des voix: Oh!

M. MacKay: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Une grande partie des questions adressées au ministre des Transports reçoivent la même réponse. Ces questions sont à l'étude ou font l'objet d'une enquête. Le ministre nous épargnerait peut-être beaucoup de temps s'il nous disait qu'elles sont celles que son ministère n'examine pas en ce moment.

[M. Matte.]

M. Marchand (Langelier): Au sujet de cet appel au Règlement, je dirai que tout est à l'étude.

Une voix: Qu'en est-il de Benson?

M. Hees: Faites revenir Benson!

* * *

● (1200)

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DES ÉLEVEURS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre se rend-il pleinement compte que la situation est très grave dans l'élevage des veaux et des broutards et en particulier, est-il au courant des prix désastreux offerts actuellement pour les veaux-génisses et les génisses d'un an? Dans l'affirmative, le ministre a-t-il une politique à annoncer qui contribuerait à redonner confiance dans l'élevage du bétail au Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je pense que cette question a été posée tout d'abord par le député de Lisgar, ce qui montre que cette situation nous inquiète réellement. Même les Américains s'intéressent à ce que nous faisons pour aider l'élevage bovins. Des associations d'éleveurs, de même que le député, nous ont également fait de nombreuses suggestions, mais elles sont loin de ce que l'on devrait faire pour ce secteur. Nous sommes allés trouver les représentants des provinces lundi et j'ai déjà dit à la Chambre qu'ils n'étaient pas unanimes sur la question, bien qu'ils trouvaient qu'il fallait faire quelque chose. En ce qui me concerne, je trouve qu'il faut agir parce que c'est un problème urgent. J'espère que le député pourra faire comprendre à tous ses collègues, y compris au représentant de Saint-Jean, que l'affaire est importante.

* * *

AIR CANADA

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PILOTES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Voudrait-il faire rapport sur les négociations des pilotes d'Air Canada?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Les parties se rencontrent pour négocier aujourd'hui, cet après-midi je crois.

M. Paproski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songe-t-il à intervenir personnellement?

Des voix: Non, non!

M. Hees: Donnez-leur une chance, John.

M. Munro (Hamilton-Est): Le député se sentira peut-être soulagé de savoir que je n'y pense même pas.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DE L'ALIMENTATION À ROME—LES VUES DU CANADA QUANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME MONDIAL

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il affirmer maintenant que le Canada proposera, à la Conférence mondiale de l'alimentation à Rome, des solutions agencées à la crise de l'alimentation et non un simple secours d'urgence, afin que les mesures visant à vaincre la famine s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie générale de développement?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie encore la position qu'il adoptera à la Conférence mondiale de l'alimentation, mais je crois pouvoir assurer mon collègue que nous ne limiterons pas notre action aux mesures d'urgence, mais que nous nous attaquerons aux changements dans l'organisation, ou aux modifications structurales proposées, notamment dans l'économie des pays en voie de développement.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question. Compte tenu du fait que la conférence débute en novembre, soit dans un peu moins d'un mois, le ministre peut-il préciser ce que le Canada, à titre de grand pays producteur et agricole, a l'intention de faire pour établir un système mondial de sécurité alimentaire?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je le répète, tous les sujets de la conférence sont actuellement à l'étude. Quand nous aurons nettement défini notre position, je pourrai répondre à mon collègue.

* * *

LES FINANCES

LES RENTES DE L'ÉTAT—LA CARENCE MINISTÉRIELLE QUANT À LA MAJORATION DES TAUX D'INTÉRÊTS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. A-t-il l'intention de réaménager les taux d'intérêts des rentes sur l'État, étant donné que les bases de calcul des intérêts de ces rentes et des primes des anciennes obligations demeurent fixes pendant toute la durée du contrat, malgré l'accélération de l'inflation et le relèvement des taux d'intérêts des autres obligations de l'État?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. J'ai déjà écrit à beaucoup de députés à ce sujet.

M. McKenzie: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il expliquer pourquoi certaines catégories d'obligations ont droit à des faveurs, tandis qu'on ne fait rien pour les rentes?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je donnerai par écrit une explication détaillée au député, comme je l'ai fait pour beaucoup d'autres siégeant des deux côtés de la Chambre.

Questions orales

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILES—LES RÉPERCUSSIONS AU CANADA DES RÈGLEMENTS AMÉRICAINS RELATIFS À LA CONSOMMATION DE CARBURANTS—LES CONSULTATIONS OTTAWA-WASHINGTON

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme le président Ford a annoncé dans son dernier communiqué sur la situation économique qu'il discuterait avec les fabricants d'automobiles des modifications en vue d'augmenter d'environ 40 p. 100 la distance en milles par gallon d'essence et que le ministre des Finances a déclaré hier que des entretiens préliminaires sur les questions économiques s'imposaient, le ministre nous dirait-il s'il a eu des entretiens préliminaires avec lui ou avec les fonctionnaires de son ministère sur les changements possibles dans la production d'automobiles, étant donné que l'accord sur l'automobile est un accord bilatéral?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je pense que mon collègue, le ministre des Finances, a déjà signalé qu'à la suite d'entretiens avec l'ambassadeur Eberle, de nouvelles consultations se tiendraient au niveau officiel sur les mesures annoncées par le président Ford. On y discutera sans aucun doute des changements susceptibles d'être apportés dans les modèles de voitures. Ces entretiens se tiendront au niveau officiel et également, je pense, au niveau commercial.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE ET LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le total de notre déficit dans le commerce de l'automobile entre le Canada et les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne, l'Allemagne, le Japon, l'Italie et la France, dépasse de plusieurs millions de dollars celui de 1965, le ministre voudrait-il, au cours d'une déclaration à l'appel des motions, nous dire le plus tôt possible et de la façon la plus claire possible où nous en sommes actuellement en ce qui concerne l'accord canado-américain sur l'automobile et ce qu'il pense des conséquences de la déclaration du président Ford sur l'industrie automobile du Canada et sur les fabricants de pièces d'automobiles? Cette question est très importante.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais replacer dans son contexte le déficit mentionné par le député. Au moment de la signature de l'accord canado-américain, le déficit représentait probablement 60 p. 100 ou plus du commerce total. Aujourd'hui, il est de moins de 10 p. 100. Deuxièmement, et ce point est très important si l'on veut comprendre l'efficacité de l'accord et dans quelle mesure il est avantageux pour le Canada, c'est que la production et l'emploi augmentent dans l'industrie canadienne de l'automobile. Aux États-Unis, il n'y a pas eu d'augmentation de ce côté depuis un an.

Questions orales

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LE PRIX DE LA MONZA CHEVROLET

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire à ce sujet. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre comment une voiture fabriquée à Ste-Thérèse (P.Q.) pour tout le marché nord-américain—je veux parler de la Monza de Chevrolet—se vend à Washington $400 de moins que n'importe où au Canada? C'est l'écart entre les deux pays avant toute déduction de taxe. Cette voiture est fabriquée exclusivement au Canada pour tout le marché nord-américain, néanmoins les Canadiens paient au moins $400 de plus que les Américains. Pourquoi?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers à l'intention du député. Je voudrais lui signaler toutefois qu'en comparant les prix des voitures canadiennes et américaines, il faut tenir compte d'un régime différent d'imposition. Il n'y a aucune taxe de vente aux États-Unis.

* * *

LA SANTÉ

LA PROPAGATION DES MALADIES TROPICALES ET LE MANQUE DE SPÉCIALISTES—LA QUESTION DE L'EXAMEN MÉDICAL DES VOYAGEURS

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la hausse effrénée des maladies tropicales et parasitaires que les médecins sont incapables de soigner convenablement, notamment dans la ville de Toronto et les environs, je voudrais demander au ministre quelles mesures sont prises pour accroître le nombre de médecins spécialisés dans ce domaine, afin qu'ils soient au moins en mesure de diagnostiquer et de reconnaître ces maladies; quelles précautions prend-on également pour s'assurer que les voyageurs à l'étranger soient immunisés convenablement avant leur départ et sont convenablement examinés à leur retour?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je crains que ma réponse à la question de l'honorable député soit un peu longue. Je me bornerai pour le moment à lui dire que les fonctionnaires de mon ministère font subir des examens appropriés aux immigrants qui arrivent au pays.

Cependant, comme il arrive au pays des dizaines de millions de visiteurs ou de touristes, il serait impossible de les forcer tous à subir un examen médical en entrant au Canada. Je suis à l'heure actuelle en train de réviser les règlements et la loi à cet égard, et il est possible que plus tard, au cours de cette session, je sois en mesure d'annoncer certaines propositions de changements qui pourront peut-être améliorer la situation.

[M. Gillespie.]

● (1210)

[*Traduction*]

L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Je voudrais savoir si l'on songe à ouvrir une école de médecine tropicale au Canada.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pas de la part du gouvernement fédéral, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, un rappel au Règlement au sujet des déclarations du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), dont j'aimerais citer ce qui suit:

> ... je ne crois pas qu'on puisse obtenir (de meilleurs profits et de nouveaux encouragements pour les agriculteurs) par un contrôle des exportations.

Devant cette déclaration et l'affirmation récente, par le ministre, de son intention d'imposer un contrôle des exportations d'œufs aux États-Unis, le premier ministre (M. Trudeau)—je vois qu'il a quitté la Chambre—enjoindrait-il un ministre de l'Agriculture quelque peu «désorienté», semble-t-il, de préciser certains points, pour que nous sachions ce dont nous parlons et ce que nous faisons?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette objection, je suggère au député d'écouter la bande enregistrée. Il a aussi insinué, aujourd'hui, que je ne m'étais pas entretenu avec le sous-secrétaire américain de l'Agriculture à Boise (Idaho). J'ai bel et bien parlé avec lui et j'ai su exactement ce qu'on disait des importations et exportations. Alors, avant de lancer des accusations il devrait vérifier mes propos.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement se propose de demander au Parlement d'étudier la semaine prochaine?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous comptons reprendre l'étude de l'Adresse en réponse au discours du trône et la terminer; nous passerons ensuite à certains bills dont l'étude s'impose d'urgence, en commençant par le bill C-14, inscrit au nom de mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), tendant à établir la Banque fédérale de développement. Si nous en disposons avant la fin de la semaine, nous passerons alors à un autre bill inscrit au nom du ministre, soit le bill C-9. J'espère que nous pourrons, dès le début de la semaine suivante, procéder à l'étude d'une question très urgente, soit le projet de loi sur le Régime de pensions du Canada.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire quand le comité parlementaire chargé de faire enquête sur la destruction de 28 millions d'œufs sera constitué, s'il s'agira d'un comité permanent ou spécial, quel sera son mandat et de combien de membres il se composera?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de présenter une motion probablement mardi ou mercredi prochain.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1974 SUR LA MANUTENTION DES GRAINS DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

MESURE PRESCRIVANT LA REPRISE DES OPÉRATIONS

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) propose: Que le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport, soit agréé.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

M. Munro (Hamilton-Est) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Stanfield: Sur division.

M. Alexander: J'invoque le Règlement à ce sujet, monsieur l'Orateur. Je tiens seulement à dire que le rapport du comité permanent est arrivé sur division à Votre Honneur et n'a pas fait l'objet d'une décision unanime. Je ne puis m'expliquer comment ils ont jamais pu croire qu'il y avait unanimité alors que le vote a été sur division.

M. l'Orateur: Sauf erreur, il y a seulement unanimité pour que l'étude du rapport se continue aujourd'hui. Ce rapport signale seulement que le bill a été rapporté sans amendement. Je ne crois pas que le rapport prévoie des commentaires quant à l'unanimité ou non.

M. Alexander: Je tenais simplement a éclaircir ce point.

M. l'Orateur: Il est pertinent.

(La motion est adoptée sur division, le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

L'Adresse—M. Wenman

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Si je suis venu à Ottawa, monsieur l'Orateur, c'est notamment parce que je me soucie beaucoup des politiques en ce qui a trait à l'eau, y compris celles d'étude et de recherche en vue de l'élaboration d'une politique rationnelle en ce domaine. Je tiens celle qui nous guide actuellement pour une politique de laisser-aller. Cette situation semble se compliquer davantage en raison des commentaires contradictoires de certains ministres à la Chambre. A ce sujet, il faudrait considérer sérieusement tout ce secteur des ressources hydrauliques, de même que l'exportation des eaux canadiennes. Je m'inquiète des déclarations qu'ont encore faites des ministres sur l'attitude ou la position prise par les libéraux à ce sujet.

Je me préoccupe du fait que le gouvernement entame actuellement des négociations en vue de l'exportation d'eaux canadiennes. Ce sont les déclarations des divers ministre qui m'amènent à cette conclusion. L'ancien ministre de l'Environnement, l'honorable Jack Davis, avait rédigé une déclaration de principe pour la Chambre, mais il ne l'a pas dévoilée. Je me demande pourquoi et qui l'en a empêché. Je possède une copie de la déclaration que le ministre devait faire pour exprimer son objection à l'exportation de l'eau du Canada. Je me suis demandé pourquoi la déclaration n'avait pas été faite et j'ai supposé que c'était peut-être parce que le premier ministre du Canada (M. Trudeau) avait déclaré un jour au cours d'une entrevue télévisée:

«Je ne cherche pas à faire le chien du jardinier dans ce cas-ci mais si les gens ne s'en servent pas, pourquoi ne pourrions-nous pas la vendre pour du bon argent comptant?»

Ou c'est peut-être parce que l'honorable Jean Chrétien aurait dit, selon la revue *Time*:

... d'ici 25 ans, nous exporterons de l'eau aux États-Unis ...

Ou bien est-ce à cause des propos tenus par l'honorable Jack Davis qui a tenté de revenir en arrière pour ne pas essuyer une défaite lors des dernières élections en répudiant ses déclarations antérieures et a déclaré:

Je veux que vous songiez à des programmes hydrauliques dépassant les dimensions d'un bassin et qui pourraient peut-être même avoir une portée continentale. Les montagnes Rocheuses ne doivent plus représenter d'obstacle à nos yeux. Nous pouvons les franchir par en haut ou y creuser un tunnel et voir ce qu'il y a au delà; ainsi, nous détournerons complètement le cours des fleuves.

Ou encore était-ce à cause du fantôme de l'honorable Arthur Laing qui, à la fin d'une entrevue, a dit:

... le détournement de l'eau canadienne aux États-Unis n'est pas une question négociable ... on ne peut pas parler de ressource continentale ... elle nous appartient ...

Alors, à la fin de l'entrevue, en aparté et d'une manière qui se voulait confidentielle, il dit:

... il faut que vous sachiez qu'une sorte d'alliance nord-américaine pour l'eau et l'énergie un détournement d'eau important, est non seulement faisable, mais inévitable. Ce que nous en disons, c'est pour établir une position de négociation, et la meilleure manière d'agir est de dire non.

Voilà qui est inacceptable pour les Canadiens. A la lumière de ces déclarations, la position du gouvernement libéral devient plus claire.

Le nouveau ministre de l'Environnement (Mme Sauvé) va-t-elle se lever et nous dire que le gouvernement du Canada a décidé qu'il n'y aura pas d'exportation d'eau? Un simple signe de tête du ministre suffirait. J'aimerais entendre une déclaration à ce sujet d'ici quelques jours, parce que le temps presse. A cause de la demande d'énergie, les États-Unis auront besoin de toute l'eau du Canada qu'ils pourront obtenir, en particulier puisqu'ils ont décidé d'extraire du charbon des schistes argileux.

Dans cette situation tendue, nous aurons certainement besoin de toute l'énergie du ministre de l'Énergie pour nous préparer à ces négociations, et les déclarations que nous avons entendues et qui dénotent une absence de politique des ressources sont totalement insuffisantes.

Hier soir encore, dans un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, nous pouvions lire:

> De retour dans leurs circonscriptions, un mois avant les élections au congrès, aiguillonnés par la colère de leurs mandants, des représentants de la région des Grands lacs ont présenté mardi un plan qui prévoit de siphonner l'eau du lac Michigan, avec l'accord du Canada si possible, mais en dépit de ses objections, au besoin.

● (1220)

Est-ce que c'est l'attitude du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) et de notre premier ministre? Les Canadiens doivent le savoir dès maintenant. Comme nous prévoyons la destruction éventuelle de notre précieux environnement et l'établissement d'une tendance irréversible à l'union économique et politique avec les États-Unis, je suis déçu par la déclaration poétique mais peut-être hypocrite, du premier ministre; il a dit:

> ... si les étendues sauvages constituent une partie de notre héritage et si le Canada se mesure par la qualité de la vie offerte à ses habitants, nous devons agir si l'un des deux est menacé—nous devons prendre des mesures pour protéger la fraîcheur de notre air et la pureté de notre eau, pour conserver nos ressources vivantes. Nous devons au besoin donner l'exemple au monde dans ce domaine et résister aux plaintes.

Je vous le demande, où est cet exemple aujourd'hui? Que sont devenues ces déclarations? Qu'est-il arrivé au premier ministre, qui alors parlait peut-être en mon nom et en celui des autres Canadiens? Sans vouloir faire le chien du jardinier, je ne puis m'empêcher de songer que ces mots sonnent bien creux aujourd'hui que le gouvernement libéral s'apprête à exporter l'eau.

Avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), ou bien M. Head, s'attaque à de nouveaux moulins à vent, il faudra adopter une ferme politique contre l'exportation de l'eau. Le premier ministre et ses principaux ministres chargés de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement doivent faire à ce sujet des déclarations énergiques. Un ami véritable du pays voisin peut-il s'attendre à ce que nous, Canadiens, vendions notre héritage pour un plat de lentilles?

Je ne blâme certe pas nos voisins du sud de convoiter notre plus grande et plus précieuse ressource naturelle. Si j'étais citoyen ou homme politique des États-Unis, j'établirais moi aussi des plans et je tiendrais des conférences pour m'assurer cette richesse. Moi aussi, je dirais comme le sénateur Frank Moss:

> ... de plus en plus aux États-Unis, le contrôle des eaux devient la clé de la prospérité, de la croissance et de la puissance économique du pays ...

Ou peut-être irais-je jusqu'à proférer des menaces voilées du genre:

> [M. Wenman.]
>
> ... nous désirons continuer à vivre ensemble sur le continent dans une paix constructrice qui dure longtemps ...

Ou bien, si j'étais président des États-Unis, je donnerais moi aussi ordre au Département d'État de mettre au point un marché continental avec le Canada en matière d'énergie. Lorsque l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Porter, profère des menaces à notre endroit à propos du pétrole et d'autres ressources non renouvelables, je ne l'en blâme pas, mais j'avouerai en même temps que j'ai un grand respect pour l'intelligence des hommes politiques américains et je suis persuadé qu'ils n'auraient pas la sottise de se faire du tort en usant de représailles. A court terme, cela serait très nuisible au Canada, mais à long terme, le grand perdant serait les États-Unis.

Les responsables américains savent très bien que leur seul espoir pour garder un niveau de vie élevé en relation avec leurs possibilités actuelles de production et de consommation est d'entretenir de bonnes relations avec le Canada et de négocier des accords concernant l'approvisionnement en ressources. Mais si les représailles sont annonciatrices de négociations serrées dans le but d'essayer de faire main basse sur les ressources du Canada pour l'équivalent d'un plat de lentilles, je veux l'assurance que ces négociations n'amèneront pas le Canada à se saigner à blanc en exportant son eau.

Une dérivation et une exportation importantes de l'eau canadienne sont tout à fait inacceptables à l'heure actuelle et le seront tout autant à l'avenir. Lorsque le ministre prendra la parole pour faire cette déclaration, comme il le fera, j'en suis sûr, après de solides recherches, je veux qu'il y ajoute que cette question n'est négociable ni maintenant ni à l'avenir. Il devra faire sentir qu'il ne s'agit pas là d'un marchandage, mais bien de la ferme intention du gouvernement canadien.

En ce qui a trait à la nomination du ministre des Finances (M. Turner) au Fonds monétaire international, je ne puis m'empêcher de me demander si le Canada accède aux cercles financiers internationaux pour y jouer le rôle d'une marionnette plutôt qu'à titre de nation qui prend la place qui lui revient en tant que l'un des pays exportateurs les plus respectés du monde. J'espère qu'il s'agit du dernier cas, que le ministre ne sera pas le jouet des cinq grands et qu'il réussira plutôt à faire connaître le Canada comme arbitre et conseiller juste mais fort.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais d'avoir fait mon premier discours en cette enceinte sans soulever la question de l'aliénation de l'Ouest, parce qu'il s'agit là d'une question qui préoccupe vivement les habitants de cette région du Canada. C'est d'ailleurs un sujet de préoccupation pour tous les Canadiens. Le gouvernement, qui se penche plutôt sur l'Est du pays, doit renouveler ses efforts pour comprendre, étudier et résoudre les causes fondamentales de cette aliénation. Malgré les piètres résultats qu'a connus le parti libéral dans l'Ouest du pays, il semble qu'il n'ait toujours pas compris. Le problème ne consiste pas seulement à subir des tarifs-marchandises inéquitables, à endurer que l'Ouest du pays subventionne l'Est grâce aux paiements de péréquation ou à la dépense excessive de recettes gouvernementales dans l'Est du pays. Il est beaucoup plus profond. Il faut le ressentir et le voir. Les députés des banquettes ministérielles devront apprendre à voir les choses avec les yeux d'un Canadien de l'Ouest.

On nous parle de la compréhension des Canadiens français et de leur magnifique culture. Nous nous rendons compte, je pense, de l'apport des Canadiens français au pays dans ce sens. J'espère que les ministres montreront pour l'Ouest du pays autant de cœur que pour le Québec et qu'ainsi, lorsque le premier ministre parlera des exigences du Québec dans le domaine linguistique et de leur rôle quant à l'unité du pays, il pensera également aux sentiments des habitants de l'Ouest. Le ministre des Transports (M. Marchand) devra se rappeler qu'il doit songer aux embouteillages de la circulation à Vancouver aussi bien qu'à ceux de Montréal, qu'il nous a si éloquemment décrits l'autre jour.

Même s'il est vrai que les ministres qui visitent la Colombie-Britannique n'y reçoivent peut-être pas l'accueil le plus chaleureux qui soit, peut-être est-ce une preuve qu'ils devraient s'y rendre plus souvent et voir ce qui s'y passe. Il serait intéressant d'étudier les itinéraires de ces deux dernières années de tous les membres du cabinet; peut-être y trouverions-nous la raison pour laquelle un bon nombre de ministres semblent oublier les problèmes de l'Ouest. Les députés, l'un après l'autre, ont parlé devant des banquettes ministérielles vides à la Chambre. C'est dommage que les ministres ne trouvent même pas le temps de venir y écouter les discours des députés de l'Ouest qui sont de leur parti, sans mentionner ceux des députés de l'opposition? Au fur et à mesure que le transport s'améliore au Canada, les provinces des Prairies semblent s'éloigner de plus en plus et les montagnes Rocheuses s'élever de plus en plus haut à en juger d'après l'attitude du gouvernement actuel et c'est bien dommage.

Sur ces mots et après avoir critiqué quelque peu un ou deux ministres, j'aimerais signaler que la culture de l'Ouest est d'une extrême importance. Elle devrait être expliquée et connue ici. Elle aussi est importante. C'est pourquoi j'ai apporté avec moi des échantillons de cette culture. Je demanderais au préposé de les distribuer à l'Orateur et aux chefs des divers partis. J'espère que les députés les apprécieront et me feront peut-être part de leurs commentaires plus tard.

J'espère qu'en étudiant le prochain budget, le gouvernement s'arrêtera non seulement à l'Ouest canadien en particulier, mais aussi aux pensionnés en général où qu'ils soient au Canada. J'espère y retrouver des dispositions tendant à réduire l'âge de la pension de 65 à 60 ans et j'espère aussi que les pensionnés auront droit à une augmentation appréciable qui ne se limitera pas au chiffre de la hausse du coût de la vie mais leur assurera une meilleure allocation de base. Pendant la nouvelle législature, j'espère qu'on présentera des mesures pour éliminer les excès et les abus en ce qui concerne l'assurance-chômage et l'assistance sociale et qu'on examinera les effets de l'immigration trop rapide et trop poussée au Canada.

● (1230)

Toutes les annonces qui ont été faites au sujet d'une solution au problème du logement au Canada, sans compter l'agglomération de Vancouver, ont été bien insuffisantes et j'imagine qu'on réserve les annonces importantes pour les discours du budget. J'ai bien hâte d'entendre ces annonces et de pouvoir les commenter.

J'aimerais conclure en disant quelques mots au sujet d'un des plus graves problèmes de ma circonscription. Tous les ans, nous sommes menacées par la possibilité d'inondations désastreuses. C'est dès maintenant qu'il faut parler du programme de protection contre les inondations, et non en mai ou en juin prochain. Le dossier des gouvernements précédents est loin d'être encourageant. À partir de 1948, on a mis 20 ans à se mettre d'accord sur un programme de 10 ans de digues et d'assainissement du sud de la Colombie-Britannique. En plus de dépenser des millions pour des études et des rapports de commissions, les gouvernements fédéral et provincial ont engagé des fonds de quelque 60 millions de dollars pour ces projets. C'est une somme importante qui devrait certainement donner des résultats.

Examinons donc les résultats obtenus. Je suis certain que les députés de ce côté-ci de la Chambre savent ce que je vais dire. Le gouvernement a mis quatre ans, de 1968 à 1972, avant de réaliser un seul des 44 projets de protection contre les inondations. Devrons-nous attendre encore 172 ans pour que les 43 autres projets soient réalisés? Le gouvernement de l'autre côté de la Chambre veut-il dire aux habitants de la vallée du Fraser: «Vous pourrez dormir tranquille en 2074?» Est-ce là ce que le gouvernement nous promet ou a l'intention de faire? Voilà ce que pensent les gens de ma région. C'est loin d'être acceptable si l'on songe qu'une inondation comme celle qui s'est produite en 1948,—selon les experts, il pourrait y avoir une autre inondation de ce genre d'un an à l'autre, pas dans quatre ou cinq ans, mais peut-être l'année prochaine ou même cette année—détruirait une bonne partie des meilleures terres de la province et du pays, causerait d'énormes problèmes économiques et sociaux aux habitants de la vallée et coûterait, selon les calculs, cinq fois plus que l'inondation de 1948, soit environ 100 millions de dollars. Si l'on permet qu'une inondation de ce genre se produise, le gouvernement devra dépenser 100 millions de dollars en plus des 60 millions de dollars nécessaires pour réaliser le projet requis pour protéger la vallée.

Voyons ce qui s'est passé. La nature s'est déchaînée contre nous en 1948. On a publié des photos de l'inondation et fait grand état des dommages et des dégâts causés dans la vallée du Fraser. La presse et le public ont réclamé des mesures en disant «mettons-nous au travail, que cela ne se reproduise pas». Un rapport a paru avec le programme en 1948. Puis il y a eu un rapport provisoire en 1949, et enfin ce drôle de rapport qu'on a appelé «le rapport définitif». Quand croyez-vous qu'on a publié ce dernier rapport? En 1972, en 1973 ou en 1974? Non, en 1950. C'est en 1950 qu'a paru le rapport définitif sur les travaux à effectuer sur le Fraser. Je n'ai parlé ici que des trois premiers. On en a publié année après année. Le premier a paru en 1948, un autre en 1951, un autre en 1952, un autre en 1956, un autre en 1957, puis en 1958, et ainsi de suite. On nous a fait des promesses d'une année à l'autre mais rien ne s'est passé. Les gens de la vallée du Fraser en Colombie-Britannique sont las d'attendre. Nous avons patiemment attendu de l'aide pour les transbordeurs, comme l'a signalé plus tôt le député de Richmond (M. Beaudoin). Nous pouvons procéder à la construction nous-mêmes, mais la sécurité des gens de la vallée du Fraser ne peut attendre. Il nous faut des mesures immédiatement, et j'attendrai le rapport du ministre à ce sujet.

Ma circonscription s'étend depuis la frontière américaine sur une profondeur de 80 milles, jusqu'à la limite nord du parc Garibaldi. Elle comprend plus de 76,000 électeurs, dont la majorité résident dans la partie sud ou dans le voisinage des villes de Port Moodie, Port Coquitlam, Pitt Meadows, Coquitlam, Maple Ridge, Langley, Matsqui et Surrey. Celles-ci ont toutes été mises en évidence aux élections de 1974. Je suis très fier et très heureux de représenter ces gens de la Colombie-Britannique à titre de député fédéral.

Comme la circonscription coupe le seul corridor qui conduit à la région du Grand-Vancouver, toutes les formes de transport à destination de la troisième ville en importance au pays doivent y passer. Je suis donc tout à fait au courant du fouillis qui existe dans le domaine des transports et dont a parlé le ministre. Une bonne politique des transports prévoyant l'aménagement d'un corridor central et le déplacement des lignes ferroviaires actuelles est de la plus haute importance pour mes commettants. Toute politique d'ensemble des transports doit tenir compte de deux objectifs locaux: premièrement, la suppression des voix ferrées sur les plages de White Rock-Surrey et, deuxièmement, la suppression de la ligne nord-sud du centre-ville d'Abbotsford. On peut atteindre ces deux objectifs, dont l'importance est vitale pour mes électeurs, en construisant à travers le région de Sumas une voie ferrée nord-sud unique qui serait directement reliée à une ligne principale traversant la vallée d'est en ouest et qui desservirait toutes les principales lignes ferroviaires. Cet objectif est non seulement réalisable, mais il se justifie aussi certainement au point de vue du prix de revient et de l'efficacité, et correspond à une politique globale des transports extrêmement souhaitable pour toute la région méridionale de la Colombie-Britannique.

Je voudrais pour conclure vous lire une lettre que j'ai reçue d'un jeune étudiant de 16 ans, président d'un collège de la Colombie-Britannique, et qui me fait part des impressions suivantes sur le déroulement de la session jusqu'à présent:

Nous suivons du mieux que nous pouvons les événements qui se déroulent sur la scène politique. J'ai écouté le discours du trône l'autre jour et cela m'a mis en colère. J'aimerais que quelqu'un dise aux libéraux qu'ils doivent en priorité permettre à la population de disposer de conditions matérielles fondamentales (essence, alimentation et logement correct) à un prix raisonnable, et régler une fois pour toutes de manière positive la question des accords salariaux ouvriers-patronaux pour en finir avec les grèves qui paralysent notre économie.

Ce sont là des réflexions fort intelligentes. Je voudrais dire en conclusion que ce ne sont pas les personnes de 60, 50 ou 40 ans, mais tous les Canadiens dont je partage l'inquiétude, et que c'est en leur nom à tous que je parle.

[*Français*]

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au début de mon discours je voudrais féliciter l'honorable député de Montmorency (M. Duclos) d'avoir proposé l'Adresse en réponse au discours de trône. Il a parlé avec cette facilité et cette éloquence qui distinguent tous les députés de sa région. Il a démontré par son discours qu'il appartient vraiment à cette fière lignée des députés québécois qui, par leur éloquence et les services qu'ils ont rendus à notre pays, ont contribué au succès de notre pays démocratique et bilingue.

[*Traduction*]

J'aimerais aussi féliciter le député de Vancouver-Est (M. Lee) qui, dans un discours que tous les députés ont dû trouver éloquent et émouvant, a affirmé son appui au discours du trône et s'est en même temps montré une parfaite émanation de son peuple, peuple qui a tant contribué au développement de notre pays. Il est certainement un représentant distingué des Canadiens chinois, et à travers lui, cette ethnie, et en fait tous les immigrants du Canada y compris notre propre peuple, peuvent se glorifier de vivre dans un pays où, quelle que soit leur origine raciale ou ethnique, des jeunes comme lui peuvent progresser et parvenir à des postes de tout premier ordre.

Des voix: Bravo!

[M. Wenman.]

M. Macdonald (Rosedale): A titre tout à fait personnel, et au nom de ma circonscription, j'aimerais, monsieur l'Orateur, vous adresser mes félicitations pour vos talents d'Orateur de cette Chambre. Je pense qu'il est bon de rappeler qu'aucune autre région du Canada n'envoie au Parlement une aussi forte délégation de députés que la région du nord de l'Ontario dont vous avez été le représentant distingué durant plusieurs législatures.

Des voix: Bravo!

● (1240)

M. Macdonald (Rosedale): Les années, et même les nuits, que nous avons passées ensemble à discuter avec ardeur les grandes questions religieuses et politiques m'assurent que vous saurez vous acquitter de vos fonctions avec une grande habileté.

Au nom de mes commettants qui vous ont connu à l'école séparée Our Lady of Perpetual Help et à l'école secondaire du collège St. Michael, je tiens à dire que leur prédiction d'une brillante carrière devient réalité. Un commettant m'a avoué que «le petit gars de Rosedale Heights se débrouille bien». J'appuie entièrement cette affirmation.

[*Français*]

... et aussi les députés de Beauharnois-Salaberry et de Louis-Hébert (M. Laniel et M^me^ Morin) de leurs nominations respectives.

[*Traduction*]

... et également mon collègue de Thunder Bay (M. Penner) qui témoigne lui aussi de la solidité et de la qualité de la représentation du nord de l'Ontario à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et maintenant parlez-nous de vos collègues du cabinet. Où sont-ils?

M. Macdonald (Rosedale): Mon temps de parole est malheureusement limité à 30 minutes, alors que les qualités de mes collègues sont si grandes qu'il ne suffirait pas de 30 minutes ni peut-être même de 30 jours pour parler de tous leurs talents, de toutes leurs compétences et de tout ce qu'ils peuvent faire pour le Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais où sont-ils? Aucun d'eux n'est présent.

M. Macdonald (Rosedale): Voilà qui illustre bien la confiance qu'ils me portent, monsieur l'Orateur.

J'aimerais exposer certaines des principales lignes de conduite et certaines des principales réalisations que mon ministère et le gouvernement actuel ont élaborées et mises en œuvre en matière de politique énergétique. Je me propose de parler des cinq principales sources d'énergie: le pétrole, le gaz naturel, les barrages hydro-électriques, le charbon et, particulièrement dans la production d'énergie nucléaire, l'uranium. Toutefois, je veux parler surtout du pétrole, qui est la grande source d'énergie, en raison de sa disponibilité, de sa mobilité et de sa polyvalence. Non seulement au Canada mais dans le monde entier, il est la norme qui régit toutes les autres sources d'énergie. Par conséquent, toute politique énergétique doit commencer par le pétrole comme ce fut le cas des mesures prises au cours des douze derniers mois afin de pouvoir faire face à un changement sans précédent dans l'économie mondiale du pétrole.

Durant cette période, deux événements nous ont amenés à modifier nos politiques en matière de pétrole et d'autres sources d'énergie. Ces deux événements ont été l'embargo arabe sur le pétrole imposé il y a juste un an à la suite de la guerre dite du Yom Kippur et la hausse de 410 p. 100, des taxes sur le pétrole imposées en deux étapes par les pays exportateurs. Cette hausse s'est traduite pour tous les importateurs de pétrole de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et en vérité du monde entier par une augmentation proportionnelle du prix du pétrole importé.

Le Canada s'est trouvé dans une position bien meilleure que celle de la plupart de ses associés de l'OCDE pour faire face au choc créé par cette situation. Grâce à la collaboration efficace réalisée entre le gouvernement du Canada et l'industrie, alors que les citoyens des autres pays du monde ont connu des pénuries de combustible au cours de l'hiver et du printemps derniers, alors que nos voisins d'outre-frontière ont dû faire la queue pour obtenir de l'essence, les Canadiens n'ont connu aucun de ces problèmes.

Le Parlement a créé l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie dont la tâche particulière est de mettre au point des plans d'urgence en prévision d'autres événements de ce genre. En même temps, le Canada participait à la création du plan international d'utilisation par le groupe de coordination de l'énergie de Bruxelles. Grâce à ce plan, les pays consommateurs peuvent se protéger eux-mêmes et les uns les autres contre une éventuelle baisse de la production.

Le prix du pétrole destiné aux consommateurs canadiens a été bloqué durant l'hiver dernier et, à la suite de la réunion des premiers ministres en mars, il a été uniformisé pour tout le pays, moyennant toutefois certaines différences imputables aux frais de transport, et les Canadiens sont le peuple du monde industrialisé occidental qui a bénéficié des prix les plus bas pour le pétrole brut. L'accord national sur le prix du pétrole qui a été accepté par toutes les régions à la fois productrices et consommatrices a été entériné par la loi sur l'administration du pétrole, le bill C-18, qui a été étudié par la dernière législature et que nous réétudierons bientôt.

Permettez-moi de vous exposer les principes de notre politique en matière de pétrole. Premièrement, nous avons décidé que le prix du pétrole canadien devrait être fixé à un niveau suffisamment élevé pour stimuler la production, mais quand même inférieur aux prix fixés par les pays de l'OPEP. Deuxièmement, nous avons décidé qu'il devrait y avoir un prix unique pour tout le Canada moyennant certaines différences pour les frais de transport. Et troisièmement, nous avons décidé que, sur le plan de l'approvisionnement, le Canada devrait se suffire à lui-même et qu'il faudrait prolonger en conséquence le réseau de pipelines canadien. Jusqu'à la fin juin, le prix du pétrole se maintiendra à $6.70 le baril à Edmonton. Il est possible également qu'au cours des prochains mois, il y ait d'autres consultations fédérales-provinciales comme celles qui ont eu lieu l'hiver dernier afin de déterminer quel devra être le nouveau prix unique pour le pétrole destiné aux consommateurs Canadiens.

Sur le plan des ventes internationales, l'Office national de l'énergie veille chaque mois à ce que le pétrole brut canadien soit vendu à l'étranger à un prix équitable et raisonnable. La différence entre le prix à l'exportation et le prix intérieur est perçue sous forme de taxe à l'exportation. Les recettes provenant de cette taxe servent à subventionner les consommateurs de l'Est du Canada et surtout de l'Atlantique et du Québec, ce qui permet d'appliquer la politique d'un prix unique pour tous les Canadiens.

J'aimerais souligner un point essentiel à cet égard. Même si les recettes venant de cette taxe ne servaient pas à compenser la différence de coûts, le pétrole brut canadien n'en serait pas moins vendu au même prix international sur le marché des exportations. C'est un point que j'ai tenu à souligner à nos clients américains. J'aimerais répéter les mots que j'ai utilisés dans un discours à Washington la semaine dernière. J'ai déclaré:

> Le prix à la consommation aux États-Unis ne s'est pas élevé à cause de la taxe sur les exportations; c'est le prix canadien—c'est-à-dire le prix du pétrole dans l'est du Canada—qui a suivi les prix internationaux. La taxe sur les exportations a été tout simplement un impôt canadien, le moyen de déterminer, entre les divers intérêts des Canadiens, producteurs et consommateurs, qui bénéficierait de ces revenus. Afin de soulager le fardeau des consommateurs de l'Est, qui devaient payer les prix internationaux, nous avons utilisé ces nouvelles rentrées des exportations. Nous étions convaincus, et nous le restons, qu'il s'agit là exclusivement d'une question de politique intérieure.

Voilà ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, et c'est là ma conviction. Mais je tiens à ajouter que le Canada est aussi intéressé que tous les autres pays consommateurs à voir le prix international du pétrole brut diminuer de un, deux ou trois dollars. Comme je l'ai dit à mon auditoire américain la semaine dernière:

> Les Canadiens, comme consommateurs de pétrole importé, déplorent autant que quiconque la montée spectaculaire des prix, et se réjouiront autant que quiconque d'une diminution de ces prix.

En outre, monsieur l'Orateur, nous appuyons sans réserve toute tentative de négociations tendant à réduire le prix international du pétrole et nous sommes disposés à faire tout en notre pouvoir pour amener pays producteurs et pays consommateurs à la table des négociations.

Il y a deux autres éléments de la planification de notre politique pétrolière que je tiens à signaler aux députés. Notons d'abord l'étude et l'offre et de la demande de pétrole brut, que l'Office national de l'énergie a terminée après avoir tenu de nombreuses audiences où les intéressés ont pu exposer leurs vues. Je compte recevoir vers la fin du mois le rapport de l'Office et ses recommandations. Les conclusions du rapport donneront au gouvernement des assises solides pour accommoder les politiques fédérales en matière d'énergie aux besoins futurs des Canadiens.

[*Français*]

Le second point que je désire souligner en ce qui a trait à la planification future dans le domaine pétrolier est le suivant: Notre gouvernement ne reviendra pas sur sa promesse de construire un pipe-line jusqu'à Montréal.

Je crois qu'il existe un accord presque unanime dans notre pays en vue d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement, d'appuyer notre politique et d'assurer qu'un plus grand nombre de Canadiens pourront à l'avenir compter sur des sources canadiennes sûres pour leur approvisionnement en pétrole. C'est dans ce cens que j'ai dit aujourd'hui, à la période des questions orales, que nous avions l'intention de poursuivre l'exécution de ce projet, et de négocier, si nécessaire, avec les compagnies pour la réalisation de ce projet très important pour la sécurité des Canadiens.

● (1250)

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant prendre une minute pour parler du gaz naturel à l'égard duquel, encore une fois, mon ministère et le gouvernement actuel ont établi et suivent une politique conséquente qui est avant tout réaliste.

Notre politique vise à rajuster le prix du gaz naturel en fonction de la valeur marchande des combustibles concurrentiels, pour à la fois préserver une ressource non renouvelable de valeur et encourager le développement. Nous avons l'intention d'y arriver par étapes et en atténuer ainsi les répercussions sur les consommateurs tant américains que canadiens. Comme je l'ai annoncé, le prix à l'exportation de 1000 pieds cubes de gaz sera établi, à l'exception d'un contrat en Colombie-Britannique, à un dollar le 1er janvier. Le contrat en Colombie-Britannique prendra effet le 1er novembre.

Nous avions déjà prévenu nos voisins américains. Il y a plus d'un an, dans un discours prononcé de ma part en Arizona, nous avions déclaré ce qui suit, et je cite:

Il est important de noter, comme beaucoup de vous le savent, que les modalités d'établissement du prix du gaz naturel sont actuellement très rigides tant au Canada qu'aux États-Unis et il faudra modifier les contrats d'exporation actuels et en arriver à une méthode souple de rajustement des prix si le Canada doit toucher la pleine valeur marchande pour ses exportations de gaz naturel aux États-Unis.

Il n'est pas sans intérêt de noter que le président des États-Unis, avant-hier dans sa déclaration au Congrès, a adopté une attitude analogue à l'égard de la réglementation du gaz naturel aux États-Unis. En décidant de solliciter du Congrès le pouvoir de réglementer le prix du gaz, il cherche à ce que le commerce du gaz d'un État à l'autre soit soumis à la même concurrence que celle que nous essayons d'établir au Canada. Je présume que les États-Unis adopteront une politique identique à la nôtre. L'augmentation du prix à la consommation sera répartie sur plusieurs années pour en amortir le choc, dans toute la mesure du possible, et éviter des conséquences économiques nuisibles.

Il conviendrait peut-être de souligner un autre aspect important de notre politique du pétrole et du gaz; je veux parler du transport. Il y a quelques mois, le gouvernement du Canada a lancé l'idée d'un traité entre le Canada et les États-Unis sur la sécurité des pipe-lines acheminant le pétrole et le gaz naturel. Le Canada y a un intérêt certain puisque le brut de l'ouest du Canada parvient au centre du Canada par un oléoduc qui traverse le centre ouest des États-Unis, et que les raffineries du secteur de Montréal sont alimentées en pétrole d'outre-mer par un oléoduc partant de Portland, Maine. Une partie du gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien est également acheminée vers l'ouest de l'Ontario par un oléoduc qui passe par les États-Unis.

Naturellement, nous n'avons jamais ressenti la nécessité d'un traité assurant la sécurité de ces oléoducs, puisqu'ils traversent un territoire étranger ami, mais, puisque les États-Unis se sont montrés désireux d'assurer, par un traité, la sécurité du futur pipe-line qui suivra la vallée du Mackenzie, l'heure semble propice à un engagement officiel garantissant des avantages mutuels.

Les négociations en vue de conclure ce traité suivent leur cours normal, et leur succès aura un autre effet bénéfique sur les relations entre nos deux pays. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, certains, aux États-Unis, poussés par des intérêts privés, mettent en doute la sécurité d'un pipe-line qui suivrait le Mackenzie pour acheminer le gaz de l'Alaska, transporté ensuite par pétroliers aux États-Unis.

Un traité devrait faire taire les voix qui cherchent à détériorer les relations entre nos deux pays qui reposent depuis longtemps sur une confiance mutuelle. Une fois que se seront tues ces critiques non fondées, nos deux pays pourront mieux juger des avantages économiques à tirer du transport par pipe-line le long de la vallée du Mackenzie tant du gaz de l'Alaska vers les 48 États au sud que du gaz du delta du Mackenzie vers les marchés canadiens.

Je voudrais maintenant dire un mot du charbon. Selon toute apparence, la demande de chabon canadien, qui était d'environ 27 millions de tonnes l'an dernier, va s'accroître considérablement au cours des années à venir. L'étude que mon ministère a publiée en juin dernier intitulée: «Politique canadienne de l'énergie» établit l'objectif minimal pour la production de charbon canadien à 37 millions de tonnes par année d'ici la fin de la présente décennie. L'an dernier, la production s'est élevée à 22.5 millions de tonnes, dont la moitié environ fut exportée, principalement au Japon, à partir de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Pendant ce temps, nous en avons importé des États-Unis plus de 17 millions de tonnes, surtout à l'intention de l'Ontario, pour des fins thermiques et métallurgiques.

De plus, d'après le niveau actuel des réserves de charbon aux États-Unis, il y a peu de chances de négocier des nouveaux contrats à long terme en raison de la fluctuation des prix. A partir du 1er avril, les fournisseurs américains de l'Hydro-Ontario, qui ont des contrats à long terme représentant neuf millions de tonnes par année, ont augmenté le prix f.b. à la mine de 50 p. 100. Compte tenu, en outre de l'augmentation du tarif-marchandises aux États-Unis, les réserves de charbon de l'Ouest prennent de l'importance non seulement du point de vue autarcique, mais également du point de vue économique. L'Hydro-Ontario s'efforce donc maintenant de trouver dans l'Ouest des réserves de charbon d'un type s'approchant le plus près possible du charbon bitumineux très volatil provenant des États-Unis et utilisé actuellement dans les stations thermiques.

Le gouvernement fédéral suit de très près la mise au point de dispositions par l'intermédiaire des chemins de fer nationaux, en vue, notamment, d'établir un terminus à Thunder Bay afin d'améliorer les expéditions du charbon de l'Ouest. Nous effectuons également des travaux de recherche et de développement sur les problèmes techniques et économiques que pose l'approvisionnement des marchés du centre du Canada en charbon de l'Ouest. Je me demande si ce ne serait pas le moment de dire qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

M. Whitelaw: Monsieur l'Orateur, peut-être le ministre me permettra-t-il une question?

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons dit qu'il était 1 heure. On pourra poser une question au ministre à la reprise de la séance.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je donnais un aperçu général de la situation énergétique au Canada, et plus précisément du pétrole, du gaz naturel et du charbon. Pour ce qui est du charbon, j'avais signalé dans mes dernières remarques que même si l'exploitation primaire et l'utilisation de cette ressource relevaient des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral s'était occupé de la recherche et de la mise au point des aspects techniques et économiques du transport du charbon de l'Ouest canadien vers l'est du pays et plus précisément, de l'amélioration des moyens d'expédition par chemin de fer et de transbordement à la Tête des lacs afin d'être en mesure de fournir du charbon aux consommateurs de l'est du Canada.

En ce qui concerne l'énergie thermo-électrique à partir de charbon, tous les participants à la première conférence des ministres tenue en janvier s'étaient entendus, je crois, sur le fait qu'ill était souhaitable, surtout dans les régions du pays qui manquent de ressources énergétiques, comme ma propre province et certaines des provinces de l'Atlantique, de commencer à produire de l'électricité en utilisant une source sûre et économique comme l'uranium plutôt que des combustibles fossiles. La politique fédérale à cet égard a consisté à assumer la moitié des frais de construction de la première centrale thermo-nucléaire établie dans chaque province, comme on l'a déjà fait dans le cas de l'Ontario et du Québec. Dans le cadre de cette politique, nous avons annoncé hier que la troisième province à posséder une centrale thermo-nucléaire serait le Nouveau-Brunswick et que la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick entreprendrait la construction d'une usine nucléaire produisant l'équivalent de 600 mégawatts, à Point Lepreau, sur la baie de Fundy. En même temps, toujours dans le cadre de la politique fédérale, nous avons offert d'assumer la moitié des frais occasionnés par les études de liaison électrique régionale, de même que la moitié des frais des projets approuvés par suite de ces études.

On étudie actuellement de façon approfondie avec la province de Terre-Neuve la possibilité de retenir les eaux du fleuve Churchill, pour amener l'électricité jusqu'à l'île en la faisant passer sous le détroit de Belle Isle. On envisage aussi très sérieusement avec les autres provinces atlantiques la possibilité de raccordement dans cette région. L'installation d'une centrale nucléaire au Nouveau-Brunswick aurait entre autres l'avantage de garantir l'approvisionnement en courant non seulement du Nouveau-Brunswick, mais aussi de la province de l'Île-du-Prince-Édouard qui, conformément aux dispositions fédérales actuelles, va bientôt bénéficier d'une interconnection avec l'île passant sous le détroit de Northumberland.

Pour ce qui est de l'uranium, j'ai annoncé au début du mois dernier nos nouvelles orientations concernant la vente d'uranium canadien. D'ici dix ans, la demande annuelle d'uranium, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger, va quadrupler ou sextupler. Les installations actuelles et à venir auront fort à faire pour répondre à cette demande. C'est pour garantir une croissance harmonieuse à cette industrie, tout en assurant l'approvisionnement prévu par notre programme nucléaire national, que nous avons prévu une double protection à l'intention des consommateurs canadiens d'uranium. Nous devons tout d'abord garantir une réserve de combustible nucléaire à long terme suffisante pour alimenter les réacteurs qui existent déjà et ceux qui vont entrer en fonctionnement ainsi que ceux qui doivent devenir opérationnels au Canada d'ici dix ans. En second lieu, nous devons nous assurer que la capacité de production d'uranium permettra au programme nucléaire canadien de donner sa pleine mesure.

Non seulement nous cherchons à nous assurer, au moyen des réserves que nous émettons et de notre politique d'exportation, que les sources d'énergie existantes permettront d'approvisionner le Canada en uranium, mais nous avons aussi, par l'intermédiaire de la société de la Couronne Eldorado Nucléaire, fourni un supplément de fonds budgétaires considérable pour permettre à cette société de prospecter l'uranium à grande échelle, ce qu'elle a déjà commencé à faire. Dans le cadre de ce programme de relance de la prospection de l'Eldorado Nucléaire, nous nous réjouissons d'avoir accueilli au service de ce pays M. Nicholas Ediger dont l'expérience et la réussite sont bien connus dans l'industrie énergétique privée, et qui occupe les fonctions de président et directeur administratif de l'Eldorado Nucléaire.

Je n'ai pas le temps de passer en détail toutes les perspectives ouvertes aux réacteurs canadiens CANDU. Je me contenterai de remarquer qu'avec l'augmentation du coût des combustibles fossiles, le système CANDU, comme l'illustrent les résultats remarquables obtenus à la centrale de l'Ontario Hydro de Pickering, est maintenant très demandé, et que de nombreux pays se renseignent sur la possibilité d'acquérir des réacteurs de ce type. Si nous faisions de telles ventes, il faudrait, bien sûr, prendre d'autres garanties non seulement pour s'assurer que les matières nucléaires ne serviront pas à des fins militaires, mais encore pour empêcher qu'elles servent à des explosions nucléaires à des fins pacifiques ou non.

J'ai tenté de présenter les principaux éléments de notre politique énergétique. Au cours des semaines et des mois à venir, d'autres mesures seront présentées à la Chambre. Certes, il est vrai que le Canada est très gâté en ce qui concerne les cinq principales sources d'énergie, mais nos politiques doivent être formulées de façon que les Canadiens continuent à pouvoir profiter de ces sources d'énergie sans qu'il leur en coûte trop cher tant sur le plan de l'environnement que sur le plan purement monétaire. Au cours de ces derniers mois, l'énergie a menacé notre environnement et son prix a beaucoup augmenté, aussi voit-on bien la nécessité d'avoir des politiques fédérales d'ensemble qui visent toutes les ressources du Canada.

Avant de terminer, j'aimerais parler d'une question soulevée par un autre député au sujet de l'exportation des ressources en eau du Canada. Monsieur l'Orateur, depuis que je suis devenu membre du conseil des ministres en 1968, le cabinet n'a reçu aucune proposition concernant l'exportation des ressources en eau du Canada et, contrairement à ce qu'a prétendu le député, nous n'avons aucun programme pour l'exportation de cette ressource. Je redirai volontiers que depuis que je détiens ce portefeuille, je n'ai jamais pu trouver de raison pour laquelle le Canada devrait convenir d'exporter un produit aussi essentiel que l'eau, notamment dans nos grandes plaines où l'eau est si nécessaire et si importante pour la réalisation des ambitions tant industrielles qu'agricoles que le Canada entretient à l'égard de cette région.

● (1410)

Pour ce qui est du détournement des eaux vers Chicago, sans doute le député voudra-t-il considérer les antécédents. De fait, ce détournement des eaux, au début du siècle, a été l'une des raisons de la passation du traité des eaux limitrophes. Le député, ainsi que tous les autres, peut compter qu'en tant que résident des Grands lacs et en ma

qualité de ministre, je ferai tout en mon pouvoir pour empêcher de nouveaux détournements des eaux des Grand lacs à destination du lac Michigan, que ce soit à des fins industrielles ou autres.

Au cours des prochains mois, nous devrons étudier, dans le cadre du programme du gouvernement, une loi sur la gestion du pétrole. Nous étudierons également la création de Petro-Canada, la société canadienne des pétroles; plus tard au cours de l'année, nous examinerons notamment les principes directeurs qui devront régir la propriété de l'uranium canadien et des gisements canadiens d'uranium. Nous avons hâte de poursuivre les discussions sur ce sujet à la Chambre et au comité, et je discuterai volontiers, tant privément qu'en public, de cette importante question avec les membres de tous les partis représentés à la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Battle River (M. Malone) invoque-t-il le Règlement?

M. Malone: Non, monsieur l'Orateur. Je voudrais seulement poser une question au ministre.

M. l'Orateur adjoint: Le député ne peut poser sa question que si le ministre y consent.

M. Macdonald (Rosedale): D'accord, monsieur l'Orateur.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, j'aimerais, par votre intermédiaire, poser une question au ministre. Comme il a parlé d'un prix uniforme pour le gaz et le pétrole au Canada et d'une politique gouvernementale qui différencierait les produits pétroliers des textiles, des automobiles ou des machines agricoles, par exemple, puis-je demander au ministre pourquoi on a réservé un sort spécial aux produits pétroliers?

M. Macdonald (Rosedale): En fait, monsieur l'Orateur, la plupart des produits sont vendus au Canada selon le même prix de base qui varie uniquement en fonction des prix de transport. A cet égard, le pétrole est donc traité comme tout autre produit. Cette politique qui, comme je l'ai dit, a eu la sanction des dix premiers ministres et du premier ministre du gouvernement actuel, a ceci de spécial qu'étant donné l'importance particulière du pétrole, non seulement dans notre société, mais dans toutes les autres sociétés industrielles, le gouvernement estime qu'il est dans l'intérêt des Canadiens que nos prix ne suivent pas les prix excessifs imposés sur le marché international par les pays de l'OPEP. C'est pour cette raison que nous avons instauré une politique nationale qui fixe un prix unique pour le pétrole, moyennant certaines différences en fonction des frais de transport, ce prix restant inférieur à celui qui est en vigueur sur le marché international.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur je sais que les députés veulent participer au débat, mais puis-je poser une question au ministre?

M. Macdonald (Rosedale): Mais certainement.

M. Woolliams: Ma question a trait à un pipe-line depuis le delta du Mackenzie pour le gaz naturel et non pas pour le pétrole. Je tiens compte du fait qu'une régie ou un office contrôlerait le pipe-line, comme l'a d'ailleurs signalé le ministre. Le gouvernement a-t-il songé sérieusement à la construction d'un pipe-line pour le transport du gaz naturel et a-t-il négocié un accord juste et raisonnable avec les États-Unis vu le coût très élevé de ce pipe-line? Le ministre s'est-il entretenu avec les États-Unis au sujet du transport du gaz naturel depuis le delta du Mackenzie? Il s'agit du transport d'un produit important non seulement pour l'est et l'ouest du Canada, mais aussi pour les États-Unis?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, en effet, des pourparlers ont eu lieu avec les dirigeants américains au sujet d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Comme le député le sait, en vertu d'une mesure législative que nous avons adoptée, le Parlement a tout d'abord chargé l'Office national de l'énergie d'examiner la demande en vue de la construction d'un pipe-line de ce genre et de rendre une décision à ce sujet. Je parle donc sous réserve de toutes les données émanant des études sur la disponibilité du gaz que l'Office national de l'énergie effectue et effectuera lors d'audiences tenues à Calgary et à Vancouver pour déterminer quand les usagers canadiens auront besoin du gaz dit de l'Arctique, mais il est clair que, dans le même délai, la disponibilité du gaz naturel au Canada dépendra de la transmission du gaz des régions éloignées, soit le grand Nord, le Labrador ou le delta du Mackenzie. En ce sens, il ne s'agit pas de savoir s'il y aura un pipe-line; en définitive, il y en aura un si nous voulons utiliser le gaz naturel au Canada. La seule question est de savoir quand. La décision du gouvernement sera soumise à l'obligation antérieure de l'Office national de l'énergie d'étudier les propositions.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question qui pourrait éclaircir une brève allusion par le ministre?

M. l'Orateur adjoint: Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre a parlé brièvement des garanties concernant les usines d'énergie atomique destinées à s'assurer que l'énergie atomique qu'elles produisent servira à des fins pacifiques. Comme jusqu'à maintenant de telles garanties se sont révélées inefficaces, comme le prouve la conduite de l'Inde désormais capable de fabriquer une bombe atomique, le ministre peut-il nous dire à quelles autres garanties songe le gouvernement pour accroître l'efficacité des mesures actuelles de protection?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense devoir reprendre le député lorsqu'il dit que les garanties ont été inefficaces. Il est clair, d'après l'explosion nucléaire, que les Indiens ont profité de la pile de recherche fourni dans les années 50 par les États-Unis et le Canada, à un moment ou l'on n'avait établi aucun système de garanties au niveau international et avant l'entrée en vigueur du système actuel.

L'autre pile atomique et les autres moyens techniques fournis par le Canada à des fins énergétiques ainsi que les autres approvisionnements d'ordre technique font l'objet de garanties. On ne peut donc pas critiquer l'actuel système de protection pour les initiatives prises par les Indiens avec une pile de recherche auquel elle ne s'appliquait pas. Le gouvernement canadien a essayé de le faire. Pour des raisons qui sont maintenant évidentes, les Indiens ont refusé de collaborer; nous regrettons tous ce qu'ils ont fait.

Depuis le 18 mai, date de l'explosion indienne, la politique du gouvernement en matière de communication de techniques nucléaires, et même de vente d'uranium, consiste d'une part à demander des garanties sur le plan international, et d'autre part à renforcer les garanties exigées par accord bilatéral, pour éviter que l'uranium et

les techniques ne servent à des explosions atomiques, qualifiées ou non de pacifiques.

Le gouvernement de l'Inde s'est justifié en disant que le système international autorise la mise au point de matières explosives à des fins pacifiques. Nous estimons quant à nous qu'une fois la technique acquise, rien n'empêche qu'elle puisse servir à d'autres fins. Voilà pourquoi nous avons posé une nouvelle condition à nos ventes de matériel nucléaire.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Est-ce que les garanties s'appliquent aussi au combustible usé?

M. Macdonald (Rosedale): Oui. Je pense que nous devrons nous occuper à l'avenir non seulement de faire figurer des clauses de garantie et d'inspection par l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais aussi d'exiger que le combustible usé, c'est-à-dire le plutonium, nous soit retourné pour servir à d'autres applications.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, l'échange qui vient d'avoir lieu signifie sans doute que la période de questions se termine d'elle-même, même s'il n'y a pas de limite de temps. J'aimerais d'abord féliciter le nouvel Orateur de son accession à cette haute charge à la Chambre. Je suis sûr que tous les députés lui souhaitent du succès dans l'accomplissement des tâches exigeantes de son poste.

Je voudrais faire quelques réflexions rapides sur les dernières élections, puis consacrer la plus grande partie de mon discours à la défense nationale. Le Canada semble avoir eu deux élections cet été, l'une dans l'Ouest, l'autre dans le reste du pays. La seule ressemblance, c'est qu'elles ont eu lieu le 8 juillet dans les deux cas. Dans l'Ouest, le parti conservateur progressiste a réalisé des gains au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique; quant à l'Alberta, cela était impossible, puisqu'elle détenait déjà toutes les circonscriptions. Chez moi, en Colombie-Britannique, les conservateurs progressistes, qui n'avaient pas un seul siège il y a deux ans, détiennent maintenant la majorité. Aux dernières élections, ils ont récolté 42 p. 100 des suffrages, tandis que libéraux et néo-démocrates devaient se contenter de 33 et 23 p. 100 respectivement. Si j'ai parlé de tout cela, c'est pour expliquer un vif sujet d'inquiétude: la désolidarisation continue et croissante de l'Ouest canadien. La tenue et les résultats des élections ont contribué à cette désolidarisation. Même si les Canadiens de l'Ouest favorisent nettement le système des trois partis, leurs quatre provinces ont, pour la deuxième fois d'affilée, voté massivement pour les conservateurs. Aux dernières élections, 72 p. 100 des députés réélus sont des conservateurs, et l'Ouest est maintenant aux prises avec un gouvernement qui ne comprend pas ses problèmes et est manifestement incapable de les résoudre.

● (1420)

Les élections sont finies et les libéraux ont gagné. Je ne puis croire cependant que ceux qui occupent les banquettes du gouvernement soient complètement satisfaits de la façon dont leur parti a mené ces élections. Il y a dans les rangs de ce parti des hommes et des femmes aux principes nobles, et c'est ce groupe qui doit être troublé, éprouver des remords à cause des méthodes employées pendant la campagne. On peut résumer les deux attitudes devant les élections en deux citations. La première est du chef du parti conservateur qui a dit, à un moment très pénible de la campagne:

Il y a dans la vie des choses plus importantes qu'une victoire électorale.

D'un autre côté, un libéral bien connu a déclaré:

Je ferai tout ce qu'il faudra pour remporter les élections.

Cette dernière citation est un exemple typique de ce que je n'aime pas des élections. Un parti qui est prêt à faire tout ce qu'il faudra pour remporter les élections adopte une philosophie qui répugne à beaucoup de Canadiens. En fait, on ne peut même pas qualifier cela de philosophie. Cette morale douteuse peut expliquer pourquoi les libéraux aiment tant jouer sur les préjugés ethniques. Comment expliquer autrement la publicité faite par les libéraux à Québec qui demandait aux Québécois de voter contre «Mr. Stanfield» et de voter pour «Monsieur Trudeau»? Le chef des progressistes conservateurs est certainement celui des hommes politiques canadiens qui mérite le moins de faire l'objet d'un tel sectarisme. Ceux qui présentent le parti libéral comme le parti de l'unité devraient avoir grand-honte de s'être livrés à de telles attaques chauvines contre notre chef au cours de la dernière campagne électorale.

Occupons-nous maintenant du ministre des Finances, (M. Turner) cet homme intègre qui regarde la caméra de ses yeux bleu porcelaine et dit: «Je crois qu'il faut traiter d'égal à égal le peuple canadien et se montrer honnête avec lui.» Pourquoi est-il resté silencieux lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a fait des promesses impossibles à tenir? Je dois forcément en conclure que ses principes ne sont pas aussi nobles qu'il voudrait nous le faire croire et qu'il serait, lui aussi, prêt à tout pour remporter une élection. En restant muet devant les promesses mensongères du premier ministre il a péché par omission. Peut-être croit-il qu'il est moins grave de pécher par omission que par action. J'aimerais lui rappeler la phrase bien connue: «Qui s'exclut de la solution s'associe au problème».

Le parti libéral a utilisé une autre méthode inqualifiable, il a, de façon éhontée utilisé le Sénat du Canada comme une sorte de quartier-général pour sa campagne électorale. Le président de la campagne nationale était un sénateur et le président de la campagne en Colombie-Britannique était également un sénateur. Or ils ont été appelés au Sénat pour servir leur région et tous les Canadiens sans distinction et pas simplement le parti libéral. Mais il est bien évident que le premier ministre attend d'eux qu'ils servent le parti libéral au cours des campagnes électorales, mais qu'il les en récompense. Le premier ministre parle de la réforme du Sénat. Or, la première réforme à faire, c'est de s'assurer qu'il n'utilise pas les sénateurs comme il l'a fait l'été dernier, où une bonne partie du comité libéral de la campagne électorale a été payée par les contribuables, contre leur gré. Le gouvernement avait, avant l'élection, plus de ministres provenant de l'Ouest. L'un d'eux a été défait, un autre a été liquidé et deux sont revenus de justesse.

Je voudrais adresser mes compliments au ministre de la Défense nationale (M. Richardson) pour avoir réussi à éviter le sort du ministre des Pêches et de l'ancien ministre des Affaires urbaines. On s'est aperçu depuis quelques années que l'on a l'occasion de parler de la Défense à la Chambre seulement pendant le débat sur l'Adresse ou le débat sur l'exposé budgétaire. Bien que la défense soit essentielle à notre prestige au Canada et à l'étranger, le gouvernement a trouvé avantageux de réduire le plus possible l'importance du ministère de la Défense. Je ne voudrais pas laisser entendre que le ministre de la Défense nationale et le gouvernement ont, avant les élections, intentionnellement leurré le peuple canadien sur la situation de la défense du Canada, mais il y a tout de même une remarquable différence entre les déclarations que le ministre fait maintenant et celles qu'il faisait il y a un an.

Le plus grand changement, c'est qu'il y a un an, le gouvernement était minoritaire et faisait face à des élections, tandis que maintenant, il est majoritaire et ne tiendra pas d'élections avant quatre ans. La volte-face étonnante du ministre est peut-être attribuable à cette situation. Il y a environ un an, le ministre publiait un document expliquant les choses magnifiques qu'il faisait pour les Forces armées du Canada. A la lumière crue de la réalité post-électorale, il a changé d'attitude de façon spectaculaire. Je serais heureux de voir le ministre parler de la défense à la Chambre. Le peu de sincérité des promesses du ministre en octobre dernier, lorsqu'il déclarait qu'il pourrait accroître sensiblement le budget d'équipement des Forces armées pour lui permettre d'acheter un nouvel équipement grâce à cette hausse de 7 p. 100, est, à mon avis, une pure moquerie. Toute ménagère canadienne sait qu'un hausse de 7 p. 100 dans un budget par rapport à 1973 permet uniquement de combler les pertes et de restreindre les achats.

Cette inflation n'a pas commencé le 8 juillet, elle a commencé il y a plusieurs années et atteignait plus de 7 p. 100 au moment où le ministre a fait sa déclaration. Maintenant que la campagne électorale est bien terminée, le ministre a déclaré en réponse à une question posée à la Chambre que l'on devra «songer à des réductions dans tous les domaines: dépenses d'exploitation, dépenses au chapitre des effectifs et dépenses d'équipement». Nos troupes ont fonctionné avec un très maigre budget depuis six ans. Elles ont été forcées de réduire leurs effectifs, de réduire leurs dépenses d'équipement et de remettre à plus tard des programmes de modernisation. Or, on nous présentera bientôt un programme qui fera croire aux militaires qu'ils ont vécu ces six dernières années dans une période de vaches grasses. Chaque fois que des gouvernements libéraux cherchent à réduire les dépenses, ils semblent se tourner vers le ministère de la Défense. Cela n'est pas vraiment étonnant, je suppose, pour qui se rappelle les paroles du premier ministre:

J'aimerais que les généraux, en parlant de l'ensemble de notre appareil militaire, disent: «Vous savez, ce n'est pas vraiment important de nos jours».

● (1430)

Il faudra bien que quelque chose pâtisse. Le gouvernement ne saurait continuer à multiplier les tâches des Forces armées sans augmenter leur budget. Examinons maintenant les choses un peu plus en détail. On me pardonnera sans doute de parler des Forces armées en termes d'armée, marine et aviation, appellations qui veulent dire quelque chose à la plupart des Canadiens. Ces diverses armes malgré leur unification présentent une caractéristique dominante: elles sont toutes sous-équipées. La marine a peut-être bénéficié de budgets d'équipement sensiblement supérieurs. La chose semble due à une conception répandue à la fin des années 40 quand on décréta que le Canada devait se spécialiser dans la lutte anti-sous-marine. Or la situation militaire mondiale a énormément changé depuis 25 ans. J'estime que de nos jours cette spécialisation trop étroite dans le rôle de détection sous-marine a été nuisible aux possibilités opérationnelles générales de la marine. La principale tâche exigée dans le proche avenir de la marine canadienne ne consistera probablement pas à faire de la détection sous-marine mais plutôt à préserver notre souveraineté sur les eaux en bordure de nos côtes.

Au moment où le Canada revendique la souveraineté sur ces régions, redoublant ses exigences envers la marine, les réductions de personnel, forcent cette dernière à désaffecter ses navires les uns après les autres. Le ministre s'est balladé en vain de pays en pays pour essayer de louer ces navires en leur offrant, probablement de les armer eux-mêmes. Quel spectacle pitoyable! Si on compare la marine aux autres armes des forces armées, cependant, elle a au moins la chance relative d'avoir un nouvel équipement. Elle a quatre destroyers DDH 280. Ces destroyers anti-sous-marins se classent parmi les meilleurs au monde, et sans doute, parmi les plus chers au monde. On n'en a jamais divulgué le prix. J'espère que pendant la présente session, le ministre aura l'obligeance de répondre aux questions qui paraîtront au *Feuilleton* et qui concerneront le coût de ces DDH 280. Maintenant que le dernier de ces quatre destroyers est devenu operationnel, le ministre ne peut plus invoquer ses faibles prétextes pour ne pas en dévoiler le coût au Parlement.

Nul doute que ces navires et ces hommes sont très efficaces et bien à leur place pour jouer un rôle de détection. Mais est-ce là le rôle auquel nous devrions préparer notre marine ou nous trouverons-nous dans la position insatisfaisante de voir l'équipement en déterminer le rôle? Comme je l'ai dit plus tôt, le rôle de notre marine à l'avenir ne se limitera pas à la lutte anti-sous-marine, mais comprendra aussi la protection de la souveraineté de nos eaux côtières; il est difficile de concevoir un instrument moins approprié à cette fin qu'un DDH 280 de 4,500 tonnes, surtout lorsqu'on sait que les possibilités surface-surface de ces destroyers de 75 millions de dollars sont presque inexistantes. Nous vivons à une époque où les missiles surface-surface sont efficaces au-delà de l'horizon et sont montés sur des petits bateaux de patrouille; si on opposait un tel petit bateau, qui coûte environ 6 millions de dollars, à un de nos nouveaux destroyers, vous verriez que les parieurs avertis misent plutôt sur le petit bateau.

Passons maintenant à l'aviation. Le problème des biens d'équipement y est fort grave. Le CF-104 a subi récemment en Allemagne une transformation très coûteuse afin d'être muni de mitrailleuses au lieu d'armes atomiques. Nos alliés en Europe songent à la prochaine série d'avions de chasse. Ils ont mis au point le MRCA, l'avion de combat à rôles multiples. Nous n'avons pas encore appris pourquoi le Canada n'a pas participé à la recherche et à la mise au point de cet appareil. Pour revenir au Canada, nous avons deux escadrilles de CF-5. Le mieux que j'ai entendu dire du CF-5, c'est que chaque pays émergent devrait en avoir un. Le projet le plus ambitieux et le plus coûteux dans ce domaine est l'avion de patrouille à long rayon d'action qui doit remplacer les quatre escadrilles de patrouille maritime, composées d'appareils Argus vieillissants qui constituent l'élément maritime. Le coût de remplacement s'élève à près d'un milliard, et comme le programme de moderni-

sation est apparemment fondé sur la disponibilité des fonds et non sur la nécessité de l'appareil, je me demande si le gouvernement remplacera l'Argus dans un avenir prochain.

Les escadrilles d'intercepteurs des commandements de défense aérienne utilisent les appareils F-101C, probablement nos seuls avions appropriés au rôle qui leur a été donné. Je ne suis nullement persuadé que ce rôle convienne au Canada. Toutefois, j'y reviendrai plus tard. Bref, en ce qui concerne l'élément aérien, nous songeons à remplacer deux appareils qui coûteraient fort cher, soit environ 2 milliards. Le gouvernement a déjà songé à remplacer l'avion de patrouille à long rayon d'action par l'Orion et un nouveau Lougheed 107. Nous avons dépensé 11 millions cette année et réclamé d'autres études. Dans un cas comme dans l'autre, nous envisageons l'achat d'un avion étranger qui date de dix ans et nous remplacerions un vieil appareil par un appareil d'âge moyen. Nous semblons vouloir toujours obtenir les derniers modèles à sortir d'une usine américaine.

Considérons, enfin, le cas de nos forces terrestres, c'est-à-dire l'armée. C'est une étrange expérience que la visite des camps de l'armée canadienne. Tandis qu'une moitié de l'armée semble vivre et s'entraîner sans trop savoir ce qui l'attend, l'autre vit dans le passé et s'entraîne avec du matériel tout à fait désuet. Si l'une utilise des hélicoptères, l'autre s'exerce au tir sur des canons vieux de 25 ans. Bien que ce soit le cas également d'un grand nombre de pièces d'équipement, j'aimerais mentionner à titre d'exemple la façon dont le gouvernement du Canada a procédé pour acheter les chars destinés à l'armée canadienne. Le hansard de ces dernières années renferme maints passages où l'on démontre la nécessité de doter incessamment nos forces de chars de combat. Certaines de ces déclarations datent du temps d'Edgar Benson.

Le gouvernement a temporisé et tergiversé au point que nos troupes blindées d'élite disposent maintenant de 30 chars Centurion moyens qui datent de 1946. Sans doute la Chambre aurait-elle avantage à envisager la question sous son vrai jour. A la page 95, le rapport établi par l'Institut international d'études stratégiques relativement à l'équilibre des forces en 1973-1974 énumère les principales concentrations de chars d'assaut en Europe centrale. Les pays de l'OTAN en ont 6,755 et, ceux du Pacte de Varsovie, 13,800; le Canada, lui, en a 30.

Avant la dissolution de la dernière législature, le ministre a fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de remplacer les chars Centurion pour le moment. Il paraît que le ministre va participer au débat. Je lui demande de faire, à cette occasion, une déclaration sur l'avenir du Corps blindé royal canadien, afin que les hommes qui le composent puissent savoir si le Centurion sera remplacé, s'il le sera par une auto-mitrailleuse ou un autre char, ou s'ils doivent s'attendre à être versés bon gré mal gré dans une autre formation. Ceux-là qui ont choisi cette carrière ont le droit de savoir.

Après une revue de l'équipement de nos trois armes, il saute aux yeux—comme disait avec une pointe de cynisme le général Simonds, l'un des seuls vrais hommes de guerre de notre pays—que le Canada a vraiment une politique militaire: recruter des soldats lorsque le taux de chômage est à la hausse et acheter de l'équipement lorsqu'il lui faut désespérément empêcher une industrie de faire faillite. Que le gouvernement ait confié à nos forces un rôle nécessitant de l'équipement moderne entraîne pour lui l'obligation de fournir l'équipement nécessaire.

J'aimerais parler quelque peu du NORAD. Le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale avait présenté en avril de l'an dernier un rapport qui recommandait de ne pas signer l'accord NORAD pour une autre période de cinq ans mais pour deux ans seulement et d'effectuer, pendant ces deux années, une étude approfondie de notre rôle et de son importance au sein de cet organisme. Le Canada a donc signé un accord de deux ans le 12 mai 1973, je pense. Cet accord doit expirer le 12 mai 1975. Quelque 18 mois se sont écoulés et cette question n'a figuré à l'ordre du jour d'aucune réunion du comité de la défense. Je répète qu'il reste peu de temps avant le renouvellement ou l'annulation du traité. Dans quelques mois nous serons contraints de prendre une autre décision à la hâte à l'égard de l'un de nos accords internationaux des plus importants.

Je ne veux pas me prononcer sur la valeur du NORAD car je comprends, si ce n'est pas le cas du gouvernement, qu'une étude s'impose avant de prendre une décision sur une question si importante. Le NORAD ne représente pas une alliance ordinaire entre deux pays; c'est une fusion des éléments de nos forces chargées de la défense aérienne de notre continent. Nous devons savoir à quoi nous en tenir avant de vouloir perfectionner le NORAD. Examinons un peu la question et voyons si le rôle du Canada est bien celui que les Canadiens veulent lui voir jouer. Nous devons songer à ce que notre participation au NORAD coûte au pays.

● (1440)

Il y a aussi un autre aspect du coût à examiner, c'est que pour pouvoir neutraliser dans une proportion de 7 p. 100 la menace d'une attaque atomique au pays, nous avons consenti à accepter des ogives nucléaires sur le sol canadien. Il y a une quinzaine d'années de cela, il serait donc opportun d'examiner de nouveau ce programme. Je ne l'approuve pas, je ne le désapprouve pas non plus, mais je tiens à ce que le gouvernement étudie la question et sache à quoi s'en tenir lors du prochain vote là-dessus. J'espère que l'entente nous paraîtra satisfaisante et que nous pourrons suggérer des moyens d'améliorer la coordination entre nos pays et peut-être d'amoindrir l'engagement de nos forces, afin que nous soyons un peu plus indépendants qu'à l'heure actuelle. Pour ce qui est du Parlement, je me permets de signaler que lorsque le premier ministre (M. Trudeau) songera à le réformer, il devrait tenir compte du fait que la fusion de la défense et des affaires extérieures en un même comité permanent ne sert qu'à entraver le bon fonctionnement des deux ministères. Deux comités s'imposent si l'on veut traiter de questions relevant de deux ministères différents. Les deux partis à la Chambre ont joué pendant quelque temps un double rôle dans ce comité et ce fut, je pense, au détriment et des affaires extérieures et de la défense nationale. On en a eu tout récemment la preuve. Lundi dernier, le comité des affaires extérieures et de la défense nationale a élu son président, qui fut immédiatement envoyé à New York. Il sera de retour lundi ou mardi prochain et il y aura une réunion du comité directeur, au cours de laquelle nous déciderons du temps à consacrer aux crédits du ministère de la Défense nationale. Néanmoins, ces crédits doivent nous être présentés ici le lundi suivant. Nous ne disposerons donc que de deux ou trois jours tout au plus pour les étudier en comité. C'est un examen bien hâtif pour un budget de deux millions de dollars.

Bref, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'il y bien peu d'aspects réconfortants au chapitre de la défense canadienne. Je n'en vois qu'un—et j'en suis toujours impressionné—c'est la loyauté, l'expérience et la compétence de nos militaires des Forces armées.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Les militaires assument un rôle qui mettrait à l'épreuve la patience d'un saint et cela, sous une direction politique qui semble refuser implacablement de reconnaître leur valeur dans la société. En tant que pays membre de l'OTAN, le Canada doit trouver embarrassant d'être au 12e rang sur 13 pour le pourcentage du produit national brut consacré à la défense. Si l'on considère l'Amérique du Nord, c'est-à-dire le Canada et les États-Unis, ainsi que les 19 pays de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie, le Canada vient au dernier rang quant au pourcentage de militaires par rapport à l'ensemble des hommes d'âge militaire.

Pire encore, le budget de la défense est déjà maigre, mais si l'on examine des statistiques plus détaillées, on voit comment il est réparti. L'Institut international d'études stratégiques signale que le Canada consacre 89.8 p. 100 de son budget de la défense au poste «soldes, allocations et frais d'entretien». Aucun des cinq autres pays mentionnés, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, le Japon et les États-Unis, ne consacre à ce poste plus de 20 p. 100 des dépenses canadiennes. Pour comprendre, il faut examiner la question sous un autre angle. Le solde de chaque budget est consacré à la recherche et au développement, au matériel et aux dépenses d'équipement; le Canada ne dépense que 10.2 p. 100 de son budget à ce titre, alors que les cinq pays en question y consacrent plus 30 p. 100 de leur budget de défense. C'est là le critère qui permet vraiment d'établir si un pays dispose actuellement de moyens de défense convenables. Il me semble que dans notre monde d'aujourd'hui deux genres de guerre seulement sont possibles: les guerres nucléaires et les guerres non nucléaires. Il n'y en a pas d'un troisième genre. Il peut y avoir une guerre partiellement nucléaire ou une guerre nucléaire à une échelle limitée. Je ne crois pas que le ministre actuel ou que le gouvernement ait jamais clairement compris que ces deux catégories de guerre sont tout à fait différentes. Nous sommes assis entre deux chaises: une partie de nos forces s'entraînent et s'organisent en vue d'une guerre nucléaire ou d'une guerre en partie nucléaire tandis que d'autres se préparent pour une guerre conventionnelle. L'absence d'une définition claire de la part de leurs dirigeants politiques constitue la première cause de cette incertitude.

Les réponses que m'a données le ministre les 4 et 7 octobre indiquent que les budgets militaires sont très restreints. Le ministre a contraint les Forces armées à subsister pendant des années à même un budget extrêmement limité, en leur promettant toujours d'affecter les épargnes ainsi faites à l'achat de matériel. Le ministre précédent et son prédécesseur avaient fait la même chose. Je répète ce que j'ai dit en novembre dernier et qui figure au hansard. Les libéraux font toujours deux promesses: celle de réduire l'effectif et celle d'affecter les épargnes à l'achat de matériel. Ils tiennent toujours la première, mais ils manquent à la deuxième.

Le ministre recommence à parler d'un effectif bien équipé de 50,000 hommes. Je ne pense pas qu'on puisse leurrer ainsi indéfiniment les Forces armées. On leur a trop souvent dit qu'elles auront du matériel à condition d'accepter des réductions d'effectifs. Cela ne prend plus. Aujourd'hui j'ai demandé à un spécialiste de la finance s'il était possible de réaliser les compressions envisagées. Il m'a donné à entendre que le ministre de la Défense nationale pouvait bien être le premier ministère à faire faillite. Et il a conclu sur ces mots: «M. McKinnon, dites au ministre de faire passer son ministère au nom de sa femme!»

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: La situation des forces armées n'est pas bonne. Il n'y a plus de crédits, mais encore moins de moral. On commence à voir les conséquences de trop nombreuses années d'incurie. Le ministre ne peut plus réduire leur budget, déjà trop mince, sans leur causer un tort sérieux. Il a pourtant la charge de veiller à ce que cela ne se produise pas. Avant tout, il faut en finir avec les communiqués de presse préélectoraux promettant la lune aux forces armées, mais qui se traduisent par des coupes sombres aussitôt l'élection terminée.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Qu'il me soit tout d'abord permis de vous transmettre à vous, monsieur l'Orateur, et à tous les députés de la Chambre les meilleures salutations de mes commettants des Territoires du Nord-Ouest. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter est la plus vaste qui soit au monde. Je pense même que nous figurons dans le *Guiness Book of Records*, mais c'est là un record dont il n'y a pas lieu d'être fier. En effet, nous qui habitons ces territoires renoncerions volontiers à cette distinction en échange d'une représentation plus nombreuse à la Chambre. Dans les Territoires du Nord-Ouest, dont la superficie est de 1,350,000 milles carrés, les 40,000 habitants concentrés dans quelque 80 localités disséminées çà et là sont séparés non seulement par les distances qui, considérables, sont rendues encore plus difficiles par la rigueur du climat, mais aussi par des différences culturelles et linguistiques. Toutes ces choses rendent le travail de celui qui les représente plus difficile que celui de n'importe quel autre député. Les Territoires du Nord-Ouest ont une superficie immense, mais leur population est clairsemée. Cependant, ce n'est pas la circonscription électorale dont la population soit la moindre. Il y a un certain nombre d'autres circonscriptions qui ont moins d'habitants. Il y a évidemment le Yukon. Bien que cette circonscription soit plus densément peuplée, elle a au moins quelques routes de plus que la nôtre.

Sur les quatre circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard, trois ont une population inférieure à celle des Territoires du Nord-Ouest. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, on a reconnu que le principe de la stricte représentation par la population ne peut pas être toujours appliqué et il est d'usage de donner certaines garanties pour assurer que la représentation de l'Île-du-Prince-Édouard ne sera pas inférieure à un certain nombre. C'est une excellente chose. Il doit en être ainsi. Toutefois, il est évident à quiconque a examiné la question que le même principe doit être appliqué aux Territoires du Nord-Ouest. Il est impossible qu'un seul homme représente efficacement l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Pour donner aux députés un aperçu des problèmes auxquels un député des Territoires du Nord-Ouest doit faire face, je voudrais signaler que l'étendue de ma circonscription est littéralement la distance d'un océan à l'autre. Pour visiter simplement chaque localité et y passer deux jours dans chacune prendrait huit mois par année. Les déplacements prennent une bonne part de ce temps et je ne tiens pas compte des conditions atmosphériques. Le temps change très rapidement, surtout le long de la côte de l'Arctique. Certaines localités sont isolées durant une bonne partie de l'année et d'autres ne peuvent être atteintes que par vol

nolisé. Il est pratiquement impossible de se rendre dans un grand nombre de localités pendant le gel d'automne et le dégel du printemps.

● (1450)

Il est aussi très difficile de joindre la majorité des gens par la poste ou les journaux, car bon nombre d'entre eux ne savent pas lire. Outre le français et l'anglais, les habitants des Territoires du Nord-Ouest parlent au moins six dialectes distincts. Il n'y a pas que les distances et le climat qui les séparent, mais aussi de grandes différences culturelles et des problèmes de langue tout aussi importants. Les déplacements sont rendus plus ardus par les moyens rudimentaires qui existent dans le Nord. Les approvisionnements y sont apportés par bateau en été ou par avion. Dans la plus grande partie des Territoires du Nord-Ouest, l'avion est le seul moyen de transport et il coûte plus cher que dans les régions du sud du Canada. Voici quelques exemples, monsieur l'Orateur. Le prix d'un billet aller-retour entre Montréal et Toronto coûte $74 alors que le même billet entre Cambridge Bay et Spence Bay, soit 40 milles de moins à vol d'oiseau, coûte $230. La différence est sensible. L'aller-retour Montréal-Winnipeg coûte $178 alors que l'aller-retour Edmonton-Inuvik coûte $312, pour une distance égale.

La majorité de mes commettants ne sont pas à proximité d'un bureau gouvernemental. Le centre de la main-d'œuvre du Canada ne se trouve pas au bout de la rue; il n'y a pas d'autobus pour se rendre à un bureau du gouvernement. C'est pour ces raisons, entre autres, que je présenterai de nouveau un bill privé préconisant une représentation d'au moins deux députés pour les Territoires du Nord-Ouest. Je présenterai ce bill pour la troisième fois et j'incite tous les députés à en faire une étude sérieuse à ce moment-là. Il est tout à fait opportun pour nous d'étudier cette question maintenant, car d'ici quelques semaines nous serons saisis de la question du remaniement électoral. Si nous ne l'étudions pas maintenant, l'occasion ne s'en présentera pas avant plusieurs années.

Puisque nous parlons de la représentation des Territoires du Nord-Ouest, j'aimerais mentionner un autre problème important. Les Territoires n'ont pas encore de gouvernement responsable. L'histoire nous dit que Joseph Howe, dans la première moitié du XIX^{e} siècle, était surnommé «le père du gouvernement responsable». C'est à regret que je le dis, monsieur l'Orateur, mais en cette seconde moitié du XX^{e} siècle, les Territoires du Nord-Ouest ne font pas encore partie de cette famille.

On parle depuis des années du statut provincial des Territoires, mais jamais sérieusement. D'ici quelques années, cette question deviendra de plus en plus importante au fur et à mesure que croîtra sa population et que s'y multiplieront les grandes réalisations économiques, mises en valeur sur lesquelles les habitants de la région n'exercent que peu ou pas de contrôle. Il est temps de doter les Territoires du Nord-Ouest d'un gouvernement responsable comme première étape de sa transformation en province un jour. Je ne dis pas que les Territoires du Nord-Ouest devraient devenir une province la semaine prochaine, ou même l'an prochain. Les habitants des Territoires doivent tout d'abord avoir acquis une certaine expérience de l'autonomie. Mais cela n'arrivera pas à moins qu'on ne leur permette d'élire leur gouvernement et que celui-ci n'ait un droit de regard sur les fonds, les ressources et sur le développement économique et social des Territoires.

Cette absence de contrôle transparaît non seulement dans le gouvernement mais aussi dans l'administration. Le gouvernement des Territoires comporte très peu de fonctionnaires autochtones, et une très faibles proportion de ceux-ci ont des responsabilités importantes. Sur les 1,600 employés des Territoires du Nord-Ouest dénombrés en 1972, il n'y avait que 305 autochtones. Dans les catégories scientifique et professionnelle, il n'y avait aucun fonctionnaire autochtone. Aucun des deux administrateurs n'est autochtone. Les gouverneurs viennent du Sud et les administrateurs qui exécutent leurs ordres aussi, pour la plupart.

Monsieur l'Orateur, les Territoires du Nord-Ouest sont dans le même état que lorsqu'ils ont été cédés par la Compagnie de la Baie d'Hudson il y a plus d'un siècle—c'est un territoire dirigé par et pour des gouverneurs absents—c'est une sorte de gouvernement télécommandé. Nous avons désespérément besoin de programmes et de services considérés comme normaux dans les autres régions du pays, de ce vaste pays appelé le Canada. Les services de santé ne sont pas seulement faibles; il n'y en a pas pour la plupart des habitants des Territoires pendant la plus grande partie de l'année. Ce sont sûrement les Canadiens en plus mauvaise santé. Il n'y a que 16 médecins et 15 dentistes pour tous les Territoires. Il n'y a pas de soins dentaires dans la plupart des régions des Territoires du Nord-Ouest.

J'aimerais citer un extrait d'un bulletin de nouvelles diffusé par CFFB, à Frobisher Bay, le 3 septembre 1974. Je demanderai aux députés d'écouter très attentivement. Voici:

> La plus mauvaise alimentation et le taux de mortalité infantile le plus élevé d'Amérique du Nord. Telle est la situation qui, selon un médecin de Frobisher Bay, ne fait que se dégrader.
>
> Une série d'examens pratiqués au hasard par le D^{r} Alex Williams, de l'hôpital général du lieu, lui a permis de conclure que plus de 75 p. 100 des Esquimaudes enceintes et des jeunes Esquimaux examinés souffrent de malnutrition aiguë. Dans beaucoup de cas, dit cet ancien médecin-chef, leur organisme ne contenait pas de vitamines A et C, nécessaires à la prévention des infections et maladies de la peau. En conséquence les enfants, s'ils atteignent cet âge, ont à huit ans les tympans perforés, des infections systématiques, des plaies et à peu près pas de résistance à la maladie. En outre, les enfants souffrant à la naissance de ces carences vitaminiques ont un quotient intellectuel inférieur à la moyenne de 20 à 40 p. 100.

Cela pourrait être en grande partie résolu par la mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'intention des aborigènes. Si l'État arrivait à y former ne serait-ce que 10 pilotes chaque année, il y aurait une amélioration radicale. Mais ce ne serait qu'un commencement. Il faut des pilotes et des mécaniciens, des médecins, des dentistes et des infirmières. Il faut des pistes d'atterrissage, et des avions pour s'y poser. Il faut élargir l'infrastructure des aides à la navigation, pour assister l'aviation. Étant donné le facteur distance, l'aviation joue là-bas un rôle de premier plan. Dans le sud du pays, les chemins de fer reçoivent chaque année, depuis des générations, des subventions atteignant plusieurs centaines de millions. L'assistance fédérale à la liaison ADAC Montréal-Ottawa a dépassé les 25 millions, suivant le ministère lui-même. Dans le Grand Nord, où les difficultés de transport sont éminemment plus aiguës, il faut une assistance au même titre. Comme conséquence du prix élevé du transport, le coût de la vie est plus cher dans le Nord que partout ailleurs au pays.

A Yellowknife par exemple, l'alimentation coûte 20.13 p. 100 plus cher qu'à Edmonton. Voici quelques comparaisons qui donnent à réfléchir—poulet, 87c. la livre à Edmonton et $1.19 à Yellowknife; œufs moyens, 90c. la douzaine à Edmonton et $1.09 à Yellowknife. Jus d'orange, 61c. à Edmonton et 85c. à Yellowknife. Et ce n'est rien en comparaison des prix atteints sur le littoral arctique ou sur le Mackenzie. Dans les villages riverains de ce fleuve, la douzaine d'œufs coûte $1.98 ou $2, quand on arrive à se la procurer.

Nous ne voulons pas la charité, ce sont des fonds qu'il nous faut pour le développement économique. Nous voudrions des fonds que nous pourrions investir, au besoin, dans des programmes de formation, la mise sur pied de petites entreprises ou toute autre mesure jugée nécessaire. L'administration des Territoires du Nord-Ouest établit des programmes qui semblent bons sur papier; mais quand les gens demandent un prêt pour monter une entreprise, ouvrir un restaurant ou une société de transport, ils se perdent en formalités. Tous les députés savent de quoi il s'agit quand je parle d'alléger la bureaucratie. Nous pouvons au moins le faire ici même. Nous avons des problèmes plus graves à régler. Là-bas, c'est plus difficile de réduire les formalités administratives.

● (1500)

Des voix: Bravo!

M. Firth: Je voudrais parler brièvement d'un autre groupe que je pense pouvoir appeler mon peuple, les indigènes de tout le Canada. Ils subissent le même sort que mes commettants: ils sont victimes de la négligence et du paternalisme. Dans ses enquêtes sur la répartition du revenu, Statistique Canada ne tient pas compte de mon peuple, pas plus que dans ses enquêtes sur le chômage. Il prétend que son «cadre d'échantillonnage» ne s'étend pas encore aux Territoires du Nord-Ouest ou au Yukon. Il ne comprend pas les Indiens des réserves. Est-ce parce que les statistiques seraient alors moins réjouissantes ou tout simplement parce qu'on a oublié ces groupes?

Le nombre de lignes consacrées dans le discours du trône aux problèmes du Nord et aux problèmes des autochtones laisse croire qu'on nous a tout simplement oubliés. Après avoir vu ce que le gouvernement a pu trouver pour le reste du Canada dans son discours du trône, je suis tenté de dire qu'il n'est pas si malheureux qu'on nous ait oubliés.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Si le taux de chômage augmente dans les prochains mois, comme ce sera probablement le cas, cela ne fera pas, à vrai dire, tellement de différence. Les gens du Nord et les autochtones partout au Canada sont dans un état de dépression constante pire qu'après le krach de 1929. Les Métis du nord de la Saskatchewan, par exemple, connaissent un taux de chômage qui est facilement 10 fois supérieur à la moyenne nationale. Le rapport du Sénat sur la pauvreté a révélé que près de la moitié des Indiens franchisés au Canada à l'époque étaient sans emploi. Il y a peu d'emplois à perdre parce qu'un si petit nombre des gens que je représente peuvent obtenir du travail intéressant, soit du gouvernement soit des sociétés extractives qui depuis quelque temps commençent à s'intéresser tellement au Nord.

La limitation des dépenses gouvernementales n'a rien de neuf pour le Nord ou pour les autochtones en général. Il en a toujours été ainsi. J'aimerais savoir quelle proportion du budget du programme des Affaires indiennes d'environ 366 millions de dollars cette année profitera aux indigènes. J'ai l'impression qu'elle sera mince. Il est temps que le gouvernement cesse de considérer les revendications foncières des indigènes comme ennuyeuses et commence à y voir une occasion d'offrir aux premiers habitants de notre pays un niveau de vie raisonnable dans la dignité. Il est temps de prendre des mesures réfléchies et audacieuses pour donner au Nord une certaine mesure d'autonomie. Il est temps que le gouvernement offre les fonds et la formation nécessaires pour que les gens du Nord puissent devenir des citoyens à part entière de notre pays, de cette «société juste».

Le Canada devra faire face à d'énormes problèmes dans les années qui viennent. Celui des sociétés qui exploitent nos ressources et qui veulent tirer toutes les richesses du Nord sans ne rien donner en retour existe depuis longtemps et continuera d'exister, comme je l'ai signalé à maintes reprises à l'instar d'autres membres de mon parti. La tâche de donner à chaque citoyen du pays un niveau de vie convenable et digne n'est pas encore accomplie. Le problème des habitants du Nord, et des autochtones en général, n'est que l'exemple le plus frappant des difficultés auxquelles font face tous les Canadiens ordinaires lorsqu'ils se trouvent devant un système qui accorde plus d'importance aux profits qu'à l'homme. Les solutions que nous apporterons aux problèmes de ces populations nous aideront peut-être à résoudre ceux de tous les Canadiens.

Nous devons assurer les gens dont je viens de parler qu'ils auront une juste part du progrès de la nation dans l'avenir. Je regrette que le gouvernement n'ait pas cru bon de leur donner cette assurance dans son discours du trône. Les problèmes dont j'ai parlé ne sont sans doute pas les seuls que le gouvernement devra régler dans les prochains mois et les prochaines années, mais ils comptent parmi les plus graves. En ce qui concerne le Nord, il existe trois grands problèmes. J'espère que les députés les garderont à l'esprit, les étudieront et y chercheront des solutions. Ces trois problèmes sont les suivants: accorder aux Territoires du Nord-Ouest une plus grande mesure de gouvernement représentatif, leur accorder une plus grande représentation en leur permettant d'élire deux députés et, ce qui est d'une importance primordiale, le sort des autochtones de tout le Canada.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord vous féliciter, vous et vos adjoints, de vos nominations respectives. Je suis certain que vous vous acquitterez de votre tâche avec habileté et distinction, tout comme votre illustre prédécesseur. Je tiens aussi à féliciter les deux motionnaires au sujet de leurs interventions, qui ont bien prouvé leur compétence et qui leur assurent une brillante carrière en tant que députés.

Je suis évidemment très heureux que le discours du trône donne suite à une bonne partie de mon travail en tant que ministre de la Consommation et des Corporations. Selon le discours, le gouvernement présentera de nouveau les modifications préliminaires à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, un projet de loi sur les sociétés commerciales canadiennes, y compris des dispositions à l'égard des membres canadiens des conseils d'administration, et des lois sur les pratiques commerciales abusives, qui sont toutes des mesures que j'ai présentées à la Chambre pendant la dernière législature. Le discours mentionne aussi une révision globale des lois relatives au crédit à la consommation, une révision complète de la loi sur la faillite, l'amélioration de la sûreté des appareils électroménagers et l'aménagement d'un plus grand

nombre de bureaux de quartier d'aide au consommateur. Toutes ces mesures sont reliées à des initiatives que j'ai prises et à du travail que j'ai accompli et que j'avais fait connaître avant le 8 juillet. Ces mesures sont importantes pour assurer le bien-être de tous les consommateurs canadiens. A mon avis, c'est à certaines de ces mesures que les électeurs canadiens pensaient lorsqu'ils ont manifesté une si grande confiance dans le gouvernement le jour des élections.

Dans le discours du trône, le gouvernement indique que l'inflation est le plus grave problème du Canada et affirme que c'est un problème «dont il faut à la fois combattre les causes et atténuer les effets». Jusqu'ici, les économistes ne s'entendent pas sur les causes de l'inflation ni sur les meilleurs moyens d'y remédier. Ils affirment cependant de plus en plus qu'il ne faut pas recourir uniquement à des politiques macro-économiques, c'est-à-dire des politiques générales comprenant des mesures monétaires et fiscales qui touchent toute l'économie. Il faut plutôt, selon eux, s'attacher aux questions micro-économiques, aux situations particulières de l'économie, de même qu'à son fonctionnement général. Autrement dit, ils affirment que bon nombre des pressions inflationnistes sur les prix au Canada dépendent de problèmes structuraux de l'économie canadienne et mondiale.

Ils prétendent que grâce à la concentration du pouvoir économique, on peut très bien fixer des prix plus élevés pour les produits, prix qui sont répercutés sur le reste de l'économie tout en étant à l'abri de toutes les pressions du marché. Ces cours entraînent des hausses de prix des autres biens et services et ainsi de suite, causant ainsi la montée inflationniste. Même si les politiques monétaires et fiscales peuvent, à la longue, annuler les effets de telles concentrations de pouvoir économique, le processus risque d'être assez long et, entre-temps, les répercussions de ces politiques générales peuvent entraîner un ralentissement désastreux pour toute l'économie.

● (1510)

S'il est vrai, et je le pense, que le manque de souplesse des structures est au nombre des grandes causes de l'inflation, le gouvernement doit avoir les moyens de s'attaquer directement à ce problème au lieu de s'en tenir aux seules politiques fiscale et monétaire. Certes, avec la stagnation économique que nous connaissons, il ne faut pas courir le risque de se fier uniquement à ces politiques dont l'effet anti-inflationniste consiste avant tout à ralentir toute l'économie. Voilà pourquoi le gouvernement doit, me semble-t-il, placer la première phase du bill relatif à la concurrence et le bill qui porte sur les profits excessifs au premier rang de ses moyens de combattre l'inflation. Il faut leur donner une priorité élevée dans le programme législatif pour que les Canadiens puissent en profiter le plus vite possible.

Je reconnais que la Chambre ne dispose pas de beaucoup de temps pour étudier des lois avant Noël, car elle doit se consacrer au débat du discours du trône, du budget et étudier les prévisions budgétaires. Je crois comprendre que le gouvernement entend ne présenter que quelques bills de nature technique qui s'imposent pour élargir le crédit de certains programmes comme celui de la Société pour l'expansion des exportations. L'adoption de ces bills est indispensable à la poursuite des programmes. Il y a aussi le bill augmentant les prestations aux anciens combattants, mais aucune de ces mesures ne prête beaucoup à controverse. Il doit être possibles et il faut que les leaders de la Chambre s'entendent pour limiter les débats sur ces bills afin qu'ils franchissent toutes les étapes en quelques jours.

La Chambre pourrait ainsi passer immédiatement, avant Noël, aux bills sur la concurrence et les profits excessifs. La première étape du bill sur la concurrence a été adoptée en deuxième lecture, c'est-à-dire que le principe en a été approuvé, et son étude au comité des finances était avancée au moment des élections. J'avais alors déjà présenté au comité une série d'amendements sur des points très valables jusque-là soulevés dans les débats parlementaires et publics. J'exhorte donc la Chambre à procéder à la deuxième lecture de la première étape du bill sur la concurrence, sans s'engager dans tout un autre débat afin de le renvoyer immédiatement au comité des finances et d'en reprendre l'étude au stade où le comité l'avait laissé avant les élections.

S'il importe à la lutte contre l'inflation que la première étape du bill sur la concurrence devienne loi aussitôt que possible, il est tout aussi important, que le gouvernement prenne les décisions qui s'imposent et présente à la Chambre, dans le plus bref délai possible également, un bill en vue de l'application de la deuxième étape de la nouvelle politique sur la concurrence. Le bill de la première étape a subi la première lecture la semaine dernière et il est identique à celui que j'avais présenté avant les élections. Il se proposait de rendre la loi plus sévère à l'endroit de la publicité trompeuse et de protéger davantage le consommateur dans le secteur des garanties et contre certaines pratiques commerciales indésirables. Il conférerait aussi à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce une nouvelle juridiction civile qui lui permettrait de proscrire certains abus comme le refus de transiger, ce qui pourrait nuire à la concurrence.

Le projet de loi permettrait aux tribunaux de constater plus facilement d'après les faits qu'il y a eu des machinations illégales pour restreindre le commerce. Il étendrait au secteur tertiaire la portée de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en général. Il permettrait aux tribunaux d'imposer des sanctions plus sévères, amendes ou emprisonnement, à ceux qui seraient reconnus coupables de délits aux termes de la loi. En outre, pour la première fois, il accorderait à ceux qui ont été lésés par suite des violations de la loi le droit d'intenter une action en dommages-intérêts. Ce sont toutes des mesures importantes et nécessaires pour améliorer notre loi sur la concurrence, afin de permettre aux pressions concurentielles d'agir plus efficacement contre la hausse des prix dans l'économie.

Le gouvernement a décidé durant la dernière législature que d'autres modifications à la loi antitrust concernant les fusions, les monopoles, les accords de spécialisation seraient abordées dans la deuxième étape de l'étude législative. Cependant, ces aspects se rattachent également très étroitement aux causes structurales de l'inflation. Je crois donc indispensable de passer sans délai à l'étude du projet de loi de la deuxième étape.

A mon avis, point n'est besoin d'une autre série de consultations officielles avec les groupes d'affaires ou autres avant que le gouvernement décide du contenu du bill. En somme, le processus de révision de la politique sur la concurrence se poursuit depuis 1966, alors que le gouvernement a renvoyé la question au Conseil économique pour étude et recommandations. Son rapport présenté en 1969 a fait l'objet de bien des débats publics comme cela a été le cas après la présentation en 1971 du premier bill visant la concurrence.

En 1972, le ministère de la Consommation et des Corporations a tenu une série de séminaires comme moyen de consultation plus poussée avec les groupes d'affaires et autres sur tous les aspects de la politique sur la concurrence. Puis, à l'automne de 1973, eut lieu le débat public et parlementaire qui suivit la présentation de la première étape du bill au Parlement. Pendant tout ce temps, les groupes intéressés ont soumis au gouvernement des mémoires et des recommandations. C'est pourquoi je dis que le gouvernement est maintenant en mesure de prendre des décisions quant au contenu de la deuxième étape du bill. Le temps est venu, je crois, de prendre une décision et certaines initiatives à l'égard des bills couvrant les deux étapes de la réforme législative. On aura encore amplement l'occasion d'examiner l'opinion de tous les groupes et particuliers intéressés sur les propositions contenues dans le bill qui constitue la deuxième étape de la réforme pendant son étude parlementaire, surtout celle en comité.

Le discours du trône aurait également dû, à mon avis, signaler l'intention du gouvernement de présenter le bill sur la concurrence qui sera la deuxième phase de la réforme législative. Le discours du trône dont nous faisons l'examen annonce l'heureuse décision du gouvernement de prolonger le mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires jusqu'à la fin de 1975. Par ce témoignage de confiance, le gouvernement confirme la crédibilité et le degré d'excellence de la Commission comme je l'avais prévu lorsque je lui ai témoigné mon appui et que je me suis porté à sa défense ici à la Chambre et auprès des media pendant ses premiers mois d'activité. Cependant, en annonçant la décision du gouvernement de prolonger son mandat jusqu'en décembre 1975, le discours du trône est entaché de ce que je considère comme une grave omission. S'il faut juger des intentions du gouvernement par cette omission, la Commission perdra beaucoup de la crédibilité et de l'utilité qu'elle avait durement acquises.

Dans le discours du trône, on déclarait que le mandat de la commission serait prolongé «pour qu'elle puisse continuer à faire rapport régulièrement sur les tendances des prix des aliments et analyser les causes des changements dans des secteurs donnés.» mais ce sont là seulement deux des trois fonctions importantes dont la Commission est actuellement chargée. Le troisième est celle de faire rapport de ses constatations et de recommander certaines mesures au gouvernement comme au secteur privé. C'est en vertu de cette autorité qu'elle a pu recommander les programmes de subventions qui ont aidé à modérer la hausse du prix du lait et du pain. Je reviendrai à la question des subventions au lait dans quelques instants. Cette autorité lui a aussi permis de recommander certaines mesures quand elle a constaté des hausses injustifiées du prix du pain en février dernier.

La Chambre s'en souviendra: c'est à partir de ces constatations que je suis intervenu personnellement, que j'ai réussi à obtenir des boulangeries qu'elles ramènent leurs prix à dex niveaux acceptables aux yeux de la Commission, niveaux qui en général ont été respectés jusqu'aux hausses récemment annoncées. Ce sont là des augmentations dans lesquelles je dirais que personne du gouvernement n'a eu son mot à dire. Je signalerais en outre les recommandations de la commission au sujet de la commercialisation des œufs, recommandations qui ont poussé le gouvernement à s'occuper de la situation qui se détériorait.

Si elle veut poursuivre son travail toujours plus utile, il faut conserver à la Commission son pouvoir de recommander des mesures et de présenter ses conclusions et ses recommandations directement à la population, comme elle le fait à l'heure actuelle. Si on lui enlève ce pouvoir, il devient presque inutile de renouveler son mandat. Il incombe au gouvernement de s'engager sans tarder à laisser à la Commission le pouvoir de recommander des mesures d'initiative gouvernementale et privée.

Le gouvernement a dit, avec raison, dans le discours du trône qu'il n'avait pas l'intention «de provoquer délibérément un ralentissement de l'économie dans le dessein de combattre l'inflation». A mon avis, il appartiendra au Parlement et aux Canadiens de veiller à ce que le gouvernement ne crée pas une telle situation, par inadvertance plutôt que délibérément, par le biais de mesures dont le but avoué est tout à l'opposé. Outre l'inflation, l'économie montre des signes troublants de ralentissement, de récession. Le gouvernement doit donc se garder de faire quoi que ce soit qui puisse aggraver la crise économique ou, pire encore, accroître le chômage déjà élevé et léser les économiquement faibles du pays.

● (1520)

Le fardeau de l'inflation doit être équitablement partagé. Il ne faut pas en faire porter un poids disproportionné sur les travailleurs et les petites entreprises du Canada. Naturellement, le gouvernement a déclaré dans le discours du trône qu'aucun groupe ne devait subir d'injustice en la circonstance. Nous saluons cette intention. Cependant, c'est la situation actuelle et les événements des prochains mois qui doivent nous montrer l'efficacité du gouvernement dans la recherche de cet objectif.

Le gouvernement a déclaré qu'il restreindrait ses propres dépenses, en particulier, par une plus grande efficacité des activités en cours. Mais, franchement, puisque nous parlons de diminution des dépenses gouvernementales, je ne pense pas qu'il fallait commencer par la subvention au lait nature. Et cependant, on nous a déjà annoncé en août dernier que cette subvention destinée à diminuer l'augmentation du prix du lait serait abandonnée graduellement au cours des prochains mois. Je ne pense pas que cette mesure cadre avec la volonté de répartir équitablement le fardeau de l'inflation. Inévitablement, elle provoquera une augmentation sérieuse du prix du lait, aliment de base des enfants du Canada. Cette augmentation se fera sentir surtout dans les familles à faibles ressources, qui dépensent pour la nourriture une plus grande proportion de leurs revenus que les autres familles du Canada.

La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a demandé instamment que cette décision soit rapportée. Comme la Commission l'a déclaré le 24 septembre, il semble que la suppression de la subvention de 5¢ dans les circonstances actuelles, et en seulement quatre mois, impose un fardeau insupportable au consommateur canadien. Dans ces circonstances, la Commission demande au gouvernement de prendre des mesures pour ralentir les augmentations rapides du prix du lait nature dont sont menacés les Canadiens. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a fait cette déclaration le 24 septembre, mais personne au gouvernement n'a encore élevé la voix pour appuyer cette recommandation si pleine de bon sens et d'humanité.

On a avancé que l'augmentation des allocations familiales et des autres avantages sociaux, et leur indexation compenseraient cette subvention. Mais le gouvernement n'a pas annulé cette subvention lorsque, au début de 1974, il a décidé d'augmenter les allocations familiales et de les indexer. Le gouvernement devrait, je crois, revenir sur sa décision de supprimer la subvention du lait et, comme l'a recommandé la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, continuer à respecter l'accord vu qu'on n'a pas encore réussi à formuler une politique laitière nationale à long terme et que les consommateurs doivent déjà faire face aux hausses de prix des autres aliments. J'espère que le gouvernement annoncera bientôt, pour le bien des enfants et des familles canadiennes, qu'il ne supprimera pas la subvention du lait.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Dans le discours du trône, le gouvernement a déclaré, comme il l'a déjà fait plusieurs fois auparavant, qu'il faudrait accroître la production pour stabiliser sinon faire baisser les prix ou au moins, comme le dit le discours, pour ralentir la hausse des prix. Cela ne peut se faire que si le gouvernement autorise l'augmentation des approvisionnements «pour faire baisser les prix.» L'offre de denrées et services aura beau augmenter, cela ne diminuera pas beaucoup les prix si les fournisseurs peuvent, grâce à leur pouvoir économique, maintenir leurs prix au même niveau pour les majorer. L'accroissement de l'offre ne fera pas baisser le prix si la politique gouvernementale permet de les maintenir même lorsque l'offre augmente ou les laisse même grimper au fur et à mesure que l'offre augmente.

L'économiste américain Henrik Houthaker a proposé qu'on examine d'urgence tous les règlements et programmes du gouvernement fédéral pour voir s'ils contribuent à faire grimper les prix Il a présenté une liste de 45 programmes qui peuvent avoir cet effet aux États-Unis. Nous pourrions facilement, j'en suis sûr, dresser une liste semblable au Canada. Nous devrions nous aussi nous livrer à cette étude et le gouvernement pourrait alors prendre des mesures de toute urgence.

Un autre économiste américain Gardner Ackley a déclaré au sujet de ce genre d'approche, qu'il s'agissait «de livrer une attaque concertée contre les structures rigides de notre économie et de s'efforcer énergiquement à démanteler les nombreux mécanismes institutionnels et surtout gouvernementaux qui font monter les coûts et les prix.» Comme je l'ai dit au début de mes remarques, nous devons nous efforcer de supprimer les structures rigides qui contribuent à l'inflation. Avec une économie plus flexible et plus concurrentielle nous aurions un moyen micro-économique clé de régler nos problèmes d'inflation. J'ai déjà parlé de la nécessité d'agir rapidement et de remanier et renforcer notre politique en matière de concurrence de même que notre loi contre les profits excessifs.

Un autre domaine qui réclame aussi notre attention immédiate est notre système national de commercialisation des produits agricoles en pleine évolution. La volonté du Parlement, qu'on trouve à l'article 22 de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, est que les offices constitués de par la loi doivent tenir compte des intérêts des producteurs et des consommateurs. Cependant, les derniers rapports de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires concernant la commercialisation des œufs portent à croire que cette directive du Parlement n'est pas suivie du moins par le premier office de commercialisation des produits agricoles créé en vertu de cette loi, puisque l'OCCO semble avoir fonctionné jusqu'à maintenant surtout dans l'intérêt des producteurs de façon à augmenter leurs profits et à empêcher que les avantages d'une production accrue profite aux consommateurs sous forme d'une baisse de prix.

La semaine dernière, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit que le gouvernement nommerait d'autres membres au Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Ces membres, disait-il, ne feraient pas valoir les intérêts des producteurs mais auraient des liens avec les consommateurs, le monde des affaires et les travailleurs. Cette déclaration est d'autant bien accueillie qu'elle s'est fait longtemps attendre. Voilà une mesure que j'ai longtemps prônée. L'atmosphère politique créée ces dernières semaines par la divulgation de la destruction tragique et inutile de 28 millions d'œufs a enfin donné au cabinet la volonté de prendre une telle décision. Mais si bien accueillie que soit cette mesure, les consommateurs ne doivent pas oublier de l'envisager sous son vrai jour. Les producteurs seront toujours en majorité au Conseil national de commercialisation des produits de ferme et, en vérité, c'est là une des exigences de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Le rôle du Conseil même est assez limité; il ne fait pas de recommandations au ministre de l'Agriculture sur l'opportunité de créer des offices nationaux de commercialisation par le gouvernement fédéral. De plus, le Conseil rend compte de leurs opérations au ministre de l'Agriculture après leur création. Mais les vraies décisions concernant l'offre et le prix d'un produit confié à un office de commercialisation sont prises par les membres de cet office. Voilà où est le vrai pouvoir en ce moment.

Rien du tout n'a encore été dit par le gouvernement d'une décision officielle en vue de nommer des représentants des consommateurs aux offices nationaux de commercialisation par opposition au Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Pour ce qui est des offices provinciaux de commercialisation, je reconnais que ce serait pour le gouvernement fédéral une tâche longue et ardue de convaincre les gouvernements provinciaux de nommer au sein de leurs offices de commercialisation des gens chargés de représenter les consommateurs. Mais c'est un effort que le gouvernement doit également faire.

Cependant, c'est une toute autre affaire dans le cas des offices ou des bureaux nationaux créés par ordonnances du gouverneur en conseil en vertu de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Cette loi prévoit, en effet, que le gouverneur peut, au moyen d'une ordonnance, nommer les membres de ces organismes. Les membres, pour la plupart, doivent être des producteurs. Quoi qu'il en soit, j'estime néanmoins que le gouvernement devrait voir à nommer le plus tôt possible des représentants des consommateurs au sein de ses différents offices de commercialisation. Il devrait annoncer également qu'il s'engage à en nommer au sein de tous les offices analogues qu'il pourra créer. Les personnes nommées devraient être en nombre suffisant, de façon à peser dans les décisions de ces différents organismes, ce qui sous-entend qu'il devrait également s'engager à modifier la loi en ce sens.

Sans cela, le geste annoncé la semaine dernière par le ministre de l'Agriculture sera pratiquement inutile. D'après le *Star* de Windsor du 24 septembre, Gordon Hill, président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario aurait dit... qu'il ne serait que juste de permettre à un porte-parole des consommateurs de faire partie de l'Office de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario et

du Conseil national de commercialisation des produits de ferme relevant du gouvernement fédéral. Une présence à ces conseils de régie n'aurait pas tellement de poids, ajoutait-il, mais elle pourrait faire mieux connaître aux consommateurs de l'intérieur ce qui se passe à propos de la commercialisation des produits! Ce dont on a besoin, cependant, ce n'est pas simplement d'un moyen de mieux faire connaître aux consommateurs les mécanismes de la commercialisation des produits de ferme. Il faut que leur participation ait suffisamment de poids pour qu'ils puissent jouer un rôle important dans la prise de décisions. Cela n'est possible que si le consommateur et d'autres intérêts étrangers à la production sont correctement représentés au sein des organismes de commercialisation des produits agricoles eux-mêmes, et pas seulement au sein du conseil de commercialisation des produits agricoles.

La nomination des consommateurs au sein de ces organismes ne constitue pas une intrusion inacceptable dans les affaires agricoles privées. Un grand nombre d'agriculteurs ne seront peut-être pas disposés à l'admettre, mais les offices et les organismes de commercialisation constituent une sorte de monopole ou une sorte de coalition portant atteinte à la liberté du commerce. Ce sont eux qui fixent les prix, qui réglementent l'offre et qui répartissent les marchés. Les membres de ces offices et les agriculteurs qui traitent avec eux pourraient faire l'objet d'une enquête et éventuellement de poursuites aux termes de la loi sur les coalitions si la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme ne comportait une clause excluant ces organismes nationaux du ressort de la loi sur les coalitions, notre loi anti-trust.

● (1530)

En d'autres termes, les agriculteurs ne pourraient pas légalement organiser leur production grâce à des programmes nationaux de commercialisation sans l'autorisation du peuple canadien conférée au Parlement lors de l'adoption de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. L'adoption de cette loi équivalait en fait pour les Canadiens à autoriser le gouvernement à constituer des organismes qui sont des sortes de monopoles ou de coalitions portant atteinte à la liberté du commerce. Par conséquent, les Canadiens doivent disposer d'un moyen propre à s'assurer que ce genre d'organisme fonctionne dans l'intérêt non pas simplement d'un groupe mais de l'ensemble des catégories du Canada, en exerçant la surveillance et la réglementation qui s'imposent.

Je pense que les programmes de gestion des approvisionnements, s'ils sont correctement organisés et conçus de façon à équilibrer les intérêts des agriculteurs et des consommateurs, peuvent jouer un rôle déterminant dans la stabilisation des prix des denrées alimentaires au Canada. Les récentes révélations au sujet des offices canadiens de commercialisation des œufs ont démontré comment on pouvait se fourvoyer dans des programmes nationaux de commercialisation. Il est heureux que l'on se soit rendu compte de la chose peu de temps après la création de ces organismes. Le moment est venu de désigner d'assez nombreux représentants des consommateurs pour que leurs intérêts et ceux des producteurs entrent en ligne de compte dans les décisions de ces organismes. Le moment est venu également de réviser et de modifier la loi nationale sur la commercialisation des produits agricoles et d'autres lois, s'il y a lieu, afin de donner suite au passage suivant du discours du trône du mois de février dernier: «Les garanties offertes aux producteurs contre les prix trop bas doivent avoir leur contrepartie dans des garanties visant à protéger le consommateur contre les prix trop élevés». Cet extrait du discours du trône, que j'ai cité textuellement, n'apparaît malheureusement pas dans le dernier discours. Je crois donc que le gouvernement devrait s'engager à nouveau à se fixer cet objectif d'ici la fin du débat.

[M. Gray.]

J'ajoute en terminant, monsieur l'Orateur, qu'en accordant une majorité au gouvernement le 8 juillet, les Canadiens s'attendaient à des mesures salutaires pour remédier à l'inflation et résoudre les autres problèmes qui se posent. Ils espèrent que le discours du trône va se traduire le plus tôt possible par des mesures de ce genre. En votant, ils ont dit qu'ils voulaient un gouvernement libéral non seulement de nom, mais libéral également eu égard à l'orientation des politiques, aux mesures à prendre dans l'intérêt de la population, à la réforme économique et sociale de longue haleine et à l'affermissement de l'indépendance économique et culturelle des Canadiens. Quand les électeurs canadiens ont accordé une majorité au gouvernement le 8 juillet dernier, ils ne le mettaient pas simplement en demeure de montrer ce qu'il pouvait faire, mais lui signifiaient qu'ils s'attendaient à un engagement bien précis de sa part; ils voulaient qu'il s'engage à prendre des mesures, non à agir et à s'engager quant aux résultats, non des promesses creuses.

Il appartient à tous les députés ici, mais surtout à ceux du parti ministériel, de voir à ce que l'on fasse vraiment honneur à cet engagement, d'abord au cours de cette première session, mais également durant toute la durée de la 30e législature.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait plaisir de me joindre à mes préopinants pour offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, qui se sont acquittés de leur tâche d'une manière très habile.

Je félicite également l'honorable Orateur de la Chambre qui a été nommé pour présider nos délibérations, fonction difficile qu'il a bien voulu accepter afin de respecter l'impartialité parlementaire, tant au niveau des partis politiques que des langues officielles.

C'est avec orgueuil et fierté que nous pouvons nous exprimer en français et en anglais dans un Parlement qui respecte toujours les coutumes établies.

Nous espérons que cette liberté d'expression dans les deux langues officielles sera respectée d'un océan à l'autre, afin que chaque Canadien puisse se sentir partout chez lui dans son pays.

Nous espérons aussi que ce «fair-play» se fasse sentir de plus en plus, non seulement sur le plan des langues officielles, mais aussi dans la répartition des biens essentiels à la vie, des biens naturels, qui ne nous viennent ni de France, ni d'Angleterre, mais bien de notre production nationale, afin de satisfaire tous les besoins les plus élémentaires de chaque citoyen.

La première fonction du Parlement du Canada est de faire régner la justice distributive entre les citoyens de toutes les classes. C'est sur ce point essentiel que j'attire l'attention de tous les ministres et députés élus ou réélus aux dernières élections générales.

Monsieur le président, je suis très optimiste devant les obligations de la vie, et j'ai toujours pu faire face aux difficultés économiques de ma famille. Je ne peux cependant m'empêcher de constater combien de mes concitoyens de la circonscription de Rimouski et de tout le Canada manquent d'argent ou de pouvoir d'achat pour participer convenablement aux richesses de notre pays, et à la production de tous les Canadiens au travail.

Voilà ce qui me rend triste, et je cherche encore les moyens de remédier à cette situation tragique. C'est avec cette intention que je me suis risqué à devenir député au Parlement du Canada, croyant que là résidait l'autorité suprême du pays, où l'on pourrait procéder à une convenable et respectable répartition de la richesse et de la production nationale. Je veux bien être considéré ici non seulement comme ayant droit de parole, mais aussi comme ayant droit d'être pris au sérieux, surtout lorsque je parle de la production nationale et de sa meilleure distribution parmi les Canadiens.

● (1540)

Au Parlement, je constate qu'il si trouve 57 nouveaux députés et que 207 députés ou ministres étaient membres du dernier Parlement. Je constate en plus que le gouvernement libéral minoritaire de l'ancien Parlement revient au pouvoir, avec une majorité suffisante pour assumer ses responsabilités sans pouvoir prétexter s'insuffisance du nombre. S'il ne peut régler les problèmes canadiens, cela sera uniquement attribuable à la faiblesse de ses talents ou de son caractère, ou encore à l'ignorance de ses devoirs ou fonctions.

Je crains que les 57 nouveaux députés soient aussi étonnés que je le fus au cours des dernières années devant l'inutilité de leur présence, ou de leurs efforts au Parlement.

Déjà, dans le discours du trône et dans le discours du très honorable premier ministre (M. Trudeau), je vois jusqu'à quel point on se cache derrière le caractère international ou universel de l'inflation pour ne présenter aucune réforme convenable visant à la meilleure répartition de la production nationale pour tous les Canadiens.

Au lieu de continuer à parler d'inflation, de chômage et de pauvreté, trois conséquences principales d'une mauvaise répartition des revenus, du travail ou du pouvoir d'achat, pourquoi ne constaterions-nous pas tous ensemble les magnifiques résultats de la production nationale du Canada en 1974, laquelle s'élève à 137 milliards de dollars, soit à plus de $6,000 par citoyen. Si nous produisons $6,000 par citoyen, comment se fait-il que nous ne soyons pas tous dans l'abondance, ou au moins dans une honnête aisance?

Comment se fait-il que 22,500,000 citoyens canadiens, avec une moyenne de $6,000 par tête en moyenne, ne soient pas satisfaits de cette production, et que nos principaux responsables de l'économie ne cessent de parler de la nécessité de promouvoir davantage cette production? Est-ce les députés n'ont pas eux-mêmes posé la même question aux ministres actuels? Ce n'est pas tout de produire ce dont nous avons besoin. Il faut de plus assurer une meilleure répartition de cette production, et cette responsabilité est la nôtre, ici, au Parlement.

Monsieur le président, même si notre économie dépend beaucoup de nos relations avec les pays étrangers, voisins ou éloignés, toute notre politique des revenus et des impôts ne dépend que de nous, les députés. Aucun citoyen des autres pays, qu'il soit de Rome, de Paris, de Londres ou de Washington, n'a le droit de venir régler nos problèmes d'allocations familiales, de pensions de vieillesse, de revenus personnels garantis, bref, de s'ingérer dans les affaires des Canadiens, de leur naissance à leur trépas. C'est donc entre nous, ici au Canada, au nom de tous les électeurs de chaque circonscription, au nom de tous les citoyens canadiens, que nous pouvons le mieux organiser la répartition des revenus et des impôts, de manière à rétablir l'équilibre économique entre tous les citoyens du Canada, et à faire disparaître l'inflation, le chômage et la pauvreté, grâce à notre abondante production nationale de 137 milliards de dollars.

Monsieur le président, voilà notre premier travail, notre première responsabilité, bref, voilà notre seul problème. Nous devons regarder en face notre belle production nationale sans penser ni à l'inflation, ni au chômage, ni à la pauvreté. Nous devons nous garder de nous laisser conditionner par nos anciennes habitudes de considérer les problèmes économiques de la répartition, en considérant plutôt la situation avec un regard nouveau, comme le feront sans doute les 57 nouveaux députés. Peut-être trouverons-nous alors un remède à l'inflation, à la pauvreté et au chômage. Si tout le pouvoir d'achat est suffisant pour tous les Canadiens, si toute la production se vend mieux et plus, pour la satisfaction des besoins de tous, il arrivera certainement que, dans toutes les régions, villes ou paroisses, tout le commerce sera plus florissant, toutes les marchandises trouveront des acheteurs, et toute la production de tous les biens et services devra rappeler partout les chômeurs disponibles.

Ne blâmons personne pour le passé. Cela ne sert à rien. Regardons bien le présent. Connaissons mieux notre situation actuelle, et voyons-la telle qu'elle existe, sans nous laisser intimider par les habitudes passées, et je suis convaincu que nous aurons de bonnes surprises.

Le très honorable premier ministre semble avoir de grandes visées sur le rapatriement de la Constitution au Canada, sur l'élaboration d'une nouvelle constitution. Souhaitons-lui tout le succès désiré dans la poursuite de ce but, qui peut avoir sa raison d'être, mais ce qui importe en premier lieu, ce ne sont pas les changements dans la Constitution, mais ceux de la répartition de notre production, pour le plus grand bien de toute la population. Réglons cela d'abord, et il sera ensuite plus facile ou peut-être inutile de modifier la Constitution.

Un fait demeure certain: ce que nous pouvons produire actuellement, nous pouvons mieux le distribuer, et ce n'est pas la Constitution qui nous empêche de faire une distribution convenable et juste des revenus et des impôts. Tout est là. Étudions tous les pouvoirs que la Constitution actuelle accorde au gouvernement central.

Revoyons l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et notons bien les paragraphes suivants, où il est stipulé que le gouvernement fédéral possède tous les pouvoirs relatifs au commerce et aux échanges, au prélèvement des deniers publics par tous les modes de taxation, à la monnaie, au cours monétaire et au monnayage, aux banques, à l'émission du papier-monnaie et aux taux d'intérêt. Je me réfère aux paragraphes (2), (3), (14), (15) et (19) de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Même si la terre et tout l'univers existent depuis des milliards d'années, même si les hommes y vivent depuis plusieurs milliers d'années, ce n'est que depuis quelques siècles seulement qu'on a créé des banques, des systèmes monétaires, des formes d'argent, de capital et de crédit, comme instrument d'échange. Et l'argent change continuellement de forme.

Quels que soient les systèmes monétaires, les systèmes de crédit, de capital, de banques, de bourses, ou de compagnies nationales ou multinationales, toutes ces institutions ont été conçues par les hommes, pour faciliter la vie en société de tous les hommes, pour faciliter les échanges des biens, des produits ou des services, qui sont tous basés sur les ressources naturelles.

Monsieur le président, ce ne sont pas nos délibérations, car nous délibérons beaucoup trop, mais nos lois, qui doivent recevoir la bénédiction de la Divine Providence, qui s'exprime peut-être par la bouche ou la plume de nos plus grands financiers du Canada, inquiets eux-mêmes de l'inflation.

Le mal est à son paroxysme. Les gros canons tonnent. Il ne s'agit plus d'experts économistes, ni de professeurs d'universités, mais bien de deux de nos plus grands administrateurs de banques et de compagnies millionnaires, dans leurs discours présidentiels à l'assemblée des actionnaires de la Banque Royale du Canada et de la Banque de Montréal, au terme de l'année fiscale se terminant le 31 octobre 1973. La référence est précise, et les documents sont disponibles aux multiples succursales de ces banques.

Réjouissons-nous tous de voir ces grands hommes impressionnés enfin par la présence prolongée de l'inflation, du chômage et de la pauvreté, et soucieux de réclamer du gouvernement central les redressements politiques qui s'imposent pour rétablir l'équilibre économique national entre toutes les régions du Canada prospère. On trouve là les plus précieux conseils pour chacun de nous.

Voici quelques extraits du discours de M. G. Arnold Hart, président de la Banque de Montréal. Mais tout le discours est à étudier: on dirait qu'il s'adresse directement à nous, au Parlement. Et je cite:

Il ne fait pas de doute que notre économie est toujours rongée par le cancer de l'inflation, et il devient de plus en plus impérieux d'extirper ce mal, à mesure que le temps passe.

Nous sommes tous collectivement responsables, d'une façon ou d'une autre. Mais la question présente dépasse l'intérêt de chacun des groupes de la société, et ni le capital, ni le travail, ni aucun groupe d'intérêt, malgré la qualité de son organisation, n'ont l'aptitude et la responsabilité de s'élever à cette vue globale.

Seul, l'État en est capable. Seul, il en a la responsabilité.

Les Canadiens désirent généralement que tous les membres de la collectivité profitent des améliorations touchant le niveau matériel de vie et la qualité de cette vie, qui ont été rendus possibles par les progrès économiques de ce grand pays qui est le nôtre.

Je sais que les Canadiens sauront relever le défi si le problème leur est expliqué franchement.

L'heure des choix fondamentaux a sonné.

Nos représentants élus sauront-ils l'entendre?

Ceci est franchise et sincérité!

Voici maintenant quelques extraits du discours du président de la Banque royale du Canada, M. Earle McLaughlin, Administrateur suprême:

Nous avons voulu montrer les liens vitaux entre la banque et la société qu'elle dessert.

Les disparités économiques ne sont pas simplement un phénomène économique, mais elles véhiculent des histoires humaines souvent douloureuses.

Ce sont là des problèmes réels, vécus par des personnes en chair et en os. C'est ainsi que le taux de chômage et le revenu moyen par tête sont des abstractions exsangues, qui ne rendent pas compte de la souffrance du père de famille sans travail, en quête de moyens de subvenir aux besoins des siens.

Nous sommes aujourd'hui l'un des pays les plus opulents du monde, et nous jouissons d'un niveau de vie élevé et d'une prospérité enviable.

La propérité économique nationale semble élargir sans cesse le fossé entre les régions nanties et les régions pauvres.

Le problème des disparités économiques cache cependant des situations humaines trop criantes pour que l'on se résigne simplement à les supporter.

Le développement économique national n'est pas seulement une affaire de statistiques et de produit national brut. Il appelle instamment une redistribution harmonieuse par tout le pays des fruits de la prospérité.

Comment en effet nous glorifier de notre croissance économique générale, si une partie importante de nos compatriotes n'y participe pas raisonnablement?

[M. Allard.]

Il semble bien que l'approche la plus fructueuse aux disparités régionales soit *de considérer le problème dans un contexte national*, et non pas au niveau régional.

Ceci est franchise et sincérité!

Comme on le voit, l'appel vient de haut, et c'est le gouvernement du Canada qui est sommé d'agir de pleine autorité, pour mieux planifier notre économie.

Monsieur le président, ces deux présidents des deux plus grandes banques du Canada, en même temps directeurs de plusieurs grandes compagnies millionnaires et milliardaires, doivent connaître quelque chose à l'administration du pays. Ils réclament du gouvernement une action efficace et décisive dans le rétablissement de l'équilibre économique national entre tous les citoyens, ce qui ferait disparaître en même temps l'inflation, le chômage et la pauvreté.

Voilà les grandes lignes d'une politique totale qui nous est dictée par les Canadiens les plus influents du Canada, politique souhaitée en même temps par tous les Canadiens. Le gouvernement est sommé d'agir, et nous, de l'opposition, sommes prêts à le seconder dans ce sens.

● (1550)

[*Traduction*]

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui un grand jour dans ma vie. Voilà 15 ans que je désirais servir comme député à la Chambre des communes. Je vous accorde que mes raisons pour le faire ont changé en 15 ans, mais certainement pas mon enthousiasme. Je considère que la tâche de député à la Chambre est une tâche honorable. Et à ce propos, le député qui a fait le plus honneur à la Chambre, certainement de mon vivant, a été le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Voilà pourquoi je veux aujourd'hui lui rendre hommage. Et je ne voudrais pas manquer de mentionner un autre député, celui qui a représenté ces quatre dernières années la circonscription de Selkirk, M. Doug Rowland. Bien qu'il n'appartienne pas au même parti politique que moi, je tiens à dire que c'est un honnête homme dont nous étions fiers quand il ségeait à la Chambre.

J'aborderai aujourd'hui deux sujets principaux. Je voudrais d'abord faire quelques observations d'ordre plus philosophique sur la direction dans laquelle le gouvernement actuel devrait à mon avis s'engager. Et en deuxième lieu, je vous raconterai l'histoire d'une grande bataille navale livrée dans les Prairies. Nul doute qu'elle saura intéresser particulièrement le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang). Et j'aborderai à la fin des problèmes beaucoup plus locaux en parlant surtout de la circonscription de Selkirk.

Chaque député s'inspire dans son travail d'un principe philosophique de base—d'une règle fondamentale. La mienne s'appuie sur la Bible. Certains principes fondamentaux sont moralement bons alors d'autres mauvais. Le gouvernement, et le premier ministre (M. Trudeau) en particulier seraient bien avisés de prêter attention aux préceptes bibliques qui s'appliquent tout autant aux hommes d'aujourd'hui qu'à ceux d'autrefois. Le gouvernement ferait surtout bien de comprendre, monsieur l'Orateur, qu'au Canada, ce n'est ni lui, ni la Reine, ni la Couronne, qui est souverain. A vrai dire il nous faut revenir à la souveraineté de Dieu.

Que le gouvernement s'incline—si légèrement et si peu que ce soit—devant ces premiers principes bibliques sur lesquels repose notre civilisation. Il conviendrait aussi que le gouvernement comprenne qu'il lui faut gouverner en

s'inspirant d'un principe de justice plutôt que de pouvoir. J'ai l'impression que le premier ministre et son cabinet n'ont pas encore compris et qu'ils n'ont pas fait leur choix entre le pouvoir et la justice, même s'ils emploient, depuis 1968, ce terme qui ne veut rien dire: «la société juste». Le gouvernement ferait preuve de sagesse en convenant que nous devrions ouvrir la voie aux autres pays du monde en mettant sur pied un programme d'expansion massive car si nous voulons envisager une certaine justice pour les Canadiens, nous ne pouvons pas appliquer celle-ci au Canada si nous ne sommes pas prêts à le faire honnêtement.

Nous devons tous être d'accord pour dire que la justice dépasse nos frontières nationales et qu'elle s'applique à tous les êtres humains. Compte tenu de nos réserves et de nos ressources naturelles, on peut probablement nous considérer comme un des pays les plus riches du monde. Que nous pensions toujours en fonction d'une politique nationale dénote un esprit à la fois naïf et provincial. Je ne crois pas que l'on puisse féliciter le gouvernement pour son attitude puérile dans ce domaine, comme le prouve le fait que la contribution de l'ACDI au développement mondial ne représente que 1 p. 100 de notre produit national brut. Je désire également mettre le gouvernement en garde contre une attitude d'assimilation économique des autres pays qui voudrait que ces pays épousent notre point de vue à l'égard de leur développement économique. Il n'est pas bon que le gouvernement adopte une perspective ethnocentrique en matière de développement. Nous devons plutôt comprendre que d'autres pays, même s'ils ne sont pas aussi développés que nous, peuvent détenir à l'occasion un élément de vérité.

J'aimerais bien m'étendre davantage sur ces principes fondamentaux, mais il faut que je me réserve suffisamment de temps pour parler des affaires qui concernent la circonscription de Selkirk. Et je vais donc vous raconter une histoire. Je me souviens fort bien d'un beau matin du début de mai. Le temps était réchauffé par une brise tranquille. En sortant de mon appartement, je constatai que les gens s'agitaient sur le trottoir. J'entendis crier: «Les libéraux s'en viennent! Les libéraux s'en viennent!» Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le Manitoba est un pays très plat. C'est ce qui fait qu'on y jouit d'une si belle vue, car on peut voir très loin.

Je me souviens donc, avoir tourné les yeux au loin, vers l'Est, et aperçu la grande armada libérale qui déferlait sur les Prairies. Au bout d'un moment, j'ai pu distinguer un grand navire amiral, qui transportait l'amiral Trudeau. A sa droite avançait un imposant cuirassé, monté par le vice-amiral Richardson. Peut-être vaudrait-il mieux dire le vice-vice-vice-amiral Richardson. A la gauche du navire amiral voguait un porte-avions, chargé d'appareils 707, à destination du port de Winnipeg. La rumeur voulait que ce navire portât en outre quelques avions d'Air Canada. En tout, la flotte comptait 45 navires des plus impressionnants, bannières claquant au vent de l'Ouest.

Pour être franc, disons qu'un petit détachement d'unités loyales de l'Ouest, (deux du Manitoba) se portaient à la rencontre de la grande armada. En soi cela n'aurait pas été si tragique, n'eut été que nous nous trouverions menacés sur deux fronts. En effet, il est apparu que les libéraux disposant depuis 18 mois de lignes aériennes, attaquaient nos arrières avec des forces terrestres. Je vais maintenant en terminer avec cette troisième force engagée dans la bataille, monsieur l'Orateur. Si je me souviens bien, à mesure que la campagne avançait, cette troisième force devenait d'une certaine façon en proie à la confusion et au désarroi, ne sachant plus si elle devait nous combattre ou affronter la flotte libérale qui arrivait. Le sort de cette troisième force est bien connu dans les Prairies.

● (1600)

Alors que je menais mes très modestes troupes à l'assaut de cette grande flotte dans Selkirk, je me suis rappelé l'existence de ce légendaire navire de guerre amarré au port de Prince-Albert tout juste bon, croyait-on, pour la ferraille. Avec toutes les troupes de réserve dont je pouvais m'entourer, je fis appel au grand navire de guerre de Prince-Albert qui était fin prêt pour le combat. Monsieur l'Orateur, quand le puissant navire de guerre de Prince-Albert tira à boulets rouges sur l'adversaire, il porta un coup mortel à la flotte libérale et frappa le premier ministre avec la force de mille canons!

Au tout début de cette grande bataille le contre-amiral Richardson comprit très vite qu'il perdait; il décida donc de faire intervenir les réserves de Halifax. Apparemment, des navires étaient disponibles mais il n'y avait personne pour en assurer la manœuvre. Monsieur l'Orateur, si la Fonction publique se composait de marins il n'y aurait pas assez de navires dans tout le Dominion du Canada pour les loger! Ces navires n'avaient pas d'équipage et il leur était impossible de venir en aide au ministre. Le combat fut rude. Il fit rage pendant quelques semaines. Lorsque se dissipa la fumée le soir du 8 juillet la flotte libérale avait coulé dans les Prairies et le navire du contre-amiral Richardson donna lourdement de la bande à bâbord. Il n'y eut que cinq survivants. Le lieutenant-colonel Lang dirigeait les opérations de survie en prodiguant des encouragements aux cinq hommes qui s'accrochaient désespérément à un radeau de sauvetage. Il s'agit là d'une histoire vécue, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, cette grosse flotte de l'Est offrait un spectacle impressionnant. Je voudrais signaler un autre point avant de changer de sujet. Beaucoup de députés se demandent sans doute ce qui est arrivé au navire amiral. Avant que la bataille n'ait atteint son point culminant, il s'était retiré pour aller naviguer sous des cieux plus cléments. Cette grosse flotte ne fut que limitée en taille par une flotte de navires pirates libéraux qui s'avançaient vers l'Est avec le butin qu'ils rapportaient de l'ouest du Canada. On croit maintenant à Winnipeg, à l'angle de Portage et Main, que le transporteur aérien perdu dans la bataille ne transportait pas une cargaison de 707 à destination de Winnipeg, mais bien plutôt quelque 28 millions de douzaines d'œufs!

Une voix: Tous pourris!

M. Whiteway: Ils étaient sans doute impropres à la consommation, monsieur l'Orateur. Pendant quelques minutes, j'aimerais parler de la circonscription de Selkirk. John Locke, le grand philosophe, a dit un jour qu'un homme ne pouvait être converti par un seul brillant argument. Même si j'étais capable d'en avancer un, monsieur l'Orateur, je suis sûr que je ne pourrais convertir le premier ministre, principalement, je suppose, parce qu'il est absent. Je serais étonné si le novice que je suis pouvait amener le premier ministre à verser des larmes de repentir et à premettre d'adopter de meilleures politiques pour le pays.

Mon rôle n'est pas de convertir le premier ministre mais d'être une sonde de profondeur. Tous ceux qui viennent des Maritimes ou qui ont voyagé en mer savent ce qu'est une sonde de profondeur. C'est un instrument qui envoie

au fond de la mer une onde électronique qui est renvoyée, et que l'on mesure pour connaître la profondeur de l'eau. La profondeur se mesure habituellement en brasses, mesure qui représente environ l'envergure des bras d'un homme moyen, soit six pieds. Je crois que mon rôle est d'être une sonde de profondeur pour le gouvernement du pays, de mesurer la profondeur de l'eau dans laquelle navigue le navire de l'État dans l'Ouest du Canada. Je peux vous assurer, madame l'Orateur, que si certaines politiques du gouvernement étaient un bâton de sucette glacée, elles iraient s'échouer dans l'Ouest du Canada.

Comme simple homme de pont, il ne me viendra jamais à l'esprit de penser à conseiller le capitaine, le premier ministre, sur la direction que le grand navire de l'État devrait prendre dans l'Ouest. Mais je peux faire une chose: je peux observer attentivement l'Ouest signaler les récifs et les rochers et dire au capitaine lorsque la terre est proche. Je veux être une sonde de profondeur dans certaines régions, en particulier dans le comté de Selkirk.

Je peux au cours de mes observations citer des noms de villes dont le premier ministre et le gouvernement n'ont jamais entendu parler, madame l'Orateur, mais je tente cette chance. Il se peut même que j'aie l'honneur que le premier ministre jette un coup d'œil sur les mots que je vais prononcer aujourd'hui, étant donné qu'ils figureront au hansard. Il y a dans la circonscription de Selkirk une ville qu'on appelle Gimli. D'anciens ministres de la Défense connaissent bien Gimli parce qu'ils y ont abandonné une base de l'aviation vitale pour sa survie. Seuls le courage et la fermeté des Vikings de Gimli ont permis à la ville de survivre en dépit du gouvernement fédéral.

A Gimli, il existe une société appelée Saunders Aircraft. Je ne ferai aucune observation sur la rentabilité de cette industrie à l'heure actuelle. Je ne suis pas de ces joyeux politiciens toujours prêts à décocher une flèche à Saunders Aircraft pour n'importe qu'elle raison, mais je veux déclarer que le gouvernement libéral devrait offrir à cette société une aide semblable à celle qu'il a donnée aux constructeurs d'avions de l'Est. Que le gouvernement nous dise donc les critères qu'il a utilisés pour décider des subventions à accorder aux constructeurs d'avions, nous serons alors en mesure de comprendre le raisonnement qu'il a suivi dans le cas de Saunders. Le gouvernement a donné récemment un gage symbolique de la façon dont il apprécie les tentatives de la compagnie pour établir une industrie rentable dans cette ville.

Il y a 15 ans, le gouvernement fédéral—je dois ajouter qu'il ne s'agissait pas d'un gouvernement libéral—a construit à Gimli une grande jetée, mais il n'a pris aucune mesure pour son entretien. Quinze ans plus tard, la jetée est ébranlée dans ses fondations. Elle ne joue certainement pas son rôle dans son état actuel. Je sais que, jusqu'à un certain point, le gouvernement du Manitoba doit assumer la responsabilité de cet état de choses, puisque ce gouvernement a élevé le niveau du lac de deux pieds par rapport au niveau de l'époque de construction de la jetée. Cependant, se dérober et dire que le gouvernement fédéral n'est pas responsable de la levée des eaux n'est pas une solution. Le fait est que le niveau d'eau s'est élevé de deux pieds, que la jetée ne joue plus son rôle et que la ville est dans le pétrin. Le gouvernement a d'ailleurs bien d'autres ennuis au Manitoba.

● (1610)

Si nous quittons Gimli pour aller vers le sud, nous arrivons à Sandy Hook, je pense que la population de Sandy Hook ne doit pas dépasser 85 à 90 personnes, tout compté chiens, chats et le reste. Cependant ils ont un problème: le bureau de poste. Je sais fort bien que je ne devrais pas gaspiller le temps précieux de la Chambre pour attirer l'attention du gouvernement sur un problème qui concerne seulement 80 personnes. Cependant, j'espère que le gouvernement répondra à mon appel, malgré le petit nombre de ces personnes. Le problème, c'est que le bureau de poste de Sandy Hook ferme à midi. Personne ne peut aller prendre son courrier, car lorsque le bureau de poste est ouvert, tout le monde est à son travail. Permettez-moi de vous dire que tout le monde dans l'Ouest travaille.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: Peut-être ne devrais-je pas utiliser le terme «travailler» dans cette Chambre. Je ne veux pas me servir d'un vocabulaire grossier qui pourrait déplaire au gouvernement. Cependant, c'est un mot que nous comprenons dans l'Ouest. Nous ne prêchons pas seulement par la parole, mais aussi par l'exemple. J'ai quelques commentaires que je veux ajouter à cela. Je ne veux pas laisser le gouvernement s'en tirer si facilement. Je veux que ce gouvernement sache que, s'il le faut, je planterai ma tente sur le perron du ministre des Postes (M. Mackasey) jusqu'à ce que le problème de Sandy Hook soit résolu.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: En suivant la rive du lac Winnipeg, nous arrivons à Selkirk, une ville très historique. Quand on se promène dans les rues de Selkirk, on y respire l'histoire. Cette ville a probablement une certaine importance aux yeux du ministre d'État chargé des pêcheries (M. LeBlanc). Il y a quelques années on a entrepris une étude pour savoir si l'on devrait implanter au Manitoba une usine de transformation de poisson sous l'égide de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je suis sûr que les honorables députés des Maritimes et de la Colombie-Britannique apprécieront pleinement la situation. En toute logique, où devrait-on construire une usine de transformation de poisson? Tout à côté du lac où l'on prend le poisson, évidemment. Cependant, dans toute sa sagesse, le gouvernement a décidé qu'il serait mieux de la construire en plein milieu d'un champ de blé à Transcona.

Des voix: Oh, oh!

M. Whiteway: On ne peut la voir parce qu'elle est toujours dans l'ombre des élévateurs à grain. Je ne voudrais pas sembler insinuer qu'elle s'y trouve parce que Transcona est située dans la circonscription de l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay); cependant, cette raison semble meilleure que toutes les autres.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: Cette usine de conditionnement du poisson a un capital fixe d'environ 6 millions de dollars. L'an dernier, elle accusait une perte nette de 1 million et demi. Le gouvernement ne comprend pas que parce qu'elle se trouve à 20 milles du lac, cette usine a accusé une perte au chapitre des stocks.

Je ne suis qu'un homme de pont. Je ne comprends pas les affaires du grand navire de l'État. Dans ma naïveté, j'ai dit tout bonnement qu'il serait opportun de déménager l'usine de Transcona à Selkirk, mais non, la chose était impossible. L'usine de Transcona représentant un capital d'immobilisation de 6 millions de dollars, que pourrait-on donc en faire? En trois ans, on aura dépensé plus, selon moi, en maintenant l'entreprise à Transcona, que ce que pourront jamais rapporter les immobilisations. Néan-

moins, ce raisonnement bien simple, ce calcul enfantin ne valait rien aux yeux du gouvernement. Les habitants de Selkirk en ont assez des histoires que leur content les ministériels à ce sujet. Que le gouvernement laisse l'usine à Transcona s'il le veut, jusqu'à ce qu'il soit dans la dèche ou que les Canadiens le soient, mais de grâce qu'il construise une petite conserverie de poisson symbolique à Selkirk, autrement le navire de l'État va s'échouer.

J'ai surveillé l'horloge, monsieur l'Orateur; mon temps de parole est presque écoulé. Je me permets néanmoins de signaler un autre problème. Les rives est et ouest du lac Winnipeg ont subi sur toute leur étendue une érosion considérable, attribuable au niveau anormalement élevé du lac, dû à son tour aux ruissellements anormaux cette année, parce que le gouvernement provincial a permis que le niveau de base passe de 713 à 715 pieds. Le problème, encore une fois, est d'ordre provincial. Il ne s'était jamais posé auparavant. Le dicton «Mieux vaut prévenir que guérir» est tout à fait juste dans ce cas-ci. Néanmoins, pour remédier au problème, il nous faudra prendre des mesures préventives considérables si nous voulons empêcher l'érosion du littoral de s'accentuer. Le gouvernement ferait bien de songer à faire ériger un assemblage de roches pour servir d'estacade tout le long du littoral.

Je pourrais encore parler de la ville de Winnipeg dont une bonne partie se trouve dans la circonscription de Selkirk. Winnipeg est aux prises avec sensiblement les mêmes problèmes que les autres villes: transport urbain, logement, déplacement des lignes de chemin de fer et une foule d'autres choses. Mais avant que mon temps expire, je voudrais parler d'une chose que j'ai mentionnée brièvement, le travail. Je crois que, dans l'ouest du Canada, il y a des emplois pour la majorité des gens qui veulent travailler. Nous, de l'ouest, croyons à l'éthique du travail. Ceux qui ont édifié le pays connaissaient la valeur du travail. Ils ne pouvaient compter sur les travaux d'hiver, l'assurance-chômage, les subventions versées au titre d'une centaine de programmes créateurs d'emploi comme le PIL, que le gouvernement a conçus pour remplacer le travail.

Je ne veux pas être accusé de proposer des solutions par trop simplistes. En fait, je me contente de discuter des problèmes, sans proposer de solutions en profondeur. Cependant, que le gouvernement prenne bien garde de s'échouer. Dans l'ouest du Canada, nous entendons dire que des Canadiens touchent, au total, 2.2 milliards de dollars pour ne pas travailler. Le gouvernement serait sage de se rendre à l'idée qu'il vaut mieux pour un homme d'accepter n'importe quel travail que de ne rien faire. Le balancier est déjà rendu bien assez à gauche. Je n'accepte pas l'idée que des Canadiens aient droit aux richesses naturelles de notre pays s'ils ne sont pas disposés à les payer de leur travail.

● (1620)

Je crois au grand principe de la bible et au gros bon sens qui veut que l'homme travaille à la sueur de son front, ou accomplisse un travail intellectuel, pour gagner le droit de profiter de ce que ce pays peut lui offrir. Je ne songe pas à ceux qui, sans qu'il y ait faute de leur part, ne peuvent gagner leur vie. Plutôt que de parler du bill 22 et de la loi sur les langues officielles, je laisse cela en réserve pour plus tard.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. J'ai le regret de signaler au député que son temps de parole est écoulé.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame l'Orateur, je voudrais vous féliciter, ainsi que monsieur l'Orateur et ses adjoints, de votre élection à vos hautes fonctions à la Chambre. J'exprime la pensée d'un bon nombre de collègues en disant que nous savons que vous remplirez vos fonctions avec compétence et que vous serez sans aucun doute d'excellents représentants à la Chambre. Je tiens également à féliciter les deux nouveaux députés qui ont été les comotionnaires à l'adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait, je pense, une excellente impression et ont révélé des talents prometteurs comme parlementaires. Je voudrais également féliciter le député de Selkirk (M. Whiteway), qui vient de prononcer son premier discours. C'était un discours intéressant, spirituel et mémorable. Je tiens à le féliciter de son sens aigu de la métaphore.

Au cours du temps qui m'est accordé cet après-midi, je me propose de traiter de deux sujets. J'examinerai d'abord brièvement la situation commerciale actuelle et nos perspectives d'avenir et je traiterai ensuite de l'investissement étranger dans la mesure où le temps me le permettra. La situation commerciale des huit premiers mois de cette année indique clairement que l'année a été bonne jusqu'ici pour le Canada et les perspectives de la fin de l'année sont également bonnes, à mon avis. Les exportations ont augmenté de 26 p. 100. Le chiffre estimatif de l'année atteint près de 31 milliards de dollars—j'entends par là le chiffre de nos ventes à l'étranger. Il était de 25 milliards l'an dernier.

Il y a eu un accroissement sensible dans d'importants marchés où nous visions à une expansion du commerce. Nos exportations au Marché commun ont augmenté de 42 p. 100 et au Commonwealth, exception faite du Royaume-Uni, de 34 p. 100. Nos exportations à l'Amérique latine se sont accrues de 58 p. 100, aux États-Unis et au Royaume-Uni, de 22 p. 100 et au Japon, de 39 p. 100. Je regrette que l'accroissement de nos exportations aux États-Unis et au Royaume-Uni ne soient pas en proportion du total de notre moyenne. Mais il y a des côtés moins brillants. Deux produits surtout sont en perte de vitesse de façon marquée. L'industrie de l'automobile tout d'abord, en ce sens qu'elle n'a pas exporté ce qu'elle aurait pu si le marché des États-Unis avait été plus vigoureux. Cette année, le marché américain de l'automobile a baissé de 25 p. 100, tandis que la situation sur le marché canadien s'est améliorée.

L'industrie du bois de charpente est aussi gravement touchée, en partie à cause de la situation du logement aux États-Unis. Comme moi, les députés sont sans doute inquiets à propos de l'effet d'un ralentissement important du marché du logement aux États-Unis sur l'industrie du bois de charpente. Le Canada consomme le tiers du bois de charpente qu'il produit pour répondre aux besoins du logement et à ses autres besoins commerciaux. Les deux tiers de la production sont exportés et la plus grande partie de ces produits est destinée soit près de 80 p. 100, aux États-Unis. De fait, le marché américain est environ deux fois plus important que le marché canadien et la situation actuelle de l'industrie du bois de charpente montre bien aux Canadiens combien ils dépendent du marché américain et que, quand ce marché est bouleversé, par le prix élevé du pétrole, par des taux d'intérêt élevés et leur effet sur les hypothèques, ou par le prix élevé du bois de charpente, par exemple, il est inévitable que, tôt ou tard, les consommateurs se rebellent.

Nos exportations dépendent toujours de la situation économique de nos clients importants. Par ailleurs, nos importations dépendront toujours, dans une grande mesure sinon entièrement, de la vitalité de l'économie canadienne. Voilà toute l'histoire des exportations et des importations du Canada. Nos exportations ont augmenté d'environ 26 p. 100, mais nos importations ont augmenté d'à peu près 34 p. 100, ce qui indique que l'économie canadienne se porte un peu mieux qu'auparavant. Ainsi, notre excédent au titre des marchandises qui, à la même période l'année dernière, était de plus d'un milliard de dollars a baissé à 460 millions de dollars. Cependant, il augmentera probablement quelque peu. Jusqu'ici, les données désaisonnalisées indiquent un excédent pour l'année d'environ un milliard de dollars. Qu'allons-nous faire maintenant? Que pouvons-nous espérer de l'avenir? J'insiste sur le fait qu'une grande nation commerciale comme le Canada ne peut espérer sortir indemne de la grave situation économique du monde actuel. La croissance économique de nos principaux clients ralentira au cours de l'année à venir, mais je crois en même temps que la valeur des exportations canadiennes continuera à augmenter.

Je voudrais maintenant traiter de la question des investissements étrangers à laquelle j'ai fait allusion dans mes observations liminaires. Je tiens tout d'abord à faire remarquer que la mention d'investissements étrangers, ou de contrôle étranger ou de propriété étrangère suscite de fortes réactions dans certains milieux. Trop souvent dans le passé le débat sur le sujet a été empreint de confusion et d'émotivité. Ainsi, on ne fait souvent pas de distinction entre contrôle étranger et propriété étrangère, non plus entre investissements étrangers directs et investissements étrangers en valeurs mobilières, même si au point de vue de leurs répercussions économiques la différence est pratiquement aussi grande qu'entre le jour et la nuit. Et trop souvent encore on ne fait pas de distinction, dans la catégorie même des investissements étrangers directs, entre investissements dans les valeurs mobilières et investissements dans la dette publique. Cette confusion a rendu impossible toute discussion intelligente sur ce sujet important par le passé et elle se rencontre encore de temps à autre quoique, à mon avis, moins fréquemment. J'ai l'impression qu'il existe aujourd'hui au Canada un climat beaucoup plus rationnel dans l'examen de ces questions importantes.

J'estime que le travail accompli par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), qui a parlé de façon si éloquente plus tôt cet après-midi, ainsi que le travail accompli par l'ancien député de St. Paul's, M. Ian Wahn, ancien président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, ont contribué de façon importante à établir ce climat plus rationnel et à susciter la compréhension de ces questions dans le grand public. Je crois également que le premier projet de loi, celui de mon prédécesseur l'honorable Jean-Luc Pepin qui prévoyait l'examen des prises de contrôle a contribué à cette compréhension. Je crois aussi que l'étude au Parlement du bill C-132 que j'ai également présenté, a beaucoup contribué à cette compréhension. C'est le projet de loi qui étendait l'examen à la création de nouvelles entreprises par des personnes non admissibles à l'étranger ainsi que la création de nouvelles entreprises par des personnes non admissibles se trouvant déjà au Canada dans des domaines non connexes. Il a pris forme de loi, comme les députés s'en souviennent, quand la première partie a été proclamée en avril dernier. Depuis lors, l'organisme chargé d'étudier les placements étrangers a reçu 35 demandes portant sur environ 70 opérations contrôlables.

● (1630)

Nous n'avons pas suffisamment de temps cet après-midi pour faire une analyse approfondie des avantages importants que le Canada a obtenus des requérants, mais je voudrais souligner trois points. Il est juste de signaler que les prises de contrôle autorisées signifieront des entreprises canadiennes plus saines et plus compétitives. Cela signifiera désormais plus d'emplois pour les Canadiens. Deuxièmement, il est évident que certaines prises de contrôle par des étrangers auraient été effectuées sans cette loi. Il est impossible de dire combien, mais les renseignements qui me sont fournis de temps à autre révèlent que certains investisseurs étrangers qui songeaient à des prises de contrôle mais qui n'auraient pas réussi à prouver qu'elles offraient des avantages notables ont sagement décidé de ne pas prendre la peine de présenter une demande.

Mon troisième point: il a été impossible de compléter, dans un délai de 60 jours, l'étude de bien des projets d'acquisition. Si le ministre n'est pas satisfait des engagements initiaux du requérant, il doit—la loi l'y oblige—avant de rejeter la demande, lui donner une seconde chance de clarifier ses engagements ou d'y ajouter en vue de répondre aux exigences quant aux avantages appréciables pour le Canada. Au fur et à mesure que le secteur privé canadien et ses conseillers—ses avocats et ses comptables—acquerra plus d'expérience dans ses relations avec l'Agence, les demandes prendront sûrement moins de temps à passer par la filière. J'ai bien l'impression qu'au début ces groupes, ou du moins certains d'entre eux, n'ont voulu que tâter le terrain auprès de l'Agence. D'aucuns ont peut-être été un peu naïfs, croyant que nous n'insisterions pas forcément sur l'épreuve des avantages appréciables pour le Canada.

A cet égard, je dois souligner que les résultats actuels auraient été impossibles si les arguments des députés d'en face et de certains sénateurs l'avaient emporté, si au lieu d'adopter le critère des avantages appréciables nous avions opté pour celui de la preuve que l'acquisition ne serait pas nuisible. Lorsqu'on m'a demandé, lors des audiences du comité permanent pour quand je prévoyais la proclamation de la deuxième étape du bill, c'est-à-dire celle qui prévoit l'étude de l'établissement d'une nouvelle entreprise par une personne non admissible de l'étranger, ainsi que l'établissement d'une nouvelle entreprise par une personne non admissible déjà au pays dans un nouveau domaine d'activité, j'ai répondu que deux choses devraient d'abord se produire. Premièrement, l'Agence devrait avoir le temps d'acquérir une certaine expérience de l'examen des acquisitions étrangères, et deuxièmement, je devrais moi-même consulter les provinces sur les modalités des consultations elles-mêmes.

Depuis ses débuts cette année, l'Agence a fait, je crois, beaucoup de progrès dans l'application de la première partie de la loi. A cet égard, je puis dire à la Chambre que la collaboration entre les gouvernements provinciaux et l'Agence à propos des cas de rachat des compagnies a été très encourageante. Les consultations avec les provinces vont bon train et seront bientôt terminées. Je m'attends donc qu'on entame la phase deux avant la fin de l'année.

J'aimerais maintenant attirer votre attention sur un nouvel aspect important de la politique à l'égard des investissements étrangers. Tous les députés sont sans doute au courant de la promesse électorale faite par le premier

ministre (M. Trudeau) à Sault-Sainte-Marie. Le premier ministre a déclaré que l'objectif du parti libéral du Canada était que les Canadiens aient au moins 50 p. 100 et de préférence 60 p. 100 des parts dans les nouveaux projets d'exploitation des ressources naturelles. Comme le gouvernement fédéral et les provinces se partagent les responsabilités pour la mise en valeur des ressources naturelles du Canada il a déclaré que cet objectif devrait se poursuivre avec la collaboration des provinces.

Un tel objectif devrait, ce me semble, obtenir l'appui de la majorité des Canadiens. Dans tout le pays, le public aimerait que le gouvernement prenne davantage d'initiatives à cet égard. Par exemple, au début de l'année on a posé la question suivante dans le cadre d'un sondage d'opinion nationale. Je tiens à souligner que cette question a été posée après que le bill C-132 eut reçu la sanction royale. La question était donc la suivante: «Seriez-vous en faveur ou bien contre une mesure législative qui limiterait la mainmise étrangère au Canada?» Le fait que la majorité des Canadiens aient répondu par l'affirmative est assez révélateur. Et il est tout aussi révélateur, je crois, qu'on ait eu la même réponse dans toutes les régions du pays. Ce n'était pas là l'opinion de quelques gens de Toronto comme on le prétend parfois, mais bel et bien l'opinion des Canadiens de tout le pays. Cette politique, madame l'Orateur, en ce qui concerne les industries extractives, devrait prévoir le nombre d'actions détenues par des Canadiens.

Cet objectif s'applique particulièrement aux ressources naturelles du Canada, qui ont été tellement importantes pour l'économie du pays. On peut affirmer que, par le passé, la force et la vitalité de notre économie a été fondée sur l'exploitation efficace de nos ressources. A mon avis, il est tout aussi important de souligner que l'exploitation de ces ressources naturelles continue d'être à la base de notre économie et sera à l'avenir encore plus importante, dans la mesure où le permettra une plus grande exploitation des ressources du Canada. En outre, ceux qui dirigent et contrôlent les compagnies extractives importantes influent aussi considérablement sur la fabrication secondaire au Canada, par exemple, pour ce qui est de choisir l'emplacement des usines au Canada et à l'étranger ou de déterminer quelles améliorations seront apportées à l'intérieur du pays. Le procédé d'intégration verticale à partir de la matière brute jusqu'au produit à demi fini et, dans certains cas, jusqu'au produit fini, augmente encore l'influence de ceux qui contrôlent nos compagnies extractives jusqu'à l'étape de la fabrication.

Une telle politique tient compte du fait que les ressources naturelles du Canada font partie du patrimoine et de l'héritage des Canadiens. Il tient compte du fait que bon nombre des ressources naturelles du Canada ne sont pas renouvelables et sont en train de diminuer. Il tient compte du fait que bon nombre des compagnies qui s'occupent de l'exploitation de ces ressources appartiennent à des étrangers et sont contrôlés par des étrangers. Cependant, la politique n'est pas rétroactive; elle est au contraire axée sur l'avenir. Elle tient compte du fait que si l'on insiste pour que 50 p. 100, ou de préférence 60 p. 100, des actions dans les nouveaux projets importants soient détenues par des Canadiens, nous finirons par acquérir la majorité des actions dans les compagnies extractives du Canada et à en reprendre le contrôle. Il va de soi que si pour chaque nouveau projet important dans le domaine des ressources non renouvelables on exige 50 p. 100, et de préférence 60 p. 100, de titres canadiens et que les sources actuelles continuent à s'épuiser, il y aura, tôt ou tard, une augmentation de la participation canadienne.

● (1640)

Un tel changement de portefeuille pourrait également entraîner des changements de contrôle en faveur des Canadiens. Et advenant des changements de contrôle, la direction d'une entreprise deviendrait de plus en plus ouverte aux possibilités canadiennes au Canada et aux possibilités des compagnies canadiennes à l'étranger. Ne nous leurrons pas! Si le Canada doit jouer son plein rôle dans le développement international, les compagnies multinationales établies au Canada devront y jouer une part importante. Trop souvent à l'heure actuelle, les Canadiens n'ont pas les mêmes possibilités d'élargir leurs marchés parce que les compagnies canadiennes qui ont les spécialistes dans un domaine donné sont des filiales d'entreprises multinationales. Le siège de l'entreprise multinationale décide trop souvent des affectations, et il peut fort bien arriver que la filiale canadienne ne soit pas choisie.

J'ai entendu des gens soutenir qu'une telle politique pourrait se heurter à des difficultés parce qu'il n'y aurait pas assez de capitaux canadiens pour la financer. Il existe un véritable problème à l'heure actuelle dans le financement des projets à long terme où que ce soit. Les marchés mondiaux de capitaux ont été grandement bouleversés par la poussée inflationniste et le déséquilibre dans les balances de paiements. Le financement tant d'actif que de dettes à long terme s'en est ressenti. Mais ceux qui supposent qu'il n'y aura pas assez de capitaux canadiens ne parlent pas ordinairement de la situation actuelle des marchés de capitaux. En fait, ils ne font pas la distinction entre les investissements de passif et d'actif.

Il est vrai qu'au début bon nombre de nos projets dans le secteur des ressources étaient financés par des capitaux de passif et d'actif en provenance de l'étranger. Mais, au cours de la dernière décennie, il s'est créé au pays une source importante de fonds pour le développement des ressources naturelles canadiennes ici, au Canada—au sein de l'entreprise—grâce à laquelle on a pu financer le passif à même des capitaux mobilisés sur les marchés canadiens. Des sommes relativement faibles de capitaux d'actif ont continué de provenir de l'étranger. A titre d'exemple, voici ce que dit un rapport de mon ministère sur les filiales de sociétés étrangères installées au Canada de 1965 à 1972: plus de 6 milliards de dollars, soit 90 p. 100 de l'ensemble des fonds de 7 milliards de dollars dont disposaient les sociétés, proviennent des capitaux produits par la société au Canada ou sont empruntés sur les marchés canadiens des capitaux; la dette d'établissement prélevée au Canada s'est élevée à plus de 500 millions de dollars, alors que le capital effectif venant de l'étranger était d'environ 700 millions de dollars et que la dette à l'étranger a diminué d'environ 100 millions de dollars. Je peux rassurer ceux que les sommes d'argent en cause inquiètent encore, en disant que tout programme type nouveau dans une industrie de ressources naturelles comporte une dette à peu près quatre fois plus forte que le capital fixe. Le rapport est d'environ 4 pour un dans tout nouveau projet.

Il me semble clair qu'il faudra à l'avenir s'efforcer de trouver du capital fixe davantage au Canada qu'à l'étranger et trouver à l'étranger de fortes sommes pour la dette d'établissement, dans la proportion de 4 pour 1 dont j'ai parlé. Vu la teneur de cet objectif politique il me semble évident qu'une série de consultations s'imposent avec les provinces et les dirigeants de l'industrie elle-même, si nous voulons réaliser ce projet à l'échelle nationale. Ce n'est pas un programme qui se met en œuvre du jour au lendemain. Il nous faut définir un certain nombre de critères importants. Quelles industries? Je propose, pour

commencer, la pêche, l'industrie forestière, l'industrie pétrolière (pétrole et gaz), l'industrie minière et les pipe-lines.

Comme je l'ai déjà dit, nous comptons sur la collaboration des provinces pour la mise en place des mécanismes nécessaires. A ce sujet, je signale que j'ai déjà amorcé le processus. J'ai déjà soulevé la question à titre préliminaire avec les premiers ministres des provinces et les ministres provinciaux de l'Industrie. J'espère pouvoir poursuivre les entretiens avec les ministres et hauts fonctionnaires de toutes les provinces. Je pense que l'adoption de cette politique constituera à la longue l'une des plus importantes d'une série de mesures tendant à assurer aux Canadiens un plus grand contrôle sur leur économie, une plus grande part à l'élaboration des ordres de priorité et des objectifs de l'expansion économique, et une plus grande participation aux fruits de cette expansion.

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand honneur que de me lever ici à la Chambre et y prononcer mon premier discours. Il ne sera peut-être pas aussi fleuri que celui que nous avons entendu plus tôt aujourd'hui, et ce ne sera peut-être tout au plus qu'un chou-fleur. Mais qu'il me soit permis d'exprimer ma satisfaction de pouvoir travailler ici avec mes distingués collègues, qui ont tant fait pour enrichir les traditions de la Chambre. Je suis impatient de servir l'électorat de ma circonscription albertaine de Battle River. J'ai eu comme prédécesseur M. Harry Kuntz, décédé en novembre dernier. La première de ses qualités qui me vienne à l'esprit est son humilité d'esprit. Dans le peu de temps que j'ai déjà passé ici, j'ai compris qu'il m'appartenait de cultiver cette qualité, au profit de la population de Battle River.

On peut parler d'une foule de choses dans un premier discours, et j'aimerais consacrer une partie de mon temps à des problèmes propres à ma circonscription. J'aimerais consacrer l'essentiel du temps dont je dispose à une question qui, à mon avis, a une importance énorme non seulement pour les gens de ma région, mais pour l'ensemble de l'humanité. Je veux parler de l'absence de statut dans le domaine agricole. Je parlerai tout d'abord d'un problème précis qui n'est pas un mince problème pour ceux qui y sont directement confrontés. Dans l'est de ma circonscription, la réception des émissions télévisées est très nettement inférieure à ce qu'elle est partout ailleurs au sein des populations canadiennes. Si la télévision n'était qu'une source de distractions, ou un moyen d'information distrayant, on serait peut-être porté à dire: «Et après?». Mais il se trouve que la télévision a beaucoup plus à offrir qu'un simple divertissement. Elle permet aux enfants de développer leur langage, et elle permet aux spectateurs de conceptualiser des idées et de connaître le pays où ils vivent.

Bien que la région dont je parle ait une densité de population inférieure à celle de beaucoup d'autres régions, et j'admets que l'on n'y trouve pas de centres importants où pourraient être installées des stations, il n'en est pas moins vrai qu'il existe une lacune dans le domaine de l'acquisition du langage et de la culture chez les jeunes. Les Canadiens ne sauraient tolérer une telle lacune où que ce soit au Canada. Quelqu'un a déclaré il y a quelques jours que les personnes âgées constituaient une classe ou un groupe social privé du statut auquel il avait droit dans notre pays. J'ai demandé au ministre responsable de l'expédition des chèques de pension aux personnes âgées si l'on envisageait de faire disparaître ce terme de «vieillesse». Il m'a répondu qu'un chèque n'avait jamais été retourné parce qu'il portait cette mention. Je suis certain qu'aucun d'entre nous ici présents n'a l'intention de renvoyer son chèque parce qu'il porte la mention «Gouvernement du Canada».

● (1650)

Madame l'Orateur, à mon avis, il est bien important que nous réfléchissions sur le cas de ces personnes et que nous nous rendions compte qu'elles en sont arrivées là après des années de dévouement consacrées à notre pays. Notre pays devrait, je crois, les remercier dans des termes qui dénotent plus de respect que par les mots «vieillesse». Rien ne m'insulte plus que l'expression «vieillesse» si ce n'est d'avoir à vivre dans l'aile des cendres ardentes de l'hospice pour vieillards de Sunset's Glow. Ces citoyens commandent notre respect. Avant d'entrer dans le vif du sujet de mon premier discours, je voudrais dire un mot des subventions accordées au programme d'initiatives locales et des inégalités qui existent dans l'octroi de ces subventions. Par exemple, la province de Québec reçoit à ce titre une somme de $34,601,000 contre $13,695,000 que touchent ensemble les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest.

Je me rends bien compte que cela est fonction du chômage, lequel est évidemment élevé au Québec que dans cette autre région. Si je compare les deux régions, c'est qu'elles ont une population à peu près égale. Mais il y a un élément dont on ne tient pas compte. En gros, c'est que les Prairies exportent leurs chômeurs. Elles ont autant besoin d'emplois que les autres provinces du Canada. Si nous examinons les statistiques de 1961 à 1971, nous constatons que la population rurale de l'Alberta a diminué de 57,113 personnes. Pendant la même période, la Saskatchewan a perdu 91,000 de ses habitants, tandis que le Manitoba subissait une perte de 31,000. Bien que la population rurale de la Colombie-Britannique ait augmenté, il y a eu dans cette province diminution nette de la population agricole.

Quiconque a traversé les petits villages agonisant des Prairies sait bien que l'absence de chômage n'élimine pas la nécessité de créer des emplois. Il me semble injustifiable qu'une province reçoive 34 millions de dollars tandis qu'une région de même population mais plus étendue ne reçoive que 13 millions.

J'aimerais aborder maintenant l'essentiel de mon premier discours à la Chambre. Au niveau du producteur, l'agriculture n'a rien d'une entreprise industrielle. Il y a de nombreuses raisons à cela. Elle n'est pas considérée comme une industrie parce que son produit est tiré du sol. Elle n'est pas considérée comme une industrie en raison de l'état du marché. J'entends développer chacun de ces points en profondeur afin de mettre en lumière la situation et ses incidences. Les autres industries ont bel et bien éliminé en notre pays celle de l'agriculture de la péninsule du Niagara. La vallée d'Okanagan a été mise en valeur à des fins autres que l'agriculture.

Un des mythes enracinés chez nous est celui qui veut qu'il y ait abondance de bonnes terres au Canada. En fait, il y a en tout et pour tout au Canada 24 millions d'acres de terres arables, dont deux millions seulement sont de première qualité et dix millions de deuxième qualité. Peut-être certains d'entre nous se demandent-ils où est le problème. Il tient au fait que, lorsque l'industrie prend de l'expansion, c'est toujours au beau milieu de terres arables. Personne ne se surprendra d'apprendre que très souvent, dans l'histoire, les villes se sont établies sur un sol de première qualité. Les grandes villes des Prairies, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Lethbridge, Red Deer et Edmonton, toutes des villes importantes à l'exception de Calgary, ont été construites en plein sur le lit d'anciens lacs, sur un sol dévasé, un des meilleurs sols possibles. Pendant ce temps, près de 12,000 personnes meurent chaque jour de faim ou de malnutrition. Une seule chose reste à faire à mon avis. Aucun pays, le Canada comme les autres, ne peut se permettre d'abandonner un seul pouce carré de terre arable à des fins non agricoles sans d'abord examiner à fond toutes les autres possibilités.

Comme il semble y avoir d'autres possibilités, nous pourrions nous demander s'il y a lieu de laisser les villes s'étendre sur un sol que l'on sait renfermer des sables bitumeux, du minerai de cuivre ou de fer ou toute autre ressource. De fait, comme les villes s'étendent sur des terres arables, on considère l'agriculture comme un mode de vie plutôt que comme une industrie, parce qu'aucune autre industrie ne se ferait enlever ainsi ses ressources, surtout lorsque le besoin se fait tant sentir.

Il existe aussi un autre mythe; c'est que le Canada a beaucoup de terres arables. N'empêche que si la population du pays doublait d'ici 1995, nous aurions énormement de difficultés à nous nourrir aussi bien qu'à l'heure actuelle. La situation est extrêmement grave. Tandis qu'il y a de vastes superficies de terre fertile utilisées comme remplissage pour des terrains d'usines ou encore sur lesquelles on construit des maisons, nous nous trouvons en face de situations semblables à celle que me décrivait un de mes amis qui travaille pour SUCO. Il a travaillé dans une colonie de lépreux. Durant son séjour là-bas, il a envoyé faire analyser un échantillon du sol et on lui a appris que celui-ci ne renfermait ni azote, ni phosphore, ni potassium.

Pendant ce temps-là, le Canada n'accorde aucune valeur morale à ce qui est la plus importante de nos ressources. Elle est effectivement si importante que durant les 50,000 ans où l'homme a habité la terre, il s'est nourri chaque jour ou il s'est mis en quête de nourriture. Ce n'est que depuis les 100 ou 200 dernières années que les ressources telles que le pétrole et le minerai de fer sont d'un usage répandu. Néanmoins, nous n'avons jamais tracé de routes pour les détruire ou aménagé des villes dans les régions où il n'y a que des mines sans tenter de les protéger.

Une autre chose que je peux dire au sujet de l'industrie agricole et qui montre qu'elle n'a pas reçu la protection nécessaire est qu'en 1964, la proportion du montant consacré à l'alimentation qui revenait à l'agriculteur était de 42 p. 100. En 1967, elle n'était que de 40 p. 100. En 1971, elle représentait 36 p. 100 de ce que nous consacrons à l'alimentation. Afin d'attirer l'attention des députés et de ceux qui croient que l'agriculteur obtient un bon rendement pour son grain, je signalerai que l'agriculteur ne touche que 3,5c. sur un pain de 25c. Cela signifie que nous devrions quand même pour un pain qui vaut habituellement 25c., payer 21.5c. si le cultivateur donnait son blé gratuitement. Je crois que nous devons reconnaître au moins sur ce point que les prix dans le secteur agricole ne sont pas si élevés que nous le croyons. Il importe aussi de savoir que la production par personne sur les fermes a triplé depuis vingt ans. En comparaison, la production d'autres industries n'a augmenté que d'environ 1.7 fois. Voilà un autre fait qui souligne la nécessité d'améliorer la condition des producteurs agricoles.

● (1700)

On a dit récemment que les consommateurs devraient siéger aux offices de commercialisation des œufs. Je ne suis pas contre ce principe mais je crois que nous devrions nous poser la question suivante en ce qui concerne la situation agricole. Pourquoi, quand il s'agit de la consommation d'aliments, accordons-nous une place différente à l'agriculture? Il est certain, lorsqu'on examine la situation de l'industrie de l'automobile ou des machines agricoles, que le consommateur n'a rien à dire en ce qui concerne le prix des produits. Si nous considérions la production agricole comme les autres industries, nous lui accorderions le même respect. Si nous croyons que le consommateur a le droit d'exprimer son opinion, nous devrions lui accorder ce droit dans toutes les industries.

Une autre forme de discrimination à l'égard de l'agriculture est l'établissement du tarif-marchandises injuste qui existe dans une grande partie de la région de production agricole, notamment, les provinces des Prairies. Quand on voit qu'il coûte deux fois plus cher d'expédier de la graine de colza traitée de Toronto à Lethbridge que d'expédier de la graine de colza brute de Lethbridge à Toronto par le même matériel roulant, on se rend compte que quelque chose ne va pas et on se demande où va l'indsutrie de transformation agricole, puisqu'elle doit se battre contre une tarification injuste? Quand on voit qu'il coûte moins cher d'expédier des produits de Toronto à Vancouver puis à Calgary que de les envoyer directement à Calgary, on constate que la situation des provinces des Prairies est compromise parce qu'elles ne peuvent soutenir la concurrence. C'est en partie ce qui étouffe la région. Bien que les taux inférieurs de transport vers la côte ouest soient établis pour concurrencer la route maritime, le fait est que la concurrence n'existe pas réellement dans les provinces intérieures. Le transport par camions ne peut tout simplement pas concurrencer le transport par navires.

En ce qui concerne le statut de l'agriculture, j'aimerais faire remarquer que le besoin de s'alimenter est si important que le monde n'a pas encore vraiment pris conscience de la crise qui sévit. Nous devons nous rendre compte que 77 millions de personnes naissent en Inde chaque année, soit presque quatre fois la population du Canada. Nous n'avons aucune excuse pour oublier qu'il est important d'accorder une place prépondérante à l'agriculture et de consacrer des sommes de plus en plus importantes à la recherche agricole, car c'est incontestablement dans ce domaine que se situent nos plus importants problèmes à l'heure actuelle.

Le gouvernement doit renoncer à la torpeur qu'il affiche face au tumulte environnant car il est de fait que l'univers ne fonctionne pas comme il le devrait. Alors que 12,000 personnes meurent de faim chaque jour, ceux qui étudient le problème disent que ce nombre est insignifiant à côté de ce qui va se produire. Il est encore plus insignifiant si l'on tient compte du déclin terrifiant de la production agricole mondiale cette année. Bien que nous ne puissions espérer qu'un miracle vienne nous permettre de nourrir des masses humaines avec cinq petits poissons et trois pains,—n'allons pas nous imaginer que nous essayons de brosser un tableau apocalyptique de la situation et que la fin du

monde est pour demain matin à dix heures, c'est-à-dire dix heures et demi à Terre-Neuve,—la situation est critique. Elle est si grave et exige une telle attention que nous devons faire tout ce qui est en notre possible pour développer la production et la recherche agricole pour la survie de l'humanité.

Il n'existe que deux sources de nourriture: la terre et l'eau. Si nous devions répartir aujourd'hui équitablement la nourriture dans toute la planète, il y aurait à peine assez d'hydrates de carbone et certainement pas assez de protéines. Si l'on ajoute à cela ce que nous savons des continents sud-américain et africain, c'est-à-dire que 45 p. 100 de la population y a moins de 15 ans, âge auquel l'être humain a besoin de deux fois plus de protéines que les adultes, nous devons bien nous rendre compte que le monde est au bord d'une crise sans précédent. Il ne saurait être trop tard pour consacrer tous nos efforts à l'amélioration de l'agriculture, car en fait si nous ne le faisons pas, il s'ensuivra une famine généralisée, et l'histoire nous dépeindra comme des gens qui n'auront pas tenu compte des faits qu'ils avaient sous les yeux.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Egmont (M. MacDonald)—la Chambre des communes—Le projet de réforme parlementaire—La question de l'accès à l'information—Demande de consultation publique; le député de Shefford (M. Rondeau)—La consommation—Recherche de solution au conflit entre employés et employeur à la raffinerie de Saint-Hilaire; le député d'Elgin (M. Wise)—Les finances—Le refus de prêts aux petites entreprises et aux agriculteurs.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

[*Français*]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, on me permettra de vous féliciter, de même que l'honorable député de Sudbury (M. Jerome), qui a été choisi comme Orateur de la Chambre. Je connais l'honorable député de Sudbury depuis plus de six ans. Je l'ai rencontré à l'école des langues de la base militaire de Saint-Jean, au Québec, où des députés suivaient des cours de français. Il a bien profité du cours de langue française par immersion qui s'y donnait. Il parle couramment les deux langues officielles de notre pays.

[M. Malone.]

Je désire aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression de compter à mon crédit un exploit unique à la Chambre. J'ai été candidat à six élections fédérales et j'ai gagné la deuxième, la quatrième et la sixième fois. J'enregistre une moyenne de une sur deux. Néanmoins, comme je le dis à mes amis, je n'envisage pas actuellement les prochaines élections avec tellement d'enthousiasme. Presque 85 p. 100 des bureaux du scrutin de la circonscription d'Ottawa-Ouest viennent du comté historique de Carleton. Au cours des 97 années qui se sont écoulées entre la création de la Confédération et 1963, ce compté a été représenté sans interruption par le parti conservateur. J'ai eu l'honneur d'être le premier libéral élu dans ce comté.

[*Français*]

● (1710)

Monsieur le président, les circonscriptions de la région outaouaise, même en Ontario, ne sont pas semblables. Dans ma circonscription, par exemple, 11.2 p. 100 seulement de mes électeurs sont d'expression française.

[*Traduction*]

Ottawa-Ouest ne ressemble pas aux autres comtés de la région d'Ottawa. Les caractéristiques socio-économiques de la plupart de ses résidents ressemblent beaucoup plus à celles des résidents des comtés représentés par le député de Grenville-Carleton (M. Baker), le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) et, à certains égards, par le député de Leeds (M. Cossitt). Je dois reconnaître que les électeurs n'ont pas été pleinement conscients de leur erreur et que, d'une manière générale, ils ne se sont pas montrés favorables au parti libéral.

Un ex-député devenu journaliste a un jour consacré un article aux députés de la région d'Ottawa. Il a dit qu'il s'agissait d'une race étrange atteinte d'une maladie locale bizarre—appui excessif de la Fonction publique dans un esprit de partisanerie, ce sujet intéresse beaucoup moins les députés des autres régions du pays. En fait, la majorité des députés qui s'intéressent à la Fonction publique ne lui sont pas favorables. Ils la considèrent, et je regrette de le dire, comme une vaste organisation plutôt parasitaire pour les contribuables. Je dois admettre que je m'intéresse à la Fonction publique et que je lui suis favorable; j'en ai fait partie neuf ans comme économiste. Si un député de la région d'Ottawa ne montre pas de préoccupation et de sympathie, je ne sais qui en montrera. Dans Ottawa-Ouest, j'entends un autre son de cloche que beaucoup d'autres députés, même ceux qui viennent de la région d'Ottawa.

Je dois dire qu'à mon avis un grave problème existe aujourd'hui dans la Fonction publique. Ce problème se traduit en partie dans la facilité avec laquelle les syndicats choisissent la grève plutôt que l'arbitrage, qui leur sont tous deux offerts par la loi. A moins d'une intervention du gouvernement, je crains que nous ne devions faire face à une recrudescence du militantisme des syndicats et à une série de grèves. Le gouvernement peut prendre immédiatement certaines mesures. Il y a maintenant sept ans que la loi de base instituant la négociation collective est en vigueur et il est plus que temps que la loi soit modifiée. A cet égard, j'ai été heureux d'apprendre par le discours du trône que le gouvernement se propose d'apporter des changements à la loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Il y a quatre ans à peu près, le gouvernement a nommé le comité Bryden pour étudier la question des modifications à apporter à la loi existante, mais il semble que son rapport n'ait pas été satisfaisant. En avril dernier, nous avons reçu le rapport Finkelman, dont certaines recommandations seront sans doute incluses dans le projet de loi dont le Parlement sera saisi. J'espère qu'un comité parlementaire aura bientôt la tâche d'étudier non seulement les modifications proposées à la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, mais aussi le rapport Finkelman lui-même, et que les syndicats et personnes intéressés pourront témoigner et présenter des mémoires. J'espère sincèrement que ces audiences ne se prolongeront pas indûment et qu'un rapport acceptable pour tous les partis siégeant à la Chambre pourra être adopté. Une loi pourrait alors être rédigée et adoptée à la deuxième ou troisième session de la présente législature.

Le deuxième sujet dont j'aimerais traiter aujourd'hui est celui du bilinguisme dans la Fonction publique. Le proposeur (M. Duclos) en a parlé dans ce débat, ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) dans son discours. Suite à l'adoption des principes directeurs de 1973, à la désignation des postes suivant des normes d'exigences linguistiques précises et à la protection des employés comptant de longues années de service par la «clause des droits acquis», on a supprimé de la politique bien des points de friction. Toutefois, il reste encore beaucoup de crainte, d'incompréhension et de préoccupation chez bien des fonctionnaires, et il serait enfantin de le nier. Bien des fonctionnaires unilingues estiment honnêtement que la politique a nui à leur carrière. J'ai trouvé qu'un certain nombre refusent de porter leur cas à l'attention du commissaire aux langues à cause de certaines remarques malheureuses que lui a prêtées la presse.

La situation est spéciale dans les ministères qui ont été déménagés à Hull ou qui sont à la veille de l'être. Une résolution récemment présentée au conseil de ville de Hull s'opposant à la présence de ministères fédéraux qui atténuent le caractère francophone de Hull a été vertement critiquée par certaines gens à Ottawa, dont le maire Pierre Benoit. Si la résolution unanime présentée à la conférence fédérale-provinciale tenue en février 1969, selon laquelle la capitale nationale comprendrait des parties du Québec ainsi que de l'Ontario, doit être adoptée, alors je ne comprends pas comment les politiques linguistiques fédérales touchant les fonctionnaires peuvent être différentes à Hull et à Ottawa. L'adoption du bill 22 au Québec ne peut modifier la question puisque je crois savoir que le droit constitutionnel établit clairement qu'une province ne peut légiférer en matière fédérale pas plus qu'une municipalité ne peut le faire en matière provinciale. A ce sujet, monsieur l'Orateur, je pourrais ajouter que j'ai été en vérité très heureux de la réponse du premier ministre à la question que je lui ai posée aujourd'hui au sujet des répercussions du bill 22 sur les fonctionnaires travaillant à Hull.

Je pourrais peut-être citer quelques cas de plaintes qui m'ont été signalés, mais cette méthode est toujours dangereuse parce que l'on n'entend peut-être qu'un son de cloche et que, sans aucun doute, il peut en exister un autre. Une famille de l'ouest de ma circonscription vit, tant du côté de la mère que du côté du père, dans l'Outaouais depuis quatre générations. Elle est francophone d'origine, il est anglais. Nulle part ailleurs il n'existe de meilleur exemple de tolérance religieuse et culturelle. Après plus de 30 ans dans la fonction publique, il est actuellement employé comme surveillant d'entretien à l'imprimerie nationale à Hull. Des collègues, hommes et femmes avec qui il travaille depuis des années ne veulent plus lui parler anglais. Certains d'entre eux prétendent que, à cause du bill 22 du Québec, il est illégal de parler anglais au travail. A 59 ans, cet homme prend une retraite anticipée. Heureusement, sa pension n'en subira pas de conséquences trop graves, mais il n'envisageait pas de prendre sa retraite si tôt.

Dans la même famille, une jeune fille, a été employée comme commis, à titre provisoire, d'abord pendant six mois, puis pendant une deuxième période de six mois. On la convoque, on la complimente sur son travail et on lui dit qu'elle obtiendra la permanence. Peu après, elle est remerciée et remplacée par un commis bilingue. Je sais fort bien que le remplacement des fonctionnaires anglophones en vue d'assurer une présence plus importante des francophones dans la fonction publique a reçu l'appui de tous les partis de la Chambre. J'accepte cette décision, mais je dois vous signaler que ce sont des circonscriptions comme la mienne qui doivent payer les conséquences de ces changements. J'admets aussi qu'il faille probablement aller encore plus vite dans ce domaine. Je vous signale simplement certaines situations parce qu'elles intéressent certains de mes mandants.

Un autre employé du service d'imprimerie travaillait à la reproduction de documents sur les réalisations danoises au Groenland qui devaient être présentés au public lors d'une exposition spéciale à la galerie nationale d'Ottawa. L'exposition originale avait été présentée à New York. A la dernière minute, on a constaté qu'il n'existait pas de version française de ces documents, qui avaient cependant été reproduits en anglais. L'exposition a donc porté essentiellement sur des éléments visuels et aucun des documents spéciaux existant seulement en anglais n'a été diffusé.

Je dois dire, au crédit de la personne à qui j'ai demandé ce qui serait arrivé si l'exposition s'était tenue en France sans qu'il y ait de documentation française, qu'elle m'a répondu qu'on aurait évidemment dû distribuer la documentation. Nous devons être assez raisonnables pour nous rendre compte qu'il y a perte si l'on ne dispose pas du matériel nécessaire dans une exposition de ce genre. Je sais que ce n'est pas une question de grand intérêt, mais j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une situation où le travail est fait, les documents imprimés, le matériel produit et tout cela reste inutilisé. Il semble aux gens qui se sont donné de la peine que c'est du gaspillage.

On a offert à une femme occupant un poste de superviseur un cours de français susceptible de lui valoir une promotion. Elle n'est qu'à trois ans de la retraite, cependant et craint de ne pas réussir. En outre, elle trouve que c'est un gaspillage des deniers publics que de lui offrir un cours de langue à elle, plutôt qu'à une femme plus jeune qui pourrait faire mieux. Elle refuse les cours de langue et, du même coup, les possibilités d'avancement, qui auraient pu faire augmenter sensiblement sa pension.

● (1720)

Je pourrais poursuivre. Je cite ces exemples car voilà le genre de choses dont j'entends parler, le genre d'injustices auxquelles nous devrons mettre fin. Comme je l'ai dit, il y a certainement des injustices du côté des Francophones cela ne fait aucun doute. Je ne sais pas comment nous pourrions réécrire l'histoire. J'aimerais, à bien des égards, que nous le puissions. J'aimerais qu'il soit possible de réparer les injustices qui se sont produites par le passé. Le fait est que nous ne pouvons le faire, les choses étant ce qu'elles sont.

C'est à nous, je crois, de faire en sorte que les règles puissent être observées. C'est du moins ce que j'essaierai de faire en tant que député. Une personne unilingue devrait pouvoir entrer à la Fonction publique et planifier sa carrière en toute confiance sachant à quel poste elle peut prétendre. Je trouve que bien trop de jeunes s'imaginent que tous les postes et toutes les carrières nécessitent la connaissance des deux langues. Lorsque les exigences linguistiques de tous les postes seront bien spécifiées, j'espère qu'ils sauront mieux quels choix s'offrent à eux. En même temps, il sera toujours souhaitable et même essentiel pour certains postes de connaître les deux langues officielles.

Pour ce qui est des cours de langue, il faudrait peut-être que nos écoles deviennent plus efficaces. Je dois dire que j'ai le plus grand respect pour ceux qui m'ont enseigné le français à Saint-Jean au Québec. Je ne crois pas que j'aurais pu recevoir de meilleurs cours. J'ai entière confiance dans la façon dont le personnel a fait son travail. Pour rendre ces écoles plus efficaces il me semble que la meilleure façon serait de choisir les candidats les plus jeunes et qui possèdent le plus d'aptitudes pour l'étude d'une autre langue. Ceux qui suivent actuellement des cours et qui ne font aucun progrès auraient à quitter l'école.

Je crois que, d'ici quelque temps, le gouvernement canadien devra préciser qui, au sein du cabinet, répondra de la Fonction publique. L'expérience faite récemment en Grande-Bretagne nous sera peut-être utile. La Grande-Bretagne a créé un minitère de la Fonction publique dirigé par un jeune ministre qui rend compte au premier ministre. La Commission de la Fonction publique, qui était chargée du recrutement et de l'affectation du personnel nouveau, a été supprimée en tant qu'organisme indépendant et ses attributions transférées au nouveau ministère.

L'instauration de la négociation collective au sein de la Fonction publique a eu pour conséquence imprévue d'élargir les pouvoirs et les attributions du Conseil du Trésor. C'est lui qui négocie, au nom de l'État, avec les associations professionnelles. A cet égard, j'offre mes meilleurs vœux au nouveau président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) en raison de l'esprit dans lequel il a pris ses fonctions. Je sais qu'il analyse le système, pour voir s'il pourrait le faire fonctionner efficacement.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de créer un nouveau ministère fédéral, mais n'ai pas d'opinion arrêtée à cet égard. Il est certain que celles des attributions fédérales concernant la Fonction publique qui ne sont pas exercées actuellement par le Conseil du Trésor devront être coordonnées de plus près. Je vais citer des exemples. D'abord, qui sera chargé de la suite à donner au rapport Finkelman? Le premier comité Bryden avait été désigné par l'actuel ministre de la Justice (M. Lang) alors qu'il était solliciteur général. Cette question a été ensuite confiée au leader de la Chambre, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Il est permis de penser que c'est l'actuel leader de la Chambre qui prendra la relève.

En second lieu, la Commission de la Fonction publique normalement rend compte au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État. Selon un ex-commissaire, le Secrétariat d'État servait simplement de boîte aux lettres pour la transmission au Parlement du rapport de la Commission. La Commission de la Fonction publique prétend relever directement du Parlement. Voilà le témoignage rendu il y a deux ans devant le comité des prévisions budgétaires en général. Un important ministre de la Couronne m'a signalé que, pour dire ce que je pensais de la Commission, en tant que député, il me faudrait assister aux audiences du comité des prévisions budgétaires en général. Une fois par année, la Commission soumet ses crédits à ce comité; l'examen ne dure parfois qu'une demi-heure et cela ne se produit pas tous les ans.

Y a-t-il un député ici présent pour croire que cette méthode peut servir de principe directeur ou de règle de conduite efficace à la Commission? Certes, un député doit faire preuve de diligence s'il ne veut pas manquer le témoignage de la Commission au comité des prévisions budgétaires en général. D'autre part, les membres de la Commission de la Fonction publique, du moins avant 1973, étaient libres en tout temps de prononcer des discours et d'annoncer des programmes dont les répercussions politiques étaient considérables. Le président prétend bel et bien, dans une lettre à mon adresse, qu'il a le droit lui, de se prononcer mais que moi, en tant que député, je ne puis que lui répondre lorsqu'il comparaît, d'ordinaire une fois par année, devant le comité des prévisions budgétaires en général. Je n'approuve pas ces règles de base.

Troisièmement, on peut en dire autant du Commissaire aux langues officielles, qui est comptable envers le Parlement. Il me semble qu'un poste d'une telle importance devrait faire l'objet de principes directeurs et d'une règle de conduite plus précis de la part de l'exécutif. Je pense que le Commissaire soumet également une fois par année ses prévisions budgétaires en général, vraisemblablement pour que le Parlement lui dicte une ligne de conduite à suivre dans l'exécution de ses fonctions. Je fais partie de ce comité. J'ai demandé par écrit, à son président, que le Commissaire aux langues officielles soit un des témoins convoqués. Je ne fais pas partie du comité directeur. Si le comité directeur approuve la chose, il sera convoqué. Mais il n'y a aucune garantie qu'il le sera, même une fois par année. Comment une telle méthode peut-elle être satisfaisante? Le Commissaire, qui fait en quelque sorte un travail de missionnaire, tâche d'être également un ombudsman en matière de langue. Selon moi, il a compromis son rôle de ce côté. Une surveillance plus directe de la part d'un ministre lui serait profitable.

Quatrièmement, on parle beaucoup ces jours-ci du fait que les femmes sont mal représentées au sein de la Fonction publique. Le ministre du Travail (M. Munro) supervise le Bureau de la femme et s'occupe aussi d'appliquer les recommandations de la Commission royale sur la situation de la femme.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tout cela est changé. C'est maintenant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'en occupe.

M. Francis: Je reconnais mon erreur. Cela indique plus clairement à qui je dois m'adresser à ce sujet. La Commission de la Fonction publique emploie des conseillers spéciaux pour le recrutement des femmes et le Conseil du Trésor s'occupe lui aussi des problèmes de la femme. Cinquièmement, il faut examiner aussi toute la question de l'extension du système de négociation collective aux secteurs de la Fonction publique qui n'en sont pas dotés. Le Conseil du Trésor doit vraisemblablement prendre l'initiative dans ce domaine. Prenons un exemple. Je suis certain que bien des Canadiens ont été aussi surpris que moi d'apprendre les démarches visant à créer une association au sein de la Gendarmerie royale. Cette question relève du solliciteur général (M. Allmand). Je le crois très compétent, sincère et consciencieux et je ne voudrais pas le critiquer. Cependant, je ne pense pas que la question soit réglée.

La liste pourrait se prolonger à l'infini. En Grande-Bretagne, on a établi un ministère distinct pour coordonner et rassembler ces fonctions. Dans le cas de la Grande-Bretagne, les employés du Conseil du Trésor qui représentaient l'employeur dans les négociations avec les associations d'employés, semblent avoir formé le noyau du nouveau ministère. Je doute cependant qu'il serait sage de faire la même chose au Canada. J'ai proposé qu'un ministre de la Couronne, qui comprendrait les problèmes des associations d'employés, coordonne toutes les fonctions que ne remplit pas actuellement le Conseil du Trésor. Mon choix se porterait sur le ministre du Travail. Nous sommes à l'époque des ministres compréhensifs. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) comprend les agriculteurs, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et M^me^ Plumptre comprennent les consommateurs, le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) comprend les pêcheurs, et ainsi de suite. Pourquoi ne pas avoir un ministre qui comprenne les fonctionnaires et qui pourrait les appuyer au sein du cabinet face au président du Conseil du Trésor qui représente avec force l'employeur?

● (1730)

La dernière question que je voudrais aborder aujourd'hui est celle de la réforme parlementaire dont a parlé le premier ministre. Je constate que le député de Winnipeg-Nord-Centre a inscrit une motion en son nom visant à l'abolition du Sénat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est la meilleure réforme.

M. Francis: Il se peut que dans sa sagesse la Chambre appuie une mesure de ce genre. Je sais que le premier ministre a fait certaines recommandations fort utiles que je m'empresserai d'appuyer. Mais il y a un aspect de la question qui m'inquiète. Il s'agit des nominations au Sénat. Le premier ministre aurait déclaré ce qui suit, comme en fait foi le compte rendu du 2 octobre à la page 44:

Premièrement, il conviendrait de limiter la durée du terme sénatorial à un nombre donné d'années, sept, par exemple, avec possibilité de nommer de nouveau des sénateurs lorsqu'ils ont bien mérité de leur pays.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): S'ils ont été sages.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, qui va décider si les sénateurs ont bien mérité de leur pays? Quel examen objectif permettra de le déterminer? La décision serait-elle laissée aux sénateurs eux-mêmes? Je ne sais pas comment ils feraient. Si la proposition suppose que ce sont les dirigeants du gouvernement qui prendraient cette décision, je demanderai aux députés d'y repenser à deux fois car la décision s'appliquerait non seulement aux partisans du gouvernement au Sénat mais aussi aux membres de l'opposition, qui constituent un petit groupe en voie de disparition.

Je ne me place pas du point de vue particulier d'un premier ministre. Je pose une question générale: quelles chances un sénateur qui aurait barré la route au gouvernement au pouvoir sur une question de politique fondamentale aurait-il de voir renouveler son mandat? Je sais qu'il est de bon ton dans certains milieux de décrire les sénateurs comme d'opulents directeurs commerciaux ou d'anciens argentiers de partis etc. Mais un grand nombre de membres distingués du Sénat n'ont aucune ressource personnelle, et sont sénateurs à plein temps. A l'approche du terme de leur mandat de sept ans, combien d'entre eux oseraient faire et dire quelque chose qui risquerait de déplaire au cabinet et en particulier au premier ministre? Que deviendrait leur indépendance, censée être l'essence du Sénat?

Je pense que la plus grande faiblesse du Sénat est d'être dépourvu d'opposition parlementaire forte. Toute proposition visant à soumettre au bon vouloir de l'exécutif le renouvellement des mandats mérite d'être très soigneusement pesée.

Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a posé une série de questions sur le fonctionnement de la Commission de la capitale nationale et sur ses rapports avec l'organisation du gouvernement fédéral dans cette région. Je crois savoir qu'un comité spécial va s'occuper de cette question, et, en tant que député, je ne manquerai pas de suivre de très près les travaux de ce comité. Le rapport de l'ancien président de la Commission, M. Douglas Fullerton, servira certainement de point de départ à l'étude qui sera menée.

Je tiens à rendre hommage à l'imagination et à l'esprit novateur qu'a manifestés M. Fullerton en ce qui a trait à l'utilisation des terres et des fonds publics. Je tiens toutefois à m'inscrire en faux contre lui sur un point particulier et à lui exprimer fermement, quoique sans hostilité, mon désaccord. Il se peut qu'il ait raison sur un certain nombre de points, mais je ne pense pas qu'il ait raison de proposer qu'une partie de la ferme expérimentale soit cédée à la construction résidentielle. Malgré le fait qu'il y ait dans la région une grave pénurie de logements, je ne crois pas que mes commettants choisiraient de sacrifier un espace vert qui est si cher à la communauté.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, j'ai entendu avec vif intérêt le discours que vient de prononcer le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) et je voudrais simplement lui demander, à lui qui s'est plaint publiquement du fait que sa défaite de 1972 avait été causée par la politique linguistique du gouvernement fédéral, s'il peut dire si ses électeurs ont enfin compris la politique linguistique du gouvernement fédéral, l'ayant réélu en 1974, ou si c'est lui qui leur a donné les explications nécessaires. De toute façon, je le félicite de sa réélection, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Francis: J'ai écouté ce qu'a dit le député en français, mais j'ai eu un peu de difficulté à saisir le sens de sa question. Je me propose de répondre au député de Hull en temps et lieu opportuns. Il m'a attaqué à un certain nombre de reprises par la voie des journaux lorsque je faisais partie d'une législature antérieure. J'avais choisi de ne pas répondre à l'époque. Je ne fais que parler au nom de mes commettants. Je suis persuadé que le moment opportun se présentera pour répondre au député.

M. Isabelle: A propos de cette question de privilège . . .

M. l'Orateur adjoint: Il ne s'agit pas là d'une question de privilège.

M. Isabelle: L'affaire n'est pas terminée.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le bill C-12, portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Ottawa, le 10 octobre 1974

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., Administrateur du gouvernement du Canada, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 10 octobre, à 5 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire administratif
du Gouverneur général,
André Garneau
Brigadier général

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma participation au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône est donc l'occasion de ma première intervention à la Chambre des communes en tant que député de Saskatoon-Biggar. Comme l'ont fait d'autres avant moi, et avec la même sincérité, je tiens à exprimer ma reconnaissance à ma femme et à toute ma famille pour l'aide précieuse qu'il m'ont donnée pendant la campagne électorale qui m'a conduit jusqu'ici. C'est aussi l'occasion de me souvenir que mon père a eu le très grand honneur de servir à l'autre endroit.

Une voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) et, surtout, ce qu'il avait à dire à propos de la réforme du Sénat. D'après mon expérience, je crois que la question soulevée à ce propos dans le discours du trône fera bientôt l'objet d'un débat intéressant.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais avant tout vous féliciter pour votre élection à un poste qui comporte de lourdes responsabilités, soit celles de présider les débats de la Chambre des communes. Depuis votre accession à ce poste, vous avez fait la preuve de votre esprit de justice.

Il me semble qu'il doit être plus difficile d'être Orateur lorsqu'on est président d'une Chambre où le gouvernement est majoritaire puisque, en fin de compte, les droits de l'opposition minoritaire doivent être protégés et préservés afin d'assurer un examen valable et constructif des lois, dépenses et mesures du gouvernement, dans les meilleurs intérêts du peuple canadien et de la démocratie. Je sais que dans la poursuite de ce but vous ne vous démentirez pas et que vous dispenserez uniformément la justice.

● (1740)

Je félicite aussi l'Orateur adjoint, le vice-président du comité plénier de même que le vice-président adjoint.

J'aimerais rendre également un hommage particulier au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui, en ce qui me concerne personnellement, a exercé une très grande influence sur ma carrière politique, qui en a exercé beaucoup sur les affaires du pays et qui a servi les intérêts du Canada tout entier.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Nous, de l'Ouest canadien, sommes particulièrement fiers du très honorable député qui continue de remplir avec diligence et compétence un nombre record de mandats. J'estime que c'est un privilège pour moi que de travailler avec lui à la Chambre des communes, de l'entendre déployer sa verve extraordinaire dans les débats, comme il l'a toujours fait.

Je négligerais mes devoirs, monsieur l'Orateur, si je ne reconnaissais pas aussi mon ami, le greffier de la Chambre des communes, M. Alistair Fraser, avec qui j'ai déjà été associé à l'autre endroit. Je suis un nouveau venu à la Chambre des communes, comme vous allez vous en rendre compte, monsieur l'Orateur, et contrairement à la séquence normale des événements, j'ai acquis au Sénat mon expérience du Parlement. Avant d'être élu député à la Chambre des communes j'ai passé trois ans comme adjoint exécutif du leader du gouvernement au Sénat: c'est pendant ce temps que j'ai eu le privilège de faire la connaissance du greffier. Je suis fort aise de pouvoir dire que nos relations d'amitié datent de cette rencontre et il m'a beaucoup aidé à assumer mes fonctions de député.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: J'ai, semble-t-il, l'honneur de parler aujourd'hui à un moment où je me propose d'offrir des sujets de réflexion alors que tout le monde ne pense qu'à passer à table et, de plus, où nous attendons un visiteur, je pense. Je vais donc entamer mon discours que je poursuivrai après le dîner.

Je tiens à respecter la tradition et à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Montmorency (M. Duclos) et le député de Vancouver-Est (M. Lee). Si je respecte la coutume, et je m'empresse d'ajouter que mes félicitations sont sincères, car leurs discours sont des prouesses de rhétorique à l'appui du discours du trône, je dois néanmoins orienter tout différemment mes observations et souligner plus les omissions que le contenu du discours.

J'ai le très grand honneur de représenter en cette 30e législature la circonscription de Saskatoon-Biggar. Celle-ci comprend la moitié de la ville de Saskatoon et un secteur important à l'ouest de la Saskatchewan-Sud qui coupe Saskatoon en deux. La circonscription a donc une partie urbaine et une partie rurale. Dans la première, on retrouve le centre-ville de Saskatoon, le quartier des entrepôts et des usines de même qu'une grande zone résidentielle en pleine expansion. Dans la partie rurale, l'activité agricole est importante: culture céréalière et élevage de bestiaux; on y fait aussi l'extraction de la potasse.

Ma circonscription est en quelque sorte un microcosme du Canada, puisqu'il s'y trouve des citadins, des agriculteurs, des villageois, des représentants des différents groupes ethniques qui constituent la mosaïque canadienne, des gens de tous les métiers, de toutes les professions et de toutes les tendances. C'est en songeant à eux que je remplis mes devoirs de député en tant que représentant de la circonscription de Saskatoon-Biggar et que j'analyse le discours du trône.

La campagne électorale qui a précédé la présente session de la législature ne m'a pas fourni l'occasion seulement de discuter avec l'électorat des idées que je m'étais faites sur les différents problèmes de notre pays, mais aussi de recevoir, au cours de mes nombreux et longs déplacements dans les limites de ma circonscription, des lumières de mes commettants.

Depuis avant les élections, je n'ai jamais douté que le grand souci de l'homme ordinaire c'est le coût toujours plus élevé de la vie et le taux accéléré de l'inflation. J'ai donc été peiné de constater en écoutant et en examinant le discours du trône qu'on a seulement fait allusion à la principale préoccupation des Canadiens. Il n'est pas nécessaire que Statistique Canada nous signale l'ampleur de la hausse du coût de la vie; la majorité des gens la ressentent chaque jour lorsqu'ils vont acheter des vivres, des vêtements, des appareils ménagers, du matériel agricole, des matériaux de construction ou lorsqu'ils voient le coût des dépenses d'affaires et d'autres nécessités.

Comme les élections avaient porté un gouvernement majoritaire au pouvoir, j'avais espéré qu'il allait prendre des mesures pour régler ce problème des plus urgents. A cet égard, tout ce qu'on peut dire du discours du trône, c'est qu'il se mesure en volume plutôt qu'en teneur.

J'ai attendu en vain que le premier ministre (M. Trudeau) dise que le gouvernement était en fait prêt à juguler l'inflation galopante qui menace la trame même de la société canadienne d'aujourd'hui. Malheureusement, le premier ministre a évité toute discussion à ce sujet et il a préféré parler de questions qui sont secondaires dans une période de crise nationale.

J'insiste auprès du premier ministre et du gouvernement pour qu'ils présentent des programmes constructifs et prioritaires, afin de mettre fin à ce que je considère être une crise. Le peuple canadien en général a un pressentiment de malaise à propos de notre avenir économique; le citoyen moyen attend que ce gouvernement fraîchement élu prenne des mesures, dans les limites que lui dicte la constitution, pour lutter de manière réaliste contre la menace de l'inflation, prendre l'initiative sur le plan international et obtenir la collaboration des autres pays pour résoudre les problèmes d'inflation galopante et d'instabilité monétaire du monde occidental.

J'ai été encouragé d'apprendre que le ministre des Finances (M. Turner) s'était engagé dans des entretiens à l'échelle internationale sur la question de l'inflation. Je pense qu'il appartient au gouvernement du pays de prendre l'initiative, dans les intérêts de sa population, en vue de susciter la coopération internationale dans la lutte contre le fléau de l'inflation. Il est de la plus haute importance que l'économie nationale comporte un ensemble équilibré de politiques économiques visant à réduire les dépenses gouvernementales inefficaces tout en protégeant les revenus réels des citoyens les plus durement touchés par l'inflation.

Dans le cours de l'intervention du premier ministre, j'ai noté un lapsus quand il a fait allusion à la création d'un nouveau ministère chargé des relations interministérielles, terme qu'il a corrigé plus loin en parlant de relations intergouvernementales ou interprovinciales.

J'entends frapper à la porte, monsieur l'Orateur. Je suppose que je pourrai poursuivre plus tard mon intervention.

M. l'Orateur: Il est entendu que le député pourra poursuivre son intervention après la reprise de la séance.

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire, le major A.-G. Vandelac, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et, de retour;

● (1750)

[*Français*]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada dans la salle du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à un certain bill:

Bill C-12, Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Madame l'Orateur, la première fois que j'ai pris la parole, j'ai été interrompu par le gentilhomme huissier de la verge noire. Nous avons maintenant soupé et nous vous souhaitons la bienvenue. Le fait que vous présidiez cette assemblée pendant mon discours a certainement une signification non seulement pour la Chambre mais pour moi.

Lorsque j'ai été interrompu par le gentilhomme huissier de la verge noire, je parlais d'un discours prononcé par le premier ministre (M. Trudeau) au cours du débat sur l'Adresse, le jour réservé aux chefs de partis. Je mentionnais le fait que j'avais décelé un lapsus dans le discours du premier ministre lorsqu'il a parlé des choses que son gouvernement se proposait de faire pendant la présente législature, le premier ministre ayant parlé de l'établissement d'un organisme interministériel devant relever de son bureau. Cependant, le premier ministre s'est corrigé plus tard en disant qu'il voulait parler de la création d'un organisme interprovincial dans son propre cabinet. Je crois qu'il s'agissait peut-être là d'un lapsus freudien de sa part.

Il est à espérer que le gouvernement établira effectivement dans les plus brefs délais un bureau chargé d'étudier toutes les dépenses des ministères afin de restreindre d'une façon importante et générale les dépenses du gouvernement. D'après mes propres observations, après une absence de quelques années d'Ottawa et du Parlement, je n'ai pu m'empêcher d'être très étonné à mon retour des changements considérables qui ont eu lieu, en particulier de l'expansion du gouvernement, qui se manifeste par exemple par un accroissement considérable du nombre de fonctionnaires.

La complexité actuelle est tout à fait déconcertante pour un nouveau député. Elle l'est même pour moi, qui ai eu l'occasion d'observer le Parlement pendant environ trois ans. A mon retour, j'ai trouvé tellement de nouveaux ministères, organismes et sociétés de la Couronne qu'il est assez difficile de s'y retrouver. Les députés eux-mêmes ont maintenant un personnel accru, ce qui est à mon avis absolument nécessaire pour les aider à comprendre les complexités du gouvernement actuel, qui est sans doute la plus grande industrie du pays.

A mon avis, le gouvernement doit absolument prendre les moyens de faire une évaluation exhaustive des dépenses gouvernementales et de présenter en même temps des mesures législatives pour atténuer les répercussions sociales de l'inflation. Il ne s'agit plus seulement d'un problème économique ou fiscal. L'inflation a pris d'énormes proportions; elle continue de s'accélérer et doit être traitée comme un problème politique et réglée par des mesures d'ordre politique, c'est-à-dire par voie législative.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour atténuer les effets de l'inflation sur ceux qui sont incapables de se protéger contre les méfaits de la hausse du coût de la vie. Je demande au premier ministre de se pencher sur le sort des citoyens âgés, des infirmes et des chômeurs. Ces gens qui vivent d'un revenu fixe ou d'une pension sont en fait exposés à des ennuis économiques et sociaux, et il incombe au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour leur venir en aide.

Quand on songe à l'augmentation incroyable du budget du gouvernement au cours des dix dernières années et à la hausse fort appréciable des impôts que perçoit le gouvernement fédéral, on ne peut qu'être renversé de voir que les intérêts des défavorisés ne figurent pas en tête de liste des priorités, vu surtout le problème de l'inflation. Le gouvernement encaisse des recettes fiscales énormes, grâce entre autres à l'impôt relativement nouveau sur les gains en capital. En fait, on peut dire que, du point de vue fiscal, l'inflation a profité au gouvernement.

Le premier ministre et le gouvernement fédéral doivent donner l'exemple au pays. Des observateurs économiques et autres soutiennent qu'il y a une psychologie de l'inflation qui affecte le taux d'inflation dans l'économie d'un pays. Si le gouvernement étudie immédiatement de façon réaliste ses dépenses ainsi que la question aussi importante de l'aide à fournir aux défavorisés de notre société, les Canadiens se réjouiront de ces mesures et se joindront en fait au gouvernement dans un esprit de collaboration spontanée pour s'attaquer de front à notre problème le plus urgent.

J'aimerais traiter d'autres aspects du discours du trône intéressant mes commettants, certes, mais aussi, si vous me permettez de le dire, tous les Canadiens. La circonscription de Saskatoon-Biggar repose essentiellement sur l'industrie agricole. Je remarque que le discours du trône fait mention d'encouragements aux agriculteurs et aux pêcheurs, notamment par la stabilisation des revenus et des marchés liés à l'augmentation de la production alimentaire.

● (2010)

Les électeurs de Saskatoon-Biggar comprennent l'obligation morale qu'a le Canada d'intensifier la production agricole et de maintenir une industrie forte et active. Cette responsabilité est d'autant plus lourde que nous sommes entourés de peuples affamés. J'ose espérer que le gouvernement adoptera des mesures législatives précises dans le domaine de la stabilisation des revenus et des marchés agricoles.

En fait, je rappelle au ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang) que l'*Independent* de Biggar et le *Saskatchewan Valley News* de Rosthern ont cité, respectivement les 12 et 13 juin dernier, sa promesse qu'un projet de loi portant sur la création d'un système de stabilisation pour les céréales de l'Ouest serait déposé à la Chambre dans les sept jours suivant l'ouverture de la session. Je cite le *Saskatchewan Valley News* du 13 juin:

> Si le parti libéral est appelé à former le nouveau gouvernement, le ministre chargé de la Commission du blé, Otto Lang, présentera un système de stabilisation pour les céréales de l'Ouest dans les sept jours suivant l'ouverture de la session.
>
> M. Lang a fait cette promesse lors d'une réunion ici, le 11 juin. Il a promis aux producteurs de la Saskatchewan que, si les libéraux et lui-même étaient réélus, il présenterait lui-même un projet de loi en première lecture à la première semaine de la session.
>
> Le programme, a dit M. Lang, protégera les céréaliers des Prairies contre le danger de trouver leurs revenus coincés entre les coûts élevés de production et des prix de vente peu alléchants, advenant que ces prix baissent de leurs hauts niveaux. Le revenu de l'agriculteur sera protégé, peu importe si l'étau provient des bas revenus ou des coûts élevés. C'est la seule manière efficace et juste de protéger les producteurs de céréales contre l'inflation.

Sachant que le ministre représente l'autre circonscription de Saskatoon à la Chambre et sachant que dans cette ville ainsi que dans la région avoisinante la parole d'un homme constitue un engagement, je l'invite maintenant à présenter la question, à la soumettre à l'examen minutieux des cultivateurs de l'Ouest et des députés.

Nous avons tous conscience des pressions qu'exercent aujourd'hui les municipalités à cause de leurs frais qui augmentent à un rythme effarant et qu'elles passent aux contribuables. Bon nombre de municipalités bénéficiaient autrefois de l'exemption de la taxe de vente sur les matériaux achetés pour leur propre usage comme, par exemple, le matériel pour les égouts d'eaux pluviales, les égouts sanitaires, les usines d'épuration, le matériel de plus de $500 l'unité devant servir à combattre les incendies, à construire des routes, des bibliothèques, des hôpitaux et d'autres immeubles semblables.

Le budget de mai dernier annonçait la suppression de la taxe de vente fédérale sur des articles et les matériaux achetés par les municipalités pour construire des canalisations d'eau potable de même que la taxe sur les autobus et l'équipement de transport public achetés par les autorités municipales.

Je sais que le maire de Saskatoon a fait des demandes pressantes au gouvernement pour que, dans son prochain budget, il allonge la liste des articles exemptés de la taxe de vente et supprime également la taxe fédérale sur les matériaux servant à la construction de tous les édifices municipaux et surtout des édifices à l'intention des pompiers et de la police. J'exhorte le gouvernement à suivre cette suggestion qui, finalement, ferait baisser les taxes municipales.

A cause des conditions économiques actuelles et de l'augmentation des prix, les municipalités ne sont plus en mesure de construire des hôpitaux et de dispenser les autres services connexes indispensables tels que les foyers pour personnes âgées. A l'heure actuelle, la Société centrale d'hypothèques et de logement accorde une allocation maximum de $10,000 par lit. Vu l'escalade du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, ce plafond devrait être relevé afin de tenir compte de la réalité. Les municipalités ne sont pas en mesure de financer l'aménagement de ces services à cause de l'insuffisance des prêts accordés par la Société centrale d'hypothèques et de logement et doivent alors augmenter les taxes municipales qui deviennent trop élevées.

J'espère que le gouvernement veillera au plus tôt à augmenter le plafond des prêts pour les projets de ce genre. J'estime que les dépenses du gouvernement ne s'en trouveront pas tellement augmentées, mais cela allégera certainement les dépenses des municipalités et les aidera à créer ces services sociaux et médicaux indispensables.

Batoche, Duck Lake, Fort Carlton et Fish Creek, quatre lieux historiques importants, se situent soit dans ma circonscription, soit juste à côté. Ces régions comptent de nombreux lieux historiques qui remontent à la Rébellion du Nord-Ouest de 1885 et même au-delà. Les résidents de ces régions ont eu des initiatives en vue de conserver leurs sites pour la postérité et on doit les féliciter de leurs efforts. A l'heure actuelle, les autorités fédérales, provinciales et municipales participent à l'expansion de la région et les résidents ont fait des demandes pour que le gouvernement fédéral y participe plus activement.

A cet égard, le programme de musées nationaux du gouvernement fédéral pourrait grandement contribuer à la préservation des objets anciens, éviter leur perte et assurer leur conservation pour le bénéfice du public. Je voudrais inviter le gouvernement à prêter une oreille attentive aux demandes des populations de ces secteurs, et j'espère que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) s'intéressera personnellement à l'établissement de parcs nationaux historiques dans ce secteur qui a été le témoin d'événements si importants pour notre histoire.

L'afflux sans cesse croissant de touristes, venus de toutes les parties du Canada, malgré les insuffisances des installations et des routes, devrait constituer, pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, une incitation suffisante et l'amener à prendre en considération les demandes que j'ai mentionnées.

J'ai une autre proposition à faire, qui concerne les personnes âgées, car, à mon avis au moins, elles n'ont pas reçu toute l'attention et l'intérêt qu'elles méritent. Je pense que les gouvernements pourraient trouver divers moyens, outre les dons en argent et les pensions, pour reconnaître ce que nous apportent les personnes âgées.

Il arrive que les États-Unis, notre puissant voisin du Sud, nous donnent une leçon. J'ai été impressionné par une mesure adoptée aux États-Unis en faveur des personnes âgées, et j'aimerais la porter à l'attention du gouvernement et du ministre responsable des parcs nationaux pour voir si quelque chose de semblable ne pourrait pas être organisé au Canada. Je veux parler de ce qu'on y appelle le passeport de l'âge d'or.

Ce document est délivré gratuitement à toute personne de 62 ans ou plus et il permet au porteur et à toute personne qui l'accompagne dans un véhicule privé et non commercial de pénétrer sans avoir à débourser dans tous les secteurs payants des parcs nationaux administrés par le ministère compétent.

● (2020)

Le porteur a également le droit d'utiliser tout aménagement récréatif ayant une désignation spéciale en toute zone fédérale de loisirs, à l'exclusion de celles qui sont exploitées par un concessionnaire, à la moitié du taux quotidien fixé pour usage récréatif spécial.

Il me semble que si le présent gouvernement a bien établi ses priorités, il devrait songer à apporter certaines modifications aux règlements qui seraient avantageuses à ce groupe. Il ne serait pas nécessaire d'effectuer des dépenses considérables pour accorder à nos citoyens âgés le même droit d'accès aux régions du pays sous juridiction fédérale, que celui qui est accordé à certains groupes. J'exhorte le gouvernement à adopter cette recommandation et espère qu'il agira bientôt sous ce rapport.

Madame l'Orateur, je crois avoir utilisé presque tout le temps à ma disposition et même un peu plus. Je vous sais gré de votre indulgence et j'espère jouer un rôle utile durant la présente législature.

M. Paul E. McRae (Fort William): Madame l'Orateur, c'est avec un vif plaisir que je félicite M. l'Orateur d'avoir été élu à la haute charge qu'il occupe. Je le fais avec d'autant plus de plaisir parce qu'il vient de la région que je représente, le nord de l'Ontario. Nous savons tous que le Nord de l'Ontario est réellement le centre de notre pays et même si l'Orateur ne vient pas du centre exact, situé à Thunder Bay, il vient de la ville satellite de Thunder Bay, la ville de Sudbury située à environ 700 milles plus loin. M. l'Orateur a déjà fait preuve d'une souplesse, d'une profonde connaissance des situations difficiles et d'un sens de l'humour qui augurent bien pour l'avenir.

Je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, MM. Duclos et Lee, ainsi que les autres députés qui ont accédé à des postes importants d'Orateur adjoint, de vice-président des comités pléniers et de vice-président adjoint des comités pléniers, vous-même, Madame l'Orateur.

Former un gouvernement, de nos jours, est une tâche redoutable. Bien des gens ont dit qu'il serait beaucoup plus facile d'être dans l'opposition.

Une voix: Vous voulez changer de place?

M. MacRae: Je ne dis que c'est ce que je veux, mais que c'est plus facile. Il faut, à mon sens, envisager cette période comme absolument unique.

On a beaucoup parlé de l'inflation, mais il y en a toujours eu. Il y a eu inflation rapide en Chine, par exemple, et dans certaines parties de l'Europe; l'Amérique du Sud a souffert d'une inflation endémique pendant des générations.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'inflation a été de 2 à 3 p. 100. Elle est même parfois allée de pair avec le chômage, ce qui est un problème très particulier dont on attribue la cause au contrôle des prix. Je ne crois pas que jamais au cours de l'histoire, sauf pendant de courtes périodes, l'inflation ait atteint le niveau actuel pour s'y maintenir. Il s'agit d'une inflation dont il faut chercher l'origine dans une trop forte demande.

Si je me sers de cet exemple, madame l'Orateur, c'est seulement pour montrer que la période que nous traversons est exceptionnelle, mais je n'ai pas l'intention pour le moment d'aborder cette question. Étant donné que pareilles situations ne sont jamais présentées jusqu'ici, les remèdes auxquels nous avons eu recours sont demeurés sans effets. J'aimerais débattre la question de la demande et analyser certaines solutions au problème de l'inflation au niveau de la demande au lieu de m'en tenir uniquement, comme c'est l'habitude, au niveau de l'offre.

Nous devons, j'en conviens, continuer d'accroître l'offre, mais nous devons aussi prendre garde de créer des situations encore plus tendues et inflationnistes que celle à laquelle nous voulons remédier. J'aimerais examiner l'aspect demande en ce qui a trait à l'énergie et à l'alimentation, car ce sont des domaines qui sont extrêmement importants et qui le deviennent de plus en plus.

Auparavant, j'aimerais examiner certaines raisons pour lesquelles la demande, en ce qui a trait à l'énergie et à l'alimentation, est devenue presque intolérable. La première tient, je crois, à l'affluence relative de certains pays industrialisés comme le Canada et les États-Unis qui ont exercé des pressions considérables du côté de la demande. Il s'ensuit que l'offre ne suffit pas et j'en fournirai un exemple lorsque je parlerai de l'énergie.

Aujourd'hui, les riches consomment sûrement une proportion beaucoup plus élevée de la production mondiale qu'ils ne le faisaient il y a 20 ou 30 ans. Sauf erreur, la consommation de bœuf au Canada a augmenté d'environ 20 livres par habitant en 12 ans. Ces choses créent de réels problèmes de demande.

L'explosion démographique est un autre facteur. La population mondiale s'accroît au rythme d'environ 2.1 p. 100 par année; cela veut dire 75 millions de bouches de plus à nourrir chaque année. D'ici la fin du XX^{e} siècle, la population mondiale aura doublé. De 3.8 milliards qu'elle était en 1970, elle sera alors passée à presque 8 milliards si la tendance actuelle se maintient, et il semble difficile de la renverser.

Un troisième facteur contribue au problème, soit le fait qu'un plus grand nombre de pays s'industrialisent; à mon avis, ce facteur est de moindre importance que les deux autres, surtout sur le plan de l'alimentation.

Je voudrais maintenant aborder la question de l'énergie, parce que dans ce secteur il est possible de réduire la demande. Selon la revue *Oilweek*, à la page 10 du numéro du 16 septembre 1974, le vice-président du Conseil des Sciences du Canada, M. A. E. Pallister, affirme qu'il faut intervenir pour plafonner la demande croissante d'énergie, et spécialement de pétrole.

L'offre tend, dit-il, à plafonner, et même à décroître en certaines circonstances. Même avec les réserves occidentales, des îles et du Grand Nord, etc. la courbe de l'offre ne suit pas la courbe de la demande et s'en écarte même. Quant à la courbe de la demande, elle est en progression continuelle et tend actuellement à s'accentuer de sorte que, vers le milieu des années 80 lorsque la courbe de l'offre rencontrera celle de la demande, nous cesserons de pouvoir satisfaire la demande.

Je pense que le reste du monde se trouve dans la même situation que le Canada pour ce qui est du pétrole et du gaz. En ce qui concerne l'énergie hydraulique, il y a longtemps que nous ne sommes plus en mesure d'augmenter sensiblement la production. Il reste peu de chutes d'eau à capter.

Cet acharnement à vouloir satisfaire la demande par une augmentation des approvisionnements en matière d'énergie déforme à un degré marqué notre économie, notre écologie entraînant des conséquences sociales.

● (2030)

J'aimerais nommer quelques-uns des secteurs où le déséquilibre est particulièrement évident. Le cas du projet de la baie James est le plus troublant. Certaines parties du projet sont réalistes et peuvent être réalisées très facilement. Cependant, si l'on veut investir 10 ou 12 milliards de dollars dans le projet de la baie James, en plus du projet de South Indian Lake, la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie et des 100 milliards de dollars à investir dans l'exploitation des sables bitumineux; si l'on songe à des investissements de 100 milliards au cours des 10 prochaines années, on risque de créer de très graves problèmes et de bouleverser gravement notre économie. Nous devons nous demander si ces projets en valent vraiment la peine. Existe-t-il de meilleurs moyens auxquels recourir?

J'ai mentionné la question de l'environnement. Quant nous évaluons le coût de ces projets, nous devons commencer à tenir compte de certains coûts externes. Nous devons inclure les coûts pour l'environnement et les coûts sociaux pour des autochtones.

Le projet de South Indian Lake n'exigera pas un investissement aussi important. Cependant, il sera très préjudiciable à l'environnement et aux autochtones.

Il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Par exemple, si l'on se servait de fonds étrangers pour réaliser le projet de la baie James et plusieurs autres projets, on risquerait de fausser la situation économique en augmentant la valeur du dollar canadien. Qu'arrive-t-il à une industrie importante comme celle de la pâte et du papier et si sensible aux fluctuations des cours, le jour où la valeur du dollar canadien atteint $1.10, $1.15 ou $1.20? Cette industrie est très importante au Québec, dans le nord de l'Ontario, en Colombie-Britannique et dans diverses autres régions du Canada. Les industries de ce genre auront à souffrir d'un tel bouleversement.

Nous devons commencer à rationaliser les efforts que nous faisons en vue d'augmenter les approvisionnements. Nous devons naturellement augmenter mais nous devons étudier la question très attentivement.

J'aimerais maintenant parler du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Le projet semble s'être effondré par suite de la proposition d'El Passo visant à faire passer le gaz par la faille Valdez. Il semble cependant qu'on construira malgré tout le pipe-line en question. Le gouvernement des États-Unis l'a de nouveau mentionné.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député désire-t-il poser une question?

M. Gérard Laprise (Abitibi): L'honorable député vient de parler du développement de la baie James, qui se poursuit dans ma circonscription, et avant qu'il change de sujet, je me demande s'il voudrait bien répondre à une question.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Fort William désire-t-il répondre à cette question?

M. McRae: Oui, madame l'Orateur.

[*Français*]

M. Laprise: L'honorable député s'inquiète de la portée du développement des ressources énergétiques de la baie James. Aurait-il à faire une suggestion autre que celle du développement hydro-électrique dans cette région pour satisfaire aux besoins en énergie de la province de Québec?

[*Traduction*]

M. McRae: Je ne veux pas engager un long débat sur cette question, mais je reconnais volontiers la valeur d'une partie du projet de la baie James comme source d'énergie. Par ailleurs, je prétends qu'un programme énergétique fondé sur le réacteur CANDU est encore plus valable. Ce programme m'intéresse et je trouve qu'il mérite qu'on s'y arrête. C'est une question d'opinion, cependant. Je crois qu'il y a plusieurs autres façons de voir le problème.

L'oléoduc de la vallée du Mackenzie est un autre projet de grande envergure. Il sera beaucoup plus onéreux que le projet de gazoduc et beaucoup plus difficile à réaliser du point de vue technique parce qu'il faut amener le pétrole à une température de 180 degrés pour qu'il puisse couler dans les canalisations. La toundra constitue un autre obstacle. De plus, la semi-toundra cause une difficulté bien particulière. Comme le sol est gelé en permanence dans certaines régions mais non dans d'autres, les problèmes seront nombreux.

Le cas du projet de la vallée du Mackenzie me préoccupe énormément. Un groupe de députés de la Chambre a rencontré des membres du Congrès des États-Unis il y a environ un an. Ceux-ci ont laissé entendre qu'ils aimeraient voir cet oléoduc en service dans la vallée du Mackenzie dès 1982. Je crois qu'on a été franc à cet égard.

Nous avons un autre problème, et la situation devient même très dangereuse. Il s'agit du cas de Cherry Point. Quand nous avons parlé aux Américains l'été dernier, on nous a donné toutes les assurances que les pétroliers géants naviguant dans les parages du détroit de Juan de Fuca et de Cherry Point auraient une double paroi. Il n'y avait pas de doute là-dessus: ils auraient un double fond. Maintenant nous apprenons que ce n'est pas le cas. Il s'agit de vaisseaux à simple paroi.

Une délégation canadienne a rencontré les Américains le 29 août. J'apprends que cette question ne fut même pas soulevée. On nous avait pourtant promis que ces navires auraient un double fond et qu'on prendrait aussi d'autres précautions. On ne les prend pas. Il est presque inévitable qu'il y aura collision et toute la région de Cherry Point ainsi que les îles du voisinage de Vancouver seront polluées par le pétrole. L'environnement de cette région sera ni plus ni moins détruit. Les situations de ce genre méritent un examen approfondi.

Les façons et les moyens qu'on peut prendre pour réduire les demandes de toutes sortes d'énergie me préoccupent aussi. On doit le faire de la façon la plus intelligente possible. Par exemple, nous avons un office qui s'occupe de la conservation de l'énergie. Il faut donner à cet office le plus d'aide possible. Nous devons être prêts à dépenser de l'argent pour réduire la demande d'énergie. L'argent dépensé à ces fins serait beaucoup plus productif que les sommes énormes d'argent que nous aurons à dépenser si nous continuons d'augmenter l'offre en fonction de la demande.

Je voudrais parler un moment de la situation mondiale en matière d'alimentation. Tout ce que nous pouvons faire, c'est accroître la production. Je me souviens d'avoir assisté au milieu des années soixante à une conférence à Thunder Bay. M. Brock Chisholm s'adressait aux directeurs d'écoles de l'Ontario. M. Chisholm, un Canadien de très grande renommée, est directeur exécutif de l'Organisation mondiale de la santé. Il a brossé un tableau éloquent des problèmes d'alimentation que connaîtrait le monde dans les 10 ou 15 prochaines années. Il a parlé de ce qui arriverait au début des années soixante-dix. Ses prédictions se sont révélées justes.

Tout au long des années soixante, la production alimentaire a augmenté, non seulement dans les pays industrialisés, mais aussi dans les pays en voie de développement. En 1972 cependant, en raison du mauvais temps dans diverses régions du globe et d'une série d'autres événements, on a récolté 33 millions de tonnes de céréales de moins que les autres années où la production totale avait été de 1200 millions de tonnes. Dans l'intervalle, il y avait 675 millions de bouches de plus à nourrir. Il y a donc eu une perte nette de 58 millions de tonnes en 1972. L'année 1973 a été plus propice, mais accusait encore une perte nette.

● (2040)

En 1974, la situation pourrait être fort grave. Un printemps très humide dans certaines régions du Canada et des États-Unis, un été très sec et une gelée précoce à l'automne constituent la pire combinaison possible d'événements. Je crois comprendre que la situation de la récolte en URSS est également précaire. Nous constatons que le Sahara s'étend chaque année et qu'une grande famine y sévit.

D'après la conférence canadienne sur le problème de l'alimentation mondiale tenue cette semaine, le monde a une réserve de 26 jours de céréales. En somme, si la production mondiale de céréales subissait un arrêt prolongé, le monde pourrait survivre 26 jours avant l'épuisement des stocks. Un petit nombre de gens commencent à s'inquiéter de la situation mondiale de l'alimentation.

Une voix: Vous êtes dans la bonne voie!

M. McRae: Je reconnais que je devrais peut-être être plus inquiet personnellement. J'ai déjà parlé des causes de la situation actuelle, dont la relative opulence de quelques personnes comme moi et de quelques autres qui se trouvent ici.

La Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra à Rome en novembre, devrait revêtir une extrême importance. Il va falloir faire quelque chose. Les documents de travail prévus pour la réunion de Rome indiquent que de fortes pressions seront exercées en ce sens. Il faut accroître les approvisionnements de denrées alimentaires. Pour ce faire, il faut accroître les terres en production, donc, empêcher les villes d'empiéter sur les riches terres agricoles. Un autre moyen consiste à augmenter la production d'engrais, surtout des engrais synthétiques.

Il faudrait convertir en engrais chimiques plus d'énergie combustible. Sauf erreur, on consomme à l'heure actuelle dans les fermes 7.9 p. 100 de notre essence et 17 p. 100 de notre carburant diesel. La production d'engrais exige de nos jours de grandes quantités de gaz naturel. Il importe d'utiliser le gaz naturel pour la fabrication d'engrais en vue d'accroître les approvisionnements mondiaux de denrées alimentaires au lieu de l'utiliser à des fins moins importantes.

Il faudrait s'intéresser davantage à la construction d'installations suffisantes destinées à l'entreposage des denrées alimentaires. Impossible de dormir sur ses deux oreilles avec une réserve de 26 jours seulement.

M. Horner: Ou quand on jette 42 millions d'œufs.

M. McRae: Il faut accroître l'offre pour répondre à une demande accrue et il faut par ailleurs faire mieux que par le passé pour diminuer la croissance démographique. Je déplore les résultats de la dernière conférence sur la population mondiale. C'est là un problème qu'il faut approfondir. La population mondiale doublant tous les 33 ans, il y aura toujours inévitablement pénurie de denrées alimentaires.

Nous devons augmenter l'offre de denrées, mais en même temps veiller à ne pas accroître la demande. Qu'on me permette de citer un discours prononcé par le ministre des Finances (M. Turner) à la Canadian Conference on Banking, le 16 septembre:

> Je me propose d'insister sur notre idée que le meilleur moyen et le plus efficace de surmonter le problème de l'inflation est d'appliquer des politiques qui visent à encourager une augmentation de la production et de l'offre. Il est important de ralentir la demande pour assurer que l'offre ne pèse pas trop fortement sur les limites matérielles qui serviraient elles-mêmes à engendrer des pressions inflationnistes.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine du fuel.

Au cours des quelques dernières minutes qui me restent, j'aimerais traiter, comme c'est l'habitude en l'occurrence, de la situation qui prévaut dans ma circonscription et, notamment, des installations de transport de Thunder Bay et du rôle qu'elles jouent dans la vie socio-économique de notre pays.

Si nous pouvions imaginer le réseau du Canada à l'ouest de Thunder Bay centré sur deux superbes autoroutes qui atteignent presque Thunder Bay, et le Canada à l'est de Thunder Bay comme deux rues de villages qui partent de Thunder Bay, nous aurions à peu près une idée de la situation. Permettez-moi de préciser ce que j'entends par là. Voyez la Transcanadienne. De Vancouver jusqu'à la frontière de l'Ontario, elle comporte à bien des endroits 4 voies et des accotements pavés; à partir de la frontière de l'Ontario vers l'est, c'est tout simplement une honte, car il n'y a pas d'accotements. Mais ce n'est pas là vraiment ce dont je voulais parler. Cependant, je dis que nous devons faire quelque chose pour améliorer la Transcanadienne. C'est une honte. Il est grand temps que les gouvernements fédéral et provinciaux se réunissent à ce sujet et fassent quelque chose.

Je tiens à parler des communications ferroviaires car je ne crois pas que nous nous rendions tous compte de la situation qui existe dans ce secteur au pays. Nous avons quatre lignes de chemins de fer qui traversent Thunder Bay. Nous avons des doubles voies sur la ligne nord du CN, ou du moins nous avons deux lignes aménagées le long de cette région. Nous avons un grand nombre de double voies du CP à l'ouest de Thunder Bay qui commencent aux Rocheuses. Nous avons une ligne qui part du poste d'observation de Sioux; la principale, celle du CP, part de Winnipeg et traverse Rivière-à-la-pluie. Elles sont toutes assez bonnes et elles peuvent recevoir une forte circulation. Je sais qu'elles ne sont pas entretenues comme il le faudrait, mais c'est là une autre histoire.

A l'est de Thunder Bay vous trouvez des routes de deuxième et de troisième ordres, des voies ferroviaires qui ne peuvent pas recevoir les lourdes charges qui circulent à l'ouest de ce district. C'est ridicule. Ainsi s'explique l'importance du port de Thunder Bay. Toute la circulation vient de l'ouest et une bien minime partie utilise le chemin de fer pour se diriger vers l'est. Elle a surtout recours aux navires.

● (2050)

Une voix: Pas durant ces derniers mois.

M. McRae: C'est juste. Je me suis beaucoup inquiété également du fait que Thunder Bay, où le volume de céréales est le double de celui du port de Vancouver, ait été si rarement mentionné dans les articles des journaux au sujet de la grève.

Une voix: Et le pourcentage d'augmentation?

M. McRae: Ma foi, vous pouvez toujours parler de pourcentages. Ce que je tiens à signaler, c'est qu'on a demandé au port de Thunder Bay, qui représente environ 20 millions de tonnes par année, soit la moitié du volume de celui de Vancouver, mais où la manutention de céréales secondaires est deux fois celle de Vancouver, d'ajouter encore une dizaine ou une vingtaine de tonnes de charbon expédiées de l'Ouest à l'Est. Un problème d'expansion va se poser dans notre port, situé au centre du pays, et il faudra y remédier.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La présidence a entendu le député et elle doit lui signaler maintenant que son temps de parole est écoulé.

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous féliciter de votre élection au poste que je considère comme le plus important de notre institution vénérable et essentielle, du point de vue de l'impartialité et de la justice. Soit dit sans plaisanterie, madame le président, je dois dire que vous êtres le plus joli président qui ait jamais occupé ce fauteuil. Je tiens également en haute estime les greffiers de la Chambre qui sont le point d'appui des Communes et dont les mains invisibles guident de tant de façons les destinées de la Chambre.

Dans le discours du trône, on accorde une attention considérable à l'inflation, qui est en train de passer à l'état de crise. Néanmoins, le gouvernement Trudeau, élu avec une confortable majorité le 8 juillet, n'a pas jugé la situation assez grave, semble-t-il, pour convoquer le Parlement avant le 30 septembre. Cette indifférence vis-à-vis de la réalité nous rappelle quelque peu Alice aux pays des merveilles.

Il serait juste de dire qu'une poussée inflationniste à l'échelle mondiale porte atteinte à notre économie; mais ce le serait beaucoup moins d'ajouter que n'y pouvons rien. Tous les pays commerçants doivent prendre des mesures contre l'inflation mondiale, et bientôt, et chacun d'eux doit commencer à mettre de l'ordre chez lui dans toute la mesure possible au double point de vue financier et économique. Indépendamment de nos points de vue respectifs, le problème se pose bien carrément et il faut le résoudre de toute urgence.

Bien que j'aie le plus grand respect pour tous les comités de la Chambre qui étudient les prévisions budgétaires et les dépenses du gouvernement ainsi que pour les ministres chargés de préparer ces prévisions budgétaires, je crois qu'il est temps de faire un grand pas en avant et d'examiner les répercussions globales des dépenses gouvernementales; il faut chercher également de nouveaux systèmes et de nouvelles méthodes qui puissent refondre nos opérations et alléger le fardeau des contribuables canadiens. Comme corollaire, j'estime que nous devrions examiner l'incidence des dépenses gouvernementales sur l'économie canadienne et leur rapport avec la spirale inflationniste.

Depuis que la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, communément appelée Commission Glassco, a présenté son rapport en 1962, les dépenses gouvernementales qui étaient de 6.5 milliards de dollars cette année-là ont triplé pendant ces 12 années pour atteindre les 22 milliards de dollars, comme l'indiquaient les prévisions budgétaires présentées au cours de la 29e législature, et qui sont à peu de choses près les mêmes que celles dont sera saisie la législature actuelle.

Au cours des 12 années qui ont suivi la présentation du rapport Glassco, d'excellentes lois sociales ont été adoptées et l'aide accordée par le gouvernement fédéral aux Canadiens handicapés et défavorisés s'est accrue incommensurablement, tant en qualité qu'en quantité. En ce qui a trait aux personnes handicapées, en effet, et particulièrement aux aveugles, ainsi qu'aux personnes âgées, je trouve facile d'appuyer les propositions de mes collègues à la Chambre qui réclament un traitement encore plus généreux. J'espère personnellement que le jour viendra où l'on ne considérera plus la pension de vieillessse comme un revenu, donc imposable.

Je crois en même temps que nous pouvons faire de réels progrès en déterminant au sein de chaque ministère du gouvernement les secteurs qui pourraient et devraient fournir des services aux autres ministères afin de prévenir de coûteux doubles emplois et d'éviter les dépenses énormes encourues par l'embauche de pigistes et le recours à d'autres services extérieurs ainsi que par la consultation d'experts qui ne sont pas à l'emploi des ministères du gouvernement.

Ministère après ministère, les prévisions de dépenses augmentent. D'après les prévisions dont j'ai parlé précédemment, la justice et l'administration de nos tribunaux bénéficient d'une allocation de 24 millions de dollars, plus du double du budget de l'année précédente. Les services correctionnels sont passés de 34 millions à 172 millions de dollars. Le budget de la GRC est passé à 125 millions de dollars, soit une augmentation de 20 millions de dollars. Le budget de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires est passé à 1.9 million de dollars, soit 90 p. 100 de plus que l'année précédente. Les prévisions de dépenses de Radio-Canada ont augmenté de 25 p. 100, et sont passées à 298.8 millions de dollars. Le budget du ministère des Postes de 17 p. 100 et passe à 689.7 millions de dollars. Celui du Commissaire aux langues officielles augmente de 36 p. 100 et passe à 1.9 million de dollars.

Il est impérieux d'étudier le plus minutieusement possible toutes les dépenses, mais le temps dont disposent nos comités pour s'acquitter de cette tâche et effectuer les recherches indispensables ne leur permet pas de s'acquitter au mieux de leur tâche auprès des Canadiens. Je suis certain que les ministres de la Couronne ont fait de leur mieux pour supprimer tout ce qui était superflu, et je ne doute pas que l'opposition exige toutes les économies possibles; mais je pense aussi que nous devons revoir les fondements mêmes de notre système administratif afin que nos efforts concertés à tous permettent d'alléger le plus possible le fardeau du contribuable canadien.

En dépit de toutes ses imperfections, notre système est bon, mais je pense qu'il peut être amélioré, et je crois qu'étant donné l'énorme complexification de l'organisa-

tion gouvernementale depuis la Commission Glassco il y a 12 ans, nous devons réexaminer notre organisation administrative à la lumière des améliorations et des modifications considérables qui sont intervenues dans le domaine des affaires, de la comptabilité, de l'évaluation comptable des politiques, et de l'informatisation, et nous assurer ainsi que l'ensemble des opérations du gouvernement qui nous permet de relever le mieux possible le défi que nous ont posé les Canadiens. Nous avons donc besoin d'une autre commission comme la Commision Glassco.

Sur le plan et social et économique, le monde agricole au Canada est en pleine crise. Les problèmes sociaux sont provoqués et accrus par un dépeuplement désastreux, les problèmes économiques par la vulnérabilité des marchés et le resserrement des marges bénéficiaires. Au Nouveau-Brunswick, d'où je viens, depuis 1900, environ 25,000 acres de terres agricoles ont été abandonnées chaque année au profit de la forêt, de l'immobilier, et du développement industriel et commercial. En 1951, on recensait 26,431 fermes. En 1971, on en recensait 5,485 au Nouveau-Brunswick. La population rurale non agricole représente 39 p. 100 de la population totale du Nouveau-Brunswick, pourcentage de loin supérieur à ceux des autres parties du Canada.

Une des mesures importantes que nous pourrions prendre pour revivifier l'agriculture serait d'instaurer un programme tendant à étendre la portée et le volume des programmes de recherche conçus pour aider l'agriculture, un programme détaillé et soutenu de recherche sur la demande future, nationale et mondiale, de produits alimentaires; nous pourrions aussi trouver et élargir des débouchés stables pour les produits agricoles canadiens et faire en sorte que l'immense potentiel agricole du Canada permette de fournir des aliments à des prix raisonnables à tous les Canadiens et aux affamés du monde entier.

Nous devrions également entreprendre une étude détaillée des besoins en matière de transport afin d'améliorer le transport des produits agricoles entre les régions du Canada et vers les pays étrangers, et de réduire le coût du transport pour les producteurs. Nous devons monter une campagne dynamique pour réduire les tarifs mondiaux sur les produits agricoles et supprimer les autres obstacles aux exportations agricoles. Nous devons encore concevoir un programme d'aide aux producteurs pour que ceux-ci puissent acheter ou moderniser leurs machines agricoles et aider à mettre sur pied un système de services et d'installations communautaires dans les régions agricoles.

Chacune des provinces de l'Atlantique possède une importante industrie bovine et avicole qui a rapporté, au Nouveau-Brunswick seulement, des recettes en espèces de plus de $46 millions en 1973 et qui représentait presque 50 p. 100 de l'ensemble des recettes en espèce de toute l'agriculture. Le revenu en espèces provenant de la volaille, de la viande et des œufs représentait presque 32 p. 100 de tout le revenu de l'élevage, y compris de la volaille.

La politique nationale de subventions au transport des provendes fut instituée pour aider l'est du Canada à produire plus d'aliments au cours de la seconde guerre mondiale et a atteint ce but en grande partie. Ces subventions sont d'une importance considérable pour l'industrie avicole et bovine dans les provinces de l'Atlantique, en raison surtout de l'augmentation des tarifs de fret et de la hausse des coûts dans ce secteur de la production alimentaire.

● (2100)

Le blé ou le maïs doit entrer comme ingrédient de base dans les aliments pour volailles. Ni l'un ni l'autre de ces grains n'a été cultivé avec beaucoup de succès dans ces provinces jusqu'ici et nous devrions nous assurer qu'ils pourront l'être et le seront dans les localités avant de réduire l'aide au transport de ces denrées. Sans cette aide, l'industrie de la volaille et du bétail, surtout les porcs et les volailles, serait gravement défavorisée sur nos propres marchés dès qu'il lui faudra soutenir la concurrence d'autres provinces ou de régions plus favorisées sur le plan du transport. Sans l'aide au transport des grains, le Nouveau-Brunswick serait dans une situation impossible.

Récemment, nous avons entendu parler qu'il fallait suffire à nos propres besoins en matière de grains. L'expérience acquise au fil des ans nous a appris que cela serait fort difficile à réaliser. Les statistiques prouvent que pour une bonne année de récolte nous en aurons de trois à cinq mauvaises. Il est évident qu'il y a beaucoup à faire pour mettre au point de nouvelles variétés et de nouvelles techniques avant de commencer à espérer de suffire à nos propres besoins.

A l'heure actuelle, nous produisons de 30 à 40 p. 100 de nos grains fourragers et devons compter sur l'ouest du Canada pour le solde. Nous avons beaucoup à faire avant de pouvoir répondre à nos besoins en matière de grains de provende, notamment la moulée à haute teneur calorifique pour la volaille. Toute détérioration de la production de ce genre entraînerait la perte de milliers d'emplois.

J'estime qu'une assistance positive aux cultivateurs des provinces Maritimes devrait inclure: premièrement, une expansion du programme d'assistance pour le transport des grains fourragers englobant toutes les céréales, le maïs, les protéines et les phosphates pour l'alimentation des bestiaux et l'indexation de cette assistance pour tenir compte constamment du coût réel et croissant du transport; deuxièmement, la mise au point d'un programme de grains pour les provinces atlantiques qui comprendrait la manutention générale, le séchage, l'entreposage, la vente et les dispositions concernant l'assistance à l'égard du transport; troisièmement, l'élaboration d'un programme-éclair pour seconder davantage la recherche effectuée dans les provinces Maritimes, afin de faciliter le perfectionnement d'une espèce vivace de céréales indigène aux provinces Maritimes et qui pourrait être associée à la culture et à la récolte de la pomme de terre; et quatrièmement, l'aménagement d'un réseau d'élévateurs à grains situés à proximité de nos ports, en vue d'acheter et d'entreposer tôt dans la saison l'approvisionnement annuel nécessaire de céréales de l'Ouest qui seront vendues à un prix constant durant toute la saison aux cultivateurs des provinces Maritimes.

Je voudrais maintenant dire un mot de nos boisés. A long terme, la société profitera davantage d'un régime de propriété privée; en effet, il est préférable que terres boisées soient exploitées par des propriétaires soucieux d'en maintenir la valeur et la production que par des acheteurs qui ne veulent que les droits de coupe et entendent liquider à court terme tout le bois ayant une valeur marchande sans se préoccuper, sinon très peu, du potentiel du boisé.

Aux termes des règlements qui régissent actuellement l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, les recettes nettes du propriétaire exploitant sont considérées et imposées comme revenu. Le capital superficie de la coupe de bois est inclus. Mais si le propriétaire du boisé vend le droit de coupe à un exploitant, le produit de la vente est considéré comme aliénation de capital et seulement la moitié de l'augmentation de valeur à compter du jour de l'évaluation est imposable comme gain en capital. Si un propriétaire de boisé a un revenu imposable, il est évident

[M. Howie.]

qu'il a avantage à vendre les droits de coupe au lieu d'exploiter lui-même sa propriété.

L'exploitant qui acquiert des droits de coupe peut réclamer la déduction du coût de ce droit de coupe des revenus de son exploitation à titre de frais d'exploitation, et la valeur du droit de coupe n'est pas imposable en sa possession. Il est vrai que si un propriétaire-exploitant peut établir un prix de base pour un boisé, il peut réclamer des frais de premier établissement ou une déduction pour épuisement. Toutefois, si le boisé a été acheté il y a plusieurs dizaines d'années ou acquis de telle façon qu'il est difficile d'établir un prix de base, la déduction pour épuisement ne représentera vraisemblablement qu'une petite fraction de la valeur du droit de coupe. Il y a également le risque que si l'on réclame une déduction pour épuisement excessive, «l'épuisement récupéré» sera imposé comme revenu en cas de vente de la propriété. Cette disposition est moins intéressante pour un propriétaire de boisé que la vente de droits de coupe.

L'étude sur les ressources forestières du Nouveau-Brunswick recommande une expansion importante du service de vulgarisation des sciences forestières et l'investissement de fonds publics visant à favoriser des opérations plus efficaces de la part des propriétaires de boisés. Les rôles d'évaluation indiquent qu'il y a environ 37,000 propriétaires de boisés au Nouveau-Brunswick et qu'ils possèdent collectivement environ 25 p. 100 des forêts de la province. La proportion des forêts divisées en boisés est encore supérieure en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Il faudrait régulariser une situation préjudiciable à l'exploitant propriétaire d'un lot de bois en décrétant que la valeur du bois abattu soit considérée comme l'écoulement d'un bien de capital et soit assujettie à la taxe sur les gains de capitaux au lieu de l'impôt sur le revenu. La production augmenterait, les coûts seraient réduits et le marché se stabiliserait.

Je voudrais dire un mot de l'énergie marémotrice dont le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) est un partisan de longue date. Le pays est aux prises avec un grave problème; il se trouve dans une situation critique qui pourrait modifier profondément tout l'édifice socio-économique du pays: l'énergie.

Si le gouvernement ne prend pas bientôt les mesures qui s'imposent, les provinces de l'Atlantique, au moment où elles commencent à combler le fossé économique qui les sépare du reste du pays, seront durement touchées si on ne met pas en œuvre bientôt une politique nationale de l'énergie qui apporte des solutions constructives à long terme. Car, à l'heure actuelle, une grande partie de nos besoins d'énergie doivent être satisfaits par le pétrole importé de l'étranger. Par ailleurs, les provinces de l'Atlantique possèdent l'une des plus importantes sources possibles d'énergie au monde.

A la tête de la baie de Fundy, entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, la marée monte et descend de quelque 50 pieds deux fois par jour, continuellement, et ce phénomène ne cessera jamais. L'amplitude de ces mouvements est unique au monde. Le volume d'eau qui, régulièrement et de façon prévisible, se précipite dans cette baie qui prend la forme assez singulière d'un entonnoir entre les deux provinces représente bien des fois le débit d'eau du Saint-Laurent. L'énergie qu'il peut générer en passant à travers des turbines équivaut à des milliards de kilowatts-heures, si elle est convertie en énergie électrique, ce qui représente des millions de barils d'huile chaque année, régulièrement.

Une commission formée de délégués de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral a étudié la possibilité d'exploiter le pouvoir des marées de la baie de Fundy et a fait état de ses recherches en 1969. Je lis dans ce rapport que les trois emplacements étudiés à fond pourraient produire plus de 87 milliards de kilowatts-heures d'énergie électrique par année. Il faudrait quelque 125 millions de barils d'huile pour produire autant d'énergie.

Suivant une autre analyse parue dans le rapport de 1969 du Bureau des études marémotrices, la réalisation d'un projet à double effet de 8.7 millions de kilowatts de puissance installée donnerait 17 milliards de kilowatts-heures. Son coût estimatif avait alors été établi à 2 milliards de dollars, avec un prix estimatif du kilowatt-heure, dans le cas d'une usine donnée, de 5.5 mills. Ces chiffres sont établis pour un taux d'intérêt de 7 p. 100, mais la comparaison avec la centrale chauffée au mazout avait été établie sur un prix du combustible voisin de $1 le baril.

Il est temps de se pencher à nouveau sur le potentiel marémoteur de la région atlantique, et de s'engager dans toutes les voies nouvelles praticables. J'ai discuté avec des ingénieurs du potentiel énergétique de la baie de Fundy; ces spécialistes estiment qu'il existe d'autres sites exploitables non encore étudiés, même en avant-projet, par le Bureau de 1969, à cause de l'ampleur de la capacité à prévoir, et par conséquent du montant à y investir. Les conditions ont changé du tout au tout depuis 1969, année où il avait été décidé de mettre de côté le projet d'usines marémotrices, à cause de l'énormité de son échelle et du fait qu'à l'époque le mazout produisait de l'électricité à un prix légèrement inférieur.

Quelle mine d'or la région atlantique et le Canada auraient en partage aujourd'hui si les gouvernements de l'époque s'étaient montrés moins circonspects, avaient entrepris l'exploitation de cette ressource renouvelable et l'avait amenée au point de production!

Le gouvernement doit prendre des mesures plus dynamiques actuellement pour résoudre les problèmes énergétiques de la région atlantique et du pays tout entier. Il n'y a pas que l'approvisionnement et l'utilisation de nos ressources d'énergie non renouvelables, comme le pétrole, le gaz et le charbon dont il faille se préoccuper, mais nous devons accorder une plus grande attention à nos ressources d'énergie renouvelables comme l'énergie marémotrice et l'énergie hydraulique classique. Tant que la lune gravitera dans notre firmament, nous aurons nos marées et aussi longtemps que dureront les pluies, nous aurons des cataractes et tout cela peut produire de l'énergie qui peut être convertie en barils de pétrole et utilisée ou vendue nonobstant les caprices des Arabes ou de toute autre influence étrangère.

Plus tôt ces sources considérables de richesse renouvelable seront exploitées dans l'intérêt des Canadiens, mieux ce sera. Le moment est venu, selon moi, de mettre en œuvre une politique qui permettra au pays de prendre conscience des grandes et uniques richesses en puissance que représentent nos ressources énergétiques renouvelables; le moment est venu de les utiliser plutôt que de les laisser se perdre alors que nous épuisons nos ressources non renouvelables et importons des combustibles fossiles d'autres pays à des prix exorbitants.

Compte tenu de nos besoins dans la région atlantique, nous devrions exploiter le plus tôt possible notre énorme potentiel d'énergie marémotrice. Terre-Neuve surtout a un potentiel hydraulique inexploité égal à celui des chutes Churchill ou même plus considérable encore. Le dévelop-

pement de vastes réseaux de transmission électrique devrait être inclus dans ce programme. Notre excédent d'énergie devrait être vendu à nos voisins, d'abord aux provinces voisines, ensuite aux États-Unis à titre temporaire. Le prix exigé des États-Unis pour cette énergie devrait être calculé selon les divers frais de production. Nous amortirions ainsi notre capital engagé à un rythme accéléré au cours de la période où la production dépasserait nos exigences et nous construirions nos centrales à meilleur marché qu'on ne saurait le prévoir pour l'avenir, en raison de nos tendances inflationnistes continuelles.

● (2110)

Les bénéfices accumulés grâce à la vente de l'énergie excédentaire pourraient servir à la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie renouvelable.

Ce genre de politique, exigeant des mises de fonds énormes, ne pourrait être entrepris par d'autre que le gouvernement fédéral qui financerait ces entreprises pour les provinces; elle nous assurerait des avantages dont: premièrement, de nous rendre indépendant sur le plan de l'énergie; deuxièmement, de nous permettre d'améliorer notre balance des paiements par la vente à un marché très réceptif, de ce qui serait au début une énergie excédentaire à nos besoins; troisièmement, de nous assurer un approvisionnement d'énergie plus économique, moins exposée à la hausse constante du prix de l'énergie, et cela sur une longue période; quatrièmement, de nous permettre d'amortir nos investissements plus rapidement et de léguer aux générations à venir des avoirs d'une grande valeur; cinquièmement, de produire non seulement une énergie renouvelable mais de le faire sans risque de dégrader l'environnement; sixièmement, de résoudre le problème des disparités régionales dans la région de l'Atlantique. De fait, en mettant ces ressources en valeur, la région de l'Atlantique contribuerait au bien-être du reste du pays.

Il est indispensable de créer un puissant réseau national de transmission de l'énergie, relié à un réseau continental nord-américain. L'excédent d'énergie d'une région pourrait alors être acheminé par le réseau et vendu aux régions qui manquent d'énergie. Si le Canada était doté d'un gazoduc et d'un oléoduc qui traverseraient le pays et qui permettraient un échange de combustibles, ainsi qu'un super-réseau de transmission de l'électricité, il serait à l'avant-garde du développement social et économique et posséderait de forts atouts lorsque viendrait le moment de négocier, surtout avec les États-Unis.

Pour profiter des avantages que nous avons, et qu'aucun autre pays au monde ne possède, nous devons avoir le courage d'occuper notre place à la tête des nations. Nous devons mieux coordonner et encourager davantage les efforts de l'industrie, du gouvernement, des syndicats et des universités, afin non seulement de mettre en valeur les grandes ressources d'énergie marémotrice de la baie de Fundy pour le bien du Canada, mais aussi afin d'être moins passifs, plus créateurs.

Il nous faut plus de recherche et de développement dans maints domaines techniques nouveaux, spécialement dans ceux où nous possédons des ressources si abondantes, entre autres, dans le domaine des ressources renouvelables. Beaucoup désireront exploiter nos immenses possibilités. Il faut que nous soyons les premiers en technologie, en courage et en compétences de gestion afin de protéger notre environnement, d'éviter d'être exploités et de donner une direction qui soit grandement profitable non seulement au Canada, mais au monde entier.

[M. Howie.]

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre aux autres députés pour féliciter l'Orateur nouvellement élu, vous-même et vos collaborateurs. J'aimerais également présenter mes bons vœux au Gouverneur général et me réjouir de sa prompte guérison.

J'estime que je ferais preuve de négligence si je ne remerciais pas une fois de plus la population de Cardigan pour l'honneur dont elle m'a revêtu en m'élisant une deuxième fois pour la représenter à Ottawa. Assumer ces responsabilités envers la population de Cardigan est pour moi un défi que je brûle de relever avec une vigueur nouvelle dans ce nouveau Parlement.

Les députés se rappelleront qu'un plan complet de développement de l'Île-du-Prince-Édouard a été signé en mars 1969. Au cours de la phase I de ce plan, de nombreux programmes, menés à bien dans l'île, ont été repris pour l'ensemble du Canada. La phase II, actuellement en cours de négociation, produira, j'en suis certain, des programmes plus nombreux susceptibles d'utilisation par tous les Canadiens. C'est grâce à la coopération entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial que ce plan a pu réussir; actuellement, le plan de base est utilisé comme modèle dans les accords avec les autres provinces.

La preuve que le programme est efficace, c'est que le nombre de personnes qui quittent l'île a considérablement diminué, à tel point que nous connaissons maintenant une véritable poussée démographique. Cela signifie que toute une nouvelle génération de jeunes peut trouver des possibilités intéressantes et stimulantes à l'Île-du-Prince-Édouard et qu'ils ne doivent plus s'en aller vers d'autres régions du Canada ou des États-Unis.

Nous savons que les grandes villes nous envient parce que nous provenons d'une région petite et paisible qui présente beaucoup d'attraits. Nous voulons essayer d'éviter de commettre les mêmes erreurs que ces régions en équilibrant notre expansion et en continuant à offrir à la jeune génération de meilleures possibilités d'emploi. Je tiens à vous garantir que nous ne sommes pas prêts à nous développer simplement pour le plaisir de le faire. Ce que nous cherchons, c'est une certaine forme d'expansion qui nous permette d'avoir un niveau de vie raisonnable tout en conservant et en améliorant la qualité de notre environnement ce qui est devenu si précieux de nos jours.

L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard repose depuis longtemps et continuera de reposer sur la pêche et l'agriculture. Je suis certain que tous les habitants de l'Île applaudissent à l'objectif énoncé dans le discours du trône d'augmenter la production alimentaire par des encouragements aux agriculteurs et aux pêcheurs, notamment par la stabilisation des revenus et des marchés. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déjà fait preuve de beaucoup d'initiative dans ce sens.

Les pêcheurs sont très heureux des mesures prises par le gouvernement pour assurer au Canada le droit de gérer ses eaux et ses ressources côtières. Des réunions auront lieu sous peu, pour étudier d'autres mesures de conservation de nos réserves de poissons, qui ne cessent de diminuer, et envisager la réglementation de l'octroi de permis de pêche.

Les pêcheurs de l'île approuvent la création d'un programme permanent d'amélioration des ports de pêche. Après que le gouvernement eut affecté près de 1 million de dollars à ces installations, les résultats des deux dernières années parlent d'eux-mêmes.

Dans la bataille contre le chômage menée par le gouvernement, environ 4 millions de dollars ont été affectés à

l'Île-du-Prince-Édouard en budgets d'initiative locale depuis trois ans. Des centaines d'emplois ont été créés à ce titre pendant les mois d'hiver, ce qui a eu un effet des plus bénéfiques sur l'économie de la région. De même, le programme Perspectives-Jeunesse a consacré $1,300,000 à cette province depuis quatre ans, subventionnant plus de 300 projets et fournissant ainsi du travail à un grand nombre d'étudiants.

Tous les députés ne peuvent qu'approuver l'effort que le gouvernement va faire porter dans le domaine du logement, pour assister ceux qui sont le plus frappés par l'inflation. C'est ainsi que cette année même, les retraités de l'île ont pu apprendre que la SCHL avançait en tout $2,500,000 à l'organisme provincial pour la construction d'ensembles domiciliaires pour personnes âgées. Dans le cadre d'un programme très considérable, la construction à Charlottetown de quatre immeubles de deux niveaux, comptant en tout 96 appartements d'une chambre à coucher, et celle de 38 unités en rangée dans six villes ont déjà été approuvées.

Cette aide aux citoyens âgés n'était qu'une des mesures adoptées et élaborées. Les plans du gouvernement, au cours de la présente session, concernant les hausses des gains maximaux ouvrant droit à pension et le versement d'allocations au conjoint des prestataires de la pension de sécurité de la vieillesse seront en vérité très bien accueillis par nos citoyens âgés.

J'en profite également, monsieur l'Orateur, pour parler aux députés du ministère des Affaires des anciens combattants.

Les députés d'expérience à la Chambre savent que mon portefeuille comprend quatre autres organismes très importants, autonomes mais comptables au Parlement par mon intermédiaire. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais décrire brièvement les organismes et leurs fonctions pour la gouverne des nouveaux députés qui siègent à la Chambre pour la première fois. Ces quatre organismes sont la Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants, le Conseil de révision des pensions et le Bureau de services juridiques des pensions.

La Commission canadienne des pensions est régie par la loi sur les pensions. Elle étudie les demandes de pension et administre les pensions accordées. Il s'agit des pensions d'invalidité accordées pour blessures ou maladies attribuables directement au service en temps de guerre. Elle accorde et administre aussi les pensions versées aux veuves et enfants admissibles de ceux qui ont été tués au combat ou sont morts par suite de leur service de guerre.

● (2120)

La Commission des allocations aux anciens combattants s'occupe de l'administration de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Ces lois renferment des mesures qui permettent de verser des allocations aux anciens combattants admissibles et à leurs épouses, ou veuves et enfants, qui sont dans le besoin.

Il ne faut pas les confondre avec les pensions d'invalidité bien qu'il y ait des anciens combattants qui touchent à la fois une pension d'invalidité de la Commission canadienne des pensions et une allocation d'ancien combattant.

Le Bureau de services juridiques des pensions est un organisme public dont les membres préparent et présentent les cas des anciens combattants ou de leurs personnes à charge qui désirent présenter une demande à la Commission des pensions. Il s'occupe aussi des appels des requérants qui ne sont pas satisfaits de la décision des comités d'examen de la Commission des pensions.

Ces appels sont jugés par l'autre agence autonome qui s'occupe des affaires des anciens combattants soit le Conseil de révision des pensions. Ce conseil entend les appels interjetés contre les décisions de la Commission des pensions tant sur le plan des droits que sur celui des sommes accordées. Il rend également des décisions sur les questions d'interprétation de la loi des pensions.

Tels sont donc, monsieur l'Orateur, les autres membres de la grande famille des affaires des anciens combattants et j'aimerais remercier les députés les plus anciens de la Chambre d'avoir eu la patience d'écouter toutes ces explications sur un sujet qu'ils connaissent déjà bien.

La loi qui a été édictée par les précédentes législatures au nom des anciens combattants et des personnes à leur charge impose à mon ministère des responsabilités de plus en plus lourdes et de plus en plus complexes. Ces responsabilités ne vont pas en s'amenuisant comme certains pourraient le croire et les résultats du recensement de 1971 publiés au début de l'année le prouvent bien.

Le recensement de 1971 indiquait qu'il y avait encore un million d'anciens combattants au Canada. Plus de 80 p. 100 d'entre eux sont mariés et nombreux sont ceux qui ont encore des enfants à leur charge. En conséquence, nous estimons qu'il y a sans doute près de deux millions de citoyens canadiens qui bénéficient d'une ou de plusieurs mesures législatives concernant les anciens combattants.

Pour en revenir aux chiffres exacts, le ministère des Affaires des anciens combattants comptait au 31 mars dernier plus de 30,000 anciens combattants et enfants à leur charge comme clients actifs. Cela comprenait les pensionnés invalides, les bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants, les malades hospitalisés un peu partout au pays, les veuves, les orphelins, les enfants bénéficiant d'une aide à l'éducation et tous ceux qui détiennent des contrats en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de vous décrire en détail les nombreux programmes et les réalisations dont ont bénéficié nos anciens combattants depuis que je suis devenu ministre des Affaires des anciens combattants en 1972. Je suis certain que les chiffres parlent d'eux-mêmes et j'en suis fier.

Toutefois, je n'aimerais pas vous quitter sur l'impression que nous sommes une organisation statique. Nous essayons continuellement d'améliorer la loi concernant les anciens combattants et leurs familles afin de tenir compte des changements économiques et sociaux.

Je pense en avoir fait la preuve pas plus tard que mercredi quand j'ai déposé un bill pour modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants de même que la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. La majoration des tarifs et des plafonds et les prestations supplémentaires que prévoit un bill ont été planifiées il y a de nombreux mois.

J'espérais que ce groupe très spécial d'anciens combattants jouirait déjà de ces avantages. Malheureusement, tout a été retardé comme les honorables députés le savent si bien. J'espère cependant que l'adoption de ce projet de loi pourra être accélérée maintenant pour les milliers d'hommes et de femmes qui ont si honorablement et si bien servi notre pays puissent bientôt jouir d'un niveau de vie plus intéressant.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Je continuerai d'étudier d'autres lois et mesures qui pourront toucher nos anciens combattants et leurs familles pour essayer de les modifier de façon juste et raisonnable lorsque ce sera nécessaire. J'aimerais dire aux honorables députés que le Conseil national des associations d'anciens combattants et la Légion royale canadienne nous prêtent toujours un concours précieux, à mes fonctionnaires et à moi-même, lorsque nous discutons d'avantages sociaux et de soins hospitaliers pour les anciens combattants. Leurs demandes sont raisonnables et leurs motifs, sincères. Ils ont à cœur les intérêts et le bien-être de notre million d'anciens combattants et ils ont fait des apports importants à ce qui est, je le crois fermement, le meilleur programme qui soit de mesures législatives concernant les anciens combattants.

Une des lois concernant nos anciens combattants dont nous avons souvent débattu pendant la dernière année est la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je crois que tous les députés savent qu'au printemps dernier on a reporté au 31 mars 1975 la date d'échéance pour ceux qui détiennent des certificats de qualification et qui veulent se prévaloir de leurs droits en vertu de cette loi.

La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été adoptée comme mesure d'établissement pour ceux qui revenaient à leurs activités de temps de paix à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. C'était un des choix qu'on offrait aux militaires réformés et ce fut un franc succès pour plusieurs milliers de nos anciens combattants, les aidant à s'établir comme agriculteurs, pêcheurs commerciaux ou propriétaires de petites entreprises. C'était là notre dessein et cela a marché.

Aujourd'hui, d'aucuns voudraient que les dispositions en soient élargies pour venir en aide à ceux qui veulent s'acheter un logement en prévision de leur retraite. Je suis préoccupé par le fait qu'un certain nombre de ceux qui plaident en faveur de ces changements de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants soutiennent que mon hésitation à changer cette loi prouve que je veux nier leurs droits aux anciens combattants.

Je ne suis pas du tout d'accord, monsieur l'Orateur. Le gouvernement actuel a fait beaucoup dans le domaine des lois sur les anciens combattants. Les mesures prises par le gouvernement à l'égard des anciens combattants me rappellent la devise du célèbre régiment de l'Ouest, la cavalerie de Fort Garry. Cette devise est *non facta verba*, ce qui veut dire des actes, non des paroles. Le gouvernement étudie attentivement toute la question de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et nous ferons une annonce à ce sujet très prochainement.

J'aimerais mentionner aujourd'hui un autre aspect du travail de mon ministère. Il s'agit de notre responsabilité envers ceux qui sont morts pour défendre notre pays et nous devons nous rappeler et respecter leur sacrifice.

Le 7 novembre prochain, mon ministère, en collaboration avec celui de mon collègue, le secrétaire d'État (M. Faulkner), tiendra une exposition de photographies au musée de guerre du Canada. Ces photographies en couleur représentent des cimetières de guerre de plus de 70 pays où sont inhumés les Canadiens qui se sont battus et sont morts au cours des deux guerres mondiales et pendant la guerre de Corée. L'exposition comprend aussi des photographies des principaux monuments à la mémoire de ceux dont on ne connaît pas le lieu d'inhumation.

Nous présenterons en même temps un nouveau livre très bien illustré intitulé *Témoins silencieux*. Ce livre rend hommage aux 116,000 Canadiens qui sont morts pour la liberté que nous connaissons aujourd'hui, mais que certains acceptent sans même s'en rendre compte. Nous ne devons jamais oublier que c'est grâce à leur sacrifice que nous jouissons de cette liberté.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui. J'espère avoir montré aux députés que mon ministère connaît ses obligations envers ceux qui ont si galamment offert leurs services à notre pays en temps de guerre. Nous continuerons à respecter ces obligations. Merci.

● (2130)

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, puis-je commencer par féliciter le député de Sudbury (M. Jerome) et ses collaborateurs pour leurs nominations. J'ai grande hâte de travailler avec lui et avec les autres députés. Je souhaite un prompt rétablissement à Son Excellence le gouverneur général.

J'aimerais également rendre hommage à des personnes qui m'ont incité à me présenter candidat aux élections: le député de Halifax (M. Stanfield), le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et les anciens députés de la circonscription de Pembina, MM. Jack Bigg et Dan Hollands.

Je remercie les électeurs de Pembina. Je suis conscient de la confiance qu'ils m'ont faite. Je m'engage à favoriser la collaboration entre tous les députés de tous les partis à la Chambre et bien que ma première préoccupation aille à la circonscription de Pembina, je m'intéresse à tous les Canadiens.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite dans notre comté de l'honorable chef de l'opposition et du premier ministre (M. Trudeau). Ils conviendront certainement avec moi que la population de cette circonscription représente toutes les couches sociales et tous les milieux. On y trouve un secteur très industrialisé, une vaste région agricole et des centres urbains très peuplés.

C'est un endroit agréable pour vivre. Il est vrai que certaines régions sont dépourvues de richesses naturelles mais elles ne manquent certainement pas d'un bon sens solidement établi. Les gens qui y vivent sont habités d'un profond désir de faire ce qui convient le mieux pour le Canada. Ils conservent certains principes anciens sur les bonnes manières, l'honneur et le devoir envers Dieu et leur pays. Ils ont des choses à nous apprendre, à ceux parmi nous qui sont gouvernés par leur ambition personnelle et qui s'intéressent plus au pouvoir qu'à gouverner.

Le but de la politique n'est pas de justifier notre existence, mais de faire quelque chose pour notre pays. Nous ne résoudrons pas nos problèmes par des manœuvres judiciaires, mais par la confiance. Nous avons l'obligation morale de faire parvenir nos produits alimentaires à ceux qui en ont besoin, à un prix raisonnable. Nous avons l'obligation morale de voir à ce que nos producteurs touchent un profit raisonnable.

Le Canada remplit mal son rôle d'important fournisseur mondial en aliments et de chef de file dans le domaine agricole en général parce que l'administration actuelle ne sait pas montrer la voie. Je suppose que les grandes questions dans la mise en marché des produits agricoles sont les politiques dites d'aliments à bon marché, l'évolution des habitudes de consommation et la crainte manifeste qu'ont les politiciens du consommateur. Certains événements font bien ressortir cette crainte: la Nixonomique qui touche l'industrie du bœuf, les embargos sur les exportations américaines et le système canadien de permis d'exportation.

Il faudra probablement encore bien des mois pour rétablir l'ordre dans les marchés après le chaos qu'y ont

provoqué ces décisions. Toutefois, je crois qu'il y a quelque chose dans tout cela qui ne sera jamais restauré. C'est la confiance de l'agriculteur dans les systèmes, sa confiance dans les marchés et leurs cycles.

Comme ne le savent que trop bien les analystes de marchés, il devient de plus en plus difficile de prédire les prix, ce qui représente un très grand problème pour l'agriculteur. Nous nous retrouvons dans une véritable impasse, celle des coûts de production qui augmentent rapidement et des efforts manifestes des gouvernements pour protéger le consommateur contre des augmentations naturelles des coûts. Ces efforts déforment les cycles normaux des prix. Comme on s'en est rendu compte avec le dernier programme du gouvernement fédéral concernant l'industrie du bœuf. Je ne vois pas comment un politicien peut être assez naïf pour croire qu'avec un tel programme il peut augmenter les profits du producteur tout en maintenant le prix de détail à un bas niveau.

A l'heure actuelle, je crois qu'on parle beaucoup de stabilisation dans les milieux gouvernementaux. Nous savons tous, bien sûr, qu'elle est conçue pour niveler le revenu de l'agriculteur, mais je ne suis pas certain qu'il y soit aussi question de rentabilité. D'après ce que m'en ont dit ceux qui travaillent dans ce secteur, il y a quelques problèmes. Si la production ne doit pas être contrôlée, alors la marge bénéficiaire doit être minimale pour empêcher la surproduction. Je dois reconnaître que je trouve la crainte de surproduction amusante parce que, depuis quelque temps, le gouvernement a toujours l'air de revenir d'une grande mission commerciale en annonçant de grands marchés potentiels. Alors pourquoi s'en faire?

Je n'ai encore rencontré aucun agriculteur doué d'un peu de jugeote qui souhaite vraiment qu'on stabilise son revenu. La plupart des agriculteurs sont tout à fait capables de s'en occuper eux-mêmes. D'ailleurs, comme on l'a fait remarquer précédemment, à notre époque, qui ne risque rien n'a rien et si l'on considère le risque, les montants en jeu etc., pourquoi un agriculteur travaillerait-il pour rien? L'une des rares choses qui vaillent la peine en agriculture c'est le bénéfice possible et si l'on supprimait cela on désintéresserait à coup sûr bien des jeunes de l'agriculture.

Toutefois, ce qu'il faudrait bien vite c'est une certaine forme de protection contre les catastrophes provoquées par l'homme sur les marchés et qui font qu'on perd beaucoup d'argent dans certains secteurs de l'industrie. Je veux parler par exemple du blocage du prix du bœuf aux États-Unis et de ses effets sur l'élevage des bovins. La politique provisoire sur les céréales fourragères entrerait également dans cette catégorie du moins en ce qui concerne le prix du grain en soi.

Les choses ne s'arrangeront pas, j'en suis sûr, tant que les prix des aliments continuera à grimper et le gouvernement à réagir. Les consommateurs et les gouvernements se bercent d'espoir car il est indispensable de majorer le prix des denrées agricoles en fonction des autres coûts et de l'inflation et, surtout, cela permet d'attirer les jeunes vers l'agriculture.

En 1970, il y avait surabondance de grains sur le marché tandis que le prix du porc baissait. Toutefois, l'élevage du porc s'est révélé l'entreprise la plus pratique. Il semble logique de convertir le grain en aliments pour bestiaux car les gens préfèrent le porc à l'orge. Même le gouvernement était d'accord.

Tout semblait très bien marcher jusqu'à l'année dernière où il y eut une pénurie mondiale de grain. Comme vous le savez, le prix du grain a augmenté, le prix du bœuf et du porc a baissé et l'industrie céréalière a rapidement oublié le marché pour lequel elle avait fait tant de sacrifices. Je ne reprocherai certainement pas au producteur de grain les prix qu'il obtient actuellement; il aurait dû l'obtenir depuis longtemps, mais en même temps, il ne devrait pas oublier que le bœuf ou le porc représentait son seul marché il n'y a pas si longtemps et que les choses pourraient facilement en revenir au même point dans un avenir rapproché.

Les contrats qui lient le vendeur et l'acheteur par un accord de fixation des prix vont probablement prendre de plus en plus d'importance pour le producteur, en particulier le jeune producteur qui doit se protéger contre les risques de déficit. Le programme d'exportation de porc est un bel exemple de ce genre de contrats qui m'est un peu familier. Il y a là une garantie raisonnable de profit de même qu'une garantie d'approvisionnement qui est en train de devenir pour l'acheteur presque aussi importante que le prix.

J'espère que si les prix intérieurs dépassent de beaucoup les prix à l'exportation, le gouvernement ne va pas mettre l'embargo sur les exportations de porc afin d'essayer de faire baisser les prix intérieurs. Je fais cette remarque parce que je pense qu'il s'agit là d'une menace réelle, compte tenu du passé du gouvernement fédéral. Dans le discours du trône le premier ministre s'est engagé à mettre tout en œuvre pour empêcher les prix alimentaires d'augmenter, et je suis certain que le bien-être des agriculteurs sera le premier atteint à cette fin.

J'ai fait remarquer qu'en permanence un secteur de l'industrie était brimé; c'est-à-dire que si le producteur de céréales prospère, les affaires du producteur de bétail vont mal ou vice-versa. Cette règle a souffert une brève exception récemment, et pendant un court moment tout a bien fonctionné. Une profonde harmonie régnait entre les agriculteurs, et chacun était sensible aux efforts de l'autre.

● (2140)

Si j'ose me permettre un rapprochement, j'aimerais comparer l'industrie agricole à l'industrie automobile. Chaque industrie séparément, industrie des pneumatiques, des bougies, des vitres, etc., qui produit une partie du produit final, la voiture, prospère. Pourquoi faut-il que dans l'industrie alimentaire il y ait généralement un secteur qui éprouve des difficultés financières?

Personnellement, j'estime que l'agriculture est notre plus importante industrie. Elle est renouvelable et il n'existe pas de remplacement pour la nourriture. Je pense que le véritable problème de la commercialisation va désormais consister à assurer la prospérité de tous les secteurs et je pense que tel est le défi que nous devrions relever.

Les consommateurs se plaignent de temps à autre de la cherté des produits alimentaires, mais ils ne se rendent pas compte que la part du cellophane qui enveloppe le pain qu'ils achètent est passée de 9 à 39 p. 100 du coût total de ce pain. La moitié de ce que nous achetons dans les supermarchés n'est pas de l'alimentation, mais des savons, des déodorants, des mouchoirs en papier, des revues et d'autres produits non alimentaires. J'espère et je crois que le Canada tout entier tirera des avantages sociaux et économiques substantiels de la relance du Canada rural. J'espère que ceux d'entre nous qui ont un rôle politique lui feront honneur en pensant à l'avenir et en déterminant les choix fondamentaux de demain.

J'espère également que nous, les politiciens, particulièrement ceux qui ont un rôle de direction, auront le courage

de dire franchement quels sont les défis du Canada au pays et à l'étranger. L'inflation est un problème grave, particulièrement pour les pauvres de notre société. Aucun gouvernement ne peut, sur un ordre, la faire disparaître, mais un gouvernement peut nous donner la direction nécessaire pour la dominer, et ce n'est pas ce que la présente administration a l'air de nous promettre. Le taux de croissance de l'économie du Canada est de zéro, l'inflation dépasse 10 p. 100.

Aujourd'hui c'est presque un crime que de réussir. Il n'est pas bon d'épargner et de faire preuve d'habileté. Certains voudraient retirer aux heureux de ce monde la récompense de leur vie de travail pour la donner à ceux qui ne se sont pas hissés au même niveau, souvent à cause de leur propre irresponsabilité. Naturellement, il faudrait aider ceux qui sont restés au pied de l'échelle sans faute de leur part. Rien n'étouffe plus l'initiative humaine que la certitude d'être pris en charge par le gouvernement. Et ne l'oublions pas, toutes les promesses des politiciens seront réalisées avec l'argent du public et non avec le leur.

Il est triste de constater que les Canadiens estiment honorable de recevoir des aumônes et des garanties d'aide du gouvernement. Je me souviens encore de l'époque où les gens fiers de pouvoir réussir par eux-mêmes considéraient tout cela comme une honte. Comme je l'ai dit auparavant, nous ne voulons pas au Canada d'un gouvernement qui saisisse les fruits de l'effort pour compenser les insuffisances de l'irresponsabilité.

Des voix: Bravo!

M. Elzinga: Selon moi, les entreprises privées peuvent très bien pourvoir aux besoins de notre marché si le gouvernement encourage les investissements.

Le discours du trône contient beaucoup de lieux communs empreints de bons sentiments, mais comment nous acquitterons-nous de nos obligations morales qui affectent le bien-être du Canada? Il nous faut un gouvernement compétent qui soit capable de diriger le pays, non un gouvernement qui détruit l'initiative des particuliers. Comment pouvons-nous admirer un gouvernement qui laisse 30 millions d'œufs pourrir quand des hommes souffrent et meurent de faim?

J'espère que nous servirons bien les Canadiens. Je me rends compte que ce sera difficile, mais nous devons nous efforcer de relever le défi. La plupart des Canadiens espèrent que nous trouverons une solution aux problèmes du pays. Nous devons tenir notre engagement.

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je tiens à me joindre aux autres députés et à féliciter l'Orateur. Je suis entré dans son cabinet le jour de la réception qu'il a donnée. Les agents de sécurité devaient être moins vigilants que d'habitude. J'y ai vu deux jeunes garçons blonds. Pour eux, il était important de s'asseoir dans le fauteuil de leur père. A mon avis, cela indique bien le caractère de l'Orateur. De fait, les garçons ont clairement montré sur quel bras il s'appuierait et de quelle façon il se tiendrait le menton. Je tiens aussi à féliciter ceux qui aideront l'Orateur dans son travail.

[*Français*]

Je désire aussi offrir mes félicitations à l'honorable député de Montmorency (M. Duclos) parce qu'il parle de Montmorency comme d'une femme bien digne, lui qui a beaucoup d'amour pour sa circonscription.

[*Traduction*]

En outre, je suis extrêmement fier d'avoir pour compagnon un député comme celui de Vancouver-Est (M. Lee) qui, comme comotionnaire de l'Adresse, était un exemple de la jeunesse que nous avons toujours eue à nos côtés.

C'est un honneur pour moi que d'être député à la Chambre. La première fois que j'y suis venu, j'étais dans les tribunes. C'était le 8 février 1932. Mackenzie King et R. B. Bennett prenaient part au débat sur le discours du trône. J'ai eu la bonne fortune d'avoir une mère qui était au nombre des organisateurs du parti conservateur.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Mon père était organisateur du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Nous étions cinq à la maison, qui vivions ensemble au cours de la dépression. Notre locataire de chambre était un monsieur du nom de Coldwell, du parti C.C.F, élu à la Chambre en 1935.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Je m'en souviens très bien. A l'époque, il était député et pauvre. Un jour il a vivement blessé un jeune homme. A cette époque-là, nous mangions du blé filamenté, parfois comme casse-croûte le soir, parfois rôti le matin et parfois avec de la confiture, le midi. C'était un excellent aliment. Je collectionnais les dessus de boîtes pour obtenir un insigne de Buck Rogers. Je voulais devenir commandant de navire spatial. M. Coldwell portait des souliers percés. Il avait pris l'habitude de découper les dessus de boîtes et de les mettre dans ses chaussures pour tenir ses bas bien au sec. J'ai cessé de faire confiance aux socialistes depuis lors. En fait, je considérais comme un honneur de le connaître et je le dis en toute sincérité.

Si je suis ici à la Chambre, c'est que j'ai toujours eu de l'admiration pour beaucoup de personnes qui ont siégé, dont plusieurs y sont encore. Il n'y a pas de doute que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a exercé une grande influence sur moi. C'est un homme que j'admire et pour qui j'ai la plus haute considération.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Je dois dire que j'ai aussi beaucoup d'estime pour un petit gars de Verdun qui s'est égaré, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner). Il siège maintenant de l'autre côté de la Chambre.

Certains députés de ce côté-ci de la Chambre ont exercé une grande influence. Je manquerais à mon devoir si je ne signalais pas que la mafia de Verdun, le ministre des Postes (M. Mackasey), m'a beaucoup influencé les premières années. J'ai aussi beaucoup d'estime pour le ministre du Travail (M. Munro). C'est un de mes amis intimes ainsi qu'au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

M. Alexander: Oh, je n'en suis pas certain, Gus.

M. MacFarlane: Par-dessus tout, comme j'ai quitté l'université pour venir à la Chambre des communes, j'ai été très influencé par notre premier ministre (M. Trudeau).

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Plus que quiconque, il m'a fait croire que je pouvais collaborer avec d'autres députés et accomplir un travail honorable. C'est précisément ce que j'espère pouvoir faire.

A titre de représentant de Hamilton Mountain, je crois devoir exposer certaines vues de mes commettants. Les électeurs de Hamilton Mountain attendent beaucoup du Parlement. La situation actuelle les préoccupe beaucoup. Ils sont prêts à aider les pauvres et les infirmes, les vieillards et les défavorisés mais ils exigent en même temps que les Canadiens s'aident eux-mêmes, travaillent avec acharnement et conservent la merveilleuse éthique du travail qui nous élève tous. Comme moi, beaucoup d'entre eux ont eu un père . . .

● (2150)

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je l'espère!

M. MacFarlane: . . . qui était dans l'armée. Ils ont grandi pendant la grande dépression et ils ne veulent pas qu'elle se reproduise. Ils attendent de nous que nous réglions ce problème sans oublier les pauvres et les infirmes. Voilà ce que les gens de Hamilton Mountain m'ont envoyé dire ici.

Cependant, je crois tout de même avoir un certain talent personnel et avoir quelque chose à dire. J'aimerais dire quelques paroles bien senties sur nos relations avec la jeunesse. Je demanderai aux députés de regarder autour d'eux, et ils s'apercevront que les grands-pères et les grands-mères sont beaucoup plus près des jeunes que les adultes de 32 à 49 ans. Nous ne pourrons jamais envisager l'euthanasie à cause de la jeunesse.

Les jeunes ont un grand respect pour les personnes âgées et celles-ci ont un grand respect pour eux. Ils semblent avoir le temps de se parler, ce qui n'est pas le cas des gens de ma génération, qui n'ont pas le temps de parler avec les jeunes. J'ai passé une bonne partie de ma vie dans les résidences universitaires à travailler avec les jeunes. Je crois sincèrement qu'ils sont importants. En fait, ils constituent l'une des ressources du pays. Je crois que nous devrions nous rendre compte que ce que nous leur donnons nous reviendra. Si vous voulez vraiment savoir ce que sera la moralité de la prochaine génération, demandez-le-leur, et vous serez surpris. Ils vous diront que ce sera une génération drôlement chouette.

Ils prennent leur bateau et ils le lancent sur l'océan de la vie; ils choisissent les vents de la passion pour gonfler leurs voiles et le gouvernail de la raison. Sans passion, cela devient un argument stérile, vain; il faut donc ce mélange. Lorsque j'étais à l'université Mount Allison, dans les Maritimes, que nous allions à l'étang aux nénuphars et que tout était calme et doux par un jour sans vent, je pensais «Dieu est la raison». Puis, le vent s'abattait sur Sackville, accompagné par le tonnerre et les éclairs; nous disions alors: «Dieu est la passion». Ces jeunes gens sont ainsi. Ils forment un merveilleux mélange. Leurs voiles sont guidées par la passion et leur gouvernail par la raison.

L'avenir de ce pays leur appartient et j'aimerais penser que nous devons les précéder. Il nous appartient d'améliorer la génération; c'est ce que ma mère et mon père ont fait pour moi. Nous devons parler aux jeunes des brillantes perspectives d'avenir et des dangers qui parsèment le chemin afin qu'ils sachent ce que notre génération a connu, afin qu'ils puissent profiter de nos progrès tout en apportant leurs pensées et leurs idées propres.

Je songe souvent à cette histoire du vieil homme qui avançait vers un abîme à l'approche de ses derniers jours. Quand il eut atteint le bord de l'abîme, il se mit à construire un pont. Un jeune homme s'approcha de lui et lui demanda: «Eh, vieil homme, pourquoi construisez-vous ce pont? Vous ne repasserez jamais par ici» Le vieil homme répliqua: «C'est vrai. Je construis ce pont pour vous.» C'est ce qu'ils attendent de nous. C'est ce qu'ils exigent de nous et c'est ce que nous avons omis de faire si souvent. Nous avons le devoir de leur laisser quelque chose, comme ma mère m'a légué un talent pour la musique, mon père un don pour les mathématiques et mon ministre une croyance. Ce sont des valeurs importantes, qui ne périront pas.

Il y a une autre question qui me tient fort à cœur. Une grande partie de ma vie a été consacrée au sport et je ne l'oublierai jamais. Je pense que le sport pourrait très bien être un substitut à la guerre et aux conflits mondiaux. Nous assisterons à des foires internationales, des festivals internationaux d'art dramatique et des manifestations sportives internationales. Ils seront autant d'engagements politiques comme il se doit. Mais je suis de ceux qui croient que ce sera là aussi une première démarche de l'homme en vue de trouver aux conflits une autre solution que le massacre et la guerre.

Ainsi le sport a de l'importance. Je suis de ceux qui voudraient lui voir faire l'objet d'un portefeuille ministériel. Je pense qu'il importe, pour les jeunes qui y participent et pour les vieux qui observent, de lui donner un statut propre. Je me demande souvent à propos du Messie de Haëndel: est-ce le compositeur qui a témoigné de la toute-puissance divine, ou est-ce la toute-puissance de Dieu qui s'est manifestée dans son œuvre? Quand Van Gogh a peint ses oliviers, est-ce qu'il représentait la nature ou si c'est la nature qui s'exprimait par lui? Quand je dirige une équipe de football et que je lui donne une formation, les joueurs s'expriment-ils par l'intermédiaire de cette formation, et trouvent-ils ainsi un moyen de s'exprimer eux-mêmes? Je pense de même en ce qui concerne le sport, et j'estime qu'on doit le proclamer.

Je songe maintenant aux 14 années que j'ai passées dans les Maritimes. Je me demande s'il ne serait pas utile que quelqu'un de Hamilton, ou du centre de l'Ontario, se lève pour dire à quel point les provinces atlantiques ont de l'importance, et appuyer leurs représentants lorsqu'ils insistent pour obtenir quelque chose.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Je ne connais pas bien l'Ouest, mais je le comprends lorsqu'on y parle d'aliénation, à cause principalement de ce que j'ai éprouvé dans les Maritimes.

Monsieur l'Orateur, il est près de dix heures et avec votre autorisation, je préférerais aborder le point suivant lorsque nous reviendrons demain.

Des voix: Bravo!

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CHAMBRE DES COMMUNES—LE PROJET DE RÉFORME PARLEMENTAIRE—LA QUESTION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION—DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, on pourrait dire que nous passons du sublime au commun après les grandes envolées oratoires du député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane), mais il y a un rapport entre les excellentes paroles du député qui vient tout juste de se rasseoir et ce que j'ai à dire parce qu'il sera également question de l'institution du Parlement même.

● (2200)

Je veux être assez précis, car j'ai bien peu de temps à ma disposition ce soir pour discuter de trois articles qui seront soumis, du moins je l'espère, à la Chambre et au comité de la procédure lorsque nous étudierons de quelle manière nous pourrons rendre cette institution plus énergique et plus sérieuse dans l'exercice de ses fonctions.

Lorsque nous parlons de tradition et d'histoire, nous consacrons trop peu de temps, je pense, à réfléchir sur les changements profonds qui se sont produits au pays et qui affectent notre institution. Les députés savent qu'au début de la Confédération, le budget du pays était de l'ordre de 20 millions de dollars, alors que celui d'aujourd'hui s'élève à plus de 20 milliards, soit environ 1,000 fois plus. Ceci me porte à croire que la capacité même du Parlement à faire preuve de sérieux dans l'exercice de ses fonctions et la dépense des deniers publics doit être par la nature même des choses extrêmement précaire.

Cette responsabilité traditionnelle du Parlement d'exercer le pouvoir de délier bourse est une des fonctions essentielles du Parlement, qui est non seulement compromise, je pense, mais presque disparue.

Pendant ma carrière de député, nous avons aboli le comité des subsides; c'était, je crois, en 1969. On l'a aboli pour bien des raisons: il prenait trop de temps, les débats sur les crédits et les dépenses étaient incohérents, pour ne pas dire inutiles. Mais c'est surtout, je pense, parce qu'il arrivait que la discussion des crédits au comité des subsides embarrassait le gouvernement et, bien plus, le mettait parfois dans une situation fort gênante, lorsque le crédit n'était pas accepté et que le gouvernement n'ayant pas reçu du Parlement les fonds voulus, ne pouvait payer ses dettes.

Ce qui remplace le comité, depuis cinq ans, c'est 25 jours réservés et six scrutins. C'est dire que dans les conditions actuelles, le gouvernement en place n'a qu'à laisser passer la crise, quel que soit le problème soulevé au cours de ces jours réservés. Pour montrer à quel point nous avons perdu droit de regard sur l'utilisation des deniers publics, il suffit de noter le désintéressement total de la presse pour ces débats. Nous disposons de ces vingt-cinq jours et nous finissons parfois, comme ce sera le cas à la fin du mois, par une avalanche de crédits qui dure deux ou trois heures; on prend une kyrielle de votes symboliques pour finir par adopter les crédits.

Vraiment, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là une façon sérieuse de rendre des comptes sur les dépenses de deniers publics. S'il est vrai qu'un Parlement ne peut agir s'il ne dispose pas des moyens financiers nécessaires, nous devrons examiner très sérieusement notre façon de traiter dorénavant les prévisions budgétaires. Je n'ai pas de réponse toute faite à proposer, mais je ne crois pas que ce soit là une des questions auxquelles le comité et la Chambre soient appelés à répondre.

La deuxième question porte sur l'accès à l'information. Au cours de la dernière législature, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qui faisait alors office de leader du gouvernement à la Chambre, nous a présenté la consolidation de ce qui est devenu la pratique du gouvernement quant à la production des documents et à la présentation de l'information. Franchement, la frustration qui s'est accumulée ces dernières années, non seulement au sujet de la périodes des questions orales mais aussi des questions écrites et de la production de documents, tient au fait qu'il y a une part de plus en plus grande de renseignements dans les rapports, les études et les analyses de toutes sortes que le gouvernement s'estime obligé de couvrir d'un immense manteau de secret. Nous avons été témoins de fuites et de fuites en série de temps à autre. Tantôt les renseignements ainsi diffusés sont exacts, tantôt ils ne le sont pas. C'est sans doute le signe que nous avons renversé un processus essentiel à toute société libre et démocratique.

C'est au gouvernement du moment—peu importe son étiquette—qu'il incombe de prouver qu'un document doit demeurer confidentiel parce que sa divulgation présente un danger ou un péril pour la sécurité même de l'État. Je pense que nous devons établir certains rouages permettant d'établir cette pratique; il pourrait s'agir, par exemple, d'un genre de tribunal indépendant qui examinerait la décision d'un gouvernement de ne pas rendre public un document qu'il estime confidentiel.

Le troisième aspect que je soulevais dans ma question précédente au premier ministre et au leader du gouvernement à la Chambre était de savoir si nous ne pourrions pas, dans le cadre de notre étude de la réforme parlementaire, faire appel à un large secteur de l'opinion publique informée. Il existe un terrible danger que tous les députés admettront, s'ils y réfléchissent un instant; une fois devenu membre de cette institution depuis plus que quelques jours—et certains d'entre nous sont ici depuis beaucoup plus longtemps—il devient très facile de rationaliser et de justifier tous les rouages complexes et compliqués de cette institution.

Je sais naturellement qu'il existe de nombreuses traditions qu'il y a lieu de conserver, que certaines méritent une place plus grande, mais nous, qui faisons partie de cette institution, ne devons pas la considérer uniquement ou essentiellement comme notre propriété. Elle appartient vraiment au peuple canadien. S'il la trouve compliquée, mal dirigée, s'il considère qu'elle gaspille beaucoup de temps, s'il veut qu'elle demeure et si, sous certains aspects, il voudrait la ressusciter et la rendre un lieu essentiel de vitalité, il faut alors que nous sachions ce qu'il pense.

Je trouve bien franchement que si nous faisons appel tôt à la radio et à la télévision, il en résultera des commentaires beaucoup plus sensés et intéressants. Je crois qu'à moins de permettre à d'autres que ceux qui font partie de la Chambre de commenter sur la réforme parlementaire elle-même nous porterons tout d'abord un grave préjudice à cette institution et ensuite au peuple canadien. Somme toute, il s'agit de la Chambre de l'homme du commun, d'une Chambre du peuple. J'inciterais le gouvernement à procéder très hâtivement aux réformes profondes de cette institution.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je tiens à répondre très brièvement aux trois points soulevés par le député d'Egmont (M. MacDonald): d'abord, dans sa description de l'étude des subsides, il n'a signalé qu'à peu près la moitié des étapes prévues.

Ainsi, même s'il est vrai que les partis de l'opposition disposent de 26 jours à la Chambre, il faut compter sur au moins trois mois où les prévisions budgétaires sont renvoyées au comités permanents, qui disposent de pouvoirs beaucoup plus étendus pour ce qui est de convoquer des témoins, des ministres et d'autres, pour discuter des crédits que les membres des comités veulent approfondir. Reste à savoir s'ils profitent bien de ces occasions mais c'est à eux qu'il incombe d'en prendre l'initiative et d'en assumer la responsabilité.

On a accordé une prolongation et l'on a renvoyé le travail du comité des subsides aux comités pour entre autres raisons, donner plus d'occasions et de temps à la Chambre des communes pour traiter du volume de lois sans cesse croissant que les gouvernements n'ont cessé de lui présenter.

Un des problèmes qui nous guettent est que la Chambre des communes risque encore de se laisser déborder. Si on étudie le discours du trône, on devra admettre que pendant les deux dernières années de Parlement minoritaire, nous n'avons examiné et adopté en Chambre que les mesures qui nous étaient nécessaires à tous pour donner un bilan collectif en notre faveur. Nous devons tous en partager la responsabilité. Pendant la dernière année et demie qu'a siégé le Parlement élu en 1968, la procédure législative s'est encore embourbée, ce qui fait que nous traitons maintenant, dans le présent discours du trône, des restes et reliquats des trois précédentes législatures.

Deuxièmement, j'aimerais dire deux mots des lignes de conduite qu'a fixées le gouvernement l'an dernier. On les a renvoyées à un comité mixte de la Chambre et du Sénat. A ma connaissance, ce comité ne les a jamais étudiées. Je croyais cela malheureux et inutile et j'ai l'engagement du leader de la Chambre que les lignes de conduite seront de nouveau renvoyées sous peu à un comité qui, je l'espère, sera suffisamment bien organisé pour examiner la question et soumettre à la Chambre et au Sénat un rapport de la situation.

La dernière question que je veux soulever est celle des réunions du comité de la procédure et de l'organisation. Je suis d'accord pour que le grand public soit invité à y participer. D'après moi, il est malheureux que depuis deux ou trois ans ce comité ait tenu à huis clos tellement de ces réunions concernant la procédure; cette situation est loin d'être souhaitable et, je l'espère, ne se reproduira pas la présente législature.

[*Français*]

LA CONSOMMATION—LE SUCRE—LES CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC EN VUE DE RÉGLER LE CONFLIT À LA RAFFINERIE DE SAINT-HILAIRE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, la question que j'ai soulevée ce matin concernant la perte de la récolte des betteraves à sucre dans la province de Québec n'a pas semblé alarmer l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), puisqu'il a déclaré que cette perte ne représentait pas pour la province 1 p. 100 de la consommation canadienne de sucre.

Monsieur le président, le sucre est l'une des principales denrées alimentaires. Voici des statistiques que je possède à ce sujet: En 1971 le Canada a consommé 1,200,000 tonnes de sucre, un peu plus en 1972, et encore davantage en 1973, ce qui fait que la récolte de la région de Saint-Hilaire représente 2 p. 100, et non pas le chiffre de moins de 1 p. 100 de la récolte canadienne mentionné par le ministre ce matin.

Alors que le Canada occupe le deuxième rang au monde parmi les pays importateurs de sucre, le ministre trouve cela normal de constater la perte totale de la récolte de betteraves à sucre pour les cultivateurs de la région de Saint-Hilaire.

Comment le Canada pourra-t-il un jour devenir exportateur de sucre si le gouvernement ne veut pas protéger cette industrie naissante, qui pourrait, en moins de 10 ans, devenir un pays exportateur de sucre, plutôt qu'un pays qui importera 92 p. 100 de sa consommation?

Comment pourrons-nous devenir les producteurs de notre propre consommation, alors que l'on estime que les besoins canadiens en sucre se chiffreront à 2,500,000 tonnes par année d'ici 20 ans, si nous ne sommes pas même capables de sauver une récolte qui ne représente que 2 p. 100 de notre consommation canadienne?

Monsieur le président, le gouvernement canadien a laissé l'industrie du sucre entre les mains des pirates qui se trouvent au Canada, et qui font partie du cartel international du sucre, qui a son siège en Angleterre, et qui est dirigé par la Tate & Lyle Ltd.

Monsieur le président, j'ai en main le *London Sunday Times* du 23 juillet 1972, l'un des petits journaux les plus importants d'Europe, où on peut lire l'article suivant sous le titre:

● (2210)

[*Traduction*]

Il convient de souligner que la découverte importante d'un cartel illégal qui réunissait vingt-deux importantes sociétés sucrières européennes et qui avait un chiffre d'affaires annuel de 600 millions de livres sterling, soit passé complètement inaperçue par tous les journaux canadiens, ce qui a eu pour résultat que la population canadienne ignorait tout du fait que la société Tate & Lyle Ltd était citée comme l'un des principaux conspirateurs par son contrôle de «SAY», l'un des plus importants consortiums sucriers en France.

Les fonctionnaires de l'office des cartels du marché commun ont signalé que:

1. Les raffineries versaient de grosses sommes d'argent chaque année afin de maintenir un marché unifié.

2. Les raffineries soutenaient des prix élevés et se partageaient illégalement le marché, ce qui allait à l'encontre du bien public.

3. C'est un exemple classique du fonctionnement d'un cartel et d'un lobby.

4. L'activité des raffineries en cause est la plus grave restriction de concurrence qu'il ont connue jusqu'à maintenant dans le secteur de la fixation des prix.

[*Français*]

Monsieur le président, ces découvertes ont été faites par un comité d'Angleterre qui avait été chargé au nom du

Marché commun d'enquêter sur le cartel international du sucre, et dont les conclusions ont été publiées dans le *London Sunday Time*.

Dans un mémoire présenté au très honorable premier ministre (M. Trudeau) le 27 février 1973, par la Austin Sugar Refineries Limited de Montréal, qui voulait faire concurrence aux autres compagnies et offrir de meilleurs prix aux Canadiens pour le sucre, on peut lire ceci:

[*Traduction*]

Il est curieux de voir que malgré les doléances faites au gouvernement par l'Association des consommateurs du Canada, L'Industrial Sugar Users Association of Canada et d'autres organismes publics et privés, ... et malgré le rapport détaillé sur le sucre présenté par la Commission du tarif en novembre 1971, la Direction des enquêtes sur les coalitions n'a pas encore entrepris d'éliminer cette restriction au commerce par des mesures judiciaires ou en recommandant au gouvernement qu'il applique une politique nationale du sucre au Canada.

[*Français*]

Et, monsieur le président, cette même compagnie, dans son mémoire présenté au très honorable premier ministre, a fait des recommandations. Entre autres, il est intéressant de constater ce que le comité de la Chambre a déjà recommandé, et qu'on trouve à la page 6 de la publication nº 146 du mois de novembre 1971:

[*Traduction*]

Le rapport de 362 pages de la Commission du tarif du Canada sur le sucre recommandait de soumettre cette industrie à la concurrence et précisait entre autres que:

a) Le prix du sucre raffiné au Canada ne semble pas être fonction des forces intérieures de l'offre et de la demande,

b) Le prix intérieur suit le prix quotidien de Londres pour le «sucre sur le marché libre»,

c) Cette situation est de plus caractérisée par le fait qu'une compagnie établit le prix et que les autres suivent,

d) Parce qu'il n'y a pas de concurrence, l'industrie canadienne a pu augmenter sa capacité sans accroître sa production,

e) La structure et le fonctionnement de l'industrie lui permettent de préserver ses parts de marchés sans grand risque et sans la stimulation bénéfique des facteurs de concurrence qui prévalent d'habitude sur les marchés ordinaires.

[*Français*]

Et, monsieur le président, on pourrait continuer encore indéfiniment à discuter pour démontrer qu'il existe depuis des années un monopole international du sucre, qui contrôle complètement en Angleterre le marché du sucre de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, en faveur desquels nous avons accordé un tarif spécial d'exportation.

Le Canada pourrait être un pays exportateur de sucre. Nous avons des surplus de sirop d'érable. Notre sol est nettement favorable à la culture facile de la betterave à sucre. De plus, nous avons des surplus de pommes tous les ans. Monsieur le président, le prix du sucre se fixait à 1c. la livre il y a quelques années, et il est maintenant à $50 les 100 livres. Pourtant, le gouvernement ne fait rien, et il est sous la tutelle des compagnies et des monopoles internationaux.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

[*Français*]

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de mon collègue de n'avoir ce soir que des notes rédigées seulement en anglais. Je ne parle pas aussi bien français que mon collègue parle l'anglais, et je l'en félicite.

[*Traduction*]

Le député s'est éloigné quelque peu de sa question originale aujourd'hui à propos de la situation qui existait à la raffinerie Saint-Hilaire au Québec. J'aimerais d'abord signaler que le gouvernement fédéral déplore le conflit qui a eu lieu au Québec, mais je répète ce que le ministre a dit ce matin, soit que la raffinerie appartient au gouvernement du Québec et est exploitée par celui-ci. Le conflit à Saint-Hilaire est un problème ouvrier qui relève entièrement de la province de Québec et je dois dire que les provinces protègent jalousement et avec raison leurs attributions en vertu l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le député dit s'inquiéter des effets du conflit pour le consommateur et il a bien raison. Cependant, il faut tenir compte de l'ensemble de la question et du fait qu'il n'y a pas de pénurie de sucre pour les consommateurs canadiens. Le conflit à la raffinerie n'influe pas sur le prix du sucre à la consommation ni sur le volume de sucre consommé au Canada, sinon le gouvernement fédéral devrait s'occuper de la question puisqu'elle toucherait l'économie de tout le Canada. Par ailleurs, le gouvernement se rend compte que les agriculteurs de la région ont de la difficulté à vendre leurs produits.

Le député a parlé de l'industrie de la betterave sucrière. Comme je viens moi-même du sud-ouest de l'Ontario, je suis sensible aux problèmes des agriculteurs et je me rends compte de leurs difficultés. Espérons que le gouvernement du Québec parviendra à régler le conflit très bientôt.

LES FINANCES—LE REFUS DE PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES ET AUX AGRICULTEURS

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat d'ajournement, et je tiens à vous dire combien je suis heureux de voir mon collègue du sud-ouest de l'Ontario à sa place et prêt à répondre. Je tiens à féliciter le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) pour sa nomination au poste de secrétaire parlementaire du ministre des Finances, et à lui souhaiter bonne chance.

Le 8 octobre, j'ai posé au ministre des Finances (M. Turner) une question concernant le refus de certaines banques à charte de prêter à leurs clients en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cette situation est extrêmement regrettable, et justifie une intervention immédiate et efficace du ministre des Finances et de son gouvernement. Je me souviens bien de l'inquiétude manifestée à cet égard par de nombreux collègues de ce côté-ci de la Chambre appartenant à l'opposition officielle lors du débat sur le bill C-14 au printemps dernier. Le but principal du bill C-14 était de porter le plafond des prêts à 8¼ p. 100 que les banques à charte peuvent consentir à ces deux importants secteurs de notre économie rarement reconnus à leur valeur. Cependant, devant les statistiques du passé, on peut se demander quelle a été exactement l'utilité de ces programmes.

● (2220)

Si nous nous reportons au rapport des banques de 1972, nous remarquons que moins de 2,900 prêts ont été consentis dans l'ensemble du Canada aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Une importante banque à charte n'en a consenti que 134.

Nos collègues n'ont aucune difficulté à citer des exemples de leurs mandants indiquant clairement que les banques ne sont pas tellement intéressées par ces deux programmes du gouvernement et, en fait, on pourrait ajouter qu'un autre plan semblable, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, a reçu le même genre d'accueil.

Les banques à charte répondent souvent vaguement de la manière suivante: «Nous n'avons jamais entendu parler de ce programme. Ce n'est pas notre politique de prêter de l'argent en vertu de ces programmes. Notre allocation de fonds à ces fins a toute été répartie.»

Les attitudes et les réactions étant ce qu'elles sont, monsieur l'Orateur, je signale au ministre des Finances que ces programmes ne peuvent être pleinement utilisés de sorte que les modifications au bill C-14 deviennent effectivement inutiles.

Je prétends qu'en raison de cette situation, le ministre de Finances devrait présenter de vives instances aux banques pour remédier à cette situation ou il faudrait insérer des dispositions dans le bill C-14 pour s'assurer que les banques et les maisons de prêts sont tenues de mettre ces sommes à la disposition des clients aux termes de ces programmes.

Un autre problème réel tient à l'absence d'information concernant le nombre des demandes et des questions adressées aux banques et le nombre de celles qui ont été rejetées. Je suis disposé à admettre que certaines l'ont été pour d'excellentes raisons, mais nous avons besoin de connaître ces données si nous voulons être en mesure de mettre au point des programmes et des politiques qui puissent répondre le mieux aux besoins de ces industries.

Souvenons-nous, monsieur l'Orateur, que ce sont ces secteurs de notre société qui servent d'épine dorsale à notre économie. Ils assurent la force et la stabilité à notre commerce. Ils comptent pour plus de la moitié du produit national brut et fournissent du travail à plus de la moitié des Canadiens. Ils méritent pourtant un bien meilleur traitement que celui qu'ils ont reçu et continuent de recevoir.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, d'abord, je voudrais remercier le député d'Elgin (M. Wise) de ses aimables paroles à l'occasion de ma nomination comme secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je voudrais aussi le féliciter d'avoir signalé cette question à l'attention de la Chambre et n'étant pas satisfait de la réponse obtenue de la ramener sur le tapis à l'heure dite des couche-tard. La question mérite qu'on s'y arrête et qu'on la soumette à l'opinion publique.

La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la loi sur les prêts aux petites entreprises sont en vigueur depuis de nombreuses années et je suis certain que les députés en connaissent raisonnablement bien la teneur. On se souvient que le printemps dernier, ces lois ont été modifiées à la suite d'une révision complète effectuée par le gouvernement en vue d'étendre leur portée et d'accroître leur efficacité et leur utilité.

Ces lois ont joué un rôle utile pour répondre aux besoins de crédit d'un grand nombre de Canadiens. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été particulièrement importante comme source secondaire de crédit pour les agriculteurs. Jusqu'à la fin de juin de cette année, le total des prêts consentis en vertu de cette loi s'est élevé à plus de 3 milliards de dollars, aussi cela vient-il contredire à mon avis ce qu'a dit mon honorable ami. En fait, cette loi a été trouvée utile. De tels prêts ont atteint une somme record de 230 millions en 1973.

Depuis la mise en application du programme des prêts aux petites entreprises, plus de 300 millions ont été prêtés jusqu'en juin 1974. C'est là un autre indice que l'on se prévaut de ce programme. Les prêts consentis en vertu de ce programme ont connu une augmentation marquée ces dernières années pour s'élever à plus de 30 millions en 1973.

Au cours du premier semestre de cette année, les prêts aux termes de ces programmes ont commencé à diminuer. C'est, je crois, ce que tente de souligner mon collègue. Il est très possible que cela ait été dû à une réticence des prêteurs à participer aux programmes à cause de l'écart grandissant entre les taux autorisés à l'époque et les taux d'intérêt du marché. A cet égard, les députés se rappelleront que les taux autorisés sont déterminés deux fois l'an, le 1er avril et le 1er octobre, suivant la formule prévue au règlement. Ce taux théorique est la moyenne des intérêts des obligations du gouvernement du Canada au cours des six mois précédant le changement de taux plus 1 p. 100.

On remarquera que, étant donné la période d'établissement de la moyenne, le taux théorique restera plus bas que les taux du marché lorsque ceux-ci changent rapidement. L'écart s'est élargi pendant la première partie de 1974, car les taux des banques sont passés de 9½ à 11½ p. 100, de janvier à juillet. Pendant cette période, le taux, pour la grande majorité des prêts garantis, à l'exception des prêts pour achat de terres aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, a été de 8¼ p. 100 jusqu'en mars pour baisser à 8 p. 100 le 1er avril. L'écart entre le taux théorique et les taux demandés sur les prêts ordinaires s'est creusé et en juillet, la différence était assez forte.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA SUBVENTION POUR LE LAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de New Westminster (M. Leggatt), une motion concernant une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné que les premiers ministres provinciaux de même que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires s'opposent à la suppression proposée de la subvention sur le lait et compte tenu de la critique formulée par l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations à ce propos et du fait que le consommateur paierait alors 5 ou 6c. de plus la pinte de lait, je propose aux termes de l'article 43 du Règlement:

Que la Chambre ordonne au gouvernement de maintenir la subvention versée actuellement sur le lait.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion proposée conformément à l'article 43 du Règlement, qui ne peut être débattue sans son consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne saurait être mise en délibération.

* * *

RADIO-CANADA

DEMANDE DE DIFFUSION DES MATCHES DE FOOTBALL CANADIEN AU LIEU DU BASEBALL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je prends aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une nécessité pressante. Étant donné que la Société Radio-Canada a décidé d'interrompre la partie de la Ligue canadienne de football prévue à l'horaire pour présenter aux Canadiens une partie de baseball disputée demain aux États-Unis . . .

Des voix: C'est honteux.

M. Jelinek: . . . un geste qui va tout à fait à l'encontre de la politique du gouvernement favorisant le football canadien . . .

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: . . . je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le secrétaire d'État se voit confier la tâche de prendre toutes les dispositions pour corriger cette situation et assurer la présentation de ces parties importantes pour l'obtention de la coupe Grey.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. Comme elle est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut pas être débattue sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

L'ÉNERGIE

L'OPPORTUNITÉ DU RENVOI, AU COMITÉ, DE LA QUESTION DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE L'EXPORTATION DES HYDROCARBURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire de nécessité urgente et pressante en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'Interprovincial Pipeline Limited hésite à entreprendre le projet de construction de l'oléoduc vers Montréal à cause d'une baisse prévue des approvisionnements de pétrole brut dans l'Ouest du Canada, comme d'après les dernières nouvelles, la caisse d'indemnisation pour les importateurs de pétrole et de produits pétroliers pourrait accuser un déficit au début de la nouvelle année et que l'industrie pétrolière ainsi que l'Office national de l'énergie ont récemment exprimé leur inquiétude au sujet de la disponibilité de quantités suffisantes de pétrole pour répondre aux besoins futurs du Canada, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la question de la disponibilité de pétrole brut et l'opportunité de maintenir les importations et les exportations de pétrole brut et de ses dérivés aux niveaux actuels soit renvoyée au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics pour y faire l'objet d'un examen immédiat.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion. Comme elle est proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, elle ne peut pas être débattue sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime.

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Énergie

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1110)

[*Français*]

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

LES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS APRÈS LE 9 MAI 1974 EN VERTU DE L'ARTICLE 23 DE LA LOI

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais déposer à la Chambre des communes un rapport indiquant les mandats spéciaux émis en vertu de l'article 23 de la loi sur l'administration financière après la dissolution des Chambres le 9 mai 1974.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA VENTE ET L'UTILISATION DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, à mon tour je soulève une question urgente et de nécessité pressante aux termes de l'article 43 du Règlement. Vu les fuites qu'il y a eu dans le réacteur CANDU de la centrale de Pickering, et vu les projets de vente de ce réacteur à l'Argentine et à la Corée du Sud, pays qui n'ont pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre donne des instructions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministre de l'Industrie et du Commerce de suspendre la vente de tous les réacteurs canadiens jusqu'à ce qu'un comité de la Chambre ait fait une enquête poussée sur les risques de prolifération des armes nucléaires que peut entraîner la vente de ces dispositifs à l'étranger et jusqu'à ce qu'on ait évalué soigneusement les dangers écologiques de son utilisation au Canada.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion qui, proposée en vertu de l'article 43, exige le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

LOI DE LA PENSION DE RETRAITE AUX LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

MESURE PRÉVOYANT LE PAIEMENT DE PRESTATIONS DE RETRAITE AUX LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-23 intitulé «Loi prévoyant le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TRAITEMENTS

MODIFICATION PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-24 tenant à modifier la loi sur les traitements.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE VISANT À PROTÉGER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES CONTAMINANTS

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement) demande à présenter le bill C-25, intitulé «Loi ayant pour objet de protéger la santé et l'environnement contre les contaminants».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT QUANT À LA MASSE MONÉTAIRE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. M. Raynauld, président du Conseil économique du Canada, a déclaré ce qui suit:

Depuis trois mois, la politique monétaire a été réduite de 12 p. 100 aux taux annuels . . .

M. Raynauld faisait allusion aux données M1. Le ministre est-il d'accord avec lui lorsqu'il dit que cette politique est «extrêmement restrictive»?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien lire toute la transcription, mais il s'agit évidemment d'une question de jugement. Si, par sa question, le député veut donner à entendre qu'elle a été trop restrictive, il ferait mieux de concilier son point de vue avec celui de son collègue, le député de Don Valley.

M. Stevens: Lorsque le ministre répondra à ma question supplémentaire, j'aimerais bien qu'il tienne compte qu'en ajoutant la réduction de 12 p. 100 à laquelle M. Raynauld faisait allusion à l'inflation actuelle qui est supérieure à 10 p. 100, on aboutit à un écart de 22 p. 100, alors que le Conseil économiqe du Canada avait recommandé de s'en tenir à une augmentation de la masse monétaire de 10 à 15 p. 100 par an. Le ministre voudrait-il nous dire si en fait la politique du gouvernement vise à restreindre davantage la masse monétaire au Canada?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, la masse monétaire qu'arrête le gouverneur de la Banque du Canada et qu'approuve le gouvernement doit être suffisamment forte pour parer à l'expansion de l'économie mais pas plus. Ainsi, la masse monétaire a augmenté à un rythme quelque peu plus lent que l'expansion générale de l'économie.

M. l'Orateur: Le député de York-Simcoe a la parole pour une question supplémentaire.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse de nouveau au même ministre. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi au cours des quatre mois qui ont précédé mai, le régime monétaire a pu enregistrer une hausse de 900 millions de dollars tandis que durant les quatre mois qui ont suivi il a fait voir une réduction de 500 millions? Bref, la Chambre a-t-elle raison de supposer que les élections ont eu de sérieuses répercussions sur la gestion de ce régime monétaire qui relève du ministre?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Une dernière question supplémentaire pour le député de Prince Edward-Hastings.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉDUCTION DE L'INFLATION PAR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Comme il nous a souvent répété que la seule façon efficace de réduire l'inflation est d'accroître la production, profiterait-il de la première occasion à l'appel des motions pour nous exposer dans leurs grandes lignes les méthodes précises qu'il compte employer sous peu pour augmenter sensiblement notre production vu l'arrêt total de la croissance dans le deuxième trimestre et la baisse marquée de l'indice de la production industrielle?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant est sûrement déjà au courant des politiques du gouvernement dans les domaines agricole et industriel. Il a parlé plus précisément de la production industrielle. Par suite de la réduction de la taxe à la fabrication et à la transformation sous forme de dégrèvement fiscal sur les immobilisations, l'industrie a une fois de plus, même pour l'année 1974, donné plus d'ampleur à ses projets d'investissements les faisant passer de 19 à 25 p. 100. En dépit du ralentissement économique de la plupart des pays industrialisés du monde, nous prévoyons, et avons eu de fait dans les six premiers mois de 1974, une croissance réelle de 4.8 p. 100 comparativement à la même période l'an dernier.

M. l'Orateur: Une dernière question supplémentaire de la part du député de Prince Edward-Hastings.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, la stagnation c'est la stagnation, peu importe comment on l'envisage; aussi le ministre cesserait-il de faire des excuses, des promesses et du tapage pour commencer plutôt à honorer les promesses qu'il a faites au pays dans ses trois derniers exposés budgétaires?

* * *

LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LE LAIT—DEMANDE DE MAINTIEN DE LA SUBVENTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement a indiqué dans le discours du trône son intention de prendre des mesures pour alléger le fardeau que fait peser l'inflation sur les plus démunis. Or, on annonce aujourd'hui que le prix du lait doit monter de six cents la pinte en Ontario et l'on sait que la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, de même que plusieurs premiers ministres provinciaux, pressent le gouvernement fédéral de maintenir ou de rétablir la prime de 5c. la pinte de lait. Devant ces faits, le premier ministre nous dirait-il si le Cabinet revise sa décision sur cette importante question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AGRICULTURE

LE LAIT—LES MESURES VISANT À UNE BAISSE DES PRIX

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Pourrait-il nous dire si son ministère prend actuellement des mesures ou s'il entend en prendre prochainement pour faire baisser le prix élevé du lait, dont souffent particulièrement les familles à faible revenu?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait certainement que, dans les limites de notre compétence en ce qui concerne la production industrielle du lait, nous avons augmenté de 4c. la livre la prime sur la poudre de lait. Je suis sûr que le député sait aussi que, même si nous avions l'accord des provinces au sujet de la prime de 5c. la pinte à la consommation, il y en a une parmi elles qui a relevé le prix du lait au moins six fois pendant la durée du contrat.

Questions orales

● (1120)

LE LAIT—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU PRIX

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Faute d'une compétence pleine et entière en ce domaine, le ministre entend-il, dans un effort visant à assurer la consommation du lait par les enfants canadiens membres de familles à faibles revenus, rencontrer immédiatement ses homologues provinciaux afin d'instituer des mesures d'urgence prolongeant le versement de subsides aux producteurs de lait de façon que le prix de ce produit ne devienne prohibitif pour la plupart des Canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Rien n'empêche les provinces qui le désirent de verser des subsides aux producteurs de lait dans l'intérêt des consommateurs du pays si elles veulent instituer un tel programme. Mais je ferai remarquer que lorsque nous avons institué ces subsides de 5c. sur la pinte de lait, l'indice des prix des produits alimentaires augmentait pratiquement deux fois plus vite que les autres indices. L'indice des prix des produits alimentaires ne compte plus actuellement que pour la moitié de l'indice du coût de la vie. Cet indice a baissé au lieu d'augmenter. Voilà ce qu'il faut établir très clairement. C'est par ailleurs au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il appartient d'agir avec ses homologues provinciaux dans ce domaine. Certaines provinces ont laissé entendre qu'elles souhaitaient voir régler cette question par les services sociaux. Nous devons nous assurer de savoir ce que chacune des provinces désire.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une dernière question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est-il disposé à engager immédiatement des entretiens avec ses homologues provinciaux pour faire en sorte que le prix du lait soit abordable pour les Canadiens à faibles revenus, dans l'intérêt en particulier des enfants de familles dont les revenus sont fixes?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je suis convaincu que mon collègue est d'accord pour reconnaître qu'il s'agit d'assurer aux gens à faible revenu, un revenu suffisant pour satisfaire à leurs besoins, non pas simplement en ce qui a trait au lait, mais également en ce qui a trait à tous leurs besoins.

A ce sujet, le gouvernement, et le premier ministre en particulier, a invité les provinces a ajuster les paiements d'assistance sociale pour s'assurer que les gens à faible revenu auront suffisamment d'argent pour satisfaire à leurs besoins. C'est cette politique que le gouvernement a constamment proposée. Nous avons consacré des sommes considérables à cette fin et nous les avons mises à la disposition des provinces, dans le cadre du programme d'assistance publique. Nous en avons consacré aussi à la réalisation de nos propres programmes fédéraux.

[M. Whelan.]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS EN VUE DE FAVORISER LA MOBILITÉ

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

A-t-il l'intention de réviser le règlement sur la mobilité de la main-d'œuvre, afin d'en faciliter l'application, de sorte que les gens qui iront occuper un emploi dans une localité éloignée puissent profiter des avantages qui existaient avant le mois d'avril 1974?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur toute la politique de la main-d'œuvre fait continuellement l'objet d'un examen. LAOKA est à l'étude et si nous apportons des changements fondamentaux à la politique ou aux programmes, nous l'annoncerons à la Chambre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RENVOI DE L'AFFAIRE VALENTYN MOROZ À L'ONU—LA POSSIBILITÉ D'UN EXAMEN PAR UN MÉDECIN CANADIEN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle porte sur les actes de cruauté perpétrés sur la personne de Valentin Moroz et sur des centaines de milliers d'autres personnes en Union soviétique; ces actes vont à l'encontre des principes de la charte des Nations Unies. Le gouvernement canadien soulèvera-t-il la question devant les Nations Unies par voie de résolution afin que non seulement les Canadiens et les Américains mais aussi les peuples du monde entier sachent que le comportement de l'Union soviétique à l'endroit du peuple ukrainien et des peuples baltes va totalement à l'encontre des principes des Nations Unies?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les observations du député ont dans un certain sens atteint leur but. Comme le député le sait peut-être, le cas de M. Moroz vient d'être soumis au ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique; on lui a demandé dans quelles conditions M. Moroz vivait; on avait dit en effet qu'il faisait la grève de la faim et que sa santé était précaire. Dans le cas qui nous occupe, le ministre des Affaires étrangères nous a garanti que l'état de santé de M. Moroz était normal et qu'il ne faisait pas de grève de la faim pour le moment. En ce qui concerne les autres points soulevés par la question du député, qui ont des implications très générales, je préférerais prendre le temps d'y réfléchir.

M. Diefenbaker: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. J'avais compris, bien sûr, que selon le ministre des Affaires étrangères d'URSS, Moroz est bien traité et en bonne santé. Mais tel n'est pas le cas selon le célèbre savant soviétique Andrei Sakharov, qui affirme que Moroz est gardé dans un total isolement. Si le ministre des Affaires étrangères dit vrai, rien ne s'oppose à ce que le gouvernement canadien demande aux soviétiques d'autoriser un médecin canadien, ou un représentant du Comité ukrainien du Canada, à visiter Moroz, pour s'assurer de son état physique et des conditions de son incarcération arbitraire. Le ministre voudrait-il, avec la

suavité qui le sert toujours si bien à la Chambre soulever la question auprès du ministre des Affaires étrangères d'URSS? Si ce pays n'a rien à cacher, qu'est-ce qu'il peut bien cacher?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne puis assurer à mon honorable ami que je vais donner suite à sa demande quelque peu inconsidérée.

* * *

L'ÉDITION

LE CAS DE «SATURDAY NIGHT»—DEMANDE D'AIDE GOUVERNEMENTALE POUR LE MAINTIEN DE LA PUBLICATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État, à qui a été adressée par un grand nombre de personnalités canadiennes une lettre ouverte lui demandant d'assurer la survie de la revue *Saturday Night*. J'aimerais connaître du ministre la réponse qu'il leur donne.

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je dois rencontrer M. Cowan cette semaine ou la semaine prochaine.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sachant que le gouvernement est quelque peu divisé en ce qui concerne la politique envers les périodiques canadiens et l'appui à leur donner, le secrétaire d'État peut-il assurer à la Chambre qu'il prendra les mesures nécessaires pour renflouer *Saturday Night* au moins jusqu'à ce que le gouvernement prenne une décision quant à l'aide à apporter aux périodiques canadiens?

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du premier point, il n'y a aucune division, que je sache, parmi les ministériels. En ce qui concerne *Saturday Night*, je dois rappeler au député que l'année dernière, à la suite d'une demande de ses directeurs, et de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral a accordé une subvention de $100,000 pour appuyer leur projet visant à augmenter le nombre de leurs abonnés. Je leur ai fait valoir qu'en tant que gouvernement, nous ne pouvions pas les renflouer, mais que je reconnaissais l'importance de cette revue que le plan pour accroître le nombre d'abonnés nous semblait valable et qu'à cette fin nous leur versions une subvention. Il y a de cela moins d'un an, et voilà qu'ils reviennent nous proposer une formule de subventions encore plus attrayante pour à peu près la même raison. Le député peut-il me dire pendant combien longtemps le gouvernement fédéral doit continuer ce genre de renflouement?

* * *

L'INDUSTRIE

ANACONDA ELECTRONICS—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR LE MAINTIEN AU CANADA OU LE REMBOURSEMENT DES AVANCES

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, a trait à l'Anaconda Corporation de New York qui a fermé son exploitation minière en Colombie-Britannique. Étant donné qu'Anaconda Electronics craint que la société mère ne retire cette compagnie du Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises pour s'assurer que cette société d'électronique demeurera au Canada et gardera ces 120 personnes à son service?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ministère ont communiqué avec la société mère aux États-Unis pour savoir quelle est la situation en ce qui concerne l'usine des environs de Vancouver. On nous a appris que la société songe à rationaliser certaines de ses activités en raison du fonctionnement du port, mais qu'elle n'a pas encore pris de décision. De plus, elle a affirmé qu'avant de prendre la décision d'abandonner progressivement ses activités, elle nous consulterait. J'espère que nous trouverons le moyen de maintenir cette société en exploitation à Vancouver.

● (1130)

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question supplémentaire. Étant donné que la société fait tous ses bénéfices au Canada et que le gouvernement l'a aidée au début en lui fournissant des fonds pour l'exploitation de ce qui lui rapporte des bénéfices, le ministre voudra-t-il s'assurer, si la société quitte le Canada, que cette dernière rembourse les capitaux des Canadiens et paie les impôts différés qu'elle leur doit?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude, mais je ne puis donner au député aucune assurance en ce sens.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET AMÉRICAIN DE CONTINGENTEMENT DES PRODUITS AGRICOLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il s'agit de l'annonce, faite hier par les autorités américaines, de leur intention d'imposer des restrictions sur la viande de bœuf et les autres produits exportés aux États-Unis. Le ministre a-t-il obtenu des renseignements plus précis sur les mesures proposées par les Américains et a-t-il l'intention de modifier notre position au sujet de l'exportation de bestiaux, de viande de bœuf et d'autres produits aux États-Unis?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu une copie de la documentation publiée aux États-Unis mais elle ne nous apprend pas grand-chose de nouveau. Elle ne donne pas de précisions quant aux produits. Nos fonctionnaires et membres des comités interministériels se réunissent à l'heure actuelle pour décider de la façon de procéder, c'est-à-dire si nous devrions présenter des instances à l'audience, comment s'y prendre, etc. Nous avons déjà établi des dispositions préliminaires à ce sujet, mais pour l'instant nous n'avons pas l'intention de modifier notre position.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET AMÉRICAIN DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS—LES DISPOSITIONS DU GATT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. A-t-il examiné les initiatives des Américains afin de savoir si elles ne sont pas contraires aux dispositions du GATT? En outre, a-t-il pu acquérir la certitude que cette décision se limitera aux produits mentionnés ou s'étendra-t-elle, outre l'industrie alimentaire, à d'autres industries canadiennes?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la première partie de la question au sujet du GATT. Le député pourrait peut-être la reprendre.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, il s'agissait de l'annonce des Américains hier sur les restrictions à l'importation du bœuf canadien. Le ministre l'a-t-il examinée, pour savoir si elle est contraire à l'accord du GATT et si les restrictions annoncées toucheront d'autres secteurs que ceux qui sont déjà annoncés par les Américains?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première partie de la question, le GATT a été mis sur pied pour servir de tribune internationale destinée à l'étude et à la solution des différends. Nous ne sommes pas encore certains que les États-Unis agiront. Comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures hier, les audiences n'ont pas encore commencé aux États-Unis sur la question du bœuf. Quant à la deuxième partie de la question concernant d'autres produits, je ne crois pas qu'elle soit vraiment pertinente étant donné les circonstances.

* * *

LES GRAINS

LES PROJETS GOUVERNEMENTAUX D'AMÉLIORATION DES SERVICES DE MANUTENTION—LA MISE À EXÉCUTION

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé et découle des passages du discours du trône concernant la manutention des grains. Peut-il dire à la Chambre exactement quelles sont les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer la situation dans ce domaine cet hiver?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les mesures exactes que nous déciderons de prendre seront annoncées en temps et lieu.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre fera sa déclaration, pourra-t-il assurer à la Chambre, au pays et plus spécialement aux agriculteurs de l'Ouest, que l'on ne touchera pas au tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau? En même temps, élucidera-t-il les déclarations de certains ministres de la Couronne concernant les tentatives de nationalisation de l'industrie de la manutention du grain, déclarations qui sont plutôt farfelues?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous serons aux prises avec bien des questions difficiles cet hiver. Il s'agit de décisions à long terme concernant les lignes d'embranchement et des améliorations à apporter à la manutention des grains. Il y aura plusieurs décisions différentes à prendre.

[M. Whelan.]

A mesure que les choses se feront, nous aurons l'occasion d'en débattre puisqu'il y aura des déclarations concernant les propositions qui reprendront dans le détail les divers aspects des mesures que nous nous proposons de prendre.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire. Ces mesures seront-elles présentées conformément à l'engagement qui a été pris dans le discours du trône et qui dit précisément: que des mesures seront prises pour faciliter la manutention des grains cet hiver? Je pose cette question parce que la neige se mettra bientôt à tomber.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, certaines des mesures envisagées entraîneront l'adoption de lois, mais ce ne sera pas le cas pour toutes les mesures qui seront prises cet hiver car certaines exigeront des interventions précises au lieu de lois.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE TRANSPORT ET LA MANUTENTION DES GRAINS—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. Maintenant que le bill C-12 a pris force de loi, il est nécessaire de procéder au plus tôt à l'établissement d'une commission d'enquête sur les relations industrielles en ce qui concerne le transport et la manutention des céréales. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il a fait jusqu'ici pour donner suite à cette excellente idée?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Contrairement à l'opinion exprimée par le député dans son discours à la Chambre, le Code du travail m'autorise à nommer un commissaire aux relations industrielles et à déterminer son mandat. Le mandat est déjà établi. Je nommerai le commissaire d'ici un jour ou deux de manière à ce que démarre cette entreprise.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Egmont a posé hier une question au ministre de la Défense nationale. On m'a informé que le ministre désire maintenant y répondre, tel que promis.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE COMMUNIQUÉ AUX MILITAIRES AU SUJET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE AVEC LES DÉPUTÉS—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai accepté hier de répondre à une question qui m'était adressée par le député d'Egmont au sujet d'une lettre adressée par le chef de l'état-major de la Défense, le général Dextraze, aux forces canadiennes. J'ai eu l'occasion de parler avec le chef de l'état-major de la Défense et je voudrais assurer à la Chambre . . .

M. Nowlan: Le ministre devrait faire sa déclaration à l'appel des motions.

M. Richardson: Je voudrais assurer à la Chambre . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'au lieu de répondre à la question le ministre fait une déclaration à l'appel des motions. Dans ce cas, je crois que le député d'Egmont devrait avoir le droit de répondre. La Chambre serait-elle d'accord pour qu'on en revienne aux motions?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Peut-être pourrions-nous mieux observer la procédure si l'on permettait au député d'Egmont de poser une question qu'il a posée hier. Je lui donnerais volontiers la parole.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de céder la parole au ministre de la Défense nationale. Étant donné les circonstances inhabituelles qui entourent cette question, je pense qu'on devrait le laisser répondre.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je voudrais donc répondre que j'ai eu l'occasion de parler longuement avec le chef de l'État-major de la Défense. Je puis assurer à la Chambre qu'il n'avait pas l'intention, et je reprends les mots du député d'Egmont, de violer les droits ou privilèges des députés.

M. Diefenbaker: Non, mais c'est exactement ce qu'il a fait.

M. Richardson: En dehors de la lettre dont on a parlé, le général Dextraze a fait remarquer qu'il existait au sein des forces armées canadiennes une procédure de grief bien établie. Dans sa lettre, il tenait à bien montrer que cette procédure de grief était juste et il exhortait les forces armées à en faire usage. En outre, je crois que le général Dextraze a raison d'avoir . . .

Une voix: Oh!

M. Richardson: Attendez . . .il a raison d'avoir confiance dans la procédure de grief des forces armées canadiennes.

M. Nowlan: L'a-t-il déjà utilisée? Ha! Ha!

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je tiens à affirmer de façon catégorique que tous les membres des Forces armées peuvent écrire à leur député, à n'importe quel sujet, avec la même liberté que tous les autres citoyens du Canada.

● (1140)

Des voix: Bravo!

M. Hees: Tant que le commandement militaire ne s'en aperçoit pas.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Je pense que le ministre a clairement laissé entendre que malheureusement les forces armées avaient été plus ou moins mal inspirées.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Le ministre a déclaré que le chef de l'état-major de la Défense n'avait pas l'intention de donner cette impression, mais que malgré cela, les privilèges des députés ont été violés à certains égards. Je suis désolé que le ministre n'ait pas jugé bon de déposer ce document, car je pense qu'il serait utile que les députés puissent prendre connaissance de la totalité de cette communication. Étant donné la gravité de cette question, et la vaste diffusion de ce document, j'aimerais demander au ministre de diffuser sur la même échelle les garanties dont il a fait état dans la fin de sa réponse de façon à ce qu'il soit clair pour les 80,000 membres de nos Forces armées qu'ils jouissent des mêmes droits que tous les autres citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: J'ai exposé ma politique et la politique du ministère en termes clairs.

M. Diefenbaker: Mais pas la politique du général.

M. Richardson: Si cette lettre continue d'être mal comprise ou interprétée de façon erronée, je suis certain que le général Dextraze lui-même tiendra à dissiper ce malentendu.

M. MacDonald (Egmont): Étant donné que ce sont en fin de compte des civils qui contrôlent les Forces armées, je pense qu'il est important de diffuser . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: Nous avons à peu près fait le tour de la question. Le député aurait-il la bonté de poser sa question?

M. MacDonald (Egmont): Je voudrais simplement que le ministre me dise clairement qu'il a l'intention de communiquer avec les membres des Forces armées tout à fait de la même façon que lorsque des milliers d'exemplaires de ce document ont été diffusés en septembre.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas de meilleur moyen que la tribune de la Chambre pour communiquer avec les forces armées et avec le public canadien.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Je ne saisis pas clairement si le ministre nous affirme que 80,000 exemplaires du Hansard seront envoyés aux membres des forces armées . . .

Une voix: Ce serait du sadisme.

M. MacDonald (Egmont): . . . ou bien si, puisque des communications directes existent avec les forces armées par le moyen de leur publication, le ministre serait disposé à faire comparaître le chef de l'état-major de la Défense devant le comité permanent compétent . . .

Des voix: Oh!

M. MacDonald (Egmont): . . . pour que cette question soit éclaircie une fois pour toutes.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: J'imagine, monsieur l'Orateur, que vous ne désirez pas me voir continuer cette discussion. Je répète que le chef de l'état-major de la Défense désire éclaircir personnellement tout malentendu soulevé par sa lettre, et il communique régulièrement avec les forces armées.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Lorsqu'un ministre cite un document public, il doit le déposer, c'est une coutume reconnue à la Chambre. Le document auquel le ministre fail allusion est sans contesté un document public, puisqu'il s'agit d'une lettre du chef de l'état-major de la Défense. Je crois que, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, le ministre est obligé de le déposer devant la Chambre pour que tous les députés puissent en juger personnellement.

M. Richardson: Les messages personnels envoyés par le chef de l'état-major de la Défense sont pour moi un objet de fierté, et il sera très utile que tous les membres de la Chambre puissent en prendre connaissance. Je serai heureux de déposer ce document, ainsi que les documents antérieurs, et j'espère ainsi faire mieux connaître le dévouement des forces armées envers le pays.

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: J'avais plutôt l'impression d'avoir donné beaucoup de latitude au député pour approfondir le sujet.

M. MacDonald (Egmont): Je remercie Votre Honneur de sa générosité, mais je crois que la situation en serait d'autant clarifiée pour les membres des forces armées, et c'est notre principale préoccupation, si le ministre nous donnait l'assurance . . .

Des voix: C'est un discours!

M. MacDonald (Egmont): . . . qu'il enverra en plus un communiqué pour clarifier ce message.

Une voix: Assoyez-vous.

M. l'Orateur: Je ne vois pas comment une nouvelle demande d'assurance adressée au ministre en plus de celle qu'on lui a déjà présentée pourrait être encore considérée comme autre chose qu'une autre question sur le sujet. J'en suis venu à la conclusion que le sujet a été épuisé. On a demandé au ministre de nous assurer de quelque chose, ce qu'il a fait dans une certaine mesure dans sa réponse.

M. McGrath: Je reviens au rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre a offert de déposer le document après que j'eus fait remarquer que le Règlement l'y obligeait. Je crois qu'il incombe maintenant à la présidence de demander s'il y a consentement unanime pour revenir à l'appel des motions de façon à permettre au ministre de déposer ce document.

M. l'Orateur: Je ne connais aucune interprétation du Règlement qui stipule, ou même laisse entendre, qu'il faille y procéder immédiatement. Le député a soulevé la question de savoir si le ministre était tenu de déposer le document. Je ne suis pas convaincu qu'il ait entièrement raison. De toute façon, le ministre a facilité la tâche de la présidence en indiquant qu'il était prêt à déposer le document. La discussion me semble terminée.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'AVANCE DE CRÉDITS À SAIGON PAR L'ADI— L'ATTITUDE DU CANADA

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mardi dernier, je lui ai posé une question au sujet d'une réunion de la Banque mondiale et des autres organismes associés qui doit se tenir à Paris le 17 octobre et à laquelle on étudiera une proposition d'avance de $50 millions de dollars au régime du Sud-Vietnam. Le ministre a dit à la Chambre qu'il espérait répondre à la question le lendemain. C'est ce que je lui demande aujourd'hui, et nous dirait-il en plus si le Canada doit souscrire 5 millions de dollars à ce prêt?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ne pas avoir répondu plus tôt, car en fait, j'ai obtenu le renseignement qu'il demandait quelques instants après qu'il m'a posé sa question. Il est vrai que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Banque asiatique de développement ont conjointement invité des représentants d'un certain nombre de pays, dont le Canada, à une réunion qui se tiendra à Paris le 17 octobre en vue de discuter la question de l'aide à l'Indochine. Bien que le Canada ait convenu d'être présent à cette réunion, nous ne connaissons pas la proposition particulière à laquelle fait allusion le député. Nous n'avons aucune information selon laquelle une telle proposition sera faite.

● (1150)

M. Brewin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre, ou le ministre des Finances que concernent, je crois, ces questions, fera-t-il rapport à la Chambre du résultat de cette réunion, pour qu'elle sache quelle attitude le Canada a adoptée à l'égard de cette proposition?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, lorsque des propositions seront faites, nous déterminerons notre position selon la nature de ces dernières et nous serons heureux d'informer la Chambre des développements.

* * *

L'HYMNE NATIONAL

DEMANDE D'ADAPTATION DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État. Le ministre possède-t-il une traduction anglaise de la version française et une traduction française de la version anglaise de l'hymne national proposé figurant à l'annexe du bill C-11, loi concernant l'hymne national du Canada? Dans l'affirmative, le ministre aura-t-il l'obligeance d'en faire distribuer des exemplaires à chaque député et, s'il existe des différences de signification et de paroles entre ces deux versions, de signaler chacune d'elles et d'en expliquer la raison?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (secrétaire d'État suppléant): Monsieur le président, le secrétaire d'État a dû s'absenter pour rencontrer certains de ses collègues provinciaux, qui l'attendaient, et je porterai à son attention la question de l'honorable député pour qu'il puisse y répondre la semaine prochaine.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS CHILIENS—LA QUESTION DU NOMBRE—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Sauf erreur, le ministre a parlé cette semaine à un certain groupe de l'immigration possible de quelque 10,000 réfugiés chiliens. Comme le service d'immigration est en train d'imposer des restrictions plus sévères, peut-il expliquer pourquoi il a déclaré que ces 10,000 réfugiés chiliens viendraient au Canada et peut-il dire à la Chambre ce que cela signifiera pour l'immigration de tout autre groupe au Canada?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, avec mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai parlé à la délégation en question mercredi matin, si je ne m'abuse. La délégation nous a remis un exposé très détaillé que je n'avais pas eu l'occasion de lire auparavant. Par conséquent, nous ne pouvions donner de réponses précises et j'ai simplement indiqué que, puisque nous n'avions pas pu savoir plus tôt quelles étaient leurs recommandations, nous analyserions l'exposé à la lumière des événements et des renseignements que nous possédions. C'est dans cette optique que j'ai indiqué que j'examinerais l'exposé.

M. Epp: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'avant d'apporter, dans le cas des réfugiés chiliens, tout changement important aux politiques qu'il a annoncées à la Chambre le printemps dernier dans une déclaration à l'appel des motions, il présentera d'abord une motion à la Chambre indiquant tout changement à l'étude ou projeté?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je tiendrai bien sûr la Chambre au courant. Je tiens cependant à signaler que nous continuons et que nous continuerons d'avoir des services d'immigration à Santiago. Nos employés continueront d'y étudier avec compassion les demandes de réfugiés chiliens ou de minorités opprimées ou d'immigrants qui présentent une demande individuelle de la façon normale. Nous continuerons à le faire, bien que le nombre de demandes ait diminué beaucoup ces derniers mois. En outre, nous avons constaté que bien que nous ayons accordé de 1,400 à 1,500 visas environ dans le cadre du programme spécial, pour permettre aux réfugiés chiliens ou aux minorités opprimées de venir s'établir au Canada, environ la moitié d'entre eux n'ont pas exercé leurs droits en vertu de ces visas.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE SUPPRESSION DES DISPARITÉS RÉGIONALES ENTRE LES TRAITEMENTS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor et lui offrir en même temps mes sincères félicitations pour sa nomination à ce poste important. Le ministre a-t-il l'intention de mettre en œuvre les politiques proposées par de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre et appuyées lors de la dernière campagne électorale par tous les candidats libéraux de la région de l'Atlantique, et de s'efforcer de réduire graduellement les différences régionales entre les traitements des fonctionnaires?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, les politiques dans ce domaine sont négociées avec les syndicats et souvent les demandes de ceux-ci varient selon leurs problèmes. Nous avons eu la grève des pompiers des aéroports. Ces derniers ne voulaient pas eux-mêmes se soumettre à une politique nationale et, à Vancouver, ils exigeaient des conditions spéciales à cause de la situation particulière qui existait à cet endroit. Alors nous négocions avec chacun des syndicats. En ce qui a trait aux taux régionaux, il n'est pas nécessairement dit qu'en certaines circonstances ce n'est pas une bonne politique.

* * *

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER—ON SUGGÈRE L'AUGMENTATION DES MONTANTS STIPULÉS AUX CONTRATS

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

En vertu de la Loi sur les postes, le ministre peut augmenter le montant du contrat pour la livraison du courrier, pourvu que ce contrat ait été en vigueur durant deux ans. Comme cette augmentation sert à contrebalancer la majoration des frais de l'entrepreneur, et que depuis quelques années cette majoration a excédé le niveau normal, l'honorable ministre prévoit-il présenter un projet de loi au cours de cette session afin que le Parlement autorise une augmentation du montant stipulé au contrat après une période d'un an au lieu de deux?

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le député a affirmé que les contrats pouvaient être rajustés au bout de deux ans. Cela est expressément stipulé dans la loi. Mais sauf cette disposition, ce qu'il propose exigerait une nouvelle loi, et il n'en est pas question. Cependant, il existe peut-être d'autres moyens d'action qui tiendront compte des effets de l'inflation sur ce groupe particulier de contractants.

Questions orales

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—DEMANDE DE RAPATRIEMENT OBLIGATOIRE DE CERTAINS TRAVAUX TRANSFÉRÉS AUX É.-U.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de la United Aircraft de Montréal. Le ministre nous dirait-il ce qui est ressorti des entretiens au cours desquels ses représentants au sein de l'entreprise ont essayé d'obtenir de celle-ci la garantie d'effectuer au Canada la quantité de travail à laquelle l'engage l'aide de 70 millions de dollars reçus de l'État? Je parle de ramener au Canada des ouvrages qui avaient été transférés aux États-Unis ces derniers mois.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, mes représentants et moi-même avons rencontré les administrateurs de la United Aircraft et de la société mère américaine pour fixer et préciser les projets à longue échéance de la compagnie au sujet du rapatriement des travaux transférés de l'usine de Longueuil à celle D'East Hartford et les projets d'expansion de la société au Canada. J'espère pouvoir en dire davantage à ce sujet la semaine prochaine.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE PIPE-LINE VERS LES PROVINCES ATLANTIQUES—LA DATE DE MISE EN CHANTIER

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que dans les provinces de l'Atlantique, tous les candidats libéraux ont promis par écrit, avant les élections du 8 juillet, que le gouvernement ferait installer un pipe-line canadien de Montréal aux provinces de l'Atlantique, quand pouvons-nous compter apprendre du ministre que ce projet important commence ou du moins qu'il est à l'étude?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on a fait analyser les possibilités d'agrandir des installations portuaires en eau profonde dans l'est afin de desservir un pipe-line allant à Montréal. Pour l'instant, il n'y a rien de nouveau à ce sujet, mais le gouvernement a la ferme intention de le faire. Ce qui est clair, c'est qu'à la longue, il est souhaitable d'amener du pétrole importé par un superport canadien, le pipe-line longeant notre propre territoire.

LA QUESTION DE LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX ET DES GISEMENTS PÉTROLIERS DE L'ARCTIQUE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Il me semble, à première vue, qu'il vient de dire la même chose qu'hier. Si je comprends bien, le ministre veut que le Canada puisse suffire à ses propres besoins en matière de pétrole brut, et je ne parle pas du gaz naturel, et le gouvernement est maintenant en faveur de la construction d'un pipe-line pour le transport des réserves de l'Arctique, dont l'existence a été prouvée, au lieu d'offrir les mêmes encouragements et stimulants pour l'exploitation des sables bitumineux. Est-ce exact?

[M. Mackasey.]

● (1200)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous ne donnons pas le genre d'encouragement indiqué par le député. Cependant, nous avons signalé aux gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan que le gouvernement fédéral fournirait une somme considérable pour aider à l'exploitation des sables bitumineux, non pas tellement à l'heure actuelle, mais pour mettre au point les moyens techniques à un niveau secondaire. Je tiens à dire que si une découverte scientifique nous permettait d'exploiter les sables bitumineux de façon moins coûteuse, tant pour l'environnement que du point de vue monétaire, cela serait très avantageux pour le Canada; le gouvernement fédéral continue d'offrir son appui pour un programme actif dans ce domaine.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet. Étant donné qu'environ 1 milliard de dollars, puisé surtout dans les ressources de l'Alberta, servira à subventionner les consommateurs de l'est du Canada, le ministre n'est-il pas d'avis qu'il est tellement important que le Canada puisse suffire à ses propres besoins en matière de pétrole que les deux projets devraient recevoir le même encouragement et la même attention dans le cadre de cette politique? En d'autres mots, étant donné que l'exploitation des sables bitumineux coûte très cher, accordera-t-on une concession fiscale à cet égard afin de favoriser autant ce projet que l'exploitation des gisements de pétrole de l'Arctique, puisque le capital-actions d'un projet est détenu par un gouvernement fédéral et que celui de l'autre l'est par les gouvernements provinciaux?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, dans le cas des sables bitumineux, la difficulté ne consiste pas dans l'endroit où ils sont situés, mais dans le fait qu'il est difficile de les exploiter. Je ne sous-estime cependant pas la difficulté d'amener le pétrole du Grand Nord jusqu'au marché. Pour ce qui est des encouragements fiscaux, c'est mon collègue, le ministre des Finances, qui devra donner la décision du gouvernement à ce sujet. La politique fondamentale du gouvernement consiste à fixer pour le pétrole au Canada un prix suffisamment élevé pour encourager l'exploitation, tout en ne fixant pas un prix aussi élevé que le prix international. Nous sommes convaincus que les prix actuels permettent amplement d'encourager l'industrie à exploiter tant les sables bitumineux que le pétrole du Grand Nord.

* * *

AIR CANADA

LES ATELIERS DE RÉPARATION ET DE RÉVISION DE WINNIPEG—LA MISE EN CHANTIER

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le 23 mai dernier, le premier ministre a fait un voyage spécial à Winnipeg où il a annoncé, lors d'une conférence de presse, qu'Air Canada allait y construire une base d'entretien et de révision, ainsi qu'un hangar de 15 millions de dollars. Ces travaux devaient commencer immédiatement. Pourrait-il nous expliquer la raison de ce retard et nous dire quand Air Canada commencera ces travaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce projet sera mis en application. J'en discuterai avec le ministre des Transports pour connaître la date où les travaux doivent commencer et j'en informerai la Chambre.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si la compagnie Air Canada s'est fermement engagée à commencer ces travaux dans un avenir rapproché?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette politique a été arrêtée après une discussion avec toutes les parties en cause, notamment Air Canada.

* * *

LES POSTES

LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES—LA PARITÉ DES SALAIRES DES CODEURS ET DES TRIEURS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, suite à la désaccréditation des syndicats des postiers, le ministre des Postes peut-il assurer à la Chambre que la négociation de la prochaine convention ne sera pas exagérément retardée, étant donné que la signature d'un contrat raisonnable est indispensable au rétablissement du moral du personnel des postes ainsi qu'au retour, qui ne pourra être que long, à l'ancienne efficacité du ministère?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne dirais pas la vérité si je prétendais savoir à quelle époque les négociations auront lieu. D'abord, en vertu de la loi, ce n'est pas moi l'employeur mais le président du Conseil du Trésor. La loi relative à la Fonction publique est au nom du président du Conseil privé. Je ne suis que l'administrateur des Postes, aux termes de la Loi de la Fonction publique. Je ne puis qu'espérer que cela se produira bientôt. Entre-temps, je suis persuadé que la convention collective actuelle continuera de s'appliquer tant que la nouvelle n'aura pas été signée.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Postes a maintenant accepté publiquement le principe de la primauté des hommes sur les machines et je l'en félicite, car ce principe est préconisé depuis longtemps par les porte-parole de l'opposition, passera-t-il maintenant aux actes en demandant à son voisin de pupitre, le président du Conseil du Trésor d'établir la parité entre les salaires des préposés au codage et ceux des trieurs, car il s'agit d'une des questions les plus importantes en ce qui concerne la mécanisation?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir signaler que le président du Conseil du Trésor a la réputation au sein du caucus et d'après mon expérience personnelle d'être un homme compatissant qui partage mes vues sur l'humanité. Cela dit, la question de la parité avec les trieurs qui utilisent le nouveau matériel et les trieurs manuels est actuellement à l'étude aux réunions hebdomadaires régulières sous la direction d'un représentant de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique et je crois que nous avons réussi à rétrécir l'écart pécuniaire qui existait il y a quelques semaines. J'espère que lors de la prochaine série de négociations collectives, cette disparité sera éliminée.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Dans un communiqué publié hier, on a laissé entendre que j'avais refusé de parler aux journalistes après la période des questions, mais ce n'est pas vrai. J'ai alors parlé aux journalistes.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, hier soir, j'ai parlé de la part que des députés ont prise dans ma décision de me présenter à la Chambre des communes. Depuis mon arrivée, j'ai constaté que nombre de députés, que je ne connaissais pas auparavant, aident les nouveaux et les guident dans une certaine mesure. J'ai hâte aux réunions des comités où j'aurai l'occasion de participer aux discussions avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je parle sûrement pour tous les nouveaux députés en disant que nous apprécions son aide en ce qui a trait à la procédure de la Chambre. Elle me sera d'un concours précieux à l'avenir.

Je voudrais remercier aussi le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) qui contribuera certainement à maintenir à la Chambre un esprit de camaraderie. Je voudrais dire quelques mots du député de Mercier (M. Boulanger), le président du comité des affaires des anciens combattants. Il me rappelle une légende orientale selon laquelle celui qui veut que son enfant nouveau-né devienne un chanteur célèbre l'embrasse sur les lèvres ou s'il veut qu'il devienne un danceur très réputé, l'embrasse sur les pieds. J'ignore à quel endroit on a embrassé le député à sa naissance, mais il est un président merveilleux.

J'ai parlé de l'intérêt que la circonscription de Hamilton Mountain porte à la jeunesse et à l'encouragement aux sports. Mes mandants s'intéressent aussi à la volonté qu'ont les femmes d'être maîtresses de leur propre destinée. A cet égard, je voudrais dire quelques mots des bills dont la Chambre sera saisie concernant la situation de la femme. Au lieu d'exprimer mes sentiments dans mes propres mots, je devrais peut-être emprunter les mots d'un poète qui a parlé de la beauté féminine. Il nous laisse entendre que nous aurions avantage à écouter ce que les femmes ont à dire. Je cite ce poème:

—Speak to us of Beauty.

And he answered:

Where shall you seek beauty, and how shall you find her unless she herself be your way and your guide?

L'Adresse—M. S. Knowles

And how shall you speak of her except she be the weaver of your speech?

● (1210)

The aggrieved and the injured say,
'Beauty is kind and gentle.
Like a young mother half-shy of her own glory she walks among us.'
And the passionate say, 'Nay, beauty is a thing of might and dread.
Like the tempest she shakes the earth beneath us and the sky above us.

The tired and the weary say, 'Beauty is of soft whisperings. She speaks in our spirit.
Her voice yields to our silences like a faint light that quivers in fear of the shadow'.
But the restless say, 'We have heard her shouting among the mountains,
And with her cries came the sound of hoofs, and the beating of wings and the roaring of lions'.

At night the watchmen of the city say, 'Beauty shall rise with the dawn from the east.'
And at noontide the toilers and the wayfarers say,
'We have seen her leaning over the earth from the windows of the sunset.'

In winter say the snow-bound, 'She shall come with the spring leaping upon the hills.'
And in the summer heat the reapers say, 'We have seen her dancing with the autumn leaves, and we saw a drift of snow in her hair.'

All these things you have said of beauty,
Yet in truth you spoke not of her but of needs unsatisfied,
And beauty is not a need but an ecstasy.
It is not a mouth thirsting nor an empty hand stretched forth,
But rather a heart enflamed and a soul enchanted.
It is not the image you would see nor the song you would hear,
But rather an image you see through you close your eyes and a song you hear though you shut your ears.
It is not the sap within the furrowed bark, nor a wing attached to a claw,
But rather a garden for ever in bloom and a flock of angels for ever in flight.

. . . beauty is life when life unveils her holy face.
But you are life and you are the veil.
Beauty is eternity gazing at itself in a mirrow.
But you are eternity and you are the mirror.

Donc, si nous voulons aider les femmes à chercher leur propre destinée, nous devons les regarder à travers elles-mêmes et être certains qu'elles déclarent elles-mêmes ce qu'elles attendent de la vie et ce qu'elles veulent qu'elle soit. C'est là ce que mes commettants souhaitent que je dise. Je dois dire que dans Hamilton Mountain—et Hamilton est une banlieue de Hamilton Mountain—nous possédons quelque chose d'irremplaçable. Nous avons une population heureuse d'être jeune, heureuse d'être en vie, heureuse d'être canadienne. Quelqu'un a dit que la vie des illustres hommes a pour seul intérêt de nous enseigner que nous aussi pouvons faire de grandes choses et laisser notre marque. C'est tout aussi bien de nous qu'il s'agit. On entendra parler de Hamilton Mountain. Ses habitants apporteront quelque chose à l'Ouest, aux Maritimes, à Terre-Neuve, au Québec et même au Canada tout entier.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons tous écouté avec grand intérêt le discours du nouveau député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane), tant la partie d'hier soir que celle de ce matin. Peut-être vaudra-t-il mieux que je renonce aux

[M. MacFarlane.]

politesses habituelles par lesquelles les députés entament leur intervention dans ce débat, pour dire qu'en ma qualité d'ancien, je souhaite la bienvenue au nouveau député de Hamilton Mountain et à tous nos collègues qui siègent ici pour la première fois.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espère que malgré nos divergences d'opinions, nous pourrons bien travailler pour le pays. J'ai bien aimé ce qu'a dit hier soir le député de Hamilton Mountain: les jeunes s'entendent mieux avec les vieux que les personnes d'âge moyen avec leurs cadets ou leurs aînés. Le député a établi quelques limites intéressantes: il a prétendu que tous ceux de moins de 32 ans sont jeunes et que tous ceux de plus de 49 ans sont vieux. Eh bien, j'ai plus de 49 ans.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dites que ce n'est pas vrai.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami, le ministre des Finances (M. Turner), se trouve dans ce groupe intermédiaire qui ne comprend ni les jeunes ni les vieux. Je reviendrai à lui dans un instant. La déclaration du député qui m'a précédé se trouve parfaitement confirmée par un sondage Gallup sur mon sujet favori, celui des pensions.

On a demandé aux déclarants ce qu'il faudrait faire à leur avis pour les pensionnés et notamment si leur pension devrait être augmentée. Ceux qui se sont prononcés en faveur de la plus haute augmentation possible se trouvaient parmi le groupe des jeunes de moins de 29 ans. De fait, 40 p. 100 des personnes âgées de 18 à 29 ans à qui on demandait quelle devrait être la pension mensuelle versée aux retraités ont répondu qu'elle devrait être de $400 ou plus. J'ai donc l'air mesquin, monsieur l'Orateur, puisque j'ai tenté de faire hausser la pension de base de sécurité de la vieillesse à $200 par mois.

Néanmoins, je suis heureux de pouvoir dire que je partage le sentiment exprimé hier soir par mon ami d'en face, et j'ajoute au chiffre que je viens de citer le résultat intéressant du sondage, c'est-à-dire que 5 p. 100 seulement de tous ceux qui ont été interrogés sont satisfaits du niveau actuel des pensions de vieillesse et du supplément de revenu garanti tandis que 95 p. 100 des déclarants ont répondu que les pensions de vieillesse devraient être augmentées. Par contre, certains de nos distingués collègues qui se trouvent dans le groupe d'âge moyen, tel le ministre des Finances, nous disent que nous ne devrions pas nous satisfaire de la conjoncture économique actuelle; et pourtant, lorsqu'il s'agit des pensions de vieillesse, les ministériels répètent béatement jour après jour que nous devrions en être satisfaits puisqu'elles ont été indexées au coût de la vie.

C'était une bonne mesure que d'indexer les pensions au coût de la vie, mais en réalité, le rajustement même trimestriel, est toujours un retard de sept ou huit mois. D'autre part, le rajustement se fonde sur l'ensemble des biens et services considérés par Statistique Canada et non pas sur des produits que les personnes âgées doivent acheter. Par conséquent, l'augmentation de deux ou trois dollars qui arrive tous les trois mois laisse s'élargir sans cesse l'écart entre les pensions et le coût de la vie.

Un homme d'âge moyen comme le ministre des Finances n'a donc pas lieu d'être satisfait. Inutile au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) de nous parler des rajustements trimestriels. Ce qu'il faut faire, c'est augmenter la pension de vieillesse de base. J'ai l'impression de manquer d'audace, à voir ce que les jeunes réclament pour les personnes âgées, mais je demeure réaliste lorsque je demande que pendant la présente session la pension de vieillesse soit portée à au moins $200 par mois, montant auquel s'ajouterait tout supplément consenti.

● (1220)

J'ajouterais qu'au cours de la présente session, nous devrions abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension pour tous ceux qui ont quitté le marché du travail ou qui n'en ont jamais fait partie. Sans doute quelque député libéral me dira-t-il: ne savez-vous donc pas qu'un bill qui doit être présenté prochainement prévoit de verser une pension aux personnes âgées de 60 à 65 ans dont le conjoint est déjà pensionné? Chaque fois que cette proposition a été formulée, j'ai toujours déclaré, comme je le fais encore aujourd'hui, que cette proposition est terriblement discriminatoire.

Je parie qu'à l'heure actuelle, tous les députés ou presque reçoivent des lettres de femmes et d'hommes célibataires, aussi bien que de veuves et de veufs âgés de 60 à 65 ans et qui demandent «Et nous?» Dès l'instant où l'on envisage de s'occuper des conjoints de ce groupe d'âge, on soulève ces autres problèmes. A mon avis, le premier ministre (M. Trudeau) a eu raison de déclarer, au cours de la campagne électorale, qu'il s'agirait là d'une mesure temporaire, parce qu'elle soulèverait les problèmes que je viens de signaler; il y a aussi l'injustice de l'évaluation proposée des ressources. J'insiste donc pour que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au lieu de présenter le bill annoncé dans le discours du trône, en présente un qui abaisse à 60 ans l'âge de la retraite pour toutes les personnes qui ont quitté la vie active.

Je prétends, d'autre part, que ce serait la chose à faire au sujet du Régime de pensions du Canada, Je me réjouis tout comme, j'en suis sûr, la plupart sinon la totalité des députés, de la présentation du bill C-22 qui apportera un certain nombre d'améliorations au Régime de pensions du Canada. C'est une grande amélioration que de permettre à ceux qui bénéficient de prestations en vertu du Régime ou qui ont entre 65 et 69 ans d'occuper un emploi. Le bill apporte également certaines autres améliorations, par exemple, en mettant les hommes et les femmes sur un pied d'égalité, de toute façon dans la mort, et en relevant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, de sorte que d'ici quelques années, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada seront sensiblement plus élevées qu'à présent.

Ces initiatives s'engagent toutes dans la bonne voie, bien qu'à mon avis, il y ait encore place pour une étude très poussée des rapports entre la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada. Je crois que le Régime nous a permis de relever les pensions peu élevées des années 50 et du début des années 60, mais là encore, j'espère qu'un jour viendra où les pensions de vieillesse seront même plus élevées que maintenant grâce à une fusion des deux régimes. Mais en supposant qu'il s'écoule encore quelques années avant que nous puissions remplacer la pension de vieillesse et le Régime de pensions du Canada par un programme global d'aide pour les personnes âgées, il y aurait lieu dès maintenant d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité sous le Régime, comme je l'ai déjà proposé, pour tous les inactifs. Si nous faisions cela en ce qui concerne la pension de vieillesse et le Régime de pensions du Canada, nous améliorerions le sort des conjoints, des veuves, des femmes célibataires, des veufs et des célibataires entre 60 à 65 ans. Nous encouragerions ces gens par ces prestations tant de la pension de vieillesse que du Régime de pensions du Canada à envisager de prendre leur retraite, de quitter la vie active et de laisser ainsi plus d'emplois pour les plus jeunes.

A mon avis, nous devrions, au cours de la session actuelle, faire deux choses à l'égard de la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada: porter la pension de base à $200 par mois et abaisser l'âge d'admissibilité, et cela dans les deux cas.

J'ai déjà parlé de l'insuffisance de l'indexation appliquée à la pension de la vieillesse. Ainsi, en octobre, on haussera cette pension et le supplément de revenu garanti de quelques dollars, mais en se fondant seulement sur la hausse du coût de la vie entre février et mai derniers. Nous sommes huit mois en retard. Les pensionnés recevront en octobre ce supplément d'argent dont ils avaient besoin en mai. En mai, ils ont crevé de faim parce qu'il ne le touchaient pas; ils sont encore davantage en retard. J'estime que ces deux choses s'imposent quant à l'indexation. A notre époque d'ordinateurs, toutes les formules sont possibles. L'indexation devrait être reliée aux besoins au cours du trimestre en cours et non pas à ceux d'il y a cinq ou six mois. Ce qui importe aussi, comme l'ont recommandé certains groupes très influents, c'est l'établissement d'un indice du coût de la vie particulier aux personnes âgées, qui tienne compte de leurs besoins réels et non de toute la gamme de biens, de services et d'articles de luxe dont il est tenu compte dans l'indice des prix à la consommation.

Puisque c'est là une des questions que nous ne pouvons plus laisser traîner, j'insiste donc pour que l'indexation des pensions se fasse en fonction des besoins des retraités. J'irais même plus loin, mais je suppose qu'il me faudrait attendre une ou deux sessions avant de voir la chose se réaliser, et je préconiserais une indexation fondée sur beaucoup mieux que le coût de la vie: je veux dire sur le produit national brut, l'indice des salaires ou n'importe lequel de ces indices pourvu qu'il ait rapport avec le niveau de vie. Les personnes âgées ont droit à plus qu'une somme d'argent suffisante pour leur procurer le niveau de vie qu'elles avaient à l'âge de la retraite; elles ont droit de profiter de notre niveau de vie croissant que leurs longues années de travail ont rendu possible.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'insiste pour que dans toute révision des pensions—elle se fera, je l'espère, au cours de la présente session et des autres qui suivront—on examine de nouveau la situation des aveugles et des invalides. Les statuts fédéraux renferment toujours la loi sur les aveugles et la loi sur les invalides en vertu desquelles des allocations sont versées aux personnes auxquelles s'appliquent ces lois. Ces allocations doivent être payées par les provinces et Ottawa acquitte un pourcentage de l'ensemble des frais, mais le maximum prévu dans ces deux lois est toujours de $75 par mois.

Autrefois, le montant de ces allocations augmentait en même temps que la pension de vieillesse, mais depuis l'introduction du Régime d'assistance publique du Canada et de tous ses avantages, on a perdu quelque chose. Il existe peut-être une autre manière d'assurer la sécurité du revenu aux aveugles et aux invalides que par le recours à nos lois actuelles, mais j'insiste pour qu'on les revise, surtout celles qui concernent les aveugles et les invalides. Je ne sais pas pourquoi dans les années soixante-dix, on tient encore à l'évaluation des ressources. On entend beaucoup parler de compassion et de sympathie à la Chambre. Aujourd'hui, deux ministres ont rivalisé de sympathie. Quelle sorte de compassion ou de sympathie avons-nous donc quand nous disons aux aveugles ou aux invalides: «Vous aurez droit à une pension seulement si vous êtes totalement aveugle ou totalement invalide et tout à fait incapable de voir vous-même à votre entretien», et quand, par-dessus le marché nous y ajoutons une évaluation des ressources?

Passons maintenant à un autre domaine, dont les députés qui sont ici depuis un certain temps m'ont entendu parler très souvent: le cas des fonctionnaires à la retraite. Je voudrais aussi mentionner particulièrement les membres de la Gendarmerie royale et des Forces armées à la retraite. Ces trois groupes bénéficient de régimes de pensions différents mais assez semblables. Il y a quelques années, nous avons adopté une autre loi prévoyant la hausse de leurs pensions. C'était bien, mais cette hausse est toujours en retard sur la hausse du coût de la vie.

● (1230)

Ces pensionnés, bien sûr, ne bénéficient pas tous les trois mois de l'indexation sur le coût de la vie; ils n'en touchent le montant qu'une fois par an. Donc, à ce moment-là, ils ont accumulé un retard non pas seulement de six ou huit mois, mais de 16 ou 18 mois. Ils touchent une année le supplément dont ils avaient besoin pour faire face à l'augmentation du coût de la vie l'année précédente. Selon moi, toute la formule d'indexation doit être entièrement revue et révisée.

Je pense aussi que le calcul de base de la pension de la Fonction publique et d'autres pensions doit être également révisé. Trop de fonctionnaires, dont quelques-uns aux échelons supérieurs, voient des gens partir à la retraite de nos jours avec des pensions plus considérables que le traitement qu'ils touchaient eux-mêmes. Les fonctionnaires qui croyaient avoir consacré leur vie au service des Canadiens et s'attendaient à une pension raisonnable et honorable, se trouvent maintenant en difficulté.

C'est avec un sentiment de profonde gratitude et d'émotion pour ainsi dire, que j'ai accueilli la proposition de l'ancien président du Conseil du Trésor sur l'indexation des pensions au coût de la vie dans le cas des personnes de cette catégorie et d'autres encore. L'initiative était considérable, car il s'agissait de renoncer pour de bon à l'idée d'un revenu fixe pour les pensionnés. Mais, monsieur l'Orateur, vu l'état actuel des choses, il faudrait réviser tout le programme et j'exhorte le gouvernement à entreprendre cette révision au cours de la session actuelle.

Et puisque j'en suis à la question des pensions des fonctionnaires et membres de la Gendarmerie royale et des Forces armées à la retraite, je voudrais signaler également les pensions des veuves des gens de ces catégories. Il s'agit dans l'ensemble de la pension des veuves, surtout des pensions des employés de chemin de fer, des pensions du secteur privé, etc. J'ignore comment on en est arrivé à croire, dans le cas où un homme et une femme travaillaient ensemble et où l'un des deux conjoints touchait une pension, qu'il était normal si le mari mourait, de verser une pension de 50 p. 100 à la veuve, tandis que si la femme mourait, le veuf touchait une pension de 100 p. 100. Nous sommes rivés à cette idée depuis si longtemps qu'il nous semble que les veuves doivent considérer cette pension de 50 p. 100 comme un bienfait.

J'estime que pour la Fonction publique, la Gendarmerie royale, les forces armées canadiennes et les régimes de pension privés en général il faudrait accepter le principe qu'une pension gagnée par un travailleur à la sueur de son front continue à être versée à son plein montant à l'époux survivant. Ce principe est exprimé dans les résolutions présentées par de nombreux organismes qui demandent que les pensions des veuves actuellement fixées à 50 p. 100 soient relevées à 60 ou 75 p. 100. Bien sûr, dans ce genre de situation, il faut accepter les compromis si cela nous permet d'avancer dans la bonne voie. Je suis sûr toutefois qu'un jour viendra où la pension de la veuve sera exactement égale à celle de la pension du veuf si la femme meurt la première.

Cela m'amène à la question des pensions des cheminots. J'ai été heureux d'apprendre que le ministre du Travail (M. Munro) avait, pendant la campagne électorale, ce qui est fort intéressant, chargé M. Noël Hall d'étudier toute la question des pensions des cheminots tant pour le Canadien National que pour le Canadien Pacifique. C'est également avec plaisir que j'ai accueilli sa réponse l'autre jour quand il m'a annoncé que le rapport du commissaire devrait sortir d'ici trois ou quatre mois. J'espère et même, je suis sûr qu'il s'agira d'un bon rapport.

Je ne vois pas comment on pourrait étudier le régime de pension du Canadien National et du Canadien Pacifique sans constater la nécessité de l'améliorer considérablement. Les pensions devraient être calculées à raison de 2 p. 100 pour chaque année de service, sans tenir compte du moment où l'employé se retire. Les pensions des veuves devraient être de 75 ou 100 p. 100. Il faudrait dans ces régimes de meilleures dispositions pour la retraite anticipée et il faudrait revoir les liens entre les pensions des cheminots et le Régime de pensions du Canada. Tout cela va bien sûr coûter assez cher, mais j'estime que les gens qui travaillent sur nos chemins de fer pour le bien des Canadiens méritent bien que le gouvernement fédéral apporte des améliorations réelles à leur régime de pension. Je reviendrai sur cela plus tard, monsieur l'Orateur, et mes collègues se joindront à moi. Je voudrais en tous cas qu'on prenne des mesures vraiment efficaces à cet égard dès qu'on aura reçu le rapport Hall.

Je me suis éloigné en parlant, monsieur l'Orateur, de ce que j'avais d'abord dit au sujet de la GRC et des Forces armées canadiennes; c'est que j'avais un autre point à souligner. J'aimerais maintenant y revenir. L'une des formes de discrimination dont semblent être victimes les retraités de ces deux groupes concerne le moment où commence l'augmentation des pensions. Elle commence pour les fonctionnaires à l'âge de 60 ans, alors que la loi stipule toujours que les employées à la retraite de la GRC et des Forces armées, qui, selon les Règles du service peuvent prendre cette retraite à l'âge de 49, 50 ou 55 ans, doivent attendre jusqu'à l'âge de 60 ans avant que l'augmentation de leur pension ne commence, sauf en certaines circonstances qui ne touchent que peu de cas. Le gouvernement connaît les sentiments qu'éprouvent ces interessés à propos de cette question. L'ancien président du Conseil du Trésor devait sans cesse traiter avec elles. J'espère que le nouveau président (M. Chrétien) possède véritablement

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

la compassion et la bienveillance que le ministre des Postes (M. Mackasey) lui a attribuées ce matin. Je vois sourire mon ami le ministre des Travaux publics (M. Drury), l'ancien président du Conseil du Trésor. Je suppose qu'il veut dire par là qu'il a lui aussi beaucoup de compassion. J'eus souhaité qu'il en ait fait montre lorsqu'il était en mesure de le faire.

J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, que je me réjouis de la présentation du bill C-22, visant à modifier le Régime de pensions du Canada. J'aimerais dire maintenant que je suis également heureux de la présentation du bill C-4, qui propose d'apporter des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants. J'espère que même si nous avons amélioré au cours de la dernière et de l'avant-dernière législatures la situation de nos anciens combattants, nous continuerons de le faire dans la présente législature.

Les modifications proposées à la loi sur les allocations aux anciens combattants sont valables dans la mesure où elles permettront de rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes, et en ce qui concerne la formule selon laquelle l'augmentation dépendra du plafond plutôt que de l'allocation accordée, mais le montant qui va directement dans la poche des anciens combattants reste peu élevé. Le communiqué de presse du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) qui a paru il y a quelques jours m'a fortement intéressé, surtout cette partie qui compare le montant qui sera reçu au mois d'octobre 1974 à celui du mois d'octobre 1973. Cela semble très bon sous cet angle, mais pendant ce temps il y a eu des changements en 1974 avec le résultat que la différence entre ce que les anciens combattants reçoivent maintenant et ce qu'ils recevront en vertu du nouveau projet de loi n'est pas tellement grande. Il y a moyen de faire beaucoup plus en faveur de nos vétérans. Nous étudierons cela au comité permanent des Affaires des anciens combattants où nous travaillons toujours de concert pour faire du bon travail.

Il y a une question que j'aimerais souligner, monsieur l'Orateur. Il me semble que dans la vie des vétérans, que ce soit à 55 ou 60 ans mais certainement pas beaucoup plus tard, il arrive un moment où ils ne devraient plus avoir à subir tous les examens qu'exige la Commission canadienne des pensions ou toutes les enquêtes sur les moyens de subsistance que fait la Commission des allocations aux anciens combattants. On devrait tout simplement leur assurer un revenu annuel garanti qui serait plus élevé que celui offert par la sécurité de la vieillesse. Selon moi, on devrait commencer à le leur verser vers l'âge de 55 ou 60 ans, mais à un moment donné on devrait pouvoir dire à nos vétérans qu'ils ont servi leur pays et qu'il n'est désormais plus nécessaire de se soumettre à tous ces examens médicaux qu'on exige à l'heure actuelle. Nous devrions certainement pouvoir leur dire qu'ils n'ont plus à faire face à l'indignité de ces enquêtes sur leurs moyens de subsistance ou à celle de se trouver limités par un revenu maximum. Nous pouvons améliorer grandement les choses dans ce domaine et je propose qu'on fasse cela pendant la présente session.

J'aimerais maintenant dire un mot des rentes sur l'État. J'avoue que par les années passées, c'était difficile d'insister sur la question parce que je savais qu'il s'agissait de contrats. Si on devait changer la base d'un contrat de rentes sur l'État, on soulèverait de nombreux problèmes. Cependant, les hésitations que j'avais à ce propos n'ont plus lieu d'être parce que le ministre des Finances a changé la base des obligations d'épargnes du Canada. Qu'est-ce qu'une obligation d'épargnes du Canada, sinon un contrat en vertu duquel on consent à prêter son argent pour recevoir en retour un certain intérêt? Néanmoins, le ministre des Finances a soudain, et nous l'avons tous approuvé, déclaré aux détenteurs d'obligations d'épargnes du Canada que s'ils gardaient ces obligations jusqu'à leur échéance, ils recevraient, outre l'intérêt prévu par le contrat, une somme supplémentaire.

● (1240)

Si c'est possible pour les obligations d'épargnes du Canada, ce doit l'être également pour les rentes sur l'État. Puisqu'on augmente la plupart des autres revenus de retraite, le revenu provenant de rentes sur l'État devrait aussi être augmenté. Plusieurs autres députés ont avancé le même argument. Quelqu'un a posé une question à ce sujet l'autre jour et le ministre des Finances lui a répondu qu'il lui ferait parvenir une lettre à ce sujet. Il s'agit de la même lettre qu'il a envoyée à bon nombre d'entre nous et qui ne nous plaît pas du tout. Le sujet en est le concept du contrat du gouvernement. Si on peut annuler le contrat dans le cas des obligations d'épargnes du Canada, je crois bien qu'on pourrait en faire de même avec les rentes sur l'État. Je vois que le temps semble avancer plus vite que d'habitude, monsieur l'Orateur. C'est toujours la même chose lorsqu'on a la parole.

Je voudrais parler brièvement d'une question que j'ai portée à l'attention du ministre des Finances, celle des régimes privés de pension. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question très longue où je demande tous les renseignements possibles sur les régimes privés de pension. Je crois que cette question doit faire l'objet d'une étude approfondie de la part du Parlement et du gouvernement. Dans trop de cas, les gens s'aperçoivent que l'argent qu'ils ont investi dans ces régimes privés de pension n'est pas là lorsqu'ils en ont besoin. Un trop grand nombre de ces régimes sont menacés, ils devraient jouir d'une plus grande protection. Même les bons régimes, ceux qui paient le montant de la pension prévue à l'origine, ne prévoient pas d'indexation la plupart du temps. Je crois qu'on devrait adopter une loi fédérale à l'effet qu'un régime de pension n'en est pas un s'il ne prévoit pas l'indexation, après la retraite, du montant qu'une personne doit toucher.

Dans la question que j'ai posée hier au ministre des Finances, même si j'y mentionnais en général des programmes de pension du secteur privé, je voulais parler surtout des banques à charte. Je suppose que la plupart des lettres que j'ai reçues au sujet de l'insuffisance des allocations de retraite des banques, sont celles où l'on peut lire: «Je vous saurais gré de ne pas publier mon nom, mais . . .» J'ai reçu des lettres de gérants de banque à la retraite, qui m'informent de ce que les banques devraient faire et ne font pas au sujet de leurs programmes de pension; j'exhorte donc le ministre des Finances à exiger qu'on prenne les mesures qui s'imposent.

Je vois que vous vous levez, monsieur l'Orateur, je vais donc reprendre mon siège. Je demande que l'on prenne des mesures dans ce domaine. Je demande même que l'on examine toute la question des pensions, dont j'ai mentionné bon nombre d'aspects ce matin, et que l'on cherche vraiment à accorder à nos vieillards ce qui leur revient.

Je remercie encore une fois le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) de nous avoir dit la vérité, c'est-à-dire que les jeunes savent comprendre les vieillards. C'est une affirmation qui me réjouit, car elle est confirmée dans le sondage dont j'ai parlé tout à l'heure. Je crois que nous répondrons aux désirs des Canadiens si nous prenons les mesures que j'ai suggérées pour améliorer le sort de nos gens du troisième âge.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur de notre distinguée assemblée. C'est tout à votre honneur, si l'on songe que vous accédez à ce haut poste après six brèves années seulement à la Chambre et c'est sans doute à cause de votre sens du devoir, de votre intégrité et de vos connaissances sur les questions juridiques et parlementaires et aussi, comme vous avez su le démontrer dès votre entrée en fonction comme Orateur, de votre sens profond de la justice.

Pour ma part, c'est un honneur pour moi que les électeurs de ma circonscription de High Park-Humber Valley, aient jugé bon de m'élire à nouveau comme leur représentant à la Chambre. Je promets de continuer à travailler pour eux dans la mesure de mes moyens. Au début de cette nouvelle session du Parlement, je ne puis m'empêcher de me remémorer mes impressions d'il y a deux ans, lors de l'ouverture de la session précédente. J'étais alors nouveau député, monsieur l'Orateur, et je fus très impressionné par le discours du trône du gouvernement. Ces paroles de sagesse, nous les regardions pleins d'espoirs, comme de grandes promesses. Mais elles n'ont pas tardé à devenir des mots creux. Je ne puis m'empêcher de voir sous le même jour les promesses que le gouvernement vient de faire à ce Parlement.

C'est à se poser des questions: le premier ministre (M. Trudeau), qui dirige un gouvernement au pouvoir depuis 11 ans, se décide soudainement qu'il est temps d'aller de l'avant. Voilà ce qu'il a déclaré avec grande munificence dans son premier discours à la Chambre. C'est à se demander quelle direction son gouvernement a prise ces 11 dernières années, puisque ce n'est que d'aujourd'hui qu'il entend aller de l'avant.

Une voix: Le gouvernement tourne en rond.

M. Jelinek: Il tourne en rond, c'est tout à fait cela. Laissons de côté les secteurs que le premier ministre considère comme d'intérêt national pour voir ceux que le gouvernement a négligé, lui qui peut maintenant mener à sa guise les travaux législatifs. On trouve en haut de la liste des priorités du gouvernement la promesse de «terrasser l'inflation». Ce sont là les paroles mêmes du gouvernement. La réalité est bien sûr toute différente: non seulement n'a-t-on pas jugulé l'inflation, mais elle continue sa course en avant, bouleversant chacun des secteurs de notre économie et entraînant des difficultés injustifiées pour chacun des Canadiens.

Le coût des produits alimentaires à lui seul a augmenté à un rythme sans précédent et bien des gens n'ayant qu'un revenu fixe ou leur pension de vieillesse pour subsister ne peuvent pratiquement pas mener une vie qui leur donne respect d'eux-même et dignité personnelle. Aussi n'est-il pas étonnant que les retraités et, en fait, tous les Canadiens observent sans y croire un gouvernement qui a laissé pourrir 25 millions d'œufs en temps de pénurie alimentaire nationale et mondiale. Et malgré cela, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) prétend être plus populaire que jamais. Le ministre doit avoir été bien peu estimé s'il croit maintenant que sa popularité est si grande.

Il est certain que les questions de l'inflation, du prix des produits alimentaires en particulier, et de la situation de l'ensemble de notre économie doivent avoir la plus haute priorité. Point n'est besoin que j'insiste sur la gravité d'une situation dont chaque Canadien, semble-t-il, à l'exception du gouvernement libéral, est conscient. Le président des États-Unis a jugé de son devoir de convoquer presque immédiatement une conférence des cadres supérieurs de l'industrie et du monde ouvrier. Tout ce dont a retiré de la majorité qu'il a donnée au premier ministre, c'est que le processus parlementaire cessa de fonctionner pendant trois mois. Permettez, monsieur l'Orateur, que je cite un extrait d'un éditorial du *Globe and Mail* paru avant-hier et que je trouve des plus appropriés.

> Hier—soit 93 jours après sa troisième élection comme chef du gouvernement canadien—le premier ministre Pierre Trudeau et ses collègues à la Chambre des communes se sont plongés dans l'étude d'un bill qui donnera la lune aux manutentionnaires des grains de la côte ouest.
>
> Hier—61 jours après que la tragédie du Watergate l'eut catapulté à la présidence—Gerald Ford a exposé au Congrès des États-Unis les mesures qu'il se propose de prendre pour combattre l'inflation qui pourrait les détruire aussi sûrement que n'importe quelle guerre, a-t-il dit.

Je trouve ces commentaires très pertinents. Le gouvernement libéral s'attendait peut-être que la crise inflationniste allait se régler d'elle-même. Il était peut-être incapable de faire face à la situation et a reconnu qu'il n'avait ni solution ni programme, de toute évidence, à proposer. Les banalités et les vagues insignifiances qui remplissent les pages du discours du trône ne pourront jamais apporter une solution efficace aux problèmes complexes que connaît notre pays.

● (1250)

Où voyons-nous des mesures concrètes indiquant que le gouvernement est prêt et disposé à terrasser l'inflation? Où trouve-t-on le moindre signe qu'une politique d'immigration ferme mais juste et uniforme va être appliquée? Où sont les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage, que le gouvernement promet depuis bien longtemps et que le pays attend depuis certainement trop longtemps? Pouvons-nous nous permettre de fermer les yeux sur ce qui s'est produit par exemple à Toronto lors de la dernière grève postale, où environ 48,000 prestataires ne sont mêmes pas venus chercher leur chèque d'assurance-chômage, et où quelque 25,000 demandes ont été rejetées à la suite d'examens ultérieurs? Faut-il s'étonner que presque tous les Canadiens exigent une enquête approfondie sur l'administration de la loi sur l'assurance-chômage? Dans ma circonscription, par exemple, 99 p. 100 des personnes qui ont répondu à un questionnaire étaient en faveur de la tenue d'une telle enquête approfondie. Mais le gouvernement ne fait toujours rien.

Le dernier débrayage dans les postes et la grève des pompiers du ministère des Transports ont coûté des millions de dollars, et des milliers de Canadiens ont été directement brimés parce que le gouvernement n'a rien fait contre les actes illégaux qui ont accompagné ces grèves. L'ancien président du Conseil du Trésor, le député de Westmount (M. Drury), en réponse à des questions que j'ai posées à cette Chambre en mai dernier, avait déclaré qu'une politique concernant les grèves illégales dans les services essentiels serait bientôt adoptée, et que ces grèves ne seraient plus tolérées. Le gouvernement a-t-il là aussi changé son fusil d'épaule, et faut-il nous attendre à voir ces activités illégales et hors-la-loi se poursuivre en toute liberté?

Monsieur l'Orateur, il faut une fois de plus attirer l'attention de la Chambre sur la situation financière catastrophique des Jeux Olympiques de Montréal de 1976. Non seulement les coûts initiaux ont de loin dépassé les prévisions, mais les produits nets de la vente des pièces est loin d'avoir rapporté les 250 millions de dollars prévus. Les résultats ont été particulièrement décevants aux États-Unis où l'on s'attendait à vendre de grandes quantités de pièces. Au 1er avril, l'essentiel de la vente de la première des sept émissions de la série avait été réalisé et la recette nette, moins la réserve, mais y compris la vente des timbres, ne dépassait pas 2.5 millions de dollars.

Même les projections de ventes les plus optimistes fondées sur les produits réalisés jusqu'à maintenant envisagent un déficit d'au moins 200 millions de dollars, en dépit du succès de la loterie. Le moment est venu d'affronter la réalité et d'admettre que le COJO, la ville de Montréal et la province de Québec connaîtront un gros déficit. Il ne suffit pas d'attendre des Canadiens qu'ils soutiennent l'esprit des Jeux olympiques et en partagent la responsabilité financière—car finalement, c'est ce qui va arriver. Nous constatons que le conseil municipal de Montréal a autorisé la construction des installations olympiques avec des fonds obtenus grâce à des programmes relevant du gouvernement fédéral, par exemple la vente de pièces et de timbres, et qu'il le fait sans appel d'offres. Il est grand temps que le gouvernement fédéral joue un rôle actif dans la surveillance de toute l'administration financière des Jeux olympiques, d'autant plus que ces questions relèvent de la loi sur le financement des Jeux olympiques qui a été adoptée par la Chambre. Comme notre pays s'est engagé à tenir les Jeux olympiques à Montréal, nous ne pouvons pas nous laver les mains de toute cette affaire, comme le premier ministre semble le faire.

Il faut dissiper l'atmosphère de secret qui entoure tout le programme des Jeux olympiques depuis sa conception, y compris les offres de contrats de télévision et les offres d'autres contrats sans soumissions; le premier ministre doit adopter une attitude moins indifférente pour que les Canadiens apportent un appui total aux Jeux olympiques de 1976. C'est alors seulement qu'ils verront clairement les nombreux avantages que non seulement la jeunesse mais le pays tout entier peuvent en retirer.

Il existe beaucoup d'autres domaines qui requièrent notre attention, monsieur l'Orateur—des domaines qui depuis longtemps sont source de querelles parmi les Canadiens. Par exemple, la question de l'avortement continue de diviser la direction des hôpitaux et d'empoisonner les relations entre docteurs et malades. Ce problème a donné lieu à des manifestations pour et contre, et a inspiré des campagnes de publicité en faveur de l'un ou l'autre camp. Cependant le gouvernement craint encore de soumettre ce problème à la Chambre pour qu'il y soit discuté ouvertement et résolu.

En fait, monsieur l'Orateur, le 5 novembre 1973, j'avais présenté à la Chambre une motion qui se lit comme suit:

> Vu les nombreuses instances présentées aux députés, non seulement en personne au cours des quelques derniers jours, mais aussi par le truchement de milliers de télégrammes et de lettres, demandant à la Chambre d'étudier les lois touchant l'avortement, lequel se pratique librement maintenant au Canada, et étant donné qu'il s'agit là d'une question qui intéresse la vie même, je propose:
>
> Que le gouvernement soit prié de constituer immédiatement un comité composé de députés de la Chambre, lequel étudiera à fond toute cette question et donnera à des organsimes comme Alliance for Life et d'autres, ainsi qu'à tous les secteurs de notre société, la possibilité d'exprimer leur point de vue sur une question qui touche la vie de milliers d'enfants non encore nés.

Les libéraux ont alors cru que cette motion ne devait pas être présentée, et elle a été défaite. Je crois qu'ils ne voulaient pas en discuter parce qu'ils croyaient qu'elle serait trop embarrassante ou trop risquée—trop controversée en une période d'élections possibles, et il y a bel et bien eu des élections. Cependant, le parti d'en face jouit maintenant d'une majorité absolue. Il sait qu'il restera en place pendant quatre ou cinq ans, et le moment est venu de faire étudier cette question sérieuse par un comité comme je l'ai proposé. J'incite tous les députés à se préparer à la formation du comité de façon à donner une chance à des millions de Canadiens que la question intéresse.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est 1 heure. Sans doute pourrais-je poursuivre après le repas de midi.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

[*Traduction*]

La séance reprend à 2 heures.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, avant 1 heure j'ai eu l'occasion d'aborder un certain nombre de sujets tels que l'assurance-chômage, les grèves illégales dans les services essentiels, comme d'habitude j'ai parlé des Jeux olympiques et j'ai terminé en disant que, de toute évidence, le gouvernement avait eu peur de la question de l'avortement. Bien sûr, j'ai aussi parlé du problème de l'inflation qui préoccupe tout le pays sauf, semble-t-il, le gouvernement.

Je poursuivrais dans la même veine et je dirais que le discours du trône a abordé certains autres sujets, mais de façon bien trop superficielle. Peut-on penser, à le lire, que le gouvernement cherche à diminuer ses dépenses qui ont grossi de façon disproportionnée depuis que les libéraux sont au pouvoir? Il est vrai qu'on a fait de vagues allusions et des promesses voilées, mais cela n'incitera certainement pas les gouvernements provinciaux et municipaux à réduire leurs dépenses comme le gouvernement le leur demande. Nulle part il n'est question de réduire les dépenses du gouvernement fédéral ou ses programmes d'embauche et je me demande si le gouvernement ne préfère pas dire: «Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais» au lieu de donner le bon exemple.

J'aimerais vous rapporter ici certains propos de M. J. Wilson, président de la Chambre de commerce de l'Ontario, qui a pris la parole hier soir au cours d'un dîner. Ces déclarations sont publiées dans le *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui. Il a dit:

> Si l'on compare les dépenses gouvernementales avec celles de tout autre secteur de l'économie, il ne fait aucun doute que le gouvernement est bien, comme d'aucuns prétendent, l'un des principaux responsables, sinon le seul, de l'inflation actuelle.

Nous savons tous cela, monsieur l'Orateur.

> L'effectif de la Fonction publique a augmenté au même rythme qu'en temps de guerre, alors qu'aucune crise nationale ne peut justifier une telle expansion aux yeux du public . . .

On peut vraiment se demander si les citoyens qui désirent obtenir plus de services gouvernementaux se rendent vraiment compte qu'ils réclament du même coup une augmentation de leurs impôts.

Il y a actuellement plus de 443,000 fonctionnaires fédéraux. Environ 1.4 million de personnes sont employées à tous les paliers gouvernementaux, et en fait, un travailleur canadien sur sept est employé à quelque palier de gouvernement. L'effectif n'a pas cessé de gonfler, contrairement aux promesses faites par le premier ministre (M. Trudeau) il y a quelque temps. Nous nous habituons à ses promesses qui ne se réalisent jamais. Comme nous l'avons dit, des dépenses gouvernementales excessives et l'édification d'un empire sont les causes principales de l'inflation intérieure, mais nous ne pouvons plus tolérer cette situation.

On s'attendait à ce que le premier ministre en parle dans son premier exposé. De quoi a-t-il parlé? Sur quels sujets considérés comme si importants le premier ministre s'est-il étendu? De quoi parle toujours le premier ministre lorsqu'il veut voiler l'incapacité de son administration à traiter les vrais problèmes? Le bilinguisme, évidemment. Je n'ai rien contre le bilinguisme mais, mon Dieu, il est absolument incompréhensible que le premier ministre considère cette question comme cruciale avec tous les problèmes que connaît le Canada actuellement. Mais le meilleur moyen d'éviter les problèmes véritables du Canada n'est-ce pas de créer et de discuter de faux problèmes?

Je me demande si un seul député, sauf le premier ministre, un seul Canadien, croit que le bilinguisme doit avoir la priorité sur l'inflation ou le chômage? Le bilinguisme a-t-il fait augmenter le prix des aliments? A-t-il influencé la production au Canada? A-t-il créé des emplois? A-t-il eu des répercussions sur la question du logement, qui est grave? D'une part, le premier ministre expose les vertus du bilinguisme pour le Canada. D'autre part, il répugne à protéger les droits de la minorité anglophone au Québec en désavouant le bill 22 qui est controversable, sinon anticonstitutionnel.

● (1410)

Après avoir dépensé des centaines de millions de dollars pour le bilinguisme, allons-nous nous retrouver avec neuf provinces bilingues, acceptant le bilinguisme, et une province le rejetant? Je me demande comment le premier ministre aurait réagi si l'Ontario, par exemple, avait voté son propre bill 22 au sujet de l'anglais. Mais l'Ontario vient tout juste de prendre la louable initiative d'offrir des cours de français dès le jardin d'enfance. Que le premier ministre prétende que les francophones du Canada sont traités injustement, c'est donc tout simplement ridicule.

Examinons, par exemple, l'affectation de certains fonds fédéraux l'année dernière. Soixante-huit millions de dollars ont été accordés au programme de Perspectives-Jeunesse, dont 28.5 millions au Québec et 15.5 millions en Ontario. Le Québec en a donc touché près de 50 p. cent, ce qu'on peut difficilement considérer comme anti-québécois.

Quant aux 202 millions de dollars alloués au programme d'Initiatives locales, le Québec en a reçu 80 millions, tandis que l'Ontario n'en a touché que 31 millions. Encore une fois, on ne peut qualifier cette répartition d'anti-québécoise. Les chiffres de l'Expansion économique régionale, qui sont publiés, favorisent également le Québec.

[M. Jelinek.]

Pour ma part, et je pense que des millions de Canadiens partagent mon sentiment, j'en ai assez de la pression constante du gouvernement pour toujours faire au goût de la Belle Province. Je ne suis pas Canadien anglais, mais je ne suis pas non plus Canadien français. Je suis tout simplement canadien et fier de l'être. Comme certains députés le savent, je suis né derrière le Rideau de fer et j'ai fui avec ma famille alors que j'étais tout jeune pour venir m'établir dans ce magnifique pays; pays de promesses, d'avenir et de liberté. Toutes choses qui faisaient alors défaut en Tchécoslovaquie et qui y font toujours défaut. L'idée qu'harcelés par le premier ministre, nous pourrions en arriver à élever à notre barbe un rideau linguistique chez nous me déplaît. D'autre part, que la langue puisse contribuer à désunir les Canadiens au lieu de les unir m'inquiète.

Je veux que l'on sache bien pourtant que je ne suis pas défavorable au bilinguisme. En fait, je me réjouirais de voir un plus grand nombre de Canadiens parler les deux langues. M'étant mis moi-même à l'étude du français, j'espère être en mesure d'ajouter bientôt cette langue aux trois autres que je possède déjà. La solution ne consiste donc pas à vouloir imposer le bilinguisme à certaines personnes ou à certains groupes, mais à incorporer l'autre langue au programme dès les premières classes de nos deux systèmes scolaires. Tant que le gouvernement fédéral ne réagira pas devant les bills comme celui que le Québec vient d'adopter au détriment d'une minorité, notre pays demeurera divisé et incapable de donner toute sa mesure.

Les élus du peuple doivent favoriser l'unité de notre pays par la collaboration, la compréhension et les accommodements; ils ne doivent pas tolérer que l'on prive impunément les minorités de la liberté de pratiquer la religion de leur choix, de la liberté de s'instruire et de la liberté de s'exprimer dans la langue de leur choix. Ces principes sur lesquels le Canada a été bâti ne doivent pas changer si nous voulons qu'il demeure, ainsi que nous le souhaitons tous, fort et libre.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui m'ont précédé au cours du présent débat, je félicite l'Orateur de son accession au fauteuil. J'ai eu avec d'autres l'honneur de l'y conduire, presque malgré lui. La façon dont il dirige nos travaux depuis lors me confirme dans l'opinion que sa modestie était excessive et que nous avons eu raison de vaincre ses résistances. Je félicite également les deux députés qui ont respectivement présenté et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs interventions s'inscrivent dans la ligne de la tradition parlementaire et, permettez-moi de l'ajouter, dans la vraie tradition libérale de la recherche du bien de l'homme.

Tous les députés, qu'ils siègent ici pour la première fois comme les deux parrains de l'Adresse, ou qu'ils aient une longue pratique de nos travaux, sentent le poids des responsabilités sans précédent que le Parlement doit actuellement assumer. Dans un régime de droit et non d'arbitraire, dans lequel le gouvernement s'exerce conformément à la règle, il importe que les institutions conservent assez de souplesse pour adapter les anciennes conceptions individualistes de la liberté humaine aux besoins de nos sociétés de masse, avec leurs impératifs de communication de masse et d'action immédiate.

Je n'éprouve donc pas d'hésitation à affirmer que la présente législature compte, parmi ses tâches primordiales, celle de poursuivre la réforme de procédures et de structures qui nous permettra de remplir efficacement notre mission. Du Parlement modèle d'Édouard 1er aux transformations profondes opérées ici même dans nos procédures à partir de 1963, l'histoire des réformes a été marquée par une recherche de l'équilibre entre d'une part la possibilité de répondre rapidement aux vœux de la population et, d'autre part, le respect de ces principes essentiels de la justice pour tous et du contrôle des dépenses. Ce ne sont pas là de quelconques objectifs, ce sont les piliers sur lesquels repose le Parlement. Ils étaient d'importance urgente du temps de Simon de Montfort alors que les barons ont affirmé leur droit de représenter le peuple contre les exigences de l'échiquier du roi; ce sont encore des objectifs fondamentaux aujourd'hui.

Ayant exposé la nature du problème dans ses grandes lignes, j'aimerais maintenant féliciter mon prédécesseur comme leader du gouvernement à la Chambre et mon successeur au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, poste auquel il prêtera, j'en suis sûr, éclat et distinction dans la manière dont il assumera ses lourdes tâches tout en faisant valoir les grands principes fondamentaux qui servent d'assises au Parlement. Mon distingué prédécesseur m'accordera sûrement que la croissance inévitable du pouvoir exécutif, inévitable à cause de l'attente plus exigente du public et la complexité grandissante des problèmes auxquels le gouvernement doit faire face, appelle le renforcement, l'étayement de la branche législative en rendant ses délibérations plus efficaces, plus sensibles.

M. Diefenbaker: Sans détruire les droits de l'opposition.

M. Sharp: Précisément. Le cynisme à l'endroit des institutions représentatives est caractéristique de notre époque; si le Parlement doit répondre à la critique, il doit être prêt à changer, à conserver les avantages d'un régime dans lequel l'exécutif peut remplir son rôle essentiel, gouverner, tout en subissant de saines contraintes à une expansion de son pouvoir dépourvue de toutes entraves. J'irai même jusqu'à dire qu'il ne suffit pas que le Parlement soit accessible, que les gouvernements soient responsables et que les ministres aient à rendre des comptes; non seulement faut-il que cela soit, il faut aussi que cela se sache, afin que les Canadiens continuent d'accorder leur confiance à notre institution la plus noble et de s'identifier avec ceux qui sont chargés de diriger leur destinée.

En assouplissant l'appareil parlementaire de façon à faire de la Chambre des communes une tribune où la population puisse vraiment s'exprimer, c'est en insistant sur son rôle, qui est d'informer et d'instruire les Canadiens sur les affaires du gouvernement, que nous ferons en sorte que les Canadiens s'identifient avec cette institution et ce système qui nous servent si bien. Cela est essentiel car le Parlement ne peut s'acquitter de ses fonctions traditionnelles s'il est isolé ou s'il est mis au rancart dans le fouillis des événements qui se disputent l'attention du public. Si le Parlement cesse d'être la tribune privilégiée des affaires publiques et la pierre d'angle du système démocratique, sa capacité de protéger notre liberté en sera d'autant diminuée.

● (1420)

Dans certains pays en voie de développement, la population est aux prises avec les subtilités du principe «un homme, un vote», tandis que dans d'autres pays qui ont une longue tradition des institutions démocratiques, on s'emploie à étouffer la liberté. Dans de vastes régions du monde prétendu civilisé, la liberté individuelle a reculé à un niveau comparable à celui du moyen âge. Dans beaucoup de pays, une nouvelle ère de ténèbres s'est abattue sur les aspirations de l'homme. Mais partout la soif de la liberté demeure vivante au cœur des êtres humains.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, et par votre intermédiaire à tous les députés: existe-t-il une seule démocratie parlementaire qui, à votre connaissance, a dû ériger un mur protégé par des barbelés ou par des hommes armés pour tenir sa population à l'intérieur? La Chambre a déjà connu et connaîtra encore dans l'avenir des moments dramatiques, des moments de grande inspiration et d'éloquence. Mais c'est dans l'affirmation quotidienne de nos libertés, des droits et des privilèges des députés, notamment celui de mettre en question, de critiquer et de ne pas être d'accord, que le Parlement rend ses plus grands services au pays.

M. Diefenbaker: Je m'excuse d'interrompre le ministre, monsieur l'Orateur. Je viens d'être appelé à l'extérieur de la Chambre. Je reviendrai dès que je le pourrai. Je ne voudrais pas être injuste envers le ministre, qui prononce un discours très intéressant. Je m'excuse.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable député de sa courtoisie. Un de nos plus grands parlementaires, Edward Blake, a dit il y a 100 ans.

Les privilèges du Parlement sont les privilèges du peuple et les droits du Parlement sont les droits du peuple.

La vague de réforme actuelle—si je puis ainsi décrire le processus amorcé en 1963—s'est intensifiée in 1968 sous la direction habile et résolue de l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) qui, en tant que leader de la Chambre, a introduit des réformes radicales. Mon prédécesseur immédiat, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), a poursuivi le processus dans un Parlement minoritaire. La révision des salaires parlementaires—qui devra être étudiée de nouveau—l'augmentation et l'amélioration des moyens à la disposition des députés, dont la recherche, le contrôle des dépenses électorales—maintenant en vigueur—une nouvelle méthode constructive de remaniement de la carte électorale et un «livre vert» qui fait époque en ce qui concerne les conflits d'intérêts auxquels se heurtent les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, figurent parmi les réalisations de son mandat.

Le député de Peace River (M. Baldwin), qui remplira de nouveau le rôle de leader de l'opposition officielle à la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), cet expert reconnu en matière de Règlement, et bien d'autres ont apporté leur contribution personnelle à ces réformes d'envergure.

C'est à M. l'Orateur Lamoureux qu'il est revenu de présider les délibérations de la Chambre suivant le nouveau Règlement, avec cette sagesse et ce jugement impartial qui lui ont fait honneur lorsqu'il occupait le fauteuil.

Je suis certain que vous, monsieur l'Orateur, son successeur à ce poste élevé et capital, ferez preuve des mêmes qualités et d'un goût pour l'innovation, déjà manifesté dans votre façon de diriger le comité permanent de la justice et des questions juridiques, ce qui contribuera à faciliter nos délibérations.

Renforcer le rôle du Parlement comme lieu de discussion rationnelle, alors qu'aucune institution humaine ou divine n'est à l'abri d'un examen critique, est assurément le but vers lequel nous devons orienter nos efforts, et il importe, il me semble, et j'espère que tous les députés en conviendront, de prendre des mesures pour rendre le Parlement plus accessible et le sentiment de participation du Canadien moyen plus intense. Tous les Canadiens se ressentent des décisions que nous prenons ici, à la Chambre et dans les comités permanents. L'instance suprême qu'est le Parlement doit à son tour refléter de manière concrète et apparente les inquiétudes et les angoisses des personnes qu'elle représente.

Je parlerai tout d'abord de la question de l'octroi de subsides, l'une des fonctions primordiales du Parlement. Les réformes de 1968 ont transféré l'essentiel des fonctions d'investigation du comité des subsides aux comités permanents de la Chambre. Certaines personnes, comme le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), estiment que la procédure actuelle ne se prête pas à un examen approfondi et détaillé des principaux crédits comme c'est le droit du Parlement. Avec le renvoi des crédits pour étude aux comités permanents pertinents, la Chambre s'est trouvée allégée d'une grande partie du fardeau de la vérification de routine, tandis que le principe du redressement des griefs était préservé et même simplifié par l'octroi de 25 jours par an aux partis de l'opposition. Néanmoins, il importe que les deux grands principes du contrôle des dépenses et du règlement des griefs soient non seulement incorporés au système, mais que ce soit évident.

Je pense, et j'insiste sur ce point, que nous n'avons aucune raison pour l'instant d'en revenir à la procédure de l'ancien comité des subsides; la procédure actuelle est dans l'ensemble supérieure. Par contre, il peut arriver que des prévisions particulières soient soumises à l'examen d'un comité plénier, et que le gouvernement doive faire preuve d'une certaine souplesse. Nous aurons en fait, au cours des deux semaines à venir, l'occasion de faire l'essai de cette méthode d'examen des prévisions budgétaires conformément à l'ordre spécial approuvé lors de l'ouverture de la session.

On a dit que le gouvernement propose et que le Parlement dispose. Or, tout Parlement est composé de deux éléments essentiels: le parti au pouvoir et l'opposition, d'où une polarisation très nette dans la conduite des travaux de la Chambre—polarisation qui n'est pas toujours idéologique ou même politique—la polarisation de ceux qui exercent le pouvoir et de ceux qui ne l'exercent pas. Cet état de choses est excellent lorsqu'il conduit le gouvernement à adopter des programmes soignés et bien organisés et l'opposition à émettre des critiques énergiques, positives et documentées. Comme dans tout ce qui touche aux hommes, les conditions idéales ne sont pas toujours réunies, même dans l'instance suprême qu'est le Parlement.

Par ailleurs, lorsque dans les moments critiques le Parlement doit agir, il arrive en général que les deux côtés délaissent temporairement les considérations partisanes dans l'intérêt du bon fonctionnement de cette institution. Je ne prévois aucune opposition à la nécessité pour le Parlement d'établir un programme de travail soutenu et appliqué s'il veut disposer de l'arriéré des affaires qui nous attendent en ce début de session. Les entretiens que j'ai eus avec les leaders à la Chambre des partis d'opposition me portent à croire que nous sommes tous conscients de la situation, alors que nous tentons d'arrêter un calendrier pour l'adoption des projets de loi gouvernementaux par la Chambre et les comités permanents.

Nous sommes parvenus au cours des dernières sessions à nous entendre sur les modalités de présentation des lois. Même si nous n'avons pas encore atteint le niveau d'organisation du modèle des parlements, la quantité de lois importantes adoptées par les deux dernières législatures nous indique que, grâce à la bonne volonté et à la collaboration, nous sommes en bonne voie. Une meilleure organisation de nos travaux est possible, à mon avis, sans que n'en souffre pour autant l'efficacité du rôle premier de l'opposition, qui est de critiquer. Il en résultera un débat de meilleure qualité et les députés de tous les partis auront plus d'occasions d'y prendre une part active.

● (1430)

Dans le discours qu'il a prononcé au cours du présent débat, le premier ministre (M. Trudeau) a traité de l'utilisation de la période de 40 minutes consacrée aux questions orales. C'est, plusieurs honorables représentants le savent, une façon de procéder relativement récente. Je me souviens encore de l'époque peu éloignée où, de la tribune officielle, j'entendais les question orales, très peu nombreuses, annoncées par les mots: «Avant que l'on passe à l'Ordre du Jour, j'aimerais poser une question urgente au ministre». Je me vois encore siégeant à la Chambre lorsque l'opposition avait la parole et qu'il n'y avait pas de limite de temps. Il est arrivé que la période de questions orales dépasse une heure, quelques fois deux. Notre façon de procéder à ce sujet a évolué pour se conformer à la nature et aux exigences de la Chambre des communes du Canada, et c'est sans aucun doute la période la plus vivante de nos délibérations quotidiennes, et même le meilleur spectable en ville. Il faut qu'il en soit toujours ainsi. A mon avis, cependant, on peut l'améliorer sans rien lui enlever de son caractère vivant. Téléviser une partie de nos délibérations serait un moyen de réglementer questions et réponses.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Peut-être obtiendrions-nous des réponses.

M. Sharp: Les points qu'il faut examiner avec le plus de soin sont, d'abord, l'avis des premières questions à poser aux ministres et, ensuite, la présence des ministres. En tant que ministre, c'est pour moi un défi, je l'avoue et j'aime cela, que d'essayer de répondre aux questions posées sans avis préalable.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ou de les éviter.

M. Sharp: Je sais aussi que, si je recevais un avis, je devrais donner des réponses plus approfondies et que les questions supplémentaires pourraient alors fournir ce stimulus de l'inattendu. La période des questions orales ne perdrait rien de son caractère vivant ou de sa valeur si l'on instituait un système qui n'exigerait pas que chaque ministre soit chaque jour à la Chambre pour répondre éventuellement à une question posée sans avis préalable. Je ne suis pas en train de proposer le retour à un système de roulement ou à quelque chose de ce genre. Ce que je dis, monsieur l'Orateur, c'est qu'il s'agit d'un problème à étudier dans l'intérêt même de l'opposition. Les membres de l'opposition peuvent améliorer leur participation au travail de la Chambre en donnant aux ministres l'occasion . . .

Une voix: Mince alors, merci.

M. Nowlan: Merci pour cet avis gratuit. Il vaut la peine qu'il nous a donné.

M. Faulkner: Nous faisons ce que nous pouvons pour vous.

M. Sharp: La désignation de jours où certains ministres répondraient aux questions serait utile à la Chambre et à tous les partis, y compris l'opposition, et contribuerait évidemment à la bonne administration du gouvernement. La période des questions serait encore plus intéressante.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre à ce sujet? Étant donné qu'il aimerait que la période des questions soit plus intéressante, comme il l'a dit, ne vaudrait-il pas mieux que tous les ministres y assistent pour voir ce qui se passe?

M. Sharp: Je n'aime rien mieux que m'amuser à assister à la période des questions, mais il m'arrive même à moi d'avoir des engagements plus important que d'assister au débat et, selon moi, il serait à l'avantage de la Chambre et du pays qu'on trouve le moyen de désigner des jours précis pour poser des questions aux ministres afin qu'ils puissent se préparer et être en mesure de satisfaire la curiosité des députés.

M. Macdonald (Rosedale): Pour le simple plaisir de la chose.

M. Sharp: La Chambre devra encore une fois songer au remaniement de la carte électorale. Comme les députés le savent, la date limite pour l'étude des mesures actuelles à ce sujet est le 31 décembre. A mon avis, les partis s'entendent suffisamment à ce sujet, comme l'ont prouvé les discussions qui ont eu lieu aux réunions du comité des privilèges et des élections de la dernière législature, pour nous permettre de présenter et d'adopter un bill à cet égard avant la fin de l'année, et c'est ce que le gouvernement compte faire.

La question de l'indépendance du Parlement, c'est-à-dire que les députés soient libres d'engagements extérieurs qui pourraient avoir une influence indue sur les affaires parlementaires, a été étudiée dans le Livre vert sur les conflits d'intérêt et le gouvernement a l'intention de saisir de nouveau la Chambre de cette question urgente par l'entremise du comité approprié.

Je vais tâcher d'aviser à un moyen plus efficace et plus rapide de fournir des renseignements justes et précis en réponse aux questions des députés inscrites au *Feuilleton*. Je signale à la Chambre que nous n'en avons pas encore terminé avec le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et que déjà, on compte plus de 400 questions au *Feuilleton*. Je prierais les députés de s'efforcer, dans leurs questions, d'éviter la répétition des mêmes sujets, les sujets de moindre importance sur lesquels on pourrait obtenir une réponse en s'adressant simplement au ministère ou les questions d'une complexité et d'une ampleur inutiles. Bien souvent—et je m'inspire ici de ma longue expérience de ministre à la Chambre—il y aurait moyen d'éviter des travaux de recherche extrêmement onéreux et qui aboutissent à un tas de renseignements hors de propos en consultant d'avance le ministre intéressé ou, au besoin, le président du Conseil privé.

En vertu du Règlement de 1968, les comités permanents accomplissent une partie considérable des travaux parlementaires. Sous la direction de mon prédécesseur comme leader à la Chambre, on a accru la capacité de travail des comités en augmentant le personnel et en comptabilisant les heures de travail. J'espère que l'on songera à stabiliser le nombre de membres des comités, afin que les députés puissent s'intéresser constamment aux comités dont ils font partie. En effet, le régime d'équipes devrait être soigneusement examiné, notamment pour ce qui est de ses répercussions sur le travail sérieux et efficace accompli par certains comités.

On s'accorde à dire, je pense, que les comités permanents sont devenus un moyen efficace de saisir le Parlement de renseignements obtenus de spécialistes et de gens avertis sur des questions difficiles et complexes dont la Chambre est saisie et ils assurent également en ce sens un service parlementaire utile. Dans l'exercice de mes diverses fonctions de ministre, j'ai souvent eu l'occasion de comparaître devant des comités parlementaires et j'ai remarqué une évolution graduelle de leur mode de fonctionnement; quand je me rends compte à quel point ils sont maintenant plus efficaces, mieux renseignés qu'autrefois, que par exemple, il y a onze ans, lorsque je suis devenu ministre, je me dis que si l'on en juge d'après le Règlement qui nous régit actuellement et la façon dont le Parlement recourt aux comités permanents, il est évident que nous sommes sur la bonne voie. Nous pouvons sans doute faire mieux, mais je crois que nous le pourrions en établissant un lien plus fort avec les comités et en trouvant chez les simples députés plus de connaissances techniques.

Les Canadiens seraient sans doute étonnés si le Parlement fermait ses portes aux media et s'entêtait à considérer ses débats comme strictement privés. Cependant, ce n'est qu'au milieu du XVIII[e] siècle qu'on a reconnu l'importance primordiale de l'intérêt public en donnant la plus grande publicité possible aux travaux parlementaires. Le Parlement revendiquait jadis le droit à la discrétion contre les rois Stuart, et même maintenant, il n'y a rien dans le Règlement qui garantit la présence d'étrangers, même des media, à la Chambre. Néanmoins, un reportage libre et impartial des travaux parlementaires demeure un élément indispensable d'une société libre et démocratique.

A une époque où les assemblées publiques courent toujours le risque d'être devancées par les événements, des réformes fragmentaires ne suffisent pas; il faut un élément unificateur voué au principe de la participation des législateurs, des administrateurs et des citoyens. Puisque le nombre de Canadiens qui peuvent participer directement aux débats parlementaires importants est restreint en raison du temps, du coût des voyages et du manque d'occasions, la plupart des gens ne peuvent y participer que par l'intermédiaire des media, ce qui m'amène à la question de la télédiffusion des débats de la Chambre des communes. Cette question a été étudiée à quelques reprises par le comité permanent de la procédure et de l'organisation et on a publié bon nombre de leurs conclusions importantes, y compris celles du deuxième rapport du comité, celui du mois de juin 1972, qui étaient favorables au principe de la télédiffusion et qui recommandaient des études techniques additionnelles.

● (1440)

Le rapport du comité proposait, entre autres choses, que le compte rendu télévisé soit considéré comme une sorte de «handard électronique» dont la production serait contrôlée par le Parlement et qui serait disponible aux intéressés, comme c'est maintenant le cas du hansard. Il me semble que la Chambre a suffisamment de renseignements sur la procédure et la technique pour se prononcer sur le principe de la télédiffusion et qu'on devrait maintenant envisager de proposer que la Chambre le fasse.

Je suis de l'avis du gouvernement: on devrait pouvoir montrer aux Canadiens non seulement les cérémonies d'ouverture du Parlement, qui sont en voie de devenir une tradition à la télévision, mais peut-être aussi pourrait-on leur faire voir une ou deux étapes importantes des débats du Parlement, au moins à titre d'expérience. Je pose donc la question aux députés, monsieur l'Orateur: sommes-nous justifiés de retarder encore l'implantation d'un mécanisme qui pourrait donner aux Canadiens une idée plus vivante, plus intéressante et plus complète de nos débats qu'il n'a été possible de le faire jusqu'ici?

Selon moi, il n'y a qu'une réponse à cette question: non. La question a longuement été étudiée et l'opinion de la Chambre en faveur de la télédiffusion l'emporte, je crois. Cette question devrait être mise à l'essai à la Chambre des communes en étudiant au plus tôt une motion tendant à approuver la télédiffusion de nos délibérations. Il incombe à la Chambre de décider les modalités de distribution de ces émissions télévisées: l'émission en direct par câbles, ou par les réseaux nationaux existants ou encore la télévision éducative, peut-être un résumé quotidien ou hebdomadaire des événements qui se sont déroulés à la Chambre. L'important, c'est que la documentation devrait être mise à la disposition du public à deux fins: l'information immédiate et l'utilisation future pour les archives et les recherches historiques.

En ouvrant ses portes à l'ère électronique, le Parlement fera un pas aussi gros de conséquences historiques et de possibilités d'évolution en matière de procédure que l'a été au XVIII[e] siècle le journal parlé. J'ai la certitude que certaines pratiques des Communes, comme la série de déclarations sur les motions d'initiative ministérielle, ne survivraient pas dans leur forme actuelle, si les caméras de la télévision étaient présentes. Il me semble que nous pourrions trouver mieux, avant même d'autoriser les reportages télévisés. Il s'agit sûrement là de points de procédure qu'il faut étudier et améliorer.

Il semble ridicule d'interdire le reportage télévisé de la période des questions, alors que les ministres et les critiques de l'opposition répondent, à l'extérieur de la Chambre, aux questions des reporters, ce qui au fond n'est qu'une réplique de la période des questions. Certes, le public devrait pouvoir suivre le débat qui met en présence le gouvernement et ses critiques de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Plus de télévision aux portes de la Chambre!

M. Sharp: J'ai participé à beaucoup de ces duels en public, monsieur l'Orateur, et rien ne m'aurait plu davantage que de paraître à la télévision répondant aux questions du très honorable député de Prince-Albert. La joute aurait été belle à voir.

M. Mazankowski: Si vous y aviez répondu!

M. Sharp: Je tiens à assurer à la Chambre par votre entremise, monsieur l'Orateur, et j'espère que ce que j'ai dit renforce cette assurance, que le gouvernement désire procéder par voie de consensus à la réforme de la procédure et des structures parlementaires. J'aimerais à cet égard m'associer aux observations faites hier soir par mon secrétaire parlementaire, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) et par le député d'Egmont (M. MacDonald) qui ont dit favoriser une étude en public du Règlement de la Chambre de manière que le public puisse y participer et apporter sa contribution à la réforme de notre procédure.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Nous ne nous préoccupons pas tant des moyens pour le gouvernement d'obtenir de la Chambre l'approbation de ses programmes, bien que ce soit là un souci légitime pour tout gouvernement, que du rehaussement du travail et de la réputation du Parlement. Aucun parti ne s'en trouve gagnant lorsque le Parlement tombe en discrédit soit parce qu'une loi urgente est inutilement retardée soit parce que l'opposition est empêchée de remplir son indispensable fonction de critique.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, tout d'abord j'aimerais vous féliciter d'avoir été élu à ce poste si important. Je suis certain que vous présiderez notre Chambre de façon aussi diligente et aussi consciencieuse que votre prédécesseur. J'aimerais également féliciter l'Orateur adjoint, le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel) de sa nomination. Je n'oublierai pas non plus de féliciter le député de Montmorency (M. Duclos), qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône de même qui celui qui l'a appuyée, le député de Vancouver-Est (M. Lee), pour la façon dont ils ont accompli leurs tâches respectives.

Tout le monde sait, monsieur l'Orateur, que les gouvernements canadiens ont toujours fait de grosses dépenses qui comptent pour beaucoup dans le revenu des établissements commerciaux et celui de tous les contribuables canadiens. On a établi que cela se situait maintenant dans une proportion de 50 p. 100. Lorsque je parle des gouvernements canadiens, je veux parler non seulement du gouvernement fédéral, mais aussi des gouvernements provinciaux et des conseils municipaux.

Ce n'est un secret pour personne que de nombreux Canadiens estiment que notre société d'aujourd'hui est suradministrée et qu'au cours des 25 dernières années, les gouvernements ont multiplié leurs services et accru leur pouvoir de façon phénoménale. En plus de ces trois paliers de gouvernement, il y a aussi les nombreuses sociétés de la Couronne, les services publics étatisés, les services de transport appartenant aux gouvernements, les monopoles d'État en matière d'alcool, les monopoles de commercialisation relevant des gouvernements, les organismes de radiodiffusion et les régimes de santé financés par le gouvernement.

Je veux montrer, monsieur l'Orateur, que les gouvernements détiennent un pouvoir sans cesse accru aux dépens des citoyens. Si l'on fait le compte de toutes les entreprises d'État, le reste de notre économie n'est pas très considérable. La plupart des Canadiens ne se sont pas rendu compte que nous risquons d'avoir une économie dirigée. La plupart des gens, c'est un fait reconnu, monsieur l'Orateur, redoutent et se méfient de tous les grands établissements, grands syndicats, grandes sociétés, grands gouvernements et grands services d'utilité publique.

Certains se demandent quelle différence il y a à travailler pour une énorme société ou pour un grand ministère de l'État. Selon eux, avoir à répondre aux actionnaires d'une compagnie ou à un ministre de la Couronne, cela ne fait aucune différence. Pourquoi s'inquiéter du gigantisme de l'État? C'est là une question d'importance. Dans une économie mixte il y a vraiment possibilité de choix. En tant que consommateurs nous pouvons choisir parmi les fournisseurs concurrents et opter pour ceux dont nous obtenons la meilleure quantité au meilleur prix.

Quelqu'un a déjà dit que la concurrence assure le bien-être du travailleur et du consommateur, qu'elle protège les intérêts des citoyens. Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est que nous perdons rapidement notre liberté de choisir entre le gouvernement employeur et l'employeur de l'entreprise privée sur le marché du travail.

● (1450)

Nous nous dirigeons rapidement vers quelque chose de semblable à la proposition moitié-moitié du fameux ragoût qui contenait un cheval et un lapin, c'est-à-dire que la part du secteur privé diminue constamment. Ce mouvement devrait être inversé. Il est essentiel que nous renforcions le système de l'entreprise privée afin de lui permettre d'accomplir les tâches pour lesquelles il est le mieux placé. Sont inhérents au système des mécanismes de contrôle et d'équilibre qui manquent aux opérations du gouvernement. L'industrie, les sociétés de fabrication, y compris les sociétés multinationales, sont constamment exposées à la saine épuration de la concurrence dans une économie libre comme celle que nous avons au Canada. La concurrence est le stimulant et la force qui créent les hommes et les produits.

Si la tendance actuelle se poursuit, monsieur l'Orateur, l'État dirigera ou contrôlera toute l'activité économique du Canada à la fin du siècle. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, il n'y aura qu'un seul employeur appuyé par tout le pouvoir du gouvernement, pour s'assurer que le monopole ne puisse être menacé. On peut prédire, monsieur l'Orateur, que ce seul employeur commencera à dicter les salaires et les conditions de travail. Voilà où nous allons. Voilà ce qui nous arrivera à moins que nous n'exigions que tous les programmes du gouvernement soient restreints aux activités qui ne peuvent être conduites d'une autre façon.

Si le travail peut être fait par d'autres, le gouvernement devrait se retirer. Sa seule fonction devrait être d'établir les règles et de voir à ce qu'elles soient respectées. La philosophie de l'État tout-puissant est inacceptable aux Canadiens. Nous désirons tous une certaine liberté pour prendre nos propres décisions. De plus, monsieur l'Orateur, il n'y a aucune garantie qu'un État tout puissant demeurerait bienveillant.

Il y a longtemps, lord Acton disait: «Le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument». D'autres voix commencent à reprendre cette même formule au sujet des droits et des libertés de l'individu. Une personne dont le nom m'échappe en ce moment a déjà dit: «Le transfert du pouvoir de l'individu à l'État est parfois décrit comme le passage du secteur privé au secteur public. La vérité est que le pouvoir est transmis au gouvernement et retiré, non pas remis au public.» L'économiste américain William Peterson a dit:

Le problème des limites du pouvoir du gouvernement est un problème historique, universel et externe, . . . Il ne peut y avoir d'individus libres dans une société où l'État contrôle tous les rouages de l'emploi et du revenu.

Richard Needham déclarait récemment dans sa rubrique:

Qu'Ottawa rende le pouvoir réel aux provinces, que les provinces retransmettent alors ce pouvoir aux municipalités. Vive la décentralisation, à bas le contrôle étatique.

A l'émission University of the Air de Radio-Canada, il y a quelque temps, le professeur albertain W.C. Hardy a déclaré:

L'empire romain des deux premiers siècles de notre ère ressemble de façon quasi terrifiante à l'Amérique du Nord de nos jours. Lorsque le paternalisme bienveillant et la bureaucratie ont commencé à s'imposer, la liberté personnelle s'est mise à disparaître. Au coût de la bureaucratie est venu s'ajouter celui de la charité.

On a essayé de combiner les subsides aux agriculteurs italiens avec l'aumône aux enfants démunis. Toutes ces dépenses devaient être défrayées par le contribuable. Le déficit de la balance commerciale ne faisait qu'aggraver la difficulté. La classe moyenne se mit à étouffer sous les impôts. Le principe fut étendu aux agriculteurs et aux ouvriers. L'État paternaliste avait fait place au despotisme.

L'histoire, monsieur l'Orateur, risque de se répéter si nous n'y prenons garde. Nos dispositifs sont entre autres assourdis par l'évidente sincérité des partisans de gouvernements encore plus importants. Ils se sont convaincus, monsieur l'Orateur, qu'ils sont les élus auxquels a été confiée la garde des tables de la loi, ils sont certains qu'eux seuls connaissent le secret du bien public, et c'est ce qui explique leur mépris et leur arrogance dès que quelqu'un d'autre ose s'écarter de leur dogme. L'habileté de ces bons apôtres à choisir un vocabulaire fallacieux joue aussi son rôle, monsieur l'Orateur. Tout ce qu'ils proposent a un caractère «social». Ils se déclarent «d'esprit libéral» ou «libéraux démocrates», mais ils préconisent la planification de l'État c'est-à-dire la planification des citoyens. Leurs opposants politiques de «droite» sont systématiquement neutralisés par l'appellation «d'extrême» droite.

Cette confusion de termes exaspère ceux qui croient qu'un libéral est quelqu'un pour qui l'individu est plus important que l'État. Le fait de se faire tourner en ridicule et traiter de réactionnaire peut mettre celui qui cherche à défendre les libertés individuelles hors de lui, surtout quand l'épithète lui est lancée par ceux qui se disent ouvertement en faveur de l'État central tout-puissant, la version moderne du régime féodal. Les torts financiers causés par les gouvernements trop puissants, monsieur l'Orateur, sont de plus en plus manifestes. On reconnaît de plus en plus que l'inflation en est un des dérivés. Le point de vue selon lequel l'inflation est entièrement causée ou excusée par les gouvernements n'est probablement pas tout à fait juste. Néanmoins, en 1966, le professeur H.W. Hutt faisait la déclaration suivante:

Les inflations sont presque toutes des états voulus et calculés par les gouvernements. L'inflation a été le lent transfert inexorable de liberté du consommateur à l'État.

En 1968, Arnold Hart, de la Banque de Montréal, déclarait:

Nos gouvernements aux trois paliers sont pour une large part responsables de la hausse excessive des prix et des coûts.

Plus tôt cette année, John Beare, un économiste, a signalé que le fait d'imprimer trop d'argent mettait en branle la spirale des salaires et des prix. Il a ajouté:

On rejette ordinairement le blâme pour l'inflation sur les syndicats «gourmands» et les «vilains» monopolisateurs. Il faudrait davantage se tourner vers l'institution qui profite le plus de l'inflation: le gouvernement. L'importance de l'inflation va de pair avec celle du gouvernement.

L'inflation atteint maintenant près de 12 p. 100 au Canada, un taux qui devrait ébranler tout Canadien capable d'en saisir les conséquences. On ne peut se contenter de répondre, comme l'a fait le gouvernement actuel, que d'autres pays ont fait encore pire l'année dernière. C'est vrai, mais on ne peut considérer la plupart d'entre eux comme de sérieux concurrents sur les marchés mondiaux. Il est également vrai que les États-Unis avec lesquels nous faisons 70 p. 100 de notre commerce, ont, pour ce qui est de l'inflation, une performance meilleure que la nôtre, et ce point est beaucoup plus important. Il n'est pas nécessaire de souligner que notre économie est beaucoup moins forte que celle des États-Unis. Le commerce a beaucoup plus d'importance pour nous, ce qui signifie que nous pouvons difficilement nous permettre de laisser nos prix s'élever quatre fois plus vite qu'il n'est nécessaire.

Nous ne pouvons continuer à nous complaire dans l'idée que l'inflation frappe également nos concurrents. Le résultat est trop clair: moins d'affaires et beaucoup moins d'emplois. Nous ne pouvons plus lutter contre une inflation que le gouvernement favorise en laissant ses dépenses s'élever, année après année, plus rapidement que nos possibilités de création de nouvelles richesses. Monsieur l'Orateur, si nous continuons à développer le secteur public et à gonfler annuellement les dépenses du gouvernement au taux actuel, le secteur privé et le climat économique en pâtiront l'un et l'autre. Notre capacité de production en souffrira et, avec elle, le niveau de vie des Canadiens. Ce serait nous leurrer que de penser autrement.

Le Conseil économique a confirmé que les dépenses en programmes sociaux et en bien-être social montent en flèche et devraient être comprimées avant qu'elles ne causent notre perte à tous. Les dépenses du gouvernement, monsieur l'Orateur, ont augmenté près de deux fois plus vite que le produit national brut. Les chiffres montrent que les dépenses générales du gouvernement se sont élevées au moins aussi vite que les paiements de transfert du gouvernement aux citoyens. Il semble que le principe bénéficiaire de l'État providence soit le gouvernement lui-même. Les coûts, les échecs et les dangers ne diminueront pas si la croissance des dépenses du gouvernement est plus rapide que l'augmentation annuelle des biens et des services que nous produisons.

● (1500)

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je formule le vœu qu'au cours de la présente législature, nous ayons tous la sagesse de proposer des politiques s'inspirant du principe qu'il vaut mieux laisser les gens libres d'agir et contenir le plus possible la croissance de l'appareil gouvernemental.

M. A. C. Abbott (Mississauga): Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres députés pour offrir mes félicitations à M. l'Orateur et à ses adjoints. Je ne doute pas qu'ils rempliront la difficile tâche qui leur incombe de diriger les débats de la Chambre avec autant de compétence que leurs prédécesseurs. J'aimerais également féliciter celui qui a proposé l'Adresse (M. Duclos) et celui qui l'a appuyé (M. Lee), nouveaux députés comme moi qui ont donné le ton dès l'ouverture de la nouvelle législature.

Prenant la parole dans ce débat à la suite du président du Conseil privé (M. Sharp), je suis heureux de le féliciter de sa nomination. Pour moi qui le connais depuis de nombreuses années, je puis dire que sans doute personne à la Chambre, à l'exception peut-être du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), n'a davantage servi la cause de notre pays que le président du Conseil privé.

Nouveau député, c'est avec crainte et tremblement que je prends la parole à la Chambre pour la première fois. C'est sans doute ce qu'ont éprouvé tous ceux qui sont passés par là. Quiconque s'intéresse à l'histoire doit se sentir quelque peu écrasé par le souvenir des grands noms qui ont pris la parole ici ou à la Chambre qui a précédé celle-ci, ou au Parlement britannique même. Je soutiens qu'il n'existe pas d'honneur plus grand pour un Canadien que celui d'être élu à cette Chambre et de prendre la parole devant les autres membres de cette institution.

Je suis heureux de voir le très honorable représentant de Prince-Albert présent parmi nous. Il n'y a pas eu de plus grande figure probablement dans toute l'histoire de ce Parlement—personne n'a donné autant de couleur, autant d'intensité dramatique ni autant d'intérêt à ses délibérations que le très honorable représentant.

Des voix: Bravo!

M. Abbott: Quoi que ce soit d'autre que j'accomplisse au Parlement, je puis au moins dire qu'alphabétiquement, je viens en tête de la liste de tous les députés ayant siégé depuis la Confédération. J'ignore combien de temps encore je pourrai détenir ce record.

Je représente la circonscription de Mississauga. Il y a peut-être des députés qui ne sont pas très au courant de l'existence de cette localité. Peut-être y en a-t-il même qui ne savent pas comment en épeler le nom.

Une voix: Et vous?

M. Abbott: Je peux certainement l'épeler, et j'en parle avec enthousiasme parce qu'elle figure déjà parmi les grandes villes du Canada, pas ses dimensions et son importance, voisine, comme elle l'est, de la grande région métropolitaine de Toronto. Les habitants de cette ville sont portés à voir dans Mississauga tout simplement un appendice, et à trouver cela tout naturel.

Une voix: Quelle honte!

M. Abbott: Tout comme, je suppose, les Canadiens qui vivent le long de notre frontière commune estiment parfois être dominés par les États-Unis, les habitants de Mississauga se sentent parfois éclipsés par Toronto. Permettez-moi de paraphraser sir Wilfrid Laurier et de déclarer que le début du XX^{e} siècle appartient à Toronto, mais que sa fin appartiendra à Mississauga. Quoi qu'il en soit, l'expansion rapide de notre ville et la promesse d'un brillant avenir lui assurent, certes, une place importante parmi les grands centres canadiens.

Malgré l'expansion de l'industrie, des affaires et d'autres activités qui contribuent à faire de Mississauga une localité extraordinaire, certains secteurs suscitent des inquiétudes. Les progrès énormes des dernières années ont créé des besoins de transport qui n'ont pas encore été satisfaits. Un bon nombre de gens de la région ont à se rendre régulièrement à Toronto ou dans les localités à l'ouest et les services de transport laissent beaucoup à désirer. Je suis heureux de l'initiative que le gouvernement a proposée dans ce secteur durant la dernière campagne électorale, de même que des autres mesures promises et nous espérons des décisions en temps opportun.

Bien des députés descendent souvent à l'aéroport international de Toronto à Mississauga, j'en suis sûr. Cet aéroport desservait autrefois cette collectivité. Toutefois, il a pris une telle expansion qu'il est devenu un grand centre de transport, une source de pollution par le bruit et la fumée. Les gens du voisinage sont extrêmement inquiets et à juste titre. De nos jours, notre première préoccupation porte sur les citoyens, leur bien-être et leur mode de vie, non pas sur ce que l'on qualifie vaguement de progrès technique.

Les habitants de la région, que les décollages et les atterrissages d'avions ne dérangeaient guère autrefois, sont aujourd'hui sérieusement importunés par le bruit. Mes commettants ont été fort soulagés d'apprendre que le gouvernement n'envisageait pas d'élargir l'aéroport, mais qu'il allait construire un aéroport dans un autre coin de la province. Il est bien possible que nous aurons des plaintes des habitants de la région visée par le plan; nous devrons donc être souples. Par ailleurs, j'appuie la thèse selon laquelle il ne faut pas agrandir l'aéroport de Mississauga au point de faire subir aux habitants les désagréments d'une affluence d'avions 24 heures par jour.

Je voudrais parler brièvement d'une question qui a été abordée dans le discours du trône. Il s'agit du danger inflationniste. Aucun problème n'affecte autant les Canadiens et il est rassurant de constater que le gouvernement s'applique à le résoudre . . .

Une voix: «S'acharne».

M. Abbott: On dit que le gouvernement s'acharne. Il convient de souligner que lorsque le ministre des Finances (M. Turner) a voulu présenter un budget qui améliorait la situation, il a fallu terrasser le parti conservateur. La tâche s'est révélée assez facile, mais elle a gaspillé du temps. Il en est résulté, heureusement, un gouvernement stable dont les Canadiens peuvent être fiers. Le discours du ministre des Finances m'a grandement réconforté.

● (1510)

Le message que contenait le discours du ministre des Finances (M. Turner) m'a beaucoup encouragé. J'ai trouvé qu'il traitait le problème de manière réaliste, sensée et sérieuse, qu'il n'offrait pas de solution toute faite ou magique, et qu'il prenait note des grandes misères de beaucoup de Canadiens. On dit facilement que les citoyens à revenus fixes sont les victimes, mais trop souvent, on passe rapidement à autre chose et on n'étudie pas la vraie signification de ces propos.

Dans le numéro du 28 septembre de l'*Economist* de Londres, je lisais un paragraphe qui décrivait sans doute bien le problème qui est plus grave en Grande-Bretagne, mais qui a, il ne faut pas l'oublier, des liens de parenté avec le problème tel qu'il existe au Canada. Voici ce qu'on y disait:

> Bien que la société semble se préoccuper davantage du sort des vieillards et des malheureux, attitude découlant en partie du fait que le poids politique des pensionnés s'est accru, une bonne partie du sentiment d'indépendance de la vieille génération est en voie de disparaître. On met de côté les vertus de l'épargne à cause de la contrainte générale à la dépense; le produit de l'épargne sous forme de régimes de pension est englouti par l'inflation, si bien que les personnes qui ont pris leur retraite il y a trois ou quatre ans avec une pension suffisante pour que leur femme et eux-mêmes puissent vivre modestement mais confortablement, doivent maintenant compter sur la charité de leurs anciens patrons—si ceux-ci font encore des bénéfices.

Le ministre des Finances a fait une déclaration que tout député qui se donne la peine de lire les journaux doit admettre: les feux de l'inflation brûlent partout dans le monde, surtout dans les pays industrialisés de l'Ouest mais ils sont moins violents au Canada que dans la plupart des autres pays.

Le ministre a signalé en outre qu'il n'y avait pas matière à réconfort ou tranquilité. Il a reconnu l'existence du problème, mais il a ajouté que même tous les économistes du monde réunis sous les meilleures auspices possibles n'avaient pas réussi à trouver une solution facile.

Dans son message, le président des États-Unis a abordé le problème d'une manière que je trouve réfléchie. Il s'attaque à la situation en proposant un certain nombre de formules. Beaucoup ont déjà été mises à l'essai au Canada et jugées efficaces. Il s'est abstenu d'exagérer, comme l'a signalé le ministre, et il n'a certes pas préconisé encore les politiques ruineuses du contrôle des salaires et des prix auxquelles les honorables vis-à-vis avaient accordé leur préférence.

J'ai lu un livre intitulé: «Édouard VII et son temps» d'André Maurois et un paragraphe décrivant Arthur Balfour pourrait peut-être s'appliquer au chef de l'opposition (M. Stanfield). Inutile d'ajouter que M. Balfour, comme le chef de l'opposition ici, était un grand personnage de la vie publique en Grande-Bretagne et j'espère que ce passage qui renferme des critiques anodines est suffisamment flatteur. Toutefois, j'ai trouvé qu'il s'appliquait étrangement à la situation dont nous sommes témoins depuis quelques mois alors qu'une politique de contrôle des prix est proposée aux Canadiens en dépit du fait qu'elle a été mise à l'essai et qu'elle s'est révélée un échec ailleurs. Il n'est peut-être pas aussi pertinent qu'il me le paraît, mais voici ce paragraphe:

> Comme Lord Salisbury, il était ouvertement conservateur parce qu'il avait un doux pessimisme. Pour lui, le sage se contente se résoudre progressivement les problèmes de sa génération, avec prudence et modération, n'oubliant jamais la faiblesse de ses prévisions ni l'étroitesse de son champ d'action. Il croyait aussi que commettre une stupidité déjà commise peut être plus avantageux que prendre une mesure sage jamais prise auparavant. Voilà la quintessence du conservatisme.

Si c'est bien là l'essence du conservatisme, il me semble que les Canadiens ont su voir venir ce spectre et ont décidé de réélire un gouvernement fortement majoritaire; je suis fier de siéger de ce côté-ci de la Chambre et d'appuyer ce gouvernement.

Je me réjouis de ce que le ministre des Finances ait promis de réduire les dépenses le plus possible, car je crois que les dépenses gouvernementales excessives sont l'une des grandes causes de l'inflation. Mais il n'y a pas que le gouvernement fédéral; les gouvernements provinciaux ont dépensé avec libéralité, à un rythme bien supérieur à celui du gouvernement fédéral, surtout pour ce qui est de l'Ontario.

Quant à savoir à qui imputer le blâme pour l'inflation, je dis que le gouvernement doit certainement en prendre sa part. Le gouvernement ne peut s'adresser au monde des affaires et le rendre hautement responsable de l'inflation par mercantilisme, car les faits prouveraient tout le contraire. Les petites et les moyennes entreprises doivent faire face à de graves problèmes pour vivre. Il est difficile de fonder une maison d'affaires. Les salaires et les impôts sont tellement élevés qu'ils rendent l'entreprise bien moins attrayante que le fonctionnarisme. Le programme gouvernemental tendant à résoudre ce problème est fort louable.

Enfin, monsieur l'Orateur, je suis de plus encouragé par le fait que le gouvernement ait promis dans le discours du trône de s'attaquer à la réforme parlementaire dont le président du Conseil privé (M. Sharp) a parlé aujourd'hui. Inutile de dire qu'il est présomptueux de la part d'un nouveau député de signaler les faiblesses du Règlement qu'il ne connaît pas encore très bien, et d'indiquer les améliorations à y apporter. Toutefois, comme de nombreux Canadiens qui ont pris place dans les tribunes, lu les journaux ou vu le Parlement en action, je peux prétendre que le Parlement peut sans aucun doute améliorer son rendement; j'espère que je n'exagère pas dans un sens ou dans l'autre.

Il ne s'agit pas simplement pour le Parlement d'améliorer son Règlement et de se réjouir du fait qu'il a été rendu plus efficace et plus utile. La vraie question, c'est que si le Parlement, dans ce qui pourrait être des jours de difficulté économique, tombe dans le discrédit, s'il devient l'objet du mépris du grand public, toutes nos institutions gouvernementales, nos tribunaux et notre système administratif seront entraînés dans sa chute. A une époque où nous voulons faire prendre conscience aux Canadiens de la dignité et de la valeur de leur régime gouvernemental, il nous faut renforcer notre propre système parlementaire pour mieux nous assurer leur confiance.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je me permets de remercier Votre Honneur et la Chambre pour leur indulgence et avec mes collègues des deux côtés, j'envisage avec plaisir la nouvelle législature.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je dirai pour commencer combien je suis heureux d'avoir le privilège de suivre le député de Mississauga (M. Abbott) et je le félicite pour ce que je juge un excellent discours. C'est certainement un hommage à la population de Mississauga, qui a toujours su choisir des représentants très compétents. Je pense aussi à mon bon ami et collègue M. Blenkarn, que le député connaît sûrement très bien et avec qui il a peut-être eu d'intéressantes expériences ces derniers mois. Je ne suis peut-être pas d'accord avec son analyse du débat sur le discours du trône ni avec certaines autres analyses qu'il nous a présentées, mais je tiens à dire que son discours fut très apprécié par les députés de ce côté-ci et que nous espérons tous qu'il participera activement aux futures délibérations.

Je me joins également aux nombreux autres députés pour rendre hommage au député de Sudbury (M. Jerome), qui a accédé au poste d'Orateur. Je sais que le député de Sudbury, qui préside maintenant notre auguste assemblée, remplira ses fonctions avec grande distinction et qu'il fera honneur à ses amis et collègues de la Chambre, ainsi qu'à ses électeurs et sa famille. Je suis fier de pouvoir dire que je fais comme lui partie du groupe de 1968. C'est bien une preuve de sa valeur qu'après si peu de temps sa compétence, ses connaissances et son expérience du droit lui aient permis d'accéder à ce poste important.

● (1520)

J'aimerais aussi féliciter les autres députés qui ont été nommés à des postes importants; le Président du comité plénier, l'Orateur adjoint, le député de Thunder Bay (M. Penner), et mon très bon ami le vice-président adjoint, le député de Louis-Hébert (M^me^ Morin).

Comme je l'ai dit au début, je ne partage pas du tout l'avis du député de Mississauga (M. Abbott) à propos du discours du trône. De fait, je trouve le discours peu rassurant. Il m'inquiète puisqu'il n'indique nullement quelle direction on donnera à l'économie du Canada.

En outre, le discours du premier ministre (M. Trudeau), que j'ai écouté avec intérêt et lu très attentivement, promet très peu pour ce qui est de donner une direction évidente à l'économie du pays.

Étant donné ces circonstances et les propos philosophiques que nous avons entendus, les députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent que s'attendre à la même ineptie dans le domaine économique que celle dont le gouvernement actuel a fait preuve depuis son arrivée au pouvoir en 1968.

Tout ce que je puis dire à propos du ministre des Finances (M. Turner), c'est qu'il ne fait que voyager au pays et dans le monde afin d'obtenir un consensus national ou international sur les questions économiques. Ce n'est certainement pas le genre de direction qu'on pourrait attendre d'un gouverment majoritaire, ni d'un parti qui a supposément offert aux Canadiens toutes les solutions à nos problèmes économiques. Après s'être gagné la confiance des Canadiens, le parti libéral revient à son ancien état d'inactivité. A cet égard, nous n'avons qu'à examiner le dossier du gouvernement pour comprendre son attitude.

Quand le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1968 le taux d'inflation était de 3.2 p. 100. Aujourd'hui, il est de 11 p. 100 et il était de 14¼ p. 100 pour le dernier trimestre. Nous connaissons un taux de croissance zéro, situation connue sous le nom d'inflation stagnante. Le chômage risque d'augmenter. En fait, d'après les prévisions pour 1975, le taux de chômage se situera aux environs de 7 p. 100.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, le déficit budgétaire se monte à 2.3 milliards de dollars. Les dépenses du gouvernement ont plus que doublé et les employés de la Fonction publique, des 369,000 qu'ils étaient en 1968, sont passés à 434,000 soit environ 65,000 de plus. La masse monétaire a doublé sans qu'il n'y ait eu accroissement égal de la productivité et le coût de la vie a augmenté de plus de 40 p. 100 depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir. J'aimerais demander au gouvernement, monsieur l'Orateur, si nous devons continuer dans cette voie qui nous vaut un bilan où se retrouvent un triste échec économique, l'incompétence et l'ineptie.

Il est malheureux que notre pays et notre gouvrernement n'aient pas saisi la chance unique de montrer au monde que nous pouvons résoudre de façon efficace les problèmes de l'inflation. Le gouvernement devrait pouvoir faire beaucoup mieux parce qu'il n'a pas à affronter les mêmes problèmes que certains autres pays. Par exemple, il n'a pas eu à faire face à une crise de l'énergie aussi importante que celle qu'ont connue les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon. Notre pays n'a pas eu à faire la guerre au Viêt-Nam, comme l'on fait les États-Unis, et nous n'avons pas connu de fiasco semblable à celui du Watergate. Malgré l'absence de ces problèmes qui se sont posés dans d'autres pays, le gouvernement nous répète constamment que le Canada se débrouille aussi bien, sinon mieux, que les autres pays. Je crois plutôt que nous devrions faire beaucoup mieux.

Le gouvernement des États-Unis vient d'annoncer huit mesures différentes pour juguler l'inflation. Plus de la moitié des facteurs qui contribuent à l'inflation aux États-Unis ne touchent pas le Canada, aussi le gouvernement trompe-t-il le public lorsqu'il impute l'inflation à la conjoncture internationale. Cette théorie est absurde et, je crois, dangereuse. Il ne suffit pas de se rassurer en se disant que notre situation est meilleure que celle des États-Unis, du Japon ou de la Grande-Bretagne. L'incapacité du gouvernement à lutter efficacement contre l'inflation constitue une menace considérable à la structure économique et sociale de la nation.

L'inflation touche tout le monde. Certains peuvent s'en accommoder et recouvrer leurs pertes mais d'autres ne peuvent tout simplement pas surmonter les difficultés qu'elle cause, en particulier les non-syndiqués, les retraités, les anciens combattants, les petits hommes d'affaires et les jeunes couples. Ils ne sont pas capables de surmonter les effets désastreux de l'inflation.

Je devrais aussi parler des cultivateurs qui doivent faire face à une hausse de 20 p. 100 de leurs coûts de production. Le prix des aliments pour le consommateur a augmenté de façon considérable depuis quelques années, mais la part du producteur diminue sans cesse. La part qui lui revient est maintenant d'environ 36 p. 100, alors que les autres 64 p. 100 vont à la commercialisation, à la transformation et au transport.

Nous connaissons tous la situation de l'industrie de l'élevage. Le désordre qui règne dans cette industrie au Canada n'a jamais été aussi grand. Nous sommes pour ainsi dire en guerre avec les États-Unis en ce qui concerne le mouvement du bétail entre nos deux pays. Nous savons tous dans quelle situation se trouvent ceux qui tiennent des vaches pour élever les veaux. Ce secteur est essentiel à l'élevage du bétail de boucherie.

Nous connaissons bien la manière dont le gouvernement a bouleversé l'industrie bovine, avec ses restrictions à l'exportation et son utilisation aberrante des subventions. Nous connaissons les manipulations et les interventions du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et de son gouvernement dans l'industrie bovine. Si quelqu'un a causé du tort à cette industrie, c'est bien le gouvernement actuel.

Par sa faute, la confiance des Canadiens dans cette industrie a disparu. Le ministre de l'Agriculture admettait ici bien qu'il n'entendait rien à la question. Il a déclaré n'avoir jamais élevé de vache de boucherie en 20 ans. A en juger par la façon dont il a traité l'industrie bovine, on comprend qu'il n'a pas souvent vu de vache, et encore moins de taureaux.

Étant donné les prix de famine payés au producteur, on peut se demander comment il se fait que le consommateur continue de payer le bœuf aussi cher. Peut-être le moment est-il venu de demander à M^me^ Beryl Plumptre de dresser le tableau de la situation. Il est plus que temps que le gouvernement apporte un peu de stabilité et de sécurité dans l'industrie bovine. Ce n'est pas un nouvel office de commercialisation qu'il nous faut, mais une mesure pratique immédiate qui vienne en aide aux naisseurs.

● (1530)

Bien des suggestions ont été faites. Les gouvernements des provinces ont proposé des moyens qui seraient utiles dans le cas des éleveurs de veaux. Je prie le ministre de l'Agriculture de dire aux Canadiens et à la Chambre ce qu'il compte faire au sujet de l'élevage des veaux dans notre pays. Je lui demande également de donner le ton en ce qui concerne le mouvement du grain et les conflits ouvriers. Qui donne l'orientation voulue? Où était-il alors que les frais de surestarie allaient croissant? Ces frais représentaient un fardeau pour les agriculteurs au cours de la grève des chemins de fer. Ils ont atteint 10 millions de dollars. Et 10 millions encore sont venus s'ajouter par suite de la grève des manutentionnaires de grain sur la côte ouest et sur les Grands lacs.

Où était le ministre de l'Agriculture alors? Il ne s'occupe pas de l'intérêt des agriculteurs. Il donne son assentiment en même temps que le ministre chargé de la Commission du blé. Le Règlement du conflit des Grands lacs a atteint le chiffre inflationniste de 65 p. 100 et celui de l'industrie des manutentionnaires de grain, de 61 p. 100.

Je me demande en quoi consiste la politique ministérielle à ce sujet, car l'autre jour le ministre des Finances nous a mis en garde contre un danger possible, c'est-à-dire que le règlement des conflits comporte des salaires plus élevés qu'il ne le faudrait pour faire face à la hausse du coût de la vie. A en juger d'après les augmentations de salaire des trois prochaines années, établies selon des prévisions sur le taux d'inflation, on peut croire que l'inflation va durer indéfiniment.

Si des taux de 61 et de 65 p. 100 ne sont pas inflationnistes et n'accroissent pas l'inflation, je me demande bien ce qu'on pourrait en dire. Le gouvernement n'a établi aucune politique comportant des principes directeurs. Aussi l'inflation va sûrement empirer si l'on en juge d'après sa conduite.

A mon avis, le ministre de l'Agriculture ne s'est pas préoccupé des intérêts des agriculteurs. Il se soumet à ses collègues, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et le ministre de la Justice (M. Lang). Son discours à la Chambre en était une preuve.

En fait, on aurait pu croire que le ministre de l'Agriculture implorait Dieu sait quelle grâce. Si le ministre ne fait pas le poids, qu'il cède la place à plus fort que lui. Je représente une bonne partie du secteur agricole de ma circonscription et même de l'ensemble du pays et je ne me laisserai pas avoir par cette humilité superficielle. A mon avis, comme dans le domaine du transport, dans celui de l'agriculture, c'est la plus grosse pagaille que nous ayons vue depuis 20 ans. J'ai parlé des frais de surestaries.

Je tiens à répéter que le ministre de l'Agriculture devrait demander au premier ministre et à ses collègues du cabinet d'assumer au moins une partie de ces frais dont les agriculteurs ne sont nullement responsables. La note s'est tellement allongée qu'il y en a maintenant pour des millions de dollars.

C'est là que nous en venons à la question du matériel agricole. Qu'a donc fait le ministre de l'Agriculture pour stabiliser le prix des engrais chimiques qui a doublé au cours de l'année dernière, celui de l'acier qui a augmenté de 50 p. 100 depuis 12 mois ou encore celui de la ficelle qui a quadruplé?

Qu'a donc fait le ministre au sujet de la disponibilité de ces produits? Non seulement leur prix a augmenté, mais le producteur a du mal à se les procurer. La question du prix devient secondaire quand on ne trouve même pas le produit. Peut-être faudrait-il créer une sorte de commission de surveillance des prix pour contrôler les effets de la politique suivie par ces diverses sociétés en matière de prix. C'est un fait, l'industrie numéro un du Canada, l'agriculture, est dans une véritable impasse. Le problème des œufs n'est qu'un des nombreux problèmes suscités par la philosophie du gouvernement qui continue à formuler sa politique selon les recommandations du groupe d'étude sur l'agriculture.

Le gouvernement suit toujours la politique générale du bill sur la commercialisation, le bill C-176, ou des programmes comme l'opération Déblocage, la qestion des approvisionnements et les choses de ce genre. Voilà maintenant que le ministre des Finances nous dit qu'il y aura expansion dans l'agriculture. Depuis que le gouvernement est au pouvoir il a tout fait pour limiter la production agricole. Sa politique décousue a coûté aux agriculteurs des millions de dollars. Ce genre de direction nous mènera à notre perte et conduira les agriculteurs à la ruine financière.

J'aimerais maintenant en venir à la question des transports. C'est toujours la même pagaille. Rien n'a changé depuis la dernière session. Le gouvernement avait à ce sujet un programme électoral qui est maintenant abandonné. Je trouve effroyable que certaines des propositions fascinantes et hardies avancées durant la campagne électorale aient été abandonnées sans autre forme de procès. J'imagine qu'il s'agissait de solutions de désespoir.

La Chambre connaît cette situation depuis des années, mais elle a empiré pendant le précédent gouvernement minoritaire. Le fait est que nous avons des tarifs de transport discriminatoires. On ne fait rien à ce sujet. Durant la campagne électorale, mon parti a proposé à ce sujet une politique que nous étions prêts à adopter si nous avions été élus.

Nous savons tous que, au Canada, le réseau ferroviaire et l'assiette des voies ont besoin d'amélioration. C'est vrai aussi de la sécurité. L'autre jour, le président du CN déclarait qu'il fallait envisager des dépenses de l'ordre de $5 milliards pour améliorer le réseau et l'assiette des voies. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelques mesures à ce sujet? Il faut qu'il nous donne des réponses et qu'il prenne des mesures. Le président du CN dans un discours prononcé à Montréal l'autre jour disait:

> Nous atteignons les limites de capacité de notre réseau de voies ferrées, et, à moins d'entreprendre immédiatement de vastes programmes pour doubler les voies principales dans de nombreuses régions du Canada et pour accroître la capacité de nos dépôts, nous ne pourrons fournir le niveau de service actuel. C'est un des plus grands problèmes qui se posent pour l'avenir aux transports du Canada.

[M. Mazankowski.]

Il y a des problèmes. On ne nous a pas présenté de solutions. Mais ce qu'il faut faire, c'est agir. Il faut restructurer la Commission canadienne des transports et la loi nationale sur les transports. Il faut modifier les procédures d'appel. Il faut que la poussée de développement économique se fasse dans le cadre de la loi nationale sur les transports. Que le gouvernement actuel commence à agir.

Puis il y a la question de l'abandon des lignes d'embranchement. Ces lignes sont fermées jusqu'à la fin de 1974. Quelle est la future politique du gouvernement à ce sujet? Le gouvernement, élu depuis le 8 juillet, n'a pas encore énoncé de politique.

Qu'adviendra-t-il du blocage des tarifs de transport qui doit cesser à la fin de décembre 1974? Qu'entend-on faire des tarifs de transports du Pas de Nid-de-Corbeau? Le gouvernement entend-il les abandonner? Quelle est sa politique à ce sujet? Les producteurs ont besoin de réponses à ces questions.

Que fera-t-on au sujet du port de Vancouver? Que fera-t-on pour améliorer les moyens de transport du grain dont j'ai parlé durant la période des questions aujourd'hui? Le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône à prendre des mesures pour faciliter le transport du grain cet hiver. Il ne s'est rien fait jusqu'ici à ce sujet.

Chaque fois qu'il se retrouve en difficulté, le gouvernement actuel parle de nationaliser. Il parle maintenant de nationaliser les compagnies de manutention des grains, les coopératives, le syndicat du blé de la Sakskatchewan, le syndicat du blé du Manitoba, le syndicat du blé de l'Alberta et les United Grain Growers. Ces compagnies appartiennent aux agriculteurs canadiens. Parce qu'on s'est heurté à certaines difficultés dans les relations ouvrières-patronales, on parle au cabinet de nationaliser les compagnies de manutention des grains. Quelle est la politique du gouvernement à ce sujet?

Où en est rendue la troisième politique concernant les transporteurs aériens? Nous en avons beaucoup entendu parler au cours de la campagne électorale. Nous n'avons pas encore obtenu un énoncé de principe. Que dire de la navigation aérienne dans le Nord? Nous savons que les installations de navigation aérienne dans le Nord sont loin d'être satisfaisantes. Il y a eu de trop nombreuses pertes de vies et pertes de biens pour que nous acceptions l'inaction du gouvernement.

● (1540)

Il est temps d'en venir au fait. Le présent gouvernement détient la majorité. Il a reçu un mandat des Canadiens pour réaliser certaines propositions grandioses qu'il a faites durant la campagne électorale. Qu'il se mette à l'œuvre.

De nombreuses études ont été effectuées sur le transport notamment depuis 18 mois. Je voudrais rappeler aux députés que le présent gouvernement a laissé le service ferroviaire se détériorer. C'est le gouvernement actuel qui a négligé de donner une impulsion suffisante et efficace à la politique du transport qui est d'importance primordiale pour le bien-être économique et social du Canada. C'est le gouvernement actuel qui a conçu la loi nationale sur les transports que le ministre juge maintenant inefficace. C'est le gouvernement qui a accepté la détérioration et la suppression possible de nombreux services ferroviaires pour les voyageurs.

C'est le gouvernement actuel qui a découragé les trains de banlieue, lui qui a refusé la recommandation du comité où étaient représentés tous les partis, recommandation tendant à rétablir le transport ferroviaire dans le sud-ouest de l'Ontario. Le gâchis du transport est le fait du gouvernement actuel. Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, en avons assez des belles paroles, de la désinvolture et des propos vagues du ministre des Transports. Le temps est venu pour lui de nous donner une réponse réaliste. Le temps est venu pour lui de prendre ses obligations de ministre plus au sérieux.

Cela vaut aussi pour le ministre de l'Agriculture et pour le ministre de la Justice. Ces trois ministres ont de très lourdes responsabilités.

Une voix: Et ils ont énormément de poids.

M. Mazankowski: Ce sont des domaines qui revêtent une importance vitale, mais je ne crois pas que ces trois représentants s'acquittent de leurs obligations avec le sérieux qu'il convient. Je les exhorte à changer d'attitude; au lieu d'affecter la nonchalance ils devraient s'acquitter de leurs tâches avec plus d'ardeur.

Je tiens à dire quelques mots de certaines observations que le premier ministre a faites dans son discours. On peut dire, je pense, qu'il a réussi par un habile jeu de passe-passe à nous détourner des vrais problèmes du Canada en parlant de réforme parlementaire, de la période des questions, du vote électronique, de la présence de la télévision à la Chambre et de la révision constitutionnelle. Ces points ont leur importance, mais je ne crois pas qu'ils appellent la même attention que certains besoins sociaux et économiques pressants du Canada. Certes, aujourd'hui, après des élections où le premier ministre a mené une campagne vigoureuse en appuyant sur les grands problèmes du Canada, et après une attente de trois mois, nous pourrions attendre de lui une action plus constructive.

Le premier ministre a parlé du bill 22. Je tiens à en parler, car j'ai reçu à ce propos une correspondance très abondante de citoyens de toutes les régions du Canada. A mon avis, le premier ministre doit, par égard pour la Chambre et le Canada, clarifier davantage sa position. Il me semble que l'objet du bill 22 est d'apporter des vues nouvelles sur le bilinguisme.

Le bill 22 se révèle quelque peu contradictoire là où il touche à la loi sur les langues officielles. L'application du bilinguisme variera d'une province à l'autre aux termes de cette mesure législative. Comme le premier ministre l'a dit, à la page 47 du hansard:

> Notre gouvernement s'opposera par tous les moyens dont il dispose à toutes mesures législatives ou autres susceptibles de restreindre l'usage par les citoyens de la langue officielle de leur choix.

Bien des savants, des spécialistes du droit constitutionnel, des observateurs politiques importants et des Québécois, surtout ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, nous avouent franchement que ce bill constitue un empiétement sur les droits des minorités qui se voient refuser la permission d'envoyer leurs enfants à des écoles utilisant la langue de leur choix. Je considère cette question très importante. C'est l'attitude qu'adopte peut-être en général le gouvernement envers les groupes ethniques au pays. Nous en avons eu la preuve aujourd'hui alors que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a posé une question au sujet de Valentyn Moroz. Il a formulé une sérieuse demande à laquelle le gouvernement aurait pu, certes, donner suite.

Il a simplement demandé que des représentants du comité canado-ukrainien envoient un médecin compétent rendre visite à M. Valentyn Moroz pour déterminer l'état de sa santé. Ce n'est certainement pas trop demander. Le ministre a répondu que la requête du très honorable représentant était irresponsable. J'estime que c'est là une insulte. Voilà qui démontre l'attitude cavalière et méprisante du gouvernement actuel à l'égard de nombreuses minorités ethniques du pays. Nous sentons également la détérioration du multiculturalisme au Canada dans le fait que le ministre chargé de ce portefeuille a été congédié sans être remplacé.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Nous le dénotons également dans les lois discriminatoires sur l'immigration en vertu desquelles le citoyen de l'Europe centrale, et particulièrement celui qui vit dans un pays situé derrière le rideau de fer, ne peut immigrer légalement au Canada.

Je soutiens que toutes ces actions démontrent le mépris criant du gouvernement actuel envers les nombreux citoyens d'origine ethnique ukrainienne et polonaise et envers ceux des pays baltes, et je prie le premier ministre et également le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) de réexaminer leur position à cet égard parce que notre pays a tiré sa grandeur du mélange de nombreuses cultures, qui a donné un pays réellement multiculturel.

Le bill 22, à mon avis, rouvre une blessure profonde qu'on pourrait éviter si le premier ministre précisait tout simplement la politique du gouvernement et s'en tenait aux principes consacrés dans la loi sur les langues officielles. Je pense que si la langue est essentielle à la préservation d'une culture, les restrictions imposées à l'anglais au Québec constituent un premier pas vers la destruction volontaire de la culture anglaise dans cette province. Le bill 22 va à l'encontre de l'esprit de la loi sur les langues officielles et de la Déclaration des droits, et le premier ministre, à titre de chef du pays et auteur de la loi, devrait définir plus fermement sa position au lieu de se contenter d'exprimer des regrets.

M. Macdonald (Rosedale): Parlez-nous de la situation des francophones en Ontario. Ont-ils des droits égaux à ceux des anglophones?

Mme Sauvé: J'ai dû écrire mes examens en anglais.

● (1550)

M. Mazankowski: On enseigne le français en Alberta. Le mieux qu'on puisse dire du premier ministre, c'est que son attitude en est une d'acquiescement partiel.

M. Macdonald (Rosedale): La langue française y a-t-elle des droits égaux?

M. Mazankowski: Oui, mais je ne veux pas attiser la flamme de l'émotion, monsieur l'Orateur. J'expose tout simplement mes vues personnelles qui ne sont pas forcément celles de mon parti. Je le dis tout en éprouvant un amour profond pour mon pays.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député peut continuer à condition, toutefois, qu'il y ait consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je tiens à remercier les députés pour le temps supplémentaire qu'ils m'ont accordé. Je ne prendrai que deux ou trois minutes.

Je veux parler brièvement de la partie du discours du premier ministre consacrée au Sénat et le féliciter pour ses propositions. A mon avis, cependant, le premier ministre pourrait rendre un grand service au Canada en limitant la participation politique excessive de certains vieux sénateurs, surtout dans l'exercice de fonctions au sein de leur parti respectif.

Je ne citerai pas de noms, mais il est notoire que beaucoup d'éminents sénateurs libéraux ont une activité débordante, surtout en période d'élections. Il est temps que les sénateurs soient considérés comme les serviteurs du peuple et non du parti libéral. Les activités de certains sénateurs libéraux vont manifestement à l'encontre de la démocratie parlementaire légitime. J'aimerais au moins, même si cela ne fait pas l'objet d'une loi, que certains sénateurs y songent à deux fois avant de se lancer dans ce genre d'activités qui portent atteinte au prestige du Sénat et des sénateurs.

Il est certes temps de penser aux réformes parlementaires qui s'imposent. Le président du Conseil privé (M. Sharp) a longuement parlé dans son discours de ce qu'il fallait faire pour y arriver. Si nous voulons inspirer confiance aux Canadiens et si nous voulons que la Chambre inspire confiance, il faudra prendre des mesures pour mettre fin aux abus manifestes de certains sénateurs.

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): J'amorce mon bref commentaire en me joignant aux félicitations que les autres députés ont adressées à M. l'Orateur ainsi qu'à ses collègues, à l'occasion de leur nomination aux postes qu'ils occupent. C'est certes un grand hommage à rendre à ses électeurs et à ses grands talents que de l'avoir choisi pour cette fonction importante. Nous lui souhaitons tous du succès et nous sommes confiants qu'il saura s'acquitter de ses responsabilités.

J'ai participé au début de la semaine au débat sur le problème urgent de la manutention du grain à Vancouver, mais comme j'étais plutôt préoccupé par la gravité de la situation, je n'ai pas eu l'occasion de transmettre mes félicitations. A ce sujet, je suis content de voir que le Parlement a agi rapidement pour mettre fin à la suspension du travail à Vancouver. Le Parlement a montré qu'il pouvait régler rapidement une affaire. Je dois admettre que j'ai craint au début que le bill ne soit retardé par des tactiques d'obstruction ou autres, mais tout s'est bien passé, heureusement, et il faut en féliciter tous les députés.

En particulier, monsieur l'Orateur, je désire remercier et féliciter le ministre du Travail (M. Munro) et son secrétaire parlementaire, de même que le leader du gouvernement à la Chambre, pour l'autorité qu'ils ont manifestée dans l'étude du bill, aussi bien ici qu'au comité. Je pense qu'on a assez parlé de cette question pour l'instant. Les mouvements de grain ont repris, pour la plus grande satisfaction de tous et surtout des agriculteurs de l'Ouest.

A tous les députés, anciens et nouveaux, j'exprime mes meilleurs vœux et mes félicitations au nom de ma circonscription d'Assiniboia. Mes commettants, je le sais, comptent que cette législature abattra beaucoup de bonne besogne.

Je ne pense pas qu'il faille donner à la Chambre beaucoup de renseignements sur l'historique circonscription d'Assiniboia. Elle réussit à se manifester de façon très visible à presque toutes les législatures. Elle a en effet l'habitude de se faire représenter par des personnes de caractère et, avec l'indulgence de la Chambre, j'aimerais en nommer quelques-uns. Il y a eu Ross Thatcher, Hazen Argue et, comme on l'appelle encore en Saskatchewan, Tommy Douglas. Ce sont là des figures qu'on n'oublie pas, monsieur l'Orateur. Les députés d'Assiniboia ne sont jamais passés inaperçus à la Chambre et j'espère que c'est une tradition qui ne se perdra pas.

J'aimerais profiter du débat sur le discours du trône pour dire quelques mots à propos d'un ancien député d'Assiniboia. C'était un homme très spécial et, selon moi, il mérite bien le titre d'honorable député. Il travaillait sans relâche pour les habitants de sa très grande circonscription. Il parlait bien et on l'écoutait parce qu'on savait que ce qu'il disait était important. Je suis certain que bon nombre des députés ici présents, et surtout ceux qui, comme on l'a mentionné à plusieurs reprises à la Chambre cette semaine, font partie du groupe de 1968, se rappellent avec fierté M. A. B. Douglas, qui a tant fait pour Assiniboia de 1968 jusqu'à son décès prématuré en 1971.

Des voix: Bravo!

M. Goodale: M. Douglas était vraiment un grand Canadien et c'est un privilège pour moi que de lui succéder. C'est sans doute Ab Douglas plus que toute autre personne qui m'a prouvé de façon très claire que la Chambre peut travailler et, de fait, travaille pour le bien des Canadiens; qu'on peut y accomplir quelque chose et qu'un député peut parvenir à améliorer le mode de vie de ceux qu'il représente. C'est cela et surtout l'exemple d'Ab Douglas qui m'ont persuadé éventuellement de me lancer à plein temps dans cette carrière.

En tant que nouveau député de l'Ouest du parti ministériel, monsieur l'Orateur, j'aimerais surtout parler dans le débat sur le discours du trône du rôle des Canadiens de l'Ouest dans la Confédération canadienne et de leurs aspirations légitimes—je pourrais dire de «nos aspirations légitimes»—pour l'avenir.

Il est nécessaire en premier lieu de revenir aux années 1860 et 1870, cette période de formation d'une nation. Le gouvernement d'alors a combiné un arrangement économique total pour aider au développement du pays durant cette période. Sir John A. Macdonald l'a appelé sa politique nationale. Il comprenait des stratégies agricoles et industrielles, une structure tarifaire, la construction d'un chemin de fer, un système de taux de fret et une politique d'immigration, tous désignés pour arriver à une fin, celle de renforcer une économie en croissance d'un nouveau pays. Le Canada central était le cœur—le cœur de la population et le cœur du développement industriel et économique. L'Ouest était vu principalement comme un entrepôt de ressources et ses habitants étaient appelés à devenir des coupeurs de bois et des porteurs d'eau.

● (1600)

Quand elle fut proposée à la Chambre des communes dans le discours du trône de 1879, la politique nationale initiale offrait un nouveau système étendu de protection tarifaire destiné à encourager les industries et l'agriculture intérieures. Elle allait de pair avec des plans visant à accélérer la construction du chemin de fer transcontinental du Pacifique et la colonisation du grand Nord-Ouest.

L'idée fondamentale était que les tarifs créeraient un marché national et que le chemin de fer desservirait ce marché d'un océan à l'autre. Le chemin de fer amènerait les nouveaux colons vers les exploitations agricoles de l'Ouest et ramènerait vers l'Est les produits agricoles des nouveaux agriculteurs.

Grâce aux tarifs, l'industrie allait prospérer dans le Canada central. L'industrie fournirait les biens manufacturés que lui réclamerait l'Ouest tandis que se créerait un grand marché urbain pour les produits agricoles de l'Ouest.

Avec cet arrangement l'Ouest était certes destiné à être un vaste arrière-pays, un entrepôt de matières premières dont l'Est industrialisé se servirait selon ses besoins.

Le gouvernement de cette époque disait toujours de l'Ouest que c'était son «grand empire»—célèbre et utile pour la richesse de son sol, ses ressources illimitées et son climat sain.

Cette politique dont l'origine remonte à 1879, a été suivie pendant un siècle, jusqu'à tout dernièrement. Indépendamment de leur nuance politique les gouvernements successifs ont toujours suivi cette ligne de conduite. Somme toute, elle n'a pas changé. Personne n'avait cherché à la modifier jusqu'à ce que notre premier ministre actuel (M. Trudeau) essaie de le faire en 1973. On pourrait dire qu'il était temps. Car il l'était. Je suis fier que ce soit le premier ministre, le chef de mon parti, qui ait pris cette décision et cette initiative.

Pendant l'été de 1973 s'est tenue à Calgary la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, événement historique important pour l'Ouest et le reste du Canada. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, un chef national a consacré toutes les ressources du pays à la solution de problèmes particuliers et spéciaux à une région. Pour la première fois dans notre histoire, on voulait examiner en détail ce qui clochait et chercher la source de mécontentement de l'Ouest ou, comme le disent certains, de sa désolidarisation.

C'était la première fois que l'on créait un cadre qui permettait au gouvernement d'étudier le problème avec les chef politiques de l'ouest du Canada. Pour la première fois, le premier ministre du Canada s'engageait à apporter un changement dans l'ordre économique des choses. Les sujets de discussion sont bien connus: la politique agricole, le transport, les sensibilités régionales à l'égard des institutions financières, l'industrie locale, la croissance fondée sur les réserves énormes de ressources naturelles de l'Ouest canadien et la décentralisation des industries et du gouvernement. Comme l'a dit le premier ministre, jamais en temps de paix le pays a-t-il consacré tant de ressources à un seul projet comme celui-ci. Des travaux préparatoires ont été effectués, ils ont été discutés à la conférence et le travail se poursuit dans ce domaine.

Je sais que les Canadiens de l'Ouest sont comme moi; ils attendent avec impatience de plus grands changements encore. Nous désirons ardemment la réalisation des projets amorcés pendant la conférence de l'Ouest. Nous sommes assez réalistes pour comprendre qu'il s'agit d'une situation qui dure depuis plus de 100 ans et qu'il est difficile de renverser le monde du jour au lendemain ou même en quelques années. Cependant, les premiers pas ont été faits, les premiers engagements ont été pris et je suis certain que, sous la présente direction, le gouvernement saura honorer ces engagements. Les premières étapes de l'exécution sont déjà bien engagées, mais il reste encore un travail considérable à abattre et nous avons tous hâte de nous y attaquer.

Il nous faut, plus que toute autre chose, la bonne volonté et l'effort sérieux et honnête de tous. Je parle de la façon dont le pays est organisé. Pour vaincre nos difficultés, nous devons faire un effort sincère. Je demande à l'opposition de faire cet effort, pour apporter une contribution positive et permettre l'accomplissement du travail dont les grandes lignes ont été tracées à la conférence de l'Ouest et la réalisation des aspirations légitimes exprimées à cette conférence. Je demande à l'opposition de rompre avec les traditions. Je ne voudrais pas paraître trop exigeant ou négatif.

Nous pouvons abolir deux difficultés qui prennent leurs racines dans le passé. D'abord, un très grand nombre de députés de l'Ouest sont dans les rangs de l'opposition. Les dernières élections ont quelque peu modifié la situation; néanmoins, elle demeure la même dans l'ensemble.

Le rôle de l'opposition est de s'opposer. L'ennui c'est que les Canadiens qui observent cette Chambre ou qui écoutent les reportages relatifs à nos débats—et cela concerne aussi bien les membres de la tribune de la presse qui rendent compte de nos travaux—ont l'impression que les Canadiens de l'Ouest sont de perpétuels insatisfaits. Cela n'arrange pas notre situation, surtout lorsque nous voulons faire savoir que quelque chose ne va pas et demande à être changé. Pour que cela change, il nous faut le bon vouloir et le concours actif de tous les coins du pays. Comment nos compatriotes pourraient-ils se montrer bien disposés à cet égard s'ils nous voient rouspéter continuellement, lancer des critiques acerbes et, si je puis m'exprimer ainsi, chercher la petite bête.

Prenons un exemple précis, monsieur l'Orateur. La presse a chez nous beaucoup critiqué les transports. On reproche aussi bien au gouvernement les chutes de neige dans les Rocheuses que le prix élevé des transports. Les députés peuvent à bon droit critiquer le tarif-marchandises, mais qu'est-ce que le gouvernement a à voir à la neige qui tombe dans les montagnes Rocheuses? Pourtant, la population canadienne entend critiquer ces deux choses avec autant de force. Les gens peuvent avoir l'impression qu'il est difficile de poser des questions légitimes concernant des griefs légitimes, et il en existe.

M. Paproski: Il y en a passablement en Alberta.

M. Goodale: Certes, il y en a. Si nous demandons à tous les Canadiens de nous aider ensemble à régler nos problèmes, nous pouvons réussir. Mais nous n'obtiendrons pas leur collaboration si nous ne prenons pas la peine d'expliquer nos difficultés.

Une voix: Vous ne comprenez pas ce que vous dites.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, si les députés blâment aussi sévèrement le gouvernement pour les chutes de neige que pour notre régime de tarifs-marchandises, celui-ci s'occupera peut-être plus rapidement de la neige mais je ne crois pas que l'Ouest du Canada s'en trouvera plus avantagé.

Une voix: Avez-vous parlé de vos projets au ministre?

M. Goodale: Oui, je l'ai fait, et je l'ai trouvé fort réceptif. Si nous voulons que le reste du Canada nous comprenne, essayons de nous montrer constructifs et positifs à l'égard de nos propositions plutôt que d'afficher des attitudes négatives et réprobatrices. Les Canadiens de l'Ouest ne sont par nature ni négatifs ni réprobateurs. Ils veulent faire progresser le pays et participer à son évolution.

● (1610)

Je veux maintenant parler de l'attitude de l'opposition quand elle essaie de faire valoir sa cause. Il s'agit d'obtenir la coopération des concitoyens. Qui faut-il convaincre de la valeur de sa cause? L'opposition pourrait être d'un grand secours, car elle comporte une large représentation de l'Ouest. Faut-il s'adresser au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Alberta ou à la Colombie-Britannique? Non. Le travait d'information, de persuasion, il faut le faire en Ontario, au Québec, dans les Maritimes, car c'est la collaboration de ces provinces qu'il nous faut.

Où les députés de l'opposition ont-ils prononcé la plupart de leurs discours, ces quelques dernières années? Si l'on avait tenu des statistiques, on serait à même de constater que la plupart des discours ont été faits dans l'Ouest. Madame l'Orateur, nous savons quels sont les problèmes. Toute explication est inutile. Les efforts des députés d'en face seraient bien plus profitables s'ils consacraient leur temps à informer les Canadiens de l'Est et du reste du pays des raisons pour lesquelles nous avons besoin d'un rajustement du tarif-marchandises, d'une meilleure répartition de l'industrie, d'institutions financières au fait des besoins régionaux.

Quand nous exposons clairement la situation à nos concitoyens, ils sont prêts à agir. Je demande à l'opposition de m'aider car je me propose d'entreprendre la tâche. La question est importante pour Assiniboia; j'espère obtenir la collaboration de mes collègues d'en face, surtout ceux qui viennent de l'Ouest, pour l'expliquer au reste du pays; il ne la comprendra pas avant de se l'être fait expliquer.

Je demande à l'opposition de participer à cette nouvelle initiative car le gouvernement, dont je suis fier de faire partie, tient à faire jouer un nouveau rôle à l'Ouest du Canada—au fonds, il s'agit d'une nouvelle politique nationale—dans l'espoir de mieux répondre aux besoins et aspirations légitimes signalés lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest.

Le gouvernement, je le répète, veut réussir. Pourquoi? Parce que, dirigé qu'il est par l'actuel premier ministre (M. Trudeau), il reconnaît plus clairement que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada, que la participation forte, entière et équitable de chaque région du pays rend notre confédération plus forte et fait du Canada un pays où il fait meilleur vivre.

J'invite les députés d'en face à partager ce succès qui est certain, j'en suis convaincu. Témoin des efforts du gouvernement pendant et depuis la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest et ayant participé à certains des travaux qui se sont poursuivis, je peux dire qu'il y a une chose qui m'a décidé à me présenter aux dernières élections et à appuyer le gouvernement. Je crois que ce gouvernement a démontré que ce n'est ni le nombre ni le pouvoir politique qui oriente ses décisions.

Des voix: Oh, oh!

M. Goodale: J'ai constaté, et c'est manifeste dans l'Ouest du Canada, qu'il s'agit pour les Canadiens de présenter leurs idées d'une manière sensée et juste. L'opposition a peut-être du mal à le concevoir. Quoiqu'il en soit, je le répète, il s'agit pour les Canadiens de grouper leurs idées d'une manière sensée et de présenter une cause juste au gouvernement. Quant à lui, le gouvernement a montré qu'il est disposé à écouter des requêtes qui sont justes et sensées et qu'il est prêt . . .

M. Reynolds: . . . à étudier la question.

M. Goodale: Puisqu'une décision s'en vient j'estime qu'il n'y a pas lieu d'adopter une attitude négative, malveillante ou difficile; il importe plutôt de souligner l'aspect constructif et positif de la chose. L'opposition pourrait faire une contribution importante à la réalisation du projet si elle le voulait bien.

M. Reynolds: Nous allons l'étudier.

M. Goodale: Allez-y. Vous en resterez là durant des années.

En terminant, je tiens à dire à la Chambre que j'attends des résultats de la présente législature. Je suis très optimiste quant à nos réalisations si nous adoptons une attitude de collaboration. Je crois que l'Ouest du Canada, en particulier, peut espérer que nous agirons de façon constructive dans les années à venir.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Madame l'Orateur, cela peut vous sembler étrange, à vous qui présidez avec tant de grâce, mais même si j'ai siégé ici bien des fois, c'est la première fois que je prononce un discours dans un débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne demanderai pas à la Chambre de se montrer aussi généreuse envers moi qu'elle l'est habituellement avec les députés novices, mais il est possible que certaines des questions que je vais soulever provoquent des réactions. Si tel est le cas, je n'oublierai pas que c'est là l'un des objectifs de la Chambre.

Une voix: Bravo!

M. Nowlan: Comme d'autres l'ont fait avant moi, je voudrais féliciter sincèrement l'un des nôtres d'avoir été élu à la présidence, d'une part parce que le premier ministre (M. Trudeau) a su apprécier le travail qu'il avait fait à la Chambre par le passé, mais aussi, et c'est là le plus important je pense, parce qu'il a su reconnaître ses grandes aptitudes. Le poste est de la plus grande importance pour le bon fonctionnement de cette institution qu'est la nôtre. La présidence doit faire preuve d'objectivité et d'impartialité car sans cela le débat dégénérerait et ce serait le chaos et la confusion. D'ailleurs si on laissait trop de désordre s'installer à la Chambre, nous perdrions contact avec le peuple et les réalités de notre pays.

Je voudrais également féliciter les co-motionnaires (MM. Duclos et Lee). Ils sont tous deux nouveaux à la Chambre et se sont acquittés de leur rôle avec brio et de façon très prometteuse. Je les en félicite et je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour féliciter tous les nouveaux députés qui participent à ce débat.

Je crois qu'on peut dire en toute justice que tous les nouveaux députés qui ont prononcé des discours ces jours derniers, c'est-à-dire la promotion 74 des deux côtés de la Chambre, l'ont fait très bien et de façon constructive. C'est de bon augure non seulement pour leur propre avenir politique, mais aussi pour l'avenir de la Chambre. Nous avons tous été séduits par ce délicieux mélange d'idéalisme et de réalisme politique.

● (1620)

Cet amalgame indispensable après chaque élection, cette infusion des anciens par l'idéalisme des nouveaux venus, nous apporte peut-être un peu de l'élixir nécessaire pour insuffler à une institution législative marquée par l'âge un nouvel équilibre et une nouvelle vitalité.

Qui sait, madame l'Orateur—peut-être leur énergie et leur enthousiasme même vont-ils donner à la Chambre une nouvelle orientation et une nouvelle justification. Ne nous leurrons pas: nous pouvons nous permettre quelques modifications. J'espérais quelques changements plus fondamentaux que ceux amenés par les élections du 8 juillet, mais le peuple a tranché. Je suis absolument convaincu qu'au bout de quatre ans de cette trentième législature—et je pense que l'on peut toujours en dire autant depuis les élections du 8 juillet—de plus en plus de Canadiens vont regretter qu'il n'y ait pas eu de changements plus importants le 8 juillet, et que le gouvernement de l'autre côté—non pas les députés de l'autre côté, mais le gouvernement—qui s'encroûte tellement dans le statu quo et se trouve si paralysé par les diplômés de la Fonction publique parvenus aux rangs ministériels, avait le potentiel, l'imagination et l'initiative voulus pour contribuer à résoudre certains des problèmes de base du pays. Je prévois qu'avant la fin de la trentième législature, bien plus de Canadiens encore vont amèrement regretter après coup que le changement n'ait pas été plus radical.

Indépendamment des considérations sur qui est au pouvoir et qui ne l'est pas actuellement, je pourrais presque me mettre dans la peau d'un nouveau venu. Il y a quelques aspects de l'apparat et du décorum qui entourent l'ouverture d'une session qui, à mon avis, devraient être modifiés et auraient dû l'être depuis longtemps. Cette modification ne changerait pas beaucoup le caractère des délibérations de la Chambre, mais pourrait faire beaucoup pour changer le ton et l'ambiance de ce lieu.

Il y a des mandarins dans la tribune et de sages philosophes dans tout le pays qui viennent se pencher sur cette Chambre et rédigent des jérémiades sans fin et des développements rhétoriques sur certains des paradoxes, des absurdités et des non-sens de ce lieu. Je dois concéder à ceux qui sont finalement parvenus ici et ont pu constater la situation du parquet de la Chambre, et non de la tribune, qu'un certain nombre de leurs projets seraient réalisables.

Quoi qu'il en soit, débattre pendant huit jours un discours du trône après des élections ne manque pas d'intérêt. Les nouveaux députés font la connaissance des anciens et des hauts fonctionnaires, se mêlent à eux, et écoutent avec ravissement les représentants des différents partis exprimer leurs points de vue. La Chambre des communes est l'image même de notre pays. C'est la seule institution dont on puisse dire allégoriquement que, cœur d'un pays de 264 tissus, elle en présente toutes les imperfections, quelques cicatrices çà et là, voire même quelques petites embolies. Néanmoins, c'est l'endroit per excellence où les représentants du peuple peuvent se rencontrer.

J'estime très nécessaire que les nouveaux députés subissent comme on dit l'épreuve du feu, assis à leur place à écouter les autres, et qu'ils se rendent compte que les opinions des uns ne sont pas celles des autres. Même s'il arrive à l'occasion aux députés des différents partis de s'enguirlander à qui mieux mieux, ils estiment sans doute de bonne foi que les solutions qu'ils préconisent l'emportent sur celles des autres.

Si nous sommes ici, c'est afin de travailler ensemble à régler certains des problèmes fondamentaux avec lesquels le Canada est aux prises; je pense que nous n'avons pas trop de huit jours pour nous mettre à l'eau et nous habituer à nager dans les eaux de la 30e législature, pour apprendre à travailler et à combattre ensemble pendant les trois, quatre ou cinq prochaines années. Rien ne vaut débattre pendant huit jours un discours du trône après des élections pour se comprendre.

Je dois dire que je me demande si, du point de vue de la procédure, ce discours du trône est nécessaire entre les sessions d'une même législature, une fois que nous nous connaissons tous, que les questions à étudier ont été désignées et que nous commençons à examiner les mesures législatives. On a déjà diminué la durée de ce débat, et je crois que cela s'est produit au cours de la dernière législature, car il n'est pas nécessaire de sonder, de chercher à connaître le point de vue ou à prendre le pouls du pays en écoutant des discours à la Chambre.

J'en arrive maintenant aux quelques singularités qui, à vrai dire, m'ont toujours étonné. Et d'abord parlons du grand apparat de la Chambre qui se fonde, dans une certaine mesure, sur la tradition. Ainsi l'Orateur choisi est traîné, à partir des dernières banquettes, par le premier ministre qui le prend par le bras et le traîne malgré ses protestations jusqu'au fauteuil de la présidence. Lors de mon arrivée au Parlement, je trouvais la chose plutôt ridicule et ce n'est que dernièrement que j'ai pu l'apprécier à sa juste valeur. Tout ce spectacle vient de l'époque où le roi faisait trancher la tête de l'Orateur s'il n'était pas de son avis, car il était le porte-parole des parlementaires du pays.

Puis il y a d'autres formalités et atours qui sont devenus à mes yeux, madame le président, un rituel stérile où la réaction préconditionnée remplace toute réflexion ou tout raisonnement. J'en vois un exemple dans le début des séances de la Chambre. Je veux parler de la prière cérémonieuse par laquelle commencent nos séances, prière qui nous concerne tous mais qui en stimule bien peu, selon moi. Je me demande si un simple moment de silence pour les autres ou une simple prière pour le Canada ne serait pas plus de mise que la litanie actuelle que nous n'écoutons que d'une oreille.

Puis il y a le rôle du gentilhomme huissier de la verge noire. Il doit frapper avant d'entrer, car le dernier roi qui est entré dans la Chambre des communes a été décapité. Je pense que le représentant du roi—et il l'est en effet—devrait frapper. Je dois dire qu'autrefois je suivais des yeux le défilé de la porte au fauteuil et le «tango» du gentilhomme huissier de la verge noire, soit sept pas et un salut, sept pas et un salut. Tout cela est difficilement rationnel, il me semble.

Franchement, toutes ces choses me semblent inutiles, comme par exemple, recevoir du gouverneur général un message signé de sa main, et sauter comme si nous étions tous des marionnettes. Je présume qu'il y a un motif pour cela, peut-être un signe de respect pour la souveraine, qui est l'esprit du pays; nous en sommes le cœur. Il y a peut-être d'autres forces en jeu qui se perpétuent. Ce qui n'est pas notre cas, nous allons et venons selon les élections, mais la souveraine du pays demeure. Je sais que certains députés font la grimace lorsque nous recevons du gouverneur général un message signé de sa main et que nous devons nous lever et passer par ce petit cérémonial.

Voilà un certain nombre de choses qui m'agacent et, à certains moments, qui en agacent d'autres aussi. Je me demande si elles ont leur raison d'être à notre époque. Si nous accordons tant d'importance aux petites choses, nous perdons de vue les grandes choses.

De toute évidence, madame l'Orateur, je veux parler du discours du trône et évoquer certaines choses auxquelles le premier ministre (M. Trudeau) a fait allusion. J'aurais aimé que le premier ministre ait eu le courage de tenir pendant la campagne électorale les propos qu'il a tenus à la Chambre pendant son discours qui a duré une heure et vingt minutes. Je présume que, de son point de vue, il s'imagine avoir prononcé un de ses discours les plus intéressants, et certes c'est un des plus intéressants que j'aie entendus de lui à la Chambre.

● (1630)

Je trouve extrêmement offensant qu'après avoir engagé une campagne électorale au cours de laquelle on a discuté de la question économique, qui touche tous les Canadiens, indépendamment de leur situation, le premier ministre n'a mentionné le mot «inflation» qu'une fois au cours de son discours. Le compte rendu en atteste.

Je crois que l'intérêt du discours du premier ministre réside plus dans ce qu'il ne dit pas que dans ce qu'il dit. Commençons tout de même par ce qu'il dit, car je veux en parler et traiter de certains problèmes auxquels doit faire face le ministère des Transports et des Communications. Si j'en ai le temps, j'aimerais également décrire les vertus et les beautés de la circonscription que j'ai le grand privilège de représenter.

Aux yeux mêmes des députés des autres parties du pays, la vallée d'Annapolis est la plus belle circonscription du Canada. Chaque député dit la même chose de sa circonscription, mais je vous assure que c'est ce que je pensais de la vallée d'Annapolis avant de devenir député et je continuerai de le penser quand je ne le serai plus. Tous ceux qui ont voyagé dans l'est du Canada, j'en suis sûr, en n'importe quelle saison de l'année, ont trouvé que la vallée d'Annapolis offrait un paysage admirable. Les gens qui l'habitent sont très intelligents et comptent parmi les plus évolués du pays.

M. Stanfield: Vous n'avez que deux heures.

M. Nowlan: Mon chef me dit que je suis limité à deux heures, aussi devrais-je en venir à mes observations et laisser cette question pour plus tard. Permettez-moi de commenter certains passages du discours du premier ministre sur l'Adresse. J'ai entendu d'autres discours qu'il a prononcés au cours des débats sur d'autres discours du trône dans le passé et je me rappelle en particulier son discours de 1968.

Le premier ministre a parlé de la réforme du Règlement de la Chambre. C'est une expression populaire chez les profanes qui fréquentent les abords de la Chambre. Naturellement, des réformes s'imposent. Si la réforme du Règlement et de la procédure n'est pas un perpétuel processus d'adaptation, nous manquons à nos devoirs. Aussi, je félicite le premier ministre d'attirer notre attention sur cette question.

J'étais à la Chambre des communes en 1969 après l'élection d'une autre majorité parlementaire en 1968. L'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) était alors le leader de la Chambre. Il était connu sous le surnom populaire de «batteur», probablement parce qu'il rebattait les oreilles des membres de l'opposition pour essayer de leur faire accepter les modifications du Règlement. Il s'est ensuivi un débat plutôt acide, particulièrement en ce qui concerne les articles 75A, 75B et 75C du Règlement. Ceux d'entre nous qui s'y trouvaient se souviendront que nous avons lutté contre ces modifications durant tout l'été parce que, à notre avis, ce n'était pas là réformer, mais déformer la Chambre des communes. Nous pensions que les articles proposés l'émasculeraient, que ses membres deviendraient des eunuques politiques, en ce sens qu'ils les empêcheraient de participer réellement aux travaux de la Chambre et des comités.

Certains d'entre nous estiment, j'en suis sûr, que nous avons apporté de bonnes modifications au Règlement. Mais il y a eu en 1966 un changement fondamental qui, selon moi, a eu des effets néfastes sur les droits et privilèges des membres de la Chambre. Je veux parler de la décision d'examiner en comité les prévisions budgétaires des divers ministères.

Auparavant, les députés pouvaient poser aux ministres des questions sur certains postes de dépenses qui affectaient directement leur circonscription. Un député pouvait alors obtenir une réponse puisqu'il pouvait refuser d'adopter les prévisions d'un ministère donné. Le député pouvait ne pas accepter la réponse du ministre, mais c'était tout de même quelque chose. Il pouvait, six mois ou un an plus tard, opposer au ministre sa réponse dans l'espoir que quelque chose de constructif en sortirait. En tout cas, les prévisions budgétaires ont été retirées à la Chambre et ce fut un pas en arrière.

Je m'inquiète au sujet de la réforme mentionnée par le premier ministre parce que je me rappelle très bien un incident qui s'est produit après le débat de 1969. Le premier ministre avait donné une conférence de presse pour résumer les activités du Parlement. Je ne puis citer ses paroles exactes, mais selon les rapports, le premier ministre avait souri et ri en disant qu'il avait bien dupé les

députés de l'opposition en demandant une réforme massive. Il avait ensuite indiqué qu'après un débat prolongé et envenimé qui s'était terminé par une sorte de clôture, l'opposition avait finalement accepté autre chose.

Je suis un peu inquiet de cet état d'esprit de la part du chef du gouvernement. Ce même premier ministre a déclaré il y a quelques années que les parlementaires étaient insignifiants. Selon moi, il n'est pas surprenant que bien des députés se méfient des réformes de ce genre. Nous devons examiner toute la question de la réforme avant de modifier unilatéralement et fondamentalement la moindre partie de notre procédure.

Avant de nous aventurer trop loin sur la voie de la réforme parlementaire, nous devrions pouvoir exprimer nos opinions sur la proposition tendant à permettre la télédiffusion des débats. Je suis d'avis que si nous pouvons résoudre la question de la télédiffusion des débats, nous aurons fait beaucoup pour rendre la Chambre utile. Nous pourrons peut-être ainsi faire beaucoup mieux que ce qui a été fait par le passé lorsqu'on a modifié le Règlement.

Dès qu'on mentionne le mot «télévision» relativement à la procédure parlementaire, les gens disent immédiatement que cela rendra les députés cabotins. Ils disent que tout le monde voudra se montrer sous son meilleur jour. Selon moi, la télédiffusion des débats éliminerait certains petits jeux des députés plus rapidement que ne pourrait le faire toute autre modification apportée au Règlement. La télédiffusion démasquerait rapidement les bouffons et les imbéciles. A mon avis, la télédiffusion encouragerait tous les députés à agir à la Chambre comme il le font chez eux et un plus grand nombre assisteraient au débat au lieu de rester à la maison. Les députés ne sont pas souvent à la maison, parce qu'ils sont soit ici à la Chambre, soit dans leur circonscription en train de s'occuper des affaires de leurs électeurs.

Je crois que tous les arguments qui pouvaient être invoqués contre les reportages à la télévision ont été formulés à la Chambre britannique en 1737 lorsqu'on s'était élevé contre la présence de la plume, une allusion au compte rendu de ces délibérations. A la page 278 des débats parlementaires britanniques de 1737 à 1739, nous trouvons le passage suivant et je pourrais ajouter que son style est plutôt vieillot mais qu'il s'agit peut-être d'une forme quelconque de bilinguisme à l'époque. Quelqu'un donnait apparemment le compte rendu d'un discours à la Chambre et voici ce que nous pouvons lire.

Après quoi, monsieur l'Orateur avertit la Chambre que c'est avec quelque inquiétude qu'il note une habitute qui porte légèrement atteinte à la dignité de la Chambre. Il veut parler de l'insertion d'un compte rendu des délibérations dans les feuilles imprimées de nouvelles . . .

Je dois signaler que cette citation renferme des lettres inusitées, notamment des «f, p, ff» et d'autres. Il faisait allusion à la parution d'une nouvelle dans les journaux du jour. Depuis combien de temps avons-nous la télévision, environ 10, 15 ou 20 ans? La plainte en question avait trait aux journaux. J'aime me plaindre des journalistes de temps à autre mais ils assistent à nos séances et rédigent leurs articles. Nous avons appris à accepter la situation, comme nous devrons apprendre à accepter les reportages à la télévision.

L'Adresse—M. Nowlan

Voici un autre extrait des délibérations au Parlement britannique:

. . . avec à la main une feuille imprimée de nouvelles qui renferme la réponse de Sa Majesté à leur dernière supplique, avant que l'Orateur n'en fasse rapport, la seule façon de la communiquer au grand public. Il croit de son devoir de mettre la Chambre au courant de ces pratiques, car il a observé récemment qu'elles donnaient lieu à de graves abus; il espère donc que les honorables représentants proposeront une façon d'y mettre un frein.

Bonté divine! Je suppose qu'ils ont cru que cela risquerait de donner une fausse impression du comportement de ces messieurs. Je ne sais pas si la télévision va donner une fausse impression du comportement des députés, mais je suis enclin à penser qu'elle ne manquera pas de tourner ses objectifs vers la Chambre, et que nous pourrons donc plus nous conduire comme certains d'entre nous l'ont fait par le passé. Je suis personnellement convaincu que cela modifierait radicalement l'ambiance de ce lieu. Les débats seraient raccourcis. Les répétitions cesseraient. Si un député prenait la parole et bafouillait pendant tout son discours, il aurait matière à réflexion s'il passait à la télévision ce soir-là. Certains chahuts, auxquels je participe moi-même volontiers à l'occasion, exigeraient une certaine discrétion.

Je ne devrais peut-être pas passer tout mon temps sur cette question, mais je pense que pour ce qui est de notre place à la télévision, le débat de 1737 ou le débat d'aujourd'hui, c'est du pareil au même. Il est temps de revenir au 20e siècle. C'était une contre-réforme.

● (1640)

J'ai encore beaucoup de choses à dire mais je ne sais pas combien de temps il me reste. J'aimerais parler d'un sujet qui inquiète tous les députés ici. Je ne pense pas que cela va plaire au premier ministre. En 1968, lorsqu'il a obtenu la majorité, il y a deux choses qu'il a éconcées clairement. D'une part les inégalités régionales. Il déclarait alors qu'il prendrait des mesures à cet égard. Il y avait d'autre part le projet de loi sur les langues officielles. Il a laissé clairement entendre que s'il était élu il ferait quelque chose à cet égard. Il a fait quelque chose. A cette époque, il avait un mandat.

Mais, en 1974, le gouvernement n'a reçu de mandat sur aucun point particulier parce que le premier ministre n'a parlé d'aucun point particulier. Il s'est contenté de faire des promesses à gauche et à droite; ses promesses portaient sur des questions matérielles. Il n'en a fait aucune concernant les problèmes d'ordre philosophique ou même économique qui pouvaient ébranler les Canadiens. Je pense qu'il y a une marge considérable entre ce que le premier ministre a fait en 1974 et ce qu'il avait fait en 1968-1969.

Une autre fois, parce que j'arrive au bout de mon temps, j'aimerais parler des transports et des télécommunications. Le premier ministre ne s'est guère étendu sur ces sujets pendant la campagne électorale, pas plus que sur celui du bilinguisme.

Lorsque je traverse le pays et que je parcours ma circonscription, on me demande d'expliquer le bill 22. Les gens ont du mal à croire qu'on puisse établir le bilinguisme dans l'administration fédérale, quand l'unilinguisme s'instaure dans un coin du pays. Je ne puis expliquer cela. Cela pose bien sûr de nombreux problèmes sur lesquels j'aimerais revenir plus tard.

Pour l'instant, permettez-moi de rappeler nos débats de 1968 sur le bilinguisme. A cette époque le ministre des Finances (M. Turner), le premier ministre, mon chef, ceux des autres partis et la plupart des députés qui se sont expliqués sur le bill des langues officielles ont reconnu la nécessité de son principe, mais il a été bien précisé que le bilinguisme s'appliquait aux institutions et non pas nécessairement à chaque membre de leur personnel. Il ne s'agit pas là d'une simple question de mots. Je crois au droit de chacun, et j'ai voté dans ce sens, de communiquer ou de correspondre dans sa langue avec n'importe quel bureau fédéral, que cette langue soit le français ou l'anglais.

Le changement est toutefois parti des institutions proprement dites. On peut prendre comme exemple le bureau d'assurance-chômage d'Annapolis Valley où il existait des districts bilingues lorsque j'étais représentant de Digby-Annapolis-Kings. Supposons que le rapport linguistique était de 80 à 10. Manifestement, ce taux devrait être appliqué au personnel d'un organisme fédéral desservant cette région. Cela ne veut évidemment pas dire que tous les employés de ce bureau doivent être bilingues, parce que ce serait tout bonnement impossible, tout comme ce serait très difficile dans n'importe quelle autre région que le centre du pays. Il en va de même dans tout le pays.

Dans l'Ouest, qui compte d'autres groupes linguistiques comme les Allemands et les Ukrainiens, on établit un système de contingentement afin que tous les bureaux fédéraux aient des employés qui peuvent s'occuper des divers groupes linguistiques. Je remarque que l'ancien président du Conseil du Trésor est présent. Il semblerait qu'il a actuellement deux portefeuilles. Je l'ai entendu dire tout d'abord que 25,000 postes seraient encerclés de rouge. Plus tard, il a déclaré que ce serait peut-être 50,000. Puis il a admis qu'il n'était pas certain du nombre.

Le ministre a ensuite choisi la facilité. Il a dit qu'après tout, puisqu'il y avait 50,000 postes à la Fonction publique, il ne fallait vraiment pas se plaindre pour 400 ou 500 postes. Lorsque les postes désignés et encerclés de rouge étaient des postes bilingues, il y eut plainte. Je pense qu'il faut faire le changement dans l'autre sens.

Pour conclure, je dirai que le bill 22 est fondamentalement mauvais. Il constitue malheureusement le point de repère de l'évolution linguistique véritable de ce pays parce que le bill 22, sous sa forme actuelle, dément la campagne faite par le premier ministre en 1968; celui-ci avait alors refusé d'admettre qu'il existait deux nations et il avait présenté sous un faux jour la position que nous avions adoptée à ce sujet.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame l'Orateur, comme c'est la première fois que je m'adresse à la Chambre, j'aimerais en profiter pour féliciter l'Orateur de sa nomination à ce poste. Je tiens à assurer la présidence qu'elle pourra toujours compter sur ma collaboration dans son exercice des lourdes fonctions qui l'attendent. Je demanderais l'indulgence de la Chambre jusqu'à ce que je me sois familiarisé avec son Règlement et sa procédure.

J'aimerais également féliciter les co-motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône du magnifique travail qu'ils ont accompli en prononçant leur premier discours à la Chambre. Par votre entremise, madame l'Orateur, en mon nom et en celui de mes commettants, j'aimerais exprimer ma joie de voir Son Excellence le gouverneur général se rétablir peu à peu. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

[M. Nowlan.]

Une des personnes en vue les plus connues au pays est le doyen de la Chambre, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Je tiens à lui dire à quel point je suis heureux d'être ici pour l'entendre et le voir travailler à la Chambre. Bien que je ne partage pas souvent ses opinions, je sais qu'elles sont chez lui des convictions. Pour cette qualité et pour son dévouement et le service qu'il rend au pays et son bien-être, il a mon respect et mon admiration. J'aimerais lui souhaiter, à lui et à sa fidèle et gracieuse épouse, bien d'autres années de santé et de bonheur.

J'aimerais également exprimer mon admiration pour un autre député de la Chambre avant de passer au sujet principal de mon premier discours. Il s'agit du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il est connu dans tout le pays pour être l'image du vrai parlementaire. Il s'est fait l'expert officiel de la Chambre même. Je n'hésiterai pas à faire appel à ses conseils pour comprendre le fonctionnement de la Chambre parce que je dois avouer qu'à l'heure actuelle je suis plutôt dérouté.

● (1650)

Je tiens aussi à dire à quel point je suis heureux d'être député, de siéger à la Chambre des communes, la plus noble des institutions canadiennes. C'est un honneur dont je suis reconnaissant à notre parti et à son chef, le très honorable premier ministre (M. Trudeau). Par-dessus tout, je tiens à exprimer ma gratitude aux électeurs de Northumberland-Miramichi qui ont exprimé leur confiance en moi en m'envoyant les représenter au Parlement. Les habitants de ma circonscription sont reconnus pour leur amabilité et, leur vigueur, et c'est vraiment un privilège pour moi que de les représenter ici.

Ma circonscription occupe une bonne partie du bassin hydrographique de la rivière Miramichi et de ses tributaires, et comprend les paroisses de Carleton et Acadieville dans le comté de Kent au Nouveau-Brunswick. La rivière Miramichi est renommée dans le monde entier pour l'abondance de son poisson, et surtout de son saumon de l'atlantique. A cause de l'importance des pêcheries pour le bien-être économique de mes commettants, je me réjouis beaucoup de ce que le premier ministre ait, respectant ainsi une promesse électorale, nommé un ministre d'État chargé des Pêcheries (M. LeBlanc), et particulièrement du fait que le poste soit occupé par un de mes concitoyens du Nouveau-Brunswick.

Le député de Westmorland-Kent est bien connu pour son habileté, sa franchise et son intégrité. C'est une lourde tâche que d'élaborer des politiques qui répondront aux besoins grandissants des Canadiens et du reste du monde en poisson et produits dérivés et qui préserveront cependant les réserves de poisson pour les générations à venir. A mon sens, c'est l'essentiel de son mandat, mais ce n'est pas une mince tâche. Je tiens à féliciter mon collègue et à l'assurer de mon appui et de ma collaboration.

Je me réjouis également que le gouvernement fédéral ait entrepris une étude hydrologique de la rivière et de la baie Miramichi pour savoir s'il est possible, techniquement et économiquement, de draguer le canal pour permettre à de plus gros bâtiments de remonter la rivière jusqu'à Chatham et Newcaltle. J'espère que les résultats de cette étude seront positifs. S'il le sont, je compte que les travaux seront entrepris sur-le-champ. Le dragage du canal est d'une importance cruciale pour le bien-être économique de notre région, car il permettrait d'acheminer, à un coût abordable, nos produits sur les marchés mondiaux.

Bien que je sois heureux d'habiter cette région et de la représenter à la Chambre, elle n'est pas sans problème. Voilà de nombreuses années que le sort du dépôt de munitions des Forces canadiennes à Renous, est mis en question. Après mon élection, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale (M. Richardson) de faire une déclaration publique au sujet de la situation actuelle et à venir de ces installations de sorte que les employés puissent planifier leur avenir tranquillement.

Le 23 août 1974, le ministre a annoncé que le dépôt de munitions des Forces canadiennes à Renous fermerait le 1er septembre 1978, et que cette fermeture se ferait progressivement par une série de mises à pied s'échelonnant sur quatre années. Le ministre a également promis que son ministère ferait tout son possible pour aplanir les difficultés en essayant de trouver un autre emploi aux employés qui ne seraient pas admissibles à la pension de retraite sans y perdre. La plupart de ces employés sont des vétérans de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée. C'est pourquoi je prie instamment le gouvernement de Sa Majesté d'examiner de façon urgente une solution satisfaisante à ce grave problème.

Nous ne pouvons nous permettre de perdre des installations qui représentent des débouchés économiques d'une valeur de 2 millions et demi de dollars dans une région rurale où les occasions d'emploi sont pratiquement inexistantes. Puisque cette situation a été provoquée par une décision du gouvernement, c'est au gouvernement qu'il incombe de prendre l'initiative de résoudre le problème.

Nous souffrons encore, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, d'une déplorable pénurie d'équipement pour réaliser et transmettre des émissions de radio et de télévision. En fait, à ma connaissance, le Nouveau-Brunswick est la seule province à ne pas avoir d'installations de Radio-Canada. Le nord-ouest de la province est actuellement desservi par la Moncton Broadcasting Limited, qui présente ses émissions aux chaînes 7 et 12, quand elle réussit à surmonter les difficultés techniques. Le 27 septembre, le CRTC a rendu une décision, selon laquelle la Compagnie de radiodiffusion du Nouveau-Brunswick offrirait le programme de Radio-Canada à la région aux chaînes 7 et 12 et la Moncton Broadcasting offrirait le programme de la CTV aux chaînes 4 et 6.

Mais à la consternation de tous les habitants de ma circonscription, le CRTC a laissé un an aux deux compagnies pour prendre toutes les dispositions nécessaires au transfert de chaînes. La même décision interdit la construction des installations requises, tant qu'on n'aura pas trouvé de solution compensatoire. Il semble donc que le nord-ouest du Nouveau-Brunswick n'aura pas de service de télévision avant deux ans, ce qui est insatisfaisant. De plus, toute la province est privée de la radio FM. Avant de venir à Ottawa, je ne savais pas que je pouvais écouter une station de radio qui ne transmet pas 80 p. cent de réclames publicitaires.

Le discours du trône renferme maintes autres propositions qui amélioreront sans doute le sort de mes mandants. Ainsi, je me suis réjoui lorsque j'ai entendu le ministre de la Consommation et des Corporations déclarer à la Chambre la semaine dernière son intention de protéger davantage les consommateurs. J'estime tout comme lui que ceux qui réalisent des profits abusifs sur le dos des faibles méritent la prison. En effet, ce sont des criminels au même titre que les braconniers. S'il arrivait au simple citoyen de dérober quelque chose à un président de compagnie, il serait bien vite traduit en justice. La justice doit traiter tout le monde également, et je suis sans sympathie pour les exploiteurs.

Nos anciens combattants apprendront sans doute avec soulagement que leurs pensions et leurs allocations seront majorées sous peu, tout comme d'ailleurs la pension de sécurité de la vieillesse. Espérons que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) trouvera le moyen d'accélérer les délibérations de la Commission canadienne des pensions. Les anciens combattants dans le besoin, ça leur fait une belle jambe de se faire dire qu'ils devraient probablement obtenir une pension dans six ou huit mois, dès que la Commission aura étudié leur demande. Loin de moi l'intention de blâmer la Commission. Le président et ses commissaires sont des personnes sincères et sympathiques qui font de leur mieux. J'espère seulement que nous pourrons trouver moyen d'accélérer l'étude des demandes.

Des voix: 5 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Disons qu'il est 5 heures. La Chambre s'ajourne donc à 11 heures, le mardi 15 octobre.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DU MESSAGE ADRESSÉ PAR LE GÉNÉRAL DEXTRAZE AUX MEMBRES DES FORCES ARMÉES

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme il en a été convenu vendredi dernier, je dépose, en anglais et en français, le message que le chef de l'état-major général de la Défense nationale, le général Dextraze, a adressé en septembre 1974 aux membres des Forces armées canadiennes.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE TRAITEMENT DES BILLS PUBLICS INSCRITS AU FEUILLETON

M. l'Orateur: Puis-je me reporter à une procédure suivie ces dernières années en ce qui a trait à la présentation et à la première lecture des bills publics. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui renferme quelque cent cinquante-huit bills émanant des honorables députés. Il serait difficile pour la présidence de passer en revue en ce moment les dispositions de chacun de ces bills. En conséquence la Chambre voudra peut-être adopter la façon de procéder qu'elle a suivie au cours des sessions récentes, c'est-à-dire, présenter ces bills et leur faire subir la première lecture, de sorte que chacun d'eux puisse être examiné minutieusement d'ici au moment désigné pour la deuxième lecture, afin de permettre à la présidence de déceler toute erreur allant à l'encontre des coutumes de la Chambre.

Je suggère donc que, de l'assentiment unanime, tous les bills publics paraissant aujourd'hui au *Feuilleton* pour fins de présentation au nom de députés soient réputés avoir été présentés et lus une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun. Plaît-il à la Chambre de procéder de la façon dont je viens de faire mention?

Des voix: D'accord.

BILLS PUBLICS

1re LECTURE

Bill C-201, modifiant la Loi sur la Banque du Canada—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-202 modifiant le Régime de pensions du Canada (cotisations et prestations des ménagères)—M. Saltsman.

Bill C-203 loi modifiant le Code criminel (prêts à taux usuraire)—M. Robison.

Bill C-204 créant le poste d'Ombudsman—M. Reid.

Bill C-205 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-206 modifiant la Loi sur les enquêtes (publication des rapports)—M. Alexander.

Bill C-207 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs)—M. McKinnon.

Bill C-208 concernant le jour d'Héritage Canada—M. MacGuigan.

Bill C-209 la Loi sur la citoyenneté canadienne (Exigence minimum de résidence)—M. Prud'homme.

Bill C-210 prévoyant la protection des animaux domestiques pendant leur transport—M. O'Sullivan.

Bill C-211 loi modificant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants)—M. McGrath.

Bill C-212 modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage—M. Oberle.

Bill C-213 modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages électoraux)—M. Coates.

Bill C-214 modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-215 concernant la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement—M. Fleming.

Bill C-216 concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté)—M. Fortin.

Bill C-217 modifiant la Loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact (taux d'octane de l'essence)—M. Francis.

Bill C-218 prévoyant la création d'une commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux—M. Watson.

Bill C-219 modifiant le Code criminel (avortement)—M. Beattie.

Bill C-220 modifiant la Loi sur le casier judiciaire—M. Rynard.

Bill C-221 concernant la semaine nationale d'appréciation de la jeunesse—M. Reynolds.

Bill C-222 modifiant la Loi électorale du Canada (prisonniers habilités à voter)—M. MacDonald (Egmont).

Bills publics

Bill C-223 modifiant le Code criminel (drapeaux canadien, provinciaux et étrangers)—M. Hopkins.

Bill C-224 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada)—M. Isabelle.

Bill C-225 concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques—M. Baldwin.

Bill C-226 prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transports)—M. Forrestall.

Bill C-227 modifiant la Loi nationale sur l'habitation—M. Carter.

Bill C-228 concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales—M. Douglas.

Bill C-229 concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales—M. Lachance.

Bill C-230 modifiant le Code criminel (radiodiffusion obscène)—M. Towers.

Bill C-231 modifiant la Loi établissant des jours fériés—M. Herbert.

Bill C-232 modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration)—M. Horner.

Bill C-233 modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes)—M. Orlikow.

Bill C-234 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (représentation du Yukon et des territoires du Nord-Ouest au Sénat)—M. Nielsen.

Bill C-235 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse—M. Whittaker.

Bill C-236 modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage—M. Rodriguez.

Bill C-237 modifiant le Code canadien du travail (justes méthodes d'emploi)—M^lle^ Nicholson.

Bill C-238 modifiant la Loi sur l'identification des criminels—M. Blais.

Bill C-239 modifiant la Loi sur la Cour suprême (questions déférées par le simple citoyen)—M. MacKay.

Bill C-240 concernant la fête de sir John A. Macdonald—M. Macquarrie.

Bill C-241 modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)—M. Robinson.

Bill C-242 concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas—M. Robinson.

Bill C-243 modifiant le Régime de pensions du Canada—M. Saltsman.

Bill C-244 modifiant la Loi sur l'intérêt—M. Robinson.

Bill C-245 modifiant le Code criminel (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)—M. Robinson.

Bill C-246 modifiant le Code criminel (sécurité des pneumatiques)—M. Robinson.

Bill C-247 relatif aux bruits industriels—M. Robinson.

Bill C-248 réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires—M. Robinson.

[M. l'Orateur.]

Bill C-249 modifiant le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-250 concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la Colline du Parlement—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-251 modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement (pêches)—M. McGrath.

Bill C-252 visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence—M. Robinson.

Bill C-253 prévoyant la création d'une commission chargée de la conservation du littoral canadien—M. Watson.

Bill C-254 réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires—M. Reynolds.

Bill C-255 visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence—M. Reynolds.

Bill C-256 modifiant le Code canadien du travail (augmentation du salaire horaire minimum)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-257 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-258 modifiant la Loi sur les stupéfiants—M. Reynolds.

Bill C-259 prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada—M. Reynolds.

Bill C-260 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (enfant né d'un citoyen canadien résidant hors du Canada)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-261 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (nomination des sénateurs)—M. McKinnon.

Bill C-262 concernant l'étiquetage des produits domestiques dangereux—M. Robinson.

Bill C-263 concernant les denrées périssables emballées—M. Robinson.

Bill C-264 prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska)—M. Oberle.

Bill C-265 modifiant le Régime de pensions du Canada—M. Coates.

Bill C-266 modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse—M. Reynolds.

Bill C-267 concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas du ressort de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique—M. Orlikow.

Bill C-268 modifiant la Loi sur le ministère de la Justice (rapport annuel)—M. Fortin.

Bill C-269 concernant un projet d'association entre le Canada et les îles Turks et Caicos—M. Saltsman.

Bill C-270 concernant les denrées périssables emballées—M. Reynolds.

Bill C-271 modifiant la Loi sur le casier judiciaire—M. Robinson.

Bill C-272 prévoyant la création d'une commission des corridors Canada-Alaska et Canada-Maine—M. Watson.

Bill C-273 modifiant la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (handicapés)—M. Reynolds.

Bill C-274 modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste en matière d'âge)—M. Forrestall.

Bill C-275 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne—M. Andre (Calgary-Centre).

Bill C-276 établissant le Conseil canadien de la publicité—M. Francis.

Bill C-277 interdissant de tuer des ours polaires au Canada—M. Reynolds.

Bill C-278 modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—M. Marshall.

Bill C-279 modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente)—M. Reynolds.

Bill C-280 modifiant le Code canadien du travail—M. Herbert.

Bill C-281 modifiant la Loi sur les banques (réglementation de l'excédent du taux d'intérêt sur les prêts sur les taux d'intérêt sur les dettes payables par une banque)—M.Saltsman.

Bill C-282 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs)—M. Herbert.

Bill C-283 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (exigence minimum de résidence)—M. Benjamin.

Bill C-284 concernant le plateau continental—M.McGrath.

Bill C-285 modifiant la Loi sur le casier judiciaire—M. Reynolds.

Bill C-286 modifiant le commerce des animaux exotiques—M. Watson.

Bill C-287 modifiant la Loi électorale du Canada—M. O'Sullivan.

Bill C-288 modifiant la Loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées)—M. Knowles.

Bill C-289 modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie—M. Andre (Calgary-Centre).

Bill C-290 modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente)—M. Fleming.

Bill C-291 modifiant la Loi sur la radiodiffusion—M. McKenzie.

Bill C-292 modifiant la Loi électorale du Canada (bureaux spéciaux de scrutin pour les handicapés)—M.Fleming.

Bill C-293 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage—M. Robinson.

Bill C-294 modifiant la Loi sur les Indiens (âges ouvrant droit au vote)—M. Foster.

Bill C-295 modifiant le Code canadien du travail (distinction injuste en matière d'âge ou de sexe)—M. Forrestall.

Bill C-296 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-297 concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés—M. Reynolds.

Bill C-298 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)—M. Orlikow.

Bills publics

Bill C-299 concernant la représentation accrue des territoires du Nord-Ouest—M. Firth.

Bill C-300 modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique—M. Francis.

Bill C-301 concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés—M. Holmes.

Bill C-302 sur l'obligation de placer les drapeaux du Canada dans les deux Chambres du Parlement—M. Schumacher.

Bill C-303 modifiant la Loi sur l'immigration—M. Benjamin.

Bill C-304 modifiant la Loi électorale du Canada—M. O'Connell

Bill C-305 concernant la divulgation des dossiers de solvabilité—M. McGrath

Bill C-306 modifiant la Loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (handicapés)—M. Holmes

Bill C-307 modifiant la Loi électorale du Canada (congé)—M. Reynolds

Bill C-308 modifiant le Code canadien du travail—M. Oberle.

Bill C-309 modifiant la Loi sur l'immigration—M. Herbert.

Bill C-310 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne—M. Robinson.

Bill C-311 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-312 modifiant la Loi sur les chemins de fer—M. Schumacher.

Bill C-313 modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme—M. Francis.

Bill C-314 modifiant la Loi sur la radiodiffusion—M. Francis.

Bill C-315 modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction—M. Dick.

Bill C-316 modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (règles)—M. Reid.

Bill C-317 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne (application des mêmes exigences de résidence aux aubains conjoints de citoyens canadiens)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-318 modifiant le Code criminel (détention préventive)—M. Orlikow.

Bill C-319 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne—M. Benjamin.

Bill C-320 modifiant la Loi établissant des jours fériés—M. Reynolds.

Bill C-321 prévoyant la tenue d'un plébiscite national sur l'abolition de la peine capitale—M. Reynolds.

Bill C-322 concernant l'aéroport international d'Ottawa—M. Isabelle.

Bill C-323 modifiant la Loi sur les Commissions de port—M. Reynolds.

Bill C-324 concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-325 modifiant la Loi sur les normes des prestations de pension—M. Guay (Saint-Boniface).

Bills publics

Bill C-326 modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique)—M. Herbert.

Bill C-327 modifiant la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers—M. Baldwin.

Bill C-328 prévoyant des mesures d'urgence pour traiter de la hausse des prix—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-329 prévoyant la création du poste de gardien archéologique pour le Canada—M. Watson.

Bill C-330 modifiant le Code criminel—M. Woolliams.

Bill C-331 prévoyant un emblème national pour le Canada—M. Darling.

Bill C-332 créant le poste de commissaire parlementaire—M. Reynolds.

Bill C-333 concernant les techniques publicitaires s'adressant au subconscient et les techniques analogues—M. Francis.

Bill C-334 modifiant le Code criminel (jeunes contrevenants)—M. Woolliams.

Bill C-335 proclamant le jour du drapeau canadien un jour de fête nationale—M. Haidasz.

Bill C-336 modifiant la Loi électorale du Canada (bureaux de scrutin mobiles)—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-337 modifiant le Code criminel (peine pour vol de bestiaux)—M. Marchand (Kamloops-Cariboo).

Bill C-338 modifiant le Code criminel (avortement)—M. Robinson.

Bill C-339 modifiant la Loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure)—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-340 modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage—M. Rodriguez.

Bill C-341 prévoyant la création d'une commission chargée de conserver à l'usage du public toutes les lignes de chemin de fer abandonnées au Canada—M. Watson.

Bill C-342 créant l'Administration du passage de Terre-Neuve—M. Marshall.

Bill C-343 modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines)—M. Herbert.

Bill C-344 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne—M. Jarvis.

Bill C-345 réglementant le commerce—M. Saltsman.

Bill C-346 modifiant le Code criminel (fonds obtenus illégalement)—M. Saltsman.

Bill C-347 modifiant la Loi sur l'immigration (arriération mentale)—M. Reynolds.

Bill C-348 prévoyant le prolongement de la route transcanadienne dans l'Ouest—M. Anderson.

Bill C-349 modifiant la Loi sur la réforme du cautionnement—M. O'Connell.

Bill C-350 modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-351 modifiant le Code criminel—M. Ellis.

Bill C-352 modifiant la Loi nationale sur l'habitation—M. Fleming.

Bill C-353 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (examen d'une décision d'orientation du CRTC par le gouverneur en conseil)—M. Marchand (Kamloops-Cariboo).

[M. l'Orateur.]

Bill C-354 modifiant le Code canadien du travail (distinction injuste à cause de l'âge, d'une infirmité ou de la santé physique)—M. Herbert.

Bill C-355 concernant la vente de pièces pyrotechniques aux mineurs—M. McGrath.

Bill C-356 prévoyant la création du poste de gardien de la colline du Parlement—M. Watson.

Bill C-357 modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique—M. Orlikow.

Bill C-358 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne—M. Fairweather.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE DU SERVICE CIVIL

MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENFANTS ET AUX FEMMES CÉLIBATAIRES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-26, tendant à modifier la loi sur l'assurance du service civil.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—LE TRANSFERT DE TRAVAUX DU QUÉBEC AUX É.-U.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 26 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence; il s'agit du transfert de production que continue de faire la United Aircraft Corporation de Longueuil (Québec) aux États-Unis, mesure qui compromet toute la production future à Longueuil et entraîne le gaspillage des subventions de plus de $70 millions que le gouvernement fédéral a versées à cette société.

M. l'Orateur: Le député a eu l'amabilité de donner à la présidence l'avis prévu au Règlement deux heures avant la séance de ce matin. Il a donc été possible à la présidence d'étudier la motion pour voir si elle respecte les dispositions de l'article 26.

L'importance de la question soulevée dans la motion est indiscutable. Toutefois, il ne suffit pas que la question soit importante et urgente; les députés noteront que le paragraphe 5 de l'article 26 du Règlement dispose que, et je cite:

> En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle . . .

Le paragraphe continue, et ce sont, ce me semble, les mots importants;

> . . . il devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

● (1110)

C'est en raison évidemment de cet énoncé que l'habitude s'est ancrée à la Chambre des communes—comme on l'a signalé dans le passé—de n'autoriser la présentation de motions en vertu de l'article 26 du Règlement tant que dure le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône que dans les circonstances les plus exceptionnelles, car ce débat fournit aux députés ou à d'autres collègues de leur parti maintes occasions de soulever des questions importantes de la façon qui leur convient. J'aimerais me reporter à ce propos à quelques citations, dont l'une, en date du 11 janvier 1956 et portant sur les avances en espèces à l'égard de l'entreposage des grains à la ferme, figure au hansard. On avait alors voulu présenter une motion aux termes de l'article 26 du Règlement, et l'Orateur de l'époque avait déclaré ce qui suit:

Je ne sache pas que tant que durait le débat sur le discours du trône on ait jamais accepté une motion visant à la discussion, sous le régime du nouvel article 26 du Règlement, d'une question urgente d'intérêt public.

Mon prédécesseur a fait de la question un examen semblable le 18 février 1972. Sans vouloir entrer dans les détails, je tiens simplement à donner cette référence aux députés qui pourront s'y reporter. Dans la situation actuelle où le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône prendra encore deux jours, même si la question se pose en permanence et que le problème s'est posé pendant un certain temps dans le passé, j'en viens à la conclusion que les prochains jours consacrés au présent débat devraient fournir l'occasion de porter la question à l'attention du gouvernement sans compter bien sûr les journées réservées à l'opposition. Le député ou les autres membres de l'opposition pourront évidemment profiter des séances d'aujourd'hui et de demain pour soulever encore une fois cette question.

Comme je l'ai dit, elle est d'une extrême importance. J'estime cependant, étant donné les circonstances, que les derniers mots du 5e paragraphe de l'article 26 du Règlement interdisent à la Présidence de donner au député la permission de poser sa question en ce moment.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CEE—LA VISITE DU PREMIER MINISTRE—LES SUJETS PRÉVUS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de sa visite à Bruxelles et à la Communauté économique européenne. J'aimerais savoir s'il se propose de modifier les rapports entre le Canada et la Communauté et s'il présentera un ensemble de propositions précises en vue de raffermir les échanges commerciaux entre le Canada et la Communauté?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, personne n'ignore que le gouvernement canadien a soumis des propositions à la Communauté. Il l'a fait dans un mémoire, une sorte de projet d'accord commercial entre la Communauté et le Canada. Des pourparlers sont engagés depuis plusieurs mois. Le projet a été soumis au début de l'année, en février si ma mémoire est bonne; il y a peut-être même eu des rencontres plus tôt.

Le gouvernement s'efforce d'équilibrer notre désir d'établir des liens avec l'ensemble de la Communauté et celui de raffermir nos relations bilatérales avec les divers membres de la Communauté.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre compte-t-il, pendant son séjour à Bruxelles, examiner avec les représentants de la Communauté des moyens d'aider les pays en voie de développement à sortir de la crise où ils se trouvent, comme l'a demandé le président de la Banque mondiale, par exemple? Le premier ministre essaiera-t-il de s'entendre avec la Communauté économique européenne à l'égard de cette situation qui crée tant de problèmes partout dans le monde.

M. Trudeau: Dans les conservations que j'ai eues et que j'aurais avec les chefs d'État, j'insiste toujours pour que ce sujet figure à l'ordre du jour. Je n'ai pas encore vu le calendrier définitif de mes entretiens avec la Communauté. J'imagine que, du fait que j'en discuterai bilatéralement, il en sera aussi question avec la Communauté elle-même.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre fera-t-il des suggestions précises ou doit-il tout simplement en discuter?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les propositions précises varient selon les sujets. Comme le chef de l'opposition le sait, le Groupe des vingt, que dirige le ministre canadien des Finances, cherche à trouver une formule de recyclage des fonds accumulés par suite de la crise du pétrole. Nous étudions aussi quelles propositions pourraient être faites à la Conférence mondiale sur l'alimentation. Je ne puis, pour l'instant, faire part à la Chambre de proposition précise.

LA CEE—LE BUT DE LA VISITE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Lorsqu'il arrivera à Bruxelles, il constatera que toutes les chances qu'aurait pu avoir le Canada d'obtenir une attention spéciale auprès de la Communauté économique européenne se sont dissipées en raison de l'attitude de son gouvernement envers l'OTAN qui est composé en grande partie des mêmes pays. Le but de sa visite ne relève-t-il pas en réalité des relations publiques et ne consiste-t-il pas à essayer de détourner l'attention des problèmes économiques qui se posent au gouvernement et que celui-ci est incapable de résoudre?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Dois-je comprendre que le député me conseille de ne pas faire ce voyage?

M. Hees: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas du tout ce que je veux dire. Je dis depuis deux ans que le premier ministre devrait essayer de réparer les dégâts peut-être irréparables que son gouvernement a causés à l'OTAN en 1968.

* * *

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—DEMANDE DE RAPATRIEMENT OBLIGATOIRE DE CERTAINS TRAVAUX TRANSFÉRÉS AUX É.-U.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que le gouvernement fédéral a accordé à la United Aircraft des subventions d'un montant variant de 70 à 130 millions sous diverses formes, au cours des dix dernières années, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son ministère savait que le travail se fait aux États-Unis depuis neuf mois et dans l'affirmative, pourrait-il également dire à la Chambre si ce transfert de travail transgresse les accords conclus avec le gouvernement fédéral et ce que le gouvernement compte faire?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, si le député avait suivi les événements comme le représentant de Longueuil, il saurait que cela s'est produit en mai. En mai, il m'a posé une question à la Chambre et je lui ai répondu à ce moment-là que je savais que l'on s'était temporairement adressé à des Américains et que j'avais obtenu de la société des garanties que le travail serait rapatrié au Canada dès la fin de la grève.

UNITED AIRCRAFT—LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DE L'ENTREPRISE ET LES TRAVAUX EXÉCUTÉS AUX É.-U.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Étant donné que cette société a confié environ 40 p. 100 de ses travaux à l'usine américaine, et qu'elle projette de lui passer quelque 35 p. 100 de son tableau de charge de l'an prochain, ce qui me semble bien indiquer qu'elle ne prévoit pas de règlement à la grève, je demande de façon tout à fait sérieuse au ministre si, au cas où la société aurait décidé de fermer ses établissements de Longueuil, l'accord intervenu avec le gouvernement permet-il de faire construire aux États-Unis le moteur mis au point au Canada, sans le consentement du gouvernement canadien?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai dit la semaine dernière, en réponse à une question du député, que j'espérais être en mesure d'apporter des précisions à la Chambre au sujet des assurances que je demandais à la société, tant sur le rapatriement des travaux confiés à l'usine de East Hertford et aux autres sous-traitants américains, qu'en ce qui concerne l'extension de l'usine de Longueuil.

J'aimerais déposer une lettre par laquelle le président de la société canadienne déclare que le rapatriement a déjà débuté, que l'extension de l'usine a été entreprise sur le plan des investissements, et qu'il prévoit de voir effectuer par l'usine, dans l'année qui vient, un volume de travaux plus important que celui de 1973, qui avait constitué une année record.

● (1120)

M. Broadbent: Une dernière question au ministre, monsieur l'Orateur. Devant la déclaration du président de cette société au Canada que, pour rien au monde, la compagnie n'accepterait la formule Rand pour les négociations de travail, formule adoptée par 90 p. 100 des autres sociétés canadiennes, le ministre pourrait-il nous dire comment, à son avis, la compagnie respectera ses engagements, si cela signifie qu'il n'y aura aucun règlement à l'usine?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, les difficultés de travail constantes de cette entreprise préoccupent tout autant le gouvernement que tous les députés, notamment celui de Longueuil, qui laisse rarement passer une journée sans me les rappeler. Mais, monsieur l'Orateur, l'embauche a augmenté ces derniers mois à cette compagnie. C'est pourquoi elle peut s'engager à rapatrier les travaux et élargir l'entreprise.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais déposer un double de la lettre du président de la United Aircraft du Canada.

M. l'Orateur: L'article 41 du Règlement autorise le ministre à déposer le document et, de fait, il est censé déjà être déposé.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON SUGGÈRE LA MODIFICATION DE CERTAINS PROGRAMMES DE PENSIONS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Peut-il dire si des pourparlers sont en cours avec les gouvernements des provinces, en vue d'améliorer la législation relative à l'assistance publique et d'aider plus efficacement ceux qui souffrent d'infirmités physiques ou d'arriération mentale, et qui ont été passablement délaissés jusqu'ici?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie l'honorable député de sa question. Je dois lui répondre qu'en effet il s'agit d'un sujet qui a une très haute priorité dans les discussions que nous tenons à l'heure actuelle sur la révision de la législation relative à la sécurité sociale au Canada, et nous espérons que ce travail sera terminé pour le mois d'avril l'an prochain.

[*Traduction*]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement, avec l'avis des provinces, envisage une hausse de l'allocation minimale aux aveugles et aux invalides, qui n'a pas été augmentée depuis des années.

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, le travail qui se fait à l'heure actuelle avec les provinces vise tous ceux qui sont dans le besoin. Nous tentons d'éliminer le plus possible les catégories que nous avons connues dans le passé dans le domaine de l'assistance sociale et de présenter un programme de revenu garanti et de supplément du revenu qui s'appliquera de la façon la plus large possible, sans nous embarrasser de ces divisions artificielles qui ont créé tant de problèmes dans le passé.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE

LE CAS DE M. ROBERT SAMSON—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, dans le cas où la liberté d'un sujet est aliénée de quelque manière, le Parlement a le devoir prééminent d'agir. D'abord, je voudrais savoir pourquoi Robert Samson, agent de la Gendarmerie royale du Canada détenu depuis 74 ou 75 jours, n'a pas encore été inculpé si l'on a des preuves qu'il a commis un délit.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, l'affaire qui a motivé la détention de M. Samson et l'enquête du commissaire des incendies au Québec relève de la compétence du procureur général du Québec et de la force policière de la Communauté urbaine de Montréal. Le procureur général du Québec et la Force policière de la communauté urbaine de Montréal ont décidé de procéder de cette manière. Nous n'avons aucune compétence ou responsabilité en la matière. Je pourrais dire que pour d'autres motifs, la Gendarmerie royale du Canada a licencié M. Samson. Il disposait d'un délai pour faire appel de son renvoi, mais il n'en a pas usé.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre ne sait-il pas qu'il lui incombe, ainsi qu'au gouvernement tout entier, de veiller à la protection des membres du corps policier, auquel M. Samson appartenait lorsque les procédures débutèrent, contre ce qui semble maintenant une perversion de la justice. M. Samson s'est trouvé coincé du fait qu'on l'a forcé à témoigner au titre de la loi sur la protection contre les incendies. Pareille procédure est suivie en d'autres provinces, mais l'accusé y a alors la possibilité de témoigner sous la protection du tribunal. La Gendarmerie a-t-elle protesté contre cette façon de faire, qui place un Canadien dans une situation intenable et sape la discipline et le moral de la Gendarmerie?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'en ai discuté personnellement avec le procureur général du Québec pour conclure que cette affaire relève entièrement de sa compétence. La GRC est mise dans une position délicate lorsqu'un de ses agents est soupçonné d'avoir commis une infraction. Si elle prend des mesures qui semblent protéger cet agent, elle peut être accusée d'essayer indûment de protéger un de ses agents. Et si elle ne le fait pas, elle s'expose au genre de critiques qui ont été soulevées ici aujourd'hui. L'affaire relève entièrement de la compétence du procureur général du Québec. J'en ai discuté avec lui et il m'a dit avoir décidé de procéder ainsi. Telle est la réponse qu'il m'a faite. Il m'a dit qu'on prendra dans les semaines à venir des mesures qui justifieront sa décision. Je vais attendre de voir ce qui va se produire mais c'est là sa décision.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre approuve-t-il le genre de procédure publique qui a été suivie jusqu'ici au détriment de la justice et de la simple dignité de la personne?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire de commentaires sur cette affaire pour le moment car c'est encore le commissaire aux incendies qui en est saisi avant que les tribunaux en soient eux-mêmes saisis. J'ai cependant fait personnellement connaître mon opinion au procureur général du Québec.

M. Diefenbaker: Et quelle est-elle?

M. Allmand: Je ferai d'autres commentaires une fois que les tribunaux se seront prononcés sur cette affaire.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DE ROME SUR L'ALIMENTATION MONDIALE—L'APPUI CANADIEN AUX SOLUTIONS DES PROBLÈMES D'APPROVISIONNEMENT—LE CHOIX DU CHEF DE LA DÉLÉGATION

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle fait suite à son allusion à la Conférence mondiale de l'alimentation qui eut lieu à Rome en mars dernier. Étant donné que la conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome en novembre prochain sera la première organisée spécifiquement à un niveau politique et ministériel, de sorte que ses recommandations seront à l'image des politiques des gouvernements participants, le premier ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance que le Canada envisage d'accorder, au lieu de remèdes d'urgence, un appui créateur aux initiatives à long terme du Tiers Monde, ce qu'il n'a malheureusement pas fait lors du Congrès mondial sur la population qui s'est tenu à Bucarest. En outre, donnerait-il à la Chambre l'assurance que cette fois-ci, ce sera un ministre qui dirigera la délégation canadienne du commencement à la fin.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous annoncerons sous peu la composition et le mandat de délégation qui aura à sa tête un ministre.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE RAPPORT RELATIF À L'ACCIDENT D'AVION PRÈS DE FROBISHER BAY—LA DATE DE PUBLICATION

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Quand va-t-il déposer le rapport relatif à Frobisher Bay, que nous attendons tous depuis si longtemps?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'espère recevoir ce rapport cette semaine.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SUJET DES ENTRETIENS CANADO-AMRÉRICAINS RELATIFS AU TRANSPORT DU PÉTROLE ALASKIEN VIA LE CANADA

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à la réponse qu'il a donnée jeudi et qu'on trouvera à la page 277 du hansard. Il a alors déclaré que la Chambre savait fort bien quelle attitude le gouvernement avait adoptée et maintenue. Nous savions dès juillet 1973 que le gouvernement commençait seulement à lutter. Nous savions aussi que le gouvernement amorçait certaines discussions avec les États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député poserait-il sa question?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, par ces entretiens cherche-t-on strictement à tâter le terrain, à voir s'il y a suffisamment de matériel pour réparer les dommages des marées noires dans les régions les plus exposées, ou s'agit-il de négociations visant à interdire l'accès à Puget Sound et au détroit de Juan de Fuca?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la ligne de démarcation entre les entretiens et les négociations est parfois difficile à déterminer. En l'espèce, nous considérons ces discussions, ces négociations comme très importantes, dans le cadre de nos efforts tendant à protéger, sur ce plan, dans toute la mesure possible, les intérêts canadiens. Comme le député le sait bien, il s'agit là d'une question fort complexe. Il est très difficile dans une réponse parlementaire de faire état des positions de toute sorte qui ont été prises de part et d'autre.

* * *

● (1130)

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE CENTRALES NUCLÉAIRES EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève mais très importante question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Où en sont les pourparlers entre l'administration fédérale et la Nouvelle-Écosse concernant l'aménagement d'une centrale nucléaire dans cette province?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avions d'abord espéré réaliser l'expansion régionale du dispositif nucléaire en implantant une deuxième tranche au Nouveau-Brunswick. La première aurait alimenté le Nouveau-Brunswick, et la seconde d'autres provinces dont la Nouvelle-Écosse. Malheureusement il a été impossible de s'entendre sur la seconde. J'espère m'entretenir prochainement avec le premier ministre, devant l'intérêt soulevé dans la presse et en d'autres milieux par la possibilité d'y aménager une centrale. La politique fédérale demeure évidemment la même, avec la prise en charge de 50 p. 100 du prix de premier établissement de la première centrale nucléaire de chaque province. La Nouvelle-Écosse aurait droit à cet avantage. La politique fédérale continue bien sûr à tendre vers un remplacement des centrales thermiques classiques, qui utilisent des combustibles fossiles et spécialement les produits pétroliers d'importation, par des usines nucléaires.

LA CONSTRUCTION DE CENTRALES NUCLÉAIRES, L'AMÉNAGEMENT DES FORCES MARÉMOTRICES DE FUNDY ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS HOUILLERS

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre dirait-il si les négociations avec la Nouvelle-Écosse, à propos de l'énergie nucléaire, compromettent d'une manière ou d'une autre les pourparlers sur le projet d'aménagement de la baie de Fundy ainsi que sur l'exploitation des ressources en charbon, à l'intérieur de la Nouvelle-Écosse, qu'il suffit d'utiliser pour produire de l'électricité pour la province.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les forces marémotrices de la baie de Fundy constituent une source provisoire d'énergie en raison de leur nature. Ce ne serait pas aussi efficace qu'une source stable comme une centrale au charbon ou une centrale nucléaire. Quant à l'utilisation éventuelle des ressources en charbon, je pense qu'elle demeure un choix important pour la Nouvelle-Écosse, surtout pour la circonscription du député, entre le charbon et l'énergie nucléaire. C'est un choix important.

* * *

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES ÉLEVEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme les quatre premiers ministres des provinces de l'ouest ont demandé depuis plus de deux semaines un programme intensif d'aide économique pour les petits élevages et les élevages moyens de bétail de boucherie du fait que beaucoup vont peut-être fermer leurs portes, le premier ministre peut-il annoncer de tels programmes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à ajouter à ce que nous avons déjà fait.

M. Nystrom: Comme les quatre premiers ministres provinciaux ont dit qu'en l'absence de mesures immédiates, des milliers de personnes abandonneront peut-être les affaires, ce qui provoquera une hausse des prix à la consommation, le premier ministre voudrait-il examiner au moins une des propositions, soit un programme d'avances en argent comptant semblable à celui qui est actuellement en vigueur au pays dans le cas des céréales?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'examine toujours très sérieusement les propositions qui me sont faites par les premiers ministres des provinces.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que les producteurs canadiens se contentent d'une réponse comme celle-là. Je veux savoir si le premier ministre va présenter des programmes bien précis et si oui, quand le fera-t-il? En l'absence de mesures, bien des éleveurs vont abandonner les affaires d'ici deux semaines.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis vraiment dire ce matin, c'est que la question est à l'étude au cabinet.

* * *

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

ON SUGGÈRE DES RENCONTRES AVEC LES EMPLOYÉS DE LA UNITED AIRCRAFT POUR DISCUTER DE L'ÉTABLISSEMENT DE COMPAGNIES MULTINATIONALES AU CANADA

[*Français*]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Accepterait-il de rencontrer les principaux représentants du syndicat des employés de la United Aircraft of Canada Limited pour discuter des problèmes causés par l'implantation de compagnies multinationales au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je serais heureux de m'entretenir avec eux s'ils le désirent, pour voir si une participation du gouvernement fédéral serait justifiée à ce moment-ci.

* * *

LES CÉRÉALES

L'AUGMENTATION DU PRIX DU BLÉ—LE MONTANT ET LA DATE DE L'APPLICATION

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme il a déclaré que le prix initial du grain sous l'autorité de la Commission augmenterait probablement d'ici Noël, nous dirait-il en quoi consiste l'augmentation prévue par lui ou par la Commission du blé, et quand elle aura lieu?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le postulat du député soit exact. Il se reporte peut-être à la remarque où je disais que même si j'avais d'abord pensé qu'il serait des plus souhaitables d'appliquer une augmentation en janvier, j'examinerais de nouveau la question. Néanmoins, il s'agit de savoir plutôt quand l'augmentation entrera au vigueur que s'il y en aura une.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, j'avais cru que le ministre avait déclaré à Winnipeg qu'il y aurait une augmentation avant Noël. En tout cas, le ministre n'a pas répondu à ma question, assez directe, j'en conviens. Pour quand envisage-t-il une augmentation et de combien sera-t-elle?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, d'après ma réponse, il est évident qu'on a pas encore fixé de date. Il va de soi qu'on a pas non plus décidé du montant de l'augmentation.

LE BLÉ—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT QUANT AU RÉGIME DE DOUBLE PRIX

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Vu que la production de blé au Canada va baisser d'environ 13 p. 100 et que, cette année, le blé sera de faible qualité, que les recettes brutes des producteurs de blé des Prairies vont s'en trouver réduites et que le blé de meunerie se vend maintenant $6 le boisseau à l'exportation contre $5 sur le marché intérieur, le gouvernement envisage-t-il modifier ce régime de double prix du blé? Dans la négative, pourquoi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est une structure qui assure à la fois un prix plancher et un prix plafond. Je pense qu'elle convient très bien dans le cas du grain. Cette année, nous avons produit beaucoup de céréales de basse qualité ou même invendables. Pour le moment, nous devons tout faire pour mettre à la disposition des producteurs du matériel de séchage pour sécher le blé mouillé. D'autre part, la conjoncture du marché mondial est telle que le grain de faible qualité se vend quand même à prix fort.

M. Mazankowski: Vu qu'une différence de $1 le boisseau pourrait faire perdre de 50 à 60 millions de dollars aux producteurs de blé des Prairies, le gouvernement maintient-il son intention de lutter contre l'inflation aux dépens des agriculteurs?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député n'a sans doute pas remarqué que le programme de sept ans comportant un minimum de même qu'un plafond garantis fait qu'à certaines périodes le producteur reçoit un peu moins en raison du maximum fixé. Toutefois, d'autres années, comme ce fut le cas de 1969 à 1972 le producteur reçoit plus du consommateur car il obtient un prix plus élevé.

* * *

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS QUANT AU PROJET AMÉRICAIN DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS

M. Jack Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné l'incertitude de l'industrie de l'élevage et le fait qu'avec l'automne, le moment de l'abattage est sur le point d'arriver, le ministre entend-il se rendre aux États-Unis pour discuter des contingentements et des embargos intermittents imposés sur les importations de bétail entre le Canada et les États-Unis, afin que nos marchands puissent enfin savoir où en est la situation entre ces deux pays? Voilà une question importante à l'époque de l'abattage.

Questions orales

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des éleveurs de bétail des pays intéressés, savoir l'Australie, la Nouvelle Zélande, l'Argentine et les États-Unis, sont présentement réunis à Washington. Des représentants du Canada assistent à cette réunion. Pour ce qui est de notre programme de contingentement, sa durée d'application est d'une année. Nous ignorons quelle mesure les États-Unis adopteront. Si le député en sait davantage à ce sujet, je lui saurais gré de m'en instruire.

● (1140)

M. Horner: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre m'a posé une question, mais il est ministre de l'Agriculture. Ne croit-il pas qu'il serait avantageux pour l'industrie des bovins au Canada s'il allait aux États-Unis s'entretenir avec le secrétaire de ce pays, M. Butz, afin de connaître exactement les intentions du gouvernement américain au sujet de l'exportation de bétail canadien à ce pays?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait très bien, le gouvernement américain a adopté une loi en 1962—j'ai oublié le numéro du bill—lui permettant de tenir des audiences au sujet du contingentement des importations en provenance de tout pays qui établirait des restrictions de nature à nuire aux exportations Américaines. Le gouvernement des États-Unis n'a pas fait connaître ses intentions. Je croyais que le député avait des renseignements à me donner.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Whelan: Je signale, monsieur l'Orateur, que je me suis entretenu il y a une semaine avec le sous-secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, à Boise, Idaho.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC AVANT L'ADOPTION DU BILL 22

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le premier ministre du Québec, M. Bourassa, depuis qu'il a été élu à la tête du gouvernement du Québec en 1970, a beaucoup insisté sur la rentabilité d'un fédéralisme de coopération et de consultation, est-ce que le très honorable premier ministre pourrait dire si le gouvernement du Québec l'a consulté ou mis au courant avant de concrétiser la politique sur les langues contenues dans le bill 22?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois avoir déjà eu l'occasion de dire à la Chambre que M. Bourassa m'avait entretenu de ses projets d'une façon assez générale, et je crois qu'au niveau ministériel des informations ont aussi été communiquées au gouvernement fédéral. En plus de cela, monsieur le président, je peux seulement rappeler au député que le gouvernement du Québec reste autonome dans les domaines de sa juridiction. Il y a eu un échange de vues, mais il n'y a pas eu d'efforts de déployés par le gouvernement pour intervenir directement dans un domaine de juridiction provinciale.

Autrement dit, monsieur le président, il s'est agi de discussions politiques beaucoup plus que de . . . Je vois que le très honorable député de Prince-Albert marmonne quelque chose. Il peut toujours se lever pour s'exprimer.

[*Traduction*]

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, au dire du premier ministre, le bill 22 est de compétence provinciale. Il me semblait qu'au cours de la campagne électorale, il doutait sérieusement de sa constitutionnalité lorsqu'il cherchait à s'assurer les votes des autres parties du Canada.

M. Trudeau: Comme d'habitude dans un sujet de ce genre, monsieur l'Orateur, le très honorable représentant se trompe.

* * *

LES FINANCES

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES QUANT À L'IMPOSITION DES INDUSTRIES DES RESSOURCES EN PRÉVISION DU BUDGET—LES PROJETS DU MINISTRE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre a-t-il fait ou va-t-il faire des propositions concrères aux provinces au cours de la série actuelle de consultations sur l'imposition des industries des ressources, avant de présenter son prochain budget?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai visité les provinces et je m'y rendrai de nouveau cette semaine ou au début de la semaine prochaine, pour m'entretenir avec leurs représentants des effets des propositions que j'ai présentées à la Chambre, le 6 mai. Je passerai en revue les options désignées et les provinces me diront celles qu'elles ont choisies. Je tiens à signaler au député qu'il ne s'agit pas là de négociations, mais d'entretiens pour que nous soyons mieux en mesure, le gouvernement et moi, d'examiner la situation budgétaire avant de présenter le budget sous peu au Parlement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE POUR LE RÈGLEMENT DU CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAINS

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. A-t-il nommé un commissaire qui s'occupera du conflit des manutentionnaires de grains?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Je remercie le député de m'avoir donné avis de la question. Le juge Bayda de la Cour du Banc de la reine de la Saskatchewan a été nommé commissaire industriel à l'égard de ce conflit.

LE MULTICULTURALISME

DEMANDE DE PUBLICATION DU MÉMOIRE RELATIF À L'UTILISATION DE LANGUES ÉTRANGÈRES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire sur un autre sujet. Le ministre publiera-t-il l'étude d'évaluation de l'utilisation au Canada de langues autres que l'anglais et le français, et en particulier l'italien, l'ukrainien et l'allemand?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'espère que le député aura l'obligeance de me laisser en prendre connaissance. D'ici là, je ne crois pas pouvoir répondre à la question du député.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, on voit que le programme multiculturel a perdu son importance depuis le congédiement de M. Stanley Haidasz.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MENACE DE GRÈVE DES CONTRÔLEURS ADJOINTS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à adresser au ministre du Travail au sujet des problèmes qui semblent s'annoncer pour Air Canada en raison du débrayage des contrôleurs adjoints de la circulation aérienne, de la poursuite des négociations avec l'Association des pilotes de ligne du Canada, et on rapporte que d'autres employés envisageraient apparemment d'avoir recours à la grève ou de débrayer. Le ministre a-t-il quelque rapport à nous fournir, ou sommes-nous à la veille de connaître une autre rupture des services aériens au pays?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de ce conflit, comme il s'agit d'employés du gouvernement fédéral, je crois que le député devrait plutôt poser sa question au président du Conseil du Trésor.

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je serai heureux d'accepter la suggestion du ministre, mais je me souviens qu'en une autre occasion, alors que je lui avais posé une question au sujet des négociations avec l'APLC, il avait répondu que je m'adressais au mauvais ministre et avait dû par la suite se rétracter et reconnaître que j'avais raison en premier lieu. Je demande au président du Conseil du Trésor quels rapports il a à offrir à la Chambre et au pays concernant la situation très grave dans laquelle Air Canada semble vouloir s'enliser.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, en ce qui me concerne, les négociations vont bon train à ce moment-ci, et je n'ai rien de spécial à annoncer à la Chambre.

[*Traduction*]

LA MENACE DE GRÈVE DES CONTRÔLEURS ADJOINTS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX GRÈVES ILLÉGALES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire

au président du Conseil du Trésor. Lors de la dernière grève illégale des postes son prédécesseur a parlé de poursuites qui pourraient être intentées contre ceux qui participent à des grèves illégales lesquelles, pour reprendre ses propres mots, ne sauraient être tolérées plus longtemps. Comme les contrôleurs adjoints de la circulation aérienne viennent de déclencher une grève de plus, le ministre peut-il nous dire quelles mesures seront prises contre les participants à cette grève et à toute grève illégale ultérieure conformément à la promesse de l'ancien ministre ou bien le gouvernement a-t-il encore changé d'avis à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je suis heureux de constater que l'honorable député est d'accord sur la déclaration faite par mon prédécesseur. Nous avons l'intention de mettre cette politique en pratique, tout en utilisant le jugement approprié suivant les diverses circonstances auxquelles nous aurons à faire face.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE AÉRIENNE DE DOWNSVIEW—LA POSSIBILITÉ DE L'AFFECTATION DES TERRAINS À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Étant donné la pénurie de logements à Toronto, le gouvernement envisage-t-il de céder les terrains qu'il a en trop à la base aérienne de Downsview pour qu'ils puissent servir à la construction de logements?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le ministère de la Défense nationale est très conscient de la pénurie de terrains à bâtir à North York. Il y a plusieurs années, il a cédé 70 acres de terrain à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, mais nous n'avons nullement l'intention de céder d'autres terrains à Downsview car nous en avons besoin pour nos opérations.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ACQUISITION D'UNE MAISON—LE TAUX MOYEN D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—L'OPPORTUNITÉ D'UN CHANGEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que les mises en chantier diminuent de 70,000 unités par an, le gouvernement envisage-t-il de faire passer à un milliard de dollars le budget du programme d'aide à l'acquisition d'une maison?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, sans accepter les chiffres avancés par le député, permettez-moi de déclarer que nous envisageons toutes les solutions possibles pour développer l'habitat et pour freiner le ralentissement des mises en chantier pour l'année à venir.

M. Orlikow: Une question supplémentaire. Étant donné que la plupart des hypothèques ont été négociées à un taux

d'intérêt de 9½ p. 100, et que ce taux d'intérêt est récemment passé à 11½ p. 100, le ministre peut-il communiquer à la Chambre le taux moyen effectif de ces hypothèques?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien où veut en venir le député, mais je vérifierai à combien peut se chiffrer le taux d'intérêt moyen. Il s'agit d'une question assez sérieuse, et je vais m'efforcer de répondre au député.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Etant donné que le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement a déclaré que le gouvernement interviendrait l'année prochaine si le nombre de mises en chantier était inférieur à 200,000 l'année prochaine, faut-il en déduire que le gouvernement est revenu sur la politique qu'il avait annoncée précédemment et qui prévoyait la construction de 250,000 logements par an?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement intervient toujours sur le marché de l'immobilier, mais sa politique n'a pas changé. Notre politique suit toujours les directives du Conseil économique du Canada et se fixe pour objectif la construction d'un million de logements tous les cinq ans. Nous avons une avance d'environ 250,000 maisons, c'est-à-dire presque deux fois plus. Notre politique du logement va rester la même.

● (1150)

LE REFUS DE PRÊTS SIGNIFIÉ PAR LA SCHL

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au même ministre. Certains de mes électeurs se sont plaints que la Société centrale d'hypothèques et de logement leur avait dit ne pouvoir mettre d'argent à leur disposition alors qu'ils remplissaient pourtant les conditions requises pour obtenir un prêt. Quelle est la raison de ce manque de fonds?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il faudrait examiner chaque cas particulier, mais j'aimerais bien savoir ce qui s'est passé dans le cas mentionné par le député. Il est vrai qu'en ce qui concerne le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, si c'est de cela dont parle le député, les fonds ont été rapidement épuisés, ce qui prouve le grand succès de cet excellent programme lancé par mon précédesseur.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CAS DES EMPLOYÉS SAISONNIERS DU CENTRE DES DONNÉES FISCALES—L'OPPORTUNITÉ DE L'ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS ET DE MÉNAGÈRES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. je voudrais demander au ministre du Revenu national si les quelque 1,000 opérateurs de machine à clavier employés à Ottawa au Centre des données fiscales chaque année au cours des quatre ou cinq mois de pointe, ont droit aux prestations d'assurance-chômage une fois congédiés de ce travail saisonnier?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai à ce sujet.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait peut-être également chercher à savoir pour quelles raisons la Fonction publique du Canada recherche des opérateurs de machines à clavier parmi les ménagères et les étudiants sans aucune expérience au lieu de les prendre parmi les personnes qui touchent déjà des prestations d'assurance-chômage?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, nous cherchons des techniciens et nous les prenons là où nous pouvons.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA POSSIBILITÉ D'UNE REPRISE DES CONSULTATIONS RELATIVES À L'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION—L'AVIS DES PROVINCES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, il semble que le premier ministre ait disparu momentanément et je ne sais pas s'il peut répondre de loin, mais ma question concerne les observations qu'il a faites au cours du débat sur l'Adresse au sujet de la recherche d'une formule d'amendement acceptable qui nous permettrait de modifier notre constitution chez nous. A-t-il fait part de ses vues aux provinces ou discuté avec elles de la dernière conférence qui s'est terminée sans accord il y a deux ou trois ans à Victoria? Peut-il dire à la Chambre quelles mesures il compte prendre pour atteindre cet objectif souhaitable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas maintenant, monsieur l'Orateur. Il y aura des consultations bilatérales avec les provinces. Nous ne prévoyons pas dans l'immédiat de discuter publiquement de cette question.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de cette position pour tous les Canadiens, le premier ministre est-il prêt à dire à la Chambre quelles propositions il fera aux provinces, afin que les Canadiens puissent comprendre et accepter la politique qui sera suivie à cet égard? De plus, étant donné les difficultés rencontrées à Victoria, le premier ministre a-t-il l'intention de soumettre certaines modifications aux provinces aux fins d'étude?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait et comme je l'ai dit dans mon discours le jour réservé aux chefs de partis, cette question fait l'objet de discussions depuis 1926 et il y a pour ainsi dire des milliers de propositions et de solutions diverses qui peuvent être discutées. Je suis ouvert à toutes. Je viens de signaler que ces discussions seraient bilatérales. Elles devront se poursuivre pendant un certain temps avant que je puisse en indiquer la direction générale, qui sera rendue publique plus tard.

L'ÉNERGIE

LA HOUILLE—LES PROPOSITIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE N.-É.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire qui se rattache à celles du député de South Shore et du député de Cumberland-Colchester-Nord. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il reçu des propositions du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vue d'une exploitation plus poussée des mines de charbon de cette province par suite de la déclaration du ministre l'hiver dernier qu'il serait prêt à étudier des propositions précises de la part des provinces?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vérifier mes dossiers avant de répondre à cette question, mais je promets de le faire et de fournir la réponse au chef de l'opposition.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTINGENT CANADIEN EN EUROPE ET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et découle en partie des remarques faites hier et à la fin de la semaine dernière par le chef des opérations maritimes qui s'inquiète de la réduction des opérations. Puisqu'on veut réduire de 30 p. 100 le budget actuel de la Défense, le ministre et ses collègues ont-ils songé à réduire les dépenses en Europe?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à signaler que le budget de la Défense ne sera pas réduit, mais augmenté. Il a augmenté d'au moins 150 millions de dollars depuis l'année dernière. Il continuera à monter. Nous devons établir l'équilibre entre les frais de personnel, de matériel et des opérations et, comme je l'ai expliqué à la Chambre la semaine dernière, c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. Nous n'envisageons pas pour l'instant de réduire les frais en Europe.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire si, entre autres points sur lesquels il aurait consulté aux fins du budget relativement à une révision de la position de nos Forces armées en Europe pour le prochain exercice financier, il a demandé qu'on propose une façon acceptable de réduire les opérations en Europe l'année prochaine?

M. Richardson: Non, nous ne l'avons pas fait, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ÉNERGIE

L'OLÉODUC SARNIA-MONTRÉAL—LA QUESTION DE LA GARANTIE GOUVERNEMENTALE QUANT À L'AMÉNAGEMENT

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, dans le doute où nous sommes sur la poursuite de la construction de l'oléoduc en direction de Montréal, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-il nous indiquer si cette question d'intérêt inter-provincial a été discutée au cabinet, et s'il existe des garanties quant à la rentabilité de l'oléoduc? Dans l'affirmative, voudrait-il nous faire part de ces renseignements?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense que à ce moment-là l'industrie du pétrole et les organismes de réglementation, c'est-à-dire l'Office de l'Alberta et l'Office national de l'énergie, estimaient généralement que l'approvisionnement suffirait pendant un certain temps pour satisfaire aux exigences supplémentaires du marché de Montréal.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, l'oléoduc sera-t-il construit avec les garanties du gouvernement fédéral si, en fait d'après le rapport de l'Office national de l'énergie sur les réserves, il n'y a pas suffisamment de pétrole pour alimenter l'oléoduc et le rendre rentable?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déclaré à la Chambre la semaine dernière, les garanties découleront des propositions qui nous seront soumises sous peu par la compagnie, et le gouvernement fédéral naturellement, aura à décider de son éventuelle participation financière.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 11 octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, à la fin de la séance de vendredi dernier, j'étais en train de parler des problèmes avec lesquels ma circonscription et mes commettants sont aux prises, et j'aimerais poursuivre dans cette veine pendant quelques minutes encore.

Qu'il me soit permis d'examiner un moment la question de la protection policière dans le comté de Northumberland au Nouveau-Brunswick. Nous sommes victimes, semble-t-il, d'une vague de crimes. Elle doit être en partie le résultat de la carence de la protection policière. Le comté de Northumberland a une superficie de 4,720 milles carrés. Pour faire régner l'ordre sur tout ce territoire, nous ne disposons en tout que de 22 officiers et agents de la GRC. Ceux-ci sont groupés en trois détachements: celui de Newcastle, celui de Doaktown et celui de Neguac. Je dois encore souligner qu'ils doivent protéger une population d'environ 52,000 âmes sur un territoire de 4,720 milles carrés. La colline parlementaire, elle, est confiée aux bons soins de 38 membres de la GRC dont 28 agents, 4 caporaux et un sergent d'état-major, sans compter le personnel auxiliaire de protection. Comme je l'ai déjà dit, la situation dans laquelle se trouve la police de Northumberland-Miramichi est bien différente de celle qui existe sur la colline parlementaire. Je demanderais respectueusement au ministère du Solliciteur général (M. Allmand) d'étudier la situation de Northumberland-Miramichi et d'entrer en pourparlers avec le ministre de la Justice de la province du Nouveau-Brunswick dans le but d'augmenter le nombre de policiers dans cette région de la province du Nouveau-Brunswick.

● (1200)

J'aimerais maintenant vous faire part de certaines de mes réactions depuis que j'ai été élu député. Je suis évidemment impressionné par les édifices qui nous abritent et par tout le personnel à notre service. Je suis impressionné par la properté des lieux et par l'esprit de collaboration dont fait preuve le personnel de soutien. Ils sont tous besogneux, courtois et consciencieux et je suis heureux de les louer en public. D'autre part, je suis déprimé par tous les gémissements et tout le pessimisme dont je suis témoin en Chambre. Quand j'entends les prédictions qui nous viennent de nos collègues d'en face, je me demande si nous parlons tous du Canada. Je ne veux pas prétendre que nous n'avons pas de problème. Au contraire. Je crois que nous devrions faire tous les efforts possibles pour résoudre nos problèmes. Mais n'exagérons pas ces problèmes qui nous préoccupent. Évidemment, l'inflation existe, mais nous ne résoudrons pas ce problème en l'exagérant. Je crois que ceux qui assument des fonctions qui leur ont été confiées par le public se doivent de parler avec prudence. A vrai dire, la situation du Canada est meilleure que celle de tout autre pays industrialisé, et les Canadiens en général souffrent moins des effets de l'inflation.

Quand je considère certaines questions posées pendant la période des questions et d'autres inscrites au *Feuilleton*, je ne m'étonne pas que les Canadiens aient parfois si peu de respect pour les hommes politiques. Je ne crois pas que nous puissions nous attendre à avoir le respect du public si ne montrons pas, par nos paroles et nos actes, que nous respectons nous-mêmes le poste où il nous a élus.

Monsieur l'Orateur, je suis fier d'être ici, je suis fier d'être Canadien, et j'estime que nous devrions proclamer certains de nos atouts, qui ne cessent d'attirer tant d'étrangers à venir faire leur vie ici. Attaquons-nous à fond aux malaises du pays, mais ne nous laissons pas aveugler au point de nous tuer en essayant de nous sauver.

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre accession à ce poste élevé. Vos travaux à la Chambre ces six dernières années vous valent sans contredit cette promotion, et, ayant eu le privilège de siéger à la Chambre pendant les premières semaines de votre mandat, je n'ai que des compliments à vous faire pour votre honnêteté et la façon générale dont vous vous acquittez de vos fonctions. Toute la Chambre en bénéficie et je vous en félicite. J'aimerais aussi féliciter les autres députés qui ont été nommés pour vous assister. Ils font vraiment de leur mieux et accomplissent un excellent travail. Je les en félicite.

La raison principale pour laquelle le pays n'a pas enregistré de croissance réelle au chapitre de la production au cours du premier semestre de l'année a été l'augmentation du déficit de 1.2 milliard de dollars de notre balance commerciale sur les produits finis au cours de cette même période. Nous savons que des produits finis découlent la majorité des impôts nécessaires pour financer le développement d'un pays industriel, obtenir un rendement sur les placements industriels et les nouveaux emplois qu'il faut offrir aux nouveaux membres de la population active qui arrivent constamment sur le marché du travail d'un pays comme le Canada. Nous savons aussi fort bien que la production complète de produits entièrement fabriqués au pays constitue le processus de production le plus important qui soit. Il semble étrange que le gouvernement actuel ait permis, en même temps qu'il enregistrait un déficit de 1.2 milliard de dollars au chapitre des produits entièrement fabriqués au Canada, qu'on fasse toutes sortes d'efforts pour vendre nos matières premières à d'autres pays industriels qui s'en servent pour alimenter leur production manufacturière.

Chaque fois que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) se lève pour répondre à une question à la Chambre, il annonce avec fierté que l'ensemble de nos exportations a augmenté. Il faut se souvenir de deux faits, lorsque nous entendons ces déclarations. D'abord, lorsque le ministre dit que nos exportations ont augmenté de 23 p. 100 cette année, il semble oublier que l'inflation touchant ces exportations a atteint 29 p. 100 et que, si l'on se fie aux statistiques des organismes gouvernementaux, nos exportations réelles ont diminué de 5 p. 100. A mon sens, le plus inquiétant est que nous avons exporté beaucoup moins de produits manufacturés, tandis que nous en avons importé beaucoup plus.

Je le répète, ce sont nos exportations de matières premières qui ont augmenté. Au cours des six premiers mois de l'année, en particulier, nos exportations de matières premières ont augmenté de 400 millions de dollars tandis que nos exportations de produits ouvrés résultant d'au moins une phase de transformation des matières premières, ont augmenté de pas moins de 200 millions. La situation qui se détériore constamment montre clairement que nous sommes maintenant engagés dans l'exportation d'emplois au lieu de conjuguer tous les efforts pour vendre sur le marché des exportations des produits ayant subi une transformation plus poussée et de gagner ainsi de nombreux avantages pour le pays, tels un plus grand nombre d'emplois pour notre population, un rendement supérieur du capital investi dans l'industrie et un accroissement de revenus fiscaux nécessaires pour acquitter les très fortes dépenses du gouvernement. Si l'on veut vendre davantage de produits finis sur le marché des exportations, le gouvernement fédéral doit appliquer des mesures incitatrices d'ordre pratique pour susciter des améliorations substantielles sur les points suivants: d'abord, l'expansion du commerce des exportations; deuxièmement, une productivité accrue; troisièmement, davantage de recherche et de développement; et quatrièmement, une transformation plus poussée de nos matières premières au Canada même.

Et d'abord, que faut-il faire pour accroître considérablement nos ventes sur le marché des exportations? Étant donné notre très grande dépendance vis-à-vis du marché des États-Unis qui absorbe 70 p. 100 de nos exportations et de la tendance constante de ce pays vers le protectionnisme, nous devons créer d'autres marchés parce que si nous ne le faisons pas, nous abandonnerons de plus en plus notre sort aux Américains. A mesure qu'ils chercheront à protéger davantage leurs produits, il est évident qu'il sera de plus en plus difficile pour nous d'écouler les nôtres sur les marchés d'exportation.

● (1210)

Que devons-nous faire? Pour vendre sur les marchés d'exportation, il nous faut bien faire quatre choses: premièrement, aller outre-mer et établir des contacts personnels avec des acheteurs éventuels; deuxièmement, une fois sur place, découvrir ce qu'il fait faire pour soutenir la concurrence sur ce marché; troisièmement, revenir au Canada et fabriquer des produits qui seront non seulement aussi bons, mais meilleurs, que ceux de nos concurrents; et quatrièmement, présenter ces produits de qualité aux acheteurs éventuels. L'encouragement que je propose permettrait aux producteurs de déduire 200 p. 100 de toutes leurs dépenses occasionnées par de tels voyages à l'étranger, la présentation de nos produits aux foires commerciales à l'étranger, et toutes autres dépenses pour mousser les ventes sur les marchés d'exportation. Le genre d'encouragement que je propose favorisera grandement le genre d'activités que j'ai décrites comme étant vraiment bien nécessaires pour augmenter les ventes à l'exportation. Non seulement toutes ces dépenses seraient complètement déduites dans l'année où elles seraient faites, mais les compagnies en cause obtiendraient une forte gratification en espèces.

Une autre chose que le gouvernement devrait faire pour stimuler la vente de produits canadiens à l'étranger serait d'organiser des vols d'affaires grâce auxquels les acheteurs importants des grands marchés étrangers seraient invités à venir au Canada une fois par année pour voir les produits de consommation canadiens présentés aux grandes foires commerciales de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, et nos machines lourdes dans les usines où elles sont fabriquées au Canada. Ce genre de vols seraient très profitables à cause des emplois, des profits et des impôts supplémentaires que ces ventes additionnelles procureraient au Canada.

Je voudrais maintenant parler de la nécessité d'accroître la productivité dans notre pays. Comme nous le savons tous, une productivité accrue permet d'abaisser les coûts de production, et aussi les prix de vente, qui permettent d'augmenter les ventes, et ainsi d'augmenter la production et de créer plus d'emplois. C'est très simple, mais très nécessaire. Il faut, pour accroître la productivité, installer un nouveau matériel d'usine et créer de nouveaux systèmes de production, ce qui coûte habituellement très cher. Aussi, si nous voulons persuader les industriels d'entreprendre un tel programme, nous devons d'abord les convaincre qu'ils pourront recouvrer leurs mises de fonds et réaliser un certain profit en faisant ces investissements habituellement très importants. Pour cela, le gouvernement doit créer des stimulants à la productivité en permettant d'abord aux industriels d'amortir en deux ans leurs dépenses de capital, et en accordant une prime aux industriels et aux producteurs, habituellement à la fin de l'année, selon l'accroissement de la productivité réalisé dans leur usine ou leur exploitation au cours des douze derniers mois, en comparaison de l'année de base, qui serait l'année précédant la mise en vigueur du programme. Ce genre de stimulant a été très efficace pour accroître la productivité au Japon et en Allemagne de l'Ouest, pays qui ont obtenu des résultats spectaculaires depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il n'y a aucune raison pour que le même procédé ne donne pas des résultats aussi satisfaisants au Canada.

J'aimerais maintenant parler des moyens d'accroître la recherche et le développement au Canada. L'une des raisons pour lesquelles nous avons dû dépendre si fortement des investissements étrangers par le passé est que ces investissements apportaient avec eux la technologie produite par la recherche faite dans le pays d'où venaient les capitaux. Nous devons favoriser davantage la recherche et le développement au Canada pour deux raisons: tout d'abord, afin de réduire notre dépendance des capitaux étrangers pour notre développement industriel, et ensuite pour atteindre de nouveaux marchés, car en accroissant la recherche, et le développement, nous pourrons abaisser les coûts, produire des biens mieux conçus et de meilleure qualité et ainsi trouver de nouveaux débouchés.

Comme encouragement à l'industrie, on devrait, je crois, lui offrir d'annuler du coût des dépenses courantes et en immobilisations faites pour la recherche et le développement 200 p. 100 excédant les dépenses faites au cours de l'année de base, c'est-à-dire l'année précédant la mise en exploitation de l'usine. Une telle mesure attirerait les producteurs et les inciterait à entreprendre des programmes de ce genre puisque cela leur permettrait non seulement d'annuler le coût total de ces dépenses au cours d'un an mais leur accorderait un boni substantiel en espèces à la fin de l'année. Dans les pays qui ont adopté un tel programme, la recherche et le développement ont grandement été accrus. Il n'y a aucune raison pour qu'un tel programme ne remporte pas autant de succès au Canada.

Enfin, j'aimerais signaler qu'il nous faut traiter une plus grande partie de nos produits de base au Canada. Tous ceux qui sont ici, tous les industriels et tous les hommes d'État du pays, conviennent depuis bien des années que nous exportons une bien trop grande partie de notre abondante réserve de matières premières. Nous les envoyons à d'autres pays qui les transforment en produits finis et peuvent ainsi hausser leur taux d'emploi, percevoir plus de taxes et réaliser plus de profits, lesquels avantages considérables devraient nous revenir. Que devons-nous faire pour rehausser les opérations de traitement au Canada? Nous en parlons depuis longtemps, mais rien n'a encore été fait. Il y a trente ans, le gouvernement de l'Ontario a demandé aux entreprises qui expédiaient des tronçons de bois aux usines de papier des États-Unis de traiter une bien plus grande partie de ce bois dans des usines du Canada. Cela a entraîné une expansion spectaculaire de l'industrie de la pâte et du papier de l'Ontario et c'est pourquoi cette industrie est maintenant tellement prospère dans cette province.

La méthode qui a fonctionné si bien en Ontario pour la pâte et le papier fonctionnerait aussi bien dans le cas des autres produits de base que le Canada expédie actuellement en grandes quantités à d'autres pays qui s'en servent dans leurs propres usines de fabrication. La même méthode peut s'appliquer à toutes les matières premières produites au Canada. Les principes que l'Ontario a appliqués relativement à l'expédition des tronçons de bois à l'extérieur de la province il y a quelque trente ans et qu'elle continue d'appliquer peuvent aussi bien s'appliquer à toutes les matières premières du Canada parce que les autres pays dépendent beaucoup des produits de base canadiens pour l'exploitation de leurs usines et la fabrication de leurs produits finis.

Il est évident que nous devons exporter à l'étranger une certaine partie de nos matières premières, mais certainement pas une aussi grande partie qu'à l'heure actuelle. Selon moi, le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait entreprendre une étude approfondie afin de déterminer quelle proportion de nos matières premières devrait être traitée au Canada. Par la suite, nous devrons fournir un encouragement à ceux qui exportent normalement nos

matières premières afin qu'ils traitent au Canada la quantité convenue.

● (1220)

Le ministère de l'Expansion économique régionale a accordé des subventions qui ont contribué à attirer quelques industries dans les régions à faible croissance, mais pas suffisamment pour enrayer la vague importante de chômage qui sévit dans ces régions. Il faut ajouter aux subventions de MEER des stimulants qui, à mon avis, pourraient se présenter sous forme d'échelle d'imposition fédérale en vertu de laquelle une société, au cours de sa première année d'opération, ne paierait aucun impôt, puis commencerait à en payer chaque année un peu plus, jusqu'à sa quinzième année d'exercice où elle paierait la totalité de ses impôts. Les conversations approfondies que j'ai eues avec des producteurs de tout le pays m'ont convaincu qu'en ajoutant ces stimulants aux subventions du MEER, nous obtiendrions les résultats que je prévois.

Monsieur l'Orateur, la mise de ces stimulants sera très largement remboursée au cours des années à venir de deux façons. D'une part, si l'on a recours à ces stimulants et si la production industrielle augmente comme je le prévois, nous étendrons le marché de l'offre. Le nombre d'emplois supplémentaires créés permettra de diminuer d'autant le nombre de personnes touchant des prestations d'assurance-chômage. Je suis persuadé que nous pourrons ainsi économiser 1 milliard de dollars par an sur les 2 milliards de prestations d'assurance-chômage versés chaque année.

Notre seconde économie proviendra de l'augmentation des revenus fiscaux. Si nous augmentons le nombre d'emplois comme je l'ai proposé, nous augmenterons le nombre de personnes qui travailleront et paieront des impôts au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage, et la vente de biens de consommation augmentera, ce qui constituera aussi une source de revenus fiscaux. L'augmentation de la production permettrait de diminuer les coûts unitaires et par conséquent de développer les marges bénéficiaires des producteurs, dont, par conséquent, les profits imposables augmenteraient.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'un programme d'incitations est nécessaire et qu'il aura deux conséquences. Tout d'abord, il augmentera la production et lui permettra de correspondre à la demande, ce qui ramènera les pressions inflationnistes à la normale. Ensuite, il fournira des emplois et réduira ainsi le niveau de chômage aux environs de 4 p. 100 de la population active, ce qui me semble un niveau raisonnable. C'est ce que recherchent tous les membres de la Chambre et ce doit être l'objectif du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un programme raisonnable dont j'ai discuté avec des industriels de toutes les parties du Canada. C'est un programme qui atteindra ses objectifs; je le présente à la Chambre parce que, à mon sens, c'est le seul genre de programme qui puisse satisfaire les besoins actuels du Canada et relancer l'économie comme le demande, à juste titre, la population du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord vous féliciter bien sincèrement de votre accession au poste important que vous occupez. Avec tous les membres de la Chambre, je suis certain que vous suivrez la voie de votre illustre prédécesseur, que vous ne vous montrerez pas inférieur à aucun de ceux qui vont ont précédé dans cette charge et que vous ferez un magnifique travail.

Je veux également féliciter les deux motionnaires de l'Adresse (MM. Duclos et Lee), qui ont fait leur premier discours avec tant de brio.

Enfin, monsieur l'Orateur, puisque c'est la tradition, je désire remercier les électeurs de la circonscription d'Ontario qui m'ont accordé une majorité légèrement plus importante que celle que j'avais obtenue en 1972. J'apprécie beaucoup leur marque de confiance et je travaillerai de mon mieux pour m'en rendre digne.

Je voudrais aussi remercier le premier ministre (M. Trudeau) de m'avoir accordé l'honneur de travailler avec le ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada (M. Lalonde) pendant une bonne partie des deux dernières années.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous aussi vous aimez le lait en poudre?

M. Cafik: Son ministère a joué un rôle très important pendant la dernière législature et il s'est occupé des besoins sociaux du peuple canadien. Ce ministère a augmenté les allocations sociales et les pensions pendant la vingt-neuvième législature. Je suis sûr que le ministre fera un tout aussi bon travail pendant les sessions de la trentième législature et ce à l'avantage des gens de notre pays dont les revenus sont fixes ou qui se trouvent dans le besoin.

J'aimerais aussi remercier le premier ministre de m'avoir nommé secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations. Son ministère a beaucoup de projets de loi à nous proposer. Il y a beaucoup à faire pour protéger le consommateur et pour assurer que le marché fonctionne librement au profit du système de libre entreprise. Cela ne peut se faire que s'il fonctionne de façon à ce que le plus grand nombre possible de gens soient servis par le libre jeu de la concurrence.

Le premier sujet que j'aimerais aborder concerne ma propre circonscription et il s'agit du projet de l'aéroport de Pickering. Comme tous les députés le savent, on a nommé une commission indépendante d'enquête pour étudier toute la question et j'espère que son rapport nous sera soumis d'ici un mois environ. Quelles que soient les conclusions du rapport, j'encourage le gouvernement à les accepter. Si la commission indépendante d'enquête en vient à la conclusion que l'aéroport n'est pas nécessaire ou qu'il est mal situé, alors on devrait remettre toute la question à l'étude. Cependant, si la commission pense le contraire, il me semble alors que sa recommandation devrait avoir autant de poids. Il s'agit d'un sujet très controversé et je crois que si nous voulons l'étudier de façon objective et responsable, nous devons accorder toute notre attention à ce rapport lorsqu'il nous sera remis.

M. Baker (Grenville-Carleton): Tu as vendu ta circonscription, Cafik.

M. Cakik: Le deuxième point que je voudrais souligner à l'égard du projet d'aéroport de Pickering, monsieur

l'Orateur, concerne les expropriations. Le gouvernement fédéral a exproprié quelque 18,000 acres de terres à cette fin et une série d'actions ont été intentées en vertu de la loi sur les expropriations et d'autres lois, pour déterminer des valeurs marchandes raisonnables. Naturellement, aucun arrangement ne pourra satisfaire tout le monde et c'est normal, mais il incombe au ministère des Travaux publics, au gouvernement et à moi-même de veiller à ce que justice soit faite et que les expropriés reçoivent une juste compensation pour la terre qu'ils ont cédée le plus souvent à contrecœur.

Jusqu'à présent, le prix des propriétés a été fondé sur la valeur marchande ou sur ce que le ministère croyait être telle. Les deux questions fondamentales qui n'ont pas été résolues sont la date d'estimation de la valeur marchande et le principe de l'échange d'une maison pour une autre. Les paiements déjà faits ou proposés sont fondés sur la valeur marchande déterminée le 30 janvier 1973. Il s'est passé bien des choses depuis lors. Certains n'ont même pas remplacé leur propriété parce que le gouvernement a laissé entendre que le projet pourrait être abandonné. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que les expropriés tentent d'acquérir immédiatement une autre propriété vu qu'on leur a laissé entendre qu'on pourrait leur permettre de rester là une fois l'enquête terminée. Dans ces circonstances exceptionnelles, il est donc indispensable de fixer une nouvelle date d'évaluation. Ce devrait être la date de l'achat d'une nouvelle propriété en remplacement d'une autre. Ou au plus tard quelques jours après qu'une décision aura été prise et que le rapport d'enquête sur l'aéroport aura été déposé. Si l'on décide alors de poursuivre le projet, le gouvernement sera obligé de fixer une nouvelle date d'évaluation, qui ne devra pas être antérieure au moment de la décision et pourra même aller jusqu'à trois mois après celle-ci, car jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas encore fait acte de possession.

● (1230)

Mon deuxième point, et ici je me soucie de la justice, a trait au principe de l'échange d'une maison pour une autre. Jusqu'ici le cas ne s'est pas présenté. Le principe n'a pas été appliqué car ceux qui interprètent la loi sur les expropriations supposent que la valeur marchande permettra aux personnes en cause de remplacer une maison par une autre d'égale valeur. C'est peut-être vrai dans bien des cas mais il est clair qu'il y a des exceptions. J'aimerais vous en donner un exemple, dont le ministère des Travaux publics devra tenir compte. Bien entendu, il y a plus d'une exception.

Parlons, mettons, d'un ménage à la retraite qui habite une maison dont les normes sont peut-être inférieures à la moyenne et dont la valeur s'établit entre $22,000 ou $23,000, mais qu'on ne saurait remplacer pour moins de $60,000 à $70,000. Nous sommes tenus de donner à ces gens-là une maison où vivre si nous leur enlevons celle qu'ils habitent. Certains autres aspects du problème sont aussi difficiles à résoudre. Si on leur donne une maison d'un coût plus élevé parce qu'il ne s'en trouve pas de valeur moindre dans le voisinage, que ferons-nous au sujet de la hausse de l'impôt foncier qu'ils devront payer? Mari et femme, étant retraités, touchent un revenu fixe; ils pouvaient se permettre d'occuper la maison expropriée parce qu'elle était payée et que l'impôt foncier était peu élevé. S'ils sont obligés de s'installer dans une autre subdivision, dans une maison beaucoup plus chère, qui va payer le surplus de l'impôt foncier? Leurs taxes vont peut-être passer de $200 par année, dans leur ancienne maison, à $900 ou même à $1,000 dans la nouvelle. Le ministère des Travaux publics se doit, à mon avis, de combler la différence dans le cas de ces personnes et ce jusqu'à la fin de leurs jours.

Bien d'autres problèmes de ce genre requièrent compréhension et humanité de la part des responsables de l'application des mesures d'expropriation, car nous devons faire en sorte que personne ne se trouve défavorisé du point de vue économique simplement parce que ces propriétés sont nécessaires au bien public. C'est là une question fondamentale.

La question des loyers est importante aussi. A Pickering, dans ma circonscription, la province d'Ontario a commencé à exproprier 25,000 acres de terres voisines de l'emplacement de l'aéroport. Elle a décidé de n'exiger que $1 par année comme loyer des gens expropriés. J'ai exhorté le gouvernement fédéral à faire de même et il y a consenti. L'entente conclue avec les expropriés expirera le 31 décembre 1974. La province a prolongé son entente sur la gratuité du loyer jusqu'en juin 1975, pour permettre aux ménages dont les enfants vont à l'école dans la région d'y demeurer jusqu'à cette date. Le gouvernement fédéral devrait en faire autant, ce me semble.

Un problème se pose néanmoins du point de vue de la justice. Si vous prolongez indéfiniment l'entente sur la gratuité du loyer jusqu'à ce que les intéressés soient priés de déménager, si l'aménagement de l'aéroport doit aller de l'avant, certaines familles auront eu le privilège de demeurer chez elles pendant quatre ou cinq ans, tandis que d'autres n'y seront restées que quelques mois, car certains terrains devront servir presque immédiatement au ministère des Transports. Pour surmonter la difficulté provenant du fait que ceux qui seront restés le plus longtemps chez eux auront été favorisés, nous devrions, il me semble, établir un nouveau taux de loyer, nous permettant le remboursement des taxes et des montants dépensés par le ministère dans la régie directe des propriétés. Je veux parler ici de l'entretien, du maintien de l'ordre, etc. Je pense que ce loyer devrait être raisonnable. Ce faisant, nous montrerons aux intéressés que nous nous préoccupons sincèrement des difficultés qui leur ont été involontairement imposées.

Aujourd'hui, je parlerai surtout de logement, car c'est un sujet qui me préoccupe beaucoup. On parle de tous côtés des taux d'intérêt élevés, de la disponibilité des prêts hypothécaires et de banques foncières comme remède au problème du logement. Je ne crois pas que nos difficultés viennent delà. Il ne suffit pas de mettre sur pied des programmes subventionnés par le gouvernement fédéral, les provinces ou les municipalités dans le but de permettre aux Canadiens de s'acheter une maison qui coûtera beaucoup plus cher qu'elle ne le devrait. Si nous voulons réduire le prix des logements, commençons d'abord par augmenter le nombre des maisons.

Les trois facteurs qui déterminent la valeur d'une maison sont le coût du terrain, celui de la construction et celui des services. A l'heure actuelle, le coût du terrain constitue un élément très important de celui du logement. Si nous voulons régler le problème, nous devons nous pencher sur ce facteur. Il y a quelques années, les terrains à bâtir de ma région valaient entre $4,000 ou $5,000. Aujourd'hui, ils coûtent $30,000, $35,000 et même plus. Monsieur l'Orateur, les terrains sont là, comme ils l'ont toujours été. Ils sont toujours disponibles. D'où provient donc cette augmentation phénoménale de leur valeur? D'abord, l'offre a baissé. Pourquoi, monsieur l'Orateur, quand il y a tellement de terrains? Je vais vous le dire. Nos provinces

et nos municipalités n'ont pas approuvé suffisamment de terrains à bâtir pour permettre à tous ceux qui veulent construire une maison de le faire. Les terrains ne sont pas offerts sur le marché.

Permettez-moi d'expliquer le problème au moyen d'une analogie. Si 100,000 personnes veulent acheter des terrains à bâtir et si la province et la municipalité décident que seulement 5,000 terrains seront mis en vente, et ce sont elles qui décident combien de terrains sont offerts sur le marché, il est bien évident que le coût des terrains augmentera de façon astronomique. C'est exactement ce qui s'est produit. Il faut attirer plus de terrains plus rapidement sur le marché de la construction. Si l'on songe à toutes les tracasseries administratives qui accablent les constructeurs et à toute la bureaucratie qui existe dans le domaine de la construction de logements, on se rend bien vite compte de l'importance du problème. Si quelqu'un veut construire une maison sur un terrain, il peut lui falloir de six mois à six ans pour obtenir l'autorisation nécessaire. C'est ridicule. Voilà le principal problème que nous devons résoudre afin de permettre à tous ceux qui veulent construire une maison de le faire.

● (1240)

Il faut traiter avec trop de planificateurs, avec la Commission municipale de l'Ontario et toutes sortes de commissions municipales et provinciales de qui il faut des années pour obtenir un permis, si vous l'obtenez. Je crois que nous devons tenir une conférence tripartie afin d'éliminer la bureaucratie étouffante qui empêche les propriétaires éventuels du pays de vivre, en particulier ceux qui veulent acheter de nouvelles maisons.

Il y a quelques mois, j'ai créé dans ma circonscription un comité sur le logement qui comprenait un certain nombre d'experts et de personnes intéressées. Nous avons étudié le problème. Au début, tous offraient les solutions habituelles. Cependant, lorsque je leur ai suggéré que les véritables problèmes étaient les délais excessifs et la nécessité de mettre les terrains à la disposition de tous, ils ont convenu unanimement que si nous pouvions agir sur ce plan, résoudre ce problème et faire en sorte que les terrains soient disponibles en quantité suffisante, le prix des maisons baisserait de façon spectaculaire.

Il existe un autre problème en ce qui concerne les terrains disponibles. C'est celui des monopoles. Autour des villes importantes, et Toronto ne fait pas exception, la majeure partie des terrains disponibles appartient à un petit nombre de spéculateurs ou de promoteurs, dans une proportion pouvant aller jusqu'à 70 ou 80 p. 100. Nous devons rendre nos lois sévères afin de mettre fin à ce monopole pour bien servir le public et non ceux qui essaient de l'exploiter.

Il y a une autre question importante à cet égard. En mai dernier, le ministre des Finances (M. Turner) a présenté son budget. Il se proposait dans ce budget d'éliminer les réductions fiscales pour les coûts fixes des terrains non aménagés, comme les taxes municipales, les frais fixes et les intérêts. C'était très bien. Cependant, quel effet aura cette mesure? Si elle est dirigée contre le spéculateur et non le promoteur légitime, elle est bonne. Cependant, si elle est dirigée contre le promoteur légitime, en particulier le petit promoteur, elle le chassera de l'industrie de la construction. Il y aura dans le secteur du logement moins de concurrence dans un mois qu'aujourd'hui. C'est un fait. J'exhorte le ministre des Finances à revoir soigneusement cette disposition avant de présenter le prochain budget. Nous devons nous attaquer aux spéculateurs qui font monter le prix des terrains. Mais il faut quand même pas aller trop loin et mettre hors circuit le petit promoteur immobilier.

[M. Cakik.]

Nous devons changer d'optique à l'égard de l'urbanisation. Au Canada, nous sommes submergés d'urbanistes. On pourrait donc croire que nous avons les plus belles villes sur terre. Pourtant, on ne voit pas beaucoup trace de ce merveilleux travail d'urbanisation qui retarde tous les travaux. Nous devrions donc regarder les choses d'un autre œil. Nous devrions moins nous occuper de paperasserie, mais nous intéresser davantage aux gens qui veulent construire des maisons à des prix raisonnables. C'est de loin le plus important. Pour ce qui est de l'urbanisation, nous croyons obstinément que tout le monde désire vivre sur un terrain viabilisé. Nous croyons que tout le monde a besoin d'égouts, d'aqueducs, de rues, de trottoirs etc. Pourtant, tout ce que les gens veulent, c'est un toit sur leur tête, une maison bien à eux et à portée de leur bourse.

Nous devrions envisager sérieusement la possibilité d'ouvrir des terres au développement en longueur. Il existe certaines régions rurales que les agriculteurs ne peuvent se permettre de cultiver car ils n'ont pas suffisamment d'argent pour payer tout l'équipement nécessaire. Ils ont sur leur propriété, des bandes de terrain, le long d'un ravin ou ailleurs, qui ne se prêtent pas à la culture. Je ne vois vraiment pas pourquoi on le leur permettrait pas de construire sur ces terres non agricoles même si elles se trouvent sur une propriété agricole. On y installerait des fosses septiques et des puits. Des gens ont vécu comme ça pendant des années et même, je crois, des milliers d'années. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions au Canada, nous lancer dans ce genre de développement. Il améliorerait la qualité de la vie et permettrait d'abaisser le prix des maisons. Si nous décidons de construire sur ces terres, nous diminuerons considérablement le prix des terrains et, en même temps, nous aiderons les agriculteurs. Il ne faut pas oublier ce point, ni la question des services coûteux. Bien sûr, dans certains secteurs, il en faut, mais pas partout. Si nous ouvrons ces terres au développement en longueur, si nous nous débarrassons de la paperasserie, nous améliorerons de beaucoup la situation.

Pour ce qui est des maisons rurales bâties sur des terrains non viabilisés, nous devrons interpréter autrement la loi nationale sur l'habitation. Les gens qui veulent construire une fosse septique ou un puits ne disposent pas de la même somme d'argent, les règlements qui s'appliquent à leur cas ne sont pas les mêmes et les choses sont plus difficiles pour eux. Il est beaucoup plus facile de construire dans un lotissement. Il faudra adapter la loi nationale sur l'habitation ou modifier le règlement pour permettre ce genre de développement.

Pour résoudre ces difficultés et, en particulier, les problèmes liés à l'utilisation des terres et à la bureaucratie, à cause, aussi, de l'urgence de cette question, je propose la tenue d'une conférence tripartie. Que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autorités municipales se réunissent, qu'ils affirment leur volonté de fournir des foyers à un prix raisonnable, et décident que c'est désormais une priorité essentielle. L'éventail des prix actuels qui va de $30,000 à $40,000 est bien assez élevé. Nous pouvons réussir en diminuant le prix des terrains et en le réduisant de $35,000 à $4,000 ou $5,000 par parcelle. Si les trois niveaux de gouvernement envisageaient ainsi le problème, je suis persuadé qu'il serait résolu du jour au lendemain.

Cette grave pénurie de logements nous offre la possibilité d'atteindre un autre objectif social, c'est-à-dire de concentrer les nouvelles constructions loin des grandes villes. Construisons autour des petites collectivités existantes, nous allégerons ainsi les grandes villes et nous obtiendrons deux avantages: nous provoquerons une nouvelle répartition de la population au Canada, loin des grandes villes qui sont actuellement trop développées, et nous améliorerons la qualité de la vie.

Bien des gens semblent penser que les banques foncières sont la solution à tous nos problèmes de logement. Je ne suis pas d'accord. D'après ce que j'ai entendu dire à propos des banques foncières, elles ne constituent pas une solution très positive. Ce qui m'inquiète, c'est que les grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver en profiteront. Elles achèteront tous les terrains environnants. Incidemment, ces terrains ont déjà été achetés par des spéculateurs. Qu'allons-nous faire, racheter les terrains et faire réaliser de gros profits aux spéculateurs ou aller plus loin et créer des banques foncières? Nous ne réussirons qu'à hausser encore le prix des terrains et à créer des agglomérations urbaines de plus en plus importantes. Je pense que, si la solution réside dans les banques de terrains, nous devons considérer qu'elles sont avant tout conçues pour permettre aux petites municipalités de disposer de terrains dans le voisinage immédiat de leurs limites aux fins d'habitation et pour faire en sorte que ces terrains ne soient pas la proie des spéculateurs et des promoteurs.

● (1250)

J'ai parlé jusqu'ici du coût des terrains et je pourrais en parler encore longuement, mais il y a encore un second facteur du prix des logements qui réside dans les coûts de la construction. Ces coûts ont connu une croissance directe, mais il n'est pas impossible de les contenir. La question que je veux maintenant aborder concerne le coût réel caché dont trop de gens au pays n'ont pas conscience. Je veux parler des taxes initiales, des taxes qui sont imposées aux constructeurs et aux particuliers qui veulent construire une maison dans une municipalité.

Voici un exemple de ces taxes cachées. Si l'on veut construire une maison dans la plus grande ville de ma région, il faut payer, sans parler des coûts de viabilisation et de routes sur l'emplacement et le reste, à l'exclusion donc des coûts d'acquisition et de viabilisation du terrain et des frais fixes imposés sur le terrain, un montant d'environ $4,000 par unité. Les autorités municipales et provinciales déplorent toutes que les coûts de construction soient élevés, et pourtant elles imposent elles-mêmes des frais de $4,000 avant même que l'on puisse commercer à creuser un trou dans le sol. Et il faut payer en plus pour les services publics. Il me semble que ce genre de coûts doit devenir beaucoup plus raisonnable. Pour chaque appartement d'une chambre à coucher d'un immeuble d'appartements construit dans cette même municipalité, il faut payer $1,200 sous forme de taxe initiale, ce qui est une taxe directe, le coût des services non compris. Cette même taxe initiale de construction dans la deuxième plus grande ville de ma région est de $2,711 par terrain, et je pourrais donner bien d'autres exemples.

Il me semble que si l'on tient compte de l'impôt municipal, des frais régionaux dans ce domaine particulier de l'administration régionale et, surtout, des innombrables formalités administratives qu'il faut accomplir pour obtenir une autorisation, on se retrouve devant un inextricable fouillis. Telle est la situation actuelle. Affirmer qu'il faudrait primer les taux d'intérêt, fournir plus d'argent et faire bien d'autres choses n'est pas une solution. Ce qu'il faut faire d'abord, c'est faire baisser le prix des logements, en commençant ici même.

Je ne crois ni raisonnable ni juste qu'une municipalité fasse reposer toute la charge fiscale des services extérieurs à la localité directement sur un petit groupe de gens qui essaient d'acheter une maison dans cette municipalité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais les municipalités ne leur imposent pas toute cette charge.

M. Cafik: Elles leur en imposent une bonne partie.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y a une différence entre une bonne partie et la totalité.

M. Cafik: Je ne crois pas raisonnable de faire peser tout le fardeau fiscal sur ces personnes.

A mon avis, nous devrions aussi songer à un système général d'épuration des eaux vannes, à des usines d'épuration d'amont et à d'autres mesures du genre, pour couper les frais. Nous devrions aussi ouvrir plus de terrains viabilisés là où c'est nécessaire. Enfin, j'estime que nous devons étudier à fond, au plus tôt, les possibilités de disposer des eaux usées par électrolyse.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le temps de parole du député est écoulé.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poursuivre jusqu'à 1 heure?

Des voix: D'accord.

M. Cafik: Je pense que, si nous faisons suffisamment de recherches, puisque nous avons pu envoyer des gens sur la lune, nous devrons pouvoir trouver des moyens plus pratiques de traiter les eaux d'égout, par exemple les traiter sur place au lieu de les rassembler dans des usines de traitement des eaux d'égout. Du point de vue de l'environnement, cette méthode est beaucoup plus intéressante.

Il faut absolument que les représentants du gouvernement à tous les niveaux prennent parfaitement conscience de l'importance absolument prioritaire de certains secteurs pour que nous puissions nous attaquer sérieusement aux problèmes auxquels j'ai fait une brève allusion ce matin. Il y a incontestablement des centaines de milliers de gens dans notre pays qui paient pour leur logement des sommes qui dépassent leurs moyens. Je ne sais pas comment nous pourrons résoudre ce problème, mais j'estime que le gouvernement fédéral, de concert avec les autres niveaux de gouvernement, doit voir dans toute la mesure du possible à améliorer cette situation au lieu de la laisser s'aggraver.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'espère qu'au cours de la première session de cette trentième législature et des suivantes, notre assemblée ouvrira en quelque sorte la voie aux gouvernements provinciaux, de façon que nous nous attaquions sérieusement au problème du logement et que nous puissions en finir avec l'un des plus grands et des plus pénibles fléaux de notre époque, le coût écrasant du logement pour les Canadiens.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député me permettrait-il de poser une question avant 1 heure?

M. Cafik: Certainement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je remercie le député. Je dois tout d'abord dire que je suis entièrement d'accord sur une grande partie de ce qu'il a dit, mais, pour ce qui

concerne les responsabilités du gouvernement fédéral, je me demande s'il sait qu'au cours de la dernière session de la vingt-neuvième législature, le ministre du Logement de l'Ontario a invité le gouvernement fédéral à participer à des programmes de logement alors à l'étude, et qui ont été mis en application depuis par le gouvernement provincial, de façon à unifier les régimes provinciaux et fédéral qui fonctionnaient fréquemment en parallèle? Le gouvernement fédéral n'a pas encore répondu de façon nette. Ce sera ma première question.

Deuxièmement, le député n'est-il pas d'accord avec moi pour dire qu'une des difficultés des municipalités en ce qui concerne les taxes dont le député nous a parlé de façon si éloquente est l'inégalité actuelle dans le partage des revenus entre les provinces et le gouvernement fédéral? Est-ce que le député peut me dire si oui ou non le gouvernement fédéral propose de nouvelles mesures pour corriger les inégalités qui existent dans ce partage de revenus?

M. Cafik: D'abord, concernant la deuxième question soit les taxes et le partage inégal du fardeau des taxes, je rappelle au député qu'en ce qui me concerne, l'inégalité se trouve d'abord au niveau provincial. La province d'Ontario a des critères selon lesquels l'assiette est divisée en sections industrielles, résidentielles et autres et dont souffrent beaucoup les villes dortoirs. Elle devrait d'abord résoudre cette question avec les municipalités.

La première question concerne la consultation aux niveaux fédéral et provincial. On trouve la réponse à cette question dans mon discours; je crois que nous avons besoin de beaucoup de consultations sur le sujet global du logement. Le député parlait de coopération à partir des plans provinciaux de logement qui existent déjà, mais il me semble qu'ils devraient mettre de l'ordre dans leur propre maison et viabiliser plus de terrains tout en se débarrassant des chinoiseries administratives qui sont la cause première du problème.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

———

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Madame le président, j'étais impatient d'intervenir au cours de ce débat. Je sais que la Chambre comprendra mon impatience, impatience bien légitime, puisqu'elle remonte au 8 juillet dernier.

Avant de saluer de façon toute particulière mes concitoyens de Saint-Hyacinthe et de m'engager dans des propos qui se veulent une réponse directe à ceux tenus par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) à la Chambre, je voudrais, madame le président, vous exprimer en tout premier lieu mes félicitations à l'occasion de votre nomination et vous assurer, à l'instar de mes collègues de la Chambre, de ma coopération en vue de vous faciliter l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Je félicite également le président de la Chambre, et je lui dis que ce n'est pas une mince tâche qu'il aura à assumer durant ce Parlement. Ce n'est pas un mince défi que vous aurez à relever, principalement en raison du fait qu'à l'extérieur de la Chambre, la population s'impatiente et exige des réponses à ses problèmes de plus en plus angoissants. A la Chambre, il y aura des affrontements. L'opposition devra maintenir sa vigilance et sa fermeté. Elle devra prouver sa bonne foi en appuyant des mesures justes. Elle démontrera également son sens de responsabilité en bataillant sans merci, au cas où l'inertie des premiers 90 jours qui ont suivi l'élection s'installerait en permanence chez les ministériels.

Madame le président, je souhaite à l'actuel président de la Chambre qu'il se mette à l'œuvre avec objectivité et avec impartialité, je souhaite qu'un jour il nous sera possible d'avoir un président indépendant, libre de toute appartenance politique.

Madame le président, je vous disais tantôt toute mon impatience de participer à ce débat, et vous avez deviné, au large sourire que j'arborais, que cette impatience était d'abord attribuable au résultat obtenu dans cette merveilleuse circonscription de Saint-Hyacinthe, lors de la dernière campagne électorale. Ce n'est pas tous les jours qu'une population renouvelle le mandat de son représentant en faisant passer sa majorité antérieure de 698 à 5,478.

C'est donc une population qui mérite aujourd'hui que je lui dise publiquement mon appréciation et ma gratitude, et que je l'assure que les engagements pris seront respectés.

Les engagements qui touchent notamment l'agriculture, l'âge d'or, le développement industriel de ma circonscription, seront respectés à la lettre, et au cours de ce Parlement, j'interviendrai aussi souvent qu'il le faudra, afin que la population que je représente soit au courant du travail accompli, et obtienne satisfaction.

En agriculture, en particulier, il faudra que ce gouvernement lance une véritable «opération verte», comme on dit chez nous. Le temps est venu, en agriculture, d'y «mettre le paquet». Quand on considère le nombre des encans qui se multiplient, au Québec en particulier, on se rend vite compte de la raison de la colère grandissante des agriculteurs.

Récemment, 2,000 d'entre eux, face au Parlement de Québec, exposaient leurs griefs. Il ne faudrait pas, madame le président, que ces gens, qui ont raison d'espérer que les gouvernements apporteront des solutions à leurs problèmes, en viennent à une impatience telle qu'elle dépasse les limites du raisonnable et qu'elle les entraîne peut-être à des situations beaucoup plus difficiles.

Il existe des solutions aux problèmes de l'agriculture. Je ne suis pas de ceux qui veulent simplement décrier le gouvernement ou agir de façon négative à la Chambre. Il faudrait d'abord assurer l'Est d'approvisionnements à juste prix en grains de provende, il faudrait contrôler les coûts de production, assurer la stabilisation des prix et des marchés. Il faudrait, conformément aux demandes légitimes des producteurs de lait industriel, que l'on puisse considérer leurs demandes et y accéder.

Madame le président, il faudrait surtout favoriser la main-d'œuvre saisonnière, la relève agricole, et assurer au producteur et à sa famille un revenu intéressant, un profit raisonnable et des conditions de vie plus humaines. Voilà déjà tout un programme!

On sait quelles sont les revendications de l'âge d'or. Je veux bien croire que le versement à compter d'octobre 1975 d'allocations au conjoint du bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse, dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans, n'est qu'un premier pas vers l'établissement graduel et volontaire de l'âge d'admissibilité à la retraite à 60 ans.

En ce qui a trait au développement régional, je veux croire que l'intention formulée dans le discours du trône visant à l'extension de l'application de la loi sur les subventions au développement régional se retrouvera dans l'un des correctifs à apporter à la loi cadre «Ottawa-Québec», de façon que la région de Rouville, située dans ma circonscription, à l'instar des secteurs de Saint-Hyacinthe et de Bagot, profite en toute justice des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale. Il faudra également repenser l'entente «Ottawa-Québec» pour répondre aux attentes de la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au sujet du transport en commun, j'ai confiance qu'enfin le transport express dans Saint-Hyacinthe, Saint-Hilaire, Belœil, et Montréal, que les libéraux promettaient avec tant d'ardeur durant la dernière campagne électorale, et même avant, verra le jour dans un avenir prochain.

Voilà quelques matières d'ordre économique et social, dont la population de la circonscription de Saint-Hyacinthe a chargé son député de faire valoir le mérite, et sur lesquelles je reviendrai avec force très bientôt.

Saint-Hyacinthe, madame le président, à l'instar des autres circonscriptions du Québec et de tout le Canada, souffre du climat économique actuel qui, s'il devait durer, mènerait tout droit au chaos social.

Chez nous comme ailleurs, la population souffre de l'inflation, de l'érosion du pouvoir d'achat. L'inflation vient maintenant d'être découverte comme étant un mal au pays. Tout d'un coup, à l'occasion du discours du trône, le gouvernement s'est rendu compte que cela existait, et que cela exigeait des solutions immédiates. L'inflation est devenue tout à coup l'ennemi public numéro un. Il doit donc intervenir et s'attaquer aux effets et aux causes de l'inflation, celles que l'on peut en tout cas contrôler au Canada.

Il y a quelques semaines, M. Lucien Saulnier disait avec beaucoup de justesse, dans son rapport d'enquêteur spécial sur le conflit de la CTCUM, et je cite:

> Les politiques de non-intervention dans le jeu complexe d'une économie à la dérive ne peuvent être que ruineuses pour les faibles, les non-organisés, entrepreneurs aussi bien que travailleurs et retraités . . . C'est une politique stupide.

Si on ne mate pas l'inflation, et si on ne s'y attaque pas avec lucidité et avec courage, l'écart entre les riches et les pauvres ne sera que plus grand chez nous, et un jour l'intervention à retardement des gouvernements au pouvoir n'en sera que plus coûteuse que tout ce qu'ils peuvent oser dès aujourd'hui.

Pour l'instant, madame le président, le leadership du très honorable premier ministre dans ce domaine, on peut bien se poser la question, de quelle façon s'exerce-t-il?

J'y reviendrai dans quelques instants, à ce fameux leadership dont on a tant parlé, sur tous les toits, durant la campagne électorale, et même sur les quais de gare à l'arrivée de ce train, qui autrefois se voulait du solide, et qui aujourd'hui n'est que du vide.

J'entends justement l'honorable ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé), qui se moque de ces choses, qui se moque de ce que l'on puisse décrier la léthargie du gouvernement et qui, durant la campagne électorale, s'amusait non pas à parcourir sa propre circonscription, celle d'Ahuntsic, ni celle d'Outremont, qu'elle habite, mais à parcourir Saint-Hyacinthe et à parler aux agriculteurs des problèmes agricoles, et à leur expliquer qu'elle avait une ferme à Saint-Charles, dans Saint-Hyacinthe, qu'elle souffrait du fait que sa luzerne était toute brûlée, et tout d'un coup apprenait qu'elle avait loué sa ferme et que d'autres gens l'exploitaient. C'était là son affaire, mais aujourd'hui, elle s'amuse de tout cela, alors qu'on parle de l'inflation.

Je voudrais bien qu'elle retourne aujourd'hui dans Saint-Hyacinthe et qu'elle dise aux gens ce qu'il en est du règlement de l'inflation. Peut-être y retournera-t-elle avec l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), qui était organisateur en chef dans Saint-Hyacinthe, lui le grand parrain de toute la campagne. Il parlait aux agriculteurs, et aujourd'hui, peut-être, pour se consoler de la défaite subie, l'honorable ministre de l'Environnement et l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudront retourner boire du lait en poudre, et le dire aux agriculteurs, à moins qu'ils ne veuillent suivre la suggestion du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui conseillait de mettre des vitamines dans la bière, ou encourager la production du vin. Il s'agit là de bien des projets.

● (1410)

[*Traduction*]

Le gouvernement que nous avons actuellement—j'hésite à m'exprimer ainsi car je suis certain que ce n'est pas un gouvernement—ces gens en face de nous sont allés s'adresser à la population en juillet dernier, et ont affirmé que le problème c'était l'inflation et que l'enjeu c'était la direction des affaires du pays. Il est évident que de nombreux Canadiens leur ont donné raison. Bien qu'il soit juste de signaler que plus de 50 p. 100 de la population ne l'ont pas fait, le gouvernement a maintenant l'occasion de justifier son mandat en donnant l'impulsion qu'il a promise.

J'ai été touché de constater avec quelle naïveté le discours du trône a fait mention de l'absence de malaise social au Canada. Je sais que tous les députés conviendront avec moi qu'il faut espérer que les faits justifient cette assertion. Je regrette de voir que le ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) quitte la Chambre, car j'aurais quelques mots à dire qui pourraient l'intéresser vivement. Je constate qu'elle revient.

Je suis heureux que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'il conviendrait d'avoir recours à la poudre de lait pour combattre l'inflation. Alors qu'en l'espace de quelques mois seulement on a pu voir la violence qui caractérise le différend chez la United Aircraft au Québec, l'interruption des services due à la grève des manutentionnaires de céréales, la grève des employés du métro de Montréal et de ceux des transports à Toronto, seuls ceux qui refusent de voir la réalité en face peuvent s'imaginer que tout va bien au Canada, que nous ne sommes pas au seuil d'une période de désordre social et qu'aucune mesure ne s'impose.

Je me rappelle le temps où l'inflation n'était pas aussi grave qu'aujourd'hui, quand les cheminots forçaient les portes du Parlement et que les postiers défilaient des mois durant sur la colline du Parlement. Je me souviens d'occasions où la Chambre a été convoquée pour régler des différends dont le simple arbitrage ne pouvait venir à bout. Les Canadiens ont le droit de savoir si nous, du gouvernement ou du Parlement, sommes prêts à faire face aux urgences qu'il faut résoudre quand une économie libre se trouve aux prises avec un taux d'inflation qui gruge les revenus et l'épargne et compromet l'avenir de chacun.

Il nous faut nous demander s'il convient que le gouvernement et le Parlement se contentent de dire que les choses pourraient être pires encore. Quel que soit le parti auquel nous appartenons, il nous incombe à chacun de nous de déclarer que les choses ne doivent pas nécessaire-

ment empirer, que nous sommes prêts à prendre les mesures qui s'imposent pour qu'elles n'empirent pas. C'est l'écart qui sépare les possédants et les démunis qui menace le plus la stabilité de notre société. Le gouvernement actuel doit relever des défis vraiment de taille pour assurer la stabilité économique et sociale de notre pays.

[*Français*]

Si l'inflation, comme je le soulignais tout à l'heure, est devenue l'enjeu de cette session, si le leadership est maintenant devenu le grand sujet de discussions, comme il l'a été durant la campagne électorale et durant ces deux années de gouvernement minoritaire, ce problème, qui retient notre attention, n'est cependant pas le seul. Il y a d'autres problèmes où le leadership du très honorable premier ministre fait défaut.

Je voudrais ici reprendre un à un les propos tenus par le très honorable premier ministre, qui a cru bon dans sa sagesse, son ominiscience, et ce, dès son premier discours, de ne pas parler d'inflation. Je vois le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corriveau) qui applaudit parce que le très honorable premier ministre n'a pas parlé d'inflation dans son premier discours à la Chambre. Les agriculteurs y penseront, eux.

Le très honorable premier ministre, de façon très suave et, évidemment, intelligente, rusée, brillante, a soulevé des problèmes qui pouvaient servir de diversion, qui pouvait servir de tactique destinée à appliquer sur le Parlement et sur le peuple canadien un tampon de chloroforme. Il a pensé endormir les députés et le pays en évitant de parler évidemment du problème numéro 1, en touchant plutôt des problèmes connexes et importants, mais qui n'ont certainement pas la priorité que devrait avoir celui de l'inflation.

Madame le président, la réforme parlementaire a été soulevée par le très honorable premier ministre. Il en a parlé de quelle façon? Le 2 octobre dernier, comme en fait foi le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre, il a dit:

> . . . que cette institution peut exprimer la volonté générale d'une façon efficace et complète.

Et pour y arriver, qu'est-ce que le très honorable premier ministre suggère? Est-ce qu'il s'attaque vraiment au problème en profondeur, ou bien s'il s'occupe de «procédurite,» de questions superficielles? On l'entend dire qu'il serait bon que l'opposition lui fournisse les questions à l'avance, afin qu'il ait le temps de préparer ses réponses. D'une certaine façon, cela aurait du bon sens. On n'obtiendrait pas les réponses tout à fait stupides et folichonnes qu'on obtient chaque jour. Mais il dit qu'il faudrait obtenir les questions à l'avance. Il faudrait peut-être instaurer la télédiffusion et la radiodiffusion des débats de la Chambre.

Il faudrait peut-être que les députés de l'opposition se limitent à prononcer deux ou trois discours, alors qu'ils sont les porte-parole de la population dans des débats importants. Il faudrait procéder avec rapidité, comme si rapidité était synonyme d'efficacité. Il faudrait que l'on ne cesse de s'émerveiller devant ce qui se passe à Westminster. Et le voilà, le premier ministre, revenu à Westminster où il applaudit à tous les débats de la Chambre. Et on l'entendra, une demi-heure plus tard, revenir de Westminister d'où il veut rapatrier la constitution canadienne. A mon sens, il s'agit de contradictions dans l'esprit du premier ministre.

[M. Wagner.]

● (1420)

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je les entends; ils sont aussi impressionnants que lorsqu'ils sont passés par Saint-Hyacinthe cet été.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Wagner: Au lieu d'encourager la «procédurite» superficielle, le premier ministre aurait peut-être dû dire aux parlementaires: premièrement, procédons à une revalorisation en profondeur du parlementarisme canadien, deuxièmement, à un retrait de ces privilèges abusifs de l'exécutif qui consistent à cacher aux yeux des parlementaires et de la population des choses qui pourraient normalement être connues de tous, comme on l'a constaté dernièrement à la Cour suprême du Canada. Troisièmement, il aurait pu, par exemple, s'attaquer aux problèmes auxquels fait face le gouvernement, qui se cache derrière la sécurité de l'État chaque fois qu'il ne veut pas révéler des faits pertinents à l'administration fédérale. Quatrièmement, on pourrait peut-être s'adonner à une étude des prévisions budgétaires «à ciel ouvert», et non pas les bloquer par la guillotine du temps, comme on le fait actuellement. Voilà qui constituerait une réforme en profondeur. Cinquièmement, on pourrait faire participer le Parlement aux décisions d'intérêt national.

Je pense, par exemple, au débat qui a eu lieu à l'occasion de la guerre au Vietnam, si au lieu de prendre une décision unilatérale, on avait mis le Parlement dans la confidence du gouvernement, et si, à l'occasion des débats, comme l'a souligné le très honorable député de Prince-Albert, on pouvait discuter ouvertement à la Chambre des relations extérieures du pays, de la stratégie que le gouvernement entend prendre, si l'on pouvait clairement faire confiance aux parlementaires au lieu de toujours procéder par subterfuge, on pourrait dire qu'il s'agit d'une étude en profondeur de la réforme du Parlement, réforme qui irait bien plus loin que d'exiger simplement que les députés fournissent les questions à l'avance, d'exiger qu'on se fasse photographier pendant qu'on discute à la Chambre.

Il est une autre question au sujet de laquelle le premier ministre a encore pris un biais pour essayer d'appliquer son tampon de chloroforme. Il a parlé du rapatriement de la Constitution. Dans son discours du 2 octobre, qu'il est convenu d'appeler celui du rapatriement de la Constitution, le premier ministre a dit, et je cite la page 46 des *Débats*:

> Mais il me semble que nous réussirons sans grand-peine à faire comprendre . . .

Quel paternalisme! Ce que cela change les choses, une majorité!

> aux Québécois . . .

Il s'adresse maintenant aux Québécois! Il passe par-dessus la tête du premier ministre du Québec, du gouvernement du Québec. Il s'adresse directement aux citoyens du Québec. Évidemment, je le comprends, dans un sens, de passer par-dessus la tête du premier ministre du Québec. Mais il y a quand même des formalités que l'on pourrait toujours respecter.

Il dit ensuite:

> . . . qu'ils n'ont plus besoin de crier «au secours» à la Grande-Bretagne, qu'ils n'ont plus besoin de se cacher derrière les jupes de la Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit de débattre entre nous des questions politiques qui nous concernent tous.

● (1430)

Nous nous devons, madame le président, avec franchise, de faire connaître le sentiment profond des Québécois en cette matière. Il y a beaucoup plus qu'une formule d'amendement. Il faut aller au fond des choses et ne pas se leurrer. Il faut savoir que le Québec, foyer des Canadiens français, a toujours cru, depuis quelque 20 ans, que l'insertion dans la Constitution d'une formule d'amendement pouvait, je dis bien «pouvait», rendre l'évolution politique du Québec totalement dépendante de la volonté de quelques provinces, et ce avant qu'on se soit entendu sur un partage acceptable des pouvoirs entre Ottawa et Québec.

Craignant toujours un éventuel carcan constitutionnel, le Québec, à ce jour, a jugé plus réaliste d'exiger une entente sur la répartition des compétences, afin de connaître d'abord le contenu de la nouvelle Constitution du Canada, quitte ensuite à étudier une formule d'amendement, mais on ne procède pas à l'inverse.

Si M. Bourassa n'a pas été aussi clair à Victoria, en juin 1970, à l'instar de tous ses prédécesseurs, collègues et conseillers, il se préoccupait néanmoins de la position continuelle et soutenue de la province de Québec en la matière. Et comme on peut le constater, en allant en profondeur, le sujet n'est pas et ne paraît pas aussi simple que l'a laissé entendre le premier ministre le 2 octobre dernier.

Exercer le leadership à la Chambre et au sein du gouvernement c'est, de la part du premier ministre, avoir l'audace et le courage, et je dirais même l'honnêteté, d'aller jusqu'au bout de sa pensée, de livrer à la Chambre toutes les données du problème et d'oser affronter toutes les hypothèses sérieuses. Cela veut dire reprendre tous les débats constitutionnels, ce que l'ensemble des provinces, et le Québec en particulier, ne sont pas disposés à faire à court terme, et cela à plusieurs titres. Que le chef du gouvernement s'empresse donc de faire des relations fédérales-provinciales quelque chose de mieux réussi que ce qu'évoque pour nous le style actuel de relations du ministre des Communications (M. Pelletier), par exemple, avec son homologue québécois, ou encore le long délai à apporter des réponses aux questions pertinentes de l'Ouest du pays en matière de transport et de mise sur pied d'industries secondaires. Au fait, l'aliénation de l'Ouest par le gouvernement central actuel constitue un malaise des plus sérieux, et qu'il faut dissiper à sa base.

L'unité nationale, madame le président, passe par les voies d'un ordre de priorités, se bâtit chaque jour par des réponses apportées aux problèmes. La «structurite» viendra après, et la «procédurite» aussi. En ce qui a trait au bilinguisme, on se demande quand le premier ministre dit vrai ou non. On ne le sait plus. Quand sa politique sur le bilinguisme est-elle vraie? Est-ce quand il énonce ou fait énoncer des principes correcteurs, comme à la première session du dernier Parlement, ou bien aujourd'hui, quand il se voit majoritaire? Aurait-il lucidement et rationnellement diminué le rythme d'exécution de l'«opération bilinguisme» dans la Fonction publique, à la suite des plaidoyers de gens du milieu, ou encore de députés siégeant des deux côtés de la Chambre, ou s'était-il résigné à en accepter le défi, à des fins électorales, sachant fort bien qu'au cours d'élections générales il pourrait réviser ses positions? Est-ce ça du leadership, madame le président?

Quant à moi, j'avais accepté les quelque neuf points annoncés comme principes correcteurs dans un esprit de justice envers les anglophones œuvrant déjà dans la Fonction publique fédérale, et aussi pour ne pas mettre en cause, dans une précipitation malheureuse, l'objectif ultime de l'«opération bilinguisme» dans la Fonction publique fédérale. Je suis d'autant plus à l'aise pour parler ainsi que je suis membre d'un parti qui a appuyé dans le passé, et qui appuie encore, la politique sur les langues officielles, que je sers sous l'autorité d'un chef dont on ne reconnaît pas assez les efforts inouïs pour se familiariser avec le français et avec le fait québécois. Je suis d'autant plus à l'aise que je siège auprès d'hommes comme le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) dont on ne reconnaît pas assez, au Québec, le mérite, l'apport concret en vue de faire de ce pays une nation où les deux groupes fondateurs de la collectivité canadienne . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a la parole.

M. Wagner: Suite à la suggestion de mes honorables collègues, si l'on veut me laisser terminer mes remarques, je n'en aurai pas pour tellement longtemps.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Est-ce que tous les députés sont d'accord pour que l'honorable député termine son discours?

Une voix: Deux minutes.

Des voix: D'accord.

M. Wagner: Je remercie madame le président et je remercie mes collègues des deux côtés.

Madame le président, après avoir touché les quelques propos tenus par le premier ministre, voilà à mon avis de quelle façon il faudrait envisager en profondeur les problèmes actuels.

Quant au bilinguisme, il ne faudrait évidemment pas que cela devienne une question de politique partisane. Il me semble que dans la province de Québec, en particulier, on traite avec justice les minorités et l'on est en droit de s'attendre à ce que dans les autres provinces on en fasse autant. Tout cela est très beau, et surtout à l'occasion de l'adoption du fameux bill 22, il était opportun de rappeler qu'il y avait eu quand même, lors de la dernière campagne électorale, certaines divergences d'opinion de la part du premier ministre.

Lorsqu'il a été choisi comme candidat dans la circonscription de Mount Royal, je me souviens qu'il avait dit ceci, et je cite:

[*Traduction*]

J'ai confiance—j'ai confiance dans le gouvernement Bourassa—parce que ce sont des libéraux, qu'ils feront ce qu'il y a à faire. Vous pouvez compter sur nous pour leur parler et nous assurer qu'ils feront ce qu'il faut faire.

[*Français*]

Voilà, des paroles auxquelles j'ai applaudi avec vigueur. La campagne est terminée; c'est curieux comme cela change les hommes. Aujourd'hui, le premier ministre dit: Au sujet du bill 22, si un citoyen veut aller devant les tribunaux, ça le regarde, mais nous, nous n'interviendrons pas.

Madame le président, je voudrais toucher un dernier point. A mon avis, toute cette question du leadership, qui a évidemment été l'enjeu de la campagne électorale, me ramène à la conclusion suivante: il y a quelques années, j'avais eu l'occasion d'entendre au Reine Élizabeth le premier ministre terminer sa péroraison par ces paroles

mémorables: Finies les folies! Et notons le comportement du gouvernement depuis les élections, depuis 90 jours. A écouter le discours du premier ministre, discours qui verse beaucoup plus dans l'attachement du premier ministre à la procédure qu'au fond, à la forme qu'à la substance, je me demande à quand donc la fin des folies. A quand donc, par exemple, la fin de ces luttes stériles entre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui dit au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), qu'il ne sait pas de quoi ce dernier parle, alors que le ministre de la Consommation et des Corporations dit à M^me^ Plumptre: Bravo, madame! et ce même si 28 millions d'œufs sont gâtés. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parle de son lait en poudre, quand il ne parle pas des annonces de bière. A quand la fin des folies? Le premier ministre lui-même dit à tout le monde: Ça, c'est la solidarité, c'est la simple démocratie! Et la population du Canada se demande où est le véritable leadership. Quand cessera-t-on de jouer?

On pourrait continuer ainsi indéfiniment. J'ai déjà abusé du temps que m'a accordé la Chambre. J'aurais eu encore plusieurs autres choses à dire. J'espère avoir d'autres occasions pour le faire. Je suis tout de même impatient d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais qu'il nous parle de sa politique, de même que de la campagne qu'il a faite dans Saint-Hyacinthe, ce qu'on écoutera avec grand plaisir.

Madame le président, je vous remercie de votre patience, et j'espère que nous verrons au cours des prochaines semaines le gouvernement de ce pays tenter véritablement de gouverner le pays.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, j'invoque le Règlement. On a parlé de ramener à 20 minutes la durée des interventions pour le reste du débat. Je ne désire pas imposer cela au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et cela ne se ferait évidemment pas sans son accord, mais je me demande s'il ne serait pas possible que l'on décide de limiter la durée des discours à 20 minutes pour le reste de ce débat?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La présidence n'est pas au courant d'un tel accord. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a la parole.

M. Caccia: Madame l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, nous aimerions qu'après l'intervention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, on accepte la proposition qui vient d'être faite afin de permettre à beaucoup plus de députés de l'arrière-banc d'intervenir et de participer à ce beau débat.

M. Horner: Madame l'Orateur, au sujet du rappel au règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je ne serais pas assez égoïste pour dire qu'après mon intervention, le temps de parole doit être réduit à 20 minutes pour les autres députés. Toutefois, je pense que le Règlement est fort clair sur ce point. Pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, la durée des discours est fixée à 30 minutes, et je pense que nous devrions nous y conformer.

M. Basford: Qui est le leader de la Chambre?

M. Baldwin: Nous ne croyons pas à la loi de la jungle.

● (1440)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le président, je voudrais tout d'abord m'associer aux vœux qui ont été exprimés par tous les députés durant ce débat, à l'égard du Gouverneur général. Je voudrais faire miens tous les vœux de prompt rétablissement qui ont été adressés à Son Excellence. Je suis sûr que nous tous à la Chambre espérons qu'il sera en mesure de reprendre ses fonctions très bientôt afin de continuer l'excellent travail qu'il avait déjà entrepris à la suite de sa nomination, il y a quelques mois.

Permettez-moi aussi de me joindre à tous les autres qui ont adressé des vœux au nouveau président de la Chambre. Je voudrais l'assurer de ma loyauté, et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Enfin, je voudrais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu l'occasion d'entendre et de lire leurs discours, et je dois dire qu'ils font sûrement honneur à la Chambre de même qu'au parti ministériel.

Je n'ai pas l'intention, madame le président, de consacrer trop de temps à m'aventurer sur le terrain glissant de la partisanerie de basse-cour, au niveau duquel le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) s'est appliqué à maintenir le débat de cet après-midi. Les électeurs de Saint-Hyacinthe ont fait connaître leur jugement le 8 juillet dernier, et c'est un jugement que, entre bons démocrates, nous devons respecter. Tous ceux qui ont travaillé pour mon parti, à cette occasion, ont au moins la bonne conscience d'avoir mené une lutte honnête dans cette circonscription. Quand l'occasion se représentera, je suis convaincu qu'ils voudront mener le même type de lutte que la dernière fois.

J'aimerais prendre peut-être une minute pour faire un bref commentaire sur le discours de l'honorable député de Saint-Hyacinthe. Presque tout au long de son discours, je voyais encore une fois l'image du parti conservateur progressiste, en ce sens que, comme son parti, il est toujours en retard de quelques mois, sinon de quelques années. J'écoutais ce discours, et je me disais: L'honorable député se pense encore sur les «hustings» de Saint-Hyacinthe. Pourtant le 8 juillet est passé, il y a eu des élections, et l'on en connaît les résultats. Ou encore, je fermais les yeux et je me disais: Mon Dieu, ce genre de sermon, je l'ai sûrement entendu dans ma jeunesse. Je me souvenais alors que c'était justement le ton qu'avaient les évêques du Québec, il y a environ 25 ou 30 ans, lorsqu'ils s'adressaient à leur peuple. La seule différence c'est que les évêques, eux, ont changé depuis.

Malheureusement, l'honorable député de Saint-Hyacinthe, suivant la fidèle tradition conservatrice, en est encore resté à l'étape d'il y a 25 ou 30 ans à cet égard, lorsqu'il disait que le leadership était le problème lors des élections de cet été. En effet, c'est une question que les Canadiens ont résolue d'une façon claire et ferme le 8 juillet dernier. L'honorable député soulève de nouveau cette question du leadership, tout comme son chef l'a fait d'ailleurs dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, lorsqu'il a présenté le fameux amendement que l'on sait. Je comprends que l'honorable député veuille parler de leadership, et que cela le préoccupe. Dans ce domaine, on peut dire qu'il est un expert et avec les problèmes auxquels fait face son parti, je comprends très bien les aspirations qui peuvent le dévorer encore une fois. J'espère que, cette fois-ci, il saura se prendre assez tôt pour ne pas subir le

même sort qu'il a traditionellement subi chaque fois qu'il a été pressenti pour obtenir un leadership quelconque.

Ceci étant dit de bonne part, je passerai à ce que je voudrais dire au sujet du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aurai l'occasion de parler des mesures que mon ministère entend prendre dans le domaine de la réforme de la sécurité sociale et de la santé, à différentes occasions au cours de la présente session, puisque nous aurons l'occasion de débattre certains projets de loi qui ont déjà été adoptés en première lecture. Mais j'ai voulu profiter de l'occasion qui m'est donnée de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour souligner quelques-unes de mes préoccupations, et aussi quelques-uns des projets que j'envisage en ma nouvelle qualité de ministre responsable de la situation de la femme.

Comme on le sait, le gouvernement est profondément attaché au principe de l'égalité des chances et de la liberté de choix pour tous les Canadiens. Parallèlement, nous admettons que la situation actuelle de la femme au Canada n'est pas toujours conforme à ces principes.

C'est pour moi un grand honneur d'être chargé de la politique gouvernementale dans ce domaine, et j'ai l'intention de consacrer beaucoup de temps et d'énergie à apporter, dans les lois et dans la société, les changements nécessaires afin qu'hommes et femmes puissent participer pleinement à toutes les activités de la vie.

Comme on l'a indiqué dans le discours du trône, le gouvernement présentera de nouvelles lois dans de nombreux domaines pour assurer l'égalité de la femme et de l'homme devant la loi. Nous projetons aussi de prendre un certain nombre d'initiatives dans le cadre de l'année internationale de la femme, en 1975.

Au cours de la dernière session parlementaire, le ministre alors responsable de la situation de la femme avait signalé les diverses mesures alors envisagées. Malheureusement, pour les raisons que l'on sait bien, la session s'est brusquement terminée avant que notre programme ait pu être achevé. Les mesures que nous avions commencé à prendre, à savoir la modification du Régime de pensions du Canada pour accorder d'égales prestations aux femmes et aux hommes, et la correction, grâce à la loi d'ensemble sur la situation de la femme, de clauses discriminatoires dans un certain nombre de lois, ont déjà été déposées en première lecture. J'espère que ces deux projets de loi seront rapidement adoptés.

● (1450)

Une nouvelle loi sur la citoyenneté a également été proposée, et cette loi, entre autres, permet aux enfants de recevoir la citoyenneté canadienne de par leur mère aussi bien que de par leur père. Actuellement, en effet, madame le président, dans la plupart des cas, on donne aux enfants la citoyenneté de par leur père seulement. D'autres changements visant à l'égalité de la femme et de l'homme seront également proposés au Parlement durant cette session.

Dans notre tentative en vue de mettre fin à toute distinction injuste, la création d'une commission des droits de l'homme tiendra une grande place dans notre programme législatif. Mon collègue, le ministre de la Justice (M. Lang), proposera une loi à cet effet d'ici la fin de cette année. Le texte de loi signalera les principes et les méthodes que la Commission devra suivre, et accordera les pouvoirs nécessaires à leur application. Et je suis heureux de souligner, dès maintenant, que le gouvernement entend reconnaître une large représentation aux personnes de sexe féminin à cette Commission.

Le ministre de la Justice présentera également des modifications au Code criminel au sujet des procès pour viols et autres infractions d'ordre sexuel. Nous savons tous que la loi actuellement en vigueur devrait être modernisée pour offrir une plus grande protection aux victimes de viols. Les modifications envisagées par mon collègue permettraient d'assurer que les détails d'un crime sexuel et le nom de la victime ne soient pas rendus publics et encourageraient un recours plus fréquent au changement de lieu d'un procès. De plus, elles favoriseraient aussi l'exclusion du public aux enquêtes préliminaires ainsi que tout au long du procès, ou tout au moins à certains moments, et empêcheraient la défense, sauf dans certains cas particuliers, d'attaquer l'intégrité morale de la victime.

J'aimerais profiter de l'occasion pour dire où en est l'évolution de deux autres points mentionnés dans le discours du trône précédant les récentes élections. Étant donné que ces questions ne nécessitaient pas l'adoption de mesures législatives, le gouvernement a pu mettre ses projets à exécution de la façon prévue. Plus précisément, les nombreux règlements régissant les conditions d'emploi dans la Fonction publique ont été modifiés de façon à éliminer toutes les clauses de distinction injuste. En outre, j'ai le plaisir de souligner qu'en mai dernier, une directive du cabinet a été envoyée par le premier ministre à toutes les sociétés de la Couronne, les priant d'adopter des mesures encourageant la nomination et la promotion d'un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité et de tenir le ministre responsable de la situation de la femme au courant de leurs progrès en ce domaine. Nous avons déjà reçu des réponses d'un grand nombre de ces sociétés, et elles démontrent une attitude très favorable. Ainsi pouvait-on lire récemment qu'une équipe de travail spéciale sur la situation de la femme mise sur pied par l'administration de Radio-Canada allait présenter un rapport préliminaire à cette administration dès le 18 octobre. J'ai l'intention d'entrer sous peu en communication avec les autres sociétés de la Couronne et de m'assurer des progrès accomplis depuis l'envoi de la lettre par le premier ministre le printemps dernier.

J'aimerais également aborder la question de la protection, par le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec, des conjoints qui ne sont pas sur le marché du travail. Le comité consultatif du Régime de pensions du Canada et le Conseil consultatif sur la situation de la femme étudient actuellement la question. Je compte recevoir leurs rapports cet automne. Je discuterai ensuite de leurs propositions avec mes collègues, les ministres provinciaux du bien-être. Je suis certain que le comité parlementaire de la santé, du bien-être social et des affaires sociales voudra également analyser ces rapports. Je peux assurer la Chambre qu'il s'agit là d'un problème qui retient mon attention et que je déploie tous les efforts possibles pour en arriver à une solution acceptable à tous.

Je suis tout aussi préoccupé par l'organisation de services de soins à l'enfance. En ma qualité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, même avant que ne me soit confiée la responsabilité d'orienter la politique gouvernementale sur la situation de la femme, j'ai été très heureux d'annoncer qu'à la suite de modifications apportées en 1972 aux règlements sur le Régime d'assistance publique du Canada, tous les frais d'exploitation des services de garderies sont devenus sujets au partage, y compris les frais d'équipement, de fournitures, de loyer et de dépréciation du capital.

Pour tous les autres services de bien-être, les frais sujets au partage sont limités aux salaires et autres frais de personnel. Nous participons donc aux services de garderies plus qu'à tout autre service social dont nous partageons les frais avec les provinces. Nous avons également approuvé des directives destinées à garantir que la contribution fédérale soit disponible aux familles à faible revenu qui doivent recourir aux garderies. Ces directives prévoient l'établissement de programmes fondés sur l'évaluation du revenu conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

Jusqu'ici la plupart des mesures que j'ai mentionnées supposent l'intervention du législateur. Je suis conscient du fait que pour assurer aux femmes une véritable égalité des chances, il nous faut repenser de fond en comble le rôle de la femme et de l'homme dans notre société. Je ne pense pas qu'il reste plusieurs personnes désireuses de refuser aux femmes la possibilité d'œuvrer comme les hommes dans les domaines de leur choix. Chacun, ici, connaît femmes qui jouent un rôle de premier plan comme femmes d'affaires, médecins, juristes, députés et dans plusieurs autres domaines d'activité encore. Cet après-midi, une femme préside les débats.

Nous avons également entendu parler de femmes-bûcherons, de femmes-camionneurs et de femmes engagées dans des secteurs traditionnellement réservés uniquement aux hommes. Récemment, nous pouvions voir un certain nombre de femmes joindre, pour la première fois, les rangs réguliers de la Gendarmerie royale du Canada. Qu'elles en soient félicitées, et ce d'autant plus qu'on connaît les multiples obstacles qu'elles ont dû surmonter.

Je voudrais dire ici combien je suis heureux d'être membre d'un parti qui a réussi à faire élire huit députés de sexe féminin lors des dernières élections fédérales. A lui seul, le parti ministériel compte maintenant trois femmes de plus que la Chambre précédente. Connaissant la contribution que les femmes ont apporté aux parlements précédents, je n'ai aucun doute que l'influence des membres féminins de la Chambre sur nos délibérations dépassera de beaucoup l'influence que pourrait commander leur seul nombre, et il est bon qu'il en soit ainsi.

Je sais que d'autres partis à la Chambre ont aussi présenté des candidats féminins. Mais il ne suffit pas de les présenter, il faut aussi les faire élire. Et je puis dire que notre parti a fait un effort conscient non seulement pour recruter des candidats féminins, mais aussi pour encourager leur candidature dans des circonscriptions où elles avaient une chance raisonnable de se faire élire.

La participation accrue à chaque année des femmes dans tous les partis politiques représente un progrès des plus encourageants, et notre société n'aura qu'à se réjouir si une saine émulation naissait entre tous les partis, à savoir qui en arriverait le premier à reconnaître aux femmes canadiennes toute la place qui leur revient. Quant à moi, je me réjouis de voir le parti libéral posséder une avance si considérable à cet égard sur n'importe lequel de ses rivaux. Et je sais que les membres de notre parti sont résolus non seulement à maintenir cette avance, mais encore à l'accroître dans les années à venir. Car, que ce soit au niveau législatif ou au niveau de comportement social en général, notre société a encore beaucoup de chemin à faire pour reconnaître, en fait comme en droit, l'égalité des sexes.

● (1500)

Et s'il y en a qui ont encore quelque doute à ce sujet, je leur suggère de jeter un coup d'œil à certaines statistiques relatives aux gains publiées par Statistique Canada. Est-il inscrit dans le concept de la nature humaine ou dans la biologie des sexes que les gains moyens de la femme canadienne faisant partie de la main-d'œuvre à plein temps n'atteignent qu'environ la moitié de ceux du travailleur masculin? Sûrement, on peut imaginer une société mieux organisée, de façon que cet écart ne soit pas aussi considérable.

En règle générale, notre société continue à attribuer certains rôles à la femme, et certains autres à l'homme. Il suffit de regarder la télévision pour avoir l'impression que toutes les femmes sont de jeunes et jolies ménagères particulièrement préoccupées de planchers bien cirés et de lingerie subtilement parfumée. Tant que nous estimerons que l'éducation des enfants et la tenue du foyer sont la seule préoccupation et l'unique responsabilité de la femme, et que l'homme n'a pas à s'en occuper, nous refuserons à la femme une totale liberté de choix. On a dit que si l'homme réussit dans le champ d'activité qu'il a choisi, c'est qu'il a une épouse pour l'appuyer et s'occuper de lui, de sorte qu'il est en mesure de se consacrer à son travail.

Or, madame le président, les femmes, elles, n'ont pas d'épouses. Si elles désirent connaître la réussite professionnelle, il leur faut le plus souvent porter un double fardeau.

Le cliché conventionnel des rôles de la femme et de l'homme a également privé ce dernier de la liberté de choix. L'homme peut difficilement participer totalement à la vie familiale si on attend de lui la réussite professionnelle à tout prix, y compris celui de longues heures de travail. Notre objectif dans la société doit être la souplesse et l'accommodement, afin que chacun et chacune puissent tenir la place correspondant le mieux à leurs personnalités, indépendamment de leurs sexes. Si nous offrons une réelle égalité aux femmes, nous donnerons aussi à l'homme la possibilité de partager les joies et les responsabilités dévolues aux parents.

C'est dans cette perspective, que nous préparons l'Année internationale de la femme, qui se tiendra en 1975. Nous n'ignorons pas que nos objectifs ne seront pas atteints du jour au lendemain. Modifier les comportements requiert une pression graduelle et nos efforts se poursuivront aussi longtemps qu'il le faudra. Cependant, nous saluons l'Année internationale de la femme, car nous y voyons l'occasion de mettre un accent particulier sur cette question.

Le programme du gouvernement a déjà été exposé dans ses grandes lignes. Il comporte une campagne d'information et d'éducation du public afin de renseigner celui-ci sur les éléments de la question. Nous aurons des colloques régionaux et nationaux, de caractère général ou particulier, des séances de formation et des conférences qui réuniront des gens de tous horizons, notamment ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'étudier les conséquences de l'évolution qu'on peut prévoir.

Il y aura aussi des expositions spéciales, des activités culturelles, des publications de livres et des projections de films. Des organismes privés bénéficieront de crédits accrus pour entreprendre toute une gamme d'activités destinées à marquer cette année. Les lois seront revisées en vue de supprimer toute disposition discriminatoire. Des efforts particuliers seront déployés pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de cadre et pour en déléguer davantage à des rencontres et conférences internationales.

Récemment le Canada a été l'hôte d'un colloque de l'Organisation des Nations Unies particulièrement réussi, consacré aux mécanismes destinés à faciliter l'intégration

des femmes au développement économique et social. Cette manifestation représentait une partie de notre apport aux activités spéciales dans ce domaine sur le plan international.

Pour l'Année internationale de la femme, le gouvernement a réservé cinq millions de dollars, en plus des sommes affectées à cette fin par plusieurs ministères et organismes, à même leurs programmes courants.

Si l'on étudie la situation économique actuelle et les restrictions dont les dépenses publiques supplémentaires font l'objet, cette attribution de fonds illustre l'importance que le gouvernement attache aux activités prévues pour l'Année internationale de la femme. Le bureau du Conseil privé dispose aussi d'un secrétariat spécial chargé de l'administration de certaines de ces activités. Celles-ci sont en cours de planification et de mise en œuvre, et ce en collaboration avec les provinces et les membres d'organismes du secteur privé. Nous voulons être sûrs que chaque Canadien recevra le message.

Au printemps, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a écrit à ses collègues provinciaux pour leur demander de désigner quelqu'un, dans leurs gouvernements respectifs, pour agir comme agent de liaison. Déjà, ces responsables provinciaux se sont réunis deux fois avec leurs collègues du gouvernement fédéral pour discuter des plans proposés. Des réunions bilatérales ont déjà eu lieu avec certaines provinces. J'espère que les autorités municipales et provinciales, en plus de participer à certains programmes fédéraux, feront leur part du travail de révision des lois et formuleront de nouveau leurs prises de positions, et ce, dans leurs domaines respectifs, de sorte qu'à tous les niveaux et dans tous les secteurs, tout élément de discrimination soit éliminé. En ma qualité de ministre responsable de la situation de la femme, je m'efforcerai de convaincre mes collègues provinciaux d'amener les provinces à fournir une participation des plus actives à l'Année internationale de la femme.

Toutefois, pour que cette Année soit une réussite, tous les Canadiens doivent y participer. Comme pour l'année du Centenaire de la Confédération, j'espère que chacun aura à cœur d'entreprendre un projet pour favoriser l'intégration de la femme à la vie nationale. Je suis d'avis que l'Année internationale de la femme est le moment pour nous tous, hommes et femmes, de réfléchir à notre comportement et, s'il y a lieu, de le modifier pour que le Canada devienne un pays où chacun et chacune aient réellement, et non pas seulement en principe, les mêmes chances de réussite.

[*Traduction*]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Madame l'Orateur, j'aimerais tout d'abord en profiter pour vous féliciter d'avoir été nommée à ce poste d'importance. Je sais que votre respect pour la discussion et votre sens de l'équité vous aideront grandement à présider nos délibérations. J'ajouterais qu'il en va de même pour l'Orateur lui-même; son respect du Parlement et de l'équité lui seront d'un grand service dans les années à venir.

Même si on examine le discours du trône à la loupe, on y retrouve très peu de solutions aux problèmes auxquels fera face le Canada d'ici la fin des années soixante-dix, ou même d'ici la fin de la présente législature. Il n'y a rien pour faire échec à l'inflation; on n'y retrouve aucun indice de préoccupation réelle pour les difficultés auxquelles font face les diverses régions du Canada. On y propose de faire baisser le prix des aliments en augmentant les approvisionnements. J'en parlerai dans un instant.

Il y a une façon sûre de combattre l'inflation, et c'est de travailler un peu plus fort, d'être un peu plus productif, d'économiser un peu plus, et de diminuer un peu les dépenses de l'État. Le gouvernement ne parle pas dans le discours du trône d'encourager les Canadiens à travailler un peu plus fort, de leur permettre d'être un peu plus productifs, ou de limiter ses propres dépenses. Il va favoriser l'accroissement de la production alimentaire et ainsi faire baisser les prix des vivres. Une industrie qui me tient beaucoup à cœur connaît un surplus de bœuf aujourd'hui, mais l'éleveur touche environ $120 de moins par bouvillon dépecé qu'il y a un an. Le prix de la viande au comptoir est à peu près le même. Où sont passés ces $120, madame l'Orateur? L'inflation les a absorbés. La salaison a pris $30 et les autres $80 ou $90 sont allés en frais de vente au détail et de distribution. Toutefois, en dépit du surplus de viande, le consommateur paie encore le même prix parce que le gouvernement a laissé jouer l'inflation.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup des œufs. Ils sont trop chers selon les uns, pas assez selon les autres. Il y a quelques années, la Chambre a adopté une loi sur la commercialisation des produits agricoles, en vertu de laquelle l'Office de commercialisation des œufs a été constitué. Un jour le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à la radio, à Ottawa, qu'un homme avait à lui seul retardé pendant deux ans l'adoption de cette loi. Certains consommateurs regretteront qu'il ne l'ait pas empêchée à jamais. J'ai dit à l'époque que cela ne marcherait pas, et je le répète aujourd'hui.

Pourquoi? Ce n'est pas que j'en aie contre les offices de commercialisation. C'est simplement qu'à mon avis, la régulation de l'offre est impraticable au Canada. J'ai dit à l'époque que ce système pourrait fonctionner dans un petit pays, comme la Suisse ou le Danemark. Mais qui sur terre a l'omniscience et l'omnipotence nécessaires pour décider ici de ce qui devrait être produit en tel endroit, et du lieu où cette production sera écoulée? Je ne vois pas comment on puisse être assez malin pour expédier en Colombie-Britannique des œufs de Terre-Neuve et s'arranger pour satisfaire ses clients. Je suis sûr que si l'on avait laissé les choses entre les mains de la Providence, il y aurait eu en Colombie-Britannique des œufs frais et à meilleur marché que ce que les manipulations ont donné. Pourquoi a-t-il fallu deux ans au gouvernement pour en prendre conscience? Les éleveurs de bovins et de porcs se réjouissent que le bill ne s'applique pas à eux, car il y aurait pu avoir des manipulations de marchés qui auraient encore aggravé l'état actuel de ces derniers.

Quant aux dépenses gouvernementales et à l'autérité financière, la masse monétaire au Canada n'a pas augmenté au cours du dernier trimestre. Mais si on ajoute à cela des dépenses vraiment extravagantes, il s'ensuit des difficultés encore plus grandes pour le particulier et le pays—peu importe le pays dont il s'agit, d'ailleurs. Le particulier doit payer des taux d'intérêt plus élevés parce qu'il y a moins d'argent en circulation et que le gouvernement accapare un fort pourcentage du montant disponible. Voilà ce qu'a fait le gouvernment ces trois derniers mois: diminuer la masse monétaire mais non les dépenses.

● (1510)

Si le gouvernement choisissait la rigueur financière, le marché des obligations en serait amélioré, et quiconque un peu au courant en connaît la mauvaise situation. Cette décision pourrait avoir une heureuse influence sur la bourse des valeurs, et tous ceux dont les valeurs ne sont pas absolument sûres en connaissent la précarité. Les

placements à court terme en seraient peut-être améliorés, des millions de Canadiens obtiendraient un supplément de revenu et la productivité du pays en serait augmentée. C'est le seul remède réel à long terme que nous ayons contre l'inflation.

Dans le discours du trône, il est également question de la politique des transports. Apparemment, le gouvernment en est venu à penser qu'il devrait exister une plus grande concurrence entre les divers moyens de transport. Il est heureux que le bon sens ait retrouvé ses droits dans ce domaine, mais rappelons ce qui s'est passé en janvier 1967. Du 9 au 29 janvier 1967, nous avons entendu discours après discours sur les transports. A l'époque, j'ai affirmé que la loi nationale sur les transports risquait de ne pas servir à grand-chose aux régions du Canada où il n'existait aucune concurrence entre les divers moyens de transport. J'ai répété cet avertissement à plusieurs reprises, mais le gouvernement de l'époque n'a pas changé sa politique d'un iota et a prétendu que la concurrence était suffisante. J'ai dit, à l'époque, que la loi nationale sur les transports équivalait à abandonner les Prairies et les provinces Maritimes; l'histoire m'a fait justice. Je suis impatient de voir de quels résultats sera suivie cette allusion à la politique des transports dans le discours du trône.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est de savoir où va le Canada. Au cours de la présente décennie et de la prochaine, des possibilités exceptionnelles vont s'offrir au Canada. Une population jeune, extrêmement mobile, très instruite, offrira un réservoir exceptionnel de production. Dieu merci, nous n'aurons pas encore utilisé une trop grande partie de nos ressources naturelles, peut-être surtout à cause de leur abondance. Heureusement, nous contrôlerons suffisamment notre croissance démographique, tout au moins autant, sinon plus, que bien des pays du monde. Je suis certain que nos produits alimentaires, nos matières premières et nos produits fabriqués seront très en demande sur le marché mondial.

Si nous pouvons nous assurer des capitaux au moyen d'emprunts sur des titres et obligations fondés sur nos avantages naturels, surtout si nous faisons en sorte de maintenir le dollar canadien à un taux assez stable, ce sera peut-être la meilleure chose pour nous. Je pense que nous pouvons intensifier davantage le côté capital et connaître la prospérité sans perdre notre part de propriété. Je suis persuadé que nous pourrons emprunter grâce au financement de la dette, mais nous ne serons sûrement pas obligés d'emprunter pour garder notre part de propriété si nous savons encourager les Canadiens à épargner et à économiser davantage. Nous devons assurer cette possibilité de gain sans permettre au gouvernement de reprendre tous les revenus.

Voyons donc la situation telle qu'elle se présente chez nous par rapport aux pays qui nous entourent. Bien des pays possèdent d'énormes ressources et avantages naturels, mais leur niveau de vie est très bas, bien au-dessous du minimum vital. Pourquoi le Canada, doté comme il l'est de ressources naturelles, devrait-il et peut-il bénéficier d'une qualité de vie qui ne se compare à aucune autre? La réponse, à mes yeux, c'est que les Canadiens, avec leur façon de penser, leur sens moral, leur courage et leur compétence constituent notre plus grande ressource. Ils se sont appliqués à augmenter et à perfectionner leurs talents. Si nous continuons d'agir comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous allons décourager les gens. Ils vont montrer peu d'empressement à perfectionner leurs aptitudes ou à cultiver leurs talents et ils vont préférer rester inactifs et attendre que le gouvernement leur assure leur subsistance.

[M. Horner.]

Une voix: Oh, oh!

M. Horner: Un député trouve à redire à cela. Qu'il se demande pourquoi l'Allemagne, détruite au cours de la Seconde Grande guerre, a-t-elle pu se relever et devenir un riche pays commerçant, solide au point de vue financier. Pour moi, c'est à cause du désir de sa population d'améliorer son sort.

D'aucuns prétendent, au pays, que nous pouvons répartir de nouveau les talents et les dons des Canadiens de façon à assurer à tous une sorte d'égalité. Il est passablement difficile, selon moi, de redistribuer les talents, les dispositions naturelles, les dons, la tenacité, le courage et la force morale. Nous avons le choix entre deux orientations de base pour nous attaquer à nos problèmes grandissants: l'orientation socialiste, comportant la participation de l'État dans tous les secteurs, et celle de l'économie du marché libre accompagnée d'un contrôle général de l'État. Le plus grand danger que nous courons actuellement au Canada vient de ce que nous tentons de corriger la situation actuelle au moyen de l'approche socialiste, c'est-à-dire par l'intrusion directe de tous les paliers de gouvernement dans la prise de décision économique. Cette approche est dangereuse et condamnée à l'échec.

Le problème inévitable lorsqu'on adopte cette méthode, c'est que les privilèges sont simplement enlevés aux classes qui les possèdent actuellement et donnés à celles qui voudraient les posséder. Mes amis de la gauche disent qu'ils ne peuvent accepter cela. Ils devraient penser un instant à l'intervention continuelle du gouvernement fédéral dans toutes les décisions économiques prises au cours des huit dernières années. Je pourrais donner l'échec de la commercialisation des œufs comme un exemple parfait, mais on peut aussi en trouver dans les secteurs du pétrole, de la fabrication, de la commercialisation des produits agricoles et dans un grand nombre d'autres industries.

Le problème de base ne change pas, mais une nouvelle tendance se manifeste. Le communisme, résultat inévitable de l'intervention de l'État, est une forme archaïque d'économie pour un pays évolué et ne peut être avantageux que pour une société rudimentaire et primitive. Si le Canada désire sincèrement posséder ses propres moyens de production, c'est selon moi une chose très simple. Nous devrons pour ce faire renoncer à certains avantages aujourd'hui, et faire de plus grands efforts pour rassembler des capitaux. Étant donné que le gouvernement est le plus grand consommateur de capitaux, nous devrons examiner ses dépenses à la loupe. Préférons-nous dépenser beaucoup d'argent à des programmes où participe le gouvernement, ou employer cet argent à accroître notre part de propriété? On ne peut en même temps laisser le gouvernement faire tout pour tous et permettre à M. Tout-le-monde d'épargner plus d'argent pour acheter une partie de l'usine ou de l'industrie où il travaille.

Nous devons nous demander s'il est sage d'abandonner le capital gagné entre les mains de ceux qui ont la capacité et le talent de le bien utiliser, et qui désirent faire fructifier ou transférer ce capital à des fins politiques dans des zones de notre pays qui sont sans perspective de développement. Dans le discours qu'il vient de prononcer, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) n'a pas soufflé mot de l'expansion du Canada. Il n'a pas effectivement parlé de la nécessité d'augmenter la productivité. Bien qu'il ait prononcé un excellent discours et dit certaines choses qui méritaient d'être dites, il n' a fait que répéter ce qu'avaient déjà dit les autres ministres qui ont participé au débat sur l'Adresse.

Nous ne saurions permettre que notre magnifique pays emprunte la voie directe et néfaste des contrôles. Nous devons adopter celle de l'épargne du capital et transformer cette épargne en avoir propre. Puisqu'au sein d'une société mouvante, les biens ont une durée de moins de 10 ans, nous pouvons devenir, en agissant maintenant, les propriétaires de la majorité des biens chez nous.

Considérons un peu la situation du Japon. Voilà un pays dont le territoire est très restreint. Grâce à son peuple très industrieux, il connaît l'une des expansions économiques les plus rapides du monde. Le Japon s'est fait cette situation en dépit de conditions que l'on pourrait qualifier de désespérées, en comparaison de celles dont nous jouissons chez nous. Le secret de sa réussite est aussi simple qu'évident. Il procède directement de l'attitude de la population. Jusqu'à un certain point, nous avons été témoins sous différents gouvernements de l'érosion de l'attitude authentiquement canadienne de naguère. D'aucuns pourraient parler de l'éthique du travail. D'autres l'ont nommé autrement. Nous devons accorder plus d'importance aux êtres. Nous devons exprimer le souci sincère de laisser les gens administrer eux-mêmes leurs propres affaires. Nous devons leur permettre de gagner quelques dollars et les laisser libres d'en disposer à leur guise.

● (1520)

Je me suis souvent dit que nous avions dépensé trop d'argent dans le but d'assurer à tout le monde une vie meilleure, sans toutefois encourager les gens à faire quelque chose pour leur pays. Le gouvernement fédéral devrait donner le ton en fixant aux dix provinces des objectifs à atteindre au lieu de se lancer dans des querelles juridiques sur la question de savoir qui doit donner la majeure partie de l'argent aux contribuables. Au cours des années, le gouvernement fédéral s'est souvent immiscé dans les affaires des provinces. On peut prendre l'exemple d'un procès qui se déroule actuellement devant les tribunaux: le gouvernement de la Saskatchewan est en procès avec le gouvernement fédéral. Quant à l'Alberta, n'en parlons même pas. Terre-Neuve commence également à s'en prendre au gouvernement fédéral. Au lieu de se contenter de jouer les arbitres, Ottawa est bien trop souvent une des parties et s'en prend aux provinces qui cherchent à obtenir leur part du gâteau, quel qu'il soit.

Lorsque le Canada a eu besoin d'un gouvernement central puissant pour régler les différends, le gouvernement a dû accepter un compromis, car il était mêlé au conflit. Les décisions devraient être prises dès le palier le plus bas. En régime socialiste, on observe la tendance contraire. L'entreprise privée procède comme il se doit. Nous devons commencer à prendre conscience de ces choses. Mes amis de la gauche n'ont jamais pu admettre que M. Untel pouvait prendre de bonnes décisions. Ils veulent décider pour lui. Évidemment, il faut toujours trois ou quatre personnes pour faire ce que M. Untel aurait pu faire beaucoup mieux à lui tout seul. Tant qu'on aura pas mis en place un meilleur système de contrôle, le marché libre reste toujours le meilleur système, même s'il peut susciter beaucoup de difficultés et de tracas, et nous devrions mieux le soutenir.

Prenons le cas des œufs et de l'Office national de la Commercialisation des œufs. On se rend tout de suite compte de la difficulté. On peut se demander si 20 millions d'œufs c'est beaucoup. Ce n'est peut-être pas tellement, mais j'estime que c'est une grande perte si l'on considère que l'on peut expédier des œufs de Terre-Neuve en Colombie-Britannique pour 19c. On peut penser qu'il nous est permis de nous immiscer partout. Nous ferions peut-être bien d'étudier la loi de Hardin selon laquelle si le gouvernement intervient dans un cas, il doit faire deux ou trois autres interventions à la suite de la première, et c'est l'engrenage.

Il a beaucoup été question de l'investissement étranger au cours des dernières années. A mon avis, le montant des investissements étrangers au Canada est alarmant. De 1966 à 1969, l'entrée nette de capitaux provenant des États-Unis a été de 2.5 milliards de dollars. Durant la même période, le mouvement net de capitaux, du Canada aux États-Unis, en fait d'intérêts et de dividendes, a été de 3.6 milliards. Nous avons eu un déficit de 1.1 milliard. Cela me préoccupe. Soixante-six pour cent des compagnies au Canada dont les avoirs dépassent 25 millions de dollars sont aux mains d'étrangers. Il est temps d'intervenir. Et le discours du trône s'est montré discret là-dessus. Je m'interroge sur la voie à prendre. La seule qui s'offre à nous exige patience et courage.

Les gouvernements doivent faire preuve d'intelligence et d'une direction énergique plutôt que d'une hâte intempestive qui contraint les investisseurs à renoncer aux placements étrangers et les Canadiens à s'exiler. Il n'en résulte qu'une perte plus lourde que nécessaire au Canada. Je le répète, tout nouveau produit dure une dizaine d'années. Lentement mais sûrement, nous devrions faire bien comprendre aux Canadiens qu'ils peuvent investir au Canada et les y encourager. Afin de permettre au Canada de maîtriser davantage son destin, nous ne devrions pas craindre les sociétés multinationales.

Nous devrions nous assurer qu'un grand nombre de ces sociétés multinationales appartiennent à des Canadiens, notamment ceux qui font des affaires au Canada. Pour cela, nous avons besoin de capitaux à coût modique. Nous n'en avons jamais eu au Canada, car nous les avons souvent refoulés. Ces capitaux doivent être disponibles à un prix concurrentiel à long terme. Il importe davantage d'avoir du capital effectif plutôt que du capital emprunté, car si nous conduisons bien nos affaires, nous pourrons toujours emprunter.

J'estime qu'il est extrêmement important pour le Canada de disposer d'un tel capital effectif. Nous nous préoccupons maintenant de l'industrie pétrolière et de la possibilité de devenir des importateurs de pétrole d'ici 1983, parce que le gouvernement a réussi ces deux dernières années à chasser une forte proportion, au-delà de la moitié, des compétences œuvrant dans l'industrie pétrolière. Il faudrait probablement quatre années encore pour les inciter à revenir travailler au Canada et poursuivre l'exploration pétrolière.

En raison de la nature de notre société, le Canada a toujours disposé d'un bon nombre de compétences dans le domaine de la recherche et de la science appliquées. Si nous ne créons pas au Canada un climat favorable à la poursuite de leurs travaux, elles quitteront elles aussi le pays. Nous avons également éprouvé des difficultés du côté des banques canadiennes. Le rapport Gray a clairement démontré que les banques canadiennes se sont montrées davantage disposées par le passé à prêter à des entreprises étrangères plutôt qu'aux Canadiennes. Elles ne semblent pas avoir confiance dans les gens qui ont des compétences particulières dans la recherche appliquée et le reste. Nous ne semblons pas croire qu'ils sont aussi excellents que les chercheurs venant d'un autre pays.

Pour attirer des capitaux et des investisseurs et pouvoir compter sur le jugement et la compétence de ces gens, il est essentiel de créer le climat propice à la mise en service

de ces capitaux et des connaissances techniques. Dans le cas qui nous occupe, on peut définir ce climat par la position que prend le gouvernement à l'égard du milieu d'affaires et du système de marchés. Le gouvernement devrait faire connaître sa position aussi clairement que possible et y déroger le moins possible à l'égard de ses programmes à long terme.

Il est de plus en plus important que le gouvernement fédéral établisse ses priorités et l'une d'elles devrait être sa politique industrielle. Le citoyen canadien devrait avoir une idée bien nette de ces priorités afin de décider sur quel point il doit faire porter ses efforts ou s'il vaut la peine de faire quelque effort. On pourrait revoir ce qui s'est passé au Canada depuis quelques années. Il y a eu le livre blanc sur la taxation qui a causé bien des dégâts au pays, ensuite le bill concernant la commercialisation des produits de ferme, qui a entraîné des perturbations dans la mise en marché des produits agricoles. Puis, le gouvernement s'est engagé dans la fabrication sous une forme ou sous une autre. Le gouvernement s'est aussi engagé dans l'industrie pétrolière, si bien qu'en 1983, paraît-il, nous importerons plus que nous exporterons de pétrole tandis que nous avons d'abondants gisements.

Que devrait comprendre une politique industrielle? Toute politique envisagée pour l'avenir du pays devrait être une politique vraiment canadienne, en ce sens qu'elle devrait être avantageuse pour l'ensemble du pays. Pourquoi devrions-nous concevoir autrement la politique industrielle? Les politiques régionales créeront de plus en plus la division au pays. Nous pouvons tous nous rappeler des politiques passées, qui ont été de véritables non-sens sur le plan régional. Nous avons eu une politique industrielle qui s'appliquait aux régions du Canada situées à l'intérieur de certaines lignes frontières. Certaines provinces y étaient donc assujetties, d'autres en étaient complètement exclues. Un tel système engendre la division.

● (1530)

Céder à vil prix les ressources d'une région pour rapporter des bénéfices à une autre région est dangereux et provoque inévitablement la division au sein du pays. Toutes les parties du Canada sont assez évoluées pour comprendre les conséquences d'une pareille attitude et devraient rejeter de telles menées politiques. Comme je l'ai déjà dit, c'est une voie très dangereuse. Il faudrait encourager l'industrie primaire, l'industrie secondaire et l'industrie manufacturière, qui ont l'avantage sur les marchés mondiaux, à atteindre leur rendement maximal, de façon à rapporter le maximum au Canada tout entier.

L'élévation soudaine des barrières tarifères est une autre tendance alarmante que j'ai remarquée ces derniers temps. Notre politique industrielle doit montrer clairement que nous reconnaissons que le monde s'achemine vers un abaissement des barrières et tarifs douaniers. Le Canada a déjà les tarifs assez élevés sans qu'il succombe aux pressions croissantes qui se font sentir depuis quelques années. L'autre jour, j'écoutais un commentateur après le téléjournal. Il demandait: Où allons-nous? Sommes-nous en train de déclencher une guerre commerciale? On entend beaucoup parler de dépression de nos jours, mais si la dépression survient, elle sera précédée d'une guerre commerciale. Selon moi, il ne devrait pas y avoir de tel commentateur, qui regarde la situation de haut et se demande si ce qu'il voit est une guerre commerciale. Une politique industrielle devrait fuir une telle situation. Nous sommes passés maître dans l'art du commerce et devrions être fiers de nos aptitudes et de notre talent pour la vente. Il y a certainement beaucoup de Canadiens qui ont atteint leur niveau de vie élevé grâce à ces aptitudes.

Tantôt j'ai parlé de ma mainmise étrangère sur certaines compagnies canadiennes. Comme nous en avons été témoins, des sociétés américaines ont pris bien souvent possession dans le passé d'entreprises canadiennes. La seule différence qu'il y aura probablement à l'avenir c'est que des acheteurs japonais, allemands ou d'autres ressortissants des pays de l'OPEP viendront au Canada s'accaparer nos établissements commerciaux. S'il y a quelqu'un à blâmer pour une telle situation c'est bien le monde des finances au Canada, ceux qui contrôlent l'argent plutôt que les hommes d'affaires canadiens. Bien des députés en ont fait tomber la responsabilité sur les commerçants. Toutefois, ils n'en sont bien souvent pas responsables; les responsables ce sont ceux qui leur fournissent les fonds. D'où provient l'argent nécessaire à l'achat de compagnies canadiennes? Des enquêtes révèlent, comme je l'ai mentionné plus tôt, que la plus grande partie de ces fonds provient directement des banques canadiennes. Les dépositeurs canadiens ont fourni les fonds requis pour les mainmises étrangères. Il en est question dans le rapport Gray.

Les hommes d'affaires savent très bien qu'en réussissant à financer sa dette à un coût relativement peu élevé, une compagnie se trouve alors en mesure de faire monter en conséquence le montant de son capital-actions. En général, c'est ainsi que procèdent celles qui cherchent à investir des fonds étangers. En d'autres termes, nous voulons des fonds étrangers pour du capital d'exploitation, non pas nécessairement pour du capital-actions.

Je sais que mon temps de parole est presque écoulé, mais j'aimerais souligner qu'autrefois le gouvernement canadien cherchait à s'engager dans ce que l'on pourrait appeler la voie politique, la voie facile, c'est-à-dire à interdire tout simplement par la loi les prises de contrôle. Cette interdiction pose un problème parce que l'entrepreneur hésite tout d'abord à lancer une affaire et il décide très sagement de travailler plutôt pour une société étrangère ou pour le gouvernement. C'est exactement ce qui s'est passé. Si l'on parle d'interdire une prise de contrôle, on déprécie l'entreprise concernée et on décourage automatiquement quelqu'un de s'engager dans une affaire semblable. On détruit ainsi un peu de l'initiative, de l'habileté, de la ténacité et du courage dont j'ai parlé au début de mon discours.

La seule méthode qui portera fruit consiste à offrir à l'entrepreneur, à l'administrateur ou au propriétaire canadien qui désire édifier une société commerciale canadienne un meilleur marché pour vendre à un Canadien plutôt qu'à un étranger. Cela le garde motivé, et le Canada conserve la contrôle sur ses industries. Malheureusement, l'une des difficultés rencontrées dans le développement de l'industrie canadienne réside dans le coût atterrant qu'il faut payer pour les dépenses du gouvernement canadien. Ce coût s'avère comme l'un des plus lourds fardeaux fiscaux du monde civilisé à peser de plus en plus sur les épaules de la classe moyenne productive du Canada. Combien de fois ai-je entendu dire à la Chambre ces dernières années que tel ou tel budget alourdissait le fardeau de la classe moyenne. Nous ne pouvons continuer dans cette voie sans tuer la poule aux œufs d'or.

Les salaires des travailleurs de la classe moyenne sont imposés à un taux supérieur à celui qui grève les salaires des Américains, et c'est le cas également de beaucoup de nos sociétés. On ne peut pénaliser le jeune travailleur qui a l'initiative et l'ambition de rechercher la meilleure rénu-

mération de ses travaux et de ses services. Il importe réellement peu pour ces jeunes d'aller vivre au sud de la frontière, et de fait nombreux sont-ils à aller s'y installer ou qui y sont déjà. Nous parlons de l'exode des cerveaux du pays. Combien de fois a-t-on entendu cette expression à la Chambre? Nous ne nous sommes pas réellement efforcés de réfléchir sur les conséquences des mesures législatives qui ont été adoptées, ni de trouver des moyens d'empêcher cet exode des cerveaux. En fait, cette tendance s'est accélérée par le passé faute d'une politique industrielle claire, d'une politique en matière d'investissements étrangers au Canada.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous êtes sur le point de prendre la parole. J'aurais encore bien d'autre opinions à exposer aux Canadiens, mais je trouverai une autre occasion de le faire.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, comme je participe pour la première fois au débat sur l'Adresse en tant que ministre, j'aimerais tout d'abord émettre le vœu que son excellence le Gouverneur général se rétablisse complètement et rapidement; je voudrais féliciter également les co-motionnaires pour leur excellent discours et surtout féliciter la Chambre pour le choix de M. l'Orateur que je connais personnellement et que je tiens, comme tous les députés, en très haute estime. J'aimerais également remercier tous les députés pour leurs bons vœux. J'apprécie leur prévenance et je suis sûr que cette bonne volonté se manifestera lors de tous les débats de la Chambre et du comité se rapportant à mon portefeuille.

Mon nouveau poste comporte trois grandes fonctions: celles de ministre d'État chargé des Affaires urbaines, de ministre responsable devant le Parlement de la Commission de la Capitale nationale et de ministre responsable du logement par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Aujourd'hui, je voudrais traiter de ces trois domaines de compétence si j'en ai le temps et si les députés me le permettent.

Le ministère d'État des Affaires urbaines est un organisme qui assure la communication entre tous les paliers de gouvernement, et entre les ministères et organismes gouvernementaux qui touchent d'une façon ou d'une autre le milieu urbain. La Commission de la Capitale nationale est spécialement chargée de la région de la capitale nationale, centre urbain qui a une signification toute spéciale pour tous les Canadiens et dont ils peuvent être fiers. D'un autre point de vue, c'est aussi un centre modèle, un endroit où se manifestent les résultats d'une planification urbaine imaginative et innovatrice. Quant à la SCHL, il s'agit d'un organisme grâce auquel le gouvernement remplit ses obligations d'assurer à tous les Canadiens un bon logement et un milieu sain et satisfaisant. Elle gère un budget d'immobilisation qui dépasse de façon appréciable le milliard de dollars, mais son rôle, n'est pas celui d'un simple banquier. En fait, le gouvernement s'en sert pour appliquer sa politique sociale dans le domaine du logement et de la planification urbaine.

● (1540)

Au cours des trois dernières années, sous la direction de mes deux distingués prédécesseurs, le ministère d'État des Affaires urbaines a pris l'initiative d'établir un système de consultations tripartites entre les gouvernements des niveaux national, régional et local. Ce système est un élément clé dans nos efforts conjoints pour régler les problèmes urbains et c'est l'un des mécanismes que nous employons pour rendre plus avantageux et plus efficaces nos efforts respectifs mais coordonnés en vue d'administrer la croissance urbaine. Cela signifie que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux travaillent dans un but commun et non dans des buts opposés.

Au cours des 30 dernières années, le taux de croissance urbaine du Canada a dépassé celui de tous les autres pays industriels occidentaux et, si ce taux se maintient jusqu'en 2000, le Canada sera un pays à 90 p. 100 urbanisé, dont la moitié des habitants vivront à Toronto, Vancouver et Montréal. Il est évident que ce taux de croissance considérable intensifie les problèmes urbains et en engendre de nouveaux. Voilà, monsieur l'Orateur, où doivent se concentrer nos efforts collectifs: diriger cette croissance rapide et inégale, non pas en imposant des décisions aux gens mais en leur proposant des options intéressantes. Pour faire face à ce défi, les efforts concertés des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux doivent se fonder sur des objectifs sérieux et réalisables, et non pas sur de vagues théories ou des plans mal conçus. Je suis heureux de dire que nous nous sommes mis d'accord sur la nature générale de ces objectifs à la deuxième conférence nationale tripartite qui s'est tenue à Edmonton en octobre dernier.

Nous nous préoccupons de la tendance de l'urbanisation et de la distribution de la population urbaine. Nous cherchons également des moyens de restaurer et d'améliorer le centre plus ancien de nos villes afin de les pourvoir des services, des logements et des commodités dont ils ont souvent un urgent besoin pour devenir des endroits agréables pour vivre et travailler. Mais il ne suffit pas de se préoccuper de ces problèmes et c'est pourquoi nous avons déjà mis au point de nombreux éléments de notre réponse au défi urbain.

La loi sur le déplacement des voies et sur les croisements de chemin de fer, par exemple, offre d'énormes possibilités, et nous avons l'intention d'en exploiter toutes les conséquences pratiques possibles, soit de redonner vie et force à nos collectivités, de fournir des espaces pour la construction de maisons, l'aménagement de parcs, l'établissement de voies rapides, la formation de nouveaux districts commerciaux. La participation du gouvernement fédéral dans ce domaine reconnaît pleinement et respecte à toutes les étapes du processus la compétence et les priorités des provinces.

Un autre exemple nous est fourni par la nouvelle politique qui régit actuellement l'administration des terres urbaines fédérales—ce qui inclut une quantité importante de terres de première qualité dans les grands centres. Le gouvernement fédéral, à titre de grand propriétaire foncier dans la plupart des villes du Canada, a réévalué son rôle de «citoyen urbain» et a défini un nouvel ensemble de règles régissant l'administration de la terre et des propriétés appartenant au gouvernement fédéral. Nous ferons en sorte que cette nouvelle politique vise à une meilleure utilisation des propriétés fédérales et non à la satisfaction d'étroites considérations d'ordre financier. Nous ferons en sorte que la terre appartenant au gouvernement fédéral reste autant que possible dans le domaine public. De plus, les collectivités locales seront consultées au cours des différentes étapes de la planification de la réutilisation de ces terrains.

Inutile de dire que l'organisation de la croissance urbaine doit tenir compte des objectifs de la croissance régionale. Cette dernière exigence est aussi nécessaire à une croissance urbaine efficace que la collaboration tripar-

tite dans laquelle nous sommes actuellement engagés. En conséquence, le gouvernement fédéral, par le truchement du ministère d'État des Affaires urbaines, de la Société centrale d'hypothèques et de logement et d'autres ministères et organismes, s'engage à soutenir les objectifs de croissance d'un certain nombre d'agglomérations urbaines, et il en soutiendra de nombreux autres à l'avenir, au fur et à mesure que les province et les municipalités établiront leurs plans.

Une planification très particulière est nécessaire dans les ports. La possibilité nous est offerte d'aménager les rivages, de les rendre à l'usage de la population et d'améliorer la capacité de nos ports pour qu'ils puissent faire face au commerce mondial. Le ministère des Affaires urbaines, ainsi que d'autres organismes fédéraux, examine la question délicate du rapport existant entre les activités portuaires et les activités urbaines et de l'incidence des unes sur les autres. Nous avons commencé cette étude, par exemple, à Vancouver, Montréal, Thunder Bay, Halifax et Québec.

Monsieur l'Orateur, je viens de donner quelques exemples concrets pour montrer comment le gouvernement envisage d'une façon pratique la croissance des villes en particulier, et les problèmes urbains en général. Les solutions proposées font appel à bon nombre d'organismes fédéraux. Elles nous engagent à une consultation effective et véritable avec les autres paliers de gouvernement, et c'est un engagement que j'entends respecter intégralement.

Pour ce qui est des projets d'urbanisme dans la région de la capitale nationale, j'aimerais rappeler à la Chambre, monsieur l'Orateur, que la CCN a eu et continuera d'avoir une grande influence sur l'aménagement, l'activité et la qualité de la vie dans la région qui, mise à part sa signification sur le plan national, est également une ville florissante. A cette fin, la CCN propose deux stratégies d'aménagement intégrées, une pour le cœur ou le centre de la capitale et l'autre pour l'ensemble de la région.

Un des grands objectifs qui concerne le centre est l'interconnexion physique et économique des centres-villes d'Ottawa et de Hull pour en faire le cœur puissant et dynamique de la région de la capitale, respectant et reflétant tous les modes de vie au Canada—une capitale vibrante où tous les Canadiens se sentent chez eux. Les principaux éléments propres à la capitale—les institutions parlementaires, judiciaires et culturelles, de même qu'une bonne partie de la fonction administrative fédérale—continueront d'être situés au centre de la capitale. Par ailleurs, nous chercherons à diversifier l'utilisation des sols dans le centre, mettant l'accent sur le secteur domiciliaire et administratif, sur le commerce de détail et les autres activités commerciales.

Pour l'ensemble de la région de la capitale nationale, étant donné les pressions de la croissance urbaine actuelle et prévue, qui pourrait menacer la qualité même de la vie ainsi que le rôle de la région de la capitale, la CCN propose un plan d'aménagement pour les trois prochaines décennies, tout comme le plan Gréber a rempli ce rôle pour les deux dernières. La formule de planification de la capitale de demain n'est pas censée être un plan directeur, mais plutôt un document de travail destiné à orienter le dialogue intergouvernemental et public vers un ensemble commun d'objectifs de développement. Ce document sera rendu public dans quelques semaines. Un tel consensus est crucial en ce moment à cause des diverses activités de planification en cours à d'autres paliers de gouvernement et au niveau de différents groupes dans la région de la capitale. Le rapport Fullerton est une autre étude portant sur le développement de la région de la capitale nationale. Cette étude traite des structures administratives et organisationnelles pour la capitale. A cause de toutes ces recommandations, de toutes ces propositions et de tous ces plans concernant la région, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui étudiera les questions concernant l'avenir de la région de la capitale nationale.

J'aimerais maintenant prendre quelques minutes pour parler d'un autre aspect extrêmement important des responsabilités qui m'incombent: mettre de bons logements à la portée de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du Canada. Cette année, à cause de conditions économiques qui sont communes à tous les pays, l'industrie du logement au Canada ne pourra pas continuer de croître au même rythme remarquable qu'elle a connu depuis quelques années. Je traiterai, dans un moment, du problème actuel du logement au Canada et de ce que le gouvernement fédéral fait actuellement, et fera, pour le résoudre.

Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai dit, il y a quelques jours, qu'en général les Canadiens sont parmi les gens les mieux logés au monde, quelques députés d'en face ont semblé se montrer quelque peu sceptiques. C'est là leur travail. J'aimerais maitenant reprendre très brièvement ce thème en citant quelques réalisations des six dernières années, période pendant laquelle le présent gouvernement a été au pouvoir. Pendant ce temps, monsieur l'Orateur, il s'est construit 1,350,000 maisons et il s'est créé 700,000 ménages. Nous avons plus que logé les ménages nouveaux, le rythme de la construction a été deux fois plus élevé que celui de la création des ménages. Et nous savons, d'autre part, que depuis quatre ou cinq ans, nous n'avons plus rien à faire dans les chambres à coucher du pays.

M. Gillies: Nous n'avons pas de chambres à coucher, voulez-vous dire.

M. Danson: Sur le plan pratique, cela veut dire plus que 1,350,000 logements; c'est le foyer assuré à près de cinq millions et demi de personnes, hommes, femmes et enfants. Cela a été obtenu grâce à de saines politiques de logement, mais aussi, monsieur l'Orateur, grâce à une industrie du bâtiment qui se classe parmi les meilleures du monde sur le plan de l'efficience et de la productivité. Je désire conserver au pays un secteur du bâtiment concurrentiel et rentable, comme indispensable collaborateur de l'État dans la satisfaction des besoins de la population. Ce n'est que grâce à une industrie du bâtiment solide et efficiente et au concours du monde financier que nous pourrons réaliser les maisons demandées par les Canadiens.

J'ai l'intention de recourir aux programmes existants et à ceux que je suis en train de mettre au point pour stimuler ce secteur, pour veiller à ce qu'il soit productif, concurrentiel et sérieux. Ce ne sont pas les gouvernements qui construisent des maisons, ce sont les constructeurs. Il nous appartient d'établir le climat et de fournir l'assistance propres à leur permettre de s'acquitter de cette mission au profit des Canadiens de toutes catégories socio-professionnelles. Il faut obtenir de chaque dollar dépensé par l'État l'effet d'entraînement maximum à l'égard des financiers privés et des constructeurs. Le Conseil économique du Canada nous affirmait que pour satisfaire les besoins du Canada, il faudrait construire un million de maisons entre 1969 et 1973. Nous avons relevé nos manches et dépassé largement le but en en construisant 1,153,000, à une cadence qui dépasse 200,000 unités par an.

● (1550)

Je sais très bien, monsieur l'Orateur, qu'il ne suffit pas de construire des maisons. Il faut construire le genre de maisons dont les gens ont besoin et qu'ils peuvent se permettre d'acheter. Au cours des six années allant de 1968 à 1973, nous avons construit plus de 250,000 logements pour les économiquement faibles, ce qui représente un investissement de plus de 2.5 milliards de dollars. Si ces chiffres ne parlent pas d'eux-mêmes, permettez-moi d'ajouter que l'on a construit trois fois plus de logements pour les personnes à revenu modique qu'au cours des 22 années précédentes.

Le problème du logement en soi n'est évidemment pas notre seul souci. Au cours de la même période de six ans, nous avons répondu à la demande des municipalités canadiennes en leur accordant des prêts pour un montant d'un demi-milliard de dollars afin de construire des égouts et nous avons déduit 25 p. 100 du montant de ces prêts comme participation du gouvernement fédéral à la lutte contre la pollution des eaux et du sol et à l'urbanisme. N'importe quel gouvernement peut être fier d'une telle performance. Cela m'inquiète encore beaucoup, ainsi que le gouvernement, de voir que tous les Canadiens n'ont pas la même possibilité d'obtenir un bon logement, mais nous avons fait de grands progrès et nous faisons sans cesse de nouveaux efforts dans ce sens. S'il faut prévoir quelques mauvais mois à cause de la conjoncture économique, je ne vois dans l'immédiat aucune raison de désespérer et je suis certain qu'avant longtemps, nous retrouverons le rythme des six dernières années.

J'aimerais exposer aux députés la situation du logement et leur décrire en même temps les mesures que le gouvernement prend et envisage de prendre pour remédier à la situation. En raison de la hausse des prix, des taux d'intérêt élevés et de l'hésitation des prêteurs à consentir des prêts hypothécaires, le taux annuel des mises en chantier est nettement inférieur aux niveaux record atteints ces dernières années. Nous avons essayé de diverses façons d'augmenter les fonds hypothécaires disponibles. Tout d'abord, grâce au Programme d'aide à l'acquisition d'une maison, nous avons débloqué des fonds publics pour faciliter l'acquisition de logements dans les cas les plus problématiques, et permettre aux personnes disposant de revenus faibles ou modestes de bien se loger. Ce programme, malgré tous ceux qui prétendaient qu'il ne marcherait jamais, est de tous nos nouveaux programmes de logements sociaux, celui qui a donné les meilleurs résultats jusqu'à présent. Je suis reconnaissant à mon prédécesseur d'avoir lancé ce programme et d'avoir montré aux industriels et au peuple canadien qu'il était possible de construire des logements pour un prix modéré.

Au cours des neuf premiers mois de l'année, nous avons consacré quelque 450 millions de dollars à l'achat de 20,000 domiciles à l'intention de 80,000 Canadiens. Près de la moitié de ces domiciles étaient neufs. En raison du remarquable succès remporté par ce programme, les fonds disponibles ont été épuisés plus rapidement que nous ne l'avions prévu. Je tiens toutefois à assurer la Chambre que dès que de nouveaux fonds seront débloqués, le programme se poursuivra. Avant le début de la prochaine saison de construction au printemps 1975, de nouvelles initiatives viendront en renforcer le succès.

Depuis le début de l'année, la SCHL a accordé des prêts directs d'un montant supérieur à 568 millions de dollars destinés à financer l'achat de plus de 27,000 domiciles—dont les deux tiers environ étaient des maisons neuves. J'ai annoncé il y a quelques semaines que nous étions disposés à prêter 50 millions de dollars à 8 p. 100 si les constructeurs de certaines de nos grandes villes acceptaient de construire des logements dont le loyer serait fixé à un taux modéré. J'ai déclaré alors que ce ne serait pas une panacée, mais une initiative importante qui contribuerait à résoudre un problème complexe. Il est toutefois évident que le Trésor public n'est pas en mesure de financer tous les nouveaux logements du Canada.

Nous nous sommes déjà acquis dans le courant de l'année la collaboration d'entreprises de prêts hypothécaires privées qui ont accepté de n'accorder des prêts importants que pour des logements de prix réduits ou moyens. Les prêteurs ont convenu d'exiger un paiement initial d'au moins 25 p. 100 dans le cas de logements d'une valeur importante. A une époque où le capital hypothécaire ne court pas les rues, cet accord a pour effet d'orienter les ressources financières vers la création de logements modestes à l'intention d'un plus grand nombre de familles, ce qui correspond mieux à l'ensemble de nos objectifs nationaux en matière de logements. Le gouvernement fédéral a pris au fil des ans de nombreuses mesures dans le but d'attirer les investissements privés vers l'immobilier. Dans le cadre des accords d'assurance hypothécaire de la SCHL prévus par la Loi nationale sur l'habitation, des prêteurs privés reconnus ont accordé l'an dernier quelque 1.5 milliard de dollars de prêts à des personnes qui désiraient acheter une maison.

L'an dernier, le Parlement a adopté un projet de loi créant la Bourse fédérale d'hypothèques et autorisant la création de sociétés privées de placements hypothécaires. Ces mesures sont destinées à rendre le crédit foncier plus attrayant et plus pratique comme placement et à inciter la participation d'un plus grand nombre d'investisseurs, notamment les petits investisseurs et une source largement inexploitée de capital nominal à l'étranger. Nous devons continuer à rechercher de nouvelles sources de capitaux qui pourraient être affectés à la construction domicilaire et accroître l'apport des sources existantes. J'ai toujours cru que les caisses de retraite devraient jouer un rôle beaucoup plus prépondérant dans les placements hypothécaires. Je sais que leur participation à l'habitation s'est accrue, en partie grâce à la force de persuation de mes prédécesseurs. Je crois cependant qu'on est loin d'avoir pleinement utilisé ces fonds comme source de capitaux immobiliers. Il est temps, je crois, de songer à solliciter plus activement et délibérément du capital nominal à des fins domiciliaires en dehors du Canada.

Comme autre moyen de favoriser une meilleure utilisation des ressources privées, le succès, qu'a remporté le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison me porte à croire que, si on doit permettre au plus grand nombre possible de familles canadiennes d'acheter leur propre maison, il faudra trouver moyen d'utiliser les capitaux privés et les capitaux publics en les assujettissant à modalités analogues. De cette façon, nous pourrions aider deux fois plus de familles que si nous comptions uniquement sur les fonds publics disponibles. Le secteur privé pourrait aussi être stimulé davantage.

A titre de gratification générale à l'intention de ceux qui achètent une maison à prix raisonnable pour la première fois, le gouvernement a proposé l'octroi d'une subvention de $500, afin de dédommager ceux qui ont plus particulièrement besoin d'aide pour acquitter la taxe de vente sur les matériaux de construction. Il en a été question dans le dernier exposé budgétaire et je suppose que cette proposition sera formulée à nouveau dès que nous serons en mesure de le faire. A mon avis, la proposition visant à

créer un Régime enregistré d'épargne pour les propriétaires d'habitations se classe dans la même catégorie. J'attends beaucoup de ce régime qui accordera un dégrèvement important d'impôt aux jeunes qui épargnent en vue de faire un versement initial sur leur première maison. J'espère également qu'on verra à ce qu'une proportion appréciable de ces fonds soit investie dans le crédit foncier afin d'accroître davantage les capitaux et le nombre de logements et atteindre ainsi l'objectif pour lequel ces fonds sont fournis.

Nous allons évidemment continuer à appuyer et à encourager les provinces et les municipalités qui voudront constituer des réserves foncières à l'égard desquelles nous allouerons 500 millions de dollars de crédits au cours des cinq prochaines années, surtout à l'intention des projets susceptibles de grossir rapidement les réserves de terrains viabilisés et à des conditions qui encourageront les municipalités à accélérer la mise en chantier de lotissements résidentiels. Les premiers de ces terrains seront bientôt mis en vente. Nous commençons à cueillir les fruits de cet excellent programme qui devrait nous servir à maints égards.

A ce propos, j'entends présenter de nouveau à la Chambre une mesure législative tendant à poursuivre et à améliorer le programme fédéral d'aide aux installations de traitement des eaux-vannes. Comme moyen d'aider à accroître le nombre de terrains viabilisés, une aide financière sera pour la première fois accordée pour la pose des canalisations principales d'égoût pluviaux là où elles contribuent à ouvrir de nouvelles zones domiciliaires et procurent des habitations à meilleurs prix. Cette mesure maintiendra les dispositions de remises aux provinces et aux municipalités.

Les députés sont parfaitement au courant de la grande diversité des programmes de logements sociaux qui sont mis en œuvres présentement dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation. J'ai déjà parlé du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, particulièrement avantageux pour les jeunes ménages. Une autre formule importante fait intervenir ce que nous avons convenu d'appeler «la troisième force», c'est-à-dire lorsque les gens, sans attendre l'aide du gouvernement ou de l'industrie, se mettent en frais de s'entraîder. Cette formule sert bien souvent à construire des logements pour les vieillards, ainsi que pour les débiles mentaux et physiques. Nous accordons à ces constructeurs épris de civisme une aide financière complète à des taux avantageux, une rémission de 10 p. 100 du capital et des subventions considérables en vue d'aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de tels projets. Étant donné cette aide financière, nous comptons évidemment sur ces groupes pour réaliser des habitations dont le loyer sera inférieur au niveau courant et tiendra compte des subsides et des subventions fournis à même les deniers publics. Nous sommes en train d'examiner d'autres moyens de venir en aide à cette troisième force, pour ce qui est notamment de la façon de procéder pour leur procurer des terrains à meilleurs prix, surtout à proximité du centre de nos grandes villes.

Je pousse énergiquement le programme de logements destinés aux ruraux et aux autochtones annoncé par mon prédécesseur au cours de la dernière législature et en vertu duquel nous nous sommes engagés, avec l'entière collaboration des gens de la localité, à construire ou à rénover 50,000 maisons en tout au cours des cinq prochaines années. Un programme de cette envergure exige l'accord et la participation des gouvernements provinciaux et je suis bien aise de dire que les négociations progressent et qu'avant la fin de l'année, nous devrions avoir obtenu l'accord de la plupart des provinces.

Pour nombre de gens, bien sûr, la seule solution est celle des logements sociaux, dont les loyers sont adaptés à leurs revenus. Je suis certain que ce type de solution sera nécessaire pendant de nombreuses années à venir. Quoi qu'il en soit, nous cherchons toujours de nouveaux moyens d'appliquer ce programme; en particulier, nous cherchons à éviter la création de ce qu'on appelle des ghettos, de façon à intégrer à la communauté sans les stigmatiser les occupants des logements sociaux, et à enrichir leur vie et celle de leurs enfants.

● (1600)

Tous ces programmes offrent aux Canadiens non seulement une aide pour résoudre leurs problèmes de logement, mais aussi la plus vaste gamme de possibilités quant au choix du type de logement qu'ils veulent occuper et à la manière dont ils veulent l'occuper, soit comme propriétaires, soit comme locataires, ou encore comme membres d'une organisation coopérative. Je ne suis pas d'avis que chacun puisse revendiquer comme un droit que le gouvernement lui fournisse une maison en propre. Mais, par contre, je crois à l'égalité des chances et je crois que tous les Canadiens devraient avoir les mêmes possibilités de choisir la façon de résoudre leurs problèmes.

A l'instar des gouvernements, les gens devraient maintenant dans le choix de leurs options, user de retenue. Nous avons suffisamment de preuves que certaines de nos difficultés sont créées par un petit groupe qui a échauffé le marché des maisons en échangeant sans cesse les leurs pour d'autres plus spacieuses et plus coûteuses, lesquelles ne correspondent aucunement à leurs véritables besoins ni même parfois au prix qu'elles coûtent.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à vous répéter ce que pense le gouvernement à ce sujet, soit que même si le logement constitue un élément essentiel de notre économie, il ne représente pas simplement un produit à acheter et à vendre suivant les conditions qui règnent sur le marché. Parce que l'habitation contribue essentiellement et fondamentalement au bien-être physique et social du peuple, elle doit faire l'objet d'une politique à long terme qui soit logique et réfléchie. C'est pourquoi je rejette l'idée que des fonds sont affectés ou non à l'habitation pour travailler l'économie.

Nos engagements financiers n'ont pas fluctué. Ils ont constamment augmenté. Il faut toujours tenir compte que l'habitation impose des demandes sur les marchés de capitaux, qu'elle sert de stimulant à l'emploi et de catalyseur à la vente d'un vaste assortiment d'articles de fabrication. Il y a lieu, cependant, d'opposer prudemment à ces considérations le souci prédominant que provoque le besoin urgent et immédiat de loger décemment les gens, besoin qui ne peut souffrir de délai ou de retard pour accommoder les mécanismes fiscaux ou économiques.

Bien que nouvellement devenu ministre, monsieur l'Orateur, j'ai le grand avantage de faire partie d'une entreprise bien établie—je veux parler, naturellement, du gouvernement—qui, sous le rapport de l'habitation comme sous tous les autres d'intérêt public, bénéficie de la confiance justifiée du peuple canadien. Bien des Canadiens s'inquiètent actuellement à cause de leurs problèmes de logement, mais ils ont su résister et continueront de résister aux pressions de ceux qui voudraient donner à ces difficultés les dimensions d'une crise nationale. Les Canadiens ont confiance dans un gouvernement qui, au cours de son mandat, a vu se construire des maisons pour 5,5

millions de personnes, soit beaucoup plus que le chiffre de la croissance démographique et le taux de formation des familles.

Les Canadiens ont confiance dans un gouvernement qui a non seulement relevé le défi du Conseil économique qui était de bâtir un million de logements en cinq ans, mais encore largement dépassé cet objectif. Les Canadiens croient que nos difficultés actuelles en matière d'habitation peuvent être résolues et qu'elles le seront par le gouvernement qui, pendant les six ans de son mandat, a construit trois fois plus d'habitations pour les gagne-petit qu'il n'y en a eu en chantier dans les 22 années précédentes.

Les Canadiens attendent des solutions du gouvernement qui a créé l'assistance à la propriété domiciliaire, amélioré le voisinage, restauré les centres domiciliaires, organisé le logement pour les ruraux et les autochtones et mis en œuvre le plus vaste éventail de programmes sociaux de logement de grande envergure jamais vus au Canada et, je crois, dans la plupart des pays du globe. Les Canadiens savent bien que nos problèmes domiciliaires ne se règleront pas du jour au lendemain grâce à un truc tout simple tiré d'un sac à malice. Il faudra la lutte soutenue sur de nombreux fronts, non pas d'un seul ministre, mais de toute l'équipe fédérale, en collaboration avec d'autres gouvernements, le monde financier, l'industrie et les simples citoyens.

C'est ce que les Canadiens attendent du gouvernement et c'est ce qu'ils vont en obtenir. Ils ont tout lieu d'envisager les mois à venir avec confiance et espoir.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je veux cet après-midi faire quelques observations à propos de la société United Aircraft of Canada Limited. L'évolution dramatique de l'histoire de la société United Aircraft constitue un triste mais parfait exemple du problème de la propriété étrangère au Canada et de l'échec des programmes de subventions éhontées aux sociétés pratiqués par le gouvernement fédéral en vue de créer des avantages permanents pour la population du pays. Je reviendrai plus tard sur cette affirmation pour la justifier.

Qu'est-ce que la société United Aircraft produit en même temps ici et aux États-Unis? Elle produit un moteur de qualité exceptionnelle qui a été mis au point au Canada. Les recherches qui ont permis sa création ont été financées dans une large mesure par les contribuables canadiens, et les idées innovatrices venaient d'hommes de sciences et de techniciens canadiens. Ces moteurs peuvent servir à propulser de petits avions, des hélicoptères, des trains à turbine, des aéroglisseurs et, bien entendu, les ADAC. J'ai appris qu'en 1970, ces moteurs avaient permis à la société d'accaparer virtuellement 70 p. 100 du marché mondial dans cette catégorie. Voilà, à tout prendre, une réalisation exceptionnelle.

Comment le projet a-t-il été financé? Depuis 1965, le gouvernement fédéral a approuvé, dans le cadre du programme de productivité de l'industrie, des subventions de $108,563,239. Il ne s'agit pas de prêts, mais bien de subventions pures et simples à même les impôts levés sur les contribuables canadiens. La société a naturellement apporté elle aussi un certain capital. Que s'est-il passé depuis janvier 1974, chez cette société à Longueuil? Au début de la nouvelle année, il y a eu grève. Si la grève dure encore maintenant, à la mi-octobre, c'est uniquement à cause de la politique profondément anti-syndicale de cette société. Le point qui reste en suspens est le rejet de la formule Rand; on refuse que le système de précompte s'applique automatiquement pour tous les membres de l'unité de négociations, une fois le syndicat démocratiquement établi. Cette méthode est acceptée depuis plus de vingt ans par 90 p.100 de toutes les sociétés au Canada où les travailleurs sont syndiqués comme une entente parfaitement équitable pour tous les travailleurs. Pourtant, la United Aircraft, au Canada comme aux États-Unis, rejette cette méthode de négociations on ne peut plus civilisée.

Je tiens à consigner au compte rendu l'attitude de ce président de compagnie vis-à-vis des employés qui fabriquent ces moteurs. Je veux citer un passage d'un article de Wilfred List, publié dans un récent numéro du *Globe and Mail*. Au sujet du droit démocratique de déduire les cotisations des salaires, voici ce que disait ce président:

> Pourquoi les représentants des syndicats se croiseraient-ils les bras dans leurs bureaux alors que nous percevrions les cotisations?
>
> Ils ont déjà la déduction volontaire irrévocable . . . Alors qu'ils aillent au diable. Qu'ils s'en occupent, des cotisations.

Voilà ce que dit le président de la United Aircraft of Canada Limited, celui qui est responsable de la grève qui dure depuis neuf mois. Je le répète, cette façon d'agir de l'employeur a disparu il y a une vingtaine d'années dans presque toutes les compagnies canadiennes. Elle est néanmoins fermement implantée à la direction de la United Aircraft.

● (1610)

Le médiateur désigné par le ministre du Travail du Québec a qualifié la Compagnie «d'intransigeante» à ce sujet. La Compagnie lui a fait savoir, dit-il, que même si les grévistes, hommes et femmes, acceptaient toutes ses propositions—niveau de salaire, prestations de pension, etc.—la direction ne pourrait et ne voudrait pas accepter l'application de la formule Rand. Et c'est pourquoi le médiateur désigné par le ministre du Travail du Québec a qualifié l'attitude de la Compagnie «d'intransigeante» et il avait tout à fait raison, selon moi.

Il est clair que cette compagnie d'appartenance américaine s'occupe bien davantage de ses 60,000 employés en Nouvelle-Angleterre, notamment à Hartford, dans le Connecticut, que de ses travailleurs au Canada. Les employés américains négocient actuellement un nouveau contrat parce que l'ancien expirera le mois prochain et ce qui les intéresse avant tout, c'est exactement ce qui intéresse aussi les travailleurs canadiens de Longueuil (Québec), c'est-à-dire l'établissement du principe de la cotisation. Ils veulent qu'on leur reconnaisse le droit démocratique de faire percevoir les cotisations de tous les membres d'un syndicat accepté par la majorité dans une usine, qui bénéficient des négociations de ce syndicat. Il est clair que cette compagnie fait un bouc émissaire de ses employés canadiens dans la vraie bataille, d'ailleurs déjà amorcée qu'elle compte livrer aux États-Unis contre ses 60,000 employés. Les Canadiens sont victimes des agissements d'une entreprise outre-frontières.

Quelles ont été les conséquences économiques de ce chômage de neufs mois, du traitement inhumain infligé aux familles ouvrières de Longueuil? D'abord, la compagnie a admis avoir transféré aux États-Unis 40 p. 100 de sa production du Canada. La deuxième conséquence n'est pas un phénomème nouveau. Elle a trait au financement assuré par le gouvernement fédéral, à ses dons, pour encourager la nouvelle entreprise au début. Une fois le moteur mis au point à Longueuil, une première vente internationale, d'une valeur d'un milliard de dollars, était

conclue avec l'Iran. Mais la vente ne s'est pas faite au Canada, où le moteur avait été mis au point: la compagnie décidait de construire une nouvelle usine en Virginie de l'Ouest, d'y fabriquer aux États-Unis tous les moteurs destinés à l'Iran. Je n'ai pas vérifié leur nombre, mais j'imagine que les Américains qui travaillent aux États-Unis grâce aux résultats d'une technologie mise au point au Canada sont plus nombreux que leur homologues canadiens.

Comme je l'ai dit, cette société a transféré 40 p. 100 de sa production aux États-Unis depuis neuf mois. Que compte-t-elle faire l'année prochaine? Selon un dirigeant dont les paroles ont été rapportées dans la *Gazette* de Montréal de mercredi dernier, la société prévoit une réduction de 35 p. 100 de sa production l'année prochaine. Toujours selon ce dirigeant, le gouvernement fédéral a été informé dès le début de cette décision de réduction et connaît les projets de la compagnie pour l'an prochain.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a fièrement déposé aujourd'hui à la Chambre une lettre qui, selon lui, offre des garanties aux travailleurs de Longueuil et à la population du Canada en ce qui concerne les possibilités d'avenir. Cette lettre vient de M. Stephenson, président de la société. Elle a été postée vendredi dernier et sans doute apportée ici à la demande du ministre. Il a probablement téléphoné à la société la semaine dernière après avoir été interrogé à la Chambre et dit: «Auriez-vous l'obligeance de nous donner quelques merveilleuses garanties sur vos plans en ce qui concerne le Canada». Il a ensuite reçu cette lettre de M. Stephenson. Je ne crois pas que j'exagère en disant qu'en réalité cette lettre ne fournit aucune garantie réelle que le travail continuera au Canada.

Dans le premier paragraphe important de la lettre, qui est le deuxième, le chef de la société assure au ministre qu'il commencera à rapatrier la production qui a déjà été transférée du Canada aux États-Unis, le plus vite possible, «dans la mesure où nous pourrons maintenir une production normale de moteurs pour nos clients». Ce genre de condition énoncée dans la première partie de la lettre leur permettrait, s'ils ne produisaient aucun moteur au Canada l'an prochain, de se rapporter à cette lettre et de dire: «Eh bien, nous vous avons prévenus à l'avance que ce ne serait peut-être pas possible».

Étant donné l'attitude de la société envers ses employés, dont j'ai parlé il y a une minute, et le fait que cette société ne veut aucunement accepter la formule Rand, je crois qu'on ne peut douter qu'elle désire briser les reins du syndicat. Elle compte écraser la main-d'œuvre à Longueuil, soit entièrement, soit au point qu'elle n'ait presque aucune importance économique pour le Canada.

Je répète que deux jours avant l'envoi de la lettre au ministre de l'Industrie et du Commerce, un représentant de la même compagnie affirmait à Montréal, mercredi dernier, que la compagnie prévoyait réduire sa production au Canada de 35 p. 100 l'an prochain. C'est sûrement une contradiction flagrante avec les buts généraux énumérés dans la lettre au ministre.

Je veux soulever certaines questions, monsieur l'Orateur, des questions auxquelles ni le ministre de l'Industrie et du Commerce ni d'autres ministres n'ont accepté de répondre soit à la Chambre ou ailleurs. En premier lieu, comment la United Aircraft a-t-elle pu transférer du Canada aux États-Unis la production de moteurs et la technologie connexe créés par des scientifiques et des techniciens canadiens et en bonne partie financées par les contribuables canadiens? N'y avait-il pas des garanties destinées à protéger cet investissement réalisé par des Canadiens? Sinon, il aurait dû y en avoir. Par contre, s'il en existait, pourquoi ces garanties n'ont-elles pas été invoquées au cours des neuf derniers mois?

Il me semble évident que si la population canadienne fournit 105 millions de dollars à une société privée d'appartenance étrangère et qui exerce dans son propre pays, une activité industrielle, il faudra en fin de compte l'assurance que le produit visé sera fabriqué au Canada. A en juger par ce qu'a fait United Aircraft, qui a rapatrié aux États-Unis une partie de sa production ces neuf derniers mois, le contrat ne prévoyait pas de garanties à cet égard. Je dis bien que je ne sais pas s'il y en avait, et le gouvernement n'a pas produit les contrats pour nous permettre d'être fixés à ce sujet. S'il y a eu des garanties, pourquoi rien n'a-t-il été fait pour faire cesser ce rapatriement?

Ma deuxième question est la suivante: Quand le gouvernement a-t-il demandé à United Aircraft des assurances quant à ses intentions de fabrication au Canada pour l'année prochaine? Ce transfert de la production existe maintenant depuis plusieurs mois. Quand le ministre est-il sérieusement intervenu? La semaine dernière, après les questions posées en Chambre? A-t-il téléphoné au président M. Stephenson, un vieil ami à lui—si je comprends bien, ils sont en excellents termes—pour lui demander d'envoyer une lettre parce que la question pouvait revenir sur le tapis à la Chambre? Ou le ministre s'est-il intéressé à l'affaire il y a un mois, ou il y a six mois? Sûrement cette question a son importance.

S'il y a eu pour le Canada un manque à produire et que de nombreux Canadiens aient perdu leurs emplois ces derniers mois, il va de soi que le ministre compétent a la charge d'intervenir. Je demande maintenant au ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, quand a-t-il demandé pour la première fois à la société des assurances sur le rapatriement au Canada de ces emplois? A ce propos, le ministre entend-il répondre à la lettre que lui a adressée M. Stephenson pour lui demander quels sont précisément les engagements financiers de la société pour l'année prochaine? Peu nous importe son engagement général à faire tout son possible, car si la population canadienne investit des centaines de millions de dollars dans cette société, le moins que nous puissions exiger c'est certainement qu'elle donne un état détaillé de ses engagements financiers en dollars et en cents qui expose ses plans pour l'année prochaine. Il est sûr que le ministre ne devrait pas se satisfaire d'une lettre exposant ces plans en termes généraux, et qu'il devrait plutôt exiger de la société qu'elle précise quel montant d'argent elle va consacrer à la réorganisation de la ligne d'assemblage et à la production d'un certain nombre de moteurs. Voilà le genre de données précises que l'on exige, et il appartient au ministre de s'adresser à nouveau à la société pour obtenir ce genre d'assurance.

● (1620)

La troisième question qui m'inquiète est une question d'ordre général et il s'agit, plus précisément, de l'attitude du gouvernement envers les travailleurs en général. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré à l'extérieur de la Chambre aujourd'hui que peu lui importait les conditions de travail qui régnaient dans les compagnies traitant avec le gouvernement du Canada. Sa déclaration semble vouloir dire qu'il importe peu qu'une compagnie qui obtient des millions de dollars de subventions du gouvernement traite mal sa main-d'œuvre car cela ne

regarde pas le ministre dont le travail est d'assurer ou d'inciter la fabrication de moteurs. J'estime que cette attitude est tout à fait inacceptable.

La semaine dernière, nous avons adopté une mesure législative qui, dans l'ensemble, réglait équitablement le conflit mettant aux prises les manutentionnaires de grain et leurs employeurs dans l'ouest du Canada. A ce moment-là, certains ministres de la Couronne, le ministre du Travail (M. Munro) et le ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang) ont fait de très beaux discours où ils semblaient s'intéresser aux travailleurs du Canada et à leurs conditions de travail. Et pourtant, voilà qu'aujourd'hui un ministre de la Couronne déclare que nous pouvions donner des millions de dollars à des sociétés sans nous occuper des conditions de travail de leurs employés. J'estime que c'est tout à fait inacceptable. Je ne veux pas dire par là qu'on doive tenir le gouvernement de l'heure responsable des contrats de travail jusqu'à la moindre virgule. Ce n'est pas là la question. Par contre, il peut adopter certaines normes minimales et s'assurer que les compagnies payées avec les deniers publics les respectent bien. Ces normes devraient certainement prévoir qu'une compagnie qui traite aussi mal ses employés que la United Aircraft Corporation ne reçoive pas d'aide financière du peuple canadien si elle ne change pas d'attitude envers ses employés.

Je vous demande, madame l'Orateur, qui parle au nom du gouvernement dans ces cas-là? Est-ce le ministre du Travail ou le ministre de l'Industrie et du Commerce? Veulent-ils avoir le drap et l'argent?

M. Breau: C'est un problème qui concerne le Québec.

M. Broadbent: Le député estime que c'est un problème qui concerne le Québec. Bien sûr, c'est en partie un problème québécois, mais c'est le gouvernement actuel qui a accordé des subventions à cette société et c'est le gouvernement actuel qui doit maintenant faire appliquer certains règlements. Cette position est exactement celle qu'ont prise de nombreuses personnes à l'égard du racisme en Afrique du Sud, elle ressemble à l'attitude que beaucoup ont eue vis-à-vis de l'Allemagne dans les années 30, elle consiste à se tirer d'affaire grâce à des subtilités juridiques, mais elle est inacceptable. Que le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres nous fassent des discours entachés de partialité sur nos préoccupations devant les problèmes du Canada, soit! mais nous n'allons sûrement pas tolérer qu'un des meilleurs ministères du gouvernement laisse des corporations en prendre à leur aise avec les travailleurs. Je déclare que c'est là une attitude absolument inacceptable.

M. Breau: Le député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Broadbent: Bien sûr!

M. Breau: Le député veut-il dire que, chaque fois que le gouvernement du Canada traite avec une société étrangère installée dans une province, il devrait avoir autorité sur les lois du travail de cette province ou sur les conventions collectives de cette société?

M. Broadbent: Absolument pas. Si le député avait écouté ce que j'ai dit, il saurait que j'ai simplement demandé au gouvernement fédéral d'établir des normes minimales de comportement applicables aux sociétés auxquelles il accorde des subventions, comme il l'a fait dans la loi sur l'examen des prises de contrôle d'entreprises par des intérêts étrangers. Il pourrait établir certaines normes de bonne citoyenneté applicables aux sociétés et la compagnie, avant de recevoir une subvention du Canada, devrait satisfaire à ces normes de justice, de démocratie et de civilité, faute de quoi, la subvention ne serait pas accordée. Il me semble que c'est précisément ce que le gouvernement ne fait pas, en particulier dans le cas de la compagnie United Aircraft.

J'en arrive finalement à mon quatrième point. Je ne pense pas que le gouvernement prendra cette mesure, bien que le ministre de l'Industrie et du Commerce ait laissé entendre aujourd'hui, en dehors de la Chambre, que le gouvernement pourrait suivre cette direction mais, si le gouvernement se décidait à nationaliser la compagnie United Aircraft, garderait-il la propriété des brevets, fruits de la recherche et du développement poursuivis au Canada, ou la compagnie United Aircraft pourrait-elle transférer la production ainsi que la propriété industrielle aux États-Unis en vue d'y produire des moteurs si bien que le gouvernement du Canada n'aurait finalement entre les mains qu'une usine vide?

Je présume que c'est ce qui arrivera, qu'on laissera au contribuable canadien une structure de béton et de métal et que les ouvriers n'auront plus de travail parce que le travail et les emplois auront été transférés aux États-Unis en toute légalité. Nous ne connaissons pas la réponse à cette question parce que le ministre n'a pas parlé en détail aux députés ni au grand public des contrats signés entre le gouvernement et cette société.

J'ai parlé plusieurs fois à la Chambre et en dehors, en 1970, des programmes de recherche et de développement du gouvernement fédéral; j'ai dit qu'en accordant environ 80 p. 100 de ces subventions à des sociétés étrangères sans obtenir les garanties strictes auxquelles j'ai fait allusion aujourd'hui, nous financions tout bonnement le progrès technique et l'accroissement du nombre d'emplois au sein des sociétés étrangères en question. Nous n'offrons aucun avantage permanent aux Canadiens. Le cas de la United Aircraft n'est-il pas un exemple triste mais profond d'un gaspillage de plus de 100 millions de dollars?

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, et par votre intermédiaire, le représentant de Sudbury (M. Jerome) d'assumer l'importante fonction d'Orateur. Je sais que son impartialité, son jugement et son sens inné de l'humour marquera son mandat de premier membre de la Chambre des communes.

Ce débat a été parsemé d'interventions; les nouveaux députés en ont fait beaucoup de très bonnes. La qualité de ces discours montre clairement les aptitudes des Canadiens et des Canadiennes qui se lancent dans la vie publique. De toute les interventions, c'est celle du premier ministre (M. Trudeau) qui a attiré le plus de critiques et c'est compréhensible.

Beaucoup ont qualifié son discours d'étonnant, car on s'attendait à ce qu'il porte sur l'inflation. C'est ce que la situation exigeait. Le premier ministre n'a pas parlé du programme économique de son gouvernement mais de bilinguisme, de rapatriement de la constitution, de réforme de la procédure de la Chambre des communes et de modifications du mandat des sénateurs.

Le discours du premier ministre n'aurait pourtant dû étonner personne. Il n'avait rien de surprenant, c'était un discours caractéristique de M. Trudeau, c'était du Trudeau tout craché. Il ne s'écartait guère de tout ce que le premier ministre a dit de ses priorités, tout au moins avant les élections de 1972.

Le premier ministre a toujours défini les problèmes de gouvernement comme des problèmes d'institutions. De 1968 à 1972, il s'est surtout préoccupé du remaniement des relations constitutionnelles, de la réforme du Parlement, des nouvelles méthodes de prise de décisions adoptées par l'exécutif du gouvernement. Le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas pris d'engagement touchant la substance même de l'intérêt public; il s'est intéressé à la réforme des mécanismes permettant d'arrêter des politiques.

● (1630)

Dans toute sa carrière politique, il a été obsédé par la recherche d'institutions rationnelles. Il ne pense qu'à trouver et à appliquer des techniques scientifiques qui donneront, d'après lui, des instruments politiques plus fins, plus forts et mieux contrôlés que tout ce qui se fonde sur de simples impressions. Sous ce jour, l'allocution du premier ministre cesse d'être un mystère. S'il ne s'est pas attardé sérieusement à l'inflation dans ses observations, c'est qu'il n'y a jamais accordé réflexion sérieuse.

Il se trouve peu de députés en cette Chambre pour contester qu'il soit souhaitable d'avoir un mécanisme plus solide pour modifier la constitution. Peu de députés s'opposeraient à ce que le Parlement soit plus efficace. Mais là n'est pas la question. De ce côté de la Chambre, nous croyons que la priorité du gouvernement du Canada aujourd'hui est de combattre l'inflation.

L'inflation n'est pas un problème temporaire. Ce n'est pas un problème dont les effets sont limités ou se font sentir à court terme. L'inflation attaque les fondements mêmes de notre société. C'est un problème qui engendre le désespoir économique et l'instabilité sociale et qui, à la limite, amène l'effondrement politique. Les lents rouages de cette Chambre sont beaucoup moins dangereux pour la démocratie que ne l'est la maladie virulente et contagieuse de l'inflation.

Chaque jour, à la Chambre, dans les journaux, à la télévision et à la radio, on en trouve une longue liste de symptômes. On met évidemment l'accent sur les effets à court terme. Mais au-delà de ces souffrances immédiates se dresse le spectre de l'érosion de la sécurité de travailleurs à revenu moyen et modeste. Il y a la disparition de fonds d'épargne et de retraite et on voit planer la menace d'une pauvreté si générale que seuls les membres les plus riches et les plus puissants de la société pourront s'en protéger.

Le gouvernement ne prend aucune initiative pour combattre l'inflation et cela ne peut qu'aggraver le problème. Chaque jour où le gouvernement ne réagit pas contribue à la psychose inflationniste. Le premier ministre et le ministre des Finances (M. Turner) y ont déjà contribué en décrivant l'inflation comme un problème international ce qui porte à croire que c'est un problème pour lequel le Canada ne peut trouver aucune solution. En conséquence, bon nombre de Canadiens croient fermement que le gouvernement ne réagira pas.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont aidé à créer une atmosphère dans laquelle on est porté à croire que la seule façon de survivre est d'oublier tout sens des responsabilités collectives et de se débrouiller chacun pour soi. Ainsi, chaque nouvelle augmentation de salaire en justifie une autre. Chaque nouvelle augmentation de prix en jusitifie une autre. Les travailleurs peuvent rejeter le blâme sur l'augmentation des prix et les patrons peuvent jeter le blâme sur l'augmentation du coût de la main-d'œuvre.

[Mlle MacDonald (Kingston et les Îles).]

Thomas Hobbes a écrit que: «En dehors des États civils, tout le monde est toujours en guerre contre tout le monde.» C'est peut-être une opinion pessimiste de la nature humaine, mais elle caractérise assez bien les conséquences de la psychose inflationniste. Tous les hommes luttent entre eux. Le gouvernement a certes le devoir de venir à bout de cette situation. Il n'est pas impuissant. Il peut très facilement trouver une solution à cet aspect de l'inflation. Il peut donner une certaine direction morale au Canada. Il peut montrer au peuple canadien qu'il s'inquiète à ce sujet et qu'il est prêt à faire quelque chose.

Au lieu de se vanter de la façon dont le Canada fait face à l'inflation, le ministre des Finances devrait nous dire comment faire mieux encore. Le ministre des Finances me fait penser à un homme debout à l'extrémité encore émergée d'un bateau en train de couler et qui dirait à ses compagnons qu'ils ont plus de chance que ceux qui sont à l'extrémité déjà engloutie. Il est temps qu'il se rende compte qu'il est sur le même bateau.

Au lieu de se disputer en public, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) devraient s'efforcer de concilier les intérêts des consommateurs et des producteurs. Le fait que le premier ministre tolère ce conflit indique bien qu'il ne comprend pas le problème de l'inflation. Les deux ministres que j'ai mentionnés encouragent ceux qui aident l'inflation à se propager. Les groupes s'affrontent. Les intérêts s'affrontent. On ne tente pas de concilier les intérêts.

On n'essaye pas de faire comprendre ou montrer de nouveau au public que chacun doit agir avec mesure. Et c'est là-dessus, monsieur l'Orateur, que se fonde une société démocratique saine: dans la reconnaissance des intérêts communs, la volonté à accepter les compromis et à s'accommoder des solutions offertes. Le premier ministre semble l'oublier et préfère remanier les institutions gouvernementales. Et qu'est-ce que le premier ministre compte faire en réformant le Parlement? Chacune de ses initiatives touchant les institutions a eu pour effet de centraliser le pouvoir au niveau de l'exécutif.

On ne peut que soupçonner le premier ministre et ceux qui l'entourent de définir la rationalité comme le processus qui reconnaît leur supériorité en matière de décision. Tout sera rationnel quand on les aura libérés des entraves de l'examen et de la critique, surtout de l'opposition. Si tel n'est pas le cas, que le premier ministre nous dise, au lieu de nous donner des sermons sur le protocole, ce qu'il entend faire pour s'assurer que les députés de ce côté-ci de la Chambre pourront mieux s'acquitter de leurs responsabilités.

C'est toujours grâce à une opposition énergique qu'on a pu maintenir une saine démocratie parlementaire. Ce sont tous les députés pas seulement ceux d'en face, qui sont les représentants du peuple canadien. Le premier ministre aidera-t-il les députés à mieux s'acquitter de leurs fonctions de représentants? Par exemple, mettra-t-il à la portée du public les rapports payés au moyen des deniers publics sur lesquels le gouvernement se fonde pour établir ses politiques? Donnera-t-il aux comités les moyens de mener les enquêtes nécessaires? Instruira-t-il ses collègues et les fonctionnaires qui viennent témoigner devant les parlementaires de répondre aux questions qu'on leur pose?

D'après ce que nous avons vu jusqu'ici en matière de réforme des institutions, on peut difficilement s'attendre du premier ministre que sa conception de l'efficacité lui fasse produire une politique publique plus efficace. La rationalisation des institutions qui a obsédé le premier ministre au cours de son premier mandat a entraîné une restructuration complète au plus haut niveau exécutif du gouvernement, et ces changements visaient, nous a-t-on dit, à permettre au gouvernement de mettre au point des politiques à long terme plus efficaces.

Le premier ministre se souvient-il d'avoir annoncé le 24 décembre 1970 que l'inflation n'existait plus au Canada? Les prétendus mécanismes de planification rationnelle à long terme n'ont pas réussi à devancer les changements dont la vitesse d'évolution a abouti à la crise inflationniste actuelle. Le premier ministre nous pardonnera de douter de l'efficacité de ses travaux de rafistolage au niveau des institutions.

On ne peut trouver de meilleur exemple de l'échec du nouveau style de prise de décisions que l'erreur de calcul tragique qu'a commise le gouvernement actuel en essayant de limiter la production agricole en 1971. Il y a trois ans à peine, on payait les agriculteurs canadiens pour qu'ils freinent leur production de céréales essentielles alors que le monde s'acheminait vers une crise alimentaire. S'il y avait eu ne fût-ce qu'une planification à moyen terme, peut-être le Canada serait-il maintenant prêt à contribuer sérieusement, en montrant la voie, à l'instauration d'un programme mondial de sécurité alimentaire dont nous avons instamment besoin. Le gouvernement n'a su ni prévoir, ni assumer ses responsabilités à l'échelle internationale.

● (1640)

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit au sujet de l'ampleur de la crise alimentaire mondiale. Les statistiques sont terrifiantes, effarantes. Vus de près, les ravages de la famine sont encore plus épouvantables. Nous savons qu'au moins 460 millions de personnes ne peuvent mener une vie normale parce qu'elles ont constamment faim. Nous savons que 100,000 que personnes sont mortes de faim l'an dernier en Éthiopie, et nous savons que pour la première fois dans l'histoire, le monde n'a que 28 jours de réserves alimentaires.

L'inflation à l'échelle planétaire, la sécheresse et l'augmentation rapide de la population mondiale creusent chaque jour l'écart global entre l'offre et la demande alimentaire. Aucun pays ne peut espérer réduire sérieusement, sans parler de l'écarter, la menace qui pèse sur l'existence de centaines de millions d'êtres vivants pour les dix années à venir. Mais les pays nantis comme le Canada ont le devoir moral écrasant de lutter contre la famine mondiale au moyen d'efforts et bien même de sacrifices qui dépassent de loin tout ce que nous avons pu faire jusqu'à présent.

Il faut donner la priorité absolue à la planification à long terme de l'alimentation au Canada et dans le monde entier. Mais ce n'est pas en improvisant des solutions, en accordant des subventions provisoires, et en faisant alterner des mesures destinées à freiner la production puis à la relancer brutalement que nous y parviendrons. Il nous faudra des dirigeants forts, et que malheureusement nous attendons toujours.

On ne peut trouver de meilleur exemple de cette lacune que ce passage extrait du *Western Producer* du 22 août 1974:

Le ministre de l'Agriculture, M. Whelan, ne s'est pas montré très enthousiaste sur la détermination du Canada à nourrir les pays sous-alimentés. Passant en revue l'aide déjà fournie par les Canadiens, il a ajouté: «Le Canada dispose de grandes ressources pour accroître la production alimentaire. Mais il ne peut se permettre de payer indéfiniment les cultivateurs pour produire jusqu'à la limite de notre capacité et de notre technologie. Il ne peut se permettre de dépenser sans compter pour entreposer les exédents ou distibuer des aliments aux démunis de la planète. Sans compter que je ne vois pas chez les Canadiens la volonté de faire les sacrifices qui s'imposent.»

Si c'est là le point de vue du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), et c'est bien le sien, ne se croit-il pas obligé d'encourager les Canadiens à exploiter nos immenses ressources pour accroître la production alimentaire? La crise mondiale qui se dessine ne suscite aucune prise de position, on préfère se soustraire à ses responsabilités. Heureusement, ce n'est pas le cas de Charles Munro, président de la Fédération canadienne de l'agriculture et de la Fédération internationale de l'agriculture qui regroupe 45 pays. Il a déclaré en effet:

Le Canada pourrait exporter beaucoup plus de produits alimentaires aux pays sous-développés, si le gouvernement pouvait mettre fin au cycle de prospérité et de dépression que connaît l'économie agricole.

Il avait alors ajouté:

En qualité de cultivateurs, nous prétendons avoir le potentiel et la technologie voulue pour nourrir deux fois plus de personnes que nous le faisons actuellement, mais il faut manifester la volonté politique d'y parvenir.

Le passage important est «la volonté politique d'y parvenir» Je suis persuadé que si le ministre de l'agriculture s'adressait aux cultivateurs, il se rendrait compte de leur bonne volonté et si le premier ministre interrogeait les Canadiens, il en irait de même. Mais la question se pose en réalité au sujet de la volonté politique du gouvernement. La volonté politique fait défaut, car le premier ministre est obsédé par la réorganisation de nos institutions.

Je constate cette absence de volonté politique dans un autre secteur dont j'aimerais traiter, la misère de la population aborigène de notre pays. Tout à fait ignorés dans le discours du trône, mentionnés après coup dans les remarques du premier ministre, ces gens et leurs griefs ont fait l'objet de nombreuses discussions, analyses et, à vrai dire, de critiques ces derniers jours.

Il a semblé parfois que le fouillis des écrits et des rapports, des interprétations et des erreurs, l'obsession de découvrir les assaillants et les victimes au cours de la manifestation sur la colline du Parlement, détourneraient l'attention des frustrations et des aspirations de nos aborigènes. Leur protestation a retenu l'attention de la nation sur les griefs des Indiens—griefs qu'ont maintes fois appuyés les fraternités indigènes, qui ont fait l'objet de nombreuses auditions mais qui n'ont reçu que très peu de réponses.

Des mois ont passé sans que le ministre accuse réception de mémoires concernant le logement, le développement économique et les réclamations de terres parce qu'ils représentaient, croyait-on peut-être, un point de vue partial. Mais une récente publication gouvernementale démontre succinctement, graphiquement et, nul doute, en toute impartialité, les réalités amères qui sous-tendent la frustration des autochtones.

Bien plus alarmants que la démonstration qui a eu lieu sur la colline parlementaire récemment sont les faits que renferme «Perspectives Canada», un résumé des statistiques sociales publié par statistique Canada en juillet 1974, qui prouve de façon irréfutable que les conditions sociales de la population autochtone se détériorent au lieu de s'améliorer.

En 1971, 25.4 p. 100 des familles vivant dans les réserves avaient besoin de nouveaux logements contre 19.7 p. 100 en 1965. De plus, deux fois plus de maisons étaient classées comme ayant besoin de rénovations majeures en 1971 par rapport à 1958. Le ministre chargé du logement va prendre bonne note, j'espère, du fait que le logement des autochtones se détériore aussi bien qualitativement que quantitativement.

Ce matin, nous avons appris en comité qu'il fallait 20,000 nouvelles maisons sur les réserves indiennes, mais que 2,000 seulement étaient construites cette année, ce qui ne comble que le dixième du besoin réel. Il y a donc moins d'une maison neuve par réserve. Comment s'étonner, ensuite, des manifestations et de l'activisme croissant des autochtones? Entendre un ministre exhorter les Canadiens à être reconnaissants pour le niveau élevé de leur logement, comme l'a fait la semaine dernière le ministre responsable du logement, doit attiser le mécontentement des Indiens.

Une situation domiciliaire lamentable est à l'origine d'autres graves maux des autochtones, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et des avantages économiques. Comment un enfant peut-il trouver le repos nécessaire à l'étude et à l'apprentissage d'un métier dans un taudis de deux pièces qui a besoin d'importantes réparations? Depuis beaucoup trop longtemps le gouvernement s'intéresse à des programmes d'hygiène, d'éducation et d'embauche indépendants, sans les relier à la question du logement approprié. Je recommande les statistiques sur les indigènes figurant dans «Perspectives Canada» à tous ceux qui sont tentés de classer et condamner les Indiens comme des paresseux, des ivrognes et des propres à rien.

Le sort fait à nos Indiens par les gouvernements successifs est dénoncé également dans une publication étrangère. Résumant 400 ans de trahison et de négligence, et rédigé avec une franchise brutale, le rapport 21 du groupe britannique qui s'occupe de défendre les droits des minorités porte sur les Indiens du Canada. Ce groupe a pour objectif d'obtenir justice pour les minorités opprimées et compte parmi ses parrains d'éminents humanitaires comme Barbara Ward et Gunnar Myrdal. Peut-être que, remplis de honte à la suite de ce réquisitoire dévastateur contre la discrimination dont sont victimes les Indiens du Canada, que nous a servi une fondation académique hautement respectée et établie à Londres, prendrons-nous les mesures que nous avons évitées jusqu'à maintenant.

● (1650)

Le texte est truffé d'expressions comme paternalisme, bureaucratie, boulet, contrôle administratif et gouvernemental excessif. Le rapport examine les crédits alloués aux autochtones au regard des avantages que ceux-ci en tirent. Il mentionne notamment ce qui suit:

> Les crédits affectés aux affaires indiennes et la création de programmes dans de nouveaux domaines, le développement communautaire notamment, donnaient de bien moins bons résultats que ceux qu'on était en droit d'attendre, compte tenu de l'importance des sommes. Non seulement l'argent était-il dépensé au profit de l'Indien plutôt que par lui, mais encore bien peu de cet argent en fait profitait aux Indiens eux-mêmes. Ainsi, en 1970-1971, des 228.3 millions de dollars de dépenses engagées en vertu du programme des affaires indiennes et esquimaudes, 175.4 millions étaient rangés dans les «dépenses de fonctionnement». Le principal bénéficiaire du budget accru était donc un ministère élargi . . .

[M^lle MacDonald (Kingston et les Îles).]

D'après le rapport, un chef indien aurait dit:

> On se demande si le peuple indien ne sert pas à fournir des emplois rémunérateurs à des non-Indiens.

On y dit également:

> Il n'y a encore eu aucune transformation profonde de la vie indienne. Le ministère des Affaires indiennes demeure un droit acquis énorme et coûteux et il peut entraver à dessein ou involontairement le transfert du pouvoir et des ressources aux Indiens.

Mais il y a plus que l'aspect financier. Il y a la question des droits et de l'amour-propre des Indiens. Comme on le dit dans le rapport:

> Il en coûtera beaucoup moins cher, en fin de compte, de laisser les Indiens essayer de s'acquitter eux-mêmes de cette tâche dès maintenant, même au risque de les voir poser un problème spécial d'aide économique pendant quelques années. Nous nous serons montrés ainsi plus généreux et plus justes à leur égard. Voilà 400 ans qu'ils représentent un cas tout à fait spécial. Que le gouvernement se montre patient, courageux et prévoyant, et il se rendra compte que les symptômes dus à une telle privation de droits ne sauraient disparaître du jour au lendemain, même dans les circonstances les plus favorables, et que tenter à nouveau de remédier aux difficultés des Indiens en leurs imposant des solutions étriquées, ce serait créer inévitablement des problèmes encore plus insolubles qui exigeraient des remèdes encore plus chers dans les années à venir. Il s'agit de compenser la longue série d'échecs, de mesures parcimonieuses et de négligence.

On raconte dans la publication qu'immédiatement après sa nomination en 1968, l'ancien ministre des Affaires indiennes avait fait part de son intention de tenir une série d'entretiens avec les chefs indiens pour les consulter au sujet d'une refonte de l'administration des Indiens. Deux mois plus tard, le gouvernement publiait son Livre blanc sur la politique indienne, sans consultation préalable. Les chefs indiens, nous dit le rapport, furent surpris et déçus. Et, je pourrais ajouter, irrités d'avoir été de nouveau trahis par le gouvernement.

Si je mentionne la chose, monsieur l'Orateur, c'est qu'à la suite de la manifestation sur la colline du Parlement, il y a eu un entretien au niveau ministériel avec les chefs indiens, sur l'initiative de la Fraternité nationale des Indiens. C'est dommage que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion, ou n'y ait pas songé, de lancer lui-même l'idée d'une telle réunion. Le résultat de cette rencontre, selon les journaux, c'est que les chefs des bandes indiennes reconnues par la loi canadienne auront fréquemment et régulièrement accès désormais à un comité du cabinet fédéral pour y discuter leurs problèmes. Avec optimisme, les chefs indiens ont fait cette remarque: «Il semble déboucher enfin quelque part». C'est ce qu'ils pensaient en 1968 et ils furent déçus. Six longues années de négociations décevantes avec le ministère des Affaires indiennes ont suivi, tandis que leur situation s'aggravait du point de vue du logement et de la santé.

Au nouveau ministre incombe la lourde responsabilité de voir à ce que ces réunions tendent à la solution des problèmes au lieu de constituer simplement un autre mécanisme qui en augmente les répercussions. Dans ce cas, les Indiens chercheraient d'autres moyens d'exprimer leurs frustrations. Il pourrait en résulter des confrontations et de la violence, ce que ne souhaite aucun d'entre nous.

Aucun tripotage des rouages constitutionnels et exécutifs ne peut remplacer un meneur d'hommes en politique. Que le premier ministre (M. Trudeau) nous prouve qu'il veut s'attaquer à la substance et non simplement à la forme.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Affaires extérieures—La représentation de l'Organisation pour la libération de la Palestine à la Conférence de Genève—L'attitude du Canada; le député de York Centre (M. Kaplan)—Les transports—L'opportunité de l'adhésion du gouvernement fédéral à une société de développement du transport urbain; le député de Cap Breton-Richmond-Est (M. Hogan)—La main-d'œuvre—La mise au point d'une nouvelle stratégie d'emploi communautaire—Demande d'explications.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au départ que je vois dans l'heureuse occasion qui m'est donnée de vous adresser la parole un honneur et un privilège en tant que citoyen de notre grande nation en devenir. A mon avis, il n'est pas de plus grand honneur pour un Canadien de naissance que d'avoir l'occasion de prendre la parole—sans crainte et sans favoritisme—devant l'assemblée gouvernante dûment élue de ses concitoyens de tous les coins et régions du pays.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, c'est un événement qui ne sera jamais oublié ni par moi, ni par ma famille, ni, je l'espère, par mes commettants de la circonscription de Scarborough-Ouest, qui m'ont élu le 8 juillet dernier.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, compte tenu de ma formation politique et de mon activité communautaire, il me semble que je vois en ce moment la concrétisation du processus démocratique de notre pays.

Permettez-moi d'offrir par votre entremise mes félicitations au député de Sudbury (M. Jerome), qui a été élu à la charge traditionnelle la plus distinguée de président de cette assemblée. En ma qualité de nouvel élu, j'ai été vivement intéressé par les renseignements que le premier ministre (M. Trudeau) a présentés sur cette charge dans son allocution, et par ceux qu'a ajoutés le député de Sudbury dans son discours d'acceptation. Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il y aurait intérêt à ce que la présidence publie certains de ces détails et explications historiques relatifs au rôle important que joue l'Orateur de la Chambre dans notre processus gouvernemental.

[*Français*]

A vous, monsieur l'Orateur, député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), j'offre mes félicitations les plus vives à l'occasion de votre élection pour une autre session au poste d'Orateur adjoint.

Finalement, monsieur l'Orateur, je veux offrir mes félicitations à l'honorable député de Louis-Hébert (M^me^ Morin) qui, me dit-on, est la première femme à occuper le fauteuil de l'Orateur à la Chambre.

Cette élection est particulièrement importante pour moi car la circonscription représentée par l'honorable député est l'endroit où, en tant que Canadien de 22 ans, je votais pour la première fois. Cette région est aussi celle où je suis né et dans laquelle j'ai passé plusieurs années de ma jeunesse.

Au motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, je veux exprimer mes félicitations pour une tâche bien accomplie. Je me souviens que dans Montmorency, où j'ai aussi habité pendant quelque temps durant ma jeunesse, à Québec, j'avais beaucoup de difficulté à me procurer pour mon père les noms des candidats aux élections. J'estimais qu'il n'y avait à cette époque aucun renseignement au sujet des élections, particulièrement au niveau fédéral.

● (1700)

[*Traduction*]

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter particulièrement le comotionnaire de l'adresse en réponse au discours du Trône; il mérite des félicitations tant pour son éloquent discours que pour son élection. Il descend d'une lignée de Canadiens qui depuis un siècle jouent un rôle important dans l'édification de notre armature sociale sans se rattacher pour autant aux origines française, anglaise ou amérindienne, à qui trop souvent on attribue tout le mérite de ce qui s'est fait dans notre grand pays. Je veux parler de l'élément chinois de notre société, dont le député a l'honneur d'être un descendant direct.

A titre de député fraîchement élu au Parlement du Canada, je tiens également à rendre hommage à deux honorables représentants qui, ensemble, ont servi au Parlement plus de 60 ans. Je fais bien sûr allusion au doyen du Parlement, le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) et ancien premier ministre du Canada, et, si je puis m'exprimer ainsi, au vice-doyen et parlementaire estimé, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). C'est une chose d'être élu et réélu à la Chambre lorsqu'on représente le parti qui forme le gouvernement, mais c'est une toute autre chose à mon avis que d'accomplir cet exploit lorsqu'on représente l'un ou l'autre des partis d'opposition à la Chambre. Monsieur l'Orateur, l'état de service de ces deux députés est éloquent et constitue, dans chacun des cas, un exemple de grande valeur pour un nouveau-venu comme moi.

Je voudrais aborder aujourd'hui dans le cadre de ce débat plusieurs questions qui m'intéressent particulièrement. La première d'entre elles concerne la situation actuelle de l'économie canadienne dans la mesure où elle touche le chef de famille de ma circonscription de Scarborough-Ouest. Mes commettants sont, dans une large mesure, troublés et préoccupés par les tendances économiques apparemment opposées qui se manifestent dans notre société canadienne. Nous continuons d'une part à faire l'expérience du mouvement apparemment irrépressible de la spirale inflationniste qui perturbe gravement le budget de tous les chefs de famille, et particulièrement de ceux qui doivent compter avec des revenus relativement fixes ou des revenus qui ne font pas l'objet des mêmes rehaussements généralement assurés aux travailleurs qui font partie de syndicats bien organisés ou d'autres formes d'organisations ouvrières. Et nous voyons d'autre part se greffer sur cette situation économique difficile et désagréable la certitude que notre économie ne connaîtra plus le taux d'expansion auquel les Canadiens étaient accoutumés de

façon plus ou moins régulière, sauf quelques exceptions, depuis l'époque de la Seconde Guerre mondiale.

Il s'agit d'un problème fort inusité et difficile à résoudre. On espère, évidemment, que des mesures fiscales appropriées de la part de tous les paliers de gouvernement: fédéral, provincial et municipal, assorties des correctifs naturels qui se dégageront en fin de compte sur la place publique, suffiront à éviter des bouleversements graves au sein du système économique dont nous avons étayé notre société au cours des 30 dernières années. Si on examine la situation en face, on peut toutefois se demander avec une inquiétude légitime jusqu'à quand les économies canadienne et mondiale pourront supporter le taux d'inflation de 1974 et le taux extrapolé pour 1975, avant de nécessiter des mesures correctives dont les répercussions pourraient se faire sentir pendant de nombreuses années à venir.

Il n'y a pas de solution instantanée au problème qui touche non seulement le Canada et l'Amérique du Nord mais, tous le reconnaissent, s'étend au monde entier. L'important, à mon avis, est que tous les paliers de gouvernement, tant au Canada qu'à l'étranger reconnaissent la gravité de la situation et joignent leurs efforts pour en arriver à des programmes dynamiques et judicieux, à court et à long termes, qui auront pour résultat de nous assurer dans les affaires économiques nationales et internationales le leadership et la direction qui imposeront aux gouvernés, malgré la difficulté de faire comprendre le point de vue politique, les solutions proposées ou les partis à prendre jugés les meilleurs et les plus appropriés dans les circonstances par les dirigeants dans leur sagesse collective.

A mon avis, il ne conviendrait pas du tout d'adopter des solutions improvisées, surtout celles qui s'inspirent d'un nationalisme excessif et comportent des règles rigides les rendant incapables de répondre rapidement à l'évolution rapide qui s'opère dans le monde. Si je dis ceci, c'est parce que je crois que le monde commence à connaître sur le plan international, dans le domaine des affaires économiques, les changements rapides et brusques que nous avons connus ces dernières années dans d'autres aspects de notre vie. Je cherche et je sollicite une direction dans ce climat économique difficile de la part de mon gouvernement national, sous la direction du premier ministre et du ministre des Finances (M. Turner).

Je trouve parfaitement normal et juste, monsieur l'Orateur, que notre ministre des Finances ait été élu récemment à la présidence du comité intérimaire des ministres du Fonds monétaire international qui a été formé pour analyser en profondeur la situation économique dans le monde libre. J'espère qu'avec le temps cela donnera lieu à des recommandations applicables à l'échelle nationale qui ouvriront la voie à une série de mesures dont tous les Canadiens bénéficieront. Voilà je pense, le genre d'initiative positive dont profiteront finalement le gouvernement, le Canada et l'ensemble des Canadiens.

Dans l'immédiat, je demande simplement que mon gouvernement fasse preuve d'initiative dans un domaine aussi difficile et délicat et, s'il ne parvient pas à satisfaire tout le monde peut-être, parviendra-t-il à orienter d'ores et déjà nos affaires économiques nationales dans la bonne voie en servant au mieux les intérêts des électeurs de Scarborough-Ouest et des Canadiens en général. Le discours du trône témoignait de ce souci de prendre la situation en main et le ministre des Finances l'a exprimé de façon plus précise dans son récent discours devant la Chambre. A mon avis, la ferme attitude du gouvernement deviendra encore plus évidente au cours des prochains mois de notre trentième législature.

Je voudrais maintenant vous parler de la question des transports. Deux aspects de cette question m'intéressent particulièrement, l'un sur le plan national et l'autre sur le plan local. Sur le plan national, je suis d'accord avec les mesures positives et constructives qui sont proposées pour aider le Canadien moyen à se faire mieux servir par les divers modes de transports en commun à sa disposition. Comme, depuis plusieurs années j'ai moi-même eu l'occasion de voyager avec ma famille pendant mes vacances dans un bon nombre de régions accessibles de notre pays en faisant du camping, je suis particulièrement conscient du manque d'installations adéquates pouvant répondre aux besoins réels de l'automobiliste aujourd'hui. Je trouve même qu'on fait tout pour décourager les Canadiens de voyager autrement qu'en automobile dans leur propre pays ou en Amérique du Nord en général.

En effet, les Canadiens sont vraiment incités, notamment dans le domaine du tourisme aérien, à prendre leurs vacances en dehors de l'Amérique du Nord. Nous parlons de la nécessité d'innover en vue de favoriser l'unité nationale au Canada. Nous voulons bien accorder des subventions dans certains cas pour favoriser l'activité commerciale au Canada et en même temps, à l'occasion, créer des difficultés à ceux qui se livrent à des opérations commerciales qui ne sont pas dans l'intérêt du bien commun des Canadiens. Il est certes dans notre intérêt, à longue échéance, d'encourager les Canadiens professant une croyance religieuse, parlant une langue ou habitant une région ou une autre à voyager et à ainsi tenter vraiment de connaître leurs voisins de l'Est, de l'Ouest, du Sud ou du Nord et, de cette façon, espérons-nous, de mieux comprendre les prodiges qui pourraient s'accomplir et l'importance que la nature et l'histoire permettraient à la population de ce merveilleux pays d'atteindre.

● (1710)

L'autre aspect de la question des transports dont je voudrais traiter, monsieur l'Orateur, concerne la situation de mon comté de Scarborough. La municipalité de Scarborough comprend aujourd'hui 375,000 habitants et est la cinquième en importance de l'Ontario. D'après les prévisions actuelles, la population pourrait atteindre un million en l'an 2000. Cette municipalité, qui est aujourd'hui à demi construite, peut très bien devenir l'une des plus grandes municipalités du Canada.

Contrairement à ce qui se produit dans un grand nombre de villes nord-américaines aujourd'hui, la municipalité que je représente construit actuellement son centre, dont la partie la plus spectaculaire est le merveilleux nouveau centre municipal inauguré par Sa Majesté la reine Elizabeth II lors de sa visite au Canada en 1973. Cette municipalité offre une occasion unique pour la mise à l'essai de nouvelles idées canadiennes dans le secteur des transports et de la conception urbaine, y compris les parcs et le logement. J'invite mon bon ami le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), à étudier avec soin les possibilités qu'offre Scarborough lorsqu'il examinera les expériences nouvelles qui seront proposées à l'avenir dans ces domaines, en particulier les formes intermédiaires de transport qui pourraient s'ajouter aux systèmes de transport souterrain projetés et existants.

J'aimerais parler maintenant d'une question qui intéresse plus particulièrement la municipalité de Scarborough et qui concerne l'érosion continuellement des magnifiques falaises de Scarborough. Ces falaises, mon-

sieur l'Orateur, qui s'étendent le long de la limite sud de ma circonscription et de celle de mon collègue, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), là où les terres touchent le lac Ontario, constituent un phénomène qu'on rencontre dans peu de régions du monde. Le problème de l'érosion atteint des proportions alarmantes et dépasse, à mon avis, l'échelle municipale ou provinciale. Je crois que c'est un problème national, étant donné le caractère pittoresque et unique de la formation géographique de la région concernée, et parce que ces falaises forment la frontière internationale réelle du pays, étant situées sur la rive nord du lac Ontario.

Je voudrais demander au ministre des Travaux publics (M. Drury) et au ministre de l'Environnement (Mme Sauvé) d'étudier ce problème particulier et de demander au personnel de leur ministère respectif un rapport sur cette question qui pourrait éventuellement conduire à des mesures de protection plus coordonnées que ce n'a été le cas jusqu'à maintenant.

Je voudrais ensuite parler de l'ensemble des dépenses du gouvernement. Dans leurs efforts ces dernières années pour fournir au Canadien moyen un meilleur service dans divers domaines, les représentants élus aux trois paliers de gouvernement ont-ils peut-être sans le vouloir, atteint la limite où les dépenses globales des gouvernements dépassent la capacité de production réelle ou voulue de notre société. Je crois que cette question commande l'attention immédiate des trois paliers de gouvernement: fédéral, provincial et municipal, et que c'est au gouvernement national de prendre l'initiative de cet examen. En faisant cette recommandation, monsieur l'Orateur, je ne veux pas dire que nous devrions cesser de mettre de nouveaux services à la disposition de la population et d'améliorer les services déjà existants, je veux simplement souligner qu'il est peut-être temps de songer à remplacer quelques anciens services par des nouveaux, au lieu simplement de les élargir automatiquement.

Je veux également dire quelques mots sur les avantages sociaux pécuniaires accordés aux économiquement faibles de notre société. Je loue les efforts, entrepris pour remettre à l'honneur la doctrine, d'incitation au travail. Certains groupes minoritaires de notre nation continuent de critiquer, et, dans certains cas, d'attaquer l'éthique du travail. Cependant, nous n'avons jusqu'à présent trouvé aucune alternative acceptable à cette heureuse association de travail et de loisirs qui assure une production suffisante de biens et de services, permettant de satisfaire à la fois les besoins directs du consommateur canadien, et ses besoins indirects ou encore ceux que supporte le public par l'impôt sur le revenu de la population active.

Il est certes essentiel que notre gouvernement national prête constamment une oreille attentive et sympatique à tous les groupes et individus qui composent la trame de notre société; cependant, le parlement du Canada doit s'assurer qu'on encourage et protège avec diligence la majorité des membres de la société qui, en dernière analyse, sont ceux à qui l'on demande de supporter le double fardeau de leurs propres besoins et de ceux des autres.

En tant que Canadien qui, par le lieu de naissance et ensuite par le lieu de résidence, a eu la chance d'entrer en contact avec les deux éléments qui forment le contexte canadien, je préconiserais l'engagement direct et national du gouvernement dans l'enseignement de l'histoire, du français et de l'anglais au bénéfice des futurs Canadiens, même si l'on doit commencer par ceux qui n'ont pas encore vu le jour. A mon avis, ces deux conditions essentielles à l'éclosion d'une compréhension plus mûre de la réalité et du mode de vie canadiens ne reçoivent à l'heure actuelle qu'une attention tout à fait insuffisante durant les premières années où l'apprentissage donne réellement des résultats.

Surtout dans le domaine du bilinguisme, ou tend, me semble-t-il, à insister un peu trop sur les adultes, aux dépens peut-être des plus jeunes, ce qui serait tellement plus efficace à long terme. J'irais un peu plus loin en disant que, dans l'intérêt de notre nationalisme naissant, nous ne pourrons peut-être plus éviter d'envahir, à l'échelle nationale, tout le système éducatif afin de garantir la réalisation d'objectifs nationaux fondamentaux fixés d'avance.

Pour conclure mon premier discours de la 30e législature et en tant que nouveau député, j'aimerais ajouter que j'appuie les efforts que l'on fera d'ici trois ou quatre ans en vue d'une réforme parlementaire et constitutionnelle intelligente qui contribue à exploiter plus complètement notre potentiel national et conduire à une plus grande indépendance des autres pays du monde et à une interdépendance plus mûre avec ceux-ci. J'aimerais apporter ma faible contribution à la réforme parlementaire en recommandant que l'on pense à modifier le Règlement afin de diminuer de 30 à 20 minutes la durée des interventions dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Comme résultat bénéfique de ce changement, le nombre de jours consacrés à ce débat pourrait passer de neuf à six, ou 50 p. 100 de plus de députés pourraient prendre la parole et exposer leur opinion à la Chambre et, partant, au pays.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je veux terminer mon premier discours à la Chambre en répétant les paroles que j'ai prononcées au début. C'est vraiment un honneur et un privilège d'avoir eu l'occasion d'exprimer mes vues devant un auditoire si distingué.

[*Traduction*]

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois dire que je me réjouis tout particulièrement de ce que Votre Honneur occupe le fauteuil. C'est de grand cœur que je présente mes félicitations et que je dis tout mon plaisir de voir ce haut poste occupé par le député de Sudbury (M. Jerome). Puis-je aussi dire à la Chambre qu'il y a quelques mois j'ai eu le privilège de participer avec lui à une tribune téléphonique. Je me suis demandé depuis lors si ce programme ne l'a pas aidé à atteindre ce poste prestigieux. A l'Orateur adjoint, le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), tous mes compliments à l'occasion de son accession à ce poste. S'il fait aussi bien que le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) à la dernière session, il accomplira certainement une bonne besogne.

● (1720)

Des voix: Bravo!

M. Ellis: J'aimerais aussi féliciter le vice-président, le député de Thunder Bay (M. Penner) qui semble promis à un avenir brillant à ce poste, ainsi que le député de Louis-Hébert (Mme Morin) qui, je suis sûr que tous les députés en conviennent, est une vice-présidente adjointe gracieuse et charmante.

Des voix: Bravo!

M. Ellis: Puisque l'aimable population de Hastings a bien voulu me déléguer à la Chambre pour la deuxième

fois, j'aimerais vous décrire quelque peu ma circonscription. Le chef-lieu du comté est Belleville, région urbaine qui s'agrandit sans cesse et qui jouit d'une modeste prospérité. De nouvelles industries d'avenir s'y implantent assez régulièrement. Cet été, il y a eu une nouvelle expansion initiale de 4 million de dollars. Les commodités vont de pair avec l'expansion industrielle. Nous avons des parcs, une rivière, un nouveau centre commercial Bayshore dont nous sommes tous fiers, un musée, un théâtre, d'excellentes installations pour nos citoyens de l'âge d'or ainsi qu'un service d'autobus. Le service d'enlèvement de la neige et l'éclairage des rues sont aussi efficaces que dans n'importe quelle autre ville du Canada.

De plus, la région rurale compte un bon nombre de petites municipalités, chacune unique en son genre, chacune riche de sa petite industrie qui contribue à l'économie de l'ensemble de la région. Tout à fait au nord, dans la localité de Bancroft, il y a une industrie du cuir qui vend ses produits partout dans le monde. Nous produisons aussi de l'uranium. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) sait que j'insiste depuis un certain temps pour qu'il fasse son possible pour rouvrir cette mine qui fonctionnait si bien il y a quelques années. J'applaudis à sa déclaration concernant la propriété étrangère, mais si le gouvernement veut du progrès, il devrait aider cette région en particulier pour qu'elle puisse commencer à produire dès maintenant.

Le village de Marmora possède une exploitation de minerai de fer sans équivalent dans l'est de l'Ontario. Cette exploitation est en cours d'agrandissement, et une aide accrue de la part du ministère de l'Industrie et du Commerce ne lui nuirait sans doute pas. Le village du Madoc est l'un des plus grands fournisseurs de talc de cette partie du Canada, et en avait encore le monopole il y a quelques années seulement. Le village de Tweed fabrique du contreplaqué. Peut-être cela intéressera-t-il les députés qui jouent au golf d'apprendre que la tête en contre-plaqué laminé de leurs crosses de golf vient de ce bon vieux comté de Hastings. Il y a aussi la municipalité de Deseronto, avec ses industries diverses et une superbe marina dans la baie de Quinte.

Tout ceci, je le dis parce que le gouvernement, et en particulier les ministres qui siègent aux premières banquettes en face de moi, ont souvent tendance à oublier que c'est cette partie du Canada qui verse une grande part de ces impôts que le pays engloutit si facilement. C'est une région en plein essor. Ces gens sont l'épine dorsale, l'essence même de la vie canadienne, et ce sont eux qui sont atteints lorsque, à mon avis, le gouvernement prend la décision stupide de dépenser plus que ses moyens ne le lui permettent au lieu de s'en tenir aux limites du budget. Ces gens-là sont en outre fait d'une autre étoffe; ils sont prêts à se serrer la ceinture et à prendre des mesures énergiques. Ils sont prêts, eux, mais malheureusement le gouvernement ne l'est pas.

Outre les localités dont j'ai déjà parlé, il y a une bonne vingtaine de hameaux, municipalités ou autres, comprenant une douzaine, une quinzaine ou une vingtaine de maisons, sur lesquels j'aimerais attirer l'attention du gouvernement. Une quinzaine de jours avant l'ouverture de la Chambre, je suis allé dans chacun de ces petits villages, et j'ai entendu à chaque fois la même histoire. Ils ne prospèrent pas plus que ne le leur permettent les cafouillages et les maladresses de la politique gouvernementale d'utilisation des ressources naturelles.

[M. Ellis.]

Il existe de petites communautés comme Coe Hill et Shannonville, dont le nom n'est jamais parvenu auparavant jusqu'à cette Chambre, et dont je ne suis pas sûr que le ministre des Postes (M. Mackasey) ait jamais entendu parler avant que je ne les lui mentionne ce matin. Nous dépensons des millions et des millions de dollars à construire de grands immeubles à Ottawa et dans d'autres grandes villes de notre pays, mais ces petits hameaux d'où partent deux ou trois routes rurales ont vraiment besoin d'être mieux desservis par la poste. Et c'est un fait que de récentes enquêtes ont montré qu'il faudrait qu'ils soient mieux desservis par la poste, monsieur l'Orateur, mais ils ne le sont pas. Tant qu'il en sera ainsi, j'ai l'intention de harceler le ministre des Postes.

Tous les députés m'ont déjà entendu vanter les régions rurales de la circonscription de Hastings ainsi que son fromage légendaire. Je dois avouer, monsieur l'Orateur, avoir transporté littérallement des tonnes de ce fromage à Ottawa pour la consommation des députés, et n'avoir pas encore eu de plaintes au sujet de celui que de temps à autre je dépose dans l'antichambre.

Dans le discours du trône on mentionne la nécessité d'accroître la production des denrées alimentaires. Comment le faire quand on ne parvient même pas à attirer les jeunes sur les terres ou encore à les y garder, les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont aujourd'hui? La législation sur le crédit agricole ne leur sert à peu près à rien: on invoque diverses raisons artificielles pour rejeter leurs demandes. C'est particulièrement vrai du jeune homme ambitieux qui, pour élever une famille, veut avoir deux emplois. Aux yeux de la loi, il n'est pas reconnu comme agriculteur.

Monsieur l'Orateur, comment accroître la production alimentaire, quand les éleveurs de bovins perdent de l'argent au rythme où ils en perdent de nos jours? Ils ont pu monter leur entreprise parce que le gouvernement leur avait consenti des prêts sans intérêts. Maintenant, le gouvernement veut se faire rembourser, mais eux n'ont évidemment par les moyens de payer leurs dettes. Mon collègue de Medicine Hat (M. Hargrave) a demandé l'autre jour au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'il mesurait vraiment la gravité du problème. Selon le producteur laitier, même les animaux qu'il avait l'habitude de vendre à la fin de leur vie productive pour en retirer un petit bénéfice ne rapportent plus que de 12 à 15 c. la livre, ce qui même là constitue une perte.

Comment accroître la production alimentaire si les producteurs laitiers ne retirent pas des gains suffisants de leurs investissements? L'année dernière, le prix subventionné du lait a augmenté. C'était insuffisant, mais ce n'était quand même pas mal. Les producteurs estimaient alors qu'en se serrant un peu la ceinture, ils pourraient arriver à s'accommoder de ce prix. Mais, depuis, les coûts n'ont cessé de grimper. Que devrions-nous faire? Allons-nous attendre à la date limite du 1er avril pour savoir exactement quelle sera la politique du gouvernement sur les primes à la production laitière?

Il importe peu vraiment au producteur que le lait se vende à $5 ou $10 les cent livres. En réalité, il préfère sans doute nettement gagner 10c. en le vendant $5 qu'en perdre 10 en le vendant $10. Comment augmenter la production alimentaire? En fait, comment pouvons-nous escompter que quelqu'un, jeune ou vieux, investira les $200,000 ou $250,000 nécessaires, s'il n'est pas assuré d'une certaine stabilité et d'une politique à longue échéance dans le domaine agricole? Les éleveurs et agriculteurs sont des hommes d'affaires, particulièrement dans ma région, et je

pense qu'ils sont en train de devenir d'excellents hommes d'affaires. En 1954, un exploitant agricole nourrissait 16 Canadiens. En 1974, 20 ans plus tard, il en nourrit 56. Peu d'industries détiennent le même record.

Je voudrais que ce soit bien clair, car je ne crains pas de dire mon opinion sur la question: je ne m'oppose pas aux offices de commercialisation. Les offices de commercialisation font œuvre utile quand ils sont bien administrés. L'Office de commercialisation du lait de l'Ontario, est un bon exemple. C'est lui en effet qui a stabilisé l'industrie. C'est toujours de concert avec les dirigeants des différents comités de toute la province qu'il prend ses décisions, et c'est uniquement après les avoir dûment consultés tous qu'il prend des décisions qui s'appliquent à toute l'industrie. Je ne veux pas dire que tous les offices de commercialisation sont dirigés par des idiots; je ne trouve en effet rien à redire en principe à ces offices.

● (1730)

D'aucuns pourraient s'imaginer, à m'entendre, que je suis l'ami du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). De fait, le ministre et moi avons un point en commun. Il se tient, tout comme moi, pour l'ami de l'agriculteur. Ainsi, voulant présenter le ministre à une assemblée lors d'une visite récente de ma circonscription, j'ai dit que ce n'était pas un œuf pourri. Cette expression m'avait paru convenir aux circonstances.

Parlant d'abondance, le ministre a déclaré essentiellement qu'il désire améliorer la condition de l'agriculteur. C'est exactement ce que je veux moi aussi. En d'autres temps, il a réclamé la hausse des prix de l'alimentation. À mon avis, c'était s'égarer. Je ne crois pas qu'une telle hausse soit nécessaire. Il faut bien songer que les agriculteurs sont consommateurs aussi bien que producteurs, et qu'aucun agriculteur aujourd'hui ne produit toute sa nourriture. Ils réclament de plus bas prix et veulent réaliser des profits à partir de prix plus bas.

Où est la stabilité dont cette industrie a besoin, où sont les politiques à longue échéance? Le ministre dit-il quelque chose publiquement et autre chose au cabinet? Le cabinet n'est-il pas conscient de la situation ou se désintéresse-t-il simplement du sort réservé aux cultivateurs canadiens? D'une façon ou d'une autre, nous n'obtenons pas les politiques nécessaires.

Le Canada n'aura eu à faire face à aucune crise énergétique ou autre, tant qu'il n'aura pas subi la crise qui se produirait en cas de famine. Si les problèmes qui assaillent l'industrie laitière, l'éleveur de bœufs ou de dindes, le producteur d'œufs et le céréaliculteur à la suite de nos diverses grèves ne sont pas résolus convenablement au moyen de politiques à longue échéance, notez bien ce que je vous dis, quand la ménagère sera incapable de s'approvisionner pour nourrir sa famille, nous devrons alors faire face à une crise. Il m'importe peu que vous blâmiez le ministre, le premier ministre (M. Trudeau), le cabinet ou la Fonction publique, je veux qu'ils s'attaquent à ces problèmes avant qu'il ne soit trop tard.

Je crains que le rétablissement de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, dont parle le discours du trône, ne représente pas la solution à ces problèmes. N'importe quelle maîtresse de maison pourrait accomplir ce travail. Un tel service n'a aucune utilité. La ménagère sait comment se rendre aux supermarchés et y comparer les prix. Vous pourriez y envoyer un groupe d'étudiants qui obtiendraient exactement les mêmes résultats. A mon avis, une telle Commission ne sert qu'à une fin: elle accepte et encaisse le mépris que mérite à juste titre le gouvernement. Tous ces points se rattachent aux problèmes de ma circonscription et ceux-ci, j'en suis sûr, ne diffèrent pas tellement de ceux des autres circonscriptions du sud-est de l'Ontario.

J'aimerais pour un instant passer à un autre sujet qui m'intéresse quelque peu. Il s'agit du ministère des Travaux publics qui, avec son personnel de presque 9,000 personnes et un budget de plus de 500 millions de dollars, représente l'un des plus importants du gouvernement. Il est aussi extrêmement vulnérable puisque les derniers résultats de ses entreprises s'offrent à un examen public détaillé.

En général, le ministère des Travaux publics fonctionne raisonnablement bien et conserve une bonne image de marque. Les abus et le favoritisme y ont été considérablement réduits, sinon supprimés, au cours des dernières années, mais il reste, à mon avis, à y apporter quelques indispensables modifications et améliorations.

La principale nouveauté est que les budgets de locaux et d'entretien soient mis à la charge individuelle des ministères, de telle sorte que les Travaux publics vivent essentiellement de leurs recettes. Les critiques de l'Auditeur général concernent principalement les locaux commandés mais inoccupés. On réalisera d'évidentes économies en débitant au budget de chaque ministère usager le prix de ses locaux, calculé en fonction non seulement de leur surface mais de leur qualité et de leur degré d'opulence. Si le ministère des Affaires extérieures tient à avoir le plus bel hôtel particulier d'Ottawa, les bureaux les plus somptueux, libre à lui, pourvu qu'il les acquitte dans son budget, qu'il prenne la chose à sa charge au lieu de la camoufler dans les comptes du ministère des Travaux publics.

Si l'on acceptait ce principe, on pourrait appliquer une recommandation de la Commission Glassco qui ne l'a jamais été. C'est-à-dire qu'il devrait se pratiquer une comptabilité des propriétés tant au point de vue quantitatif que financier, en se servant de méthodes de comptabilité d'exercice pertinentes et en reconnaissant au besoin la dépréciation.

Relevant en général du Conseil du Trésor, tous les services de propriété foncière et de construction ainsi que les transactions de l'administration doivent devenir la responsabilité du ministère des Travaux publics. Compte tenu des niveaux actuels de participation, on ne peut justifier le double emploi de services que l'on peut observer au ministère de la Défense qui recherche et construit encore lui-même une bonne partie de ses locaux.

Le ministère des Travaux publics devrait à mon avis perdre toute responsabilité en matière de programme maritime. Il s'agit là d'un double emploi de fait et de prestation, sinon de financement, de services assurés par le ministère des Transports, le conseil des ports nationaux ainsi que par le ministère de l'Environnement et des Pêcheries. Si le ministère des Travaux public est invité à jouer le rôle de contractant pour ces ministères, c'est très bien, mais il ne devrait pas être directement responsable. On peut dire la même chose de la responsabilité du ministère des Travaux publics en matière de programmes de transports. Il s'agit là d'un double emploi de fait et de prestation des services assurés par le ministère des Transports.

Admirable en soi, le programme des beaux-arts du ministère des Travaux publics, a besoin d'autres améliorations et d'une plus grande participation des divers secteurs du public autres que ceux qui sont directement concernés. Le public n'acceptera pas l'utilisation de tuyaux rouillés et

la détérioration rapide de formes libres en plastique comme des formes d'art.

On peut et on devrait avoir davantage recours, sous un contrôle minutieux, à des types de constructions proposés par le constructeur afin de réduire les coûts de construction et les frais généraux connexes suscités au sein du ministère.

Après ces quelques commentaires sur ce qui est à mon avis un ministère très important du gouvernement, permettez-moi de dire que j'attends le véritable début des travaux de cette 30e législature avec peut-être un rien d'impatience, mais certainement avec la détermination de participer activement à ses travaux.

[*Français*]

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur l'Orateur, au nom de la population de la circonscription de Chambly, je désire vous féliciter d'avoir accepté de remplir la tâche qui vous a été confiée par la Chambre à titre de président. Je désire également féliciter mes deux collègues qui ont proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, soit les députés de Montmorency et de Vancouver-Est (MM. Duclos et Lee). A mon avis, la qualité de ces deux discours a démontré jusqu'à quel point l'apport des jeunes députés peut être sérieux et efficace à la Chambre.

Sans plus tarder, je voudrais parler des mesures qui ont été élaborées dans le discours du trône et particulièrement celles dirigées contre l'inflation. Je suis certain que tous les députés reconnaissent la nécessité de protéger adéquatement et efficacement tous ceux qui sont les plus défavorisés, tous ceux qui ne peuvent se protéger contre l'inflation, et à ce moment, je pense aux vieillards, aux retraités, aux soutiens uniques de famille. Enfin, il y a ceux qui, parce qu'ils ne sont pas regroupés en syndicats ou organisations quelconques, ne peuvent faire face aux conséquences désastreuses de l'inflation. Le gouvernement a clairement démontré son intention d'agir dans ce domaine en adoptant des mesures telles que l'indexation régulière au coût de la vie des pensions de vieillesse, l'augmentation des pensions des vétérans, et autres mesures déjà énumérées. Un autre groupe de la population auquel nous devons sérieusement penser, est celui de la classe moyenne qui trop souvent est taxée le plus durement pour permettre de financer toutes les mesures que nous apportons en vue d'aider les plus défavorisés. A cet effet, monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement concrétisera sa pensée en répartissant davantage le coût de toutes ces mesures, afin que ce soit ceux qui sont déjà très à l'aise dans la société dans laquelle nous vivons, qui aient à payer, à défrayer la plus grande part de ces nouvelles politiques que nous devrons mettre de l'avant, et ce en vue d'une meilleure redistribution des richesses de ce pays.

Pour la classe moyenne, au chapitre de sa politique d'habitation, le gouvernement se propose d'apporter une aide financière visant à réduire le coût des terrains et encourager leur aménagement, à accorder une aide directe aux nouveaux acquéreurs par une assistance accrue aux acheteurs d'habitations à prix modique n'ayant jamais été propriétaire d'une maison, et aussi par des interventions destinées à inciter les institutions prêteuses à favoriser particulièrement les acheteurs ne pouvant disposer que d'une faible mise de fonds initiale.

Un secteur aussi, monsieur l'Orateur, où le gouvernement agira sévèrement sera sûrement celui de l'alimentation, car il touche le plus durement les Canadiens. A cet effet, je suis certain que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre des Corporations et de la Consommation (M. Ouellet) en seront les principaux artisans, puisqu'il s'agira de surveiller les augmentations de prix excessives dans ce secteur de l'économie.

Une autre mesure mentionnée dans le discours du trône est l'aide aux petites et moyennes entreprises en vue d'augmenter notre production. Cette mesure est des plus louables, car il ne faut pas oublier que s'il est parfois spectaculaire d'annoncer des investissements de l'ordre de plusieurs millions de dollars, et la création de centaines d'emplois, il ne faut pas oublier que la structure économique actuelle de notre pays repose d'abord et avant tout sur la petite ou moyenne entreprise. Ce n'est seulement qu'en lui assurant l'aide nécessaire à son développement que nous pourrons songer à créer une économie solide à long terme. Pour favoriser l'aide aux petites et moyennes entreprises, il faut d'abord définir ce qu'est un petit entrepreneur afin de pouvoir vraiment comprendre son problème.

● (1740)

Il ne faut pas oublier qu'un entrepreneur qui a à son service une cinquantaine ou une centaine d'employés était jadis un simple artisan. Il ne faut pas oublier non plus que cet artisan, devenu employeur moyen, a très souvent vu son entreprise atteindre ce point de progrès sans qu'il en soit vraiment responsable, ou sans qu'il ait pu contrôler toute l'évolution de son entreprise.

En conséquence, devant la taille nouvelle de son entreprise, cet entrepreneur est souvent pris au dépourvu pour remplir certaines tâches spécialisées nécessaires à la bonne marche de son exploitation. Cette constatation, tout le monde l'a faite, mais l'unanimité n'y est pourtant plus, lorsqu'on songe aux moyens à prendre pour répondre à ces besoins. La formule selon laquelle nous assistons ces entrepreneurs en multipliant le nombre des fonctionnaires est, à mon avis, des plus discutables. A mon sens, ce n'est probablement pas la formule la meilleure. On aurait peut-être avantage à suivre l'exemple du Québec qui, il y a quelques mois, par l'entremise du ministère de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), a favorisé le regroupement d'une cinquantaine d'entrepreneurs qui dorénavant se doteront de ces services spécialisés et les défrayeront collectivement.

L'avantage d'une telle formule, qui existe pourtant ailleurs dans le monde, et particulièrement en France, est évident. Cette formule a connu en France des succès extraordinaires, car il s'agit d'un regroupement de plus de 4,000 entreprises françaises, regroupement qui, après sept ans d'existence, a pu se doter d'une banque, qui est la troisième en importance en France. A mon avis, il s'agit peut-être d'un exemple à suivre. Cette formule a été essayée avec succès, et nous devrions peut-être l'adopter, car l'avantage qu'elle représente est le suivant: le petit entrepreneur et sa compagnie sont suivis de façon continuelle par les techniciens qui sont à leur service et qui sont par conséquent leurs employés. Ils ne sont donc pas «dérangés», ils n'ont pas à consacrer beaucoup de temps pour obtenir ces services, car c'est une chose courante pour laquelle ils paient, et pour laquelle ils ne perdent pas ainsi de temps.

Il existe dans nos circonscriptions des bonshommes, et j'en compte par centaines dans la mienne, qui, au départ, étaient de simples soudeurs et qui, après quelques années d'exploitation, se sont vus avec une centaine d'individus face à des problèmes de coût de revient, de productivité, ou d'administration en général.

Pour ce qui est des compagnies multinationales, une étude récente démontrait que, pour remplir toutes ces

tâches, on employait en moyenne 23 diplômés d'université. Le petit entrepreneur qui doit lui aussi répondre à tous ces besoins n'a certes pas les moyens de se payer cela.

Trop souvent, quand on pense à la petite ou moyenne entreprise, c'est en technocrate qu'on le fait, et sans jamais avoir mis les pieds sur un plancher de ciment taché d'huile, ou dans une entreprise où volent quelques copeaux.

Et c'est facile pour un fonctionnaire fraîchement émoulu de l'université, qui n'a pas cette notion de la perte possible, d'aller donner à l'entrepreneur tous les bons conseils requis. Mais comme il n'a pas «vécu», comme il ne se couche pas le soir en pensant au problème, souvent, l'entrepreneur se voit un peu frustré de tous ces conseils tout à fait théoriques, mais qui sont difficiles à appliquer.

Je donne un exemple, monsieur l'Orateur, de ce type d'entreprise. Je pense à toutes ces entreprises où le bonhomme artisan se retrouve aujourd'hui homme d'affaires.

Cet homme d'affaires a besoin de services spécialisés certes, mais il n'a surtout pas besoin de se faire dire qu'il est incompétent pour administrer, car c'est un spécialiste de son entreprise, un gars qui a su la monter, un gars qu'on doit respecter.

Voici un autre problème auquel la petite ou moyenne entreprise doit faire face couramment, savoir se trouver des marchés extérieurs. Et pour ce faire, encore là on offre souvent l'assistance d'une foule de fonctionnaires. Ce service est rejeté par la petite ou moyenne entreprise. L'entrepreneur ne peut, à cause de son chiffre d'affaires trop restreint, ou encore à cause de sa capacité de production limitée, répondre au marché extérieur.

Dans un cas comme dans l'autre, on cherche l'exemple, on cherche le moyen à prendre. Je m'excuse de prendre toujours l'exemple du Québec, mais le ministère de l'Industrie et du Commerce a réussi certains exploits dans ce domaine, en réunissant pour fins de marché extérieur cinq ou six concurrents dans un même secteur. L'industrie du bois, plus précisément dans la région de Victoriaville, est une des bonnes choses que le gouvernement du Québec a réussies. Ces cinq ou six concurrents se sont réunis et, assistés de spécialistes qu'ils s'étaient désignés eux-mêmes, ont réussi à décrocher des contrats des plus intéressants sur le marché extérieur, sans pour autant perturber la croissance normale de leurs chiffres d'affaires ni, par conséquent, celle de leur expansion. Ce sont là des champs d'activités où, je suis certain, monsieur l'Orateur, le gouvernement saura sûrement intervenir avec doigté afin de pouvoir accroître la part qui doit revenir aux petites et moyennes entreprises et ainsi favoriser la santé de ce secteur, car la santé des petites et moyennes entreprises nous assurera évidemment une économie beaucoup plus saine, beaucoup moins exposée aux grands monopoles, une économie beaucoup plus stable. Cela ouvre des champs d'activité où l'ouvrier et le patron sont beaucoup plus rapprochés et, à mon avis, en favorisant ce secteur économique, nous pourrons essayer d'éviter des conflits comme celui que nous avons été obligés de régler récemment.

Il est d'autres mesures très opportunes mises de l'avant dans le discours du trône, dont celles proposées par l'honorable ministre des Transports (M. Marchand) que je félicite particulièrement de la façon avec laquelle il administre son ministère depuis qu'il occupe son poste. On a souvent vu, dans le passé, les ministres des Transports se préoccuper presque uniquement de l'augmentation des tarifs, essayer d'équilibrer ces augmentations, en vrais funambules. L'actuel ministre des Transports a rejeté cette attitude étroite et peu efficace à long terme; il s'est attaqué à la philosophie de nos mesures en matière de transport, et c'est ainsi qu'il en est arrivé aux résultats décrits brièvement dans son discours. A mon avis, il est impérieux que chacune des parties de ce grand pays soit reliée aux autres afin que l'on puisse plus facilement développer les richesses naturelles qui s'y trouvent, dans les parties les plus éloignées, comme les Territoires du Nord-Ouest, la baie James et d'autres. Le ministre des Transports l'a compris, et j'espère que tous les autres députés le comprendront.

De plus, je suis convaincu que si nous améliorons la politique des transports, nous pourrons davantage équilibrer notre développement économique dans chacune de nos régions, tant dans l'Ouest que dans l'Est, et jouir par conséquent d'un développement plus uniforme que celui que nous connaissons actuellement. Plus précisément en ce qui a trait à la circonscription de Chambly, et aussi pour toute la population de la Rive sud, je suis d'avis que le ministre des Transports pourra préciser sa pensée sur les modalités nécessaires pour venir en aide au développement du transport en commun dans les agglomérations de banlieue.

La circonscription de Chambly compte déjà sur son territoire les infrastructures nécessaires à l'établissement de trains rapides tels que les Go Transits de Toronto. C'est avec impatience qu'on attend l'élaboration et l'application de cette politique, qui ne saurait se faire attendre, j'en suis convaincu. Déjà, les députés de Longueuil et de Laprairie (MM. Olivier et Watson) m'ont manifesté leur désir de faire front commun afin que toutes les municipalités de la Rive sud soient reliées le plus rapidement possible par ces trains au centre névralgique qu'est Montréal, où travaille une grande partie de la population de villes telles que Beloeil, Saint-Bruno, Saint-Hubert, Boucherville et d'autres. Ce n'est certes pas en continuant à immobiliser «à coups de millions» en infrastructure routière que nous réussirons à solutionner définitivement le problème des transports dans une région telle que la nôtre.

L'établissement d'un service de trains rapides permettra également de solutionner le problème du transport interurbain entre les municipalités de la Rive sud. Par exemple, le parcours Chambly—Saint-Jean s'effectue en dix minutes en voiture, alors que si nous utilisons les moyens actuels de transport en commun, le même trajet aller et retour nécessite quatre heures et demie. En 1974, cela est inacceptable.

Monsieur l'Orateur, étant donné le problème aigu que constitue le transport en commun, divers paliers de gouvernement se sont déjà penchés sur cette question. Depuis plus de trois ans, les municipalités font des revendications auprès du gouvernement provincial qui ne s'est pas montré indifférent, au contraire, car il s'est déjà engagé dans la réalisation d'études afin de définir les besoins réels et proposer les meilleures solutions. Compte tenu de la volonté du gouvernement fédéral d'intervenir également dans ce domaine, j'approuverais quant à moi qu'on multiplie les échanges entre les divers paliers de gouvernement, afin d'en arriver à une meilleure concertation de mesures.

Et je suis convaincu que le ministre des Transports en est conscient et qu'il fera tout pour favoriser le dialogue nécessaire à l'application de solutions le plus rapidement possible.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, compte tenu de la chance que mes collègues de la Rive nord de Montréal connaissent à cause de Mirabel et de tout le développement qui s'ensuit, nous, de la Rive sud où le développe-

ment industriel progresse également très bien, avons un souci de plus, qui est également celui de toute la population de Chambly, soit celui de l'environnement et de la pollution. La région que je représente est certes l'une des plus riches du pays en souvenirs historiques, la rivière Richelieu ayant été de tous les temps un corridor qui a marqué notre histoire. Afin de revaloriser ce secteur et aussi pour le mieux faire connaître à toute la population canadienne, le gouvernement du Québec a réalisé, par l'entremise de l'Office de planification et de développement, une étude sur l'aménagement touristique de la vallée de la rivière Richelieu. La circonscription de Chambly possède effectivement un patrimoine des plus riches. Nous n'avons qu'à penser au Fort Lennox, au Canal de Chambly, au Fort de Chambly, à toutes les petites églises qui jalonnent la rivière, comme à Saint-Marc, Saint-Antoine et Saint-Denis, et qui furent des témoins authentiques des moments les plus importants de notre histoire. Il ne faut rien ménager, monsieur l'Orateur, afin que ces sites historiques soient mis en valeur et qu'ils soient davantage connus par les Canadiens. Si nous avons besoin de motifs parfois pour piquer la fierté de nos jeunes Canadiens, ils n'ont qu'à visiter ma région et ils en trouveront facilement.

De plus, cette région offre un aspect géographique des plus intéressants. Et c'est pourquoi l'aménagement touristique intégré des rives du Richelieu est requis afin que nous puissions conserver, à proximité de Montréal, tous les espaces verts nécessaires pour le divertissement d'une population qui trop souvent est tentée de s'évader vers les États-Unis ou ailleurs, alors qu'elle a à la portée de la main toutes les beautés de la nature nécessaires pour se récréer sainement, et ce sans dépenser de fortes sommes. A cette effet, monsieur l'Orateur, je prierais le gouvernement canadien de considérer la possibilité de conclure une entente auxiliaire avec le gouvernement du Québec afin de concrétiser les recommandations de l'étude PLURAM.

En terminant mon discours, monsieur l'Orateur, je voudrais répéter aux députés combien je suis fier de représenter une région telle que la mienne, habitée par une population des plus dynamiques. Ce sera toujours pour moi un point d'honneur et un défi que d'être à la hauteur de la tâche qui consiste à représenter la circonscription de Chambly.

● (1750)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a bien voulu terminer ses observations en un peu de moins de 20 minutes. Nous pourrions dire qu'il est 6 heures et reprendre la séance à 8 heures avec l'allocution du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Madame l'Orateur, c'est mon premier discours au Parlement et je pense que les sentiments que j'éprouve en ce moment et ceux qu'ont éprouvés bien d'autres députés lorsqu'ils ont pris la parole pour la première fois sont très bien décrits dans le verset 25 chapitre 3 du livre de Job qui dit:

Ce que je crois, c'est ce qui m'arrive, ce que je redoute, c'est ce qui m'attend.

Tout d'abord, j'aimerais me joindre à tous les députés qui vous ont sincèrement félicitée de votre nomination. Nous savons que cette fonction comporte d'énormes responsabilités, des responsabilités dont vous saurez, j'en suis sûr, vous acquitter avec justice et célérité.

Bien sûr, lorsqu'un nouvel Orateur est nommé il marque toujours beaucoup d'hésitation à accepter le poste, c'est presque une tradition. Tous les députés de la Chambre peuvent, j'en suis sûr, garantir à l'Orateur qu'ils ne tenteront rien contre sa personne au cours de cette trentième législature.

J'aimerais également féliciter le député de Montmorency (M. Duclos) non seulement pour avoir été le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, mais encore pour l'honneur qu'il a ainsi fait rejaillir sur sa famille et ses électeurs.

Tous les députés et surtout ceux de Colombie-Britannique partagent fièrement l'honneur qu'a eu le député de Vancouver-Est (M. Lee) d'être comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le député est, je crois, le deuxième Canadien d'origine chinoise à être élu au Parlement et je pense qu'il doit en être fier.

Vous savez sans doute, madame l'Orateur, que je représente la circonscription de Kootenay-Ouest en Colombie-Britannique et que je ne saurais mieux vous en décrire les beautés, les qualités et les habitants, qu'en décrivant ma propre conception de la dernière campagne électorale. Elle était très simple: si je gagne, tant mieux, car j'aurai la chance de représenter un merveilleux groupe de Canadiens, mes commettants, et de travailler avec eux et pour eux. Si je perds, je gagne encore, car j'aurai encore plus le temps et l'occasion de profiter de la beauté de mon comté et de l'amitié de ses habitants.

La circonscription de Kootenay-Ouest est limitée au sud par le 49ème parallèle, à l'est par les chaînons Purcell, à l'ouest par la chaîne des Cascades et la chaîne Monashee, et sa limite septentrionnale se situe juste au sud de Revelstoke et de la route de Rogers Pass.

On trouve dans ce comté de magnifiques montagnes, lacs, fleuves et cours d'eau dont certains noms trouveront ici des échos tristes mais familiers. Je veux parler bien entendu des fleuves Columbia et Kootenay et les lacs Arrow et Kootenay. La base de l'économie de Kootenay-Ouest provient de ses ressources naturelles, qui sont l'eau, les minéraux et le bois, ainsi que la riche et productive région agricole qui entoure la ville de Creston. Certaines de nos localités portent des noms qui rappellent le début de l'histoire des Mines en Colombie-Britannique: Rossland, Trail, Nelson, New Denver, Silverton, Salmo, Ymir, Kaslo, Lardeau et la ville fantôme de Sandon.

D'autres noms rappellent l'influence des autochtones, comme Kootenay, le nom de la circonscription et Monashee, nom d'une chaîne de montagnes. D'autres noms encore rappellent l'époque où le groupe d'immigrants russes appelés les Doukhobors, arrivèrent à Kootenay-Ouest: Poupore et Outischenia.

Kootenay-Ouest et ses collectivités ont énormément contribué à la prospérité sociale et économique du Canada. Si de nombreux électeurs sont d'origine anglo-saxonne, les groupes ethniques italien, russe et japonais y ont une représentation importante et de valeur. Tous participent grandement à l'amélioration sociale de la circonscription.

[M. Loiselle (Chambly).]

Kootenay-Ouest a produit des champions comme Nancy Greene de Rossland, et les Smokeeaters de Trail, deux fois champions du monde de hockey. Je pourrais ajouter que Trail est la cité fondatrice des ligues mineures de hockey pour jeunes et que les Kootenays ont produit plusieurs champions de hockey.

A Trail même se trouve l'une des plus grandes, sinon la plus grande, fonderie de minerai non ferreux du monde; la vaste expérience et les grandes connaissances de Trail en métallurgie ont apporté énormément au monde scientifique. Cominco a également beaucoup contribué à la prospérité financière de la circonscription et du Canada, et les travailleurs de cette ville ont consacré de diverses manières leur temps et leurs énergies à l'amélioration de diverses collectivités.

La récente histoire nous a vus honorés par la présence dans la circonscription de deux premiers ministres et de celui qui aurait dû être le troisième premier ministre à nous visiter. Je fais d'abord allusion à la visite que nous rendit en 1958 le premier ministre d'alors, le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

J'eus alors le privilège de présider un vaste rassemblement politique auquel le très hon. député adressa la parole. Je m'en souviens comme si c'était hier. En plein milieu de son discours, le premier ministre fut interrompu par quatre ou cinq malheureuses femmes, connues sous le nom de Freedomites, et qui se dévêtirent pour protester contre je ne sais quoi. Le très hon. député de Prince-Albert ne montra à la hauteur de la situation et déclara: «J'en ai vu davantage chez moi en Saskatchewan,» et il continua son discours.

En 1968, Castlegar eut l'honneur de recevoir la visite du premier ministre actuel (M. Trudeau). Dernièrement, lors de la dernière campagne électorale, nous avons de nouveau eu l'honneur de recevoir le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) qui a visité Nelson et a grandement contribué à mon élection.

Alors que la majorité des habitants de Kootenay-Ouest ont grandement contribué au bien-être social et économique et à l'histoire de la circonscription, j'aimerais signaler certains noms en particulier. Je suis certain que pas un ancien de la Chambre n'a oublié le «seigneur des Kootenays». Je veux parler, bien entendu, d'un député qui a siégé à la Chambre de 1945 à 1968, feu Bert Herridge.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Il était toujours courtois, toujours préoccupé du sort de ses commettants, toujours respecté par ses collègues de tous les partis. M. Herridge prenait part souvent aux débats de la Chambre et il brillait par sa logique, sa persuasion et son humour. Durant la Grande Guerre, M. Herridge s'était enrôlé dans le 54e bataillon de Kootenay et fut blessé au combat. Un soir, alors que les soldats bivouaquaient, un jeune lieutenant, dominant la troupe, ordonna à M. Herridge et à ses camarades de creuser des tranchées pour se mettre à l'abri. Par la suite, comme M. Herridge s'en plaignit une fois à la Chambre, le lieutenant fut toujours un échelon au-dessus de lui.

Il parlait évidemment d'un autre citoyen de Kootenay-Ouest dont les anciens doivent se souvenir. Il est né à Kaslo, et servit son pays avec distinction durant la Grande Guerre de même que bien d'autres de ses concitoyens, dans le 54e batallion de Kootenay. Vous avez reconnu l'honorable Howard Greene, conseiller de la reine et membre du conseil privé.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: M. Greene a été député de 1935 à 1962 et a terminé une longue et distinguée carrière politique comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'aimerais aussi mentionner le nom du dernier représentant conservateur de la circonscription de Kootenay-Ouest. M. Billy Esling a servi fidèlement la circonscription pendant 20 années consécutives, de 1925 à 1945.

Le dernier député de Kootenay-Ouest fut M. Randolph Harding. Il n'y en a peut-être pas beaucoup qui savent qu'au moment de son élection à la Chambre, il avait déjà siégé 23 ans à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. A sa défaite, lors de la dernière élection, il comptait donc près de 30 années de service public, ce qui montre à quel point il s'est dévoué. Il s'intéressait surtout aux questions relatives à l'environnement et il était très bien informé sur ce sujet vital.

● (2010)

Finalement, en parlant de Kootenay-Ouest, je désire citer un extrait du Guide parlementaire de 1973. Voici la dernière phrase de la page 368, dans l'introduction à la description des circonscriptions:

> Les deux Kootenays n'ont donc pas été considérés comme existant du point de vue politique.

Le premier ministre lui-même (M. Trudeau) doit avoir écrit cette phrase, car elle décrit si parfaitement l'attitude adoptée depuis longtemps par son gouvernement envers Kootenay-Ouest et ses habitants. Cela revient à faire percevoir les impôts que l'on peut, de qui l'on peut, mais à donner le moins possible en retour.

Je désire maintenant faire allusion au discours du trône, à ce qu'on y dit et à ce qu'on y tait. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a très souvent réprimandé le gouvernement actuel pour son incapacité manifeste à relentir l'inflation. Il a imploré le gouvernement et il l'a mis au défi de prendre des mesures. Le 20 novembre 1967, le chef de l'opposition a dit ceci à la Chambre:

> Après avoir relu les exposés budgétaires des quelques dernières années—celui du printemps 1966, de décembre 1966 et du printemps cette année—je dois signaler que le gouvernement a montré trop d'optimisme béat au sujet des dangers de l'inflation. Le gouvernement sait depuis assez longtemps que les poussées inflationnistes prennent de l'ampleur. En fait, déjà au printemps de 1966, le ministre signalait qu'il fallait user de modération.

Le même jour, le chef de l'opposition citait le premier ministre de la Saskatchewan, qui avait dit à propos de l'inflation: «Notre propre parti, en tant que gouvernement; doit en accepter la responsabilité première.» Et neuf ans après, c'est-à-dire plus qu'il en a fallu pour terrasser le nazisme, on entend encore dans cette Chambre le premier ministre, au cours d'un échange de propos avec le chef de l'opposition, jeter d'un air de dédain qu'il est sur le point de terrasser l'inflation.

Le premier ministre et son gouvernement souffrent sûrement de sclérose du pouvoir, c'est-à-dire de maladie du vieil âge, ou d'atrophie musculaire. Je soutiens que le gouvernement n'a pas établi ni annoncé de programme solide pour lutter contre l'inflation mais qu'au contraire en continuant d'augmenter ses dépenses, il a donné un mauvais exemple aux Canadiens.

Si le gouvernement n'est pas disposé à écouter l'opposition, peut-être prendra-t-il sur lui d'écouter ces autres porte-parole de la nation que sont les éditorialistes des journaux. Le gouvernement est sûrement en mesure de lire et de digérer ces éditoriaux. Il doit sûrement savoir que depuis des années, et non des mois, les journalistes de la grande presse, expriment leur indignation devant l'inac-

tion du gouvernement fédéral et son inaptitude à prendre des mesures positives et constructives à l'égard du grand problème qui se pose au pays.

Je me demande honnêtement comment le premier ministre trouve le courage de se présenter dans cette Chambre, sachant que le président des États-Unis a entrepris en 60 jours de faire ce que le gouvernement actuel n'a pas eu le courage d'essayer en neuf ans. Évidemment il faut dépenser. Mais la question est de savoir comment, où, quand et sur quoi. Le gouvernement n'a sûrement pas à se repentir de ses largesses à l'endroit de Kootenay-Ouest. Il n'y a rien dépensé.

Lorsqu'en 1968, une inondation éprouva la ville de Trail et causa des millions de dollars de dommages au secteur commercial et à une partie du secteur résidentiel, le gouvernement n'a pas levé le petit doigt pour accorder une aide appréciable. Son attention et nos dollars étaient canalisés par des programmes comme la remise en état puis la mise à la ferraille du «Mésaventure».

Le discours du trône ne fait pas beaucoup allusion au bill 22 que vient d'adopter le Québec. S'adressant à la Chambre le 15 septembre 1968, le premier ministre déclarait en partie que les Canadiens anglais ne doivent pas laisser un seul incident les induire à oublier que le principe fondamental de l'égalité linguistique exige que toutes les provinces reconnaissent le droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue de leur choix.

Je suis d'accord avec ce que disait le premier ministre en 1968. Assurément il n'est plus d'accord avec lui-même. Puisqu'il demeure assez vague au sujet du bill 22, son silence est-il une invitation aux autres provinces à agir de même?

En outre, à propos du discours du trône, je constate que le gouvernement a l'intention de renouveler le mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Je suppose qu'il s'agit d'un traitement quelconque de l'art dentaire où le gouvernement retapera les gencives mais oubliera le dentier. C'est tout le sérieux que mérite ce mandat.

Du côté positif, je note avec satisfaction que le gouvernement adopte des politiques de mon parti, politiques qui ont été clairement énoncées par les conservateurs durant la récente campagne. Je veux parler de la hausse des pensions, des allocations aux anciens combattants, bien que le gouvernement ait négligé de dire quel en sera le montant, ainsi que des allocations aux conjoints âgés de 60 à 65 ans des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. Cette dernière politique est une version modifiée d'une politique préconisée par notre parti.

Je suis heureux de constater que le gouvernement prendra des initiatives spéciales en faveur des particuliers et de certains groupes qui sont prêts et disposés à travailler mais qui ont tendance à éprouver des difficultés à trouver un emploi régulier. Il y a peut-être des milliers de Canadiens qui sont déficients physiques et qui espèrent que vous faisiez allusion à eux. Cela vaut aussi pour les nombreux autochtones non spécialisés.

Tous les Canadiens attendent avec un vif intérêt la mise au point des nouvelles politiques de transport du gouvernement. Dans Kootenay-Ouest, nous sommes assurément intéressés. Creston et Kaslo ont un besoin urgent d'un aéroport municipal tandis qu'à Nelson, il y a lieu de prolonger la piste existante. Nous sommes bien aise de constater que le gouvernement améliore et pave en ce moment l'aéroport municipal de Trail à Columbia Gardens. Nous réclamons ces travaux depuis 20 ans.

[M. Brisco.]

Les gens de Kootenay-Ouest, hommes d'affaires et industriels, s'intéressent aussi à la politique ferroviaire du gouvernement. Comme le gouvernement l'a dit: «Les transports sont essentiels au Canada, où ils assurent la libre circulation des personnes et des biens resserrant ainsi les liens qui unissent nos régions.»

En vertu des politiques actuelles du CPR, les liens assurés par chemin de fer, par le camionnage et les télécommunications sont constamment rompus. Le ministre des Transports (M. Marchand) et le ministre chargé de l'expansion économique régionale ont entendu parler de moi ou ils en entrendront parler encore à ce sujet sous peu. Il semble plus qu'étrange qu'une région comme celle de Kootenay-Ouest, dont l'économie est défavorisée, une région désignée en vertu du programme MEER, soit en outre victime d'un abandon de lignes ferroviaires et d'une réduction du service de transport par camion appartenant à une compagnie.

Le gouvernement a clairement manifesté son attitude en matière d'environnement par les six lignes de vague rhétorique que le discours du trône y consacre. Le ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) mérite certainement plus d'attention. Ce qui, au juste, nous préoccupe, les Canadiens, surtout ceux de la côte du Pacifique, et moi, c'est l'inaction du gouvernement en ce qui concerne le trajet des pétroliers entre l'Alaska et Cherry Point (Washington).

Le député d'Eglinton (M. Sharp) n'a pas rendu un bon service au Canada en disant dès le début que le gouvernement prendrait des dispositions, car il n'a rien fait. Ce n'est sûrement pas trop que de demander que ces pétroliers soient munis de doubles coques. C'est le moins que le gouvernement puisse exiger. Je relève dans le discours du trône que le gouvernement a entrepris une série de consultations avec les principaux groupes de notre société, notamment avec les gouvernements provinciaux. Je constate que le gouvernement demandera à ces groupes comment augmenter la productivité. La merveilleuse idée que voilà! J'exhorte le gouvernement à demander directement au ministre des Mines de la Colombie-Britannique comment augmenter la productivité.

Les taxes, surtaxes, droits et contrôles de toutes sortes qui sont appliqués présentement en Colombie-Britannique ou sur le point de l'être ont réduit considérablement les capitaux spéculatifs dans les entreprises minières de cette province, et les compagnies minières ont ni plus ni moins abandonné la province pour ce qui est des travaux d'exploration. J'exhorte le ministre des Finances (M. Turner) à examiner sérieusement les conséquences économiques de l'imposition des matières premières que certaines provinces ont établie, avant même de songer à imposer à son tour une lourde taxe fédérale additionnelle qui interdirait la déduction des taxes minières provinciales avant de calculer l'impôt fédéral. L'industrie minière ploiera sûrement sous le fardeau. Est-ce ainsi que le gouvernement veut augmenter la productivité?

En tant que nouveau député, j'ai eu le privilège d'entendre les questions et réponses et les discours des orateurs. J'ai été déçu de constater que certains ministres manifestent peu ou pas d'intérêt pour les questions, qu'ils répondent sur un ton désinvolte.

M. Baker (Grenville-Carleton): N'en soyez pas surpris.

M. Brisco: Est-ce vraiment là ce que les Canadiens attendent de nous?

Je suis en même temps encouragé par l'effort sincère de certains ministres qui donnent tout lieu de croire qu'ils répondent avec franchise.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nommez-en un.

M. Brisco: Je voudrais m'éloigner un instant du principal propos de mon premier discours à la Chambre pour lancer un appel à l'aide au gouvernement actuel. Si la circonscription de Kootenay-Ouest avait ce que mes commettants considèrent comme leur juste part d'aide gouvernementale, je n'aurais pas à lancer cet appel. Mais Kootenay-Ouest a trop longtemps souffert de disparité économique.

Je fais appel au ministre des Transports afin qu'il accorde une attention spéciale aux problèmes du transport dans la région, et je presse le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) de nous aider particulièrement dans le développement de l'industrie secondaire. Nous avons les travailleurs, l'électricité, la main-d'œuvre et autres facteurs essentiels pour le développement d'une industrie secondaire créatrice d'emplois et non polluante. Ce n'est que par les efforts inlassables de la population de la région que nous avons pu y attirer un peu d'industrie secondaire.

● (2020)

Tout comme l'est du Canada fut à une époque une région rurale avant de s'industrialiser, de même Kootenay-Ouest est une région rurale qui devrait pouvoir être industrialisée pour pouvoir établir un sain équilibre économique dans la circonscription.

Nous ne demandons ni ne voulons une ville du genre de Los Angeles, avec des maisons et des usines s'étendant à perte de vue. Ce que nous voulons, ce dont nous avons expressément besoin, c'est du travail pour les jeunes de la circonscription. La moitié de nos jeunes sont obligés de chercher du travail à l'extérieur. Cela n'est pas normal de nos jours, je suis sûr que vous en conviendrez.

Je reconnais que, dans cette première allocution à la Chambre, j'ai exprimé des doutes et des craintes à l'endroit du gouvernement actuel. Mais peut-être que cette pensée tirée des Proverbes, chapitre 11, verset 14, pourra nous faire reprendre courage et assurance:

Quand la prudence fait défaut, le peuple tombe; Et le salut est dans le grand nombre des conseillers.

Des voix: Bravo!

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Madame l'Orateur, je tiens en premier lieu à participer à ce débat parce que les tout premiers paragraphes du discours du trône mentionnent fort à propos le groupe de plus de 2,000 Canadiens qui œuvrent avec dévouement au maintien de la paix à Chypre et au Moyen-Orient. J'aimerais ce soir développer cette question. J'aimerais aussi parler de la tâche importante à laquelle se consacrent les membres des forces armées canadiennes. J'aimerais en particulier parler du mode de financement et de paiement du travail accompli par les forces armées, tout particulièrement à une époque où les prix s'envolent et où les coûts se gonflent.

Je suis certain que monsieur l'Orateur, plus que tout autre, mesure l'importance du maintien de la paix du fait des fonctions qu'il occupe quotidiennement à la Chambre. C'est à ce titre de gardien de la paix de la Chambre des communes que je tiens à féliciter l'Orateur de son élection à ce poste de haut rang, ainsi que l'Orateur adjoint et vous-même, madame l'Orateur, pour votre nomination.

M. Baldwin: Nous n'avons pas encore entamé les hostilités.

M. Richardson: En tout cas nous avons un gardien de la paix.

Il y a déjà quelques jours que le député de Montmorency (M. Duclos) et le député de Vancouver-Est (M. Lee) ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse, mais je me souviens fort bien de leurs paroles. Je dois dire que lorsque le député de Vancouver-Est a parlé de l'ouest du Canada, il a abordé certains sujets qui me tiennent très à cœur. Je suis avec lui convaincu qu'il n'y a parmi nous ni Canadiens de l'Est ni Canadiens de l'Ouest. Je pense que les motionnaires de cette Adresse ont très clairement démontré qu'ils pouvaient défendre le point de vue de leur région et prendre ouvertement position pour elle, mais qu'ils n'en demeuraient pas moins Canadiens.

Le discours du trône mentionne le groupe de plus de 2,000 membres des forces armées canadiennes qui travaillent avec dévouement, au service des Nations Unies, au maintien de la paix au Moyen-Orient. Ce discours nous rappelle durement que le nombre des victimes continue d'augmenter. Il est exact que les 11 Canadiens qui ont été tués et les 19 qui ont été blessés constituent le tribut le plus élevé qu'ait versé le Canada au service du maintien de la paix.

Pour beaucoup, un soldat canadien tué dans sa jeep, c'est un fait divers ou une statistique. Il y a quelques semaines, j'ai assisté aux funérailles de Jean-Claude Berger, à Rimouski. Je dois dire que lorsqu'on a vu sa mère, son père, ses frères et sa petite sœur et surtout lorsqu'on entend ce que les gens de Rimouski pensaient de lui comme un des leurs, on se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une statistique, mais d'une tragédie humaine qui ne se mesure pas.

[*Français*]

Madame le président, je tiens à signaler aux députés de la Chambre que j'ai offert mes plus vives condoléances à M. et M^me^ Berger, lorsque j'ai assisté aux funérailles du soldat Berger à Rimouski. A cette même occasion, madame le président, je leur ai transmis, au nom de tous les députés de la Chambre, vos plus sincères condoléances.

[*Traduction*]

Malgré cette tout le tragique de cette perte humaine et malgré le prix que coûte le maintien de la paix et les difficultés qu'il peut susciter, je demeure convaincu que le Canada en tant que pays et les Forces armées canadiennes ont un rôle utile à jouer en endossant l'idée du maintien de la paix et en améliorant les méthodes pratiques de le réaliser.

Chaque fois qu'il est question des problèmes et des échecs apparents, je trouve utile de nous rappeler que le maintien de la paix est une notion extrêmement nouvelle dans toute l'histoire de l'humanité.

Pendant des siècles, des hommes harnachés pour le guerre ont quitté leur pays dans un seul but: aller se battre. Aujourd'hui, des hommes portant l'uniforme quittent leur pays non pour se battre, mais pour essayer d'empêcher la bataille. Je me plais à penser que nous entrons peut-être dans une nouvelle ère. Il se peut qu'il faille attendre longtemps avant qu'il y ait plus d'hommes en uniforme affectés au maintien de la paix que d'hommes destinés à la guerre, mais c'est le but éloigné à atteindre. Un peuple intelligent peut y arriver.

Il faut bien se rendre compte que, grâce à ce que les forces armées canadiennes accomplissent sur le plan pratique, grâce à l'exemple moral que donne le Canada en matière de maintien de la paix, nous nous engageons peut-être dans un long cheminement qui permettra à l'humanité de ne plus jamais connaître la guerre.

C'est avec ces convictions à l'égard de la paix et avec respect pour ce qu'accomplissent les nôtres à Chypre et au Moyen-Orient que j'anticipe mon séjour là-bas dans trois semaines. J'ai déjà rendu visite une fois à nos troupes de Chypre.

M. Forrestall: Pourquoi n'amenez-vous pas les membres du comité avec vous, pour qu'ils puissent voir, eux aussi?

M. Richardson: Lorsque cela sera possible, nous le ferons. Je m'attends à être questionné par le comité à mon retour. J'espère pouvoir constater de mes yeux les conditions de vie et de travail de notre personnel. Je voudrais surtout pouvoir me faire une idée des effectifs qu'ils nous faudrait au Moyen-Orient surtout à Chypre, pour collaborer avec les Nations Unies. Comme les députés le savent, nous avons doublé notre personnel à Chypre cet été à la condition que cet engagement soit temporaire.

● (2030)

M. Forrestall: Il est temporaire depuis plus de dix ans.

M. Richardson: Quelle que soit l'importance du maintien de la paix, ce n'est certes pas le seul rôle que jouent les forces armées du Canada. Notre principale tâche et notre responsabilité primordiale est de défendre notre indépendance et notre souveraineté. A titre d'exemple, il y a quelques jours, le ministre d'État (Pêcheries) (M. LeBlanc) parlait à la Chambre en termes élogieux de l'assistance qu'il avait reçue des forces armées canadiennes pour identifier les navires de pêche étrangers.

M. Forrestall: Épargnez-nous cette absurdité. Comment pourront-elles le faire maintenant sans mazout ni argent pour en acheter?

M. Richardson: J'y viendrai dans le cours de mon propos.

M. Forrestall: Parlez nous donc du coût du mazout et de l'argent pour l'année prochaine.

M. Richardson: Après la défense de notre souveraineté, notre tâche la plus importante est de participer aux côtés des États-Unis à la défense aérienne de l'Amérique du Nord. C'est un devoir impérieux, et la Chambre n'ignore certes pas que certains de nos effectifs d'élite participent à cette entreprise et utilisent une partie de notre équipement le plus perfectionné. Pour en revenir à la défense de notre souveraineté territoriale, sans le Commandement de la Défense aérienne, si un aéronef non identifié traversait l'espace aérien au-dessus du Canada, nous devrions avoir recours aux Américains pour le localiser et l'identifier. Voilà qui constituerait indubitablement une perte de souveraineté et d'indépendance de la part du Canada.

M. Forrestall: Allez-vous remplacer les 104?

M. Richardson: Tout sera remplacé avec le temps.

M. Crouse: Même le gouvernement.

M. Richardson: Mais certains éléments de notre équipement n'ont pas besoin d'être remplacés. Je ne sais pas si le député a eu l'occasion d'effectuer un vol dans un appareil 104.

M. Forrestall: Vous le savez très bien.

M. Richardson: Il sait donc qu'il s'agit d'un excellent appareil et il devrait être fier qu'il soit piloté par des Canadiens.

La troisième responsabilité évidente et importante tâche des Forces armées canadiennes résulte de notre foi dans le concept de la sécurité collective et de notre engagement à jouer un rôle utile et important au sein de l'OTAN. J'ai visité nos troupes en Europe et je suis personnellement convaincu que si l'occasion se présentait elles sauraient très bien montrer de quoi elles sont capables au sol et dans les airs, et témoigner d'une valeur bien supérieure à leur nombre à cause de leur compétence et de la formation individuelle qu'elles ont reçue. Nous avons une armée de métier qui ne peut être jugée que par le nombre de ses effectifs.

Des voix: Bravo!

M. Richardson: Voilà, madame l'Orateur, les quatre tâches essentielles et centrales du ministère de la Défense nationale. Le problème grave qui se pose au gouvernement et aux forces armées est le suivant: comment pouvons-nous remplir efficacement et convenablement toutes ces tâches importantes à une époque où la hausse des coûts est plus rapide que jamais. La hausse des coûts, surtout ceux du kérosène et du mazout, a été telle que nous n'arrivons pas à accomplir toutes les tâches qui nous sont confiées, même en tenant compte de l'augmentation du budget de cette année.

On entend parfois dire que le gouvernement a réduit le budget de la défense. La première chose qu'il faut bien faire comprendre, je pense—et j'ai commencé à le faire en répondant à une question qui m'a été posée dernièrement—c'est que le budget de la défense n'est pas réduit.

M. Forrestall: Quelle bêtise!

M. Richardson: Il est augmenté.

M. Forrestall: Quelle est l'augmentation réelle en biens et services de l'an dernier par rapport à l'année précédente?

M. Richardson: Que le député me laisse lui exposer les faits. Au cours de la dernière année financière, soit 1973-1974, nos dépenses ont atteint 2,231 millions de dollars, soit un peu plus de 10 p. 100 de tout l'argent que dépense le gouvernement fédéral. Cette année, en 1974-1975, le budget de la Défense nationale augmentera de plus de 275 millions de dollars pour dépasser 2,500 millions. Cela signifie que nous aurons plus de 100 millions de dollars de dépenses supplémentaires en sus de l'augmentation annuelle de 7 p. 100 qui avait été approuvée dans la formule l'année dernière.

On voit à ces chiffres qu'il n'est tout simplement pas juste de dire que le gouvernement réduit le budget de la Défense. Je fais remarquer à la Chambre que ce n'est pas le gouvernement qui limite ses dépenses de défense; ce sont, comme on le sait, l'inflation et la hausse des coûts qui nous empêchent de faire tout ce que nous aimerions, même avec un plus gros budget.

En cherchant une solution à notre problème, je crois qu'il faut étudier la ventilation des dépenses de défense. Elles se divisent en trois grandes catégories. La première est celle des coûts de personnel, c'est-à-dire tout simplement ce qu'il en coûte en soldes et indemnités. La deuxième est celle des coûts de fonctionnement et d'entretien, soit ce qu'il en coûte en carburant, nourriture, munitions, fournitures de tous genres. La troisième est celle des immobilisations, soit le coût du nouveau matériel.

Cette année, en chiffres arrondis, il importe de noter qu'on a consacré 67 p. 100, soit plus des deux tiers, du budget de la Défense nationale aux coûts de personnel—soldes et indemnités, 22 p. 100 aux coûts de fonctionnement—carburant, nourriture, munitions et fournitures, et 11 p. 100 au nouveau matériel.

Je crois fermement que, quelles que soient nos dépenses totales, le rapport actuel entre les coûts de personnel, les coûts de fonctionnement et les immobilisations n'est pas ce qu'il devrait être. A mon avis, nous devons consacrer une plus forte partie de notre budget total au nouveau matériel et aux immobilisations et un plus faible pourcentage au personnel. Je tiens à dire ici qu'à mon avis cette politique tend à avantager les hommes et les femmes qui font maintenant partie des Forces armées canadiennes. De toute évidence, elle tend aussi à augmenter notre potentiel militaire.

J'aimerais donner un exemple à l'appui de ce que j'avance, et mon exemple sera en quelque sorte poussé à l'extrême. L'année dernière et l'année précédente, les Forces armées canadiennes comprenaient de 80,000 à 83,000 hommes et femmes. Elles auraient pu comper 120,000 hommes, mais ils auraient été armés de bâtons de baseball et de massues. Nos forces armées n'auraient pas été très efficaces. Pour passer à l'autre extrême cependant, disons qu'un homme préposé à un bouton qui est relié électroniquement à une batterie de missiles peut contrôler une grande partie du globe. Comment peut-on dire alors qu'il faut juger une armée d'après le nombre d'hommes qu'elle compte et que la capacité militaire de l'armée dépend du fait qu'elle compte 83,000, 85,000 ou tout autre nombre d'hommes? Voilà le vrai problème que je veux éclaircir. Si nous ne parlons pas du nombre de gens, de quoi parlons-nous?

● (2040)

Une voix: Du maintien de la paix.

M. Richardson: Non, le maintien de la paix n'est qu'un des quatre volets. Nous parlons de capacité militaire et c'est là-dessus qu'on doit se concentrer. En plus d'améliorer notre équipement, et j'ai signalé que nous voulons le faire, nous devons réduire certaines des charges qui incombent aux forces armées si nous voulons en réduire les effectifs. Le général Dextraze a souligné cela bon nombre de fois et lui et moi sommes parfaitement d'accord là-dessus.

Une voix: Ce n'est pas ce qu'on comprend.

M. Richardson: C'est pour cela que je parle ce soir, pour que ce soit très clair. Le général Dextraze et moi-même convenons que les forces armées sont maintenant surtaxées et surchargées et que si nous réduisons les effectifs, nous devrons diminuer leurs tâches.

J'aimerais ajouter ceci. Réduire le pourcentage des coûts imputables au personnel dans le cadre de notre budget total ne désavantage pas ceux et celles qui font maintenant partie des forces armées. En fait, c'est le contraire. Les gens qui me préoccupent le plus sont ceux et celles qui font maintenant partie des forces armées. Ce que je veux faire, c'est augmenter et améliorer votre équipement, et obtenir plus d'argent pour gérer cet équipement.

M. Forrestall: C'est ce que je souhaite. On ne peut même plus faire voler un hélicoptère en toute sécurité à l'heure actuelle parce qu'on a pas assez d'argent pour l'entraînement.

M. Richardson: Évidemment, il y a des limites aux sommes d'argent dont on peut disposer. La seule façon d'améliorer les capacités militaires et la condition des membres actuels des forces armées, c'est de réduire le nombre de recrues qu'on inscrit aux feuilles de paye. Pour rendre ce raisonnement le plus simplement possible: nous allons nous servir des feuilles de paye qui auraient existé pour payer quelqu'un qui ne fait pas partie actuellement des forces armées pour acheter de l'équipement et améliorer les conditions des membres actuels des forces armées.

Nous devrons faire des rajustements au fur et à mesure. Une autre chose que je voudrais tirer au clair, c'est que nous n'aurons pas, pour ce faire, à demander à qui que ce soit de quitter les Forces armées. Nous n'aurons pas à le faire puisque 8 ou 9,000 personnes quittent les Forces armées chaque année, pour une raison ou pour une autre, principalement pour prendre leur retraite. Il ne s'agit que de rajuster le recrutement. Nous pouvons recruter 5,000, 6,000 ou 7,000 nouveaux membres et rajuster l'effectif d'après le nombre de personnes qui viennent de l'extérieur et non le nombre de personnes qui s'en vont. Ce rajustement peut s'effectuer facilement et pour le bien des hommes et des femmes qui sont actuellement dans les Forces armées.

M. Forrestall: Il faut toujours 200 hommes pour diriger un navire et un pour conduire un camion.

M. Richardson: En un mot, notre principal objectif est d'améliorer notre efficacité militaire. A mon avis, cela signifie que les Forces armées canadiennes doivent être plus compétentes tout en étant moins nombreuses. Nous devons viser à créer une force d'élite composée de personnes bien nourries, bien équipées, bien entraînées, bien disciplinées, bien payées, bien dirigées et motivées. En d'autres termes, nous avons besoin d'une force d'élite qui soit fière du travail qu'elle accomplit pour le Canada, d'une force qui ait un excellent moral et à laquelle beaucoup plus de Canadiens seraient heureux d'appartenir. Malheureusement, nous ne pouvons réaliser cela en une nuit. Nous ne pouvons atteindre certains de nos objectifs en quelques mois ou même, dans certains cas, en quelques années, mais nous devrions au moins reconnaître ce principe et savoir quel genre de forces armées canadiennes nous voulons bâtir et travailler sans relâche à réaliser cet objectif.

J'ai essayé de parler ce soir de la noble tâche, de la tâche essentielle et capitale de la défense nationale. J'ai également essayé d'indiquer les adaptations qui s'imposent pour obtenir une efficacité militaire maximale. En conclusion, permettez-moi d'aborder un autre aspect des dépenses consacrées à la défense.

Lorsque les députés pensent à la défense nationale et à l'argent des contribuables qui y est investi, ils doivent comprendre que le rendement de cet argent dépasse la tâche principale dont j'ai parlé jusqu'à maintenant. La défense nationale ne se consacre pas seulement à la protection du Canada, elle touche beaucoup d'autres domaines encore. Les forces armées canadiennes contribuent à l'amélioration du Canada de nombreuses manières, y compris celles dont je viens de parler.

Lorsque le contribuable voit un dollar de ses impôts consacré à la défense nationale, il en tire en fait un double avantage. Les tâches que j'ai décrites sont remplies. De plus, le contribuable reçoit un certain nombre d'autres avantages, dont certains sont à peine visibles. Le premier qui me vient à l'esprit concerne tout le domaine de l'éducation et de formation professionnelle. Beaucoup peut-être ignorent que les forces armées sont le plus grand établissement d'éducation et de formation professionnelle du Canada.

Les forces armées canadiennes s'occupent de formation dans plus de 90 métiers différents extrêmement variés comme la soudure, le pilotage, la cuisine, la communication par téléscripteur. Des milliers de Canadiens, des hommes et, je suis heureux de le dire, des femmes en nombre de plus en plus grand, servent le Canada tout en améliorant leur niveau de vie. Et l'unique raison en est très simple: ils se forment à un métier dans les forces armées canadiennes. Le coût de cette formation incombe au budget de la défence nationale si bien que, lorsque nous parlons de dépenses consacrées à la défense, il nous faut également penser à l'éducation. Les sommes que nous dépensons sont consacrées à l'éducation en même temps qu'à la défense.

Je n'ai pas besoin de mentionner les énormes avantages industriels dûs au budget de la défense nationale. Dans de nombreuses parties du Canada, les dépenses de défense nationale sont cause directe d'avantages industriels. Je pourrais, tout comme vous mêmes, passer beaucoup de temps à préciser chacun d'entre eux. Sans doute nous ne sommes pas parfaits, mais pensez seulement à notre contribution aux pêcheries et à l'environnement. Non seulement nous aidons à repérer les fuites de pétrole ou les navires qui déversent leurs détritus dans le golfe du Saint-Laurent, mais nous avons du personnel compétent doté d'équipement spécial grâce auquel nous aidons à nettoyer les nappes de pétrole. Ainsi donc nous participons à la protection de l'environnement.

Les Forces armées canadiennes participent également au développement du Nord en construisant des aéroports. Nous nous occupons également de recherche et de sauvetage. Si les forces armées n'avaient pas de corps de recherche et de sauvetage, nous devrions en créer un, ce qui coûterait probablement beaucoup plus que les sommes actuellement affectées à cette fin dans le budget de la Défense nationale. Ce sont là autant d'avantages obtenus grâce au budget de la Défense.

En cas d'inondation ou de désastre national, comme celui qui vient de frapper le Honduras, les Forces armées canadiennes sont prêtes à venir à la rescousse.

● (2050)

Il y a aussi certaines choses relativement peu importantes comme les cérémonies. Si le peuple canadien veut une garde d'honneur ou une fanfare, tout cela est prévu au budget. Il y a aussi notre programme destiné aux jeunes, les cadets. Il y a aussi le programme de santé physique et notre participation aux grands événements sportifs comme les Jeux pan-américains et les Jeux olympiques. On ne se rend pas suffisamment compte des doubles avantages que les contribuables obtiennent grâce aux dollars investis dans la défense.

M. Forrestall: C'est pourquoi vous pouvez dépenser plus sans que les contribuables protestent. Tout l'argent leur revient.

M. Richardson: C'est exactement ce que j'affirme. Je suis heureux de recevoir l'appui des députés de l'autre côté de la Chambre.

M. Forrestall: Nous n'appuyons pas votre position actuelle.

M. Richardson: Madame l'Orateur, puisque mon temps est presque écoulé, je terminerai en répétant les quatre tâches vitales de la défense nationale: la protection de la souveraineté du Canada, la collaboration avec les États-Unis pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord, notre travail au sein de l'OTAN dans le domaine de la sécurité de la défense et notre travail en tant que force du maintien de la paix. Non seulement nous accomplissons ces tâches importantes, mais nous fournissons aussi au peuple canadien tous les autres avantages déjà mentionnés.

Nous travaillons à l'amélioration du Canada autant qu'à sa protection et j'affirme, madame l'Orateur et honorables députés, qu'il existe au Canada un groupe d'hommes et de femmes qui, par leur travail, méritent encore plus de respect et de reconnaissance qu'ils n'en reçoivent à l'heure actuelle. Il s'agit des hommes et des femmes dévoués, disciplinés et consciencieux qui forment les Forces armées du Canada.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Madame le président, depuis 1968, j'ai le grand honneur de représenter à la Chambre une population renseignée, travaillante et fière, dont j'essaie de refléter le plus fidèlement possible les opinions, les désirs et les aspirations les plus légitimes.

Éparpillés dans pas moins de 47 municipalités, les gens de ma circonscription voudraient tellement qu'on améliore leur sort. De moins en moins veulent-ils vivre comme des pauvres au sein d'une généreuse abondance de richesses. En grande partie, vivant dans des villages, tout ce monde rural sait que les administrations publiques, dont le gouvernement fédéral, ne font pas porter leurs efforts dans la bonne direction afin d'aider la population à mieux vivre.

Il serait à souhaiter que ce 30e Parlement soit marqué d'innovations et de réformes appropriées aux besoins de l'heure. Nous sommes dans une période extrêmement difficile et compliquée. Le contexte actuel dans lequel nous vivons recèle un malaise profond d'où peuvent surgir des crises désastreuses et des situations catastrophiques.

Ce n'est guère le temps de prétexter, comme excuse à notre inaction, le fait qu'une situation internationale alarmante nous oblige à suivre le courant mondial. Nous devons plutôt, sur le plan national, nous efforcer de régler nos propres problèmes avec nos propres moyens. Ce 30e Parlement devra réagir promptement, afin de ne pas s'engouffrer dans des crises sociales et économiques que nous pourrions facilement éviter si nous avions le courage d'agir hors des sentiers battus.

Madame le président, sans vouloir sombrer dans le pessimisme, je dois vous avouer que je n'ai pas confiance dans

le présent gouvernement pour mener à bien la terrible tâche qui lui incombe.

En 1968, toute la population a cru un instant que le nouveau premier ministre présenterait des politiques réellement nouvelles, qui concrétiseraient son rêve d'une société juste. A part quelques timides tentatives de renouvellement, nous n'avons rien vu, si ce n'est des législations qui portèrent souvent à la controverse, comme les modifications du Code pénal au sujet de l'avortement et de l'homosexualité, ou encore les trop célèbres mesures d'urgence de 1970.

Ensuite, le premier ministre a évolué. L'intellectuel froid et dégagé est devenu politicien. La déception qu'il essuya aux élections de 1972 le rendit même «politicailleur» et démagogue. On me permettra de prouver ces avancés par une brève analyse de la dernière campagne électorale.

A la suite de la confusion qui régnait au cours du dernier Parlement, confusion provoquée par la soif insatiable de nos amis conservateurs progressistes d'en appeler au peuple, et entretenue par les journalistes toujours à l'affût de la nouvelle à sensation, au cours de l'été, les jeux étaient faits, le peuple subissait d'autres élections.

● (2100)

On s'attendait à voir étaler sur la place publique l'analyse sérieuse de la situation économique, les solutions bien concrètes à proposer, et le désir du gouvernement sortant de corriger les lacunes et de faire face aux problèmes de l'inflation, de la hausse des prix et de l'injustice sociale.

Au contraire, les stratèges du parti libéral jouèrent l'«électoralisme». Nous avons assisté à un jeu de propagande rétrograde, où l'artifice côtoyait la démagogie. Le grand défenseur des droits de l'ouvrier, le littérateur de *Cité Libre*, le «pourfendeur» du régime Duplessis des années '50, sombrait dans les petites politiques de bout de chemin et des promesses au niveau des entrailles.

Madame le président, j'ai vécu, dans ma circonscription, cette campagne électorale où, à l'heure des jets et des satellites qui contournent Vénus, on invitait les gens à venir voir passer le train. Derrière le charme de Margaret et la candeur des petits Trudeau, on dissimulait sciemment l'inflation, la hausse désordonnée des prix et le chômage.

L'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est venu dans la circonscription de Champlain à maintes reprises pour raconter des sornettes qui frisaient souvent l'attaque personnelle, les propos vulgaires et pernicieux.

Le ministre des Transports (M. Marchand) y est venu également. Plus poli que son collègue de Saint-Maurice, il affirmait quand même, lui aussi, qu'il fallait être du bon bord si l'on voulait obtenir des subventions, des murs de soutènement, et tout ce «nanan» promis par le premier ministre en 1972.

Qu'on était loin de la société juste de 1968! Faire croire aux gens que le gouvernement n'existe et n'administre que pour les circonscriptions rouges. Votez pour le Crédit social, et vous n'obtiendrez rien! Vous vous devez de voter libéral pour obtenir quelque chose. Je l'ai dit au cours de la campagne électorale, et je le répète à la Chambre: Je défie les députés du gouvernement de déclarer publiquement en cette enceinte que l'on n'accordera rien dans la circonscription de Champlain ou dans d'autres circonscriptions de l'opposition, sous prétexte qu'il faut voter libéral pour avoir droit aux faveurs.

De deux choses l'une, madame le président: Ou l'on admet carrément le favoritisme comme politique, ou l'on ment effrontément. Ces insultes que l'on fait à la population sont d'autant plus inadmissibles que le gouvernement administre avec l'argent de tout le monde, et qu'il n'est certes pas question de faveur lorsque le peuple reçoit, sous une forme ou sous une autre, son propre argent. N'est-ce pas là de la pure démagogie! Je ne peux avoir confiance en un gouvernement qui se fait élire par de tels procédés.

Durant ce temps, les vrais problèmes restent camouflés. Le gouvernement a lui-même créé l'inflation. Au début, on disait qu'il y avait inflation, mais ce n'était pas vrai. Comment, en effet, pouvait-il manquer de produits, alors que notre pays regorgeant de matières premières et offrant des possibilités de toutes sortes, était aux prises avec des surplus? On a pénalisé les producteurs de lait qui produisaient plus que leur quota, on a payé les producteurs de grains pour ne pas semer, on a laissé augmenter les taux d'intérêt pour paralyser la petite industrie, on a accepté d'augmenter le nombre de chômeurs. Voilà autant de mesures mal conçues, qui devaient tôt ou tard engendrer l'inflation.

On refuse toujours d'envisager les solutions adéquates. On explique tout de la situation en se réfugiant derrière la façade suivante, savoir que l'inflation est un phénomène mondial.

Madame le président, cette fameuse phrase clef cache à la population les possibilités d'un gouvernement bien disposé à régler les problèmes de production et de consommation au Canada. C'est là à mon sens rire des gens. Comment en effet peut-on expliquer qu'il existe des troubles au Japon, en Europe ou en Afrique? Comment cela peut-il empêcher les arbres de pousser au Canada, les vaches de donner du lait, le grain de pousser, et comment cela peut-il vider nos puits de pétrole?

Madame le président, c'est là nous raconter des choses tout à fait idiotes, puisque les vraies solutions ne seront trouvées qu'au moment où l'on en reviendra à des mesures de bon sens, à une politique basée sur un principe bien élémentaire, savoir que le pays doit se mettre au travail et produire tout ce dont la population a besoin. La question n'est donc pas de savoir ce qui se passe au États-Unis, en Europe ou en Amérique du Sud. La question à se poser est plutôt la suivante: est-ce que nous avons ce qu'il nous faut dans notre propre pays afin de produire tous les biens dont nous avons besoin?

Madame le président, répondre à cette question c'est trouver la solution. On en est rendu au point où, d'une façon artificielle, on crée l'inflation. Madame le président, cela est évident. On a fait disparaître de nombreux petits producteurs de lait. La semaine dernière, au moins trois producteurs de bœuf de la circonscription de Champlain me disaient qu'ils abandonnaient leur élevage parce que le revenu qu'ils retirent de leur production est insuffisant. Si le gouvernement ne trouve rien pour pallier cette situation, l'an prochain ou dans deux ans nous manquerons certainement de bœuf. A ce moment-là, ce sera vraiment l'inflation. Qu'un pays comme le Canada ne puisse produire tout le bœuf, tous les légumes, tout le sucre dont nous avons besoin, madame le président, je dis que cela est un scandale.

Et lorsque je demandais au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), la semaine dernière, si des études avaient été faites afin que son ministère puisse aider à la production du sucre au pays, pour éviter que nous soyons à la merci des monopoles internationaux. Voilà un problème bien simple à régler au Canada. Mais, madame le président, en

même temps qu'on nous fait accroire que si le prix du sucre est multiplié par deux, par trois, par quatre et finalement par cinq, cela est dû au contrôle international du sucre. Qu'il est «innocent» de raisonner ainsi, alors qu'il y a tant de terres dans le Québec qui se prêteraient si bien à la culture de la betterave à sucre. Et il y a quelques années seulement, on empêchait les producteurs de la région de Saint-Hilaire et de Saint-Hyacinthe de produire de la betterave à sucre. Et lorsque le printemps dernier, dans ma circonscription, on a simplement refusé d'acheter les produits à des producteurs de sirop d'érable, de sorte que certains d'entre eux sont «pris» actuellement avec des tonnes de sirop d'érable invendu. Quand un pays comme le Canada qui est en mesure de produire en abondance doit attendre pour voir ce qui va se passer sur la scène internationale, je dis que ses dirigeants ne font rien pour corriger la situation et sont ou des irresponsables, ou des gens que cette situation favorise.

Madame le président, il est temps de voir les problèmes où ils sont, et de trouver les solutions adéquates à ces problèmes-là, et de cesser d'ameuter le population avec toutes sortes de faux problèmes.

L'équilibre qu'il faut établir afin d'éviter les catastrophes économiques consiste à assurer une production suffisante pour toute la population canadienne. Et lorsqu'on vit dans un pays plus grand que les États-Unis, plus grand que l'Europe entière, que nous ne sommes que 23 millions de citoyens et que l'on nous parle de pénurie, de rareté de produits, monsieur le président, je le répète, c'est un scandale. Nous devons à tout prix corriger cette situation.

Monsieur le président, depuis que le Crédit social existe, notre philosophie politique a toujours été intimement liée à tous ces problèmes de l'heure, puisque le Crédit social veut tout simplement appliquer des mesures qui régleraient les problèmes autant de la production que de la consommation. Si actuellement il y a dans certains domaines une rareté de produits, on n'a tout simplement qu'à favoriser la production. Mais ce n'est pas en laissant les taux d'intérêt faire une escalade à 10, 12, 13, 14 ou 15 p. 100 que l'on réussira, au contraire. Plus on empêchera les petits producteurs, la petite industrie de se développer, plus il y aura pénurie de produits.

Je n'ai jamais compris que toutes les administrations qui se succèdent depuis des années ne voient qu'une arme pour contrer l'inflation, soit celle de laisser les taux d'intérêt et le chômage augmenter. Et l'on dit: On va affamer les gens, voilà la façon de combattre l'inflation. C'est absolument stupide, monsieur le président, que de combattre l'inflation de cette façon. Au contraire, s'il y a inflation, s'il y a pénurie dans les produits, il ne devrait plus y avoir un seul chômeur. Tout le monde devrait se mettre au travail pour favoriser la production.

Par conséquent, nous ne pouvons plus admettre que l'on répète encore les mêmes sornettes. Et il est malheureux que l'envergure de notre parti ne nous permette pas d'expliquer davantage à la population quelles seraient les vraies solutions à appliquer. Mais nous osons espérer que les dirigeants sérieux de ce pays, s'il y en a, prendront au moins la peine d'étudier attentivement la possibilité d'appliquer des réformes économiques, ce qui pourrait s'avérer la solution à tous les problèmes auxquels on peut se heurter. Ne craignons donc pas, s'il y a lieu, de donner l'exemple au monde entier, puisqu'un pays comme le Canada, avec des richesses aussi grandes, est en mesure de démontrer au monde entier qu'il est possible de produire, de donner à tous un minimum qui leur permette de vivre convenablement. S'il est un pays qui peut se permettre cela, c'est bien le Canada et, par conséquent, on devrait envisager la possibilité d'apporter certaines réformes économiques afin de pouvoir en arriver à solutionner les problèmes qui nous confrontent, surtout en vue de donner à toute la population ce mieux-être auquel elle aspire et auquel elle a droit.

● (2110)

[*Traduction*]

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur, j'aimerais d'abord ajouter mes félicitations à celles de mes collègues pour que vous les transmettiez à M. l'Orateur sur son élévation au rôle d'Orateur de la Chambre. Je vous adresse également mes félicitations, monsieur, ainsi qu'au charmant député qui a occupé le fauteuil pendant la plus grande partie de la journée. J'espérais qu'elle présiderait lorsque je prendrais la parole. Il n'y a rien là contre vous, monsieur l'Orateur, mais cela m'aurait été bien agréable.

Des voix: Bravo!

M. Darling: La nomination de monsieur l'Orateur au fauteuil le place certainement à l'un des trois postes principaux de la Chambre, celui de premier ministre (M. Trudeau), celui d'orateur et celui de chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Stanfield). L'Orateur a accepté une grande responsabilité en assumant cette part du travail et, comme on dit dans le domaine du spectacle, il est difficile de jouer sur la même scène que l'Orateur précédent. Nous sommes tous sûrs, cependant, qu'il s'en tirera très bien.

J'aimerais également féliciter deux nouveaux députés, le député de Montmorency (M. Duclos) et le député de Vancouver Est (M. Lee), les très compétents motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône.

J'aimerais pouvoir parler en des termes aussi ardents que ceux du discours du trône lui-même et de la réponse du premier ministre le 2 octobre. Comme mes collègues de l'opposition officielle, je comptais que le premier ministre remplirait rapidement et de façon décisive ses promesses électorales. Je m'attendais à ce que le discours du trône contienne des allusions précises aux mesures que le gouvernement se proposait de prendre pour résoudre les graves problèmes auxquels nous faisons face depuis que le présent gouvernement est au pouvoir.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a promis de cicatriser les plaies de la nation et de donner à tous ses problèmes des solutions immédiates, pourvu seulement que la population veuille bien donner une fois de plus à son gouvernement une majorité et le pouvoir. Eh bien, monsieur l'Orateur, le gouvernement a été réélu avec une majorité confortable et nous attendons tous quelque signe nous montrant que le premier ministre était sérieux lorsqu'il voulait une autre occasion de prouver sa capacité et sa volonté de gouverner avec compétence. C'est la troisième fois que le présent gouvernement a l'occasion de diriger le pays, et, personnellement, je ne pense pas que ce sera cette fois bien différent des autres. Nous allons probablement assister à trois prises et à un retiré sur prise.

Au cours de la première campagne électorale, nous avons entendu, de la part des libéraux, à peu près les mêmes slogans et les mêmes promesses qu'en 1968 et 1972. Certains couplets étaient différents, mais l'air était le même. Je suis surpris que le premier ministre n'ait pas présenté sa chanson électorale sous forme de loi et n'en ait pas fait le nouvel hymne national. Nous avons déjà un titre: «Promesses».

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de ma part d'attendre du gouvernement un discours du trône

qui contienne autre chose que des généralités et des leurres. Après tout, il s'est écoulé trois mois entre l'élection et l'ouverture du Parlement. Sans aucun doute les génies qui hantent les tours blanches du gouvernement pouvaient penser alors que toutes les promesses des six ou sept dernières années étaient laissées sans solution. De fait, la plupart d'entre elles n'ont mêmes pas reçu un examen sérieux. Je ne peux croire qu'il ait fallu trois mois pour préparer un discours qui élude toutes les questions et tous les problèmes actuels.

Je tiens d'une source digne de confiance que le discours du trône a été affermé et écrit à Toronto par un expert ignorant de ce qui se passait à Ottawa ou même ailleurs au Canada.

L'année dernière le premier ministre a nommé M^me^ Beryl Plumptre à la tête de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. J'imagine qu'il pensait ainsi faire fuir les prix les plus élevés et retrouver la tranquillité. Nous savons tous maintenant que l'opération Plumptre a été un fiasco complet. M^me^ Plumpre a résolu ses difficultés personnelles, puisqu'elle touche un salaire annuel de plus de $40,000. Cela lui convient tout à fait d'imputer alternativement au gouvernement et à la Commission de surveillance la responsabilité de l'inflation du prix des aliments. Le gouvernement a justement annoncé l'autre jour que son poste était assuré pour une autre année. Je suppose que c'est là l'aboutissement de la lutte du gouvernement contre l'inflation du prix des aliments pour un certain temps.

Ce n'est pas suffisant. Les Canadiens, les gens de ma cirsconscription ne se contenteront pas de cette espèce d'absurdité au lieu de mesures décisives. Personnellement, je doute que le fait que M^me^ Plumptre paraisse à la télévision d'État chaque semaine résolve les problèmes, fasse baisser le prix des aliments, ni même le stabilise seulement. Je veux voir le gouvernement prendre des mesures concrètes. Il y a déjà bien assez de gens avides de publicité, qui viennent un jour nous dire à la télévision que le pire reste encore à venir et reviennent le lendemain en affirmant que la situation n'est, après tout, pas si grave.

J'ai été fort ennuyé, il y a plusieurs jours, lorsque le nouveau ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) a déclaré en public qu'il n'y avait pas de crise de logement au Canada à l'heure actuelle et que les Canadiens devaient s'estimer heureux de vivre dans un pays sans problème de logement. Bien sûr, qu'il y a une crise de logement au Canada, monsieur l'Orateur. Des dizaines de milliers de gens de chez nous ne peuvent prétendre à un logement décent que ce soit en location ou à l'achat.

Les locations sont devenues trop chères pour des milliers de familles canadiennes et la situation s'aggrave chaque jour qui passe. La famille moyenne ne peut plus se permettre d'acheter une maison sauf si deux membres de la famille au moins gagnent un bon salaire. Le coût des matériaux de construction et de la main-d'œuvre augmente continuellement à un rythme alarmant et lorsqu'on ajoute les taux d'intérêts actuels à ces frais on voit tout de suite pourquoi la famille canadienne moyenne ne peut s'offrir le logement auquel elle aurait pourtant droit.

C'est un fait dont il est facile de se rendre compte, mais que je trouve, quant à moi, tout à fait inacceptable. Je n'accepte pas que, dans un pays comme le nôtre, les constructeurs et les compagnies de prêts aient le droit de décider qui peut vivre dans un logement décent et qui ne peut se le permettre. La situation est maintenant telle que les constructeurs et les propriétaires sont ceux qui fixent le coût du logement et qui établissent les taux de loyer, que ce soit à Ottawa ou ailleurs. Il y a même des propriétaires qui non seulement demandent des loyers exorbitants sans que personne n'intervienne, mais qui décident aussi s'ils accepteront ou non des enfants dans leurs appartements. En d'autres termes ils peuvent dire à celui qui cherche un appartement: «Si vous avez l'intention d'avoir des enfants, allez ailleurs.»

● (2120)

Il y a quelques jours le député de Moncton (M. Jones) observait que les politiques actuelles de la SCHL semblent axées sur la construction urbaine et autres moyens d'amélioration de la situation dans les villes. J'ai une circonscription à caractère rural, et prends donc un intérêt personnel à la question. La situation a encore empiré le 1^er^ octobre de cette année, c'est-à-dire il y a une semaine ou presque, lorsque la SCHL a limité au cas des maisons neuves son programme tendant à faciliter l'accession à la propriété. Cela veut dire que la famille ayant l'occasion d'acheter une maison d'un certain âge, dans une région comme ma circonscription de Parry Sound-Muskoka, ne peut plus le faire avec l'assistance de la SCHL.

Primo, l'achat d'une maison neuve coûte presque toujours plus cher que l'achat d'une maison ancienne, surtout lorsqu'il s'agit d'un chef de famille disposé à la rénover et à l'aménager à son goût. Si le ministre des Affaires urbaines (M. Danson) n'a pas de difficultés de logement, je puis lui assurer que des milliers de Canadiens n'ont pas cette chance.

Une autre remarque sur le changement de politique adopté par la SCHL en ce qui concerne l'accession à la propriété. Au cours des derniers jours, j'ai eu connaissance de cas de personnes qui ont été privées de leur chance par cette mesure. J'estime que cela démontre à quel point le gouvernement peut être impersonnel et dénué de sentiment lorsqu'il traite avec l'individu.

Le gouvernement a gaspillé des millions de dollars dans divers programmes, par exemple le bilinguisme. Entre parenthèses, l'argent consacré aux programmes de la SCHL n'est pas jeté par les fenêtres, comme cela se produit pour beaucoup d'autres. Cet argent revient au trésor, avec des intérêts. Ce soir le ministre d'État chargé des Affaires urbaines dépose devant un comité. J'aurais voulu l'y entendre, mais n'ai pu le faire parce que j'ai été désigné pour prendre la parole.

Je veux à ce point de mon intervention mentionner une ou deux propositions défendues par mon parti lors de la dernière campagne électorale et adoptées par le gouvernement.

Une voix: C'étaient des propositions conservatrices.

M. Darling: C'étaient néanmoins de bonnes idées. Nous sommes heureux de constater que l'épouse des bénéficiaires de pensions de vieillesse y aura droit à l'âge de 60 ans. En écoutant le discours du premier ministre (M. Trudeau), j'ai cru que ce programme serait mis en oeuvre dès octobre. Je me suis dit que c'était excellent. Mais en lisant le discours, j'ai remarqué que la date de mise en œuvre était le 1^er^ octobre 1975. J'en ai eu un choc terrible. C'est scandaleux. Le programme aurait pu être mis en œuvre dans les deux mois suivant la rentrée parlementaire. Nous sommes actuellement en butte à l'inflation et les épouses de pensionnés ont certainement besoin de cet argent maintenant.

Pouvons-nous croire le gouvernement lorsqu'il affirme que l'inflation sera vaincue dès octobre de l'an prochain? Je ne pense pas que nous le puissions, ce qui constitue une raison de plus pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) d'accélérer la mise en œuvre du programme pour qu'il s'applique dans deux ou trois mois. Je suis persuadé que de nombreux députés d'en face sont du même avis. Qu'ils exercent donc des pressions sur le gouvernement afin qu'il trouve l'argent pour appliquer le programme beaucoup plus tôt.

Nous préconisons également qu'en cas de besoin, l'épouse du bénéficiaire de la pension de vieillesse devrait y avoir droit dès l'âge de 55 ans. Ce programme ne coûtera pas aussi cher que certains le craignent parce que beaucoup de ces épouses de pensionnés doivent toucher d'autres formes d'assistance si le couple veut pouvoir mener une vie décente.

Je suis également heureux de voir que l'allocation versée aux anciens combattants sera augmentée. La chose est due encore une fois aux pressions exercées sur le gouvernement par le critique de mon parti dans le domaine des affaires des anciens combattants. C'était un des domaines auquel je m'intéressais au cours de la précédente session. Les anciens combattants ont déjà livré leur combat et il ne semble pas juste qu'ils aient à se battre encore et toujours pour chaque dollar supplémentaire qui leur est accordé.

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires et, ce faisant, lancer quelques attaques aux ministres, au sujet des syndicats qui poursuivent leurs objectifs égoïstes aux dépens du public. En fait, d'après ce que nous avons entendu dernièrement, les exigences de certains syndicats ressemblent plus à du chantage qu'à une négociation collective. Je ne crois pas que le gouvernement ait été sensible aux droits de la majorité des Canadiens. Il a permis des grèves dans les services essentiels.

Le NPD nous parle souvent des groupes d'intérêts particuliers de l'industrie et du commerce. Bien sûr, nous savons qu'il s'agit dans la plupart des cas de jargon socialiste. Nous devrions diriger notre attention sur les groupes d'intérêts particuliers comme les syndicats qui ont recours au chantage et à l'intimidation pour obliger le gouvernement et le public à satisfaire leurs exigences exagérées.

Les syndicats semblent prendre plaisir à maintenir l'agitation dans le pays et il est temps qu'on leur fasse savoir qu'on ne laissera plus des petites factions imposer leur volonté à la majorité des Canadiens chaque fois qu'elles en ont envie. La négociation collective ne leur donne pas le droit divin de malmener les gens et il faudra dire aux syndicats qu'ils doivent prendre leurs responsabilités tout comme nous. Les gens ordinaires du pays en ont assez des grèves destructrices et j'irai juste à dire qu'ils en ont marre.

J'ai constaté avec surprise qu'on avait réglé la grève des manutentionnaires de grain en leur accordant une augmentation de 61 p. 100. Comme l'a déclaré un de mes collègues, cela veut dire qu'un balayeur d'un élévateur gagnera maintenant $7 de l'heure environ soit près de $12,000 par année. Beaucoup de travailleurs de la population active du Canada ne sont pas syndiqués. Ils n'ont personne pour parler en leur nom et je puis vous dire qu'ils considèrent ce règlement d'un mauvais œil. D'autres contrats de travail seront bientôt négociés et certains députés de la Chambre de même que nos journaux seront responsables de ce qui arrivera alors.

Lors du débat à propos de la grève des manutentionnaires de grain, mes amis à ma gauche n'ont pas cessé de parler des grandes méchantes compagnies céréalières. Je ne connais peut-être pas aussi bien l'industrie du grain que mes amis à ma gauche qui semblent tout savoir, si ce n'est comment se faire élire plus nombreux à la Chambre. Leur nombre a été réduit et ils n'ont plus l'influence qu'ils avaient.

M. Nystrom: Nous avons la qualité sinon la quantité.

M. Darling: Maintenant ils peuvent en dégoiser de la philosophie socialiste: ils ne courent plus le risque d'avoir des comptes à rendre.

Les députés à ma gauche ont qualifié les compagnies céréalières de grandes sociétés importantes. De fait, il s'agit de coopératives, propriété des cultivateurs comme l'a signalé le député de Dauphin (M. Ritchie) dans son discours. Nombre de députés ne le mentionent pas. Le Canadien moyen qui lit peut-être le hansard peut croire que ces compagnies sont semblables aux autres grandes compagnies, les grands cartels. On nous a beaucoup parlé des grandes compagnies exploiteuses, mais on n'entend plus parler des dons gratuits aux compagnies.

Bien des Canadiens qui travaillent très fort sont mal placés pour négocier. D'aucuns touchent un bien maigre salaire. J'aimerais voir augmenter le salaire de certains travailleurs. Ils pourraient se donner la main et ainsi être beaucoup plus forts. J'aimerais voir augmenter les salaires de tant par heure.

● (2130)

Le ministre a maintenant sur les bras une grève des pilotes d'Air Canada. Actuellement, ils se débattent avec un misérable salaire de $30,000 de base pour le pilote le plus mal payé, sans compter les avantages marginaux. Les meilleurs pilotes touchent $50,000. Ils ne vont pas tarder à toucher une belle augmentation de 10 p. 100.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, le député m'autorise-t-il à poser une question?

M. Darling: Dès que j'en aurai terminé, monsieur l'Orateur.

C'est ce qui intrigue beaucoup de gens. Ce sont les gens les plus payés proportionnellement qui reçoivent de l'argent. D'où va venir cet argent? Il va venir du pauvre consommateur, d'une façon ou d'une autre. Il proviendra du retraité, de l'assisté social et du citoyen à faible revenu.

Il est temps que les gens les plus riches du Canada se mettent à réfléchir. Hier, bon nombre d'entre nous ont fêté l'Action de grâce en se gavant. Notre pays est un pays extrêmement privilégié. Mais ne nous faisons pas illusion: il l'est en dépit du chômage, de la pauvreté, de la discrimination, et de la faim parmi bien d'autres choses, et en dépit du premier ministre.

Chacun de nous consomme directement ou indirectement cinq fois plus de céréales que le citoyen moyen d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie. En tant que Cana-

diens, nous devons nous interroger en profondeur sur ce que sera notre aide à ceux qui ne sont pas aussi privilégiés que nous. Peut-être serait-il bon de souligner maintenant qu'un grand nombre de nos concitoyens n'ont même pas un salaire élémentaire qui leur permette de vivre décemment.

Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin de cette Chambre pour trouver certaines des personnes les mieux payées du Canada. Il n'y a aucun doute là-dessus. Il faut faire quelque chose.

J'ai entendu avec grand plaisir le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) parler ce soir. J'ai eu le privilège de visiter Chypre et Lahr, en Allemagne, en février dernier. J'ai parlé aux troupes qui s'y trouvaient. Je félicite le ministre pour ses troupes, qui forment un groupe fantastique. Sans mentionner de noms ou de grades, ils n'étaient pas trop contents du matériel qui leur est fourni. Ils voulaient un matériel plus important et de meilleure qualité. Ils le méritent certainement.

Il y a une autre question. Je me viderai probablement le cœur ici. Je me suis demandé parfois pourquoi diable le Canada dépensait tellement d'argent sur une armée. Elle n'était pas très importante. Je croyais que les États-Unis, ce grand pays au sud du nôtre, nous protégeaient. Ils n'oseraient pas permettre à qui que ce soit de nous envahir.

Il y a à peine deux semaines, j'ai eu le privilège de visiter les bases des forces armées en compagnie de membres de l'OTAN venus de tous les coins de l'Europe. Nous avons visité Shib, Esquimalt, Halifax et le camp Valcartier. J'ai été très impressionné. Bien que 2.5 milliards de dollars constituent une grosse somme, ce n'est certainement pas assez. C'est aussi simple que cela. Il faut payer notre part. J'espère que le Parlement trouvera assez d'argent pour équiper nos grandes forces armées comme elles le méritent.

Je sais que nous consacrons 10 p. 100 de notre budget national, ce qui est énorme, à la défense. Toutefois, si on compare ce pourcentage à certains pays de l'OTAN en Europe, je parie que ce n'est pas trop. Nous ne sommes pas trop à plaindre. J'espère que bien des députés verront cette question sous le même angle, et je le dis également pour les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je tiens à dire au ministre de la Défense nationale qu'il aura mon appui quand il témoignera devant le comité permanent des comptes publics. Je fais partie du comité des comptes publics. Si je ne m'abuse, c'est l'un de mes amis du groupe de Pharisiens à ma gauche . . .

M. Hogan: Merci.

Une voix: Sépulcres blanchis.

M. Darling: A mon arrivée à la Chambre, j'étais placé au bout de la salle. Je m'attendais à voir une auréole au-dessus de ce groupe de 31 députés. Maintenant, ils n'ont pas besoin d'une auréole aussi grande. Bien sûr, avec leur nouveau membre, ils auront peut-être une auréole maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Une façon d'épargner de l'argent serait de réduire le nombre de palais de mandarins qu'on construit à Ottawa et ailleurs pour loger les organismes du gouvernement. Ils se propagent comme un cancer. J'ai visité les bureaux d'un organisme du gouvernement dans une ville assez près de l'endroit où j'habite. Le fonctionnaire auquel j'ai rendu visite n'occupait pas un poste très important, mais le plancher de son bureau était garni de tapis comme celui-ci. Son bureau était aussi grand que quatre bureaux de députés de l'Édifice du centre. Je ne parlerai pas de l'immeuble de la Confédération où je crois savoir que certains députés ont des bureaux aussi grands que des courts de tennis, du moins certains députés d'en face. On pourrait certainement épargner de l'argent si le gouvernement cessait d'étendre ses tentacules à d'autres immeubles.

Le gouvernement de l'Ontario a finalement indiqué qu'il plafonnerait son effectif de fonctionnaires. J'espère que le gouvernement fédéral fera de même. Je ne suis pas tout à fait certain de mes chiffres, mais si je ne m'abuse, il y a entre 330,000 et 340,000 fonctionnaires à Ottawa. Cela signifie que beaucoup profitent des deniers publics. C'est le contribuable ordinaire qui doit en assumer les frais. Nous devons faire quelque chose pour réduire les dépenses dans ce domaine. Nous devons montrer que l'inflation est plus qu'un mot.

Les députés de notre parti vont faire tout leur possible pour répondre aux désirs des Canadiens, c'est-à-dire économiser et lutter contre l'inflation. Nous savons qu'au cours de la campagne électorale, nous avons eu tort de dire aux gens qu'une régie des prix s'imposait. En son for intérieur, chacun des Canadiens était d'accord, sauf qu'il se disait «excepté pour moi». Chacun voulait bien que l'on réduise les salaires sauf le sien.

Il faut prendre des mesures pour freiner la hausse des prix. J'espère que nous pourrons le faire au cours de la législature actuelle. Le premier ministre dit qu'il voudrait avant tout reconstituer et modifier la Chambre des communes, tripatouiller le Sénat et faire ceci et cela. Si on laissait les choses telles qu'elles sont et si l'on s'attaquait aux questions essentielles, on pourrait remédier à l'inflation. Oublions tout ce charabia sur les modifications à apporter à la Chambre des communes. Il y a bien des choses qui me déplaisent dans cela. Votre Honneur devrait faire une croix sur le bureau de la Chambre. C'est la première fois aujourd'hui, depuis le début de la session, qu'on n'invoque pas l'article 43 du Règlement. Je sais bien quels sont les grands coupables en la matière. Je ne prise pas beaucoup la chose. Les rappels de l'article 43 font perdre le temps de la Chambre. Il y aurait bien des façons de moderniser la Chambre et je suis d'accord avec le gouvernement sur quelques-uns de ces moyens. Il n'y a pas de doute là-dessus.

● (2140)

Des voix: Bravo!

M. Darling: Un discours de vingt minutes, c'est tout ce qu'il faut au premier ministre; je suis d'accord. Je ne prends pas souvent la parole, mais je reste à mon siège et écoute ces éloquents discours qui s'éternisent, et bien peu de députés reprennent leur siège avant qu'on le leur dise. Après avoir parlé trente ou quarante minutes durant, ils demandent combien de temps il leur reste. L'an dernier, un savant député, qui n'est pas ici aujourd'hui, représentant une circonscription de langue anglaise, parlait français presque la moitié du temps et récitait des vers. C'était le député de Scarborough—quelque chose, je ne sais trop. Il n'est donc pas nécessaire d'être très instruit pour revenir à la Chambre des communes. J'espère que notre législature va s'efforcer de répondre aux désirs des Canadiens et ne fera pas que perdre son temps.

[*Français*]

Mlle Monique Bégin (Saint-Michel): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous présenter mes félicitations

pour votre élection. Je voudrais que vous les transmettiez aussi à vos coéquipiers, le président de la Chambre, le député de Sudbury (M. Jerome), le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), et ma collègue de Louis-Hébert (Mme Morin).

Ceci étant dit, monsieur l'Orateur, j'ai bien peur de décevoir la Chambre. Je ne saurais jamais «tenir le crachoir» comme mon préopinant vient de le faire. Je parlerai français, et je n'ai pas très bien compris si cela veut automatiquement dire que je parlerai poésie.

En moins de 18 mois, monsieur l'Orateur, j'ai déjà vécu deux élections. Elles auront coûté directement quelque 70 millions de dollars aux Canadiens. L'administration quotidienne de la Chambre, durant ce temps, leur aura coûté un autre 40 millions, et j'aurai eu non pas le plaisir, mais le regret de voir quelque 35 projets de lois majeurs relégués automatiquement aux oubliettes, tout simplement par la défaite du gouvernement. Je fais le bilan: 110 millions de dollars en moins de deux ans et, il faut aussi le dire, un nombre remarquable de lois adoptées par un gouvernement minoritaire. C'est là la force et la faiblesse de notre forme de gouvernement et, à mon avis, le paradoxe de la démocratie. Aux premiers jours de cette troisième semaine de session de ce Parlement, ma réaction spontanée est donc de me demander comment nous allons réussir à remplir le mandat que nos électeurs nous ont donné. Cette question préoccupe tout député. J'ai donc préparé des notes dès le premier jour de la session sur l'urgence d'une réforme parlementaire. Depuis, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du premier ministre, qui avait décidé de souligner tout particulièrement ce problème. J'ai aussi entendu l'honorable président du Conseil privé (M. Sharp) et remarqué spécialement ce qu'il a dit au sujet de la période des questions à la Chambre, de la radiodiffusion des débats de la Chambre et du travail en comités.

En passant, je veux souligner l'intérêt que j'ai eu à prendre connaissance de la question débattue jeudi soir dernier par le député d'Egmont (M. MacDonald) et la réponse du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid). J'appuie mon collègue de l'opposition quant au principe fondamental de la liberté de l'information pour les députés tel qu'il le définit: le poids de la preuve de la confidentialité portant sur le gouvernement, ce qui est, à mon sens, le contraire des pratiques actuelles. Inutile d'ajouter que je pense comme lui, et que rien n'est plus élémentaire, à mon sens, que de permettre au grand public d'assister aux délibérations du comité qui discutera de la procédure et de l'organisation, comme d'ailleurs de la régie interne de la Chambre. Ici, j'ajoute en passant, au risque de scandaliser les spécialistes de la question, qu'à mon sens nos hauts fonctionnaires et nos moins hauts fonctionnaires, qui ont des responsabilités administratives, devraient assister à ces délibérations, afin de mieux comprendre le rôle du député, de même que le besoin que nous avons d'eux et qu'ils ont de nous. Je suis convaincu qu'ils le feraient avec plaisir.

Je ne comprends pas, qu'on me le pardonne, que l'opposition et même un bon nombre de *mass media*—je ferai évidemment exception pour un certain quotidien torontois du matin, pour ne pas le nommer—aient réussi à rabaisser le discours du premier ministre, à l'accuser de manquer de substance, et de vouloir cacher les véritables problèmes du jour. Je ne dirai pas évidemment que le type de discours que vient de faire mon honorable collègue d'en face est pour moi le prototype en la matière.

Je sais très bien pourquoi j'ai été élue député par des milliers de gens de la circonscription montréalaise que je représente. Je sais très bien ce qu'ils attendent de moi, et quels sont les problèmes que nous avons à régler. Mais je voudrais bien que les Canadiens sachent l'archaïsme et l'hypocrisie même de notre manière de nous y prendre pour les régler, ces problèmes!

Les Canadiens nous ont élus ici pour discuter du prix des œufs et les protéger contre l'inflation. Cela est clair. Ils veulent être sûrs que l'argent continuera à circuler, et surtout qu'ils ne perdront pas leur emploi. Ils ne comprennent pas que nous ne contrôlions pas les compagnies qui font des profits excessifs et exploitent les consommateurs. Ils se scandalisent en même temps, de façon peut-être paradoxale et tout à leur honneur, de notre lenteur et de nos hésitations à aider ceux qui meurent de faim au Sahel ou au Bangladesh, ceux qui perdent tout dans un ouragan comme au Honduras, ou ceux qui perdent leurs libertés civiles au Chili, en Angola, en Rhodésie et en Afrique du Sud.

Que puis-je répondre, monsieur l'Orateur, quand des groupes de femmes me demandent comment il se fait que l'espérance de vie des Indiennes est de 10 ans de moins que la leur, et que celle des Esquimaudes est de 20 ans de moins que la mienne, par exemple?

Et que répond-on monsieur l'Orateur, à ceux qui sont pris dans le cercle infernal du crédit à taux usuraire et qu'aucune loi ne protège et n'aide à sortir du trou?

Et que fait un député honnête qui vient de lire le rapport du *Montreal Diet Dispensary*, et connaît le scandale des carences nutritives chez les femmes enceintes, et en général dans les familles pauvres, du pays le plus riche au monde?

Comme député «à plein temps», je ne peux m'empêcher d'être particulièrement mal à l'aise dans la façon de fonctionner que nous impose le système parlementaire canadien, et qui m'empêche, et j'insiste volontairement sur ce mot, qui m'empêche de faire ici du travail productif et responsable. La lourdeur et le «légalisme»—je m'en excuse auprès de mes collègues dont la formation est de nature juridique—la lourdeur et le «légalisme» de nos procédures sont, je crois, inacceptables à tout parlementaire conscient de ses responsabilités.

Dans un sens, je n'hésite pas à constater tout simplement que les formes extérieures et les usages nous empêchent de faire le vrai travail, c'est-à-dire régler tous ces problèmes que j'ai énumérés il y a quelques minutes, et pour lesquels 264 députés ont été élus, délégués pour veiller sur les intérêts de 22 millions et demi de Canadiennes et de Canadiens.

Tout le monde, je pense, a vécu l'expérience qui consiste à avoir des visiteurs dans la tribune. Souvent aussi, des classes d'enfants ou d'adolescents viennent découvrir leur Parlement. Quelles sont leurs réactions? Voilà ce qu'on entend: Mademoiselle, on dirait que les ministres font exprès pour ne pas répondre aux questions des députés. Pourquoi les députés posent-ils des questions aussi stupides? Cela était rapporté dans le journal ce matin. Pourquoi les députés partent-ils tous de la Chambre à trois heures de l'après-midi? Comment se fait-il que les députés lisent ou écrivent au nez de celui qui parle à la Chambre? Il paraît peut-être candide de dire ici ces choses, mais si elles reflètent la réaction spontanée de la majorité des visiteurs dans ces tribunes, elles font scandale à la Chambre.

Les gens qui nous observent du haut de ces tribunes, une fois peut-être durant leur vie, quand ils passent par la ville, qui est le symbole de leur gouvernement et de notre démocratie, ne comprennent rien de ce qui s'y passe, et sont renversés de la perte de temps que représentent nos

débats. Très souvent, ils nous comparent à des enfants dans une classe de maternelle.

Je trouve qu'ils ont entièrement raison. Je trouve aussi que même nous ne nous comprenons plus dans nos propres règles du jeu. La preuve très flagrante en a été faite au cours du dernier Parlement, où la masse des députés ne savaient tout simplement pas utiliser les possibilités de la procédure, sinon le gouvernement aurait pu tomber beaucoup plus tôt.

J'ajouterai que je trouve très symptomatique le langage quotidien que nous apprenons, sans même nous en rendre compte, dès que nous arrivons dans cette auguste enceinte, et que nous nous entretenons entre nous en disant que nous devons aller «tuer un bill» présenté à l'heure des députés, ou que nous devons endurer le «late show». Dans ce vocabulaire, on pourrait relever nombre d'autres expressions qui sont tout à fait significatives d'une fausseté dans les mécanismes de notre Parlement.

Il est clair, d'après ce que je viens de dire, que je retiens un seul paragraphe du discours du trône, soit celui qui prône l'urgence des réformes parlementaires, et ce pour une raison très simple. Si nous n'apportons pas de réformes rapides, nous ne pourrons jamais trouver le temps d'étudier et d'adopter le programme des 15 pages précédentes du discours, c'est-à-dire de 60 à 70 mesures législatives durant une seule session, sans parler pour autant du budget.

● (2150)

Et ce programme—je m'excuse de le dire—est loin d'être innovateur dans son ensemble. Il n'est que la continuation des travaux entrepris depuis ce que moi j'ai pu observer, c'est-à-dire les 18 mois de session parlementaire précédents.

Bien sûr, de nombreux députés ont dû s'impatienter de l'archaïsme du système parlementaire avant moi, mais j'estime que ce n'est sûrement pas une raison pour se contenter d'une situation inacceptable et injustifiable, qu'il faudra corriger de toute façon. Au fait, les traditions se perdent du seul fait des profonds changements d'âge, d'occupation et d'ancienneté des députés. Aussi bien développer en toute connaissance de cause de nouvelles «règles du jeu» adaptées au XXIe siècle.

Je n'ai pas eu le temps de faire un relevé d'après le guide parlementaire, mais même si je n'ai pas moi-même atteint l'âge de la retraite en l'an 2000, je pense qu'il y en a également d'autres dans cette enceinte, pour qui le XXIe siècle n'est pas une fiction.

Mes collègues qui m'ont précédée à la Chambre, non pas durant cette session, mais durant les Parlements précédents, ont préparé de très nombreux projets de réformes, en particulier depuis une quinzaine d'années. J'en ai lu plusieurs. Un des plus intéressants est celui de la dernière session. Il est particulièrement bien étoffé, bien qu'il ne soit qu'un début de rapport qui a été consigné par l'ancien député de York Centre (M. Walker), et par l'honorable député de Edmonton-Ouest (M. Lambert). Comme eux je souhaite un plus grand respect de la démocratie, mais je suis incapable d'accepter où on loge l'essence de la démocratie.

Si je pense par exemple au temps alloué pour le discours en Chambre, je ne vois pas en quoi 20 ou 30 minutes par député, selon les débats, a amélioré la qualité de la démocratie au Canada. Il est très rare qu'un homme—et j'inclus ici les femmes—ait une idée neuve. Quand on en a une, elle ne peut que s'exprimer clairement et brièvement, et pour moi 10 et 15 minutes respectivement devraient suffire. Et puis, pourquoi tous devoir se répéter? Les ententes préalables dans un parti sont quand même possibles pour permettre à un nombre restreint de députés d'exprimer les vues du groupe, réparties selon les sujets à couvrir. Le parlement de l'Europe de Strasbourg, par exemple, alloue 7 ou 9 minutes à chaque orateur. Je pense à mon préopinant qui a terminé une envolée en disant: «Cette inflation n'est qu'un mot». J'ai l'impression que cette inflation représente au contraire des milliers de mots. Le député est un être étrange, généralement atteint dès le jour de son élection, d'une maladie rare, l'inflation verbale. A mon avis, on pourrait couper en deux le temps alloué pour les discours à la Chambre, doublant ainsi le temps disponible pour les travaux parlementaires.

Maintenant, j'aimerais, monsieur le président, dire quelques mots sur le travail en comité. Je le ferai parce que le travail en comité, c'est presque l'essence même du travail du simple député, c'est le tremplin, la plate-forme, le lieu, l'outil qui est le sien par opposition à d'autres moments de la vie parlementaire comme, disons, la période des questions qui «appartient aux ministres». J'ai été frappée par exemple par le fait que le très honorable premier ministre (M. Trudeau)—évidemment, c'est son rôle, de même que celui du président du Conseil privé—ait insisté sur la période des questions. Ce sont là problèmes de ministres. Comme simple député, et je suis sûre que j'exprime là les vues que nous partageons tous, de quelque parti que nous soyons, lorsque, comme simple député, je passe des heures en comités permanents de la Chambre, et cela compte.

A mon avis, les réformes remarquables de 1969 sur le rôle des comités de la Chambre sont loin d'être réalisées en pratique. Leur esprit a été établi, mais il n'a pas été exploité et mis en œuvre. Les 23 comités de la Chambre ne sont pas du tout, d'après ce que j'ai vu jusqu'à maintenant, des groupes de travail. Ils ne sont pas des groupes, et ils travaillent très mal. Les luttes partisanes que nous y faisons tous y sont continuelles à l'exception peut-être de deux ou trois comités.

Cela m'a frappée car, et je l'avoue bien franchement, un des grands soulagements que j'ai eus à vivre pendant trois mois comme délégué du Canada aux Nations Unies l'an dernier, fut de découvrir que j'étais délivrée du travail en comité. Cela est absolument anormal, et c'était, je dois l'avouer inattendu pour moi d'avoir une telle réaction, mais cela démontre bien l'«artificialité» qui nous y est imposée. A mon avis, la rigidité que l'on observe dans les comités en ce qui a trait au temps de parole et à l'ordre des orateurs va à l'encontre de la manière de fonctionner de l'esprit humain. Je ne suis pas versée dans la procédure et l'organisation, et je me sens d'autant plus libre d'exprimer ce qu'un citoyen ordinaire ressentirait dans un comité de la Chambre. Il y a là une extraordinaire occasion pour un député de devenir un peu spécialiste dans certaines questions qui lui tiennent à cœur, et pour lesquelles il est préparé.

Monsieur l'Orateur, avant que vous m'interrompiez, je signalerai qu'il est 10 heures, et je vous demanderai donc de pouvoir terminer mon discours plus tard.

[*Traduction*]

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

Motion d'ajournement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA REPRÉSENTATION DE L'ORGANISATION POUR LA LIBÉRATION DE LA PALESTINE À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE—L'ATTITUDE DU CANADA

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis toujours surpris du grand nombre de mes collègues qui restent à la Chambre à cette heure tardive pour m'écouter. D'autre part, à ceux qui nous quittent, je suis tenté de dire, comme Lady MacBeth, «ne vous souciez pas de l'ordre de départ».

Lorsque, mardi dernier, j'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) au sujet de la Conférence de Genève et du rôle que devait y jouer l'Organisation pour la libération de la Palestine, j'étais mû par mon intérêt continu et mon inquiétude profonde envers l'avenir des Palestiens.

Il y a plusieurs erreurs, plusieurs échecs, plusieurs torts moraux infligés en notre temps de même que dans tous les temps, mais je crois qu'il n'y a pas de plus grave affront à notre conscience que la question des réfugiés palestiniens qui est une épine à notre pied depuis les 25 dernières années. Un million et demi de gens ont été chassés de leur foyer ou les ont fui par peur et languissent sous des tentes et dans des bidonvilles depuis 28 ans. Ils ont le découragement et la désillusion en partage. Les enfants ont atteint l'âge adulte sans connaître de foyer, sans connaître d'espoir. Il n'est pas surprenant que cette vie si dégradante pour la personne humaine ait fait tourner la désillusion au désenchantement et la frustration au désespoir. Il n'est pas surprenant que le réfugié se demande si cela ne fait rien à personne, s'il n'y a pas quelqu'un pour prendre sa cause en main.

Les habitants arabes de la Palestine n'ont pas été consultés et, j'en ai peur, n'ont pas été considérés quand d'autres ont décidé qu'un nouvel état d'Israël devrait connaître le jour en Palestine. Je ne puis vous décrire ici ce soir la violence et la terreur qu'a vécues la Palestine pendant les années qui ont précédé la naissance de la république d'Israël—une violence qui n'était pas le seul fait des Arabes ou, disons, des Palestiniens.

Mais qu'il suffise de dire qu'on s'est cruellement désintéressé des légions de pauvres réfugiés dans les camps éloignés du Moyen-Orient. L'UNRA a distribué des fonds mais rien qui permette de mener une vie décente même si nous mettons de côté la question vitale du droit de ces gens à disposer d'un foyer qui leur appartienne plutôt que d'une auberge pour voyageurs sur une route qui me semble jamais s'ouvrir. C'est seulement ces dernières années qu'on a reconnu un peu l'intensité et l'importance du sort et du statut des réfugiés palestiniens.

Pendant cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies, on a pris la décision de discuter séparément et en assemblée plénière, de cette question générale. L'autre jour, on a décidé d'entendre un porte-parole de l'Organisation de libération de la Palestine à cette grande organisation internationale à New-York.

J'ai le regret de dire que le Canada n'a pas voulu s'unir à la grande majorité des délégations prêtes à écouter le porte-parole des Palestiniens qui souffrent depuis longtemps. Nous avons pris le chemin familier et facile de l'abstention. Évidemment, il y a des problèmes, mais dans ce cas-ci c'est différent. Il y a une différence intéressante entre nos résultats à l'OACI ou à l'UNESCO. Nous savons qu'il y a des problèmes. Tous les pays arabes sauf un semblent maintenant disposés à considérer l'OLP comme le porte-parole des Palestiniens et tous se sont prononcés en ce sens.

Le gouvernement de Jordanie n'a pas la même position que les autres pays arabes. Le Canada partage-t-il le point de vue des Jordaniens? Le Canada participe à la force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Le Canada est membre fondateur des Nations Unies. Je crois que nous faisons preuve de sagesse en établissant de nouvelles missions diplomatiques dans les États arabes. Ayant depuis longtemps recommandé cette mesure, j'exprime une satisfaction de voir l'ouverture d'une ambassade du Canada en Arabie Saoudite. Je suis heureux que le Yémen renforce ses liens diplomatiques avec le Canada. Depuis longtemps, il aurait fallu nommer un ambassadeur du Canada à Baghdad.

Mais j'aimerais connaître la position du gouvernement sur la situation que j'ai mentionnée plus tôt et j'espère que le distingué secrétaire parlementaire, mon ami depuis toujours du Nouveau-Brunswick, nous dira ce soir ce qu'il en est. Quelle est notre contribution à la paix au Moyen-Orient en guerre? N'oublions jamais qu'Armageddon se trouve dans cette partie du monde. Que faisons-nous pour montrer que nous n'ignorons les nouvelles possibilités offertes à la cause des Palestiniens depuis si longtemps éprouvés? Une si tragique situation, une si exceptionnelle offense à la dignité humaine ne peut durer éternellement, en fait il faudrait qu'elle cesse à l'instant.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en novembre 1973, au cours de sa visite en Union Soviétique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque a déclaré, déclaration confirmée à la Chambre le 26 novembre 1973, que, selon le gouvernement canadien, les Palestiniens devraient être représentés d'une façon ou d'une autre à la Conférence de Genève sur le Moyen-Orient. Cette mesure s'impose de toute évidence puisque la question du statut futur des Palestiniens est un élément important de tout règlement permanent entre les parties en cause.

Le Canada n'a pas soutenu la présence à cette conférence de l'Organisation de libération de la Palestine elle-même. A notre avis, nous ne pouvons préjuger de la représentativité de l'organisation de libération de la Palestine, puisque cette question doit être résolue par les parties en cause.

LES TRANSPORTS—L'OPPORTUNITÉ DE L'ADHÉSION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, bien que ma question touche l'industrie et le commerce, permettez-moi de dire que je n'en croyais pas mes oreilles lorsque le député de Hillsborough (M. Macquarrie) a parlé des pauvres réfugiés arabes privés de tout soutien au monde. Certainement ils n'ont pas de soutien de la part des intérêts arabes du Moyen-Orient, si ce n'est pour financer la propagande. Je pense que cette intervention est une honte.

J'ai posé vendredi dernier à la Chambre une question sur la Société de développement du transport urbain qui a été récemment constituée par le gouvernement de l'Ontario. Lorsque j'ai entendu parler pour la première fois de la Société de développement du transport urbain, j'ai simplement regretté que cette société n'ait pas en fait été constituée par le gouvernement fédéral. Les objectifs de cette société sont extrêmement importants dans une société en voie d'urbanisation. Dans ma région, la région du grand Toronto, le problème des transports urbains se pose avec acuité, et nous avons besoin de solutions nouvelles et de techniques nouvelles et novatrices.

Il y a quelques années, cette société a été constituée par la province de l'Ontario, et l'on avait espéré au départ que le gouvernement fédéral s'intéresserait à cette société et y prendrait part. J'en suis pour ma part un partisan convaincu pour toutes sortes de raisons. J'en suis un partisan convaincu parce que cette société s'attaque à l'un des problèmes urbains les plus inquiétants. J'en suis un partisan convaincu parce que sa méthode consiste à essayer d'innover. Il est très rare que de vieilles sociétés trouvent des solutions nouvelles. Apparemment, les compagnies expérimentées, rodées et qui se consacrent aux transports ont besoin d'une sorte de stimulant ou d'élan pour trouver de nouvelles idées. Cette société peut les leur fournir.

● (2210)

J'en suis un fanatique parce qu'elle insiste sur l'expansion au sein du secteur privé. Cette société ne se lance pas dans le monde des affaires pour produire des biens ou des services. Au contraire, elle se propose de jouer un rôle d'entrepreneur, se destine à susciter et à stimuler au sein du secteur privé une nouvelle forme d'industrie—industrie dont le Canada va avoir terriblement besoin à l'avenir.

Enfin, monsieur l'Orateur, je suis un partisan convaincu de cette société parce qu'elle est déjà sur le chemin de la réussite. Elle a déjà suscité une amélioration de la production; elle a déjà servi à faire adopter des techniques fructueuses et à les faire fonctionner, et elle a déjà réalisé des ventes à l'extérieur de l'Ontario et même à l'extérieur du Canada, aux États-Unis.

Je profite de ma question, monsieur l'Orateur, pour pousser le gouvernement du Canada à participer à cette société. L'Alberta a déjà fait les premiers pas pour y adhérer, bien que le détail de sa participation et le rôle financier ou autre qu'il jouera dans la société n'aient pas été divulgués. J'espère que le gouvernement fédéral jouera un rôle au moins aussi important que l'Alberta et, espérons-le, les autres provinces du Canada.

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a nettement conscience de la nécessité de créer une société nationale de développement des transports urbains, en vue de résoudre les problèmes de transport dans les villes. En effet, le gouvernement a bien fait savoir à deux reprises, dans le discours du trône, son intention de fonder une telle société.

La première démarche en ce sens a été la proposition de créer une telle société faite par l'honorable Ron Basford, alors ministre des Affaires urbaines, lors d'une réunion des autorités fédérales, provinciales et municipales à Edmonton. L'objet de cette société était de réunir les intérêts des gouvernements fédéral et provinciaux en résolvant un certain nombre de difficultés de transport auxquelles se heurtaient diverses municipalités.

Nombre de ces problèmes avaient un fondement commun et l'objectif de la société serait de reconnaître les domaines d'intérêt commun, déterminer le genre d'équipement le plus approprié à ces besoins et assurer, dans la mesure du possible, la production de cet équipement au Canada. Quant aux gouvernements fédéral et provinciaux, leur intention était de s'unir pour fonder un organisme fort capable d'aider l'industrie à concevoir, mettre au point et mettre en service l'équipement et les systèmes de transport nécessaires dans les régions urbaines du Canada.

Le gouvernement a entamé des pourparlers avec toutes les provinces, et toutes s'accordent à dire qu'une société ayant ces objectifs ne pourrait être que profitable et contribuerait grandement à résoudre un certain nombre de problèmes de transport urbain.

Quand on a envisagé la création de la société, on n'a pas manqué de tenir compte des progrès réalisés dans ce domaine par l'Ontario et d'utiliser l'expérience de cette province comme fondement de l'organisme national. Je suis heureux de signaler que de récents entretiens avec l'Ontario semblent avoir permis de jeter les bases d'un accord. Si l'on aboutit à cet accord, le gouvernement entend présenter en priorité les modalités de participation aux autres provinces. J'espère que ces dernières trouveront les conditions proposées acceptables.

Cette société a pour objet d'assurer la direction, l'organisation et la mise en œuvre de systèmes de transport urbain qui amélioreront le bien-être de nombreux Canadiens.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LA MISE AU POINT D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE D'EMPLOI COMMUNAUTAIRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras). Elle porte sur le troisième programme que l'on a annoncé et qui doit être signé avec les provinces. Je m'inquiète de ce qui va se passer entre-temps relativement au chômage dans la région de l'Atlantique. Certes les subventions du programme d'initiatives locales et les prestations d'assurance-chômage ne sont pas la solution.

Le secrétaire parlementaire ou quiconque parle au nom du ministre peut-il me dire quand le gouvernement fédéral envisage d'établir un programme coordonné pour l'expansion de la région atlantique?

Lorsque le gouvernement a mis sur pied le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, il a promis un plan dont il était question dans le discours. Il nous a dit qu'un plan serait établi. Lorsqu'il a institué l'Office de développement régional, il a promis un plan pour la région de l'Atlantique. Il a encore promis un plan lorsqu'il a créé le ministère de l'Expansion économique régionale. Nous sommes maintenant en 1974 et nous sommes, dans l'Atlantique, la plus pauvre de toutes les régions du Canada, à l'exception peut-être des Territoires du Nord-Ouest.

Je crains que le gouvernement ne soit devenu si habitué à mettre sur pied des opérations spéciales qui peuvent être appliquées à la région de l'Atlantique qu'il a oublié l'effet des politiques nationales comme celles des restrictions fiscales et monétaires de la période de 1969-1970. Je crains que nous n'assistions de nouveau à la même erreur dans le budget de novembre 1974. Un tel budget effacerait une grande partie du bien que les programmes d'expansion et de développement régionaux ont fait. En d'autres termes, il y a une contradiction inhérente entre les politiques fiscales et monétaires nationales du gouvernement et ses politiques de développement régional.

Je parle entre autres des politiques de main-d'œuvre du gouvernement dans la région de l'Atlantique, dont tant de parties sont accablées par le manque d'emplois. Ce que je dis s'applique dans une certaine mesure aux programmes de formation et de recyclage du gouvernement qui sont devenus en partie une nouvelle forme d'assistance publique et de cataplasmes qui ne sont pas assez efficaces pour répondre au besoin de mesures régionales qui seules pourraient permettre de reconstruire l'économie et d'assurer des emplois permanents dans cette région.

Il est temps que tous les hommes politiques de l'Atlantique cessent de tromper les habitants de cette région. Ne leur donnons pas l'impression exagérée que les perspectives de recettes provenant de l'exploration du pétrole au large de leurs côtes changeront beaucoup la situation de la région. Ne les laissons pas non plus s'accrocher à l'espoir perdu que le gouvernement considérerait sérieusement l'énergie marémotrice de Funda Fundy comme pouvant répondre en partie aux besoins énergétiques du Canada pour la prochaine décennie.

Élaborons pour la région Atlantique, Monsieur l'Orateur, un programme sérieux qui tire parti de notre situation géographique; cet avantage vient de l'évolution technique des transports et il a modifié nos relations avec les marchés mondiaux. Je pense à nos ports à conteneurs et à nos ports en eau profonde. Il y en a deux dans l'est de la Nouvelle-Écosse, dont un, Gabarous, est situé dans ma circonscription. L'emplacement a été recommandé par des experts de la sidérurgie qui ont étudié la question pour le ministère de l'Expansion économique régionale.

J'espère que ces projets feront partie d'une nouvelle politique de réaménagement qui portera sur les ressources primaires des provinces de l'Atlantique et apportera une solution véritable aux problèmes qui assaillent cette région depuis au moins un demi siècle.

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée par le représentant de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) le 8 octobre, permettez-moi de commencer, comme il l'a fait, par parler de la stratégie d'emploi communautaire qui est un projet à long terme tendant, comme il l'a dit, à lutter contre les problèmes de chômage chronique et de sous-emploi.

Le député s'est attardé sur la première question et il a parlé des politiques gouvernementales en général. Il est impossible en trois minutes de parler de l'influence du MEER sur la région de l'Atlantique bien que celui-ci ait sans aucun doute réussi à créer de nombreux emplois. Ce soir, je peux seulement parler au nom du ministère de la Main-d'œuvre.

Je commencerai par parler de la stratégie d'emploi communautaire qui tend à aider des groupes précis qui éprouvent des difficultés particulières à conserver ou à trouver un emploi régulier. Il y a parmi eux les physiquement handicapés, les arriérés mentaux, les socialement handicapés, les anciens détenus d'institutions mentales ou de maisons de correction, les gens qui vivent dans des zones de chômage chronique et les parents célibataires. Dans la région atlantique nous connaissons surtout ceux qui font partie de l'avant-dernière catégorie, ceux des zones de chômage chronique.

● (2220)

Nous mettons au point ce programme avec l'aide de la Santé Nationale et du Bien-être social. A vrai dire, il doit le jour à l'exposé de principes du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) l'an dernier. Un de ses principaux points vise à engager la collectivité à définir et, à vrai dire, à régler son problème particulier. A mon avis, c'est une façon de procéder qui s'écarte des voies que nous avions prises jusqu'à maintenant. Il fera connaître aux localités les répercussions qu'exercent nos programmes actuels sur elles et avec leur aide, il tentera de trouver des réponses et d'améliorer ces programmes de même que la situation de l'emploi dans une collectivité quelconque.

C'est un programme de longue haleine, qui vaut la peine d'être mis en œuvre. Il aura des effets salutaires. Mais il ne faut pas en déduire qu'on ne sait pas apprécier les programmes actuels ou les formes d'activité soutenues, ni leur donner l'attention voulue. Nous tenons à signaler les efforts considérables déployés par le ministère de la Main-d'œuvre pour réduire le chômage.

Le député a parlé du programme de formation du Centre de main-d'œuvre du Canada. Il doute de ses résultats. Ce programme est sûrement utile. Le député conviendra, je pense, qu'à une époque d'évolution rapide comme la nôtre, il importe que nos ouvriers spécialisés soient à la pointe du progrès. Les ouvriers canadiens changent souvent de travail au cours de leur carrière. C'est à nous qu'il appartient de leur assurer constamment les facilités de formation dont ils ont besoin.

Les deux milliards de dollars dépensés jusqu'ici pour des programmes de formation représentent un très heureux investissement. Nous avons réorganisé les services de placement du ministère de la Main-d'œuvre. Je puis assurer au député que dans la région de l'Atlantique, dans ma circonscription par exemple, on a décentralisé les services de main-d'œuvre au cours des 12 ou 18 derniers mois. C'est une initiative très salutaire en ce qu'elle permet de répondre aux besoins régionaux en matière de placement.

Le ministère a institué un système de mise en commun de la main-d'œuvre agricole, pour que la moisson ne soit pas retardée faute de bras.

Le député a parlé du programme pour la création d'emplois à court terme, reconnu sur le plan national, c'est-à-dire le Programme d'initatives locales. Ce programme n'est sûrement pas un remède au chômage à long terme. On est d'accord là-dessus. Il n'a pas été créé à cette fin. Il a été constamment modifié depuis sa création et continuera de l'être au cours de la législature actuelle, après consultation avec les députés de tous les partis. C'est là un aspect important à nos yeux et une mesure judicieuse. Mais je préfère le Programme d'aide aux emplois régionaux qui a, sous bien des rapports, des répercussions à long terme sur beaucoup d'aspects du chômage.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1er rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ABSTENTION DU CANADA LORS DU VOTE DE L'ONU RELATIF À L'ORGANISATION POUR LA LIBÉRATION DE LA PALESTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de soulever une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de l'abstention des représentants du Canada lors du vote sur la résolution accordant à l'Organisation pour la libération de la Palestine le droit de participer au débat spécial de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient en novembre.

En raison du manque de courage et des tergiversations du gouvernement, et parce qu'il a négligé de soumettre cette question à l'étude de la Chambre des communes, cette abstention a fait prendre à notre pays position contre Israël, dont la population subit depuis tant de mois les incursions brutales des guérillas de l'OLP, je propose donc:

Que cette question soit immédiatement renvoyée au comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut pas faire l'objet d'un débat sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

L'AGRICULTURE

LES RAPPORTS RELATIFS AU PRIX DES ŒUFS ET LA REPRÉSENTATION DES CONSOMMATEURS AU SEIN DES OFFICES DE COMMERCIALISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi prendre la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. J'ai donné préavis de ma motion au député de Kenora-Rainy River (M. Reid).

Le 1er octobre 1974, comme en fait foi le hansard à la page 15, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré à la Chambre que le rapport du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, rédigé à la suite du premier rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur le prix des œufs au Canada et publié en janvier dernier, serait bientôt rendu public. En outre, le 4 octobre 1974, d'après le hansard à la page 132, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'est engagé à rendre public dès la semaine suivante le rapport Forbes sur la représentation des consommateurs au sein des offices de commercialisation. Vu l'importance de ces deux rapports pour le comité spécial qu'on est entrain de former pour faire enquête sur l'activité de l'Office canadien de commercialisation des œufs, je propose:

Que ces rapports soient déposés à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous pris. La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. La motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné la baisse effarante des investissements que nous connaissons dans l'économie canadienne, parce que les taux d'intérêt hypothécaire à court et à long termes sont trop élevés dans les banques du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement étudie la possibilité que la Banque du Canada, par étapes, baisse ses taux d'intérêt et d'escompte aux banques à charte, afin que ces banques puissent elles aussi agir en conséquence et

baisser les taux d'intérêt pour que les Canadiens puissent bénéficier de prêts à court, moyen et long termes à des prix plus raisonnables.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NOMINATION DE M. MICHAEL PITFIELD—LE RÉGIME DE PROMOTION AU MÉRITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande la permission de la Chambre pour proposer une motion sur une question urgente et de nécessité pressante. Vu les propos que la presse attribue au député de Windsor-Ouest sur la nomination de Michael Pitfield et l'exclusion du député du cabinet et vu la nécessité de conserver au sein de la fonction publique le régime de promotion au mérite, je propose:

Que la Chambre demande au premier ministre de faire une déclaration complète et détaillée sur toutes les circonstances entourant la nomination de Michael Pitfield au poste de greffier du Conseil privé et de secrétaire du cabinet, déclaration où notamment il donnera les motifs précis de sa nomination, où il dira si on a respecté le régime de promotion au mérite, où il fournira le nom de tous les hauts fonctionnaires dont la candidature a été étudiée et les raisons de leur rejet, où, enfin, il dira si M. Pitfield a recommandé au premier ministre de démettre l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations de ses fonctions et si le premier ministre fera appel à ses amis et admirateurs pour combler d'autres postes élevés de la fonction publique.

M. Trudeau: Et le remaniement du contre-gouvernement?

M. Baldwin: Et la promotion au mérite au sein du cabinet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle à la Chambre les dispositions de l'article 43. C'est là un texte important, qui ouvre aux députés la possibilité de porter une question devant la Chambre. Je le cite:

Dans un cas d'urgence toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 42.

Il est d'usage bien sûr de mettre ces motions aux voix, parce que l'autorisation doit être donnée à l'unanimité. La condition d'unanimité ne doit cependant pas faire oublier la condition essentielle posée par l'article, qui est l'urgence. Je prie les députés de ne pas oublier ce point du Règlement. En l'espèce j'ai des doutes sur l'urgence du sujet, mais je suis néanmoins disposé à mettre aux voix la motion d'autorisation unanime. Je rappelle toutefois aux députés qu'il ne faut pas chercher à élargir la portée de l'article 43.

La Chambre a entendu la motion. Comme elle est présentée au titre de l'article 43, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

[M. Beaudoin.]

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'autorisation unanime, la question ne peut être mise en délibération.

M. Cossitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avec tout le respect que je dois à la présidence, je me contenterai de dire à ce propos que je pense respecter le Règlement en présentant une motion portant sur une question «urgente et de nécessité pressante» alors qu'il semble être question que le système d'avancement au mérite dans la Fonction publique puisse disparaître . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le fait est qu'on a demandé le consentement unanime de la Chambre. Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DES MESURES RESTRICTIVES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la question que j'adresse au premier ministre porte sur la déclaration que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a faite il y a deux semaines, lorsqu'il a confirmé que le gouvernement étudiait les répercussions de la forte augmentation du nombre de demandes d'immigration. Le gouvernement a-t-il décidé de modifier les règlements selon lesquels les personnes apparentées à des gens qui vivent déjà au Canada peuvent être choisies comme immigrants? Si cette décision a été prise, le premier ministre peut-il nous exposer brièvement la nature du changement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme on l'a annoncé dans le discours du trône, un document sur la politique d'immigration doit être rendu public l'an prochain. Ce document fera connaître les nouvelles directions dans lesquelles le gouvernement entend s'engager et qui, espérons le, feront l'objet d'une étude attentive à la Chambre. Quant aux mesures provisoires qui pourraient être prises dans l'intervalle, tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que le gouvernement en fera l'annonce à la Chambre le cas échéant. Je puis assurer à l'avance que si nous prenons de telles mesures, elles seront conformes à la pratique du gouvernement et à notre droit, en veillant à ce que de telles politiques s'appuient sur des critères de sélection d'application universelle et non-discriminatoire.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le cabinet a pris une décision de principe en ce qui concerne la restriction ou l'interruption de l'immigration.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition ne devrait pas à mon avis essayer de savoir ce qui se passe au sein du cabinet, pas plus que son collègue le député de Leeds ne devrait défier le premier ministre à propos des employés qui constituent le personnel du cabinet.

● (1420)

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'apprécie toujours l'aide et les conseils du premier ministre.

M. Trudeau: Vous en avez besoin.

M. Stanfield: Dans ce cas, je les apprécie encore davantage.

M. Hees: Voilà bien Pierre le paternaliste, toujours disposé à aider.

M. Stanfield: Malgré le sermon que nous sert le très honorable représentant, et que je prends en bonne part, c'est le privilège du député de demander au gouvernement s'il s'est prononcé sur une importante question de principe. Maintenant que le premier ministre m'a fait son sermon, dont je lui sais gré, répondra-t-il à ma question? Nous dira-t-il si le cabinet s'est prononcé sur le principe de restreindre ou de stopper l'immigration au Canada?

M. Trudeau: Il est évident, monsieur l'Orateur, qu'il y a désaccord sur les pratiques relatives aux travaux du cabinet. Je ne sais comment procédait l'honorable représentant quand il était chef d'un gouvernement provincial.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il accomplissait un meilleur travail que l'actuel gouvernement.

M. Trudeau: J'assure l'honorable représentant que si le gouvernement prend des décisions d'intérêt public, elles seront rendues publiques de la manière habituelle et seront étudiées avec les provinces. Quant aux autres discussions et décisions du cabinet, elles garderont le sceau du secret de rigueur au cabinet.

M. Baldwin: Mais vous ne décidez jamais rien.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EFFET DE LA DISPOSITION RELATIVE À LA RÉUNION DES FAMILLES SUR TOUT PROJET DE TRAITÉ SUR LA COOPÉRATION ET LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, vous me permettrez d'adresser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La nouvelle politique d'immigration implique-t-elle que le Canada ne considère plus la réunion des familles comme une condition préalable à tout projet de traité sur la coopération et la sécurité européenne?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, sans m'arrêter sur l'aspect immigration de la question, je peux assurer à mon collègue que les objectifs que poursuit le Canada à la conférence européenne à l'égard de la réunion des familles sont toujours valables et inchangés.

Questions orales

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DES MESURES RESTRICTIVES—DEMANDE D'EXCLUSION DES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES BASÉES SUR LA RACE OU LA GÉOGRAPHIE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisque selon des rumeurs, on s'apprête à faire adopter des règlements restreignant particulièrement l'immigration en provenance de pays d'Europe comme l'Italie et le Portugal, des Antilles, de l'Amérique du Sud et de l'Asie, le premier ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que les projets de modification des règlements ne visent pas à revenir aux anciennes pratiques discriminatoires fondées sur la géographie ou la race?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'en ai donné l'assurance quand j'ai répondu à la première question du chef de l'opposition.

LA QUESTION DE LA LÉGISLATION PAR VOIE DE RÈGLEMENTS—DEMANDE D'ABSTENTION D'ICI LA PUBLICATION DU LIVRE VERT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre à ce sujet? Sauf erreur, c'est la deuxième fois que le gouvernement a l'intention de légiférer par voie de règlements sur une question importante.

Des voix: Règlement.

M. Alexander: Qu'y a-t-il?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Posez la question.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, en dépit du livre vert promis, le gouvernement légifère par voie de règlements. Nombreux sont ceux, y compris des députés de ce côté-ci de la Chambre qui considèrent cette façon d'agir d'un œil sombre. Le premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement cessera d'agir de cette façon tant que les Canadiens n'auront pas fait connaître leurs vues par le truchement du livre vert. Le gouvernement procédera-t-il de cette façon au lieu de recourir à ces voies détournées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'opposition entame d'avance les discours qu'elle voudra peut-être prononcer si le gouvernement fait jamais une déclaration à ce sujet à l'appel des motions.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le premier ministre devient «grincheux». J'ai le plus grand respect pour lui. Veut-il nous donner cette assurance? Une question d'une telle importance ne devrait assurément pas être réglée au moyen de règlements qui auraient force de lois. Je demande au premier ministre de donner à la Chambre et au pays l'assurance que cette pratique va cesser sur-le-champ.

Questions orales

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir à quelle pratique le député fait allusion dans son «humeur grincheuse»?

M. Alexander: D'édicter des règlements au lieu de légiférer. C'est la pratique que j'ai évoquée.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes adopte des bills qui permettent au gouvernement d'adopter des règlements. Le député devrait le savoir dans son «humeur grincheuse».

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je veux bien que le premier ministre me fasse la leçon. Je sais qu'il est l'oméga de la sagesse. Néanmoins, je tiens à dire ceci. Le gouvernement a promis un livre vert sur l'immigration et le peuple canadien devait en discuter. Entre-temps, il légifère par voie de règlements. Voilà ce que je voulais signaler au premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a invoqué le Règlement. Si je comprends bien, il se plaint de la qualité de la réponse du premier ministre, voire de ce que celui-ci ne lui a pas répondu. Les députés ont le droit de poser des questions au cours de la période réservée à cette fin. D'autre part, les ministres à qui des questions sont posées ont le loisir de répondre à leur guise ou de ne pas répondre du tout. Chacun peut certainement trouver à redire de la qualité d'une réponse. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas très bien comment la qualité d'une réponse ou le fait de ne pas répondre, si c'est de cela qu'il s'agit, puisse faire l'objet d'un rappel au Règlement. Cela peut faire l'objet de commentaires. De commentaires justifiés. Cependant, je ne vois pas bien le rappel au Règlement. J'ignore absolument comment le premier ministre pourrait être contraint de répondre autrement qu'il l'a fait.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DE L'ORATEUR D'UNE DÉLÉGATION BULGARE

M. l'Orateur: Permettez-moi de signaler la présence dans la tribune de la distinguée délégation bulgare, en visite au Canada. La délégation est présidée par un homme de grande réputation, M. Bonev.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: On pourrait difficilement imaginer, pour la délégation, un sujet plus intéressant ou plus brûlant d'actualité que celui qui ouvre aujourd'hui la période de questions.

* * *

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—LE RAPATRIEMENT DE CERTAINS TRAVAUX ET LES PROJETS D'EXPANSION DE L'ENTREPRISE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Hier soir, en comité, il a démenti mon affirmation que la United Aircraft avait décidé de réduire sa production de 35 p. cent pour l'an prochain. Le ministre a nié que la compagnie avait déjà fait une telle déclaration. La compagnie l'a nié à son tour, par la bouche d'un de ses représentants qui a dit du ministre, et je cite: «Il devrait être plus prudent.» Le ministre a-t-il eu de nouveaux entretiens avec la compagnie, pour lui faire corriger la situation? Ou, ce qui est plus important, a-t-il tenté de la faire changer d'attitude et de l'amener à honorer son engagement d'assurer encore l'an prochain à Longueuil les postes qu'elle devait y offrir?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le député aurait voulu obtenir ses renseignements de première main, au lieu de se fier aux rapports des journaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Gillespie: S'il l'avait fait, la société lui aurait appris qu'aucun travail n'avait été transféré à d'autres usines depuis quelques mois et qu'elle n'envisageait aucun autre transfert. En outre, on pense que le volume de travail à Longueuil à la fin de 1975 sera de 40 p. 100 supérieur à la moyenne de 1973.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, vu que tout cela n'a rien à voir avec le sujet . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je sais que le ministre des Finances a des difficultés à comprendre ces questions compliquées. Les projets d'expansion pour l'an prochain, basés sur des recherches et un développement financés en partie par le gouvernement actuel, devaient être bien plus importants qu'ils le seront en réalité à cause de la réduction. Le représentant officiel de la société a dit que l'expansion d'environ 75 p. 100 prévue pour l'an prochain sera ramenée à 35 p. 100. Le ministre ne l'a pas nié. Il a simplement essayé de tourner autour de la question. Voilà certes ce dont il s'agit. Le ministre dit-il à la Chambre que cette société ne réduira pas ses projets d'expansion d'environ 35 p. 100 l'année prochaine? S'il le dit son affirmation contredit la déclaration publique d'un représentant officiel de la société.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que la société avait jugé possible de continuer à accroître son activité en rapatriant les travaux temporairement transférés. En outre, compte tenu des prévisions actuelles, tout porte à croire qu'en 1975, l'activité de l'usine sera supérieure de 40 p. 100 à la meilleure année jamais connue auparavant.

● (1430)

UNITED AIRCRAFT—LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES RELATIVES À LA FABRICATION D'UN TURBOMOTEUR

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'aimerais poser au ministre la question suivante: si la société décidait de réduire ses activités à un niveau négligeable, fût-il supérieur de 40 p. 100 au 1 p. 100 actuel, de quelle garantie le gouvernement dispose-t-il, en vertu des accords actuels, en ce qui concerne son droit de contrôle sur la construction du turbomoteur, qui a été mis au point au Canada? La société peut-elle transférer indéfiniment aux États-Unis les droits de fabrication de ce moteur?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je l'ai déjà dit, je prévois que ce transfert sera purement provisoire.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

LA SUPPOSÉE TÉLÉDIFFUSION D'UN TROP GRAND NOMBRE D'ÉMISSIONS SPORTIVES—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État, responsable de la Société Radio-Canada.

Au cours de la dernière fin de semaine, soit les samedi 12, dimanche 13 et lundi 14, les émissions présentées à la télévision de la société d'État se répartissaient comme il suit: à 1 heure de l'après-midi, une heure de lutte. A 1 heure de l'après-midi aussi, du golf. A 3 heures, du baseball, et ce durant 5 heures. Le soir, à 8 heures, 2 heures et demie de hockey, et ensuite, une partie de football qui a duré environ 4 heures. Dimanche, on a eu droit à 8 heures de sport. Lundi, on a télédiffusé une autre partie de baseball.

Monsieur l'Orateur, la Société Radio-Canada est-elle devenue un endroit de jeux seulement? Le ministre a-t-il l'intention d'intervenir pour demander à la Société de ne pas abuser indéfiniment de la patience du public canadien, qui commence à en avoir assez?

[*Traduction*]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, pour la première partie de la question, la réponse est non. D'après mes renseignements les responsables de la Société vont comparaître devant le comité parlementaire de la Radiodiffusion, des Films et de l'Assistance aux arts. Si le député a des idées à présenter sur l'amélioration de la programmation, c'est là, à mon sens, qu'il y aurait lieu pour lui de le faire.

* * *

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE BOVINE DANS LE SUD-EST DE L'ONTARIO—DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE DE VACCINATION

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Ma question, dont j'ai donné préavis, s'adresse au ministre de l'Agriculture. Compte tenu des rapports déjà publiés et d'autres entre les mains du ministre, au sujet des graves conséquences de la brucellose parmi les troupeaux du sud et surtout du sud-est de l'Ontario, le gouvernement songe-t-il sérieusement à rétablir le service de vaccination?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Le député ne m'a prévenu de sa question qu'au moment où j'entrais à la Chambre. D'après les rapports que j'ai reçus, la moyenne nationale dans le cas de la brucellose est encore assez basse. Les flambées soudaines dans certaines régions nous inquiètent vivement, mais tant que nous n'aurons pas la preuve qu'il existe une meilleure méthode que la méthode actuelle, nous continuerons de combattre la maladie en mettant les troupeaux en quarantaine. C'est ennuyeux pour les agriculteurs, nous le savons, mais nous sommes d'avis que c'est à l'avantage de notre commerce mondial du bétail, car nos bestiaux sont les plus sains au monde.

M. Lawrence: Il ne s'agit pas, bien entendu, de la moyenne nationale; je veux parler des cas de plus en plus nombreux de cette maladie, notamment dans le sud-est de l'Ontario. Le ministre songe-t-il, plus sérieusement qu'il n'a semblé le montrer aujourd'hui, à rétablir le service de vaccination qui fut déjà en vigueur? Se préoccupe-t-il vraiment sérieusement de ce problème?

M. Whelan: Aucune loi ne défend l'usage du vaccin. Nous ne le recommandons pas, parce qu'il se manifeste dans certains tests effectués lors de l'exportation des animaux, et on pourrait croire qu'ils ont contracté la brucellose alors qu'il n'en est rien. Les pays qui importeraient normalement ces animaux refusent de les acheter dans ce cas-là. Notre commerce d'animaux, qui représente 880 millions de dollars, pourrait donc être compromis si nous n'adoptions pas la méthode ordinaire pour nous assurer que nos animaux sont sains. Nous avons augmenté le montant du dédommagement versé aux agriculteurs, nous accélérons nos programmes de tests, et maintenant que les bêtes sont en quarantaine dans les étables, nous pouvons poursuivre ce travail beaucoup plus efficacement qu'auparavant.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION D'UN NOUVEAU HAUT-COMMISSAIRE EN GRANDE-BRETAGNE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre quand on annoncera la nomination d'un nouveau haut-commissaire canadien en Grande-Bretagne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Plus tard aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre voudra bien me permettre de rectifier la réponse que j'ai donnée tantôt au député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo. Je lui avais répondu «plus tard aujourd'hui», et j'aimerais remplacer cette expression par «d'ici la fin de la semaine».

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉDUCTION DE L'EFFECTIF MILITAIRE ET LES QUATRE TÂCHES DES FORCES ARMÉES

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. Hier, le ministre a parlé de quatre tâches principales pour les forces armées canadiennes. Comme il envisage de réduire l'effectif militaire et comme il a dit que «si nous réduisons les effectifs, nous devrons diminuer leurs tâches», le ministre pourrait-il dire à la Chambre où cette réduction se fera? Laquelle des quatres principales tâches de l'armée sera touchée?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Nous n'envisageons pas de diminution radicale, mais des ajustements qui découlent du bon sens; ceux-ci toucheront probablement la plupart des tâches des forces armées.

M. McKinnon: Le ministre est-il prêt à préciser quelle priorité il accorde à ces quatre tâches principales? En d'autres termes, quelle tâche des forces armées serait le moins exposée à une réduction?

M. Richardson: Je présente diverses solutions à mes collègues. Lorsque le cabinet aura pris une décision, elle sera rendue publique.

* * *

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA CESSION DE LA BASE DE RADAR DE FOYMOUNT—LE MOTIF DU REFUS DE L'OFFRE DE PERLEZ INTERNATIONAL

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Approvisionnements et Services une question concernant la base de radar de Foymount. Peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a, par l'intermédiaire de son ministère, rejeté l'offre la plus élevée, soit $1,542,360, faite par la compagnie Perlez International Chemicals Limited, lui préférant une offre inférieure, soit de $351,000 ce qui va priver les contribuables canadiens de la somme de $1,191,360?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, nous avions reçu huit offres d'achat s'échelonnant entre $350,000 et $110,000, sauf une qui s'élevait à $1,500,000. Celle de la Perlez International, de $1,500,000, était inacceptable parce qu'on n'y avait pas joint un chèque de 10 p. 100 du montant offert, et parce que la stabilité financière de la compagnie n'avait pas été prouvée de façon adéquate à la Corporation.

[*Traduction*]

M. Dick: Si l'offre n'était pas recevable du fait que le montant déposé au moment de l'ouverture des enchères était insuffisant, pourquoi alors ne l'a-t-on pas rejetée sur-le-champ conformément aux règles en matière de soumissions? Pourquoi le bureau du ministre a-t-il poursuivi les négociations, ce qui est contraire aux règlements en matière de soumission, dans l'espoir que l'offre puisse être acceptée?

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, aucune négociation ne se fait à mon bureau. Les négociations se sont effectuées par le truchement de la Corporation et, deuxièmement, ce n'est pas parce qu'une offre n'est pas conforme aux règlements de la Corporation que nous allons rejeter toutes les autres. Dans ce cas-ci, nous avions sept autres offres valables.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le ministre vient tout juste de nous dire qu'aucun fonctionnaire de son ministère n'a engagé de négociations, et pourtant à la page 3 . . .

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Dick: Pardon, je voulais dire des fonctionnaires de son cabinet. Toutefois, à la page 3 du communiqué publié aujourd'hui, on déclare qu'il ne voulait pas parler du personnel mais des fonctionnaires de la Société de disposition des biens de la Couronne et de «mon bureau». Il cherche peut-être maintenant à signaler sa réponse un peu plus qu'il n'a signalé la soumission originale.

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement, je voudrais simplement dire que ce n'est pas parce que des gens sont allés rencontrer des fonctionnaires de mon bureau qu'il y a eu négociations. Certaines instances qui ont été faites ont été transférées à la Corporation pour étude. Par la suite, elles ont été rejetées, parce qu'elles n'avançaient pas du tout vers la solution d'un règlement.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC—LES INSTANCES FAITES PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, comme je l'ai dit précédemment, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

La semaine dernière, plus de 2,000 producteurs agricoles du Québec se sont rendus dans la vieille capitale pour faire connaître au ministre provincial de l'Agriculture leur mécontentement au sujet des prix insuffisants qui leur sont payés pour leurs produits. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, à la suite de cette manifestation, il a reçu des instances du ministre de l'Agriculture de la province de Québec, pour demander l'assistance financière du gouvernement fédéral en faveur de ces producteurs agricoles?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire si j'ai reçu des instances directes du ministre de Québec, mais j'en ai certes reçu des membres de notre caucus qui viennent du Québec.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre de l'Agriculture s'il a reçu des instances des autorités de l'Union des producteurs agricoles à la suite de cette manifestation, et des instances qui ont été faites au ministre provincial de l'Agriculture?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire, c'est que si j'ai reçu un message du ministre de l'Agriculture de la belle Province, je ne l'ai pas encore vu.

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE LIMITATION DU MANDAT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Commission et des Corporations peut-il nous assurer que le mandat déjà limité de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ne sera pas restreint davantage comme l'a laissé entendre le député de Windsor-Ouest et surtout étant donné que M^me^ Plumptre a déclaré qu'elle donnerait sa démission si tel était le cas?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je puis assurer à l'honorable député que le mandat n'a pas du tout été restreint.

Une voix: Va-t-il l'être?

M. Ouellet: Le mandat est toujours le même qu'il l'était avant qu'on en parle dans le discours du trône.

* * *

LA CONSOMMATION

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT FORBES ET DE L'ÉTUDE DU CONSEIL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'un comité spécial doit être formé demain pour étudier le prix des œufs, question soulevée par le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le ministre peut-il déposer le rapport du professeur Forbes, président du Conseil consultatif des consommateurs et le rapport du Conseil de commercialisation des produits de ferme, qui a mené une enquête sur la commercialisation des œufs au Canada, dont la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires s'est aussi occupée?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, si j'ai le consentement unanime de la Chambre, je déposerai avec grand plaisir le rapport Forbes qui a été publié aujourd'hui par le Conseil consultatif des consommateurs. Quant à l'autre rapport, mon collègue le ministre de l'Agriculture est prêt, j'en suis sûr, à le déposer dès que possible.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au ministre de l'Agriculture? Puisqu'un comité sera établi demain pour examiner les activités de l'Office national de commercialisation des œufs, et que cette question est reliée à celle qu'a étudiée le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, le ministre va-t-il déposer maintenant le rapport ou donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'il le déposera demain, puisqu'il l'a en sa possession depuis avril dernier?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la seule raison de ce délai, d'après ce que je comprends, est que le rapport n'est pas imprimé et qu'il n'en existe pas de copies. En effet il n'avait pas reçu l'approbation et l'impression a été arrêtée durant les mois d'été. L'ordre a été donné d'imprimer, et, si le rapport est disponible demain, il sera déposé. Sinon, j'en serai incapable. Le député peut être certain que, une fois l'impression terminée, je le déposerai aussitôt que possible.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je désire demander si le ministre a le consentement unanime de la Chambre relativement au dépôt du rapport.

M. l'Orateur: Le député a proposé que, avec le consentement unanime de la Chambre, nous déposions le rapport en sa possession. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

* * *

LE LOGEMENT

LA DEMANDE DE CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS EXPÉRIMENTALES

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines donnera-t-il priorité absolue à toute demande de fonds de recherches que la Société centrale d'hypothèques et de logement présenterait pour répondre à la proposition du professeur Robert Swartman de consacrer une partie de son budget de recherche à la construction de 20 maisons solaires expérimentales dans différentes parties du Canada?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, cette demande a été faite à titre de projet de démonstration pour 1976; le comité consultatif, composé de spécialistes hautement qualifiés, en jugera.

LA FERMETURE DE L'USINE DE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE POLYSAR À MILTON

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines peut-il nous confirmer ou nous infirmer les rumeurs selon lesquelles la Corporation de développement du Canada aurait l'intention de fermer son usine de construction immobilière Polysar à Malton, Ontario, étant donné qu'une pénurie de terrains pouvant être viabilisés et que le resserrement du marché hypothécaire l'ont obligée à réduire sa production au-dessous du seuil de rentabilité?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu du président de Polysar une lettre m'annonçant que l'usine de fabrication d'éléments de construction préfabriqués allait fermer. L'une des raisons de cette fermeture était effectivement la pénurie de terrains à viabiliser, mais je pense qu'un certain nombre d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi la Corporation de développement du Canada n'a pas commencé par s'assurer qu'il y avait suffisamment de terrains viabilisés pour y installer les pavillons modulaires groupés fabriqués par Polysar avant d'entreprendre la production de quatre maisons par jour et de prévoir de faire passer cette production à six maisons par jour?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, la Corporation de développement du Canada ne relève pas de moi. D'ailleurs, elle fonctionne surtout dans le secteur privé, de même que Polysar. Tous les députés qui ont travaillé dans le monde

des affaires savent qu'on commet des erreurs monumentales dans le secteur privé aussi.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA LIGNE CANADA-CUBA—LA MARCHE DES NÉGOCIATIONS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre des Transports dont la participation à la période des questions est essentielle si l'on veut que la journée soit bonne. Étant donné l'accroissement sensible du trafic aérien nolisé entre le Canada et Cuba via Mexico, est-il maintenant en mesure de nous dire si les négociations qui se poursuivent depuis longtemps en vue d'établir une ligne directe et régulière entre le Canada et Cuba approchent de leur terme, et quand, à son avis, cette ligne régulière va être inaugurée?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il n'existe pas à ma connaissance de négociations en cours avec Cuba à l'heure actuelle. Il y a évidemment des vols nolisés de temps à autre vers Cuba, mais c'est tout ce que je puis dire.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES POURPARLERS ENTRE LES HAUTS FONCTIONNAIRES ET LES AUTOCHTONES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le sous-ministre adjoint a déclaré hier concernant les affaires indiennes que le nombre de logements en voie de construction et destinés aux autochtones ne représente qu'une fraction du nombre requis, j'aimerais savoir si des fonctionnaires de son ministère ont eu des contacts avec les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et les représentants de la Fraternité nationale des Indiens pour voir si la construction de logements pour les autochtones ne pourrait pas être accélérée dans l'avenir immédiat?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la Fraternité m'a fait part de sa proposition sur le logement et les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de mon ministère sont en train de l'étudier. Nous espérons pouvoir hâter de façon appréciable la construction de ces logements.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, comme la Fraternité nationale des Indiens a fait connaître sa position au ministère et au gouvernement en avril dernier, soit il y a près de six mois, le ministre pourrait-il nous dire quand, dans l'avenir immédiat, on pourra en arriver à un accord ou quand il y aura d'autres discussions qui pourraient aboutir à un accord avec les représentants de la Fraternité nationale des Indiens?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'espère présenter des propositions à cet égard d'ici trois à quatre semaines.

* * *

LA SANTÉ

LA RUMEUR D'ACCAPAREMENT DE PANCRÉAS DESTINÉS À LA FABRICATION D'INSULINE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, comme on rapporte qu'au moins un grand abattoir canadien est en train de se constituer une réserve de pancréas de bœufs et de porcs, dont est tirée l'insuline, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il ordonné une enquête sur cette affaire pour déterminer si ces rumeurs sont dignes de foi et si les intérêts de tous les diabétiques au Canada sont pleinement protégés, comme ils l'ont été par le passé?

● (1450)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député d'avoir soulevé cette question et de m'avoir averti qu'il allait le faire. Dès que la presse a publié la nouvelle, j'ai demandé à mon ministère de faire enquête à ce sujet. L'enquête préliminaire semble indiquer qu'il n'y a pas de stockage à l'heure actuelle, mais mon ministère poursuit son enquête et est en train d'organiser un entretien avec les représentants des grands abattoirs et de l'industrie des produits pharmaceutiques, les délégués de l'Association canadienne contre le diabète et certains fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce afin d'étudier la question de façon plus approfondie. Je serai heureux de fournir d'autres renseignements au député, dès que j'aurai reçu le compte rendu de cette réunion. Je tiens à signaler qu'à l'heure actuelle, nos communications avec le principal producteur au Canada, les laboratoires Connaught, indiquent qu'il n'y a actuellement aucune pénurie d'insuline au Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE RISQUE D'ÉPUISEMENT DES FONDS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que la société du crédit agricole a juste les fonds suffisants pour consentir tous ses prêts jusqu'au 4 octobre, qui est passé, et étant donné qu'il est presque certain que cette société aura épuisé ses fonds en mars 1975, j'aimerais demander au ministre ce que son ministère fait pour remédier à cette situation, qui pourrait devenir très grave, afin de s'assurer que des fonds suffisants sont alloués à ces secteurs essentiels du domaine agricole.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les sommes prêtées par la Société du crédit agricole ont en fait doublé et presque triplé cette année parce que, semble-t-il, plus de gens ont confiance dans l'agriculture et désirent agrandir leur propriété, etc. Les prêts consentis ont été de plus de 186 millions de dollars il y a un an et de 400 millions l'année dernière. A ce rythme, ils seront de plus de 530 millions de dollars cette année-ci, ce qui dépasse de loin nos prévisions les plus modérées.

M. Murta: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A moins que le ministre ne puisse me donner une réponse plus précise, je dois comprendre qu'il n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit pour que la Société de crédit agricole dispose de fonds suffisants jusqu'en 1975.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, un vieux dicton dit que l'on reconnaît quelqu'un à ses actions. Nous avons plus que doublé les crédits de la société. Vous pouvez être certain que nous ferons tout notre possible pour que tous les achats d'exploitations agricoles puissent être effectués avant le printemps prochain, parce que d'après les demandes que nous recevons actuellement, ce n'est qu'à cette époque que les fonds seront nécessaires.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ D'EMPRUNTER DES PAYS ARABES

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre des Finances, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que la rareté artificielle des produits pétroliers a permis aux Arabes d'accumuler des milliards depuis les quinze derniers mois, est-ce que le très honorable premier ministre est disposé à rencontrer les représentants financiers des pays arabes, qui ont actuellement plus de 2 milliards à prêter au Canada à un taux inférieur à celui des Américains, à la suite des transactions pétrolières de l'an passé et des sommes d'argent que nous leur avons données au cours de cette malheureuse crise de pétrole?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne refuserais pas une telle rencontre si elle nous était proposée, et si elle pouvait s'avérer utile. Mais le député n'est pas sans savoir que le ministre des Finances préside un comité international qui s'attaque précisément à ce problème, et que le Canada fait de son mieux pour contribuer à une solution juste et équitable.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

S'oppose-t-il à ce que le Canada puisse emprunter à un taux plus bas des pays arabes?

M. Trudeau: L'honorable député pourrait-il répéter sa question?

M. Rondeau: Je vais répéter ma question, monsieur le président. Le très honorable premier ministre s'oppose-t-il à ce que le Canada puisse emprunter des pays arabes à un taux d'intérêt plus bas que le taux d'intérêt international, ou le taux préférentiel américain?

M. Trudeau: Absolument pas, monsieur le président. Si les Arabes veulent même nous prêter sans intérêt, comme ce serait la politique du parti du député, nous serions disposés à emprunter.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire.

Il y a une différence entre le taux préférentiel des Arabes et le prêt sans intérêt que nous préconisons depuis longtemps à la Chambre.

Étant donné que le premier ministre ne veut pas non plus accepter cette solution, et que les Arabes ont de l'argent à prêter au Canada, à un taux d'intérêt préférentiel, contrairement au taux américain, le très honorable premier ministre est-il disposé à considérer cette question? Nous sommes même prêts à lui fournir les noms des représentants financiers des pays arabes.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE MOTIF DE LA RÉDUCTION DES CRÉDITS PRÉVUS DANS LE BUDGET

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et s'inspire de celle que lui a posée le député de Lisgar au sujet de la Société du crédit agricole. Vu l'optimisme du ministre au sujet de l'agriculture et ses effets logiques sur la Société du crédit agricole, car cet optimisme existait déjà chez le ministre il y a un an et demi, pourrait-il nous dire pourquoi, dans ses prévisions budgétaires, à l'étude actuellement au comité permanent, le montant qu'il demande pour la Société est de 20 ou 30 p. 100 inférieur à celui de l'année financière précédente?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député doit s'efforcer de comprendre le processus de prêts de la Société du crédit agricole. On dépense son capital et on emprunte ce dont on croit avoir besoin durant l'année. Notre estimation portait sur les exigences de l'année, mais les agriculteurs ont montré encore plus d'optimisme que le ministre de l'Agriculture.

* * *

LES FINANCES

LA POLITIQUE DE RESSERREMENT DU CRÉDIT— L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Finances, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Aurait-il l'obligeance de nous dire si, en fait, nous avons adopté au pays une politique de restriction du crédit depuis trois ou quatre mois, comme l'a laissé entendre M. Munro, du Conseil économique du Canada vendredi dernier? De toute façon, le premier ministre est-il d'avis que notre masse monétaire de base a subi une réduction de 12 p. 100 au cours de ces trois mois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la politique monétaire que nous avons adoptée avait été énoncée par le ministre des Finances à maintes reprises et il serait inexact selon moi de la qualifier de politique de resserrement du crédit.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que le dernier rapport de la Commission royale d'enquête sur la banque et les finances remonte maintenant à 10 ans, le premier ministre peut-il nous dire s'il envisage de confier à une autre commission royale d'enquête ou à un organisme semblable l'étude de l'aspect financier de l'activité économique et notamment des politiques monétaires compte tenu du fait que la loi sur les banques sera réétudiée sous peu?

M. Trudeau: Je n'envisage rien de semblable dans l'immédiat, monsieur l'Orateur.

* * *

LES SPORTS

LES OLYMPIADES DE MONTRÉAL—LA VENTE DE PIÈCES DE MONNAIE ET DE TIMBRES—LES MESURES ENVISAGÉES EN CAS DE DÉFICIT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question, dont j'ai donné avis, s'adresse au ministre des Postes et concerne le financement des Jeux Olympiques. Le ministre m'a fait savoir personnellement que les recettes pour le financement des Jeux Olympiques provenant de la vente de pièces de monnaie et de timbres rentrent comme on l'avait prévu, ce dont nous devrions être tous satisfaits, mais peut-être pourrait-il nous expliquer comment le COJO s'attend à atteindre l'objectif de 200 millions de dollars d'ici 1976 uniquement en vendant des pièces de monnaie alors que le rapport bisannuel déposé par le ministre des Finances indique que les recettes nettes moins les réserves n'étaient que de 2.5 millions de dollars en mars 1974?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa courtoisie. Les chiffres qu'il a cités étaient exacts pour jusqu'au mois d'avril, mais comme les ventes ont mieux marché au cours de ces derniers mois, les recettes se chiffrent maintenant à 68 millions de dollars dont 23 millions de dollars de bénéfice. Le député sera sans doute heureux d'apprendre que, demain, nous remettrons $800,000 à l'Association canadienne des Jeux Olympiques pour l'aider à promouvoir le sport amateur au Canada.

● (1500)

M. Jelinek: Naturellement, tous les députés sont contents de voir que les choses vont un peu mieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Le ministre est-il prêt à nous assurer qu'il n'y aura aucun déficit? Peut-être est-il prêt à l'éponger de sa poche, s'il y en a un?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je puis seulement répéter que le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention d'assumer la moindre part du déficit que pourrait entraîner la tenue des Jeux Olympiques. Quant à moi, je me contente de vendre des pièces de monnaie et des timbres afin de pouvoir remettre au COJO une somme se rapprochant le plus possible de l'objectif de 250 millions de dollars. Voilà exactement où se situent mes responsabilités en tant que ministre.

* * *

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—LA REPRÉSENTATION DU CANADA À LA RÉUNION DE WASHINGTON AU SUJET DU PROJET DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Compte tenu de la grande incertitude qui règne chez les éleveurs de bétail au Canada, et notamment sur le marché des veaux dans l'Ouest canadien, le ministre peut-il nous dire si son ministère a l'intention d'assister et de participer aux audiences qui auront lieu à Washington le 25 octobre afin de savoir quelles mesures de représailles les États-Unis envisagent de prendre à la suite du contingentement global imposé par le Canada?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question du député, il a demandé quelles mesures de représailles les État-Unis allaient prendre. Ai-je bien entendu?

M. Hargrave: Ma question concernait la réunion qui doit avoir lieu le 25 octobre à Washington pour étudier les mesures de représailles que les États-Unis pourraient prendre face à la politique globale du Canada en matière de bétail sur pied et abattu. Le ministre ou des fonctionnaires de son ministère ont-ils l'intention de participer à cette réunion?

M. Whelan: Cela n'a pas encore été décidé. Nous nous y préparons au cas où on déciderait que c'est la meilleure chose à faire. Nous devons nous assurer de leur donner l'avis voulu. Nous avons rencontré les représentants de l'Association des éleveurs de bétail . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quel fouillis!

M. Horner: L'agriculture aussi est devenue un fouillis.

M. Whelan: Nous avons amplement le temps de leur présenter nos vues si nous le voulons. Nous croyons que notre position est très défendable et ce qu'avance le député n'est pas nécessairement juste.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme on peut supposer que le gouvernement sera encore là après le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône qui prendra fin aujourd'hui, le leader du gouvernement à la Chambre nous indiquerait-il quelles mesures le gouvernement entend présenter à la Chambre dans les trois ou quatre prochains jours.

M. Sharp: En me fondant sur la même supposition, j'aimerais indiquer les mesures que nous aimerions voir étudier par la Chambre dans les quelques jours à venir. Demain, j'espère obtenir le consentement unanime pour faire examiner la question de la création du comité qui étudiera la commercialisation des œufs. J'en ai discuté avec les divers leaders à la Chambre et je ne crois pas qu'on s'opposera à y procéder sans l'avis habituel. Une fois cette question réglée, nous étudierons le bill C-14, tendant à établir la Banque fédérale de développement, puis le bill C-14, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations. Lundi, nous aimerions mettre en délibération le bill C-22, tendant à modifier le Régime des pensions du Canada. Si nous en terminions l'étude avant d'en arriver aux subsides mercredi, je mettrai peut-être en délibération le bill C-15 et le bill C-4 dans l'intervalle.

M. Baldwin: A propos de ce même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je pourrais maintenant informer l'honorable représentant que nous sommes comme d'habitude disposés à rattraper les retards de l'activité gouvernementale et à consentir à procéder dès demain au débat sur l'établissement du comité. Ceci, bien sûr, sans préjuger de notre droit de chercher à l'améliorer ou de le rejeter si nous jugeons bon de le faire.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. De fait, j'ai essayé de le faire au moment opportun il y a un instant, mais la présidence ne m'a pas accordé la parole à ce moment-là.

Lorsqu'il a répondu à une question du chef de l'opposition, le premier ministre a contesté directement mon droit de mettre en doute ou de critiquer les nominations qu'il fait. À mon avis, tout député a le droit et le privilège de mettre en doute ou de critiquer toute nomination faite par le gouvernement ou le premier ministre lorsque le titulaire du poste en question est payé à même les deniers publics, même s'il s'agit de M. Pitfield.

Les remarques du premier ministre coïncident peut-être avec sa propre attitude et ses propres désirs, mais elles ne s'accordent pas avec le processus démocratique et, selon moi, j'ai le droit de considérer que mes droits et mes privilèges en tant que député, et indirectement les droits et privilèges de tous les députés, ont été brimés par les menaces du premier ministre qui cherche apparemment à se placer avec arrogance hors d'atteinte de la critique des représentants élus par le peuple.

M. l'Orateur: A l'ordre. Même si le député considère que les remarques de n'importe quel député portent atteinte à ses droits et à ses privilèges, je tiens à lui rappeler que le protecteur final des droits et des privilèges de tous les députés n'est pas le premier ministre ni tout autre député, mais la présidence, qui, je l'espère, sera en mesure de sauvegarder tous les droits des députés.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je soulève moi aussi la question de privilège. Je tiens simplement à rassurer le député de Leeds. S'il lit ma réponse dans le hansard, il constatera que je n'ai pas contesté son droit de poser des questions à propos des nominations. J'ai simplement indiqué que je doutais qu'il soit conforme aux bons usages parlementaires qu'il critique tout remaniement du cabinet. Selon moi, l'opposition n'a pas le droit de le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement est supplémentaire à celui du député de Peace River à l'intention du président du Conseil privé. Puisque nous avons été avisés par le premier ministre et le président du Conseil privé que l'on apporterait des réformes au Règlement de cette institution, le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il l'intention d'en charger le comité de la procédure et de l'organisation, qui devra de toute évidence traiter de certaines de ces règles et de ces réformes? Si oui, quand?

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, nous avons l'intention d'essayer ces jours prochains d'organiser ce comité. Nous avons certaines prévisions budgétaires à lui soumettre. Je suis d'accord avec le député, et j'espère pouvoir compter sur la collaboration de la Chambre pour modifier le Règlement.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 octobre, de la motion de M. Louis Duclos: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

Mlle Monique Bégin (Saint-Michel): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai exposé mes vues sur les réformes parlementaires qui me paraissent un moyen essentiel de résoudre les difficultés innombrables, réelles et concrètes que les Canadiens doivent surmonter. Plus précisément, j'ai parlé de l'outil par excellence à la portée du simple député, le travail en comité. J'ai dit qu'un comité permanent n'est malheureusement pas un groupe de travail. J'ai mis en évidence le manque de souplesse de son fonctionnement.

D'après moi, car j'estime que c'est là sa raison d'être, tout comité, qu'il soit permanent ou spécial, devrait être formé d'un petit nombre de députés de tous les partis, spécialistes d'un domaine d'activité particulier afin de faciliter la tâche de la Chambre. Par l'entremise de M. l'Orateur, c'est une délégation de mandat de la part de tous les députés à un petit groupe de collègues pour une meilleure efficacité. Voilà pourquoi la compétence, le centre d'intérêt, la stabilité relative des membres, le sens des objectifs nationaux et des responsabilités, sont ou devraient être les caractéristiques fondamentales des comités. Cela présuppose un nombre restreint de députés, car la chose n'est tout simplement pas possible pour 20 ou 30 ni même pour un maximum de 16 députés. Je crois comprendre que cette dernière proposition fut rejetée sans explication il y a deux semaines par l'opposition officielle.

● (1510)

[*Français*]

Les comités doivent, si je comprends bien, étudier les prévisions budgétaires, les mesures législatives, ou les problèmes spéciaux et controversés du jour.

Je ne m'explique toujours pas pourquoi une planification par priorités, faite par les députés membres du comité, d'abord basée sur les priorités soumises par le gouvernement, puis sur celles des députés du comité en tant que parlementaires «spécialisés», ne soit pas mise au point et adoptée.

Je m'excuse, madame l'Orateur, mais actuellement nos débats sont pires que du tir aux pigeons par une nuit noire.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Bégin: C'est cela que j'ai vu pendant un an et demi, et nous recommençons bien mal la session.

Les procédures, pour ordonner ce tir aux pigeons, semblent précaires, mystérieuses et, si je redeviens plus sérieuse, encore trop prisonnières des procédures et du Règlement d'une Chambre 15 fois plus nombreuse qu'un comité.

Actuellement la crédibilité des comités est pour ainsi dire inexistante, je le comprends, et elle est illustrée par deux autres points: l'impossibilité pour un comité d'initier une tâche sans mandat de l'Orateur, et le non-usage des rapports de comités déposés à la Chambre. Je ne suis pas entièrement sûre de mon fait, étant une nouvelle venue qui en a encore beaucoup à apprendre, mais à mon avis il faudrait peut-être se demander s'il ne faut pas mettre au point un mécanisme simple et rapide grâce auquel un comité peut demander et obtenir de la Chambre le pouvoir d'initier des tâches supplémentaires jugées essentielles.

Je crois qu'un bon rapport de comité devrait compter, une fois déposé officiellement. D'ailleurs, la crédibilité d'un comité et le sérieux de ses travaux devraient réduire la durée des discours à la Chambre, comme je l'ai suggéré hier, au moment de la 3^e lecture et peut-être même lors de la 2^e lecture de tout projet de loi.

Madame l'Orateur, je voudrais aussi faire remarquer que les enquêtes, le troisième aspect du travail des comités, devraient être référées uniquement à des comités spéciaux ou à des comités spéciaux mixtes du Sénat et de la Chambre, munis d'un mandat de style *task force* ou *project-oriented*, c'est-à-dire dont la définition même comporterait les éléments précis de ce qu'on attend d'eux. Je «typifie» ici l'enquête par la nécessité de convoquer des témoins autres que les ministres et leurs fonctionnaires, ainsi que les responsables de nos diverses agences gouvernementales ou para-publiques. Et ceci pour éviter que les comités permanents ne se perdent en commissions royales d'enquête, et je pense que je sais de quoi je parle.

Ainsi deux mandats spéciaux confiés au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts ont entraîné lors de la première session du dernier Parlement—inutile de dire que j'exprime un point de vue tout à fait personnel—un imbroglio, et nous ont menés à entendre respectivement 32 et 21 témoins en sus de notre travail normal! Des membres ordinaires du comité permanent auraient pu être dépêchés à un comité spécial pour étudier ces deux mandats particuliers, éventuellement avec d'autres collègues de la Chambre des communes.

Voici, madame l'Orateur, quelques-unes des pensées qui me viennent à l'esprit devant la «partisanerie» et le mauvais fonctionnement des comités. Comme député à plein temps, c'est là l'outil de travail par excellence qui m'est offert, je préciserai l'outil de travail visible pour le grand public, car je considère que le caucus est aussi un outil de travail particulièrement riche comme source d'influence pour tous les députés ministériels.

Je considère donc le temps que je dois passer en comité comme important. Je tiens à ces réformes comme d'ailleurs un très grand nombre de mes collègues. La seule chose qui manque, c'est un consensus pour éviter la «partisanerie», car je considère que le nombre d'autres plates-formes est bien suffisant pour accepter pendant le travail en comité de mettre sous couvert ou de mettre carrément «au congélateur» les passions partisanes, les luttes pour le leadership de certains partis que je ne nommerai pas, et les pré-campagnes électorales de tout le monde, nous inclusivement.

Hier soir, et encore ce matin, on m'a dit que j'étais très radicale ou très activiste. J'aurais voulu terminer mon discours en citant deux paragraphes de M. Alexis de Tocqueville, qui a écrit un livre, un peu comme un entomologiste l'aurait fait, sur la démocratie en Amérique. Il décrit nos aptitudes un peu trop paroissiales, notre inflation verbale. M. de Tocqueville écrivait ces observations, qui pourraient être d'une actualité gênante, en 1835 . . .

M. Roch La Salle (Joliette): Madame le président, comme tous ceux qui m'ont précédé, j'aimerais offrir mes plus sincères félicitations à madame le président, au nouvel Orateur (M. Jerome), de même qu'aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Duclos et Lee). J'aimerais aussi féliciter tous les députés, et leur souhaiter un franc succès.

Madame le président, le printemps dernier, le gouvernement a été défait sur une question de budget. Depuis, il y a eu des élections générales et nous en connaissons tous les résultats.

● (1520)

Le gouvernement est en fait majoritaire, et le public attend avec beaucoup d'impatience des mesures de nature à rétablir une situation qui est fort difficile.

En tant que député de l'opposition, j'exigerai dans la mesure du possible beaucoup de ce gouvernement dans l'intérêt, bien sûr, non seulement de mes électeurs mais de toutes les régions du pays.

Je ne m'attarderai pas à expliquer pourquoi ce gouvernement a été défait, c'est chose du passé, et je tiens à dire que devant l'absence de mesures appropriées qui auraient favorisé le mieux-être de tous les Canadiens, devant cet état de choses, il semble que la défaite du gouvernement le printemps dernier était justifiée. De toute façon, la population majoritairement a décidé d'accorder un nouveau mandat à ce gouvernement, et j'entends bien respecter ce vœu populaire, et comme la majorité absolue de mes électeurs m'ont fait confiance, je voudrais les remercier en passant de façon spéciale. Ne serait-ce que pour eux, j'ai un devoir à accomplir en cette enceinte et j'ai l'intention de bien l'accomplir.

Comme député de l'opposition, est-ce que ce devoir se limite à combattre le gouvernement à tort ou à raison, par tradition ou par coutume? Bien sûr que non. Plusieurs députés peuvent penser que c'est l'unique responsabilité de l'opposition. A ceux qui pensent de cette façon, qui seraient tentés de le croire, je me permets de dire qu'ils sont dans l'erreur, que le public s'attend de chacun de nous à beaucoup plus d'objectivité que nous n'en avons manifestée jusqu'à maintenant. Et je pense que cette remarque s'adresse aux députés des deux côtés de la Chambre.

Je pense qu'il est temps que nous acceptions de travailler d'une façon positive en assumant sérieusement nos responsabilités. J'en définirai quelques-unes tantôt.

J'ai entendu, madame le président, plusieurs discours fort intéressants. J'ai remarqué que le chef de mon parti a réclamé et réclamera plusieurs mesures de ce gouvernement dans l'intérêt de la collectivité. Je l'appuie entièrement. Nous savons parfaitement bien que, malgré le discours du trône qui a été prononcé à la Chambre, il semble y avoir une absence évidente de mesures précises en ce qui a trait à ce problème qui fait mal à tout le pays, l'inflation.

Cela inquiète non seulement plusieurs députés, mais aussi la grande majorité des Canadiens.

J'ai également retenu quelques points qu'a soulignés de façon particulière le très honorable premier ministre (M. Trudeau), en particulier le bilinguisme, question qui me préoccupe de façon très particulière. Il a souligné l'importance de son application dans la Fonction publique, application à laquelle je souscris d'emblée. Il a souhaité que ce mouvement soit irréversible à court terme à l'intérieur de la Fonction publique. Je pense que ce vœu émis par le très honorable premier ministre est partagé d'emblée par le chef de mon parti et l'est également par plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre. Personnellement, j'espère que ce vœu deviendra une réalité, et, je le pense, pour la plus grande justice des francophones qui s'en sont plaints longtemps.

Je voudrais également souligner certaines opinions qu'on a exprimées à la Chambre au sujet du bill 22. J'aimerais rassurer ceux qui sont inquiets, en leur disant de ne pas s'émouvoir à cause de ce bill que le gouvernement du Québec a adopté dernièrement. J'aimerais également dire que je ne ménagerai jamais un appui quelconque qui viserait à l'utilisation de la langue française dans la province de Québec. A mon avis, pas un député ne peut nous blâmer sur ce point, car je pense que nous pouvons dire, à titre de Québécois, que nous avons respecté les désirs de la minorité. Nous acceptons d'emblée d'ailleurs la situation de la majorité dans ce pays. Donc, dans la province de Québec, il existe des gens pénétrés du désir d'utiliser la langue française. C'est un besoin. D'ailleurs, le très honorable premier ministre en a parlé, et je souscris également à ses propos. Le bill 22 ne semble pas satisfaire tout le monde dans la province de Québec: un certain groupe trouve que ce bill n'est pas assez sévère, un autre, qu'il l'est trop. Je pense, de toute façon, qu'on ne peut reprocher à la majorité des Québécois de favoriser l'utilisation de la langue française. Nous devons, comme Québécois, exiger, comme on le fait à la Fonction publique, l'utilisation de la langue française pour une proportion importante de francophones dans le pays.

Peut-être, également, pouvons-nous nous poser certaines questions? Je sais que le gouvernement du Québec a depuis fort longtemps fait des instances auprès du gouvernement fédéral au sujet de l'obtention de pouvoirs supplémentaires de sélection en matière d'immigration. Si le gouvernement fédéral avait répondu par l'affirmative à ces demandes, le gouvernement du Québec n'aurait peut-être pas été obligé d'adopter une loi qui semble très sévère à l'égard d'un certain groupe, et qui ne m'inquiète pas de toute façon, madame le président. Mais il aurait peut-être fallu répondre par des exemples concrets à de telles demandes du gouvernement du Québec, ce qui aurait permis à ce gouvernement d'orienter les immigrants vers la langue française dès leur arrivée dans la province de Québec.

J'ai également retenu un point important du discours du premier ministre lorsqu'il a parlé de modifications des règles de procédure, du Règlement de la Chambre, et d'ailleurs j'ai entendu des députés souligner cette lacune. Nous devons reconnaître que les règlements actuels nous permettent peut-être de faire des bêtises, mais ne nous obligent pas à en faire.

Nous savons également qu'avec les années nous avons exploité ces règlements à notre guise et trop souvent en fonction d'une rentabilité électorale. Donc, j'espère ne pas scandaliser personne en posant cette question. Je pense que nous avons abusé des règlements. A mon avis, le premier ministre a apporté une suggestion intéressante, mais qui pourrait être améliorée, tout en nous améliorant nous-mêmes.

Madame le président, quels que soient les changements que nous pourrions apporter, si chaque député veut exploiter, utiliser les règlements à sa façon, nous pourrons toujours faire en sorte que la Chambre n'atteigne pas à l'efficacité que nous lui souhaitons.

Nous arriverons à quelque chose de valable si nous changeons d'abord l'atmosphère de la Chambre. Mais, malheureusement, il existe trop souvent un esprit partisan. Je ne le reproche à personne, car je pourrais peut-être accuser tout le monde et moi-même d'avoir parfois cette tendance à désapprouver ou à approuver une mesure en fonction de la rentabilité électorale. Mais je pense que la population s'inquiète énormément du comportement de chaque député à la Chambre. A mon avis, cette attitude pourrait être améliorée énormément avant que l'on pense à apporter des modifications au Règlement. Cela améliorerait considérablement l'efficacité de la Chambre et engendrerait chez les Canadiens une confiance beaucoup plus grande que celle qui existe actuellement vis-à-vis des députés ou le Parlement.

Cela est regrettable, mais le système est ainsi fait, madame le président, et je l'ai déploré souvent. Nous avons un système de partis, bien sûr, et il est toujours regrettable de sentir que le gouvernement présente une mesure malheureusement trop souvent en fonction de la rentabilité électorale. Il est également regrettable de sentir que l'opposition a également tendance à s'opposer pour des raisons électorales. Et cela, ce n'est pas depuis 1968. Nous avons reconnu cela bien avant 1968, et les ministériels qui reprochent à l'opposition de faire une certaine opposition faisaient la même chose lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Nous aurions pu voir la même chose si le gouvernement avait changé.

A mon sens, il y a une réflexion sérieuse à faire sur notre attitude de députés, sur nos responsabilités. Quelles sont nos responsabilités en tant que députés ministériels ou de l'opposition? En tant que députés de l'opposition, je pense que nous avons cette responsabilité de stimuler le gouvernement, de l'inviter, de l'inciter, de le forcer à présenter des mesures qui tiennent compte des intérêts de la population en général. Voilà le devoir d'un député de l'opposition.

● (1530)

Je tiens à les souligner, madame le président, parce que j'ai souvent eu l'occasion d'en parler à l'extérieur de la Chambre. Au sujet des changements possibles de la procédure, je pense qu'on doit commencer par accepter de nous changer nous-mêmes. Nous devons reconnaître que nous avons souvent manqué à cette responsabilité, et je le dis en toute objectivité, de répondre aux aspirations d'un public qui nous a fait confiance. Nous avons donc le devoir d'exiger énormément du gouvernement, et d'approuver les bonnes mesures qui sont présentées. Nous devons forcer le gouvernement à agir plus vite, plutôt que de trouver toutes sortes de raisons pour ne pas donner au gouvernement une image qui pourrait lui être plus rentable lors d'une campagne électorale.

Je préfère dire à mes électeurs que j'ai appuyé certaines mesures, quelle qu'en fût la provenance, des partis de l'opposition, ou du gouvernement, et ayant eu l'assurance que cette mesure était valable, plutôt que de dire que parce que j'étais dans l'opposition, je devais voter contre le gouvernement. Je trouve cela négatif et je regrette qu'à

cause d'un système, d'une institution, d'une tradition ou d'une coutume, nous soyons souvent embarrassés par la position à prendre. Le système engage nos consciences, et je ne pense pas qu'il soit exagéré de le souligner.

Des deux côtés de la Chambre nous avons été témoins de certaines prises de positions qui embarrassaient tant les députés du parti ministériel que ceux de l'opposition. J'ai connu de gros problèmes à ce sujet-là. Donc, ayant conservé ce désir de servir la société, une collectivité qui m'a fait confiance, je voudrais dire, au début de cette session, que j'entends bien conserver cette liberté d'expression en fonction des intérêts d'une société. Qui peut m'en blâmer, madame le président? Et je sais que tel est le désir de chaque député, mais il y a le système, les conditions, les raisons également, qui font que cela est souvent embarrassant.

Nous avons cette obligation de respecter nos engagements. Nous avons également, comme députés, et je pense aux nouveaux députés, certains objectifs. Ces nouveaux députés ont la ferme intention et la meilleure volonté du monde de collaborer à la structuration d'une société plus valable. Je les comprends. Il y a également les promesses électorales, les engagements contractés au cours d'une campagne électorale. Personnellement, je ne me suis pas gêné pour dire dans ma circonscription que si nous formions le gouvernement, comme cela eut pu se produire, nous n'hésiterions pas à assurer aux producteurs de lait les $10.13 recommandés depuis le 1er janvier 1974. De plus, nous nous engagions à accorder la pension de sécurité de la vieillesse de façon progressive, à 60 ans.

Si nous avions formé le gouvernement, par une entente conclue à la majorité au caucus, on aurait pu me dire: «Tu sais, puisque nous sommes au pouvoir, cela n'est pas tellement urgent; il serait préférable de présenter ces mesures à la veille d'une autre élection.» Comme plusieurs engagements du gouvernement ne seront réalisés qu'à la veille de nouvelles élections, je n'aurais jamais accepté qu'on retarde la réalisation des engagements, l'adoption de mesures aussi pressantes. Voilà pourquoi il est important de rappeler aux députés leur responsabilité première à la Chambre, responsabilité qui est mienne et que je voudrais voir partagée par tous les ministériels qui devraient répondre bientôt des engagements qu'ils ont pris lors de la dernière campagne électorale.

Aux yeux du public, malheureusement et grossièrement dans certains cas, on fait preuve de malhonnêteté tous les jours, parce que, par tradition, par coutume, on en arrive à croire qu'il n'y a que quelques individus, et si l'on parle du gouvernement, que le cabinet des ministres qui a juridiction, qui possède la vérité, et à partir de là, pour des raisons que nous connaissons, les députés sont obligés de se soumettre, parce qu'il est toujours dangereux et malheureux de subir un revers possible si on ne suit pas la décision prise par le cabinet des ministres.

Et nous avons, dans notre parti comme dans les autres, des discussions qui, à la majorité, doivent définir l'attitude de notre formation politique à la Chambre. Mais ceci nous empêche souvent, et vous le reconnaîtrez, madame le président, de défendre des intérêts régionaux, de respecter des engagements personnels comme, je pense, tous les députés en ont pris au cours de certaines campagnes électorales.

Convaincu que les meilleures preuves sont les exemples, je pourrais me demander, par exemple, pourquoi le gouvernement se défend bien d'accorder la subvention de $500 à tout nouveau propriétaire. La promesse en a été faite, je pense, le 22 juin. Je ne demanderai pas au très honorable premier ministre une rétroactivité au 22 juin, mais je pense qu'honnêtement il a sollicité des votes en promettant cela. Dans ma circonscription, plusieurs m'en parlaient. Je n'hésitais pas à dire que j'allais appuyer une telle mesure, mais plusieurs ont été tentés d'appuyer le gouvernement actuel, parce que pour eux une subvention de $500 à la construction d'une nouvelle maison représentait quelque chose d'alléchant.

Pour quelle raison le gouvernement ne s'engage-t-il pas tout de suite au moins à appliquer une rétroactivité au 8 juillet? Le premier ministre affirmait alors que s'il formait le gouvernement, il appliquerait cette mesure. Mais quand? Dans un an, dans six mois? Il y a quand même des milliers de nouveaux propriétaires qui seront lésés, qui ne recevront pas cette subvention, et peut-être que la majorité d'entre eux ont voté pour le gouvernement. Cela est peut-être de la malhonnêteté inconsciente mais je ne le crois pas. Le premier ministre est trop intelligent, madame le président, pour cela.

Je reproche cependant au gouvernement de ne pas répondre. Je pense que la majorité des députés libéraux seraient très heureux d'accorder une subvention de $500, rétroactive au 8 juillet dernier, à ces nouveaux propriétaires. C'est ce que j'appelle le sens de l'équité, mais on ne l'a pas.

Pour quelle raison le gouvernement actuel a-t-il fait la sourde oreille au gouvernement du Québec sur plusieurs points? Pourtant avec une équipe québécoise fort nombreuse, pourquoi, en matière d'immigration, par exemple, le ministre responsable du gouvernement du Québec n'a-t-il pas eu une oreille attentive du gouvernement fédéral? Pourquoi avons-nous tant de difficultés en matière de communications au Québec avec une équipe composée de tant de Québécois? Je pense que le député de Vaudreuil (M. Herbert) a appuyé ouvertement les réclamations de 360 millions de dollars du ministre de la Justice, M. Choquette, au sujet des services de protection. Comment se fait-il qu'il ait été le seul à le faire?

Je n'hésite pas à appuyer la demande du ministre Choquette à ce sujet. Je sais que beaucoup de Québécois sont tentés d'appuyer les demandes du ministre Choquette et celles du gouvernement du Québec. Mais à cause d'un système, et pour respecter une ligne de parti, on fait preuve de trahison tous les jours envers une province qui a accordé un appui aussi sérieux au gouvernement actuel. Je déplore cette attitude, madame le président. J'éviterai de blâmer aujourd'hui le gouvernement pour son attitude, mais au cours de la session, je reviendrai sur ces questions.

Il faudrait donc trouver une formule qui permettrait à chaque député de défendre en toute liberté les intérêts de ceux qui l'ont élu, et définir plus clairement peut-être le vote de confiance accordé au gouvernement. Serait-il sacrilège, madame le président, que les députés soient libres de voter pour une mesure, et d'en appuyer une autre qui ne correspond pas aux besoins d'une région comme la mienne, ou comme celle d'un autre député?

Si ce projet de loi est défait à la Chambre, pourquoi ne pas exiger un vote de confiance tout de suite? Il se peut qu'un député, même du parti ministériel, n'approuve pas une mesure présentée par son gouvernement. Mais cela ne veut pas dire que ce député a perdu la confiance de son parti ou de son gouvernement.

● (1540)

Il se peut que nous y soyons même obligés, à cause des engagements et des intérêts tout à fait régionaux, de voter contre un projet de loi. Mais cela ne veut pas dire que nous

condamnons par le fait même notre propre parti ou que celui-ci a perdu confiance en son gouvernement. Je pense que si l'on définissait cela par une formule, que d'autres plus qualifiés que moi pourraient inventer, on pourrait peut-être accorder la liberté d'expression aux députés de la Chambre. Qui ne veut pas bénéficier de cette liberté de s'exprimer? Nous le désirons tous, et nous avons des problèmes avec le système actuel. Autrement, nous sommes obligés de faire ce qu'on appelle les «jeux» de la politique, et c'est là, madame le président, que le public en a soupé de voir les députés agir ainsi.

Je n'ai pas accepté ce jeu, madame le président, pas plus que certains autres députés d'ailleurs. Nous sommes fort souvent embarrassés par un système qui n'a pas changé, par des traditions que nous ne voulons pas faire disparaître, par une coutume qui est devenue une habitude quotidienne. Cela est malheureux, parce que nous sommes en train de perdre la confiance de la population, qui se demande pourquoi le Parlement n'est pas plus efficace, et perd autant de temps à discuter de certaines mesures? Ce ne sont pas les choses que nous devons changer, mais l'attitude des hommes et des femmes. J'espère que la session actuelle verra un Parlement beaucoup plus objectif, et qu'on cessera de se moquer de la population canadienne en acceptant que le système est ainsi fait, et qu'il faut le conserver tel quel.

A mon avis, quelle que soit la mesure présentée à la Chambre, elle n'aura jamais autant d'efficacité que si l'attitude, la mentalité de ceux qui composent ce Parlement veut vraiment changer. En acceptant ainsi nos rôles bien définis, soit la liberté dont nous avons besoin, nous cesserons de nous en remettre à ce pauvre public, qui attend depuis fort longtemps, et qui meurt souvent de ses souffrances, parce que le gouvernement ou le Parlement s'est comporté trop souvent en politicien plutôt qu'en homme d'affaires.

Madame le président, si nous considérons sérieusement notre rôle de législateurs et le respect que nous devons à l'individu, nous nous comporterons bien différemment, et nous adopterons pour les années à venir des lois qui seront au service de tous les citoyens.

Nous devons considérer sérieusement la possibilité d'établir une politique de sécurité de la vieillesse plus jeune. Je sais que durant la campagne électorale, le premier ministre n'a pas rejeté la possibilité d'accorder la pension de sécurité de la vieillesse à l'âge de 63 ou 64 ans, de façon facultative ou non, je ne le sais pas. Nous connaissons parfaitement bien toutes les conséquences heureuses que pourrait avoir une telle politique. On se sentirait alors moins pressé d'appliquer une telle mesure. Cela est malheureux, madame le président, mais nous avons besoin de donner à ces gens des vacances méritées et d'ouvrir des portes à des jeunes qui sont découragés à cause d'un manque de travail.

De plus, j'aimerais solliciter auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) des crédits spéciaux et des crédits supplémentaires pour le programme «Nouveaux horizons». Il s'agit d'une magnifique initiative. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs groupes de personnes qui, à juste titre, réclament des subventions et je ne pense pas qu'il y ait de meilleure mesure sociale que celle qui a été présentée par le gouvernement il y a quelques années, mais il existe un problème: le manque de crédits. Et je me demande s'il ne serait pas possible cette année de doubler ces crédits pour au moins répondre à tous ces clubs de l'âge d'or qui demandent une petite subvention leur permettant de se donner les outils, les locaux nécessaires, pour que les personnes d'un certain âge puissent se rencontrer et avoir le goût de vivre encore longtemps.

Donc, madame le président, je pense que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait considérer sérieusement la possibilité d'accorder des crédits supplémentaires.

J'aimerais également parler de la situation difficile dans laquelle se trouvent les agriculteurs, savoir le manque de mesures suffisantes du gouvernement depuis quelques années. Encore une fois, bien sûr, nous aurons l'occasion de discuter de ces problèmes à plusieurs reprises, je n'en doute pas. Mais je me demande, madame le président, si l'honorable ministre qui est présentement à la Chambre, fera quelque chose. Je crois qu'il est sensibilisé aux problèmes de l'agriculture, et qu'il ne manque pas de bonne volonté vis-à-vis de la classe agricole. Mais j'ose solliciter de sa part une attention particulière, compte tenu du marasme dans lequel se trouve l'agriculture actuellement au Canada, et cela dans tous les secteurs. Je me demande jusqu'à quel point il existe des mesures non seulement visant au maintien, mais aussi à la relève de l'agriculture. Le manque de fonds constitue évidemment un problème majeur, mais jusqu'à quel point devons-nous considérer l'importance de stabiliser à nouveau ce secteur générateur d'une foule de choses à la grandeur du pays?

Et si nous ne nous attaquons pas à court terme à assurer un revenu suffisant aux agriculteurs, nous nous en repentirons amèrement. A mon avis, ceux qui demeurent dans les grandes villes devraient comprendre plus qu'ils ne l'ont compris jusqu'à maintenant l'importance pour les agriculteurs d'obtenir des revenus suffisants. Je demande donc au ministre d'accorder le plus tôt possible une augmentation des subventions aux producteurs de lait et de comprendre l'importance du principe de l'indexation des prix aux coûts de production. On me dira peut-être qu'à long terme ce n'est peut-être pas la meilleure solution, c'est vrai, mais on ne peut pas attendre plus longtemps pour assurer à ces producteurs un revenu suffisant, si l'on veut véritablement prouver qu'on est sensibilisé aux problèmes de l'agriculture et des agriculteurs. Agir ainsi, c'est répondre aux intérêts de tous les consommateurs canadiens.

Madame le président, je termine en demandant aux députés de réfléchir non seulement sur les changements qui seront présentés en vue de modifier le Règlement, mais aussi sur l'attitude de chaque député. Comment pourrions-nous rendre ce gouvernement beaucoup plus efficace, intéressant et rentable pour la société. Il suffit d'avoir un peu de volonté, et de conserver cet esprit partisan pour les tribunes de campagne, où il n'y a pas de problèmes, mais de la place pour ceux qui veulent se livrer à la «partisanerie». A mon avis, nous devons veiller d'abord et avant tout aux intérêts d'une collectivité qui attend depuis fort longtemps de l'action de la part de ses députés, ce qui serait beaucoup mieux que ce qu'on a connu jusqu'à ce jour.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame l'Orateur, je tiens à vous féliciter pour le charme et la compétence avec lesquels vous présidez nos délibérations cet après-midi. J'aimerais également mentionner l'élection de notre nouvel Orateur, le député de Sudbury (M. Jerome). Nous ne doutons pas qu'il puisse apporter une excellente contribution au travail de la Chambre des communes. Sa connaissance approfondie de la Chambre et de son système de comités lui seront fort utiles dans son travail. Les comotionnaires (MM. Duclos et Lee) de l'Adresse en réponse au discours

du trône méritent notre gratitude pour nous avoir rappelé une fois de plus qu'une bonne préparation reste encore une des conditions essentielles pour faire un bon discours à la Chambre des communes.

Le président du Conseil privé (M. Sharp), à la fois mon successeur et mon prédécesseur, a eu l'excellente initiative dans son discours de vendredi dernier de nous demander d'étudier les moyens par lesquels la Chambre des communes pourrait mieux répondre aux exigences croissantes auxquelles elle fait face. Je lui souhaite la meilleure chance possible dans ses nouvelles fonctions qui sont très lourdes et je lui rends hommage pour les nombreuses réalisations qu'il a accomplies au ministère que j'ai l'honneur de diriger actuellement.

Je ne peux penser à la 29e législature sans une certaine nostalgie. Un gouvernement majoritaire est appréciable, mais un Parlement où siège un gouvernement minoritaire est sans aucun doute plus vivant. En fait, les deux dernières années comptent parmi les plus intéressantes et les mieux remplies de l'histoire politique du Canada. Le succès avec lequel le premier ministre actuel (M. Trudeau) a réussi à faire de la 29e législature, en dépit de sa situation minoritaire, l'une des plus productives de l'histoire du Canada et à conduire son parti à une position de commande à la Chambre des communes constitue certainement une très bonne indication de sa maîtrise de l'art de la politique et doit être inscrit au nombre des sommets de l'histoire parlementaire et politique du Canada.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: J'ai considéré comme très important mon travail de leader du gouvernement à la Chambre lors de la 29e législature car il me permettait d'être près de tous les députés. Beaucoup croient qu'en passant de ce poste à mon poste actuel, j'ai accédé à un échelon supérieur. Je pensais qu'en tant que leader du gouvernement à la Chambre des communes, je faisais un travail utile et important sans doute aussi utile et aussi important que celui que j'ai pu faire jusqu'ici et que je ferai à l'avenir.

● (1550)

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je ne remplis toutefois plus ce rôle présentement et j'aimerais dire quelques mots de mes nouvelles responsabilités. Les députés savent peut-être que j'ai assisté récemment à l'Assemblée générale des Nations Unies pour la première fois depuis près de 20 ans. J'ai ainsi pu exprimer le point de vue des Canadiens sur un certain nombre de questions. Cela m'a également fourni l'occasion d'avoir des discussions avec un grand nombre de ministres étrangers qui participaient à l'Assemblée générale. J'aimerais vous parler brièvement de deux de ces rencontres, l'une avec le ministre soviétique des Affaires étrangères et l'autre avec le ministre des Affaires étrangères de l'Inde.

Ma rencontre avec M. Gromyko s'est déroulée dans une atmosphère amicale et très cordiale. Nous avons discuté d'un certain nombre de question multilatérales et bilatérales. Nous avons eu surtout un échange de vues très encourageant sur la question de la réunion des familles. Nous avons convenu que la situation s'était améliorée depuis quelques années et, selon M. Gromyko, elle devrait s'améliorer encore. En fait, devant une attitude aussi positive de sa part je m'attends que son gouvernement se montre bientôt plus souple à l'égard des demandes de départ d'Union Soviétique et des mouvements de population en général. Il serait bon que certains autres pays de l'Europe de l'Est adoptent une attitude semblable.

L'entretien que j'ai eu avec le ministre des Affaires étrangères de l'Inde portait, comme on pouvait s'y attendre, sur la prolifération des engins explosifs nucléaires. J'ai déploré l'explosion nucléaire indienne et M. Singh a attesté ses fins pacifiques. Je lui ai fait remarquer que nous ne faisions aucune distinction entre les explosions nucléaires pacifiques et non pacifiques. M. Singh a déclaré que l'Inde n'avait pas l'intention de fabriquer des armes nucléaires. Cet entretien n'a pas modifié nos positions, mais j'espère avoir bien fait comprendre au ministre indien que les Canadiens s'inquiétaient beaucoup des conséquences de cette explosion. J'ai demandé que l'Inde cherche immédiatement des moyens de résoudre les problèmes que cela peut entrainer dans la communauté internationale.

Le court séjour que j'ai fait aux Nations Unies et un certain nombre de négociations m'ont certainement amené à prendre conscience de la nature des problèmes mondiaux auxquels nous devons tous faire face aujourd'hui et auxquels les Nations Unies s'attaquent actuellement. Il suffit de mentionner trois domaines de grande préoccupation pour souligner l'importance des Nations Unies et du travail qu'accomplissent ses membres. Ces trois domaines sont bien entendu le droit de la mer, la population mondiale et les problèmes de la faim dans le monde.

Permettez-moi de dire quelques mots de la conférence sur le droit de la mer à laquelle j'ai assisté en août avec mes collègues le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) et le ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc). Nous désirions en assistant à cette conférence nous rendre compte par nous-mêmes des réalisations accomplies en ce qui concerne les nombreuses questions d'intérêt vital pour le Canada qui ont fait l'objet de négociations à la conférence. Nous avons pu constater que de grands progrès ont été réalisés et que la conférence a commencé à refondre le droit de la mer selon des principes tout à fait nouveaux, dont un grand nombre ont été d'abord défendus par le Canada.

Pendant près de 300 ans, le droit de la mer a été fondé sur le principe simpliste de la liberté totale de la haute mer, non pas une liberté accompagnée de responsabilité comme il se doit dans tout système juridique civilisé, mais une liberté sans entrave fondée sur le laissez-faire. Je crois que la conférence de Caracas a montré sans l'ombre d'un doute au monde entier que l'époque du laissez-faire dans le domaine du droit de la mer est révolue. Grâce à ces négociations, il est maintenant clair que le nouveau droit de la mer sera établi dorénavant sur trois principes tout à fait nouveaux qui ont été appuyés fermement par le Canada et par sa délégation et qui le sont, je crois, par tous les parties à la Chambre. Le premier de ces principes dont ont convenu le Canada et l'Islande et qui a été appuyé unanimement à la conférence de Stockholm sur l'environnement en 1972, est la nécessité de planifier l'utilisation de la mer et l'intérêt particulier que possède l'État côtier dans cette planification.

Le deuxième concept, qui a aussi été lancé au Canada, est celui de la zone économique, qui la compétence de l'État riverain à 200 milles aux fins de la conservation des pêches, la préservation du milieu marin et la propriété des ressources du lit de la mer. Le Canada appuie aussi bien la troisième formule, consistant à réserver comme patrimoine commun l'humanité et à des utilisations purement pacifiques le lit de la mer qui s'étend au-delà de la limite des eaux territoriales.

La conférence de Caracas a permis de constater que, pour la première fois, les grands États seraient disposés autant que les petits à admettre ces nouveaux principes. Plus précisément, la conférence de Caracas a révélé, primo, un consentement assez général à accepter le principe d'une mer territoriale de 12 milles, déjà appliqué par le Canada bien que des négociations difficiles restent à mener à l'égard des droits de passage dans les détroits internationaux; secundo, l'acceptation majoritaire de la notion de zone économique; et tertio, la reconnaissance à l'État riverain de la propriété et de la gestion du plateau continental.

Comme il fallait s'y attendre, des divergences de vues demeurent sur la nature exacte et la portée de ces droits nouveaux. Mais une chose est claire, c'est qu'en vertu du principe de la zone économique de 200 milles une majorité écrasante des États est favorable au principe de la reconnaissance à l'État riverain de droits exclusifs en matière de gestion, et préférentiels en matière de pêche. Ainsi, les pêcheurs du Canada pourront conserver la totalité de leurs prises. Il faut préciser que les espèces de poissons migrateurs, ou anadromes, continuent de poser de sérieuses difficultés. On le sait, il reste relativement peu de pays producteurs de saumon et nous n'avons pas encore recueilli un appui majoritaire en faveur d'une interdiction de la pêche en haute mer de ce poisson. Nous négocions très vigoureusement à ce sujet et nous continuerons de le faire même entre les sessions de la conférence.

Les avis sont aussi partagés quant à la nature et à l'importance des droits des États côtiers en matière de protection de l'environnement marin et du contrôle de la recherche scientifique, mais à Caracas, pour la première fois, les négociations à cet égard ont été sérieuses, approfondies, et promettent d'être couronnées de succès. Le Canada n'a pas encore fait accepter par la majorité la reconnaissance de droits côtiers souverains sur le lit de mer et les 200 milles qui s'étendent jusqu'au bord de la lisière continentale, mais un grand nombre de pays appuient notre position, et ils nous l'ont signifié à Caracas.

● (1600)

Le Canada possède depuis bien des années des droits exclusifs sur les ressources de sa partie du plateau continental, en vertu de l'accord de 1958 sur le plateau continental, des décisions rendues par le tribunal international et de l'usage des États, et nous n'avons pas l'intention d'abandonner ces droits. Bref, nous avons accompli beaucoup depuis l'époque, pas tellement lointaine, où nous avons commencé à tenter de modifier le droit de la mer. Les succès que nous avons déjà obtenus montrent bien qu'il serait inopportun de prendre d'autres mesures unilatérales entre deux séries de négociations. Il sera encore possible de prendre de telles mesures, qui seraient probablement efficaces, si la Conférence sur le droit de la mer échoue. Selon moi, en tant que Canadiens, nous pouvons être fiers du rôle clé que le Canada a joué et joue encore dans ce domaine.

Comme les députés le savent, la conférence reprendra au printemps. Nous espérons sincèrement qu'à ce moment-là, on commencera vraiment à rédiger le traité et que, peut-être un peu plus tard dans l'année, à Caracas, on pourra le ratifier. Une des conclusions de la conférence plaira certainement aux pêcheurs du Canada. Il s'agit de l'appui accordé par une très grande majorité des participants à un régime de gestion des pêches dans un rayon d'au moins 200 milles. Cela représente certainement une victoire importante pour le Canada.

J'aimerais maintenant parler d'un autre problème mondial dont il a été question à la Conférence mondiale de la population. Je n'ai pas eu l'occasion d'assister à cette conférence, qui a eu lieu à Bucarest en août. Il n'y a pas longtemps, une conférence semblable aurait été inconcevable. Mais les nations, poussées par les pressions inexorables exercées par la population sur les ressources mondiales, ont organisé la Conférence mondiale de la population afin de définir, pour la première fois dans l'histoire, certains principes et objectifs communs pour les guider dans ce domaine.

Dès mai 1972, lorsqu'il approuva la position du Canada à la Conférence de Stockholm sur le milieu humain le gouvernement canadien décidait de participer à la conférence mondiale de la population. Il s'y prépara longuement. Des audiences publiques furent tenues dans six centres au pays. Des consultations eurent lieu avec les autorités provinciales. On tint compte des vues exprimées lors de nombreux colloques publics. Il se dégagea de tout cela un certain nombre de considérations fondamentales qui ont guidé la délégation canadienne au congrès de Bucarest. Les débats du congrès et ses conclusions confirmèrent par la suite leur justesse.

La première de ces considérations affirmait que, dans un monde de plus en plus interdépendant, le problème de la population est universel. Il n'est pas possible de l'isoler, d'autres questions tout aussi universelles comme la pénurie de denrées alimentaires, l'élargissement de l'écart entre riches et pauvres, une juste et efficace utilisation des ressources et de l'énergie et l'intensification des pressions sur un environnement limité. Il faut voir cette conférence dans le contexte de toutes les autres: la Conférence sur le milieu humain, la session de l'assemblée générale des Nations-Unies consacrée aux ressources et au développement, la Conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer et la prochaine conférence mondiale sur l'alimentation. Le congrès de Bucarest ne prétendait se substituer à tous ces aréages, mais il lui incombait d'assurer que les problèmes traités par ces autres conférences n'étaient pas oubliés et qu'il en était tenu compte dans ses conclusions.

La deuxième observation était que le problème démographique n'était pas seulement quantitatif, mais qualitatif. Comme le déclarait si bien mon hon. collègue, le ministre de l'environnement (M^me^ Sauvé), qui dirigea la délégation du Canada: les gens sont l'objet de notre étude; non seulement du point de vue de leur nombre, mais ce qui importe encore plus, du point de vue de la qualité de la vie de chacun d'entre eux. Je dirais aussi la qualité de leurs attitudes. Cette double dimension du problème se refléta dans le programme des sujets de discussion qui portèrent non seulement sur la croissance et les courbes démographiques, mais aussi sur les relations organiques qui existent, entre d'un côté la population et de l'autre l'expansion économique, les ressources, l'environnement, la famille et les droits de l'homme.

Si l'on peut illustrer l'ampleur du problème démographique par quelques chiffres frappants, on estime que la population mondiale est passée, en valeur absolue, de 2½ milliards en 1950 à près de 4 milliards aujourd'hui. Nous devrions être au moins 6½ milliards d'ici l'an 2000. Lorsqu'on considère le problème sous cet angle, il semble que la seule solution rationnelle, surtout dans les pays surpeuplés en voie de développement soit d'établir des taux d'accroissement pour des périodes données en rendant obligatoire la planification familiale et le contrôle des naissances.

Toutefois, un certain nombre de facteurs complexes viennent modifier le problème. La majorité des participants à la conférence ont insisté sur le fait que la reproduction et la fécondité étaient conditionnées par les traditions, les croyances religieuses, les valeurs culturelles et morales ainsi que la croissance économique et le progrès social. D'après la déclaration générale faite à la conférence par le ministre de l'Environnement et les autres interventions du Canada, il semble que la délégation canadienne était pleinement consciente de ces facteurs et de l'importance qu'il faudrait leur accorder dans tout plan d'action à l'échelle mondiale.

La troisième considération dont le Canada a tenu compte, c'est la diversité des problèmes démographiques que connaissent les pays industrialisés et en voie de développement des diverses parties du monde. A Bucarest, pratiquement toutes les délégations ont décrit en détail la géographie de leur pays et ses conditions démographiques et économiques. Tout cela pour montrer qu'il était peut-être possible d'établir des principes généraux, mais qu'on pourrait seulement les appliquer avec le consentement et le bon vouloir des pays intéressés. Je crois que la délégation canadienne a pu jouer un rôle actif et utile lors de cette conférence. Elle a veillé à ce que le plan d'action concernant la population mondiale établisse un lien aussi équilibré et réaliste que possible entre la croissance démographique, la croissance économique et le progrès social.

Alors que le programme canadien d'aide au développement international pour une régularisation démographique a jusqu'à présent été presque exclusivement appliqué par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, le Canada a déclaré à Bucarest qu'il était disposé à envisager avec les parties intéressées un accroissement éventuel de son rôle dans le cadre de mesures bilatérales. La délégation canadienne a pris l'initiative de faire reconnaître la nécessité de tenir compte des ressources naturelles et de l'environnement dans l'élaboration de politiques démographiques et de faire étudier sérieusement la question de l'utilisation des ressources et de la limitation du gaspillage.

Le programme démographique mondial d'intervention qui a rallié l'opinion des participants à la conférence traduit une entente globale de la communauté internationale sur les questions démographiques. Seul le Saint-Siège s'est dissocié pour des raisons doctrinales du programme démographique mondial. Certains observateurs ont émis des doutes sur l'issue de cette conférence. Certains, s'appuyant sur un mode de pensée occidental, s'attendaient à une reconnaissance internationale globale du problème de la surpopulation. D'autres se sont rangés à la thèse des pays en voie de développement qui prétendent qu'ils ne peuvent aligner le taux de croissance de leur population sur celui des pays développés simplement grâce à une évolution économique et sociale rapide comportant le transfert des ressources réelles des pays riches vers les pays pauvres.

● (1610)

Les partisans les plus convaincus de ces deux écoles de pensée ont apparemment en commun une force de convictions, un dogmatisme, une inquiétude et une impatience qui témoignent de leur profonde sincérité mais ont tendance à nuire à leur crédibilité politique. Il est de fait que, malgré toutes ses imperfections, le programme d'action concernant la population mondiale constitue une remarquable réalisation, et traduit un consensus international auquel on n'était jamais parvenu dans ce domaine extrêmement délicat. Ce programme constituera une charte précieuse sur laquelle pourront s'appuyer les mesures qui seront prises à l'avenir aux niveaux international, régional et national.

Permettez-moi de parler pour terminer d'une autre question d'ensemble qui sera abordée au début de novembre lors de la conférence mondiale de Rome sur l'alimentation. Cette conférence se déroulera aussi sous les auspices des Nations Unies. Comme le problème de la population, le problème de l'alimentation mondiale est un problème de grande ampleur et qui suppose plus d'une solution. Il n'y a pas en fait un seul problème de l'alimentation. Le problème résulte d'un système de rapports complexes entre des êtres humains et des ressources dans des sociétés profondément différentes. De nombreux pays en voie de développement ont actuellement des difficultés immédiates dues à de graves pénuries de produits d'importation, et à l'épuisement rapide de leurs réserves de devises étrangères.

Il est parfaitement compréhensible que ces pays demandent avec insistance, lors de la conférence, un supplément d'aide alimentaire, et l'on comprend que cette aide supplémentaire sera nécessaire. Il est toutefois clair pour le gouvernement du Canada que le problème qui se pose à long terme ne peut se résoudre exclusivement en ces termes. Il va falloir que les pays en voie de développement consacrent une partie beaucoup plus grande de leurs propres ressources à la production de produits alimentaires et de produits agricoles. Il leur faudra incontestablement renoncer à des objectifs industriels qu'ils s'étaient fixés depuis longtemps et auxquels ils tiennent beaucoup, et introduire d'autres modifications profondes dans leurs programmes d'expansion économique et de développement social. En un mot, les pays en voie de développement vont probablement être obligés d'accorder la priorité absolue à l'expansion agricole.

Ce sera l'un des principaux sujets abordés lors de la conférence, et l'objectif principal consistera à trouver, dans le cadre d'une coopération internationale, le moyen d'aider les pays en voie de développement à améliorer leur production. Le Canada doit à cette fin se préparer à insister sur ses programmes bilatéraux d'aide à l'expansion agricole des pays en voie de développement. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'est pas sans savoir que nous disposons dans ce domaine de connaissances approfondies que nous pourrions regrouper en vue de cette action internationale.

J'ai mentionné un autre point au sujet de la conférence mondiale sur l'alimentation parce que le gouvernement n'a pas encore arrêté de façon définitive notre position; la situation se résume ainsi: un certain nombre de propositions ont été faites en vue de rassembler des fonds et de créer de nouvelles institutions pour permettre l'expansion de l'agriculture dans les pays en voie de développement. Nous aimerions nous assurer que les institutions mises sur pied pour canaliser cette aide feront le meilleur usage possible des fonds mis à leur disposition. Si une proposition du genre était acceptée par les pays donateurs présents à la conférence, je suis certain que le Canada voudrait participer activement à une telle entreprise.

A la conférence de la FAO tenue en novembre dernier, certaines propositions ont été faites concernant l'accumulation coordonnée de réserves de grain. Mon collègue était présent à la conférence. Si cette proposition est faite à la conférence mondiale sur l'alimentation, le Canada voudra naturellement y donner son appui et chercher à la faire accepter par le plus grand nombre possible de pays. Je n'ai abordé que certains des problèmes qui seront soulevés à la conférence mondiale sur l'alimentation, mais j'espère que

les grandes lignes que j'en ai données sont suffisantes pour souligner la grande importance de cette conférence parce que l'alimentation est l'élément de survie et, dans notre monde de plus en plus interdépendant, cela veut dire notre survie à tous.

J'aimerais conclure en disant que dans toutes ces grandes assemblées—la Conférence sur le droit de la mer, la conférence mondiale sur la population et la conférence mondiale sur l'alimentation—les grands problèmes touchant le bien-être de toute l'humanité ont été étudiés et discutés. Il y a un rapport entre le thème et le sujet de tous ces problèmes qui sont tous au centre de nos efforts en vue d'en arriver à une gestion d'ensemble des ressources physiques et humaines de la terre. Le Canada, en tant que membre de la collectivité internationale, essaiera de jouer un rôle constructif dans l'étude de ces grands problèmes.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il a dit qu'il s'était entretenu avec le représentant de l'Inde aux Nations Unies et a mentionné un sujet. Ont-ils discuté de la pénurie de denrées alimentaires en Inde et le représentant de ce pays a-t-il fait une proposition au ministre au sujet de ses besoins dans ce domaine, des quantités requises, ou quelque proposition précise quant au rôle du Canada?

M. MacEachen: Je crois que je peux répondre directement et franchement au chef de l'opposition (M. Stanfield). L'entretien a duré environ 45 minutes et s'est limité exclusivement à la question de l'explosion nucléaire, à l'attitude canadienne et indienne. Je ne me rappelle pas qu'on ait soulevé la question de l'aide alimentaire pendant cette rencontre.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, le ministre a longuement parlé de la conférence sur le droit de la mer et a dit que le gouvernement avait fortement appuyé les principes comme les zones économiques et ainsi de suite. Mes mandants sont touchés de très près par cette conférence. J'aimerais demander au ministre ce qu'il entend par «fortement appuyé», et j'aimerais aussi savoir à quelle entente est parvenue la conférence; cette entente signifierait qu'on appuie fortement la protection du saumon et d'autres espèces sur la côte ouest pour en empêcher la disparition. Les pêcheurs de ma circonscription et les gens de la côte ouest sont bien inquiets à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je comprends que l'honorable député veuille poser des questions au ministre. Cependant, la règle des 30 minutes s'applique et même si l'on peut poser des questions au ministre et s'il peut y répondre, il faut que ce soit du consentement unanime de la Chambre parce que son temps sera, de fait, prolongé. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je dois avouer que j'étais distrait et que je n'ai donc pas saisi pleinement le sens de la question.

M. Friesen: Je parlais de la déclaration du ministre selon laquelle nous avions fortement appuyé le concept des zones économiques. Pour mes commettants et les pêcheurs de la côte ouest, j'aimerais qu'il donne plus d'explications sur ce qu'il entend par «fort appui». Qu'a-t-on fait à cette conférence pour assurer la protection du saumon et des autres espèces?

M. MacEachen: D'une certaine façon, il s'agit de deux questions reliées mais distinctes; la première porte sur la zone économique et concerne l'administration des pêcheries dans la zone de 200 milles. Le Canada ne se contente pas de défendre cette politique dans ses discours et dans les travaux de la délégation; il continue aussi de lutter pour obtenir le contrôle de la zone littorale de la limite continentale, parce que dans certaines parties du pays, notamment sur la côte de l'Atlantique, la limite continentale s'étend au-delà de la limite de 200 milles. Il y a une écrasante majorité qui approuve la limite de 200 milles, mais la délégation canadienne a encore beaucoup à faire pour rallier des appuis aux autres parties. Cela vaut peut-être moins pour la côte ouest que pour la côte est.

● (1620)

Je pense que le travail de la délégation canadienne au sujet du saumon a été des plus—j'allais dire spectaculaire, mais je serai peut-être mieux de dire impressionnant. J'ignore si mon collègue a vu le dossier préparé par le ministère de l'Environnement, qui a été largement diffusé et qui montrait de façon très imagée le rôle et le cycle évolutif du saumon, et la nécessité d'interdire la pêche en haute mer et d'accorder aux États des droits plus étendus et un plus grand contrôle sur le cycle évolutif entier du saumon. Je crois que la délégation a fait de réels efforts et qu'elle continuera à défendre cette idée. Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas beaucoup d'États qui ont du saumon, et ils ne semblent pas encore tout à fait convaincus du bien-fondé de notre position.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): J'aimerais tout d'abord féliciter monsieur l'Orateur de sa nomination. Comme il habite dans une circonscription située tout près de la mienne, je connais bien la grande qualité de son travail depuis des années. J'ai été un peu intrigué par les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) au sujet de madame l'Orateur. Il m'est difficile de comprende comment, lui, célibataire, a pu résister à tous ses charmes depuis des années alors qu'il les reconnaît clairement.

Des voix: Bravo!

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, le point le plus important qui se dégageait du discours du trône était la constatation de la mauvaise situation économique qui sévit dans le monde entier et du problème mondial de l'inflation. A mon avis, on a oublié de souligner le fait que le Canada occupe une position unique parmi les pays du monde parce qu'il suffit à ses besoins dans de nombreux domaines. Le Canada produit ses propres aliments, il possède des ressources énergétiques, du bois, des minéraux, du charbon: on aurait donc pu faire beaucoup pour juguler l'inflation au Canada.

Cela dit, monsieur l'Orateur, nous ne devons pas oublier que nous dépendons des exportations. D'après les statistiques les plus récentes, 50 p. 100 de ce que nous cultivons et de ce que nous produisons doit être vendu sur les marchés mondiaux, parfois en concurrence avec d'autres. Il est intéressant de noter que nous perdons actuellement certains marchés; la quantité des ventes diminue tandis que leur valeur en dollars augmente.

Le gouvernement Trudeau a promis de réduire les dépenses mais ce ne sont que de vagues promesses, il n'y a rien de précis. Du même souffle, le gouvernement déclare qu'il aidera les acheteurs de maisons. Mais, monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'argent pour bâtir des maisons, alors comment peut-on aider les gens à en acheter? Les mises en chantier ont diminué de 60,000 depuis l'année dernière. La promesse électorale d'une subvention de $500

aux personnes qui désirent acheter de nouvelles maisons a déjà été grugée par l'inflation. Le nombre de mises en chantier diminue, il n'y a pas de capitaux disponibles, alors le ministre d'État des Affaires urbaines (M. Danson) suggère que nous cherchions des capitaux à l'étranger. Il dit également que si nous ne contrôlons pas l'expansion des villes dans les dix prochaines années, la moitié de la population du Canada résidera dans nos quatre villes principales. Les augmentations prévues dans le cadre des programmes d'assistance sociale sont une excellente chose, monsieur l'Orateur, mais la porte est encore grande ouverte aux abus. Apparemment, quelqu'un a touché $11,000 de prestations de bien-être et en a profité pour aller faire un voyage au Mexique. On se pose donc des questions sur le système de comptabilité, monsieur l'Orateur. Quelle est son efficacité? C'est ce que se demande la population.

Le discours du trône a aussi promis d'aider les petits hommes d'affaires, et dieu sait s'ils ont besoin d'aide pour payer les impôts que leur extorque le gouvernement. On a aussi parlé de consacrer 500 millions de dollars aux transports-ferroviaires et autres. C'était une promesse concrète formulée chaque jour ou tous les deux jours, chaque fois qu'elle pouvait faire les titres des journaux. Le ministre des Transports (M. Marchand) déclare maintenant que rien ne va plus, que le gouvernement ne peut le faire et que c'est aux chemins de fer de se débrouiller. Le gouvernement s'est-il défilé? Ce ne sont que promesses, promesses, promesses qui ne peuvent être tenues, monsieur l'Orateur.

Le gouvernement menace en outre les hommes d'affaires et les accuse de provoquer l'inflation. Il menace de présenter un projet de loi tendant à contrôler les bénéfices mais, monsieur l'Orateur, où est la preuve de ces gros profits? Les gens qui investissent dans les valeurs ne touchent pas de bien gros dividendes. La société qui verse des dividendes paie un impôt sur les sociétés de 50 p. 100, et l'actionnaire est imposé sur ce qu'il touche, c'est-à-dire que le plus gros du profit revient au gouvernement sous forme d'impôts. Le gouvernement accuse les hommes d'affaires de profiter de la situation, mais où sont les bénéfices et pourquoi les valeurs sont-elles descendu à un point sans précédent? La Corporation de développement du Canada, propriété du gouvernement, constitue peut-être le meilleur test. Combien de millions de dollars a-t-elle coûté au contribuable canadien? J'aimerais le savoir, monsieur l'Orateur. J'ai l'impression que le gouvernement veut avoir des têtes de Turc mais que ses propres activités ne comptent jamais.

Peut-être le gouvernement comprendra-t-il la leçon du shah d'Iran déclarant que les riches pays industriels devront dépenser moins, travailler plus, économiser davantage et s'assurer que les travailleurs ne trichent pas. Le Shah se demandait comment il était possible de payer les oisifs plus cher que les travailleurs. On notera avec intérêt que le président des États-Unis, M. Ford, estime que les mesures destinées à combattre l'inflation sont de toute première importance. Il déclarait que l'inflation pouvait toucher les États-Unis plus cruellement que toute autre puissance étrangère. Il a imposé une surtaxe de 5 p. 100 sur les sociétés et sur les revenus moyens et supérieurs, c'est-à-dire qui dépassent $7,000 pour un célibataire et $15,000 pour un couple. Ces mesures sont, dit-il, destinées à stimuler les mises en chantier de maisons en période creuse. Monsieur l'Orateur, il y a au Canada 60,000 mises en chantier de moins; que fait le gouvernement à ce sujet?

[M. Rynard.]

Au cours de la campagne électorale, le chef de l'opposition (M. Stanfield) déclarait que, s'il était appelé à former le gouvernement, il convoquerait dans les trois mois une conférence des premiers ministres provinciaux, des représentants du monde des affaires, des syndicats et des consommateurs pour essayer d'en arriver à un consensus sur les moyens de maîtriser l'inflation. Nous voilà au 16 octobre, monsieur l'Orateur, et le gouvernement n'a rien fait pour prendre des mesures de ce genre. A titre de suggestion, le gouvernement pourrait entreprendre des travaux publics spéciaux lorsque le chômage dépasse 6 p. 100. Il pourrait prendre des mesures pour réduire les importations de pétrole, convertir au charbon et à l'énergie nucléaire les usines consommatrices de pétrole; il pourrait réduire les contrôles agricoles, et il serait sûrement intéressant d'étudier des moyens de diminuer peut-être de 40 p. 100, les consommations d'essence des automobiles.

Monsieur l'Orateur, jusqu'à présent, le Canada n'a rien fait pour lutter contre l'inflation, qu'elle nous vienne d'ici ou de l'étranger. On aurait sûrement déjà dû commencer à le faire. Y a-t-il eu consultation avec les États-Unis? Non, s'il faut en croire ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit aujourd'hui. Les dépenses du gouvernement sont l'une des principales sources d'inflation. Le Canada dispose d'immenses richesses naturelles et la majorité de sa population, qui compte seulement 22 millions d'habitants, habite à moins de 100 milles de la frontière avec les États-Unis. Aujourd'hui, l'ensemble des gouvernements retirent à peine un p. 100 par année de l'entreprise privée, mais dans notre cas, la proportion atteint presque 40 p. 100 du produit national brut. Le gouvernement prétexte que c'est nécessaire vu les difficultés de financement par le secteur privé.

● (1630)

Les dépenses publiques constituent une puissante source d'inflation. D'après certains économistes, le seul remède est de limiter les dépenses publiques à environ 35 p. 100 du produit national brut. L'émission de la monnaie devrait être en rapport avec le produit national brut. A l'heure actuelle, elle n'est presque pas réglementée par ce gouvernement à la manque. Exemple: en 1950, le gouvernement dépensait près de 25 p. 100 du PNB; en 1960, c'était 30 p. 100. Dix ans plus tard, la proportion était de 36 p. 100 et elle atteint maintenant 40 p. 100. En 1973, alors que la croissance réelle n'était que de 7 p. 100, la masse monétaire s'est accrue de plus de 17 p. 100. On se demandera sans doute: qu'y a-t-il de nouveau? Pourquoi cette hausse incroyable des coûts de certains programmes, alors qu'aucun programme social important n'a été créé récemment. Peut-être avons-nous atteint le point de non-retour.

Ce qui m'inquiète beaucoup—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) en a parlé—c'est qu'une population active qui diminue sans cesse devra porter une charge fiscale de plus en plus lourde. Si la population du Canada double, le pays suffira-t-il encore à ses besoins alimentaires? Je ne le crois pas. L'an dernier, nous avons importé pour 900 millions de dollars de produits alimentaires. Si notre population double, nous pourrions devenir une nation d'importateurs d'aliments. Ce problème deviendra très grave si la prédiction, selon laquelle plus de la moitié de notre population vivra dans quatre grandes villes, se réalise.

Au Canada, le groupe qui s'accroît le plus rapidement est celui des citoyens de 65 ans et plus. Ce n'est plus le groupe des jeunes. On entend parler de retraite à 65 ans et d'abaisser l'âge de retraite à 60 ans. Qu'est-ce qui ne va

pas? Pourquoi faisons-nous cela? Pensons-nous à l'avenir? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'un approvisionnement adéquat en nourriture et un contrôle de la population vont de pair. Il aurait dû parler aussi de la charge fiscale. Quelqu'un doit payer les impôts nécessaires pour diriger le pays. Je propose que le gouvernement crée un ministère chargé de la gérontologie, étant donné que deux millions de Canadiens ont actuellement plus de 65 ans. Les gens devraient pouvoir prendre leur retraite avant 65 ans pour raisons de santé. Certaines personnes sont plus vieilles mentalement et physiquement à 50 ans que d'autres à 70. Dans l'avenir, il pourra être nécessaire de renoncer à l'idée de la retraite obligatoire, parce que nous avons besoin de garder les personnes qualifiées dans la population active.

Il n'y a pas un coin de la planète qui n'ait été exploré et le monde va bientôt manquer de vivres. L'expansion considérable des connaissances a abouti à un accroissement prodigieux du nombre des vieillards. De meilleurs soins, le recours aux antibiotiques et les facilités de traitement, tout cela a accru l'espérance de vie. Monsieur l'Orateur, il y a 2,000 ans, à l'avènement de l'ère chrétienne, l'espérance de vie de l'homme était de 22 ans. Au Moyen-Âge, elle passa à 30 ans. Au tournant du XX[e] siècle, elle était de 50 ans. A l'heure actuelle, elle dépasse 70 ans pour les hommes et 75 ans pour les femmes. Au fur et à mesure que la médecine progresse, l'espérance de vie en fait autant. Elle atteindra bientôt 80 ans et plus, et elle augmente sans cesse. En 1900, une personne sur 25 aux États-Unis avait plus de 65 ans, soit en tout trois millions d'Américains. En 1960, 16,560,000 personnes avaient plus de 65 ans, soit une sur 17. Au Canada, il y aura bientôt deux millions de personnes dans cette catégorie, soit une sur 11. En 1980, l'Américain moyen pourra s'attendre de vivre jusqu'à 80 ans et un Américain sur 7 sera âgé de 65 ou plus. En outre, on compte plusieurs milliers de centenaires aux États-Unis.

Au nord-est de la Passe de Khaïber dans le nord du Pakistan, à la frontière de la Chine à l'est, et de l'URSS au nord, se trouve la région de Hunza; elle compte environ 25,000 habitants qui y mènent une vie frugale, se nourrissant de grains, de céréales, de fruits frais, de légumes, de lait, de fromage, de raisins et de riz. On prétend que les hommes Hanjakut vivent jusqu'à 120 ans. A l'Université de Kharkov, environ 6,000 personnes de plus de 100 ans ont été mises en observation par les Russes et font l'objet d'études. Devant ces faits, on peut se poser la question suivante: que faut-il penser de la qualité de la vie chez nous? L'homme doit-il passer les dernières années de sa vie dans la solitude, l'ennui, les déceptions de toutes sortes, persuadé qu'il est inutile? Les jeunes, qui composent la population active du pays, doivent-ils supporter la charge fiscale de plus en plus lourde pour subvenir aux besoins d'un nombre sans cesse croissant de vieillards? Ou bien allons-nous utiliser pleinement les talents, la sagesse et l'expérience accumulés au cours des ans? Ne devrions-nous pas mettre à contribution tous ceux qui jouissent d'une bonne santé physique et mentale aussi longtemps qu'ils pourront se rendre utiles à la société?

N'est-il pas triste de penser que nous ne tremblons même pas à la pensée de la perte économique qui se produit lorsque nous empêchons un homme de poursuivre son travail? Si une personne âgée prend sa retraite, nous perdons les fruits de son éducation, de toutes ses ressources et de toutes ces connaissances qu'il faut si longtemps à accumuler. Monsieur l'Orateur, nous apprenons quelque chose chaque jour. Voulons-nous créer un groupe de gens qui ont dû cesser de travailler à 65 ans à cause de la retraite obligatoire? Voulons-nous les obliger à se détériorer petit à petit? Voulons-nous les voir souhaiter la mort parce que les jours à venir paraissent trop sombres pendant que les médecins, avec leur équipement moderne, les obligent à vivre, souvent dans des foyers ou des hôpitaux pour cas chroniques? Combien de ces gens pourrait-on sauver, combien pourraient demeurer actifs, continuer de travailler et de gagner leur pain aussi longtemps qu'ils en sont capables mentalement et physiquement? Monsieur l'Orateur, les réalisations de ceux qui sont demeurés au travail sont excellentes.

Mettons de côté toute question d'humanisme; l'aspect économique de ma proposition nous oblige à examiner de très près ce qui se passe actuellement. Nous éliminons la productivité des 65 ans et plus et nous perdons leurs impôts éventuels. En même temps, nous taxons de plus en plus une population active qui diminuera graduellement. La pilule y verra. A long terme, cela veut dire un niveau de vie plus bas pour tous les Canadiens.

Je pourrais donner bien des exemples d'importantes contributions de 65 ans et plus. Je pense à M. Schumaker, de Columbus, qui a ouvert la mine Schumaker à Timmins. Je l'ai rencontré pour la première fois quand il avait 89 ans, à Columbus (Ohio). Le lendemain le président des États-Unis lui téléphonait pour lui demander conseil et avis. Winston Churchill a siégé à la Chambre des communes quand il avait 87 ans. Pensez-y! Que serait-il arrivé s'il avait pris sa retraite à 65 ans? Le jour de son centième anniversaire, Grandma Moses peignait. C'est après 80 ans que Toscanini, grand chef d'orchestre, a donné certaines de ses plus brillants concerts. Bernard Baruch de New-York, le familier des présidents, travaillait à son bureau lors de son quatre-vingt-dixième anniversaire. Qu'il me soit permis de m'adresser aux membres de ma propre profession. Bien des médecins qui ont pris leur retraite à 65 ans au Canada se sont rendus à l'étranger pour travailler dans les pays en voie de développement, où ils ont eu l'occasion d'exercer leur profession.

Non seulement un travailleur de plus de 65 ans peut être beaucoup plus heureux s'il sait qu'il est encore utile, mais il sera très vraisemblablement en meilleure santé mentale et physique s'il travaille. Il contribuera ainsi à accroître le produit brut national et il paiera des impôts. De plus, si plus de personnes âgées travaillent, moins de gens auront besoin de soins chroniques ou de surveillance, car il y aura moins de maladies chroniques, ce qui réduira les frais médicaux. Étant donné le nombre croissant de personnes âgées dans notre société et la valeur immense de leur contribution virtuelle, je demande la création d'un département de gériatrie dans toutes les écoles de médecine du pays. Cela se fait ou est en voie de se faire dans bien des pays. Là encore, nous sommes en arrière. J'estime que la caisse d'aide à la santé pourrait financer un tel projet.

Les maladies qui frappent les personnes de plus de 65 ans sont nombreuses, à partir des maladies à caractère endémique chez les vieillards jusqu'aux maladies virulentes. Dans dix ans, il se peut qu'une personne sur sept ait plus de 65 ans. N'oublions pas que la moitié de la population a environ 25 ans. Ceux qui ont reçu une formation et d'autres commencent tout juste à gagner leur vie à 25 ans. Donc une personne sur trois ou quatre est âgée de 65 ans ou plus.

● (1640)

J'aimerais que le Parlement songe à établir un ministère de la gérontologie. A mon avis, ce serait un des projets les

plus valables à réaliser à l'intention des gens de 65 ans et plus qui sont disposés et aptes à travailler. Ils pourraient faire un grand apport au Canada. Je plaide leur cause non seulement pour des raisons physiques—ils s'en trouveraient beaucoup mieux physiquement et mentalement—mais aussi pour des raisons économiques. Ils n'iraient pas remplir nos institutions. Nous en avons eu la preuve maintes et maintes fois. Nous allégerions aussi la charge fiscale des contribuables salariés qui deviennent de moins en moins nombreux, car il faut réduire le taux de natalité à cause de la pénurie d'aliments dans le monde.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que l'organisme dont il avait rencontré les membres et avec lesquels il s'était entretenu en avait fait son principal mot d'ordre. Je tiens à dire à mes collègues que c'est ici qu'il faut lancer l'initiative qui nous mettra et nous maintiendra à l'avant-garde dans le secteur mondial de la santé et de l'humanisme. Nous montrerons ainsi au reste du monde que nous préparons l'avenir, et on nous prendra en exemple.

M. C. Douglas (Bruce): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'émoi et en même temps beaucoup de fierté que je m'adresse à cette auguste assemblée de parlementaires et d'excellents orateurs, en tant que nouveau député de la grande circonscription de Bruce. Je me permets de féliciter l'Orateur pour sa nomination au poste éminent qu'il occupe maintenant. Les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, qu'au cours de la brève période écoulée depuis le début de la session, il a dirigé les délibérations avec une justice et une impartialité incontestables.

Les comotionnaires de l'adresse en réponse au discours du Trône, mon voisin de banc, le député de Montmorency (M. Duclos) et le député de Vancouver-Est (M. Lee) sont également des nouveau-venus et ils étaient probablement aussi émus que moi lorsqu'ils ont pris la parole. Je les félicite pour la qualité de leur discours.

J'aimerais profiter de l'occasion pour transmettre à la Chambre les salutations de mon prédécesseur immédiat et de l'ancien collègue de nombreux députés, M. Ross Whicher; je suis certain qu'il a impressionné la Chambre par la qualité de sa représentation et par son aptitude à rejeter toute injustice et à appuyer totalement les mesures qui, selon lui, amélioreraient l'avenir des habitants de ce vaste pays.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Bruce): La circonscription que je représente avec tant de fierté est surtout rurale et agricole. Elle renferme une bonne partie des aspects et des antécédents qui font de ce pays, celui où il fait le meilleur vivre. Pour des millions d'opprimés et de tyrannisés, il est devenu littéralement la terre promise. Il n'en tient maintenant qu'à nous que le Canada demeure un pays vers lequel le reste du monde peut se tourner pour trouver conseils et leadership responsable.

La circonscription de Bruce, dont les habitants sont surtout de descendance écossaise, britannique, irlandaise et allemande, comprend de petites et de moyennes industries qui font très bon ménage avec l'agriculture et le tourisme. C'est elle qui, à l'heure actuelle, produit la plus grande quantité de bestiaux de la meilleure qualité au Canada. Le cultivateur, qu'il soit à la tête d'une petite ou d'une vaste exploitation, est appelé à jouer un rôle prépondérant dans l'avenir de ma circonscription.

Si la construction de la centrale nucléaire de Bruce est venu stimuler considérablement la circonscription, elle a également suscité un certain nombre de problèmes. En effet, la centrale fournit en tout du travail à environ 4,000 travailleurs, y compris ceux de la construction et de l'exploitation. On propose actuellement d'agrandir la centrale, ce qui devrait fournir de plus en plus de travail, au point d'atteindre 7,500 personnes environ en 1978-1979. En 1983, lorsque les travaux d'agrandissement auront pris fin, l'effectif permanent travaillant à la centrale sera réduit à 2,000 personnes environ.

Le projet initial de la centrale électrique de Douglas Point, comme on l'appelait, a été lancé en 1967. On a commencé en 1973 la construction d'une usine d'eau lourde et nous avons maintenant une grande centrale nucléaire composée de quatre éléments, chacun doté d'un réacteur. Le premier entrera en activité d'ici l'an prochain. La centrale sera terminée en 1978. Trois autres usines d'eau lourde doivent entrer en activité. L'une d'entre elles est actuellement en construction.

Les gens venus travailler à ces chantiers de construction sont des professionnels et des hommes de métier. Je ferai remarquer qu'il s'agit de travailleurs qui ne sont pas recrutés dans la région et qu'il a donc fallu attirer là pour effectuer les travaux dirigés par les entrepreneurs et les responsables de l'aménagement de la centrale électrique. Je le répète, cette situation crée des problèmes dans la région, des problèmes de main-d'œuvre en particulier. Beaucoup de nos hommes d'affaires ont beaucoup de difficulté à trouver de la main-d'œuvre dans tous les secteurs. Beaucoup de nos petites entreprises cherchent désespérément à recruter de la main-d'œuvre et n'y arrivent pas. Ils sont dans bien des cas acculés au pied du mur. Je ferai également remarquer rapidement que ma circonscription est dotée de certaines des plus belles plages du pays. Les plages s'étendent d'un point situé bien au sud de Kincardine le long de la péninsule Bruce jusqu'à sa pointe, puis de la baie Géorgienne jusqu'à la baie dont Owen Sound a tiré son nom. Font partie de la région, Sauble Beach, bien connue, et Tobermory maintenant le point de départ du tout nouveau transbordeur, le *Chi-Cheemaun*. Celui-ci ne transporte pas seulement les gens de la péninsule Bruce; il fait en outre la navette entre la péninsule, l'île Manitoulin et ses régions estivales.

Il s'agit donc d'une circonscription très cosmopolite qu'habitent des gens d'un peu partout dans le monde. L'industrie, le tourisme et l'agriculture s'y coudoient. D'autre part, elle est à bien des égards isolée du reste du Canada et de l'Ontario à l'heure actuelle à cause de la pénurie de services convenables de transport. C'est pourquoi mes observations porteront en partie sur les aspects du discours du trône qui ont trait à l'amélioration des transports, à leur expansion, en vue de mieux servir non seulement les habitants de la circonscription de Bruce mais la population canadienne tout entière.

A bien des égards, ma circonscription est un composé du problème dont ont hérité le gouvernement du Canada et le peuple canadien quand le CN et le CP ont cessé de respecter leur mandat et leurs obligations envers le Canada. L'objet de ce mandat était de fournir un service de transport des voyageurs et des marchandises efficace et économique à tout le Canada, y compris à des régions qui, sans rapporter dans l'immédiat de gros bénéfices aux chemins de fer, pouvaient jouer un rôle important et concret pour l'expansion du pays et la mise en place d'un réseau de voie ferrée.

● (1650)

Depuis qu'il n'y a plus de service ferroviaire satisfaisant dans la région de Bruce, on a essayé de nombreuses fois et

en vain de faire rétablir ce service. Le comité des transports a eu plusieurs réunions dans la région, et à l'époque, un grand nombre d'organisations diverses ont présenté des exposés, proposé des solutions et essayé du mieux qu'elles le pouvaient de faire comprendre au comité des transports et aux compagnies de chemin de fer les difficultés qu'éprouvaient les habitants de cette région.

Il me semble aberrant de trouver dans ce grand pays qui est le nôtre des gens qui sont maintenant littéralement coupés de l'extérieur parce qu'ils ont pris la décision, à tort ou à raison, de s'installer, de prospérer et de prendre racine dans une région donnée de notre pays. Non seulement ils sont coupés des grandes métropoles, mais ils sont aussi fréquemment coupés de toute aide médicale, alors qu'ils en ont grand besoin. Pour que les gens de ma circonscription puissent recevoir les soins nécessités par un grand nombre de maladies de l'homme, il faudrait disposer de services rapides, efficaces et économiques comme ceux des grandes villes telles que Toronto, Kitchener et London. J'ai l'impression monsieur l'Orateur, qu'étant donné l'importance des ressources de notre pays, nous ne devrions pas tolérer plus longtemps une telle situation.

J'aimerais aussi mentionner le discours qu'a prononcé le ministre des Transports (M. Marchand) ici même le 3 octobre. Il déclarait:

> Le trajet entre Saint-Hyacinthe et Montréal ne devrait pas prendre deux ou trois heures, comme c'est le cas à l'heure actuelle, lorsque l'on prend le train à 9 heures du matin. C'est terrible! Nous pouvons faire mieux.

Je suis absolument d'accord avec le ministre lorsqu'il dit «C'est terrible». Mais j'aimerais lui signaler, ainsi qu'aux députés, qu'actuellement la situation des transports dans ma circonscription de Bruce est telle que si mes électeurs devaient mettre deux heures pour faire la distance Saint Hyacinthe-Montréal, ils se croiraient au paradis. Les gens qui voyagent de Owen Sound ou de Port Elgin, Weirton, Southampton, etc. jusqu'à Toronto savent qu'il leur faut 4, 6 ou même 8 heures pour parcourir environ 200 milles. Si la situation est terrible à Saint-Hyacinthe, j'ai bien peur ne pas avoir de mot assez fort pour qualifier la situation dans l'ouest de l'Ontario.

M. Paproski: Effroyable!

M. Douglas (Bruce): C'est presque ça. Dans certaines régions avoisinantes de Owen Sound et Wiarton, par exemple, il n'existe aucun mode de transport autre que l'automobile ou le cheval pour se rendre dans les grandes villes. Pendant la visite du comité des transports dans l'ouest de l'Ontario, un reporter d'un des grands journaux de Toronto s'est rendu dans une petite localité au nord de ma circonscription pour se rendre compte de la gravité de notre problème de transport. Le monsieur en question a sans doute mécontenté certains habitants de l'endroit car ils lui ont volé sa voiture. Trois jours plus tard, il n'était toujours pas rentré à Toronto et si on ne lui avait pas finalement rendu sa voiture ce reporter aurait dû envoyer ses derniers communiqués au *Star* de Toronto par la diligence. Voilà qu'elle est la gravité du problème de transport dans cette circonscription de l'ouest de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, notre pays a pendant longtemps fait œuvre de pionnier dans le domaine de l'aviation, non seulement au Canada, mais dans d'autres régions du monde. Nous avons joué un rôle prépondérant en ce qui concerne le développement, la promotion et l'usage de l'espace aérien. Comme le gouvernement du Canada a racheté la Compagnie de Havilland Aircraft Corporation, il y a quelques semaines, il me semble qu'on pourrait utiliser le bimoteur DeHavilland DHC-6, le bel appareil perfectionné par la compagnie, pour instaurer un service de transport entre les grands centres et leur banlieue et cela répondrait certainement aux plans et aspirations du gouvernement actuel en matière de transports.

Dire que l'ouest de l'Ontario et la circonscription de Bruce sont les seules régions privées de services de transport ce serait être très en dessous de la vérité. Cela ne veut pas dire toutefois que la circonscription de Bruce ou l'ouest de l'Ontario devraient recevoir un traitement de faveur car je crois que des modes de transport comme celui-ci pourraient être très utiles dans bien des régions du pays et leur permettre de connaître une certaine expansion grâce à une communication plus étroite avec les grands centres urbains. Les immigrants arrivant au pays pourraient ainsi se diversifier, se disperser et trouver cette terre promise qu'ils recherchent si ardemment en demandant de venir dans notre grand pays.

Le gouvernement du Canada ne dérogerait certainement pas à ses principes s'il consacrait des sommes à de tels projets dans les régions du pays où les transports ne sont tout simplement pas ce qu'ils devraient être. On sait que nous avons prêté de l'argent à d'autres pays du monde pour les aider à améliorer et à diversifier leurs modes de transport.

Je crois que c'est un domaine où charité bien ordonnée pourrait commencer par soi-même. Bon nombre des pays francophones d'Afrique ont reçu des prêts du gouvernement du Canada précisément pour établir un réseau de transport basé sur le Twin Otter DHC-6 de DeHavilland et d'autres avions du genre.

C'est en tenant compte de cela, monsieur l'Orateur, que je me réjouis de ce qu'on parle dans le discours du trône d'améliorer les conditions d'étude des transports et les moyens de transport à la disposition des Canadiens, tout particulièrement des gens de Bruce et des municipalités environnantes de l'Ouest de l'Ontario. Ce meilleur service de transport pour leurs produits et leur bétail, non seulement ils le méritent d'emblée mais ils ont pleinement le droit de s'y attendre.

J'aimerais également ici, monsieur l'Orateur, féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) d'avoir présenté à la Chambre un bill tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Je signalerais aux députés des deux côtés de la Chambre que les hommes de la circonscription de Bruce et des régions environnantes de l'Ouest de l'Ontario ont été parmi les premiers à servir dans les deux grandes guerres et ont assuré à notre pays la protection dont ses citoyens ont tellement profité; il me semble maintenant très à propos de nous pencher sur l'avenir de nos anciens combattants et des personnes à charge de ceux qui ont bien honorablement servi leur pays dans les deux grandes guerres.

J'attirerais également votre attention sur l'apport des autochtones à la circonscription de Bruce; je suis très fier de représenter ici au Parlement les autochtones de la bande Chippewa ou la réserve de Saugeen, ainsi que de la réserve indienne de Cap Croker. Les hommes de ces deux réserves ont été parmi les premiers à offrir volontairement leurs services à leur pays pendant la guerre. Ils ont beaucoup fait pour relever le prestige de la circonscription de Bruce, particulièrement dans le secteur de Saugeen où ils ont aménagé et continuent d'aménager une magnifique plage avec des villas que les habitants des grands centres urbains peuvent louer pendant l'été. Les autochtones du

secteur de Cap Croker, j'ai l'honneur de le dire, ont fourni à la circonscription des hommes et des femmes de valeur, qui se sont consacrés à l'éducation et qui font honneur non seulement à leurs concitoyens, mais à l'ensemble de la circonscription.

Monsieur l'Orateur, comme notre circonscription est surtout agricole, je suis heureux de constater que, dans le discours du trône, il est fait mention de dispositions tendant à améliorer le sort de la population rurale. Bruce est fière d'être connue comme la capitale du bœuf de la province, et nous en arrivons au point où nous serons reconnus, je pense, comme l'une des capitales du bétail de boucherie non seulement du Canada, mais du monde entier. Dans la circonscription de Bruce, la production annuelle de bétail se situe aux environs de 176,000 têtes. De plus, nous avons 35,000 vaches laitières, et l'élevage porcin, en augmentation, se situe aux environs de 119,500 têtes par année.

C'est pourquoi il me semble logique de dire que si la circonscription de Bruce est un centre d'élevage de bétail de boucherie, les jeunes gens de cette circonscription contribueront certainement dans un avenir assez rapproché à satisfaire les besoins non seulement des Canadiens, mais aussi des citoyens du monde, en ce qui concerne les produits de ferme. J'espère donc que le gouvernement du Canada prendra, sans trop attendre, des mesures en vue d'encourager ces jeunes gens et, même, de les aider financièrement non seulement à rester à la ferme, mais, pour beaucoup d'entre eux, à retourner dans les fermes qu'ils ont quittées.

● (1700)

Je dois malheureusement signaler, comme dans le cas de beaucoup d'autres circonscriptions rurales, j'en suis certain, que l'une de nos exportations de choix au Canada est notre bien le plus précieux, je veux dire les jeunes gens de la circonscription. Les jeunes quittent ces régions. Comme ils n'y trouvent pas ce dont ils ont besoin, ils s'en vont. Ils vont poursuivre leurs études dans les centres urbains mais, j'ai le regret de le dire, bien peu d'entre eux reviennent, car la plupart cherchent ailleurs des occasions sur le plan commercial ou professionnel. Avec l'aide du gouvernement et des députés, j'espère que nous pourrons assurer à ces excellents jeunes gens, non seulement de ma circonscription mais des régions rurales de tout le Canada, les occasions, l'encouragement et l'aide financière voulus pour leur permettre de revenir chez eux, à la terre et au métier d'agriculteur dont nous dépendons tous dans une si grande mesure.

Sans le retour de ces jeunes gens à la terre de leurs ancêtres, les perspectives, en ce qui concerne l'approvisionnement en denrées de base, non seulement pour nous mais pour une grande partie du monde, seront plutôt sombres. La demande de vivres augmente d'année en année dans le monde et sans le retour à la terre des jeunes,—notre population agricole dépasse beaucoup l'âge moyen et beaucoup d'agriculteurs sont même assez âgés—je dois dire que la production alimentaire chez nous sera gravement compromise, sinon diminuée au point de provoquer la famine, et nous devrons envisager de plus en plus le sort réservé à des millions de gens dans le monde actuel.

Il faut se rendre compte que la guerre peut avoir bien des causes. On en a déjà énuméré des centaines. Mais au fond, une seule chose éveillera chez n'importe quel individu l'instinct du combat, et c'est la menace de la famine. Celui qui en est menacé vous fera la guerre même avant d'être affamé. Aussi devons-nous assurer le retour à la terre des jeunes gens. Nous devons leur en fournir l'occasion. Assurons-leur un juste revenu de leur mise de fonds et de leurs heures de travail. N'oublions pas que sans ce juste revenu du capital, pas un jeune Canadien, à vrai dire personne, ne restera ou ne reviendra à la ferme pour y voir ses réserves d'argent liquide diminuer et disparaître complètement, si bien qu'il ne serait riche pour ainsi dire qu'une fois mort.

Aussi, l'amélioration du réseau de transport serait avantageuse non seulement par les agriculteurs de ma circonscription, mais également pour le tourisme, et le tourisme est de première importance pour la circonscription de Bruce. Bon nombre de ses habitants lui doivent leur substance, et si l'on ne sait pas améliorer et assurer les moyens de transport voulus, bon nombre d'entre eux s'apercevront qu'ils doivent eux aussi aller chercher ailleurs travail et subsistance. Il est de la plus grande importance, du moins pour cette circonscription de l'Ontario et peut-être pour de nombreuses circonscriptions comme la mienne dans tout le pays, que le gouvernement du Canada accorde une grande priorité à résoudre les problèmes des transports.

Maintenant, j'aimerais m'éloigner un instant de mon texte et m'adresser à ceux qui comme moi sont de nouveaux députés. Depuis mon arrivée, de nombreuses personnes ont demandé si cela en valait vraiment la peine et ce que pouvaient faire les députés de l'arrière-plan. On a beaucoup parlé de ces députés et de ce qu'ils ressentent. Un ancien député, M. Gordon Aiken, a écrit un très bon livre à ce sujet. Si je peux donner un conseil à mes camarades de l'arrière-plan, c'est celui-ci: regardez autour de vous dans la Chambre des communes et vous verrez que nous sommes une image réduite du peuple parce que nous représentons tout le peuple d'un océan à l'autre et du Nord au Sud. Nous représentons toutes les races, les croyances et les couleurs dans les banquettes de l'arrière-plan comme dans les banquettes ministérielles. Nous sommes tout simplement des hommes et des femmes. Nous comptons parmi nous des gens qui se sont occupés d'agriculture, de mines ou de pêches, des avocats et même des chefs indiens. Voilà pourquoi nous sommes importants comme députés de l'arrière-plan: nous représentons le peuple du Canada. Je crois que cela compte pour le gouvernement du Canada et c'est pourquoi il est important pour nous d'être députés.

S'il est un objectif que le gouvernement doit chercher à atteindre au cours des quelques prochaines années, peu importe la durée de notre mandat, c'est d'unir le peuple canadien. Nous, ses représentants, sommes souvent divisés, comme notre pays, et il me semble honteux que ce ne soit qu'en temps de guerre que tous les habitants d'un pays s'unissent dans un but commun. Peut-être devrions-nous nous dire que nous sommes en guerre. Une guerre dont le front n'est pas à des milliers de milles outre-mer, mais ici même. Notre bataille est celle que livrent la démocratie et le gouvernement démocratique contre les idéaux que d'autres voudraient nous imposer: le gouvernement sans vote, sans élections et sans participation dans une Assemblée comme celle-ci. Nous devons reconnaître qu'en tant que députés nous sommes aux premiers rangs et que le monde entier nous observe pour voir comment et pourquoi la démocratie fonctionne si bien.

A l'heure actuelle le Canada se trouve dans une situation extrêmement bonne. La démocratie y fonctionne, et y fonctionne bien. Après les malheureux incidents qui se sont produits dans la République voisine au cours des dernières années, je pense que les autres pays du monde chercheront de plus en plus à nous prendre comme modèle

de pays bien dirigé, ayant une saine conception des méthodes de gouvernement et sachant y associer la nation. Voilà pourquoi, si je n'occupe pas les premiers rangs des banquettes, je n'en suis pas moins fier de siéger parmi cette assemblée si distinguée. Nous sommes aux avant-postes de la lutte pour la liberté, et la possibilité nous est offerte d'exposer nos objectifs pour cette 30e législature. Nous devrions tous œuvrer vers l'unité du pays.

A mes collègues des derniers rangs, qui ont les yeux fixés sur les grandes personnalités qui composent le ministère, je dis que ce sont les occupants des premiers rangs qui devraient regarder derrière eux; s'ils sont à l'honneur, c'est que nous sommes derrière. En dernier lieu, je pourrais dire aux députés qui siègent des deux côtés de la Chambre que, par moments, les travaux parlementaires ont pu paraître avancer à pas de tortue. Cet animal n'est certainement pas le plus rapide, mais il progresse sûrement comme l'a bien vu Ésope.

J'aimerais rappeler à certains députés que la tortue, protégée par sa solide carapace, doit quand même en sortir lorsqu'elle veut aller quelque part. Peut-être donc le gouvernement et la Chambre des communes, pour pouvoir avancer en ligne droite, devront-ils courir le risque de sortir la tête de temps à autre. Peut-être la 30e législature serait-elle bien inspirée d'adopter la tortue comme symbole, parce qu'il est nécessaire plus que jamais de sortir la tête et de prendre des décisions. Nous aurons rendu un service durable au pays si nous nous décidons à nous mettre d'accord sur une bonne part des bills et mesures annoncés au discours du trône, et si nous permettons ainsi au pays de continuer à progresser et à donner l'exemple au monde. C'est seulement de cette façon que la nation peut continuer de se développer et que les jeunes pourront regarder avec fierté les réalisations de leurs ancêtres.

● (1710)

Si cette trentième législature ne réussit qu'à rapprocher les diverses parties du pays et à mettre en œuvre une politique commune qui en fera un leader sur le plan international, je pense que, comme le disait ce célèbre parlementaire que fut Winston Churchill, le pays peut vivre encore 1,000 ans, les gens regarderont toujours cette trentième législature comme la plus grande période de notre histoire.

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Je profite de l'occasion pour féliciter l'Orateur et l'Orateur adjoint pour leur accession à ces fonctions. Je suis certain, monsieur l'Orateur, que vous vous acquitterez de votre tâche avec honneur et habileté. Je félicite les nouveaux députés, qui ont si bien proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais aussi féliciter le député de Bruce (M. Douglas). Je tiens à ce qu'il sache que nous continuerons d'envoyer du bétail dans sa circonscription, afin qu'il puisse dire à tous les Ontariens que cette circonscription est celle qui a le plus de bétail.

Je me targue de représenter la circonscription la plus pittoresque du Canada; bordée à l'est et au nord par de vastes exploitations céréalières, elle est constituée de 75 p. 100 des terres irriguées du Canada, qui débordent aussi sur la circonscription de Medecine Hat. Enfin, à l'ouest, on retrouve les plus belles terres d'élevage du monde. Elle comprend les villes de Cardston, Pincher Creek et Fort MacLeod. Fort MacLeod est mon lieu de résidence et c'est le plus ancien village de la province d'Alberta. C'est aussi le lieu natal de la Gendarmerie royale du Canada fondée en 1874.

Enfin, la plus belle ville du Canada est le centre du commerce de ma circonscription. C'est Lethbridge, la ville-jardin. Elle abrite le fameux jardin japonais Nikka Yuko et le collège le plus moderne au Canada. Les possibilités de loisirs sont insurpassées. En outre, nous avons la dernière et la mieux aménagée des universités au Canada, l'université de Lethbridge. On compte également quatre nouveaux grands abattoirs, qui traitent la meilleure qualité de bœuf qui soit au Canada.

La ville de Lethbridge comprend divers établissements manufacturiers. Du fait qu'elle soit la seule à posséder des usines de fabrication, de traitement et de montage alimentées par les ranches et les parcs d'engraissement les plus vastes au Canada, et comme le chômage est pratiquement inexistant, Lethbridge fait l'envie de tous les députés du Parlement, même de mes collègues de l'opposition. Les commettants de Lethbridge sont très fiers d'être les hôtes des Jeux d'hiver du Canada qui auront lieu du 11 au 23 février 1975.

Une des principales entreprises de ma circonscription est l'agriculture. Étant donné les antécédents des deux derniers ministres de l'Agriculture avant mon arrivée à Ottawa, mes commettants sont fort reconnaissants d'avoir ici des représentants énergiques qui combattront le bill dictatorial C-176. Il y a eu aussi le programme LIFT. Ce qui préoccupe mes commettants maintenant sont les réponses reçues du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Depuis mon arrivée ici, il a imposé et supprimé des droits tarifaires. A propos de DES, en réponse à une question qui lui était posée à la Chambre, il a dit que tout bon éleveur pouvait dire la différence entre une vache canadienne et une vache américaine. Il a dit aux gens qu'ils devront acheter du bœuf de qualité inférieure, du bifteck de ronde provenant du quartier de devant. Il nous a dit que les producteurs doivent obtenir davantage pour leurs produits puis il a ajouté que le consommateur devra payer davantage.

Je ne suis pas un boursier Rhodes, mais il me semble bien évident que, si un éleveur de bestiaux reçoit plus, le consommateur devra payer davantage pour le produit qu'il achète. La semaine dernière, il nous a dit que s'il y avait pénurie de lait nous pourrions acheter du vin. Autant de choses qui inquiètent mes mandants. Ensuite, lorsque le programme de subventions fut mis en œuvre, les bœufs gras étaient vendus 47 c. la livre en Alberta. J'ai vainement prié le ministre de pas mettre en œuvre ce programme. Dès qu'il fut mis en œuvre, le prix est tombé à 40 c. la livre. Le programme de subvention de 7 c. a coûté aux contribuables canadiens des millions de dollars.

Au sujet du DES, nous n'avons pas obtenu de réponse. J'ai maintes fois demandé au ministre de l'Agriculture de bien vouloir instituer une enquête sur le système de classement et les abus qu'il entraîne, mais rien n'a été fait. On a dépensé des milliers et des millions de dollars pour des études et des groupes d'étude afin d'étudier les groupes d'étude, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce sujet. J'ai même des preuves des abus qui se sont produits dans le système de classification. Mais toujours pas de réponse.

Inutile de revenir sur la question des œufs. Quant à moi, tous ces programmes me semblent avoir nui au producteur et au consommateur. Pour le moment, on ne peut pas compter sur l'élevage. De nos jours, il faut planifier pour l'avenir. On pensait d'abord que les choses s'arrangeraient, mais aujourd'hui, en agriculture, on est d'avis que nous sommes au creux de la vague. A voir le nombre de terres soustraites à la production agricole dans le Canada cen-

tral, je pense que le ministre de l'Agriculture doit se faire plus attentif, car il aura besoin des Maritimes et de l'Ouest, qui finiront par être les seules régions de production agro-alimentaire au Canada.

L'autre question qui préoccupe mes commettants est celle du bilinguisme. Je me suis entretenu avec des gens de ma province, de ma circonscription et du Québec où je me suis rendu pour vendre des bestiaux. Ils ne comprennent pas pourquoi le bilinguisme est une bonne chose pour le Canada, sauf pour le Québec. Ils blâment le premier ministre (M. Trudeau) de ne pas avoir contesté la constitutionnalité du bill 22. Je me suis rendu en voiture au lac Magog et à Sawyerville, au Québec. Trois fois je me suis égaré. Il n'y avait sur la route aucun panneau de signalisation routière rédigé en anglais.

Pourtant celui qui visite ma circonscription se rend bien vite compte que nos panneaux sont bilingues. Ils le sont également dans le parc national de Waterton Lakes. L'ennuyeux, c'est que les magnifiques panneaux que nous avions installés partout et qui s'harmonisaient avec la paysage ont été enlevés. L'anglais figurait en haut et le français en bas. On les a remplacés par de nouveaux panneaux. Les caractères y sont blancs sur fond vert. L'anglais est à gauche et le français à droite, parce que le fait d'avoir mis le français au-dessous de l'anglais avait été jugé discriminatoire. Ce genre de chose coûte des milliers de dollars aux contribuables canadiens. Il faudrait que cela cesse.

● (1720)

Nous ne devrions songer au pays qu'à l'intégration totale et c'est l'objectif que nous visons, je crois. En 1905, des gens de la province de Québec et de l'Ontario vinrent s'établir dans notre région. Nous devons décourager le gouvernement et le premier ministre d'adopter l'attitude du «diviser pour régner». Cela nous divise et nous convenons tous que ce n'est pas ce que nous voulons; nous voulons tous un Canada uni. Il y a une chose certaine pour nous, dans l'Ouest, notre gouvernement peut légiférer au gré de ses désirs mais en fin de compte le Canada se créera une culture nord-américaine propre.

Les gens de ma circonscription s'inquiètent ensuite de la rupture de nos relations avec les États-Unis. Je tiens à ce que l'on sache que je ne suis absolument pas anti-américain; je suis pro-canadien. Nous devrions remercier le ciel d'avoir des frontières communes avec notre voisin, les États-Unis et non avec la Chine rouge ou la Russie. Revenons au bon sens et sachons qui représente notre principal partenaire commercial. J'ai connu une époque où nous avions réellement besoin de ce pays en ce qui concerne l'élevage. Nous comptons maintenant sur une entente réciproque. Nous estimons qu'il est de notre devoir de bien nous entendre avec nos voisins, qu'ils habitent de l'autre côté d'une clôture de fer barbelé ou de l'autre côté de la frontière; nous croyons fermement que si la tendance actuelle se maintient et, en particulier, si le parti socialiste continue à cultiver le mécontentement dans les universités et parmi la plupart des travailleurs syndiqués, et à fixer notre attention sur les États-Unis, ce qui les agace, il n'y aura qu'un seul perdant et ce sera nous.

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: J'aimerais ensuite faire quelques observations sur le principal sujet de préoccupation au Canada. Nous nous préoccupons de la situation agricole, nous pensons que nous avons des problèmes en matière de bilinguisme, nous nous soucions de la détérioration continue de nos relations avec les États-Unis. Mais je soutiens que le problème le plus grave que nous ayons aujourd'hui réside dans la tendance sans cesse croissante au socialisme. Les hommes et les femmes qui occupent la scène publique sont constamment invités à exprimer leur opinion sur les milliers de mesures et de projets gouvernementaux. On les presse de questions du genre: que pensez-vous des subventions à l'expansion régionale, du Programme des initiatives locales et de Perspectives-Jeunesse; comment envisagez-vous le réaménagement urbain? La liste des question est infinie. Trop souvent, les réponses à ces questions ne semblent pas se fonder sur des principes solides mais sur la popularité du programme gouvernemental en question. Rares sont ceux qui veulent s'opposer à un programme populaire si eux-mêmes veulent être populaires, surtout s'ils cherchent à se faire élire. Contrairement au politicailleur opportuniste, le vrai politicien accorde plus d'importance aux principes qu'à la popularité et essaie de rendre populaires des principes politiques qui sont sages et justes.

J'aimerais décrire en termes clairs, brefs et directs les principes politiques qui me guident. Ce sont eux qui détermineront, maintenant et à l'avenir, mes attitudes et ma façon d'agir à l'égard des propositions et des projets du gouvernement. Ce sont les principes qui, pour moi, décrivent le juste rôle que doit jouer le gouvernement dans les affaires de la nation. Je crois que les gouvernements sont faits par l'homme au profit de l'homme et que nous tenons les hommes responsables de leurs actes envers eux, tant lorsqu'il s'agit de faire les lois que de les administrer pour le bien et la sécurité de la société.

Je crois qu'aucun gouvernement ne peut vivre en paix s'il n'adopte et ne fait respecter des lois garantissant à chaque individu la liberté de conscience, la possession et la jouissance de ses biens et la protection de la vie. Le rôle du gouvernement doit comprendre des activités défensives comme le maintien de forces militaires nationales et de forces policières locales pour protéger les gens contre la perte de la vie, des biens et de la liberté aux mains soit de forces étrangères soit de criminels. La façon d'avoir un gouvernement bon et sûr n'est pas de tout confier à un seul, mais de le diviser parmi tous, en permettant à chacun d'exercer les fonctions pour lesquelles on le juge compétent.

L'histoire a prouvé que chaque classe ou chaque groupe rivalise avec les autres pour faire jouer la puissance du gouvernement en sa faveur ou au moins pour s'immuniser contre les effets d'un coup précédent. La main-d'œuvre a droit à un salaire minimum, donc les agriculteurs cherchent un prix de soutien. Les consommateurs veulent le contrôle des prix, et l'industrie a droit à des tarifs de protection. En fin de compte, personne n'est plus avancé que l'autre et tous sont accablés par le fardeau d'une bureaucratie gigantesque et la perte de la liberté personnelle. Chaque groupe veut avoir sa part de la dépouille; il en résulte qu'historiquement les gouvernements sont devenus entièrement des États paternalistes. Quand ce processus commence, quand le principe du rôle protecteur du gouvernement le cède à la fonction agressive ou redistributrice, des forces naissent et poussent la nation vers le totalitarisme. Il est impossible de soumettre une société à un mal plus grand que celui de la conversion de la loi en un instrument de pillage.

Les amateurs d'histoire savent qu'aucun gouvernement, dans toute l'histoire de l'humanité, n'a réussi à créer la richesse. Ce sont ceux qui travaillent qui créent la richesse. Selon la doctrine marxiste, l'être humain est une créature économique. En d'autres mots, son bien-être

matériel est essentiel et sa vie privée et sa liberté sont tout à fait secondaires. La constitution soviétique reflète cette philosophie en insistant sur la sécurité, les aliments, le vêtement, le logement, les soins médicaux, soit tout ce qu'on accorde en prison. Le concept fondamental de ce système est que le gouvernement doit assumer toute la responsabilité du bien-être du peuple et qu'il doit pour cela régir toutes ses activités.

Il est très révélateur que les Russes ne jouissent guère, en fait, des droits qui sont leur sont garantis par leur constitution, tandis que les Canadiens ont beaucoup de droits, même s'ils ne leur sont pas garantis. Cela dépend, bien sûr, du fait qu'aucun gouvernement ne peut garantir les gains matériels et la sécurité économique. Ceux-ci proviennent du travail et de la production consciencieuse. Si les boulangers ne font pas un pain pour chaque citoyen, le gouvernement ne peut garantir que chacun aura un pain à manger. On peut rédiger et adopter des lois, mais si le pain n'est pas fait, on ne pourra jamais le distribuer.

Pourquoi alors les Canadiens font-ils plus de pain, fabriquent-ils plus de souliers et assemblent-ils plus de postes de télévision que les Russes? Ils le font justement parce que notre gouvernement ne garantit pas ces choses. S'il le faisait, il y aurait tellement de taxes, de régies, de règles et de manipulations politiques que le génie productif de l'Amérique serait bien vite réduit au gaspillage et à l'inefficacité qu'on trouve derrière le rideau de fer. J'aimerais maintenant citer quelques paroles de Thomas Jefferson qui disait dans son premier discours d'inauguration en 1801:

Avec tous ces avantages, que nous faut-il de plus pour être un peuple heureux et prospère? Encore une chose, chers concitoyens: un gouvernement sage et modéré qui empêchera les hommes de se faire du tort, qui, d'autre part, les laissera libres de travailler et d'améliorer leur sort comme ils l'entendent et qui n'enlèvera pas aux travailleurs le pain qu'ils ont gagné.

Le principe de cette philosophie du travail peut être résumé en une formule très simple: D'abord, il est impossible d'assurer sans abondance la sécurité économique de toute la population. Deuxièmement, l'abondance est impossible sans une production consciencieuse et efficace. Troisièmement, une production pareille est impossible sans une main-d'œuvre énergique, bien disposée et empressée. Quatrièmement, cela n'est pas possible sans stimulant. Cinquièmement, de tous les stimulants, la liberté d'être récompensé pour son travail est particulièrement attrayante. Ce qu'on appelle parfois l'appât du gain n'est tout simplement que le droit de faire des projets, de gagner et de jouir des fruits de son labeur. Sixièmement, l'appât du gain diminue à mesure que les contrôles, les règlements et les impôts de l'État augmentent pour enlever le fruit du succès aux producteurs. Septièmement, par conséquent, toute intrusion gouvernementale pour redistribuer les récompenses matérielles du travail ne peut aboutir qu'à l'anéantissement de la base productive de la société, et pas seulement pour l'élite, et est donc tout à fait impossible.

● (1730)

Voici un rapport publié en 1966 dans le *Corydon*, publication républicaine de l'Indiana, sur le socialisme en Saskatchewan, dont je cite un passage:

Pendant vingt ans, de 1944 à 1964, la Saskatchewan (Canada), voisine du Montana, a été dirigée par un gouvernement socialiste, le seul en Amérique du Nord à l'exception de celui de Castro. Voici en quels termes le premier ministre actuel de la Saskatchewan, l'honorable W. Ross Thatcher, rend compte de cette administration.

M. Rodriguez: Plus de voyages à Cuba, Ken.

M. Hurlburt: Pas avec vous. Monsieur l'Orateur, voici les propos qu'on attribue à M. Thatcher:

En 1944, les socialistes ont promis de régler le problème du chômage en construisant des usines d'État. Les profits devaient servir à la construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux, au financement de meilleures mesures d'aide sociale. Avec les ans, ils ont créé 22 sociétés dites de la Couronne . . . Lorsque nous avons pris le pouvoir, il y a deux ans, 12 de ces sociétés avaient fait faillite ou avaient été liquidées. Les autres continuaient de fonctionner à grand renfort de subventions.

Pendant toute cette période, les socialistes ont fait la guerre à l'entreprise privée. La réalisation de bénéfices était considérée comme un péché impardonnable. Qu'en est-il résulté? Les investisseurs ont tout simplement tourné le dos aux socialistes. Des dizaines de sociétés pétrolières ont déménagé. L'exploration gazifère a complètement cessé. La prospection dans le nord cessa presque totalement.

Au cours de cette période pendant laquelle le Canada connaissait la plus forte croissance économique de son histoire, la Saskatchewan n'accueillit que quelques nouvelles usines.

Une voix: Bob Stanfield a-t-il écrit cela?

M. Hurlburt: Non; cela vient d'un bon premier ministre libéral, Ross Thatcher. Voici la suite:

Après 18 ans de socialisme, il existait moins d'emplois dans la fabrication qu'en 1945—malgré l'investissement de 500 millions de dollars dans les sociétés de la Couronne.

Au cours de cette période, on a introduit plus de 600 taxes tout à fait nouvelles et augmenté 650 autres taxes. En Saskatchewan, le montant des impôts par habitant était nettement supérieur à celui des autres provinces—autre raison pour laquelle les entreprises s'installaient ailleurs.

Les socialistes ont promis de faire de la Saskatchewan la Mecque des travailleurs. Au lieu de cela, nous avons été témoins du plus grand exode depuis que Moïse et les Juifs ont quitté l'Egypte. Depuis la guerre, 270,000 de nos citoyens ont quitté la province pour trouver du travail ailleurs.

S'il est des Américains qui espèrent trouver la réponse dans le socialisme, qu'ils viennent voir en Saskatchewan ce qui s'y est produit.

L'histoire de la Saskatchewan mérite de passer aux annales de la science politique et de faire l'objet d'un cours au niveau collégial partout aux États-Unis.

Le cannibalisme économique et social sorti de cette idée socialo-communiste détruira la société qui l'adoptera comme principe de base, quelle que soit cette société. Au Canada, nous sommes déjà très avancés sur le chemin qui mène au socialisme destructeur de l'âme.

Monsieur l'Orateur, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et moi, somme allés ensemble à Cuba cette année. Nous nous sommes entretenus avec Fidel Castro pendant trois heures et demie. Nous avons vu où le gouvernement avait pris possession de plus de 70 p. 100 des terres, et constaté qu'ils étaient hautement mécanisés, avec 23 p. 100 d'outillage russe. Nous avons aussi constaté que la prise de possession des terres entraîne une baisse de la production agricole. Mon ami de Nickel Belt, qui représente le parti socialiste, admirait sincèrement ce mode de vie, mais je n'ai point partagé son enthousiasme.

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: Comme l'a écrit Henry Grady Weaver dans son excellent livre intitulé: «The Mainspring of Human Progress»:

La plupart des grands maux du monde ont été causés par des personnes bien intentionnées qui ne tenaient aucun compte du principe de la liberté individuelle, sauf dans leur propre cas, qui étaient animées d'un zèle fanatique et obsédées par l'idée d'améliorer la condition humaine—de la masse, au moyen d'une de leurs formules favorites—

Les torts causés par les criminels, les assassins, les brigands et les voleurs sont négligeables comparés à l'agonie infligée à des humains par les rigoristes de profession qui veulent s'afficher comme les dieux de la terre et

imposer impitoyablement leurs vues à tous—avec la tranquille assurance qui veut que la fin justifie les moyens.

Une voix: Vous parlez de Nixon.

M. Hurlburt: Monsieur l'Orateur, de nouveau je m'adresse à mes collègues à ma gauche, surtout à mon ami de Nickel Belt en Ontario. Je pense que mon ami de Nickel Belt devrait s'agenouiller ce soir au pied de son lit et remercier Dieu de vivre dans notre pays. Venu de la Guyane il y a 14 ou 15 ans il s'est adonné ici à l'enseignement; il n'a rien apporté au pays si ce n'est de tenir en ébullition les syndicats et les travailleurs; maintenant, il est député. Sachez-le bien, monsieur l'Orateur, c'est un sombre jour pour le Canada.

Le Canada est un pays riche. Même pendant la dépression, les Canadiens ont mangé et vécu mieux que la plupart des habitants des autres pays vivent et mangent aujourd'hui. En réponse à la thèse selon laquelle un peu de socialisme est bon dans la mesure où l'on ne pousse pas trop loin, on serait tenté de dire, de la même façon, qu'un peu de vol et un peu de cancer sont aussi très bien. L'histoire prouve que la croissance du paternalisme étatique est difficile à enrayer avant qu'il ne s'épanouisse en une dictature. Mais espérons que la tendance peut encore être inversée. Sinon, nous verrons inévitablement s'implanter le socialisme intégral, probablement avant la fin de notre vie.

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: Ils applaudissent et font du tapage de l'autre côté, mais de moins en moins fort. Je pense que j'en ai convaincu quelques-uns de venir se joindre à nous demain.

Trois facteurs peuvent changer les choses. Premièrement, l'histoire nous a suffisamment révélé les échecs du socialisme et les erreurs des civilisations précédentes. Deuxièmement, il existe des moyens d'information modernes et rapides qui permettent de communiquer ces leçons de l'histoire à une vaste population de gens éduqués. Et troisièmement, il y a de plus en plus d'hommes et de femmes dévoués qui, au prix de sacrifices personnels considérables, s'appliquent à faire pénétrer ces idées. En réunissant judicieusement ces trois facteurs, nous sommes parfaitement en mesure de renverser la vapeur.

J'en arrive ainsi à ma question suivante: Comment est-il possible d'amputer les divers programmes de bien-être dont notre gouvernement s'est fait l'avocat, et qui se sont déjà incrustés comme des cellules cancéreuses dans tout le corps politique? Est-il nécessaire de faire la grande opération, et peut-on le faire sans risques pour le malade? La réponse, c'est qu'il est évident que nous devons prendre des mesures radicales. Les demi-mesures et les compromis ne sauraient faire l'affaire. Comme toute opération chirurgicale, celle-ci ne se fera pas sans malaise et laissera peut-être même des cicatrices durables. Mais elle est indispensable pour sauver le corps malade et peut être réalisée sans risques excessifs.

La première chose à faire pour retrouver ce concept étroit de gouvernement consistera à geler tous les programmes de bien-être social à leur niveau actuel et à s'assurer qu'aucun autre ne sera créé. Dans un deuxième temps, il faudra laisser tous les programmes actuels venir à échéance et n'en renouveler aucun. Enfin, ce programme comportera l'abandon graduel des programmes sans terme précis. A mon avis, en dix ans, la plus grande partie du programme sera accomplie et il sera possible de l'achever en vingt ans.

[M. Hurlburt.]

● (1740)

M. Gilbert: Est-ce là la politique des conservateurs?

M. Hurlburt: Non, c'est ma politique à moi. Monsieur l'Orateur, les députés qui siègent à ma gauche m'ont interrompu bien souvent. Cela ne me dérange pas, parce que je suis fier d'être né au Canada, fier d'avoir eu l'occasion d'y gagner ma vie. Aucun gouvernement ne m'a jamais pris en charge, qu'il soit municipal, provincial ou fédéral. Je ne veux qu'une chose, le droit de gérer ma petite ferme sans que le gouvernement s'en mêle, et, pour sûr, sans que personne d'autre ne s'en mêle.

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: En terminant... je suis persuadé que mes honorables amis qui siègent à ma gauche souhaiteraient que je continue...

Des voix: Oui, oui!

M. Hurlburt: ... tout ce que je puis dire, c'est que le temps est maintenant venu de passer à l'action. Nous vivons dans le plus beau pays du monde. Nous possédons les ressources, nous avons la main-d'œuvre. On a confié un mandat au gouvernement. Tout ce qu'il faut maintenant, c'est du bon sens et une direction sûre.

M. l'Orateur: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) veut-il avoir la parole pour poser une question?

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Il me reste quelques minutes avant 5 h 45. Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre nomination. L'attitude du député de Lethbridge (M. Hurlburt) est difficile à comprendre. On voit maintenant d'où lui vient sa grande perspicacité à l'égard de sa visite à Cuba. Certains de ses commentaires m'ont beaucoup étonné surtout lorsqu'il a dit que je n'étais pas né au Canada.

Monsieur l'Orateur, je puis vous dire que j'en fais autant pour mon pays que tout autre Canadien et que j'ai tous les droits d'un citoyen canadien. Cela m'ennuie de voir le grand parti conservateur envoyer M. Bill Davis en Italie, pour gagner des voix italiennes au Canada. Quand vient le temps des élections, il fait tout son possible pour gagner l'appui des groupes ethniques; pourtant, certains députés de ce parti, me font, ici même des remarques parce que je ne suis pas né au Canada. En fait, le candidat libéral de Nickel Belt a tenté la même manœuvre lors de la dernière campagne. Il a dit que je n'étais pas Canadien de naissance et que je n'avais pas le droit de représenter les gens de Nickel Belt. Ce sont eux qui en ont décidé; et que le député de Lethbridge le veuille ou non, je suis député et j'ai les mêmes droits et privilèges que lui.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: J'ai entendu trois discours du trône. Celui-ci me rappelle «Alice au pays des merveilles». Il y a un bref passage dans le livre qui dit à peu près:

«Vous êtes vieux, père Guillaume, dit le jeune homme,
Et vos cheveux sont devenus très blancs:
Et pourtant vous vous tenez toujours la tête en bas,
Croyez-vous que ce soit normal à votre âge?
Dans ma jeunesse, répondit le père Guillaume à son fils,
J'avais peur que ça ne m'abîme la cervelle,
Mais maintenant que je sais très bien que je n'en ai pas,
Je fais et je refais cet exercice sans cesse.

M. Cafik: Est-ce à cela que nous avons consacré nos crédits alloués à la recherche?

M. Rodriguez: Il n'aura pas fallu beaucoup de recherche pour voir ce qu'il y a dans le discours du trône. Quand j'y jette un coup d'œil, j'y trouve tant de contre-vérités que je ne puis résister à la tentation d'en citer quelques-unes. Par exemple, le gouvernement parle en un endroit du maintien de la paix. Nous en sommes bien fiers, mais, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député retrouvera peut-être l'occasion de poursuivre ses observations une autre fois. A mon grand regret, je me vois contraint de l'interrompre. Comme il est 5 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 38(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Stanfield: Sur division.

(La motion de M. Duclos est adoptée.)

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada par l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

M. Sharp: Puis-je dire, monsieur l'Orateur, qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2 du Règlement.

(A 5 h 50, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. EPP—LES APPARENTES CONTRADICTIONS DANS LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège dont j'ai donné préavis, en mon nom personnel et au nom de tous les députés à Votre Honneur. Ma question de privilège a trait à l'habitude du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) de faire constamment des déclarations contradictoires concernant la publication du Livre vert sur l'immigration.

● (1410)

Dès le 17 septembre 1973, comme en fait foi le compte rendu à la page 6611, le ministre faisait une déclaration à l'appel des motions et annonçait que le gouvernement chercherait à obtenir des mémoires et l'avis des provinces, des gouvernements territoriaux, des députés et des groupes qui s'intéressent aux questions se rattachant à la future politique canadienne en matière d'immigration. Ce Livre vert sur l'immigration devait être suivi d'une conférence nationale sur les immigrants, tenue sous les auspices du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le résultat définitif de cette façon de procéder avait été prévu par le ministre, comme en fait foi le compte rendu à la page 6611, alors qu'il avait déclaré:

> Notre but ultime est une politique globale qu'il faudra présenter au Parlement sous la forme d'un projet de loi sur l'immigration.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, les mots importants sont «qu'il faudra présenter au Parlement.» La date indicative que mentionnait le ministre à la page 6611 du hansard était «le printemps prochain». Cette déclaration a été faite le 17 septembre 1973. En réponse à une question que j'ai posée au ministre le 2 octobre de cette 30e législature, au sujet de la publication du Livre vert sur l'immigration, le ministre a déclaré comme en fait foi le hansard à la page 36:

> Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir dit précisément que le Livre vert serait déposé au printemps; j'ai simplement exprimé l'espoir que nous l'aurions avant l'été, ce qui aurait pu se produire, n'eût été des élections.

Hier, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a demandé au premier ministre si une décision avait été prise quant aux modifications à apporter aux règlements de l'immigration et le premier ministre a répondu, comme en fait foi le hansard à la page 440:

> Quant aux mesures provisoires qui pourraient être prises dans l'intervalle, tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que le gouvernement en fera l'annonce à la Chambre le cas échéant.

A peine l'encre finissait-elle de sécher sur le hansard d'hier que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration faisait une déclaration au sujet de cette question non pas à la Chambre, non pas même au Canada, mais hors de nos frontières, et réfutait directement les paroles du premier ministre. Dans sa déclaration, le ministre précise que le nouveau règlement en matière d'immigration et le bill qu'il propose ne feront pas de distinctions injustes, qu'ils tiendront compte des perspectives d'emplois et qu'ils ne feront pas obstacle à la réunion des familles séparées.

Si je le signale, monsieur l'Orateur, ce n'est pas nécessairement que j'en aie contre les changements proposés. Cette question qui intéresse tous les Canadiens influera sur notre croissance future, sur l'utilisation de nos ressources naturelles et sur le type de pays où nous devrons vivre. Pourtant, le premier ministre et son gouvernement font fi comme toujours des droits de la Chambre en faisant des déclarations hors de la Chambre alors qu'ils s'étaient engagés à les faire ici même.

Je soulève cette question parce qu'elle me touche ainsi que chacun des députés à la Chambre, et qu'elle concerne notre droit d'obtenir des renseignements positifs de la part du gouvernement actuel ou, quant à cela, de n'importe quel autre gouvernement. Monsieur l'Orateur, si vous jugez que le cas que je soulève constitue de prime abord une atteinte aux privilèges, je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

> Que tous les faits relatifs à l'habitude qu'ont prise le premier ministre et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de faire des déclarations contradictoires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre des communes, à propos de la publication du Livre vert du gouvernement sur l'immigration, soient renvoyés au comité des privilèges et élections pour qu'il étudie la question et en fasse rapport.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a, comme il vient de le dire, prévenu la présidence de son intention de poser la question de privilège. Cependant même si ce préavis était suffisant aux termes du Règlement, il n'informait en rien la présidence sur la nature et le fond de la question. En conséquence, je dois rendre ma décision après avoir jeté à l'instant un rapide coup d'œil sur le texte.

Les députés doivent, bien entendu, se préoccuper de l'exactitude des déclarations faites à la Chambre des communes comme à l'extérieur, car c'est très important pour tout le pays. Cependant, même si la question est très valable et importante et même s'il y a matière à discussion et débat à la Chambre comme à l'extérieur, le fait est que, quels que soient les avantages ou désavantages, sur le plan politique, que retirent les ministériels ou l'opposition, lorsque de tels cas se présentent ou sont censés s'être présentés, ils ne constituent pas au premier abord une question de privilège, si je me fie à mon interprétation des règles pertinentes de la Chambre.

Je répète que ces questions sont importantes et peuvent être l'objet de préoccupations et de débats et, en fait, elles le sont. Mais je ne puis voir de quelle façon il y aurait atteinte à la capacité des députés d'exercer leurs fonctions ni comment leur liberté et leurs privilèges sont brimés. En conséquence, je dois conclure que, dans le cas présent, il n'y a pas matière à poser la question de privilège.

Question de privilège—M. Epp

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, tout juste avant la fin de la séance hier, le député de Lethbridge (M. Hurlburt) a fait des observations que l'on aurait pas dû laisser passer, je crois, sans les relever. En d'autres termes, il y a eu irrégularité dans le débat. Que je sache, il n'est pas permis ici de mettre en doute le caractère et l'intégrité des députés. Je suis prêt à oublier le petit coup d'épingle qu'on m'a décoché personnellement, mais je ne puis tolérer l'insulte grossière et injuste qui a été lancée contre mes mandants et contre tous les néo-canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je ne puis laisser passer non plus l'insinuation qui est une injure portée contre tous les enseignants du pays, qu'un membre du corps enseignant n'apporte une contribution utile à notre économie et à notre société. Nous accordons une grande importance à l'apparat matériel et aux traditions de cette Chambre. Ainsi, personne ne se hasarderait à toucher la masse d'armes. Il ne faudrait jamais permettre, je crois, qu'on s'attaque personnellement aux antécédents d'un député ainsi qu'à la contribution qu'il fait au pays. Je demande à Votre Honneur de prendre les mesures appropriées pour que le député de Lethbridge rétracte ces insultes et ces remarques scandaleuses.

Des voix: Bravo!

M. Hurlburt: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans être convaincu, pour un certain nombre de raisons, de la validité de ce rappel au Règlement, je vois quand même au moins un autre député qui a quelque chose à dire sur ce rappel au Règlement, si c'en est un. Je le répète, nous sommes dans une situation délicate. Bien entendu, les députés savent qu'un rappel au Règlement doit être posé au moment précis où il y a lieu de le faire. Je reconnais néanmoins l'importance de l'affaire débattue. Cependant, au moment où l'irrégularité invoquée s'est produite à la Chambre, le député qui vient de parler et qui était justement visé par les remarques contestées, était effectivement présent à la Chambre. D'ailleurs, il a non seulement assisté, mais encore participé au débat, puisqu'il a pris la parole après le député de Lethbridge (M. Hurlburt) et n'en a pas profité, à ce moment-là pour invoquer le Règlement.

S'il y a quelque chose de parfaitement clair dans le Règlement de la Chambre, c'est précisément qu'un rappel au Règlement doit être fait immédiatement au moment où se produit l'irrégularité invoquée. C'est pourquoi je fais certaines réserves dans le cas présent. De toute façon, je vais donner la parole au député de Lethbridge à ce sujet avant de trancher.

M. Hurlburt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la rasion suivante: je pense que si les députés revoyaient mes observations d'hier, ils constateraient que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est arrivé de Guyane il y a environ 14 ans. Il a été élevé ici; il a fait sa vie ici. J'estime qu'il devrait être reconnaissant de vivre dans un pays comme le Canada et devrait cesser d'exaspérer les organismes syndicaux pour se faire élire.

Des voix: Oh, oh!

● (1420)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne puis que réitérer ce que j'ai déjà dit. Le rappel au Règlement, en l'occurrence aurait dû être soulevé, pour respecter notre Règlement, au moment où le prétendu désordre s'est produit. Quant à moi, l'affaire est close. Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement. Par conséquent, j'estime que nous devons passer aux affaires courantes.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, l'incident s'est produit hier après-midi à peu près deux minutes et demie avant l'ajournement de la séance. Je dois dire avoir été estomaqué de voir un député s'avilir ainsi. Il est vrai que je ne connais pas bien la procédure à la Chambre, mais je saisis les injures personnelles.

De plus, je ne vois pas très bien ce que l'agitation ouvrière a à voir avec le débat. Nos délibérations portaient sur le discours du trône. Quelle est au juste la relation qui existe entre l'endroit d'où je viens et ce que je fais au pays, et le discours du trône?

M. KNOWLES—LES OBSERVATIONS DU DÉPUTÉ DE LETHBRIDGE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, Votre Honneur le sait, je lui ai donné préavis, conformément au Règlement, du fait que je comptais soulever la question de privilège au sujet des observations faites hier soir par le député de Lethbridge (M. Hurlburt). Le point a déjà, en quelque sorte, été mis en lumière. En tant que député, je sens encore le besoin de soulever la question de privilège et de m'inscrire en faux contre quiconque prétend que le fait qu'un député soit né en Guyane, ou ailleurs à l'étranger, soit regrettable pour le Canada et je cite ici le député, et qu'il ait été élu député.

Des voix: C'est une honte.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je dirais plutôt que la force du Canada tient au fait qu'il ait attiré des gens de toutes les cultures, de tous les pays, et je pense qu'on devrait le faire savoir au député de Lethbridge, ici même.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député m'a évidemment donné préavis de la question de privilège. Comme le député le sait, sa question de privilège n'a pas été suivie d'une motion. Elle ne nécessite donc aucune décision de la part de la présidence. En l'occurrence, je n'ai pas l'intention de décider si l'affaire paraît fondée de prime abord, car cela n'a pas d'importance. Chose certaine, il existe des précédents très clairs quant aux limites que doit respecter un député dans ses imputations à l'endroit d'un autre député. Dans ce cas, il est douteux que cela constitue une question de privilège, où qu'on les trouve. En tout cas, la présidence n'a aucune décision à rendre. A mon sens, la question a été exposée comme il se doit.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES PÊCHERIES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE DES RECHERCHES

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année 1973.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DÉPÔT DU RAPPORT DU CONSEIL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME, RELATIF AU COMMERCE DES ŒUFS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Conseil de commercialisation des produits de ferme établi par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, qui consiste en une étude sur les œufs.

M. McGrath: Vous ne nous avez pas donné beaucoup de temps pour l'examiner.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA MOTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai annoncé les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine, j'ai exprimé l'espoir que nous pourrions consentir unanimement à discuter la création d'un comité d'enquête sur la commercialisation des œufs à l'heure actuelle. J'aimerais maintenant donner lecture de la motion sur laquelle les leaders à la Chambre se sont entendus, je l'espère, et demander la permission qu'elle soit examinée immédiatement après les questions orales. Voici la motion:

Qu'un Comité spécial composé de quatorze membres soit institué pour enquêter et faire rapport avec recommandations, s'il y a lieu, sur:

a) les activités de l'Office canadien de commercialisation des œufs, et

b) le rendement des autorités responsables de bon fonctionnement de cet organisme.

Que les membres de ce Comité soient: Madame Appolloni et Messieurs Anderson, Cafik, Dionne (Northumberland-Miramichi), Fox, Goodale, Gray, Lambert (Bellechasse), Lawrence, Lessard, Mazankowski, McGrath, Murta et Orlikow;

Que ce comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins; à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où la Chambre est ajournée, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et d'engager des experts s'il y a lieu;

Et que ce Comité soit informé qu'il doit faire rapport à cette Chambre, au plus tard le 16 décembre 1974.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu le texte de la motion. Le président du Conseil privé demande à la Chambre l'autorisation unanime, non seulement de présenter la motion immédiatement, mais aussi de l'inscrire en tête des ordres émanant du gouvernement, pour que ce soit le premier article de nos travaux à être étudié aujourd'hui. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE PENSION À TOUS LES SEXAGÉNAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre l'autorisation de présenter une motion au titre de l'article 43. Il y a urgence, du fait que plusieurs députés reçoivent de nombreuses lettres de personnes âgées de 60 à 65 ans, qui s'estiment injustement exclues du bénéfice des avantages d'un certain projet de mesure législative. Je propose donc, avec l'appui du député de Greenwood (M. Brewin):

Que la Chambre recommande au ministre de la Santé et du Bien-être social de réétudier le texte du bill tendant à assurer le versement de la pension de la sécurité de la vieillesse aux conjoints âgés de 60 à 65 ans, lorsque l'autre conjoint est déjà retraité et que leurs revenus ne dépassent pas un montant fixé et d'envisager de présenter un bill assurant le versement de la pension de la sécurité de la vieillesse à toutes les personnes âgées de 60 à 65 ans qui ne se trouvent pas sur le marché du travail.

M. l'Orateur: Une fois encore, j'ai de graves réserves à formuler au sujet de l'admissibilité d'une motion de ce genre. La Chambre sait qu'en vertu du Règlement, les motions présentées, conformément à l'article 43 du Règlement, nécessitent le consentement unanime de la Chambre, mais on a tendance à négliger le fait que cet article exige aussi que la question soit de nécessité pressante et urgente. Une demande de ce genre priant le gouvernement d'envisager des modifications à apporter à la loi à propos de quelque chose qui pourrait être fait plus tard m'incite à douter fortement qu'elle puisse être acceptée en vertu du Règlement comme étant de nécessité urgente et pressante. Je me propose donc aujourd'hui de trancher l'affaire en faveur du motionnaire, mais je signale que désormais j'examinerai attentivement les motions de ce genre pour savoir si elles respectent cette autre disposition du Règlement.

● (1430)

En l'occurrence, la motion proposée conformément à l'article 43 du Règlement nécessite le consentement unanime avant d'être débattue. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

Ressources énergétiques

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE IMMÉDIATE EN FAVEUR DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL DE BOUCHERIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'interviens en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. L'urgence de ma motion découle des difficultés auxquelles les éleveurs de bovins doivent faire face, difficultés qui les forcent à abandonner leur entreprise, et du fait que les gouvernements des provinces des Prairies ont dû annoncer, il y a quelques jours, qu'ils allaient eux-mêmes mettre en œuvre des programmes tendant à aider ces producteurs à continuer leur élevage. Appuyé par le député de Brant (M. Blackburn) je propose donc:

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture d'annoncer sur-le-champ un programme d'aide immédiate aux éleveurs de bovins.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, qui nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PROPOSITION DE MAINTIEN DE L'HEURE AVANCÉE EN VUE D'ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire proposer une motion en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 26 du Règlement.

Étant donné que notre économie est rongée par le malaise de l'inflation, et que nous essayons de le combattre par tous les moyens, je considère que, pour pallier cette triste situation, tout en vivant sous la lumière du soleil, comme pendant la Seconde guerre mondiale, tout en économisant des millions de barils de pétrole, sans parler de l'électricité, et étant donné que l'expérience a été concluante chez nos voisins du Sud, où une économie d'énergie de 2½ p. 100 a été réalisée, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que cette Chambre ajourne ses travaux pour discuter d'une question d'une pressante nécessité, à savoir: l'adoption d'une mesure visant le maintien de l'heure avancée de l'été (Daylight Saving Time), et qu'elle prenne les dispositions nécessaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Rimouski a donné à la présidence l'avis requis, et la présidence a eu la chance de considérer la motion attentivement.

Il n'y a aucun doute quant à l'importance du problème soulevé dans la motion, c'est-à-dire l'inflation, et aussi la conservation de l'énergie. Par ailleurs, il est évident que le problème soulevé par l'honorable député de Rimouski et la suggestion qu'il a faite ont déjà été discutés plusieurs fois à la Chambre auparavant. A mon avis, il n'y a pas d'urgence dans ce cas. La présidence est au courant du fait que

l'heure avancée de l'été sera discontinuée à la fin de ce mois, mais ceci arrive tous les ans, et ne constitue donc pas une pressante nécessité, l'un des éléments requis par le Règlement de la Chambre.

Il y a aussi deux autres difficultés. Premièrement, j'ai des doutes au sujet de la question de juridiction. Deuxièmement, le programme de la Chambre a déjà permis à l'honorable député, durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, de débattre la question, et lui permettra aussi de réitérer plus tard sa suggestion, notamment durant les trois derniers jours de la semaine prochaine.

Donc, je regrette d'informer l'honorable député que la présidence ne peut recevoir sa motion en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement de la Chambre.

M. Allard: Monsieur le président, tout en respectant votre décision, je tiens quand même à attirer l'attention de la Chambre sur l'importance pour notre pays d'accepter que l'heure avancée soit maintenue à longueur d'année, et je suggère au gouvernement de présenter une mesure à cet effet, mesure que nous appuierions avec empressement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NATURE DES PROPOSITIONS DU CANADA À LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question à propos de son intervention à la Chambre avant-hier, sauf erreur, alors qu'il nous apprenait que son gouvernement avait soumis un aide-mémoire à la Communauté économique européenne contenant des propositions à la Communauté. Je me demande si le très honorable représentant aurait l'obligeance de déposer cet aide-mémoire à la Chambre ou, s'il est de caractère confidentiel, d'exposer à la Chambre la nature générale de ces propositions et la forme d'association que le gouvernement propose à la Communauté économique européenne. Je pose cette question en raison des conséquences de grande portée que pourraient avoir ces propositions pour les Canadiens.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cet aide-mémoire expose notamment la position de négociation du gouvernement canadien vis-à-vis de la Communauté. Je ne saurais dire au pied levé si cela aiderait ou nuirait à la position de négociation du gouvernement canadien. Mais je vais m'empresser d'examiner la suggestion, et s'il est certain que la publication de cet aide-mémoire ne peut entraîner de désavantage pour le Canada, j'en discuterai avec mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il nous faire connaître la nature générale des propositions qui seront présentées? Si je comprends bien, il s'agit d'une affaire urgente, étant donné que le premier ministre aura bientôt des entretiens. Le pays sera-t-il mis devant un fait accompli lourd de conséquences, ou s'agit-il plutôt de propositions relativement anodines dont nous pouvons en toute

sécurité laisser au gouvernement le soin de s'occuper sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet d'une discussion générale?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les propositions ont évidemment pour but d'améliorer les relations entre le Canada et la Communauté européenne. C'est ce dont il s'agit d'une manière générale. Quant aux détails, je répète la réponse que j'ai déjà donnée: il est possible qu'il ne soit pas à l'avantage du Canada qu'on en fasse l'objet d'une discussion publique pour le moment. Je me ferai toutefois un plaisir d'examiner la question.

M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas trop insister, mais le gouvernement propose-t-il une sorte d'association particulière avec la Communauté économique européenne?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas notre intention. L'accord proposé est un accord commercial ayant pour but d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et la Communauté économique européenne. On propose un mode de consultation, mais rien d'aussi important que ce dont parle le député et le Canada n'adoptera certainement pas une attitude discriminatoire envers tout autre groupe de pays.

J'ajouterai qu'à mon retour d'Europe, je ferai une déclaration à la Chambre, si tel est son désir, afin de l'informer de la nature des discussions et où elles en sont. Je puis donner à l'honorable député l'assurance qu'aucune position définitive ne sera adoptée relativement à n'importe quel accord, ainsi qu'il semble le craindre, sans que rapport en soit dûment fait à la Chambre.

L'ATTITUDE DU CANADA ENVERS L'OTAN ET LE PROJET D'ACCORD AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le peu d'empressement de la Communauté économique européenne à accorder au commerce du Canada le traitement préférentiel—nouvelle que la presse de ce matin a abondamment commentée—est encore plus marqué par suite de l'attitude du Canada concernant sa contribution au maintien de la paix dans le cadre de l'OTAN, le gouvernement envisage-t-il d'adopter une attitude plus positive vis-à-vis de l'OTAN à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a déjà maintes fois fait connaître son attitude à l'égard de l'OTAN, et je doute que le député puisse en dire autant de son parti.

* * *

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LE PROJET D'OCTROI DE NOUVEAUX POUVOIRS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre a récemment laissé entendre qu'on pouvait accorder de nouveaux pouvoirs à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Peut-il dire à la Chambre si ces nouveaux pouvoirs permettront à la Commission d'ordonner l'annulation des augmentations de prix jugées injustifiées et, sinon, pour quelles raisons?

● (1440)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

[*Traduction*]

LE RELEVÉ HEBDOMADAIRE DES PRIX COURANTS— L'OPPORTUNITÉ DE LA PROROGATION ET DE L'EXTENSION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre concorde avec les autres aspects de la politique du gouvernement. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'étude hebdomadaire très utile que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires effectue dans la région d'Ottawa et qui a aidé à faire baisser légèrement les prix, ce qui, nous l'espérons, n'est pas une situation temporaire dans la région, sera étendue à d'autres parties du Canada.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Il s'agit, monsieur l'Orateur, d'un projet pilote, et je suis très heureux de constater le succès qu'il a remporté. Cela prouve hors de tout doute que cette commission joue un rôle utile, et j'espère qu'il y aura possibilité d'étendre ce genre d'enquêtes à d'autres villes au pays.

[*Traduction*]

L'ÉCART ENTRE LES PRIX DU BÉTAIL SUR PIED ET DE LA VIANDE BOVINE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, la moyenne du ministre est d'au moins 500. J'ai une dernière question supplémentaire à lui poser. Comme on voit maintenant que les cultivateurs reçoivent moins pour leur bétail de boucherie sans qu'il en résulte une diminution au niveau des prix de détail, le ministre verrait-il à ce que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires étudie cet écart de prix?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Cette question est à l'étude, monsieur l'Orateur. Je suis en étroite consultation avec mon collègue de l'Agriculture, et j'espère qu'une décision efficace sera bientôt prise à ce sujet.

[*Traduction*]

LE PROJET D'OCTROI DE NOUVEAUX POUVOIRS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, hier, en dehors de la Chambre, le ministre a repris une réponse qu'il m'avait donnée à la Chambre au sujet de la restriction des pouvoirs de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires; il a alors ajouté, toujours à l'extérieur de la Chambre, qu'il envisageait de les étendre encore. Peut-il dire à la Chambre exactement ce qu'il entendait par ces nouveaux pouvoirs de la Commission?

Questions orales

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, à mon avis, on a voulu dans le discours du trône expliciter par certaines phrases le travail de la Commission. Les explications qu'on y a données n'avaient aucunement pour but de limiter les responsabilités, les pouvoirs de la Commission. Il est malheureux qu'à la lecture du discours du trône on ait pu tirer des conclusions qui semblaient confier un mandat restrictif à la Commission. J'ai affirmé qu'il n'en était aucunement question, et j'ai mentionné que j'aimerais voir la Commission s'occuper d'une foule de tâches.

Je pense que dans les limites de son mandat, la Commission peut faire beaucoup de travail. Il n'y a pas nécessairement lieu d'étendre le mandat de la Commission pour qu'elle soit plus active.

* * *

LA SANTÉ NATIONALE

ON SUGGÈRE DE REMPLACER LE LAIT PAR LE VIN

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Depuis la récente hausse du prix du lait, des ministres se sont permis de suggérer diverses mesures aux consommateurs canadiens. Le ministre de l'Agriculture nous a suggéré de boire du vin à la place du lait, parce que cela coûtait moins cher. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour la même raison, nous suggère de boire du lait en poudre. Est-il d'avis que le lait en poudre est aussi nutritif que le lait nature, et pourrait-il dire si on pourrait trouver une façon de faire boire aux enfants naissants du vin à la place du lait nature?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En tant que ministre responsable de la situation de la femme, je considérerai la deuxième partie de la question de l'honorable député.

Au sujet de la première partie de sa question, monsieur le président, je n'ai jamais suggéré quoi que ce soit. J'ai simplement dit quelle solution ma famille et moi-même avions trouvée pour réduire le coût du lait à la maison.

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le ministre de l'Agriculture invoque le Règlement.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien entendu le député, sinon je m'en excuse, j'aurais dit que le vin pourrait remplacer le lait. Je n'ai jamais rien dit de tel. Personne sain d'esprit n'oserait prétendre que le vin pourrait remplacer le lait. J'ai toutefois dit, en me fondant sur certaines études, que le vin pouvait être utile à ceux qui manquent de fer.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Il renferme aussi des vitamines C et je crois que Timothy a dit, si on sait où chercher, que le vin est bon pour l'estomac et d'autres maux dont on peut souffrir. J'ai aussi dit que le vin et la bière pouvaient être fabriqués plus facilement que le lait. Aucun homme de science ou ingénieur n'a encore pu trouver une meilleure façon de produire le lait que la vache qui transforme un produit non comestible en un aliment très sain qui pourrait suffire à l'homme au besoin.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois permettre, j'en suis certain, à l'honorable député de Témiscamingue de poser au moins une question supplémentaire.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il a dit tout à l'heure qu'à cause de la pauvreté il utilise le lait en poudre pour le faire boire à ses enfants. Est-ce que, selon les dires du ministre qui vient d'invoquer le Règlement, il a l'intention de suggérer la mise en poudre du vin dont il conseille l'utilisation?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, l'industrie viticole est très importante au Canada, comme l'est d'ailleurs celle du vin. J'ai de nombreuses réserves concernant le fait que le vin est importé au pays sous forme de concentrés.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES SCIENCES AU SUJET DES SOINS MÉDICAUX ET DES CRÉDITS POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, au cours des quatre dernières années, le Conseil des sciences a recommandé au gouvernement de remanier la structure des services de soins médicaux afin d'améliorer ces soins pour tous les Canadiens, et a aussi recommandé d'accroître les fonds réservés à la recherche médicale. J'aimerais poser la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: étant donné que les soins médicaux fournis à de nombreux Canadiens à faible revenu sont déjà de piètre qualité et que de nombreux programmes importants de recherche ont déjà subi des réductions de fonds, pouvons-nous compter que le ministre en particulier et le gouvernement en général appliqueront immédiatement ces recommandations?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, si l'honorable député veut bien se donner la peine de lire le document que j'ai déposé à la Chambre, et qui s'intitule «Nouvelles perspectives sur la santé des Canadiens», il y retrouvera bon nombre de recommandations qui sont faites dans le même sens que celles que l'on retrouve dans le rapport du Conseil des sciences du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES INTENTIONS DU PREMIER MINISTRE QUANT AU CONTINGENT CANADIEN DE L'OTAN

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre. A la suite de la déclaration du ministre de la Défense nationale selon laquelle l'effectif des Forces armées canadiennes sera réduit, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il ne prendra aucune mesure, lorsqu'il sera en Europe la semaine prochaine, qui pourrait conduire au retrait de nos forces de l'OTAN dans cette région du globe?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

● (1450)

L'IMMIGRATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE EN PRÉVISION DE LA PUBLICATION DU LIVRE VERT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, il a déclaré que le gouvernement annoncerait à la Chambre toute mesure provisoire qu'il envisagerait de prendre pour modifier les règlements de l'immigration. Il a déclaré plus tard que l'opposition pourrait exprimer son point de vue si le gouvernement faisait à cet égard une déclaration à l'appel des motions. La déclaration faite hier par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration signifie-t-elle que le gouvernement a changé d'avis et va-t-il apporter à la politique d'immigration d'importants changements qui seront débattus à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faut que je m'informe si l'on compte proposer des mesures avant le Livre vert. Si j'ai bien compris ce qu'a déclaré le leader à la Chambre, il se peut qu'il y ait un petit bill, mais il sera bien sûr présenté à la Chambre et débattu ici. Je ne vois pas très bien pourquoi il est question des propos échangés hier, mais je n'ai peut-être pas bien compris le sens de la question du député.

M. Epp: Hier, on a demandé très clairement au premier ministre si les changements que le gouvernement se propose d'apporter à la politique d'immigration seraient présentés à la Chambre sous forme d'un projet de loi. Le gouvernement a mené une étude, il y a déjà quelques temps, en vue de préparer son Livre vert.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser au premier ministre? Dans l'affirmative, qu'il veuille bien la poser sans quoi nous passerons à une autre question.

M. Epp: Comme le Livre vert est maintenant terminé, j'ai demandé au premier ministre si l'on présenterait à la Chambre, avant la publication de ce Livre vert, un projet de loi modifiant sensiblement la politique actuelle en matière d'immigration.

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit il y aura un très petit bill concernant un sujet autre que ceux dont on a discuté hier. Mais je dois reprendre le député sur ce qu'il vient de dire. Le Livre vert n'est pas achevé comme il semble le croire. Il sera achevé en temps voulu et présenté au Parlement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ABOLITION DE LA PROCÉDURE DE L'OUTRAGE AU TRIBUNAL—L'ATTITUDE DU MINISTRE

[*Français*]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice, question dont je l'ai d'ailleurs prévenu, afin de lui permettre de donner une réponse plus complète.

La question fait suite à la comparution ce matin au comité de la justice et des questions juridiques du juge Patrick Hartt, l'excellent président de la Commission de réforme du droit.

Le ministre est-il prêt à «donner le feu vert» à la Commission qui y consent volontiers, semble-t-il, pour étudier en priorité la question éminemment d'actualité de l'abolition de la procédure de l'outrage au tribunal, procédure dont le juge en chef de la Cour supérieure à Québec, à l'instar de plusieurs autres personnes dans le passé, notamment le très honorable premier ministre et également celui qui vous parle, ont condamné la vétusté et le caractère pernicieux?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je sais que la Commission elle-même voudra bien considérer les moyens d'inclure cet important sujet dans la tâche qui l'attend. Et si elle juge à propos de le faire, je ne l'empêcherai sûrement pas de faire le travail.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR UN JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME SUR L'UTILISATION DES MANDATS DE PERQUISITION

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que les fonctionnaires adjoints au ministre ont étudié ou entendent étudier la portée et les conséquences d'un récent jugement de la Cour suprême à l'effet que désormais les forces de l'ordre pouvaient pénétrer dans une résidence et perquisitionner sans être munies de mandat à cet effet, mais sur simple information?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député avait eu l'amabilité de me prévenir de sa question précédente mais non pas de sa prétendue question supplémentaire qui n'a aucun rapport. Cependant, je suis disposé à examiner la question pour déterminer si je dois lui en reparler.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES INTENTIONS DU MINISTRE QUANT AUX REVENDICATIONS DE LA BANDE DE STONEY EN ALBERTA—LE CAS DES INDIENS DE LA BAIE JAMES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle concerne le conseil qu'il a donné au début de cette semaine au premier ministre de l'Alberta au sujet des demandes de restitution de terres présentées par la bande indienne de Stoney en Alberta. D'après le ministre, le gouvernement fédéral est convaincu que ces revendications sont fondées et estime que la province de l'Alberta devrait remettre les terres sans passer par les tribunaux; le ministre pourrait-il nous dire s'il a donné le même conseil au premier ministre du Québec au sujet des demandes de restitution de terres présentées par les Indiens de la baie James?

Questions orales

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député parle de deux lois différentes, l'une concerne l'Alberta et l'autre, le Québec; la situation n'est pas du tout la même dans les deux cas. Pour ce qui est du Québec, je suis convaincu que la question sera résolue très bientôt de façon satisfaisante. En ce qui concerne l'Alberta, il incombe au gouvernement provincial de céder au fédéral, à la Couronne, les terres requises pour faire droit à la réclamation des Indiens.

DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC AU SUJET DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai une autre question, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de son explication sur la situation en Alberta, mais étant donné que le juge Malouf dans son ordonnance a précisé que, de toute évidence, les droits des Cris et des Inuits de la baie James ne sont pas éteints, le ministre est-il prêt à faire part immédiatement au premier ministre du Québec de sa position sur les droits des Indiens à l'égard des provinces? Cette question serait ainsi abordée de la même façon partout au Canada.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre du Québec connaît fort bien la position du gouvernement fédéral là-dessus. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu le groupe des Indiens et des Inuits du Québec. Comme je l'ai dit tantôt, je suis convaincu que cette question sera bientôt résolue de façon satisfaisante.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES ÉLEVEURS DE BÉTAIL DE BOUCHERIE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme les trois gouvernements des Prairies ont du établir des programmes d'assistance monétaire aux éleveurs de bétail de boucherie et comme les premiers ministres de l'Ouest ont demandé de l'aide fédérale, le ministre nous dirait-il maintenant s'il va collaborer aux programmes provinciaux en annonçant immédiatement une aide quelconque aux éleveurs de l'Ouest?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour reprendre les propos du député au sujet des provinces de l'Ouest, je crois savoir que deux d'entre elles ont pris des mesures pour aider les éleveurs de bétail.

Une voix: Non, trois.

M. Whelan: Selon les informations dont je dispose, il y en a deux. Je dois rappeler aux députés que je dois m'occuper de tous les éleveurs de bétail de boucherie du Canada. Ces provinces ont agi par elles-mêmes et c'est leur affaire; je sais qu'elles ont fondé leur décision sur le programme de stabilisation des aliments pour bestiaux que nous avons nous-mêmes mis sur pied il y a plusieurs semaines.

M. Nystrom: Comme elles ont agi à cause de l'absence de toute initiative fédérale, j'aimerais demander ceci au ministre: à la suite de nombreuses déclarations qu'il a faites sur la stabilisation des revenus agricoles, peut-il promettre à la Chambre que d'ici une semaine ou deux, il prendra des mesures concrètes, ou était-ce simplement des paroles en l'air.

M. Whelan: Si nous décidons de prendre des mesures ce sera pour le bénéfice de tous les producteurs de bœuf au Canada. Je ne peux faire d'exception pour une, deux ou trois provinces. Il y a dix provinces et elles produisent toutes du bœuf. L'Ontario est le plus grand producteur de bœuf au pays et elle ne nous a pas présenté de requête de ce genre.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

LA RARETÉ DE LOGEMENTS—LE BESOIN DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SCHL

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

L'honorable ministre n'est pas sans savoir que le manque de logements convenables pour nos concitoyens demeure encore un problème aigu.

Étant donné que les crédits de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le financement des maisons déjà existantes sont actuellement épuisés, et cela depuis un certain temps, l'honorable ministre peut-il dire s'il était au courant de ce fait et, dans l'affirmative, quels sont ses projets pour renflouer cette caisse, afin de solutionner le problème.

[*Traduction*]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le programme a eu énormément de succès; il a mieux réussi que n'importe quel autre jamais lancé par un gouvernement dans le secteur de l'habitation. Heureusement, il y a eu pratiquement assez de ressources financières pour répondre aux besoins jusqu'à la fin de la saison de construction de sorte que nous devrions pouvoir poursuivre au maximum les mises en chantier. Je m'attends d'apporter de nouvelles modifications au programme déjà existant, ce qui l'améliorera davantage et permettra de lancer un plus grand nombre de projets lorsqu'ils deviendront nécessaires au début de la prochaine saison de construction.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. En ce qui a trait plus particulièrement au financement des maisons déjà existantes pour les gens à faible revenu, le ministre songe-t-il à des projets précis destinés à réaliser ce programme?

[*Traduction*]

M. Danson: Je crains de ne pouvoir annoncer rien de bien précis en ce qui concerne l'habitation en ce moment. Comme le député le sait, le Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison a englobé les habitations déjà existantes, mais il a été si populaire et les fonds ont été si vite épuisés que j'ai jugé beaucoup plus important de m'assurer que cet argent serve à la construction d'autres maisons, ce qui devrait aider tout le monde.

● (1500)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DEMANDE DE SERVICE ENTRE L'EST DE LA SASKATCHEWAN ET L'OUEST MANITOBAIN—LA REQUÊTE DE TRANS AIR QUANT À UNE LIGNE D'AVIONS À RÉACTION

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports; elle porte sur les services aériens desservant l'est de la Saskatchewan et l'ouest du Manitoba, qui ont été supprimés en janvier dernier par le Comité des transports aériens, avec l'accord du gouvernement. Étant donné la promesse faite à Winnipeg par le premier ministre, lors de sa célèbre conférence de presse du 23 mai, où il a déclaré que ces services allaient être rétablis et améliorés pour stimuler l'expansion et l'emploi, le ministre peut-il nous dire à quelle époque cette promesse va être réalisée?

Une voix: D'ici quatre ans.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Prédiction pas trop inexacte, monsieur l'Orateur. Il faut d'abord acheter au gouvernement du Manitoba deux Saunders. J'ai signé un accord à cet effet ce matin, de sorte que nous sommes en train de mettre cette promesse en application.

M. Dinsdale: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Maintenant qu'on a décidé de passer à l'action, du moins dans ce domaine, le ministre pourrait-il presser le Comité des transports aériens d'examiner immédiatement ou au plus tôt la demande de Trans Air, qui veut établir une liaison par avion à réaction dans la région?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, le député connaît très bien les rapports existant entre Commission canadienne des Transports et ministère des Transports. La décision relève du Comité des transports aériens de cette Commission, et non du ministère lui-même.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE D'EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je pose une question en Chambre; vous comprendrez donc que je sois nerveux. Je n'ai jamais parlé au premier ministre, avant aujourd'hui.

Une voix: Personne d'autre ne lui a jamais parlé non plus.

M. Hees: Et vous n'aurez pas de réponse.

M. Whiteway: Ma question porte sur la pêche, mais je vise haut, je l'adresse directement au premier ministre. Étant donné que la pêche comme moyen de subsistance dans les territoires du Nord-Ouest, la Saskatchewan et le Manitoba est compromise, le gouvernement procédera-t-il immédiatement à un examen des activités de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et en particulier de l'exploitation de la conserverie de Transcona en vue de déménager ces installations à Selkirk et (ou) Gimli?

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: Ma question n'est pas tout à fait terminée, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Bien que je sois très désireux de permettre au député de poser sa première question, je m'interroge sur la patience de ceux qui pourraient ne pas avoir posé la leur ou qui pourraient vouloir passer à autre chose.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, j'essayais d'imiter le ministre des Finances et je croyais pouvoir glisser furtivement un petit discours aussi. Étant donné que l'on voit si souvent le premier ministre renifler l'air raréfié des sommets métaphysiques de l'intellectualisme politique . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est tout à fait vrai.

Une voix: Vous avez manqué votre coup.

Une voix: Vous avez bien commencé et vite fini.

Une voix: C'est l'astuce!

Une voix: Il n'a jamais entendu parler de Gimli.

LA DEMANDE DE MODIFICATION DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA SAISON DE PÊCHE AU THON—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches que je félicite, en passant, de sa nomination. Peut-il informer la Chambre s'il envisage avec bienveillance et favorablement la demande qu'un groupe de pêcheurs sportifs de l'Île du Prince-Édouard lui a adressée en vue de faire retarder les dates d'ouverture et de fermeture de la saison de la pêche au thon dans le golfe, ce qui favoriserait l'industrie du tourisme et de la pêche de cette province?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, j'écouterai toujours d'une oreille bienveillante les questions de l'honorable député voudra bien me poser. J'ai étudié les arguments en faveur de la modification des dates d'ouverture et de fermeture de la saison de la pêche au thon et j'ai trouvé qu'elles avaient du bon. Cependant, j'ai demandé que les pêcheurs et les exploitants de navires de location soient dûment consultés avant de prendre une décision, et c'est la tâche à laquelle nous nous appliquons actuellement.

* * *

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LE PROJET D'OCTROI DE NOUVEAUX POUVOIRS ET LE CAS DES AUTRES MARCHANDISES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle fait suite à celle du député de Saint-Jean-Est. En songeant à donner plus d'ampleur au mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et à redéfinir son rôle, le ministre compte-t-il faire appliquer son mandat aux marchandises autres que les denrées alimentaires qui sont vendus dans les supermarchés, comme par exemple les produits de santé et de soins personnels? Les Canadiens s'étonnent des écarts de prix pour des produits du même genre et il semble qu'il y ait des contradictions dans ce secteur.

Questions orales

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Pas pour le moment, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS—L'OCCASION POUR LES COMMENTAIRES DES DÉPUTÉS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à l'immigration. Vu l'importance actuelle de l'immigration, le premier ministre nous donnerait-il l'assurance que les modifications apportées au règlement le seront par voie de résolution, et qu'un préavis suffisant en sera donné de sorte que la Chambre ait l'occasion d'exprimer ses vues sur les mesures projetées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour la première partie de la question, je renverrais le député à ma réponse d'hier selon laquelle si la politique est modifiée provisoirement on l'annoncera à la Chambre, donnant ainsi l'occasion à l'opposition d'exprimer ses vues. Quant à la deuxième partie, nous comptons procéder non pas par voie de résolution mais aux termes de l'autorité conférée au gouvernement par la loi qui lui permet d'adopter des règlements.

* * *

LES SPORTS

LES OLYMPIADES DE 1976 À MONTRÉAL—LES PRÉVISIONS DE RECETTES DE LA VENTE DE MONNAIE—LE VERSEMENT DE COMMISSIONS OU D'ESCOMPTES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Postes, je pose ma question à l'ancien ministre des Postes, c'est-à-dire au ministre de la Consommation et des Corporations. Ma question a trait au rapport sur la vente de la monnaie olympique, déposé il y a deux jours par le ministre des Postes. Ce rapport, qui, en passant, porte le nom de l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations, indique que l'on prévoit retirer 644 millions de dollars de la vente de ces pièces. Je me demande si le ministre peut concilier cette prévision avec la stipulation formelle de la loi qui interdit la vente de monnaie olympique pour plus de 450 millions de dollars?

[*Français*]

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre qui a dû s'absenter de la Chambre, je prends avis de cette question, et dès demain nous verrons à lui donner une réponse satisfaisante.

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question que le secrétaire parlementaire pourrait peut-être aussi transmettre au ministre. Dans le même rapport, il est précisé qu'aucune commission, aucun escompte ni aucun autre avantage ne sera consenti par le ministre des Postes à un vendeur de monnaie olympique. Le ministre serait-il en mesure d'affirmer qu'aucun bénéfice ou escompte n'a été versé indirectement par le COJO ou un autre organisme s'assurant ainsi que la monnaie olympique n'est pas dépréciée à travers le monde?

* * *

LA SANTÉ

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES SCIENCES—LA PARTICIPATION DES PRATICIENS À LA PRÉPARATION DU RAPPORT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et fait suite à celle du député de Brome-Missisquoi. Compte tenu des affirmations de l'Association médicale canadienne selon laquelle le rapport du Conseil des sciences sur les soins de santé aurait été en partie rédigé par des professionnels non traitants, quel a été le rôle des professionnels traitants dans l'exécution de l'étude et dans les recommandations subséquentes que son ministère a proposées?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député, mais je n'ai pas saisi la dernière partie de sa question.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir quel a été le rôle réel des professionnels traitants dans la rédaction du rapport et dans les recommandations subséquentes que le ministère a adoptées?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler au député qu'il s'agit d'un rapport du Conseil des sciences lequel ne relève pas de ma compétence mais de celle du président du Conseil du Trésor ou du ministre chargé de la Science et de la Technologie. Je ne suis donc pas en mesure de préciser au député comment le conseil, organisme semi-autonome, s'y est pris pour faire rédiger le rapport.

* * *

● (1510)

L'ÉNERGIE

LA HOUILLE—LA COLLABORATION AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SUJET DU PROGRAMME D'INVENTAIRE DES RESSOURCES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a entrepris d'examiner sa mémoire ou ses dossiers pour découvrir si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse aurait fait une proposition précise en vue de l'expansion des charbonnages en Nouvelle-Écosse. Le ministre peut-il me renseigner tout de suite là-dessus?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur. La Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral, par l'entremise de mon ministère qui est chargé du dossier technique, et du ministère de l'Expansion économique régionale, chargé de l'aspect financier, ont conclu une entente prévoyant la prospection de gisements de houille dans la province autres que ceux qui relèvent de la Société de développement du Cap Breton. On a effectivement mis sur pied un programme d'inventaire des houillères en vue de procéder à de nouvelles exploitations dans d'autres parties de la province. On prévoit que l'inventaire coûtera près de 1.3 millions de dollars et qu'il s'échelonnera sur trois ans. Je répète encore que mon ministère sera chargé du dossier technique et que le ministère de l'Expansion économique régionale s'occupera de l'aspect financier en général.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE PENSION À TOUS LES SEXAGÉNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que beaucoup de gens de 60 à 65 ans se plaignent, à juste titre, de ne pas être représentés dans le projet de loi concernant les pensions et bien que la motion que je viens de proposer n'ait pas obtenu le consentement unanime, le ministre envisage-t-il de revoir ce projet de loi et de permettre à tous ceux qui ne font pas partie de la population active de toucher des pensions?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu l'occasion de répondre plusieurs fois à cette question.

[*Traduction*]

Lorsque cette mesure a été annoncée on a laissé clairement entendre qu'il s'agissait d'une mesure intérimaire visant à aider les couples dont l'un des deux conjoints était âgé de plus de 65 ans. On soulignait qu'il serait en fait tenu compte dans cette formule du problème soulevé par le député. La solution, ce n'est pas en appliquant le régime de pensions sur une vaste échelle ou en abaissant l'âge d'admissibilité aux pensions à 65, 55 ou 50 ans qu'on la trouvera, mais en adoptant un régime qui garantirait un revenu ou le versement d'un supplément de revenu à tout le monde, sans restriction d'âge, de condition ou de sexe.

L'APPLICATION DU REVENU ANNUEL GARANTI

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre lui-même a déclaré que le premier ministre avait souligné ces lacunes durant la campagne électorale, peut-il maintenant nous dire combien de temps va durer cette période intérimaire et dans combien de temps ce revenu garanti sera appliqué à tout le monde?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je renvoie le député au document qui a été déposé à la Chambre en avril 1973, et qui proposait un certain délai pour la mise en application de propositions qui, je l'espère, seront acceptées par les provinces avant la mise en application des recommandations au printemps prochain. Je crains de ne pouvoir dans l'immédiat vous donner le détail du calendrier des mesures qui seront prises par la suite.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A dix heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS

LA NOMINATION D'UN SOUS-MINISTRE INTÉRIMAIRE DES TRANSPORTS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Puisque le ministre des Transports reconnaît que la situation des transports est chaotique, le premier ministre pourrait-il nous donner les raisons, s'il en existe, pour lesquelles il a nommé, comme sous-ministre des Transports intérimaire, un homme qui n'a aucune expérience en la matière et dont la seule prétention à la renommée est qu'il a complètement gâché la campagne électorale du premier ministre en 1972?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député fait allusion à qui je pense, je dirai simplement que c'est la Commission de la fonction publique qui l'a choisi. Le personnel éventuel des ministres, c'est une coutume bien connue, est sélectionné et accepté par la Commission de la fonction publique. Je ne vois rien d'irrégulier dans le cas que signale le député.

* * *

L'INFORMATION

LES PROCHAINS ENTRETIENS PALME-TRUDEAU ET LA QUESTION DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre, qui sans doute aura des entretiens avec le premier ministre de Suède, s'il abordera avec son hôte distingué les règles concernant la liberté d'accès aux documents gouvernementaux en vigueur dans ce pays; ce pourrait-être un point de départ en vue de supprimer la dissimulation, les manœuvres tortueuses et le caractère secret qui prévalent au Canada à ce sujet.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sans admettre aucune des conclusions du député, je désire lui indiquer que les principes directeurs adoptés l'ont été après une étude approfondie des coutumes de la Suède. Nous estimons que notre manière de procéder est, dans tous les sens du mot, aussi libérale que la leur. Je suis prêt à prêter une oreille attentive à toute autre réforme que le député aimerait importer de Suède.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler au très honorable représentant qu'un bill d'initiative parlementaire et d'intérêt public figure à mon nom au *Feuilleton*; il va bien au-delà de ce que permettent le gouvernement du Canada et le gouvernement de Suède.

Questions orales

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CAS DES FEMMES CÉLIBATAIRES ET DES VEUVES SEXAGÉNAIRES

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire découle de celle qu'a posée le député de Winnipeg-Nord-Centre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On a proposé, si je ne m'abuse, que les femmes âgées de 60 ans dont le mari a plus de 65 ans et touche une pension soient admissibles aux prestations de sécurité de la vieillesse. J'aimerais demander au ministre pourquoi il établit cette distinction injuste entre les femmes mariées de 60 ans et plus et les célibataires et les veuves qui ont le même âge?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, si quelqu'un doit être accusé de distinction injuste, c'est bien le député parce que le projet ne s'applique pas seulement aux épouses, mais aussi aux époux de 65 ans qui sont dans le besoin. La disposition s'appliquera si le conjoint a plus de 65 ans et elle s'appliquera dans le cas des deux conjoints.

Pour ce qui est de l'autre partie de la question, encore une fois, cette mesure vise à garantir qu'une pension sera versée lorsque le conjoint qui subvient aux besoins de la famille prendra sa retraite. Nous voulons nous assurer que le couple ne sera pas forcé de se contenter d'une pension unique. Voilà à quoi vise la mesure, non à verser des pensions à tous ceux qui ont 60 ans.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA NOMINATION, AUX TERMES DU BILL C-12, D'UN ARBITRE DU CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAINS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et concerne le bill C-12. Le ministre a-t-il nommé l'arbitre aux termes du bill? Dans l'affirmative, peut-il nous dire son nom?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Un collègue du député a posé la même question hier, ou peut-être mardi, et j'ai répondu que M. le juge Bayda de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, avait été nommé à ce poste.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je veux parler de l'arbitre qui doit être nommé en vertu du bill C-12. Je pense que le ministre voulait parler du commissaire de l'enquête sur les relations industrielles. Ma question concerne l'arbitre, monsieur l'Orateur.

M. Munro (Hamilton-Est): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas eu besoin de nommer d'arbitre. On ne m'a pas signalé jusqu'ici que l'une ou l'autre des parties en cause éprouvait quelque difficulté à interpréter la convention collective.

DEMANDE DE PUBLICATION DU MANDAT DU JUGE BAYDA

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il une raison pour laquelle on ne peut rendre public maintenant le plein mandat accordé au juge Bayda.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Il me fera plaisir de donner plus de détails si on le désire. Comme on l'a dit en Chambre, ce mandat lui permettra d'étudier toute l'histoire des relations de travail dans cette industrie en particulier; il pourra ainsi soumettre des recommandations qui pourront permettre à cette industrie de s'améliorer et d'augmenter son efficacité. Voilà l'essentiel de son mandat.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES ÉCARTS DE SALAIRES CHEZ LES MANUTENTIONNAIRES DE GRAINS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. A-t-il consulté le président du Conseil du Trésor au sujet de la différence considérable créée par l'application des recommandations du rapport Perry concernant les manutentionnaires de céréales à Vancouver. La différence est la suivante: les manutentionnaires qui travaillent pour les sociétés privées dans le port de Vancouver gagnent jusqu'à $2.50 l'heure de plus que les manutentionnaires qui travaillent pour le gouvernement fédéral à Prince-Rupert. Ces derniers doivent travailler dans des conditions infiniment plus dures. Le ministre a-t-il demandé au président du Conseil du Trésor s'il est possible de combler cet écart très considérable?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il ne conviendrait pas que je traite de sujets du domaine des relations du travail qui ne relèvent pas de mes compétences. Je crois que l'honorable député devrait plutôt poser sa question au président du Conseil du Trésor.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor a-t-il étudié cette question sérieuse? A-t-il étudié les instances de l'Alliance de la Fonction publique au sujet des différences régionales de salaires et de leur effet sérieux, surtout sur les employés de l'Ouest du Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral sont couverts par des conventions collectives. Il y a des mécanismes prévus pour négocier leurs conditions de travail et de paiement. Dans les cas mentionnés par l'honorable député, les mécanismes s'appliquent et continueront de s'appliquer. Lorsqu'il y aura des négociations, les arguments apportés par l'honorable député pourront alors être débattus et résolus.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES SCIERIES—ON DEMANDE D'APPLIQUER LE PIL AUX SCIERIES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Étant donné les difficultés qu'éprouve présentement l'industrie du bois de sciage, ce qui a pour résultat la mise à pied de nombreux ouvriers, dans ma région et ailleurs, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des instances de la part de son collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour qu'un budget plus considérable lui soit attribué, afin de lui permettre de subventioner un plus grand nombre de projets mis en œuvre en vertu du PIL et, dans l'affirmative, s'attend-t-il à une réponse favorable?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, les budgets ont déjà été établis pour cette année et, depuis le mois d'août, nous avons demandé à tous les ministères de se limiter à leur budget. Nous n'avons pas eu de requête en ce sens du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

● (1520)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—ÉTUDE EN COMITÉ DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES ŒUFS ET DU RENDEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé (M. Sharp), appuyé par le ministre des Transports (M. Marchand), propose:

Qu'un Comité spécial composé de quatorze membres soit institué pour enquêter et faire rapport avec recommandations, s'il y a lieu, sur:

a) les activités de l'Office canadien de commercialisation des œufs, et

b) le rendement des autorités responsables du bon fonctionnement de cet organisme.

Que les membres de ce Comité soient: Madame Appolloni et Messieurs Anderson, Cafik, Dionne (Northumberland-Miramichi), Fox, Goodale, Gray, Lambert (Bellechasse), Lawrence, Lessard, Mazankowski, McGrath, Murta et Orlikow;

Que ce Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins; à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où la Chambre est ajournée, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et d'engager des experts s'il y a lieu;

Et que ce Comité soit informé qu'il doit faire rapport à cette Chambre, au plus tard le 16 décembre 1974.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais espéré que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) suive la pratique habituelle à la Chambre et prenne la parole de son fauteuil pour présenter officiellement cette motion et la défendre. Peut-être le ministre nous honorera-t-il de ses observations plus tard dans le cours du débat. Quoi qu'il en soit, il est plutôt inhabituel qu'un ministre ne prenne pas la parole de son fauteuil

pour présenter officiellement une motion tendant à créer un comité spécial de la Chambre chargé d'examiner les activités de l'Office canadien de commercialisation des œufs et d'en faire rapport.

Le 28 août dernier, à la suite de la publication du deuxième rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, j'ai publié, au nom de l'opposition officielle, un communiqué réclamant une enquête parlementaire sur toute la question de la commercialisation des œufs au Canada et la révélation alors plutôt étonnante qu'environ neuf millions d'œufs devaient être détruits car on les avait laissé pourrir en entrepôt. Je me souviens d'avoir alors fait remarquer qu'il me semblait plutôt étonnant que ces révélations sensationnelles soient faites sitôt après les élections fédérales. J'avais alors affirmé, et je le répète maintenant, que cette affaire a tous les éléments d'un camouflage délibéré.

Tandis que le ministre de l'Agriculture menait sa croisade et visitait les circonscriptions rurales pour faire campagne en faveur du parti libéral, des millions d'œufs pourrissaient en entrepôt. Il convient de noter, monsieur l'Orateur, que durant ce temps-là les Canadiens payaient des prix sans précédent. Tout porte à croire, à mon avis, que le ministre était au courant de la situation. Selon moi, il y a là tous les éléments d'un étouffement, d'un camouflage pour protéger le ministre de l'Agriculture et gagner des voix aux libéraux dans le Canada rural. C'est la seule conclusion qu'on puisse tirer. Mais même si l'on essaie de cacher des œufs pourris, il est très difficile d'en dissimuler la puanteur.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Les révélations d'août dernier ont profondément choqué les Canadiens, à un moment où ils étaient sur le point d'accepter le prix élevé des œufs comme inévitable. Mais ils ont été choqués à cette nouvelle et par d'autres révélations qui ont suivi.

Cette enquête du comité, d'abord réclamée par l'opposition officielle, permettra, je crois, de conclure à une mauvaise administration de l'Office de commercialisation des œufs, du Conseil de commercialisation des produits de ferme et même du ministre de l'Agriculture. Cette accusation est grave, monsieur l'Orateur. En la lançant, il faut s'interroger sur les responsabilités à ce sujet du ministre et du gouvernement, à vrai dire. Les dispositions de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme sont très claires. Elles définissent les responsabilités. Il faut qu'elles y soient définies sans ambiguïté car cet office a reçu un pouvoir de monopole et peut fonctionner indépendamment de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

La loi stipule, et je la paraphrase, que le Conseil de commercialisation des produits de ferme a pour fonctions d'examiner les opérations des offices en vue de s'assurer qu'elles sont conformes à leurs objets. Il doit promouvoir une industrie de production et de commercialisation des œufs efficace et concurrentielle tout en accordant la considération voulue aux intérêts des producteurs et des consommateurs d'œufs. Il semble que le ministre de l'Agriculture ne se soit pas arrêté sur l'obligation d'une telle considération. Je renvoie le ministre au premier alinéa de l'article 6 de la loi. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil doit, entre autres choses, analyser le travail de l'Office canadien de commercialisation des œufs et, chaque année, rendre compte de son étude au ministre de l'Agriculture. Nous avons déjà reçu un rapport du Conseil national de commercialisation des produits de la ferme. Dans

tous les cas où, à son avis, les circonstances l'exigent, le conseil doit faire des rapports plus fréquents.

Il est évident que le conseil a négligé certaines de ses fonctions et responsabilités prévues dans cet article de la loi. Pour sa part, le ministre a négligé de s'assurer que le conseil fait un rapport complet, conforme à la loi. Le conseil devrait mener toutes les enquêtes et prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires et qui sont en son pouvoir devant toute plainte au sujet des activités de l'OCCO venant d'une personne directement touchée par ces activités.

La loi décrit les mesures correctives à prendre par le conseil au sujet des activités de l'OCCO. Si le gouverneur en conseil ou le ministre de l'Agriculture en décide ainsi, le conseil doit tenir une audience publique sur toute question liée à ses objectifs, c'est-à-dire sur toute affaire découlant de son analyse des travaux de l'Office de commercialisation des œufs, afin de s'assurer que ces travaux favorisent le développement d'une industrie de production et de commercialisation des œufs forte, efficace et compétitive.

● (1530)

Il n'y a eu ni directives, ni enquêtes, ni audiences publiques. En fait, les ministres, sauf dans les occasions où on les a poussés à prendre des mesures, se sont tenus étrangement tranquilles durant toute cette affaire d'œufs pourris. Mais le ministre ne peut garder le silence plus longtemps, car la minute de vérité a sonné. Nous allons faire en sorte de prouver que le ministre et le conseil de commercialisation des produits de la ferme n'ont pas su appliquer les dispositions de la loi. S'ils l'avaient fait, l'enquête qu'on propose actuellement n'aurait peut-être pas été nécessaire. Mais c'était trop espérer, je suppose, de la part du ministre actuel, qui passe pour être celui qui se lamente au sein du cabinet, et c'eût été trop espérer également du Conseil de commercialisation des produits de la ferme. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la composition du Conseil pour saisir sans difficulté la raison de tout cela. Au moins cinq des six membres sont d'anciens politiciens libéraux.

Il est clair que l'Office savait dès le mois de janvier dernier, qu'il y aurait un excédent d'œufs au Canada. J'espère pouvoir prouver cela devant le comité. Le premier directeur général de l'Office aurait dit, d'après le *Star* de Toronto du 25 septembre:

L'Office s'est rendu compte au début de l'hiver dernier qu'en garantissant un prix élevé aux producteurs, il risquait que ceux-ci ne soient tentés, ce qui est bien humain, de produire en excès.

Selon ce même article, un autre porte-parole de l'Office, M. James Fisher, persistait à dire que l'Office savait où étaient les œufs, qu'il savait exactement combien d'œufs se trouvaient entreposés à un moment donné. Ainsi, l'Office admettait donc qu'il était au courant de l'excédent et il a alors tenté de dissimuler la chose. J'espère que cette dissimulation sera percée à jour au cours des séances du comité. Pour replacer cette sordide affaire dans son contexte véritable, il faut reprendre les choses à partir du début. Le 9 janvier de cette année, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires publiait son premier rapport sur les œufs et concluait entre autres:

Le prix des œufs au Canada au cours des douze derniers mois a augmenté plus rapidement que celui de tout autre groupe de produits alimentaires.

La Commission recommandait ensuite que le prix des œufs de table soit abaissé sans délai. Puis:

2) que le système actuel de stabilisation du prix soit modifié

[M. McGrath.]

3) que les offices de commercialisation des œufs soient responsables devant le public

A ce sujet, j'aimerais renvoyer Votre Honneur et la Chambre au rapport du professeur Forbes que le gouvernement a essayé de supprimer mais que j'ai rendu public à la Chambre il y a un certain temps.

4) que le gouvernement fédéral révise de façon globale le système de commercialisation des œufs au Canada.

C'était la première fois que la Commission s'exprimait de façon claire, nette et positive. Le 10 janvier, le lendemain, j'ai demandé au ministre de la Consommation et des Corporations quelle suite on donnait aux recommandations contenues dans ce rapport. Le ministre a répondu: «Le gouvernement étudie cette question et en reconnaît l'urgence.» Il est intéressant de noter que le ministre qui m'avait fourni cette réponse à la Chambre est maintenant un simple député. On l'a choisi, à mon avis, comme l'agneau de sacrifice pour protéger le ministre de l'Agriculture.

Le 1er mars, j'ai posé une nouvelle question au sujet du rapport. Le ministre de l'Agriculture m'a répondu qu'il avait demandé au Conseil de commercialisation des produits de ferme de procéder à une étude complète des recommandations du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Je me souviens bien, monsieur l'Orateur, d'avoir fait remarquer qu'il semblait y avoir conflit d'intérêt. Demander au Conseil de commercialisation des produits de la ferme, dont relevait l'Office, de faire une étude de ses propres faits et gestes, c'est comme demander à Henry Ford de mener une enquête sur le prix des automobiles.

Le 2 mai, le ministre de la Consommation d'alors a dit à la Chambre que le ministre de l'Agriculture l'avait informé que le rapport du conseil était «attendu sous peu». Suivait la dissolution du Parlement. Le 1er octobre, le ministre de l'Agriculture, en réponse à ma question, déclarait que le rapport du Conseil était prêt depuis plusieurs mois. Nous le savions déjà. Nous savons que ce rapport est entre les mains du ministre depuis le début de mai. Le ministre ajoutait qu'il serait présenté sous peu. Il y a quelques jours, prenant la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, j'ai exhorté le ministre à déposer le rapport pour donner aux députés le temps de l'étudier un peu avant le débat d'aujourd'hui et aussi de se préparer à assumer leurs responsabilités en rapport avec les audiences du comité qu'on propose maintenant. Bien entendu, ma motion, comme toutes les motions présentées en vertu de l'article 43, n'a pas obtenu le consentement unanime requis.

Que s'est-il passé aujourd'hui? Une heure avant le moment prévu pour le débat, le ministre dépose le rapport promis depuis si longtemps. On l'a miméographié, en toute hâte. Il ne porte pas de date. Il a probablement été expurgé par le ministre lui-même. A mon avis, il a été déposé sans qu'on tienne compte du fait qu'il incombe aux députés de se préparer pour le débat en cours. Comment peut-on s'attendre qu'une heure nous suffise pour étudier pareil rapport? Même en n'y jetant qu'un coup d'œil, on a l'impression que le rapport cherche à blanchir la réputation de l'Office. C'est manifestement parce qu'il fut préparé avant que le scandale des œufs pourris ne soit rendu public, que le *Globe and Mail* publie pour la première fois que 9 millions d'œufs s'étaient gâtés. Cette révélation du *Globe and Mail* a été à l'origine d'un rapport selon lequel le nombre des œufs détruits pourrait bien atteindre 200 millions, chiffre attribué au président de la maison Export Packers of Toronto qui l'aurait mentionné dans un article

en date du 7 septembre. La même article rapportait en outre que l'Association des consommateurs du Canada avait qualifié l'Office canadien de commercialisation des œufs de «monopole mal géré» et exhorté le premier ministre (M. Trudeau) à abolir cet office purement et simplement pour en revenir à la loi de l'offre et de la demande. Cette remarque vient du président de l'Association des consommateurs du Canada qui, le 13 septembre, a écrit au premier ministre pour lui parler des tentatives de camouflage. Dans sa lettre, le président de l'Association des consommateurs du Canada déclarait:

● (1540)

Il semble bien également que, jusqu'à présent, on a dans l'ensemble essayé de camoufler la situation.

Puis le président de l'Association des consommateurs du Canada demande une divulgation franche et complète de tous les faits concernant l'Office canadien de commercialisation des œufs, ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant, et il en vient à demander une enquête judiciaire ou parlementaire. L'Association des consommateurs du Canada n'est pas un groupe d'intérêt minoritaire et local, c'est le seul groupe qui parle au nom de tous les consommateurs du pays. Le gouvernement lui accorde une subvention annuelle qui est passée de $100,000 à $250,000. Si le gouvernement la juge digne de recevoir une somme si importante, ne devrions-nous pas alors donner à ses déclarations une certaine attention.

Nous allons donc maintenant avoir une enquête, mais permettez-moi de parler encore de l'ensemble de cette situation. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, dans une manifestation inhabituelle de mécontentement devant l'inaction du gouvernement—je ne voudrais pas ni dénigrer ni offenser ses membres mais Dieu sait s'ils ont eu l'occasion d'exprimer leur mécontentement—a rendu public un rapport sur les œufs, le second du genre. Nous en avions déjà un, nous en avons maintenant deux. Le deuxième rapport, rendu public le 28 août, reprend les recommandations du premier. Il va même au-delà et accuse les gouvernements fédéral et provinciaux—nous ne sommes pas très loin du ministre—de permettre une mauvaise commercialisation des œufs au Canada. La commission va jusqu'à déclarer, s'il m'est permis de citer le second rapport, que l'existence de surplus prouve que le prix au producteur est trop élevé et qu'il faut l'abaisser le plus tôt possible; ce n'est d'ailleurs qu'une reprise des principales conclusions du premier rapport.

Il est donc utile et pertinent, je pense, de citer cette phrase extraite du rapport, surtout dans le contexte des révélations subséquentes touchant les commissions de commercialisation dont le rapport du professeur Forbes fait état et que le gouvernement a voulu supprimer:

La formule de fixation des prix dont s'est inspiré l'an dernier l'Office de commercialisation pour soutenir le revenu des aviculteurs s'est révélée dispendieuse, tant au producteur qu'au consommateur.

De l'avis de la Commission, il fallait modifier cette politique; d'ailleurs, elle a recommandé deux solutions: la mise en œuvre d'un programme à court terme de paiements d'appoint et, à long terme, un programme de suppléments de revenu. Le gouvernement n'a pas encore réagi aux recommandations de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. La publication du rapport a eu des conséquences secondaires intéressantes. D'abord, avant la publication, M^me^ Plumptre, qui a son franc-parler, a prononcé un discours au CNE le 21 août 1974, dans lequel elle blâmait le gouvernement fédéral pour «le prix indûment élevé» des œufs au Canada. Ce sont les paroles de la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Quelle a été la réaction du gouvernement à ce discours? Le ministre de l'Agriculture, de sa façon terre à terre habituelle, a déclaré, pas très galamment, que le discours n'était que balivernes. Il a ensuite averti M^me^ Plumptre de vérifier les faits, sinon. Il a ensuite déclaré à propos de la représentation des consommateurs au sein des conseils de commercialisation que dans le cas du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, cela ne se ferait pas tant qu'il vivrait. Même si le ministre est bien vivant, physiquement, à mon avis, il est aussi mort du point de vue politique que les 28 millions d'œufs qu'il n'a pas empêché de pourrir en entrepôt.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Après l'intervention peu aimable du ministre, nous avons été témoins d'une scène plutôt étrange. Deux ministres du gouvernement se sont disputés en public. Le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) est entré en scène. Sa nomination était à peine officielle que pour essayer ses ailes et montrer aux Canadiens qu'il était indépendant et prêt à prendre la part des consommateurs canadiens, même si le ministre de l'Agriculture ne l'était pas, il protesta avec véhémence contre les remarques impolies de ce dernier à propos de M^me^ Plumptre. C'est alors que le premier ministre s'est mêlé de la question. Quand on lui a demandé ce qu'il pensait du fait que deux ministres se disputaient en public, il a déclaré que le ministre de l'Agriculture faisait son travail pour les agriculteurs et que le ministre de la Consommation et des Corporations faisait le sien pour les consommateurs.

Quel scénario magnifiquement orchestré! Il y a de quoi taire blêmir le Ballet Royal du Canada. Voilà que le premier ministre tirait les ficelles dans l'édifice de l'Est, disant à son nouveau ministre de la Consommation d'entrer en danse. C'est alors que le grand champion des agriculteurs est intervenu. Ce serait amusant si ce n'était pas une farce. Si nous disposions de ce genre d'indépendance au gouvernement, nous aurions toutes les raisons d'espérer.

Mais les faits quels sont-ils? Il y a un fait indiscutable, c'est que durant toute cette affaire, on a laissé le prix des œufs monter au Canada. Il a monté plus rapidement que celui de n'importe quel autre produit alimentaire, et le ministre sait que je dis la vérité.

M. Roy (Laval): Sottises.

M. McGrath: Allez raconter cela à vos électeurs alors que le prix des œufs monte comme il l'a fait. Si vous voulez mon opinion, vous allez recevoir quelques-uns de ces œufs pourris qui sont entreposés au Québec.

Paradoxalement, au milieu de cette flambée des prix des œufs, la consommation d'œufs a, en fait, diminué, alors qu'on laissait augmenter la production. Si cela ne sent pas la mauvaise gestion je me demande quand on pourra parler de mauvaise gestion? Et puis, il y a cette question intrigante de la vente de 50 millions d'œufs à l'Autriche. Je ne suis pas convaincu que l'on ait donné au public des explications suffisamment détaillées ou logiques à cet égard. Un exportateur de Toronto a déclaré qu'il avait reçu d'Autriche une commande de 50 millions d'œufs mais

qu'elle avait été refusée par l'Office. Peut-être ce monsieur voudra-t-il donner des précisions au comité.

M. Whelan: Je l'espère bien.

M. McGrath: Vu l'exclamation du ministre, son compte est bon, et il sait à quoi s'en tenir. Pour en revenir à ma propre province, il y a cette histoire de l'expédition par l'Office de 250,000 œufs de Terre-Neuve à Surrey, en Colombie-Britannique. Pourquoi, grands dieux, expédier 250,000 œufs d'un bout à l'autre du pays, à une époque où le prix des œufs à Terre-Neuve est en train de monter, pour s'apercevoir, lorsque les œufs sont arrivés à destination en Colombie-Britannique, qu'ils avaient pourri pendant le transport? Cela a été causé par une mauvaise gestion car il a fallu trois semaines, je crois, pour que les œufs se rendent de Terre-Neuve à Surrey en Colombie-Britannique. A qui la faute? Qui est le responsable?

● (1550)

M. Whelan: Était-ce l'Office national de commercialisation des œufs qui conduisait le train?

M. McGrath: L'Office avait l'obligation de veiller à ce que les œufs soient reçus là-bas en bon état. Il ne l'a pas fait. A propos de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique nous remarquerons que ces deux provinces ont déjà menacé publiquement de se retirer de l'Office national de commercialisation des œufs parce qu'elles estiment qu'avec son administration actuelle, il ne travaille pas dans l'intérêt de leurs consommateurs ou de leurs producteurs. Le public canadien est indigné et il a raison. Les Canadiens ont de quoi être indignés. Nous serions vraiment sans cœur si nous n'étions pas indignés quand des millions de gens dans le monde meurent de faim ou souffrent de malnutrition alors qu'on a laissé pourrir des millions d'œufs au Canada à cause d'une mauvaise gestion et surtout à une époque où les Canadiens doivent payer les aliments à un prix très élevé et doivent faire face à une inflation galopante.

Nous avons appris que des œufs avaient été détruits et enfouis sous la terre après avoir pourri à cause de la négligence de gens à qui les Canadiens avaient confié le contrôle de l'approvisionnement et de la distribution des œufs dans notre pays. Un ancien modérateur de l'Église Unie du Canada a estimé qu'un œuf maintiendrait en vie pendant une journée un enfant affamé. Cela donne à réfléchir. Si on avait conservé ces œufs sous forme d'œufs en poudre, on aurait pu les distribuer dans l'univers dans le cadre du programme d'aide alimentaire du gouvernement pour soulager une partie de la famine et de la malnutrition qui règnent.

Le ministre de l'Agriculture a beau jeu de mettre ça sur le dos des autres. Il a beau jeu d'accuser ceux qui ne peuvent venir se défendre car c'est lui et lui seul le responsable. Je regrette que le ministre vienne de quitter la Chambre. Il est coupable de mauvaise administration et d'avoir négligé les responsabilités qui lui incombent en vertu de la loi sur les Offices de commercialisation des produits de ferme.

J'espère qu'on permettra au comité de remplir son mandat et de travailler sans ingérence de la part du gouvernement du Canada. J'ai mes doutes à ce sujet, surtout après avoir vu la liste des députés ministériels. Les membres du comité comprennent le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Cafik) qui a la réputation à la Chambre d'être l'homme de main du gouvernement aux comités. Dès ce moment, je suis devenu très sceptique quant à la liberté d'action du comité. Toutefois, si on lui permet de faire son travail et de procéder à son enquête sans ingérence de la part du gouvernement, il en arrivera à deux conclusions probantes, à savoir que le ministre est coupable de mauvaise gestion et de négligence dans l'accomplissement de ses fonctions et qu'il a essayé sans succès de camoufler toute cette affaire sordide.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame l'Orateur, j'aimerais dire au nom du Nouveau parti démocratique que j'ai l'intention d'appuyer cette motion visant à établir un comité. Toutefois, je ne suis pas certain que nous devrions appuyer la création d'un comité s'il fallait se fier aux arguments invoqués par le premier opinant de l'opposition officielle. Je crois que j'hésiterais encore à appuyer la motion.

Le député s'est acharné contre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je suis certain qu'il y a de bonnes raisons de le critiquer. Le député a également longuement critiqué ce qu'a fait ou n'a pas fait l'Office. Je suis également certain qu'il y a beaucoup de raisons de critiquer son travail. Mais le député nous a très peu parlé de ce qu'il faudrait faire pour s'assurer que le consommateur obtienne ses œufs à un prix raisonnable et que le producteur d'œufs touche un prix qui lui permette de rester en affaires.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) n'a apporté que très peu de positif à la discussion sur ce problème des œufs au Canada. Nous, du Nouveau parti démocratique, nous préoccupons autant de la destruction de millions d'œufs que de n'importe quel produit alimentaire, surtout lorsque tant de gens ont faim et lorsque même un pays d'abondance comme le Canada compte dans ses villes, dans ses régions rurales et parmi ses autochtones un grand nombre de citoyens qui ont un régime alimentaire inadéquat. Nous sommes donc très préoccupés et très déçus de politiques qui permettent le gaspillage et la destruction d'important produits alimentaires.

Si l'Office canadien de commercialisation des œufs a été mal administré, les Canadiens doivent savoir ce qui s'est passé et pourquoi. Nous devons avoir ces réponses non seulement parce qu'on a déjà laissé se gâter des millions d'œufs, mais parce que nous devons savoir ce qui s'est passé si nous voulons éviter que des situations semblables se répètent. Nous devons voir à ce que la production et la distribution des œufs soient les plus efficaces et les plus économiques possible.

Je ne prétends pas être un expert en matière de production d'œufs, bien que je représente une circonscription urbaine où l'on en consomme beaucoup mais j'aimerais dire en mon propre nom, que je trouve la présente situation étrange. Par le passé, lorsque nous avons eu des excédents d'œufs, de beurre ou de tout autre produit alimentaire, les gouvernements, libéraux comme conservateurs, ont pris des mesures spéciales pour écouler ces surplus en les vendant à vil prix aux consommateurs des pays étrangers. Et cela, même avant de chercher une méthode visant à s'assurer que les denrées ou produits alimentaires dont l'écoulement était impossible sur le marché canadien, étaient vendus aux Canadiens incapables de payer le prix du marché.

Sur ce point, je parle en mon nom et pas nécessairement au nom de mon parti, car à ma connaissance, nous n'avons pas encore établi de politique détaillée là-dessus. Néanmoins, j'aimerais que le gouvernement songe à la possibilité d'établir un régime comme celui qui existe aux États-Unis et grâce auquel une proportion appréciable de l'excédent de leur production alimentaire est acheminée vers les gens incapables de payer le prix de détail. Cela se pratique grâce à la distribution de timbres alimentaires. Cela permettrait aux Canadiens à revenu modeste de se procurer des denrées alimentaires, des œufs par exemple, lorsqu'il y aurait excédent.

● (1600)

Le député de Saint-Jean-Est, à titre de porte-parole de l'opposition officielle, m'a semblé approuver la prise de position de l'Association des consommateurs et de M. Forbes en réclamant la suppression des offices de commercialisation, au sujet des œufs, en l'occurrence, et dans le cas d'autres produits, je suppose. Ainsi, une fois les offices de commercialisation supprimés, la production, la vente et la distribution des denrées retomberaient comme il le disait, sous la loi de l'offre et de la demande. S'il y a un secteur où la loi de l'offre et de la demande n'a pas été avantageuse pour le producteur ou pour le consommateur, c'est bien celui de la production des denrées alimentaires. Examinons la production de nos agriculteurs depuis 25 ans au moins et nous constaterons que chaque produit a connu ses cycles d'excédents temporaires, suivis de pénuries. Il y a quelques années, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a présenté un programme, aux termes duquel nous versions aux agriculteurs de l'Ouest du pays 200 millions de dollars pour les encourager à ne pas produire de blé. Quelques années plus tard, nous faisions face à une grave pénurie de blé. Le prix du blé est passé de $1.60 le boisseau à environ $5.50 actuellement.

Quand le ministre chargé de la Commission du blé a demandé aux céréaliculteurs de l'ouest du Canada de s'abstenir de cultiver du blé et de s'adonner plutôt à l'élevage, ils ont obéi. Il y a actuellement un surplus temporaire de bœuf. Le prix versé aux éleveurs de l'ouest du Canada a subi une baisse fort prononcée, tandis que le prix des provendes dont ils ont besoin pour nourrir leurs bestiaux est très élevé. Le prix du bœuf que doit payer le consommateur n'a été nullement réduit. Je prétends que ce n'est ni l'éleveur ni le consommateur qui en tirent profit à l'heure actuelle. Ce sont l'intermédiaire, le conditionneur, le grossiste et le supermarché. Voilà la répercussion constante de l'offre et de la demande au suprême degré: des surplus temporaires suivis de pénuries.

Les producteurs de bœuf de l'ouest du Canada qui font face à une réduction de prix et à un coût élevé des provendes doivent abandonner les affaires. Des milliers d'éleveurs dans les trois provinces des Prairies vendent leurs troupeaux. Cela signifie que dans deux ans et demi, il y aura pénurie de bœuf et le consommateur canadien paiera probablement 50 ou 75 p. 100 de plus qu'à l'heure actuelle. Tel est le résultat obtenu quand on applique la vieille panacée qu'est la loi de l'offre et de la demande.

Les députés néo-démocrates n'appuieront pas l'idée que les offices de commercialisation travaillent à l'encontre des intérêts du producteur et du consommateur. Quant à nous, il semble évident que les producteurs d'œufs, de bœuf ou de tout autre produit agricole utilisé au pays, que ces producteurs, dis-je, ont besoin de consommateurs, de citadins bien rémunérés et capables d'acheter à un prix équitable les produits des agriculteurs. Pour produire du blé, ces derniers doivent vendre à un prix équitable.

Les offices de commercialisation ont rempli une fonction utile en assurant la protection des intérêts des agriculteurs. Nous ne sommes pas convaincus que le fait de dissoudre les offices de commercialisation et de laisser la production d'œufs et de tout autre produit agricole au jeu de l'offre et de la demande, serait avantageux, à la longue, pour les consommateurs. Au contraire, nous croyons nécessaire, pour assurer aux consommateurs canadiens la quantité suffisante de produits alimentaires à un prix constant et juste, que les agriculteurs soient encouragés à produire davantage et qu'ils soient assurés d'obtenir un prix équitable pour leurs produits. Il faut qu'ils soient en mesure d'acheter ce dont ils ont besoin à un prix raisonnable de façon à les encourager à poursuivre leur exploitation agricole et à produire davantage que par le passé. Nous rejetons donc la proposition de soi-disant spécialistes qui veulent éliminer les offices de commercialisation. Il ne faut pas laisser cette prétendue loi de l'offre et de la demande régir seule la production des œufs. Nous voulons que ces offices fonctionnent avec efficacité, dans l'intérêt du producteur, de l'agriculteur et du consommateur. Voilà pourquoi nous nous félicitons de l'établissement d'un comité chargé d'étudier toute la question de l'offre et du prix des œufs. Le comité devra réunir toutes les données.

Il est plutôt évident que l'office de commercialisation des œufs n'a pas, dans toute la mesure souhaitable, fonctionné efficacement dans l'intérêt de l'agriculteur et du consommateur. Il nous faut découvrir où il s'est fourvoyé et pourquoi il a manqué d'efficacité. Il faut savoir si les relations entre l'office national de commercialisation et les offices provinciaux sont aussi justes que possible à l'égard et des producteurs et des consommateurs. Nous réclamons une étude approfondie de toute la question, mais selon nous, l'abolition de ces offices ne servira en rien les intérêts des producteurs et des consommateurs. Inutile d'entreprendre une chasse aux sorcières, ce que le député de Saint-Jean-Est me semble demander, ni de chercher des boucs émissaires; cela ne résoudra pas le problème du prix des œufs et ne servira ni le producteur ni le consommateur.

Ce qu'il faut, c'est un examen complet et impartial de la situation, pour nous permettre de rectifier les imperfections qui auront pu être constatées. Nous sommes persuadés que le consommateur est en droit d'exiger qu'on lui vende les œufs à un prix qui soit à sa portée. Nous sommes également persuadés que les producteurs, les agriculteurs, sont en droit d'exiger pour leurs œufs un prix qui les encourage à poursuivre et même à augmenter la production d'œufs, si, comme je le pense il nous en faut plus, sans avoir à s'endetter. Si pour cela il faut subventionner la production, nous ne sommes pas contre, au contraire. Mais s'il faut prendre d'autres mesures pour éviter que la loi de la jungle ne règne dans la production et la vente au gros et au détail—ce que le député de Saint-Jean-Est me semble réclamer—nous appuierons tout projet qui assurera la justice à nos producteurs et consommateurs d'œufs.

● (1610)

Nous sommes heureux de voir la création de ce comité. Nous l'avons même exigée à plusieurs reprises. Nous ne voulons rien épargner pour que la lumière soit faite et que des propositions concrètes soient présentées, pour satisfaire les besoins de la population canadienne, qu'elle produise ou qu'elle consomme.

Office canadien de commercialisation des œufs

M. McGrath: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je veux faire une mise au point, et préciser que nous n'avons pas prôné le retour à la loi de l'offre et de la demande. J'ai simplement énoncé les faits, tels qu'ils me sont connus. J'ai cité le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et le rapport Forbes. Je ne pense pas qu'on puisse honnêtement et raisonnablement m'imputer pareille déclaration.

M. Orlikow: Madame l'Orateur, au sujet de l'affaire soulevée par le député de Saint-Jean-Est, je pense que le hansard d'aujourd'hui montrera clairement que le député a effectivement rendu publiques la demande de l'Association des consommateurs du Canada d'abolir les offices de commercialisation et l'opposition du Dr Forbes à ces offices. Il est vrai que le député de Saint-Jean-Est n'a pas dit qu'il approuvait cette prise de position, mais il n'a pas dit non plus qu'il la rejetait. Je pense que toute personne raisonnable et objective qui lira son discours en viendra inévitablement à la conclusion à laquelle je suis arrivé: si le député a cité ces deux sources, mais n'a cité personne préconisant le maintien des offices de commercialisation, c'est qu'il appuie les recommandations de ces sources.

M. Jack Murta (Lisgar): Madame l'Orateur, je pense que nous devons examiner les événements des prochaines semaines sous deux aspects. Il est possible que je voie ce qui se passe actuellement sous un autre angle que les autres députés, étant donné que je suis étroitement lié à l'agriculture dans ce parti et dans la vie privée. Si l'enquête est bien faite et si le comité fait bien son travail, cela peut être très utile. Il y a longtemps que c'est nécessaire. Quand je suis entré à la Chambre, l'automne de 1970, nous étions en plein débat sur le bill C-176 qui établit tout le système national de commercialisation dont nous discutons actuellement et nos prédictions de l'époque se réalisent. Espérons que l'enquête en cours assainira la situation pour les producteurs et même pour les consommateurs.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons rien dit de ce que nous attendions de cette enquête. A mon avis, si nous voulons en tirer quelque profit, nous devons examiner les rapports que l'Office de commercialisation des œufs entretient avec le Conseil national de commercialiation des produits de ferme, ses rapports avec les bureaux provinciaux, ainsi que la surveillance exercée sur les producteurs des différentes provinces. Le comité devra se pencher avec un soin tout particulier sur la gestion de l'Office et découvrir la cause de ses erreurs. Quelles sont les personnes impliquées et qu'ont-elles fait exactement? Comment les choses se passent-elles maintenant et y a-t-il eu des changements d'apportés? Voilà ce que l'enquête doit révéler, afin que producteurs et consommateurs sachent où ils en sont.

Ensuite, nous devons poser quelques questions plus fondamentales; par exemple si les offices de commercialisation avantagent à la longue les producteurs et s'ils sont utiles aux consommateurs. Mon honorable ami, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a mentionné la position du gouvernement fédéral dans toute cette affaire qu'il y a lieu de tirer au clair, et notamment celle du ministère de l'Agriculture. Comment l'information chemine-t-elle de l'Office par l'intermédiaire du Conseil national jusqu'au bureau du ministre, et celui-ci a-t-il voix directement au chapitre?

J'espère bien que le comité songera sérieusement à se rendre dans les provinces parce qu'il est essentiel de rétablir la communication entre les autorités fédérales et les autorités provinciales dans ce domaine. Les provinces ont la capacité de faire fonctionner ces rouages et nous devrions les entendre si nous voulons vraiment faire de cette enquête une réussite entière.

Les producteurs comme les consommateurs ont été écœurés d'apprendre la destruction de 28 millions d'œufs. J'ignore quelle est la perte en dollars.

M. McKinley: Six millions de dollars.

M. Murta: Combien de gens ont pensé aux autres conséquences de cette décision? A une époque de pénurie d'aliments protéiques, voilà qu'on en détruit d'énormes quantités; les grains servant à nourrir les pondeuses ont donc également été gaspillés, à une époque où les grains se vendent à des prix records. Si l'on veut que l'enquête soit efficace, il faut recueillir toutes les données et tous les faits pertinents. Il faut que nous commencions à redonner confiance à notre soi-disant industrie de l'élevage, madame l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Murta: Cette confiance manque lamentablement dans l'industrie des œufs et dans celle de l'élevage du bétail. C'est un des domaines que le ministre a négligés. Je ferai observer aux partisans de l'office de commercialisation que notre parti ne veut pas se livrer à une chasse aux sorcières. Beaucoup croient que les offices de commercialisation valent quelque chose. Pour survivre et être rentables, des organismes comme l'office et le Conseil national de commercialisation des produits de ferme doivent pouvoir résister à l'examen des députés et des Canadiens pendant les quelques prochains mois. Nous devons étudier cette question équitablement parce que c'est seulement ainsi que nous pourrons savoir s'il vaut la peine de conserver l'Office et le système des offices de commercialisation. J'espère donc que le comité qui se penchera sur cette question pourra bientôt faire son travail.

● (1620)

Le principe sous-jacent au plan de commercialisation est plutôt simple. Chaque province avait un quota fondé sur sa part historique du marché canadien. Par le biais de son conseil, chaque province accordait un quota à ses producteurs. Le prix des œufs serait fixé plutôt par règlement du conseil que par la loi de l'offre et de la demande. L'Office achèterait les œufs produits d'après un quota et impossibles à vendre au prix fixé. A son tour, l'Office financerait ses opérations en percevant une contribution de tous les producteurs d'œufs du pays. Les conseils provinciaux percevraient ces deniers et les enverraient aux organismes nationaux. Il est donc de la plus haute importance pour le comité qui étudiera cette question de se rendre dans chacune des dix provinces et d'avoir des entretiens avec les organismes provinciaux.

L'organisme national a, en fait, atteint son but premier. Les prix n'ont pas baissé, mais dès le milieu de l'été son programme de contrôle, si vous me permettez l'expression, était bien mal en point. Les producteurs qui avaient l'habitude de vendre leurs œufs à bas prix par le passé les vendaient plus cher à l'office et laissaient celui-ci les revendre à perte. D'autres œufs se retrouvaient sur le marché sans être passés par les voies légales et étaient revendus à bon prix sans qu'on ait prélevé la contribution requise. Au milieu de l'été les organismes provinciaux ont essayé en vain d'embaucher plus de personnel pour tenir les livres, surveiller les producteurs, et appliquer les règlements dans le but d'empêcher les œufs d'être vendus sans

passer par les voies officielles. Qu'est-il arrivé? L'Office ne pouvait rembourser ses dettes parce qu'il ne pouvait pas vendre ses œufs. Et parce que ses dettes augmentaient, les opérations de l'organisme ont été placées sous la direction du Conseil national de commercialisation des produits de ferme du gouvernement fédéral. Le but premier de l'Office avait été de coordonner le travail des provinces et de créer une réserve nationale. Le problème était que les mesures de surveillance dans chaque province devaient être appliquées par les conseils provinciaux de chaque province. C'est là un point important.

Voici ce qui s'est passé: l'Office n'obtenant pas la collaboration nécessaire des provinces, les producteurs ont profité du système. De l'avis des dirigeants de l'Office, il fallait obtenir, par voie législative, le pouvoir d'exercer le contrôle sur la production d'œufs pour que le système fonctionne convenablement. Autrement dit, il fallait être plus sévère envers les producteurs, sans quoi ils entravaient le fonctionnement du système. Ce concept comporte l'offre et la demande. Certains ont préconisé un régime de contrôle à partir des couvoirs jusqu'aux établissements de transformation et à toutes les étapes intermédiaires. Cela semblait être le seul moyen de mener à bien une telle entreprise. Et pourtant, les dirigeants de l'Office et les gouvernements provinciaux ne voulaient pas toujours conférer aux offices les pouvoirs d'exécution dont ils avaient besoin.

Les dirigeants de l'Office ont reconnu que l'échec du programme découle du manque de surveillance de toute la production d'œufs. Un des directeurs a prétendu que trop de producteurs ne donnent au programme qu'une adhésion de façade et qu'ils n'observent pas les règlements. Un autre haut fonctionnaire de l'Office a signalé que les producteurs avaient créé l'Office canadien de commercialisation des œufs pour diriger leurs affaires mais ne voulaient pas lui conférer le pouvoir de contrôle de la production. Un haut fonctionnaire d'un office de commercialisation provincial a déclaré: «Nous faisons de notre mieux» pour contrôler l'excédent des contingentements d'œufs mis en vente dans cette province.

Même si la gravité du problème des œufs est devenue évidente seulement au cours de l'été dernier, les indices se manifestaient depuis longtemps, depuis le début de l'hiver dernier. Le fonctionnaire provincial dont je viens de parler a déclaré qu'autant d'inspecteurs que possible surveillaient les producteurs et que l'Office s'efforçait de faire respecter les quotas et de pénaliser ceux qui produisent trop.

Selon moi, on peut affirmer que tout le concept des offices de commercialisation au Canada reste douteux. Qu'ils aient raison ou non, les Canadiens s'interrogent à ce sujet. Bien des agriculteurs sont incertains de l'utilité de ces offices. Ils ne savent pas à quoi ils servent et s'ils sont à leur avantage. Les gens des régions rurales du Canada se posent des questions à ce sujet. Les fonctionnaires qui s'occupent des lois dans le domaine de la commercialisation ne savent pas au juste quoi proposer. Les délibérations du comité élucideront, espérons-le, certaines des questions qui touchent ces offices, qui jouent un grand rôle dans la production de certaines denrées au Canada.

L'orateur précédent a déclaré que les membres de mon parti n'apportaient jamais de critiques constructives. Nous n'indiquons pas ce qu'on devrait faire à propos des offices de commercialisation. C'est l'enquête qui fournira les solutions. Nous espérons améliorer les offices de commercialisation, et non les détruire. S'ils valent la peine d'être conservés, ils valent la peine d'être améliorés. J'ai d'autres remarques à faire à propos des offices de commercialisation. Soit à cause d'un manque de motivation ou du fait qu'ils sont incapables de reconnaître les occasions qui se présentent, bien des offices et des organismes ne se sont pas occupés de l'avenir de leur industrie. De fait ils ont oublié de se préparer pour l'avenir à cause des pressions actuelles.

Nous devons réévaluer l'orientation des offices de commercialisation et étudier minutieusement les raisons d'être de ces offices ou agences. Il serait peut-être souhaitable que les offices de commercialisation actuels réexaminent leur organisation et repensent leurs programmes. Les offices ou les agences en devoir pourraient examiner attentivement certains principes directeurs et considérations fondamentales avant de donner une forme conventionnelle à leur organisation. Les offices existants doivent façonner leurs propres objectifs en fonction de leurs marchandises ou de leur champ d'exploitation.

Pour atteindre les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés, les offices de commercialisation doivent adopter des principes plus positifs et résolus. Cela s'applique à tous les offices de commercialisation que je connais actuellement. A une ou deux exceptions près, nous pouvons mettre tous les offices fédéraux et provinciaux de commercialisation dans le même sac. En somme, un office doit être en mesure de profiter de chaque occasion de vente qui se présente. Les offices doivent se tourner résolument vers la clientèle et être des marchands hardis et non simplement des vendeurs ou des contrôleurs. Ils pourraient également songer à identifier et à isoler les divers secteurs du marché où ils font affaire. Par exemple, il pourrait y avoir des secteurs de produits frais, de matériaux conditionnés et de biens d'exportation.

En terminant, je voudrais faire la remarque suivante. Pour que l'enquête soit constructive, nous devons relever le défi que posent l'élaboration et l'exploitation des organismes de commercialisation comme l'Office canadien de commercialisation des œufs qui en se tournant résolument vers la clientèle pourrait entraîner l'expansion et la croissance de cette industrie.

● (1630)

Toutefois, tout compte fait, l'avenir des offices de commercialisation dépend presque entièrement des sollicitations qu'ils reçoivent des organismes, de l'exercice par ceux-ci des pouvoirs que leur confèrent ces offices, des relations qu'entretiennent les organismes avec les producteurs et les consommateurs et, finalement, du succès avec lequel chacun de ces groupes prévoit et maintient ses objectifs et ses programmes de vente à l'intérieur de son propre secteur. Si nous réussissons à ne pas perdre de vue certaines de ces directives en traitant de cette question des offices de commercialisation, nos travaux des quelques prochains mois seront fructueux.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a beaucoup d'explications à nous donner, mais commencera-t-il aujourd'hui à nous en fournir, c'est tout autre chose. Quand on se demande qui, finalement, est le grand responsable de la pagaille qui règne dans la mise en marché des œufs au Canada, c'est au ministre de l'Agriculture qu'il faut s'en prendre.

Une voix: Oh, oh!

M. Murta: Le député rit. Je ne vois pas qui d'autre ce pourrait être. C'est forcément le ministre de l'Agriculture. Au cours des prochaines semaines, le ministre de l'Agriculture devra nous expliquer en détail ce qui s'est passé

depuis huit ou dix mois. Il faut espérer que nous pourrons jeter un coup d'œil sur les Offices de commercialisation et la gestion des approvisionnements, pas forcément dans le but de les dissoudre mais certes dans l'espoir de les rendre plus efficaces, non seulement dans l'intérêt des consommateurs du pays, mais aussi dans l'intérêt des gens qu'ils doivent représenter et pour qui ils doivent travailler, c'est-à-dire les producteurs.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Madame le président, je voudrais très brièvement participer à ce débat pour appuyer la motion qui est présentement à l'étude, et également faire quelques observations qui, je l'espère, seront de nature à aider à solutionner ce grave problème. La motion est à l'effet que le comité formé sera chargé d'en arriver à examiner en profondeur toutes les activités de l'Office canadien de commercialisation des œufs.

Je me demande si, après que le comité aura fait son travail, on n'en viendra pas peut-être à proposer la formation d'un autre comité pour examiner le travail du comité qui aura à examiner les activités de l'Office. Et de cette façon, on n'en finira jamais.

Madame le président, je sais que le problème de la commercialisation des produits agricoles est excessivement difficile à régler. Cela me semble même être l'un des plus difficiles à solutionner, parce qu'il y a tellement de gens en cause dans la commercialisation des produits agricoles, tellement de personnes qui veulent vivre de la commercialisation des produits agricoles que, finalement, les prix montent, les consommateurs sont insatisfaits des prix qu'ils doivent payer, et les producteurs ne reçoivent pas leur juste part. Il ne s'agit pas d'un problème qui existe seulement depuis deux ou trois ans, mais assez anciens et qui demeure toujours d'actualité.

Il est curieux de constater tout de même qu'au cours du «pèlerinage» de tous ces produits agricoles à travers le Canada on n'ait pas réussi à mettre un peu d'ordre dans la commercialisation. Je me souviens que, lorsque nous avons discuté du bill C-176 visant à créer le Conseil national de commercialisation, et également des offices de mise en marché, on a examiné très sérieusement tous les aspects du problème de la commercialisation des produits agricoles. Je dois reconnaître que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) fait des efforts extraordinaires pour dire à la population ce qu'est véritablement la situation, en faisant comprendre aux consommateurs, en essayant du moins de le faire, que c'est le consommateur canadien qui consacre la plus petite partie de ses revenus à son alimentation.

Je reviens d'une tournée en Europe, où il m'a été donné de visiter certains pays, et j'ai constaté qu'outre-mer il en coûte énormément cher pour vivre, que le domaine de l'alimentation est le plus dispendieux pour les consommateurs européens.

A la suite de l'adoption du bill C-176, monsieur le président, nous croyions avoir trouvé, une solution formidable. Nous croyions pouvoir espérer que le Conseil national de commercialisation, de même que les offices de mise en marché, permettent de satisfaire aux besoins des consommateurs et des producteurs, en mettant de l'ordre dans la commercialisation des produits agricoles. A mon avis, il est temps qu'une autorité s'affirme au Canada, parce qu'il y a du désordre. Et lorsqu'il y a désordre, les choses ne vont pas bien.

Actuellement, dans le domaine de la commercialisation, nous n'avons pas trouvé exactement les moyens d'atteindre l'objectif que nous nous sommes donnés en adoptant le bill C-176. Voilà pourquoi j'appuie la motion visant à la formation d'un comité afin que nous puissions, très sérieusement et le plus rapidement possible, revoir tous ces problèmes et essayer de présenter un rapport intelligent, qui permettra une bonne fois au Parlement d'adopter une loi énergique.

● (1640)

Mais je sais déjà que, comme à l'occasion de l'étude du bill C-176, nous allons nous buter au problème constitutionnel. Ce n'est pas un cadeau de constater dans notre pays, combien de problèmes demeurent sans solution à cause de la question de juridiction, à cause du problème constitutionnel. A un certain moment, on nous donne l'impression qu'il existe des frontières entre les provinces, comme il en existe entre les pays, qu'on ne parle pas le même langage, qu'on ne vit pas dans le même pays. Si l'on voulait faire un effort sérieux, on pourrait trouver une solution qui mette à la raison les grandes sociétés multinationales, qui s'emparent du marché et le contrôlent de la façon la plus profitable pour elles, sans tenir compte des besoins des consommateurs, de même que des revendications de leurs droits par les producteurs.

Lorsque nous avons étudié le bill C-176, nous avions proposé des amendements visant à obliger ceux qui importent des produits agricoles à se soumettre à la même règle du jeu que les producteurs canadiens en ce qui a trait à la mise en marché. Malheureusement, ces amendements n'ont pas été adoptés et, aujourd'hui comme par le passé, c'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui délivre les permis d'importation, et pas toujours en consultant les ministres, pas même celui de l'Agriculture qui est responsable au Canada de la quantité et de la qualité de l'alimentation.

Au cours de l'été, des œufs américains sont arrivés sur le marché canadien, alors que nous avions déjà des difficultés à faire la mise en marché de notre propre production. Les producteurs ont alors été offensés de cette façon de procéder, et automatiquement cela a amené l'Office de commercialisation des produits agricoles à détruire un nombre considérable d'œufs. Pour ma part, je ne suis pas scandalisé de cela, avec le système actuel, mais, par contre, je suis terrifié devant le fait que l'on détruise de la nourriture pendant que dans notre pays certaines familles n'ont pas suffisamment de nourriture pour satisfaire à leurs besoins. Or, il existe une situation assez déplorable à ce sujet et, à mon avis, on devrait l'étudier sérieusement pour voir ce qui se passe dans ce domaine.

Monsieur le président, il existe au Canada une commission appelée Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Selon ce qui a été rapporté dans les journaux, cette commission a dépensé jusqu'à maintenant plus de trois millions de dollars, pour faire quoi? Cela a donné quoi? La présidente de cette commission, M^me^ Plumptre, avec l'aide de fonctionnaires, a publié des rapports très intéressants pour démontrer le désordre qui existe dans la mise en marché, pour déplorer que les prix montent dans tel ou tel domaine.

Toutefois, la Commission, n'ayant malheureusement pas les pouvoirs nécessaires, n'a pas été en mesure d'apporter des solutions pour corriger la situation, et c'est probablement la raison pour laquelle le ministre de l'Agriculture à un certain moment, et avec raison, a fait une critique assez sévère de la présidente de cette commission, critique que j'endosse, parce que je crois qu'il était nécessaire qu'un ministre responsable de la Couronne prenne position et

démontre à la face de tout le pays que cette commission ne donne pas les résultats auxquels on pouvait s'attendre. Et je lisais, dans le discours du trône, que le gouvernement se propose de présenter une loi visant à prolonger le mandat de cette commission. Monsieur le président, je suis d'avis qu'on devrait protéger les consommateurs contre les exploiteurs, parce qu'il y a même du banditisme dans certains cas.

Mais je voudrais bien que la Commission ait les pouvoirs nécessaires pour prendre des sanctions et que l'on agisse une fois pour toutes. Cela me rappelle un peu les lois qui existent contre les cartels et les coalitions. Elles ressemblent aux statues que l'on voit autour du Parlement, et qui ne servent à rien. Ces lois ont été adoptées par les députés pour sévir contre l'abus de certaines compagnies, qui organisent des trucs publicitaires pour réaliser plus de profits aux dépens des consommateurs. On laisse les compagnies faire des profits de 300, 400 ou 500 millions de dollars, ensuite on les traduit devant les tribunaux. Cela prend six, sept ou huit mois avant que la cause soit entendue. Lorsque la cause est entendue, on impose, conformément à la loi, l'amende prévue, soit environ $25,000. C'est comme imposer une amende de 25c. à un bandit qui volerait $200,000 dans une banque. C'est à peu près dans la même proportion, monsieur le président.

Quel désordre! J'appelle cela du désordre, parce que, à droite et à gauche, on se permet de «piger» dans les produits agricoles au moyen du commerce, au moyen de manigances quelconques, et les consommateurs paient le gros prix. Il est malheureux que, la population n'étant pas suffisamment informée, la plupart des consommateurs pensent que ce sont les producteurs qui réalisent des profits exorbitants et les exploitent alors que c'est le contraire qui est vrai.

Je lisais tout à l'heure, dans une déclaration du mois de septembre du ministre de l'Agriculture, une analyse assez bien préparée sur le problème de la commercialisation des œufs. J'ai également lu un tableau qui démontre que le salaire horaire des producteurs d'œufs est loin d'être aussi élevé que dans les autres professions, notamment dans le domaine de la construction, de l'automobile ou de l'industrie en général. Ces données sont de nature à nous faire réfléchir, et je suggère que ces renseignements soient publiés davantage, afin que le consommateur soit mieux averti, et en mesure de collaborer avec les gouvernements provinciaux et fédéral lorsqu'il s'agira d'adopter et d'appliquer des mesures de nature à améliorer la situation.

Monsieur le président, je ne veux pas prolonger davantage mes observations parce que, faisant partie du comité, j'aurai sûrement l'occasion d'intervenir assez souvent au cours des séances. Je voudrais assurer mes collègues de ce comité que j'apporterai tous le sérieux voulu pour faire un travail valable pour que l'on puisse présenter un rapport intelligent qui, ensuite, je l'espère bien, sera sanctionné par le Parlement. J'espère également qu'on adoptera une fois pour toutes une loi qui donnera des pouvoirs au ministère, au ministre de l'Agriculture, pour que les moyens de mise en marché conférés aux offices de commercialisation par les provinces et par le Conseil national de commercialisation, soient valables, pour qu'il ne s'agisse pas uniquement de créer des postes pour placer des amis et les faire bénéficier de gros salaires. Au contraire, il faudrait des fonctionnaires qui donnent des résultats pour que toute la population puisse en tirer profit.

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je veux simplement dire quelques mots sur cette motion avant d'en terminer. En gros, je suis en faveur de l'enquête proposée. Mais, en même temps, je voudrais soulever quelques questions importantes pour tous ceux qui viennent des régions agricoles du pays. Je ne voudrais pas que le comité devienne une arme comme les offices de commercialisation. Les offices ont leur place dans la société, et je pense qu'il faut renforcer leur rôle de groupement de négociation pour les agriculteurs. Pendant environ 40 ans, les agriculteurs ont réclamé la formation d'offices de commercialisation capables de négocier efficacement à leur place et de leur assurer un prix juste pour leurs produits.

Aujourd'hui, il existe au Canada des milliers d'offices de ce genre, dont la plupart relèvent des provinces. A mon avis, ils doivent assurer pour l'agriculteur ce qu'est, pour le travailleur, la négociation d'une convention collective. Laissé à lui-même pour combattre les intempéries, les aléas de la situation mondiale et les incertitudes du marché, l'agriculteur a bien peu de protection. Il a peu de moyens pour négocier avec succès; l'office de commercialisation ou tout organisme semblable en est un.

Je ne supporterai donc pas que l'on essaie de diminuer son rôle de protecteur de l'agriculteur. Je ne veux pas qu'il devienne le bouc émissaire des imperfections de notre société. Beaucoup de facteurs influent sur le prix d'un produit. Les syndicats agricoles, aidés de mon parti, ont pendant des années, œuvré en faveur d'offices de commercialisation forts. Je crois que l'agriculteur doit profiter de la protection qu'ils lui offrent et que leurs activités doivent s'étendre à tous les produits, y compris le bœuf; le producteur aura ainsi la possibilité de négocier le prix du produit vendu sur le marché. Tout le monde négocie sauf les agriculteurs.

● (1650)

Je ne voudrais pas que cette enquête serve de cible à une attaque de l'organisation du marché dans notre pays. Je sais qu'il existe certains groupes qui veulent le faire, et qui aimeraient voir démanteler l'office et tous les organismes de commercialisation. Si jamais nous en arrivons là, je me lèverai ici même à chaque fois et aussi longtemps qu'il le faudra pour m'y opposer. Les agriculteurs méritent leur place sur le marché, et en ce qui me concerne je vais m'employer à la leur faire obtenir.

Si l'agriculteur ne doit pas être acculé à la faillite, il faut qu'il soit en mesure de négocier. Regardez ce qui se passe avec les éleveurs de bœufs à l'heure actuelle. A cause du marché libre et de la libre entreprise, les agriculteurs se trouvent expulsés du marché. Les prix de leurs produits s'écroulent. Si les agriculteurs avaient un office de commercialisation qui leur donnerait un but collectif, s'ils bénéficiaient de garanties et d'un soutien de leurs prix, alors, à mon avis, l'agriculteur moyen pourrait continuer à produire et vivre décemment avec sa famille. L'agriculteur a besoin de ces garanties. Il a besoin de savoir au printemps ce que lui rapporteront ses produits à l'automne. Il ne peut pas compter uniquement sur les pressions du marché et sur le temps; il a besoin d'être protégé par un office de commercialisation.

Évidemment, les offices de commercialisation posent des problèmes comme tout le reste. Le premier du genre à avoir été constitué dans notre pays, l'Office de commercialisation des œufs a eu des difficultés. Il y a eu un gaspillage d'œufs. Mais voyons ce que l'on peut faire d'autre avec les excédents. Par exemple, pourquoi ne pas les affecter à l'aide aux pays étrangers, ou les distribuer aux pauvres de notre pays? Pourquoi faut-il toujours soupçonner l'agriculteur de faire payer trop cher ses produits? Il

faut que le consommateur se rende compte que c'est d'une organisation du marché que l'agriculteur a besoin. S'il n'est pas sûr que le prix de ses produits sera stable, il arrête de produire.

Nous devons tenir compte des hauts et des bas du cycle commercial et de nos excédents. Ce sont eux qui ruinent le petit agriculteur. Lorsque l'on tolère une telle situation, les produits alimentaires se raréfient et les prix montent. Ce genre de choses continuera à se produire tant que le marché national ne sera pas organisé, que nous n'aurons pas d'offices de commercialisation et que le producteur n'aura pas la garantie d'un revenu stable. Cela signifierait en contrepartie que le consommateur serait sûr de payer son lard fumé le même prix d'un mois sur l'autre.

Si nous cherchons les coupables qui sont à l'origine de la hausse des prix alimentaires, nous pourrions peut-être nous tourner vers les intermédiaires, les grandes sociétés d'alimentation, nous pourrions penser à d'autres facteurs comme les transports, la publicité et l'emballage, la promotion etc. Si le prix des œufs est si élevé et qu'en même temps l'agriculteur n'en retire qu'un revenu minimal, c'est peut-être que le moment est venu pour le gouvernement d'accorder plus de subventions pour les aliments essentiels. Si nous nous débarrassons des offices d'organisation de marchés ou que nous diminuons leur pouvoir et leur efficacité, nous ne réussirons qu'à chasser l'agriculteur de sa ferme.

Nous avons traité, dans des discussions officielles et autres, de la représentation du consommateur dans les offices de commercialisation. Que signifie exactement cette proposition? Cela veut-il dire que nous devrons nommer une ménagère de la classe supérieure de la société et lui donner un salaire annuel de $40,000? Qui sont exactement les consommateurs? Quel est leur intérêt? Comprendront-ils la situation de l'agriculteur? S'il faut représenter le consommateur dans les offices de régularisation de vente, pourquoi pas non plus dans les conseils d'administration de sociétés, les conseils de l'ordre de médecins et les sociétés de juristes? Après tout, ils ont aussi à faire avec les consommateurs du Canada.

Ce que je veux dire, c'est que nous devrions nous y prendre à deux fois pour examiner cette question. Il ne faut pas que cette enquête devienne une arme contre la commercialisation de bon aloi et les offices d'organisation de marchés qui jouent leur rôle au Canada. Le rapport Forbes, présenté hier, est un autre moyen utilisé pour mettre en danger une bonne commercialisation. Je ne suis pas disposé à supporter ce genre de chose, et mon parti non plus. Il nous faut des offices de commercialisation, et il faut renforcer leur autorité. Il faut que le producteur ait sur le marché le plus grand pouvoir possible de direction et de négociation.

Nous devrions aussi penser à la puissance de sociétés comme Safeways, Loblaws, aux énormes sociétés de conditionnement de la viande, à CP Air et à leurs tarifs de transport, de même qu'à d'autres frais qui entrent dans le coût des produits de ferme, par exemple les engrais et les machines agricoles. Toutes ces dépenses se retrouvent dans le prix que le consommateur doit finalement payer pour les produits alimentaires. Nos cultivateurs et nos travailleurs devraient se rendre compte qu'ils ont bien des choses en commun. Par l'entremise de leurs syndicats nous devons renforcer l'organisation de nos travailleurs de même que celle de nos cultivateurs au moyen d'organismes agricoles et d'offices de commercialisation. Je lance cet appel au moment où nous renvoyons la question au comité, et j'espère que tous les députés se souviendront de ces facteurs au lieu de s'acharner de façon mesquine sur les offices de commercialisation.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il a souvent été question de l'Office de commercialisation des œufs, que ce soit à la Chambre ou à l'extérieur, et j'ai moi-même participé à ces débats. J'en ai parlé longuement l'autre jour à l'occasion du débat sur l'Adresse. Je voudrais seulement revenir sur une chose. Plusieurs députés ont exprimé ici aujourd'hui leurs vues sur le genre d'enquête qui devrait avoir lieu. Je formule de nouveau le souhait que j'ai exprimé l'autre jour: j'espère que nous n'aborderons pas cette question avec la même attitude que le juge Roy Bean du Texas, spécialiste de la pendaison—je vais te juger équitablement, puis je vais te faire pendre.

La Chambre a consenti aujourd'hui à mettre en délibération une motion tendant à la création d'un comité; laissons-le donc faire son travail d'une façon efficace et objective. Donnons au pays tous les faits qu'il n'a pas obtenus jusqu'à présent. Voilà pourquoi je suis tellement en faveur de cette enquête. Je n'ai pas été forcé d'y consentir. Le premier ministre (M. Trudeau) m'a dit: «Monsieur le ministre, faites ce que bon vous semblera». Personne ne m'a dicté cette décision. Je me suis rendu compte que le pays avait besoin de connaître les faits et qu'ils ne lui avaient pas été présentés comme ils auraient dû l'être. Mes propres paroles même n'ont pas été bien rapportées. La moitié de ce que j'ai dit a été déformée.

Monsieur l'Orateur, chaque député a reçu de mon bureau un historique de la commercialisation des œufs ainsi que les principes et les activités d'un office commercial efficace. J'invite tous les députés qui feront partie du comité à lire ce mémoire, à examiner tout ce qui pourra leur apprendre les principes d'un bon organisme commercial, de même que les antécédents du commerce des œufs au Canada. Adoptons donc la motion et que le comité se mette au travail le plus tôt possible.

(La motion est adoptée.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTION À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre de la question qui sera soulevée ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Centre (M. Kaplan)—La Défense nationale—La base aérienne de Downsview—La possibilité de l'affectation des terrains à la construction de logements.

[*Français*]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passera maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions (documents), les bills privés et les bills publics.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867

MESURE PRÉVOYANT L'ABOLITION DU SÉNAT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose: Que le bill C-205, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je sais gré à mon collègue le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) d'appuyer ma motion de deuxième lecture de ce bill, mais j'espérais que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le ferait. Somme toute, peu de députés sont aussi convaincus que lui et moi qu'il faudrait abolir le Sénat. Quoi qu'il en soit, je suis heureux que le ministre soit revenu à la Chambre même s'il a pris place dans la dernière rangée.

Je me suis entretenu, il y a quelques jours, avec un sénateur de mes amis. Croyez-le ou non, je compte des amis parmi les sénateurs, car ils savent que je m'oppose à l'institution même du Sénat et non à aucun honorable sénateur actuellement en place. Quoi qu'il en soit, je demandais à cet ami sénateur s'il préférait la réforme du premier ministre (M. Trudeau) ou l'abolition par mon bill. Sa réponse ne s'est pas fait attendre: il préfère l'abolition.

La suite de l'entretien m'a permis de comprendre que l'un des motifs de ce choix est que, pour lui comme, je pense, pour beaucoup d'autres sénateurs, l'une des plus insultantes propositions à avoir jamais été faites aux honorables sénateurs est la réforme du Sénat que le premier ministre a proposée, prévoyant des nominations renouvelables de sept ans. On peut se demander ce qui adviendrait d'un sénateur nommé par un gouvernement conservateur—les conservateurs en nommeront-ils jamais d'autres—dont le mandat viendrait à prendre fin pendant que les libéraux sont au pouvoir. Le premier ministre libéral dira-t-il au sénateur conservateur qu'il le renomme parce qu'il a fait le bon garçon ou passera-t-il outre?

Tandis que nous y sommes, quel serait le destin d'un sénateur appartenant au parti du premier ministre si celui-ci avait quelque ministre dont il voulait se débarrasser ou si son parti comptait beaucoup trop de députés ambitieux? Quelle chance aurait-il que sa tâche à l'autre endroit soit évaluée à sa juste valeur en vertu de cette mesure du premier ministre qui voudrait remettre la nomination des sénateurs en question après sept ans? Je soutiens que mon projet d'abolition de l'autre endroit est beaucoup moins cruel que ce que le premier ministre propose.

Ce n'est pas la première fois que je propose la deuxième lecture de ce bill. Il a rarement atteint l'étape du vote, quoique cela soit déjà arrivé. Même si l'on n'a pas réussi à persuader la Chambre d'appuyer l'abolition du Sénat, j'estime que c'est une question qui ne mérite pas moins d'être examinée très sérieusement. Mon principal motif n'a rien à voir, je le répète, avec les personnes qui y siègent, qui y ont déjà siégé ou qui y siégeront si l'institution survit.

La principale raison pour laquelle je m'oppose à l'existence du Sénat, c'est que je crois en la démocratie, et plus précisément en la démocratie parlementaire. J'estime qu'il est normal que les lois du pays soient élaborées par les personnes élues par le peuple canadien. C'est en cette qualité que nous siégeons ici à la Chambre. Nous sommes 264 personnes élues par le peuple canadien. Il se peut que nous commettions des erreurs, mais si la chose se produit, nous devons nous présenter à nouveau devant le peuple aux élections suivantes pour en répondre. Nous devons rendre des comptes au peuple qui nous a envoyés ici.

La situation n'est pas la même à l'autre endroit. Chacun de ses membres est nommé par le premier ministre du jour. La constitution prévoit effectivement que le Gouverneur général convoque des particuliers au Sénat, mais il le fait sur le conseil du premier ministre et de nul autre. C'est donc dire que la personne nommée à l'autre endroit n'a pas été élue par le peuple. Elle n'est comptable à personne, pas même au premier ministre qui l'a nommée.

Le sénateur nommé aujourd'hui assume ses fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans. Quant aux autres, nommés avant qu'on modifie la loi, ils le sont à vie. Comment peut-on justifier pareille disposition dans les années 70, comment peut-elle cadrer avec les principes de la démocratie, surtout le principe selon lequel les lois du pays sont établies, du consentement des gouvernés, par leurs représentants élus.

Je ne crois pas que le moment soit venu de réformer le Sénat, pas plus que de modifier son Règlement, la méthode de nomination de ses membres ou la somme de travail qui lui est assignée. Il est temps de nous rendre compte que nous ne sommes plus en 1867 ou au siècle où la Chambre des Lords semblait parfaite en tout point et où nous calquions notre attitude sur la sienne. Nous sommes à la fin du 20e siècle et à la veille du 21e. La démocratie s'est sûrement développée et il est temps que le pays soit dirigé par le peuple, c'est-à-dire par ses représentants élus, et que ce que nous faisons ne soit plus sujet au veto des sénateurs.

J'admets qu'il n'arrive pas souvent que l'autre endroit mette son veto sur ce que nous faisons ici. Il y a bien des années, les honorables sénateurs ont rejeté le premier projet de loi sur les pensions de sécurité de la vieillesse. Cela m'a vraiment frappé de voir qu'au moment où ils recevaient, eux, une pension à vie, ils jugeaient inacceptable une pension mensuelle de $20 pour le simple citoyen. Il y a eu encore une demi-douzaine d'autres cas moins importants où le Sénat a opposé son veto à des initiatives de la Chambre. Il est arrivé une fois, au cours de la dernière législature, que le Sénat ait amendé un bill venant de la Chambre. Il est vrai que devant notre rejet de leur amendement, les sénateurs n'ont pas insisté. Il n'en demeure pas moins qu'ils en ont le pouvoir. Le fait qu'ils n'y aient pas recours rend plus ridicule encore l'existence du Sénat.

Je sais que les comités du Sénat abattent un travail considérable. Mais c'est le fait d'un petit nombre: il y a peut-être 25 ou 30 sénateurs qui travaillent vraiment. Je leur rends hommage. Je suis de ceux qui passent beaucoup de temps sur la colline. Je suis souvent ici en fin de semaine; il n'y a pas beaucoup de députés mais je vois certains sénateurs courageux et je sais qu'ils s'appliquent consciencieusement à faire le travail qu'on leur a confié. Ils ont fait de bons rapports sur l'utilisation des terres, sur la vieillesse, etc. Ils ont fait partie, avec certains députés de comités mixtes qui ont établi de bons rapports. Mais bien qu'il soit souhaitable d'avoir 15, 20 ou 30 personnes qui travaillent à des enquêtes ou des rapports, il n'en est pas pour autant indispensable de maintenir 102 personnes, qui reçoivent un traitement assez élevé, à un poste qui leur

confère le droit de veto sur les travaux de la Chambre des communes.

● (1710)

Telle est ma façon de voir les choses à ce sujet. Une assemblée non élue n'a tout simplement rien à faire dans un Parlement démocratique, a la fin du vingtième siècle. Certains, qui sont d'accord avec moi sur ce point, diront que la solution consiste peut-être à y mettre un corps élu. Je n'ai rien vu à cet effet dans les propositions du premier ministre (M. Trudeau), mais je tiens à exprimer là-dessus mon désaccord. Je pense qu'il existe déjà suffisamment de tiraillements au Canada, quand on pense aux rapports qui existent entre gouvernements fédéral et provinciaux d'une part, entre l'exécutif fédéral et le Parlement d'autre part. Une deuxième chambre jouissant d'une certaine autorité morale, ne pourrait que ralentir l'appareil gouvernemental au point de le paralyser presque. Je ne pense pas qu'il faille s'orienter dans cette voie.

On dit parfois qu'il ne faut pas supprimer la deuxième chambre, parce qu'elle est le rempart des minorités. C'est un mythe, que personne n'a dénoncé aussi catégoriquement que mon ami le sénateur Forsey, dans un article qu'il publiait sur la question il y a quelques années. En fait disait-il, c'est l'institution la moins démocratique du monde. La défense des droits des minorités est un mythe, ajoutait-il. Ces droits sont protégés par les tribunaux, par la Chambre des communes et par les représentants des diverses provinces à la chambre même.

Le Sénat est une de ces institutions qui nous suivent depuis longtemps et bien des gens l'acceptent simplement à l'idée qu'ils pourraient peut-être en faire partie un jour. En ce qui me concerne, ce serait me réserver un sort pire que la mort. Il n'est pas nécessaire de le garder seulement parce que nous l'avons toujours eu. Je crois que la Chambre devrait adopter ce projet de loi, le renvoyer au comité et que nous devrions étudier sérieusement toute la question de l'abolition de ce que nous appelons maintenant l'autre endroit ou la Chambre haute.

Certains peuvent demander: avons-nous le droit de le faire? Le Sénat est prévu aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous avons modifié les dispositions concernant le Sénat au moyen d'un projet de loi qui a été présenté aux deux Chambres du Parlement. Nous avons modifié la disposition concernant l'âge auquel les sénateurs doivent prendre leur retraite, et si le premier ministre entend réformer le Sénat, il devra le faire par le biais d'un projet de loi. Je sais évidemment qu'un projet de loi pourrait être adopté par la Chambre et que, si les honorables sénateurs s'y opposaient, il ne prendrait jamais force de loi. Cependant, si la Chambre le faisait plusieurs fois et que le Sénat ne tenait pas compte du désir du corps élu, il ne lui faudrait pas longtemps pour entendre raison.

Les Chambres hautes ont été abolies dans bon nombre de provinces. Dans ma province du Manitoba, on l'a abolie aux environs de 1870. La Nouvelle-Écosse a fait de même ainsi que le Québec, il n'y a pas si longtemps. D'autres pays aussi l'ont fait. Je crois que c'est faire preuve de bon sens et de réalisme que de se débarrasser d'une Chambre qui est tout à fait exclue du système démocratique. Je dois répéter que j'ai un grand respect pour bon nombre de ses représentants, à cause du travail consciencieux qu'ils y font. Là n'est pas la question. Il s'agit plutôt de savoir s'il y a une place dans une démocratie parlementaire dûment élue pour 102 personnes qui jouissent de tous les droits, privilèges et pouvoirs sans en être comptables à qui que ce soit.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Donc, bien que toutes mes propositions et tous mes projets de loi visant à abolir le Sénat aient été rejetés, j'espère que cette fois-ci, maintenant que la question de la réforme du Sénat a été soulevée par le premier ministre lui-même, j'ose espérer, dis-je, que la Chambre donnera deuxième lecture à ce bill et le renverra au comité permanent approprié.

[*Français*]

M. Francis Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le plaidoyer qui a été fait par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sur un sujet qui été porté à l'attention de la Chambre à plusieurs reprises par l'honorable député qui, évidemment, a plaidé sa cause avec beaucoup d'éloquence. Ceci dit, monsieur l'Orateur, j'ai parfois l'impression que la seule façon pour l'honorable député de réaliser un projet qui est peut-être passé au stade d'un rêve chéri, ce serait d'accepter lui-même à un certain moment une nomination au Sénat, afin de convaincre ses nouveaux collègues de l'importance de mettre fin à leur propre institution.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jamais!

M. Fox: L'honorable député n'accepterait jamais cette nomination. Je présume que c'est parce que cela froisserait les sentiments profonds de démocratie qu'on lui connaît, sentiments qui sont fort respectés par tous les députés.

En écoutant parler l'honorable député, monsieur le président, cela me faisait un peu penser au dicton suivant de John Stewart Mills:

[*Traduction*]

Il reste beaucoup à dire sur toutes les grandes questions.

[*Français*]

Je ne sais pas, monsieur le président, si ce dicton s'applique au sujet actuellement à l'étude et débattu à plusieurs reprises à l'heure des députés au cours des sessions précédentes. Toutefois, le Sénat fait partie de nos institutions politiques, et mérite vraiment à ce titre d'être examiné par tout ceux qui ont à cœur l'amélioration constante du processus démocratique canadien.

La question du Sénat n'est pas un sujet qui soulève des polémiques passionnées à l'extérieur de la Chambre. J'irais même soutenir que peu de citoyens s'attardent au cours d'une année à écouter les débats du Sénat, même si des choses fort pertinentes y sont parfois discutées. *Prologues Without a Play*, disait Walter Bagehot, dans son ouvrage classique sur la Constitution anglaise en se référant aux débats de certaines législatures.

Je ne voudrais pas, monsieur le président, que mes remarques puissent porter à confusion. Je reconnais d'emblée que des Canadiens de grande distinction siègent au Sénat. On y retrouve des hommes et des femmes qui ont œuvré dans tous les secteurs de la vie publique et privée au Canada, des hommes et des femmes qui continuent à faire un apport précieux à la vie communautaire de ce pays. Cette distinction qui est la leur existe toutefois indépendamment de leur fonction de sénateur. Cet appart qu'ils font à notre vie collective antidate leur nomination.

Monsieur le président, si le Sénat a déjà joué un rôle réel dans notre pays, des doutes sérieux existent à ce sujet aujourd'hui.

Ce sont les élus du peuple qui, dans une démocratie, doivent exercer le pouvoir. Voilà la situation qui existe au Canada aujourd'hui. Pourtant, chaque fois que nous adoptons en cette enceinte une mesure législative, nous assis-

tons à une parodie invraisemblable, en vertu de laquelle le Sénat réexamine notre projet de loi.

Certains parleront de l'utilité des comités d'enquête du Sénat et citeront à l'appui une série de rapports, dont certains ont été mentionnés par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, rapports de grand intérêt résultant d'enquêtes sénatoriales.

Ce n'est certes pas là un motif pour conserver une institution, si elle a perdu sa raison d'être. Il est facile de concevoir une série de mesures techniques mises à la disposition du Parlement pour mener à terme ce genre d'enquêtes.

Mais retournons aux sources pour quelques instants. Le comité spécial de la Chambre et du Sénat sur la Constitution du Canada, connu sous le nom de la Commission Molgat-MacGuigan, faisait le point à ce sujet dans son rapport final de 1972. Je cite un extrait du rapport à la page 33:

> Les débats de 1865 sur la Confédération prouvent qu'il n'y aurait pas eu de Confédération en 1867 ou, du moins, pas de Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui, si l'on n'avait pas institué de Sénat. Ni les provinces Maritimes ni le Québec n'étaient prêts à entrer dans une union qui n'eût comporté qu'une seule chambre élue, dont la composition eut été proportionnée à la population. Le Canada devait être une fédération, non un État unitaire. Si la représentation à la Chambre basse devait être proportionnée à la population, il fallait une Chambre haute où les régions seraient sur un pied d'égalité.

Qui, monsieur le président, pourrait affirmer aujourd'hui que ce contexte demeure entier? Les résidents d'une province ont leur député fédéral dans cette enceinte, et la position des gouvernements provinciaux s'est tellement renforcée au cours des années qu'il serait risible de prétendre que la population d'une région se tourne vers ses représentants sénatoriaux pour la protéger, plutôt que vers son gouvernement provincial ou ses députés fédéraux.

Le comité sur la Constitution concluait toutefois à la nécessité de réformer le Sénat plutôt que de l'abolir.

[*Traduction*]

● (1720)

Comme dit Lord Morrison of Lambeth, si nous avons le choix entre mettre fin au Sénat ou le modifier, il me semble que nous devrions y mettre fin. Nous constatons que dans le premier Parlement, à Westminster, les pouvoirs de la Chambre des Lords ont été considérablement restreints.

Point n'est besoin de me faire rappeler par les sénateurs les autres travaux utiles qu'ils peuvent accomplir. J'ai lu moi aussi des ouvrages canadiens là-dessus et j'ai eu le plaisir de voir le Sénat à l'œuvre. Il est clair, à mes yeux, qu'il faudrait au moins en limiter les pouvoirs de façon bien précise. Tout compte fait, cependant, le Sénat devrait disparaître selon moi car ou bien le Sénat, pour reprendre l'idée qu'a exprimée Sir John A. Macdonald au cours des débats sur la Confédération, est une Chambre chargée d'enregistrer les décrets de la Chambre des communes, et par conséquent n'est d'aucune valeur, ou bien il est une Chambre indépendante, capable d'agir de sa propre initiative, de s'opposer aux mesures législatives, de les modifier ou de les ajourner, ce qui est à mes yeux tout le contraire d'un processus démocratique.

J'aime croire que la situation a évolué depuis 1867. Même si le Sénat, en tant qu'institution, a pu être essentiel à l'édification du pays, on ne saurait évoquer cet argument plus longtemps. Les Canadiens sont représentés ici par les députés qu'ils ont élus au Parlement. Le processus électoral a été amélioré notamment au cours de la 29e législature, lors de l'adoption d'un bill d'une portée considérable sur les dépenses électorales. Les Canadiens de toutes conditions pourront désormais se porter candidats au Parlement sans s'exposer à des dépenses écrasantes. Le Sénat ne devrait pas être considéré non plus comme un refuge sûr pour les hommes politiques à la retraite.

Les députés qui ont bien travaillé pour leur pays devraient être suffisamment rénumérés au cours de la durée de leurs fonctions et devraient avoir droit à une pension suffisante et, sous ce rapport, tout le monde devrait être sur le même pied, le parti au pouvoir ne devrait pas avoir l'avantage du point de vue des nominations au Sénat. Pour ce qui est des autres distingués Canadiens, il y a d'autres façons de reconnaître le rôle qu'ils ont joué dans le développement du pays et dans l'intérêt de leurs compatriotes.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que le rôle du Sénat en tant qu'institution politique du Canada devrait être déterminé de la seule manière compatible avec l'existence d'une démocratie parlementaire.

M. J.-J. Blais (Nipissing): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je voudrais vous féliciter de votre nomination. Cela me fait plaisir de voir nommer à la présidence des députés de la région que j'ai le plaisir de représenter, le nord de l'Ontario. L'Orateur, qui est originaire de Sudbury, saura s'acquitter de ses responsabilités avec sûreté, justice et bonne humeur. Je suis certain que tous ses adjoints sauront s'acquitter de leurs responsabilités de la même façon.

C'est à l'occasion de mon deuxième discours à la Chambre que j'ai pour la première fois parlé de ce bill, qui est d'ailleurs exactement le même. A ce moment-là, j'avais dit que je ne voulais pas prendre l'habitude de parler sur ce projet de loi. Toutefois, au début de la deuxième session j'ai cédé à la demande du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Me voici donc une nouvelle fois et cela commence à devenir une habitude. J'essaierai de ne pas me répéter car j'estime que c'est une question très grave.

J'ai été vivement impressionné par les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre à ce sujet. Toutefois, si j'ai bien compris son principal argument en faveur de l'abolition du Sénat, et tout semble tourner autour de cette question, c'est qu'il ne s'agit pas d'un corps élu. Une fois cet argument présenté, rien d'autre n'est vraiment important. Rien d'autre n'a d'importance car le seul reproche qu'il peut faire au Sénat pourrait disparaître au moyen d'un amendement.

L'objet de ce bill est l'abolition du Sénat et la raison principale en est que le Sénat n'est pas un corps élu. J'ai déjà répondu à cet argument la dernière fois. J'ai déclaré que, selon les traditions en vigueur dans cette institution constitutionnelle qu'est le Parlement, certaines personnes sont investies de responsabilités, non pas à titre de membres élus, mais à titre de membres nommés. Prenez simplement l'exemple du Gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs de diverses provinces. Ils participent au gouvernement du pays. Ils ne sont pas élus mais nommés. C'est une tradition de longue date.

Comme je l'ai dit dans les deux discours précédents que j'ai prononcés à ce sujet, je conviens parfaitement que le Sénat doit être réformé. Je crois fermement que cette institution ne fonctionne pas actuellement comme elle le devrait. En fait, le Sénat lui-même a fait des suggestions très intéressantes à cet égard.

Acte de l'Amérique du Nord britannique

Je suis quelque peu étonné de l'attitude du député de Winnipeg-Nord-Centre. D'après mes recherches, un sénateur, le sénateur Croll, travaille beaucoup depuis de nombreuses années. Par une étrange coïncidence, le sénateur Croll a travaillé activement dans le domaine même où le député de Winnipeg-Nord-Centre se spécialise également, c'est-à-dire les lois relatives à la sécurité sociale. Le député de Winnipeg-Nord-Centre sait que le sénateur Croll a siégé au comité sur les personnes âgées ainsi qu'au comité qui a étudié la pauvreté. En réalité, il a fait des recommandations très proches de celles du député de Winnipeg-Nord-Centre. Celui-ci a peut-être légèrement plagié le sénateur dans les propositions qu'il a faites dans les domaines de la sécurité sociale et du bien-être social.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ou vice versa.

● (1730)

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je dis que les comités de la gérontologie et de la pauvreté au Sénat ont fait énormément progresser la cause de la sécurité sociale dans notre pays.

Je voudrais maintenant citer un extrait de la page 319 du compte rendu du Sénat du 13 mars 1973. Le sénateur Croll avait alors la parole. Voici ce qu'il disait à propos du comité de la gérontologie:

Vint ensuite le comité spécial de la gérontologie, de 1963 à 1967. Ce fut une merveilleuse réussite pour le Sénat. Le rapport de ce comité était novateur et les vieillards ont eu lieu de s'en réjouir. Il vaut la peine de relire ce que nous avons déclaré en 1966. Personne d'autre que nous ne lit ces rapports, et je me sens mieux lorsque je les consulte. Je voudrais en citer des extraits, bien que je voie ici certains sénateurs qui ont fait partie de ce comité et qui connaissent le contenu de ce rapport.

Je vais mentionner certaines des recommandations de ce rapport. Je suis d'accord avec le sénateur Croll. Les travaux du Sénat n'ont pas assez de publicité.

La première recommandation se lisait ainsi, telle que la cite le sénateur Croll:

Par conséquent, le comité appuie en principe l'institution d'un programme de revenu garanti pour toutes les personnes de 65 ans et plus

Les gens de moins de 70 ans ne touchaient pas de pension de vieillesse à l'époque, tandis le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) préconisait d'abaisser à 65 ans l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse. Je me permets de citer encore le sénateur Croll qui disait:

... Et plus loin:

Et le sénateur de citer ce passage du rapport:

Instituer un organisme ayant la compétence technique pour étudier les revenus dont les personnes âgées ont besoin et pour élaborer un budget minimum socialement acceptable aux célibataires et aux couples, budget qui s'ajusterait automatiquement chaque année d'après un indice approprié des dépenses des consommateurs ou des gains, à la suite d'une revision tous les cinq ans en vue de tenir compte des décalages de conditions entre la population active et celle qui est à la retraite.

Cette proposition a été presque appliquée. Puis le sénateur Croll a donné un extrait de la recommandation disant:

... que le programme soit administré et financé par le gouvernement fédéral,

... qu'on soit invité à remplir une formule annuelle de déclaration d'impôt simplifiée et que le montant du revenu déclaré qui est inférieur au minimum établi, au cours d'une année, représente la prestation de l'année suivante.

Nous avons maintenant le supplément de revenu garanti. D'accord, il n'est pas basé sur les recommandations du rapport. Je donne des extraits du discours pour montrer quelle est l'influence du Sénat et des comités du Sénat sur les bills présentés à la Chambre.

Comme en fait foi la page 320, le sénateur Croll dit:

Honorables sénateurs, nous en arrivons au comité spécial de la pauvreté, de 1968 à 1972. Les participants sont ici. Certains sénateurs penseront que j'ai des préjugés et c'est peut-être le cas. Pourquoi pas? Je vous dis franchement qu'il s'agit d'un jalon dans l'histoire sociale du Canada. Il a dévoilé des situations que l'on ne peut ignorer et le rapport n'est pas laissé de côté. Nous avons allumé un feu qui ne s'éteindra pas. Notre rapport était nécessaire: on l'a fait et il a été accueilli avec enthousiasme.

Permettez-moi de dire que la notion de revenu annuel garanti était vraiment le noyau de ce rapport. De plus, la notion défendue par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre fait actuellement l'objet d'une expérience au Manitoba ainsi que de négociations entre les provinces et le gouvernement fédéral. Le gouvernement ontarien a créé un programme qui constitue un timide essai d'application des recommandations du rapport en question. Monsieur l'Orateur, les comités du Sénat ont largement contribué à l'édification de notre société.

Je ne pense pas que le député de Winnipeg-Nord-Centre puisse se prétendre l'auteur ou l'initiateur de ces politiques, puisqu'elles ont été discutées par les comités du Sénat. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a dit lui-même, le Sénat a formé d'autres comités, par exemple, le comité de l'utilisation des terres qui est en grande partie à l'origine des lois régissant des programmes comme le Foder, l'ARDA, et le développement régional.

Il n'est pas possible d'évaluer leur contribution en dollars. Ils ont permis de refaire la trame de notre société. J'admets que c'est seulement à partir de 1958 que ces comités ont porté des fruits. Auparavant, il n'y avait pas grande activité. C'est pourquoi je vous propose de voir ce qu'il y a de bon dans le Sénat, ce qui peut influer sur la nation toute entière. Bien sûr, il n'est pas parfait. Je propose au député que nous nous efforcions de réformer cette institution, afin d'augmenter et d'améliorer sa contribution à nos travaux.

Lors de ma dernière intervention, j'ai dit que le Sénat n'avait aucune propension au suicide. Au contraire, les sénateurs veulent vivre éternellement; c'est bien là la difficulté, il n'y a aucun moyen de leur faire accepter une loi qui abolisse le Sénat. Ils ne leur apporteront pas leur appui, à moins qu'on ne la renvoie devant le pays. Les choses étant ce qu'elles sont, pourquoi ne pas encourager le gouvernement à réformer le Sénat?

Dans le même discours du 13 mars, le sénateur Croll a soulevé 12 questions au sujet de la réforme du Sénat, je les porterai à l'attention de la Chambre puisque, bien évidemment, elles n'y ont pas été discutées auparavant. Tout d'abord, il déclare:

Le droit de veto absolu que possède actuellement le Sénat devrait être ramené à un veto suspensif de six mois qui s'exercerait de la façon suivante:

Cette idée a été acceptée. Le Sénat n'exerce plus de veto réel en ce qui concerne les lois. Le député a parlé du bill sur la protection de la vie privée, envoyé au Sénat, modifié par celui-ci et renvoyé à la Chambre des Communes. Le seul veto dont dispose le Sénat est un veto suspensif. Il m'est donc difficile d'imaginer une loi qui serait envoyé au Sénat et à l'égard de laquelle il exercerait son veto constitutionnel, bien qu'il en ait le pouvoir. Je propose que cette tradition bien établie fasse l'objet d'un amendement à la constitution.

Sur le deuxième point, le sénateur Croll a dit:

Le nº 2 porte sur la répartition des sénateurs. Je me suis rangé à l'opinion du comité de la constitution, parce que c'était à mon sens la meilleure solution et que je n'en voyais pas d'autre.

Les sénateurs sont répartis de la façon suivante:

Terre-Neuve 6, Île-du-Prince-Édouard 4, Nouvelle-Écosse 10, Nouveau-Brunswick 10, Québec 24, Ontario 24, Manitoba 12, Saskatchewan 12, Alberta 12, Colombie-Britannique 12, Yukon 2, Territoires du Nord-Ouest 2.

Il est vrai que les deux provinces centrales, l'Ontario et le Québec, exercent trop d'influence au Parlement. Nous avons aujourd'hui des difficultés concernant l'aliénation de l'Ouest. Nous n'entendons pas assez parler de l'aliénation de l'Est bien qu'elle soit, elle aussi, devenue un problème réel. Je crois que les différentes régions du pays devraient présenter leur point de vue sur la juste répartition des sièges au Sénat.

● (1740)

Voici la suite:

3. Les membres d'un parti politique ne doivent jamais constituer plus de deux tiers de l'effectif du Sénat, et il faut amender la constitution du Canada le plus tôt possible en ce sens.

Je suis d'accord. La situation n'est pas juste quand on considère qu'au Sénat il n'y a pas de membres provenant du parti que représente le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), seulement 17 du parti conservateur et le reste du parti libéral.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a un créditiste, monsieur l'Orateur.

M. Blais: Et un du Crédit social. Je ne puis convenir que ce soit là une bonne situation, monsieur l'Orateur. Il est vrai que le premier ministre (M. Trudeau) a offert de remplacer chaque conservateur qui désirerait se retirer par un nouveau, plus jeune, du même parti. C'est une très bonne suggestion qui répond à une situation précise et je vois ici le député de Grenville-Carleton (M. Baker) qui ferait un sénateur idéal. Il en a la stature.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) est mon ami et je n'aime pas qu'on l'insulte.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre me surprend beaucoup. Il y a une demi-heure, il disait combien il respectait ceux de l'autre endroit et que son intention d'abolir cette institution n'avait rien à voir avec ceux qui en font partie. Maintenant il dit que j'insulte le député de Grenville-Carleton. Entre nous, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le député de Grenville-Carleton est très flatté par ma proposition.

M. Baker (Grenville-Carleton): Faites-la.

M. Blais: Nous en venons maintenant au quatrième point.

4. Les sénateurs actuels et à venir doivent obligatoirement prendre leur retraite à 70 ans. Les sénateurs retraités gardent le titre . . .

Et ainsi de suite.

Je n'accepte pas cette proposition de réforme. J'approuve cependant celle du premier ministre, soit que les sénateurs soient nommés pour sept ans ou pour un certain nombre d'années, avec possibilité d'une deuxième nomination.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si ce sont de bons sénateurs.

M. Blais: Bien sûr. Les nominations devraient être étudiées et cela ferait partie du procédé politique que je propose. Le gouvernement aurait de plus grandes responsabilités puisqu'il pourrait retirer des sénateurs ou les nommer une deuxième fois, selon les circonstances. Dès que le gouvernement changerait, on pourrait retirer les libéraux et les remplacer par des conservateurs. On pourrait le faire tous les sept ans, mais dans certains cas, il faudrait peut-être attendre deux ou trois ans. Tous aimeraient que nous obtenions un rapport de deux tiers à un tiers. Je passe maintenant au point suivant, monsieur l'Orateur:

5. Le Président, le leader du gouvernement et le leader de l'opposition sont élus par les membres du Sénat: le leader du gouvernement est élu par les sénateurs qui appuient le gouvernement, et le leader de l'opposition par les autres.

Je suis aussi d'accord avec cette réforme. Elle permettrait aux sénateurs qui appuient le gouvernement et aux autres d'élire en toute indépendance leurs propres leaders au Sénat. Ce serait une mesure cohérente et, parlant d'expérience, je puis dire qu'il n'y a rien de plus stimulant que la concurrence à divers postes au sein d'un parti. Cette réforme devrait à mon avis être acceptée. Nous en arrivons à la recommandation suivante:

6. Le leader du gouvernement et le leader de l'opposition au Sénat n'occupent leurs fonctions que pendant une seule législature et ne peuvent pas être réélus par la suite.

Là, je suis encore d'accord. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'objections. Passons à la proposition suivante:

7. Le Président, le leader du gouvernement et le leader de l'opposition ne doivent pas avoir plus de 65 ans au moment de leur élection à l'un de ces postes, de telle sorte qu'à la fin de la législature pour laquelle ils ont été élus, ils aient moins de 70 ans.

Je pense qu'il s'agit d'un détail sans importance qui pourra être réglé sans difficulté dès que le député de Winnipeg-Nord-Centre aura donné son accord. Proposition suivante:

8. Le leader du gouvernement au Sénat ne doit pas être membre du cabinet.

Cette proposition laisse de nouveau entendre que l'appartenance d'un sénateur au cabinet risquerait d'influencer les délibérations du Sénat. Je poursuis:

9. Le gouvernement doit nommer un sénateur ministre sans portefeuille, qui sert à faire le lien avec le gouvernement.

Cette représentation au cabinet permettrait en fait aux sénateurs de jouir d'une certaine indépendance aussi bien au cabinet que, par la suite, au Sénat; par conséquent, le fonctionnement du Sénat serait agencé par le leader du parti ministériel au Sénat, et le parti de l'opposition pourrait exercer normalement son droit d'opposition sans qu'il y ait de lien direct avec l'exercice du pouvoir au cabinet comme c'est le cas si le leader du gouvernement au Sénat est membre du cabinet fédéral.

Acte de l'Amérique du Nord britannique

10. Les groupes minoritaires sont depuis longtemps sous-représentés au Sénat. Il faut remédier à la situation de telle sorte que le Sénat reflète le caractère multiculturel de la population canadienne.

J'ai déjà dit cela dans mon premier discours, monsieur l'Orateur. Selon moi le Sénat devrait être constitué de personnes représentant les diverses collectivités ethniques. En effet, certaines collectivités ne sont nulle part assez nombreuses pour être représentées dans cette Chambre, et certains groupes culturels ne sont pas représentés dans les organes publics pour la même raison.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre s'il vous plaît. Le député a épuisé son temps de parole et je dois l'interrompre.

[*Français*]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, des députés ont commencé à discuter à la Chambre de l'existence du Sénat depuis plusieurs années, alors que je n'étais même pas au monde encore, je crois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui.

M. Olivier: Mon collègue dit oui.

Après 30 ans, on ne sait pas encore si l'on devrait abolir, modifier ou conserver le style actuel du Sénat.

Cet après-midi, j'ai pris le temps d'examiner quelques enquêtes sénatoriales. Quelques solutions ont été apportées, soit par le rapport final qui avait été présenté par le sénateur Molgat, ou par celui de l'honorable député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui était alors député, et qui l'est encore. J'ai aussi pris connaissance d'un mémoire qui avait été déposé par un étudiant, et j'aimerais en citer quelques extraits ayant trait aux conséquences ou aux raisons d'abolir, de maintenir ou de réformer le Sénat.

● (1750)

Je vous dirai, monsieur le président, à titre de député de Longueuil, je ne sais pas s'il faut l'abolir ou le conserver.

J'ai écouté avec intérêt l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Fox) qui semblait être favorable à l'abolition du Sénat. J'ai aussi écouté un autre collègue d'en face qui était également favorable à cette mesure. Peut-être qu'on dira que je prends du temps pour me décider, mais ils ne m'ont pas encore convaincu sincèrement de leurs opinions.

Je serais plutôt favorable à un certain genre de réforme. Peut-être que les députés n'ont pas nécessairement aidé jusqu'ici la cause du Sénat. On n'a peut-être pas essayé de clarifier son rôle. On s'est peut-être aussi moqué du Sénat en disant: Écoutez, ce monsieur a 50 ou 70 ans, il est prêt à passer au Sénat. On a sincèrement tenté de discréditer le rôle de certains sénateurs. Quant à moi, j'ai une admiration personnelle pour le sénateur Goldenberg, homme très versé en relations ouvrières, et je crois que ce type d'homme a sa place comme conseiller, sachant porter un jugement sur des lois que la Chambre des communes adopte.

Or, je me demande, monsieur le président, avant de conclure qu'on est favorable à l'abolition ou au maintien du Sénat, s'il ne faudrait pas savoir qu'est-ce qu'on va faire avec les sénateurs actuels. Certains d'entre eux sont des hommes de très grande valeur. En Amérique du Nord, il est facile de dire: On va encore leur verser un salaire, et s'ils s'en vont ça va bien aller.

A mon avis, plusieurs sénateurs ne sont pas attirés par le côté monétaire. Quant aux qualités intellectuelles de ces derniers, on ne les rencontre pas n'importe où au Canada. Ils sont des conseillers qui, par leurs idées et à la suite de leurs commissions d'enquête, ont énormément éclairé la Chambre des communes et l'ont aidée à porter des jugements. Or, il s'agit d'arguments en leur faveur.

Je voudrais citer trois réflexions d'un étudiant, M. David MacLean, qui a bien voulu témoigner devant un comité. Il se posait des questions sur les raisons d'un débat sur le Sénat. Je voudrais donc citer quelques extraits de son rapport. Il dit: premièrement, le Sénat perd constamment de son prestige depuis des générations, en dépit de la présence de personnes de renom dans la Chambre haute. Nous faisons des commentaires désobligeants envers certains députés, je le répète, à la Chambre des communes, et l'impression qu'on a du Sénat est peut-être une manifestation de jalousie.

Certains députés sont jaloux des autres. Je ne sais pas si mon collègue d'en face est déçu parce qu'il n'a pas été nommé, mais on lui a au moins offert un siège à la Chambre. Il est vrai que nous n'avons pas le pouvoir de le nommer, mais cela me ferait plaisir d'appuyer la nomination du député au Sénat. Je pense que cet excès de jalousie a contribué à discréditer le rôle des sénateurs. Quand j'étais petit gars, je m'amusais dans les rues, et je lisais déjà des blaques à ce sujet dans les journaux. N'ayant jamais vu un sénateur, je me l'imaginais avec sa canne, tout voûté, traversant la rue. On a contribué à discréditer les sénateurs d'une façon ou d'une autre, par les média, comme l'ont également fait les députés à la Chambre des communes, alors que, selon moi, monsieur le président, et je suis sûr que tous les députés vont être d'accord, l'âge n'a aucune espèce d'importance pour établir la compétence des gens. On peut leur faire remplir des fonctions très précises. D'aucuns ont proposé que les sénateurs soient élus. J'ai essayé d'examiner aussi ce que serait un Sénat élu dans le système actuellement en vigueur au Canada. Je constate déjà qu'il y a plusieurs partis à la Chambre, malheureusement ou heureusement. Mais imaginons un peu la situation, monsieur le président, si à la Chambre des communes on adoptait une loi, et qu'on disait: Nous, de ce côté-ci, nous représentons vraiment l'opinion de la majorité des Canadiens et nous avons été élus pour défendre les citoyens.

Si l'on avait un Sénat élu par les députés de l'opposition et qui seraient diamétralement opposés à nous, on dirait: c'est nous qui représentons l'opinion de la population. Je pense qu'on assisterait toujours à de beaux conflits. Cela pourrait créer plusieurs difficultés d'ordre constitutionnel. Même le citoyen se poserait de sérieuses questions, parce que parfois les opinions émises à la Chambre ou au Sénat le sont pour des considérations politiques. Je ne dis pas que les opinions ne sont pas bonnes. Parfois, elles peuvent être biaisées. Je ne dis pas qu'elles sont fausses, mais elles ne représentent pas toujours la complète réalité.

Je pense que si on essayait de modifier ce rôle, on ferait face à des problèmes encore plus grands.

Plusieurs se sont penchés sur le rôle du Sénat, et ont dit: On va essayer vraiment, monsieur le président, de rénover tout cela. On va essayer d'infuser du sang neuf dans le Sénat.

Une certaine tradition a duré assez longtemps: lorsqu'un député était fatigué de siéger à la Chambre des communes, ou si un ministre était de trop dans le cabinet, on le transférait au Sénat, et l'on réglait le cas.

A mon avis, ce genre de tradition a existé pendant assez longtemps. Je ne suis pas certain, monsieur le président, que je serais favorable à cette solution. Je préférerais plutôt qu'on me nomme immédiatement, qu'on n'attende pas que je sois ministre. Je ne m'y opposerais pas.

Je veux démontrer, monsieur le président, la nouvelle génération de ceux qui ont été nommés au cours des dernières années. On a nommé des gens qui n'avaient pas fait de politique, qui n'avaient pas été élus à la Chambre des communes. Je pense au sénateur Goldenberg qui, je le répète encore, était vraiment très compétent dans son domaine, qui a réglé plusieurs conflits au Canada, qui nous a considérablement aidés à régler des problèmes, et qui, de plus, est le conseiller de plusieurs députés de tous les partis.

Plusieurs sénateurs sont compétents, sincères et capables d'inciter les députés à porter de bons jugements.

Je pense, monsieur le président, que le fait de dire qu'on est pour ou contre le Sénat ne constitue pas une bonne façon d'aborder le problème. Étant donné la qualité des gens que l'on retrouve au Sénat, il faudrait leur demander ce qu'ils en pensent. On constaterait que les solutions seraient beaucoup plus constructives. Avant de se faire hara-kiri, ils vont considérer toutes les conséquences de leur geste eux aussi, notamment celles d'ordre personnel, cela est sûr.

Comme je le disais auparavant, ces conséquences-là, pour eux, ne semblent pas être très importantes. C'est surtout au niveau intellectuel que se situent leurs préoccupations. A ce niveau-là, ils sont aussi d'une certaine façon les protecteurs des citoyens de toutes les régions.

Supposons, monsieur le président, et j'espère que cela ne se produira pas, qu'un gouvernement majoritaire soit élu dans deux provinces du Canada. Si un gouvernement était élu uniquement par deux provinces du Canada, et si de plus il se servait de sa puissance pour légiférer strictement à volonté en faveur de ces deux mêmes provinces, le Sénat aurait alors un rôle à jouer. Voilà une possibilité qui me ferait hésiter à abolir le Sénat, parce que je pense que ces hommes pourraient jouer un rôle de protection et de représentation pour toutes les régions du Canada.

Si un gouvernement, à cause de la Constitution, d'un vice démocratique, abuse de sa situation, les sénateurs pourraient dire, parce qu'ils ne sont pas responsables devant le peuple: Écoutez, messieurs du gouvernement, vous êtes en train de favoriser une seule partie du pays à cause de votre puissance—et je prends comme hypothèse un gouvernement élu seulement par deux provinces—il faudrait peut-être que vous commenciez par être plus réalistes, à penser à l'ensemble du pays.

A mon avis, il s'agit d'un rôle excessivement plus . . .

Des voix: Le vote!

M. Olivier: Monsieur le président, je comprends que des députés soient pressés de voter pour ou contre l'abolition du Sénat. Toutefois, à mon avis, la question est plus importante . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

La banque fédérale de développement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

MESURE CONSTITUANT LA CORPORATION

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-14, tendant à établir la Banque fédérale de développement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, l'an dernier, en juillet, j'avais annoncé les grandes lignes de certaines mesures importantes destinées à encourager et à favoriser davantage la création et l'expansion des petites entreprises canadiennes. A cette fin, le 7 octobre 1974, on a déposé le bill C-14 qui prévoit la création d'une nouvelle société de la Couronne qui portera le nom de «Banque fédérale de développement». Le texte du projet de loi est à peu de choses près le même que celui du bill C-20, déposé durant la dernière session du Parlement. Les députés se souviendront que le projet de loi avait alors subi la deuxième lecture. Étant donné qu'il y a beaucoup de nouveaux députés et que le projet de loi comporte deux nouveaux articles, je pense qu'il conviendrait de consacrer plus de temps à la présentation en deuxième lecture qu'il n'aurait été nécessaire autrement.

Je propose de diviser le projet de loi en six rubriques différentes: les pouvoirs et les critères d'utilisation des pouvoirs de la Banque fédérale de développement, les services de conseil en gestion—services offerts, la formation des cadres, les renseignements et la consultation; l'organisation et les dispositions financières.

Avant d'aborder séparément ces divers aspects, j'aimerais exposer brièvement les objectifs et les principes à la base de la nouvelle institution. Elle est le fruit d'une évaluation minutieuse des besoins des petites entreprises. Cette évaluation se fonde sur la vaste expérience que le gouvernement a acquise à la suite du large éventail de programmes destinés à répondre à des besoins précis qu'il a présentés au fil des ans. La Banque fédérale de développement réunit un certain nombre de ces programmes, en leur donnant une nouvelle portée et une nouvelle orientation, et établit une nouvelle structure d'organisation et de nouveaux principes directeurs qui en permettront l'exécution coordonnée.

La nouvelle banque constituera un centre d'information, de financement, de formation et d'orientation administrative. Les petits hommes d'affaires qui ont besoin de renseignements sur les programmes gouvernementaux en trouveront dans les 60 succursales de la banque dispersées à travers le pays. Ceux qui ont besoin de conseils pour résoudre les problèmes de leur entreprise en obtiendront à des prix raisonnables. Les petits hommes d'affaires ont-ils besoin d'argent? On leur consentira des prêts selon des modalités très souples, s'ils ne peuvent accepter les conditions des sociétés privées. En outre, la nouvelle banque mettra au point et élargira le programme actuel de collo-

ques sur l'administration et, de façon générale, offrira des cours d'administration, en collaboration avec les autorités provinciales, les universités et les collèges communautaires.

La Banque fédérale de développement réunira tous les services nécessaires aux principaux besoins de la petite entreprise, mais elle ne pourra répondre à tous les besoins. Lorsqu'il faudra faire appel à des services extérieurs, le personnel sera en mesure de diriger les clients vers les centres capables de les assister et pourra les aider à obtenir cette assistance.

Le premier objectif du gouvernement, en créant la Banque fédérale de développement, est de subvenir aux besoins de la petite entreprise auxquels ne peuvent répondre les sociétés privées à des conditions acceptables pour le petit exploitant. L'intention du gouvernement est donc de compléter ou de remplacer les services privés là où, pour quelque raison que ce soit, ils ne sont pas accessibles au petit homme d'affaires. Je dirai même que la banque sera chargée d'encourager les petites entreprises qui auront atteint un niveau de stabilité suffisant pour s'assurer les services de financement et d'orientation du secteur privé.

Ainsi, monsieur l'Orateur, les trois éléments clé de la philosophie qui a entraîné l'établissement de la Banque fédérale de développement sont: d'abord, des programmes coordonnés gérés indépendamment et destinés à satisfaire les principaux besoins des petites entreprises; deuxièmement, l'établissement d'un centre où le petit homme d'affaires pourra s'adresser à une personne compétente afin de discuter de ses problèmes et de ses besoins et, troisièmement, la concentration des efforts en vue de combler les lacunes qui existent dans le secteur privé plutôt que de faire concurrence aux organismes privés.

Ces éléments sont résumés dans les objectifs de la nouvelle banque, qui sont exposés dans l'article 4 du bill, comme il suit:

(1) La Corporation a pour objet de favoriser et de faciliter la création et l'expansion d'entreprises au Canada en fournissant, de la manière et dans la mesure prévues par la présente loi, un concours financier, des conseils de gestion, des programmes de formation des cadres, des services d'information et de consultation et les services accessoires à ces diverses fonctions.

(2) Dans la poursuite de ses objets, la Corporation attache une importance particulière aux besoins des petites entreprises.

Je voudrais dire un mot des pouvoirs et des critères d'utilisation de ceux-ci que renferme le bill à l'étude. Afin d'atteindre ces objectifs, la nouvelle banque aura besoin de certains pouvoirs et de lignes directives sur la façon d'utiliser ces pouvoirs. En ce qui concerne l'activité de financement, la mesure accorde à la banque des pouvoirs complets qui lui permettront de satisfaire tout besoin financier des petites entreprises. Elle pourra accorder ou garantir des prêts, conclure des contrats de souscription à forfait, faire des investissements en valeur mobilière à revenu variable et s'occuper du financement du matériel et des locations à bail, cinq opérations financières distinctes.

[M. Gillespie.]

● (2010)

Les pouvoirs prévus sont semblables à ceux que possède actuellement la Banque d'expansion industrielle, à l'exception de la location à bail, qui est considérée comme une addition souhaitable pour permettre à la nouvelle société d'englober toute la gamme des ressources financières qui sont à la portée des entreprises actuelles. Certains des critères de base qui régiront l'exercice de ces pouvoirs seront essentiellement les mêmes que ceux de la Banque d'expansion industrielle.

Le financement n'est accordé que lorsque *a*) une personne exploite ou est sur le point d'exploiter une entreprise commerciale au Canada; *b*) cette personne ne peut trouver ailleurs les crédits ou le financement requis à des conditions raisonnables, et lorsque *c*) l'entreprise a de bonnes chances d'être rentable. Cette troisième condition est très importante.

Cependant, alors que la loi sur la Banque d'expansion industrielle stipule que le montant investi ou qui doit être investi dans l'entreprise par des personnes autres que la Banque et la nature de cet investissement doivent offrir à la banque une protection raisonnable, nous proposons maintenant de remplacer cette dernière condition par une autre qui exigerait seulement que le montant et la nature de l'investissement offrent des garanties raisonnables que des personnes autres que la Banque continueront leur participation à l'entreprise. Nous espérons que cela remplacera la mise en garde que renfermait la loi précédente par une approche plus souple et plus libre des besoins des petites entreprises pour résoudre leurs problèmes financiers.

L'objectif de la banque, de même que les pouvoirs et les critères relatifs au programme de services financiers, visent non seulement à fournir un financement lorsqu'il n'est pas possible de se le procurer auprès du secteur privé à des conditions raisonnables, mais également à encourager les institutions privées à fournir ce financement.

La décision de ce qui constitue des conditions raisonnables relèvera du Conseil de la banque, étant donné qu'il n'est possible de fournir que des directives générales dans la situation changeante des marchés financiers; tandis que ces pouvoirs à l'exception de celui du louage, sont semblables à ceux qui ont permis à la Banque d'expansion industrielle de remplir son rôle avec succès depuis beaucoup d'années, on prévoit que la nouvelle banque s'en servira davantage.

Je compte bien que la création de la nouvelle corporation, la marge d'innovation et d'imagination que laissent les nouvelles tâches qui lui sont confiées et la stimulation qu'ont donnée la discussion et l'étude qui nous a conduits à proposer la création de la nouvelle corporation feront naître de nouvelles perspectives face aux besoins financiers de la petite entreprise.

Je prévois que ce sera particulièrement le cas lorsqu'il s'agira de fournir un financement en capital qui réponde aux désirs et aux besoins de la petite entreprise. Cela semble être, au lieu de lui accorder un prêt, un meilleur moyen de la doter d'une structure financière appropriée. Pour ce qui est des prêts à terme, aucune limite expresse ne restreint le montant du prêt ou l'envergure de l'entreprise ainsi financée, mais des directives générales indiquent qu'il faut s'attacher particulièrement aux besoins de la petite entreprise.

En vertu de directives analogues, 77.4 p. 100 des prêts consentis par la banque d'expansion industrielle s'élèvent à $50,000 ou moins et l'autorisation moyenne est actuellement de l'ordre de $44,000. Le gouvernement voudrait que la Banque fédérale de développement oriente son financement de la même manière, pour satisfaire les besoins de la petite entreprise.

En outre, la nouvelle banque se montrera plus souple quand il s'agit de consentir des prêts, car elle reconnaît que les petites entreprises se trouvent parfois dans des situations financières difficiles. Par exemple, on songera à retarder le remboursement du capital pendant plusieurs années, en prévoyant un paiement global à maturité. Ce ne sont là que deux des nouvelles techniques flexibles qui, à mon avis, serviront à adapter les services financiers de la Banque aux besoins de la petite entreprise.

Les députés se souviendront peut-être que j'ai déclaré le 11 juillet 1973 que la nouvelle banque se baserait sur le réseau d'organisation de la Banque d'expansion industrielle. Ce sera le cas. La Banque d'expansion industrielle a actuellement 68 succursales, dépendant de 5 bureaux régionaux. Ceux-ci seront à la base de la structure initiale de la nouvelle banque.

Du côté financier, la Banque fédérale de développement aura une base solide puisque les prêts et les engagements à recouvrer de la Banque d'expansion industrielle se chiffrent à plus de 800 millions de dollars. Elle a actuellement plus de 19,000 clients. Ainsi, la nouvelle banque commencera à fonctionner avec une bonne structure d'organisation et une clientèle importante.

Bien que la nouvelle corporation doive se charger de services de gestion qui dépassent les fonctions actuelles de la Banque d'expansion industrielle et en diffèrent, elle aura le grand avantage de pouvoir ériger ces nouveaux services dans le vaste cadre de cette banque et de profiter de sa longue expérience dans le secteur de l'aide aux petites entreprises. Opérant à même un capital-actions relativement peu élevé, qui graduellement a augmenté au montant actuel de 71 millions de dollars, la banque a pu contribuer plus de 2.7 milliards de dollars au financement d'à peu près 41,000 entreprises commerciales d'une extrémité à l'autre du pays, et fournir ainsi de l'emploi à plus de 600,000 personnes, estime-t-on. La Banque d'expansion industrielle compte actuellement à son service un personnel expérimenté et dévoué de 1,400 personnes environ dont la compétence sera naturellement mise au service de la nouvelle corporation.

J'aimerais maintenant signaler les nouveaux aspects que cette nouvelle corporation fera ressortir. Le premier, dont j'aimerais parler, porte sur les services de consultation en matière de gestion de la nouvelle corporation.

La nouvelle banque aura le pouvoir d'offrir des services de consultation dans le domaine de la gestion, directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes; elle les offrira à ceux qui sont engagés ou sur le point de se lancer en affaire au Canada et qui répondent aux critères du Conseil quand ces services viennent s'ajouter à d'autres offerts par le secteur privé. La banque aura le pouvoir de retenir les services de conseillers quand le personnel de la banque ne peut faire face aux exigences.

Le service de consultation en matière de gestion sera d'abord offert par l'intermédiaire du programme de consultation pour petites entreprises du ministère de l'Industrie et du Commerce qui fera désormais partie de la nouvelle banque. Cependant, des agents de toutes les directions de la banque pourront former un comité d'évaluation des idées avancées par les exploitants de petites entreprises ou ceux qui sont sur le point de le devenir en vue de les aider à mettre sur pied un concept viable qui pourrait servir à élaborer un programme commercial. En fonction des besoins, les exploitants de petites entreprises pourraient être renvoyés au service d'information, aux spécialistes ou au service de financement approprié pour répondre à ses besoins.

La banque disposera également de conseillers qui offriront des conseils de gestion détaillés dans des domaines particuliers. Cela se fera tout d'abord selon le système mis au point dans le cadre du programme de consultation pour petites entreprises, c'est-à-dire en prenant des cadres à la retraite comme conseillers et en utilisant des conseillers du secteur privé lorsque les cadres à la retraite ne sont pas capables d'assumer certaines tâches.

Le service offert en vertu du programme de consultation pour petites entreprises se développe donc sur le plan géographique en consultation étroite avec les provinces, et l'on envisage d'étendre son champ d'application au secteur des services en plus du secteur de la fabrication et du tourisme, auxquels il s'applique à l'heure actuelle. A cet égard, je pense qu'il y aura près de 1,000 cadres à la retraite à travailler au programme de consultation des petites entreprises à la fin de cette année, qui aideront par leur talent et leur expérience les petites entreprises. Selon moi il s'agit là d'un des programmes les plus réussis mis en œuvre depuis longtemps.

Au fur et à mesure où la banque gagnera de l'expérience dans le domaine des conseils en gestion, elle cherchera des moyens d'améliorer, de modifier et d'étendre ces services. Là encore je pense que la nouvelle banque aura un rôle important à jouer. A l'heure actuelle, c'est le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui offre de tels services. Ils seront intégrés à la nouvelle institution comme un grand nombre d'autres services.

● (2020)

Elle aura donc également le pouvoir de patronner, de subventionner ou d'organiser des conférences, des séances d'études et des réunions destinées à favoriser l'utilisation de saines méthodes de gestion. Dans ce domaine, le rôle principal de la banque sera de déterminer les besoins des petites entreprises auxquels on peut répondre de façon efficace par un cours de formation et de répondre à ces besoins en utilisant les méthodes de formation les plus efficaces. Il faudra tenir des consultations avec les ministères de l'éducation provinciaux, les associations commerciales, les exploitants de petites entreprises et les experts-conseils en éducation, afin de s'assurer que la formation offerte est appropriée, efficace et complète.

Le service de formation établira des priorités, organisera des cours ou signera des contrats avec des spécialistes reconnus pour la préparation de la documentation nécessaire aux cours et aidera les ministères provinciaux à mettre ces services en application. Il jouera également un rôle utile en facilitant l'échange de renseignements relatifs aux techniques de mises en application, à la publicité, à la formation des enseignants ou à d'autres instruments pédagogiques connexes.

Au départ, pour s'acquitter de ces responsabilités, la banque reprendra le programme de formation à l'intention du propriétaire ou du directeur instauré par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les cours sont brefs et axés sur les aspects particuliers de la gestion des petites entreprises. La banque va aussi continuer les séminaires d'une journée pour les petites entreprises organisés par la Banque d'expansion industrielle dans diverses loca-

lités du Canada, surtout les petites villes, les villes et les régions éloignées où il n'y a pas de tels services.

La quatrième rubrique que je voudrais développer concerne les services d'information. La nouvelle banque sera autorisée à créer un service de renseignements, à publier et distribuer des renseignements sur le mandat de la banque et fournir des conseils au sujet des programmes du gouvernement fédéral à l'intention des petites entreprises et sur l'aide mise à leur disposition par d'autres organismes. La banque cherchera à entretenir des communications étroites et permanentes avec les autorités provinciales.

Il s'agira là d'une nouvelle orientation très importante puisque la banque sera la principale source d'information sur l'éventail varié de services et de programmes fédéraux destinés à répondre aux besoins des petites entreprises. Les services d'information seront fournis à titre gratuit par tous les bureaux locaux de la banque à tous les intéressés et la clientèle se composera surtout de petites entreprises qui n'ont pas les ressources pour faire appel aux multiples sources spécialisées d'assistance aux petites entreprises—surtout celles du gouvernement fédéral. Les services de la banque elle-même seront aussi beaucoup mieux connus ainsi. En plus de la valeur pratique immédiate qu'ils auront pour le client, les services d'information représenteront un autre moyen de communication à deux voies entre l'homme d'affaires et la banque.

Les activités des services d'information seront variées. Fonctionnaires d'expérience, les responsables des services donneront à leurs clients des renseignements complets et des conseils pertinents, et ils pourront les renseigner immédiatement sur l'éventail complet des programmes et des services fédéraux d'aide aux petites entreprises. La banque aura des bibliothèques et des brochures sur toute une série de sujets concernant l'administration des petites entreprises et elle publiera et distribuera des «profils d'industrie» dans lesquels on retrouvera les coûts type et des données d'exploitation des industries précises.

Ainsi, elle partagera avec le grand public l'expérience acquise par la banque et ses prédécesseurs qui ont traité avec des milliers de petites entreprises au fil des ans. Un bulletin sur les petites entreprises mettant en relief divers programmes d'aide, de développement et d'autres conseils à ses lecteurs sera envoyé à des milliers d'administrateurs de petites entreprises.

J'aimerais maintenant vous parler de la structure de l'organisation. Pour décider de la forme que devaient prendre les structures de la nouvelle banque, le gouvernement a dû tenir compte de plusieurs facteurs. D'abord, il fallait que la nouvelle banque ait une certaine indépendance pour traiter ses affaires quotidiennes. Deuxièmement, il fallait qu'elle soit administrée par des cadres supérieurs solides, très au fait des affaires et connaissant les problèmes particuliers des petites entreprises. C'est pourquoi, la banque fédérale de développement sera constituée comme compagnie propriétaire conformément à l'Article 66 de la Loi sur l'administration financière. Elle sera comptable au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Les mêmes facteurs ont joué dans la détermination de la composition du conseil d'administration et du nombre de ses membres. Dix des quinze administrateurs seront choisis dans le secteur privé, pour assurer une représentation générale du monde des affaires ainsi que les connaissances techniques et l'expérience indispensables. Pour assurer une juste représentation territoriale, culturelle et démographique, on choisira deux administrateurs dans chacune des cinq régions du Canada. Ces administrateurs seront nommés pour trois ans par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de l'Industrie et du Commerce. Les autres membres du conseil seront quatre hauts fonctionnaires fédéraux et un président à plein temps, exerçant aussi les fonctions d'administrateur en chef. Un président, qui présidera les réunions du conseil, sera choisi au sein du conseil par les membres mêmes.

On prévoit également la formation d'un comité exécutif qui s'occupera des questions ne relevant pas directement du conseil lorsque celui-ci ne siégera pas. Sa composition est décrite dans le bill.

Ce qui suit constitue, selon moi, une importante innovation. Pour faire ressortir le caractère régional de la nouvelle banque et assurer la prise en considération de l'opinion locale et régionale dans l'établissement de la politique et des opérations de la banque, des conseils consultatifs régionaux seront formés dans chacune des cinq régions du pays. Chaque conseil se composera d'un maximum de douze membres de la région, dont les deux membres du conseil, un cadre supérieur d'une banque et un haut fonctionnaire du ministère de l'Expansion économique régionale. Les membres du secteur privé seront nommés par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Ces conseils, de nature purement consultative, examineront le travail de la banque de leur région et feront des recommandations au conseil d'administration.

Je suis convaincu qu'ils seront très utiles et feront ressortir le caractère régional de la nouvelle banque.

La structure de la nouvelle banque sera établie par le conseil d'administration, mais on peut prévoir qu'elle sera composée de deux grandes divisions: une division de financement et une division de gestion. Ces deux services devront être bien coordonnés aux différents paliers d'organisation de la banque pour que les chefs de petites entreprises puissent vraiment jouir de services complets.

Même si les services de la nouvelle banque pourront profiter de l'expérience et de la structure de la Banque d'expansion industrielle, du Programme de consultation pour petites entreprises et d'autres programmes dont elle sera chargée, il faudra beaucoup de travail et probablement beaucoup de temps pour mettre en place un service complet qui puisse répondre aux besoins des petites entreprises dans toutes les parties du pays. Le gouvernement veillera, toutefois, à ce que les responsables de ces services aient les qualités nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions avec initiative et dynamisme.

Je voudrais maintenant aborder la question des arrangements financiers. Le financement de la nouvelle banque comprendra des budgets distincts pour les services financiers et les services de gestion. Pour ses opérations financières, la banque disposera d'un capital autorisé de 200 millions de dollars et d'un rapport dette-capital de dix à un. Un budget pour les activités de financement sera présenté tous les ans à l'approbation du gouverneur en conseil. Suivant ce budget, la Banque empruntera au taux des sociétés de la Couronne pour le temps nécessaire.

● (2030)

Les services de gestion de la Banque seront financés à même les fonds affectés par le Parlement, conformément aux étapes normales du cycle budgétaire.

L'organisation dont j'ai parlé permettra, je pense, à la Banque fédérale de développement de s'acquitter de son mandat avec une indépendance considérable. Cependant, ses transactions seront suivies de près par le ministère de l'Industrie et du Commerce qui, de même que d'autres ministères seront représentés au sein du conseil. Le Parlement pourra également surveiller étroitement le fonctionnement de la banque quand les crédits nécessaires au financement des services de gestion seront étudiés.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais revenir à mes remarques initiales, celles où j'ai signalé que deux nouveaux articles avaient été ajoutés au projet de loi et qu'ils ne se trouvaient pas dans la mesure présentée au Parlement le printemps dernier. Dans l'intervalle, à cause de sa croissance soutenue, la Banque d'expansion industrielle se heurte aux restrictions statutaires que la loi sur la Banque d'expansion industrielle impose à ses opérations de prêt. En effet, elle est parvenue au point où elle ne peut plus consentir de prêts dépassant $200,000.

La loi sur la Banque d'expansion industrielle impose deux limitations à l'envergure de ses opérations de prêt. L'article 15 de la loi stipule que le passif direct total et le passif éventuel total de la banque ne doivent à aucun moment excéder dix fois le montant du capital versé et du fonds de réserve. Les paragraphes (3) et (4) de l'article 16 stipulent que l'ensemble des montants des prêts ou engagements garantis excédant 200,000 dollars ne devra dépasser à aucun moment 200 millions de dollars.

D'après les prévisions actuelles, il est probable que le plafond du passif total de la Banque d'expansion industrielle sera atteint vers le printemps. Par conséquent, compte tenu des délais entre les autorisations et les déboursés, on estime que la Banque devra, au début de 1975, diminuer le nombre de ses prêts.

L'article 59 de la loi établissant la Banque fédérale de développement tend à modifier la loi sur la Banque d'expansion industrielle de façon à augmenter sa capacité de prêter en augmentant de 50 millions de dollars son capital autorisé, ainsi qu'à abroger les paragraphes 16(3) et (4). Brièvement, lesdits paragraphes prévoyaient que l'ensemble des montants des prêts de plus de 200,000 dollars ne devait à aucun moment dépasser 200 millions. La loi établissant la Banque fédérale de développement ne renferme aucune disposition analogue et, de fait, cette mesure temporaire permet simplement à la Banque d'expansion industrielle de poursuivre son activité tout comme elle le fera une fois que la loi établissant la Banque fédérale de développement aura été proclamée. A remarquer que l'article 60 précise que l'article 59 entrera en vigueur le jour où la présente loi aura reçu la sanction royale.

J'ai brossé un tableau assez complet des principes et des principales dispositions de ce nouvel organisme destiné à aider les petites entreprises au Canada. J'ai hâte que le comité se réunisse afin que nous puissions en discuter plus en détail.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, sans doute, mon discours établira un record car il sera le plus bref que j'aie jamais prononcé à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Hees: En écoutant le ministre ce soir, j'ai été très heureux de constater que le ministère de l'Industrie et du Commerce va poursuivre le programme d'aide financière et technique à la petite entreprise lancé par un gouvernement conservateur il y a quelques années.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Je tiens à féliciter le ministre d'avoir eu le bon sens de suivre l'excellent programme établi à l'époque en faveur de la petite entreprise. Nous, de l'opposition, nous réjouissons de la création de cette nouvelle banque qui fournira des prêts et une assistance technique, deux choses si nécessaires à la croissance et à l'expansion de ce genre d'entreprise.

Ce bill nous plaît aussi car la Banque disposera d'un capital beaucoup plus important que celui de la Banque d'expansion industrielle, ce qui lui permettra de consentir plus de prêts aux petites entreprises. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a toujours beaucoup plus préconisé l'expansion que ne l'a fait la Banque du Canada qui contrôle, comme vous le savez, la Banque d'expansion industrielle. Nous espérons sincèrement que la nouvelle banque adoptera une attitude beaucoup plus expansionniste et accordera plus de prêts aux petites entreprises que la Banque d'expansion indsutrielle qui, autrefois, avait tendance à imposer trop de restrictions. Nous espérons que cette nouvelle banque se sentira plus libre d'accorder les prêts dont les petites entreprises ont tant besoin pour leurs opérations.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les petites entreprises contribuent à raison de 50 p. 100 à notre produit national brut, paient près de 50 p. 100 des impôts perçus par tous les paliers de gouvernement et emploient plus de 50 p. 100 de toute la main-d'œuvre au pays.

Il faut beaucoup de capitaux pour permettre à la petite entreprise de prendre de l'expansion, de se développer. Une saine économie dépend beaucoup de cette expansion.

Nous, membres de l'opposition, accueillons avec joie cette nouvelle banque. Nous en surveillerons les opérations de très près dans les mois à venir pour nous assurer qu'elle répond aux besoins de la petite entreprise dont la croissance est essentielle à l'économie canadienne. S'il arrive qu'elle y parvienne, nous l'en féliciterons; sinon, nous la critiquerons. Espérons qu'elle saura tirer profit des erreurs de son prédécesseur qui bien des fois a imposé trop de restrictions, qu'elle adoptera l'attitude du ministère de l'Industrie et du Commerce au fil des années, et qu'elle sera une banque expansionniste, qui consent des prêts libéralement . . .

Une voix: C'est une banque libérale.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, quand je dis «libéral» je l'entends bien entendu dans le sens large du mot. Nous espérons que cette nouvelle banque fera honneur à notre économie dans les mois et les années à venir.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable d'écouter le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) et le représentant de Prince Edward-Hastings (M. Hees).

La banque fédérale de développement

Ce bill a été adopté en substance par la Chambre l'année dernière et notre parti l'a en principe appuyé. Nous comptons appuyer également le bill C-14. Il prévoit la fourniture de services techniques et consultatifs ainsi que des capitaux nécessaires aux petites entreprises.

Depuis des années, les petites entreprises sont laissées à l'écart par les divers paliers de gouvernement. Ironiquement, lorsque le système de libre entreprise a commencé à prendre de l'ampleur au Canada, ce sont les petites entreprises qui lui ont servi de tremplin. Nous avons vu celles-ci se transformer en grandes sociétés, puis en sociétés multinationales intégrées verticalement qui trouvent les matières premières, les transforment, assurent les moyens de transport et ainsi de suite; au cours de leur évolution, elle ont souvent été bloquées par les plus grandes entreprises.

● (2040)

Comment le petit commerçant d'une petite ville peut-il concurrencer Safeways ou Loblaws? Étant donné leur taille, ces sociétés géantes peuvent réaliser des économies d'échelle hors de portée de la petite entreprise. Par le passé, les gouvernements ont adopté les lois qui favorisaient les grandes sociétés, jouant ainsi la carte de la puissance. C'est toujours la même histoire: c'est celui qui crie le plus fort qui l'emporte, même si cela nuit au petit commerçant.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que la petite entreprise est nécessaire à notre société. Dans ma circonscription, elle joue un rôle utile. D'autre part, le petit commerçant ajoute une note personnelle qu'on ne trouve pas dans les grandes sociétés ou les grandes bureaucraties. Il faut ajouter que dans beaucoup de petites localités rurales, dans le Grand Nord et dans les régions isolées, le petit commerçant offre un véritable service personnel qu'on n'obtient pas des grandes sociétés. La plupart des petits commerces sont des entreprises familiales. Ils restent ouverts tard le soir pour mieux desservir la collectivité. Et malgré cela, beaucoup ont fait faillite. Incapables de boucler leur budget, ils ont fermé leurs portes.

Je suis heureux que l'on propose de créer la Banque fédérale de développement. Elle pourra venir en aide aux petites entreprises, qui en ont grand besoin. Ma circonscription par exemple en compte beaucoup, dont la plupart se trouvent en posture délicate. Je pourrais m'étendre sur leurs difficultés, mais le ministre en a déjà exposé plusieurs. Elles ont du mal, par exemple, à trouver des capitaux à un taux d'intérêt raisonnable, problème qui ne se pose pas pour les grandes sociétés. Ces dernières ont accès aux marchés financiers, elles peuvent s'autofinancer, et ainsi de suite. Ces possibilités sont fermées aux petites entreprises.

Beaucoup de dirigeants de petites entreprises se plaignent du manque de services d'experts-conseils. Je suis heureux de voir que le bill à l'étude va remédier à la situation, car ces hommes d'affaires ont été privés de ces services dans leur propre domaine d'activité. Une partie du projet de loi sera particulièrement utile car, en vertu de ses dispositions, les dirigeants de petites entreprises auront plus facilement accès à ces services.

Mais d'autres difficultés se posent aux dirigeants de petites entreprises. Ils ne peuvent faire le commerce aussi efficacement que les grandes compagnies. Nous allons examiner demain la loi sur l'expansion des exportations. Cette loi tendait à favoriser les grandes compagnies et nous nous sommes complètement désintéressés des petites entreprises. J'aimerais que l'on présente un amendement dans ce sens. Je voudrais que l'on propose une sorte de limite ou un plafond, de façon à permettre aux petits commerçants de profiter de la Société d'expansion des exportations. Des mesures dans ce sens vont perfectionner la mesure législative à l'étude. Faute d'initiatives de ce genre, cette mesure législative et d'autres semblables manqueraient complètement leur but.

[M. Nystrom.]

Permettez-moi de parler également des impôts, dont les effets se font sentir sur les dirigeants de petites entreprises. Songeons à la bureaucratie à laquelle ils ont affaire. Ce ne sont-là que quelques-uns des problèmes qui se posent dans leur cas. N'oublions pas que les banques privées et les institutions financières prêtent de moins en moins aux petits entreprises depuis quelques années. Aussi, celles-ci ont-elles eu du mal à maintenir leurs activités et encore bien davantage à les étendre. C'est pourquoi le bill à l'étude est nécessaire.

On pourrait dire d'autres choses encore sur ce projet de loi. Il aidera non seulement les dirigeants de petites entreprises mais aussi les banques et les institutions financières du pays. Si, aux termes du bill, nous prévoyons de consentir des prêts à un taux d'intérêt peu élevé aux petites entreprises, nous assurerons la disponibilité des fonds que les banques et institutions financières privées pourraient leur prêter. Bref, nous allons permettre aux banques de se servir des capitaux qu'elles devraient prêter, du moins en partie, aux petites entreprises, pour réaliser des bénéfices dans l'intérêt de leurs actionnaires.

Ce qui est triste dans tout cela, c'est que le bill à l'étude va devenir un instrument d'assistance sociale, d'aumônes aux banques. Les banques devraient, selon moi, consentir des prêts à intérêt peu élevé aux dirigeants de petites entreprises. Elles devraient faire de même dans le domaine de la construction et à l'égard des agriculteurs et des pêcheurs. Le gouvernement n'a jamais obligé les banques à allouer des fonds à de faibles taux d'intérêt pour aider les groupes qui ont besoin d'aide.

Indirectement, ce projet de loi aidera nos banques privées à charte. Le député de York-Simcoe (M. Stevens), ici présent, nous a souvent parlé du pouvoir des banques à charte et de leur actif qui se chiffre par milliards de dollars. On pourrait dire la même chose des sociétés d'assurances et de finance.

Il est temps que les Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement, prennent plus de décisions sur la façon dont l'argent doit être investi et sur nos priorités économiques. Par le passé, les banques privées à charte et les établissements semblables prenaient ces décisions pour nous. Elles planifiaient pour nous. C'est un problème que nous devons résoudre bientôt.

Comment mettre ne œuvre cette suggestion? La Banque fédérale de développement pourrait fonctionner comme une banque commerciale, devenir propriété publique et concurrencer les banques privées à charte du pays. J'aimerais voir cela. Elle pourrait accepter des dépôts des Canadiens et gérer les comptes gouvernementaux comme ceux de la SCHL, du Régime de pension du Canada, etc., et concurrencer vraiment les banques privées à charte. Ce serait une façon d'abaisser le coût de la vie et de ralentir l'inflation au pays. De plus, les ardents défenseurs de la libre entreprise seraient heureux de la concurrence.

Si nous agissions comme je le suggère, la banque pourrait concurrencer efficacement les banques privées à charte. Elle pourrait prêter de l'argent aux petites entreprises à de faibles taux d'intérêt ainsi qu'aux cultivateurs et aux pêcheurs. Elle pourrait offrir des hypothèques à 6 ou 7 p. 100, ou à n'importe quel taux considéré souhaitable

et nécessaire. Pourquoi ne pas faire une chose de ce genre? Ce serait une mesure audacieuse, et c'est de cela que le pays a besoin. Les citoyens pourraient ainsi s'attaquer au pouvoir des grandes sociétés. Selon moi, il est temps que nous le fassions.

A l'exception de la réserve que je viens de faire, je crois que ce projet de loi est utile et je l'appuierai. Je suis impatient de l'étudier en comité et d'entendre le ministre éclaircir certaines de ses particularités.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je ne saurais laisser passer l'occasion, au stade de la deuxième lecture, avant le renvoi du bill C-14 au comité, sans féliciter le ministre de sa présentation. Je vois qu'il a voulu tout simplement donner de l'extension à l'ancienne Banque d'expansion industrielle, et je me suis rendu compte que déjà, en écoutant tout à l'heure le porte-parole du Nouveau parti démocratique, le ministre est invité à élargir encore le cadre de cette banque. Mais, je me demande en écoutant le ministre pourquoi il n'a pas tout simplement présenté les modifications nécessaires à l'ancienne Banque d'expansion industrielle, avec laquelle nous étions habitués de travailler.

Je ne sais si c'est parce qu'en 1944 cette banque fut créée par un autre gouvernement ou pour dire: j'ai présenté une loi nouvelle et créé une nouvelle banque! C'est probablement pour cette raison parce que, en lisant les données, les explications relatives à la Banque d'expansion industrielle, il me semblait ce soir entendre l'Orateur de 1944 présenter le projet de création de la Banque d'expansion industrielle, quand il disait, par exemple, au sujet des conditions générales:

QUE L'ENTREPRISE SOIT SITUÉE AU CANADA

La Banque peut fournir une aide financière à presque tous les genres d'entreprises manufacturières et commerciales . . . commerces de gros et de détail . . . industries de base ou secondaires . . . établissements touristiques et de divertissement . . . entreprises de services, de construction et de transport . . . services professionnels . . . et autres.

Seuls, quelques genres d'entreprises ne peuvent recevoir l'aide de la Banque à cause de la nature de leurs opérations. Ainsi en est-il des entreprises dont la fonction est de prêter de l'argent et de celles dont une partie importante des revenus provient de la vente de boissons alcooliques. De plus, la Banque ne consent de prêts ni pour le financement de propriétés domiciliaires, ni pour l'aménagement de quartiers d'habitation.

Il nous parle des buts, des fins que poursuit la Banque. Je continue à citer:

La plupart des prêts de la Banque sont consentis pour l'achat de terrains et d'immeubles . . . pour la construction, la modification ou l'agrandissement de bâtiments ou pour l'achat de pièces de machinerie et d'outillage.

Il peut arriver qu'une entreprise, par suite d'achats d'outillage ou d'autres dépenses de nature capitale, ait réduit son fonds de roulement à un niveau insuffisant. Dans de tels cas, la Banque prendra en considération toute demande visant à le rétablir.

En principe, la Banque n'avance pas de capitaux pour financer les stocks ou les comptes à recevoir, car ce genre de financement est du domaine des banques à charte et des autres sources de crédit à court terme. Cependant, lorsqu'une entreprise qui se développe a un fonds de roulement insuffisant et qu'il semble y avoir possibilité de lui consentir un prêt hypothécaire, la Banque prendra en considération une demande de prêt visant à améliorer le fonds de roulement et à s'ajouter à l'aide financière à court terme . . .

Ainsi, on parle de financement. La Banque peut participer au financement initial de nouvelles entreprises, comme le disait ce soir le ministre en présentant sa nouvelle banque.

La Banque prend en considération toute demande de prêt destinée à faciliter un changement de propriétaire dans certaines circonstances, . . .

Ainsi, on parle de modalités de prêts, comme on en parle ce soir; de plus, la Banque peut prêter ou garantir des prêts. La Banque peut aussi faire des études. S'il s'agit de l'achat de titres et de contrats, la Banque financera. Je continue la citation:

Lorsqu'une partie du financement nécessaire à une compagnie incorporée est fournie par la Banque sous forme de prêt à terme garanti par des immobilisations, la Banque peut, lorsque le cas s'y prête, assumer une part supplémentaire du financement en achetant, avec l'intention de les revendre aux propriétaires ou à d'autres par la suite, un certain nombre d'actions ordinaires, d'actions privilégiées ou d'obligations convertibles. Cependant, en général, la Banque n'acquiert qu'une faible partie des actions ordinaires d'une compagnie.

Monsieur l'Orateur, tout cela démontre la similitude entre la Banque d'expansion industrielle et la Banque fédérale de développement que le ministre veut créer.

Nous sommes très contents, et nous appuyons d'ailleurs les amendements qui accordent plus d'ampleur à la Banque d'expansion industrielle. Je crois que cela servira tous les Canadiens ainsi que notre petite entreprise, parce qu'elle partira déjà avec un fonds de roulement de 349 millions de dollars, et si l'on ajoute un montant de 200 millions de dollars, cela créera un actif d'autant plus considérable qu'il pourra donner plus d'ampleur au projet.

Si la Banque d'expansion industrielle a bien servi le Québec, j'espère que la nouvelle banque le servira encore davantage parce que dans le communiqué du 25 avril 1974, on dit ceci:

Au cours des trois mois se terminant le 31 mars dernier, le nombre des prêts accordés par la Banque d'expansion industrielle à des entreprises québécoises a augmenté de 34 p. 100 et leur montant de 39 p. 100 comparativement à la même période l'année précédente. Durant ce second trimestre du présent exercice de la BEI, cette dernière a accordé au Québec 387 prêts s'élevant à $20,280,000. L'an dernier à la même période, les chiffres étaient 289 prêts et $14,571,000.

Pendant le semestre se terminant le 31 mars, la BEI a approuvé 844 prêts s'élevant à $42,434,000 au Québec.

Nous constatons donc le travail accompli par la Banque d'expansion industrielle. Avec l'aide que le ministre vient d'accorder à la nouvelle banque, qui remplacera en fait celle créée en 1944, je crois que les Canadiens qui exploitent la petite et la moyenne industrie auront certainement à se féliciter si les paroles prononcées ce soir par le ministre se concrétisent. Je dis bien: si elles se concrétisent. Si l'ancienne banque nous a rendu service sur le plan industriel et commercial dans l'industrie privée et le commerce privé, elle a eu certains défauts surtout au niveau de l'administration.

Quand le ministre déclarait ce soir que le but de cette banque était d'abord d'informer, en créant des cours de formation, je crois que l'ancienne banque avait déjà prôné la mise en œuvre de ce projet.

Mais nous n'avons jamais eu ces cours de formation sur le plan industriel ou sur le plan commercial pour les industries naissantes. Alors, j'espère que les paroles du ministre se concrétiseront parce que ce n'est pas tout de fournir de l'argent, de financer une petite industrie. La meilleure aide qu'on peut lui apporter, c'est de lui expliquer comment progresser avec de nouvelles méthodes, comment évoluer et faire profiter ses techniciens.

Au sujet des techniciens, j'espère que le ministre ne «foutera» pas dehors tout le personnel actuel de la Banque d'expansion industrielle. Qu'on se serve tout simplement de ces employés pour donner aux industriels et aux commerçants les conseils qu'il vient de mentionner.

Maintenant, on parle de financement par des prêts. Monsieur l'Orateur, si l'on agit encore comme par les années passées au sujet des taux d'intérêt, si l'on ne se décide pas

de prêter à un taux d'intérêt raisonnable, qui permettra aux jeunes industriels ou aux jeunes commerçants de faire progresser leur industrie sans tout donner en intérêts, je suis certain que cette banque-là ne profitera pas, encore une fois, aux petits industriels, parce que je ne vois pas un industriel ou un commerçant se lancer dans une affaire nouvelle, empruntant à des taux de 13, 14 ou 15 p. 100. C'est financièrement impossible!

Voilà pourquoi j'attire l'attention du ministre là-dessus. Il faudra, au comité, discuter de ce problème des intérêts. Qu'on prête à des taux d'intérêt normaux et non pas excessifs, et lorsque je parle de taux d'intérêt normaux, il s'agit de taux de 6½ ou de 7 p. 100, quitte pour le gouvernement à accorder des subventions en conséquence pour permettre à l'industrie de vivre pendant plus de trois, quatre ou cinq ans, comme on le constate actuellement. On a obtenu de l'aide de la Banque d'expansion industrielle. Les industries vivent bien pendant deux ou trois ans, c'est-à-dire tant qu'elles obtiennent de l'aide du gouvernement. Mais dès qu'elles doivent payer seules les intérêts qu'on leur impose, elles font faillite. C'est tout simplement un avertissement que je donne au ministre, et je sais que, lors de l'étude en comité, ces sujets-là seront traités, si l'on veut réellement le bien, le progrès et le développement de nos petites entreprises.

Je félicite encore une fois le ministre, et je suis convaincu qu'en présentant quelques amendements au comité, tous les commerçants, tous les industriels en profiteront.

● (2100)

[*Traduction*]

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur de prendre la parole après le principal orateur de notre parti, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) qui, avec sa modestie habituelle, modestie qui le caractérise, n'a pas jugé bon de dire à la Chambre que c'est pendant le gouvernement de mon très honorable ami de Prince-Albert (M. Diefenbaker), dont il était le ministre du Commerce, que le programme dont il parlait a été lancé. J'estime qu'il a ainsi posé une pierre angulaire pour ce qui est de l'importance accordée par le gouvernement canadien à la petite entreprise.

J'ai parlé avec le ministre avant le dîner ce soir, et je lui ai dit qu'à mon avis il s'agissait d'un excellent bill et que le gouvernement aurait dû depuis longtemps faire taire sa passion pour les grosses entreprises, les grosses sociétés et se prendre de façon constructive sur les problèmes de la petite entreprise au Canada.

Même si l'on ne l'a pas signalé jusqu'ici dans le débat—et cette constatation ne diminue en rien le mérite du bill à l'étude—il faut avouer que certains des problèmes de la petite entreprise dont tous les députés ont parlé sont dus, dans une large mesure, à l'attitude du gouvernement.

Parlez-en à des chefs de petites entreprises et ils vous diront combien ils se sont senti traités injustement. Ils estiment que le gouvernement manifeste l'indifférence à leur égard et ils ont raison. Ils estiment que les gouvernements en général et le gouvernement actuel en particulier, prêtent trop de vertus aux grandes entreprises. Selon eux, le gouvernement s'intéresse beaucoup trop aux grosses sociétés, non pas à cause du rôle qu'elles jouent dans la prospérité nationale, car elles en jouent un, mais parce qu'il s'imagine que l'efficacité croît avec la taille de l'entreprise. Et les députés savent sans doute que cela n'est pas forcément vrai. Je voudrais dire bien clairement au ministre que je ne veux absolument pas nier les qualités du bill à l'étude car j'estime qu'il constitue un nouveau départ pour les petites entreprises lesquelles sont, sans aucun doute, en difficulté dans certaines régions du pays.

[M. Gauthier (Roberval).]

Elles combattent à l'arrière-garde dans le domaine économique. Par exemple, en 1962, 10.4 p. 100 du revenu national sont allés aux petites entreprises. En 1973, leur part était tombée à 7.5 p. 100 et j'ose dire que, lorsque les données statistiques seront connues pour 1974, elle aura sensiblement baissé encore.

Les petites entreprises sont uniques en leur genre. Elles fournissent un débouché aux Canadiens entreprenants et énergiques qui aspirent à l'indépendance économique pour gagner leur vie. Toutes proportions gardées, elles font preuve de plus d'efficacité que les grandes entreprises. Elles peuvent se spécialiser et devenir les fournisseurs de grandes maisons d'affaires, ajouter la variété et le service, des spécialisations à la vie économique du pays.

Les petites entreprises font naître la concurrence. On ne dit pas assez qu'elles constituent un rempart contre les monopoles et qu'elles permettent à bien des jeunes à se lancer dans les affaires. Le député de Prince Edward-Hastings a parlé du nombre de personnes employées dans les petites entreprises, soit la moitié de la population active au Canada. Elles sont une vaste source d'emplois. Elles adoptent les nouvelles méthodes d'affaires et offrent des possibilités d'emploi à ceux qui font preuve d'initiative personnelle, ce qui est de plus en plus rare dans une société comme la nôtre.

Je félicite le ministre de s'en être rendu compte bien qu'un peu tard. J'ai eu l'occasion d'approcher la Banque d'expansion industrielle en qualité d'avoué agissant au nom des personnes qui lui demandaient un prêt. J'ai constaté que mes clients se plaignaient surtout—et cette plainte était assez générale—du manque de souplesse des représentants de la banque à l'égard des difficultés des petites entreprises. Je ne veux pas dire que ces derniers poursuivaient systématiquement cette politique. Ils agissaient en banquiers prudents et prévoyants.

A l'instar du député de Prince Edward-Hastings, j'espère que l'expérience prouvera qu'en sortant du contexte purement bancaire pour entrer dans celui de l'industrie et du commerce, la banque adoptera pour la première fois une attitude expansionniste à l'égard des petites entreprises.

J'espère que le ministre pourra promettre, en concluant le débat, que cette banque ne fera pas entrer en ligne de compte le nombre restreint de faillites commerciales dans l'octroi de ses prêts. J'espère que la banque envisagera plutôt le montant des prêts car si elle devait se fonder sur le petit nombre de faillites subies par des entreprises qu'elle a aidées, cela prouverait que le gouvernement se montre beaucoup trop conservateur et pas assez audacieux dans l'octroi de prêts à ceux que je considère parmi les esprits les plus aventureux qui soient sur le plan économique, c'est-à-dire les petits commerçants canadiens. Si l'on doit insister sur tout le mouvement de capitaux qui part des banques pour aider le commerce, c'est dans cette direction qu'il faut le faire. J'espère que le comité en tiendra compte et que le ministre et les administrateurs des banques feront de même.

● (2110)

J'aimerais enfin féliciter le ministre et le gouvernement de s'être penchés sur les aspects régionaux du financement des petites entreprises canadiennes. Je suis certain que les problèmes de Terre-Neuve sont différents des problèmes de la Colombie-Britannique, qui à leur tour sont différents de ceux de l'Ontario et, à certains égards, de ceux du Québec. Je pense qu'il est extrêmement sain de reconnaître les différences qui existent au sein de la communauté économique canadienne.

Je suis enchanté de prendre part, si brièvement que ce soit, à ce débat, et de féliciter le ministre et le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre. J'espère que nous franchirons cette étape dès aujourd'hui. J'estime franchement qu'il s'agit d'un pas en avant très important et novateur qui, pourvu que le nouvel organisme soit bien géré, portera fruit.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je prends la parole sur le bill C-14 ce soir. Ce bill peut aider à l'expansion des entreprises au Canada, et tout particulièrement des petites entreprises qui constituent à mon avis l'armature même de notre nation.

La nouvelle Banque fédérale de développement a pour but de promouvoir et de favoriser la constitution et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada grâce à une aide financière et à une orientation et une formation dans le domaine de la gestion. Il y a eu au premier trimestre de 1974 1,412 faillites commerciales au Canada; espérons que la formation et l'orientation en matière de gestion qui seront dispensées par la Banque canadienne de développement contribueront à faire tomber le nombre de faillites au Canada.

J'approuve l'article du bill qui prévoit l'établisement de comités consultatifs régionaux dont les membres comprendront les besoins des régions du Canada beaucoup mieux qu'un organisme consultatif centralisé résidant à Ottawa. De nombreux aspects du bill ressemblent au programe d'encouragement aux crédits d'investissement qui fut proposé par le parti conservateur en octobre 1972. Le parti conservateur avait alors compris que le nombre énorme de faillites au Canada exigeait des mesures immédiates et efficaces d'aide aux petites entreprises.

Désireux d'effectuer la réforme fiscale, le gouvernement fédéral a fait fi des intérêts essentiels de la petite entreprise, et pourtant au Canada elle crée plus d'emplois, plus d'expansion réelle et rapporte plus de recettes fiscales, que la prétendue grande entreprise, et elle supporte en outre une plus grande part du fardeau financier du gouvernement.

Le plein emploi est une priorité nationale, et nous ne devons pas perdre de vue les secteurs de notre économie qui sont moins influencés par l'évolution technologique et qui ont un fort coefficient de main-d'œuvre, tel que la petite entreprise. A l'heure actuelle, le gouvernement ne tient pas assez compte de ce secteur de l'économie et ne lui permet pas de profiter des stimulants fiscaux. Le bill C-14 devra encourager ce genre de stimulants.

L'aide, financière et autre, ne suffit malheureusement pas à aider la croissance de l'entreprise au Canada. Les entreprises commerciales, quelle que soit leur importance, y éprouvent de grandes difficultés à trouver de la main-d'œuvre, spécialisée ou non. Pourtant des milliers de personnes vivent d'assistance sociale et touchent de l'aide de la Commission d'assurance-chômage mais nous devons malgré tout importer de la main-d'œuvre pour permettre à certaines industries de continuer à fonctionner. C'est bizarre mais vrai. Récemment, à Banff, deux motels ont dû fermer faute de personnel. Jusqu'à ce que l'éthique du travail ait refleuri au Canada, l'aide financière aux entreprises à elle seule sera impuissante à assurer leur fonctionnement ou leur croissance.

L'introduction, depuis 1962, du concept de la société juste et de la société des loisirs a favorisé la détérioration de l'éthique du travail au Canada. Le grand responsable des pénuries de main-d'œuvre alors que des milliers de travailleurs bénéficient de l'assurance-chômage, est le gouvernement libéral en raison du mauvais usage qu'il fait de la Commission d'assurance-chômage.

Je voudrais citer des passages d'une lettre que je viens de recevoir du vice-président exécutif de l'Association des constructeurs de Winnipeg pour illustrer les difficultés qu'ils ont à trouver de la main-d'œuvre. L'Association souligne également la façon dont les travailleurs jouent au plus fin avec la Commission d'assurance-chômage. Voici:

> Dans trois mois, notre industrie sera de nouveau aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour assurer la continuation de nos travaux durant l'hiver—période de l'année où un grand nombre d'ouvriers qualifiés ont été mis à pied en raison des variations saisonnières dans l'industrie de la construction.
>
> Cette situation avait empiré d'année en année jusqu'au moment où en janvier 1974, notre Association décida de jouer un rôle actif dans les offres d'emploi. Nous avons fait un relevé détaillé des offres d'emplois pour plus d'une centaine d'ouvriers de diverses compétences; nous avons pris connaissance des demandes d'emploi faites aux bureaux de placement syndicaux et aux centres de main-d'œuvre du Canada; chaque semaine et parfois deux fois par semaine, nous avons suivi l'embauche de ces personnes; tous les quinze jours, nous avons communiqué avec les employeurs pour connaître les résultats qu'ils obtenaient. De leur côté, les employeurs gardaient des dossiers détaillés, y compris le nom et l'adresse, au sujet de toutes les personnes qui se présentaient à eux ou qu'on leur envoyait. Nous avons pu ensuite communiquer à la Commission d'assurance-chômage le nombre de ceux qui refusaient d'exercer leur métier dans des emplois exigeant une compétence égale.
>
> L'un des résultats de cette initiative de notre bureau—en plus de l'objectif principal, soit fournir des travailleurs à nos membres—nous a permis d'établir au-delà de tout doute qu'il y avait des emplois vacants alors que des ouvriers qualifiés aptes à remplir ces postes refusaient de travailler et touchaient des prestations d'assurance-chômage. Nous ne parlons pas ici de la main-d'œuvre non qualifiée mais bien des ouvriers qualifiés en mesure d'exiger et de gagner les mêmes salaires élevés qu'ils veulent bien accepter durant les mois d'été.
>
> L'hiver dernier, nous avions des emplois vacants pour des menuisiers à moins de 50 milles de la ville, mais les candidats envoyés par le Centre de main-d'œuvre du Canada ont refusé les emplois lorsqu'ils ont constaté qu'ils devraient travailler à l'extérieur des limites de la ville. Il y a des pénuries de personnel dans plusieurs autres métiers également, et ce n'est que pour les emplois d'électriciens et de plombiers que nous avons pu combler les vacances.
>
> Il n'y a aucun doute que l'une des plus grandes faiblesses du règlement actuel de l'assurance-chômage se retrouve dans l'article qui prévoit le renouvellement des prestations d'assurance-chômage, ou l'établissement de prestations, après une période de huit semaines. Il est difficile de concevoir une attitude qui ait davantage nui à l'économie nationale ces dernières années que celle qu'a exprimée publiquement un ancien membre du cabinet selon qui les gens ont le droit de ne pas travailler. Cette attitude perturbe l'industrie encore aujourd'hui, contribuant à la fois à accroître les frais de production et à réduire la productivité—ces deux effets alimentant dans une large part la spirale inflationniste dont nous faisons aujourd'hui l'expérience au Canada.
>
> Bien qu'il y ait, à notre avis, de nombreux points du règlement de l'assurance-chômage à modifier, l'une des modifications les plus importantes consisterait à prolonger la période d'admissibilité au bénéfice des prestations et à la porter à un minimum de vingt au lieu des huit semaines prévues par le règlement actuel.

Ce n'est là qu'un exemple des problèmes que rencontrent tous les hommes d'affaires canadiens et il faut immédiatement prendre des mesures pour éliminer l'échappatoire qui existe à la Commission d'assurance-chômage.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que le parti conservateur appuiera le bill C-14 mais que celui-ci ne constitue pas toute la solution du problème de l'aide aux entreprises canadiennes. Il incombe aussi au gouvernement de rétablir l'éthique du travail au Canada.

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège pour moi de pouvoir parler du bill C-14 et exprimer mon appui pour une mesure excellente, étant donné les immenses avantages qu'elle offre aux petites industries et entreprises. Le gouvernement doit être fier, avec raison, de la Banque fédérale de développement. Ce bill aidera les Canadiens à donner libre cours à leur imagination sur le marché. Le bill touche tout particulièrement l'expansion des petites entreprises et il vise à inscrire enfin dans la loi un principe qu'on aurait dû reconnaître il y a longtemps.

● (2120)

C'est une philosophie qui dit à chaque Canadien: «Vous comptez; vous êtes quelqu'un». Cette philosophie dit aux Canadiens: «Donnez libre cours à vos rêves, le gouvernement vous aidera à les réaliser». Il m'est très facile d'appuyer ce bill parce qu'il est imbu de la pensée conservatrice. C'est le genre de chose qui dit à l'individu qu'il compte. C'est le genre de chose qui met l'accent sur l'individu.

C'est s'écarter sensiblement de la tradition qui est de taxer les gens pour que le gouvernement puisse imaginer et exécuter ses projets. Je pourrais même dire que la réalisation est la suite normale des rêves d'un grand gouvernement sous sa propre direction. Il s'agit d'un grand projet de loi parce que ce sont les Canadiens qui pensent et qui agissent et le gouvernement fait ce qu'il doit faire. Tous jouent un rôle de soutien. Ce bill permet aux gens de tirer le meilleur parti possible de leurs talents. C'est ainsi que cela devrait être.

Même si j'appuie ce bill de tout cœur, j'aimerais prendre quelques instants pour inciter à la prudence dans un domaine particulier. Je sais qu'un système ou conseil régional consultatif est prévu pour aider à administrer ce programme. Mais il faudra faire bien attention de nous occuper tout spécialement des régions faiblement peuplées de notre pays. J'espère qu'on ne se préoccupera pas seulement de la petite entreprise mais aussi des régions à la population clairsemée.

Pendant le premier siècle d'existence du Canada, le rapport entre la population rurale et urbaine a été complètement inversé. Il y a cent ans, 80 p. 100 des Canadiens habitaient dans des régions rurales. Aujourd'hui, plus de 80 p. 100 de tous les Canadiens vivent dans des régions urbaines. On dit que 95 p. 100 de tous les Canadiens vivront dans des centres urbains en l'an 2000. Il est évident que le gouvernement est en grande partie responsable de ce qu'une grande proportion de notre population vit entassée dans quelques grandes villes.

Les politiques adoptées jusqu'ici par les deux paliers supérieurs de gouvernement ont eu des répercussions considérables sur l'exode des populations rurales. En voici une preuve: de 1961 à 1971 seulement, plus de 179,000 personnes ont quitté leur collectivité rurale dans les provinces des Prairies. Ainsi, en dix ans seulement, près de 200,000 personnes ont abandonné ces régions. Je demande

que l'on s'efforce, au moyen du bill à l'étude, de décentraliser le Canada. Il faudra pour cela apporter une aide spéciale aux collectivités rurales. Elles ont cependant un grave handicap.

Quelques-unes des grandes villes du pays disposent des bureaux pourvus d'un personnel considérable pour les aider à obtenir de l'aide des gouvernements provincial et fédéral. Les petites villes n'ont pas de bureau de ce genre à leur disposition. Elles sont dirigées par des maires à temps partiel, qui ont également un autre emploi. Les moyens à leur disposition pour présenter des demandes au sujet de ces petites entreprises ne sont pas aussi raffinés que ceux des grandes villes et il importe, à mon avis, d'accorder une attention spéciale aux petites villes et aux petites collectivités rurales du pays.

Il y a quelques années, on nous chantait sur tous les tons: «Soyons unis». Vu le contexte de l'époque, le sens véritable de l'expression, c'était que l'union fait la force. Mais on ne saurait concevoir ni union ni force si la population fait défaut. Partout dans les Prairies, on assiste à un exode des populations rurales. Il n'y a pas d'union ni de force possible s'il n'y a pas de gens. Il faut assurer aux petites entreprises et aux petites industries de ces régions les stimulants prévus dans la mesure législative à l'étude.

Nous ne pouvons permettre de l'exode, en une décennie, de 200,000 personnes des régions rurales. C'est tout simplement trop. Il est facile pour ceux qui parcourent les provinces des Prairies de constater le grand nombre des villes en voie d'extinction. Sans doute ces villes étaient-elles trop près les unes des autres. Le critère alors en usage pour juger de la distance convenable entre deux villes, c'était de pouvoir charger un traîneau de grain, le conduire à la ville au coeur de l'hiver et pouvoir être de retour chez soi avant la nuit, ce qui signifiait une distance de six à neuf milles d'une ville à l'autre.

Ces villes ne se sont pas suicidées, elles ne sont pas mortes faute de désir ou de volonté chez ceux qui les peuplaient. C'est plutôt un meurtre attribuable à la technologie et au gouvernement qui, par ses politiques, a centralisé le développement du pays en cinq grands endroits ou autour de cinq grandes villes. Il faut accorder une attention toute spéciale aux collectivités rurales partout au pays, où qu'elles soient.

Il existe un mythe dans la culture occidentale selon lequel gros et bon sont synonymes. C'est le genre de mythe qu'il faut absolument faire disparaître. En étudiant les grandes villes du continent nord-américain, on voit que presque tout ce qui se rattache au gigantisme des grandes villes semble également perpétuer un comportement négatif. Il y a bien des raisons dans une telle société qui poussent les gens vers les institutions à cause d'un comportement négatif. Le rapport dans ce sens est supérieur à l'accroissement de la taille des villes.

Les ruraux, bien sûr, ne sont pas meilleurs que les citadins. Je crois toutefois qu'ils sont tout aussi bons. Il faut protéger la vie rurale et ne pas en permettre la disparition au Canada. Si le pays doit être fort, il doit l'être d'un océan à l'autre, c'est-à-dire que les gens d'un océan à l'autre doivent l'être; il faut donc encourager la croissance et le développement industriel d'un bout à l'autre du pays. On ne peut permettre au Canada de devenir une excroissance maligne qui s'agglomère comme un cancer qui étranglerait en une ou deux petites régions tout le développement qui se prépare au pays.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je félicite le gouvernement de ce bill. Je crois qu'il peut faire beaucoup pour stimuler l'épanouissement de l'individu et encourager l'expansion de la petite entreprise partout au pays. Mais je demanderais qu'on accorde une attention toute particulière au fait que les petites collectivités auront besoin de l'aide que pourra leur offrir le gouvernement par cette banque, parce qu'elles requièrent beaucoup d'aide et de soins.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, comme je suis de bien bonne humeur ce soir, je n'ai pas l'intention de ridiculiser le ministre parce qu'avant tout cette motion provenait à l'origine du parti conservateur. J'estime toutefois qu'il faut ramener le ministre à la réalité. Je pense que nous devons admettre que ce projet de loi ne va pas faire accéder les petites entreprises du Canada et le ministre lui-même au royaume de l'Utopie. Il doit admettre que ce projet de loi ne va pas mettre à l'abri les députés libéraux qui ont été battus. J'espère que le ministre ne se déshonorera pas en nommant ces personnages à la direction et en en faisant des membres du conseil indignes de promotion.

● (2130)

Étant donné que ce projet de loi peut faire beaucoup pour l'expansion des petites entreprises au Canada, elles lui sont étroitement subordonnées. Mon collègue, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), a déclaré que nous allions surveiller le déroulement des événements dans le cadre de cette mesure. Il a parfaitement raison, car ce programme législatif risque d'entraîner beaucoup de situations qui ne profiteront pas aux petites entreprises, et s'il doit arriver que le gouvernement se plaigne de certaines questions au *Feuilleton*, je puis assurer au ministre que nous en inscrirons encore d'autres au *Feuilleton* pour vous assurer que l'application de ce projet de loi sera conforme à son esprit.

Les petites entreprises doivent réaliser un profit et le terme «profit» ne doit pas avoir une connotation péjorative au Canada, surtout lorsqu'il s'agit de petites entreprises. Nous devons aussi admettre que les directeurs de petites entreprises doivent acquitter leurs dépenses, leurs mises de fonds, leurs impôts et leurs intérêts avant de pouvoir rembourser le capital principal de leur entreprise. Si le principal n'est pas remboursé, c'est que la lettre de cette mesure législative ne sera pas conforme à son esprit.

Pour que cette mesure atteigne son but, le gouvernement doit laisser la paix aux petites entreprises. J'insiste sur ce point, et j'espère que le ministre transmettra le message au premier ministre (M. Trudeau) de même qu'à ses homologues du cabinet. Les petites entreprises ne traitent pas uniquement avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, mais aussi avec le ministère du Revenu national, le ministère des Finances, le ministère de l'Expansion économique régionale, dans certains cas, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Consommation et des Corporations, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Transports, Information Canada et Statistique Canada.

J'aimerais également citer, afin qu'ils figurent au compte rendu, certains extraits du discours prononcé par le président du Conseil canadien de l'industrie laitière. Il a très bien décrit ce qui se passe dans cette industrie. Je pense qu'on y trouve bien plus de petites entreprises que dans toute autre. Voici ce qu'a déclaré le président:

La banque fédérale de développement

C'est peut-être ma participation étroite aux affaires du Conseil l'année dernière qui m'a rendu plus conscient de l'ingérence croissante du gouvernement dans la vie commerciale de nos entreprises.

Je n'ai pas l'intention de vous réciter les innombrables problèmes auxquels votre Conseil a dû faire face l'an dernier. Vous connaissez déjà, pour avoir travaillé aux comités nationaux et par le déluge de courrier que vous recevez de notre bureau d'Ottawa, la tâche formidable qui s'accroît sans cesse, pareille à un cancer.

Vous le savez, il y a au moins une chose que le président a appris du gouvernement depuis qu'il s'est installé à Ottawa, c'est comment créer une montagne de courrier. A titre de président je reçois copie de toute la correspondance qui sort chaque semaine de notre bureau d'Ottawa. Je ne sais vraiment pas combien de milliers de lettres nous envoyons par an, mais un grand nombre d'entre elles concernent directement le sujet dont je voudrais vous entretenir pendant quelques minutes. Je parle bien sûr de l'ingérence croissante du gouvernement dans nos entreprises et de ce que nous devrions faire à cet égard.

Il poursuit en disant:

Écoutez bien. Voici une liste partielle des nouvelles intrusions de notre généreux bienfaiteur fédéral:

Dommage que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne puisse pas entendre cela.

La teneur du fromage en eau; le teneur du beurre et du fromage en matières grasses; la teneur de la crème glacée et des desserts congelés en matières grasses; la teneur du yaourt et du fromage cottage en matières grasses; le classement générique des fromages; la méthode des codes de rappel; la loi sur les compagnies; le bill sur la concurrence; le règlement d'Environnement Canada; la suppression de la subvention au lait liquide; l'augmentation et la prolongation de la subvention à la poudre de lait; les symboles de qualité en feuille d'érable; la hausse du prix de soutien pour le beurre et la poudre; la teneur maximale des fromages en coliformes; la rédaction d'un mémoire pour le GATT; la rédaction d'un mémoire pour la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires; le rapport sur l'industrie laitière de M. McFarlane; le règlement sur le lait partiellement écrémé; le colloque sur l'industrie laitière organisé par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires; et l'insistance sur les infractions à la loi sur les poids et mesures . . .

N'oubliez pas que la conformité à la plupart des programmes gouvernementaux ajoute généralement à nos frais d'exploitation. En outre, la mise en application de chaque nouvelle loi du gouvernement exige généralement une augmentation de personnel, ce qui signifie plus d'argent, et l'argent dépensé par le gouvernement entraîne une augmentation d'impôts sur les entreprises ou les particuliers.

Tous les petits commerçants vous diront que leur personnel consacre de 10 à 15 p. 100 de leur temps à remplir et à classer des formules du gouvernement. Le président disait encore:

Il semble n'y avoir personne au Canada qui soit chargé de coordonner l'ensemble de l'activité et de l'intervention du gouvernement fédéral dans notre industrie. Agriculture Canada, la Santé nationale et le Bien-être social, la Consommation et les Corporations, Statistique Canada, les poids et mesures, Environnement Canada, la direction de l'industrie laitière, la Commission canadienne du lait, les additifs alimentaires, etc., tous s'en sont mêlés et ont parlé d'élaborer encore plus de règles et de règlements à l'intention de notre industrie cette année.

Quelqu'un a-t-il essayé de calculer combien il nous en coûte de nous conformer à tous les règlements fédéraux dont il est question? Je suis certain que non . . .

A-t-on jamais dit aux consommateurs combien ces renseignements leur coûteront en tout et sont-ils prêts à payer le prix? Nous savons grâce aux recherches effectuées aux universités Rutgers et Penn.State que l'inscription d'un code-date sur les boîtes de lait ajoutera à lui seul un cent par pinte au prix total du lait.

Ces renseignements sont-ils exacts et pertinents? Le consommateur reçoit-il souvent une pinte de lait tourné? Est-il réellement nécessaire d'augmenter d'un cent chaque pinte de lait vendue au Canada simplement pour tenir compte des quelques cas où le lait est tourné, alors que, lorsque la chose arrive, les détaillants s'empressent de compenser cette perte? . . .

La banque fédérale de développement

Risible et tiré par les cheveux? Peut-être, mais on a l'impression que des gens de plus en plus nombreux sont retirés du secteur productif de l'économie et chargés de surveiller ceux d'entre nous qui restent dans les affaires et dans l'industrie.

Lorsqu'on vous dit qu'Ottawa est la ville où la croissance par habitant est la plus importante du monde, ce qui veut dire que des millions sont dépensés pour abriter un nombre toujours plus grand de bureaucrates qui produiront une quantité toujours plus importante de paperasserie pour qu'il vous soit toujours plus difficile de travailler, n'avez-vous pas l'impression que cela commence à bien faire? Les mouches du coche sont toujours plus nombreuses, et les bêtes de trait toujours plus rares . . .

Voilà le problème de l'entreprise aujourd'hui, et le gouvernement doit cesser de faire sentir son poids sur l'industrie. Comme je l'ai dit plus haut, dans l'industrie laitière, il y a plus de petites entreprises que dans tout autre secteur du monde des affaires au Canada; malheureusement, les règlements et les contrôles forcent les petites entreprises laitières à fermer leurs portes.

Le ministre doit coopérer avec ses collègues et les aider à voir clair dans ce problème, il faut que les petites entreprises du Canada bénéficient du travail coordonné du gouvernement, autrement tous les beaux efforts du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) pour nous présenter cette loi tourneront court à cause des insuffisances de ses collègues du cabinet.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je suis certain qu'il existe à la Chambre des communes des personnes beaucoup plus douées que moi pour les affaires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est là le problème.

● (2140)

M. Marshall: J'espère que la nouvelle Banque fédérale de développement atteindra le but souhaité, mais je ne vois absolument pas comment elle pourra faire plus pour les petites entreprises que n'en font les nombreux autres programmes qui existent déjà dans les autres ministères du gouvernement, si ce n'est de constituer un autre petit fief bureaucratique et semer encore plus de confusion dans l'esprit des hommes d'affaires éventuels auxquels elle est censée s'adresser, sans parler de la charge supplémentaire que devront assumer les contribuables pour la mettre sur pied.

La Banque fédérale de développement n'est pas très différente de l'actuelle Banque d'expansion industrielle, à part quelques fioritures comme celle de l'article 24, en vertu duquel elle offre des services de gestion aux bénéficiaires de prêts, l'article 22*b*) qui lui accorde le pouvoir de patronner des conférences, des séances d'études et autres choses du genre, et l'article 23, qui lui permet de diffuser des renseignements sur les techniques, les méthodes et les pratiques nécessaires à la bonne administration d'une entreprise.

De plus, ce genre d'aide est également disponible par le biais de divers autres programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux. Voici un exemple de double emploi, monsieur l'Orateur: la plupart des provinces du Canada possèdent des sociétés de développement, comme la Newfoundland and Labrador Development Corporation, qui visent presque exactement aux mêmes buts. Des 22 millions de dollars de capital-actions de cette société, 20 millions ont été fournis par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale.

Voici les objectifs de la Newfoundland and Labrador Development Corporation. J'ai déjà fait distribuer à tous les députés une brochure qui les énumère. Afin de suppléer au manque d'information précise sur les possibilités d'investissements rentables, au manque de capitaux à risques et au manque d'imagination des entreprises dans leurs méthodes de développement, un programme constructif de développement des petites et moyennes entreprises a été mis au point en 1973, afin d'offrir à ces entreprises des renseignements sur l'industrie, des services de consultation en gestion, de l'information sur les projets, des prêts pour l'établissement, l'expansion et la modernisation de programmes; le financement de capitaux et des services d'assistance connexes.

Les affaires de la corporation sont dirigées par un conseil d'administration dont les membres ont une longue expérience et une bonne connaissance d'une industrie donnée et qui collabore étroitement avec le gouvernement fédéral. On insistera notamment sur l'aide financière et les services consultatifs de gestion. Cependant, il y a encore beaucoup de place pour étendre les activités et par conséquent elle prendra de l'expansion.

Ensuite, monsieur l'Orateur, elle énumère l'aide financière disponible, les prêts à terme, les conditions requises. Et nous savons tous que la plupart des provinces disposent de programmes semblables pour répondre à leurs besoins.

Examinons maintenant cette nouvelle Banque fédérale de développement. Ses objectifs sont presque les mêmes: assurer l'aide financière, la formation des cadres, l'information et les conseils et d'autres services connexes afin d'encourager et d'aider à l'établissement d'entreprises au Canada y compris l'autorisation d'établir des comités consultatifs régionaux pour répondre aux besoins de telle région. Les deux organismes ont donc les mêmes objectifs mais exprimés d'une façon différente.

En dépit des divers autres programmes de prêts comme les prêts aux petites entreprises, les prêts aux améliorations agricoles et aux opérations de pêche, les prêts aux syndicats agricoles, les prêts à la construction des navires, les prêts de développement des petites fermes, les prêts d'aide au financement, les prêts de développement rural, sans compter que le gouvernement garantit des prêts par l'entremise du MEER et de divers autres organismes pour aider les petites entreprises qui relèvent des services du ministre—comme le CASE—il reste toujours ce vide que le ministre et ses conseillers ne peuvent discerner. C'est la nécessité de fournir des capitaux à risques aux petites entreprises.

On n'a certes pas besoin d'édifier une autre bureaucratie dans un autre ministère, monsieur l'Orateur. Tout cela ne servira qu'à confondre le petit commerçant. Il y aura encore plus de formules de demandes longues et compliquées à remplir et tout ce que l'intéressé recevra comme dans la plupart des cas, c'est une lettre circulaire l'avisant qu'il n'est pas admissible, sans fournir de motif?

La création d'une douzaine d'entreprises fantaisistes de plus ne servira à rien. Ce qu'il faut c'est triompher des taux élevés qui découragent, des exigences excessives en matière de nantissements, de la pénurie de capital spéculatif, du désir que semblent manifester constamment les bureaucrates de renvoyer un requérant et de se débarrasser d'un problème au lieu de venir en aide.

Pour revenir brièvement à la Newfoundland and Labrador Development Corporation, cet organisme a prêté près de cinq millions durant la première année de son existence. Avec le concours d'autres programmes, des millions ont été investis, mais en dépit de ces placements, Terre-Neuve accuse encore un taux gênant de chômage qui

s'élève à 16 p. 100 tandis que sa population est seulement quelque peu supérieure au demi-million.

Depuis que je siège à la Chambre, j'ai reproché au ministre des Finances (M. Turner) l'absence d'initiative manifestée par les banques à charte au Canada en ce qui concerne les prêts aux petites entreprises, les prêts aux opérations de pêche, et les prêts qui sont destinés aux améliorations agricoles. En réponse à l'inquiétude que j'exprimais à la Chambre, j'ai reçu la lettre suivante du ministre en date du 6 mai 1974:

Vous vous rappellerez que pendant le débat en deuxième lecture du bill C-14, loi modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, vous avez signalé que Terre-Neuve recevait beaucoup moins de prêts dans le cadre de ces programmes que toutes les autres provinces. J'ai donc demandé à M. Claude Passy . . .

Il s'agit du président de l'administration des prêts garantis, monsieur l'Orateur.

. . . de faire enquête sur les lieux mêmes, à Saint-Jean, sur les points que vous aviez soulevés.

Voilà ce qu'on fait, monsieur l'Orateur. On va dans les capitales et on ne s'occupe pas du reste de la province, là où il existe un potentiel à développer. La lettre se poursuit:

M. Passy m'informe qu'après des entretiens avec un dirigeant de l'une des banques de Terre-Neuve, on est arrivé aux conclusions suivantes:

1. La politique des banques terre-neuviennes est de participer à ces programmes.

2. Pour ce qui est de la banque du dirigeant en cause, toutes les demandes de prêts de cette nature faites dans la province ont été acceptées et étudiées.

3. Prêts aux petites entreprises. Il n'y a pas beaucoup de petites entreprises à Terre-Neuve et elles ont toujours obtenu tout le crédit voulu des établissements commerciaux, en grande partie des banques à charte. Les banques continuent de répondre aux besoins, d'où le petit nombre de demandes et le peu de questions posées sur les prêts à la petite entreprise. Ce n'est que récemment, au cours des deux ou trois dernières années, que l'économie de Terre-Neuve a commencé à prendre de l'expansion, ce qui, prévoit-on, entraînera une demande de crédit accrue. A ce propos, vous savez sans doute que la société d'expansion de Terre-Neuve et du Labrador a été créée en 1973 et chargée d'encourager les nouvelles industries et l'expansion des petites entreprises.

Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador fait exactement ce que la nouvelle Banque fédérale de développement va essayer de faire. Je me demande parfois si la plupart des ministres ne se disent pas tout simplement «Programme, programme, qui a le meilleur programme?» Tous veulent un programme de prêt pour pouvoir ériger un empire et voir ce qu'ils peuvent faire du Canada, mais ils manquent leur coup.

Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, car je sais que certains de mes collègues veulent parler. La lettre parle ensuite de prêts pour l'amélioration des exploitations agricoles et des opérations de pêche, mais ce qu'elle dit arriver n'arrive justement pas.

● (2150)

Je dis que les banques à charte, en vertu des dispositions sur les prêts garantis, n'assument tout simplement pas leurs responsabilités; c'est beaucoup plus grave que de se contenter de faire le plus de bénéfices possible. Elles vont même jusqu'à décourager les prêts garantis du gouvernement parce que, si le requérant est un bon risque, elles peuvent lui consentir un prêt conventionnel et lui imposer un taux d'intérêt plus élevé.

Non, je le répète, Madame l'Orateur, la solution n'est pas de fonder de nouvelles sociétés relevant de nouveaux ministères gouvernementaux qui rivaliseront entre eux. Ce n'est pas non plus de dépenser des millions de dollars si nécessaires pour prendre le contrôle d'un organisme semblable, qui poursuit le même but. C'est de fusionner les lourds programmes existants, qui poursuivent les mêmes objectifs par des voies différentes et de reconnaître l'initiative et la sagesse des Canadiens qui comprennent notre potentiel en ressources. Appuyons le petit entrepreneur, en lui fournissant le capital dont il a besoin, et en accordant un peu plus de confiance et de compréhension à la petite entreprise, si nous croyons qu'elle est le pilier de notre économie.

Je pense que l'État devrait regrouper les programmes existants, et il y en a beaucoup, ou bien les refondre dans le but d'étendre le bénéfice de leurs mesures à tous les chefs de petites entreprises, qu'il s'agisse d'agriculteurs, de pêcheurs, d'hôteliers, d'exploitants de scierie ou de petits industriels. La seule façon de développer les petites entreprises est d'ouvrir des portes, d'offrir plus de capitaux de risque à ceux qui veulent se lancer dans les affaires. Ainsi nous créerons le stimulant qui manque et, indirectement, les emplois qu'il nous faut pour vaincre le chômage et édifier une société meilleure.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'orientation du bill, et j'estime qu'il est de nature à aider certaines petites exploitations. J'incline à croire que la création à cette fin d'une banque fédérale constitue une mesure utile.

A ce que j'ai pu constater en six ans, la Banque d'expansion industrielle n'a pas tellement bien pris dans ma circonscription. La façon dont les prêts sont financés et consentis ne me satisfait guère. Les demandes se font moins nombreuses qu'on ne l'avait prévu à l'époque où le bill a été adopté. Peut-être est-ce que les mesures de ce genre ne sont pas efficaces dans une circonscription rurale de l'Ouest, comme la mienne. Pourtant la Banque d'expansion industrielle constitue le seul guichet où certaines petites entreprises de ma circonscription puissent s'assurer d'un prêt avalisé par l'État. Malgré ce fait, le succès n'est pas trop brillant dans certaines régions, pour des raisons qui tiennent peut-être à l'esprit même qui préside à ce genre de financement.

J'ai constaté, madame l'Orateur, que la Banque d'expansion industrielle n'avait absolument rien fait pour répondre aux besoins de ma circonscription. Il semblerait que les industries de service et autres semblables comptent peu dans l'ordre de priorité de cette Banque, car elle s'intéresse surtout à la grande industrie et aux projets industriels. Ma circonscription est dotée de peu d'établissements industriels, mais j'ai constaté que leur personnel est peu nombreux, que souvent ils n'ont pas acquis une grande expérience des affaires ou qu'ils ne sont guère spécialisés, et que leur cote de crédit n'est pas celle que la Banque souhaite.

Presque toujours, les emprunteurs sont défaits avant de négocier un emprunt parce que les fonctionnaires de la Banque demandent toujours un bilan des réalisations au-delà de ce qu'ils peuvent produire. Souvent, le particulier en cause n'a pas acquis d'expérience dans la fabrication. D'après ma propre expérience, une fois qu'une entreprise est lancée, elle peut poursuivre son activité avec les capitaux qu'elle peut trouver sur place. Mais le lancement de ces industries pose un problème.

En effet, on hésite énormément à faire prendre à une industrie ou une entreprise un essor dépassant les capaci-

tés du particulier ou de la famille en cause, étant donné la difficulté de la vendre à la fin d'une carrière. Je connais bon nombre d'hommes d'affaires relativement prospères qui se sont trouvés dans la situation où leur entreprise avait pris trop d'essor pour pouvoir la vendre. Ils n'ont pu trouver preneur.

En d'autres termes, dans notre présente économie, une petite entreprise est d'ordinaire considérée comme un instrument qui contribue seulement à gagner la vie de son propriétaire. J'ai l'impression qu'on adoptera davantage cette attitude à l'avenir. C'est dire que les établissements commerciaux auront tendance à demeurer petits ou à disparaître à la mort ou à la retraite de leurs propriétaires.

Ce bill aura une application différente dans les diverses régions canadiennes. Nous sommes conscients, je crois, des grandes inégalités régionales au pays. Nous avons consacré beaucoup de temps à nous demander ce que représente une petite entreprise. J'ai appris, en m'entretenant avec les représentants de circonscriptions de l'Ontario et du Québec, la partie centrale du Canada, qu'une petite entreprise compte encore 40 et 50 employés. Dans ma région elle compte quatre ou cinq employés tout au plus.

Conformément à son mandat, la Banque d'expansion industrielle ne s'intéressait nullement aux petits prêts allant jusqu'à $10,000 ou $15,000 dont les dirigeants de petites entreprises avaient souvent besoin. Elle voulait leur prêter un gros montant, $50,000 ou davantage. J'ai souvent pensé que les fonctionnaires de la Banque d'expansion industrielle étaient d'avis qu'un prêt de $10,000 ne constituait pas un gros apport ou était trop modeste pour en valoir la peine. J'ai remarqué que les fonctionnaires jugent souvent du fruit de leur travail d'après l'envergure de la transaction qu'ils traitent.

Si le projet de loi à l'étude réussit à aplanir quelques-unes des anciennes difficultés administratives, il deviendra un instrument précieux pour nos dirigeants de petites entreprises. Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vote.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame l'Orateur, je me rends compte qu'il est près de dix heures. Je pourrais peut-être déclarer qu'il est dix heures et poursuivre demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA BASE AÉRIENNE DE DOWNSVIEW—LA POSSIBILITÉ DE L'AFFECTATION DES TERRAINS À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

M. Bob Kaplan (York-Centre): Madame l'Orateur, j'aimerais traiter en termes très généraux ce soir de l'aéroport de Downsview situé à North York, dans la municipalité du Toronto métropolitain. Cette base aérienne comprend un important centre de distribution militaire, un aéroport militaire, ainsi qu'une usine et une piste d'essai de charpentes d'avion qui appartenaient jadis à une filiale d'une compagnie britannique. A l'heure actuelle, tout ce terrain, d'une superficie de plus d'un millier d'acres, appartient au gouvernement fédéral et l'utilisation en est demeurée la même depuis deux décennies.

Néanmoins, au cours de ces deux décennies, les terrains avoisinants se sont beaucoup développés. Les fermes et les marécages ont été transformés et sont devenus la municipalité de North York, l'une des villes dont la croissance est la plus rapide au monde.

Les gouvernements et les citoyens ont tendance à critiquer les propriétaires de taudis et les propriétaires négligents, les accusant de ne pas se soucier des normes locales d'hygiène et des besoins de la population. A en juger par ses terrains de Downsview et par les autres terrains dont il est propriétaire dans la municipalité de la région métropolitaine de Toronto, le gouvernement fédéral est lui-même propriétaire de taudis et un propriétaire négligent. Pour être bref, je voudrais faire deux observations.

Comparons un moment ce que le gouvernement fédéral fait de ses terrains à Ottawa à ce qu'il en fait à la base aérienne de Downsview. Il possédait, dans la région d'Ottawa, beaucoup de terrains excédentaires et inutilisés. Qu'est-il arrivé? On a créé un organisme, la CCN. Cet organisme a aménagé des pistes cyclables et des installations récréatives à l'intention des citoyens des collectivités voisines. Il a innové, et c'est tout à son honneur, en louant des potagers afin que ceux qui vivent en appartement puissent louer des parcelles de terrain inutilisées et cultiver des fleurs et des légumes. Tout cela se fait dans le voisinage de la Colline parlementaire, sous l'œil observateur du ministre.

● (2200)

Et que fait-on 250 milles plus loin, à Toronto, des terrains inutilisés de la base aérienne de Downsview? Absolument rien. Les terrains vagues demeurent dans cet état depuis des années.

Deuxième preuve à l'appui, je signale que dès 1970, le ministère de la Défense nationale reconnaissait ne pas avoir besoin de 70 acres. Il les transféra donc à la Corporation de disposition des biens de la Couronne pour qu'elle en fasse un meilleur usage. Il y aurait certes mieux à faire que de laisser ce terrain vacant, surtout dans cette région.

Il y a quatre ans, deux autres ministères mettaient la main dessus. Que s'est-il passé? Absolument rien. Il est resté terrain vague, au milieu d'un quartier résidentiel qui souffre d'une pénurie de logement aiguë.

Deux changements importants se sont produits ces derniers mois qui, j'espère, ne laisseront pas le gouvernement indifférent. D'abord, le gouvernement fédéral y a pris en charge l'usine d'avions. Pour la première fois, le gouvernement fédéral contrôle la destinée de toute l'entreprise.

Deuxièmement, on construit actuellement une station et une ligne de métro à la limite de ce terrain. Les gens qui habitent à Orangeville se rendent à Toronto pour travailler. Cela leur demande chaque jour trois heures de voyage, aller et retour, et pourtant, le gouvernement a plus de 1,000 acres de terrain vacant et il y aura bientôt une station de métro juste au coin.

Il est temps que le gouvernement fédéral se demande si c'est là l'endroit qui convient à un aéroport et à une industrie. Je ne le pense pas. Il est temps de tenir compte des désirs et des activités des gens de l'endroit. Je ne vous donnerai pas la liste complète de tous les changements qui devraient être apportés, mais je voudrais en énumérer quelques-uns.

D'abord, il faudrait maintenir une forte présence militaire dans la région. Ce centre de distribution est impor-

tant. Il y faut des hommes. Sa présence dans la région est entièrement justifiée. Il y a autour des logements militaires. Ces logements devraient continuer à remplir leur office. En fait, il faudrait construire plus de logements dans cette région pour le personnel militaire qui, souvent, se trouve là pour de courtes périodes et ne trouve pas à se loger ailleurs.

Deuxièmement, il faut accorder beaucoup d'attention au besoin de commodités et d'installations communautaires dans cette région parce que certaines municipalités environnantes n'ont pas suffisamment pensé aux besoins des résidents. C'est une bonne façon de contribuer à améliorer ces collectivités.

Troisièmement, il faudra y créer de vastes aires de stationnement afin que les gens puissent laisser leur voiture à la station de métro et se rendre en ville par ce moyen de transport en commun. Il faudra des terrains de stationnement.

Quatrièmement, c'est l'endroit tout désigné pour construire de nombreux logements, qui devraient de préférence être destinés aux anciens combattants et au personnel militaire. En outre, il y a de la place pour un nombre raisonnable de logements attrayants, unifamiliaux ou multifamiliaux auxquels pourraient se mêler des immeubles d'appartements. On en a beaucoup besoin dans la région. J'ajouterais que si la loi sur les terres destinées aux anciens combattants vient à échéance en mars prochain, il n'est que juste de prévoir quelque chose dans la région pour les militaires et les anciens combattants.

Cinquièmement, j'aimerais attirer l'attention des députés sur l'intérêt que manifestent certains groupes de la région de Toronto à l'établissement dans leur régions de l'université des Nations Unies. Je crois que c'est là une excellente idée. J'aimerais en savoir beaucoup plus sur ce projet avant d'y donner mon accord, mais j'ajoute seulement que l'un des éléments les plus intéressants de cette proposition est que les lotisseurs n'ont nullement l'idée d'ériger un grand nombre de nouveaux édifices. Ils reconnaissent que l'emplacement est tout près d'une station de métro. L'université pourra s'agrandir en tirant parti d'édifices vides, et il y en a dans toute l'agglomération de Toronto.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): J'aimerais tout d'abord, madame l'Orateur, féliciter le député de York-Centre (M. Kaplan) de l'intérêt qu'il porte aux localités et aux circonscriptions. Les intérêts des localités sont ceux des régions et méritent certes d'être signalés à la Chambre. J'ai aussi remarqué qu'il avait fait valoir que la présence militaire était importante pour la région.

Le ministère a reçu des demandes répétées depuis plusieurs années d'abandonner l'emplacement de Downsview. En 1970, suite à des pressions considérables du quartier de York-Nord, 69 acres ont été déclarées excédentaires et remises à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Cette parcelle de terrain est la seule partie de l'emplacement considérée convenable à l'aménagement domiciliaire. Toutefois, le ministère des Travaux publics n'a pas disposé du terrain probablement parce qu'il attend encore le consentement du comité consultatif du Conseil du Trésor sur la gestion des terrains fédéraux.

Le ministère de la Défense nationale a toujours besoin de Downsview et ne prévoit pas que d'autres parties de l'emplacement seront déclarées disponibles. Cependant, comme l'a dit l'honorable député, le quartier général de la Défense nationale et la municipalité régionale de Toronto ont entrepris des négociations au sujet d'un échange de terrains dans le coin sud-ouest pour accorder le droit de passage pour un métro éventuel et en même temps pour redresser une ligne de démarcation irrégulière qui existe déjà. Il s'agit d'environ quatre acres de terrains.

La base des Forces canadiennes à Toronto, et la base du Commandement du transport aérien existent surtout pour appuyer les unités d'autres commandements, dont la Réserve navale (unités du Commandement maritime), la milice et les escadrons de la réserve aérienne. On calcule qu'au moins 50 p. 100 du travail fait à la base sert à appuyer les réserves navales, la milice et les escadrons de la réserve aérienne.

Pour ce qui est de l'emplacement de Downsview, on croit qu'on aura toujours besoin d'une base à cet endroit pour appuyer ces réserves ainsi que les cadets des régions urbaines de Toronto-Hamilton.

Le ministère a un accord de longue date avec la société De Havilland pour l'usage de cet aérodrome. Jusqu'à ce que cette société change de rôle ou de fonction, on aura toujours besoin de ces longues pistes. Il ne faut pas oublier non plus que les installations et l'infrastructure à Downsview sont relativement modernes et fonctionnelles . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 11.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

AVIS DE MOTION DEMANDANT UNE RÉVISION

M. l'Orateur: A l'ordre. Puis-je prendre un moment pour faire observer à la Chambre que l'avis de motion concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, que 25 députés ont signé et présenté à l'Orateur hier, figure à la fin du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. OLOF PALME, PREMIER MINISTRE DE SUÈDE

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de signaler à la Chambre la présence à la tribune d'un visiteur très distingué, M. Olof Palme, le très honorable premier ministre de Suède.

Des voix: Bravo!

L'ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DU PREMIER MINISTRE— SOUHAITS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Le très honorable député de Prince-Albert invoque le Règlement.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes est un lieu difficile à comprendre pour ceux qui ne le comprennent pas. C'est un endroit où nous employons parfois un langage vigoureux lorsqu'il y a des conflits d'opinions graves et où nous pouvons, en d'autres occasions, être implacables au cours d'un débat. En dépit de cela, nous admirons tous vivement cette institution et pour ma part, je ne prends pas les anniversaires à la légère.

● (1110)

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Lorsque j'ai été élu la première fois à la Chambre à l'époque où le très honorable Mackenzie King était au pouvoir, nous ne pouvions compter sur aucune pension de vieillesse. Nous étions tous profondément inquiets, car nous connaissions les vicissitudes de la vie publique. Il n'en est plus ainsi et le premier ministre (M. Trudeau) n'aura pas à attendre longtemps si certains députés à ma gauche peuvent réussir à faire apporter des modifications aux pensions de vieillesse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Diefenbaker: Je suis heureux en cette occasion d'offrir au premier ministre mes meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé. De fait, si je peux me le permettre au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, je lui offre des souhaits royaux.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Et de crainte qu'il y ait malentendu pour ce qui est des convenances ou à tout autre point de vue, «royaux» prend un «r» minuscule.

Il y a quelques instants, je consultais un livre d'astrologie et je constatais que le premier ministre est né sous le signe de la balance. C'est donc une simple coïncidence si «libra» et «libéral» ont un certain rapport. Ceux qui sont nés sous le signe de la balance sont, sauf erreur, intelligents et ils savent manœuvrer. Cela aussi n'est qu'une simple coïncidence dans le cas du premier ministre.

J'espère que son voyage en France sera fructueux et avantageux et si par hasard pour parodier l'observation du général de Gaulle au Canada il dit: «Vive la Saskatchewan» ou «Vive Prince-Albert», je ne m'y opposerai nullement. J'espère seulement que ce pays, conscient qu'il a été l'un des fondateurs du Canada, lui réserve un accueil aussi chaleureux que celui dont Olive et moi avons été l'objet de la part du général de Gaulle à l'occasion d'une visite officielle.

J'offre donc au premier ministre mes vœux les plus chaleureux, mes félicitations et j'espère que durant la présente législature la Chambre et le Canada connaîtront le succès grâce à son leadership. Mes félicitations et mes meilleurs vœux!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Au nom de mes collègues, je me joins au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) pour souhaiter au premier ministre (M. Trudeau) mes meilleurs vœux de bon anniversaire. Le premier ministre me comprendra certainement si, reprenant les propos du très honorable député de Prince-Albert au sujet des signes astrologiques, je lui souhaite en ce jour d'anniversaire de revenir aux opinions qu'il professait avec tant d'éloquence et de vigueur à l'époque où il participait très activement à *Cité Libre*.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, au nom des membres du Parti du Crédit Social du Canada, je voudrais m'associer à mes deux préopinants pour offrir au très honorable premier ministre (M. Trudeau) nos félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de son anniversaire de naissance.

Je ne sais pas s'il y a une coïncidence avec le moment qu'il a choisi pour faire son important voyage en France, soit après cet anniversaire, en vue de montrer un peu plus d'expérience acquise par l'âge, mais je lui souhaite un voyage fructueux et profitable, notamment en ce qui a trait aux ententes futures entre cet important pays d'Europe et le Canada.

Administration de la justice

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, c'est toujours avec beaucoup de joie que je vois arriver la date du 18 octobre. C'est pour moi une occasion de me rappeler, non seulement que je grandis en sagesse, mais que ce sera une occasion d'apprendre ce que les différents partis de l'opposition pensent vraiment de moi.

Une voix: La journée n'est pas encore terminée.

M. Trudeau: Monsieur le président, je pense que je dois allier une modestie personnelle bien connue à la circonstance présente, et reconnaître que ces bons souhaits ne sont pas tant adressés à Pierre Trudeau individu qu'au chef du parti libéral. Il est certain que le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ou les autres députés qui ont été assez gentils pour me faire des souhaits ne m'auraient pas fait ces mêmes souhaits il y a 20 ans, alors que j'étais avocat pour les syndicats dans la région de l'industrie de l'amiante, ou alors que j'étais simple professeur d'université.

[*Traduction*]

A cette époque, je n'ai jamais reçu de tels hommages, pas même de mes collègues de là-bas qui me connaissaient. J'en conclus donc que ces vœux s'adressent au chef du parti libéral.

Je suis particulièrement touché des souhaits d'un collègue de la Société royale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je dois dire en toute modestie, monsieur l'Orateur, que, si je comprends bien, ces honorables députés qui me font face, en me souhaitant bon anniversaire, prennent prétexte du 18 octobre pour rappeler une autre journée, celle du 8 juillet, ce dont je les remercie en ma qualité de chef de mon parti. J'espère qu'il y aura de nombreuses autres journées comme celle-là.

Des voix: Bravo!

● (1120)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PROCÉDURE ET ORGANISATION

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 1er rapport du comité de la procédure et de l'organisation.

(*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*)

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ALLÉGATIONS D'ACTES DE BRUTALITÉ ENVERS DES DÉTENUS À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire d'une pressante nécessité.

[M. Laprise.]

On a prétendu que des détenus de la prison Don Jail de la ville de Toronto auraient été victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux et d'actes de brutalité de la part de la police. Bien qu'il s'agisse évidemment d'une affaire qui soit de compétence provinciale, elle intéresse également tous les Canadiens puisqu'il s'agirait là, si ces allégations étaient fondées, de violations de la Déclaration canadienne des droits que le Parlement a adoptée.

Le Canada n'a que faire de toutes ces pénibles histoires de brutalité dont sont victimes les personnes confiées à la garde de la police et qui sont malheureusement si fréquentes ailleurs dans le monde. Je propose donc, avec l'appui du député de Broadview (M. Gilbert), la motion suivante:

Que l'on charge le ministre de la Justice de procéder de concert avec les autorités provinciales, à une enquête complète et approfondie sur les présumés actes de brutalité dont les détenus de la prison de Don Jail auraient été victimes.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion proposée. Puisqu'elle a été formulée en conformité de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération que s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération aujourd'hui.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LES CONTRADICTIONS APPARENTES DANS LES PROPOS DE MINISTRES—LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ET LA POLITIQUE AGRICOLE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Puis-je poser une question au premier ministre, à qui ont été adressées ces félicitations si méritées? Compte tenu des nombreuses déclarations contradictoires du ministre de la Consommation et des Corporations et de celui de l'Agriculture, peut-il dire à la Chambre lequel de ces ministres exprime la pensée du gouvernement en ce qui concerne le prix des produits alimentaires, question qui a son importance pour notre parti et pour la population canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'étudierai la question avec plaisir si le député veut bien m'adresser les citations qui, selon lui, témoignent de contradictions dans la politique du gouvernement.

M. Baldwin: Je ne vais pas abuser du Règlement de la Chambre en prenant une demi-heure pour exposer en détail les très nombreuses déclarations contradictoires qui ont été faites à ce propos. Je suis persuadé que le premier ministre les connaît déjà, mais qu'il ne s'y intéresse pas. Est-il d'accord avec le ministre de la Consommation et des Corporations pour dire que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires devrait s'occuper de la politique agricole?

M. Trudeau: Tout dépend du sens dans lequel vous l'entendez. Je ne pense pas que le rôle de la Commission soit d'établir la politique du gouvernement. Toutefois, si on laisse entendre qu'elle devrait enquêter sur le prix des produits alimentaires, qui sont des produits agricoles, je crois qu'une telle interprétation peut se défendre.

M. Baldwin: Comme le contribuable canadien doit sortir de sa poche 25 milliards de dollars pour faire fonctionner le gouvernement actuel dans ses oscillations, le premier ministre ne voudrait-il pas mettre un terme à pareille délinquence juvénile en politique et essayer ainsi de s'acquitter de sa charge constitutionnelle, qui consiste à coordonner la politique du gouvernement, s'il y en a une, bien sûr?

* * *

LA CONSOMMATION

L'OPPORTUNITÉ DU RENVOI DU RAPPORT FORBES À LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-il vrai qu'il a officiellement renvoyé à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires l'étude du professeur Forbes sur la représentation du consommateur aux offices de commercialisation, avec toutes les incidences de ce rapport?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de l'honorable député, je dirai que cette commission ne relève pas du ministre de la Consommation et des Corporations. C'est une commission indépendante, et je suis convaincu que ses membres ont déjà pris connaissance de ce rapport et sont à l'étudier avec autant de sérieux que l'honorable député le fait.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROPOSITION D'ÉCHANGE AVEC LA SUÈDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE SOCIÉTÉS MULTINATIONALES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Nous ferait-il part de l'intention du gouvernement, au sujet de la récente proposition du premier ministre de la Suède, qui suggérait un échange bilatéral de renseignements pertinents sur le fonctionnement de sociétés multinationales dans les deux pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une proposition que le premier ministre de la Suède a inscrite à l'ordre du jour de nos entretiens qui se poursuivront cet après-midi. J'ai eu hier des rencontres très agréables et très fructueuses avec le premier ministre. Nous ne nous sommes pas rendus à ce point de l'ordre du jour, mais je puis assurer le député que j'étudierai la question avec toute l'attention qu'elle mérite.

LA LOI SUR L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA MISE EN VIGUEUR DE LA 2e PARTIE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au premier ministre. Quand le gouvernement a-t-il l'intention de proclamer la seconde partie de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, qui lui donnerait le droit d'exercer un contrôle sur l'expansion des entreprises étrangères déjà implantées au Canada dans des domaines indépendants? C'est une importante partie de la loi qui n'a pas encore été proclamée.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il a été clairement établi dès le départ, quand le bill a été déposé à la Chambre, et c'est une mesure très progressiste pour laquelle je me réjouis d'avoir l'appui des néo-démocrates, que nous proclamerions les autres parties dès que la première pourrait être appliquée efficacement et équitablement. Je pense que ce devrait être assez prochainement.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE PORTANT SUR L'EXPANSION D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES DANS DES SECTEURS CONNEXES D'ACTIVITÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre assurerait-il à la Chambre que le gouvernement envisage au moins et, espérons-le en pensant positivement, présentera des lois qui permettraient à l'organisme gouvernemental d'étudier le problème de l'expansion d'entreprises étrangères existantes dans des secteurs connexes d'activité, c'est-à-dire dans des secteurs où elles sont déjà actives?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est une question que nous examinerons un jour, monsieur l'Orateur. Comme le sait le député, les domaines couverts par le bill actuel, qui sera promulgué, sont très vastes et l'on ne pourra pas en arriver à ce stade dans l'immédiat.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ÉTUDE DE LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE UN GAZODUC DE L'ARCTIQUE À L'EST DU PAYS—LA DATE DE LA FIN DE L'ÉTUDE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Est-il en mesure de dire si le comité qui a effectué une «polar gas study» en vue de la construction d'un gazoduc de l'Arctique vers l'Est du Canada est terminée, et a-t-il présenté un rapport?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il s'agit d'un comité des partenaires des compagnies privées. Selon moi, le comité n'a pas encore présenté un rapport sur cette situation. Nous avons obtenu certaines informations au sujet de leur étude, soit sur les questions de la traversée des eaux dans l'Arctique, mais actuellement nous n'avons pas encore reçu de rapport définitif. Naturellement ce rapport serait préparé à l'intention du

comité des compagnies privées, plutôt qu'à celle du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—LES PROPOSITIONS ENVISAGÉES PAR LE PREMIER MINISTRE—L'OBJET DE LA VISITE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Lorsqu'il arrivera à Bruxelles la semaine prochaine et qu'il apprendra directement que le Marché commun n'a pas l'intention d'accorder de traitement préférentiel au Canada, aura-t-il une proposition à soumettre à la Communauté économique européenne qui, d'après lui, a de bonnes chances d'amener celle-ci à changer d'attitude à ce propos?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout l'intention de présenter une série d'arguments. Nous ne comptons pas demander un traitement préférentiel. C'est pourquoi, lorsque le député dit que notre demande sera rejetée, il se base comme d'habitude sur une fausse prémisse.

● (1130)

M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre dit qu'il ne demandera pas de traitement préférentiel puisqu'on lui a dit qu'on ne le lui accorderait pas, quel est le but de sa visite? S'agit-il simplement d'une visite d'information?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il s'agit de recevoir un traitement équitable.

M. Hees: Ne croyez-vous pas que nous en bénéficiions actuellement?

M. Trudeau: L'honorable représentant devrait savoir que les relations entre les pays du Marché commun se fondent sur un échange de privilèges, et l'adhésion de la Grande-Bretagne à cette communauté, et d'autres pays comme la Suède avec une politique de libre-échange dans le secteur industriel, pourrait être gravement préjudiciable au commerce canadien. Nous voulons donc nous assurer, par voie de négociations, que nous bénéficierons d'un traitement équitable et que le Marché commun se tourne vraiment vers l'extérieur au lieu de se replier sur lui-même.

M. Hees: Vous avez donc abandonné la partie dès avant le départ.

* * *

L'ÉDITION

LA PROBABILITÉ DE LA FONDATION D'UN HEBDOMADAIRE CANADIEN DANS L'ÉVENTUALITÉ DU RETRAIT DES CONCESSIONS FISCALES AU «TIME» ET AU «READER'S DIGEST»

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, si, aux termes de l'article 19 de la loi de l'impôt sur le revenu, le *Time* et le *Reader's Digest* se voient retirer leurs privilèges fiscaux, le secrétaire d'État sait-il qu'un magazine hebdomadaire bien canadien sera lancé immédiatement sur le marché?

[M. Macdonald (Rosedale).]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le mieux que je puisse dire au député, et il le sait car nous avons examiné la situation à fond hier soir au comité, c'est que j'ai appris de source sûre que deux groupes, en fait, étudient la question, dont l'un très sérieusement, ainsi qu'un certain nombre d'autres groupes, mais leur examen n'est pas aussi approfondi que dans le cas des deux que j'ai mentionnés.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, est-ce en supposant qu'en cas de retrait de ces privilèges, un hebdomadaire canadien retirerait assez de recettes publicitaires pour être rentable?

M. Faulkner: Oui. On a avancé que, si les exemptions étaient supprimées, un hebdomadaire canadien retirerait une part importante des 17 millions de dollars en recettes publicitaires ainsi libérées, mais cela dépendrait évidemment de la qualité de l'hebdomadaire, du jour de sa publiciation et d'autres questions semblables qui sont assez imprévisibles.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ D'UN APPUI GOUVERNEMENTAL AUX ORGANISMES DE PROTECTION DE LA FAUNE DANS LEUR LUTTE JUDICIAIRE CONTRE LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'appelle l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur une question grave et urgente. En effet, le programme d'irrigation des États-Unis connu sous le nom de projet de dérivation Garrison, aura pour effet, de l'avis de la Fédération canadienne de la faune, ou de son président national, M. Orville Erickson, d'augmenter la salinité de deux rivières du Manitoba, de polluer davantage une troisième et d'accélérer le processus d'eutrophisation du lac Winnipeg où l'industrie de la pêche est très importante. Comme le gouvernement a apparemment décidé de ne pas intervenir, le ministre nous dirait-il entre autres choses que, parce que 200,000 amateurs canadiens de chasse et de pêche réclament des poursuites judiciaires, le gouvernement avisera à la possibilité de mettre l'aide et les services juridiques du ministère de la Justice à la disposition de cette fédération pour lui permettre de porter la question devant les tribunaux dans l'intérêt du pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le très honorable député parle du projet de dérivation Garrison. Le gouvernement canadien a évidemment pris position sur cette question et indiqué au gouvernement américain dans un échange de notes, et au cours d'entretiens menés énergiquement, que le Canada n'accepte pas que cette dérivation cause des dégâts à ses eaux. C'est là notre position en général. Pour ce qui est du point particulier qu'a soulevé le très honorable député, je me ferai un plaisir de l'étudier et de lui répondre une autre fois.

M. Diefenbaker Monsieur l'Orateur, j'approuve la position prise par le gouvernement canadien dont le gouvernement américain semble avoir cavalièrement fait fi. Le projet est maintenant lancé de telle sorte que seule une action en justice pourrait l'empêcher. Je remercie le ministre de m'avoir assuré qu'il allait étudier la question parce qu'un cinquième de million d'amateurs canadiens de chasse et de pêche ne peuvent avoir tort.

* * *

LA CONSOMMATION

LE PRIX DE L'ANTIGEL—DEMANDE D'ENQUÊTE—L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉMENTI OFFICIEL DES RUMEURS DE PÉNURIE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, le prix de l'antigel pour automobiles varie de $7 à $11 le gallon. Le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il nous dire si son ministère enquête actuellement ou compte enquêter sur la raison de cet écart de prix?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur, cette question a été étudiée. Il semble que la raison majeure qui a fait monter les prix est la rareté de l'éthylène dans le monde. Je sais que plusieurs instances ont été faites afin de s'assurer que le public canadien ne souffre pas des excès de l'augmentation des prix. Pour la gouverne de l'honorable député, je dirai qu'il n'y a pas lieu de croire qu'il y aura une rareté de ce produit au cours de l'hiver, mais il faudrait avertir les consommateurs de bien surveiller et de s'assurer que les prix qu'ils devront payer seront abordables.

[*Traduction*]

M. Symes: Monsieur l'Orateur, puisqu'on a laissé croire au public que l'augmentation et l'écart de prix étaient attribuables à des stocks insuffisants et que les dirigeants de cette industrie, tant au niveau national qu'au niveau local, ont reconnu qu'il n'y aurait pas de pénurie, le ministre voudrait-il nous donner des détails sur cette enquête afin de convaincre les gens qu'il n'y a pas eu de fixation des prix?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, certaines autorités provinciales ont déjà fait des déclarations à cet effet, en particulier le ministre responsable au sein du gouvernement du Québec. Si l'honorable député désire de plus amples informations, il me fera plaisir de les lui faire parvenir le plus tôt possible.

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

L'HÔTEL FORT GARRY À WINNIPEG—LES ACCUSATIONS DE DÉTOURNEMENT DE FONDS—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports étant absent, j'aimerais poser ma question au premier ministre. A la station radiophonique CJOB de Winnipeg ce matin, le journaliste-enquêteur Peter Warren a dit que le chef comptable de l'hôtel Fort Garry à Winnipeg avait détourné au moins $23,000 des fonds de l'hôtel en tripotant les cartes de crédit. Le premier ministre fera-t-il immédiatement enquête sur cette affaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence, je ne vois pas du tout ce qu'un ministre à la Chambre des communes vient faire là-dedans.

Une voix: Il ne vient pas de là.

M. McKenzie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'hôtel Fort Garry relève du CN, dont le ministre des Transports est directement comptable. M. Warren a dit aussi que la sécurité et la comptabilité aux hôtels du CN laissent beaucoup à désirer et qu'il n'y a pas eu de vérification comptable en bonne et due forme depuis au moins sept ans. Ce sont des accusations très graves et je ne crois pas que nous puissions ne pas en tenir compte.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Je prends note de la question du député, monsieur l'Orateur.

* * *

● (1140)

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE USINE D'EAU LOURDE DANS L'OUEST—LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Au cours de la dernière législature, le ministre avait annoncé qu'une étude de faisabilité serait entreprise pour déterminer l'emplacement d'une usine d'eau lourde dans l'Ouest du pays. Je voudrais savoir du ministre si l'on a terminé le rapport d'étude et quand on prévoit le rendre public.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je crois qu'il serait juste de dire que lorsque la demande d'approvisionnements additionnels en eau lourde aura atteint le point où il faudra construire une autre usine, on favoriserait son implantation dans l'Ouest du Canada L'Énergie atomique du Canada limitée a étudié la question d'une façon générale, mais comme la demande n'a pas encore atteint ce point, aucune étude du genre dont parle le député ne sera entreprise dans l'immédiat. Il s'agit en réalité d'une question d'approvisionnement général et des avantages relatifs des emplacements en Saskatchewan et en Alberta.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET D'UNE LIGNE DE PÉTROLIERS VIA LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a déclaré à la Chambre le 10 octobre que des entretiens se poursuivent entre les autorités canadiennes et américaines au sujet du mouvement des pétroliers sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, tandis que le premier ministre Barrett a déclaré que des négociations ont lieu avec les États-Unis au sujet de l'inévitabilité d'un déversement de pétrole. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a conclu qu'il est peu réaliste de s'attendre à ce que les Américains abandonnent leur projet de faire passer les pétroliers par le détroit Juan de Fuca?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: C'est Mitch qui vous apprend à vous battre?

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire si les entretiens qui se poursuivent et dont il a parlé le 10 octobre portent sur le détournement pétroliers du détroit de Juan de Fuca, ou s'ils portent simplement sur la prévention et le nettoyage des déversements de pétrole?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le Canada à cet égard agit sur deux plans. Il procède tout d'abord à une planification de prévoyance, soit à la mise au point d'un programme d'environnement pour l'avenir. Il cherche ensuite à trouver des solutions de rechange pour garantir les approvisionnements américains. Ces deux démarches sont entreprises de front. De toute façon il importe beaucoup, croyons-nous, de prévoir la planification de prévoyance qui s'impose au sujet de l'environnement, mais les deux actions sont entreprises simultanément.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME D'URGENCE EN CAS DE MARÉE NOIRE SUR LES CÔTES DE LA C.-B.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Environnement. Peut-il nous dire si du matériel et un programme d'urgence sont prêts et prévus advenant un déversement important de pétrole dans le détroit de Géorgie et le détroit Juan de Fuca?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Mon ministère de même que le ministère des Transports ont prévu des programmes d'urgence pour les regrettables accidents de ce genre.

M. Friesen: Le ministre voudrait-il alors déposer non seulement les programmes mais aussi un inventaire du genre de matériel qui serait utilisé dans de telles éventualités?

[M. Macdonald (Rosedale).]

Mme Sauvé: Il serait difficile à mon avis de déposer les programmes d'urgence qui existent, mais le ministre de l'Environnement a prévu un système assez complexe de repérage de tout le matériel qui existe au Canada, qui permet de savoir où celui-ci se trouve à un moment quelconque et à quelle vitesse il peut être transporté au lieu d'un accident.

M. Baldwin: Comme dans le cas d'un glacier.

LE MATÉRIEL DISPONIBLE EN CAS DE MARÉE NOIRE SUR LES CÔTES DE LA C.-B.

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Environnement. Nous dirait-il si, de l'avis du gouvernement, le matériel actuellement disponible suffirait pour contenir et nettoyer une grande marée noire du genre de celle qui se produirait si l'un des pétroliers de l'Alaska devait être avarié?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Il m'est difficile de dire si l'équipement actuel suffirait dans le cas d'une situation hypothétique. Nous poursuivons nos recherches dans le but de l'améliorer. A mon avis, le plus grand problème, c'est celui des vagues et vents contraires qui réduisent l'utilité du matériel qui est à notre disposition actuellement.

* * *

LA CONSOMMATION

LA POSSIBILITÉ DE CRÉATION DE BUREAUX DE SERVICES AUX CONSOMMATEURS GÉRÉS PAR LES MUNICIPALITÉS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le gouvernement projette, et il faut l'en féliciter, d'ouvrir dans les régions urbaines des bureaux populaires qui offriraient des services aux consommateurs, dirait-il à la Chambre s'il songe à financer, du moins en partie, les bureaux d'aide au consommateur gérés par les municipalités et ainsi à multiplier les services fournis par son ministère? Je songe en particulier à celui du canton de Nepean, pionnier en son genre, dont la demande d'aide financière est encore en suspens.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vais étudier cette question. Cela semble une suggestion intéressante, mais je dois avouer à l'honorable député que malheureusement le budget mis à la disposition de mon ministère pour ce genre d'opérations est très limité, et comme les honorables députés de l'opposition l'ont suggéré à plusieurs reprises, le gouvernement fédéral réduit ses dépenses, et cela rend ma tâche encore plus difficile.

[*Traduction*]

M. Baker (Grenville-Carleton): Je remercie infiniment le ministre de sa réponse mais je voudrais lui faire comprendre que notre demande était aussi très modeste.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET D'UNE LIGNE DE PÉTROLIERS VIA LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et se rapporte à la question posée par le député de Vancouver-Sud. Comme le ministre a déclaré à la Chambre que les entretiens se poursuivaient, pourrait-il nous dire s'ils ont lieu au niveau ministériel ou si seulement des fonctionnaires de son ministère ont engagé ces pourparlers avec les États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, les entretiens en vue d'atteindre aux objectifs que j'ai mentionnés ont lieu, du moins depuis deux mois, à l'échelon des fonctionnaires. D'autres entretiens sont prévus au cours des prochains quelques mois en vue de poursuivre l'élaboration de mesures actuellement à l'étude. J'estime que ces conversations sont utiles. Au besoin, elles seront effectuées à un niveau plus élevé.

LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX ENTRETIENS RELATIFS À LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL À L'ÉTAT DE WASHINGTON ET LE PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS VIA LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, étant donné que la Colombie-Britannique est entrée récemment en pourparlers avec l'État de Washington au sujet de l'approvisionnement et du prix du gaz naturel, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a participé à ces pourparlers ou en a assuré la coordination pour ce qui est de l'énergie fournie à l'État de Washington, en tenant compte de la possibilité de trouver une autre route que celle de Juan de Fuca? Autrement dit, le gouvernement a-t-il obtenu des compensations ou offert des concessions pour qu'on évite cette route qui relève entièrement de la compétence des États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, je dis que les pourparlers qui se sont déroulés entre les États-Unis et la Colombie-Britannique au sujet de l'approvisionnement de gaz ont été coordonnés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en pleine connaissance des autorités de mon ministère. Pour ce qui est de la seconde partie de la question, je dois dire que des tentatives ont été faites, qui n'ont pas encore réussi, en vue de fournir des approvisionnements suffisants aux raffineries qui seraient éventuellement approvisionnées par les pétroliers, mais ces entretiens n'ont pas été fructueux parce que pour l'instant on n'entrevoit pas d'autre formule possible.

* * *

LES STUPÉFIANTS

LA PUBLICATION D'AVERTISSEMENTS AU SUJET DE LA NOCIVITÉ DE LA MARIJUANA

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que beaucoup de Canadiens pensent qu'en assouplissant sa réglementation concernant l'importation de la marijuana, le gouvernement prépare les esprits à l'approbation de l'usage de cette drogue, le ministre peut-il expliquer ce que celui-ci fera éventuellement pour avertir la jeunesse canadienne des effets néfastes de la marijuana?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, l'honorable député prendra connaissance de la position du gouvernement lorsqu'un bill sera présenté à ce sujet. J'ai déjà indiqué clairement que la position du gouvernement demeurait celle énoncée par mon prédécesseur en 1972. En ce qui a trait à la question spécifique posée par l'honorable député, je lui rappellerai que le programme sur l'usage non médical des drogues existe depuis plusieurs années dans mon ministère, et que plusieurs millions de dollars sont consacrés chaque année à combattre l'usage non médical des drogues.

* * *

● (1150)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU CODE CRIMINEL RELATIVES À LA MARIJUANA

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice sur le même sujet. Étant donné que les revues médicales les plus cotées des États-Unis font état d'un nombre croissant de rapports sur les effets néfastes de la marijuana, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi on envisage de diminuer les peines prévues pour l'importation de marijuana et de supprimer ce délit du Code criminel? Le ministre sait-il que les mesures qu'il a prises récemment reviennent pratiquement à faire sanctionner par le gouvernement l'importation de cette drogue dangereuse?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, je tiens bien à faire remarquer que le député se trompe. Les délits concernant la marijuana ne sont pas présentement inscrits au Code criminel; ils relèvent de la loi sur les stupéfiants. Ce qu'on envisage, c'est de supprimer la marijuana de la loi sur les stupéfiants où elle figure au même titre que les drogues très dangereuses afin qu'elle relève désormais de la loi des aliments et drogues, mais nous maintiendrons cependant le délit de possession. Le bill qui sera présenté à la Chambre traitera des diverses peines et je pense que les députés auront alors l'occasion voulue d'exprimer leurs points de vue.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UTILISATION ABUSIVE DES CRÉDITS OCTROYÉS PAR LE CANADA AUX PAYS D'AFRIQUE DÉVASTÉS PAR LA SÉCHERESSE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le Canada va fournir environ 230 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour aider les six pays de la région du Sahel, en Afrique, dévastée par la sécheresse, et qu'on a émis de sérieux doutes quant à la façon dont ces fonds étaient utilisés en Afrique, le ministre a-t-il prévu des

mesures pour veiller à ce qu'il soient utilisés comme il faut et, dans l'affirmative, de quelles mesures s'agit-il?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la façon dont le député a formulé sa question à l'égard du mauvais usage des fonds fournis dans le cadre du programmes d'aide canadien. En ce qui concerne les régions dont il parle, l'ACDI appliquera les moyens de contrôle habituels. Nous tâchons également de faire en sorte que les pays participent davantage à la gestion de ces fonds. Le député m'a fait part de ses inquiétudes à cet égard et je me ferai un plaisir d'étudier la question plus attentivement encore.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Je voudrais préciser au ministre que je veux parler surtout du pays de Shad.

* * *

LES CÉRÉALES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE NATIONALISATION DES SERVICES DE MANUTENTION DES GRAINS—L'OBJET DU RAPPORT DU JUGE BAYDA

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission du blé. Le rapport que fera M. Bayda sur les relations de travail entre les coopératives de manutention des grains et les syndicats sera-t-il la première étape d'un plan gouvernemental de nationalisation du système de manutention des grains, possibilité qui fait l'objet de rumeurs croissantes dans les Prairies?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur. L'enquête que dirige le juge Bayda a strictement trait au sujet déterminé par mon collègue le ministre du Travail.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU CANADA QUANT À LA PARTICIPATION DE L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE AU DÉBAT DE L'ONU SUR LE MOYEN-ORIENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la position du Canada sur l'admission de l'Organisation de libération de la Palestine au débat des Nations Unies sur le Moyen-Orient, le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada accepte la légitimité de cette bande d'assassins et de terroristes qui s'avouent eux-mêmes comme tels?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Canada a adopté, face au vote auquel mon honorable ami fait allusion en ce qui concerne la participation de l'OLP à la séance plénière des Nations Unies, une politique d'abstention constante, lorsque cette question a été discutée soit aux Nations Unies, soit dans ses organismes. Je tiens donc à souligner qu'il n'y a eu absolument aucun changement de politique à cet égard. Mon prédécesseur et le premier ministre ont déclaré plus d'une fois que la politique du Canada est que les Palestiniens ont des droits qui doivent être respectés dans les efforts de rétablissement de la paix au Moyen-Orient . . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . et que les Palestiniens doivent être représentés d'une façon ou d'une autre aux négociations de paix. En ce qui concerne l'OLP elle-même, la délégation canadienne a bien expliqué que le gouvernement du Canada ne désirait pas préjuger de la forme de représentation des Palestiniens à toute conférence de ce genre. En fait, la délégation canadienne a affirmé catégoriquement et sans ambiguïté le refus du Canada de juger d'avance si l'OLP devrait être l'un ou le seul représentant des Palestiniens. Notre position a toujours été que cette question devait être réglée par les intéressés.

M. Hees: Vous ressemblez de plus en plus à Mitch et Paul.

M. MacEachen: C'est une bonne tradition.

* * *

LES PÊCHERIES

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—L'OPPORTUNITÉ DU DÉPLACEMENT DE L'USINE DE TRANSCONA

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le ministre voudrait-il entreprendre immédiatement d'examiner les activités de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, surtout le fonctionnement de l'usine de traitement de Transcona, pour voir s'il y a lieu de déplacer les installations de Transcona ou d'en construire d'autres à Selkirk ou à Gimli?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, certainement que je suis prêt à examiner toute suggestion de la part des députés. A l'heure actuelle nous avons certains problèmes de main-d'œuvre à l'usine de Transcona, mais j'espère qu'ils seront résolus. Quant aux possibilités de déplacement, j'étudierai la question, mais je n'ai pas bon espoir pour l'instant.

LE POISSON PROVENANT DE SELKIRK ET TRAVAILLÉ À L'USINE DE TRANSCONA

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire sur le même sujet. Le ministre peut-il préciser à la Chambre la quantité ou le pourcentage de poisson frais qui passe de Selkirk à l'usine de Transcona?

Des voix: Au *Feuilleton*!

M. l'Orateur: Pour le bénéfice du ministre et de la Chambre, peut-être que la question pourrait être examinée d'une autre façon.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'ACCROISSEMENT DE LA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DU CANADA AUPRÈS DES ÉTATS DU GOLFE PERSIQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque dernièrement les États-Unis ont envoyé à toutes leurs ambassades des États du golfe Persique des ambassadeurs résidents s'exprimant en arabe, le gouvernement du Canada envisage-t-il d'accroître sa représentation diplomatique actuellement insuffisante dans cette région stratégique de la planète?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous sommes en train d'examiner les moyens d'accroître la représentation diplomatique du Canada à l'étranger et il est possible que je sois bientôt en mesure de répondre précisément à cette question, surtout en ce qui concerne ces régions importantes du monde.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA QUESTION DE L'EXPORTATION D'EAU CANADIENNE AUX É.-U.—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Pourrait-elle nous dire si elle est en faveur de l'exportation d'eau canadienne aux États-Unis et si le gouvernement est en pourparlers avec les États-Unis au sujet de l'utilisation des ressources hydrauliques du Canada?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la réponse aux deux questions est non.

● (1200)

LES VUES DE L'ANCIEN MINISTRE AU SUJET DE L'EXPORTATION D'EAU—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de ce qui est arrivé avec le lac Michigan, le barrage de la Garrison, la Skagit, etc., le ministre entend-il entrer en pourparlers avec les États-Unis au sujet de ce projet et des autres? Peut-il aussi expliquer la déclaration suivante faite par le ministre précédent;

> Pour ne pas qu'on pense que le gouvernement actuel fait le chien du jardinier à l'égard de nos ressources hydrauliques, permettez-moi de préciser que nous avons agi sur le plan international et sur le plan fédéral-provincial, prenant des mesures positives . . .

De quelles mesures s'agit-il?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la position à laquelle mon prédécesseur faisait allusion. Dans les relations entre le Canada et les États-Unis, toutes les questions relatives aux eaux communes sont réglées par les services compétents.

M. Wenman: Quels services?

Mme Sauvé: La Commission mixte internationale, en particulier.

* * *

LES GRAINS

LES MESURES ENVISAGÉES POUR L'ACCÉLÉRATION DES LIVRAISONS—L'OPPORTUNITÉ D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES CHASSE-NEIGE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme le discours du trône parle des mesures qui seront prises pour faciliter la manutention du grain au cours de l'hiver, le gouvernement a-t-il l'intention de proposer un bill à cet effet, sinon le ministre peut-il annoncer immédiatement les mesures qui seront prises pour faciliter les livraisons de grain?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de passer par la voie législative pour prendre les mesures propres à faciliter la livraison immédiate du grain, mais je ne pense pas non plus qu'il faille faire une déclaration précise pour l'instant. Nous étudions une série de mesures pour élargir notre capacité de transport pendant l'hiver, afin que la totalité du grain à transporter arrive à quai.

M. Hnatyshyn: J'ai une autre question, monsieur l'Orateur. Comme le président du syndicat des employés de chemin de fer a dit ce mois-ci que tous les chasse-neige du CN dataient d'au moins 30 ans et devaient être remplacés, le ministre songe-t-il à faire quelque chose pour remplacer ou fournir l'équipement de déneigement et d'autre matériel du même genre?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention, actuellement, d'affecter directement de l'argent à ces affaires.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VOTE À L'ONU SUR LA RÉSOLUTION PALESTINIENNE—LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU CANADA

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de l'abstention du Canada de voter sur la résolution palestinienne. Cette décision ayant été prise sans l'avis du Parlement, ce qui constitue un affront pour Israël, pourquoi, l'autre jour, quand j'ai essayé de soulever la question pour la faire débattre, des députés libéraux, y compris un membre du Cabinet, ont-ils dit non et refusé de discuter une affaire qui a placé le peuple juif dans une position humiliante?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il serait bon, je crois, de préciser que le vote émis par le Canada aux Nations Unies . . .

M. Diefenbaker: Vous voulez dire que le Canada s'est abstenu.

M. MacEachen: . . . qui a été exprimé, en même temps que celui d'un bon nombre d'autres puissances amies et responsables.

M. Diefenbaker: Qu'ont fait les États-Unis?

M. MacEachen: L'abstention n'avait jamais visé, comme l'a insinué mon très honorable ami, à placer Israël en mauvaise posture. Le très honorable représentant connaît bien la politique canadienne envers Israël et elle n'a pas changé . . .

M. Diefenbaker: Elle est bifocale.

M. MacEachen: . . . par un iota, par ce vote et le très honorable député le sait.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'admire l'habileté exceptionnelle qu'a le ministre de lire la pensée d'autrui. Puis-je lui dire qu'il s'est bien trompé car on a toujours servi une politique de simulacre envers les Juifs au Canada face à l'opposition manifestée aux Nations Unies envers Israël.

* * *

LA CONSOMMATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ANALYSE DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS SUR L'ÉTIQUETTE DES ALIMENTS PRÉPARÉS

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En raison des problèmes que posent actuellement l'alimentation et ses prix, son ministère a-t-il envisagé d'exiger que tous les aliments transformés pour la consommation humaine portent sur l'étiquette l'analyse sûre de toutes les substances nutritives?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai annoncé récemment des projets de règlements rendus publics il y a environ une dizaine de jours, lesquels visaient à accroître le contenu nutritif d'un très grand nombre d'aliments. Ces règlements ont été proposés et font maintenant l'objet de discussions tant avec l'industrie qu'avec toutes les personnes intéressées avant d'être promulgués officiellement. Ils auront pour effet d'augmenter substantiellement les exigences nutritives que nous imposons à l'heure actuelle relativement à un très grand nombre d'aliments. Si l'honorable député est intéressé, je lui ferai parvenir une copie de ces projets de règlements.

[*Traduction*]

M. Malone: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. La réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me satisfait. Mais, comme le ministère fédéral de l'Agriculture exige que les aliments conditionnés et les additifs donnés aux animaux familiers et domestiques fassent l'objet d'une analyse sûre des éléments nutritifs, le ministre peut-il nous assurer qu'il fera partager cette opinion au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je pose cette question parce qu'il est important de connaître la proportion et la valeur nutritive de ces additifs, si les aliments pour humains doivent avoir autant d'importance que les aliments pour animaux domestiques.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi-même, nous sommes toujours préoccupés de la santé de la nation. Le député peut être certain que nous nous y intéressons beaucoup et que nous essayerons de veiller à ce que l'on s'occupe de ce genre de choses, comme nous le faisons généralement.

* * *

LES GRAINS

L'IMPORTANCE POUR LES AGRICULTEURS DE L'ABANDON DE LIGNES FERROVIAIRES—DEMANDE DE CONSULTATIONS AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS AVANT LA LEVÉE DE L'INTERDICTION

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Comme l'interdiction touchant les abandons de lignes de chemin de fer prendra fin le 31 décembre de cette année et que toute cette question est vitale pour les producteurs de grains et les habitants des Prairies, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il s'est entretenu de la question avec le ministre des Transports et s'il a tenu ou tiendra des discussions avec les compagnies ferroviaires avant de lever cette interdiction?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, de longs pourparlers sont en cours entre le gouvernement et les chemins de fer. De plus, pendant la fin de semaine, mon collègue le ministre des Transports parlera de cet aspect des transports aux ministres concernés des provinces de l'Ouest, afin de déterminer les mesures à prendre, car le 1er janvier approche. Nous avons également reçu des recommandations du Conseil des grains du Canada qui a examiné la question sérieusement et de façon approfondie.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'OPPOSITION MINISTÉRIELLE À LA RÉDUCTION DU CONTINGENT CANADIEN DE L'OTAN

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au premier ministre, mais, en son absence, je l'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, dans sa réponse au député de South Shore, le premier ministre a dit qu'il n'entendait pas, la semaine prochaine en Europe, prendre des mesures pour retirer les forces que nous avons mises à la disposition de l'OTAN dans ce secteur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il développer cette réponse et garantir à la Chambre que le gouvernement n'a pas pour politique de réduire ou de retirer notre contigent en Europe pour quelque raison que ce soit au cours des deux prochaines années?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la politique du gouvernement relativement à l'OTAN a été souvent énoncée. Cette politique existe; toute modification qui y serait

apportée sera annoncée à la Chambre. Mais cette politique tient toujours.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre passe à l'étude d'une motion tendant à l'adoption d'une motion des voies et moyens concernant le Tarif des douanes.

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie) propose:

Que la motion des voies et moyens, concernant le tarif des douanes, dont avis a été déposé sur la Table le mardi 1er octobre 1974, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie) propose: Que le Bill C-27, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu maintenant pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1210)

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

MESURE CONSTITUANT LA CORPORATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 17 octobre, de la motion de M. Gillespie: Que le bill C-14, tendant à établir la Banque fédérale de développement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas terminé mon discours hier soir. J'ai dit qu'il était 10 heures. Madame l'Orateur ne m'a peut-être pas entendu, parce qu'elle a accordé la parole à un autre député. Selon moi, je devrais être le premier à prendre la parole aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je suis certain que la Chambre sera d'accord pour permettre au député de Dauphin (M. Ritchie) de terminer ses remarques.

Des voix: D'accord.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, hier soir j'ai déclaré être d'accord avec le principe du bill, même si son application posera, à mon avis, de graves problèmes. J'aimerais dire quelques mots de la nécessité de présenter des bills de ce genre. La raison la plus évidente est que les marchés de

capitaux du Canada se sont beaucoup transformés ces dernières années. Selon moi, on peut affirmer qu'auparavant, l'argent était dans une grande mesure épargné et prêté dans la localité où il avait été gagné. Il y a 25 ans, un relevé des entreprises de Dauphin aurait indiqué que ces entreprises avaient été lancées grâce à des fonds rassemblés dans la localité. En d'autres mots, les capitaux locaux venaient en aide aux entreprises locales. Ce n'est plus le cas. Nous voulons que le gouvernement finance les entreprises. C'est devenu nécessaire parce que les régimes enregistrés d'épargne retraite, les fonds de pension des employés, les rentes sur l'État, les fonds mutuels et ainsi de suite ont tous contribué au rassemblement des capitaux dans les centres commerciaux importants du Canada. Ils ont aussi contribué de façon considérable à l'urbanisation du pays.

Il est temps de nous pencher d'un peu plus près sur la formation et la mise en commun du capital dans notre pays. Il est intéressant de remarquer que la Investment Dealers Association of Canada a recommandé au gouvernement l'adoption d'un régime de conception analogue au régime enregistré d'épargne retraite et au programme d'aide à l'acquisition d'une maison, qui sont tous les deux des régimes d'épargne permettant le versement différé de l'impôt sur le revenu. Cette constatation montre bien que nous continuons à accepter un régime fiscal qui décourage fondamentalement l'épargne et pousse à la dépense. Notre système fiscal dissuade les gens d'économiser. Une bonne organisation fiscale devrait susciter suffisamment d'économies une fois les impôts acquittés, pour permettre aux affaires du pays de se poursuivre. Le fait que nous nous penchions sur ce problème montre bien que notre économie n'est pas suffisamment bien gérée pour attirer les économies indispensables à la poursuite de notre croissance.

On peut attribuer une grande partie de l'inflation aux dépenses gouvernementales. C'est possible en raison de la faculté que possède le régime fiscal de produire des recettes à des taux supérieurs aux prévisions. Le gouvernement est apparemment pris dans un engrenage. Il s'imagine que pour inciter les Canadiens à épargner, il doit leur permettre de le faire avant d'être imposés. C'est une des raisons pour lesquelles ce projet de loi a été présenté. Cette mesure s'est imposée parce que notre système d'épargne n'était pas en mesure de fournir le capital nécessaire aux petites entreprises. Outre ce projet de loi, les petites entreprises ont besoin de bien d'autres choses pour pouvoir subsister. Elles sont empêtrées dans des règlements administratifs, dans des relations de travail sans parler de la difficulté croissante qu'elles éprouvent à fonctionner.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je profite de cette occasion pour me pencher sur ce projet de loi établissant la Banque fédérale de développement. Comme le savent tous les députés, cette banque doit reprendre les activités de l'actuelle Banque d'expansion industrielle. La Banque d'expansion industrielle a aidé des Canadiens et des étrangers à constituer de petites, de moyennes et parfois de grandes entreprises dans ce pays lorsqu'il ne leur était pas possible de se procurer des fonds par les voies traditionnelles. J'aimerais faire consigner quelques remarques de manière à permettre au ministre de les étudier avant de comparaître devant le comité.

Il serait utile d'avoir un décompte du nombre et du montant des prêts plus détaillé que celui que fournit la Banque d'expansion industrielle dans son rapport annuel de 1973, aux pages 14 et 15. Lorsque cette question viendra

devant le comité, le ministre et son personnel de soutien devront pouvoir indiquer le nombre de demandes approuvées et le nombre de prêts consentis dans chaque catégorie de $10,000 en $10,000 à partir de 0 jusqu'à $100,000 et de $100,000 à $250,000.

Je m'inquiète en effet car le public semble d'avis que la Banque d'expansion industrielle consent des prêts aux grandes industries au lieu d'aider les petites entreprises. L'an dernier, la moyenne des prêts consentis était d'environ $48,000. Il conviendrait peut-être de s'attarder à cet aspect des opérations de la banque pour faire en sorte que les prêts soient consentis aux petites entreprises appartenant à des particuliers au Canada.

Dans ma circonscription, et je crois comprendre que c'est la même chose dans d'autres régions du Canada, on s'inquiète de la quantité de paperasserie ou de documents exigés par la Banque d'expansion industrielle. Je suppose que la documentation requise par le dernier né de cette lignée, la Banque fédérale de développement, sera également trop exigeante pour le petit emprunteur commercial. La préparation du dossier relatif à un petit prêt de $10,000 à $12,000 exige les services d'avocats et de comptables. Une bonne partie du prêt y passe. C'est se pénaliser soi-même puisque le montant réel du prêt ne va pas à l'entreprise. Il est dévoré par les nombreuses études réalisées par des spécialistes pour vérifier s'il faut consentir le prêt.

Il conviendrait que le règlement régissant l'exécution du mandat de la Banque se montre relativement moins exigeant en matière de renseignements dans le cas de petits prêts et plus sévère pour les prêts importants. Les renseignements exigés dans le premier cas entraîneraient moins de frais que dans le second.

La Banque d'expansion industrielle a toujours été considérée comme la banque de la dernière chance. C'est à elle que s'adressent les gens qui se sont vu refuser un prêt par les organismes de prêts traditionnels, les compagnies de fiducie, les sociétés de finances et autres. Ce sont ces gens-là qui finissent par se présenter à la porte de la Banque d'expansion industrielle. Cela prouve que leur demande a été rejetée par les institutions de prêts traditionnelles car celles-ci sont peu disposées à prendre des risques. Il semble donc que le gouvernement, en créant la Banque fédérale de développement, assure des fonds pour des entreprises comportant de plus grands risques. C'est une excellente chose et tous les Canadiens sauront gré, je pense, au gouvernement de mettre ces fonds à la disposition des intéressés.

● (1220)

La Banque d'expansion industrielle s'est peut-être trop préoccupée jusqu'à présent de recevoir un nantissement suffisant pour les prêts qu'elle consentait. Elle voulait tout l'établissement à titre de nantissement, plus ceci et cela des principaux actionnaires, en plus de tous les biens, meubles ou immeubles qui se pouvaient trouver. En fait, elle exigeait plus, du point de vue du nantissement et des garanties, que les institutions financières traditionnelles. J'espère que les responsables de la nouvelle banque, une fois qu'elle sera en activité, seront plus souples quant aux exigences relatives au nantissement et aux garanties personnelles, tout en s'efforçant de faire preuve d'un sens aigu des affaires, lorsqu'ils consentiront des prêts.

Une autre question me préoccupe. Le gouvernement fédéral s'engage maintenant à prêter des fonds aux hommes d'affaires canadiens pour faciliter l'établissement et l'expansion des entreprises commerciales au pays. Tous les députés applaudissent à cette décision, bien qu'il s'agisse en fait d'une mesure purement administrative pour donner une nouvelle appellation à une institution déjà existante et pour la réorienter.

Il ne faut pas oublier que les institutions de prêts traditionnelles au Canada, y compris les compagnies de fiducie et les banques à charte, passent pour des institutions qui aident à financer la vente du Canada à l'étranger. Bien des preuves étayent cette thèse. La plupart des députés sont au courant, je pense, des cas où de petites compagnies canadiennes, désireuses d'agrandir leur entreprise ou d'acquérir celle d'un concurrent ont vu leurs demandes de prêts rejetées par les institutions de prêts traditionnelles. Malheureusement, il arrive souvent dans des cas comme ceux-là que des compagnies américaines veuillent acheter ces entreprises ou s'en assurer le contrôle. Et si ces compagnies américaines s'adressent à ces mêmes institutions financières, elles obtiennent des prêts alors qu'on les avait refusés aux entreprises canadiennes. C'est très malheureux.

A mon avis, les banques et les institutions financières canadiennes devraient jouer un rôle social plus actif dans le développement du Canada par et pour les Canadiens. J'espère que, quand viendra le temps de réviser la loi sur les banques, on étudiera sérieusement la façon dont les banques en particulier empêchent le développement du Canada par les Canadiens. Peut-être faudrait-il que le gouvernement les force à repenser leur philosophie. Je ne veux pas me mêler du monde des affaires parce que je crois qu'il peut généralement se débrouiller tout seul. Par contre, les Canadiens ont élu le gouvernement pour qu'il trace des lignes directrices que devrait suivre le monde des affaires.

Il y a un ou deux chiffres que j'aimerais citer à ce sujet; ils sont tirés du numéro de novembre 1970 de *Survey of International Business*, une publication officielle du département du Commerce des États-Unis. Ils ne sont peut-être plus tout à fait d'actualité, mais ils présentent néanmoins un certain intérêt. Ils révèlent qu'en 1963 les filiales américaines au Canada ont pourvu à non moins de 83 p. 100 de leurs besoins financiers au Canada même, et seulement 12 p. 100 sont venus des États-Unis, et qu'en 1969 la somme des capitaux produits au Canada était passée à 93 p. 100, ce qui ne laissait que 7 p. 100 à importer du sud de la frontière. Cela signifie donc que les institutions canadiennes fournissent aux filiales américaines les fonds dont elles ont besoin.

Je crois qu'il serait tout indiqué ici, monsieur l'Orateur, de voir ce que pensent les Canadiens au sujet de l'appartenance étrangère au Canada. La maison Gallup a effectué le printemps dernier un sondage d'opinion publique où elle posait la question suivante: Seriez-vous pour ou contre des mesures législatives qui limiteraient ou contrôleraient de façon sensible les nouveaux investissements étrangers au Canada? Sur le plan national, 69 p. 100 des Canadiens se sont dits favorables à de telles mesures. La région où le vote affirmatif a été le plus faible a été le Québec où 54 p. 100 des personnes interrogées y étaient favorables. Les chiffres furent 69 p. 100 pour la région atlantique, 72 p. 100 pour l'Ontario, 71 p. 100 pour les Prairies et 77 p. 100 pour la Colombie-Britannique, ce qui démontre assez clairement que les Canadiens veulent que le gouvernement et le Parlement arrêtent des directives et des principes propres à accroître le contrôle Canadien de notre économie et à en limiter l'appartenance étrangère.

Tous les partis de la Chambre ne vantent les avantages de la propriété canadienne que du bout des lèvres; ils sont plutôt d'avis que ce sont nos institutions prêteuses qui

devraient favoriser la propriété canadienne dans une bien plus grande mesure que maintenant. Et voilà que nous mettons sur pied une institution financière dont le financement sera assuré par le gouvernement du Canada grâce à l'argent versé par le contribuable au compte du revenu consolidé. Or, il n'y a aucune disposition dans le bill pour faire en sorte qu'elle soit conforme aux intentions des Canadiens exprimées par les sondages et par les porte-parole de tous les partis à la Chambre.

C'est pourquoi je propose que le ministre qui défend le bill présente lui-même un amendement à l'étape du comité qui serait acceptable à tous les membres du comité. En outre, j'estime qu'il aurait l'appui de toute la collectivité canadienne. Je suggère donc qu'on modifie l'article 4(1) ou n'importe quel autre article au besoin. Par exemple: «la Corporation a pour objet de favoriser et de faciliter la création et l'expansion d'entreprises au Canada» du moment que ces entreprises appartiennent à des Canadiens ou à des immigrants reçus aux termes de la loi sur l'immigration, ou à une compagnie canadienne dont 51 p. 100 des actions appartiennent à des Canadiens ou à des immigrants reçus. Selon le libellé actuel du projet de loi, il est regrettable qu'une entreprise étrangère puisse demander d'utiliser les fonds de la Banque pour favoriser une plus grande emprise sur le Canada par des non-résidents, et je pense qu'un tel amendement serait bien vu et accepté par tous les partis à la Chambre.

● (1230)

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, je n'essaie pas d'être négatif à l'égard des investissements étrangers au Canada. Nous savons que nous avons besoin d'investissements étrangers au Canada, mais il serait beaucoup plus profitable aux Canadiens si ces investissements étaient financés par des fonds provenant de l'étranger plutôt que par nos propres ressources.

Si un amendement comme celui que j'ai proposé est présenté et adopté au comité ou à l'étape du rapport, il aurait également un autre aspect bénéfique, celui de mettre à la disposition des Canadiens ou des immigrants résidents qui possèdent des compagnies canadiennes toutes les ressources de la nouvelle Banque fédérale de développement. En d'autres termes, au lieu d'appartenir à raison de 50 p. 100 à des Canadiens et de 50 p. 100 à des entreprises contrôlées par des entreprises ou des ressortissants étrangers, la compagnie serait entièrement canadienne. Ce serait de l'argent prêté par le gouvernement aux Canadiens pour stimuler la croissance du Canada et la prise en charge de notre économie. Pour ma part, je crois que ce serait là une mesure très avantageuse.

Certains diront peut-être que le gouvernement ne devrait pas s'ingérer dans les décisions d'affaires. Je me permets de dire que le gouvernement de notre pays s'est déjà engagé dans cette voie avec l'accord du Parlement et de la population. Il exige aujourd'hui que le contenu des programmes de télévision et de radio soit canadien. Il a déjà présenté des lois, qui font maintenant partie de nos statuts, exigeant un certain pourcentage de propriété canadienne dans nos banques et dans certaines institutions financières. Il exige déjà que nos sociétés d'exploitation de l'uranium restent canadiennes. Je crois qu'il serait très profitable pour le pays et pour la Banque de développement que cette petite restriction soit imposée. Je ne crois pas que cela aurait des répercussions très importantes dans le monde des affaires, mais cela garantirait que tous les fonds de la nouvelle Banque fédérale de développement seraient à la disposition des sociétés et des citoyens canadiens pour nous permettre d'accroître notre part de propriété dans notre grand pays.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de faire quelques brèves remarques au sujet de la Banque fédérale de développement. Si l'on examine le bill, on remarquera que l'article 4 (2) prévoit ce qui suit:

(2) Dans la poursuite de ses objets, la Corporation attache une importance particulière aux besoins de petites entreprises.

Je pense que c'est un point important. Il est nécessaire de financer les petites entreprises du Canada, surtout dans l'ouest du pays où nous n'avons pas de grosses compagnies, du moins dans ma province, la Saskatchewan. Je remarque qu'on n'a pas défini l'expression «petite entreprise» et je pense qu'il vaudrait la peine de le faire. Je suis également tout à fait d'accord avec les dispositions du bill concernant l'aide qui pourrait être accordée aux entreprises sous forme de conseils de gestion et de programmes de formation des cadres. Cette mesure sera bien accueillie par les chefs de petites entreprises qui n'ont pas accès au genre d'information et de formation nécessaires pour mener à bien leurs fonctions.

Le principal effet de ce bill sera de confier les fonctions de Banque d'expansion industrielle remplies jusqu'ici par la Banque du Canada, au ministère de l'Industrie et du Commerce. Je me pose beaucoup de questions à ce sujet. Il me semble que la Banque du Canada s'occuperait d'un prêt commercial de façon vraiment commerciale tandis que je m'inquiète de toute la bureaucratie qui ralentit le travail dans grand nombre de ministères du gouvernement. J'espère qu'une fois placée dans le portefeuille du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), la Banque fédérale de développement ne va pas être étouffée par la bureaucratie.

J'espère aussi que le Conseil formulera une politique et qu'il utilisera la Banque dans l'intérêt de tout le Canada et non pas pour favoriser une région aux dépens d'une autre. Quand la Banque d'expansion industrielle a été créée il y a quelques années, elle a été très bien accueillie par le monde des affaires de ma circonscription. Toutefois, dernièrement, on y a eu de moins en moins recours. En Saskatchewan, le gens se sont tournés vers un organisme gouvernemental aussi connu que la SEDCO, la Société de développement de la Saskatchewan.

La situation m'a quelque peu inquiété parce que la SEDCO exige parfois que lui soit virée ou vendue une partie du capital-actions de la société à laquelle elle prête de l'argent, ce qui signifie que le gouvernement obtient une part des bénéfices. Il n'acquiert pas ces actions en tant que garantie pour le prêt, mais il en fait une condition d'octroi du prêt, et le gouvernement devient l'un des propriétaires de la petite entreprise en cause.

Selon moi, l'une des raisons pour lesquelles on fait de moins en moins affaires avec la Banque d'expansion industrielle, c'est que celle-ci exige beaucoup de documentation avant d'autoriser un prêt. Cela prend parfois plusieurs mois et les hommes d'affaires ne sont pas toujours en mesure d'attendre si longtemps. Si un homme d'affaires de ma région lance une nouvelle entreprise, il ne peut attendre tout ce temps à cause du climat. Non seulement la Banque exige-t-elle beaucoup de documentation, mais comme l'orateur précédent l'a mentionné, une partie importante de l'actif de l'entreprise se trouve immobilisée. La Banque d'expansion industrielle exige des garanties personnelles très sévères et impose beaucoup d'autres restrictions. Mes entretiens avec des comptables de ma cir-

conscription m'ont convaincu que c'est l'une des raisons pour lesquelles les petits hommes d'affaires ne s'adressent pas à la Banque d'expansion industrielle.

● (1240)

Selon moi, les politiques de prêt de la Banque fédérale de développement devraient être économiques et la comptabilité et le travail juridique devraient être tenus au minimum. A mon avis, il ne faudrait pas restreindre l'exigence de garanties. J'espère que les hommes d'affaires pourront s'adresser à cet organisme ou à cette banque et obtenir sans tarder une décision au sujet du prêt qu'ils demandent, et qu'ainsi, ils sauront à quoi s'en tenir.

Je n'ai rien à ajouter sauf que j'appuie le bill et que je suivrai le travail de la Chambre avec intérêt au cours des années à venir.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MODIFICATIONS PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ ET LA CLARIFICATION DES DÉFINITIONS ET POUVOIRS

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, et ministre des Travaux publics) propose que le bill C-9, loi modifiant la loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre va parler au nom du gouvernement.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je croyais qu'il y aurait unanimité concernant la deuxième lecture et le renvoi au comité, mais si les députés veulent avoir une idée de la portée du bill, je serais heureux de leur en parler un peu. Le but de ce projet de loi modifiant la loi sur l'expansion des exportations est d'encourager l'expansion et la diversification du commerce canadien avec l'étranger. Les effets de ces mesures ont une in:portance particulière pour les industries de service et les industries manufacturières de biens durables du Canada. C'est en développant ces industries pour lesquelles les débouchés commerciaux sont si importants que nous pourrons favoriser, au Canada, le progrès de la technologie industrielle et les possibilités d'emploi.

Permettez-moi aussi de vous rappeler que l'importance des ressources financières est déterminée non pas par le contrôle ou le droit de propriété du fournisseur canadien ni par la puissance financière de l'emprunteur-acheteur à l'étranger. Deux facteurs déterminent l'importance des ressources financières requises. Il y a, d'abord, la vitalité et l'esprit d'entreprise des hommes d'affaires canadiens, gros et petits, qui ont trouvé des débouchés et veulent les desservir; les hommes d'affaires et les petites entreprises canadiennes en bénéficient directement et considérablement par le biais de la Société pour l'expansion des exportations; vient ensuite le genre de financement compétitif accordé à leurs concurrents à l'étranger par les institutions gouvernementales de leurs concurrents étrangers.

Nous nous efforçons de transformer nos matières premières avant de les exporter de façon à réaliser au Canada la plus-value que constitue cette transformation. Nous essayons aussi pour la même raison de développer les exportations canadiennes de produits finis. Si nous voulons réussir, nous devons être bien armés face à la concurrence internationale pour exploiter les débouchés qui s'ouvrent aux produits de nos industries de biens de production.

La compétitivité et l'expansion croissantes des industries de biens de production et des services sont d'une importance vitale pour la santé économique du Canada. Les députés savent parfaitement que le taux de croissance de notre population active est un des plus élevés du monde industrialisé et que la proportion de nos exportations par rapport à l'ensemble de l'économie est aussi l'une des plus importantes du monde industrialisé. Les industries de biens de production constituent, directement ou par l'intermédiaire de la demande d'éléments de fabrication ou de matières premières, une importante source d'emploi pour les Canadiens. La santé et la croissance de l'industrie des biens de production a un rôle important à jouer dans la poursuite de l'application de nos politiques de création d'emplois.

Parallèlement à cette persistance des besoins, s'il devait se produire un resserrement de la demande étrangère et un renforcement de la concurrence internationale sur les marchés d'exportation, la mise en application d'un programme solide de développement des exportations contribuerait de façon essentielle à permettre au Canada de résister à la concurrence internationale et à la création des emplois que permettrait cette situation.

La Société pour l'expansion des exportations est une société de la Couronne dont la vocation consiste à faciliter et à étendre le commerce d'exportation grâce à des dispositions financières favorisant les exportations. Elle a été constituée en 1969 pour prendre le relais de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Les fonctions de cette société sont les suivantes: accorder des prêts aux acheteurs étrangers de capital d'exploitation et de services canadiens à des conditions concurrentielles par rapport à celles qu'accordent les autres grandes nations commerçantes à leurs exportateurs; assurer les entreprises canadiennes contre les défauts de paiement à l'égard des marchandises et des services vendus à l'étranger; accorder des garanties aux institutions financières contre les pertes lors des opérations d'exportation; et assurer les Canadiens contre la perte de leurs investissements à l'étranger à cause d'actions politiques.

Il y a dix-huit mois, en avril 1973, la Chambre a adopté des modifications à la loi sur l'expansion des exportations prévoyant un relèvement du plafond des prêts et garanties à long terme. A cette époque, le ministre de l'Industrie et du Commerce déclara qu'il s'agissait d'une mesure intérimaire et qu'un bill plus complet était à l'étude. Ce fut le bill C-10 présenté à la Chambre au cours de la dernière législature, mais dont la dissolution empêcha l'examen. Le bill C-9 dont la Chambre est actuellement saisie est, à une petite modification technique près, exactement le bill C-10 qui a reçu une première lecture au cours de la dernière session du Parlement. Cette petite modification vise à éviter toute possibilité de confusion contre l'application de la définition de «client étranger» aux articles relatifs à l'assurance des crédits à l'exportation et le financement à long terme.

Le but général du bill reste cependant le même que pour le bill C-10, et de nouveau je le recommande à la Chambre. Il tend à relever le plafond financier d'une société dans chaque domaine de ses activités. Cette mesure s'impose pour favoriser l'expansion favorable des activités des exportateurs canadiens, et on prévoit qu'elle pourra satisfaire aux exigences de l'exportation du Canada pendant plusieurs années.

De plus, le bill comporte un certain nombre de modifications d'ordre technique et administratif, dont le but est de clarifier quelques définitions et améliorer des formalités, partout où l'expérience a révélé que cette mesure permettrait à la Société pour l'expansion des exportations du Canada de servir plus efficacement les exportateurs et les investisseurs canadiens. Je n'ai pas l'intention de parler aujourd'hui de ces détails, je laisse au comité le soin de les étudier de près.

Les possibilités d'assurances aux crédits d'exportation s'appliquent principalement aux exportations de produits de base, de produits fabriqués et de services vendus à court ou moyen terme, c'est-à-dire jusqu'à cinq ans. Les plafonds actuels se montent au total à un milliard, dont 500 millions pour le risque de la société (articles 24 à 26) et 500 millions pour le risque du gouvernement (articles 27 et 28); dans ce dernier cas, il s'agit de situations qui ne conviennent pas normalement à la société, mais qui, de l'opinion du ministre de l'Industrie et du Commerce et du cabinet, touchent l'intérêt national. Il est proposé que le plafond prévu dans chaque cas passe de 500 millions à 750 millions de dollars, ce qui augmentera les possibilités d'assurance aux crédits d'exportation de 1 à 1.5 milliard de dollars.

Lorsqu'il est question de la Société pour l'expansion des exportations, on s'arrête surtout sur l'importance de ses prêts à long terme. J'en parlerai bientôt, mais il importe aussi de se rendre compte qu'il y a eu une évolution intéressante dans le secteur des exportations visées par le programme d'assurance. En 1973, le volume des exportations assurées s'établissait à 565 millions de dollars, plus que le double de celui d'il y a cinq ans. Tout laisse prévoir que ce volume dépassera les 700 millions en 1974. Il y a donc lieu de relever les plafonds d'assurance afin de prévoir des dispositions qui permettront à cet accroissement de se continuer au cours des années futures.

● (1250)

Les conditions des prêts et des garanties à long terme s'appliquent aux exportations des articles de production et des services qui motivent ordinairement des crédits au-delà d'une période de cinq ans. Le maximum actuel s'élève à 1,950 millions, soit 1,500 millions pour le compte de la société aux termes de l'article 29 et 450 millions pour celui du gouvernement que prévoit l'article 31. On se propose de relever ces plafonds de 1,500 à 4,250 millions à l'article 29 et de 450 à 850 millions à l'article 31, portant ainsi le total du maximum des prêts de 1,950 millions à 5.1 milliards de dollars.

Cette augmentation peut paraître extraordinaire aux députés, et elle est en effet très significative. L'importance de cette augmentation a deux causes: la modification de la définition du plafond et, plus important encore, le succès remarquable des principaux fournisseurs canadiens d'équipement et de services à décrocher des contrats à l'étranger.

Les députés se souviendront peut-être que l'an dernier il était extrêmement difficile de comprendre exactement quelle était la position de la société quant au plafond de ses prêts à long terme. C'était parce que le plafond se définissait alors par rapport aux billets à recevoir et non pas, comme nous le proposons actuellement, aux accords de prêt signés. La difficulté surgit parce que les billets viennent à échéance en même temps que la société fait des déboursés et ces remboursements s'échelonnent souvent sur une période considérable après la signature d'un accord de prêt, et dans certains cas, sur cinq ou six ans. Pendant cette période, la société reçoit également des remboursements à valoir sur des accords signés, ce qui réduit ainsi le montant des billets à recevoir. Par conséquent, le montant net des billets à recevoir résultant à la fin d'un niveau donné d'accords financiers signés est, sur le plan pratique, toujours inférieur à la valeur totale de ces accords signés. C'est pourquoi nous proposons de redéfinir le plafond en fonction des accords signés nets de remboursements; cela représente un nombre qu'il est possible de calculer instantanément et de comparer sans confusion au plafond.

Nous avons augmenté ces plafonds surtout à cause du remarquable succès de nos principaux producteurs de biens et de services qui continuent à obtenir des commandes à l'étranger. Ces exportations consistent notamment en prestations de services consultatifs par des ingénieurs et des techniciens; en fourniture de matériel de transport, tel que navires, avions, locomotives et véhicules non routiers, de matériel de télécommunications, de matériel et d'appareils électriques à haut rendement ainsi que d'équipement de centrales électriques, tel que le réacteur d'énergie nucléaire de type CANDU; de matériel pour industries étrangères, de matériel pour aciéries, ainsi que d'une grande variété de biens d'équipement pour des secteurs particuliers comme la fabrication de produits chimiques, le contrôle de la pollution et la recherche scientifique.

Nos industriels ont pénétré de nouveaux marchés étrangers et ils ont connu une progression sensible, qui s'est traduite en offres d'emplois pour un nombre considérable de spécialistes canadiens. Un tel succès est attribuable à un élément essentiel: le financement à long terme permettant aux exportations canadiennes de soutenir la concurrence internationale par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations. Au cours des années 60, les prêts à long terme ont été de l'ordre de 50 millions par année, mais en 1970, ils ont atteint 100 millions. Les prêts se sont accrus de façon marquée toutes les années suivantes et en 1973, les accords de prêt signés représentaient une valeur totale de 463 millions de dollars.

La Société s'attend qu'en 1974 les prêts à long terme dépasseront 1 milliard de dollars; les prêts consentis en vertu de l'article 29 représentant environ 650 millions et ceux consentis en vertu de l'article 31, représentant environ 400 millions. C'est un niveau sans précédent dans le domaine de l'exportation de biens de production, mais tous les indices actuels permettent de croire que ces niveaux seront maintenus et même s'accroîtront dans les années à venir. C'est pourquoi les nouveaux plafonds proposés sont nécessaires pour répondre aux besoins de ce champ d'activité et on s'attend qu'ils seront satisfaisants pendant une période raisonnable de trois à cinq ans alors que le Parlement devra peut-être les réviser à nouveau.

La nécessité d'établir de nouveaux plafonds est plus urgente qu'elle ne paraît l'être. Le milliard de prêts de 1974 concerne des opérations dont la Société est saisie depuis longtemps. En outre, plus de 1 milliard est affecté à diverses tranches du pipe-line. Il est présenté de nouvelles opérations tous les jours. La vérité est qu'il s'écoule une longue période de gestation, entre la première demande de

renseignements de l'intéressé, qui cherche à savoir s'il y a possibilité de financement, et la signature d'un accord. La Société est déjà engagée à la limite actuelle de ses moyens, et pourrait se trouver paralysée si nous ne venions pas tout de suite à sa rescousse. Il importe en effet de ne pas nous exposer à une interruption de nos exportations de biens d'équipement.

Le programme d'assurance des investissements à l'étranger, établi en 1969, est la plus récente facilité offerte par la Société. Son plafond actuel est de 150 millions de dollars, et nous projetons de le voir porter à 250 millions. Il y a actuellement quelque 30 millions de dollars de crédits à recevoir et l'on étudie sérieusement d'autres projets d'une valeur de 125 millions. La hausse du plafond proposée doit permettre de répondre aux besoins pour au moins trois ans et facilitera l'entrée de sociétés canadiennes dans des entreprises internationales.

Ces entreprises sont conformes à la politique commerciale du Canada et aux politiques de développement de la plupart des pays étrangers, parce que les connaissances et les capitaux apportés par les partenaires peuvent être combinés aux techniques et aux capitaux canadiens. De nos jours, l'entreprise commune est en fait le seul moyen possible de faciliter les investissements canadiens dans la plupart des pays. D'une part, elle assure au partenaire étranger l'engagement réel des ingénieurs et administrateurs canadiens d'autre part, elle protège les capitaux engagés par le Canada.

Le service élargi d'assurance à l'égard des investissements étrangers que propose le bill C-9 encouragera et aidera les Canadiens à s'associer à des entreprises saines à l'étranger. C'est un fait que tous les pays les plus importants appuient leurs exportateurs. Ils prennent des dispositions afin de fournir des services financiers pour les protéger contre les risques de pertes et leur prêter à des conditions plus favorables que celles qui sont normalement faites par le secteur privé. Étant donné cet appui gouvernemental, les exportateurs canadiens ne sauraient faire face à la concurrence étrangère sans disposer d'un ensemble de services financiers analogue.

Ces services sont nécessaires car l'acheteur étranger examine tout d'abord à la fois le contrat commercial et les conditions financières, après quoi il les compare à ceux que lui offrent par exemple les exportateurs japonais, américains ou français, qui tous bénéficient de l'appui financier substantiel de leur gouvernement respectif. La Chambre doit savoir que l'absence de moyens financiers pour favoriser nos exportations rendrait vains les efforts de ceux qui sont aux prises avec la concurrence internationale dans les domaines des biens-capitaux et des services.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, avant la pause, je disais que les députés devraient savoir que l'absence d'un organisme de financement des exportations entièrement compétitif au Canada empêcherait dans une large mesure l'industrie des biens de production et des services du Canada de livrer concurrence sur la scène internationale.

Je tiens à insister sur le fait que les services de la Société pour l'expansion des exportations ne visent pas à obtenir des commandes de pays étrangers en offrant de financer les exportations à peu de frais, c'est-à-dire que la SEE ne fait que rivaliser avec la concurrence étrangère et ne vise pas à fixer des taux moins élevés. Seuls les exportateurs qui offrent des prix, une qualité, des conditions de livraison et des services après vente vraiment concurrentiels peuvent obtenir l'aide de la Société. Étant donné que le Canada doit créer de plus en plus d'emplois spécialisés, un bon livre de commande pour les biens de production constituera un atout précieux s'il y a une baisse de la demande étrangère. Si cela se produit, il y aura une forte concurrence internationale pour les commandes d'exportation. Il est essentiel que la SEE ait un programme bien conçu si l'on veut que le Canada continue à livrer concurrence sur le marché international.

En exécutant cette tâche essentielle, la SEE travaillera en collaboration de plus en plus étroite avec les banques à charte du Canada et cherchera à obtenir la plus grande participation possible du secteur privé aux prêts afin d'assurer un financement compétitif sur la scène internationale.

● (1410)

Le financement qui s'effectue par l'entremise du secteur privé et de la Société pour l'expansion des exportations se fait dans chaque cas de façon à égaler le financement offert par l'institution officielle d'appui des autres pays concurrents. Les prêts consentis par la Société pour l'expansion des exportations doivent être autorisés par son conseil d'administration, qui se compose de hauts fonctionnaires du gouvernement et de représentants du secteur privé canadien. La Société agit en fonction de critères commerciaux. Elle ne prête pas de façon imprudente tout simplement pour écouler à tout prix des biens de production. La Société exige que le prêt soit consenti en fonction de la transaction, qu'il soit conforme à la pratique internationale et que le projet pour lequel le prêt est consenti soit commercialement viable. La Société pour l'expansion des exportations agit avec prudence en déterminant les garanties qu'elle veut obtenir pour ses engagements financiers et elle obtient souvent des garanties de paiement inconditionnelles du gouvernement ou d'une banque centrale.

Les députés savent que le gouvernement propose de créer une banque fédérale de développement, projet dont on a traité juste avant de présenter le bill à l'étude, et qui doit aider les petits commerçants à mener à bien leur entreprise au pays. Nous avons aussi un programme pour l'expansion des marchés d'exportation ainsi qu'un éventail complet de services de la Société pour l'expansion des exportations visant à favoriser les exportations des petites entreprises. Les petites entreprises ont aussi recours au programme d'assurance des crédits à l'exportation. A la fin de 1973, il y avait 939 contrats d'assurance en vigueur dont 727 à court terme qui se rapportaient surtout à la vente de biens de consommation; les 212 autres concernaient des services et biens de production. Tandis que 56 p. 100 des polices sur les biens de consommation concernaient un volume annuel de ventes à l'exportation d'une valeur de moins de $100,000 chacune, 33 p. 100 des polices sur les biens de production concernaient la vente de biens et de services de moins de $100,000 chacune.

En plus de ces facilités d'assurance, la Société d'expansion des exportations consent également des prêts ou garanties directs à long terme aux emprunteurs étrangers pour financer les exportations de biens d'équipement et de

services vendus par des dirigeants canadiens de petites entreprises. Ainsi, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) a annoncé à Winnipeg, au début de l'année, que la Société avait consenti un prêt de $500,000 à la Pologne pour l'achat d'équipement industriel en béton précontraint de la Spiroll Corporation de Winnipeg.

Et voici une nouvelle preuve de la compétence et de l'empressement de la Société lorsqu'il s'agit d'aider les petites entreprises: elle assurera, grâce à une récente décision de son conseil d'administration, le financement de projets d'investissements, de quelque importance qu'ils soient, y compris ceux de moins de 1 million de dollars, pourvu naturellement que les projets justifient un financement à long terme selon les critères reconnus au plan international. Quelques députés ont concentré leur attention dans le passé sur ce moyen particulier et prétendu, qu'en termes de dollars, peu de prêts semblaient avoir été consentis pour appuyer les ventes de petites entreprises. A bien examiner la situation, on se rend compte que le financement à long terme, c'est-à-dire étalé sur une période de 5 à 15 ans, convient d'ordinaire, du point de vue national ou international, à des transactions d'une plus grande envergure.

J'ai signalé qu'en ce qui concerne le crédit à court ou à moyen terme, le Société d'expansion des exportations est engagée bien avant avec des petites entreprises grâce à son programme d'assurance. Mais il ne faut pas en déduire que les petites entreprises ne bénéficient pas dans une large mesure du financement à long terme. Un exportateur de disques par exemple est souvent le directeur d'une grande entreprise située dans une région industrielle de première importance, mais la chaîne de fournisseurs secondaires dessert tout le pays jusqu'aux plus petit fabricant canadien. Cet effet se trouve renforcé par la politique de la Société exigeant l'emploi d'au moins 80 p. 100 de pièces d'origine canadienne. Ainsi, la vente d'un réacteur nucléaire CANDU exigera la participation de plus de 200 fournisseurs canadiens et des contrats à partir de 500 dollars au plus.

Notre succès à long terme dans le maintien d'un emploi élevé et d'une croissance convenable dépendra de notre réussite à stimuler l'essor des industries appropriées. Au cours des années 80 et au-delà, ces industries ne se borneront pas à créer des emplois. Elles devront susciter des emplois pour une main-d'œuvre de mieux en mieux préparée, laquelle est essentielle si l'on veut que le Canada se maintienne à la pointe des industries de technologie avancée. Mais ce sont ces industries qui dépendent le plus souvent d'un accès continu aux marchés étrangers pour pouvoir demeurer concurrentielles. Prenons par exemple les ingénieurs-conseils. Un nombre croissant d'entre eux travaillent dans le monde entier, ce qu'ils doivent d'ailleurs faire s'ils veulent se maintenir à un niveau élevé de compétence. C'est précisément dans ces industries de biens d'équipement et de services à haute technicité que l'appui de la SEE est essentiel. Que l'on retire ou que l'on diminue ce soutien en faveur de considérations à court terme, et le dommage causé aux perspectives d'expansion à long terme sera hors de proportion avec les avantages à court terme obtenus, ou escomptés.

Autrement dit, les marchés d'exportation sont ou ne sont pas essentiels à la prospérité à long terme d'une société particulière. Dans l'affirmative, la société doit maintenir ou essayer d'étendre de façon continue la place qu'elle occupe sur les marchés étrangers. Il existe trop de concurrence dans le commerce international pour que nous puissions nous permettre d'aller faire un tour à l'étranger lorsque cela nous convient, par exemple en cas de ralentissement de l'activité économique au pays, et de rester à l'écart des marchés étrangers lorsque la demande intérieure est forte.

De plus, lorsqu'on envisage de multiplier les activités régies par la loi sur l'expansion des exportations à une époque où la pression inflationniste demeure forte au Canada et ailleurs, il importe de faire la différence entre ce que les économistes aiment appeler les considérations macro-économiques et les considérations micro-économiques. Pour être efficaces, des mesures fiscales et monétaires anti-inflationnistes doivent influer sur l'ensemble de l'activité économique. Mais ce serait une grave erreur que de vouloir renforcer encore ces mesures et de priver des compagnies du soutien de la SEE et, par voie de conséquence, de leur capacité compétitive à l'étranger. C'est pourquoi je propose de relever substantiellement le plafond des assurances, des prêts et des garanties prévus par la loi sur l'expansion des exportations. Les sociétés canadiennes qui recourent aux services de la SEE doivent, comme par le passé, satisfaire à des critères sévères concernant l'avantage, pour le Canada et à l'égard des objectifs d'expansion industrielle du Canada, d'une transaction qui bénéficie de l'aide de la SEE.

Lorsqu'un candidat réunit ces conditions, il serait absurde sur le plan économique, et il serait injuste envers les exportateurs de fixer des plafonds trop bas par rapport à la demande prévue. Il est tout aussi important que les fonds annuels alloués à la SEE reflètent obligatoirement non seulement les débouchés commerciaux ouverts à nos entreprises et nos objectifs d'expansion à long terme, mais aussi la réalité de nos politiques monétaires et fiscales intérieures. Les députés tiendront compte du fait que ce que nous recherchons, c'est un équilibre entre la situation actuelle et les exigences à venir du Canada.

Permettez-moi en conclusion de souligner que la Société pour l'expansion des exportations doit jouer un rôle essentiel dans l'expansion industrielle du Canada. Les quelques années à venir vont être décisives à cet égard, mais l'expansion des industries de fabrication alimentées par nos propres ressources devrait pouvoir ouvrir à nos exportations de très vastes débouchés. Les dispositions de ce bill garantiront la disponibilité des ressources de la SEE pour miser au maximum sur les ouvertures que nous aurons au cours de ces années à venir.

Les députés se souviendront que, l'année dernière, le ministre de l'Industrie et du Commerce avait laissé entendre qu'il serait possible de réviser l'ensemble des activités de la Société lorsque ce projet de loi serait présenté. Les députés pourraient se mettre d'accord pour confier ce travail au comité permanent. Le ministre m'a fait savoir qu'il espérait que tel serait le cas.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le ministre m'autorise-t-il à lui poser une question? Je me demandais si le ministre pourrait confirmer ou infirmer l'actuelle limite de la responsabilité prévue à l'article 29 de la loi et mentionnée à l'article 30 de la loi en vigueur. La société a-t-elle respecté cette limite? Quelles sont les responsabilités actuelles de la Société pour l'expansion des exportations?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, au lieu de répondre au débotté à cette question, je préférerais l'étudier soigneusement. La question des limites des responsabilités est assez embrouillée, car on en a parlé en se référant aux plafonds nets ou bruts, aux accords concernant les prêts, ou encore au montant total des billets émis à l'heure actuelle. Je préfère donc me renseigner plutôt que de vous répondre au débotté.

● (1420)

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le principe de l'aide à l'exportation grâce à des prêts aux clients étrangers qui achètent des biens et services canadiens rallie depuis longtemps l'appui des députés de tous les partis à la Chambre. En appliquant ce principe, il faudrait surtout songer à aider les petits et moyens producteurs canadiens à vendre à l'étranger, parce que ce sont eux qui ont le plus besoin de ce genre d'aide. Tous les députés conviendront que les producteurs sont beaucoup plus en mesure de trouver, par les voies commerciales habituelles, le financement nécessaire à leurs ventes à l'exportation. C'est pourquoi la principale objection de l'opposition officielle à la mesure à l'étude est qu'elle ne renferme aucune disposition pour accorder des crédits à l'exportation pour des commandes inférieures à un 1 million de dollars.

Je me suis récemment renseigné à ce sujet auprès d'un fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce qui s'occupe de ces questions. Il m'a dit que le bill n'en parlait pas, mais que c'était la procédure suivie par la Société pour l'expansion des exportations et qu'en fait cette dernière n'accorde pas de crédits à l'exportation pour des commandes inférieures à 1 million de dollars. Les petites entreprises ne peuvent donc pas obtenir les commandes d'exportation dont elles devraient pouvoir profiter.

Aux États-Unis, l'Export-Import Bank n'établit aucun minimum quant à la valeur d'une vente qu'elle aidera à financer. Elle offre cette aide par l'entremise de sa Cooperative Financing Facility, que l'Export-Import Bank décrit de la façon suivante. Je cite un extrait de sa directive concernant les opérations:

Grâce à sa Cooperative Financing Facility (CFF), l'Export-Import Bank des États-Unis aide à fournir du crédit aux petits et moyens acheteurs de matériel et de services connexes américains par l'entremise des banques de leur propre pays.

Le principe de la CFF est simple. L'Eximbank s'occupe d'obtenir la collaboration des institutions financières (CIs) à l'étranger qui sont prêtes à consentir des prêts à leur propre risque aux acheteurs d'exportations américaines. L'Eximbank, de son côté, prête à ces CIs la moitié des fonds à un faible taux d'intérêt (actuellement 6 p. 100 par année). Les CIs avancent elles-mêmes l'autre moitié.

Si un établissement souhaite emprunter sa moitié du financement, l'Eximbank peut l'aider en garantissant le remboursement à un troisième établissement qui prête les fonds.

La CFF fait ce qui suit:

Il procure le financement de l'Eximbank aux entreprises petites et moyennes qui, autrement, ne pourraient acheter des biens et services américains. Tout ce que l'acheteur a à faire, c'est de faire appel à un établissement financier dans sa propre région. Comme cet établissement connaît bien l'état du crédit du client et les conditions du marché local, il peut prendre une décision rapide sur la demande de prêt.

La CFF permet à l'établissement financier

1. d'accroître sa capacité prêteuse,
2. d'accroître ses ressources,
3. d'engager de nouvelles relations avec ses clients et
4. d'en attirer de nouveaux.

Il permet aux fournisseurs américains d'accroître leurs exportations et leurs services aux entreprises qui manquent d'expérience dans le financement des achats à l'étranger. Nombre d'entreprises jugent plus facile de traiter avec leur propre banque pour obtenir leur financement.

Le passage qui suit est d'une extrême importance.

Il n'y a aucune limite maximale ou minimale attachée au montant d'un prêt à l'exportation dans les limites du montant total convenu.

Un paiement comptant de 10 p. 100 est exigé du client de la CI pour chacune des transactions. C'est ainsi que la part du prêt à l'exportation contribuée par l'Eximbank ne représentera que 45 p. 100 de la valeur de l'exportation.

Nous voyons donc qu'en faisant contribuer les banques commerciales des pays intéressés, l'Export-Import Bank a atteint deux objectifs très importants. Le premier, c'est qu'en faisant garantir la moitié du prêt par la banque commerciale locale, le capital que le gouvernement contribue au programme d'exportations peut s'appliquer à deux fois plus de commandes qu'il est possible de financer autrement. Le second avantage, c'est qu'il n'est pas besoin d'imposer une limite minimale du montant des ventes qui peuvent être financées parce que la banque locale fait enquête sur la valeur de crédit de la transaction projetée et qu'en raison de ce qu'elle connaît localement de l'emprunteur et de l'entreprise pour laquelle on sollicite un financement, il n'y a pas de difficulté à inclure des commandes relativement modestes.

Le programme que j'ai décrit fonctionne très bien aux États-Unis depuis longtemps, et les pertes sont minimes. Je ne vois pas pourquoi il ne fonctionnerait pas aussi bien ici. Il nous donnerait un service des plus nécessaires, qui augmenterait considérablement la possibilité, pour les petits et moyens producteurs, d'obtenir des commandes de l'étranger, ce qui est essentiel au maintien d'un niveau satisfaisant de production et d'embauche. Les avantages de ce programme sont évidents. Il augmenterait l'embauche, les impôts et les profits, puisqu'il y aurait plus d'entreprises au pays.

Pour aider considérablement la petite et la moyenne entreprise à obtenir des commandes de l'étranger au moyen du financement à l'exportation, j'ai l'intention de proposer un amendement au bill, lorsqu'il sera envoyé au comité. Cet amendement consisterait à ajouter au bill l'intention première du Parlement de ne faire aucune discrimination à l'égard de la petite et de la moyenne entreprises en fixant un seuil au-dessous duquel le crédit à l'exportation n'est pas consenti.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Comme je l'ai déjà dit et comme le savent les députés, la Société pour l'expansion des exportations, dont traite ce projet de loi, a fixé un minimum de 1 million de dollars pour les commandes qu'elle financera. La deuxième objection de l'opposition officielle à l'égard de ce projet de loi porte sur le fait qu'en offrant de financer les exportations, le gouvernement n'accorde pas sa préférence aux sociétés canadiennes, par opposition aux grandes sociétés multinationales. Ces sociétés, comme tous les députés le savent, peuvent se permettre d'obtenir le financement des exportations dont elles ont besoin par les voies commerciales ordinaires. Selon nous, le financement des exportations offert par le gouvernement doit s'adresser d'abord aux entreprises canadiennes, en particulier les petites et les moyennes entreprises. Mon ami, le très compétent et distingué député de York-Simcoe (M. Stevens) abordera certains aspects particuliers de ces questions lorsqu'il prendra la parole plus tard. Je suis certain qu'il le fera remarquablement, comme toujours.

● (1430)

En conclusion, j'affirme qu'il est grand temps que le gouvernement cesse de consacrer ses meilleurs efforts à aider la grande entreprise, qui est très capable de veiller à ses intérêts, et qu'il commence enfin à aider la petite entreprise, qui a bien besoin de ce genre d'aide pour se développer et prendre de l'expansion et renforcer par le fait même l'ensemble de l'économie canadienne. Comme je

sais que tous les députés appuient vigoureusement les efforts des petites entreprises pour se développer et offrir plus d'emplois aux Canadiens, j'ai bon espoir que tous les membres du comité appuieront cette modification lorsque je la présenterai devant eux au nom de l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Greenwood (M. Brewin).

M. Drury: Avant que le député de Greenwood ne prenne la parole, j'aimerais répondre à la question qui m'a été posée par le député de York-Simcoe (M. Stevens).

M. l'Orateur adjoint: La parole n'est pas au ministre, mais je suis sûr que la Chambre la lui accordera.

Des voix: D'accord.

M. Drury: Le montant des billets à recouvrer en vertu de l'article 29 était, au 30 septembre 1974, de 710 millions de dollars, comparativement au plafond actuel de 1,500 millions de dollars.

M. Stevens: Puis-je poser une autre question au ministre à la suite de cette réponse?

M. l'Orateur adjoint: Je rappelle de nouveau au député que nous ne sommes pas en comité plénier et que nous ne pouvons modifier la procédure que du consentement de la Chambre. Le député de York-Simcoe a-t-il la permission de poser une autre question?

M. Brewin: Juste une.

M. Stevens: Le ministre nous a fait part du nombre de billets à recevoir. J'ai demandé quel était le passif dont la Société avait consenti à se charger. C'est le libellé exact de l'article. Non pas des billets.

M. Drury: Puisque, malheureusement, la définition de «passif» cause une certaine confusion, j'inviterais le député à faire préciser ce détail technique au comité plutôt qu'à la Chambre.

M. Stevens: Toujours pas de réponse.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le parti que je représente ne s'oppose pas au projet ni ne veut le retarder, malgré une certaine méfiance à son égard. Je voudrais d'abord préciser que je partage entièrement les sentiments exprimés par le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Comme lui, je crains que les fonds prévus dans le bill n'aillent pas vers la petite entreprise. Il le faudrait pourtant, parce que ce sont elles qui ont besoin d'argent.

Il ne faut pas oublier que la mesure prévoit une structure de subventions. Cela peut être nécessaire dans une économie de concurrence, mais nous croyons qu'un examen minutieux est nécessaire pour découvrir qui reçoit la subvention—si cet avantage profite à des entreprises qui en ont besoin ou pas. A mon sens, il y a beaucoup trop de socialisme à la manque si je peux me permettre l'expression . . .

Une voix: C'est notre trouvaille!

Des voix: Oh, oh!

M. Brewin: . . . qui permet au gouvernement de distribuer les deniers publics à des personnes qui n'en ont pas vraiment besoin, à des gens qui ont les moyens voulus de poursuivre leurs entreprises sans l'aide du gouvernement. J'espère que la formule particulière de subvention prévue aux termes de la mesure à l'étude sera examinée attentivement à cet égard. Une fois encore, je reconnais que dans le régime commercial concurrentiel qui existe actuellement dans le monde, le Canada ne peut pas être le seul pays à s'abstenir de verser une subvention quelconque, mais je crois qu'il faudrait tenter d'en abaisser les niveaux par voie d'un accord international même si elle ne peut pas être éliminée entièrement. Toutefois, mes observations porteront principalement sur une autre question. Je voudrais parler des répercussions politiques du projet de loi dont nous sommes saisis dans le monde international plutôt que de ses effets strictement économiques.

Il y a environ deux ans, le gouvernement publiait un document sur la politique étrangère qui énumérait certains objectifs. L'un d'entre eux était la croissance économique, un autre la justice sociale et un troisième, je crois, la paix et la sécurité. Le présent projet de loi et de fait, le ministère qui l'a conçu, celui de l'Industrie et du Commerce, semblent se préoccuper exclusivement de la croissance économique. Bien sûr, nous ne nions pas l'importance de la croissance économique, mais nous affirmons que certaines questions de justice sociale devraient avoir la priorité sur la croissance économique, pour le plus grand avantage du Canada et du monde entier.

Dans un discours prononcé en juin devant le Canadian Jewish Congress, le premier ministre (M. Trudeau) a indiqué que la politique étrangère du Canada se fonderait sur des questions d'ordre humanitaire. Le très honorable député a parlé avec beaucoup d'éloquence et je n'ai sans doute pas compris ses paroles exactes. Or, que prévoit le bill? Il prévoit l'octroi de prêts à certains pays sans tenir aucun compte des conséquences politiques de ce geste. Si le ministre était ici, j'imagine qu'il dirait que ces considérations politiques n'influent aucunement sur les décisions rendues à l'égard des bénéficiaires de prêts. A notre avis, cela ne devrait pas être et j'aimerais donner un exemple à l'appui de ce que j'avance.

● (1440)

Il y a un peu plus d'un an, soit le 11 septembre 1973, il y a eu un putsch au Chili. Nous sommes d'avis que la politique du Canada en vertu de la loi à l'étude pourrait servir à consolider le régime qui a pris le pouvoir à ce moment-là. Toute justice sociale a été oubliée par le nouveau gouvernement. Depuis le putsch, le nouveau gouvernement du Chili a constamment violé les droits des citoyens et supprimé entièrement les institutions démocratiques.

M. Gillies: Et le taux d'inflation y est de 400 p. 100.

M. Brewin: Exactement. Beaucoup d'entre nous ont reçu des rapports personnels et bien documentés au sujet du règne de la terreur actuel: arrestations arbitraires, détention sans procès, torture systématique et exécutions sommaires. Je pourrais nommer les auteurs de ces rapports, mais ils sont déjà bien connus; par exemple, Amnesty International et la Commission internationale de juristes ont rédigé des rapports complets à l'appui de ce que je viens de dire.

Le gouvernement du Canada a presque immédiatement reconnu la junte militaire, et peut-être était-il dans son droit. Le ministre d'alors a indiqué que le fait de reconnaître le régime ne voulait pas nécessairement dire qu'on l'approuvait. Mais le fait d'apporter une aide économique

au régime indique qu'on l'approuve. Selon moi, l'aide économique fournie à la junte militaire du Chili sous forme de subventions, de prêts, de crédits et d'investissements a affermi la position de ce régime tyrannique.

La junte militaire s'est lancée dans la libre entreprise. Elle cherche des investisseurs étrangers. Pendant ce temps, le prix des denrées de base augmente de façon incontrôlée tandis que les salaires et la plupart des revenus sont bloqués. Le chômage s'est terriblement aggravé à la suite de licenciements massifs et de l'expulsion d'étudiants. Les syndicats ouvriers et les autres organes qui défendent les droits et les besoins des travailleurs ont été réprimés et bannis. L'aide étrangère permet à la junte de poursuivre sa politique de répression.

Quelles sont donc les institutions internationales qui l'aident? L'une d'entre elles est la Société pour l'expansion des exportations dont nous parlons aujourd'hui. En septembre 1973, le mois où a eu lieu le coup d'État, on a accordé un crédit à l'exportation de 5 millions de dollars pour l'achat d'avions de Haviland. La transaction n'a pas été annulée même si aucune livraison n'avait encore été faite au moment du coup d'État. Nous voudrions que le ministre nous assure que la Société pour l'expansion des exportations ne va pas encourager une politique de répression financière et de suppression des droits fondamentaux de l'homme en accordant ce genre d'aide.

Puis vient la question de l'entreprise privée. Je crois que cette partie de la loi vise à se garantir contre les risques de perte due à la situation politique du pays d'investissement. Je ne sais pas ce qu'on entend exactement par de tel «risques», mais c'est une définition très large et il faut certainement pouvoir juger de la situation politique pour donner une telle assurance. Par exemple, on a récemment annoncé que la compagnie Falconbridge Nickel Mines envisageait d'investir 300 millions de dollars dans la production du cuivre au Chili. Bien sûr, c'est son affaire. Si c'est ce qu'elle veut, qu'elle le fasse. Mais je ne pense pas qu'elle doive obtenir un seul dollar du Trésor public pour investir au Chili et j'espère qu'elle n'obtiendra rien sous le couvert de quelque assurance étrangère ou de quelque prêt étranger accordé en vertu des dispositions de la loi.

Ce que je veux dire, c'est qu'on ne devra pas appliquer cette loi sans tenir compte des autres aspects de la politique gouvernementale. Si comme l'a dit le premier ministre (M. Trudeau), la politique du gouvernement se fonde avant tout sur la justice sociale, la politique extérieure du gouvernement canadien doit également refléter ce désir de justice sociale.

Une juste collaboration s'impose entre le ministère de l'Industrie et du Commerce qui, comme son nom l'indique, s'occupe exclusivement de questions économiques, et le ministère des Affaires extérieures, l'ACDI et les autres organismes compétents, s'ils veulent collaborer à l'édification d'un monde meilleur, au lieu d'employer cet organisme pour protéger et appuyer des régimes exécrables à nos yeux et qui ont été condammés par les tribunaux internationaux.

Tels sont les doutes, les difficultés et les hésitations que cette mesure législative suscite à nos yeux. Il ne s'agit pas d'une nouvelle mesure. Le bill à l'étude modifie la loi qui augmente le capital disponible. Il serait inopportun, croyons-nous, de nous attaquer au principe de la loi, mais nous exhortons vivement le gouvernement à examiner les questions que j'ai signalées et à fournir des garanties à la Chambre afin que nous puissions appuyer un programme qui devrait tendre à aider la petite et la moyenne entreprises du Canada à accroître leurs exportations. Ce but est admirable et nous l'appuyons. Nous voulons toutefois éviter d'accorder des subventions à des gens qui n'en ont pas besoin pour des fins que nous désapprouvons.

[M. Brewin.]

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, dans mon examen du bill à l'étude, j'aimerais d'abord signaler, pour les fins du compte rendu, que je suis bien déçu de voir que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) n'ait pas jugé bon d'être présent aujourd'hui pour l'étude d'un projet de loi comportant 5 milliards de prêts en fonds canadiens.

[*Français*]

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce invoque le Règlement.

M. Clermont: Monsieur le président, je voudrais simplement signaler à l'honorable député que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) est parti ce matin avec une mission économique pour le Brésil.

[*Traduction*]

M. Stevens: Puis-je poursuivre, monsieur l'Orateur?

Une voix: Des excuses!

M. Stevens: Je ne ferai sûrement pas d'excuses à un ministre de la Couronnne qui n'est même pas à la Chambre au moment où nous examinons une question d'une telle importance.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois rappeler au député qu'il n'a jamais été pertinent de critiquer l'absence ou la présence de députés ou de ministres.

M. Stevens: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. En réponse à ma question, c'est-à-dire quel est, en fait, le maximum prévu à l'article 29 de la loi actuelle sur l'expansion des exportations et si ce maximum a été dépassé, le ministre des Travaux publics (M. Drury) a répondu, au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce, que les billets en circulation atteignaient 710 millions de dollars le 30 septembre, je crois. Je signale qu'à la fin de décembre 1973, le montant des billets était de 541 millions de dollars, ce qui signifie que le total des billets a augmenté d'environ 160 millions de dollars.

On nous a révélé aujourd'hui, je pense, un fait significatif, à savoir combien peu les ministres de la Couronne comprennent réellement le rôle de la Société pour l'expansion des exportations. M. Granby a déclaré à Vancouver hier que la Société avait prêté plus de un milliard de dollars, seulement cette année. Ajoutons à ce milliard de 1974 le montant des prêts non remboursés à la fin de décembre 1973, et nous aurons un total de passif et de prêts dépassant 1.5 milliard de dollars, soit le plafond actuel. Bref, le gouvernement a, encore une fois, violé la loi du pays dans son empressement à distribuer des fonds autour du monde par l'intermédiaire de cette Société.

● (1450)

Il convient particulièrement de noter que si la définition qu'a mentionnée le ministre des Travaux publics (M. Drury) est interprétée comme il le désire, le Parlement a été induit en erreur la dernière fois que le gouvernement a présenté ce bill. A ce moment-là, le plafond prévu aux termes de l'article 23 était de 850 millions de dollars. Nous

nous sommes fait dire que si nous n'adoptions pas cet amendement, les prêts dépasseraient le plafond en quelques mois. Et pourtant, on nous dit aujourd'hui que seulement 710 millions de dollars avaient été prêtés en date du 30 septembre dernier. En somme, si l'interprétation qu'il en donne est la bonne, il n'y avait pas lieu de modifier la loi au début de 1973, puisque les prêts n'ont pas encore atteint ce plafond.

Mon collègue a déjà fait état de deux changements très importants que nous aimerions voir apporter au bill. En étudiant cette mesure, nous devrions également tenir compte de ce qui c'est passé à la direction de la Société pour l'expansion des exportations. C'est bien joli de rester assis à écouter le ministre nous présenter d'un ton mielleux les avantages d'un organisme de prêt comme celui-là. Il ne nous dit rien cependant des réceptions au champagne qui ont lieu au siège de la Société toutes les fois qu'un accord de ce genre est signé, mais nous devrions faire savoir aux Canadiens quel genre de prêts la Société a consentis.

Le Canadien moyen serait-il disposé à prêter sa juste part de 82.4 millions de dollars à l'Iran? J'aimerais bien connaître la réaction du Canadien moyen devant cette nouvelle. Le printemps dernier, le Canada a prêté 82.5 millions de dollars à l'Iran, pour lui permettre de reconstituer ou créer son industrie forestière. Cet argent prêté par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations a été emprunté à un taux de 9 ou 10 p. 100. Comme nous le savons tous, même les obligations d'épargne du Canada ne rapportent que 9¾ p. 100. Si l'on y ajoute 1 p. 100 pour les frais d'administration, l'argent que le gouvernement doit emprunter coûte au total 10¾ p. 100 au Trésor canadien. L'Iran paie un intérêt moyen de 7 p. 100 sur les prêts canadiens. On voit, grâce à ce seul exemple, que le peuple canadien subventionne 3¾ p. 100 du prêt de 82.5 millions de dollars consenti à l'Iran.

Pourquoi l'Iran a-t-il besoin d'argent alors qu'il a eu cette année un excédent budgétaire de 8 milliards de dollars? C'est plutôt l'Iran qui devrait prêter de l'argent au Canada.

Examinons donc un article paru dans le dernier numéro de *Newsweek*. Il ne faut pas perdre de vue le fait que non seulement nous avons prêté 82.5 millions de dollars à l'Iran, mais que plusieurs autres prêts ont été accordés; on a notamment fait deux prêts s'élevant à 2.1 millions de dollars à 6¾ p. 100 dont un au Canada, à la General Motors Corporation, la plus grande société multinationale du monde.

Le gouvernement actuel a prêté presque 100 millions de dollars à l'Iran. Dans l'article de *Newsweek*, on dit:

. . . Le Shah . . . a été l'instigateur de la décision des pays producteurs de pétrole de faire quadrupler les prix et . . . il a dit depuis que le prix déjà astronomique du pétrole devrait augmenter encore.

L'article poursuit ainsi:

. . . même au moment où le Shah faisait la morale aux superpuissances, ses émissaires continuaient d'utiliser leurs richesses pour acheter de l'influence dans les pays d'Occident—souscrivant 75 millions de dollars en Amérique à la Grumman Corporation en train de sombrer. Cette stratégie s'insère parfaitement dans le plan que le Shah s'est tracé pour lui-même depuis que les pays producteurs de pétrole ont imposé leur embargo. L'Iran dispose déjà de la plus grosse force militaire du Golfe Persique, mais le Shah a décidé de dépenser sans compter pour acrroître son arsenal militaire. L'an dernier, l'Iran a dépensé 4 milliards de dollars pour acheter des armes aux États-Unis, ce qui fait du Shah le premier acheteur de matériel militaire américain.

Imaginez ça, nous prêtons près de 100 millions de dollars à un pays qui peut se permettre d'acheter en une année pour 4 milliards de dollars de matériel de guerre aux États-Unis. Cette somme est pratiquement le double du budget annuel de la défense nationale de notre pays.

Cet argent a servi à acheter 80 Grumman F-14, 209 Phantom, 500 hélicoptères d'assaut, 700 tanks et six destroyers. Selon l'article de *Newsweek*, un porte-parole officiel aurait déclaré:

«La puissance du Shah s'accroît démesurément . . . Peut-être sommes-nous en train de créer un Frankenstein.»

On affirme ensuite dans cet article:

En plus de ses stocks d'armes américaines, le Shah a mis sur pieds la flotte d'aéroglisseurs la plus importante au monde, capable de débarquer en moins de 25 minutes un bataillon du côté arabe du golfe.

L'article poursuit ainsi:

Le Shah a également utilisé ses immenses richesses pétrolières (20 milliards de dollars par année) pour étendre sa sphère d'influence: 1.2 milliard de dollars en prêts aux industries de Grande-Bretagne, 1 milliard en France comme paiement anticipé de 5 réacteurs nucléaires et plus de 7 milliards dans les pays en voie de développement . . . Les Iraniens ont également donné 1 milliard à la Banque mondiale, 1 million à l'université George Washington pour former des étudiants iraniens . . .

L'article poursuit, disant:

Le chah s'est aussi tourné ves les compagnies privées en quête de débouchés pour son excédent de fonds. Il y a à peine trois mois, il achetait 25 p. 100 des intérêts dans la grande aciérie Krupp en Allemagne de l'Ouest pour plus de 100 millions de dollars.

Peut-être est-ce là où notre argent est allé: acheter à l'Iran 25 p. 100 des aciéries Krupp. L'article ajoute:

Qu'on fasse des investissements de cette ampleur à une époque où le prix du pétrole de l'Iran aidait à saper l'économie occidentale peut sembler contradictoire. Mais, de fait, cela cadre bien avec l'aptitude du chah à exploiter toutes les situations à son avantage.

A mon avis, aucun autre gouvernement n'est aussi vulnérable que celui du Canada à ce genre d'activité prêteuse.

L'article parle ensuite de l'opulence du chah dans ces termes:

«Au cours d'une de ces réceptions donnée dans un immense palais, tout ce qu'on pouvait voir qui ne fût d'or était de marbre ou d'autre matière aussi précieuse. Et la roseraie étagée qui conduisait à la piscine olympique semblait sortir d'un monde de rêve . . . tout comme les invités à l'allure cossue».

J'insiste là-dessus parce que c'est bien caractéristique du gouvernement libéral actuel. Il adopte une idée bonne en principe—et sûrement il est bon d'aider nos exportateurs, surtout les petits—mais cela ne veut pas dire qu'il faille prêter des millions à des pays qui comme l'Iran ne se trouvent sûrement pas au bord de la faillite. Pensons à ce que représente le milliard de dollars prêté cette année seulement.

● (1500)

Un milliard cette année, comme l'a fait voir M. Granby, se compare à 50 millions par année dans les années soixante. A notre époque d'inflation, sur le montant moyen prêté par la Société pour l'expansion des exportations, on constate que ce qui nous reviendra comme remboursements en dollars constants, c'est-a-dire à base 100 en 1973—et je ne remonte qu'à 1973—représentera en pouvoir d'achat véritable lorsque ces prêts seront remboursés une perte de 576 millions sur le milliard prêté.

Deuxièmement, j'ai déjà indiqué que quand nous empruntons à 9.75 p. 100 et que nous exigeons 1 p. 100 de frais bancaires pour prêter à 7 p. 100, nous perdons presque 4 p. 100 par année en seuls intérêts sur le capital. Ajouté au chiffre que je viens de mentionner, cela veut dire que sur le milliard prêté cette année par la Société, le pays donnera ou perdra en pouvoir d'achat véritable 918 millions de dollars.

De la part d'un gouvernement, agir de façon aussi irréfléchie est, assurément, de la folie; remarquez que mes chiffres sont fondés sur la présomption que tous les prêts seront remboursés. Le fait est que la Société pour l'expansion des exportations compte déjà dans ses livres des prêts accusant un défaut de remboursement. Déjà on a dû renégocier certains prêts afin de leur donner une apparence de statut courant. Il y a lieu, à mon avis, d'étudier à fond, et de réviser les tenants et les aboutissants des affaires de cette société de la Couronne et d'exiger une meilleure gestion que par les années passées.

J'ai mentionné le fait que nous empruntons les fonds nécessaires pour constituer l'actif de la Société pour l'expansion des exportations, mais les Canadiens ne se rendent pas compte souvent de l'envergure de ces emprunts. Avant de prendre le pouvoir, le passif global du gouvernement fédéral était de l'ordre de 30 milliards de dollars. En 1973, il est passé à 51,695 millions, ce qui représente les emprunts bruts du gouvernement libéral de M. Trudeau. Si je comprends bien, à la fin de l'année en cours, il sera porté à près de 55 milliards de dollars. Bref, en temps de paix, le gouvernement actuel a, au nom des Canadiens, contracté des emprunts d'une valeur approximative de 25 milliards de dollars.

Or, nous sommes maintenant saisis d'un bill, d'une mesure législative selon laquelle on envisage de permettre à une seule société de la Couronne de consentir des prêts d'une valeur maximale de 5 milliards à même les deniers publics. Mon collègue, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) et le député de Greenwood (M. Brewin) ont assurément raison de dire que cette mesure devra être étudiée de très près lorsqu'elle sera renvoyée au comité. Je dis «lorsqu'elle sera renvoyée au comité» parce que, de toute évidence, compte tenu de la forte majorité du gouvernement Trudeau, les députés de ce côté-ci de la Chambre ne pourront pas faire grand-chose pour restreindre l'activité d'un gouvernement arrogant et incompétent, comme on nous l'a démontré aujourd'hui.

Une voix: Mais c'est vous qui avez provoqué les élections.

M. Stevens: Lorsqu'il est question d'une telle mise de fonds, pensons à l'usage qu'on pourrait faire d'un milliard, et à plus forte raison de cinq milliards de dollars, si cette somme était dépensée au Canada. Chaque fois qu'une de nos grandes municipalités urbaines demande à Ottawa des fonds pour le transport en commun ou les égouts ou encore pour l'épuration des eaux usées, il essuie toujours un refus. Pensons aux effets que produirait sur certaines activités canadiennes l'affectation d'une partie des montants destinés à des prêts aux sociétés multinationales, par exemple pour aider les municipalités à se payer des services de transport en commun, des réseaux d'adduction d'eau ou des canalisations d'égout.

Le pays traverse une crise de l'énergie. Ne serait-il pas plus logique de disposer de ces fonds ici plutôt que de les prêter au rythme de près de 100 millions de dollars à l'Iran, riche en pétrole? Ne serait-il pas préférable pour nous d'en affecter une partie à l'aménagement de centrales nucléaires ou à l'exploitation de nouvelles sources énergétiques au pays? N'oublions pas que non seulement les centres urbains s'en trouvent privés mais qu'il s'exerce aussi beaucoup de discrimination.

Juste avant la deuxième lecture du bill, nous avons traité du projet de loi qui modifie quelque peu la Banque d'expansion industrielle. Quel contraste entre l'attitude du gouvernement lorsqu'il s'agit d'aide et de secours à donner à ses amis et celle qu'il affiche à l'endroit des petites entreprises canadiennes dans le besoin!

J'ai signalé que les prêts de la Société pour l'expansion des exportations portent en moyenne un intérêt d'environ 7 p. 100 par an alors que la Banque d'expansion industrielle consent actuellement des prêts à 11 p. 100. Nous constatons qu'au cours de la dernière année dont j'ai parlé, la Société pour l'expansion des exportations n'a consenti des prêts qu'à 43 clients au Canada tandis que la Banque d'expansion industrielle en a accordés à 16,075 personnes. Quelle différence! La moyenne des prêts de la Société—y compris celui à l'Iran—est de 23.3 millions de dollars tandis que celle de la Banque s'établit à $45,000. Vous voyez là le gouvernement Trudeau à l'œuvre. Il ne vous est certainement pas difficile de voir où vont ses préférences.

J'ai remarqué qu'en présentant ce bill le ministre des Travaux publics (M. Drury) nous a dit que son gouvernement s'en tenait simplement aux pratiques concurrentielles des autres pays et qu'il fallait nous défendre. Quelle absurdité! Permettez-moi de signaler que le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, au cas où le ministre n'en aurait pas encore pris connaissance,—annonce que la Banque mondiale prête des fonds à 8 p. 100. Pourquoi donc en prêtons-nous à 7 p. 100? Qui mène qui? Certains pays investisseurs ont peut-être raison de prétendre que le Canada a plus que tout autre pays industrialisé favorisé le financement facile. Il y a loin de là à laisser entendre que nous suivons simplement l'exemple. Je prétends que nous donnons plutôt le ton en consentant imprudemment et étourdiment des prêts dans cette catégorie de financement.

Je dis cela, car comme je l'ai signalé, avec sa nette majorité, le gouvernement libéral de M. Trudeau peut faire adopter une mesure législative de ce genre au Parlement. Il peut exploiter la Société pour l'expansion des exportations comme bon lui semble et je soutiens que depuis quelques années, elle est mal administrée.

Cependant je veux consigner au compte rendu que même si nous sommes obligés d'adopter ce projet de loi, car il n'y a pas d'autre choix, nous réglerons nos comptes un jour et cette Chambre ou une autre législature devra expliquer aux Canadiens pourquoi des prêts s'élevant à des dizaines de millions de dollars consentis à certains pays qui ne rembourseront jamais leur dette, sont annulés. De toute façon, étant donné le pouvoir d'achat de la période inflationniste que nous traversons actuellement, nous ne pourrons pas la surmonter si la Société pour l'expansion des exportations continue à agir de manière aussi irréfléchie qu'elle l'a fait depuis quelques années.

● (1510)

J'espère que cette société sera bien administrée. J'espère aussi que le gouvernement nous donnera au moins une meilleure occasion que la dernière fois d'entendre des témoins, de rencontrer certains fonctionnaires de la Société pour l'expansion des exportations et de voir divul-

gués certains faits—même s'ils ne sont pas jolis—au sujet de cette entreprise.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, mon discours sera très bref parce que je ne suis pas un spécialiste dans le domaine de l'exportation. J'écoutais tantôt l'exposé de l'honorable ministre, et je veux lui dire que nous sommes entièrement favorables à ce que ce projet de loi soit déféré à un comité permanent de la Chambre pour être étudié en profondeur, afin qu'il devienne plus accessible aux compagnies canadiennes, parce que, selon les recommandations, la présente mesure a pour effet de modifier . . .

. . . la Loi sur l'expansion des exportations de façon à porter de $125,000,000 à $400,000,000 le capital-actions autorisé de la Société et à permettre au ministre désigné de souscrire des actions dont le paiement doit être tiré sur le Fonds du revenu consolidé; . . .

. . . donc sur le crédit des contribuables, . . .

. . . de façon à permettre à la Société d'emprunter jusqu'à dix fois le total obtenu en ajoutant le capital autorisé au montant crédité au compte de l'excédent de capital; de façon à étendre la définition des expressions «client étranger», «effet et investissement dans un pays étranger» aux fins de la Loi de la manière prescrite; de façon à porter de $500,000,000 à $750,000,000 le montant maximum de la responsabilité éventuelle de la Société en vertu des articles 24 et 25 de la Loi et des articles 13 et 13A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation;

Monsieur l'Orateur, comme je le disais tantôt j'ai écouté avec un grand intérêt l'exposé du ministre. Il indiquait précisément le manque d'installations pour l'exportation, ce qui nous faisait perdre beaucoup de marchés extérieurs, parce que, comme le disait le ministre, nous manquons d'organisation et d'installations pour l'exportation.

Il a dit que les compagnies canadiennes doivent avoir accès aux services de l'exportation afin de pouvoir concurrencer les autres pays. Il a même parlé des emplois que l'expansion de ce projet de loi assurerait au pays.

Le ministre a même fait un rapprochement avec le bill C-14, créant la Banque fédérale de développement, en indiquant que ce bill favoriserait la petite et la moyenne entreprise canadienne. Mais si nous écoutons seulement les propos du ministre et que nous ne lisons pas chaque ligne du projet de loi, on dira: C'est merveilleux ce que le ministre vient de dire. Ce projet de loi protégera nos petites entreprises grâce à la Banque fédérale de développement. Après avoir pris connaissance du bill C-9 et après avoir entendu les applications du ministre, je croyais que les petites entreprises auraient enfin la protection qu'elles attendent depuis des années.

Monsieur l'Orateur, nous n'y voyons pas de dispositions en ce qui a trait aux commandes de moins d'un million de dollars. C'est pourquoi, après avoir entendu les représentants du parti conservateur progressiste et du Nouveau parti démocratique, je veux m'unir à eux pour demander au ministre de présenter un amendement, parce qu'il est impossible d'en présenter un au comité, afin de rendre le bill accessible aux petites industries canadiennes. Il est impossible, monsieur l'Orateur, pour les petites industries, de profiter de cette loi si on se limite à des commandes d'un million.

Les petites industries qui vont vendre pour $400,000 ou $600,000 ne pourront bénéficier de cette loi. A mon avis, c'est très important et c'est pourquoi je désire traiter précisément de ce sujet et prendre la défense de la petite industrie car depuis que je siège à la Chambre, j'entends dire: On va enfin protéger la petite industrie. Quand on en vient à l'action, monsieur l'Orateur, c'est toujours zéro. C'est toujours la même chose.

J'entendais tout à l'heure mon préopinant dire au ministre qu'autrefois la loi sur l'exportation avait grandement favorisé les compagnies multinationales. Je crois bien! S'il est exact qu'on a prêté 17 millions de dollars à 43 clients, je constate que peu de petites industries ont bénéficié de ces prêts.

C'est pourquoi il est urgent de faire appel aujourd'hui au ministre pour qu'il se présente devant le comité afin de réduire ce montant en faveur de la petite industrie, pour qu'elle puisse elle aussi, comme le disait d'ailleurs le ministre, vendre à l'extérieur et profiter de ces prêts garantis par l'argent des contribuables.

Si nous ne parvenons pas à présenter cet amendement à la loi, celle-ci sera tout simplement néfaste pour les industries canadiennes. Il ne sert à rien de travailler, de discuter, et surtout de présenter des lois qu'on prétend devoir favoriser la petite industrie, quand c'est tout le contraire qui se passe. Tout ce que je veux et tout ce que je souhaite, c'est que le ministre présente lui-même des amendements au comité et qu'il rende cette loi plus accessible aux petites entreprises, pour qu'enfin elles puissent parvenir à l'état adulte et non pas mourir toujours à l'état d'adolescent.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le ministre prendra note de ces remarques. Je n'en souhaite qu'une, mais j'espère que le ministre se rendra à nos demandes.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

● (1520)

M. l'Orateur: Il semble que les députés se soient mis d'accord pour dire qu'il est 4 heures.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, c'est que nous comptions bien passer à l'étude du bill C-22, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS ET LES DISPOSITIONS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le bill C-22, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; j'aimerais dire au nom de toute la Chambre qui si nous avons convenu de procéder à la deuxième lecture du bill concernant le Régime de pensions du Canada sans débat, c'est notamment parce que nous l'avions débattu en entier au printemps dernier et que tous les partis sont désireux de le voir adopter. Le plus tôt possible.

M. l'Orateur: A l'ordre. Voilà qui est compris. Si la Chambre veut bien conserver quelques minutes encore ce bel esprit de collaboration, sans doute réussirons-nous à finir l'ordre du jour. Je crois savoir que les députés sont d'accord pour dire qu'il est 4 heures et pour passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Je voudrais auparavant revenir à une question dont j'ai fait mention ce matin.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

AVIS DE MOTION DEMANDANT UNE RÉVISION

M. l'Orateur: Je pourrais peut-être rappeler maintenant, et les leaders des partis à la Chambre pourraient en prendre note, que j'ai signalé ce matin à la Chambre que j'avais reçu un avis de motion portant la signature de 25 députés, par suite de la modification à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'avais l'intention d'ajouter que les dispositions de cette modification nous obligeraient, sur réception de cet avis, à fixer la période de débat dans les quinze jours suivant réception de l'avis. Mais j'ai finalement décidé de ne pas m'occuper de cette obligation imposée à la présidence de fixer dans les quinze jours une date pour le débat.

Je me suis dit que les leaders se consulteraient, pour convenir d'une date qui respecte le délai. S'ils avaient de la difficulté, ils pourraient me consulter et, au besoin, je déciderais de la date d'ouverture du débat.

Je vois que la Chambre est disposée à déclarer qu'il est 4 heures, à avancer la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire et la terminer dans une heure, pour pouvoir annoncer 5 heures à 4 h 25 et mettre fin aux délibérations de la journée. D'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton*, soit les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

[M. l'Orateur.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UN INSTITUT DES ÉTUDES HUMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, en collaboration avec les provinces, la création d'un Institut des études humaines de l'environnement, afin de déterminer, entre autres choses, *a*) le degré de pollution de l'air, du sol, de l'eau et de pollution par le bruit que peut tolérer l'espèce humaine sans conséquences graves pour sa santé physique et mentale, *b*) le genre d'environnement propre à améliorer l'état physique et mental de l'espèce humaine, *c*) le genre de développement national qui procurerait un bon environnement au plus grand nombre possible de Canadiens, *d*) le minimum de modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la croissance aveugle et généralement non planifiée de nos régions métropolitaines pour mettre à la portée des habitants de ces régions une qualité d'environnement qui leur procurerait (i) des habitations en nombre suffisant (ii) des services de récréation voulus, y compris des parcs d'amusement (iii) une infrastructure sociale appropriée, tels que les moyens de transports, et les services éducatifs, hospitaliers et récréatifs.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'illusion de croire que ce que je vais dire va causer une sensation, ni même susciter beaucoup d'intérêt, particulièrement à cette heure du vendredi après-midi. Je ressens toutefois un pressant besoin d'exprimer mon opinion sur ce que je crois être une question d'une grande importance pour le Canada, même si personne ne fait attention à ce que j'ai à dire, même s'il se trouve que je ne suis qu'une voix qui crie dans le désert.

Je considère qu'à la longue, le plus grand malheur qui soit arrivé à notre pays depuis la Seconde guerre mondiale, c'est que notre croissance nationale s'est surtout opérée dans quelques grands centres, au lieu de se produire de manière plus équilibrée dans tout notre grand pays. Ce malheur s'est aggravé du fait que cette croissance s'est surtout faite au hasard et de façon irrationnelle—la croissance pour la croissance—sans aucun objectif ni avantage clairement définis pour les générations présente ou à venir.

Près des trois quarts de notre population vit maintenant dans les villes, ce qui n'est pas nécessairement mauvais, mais on prévoit que d'ici 1980 près des deux tiers de tous les Canadiens vivront dans 29 grands centres urbains, et un tiers à Montréal, Toronto et Vancouver.

Je suis un rural, vivant à la campagne, représentant une circonscription rurale; vous vous demandez peut-être, monsieur l'Orateur, pourquoi je m'inquiète de l'urbanisation. Il y a deux grandes raisons. Je ne crois pas que la mégalopole soit un milieu où l'homme moyen dont se compose la majorité des gens trouve des chances raisonnables d'avoir une qualité de vie acceptable. Ce n'est pas non plus dans ce milieu que l'homme moyen peut avoir le sentiment d'être utile et atteindre l'épanouissement nécessaire à sa satisfaction et à sa sérénité. D'après moi, la génération actuelle en est consciente.

● (1530)

J'ai remarqué dans ma circonscription de l'Île-du-Prince-Édouard qu'on construit des cabanes de bois rond sur de petits terrains ici et là. Les jeunes retournent à la nature et au mode d'existence le plus rudimentaire. Ce ne sont pas des gens qui viennent de fermes ou de localités avoisinantes. Dans presque tous les cas, ce sont des gens de Montréal, de Toronto, de New York ou de Los Angeles.

Par exemple, mon voisin le plus proche vient de Los Angeles.

On peut certes soutenir qu'il est dommage que tant de Canadiens et les générations futures soient condamnés par le hasard à vivre dans le genre d'environnement créé par la mégalopole.

En ce qui concerne la croissance nationale, nous avons adopté au Canada l'attitude du laisser-faire. Nous avons laissé notre pays «pousser», comme Topsy. Je ne suis pas contre la croissance. Je crois que l'essence même de la vie sur tous les plans est une croissance planifiée, programmée, orientée vers un objectif connu dans un but louable. Cependant, je ne crois pas à une croissance effrénée, maligne, sans limite comme celle d'une cellule cancéreuse, à la croissance pour la croissance.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: L'humanité habite la planète terre depuis longtemps. Si nous représentons cette période par une journée de vingt-quatre heures, les premières villes surgissent à environ minuit moins cinq. Dans la vie entière de l'humanité, les villes sont donc très récentes.

Autrefois, les villes ont été le berceau de la civilisation que nous connaissons. Cependant, la plupart des avantages qu'elles présentaient au début, la sécurité, la facilité de communication et de transport, n'existent plus. A mon avis, la technique moderne a peut-être rendu la mégalopole aussi désuète que l'invention du canon avait rendu désuet le château-fort médiéval.

Notons aussi que toutes les civilisations passées se sont écroulées lorsqu'elles sont devenus fortement urbanisées. Nous devrions essayer de voir s'il y a là un rapport de cause à effet. Il ne s'agit peut-être que d'une coïncidence, mais on peut se demander si l'un ne va pas sans l'autre. Quoi qu'il en soit, l'expansion urbaine moderne constitue pour nous une expérience si récente qu'il est dangereux de partir du principe que la race humaine peut évoluer suffisamment vite pour s'adapter aux modifications de plus en plus rapides de notre environnement provoquées par l'urbanisation.

Je pense que nous ne nous rendons pas parfaitement compte de toutes les répercussions de la surpopulation et de la tension nerveuse sur les hommes, tant sur le plan psychologique que physiologique. Les statistiques tendent de plus en plus à montrer que la mégalopole n'est peut-être pas le milieu le plus favorable à l'épanouissement de l'être humain.

C'est, par exemple, dans les grandes villes que le taux de criminalité semble le plus élevé. Il en va de même pour la drogue. C'est dans les grandes villes, en particulier celles où l'on trouve des taudis et de mauvaises conditions de logement, que le taux d'instabilité affective et de maladies semblent les plus élevés. Les révoltes, les manifestations et la guerilla urbaine sont apparues récemment. On pourrait donc fort bien soutenir que l'écroulement des civilisations du passé a été le fruit d'une urbanisation excessive.

Mon second motif d'inquiétude vient de ce que la croissance endémique de quelques grands centres urbains ne leur pose pas seulement d'épouvantables problèmes dans le domaine du logement, de la pollution, de la criminalité, de la santé, du coût de la vie etc., mais sape en même temps la vitalité des communautés rurales et des petites villes canadiennes.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Je pense que l'on a tendance à concentrer excessivement les services dont a besoin la population—services gouvernementaux, médicaux et pédagogiques. Je crois par exemple qu'il y a une concentration excessive des services du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

L'urbanisation, au rythme où elle a actuellement lieu, ne tient pas compte du fait que l'homme est partie d'un milieu vital. De très fortes concentrations d'être humains libèrent des polluants et, dans les civilisations modernes, la quantité de polluants libérés par tête d'habitant est plus importante que par le passé. Elle est si élevée et si concentrée que la nature ne peut ni les assimiler ni s'en débarrasser. Les processus normaux de la nature sont insuffisants. Il en résulte une pollution de l'eau, du sol et de l'air, sans parler de la pollution par le bruit. Beaucoup de nos villes qui croissent rapidement, sans planification, constituent, du point de vue de l'écologie, des plaies purulentes sur le visage de notre mère la Terre.

Je crois qu'il existe une taille optimale pour les villes. Je ne la connais pas, mais j'ai l'impression que beaucoup de nos grandes agglomérations du Canada l'ont probablement déjà dépassée. Une ville qui se vante d'avoir la croissance la plus rapide du monde ressemble à quelqu'un qui se vanterait d'avoir le cancer à l'évolution la plus rapide. Ce n'est pas nécessairement une bonne chose. Nous devrions être assez intelligents pour comprendre que taille et qualité ne sont pas synonymes. Les dinosaures s'en sont aperçus, ils sont maintenant disparus.

Certaines de nos villes s'effondrent déjà sous leur propre poids, pour ce qui est du financement et de l'administration. Il faut donc qu'elles reçoivent des subventions des gouvernements provinciaux. Ceus-ci doivent, à leur tour, en recevoir du gouvernement fédéral. Il s'ensuit tout simplement que les petites villes et les régions rurales du Canada finissent par subventionner les grands centres urbains.

Je crois fermement qu'il vaut mieux prévenir que guérir. La part importante de richesse nationale qu'il est maintenant nécessaire de consacrer à la lutte contre la pollution et aux autres mesures de ce genre ne devrait pas être pour nous un objet de fierté. Il aurait été beaucoup plus astucieux de prendre des mesures préventives il y a quelques années. Nous n'aurions pas à le faire maintenant.

Si nous ne nous décidons pas à faire quelque chose maintenant, les problèmes deviendront insolubles. La situation est extrêmement sérieuse. Que faire? C'est là la question. Y a-t-il seulement quelque chose à faire? On nous dirait immédiatement que cela ne regarde pas le gouvernement fédéral. Les villes et les municipalités dépendent des provinces. Bien sûr, les responsabilités à cet égard sont partagées, mais je crois indispensable de considérer la question du point de vue national si l'on veut pouvoir améliorer le milieu urbain.

● (1540)

En décembre 1967, le premier ministre de l'époque a fait la suggestion suivante:

> Pour pouvoir améliorer vraiment notre milieu urbain, nous devons commencer par mieux planifier notre environnement. Tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité d'une telle amélioration. Pour mieux répondre à ce besoin, je voudrais proposer que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux établissent un conseil mixte sur le logement et l'aménagement urbain dont le principal rôle serait de réunir et de publier des évaluations détaillées, objectives et régulières des besoins en matière de logement et d'aménagement urbain, de suggérer des priorités et de proposer des plans pour y répondre.

Études humaines de l'environnement

Le gouvernement fédéral est prêt à participer immédiatement à l'établissement d'un tel conseil permanent.

C'était une excellente suggestion, mais qui, à ma connaissance, n'est jamais allée plus loin. Il est de plus en plus évident que nous nous orientons dans une mauvaise direction. Que pouvons-nous y faire? Pouvons-nous renverser la vapeur? Je pense que c'est possible. Après tout, si des milliers, et peut-être des millions, de gens émigrent vers les grandes villes, c'est non pas par choix, mais en raison des pressions économiques. C'est là que se trouvent les emplois. La question est, bien sûr, de savoir pourquoi les emplois se trouvent là.

Je crois qu'ils sont là parce que les industries ont décidé de s'établir dans les grands centres, ou à proximité, pour des raisons purement égoïstes, car elles y trouvent avantage du point de vue purement financier. Ce n'est pas à elles de faire face aux nombreux problèmes que suscite leur décision de s'implanter dans une région surpeuplée. Elles ne s'inquiètent pas de savoir où leurs employés vont se loger, ni de savoir qui va construire des routes pour leur permettre de se rendre au travail ou des écoles pour leurs enfants.

Si on demandait à ces entreprises de verser une taxe, même symbolique, mais proportionnelle aux problèmes sociaux qu'elles créent, elles prendraient une autre décision et s'implanteraient d'une façon plus dispersée pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Nous pourrions alors observer une croissance appréciable et équilibrée partout au pays, une croissance qui nous permettrait de maîtriser les problèmes du contrôle de la pollution, de l'habitation, de l'éducation, des soins médicaux et d'assurer tout ce qui est nécessaire pour mener une vie agréable.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole pour participer à ce débat parce que je suis un nouveau venu à la Chambre, et je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et encore auparavant à d'autres travaux de la Chambre.

Je m'intéresse à la question dont nous a saisis le député d'en face. Je pense qu'il partage l'inquiétude éprouvée par de nombreux Canadiens et je tiens à lui dire que la plupart des problèmes qu'il nous a exposés sont des problèmes auxquels, moi aussi, je m'intéresse. La seule question que je me pose à cet égard, c'est de savoir si nous avons réellement besoin d'un autre office, d'une autre commission ou d'un autre organisme quelconque pour régler ces problèmes. Les questions qu'il a abordées relèvent à mon avis du ministère de l'Environnement qui, sous la direction d'une personne de la plus haute compétence, s'y est déjà attaqué sérieusement, et je pense que ces problèmes sont déjà connus tant du gouvernement que de nos concitoyens.

Des voix: Bravo!

M. Milne: Si je comprends bien, au cours de cette heure-ci, les députés peuvent exprimer leur opinion personnelle sur les sujets qui nous sont proposés. J'aimerais alors faire deux ou trois commentaires sur la question de l'environnement, sur son importance comme sur certains aspects plus ou moins évidents. L'environnement ne peut pas être la seule chose qui nous préoccupe terriblement.

J'ai des connaissances dans ce domaine—j'ai effectivement fait des études sur le sujet. J'ai connu une partie des inquiétudes exprimées par les spécialistes de l'environnement il y a un certain nombre d'années, peut-être même avant que la question ne devienne populaire et que tout le monde veuille s'en occuper. Donc, monsieur l'Orateur, je pense avoir une bonne idée générale de l'importance de l'environnement.

Si nous ne notons pas cette importance et si nous ne faisons pas ce qu'il y a à faire maintenant, tout notre avenir et, en fait, la nature même et la configuration de notre pays seront considérablement altérés.

Le gouvernement admet certes ce fait. Sinon, il n'aurait pas créé Environnement Canada et la meilleure preuve en est qu'il n'aurait pas annoncé, comme il l'a fait récemment, que tous les projets gouvernementaux importants feraient l'objet d'une étude des répercussions sur l'environnement avant d'être mis en route. C'est une bonne méthode, à mon avis, si l'on songe que certains projets prévus d'ici quelques années exerceront une grande influence environnementale. Il n'est que juste qu'un organisme compétent examine ces projets uniquement du point de vue de l'environnement.

J'aimerais soulever deux questions que je me pose à ce propos. L'une porte sur l'énergie. Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai dit qu'en l'an 2000, nous utiliserions deux fois et demie plus d'énergie que maintenant. C'est assez incroyable quand on y réfléchit. Vraiment, on s'est demandé tout récemment si nous avions ce qu'il fallait au pays pour satisfaire certains des besoins énergétiques qui se manifesteront en si peu de temps, c'est-à-dire d'ici 25 ans peut-être.

On ne se rend pas suffisamment compte à mon avis que la façon dont on a cherché à protéger l'environnement est allée directement à l'encontre de la conservation et d'une utilisation efficace de l'énergie. Pour protéger l'environnement, en effet, l'industrie, forte consommatrice d'énergie, a abandonné la charbon et le brut lourd pour adopter le gaz naturel. Sait-on par exemple qu'une bonne part de l'électricité consommée au Canada est produite à partir du gaz naturel?

Je pense que c'était là pour l'industrie une orientation logique à adopter, lorsque la sauvegarde de l'environnement lui a été imposée par des règlements. Le gaz naturel, combustible pas trop cher, satisfait à la réglementation. Mais dans un pays qui possède d'abondantes ressources de combustible de qualité moindre, on se demande s'il n'aurait pas mieux valu s'attaquer directement au problème de la pollution en améliorant les techniques d'utilisation.

N'aurait-il pas mieux valu employer, suivant des méthodes plus efficaces, des combustibles comme le charbon et le pétrole brut lourd, plutôt que de s'occuper à cette époque de savoir si nous avions suffisamment de gaz naturel? C'est de là que vient en grande partie, je le rappelle à la Chambre, ce que l'on appelle aux États-Unis la crise de l'énergie. Elle vient du fait qu'une bonne part de leur industrie, et notamment un grand nombre de leurs centrales électriques, a renoncé au charbon et au brut lourd au profit des ressources de meilleure qualité comme le gaz naturel.

A cause de la raréfaction de l'offre qui s'en est suivie, ils se trouvent maintenant dans une situation dont ils arriveront difficilement à sortir. Nous avons la chance ici, bien sûr, d'avoir d'abondantes réserves d'uranium. Il me semble que l'utilisation de l'uranium, surtout dans le procédé CANDU, me semble satisfaire deux ordres d'impératifs, celui des défenseurs de l'environnement et celui qui est poursuivi par le bill. La conservation de l'énergie est tout aussi importante que celle de l'environnement.

J'aimerais exprimer une autre préoccupation, qui concerne les relations existant entre l'environnement des grandes agglomérations et celui de la partie très fragile de notre grand Nord.

● (1550)

Quand le débat sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie s'engagera à la fois devant la Chambre et sur la place publique, je pense qu'il portera surtout sur l'environnement et sur les répercussions qu'aura le projet. Chacun doit se rappeler qu'il est difficile d'avoir l'un et l'autre à moins d'être vraiment prêt à payer le prix. En tant que citadin, je puis comprendre que nous soyons désireux d'assainir l'environnement dans nos grandes régions urbaines en expansion. Mais pour ce faire, nous devons nous rendre compte que ce sera au détriment de l'environnement du Grand Nord. Nous devons également comprendre que si nous voulons préserver l'environnement dans le Nord et le garder intact, nous devons peut-être être prêts à nous accommoder d'un environnement de moindre qualité dans les milieux urbains. Peut-être qu'à la fin nous déciderons qu'il faut se préoccuper des deux aspects. Mais tous les Canadiens devront payer le prix qu'il faut pour honorer ces deux engagements.

Un autre domaine est la conservation intégrale de bonnes terres arables. Il convient qu'un grand nombre de projets qu'on est en train d'élaborer et d'évaluer comme la construction de lignes de transport d'énergie, de grands-routes, de pipe-lines et de quartiers urbains, soient examinés en fonction de l'environnement. Si l'on se met à réfléchir à cet aspect et à tous les autres aspects de l'environnement, on en arrive à la conclusion que le meilleur endroit pour réaliser ces projets serait nos meilleurs espaces cultivables puisque, après tout, ce serait la façon de dégrader le moins l'environnement.

A mon avis, c'est là une approche erronnée. Les meilleurs terres arables que nous avons au pays sont un bien très précieux, un bien qui doit autant nous préoccuper que la question de l'environnement. Somme toute, le Canada a de plus en plus de bouches à nourrir. Je pense que nous avons également le devoir moral d'aider à nourrir les millions de personnes dans le monde qui ont besoin de nos produits agricoles. En fait, nous devons soigneusement considérer le pour et le contre afin d'être certains que nous tenons compte des deux aspects.

J'ai été très heureux de voir que mon vis-à-vis se préoccupait de l'environnement dans les grandes régions urbaines; c'est excellent. J'aimerais que l'on se préoccupe également de la santé des Canadiens. Ce n'est pas sans inquiétude que je lisais, dans la récente publication du ministre, que le coût des services de santé à l'intention des Canadiens avait maintenant atteint environ 9.1 pour cent du revenu des particuliers, soit plus de $300 par habitant.

Études humaines de l'environnement

Dans la même publication, on signale que cela est dû en partie au milieu dans lequel nous vivons.

Fait surprenant, on y dit que près de la moitié des cas d'hospitalisation sont dus à des affections attribuables au stress, sans doute à cause du mode de vie de notre société si intensément urbanisée. Le suicide occupe maintenant le deuxième rang dans les causes de décès chez les 15 à 30 ans. Je reviens peut-être sur quelques-uns des arguments de mon vis-à-vis, qui nous disait que plus de 90 p. 100 des Canadiens occupent actuellement moins de 7 p. 100 de notre superficie, tandis que 80 pour cent demeurent dans un grand centre urbain ou à proximité.

N'oublions pas que nous vivons à une époque de stress qui exerce des pressions considérables sur la famille. Nous devons donc examiner sérieusement la situation et voir quelles en sont les conséquences sur l'environnement. Effectuons des études, pourvues des fonds nécessaires, pour savoir où devrait s'arrêter la croissance de nos centres urbains, jusqu'à quel point on pourrait tolérer le stress avant qu'il devienne un sujet d'inquiétude général.

J'aimerais signaler un autre aspect qu'il faudrait relier à la question de l'environnement. C'est un sujet qui m'intéresse vivement et sur lequel on est assez peu renseigné. Je veux parler des négociations entre patrons et ouvriers. Il semblerait, au premier abord, que les négociations devraient être moins difficiles lors des conflits entre patrons et ouvriers, car enfin, notre pays est plus riche que jamais. Mais, à vrai dire, monsieur l'Orateur, c'est tout le contraire: les règlements de conflits sont plus difficiles du point de vue financier et plus nombreux.

J'ai l'impression que cette difficulté tient plus au milieu du travail qu'à l'aspect financier, au fait que nous mettons des particuliers dans une situation où ils crèvent d'ennui, où ils sont déshumanisés et ont l'impression d'avoir perdu toute identité. Ces travailleurs ont le sentiment de ne plus participer comme avant à un travail créateur.

Notre société a vraiment de grands torts à cet égard. Elle devient rapidement une société de grosses entreprises, de grosses bureaucraties, de gros syndicats—tout est gros. Il est très difficile pour l'individu de s'y accommoder. Nous devrions faire des études du milieu humain dans le contexte de l'entreprise. Nous devrions étudier le niveau du bruit, les couleurs, le sens de la réalisation, de la créativité et les autres choses qui influeront sur la productivité au pays, qui permettront peut-être à l'individu de mieux se réaliser et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs.

L'une des autres questions que nous devrions examiner est l'uniformité dans l'application des règlements sur l'environnement. Il me semble que les entreprises canadiennes sont dans une position de concurrence entre elles, certaines devant se conformer à des règlements sévères sur l'environnement et d'autres non. En fait, certaines entreprises vont s'implanter plutôt dans des régions où les règlements sur l'environnement sont assez larges, alors que d'autres se préoccupent beaucoup du milieu.

A cet égard, j'ai été heureux de constater il y a quelques jours que le ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) a commencé à publier certaines lignes directrices de portée nationale. Ces lignes directrices seront d'une grande utilité non seulement aux provinces et aux organismes qui les appliqueront, mais également à l'industrie. Si l'industrie les applique, nous aurons une certaine uniformité des normes de protection du milieu dans tout le Canada.

Études humaines de l'environnement

En dépit de la préoccupation que nous avons pour notre milieu, je crois que nous sommes très favorisés chez nous car nous avons pas mal de temps devant nous en comparaison de quelques autres pays industrialisés. Nous pouvons protéger notre environnement de manière à nous assurer un meilleur avenir. J'espère qu'une bonne partie des dépenses du ministère de l'Environnement et de l'industrie elle-même sera affectée à la recherche sur l'environnement.

Il me semble que le gouvernement fédéral a un rôle évident à jouer dans ce domaine. Il doit prendre l'initiative de la recherche sur l'environnement et sur les moyens matériels de le protéger. C'est en jouant ce rôle que le gouvernement pourra le mieux amener l'industrie à relever volontairement ses normes de protection de l'environnement. Je crois qu'il n'est pas juste d'être exigeant envers l'industrie, alors qu'elle a très peu confiance dans le matériel qui existe actuellement pour protéger l'environnement.

Avant l'expiration de mon temps de parole, je voudrais ajouter que personne plus que moi-même ne comprend la préoccupation que manifestent les honorables vis-à-vis à l'égard de l'environnement. Nous devons travailler avec diligence afin d'améliorer notre technologie et donner le ton à l'industrie. Nous devrions élargir le champ de nos préoccupations et, au lieu de nous intéresser uniquement à l'air et à l'eau, envisager davantage le côté humain—la satisfaction au travail, la santé des Canadiens et l'amélioration de notre productivité. Nou devons nous préoccuper des matières de rebut et d'autres questions. Nous devons tenter de trouver une solution équilibrée aux problèmes écologiques, car il y a d'autres problèmes tout aussi importants.

● (1600)

Je dois dire en terminant que la question soulevée par le député suscite de l'inquiétude. Cette inquiétude est partagée par tous les députés. Je voudrais lui faire remarquer que le ministre de l'Environnement (M^me^ Sauvé) analyse actuellement fort convenablement ces problèmes.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Nous examinons cet après-midi une motion présentée par le député de Malpèque (M. MacLean) tendant à créer un institut de recherche sur le milieu humain chargé de faire des études sur divers aspects du problème de la pollution de l'environnement et de faire rapport. Je me rends compte, à la lecture de la motion, que ce projet est plutôt détaillé, porte sur de nombreux aspects de la question et a beaucoup de mérite.

Je pense que l'environnement et la pollution sont des sujets sur lesquels tout le monde a une opinion. Tout comme pour la maternité, tout le monde est en faveur de la protection de l'environnement; mais quand il s'agit de proposer des solutions pratiques et quand, plus important encore, le gouvernement est prié de faire quelque chose à ce sujet, on se rend compte que le dossier de la protection de l'environnement au pays est plutôt mauvais.

Lorsque nous parlons de l'environnement, nous ne devons pas oublier la situation mondiale. C'est dans ce contexte général qu'il faut considérer le Canada. A cette échelle, nous constatons que la situation est assez sombre. Dans cette question de la pollution et de la préservation de l'environnement, le problème réel se ramène au simple fait de notre croyance dans l'expansion. Si nous analysons l'attitude des particuliers au Canada et l'attitude du gouvernement canadien, il nous faut bien admettre que, depuis un certain temps, nous acceptons l'idée que l'expansion est bonne en soi, et nous aboutissons à une situation qui semble annoncer une catastrophe, pour ce qui est de l'environnement.

Si nous considérons le monde entier, parce que nous ne sommes pas une île et que tout ce qui touche l'environnement du monde nous touche également nous constatons que la population mondiale s'accroît annuellement d'environ 70 millions d'âmes qui exigent plus d'aliments, plus d'eau, plus de combustible etc. Au sein de la communauté mondiale, il nous incombe d'aider nos frères, les citoyens du monde entier, particulièrement en ces jours où se dresse le spectre de la famine en Afrique et en Amérique du Sud.

Cependant, si nous considérons notre pays et notre attitude à l'égard de la consommation, nous pouvons, je le crains, nous voir accusés d'être les pires goinfres qui soient, pour ce qui est des ressources. Par exemple, s'il nous fallait étendre au monde entier le niveau de vie existant au Canada, la demande de ressources sur la planète serait astronomique. S'il nous fallait appliquer au monde entier les normes du Canada, la planète aurait, en l'an 2000, besoin de 13 fois plus d'aluminium, de 9 fois plus de cuivre et de 7 fois plus de fer que nous n'en utilisons actuellement. Cependant, lorsque nous considérons les réserves de minérais précieux, le charbon par exemple, nous nous apercevons qu'elles ne dureront que pendant trois ou quatre siècles; quant au pétrole et au gaz naturel, les réserves prévisibles seront épuisées dans 70 ou 80 ans.

D'aucun disent que nous devons nous tourner vers l'énergie nucléaire, mais nous nous heurtons cette fois au problème du stockage des matières radioactives, et de nouveau à des questions de pollution. Les habitants de Pickering s'inquiètent actuellement de la pollution entraînée par le réchauffement des eaux à cause du système de refroidissement du réacteur nucléaire.

Selon un rapport des Nations Unies de mai 1969, le mépris de l'environnement et le défaut d'une saine gestion avaient déjà entraîné la perte pour l'humanité d'un milliard et quart d'acres de terres arables sur notre planète. L'utilisation de combustibles fossiles dans l'industrie moderne a fait monter de 10 p. 100 le pourcentage de gaz carbonique de l'atmosphère au cours du siècle dernier, et cette proportion pourrait bien passer à 25 p. 100 d'ici la fin de ce siècle. Les automobiles sont à elles seules responsables de 60 p. 100 de la pollution atmosphérique du continent nord-américain. Mais combien d'entre nous ne sont pas esclaves de l'automobile au point d'essayer d'utiliser d'autres formes de transport urbain pour abaisser ce taux de pollution, ou de pousser à fond l'industrie à fabriquer des dispositifs anti-pollution pour les automobiles?

Ce que je veux dire, c'est que nous devons nous occuper de l'environnement mondial au lieu de nous retourner sur nous-mêmes et de ne nous occuper que de l'environnement du Canada. Notre façon de protéger notre environnement n'est guère encourageante. Il est bien joli de créer un institut pour faire des recherches supplémentaires sur le milieu environnant, mais si les gouvernements fédéral et provinciaux avaient appliqué les lois de nos codes avec un tant soit peu de rigueur, nous aurions déjà fait un grand pas vers l'assainissement de notre environnement.

Le problème vient non seulement de ce que les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas eu le courage de prendre des mesures antipollution sérieuses, mais aussi du manque de coordination entre ces deux niveaux de gouvernement. Nous avons un grand nombre d'organismes qui se chevauchent et se concurrencent, et comme les normes de

contrôle de la pollution varient d'une province à l'autre, les industriels jouent sur plusieurs tableaux et menacent telle ou telle province d'aller s'installer ailleurs parce que sa législation anti-pollution est trop rigoureuse. Il est important que nous adoptions des normes de pollution nationales. Cela ne sera possible que si le gouvernement fédéral prend des mesures énergiques, et je constate à regret que cela n'a pas été le cas jusqu'à présent.

D'autres problèmes se posent au Canada quant à nos frontières. Dans ma circonscription, qui est limitée par les Grands lacs, il a été réellement difficile d'obtenir la collaboration entre les États américains et le gouvernement fédéral des États-Unis et la province d'Ontario et notre gouvernement fédéral, en vue de nettoyer les Grands lacs. Le lac Supérieur est déjà submergé par le dépôt de fibres d'amiante ou les résidus de taconite près de Duluth, au Minnesota. Il me semble impossible de compter sur le gouvernement fédéral pour l'établissement de normes nationales au pays. Il faut la collaboration active des États-Unis.

Pourquoi n'avons-nous pas encore attaqué sérieusement le problème de la pollution ici au Canada? Outre le manque de coordination, les hommes politiques et bien des Canadiens ont accepté, je le crains, la propagande de certaines industries délinquantes, c'est-à-dire que l'adoption de mesures sévères de lutte contre la pollution entraînerait la fermeture d'usines et plus de chômage. On devrait faire disparaître ce mythe une fois pour toutes.

Ainsi, aux États-Unis, le gouvernement fédéral a effectué une vaste enquête pour découvrir les effets d'un système strict de lutte contre la pollution sur le taux de chômage. On a constaté que seulement .05 p. 100 de l'ensemble de la population active serait touché par des mesures anti-pollution sévères dans l'industrie et que ce faible taux de chômage serait certainement compensé par des programmes de lutte contre la pollution, qui assureraient de l'emploi aux personnes mises à pied à cause de la fermeture d'usines désuètes et mal exploitées.

● (1610)

Ainsi, monsieur l'Orateur, au niveau municipal, notre pays a grand besoin d'améliorer ses installations de traitement des eaux usées et d'en construire de nouvelles. Nous pourrions fournir du travail à des milliers de Canadiens et faire œuvre très utile et très importante en éliminant l'une des sources de la pollution. Je crains fort cependant que les gouvernements libéraux et conservateurs soient trop souvent passés par les quatre volontés des grandes sociétés et des grandes entreprises quand le moment s'est présenté d'adopter des mesures rigoureuses pour lutter contre la polution.

Je me souviens comme si c'était hier de la promesse que le gouvernement conservateur de l'Ontario nous fit lorsqu'il fut élu pour la première fois en 1971, promesse d'adopter des lois sévères à l'égard des bouteilles jetables après usage; pourtant, nous sommes maintenant en 1974 et les mesures importantes pour résoudre ce problème se font encore attendre.

Dans les quelques minutes qui restent, j'aimerais proposer des solutions. Il importe que le ministre de l'Environnement prenne au sérieux ce qui se dit ici aujourd'hui. En premier lieu, pour que le contrôle de la pollution devienne quelque chose de concret, il nous faut des normes nationales concernant la qualité de l'environnement, et ces normes doivent être établies pour l'air, l'eau, et la terre. Mais elles doivent être fonction de la biologie de l'environnement et non des possibilités techniques.

Études humaines de l'environnement

En plus de ces normes, nous devons étudier sérieusement les peines que nous imposerons à ceux qui les enfreignent. Il est ridicule d'imposer une amende de $200 à une grande société pour avoir enfreint une loi de contrôle de la pollution. Elles dépensent plus que cela en trombones chaque année. Notre sérieux dans la lutte contre la pollution doit les faire rire quand elles se voient imposer des peines si minimes!

Deuxièmement, je proposerais que le coût du contrôle de la pollution soit défrayé directement par le contrevenant ou au moyen d'une subvention du gouvernement. Dans le cas d'une subvention, celle-ci devrait être rendue publique pour qu'on puisse l'étudier. Je crois aussi que le gouvernement devrait prêter à intérêts réduits aux municipalités et à certaines industries pour la construction d'usines de traitement des eaux usées et aussi pour nettoyer certaines usines. Cela est vital. Comme je l'ai dit auparavant, les produits de consommation non recyclables et jetables après usage devraient être graduellement interdits par la loi.

Je crois aussi que le ministère de l'Environnement devrait coordonner et appliquer toutes les lois portant sur le contrôle de l'environnement. Le ministère devrait être chargé d'étudier toutes les activités au pays pour en découvrir les effets éventuels sur l'environnement. Mais si nous nous préoccupons vraiment du problème de la croissance et de sa contribution à la ruine de l'environnement et à la pollution, nous devons instaurer un programme sérieux de conservation, surtout en ce qui concerne nos ressources non renouvelables.

Il faut conserver nos minéraux rares et les carburants fossiles. Près de ma circonscription de Sault-Sainte-Marie se trouve la circonscription de Sudbury et la grande mine de l'International Nickel. D'après certaines prévisions, compte tenu de l'exploitation actuelle de la mine de nickel on estime qu'elle sera épuisée d'ici 30 ou 35 ans. On devrait recycler les minéraux au lieu de les jeter aux rebuts. A cette fin nous devons effectuer des recherches qui nous permettront une politique globale de recyclage.

Il faut réduire notre consommation d'énergie. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) parle maintenant de conservation d'énergie pour notre pays. J'aimerais voir un vrai programme, pas seulement des gestes symboliques comme éteindre les lumières autour de la colline parlementaire.

Je crois que ceux qui exploitent les ressources doivent aussi considérer les effets éventuels de leurs projets sur l'environnement avant de les entreprendre. Nous avons appris avec étonnement ce qui est arrivé au delta du Mackenzie à cause du barrage Bennett en Colombie-Britannique. On n'a fait aucune étude avant d'entreprendre sa construction et le présent gouvernement, aux yeux du peuple canadien, est responsable de tout le projet de développement de la Baie James et du fait qu'on n'y ait pas effectué d'études préliminaires sur l'environnement. Je crains que d'ici quelques années, toute la question du gazoduc de la vallée du Mackenzie nous sera imposée de force sans qu'on ait fait d'études préalables appropriées sur l'environnement.

Nous devrions aussi délimiter des réserves écologiques dans les lieux sauvages, pour empêcher l'extinction de nombreuses espèces animales du pays. Nous devrions également entreprendre l'étude de toutes les questions écologiques et des problèmes de croissance démographique de l'Arctique. Le Canada devrait prendre l'initiative, à la faveur d'une conférence internationale des Nations Unies, de promouvoir la stabilisation de la population du globe.

Études humaines de l'environnement

Nous devrions nous pencher sur les difficultés des établissements humains, notamment dans les secteurs urbains, pour prévenir le surpeuplement et les mégalopoles qui ont empoisonné tant de gens des régions surindustrialisées du monde.

Je félicite le député de Malpèque d'avoir voulu signaler au gouvernement la gravité du problème de la pollution au Canada et la nécessité de protéger l'environnement. Il me semble que nous ne devons plus nous contenter de mesurer le progrès en termes de croissance industrielle ou de produit national brut, car des gains à court terme entraînent souvent des préjudices à long terme.

[*Français*]

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, les points soulevés par l'honorable député de Malpèque (M. MacLean) et élaborés dans son discours de cet après-midi sont certainement de ceux qui inquiètent grandement les Canadiens.

Même si à ce moment-ci l'attention du public est principalement retenue par des sujets très importants comme l'inflation, les approvisionnements en énergie, la production des denrées alimentaires sur une base nationale et universelle, il est essentiel que les facteurs relatifs à l'environnement ne soient pas négligés dans l'ensemble des dispositions à prendre pour réaliser la société de demain. Comme je l'expliquerai brièvement, ces facteurs reçoivent actuellement une attention sérieuse et très imaginative de la part du gouvernement.

L'étendue des problèmes auxquels réfère la motion de l'honorable député de Malpèque indique la complexité des points soulevés. Un fusionnement des facteurs sociaux, économiques et scientifiques doit être fait si l'on veut déterminer ce qui constitue un environnement satisfaisant. Il n'existe aucune formule simple et magique pour nous indiquer exactement ce qu'est un environnement satisfaisant. Monsieur le président, il ne suffit que de jeter un coup d'œil sur les deux dernières décennies pour constater ce que les citoyens actuels désirent dans le domaine de l'habitation, du transport, de l'éducation, des services de santé et de loisirs, et pour réaliser qu'on est très loin de l'opinion publique d'il y a à peine quelques années. Et ce que le public demain demandera sera encore beaucoup différent.

Il existe également une nouvelle préoccupation, celle de voir le développement économique s'ajuster au coût de l'environnement. Les coûts d'environnement sont de plus en plus acceptés comme faisant partie des coûts normaux du développement économique. Quelle sera la situation dans une autre vingtaine d'années?

Finalement, il est important de connaître davantage les conséquences de la pollution de l'environnement à l'égard de la santé. Ceci est du domaine de la science et par conséquent n'est pas susceptible de changer. Cependant, une fois le rapport de base connu, certaines pressions sociales pourraient exiger des changements périodiques dans des normes de contrôle qui sont le résultat d'une telle connaissance. De plus, à mesure que la méthodologie scientifique s'améliore, de nouvelles découvertes peuvent conduire à des conclusions différentes concernant les conséquences de la pollution de l'environnement sur les systèmes humain et écologique.

Beaucoup de travail est en cours dans tous ces domaines, non seulement au Canada mais aussi dans d'autres pays et par des organismes internationaux.

Au Canada même, un nombre de mesures particulières ont été prises dans ce domaine. Comme point de départ, monsieur le président, à mon avis, il est utile de se référer à la décision du gouvernement de créer un ministère de l'Environnement et un département d'État chargé des Affaires urbaines, si habilement dirigé actuellement par le nouveau ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson). D'une part, le ministère de l'Environnement a été conçu comme ministère d'opération ayant des responsabilités bien précises relativement à l'élargissement et au renouvellement de mesures dans les domaines de l'air, de l'eau, de la terre, de la pêche, de la forêt et de la faune. D'autre part, le département d'État chargé des Affaires urbaines a été conçu comme une sorte d'architecte de politique générale dans un domaine où la responsabilité est généralement connue comme étant de juridiction provinciale.

Un nombre assez considérable d'autres ministères et d'agences fédéraux retenaient aussi des responsabilités bien définies dans le domaine de l'environnement, mais le ministère de l'Environnement a reçu le mandat de coordonner l'ensemble des activités fédérales de l'environnement. Un effort considérable a été accompli dans ce domaine afin d'assurer une coordination efficace entre les ministères et, dans l'ensemble, monsieur le président, on peut dire que cette mesure a porté fruit. Ceci est dû surtout à une série de mécanismes et à la bonne volonté de personnes engagées dans le domaine de l'environnement.

Pour ce qui est des questions particulières mentionnées dans la motion de l'honorable député de Malpèque, l'une des activités le plus directement reliée au gouvernement fédéral est le travail du comité adjoint du Conseil national des recherches concernant les critères scientifiques régissant la qualité de l'environnement. Ce comité est composé d'experts du gouvernement, de l'industrie et du domaine universitaire. Sa responsabilité consiste à recueillir et à évaluer les informations scientifiques universelles des effets des polluants sur les organismes et les humains. De telles évaluations fournissent une base solide aux organismes tels que le ministère de l'Environnement, lorsqu'il s'agit de prendre une action régulatrice.

Le ministère de l'Environnement a de plus présenté ou inauguré un procédé pour revoir et évaluer la protection de l'environnement. Ceci a été conçu en vue d'assurer que les activités du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement soient soigneusement évaluées d'après leur impact probable sur l'environnement avant de donner le signal de procéder à l'approbation.

● (1620)

Monsieur le président, j'avais un discours beaucoup plus long à prononcer, ce qui aurait été surtout intéressant pour ceux qui ne sont pas versés dans la langue de Boileau, car ils auraient pu entendre la deuxième partie de mon discours dans la langue de Shakespeare.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'inviterais l'honorable député à reprendre son siège. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais l'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le leader suppléant du gouvernement à la Chambre ou le whip peuvent nous confirmer que

les travaux de lundi ne seront pas modifiés et qu'ils se poursuivront tel que prévu?

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, le député a raison. Nous suivrons le calendrier établi par le président du Conseil privé (M. Sharp) et le leader du gouvernement à la Chambre mercredi dernier.

Travaux de la Chambre

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous avons terminé la plupart de ces travaux.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité de l'ordre adopté aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 4 h 25 la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE J. G. MacKAY

ÉLOGE FUNÈBRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ai le regret d'annoncer à la Chambre le décès de l'honorable J. G. MacKay, lieutenant-gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. MacKay occupait son poste depuis un peu plus de cinq ans, car il avait prêté le serment d'office le 6 octobre 1969. Il attendait avec hâte d'être dégagé de ses fonctions au début de l'année prochaine. Quel dommage qu'il n'ait pu profiter de la retraite bien méritée sur laquelle il comptait incontestablement.

M. MacKay a connu une longue carrière dans la vie publique de l'Île-du-Prince-Édouard. Élu par acclamation, à l'Assemblée législative de la province pour la première fois, en 1949, son mandat était renouvelé ensuite à quatre reprises. Il devint membre du cabinet de la province comme ministre sans portefeuille en 1952 et ministre des Travaux publics et de la Voirie de 1955 à 1959. A divers titres, il a travaillé au bien de la province et de la communauté où il vivait. Tous les députés voudront exprimer, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, leurs plus sincères condoléances à M^me^ MacKay et aux membres de sa famille.

Les députés qui étaient ici en 1966, au moment du décès de l'honorable Paul Comtois, alors lieutenant-gouverneur du Québec, se rappelleront que le décès d'un lieutenant-gouverneur dans l'exercice de ses fonctions pose un problème constitutionnel. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne contient aucune disposition permettant à un administrateur d'agir pendant que le poste de lieutenant-gouverneur est vacant. Pour que les activités du gouvernement puissent se poursuivre, il faudra hâter la nomination qui avait été prévue pour le jour où M. MacKay quitterait son poste. Si je donne ces explications, c'est pour que les députés et le public puissent comprendre les raisons de ce qui pourrait autrement sembler un empressement inconvenant à combler un poste laissé vacant de façon aussi soudaine.

● (1410)

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je me fais le porte-parole des quatre députés de l'Île-du-Prince-Édouard pour dire que nous avons tous été profondément attristés par le décès du représentant de la reine dans notre province, qui était aimé de tous. A ce poste comme à tous les autres postes importants qu'il a occupés au cours d'une vie longue et exemplaire, il s'est distingué par sa bonne humeur et son travail infatigable.

Feu J. George MacKay a résidé toute sa vie dans ma circonscription. J'offre mes condoléances à ses nombreux amis et voisins que j'ai l'honneur de représenter. En leur nom et au nom de tous les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard, je tiens à présenter mes sincères condoléances à M^me^ MacKay et à sa famille, de même qu'à son conseil exécutif, dans le grand deuil qui les afflige.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, au nom des députés néo-démocrates, je tiens à offrir mes condoléances à M^me^ MacKay et à sa famille en ce moment d'épreuve.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, très volontiers je fais miennes les paroles élogieuses qui viennent d'être prononcées par le président du Conseil privé (M. Sharp), qui nous a informés du décès prématuré de l'honorable lieutenant-gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois que sa vie peut, très brièvement, se résumer ainsi: la lampe de sa vie s'est éteinte. La vision de son Créateur commence. Je suis convaincu qu'il a cru, et que maintenant il voit pour l'éternité.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

MESURE AYANT TRAIT À LA DIRECTION ET À LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU DU CANADA

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-359, ayant trait à la direction et à la gestion des ressources aquatiques du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ÉPIZOOTIES

MODIFICATION PROROGEANT L'APPLICATION DE LA LOI

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) demande à présenter le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les épizooties.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

[*Français*]

LOI CONCERNANT LES CORPORATIONS COMMERCIALES CANADIENNES

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR, D'UN DIRECTEUR ADJOINT, ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ADMINISTRATION

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-29 intitulé «Loi concernant les corporations commerciales canadiennes».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

LA BROCHURE INTITULÉE «CANADA'S NEW CAPITAL—LA NOUVELLE CAPITALE DU CANADA»

Question nº 29—M. Cossitt:

1. Quels sont le nom et le poste de la personne qui a autorisé la publication de la brochure intitulée *Canada's New Capital—La nouvelle capitale du Canada*?

2. Combien d'exemplaires ont été imprimés et quel en a été le coût total?

3. Quels sont le nom exact, le poste et le salaire de la ou des personnes, s'il y a lieu, qui ont écrit à la page 1 qu'Ottawa n'est plus la capitale du Canada et quelle est l'identité du haut fonctionnaire ayant autorisé la publication de cette déclaration?

4. Tous les exemplaires de la brochure ont-ils été retirés de la circulation et détruits et, dans la négative, pourquoi?

5. Envisage-t-on d'imprimer une autre brochure pour énoncer clairement qu'Ottawa est toujours la capitale du Canada et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Commission de la capitale nationale m'informe comme suit: 1 et 3. Le président de la Commission assume la responsabilité de toutes les publications de la Commission de la capitale nationale.

2. 20,000 exemplaires dont le prix de revient estimatif se chiffre à $18,000.

4. Il n'a pas été jugé nécessaire de les retirer de la circulation.

5. Non. La lecture de toute la brochure montre clairement qu'elle n'entre pas en contradiction avec les dispositions de l'article 16 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui stipule que: «jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine d'en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada».

● (0000)

LE FINANCEMENT DU CONSEIL CANADIEN DE LA CONSOMMATION

Question nº 93—M. Allard:

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien de la consommation et, dans l'affirmative, *a*) depuis combien d'années, *b*) par l'entremise de quel ministère, c) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, *d*) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stage ultérieur de son développement?

[M. Sharp.]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Le gouvernement accorde des fonds—mais il ne subventionne pas—au Conseil canadien de la consommation, qui a été créé par décret et chargé de conseiller le ministre de la Consommation et des Corporations aux termes de l'article 7 de la loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations. *a*) Les fonds sont accordés depuis six ans; *b*) Ministère de la Consommation et des Corporations; c) Dépenses: 1971-1972, $99,000; 1972-1973, $154,000; 1973-1974, $84,610; *d*) Non le gouvernement n'a pas accordé d'aide pécuniaire au Conseil; il a mis des fonds à sa disposition aux fins de ses frais d'exploitation par la voie normale du budget.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES EMPLOYÉS AYANT SUIVI DES COURS À PLEIN TEMPS EN 1970

Question nº 118—M. Herbert:

1. Quels sont le nom, les postes et les échelles de salaire des personnes qui, au sein de la Commission de la Fonction publique, ont suivi des cours à plein temps d'une durée de plus d'un an en 1970?

2. Quels sont l'objectif de ces cours et la durée prévue?

3. Quels frais supplémentaires entraînent ces cours en sus du traitement des intéressés?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Aucun employé au sein de la Commission de la Fonction publique n'a suivi de cours à plein temps d'une durée de plus d'un an en 1970.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES EMPLOYÉS AYANT SUIVI DES COURS À PLEIN TEMPS EN 1971

Question nº 119—M. Herbert:

1. Quels sont le nom, les postes et les échelles de salaire des personnes qui, au sein de la Commission de la Fonction publique, ont suivi des cours à plein temps d'une durée de plus d'un an en 1971?

2. Quels sont l'objectif de ces cours et la durée prévue?

3. Quels frais supplémentaires entraînent ces cours en sus du traitement des intéressés?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Aucun employé au sein de la Commission de la Fonction publique n'a suivi de cours à plein temps d'une durée de plus d'un an au cours de 1971.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES EMPLOYÉS AYANT SUIVI DES COURS À PLEIN TEMPS EN 1972

Question nº 120—M. Herbert:

1. Quels sont le nom, les postes et les échelles de salaire des personnes qui, au sein de la Commission de la Fonction publique, ont suivi des cours à plein temps d'une durée de plus d'un an en 1972?

2. Quels sont l'objectif de ces cours et la durée prévue?

3. Quels frais supplémentaires entraînent ces cours en sus du traitement des intéressés?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Michel Desjardins, adjoint administratif du président, échelle de salaire $16,650 à $19,919.

2. Un cours de seize mois menant à une maîtrise en administration publique à l'École nationale d'administration publique à Québec.

3. Inscription, frais de scolarité, et autres dépenses, $817.50; Frais de déménagement, $1,164,93; Frais de déplacement et de transport, $4,083.40.

● (0000)

LES FONCTIONNAIRES AYANT TOUCHÉ EN 1973, SELON LES FEUILLETS T-4, UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À $20,000

Question nº 137—M. Herbert:

Combien de fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services et du Receveur général du Canada ont reçu des feuillets T4 1973 indiquant un traitement brut de plus de *a*) $20,000, *b*) $30,000, *c*) $40,000?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) 457; *b*) 17; *c*) 3.

LA PERTE D'ANIMAUX SAUVAGES, PAR ESPÈCES ET PAR CAUSES, DANS LES PARCS NATIONAUX PENDANT L'HIVER 1973-1974

Question nº 158—M. Clark (Rocky Mountain):

Combien d'animaux sauvages, et de quelle espèce d'animaux, ont été tués par *a*) des trains, *b*) des voitures, *c*) des aéronefs, *d*) l'épuisement à cause de la neige profonde, *e*) d'autres causes non naturelles au cours de l'hiver 1973-1974, dans le (i) parc national de Jasper (ii) parc national de Banff (iii) parc national de Waterton (iv) parc national de Yoho?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

Questions au Feuilleton

	a)	*b*)	*c*)	*d*)	*e*)
(i) *Parc national de Jasper*					
Grizzli	1	1	—	—	1
Ours noir	—	3	—	—	5
Castor	1	1	—	—	—
Coyote	1	3	—	—	1
Chevreuil-mulet	11	26	—	12	4
Cerf à queue blanche	—	1	—	—	—
Cerf de l'Amérique du Nord	32	28	—	20	6
Renard	—	1	—	—	—
Chèvre des montagnes	—	—	—	—	2
Aigle doré	1	—	—	—	—
Orignal	9	10	—	10	8
Rat musqué	1	—	—	—	—
Mouflon grosses-cornes	21	15	—	5	5
Loup	1	—	—	—	—
(ii) *Parc national de Banff*					
Coyote	—	4	—	—	—
Chevreuil-mulet	—	5	—	—	—
Cerf de l'Amérique du Nord	29	15	—	—	—
Orignal	5	3	—	—	—
Mouflon	—	6	—	—	—
(iii) *Parc national des lacs Waterton*					
Ours noir	—	1	—	—	1
Chevreuil-mulet	—	7	—	50	1
Cerf à queue blanche	—	1	—	5	1
Cerf de l'Amérique du Nord	—	—	—	30	7
Orignal	—	—	—	—	1
Mouflon grosses-cornes	—	—	—	20	—
(iv) *Parc national de Yoho*					
Cerf de l'Amérique du Nord	7	5	—	—	3
Cerf	4	6	—	—	—
Orignal	2	—	—	—	—

LA LOI RELATIVE À LA CITOYENNETÉ DE LA FEMME CONTRACTANT MARIAGE AU CANADA

Question nº 161—M. Herbert:

Présentera-t-on un projet de loi visant à corriger l'injustice dont sont victimes les femmes qui, ayant épousé au Canada un citoyen d'autre pays, perdent leur citoyenneté canadienne tandis qu'un homme dans la même situation ne la perd pas?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Une femme qui épouse au Canada un citoyen d'un autre pays ne perd pas sa citoyenneté canadienne.

LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE—ARTICLE 41(2)

Question nº 163—M. Fairweather:

Depuis l'adoption de la Loi sur la Cour fédérale le 3 décembre 1970, combien de certificats ont été émis dans chacune des catégories précisées au paragraphe (2) de l'article 41 comme étant préjudiciables aux relations internationales, à la défense ou à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales ou comme dévoilant une communication confidentielle du Conseil privé de la Reine pour le Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Un, dans la catégorie des relations internationales et de la sécurité nationale.

● (0000)

LES ENSEIGNANTS À L'EMPLOI DE LA DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES

Question nº 179—M. Orlikow:

1. Combien d'enseignants étaient employés par la Direction des affaires indiennes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien durant l'année 1971-1972?

2. De ce nombre, combien étaient classés, *a*) aide-instituteur ou instituteur non diplômé sans formation pédagogique, *b*) au niveau inférieur avec un certificat d'immatriculation avec un cours élémentaire et une année de formation pédagogique, *c*) au niveau 1, un certificat d'études secondaires et une année de formation pédagogique. *d*) au niveau 2, avec un certificat d'études secondaires et deux années de formation pédagogique, *e*) au niveau 3, avec un certificat d'études secondaires et trois années de formation pédagogique, *f*) au niveau 4, avec un certificat d'études secondaires et quatre années de formation pédagogique, *g*) au niveau 5, avec un certificat d'études secondaires et cinq années de formation pédagogique et *h*) au niveau 6, avec un certificat d'études secondaires et six années de formation pédagogique?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):
1. 1,673.

2. *a*) 176; *b*) 51; *c*) 413; *d*) 354; *e*) 213; *f*) 304; *g*) 208; *h*) 54.

Questions orales

LA CESSION DE L'HÔPITAL MILITAIRE DE SAINTE-ANNE DE BELLEVUE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Question nº 200—**M. Herbert:**

La cession envisagée de l'hôpital militaire de Sainte-Anne de Bellevue au gouvernement provincial crée-t-elle des incertitudes chez les employés et les démoralise-t-elle et, dans l'affirmative, le ministère des Affaires des anciens combattants peut-il nous dire où en sont les entretiens avec le gouvernement provincial, quelle est la date proposée de la cession et quelles mesures seront éventuellement prises pour garantir la sécurité d'emploi, l'ancienneté et le traitement des employés?

L'hon. Daniel MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Jusqu'ici, les pourparlers entre le ministère et le gouvernement de la province de Québec au sujet de la cession de l'hôpital, Sainte-Anne de Bellevue sont restés au stade préliminaire; à la suite de ce sondage, aucune disposition n'est encore arrêtée. Le personnel de l'hôpital, tenu parfaitement au courant de la marche des négociations, a reçu l'assurance que si la cession doit avoir lieu, tous les employés réguliers jouiront de la sécurité d'emploi et le changement d'administration n'entraînera pour aucun d'entre eux une baisse de traitement ni perte sur l'ensemble des avantages déjà acquis au moment de la cession.

● (0000)

LA CRÉATION D'UNE MARINE MARCHANDE CANADIENNE

Question nº 227—**M. Howie:**

1. A-t-on étudié ou envisagé la création d'une Marine marchande canadienne?

2. Quels avantages offrirait un tel service aux exportateurs et importateurs canadiens, aux équipages éventuels des navires et aux sociétés de construction navale et à leurs employés?

3. A combien se chiffreraient les premiers frais d'établissement de ce service?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Le ministère des Transports étudie tous les aspects d'une politique canadienne en matière de navigation internationale, ce qui comprend la possibilité de créer une marine marchande canadienne de haute mer.

2. Tant que l'étude ne sera pas complétée et revue, il est impossible d'évaluer les avantages de ce service.

3. Ces frais ne peuvent être évalués actuellement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TEMPÊTES

PROVINCES ATLANTIQUES—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PROTECTION DES HABITANTS—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES SINISTRÉS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question à l'intention du premier ministre suppléant qui est sans doute au courant de la violente tempête qui a frappé la Nouvelle-Écosse pendant la fin de semaine. Le gouvernement fédéral a-t-il pris des mesures spéciales pour venir en aide aux gens qui ont subi des dommages ou qui risquent d'en subir à la suite de cette tempête?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le ministre originaire de l'île du Prince-Édouard ainsi que certains autres ministres ont été bloqués dans leur région à cause de la tempête. Nous attendons leur retour avant d'examiner la question que vient de soulever le chef de l'opposition. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas encore reçu de demande d'aide de la part de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

[M^me^ Campagnolo.]

M. Stanfield: Tout désireux que je sois, comme à l'accoutumée, de voir le gouvernement venir en aide également aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, ma question se rapportait à ceux de la Nouvelle-Écosse.

M. Muir: Il y a dans ce coin-là une île plus importante, celle du Cap Breton.

M. Stanfield: J'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il s'est informé des dangers que courent les habitants de la Nouvelle-Écosse par suite de la tempête et si des entretiens préliminaires ont été amorcés par le gouvernement de cette province en vue d'une aide financière à accorder à ceux qui ont subi des dommages ou qui en subiront.

M. Sharp: Avant de prier le secrétaire parlementaire du ministre des Finance de répondre à la question que l'honorable député vient de poser, sans doute y a-t-il lieu que je présente des excuses; je songeais au ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Il présentera un compte rendu de la situation qui règne dans l'ensemble des Maritimes. Nous n'avons pas encore reçu de demandes des autres gouvernements.

M. Muir: L'Île du Cap-Breton a elle aussi son ministre.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur. L'organisme national chargé de planifier les mesures d'urgence tient le gouvernement presque d'heure en heure au courant de la situation. On s'attend que les provinces sinistrées demandent une aide financière et, en l'occurrence, une procédure à cette fin a déjà été établie. Le chef de l'opposition a mentionné la Nouvelle-Écosse. Le montant de base dans le cas de cette province est de 800,000 dollars; d'autre part, il est convenu que tout excédent devrait faire l'objet d'un partage. Les articles à l'égard desquels des indemnités peuvent être versées sont bien définis.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si les habitants de certaines localités de la Nouvelle-Écosse courent un danger? Ainsi, pour autant que je sache, la région de Cumberland est privée d'électricité depuis près de 24 heures et elle le sera probablement pendant encore 24 heures au moins. L'eau a été coupée à Springhill et Amherst et l'on se demande vraiment comment les gens pourront subvenir à leurs besoins en l'occurrence. Quelles mesures d'urgence prend-on pour assurer leur sécurité et leur bien-être?

M. Cullen: Tout d'abord, on n'a pas jugé nécessaire de faire évacuer les institutions. Les communications sont maintenues dans la mesure du possible. En plus des nouvelles parues dans les journaux, on rapporte qu'un agriculteur a été tué lors de l'effondrement d'une grange, cinq morts sont signalées, dont celles de quatre pêcheurs qui se seraient noyés. Les gouvernements fédéral et provincial ont pris la situation en main et s'efforcent de remédier aux problèmes urgents qu'a signalés le député.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Comme l'île du Cap-Breton a essuyé le plus fort de la récente tempête, de nombreuses familles se trouvent maintenant sans abri et doivent se réfugier dans des écoles secondaires et ailleurs. Existe-t-il une entente qui permette le déroulement d'une enquête sur place par des fonctionnaires fédéraux, en collaboration avec les autorités provinciales afin de s'assurer que l'aide financière si nécessaire sera fournie aussitôt que possible sans se faire attendre pendant des mois?

● (1420)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances l'a fait observer, il existe une formule en vertu de laquelle le gouvernement fédéral vient en aide aux localités lorsque les frais dépassent un montant prévu pour chaque province. Je puis assurer à la Chambre qu'en ce qui concerne le gouvernement fédéral nous agirons aussi promptement que possible, sans oublier que la responsabilité initiale incombe à la province.

* * *

LA CONSOMMATION

LA PUBLICITÉ DOUTEUSE D'UNITED AIRCRAFT—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Le *Citizen* d'Ottawa, comme d'autres quotidiens de toutes les régions du Canada, portait dans son numéro de samedi une publicité par laquelle United Aircraft Corporation déclare avoir reçu 70 millions de dollars en assistance de l'État canadien. Cette affirmation figure dans la première phrase du deuxième paragraphe. La phrase suivante poursuit: «la plupart de nos accords fédéraux prévoient des remboursements à l'État.»

Étant donné que les 70 millions de dollars mentionnés ont été versés exclusivement à titre de subventions, et que le ministre de l'Industrie et du Commerce affirmait mardi dernier devant un comité qu'il s'agit de subventions et non de prêts, le ministre se renseignerait-il sur l'annonce dont je viens de parler pour cause de publicité fallacieuse?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, à mon avis, il s'agit d'une question d'interprétation. Je ne vois pas d'objection à demander à des fonctionnaires de mon ministère d'établir s'il y a vraiment infraction dans ce cas.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA PUBLICITÉ DOUTEUSE D'UNITED AIRCRAFT—LA QUESTION DE LA DÉDUCTIBILITÉ AUX FINS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Voudrait-il dire à la Chambre si la publicité de ce genre, par nature essentiellement politique, peut être déduite aux fins de l'impôt sur le revenu par cette société—c'est-à-dire qu'elle est payée par les contribuables canadiens? Si tel est le cas, le gouvernement apportera-t-il à cet égard des modifications à la loi de l'impôt?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas de signaler cette question au ministre du Revenu national, qui est chargé de l'exécution des lois fiscales.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LES EFFETS DE LA GRÈVE À LA COMPAGNIE QUEBEC TELEPHONE—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné que le conflit de travail à la compagnie Quebec Telephone dure depuis de nombreuses semaines et que cela a pour conséquence de ralentir l'économie de l'est du Québec, qui est déjà aux prises avec un taux très élevé de chômage, et considérant que cette compagnie est maintenant sous la tutelle d'une compagnie américaine, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a eu des entretiens avec les ministres des Communications et du Travail du Québec en vue de trouver une solution équitable susceptible de mettre fin à ce conflit le plus tôt possible?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je reconnais avec le député qu'il s'agit d'un cas extrêmement pénible pour une région qui n'a pas besoin des difficultés spéciales, étant donné ses difficultés économiques de caractère permanent. L'honorable député doit savoir toutefois qu'il s'agit d'une compagnie qui est réglementée par la province, non seulement du point de vue des relations du travail, mais même du point de vue de la téléphonie elle-même.

Je n'ai pas eu de contacts avec mon homologue de la province de Québec, ni avec le ministre du Travail de cette province de Québec. Mais si ces derniers venaient à croire que nous pourrions leur apporter quelque secours, au ministère des Communications, nous serions certainement heureux de les seconder dans leur recherche d'une solution à ce conflit.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Étant donné la gravité de la situation, puis-je demander au ministre s'il serait disposé à ordonner une enquête sur les agissements de la compagnie multinationale General Telephone and Electronics, qui contrôle la Quebec Telephone, afin d'éclairer davantage le public sur les véritables causes de ce malheureux conflit, et de la solutionner au plus tôt?

Questions orales

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vais étudier la question.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

LES OLYMPIADES DE 1976 À MONTRÉAL—LES PRÉVISIONS DE RECETTES DE LA VENTE DE MONNAIE—LE VERSEMENT DE COMMISSIONS OU D'ESCOMPTES

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre des Postes a dit à la présidence qu'il avait l'intention de répondre à une question posée la semaine dernière.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le représentant de York-Simcoe a posé une série de questions au sujet de la monnaie olympique. Une de ces questions a trait au rapport provisoire que j'ai déposé et qui indique que l'on prévoit retirer 644 millions de dollars de la vente de ces pièces. Le député a dit que la loi limite la valeur nominale des pièces vendues à 450 millions de dollars; c'est exact. On peut attribuer la différence à la hausse de la demande ou à une demande inattendue en ce qui concerne les séries de luxe présentées en écrin, et au fait que la plupart sont vendues à un prix supérieur à la valeur nominale.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de donner des détails sur deux points. Tout d'abord, il a expliqué la différence entre le montant de quelque 600 millions de dollars et la valeur nominale de 450 millions de dollars. J'aimerais qu'il rattache cela au rapport déjà présenté selon lequel pour les pièces vendues jusqu'au 31 mars, la différence entre la valeur nominale et le prix de vente n'est que de 5 p. 100, alors qu'on prévoyait une différence de 43 p. 100. J'aimerais qu'il parle d'un deuxième point qui est très intéressant: S'est-il en fait assuré qu'aucune commission, escompte ni aucun autre avantage n'a été consenti par le COJO ou par un autre organisme aux distributeurs?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le COJO n'a rien à voir avec ce programme. Je puis garantir à la Chambre qu'absolument aucun distributeur, aucun point de vente, aucune banque à charte ni aucun particulier ne peut obtenir d'escompte sur la valeur nominale de la monnaie. Les distributeurs indépendants, les gens qui dans le monde entier se spécialisent dans la vente de pièces de monnaie, obtiennent un escompte se situant entre le prix de vente et la valeur nominale de $5. Ainsi, une pièce de $5 peut être vendue $7.50, de sorte que le prix pour le distributeur se situe entre $5 et $7.50. Nous ne pouvons en aucun cas consentir un escompte sur la valeur nominale aux termes de la loi. Je garantis à la Chambre et au député que le prix de courtage ou l'escompte qu'accordent les vendeurs est prélevé sur leur marge bénéficiaire plutôt que sur quelque remise sur la valeur nominale.

* * *

LES FINANCES

LES DIRECTIVES AUX BANQUES CANADIENNES AU SUJET DES OPÉRATIONS DU MARCHÉ COMMUN

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant

[M. Lambert (Bellechasse).]

en l'absence du ministre de Finances. Étant donné que de l'aveu général, les opérations du Marché commun européen sont l'un des principaux facteurs de l'inflation dans le monde, quelles directives sont données aux banques commerciales canadiennes, par l'entremise de la Banque du Canada et du ministère, au sujet d'éventuelles opérations sur ce marché?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je tiendrai la question pour préavis et demanderai à mon collègue, le ministre des Finances, d'y répondre dès son retour.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA TAXE SUR LES EXPORTATIONS—LA POSSIBILITÉ DE PERTE DE DÉBOUCHÉS AUX É.-U.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, compte tenu des réductions récentes de la demande de pétrole canadien par les États-Unis, du fait que le prix est de moins en moins compétitif sur le marché américain, ainsi que de l'entrée attendue sous peu sur ce marché de pétrole découvert dernièrement au Mexique, le gouvernement a-t-il l'intention de continuer à imposer au niveau actuel une taxe sur les exportations de pétrole canadien?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député sait peut-être que le gouvernement a déjà signalé qu'il était disposé, au moins en ce qui a trait à l'huile lourde, de remettre aux termes de la loi sur l'administration financière, à compter du 1er novembre, certaines des taxes payées sur les exportations de cette catégorie. La réduction du prix à l'exportation qui déterminerait, en temps utile, une réduction de la taxe d'exportation, est un sujet sur lequel l'Office national de l'énergie fait des recommandations tous les mois. Il les présentera dans quelques jours. En l'occurrence, je dois attendre que l'Office me fasse connaître son opinion.

● (1430)

M. Hees: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la baisse de la demande s'est exercée principalement à l'égard des autres produits du pétrole, en plus de l'huile lourde que le ministre a mentionnée, et comme le gouvernement n'a manifestement aucun plan pour permettre à notre pétrole de mieux soutenir la concurrence dans ce marché rétréci, j'aimerais demander au ministre s'il ne connaît pas bien le mécanisme de l'offre et de la demande ou s'il ne sait pas que des clients perdus sont très difficiles à regagner.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ce que propose le député, c'est que le Canada applique à son pétrole la politique de contrôle des prix des États-Unis. Je crois que nous devrions, nous au Canada, déterminer le juste prix international de notre produit et non pas accepter qu'il le soit par le gouvernement des États-Unis.

M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas du tout ce que je voulais dire. Je voulais demander au ministre s'il ne croyait pas qu'il serait profitable de vendre nos produits à des prix concurrentiels de manière à obtenir un volume de vente satisfaisant, plutôt que de le voir diminuer.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, si nous sommes dans un marché libre, très bien. Mais s'il s'agit d'un prix dicté par un gouvernement étranger, c'est une toute autre question.

LE PÉTROLE—LE PARTAGE DES RECETTES DE LA TAXE D'EXPORTATION—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DE L'IMPÔT SUR LES REDEVANCES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Avant la signature de l'entente portant que la surtaxe soit utilisée ou versée aux provinces consommatrices pour leur aider à payer le prix du pétrole, le ministre avait dit devant le comité permanent que la moitié de la taxe perçue avant la signature de l'entente serait remise aux provinces. Ces sommes ont-elles été remises aux provinces productrices de l'Alberta et de la Saskatchewan? Quelles sommes ont été versées aux trésoreries de ces provinces?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député a parfaitement raison de dire qu'aux termes de la loi sur les exportations qui s'appliquait de septembre 1973 à janvier 1974 le gouvernement s'était en effet engagé à remettre 50 p. 100 de ces sommes aux provinces productrices, ce qui a été fait. Quant au reste, nous avions indiqué que nous le placerions dans des projets d'aménagement de ressources énergétiques dans la province et, il y a à peine deux semaines, quand j'ai rencontré les ministres de l'Alberta, je leur ai signalé qu'il y avait là un compte en souffrance et que nous serions heureux de parler avec eux de collaboration dans le domaine de l'énergie et des investissements.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je suis content d'entendre le ministre parler de collaboration. Je me demande s'il a eu des entretiens sérieux avec le ministre des Finances qui rencontre actuellement les premiers ministres de l'Ouest canadien au sujet de la disposition budgétaire prévoyant que le gouvernement fédéral percevrait un impôt fédéral sur les redevances et ne permettrait pas aux compagnies productrices de le déduire de leur revenu imposable à titre de frais. Je sais qu'il s'agit d'une question budgétaire, mais les ministres en ont-ils parlé compte tenu des manchettes qui se publient depuis une semaine dans l'Ouest et selon lesquelles 96 p. 100 des compagnies de forage appartenant à des Canadiens quittent le Canada pour aller forer aux États-Unis ou au Mexique?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le ministre et moi-même, ainsi que nos deux ministères, avons eu des discussions sur la mise sur pied d'un régime fiscal équitable pour les entreprises au Canada. Il est certain qu'il a tenu des consultations ces derniers temps mais il ne m'a pas encore communiqué son dernier rapport. Je crois qu'il le fera à son retour.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION—DEMANDE D'EXPOSÉ MINISTÉRIEL DE LA POSITION PRISE PAR LE GOUVERNEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la Conférence mondiale de l'alimentation qui doit avoir lieu à Rome dans un peu plus de deux semaines. Le ministre est-il maintenant en mesure de nous dire si le Canada a pris position et s'il va bientôt en faire part aux Canadiens? Peut-il nous dire également s'il a eu l'occasion d'étudier les travaux des deux conférences nationales qui ont eu lieu ici, c'est-à-dire la conférence de l'agriculture en septembre, et la conférence sur les organismes non gouvernementaux qui s'est tenue il y a une dizaine de jours?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie actuellement quelle position adopter en vue de la Conférence mondiale de l'alimentation qui aura lieu au début novembre, et il devrait prendre, sous peu, une décision à cet égard.

M. Stanfield: Il le faudra bien.

M. MacEachen: J'ai eu l'occasion d'étudier les travaux des conférences dont a parlé le député. En fait, j'ai assisté à une partie des délibérations de la première conférence.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné l'importance que cette conférence revêt pour les peuples du monde entier, en ce qui concerne leurs besoins alimentaires de la prochaine décennie, et aussi pour le Canada, qui devra réviser en conséquence sa capacité et ses techniques de production, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à prendre part au débat qui aura lieu en fin d'après-midi sur ma motion proposant l'établissement d'une commission mondiale des ressources, ou s'il préfère qu'on renvoie les questions que renferme cette motion et les autres questions semblables concernant la Conférence mondiale de l'alimentation, au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, afin que le ministre, et d'autres aussi, puissent donner leur opinion et qu'on puisse ainsi se fonder sur un consensus pour adopter une position bien définie avant que le ministre et ses fonctionnaires n'assistent à la conférence à Rome?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà exprimé certains avis au sujet de cette conférence dans mon discours pendant le débat sur l'Adresse. Je félicite le député d'avoir donné à ses collègues de la Chambre l'occasion d'exprimer leur point de vue. Toutefois, je m'en voudrais d'interrompre ce débat avant que l'heure prévue ne soit écoulée.

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. J'ai entendu ce que le ministre a dit de la conférence à la Chambre et je lui saurais gré de nous dire si le gouvernement avait une raison valable d'attendre si longtemps avant de prendre position sur une question d'une aussi grande importance pour les Canadiens et pour le monde entier. Y a-t-il vraiment une raison pour laquelle le gouvernement n'a pas fait connaître sa prise de

position au sujet de la conférence de l'OAA, car au premier abord, il semble que cette décision aurait dû être prise il y a déjà quelque temps. D'où vient la difficulté?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a déjà longtemps que le Canada examine sa prise de position là-dessus. Le gouvernement voulait connaître l'opinion de nombreux organismes et de particuliers, notamment à la suite des conférences mentionnées par le représentant d'Egmont, avant de prendre une décision définitive sur la position à prendre. Le gouvernement se rend compte de l'importance de la conférence non seulement pour le Canada, mais pour les pays en voie de développement et sa prise de position s'inspirera de cette façon de concevoir la situation.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ SUR LES PENSIONS—LES PERSPECTIVES D'ENTENTE AVEC LE ROYAUME-UNI ET LES ÉTATS-UNIS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme il y a déjà longtemps que le gouvernement a pris l'initiative de conclure des accords de réciprocité sur les pensions avec un bon nombre de pays et qu'un seul de ces accords a été mis en vigueur depuis lors, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est disposé à accélérer ce programme dans l'espoir d'en arriver sous peu à la conclusion de ces accords de réciprocité?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, ces négociations sont actuellement poursuivies d'une façon active par le gouvernement avec plusieurs pays. La question qui demeure toujours la même dans les négociations comme celles-ci, c'est de savoir combien les autres pays sont prêts à donner en échange des privilèges remarquables qui sont disponibles au Canada, en faveur des personnes retraitées, comparativement aux privilèges disponibles dans d'autres pays. Plusieurs pays aimeraient obtenir tous les bénéfices canadiens, mais ne sont pas prêts à accorder autant d'avantages en échange de ceux dont jouissent leurs citoyens qui habitent le Canada. Ceci est le problème continuel avec de telles négociations.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il y a lieu de croire à une concordance de vues entre notre pays et le Royaume-Uni et peut-être aussi les États-Unis, le ministre peut-il nous laisser entrevoir l'espoir d'un accord pour bientôt, avec l'un ou l'autre de ces pays?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, des discussions ont encore eu lieu récemment au niveau des hauts fonctionnaires à ce sujet entre le Canada et le Royaume-Uni en particulier. Mais le problème demeure encore celui que j'ai exposé, à savoir ce que le Royaume-Uni est prêt à accorder en échange des avantages considérables qui sont disponibles aux Canadiens.

[M. Stanfield.]

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Contentez-vous d'activer le programme.

* * *

● (1440)

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'ORPHELINS DE GUERRE SOUS LE PATRONAGE D'ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX—LES VUES DU MINISTRE

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; elle concerne les engagements qu'il a pris il y a quelques mois au sujet de l'admission au Canada d'orphelins de guerre à titre de mesure humanitaire, sans que cela se fasse par voie d'adoption, c'est-à-dire qu'ils auraient été admis au Canada sous le patronage d'établissements provinciaux reconnus. Le ministre pourrait-il nous donner un compte rendu de la situation, surtout au sujet de la promesse faite à Calgary en juin dernier.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le député précise davantage le genre de renseignements qu'il désire obtenir. Je puis cependant confirmer, en ce qui concerne la demande de M. Maurice Spring, qui désire agrandir les établissements de Springhill, que nous avons examiné son projet avec beaucoup de soin et que nous lui avons exprimé notre admiration, mais que, malheureusement, nous avons dû lui expliquer que la politique canadienne en matière d'immigration ne vise pas à favoriser l'immigration d'orphelins destinés à une institution, si recommandable soit-elle. Nous serions plutôt en faveur de la venue d'enfants qui peuvent être adoptés par des mères ou des pères canadiens.

LE CAS DES ÉTRANGERS VISÉS PAR DES MANDATS D'EXPULSION SOMMAIRE—LA RÉVISION DE CERTAINS CAS PAR LE MINISTRE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dans un récent discours prononcé le 7 octobre devant la Chambre de commerce de l'Alberta, le ministre a parlé de la politique canadienne consistant à expliquer clairement aux travailleurs étrangers certains de leurs droits et de leurs responsabilités durant leur séjour dans notre pays. Vu ces nobles sentiments, puis-je demander au ministre s'il est disposé à prendre l'initiative de laisser aux personnes visées par des mesures d'expulsion sommaire le temps nécessaire pour trouver un avocat et l'informer correctement de la situation?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tous nos textes de loi et notre politique concernant les formalités d'immigration font actuellement l'objet d'une révision en profondeur et comme on l'a dit . . .

M. Baldwin: Voilà cinq ans que cela dure.

Mr. Andras: Monsieur l'Orateur, on enquête sur cette question depuis 1952 et notre gouvernement a l'intention de s'en occuper sérieusement.

M. Hees: Vous devenez aussi mauvais que Herb Gray et vous savez ce qui lui est arrivé.

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est indubitablement temps de faire quelque chose à ce sujet. Si quelqu'un fait l'objet de mesures injustes, ou si l'on a l'impression que les enquêteurs spéciaux l'ont traité injustement lors d'audiences d'expulsion sommaire, quelles mesures le ministre prend-il pour redresser les torts ainsi subis, et comment procède-t-il à la révision du cas?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, si le député ou n'importe quel autre député veut bien me citer des cas particuliers, je ferai faire une enquête complète sur les activités des enquêteurs spéciaux. Je dois dire qu'ils effectuent dans l'intérêt de la nation une tâche de très grande ampleur et qu'en général ils s'en acquittent fort bien.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, et à propos de ce que le ministre vient juste de dire, j'aimerais lui signaler que je lui ai écrit et fait remettre en mains propres une lettre le 22 juillet. Elle concernait un cas de ce genre, mais je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE RÉEXAMEN DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME RELATIVE AUX MANDATS DE PERQUISITION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice, qui vient d'avoir l'occasion de lire la décision extraordinaire rendue par la Cour suprême du Canada relativement aux mandats de perquisition et par laquelle la Cour suprême a établi que charbonnier n'est pas vraiment maître dans sa maison, bien que ce principe soit à la base du droit commun anglais, et que les forces de l'ordre peuvent dans certaines circonstances perquisitionner dans une maison sans mandat. Le ministre voudrait-il s'occuper de la question et faire en sorte qu'on revienne à la situation antérieure, c'est-à-dire qu'on accepte comme principe que la demeure est un endroit sacré et qu'il faut un mandat de perquisition pour y pénétrer sauf dans les cas de poursuite rapide?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'examiner la décision rendue par la Cour suprême. Bien entendu, la Cour suprême s'est appuyée aussi sur le droit commun pour justifier l'autorisation de pénétrer dans une maison lorsque les forces de l'ordre poursuivent ou recherchent une personne soupçonnée d'avoir commis un délit. Ces circonstances méritent certainement que les forces de l'ordre prennent des mesures spéciales. J'ai cependant constaté que, par suite de cette décision, on se demande si nous pourrions, en modifiant nos règles à l'égard des mandats, prévoir un autre mode d'obtention de mandats, du moins dans certaines circonstances, afin que les forces de l'ordre disposent d'un mandat si elles doivent pénétrer dans une maison. Nous étudierons cette question.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le ministre se rend compte que l'une des caractéristiques d'un État policier, et je ne voudrais pas que le Canada en devienne un, est que les forces de l'ordre peuvent pénétrer dans les maisons quelles que soient les circonstances. J'espère que le gouvernement présentera un amendement le plus tôt possible afin d'apporter la modification nécessaire au jugement pour garantir que les citoyens canadiens ne perdront pas leur droits au profit des forces de l'ordre.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai signalé en effet que nous étudierions la question afin de déterminer si la forme actuelle de mandat est suffisante à cette fin. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que le très honorable député a laissé entendre, soit que la décision indique d'une façon quelconque qu'on pourra pénétrer dans les demeures quelles que soient les circonstances.

M. Diefenbaker: Le jugement laisse pas mal de latitude.

M. Lang: L'affaire avait trait uniquement au droit de pénétrer dans une demeure quand les forces de l'ordre ont des raisons suffisantes de croire qu'un fugitif du droit criminel s'y cache. Il s'agit donc de circonstances très restreintes.

M. Diefenbaker: Monsieur, l'explication du ministre m'a surpris parce que, au début de sa réponse, il avait déclaré ne pas avoir lu le jugement.

M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je désire que les choses soient bien claires et je signale au très honorable député que j'ai dit avoir lu le jugement, et non pas le contraire.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN NOUVEAU POSTE DE TÉLÉVISION À RIMOUSKI

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Pourrait-il dire à la Chambre quand on procédera à l'installation d'un second poste de télévision pour la région de Rimouski?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, voilà une décision qui relève de la Société Radio-Canada, et je ne fais pas rapport au Parlement pour cette Société. En l'absence de mon collègue le secrétaire d'État, je devrai donc prendre note de la question du député et lui répondrai dans quelques jours.

* * *

[*Traduction*]

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'AUGMENTATION DU COÛT DE DEUX GRANDS ÉDIFICES PUBLICS À MONTRÉAL

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor à qui il incombe de préparer et de déposer les prévisions budgétaires. L'honorable député voudrait-il nous indiquer si le coût prévu de deux grands édifices publics de Montréal a vraiment subi une hausse? Je veux parler de la place Guy Favreau, dont le coût serait passé de 42 à 173 millions de dollars et du grand ensemble des Postes qui serait passé de 56 à 184 millions de dollars. S'il en est bien ainsi, pourquoi cette augmentation n'est-elle pas indiquée ou ajoutée dans les prévisions budgétaires récemment dépo-

sées, afin que les députés l'aient devant les yeux au cours du débat de cette semaine sur les prévisions budgétaires?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, dans un premier temps, nous avons proposé toutes les prévisions budgétaires qui ont été présentées au cabinet entre le moment où la Chambre a été dissoute et le retour de la Chambre des communes. Voilà pour les prévisions budgétaires que nous avons présentées! Pour ce qui est des autres, des crédits supplémentaires seront présentés au mois de décembre à la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA REMISE DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, J'aimerais poser une autre question au ministre des Travaux publics. L'honorable député voudrait-il informer la Chambre de la raison pour laquelle il n'a pas présenté au Parlement le rapport annuel du ministère, comme il doit le faire dans les 21 jours qui suivent l'ouverture du Parlement? Va-t-il s'exécuter mercredi avant le début du débat et cesser de cacher plus longtemps ces renseignements à la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux!

● (1450)

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, je crois avoir signé un document portant que j'envoyais au greffier de la Chambre le rapport annuel.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Quelqu'un de mon personnel a téléphoné au ministère aujourd'hui pour obtenir une copie du rapport et on lui a dit qu'il ne serait pas prêt ou disponible avant une semaine.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de ce renseignement.

M. Hees: On recommence à chanter le même vieux refrain.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE CAS DU PÉTROLIER AYANT APPAREILLÉ DE SAINT-JEAN MALGRÉ LA FAILLITE DE LA COMPAGNIE MÈRE

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au solliciteur général. Le ministre mène-t-il une enquête sur ce qui s'est produit à Saint-Jean pendant la fin de semaine? Il s'agit d'un superpétrolier étranger qui a demandé à la Cour fédérale, et s'est vu refuser la permission de retourner en Grande-Bretagne; la compagnie mère venait de faire une déclaration de faillite et le navire avait un compte de $300,000 de carburant à payer. Le navire a réussi à quitter le port et à laisser derrière lui un navire de patrouille de la GRC. Pourquoi ne l'a-t-on pas mis en surveillance préventive? Le ministre renseignera-t-il le Parlement à ce sujet?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de rapport à ce sujet, mais je l'aurai dès que possible.

* * *

LES PÊCHERIES

PROVINCES ATLANTIQUES—DEMANDE DE CRÉDITS POUR LA RÉPARATION DES INSTALLATIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Vu les dégâts importants subis par les digues, cales et autres installations à cause de la tempête de la fin de semaine en Nouvelle-Écosse, le ministre envisage-t-il traiter de ce désastre d'une façon spéciale en demandant des fonds additionnels pour ce genre de reconstruction et de réparations? Dans le cas contraire, le programme des ports pour petites embarcations sera retardé de deux ou trois ans encore.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, je me suis déjà renseigné suite aux représentations d'un autre député. Si Dieu et les conditions atmosphériques le permettent, j'espère aller à Halifax ce soir. Je me ferai un devoir de soulever cette question avec les fonctionnaires de mon ministère puisque je suis le dernier qui voudrait voir retarder les améliorations prévues en vertu du programme des ports pour petites embarcations.

* * *

LA CONDITION DE LA FEMME

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME—LE CHANGEMENT À LA DIRECTION DU PROGRAMME

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État suppléant, s'il y en a un. Qu'a répondu le ministre au télégramme de 75 personnes réunies à Ottawa pour préparer l'année internationale de la femme, dans lequel elles déplorent le changement à la direction du programme qui doit se faire environ deux mois avant le début de l'année internationale de la femme?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question et j'essaierai d'obtenir la réponse le plus tôt possible.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il aussi l'amabilité de nous expliquer pourquoi le poste en cause est reclassé à ce moment-là. Quand la nouvelle titulaire entrera-t-elle en fonction et sera-t-elle nommée à plein temps?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DE LA LIGNE DE PÉTROLIERS DE L'ALASKA—LA POSITION DU CANADA QUANT AUX NORMES DE SÉCURITÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à des questions qui ont été soulevées ici ces derniers jours à propos de l'itinéraire des pétroliers. Les négociateurs canadiens engagés dans des entretiens avec les États-Unis ont-ils protesté contre la réduction des normes de sécurité relatives à la construction des navires et notamment de la norme relative au double-fond, que les États-Unis s'étaient engagés à respecter?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas tout à fait certain de bien comprendre toutes les implications de la question. Quant aux doubles-fonds, je crois savoir qu'il existe à ce sujet une certaine divergence d'opinion chez les experts des deux côtés de la frontière.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il est évident pour la Chambre qu'on n'a élevé aucune protestation, l'équipe canadienne est-elle disposée à suggérer des normes de sécurité relatives à la conception des navires qui emprunteront nos eaux territoriales et qui pourraient causer des dommages à nos côtes?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, l'équipe canadienne a proposé un plan global de protection de l'environnement dont elle discute présentement avec les États-Unis; ce plan porte sur tous les aspects de la protection de l'environnement. Mon honorable ami peut supposer que l'on se préoccupe également de cet aspect particulier.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'OBJET DES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et porte sur la conférence qui réunira le 30 octobre, sauf erreur, le gouvernement fédéral et les premiers ministres des provinces, ce qui montre que le premier ministre a fini par découvrir la gravité du problème de l'inflation. Le gouvernement a-t-il reconnu l'urgence du problème et, si oui, le premier ministre présentera-t-il à ses homologues des provinces un échéancier précis et à jour pour appliquer une politique nationale efficace, ou continuerons-nous à vivre dans une société qui, sauf votre respect, est une vraie jungle?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les réunions que le premier ministre a préparées avec ses collègues des provinces font partie des mesures annoncées ces quelques dernières semaines. Rien de neuf, donc. Mais il n'a pas succombé à la tentation de convoquer une conférence au sommet où il y aurait foule et où on ne ferait que parler. Le gouvernement recherche une planification soignée, des mesures qu'il souhaite efficaces. Le problème de l'inflation actuelle est de la plus grande complexité et sans précédent; les idées que l'opposition a proposées sur l'usage de conférences au sommet sont maintenant dépassées.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant n'a pas à excuser l'attitude inacceptable du premier ministre dans le passé. Voici ma question: La consultation a-t-elle nettement pour but d'aboutir à un accord général sur les principes directeurs à respecter volontairement? Si tel est le cas, le premier ministre exposera-t-il clairement aux premiers ministres des provinces quels principes directeurs devraient être établis et permettra-t-il des échanges de vues? Cela figure-t-il à l'ordre du jour, monsieur l'Orateur?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le but des négociations entreprises à divers niveaux,—le premier ministre avec les premiers des provinces, le ministre des Finances avec ses homologues, le ministre du Travail avec les représentants des syndicats ouvriers et d'autres ministres avec les représentants des milieux d'affaires, j'espère,—sera d'exposer ce qui, aux yeux du gouvernement, est la nature du problème qui se pose.

M. Stanfield: Et quelle est-elle?

M. Sharp: Les négociations auront pour objet d'obtenir les vues des divers groupes de la communauté, afin de trouver une formule qui ait des chances d'être acceptée de tous.

M. Diefenbaker: Vous avez deux ans de retard.

M. Sharp: Le gouvernement n'a pas l'intention d'insister pour le moment sur le contrôle des prix et des salaires ni d'adopter une formule de ce genre, que les Canadiens ont rejetée, comme l'honorable représentant le sait fort bien.

M. Alexander: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. N'est-il pas étonnant de constater comme le gouvernement voit clair depuis le 8 juillet?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES PERSPECTIVES D'ACHAT DE VÉHICULES BLINDÉS AU BRÉSIL—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce se trouve au Brésil, le ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre si son ministère ou le gouvernement tient des discussions avec une société brésilienne, Engeheiros Especializados, au sujet de l'achat de véhicules blindés d'une valeur de 200 millions de dollars?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nos négociations n'ont pas atteint le stade où un achat serait imminent. Nous examinons naturellement les diverses sources d'approvisionnement dans le monde.

Questions orales

L'ÉNERGIE

L'UTILISATION DU MAZOUT ACHETÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Approvisionnements et Services. En son absence, puis-je l'adresser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Il s'agit de 21 millions de gallons de mazout que le gouvernement a achetés l'an dernier au coût approximatif de 90c. le gallon. Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a dû revendre cette même huile à des sociétés canadiennes à 15c. le gallon?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, d'après mes renseignements, le député fait erreur à ce sujet. Le gouvernement canadien a utilisé ce mazout dans ses propres établissements.

M. Reynolds: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il dire que, de fait, aucune quantité de cette huile n'a été vendue à des sociétés canadiennes?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier cette affirmation. En général, cette huile sert aux services du gouvernement canadien; elle n'est pas remise sur le marché.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES EFFETS DES AVIONS SUPERSONIQUES EN HAUTE ATMOSPHÈRE—L'OPPORTUNITÉ DU RENVOI DE LA QUESTION À L'ONU

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Comme la récente étude du Massachussets Institute of Technology, étude dont elle avait été chargée par le ministère des Transports des États-Unis, met en garde contre les dangers des transports supersoniques pour la haute atmosphère, et vu la nouvelle qu'un Concorde anglo-français ait atterri en territoire canadien en fin de semaine, le ministre dirait-il à la Chambre quelle est la politique du gouvernement quant aux droits d'atterrissage des aéronefs supersoniques?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait, il va de soi, en dire plus long que moi au député au sujet de la politique du gouvernement. Quant aux effets de ces appareils sur l'ozone en haute atmosphère, le député apprendra avec intérêt qu'une équipe de scientifiques canadiens participe à l'heure actuelle à une étude internationale sur le problème.

● (1500)

M. Fraser: Une question supplémentaire. Le ministre nous dirait-il comment ces études se sont poursuivies et si, en outre, le Canada compte prendre des mesures pour soulever cette question internationale d'importance majeure aux Nations Unies?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, nous attendrons, je crois, d'avoir les résultats des études avant dè prendre l'initiative proposée par le député.

Des voix: Bravo!

[M. Richardson.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE PAR DES PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT—LA QUESTION DE L'APPROBATION MINISTÉRIELLE

M. Tom Cossitt (Leeds): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quels sont les rapports professionnels entre le ministre et M. Ivan Head du bureau du premier ministre, porte-parole pour les affaires étrangères? Plus précisément, est-ce que le ministre voit ou approuve à l'avance les déclarations politiques de M. Head, par exemple comme celles qu'il a faites à la presse le 25 septembre et le 15 octobre?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je doute de l'urgence de la question. Elle aurait paru appropriée en septembre mais à la fin d'octobre, elle est dépassée.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Mes rapports professionnels avec le premier ministre et M. Head, au service de ce dernier, sont excellents.

* * *

L'AGRICULTURE

BŒUF HACHÉ—LA PROPORTION DE GRAISSE ET LE DÉNOMBREMENT DES BACTÉRIES—LES MESURES DE SURVEILLANCE ENVISAGÉES

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, une question au ministre de l'Agriculture. A la suite du témoignage abondant entendu, hier soir, à l'émission Marketplace de Radio-Canada selon lequel les règlements fédéraux concernant la teneur en graisse de la viande hachée serait communément violés et la teneur en bactéries serait excessive, et étant donné le nombre considérable de vaches livrées actuellement aux marchés au Canada dont la viande sert surtout à la fabrication de haché, le ministre a-t-il pris les mesures nécessaires pour accroître la surveillance de ce secteur du commerce des viandes, surtout pour s'assurer que l'on n'en revienne à une situation comme celle des œufs pourris?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait certainement que le Canada dispose de l'un des meilleurs services d'inspection. Je n'ai pas regardé cette émission hier soir. Je vais me renseigner sur le contenu de l'émission. S'il s'avère que nos employés ne font pas leur travail comme il faut, ils seront suivis de près.

* * *

LA CONSOMMATION

BŒUF HACHÉ—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE JUIN DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné les recommandations concernant le bœuf haché contenues dans le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires publié le 6 juin et à la lumière des révélations choquantes faites hier soir à l'émission «Marketplace» de Radio-Canada—on vient juste de le mentionner—et fai-

sant état de la teneur en graisse et de la teneur en bactéries, malgré les règlements fédéraux, à titre de ministre responsable de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, quelles mesures prend-il pour appliquer les recommandations du rapport paru le 6 juin?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'espère que la publicité adverse de l'émission d'hier soir aura des effets salutaires.

Par ailleurs, les fonctionnaires de mon ministère ont déjà intenté des poursuites contre les personnes qui avaient enfreint le règlement. J'ai demandé en particulier qu'on accorde une attention toute spéciale à ces inspections, et nous ne manquerons aucune occasion de poursuivre en justice ceux qui ne se conformeront pas au règlement.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA PRÉSENCE DE NOMBREUSES BACTÉRIES DANS LE BŒUF HACHÉ—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est-il en mesure d'assurer les Canadiens que son ministère a le pouvoir d'inspection lui permettant de faire observer les règlements sur les aliments et drogues au Canada et qu'il veillera à ce que soient examinées les graves plaintes au sujet de la teneur bactérienne excessivement élevée du bœuf haché qui pourrait, d'après les recherches, empoisonner le consommateur? Peut-il nous assurer qu'il prend des mesures pour remédier à cette situation inacceptable?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je verrai certainement à déterminer si les chiffres relatifs à la teneur bactérienne viennent de l'émission «Marketplace» de Radio-Canada, ou des magasins. J'informerai les députés des résultats de mon enqUête.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement devant l'absence de 11 ministres. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si nous assistons aujourd'hui à la mise en œuvre du système du roulement? Si oui, quand pourrons-nous recevoir une liste indiquant les jours où les ministres prévoient assister aux séances?

M. Sharp: La réponse est non, monsieur l'Orateur. S'il manque tant de ministres aujourd'hui, c'est qu'ils sont occupés ailleurs, au Canada ou à l'étranger. Si le député me donnait la liste des questions qu'il veut poser, cela faciliterait grandement les délibérations. Les autres leaders à la Chambre pourraient peut-être faire de même.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je vous prie de recevoir avec indulgence ce rappel au Règlement. J'ai obtenu la parole pour poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce que j'ai fait. Je me suis levé pour poser une question supplémentaire. Ai-je tort de croire qu'un député a le droit de poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'ignore peut-être pas que, malgré la liberté que je m'efforce d'accorder aux députés pendant la période des questions orales, il subsiste néanmoins des limites aux questions orales ou écrites que l'on peut poser. Et chaque fois, la présidence doit décider du nombre des questions supplémentaires à autoriser, afin que les autres députés puissent eux aussi poser leurs questions.

Le député sait pertinemment que sa question répondait fort mal au type de questions qu'il convient de poser pendant la période des questions orales. Pour cette raison, et dans l'exercice des pouvoirs de la présidence, je ne lui ai pas permis de poser une question supplémentaire. Je n'ai pas estimé que sa question devait être suivie d'une question supplémentaire, au détriment des autres députés qui ont des renseignements à obtenir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ DES COMPTES DES ANNÉES TERMINÉES LE 31 MARS 1972 ET LE 31 MARS 1973 ET DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Que les comptes publics pour les années financières terminées le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973, rapports de l'Auditeur général y afférents et témoignages recueillis par le comité au cours de la 29e législature, soient renvoyés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ DES TERRES INDIENNES

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES LICENCES ET LES REDEVANCES

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le bill C-15, concernant le gaz et le pétrole des terres indiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

—Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, le gouvernement a annoncé à la Chambre son intention de présenter un projet de loi sur le gaz et le pétrole des terres indiennes. Le bill C-15 a été lu pour la première fois le 7 octobre. A titre de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai le plaisir de proposer aujourd'hui sa deuxième lecture.

Le bill mérite le soutien de tous les députés. Nous connaissons tous les perturbations qui se sont produites récemment dans les prix, les marchés et la répartition du pétrole et du gaz. Nous savons tous combien il est essentiel que les Indiens participent pleinement à l'économie du Canada et qu'ils tirent tous les avantages possibles des terres qui leur sont réservées. Le présent bill vise à assurer aux Indiens une juste part des profits réalisés par l'exploitation du pétrole et du gaz sur leurs terres.

Permettez-moi de brosser brièvement devant la Chambre l'historique de cette question, afin de montrer l'importance de cette mesure pour nombre d'Indiens, parce qu'elle leur manifeste concrètement la détermination des Canadiens de leur remettre tous les profits tirés des ressources de leurs réserves. La plupart des puits actuellement en activité sur les terres indiennes ont été forés entre 1947 et 1956. L'exploration, le forage et la production étaient régis par un règlement établi aux termes de la loi sur les Indiens. Il avait été conçu de façon à suivre des près le règlement de l'Alberta, car c'est dans cette province qu'ont eu lieu les principales découvertes de pétrole. On a adopté le système en vigueur en Alberta prévoyant de faibles redevances et des baux à long terme de 10 et 21 ans: Aux termes de ce plan, les bandes indiennes obtenaient des gratifications en espèces, un loyer nominal à l'acre et des indemnisations pour les droits de surface.

● (1510)

Ce système a fonctionné convenablement tant que l'industrie du pétrole est demeurée relativement stable et s'est montrée parfaitement adaptée aux régions d'exploitation de pétrole et de gaz. Un changement est devenu clairement nécessaire l'an dernier lorsque la crise du pétrole a éclaté et que le règlement de 1966 a révélé sa totale incapacité d'adaptation. Lorsqu'il a fallu envisager la révision du règlement, les difficultés ont surgi et il est devenu clair que la loi sur les Indiens ne se prêtait pas à des contrôles de ce genre et à la souplesse exigés par la situation. Il a donc été convenu qu'une nouvelle loi s'imposait pour assurer, en ce qui concerne ces ressources importantes, un règlement conforme aux intérêts supérieurs des bandes indiennes intéressées. Les baux signés en vertu des règlements alors en vigueur prévoyaient des taux de redevances qui ne reflétaient pas la nouvelle situation et qui étaient fixés par ces baux. Les redevances étaient établies par des accords qui ne prévoyaient pas et ne pouvaient, en fait, prévoir l'évolution de la situation.

Il est évident qu'il faut remédier à cette situation rigide et que seules des mesures législatives peuvent répondre aux besoins des Indiens. Il est essentiel que les redevances puissent être modifiées sans délai en fonction des changements qui s'opèrent dans l'industrie. Il est impératif que les bandes indiennes obtiennent les redevances que justifient les dernières conditions du marché, tout autant que les autres. On ne peut permettre à ceux qui ont la chance d'exploiter des gisements sur des réserves indiennes de tirer des bénéfices exorbitants et inattendus des ressources en pétrole et en gaz situées sur ces terres. Toutes les provinces productrices de pétrole ont adopté des mesures législatives modifiant les barèmes de redevances et établissant divers types de contrôles compliqués en matière de vente et de production. Les bandes indiennes sont les seules à être soumises à des règlements qui ne peuvent pas refléter rapidement les nouvelles conditions du marché.

Heureusement, un groupe d'étude avait été nommé avant que la crise pétrolière se manifeste. Il comprenait le représentant des bandes productrices, le représentant de l'Association des Indiens de l'Alberta et des experts en matière de pétrole et de gaz. Le groupe d'étude n'a pas perdu de temps. Le 28 mars 1974, un décret du conseil établissait de nouveaux taux de redevances et le principe des redevances variables qui permettait de modifier les taux en fonction des nouvelles conditions. C'était une mesure provisoire. Le bill à l'étude donne suite aux changements provisoires du décret du conseil et établit le cadre requis. Il est regrettable qu'il n'ait pu être présenté et adopté—parce que je suis certain qu'il sera adopté très rapidement—avant la prorogation. Toutefois, ce n'est pas ainsi que devaient se passer les choses, et il restait donc à présenter au plus tôt le bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

[M. Buchanan.]

Le bill C-15 établit un cadre pour la réglementation future de l'exploitation du pétrole et du gaz sur les terres indiennes dans les intérêts supérieurs des bandes. Il ne va nullement à l'encontre de l'engagement du gouvernement de ne pas modifier la loi sur les Indiens avant que ces derniers n'aient présenté leurs propositions au gouvernement, à la Chambre et aux Canadiens. Loin d'aller à l'encontre des principes de la loi sur les Indiens, le bill leur offre des avantages certains. J'aimerais en résumer les objectifs: On y réitère les principes établis dans le décret du conseil C.P. 1974-732, lequel augmentait de façon appréciable les tarifs de redevances. Le bill élargit la portée du pouvoir prévu actuellement aux termes du Règlement sur l'exploitation du pétrole et du gaz sur les terres des Indiens. Le bill annule les dispositions sur les redevances prévues aux contrats actuels sur le pétrole et le gaz et prévoit la prescription, de temps à autre, de redevances par décret ministériel, assurant ainsi la souplesse exigée dans le contexte d'une évolution constante. Il permet au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, une fois qu'il aura obtenu l'assentiment de la bande intéressée, de conclure des accords spéciaux portant réduction des redevances lorsqu'il y a lieu. Il prévoit que tous les droits accordés au sujet du pétrole et du gaz sur les terres des Indiens pourront être assujettis aux mesures législatives adaptées aux conditions industrielles de l'heure.

Au début de 1974, il y eut des colloques avec des bandes indiennes au sujet des changements prévus dans les règlements. Les propositions les plus importantes au sujet des redevances ont été mises en vigueur par suite des modifications apportées aux règlements. Grâce au bill à l'étude, les règlements seront désormais plus souples et mieux adaptés à la situation. Le bill envisage surtout l'avenir. L'exploitation des ressources de pétrole et de gaz ne se fera qu'une fois, car une fois que le pétrole sera extrait du sol, il ne pourra enrichir les Indiens une seconde fois. La production de pétrole et de gaz est relativement de brève durée. La réserve indienne de Pigeon Lake contient des gisements de pétrole que l'on estimait, en 1969, propices à une production de 30 ans, au rythme de l'époque. Aujourd'hui, c'est-à-dire cinq ans plus tard, on est d'avis que ces réserves diminueront énormément d'ici trois ans, compte tenu de l'accroissement de la production. Le plus grand revenu possible doit être perçu par la bande indienne lors de l'extraction du pétrole, car par la suite, il sera perdu à jamais pour elle.

Les bandes indiennes vont percevoir cette année, en redevances, environ 40 millions de dollars provenant de cette importante matière première. L'an dernier, elles ont reçu 9 millions. Au fur et à mesure de la baisse de production, le revenu diminuera peut-être, mais compte tenu de la situation actuelle des prix, nul ne saurait dire ce que l'avenir nous réserve. Le revenu des redevances se fonde sur la production et le prix de vente courant des ressources normales de pétrole et de gaz. Plusieurs gisements sont situés, paraît-il, sous des nappes représentant des millions de barils de pétrole brut très lourd. On espère, grâce au perfectionnement de la technologie et à l'établissement d'un prix plus équitable, que les redevances provenant de ces ressources iront remplir les caisses des bandes indiennes. Le bill à l'étude prévoit ce moment, car des ressources comme celles-là exigeront des méthodes souples, puisqu'el-

les diffèrent sous plusieurs rapports de la production actuelle.

Les bandes qui perçoivent des redevances sur le pétrole sauront certainement faire aussi bon usage de cet argent qu'elles l'ont fait jusqu'ici. De nombreux députés, surtout ceux de l'Alberta, savent comment les bandes Enoch, Sawridge et Hobbema, par exemple, ont amélioré leur situation sur le plan économique, culturel et social grâce aux revenus tirés du pétrole. Il y en a également eu d'autres.

Les Canadiens veulent, j'en suis sûr, que les Indiens tirent le maximum d'avantages des réserves qui leur ont été assignées. On ne pensait pas découvrir de pétrole et de gaz en alberta lorsqu'on a établi les réserves indiennes. C'est une question de temps et de circonstances. Pour un peuple qui a vu à maintes reprises le temps et les circonstances jouer contre lui, ce bill énonce un principe important. Ce principe, c'est que le Parlement fera tout son possible pour que les Indiens tirent le maximum de profits des ressources qui leur ont été réservées. Le gouvernement croit que ce bill a une grande importance pour les Indiens et espère donc que la Chambre l'appuyera.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) désire-t-il poser une question? Le ministre sera dans sans doute d'accord.

M. Woolliams: Le ministre a dit que le nouveau bill ou les règlements changeraient le système de redevances. Vu que le gouvernement fédéral impose des redevances—non pas les provinces car je suppose que ces ressources sont situées sur des terres appartenant au fédéral, non seulement dans les réserves, mais aussi dans les autres régions qui ne relèvent pas du gouvernement provincial—le ministre peut-il assurer à la Chambre que les producteurs et les foreurs pourront faire compter toutes redevances perçues par le gouvernement fédéral comme des dépenses légitimes au lieu d'avoir à payer un impôt sur une taxe fédérale comme c'est maintenant le cas en vertu des dispositions selon lesquelles le gouvernement impose présentement sa taxe sur les taxes provinciales?

M. Buchanan: Essentiellement, ce n'est pas à mon ministère d'en décider. Nous sommes au courant de cette question et nous avons eu des discussions à cet égard avec les représentants de l'industrie. Toutefois, c'est une question qu'abordera mon collègue, le ministre des Finances (M. Turner) lorsqu'il présentera son budget.

● (1520)

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est le genre de bêtise dont le gouvernement est capable. Il est en train de ruiner l'industrie extractive du Canada. Le bill ne servira à rien.

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. C. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je ne pensais pas commencer mes interventions à la Chambre en parlant du bill en question. Je ne dis pas cela parce que je ne m'y intéresse pas. De fait, il y a dans ma circonscription et dans la région que je connais si bien des bandes indiennes et des Indiens que le bill et les bénéfices et redevances provenant des puits de pétrole intéressent beaucoup. Cependant, certains des membres de mon parti qui s'intéressent le plus à la question ne sont pas ici aujourd'hui parce qu'ils ne croyaient pas que le programme législatif avancerait aussi rapidement. Cela nous montre sans doute que ses fonctions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont bien préparé le leader actuel du gouvernement (M. Sharp) à diriger les travaux de la Chambre en le rendant plus diplomate, on devrait même dire plus coulant. L'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), qui était auparavant leader à la Chambre, tirera peut-être les mêmes avantages de son nouveau poste. Qui sait, même le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), qui a déjà été leader à la Chambre, pourra peut-être devenir un bon leader s'il s'occupe des affaires extérieures.

Je suis heureux de prendre la parole après le ministre, à qui je souhaite bien du succès dans ses nouvelles fonctions. Sa tâche est l'une des plus difficiles de tout gouvernement. Les Canadiens ont commencé à s'occuper des problèmes des Indiens. Je ne dis pas «le problème indien» parce que selon moi, bon nombre d'Indiens ont des problèmes, de même que bon nombre de blancs et de non-Indiens. Cependant, la question des Indiens est très complexe, comme tous ceux qui étaient ici lors de l'ouverture du Parlement s'en sont aperçus. Nous savons ce qui pourrait arriver et nous savons quels dangers comportent les rapports entre le gouvernement du Canada et les Indiens. Mais comme je connais le ministre, je sais qu'il fera de son mieux pour régler le problème. Il a eu l'avantage de commencer sa carrière à Edmonton, dans la province d'Alberta, et il n'est pas dans l'Est depuis assez longtemps pour que toutes les qualités de gens de l'Ouest aient été englouties par les problèmes de l'Est, comme cela se produit de temps à autre.

Il faut examiner ce bill très attentivement, car il n'est pas tout à fait aussi simple que l'a dit le ministre. En premier lieu, il est probablement le précurseur d'autres questions. Je n'examinerai pas ces dernières; il y a notamment le pipe-line de la vallée du Mackenzie et les droits qu'ont les Indiens de cette région sur les réserves de pétrole. En outre, le peuple indien est confronté à beaucoup d'autres problèmes contre lesquels le gouvernement canadien devra lutter. Il doit lutter contre eux, car la longue période de tutelle, de dépendance, doit prendre fin et il faut considérer le peuple indien comme capable de résoudre ses problèmes à sa façon. Cela ne veut pas dire que les Indiens ne commettront pas d'erreurs, tout comme nous autrefois. Si on ne leur donne pas l'occasion de trouver des méthodes qui leur sont propres pour régler leurs problèmes, ils demeureront longtemps sous notre tutelle; c'est une situation indésirable pour eux comme pour nous.

Ce que je vais dire est peut-être un peu hors de propos, mais cela se rapporte néanmoins à la question. Il y a quelques jours à peine, j'ai eu le plaisir d'accompagner le nouveau lieutenant-gouverneur de l'Alberta, Ralph Steinhauer, pur Indien, dans la région de Rainbow Lake, dans le district de l'Assomption. Il y a là une tribu d'Indiens Slavey possédant des réserves de pétrole sur lesquelles le gouvernement reçoit de temps en temps des redevances. Au cours de ma visite, j'ai rencontré des gens que je connais depuis 15 ou 20 ans, comme le chef Harry Chonkolay, sa femme Elizabeth et beaucoup d'autres. J'ai vu certains d'entre eux pour la première fois il y a environ 40 ans, lors de ma visite à Fort Vermillion. Nous nous étions rendus là en bateau. A cette époque, il n'y avait aucune route, aucun chemin de fer et aucune ligne aérienne; j'ai donc parcouru 30 ou 40 milles à pied dans la région et c'est alors que j'ai rencontré certains de ces Indiens pour la première fois.

Ils ont essayé de leur mieux de mener les affaires de cette bande. Ils ont eu des problèmes avec le ministère et avec les blancs qui se sont rendus dans cette région, mais en général les chefs et les conseils de bande ont dirigé les affaires de leur peuple avec un certain succès. En parlant au chef à l'occasion du banquet donné pour Son Honneur, j'ai appris les difficultés auxquelles ils se heurtaient. Le chef m'a dit: «Nous sommes plus âgés, nous avançons en âge. Nous dirigeons les affaires de notre peuple avec son consentement, à titre de représentants élus, et nous négocions avec le gouvernement, depuis de nombreuses années. Mais il est temps que nous cédions notre place à des jeunes, hommes et femmes, qui pourront mener à bien les affaires de la bande à notre place.»

Les anciens se plaignent que les plus jeunes leur répondent «Nous ne voulons pas faire ce travail. Le gouvernement du Canada et les représentants du ministère des Affaires indiennes ne se sont pas conduits par le passé de manière à permettre une entente raisonnable entre notre peuple et les autres Canadiens, pour qu'en temps voulu les Indiens puissent, selon leur propre volonté, s'intégrer à l'ensemble de la population Canadienne ou rester dans les réserves.» Ces gens lisent dans les journaux et voient à la télévision la violence qui se produit à Kenora, en Colombie-Britannique et à Ottawa. C'est pour ces raisons que les jeunes ne veulent pas prendre la responsabilité de siéger aux conseils de bande, aux conseils des Indiens, et de continuer dans la voie de leurs parents, car ils ne veulent pas avoir recours à la violence, à la colère et à la haine, mais à la raison, au compromis, à la compréhension et à la collaboration.

Le bill à l'étude reflète peut-être les intentions du gouvernement à l'égard des Indiens. Il nous permettra peut-être d'aller voir les Indiens et de leur dire que le gouvernement a changé, qu'il est prêt à négocier avec eux et à leur donner la responsabilité de la conduite de leurs affaires. Il nous permettra peut-être de leur dire: «Nous vous demandons à vous, les jeunes, de prendre la place qui vous revient dans les conseils de votre peuple et de diriger ses affaires», et c'est pourquoi j'attache une grande importance à cette loi.

● (1530)

Je suis sûr que d'autres bills suivront. On parle même d'une refonte complète de la loi sur les Indiens. Un jeune porte-parole qui s'est signalé ces dernières années par son travail au sein des conseils des autochtones de ma province et qui est originaire de ma circonscription, M. Harold Cardinal, a pris l'initiative de formuler une loi modèle sur les Indiens avec l'aide de ces conseils. Il est venu la présenter ici il n'y a pas si longtemps lors des entretiens entre le ministre et ses collègues.

Je cite ce fait pour montrer que beaucoup de ces jeunes porte-parole ont la compétence, les connaissances et la capacité voulues pour qu'on leur reconnaisse un rôle de représentants des populations indiennes. Ils doutent encore de la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral et le ministère fédéral, dont la longue et sombre réputation de colonialisme est maintenant chose du passé, je l'espère, sont disposés à avoir avec eux des relations qui leur reconnaissent enfin le droit de s'occuper de leurs propres affaires. Voilà pourquoi, même si nous ne nous opposons pas à l'adoption de ce bill, nous conservons certains doutes. Nous profiterons de l'étude en comité pour scruter les raisons, les conséquences et les facteurs relatifs à l'application de cette loi.

Pour les motifs que j'ai mentionnés, je renvoie le ministre à l'article 3 du bill. Je n'entends pas entrer dans les détails comme on le ferait en comité, mais comme nous traitons des principes du bill, il est essentiel de recourir au texte de loi pour faire valoir mon point. Le bill vise à faire ratifier et confirmer par la Chambre certains règlements établis par le gouverneur en conseil aux termes du Règlement sur l'exploitation du pétrole et du gaz des réserves indiennes, adopté conformément à l'article 57 de la loi. Au premier abord, bon nombre d'entre nous se demandent pourquoi il est si important, si ces règlements ont en fait force de loi, puisqu'ils ont été légalement adoptés et qu'ils relèvent sans conteste de la compétence du gouverneur en conseil, de venir ici même demander au Parlement de les ratifier et de les confirmer alors qu'à tous égards ils représentent la loi. J'espère que le ministre va répondre à cette question, sinon lorsqu'il résumera la situation, du moins dès qu'il prendra la parole en comité.

La plupart d'entre nous sont ici depuis suffisamment longtemps pour savoir parfaitement à quel point notre gouvernement en particulier, de même que la majorité des gouvernements provinciaux, n'a cessé de rogner le pouvoir législatif du Parlement. Nous savons que les gouvernements se servent largement de presque toutes les lois qui sont adoptées pour accroître leur pouvoir de légiférer par décrets, et lèsent ainsi régulièrement les droits des représentants du peuple. Je n'ai pas l'impression que le gouvernement ou ce ministère soit particulièrement pressé de se présenter devant le Parlement et de déclarer qu'étant donné qu'il a adopté des règlements il y a six mois ou un an, il juge maintenant essentiel de revenir se présenter devant cette haute instance qu'est le Parlement pour les faire ratifier et confirmer. Telle est la première question que je pose au ministre.

Nous aurons à vérifier de près ce que le gouvernement a fait, les activités qu'il a menées et les ententes qu'il a conclues en vertu de ces règlements, pour nous assurer que tout cela est effectivement pertinent et légal, et que ces mesures ont profité aux gens auxquels elles étaient prétendument destinées. Tels sont essentiellement le devoir et la responsabilité du comité qui s'occupera de cette question.

Mon argument s'explique par l'article 4 de ce bill. D'après cet article, le gouverneur en conseil peut établir des règlements. C'est ce pouvoir de réglementation, absolument gigantesque, que l'on demande maintenant à la Chambre de ratifier. A ce stade de nos relations avec les Indiens, je me demande si nous pouvons, dans une certaine mesure, manifester notre désir de restreindre certains aspects de ce pouvoir au lieu de l'accorder sans l'ombre d'une hésitation au gouverneur en conseil. Ne pouvons-nous manifester notre désir de donner la parole aux Indiens et à leurs conseils de bande qui, sauf erreur de ma part, seront les bénéficiaires des règlements qui doivent être adoptés?

Je ne serai pas membre du comité et n'aurai ni l'occasion ni le privilège de participer au débat. Je soulève donc quelques questions avec l'espoir que certains de mes collègues qui feront partie du comité y penseront. Par exemple, d'après le projet de loi, le gouverneur en conseil peut établir des règlements concernant l'octroi et les modalités de baux, de permis et de licences pour l'exploitation du pétrole et du gaz. J'aimerais qu'on ajoute à cela, et nous ne pouvons évidemment pas le faire ici, une disposition prévoyant que le gouverneur en conseil peut, après avoir consulté les Indiens et les conseils de bandes, établir certains règlements.

En ce qui concerne l'octroi de baux, de permis et de licences, y-a-t-il une raison qui s'oppose à ce que ce soit un droit que les conseils de bandes puissent exercer eux-mêmes? Peut-être y a-t-il une raison et que le ministre la fera connaître au comité. La raison se rapporte peut-être à l'intention du gouvernement à l'égard des revenus de redevances et je crois alors que c'est le devoir et la responsabilité du gouvernement que de mettre les choses au clair. Cela fait cent ans que ces gens sont sous la tutelle du gouvernement. Il est grand temps qu'ils aient la responsabilité d'administrer leur propres affaires et de commettre des erreurs, tout comme nous l'avons fait nous-mêmes. Pourquoi ne permettrions-nous pas à ces Indiens ou aux conseils de bandes de signer ou d'accorder des baux, des permis et des licences pour l'exploitation de pétrole et de gaz sur les terres indiennes? D'après ce que j'en sais, ces conseils de bandes ont été dûment élus, par un système tout à fait démocratique, pour prendre en main les responsabilités des Indiens et ils sont sujets, tout comme nous, aux pressions de leurs électeurs. On pourrait dire la même chose de l'article suivant qui traite de la cession de droits sur les terres indiennes qui va nécessairement de pair avec l'exploitation du pétrole et du gaz. Pourquoi les peuples indigènes et les conseils de bandes n'auraient-ils pas le droit, plutôt que le gouverneur en conseil, de faire ces cessions?

Je n'étudierai pas l'article suivant en détail puisque je crois que les mots parlent d'eux-mêmes. Il s'agit de règlements prévoyant la saisie et la confiscation de tout pétrole ou gaz extrait en contravention d'un règlement. C'est un domaine qui devrait relever du gouverneur en conseil, mais, à mon avis, l'article devrait stipuler clairement que le gouverneur en conseil demandera l'approbation des conseils de bandes et des Indiens concernés. C'est là le point que je veux souligner et je pense que le ministre et le gouvernement devraient y répondre en indiquant clairement pour quelle raison cela est impossible, à ce stade de l'histoire des relations entre le gouvernement canadien et les Indiens du Canada.

● (1540)

L'article 5 énonce un principe qui me déplaît. Sans doute le ministre s'empressera-t-il de le justifier lorsqu'il comparaîtra devant le comité; quoi qu'il en soit, cet article stipule que le pétrole et le gaz tirés des terres indiennes après l'entrée en vigueur du présent article seront assujettis au paiement à Sa Majesté du chef du Canada des redevances réglementaires. Voilà qui soulève toute la question. Le ministre a tenté de l'aborder lorsqu'il a dit un mot de l'importance desdites redevances. A l'instar des députés de mon parti et, j'en suis certain, d'un grand nombre d'Indiens, j'aimerais que le ministre fasse une déclaration complète et détaillée sur les redevances que le gouvernement a perçues, les montants qu'il a reçus et qu'il conserve, du moins je l'espère, conserve entièrement en dépôt à l'intention des différentes bandes indiennes et de leurs conseils.

Nous aimerions également savoir quelle proportion de ces montants a été versée sous forme de redevances au gouvernement provincial par suite de la fluctuation qu'a subie le prix des produits pétroliers ces derniers mois. Je n'en blâme pas le ministre. Toutefois, compte tenu de la situation qui avait commencé de régner au pays il y a près d'un an quand nous avons dû faire face aux prétendus problèmes de pétrole, me souvenant des pénuries et des doutes qu'éprouvèrent un si grand nombre de gens à l'étranger qui se demandaient si l'Occident pourrait obtenir suffisamment d'hydrocarbures, de pétrole et de gaz, et en raison de l'escalade des prix qui s'ensuivit, j'aurais cru que le ministre nous aurait dit quelle perte financière, s'il en fut, avaient subie les Indiens puisque les montants payés en redevances étaient considérablement inférieurs à ceux versés au gouvernement provincial.

Étant donné la hausse des prix, la population indienne a-t-elle subi une lourde perte? Si oui, les Indiens intentent-ils une poursuite en dommages contre le gouvernement fédéral? Il n'est pas nécessaire d'être avocat pour savoir qu'un curateur qui se voit conférer certains droits de procuration afin d'agir au nom de quelqu'un pourrait fort bien faire l'objet d'une importante poursuite en dommages-intérêts si à cause de sa négligence ou de son manque de prudence beaucoup d'argent se perdait. Je sais qu'il n'est pas facile de poursuivre le gouvernement fédéral ou de s'en prendre à un conseil municipal. Certes, je ne veux pas accuser le ministre de tromper la Chambre, mais je me demande si ce pourrait être une raison d'inclure l'article que j'ai mentionné tantôt. Serait-il possible de poursuivre le gouvernement fédéral et l'article 3 servirait-il à justifier les actes que le gouvernement fédéral se propose de commettre en vertu de ces règlements? C'était peut-être là son intention.

Avant qu'on me pousse à entrer dans la politique j'ai exercé le droit assez longtemps pour savoir que les gouvernements ne sont pas toujours infaillibles. J'ai obtenu quelques succès même dans des procès intentés contre le gouvernement fédéral parce que celui-ci légifère parfois à la hâte, sans trop s'occuper du droit et prête ainsi le flanc à la critique. C'est peut-être ce qui arrivera si certains règlements que le gouvernement demande maintenant au Parlement de ratifier sont adoptés.

Le comité—le ministre doit en prendre note—fera un examen très serré de cette question et des autres que j'ai mentionnées. Voilà tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Le ministre aura compris, je l'espère, que notre parti ne s'opposera pas au bill. Certains de mes collègues voudront peut-être prendre part au débat, car ils connaissent les questions et je crois qu'ils aimeraient faire certaines observations, mais nous espérons que le bill sera lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité. Pour finir, je dois réitérer au ministre mes mises en garde: il peut s'attendre à une étude très minutieuse et à une interrogation serrée. En fait, ce sera un beau coup d'envoi, pour sa carrière de ministre.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, contraitrement à mon préopinant, je ne suis pas originaire d'une circonscription où vivent beaucoup d'autochtones; mais je ne pense pas que ce soit là une raison de ne pas prendre part au débat. J'estime que tous les Canadiens devraient se préoccuper du sort de nos concitoyens indigènes.

Je tiens à féliciter le ministre de sa façon d'aborder cette tâche énorme. J'exprime encore une fois l'espoir sincère que les travaux de la présente législature nous feront faire de grands pas vers une meilleure justice pour les populations autochtones, elles qui ont souffert d'injustice par le passé. Je ne doute pas un seul instant des bonnes intentions du ministre qui entend présenter bientôt cette loi. Il a expliqué qu'elle sera à l'avantage des populations autochtones et les rendra en droit d'obtenir une meilleure part des redevances. Personne ne peut trouver à redire ou à chicaner sur cette bonne intention. Mais les seules bonnes intentions ne suffisent malheureusement pas.

A mon avis, les dispositions du bill sont d'une très grande portée. Je partage l'avis du député de Peace River (M. Baldwin) à bien des égards. Peu de sujets sont aussi délicats et aussi importants que toute cette question des terres indiennes, y compris les droits miniers et les redevances sur le pétrole et le gaz. Non seulement le sujet est-il très délicat, mais il est aussi très complexe. Avant d'assumer la responsabilité d'adopter le bill, le Parlement devrait en faire une étude des plus approfondies.

Je crois y déceler certains indices de paternalisme de la part du ministère dans le pouvoir de réglementation du contrôle de ces questions. Je tiens à avoir une plus grande assurance que les Indiens eux-mêmes participeront à leur gestion et à leur contrôle. Nous tenons à ce qu'il y ait consultation à tous les égards. Il se trouve que j'en ai parlé brièvement avec le ministre. Sauf erreur, lors de la rédaction de la mesure, une équipe de travail, dont faisaient partie l'avocat de la bande intéressée et celui de l'Association des Indiens de l'Alberta, a fait certaines recommandations. Je me demande si ces consultations suffisent. J'ai été moi-même avocat et je sais combien ces gens sont occupés et combien ils sont habiles à taire ces choses. Il me semble que la pleine consultation ne consiste pas uniquement à expliquer de quoi il s'agit à quelques juristes et à leur demander de faire des observations ou des recommandations. Je me demande s'il y a eu consultation complète car cette question n'intéresse pas seulement les Indiens de l'Alberta mais a trait à une situation complexe qui s'applique à l'ensemble du Canada.

● (1550)

Le député de Peace River a signalé que d'après l'article 3 du bill, certains règlements non précisés ou non décrits—le ministre ne nous a pas dévoilé leur contenu—continueront de s'appliquer comme s'ils avaient été adoptés par le Parlement. Mais le Parlement ne les a pas adoptés, monsieur l'Orateur; il ne les a même pas vus. Nous ne devons pas à mon avis admettre que l'on considère que quelque chose a été fait en vertu d'une loi adoptée par le Parlement quand ce n'est pas le cas. En comité nous pourrons évidemment apprendre de quels règlements il s'agit. D'après ce que je sais, la plupart portent sur la protection des autochtones et certains visent à fournir un moyen de contrôle à la bande indienne. Je ne veux pas rappeler la longue et triste histoire de nos relations avec les Indiens, mais je veux savoir exactement de quels règlements il s'agit. Ne doivent-ils pas faire l'objet de consultations complètes et le ministre ou ses prédécesseurs n'ont-ils pas promis qu'aucune modification ne serait apportée à la loi sur les Indiens sans consultations préalables?

Je constate que divers groupes d'Indiens au pays étudient actuellement ces questions avec des savants et des chercheurs. On pourrait se demander comment nous en sommes venus là sans consultation. Le règlement protège les Indiens, mais, si je comprends bien, il est simplement incorporé à la loi tant que le gouverneur en conseil ne le révoque pas. S'il existe des mesures protégeant les Indiens, pourquoi devraient-elles être sujettes à changer du jour au lendemain? Si j'étais Indien, j'aimerais bien le savoir. Je n'insinue pas que le ministre voudrait restreindre cette protection. J'exprime seulement l'avis que la formulation du bill justifie certains doutes.

Je reconnais également avec le député de Peace River que l'article 4 laisse la plus grande initiative possible en matière de réglementation. Ce fait nous ramène à la question du pouvoir de réglementation sans laisser entendre qu'il y a consultation. Tout le monde sait que les règlements sont établis au ministère et le projet de loi maintient cette espèce de suprématie. Fait intéressant à noter, il n'est question du conseil de bande qu'à l'article 5 (2). En voici le texte:

> Le Ministre peut, lorsqu'il y est autorisé par le conseil de la bande intéressée, conclure avec quiconque un accord spécial portant réduction des redevances payables en vertu du paragraphe (1).

Je croyais que le bill avait pour principal objet de relever le montant des redevances, et non pas de le réduire. C'est le seul cas pour lequel il faut une autorisation expresse du conseil de la bande. Pourquoi, comme l'a demandé le député de Peace River, n'est-il pas question de cette autorisation dans les autres articles, qui traitent de ce qui au fond appartient aux Indiens eux-mêmes? L'article 5 (1) se termine par le passage suivant:

> ... paiement à Sa Majesté des redevances réglementaires.

Il n'est pas du tout question que la Couronne puisse garder des sommes en fiducie au nom des Indiens. Si c'est là l'intention du législateur, pourquoi ne pas le dire et donner aux Indiens l'assurance qu'ils en bénéficieront. En tant que bénéficiaires, ils pourront alors faire valoir certains droits auxquels, à mon sens, ils peuvent prétendre. Dans tout le bill on ne semble pas tenir compte de la sensibilité des Indiens, monsieur l'Orateur, et je pense que l'examen en commité devra expliciter certaines choses. Qu'il soit bien clair que les redevances sont versées pour être utilisées. Je comprends fort bien que, dans certaines circonstances, elles ne soient pas versées directement aux bandes indiennes intéressées, mais au gouvernement fédéral; toutefois le principe devrait être clairement énoncé.

A d'autres égards, le bill reste vague, monsieur l'Orateur. On a demandé comment il s'intègre à la loi de 1930 sur les transferts entre le gouvernement fédéral et les provinces qui, je crois, s'applique dans les Prairies et dont les Indiens estiment qu'elle leur confère certains droits explicites concernant le gaz et le pétrole. Devant le bill à l'étude, qui offre une latitude presque illimitée, ne vont-ils pas s'estimer lésés de certains de ces droits? Il est jusqu'à un certain point possible de répondre à ces questions au comité, mais je pense qu'il faudrait aussi les préciser devant le Parlement.

J'exhorte le gouvernement d'obtenir l'opinion de tous les groupes d'Indiens avant d'adopter une loi sur des questions aussi essentielles à leurs intérêts. Mon parti sera heureux d'apporter toute la collaboration possible. Il importe que, même avec les meilleures intentions, nous n'ajoutions pas au sentiment de suspicion et de paternalisme provoqué par une loi de ce genre. Les Indiens estiment qu'ils sont délibérement écartés des prises de décisions importantes. Je suis persuadé que les ministres, comme nous-mêmes, ne veulent pas revenir au paternalisme et à l'autoritarisme, mais qu'ils désirent voir nos autochtones décider par eux-mêmes.

Nous avons un nouveau ministre, le moment est peut-être venu pour lui d'indiquer ce qu'il désire aux fonctionnaires de son ministère. Il devrait leur demander de rédiger à nouveau la loi pour s'assurer que les Indiens et les conseils de bandes soient consultés, que leur droit aux redevances gardées en fiducie soit clairement précisé dans la loi. Il devrait les inviter à bien indiquer que les règlements, dont le Parlement n'a pas eu encore connaissance, aura toute la force d'une loi approuvée par le Parlement, à informer le Parlement dans le détail de l'objet des règlements et à faire connaître aux Indiens les conséquences qu'aura pour eux cette mesure.

● (1600)

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques observations sur le bill C-15, intitulé Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes.

Ce sujet m'intéresse un peu puisqu'une réserve indienne est située dans ma circonscription. A la suite des difficultés éprouvées dans la province de Québec, au sujet de la baie James, je pense que la présentation de ce projet de loi suscite un peu de crainte. J'ai toujours plaidé pour que les Indiens soient traités avec justice et égalité au Canada. Depuis que j'ai été élu au Parlement, lorsque j'étudie certains projets de loi et le rôle de l'administration dans certains domaines, cela me fait craindre davantage, monsieur l'Orateur. On passe son temps à dire qu'il faut redonner aux Indiens leur pouvoir d'administration, puisqu'on les juge assez adultes pour s'administrer eux-mêmes. Je suis du même avis, monsieur l'Orateur, mais en réalité ce n'est pas ce qui arrive. J'en trouve un exemple frappant tous les jours dans ma circonscription quand je vois le gérant, qui est un Blanc, gérer la réserve comme si c'était sa propriété, et lorsqu'il prévoit qu'un Indien peut lui nuire ou va devenir aussi instruit que lui, car certains Indiens sont instruits, on se hâte de le chasser de la réserve. Je dis «chasser», parce qu'on lui donne un emploi à l'extérieur, on l'expédie à 200 ou 300 milles de la réserve, lui accordant un salaire double ou triple de celui qu'il toucherait à la réserve, pour que son influence ne déteigne pas sur la réserve.

Quant aux autres, le gouvernement les emploie pour qu'ils ne puissent pas dire un mot dans l'administration de la réserve. Et c'est ainsi que les Blancs se «paient la traite», aux dépens des Indiens dans nos réserves, et nous endurons cela, et nous trouvons cela bien. Personne ne dit mot, mais les Indiens crient à longueur de journée, et on ne les entend même pas.

Voilà pourquoi je veux prévenir le ministre. Je sais que celui-ci est encore plein de bonnes intentions. Aujourd'hui, il présente un petit bill, mais je crois que ce petit bill de quelques pages va entraîner une grande discussion. A mon avis, pour la discussion qui va et doit s'ensuivre, je suis certain que le ministre consultera les chefs de bandes indiennes, car on est en train de légiférer au sujet de leur propre territoire.

A l'article 4, on dit bien que:

4. Le gouverneur en conseil peut établir des règlements

a) concernant l'octroi et les modalités de baux, de permis et de licences pour l'exploitation du pétrole et du gaz des terres indiennes;

Il peut. Par conséquent, il a le droit de le faire. Je n'irai pas jusqu'à dire ce que prétendait le député de Peace River (M. Baldwin), savoir que ce serait les chefs de bandes qui devraient donner ces permis et ces licences, parce que le gouvernement doit encore se servir de son autorité de façon démocratique. Qu'on ne dise pas simplement qu'on va peut-être demander l'avis des autorités indiennes, qu'on va discuter avec elles. En fait, qu'on ait des discussions valables, qu'on soit sincère avec ces groupes-là, comme on doit l'être avec tous les Canadiens.

J'entendais dire tout à l'heure que les Indiens avaient une certaines crainte quand les gouvernements, provinciaux ou fédéral, présentaient des projets de lois comme celui-ci. Si j'étais indien moi-même, j'aurais le droit de craindre. Sachant combien de fois ils se sont fait leurrer, je crois que je craindrais moi-même. C'est pour cette raison que je demande au ministre d'être très prudent, d'être très vigilant, et de tenter pour une fois, par son projet de loi, de donner justice à tous les Canadiens y inclus les autochtones, quand il s'agit de ressources naturelles, quand il s'agit d'exproprier quelques morceaux de leurs terres afin qu'on ne soit pas obligé, comme on l'a vu à la baie James, de se servir des taxes des contribuables pour donner la chance à ces groupes de se faire entendre devant nos cours.

Monsieur l'Orateur, même si ce bill ne dit pas grand-chose, j'espère que lorsqu'il sera étudié en troisième lecture, le ministre nous renseignera devantage, ce qui permettra de voter plus intelligemment, parce que le vote d'aujourd'hui vise à déférer le bill au comité, pour qu'il soit étudié.

En fait, on n'accepte pas le principe du bill, il faut prévoir la conclusion d'une entente absolument nécessaire si l'on veut se lancer dans l'exploitation du gaz naturel et trouver de nouvelles réserves d'huile, car il faudra absolument alors passer sur le territoire canadien. Mais encore faut-il y passer d'une façon juste et traiter avec les propriétaires d'égal à égal et leur donner ce à quoi ils ont droit.

[*Traduction*]

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) de sa nomination. Il se rend compte, j'en suis certain, comme les autres députés, qu'il a, au nom des Canadiens, relevé un défi important. Les décisions qui seront prises à l'égard des affaires indiennes d'ici une vingtaine d'années seront lourdes de conséquences pour le pays et je suis certain qu'il en est conscient. J'espère que le travail du ministre sera fructueux et permettra aux Indiens de s'intégrer complètement dans la vie canadienne.

En guise de préambule, j'admets que le gouvernement présente le bill avec les meilleures intentions. Je le félicite de cette mesure et d'autres de même qualité. Les orateurs précédents ont parlé des aspects du bill qui nous tracassent. Je m'en tiendrai à un ou deux aspects. Je m'inquiète du degré auquel la mesure législative mêlera les Indiens à la vie canadienne.

Je trouve que le gouvernement a joué trop longtemps le rôle de père nourricier auprès des Indiens qui, dans cette relation, vivaient sous la dépendance du gouvernement. Le bill me semble viser à leur accorder un meilleur traitement pour ce qui est des redevances du gaz et du pétrole. J'y vois cependant que le gouvernement décidera du taux des redevances, du moment et de l'endroit de l'exploitation et ainsi de suite. Les Indiens seront donc encore exclus de l'important processus de décision. S'ils doivent s'intégrer pleinement à la vie canadienne, nous devons leur faire jouer un plus grand rôle dans les décisions qui les touchent directement. Chose certaine, le gouvernement doit commencer à penser de moins en moins aux droits de groupes donnés et de plus en plus en fonction du contexte plus général des droits de l'homme. On nous présente ce bill encore une fois dans le cadre d'une certaine forme de contexte indien. Si on le considérait du simple point de vue des gens, on verrait alors qu'il faut leur faire jouer un rôle plus important dans la prise des décisions.

● (1610)

Nous abordons une période d'agitation croissante chez les Indiens. Je crois qu'il en sera ainsi parce que les grands réprimés d'une société ne peuvent tout simplement pas être agités ou répandre l'agitation. C'est seulement quand on est sur le point de s'intégrer à la société que commencent l'agitation véritable et l'échauffement d'une société. Je soupçonne fort qu'à ce point de l'histoire, nous abordons une période où les Indiens vont vouloir jouer un rôle de plus en plus actif parce qu'ils se sont trouvé des chefs de file dans leurs rangs. Le problème, c'est que depuis très longtemps, le gouvernement a presque toujours pris les décisions pour eux.

Je vois dans ce bill et cette mesure législative un autre exemple d'avantages accrus promis aux Indiens. L'idée est bonne. Toutefois, on ne leur dit pas en fait qu'ils pourront prendre ces décisions. C'est ce qui empêchera un vrai soulèvement, l'octroi de responsabilités croissantes aux Indiens. Nous semblons leur dire par ce bill que c'est ainsi que nous allons procéder aujourd'hui parce que c'est ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici. L'idée semble bonne à première vue. Toutefois, si l'on pousse plus avant, cela revient à leur dire que nous allons procéder ainsi parce que c'est ainsi que nous l'avons fait il y a cent ans. C'est là le danger.

Depuis dix ans, et partout au Canada, les Indiens ont fait preuve de beaucoup d'initiative. Cela devrait inciter le gouvernement à passer à l'action lui-même en leur confiant une plus grande part de responsabilités que ne le prévoit le bill à l'étude. Essentiellement, ce qui est en cause, c'est la question de prendre conscience de soi-même. Ce n'est pas là quelque chose qu'on obtient d'autrui. C'est quelque chose qu'on acquiert soi-même en agissant. C'est quelque chose qui vient de l'intérieur de soi-même lorsqu'on se rend compte qu'on vaut quelque chose.

Nous avons devant nous un autre bill dans lequel le gouvernement affirme: prenons nous-mêmes les décisions parce qu'elles seront les bonnes. Je souscris très volontiers à leur objectif, mais je constate avec inquiétude que le fond du problème dans le développement de toute la société indienne est que les Indiens deviennent un peuple fier de lui-même. Autrement dit, les Indiens doivent accepter toute la responsabilité de la mise en valeur de ces ressources, en choisir le moment opportun et décider du montant des redevances. Lorsque le bill sera renvoyé au comité et avant qu'il n'en revienne pour la troisième lecture, nous devrons nous pencher longuement sur la manière d'engager les Indiens dans la mise en valeur de ces richesses. Mes commentaires visent essentiellement à cet objectif. Tout en étant d'accord avec d'autres préopinants, je suis d'avis que cette mesure est objectivement bonne.

A l'étape du comité, il faudra en élargir la portée de manière à assurer aux Indiens que non seulement ils bénéficieront de l'appui financier du gouvernement, mais aussi que ce dernier leur garantira une plus grande participation. On doit leur garantir que le gouvernement sera même davantage lié par les décisions des Indiens. Même s'il leur accorde un plus large soutien financier, à l'heure actuelle il ne peut leur fournir cette espèce de gain psychologique qui l'emporte sur toute autre considération.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder le renvoi de ce bill au comité. Quoi qu'il en soit, j'aimerais ajouter quelques observations à celles qui ont été faites, observations que j'estime de mon devoir de formuler et dont les membres du comité devraient tenir compte lorsqu'ils seront saisis de cette mesure.

Toutes les lois modificatrices ne laissent pas de m'embrouiller. On y trouve une disposition quelconque qui renvoie à la loi principale puis à des décrets du conseil. Le député doit rassembler toutes ces pièces et créer un tout s'il veut s'en inspirer pour formuler des observations. C'est ce que j'ai dû faire ce matin-même. Je me suis affairé. Dieu merci, grâce à la photocopieuse, j'ai réussi à rassembler tous les décrets mentionnés dans ce bill. On m'a alors renvoyé à de précédents décrets du conseil, que j'ai réussi à trouver. Ces décrets renvoyaient eux-mêmes à la loi sur les Indiens. J'ai réussi à trouver les articles pertinents de cette loi. Je les ai sous les yeux. J'ai constaté qu'il s'agissait d'un ensemble de documents extrêmement déroutants.

Même la loi sur les Indiens s'appuie sur des documents plus complexes que ne l'est une simple loi de ce Parlement. Elle remonte à l'entrée des provinces dans la Confédération. Chaque loi concernant l'entrée d'une des provinces dans la Confédération comporte une disposition concernant les territoires indiens. Toutes ces dispositions ne sont pas identiques. Nous avons une quantité de documents que nous sommes censés d'une manière ou d'une autre assimiler et ramener à six articles dans ce bref projet de loi, et à partir desquels nous devons en venir à une décision. Je ne pense pas qu'il soit juste pour les Indiens, qui vont être les principaux bénéficiaires de cette loi, d'agir de cette manière. Si moi-même, qui dispose à la Chambre de toutes les facilités pour rassembler ces documents, je ne m'y retrouve pas, alors les Indiens doivent être bien plus désorientés encore, eux qui ne sont pas ici mais qui attendent et qui vont suivre notre débat pour voir ce que nous allons faire à propos de leurs biens.

Certains des députés qui ont parlé avant moi ont demandé si les Indiens avaient été consultés. C'est une des questions que je voulais moi-même poser. J'espère que le ministre y répondra. Je ne suis pas certain que les Indiens aient été consultés lors de la préparation de ce bill bref et déroutant, car il semble être l'expression, comme d'autres l'ont déjà signalé, en particulier le député de Peace River (M. Baldwin) et le député de Greenwood (M. Brewin), du genre de paternalisme dont a été empreinte l'attitude des divers gouvernements à l'égard des Indiens. Je laisse à la Chambre et au ministre en particulier le soin de se demander si ce paternalisme n'est pas à l'origine des événements qui ont marqué l'ouverture de cette législature.

Le ministre a pu certainement constater une certaine agitation lors de l'ouverture de la session. Il y a de toute évidence une certaine agitation. Les manifestants n'étaient pas là pour le simple plaisir de manifester. Le ministre a la preuve que quelque chose va très mal. J'espère que nous assistons au début d'une nouvelle ère de nos rapports avec les Indiens, au cours de laquelle nous aurons une approche différente de leurs problèmes, nous les consulterons et nous les ferons participer à l'administration de leurs propres affaires. Il y a plusieurs bandes dans ma circonscription. Elles sont dirigées par des administrateurs habiles et compétents, qui ont la confiance des membres des bandes. Ce sont eux qu'on doit consulter.

● (1620)

J'aimerais faire quelques observations à propos d'un ou deux articles du bill. Je vois qu'à l'article 2 on parle des terres indiennes. Les terres indiennes, y apprend-on, sont les terres qui ont été «cédées conformément à la loi sur les Indiens». Je me suis donc reporté à la loi sur les Indiens pour savoir exactement comment ces terres peuvent être cédées et à quelles conditions. Qu'entend-on par cette cession des terres indiennes? Cela fait partie du paternalisme qui n'est sûrement plus de mise aujourd'hui. La cession ne peut évidemment s'exercer qu'aux conditions auxquelles les terres indiennes ont été acquises par les provinces à l'origine; nous devons donc nous reporter aux modalités d'adhésion des provinces à la Confédération. Il peut s'agir d'une cession absolue ou conditionnelle qui comporte tous les droits attachés à ces terres—droit de surface, droits de tréfonds, droits d'eau, droits de passage et autres. Sommes-nous certains qu'ils sont tous les mêmes selon toutes les modalités d'adhésion des provinces? Je n'en suis pas sûr. Voilà des questions qui devraient être soulevées au comité.

Le député de Greenwood a signalé que dans les seul cas où on fait allusion à la bande, il s'agit d'une réduction de redevances. Je trouve cela très curieux. Je me demande pourquoi le règlement original ne prévoyait rien en matière de redevances—augmentation ou réduction, quoi qu'on puisse décider. Nous devrions étudier cette question de beaucoup plus près. On doit évidemment prévoir des modalités de consultation avec la bande. En ce qui concerne le mot «céder», permettez-moi de dire encore une fois que c'est un mot que nous devons essayer d'éviter.

Je souhaite bonne chance au nouveau ministre. Il doit faire face à un nouveau mouvement chez les Indiens, dont il sera sans doute très difficile de venir à bout. Je veux l'assurer de la coopération de mon parti à condition qu'il renseigne pleinement les Indiens.

Mon collègue de Peace River a parlé de l'incertitude quant à la validité des règlements originaux de 1966. L'article 3 débute par les mots «pour plus de certitude . . .» etc. et se reporte immédiatement à un certain nombre de paragraphes ainsi qu'à l'article 45 du Règlement sur l'exploitation du pétrole et du gaz des réserves indiennes «déclaré établi en vertu de l'alinéa 57 c) de la loi sur les Indiens». L'alinéa 57 c) prévoit qu'on peut établir des règlements. Pourquoi faut-il le répéter dans le bill à l'étude? Ce Règlement n'est-il pas valide? J'espère bien qu'il l'est et si j'en juge par l'expression du ministre, il l'espère également. Parce que si ce Règlement n'est pas valide, nous aurons peut-être de graves problèmes.

Un peu plus loin, l'article 3 stipule que ces paragraphes et articles . . .

. . . ont et conservent, à toutes fins, jusqu'à leur abrogation par le gouverneur en conseil, le même effet que s'ils avaient été établis à cette date . . .

En d'autres termes, le 28 mars 1974. Monsieur l'Orateur, je constate que ce décret du conseil n'est qu'une modification de l'original. Il stipule que sous réserve de ce règlement, les redevances sur le pétrole et le gaz seront perçues de la manière prescrite par le ministre. Voici de nouveau le grand protecteur des Indiens. Il agit en leur nom, avec ou sans consultation. Je crois que ce choix de mots est très malheureux.

Pour le plaisir de la chose, j'ai comparé le nouveau règlement et l'ancien. J'ai constaté que les dispositions de l'article 4 du projet de loi que nous étudions reprennent certains, mais seulement certains, des articles du décret initial. Pourquoi seulement certains? Pourquoi le projet de loi ne reprend-il pas entièrement ces dispositions pour que le Parlement les connaisse, pour que nous, ainsi que ceux qui, je l'espère bénéficieront des redevances, sachions exactement ce qu'il faut faire pour que celles-ci soient perçues. Si les députés veulent bien lire en entier les alinéas *a*), *b*), *c*), *d*) et *e*), ils verront qu'il s'agit d'une répétition d'une grande partie du premier décret publié au volume 100 de la Partie II de la *Gazette du Canada* en date du 27 juillet 1966. Je crois qu'il vaut la peine de faire inscrire cela au hansard, car le renseignement est utile à l'étude appropriée de ce bill.

Bref, il me semble que c'est là une loi qui manque d'ordre. Je ne mets pas en doute les bonnes intentions du ministre; je crois qu'il a l'intention de traiter les problèmes des Indiens de la façon appropriée. Toutefois, je crois qu'il aurait dû mettre un peu d'ordre dans cette loi avant de la présenter à la Chambre. De toute manière, les propositions méritent certainement d'être étudiées attentivement en comité. Je peux assurer le ministre de la collaboration et des observations constructives des députés de ce côté-ci de la Chambre dans l'étude de cette mesure.

En terminant, j'aimerais mentionner une observation faite par le ministre. Si j'ai bien compris, il a parlé des bandes indiennes qui en seraient venues au point où elles n'auraient pu effectuer depuis un an les adaptations rapides rendues nécessaires par la situation nationale de l'énergie. Pourquoi ne peuvent-ils s'adapter rapidement, madame l'Orateur? Le reste du monde a bien dû le faire. Selon moi, cela est dû au paternalisme de l'État. Je pense que le gouvernement a hérité ce paternalisme, et je n'en fais pas reproche au ministre. A mon avis, il aurait fallu que les bandes soient en mesure d'agir rapidement. Et grâce au processus de consultation, on peut leur permettre de réagir rapidement à l'évolution de la conjoncture.

● (1630)

Comme d'autres préopinants, je regrette que ce train de mesures, mieux rédigé bien sûr et pas si décousu, n'ait pas été présenté plus tôt cette année lorsqu'il s'est agi de modifier la réglementation. Il nous aurait alors été possible de tout voir en même temps. Par exemple, l'article 7 m'inquiète un peu, à cause de ce que j'ai dit de l'article 5. On nous demande de donner au gouvernement, qui en vérité ne se montre pas trop pressé de permettre aux Indiens de se débrouiller seuls—pas plus d'ailleurs qu'au reste de la population—le pouvoir de fixer par voie de proclamation la date d'entrée en vigueur d'un article très important du bill.

Il faudrait donc déférer rapidement le bill au comité, où nous nous engageons à le soumettre à une critique honnête et constructive. Nous désirons cependant que la population indienne puisse s'exprimer sur la question, ce qui pourrait nécessiter une révision de la loi sur les Indiens. S'il le faut, faisons-le donc.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Madame l'Orateur, il est beaucoup plus facile de parler à la Chambre lorsque vous occupez le fauteuil. Je puis vous assurer que votre présence nous inspire et nous encourage.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je suis heureux de pouvoir apporter quelques commentaires sur ce bill et de permettre ainsi l'élaboration de nouveaux règlements concernant l'industrie du pétrole et du gaz et les autochtones. L'incertitude a régné trop longtemps dans ce secteur parce que le gouvernement n'adoptait pas de politique pétrolière et gazière positive et concrète devant servir les intérêts non seulement des premiers Canadiens, les Indiens, mais aussi de tous les autres citoyens du pays.

Je suis fier de parler aujourd'hui de nos premiers Canadiens. A mon arrivée à la Chambre, je représentais la circonscription de Bow River qui, à l'époque, était une région mi-urbaine, mi-rurale. Près de Calgary se trouvaient deux réserves, soit celles de Morley à l'ouest et de Blackfoot au sud-est. Les deux faisaient partie de la circonscription de Bow River. Aujourd'hui la réserve de Blackfoot se trouve dans la circonscription de Crowfoot, qui porte le nom d'un illustre chef de la réserve de Blackfoot. Morley se trouve, je crois, dans la circonscription de Rocky Mountain. Le remaniement de la carte électorale a provoqué ce changement. Palliser reste passablement dans les limites de l'ancienne région de Bow River, à l'exception des deux réserves et de la collectivité agricole environnante.

Depuis que je suis à la Chambre des communes et pendant toute ma vie dans l'Ouest canadien, je me suis beaucoup occupé des premiers habitants du Canada. Rien n'importe plus, aujourd'hui, que d'étudier ce projet qui donnera au cabinet le pouvoir de formuler des règlements régissant certaines ressources en terres indiennes qui relèvent de la compétence des provinces, mais aussi et beaucoup plus de celle du gouvernement fédéral. Cette loi est d'une importance extrême pour le bien-être économique et social des premiers Canadiens. Les mots me manquent pour décrire le traitement que nous leur avons réservé; nous avons été si mesquins que nous, Canadiens, ne devrions jamais nous vanter de ce que nous avons fait pour eux. S'il y a jamais eu discrimination contre une catégorie de personnes, surtout depuis la Confédération, c'est bien contre nos autochtones, et, de bien des façons, c'est loin d'être fini.

Comme je l'ai dit, les règles et règlements de ce genre ont une grande importance économique pour ces gens même si le gouvernement les modifie parfois d'un jour à l'autre, changeant la règle du jeu. Il suffit de visiter les deux réserves dont j'ai parlé pour s'en rendre compte. J'espère qu'on ne me trouvera pas trop vaniteux, mais je suis chef honoraire des réserves Morley et Blackfoot. J'ai été nommé chef honoraire de la réserve Morley juste avant d'entrer à la Chambre des communes car j'ai défendu des Indiens au cours d'un procès. Depuis que je suis devenu député on m'a nommé Big Beaver, c'est-à-dire chef de la réserve Blackfoot. Je sais que cet honneur est également partagé par un autre Canadien anglophone ancien premier ministre du Canada, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Il est également chef honoraire de ces deux bandes. L'honorable Ellen Fairclough qui a été ministre des Affaires indiennes sous le gouvernement Diefenbaker a été non seulement couronnée princesse de la réserve Blackfoot, mais encore—et je suis sûr que cela vous plaîra, madame l'Orateur—chef de la tribu Blackfoot et j'ai eu le plaisir d'assister à cette cérémonie haute en couleurs. C'est donc avec grand intérêt que je parle de cette question aujourd'hui.

C'est très bien d'avoir des pages et des pages de règles et de règlements, mais ce qu'il faudrait surtout faire aujourd'hui c'est créer une politique nationale propre à encourager l'exploitation et la prospection des réserves de pétrole et de gaz naturel afin que le Canada ait toujours des approvisionnements suffisants. Malheureusement, la politique du gouvernement actuel qui a été réélu en juillet a tout fait pour décourager l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz naturel. Tout comme ces politiques ont découragé la prospection et l'exploitation de ces ressources dans les régions du pays relevant des gouvernements provinciaux, elles les décourageront également dans les réserves indiennes et dans l'Arctique ou dans les terres qui sont placées sous le contrôle de nos autochtones. C'est pourquoi la première chose à faire, c'est d'instaurer une politique propre à promouvoir la prospection.

Tout le monde au Canada semble croire qu'il est parfaitement scandaleux d'obtenir des bénéfices de l'exploitation et de la prospection des ressources. Les députés devraient se rappeler que l'industrie pétrolière fait concurrence, non pas aux petits boutiquiers du coin, mais à une industrie internationale très forte et très concurrentielle. Si l'on n'accorde pas d'abattements fiscaux et d'autres stimulants à cette industrie elle ira utiliser ailleurs ses capitaux et son matériel de forage.

● (1640)

Chez moi vendredi dernier, j'ai vu dans le *Herald* de Calgary une manchette et un article qui traitaient de toute cette question. Calgary est une ville prospère qui a largement contribué à l'économie du pays. Elle a beaucoup fait pour inciter et motiver l'exploration du pétrole et du gaz partout en Alberta. Ces incitations et encouragements ont fait que l'Alberta produit 86 p. 100 du pétrole brut et du gaz naturel de l'Ouest. La manchette que je viens d'évoquer n'a rien de surprenant, car un article semblable est paru dans le *Financial Post* l'an dernier. L'article en question prétend que les installations de forage sont déplacées de l'Alberta aux États-Unis. Je dis qu'en fait ces installations sont transportées aux États-Unis, au Mexique et dans certaines régions de la Mer du Nord parce que le climat économique y est bien meilleur.

Permettez-moi de souligner que les règlements et les mesures législatives ne résoudront pas le problème fondamental qui se pose à l'égard des encouragements. Il y a plus d'un an, paraissait dans le *Financial Post* un article traitant du développement de l'industrie prétrolière et gazière par suite d'une extorsion du gouvernement fédéral sans que les provinces aient été consultées. Cet article faisait état de la mise en œuvre d'un régime d'imposition tout à fait injuste et inéquitable à l'égard de l'industrie. C'est ce que nous avons soutenu pendant la campagne électorale. Je ne lirai pas cet article en entier, il est assez long, mais le 15 juin 1974, pendant la campagne électorale, mon chef a prononcé un discours dans lequel il a nettement déclaré qu'il était injuste que les redevances imposées par le gouvernement provincial ou le gouvernement

fédéral ne soient pas déduites du revenu imposable au titre de dépenses sur lesquelles se fonde la taxe fédérale.

Les rapports économiques que nous consultons lorsque nous analysons le régime fiscal de notre pays semblent indiquer qu'à l'heure actuelle, nous nous arrogeons un plus gros morceau du gâteau, qu'aucun autre pays, pour ce qui est notamment de l'imposition des ressources naturelles. Pouvez-vous imaginer comment réagiraient les industriels ontariens ou québécois à une taxe sur les textiles et à une super-taxe en sus de cette taxe? Je soutiens qu'ils hurleraient tout autant que le font actuellement les Albertains en présence de cette taxe inique et injuste. Le ministre connaît cette situation, pour avoir grandi à Edmonton. J'ai bien connu son père. Issu d'une famille très honorable, le ministre sait aussi bien que moi que de frapper d'un impôt le prix de vente et le bénéfice qui reste et en outre les redevances, c'est imposer une surtaxe qui est absolument injuste et inique.

Nous entendons beaucoup parler de capitaux étrangers. L'industrie de la prospection au Canada appartient pourtant à 96 p. 100 à des Canadiens et non à des Américains, à des Japonais ou à des Britanniques; or, voici que l'outillage, les gestionnaires et les techniciens canadiens s'expatrient. Je n'ai jamais cru les bobards lancés par mes honorables amis du NPD selon lesquels il n'y aurait plus de gisements de pétrole à découvrir au Canada. Sans doute pensaient-ils la même chose en 1941, avant la découverte des gisements albertains. Je dirai que c'est seulement en explorant et en forant qu'on arrive à trouver du pétrole. Ces gisements, il suffirait de les trouver. Il y a toujours les sables bitumineux, sans parler des nouvelles nappes que nous venons de découvrir dans les Prairies. Nous continuons à trouver dans l'Arctique. Ces nappes demeureront inexploitées si, comme c'est le cas actuellement, les compagnies ramassent leur matériel et vont s'installer ailleurs, à cause de lois fiscales injustes.

Il y a un an environ, le *Financial Post* blâmait le gouvernement libéral d'être plus soucieux de s'assurer des voix que de favoriser le progrès de notre pays. L'article mentionnait notamment ce qui suit:

> La société Klimchuk's vient de recueillir 3 ou 4 millions de dollars en valeurs mobilières au Canada, et est maintenant en passe d'ajouter un autre 5 millions recueillis aux États-Unis pour constituer un fonds de forage.
>
> «Dans les conditons actuelles, nous prévoyons investir plus de 90 p. 100 de cet argent . . . aux États-Unis.»

Les États-Unis prévoient des indemnités d'épuisement et des stimulants fiscaux. Ce gouvernement ne songerait jamais à faire surcharger d'impôts les sociétés commerciales en plus de leur faire payer des redevances. L'article poursuit en disant:

> Presque tous les experts-pétroliers de l'Ouest préfèrent la méthode de taxation de l'industrie que projette d'adopter Washington . . . à l'actuel système canadien.

Le même article déclare en outre:

> La société Hudson's Bay Oil & Gas Co., l'une des entreprises d'exploration pétrolière et gazière les plus dynamiques de l'Ouest du pays, vient d'établir à Houston un centre d'exploration étrangère. Le programme entier d'exploration internationale de la société, et notamment une campagne américaine accélérée, sera appliqué à partir de ce centre.

Nous avons beaucoup entendu parler de la société Home Oil ces dernières années. Je me permets de vous citer l'allusion qu'y faisait cet article:

> La société Home Oil, l'une des plus importantes sociétés canadiennes indépendantes, cherche actuellement à établir à Houston un centre d'exploration.
>
> «De récents événements ont sûrement accru l'attrait relatif que présente l'exploration aux États-Unis», a déclaré au F.P. le président de la société, M. R. F. Phillips.
>
> «Il n'y a pas de doute que les opérations canadiennes vont s'y accroître très considérablement au cours des prochaines années.»

Je soutiens que c'est à cause de notre structure fiscale actuelle. Le ministre devrait rencontrer le ministre des Finances (M. Turner) pour examiner toute cette question des redevances afin qu'elles puissent être défalquées au titre de dépenses. Il est certain que la chose ne serait qu'équitable et juste, et qu'elle s'impose si nous voulons protéger notre industrie. Le Calgary *Herald* annonce en manchette que des entreprises de forage quittent l'Alberta pour s'installer ailleurs. Il y a encore au Canada bien des régions que l'on peut qualifier de démunies. Il n'y a pas si longtemps, l'Alberta ne pouvait payer l'intérêt de ses obligations. Mais le temps passe vite, et grâce à l'expansion des industries du pétrole et du gaz naturel et à l'amélioration des techniques agricoles, l'Alberta est devenue l'une des trois ou quatre provinces nanties. Elle y est parvenue non en escroquant l'industrie, mais en lui apportant des motivations et des stimulants.

Une voix: Parlez donc du bill.

M. Woolliams: Mais j'en parle du bill. Le député ne sait manifestement pas du tout de quoi il s'agit. Il aimerait voir un beau petit recueil de règlements, mais à quoi serviraient des règlements sur le pétrole et le gaz si les compagnies de forage cessent leur activité? Si le député pouvait arriver à comprendre cela, ce pourrait être utile. Il fait preuve de la même lenteur d'esprit que d'habitude.

Quand on parle de l'objet du bill, on parle d'emplois. Encourager l'exploration et la mise en valeur des réserves indiennes ou des territoires relevant de l'autorité des autochtones, c'est créer des emplois. Quel remède cela pourrait-il apporter aux problèmes sociaux et domiciliaires des Indiens? Ceux-ci toucheraient des redevances qui augmenteraient les fonds de la bande.

Nous devons examiner les conditions de vie des Indiens. On a soulevé cette question à l'ouverture de la présente législature. Tout ce qu'on pourra faire d'autre ne sera qu'un amusement, si l'on ne fait rien pour les Indiens. Commençons par leur donner le droit de décider si les spécialistes peuvent forer leur territoire. Ils toucheront ainsi des redevances qui leur permettront de se doter de logements et d'autres biens de nature à rehausser leur niveau de vie. C'est ce point important que j'essaie de faire ressortir.

Le ministre rencontre actuellement les divers premiers ministres du pays. Tant qu'il ne parviendra pas à un accord avec eux sur les règles et les règlements, tout ce que nous faisons c'est du bluff. Le Parlement peut s'affairer, mais s'il s'occupe de mesures superflues, son activité ne vaut rien et nous perdons notre temps. Revoyons ce qui s'est passé. En 1969, le gouvernement fédéral a adopté une mesure fiscale pour hausser les taux d'imposition applicables à l'industrie pétrolière. La loi mettra fin en 1976 aux déductions automatiques pour épuisement sur les revenus de production.

● (1650)

En 1970, le gouvernement fédéral a suspendu certains règlements fonciers, jetant ainsi l'industrie dans la plus grande incertitude au sujet de ces importants champs de prospection. En 1973, le gouvernement fédéral bloquait le prix du pétrole brut et prélevait une taxe sur l'exportation de ce produit. N'allons pas plus loin pour le moment. Lors des élections, nous avons beaucoup entendu parler de contrôle des prix. La plupart de nos adversaires, eux, ne parlaient que de contrôle des salaires. L'ensemble de la politique des revenus du parti conservateur a été critiquée. C'est normal en temps d'élections. On trouve répréhensible de fixer les prix de quelque produit que ce soit, mais on le fait couramment dans l'Ouest pour le blé, le pétrole et même le bétail. Le 23 avril 1974, bien avant les funérailles, le ministre a traité de la question au comité. Il a dit que certes le gouvernement devrait s'occuper du bois d'œuvre et de la potasse et, je suppose, d'autres ressources. Le gouvernement y a peut-être songé, mais seules les industries extractives ont subi un blocage des prix.

Je sais l'importance du secteur pour la puissance industrielle du pays. L'industrie s'est heurtée à un problème très délicat. Voyons ce qui en est du bois d'œuvre. Le prix en était élevé à cause des exportations au Japon. Il a ralenti depuis, mais rien n'a été fait, pour la potasse non plus. Les mesures appliquées n'ont visé que les industries des Prairies. C'est ce qu'on appelle la discrimination.

Pendant la campagne électorale, j'ai beaucoup voyagé et j'ai pu parler avec bien des Canadiens. Je n'ai jamais trouvé personne pour refuser d'admettre que ce qui est juste pour une région l'est pour les autres. Certes, en matière fiscale, le gouvernement devrait céder du terrain. Le 6 mai 1974, le gouvernement fédéral a proposé dans son budget de nouvelles dispositions fiscales à l'égard de l'industrie pétrolière, prévoyant notamment d'inclure dans le revenu imposable les redevances, surtaxes, taxes minières et autres versées aux provinces.

Cette mesure compromet gravement la capacité d'investissement future de l'industrie pétrolière. Non seulement entraînera-t-elle un exode des capitaux canadiens mais elle découragera tout autre investissement dans cette industrie où la concurrence est très vive. En Alberta, pour un puits productif, me disent d'éminents géologues, on en creuse 9 qui ne le sont pas. Aujourd'hui, avec l'inflation, il en coûte cinq ou six fois plus cher pour forer un puits. Ce sont des travaux extrêmement coûteux.

Si nous pouvons encourager l'exploitation sur les terres indiennes où les Indiens pourront en retirer les avantages, faisons-le, mais offrons des encouragements fiscaux pour que l'exploitation puisse se faire et de façon à ne pas tuer l'industrie. Avant longtemps, nous n'aurons plus de pétrole brut ni de gaz naturel à cause des politiques du gouvernement actuel. Si les Indiens doivent retirer quelque avantage de l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel, il faut construire des pipe-lines. Nous avons depuis dix ans le programme yo-yo du gouvernement libéral. J'ai entendu le premier ministre actuel et d'autres dire qu'ils entendaient construire le pipe-line jusqu'à Montréal. Or, il n'est toujours pas construit. Moyennant des encouragements, nous pouvons construire le pipe-line au Canada. Il devrait l'être pour assurer le moyen de transport nécessaire pour ces produits, pour encourager la production et assurer un marché au Canada pour la production canadienne de pétrole et de gaz.

C'est grâce à la construction des grands réseaux ferroviaires qu'on a créé notre pays. Il s'agit bien sûr là encore d'une autre vision de l'avenir. La construction du pipe-line assurera pour toujours au Québec et aux Maritimes un approvisionnement suffisant en gaz naturel et en pétrole brut et en dérivés comme l'essence pour les automobiles à un prix équitable et analogue à celui que paient les gens sur place. Nous devons donner une chance aux Canadiens. Nous devons donner une chance aux Indiens qui sont les premiers Canadiens pour relever leur niveau de vie sociale et économique et en fait leur moral pour que pointe au Canada une aube nouvelle pour ceux qui depuis plus d'un siècle ont été victimes d'injustice.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame l'Orateur, j'accepterai volontiers de déclarer qu'il est 5 heures et de prendre la parole à 8 heures si l'on veut passer aux mesures d'initiative parlementaire.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Avant de donner la parole à l'honorable député, je dois, en conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La Sécurité sociale—La proposition de versement d'une pension à tous les sexagénaires retraités; l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—la Sécurité sociale—On suggère la modification de certains programmes de pensions—L'attitude du gouvernement; l'honorable député de Central Nova (M. MacKay)—La Fonction publique—Demande de suppression des disparités régionales entre les traitements.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION MONDIALE DES ALIMENTS ET DES RESSOURCES

M. David MacDonald (Egmont) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre l'initiative d'instituer une Commission mondiale des aliments et des ressources, sous les auspices des Nations Unies, afin de dresser périodiquement un inventaire complet des denrées alimentaires mondiales et des ressources indispensables à la vie; chaque pays serait tenu de présenter un rapport annuel (modifié trimestriellement) sur son niveau d'indépendance et sur ses possibilités d'exportation de denrées alimentaires et de ressources de base vers des pays ayant des besoins plus urgents; la Commission serait autorisée à céder les denrées et ressources désignées des États membres pour une valeur égale à la somme qu'ils consacrent à leur défense. (*Du consentement unanime, réservé et conserve son rang*)

—Merci, madame l'Orateur. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est l'un des droits et privilèges les plus importants accordé à tous les députés car elle leur permet de discuter des sujets qui leur semblent importants dans la conduite des affaires publiques. Au fil des années, j'ai eu l'occasion de parler à la Chambre de diverses questions, mais je doute qu'aucune autre ait été plus importante que celle dont traite ma motion cet après-midi.

Pour commencer, je ne voudrais pas que les députés d'en face ou d'ailleurs pensent que ma motion représente la solution filiale à la situation et au problème en cause. Je veux naturellement parler de l'imminence de la crise alimentaire mondiale qui devient de plus en plus un sujet d'inquiétude générale non seulement dans les pays où sévit la famine, mais aussi dans ceux où règne une prospérité écrasante, comme le Canada. Nous nous rendons compte de plus en plus que nous habitons tous la même planète. Les uns vivent peut-être dans l'opulence, mais beaucoup d'autres subissent la dégradation de la pauvreté et c'est une chose que nous ne saurions oublier plus longtemps. Un jour ou l'autre cette réalité aura sur nous des répercussions accablantes.

● (1700)

Je suis ravi de voir que la motion à l'étude a été placée en tête de la liste, ce qui permettra à tous les députés d'en discuter dans l'optique de la Conférence mondiale de l'alimentation qui doit se tenir à Rome le 5 novembre. Bien que la motion ne se rapporte pas uniquement à cette conférence, elle en représente sûrement l'essentiel. C'est la première fois que les pays consentent à se réunir au niveau ministériel pour examiner l'importance de la crise alimentaire mondiale de la décennie actuelle et tâcher de trouver des solutions à long comme à moyen terme. L'idée d'une conférence est née à la suite d'une réunion des pays non alignés il y a un peu plus d'un an et elle fit son chemin grâce à un discours prononcé aux Nations Unies le 24 septembre 1973, par M. Henry Kissinger, au cours duquel il a dit:

La menace qui pèse sur l'approvisionnement mondial de vivres devrait faire au plus tôt l'objet de l'attention de notre Assemblée. Depuis 1969, la consommation de céréales dans le monde a augmenté plus rapidement que la production . . .

Il aurait pu dire «Depuis 1972». La difficulté croissante de produire des vivres à l'échelle mondiale, les mauvaises récoltes, les sécheresses périodiques ont abouti à une situation alarmante. M. Kissinger ajoutait:

Il y a des années que les stocks n'étaient pas tombés aussi bas.

La chose n'en est que plus vraie à l'automne 1974. Je poursuis:

Même en tenant compte de la possibilité de récoltes exceptionnelles, il faut se dire maintenant que le monde ne pourrait peut-être pas reconstituer au cours de la décennie actuelle ses réserves déjà si gravement épuisées.

Il n'y a pas de pays qui puisse remédier à ce problème. Les États-Unis proposent donc:

Qu'une conférence mondiale de l'alimentation soit organisée sous les auspices des Nations Unies en 1974, afin d'aviser au moyen de conserver des approvisionnements suffisants de denrées alimentaires, de conjuguer les efforts de tous les pays pour remédier à la faim et à la sous-alimentation résultant de catastrophes naturelles.

Que les pays en mesure d'agir ainsi fournissent une aide technique relative à la conservation des aliments.

Madame l'Orateur, nous ne nous trouvons pas seulement confrontés au problème permanent des famines ou des pénuries de produits alimentaires survenant occasionnellement dans un pays ou dans un autre; mais nous sommes confrontés au plus essentiel de tous les problèmes, et ce n'est pas, comme certains l'ont prétendu récemment, la surpopulation mondiale, bien que la croissance démographique soit un de ses composants; ce n'est pas non plus l'existence d'une raison fondamentale qui empêche le monde d'augmenter la production alimentaire, bien qu'il faille des programmes inhabituels, nouveaux et hardis pour y aboutir. Nous ne pouvons pas prétendre non plus que l'aide alimentaire est insuffisante parce qu'à elle seule, elle ne suffira jamais, et que chaque jour, d'énormes quantités de denrées alimentaires sont gaspillées, même au Canada. Mais nous pouvons reconnaître qu'une grande partie de l'approvisionnement mondial est actuellement mal répartie. Il nous faut bien l'admettre car nous savons que la consommation de protéines du Nord-Américain moyen est cinq fois supérieure à celle de son homologue en Inde. Nous savons, parce que ces chiffres sont cités de temps à autre, qu'en Amérique du Nord, nous utilisons pour l'élevage plus de céréales que n'en consomment au total les populations conjuguées de l'Inde et de la Chine. Nous savons également que nos animaux domestiques reçoivent plus de nourriture que bien des populations du globe.

Dans un article du New York *Times*, intitulé «32 pays au bord de la famine», Boyce Rensberger écrivait hier:

De l'avis des experts des Nations Unies, 32 pays du monde sont si pauvres et si à court de produits alimentaires que les mauvaises récoltes, le prix élevé des céréales, des engrais et du pétrole les menacent de banqueroute et mettent les populations au bord de la famine.

Madame l'Orateur, je n'ai pas le temps d'indiquer, pour chacun de ces pays, la consommation moyenne de calories par jour, ce qui montrerait la sous-alimentation dont souffrent des centaines de milliers de nos frères, les habitants du monde. Toutefois, j'invite instamment les députés qui en ont le temps à lire cet article. Je pourrais citer un nombre presque illimité de sources à l'appui de mon accusation, madame l'Orateur, M. Maurice Strong, Canadien qui est directeur général de l'Organisation de l'environnement des Nations Unies, a pris la parole au Club canadien d'Ottawa en février; il a dit ceci:

En une décennie, de 1959 à 1968, les Nations Unies ont utilisé à elles seules plus de ressources que tous les peuples de la terre n'en ont jamais utilisé ensemble.

Je m'inquiète non seulement parce que la situation est grave, mais parce qu'elle s'aggrave. Elle s'aggrave parce que l'on dit que l'avantage que connaît maintenant le Canada en tant que gros producteur et exportateur de produits alimentaires peut devenir une sorte d'avantage politique. Certains députés ont peut-être lu l'article du *Globe and Mail* du 23 septembre écrit par le représentant de

York-Centre (M. Kaplan); il porte sur le récent discours du président Ford devant les Nations Unies. Voici ce qu'écrit le député:

La menace implicite du président de refuser de livrer des produits alimentaires aux pays arabes pour les amener à adopter une politique raisonnable vis-à-vis d'Israël et à fixer un prix raisonnable pour le pétrole sur les marchés mondiaux, pourrait octroyer au Canada un statut nouveau et une certaine puissance sur le plan des affaires internationales.

Dans le même article, il dit encore:

Il semble clair que le Canada doive accepter les buts définis par le président Ford aux Nations Unies.

Un député a prétendu que «l'agri-puissance» correspond à la tentation à laquelle le Canada a été exposé et que le Président des Etats-Unis l'a déclaré sans ambages. C'est cette espèce d'opinion particulière qui doit nous permettre de nous rendre compte que si nous voulons traiter raisonnablement, avec intelligence, humanité et justice de ce grave problème, ce ne sera pas parce que nous avons considéré avec étroitesse d'esprit la bonne fortune dont le Canada a joui jusqu'à présent. Je ne voudrais pas que nous nous adonnions à une sorte de jeu de politique alimentaire avec des vies d'hommes, de femmes et d'enfants. Il me semblerait que nous devrions admettre en premier lieu que certains des objectifs qui ont été nôtres comme nation et comme individus ne seront plus acceptables. Il faudra modérer certains des idéaux et des espoirs que nous avons entretenus pour notre avenir en ce monde par des réalités qui deviennent de plus en plus évidentes à nos yeux.

A la suite du dépôt de la motion, j'ai été extrêmement heureux et surpris de lire le compte rendu d'un discours prononcé par M^gr Power d'Antigonish au quatrième synode des évêques qui se réunit actuellement au Vatican. Parlant de la nécessité pour les Canadiens de réexaminer leur propre situation et leurs responsabilités vis-à-vis la collectivité mondiale et invitant les Canadiens à réagir devant cette situation, M^gr Power a déclaré ceci:

● (1710)

... Nous avons demandé à nos compatriotes de remettre en question les buts de notre système économique pléthorique, de modifier leur alimentation de riches, de remplacer la viande par d'autres aliments, de donner plus généreusement à leur prochain dans le besoin, d'établir de nouveaux programmes d'enseignement propres à faire modifier leur mode de vie.

Et plus loin:

Mais la charité privée ne suffit pas. Nous demandons à notre pays, en la personne de ses dirigeants, de participer à une banque alimentaire mondiale.

Je n'ai pas consulté M^gr Power. Cette banque alimentaire mondiale diffère peut-être de la commission mondiale des aliments et des ressources dont je propose la création par ma motion, mais les buts sont les mêmes. Nous comprenons tous les deux qu'il ne faut pas compter sur le bon vouloir capricieux des pays et des hommes pour résoudre la crise alimentaire qui se fait de plus en plus aiguë. Fait intéressant à signaler, M^gr Power a parlé non seulement de ce qui fait l'objet de la première partie de ma motion, mais aussi de la proportion qu'il faudra respecter entre dépenses militaires et dépenses civiles pour assurer la survie de la société. C'est ainsi qu'il affirme:

Le désarmement doit s'accompagner d'une transformation profonde des structures économiques et politiques qui engendrent ces injustices foncières. Nous devrions insister pour que l'argent consacré à maintenir les peuples enchaînés serve à donner la liberté et le pain quotidien à tous les hommes.

A une certaine époque, on a pu dire qu'il fallait opter pour les canons ou pour le beurre. Je pense que les peuples ont actuellement à choisir entre le pain et les bombes. Si nous n'arrivons à nous décider sur ce point, quelqu'un le fera pour nous. M. Norman E. Borlaug, récipiendaire du prix Nobel de la Paix en 1970, a dit récemment:

[M. MacDonald (Egmont).]

On devrait établir des réserves alimentaires internationales financées par tous les pays et qu'on pourrait utiliser en cas de besoin ... Les hommes peuvent et doivent prévenir la tragédie de la famine à l'avenir au lieu d'essayer de rescaper avec un pieux regret les ruines humaines de la famine, comme ils l'ont souvent fait par le passé. On a présenté des projets de réserves internationales de grain huit fois depuis 1946 et, chaque fois, des questions de souveraineté nationale en ont empêché la réalisation.

On présentera un projet à cet égard lors de la conférence mondiale de l'alimentation. Son efficacité dépendra de son acceptation par le gouvernement des États-Unis puisque ce pays est le pivot de tout accord sur les réserves mondiales de grain. M. Marei, secrétaire général de la conférence de Rome en novembre, a déjà proposé comme sujet à l'étude l'établissement d'un organisme mondial de l'alimentation investi de pouvoirs supranationaux. Ce n'est qu'en tenant compte de l'opinion d'hommes de ce genre que nous pouvons éviter un désastre sans parallèle dans l'histoire du monde. C'est pourquoi, lors d'une réunion tenue à Ottawa à laquelle a participé le Conseil canadien de la coopération internationale et à la suite d'une réunion à laquelle assistaient plus de 70 organismes non gouvernementaux qui s'occupent de la crise alimentaire mondiale, et de la conférence mondiale de l'alimentation, on a déclaré ce qui suit:

Le Canada doit appuyer l'établissement d'un organisme alimentaire mondial et ... le pouvoir de vote de l'organisme alimentaire mondial doit être établi en fonction d'une représentation égale de nations donatrices et récipiendaires, conformément à la déclaration des Nations Unies sur l'établissement d'un nouvel ordre économique.

Nous devons nous le rappeler. Je suis sincèrement déçu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et les hauts fonctionnaires du gouvernement aient donné si peu d'indices à propos de ce que sera la position du Canada à la conférence qui aura lieu dans un peu plus de deux semaines. Il importe donc que les députés de tous les partis expriment avec vigueur leur opinion au sujet des buts de la conférence, et cet objectif est, selon moi, étroitement lié au thème de ma motion.

Quelle sera la façon la plus efficace d'aider? Quel sera l'outil le plus acceptable? Le gouvernement, c'est évident, ne subira pas uniquement l'influence des députés de la Chambre; il se laissera également influencer par l'opinion publique. Je crois que le gouvernement aura du mal à faire des progrès dans ce domaine car le public n'est pas suffisamment informé du sujet qui nous préoccupe.

Nous ne pouvons plus suivre nos priorités suicidaires qui placent les armements avant les aliments. Je voudrais vous rapporter, à ce propos, les paroles de M. Robert McNamara, l'ancien secrétaire à la Défense des États-Unis qui a déclaré:

L'homme s'entête à vouloir dépenser plus d'énergie et d'argent à faire la guerre qu'à l'éviter et c'est certainement l'une de ses pires folies de toute l'histoire de l'humanité.

M. McNamara est le président de la Banque mondiale et un chef de file dans la recherche de solutions à la crise alimentaire mondiale. Les députés de tous les côtés de la Chambre que le problème inquiète se rendent certainement compte que nous devons faire appel à toute notre imagination pour trouver les solutions qui s'imposent. Le problème ne disparaîtra pas tout seul; il ne fera que s'aggraver. En préparant mon discours cet après-midi, j'ai consulté certains chiffres et j'ai appris qu'il y avait chaque jour 14,000 personnes, dont les deux tiers d'enfants, qui

mouraient de faim. En cherchant un peu plus loin, j'ai trouvé d'autres chiffres qui faisaient état de 40,000 victimes. En fait, nous ne savons pas exactement combien de gens meurent de faim, combien de gens succombent à la maladie la plus inacceptable causée par le manque de pain, ce soutien de la vie.

Je demande à tous les députés d'appuyer cette motion et j'exhorte le gouvernement à faire en sorte que cette question soit étudiée à fond au comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale.

● (1720)

[*Français*]

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald) a traité d'un sujet des plus opportuns en présentant une motion relative au problème de l'alimentation mondiale.

La motion présente de nombreux points, par exemple, la demande à l'effet que les nations fassent des rapports sur l'état de leur indépendance. Par expérience, on sait que certains pays ne peuvent et ne veulent pas faire de rapports sur l'état de leur indépendance, surtout ceux en voie de développement. Le transfert des aliments et des ressources est déjà gouverné par des agencements internationaux comme ceux qui existent par exemple présentement, grâce au Programme alimentaire mondial. Traditionnellement, le Canada s'oppose à l'établissement de nouvelles institutions internationales, surtout lorsque ces institutions existent, et semblent capables d'accomplir elles-mêmes le travail. Présentement, la FAO étudie un document sur la sécurité alimentaire mondiale. Un aspect important de ce document est l'établissement d'un système d'information alimentaire dont les buts principaux seront d'assembler, d'analyser et de distribuer l'information sur la situation globale des grains et des perspectives. Le Canada fournit présentement l'information sur notre production et nos stocks à la FAO. Nous avons indiqué notre intention de continuer à fournir ces renseignements au Système d'information alimentaire mondial.

La Conférence mondiale de l'alimentation aura lieu au mois de novembre, à Rome. Plusieurs points suggérés par l'honorable député seront discutés à cette conférence. Le Canada est un des principaux fournisseurs du Programme mondial d'alimentation. La contribution canadienne au Programme mondial d'alimentation, depuis 1963, se chiffre à 131 millions de dollars. Le Canada à lui seul est le plus gros fournisseur du Programme mondial d'alimentation. Depuis plusieurs années, le Canada détient des stocks énormes de grains.

On ne peut ignorer l'effet de cette motion sur les prix et les commerces. On ne peut exiger que les agriculteurs seuls aident les pays pauvres, et c'est la société tout entière qui doit prendre part à cette tâche.

Il serait peut-être préférable d'appuyer les mesures destinées à augmenter la production dans les pays en voie de développement, ce qui diminuerait leur dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire.

Monsieur le président, on n'a qu'à constater le nombre de fois que cette question a été soulevée à la Chambre, l'attention qu'elle a reçue des média, et les préparatifs dans lesquels se lancent les organisations internationales, les gouvernements et les organisations privées en vue de la prochaine Conférence alimentaire mondiale, pour constater son importance. Ce bourdonnement d'activité reflète la préoccupation croissante de la collectivité internationale à cet égard. Nombreux sont ceux qui se demandent comment l'humanité, qui continue à croître rapidement, arrivera à se nourrir.

En se penchant sur la question d'un inventaire des réserves alimentaires mondiales, l'honorable député d'Egmont attire notre attention sur l'un des principaux aspects de la discussion qui se poursuit sur les problèmes alimentaires. Comme mon collègue, monsieur le président, j'estime qu'il serait souhaitable d'améliorer le système d'information sur la situation alimentaire mondiale. J'aimerais cependant ajouter qu'il s'agit là d'un élément fondamental, d'un problème plus vaste communément appelé la «sécurité alimentaire mondiale», qui consiste essentiellement à maintenir les vivres disponibles du monde à un niveau satisfaisant. L'amélioration du système d'information est étroitement liée à la nécessité d'établir un système efficace de réserves de céréales, de même qu'aux questions de la production, de la consommation, de l'établissement des prix et du commerce mondial des produits de base agricoles.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a parlé de ce réseau complexe de problèmes et de la difficulté d'y trouver des solutions faciles dans un discours qu'il a prononcé à la conférence de la FAO il y a près d'un an. Il disait et je cite:

«Le projet de sécurité alimentaire mondial conçu par le directeur général découle de la pénurie mondiale d'aliments et a pour but d'amener une stabilité relative à ce qui a trait à la production, l'établissement des prix et les stocks d'aliments à travers le monde. Ces niveaux devront varier selon les besoins, ceux-ci estimés par consultation entre les nations. La proposition suggère que les stocks alimentaires pourraient être beaucoup mieux répartis dans tous les pays, au lieu d'être détenus par quelques grands producteurs. Le directeur général souligne également le caractère facultatif de la participation et la nécessité d'une meilleure information.

Le Canada a déjà incité chaque pays, et non pas seulement ceux qui sont traditionnellement de gros producteurs d'aliments, à appuyer la FAO et à collaborer avec elle dans cette tâche. Les importateurs aussi bien que les exportateurs ont un devoir et une responsabilité à cet égard. La question de la suffisance des stocks de céréales préoccupe grandement le Canada. Nous avons depuis un certain nombre d'années assuré à nos frais environ 40 p. 100 de l'ensemble de la réserve mondiale de blé. Nous sommes prêts à nous orienter vers un plan de sécurité alimentaire, mais nous avons remarqué par le passé que certaines nations étaient peu disposées à partager les frais de maintien des réserves, sans parler des frais découlant de l'accumulation de réserves considérées comme des excédents qui menacent le marché international et empêchent les agriculteurs d'accroître régulièrement leur production.

Un programme de stockage est souhaitable; il est en fait nécessaire si l'on veut garantir l'approvisionnement à l'échelle mondiale.»

La proposition, c'est-à-dire le «Projet de plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale» présentée par le secrétaire général de la FAO, M. Boerma, à laquelle mon collègue a fait allusion, porte sur tous les aspects de problème de la sécurité alimentaire mondiale. En substance, on y propose que les gouvernements des États membres s'engagent à coopérer en vue d'assurer à tout moment un approvisionnement adéquat des aliments de base, et particulièrement des céréales, de façon à éviter de graves pénuries alimentaires en cas de mauvaises récoltes généralisées ou de catastrophes naturelles, de permettre

un accroissement soutenu de la production et de réduire les fluctuations de la production et des prix.

En outre, les États membres reconnaissant que la sécurité alimentaire doit être assurée de multiples façons, notamment par un renforcement de la capacité agricole des pays en voie de développement, des politiques appropriées de stockage au niveau national, des programmes d'aide alimentaire, et d'autres mesures, y compris des accords commerciaux à long terme. Ils s'engagent à adopter des mesures nationales et internationales favorisant une croissance accélérée de la production alimentaire au besoin, et aidant d'une façon particulière les pays en voie de développement qui sont très exposés à des fluctuations de leurs récoltes, et qui font face à une consommation croissante.

● (1730)

Par ailleurs, au chapitre de la politique de stockage, on recommande que tous les gouvernements, en fonction de leurs exigences institutionnelles et constitutionnelles, premièrement, adoptent une politique de stockage céréalière qui tienne compte de celle des autres pays, et qui assure à l'échelle mondiale des réserves minimales des principales céréales; deuxièmement, revoient ou établissent des objectifs de stockage, ou prennent des mesures en ce sens, afin de garder leurs réserves céréalières ou celles de groupes de pays, au moins aux niveaux qu'on estime necessaires, afin d'assurer un approvisionnement ininterrompu, y compris dans les situations d'urgence provoquées par de mauvaises récoltes ou des catastrophes naturelles; troisièmement, prennent les mesures voulues pour que les stocks soient reconstitués le plus rapidement possible à la suite de pénuries, quand ils seront tombés en dessous des minimums établis.

Enfin, la proposition précise que dans l'éventualité de graves pénuries alimentaires, les États membres qui disposent de réserves supérieures à leurs besoins nationaux et aux provisions d'urgence, s'engagent à en permettre l'exportation à des conditions raisonnables.

Ces différentes façons d'aborder le problème de la sécurité alimentaire mondiale ont ceci de frappant, monsieur l'Orateur, c'est qu'elles en reconnaissent la complexité. C'est un problème qui ne se prête pas aux solutions simples. Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec le député d'Egmont. Il prétend qu'une nouvelle organisation pourrait d'un seul coup résoudre tous les problèmes en cause, en maintenant un niveau satisfaisant de ressources alimentaires et en veillant au transfert de ces ressources aux régions les plus nécessiteuses.

Mais comment ces transferts seraient-ils effectués? Quel effet auraient-ils sur les ententes commerciales internationales, ou sur les modes actuels de distribution de l'aide alimentaire? Comment pourrait-on garantir au cultivateur canadien qu'il continuerait de recevoir un prix satisfaisant pour ses produits? Et qui paierait ces produits?

L'honorable ministre de l'agriculture était conscient de ces complexités lorsqu'il a dit, et je cite:

> Les agriculteurs doivent être encouragés à augmenter leur production de façon soutenue par l'assurance qu'ils peuvent décemment gagner leur vie. Les agriculteurs canadiens sont les plus efficaces au monde, et leur efficacité s'est accrue bien plus rapidement que celle de notre secteur industriel. Mais eux aussi ont besoin d'une rémunération et d'une sécurité de revenu pour augmenter leur production en fonction des besoins mondiaux.

Et M. Whelan d'ajouter, au sujet de l'effet que les excédents pourraient avoir sur les marchés mondiaux:

> Le Canada appuie aussi le besoin de mesures et de plans visant à faire face aux excédents mondiaux qui ruinent les structures et les investissements, base même d'une garantie de disponibilités croissantes d'aliments dans le monde entier. Nulle part au monde peut-on exiger que les producteurs risquent leurs investissements ou le labeur de toute une vie pour les voir ruinés par des excédents de courte durée. Ce serait s'exposer à la stagnation du potentiel de production.

Le rapport de la troisième session du comité préparatoire de la Conférence alimentaire mondiale disait dans la même veine:

> La plupart des délégués ont convenu que si le commerce doit remplir son rôle il doit maintenir des mouvements libres et ordonnés à des prix stables, et assurer, à des prix raisonnables, un débouché aux exportateurs et des approvisionnements aux importateurs.

Le comité faisait remarquer en outre

> ... qu'il est essentiel que les principaux pays producteurs et consommateurs adhèrent au plan d'action proposé afin d'atteindre pleinement les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale.

Le comité a également reconnu la nécessité de résoudre certains problèmes pratiques et techniques pour que le plan d'action soit efficace et a exprimé l'espoir que ces solutions soient élaborées par les organismes intergouvernementaux appropriés de la FAO.

Il a été convenu que, vu la situation de pénurie actuelle, les réserves alimentaires devront être constituées graduellement, afin de ne pas perturber le marché. La création de réserves alimentaires ne sera assurée que si un équilibre approprié de l'offre et de la demande a déjà été atteint. La nécessité d'accorder de l'assistance financière et technique aux pays en voie de développement, afin de les aider à créer et à maintenir des réserves alimentaires, a également été soulignée.

Monsieur le président, je voudrais faire une dernière observation avant de terminer mon discours. Les ententes commerciales appropriées, la distribution d'aide alimentaire, le système de réserves, les inventaires, ne suffisent pas pour assurer la sécurité alimentaire mondiale. Il faut en outre prêter une attention beaucoup plus grande au développement agricole des pays qui ont le plus besoin de vivres pour nourrir leur vaste population. Il est d'ailleurs mentionné dans la proposition Boerma que l'intérêt primordial des pays en voie de développement à cette entreprise, de façon à atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale, exige qu'on leur garantisse des stocks de céréales suffisants et, par voie de conséquence, une accélération du rythme de croissance de leur production agricole. Une telle augmentation impose aux pays en voie de développement une revue constante de leur plan agricole et les diverses solutions de rechange qui s'offrent à eux, tout aussi bien qu'elle sous-entend l'appui actif de la collectivité internationale aux programmes de développement de ces pays, dans le cadre du programme national de développement de chacun.

Les organisations internationales en cause, œuvrant dans les secteurs financier et technique, les pays développés et les autres pays donateurs éventuels, devraient de toute urgence prendre les mesures nécessaires pour permettre aux pays en voie de développement d'obtenir l'aide financière, technique et matérielle, tout particulièrement les engrais et autres éléments essentiels à l'accroissement de leur production agricole. La proposition se poursuit de cette façon: la collectivité internationale doit intervenir d'une façon importante, en fournissant de l'aide alimentaire et financière à des conditions avantageuses, ou sous forme de subventions, dans le but de conserver les stocks de céréales dans les pays en voie de développement, particulièrement les stocks d'urgence, à un niveau adéquat, d'étudier quelles sont les meilleures installations de stockage à mettre en place, compte tenu des conditions locales, et de fournir des conseils sur les questions de stockage et

les mesures connexes, dans le cadre des programmes nationaux de développement. Les pays développés et les autres donateurs éventuels, ainsi que les organismes de développement internationaux et régionaux intéressés, devraient assurer un appui supplémentaire à l'identification et à la mobilisation des ressources qu'exige la réalisation de ces objectifs.

Monsieur le président, à mon avis, plusieurs solutions devraient être étudiées. Actuellement, la conférence de la FAO, qui va avoir lieu à Rome, a réellement fait beaucoup d'études. Les pays producteurs de céréales devraient-ils entreposer les stocks nécessaires pour l'alimentation future, ou devrait-on demander à chaque pays de se pourvoir lui-même, de se garder en réserve au moins l'alimentation nécessaire à sa consommation pour une année?

Monsieur le président, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être à la FAO, à Rome, au mois d'octobre, et il est fantastique de constater l'aide technique que les pays développés pourraient apporter. J'ai entendu les discours des représentants de certains pays dans le domaine de l'alimentation. On disait qu'on n'en était pas même rendu au stade d'une agriculture «attelée». On constate alors de quelle façon les pays sous-développés peuvent s'alimenter, eux qui ne sont pas même encore rendus au stade d'une agriculture «attelée».

Monsieur le président, on devrait insister sur la possibilité d'aider les pays sous-développés au point de vue technique, à se développer dans ce domaine, et à pouvoir un jour jouir de l'indépendance dans le domaine de l'alimentation.

Monsieur le président, après toutes ces réflexions, je constate que beaucoup de choses encore devront être prises en considération pour venir à établir un programme concret d'alimentation mondiale.

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter chaleureusement le député d'Egmont (M. MacDonald) qui a pris l'initiative de soulever cette question d'une importance capitale. La crise existe vraiment et il nous incombe de saisir l'occasion qui permettra au Canada d'apporter une contribution importante, notamment à la Conférence mondiale sur l'alimentation qui se tient à Rome et dont le député a parlé.

Je conviens comme lui que notre choix de priorités manque quelque peu de cohérence. A la conférence au Château Laurier l'autre jour, un spécialiste—M. Jackson de l'OAA je pense—nous a dit qu'il serait possible moyennant 5 milliards de dollars environ d'élaborer un programme qui augmenterait sensiblement les approvisionnements de produits alimentaires dans les pays en voie d'évolution. Quoique cinq milliards de dollars puissent sembler une grosse somme, le monde entier dépense plus de 200 milliards par an aujourd'hui pour s'armer. Je crois qu'un monde qui ne peut suffire à ses besoins alimentaires fondamentaux et cependant consacre des sommes énormes à l'armement, est un monde qui a ses priorités tout de travers.

● (1740)

En soulevant cette question, le député nous a rendu un fier service. Je ne me propose pas de discuter des détails de sa motion. Je ne suis pas sûr que le mot «commission» me plaise beaucoup parce qu'il semble supposer d'autres enquêtes. Je crois que ce n'est pas tellement d'une commission d'enquête dont nous aurons besoin; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple, connaît très bien la situation. Ce dont nous aurons besoin, ce sera de passer aux actes.

L'autre jour, M. Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, en réponse à une déclaration portée à son attention et venant d'un groupe de scientifiques, disait que l'alimentation était l'élément indiscutablement essentiel pour pouvoir mener une vie de dignité et de confort raisonnable. Il ajoutait que tous les désirs de paix, de progrès, de créativité et de justice sociale, aussi bien de la part des individus que des États, sonneraient creux à moins que nous ne puissions satisfaire les besoins alimentaires fondamentaux de tous.

Ce n'est pas là vraiment un nouveau problème. Le monde est sous-alimenté depuis des années; on peut aisément parler de 460 millions d'être humains qui souffrent de faim et de sous-alimentation chroniques; mais outre cela, à cause de la diminution récente des réserves alimentaires, il devient vraisemblable, sinon probable, qu'il y aura des pertes de vie en nombre effarant causées directement par la famine dans diverses parties du monde à moins que nous ne prenions les mesures nécessaires pour l'empêcher.

Je ne vais pas entrer dans le détail de tout ce qu'il faudrait faire; cela pourra faire l'objet de la conférence. Le député d'Egmont a parlé de la création d'une banque alimentaire mondiale, et j'ai l'impression qu'il s'agit là d'un rouage essentiel. Le député a parlé de l'établissement d'un organisme alimentaire mondial. Peu importe à mon avis qu'on appelle cela une banque ou un organisme, mais celui-ci devrait avoir une direction internationale et disposer des moyens voulus pour accomplir sa mission. Je pense qu'il s'agit là d'un axiome de base.

Il est aussi fondamental de reconnaître que la plus grande contribution que nous puissions apporter à la solution de la crise alimentaire mondiale consiste à permettre aux pays en voie de développement d'accroître leur production alimentaire. Dans les pays évolués comme le Canada, nous pouvons, et nous devons peut-être faire certaines choses. Quoi que nous fassions, nous devons tenir compte des intérêts et des droits des agriculteurs qui sont les producteurs de denrées alimentaires. Mais c'est dans les pays en voie de développement que la production alimentaire est le plus susceptible de se développer grâce à un apport technologique dont nous disposons déjà et dont nous pourrions les faire bénéficier. Naturellement, ce qui est utile dans un contexte canadien ne sert peut-être pas à grand-chose en Inde ni au Bangladesh, et les recherches effectuées pour augmenter la production alimentaire devront tenir compte du contexte propre à chaque pays.

Il faut intensifier la recherche. Nous avons besoin d'un programme accéléré pour augmenter la production de pesticides et d'engrais. La crise alimentaire actuelle est entre autres due au fait que les engrais et les pesticides, à cause de l'augmentation du coût de l'énergie, sont devenus hors de prix pour de nombreux agriculteurs et producteurs des pays en voie de développement.

L'aide alimentaire ne suffit pas. Elle est utile et peut-être absolument nécessaire, mais elle ne suffit pas en soi. Pour donner des résultats, il faut qu'elle vienne compléter nos politiques commerciales et permette aux pays en voie de développement de fortifier leur propre économie au sein de leurs frontières.

Dans un discours extrêmement éloquent au Canadian Jewish Congress le 25 juin, le premier ministre (M. Trudeau) a dit quelques chose qui cadre fort bien avec notre débat. Il déclarait qu'il espérait que l'on jugerait le Canada dans le monde sur son humanisme et sa recherche

de la justice sociale, faute desquels sa politique extérieure n'aurait aucun sens, puisqu'elle ne refléterait pas notre caractère national. Il a ensuite cité le poète élizabethain John Donne qui disait «La mort de tout être m'amoindrit». Le premier ministre a ajouté que cette citation devrait guider notre politique étrangère comme elle guide notre politique nationale. La compassion, déclarait le premier ministre, ne doit pas avoir de visée géographique, et nos efforts géographiques ne doivent pas avoir de limites géographiques. Je pense que tous les députés sont d'accord avec ces paroles.

Nous devons appliquer ces principes et user de notre influence, non pas, comme l'a dit le député d'Egmont, dans le but d'acquérir un avantage politique, mais pour servir, dans un esprit de fraternité, la cause de l'humanité.

Je pense avoir exprimé aussi clairement que je l'ai pu notre vif intérêt pour la question soulevée par le député. J'espère que le gouvernement du Canada prendra l'affaire au sérieux. Nous sommes heureux d'apprendre que le ministre songe à aller à Rome à la tête de notre délégation. J'espère qu'il se fera accompagner de quelques députés, peut-être de partis différents, ainsi que de représentants du secteur privé. A mon avis, cette question ne relève pas des seuls spécialistes et bureaucrates, elle devrait faire appel à la générosité et à la bonne volonté des Canadiens, et je crois qu'elle le fera. Je connais bien des Canadiens qui s'intéressent déjà projondément à la question et qui suivront nos travaux à la conférence avec la plus grande attention, confiants que nous serons à la hauteur de la situation.

Je suppose qu'il faut être bien optimiste pour croire que cette motion sera adoptée. Il semble inhabituel ici d'adopter des motions entre 5 et 6 heures. J'espère toutefois que celle-ci le sera, car alors le gouvernement saurait que tous les députés accordent la priorité à la question.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député d'Egmont (M. MacDonald) a présenté à la Chambre cet après-midi une motion très importante, qui nous concerne tous, sur la situation critique des approvisionnements de denrées alimentaires dans le monde. Il ne fait aucun doute que le spectre des grandes famines est plus menaçant qu'il ne l'a été depuis longtemps ou, peut-être, qu'il ne l'a jamais été. Non seulement le Canada est-il profondément préoccupé par les souffrances qui guettent des millions d'hommes dans de nombreuses régions du monde, mais de plus en plus de pays accordent une attention grandissante à la crise mondiale de l'alimentation.

Au moins trois organisations internationales ont tenu ou tiendront bientôt des conférences pour étudier la situation urgente de l'alimentation dans le monde. Du 20 au 26 octobre, le comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial tient sa 26e séance. Du 18 au 29 novembre, le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) tiendra sa 64e réunion à Rome. Il y a quelques semaines, le comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'alimentation a tenu sa troisième séance. Et, bien entendu, l'événement le plus important de tous, la Conférence mondiale de l'alimentation se tiendra à Rome du 5 au 16 novembre. Le Canada participe à toutes ces discussions et enverra une éminente délégation à la Conférence mondiale de l'alimentation. Le ministre a dit à la Chambre il y a quelques semaines qu'il étudiait la possibilité de s'y rendre lui-même.

● (1750)

Le député d'Egmont a mentionné certaines mesures précises à ce sujet. Il a proposé que tous les pays du monde fassent un rapport annuel de leurs ressources et de leurs besoins alimentaires et a soumis une formule pour le transfert de ces ressources des pays bien pourvus aux pays démunis.

De plus, il a suggéré que la Chambre se déclare en faveur de l'établissement d'une nouvelle organisation internationale chargée de surveiller ces tâches et qu'il appellerait «Commission mondiale des aliments et des ressources». Le député n'est pas le seul à proposer la tenue d'un inventaire des ressources alimentaires mondiales; en fait, bien d'autres ont formulé une proposition semblable. L'avant-projet de l'entreprise internationale sur la sécurité alimentaire dans le monde que le Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a approuvé en juillet 1974—connu sous le nom de «Proposition Boerma»—déclarait ce qui suit:

Le bon fonctionnement du système mondial de sécurité alimentaire dépendra fortement d'une information rapide et exacte.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je demande l'indulgence du député d'Algoma (M. Foster) que je viens d'interrompre. Étant donné que je suis arrivé en retard pour ce débat parce que mon vol a été retardé, je voudrais demander au député s'il a l'intention d'étouffer la motion à l'étude ou s'il est disposé à céder la parole à un député de ce côté-ci de la Chambre qui voudrait fortement l'appuyer?

M. Foster: Monsieur l'Orateur, vous m'avez donné la parole et j'entends faire le plus d'observations possible. La façon de faire, je pense, est d'alterner d'un côté à l'autre de la Chambre; c'est précisément ce que nous avons fait.

Je reviens à ma citation:

Le bon fonctionnement du système mondial de sécurité alimentaire dépendra fortement d'une information rapide et exacte. Il faudra que les gouvernements membres de la FAO fournissent régulièrement au directeur général toute l'information disponible sur les réserves nationales, les programmes et politiques de réserves du gouvernement, les possibilités actuelles et futures d'exportation, les besoins d'importation de céréales et autres aspects pertinents de la situation de l'offre et de la demande, de même que sur l'aide fournie aux programmes de production alimentaire dans les pays en voie de développement. Il faudrait inviter les autres gouvernements à fournir des informations analogues. Surtout pour éviter des répercussions défavorables sur le marché, le directeur général de la FAO devrait s'assurer, lorsqu'un gouvernement le demande, que les données fournies par ce gouvernement au système d'information ne soient communiquées qu'aux gouvernements prenant part au projet.

Le rapport poursuit ainsi:

Afin que tous les gouvernements soient directement informés de l'évolution au jour le jour de la situation internationale des céréales au moment où les approvisionnements mondiaux sont faibles, le directeur-général de la FAO devrait rédiger, à chaque trimestre ou plus fréquemment, une évaluation concise de la situation et de la conjoncture, laquelle devrait être envoyée rapidement aux gouvernements.

Le rapport poursuit:

Dans la collecte et l'analyse des renseignements et des statistiques, le directeur-général de la FAO devrait demander l'appui du Conseil international du blé et d'autres organismes intergouvernementaux intéressés.

En même temps, les Japonais ont proposé la création d'un réseau mondial d'information sur la situation alimentaire par le monde. A leur avis, si un tel réseau avait existé, il eût été possible d'éviter ou tout au moins d'atténuer la situation déplorable que le monde a connue dernièrement. Étant donné l'incertitude des perspectives en matière de stocks alimentaires, il faut de toute urgence

mettre sur pied un réseau d'information complet et général.

Voici la suite de la proposition japonaise:

Il faut noter que l'une des fonctions importantes de la FAO, du CIB et d'autres organismes internationaux est la collecte et l'analyse de renseignements de portée mondiale sur l'alimentation et l'agriculture. Il faudrait même améliorer et renforcer ces fonctions actuelles d'information pour les raisons énumérées ci-dessus. Le réseau d'information proposé pourrait faciliter l'utilisation des renseignements recueillis par les divers organismes actuels (FAO, CIB, OMS, etc.) en coordonnant leurs services d'information, en mettant l'information à la portée du réseau et en lui permettant de compiler ces informations d'une façon complète et intégrée.

A la suite de cette proposition, le comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'alimentation reconnaissait la nécessité urgente d'établir un réseau d'information mondial sur l'alimentation pour aider à assurer la sécurité des approvisionnements à l'échelle mondiale et promouvoir la stabilité des marchés vu la situation toujours changeante de l'alimentation et de l'agriculture. Il reconnaissait en outre que les caractéristiques et objectifs saillants des deux propositions étant à peu près les mêmes, et certes complémentaires, il était donc souhaitable de les conjuguer. On signalait qu'il existait déjà le noyau d'un système d'information sur l'alimentation au sein de l'OAA, et que d'autres organismes internationaux, comme le Conseil international du blé, amassaient aussi des renseignements utiles sur l'alimentation et l'agriculture.

L'idée de mettre à profit les sources de renseignements disponibles fut appuyée. Le système global d'information devrait viser à reconnaître les pays et les régions exposés à de graves pénuries de nourriture, à contrôler le rapport offre-demande pour ce qui est des denrées alimentaires à l'échelle mondiale, de façon à aider les gouvernements à agir avec promptitude; enfin, à favoriser l'efficacité de l'organisme chargé de veiller à l'alimentation mondiale dont on propose la création.

De l'avis du comité, le système d'information devrait aussi réunir, analyser et diffuser des renseignements complets et à jour sur l'état actuel et futur des principales cultures et des principaux élevages, des stocks disponibles en vue de l'exportation et des stocks nécessaires à l'importation, des données nécessaires à l'agriculture en ce qui a trait surtout aux engrais et au climat, et autant que possible les prévisions atmosphériques. Maints délégués ont signalé que le système, pour être efficace, devait pouvoir compter sur la participation pleine et entière des principaux pays producteurs, des principaux pays consommateurs et des pays commerçants. Le comité a reconnu qu'une assistance technique serait nécessaire pour doter les pays en voie de développement de services nationaux d'information en ce domaine. Quelques délégués ont signalé la nécessité de traiter certains renseignements délicats fournis par les gouvernements avec prudence et discrétion, de façon à éviter une spéculation qui risquerait de perturber les marchés.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député mais l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Affaires indiennes

LA LOI CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ DES TERRES INDIENNES

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES LICENCES ET LES REDEVANCES

La Chambre repend l'étude de la motion de M. Buchanan: Que le bill C-15, concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame l'Orateur, le ministre désire, je le sais, que le bill soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité, aussi je serai bref et direct.

D'abord, je voudrais rappeler au ministre les paroles du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), parce qu'il exprimait une vérité économique très simple: nous espérons tous que les bandes indiennes auront la chance de trouver du pétrole ou du gaz dans le sol de leurs réserves, mais ce ne sera possible que s'il existe une industrie de forage qui soit rentable, car celle-ci joue un rôle essentiel dans l'accroissement des ressources en pétrole et en gaz. Je n'en dirai pas plus parce que cela va de soi.

Ce que je vais dire maintenant pourra sembler étrange au ministre, mais j'espère que son étonnement ne durera pas. Je veux parler d'abord des droits excessifs d'exploitation et ensuite de la technique de partage avec les Indiens. Le premier procédé s'est révélé coûteux pour les Canadiens eu égard à leur industrie des matières premières, en particulier celle du pétrole et du gaz.

Ces droits excessifs traduisent le désir naturel d'un gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral de tirer de l'industrie dès le début le plus possible de recettes fiscales; on pourrait pourtant montrer, chiffres en main, que si un gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral devaient exonérer cette industrie durant les années de déboursement de capital, les populations chez qui se trouvent les puits de pétrole ou de gaz ainsi que les gouvernements provincial et fédéral en tireraient plus d'argent.

Pour résumer la chose, examinons l'historique des compagnies de pétrole et de gaz de l'Ouest et prenons la compagnie pétrolière typique, avec un nombre X de barils et dont les frais de premier établissement se situent entre 600 et 900 millions de dollars. Sur ces 600 à 900 millions, 400 à 700 millions étaient constitués par des droits excessifs imposés par des gouvernements avides qui voulaient moissonner avant que le blé ne soit mûr.

Ou encore, on peut dire que les industries extractives, et notamment l'industrie du pétrole et du gaz, ont besoin de beaucoup de capitaux et que leurs frais de premier établissement constituent leurs principales dépenses. Si les gouvernements se montraient un peu moins pressés de leur imposer des droits excessifs, et s'ils attendaient qu'elles aient remboursé leurs frais de premier établissement, tout en veillant, bien sûr, à ce qu'elles n'en tirent pas non plus de profits, ceux qui désirent obtenir leur part de l'exploitation de ces ressources y gagneraient à coup sûr.

La coutume d'imposer des droits très élevés à l'industrie du pétrole et du gaz est implantée aux États-Unis depuis de nombreuses années. Nous n'avons fait que copier le système américain. Nous surchargeons notre industrie de droits. Comme les compagnies doivent emprunter d'énormes capitaux, les seuls gagnants sont les prêteurs, car la compagnie doit étaler ses paiements sur une plus longue période vu que le gouvernement la presse comme un

citron, alors qu'elle devrait pouvoir consacrer toutes ses recettes à rembourser ses frais de premier établissement.

Les surchages dont nous parlons prennent la forme de droits de concessions, de droits de permis et de ces merveilleuses parts de bénéfice. Chaque fois que le gouvernement croit faire du bon travail, il empêche en fait les compagnies pétrolières de payer des dividendes supplémentaires. J'ajouterai seulement que, dans les premiers règlements fédéraux de 1961 concernant le pétrole et le gaz exploités sur les terres appartenant au gouvernement fédéral, le gouvernement au pouvoir se passait de ces droits d'exploitation et déclarait aux compagnies de pétrole et de gaz qu'il ne leur demanderait rien.

Puis le gouvernement a dit qu'en retour de la suppression des droits de permis ou d'exploration, il voulait deux choses au stade du bail, qui est celui de la propriété. La première est l'appartenance canadienne de l'entreprise exploitante. On peut le voir dans les règlements fédéraux qui portent sur toutes les terres, sauf les terres indiennes. Je demande au ministre d'envisager d'inclure ce choix dans les règlements qu'il promulguera concernant le traitement du pétrole, du gaz et des minerais sur les réserves. Il trouvera ces dispositions très justes.

Deuxièmement, en 1961 le gouvernement a dit aux sociétés pétrolières et gazières que, en ce qui concerne l'exploitation sur ses terres et au large, il voulait recevoir des redevances d'environ 60 p. 100 au lieu de 12, 13 ou 17 p. 100, puisque tous les droits excessifs imposés au début avaient été supprimés. C'est ce qu'il a dit et il a eu gain de cause. Si on dispense les sociétés de la lourde charge que constituent les grosses mises de fonds nécessaires au début, elles peuvent bien verser des redevances plus fortes une fois ces investissements amortis. On peut prouver par des chiffres qu'elles retirent plus de profit de leurs investissements et que les propriétaires de ces ressources pétrolières, les Canadiens et, en l'occurrence, les Indiens, recevront davantage.

Je n'essaie pas de démontrer au ministre que nous avons fait quelque chose de bien. Je me borne à dire que, l'histoire l'a prouvé, nous avons commis une erreur dont nous payons lourdement les conséquences à l'heure actuelle. En 1961, le gouvernement fédéral a essayé de trouver un système plus modéré et meilleur, mais nous n'avons pas fait les grandes découvertes qui démontreraient, chiffres à l'appui, comment les Canadiens auraient retiré beaucoup plus des sociétés qu'avec l'imposition de droits excessifs dès le début, s'il avait suivi ces règlements au pied de la lettre.

● (2010)

J'espère que le ministre me pardonnera ce bref historique, mais il se trouve en présence de quelqu'un qui a passé de nombreuses années dans les régions isolées et qui a assisté à ce gaspillage et à ce pillage de nos ressources. Les responsables n'étaient pas tellement les sociétés que les bailleurs de fonds qui ont pris tout en main et qui, sur la longue période de remboursement des prêts, ont accaparé la plus grosse part des profits retirés du pétrole et du gaz, alors que cet argent aurait dû aller aux entrepreneurs, et surtout, aux propriétaires des réserves de pétrole et de gaz.

C'est là le crime perpétré au cours des 25 dernières années contre le peuple canadien, surtout en ce qui concerne les terres qui appartiennent aux provinces. Nous avons maintenant l'occasion d'éviter la même erreur sur les terres du Nord, dans les régions au large des côtes et sur les terres indiennes sous régie fédérale. Je demande au ministre de lire les premiers règlements; il verra que cette philosophie et ces principes sont bons. Je pourrais proposer plusieurs modifications qui permettraient d'introduire des nouveautés. A ma connaissance, pour le moment, une seule personne dans la Fonction publique du Canada comprend cette philosophie. Ce fonctionnaire m'a aidé à rédiger le projet de règlements et cela vaudrait la peine que le ministre le recherche. Il occupe actuellement un poste élevé dans un autre ministère.

Ce second point est probablement le problème moral le plus difficile. Les territoires que nous avons donnés aux Indiens étaient leurs territoires et ils devaient pouvoir jouir de tous leurs fruits, aussi bien les ressources minières et pétrolières que le gibier. C'était un devoir moral de ceux qui leur avaient en fait enlevé leurs terres par la force. On leur avait promis que tant que la lune luirait et les eaux couleraient, la terre leur appartiendrait. Les ressources pétrolières et minières mentionnées dans la loi n'appartiennent donc pas aux Canadiens, mais aux Indiens. Le ministre est la seule personne capable de protéger le patrimoine des Indiens dans les réserves.

La question se complique pour les territoires, car il n'y a ni traités ni réserves. J'espère toutefois que, dans sa réponse à l'obligation morale que s'étaient imposées nos ancêtres de donner un territoire et des réserves aux Indiens par traité, le gouvernement saura reconnaître que le même principe, sous réserve de certaines modifications, doit s'appliquer aux Indiens qui n'ont pas conclu de traité. Si le ministre doit agir comme fiduciaire, il serait bien avisé de maintenir assez basses les charges initiales, pour qu'en fin de compte, ce soient les Indiens qui retirent le plus d'argent.

Ces ressources constituent un capital non renouvelable, qui ne durera que de 15 à 30 ans, selon que c'est le pétrole, le gaz ou toutes les conditions physiques qui font un réservoir ou un gisement minier. D'après l'expérience de nos prédécesseurs, quand on vend pour du capital, ce capital ne doit pas être considéré comme un revenu, mais comme une richesse à réinvestir. Le seul argent que retireraient les Indiens d'un fidéicommis serait le revenu du capital accumulé. Il faudra probablement 15 ou 20 ans pour que les ressources soient complètement épuisées, et le revenu accumulé constituera alors un fonds considérable, dont le rendement perpétuel serait très important que les générations futures des réserves.

Il y a de nombreux précédents, madame l'Orateur. Dans les provinces des Prairies, les gouvernements ont vendu des terres pour fins scolaires, deux sections sur six ont été mises de côté pour l'éducation. Le produit de ces ventes déposé dans une société fiduciaire a servi à financer presque tout le système d'éducation—du moins dans les années 30. Tous les gouvernements qui se sont succédés dans les trois provinces des Prairies ont suivi cette pratique depuis plus de 70 ans. Ces fondations scolaires fournissent encore les sommes nécessaires au maintien du système d'éducation.

Il est juste de dire, madame l'Orateur, qu'au fil des ans, tous les partis politiques représentés dans cette Chambre ont reconnu que nous sommes coupables de grands torts envers nos autochtones. Il faut commencer à redresser ces torts commis au nom du progrès et de l'expansion, et je suis certain que tous les partis politiques seront d'accord là-dessus.

Tous les ministres des Affaires indiennes ont reçu l'appui de tous les députés parce que tous veulent le bien des Indiens. Il en est toujours ainsi et je suis certain que le ministre a bien senti que tous les députés sont disposés à appuyer cette mesure. Nous connaissons tous les difficul-

tés qui se posent et qui sont presque insolubles. Même si ses prédécesseurs ont travaillé de toutes leurs forces à les résoudre. Elles sont toujours présentes. Nous pouvons, j'espère, arriver à traiter plus justement nos autochtones sans recourir à la sentimentalité mais en étant réalistes et moralement convenables. J'espère que le ministre trouvera ces quelques idées valables et qu'il les étudiera.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Madame l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques ce soir sur le bill à l'étude. Je représente une circonscription ou se trouvent diverses réserves indiennes mais autant que je sache, ni pétrole ni gaz n'y ont encore été repérés. Cependant, personne ne peut prédire ce qui pourra se produire par suite des sondages continus et des pénuries constantes de fuel.

En lisant ce bill, je me suis rappelé une de mes expériences à ma première élection à la Chambre. Un ingénieur minier d'un âge très avancé qui s'intéressait à l'exploitation d'un gisement minier m'avait vanté très fortement son potentiel. Le projet paraissait alléchant, mais il n'y avait qu'une ombre au tableau: l'emplacement se trouvait à l'intérieur d'une réserve indienne sur un terrain indien. En l'écoutant me le décrire en termes chaleureux, je me demandais pourquoi on ne l'avait pas encore mis en valeur. J'ai fait enquête et j'ai découvert un accord signé par la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral au sujet de l'exploitation minière sur les terres indiennes en Colombie-Britannique. Il était alors facile de voir pourquoi aucune autre réserve de cette province verrait d'un très bon œil quelqu'un exploiter un gisement minier. A l'époque, les Indiens semblaient vraiment perdre tout contrôle de ce qui gisait sous le sol dès qu'on en commençait l'extraction.

En lisant ce bill, certaines questions me sont venues à l'esprit. L'article 4*b*) de la page 2 se lit ainsi:

Le gouverneur en conseil peut établir des règlements

. . . .

b) concernant l'aliénation de droits sur des terres indiennes, lorsque ces droits sont nécessairement accessoires à l'exploitation du pétrole et du gaz sur ces terres, ainsi que les modalités de cette aliénation;

● (2020)

Voilà qui semble très fort. Je me demande parfois pourquoi les rédacteurs des bills du gouvernement usent d'un tel langage. Il me semble que le bill manque de référence précise aux Indiens. Le député de Greenwood (M. Brewin) a déjà fait remarquer que l'article 5(2) comporte la seule référence au conseil de bande. Je me demande pourquoi l'article 4 ne prévoit pas de rôle précis pour les conseils de bandes. Pourquoi cette article est-il formulé en termes suggérant que seul le gouvernement fédéral peut prendre des dispositions qu'il estime souhaitables en ce qui a trait au pétrole et au gaz naturel dans les réserves indiennes?

Je sais que les rédacteur d'un bill disent toujours que «c'est là bien sûr la phraséologie juridique qui s'impose, mais que le bill sera interprété différemment». Or nous découvrons tout le temps qu'une fois que le bill est devenu loi, il est parfois interprété d'une façon étonamment étroite et littérale et non comme on avait dit qu'il le serait. J'espère que la même chose ne se produira pas dans ce cas-ci.

Si je faisais partie d'une bande indienne et que je croyais qu'il se trouve du pétrole ou gaz naturel dans la réserve, je me préoccuperais de la formulation du bill. Je m'interroge également sur les complexités que l'on met à distinguer entre propriété privée et propriété de la bande sur les terres des réserves indiennes. Le bill ne traite pas de cette question délicate. Il n'établit pas clairement qui a le contrôle et la juridiction sur les réserves à cet égard.

J'espère qu'à l'occasion de l'étude du bill en comité nous pourrons connaître l'opinion d'une grande variété de gens et des propres représentants des bandes indiennes. J'espère que nous n'assisterons pas à la répétition de ce qui s'est passé au sein du comité chargé d'examiner les problèmes de la manutention des céréales, où seul le ministre a été entendu. Il est essentiel que le comité parlementaire chargé d'étudier le bill entende une grande variété de personnes concernées.

Le bill ne précise pas non plus comment seront distribuées les redevances qui, si ce bill est adopté, reviendront aux Indiens.

Je m'inquiète de l'opportunité de ce bill. En fait, il touche deux questions délicates, celles des redevances sur la production des réserves qui, en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces, est depuis longtemps une question difficile, et celle de l'intervention fédérale, en ce qui concerne les terres appartenant aux Indiens, même si elles ont été désignées comme réserves par les traités. Voilà donc deux questions délicates. Le bill donne peu d'indices que le gouvernement a mis, à le préparer, autant de délicatesse, de prudence et de réflexion que le méritent ces deux questions et le justifie notre attitude envers les autochtones du Canada.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je vois que le ministre désire prendre la parole. S'il le fait, il mettra fin au débat.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je répondrai à certaines observations faites par des députés de l'opposition.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a dit que les Indiens devraient acquérir une plus grande souveraineté économique et profiter des avantages du développement dont il est question dans le bill. C'est là une idée intéressante.

A cet égard, permettez-moi de rappeler l'annonce récente qui a paru dans les journaux au sujet du développement très important de la bande Enoch à l'ouest d'Edmonton. Cette bande est favorable aux importants projets en cause, précisément parce que les 30 puits de pétrole et les 3 puits de gaz qui sont sur leurs terres seront sans doute épuisés vers 1980. Ils pensent utiliser ces ressources afin d'asseoir leur économie sur une nouvelle base, étant donné qu'ils perdront graduellement le bénéfice des ressources actuelles d'ici 10 ou 15 ans. Ce genre d'activité est de plus en plus fréquent parmi les Indiens. Cela concorde avec les propos du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui a parlé de fonds qui permettraient de donner aux Indiens une base économique solide.

D'autres députés, ceux de Peace River, de Greenwood (M. Brewin), de Battle River (M. Malone), d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) et enfin d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston), ont parlé du caractère vague du projet de loi. Ils s'inquiètent parce que le bill n'est pas rédigé en termes précis. Je signale que le bill a été rédigé ainsi pour éviter de nous lier à un processus rigide envisagé en fonction d'ententes précédentes qui n'autorisaient aucune possibilité de changer ou de modifier les accords sur les redevances. Voilà la raison pour laquelle le projet de loi a été rédigé de cette manière. Nous voulons régler rapidement les problèmes à mesure qu'ils se présentent plutôt que nous lier les mains par une formule relativement rigide.

Le député d'Esquimalt-Saanich n'aime pas le mot «reddition». Je partage son sentiment et je me fais du souci chaque fois qu'on utilise le mot lorsqu'on parle des terres indiennes. Moi également, je préférerais un autre mot à celui-là lorsqu'il est question de location.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a exprimé une inquiétude que partage aussi le député de Qu'Appelle-Moose Mountain sur la déductibilité des redevances. Nous en avons discuté avec les représentants des entreprises pétrolières et des avocats des Indiens des réserves où se pratique l'extraction du pétrole et nous avons dit que nous aimerions examiner à nouveau la situation après que le ministre des Finances (M. Turner) aura présenté son budget le mois prochain.

M. Baldwin: Quand, le mois prochain?

M. Buchanan: L'avenir le dira. Le député de Qu'Appelle-Moose-Mountain nous a tenu des propos intéressants concernant la charge initiale et l'opportunité de renoncer au revenu durant les premières étapes et de le reporter à plus tard. Je veux bien examiner la question et voir ce qu'on peut y faire.

Je pourrais traiter de deux ou trois points qu'on a soulevés. Cependant, puisqu'il en sera question à l'étape du comité, je dois m'en tenir là pour l'instant.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.)

* * *

● (2030)

LA LOI DE 1974 MODIFIANT LA LÉGISLATION SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET LES ALLOCATIONS DE GUERRE POUR LES CIVILS

MODIFICATIONS PORTANT SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE MONTANT DES ALLOCATIONS

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants) propose: Que le bill C-4, tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

—Madame l'Orateur, j'ai à nouveau le privilège de parler d'un bill qui améliorera la qualité de vie de ce groupe de citoyens que leurs années de service rendent admissibles aux avantages prévus par la loi sur les allocations aux anciens combattants et par la Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Le bill, comme le C-148 présenté l'an dernier, revêt une importance particulière parce qu'il innove en matière de législation concernant les anciens combattants. Vous vous rappelez que le bill C-148 abolissait, pour la première fois dans l'histoire de la loi sur les allocationa aux anciens combattants, le plafond sur les biens personnels. Le bill C-4 est aussi important, peut-être même plus, parce que, pour la première fois depuis 44 ans que la loi existe, il prévoit le paiement d'allocations supplémentaires aux bénéficiaires ayant des enfants à charge.

Jusqu'ici, le seul avantage pour les enfants, sauf les orphelins, était la disposition accordant à la veuve ou au veuf ayant un enfant, l'allocation versée aux personnes mariées. Malheureusement, le montant versé était le même, que le veuf ou la veuve ait un enfant ou six.

La loi ne reconnaissait pas non plus que l'ancien combattant ayant un enfant avait besoin de plus d'argent que l'ancien combattant marié, sans enfant. Le bill C-4 répare cette lacune en prévoyant un supplément de $50, moins le montant des allocations familiales, perçues pour chaque enfant. Je suis particulièrement heureux de cette amélioration, parce que je regrettais depuis quelque temps que ces lois n'accordent pas une aide suffisante pour les enfants. L'adoption du bill remédiera à la situation.

Le bill, je suis bien aise de le dire, prévoit aussi des allocations plus généreuses pour nos orphelins. Au lieu de l'ancien taux décroissant de $91.95 pour un orphelin, de $161.27 pour deux, de $217.24 pour trois orphelins ou plus, l'allocation étant la même pour cinq ou trois orphelins, nous proposons maintenant un taux uniforme de $125 par mois, moins le montant de l'allocation familiale, avec un plafond de revenu mensuel de $135.95 pour chaque orphelin, peu importe le nombre. Ces nouveaux taux et plafonds pour les orphelins seront rajustés tous les ans. Nous proposons aussi que l'allocation versée à un orphelin ou à un enfant soit prolongée jusqu'à l'âge de 25 ans lorsque l'enfant poursuit des études. La loi stipule actuellement que les versements cessent normalement à 21 ans.

Outre les nouvelles allocations accordées aux enfants et les versements accrus aux orphelins, le bill prévoit aussi que le plafond du revenu que représentent les allocations aux anciens combattants et les pensions et allocations de guerre pour les civils sera majoré de 5.3 p. 100 à compter du 1er octobre 1973 et que les taux subiront une hausse semblable. Le bill prévoit l'indexation trimestrielle, selon la hausse du coût de la vie, sauf pour les orphelins dont les taux d'allocation et le plafond de revenu continueront à être indexés tous les ans, sauf dans le cas des orphelins dont les plafonds et les taux de revenu continueront d'augmenter annuellement. Cette indexation sur le maximum plutôt que sur le taux permettra aux bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants et d'allocations de guerre pour les civils de toucher de plus fortes augmentations.

L'indexation dont je viens de parler, et qui devient applicable le 1er octobre 1973, exigera le rajustement de plus de 80,000 comptes. Je sais que tous les députés conviendront et comprendront qu'advenant l'adoption par le Parlement de ces modifications il devra s'écouler quelque temps avant que nos bénéficiaires puissent voir le montant de leurs chèques relevé en conséquence. Je puis vous assurer, cependant, que nous ferons l'impossible pour rajuster les comptes au plus tôt afin que nos bénéficiaires puissent toucher sans délai toute augmentation approuvée par le Parlement.

Si ce bill est adopté, il s'ensuivra qu'à partir du 1er octobre 1974 un bénéficiaire célibataire touchera au maximum $223.66 en revenu mensuel moyen et pourra, selon ses autres revenus, recevoir une allocation pouvant atteindre au plus $183.66 par mois. Dans le cas d'un bénéficiaire marié le maximum s'établira à une moyenne de $382.90 par mois et l'allocation payable, selon ses autres revenus, sera portée à un maximum de $312.90 par mois. Les plafonds seront révisés trimestriellement en fonction des hausses

du coût de la vie, et les taux augmentés de la même somme.

A partir du 1er avril 1974, l'allocation continuera d'être versée dans le cas des enfants ou orphelins admissibles âgés de moins de 25 ans poursuivent leurs études. A compter également du 1er avril 1974, le taux afférent aux orphelins sera porté à $125 par mois moins le montant des allocations familiales touchées, avec plafond des revenus fixé à $135.95, ce plafond devant être révisé annuellement en fonction du coût de la vie et les versements augmentés en conséquence.

A partir du 1er octobre 1974, nous accorderons $50 de plus par enfant, déduction faite du montant des allocations familiales. Ainsi, le couple ayant un enfant verra son plafond de revenu fixé à $432.90, ce qui donnera une allocation mensuelle possible de $362.90. Ce plafond sera relevé trimestriellement en fonction de l'indice du coût de la vie, et le taux augmenté en conséquence. Dans les cas de nécessité démontrée, la caisse d'assistance pourra entrer en jeu et porter les revenus au niveau du plafond, c'est-à-dire $432.90.

La situation sera légèrement différente dans le cas de la veuve ou du veuf ayant un enfant à charge, dans ce sens que le montant additionnel de $50 ne sera pas versé parce qu'ils continueront de bénéficier du taux plus avantageux des gens mariés ainsi que du plafond actuel de revenu des gens mariés. En l'occurrence, parce que le montant additionnel de $50 n'est pas versé, on ne tiendra pas compte des allocations familiales. Le 1er octobre 1974, ce groupe aura droit à un revenu mensuel moyen maximum de $382.90 et un taux mensuel, selon les autres sources de revenu, d'un maximum de $312.90.

En plus des points que je viens de mentionner, je suis également heureux de ce que le bill renferme plusieurs propositions, comme le veut la politique du gouvernement actuel, assurant l'égalité de statut aux hommes et aux femmes.

Je suis fier de la façon dont le gouvernement actuel, et aussi la Chambre, ont traité nos anciens combattants et leurs personnes à charge. Je suis certain que les députés de tous les partis verront comme moi dans le bill C-4 un autre pas en avant dans le domaine de la législation touchant les anciens combattants, domaine dans lequel le Canada montre fièrement la voie.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Madame l'Orateur, il est significatif que, par suite des modifications à ce bill, le Canada et le Parlement font un premier pas visant à assurer l'égalité des hommes et des femmes dans la législation touchant les anciens combattants, alors que madame l'Orateur est au fauteuil pour la première fois.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: J'ai étudié le bill. Je trouve les modifications louables. Mon parti ne trouve rien à redire au bill, à une ou deux réserves près, que j'espère exposer un peu plus tard. Je dois dire que nous, du parti conservateur, sommes heureux que la plupart des modifications semblent coller de très près au programme que notre parti avait élaboré à l'intention des anciens combattants avant les élections du 8 juillet.

● (2040)

Je suis heureux que notre parti ait pu un tant soit peu aider le ministre et le ministère des Affaires des anciens combattants à élaborer un projet de loi qui mettra fin à beaucoup d'injustices qui ont existé pendant des années, sous réserve des restrictions que j'ai faites tout à l'heure. Comme d'habitude, les modifications ont été apportées après consultation avec les organisations d'anciens combattants du Canada. Nous devons rendre hommage au Conseil national des anciens combattants du Canada qui, pendant de nombreuses années, a présenté des instances au nom de ses membres. Plusieurs des modifications ont vu le jour grâce aux efforts du Conseil. Je crois que nous devons aussi rendre hommage au comité Woods qui, il y a quatre ou cinq ans, a fait une étude approfondie de la condition sociale des anciens combattants. Je suis sûr que les efforts de ce comité et ses bons conseils ont servi à faire valoir certaines des excellentes modifications que nous retrouvons dans le présent projet de loi.

Comme je l'ai déjà dit souvent dans le passé, une bonne partie des améliorations apportées aux lois relatives aux anciens combattants vient de ce que plusieurs des dirigeants des divers services du ministère sont eux-mêmes des anciens combattants. Non seulement font-ils leur devoir avec compétence, ils y apportent aussi un esprit de dévouement. Eux aussi ont servi leur pays sous les drapeaux à côté de leurs camarades dont ils ont à s'occuper maintenant.

Puisque nous parlons ce soir d'allocations aux anciens combattants, j'aimerais attirer votre attention sur la Commission des allocations aux anciens combattants et je pense en particulier au président, M. Don Thompson, à son personnel et aux dirigeants régionaux d'un bout à l'autre du pays qui ont si bien servi la cause des anciens combattants. Pendant les années d'après-guerre, M. Thompson fut secrétaire national au siège de la Légion royale canadienne. Depuis quelques années, il est président de la Commission des allocations aux anciens combattants et, même s'il n'est pas dans la tribune ce soir . . .

Une voix: Il l'est.

M. Marshall: . . . je crois qu'on doit lui rendre un hommage particulier. S'il s'y trouve, j'espère que je ne le gêne pas trop. Nous devons rendre hommage à Don Thompson et à son personnel qui ont aidé à mettre au point plusieurs des modifications du bill C-4.

Le ministère des Affaires des anciens combattants diffère un peu des autres ministères en ce sens que la majorité de ses cadres sont eux-mêmes des anciens combattants et connaissent les problèmes des anciens combattants. Je suis persuadé qu'ils ont à cœur d'améliorer la législation dont nous sommes saisis et j'estime que c'est là un bon espoir pour le pays. Je pourrais dire du comité des affaires des anciens combattants qu'il diffère un peu lui aussi des autres comités de la Chambre des communes. Nous nous y efforçons d'effectuer nos travaux d'une façon non partisane.

Malheureusement, peut-être, les affaires des vétérans n'offrent rien de sensationnel qui attire l'attention de la presse et c'est bien rarement qu'elles donnent lieu à des controverses qui soient portées à l'attention du public. Je n'en demande pas moins respectueusement aux journalistes qui occupent ce soir la tribune de la presse de faire connaître le contenu du bill à tous les vétérans du Canada afin qu'ils puissent tirer profit de ces améliorations et apprennent ce que nous nous efforçons de faire pour eux.

J'ajouterai seulement qu'il se peut que change le caractère non partisan du comité des affaires des anciens combattants si le ministre n'est pas d'accord avec les propositions que nous avons faites de ce côté-ci de la Chambre au sujet de la loi sur les terres destinées aux anciens combat-

tants. Il y a cependant encore une lueur d'espoir. En réponse à une question que je lui adressais—si je puis me reporter à nos délibérations de la semaine dernière—le ministre a annoncé qu'un comité ministériel travaillait actuellement à un programme de logement pour les vétérans. J'espère que ces efforts seront fructueux et que nous pourrons continuer d'assurer aux anciens combattants ce qui leur est dû.

De toute façon, grâce à une modification à la loi sur les terres des anciens combattants en vue de prolonger la date d'expiration, modification proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous aurons bientôt l'occasion d'examiner cette situation. J'espère que le gouvernement admettra que nous ne saurions en aucune circonstance éliminer graduellement la loi sur les terres des anciens combattants, qui prévoit un programme d'habitation et de logement à l'intention d'un bon nombre de vétérans qui y ont droit, car ils ont servi le Canada aux moments difficiles.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous devrions l'améliorer.

M. Marshall: Mon ami dit que nous devrions l'améliorer. Je dois dire que l'énoncé de principe adopté par notre parti énumère cinq ou six points de nature à améliorer la loi. J'espère que le ministre ne se bornera pas à me dire à la Chambre qu'il va examiner ces propositions mais qu'il va prendre les mesures nécessaires. Je sais qu'il désire le faire; il lui reste maintenant à persuader ses collègues du cabinet, dont quelques-uns ne s'intéressent plus à nos anciens combattants, car il est si facile d'en venir là entre deux guerres mondiales.

Je le répète, le bill à l'étude est excellent. Il va faire disparaître plusieurs des injustices actuelles et permettre dans une large mesure aux anciens combattants de faire face à la hausse du coût de la vie. En outre, c'est une des premières mesures en vue d'accorder l'égalité de statut aux hommes et aux femmes, et c'était là un des plus importants aspects du programme annoncé par notre parti avant les élections de juillet.

Le bill renferme au moins douze modifications importantes. Il prévoit un droit à l'allocation au profit des veufs âgés de 60 ans; le versement au conjoint survivant d'une somme supplémentaire à titre d'allocation spéciale à l'égard d'enfants à charge; des modifications au calcul des allocations payables aux anciens combattants mariés l'un à l'autre; le versement d'allocations à une veuve qui a survenu aux besoins d'un ancien combattant ou à une personne touchant une allocation de guerre pour les civils; enfin, il porte de 21 à 25 l'âge maximum jusqu'auquel peut être payée une allocation à un enfant qui poursuit des études approuvées. Cela est très important parce que, comme nous le savons, en vertu de la loi actuelle, l'enfant à charge d'un ancien combattant peut fréquenter l'université jusqu'à l'âge de 21 ans. Cela n'est pas d'une grande utilité, puisque les étudiants poursuivent leurs études universitaires au moins jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette mesure leur fournira l'aide dont ils ont besoin.

● (2050)

Un autre point important, qui figurait dans notre programme, est que le bill prévoit des rajustements trimestriels du facteur revenu, ce qui constitue un autre pas dans la bonne direction. La seule loi qui prévoyait de tels rajustements était la loi sur la sécurité de la vieillesse. Au cours de la présente session, j'espère que ce critère sera appliqué aux pensions des invalides. Je sais que le ministre étudie actuellement cette possibilité et j'espère qu'il pourra persuader le cabinet d'accorder une indexation trimestrielle aux pensionnés invalides qui sont victimes de la montée du coût de la vie.

Le projet de loi prévoit également de nouvelles allocations pour les enfants à charge. J'énumère ces améliorations de façon générale aujourd'hui, étant donné que nous voulons que le bill franchisse la seconde étape. Cependant, nous étudierons ce bill article par article en comité.

L'un des aspects importants du bill, si je ne me trompe, est que la valeur de la maison ou du revenu d'un bénéficiaire ne l'empêcheront plus de toucher l'allocation aux anciens combattants.

Toutefois, malgré la douzaine de modifications qui corrigeront bon nombre des injustices contenues dans la loi, je crois que nous ne devrions pas être trop fiers, en tant que parlementaires, qu'il ait fallu si longtemps, environ 44 ans, soit depuis que la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils ont été adoptées, pour que nous en venions à ces améliorations. Même maintenant, il reste encore certaines injustices qui doivent être éliminées. Nous devons adopter pour les anciens combattants du Canada une loi qui ne devra pas être modifiée chaque année au gré politique du gouvernement, de manière à donner enfin à nos anciens combattants le traitement qu'ils méritent.

Les parlementaires d'hier et d'aujourd'hui doivent toujours se rappeler qu'au long des années trop d'anciens combattants sont décédés après s'être sentis déçus et découragés parce que le Canada n'avait pas respecté ses engagements envers ceux qui ont servi et à qui il aurait dû témoigner d'un peu plus de compassion et de considération. Il faudrait que tous les parlementaires, sans distinction de parti, exigent une charte des anciens combattants assurant à ceux qui vivent encore et aux personnes à leur charge une pension raisonnable qui les mette à l'abri du besoin.

Je regrette, entre autres, que le bill n'abolisse pas, relativement à la pension, la condition des 365 jours de service en Grande-Bretagne avant le 12 novembre 1918 imposée aux anciens combattants de la première guerre mondiale. Ce serait là une modification toute simple qui a d'ailleurs été déjà proposée à la Chambre des communes, par le passé. J'ai sous les yeux le texte d'un bill présenté par un de mes collègues, l'ancien député de Swift Current-Maple Creek, M. McIntosh. Ce bill prévoyait, pour les anciens combattants n'ayant pas servi 365 jours, une pension calculée d'après le nombre de jours de service. Je voudrais lire la note explicative de ce bill déposé en 1963:

> L'objet de ce bill est de rendre admissibles à l'allocation prévue par la *Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants* les anciens combattants de la première guerre mondiale qui auraient autrement droit à une allocation, mais qui en sont privés parce qu'ils ont servi pendant moins de trois cent soixante-cinq jours, au Royaume-Uni, avant le 12 novembre 1918. Toutefois, l'allocation sera moindre qu'une allocation normale, parce qu'elle équivaudra à la fraction que le nombre de jours pendant lesquels ils ont effectivement servi (par exemple 200), représente par rapport à 365.

Comme il n'y a pas beaucoup d'anciens combattants dans cette catégorie, rien n'empêche d'apporter une telle modification dès maintenant. Je dois dire que l'âge moyen des combattants de la première guerre mondiale se situe à environ 80; combien d'années leur reste-t-il à vivre? Certains ont servi en Grande-Bretagne pendant 360 ou même 361 jours; alors, pourquoi ne pas honorer nos obligations envers ces personnes qui n'ont plus que quelques années à vivre et leur faciliter un peu l'existence?

Le bénéficiaire célibataire de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti reçoit actuellement $199.10. D'après la déclaration faite par le ministre le 2 octobre, le plafond de revenu mensuel d'un bénéficiaire célibataire se montait à $191.14 le 30 septembre 1973. Le nouveau plafond en vigueur au 1er octobre 1974 sera de $223.66, ce qui représente une augmentation de 17 p. 100, soit $32.52. Si nous tenons compte de l'exemption dont bénéficie le vétéran de plus de 65 ans, nous ne lui offrons guère que $40 à $50, c'est-à-dire un petit supplément qui lui permet de faire face à l'augmentation si élevée du coût de la vie.

L'autre injustice qu'il faudrait faire disparaître concerne les vétérans canadiens qui sont restés à l'étranger et ne peuvent ainsi prétendre à l'allocation puisqu'une disposition de la loi exige 365 jours de résidence au Canada. Le ministre connaît cette situation, il a, comme ses prédécesseurs, rencontré ces anciens combattants en Angleterre. La loi de 1960 fut modifiée pour permettre, à l'extérieur du Canada, le paiement continu de l'allocation aux bénéficiaires désireux de quitter le pays pour raison de santé ou de famille. Il semble que 683 vétérans aient bénéficié de cette modification de 1960, c'est tout à l'honneur du gouvernement alors au pouvoir, quel qu'il soit.

Ce n'est sûrement pas trop exiger que de demander de supprimer l'exigence de 12 mois de résidence dans le cas des quelques anciens combattants canadiens incapables de retourner au pays pour pouvoir prétendre à l'allocation. Si l'on a modifié la loi en 1960 pour permettre, à l'extérieur du Canada, le paiement continu de l'allocation aux bénéficiaires désireux de quitter le pays pour des raisons de santé ou de famille, ne serait-il pas justice que d'appliquer le même principe aux bénéficiaires se trouvant dans la situation contraire, c'est-à-dire aux anciens combattants incapables, pour des raisons de santé ou de famille, de revenir au Canada pendant 12 mois? Il faudrait donc leur permettre de toucher l'allocation sans avoir à revenir au Canada.

Beaucoup d'entre eux sont invalides et parfaitement incapables de faire le voyage. Nous sommes une nation riche; même si, comme je l'admets, le gouvernement doit restreindre ses dépenses, dans beaucoup de domaines, il nous est possible d'éviter le gaspillage et d'économiser. Grâce à des restrictions de ce genre, nous pourrions offrir à ces Canadiens le supplément d'aise qu'ils méritent et nous serions ainsi en mesure d'affirmer que le Canada a rempli les obligations qu'il a contractées envers eux pour le service qu'ils lui ont rendu.

Nous pourrions aussi améliorer la loi en haussant le montant des gains occasionnels que les règlements permettent à l'allocataire de toucher. Le montant actuel est de $1,000 pour un célibataire et de $1,500 pour un couple marié. Dans biens des familles de vétérans de la seconde guerre mondiale, les enfants ont grandi et sont partis, de sorte que la femme peut aller travailler pour se payer un peu de confort à elle-même et à son mari. Les restrictions l'empêchent de le faire. Je suis certain que le ministre voudra discuter avec ses fonctionnaires de l'opportunité de hausser la limite des gains occasionnels. La question mérite certes qu'on la prenne en considération pour l'avenir.

● (2100)

Je veux ajouter quelque chose au sujet des allocataires qui ont une famille nombreuse et qui, malheureusement, on aussi droit aux prestations d'assistance sociale. Chaque fois que l'allocation aux anciens combattants augmente, à chaque indexation sur le coût de la vie en janvier, l'assistance sociale diminue. Je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ne soit pas à la Chambre pour entendre ce que je dis. Il faudrait entamer des consultations avec les provinces pour que les personnes en cause puissent désormais recevoir l'augmentation des allocations aux anciens combattants sans perdre l'aide sociale.

Dans la situation actuelle, toute augmentation de l'allocation aux anciens combattants est annulée par une baisse de l'aide sociale provinciale. Il en va de même dans le cas des pensions d'invalidité: lorsque le bénéficiaire d'une allocation d'ancien combattant reçoit une hausse partielle de sa pension d'invalidité, il voit baisser d'autant son autre allocation. Avec les divers aménagements prévus pour les pensions d'invalidité et les allocations aux anciens combattants, j'espère que cette anomalie sera rectifiée.

Au nom de mes collègues, et spécialement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je pense pouvoir dire sans risque d'erreur que nous désirons tous voir renvoyer ce bill au comité le plus tôt possible, pour qu'il puisse nous revenir et que nous puissions l'adopter. L'expédition des chèques implique beaucoup de travail de bureau. Il en faut beaucoup pour la révision trimestrielle, ainsi que pour l'application des autres dispositions du bill. Je ne puis qu'affirmer que nous félicitons de tout cœur le ministre pour cette initiative. J'espère qu'il tiendra compte des modifications que j'ai indiquées. Sinon, je proposerai des amendements en comité. Je suis persuadé qu'avec un peu de travail nous pourrons apporter au bill les rectifications qui en feront un ensemble complet de mesures à l'intention de l'ancien combattant, et nous éviter ainsi d'avoir chaque année à nous entendre sur des modifications particulières.

Je félicite encore une fois le ministre et le gouvernement d'avoir présenté ce bill. J'espère qu'il franchira rapidement l'étape du comité et qu'il nous reviendra bientôt, pour que nous puissions en faire bénéficier le plus tôt possible les anciens combattants qui ont si bien servi le pays au fil des jours.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il faut que je me hâte de dire, madame l'Orateur, avant que vous ne soyez remplacée par monsieur l'Orateur. De toute façon je désire en premier lieu signaler au nom de mon parti que nous accueillons chaleureusement le bill C-4. A l'instar du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) nous voulons accélérer l'adoption de ce bill afin qu'il entre en vigueur le plus tôt possible.

Il est vrai qu'avant de terminer mes observations, je jouerai mon rôle de député de l'opposition et signalerai quelques erreurs ou quelques faiblesses. Dans l'ensemble, je trouve que ce bill a du bon. J'y trouve plus de choses à louer que d'habitude. On aurait peine à y trouver les balourdises qui truffent si souvent les mesures du gouvernement.

Je tiens également, à l'instar de mon ami et collègue le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, à rendre certains hommages. Je comprenais parfaitement qu'en tant que député d'une circonscription de Terre-Neuve, il était en train de dire au ministre, lui-même représentant d'une circonscription de l'Île-du-Prince-Édouard, quelle chance il avait de pouvoir compter, pour présider la Commission des allocations aux anciens combattants, sur un homme de cette trempe qui, soit dit en passant, est originaire du Nouveau-Brunswick. Je m'empresse de signaler, pour dédier cette soirée entièrement aux provinces atlan-

tiques, que je suis moi-même originaire de la Nouvelle-Écosse.

Quoi qu'il en soit, je désire à mon tour rendre hommage à M. Donald Thompson et à son équipe qui administrent la loi sur les allocations aux anciens combattants de façon magistrale. Comme de député l'a dit, nous rendons les mêmes hommages aux représentants du ministère des Affaires des anciens combattants, mais la mesure dont nous sommes saisis ce soir a trait effectivement à la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Comme je l'ai dit, il y a beaucoup de bonnes choses dans les modifications proposées ce soir. Permettez-moi de les souligner en quelques minutes, bien que l'on en ait déjà parlé.

Ce bill est bon dans la mesure où il reconnaît l'égalité des sexes en ce qui concerne les anciens combattants visés par la loi. Le fait que je me sois adressé à M^me^ l'Orateur au début de mon discours, et que nous soyons maintenant en présence de M. l'Orateur, suffit à mon avis à démontrer cette égalité des sexes. Naturellement, il y a toujours une petite différence. Je pense que la devise «vive la différence» existera toujours et qu'il y aura toujours des différences entre les deux sexes.

Je constate dans les dispositions de cette loi que, bien que la femme d'un ancien combattant puisse toucher des allocations aux anciens combattants à 55 ans, le veuf d'une femme ancien combattant ne peut les toucher qu'à 60 ans. Je pense que la différence ne vient pas de ce que peu de femmes dépassent 55 ans, mais quoi qu'il en soit cette légère différence demeure apparemment.

De toute façon, d'après ce que j'ai pu lire, les dispositions de ce projet de loi établissent l'égalité entre anciens combattants hommes et femmes et font une mention spéciale du cas où deux époux sont anciens combattants, et nous nous réjouissons de cette nouveauté. Elle va en fait dans le sens des autres modifications apportées à un certain nombre de nos statuts fédéraux.

En second lieu, j'estime que ce bill est une excellente mesure pour une raison que le ministre a mentionnée dans son introduction, à savoir que ce bill prévoit le versement d'allocations supplémentaires pour les enfants. Comme il l'a fait remarquer, les enfants ne pouvaient auparavant recevoir quelque chose que dans le cas où un père ou une mère ayant le statut de personne seule obtenait le statut de personne mariée si elle ou il subvenait aux besoins d'un ou de plusieurs enfants. En vertu des nouvelles dispositions de ce bill, les enfants de bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants pourront jusqu'à un certain âge toucher de droit des allocations du montant prévu par le texte de loi.

● (2110)

Avant de terminer, je dois avouer que je ne suis pas satisfait de la disposition qui prévoit des déductions sur le montant payé à l'égard d'un enfant en tant qu'allocation familiale. Il me semble que c'est un cas où s'applique encore le vieux concept de l'évaluation des moyens de subsistance qui met bien longtemps à disparaître.

Je rappelle au ministre que la Commission des allocations aux anciens combattants a déjà jugé possible dans d'autres domaines d'exempter certaines formes de revenus. Par exemple, même si on tient compte de l'allocation aux anciens combattants pour établir le supplément de revenu garanti en matière de sécurité de la vieillesse, la Commission des allocations aux anciens combattants a décidé par un décret du conseil d'exempter le rajustement du supplément de revenu garanti. Je crois que des ententes sont également intervenues entre la Commission des allocations aux anciens combattants et ma province du Manitoba, où l'on met actuellement sur pied un programme de revenu, afin d'établir clairement que le montant d'argent touché en vertu de ce programme ne sera pas considéré comme un revenu aux fins de l'allocation aux anciens combattants.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Il y en a d'autres exemples. Ce que je veux dire, toutefois, c'est qu'on a bien voulu exempter de l'enquête sur les moyens d'existence ou le revenu, exigée pour l'allocation aux anciens combattants, certaines autres formes de revenus. On pourrait en faire autant dans le cas des allocations familiales. Je ne crois tout simplement pas qu'il convienne d'adopter cette nouvelle idée d'accorder quelque chose aux enfants des bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants, et ensuite de faire volte-face pour retirer d'une main ce que nous donnons de l'autre. Je me rends compte des arguments que l'on peut invoquer, et nul doute qu'on les fera valoir au comité, mais il me semble que nous repartons de zéro et qu'il est temps de mettre fin à l'examen des ressources pour ces paiements auxquels les enfants ont droit.

J'en arrive à la troisième dispositon du bill que je juge excellente. Je vais faire de mon mieux pour éviter qu'on la critique car c'est quelque chose que je demande depuis longtemps. Nous l'avons maintenant et tout ce que je tiens à dire c'est que nous nous en réjouissons. Je songe à la décision d'indexer le plafond plutôt que l'allocation. C'est l'exprimer en sténographie, bien que ce soit assez compliqué.

Jusqu'à présent, le gouvernement augmentait l'allocation maximale selon le taux de la hausse du coût de la vie pour ensuite hausser le plafond du revenu admissible du même montant en dollars. Cela voulait dire que le plafond fixé au revenu admissible aux fins des allocations aux anciens combattants ne montait pas dans une même proportion, en pourcentage, que le coût de la vie.

J'ai toujours maintenu que la hausse devrait s'appliquer au plafond plutôt qu'à l'allocation. Voilà ce que fait le bill à l'étude et c'est là l'une des plus importantes modifications qu'il prévoit. A compter de maintenant, le plafond s'appliquera au revenu global que peut toucher un ancien combattant en allocations. Ce plafond sera indexé à la hausse réelle du coût de la vie et l'allocation sera augmentée du montant requis pour maintenir le même écart entre le plafond et l'allocation. Nous insistons sur cette mesure depuis longtemps. Maintenant, nous l'avons et nous en sommes très heureux.

Je tiens à dire que j'approuve le fait que l'indexation des allocations versées en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants soit trimestrielle plutôt qu'annuelle lorsque ce bill entrera en vigueur. Depuis que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti sont ajustés tous le trimestres, cette question est un sujet de désaccord pour les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants et pour d'autres personnes. Ils ne pouvaient pas comprendre pourquoi ils ne recevaient pas le même traitement. C'est ce que fait la mesure à l'étude et nous en sommes heureux.

J'irai plus loin: si je comprends bien le bill—et j'ai essayé de le lire dans ce but—il y aura des versements rétroactifs. Cela semble confirmé par le fait que le ministre a parlé ce soir de 80,000 comptes à ajuster et aussi par le fait que les annexes du bill donnent les plafonds et les taux pour chaque trimestre de cette année.

Il semble donc qu'il devrait y avoir rétroactivité pour l'allocation touchée par les anciens combattants au cours des derniers mois. Autrement dit, nous adoptons le principe que la hausse aurait dû s'appliquer au plafond, et les rajustements seront faits en conséquence. C'est très bien.

J'espère que les ordinateurs du ministère sont en bon état et que les 80,000 comptes seront rajustés rapidement. On sait qu'il faudra un certains temps, mais on entend parler d'ordinateurs qui, alimentés, peuvent traiter plusieurs centaines de programmes à la seconde. J'espère que ces rajustements seront faits bientôt, afin que les allocataires puissent jouir sans tarder de la nouvelle formule.

Il y a beaucoup de bonnes choses dans ce projet de loi. Elles sont d'ailleurs toutes bonnes et toutes bienvenues, ce qui m'amène à signaler certaines lacunes et omissions. Au sujet de l'indexation trimestrielle, dont j'ai parlé et sur laquelle nous reviendrons, je déplore encore que la formule d'indexation soit toujours en retard.

Le système d'indexation en voie d'adoption pour les allocations aux anciens combattants est exactement le même que celui que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) applique à la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti. Je ne puis donc demander à un ministre de faire quelque chose sans aussi le demander à l'autre. Comme ils sont ici tous les deux ce soir, je m'adresse à eux deux.

Le système adopté pour ce bill, comme celui appliqué à la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti, fonctionne de la façon suivante. Au début du trimestre, vous remontez deux mois en arrière. Vous prenez les trois mois qui ont précédé ces deux mois, et vous faites la comparaison du trimestre indexé avec le trimestre précédent. Donc, quand vous indexez l'allocation, ou la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, vous avez en réalité huit mois de retard. Ne me dites pas que les calculs seraient trop compliqués autrement, je ne peux pas le croire.

Passons maintenant aux orphelins. Leurs allocations ne seront pas révisées trimestriellement, mais annuellement. Ici encore, le programme du ministre vient tout droit des lois du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour un rajustement en janvier, il faut reculer de trois mois, prendre les douze mois qui précèdent et en comparer le coût de la vie avec celui des douzes mois d'avant. Mais le rajustement, on en a le plus besoin lorsque le coût de la vie augmente, pas huit mois plus tard, comme dans le cas des rajustements trimestriels, ni deux ans après, dans celui des rajustements annuels.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reçoit de nombreuses plaintes, parce que le rajustement des pensions tarde. Le ministre des Affaires des anciens combattants aura bientôt droit au même traitement. Il espère qu'on va simplement lui envoyer de nombreuses lettres le remerciant de cette indexation trimestrielle. Bien sûr, il en recevra, mais il ne tardera pas à recevoir des lettres disant que l'endexation c'est très joli, mais qu'elle ne permet pas de faire face à la hausse du coût de la vie car elle vient avec cinq ou six mois de retard.

● (2120)

J'exhorte donc le ministre à étudier la question et à en discuter avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social afin qu'ils trouvent rapidement un moyen d'indexer les prestations plus rapidement que ne le permet ce système qui s'inspire de la loi sur la sécurité de la vieillesse, qui comporte bien des lacunes.

A propos de l'indexation, je désire appuyer le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe qui propose qu'elle s'applique également aux pensions d'invalidité. Il me semble que nous allons avoir toutes sortes de problèmes si la sécurité de la vieillesse, les suppléments de revenu garanti et les allocations d'anciens combattants sont indexés tous les trimestres tandis que la pension d'invalidité ne serait indexée que tous les ans.

Le ministre hoche la tête. Je ne sais pas si c'est qu'il s'en inquiète ou qu'il se dit simplement: «Quoique nous fassions, les gars d'en face ne sont jamais satisfaits.» Le gouvernement se vante pourtant d'accorder une indexation trimestrielle pour les pensions de vieillesse, et les suppléments de revenu garanti alors que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait déclaré qu'au lieu de cela il préférait des augmentations basées sur le montant de base. Eh bien, le gouvernement ne peut adopter deux poids, deux mesures, monsieur l'Orateur. S'il est si fier d'avoir indexé trimestriellement un certain nombre de programmes, la moindre des choses c'est qu'il en fasse de même pour tous les programmes de pensions.

Pour en revenir à la loi sur les allocations aux anciens combattants, j'ai écouté avec intérêt mon ami de Terre-Neuve dire qu'il ne pouvait lire ses notes. Je pensais qu'il était en train de lire les miennes car il a parlé de tout ce que j'y avais noté, sauf un détail. Il avait parfaitement raison au sujet de l'exigence des 365 jours. Je l'avais déjà compris lorsque cela a été mis dans la loi sur les allocations aux anciens combattants, il y a plus de 40 ans. Cela s'applique aux anciens combattants de la première guerre mondiale.

Nous ne devrions certes plus refuser de verser une allocation aux anciens combattants qui ont 75, 80 ou 85 ans parce qu'ils n'ont servi que 364, 360 ou 180 jours en Grande-Bretagne pendant la Première Guerre mondiale. Selon moi, nous pourrions maintenant dire aux anciens combattants qui ont servi outre-mer pendant la Première Guerre mondiale qu'ils sont admissibles aux allocations aux anciens combattants.

J'ai bien aimé ce que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a dit, monsieur l'Orateur. Il n'a pas utilisé les mots «revenu annuel garanti pour les anciens combattants», mais c'est ce qu'il réclamait. A mon avis, il est temps de dire à tout ancien combattant de la Première Guerre qu'il n'est plus tenu de se plier aux exigences absurdes de la Commission des pensions ou de la Commission des allocations aux anciens combattants et qu'il aura droit à un revenu annuel garanti.

On signalera immédiatement que certains anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale sont aussi âgés. Nous pourrions fixer l'âge à 75, 70 ou 65 ans et dire à tout ancien combattant du Canada qu'il recevra un revenu annuel garanti. Comme le député de Humber-Saint-Georges-Sainte Barbe l'a signalé, ce serait un peu mieux que le revenu prévu en vertu de nos lois sur la sécurité sociale pour les civils. Ce serait un bon point de départ pour la mise en application du principe du revenu annuel garanti et je le recommande fortement au ministre des Affaires des anciens combattants.

J'ai signalé que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe avait oublié une chose en jetant un coup d'œil de ce côté-ci monsieur l'Orateur. Il s'agit des pensions d'invalidité de guerre versées en vertu de la loi sur les pensions et cette question est reliée à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je veux parler de la disposition selon laquelle on refuse de payer à la veuve d'un ancien combattant une pension de veuve de guerre, sauf si son mari recevait une pension d'invalidité d'au moins 48 p. 100 avant son décès. La Commission Woods a

recommandé qu'on abolisse cette disposition et qu'on adopte une formule au prorata, afin que toute veuve d'un ancien combattant qui recevait une pension d'invalidité touche de droit à une pension, quelle qu'en soit l'échelle. A mon avis, nous devrions commencer à verser une pension de ce genre aux veuves, spécialement aux veuves des anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Je me suis réjoui de l'oreille sympathique que nous ont prêtée en la matière le ministre et divers hauts fonctionnaires au comité permanent des affaires des anciens combattants. J'espère seulement que nous ferons du chemin avec eux cette année.

Comme l'a dit mon préopinant, nous aurons bientôt l'occasion de discuter de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; aussi, point n'est besoin d'en parler ce soir. L'avis requis par la modification apportée à la loi le printemps dernier a été présenté jeudi dernier, 17 octobre, de sorte que d'ici 15 jours, nous amorcerons ce débat. A moins, monsieur l'Orateur que d'ici là, le ministre nous dame le pion et n'annonce un nouveau programme de logement pour les anciens combattants. J'en serais fort heureux.

Nous sommes donc saisis ce soir de la loi sur les allocations aux anciens combattants et, je le répète, nous nous réjouissons des améliorations proposées. J'espère que le ministre participera de façon continue à l'effort visant à obtenir une indexation plus réaliste. J'espère qu'il réfléchira de nouveau à l'application d'une épreuve des allocations familiales aux versements aux enfants des bénéficiaires des allocations aux vétérans. J'espère qu'il se défera de l'article des 365 jours visant les vétérans de la Première guerre mondiale, et qu'il étudiera de nouveau la situation de toutes les veuves, surtout de celles dont le mari touchait une pension de moins de 48 p. 100 avant sa mort.

Je comprends que le ministre soit fier de sa mesure. Globalement, elle propose le meilleur ensemble d'améliorations apportées à la loi sur les allocations aux anciens combattants depuis bien longtemps, et peut-être fera-t-elle encore mieux à notre sortie du comité. Nous ferons de notre mieux pour qu'il en soit ainsi, monsieur l'Orateur.

M. S. Victor Railton (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai vraiment de la chance de prendre la parole après d'aussi bons orateurs que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai toujours considéré ces deux messieurs comme de bons défenseurs des anciens combattants, et c'est un honneur pour moi de prendre la parole après eux.

Le ministre mérite certainement des félicitations pour cette mesure. Les deux orateurs précédents l'ont mentionné et je suis tout à fait d'accord. Ce bill remplace le précédent et le remet à jour.

Il s'est écoulé beaucoup de temps depuis qu'un grand nombre de ces anciens combattants ont porté les armes. Il s'est écoulé 56 ans depuis la première guerre mondiale, plus de 28 ans depuis la seconde guerre mondiale et 22 ans depuis celle de Corée. Il est intéressant de noter que les Canadiens et les députés veulent encore se montrer justes et, je dirais, généreux envers les anciens combattants.

● (2130)

Certains de nos jeunes sont portés à rire de ceux qui ont fait partie des forces armées ou ont combattu pour leur pays lors de la dernière guerre. C'est malheureux parce qu'ils confondent les causes de la guerre et l'aveuglement de ceux qui ont permis les guerres avec ceux qui sont forcés de se battre pour leur pays, soit par patriotisme ou parce qu'ils ont été conscrits. Les raisons importent peu. Ils ont connu deux guerres dans certains cas et se sont battus pour la liberté. Nous ne devons pas l'oublier.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

La semaine dernière, parce qu'il n'y avait pas de vol à l'heure qui me convenait, je suis venu par train et j'ai commencé à lire l'Archipel du Goulag. Je n'ai pas fini le livre dans le train et je le lis encore. En voici le résumé. Apparemment, après la première guerre mondiale, en Russie, on a exilé ceux qui avaient parlé de l'État en termes méprisants après les avoir interrogés et torturés pendant peut-être un an ou deux, même si les exilés n'avaient nullement l'intention d'inciter les gens à la révolte. Au Canada, de telles choses n'auraient jamais pu se produire.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé des bonnes et des mauvaises nouvelles. Il a mentionné l'augmentation trimestrielle des pensions. Je suis d'accord avec lui. Mais je ne vois pas pourquoi il faut attendre si longtemps pour les augmenter. Je pense que nous devrions tirer un meilleur parti du système d'informatique. Je sais qu'il n'a pas fonctionné parfaitement pour la Commission d'assurance-chômage l'année dernière, mais les choses sont actuellement plus satisfaisantes. J'espère que les chèques sortiront à la date exacte de l'augmentation des pensions. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a droit à nos félicitations pour la mise en vigueur de ce système. Il s'applique pratiquement à toutes les pensions, et je ne vois pas pourquoi nous ne l'utiliserions pas pour les vétérans. Il faut augmenter la pension chaque trimestre, en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation ou de tout autre critère utilisé.

Par le passé, la loi sur les allocations aux anciens combattants n'a guère tenu compte des enfants des anciens combattants. Cette déficience est assez curieuse. Le gouvernement a augmenté les allocations familiales, elles peuvent atteindre jusqu'à $20 par enfant, mais même après cette augmentation, l'aide qu'elles offrent est assez limitée. La question qui se pose est la suivante: la veuve d'un ancien combattant qui a un enfant reçoit le même montant que celle qui en a deux. C'est curieux. Le ministère et la commission—je félicite ici M. Thompson—ont décidé le versement d'une somme uniforme de $50. L'allocation familiale est déduite, si bien que si vous touchez $20 d'allocation familiale la somme reçue aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants sera de $30. Je pense que c'est une bonne idée.

Mon second point est que le bill étendra le bénéfice des allocations familiales jusqu'à ce que les enfants aient atteint 25 ans. Cette mesure permettra aux fils et aux filles des anciens combattants de continuer leurs études sans interruption. Ils n'auront pas ainsi à quitter l'école et à travailler, ce qui retarde la fin des études. Je suis heureux de l'introduction de cette disposition.

Une autre question abordée par d'autres membres concerne une somme uniforme ou minimale de $125 par mois pour les orphelins d'anciens combattants. Auparavant, la loi ne leur réservait pas un traitement aussi avantageux. Les dispositions de la loi prévoient jusqu'à trois orphelins par famille. Mais il arrive qu'il y en ait cinq ou six. Il faudrait donc examiner aussi ce point.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre signale qu'on va hausser le plafond des allocations versées aux anciens combattants et aux personnes à leur charge, et que l'on prévoit l'indexation. C'est très bien.

Étant donné que nous voulons tous traiter généreusement nos anciens combattants, il est clair que si nous ne nous conformons pas aux dispositions du bill, nous allons les traiter chichement. Monsieur l'Orateur, le mot à retenir est le mot «chiche».

D'autres orateurs l'ont dit, il se peut que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants soit abrogée l'an prochain. Permettez-moi d'intervenir, et de demander au ministre de songer à aider les anciens combattants sur le plan du logement. On projette peut-être de le faire, je n'en sais rien. A mon avis, il faut traiter l'ancien combattant pauvre différemment du citoyen moyen qui a peu ou point d'argent. L'ancien combattant devrait toujours bénéficier de l'avantage accordé.

Il me reste une chose à ajouter. Le bill apporte de bonnes améliorations aux dispositions de rajustement. A mon avis, il faudrait que toutes les pensions des anciens combattants soient rajustées, celles qui sont versées aux orphelins comme les autres. Le fait de relever le maximum au lieu de payer un taux fixe constituera un grand avantage. C'est la seule façon de se montrer généreux envers tous les anciens combattants. Agir autrement serait mesquin.

Je le répète, le Canada a une dette spéciale envers ces hommes et femmes qui ont servi en temps de crise. Le bill me paraît excellent et je l'appuie sans réserve, en espérant que le ministre étudiera les points que j'ai soulevés. J'approuve les efforts constants du ministre et de ses fonctionnaires en vue d'améliorer le sort de nos anciens combattants et les personnes qu'ils ont à charge.

● (2140)

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, la loi sur les allocations aux anciens combattants est entrée en vigueur en 1930. Elle visait surtout à assurer une pension de vieillesse aux vétérans parce qu'on estimait que les rigueurs des théâtres d'opérations où ils avaient servi au cours de la première Grande Guerre, les avaient fait vieillir prématurément d'une dizaine d'années. La portée de la loi a été élargie depuis lors de façon à inclure les anciens combattants de la Northwest Field Force, de la guerre en Afrique du Sud, de la Seconde Grande Guerre et de la guerre de Corée ainsi que leurs veuves et leurs orphelins.

Le bill C-4 renferme bon nombre de mesures que réclame depuis pas mal de temps le parti conservateur-progressiste. Nous déclarions, dans notre énoncé de politique, que nous présenterions des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants et aux civils, pour assurer une augmentation automatique fondée sur l'indice trimestriel plutôt qu'annuel du coût de la vie. On assurerait ainsi aux anciens combattants un revenu plus considérable et plus fréquent.

Nous applaudissons à la mesure actuelle, mais nous voulons savoir pourquoi on a refusé les augmentations trimestrielles aux orphelins. Cela me paraît injuste. Souhaitons qu'il s'agisse simplement d'un oubli.

Le parti conservateur-progressiste préconise des consultations avec les provinces pour faire en sorte que l'augmentation des allocations aux anciens combattants n'engendre pas une diminution des prestations d'assistance sociale versées par les provinces. Le gouvernement a-t-il amorcé des entretiens de ce genre?

Le député de Humber-Saint Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont parlé des vétérans de la première Grande Guerre demeurant dans les Îles britanniques. J'aurais également quelques commentaires à faire à ce sujet. Il existe actuellement une restriction de 365 jours de service outre-mer dans le cas des vétérans de la première Grande Guerre qui se sont enrolés avant le 11 novembre 1918. Cette exigence devrait être supprimée, selon nous.

Pour pouvoir recevoir une allocation, tout en résidant à l'étranger, l'intéressé doit toucher cette allocation au moment de son départ et doit avoir demeuré au Canada durant les 12 mois précédant immédiatement le jour de son départ du Canada.

Il y a environ 10,000 anciens combattants canadiens en Grande-Bretagne qui y vivent depuis la Première ou la Deuxième Guerre mondiale. Beaucoup d'entre eux devraient avoir droit à une allocation d'ancien combattant, mais n'ont pu satisfaire aux règlements du gouvernement canadien qui exige que ceux qui ont servi dans les forces armées vivent au moins un an au Canada avant de pouvoir recevoir une allocation d'ancien combattant à l'étranger.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles ces anciens combattants ne peuvent satisfaire facilement aux exigences. Certains sont paralysés et cloués au lit, mènent une existence précaire et sont incapables physiquement de venir au Canada. Pour d'autres, leur situation financière ne leur permet pas de faire le long voyage avec ou sans leur famille. La Grande-Bretagne, à elle seule, compte donc quelques 600 ou 700 anciens combattants canadiens qui ont de graves difficultés financières.

Rien ne justifie une telle situation. Le Canada prend soin des membres des forces alliées qui demeurent maintenant au Canada; il ne prend cependant aucun soin de ses propres anciens combattants qui demeurent à l'étranger. J'espère que le ministre tiendra compte de mes observations et prendra les mesures nécessaires pour changer la loi.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, pendant que je préparais mes notes pour prendre part à ce débat, le fauteuil était occupé par madame l'Orateur, l'honorable représentante de Louis-Hébert (M^me^ Morin). Je voulais dire quelques mots à son sujet. Puisqu'elle est encore en Chambre, je profiterai de l'occasion. Les gens qui occupent le fauteuil de l'Orateur ont une certaine connaissance des règles de procédure de la Chambre, et font preuve de sagesse et de bonne humeur. Quand on y ajoute la beauté, la grâce et le charme, cette Chambre s'en trouve doublement honorée.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Personne n'est en meilleure position pour faire ces compliments que ceux qui s'assoient immédiatement à gauche du fauteuil présidentiel.

Je me joins à mes collègues pour appuyer l'adoption du bill C-4. Il est juste que nous discutions de ce bill et l'adoptions à la veille du jour du souvenir, le 11 novembre. Quelle plus belle couronne pourrions-nous placer au pied du cénotaphe pour commémorer les morts de deux grandes guerres que ce projet de loi bénéfique pour les anciens combattants qui ont survécu à ces guerres?

Je félicite le ministre et ses fonctionnaires pour ce projet de loi. Les observations du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) ont montré que de ce côté-ci de la Chambre, nous approuvons ces modifications. Nous nous en sommes fait les champions, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a apporté une contribution importante au comité permanent

des affaires des anciens combattants. Il a fait de nombreuses suggestions très valables au ministère. Il est respecté par les membres du comité, par les députés de tous les partis et par les anciens combattants de tout le pays.

Il vaut la peine de faire remarquer que les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants ont toujours adopté une attitude non partisane envers les problèmes des anciens combattants. Aucun autre comité du Parlement n'a fait preuve d'une meilleure volonté ou d'un désir plus authentique de travailler pour le bien de ceux qu'il désire servir.

Tous les députés de la Chambre conviennent que ce projet de loi doit être adopté presque immédiatement. J'aimerais faire seulement deux observations. La première concerne le relèvement du plafond du revenu. D'après ce bill, il doit être relevé selon une formule de base qui tient compte de l'indice des prix à la consommation et d'autres facteurs qui ont été expliqués en détail par les orateurs précédents. Toutefois, étant donné l'inflation galopante actuelle, même avec ces augmentations, les pauvres anciens combattants auront à peine de quoi payer leur facture d'épicerie. Ils ne seront guère en meilleure posture en ce qui concerne les autres frais comme le logement, le chauffage, l'habillement, etc. Bien que ces augmentations soient d'une certaine valeur, je ne crois pas qu'elles soient excessivement généreuses.

La mesure présentée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), apportera quelques changements au Régime de pensions du Canada. Pour les personnes de plus de 65 ans bénéficiaires du Régime de pensions du Canada, le plafond des revenus disparaît complètement. Le ministère des Affaires des anciens combattants devrait noter ce précédent et l'adopter comme règlement ou au besoin, comme modification à la loi. Car c'est sûrement un précédent. Cela s'apparenterait au revenu garanti prôné par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je le recommande fortement au ministre et à ses fonctionnaires et j'ose croire qu'ils en prendront note.

Le courrier que reçoivent les députés traite d'un grand nombre de problèmes propres aux anciens combattants. Un problème qui revient souvent est celui des paiements en trop d'allocation de guerre aux anciens combattants souvent versés aux veuves d'anciens combattants. Celles-ci ne sont pas responsables de cette situation. Elles ne sont pas au courant parce qu'elles ne comprennent pas les règlements. Elles acceptent de bonne foi les chèques qui leur parviennent. L'Office des allocations de guerre aux anciens combattants les avise soudain qu'elles ont été trop payées. Il leur demande de rembourser, ce qui est son droit.

On admet que les conditions de remboursement sont très généreuses mais dans des cas signalés à mon attention, même les conditions les plus généreuses pouvaient être la cause d'une grande privation. N'y aurait-il pas quelque moyen par lequel le ministère pourrait effacer de tels paiements en trop? On pourrait en disposer selon la nature de chaque cas. Je pense que dans certains cas les demandes de remboursement sont amplement justifiées. Dans d'autres cas, cependant, le ministère pourrait faire preuve d'un vrai sens d'humanité et de générosité en renonçant à ces remboursements.

● (2150)

En terminant, j'aimerais rendre hommage à M. Don Thompson, de la Commission des allocations aux anciens combattants, dont l'obligeance et la courtoisie à mon endroit et, j'en suis certain, envers tous les autres députés qui se renseignent sur des problèmes particuliers à leurs circonscriptions sont vivement appréciées.

Monsieur l'Orateur, on me dit que pour être immortels, les discours ne doivent pas nécessairement être éternels. Avec cette maxime en tête, je mets fin à mes observations.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, c'est avec un vif plaisir que je me joins aux orateurs qui m'ont précédé et qui ont applaudi au bill à l'étude. Mes observations seront brèves et je suis certain que le bill sera adopté en deuxième lecture d'ici 10 heures. Nous ne voudrions pas retarder l'adoption de cette mesure. Les dispositions en sont attendues depuis longtemps et tous les partis représentés à la Chambre les ont réclamées, j'en suis certain.

D'après les entretiens que j'ai eus avec des anciens combattants et des représentants d'organismes d'anciens combattants, je constate que bien des vétérans trouvent de plus en plus difficile de vivre de leurs pensions et allocations. Tous les ans, il leur est plus difficile de venir à bout du coût de la vie, ou dois-je dire du coût de l'existence—peut-être que la dernière expression ne sonnerait pas si bien que «le coût de la vie».

Le comité permanent des affaires des anciens combattants est un des comités réellement dénués d'esprit de parti. J'ai été fort heureux d'y jouer mon rôle. Tous les membres sont désireux d'améliorer le sort de l'ancien combattant. Nous avons tous le sentiment que le bill devrait aller encore plus loin. A notre avis, les anciens combattants ne devraient pas être obligés de mendier. Nous estimons tous qu'ils devraient vivre dans l'honneur et la dignité. S'il y a un groupe qui mérite une place spéciale dans notre société, ce sont les anciens combattants.

La plupart des organisations d'anciens combattants continuent de desservir leurs communautés année après année. Tous comme d'autres clubs sociaux aux mêmes buts, ils commanditent toutes sortes de projets. A vrai dire, le don de soi à leur pays et à leur communauté a caractérisé leur génération. Dans bien des cas, ils reçoivent très peu en retour.

Le bill à l'étude fera beaucoup pour supprimer bon nombre des injustices dont sont victimes les anciens combattants au Canada. J'aimerais voir supprimer la règle des 365 jours de service outre-mer imposée dans le cas des anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Les quelques centaines de milliers d'anciens combattants de cette guerre toujours en vie au Canada méritent assurément tout ce que nous pouvons leur donner. Je suis certain que les anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui sont actuellement admissibles, c'est-à-dire ceux dont le service outre-mer a dépassé un an, ne refuseraient pas ces avantages à leurs compagnons d'armes.

J'aimerais également voir étudier le cas des anciens combattants qui ont bien servi le Canada en temps de guerre mais qui n'y sont pas revenus. Nous devrions certes étudier leur cas. Il n'en reste que quelques milliers et, si nous pouvons envisager des programmes d'aide pour les moins fortunés d'autres pays, nous pouvons assurément nous occuper des Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre, soit comme membres des forces armées, soit comme civils remplissant des fonctions de guerre. Occupons-nous d'abord des nôtres.

Nous savons que bon nombre d'entre eux vivent en Europe, tout particulièrement en Grande-Bretagne où ils font face à des problèmes d'ordre économique. Je crois que nous devrions modifier cette mesure législative pour

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

inclure ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont décidé de ne pas revenir au Canada après leur service de guerre.

Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans notre société un groupe de gens plus fiers du service qu'ils ont rendu à leur pays que les anciens combattants. J'en suis un et je suis fier de me joindre à eux chaque fois que je le peux. C'est pour moi une source d'inspiration que de voir jusqu'à quel point ils savent se débrouiller et comment ils réussissent à faire face aux problèmes d'aujourd'hui. Les membres du comité des affaires des anciens combattants attendent de recevoir ce bill et le retourneront rapidement à la Chambre, je n'en doute pas, pour que les vétérans puissent profiter des avantages qu'il leur offre aussitôt que possible.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je rappelle à la Chambre que, si le ministre prend la parole à ce stade-ci, son intervention mettra fin au débat.

M. Marshall: Si par hasard nous dépassions 10 heures, je me demande si la Chambre accorderait son consentement unanime pour faire lire le bill pour la deuxième fois pour qu'il puisse être déféré au comité. Pourrait-on donner au ministre le temps de terminer ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je termine le débat en remerciant tous les députés qui y ont pris part. Nous avons écouté avec attention les nombreux commentaires qui ont été faits et nous avons hâte d'entreprendre l'étude au comité pour y approfondir les questions qui ont été soulevées.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE PENSION À TOUS LES SEXAGÉNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le jeudi 17 octobre, comme l'indique la page 471 du hansard, j'ai demandé à la Chambre l'autorisation de présenter au titre de l'article 43 du Règlement une motion concernant la mesure proposée en vue de verser des pensions de vieillesse aux personnes âgées de 60 à 65 ans et dont le conjoint a plus de 65 ans. A ma grande surprise, ma motion n'a pas reçu le consentement unanime, quelqu'un a dit non. Par conséquent, je n'avais d'autre solution que d'exposer l'affaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) en lui posant une question, laquelle figure à la page 479 du hansard de la même date. Ma question était la suivante:

Étant donné que beaucoup de gens de 60 à 65 ans se plaignent, à juste titre, de ne pas être représentés dans le projet de loi concernant les pensions et bien que la motion que je viens de proposer n'ait pas obtenu le consentement unanime, le ministre envisage-t-il de revoir ce projet de loi et de permettre à tous ceux qui ne font pas partie de la population active de toucher des pensions?

J'aurais pu, bien sûr, élaborer davantage la dernière partie de ma question, et dire plutôt:

. . . à tous ceux qui sont âgés de 60 à 65 ans et qui ne font pas partie de la population active . . .

Votre Honneur, tout cela a trait à une promesse faite par le premier ministre (M. Trudeau) au cours de la dernière campagne électorale, promesse qui a d'ailleurs été répétée dans le discours du trône et qui est comprise dans la liste des bills qui seront présentés au cours de la session. Le bill en question prévoit le versement d'une pension aux conjoints de 60 à 65 ans en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, pourvu bien sûr que l'autre conjoint ait plus de 65 ans et retire une pension et pourvu que le revenu ou les moyens de tous deux repondent à certains critères. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a reconnu dans sa réponse l'autre jour que lorsque cette mesure avait été annoncée, on avait précisé qu'il s'agissait d'une mesure intérimaire.

● (2200)

Je me souviens très bien qu'au moment où le premier ministre (M. Trudeau) a fait cette promesse au cours de la campagne électorale, il a dit que les catégories de personnes que j'ai moi-même mentionnées—les hommes et les femmes célibataires, ainsi que les veufs et les veuves—ne seraient pas visées. A en juger d'après les paroles du premier ministre, j'ai eu bel et bien l'impression qu'il savait qu'un jour ou l'autre il faudrait en quelque sorte universaliser le versement de la pension à l'âge de 60 ans et l'accorder à toutes les personnes nécessiteuses dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclare maintenant qu'il s'agit d'une mesure intérimaire en ce sens qu'elle annonce le régime du revenu annuel garanti à toutes les personnes qui sont dans le besoin. Il en a parlé l'autre jour comme d'un régime qui résoudrait le problème de deux personnes qui n'ont qu'une pension pour vivre. Voilà qui est fort bien, monsieur l'Orateur, mais quel cas fait-on des personnes seules qui n'ont pas une seule pension pour vivre?

C'est très bien de déclarer à une personne mariée, femme ou homme, âgée de 60 à 65 ans: «Parce que votre conjoint touche une pension, vous allez en avoir une aussi». Mais qu'arrive-t-il à la personne seule, à la vieille fille, au vieux garçon, à la veuve ou au veuf, qui est dans le même groupe d'âge, également dans le besoin, ne bénéficie pas d'une pension et n'y est pas admissible en vertu de la présente mesure?

A mon avis, peu importe que le ministre tente de dire qu'il s'agit d'une mesure provisoire comme il l'a décrite l'autre jour, il reste qu'aux yeux des gens et de tout le pays, c'est une pension à laquelle on a droit à 60 ans; et un grand nombre de personnes se sentiront lésées par exemple si une femme de 63 ans touche une pension parce que son mari, pensionné, en a 66 et qu'une autre femme de 63 ans n'a pas la pension parce qu'elle est veuve ou célibataire. Je pourrais renverser la situation et mettre un homme de 63 ans dans le même cas.

Par suite de cette injustice, je crois que les gens seront portés à penser que le ministre part du mauvais pied en fixant ces pensions à 60 ans dans le cas d'un conjoint seulement, âgé de 60 à 65 ans, au lieu de les accorder à tous ceux du même groupe d'âge qui en ont besoin. Comme je l'ai répété dans tous les discours que j'ai prononcés sur le sujet depuis bien des années, je suis disposé à accepter le test de l'emploi, c'est-à-dire que les pensions ne seront versées qu'aux personnes de 60 à 65 ans qui ne font pas

partie de la population active. Ceci s'appliquerait à tous les conjoints qui répondraient aux exigences de la proposition du ministre mais cette solution serait plus juste, plus générale et n'aurait pas les inconvénients que présente le plan du ministre.

L'autre jour, quand j'ai tenté de présenter ma motion en vertu de l'article 43, la présidence a contesté l'urgence de la question. On n'avait pas le temps de discuter alors et je ne m'oppose pas à la décision de monsieur l'Orateur. Mais à mon avis, l'urgence de la question est celle-ci: une fois que le bill du ministre est présenté, il est plutôt difficile de le modifier.

M. Lalonde: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre dit bravo. Je n'avais jamais pensé qu'il deviendrait si vite arrogant simplement parce qu'il a la majorité de son côté. Le ministre ne parlait pas de cette façon pendant la dernière législature. Mais c'est ainsi que les choses se passent quand un gouvernement devient majoritaire.

M. Lalonde: Même quand il est minoritaire, et vous le savez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand le gouvernement est minoritaire les choses sont bien différentes et le ministre ne l'ignore pas. J'essaie de convaincre le ministre avant qu'il ne présente le bill car une fois présenté, il est difficile de le modifier. J'essaie de le convaincre d'agir avec le bon sens que je lui attribue et de modifier le bill avant de nous le présenter afin qu'il prévoie le cas de toutes les personnes âgées de 60 à 65 ans qui ne sont pas sur le marché du travail.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur L'Orateur, j'ai beaucoup d'estime pour le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai écouté très attentivement tous ses commentaires. Il a beaucoup d'expérience et s'intéresse aux problèmes de pension depuis longtemps.

Je suis toutefois surpris de ses remarques à ce sujet et de son attitude réactionnaire. Cela ne devrait peut-être pas me surprendre compte tenu des commentaires de certains de ses collègues du parti conservateur. Lorsqu'il parle des gens qui ne sont pas sur le marché du travail, je suppose qu'il parle du conjoint au foyer. Veut-il également parler du millionnaire qui décide de prendre sa retraite à 60 ans parce qu'il a amassé suffisamment d'argent. Lui non plus n'est pas sur le marché du travail. Le député ne dit pas si on devrait l'accorder à tout le monde ou uniquement en fonction des moyens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le millionnaire à la retraite touche également une pension à 65 ans, mais le fisc en prend une bonne partie.

M. Lalonde: Le député a beaucoup de choses à expliquer. Il a déclaré que la proposition aura des conséquences malheureuses pour le Canada; j'aimerais lui signaler que cela ne se produira que s'il embrouille la question et essaie d'induire les Canadiens en erreur à propos de l'objectif de la proposition. Je suis convaincu que le député n'est pas homme à induire intentionnellement le peuple en erreur.

Le bill, qui, je le répète, est une mesure temporaire, vise à assurer la subsistance d'un couple lorsque l'un des conjoints doit prendre sa retraite à 65 ans et que deux personnes doivent subvenir à leurs besoins en ne recevant qu'une seule pension. Le député demande ce qui va se passer dans le cas d'un célibataire âgé de 65 ans, qui ne reçoit pas de pension. Que dire alors d'un célibataire âgé de 58 ou de 59 ans?

J'aimerais que le député essaie de comprendre le principe général du revenu garanti. J'espère que nous pourrons bientôt aider les gens dans le besoin, quel que soit leur âge. Il n'est pas réaliste de penser qu'on pourra régler nos problèmes de sécurité sociale en versant des centaines de millions ou même des milliards de dollars aux personnes entre 60 et 65 ans qui n'en ont peut-être pas besoin. Ce n'est pas de cette façon que nous aiderons les nécéssiteux de notre société.

Je prie le député d'examiner vraiment la proposition et d'essayer de comprendre son but dans l'optique plus vaste d'un revenu garanti pour tous ceux qui sont dans le besoin, quel que soit leur âge ou leur situation.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

LA SÉCURITÉ SOCIALE—ON SUGGÈRE LA MODIFICATION DE CERTAINS PROGRAMMES DE PENSIONS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, il m'arrive d'éprouver ici un choc. C'est la deuxième fois aujourd'hui que je prends la parole. Je me demande parfois pourquoi on ne me donne pas la parole durant la période des questions, mais Dieu merci il y a de temps en temps une dernière représentation.

Ma question est étroitement liée au sujet qu'a abordé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le 15 octobre, je demandais si l'on envisageait, en consultation avec les provinces, d'augmenter l'allocation minimale de $75 versée aux aveugles et aux invalides. Je remercie le ministre de sa réponse car je sais qu'il est conscient du problème. Il a signalé que le gouvernement essayait d'éliminer les catégories spéciales en adoptant le principe d'un revenu annuel garanti. Je reconnais dans une certaine mesure qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne voie. Mais il existe deux catégories, les aveugles et les invalides, dont nous devons nous occuper immédiatement, peut-être même d'urgence, surtout parce que la hausse du coût de la vie les affecte plus encore que les autres assistés sociaux.

● (2210)

Il faut reconnaître que les personnes souffrant d'invalidité exceptionnelle méritent une attention spéciale parce que, dans les périodes difficiles, elles sont vulnérables. Les aveugles, les infirmes, qui jamais ne peuvent s'aider eux-mêmes, ont pour la plupart besoin de soins ou d'aliments spéciaux et ainsi de suite. Les alités et ceux dont les infirmités congénitales ne se corrigent pas ne peuvent résister aux pressions de l'inflation effrénée.

Je crois que ces personnes ont le droit qu'on s'occupe d'elles. Les arriérés mentaux, les cancéreux ou ceux qui ont des tumeurs méritent une allocation d'invalidité exceptionnelle, même dans les cas où le conjoint gagne plus que le maximum autorisé.

La loi sur les aveugles et la loi sur les invalides relèvent des autorités provinciales qui en ont la responsabilité. Pourtant lorsque je m'adresse au gouvernement provincial, on me dit que je devrais m'adresser au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Nous aimerions tous voir adopter un revenu annuel garanti. Je comprends la difficulté qu'éprouve le ministre à rassembler les divers programmes qui prévoient des revenus fixes. Je n'ai pas l'impression que nous aurons bientôt un revenu annuel garanti. Si nous devons attendre les résultats du projet-pilote mis en œuvre dans le cadre de certains programmes réalisés en collaboration par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ces malheureux vont continuer à souffrir. Entre-temps, que font les aveugles aux prises avec les hausses du coût de la vie? Tout ce que je puis dire au ministre, c'est que je me rends bien compte qu'il a divers problèmes à résoudre, mais qu'il existe en même temps un problème urgent au Canada, celui de ces gens qui sont nés avec des handicaps qu'ils ne peuvent surmonter.

Le projet de loi concernant les allocations aux anciens combattants qui a été adopté ce soir va signifier pour ceux-ci une augmentation de revenu. Tout ce que je puis faire, c'est de conjurer encore une fois le ministre de prendre l'initative. Je me rends compte que les provinces sont en défaut. Même ma propre province, qui est pourtant dirigée par un gouvernement dont les politiques concordent avec celles de l'opposition officielle. Mais j'espère quand même que nous pourrons faire quelque chose pour aider ces pauvres gens à se sortir de la grave situation dans laquelle ils se trouvent.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de ses observations. Elle sont très justes notamment pour ce qui est de la province de Terre-Neuve. En effet, cette province a choisi de s'en tenir à la loi sur les aveugles. Cependant, entre le futur revenu annuel garanti et les lois actuelles sur les aveugles et les invalides, elle pourrait exercer une autre option. Elle en a eu effet tout le loisir en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. J'aimerais consacrer quelques minutes à clarifier cette situation.

Les députés savent sans doute qu'en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, c'est du besoin de l'intéressé ou de sa famille, besoin déterminé au niveau provincial, que dépend l'aide accordée, et non plus du classement selon des catégories qui, par le passé, limitaient l'aide accordée aux aveugles, aux invalides, aux vieillards et aux chômeurs. Ce principe fut officiellement incorporé au Régime d'assistance publique présenté en 1966. Grâce aux accords qu'il a conclus avec les provinces en vertu de cette loi, le gouvernement fédéral partage le coût de l'aide financière et des services sociaux fournis à toutes les personnes qui en ont besoin pour quelque raison que ce soit.

En raison des limites des programmes spécialisés qui ont précédé le Régime d'assistance publique du Canada, il a été décidé qu'à compter de 1981, le gouvernement fédéral cesserait de participer à ces programmes, notamment ceux qui ont été créés en vertu de la loi sur les aveugles et de la loi sur les invalides. La plupart des provinces ont effectivement cessé d'accepter les demandes d'aide en vertu de ces programmes et ont transféré le nom des bénéficiaires à leur programme d'ensemble.

Toutefois, certaines personnes aveugles et invalides ne pouvaient être admissibles aux prestations plus élevées du programme d'ensemble, principalement parce que leurs biens excédaient les limites permises. Par conséquent, le 31 mars 1974, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick acceptaient encore les demandes faites en vertu de la loi sur les aveugles et de la loi sur les invalides, tandis que la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve n'acceptaient que les demandes faites en vertu de la loi sur les aveugles. A la fin de la dernière année financière, il y avait 1,814 bénéficiaires d'allocations aux aveugles et 4,369 bénéficiaires d'allocations aux invalides.

Bien qu'il soit vrai que les allocations versées en vertu de ces programmes n'aient pas été augmentées récemment, la réglementation en vertu de laquelle les requérants sont évalués est moins rigoureuse que celle qui s'applique en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Les bénéficiaires peuvent donc toucher davantage de sources de revenus et les paiements fédéraux comme les allocations familiales ainsi que les pensions de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti n'entrent pas si fortement en ligne de compte dans l'évaluation de leur admissibilité. J'aimerais également établir bien clairement que dans les provinces où l'on accepte encore les demandes en vertu de programmes s'appliquant à diverses catégories de personnes, on peut encore y toucher des prestations supplémentaires en vertu de leur programme d'aide.

Quand sera terminé l'examen fédéral-provincial des programmes de sécurité sociale du Canada, je suis persuadé que des problèmes du genre de ceux qui sont créés par la catégorisation des bénéficiaires de l'assistance publique pourront être résolus, ainsi que je l'ai dit au député dans une précédente réponse.

LA FONCTION PUBLIQUE—DEMANDE DE SUPPRESSION DES DISPARITÉS RÉGIONALES ENTRE LES TRAITEMENTS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, le 11 octobre, j'ai posé une question au nouveau président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) pour savoir s'il avait l'intention de réduire graduellement les différences régionales entre les traitements des fonctionnaires. J'avais signalé que quelques candidats libéraux de la région atlantique avaient fait des promesses dans ce sens durant la dernière campagne électorale.

Sans vouloir faire de l'ironie, je tiens simplement à faire consigner au compte rendu que M. Patterson, par exemple, qui s'était présenté contre le représentant de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), avait été particulièrement catégorique là-dessus. Selon un numéro de juin du *Herald* de Halifax, ce député aurait dit qu'il s'assurait l'appui de son parti grâce à sa politique d'égalité des salaires pour de nombreux travailleurs de la région. Une motion à cette fin avait été approuvée, disait-il, lors d'une réunion des candidats libéraux de la région atlantique à Halifax; il prétendait s'être assuré l'appui de trois ministres au sujet de la parité des salaires et qu'il proposait cette mesure à chaque ministre qui visitait la région. Un autre candidat qui a mordu la poussière aux mains d'un ancien orateur adjoint a exprimé une opinion semblable dans les journaux.

Monsieur l'Orateur, le conseil des ministres actuel a, en certaines occasions, exprimé un avis favorable à l'idée de mettre fin à la pratique qui consiste à défaire ce que le ministère de l'Expansion économique régionale essaye de faire.

En réponse à ce que je lui demandais concernant son attitude à l'égard de la perpétuation des inégalités régionales en matière des salaires, le ministre des Postes (M. Mackasey), a répondu ceci, le 15 octobre, au comité:

D'après ma doctrine à moi—et je n'aime pas éluder la question—est qu'il doit y avoir de la continuité dans la politique du gouvernement. Quand nous fixons un salaire minimum nous le faisons pour tout le pays. Si on cherche à réduire les inégalités régionales, il ne faut pas les réduire en perpétuant . . .

Le ministre poursuivit en disant qu'il n'avait jamais cru que le coût de la vie était nettement plus bas à Halifax, par exemple, que dans le centre du pays.

J'exhorte le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) à faire le nécessaire pour mettre fin à l'habitude qui veut qu'on verse un traitement moins élevé aux fonctionnaires qui travaillent dans certaines régions du pays alors qu'ils font exactement le même travail que leurs collègues d'autres régions.

A l'heure actuelle, les représentants de l'Alliance de la Fonction publique négocient avec le Conseil du Trésor les salaires de la catégorie générale des manœuvres et hommes de métier dans la région de l'Atlantique. Pour mieux vous donner le contexte, je crois nécessaire de vous citer une lettre écrite par l'ancien président du Conseil du Trésor le 16 juillet dernier en réponse à une demande de renseignements de mon collègue, le député de Dartmouth-Halifax-Est au sujet des déclarations des candidats libéraux dont j'ai parlé plut tôt.

● (2220)

Le président du Conseil du Trésor de l'époque, dans sa lettre du 16 juillet dernier, laquelle je vais vous citer, se lisait en partie comme il suit:

> Il n'est pas à souhaiter que règne une disparité générale entre les taux de la Fonction publique pour les petits salariés et ceux que paient l'entreprise privée et d'autres paliers de gouvernement. Pour leur part, les gouvernements provinciaux ne prisent pas les taux de rémunération de la Fonction publique du gouvernement fédéral lorsqu'ils dépassent les leurs.

A ma connaissance, on n'a pas tendance à rémunérer davantage les fonctionnaires fédéraux que leurs homologues dans le secteur provincial ou privé. Bien souvent, c'est tout le contraire qui se produit. Je pense au cas d'il n'y a pas très longtemps alors que des infirmières qui relevaient de la juridiction fédérale touchaient un salaire moindre que leurs consœurs dans le secteur privé et parfois moindre que celles qui travaillaient pour les provinces.

Dans la région d'Halifax, les salaires de certains métiers présentent des différences importantes. Les chaudronniers employés par le gouvernement fédéral touchent environ $2.63 de moins l'heure que ceux qui travaillent pour le gouvernement provincial ou l'industrie privée. Les électriciens touchent environ $2.44 l'heure de moins et les manœuvres $2.12 de moins, même en tenant compte des avantages sociaux dont peuvent bénéficier ceux qui sont employés par la Fonction publique fédérale et dont sont privés ceux qui travaillent dans le secteur provincial ou dans l'industrie privée.

A mon avis, aucun premier ministre au Canada ne soutient activement la politique de salaire préconisée actuellement par le Conseil du Trésor. Je sais fort bien qu'il est difficile de supprimer d'un coup de baguette magique les différences régionales de salaire. Pourtant, il devrait être possible, en attendant mieux, d'obtenir la parité avec les gens les mieux payés d'une région. Je crois que l'Alliance de la Fonction publique a pour politique de désigner un secteur dans les régions dites de dépression économique. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, ce serait Halifax et, au Québec, Montréal, etc.

Dans ce domaine, la norme des salaires pourrait être déterminée et le Conseil du Trésor pourrait s'assurer que les fonctionnaires fédéraux reçoivent un traitement équivalent à celui des travailleurs des autres secteurs, même en tenant compte des avantages sociaux. L'Alliance de la Fonction publique veut, comme mesure provisoire, la parité de salaires dans les diverses régions du pays.

J'espère que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) adoptera l'attitude philosophe prise dernièrement par le ministre des Postes (M. Mackasey) en comité. Qu'il nous assure qu'il mettra fin à la coutume qui, comme l'a dit, entre autres, le ministre des Postes, va à l'encontre des objectifs régionaux du ministère de l'Expansion économique régionale.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il existe sans aucun doute au Canada des marchés régionaux nettement identifiables de main-d'œuvre et de rémunération pour certaines professions. Le député a fait allusion, je pense, à la possibilité d'établir dans des villes comme Halifax et Montréal, des projets-pilotes pour lesquels on pourrait fixer des barèmes de salaire.

Les taux et les formules de rémunération ainsi que les règles administratives qui régissent la rémunération dans le secteur de la Fonction publique où le Conseil du Trésor est l'employeur, sont des questions négociables en vertu de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Il ne faut pas l'oublier. Par conséquent, le gouvernement en tant qu'employeur ne peut pas modifier unilatéralement les formules de rémunération. Toute modification des formules régionales de rémunération et l'application de celles-ci à d'autres catégories professionnelles ne peut que découler d'accords entre le gouvernement, en tant qu'employeur, et l'agent négociateur ou de décisions rendues par un tribunal arbitral.

En tant que patron, l'État a pour politique de rechercher l'établissement de taux de rémunération régionaux, par voie de négociation avec les négociateurs accrédités, chaque fois qu'il le juge possible et souhaitable. C'est-à-dire dans les cas où un groupe de fonctionnaires est représenté dans deux régions ou plus, où il existe pour le personnel du même groupe travaillant dans le secteur privé un écart régional important par rapport à la moyenne nationale, et où la zone de recrutement et la mobilité des fonctionnaires sont restreintes.

Ces circonstances se retrouvent en général dans la catégorie de l'exploitation et du soutien administratif; mais elles existent aussi bien dans des groupes d'autres catégories. Si nous nous en tenons aux taux nationaux de rémunération dans ces circonstances, il arrivera obligatoirement que certains fonctionnaires toucheront moins que leurs homologues dans leur région et que d'autres seront payés à des taux supérieurs à ceux en vigueur dans leur région.

Pour simplifier, disons qu'adopter un seul taux pour tout le Canada, c'est faire une pétition de principe.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. John Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des transports et des communications.

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Jacques L. Trudel (Montréal-Bourassa): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter les 1er et 2e rapports du comité permanent des affaires des anciens combattants.

AGRICULTURE

M. Walter Smith (Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 1er rapport du comité permanent de l'agriculture.

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Français*]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 1er rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

ANNONCE DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, je désire annoncer des modifications spécifiques au Règlement sur l'immigration, modifications qui ont été apportées dans l'intérêt des immigrants éventuels ainsi que dans l'intérêt des citoyens canadiens et qui seront appliquées universellement, sans aucune discrimination.

Des voix: Bravo!

M. Andras: La réunification des familles reste un des principes fondamentaux de la politique canadienne d'immigration. L'objectif du gouvernement n'est pas de diminuer le volume de l'immigration mais de ralentir l'augmentation de l'immigration.

Monsieur l'Orateur, nous sommes fiers d'appartenir à une nation d'immigrants. Même les Canadiens dont la famille a vécu dans ce pays depuis plusieurs générations peuvent remonter à des ancêtres venus d'autres pays, d'autres continents. Notre nation a été construite par des immigrants et soutenue par des immigrants, et, tout au long de l'histoire canadienne, de nouveaux Canadiens, venus d'autres pays, ont enrichi notre patrie. Les immigrants ont ouvert ce pays et reculé les frontières. Ils ont contribué à faire du Canada une nation industrielle moderne. C'est à eux, dans une large mesure, que nous devons notre expansion économique actuelle et la qualité de notre vie.

● (1410)

Le Canada a toujours attiré les gens d'autres parties du monde. Au cours des deux dernières années, cette attraction a été pratiquement sans précédent et elle s'accentue encore du fait que d'autres pays apportent de sévères restrictions à leur immigration. Le nombre de personnes voulant immigrer au Canada au cours de 6 premiers mois de 1974 était de 48 p. 100 supérieur au nombre déjà considérable de 1973. Au cours de ces mêmes mois, on a compté 47 p. 100 d'immigrants reçus de plus qu'au cours du même semestre de 1973, et 92 p. 100 de plus qu'au cours de ce semestre en 1972. Au rythme actuel, plus de 200,000 immigrants seront admis au Canada en 1974 et bien plus encore au cours des prochaines années.

Toutefois, monsieur l'Orateur, il ne suffit pas de citer des statistiques. Il ne faut pas oublier que ces immigrants sont des personnes, des personnes qui ont besoin d'emplois, besoin de maisons, d'écoles et de services sociaux. Si j'annonce ces modifications de notre Règlement sur l'immigration, c'est que les demandes affluent et que les immigrants arrivent de plus en plus nombreux, au moment même où l'emploi semble assez incertain, où les maisons sont rares et coûteuses et où de nombreux services sociaux passent par une période critique. Ceci est particulièrement le cas dans les trois villes principales du pays où vont justement s'établir plus de la moitié des immigrants qui vont nous arriver cette année.

Il est important de souligner que le gouvernement doit se préoccuper du bien-être des immigrants éventuels comme du bien-être de nos propres concitoyens. Le gouvernement canadien ferait preuve d'inconscience s'il admettait plus d'immigrants que le pays ne peut en recevoir alors que les conditions de vie essentielles telles

qu'emploi, logement et services sociaux risqueraient de leur faire défaut. Les députés n'ignorent pas que nous sommes en train de rédiger un Livre vert sur l'immigration. Il s'agit d'une étude de l'immigration et des objectifs démographiques du Canada qui sera le point de départ d'un débat public général sur ces sujets. Il exposera certaines des possibilités accessibles au gouvernement. Le Livre vert sera présenté à la Chambre au début de l'année prochaine, mais ce n'est que vers la fin de 1975, au plus tôt, qu'une nouvelle loi sur l'immigration pourra être passée et ses effets ne se feront sentir que vers le milieu de 1977.

Dans l'intervalle, monsieur l'Orateur, le gouvernement se doit de maintenir une certaine stabilité du flot des immigrants, pour les raisons que j'exposais plus tôt, mais aussi afin que le débat public sur la nouvelle Loi ait lieu dans une atmosphère assez sereine et raisonnable. C'est pourquoi nous apportons certaines modifications provisoires au Règlement en vertu de la loi actuelle, modifications qui stabiliseront l'immigration au cours des mois à venir.

Je dois souligner que le gouvernement ne prend ces mesures qu'après un examen très sérieux. En outre, il ne prend que des mesures conformes aux trois principes de base de notre politique actuelle sur l'immigration, à savoir: Primo, application universelle et non discriminatoire des critères de sélection, secundo, réunification des familles, et tertio, satisfaction des besoins du marché du travail canadien.

Monsieur l'Orateur, je désire porter à la connaissance de la Chambre les changements suivants au Règlement sur l'immigration qui ont été approuvés et entrent en vigueur aujourd'hui. Premièrement, lorsqu'il fera l'appréciation d'un requérant indépendant ou d'un parent désigné, l'agent des visas fera la somme de tous les points accordés au requérant en fonction des critères de sélection actuels, puis déterminera si le requérant a une preuve satisfaisante d'un emploi réservé authentique ou a l'intention d'exercer une profession désignée. Si ce n'est pas le cas, il déduira dix points du total obtenu par le requérant.

Deuxièmement, les candidats à l'immigration au Canada, s'il s'agit de requérants indépendants ou de parents désignés, ne recevront les points prévus au Règlement sur l'immigration pour un emploi réservé que s'il a été établi, et ordinairement confirmé par un Centre de main-d'œuvre du Canada, qu'aucun résident canadien et qu'aucun résident permanent n'est disponible pour ce poste. Il est important de noter toutefois que ces changements n'excluent pas les requérants indépendants ou les parents désignés qui obtiendraient 60 points ou plus, étant donné qu'un minimum de 50 points est nécessaire pour être admis au Canada. Ces modifications répondent à l'inquiétude naturelle des résidents permanents du Canada au sujet des débouchés offerts, mais elles ont également été conçues pour protéger les immigrants qui pourraient autrement avoir de la difficulté à trouver un emploi, un logement ou des services sociaux nécessaires.

Monsieur l'orateur, je dois souligner que les changements que je viens d'exposer ne s'appliquent pas aux immigrants parrainés, c'est-à-dire aux proches parents de citoyens canadiens ou de résidents canadiens qui viennent rejoindre leur famille immédiate au Canada. Ces proches parents continueront d'être admis au Canada aux mêmes conditions que celles que nous appliquons depuis un certain nombre d'années. L'appréciation des requérants des autres catégories, à savoir les requérants indépendants et les parents désignés, sera effectuée exactement de la même manière, quel que soit le pays où ils sont nés ou le bureau où ils se présentent. J'insiste sur le fait que les nouvelles dispositions ne s'appliqueront qu'aux demandes qui seront reçues à compter d'aujourd'hui. Autrement dit, elles ne sont pas rétroactives.

Le nouveau Règlement ne changera en rien l'intérêt que le Canada a toujours manifesté envers les personnes persécutées et les personnes déplacées ainsi que l'aide qu'il leur apporte. Nous continuerons à traiter avec compassion les réfugiés, les victimes de l'oppression et les personnes dont l'admission se fonde sur des raisons d'ordre humanitaire. De plus, ces nouvelles dispositions du Règlement n'empêchent nullement les employeurs qui ont réellement besoin d'une main-d'œuvre qu'ils ne trouvent pas au Canada de recruter des immigrants. En fait, si la situation le justifie, nous n'hésiterons pas à accélérer l'admission au pays de travailleurs recrutés par des employeurs ayant un besoin particulièrement urgent de main-d'œuvre.

Les députés ne sont pas sans savoir que le gouvernement se préoccupe de ce que les immigrants francophones soient si peu nombreux. Or, si tous les immigrants, y compris les francophones, doivent être touchés par ces modifications, je dois souligner que nous sommes résolus à trouver une formule pour encourager l'immigration de francophones au Canada.

Monsieur l'Orateur, les modifications que j'ai annoncées sont sans doute les mesures les plus équitables et les plus justes que nous puissions trouver pour faire face à un problème urgent. Elles sont en fait beaucoup moins radicales et bien plus satisfaisantes que les mesures que nous aurions été obligés de prendre dans une année ou deux si nous n'avions rien fait aujourd'hui.

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord remercier le ministre de m'avoir remis le texte de sa déclaration bien avant la séance d'aujourd'hui. Comme depuis une semaine ou dix jours, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre ont parlé ici et à l'extérieur de la Chambre de modifier les règlements, la déclaration d'aujourd'hui ne nous prend pas par surprise. A mon avis, le ministre par sa déclaration réagit à un problème beaucoup plus vaste que celui dont il fait état. Le problème est le suivant: quelle sera, pour la croissance future du Canada, notre politique de l'immigration et de la population dans les années 70 et au-delà?

● (1420)

De notre point de vue, cette affirmation est tout à fait équivoque. Le ministre a dit au début de sa déclaration: «L'objectif du gouvernement n'est pas de diminuer le volume de l'immigration mais de ralentir l'augmentation de l'immigration.» Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je lui demanderais ce que cela signifie. D'abord, il ne veut pas réduire l'immigration, puis ensuite il veut en réduire le taux.

Une voix: Non, le taux de croissance.

M. Epp: Entendu, le taux de croissance; mais ce taux et celui de l'immigration sont une seule et même chose. Je suis d'accord avec le ministre quand il signale que le Canada est très alléchant aux yeux d'éventuels immigrants, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, bien des pays du monde industrialisé interdisent l'entrée d'immigrants, notamment la Nouvelle-Zélande et l'Australie. D'autre part, il souligne aussi que le gouvernement accepte encore la politique d'immigration dite «TAP,» selon laquelle le volume de l'immigration est relié au nombre d'emplois disponibles ou à la hausse du taux de chômage. Autrement dit, nous réduisons l'immigration au fur et à mesure

qu'augmente le chômage et nous l'accroissons en fonction de la diminution du chômage.

Quant à moi, cette déclaration indique clairement que le gouvernement appréhende l'hiver 1974-1975 car la hausse du chômage entraînera la réduction de l'immigration du fait que les emplois se feront rares. Voilà ce que dit le gouvernement dans sa déclaration. C'est son réflexe à une crainte désespérée. Il ne sait tout simplement pas où donner de la tête.

Il ne faut pas oublier que les immigrants ne sont pas uniquement des travailleurs, des employés; ce sont aussi des consommateurs qui stimulent l'économie. Il faut établir un équilibre satisfaisant entre le nombre d'emplois mis à leur disposition et le nombre d'emplois qu'ils créent effectivement. En outre, la déclaration indique clairement que le gouvernement avance encore lentement et péniblement, et qu'il continuera ainsi quant à cela jusqu'en 1977, légiférant en toute confiance par règlement. Je demande encore où se trouve le livre vert. Nous avons raison de croire qu'il pourra être déposé très prochainement. Il est certain que, pour l'établissement de la future politique en matière d'immigration, il faudrait confronter avec le besoin et la demande l'opinion des Canadiens concernant la croissance démographique, qui ressort des exposés présentés pendant la rédaction du livre vert.

Le gouvernement déclare qu'il doit incessamment introduire un autre règlement, en attendant la rédaction du livre vert. Je pense qu'il s'agit tout simplement d'une autre réaction devant le problème. Il est évident que ce qu'il nous faut, c'est une politique d'immigration équilibrée, politique qui, à mon avis, devrait être centraliste, c'est-à-dire en fonction des régions industrialisées du Québec et de l'Ontario. A mesure que le chômage augmente dans ces régions, on réduit l'immigration.

Permettez-moi de signaler—je suis sûr, d'ailleurs, que le ministre en a conscience—que d'autres régions du Canada, notamment l'Ouest et le Nord, ont un besoin urgent de travailleurs. Nous avons pu combler certaines vacances uniquement parce que des immigrants acceptaient des postes que les Canadiens semblaient ne pas vouloir. Il y a certaines régions où le chômage commande une politique de restriction, mais il y en a d'autres qui manquent de main-d'œuvre pour planter des clous ou faire des planchers, ou encore pour travailler dans les magasins. Nous avons besoin de travailleurs en Alberta et dans le Nord. Le ministre annonce-t-il une réduction totale de l'immigration? Nous laisse-t-il entendre que, même s'il y a des postes vacants dans certains secteurs, nous allons adopter une politique générale de limitation de l'immigration? Je dis que cette politique doit absolument tenir compte des contextes régionaux. La réglementation élaborée par le ministre est liée dans une certaine mesure aux offres d'emploi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'aimerais pas interrompre le député, étant donné que la déclaration du ministre a été longue et portait sur un sujet très important. J'ai déjà laissé au député autant de temps, et à vrai dire un peu plus que le ministre n'en a eu à sa disposition. Comme je viens de le dire, je n'aimerais pas interrompre le député, mais j'estime qu'il lui faudrait maintenant chercher à conclure. Deux autres députés désirent intervenir sur cette question.

M. Epp: Merci de votre indulgence, monsieur l'Orateur. Pour conclure, j'aimerais faire observer au ministre que les dispositions réglementaires communiquées aujourd'hui sont déjà appliquées par divers bureaux d'immigration implantés un peu partout dans le monde. Il affirme qu'elles ne le sont pas directement. Je pense qu'il en découle des conséquences pratiques tout à fait directes. En outre, j'estime qu'il nous faudrait de la part du ministre un supplément d'éclaircissements sur cette réglementation. Qu'il nous dise par exemple depuis combien de temps le règlement dont il nous fait part aujourd'hui a été communiqué aux bureaux.

Finalement, il y a la très délicate question de l'immigration de francophones. Le ministre l'a à peine effleurée. J'aimerais qu'il nous explique de façon beaucoup plus détaillée si les dix points seront soustraits dans le cas où l'immigration de francophones serait encouragée. Est-ce que ces dix points seront soustraits s'il n'y a pas d'emplois à pourvoir?

La déclaration fait ressortir la nécessité de modifications aux règlements de 1952 et aux règlements subséquents. J'espère que le ministre comprendra que ce qui s'impose, c'est un programme global et non pas simplement des modifications apportées de temps à autre à la réglementation à propos d'un problème qui existe déjà.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, il y a certains points de la déclaration du ministre sur lesquels nous sommes tout à fait d'accord et dont nous nous réjouissons. D'abord, le principe de la réunification des familles comme fondement de la politique d'immigration est maintenu. C'est ce qu'il fallait faire. Nous nous réjouissons également de ce que la nouvelle réglementation ne changera en rien la sollicitude du Canada pour les réfugiés, les persécutés et les personnes déplacées. Nous estimons toutefois qu'au lieu de venir en aide aux réfugiés de façon improvisée chaque fois que se présente une situation d'urgence, il faudrait formuler un règlement ou une loi qui définisse les conditions d'admission des réfugiés au Canada.

Nous convenons, bien sûr, avec le ministre que l'immigration doit dépendre des possibilités d'emploi, des conditions de logement et des services sociaux au Canada. Mais c'est précisément à cause de la négligence du gouvernement à doter le pays de politiques adéquates de plein emploi et de l'échec des politiques économiques du gouvernement que nous devons maintenant songer à contenir le flot des immigrants entrant au Canada.

Personne ne peut nier que les immigrants qui viennent chez nous contribuent à la croissance de notre pays qui s'enrichit de leurs diverses cultures et dont il a profité largement. Mais il faut chercher l'expansion de l'économie dans laquelle les grandes richesses du Canada seront accessibles à un nombre sans cesse plus grand d'immigrants et où les mesures restrictives peuvent être supprimées.

● (1430)

Nous trouvons assez étrange que le gouvernement fasse tellement de bruit au sujet de ces nouveaux règlements sur l'immigration. Le fait est que le 21 février 1974, en vertu du décret du Conseil privé nº 318-1974, étaient établis des règlements par lesquels on limitait l'immigration de requérants autonomes et de parents désignés par leurs répondants qui leur avaient trouvé des emplois fermes au Canada avec la perspective raisonnable d'y demeurer, compte tenu des conditions locales de travail et de salaires ou de la demande dans certaines professions. Les nouveaux règlements ne semblent pas tellement différents des premiers. La montagne a accouché d'une souris.

Naturellement, nous accueillons avec joie l'assurance du ministre que le principe fondamental de notre politique actuelle en matière d'immigration est l'universalité et non la discrimination. Nous espérons qu'aucun gouvernement canadien ne sera jamais tenté de s'écarter de cette politique. En effet, nous voudrions en voir les modalités d'application plus réalistes et d'accès plus facile pour tous les étrangers.

Enfin, nous constatons que le gouvernement s'affaire à l'élaboration d'un livre vert sur l'immigration mais que nous n'avons pas lieu d'escompter de mesure pertinente avant 1975. Nous nous demandons même s'il faut prendre cette limite au sérieux. La loi sur l'immigration n'a pas été modifiée en profondeur depuis son adoption dans les années 40. En 1966, le gouvernement a publié un livre blanc renfermant de nombreuses propositions de changements à apporter à des articles désuets de la loi. Le ministre de l'Immigration d'alors est l'actuel ministre des Transports. Ce livre blanc devait servir de prélude à des modifications imminentes. Six années se sont écoulées depuis et il semble bien que la loi sur l'immigration ne sera pas modifiée avant que ne se soient écoulées une dizaine d'années après la parution de ce document officiel sur la politique du gouvernement en ce domaine.

Quoi qu'il en soit, sans doute manquerions-nous de générosité si nous ne reconnaissions pas que si le ministre actuel, à l'encontre de la plupart de ses prédécesseurs, demeure en fonction et remplit fidèlement ses promesses, peut-être aurons-nous enfin une loi nouvelle et moderne sur l'immigration sinon en 1975, du moins en 1977.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention la déclaration de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), et je constate qu'elle contient de bonnes mesures. Entre autres, la réunification des familles reste un des principes fondamentaux de la politique canadienne de l'immigration. Nous sommes d'accord à 100 p. 100 sur ce point. Nous comprenons qu'il existe des circonstances particulières, et nous basant surtout sur les principes humanitaires, nous voulons aider les gens qui sont placés dans des situations difficiles.

Le ministre dit ensuite que les immigrants ont colonisé ce pays et en ont reculé les frontières. Nous sommes aussi d'accord sur ce point, puisque dans les rapports au sujet de l'immigration à différentes époques, on constate qu'il y a moins de 350 ans le premier colon européen, Louis Hébert, arrivait au poste de traite de Québec. Il a été plus tard suivi par des immigrants de nationalités diverses. Cependant, il faudrait surveiller de près la venue au Canada, dans des circonstances qui s'y prêtent, des immigrants de choix. Il y a des normes à respecter afin que nous ne soyons pas aux prises avec des indésirables.

Il faudrait également surveiller de près la publicité, et mettre un frein, quand cela est nécessaire, à la propagande trop séduisante qui prépare souvent les immigrants à plus de déboires que de succès. Il arrive souvent que, par la distribution de brochures publicitaires qui font du Canada un tableau trop prometteur, les citoyens des pays étrangers décident de venir au Canada pour se retrouver en chômage après quelques mois. Ceci est injuste à la fois pour les chômeurs canadiens et pour les immigrants qui ne peuvent se trouver d'emploi. Il faudrait faire tous les efforts appropriés pour établir les contacts nécessaires avec employeurs et employés, afin de s'assurer que notre main-d'œuvre disponible puisse trouver les emplois désirés, avant de songer à intensifier divers programmes d'immigration.

Je comprends qu'il n'est pas toujours facile de trouver la solution appropriée aux nombreux problèmes qui surgissent dans le domaine de la main-d'œuvre, mais il devrait être beaucoup plus facile de s'entendre avec les citoyens de chez nous en permettant à nos jeunes d'acquérir l'expérience, même pour certains emplois temporaires, et ce même si les employeurs exigent, et avec raison d'ailleurs, une main-d'œuvre expérimentée pour le genre d'emplois qu'ils ont à offrir.

Alors, si nous orientons sincèrement nos jeunes et tous ceux qui désirent un emploi au Canada, en accommodant les employeurs, je pense que nous pouvons limiter l'immigration d'étrangers, du moins tant que la situation du chômage au Canada ne sera pas stabilisée.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

DEMANDE D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je soulève une question de nature urgente et pressante. D'après une étude effectuée par l'université de Guelph, dont les résultats ont été annoncés dimanche dernier par Radio Canada, 46 p. 100 des 108 échantillons de bœuf haché venant de 28 supermarchés qui représentent les principaux magasins à succursales, contenaient des staphylocoques, microbes dangereux qui peuvent provoquer une intoxication alimentaire. J'aimerais donc proposer:

Que le gouvernement envisage immédiatement d'appliquer les recommendations du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires sur le bœuf haché publié le 6 juin 1974.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle nécessite le consentement unanime de la Chambre. Les députés acceptent-ils de la débattre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération maintenant.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ON PROPOSE DE MAINTENIR L'HEURE AVANCÉE EN VUE D'ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion d'une extrême urgence et d'intérêt national.

Étant donné que l'heure avancée d'été, *Daylight Saving Time*, permet d'économiser de l'énergie, je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement entreprenne immédiatement des consultations avec les provinces afin de décréter immédiatement que l'heure avancée d'été, *Daylight Saving Time*, soit maintenue à longueur d'année.

M. L'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES ESTIMATIONS QUANT AU NOMBRE D'IMMIGRANTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration relativement à la déclaration qu'il a faite à la Chambre et selon laquelle les changements apportés au Règlement n'avaient pas pour but de limiter le nombre des immigrants mais de réduire le taux de croissance. Je suppose donc que cette déclaration se fonde sur une évaluation de ce que le taux d'immigration devrait être à l'avenir. Le ministre peut-il indiquer à combien l'on estime le nombre d'immigrants qu'il y aurait au Canada en 1975 si ces règlements n'étaient pas modifiés?

● (1440)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en extrapolant à partir des tendances observées, on estime que le nombre d'immigrants reçus en 1975 s'établirait entre 250,000 et 260,000, en l'absence de ces règlements.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre peut-il évaluer dans quelle mesure ce chiffre baissera si les règlements sont modifiés?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, sans vouloir sembler donner une réponse évasive, je ne puis que fournir au leader de l'Opposition certaines indications tirées d'une extrapolation faite à partir des demandes reçues en 1973 et 1974. Nous estimons que le nombre d'immigrants ne devrait pas dépasser 200,000, alors qu'autrement, il pourrait atteindre de 250,000 à 260,000. Je dois cependant rappeler que le chiffre varierait quelque peu, si l'on modifiait la nature des demandes d'un pays donné, de la catégorie des immigrants désignés ou indépendants, conformément aux nouveaux règlements.

LES PRÉVISIONS QUANT AU CHÔMAGE AYANT SERVI DE MOTIF DE LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'admets que le ministre ne peut faire qu'une estimation basée sur un grand nombre de variables. Le taux de chômage prévu pour 1975 est sans doute l'un des motifs qui l'ont déterminé à apporter ces modifications. Je demande au ministre de faire lui-même des prévisions. Sur quel taux de chômage prévu a-t-il fondé sa décision?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition serait extrêmement surpris, je crois, si je me laissais prendre à une telle suggestion.

Des voix: Oh, oh!

M. Andras: Je retire mes paroles. Rien de ce que fait le chef de l'opposition ne peut me surprendre.

Une voix: Quelle honte!

M. Andras: Je puis seulement dire en toute honnêteté . . .

M. Fairweather: Le ministre n'est pas honnête.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition a posé une question et il faudrait permettre au ministre d'y répondre.

M. Hees: Oubliez l'honnêteté et répondez.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas offenser mon ami de Prince Edward-Hastings en parlant d'une vertu comme l'honnêteté. Il demeure que dans notre pays, où la conjoncture économique est plutôt bonne par rapport au reste du monde, nous attirons des immigrants. Ce serait peu réaliste de ne pas pressentir les difficultés qui surgissent dans l'économie internationale, difficultés qui nous assaillent tous. Le chômage a augmenté depuis deux ou trois mois. Nous prévoyons qu'il faudra probablement y voir au cours de l'hiver. Tous les pays, en Europe comme ailleurs, se heurtent à ces problèmes.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'IMMIGRATION PARRAINÉE SUR L'EMPLOI

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dans sa déclaration, le ministre a signalé que les nouveaux règlements ne s'appliquaient pas aux immigrants parrainés. Le ministre peut-il nous expliquer si, dans les cas où de tels immigrants parrainés arriveraient dans des régions à taux de chômage élevé, on leur donnera les directives, une formation ou des renseignements leur permettant de se rendre dans des régions où il existe des emplois disponibles, sans toutefois contrevenir au principe de la réunification des familles?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les immigrants parrainés sont des parents très proches, pères, mères, enfants à charge, etc. Le député peut s'en procurer la liste. Nous savons d'expérience, analyse poussée à l'appui, qu'en raison de l'étroitesse de ces liens, les immigrants rejoignent leurs familles. Ces immigrants sont différents de certaines autres catégories d'immigrants qui arrivent ici uniquement parce qu'il y a des emplois disponibles ou qu'ils appartiennent à un effectif de main-d'œuvre. Cette distinction est fondamentale si nous voulons continuer à reconnaître en principe que cette catégorie d'immigrants, c'est-à-dire les proches parrainés, ne nous cause pas de problèmes de chômage au même titre que les autres.

Questions orales

LE BUREAU DE HONG KONG—DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DE L'ÉTUDE DES DEMANDES

M. John Gilbert (Broadview): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, selon certaines déclarations, les Chinois qui présentent une demande d'immigration au bureau de Hong Kong doivent attendre deux ou trois ans avant d'avoir une réponse, le ministre et ses subordonnés ont-ils l'intention de prendre des mesures pour accélérer le traitement des demandes dans ce pays?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, compte tenu du nombre croissant de demandes et d'immigrants, nous avons, il y a deux ou trois mois, adopté un régime administratif de classement par priorités, destiné à niveler les activités de nos 58 bureaux à l'étranger. J'ai eu tout récemment l'occasion de demander un rapport sur le nombre de jours exacts nécessités par les demandes provenant de cette région du pays. Nous faisons de notre mieux pour niveler l'afflux de demandes. La liste d'attente de Hong Kong est actuellement très importante, et je pense qu'il a fallu environ trois mois pour traiter les demandes d'immigration parrainée prioritaires. Les priorités qui viennent ensuite concernent les immigrants indépendants et désignés qui sont prêts à prendre un emploi, etc. Mais nos ressources sont limitées. Il nous est difficile de déplacer rapidement des gens dans le monde, car la conjoncture évolue d'un mois sur l'autre.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ÉTUDIE L'ÉCART ENTRE LES INDEMNITÉS VERSÉES AUX DÉPUTÉS PROVINCIAUX DU QUÉBEC ET CELLES DES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. l'Orateur: L'honorable député de Témiscamingue désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une question supplémentaire, mais d'une nouvelle question que je désire poser à l'honorable président du Conseil privé.

Est-ce qu'une étude est actuellement faite au sujet des indemnités versées aux députés provinciaux, surtout ceux de la province de Québec, en vue d'établir une comparaison avec celles des députés fédéraux? Dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les députés sont en train d'étudier ces comparaisons en tant que simples députés. En temps utile, le gouvernement examinera le résultat de leurs études.

[*Français*]

M. Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Tout le monde demande l'indexation des revenus et des salaires à la hausse du coût de la vie, même chez les fonctionnaires fédéraux qui gagnent $45,000 ou $50,000 par année. Or, tous les députés sont d'accord sur ce sujet, mais tous n'ont pas le courage de le dire, puisque le coût de la vie augmente autant pour les députés que pour les autres. Je demanderais au président du Conseil du Trésor s'il a l'intention de rendre une décision ou de poser un geste quelconque afin de traiter les députés fédéraux comme tous les autres citoyens canadiens?

[*Traduction*]

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je compte bien amener le gouvernement à faire des propositions officielles quant aux indemnités des députés. Nous aurons, j'espère, l'appui des députés à cet égard, sans parti pris, car la question est vraiment très importante. Je compte bien que les députés n'en feront pas l'objet de politicaillerie.

* * *

LES TEMPÊTES

PROVINCES ATLANTIQUES—LA DEMANDE D'AIDE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je reviens sur la question posée hier au sujet des graves dommages causés par la tempête dans l'Île-du-Prince-Édouard. Je vois que le ministre de cette province est revenu parmi nous. Beaucoup de fils électriques brisés n'ont pas encore été réparés et les récoltes ont subi des dégâts extrêmement graves. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire ce que l'on fait pour remédier à une situation aussi critique et, surtout, si une ou des demandes d'aide ont été faites de la part du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, l'Organisme des mesures d'urgence du service fédéral m'a fait rapport sur les dommages causés. Je suis heureux de dire qu'à son avis, l'état d'urgence du moins est passé. On détermine maintenant l'étendue des dommages. Comme je le disais hier à la Chambre, et je suis heureux de le confirmer aujourd'hui, l'offre du gouvernement fédéral tient toujours, si les frais sont supérieurs à ce que la province ou les municipalités paieraient en temps normal.

PROVINCES ATLANTIQUES—L'AIDE FINANCIÈRE À LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire s'il a communiqué avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet de la situation dans cette province, et s'il a reçu un relevé des dommages qui y ont été causés. Selon un rapport qui m'est parvenu de ma circonscription, la rive de Parrsboro est toujours sans électricité et il y a lieu de croire que cet état de choses se prolongera encore une autre semaine au moins. Les gens passent par de dures épreuves par suite des dommages causés dans cette région.

● (1450)

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la milice fédérale collabore avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Ainsi à Sydney, à Glace Bay et à New Waterford, ses membres ont fait serment de s'acquitter de fonctions civiles à cause du manque d'électricité. Nous collaborons par tous les moyens possibles et aidons à remédier à cette situation critique. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne nous a pas demandé d'aide financière, mais il le fera probablement.

LES SPORTS

VOLLEYBALL—L'APPARENT CONFLIT D'INTÉRÊTS CHEZ LE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE VOLLEYBALL

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le directeur de l'Association canadienne de volleyball, dont les fonctions relèvent du portefeuille du ministre, exploite un commerce privé d'importation, «Sports Quip», dans son bureau fédéral de l'édifice Sports Canada, à Vanier, et que le ballon qu'il importe du Japon sera probablement choisi pour le volleyball officiel des Jeux olympiques de 1976 ainsi que par l'Association canadienne de volleyball, au détriment de l'industrie canadienne des articles de sport, le ministre peut-il assurer à la Chambre que des mesures seront prises sans délai pour surmonter ce conflit d'intérêts évident?

M. Paproski: Boniment que tout cela!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, l'Association canadienne de volleyball, le député le sait, est un organisme bénévole et ses employés ne sont pas des fonctionnaires. Je suis néanmoins heureux que le député ait abordé le sujet et je suis sûr que cette Association va se préoccuper de la question. Je vais lui faire part des remarques du député. J'espère simplement qu'elle ne fera pas trop concurrence au propre commerce du député.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, étant donné que le ministre a laissé entendre que j'avais un commerce d'articles de sport. Je tiens à lui assurer, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai pris toutes les dispositions nécessaires pour vendre toutes mes actions dans les industries d'articles de sport avant de me porter candidat aux élections fédérales de 1972.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Et avant de reprendre ma place, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hastings a la parole.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics au sujet d'un rapport qui n'a pas été déposé à la Chambre. Le rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'an dernier a tellement tardé à paraître qu'il est signé par son prédécesseur. Comme les chiffres du rapport dépassent de plus d'un quart de milliard les prévisions courantes, le ministre aimerait-il que le comité consacre une séance de plus à en discuter puisqu'il n'a pas jugé nécessaire d'assister à la dernière réunion.

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien s'enquérir auprès du greffier il constatera que le rapport a été déposé.

Par la même occasion monsieur l'Orateur, le député de Peace River en soulevant la question de privilège hier a semblé avoir mal compris ou a été faussement informé que le rapport ne serait pas prêt avant une semaine. Ces renseignements n'étaient pas exacts et je regrette que cela lui ait causé des ennuis.

* * *

L'HABITATION

LA PRIME DE $500 AUX ACQUÉREURS D'UNE PREMIÈRE MAISON—LA MISE À EXÉCUTION DE LA PROMESSE

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Quand donnera-t-on suite à la promesse de verser une subvention de $500 aux acquéreurs d'une première maison et cet avantage s'appliquera-t-il à certaines catégories de maisons mobiles? Encore au milieu de septembre, on nous assurait que le ministre voulait donner suite le plus tôt possible à cette promesse électorale. Pourquoi alors la mesure n'est-elle pas encore au *Feuilleton*?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, c'est une question que le gouvernement examine sans cesse. Dans mon exposé lors du débat sur l'Adresse j'ai dit qu'une décision serait prise aussi rapidement que nos moyens nous le permettraient. Pour ce qui est des maisons mobiles, je m'en occupe parce que je souhaite vivement qu'on ait recours aux maisons mobiles ou aux maisons préfabriquées pour accroître le stock des logements.

M. McKinley: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le premier ministre a dit il y a quelques jours que le gouvernement disposait de quatre ans pour tenir cette promesse, le ministre retarde-t-il la présentation de la mesure sur les instructions du premier ministre?

M. Danson: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune instruction du premier ministre à ce sujet. Je me sers simplement de mon bon jugement.

Questions orales

LE NORD CANADIEN

LES ACTIVITÉS DE BRACONNAGE DU SURINTENDANT DE LA CHASSE DES T.N.-O.—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné qu la Fraternité nationale des Indiens du Canada, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest, le Conseil des autochtones du Canada, l'Inuit Tapirisat du Canada et moi-même avons réclamé une enquête publique sur le détournement de deniers publics et sur le braconnage dont se serait rendu coupable le surintendant de la chasse, avec l'approbation du commissaire des Territoires du Nord-Ouest, le ministre peut-il nous dire si cette enquête doit commencer bientôt et, s'il n'est pas question d'en mener une, pourquoi?

Une voix: Bien envoyé.

Des voix: Bravo!

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, c'est un problème qui relève du conseil territorial. Si j'ai bien compris, à la suite de l'enquête qui a été menée, il y a eu quelques changements dans le personnel. Tous les groupes dont le député a parlé ont eu des entretiens avec le commissaire et, sauf erreur, il a été convenu d'établir un groupe consultatif chargé de conseiller la commission sur les questions relatives à la chasse. Je crois que c'est une solution acceptable pour tous les groupes intéressés, lesquels auraient tous un représentant dans ce groupe. En outre, ils seront représentés au comité de sélection qui doit nommer un successeur au surintendant de la chasse des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je reconnais qu'on est en train d'établir ce petit conseil, mais cela n'exempte pas le gouvernement de mener une enquête publique sur cette affaire, et c'est l'objet de ma question. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre s'il y aura une enquête publique. Sinon, pourquoi pas?

M. Buchanan: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de demander une enquête. Je crois, somme toute, qu'il y a un très fort courant dans les Territoires du Nord-Ouest en vue d'une plus grande autonomie et qu'ils devraient résoudre ces problèmes internes eux-mêmes.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Accorder de tels pouvoirs à un fonctionnaire nommé, notamment au commissaire des Territoires du Nord-Ouest, qui n'a pas à répondre aux gens des Territoires du Nord-Ouest ou au ministre responsable, ne revient nullement à leur accorder une plus grande autonomie.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PRIMES D'ISOLEMENT POUR LES FONCTIONNAIRES DU GRAND NORD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

[M. Danson.]

Étant donné que plus de 800 employés fédéraux travaillant dans le Nord du pays reçoivent présentement une prime d'isolement supplémentaire à leur salaire, laquelle peut atteindre $360 par mois, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si cette prime sera maintenue? Dans la négative, pourquoi serait-elle abandonnée, et de quelle manière le sera-t-elle, progressivement ou de quelque autre façon?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, il n'est pas question à ce moment-ci d'abandonner la politique de primes d'isolement pour les personnes qui sont réellement isolées dans le Nord canadien. Cependant, de temps à autre, nous revisons les situations, parce que certains villages sont moins isolés, et d'autres le deviennent davantage, mais la politique demeure la même.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE RALENTISSEMENT DANS L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que jusqu'ici cette année plus de 50 installations de forage de puits de pétrole et de gaz ont quitté le Canada pour d'autres régions, et étant donné que ces départs se sont traduits par une réduction de 23 p. 100 des activités dans l'exploration pétrolière et gazière au pays, le ministre peut-il mettre la Chambre au courant des plans établis par le gouvernement pour ramener les activités dans l'exploration pétrolière et gazière au moins au niveau de l'an dernier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'une des raisons que donne l'industrie pour effectuer ces forages aux États-Unis est le prix plus élevé qu'elle peut obtenir pour le pétrole qu'elle y extrait. La position du gouvernement est qu'il doit y avoir pour tous les Canadiens un seul prix qui doit être maintenu bien en deçà non seulement du prix international mais aussi du prix auquel on peut obtenir le pétrole aux États-Unis. Cela signifie que nous ne croyons pas que les consommateurs canadiens devraient payer la note.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Devons-nous comprendre, alors, que le gouvernement est satisfait du ralentissement des activités dans l'exploration pétrolière et gazière et ne compte rien faire du tout à ce sujet?

M. Macdonald (Rosedale): Nous savons que d'importantes explorations doivent être faites cet hiver, en particulier dans les zones frontalières qui offrent les meilleures chances de découverte d'approvisionnements en pétrole et en gaz canadiens.

M. Hees: Ce n'est pas ce que dit l'industrie du pétrole.

LES FINANCES

LA TAXE SUR LES REDEVANCES POUR LE PÉTROLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre des Finances, monsieur l'Orateur, car je crois que tout le problème vient de son budget. Maintenant qu'il est de retour d'une rencontre avec les premiers ministres des provinces, en est-il venu à la conclusion que le gouvernement fédéral a tort et agit injustement en imposant sur les redevances qu'il reçoit et que les provinces reçoivent une taxe qui s'ajoute à toutes les autres recettes venant du pétrole et du gaz naturel et compte-t-il redresser cette situation dans son nouveau budget, ou même avant? J'ai posé cette question hier lorsque j'ai pris la parole, mais les collègues du ministre ne connaissaient pas la réponse.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je n'accepte pas le préambule de la question du député. Il devra attendre la présentation du budget pour obtenir une réponse complète.

* * *

LA CONSOMMATION

LA SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES—DEMANDE D'ENQUÊTE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que les consommateurs sont directement touchés par la spéculation sur les denrées alimentaires, le ministre nous dira-t-il s'il compte instituer une enquête d'envergure sur l'inquiétante spéculation qui se manifeste de plus en plus dans le domaine des aliments?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que la question posée par l'honorable député est dans l'esprit non seulement des députés, mais également du public canadien. C'est pourquoi le gouvernement, dans le discours du trône, a-t-il présenté une série de mesures visant à combattre l'inflation dans tous les domaines, y compris celui de l'alimentation.

[*Traduction*]

LA SPÉCULATION SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES—DEMANDE D'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le ministre peut-il nous dire si des mesures particulières sont actuellement prises, comme par exemple un élargissement des pouvoirs de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires pour lui permettre de faire une enquête sur la spéculation en matière de produits alimentaires?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je pense que cette tâche peut justement, en vertu du mandat actuel de la Commission, être entreprise par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Je suis sûr que les propos de l'honorable député seront consignés au hansard et que les membres de la Commission en prendront bonne note. Par ailleurs, sous ma responsabilité, j'ai l'intention de présenter plus tard aujourd'hui le projet de loi qui a trait à la concurrence et qui est une façon de combattre les abus, et plus tard également un projet sur les profits excessifs.

* * *

[*Traduction*]

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE D'ÉTAT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Dans le discours du trône qui ouvrait la 29e législature, il a été à plusieurs reprises question d'élargir les activités et les responsabilités du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Puisque ces réformes n'ont pas été réalisées et que le dernier discours du trône n'a pas renouvelé tous ces engagments, devons-nous comprendre que le rôle de ce ministère est diminué?

M. l'Orateur: La parole est au député d'Okanagan Boundary.

M. Andre: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai posé une question relative au mandat du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Ce point m'a paru d'importance, mais apparemment le ministre ne m'a pas entendu. Je pense qu'il est indispensable que j'obtienne une réponse.

* * *

L'INDUSTRIE

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE EN C.-B.—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES SCIERIES ET DES CAMPS DE BÛCHERONS

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant. L'honorable député a-t-il préparé une réponse au message que le président de l'Union internationale des bûcherons d'Amérique en Colombie-Britannique lui a fait parvenir et dans lequel il lui décrit l'état désespéré de l'industrie forestière dans cette province, et lui affirme que seules des mesures rapides prises par le gouvernement fédéral pourraient arrêter l'important débauchage qui a lieu dans les scieries et les camps de bûcherons?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je remercie le député d'attirer mon attention sur cette lettre. Je verrai si une réponse préparée attend ma signature.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

UNION SOVIÉTIQUE—L'ÉMIGRATION DES JUIFS ET LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans ses négociations avec l'Union soviétique, en particulier dans le domaine du commerce, le Canada soulève-t-il la question de l'émigration libre de la Russie des gens qui sont de croyance juive?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Sur la question du déplacement des

gens et de la réunification des familles, le député se souviendra que, dans le discours que j'ai prononcé à la Chambre la semaine dernière, j'ai mentionné la conversation que j'avais eue avec le ministre soviétique des Affaires étrangères; ce dernier m'avait parlé de l'amélioration des conditions d'émigration des gens de l'Union soviétique au Canada, en particulier depuis les entretiens qui ont eu lieu entre le premier ministre du Canada et le premier ministre Kossyguine. Il avait également adopté une attitude très positive quant à l'avenir. Toutefois, il n'y a aucun rapport, autant que je sache, entre la question du commerce et celle du déplacement des gens.

M. Gillies: Le gouvernement ayant annoncé qu'il entendait prendre une position morale dans l'élaboration de sa politique étrangère, le ministre ne conviendrait-il pas que c'est l'une des questions morales les plus importantes dans le monde aujourd'hui?

M. MacEachen: A ma connaissance, aucune annonce n'a été faite dans ce sens, puisqu'elle aurait été inutile.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ DU RETRAIT DES CONCESSIONS FISCALES ACCORDÉES AU «TIME»—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre continue-t-il de s'occuper de la question des privilèges fiscaux accordés à la revue *Time* en vertu de l'article 19 de la loi de l'impôt sur le revenu, et pouvons-nous compter sur une déclaration à ce sujet dans un délai assez bref?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): C'est l'un de nos sujets de discussion.

M. Grafftey: A-t-on informé le ministre que si les privilèges de *Time* étaient abolis les sommes consacrées aux annonces commerciales ainsi libérées assureraient le lancement immédiat d'un hebdomadaire canadien? Le ministre a-t-il communiqué avec le secrétaire d'État au sujet de la question des privilèges fiscaux accordés au magazine *Time*?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai communiqué avec le secrétaire d'État.

* * *

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR TOUTE L'INDUSTRIE—LE PROJET D'AIDE EN FAVEUR DES PROPRIÉTAIRES DE TROUPEAUX DE VACHES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, une question aux ministre de l'Agriculture. Étant donné que les prix des bestiaux payés aux éleveurs sont tombés de presque la moitié de ce qu'ils étaient l'an dernier malgré la hausse continuelle des prix de détail qui entraînent la confusion dans l'industrie de l'élevage et la liquidation de troupeaux par bon nombre d'éleveurs, le ministre peut-il s'engager sur le champ à instituer une enquête fédérale sur tous les aspects de l'industrie du bœuf? Si oui, quand le fera-t-il et quel sera son mandat?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je suis certain que le député ne voudrait pas laisser entendre que les prix ont baissé de moitié par rapport à l'an dernier. Ce n'est pas le cas. Le prix pour les qualités supérieures, à Toronto, hier, plafonnait à 51c., ce qui se compare au prix d'il y a un an. Je suis certain que le député voulait dire que certaines qualités de bœuf se vendent deux fois moins cher que l'année dernière. Nous étudions encore quel genre d'enquête, s'il doit y en avoir une, devrait être menée.

● (1510)

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le gouvernement décidera-t-il s'il y aura ou non une enquête? Étant donné les propos du premier ministre il y a quelques jours, le ministre nous dira-t-il s'il est maintenant en mesure d'offrir quelque aide, au moins à court terme, aux propriétaires de troupeaux de vaches?

M. Whelan: Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, nous recevons encore bien des suggestions, et le député en aurait peut-être à faire quant à la forme de cette aide. Quatre provinces accordent de l'aide, dont deux une aide semblable et les deux autres une aide différente. Certains éleveurs nous ont dit que cela ne les aidait en rien, de sorte que nous essayons de mettre au point un programme qui les aidera.

M. Nystrom: Quand?

M. Whelan: Sous peu.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ POUR LES BANQUES DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que, comme mesure importante pour ralentir ou mater l'inflation aux États-Unis, le gouvernement américain a cru bon et nécessaire de demander aux banques américaines de réduire leur taux d'intérêt pour les prêts à moyen et à long termes, l'honorable ministre peut-il dire si son ministère ou le gouvernement canadien se proposent de faire de même, et quand l'annoncera-t-il?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si l'on s'en tient à l'expérience de l'an dernier, on constate que la politique monétaire du Canada n'était pas si restreinte que celle des Américains.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre peut-il dire si lui-même ou son ministère prétendent que la hausse effarante des taux d'intérêt pour les prêts à long terme est une cause importante de l'inflation actuellement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Peut-être, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit plutôt d'un résultat de l'inflation.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE L'ENCOURAGEMENT DES CANDIDATS—IMMIGRANTS FRANCOPHONES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a signalé qu'on adopterait des mesures pour encourager les immigrants francophones. Le ministre voudrait-il préciser la nature de ce programme? S'agit-il simplement d'une déclaration qui ne s'appuie sur rien de concret, s'agit-il d'une déclaration de l'intention du gouvernement de promouvoir par les relations publiques l'immigration de francophones au Canada ou bien fournira-t-on des encouragements spéciaux?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les règlements que j'ai annoncés aujourd'hui et ceux qui existent déjà s'appliqueront à tous les immigrants, y compris à ceux de pays francophones. Cependant, nous collaborons étroitement avec le gouvernement de la province de Québec parce que nous reconnaissons pleinement qu'il est souhaitable pour le Canada d'attirer un plus grand nombre d'immigrants francophones. Nous essayons d'accélérer et d'accentuer l'ouverture de bureaux dans les pays francophones, de même que le recrutement et ainsi de suite.

Je m'empresse de signaler que pour maintenir un programme universel et ne pas établir de distinction injuste, les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui s'appliqueront partout dans le monde.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PARTICIPATION DE MILITAIRES DANS LA RECHERCHE DES GENS PERDUS—LA QUESTION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, que j'ai averti de ma question hier. Celle-ci a trait au fait que deux de mes électeurs se sont malheureusement perdus en chassant dans les régions sauvages du nord de l'Ontario. J'aimerais demander au ministre s'il est nécessaire que son ministère reçoive une demande du gouvernement provincial, de la municipalité ou des membres de la famille avant de participer aux opérations de secours pour les chasseurs, pêcheurs ou excursionnistes perdus; dans ce cas, ceux qui présentent la demande doivent-ils assumer les frais du ministère occasionnés par les recherches? Le ministre pourrait peut-être indiquer aussi si son ministère entreprend parfois des opérations de secours dans des cas semblables sans recevoir de demande de ce genre.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, dans le cas de personnes disparues, nous exigeons une demande de la police provinciale ou de la Gendarmerie royale. Ces recherches diffèrent des opérations de recherche et de sauvetage que nous entreprenons nous-mêmes ou à la demande du ministère des Transport. En ce qui concerne les personnes disparues, les frais ne sont pas supportés par l'autorité qui fait la demande, mais par la Défense nationale.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FUITE D'UN SUPERPÉTROLIER À «COME-BY-CHANCE» (T.-N.)—L'OPPORTUNITÉ D'UNE PROTESTATION OFFICIELLE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne la fuite d'un superpétrolier de 260,000 tonnes détenu à Come-By-Chance et qui a échappé il y a deux jours à la poursuite de la Gendarmerie royale en filant à trois milles à l'heure.

Des voix: Oh, oh!

M. Carter: Le ministre pourrait-il nous dire s'il présente une protestation au gouvernement britannique au sujet de cet incident, puisque le navire en question a ainsi transgressé certaines lois du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'y a eu ni protestation ni instance de ce genre, mais j'étudierai la question du député, particulièrement la deuxième partie au sujet d'une prétendue transgression d'une loi canadienne.

M. l'Orateur: Le solliciteur général invoque-t-il le Règlement?

M. Allmand: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Hier un député m'a posé une question sur cet incident, et d'après l'enquête, la Gendarmarie royale a été avertie alors que le navire se trouvait déjà à 30 milles au large.

* * *

LES FINANCES

LE PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER—LA POSSIBILITÉ DE RECONDUCTION

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que la date limite des demandes présentées dans le cadre du programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver est maintenant passée, le ministre des Finances peut-il nous indiquer si ce programme de trois ans sera prolongé, ou si un autre programme du même genre est à l'étude?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il n'y aura aucune prolongation du programme actuel. En ce qui concerne la deuxième partie de la question, le gouvernement désire étudier ce problème très sérieusement.

* * *

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

MICROSYSTEMS INTERNATIONAL—LA FAILLITE ET LE RECOUVREMENT DES SUBVENTIONS ET DES PRÊTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Comme la Microsystems International Limited est désormais ruinée après avoir été en affaires pendant moins de cinq ans, en raison, comme l'a dit l'un des administrateurs, de trop de subventions du gouvernement, quelles mesures celui-ci prendra-t-il pour recouvrer les 48 millions de dollars accordés à cette société

sous forme de subventions et de prêts sans intérêt pendant la courte période où elle a excercé son activité?

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas la réponse à cette question. Je devrai me renseigner.

* * *

LES TEMPÊTES

PROVINCES ATLANTIQUES—LA LIAISON ENTRE L'ORGANISME DE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE ET LE GOUVERNEMENT DE N.-É.

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à la désastreuse tempête qui a frappé les Maritimes au cours de la fin de semaine, et en particulier Cap-Breton, qui a fait des victimes, un grand nombre de sinistrés et des millions de dollars de dégâts. Je pose ma question au ministre des Finances en raison de l'intérêt que porte à cette question son secrétaire parlementaire; il semble être celui qui avait tous les renseignements. L'organisme national chargé de planifier les mesures d'urgence dont a parlé son secrétaire parlementaire a-t-il tenu le gouvernement au courant de la situation d'heure en heure comme promis; quelle communication existe actuellement entre cet organisme de planification et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de manière à accélérer le plus possible l'aide aux régions sinistrées, et y a-t-il des membres de cet organisme sur place pour accélérer les choses, en collaboration, évidemment, avec la province?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député du compliment bien mérité qu'il a adressé à mon secrétaire parlementaire. En ce qui concerne le dispositif d'urgence que nous avons mis sur pied pour faire face à cette grave situation, le premier ministre suppléant l'a déjà décrit. Je peux dire qu'en ce qui concerne les répercussions financières—c'est-à-dire les indemnités à verser—toute participation éventuelle du gouvernement fédéral dépendra de la formule qui aura été adoptée pour l'ensemble du pays. J'ai toutefois communiqué ce matin avec le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, M. Peter Nicholson.

* * *

L'HABITATION

DEMANDE DE CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À L'INTENTION DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines et responsable du logement. Elle concerne un communiqué qu'il a fait paraître hier soir ou ce matin, et le succès incroyable du programme de logements de location à dividendes limités. Étant donné que la situation du logement des personnes à faible revenu est elle aussi invraisemblable, le ministre veut-il faire part à la Chambre des mesures qu'il prend pour débloquer des fonds supplémentaires au profit des logements à bas loyer, compte tenu des souffrances de beaucoup de personnes à faible revenu qui ne réussissent pas à se trouver un toit?

[M. Crouse.]

● (1520)

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir prononcé le mot «incroyable», mais je pense qu'il est remarquable, sachant en particulier que certaines personnes ont jugé inacceptable ce programme, que nous dépassions le budget alloué. Cela constitue certainement un meilleur indice, et je suis certain que cette situation va se reproduire au cours de la prochaine saison de construction. Je suis aussi certain qu'il en ira de même pour les mises en chantier de l'année prochaine. Les 250 millions de dollars de crédits débloqués ont été épuisés en moins de trois mois. Cela permettra de donner une impulsion à la prochaine saison de construction. Ceci nous permet de mieux voir comment ce programme d'aide pour l'acquisition d'une maison et la modification de ce programme permettent d'utiliser beaucoup plus efficacement que ne veut bien le penser mon honorable confrère l'argent des contribuables au profit des logements à coût modique.

M. Marshall: Étant donné que ces crédits s'épuisent aussi rapidement, peut-on espérer que des crédits supplémentaires seront débloqués cette année pour épauler l'effort considérable effectué au profit de ce genre de logement?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je pense que dans l'immédiat, pour la saison de construction en cours, des crédits supplémentaires ne serviraient pas à grand-chose, puisque les mises en chantier ne pourraient être entreprises à temps. Beaucoup d'espoirs sont incontestablement permis pour la saison à venir, au cours de laquelle j'espère que nous pourrons limiter la pénurie, en particulier en ce qui concerne les mises en chantier de logements de location.

* * *

L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DE LA SÉCURITÉ DES PIPE-LINES—LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT DANS L'ONTARIO SEPTENTRIONAL

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet des négociations relatives à la sécurité des oléoducs en cours avec les États-Unis. Ces négociations sont-elles limitées aux oléoducs qui traversent le territoire canadien, ou bien les Américains s'inquiètent-ils de la sécurité de l'approvisionnement des oléoducs qui traversent le territoire américain et sont sous contrôle canadien?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas tant de sécurité d'approvisionnement que du principe exposé par le premier ministre à la Chambre en décembre 1973, selon lequel il devrait exister un traité réciproque concernant à la fois les oléoducs américains traversant le territoire canadien et les oléoducs canadiens qui traversent le territoire américain, comme c'est actuellement le cas et comme ce pourra l'être à l'avenir.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, étant donné que, la position de négociations du Canada est gravement affaiblie parce que nous sommes à la merci de pipe-lines qui traversent le territoire des États-Unis, le gouvernement a-t-il choisi d'en discuter avec les américains, ou envisage-t-il

sérieusement de construire un pipe-line entièrement canadien à travers le Nord de l'Ontario?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il nous semble que l'objectif visé consiste, pour l'instant, à assurer les voies actuellement existantes, c'est ce à quoi nous nous efforcerons d'aboutir.

* * *

L'IMMIGRATION

LE BUREAU DE HONG KONG—DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DE L'ÉTUDE DES DEMANDES

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, ma question concerne la déclaration faite aujourd'hui à l'appel des motions par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le bureau de l'immigration canadienne à Hong Kong informe, par lettre, les parents nommément désignés qu'il leur faudra douze mois avant d'obtenir un rendez-vous, envisageons-nous d'agrandir nos installations et d'engager d'autres agents d'immigration?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le bureau de Hong Kong, avec ses huit employés préposés à l'immigration se classe au deuxième rang en importance, après celui de Londres. En réponse à une question précédente, j'ai indiqué que nous essayons d'établir une direction spéciale pour permettre le transfert de personnel d'un endroit à un autre, selon les besoins. Cependant, il y a des limites à l'effectif régulier ou encore à l'effectif supplémentaire que l'on peut ajouter.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉCRASEMENT D'UN HÉLICOPTÈRE—LES INSPECTIONS ET LES PRÉCAUTIONS AVANT LE DÉCOLLAGE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, à la suite du tragique accident de l'hélicoptère nouvellement acquis par l'armée canadienne, au cours duquel cinq militaires ont été tués, et que déplorent vivement le ministre et tous les députés, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si, antérieurement au vol de ce nouvel engin, des précautions avaient été prises et des inspections faites pour assurer la sécurité des militaires et leur donner le temps suffisant de se familiariser avec cet appareil? Voudrait-il aussi nous assurer que les enquêtes envisagées ne seront pas menées par le ministère, comme ce fut le cas dans l'affaire de Frobisher Bay avec le ministère des Transports?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, naturellement je partage les sentiments du député et je regrette ce tragique accident. Une enquête complète est en cours non seulement sur les circonstances de la catastrophe, mais aussi sur les points mentionnés par le député, y compris l'étendue de la formation reçue par l'équipage. Dès que je disposerai du rapport, je serai en mesure d'apporter des précisions complète à ce sujet.

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN CHEMIN DE FER DANS L'ARCTIQUE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je vois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas à son siège.

Une voix: Le voici.

M. Paproski: Étant donné que le ministre des Transports a déclaré le 10 octobre qu'on examinait encore l'étude de faisabilité, faite par le CN et le CP, d'un chemin de fer dans l'Arctique et que cette étude est à son ministère depuis six mois déjà, le ministre pourrait-il déposer immédiatement ce rapport, puisque l'information qu'il contient pourrait avoir des répercussions sur les audiences actuelles de l'Office national de l'énergie ainsi que sur les audiences concernant le droit de passage du pipe-line?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me ferais un plaisir de discuter de ce sujet avec mon collègue.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DEMANDE D'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE RÉFUGIÉS CHILIENS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet du passage de sa déclaration d'aujourd'hui sur les réfugiés. Étant donné qu'une délégation représentant des commissions scolaires, des syndicats et les églises est venue sur la colline parlementaire, il y a environ deux semaines, présenter un mémoire au ministre lui demandant d'admettre 10,000 Chiliens à titre de réfugiés pendant l'année qui vient, le ministre nous dira-t-il maintenant si plus de Chiliens seront admis à titre de réfugiés dans notre pays?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit il y a une ou deux semaines, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer cette délégation et j'aimerais avoir suffisamment de temps pour étudier le mémoire. Comme le député le sait, je reviens de l'étranger et je n'ai pas eu le temps de faire une étude approfondie. Lorsque j'aurai eu le temps, je ferai la déclaration voulue.

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET L'ADMISSION DE CITOYENS DE LA CHINE COMMUNISTE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Je me demande quel effet sa déclaration d'aujourd'hui aura sur les 9,000 Chinois de la Chine communiste qui, selon le premier ministre, viendront au Canada, sans parler des 20,000 Coréens du Sud que le ministre des Approvisionnements et Services fait venir pour travailler dans les sables bitumineux de l'Athabasca.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cette action très louable du premier ministre, qui s'est entendu avec le gouvernement chinois pour réunir des familles, concerne strictement des parents parrainés. Il est évident que rien

de ce que j'ai pu dire ou que tout changement apporté aux règlements y changera quoi que ce soit.

* * *

LES CÉRÉALES

LA PÉRÉQUATION DU TARIF-MARCHANDISES POUR LES GRAINS ET LES ANIMAUX ABATTUS—LA MISE EN VIGUEUR

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps le ministre responsable de la Commission du blé avait assuré au ministre de l'Agriculture de l'Alberta qu'un programme de péréquation du tarif-marchandises serait mis sur pied au cours de 1974 de manière à réduire les frais de transport des animaux abattus expédiés de l'Ouest vers le centre du Canada. Le ministre pourrait-il indiquer maintenant à la Chambre quand un tel programme sera institué?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'a pas été question d'une date précise au cours des entretiens que nous avons eus sur la péréquation du tarif-marchandises.

M. Mazankowski: Vous avez dit 1974.

M. Stanfield: C'était pour les cochons.

M. Lang: Dans le cadre du programme global des grains, nous avons déclaré qu'il conviendrait de faire concorder les tarifs des grains et de la viande. Nos entretiens sur les grains de provende ont fait ressortir des points plus névralgiques du programme que celui-là. Nous croyons donc que d'autres entretiens devraient avoir lieu pour déterminer la façon d'en arriver à cette égalité. Ces entretiens se déroulent à l'heure actuelle. Mais le gouvernement compte toujours uniformiser en temps utile ces taux de transport.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a promis au nom du gouvernement d'instituer ce programme au cours de 1974, pourrait-il dire à la Chambre si le programme de péréquation sera mis en vigueur avant la fin de l'année?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, comme j'ai expliqué sans détour la situation au député, j'aimerais qu'il me croie sur parole lorsque je dis qu'aucun engagement n'a été pris à l'égard du programme en question pour 1974.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Passons à l'ordre du jour.

● (1530)

Le député de Manicouagan invoque le Règlement.

[M. Andras.]

[*Français*]

M. Gustave Blouin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, j'essayais d'attirer votre attention tantôt, durant la période de questions orales. J'aimerais répondre à une question qui a été posée à la Chambre hier par l'honorable député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Est-ce que la Chambre y consentirait?

M. l'Orateur: Il n'est pas question d'obtenir la permission de la Chambre chaque fois qu'une chose comme celle-ci arrive; je préférerais donner au député qui a posé la question l'occasion de poser quelques questions supplémentaires. En ce moment, il est peut-être . . .

M. Blouin: Monsieur l'Orateur, comme la réponse vient de me parvenir, si la Chambre me le permet, j'aimerais répondre à l'honorable député.

[*Traduction*]

Si la Chambre y consent, nous pourrions donner suite à l'affaire maintenant.

M. Fairweather: Monsieur L'Orateur, je cherchais à épargner du temps en ne posant pas la question, puisque le secrétaire parlementaire avait eu l'obligeance de dire qu'il pourrait y répondre.

* * *

LA CONDITION DE LA FEMME

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME—LE CHANGEMENT À LA DIRECTION DU PROGRAMME

M. Gustave Blouin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, dans le télégramme mentionné hier par le représentant de Fundy-Royal, on déplorait une récente décision qui risque de priver le programme de la femme, sous l'égide du secrétariat d'État, de sa direction actuelle à la veille de l'Année internationale de la femme. En fait, le programme de la femme vient d'être considérablement élargi. Les années-homme ont triplé, tandis que les fonds sont six fois plus considérables.

M. Stanfield: Les années-homme?

M. Blouin: Oui, même s'il s'agit de l'année de la femme. Cette expansion a exigé la création d'un nouveau poste à un niveau plus élevé, pour la direction du programme. La Commission de la Fonction publique a donc dû tenir un concours. Le concours est maintenant terminé et nous en sommes actuellement à la période ordinaire d'appel.

Lorsque les formalités d'appel auront été remplies, un titulaire de l'emploi à temps plein sera désigné et entrera en fonctions immédiatement. Le ministère a l'intention de garder à son service les fonctionnaires compétents, avertis et expérimentés à qui l'on doit surtout la mise au moint du programme. Il est bien déterminé à jouer pleinement son rôle dans le programme de l'Année internationale de la femme et à faire honneur à ses engagements permanents envers les Canadiennes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES POUR L'ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT FINKELMAN

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé) propose:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé «Employeur-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada;

Que la Chambre désigne ultérieurement quatorze députés pour la représenter au sein du comité mixte spécial;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins; à se réunir pendant les périodes où la Chambre est ajournée; à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Et qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce comité mixte spécial.

—Le 17 avril de l'année dernière, mon prédécesseur, aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), avait révélé à la Chambre que le gouvernement avait demandé à Jacob Finkleman, c.r., président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, d'étudier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et de faire les propositions de modification ou de révision qu'il pourrait considérer nécessaires «afin de répondre adéquatement aux besoins de l'employeur et des employés de la fonction publique et des associations d'employés qui les représentent et de servir l'intérêt du public».

M. Finkelman a terminé son étude de la loi en mars de cette année et la Partie I de son rapport a alors été déposée à la Chambre. Les Parties II et III ont été déposées en avril et en mai. Le gouvernement avait l'intention de créer un comité parlementaire spécial avant l'arrêt de l'été, mais les élections l'en ont jusqu'ici empêché.

Le comité sera habilité à étudier les recommandations du rapport Finkelman touchant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, la loi sur l'administration financière et la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Il pourra, bien sûr, étudier d'autres recommandations touchant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, que ces recommandations se rattachent ou non directement à celles de M. Finkelman.

Pour ce qui est de la loi sur la pension de la Fonction publique, le gouvernement étudie actuellement des modifications à apporter à cette loi qui permettront de régler divers problèmes et il présentera un bill à la Chambre en temps opportun. Si le comité mixte n'a pas terminé ses travaux le jour où le bill sera prêt, il pourrait être souhaitable de prolonger son mandat afin de lui faire étudier ce bill et d'en faire rapport avant qu'il ne soit finalement étudié par la Chambre. Le gouvernement entend présenter des bills modifiant les autres lois au cours de la présente session, une fois que le comité aura présenté son rapport.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord dire au ministre que nous nous réjouissons de la mesure qu'il vient tout juste de présenter à la Chambre concernant ce comité mixte. J'ai également été heureux de l'entendre parler de la loi sur la pension de la Fonction publique et dire que le comité aura peut-être aussi l'occasion de l'étudier. Je crois qu'une telle étude et en fait une étude de toute la question des négociations dans la Fonction publique auraient dû se faire il y a longtemps. Je me rends parfaitement compte qu'il y a eu les élections, mais le ministre se souviendra peut-être que j'avais à l'occasion demandé au cours de la 29e législature quand ces questions seraient étudiées.

Je voudrais commencer par féliciter le président, M. Finkelman, qui est un fonctionnaire très remarquable. Je ne voudrais pas que mes commentaires à l'égard de ce bill puissent donner à penser que je sous-estime les services qu'il rend au Canada et au public en général. Le gouvernement canadien lui a confié un mandat très important. Il a été chargé d'étudier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et son administration, afin de faire des recommandations sur la façon de la modifier ou de la réviser pour qu'elle réponde davantage aux besoins des employeurs et des employés de la Fonction publique et des syndicats qui représentent les employés et, enfin, pour qu'elle serve au mieux les intérêts du grand public.

Bon nombre de fonctionnaires estiment depuis longtemps que le système ne fonctionne pas comme il le devrait et qu'il pourrait et devrait être amélioré. De nombreux fonctionnaires m'ont parlé, ainsi qu'à d'autres députés, du très gros problème auquel ils se heurtent: ils sont nombreux à souffrir, directement ou indirectement, du caractère impersonnel du système. Je suppose que c'est l'ampleur même du système qui est à l'origine du mal. Il n'y a pas de lien positif entre le travail qu'accomplissent les gens et le résultat de ce travail qu'il se traduise par des mesures ou des lignes de conduite, et cela ne fait qu'aggraver le mal.

Les fonctionnaires disent à leur façon que toute la bureaucratie impersonnelle qui les entoure les prive de la satisfaction que tout homme doit pouvoir tirer de son travail, à savoir un sentiment de participation, du devoir bien accompli et, dans certains cas, le sentiment d'avoir mené à bien une tâche importante. Je me rends bien compte qu'il n'est guère possible de légiférer sur de telles questions, mais il est possible de modifier les conditions de travail et surtout les relations entre employeurs et employés. Si tel est le cas, je crois que le comité devra étudier la Fonction publique non seulement des points de vue du gouvernement ou du public, bien qu'ils aient leur importance, mais aussi du point de vue du fonctionnaire lui-même. Si l'on oublie pas cet important aspect, je crois que cette enquête et ce qui en découlera serviront l'intérêt public.

J'estime également important de ne pas entreprendre cette étude avec des idées préconçues se fondant sur des principes démodés et enracinés depuis l'antiquité. Il faudra l'entreprendre avec l'esprit ouvert, en n'oubliant pas que toute la question des relations employeurs-employés évolue de plus en plus vite.

● (1540)

Les deux parties ont chacune des besoins à satisfaire et l'intérêt du public ne coïncide pas nécessairement tout à fait avec l'intérêt de l'une ou l'autre partie. Il devient de plus en plus important d'avoir une fonction publique consciencieuse, surtout si l'on songe aux interventions de plus en plus nombreuses du gouvernement dans la vie des particuliers. Sous de nombreux aspects, la Fonction publique fédérale et chacun de ses membres servent de modèles aux fonctions publiques d'autres compétences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, et la fonction publique elle-même joue un rôle important dans plusieurs domaines pour le bénéfice du Canada et des Canadiens. Bon nombre de fonctionnaires ont accepté de travailler pour une rémunération moins élevée qu'ils auraient pu obtenir ailleurs parce qu'ils croient leur travail important.

Il n'est ni possible ni approprié pour moi d'examiner chacune des 231 recommandations du rapport Finkelman. Je suis certain, monsieur l'Orateur, que vous êtes bien soulagé de me l'entendre dire. Cependant, il est à mon avis essentiel que l'attitude générale des partis qui seront représentés au comité soit exposée à la Chambre, avant que le comité n'étudie le rapport. Je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'exposer son attitude dans la déclaration faite aujourd'hui par le leader de la Chambre.

De façon générale, sauf quelques exceptions notoires et malheureuses, les progrès qu'on a accomplis jusqu'ici en suivant les procédés actuels de négociation collective ont été satisfaisants. Sauf ces quelques exceptions, un plus grand nombre d'accords ont été conclus et l'on a mis moins de temps à les conclure une fois les négociations amorcées. Tout d'abord, le gouvernement hésitait à accorder le droit à la négociation et le droit accordé il y a environ six ans était quelque peu limité, probablement à cause de la nouveauté de l'idée, de la crainte des parties en cause, ou peut-être un peu à cause des deux facteurs. En rétrospective, on peut à juste titre affirmer que le gouvernement aurait pu aller beaucoup plus loin qu'il n'est allé il y a quelques années.

Selon nous, l'expérience qu'ont acquise jusqu'ici le Conseil du Trésor et les associations d'employés justifie amplement l'affirmation voulant qu'il soit temps d'examiner attentivement les exclusions prévues dans la loi actuelle, la sécurité d'emploi, les normes de classification, le prélèvement de cotisations syndicales, les procédés relatifs aux griefs, les mutations, la retraite, les congés et plusieurs autres questions. Il faudrait examiner ces questions et songer sérieusement à supprimer les exclusions. Sauf tout le respect que je dois à M. Finkelman, il est peut-être un peu conservateur dans sa façon d'aborder ces questions, conservateur avec un «c» minuscule. Normalement, quand j'utilise ce mot, il ne prend pas une minuscule. Peut-être est-ce la façon dont quelqu'un dans sa situation doit aborder la question, mais elle est conservatrice et le comité a le devoir de peser le pour et le contre et d'écouter M. Finkelman, de se faire une opinion et de présenter des recommandations à la Chambre.

Si je peux faire une observation sur le rapport lui-même, son auteur semble présumer qu'il existe un certain manque de maturité, qui, selon nous, n'existe pas. Nous croyons que la responsabilité du Conseil du Trésor d'une part et des associations syndicales d'autre part est bien comprise, et que ni l'un ni l'autre n'agira, de par sa nature même, à l'encontre de l'intérêt public, que chacun essaiera de faire de son mieux et que la possibilité de négocier collectivement et d'arbitrer devra porter sur le plus grand éventail possible de questions. Si ces règles sont respectées, l'attitude de confiance des employés dans le système en sera renforcée et le processus de négociation collective raffermi grâce au caractère ouvert des procédures. Nous croyons que ceci est important si nous voulons favoriser ce que j'appellerais la paix dans l'entreprise, ou la paix entre les employeurs et les employés de la Fonction publique.

J'aimerais également parler d'une autre question fondamentale, à savoir le problème difficile et frustrant des personnes qui occupent des postes de gestion ou des postes confidentiels et qui sont exclues en grande partie de la négociation. Comme M. Finkelman le dit lui-même à la page 29 du volume I de son rapport, le problème en est un de démarcation et il est très compliqué. Nous devrons étudier le rapport et la présente loi en détail, mais il me semble—je me permets de le suggérer en toute humilité à la Chambre—que lorsqu'il étudiera la question, le comité devra l'aborder en partant du principe que les avantages et les obligations de la participation au processus de négociation collective devraient être accessibles au plus grand nombre de fonctionnaires possible.

De plus, on devra admettre que le fonctionnaire peut effectivement séparer son intérêt personnel de ses obligations envers son employeur, et non le contraire. On devra également établir des mécanismes sûrs pour déterminer où cela est nécessaire. C'est de ce point de vue, que j'appellerais un point de vue positif, que j'ai dit il y a quelques instants que l'examen attentif de la définition proposée aux pages 39, 40 et 41 du volume I est impératif.

Le dernier point que j'aimerais aborder est la question du règlement des conflits d'intérêt et le droit de grève. Je recommande à tous les députés la lecture des pages 121 à 125, où ce droit est étudié et où la difficulté de le supprimer est exposée de façon simple et directe. Le rapport dit que la meilleure façon de se tirer d'une impasse est de l'empêcher de se produire. Mais cette sage parole ajoutée aux paroles de M. Finkelman, ne permettent pas à un gouvernement de se laver les mains de sa responsabilité de protéger l'intérêt public. Le public est la tierce partie à la table des négociations.

Un regard rétrospectif sur les années 1973 et 1974, même par l'observateur le plus impartial, révèle que l'attitude du gouvernement à cet égard a été à tout le moins malheureuse. On a assisté au cours de cette période à une détérioration générale de l'état d'esprit qui devrait exister entre les employeurs et les employés. Il y a quelques jours, nous avons pu constater lorsque le ministre du Travail (M. Munro) s'est adressé à la Chambre, combien le gouvernement a tardé à se rendre compte qu'il doit établir un mécanisme quelconque pour étudier la question de l'intérêt public et de sa protection.

Dans le secteur privé, nous avons préconisé l'institution d'une Commission chargée des conflits d'intérêt public conformément aux recommandations du rapport Woods, notamment de déterminer et de définir les aspects absolument essentiels des services relevant de la compétence fédérale, dont il ne faudrait pas abuser en cas d'échec des négociations collectives. Cette commission est destinée à faciliter dans toute la mesure du possible la conclusion d'accords, mais aussi, au besoin, à aider à atténuer les dommages éventuels, à rendre compte de la situation de temps à autre au ministre, et à lui soumettre des propositions concernant les mesures éventuelles à prendre dans tel ou tel cas particulier.

J'ai lu les remarques de M. Finkelman sur le droit de grève et le droit de lockout, ainsi que ses recommandations concernant le calendrier et les mesures à adopter pour parvenir à un accord. J'espère que les améliorations apportées par le comité permettront à la plupart des négociations de déboucher sur des accords satisfaisants, et que l'intérêt public pourra ainsi être protégé. En même temps, le comité devrait être habilité à vérifier ce qu'est un service essentiel dans le secteur public, ou à proposer la constitution d'un organisme chargé de procéder à cette vérification. Il devrait soumettre à la Chambre des recommandations fondées sur ces constatations, sans perdre de vue le droit des personnes qui participent à la négociation collective.

● (1550)

Je tiens à préciser clairement que mon parti ne pense pas que les droits qui ont été accordés doivent être retirés à la légère. Nous signalons respectueusement que, si l'intervention du gouvernement dans la collectivité s'accentue, le retrait des services essentiels aura un impact de plus en plus fort. Cela étant, je crois qu'il appartient au comité de déterminer ce qu'est un service essentiel. Comme je l'ai dit au départ, nous sommes favorables à la constitution de ce comité et nous espérons bientôt participer à ses activités.

J'ai dit au début de mon discours que nous étions soucieux de voir traiter le fonctionnaire public comme une personne humaine et non pas comme un simple engrenage de la machine bureaucratique. Il serait bon que le comité ne perde pas de vue cet élément important. La tâche est noble et considérable, si nous créons une atmosphère de confiance grâce à laquelle la population canadienne estimera que la Fonction publique offre des perspectives d'emploi intéressantes, nous servirons l'intérêt public. J'espère que les activités de ce comité se dérouleront dans ce climat de confiance si indispensable au succès de cette tâche.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de la décision d'établir un comité parlementaire spécial qui aura à étudier le rapport Finkelman. Comme le député de Grenville-Carleton (M. Baker), je parlerai d'abord du dernier point abordé par le président du Conseil privé (M. Sharp) dans la présentation de la motion. Nous nous félicitons que le gouvernement fédéral envisage de modifier la loi sur la pension de la fonction publique. J'attends avec impatience de voir cette question examinée par ce même comité spécial. La dernière fois où toute la question de la négociation collective dans la fonction publique a été étudiée par un comité spécial, celui-ci eut à traiter de questions touchant la loi sur la pension de la fonction publique. Il est bon de reprendre l'étude de ces deux questions.

On ne peut disconvenir que les dispositions de la loi sur la pension de la fonction publique au Canada soient bonnes et que nous y ayons apporté d'importantes améliorations. Mais tout n'est pas parfait. Il y a sans contredit place pour des améliorations sur un certain nombre de points. Si je ne me surveille pas, je me lancerai dans un vrai discours sur ce sujet, mais ce ne serait guère le moment. Je veux simplement répéter que nous nous réjouissons de savoir que cette question sera en temps opportun envoyée au comité spécial avec la documentation du rapport Finkelman.

En qui concerne la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, je reprends ce qu'a fort bien exprimé mon ami, le député de Grenville-Carleton, lorsqu'il a souligné l'importance pour les travailleurs de toute catégorie, particulièrement les travailleurs au service du public, d'éprouver un sentiment de participation. C'est précisément ce qu'apporte la négociation collective. Comme feu mon ami Andy Andras avait l'habitude de dire, le but de la négociation collective est de faire un homme d'un exécutant. C'est ce que cherche le mouvement ouvrier depuis des années: la reconnaissance que ceux qui peinent ne sont pas simplement les engrenages d'une machine mais des êtres humains, avec des droits et des aspirations qui méritent le respect.

J'ai eu le bonheur de faire partie du comité qui a examiné la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique au tout début, celui qui a recommendé le renvoi devant le Parlement de toute l'organisation de la négociation collective. Je me félicite que nous ayons l'occasion de réexaminer toute cette question.

Comme on l'a déjà dit, en dépit de ses imperfections, particulièrement des délais interminables, l'expérience de la négociation collective dans la fonction publique a, dans son ensemble, été bonne. Personne n'a proposé qu'on l'abandonne. Mais certaines améliorations s'imposent. Je suis heureux que nous bénéficions des conseils de M. Finkelman, dont le rapport sera étudié en comité. Comme le disait mon prédécesseur à cette tribune, M. Finkelman a fait 231 recommandations; aussi-bien, s'il fallait les examiner une à une dans ce débat, nous n'arriverions jamais à la loi sur la concurrence qui figure au calendrier d'aujourd'hui.

Permettez-moi de vous rappeler une ou deux des recommandations de M. Finkelman. J'aime bien la recommandation générale qu'il fait lorsqu'il dit qu'on devrait viser à concilier le plus possible la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail. Il y a des différences entre un emploi dans le secteur privé et un emploi dans la fonction publique. Mais ces différences ne devraient pas, à mon avis, jouer au désavantage des fonctionnaires. Je crois, comme M. Finkelman, qu'il y a des usages admis en vertu du Code canadien du travail qui pourraient fort bien se retrouver dans la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Quant à une autre question soulevée par mon préopinant, celle d'exclure certains sujets des négociations collectives, je regrette que M. Finkelman a été un peu conservateur—et je ne suis pas trop sûr que ce soit avec un «C» minuscule—pour n'avoir pas recommandé des modifications importantes. Même s'il recommande d'améliorer le processus de consultation concernant ces divers domaines, mes collègues et moi-même croyons que les sujets comme la classification, la sécurité d'emploi et l'avancement devraient faire l'objet des négociations collectives. Lorsque nous étudierons le rapport Finkelman en comité, nous pourrons alors soulever ces questions et les débattre.

Je suis aussi déçu de ce que le rapport Finkelman ne traite pas, d'une façon que j'appellerais démocratique, du sujet des employés exclus. Je fais maintenant la distinction entre employés et sujets. Il y a déjà trop de sujets d'exclus. Je crois qu'il y a également trop d'employés d'exclus même si M. Finkelman a trouvé quelque moyen pour favoriser une consultation plus active concernant leur position. Il propose aussi qu'on trouve une meilleure méthode de définir et de désigner ceux qui ne doivent pas être assujettis à la négociation collective. Sans entrer dans les détails, je crois que mes propos suffisent à faire comprendre que ce sont les problèmes dont nous devrons traiter et que nous pourrons le faire lorsque ce rapport sera renvoyé au comité spécial.

● (1600)

Il y a deux ou trois choses qui ne font l'objet d'aucune recommandation dans le rapport, mais je crois qu'elles sont assez importantes. J'ai dit plus tôt que le processus de négociation collective dans la Fonction publique marche assez bien sauf pour quelques faiblesses dont l'une est la perte de temps qui se produit dans bien des négociations. Que ce soit la faute de la loi ou du gouvernement est une question dont on peut débattre, mais je crois certainement que ce serait à l'avantage du processus de négociation collective si nous prenions les mesures pour accélérer ce processus en ce qui concerne la Fonction publique.

Une autre chose qui peut ne pas se rattacher à la loi mais plutôt à toute la question de la politique publique lorsque naît un autre grief, c'est que le gouvernement ne semble pouvoir offrir que des augmentations minimes de traitement à ceux qui ont recours au processus de négociation collective—peut-être seulement 2 p. 100 ou même 7 p. 100 l'an—mais cependant lorsqu'il s'agit de hauts fonctionnaires comme les sous-ministres, les fonctionnaires du deuxième ou troisième échelon ou même les fonctionnaires supérieurs, il y a des augmentations d'importance. Les traitements de l'ordre de $45,000, $55,000 ou même plus ne sont pas le fruit de la négociation collective mais d'un mécanisme qui lui est tout à fait étranger. Cette situation soulève la question de l'équité et de la moralité des rajustements proportionnés de traitements en vertu desquels ceux au bas de l'échelle obtiennent de maigres augmentations en valeur réelle comparativement à ceux qui occupent les échelons élevés.

Il existe un autre secteur où l'on paie des traitements élevés et quelqu'un a suggéré aujourd'hui qu'il en soit question ultérieurement. Je ne soulèverai pas la question tout de suite sauf pour déclarer que je souscris à cette idée, à savoir que nos préoccupations ici même ne doivent pas aller à ceux qui n'éprouvent aucune gêne mais à ceux qui sont dans les échelons inférieurs. Pour ce qui est de la fonction publique, je crois que même s'il est nécessaire que certains employés soient exclus du processus de la négociation collective, le gouvernement ferait mieux de rationaliser ce qu'il consent à ses employés les mieux payés comparativement à ce qu'il accorde à ses employés qui négocient collectivement.

J'ai retenu les propos d'un député qui a déjà pris la parole et qui nous a entretenus des propositions de son parti visant à créer une commission chargée des conflits dans la Fonction publique. Je suis d'accord avec lui et avec tous les autres orateurs de circonstance qui déclarent que nous devrions essayer de trouver un meilleur moyen que la grève pour régler les conflits de travail. Chaque chef syndical au pays est prêt à endosser cette proposition. Il doit y avoir un meilleur moyen. Mais je m'inscris en faux contre lui quand il suggère aux travailleurs d'abandonner leur droit de grève avant qu'on ait trouvé le moyen en question. Je rends hommage à ceux qui cherchent un meilleur moyen. J'ai moi-même passé quelque temps à y réfléchir mais je n'ai rien trouvé. Je ne pense pas que l'on devrait au départ mettre en cause les droits des travailleurs du secteur privé ou de la fonction publique, des gens qui se servent du seul moyen à leur disposition pour tenter d'améliorer leur situation.

J'étais heureux en écoutant mon collègue de Grenville-Carleton déclarer que l'on ne devrait pas retirer à la légère ce qui a été consenti comme un droit à la Fonction publique. Je modifierais la phrase en enlevant l'expression «à la légère». On le lui a accordé et on ne devrait pas le lui enlever. Cela met en cause toute la question d'une économie qui tourne normalement. Ici même, nous interpellons le gouvernement sur cette question tous les jours, mais je crois que, si l'économie ne tourne pas normalement, il ne faudrait pas s'en prendre à un groupe donné de personnes et surtout le gouvernement ne devrait pas s'en prendre à la fonction publique.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Baker (Grenville-Carleton): Je n'ai jamais dit cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non monsieur l'Orateur, mon collègue n'a pas dit cela. Je ne commente pas ses déclarations au sujet des grèves et je m'en tiens à la proposition générale selon laquelle la meilleure façon d'éviter les grèves est d'avoir une économie qui fonctionne normalement, qui permet aux individus d'avoir leur part de la richesse qu'ils contribuent à produire. Je reviens sur un de mes thèmes favoris, c'est-à-dire que la production de biens et de services de toutes sortes ne devrait pas entraîner l'enrichissement d'une personne et l'appauvrissement d'une autre. C'est un processus social et nous devons tous y avoir notre part.

J'ai remarqué au début du présent débat que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) n'était pas à sa place, mais lorsqu'il s'est rendu compte de l'objet du débat, j'ai vu qu'il y revenait rapidement; donc, je ne serais pas étonné qu'il participe au débat. Je ne veux pas lui couper l'herbe sous le pied. En réalité, je ne le puis pas, car il a déjà parlé avec fermeté à ce sujet. Toutefois, je tiens à dire que sa proposition est fort sensée, en ce sens qu'il devrait y avoir un ministre chargé de la Fonction publique qui puisse parler au nom des fonctionnaires. A l'heure actuelle, cette responsabilité est éparpillée et les fonctionnaires ont le sentiment qu'ils n'ont aucun ami, personne pour parler en leur nom au sein du cabinet. La seule manière de se faire des amis à la Chambre des communes c'est par l'intermédiaire du député qui représente la circonscription qu'ils habitent. A mon avis, le député d'Ottawa-Ouest a raison et s'il se lève aujourd'hui pour développer son point de vue, je l'appuierai.

C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, monsieur l'Orateur. Nous, les néo-démocrates, accueillons avec joie la décision de former un comité chargé d'améliorer les relations de travail dans la Fonction publique et la loi qui les régit. Les conditions de travail des fonctionnaires nous intéressent toujours. Cela est vrai, qu'ils travaillent dans le secteur privé, pour le CP, pour le CN ou pour le gouvernement fédéral. Grâce au rapport Finkelman et aux débats qui s'ensuivront, nous espérons que le comité pourra faire des recommandations propres à améliorer toute la situation.

Si on me permet de terminer par là où j'ai commencé, monsieur l'Orateur, j'anticipe aussi le moment où toute la question de la loi sur la pension de la Fonction publique sera renvoyée à ce même comité. Ce qui, je l'espère, entraînera le renvoi des lois sur les pensions appliquées à la Gendarmerie royale canadienne, aux Forces armées canadiennes et à d'autres groupes. J'espère que le comité sera saisi bientôt de cette grande question et qu'au cours de la présente session nous accomplirons des progrès réels en vue d'améliorer le sort des fonctionnaires actuels et des retraités.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'intervenir longuement aujourd'hui. J'ai écouté avec grand intérêt ce qu'ont dit le député de Grenville-Carleton (M. Baker) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Permettez-moi de remercier par votre entremise le député de Winnipeg-Nord-Centre de ses paroles aimables à propos du discours que j'ai prononcé le 10 octobre à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Les députés qui s'intéressent à la Fonction publique attendaient la création d'un tel comité. Il y a beaucoup de travail à faire à cet égard, monsieur l'Orateur. Quand j'ai abordé le sujet lors du débat sur l'Adresse j'ai manifesté mon inquiétude devant les problèmes que pose la négociation collective dans la Fonction publique. La mobilité des prix et l'inflation posent un problème sérieux. Il est incontestable que les augmentations accordées n'ont pas suivi l'évolution générale des prix. De nombreuses conventions signées par les associations de fonctionnaires ont suscité beaucoup de mécontentement.

● (1610)

J'ai dit ensuite que je constatais avec inquiétude le grand nombre de ceux qui avaient choisi de faire la grève et que je souhaitais que le gouvernement établisse rapidement le comité qui fait l'objet de la motion aujourd'hui. Je pense que les discours des deux députés d'en face qui m'ont précédé augurent bien du dégré d'entente qui existera probablement au sein de ce comité. Ils n'ont pas adopté une attitude partiale mais modérée et sympathique à l'égard des problèmes de la Fonction publique. Je partage les sentiments du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet de l'envergure du travail du comité. J'espère que le comité pourra non seulement examiner la loi sur les relations de travail et la loi sur la pension de retraite, mais également un grand nombre d'autres sujets.

Je me suis inquiété non seulement de la gestion de la Fonction publique—je n'ai pas l'intention de répéter les observations que j'ai déjà formulées à ce sujet—mais aussi du manque de mobilité au sein de la Fonction publique, de l'absence d'une politique de mutation qui permette à des employés occupant les mêmes fonctions depuis fort longtemps de relever un nouveau défi et de prendre un nouveau départ. Ceux d'entre nous qu'intéresse tout ce qui touche à la Fonction publique se souviennent que, naguère, les postes vacants étaient comblés à la suite de concours largement annoncés et organisés par des comités dûment constitués qui publiaient les résultats de leurs décisions. Telle était la procédure généralement suivie. Puis ce fut l'avènement des innovations technologiques, du Permatri et de l'ordinateur géant.

Ceux d'entre nous à qui des fonctionnaires se sont plaints ne laissent pas de s'inquiéter de ce traitement électronique des données dont les effets secondaires ne sont rien de moins qu'indésirables. A l'heure actuelle, il n'y a plus de concours proprement dits. Un responsable au sein d'un ministère formule une demande. Il y a délégation de pouvoirs. L'ordinateur se met en quête, et une demi-heure plus tard, une fois les fiches des candidats possibles sélectionnées, les fonctionnaires dont les fiches sortent en premier sont convoqués à une entrevue et le nouveau titulaire est nommé. Sans doute la procédure actuelle est-elle à maints égards plus efficace que les anciennes méthodes, mais les fonctionnaires qui aimeraient relever un nouveau défi et qui se rendent compte que leur emploi actuel ne leur offre pas de perspective d'avenir, ont rarement la chance d'être convoqués par un jury de sélection. Comment ne pas s'imaginer que certaines personnes se spécialisent dans la préparation des cartes perforées. Si tous les mots clés figurent à tous les bons endroits sur la carte perforée, celle-ci a toutes les chances d'être retenue à l'occasion d'une recherche, d'où un foisonnement d'offres.

Je songe entre autres aux spécialistes qui demandent à participer au Programme d'initiatives locales. Rendons-nous à l'évidence: il y a des gens qui sont passés maîtres dans l'art de rédiger des demandes. C'est leur spécialité. Bien que leurs demandes puissent pécher par le fond, la forme en est néanmoins telle qu'elles s'imposent plus que de raison à l'attention. J'ai l'impression que les opérations du Permatri donnent lieu à des excès de ce genre. Certains fonctionnaires qui trouvent le moyen de toujours avoir les bonnes cartes—avec tous les mots clés aux bons endroits—se voient offrir toutes sortes de possibilités d'emploi, tandis que d'autres se débattent avec cette méthode électronique.

J'ignore dans quelle mesure le comité pourra s'intéresser à cet aspect. Cependant, je suis certainement d'avis que cette question de mutations et de promotions, choses qui relèvent généralement d'un service du personnel dans une grande société, devrait être examinée par un comité.

Je conviens avec les autres députés que les recommandations de nature générale faites par M. Finkelman sont conservatrices au sens large du mot. J'espère qu'il se fera un accord général parmi les membres du comité afin d'en arriver au moins à un certain degré d'unanimité favorisant l'adoption très rapide de cette loi. Je suis par ailleurs confiant que nous profiterons également de l'occasion pour examiner un certain nombre de questions plus générales. J'ai trouvé intéressantes les recommandations de mes préopinants et j'ai certainement assez d'ouverture d'esprit pour écouter ce qu'ils ont à dire.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES CONTRAVENTIONS

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger une loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Français*]

—Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je propose en 2e lecture l'étude du bill C-2. Comme on le sait, c'est la troisième fois que ce projet de loi est présenté à la Chambre, et c'est le deuxième débat de ce projet de loi en 2e lecture. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques était rendu à un stade avancé de l'étude du projet de loi lorsque le Parlement a été dissous au mois de mai dernier pour les élections générales. J'espère donc que tous les honorables députés tiendront compte de ces faits durant ce débat, et verront à accélérer l'étude de ce projet de loi, tout au moins au stade du débat de 2e lecture.

Comme je l'ai déjà mentionné, le bill C-2 est identique au bill C-227 présenté le 5 novembre 1973, et au bill C-7 qui a été proposé à la Chambre des communes le 28 février 1974. Depuis lors, notre position sur certains aspects du projet de loi a évolué pour tenir compte des réactions du public aux projets de loi précédents.

J'ai l'intention de proposer des amendements au bill, lors de son étude en comité. Je pense qu'il n'y a rien de mystérieux à cela, et nous n'avons pas d'ailleurs l'intention de présenter aucun amendement mystérieux. Mon prédécesseur avait déjà indiqué aux membres du comité parlementaire la teneur de la plupart de ces amendements. Ils ont été remis aux membres du comité parlementaire et sont donc connus de tous. Je les présenterai de nouveau lors de l'étude en comité.

● (1620)

Presque tous les amendements ont été inspirés par des mémoires ou des suggestions extrêmement utiles, extrêmement constructifs, qui ont été présentés au comité parlementaire par divers groupes, ou ont été inspirés par des fonctionnaires du ministère que je dirige, à la suite d'une étude plus rigoureuse de ce projet de loi, et des conséquences de certains aspects du projet de loi.

Monsieur l'Orateur, le projet de loi actuellement à l'étude est le résultat de cinq années de discussions intensives avec des représentants de divers secteurs de la population, sans compter les années d'études que le Conseil économique du Canada y a consacrées, pour analyser le genre de politique de concurrence dont le Canada a besoin pour faire face aux problèmes actuels et relever les défis de demain.

C'est en 1966 que le gouvernement a demandé au Conseil économique du Canada de faire l'étude des trois champs d'activité qui relèvent maintenant du ministère de la Consommation et des Corporations et de formuler des recommandations. Ces trois champs d'activité sont: premièrement, les intérêts du consommateur, deuxièmement, la politique de concurrence et, troisièmement, les lois concernant la propriété intellectuelle.

Le Conseil a rédigé un rapport sur chacun de ces domaines d'actions, et les trois rapports ont eu une très grande influence sur la façon de voir les choses, non seulement de la part du gouvernement, mais aussi par le public canadien. Le rapport préparé par le Conseil économique du Canada au sujet de la politique de concurrence a été soumis au gouvernement durant l'été de 1969. Le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque, l'actuel député de Vancouver-Centre (M. Basford), a immédiatement formé un comité d'experts pour le guider dans la mise en œuvre des recommandations du Conseil. Il a aussi demandé à tous les secteurs de la population d'étudier le rapport et de lui faire part de leurs commentaires.

En juin 1971, lorsque le ministre de la Consommation et des Corporations a présenté le bill C-256, il a insisté sur le fait que ce bill visait à susciter la discussion plutôt qu'une mise en vigueur immédiate. Je rappellerai que nous sommes en 1974. Je pense bien que les vœux du ministre à l'époque ont été largement suivis. C'est indéniable qu'il y a énormément de discussions autour de ce projet de loi, qu'il y a eu une étude attentive de tous ses aspects. Je ne veux pas empiéter sur les vœux du ministre en disant que lorsqu'il pensait que ce projet de loi devait être discuté, plutôt que d'être mis aux voix immédiatement, il ne pensait sûrement pas à une date ultérieure à cette période-ci de 1974.

[M. Ouellet.]

Je pense que l'une des tâches importantes dans l'évolution de ce projet de loi au Parlement a été réalisée par mon prédécesseur, l'actuel député de Windsor-Ouest (M. Gray), qui a recommandé au gouvernement les diverses étapes à suivre pour établir une politique de concurrence. Pour ce faire, il a reçu l'aide du comité spécial de la Chambre des communes sur les tendances des prix de l'alimentation. Ce comité qui a été établi, comme on se le rappellera, en janvier 1973, a clairement compris le besoin urgent de réformer les lois sur la concurrence, mais il s'est aussi rendu compte que certains aspects de la politique de concurrence, tels les fusions d'entreprises, ne pouvaient être modifiés trop tôt, et qu'il fallait plutôt les analyser en fonction de leur intégration aux autres mesures industrielles du gouvernement. Le comité a recommandé au gouvernement de légiférer plutôt sur certains aspects de la politique de concurrence qui ne présentaient pas les mêmes difficultés, notamment en matière de protection du consommateur.

Le bill C-227, que mon prédécesseur, l'honorable député de Windsor-Ouest, a présenté à la Chambre des communes en novembre 1973, reflétait donc les vues du comité en ce qu'il ne touchait pas à certains volets de la politique de concurrence, comme les fusions d'entreprises, les situations de monopole et les accords de spécialisation.

Dans son discours à l'étape du débat de deuxième lecture du bill C-7, qui était identique au bill actuellement à l'étude, monsieur l'Orateur, le ministre d'alors avait fait une description détaillée du contenu de ce projet de loi. A mon avis, la Chambre serait mieux servie si je m'abstenais de répéter tous ces détails techniques. Je pense cependant qu'il serait utile pour les députés intéressés à ce projet de loi de relire ce discours qui apparaît au hansard du 13 mars 1974. C'est un excellent discours que je les encourage à lire, car il témoigne de la qualité et de la compétence de son auteur, à qui je veux rendre un hommage particulier pour son dévouement inlassable et son acharnement remarquable en faveur des consommateurs et des petits commerçants canadiens.

Je voudrais plus particulièrement aujourd'hui faire ressortir, monsieur l'Orateur, les faits saillants et les raisons de notre action, en m'attardant particulièrement sur quelques-unes des principales modifications de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions que contient ce projet de loi.

Il s'agit, premièrement, d'une série d'interdictions portant sur des pratiques commerciales précises qui sont préjudiciables aux intérêts du consommateur. Ces dispositions créent des infractions criminelles ou apportent des modifications souhaitables aux interdictions déjà existantes.

D'abord, les dispositions du bill qui touchent la publicité trompeuse sont refondues et précisées pour s'appliquer à tous les genres de fausses déclarations destinées au public sur des produits ou des services, plutôt qu'aux seules annonces publiées. On ne tiendra pas compte seulement du sens littéral des déclaration, mais également de l'impression générale qu'elles donnent. De plus, les garanties et les attestations fausses ou trompeuses sont interdites.

Ensuite, toute vente à un prix autre que le plus bas de deux ou de plusieurs prix est interdite dans le cas de produits à double étiquetage.

Également, les ventes pyramidales sont interdites sous réserve, et les ventes par recommandations, selon leur définition, sont interdites.

De plus, les ventes à prix d'appel et par remplacement sont interdites.

Les ventes à un prix supérieur aux prix annoncés sont également interdites.

Aussi, les concours publicitaires sont interdits sous réserve de leur conformité à certains règlements.

Enfin, l'interdiction de la fixation du prix de revente est renforcée.

Une série de modifications aura pour effet d'autoriser, à la demande du directeur des enquêtes et recherches, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, premièrement, à étudier les cas de refus de vendre et, après avoir donné au fournisseur toutes les possibilités d'être entendu, de lui ordonner de fournir ses clients ou de recommander des modifications tarifaires; deuxièmement, à étudier les cas où l'on utilise les ventes par voie de consignation pour contrôler les prix d'un marchand ou pour établir des différences de prix entre les concurrents, et après avoir accordé au fournisseur toutes les possibilités d'être entendu, à lui ordonner de cesser cette pratique.

Troisièmement, à étudier les cas où l'exclusivité, c'est-à-dire le fait d'exiger qu'un acheteur ne fasse commerce que de certains produits particuliers, est pratiquée par de grands fournisseurs en vue de réduire sensiblement la concurrence et, après avoir donné aux fournisseurs des possibilités raisonnables d'être entendus, à rendre l'ordonnance de redressement nécessaire.

● (1630)

Quatrièmement, à étudier les cas où des ventes liées, c'est-à-dire la vente d'un produit liée à la vente d'un autre, sont pratiquées par de grands fournisseurs en vue de réduire sensiblement la concurrence et, après avoir donné aux fournisseurs des possibilités raisonnables d'être entendus, à rendre l'ordonnance de redressement nécessaire.

Cinquièmement, à étudier les cas où la limitation du marché, c'est-à-dire le fait pour le fournisseur, comme condition de vente, d'imposer des restrictions quant au marché sur lequel son client peut faire commerce, est pratiquée par de grands fournisseurs, également en vue de réduire sensiblement la concurrence, et également après avoir donné aux fournisseurs les possibilités raisonnables d'être entendus, à rendre l'ordonnance de redressement nécessaire.

Sixièmement, et finalement, à étudier les cas où les jugements émanant de l'étranger, les lois étrangères ou les instructions de directeurs étrangers sont contraires aux intérêts du public canadien et, après avoir donné toutes les possibilités d'être entendu, de rendre des ordonnances interdisant leur application au Canada.

Une autre facette de ces modifications concerne les interdictions de la loi portant sur les associations d'intérêts, les fusions et les monopoles, qui se limitent surtout maintenant à la production et au commerce d'articles et de denrées. Elles ont une portée plus étendue et s'appliquent maintenant à tous les services et à toutes les industries fournissant des services.

Également, je veux parler des dispositions qui sont incluses pour autoriser et faciliter les poursuites civiles en vue de recouvrer la perte ou les dommages résultant d'une conduite contraire à la loi, jusqu'à concurrence de la somme totale en question, plus le coût de l'enquête et les frais de la poursuite.

Monsieur l'Orateur, je vois que le temps passe et je ne peux évidemment discuter ici tous les aspects de ce projet de loi. J'aurai évidemment l'occasion de le faire plus en détail lorsque nous l'étudierons en comité, article par article.

Monsieur l'Orateur, j'ai insisté tantôt sur le fait que le bill C-2 est le résultat d'une analyse des plus profondes et des plus détaillées effectuée par le gouvernement et la population en général. Je veux revenir sur ce sujet parce que je pense que cela est essentiel, et j'espère que tous les députés de la Chambre comprendront qu'on a déjà suffisamment étudié ce projet de loi. Nous avons essayé de satisfaire aux critiques chaque fois que nous le pouvions, sans toutefois nuire aux principes fondamentaux d'une politique de concurrence. Ce processus de compromis n'est pas terminé, et je n'ai aucune hésitation ni aucune gêne à le dire. Je suis convaincu que ce processus se poursuivra lors de l'étude en comité avec les conseils et les avis que pourront me donner les membres de ce comité aussi bien de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre. Je suis parfaitement ouvert à toute suggestion constructive qui pourra y être apportée.

Cependant, je veux dire ceci, monsieur l'Orateur: En dépit de tous nos efforts, je suis le premier à reconnaître, et je suis convaincu que les autres députés le reconnaîtront aussi, qu'il est impossible, surtout dans ce domaine, de plaire à tous. Nul ne favorise l'implantation de mesures qui nuisent à sa liberté. Ce projet de loi, pour être efficace, doit entraver un peu plus la liberté d'action de puissantes entreprises que ne le fait présentement la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il est clair que cela cause certains problèmes. Cela cause aussi certains agacements. Mais, à mon avis, s'il nous fallait tenir compte de toutes les critiques, on finirait par adopter un projet de loi qui serait encore moins efficace que celui-ci.

Plusieurs des critiques provenant d'hommes d'affaires au sujet desquelles nous n'avons pu arriver à des compromis se rapportent à la proposition visant à rendre certaines pratiques commerciales sujettes à révision par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Certains ont même avancé que le projet de loi actuellement à l'étude donnait à la Commission des pouvoirs discrétionnaires illimités pour régir le monde des affaires.

Au fait, monsieur l'Orateur, le nombre restreint de pratiques sujettes à révision par la Commission des pratiques restrictives du commerce sont définies avec grand soin dans ce bill. On n'a pas besoin de vouloir brandir des épouvantails et de laisser croire qu'il s'agit d'un projet de loi qui vise à accorder des pouvoirs illimités dans ce cas-ci. Il n'y a pas lieu d'exagérer la portée et les pouvoirs conférés à cette Commission.

La même chose s'applique aux conditions nécessaires pour que la Commission soit autorisée à émettre l'ordonnance relative à ces pratiques restrictives. De plus, le bill indique que les personnes en cause doivent avoir l'occasion de se faire entendre, ce qui constitue déjà amplement pour eux une occasion de faire valoir pleinement leurs vues. Et la loi sur les cours fédérales, je le rappelle, réglemente l'appel sur des questions d'interprétation de la loi. Donc, toute personne qui pourrait sentir que trop de pouvoirs sont conférés à la Commission pourra se faire entendre, pourra en appeler des décisions de cette Commission.

Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à faire d'autres compromis pour satisfaire aux critiques, si cela est

justifié. Certains des amendements auxquels je me référais au début de mon discours ont pour but d'essayer de déterminer quels pouvoirs discrétionnaires sont donnés à la Commission. Mais il est un principe de base auquel nous pouvons déroger. Nous devons partiellement passer d'une loi criminelle à une loi civile pour faire face à certaines pratiques commerciales largement utilisées. Ce sont des pratiques désirables et justifiées dans certains cas, je l'admets. Ce ne sont pas des pratiques qu'on peut considérer comme mauvaises de prime abord. Cependant, dans d'autres circonstances, ces mêmes pratiques peuvent nuire considérablement à la concurrence. Il est simplement impossible de remédier à ce genre de pratique au moyen d'une loi à caractère criminel. Nous ne pouvons satisfaire aux critiques dans ce domaine. Ceci compromettrait l'intégrité du bill et constituerait un sabotage du second stade de la politique de concurrence encore à venir. Monsieur l'Orateur, même si je suis prêt à faire certains compromis, je ne suis pas prêt à faire celui-là, et je n'ai pas l'intention de le faire.

Je suis convaincu, par ailleurs, que la plupart des hommes d'affaires canadiens responsables comprennent très bien qu'à long terme il y va de leur intérêt d'appuyer une loi responsable comme le bill C-2 afin d'avoir une politique de la concurrence énergique. Après tout, notre but n'est-il pas justement d'assurer un système de liberté d'entreprise sain et progressif? Personne n'y gagnerait à laisser une minorité se servir de pratiques restrictives et antisociales qui attirent le discrédit sur notre système d'entreprises privées tel que nous le connaissons.

En terminant, monsieur l'Orateur, je ne veux pas cacher le fait que je considère les consommateurs canadiens comme mes principaux électeurs. Je considère aussi que les consommateurs et les hommes d'affaires ont un intérêt commun, qui est un marché où les prix sont établis par l'interaction de forces concurrentielles et où prédominent l'honnêteté et le franc jeu. Le bill C-2, je l'avoue, contient le minimum de réglementation de l'entreprise privée nécessaire pour protéger les intérêts des consommateurs aussi bien que ceux des hommes d'affaires eux-mêmes lorsqu'ils achètent des biens et des services.

Je ne songerais jamais à présenter un projet de loi qui desservirait un groupe de personnes aussi important que les hommes d'affaires canadiens. Mais je suis fermement convaincu que ce bill n'est pas nuisible aux intérêts et aux aspirations légitimes des hommes d'affaires, tout autant que je suis convaincu qu'il est essentiel, depuis longtemps désiré et attendu, qu'il est infiniment important pour tous les consommateurs canadiens, et je dirais même, non seulement pour tous les consommateurs canadiens, mais aussi, et peut-être davantage, pour les petits commerçants canadiens.

[*Traduction*]

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, aucun député ne voudra probablement s'en prendre au principe du bill C-2. Il est certain que le caucus de mon parti accepte le principe de la libre concurrence assorti de garanties suffisantes pour les consommateurs et de dispositions interdisant les pratiques commerciales injustes. En d'autres termes, il ne se trouve certainement aucun député à la Chambre pour préconiser les coalitions en vue de fixer les prix, ou pour défendre les ventes pyramidales, les ventes par contacts, la publicité trompeuse ou le double étiquetage.

Il n'en est pas question ici. La question qu'il importe de discuter ici, c'est de savoir si le bill sous sa forme actuelle contribuera à instaurer un meilleur climat de concurrence au pays. Est-ce que le bill, avec toutes les modifications qu'il propose d'apporter aux lois actuelles, améliorera vraiment cette législation de manière à faire disparaître les pratiques commerciales répréhensibles ou tout au moins à les restreindre? Bref, constituera-t-il une amélioration par rapport à la législation appliquée actuellement par les tribunaux et observée par les Canadiens? Enfin, en étudiant le bill C-2, il faut en toute justice examiner les réalisations du gouvernement Trudeau au profit du consommateur et, en particulier ce qu'il accomplit actuellement pour réduire ou contenir les prix.

● (1640)

Malheureusement, la façon dont le gouvernement a assuré la protection du consommateur et ensuite l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de concurrence au Canada, laisse beaucoup à désirer. Si le bill C-2 est adopté dans sa forme actuelle, il ne serait rien de moins qu'une supercherie dont les Canadiens feront les frais. Au lieu de faire baisser les prix, le bill pourrait très bien les faire monter. Le gouvernement semble tellement incertain quant à l'attitude à prendre que même maintenant, le ministre signifie son intention d'amender le bill à l'étape du comité. Pourquoi ne pas présenter les amendements à la Chambre dès maintenant? Prétendre que certains amendements soumis à une séance du comité, il y a quelques mois, sont exactement ceux que le ministre avait à l'esprit lorsqu'il a dit que le bill serait amendé, c'est assurément faire affront au Parlement. Je recommande fortement au ministre de cesser de jouer ce jeu. S'il sait exactement quelle forme devrait prendre la nouvelle mesure législative, il devrait alors présenter les amendements et permettre aux députés de juger des conséquences réelles du bill C-2.

Rappelons brièvement les réalisations du gouvernement actuel, comme le ministre l'a déjà fait, en ce qui concerne ce type de mesure législative. Lors d'une autre législature, le gouvernement a présenté le bill C-256, qui a été tellement critiqué dans le monde des affaires et de nombreux autres secteurs, dont les consommateurs, qu'il a été étouffé. Puis, le gouvernement a proposé d'atteindre, en deux étapes, vraisemblablement un but semblable au premier. La première étape, représentée par le bill C-227, est apparue en novembre 1973 au cours de la première session de la 29e législature, et est réapparue sous la forme du bill C-7 au cours de la dernière session de la dernière législature. Et pourtant, aujourd'hui, près d'un an depuis la présentation du premier bill révisé, nous avons le bill C-2 qui sera encore modifié par un gouvernement qui ne sait où il va.

En commentant le bill, mes collègues et moi espérons souligner les passages du bill C-2 qui, s'ils étaient adoptés, créeraient des difficultés d'ordre économique et juridique. Pour avoir du sens et être observées, il faut que les lois décrivent clairement la nature des infractions ce que le bill C-2 ne fait pas. Le bill donnerait à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce le pouvoir d'établir des politiques en matière de concurrence sans recourir au Parlement. Le libellé du bill est si vague que la Commission pourrait aller jusqu'à faire les lois du Canada sans que le ministre en sache rien. Le projet de loi empiète sur les compétences provinciales, ne s'inscrit pas dans une politique d'ensemble de l'industrie canadienne et peut même empêcher une restructuration économique à long terme souhaitable dans l'économie du Canada.

Avant d'expliciter ces points et d'en soulever d'autres au sujet du bill C-2, voyons comment nous sommes arrivés à

la situation actuelle. A propos de cette mesure législative, je rappelle à la Chambre que c'est mon parti qui, quand il était au pouvoir, a jeté les fondements de la législation actuelle en matière de coalitions en adoptant une loi interdisant les conspirations et les coalitions restrictives. Cette mesure déclarait illégale toute entente visant à limiter les moyens de transport, de production, d'entreposage ou de vente d'un article, ou d'en restreindre le commerce, ou encore d'en faire monter déraisonnablement le prix.

Il était également interdit d'empêcher ou de réduire la concurrence touchant un article ou le prix de l'assurance des personnes ou de biens. A voir l'impatience du ministre, celle du gouvernement devant les observations de l'opposition, pendant la législature en cours—j'ai d'ailleurs noté que le ministre nous demandait aujourd'hui de hâter la deuxième lecture du bill—je me rappelle ce que disait son chef, l'actuel premier ministre (M. Trudeau). A cet époque, le premier ministre écrivait, à la page 121 de son livre intitulé «Les Cheminements de la politique»:

Il faut savoir qu'en démocratie parlementaire, l'opposition est l'ultime et le plus important rempart contre l'arbitraire et la tyrannie; c'est par elle que le peuple se réserve le droit de critiquer à chaque instant la façon dont il est gouverné, par elle qu'il tue dans l'œuf les abus législatifs et administratifs.

Sachant qu'il détient une forte majorité à la Chambre pour imposer l'adoption d'une mesure législative, puis-je conseiller au ministre de prêter une oreille attentive aux observations des députés de l'opposition, ce qui pourrait non seulement lui épargner des embarras, mais ce qui importe davantage, protéger les Canadiens contre les répercussions d'une mesure législative mal conçue et mal appliquée. Revoyons donc tout d'abord dans ce contexte les réalisations du ministère de la Consommation et des Corporations créé en décembre 1967 par le registraire général de l'époque, le ministre actuel des Finances (M. Turner).

Le registraire général avait alors révélé que le budget net du nouveau ministère s'établirait entre 1.5 à 2 millions de dollars. Il avait parlé avec enthousiasme des services que le nouveau ministère pouvait rendre aux consommateurs canadiens. Je vous ferai remarquer que dans les crédits du ministère de la Consommation et des Corporations dont nous sommes saisis nous constatons que le budget s'établit maintenant à plus de 45 millions de dollars. Le nombre des employés de ce ministère a constamment augmenté et dépasse actuellement 2,400.

On est en droit de se demander ce qu'ont fait, depuis 1967, le ministère de la Consommation et des Corporations ou le gouvernement lui-même, au nom des consommateurs canadiens. Ont-ils, par exemple, empêché les prix de monter? D'après la statistique officielle, l'indice des prix à la consommation au Canada a augmenté de 45.2 p. 100, près de trois fois plus que pendant les sept années précédentes. Les prix alimentaires sont montées de 61.6 p. 100 depuis décembre 1967, contre 19.8 entre 1961 et 1968. Il est clair que le nouveau ministère de la Consommation et des Corporations n'a pas à se vanter pour ce qui est du contrôle des prix; mais que dire de ses autres activités?

Nous savons, d'après les prévisions budgétaires, que 17 millions et demi de dollars auront été consacrés aux seules questions de consommation pendant l'année civile en cours. Un coup d'œil sur le dernier rapport annuel du ministère—je parle ici du rapport pour l'année financière 1972-1973 se terminant le 31 mars 1973—révèle que le ministère n'a reçu que 13,868 demandes de renseignement écrites de consommateurs canadiens. A la réflexion, on se rend compte que c'est là bien peu de plaintes par rapport aux milliards de transactions commerciales faites dans notre pays chaque année. Pensez à ce que cela coûte! Il semble que chaque plainte formulée par écrit au ministère ait coûté $1,250 en deniers publics. D'après le nombre des employés du bureau chargé de la consommation, chacun semble s'occuper de seulement un grief et demi par mois.

● (1650)

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député ne veut sûrement pas qu'on considère ses chiffres comme étant exacts s'ils ne le sont pas. Je tiens à signaler que les chiffres du député ne tiennent pas compte des diverses fonctions de cette division de mon ministère.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre, je vous prie. Je rappellerais au ministre qu'il participe au débat car son observation n'a rien d'un rappel au Règlement. Si le ministre poursuit le débat maintenant, de fait, il y mettra fin. Nous ne sommes pas vraiment saisis d'un rappel au Règlement.

M. Stanfield: Quelle honte!

M. Stevens: La vérité fait mal.

M. Paproski: Vous supportez mal les critiques.

Une voix: A bon entendeur, salut!

M. Stevens: Dans le même rapport annuel, on dit que, en plus des demandes de renseignements écrites, le ministère reçoit 25,000 appels téléphoniques par an. On se demande qui note tous ces appels. En tout cas, lorsqu'on ajoute tous les appels téléphoniques aux demandes de renseignements écrites, on constate que chaque plainte communiquée au ministère pendant une année financière coûte $450. Il est certain que l'on dupe pour ainsi dire les consommateurs canadiens et on fait un affront coûteux aux hommes d'affaires en ne mettant pas fin à cette bureaucratie inutile et peut-être mal orientée.

J'ai parlé du rapport du 31 mars 1973, et, franchement, j'aurais souhaité pouvoir parler d'un rapport plus récent, du 31 mars 1974 par exemple. Mais la direction des enquêtes sur les coalitions n'a pas de rapport pour le 31 mars 1974. Pourtant, j'ai constaté aujourd'hui, en allant dans le bureau du ministre, qu'il avait un rapport du 30 juin 1974 d'Australie occidentale, sur le Bureau de protection des consommateurs et le Conseil de la consommation au cours de leur deuxième année d'existence; je trouve cela bizarre et même effrayant. L'Australie arrive à publier un rapport de 63 pages en date du 30 juin 1974, qui parcourt 12,000 milles pour parvenir au bureau du ministre, alors que les députés n'ont même pas le droit de voir un rapport du 31 mars 1974 quand ils étudient un bill aussi important que celui-ci.

Des voix: C'est une honte!

M. Stevens: Au nom du consommateur, je dis que le gouvernement crée beaucoup de moyens de contrôle comme ceux que l'on prévoit dans le bill C-2, sans avoir consulté convenablement tous les secteurs de l'économie et sans avoir coordonné ses activités avec les leurs. Les gens se sentent de plus en plus opprimés par le gouvernement et pourtant, celui-ci continue à présenter des lois qui imposent de nouvelles contraintes aux citoyens et élargissent la bureaucratie nécessaire pour réglementer les consommateurs. Ces systèmes de contrôle peuvent s'inspirer d'une intention noble, mais ils portent sur des trivialités qui prêtent souvent à confusion ou sont impossibles.

La perte de temps et d'énergie est énorme. Si l'on ajoutait ce que les effets des règlements du gouvernement coûtent à toutes les industries et à beaucoup d'entreprises commerciales, on verrait qu'il s'agit d'un facteur essentiel de la hausse actuelle des prix. Le producteur ou l'homme d'affaires ne peut pas couvrir la totalité de ces frais; le consommateur doit donc payer et il doit également payer des taxes pour la bureaucratie proprement dite.

Il y en a au gouvernement qui aiment beaucoup proposer de nouvelles lois, de nouveaux règlements, de nouvelles enquêtes, mais rarement, sinon jamais, les entend-on proposer la remise en question ou même l'examen de l'action gouvernementale. L'article 18 du projet de loi à l'étude traite, par exemple, de publicité fallacieuse, mais vous remarquerez qu'on laisse soigneusement de côté la publicité fallacieuse venant du gouvernement. Jamais il n'est donné la possibilité, ne fut-ce qu'à six citoyens, de demander l'analyse d'une publicité venant de l'État, pour voir si elle est trompeuse. Prenons, par exemple, la publicité sur la monnaie olympique. Le gouvernement avait-il le droit de déclarer que la quantité de monnaie olympique était limitée par une loi? Était-il honnête de faire cette déclaration dans le contexte où elle a été faite, sans doute pour influencer celui qui pourrait acheter une pièce de $10, sans établir clairement que la loi ne faisait que limiter le montant de 450 millions de dollars? La publicité aurait-elle été moins trompeuse si le gouvernement avait signalé que les 450 millions doublaient presque le total des devises du pays?

Prenons le ministère des Finances. Régulièrement, il incite le public à acheter des obligations. Si une entreprise privée vend ses obligations, la Commission des valeurs l'oblige à montrer sa courbe de vente. Le gouvernement a-t-il déjà montré la courbe de vente des obligations existantes? Prenons, par exemple, les fameuses obligations perpétuelles de 1936, qui se vendent aujourd'hui $34 et que de pauvres diables ont achetées à $96 en 1936. Si quelqu'un tente de convertir en espèces son obligation de $34, ce qu'il touche aujourd'hui équivaut à $9.43, selon le pouvoir d'achat de 1936. Ne serait-il pas honnête, de la part du gouvernement de signaler que ses obligations se soldent parfois à des prix extraordinairement bas? Regardons maintenant la dernière campagne libérale.

Une voix: Campagne réussie.

M. Stevens: J'aimerais beaucoup que le ministre propose l'analyse de toute la publicité télévisée ou autrement diffusée sur cette campagne, pour voir si elle était ou non fallacieuse. J'aimerais, notamment, que soit analysée la prise de vue montrant le pauvre poulet brûlé aux États-Unis, et je voudrais savoir si le juge saisi de la question dirait, à la fin du compte, qu'il estimait ce genre de publicité honnête et non trompeur.

J'ai parlé de questions générales, peut-être est-il temps de donner des précisions. Passons au rapport annuel du ministère de la Consommation et des Corporations, en date du 31 mars 1973. Je pense qu'il contient des inexactitudes, et je me demande si le ministre a pris des mesures pour se débarrasser de quelqu'un. Voyons par exemple, en page 11, le tableau donnant le nombre d'enquêtes effectuées par le Bureau de la consommation. Écoutez bien: le total indiqué y est de 113,868. Mais si vous additionnez les chiffres indiqués dans le rapport, vous arrivez à la somme exacte de 100,000.

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les Affaires extérieures—La Conférence de l'alimentation à Rome—Les vues du Canada quant à l'établissement d'un système mondial; le député de York-Centre (M. Kaplan)—Les Affaires extérieures—La position du Canada quant à la participation de l'Organisation de libération de la Palestine au débat de l'ONU sur le Moyen-Orient; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le logement—Demande de crédits supplémentaires pour le programme d'aide à l'acquisition d'une maison—Le taux moyen d'intérêt hypothécaire—L'opportunité d'un changement.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics les bills privés et les avis de motions.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Français*]

LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA

MODIFICATION PORTANT SUR LES PRÊTS CONSENTIS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Réal Caouette (Témiscamingue) propose: Que le bill C-201, tendant à modifier la Loi sur la Banque du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, le bill C-201, à mon sens, est probablement le projet de loi le plus important qui ait été présenté à la Chambre des communes depuis bien des années. Lorsqu'il s'agit de questions financières, il est évident que tous acceptent le rôle de la finance comme un rôle primordial, qui permet le développement économique, politique et social à travers tout le Canada, et dans toutes les sphères de l'activité économique.

Je remarque cet après-midi la présence de deux ministres qui critiquent habituellement le Crédit social, sans l'étudier, bien entendu. Ce bill a justement pour but d'inviter le ministre à l'étudier, et le gouvernement à l'appliquer. Monsieur l'Orateur, le projet de loi stipule, premièrement, à l'article (1), et je cite:

i) consentir des prêts ou avances, pour des périodes n'excédant pas soixante ans, au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province sur la mise en gage du crédit réel du pays ou de telle province qui se prévaudra des avantages de ladite loi à un taux d'intérêt ne dépassant pas les frais d'administration;

. . . afin de remplacer l'article actuel de la loi sur la Banque du Canada et qui dit ceci à l'alinéa 18(1)*i*):

«*i*) consentir des prêts ou avances, pour des périodes *d'au plus six mois*, au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province sur la mise en gage *ou le nantissement de valeurs mobilières*

facilement négociables, émises ou garanties par le Canada ou une province:»

L'alinéa 18(1)*j*) se lit comme suit, dans la présente loi, et je cite:

«*j*) consentir des prêts au gouvernement du Canada ou au gouvernement de toute province, mais ces prêts non encore remboursés à une même époque ne doivent pas dépasser, dans le cas du gouvernement du Canada, un tiers des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière, et ne doivent pas dépasser, dans le cas d'un gouvernement provincial, un quart des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière; en outre, ces prêts doivent être remboursés avant la fin du premier trimestre qui suit l'expiration de l'année financière de ce gouvernement;»

Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi actuelle, une province ou le Canada pourraient emprunter jusqu'à concurrence de 33⅓ p. 100 de leur budget total. Si le budget total du Canada est de 21 milliards de dollars, cela veut dire que le gouvernement pourrait emprunter de la Banque du Canada 7 milliards de dollars et ce directement de la Banque, mais pour une période n'excédant pas six mois. Voilà l'illogisme de la loi sur la Banque du Canada. Pour quelle raison la Banque du Canada peut-elle consentir des crédits pour des périodes de 50 et de 60 ans à n'importe quel pays du monde, et qu'elle ne peut pas le faire pour le gouvernement du Canada qui, lui, adopte les lois régissant cette même Banque du Canada?

Prenons la province de Québec par exemple. Sur un budget d'environ 10 milliards de dollars par année, cette province pourrait emprunter 2 milliards et demi par année de la Banque du Canada, aux termes de la loi, mais pour une période ne dépassant pas six mois, alors qu'on consent des prêts à des pays deux fois plus petits que la province de Québec, et ayant deux fois moins d'habitants, tout en leur accordant jusqu'à 50 et 60 ans pour payer.

Monsieur l'Orateur, les créditistes font rire d'eux parfois parce qu'ils parlent de la Banque du Canada. Mais la Banque du Canada a été créée par le gouvernement canadien. C'est une banque qui est régie par les lois adoptées au Parlement. Il suffit que le Parlement rende une décision relative à la Banque du Canada, et tout de suite, elle est obligée de s'y plier. Mais le gouvernement dit: Au sujet de la Banque du Canada et de sa politique monétaire, nous n'avons rien à dire, parce que nous ne voulons rien dire. Nous avons toute la liberté de dire ce que la Banque du Canada doit faire pour maintenir le pays économiquement viable, économiquement rentable, et rendre service à la population du Canada.

Monsieur l'Orateur, on assiste actuellement à des disputes entre les provinces et le gouvernement fédéral. A quel sujet? Au sujet de la langue française? Non. Au sujet de l'exploitation des mines du Nord-Ouest? Non. Sur le pétrole de l'Ouest? Non. Il y en a un peu, mais on finit par s'entendre.

● (1710)

Mais toutes les provinces, sans exception, même les plus riches, blâment le gouvernement fédéral de ne pas assumer ses responsabilités.

Jeudi soir dernier, je participais à l'émission de Pierre Berton à Toronto, émission qu'on verra cette semaine. J'étais avec M. Harradence, avocat, ancien chef conservateur de la Saskatchewan, et qui est maintenant séparatiste à Calgary. Il emploie les mêmes termes que les séparatistes de la province de Québec. Je n'ai pas été étonné de ses propos. On en entend de semblables au Québec.

Au Québec, on entend dire par les péquistes qu'Ottawa nous enlève tout et le donne à l'Ouest. Cependant, le citoyen de l'Ouest dit exactement la même chose: Ottawa nous enlève tout, le donne à l'Est, et fait vivre la province de Québec. Ces gens-là ne voient pas qu'au Québec, par exemple, il existe des ressources naturelles en quantité immense comparativement à l'Alberta. En Alberta, il y a de l'huile. Nous trouvons de l'électricité au Québec, nous en vendons à la province de l'Ontario et nous n'achetons pas de l'Ontario. Nous pouvons en vendre, et nous en vendons aux États-Unis, et tantôt, étant donné le développement de la baie James, nous en vendrons aux États-Unis parce que, naturellement, je pense que la baie James, au terme de sa construction, appartiendra définitivement aux États-Unis, au train où vont les choses.

M. Bourassa encore récemment était à New York pour contracter un emprunt de 150 millions de dollars, à un taux d'intérêt de 10 p. 100 pour une période de 25 ans. Pourquoi est-il allé là? Parce que la Banque du Canada ne peut pas prêter pour plus de six mois. Alors, on va aux États-Unis. Dans 25 ans, M. Bourassa ne sera peut-être plus là, mais celui qui le remplacera aura payé 265 millions, en intérêt seulement, sur un emprunt de 150 millions.

Monsieur l'Orateur, cela n'a tout de même pas de sens. Sur quoi les Américains basent-ils leur crédit pour financer la baie James? Sur la baie James. Voilà la richesse qui garantit l'emprunt. Il ne s'agit pas de richesses américaines. M. Bourassa ne revient pas des États-Unis avec des brouettes remplies de dollars américains. Il en revient avec un billet promissoire fait à l'ordre des Américains, et endossé par la population du Québec. Ce seront 415 millions que nous paierons pour les 150 millions empruntés. Si le gouvernement fédéral permettait à M. Bourassa d'emprunter de la Banque du Canada pour une période de 50 ou 60 ans, comme cette banque prête à l'Inde, aux pays de l'Amérique du Sud, en se basant sur les mêmes richesses que les Américains, soit les richesses de la baie James, ces disputes disparaîtraient et la jalousie entre les provinces canadiennes n'existerait plus, parce qu'elles auraient le droit de s'autodéterminer, de décider par elles-mêmes. Si seulement la Banque du Canada était mise à leur service. Mais non, la Banque du Canada suit les Américains même en ce qui a trait aux taux d'intérêt.

Cet après-midi, l'honorable ministre des Finances (M. Turner) répondait à mon collègue de Richmond (M. Beaudouin) qui lui demandait si les taux d'intérêt n'étaient pas une des causes de l'inflation. Le ministre des Finances lui a répondu: Non, c'est une conséquence. Une telle réponse de la part d'un ministre, c'est épouvantable. La cause de l'inflation, c'est premièrement l'intérêt. Quand la baie James vaudra-t-elle les 50 ou 60 milliards de dollars qu'on dépensera pour en terminer les aménagements? Quand les 150 millions de dollars empruntés dernièrement par M. Bourassa auront-ils une valeur de 415 millions? Voilà la cause de l'inflation. Le gouvernement dit: C'est une conséquence.

Les municipalités sont également aux prises avec leurs emprunts. On doit même payer actuellement 13 et 14 p. 100 d'intérêt. L'argent ne fait pas de «petits»! Je ne sais pas si quelqu'un peut comprendre cela. Aristote et saint Thomas d'Aquin l'affirmaient aussi. C'est vrai. Que je prête un montant d'argent à quelqu'un, et qu'on me paye un faible intérêt, cela est normal, parce que je dispose de quelque chose que je possède.

Mais les banques disposent d'un encrier et d'une plume, et elles font des chiffres. C'est exactement ce qui a été fait chez les Américains lorsqu'on a consenti à M. Bourassa un prêt de 150 millions de dollars, la semaine dernière, soit 16 pour 1, à un taux de 10 p. 100 d'intérêt.

Monsieur l'Orateur, pas un pays démocratique au monde ne peut survivre avec un système semblable, et l'on ne prend pas cela au sérieux. Si mes amis créditistes parlent de crédit social, de réforme monétaire, on dit: Ah! ils vont parler de la Banque du Canada! Mais est-ce que c'est notre institution canadienne la Banque du Canada? Et quand la Banque du Canada décide de hausser les taux d'intérêt, qui lui en donne l'ordre? Le Parlement? La Banque du Canada doit prendre ses ordres du gouvernement, et si le taux d'intérêt est si élevé cela dépend du gouvernement qui laisse «patauger» la Banque du Canada. Voilà sa responsabilité, et le ministre des Finances le sait.

Quand je parle de cela, il est assis à son siège, et il me fait des clins d'œil pour me dire que j'ai raison. Il ne se lève pas debout pour dire: Je mettrai ce conseil en pratique. Si le gouvernement a peur de le mettre en pratique, nous sommes seulement 11, mais qu'on nous donne la place, et nous l'appliquerons rapidement. On ne prendra pas d'ordres des Américains pour décider quel taux d'intérêt on va exiger des Canadiens. Est-ce que nous ne sommes pas capables d'avoir un système financier interne, afin que nos richesses naturelles soient au service des Canadiens? Qui est-ce qui empêche cela?

Le marché international fonctionne bien, alors continuons d'agir ainsi. Mais au Canada, qui empêche la Banque du Canada d'agir dans les meilleurs intérêts du peuple canadien? Les façons actuelles d'émettre le crédit au gouvernement, cela profite à qui? Au peuple? Non. Cela profite aux banques privées, aux dépens du peuple. Voici comment: On dit souvent que les dettes publiques ne veulent rien dire, ce que j'entends dire depuis au moins 35 ans, et cela n'a rien de mauvais, parce que nous les devons à nous-mêmes. On se doit à soi-même!

On sait que plusieurs citoyens possèdent des obligations d'épargne du Canada. Monsieur l'Orateur, sait-on que les obligations d'épargne du Canada sont à peu près toutes placées dans des banques comme garantie des emprunts contractés? Alors qui possède les leviers, qui possède le nerf de la création monétaire au Canada? Ce sont les banques privées où le gouvernement va s'agenouiller régulièrement tous les 89 ou 91 jours pour emprunter pour une période de 89 jours ou 91 jours. On crée alors une psychose chez le peuple. Puis, à un certain moment, cela ne peut plus marcher, parce qu'on manque de liquidité. Qu'est-ce que la liquidité? Est-ce qu'on l'explique? Jamais! On dit: Les banques n'ont plus d'argent. On ne peut plus prêter. On n'a pas d'argent! Puis à un moment donné, «pouf», il y a de l'argent en quantité.

Mais qui décide de cela? Les Américains? On doit appeler les Américains pour connaître leur taux d'intérêt. Nous sommes un peuple de moutons, et nous avons un Parlement de moutons qui suit les Américains. S'ils font un petit pas, on emboîte tout de suite le pas avec eux. Puis on dit: Notre souveraineté canadienne! Maîtres chez nous! Maîtres chez nous, alors qu'on se doit aux États-Unis à peu près 100 fois!

Monsieur l'Orateur, je disais tantôt que les Canadiens achètent des obligations d'épargne du Canada. J'en ai acheté moi aussi. Nous nous devons à nous-mêmes. Nous payons mal, par exemple, mais nous nous devons à nous-mêmes! Les citoyens les ont achetées avec leurs épargnes, avec l'argent gagné grâce à leur travail, et ce sont ces mêmes épargnes qui servent à créer une dette, mais qui servent de garantie surtout auprès des banques. Les banques peuvent monnayer ces obligations à leur gré, aussi souvent qu'elles le veulent.

[M. Caouette (Témiscamingue).]

Mais une grande partie de la dette publique est payable aux banques à charte. On sait qu'une obligation d'épargne du Canada de $1,000, par exemple, constitue une réserve pour le système de banques privées, permettant ainsi de multiplier par 16 le $1,000 d'obligations d'épargne que je possède. Alors la banque a le droit d'accorder $16,000 en prêts, avec ce $1,000 d'obligations. A mon avis, cela est assez clair. Personne ne peut contester cela, puisque c'est la loi qui lui permet d'agir ainsi.

● (1720)

La partie majeure de la dette est directement payable aux banques à charte comme ceci: le gouvernement émet une obligation d'un milliard ou d'un million. La Banque du Canada l'achète tout de suite, et dépose cela au compte du gouvernement. Tout de suite cela crée une réserve pour le système bancaire privé qui a encore le droit de multiplier par 16, c'est-à-dire d'accorder 16 millions de dollars de crédit pour 1 million d'obligations. Alors, le gouvernement emprunte 5 ou 6 millions de dollars de nouveaux crédits faits par la banque privée, et créés par le système bancaire privé. Par la suite, la Banque du Canada n'aura seulement que la responsabilité d'un million comme garantie des crédits nouveaux des banques à charte.

Nous, nous admettons cela. On affirme que la Banque du Canada est la servante du système banquier canadien. Ce que l'Association des banquiers dit, la Banque du Canada le fait, et ce à quatre pattes. Je ne me rappelle pas exactement du nom du gouverneur de la Banque du Canada qui se met à quatre pattes devant le système bancaire. Qu'on ne me dise jamais que c'est la Banque du Canada qui décide de la politique financière ou monétaire du Canada, parce que cela est faux. Ce sont les banques à charte qui contrôlent la finance au Canada, parce qu'elles constituent la source originale de presque tout l'argent dans notre pays, directement ou indirectement.

Pendant que le citoyen ordinaire obtient son argent par son travail, les banques créent leur argent par des méthodes qui ne coûtent presque rien, soit l'encrier et la plume, et le commis qui s'en sert. La Banque du Canada dit: il faut faire des chiffres, alors le gouvernement fait des chiffres. La banque à charte dit: fais des chiffres, et il fait des chiffres. C'est seulement le salaire du commis qui coûte quelque chose. Elles créent de l'argent par des méthodes qui ne coûtent presque rien. Elles peuvent profiter de cette prérogative extraordinaire pour acquérir des fonds publics et devenir des maîtres financiers, et les gouvernements à tous les niveaux offensent ainsi et la raison et la justice. En effet, c'est une escroquerie monumentale. Nous ne voulons plus nous asservir, nous-mêmes et nos descendants, aux banques à charte. Nos gouvernements ont leur propre crédit, et c'est un crédit beaucoup plus réel que celui offert par les banques à charte.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. Je donne donc la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen).

Des voix: Qu'il continue!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Il faudrait le consentement unanime de la Chambre afin que le député puisse continuer son discours.

Des voix: D'accord.

M. Caouette (Témiscamingue): Merci, madame le président. Je n'abuserai pas de la générosité de mes collègues,

mais j'aimerais prendre le temps d'exposer le contenu du bill C-201. Nous verrons ensuite ce qu'en pensent les adversaires de ce projet de loi, qui veut mettre de l'argent au service des hommes, des femmes et des enfants, et quel accueil ce bill recevra du gouvernement ou des députés de l'opposition. Nous ne voulons plus, comme je le disais tantôt, nous asservir aux banques. Il s'agit de déterminer qui doit conduire. Le Parlement actuel n'a pas été élu pour servir les banques. Nous avons tous été élus pour servir nos électeurs, le peuple canadien et notre pays. Pour bien servir le Canada, il faut le retirer des griffes des financiers qui le dévorent. C'est ce qu'il faut réaliser. Alors prenons les moyens. Il ne s'agit pas d'une question de «partisanerie» politique pour quelque raison que ce soit. Il est question d'un système économique sain, basé sur quelque chose de vrai, et qui permettra aux Canadiens, non pas de se battre entre eux, non pas de faire des grèves à n'en plus finir, non pas de s'entre-tuer, mais de former des Canadiens capables de travailler ensemble pour l'épanouissement de leur personne et de leur pays, le Canada.

De plus, le gouvernement du Canada possède déjà une institution qui est la Banque du Canada, je l'ai dit tantôt, et qui peut fournir les crédits nécessaires à notre développement économique, sans usure ou autres conditions indésirables.

Monsieur l'Orateur, je parle des changements préconisés par près de 600,000 créditistes de la province de Québec et des autres provinces, dont 450,000 habitent la seule province de Québec. Ces créditistes-là font des propositions depuis longtemps. On nous dit: Vous dites toujours la même chose. Mais, de l'autre côté, on dit toujours la même chose aussi. Eux disent: «Pas d'argent!» Nous, nous disons: Mettez-en! Pas d'argent? Faites-en et servez-vous de la Banque du Canada.

Si on ne s'en sert pas, cela ne dépend pas des créditistes, mais du gouvernement.

Les changements préconisés par ce projet de loi élimineront les querelles continuelles qui existent entre les divers niveaux de gouvernement au Canada pour savoir qui paiera la note des programmes gouvernementaux. Le fait que l'argent est toujours la préoccupation la plus importante des gouvernements démontre en effet que par leurs déclarations fréquentes, ils sont limités dans leur capacité de satisfaire aux besoins du peuple à cause d'un manque d'argent.

Considérons ces fameux congrès fédéraux-provinciaux tenus sous divers prétextes, et où l'on finit toujours en combattant pour l'argent comme des chiens affamés qui se disputent un vieil os. En éliminant la rareté artificielle de crédits financiers auxquels les gouvernements ont accès, on éliminera aussi ces spectacles peu édifiants.

De plus, les activités des gouvernements locaux dépendront moins des faveurs accordées par des gouvernements plus centralisateurs, c'est-à-dire que les gouvernements répondront beaucoup plus efficacement aux aspirations des citoyens de leur propre territoire, de nos circonscriptions, de nos provinces et de notre pays.

Monsieur l'Orateur, appliquer le bill C-201 signifie que le Canada, qui aura éventuellement un budget de 30 milliards de dollars, pourrait emprunter chaque année de la Banque du Canada le tiers, soit dix milliards de dollars, au taux d'intérêt ne dépassant pas le coût d'administration. Il faut payer le «gars au bout de la plume». Cela serait la part du gouvernement fédéral. La province de Québec, qui a un budget de 10 milliards de dollars, pourrait emprunter chaque année 2 milliards et demi de dollars de la Banque du Canada. Cette somme aiderait sûrement la province de Québec, ou la Colombie-Britannique; 25 p. 100 du budget provincial bénéficieraient sûrement à toutes les provinces, et la Banque du Canada jouerait son rôle, servirait les intérêts du Canada, et non pas ceux des financiers.

La Banque du Canada pourrait être utilisée pour combattre efficacement l'inflation, parce que toute inflation réside dans le système monétaire. Nous en subissons les effets. Ce ne sont pas les intérêts qui en subissent les effets, ce n'est pas la Banque du Canada, c'est nous! Alors, si nous en subissons les conséquences, et si nous avons un gouvernement responsable—si c'est un gouvernement d'irresponsables, c'est une autre paire de manches—mais si le gouvernement est responsable, qu'il pose des gestes, qu'il présente des lois destinées à mettre la Banque du Canada au service du Canada, au service des provinces, des municipalités et du peuple canadien.

[*Traduction*]

M. Paul E. McRae (Fort William): Madame l'Orateur, j'aime le style oratoire du député de Témiscamingue (M. Caouette) et son discours d'aujourd'hui ne m'a pas déçu. Le bill C-201 est indéniablement une proposition de loi intéressante. On n'a pas assez d'une heure pour en examiner sérieusement toutes les implications. La question que le député soulève, y compris le contrôle des banques, la relation entre les banques à charte et la Banque du Canada, l'influence des États-Unis sur notre économie sont toutes des questions très importantes qui devraient préoccuper le public.

Le bill même est très court, mais certains aspects méritent qu'on les prenne en considération. Je remarque que la Banque du Canada aurait le droit de consentir des prêts pour des périodes d'au plus 60 ans. Cette disposition s'éloigne de l'article 18 actuel qui prévoit une période d'au plus six mois. Bien sûr, l'autre disposition, 18(1)(*i*), traite des conditions auxquelles des prêts peuvent être consentis pour des périodes ne se prolongeant pas plus de trois mois après l'année financière. L'idée du député est intéressante, mais je doute qu'elle soit réaliste, du moins à cette étape.

Nous ne pouvons parler de la Banque du Canada sans comparer l'étendue de ses opérations à celles des banques à charte et des autres institutions financières. D'après les chiffres indiquant l'importance relative des intermédiaires financiers, la Banque du Canada effectue environ 4.6 p. 100 de l'ensemble des opérations financières au Canada et les banques à charte, de 28.9 p. 100. Les compagnies de fiducie et de prêts sur hypothèques ainsi que les caisses populaires représentent 12.2 p. 100 de ces opérations financières, les sociétés de finance 4.9 p. 100, les sociétés de placement 4.3 p. 100, les compagnies d'assurance vie 13.6 p. 100—ce qui constitue un sujet de préoccupation—et les régimes de pensions privés en fiducie 8.9 p. 100, ce qui constitue un total de 77 p. 100, les autres groupes représentant 22 p. 100.

● (1730)

Ces chiffres sont semblables à ceux des États-Unis. La Federal Reserve Bank y détient 5.1 p. 100 des capitaux intermédiaires. Leurs banques à charte en détiennent environ 31 p. 100, comparativement à 28.9 p. 100 au Canada. La Banque du Canada et la Federal Reserve Bank n'occupent le premier plan dans l'ensemble du système bancaire ni au Canada ni aux États-Unis; elles se situent au cinquième ou sixième rang parmi les groupes effectuant des opérations bancaires.

Je crois que nous devons étudier notre système bancaire afin de mesurer son efficacité et d'évaluer la façon dont il répond aux besoins des gouvernements et des citoyens du pays. Pour ma part, je ne suis pas un grand défenseur du système bancaire, car je crois qu'il a de nombreuses lacunes, mais je crois que nous devons vivre avec notre temps et accepter la réalité comme elle est.

Une voix: Il ne faut surtout pas changer cela.

M. McRae: Je suis le premier à croire au changement. Il y a beaucoup de choses que j'aimerais voir changer et je pourrais en nommer une ou deux, bien que je n'aie pas beaucoup de solutions à apporter.

Du côté du crédit, et je n'utilise pas le mot «crédit» dans le sens financier, je crois qu'il y a certains aspects du système bancaire qui sont positifs. Je crois que les banques fonctionnent de façon efficace. Leur coût d'exploitation est relativement peu élevé en comparaison du total des transactions effectuées, et c'est là un des éléments positifs du système bancaire.

Il est assez efficace. En d'autres termes, nos banques offrent un marché de capitaux national assez bon. Les succursales sont bien distribuées dans le pays. On peut déposer de l'argent et en recevoir le paiement presque instantanément dans toutes les régions du pays. C'est peut-être là une des supériorités que nous avons sur le système américain, où il y a un grand nombre de petites banques et où il n'est pas si facile d'échanger de l'argent. Ce sont là deux aspects positifs.

L'efficacité régionale de notre système bancaire constitue un motif de préoccupation. En d'autres termes, l'argent placé par les investisseurs ou déposé dans les banques du Canada reste-t-il dans cette région ou est-il transféré à d'autres régions du pays? Comme j'habite à la frontière de l'Ouest canadien et que je suis très touché par ce qui s'y passe, je partage en grande partie la préoccupation des Canadiens de l'ouest au sujet de la façon dont sont utilisés leurs dépôts d'argent. Restent-ils dans l'ouest, y circulent-ils, ou sont-ils attirés vers ce grand centre mondial qu'on appelle Toronto? Voilà le genre de question que nous devons nous poser.

Après quelques recherches sur ce sujet, j'ai été assez surpris de constater que, dans l'ouest du Canada—je n'ai pas fait la même recherche pour l'est—les dépôts effectués dans cette région semblent soumis à une certaine circulation.

Prenons comme exemple la province du Manitoba; elle compte 4.5 p. 100 de la population du Canada selon les statistiques du 31 décembre 1972; or 4.8 p. 100 des prêts consentis par les banques à charte l'ont été au Manitoba. La Colombie-Britannique compte 14.1 p. 100 de la population du Canada, et 13.4 p. 100 des prêts y ont été consentis. Environ 26.5 p. 100 de la population totale du Canada vit dans l'Ouest, et 30.2 p. 100 de l'argent prêté au Canada l'est dans cette région. En même temps, 29 p. 100 des succursales des banques canadiennes sont situées dans l'ouest du Canada, même si la population représente comme je l'ai dit, environ 30 p. 100 de la population totale du Canada.

[*Français*]

M. Rondeau: J'invoque le Règlement, madame le président.

Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

[*Traduction*]

M. McRae: Oui.

[M. McRae.]

[*Français*]

M. Rondeau: Est-ce que l'honorable député pourrait dire, étant donné qu'il donne beaucoup de statistiques, quel est le total de la masse monétaire dans sa ville de Fort William?

[*Traduction*]

M. McRae: Je regrette, madame l'Orateur, mais je ne dispose pas actuellement de ce renseignement. Je ferai de mon mieux pour l'avoir et, la prochaine fois que je me trouverai à la Chambre, je le transmettrai directement au député. Je peux l'assurer que, pour l'instant, la ville de Thunder Bay est en bonne voie et que nos besoins en services bancaires sont assez bien satisfaits.

Pour revenir aux opérations bancaires régionales, en dépit du fait que l'Ouest du Canada possède peut-être plus de succursales que les autres parties du pays et que peut-être plus de prêts y sont consentis, je continue à penser qu'une plus grande décentralisation des banques s'impose et qu'il nous faut un système bancaire qui corresponde aux besoins de chaque province.

Une des principales réalisations de la conférence économique à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister il y a eu un an l'été dernier, fut d'accorder aux provinces l'autorisation de créer des banques provinciales et de retenir au moins 25 p. 100 de leur mise de fonds. Le ministre des Finances (M. Turner) a alors pris cet engagement parce que nous étions convaincus de la sagesse de cette mesure. Je crois comprendre que la Banque de Colombie-Britannique nous a donné satisfaction. J'espère que le gouvernement créera des banques dans d'autres régions et lancera ainsi le processus de décentralisation. Je comprends parfaitement les difficultés éprouvées à Thunder Bay et que nous nous sentions coupés d'avec la ville de Toronto et d'avec le monde bancaire . . .

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque le Règlement, madame le président.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député désire-t-il poser une question?

M. Lambert (Bellechasse): Oui, madame le président. J'invoque le Règlement.

Étant donné le sérieux du bill qui a été présenté par mon collègue de Témiscamingue (M. Caouette), le chef du Parti Crédit Social du Canada, et qui vise exclusivement à apporter un ou deux amendements à la Loi sur la Banque du Canada, je comprends tout le sérieux des propos tenus par mon préopinant, mais je demande à la présidence si celui-ci ne pourrait pas s'en tenir exclusivement au contenu du projet de loi, plutôt que de faire un tour d'horizon des banques à charte.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La présidence invite le député à s'en tenir autant que possible au bill à l'étude.

M. McRae: Madame l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement. Je soutiens qu'on ne peut traiter de ce bill, qui aurait un effet révolutionnaire sur notre système bancaire sans étudier tout le système bancaire. J'ai essayé de signaler au député que la Banque du Canada, en tant qu'organisme financier intermédiaire, effectue 4.6 p. 100 du volume global des transactions d'affaires, tandis que les banques à charte en effectuent 29 p. 100

● (1740)

On ne peut, à mon avis, considérer séparément les banques à charte et la Banque du Canada; d'ailleurs le député de Témiscamingue ne le fait pas non plus. Il associe constamment les deux. Je veux parler de l'ensemble du système bancaire canadien et cela doit nécessairement faire partie de toute discussion de ce genre.

Bien des gens s'inquiètent beaucoup de notre système bancaire et dans les quatre ou cinq minutes qui me restent, je voudrais en dire quelques mots. Je m'inquiète beaucoup du fait que les banques à charte du Canada, sous l'égide de la Banque du Canada, semblent impliquées dans le financement de la mainmise étrangère sur des sociétés canadiennes. Il semblerait parfois plus facile de négocier un emprunt à titre de représentant d'une société étrangère qu'en tant que représentant d'une société canadienne, les deux sociétés ayant une cote de crédit identique. C'est une situation qui ne cesse de nous inquiéter gravement.

Nous avons tous vu des exemples de sociétés canadiennes qui, n'ayant pu obtenir de financement, ont été forcées de vendre leur entreprise à une société étrangère, qui pouvait s'adresser immédiatement à la même banque et réussir à obtenir le financement d'un projet du même genre. Voilà ce dont tous les Canadiens devraient s'inquiéter.

Ils doivent aussi se préoccuper de l'activité des banques étrangères au Canada, dans la mesure où, théoriquement, nous nous efforçons d'avoir un système bancaire entièrement canadien. Dans les faits, tout un emsemble d'institutions financières envahissent le Canada, d'une façon ou d'une autre, et tentent d'accaparer une bonne partie des opérations financières au Canada. Cela devrait nous inquiéter, nous, Canadiens.

En guise de conclusion, je tiens à évoquer une dernière préoccupation que la plupart d'entre nous partageons, dont le député de Témiscamingue. Je songe à la somme fabuleuse d'environ 100 milliards de dollars qu'il faudra pour financer le domaine de l'énergie au Canada au cours des dix prochaines années. A l'heure actuelle, la Banque du Canada et les banques à charte canadiennes devraient prendre une part beaucoup plus importante en ce domaine qu'elles ne le font pour le moment. Si nous lançons des projets comme celui de la baie James, où il faut engager une douzaine de milliards de dollars, comme la construction d'un oléoduc qui nécessitera des investissements de l'ordre de 10 ou 12 milliards ou encore comme la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie qui engouffrera 6 ou 8 milliards, tous ces projets auront sur notre économie un effet de distorsion considérable.

Imaginons par exemple l'effet d'investissements de 10 ou 12 milliards de dollars américains au Québec, les contrecoups que subirait le dollar canadien, ou l'industrie des pâtes et papiers. Cette dernière est très vulnérable aux fluctuations des taux des changes. Que la valeur du dollar américain monte, et les pâtes et papiers ne se vendent plus.

Voilà des problèmes dont il faut s'inquiéter vivement; il est temps que la Banque du Canada, les banques à charte canadiennes, les institutions financières et les compagnies d'assurances prennent conscience du rôle qu'elles ont à jouer pour que, le moment venu, les investissements dans le domaine de l'énergie se fassent en dollars canadiens et que, lorsqu'il est question de ces services, il s'agit d'un secteur . . .

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La présidence se demande si le député ne s'est pas beaucoup éloigné du sujet du débat, car le bill à l'étude ne porte que sur une infime partie de la Loi sur la Banque du Canada. Quoi qu'il en soit, le temps alloué au député est maintenant écoulé.

M. S. Victor Railton (Welland): Je n'ai pas eu l'occasion de vous féliciter, madame l'Orateur, et je profite de cette occasion pour le faire. Il est agréable de voir quelqu'un de votre sagesse et de votre charme présider à nos délibérations. Permettez-moi de vous dire que vous honorez la présidence.

Je suis persuadé qu'en présentant le bill C-201, le chef du parti Crédit social du Canada fait un effort sincère pour le bien du Canada en s'en prenant à l'inflation. Je ne doute pas un seul instant que le député soit un homme d'expérience qui sait ce que c'est que l'argent, qui sait faire la différence entre une devise ferme et une devise sans valeur et qui, loin d'être bête, est un financier très avisé.

A propos du bill, maintenant, je ne pense pas que personne puisse réellement évaluer toute la masse du crédit réel du Canada. Je soutiens qu'il est encore plus difficile de calculer la valeur réelle de notre crédit que de dire quelle quantité de pétrole se trouve dans le sol de l'Alberta ou de l'Arctique ou du delta du Mackenzie. Nous connaissons la valeur foncière du Canada. Nous savons combien il y a d'argent dans les banques, et nous pouvons évaluer avec passablement d'exactitude la valeur de nos ressources, c'est-à-dire celle des pêcheries, de l'agriculture, des forêts et des mines, mais ce n'est absolument pas chose facile que de calculer le crédit réel du Canada.

Je pense qu'une philosophie politique de ce genre n'a pas vraiment été mise à l'essai, que ce soit en Alberta ou en Colombie-Britannique, parce que ces régions jouissent d'un climat de prospérité et les Créditistes ont géré de façon orthodoxe les finances du gouvernement. Le parrain du bill essaie par ce moyen de nous proposer une idée entièrement expérimentale. Je suis en faveur de l'expérimentation sur les animaux. J'ai foi en l'expérimentation biologique, au sens où les lapins, les chiens et les souris blanches doivent servir aux expériences permettant de faire des découvertes en physiologie qui fassent progresser les sciences médicales. D'un autre côté, je ne crois pas que les citoyens du Canada doivent servir d'animaux de laboratoire aux fins d'une expérience du genre que préconise le bill. Je soutiens qu'il s'agit là d'une idée purement expérimentale, et je ne vois aucune raison qui autorise un groupe particulier à nous l'imposer.

Bien que je croie que c'est toute l'expérience et la science humaines qui doivent être mises à contribution pour résoudre les problèmes mondiaux, et en particulier ceux qui découlent de la spirale inflationiste dans laquelle nous sommes pris, quiconque voudrait essayer de séparer le Canada des autres pays du monde rendrait un mauvais service au pays, tout animé qu'il soit par une saine motivation ou un patriotisme sincère.

J'estime que le bill se veut un instrument de lutte contre l'inflation. Si nous le considérons comme tel, il nous faut alors revenir à la question de savoir si nous pouvons isoler notre inflation de l'inflation mondiale? Ce bill ne s'applique qu'au Canada. Il nous ruinerait, je crois, si nous l'adoptions. Voyons tout d'abord si nous pouvons nous comparer quelque peu au reste du monde en ce qui a trait à l'inflation. Il importe que nous décidions s'il y a accord ou non entre nous à ce sujet.

Banque du Canada

● (1750)

Nous savons très bien que nous ne pouvons juguler cette inflation par un bouleversement général, comme nous aimerions tous en voir un. Le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Turner) et tous les évènements des dernières années nous ont bien prouvé qu'il nous fallait lutter contre l'inflation de façon réfléchie et très méthodique plutôt que de recourir à quelque nouvelle méthode pour modifier notre régime bancaire ou notre mode d'emprunt.

En d'autres termes, nous sommes étroitement liés, comme l'a dit le ministre des Finances, aux autres pays. Nous ne pouvons pas séparer nos économies. Nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter certaines règles rigoureuses d'imposition, de contrôle des salaires et des prix ni un régime bancaire qui nous exclurait du reste du monde.

Nous avons besoin des autres pays comme ils ont besoin de nous. C'est ce que nous devons tout d'abord reconnaître, je pense. Nous ne pouvons recourir au Canada à des moyens de combattre l'inflation qui diminueraient notre prospérité. Nous sommes toujours prospères. Personne ne le niera, je pense.

J'ai parlé à l'un des membres de la délégation revenue récemment du Japon et j'ai eu l'occasion de passer trois jours à Tokyo en janvier dernier. Je sais que le Japon traverse une crise économique assez rude. Toutefois, il a plus ou moins accepté de bon gré cette situation. Les Japonais reconnaissent qu'il y a certainement une hausse des prix mais que les salaires et les bénéfices augmentent aussi. Ils savent que la même situation règne partout dans le monde. Ils n'ont pas recours à de nouvelles armes philosophiques pour la combattre.

Les Japonais surveillent les dépenses de leur gouvernement tout comme nous le faisons. Ils essaient de s'en tenir aussi étroitement que possible au budget mais ils ne tentent pas de freiner l'inflation en augmentant le chômage ni de ralentir la production.

Il me semble qu'il serait assez ridicule pour le Canada de changer de stratégie puisque depuis trois ans il parvient à enrayer l'inflation mieux que la plupart des autres pays du monde. Ici et là, dans le cas de certains produits, certains pays ont de meilleurs résultats, mais il ne s'agit que de deux ou trois produits, tout au plus. Je songe ici aux États-Unis.

Pour ce qui est de l'inflation, nous sommes très bien lotis. Et cela, nous le devons à l'attitude très sensée du gouvernement. A mon avis, la situation serait vraiment lamentable si nous avions opté pour le contrôle des prix et des revenus. Presque tous les honorables vis-à-vis l'admettront volontiers maintenant, j'imagine. Ils se réjouissent probablement du fait qu'on n'ait pas choisi de l'imposer. On en a beaucoup parlé comme moyen de lutter contre l'inflation, mais, à mon avis, l'attitude sensée du ministre des Finances était beaucoup plus sage, soit d'amener les Canadiens à se rendre compte qu'en ralentissant l'économie on imposerait tout simplement plus de privations aux Canadiens, on créerait plus de chômage.

Il nous faut accroître notre productivité non seulement dans les secteurs agricole, forestier et minier mais aussi dans d'autres secteurs. Si nous le faisons, et voulons bien nous serrer un peu la ceinture, nous survivrons à la tempête. On en voit déjà des indices. Même si le prix de certains produits augmente et augmentera encore dans les quelques mois à venir, nous pouvons admettre, je crois, qu'il se produit actuellement une certaine stabilisation comparativement à la montée en flèche des mois derniers. Il me semble que l'attitude sensée adoptée dans le monde commence à porter fruit.

Je me réjouis du fait que le ministre des Finances ait été nommé président du comité provisoire du Fonds monétaire international. Son attitude sensée lui sera utile et rehaussera la réputation du Canada surtout si l'on tient compte des ressources inouïes de notre pays, ressources incalculables, de sa faible population, et du fait que le Canada ne bouscule personne, qu'il veut tout simplement faire de son mieux pour aider les pays en voie d'industrialisation.

Il importe, à mon avis, d'utiliser certaines possibilités financières dont nous disposons. Une possibilité que je désapprouve vraiment est l'expérience touchant notre système monétaire dont le député a parlé. Il importe de se rendre compte que le Canada a plus que jamais besoin d'investissements.

Le Canada n'a pas beaucoup d'argent. Une grande partie des capitaux privés sont investis aux États-Unis. Nous devons comprendre qu'actuellement, certaines personnes demandent d'avoir la possibilité d'investir dans notre pays. Nous pourrions commencer avec l'Allemagne et le Japon. Il y a ensuite les pays arabes producteurs de pétrole qui ont si bien réussi à amasser de l'argent. Cet argent doit être réinvesti et recyclé. Le Canada est l'un des meilleurs placements pour les capitaux arabes. Madame l'Orateur, je constate qu'il est six heures. Je m'excuse d'avoir parlé si longtemps.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES CONTRAVENTIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance à 5 heures, j'étais en train de dire que le gouvernement a présenté une mesure à

laquelle un petit nombre de députés voudraient s'opposer en principe. Pourtant, j'estime que les députés de l'opposition doivent examiner la mesure pour voir si elle sera efficace en intensifiant la concurrence au pays. J'ai fait état de certains documents et j'ai signalé que si d'une part le gouvernement propose d'autres règlements concernant par exemple la publicité trompeuse et les fausses indications, il ne paraît pas vouloir juger ses propres initiatives dans le même contexte.

J'ai donné quelques exemples du matériel publicitaire du gouvernement fédéral qui, à mon avis, pourrait être contesté et pourra l'être effectivement. Il y aurait aussi le cas de la publicité au sujet des obligations d'épargne du Canada où il est question de revenu garanti et de souplesse. Dans les annonces courantes, on dit qu'aux fins de l'impôt, le gouvernement canadien se propose de permettre aux contribuables de considérer toute gratification en espèces comme intérêt ou gain de capital. On affirme même qu'il y aura certaines exemptions d'impôt.

Je signale à la Chambre qu'on y mentionne une mesure budgétaire qui pourrait figurer dans le budget du ministre des Finances (M. Turner) d'ici la mi-novembre. Mais est-il juste d'en parler dans une annonce à l'heure actuelle, quand on sait que le gouvernement pourrait même tomber avant le 15 novembre? Les ministériels ont sûrement tiré une leçon après leur défaite du 9 mai dernier, lors de la présentation du budget. Or, nous constatons qu'ils ne se gênent pas pour laisser entendre dans une annonce destinée à tous les Canadiens qu'une chose quelconque est un fait accompli alors que ce n'est évidemment qu'une possibilité.

Je voudrais passer en revue brièvement quelques-unes des étapes qui ont abouti au bill à l'étude aujourd'hui. Dans ses remarques introductives, le ministre a mentionné le rapport provisoire sur la politique de concurrence, publié par le Conseil économique du Canada en juillet 1969. Je signale aux députés qu'il est dit bien clairement, au chapitre 1er de ce rapport, qu'il s'agit bel et bien d'un rapport provisoire. Voici ce qu'on y dit:

> Le Conseil présente également ce deuxième rapport comme *provisoire* afin d'indiquer: *a*) que d'autres rapports seront publiés plus tard, et *b*) que ces rapports ultérieurs pourront revenir sur les questions de coalitions, de fusions, de monopoles et de pratiques restrictives du commerce. Le prochain rapport portera sur les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels enregistrés. Enfin, dans un quatrième et dernier rapport, nous présenterons de nouvelles considérations et recommandations au sujet des affaires des consommateurs ainsi qu'un résumé général des relations qui existent entre les trois groupes d'éléments énumérés dans notre mandat, et une indication de la place de chacun dans l'ensemble des politiques économiques du Gouvernement.

On se demandera peut-être si de nouveaux rapports ont été publiés par le Conseil économique du Canada et sinon, pour quelle raison? La question a été posée au début du mois à M. Raynauld, président en exercice du Conseil économique du Canada. J'ai posé la question suivante au comité des finances:

> Avez-vous rédigé un nouveau rapport sur la politique de concurrence élaborée en juillet 1969? . . . Que pensez-vous du bill C-2, lequel résume la mesure législative du gouvernement sur la concurrence qui, comme vous le savez, découle de la première étude?
>
> M. RAYNAULD: La question est pertinente. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il n'y a pas eu d'autre rapport.

Puis il a ajouté:

> Il n'y a pas eu d'autres rapports sur la concurrence . . . Depuis ma nomination comme président du Conseil économique du Canada, il n'a jamais été question d'entreprendre d'autres études dans ce domaine; je n'ai donc rien à dire au sujet du bill à l'étude actuellement à la Chambre.

Je dis cela parce qu'il est certainement étrange qu'un ministre et qu'un gouvernement se réfèrent à un rapport aussi souvent qu'ils le font et que le rapport ait été la base du projet de loi à l'étude, alors qu'il s'agissait de toute évidence d'un rapport provisoire; d'autre part, lorsque nous avons demandé au président du Conseil économique du Canada s'il avait présenté d'autres rapports, il a été presque étonné de la question et a avoué que personne ne lui avait même demandé d'autres rapports après qu'il ait remis le rapport provisoire.

Comme je l'ai dit plus tôt, le projet de loi initial qui a été présenté à l'égard de la concurrence prévoyait deux étapes. La seconde concernait les monopoles et les coalitions. On nous promet que cette loi sera présentée. Mais il commence à être difficile de s'y retrouver, étant donné que le gouvernement a tendance à changer de ministres assez rapidement.

● (2010)

Le député qui jusqu'à récemment était ministre de la Consommation et des Corporations nous avait dit que la deuxième étape de la législation sur la concurrence serait en place avant la fin de l'année. D'après une entrevue rapportée dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a dit qu'il ne saurait en être ainsi. Il a toujours des entretiens et veut en avoir d'autres avec un plus grand nombre d'hommes d'affaires. Cela témoigne de l'impuissance du gouvernement à trouver la méthode appropriée pour réglementer la concurrence au pays. Le gouvernement lui-même ne sait que faire. C'est pourquoi ce bill est prématuré; le gouvernement n'a pas de concept général de l'orientation à donner à sa politique de concurrence.

Je le répète, la deuxième étape de la législation est dans les coulisses. Le ministre voudra probablement modifier aussi ce bill à l'étape du comité. Il devrait déposer les amendements en question sur-le-champ. Il a dit cet après-midi qu'il était prêt à faire des compromis. Je ne sais pas du tout de quoi il veut parler. Si c'est ce qu'il veut, qu'il fasse ces compromis. Voyons de quoi le bill C-2 aura l'air, comme il l'espère, dans sa forme définitive. La Chambre pourra alors voir comment elle veut en disposer.

La dernière fois qu'un bill semblable avait été lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité, on avait vu que certaines de ses dispositions qui visaient à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions avaient dû être amendées par la suite par le bill sur les profits excessifs présenté lors de la dernière législature, lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité.

M. Stanfield: Quand en reviendra-t-il?

M. Stevens: Oui, quand ce bill sur les profits excessifs reviendra-t-il? Le ministre de la Consommation et des Corporations, d'après une entrevue exclusive accordée au *Financial Post*, a dit avec son franc-parler qu'après tout, le bill sur les profits excessifs c'était un peu de la poudre aux yeux. Or, je dirais qu'elle ne se limite pas à ce bill-là. Toute la politique sur la concurrence du gouvernement est de la poudre aux yeux.

M. Stanfield: Et toute sa politique économique.

M. Stevens: Il n'a pas de politique économique.

J'aimerais revenir au rapport provisoire du Conseil économique du Canada. A la page 123, le Conseil recommande:

> ... qu'avant de préparer une nouvelle loi apportant d'importantes modifications à la politique de concurrence, le gouvernement fédéral prenne l'initiative de proposer des discussions sur la politique de concurrence et autres politiques connexes, entre le ministre de la Consommation et des Corporations et les ministres provinciaux intéressés.

Nous avons certes droit à une explication. Pourquoi le gouvernement pense-t-il pouvoir agir sur la foi du rapport provisoire tout en faisant fi des fermes recommandations contenues dans ce rapport voulant que le gouvernement consulte les provinces avant de légiférer? Non seulement le gouvernement a omis de consulter les provinces, mais il a omis également de consulter efficacement l'entreprise, l'industrie, les syndicats, les agriculteurs et les consommateurs. Il aurait dû consulter ces groupes avant de présenter cette mesure.

J'aimerais maintenant aborder la question des relations fédérales-provinciales et la constitutionnalité de certaines des dispositions du bill. La Partie IV.1 soulève des questions constitutionnelles complexes. Dans son rapport, le Conseil économique était si peu certain qu'il fallait créer un tribunal du type administratif qu'il a recommandé qu'on se reporte à la constitution pour dissiper le doute. Si cette mesure est adoptée, il faudra décider si la Partie IV.1 est conforme aux pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de droit criminel et commercial ou aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique concernant la paix, l'ordre et la bonne administration du pays.

M. Lang: Elle y est parfaitement conforme.

M. Stevens: Apparemment, la Partie IV.1 ne s'occupe pas des délits criminels dans le sens que notre jurisprudence a toujours donné à ce terme. Au Conseil privé ou à la Cour suprême il y a de nombreux cas d'interprétation des pouvoirs commerciaux du gouvernement fédéral par les tribunaux. Ces décisions ne fournissent pas beaucoup de précédents pour la question traitée à la Partie IV.1. En général, elles confirment le pouvoir du gouvernement fédéral de réglementer l'importation et le mouvement des denrées entre les provinces et confirment du même coup que les provinces n'ont pas de pouvoir à cet égard.

La Partie IV.1 ne se limite pas aux accords interprovinciaux ou aux pratiques commerciales et de nombreux précédents sont là pour montrer que les règlements du gouvernement fédéral en matière de commerce ne peuvent être rationalisés simplement parce que c'est là une question à caractère interprovincial.

Cela nous laisse le pouvoir relatif à la paix, l'ordre et le bon gouvernement. C'est sur cela que le tribunal pourrait s'appuyer en dernier ressort pour dire que la partie IV.1 proposée relève de la compétence du gouvernement fédéral. Par conséquent, étant donné que les pouvoirs accordés à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce constituent une partie tellement importante de la mesure, il semble qu'une bonne partie du bill repose sur une base constitutionnelle peu solide.

Est-ce ainsi que le gouvernement compte établir une base pour la politique relative à la concurrence au Canada? N'aurait-il pas été préférable que le gouvernement consulte au préalable les provinces afin de modifier au besoin la constitution, de façon à garantir qu'on aborderait convenablement les questions proposées en vertu de la partie IV.1?

L'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions au domaine des services, comme le prévoit le bill C-2, aggraverait le problème qui existe déjà en ce qui concerne le chevauchement des lois de règlementation fédérales et provinciales. Si le gouvernement fédéral veut éviter les ennuis qu'entraînerait l'adoption du bill, il devrait bien préciser que les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui concernent les services ne s'appliqueront pas si elles vont à l'encontre de la loi provinciale.

La Colombie-Britannique a récemment mis en application deux lois sur les pratiques du commerce et le gouvernement de l'Ontario étudie le bill 55, intitulé «loi sur les pratiques commerciales de l'Ontario». Le champ d'application de ces lois est semblable à celui que prévoient les dispositions des articles 36 et 37 du bill C-2. Il est malheureux que les autorités fédérales n'aient pas coordonné leur programme législatif dans ce domaine avec les lois qui relèvent des provinces. Il n'est pas nécessaire d'avoir deux séries de sanctions criminelles pour régir le même genre de comportement.

Les articles 29.1 et 31.1 proposés contiennent de nouvelles dispositions relatives à la mise en exécution et au redressement qui ont soulevé beaucoup d'opposition, comme le ministre le sait sans doute. Le premier article accorderait un pouvoir d'injonction provisoire et le deuxième permettrait à une personne qui a subi une perte ou un préjudice de recouvrer des dommages-intérêts par suite d'un comportement allant à l'encontre d'une disposition de la partie V relativement à la non-conformité à une ordonnance de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Les deux articles montrent bien les résultats insatisfaisants qu'on obtient en essayant d'imposer un redressement civil dans le cadre restreint du droit criminel.

Un autre problème constitutionnel se pose lorsqu'il s'agit d'attribuer à la Cour fédérale la juridiction en matière de procès criminel initial, qui a jusqu'ici relevé exclusivement des provinces. Le problème provient des dispositions contradictoires de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, lesquelles ne peuvent être conciliées que si l'on modifie la constitution.

Ceci démontre bien qu'en présentant ce bill, le ministre nous entraîne sur un terrain inconnu. Il a mentionné au début que le ministre de la Consommation et des Corporations qui l'a précédé avait décrit certains aspects du projet de loi mais qu'il ne l'avait pas expliqué en détail.

● (2020)

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce que nous avons dit en deuxième lecture, mais j'estime important de rappeler certains points soulevés avec tant de justesse par celui qui était alors député de St. Paul's. Le 13 mars 1974, il a dit que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce créerait, comme on lit à la page 484 du hansard:

> ... virtuellement une nouvelle agence très centralisée qui sera habilitée à intervenir dans une grande partie de la vie politique et économique ... le bill autorisera la Commission sur les pratiques restrictives du commerce à modifier ou à remanier les régimes de distribution au Canada comme cela ne s'est jamais fait.

Nous rappelons ce point, monsieur l'Orateur. A la même page, il a signalé qu'en vertu du bill, des décisions étaient confiées à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Il a exprimé l'avis que le gouvernement, à tort, abdiquerait sa responsabilité de prendre des décisions politiques de cette ampleur et l'a prié de reconsidérer l'opportunité de confier des décisions de ce genre à la

Commission et d'envisager la possibilité de les confier au gouverneur en conseil. Nous renouvelons cette demande, monsieur l'Orateur.

A la page 485, il a signalé que

> ... la Commission est en mesure d'établir ses propres règles de procédure pour accomplir les tâches et fonctions que lui confie la loi.

Nous renouvelons aussi ce point. A la même page, il affirme:

> Diverses catégories d'industries de service sont dispensées pour une raison ou pour une autre.

Les catégories les plus importantes et les plus vastes, celles que je viens de mentionner, qui sont régies par une loi provinciale, ne sont malheureusement pas dispensées, ce qui va semer la confusion.

A la page 486, il dit:

> Nous sommes d'avis qu'il est grand temps que le Canada applique des lois anti-coalitions aux syndicats.

Nous aimerions que le ministre précise pourquoi il a persisté à soustraire les syndicats d'une loi sur la concurrence de ce genre. Plus loin, on lit:

> ... nous croyons que le ministre devrait au moins nous donner des raisons acceptables pour que les banques continuent à être traitées différemment par le ministre des Finances. Elles jouissent d'un régime différent et plus souple que celui qui s'applique aux autres institutions financières telles que les compagnies de fiducie et d'assurances.

J'ai pensé qu'il faudrait en faire état encore une fois, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de bien préciser que nous reprenons aujourd'hui pour notre compte, dans l'examen de ce bill, les arguments invoqués à l'époque et de façon plus détaillée par le député. Je dirais même plus, nous craignons que les ambiguïtés du bill C-2 n'entravent le dynamisme des entreprises et ne créent un climat de contrainte qui rende la planification malaisée. Il entraînera pour la collectivité une charge économique inutile. Par nature, les hommes d'affaires hésitent à s'engager lorsque les lois qui les régissent ne sont pas claires. En conséquence, ils renonceront donc vraisemblablement à des activités économiques bénéfiques si les articles plutôt ambigus du bill ne sont pas clarifiés.

Dans le cours du débat, mes collègues présenteront nombre de suggestions précises. Permettez-moi de dire succinctement qu'il y aurait lieu de supprimer toute équivoque au sujet des expressions «produit», «entreprise de prêt d'argent», «déraisonnablement bas», «très répandues», «fournisseur important», «insuffisante», «chances de gagner» un prix lors d'un concours publicitaire, de même qu'au sujet de la distinction établie entre annonceurs locaux et nationaux. Je prends directement dans le texte du bill, monsieur l'Orateur, des expressions qui devraient être clairement définies.

Considérons le mot «article» par exemple. Dans la définition actuelle il pourrait s'appliquer à des centres d'achat, ce qui en rendrait l'exploitation criminelle au pays. D'après l'article 32(1)(c) et (d) et l'article 38(6), le simple fait d'offrir des locaux à louer dans un centre d'achat pourrait ainsi constituer un délit, tant que le mot «article» ne sera pas défini de telle sorte que ce genre d'activité ne soit pas visé.

Dans une autre interview accordée aux journalistes, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) s'est dit convaincu que ce bill n'entraînera pas des réactions aussi vives que le précédent, parce que, dit-il, «les hommes d'affaires sont las de la chose.» Belle philosophie pour un ministre. C'est un peu la guerre d'usure, la statégie de la lassitude. On se dit qu'on finira bien par avoir le dernier mot, que le public et le monde des affaires finiront bien par se faire une raison.

M. Beatty: Le gouvernement laisse tomber l'eau goutte à goutte et nous sert les nouilles une à une.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre a compté sans la loyale opposition à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: A propos de nominations—et avec mes collègues je félicite le ministre de la sienne—je crois qu'il y a parfois lieu de se demander comment le premier ministre (M. Trudeau) choisit un nouveau ministre.

M. Reynolds: Il fallait qu'il le sorte des Postes.

Une voix: Il va de triomphe en triomphe.

M. Stevens: Quand quelqu'un assume de nouvelles fonctions, monsieur l'Orateur, on est naturellement porté à faire un examen rapide de son rendement au poste qu'il quitte. Je n'en parlerais pas si le fait n'avait déjà été signalé dans une brochure du Bureau d'études fiscales, intitulée Finances nationales 1973-1974, où, à la page 211, nous avons un aperçu de la compétence administrative du ministre qui est aujourd'hui le haut potentat du Commerce. Son bref passage d'un an aux Postes a transformé un excédent de 6 millions de dollars en un déficit de 75 millions.

M. Gillies: Ça exige du travail.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, on a peut-être là une idée des critères qui président au choix d'un ministre au sein du gouvernement.

M. Reynolds: Attendez qu'il soit ministre des Finances l'année prochaine.

M. Stevens: Après avoir énuméré les conséquences qu'entraînerait l'adoption de ce projet de loi, je dois signaler que les petits exploitants souffriront le plus de la politique de concurrence du gouvernement. Les politiques du gouvernement les ont déjà fort ébranlés.

● (2030)

Bien que 60 p. 100 de la population active soit employée par les petites entreprises, nous constatons qu'entre 1962 et 1973, la contribution des employeurs au revenu national est tombée de 10.7 à 4.5 p. 100. Il reste que cette mesure aura des effets extrêmement désastreux sur les entreprises, surtout les petites entreprises.

J'ai mentionné tantôt que le bill ne s'intègre à aucune stratégie industrielle d'ensemble. En fait, nous le savons tous, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) est unique; il se vante d'avoir déclaré que le gouvernement n'a pas de stratégie industrielle. Je le mentionne parce que je constate que le déficit commercial au chapitre des produits finis destinés à l'exportation devient inquiétant. En 1972, ce déficit était de 1.5 milliard de dollars. En 1973, il s'élevait à 2.2 milliards et pour le premier semestre de l'année en cours, il atteignait déjà deux milliards. La seule façon pour notre pays de maintenir un excédent commercial est de combler l'écart en exportant des matières premières.

Si le ministre est vraiment sérieux en déclarant qu'il espère, grâce à ce bill, atteindre les grosses entreprises du pays, il devrait alors y insérer une disposition prévoyant qu'il ne touchera pas les petits commerces dont l'avoir est inférieur à un montant donné. La loi sur l'examen de l'investissement étranger adoptée lors de la dernière législature comportait une dispostion de ce genre, et je recommande au ministre de suivre cette voie dans tout texte de loi sur la concurrence qu'il pourrait proposer.

J'ai mentionné l'absence de consultation avec divers secteurs de notre économie. Je propose que le gouvernement envisage de constituer un conseil national de l'industrie et de la productivité entièrement fonctionnel, et doté d'un personnel provenant de ses propres éléments des gouvernements aussi bien fédéral que provinciaux, du monde des affaires, de l'industrie et du travail. Ce conseil serait chargé de coordonner une politique industrielle efficace à l'échelle nationale; il formulerait des directives concernant la constitution, l'implantation et le financement d'une nouvelle industrie ou le développement d'une industrie existant déjà; il se chargerait de mettre fin à une évolution dénuée de coordination et improductive dans diverses régions du Canada; il viserait à éliminer l'ambiance conflictuelle dans laquelle se déroulent les rapports actuels entre les gouvernements, fédéral ou provinciaux, le patronat et les travailleurs, il permettrait de mieux préparer l'industrie canadienne à répondre à l'évolution de la conjoncture économique, et verrait à l'amélioration du taux de croissance de la productivité tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Ce serait une initiative heureuse du gouvernement qui se révélerait plus constructive que l'adoption d'un texte de loi risquant d'être plus nuisible qu'utile. A en juger par le ministère de la Consommation et des Corporations, je pense qu'il serait préférable que les corporations relèvent du ministère de la Justice. Nous aurions ainsi un ministre de la consommation à plein temps qui pourrait se consacrer pleinement à la protection des intérêts du consommateur.

D'autres membres de mon parti désirent prendre la parole. J'ai tenté d'esquisser notre point de vue sur cette mesure législative. Je suis certain que les députés qui soutiennent le gouvernement sont plus que disposés à nous laisser toute liberté de continuer à exprimer notre opinion sur ce texte. Après tout, cinq projets de loi ont été adoptés au cours des derniers jours; quelques discours concernant le bill que nous étudions maintenant ne les dérangeront certainement pas.

En guise de conclusion, permettez-moi de dire que la concurrence, à mon avis, est une bonne chose. Les députés, et certainement les membres du parti auquel j'appartiens, la favorisent.

M. Benjamin: Qu'est-ce que veut dire tout cela?

M. Stevens: Cependant, nous ne devrions pas, pour accroître la concurrence, introduire une loi injuste, qui aura pour effet de la mettre en danger et qu'une Commission sur les pratiques restrictives du commerce pourra bien mal appliquer.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, la première chose qui me frappe au sujet du bill que nous étudions ce soir, est son titre; il se lit: loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques, et abrogeant la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel. On l'appelle aussi, par euphémisme, la loi sur la concurrence.

J'aimerais ce soir examiner plusieurs questions et, en particulier, demander quelle sorte de concurrence le bill doit réglementer. S'agit-il de la concurrence entre deux concurrents? Je pense que le bill qui nous est présenté va, en fait, institutionnaliser la concurrence qui existe actuellement entre acheteur et vendeur, entre concurrent et consommateur. J'ajouterai ici, monsieur l'Orateur, pour le bénéfice des sténographes de la Chambre, que, chaque fois que j'utilise le mot «concurrent», il faut le mettre entre guillemets.

Pour que les députés n'imaginent pas que mes remarques initiales découlent d'une prévention partisane, je voudrais les inviter à examiner les remarques faites par un dirigeant d'une agence de publicité à l'occasion d'un discours prononcé à Toronto en février 1973 à la réunion de l'Institut canadien des épiciers de gros. Il disait, et je cite:

> Alors qu'y a-t-il de mal à la collaboration dans l'industrie? Après tout, vos concurrents ne sont pas vos ennemis, mais les consommateurs le sont.

Je crois que cela n'était pas une observation accidentelle, mais plutôt un bon exemple de la mentalité de la plupart des «concurrents» dans ce système de «libre entreprise». Une autre note à l'intention des sténographes de la Chambre: chaque fois que j'emploie les mots «libre entreprise» dans le présent discours, ils devraient eux aussi être mis entre guillemets.

Je suis sûr que le gouvernement sait parfaitement ce dont parlait ce directeur de la publicité. Après avoir lu le projet de loi et toute la documentation qui s'y rapporte et après avoir tant entendu parler du fameux régime de «libre entreprise», je remarque qu'il est vraiment curieux que les compagnies doivent être menacées des foudres de la loi avant que de faire semblant de se faire concurrence. D'après la définition même de «libre entreprise» on croirait qu'ils devraient plutôt mourir d'envie de se concurrencer. Mais il n'en est pas ainsi. On doit obliger ces soi-disant «concurrents» à se faire concurrence.

● (2040)

Lorsqu'on ne s'efforce pas dans le bill à l'étude d'obliger les «concurrents» à se faire concurrence, on essaie de réglementer la concurrence agressive qui existe déjà, c'est-à-dire la concurrence des compagnies contre le consommateur. Malheureusement, les seuls qui ne soient pas au courant de la situation réelle sont les consommateurs canadiens qui se retrouvent tous les jours au marché. Voilà, quant à moi, l'un des aspects les plus condamnables du projet de loi: on fait seulement semblant de réglementer, on ne réglemente pas vraiment ce qui fait que l'on endort le consommateur canadien avec un faux sentiment de sécurité.

Au cas où la Chambre penserait que je verse dans la rhétorique . . .

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je me réjouis de voir les députés applaudir, car je voudrais parler de certaines mesures précises que le gouvernement présente au public comme étant bénéfiques. Prenons, par exemple, la pratique du double étiquetage. Le bill interdit à une maison de vendre un produit à un prix autre que le prix le plus bas, lorsque plusieurs prix sont exprimés pour le produit. Et pourtant, le bill n'interdit pas ce que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires décrit dans son rapport de novembre 1973 comme étant «une pratique de commerce

acceptée qui consiste à réévaluer les stocks au fur et à mesure que les prix changent.»

De toute évidence, l'objectif de cette mesure ne devrait pas consister uniquement à avertir les entreprises qu'elles doivent présenter patte blanche. A moins, bien entendu, que le gouvernement accepte que le consommateur soutient la concurrence des entreprises; dans ce cas, il est très logique de continuer à permettre aux entreprises d'augmenter leurs prix sous le comptoir et non pas dessus.

Il y a une autre disposition du bill dont il m'est absolument impossible de croire que le gouvernement ait pu la proposer sérieusement. Il s'agit de la modification qui donnerait un droit de poursuite aux particuliers qui souffrent des conséquences d'une coalition entre sociétés. Moi, je dis au gouvernement, que nous souffrons tous par suite des coalitions entre les sociétés et que les poursuites devraient être intentées par des groupes et non par des particuliers.

Prenons l'exemple de nos trois grands importateurs de sucre, Atlantique, Redpath et St. Lawrence, trouvés coupables de pratiques frauduleuses dans la fixation des prix remontant à 1963. Les trois sociétés ont été condamnées à payer des amendes et soumises à un ordre interlocutoire pour prévenir toute autre collusion. Pourtant, ces trois mêmes sociétés sont encore devant les tribunaux.

Sauf erreur, l'accusation a évalué le coût, pour le consommateur canadien, de ces pratiques de fixation des prix, entre 1960 et 1973, à quelque 125 millions de dollars. A mon sens, et je m'abstiens de toute observation sur le procès en cours, s'il en est bien ainsi, si les sociétés sont encore reconnues coupables et qu'on évalue en gros les revenus tirés de cette pratique malhonnête, il devrait être possible aux consommateurs, comme groupe, d'exiger le remboursement de leur argent et il faudrait que les amendes imposées soient égales au montant que les sociétés ont soutiré au public.

Je m'interroge sur la sincérité des intentions du gouvernement qui semble s'imaginer que chacun s'efforcera de calculer le nombre de dollars qu'il peut avoir versés indûment en treize ans aux compagnies de sucre, avant d'intenter des procédures lui-même à titre individuel.

Poursuivons ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique. Si le gouvernement croit sérieusement que, dans ces cas de conspiration, le consommateur se prévaudra de son droit d'instituer des procédures judiciaires, qu'a-t-il l'intention de faire de la masse de poursuites qui en résulterait? Pouvons-nous seulement nous imaginer, par exemple, tous les chefs de familles en train de calculer tout d'abord ce qu'on leur doit, puis d'instituer en même temps des poursuites? Cela répugne en quelque sorte à l'esprit. Cependant cela n'a rien d'absurde pour les entreprises qui savent qu'elles n'ont rien à craindre.

Si je trouve alarmant le manque de concurrence entre les sociétés commerciales, il y a une chose qui me semble encore plus alarmante, et c'est l'échec du gouvernement à s'occuper de l'intégration verticale des grandes sociétés. Permettez-moi de vous donner encore un autre exemple de la façon dont les «concurrents» entrent en concurrence, non pas avec les autres «concurrents», mais avec les consommateurs. L'exemple le plus frappant, c'est celui de la société George Weston Limited qui parle de l'année 1973 dans son rapport annuel comme d'une «année satisfaisante». Elle a de quoi être satisfaite quand on considère que ses profits après déduction d'impôts ont atteint la somme de 34.6 millions de dollars, soit une augmentation de 86 p. 100 par rapport à 1972.

Le consommateur peut être porté à croire que la société Weston est en concurrence serrée avec les autres fabricants de produits alimentaires. Mais en réalité, la société George Weston Limited est surtout en concurrence avec elle-même.

Une rapide enquête sur certains de ses concurrents ne révèle rien de plus qu'une longue liste de ses propres filiales, parmi lesquelles se trouvent les plus grandes, les plus populaires et les plus puissantes compagnies de préparation de produits alimentaires au Canada. Ainsi, il y a Weston Bakeries Limited, la plus importante boulangerie au Canada, Weston Foods, McCormicks, William Nielson Limited, British Columbia Packers, la plus grande compagnie de transformation de poisson au pays, Connor Brothers Fisheries, Somerville Industries Limited, Westfair Foods, Kelly, Douglas and Company et, naturellement, la chaîne Loblaw. Puis il y a National Grocers, Atlantic Wholesalers, B.C. Packers ayant ses propres succursales, dont Nelson Brothers et Ruperts Certi-Fresh Foods. Nous avons ensuite Connor Brothers et ses filiales, W. H. Welch Limited et Lewis, Conners and Sons Limited, plus une foule d'autres compagnies associées.

Quelle signification cela revêt-il pour le consommateur qui entre dans un marché d'alimentation, monsieur l'Orateur?

Une voix: Que le prix est juste.

M. Rodriguez: En effet, le prix est juste pour George Weston. Prenons le saumon, par exemple. Le consommateur se trouve face à un choix inoui de marques de commerce dont entre autres: Carnation, Universal, Surf, Ferndale, Overwaitea, Rose Marie, Red Rose, Pine Tree, High Seas, Sea Lord, Silverline, Fraser Gold, Swallow, Clipper, Tip Top, Streamline, Sea Trader, Queen Charlotte, A & P, Clover Leaf, Maple Leaf, Paramount, Laguna, Sea-Gift, Robin Red, Loblaws et Thunderbird.

Mais, monsieur l'Orateur, la confusion ne s'arrête pas là. Il y a le saumon coho, le saumon-chien, le saumon sockeye, et le whitespring, sans compter le saumon rouge ou rose, le saumon émincé ou le saumon en crème. Il y a en outre la question du prix l'once car, croyez-moi, on trouve des boîtes de 15 ou 15 onces et demie, celles de trois onces et trois quarts, sans compter celles de sept onces et trois quarts. Pourquoi trois quarts d'once, monsieur l'Orateur? Mais ne me laissez pas faire digression et entrer dans un autre domaine qui a grand besoin de ce genre de mesure législative.

Le consommateur ne se doute pas, lorsqu'il s'évertue à calculer le prix à l'once des diverses marques et des divers formats de boîtes, que la marque n'a pas vraiment d'importance puisque l'argent aboutit dans la même poche, dans ce cas-ci, la «superpoche» de George Weston. Que fait ce bill pour encourager la concurrence? Le gouvernment peut-il me montrer un passage du bill sur la concurrence qui encourage celle-ci dans l'industrie du saumon?

De plus, le Conseil économique du Canada, dans son rapport de juillet 1969 sur la concurrence concluait que dans de nombreux secteurs d'activité, «les éléments monopolisants ont réduit presque à néant le jeu de la concurrence». Pendant une longue période, l'industrie alimentaire n'était pas aussi monopolisée qu'aujourd'hui. A l'heure actuelle, les agriculteurs sont chassés de la terre pour faire place à l'agri-commerce. Les marchés agricoles étaient florissants jadis, comme d'ailleurs le colportage de denrées alimentaires, mais ils ont été vite remplacés par les supermarchés. Il y avait autrefois de nombreuses peti-

tes fromageries un peu partout au pays; aujourd'hui il n'y a que Kraft.

Je sais que le ministre a promis de réviser la mesure et surtout d'examiner les questions plus fondamentales qui se posent au cours de l'étude des caractéristiques structurales de notre économie. Je soupçonne toutefois que le bill C-2 est le présage de ce que nous réserve la seconde étape de la législation.

● (2050)

J'ai lu dans le *Globe and Mail* de ce matin que le ministre a l'intention d'entreprendre de longs entretiens avec le monde des affaires, bien sûr, avant de passer à la seconde étape d'action législative. Le ministre a dit et je cite:

Je ne veux pas précipiter la deuxième étape parce qu'il s'attaque de front aux principes des affaires. C'est une façon tout à fait nouvelle d'aborder la question.

Pas si nouvelle je pense, monsieur l'Orateur, surtout si je tiens compte des commentaires du ministre, dans la *Gazette* de ce matin, sur ce qu'il pense du bill contre les bénéfices excessifs. Le ministre aurait dit, paraît-il:

Je tiens à dire bien clairement que j'espère que l'on ne recourra jamais à ce bill.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Mais ce n'est pas tout. Il aurait dit:

Pour moi, c'est un instrument que le gouvernement doit avoir à sa disposition, c'est tout. Nous en avons besoin, par exemple pour la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires. Si M^me^ Plumptre fait des recommandations et y signale de flagrants abus, le gouvernement n'a aucun moyen d'action ou de pression qui lui permette d'agir. Je pense que nous avons besoin de ce bill à titre de modèle si l'on peut dire. Irais-je jusqu'à dire de façade? Voilà vraiment la raison d'être de ce bill. Je ne veux vraiment pas y recourir ni même songer à le faire, car je ne vois aucun inconvénient aux bénéfices.

Il est clair que lorsque le gouvernement a écarté un ministre, le reléguant à l'arrière-banc, pour le remplacer par le ministre actuel, c'était tout comme s'il avait creusé un trou pour en remplir un autre. Le ministre actuel communique davantage avec les gens, les gens de son espèce—ceux des grandes entreprises.

Je me rends compte que nous examinons actuellement le bill sur la concurrence et non le bill contre les bénéfices excessifs, mais les remarques du ministre reflètent, selon moi, l'état d'esprit du gouvernement dans quelque mesure législative qu'il présente pour protéger le consommateur de la concurrence.

Permettez-moi de revenir sur les commentaires du ministre publiés dans le *Globe and Mail*. Je constate que les amendes modérées infligées dans le passé pour les délits relatifs aux coalitions ne sont pas, selon lui, un problème d'ordre juridique mais, dit M. Ouellette, «un problème découlant de notre attitude». Puis il ajoute que les Canadiens ne sont pas encore habitués aux amendes élevées ou aux peines d'emprisonnement pour des délits de ce genre. Quel exemple magistral de paroles ambiguës!

Si les Canadiens n'ont pas l'habitude des fortes amendes ou des peines d'emprisonnement infligées dans le cas de délits préjudiciables aux consommateurs, c'est de la faute du ministère de la Consommation et des Corporations, selon moi.

Cela m'amène à une autre question contestable à propos du bill à l'étude. La loi fondamentale est en vigueur depuis longtemps déjà, mais je constate que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ne s'est pas encore fait remarquer par son zèle au sein du ministère. Par exemple, d'après la loi, cette commission doit se composer de trois membres, mais le nombre en a été réduit graduellement à un seul. Je constate également qu'en 1970-1971, la Commission n'a dépensé que 41 p. 100 de son budget; en 1971-1972, 61 p. 100 seulement et en 1972-1973, seulement 61 p. 100.

N'est-il pas étonnant de voir qu'une des peu nombreuses commissions chargées bien clairement de protéger le consommateur, de lui épargner des dépenses, économise les deniers publics affectés à cette fin? Le ministre pourrait déplorer à bon droit l'absence d'amendes et de peines d'emprisonnement exemplaires. Son ministère et la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ont évidemment failli à la tâche en ne donnant pas l'exemple d'un esprit d'initiative aux Canadiens.

Bref, ce bill, dans toute sa complexité, ne propose aucune mesure qu'une société qui se respecte ne puisse tourner. N'importe quelle société digne de ce nom au Canada pourrait tourner n'importe laquelle des dispositions de ce bill.

Mon parti estime qu'une loi sur la concurrence présentée par un gouvernement sincère devrait comporter deux principes. Premièrement, elle ne devrait jamais permettre de monopole de la production, de la distribution et de la vente des biens et services et, deuxièmement, le gouvernement doit intervenir dans le marché pour assurer aux consommateurs des produits de qualité à un prix raisonnable. Ce bill ne tient nullement compte de ces principes.

M. A. C. Abbott (Mississauga): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le ministre pour sa nomination et le beau discours qu'il a prononcé cet après-midi. Il a encore une fois démontré sa compétence et ses connaissances et, à la toute première occasion qui s'est présentée, il a su encore une fois se montrer, avec intelligence, à la hauteur de ce bill complexe.

Nous avons entendu ce soir un long exposé du député de York-Simcoe (M. Stevens) sur ce bill. Il a très peu traité du bill lui-même, mais a abordé toute une gamme de sujets, dont une discussion générale sur le ministère de la Consommation et des Corporations. Le député, par un prodigieux tour de prestidigitation, a parlé du nombre de plaintes reçues par le ministère, pour ensuite le diviser par les sommes que dépense le ministère pour tous les services offerts aux consommateurs, environ 17 millions et demi de dollars, et dire à la Chambre que c'était le coût total de toutes les plaintes reçues en une année depuis la création du ministère. Le député a manifestement tiré ses chiffres des prévisions budgétaires de 1974-1975 qui concernent tout un ensemble d'activités, et dont environ 1 million de dollars sont consacrés aux dépenses de la direction chargée de l'éducation, de l'information et des plaintes des consommateurs.

J'ai remarqué qu'il ne suffisait pas au député de se reporter à ces observations frappantes, mais qu'il avait aussi raconté aux citoyens de Toronto, lors d'une réunion du chapitre de l'Institut des comptables agréés, cette même histoire de transmutation. Je considère que cette mention faite par le député au cours de son discours permet de juger du mérite du reste de son discours.

Le député a aussi parlé d'un certain nombre de problèmes qu'il avait prévus au cours de cette législature, y compris celui d'une «majorité brutale» pour employer son langage haut en couleur. Je pense que cette expression va un peu loin pour décrire ce qui n'est qu'une légère majorité, mais je crois que les Canadiens seront enchantés de l'entendre de ce côté de la Chambre.

Le député a signalé que dans ce bill sur la concurrence, pour reprendre ses propres termes imagés, «nous voguions en eaux inconnues». Nous avons entendu les commentaires du ministre, et nous connaissons bien les innombrables allusions à tout ce domaine de la politique de concurrence qui ont été faites à la Chambre depuis 1966, date à laquelle le Conseil économique l'a présentée dans son rapport; elle est par la suite réapparue dans divers textes législatifs et pas plus tard que la semaine dernière dans un texte de loi adopté en deuxième lecture et renvoyé au comité.

● (2100)

Une fois de plus, ce projet de loi a été présenté. Une fois de plus, le public, consommateurs et organisations commerciales, a l'occasion de présenter son point de vue au comité. Il est certainement difficile de parler d'eaux inconnues dans ce cas.

Le député de York-Simcoe a fait certaines remarques pertinentes, mais elles avaient, pourrait-on dire, plutôt un effet de dérivatif, puisqu'il a évoqué avec tristesse les paroles du député de Saint-Paul qui n'est plus parmi nous. Malheureusement, les habitants de Saint-Paul ont choisi de ne pas reconduire ce député, mais ses paroles seront immortalisées dans le hansard de cette 30e législature grâce à l'intervention du député de York-Simcoe.

Dans ses commentaires sur ce bill, le ministre n'a pas choisi de répéter par le détail le contenu de chaque politique qui y figure, car les députés connaissent parfaitement le contenu du bill. Il est à espérer que lorsque le comité l'étudiera et en finira rapidement avec lui, cette politique longuement planifiée concernant la concurrence au Canada deviendra loi.

Je pense que de nombreux Canadiens ont vu des défauts dans le précédent texte de loi, dans l'avant-projet qui a été présenté. Je suis l'un de ceux qui ont trouvé un très grand nombre de défauts dans le premier projet de loi présenté à la Chambre, mais le bill à l'étude ce soir va doter sur tous les plans les Canadiens d'une politique sans pareille en matière de concurrence.

Au lieu de nous balancer une loi, le ministre précédent et son prédécesseur ont présenté un projet de loi et ont favorisé les consultations à cet égard. Ces consultations approfondies ont permis de formuler un bill qu'on peut maintenant présenter au Parlement sans craindre qu'il aille à l'encontre des intérêts des Canadiens.

Au cours de la dernière étude en comité, on a proposé d'y apporter certains amendements. Certains d'entre eux sont mineurs ou d'ordre technique. D'autres concernent un libellé bien précis comme l'a demandé le député de York-Simcoe (M. Stevens). J'espère qu'on verra réapparaître ces amendements. Il y aurait peut-être lieu d'en faire d'autres. La plupart d'entre eux sont mineurs ou techniques et concernent des anomalies constatées dans certains secteurs de l'industrie et qu'on n'avait pas envisagées au moment de rédiger le bill.

Je trouve curieux que le député de York-Simcoe commence par ne vouloir aucun amendement, puis désire aujourd'hui que tous les amendements soient apportés, qu'il ne veuille pas que le bill soit traité de façon positive à l'étape du comité ni qu'on tienne compte de l'apport des groupes de représentants de l'industrie, du commerce ou des consommateurs.

Dans son discours, le député de Nickel-Belt (M. Rodriguez) nous a cité des exemples de malhonnêteté évidente et une longue liste de produits. Je partage son mécontentement à l'égard d'un des articles du bill dont il a parlé, mais je ne crois pas que se soit tout à fait pour les mêmes raisons. Je ne trouve pas que l'article portant sur le double étiquetage vaille tellement la peine d'être inclus dans un projet de loi aussi important qui réglemente la concurrence dans notre pays.

N'allez pas croire que j'approuve la pratique du double étiquetage par les magasins d'alimentation. Je pense que ces magasins se sont engagés à cet égard et qu'ils ne suivent pas cette pratique déloyale. De toute façon, je ne crois pas que ce soit un article approprié pour un projet de loi de cette envergure. Comme l'a fait observer le député, il n'aborde pas vraiment la question de la réévaluation des inventaires. Je crois que très peu de députés seraient d'avis que les entreprises commerciales ou les industries ne devraient jamais pouvoir réévaluer leurs inventaires.

A part cela, je ne crois pas que cet article traite de la réévaluation des inventaires mais plutôt d'une pratique utilisée par des magasins d'alimentation qui, ayant collé plusieurs étiquettes de prix sur un article, choisissent de ne pas faire profiter le client du prix le plus bas. D'abord, je trouve que ce n'est pas un cas assez général ou important pour prévoir un article dans un projet de loi de cette envergure. Deuxièmement, je crois que cela arrive plutôt par inadvertance parce que les compagnies manipulent des centaines de milliers d'articles. Il peut même arriver qu'elles commettent tous les jours cette infraction par accident. C'est uniquement dans cette mesure que j'appuierai certaines des observations du député de Nickel-Belt. J'aimerais dire cependant que je crois que les Canadiens savent maintenant que le Parlement a l'intention d'adopter une loi sur la concurrence adaptée à ce pays et qui se rapproche davantage du genre de concept d'avant-garde qu'on trouve dans d'autres pays. Je crois que ce temps est arrivé. Je ne crois pas, par ailleurs, qu'il faille la dire brutale, comme l'a dit mon honorable ami. Je crois que ce projet de loi, son objectif et les amendements qui pourront y être apportés en comité avant d'être à nouveau discutés ici même, parleront d'eux-mêmes et qu'il prendra bientôt force de loi pour le plus grand bien du pays.

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques mots sur le bill C-2 qui traite des coalitions et surtout des petites «gimmicks» qui existent entre les petites compagnies pour souffler les prix ou en inventer afin de vendre plus cher leurs produits.

A mon avis, ce projet de loi ne va pas assez loin. Je félicite le ministre de présenter un projet de loi qui permet aux Canadiens de contrôler ce secteur de l'économie. Ce projet de loi modifie la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques, et abroge la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel. On n'est pas sans savoir, monsieur le président, que le bill C-2 ne va pas assez loin et ne mène nulle part. Quand on pense que les financiers décident à un certain moment de faire une coalition sans que le gouvernement le sache afin de contrôler les prix et faire des profits! Je prends pour exemple les prix des tissus. On importe des tissus des pays étrangers, que l'on paye 45, 60 ou 65 p. 100 de plus que le prix d'achat. Ensemble, 5, 6, 7 ou 10 compagnies nationales ou internationales s'entendent avec des compagnies importatrices, et ce que l'on a payé $2.10, monsieur le président, on le vend $9, $10, $12 ou $15 au consommateur. Dans le bill, à l'article 3, à la page 31A, on peut lire ce qui suit:

(3) Nul marchand ne doit refuser de vendre ou de fournir un article ou produit à une autre personne pour le motif que celle-ci

a) a refusé de revendre ou d'offrir en revente l'article ou le produit

(i) à un prix spécifié par le marchand ou établi par entente,

Monsieur le président, à cause des dispositions qui précèdent le sous-alinéa (ii), il y a énormément de chances qu'on se perde dans des futilités, que les trusts fassent de gros profits aux dépens du consommateur.

(ii) à un prix non inférieur à un prix minimum spécifié par le marchand ou établi par entente,

(iii) moyennant une majoration ou un rabais spécifié par le marchand ou établi par entente,

(iv) moyennant une majoration non inférieure à une majoration minimum spécifiée par le marchand ou établie par entente, ou

(v) à un rabais non supérieur à un rabais maximum spécifié par le marchand ou établi par entente; . . .

Toujours, monsieur le président, on finit par «entente» ou «établi par entente», par un groupe d'importateurs souvent ignorés du gouvernement parce que c'est trop disparate. Or, plusieurs compagnies importent et mettent sur la tablette du consommateur des produits majorés de 500, 600 ou 700 p. 100. Je pense que ce projet de loi ne va pas assez loin, et je félicite le ministre qui présente un tel projet de loi. Cependant, à mon avis, il aurait fallu, avant de présenter le projet de loi, consulter les hauts fonctionnaires du ministère pour aller plus loin dans la question.

Monsieur le président, je cite l'alinéa *b*):

b) a revendu ou offert de revendre l'article ou le produit

i) à un prix moindre qu'un prix ou un prix minimum spécifié par le marchand ou établi par entente,

ii) moyennant une majoration inférieure à une majoration ou une majoration minimum spécifiée par le marchand ou établie par entente, ou

iii) à un rabais supérieur à un rabais ou rabais maximum spécifié par le marchand ou établi par entente.

(4) Quiconque enfreint les dispositions du paragraphe (2) ou (3) est coupable d'un acte criminel et encourt, sur déclaration de culpabilité . . .

Monsieur le président, il faudrait savoir qui va décider lequel, du consommateur ou de l'acheteur, est coupable d'un acte criminel. A ce moment-ci, on parle d'un acte qualifié de criminel en vertu du Code criminel, la majoration, par coalition, du prix d'un produit quelconque. Monsieur le président, l'importateur ou le vendeur peut faire, aux termes du projet de loi, une coalition ou une entente en cachette du ministère, en vue de réaliser de gros profits que le ministère ne peut pas contrôler parce qu'on décide d'une entente bipartite, tripartite, ou autre.

A mon avis, ce projet de loi ne va pas assez loin, et c'est pour cette raison que nous croyons que le ministre qui s'occupe de cette question devrait, à compter de demain, apporter des changements à ce bill ou du moins demander aux fonctionnaires de modifier au moins la question «des ententes tripartites» relatives à l'importation ou à l'exportation, pour fixer les prix, comme il en est question dans le bill.

[M. Beaudoin.]

● (2110)

[*Traduction*]

M. Jim Balfour (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ce que ce projet de loi essaye de réaliser, c'est au fond une réforme dans deux secteurs. Le premier est celui qu'on appelle habituellement la protection du consommateur. Les diverses dispositions qui y ont trait ont été étudiées aujourd'hui à la Chambre et lors du débat en vue de la deuxième lecture en mars dernier. En résumé, ces dispositions concernent la publicité trompeuse, la vente à prix d'appel, la vente pyramidale, la vente par recommandation, certaines dispositions relatives aux sports professionnels et, jusqu'à un certain point, le maintien des prix de revente. A l'heure actuelle, la plupart de ces dispositions demeurent du domaine du droit pénal; elles prennent la forme d'interdictions de violations punies par des peines.

Ces différentes questions ont été discutées très en détail au comité spécial sur l'évolution des prix des produits alimentaires. L'une des recommandations de ce comité spécial était que ces éléments de l'ancienne Loi sur la concurrence soient présentés à la première occasion et je suppose que le gouvernement veut, en présentant de nouveau ce bill, répondre au sentiment très répandu dans le pays selon lequel ces pratiques commerciales indésirables doivent faire l'objet d'une réglementation.

La position générale de notre parti est que ces dispositions, à l'exception de quelques aspects techniques, sont souhaitables et doivent être promptement incorporées à la loi, afin d'aider le consommateur qui doit faire face actuellement aux ravages d'une inflation galopante et de la hausse du coût de la vie et qui a donc besoin de tous les mécanismes de protection que le Parlement peut lui fournir.

D'autre part, une partie complète de ce bill crée une nouvelle autorité judiciaire civile en la personne d'une Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui deviendra, à toutes fins utiles, un nouveau et puissant tribunal judiciaire ou quasi-judiciaire. Bien qu'il soit probablement souhaitable de substituer la juridiction civile à la pénale dans ce domaine du droit, je crois que tous les partis de la Chambre conviendront que cela ouvre la porte à des problèmes éventuels, étant donné le caractère très étendu des pouvoirs accordés à cette commission par le projet de loi. Ce pouvoir est, à certains égards, discrétionnaire et jusqu'à un certain point, son étendue est un fait sans précédent dans notre pays.

En dépit de ceux qui prétendent le contraire, le droit d'en appeler des décisions de ce tribunal pose des problèmes de portée qui peuvent être source de soucis considérables pour un grand nombre de gens.

Les procédures suivies par ce tribunal posent également des problèmes. Le bill dont la Chambre est saisie vise certaines pratiques qui seront examinées par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui, de l'avis du gouvernement lui-même, sont parfois souhaitables, que la commission peut autoriser et qui, dans d'autres situations ou d'autres circonstances, peuvent être déclarées indésirables et interdites par ce tribunal. La commission possède à cet égard des pouvoirs civils et discrétionnaires.

Le bill dont nous sommes saisis implique des considérations philosophiques fondamentales d'ordre politique, juridique, économique, et fédéral-provincial. A toutes fins utiles, il crée un nouvel organisme, très centralisé, qui pourra intervenir dans un secteur important de la vie politique et économique du Canada. Portant sur des questions qui relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, la loi autorisera la Commission sur les pratiques restrictives du commerce à apporter aux systèmes de distribution du Canada des modifications ou une refonte sans précédent.

C'est une loi importante qui mérite un examen attentif, un débat complet et bien informé, non seulement à la Chambre, mais également dans les groupes de consommateurs, les milieux d'affaires et les gouvernements provinciaux qui seront touchés directement par ses dispositions.

La loi délègue en fait à une commission sur les pratiques restrictives du commerce le pouvoir de prendre des décisions qui peuvent avoir des incidences politiques fondamentales sur les relations entre des pays souverains et qui peuvent nuire au commerce ou aux relations extérieures du Canada. Ce faisant, le gouvernement renoncera à prendre des décisions politiques de cette importance, qui relèvent de sa responsabilité.

● (2120)

J'exhorte le gouvernement à y regarder à deux fois avant d'autoriser une délégation si importante de son pouvoir décisoire et à envisager de donner au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre ces décisions, comme il a le pouvoir de réduire les tarifs ou de prendre des décisions relatives à la disposition dite des «avantages appréciables» aux termes de la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Les pouvoirs de la commission sur les pratiques restrictives du commerce devraient se limiter à faire des recommandations au cabinet, mais nous ne devrions pas renoncer à des responsabilités sur des questions fondamentales de politique économique. Le public canadien a droit de savoir ce que le gouvernement du Canada fera lors de l'application d'une loi étrangère susceptible de toucher notre commerce ou nos relations extérieurs. Cette responsabilité incombe au gouvernement et on ne devrait pas essayer de la refiler à un organisme comme la Commission des pratiques restrictives du commerce.

Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de savoir qui a tort ou raison dans un cas particulier. Il s'agit de savoir quel organisme sera responsable de traiter de nos affaires avec les pays avec qui nos rapports dans les domaines du commerce et des investissements font naître une série infinie d'actions et de réactions les unes envers les autres. Il est vraiment étonnant qu'un gouvernement responsable trouve convenable d'accorder de tels pouvoirs, même de manière restreinte, à un organisme désigné et indépendant qui n'a aucune responsabilité générale pour les relations qu'entretient le Canada avec d'autres pays.

Étudions maintenant certains pouvoirs qu'on se propose d'accorder à la Commission des pratiques restrictives du commerce. Examinons d'abord le pouvoir étendu qu'elle aura de réviser les cas de refus de vente de produits et d'ordonner à un fournisseur de vendre ou même de recommander des changements dans les tarifs.

La reconnaissance d'un tel pouvoir peut avoir de sérieuses répercussions sur la nature des systèmes de distribution des produits au Canada et pourrait aller à l'encontre des structures et de l'économie de notre pays. D'après cette disposition, le vendeur a la responsabilité de justifier son système de distribution s'il est appelé à témoigner devant la Commission. Pourquoi ne pas suivre les principes habituels de notre système juridique et placer le fardeau de la preuve sur les épaules du directeur de l'enquête et de la recherche qui fait la demande initiale? Qu'il y ait au moins une présomption de culpabilité dans le cas d'une accusation de concurrence inadéquate.

Il n'est pas vrai de dire que dans tous les cas où dans la plupart des cas un refus de vendre équivaut à une concurrence inadéquate; cependant, si la Commission était tentée d'en venir à cette conclusion, on pourrait faire face à des abus sérieux. Cette disposition soulève de sérieuses questions et peut avoir de graves répercussions au niveau des systèmes de concessions, des marques de commerce privées, des fournisseurs à l'étranger et des demandes de services techniques.

Cette critique s'applique également aux dispositions concernant l'agence exclusive et les ventes liées. Il est permis aujourd'hui à un fabricant de signer une entente avec un distributeur obligeant ce dernier à promouvoir et à vendre uniquement ses produits. L'intérêt commercial qu'en retirent les deux parties saute aux yeux. Le vendeur obtient les services d'un distributeur fortement intéressé à promouvoir son produit. Le distributeur est certain que ses efforts ne profiteront pas à quelqu'un d'autre.

Cependant, si la commission commence à définir un produit de façon restrictive, il se pourrait, dans le cas des représentants de voitures, par exemple, qu'un concessionnaire Volkswagen soit forcé par une ordonnance d'annuler ses contrats d'exclusivité et en même temps, que Toyota et General Motors soient tenus par ordonnance de lui fournir des voitures. Le résultat serait désastreux pour les trois fabricants par suite de la diminution de la promotion des ventes, désastreux pour le consommateur parce qu'il est probable que le concessionnaire ne pourrait vendre trois marques de voitures différentes et sans doute aussi désastreux pour d'autres concessionnaires et un ou deux d'entre eux sinon tous pourraient bien finir par fermer boutique.

En fin de compte, la concurrence serait moindre, et non plus grande, même si cela pouvait être avantageux à court terme. J'avais espéré que le ministre nous expliquerait en détail ce qu'il cherche à obtenir et comment il justifie les moyens qu'il a adoptés.

Je signale également au ministre qu'il y a des problèmes de procédure et des questions qui se posent à l'égard des pouvoirs accordés à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Le fait de permettre à une telle commission de réglementer elle-même ses procédures et l'exécution de ses tâches et fonctions, pourrait bien amener l'incertitude et l'arbitraire dans l'examen des cas qui lui seront soumis, problèmes qui seraient facilement résolus en prévoyant certaines protections minimales dans la mesure même.

La loi devrait préciser, pour les personnes qui peuvent être convoquées devant la Commission, le droit d'obtenir un avis dans un délai raisonnable avant l'audience, le droit de convoquer et d'examiner les témoins, le droit d'ajourner l'audience à un moment raisonnable et finalement, et c'est peut-être le plus important, le droit d'obtenir une décision écrite précisant les raisons. De plus, le ministre devrait voir s'il est nécessaire d'avoir un droit positif de recours devant les tribunaux pour une décision de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

Je suis instinctivement méfiant et sceptique lorsqu'on m'explique que l'on refuse d'accorder aux Canadiens un droit d'appel sur les mérites, sous prétexte que le tribunal qui prend la décision possède les connaissances ou les moyens que l'on refuse de reconnaître au judiciaire ou qu'il ne possède pas. C'est complètement absurde. Les fonctionnaires de l'ordre judiciaire ont la formation et la compétence nécessaires pour écouter et définir les questions d'appels de droit et de fait définies par n'importe quel tribunal judiciaire ou parajudiciaire du pays, quelle que soit la complexité des faits et des questions en cause.

Il faut tout simplement que l'on donne à la Commission la responsabilité d'énoncer par écrit avec clarté et précision la situation réelle et la loi qui lui a été appliquée pour arriver à ses conclusions qui touchent les droits des Canadiens.

Pour en revenir aux dispositions relatives à la protection des consommateurs qui portent sur des questions comme la publicité trompeuse, la vente à prix d'appel, les garanties fausses ou trompeuses et la vente pyramidale, il existe quelques questions de principe que j'exhorte le ministre d'examiner. Pourquoi le gouvernement a-t-il notamment éliminé la défense de l'erreur de bonne foi de ces articles? En passant du test de l'homme crédule au test des impressions générales, pourquoi le gouvernement a-t-il jugé nécessaire de proposer à l'article 36(5) d'inclure également un test de signification littérale? Pourquoi le gouvernement exempte-t-il les imprimeurs et les éditeurs des poursuites pour publicité trompeuse mais pas les sociétés de radiodiffusion?

Dans quelle mesure y a-t-il eu consultation, si tant est qu'il y en ait eu, avec les gouvernements provinciaux, qui ont le pouvoir de présenter leurs propres mesures législatives sur les garanties, les témoignages et les autres pratiques douteuses dont il a été question? Quelle possibilité de conflit avec les mesures provinciales y a-t-il à cause d'un manque de consultation, qui provoque un climat d'incertitude et de confusion pour les commerçants? Ou est-ce ici simplement un autre exemple de la tendance du gouvernement à remplacer la consultation par l'affrontement dans ses rapports avec les gouvernements provinciaux?

En songeant aux pouvoirs d'une grande portée que cette mesure conférera à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, j'exprime de nouveau l'espoir qu'a formulé mon ancien collègue, M. Ron Atkey, que tous les députés tiendront à s'assurer si toutes les dispositions du projet de loi à l'étude, qui portent atteinte de façon si radicale et si arbitraire aux droits et aux libertés des Canadiens, sont vraiment nécessaires.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a une longue histoire que nous ont exposée en détail les orateurs qui m'ont précédé. Il a d'abord été présenté comme bill C-256. Le ministre de l'époque, l'actuel ministre du Revenu national (M. Basford), s'étant heurté à une forte opposition du monde des affaires, le bill a fait long feu. Puis, après les élections de 1972 et après un remaniement ministériel, la loi relative aux coalitions fit l'objet d'une nouvelle étude sous la direction d'un nouveau ministre. Nous avons étudié ce qui était alors le bill C-227, qui est devenu par la suite le bill C-7, et maintenant, nous l'appelons le bill C-2. A vrai dire, tout ce qui change, c'est le numéro qui figure au recto du bill.

[M. Balfour.]

● (2130)

Il y a d'abord eu l'étude réalisée par le Conseil économique du Canada en 1966, puis la formule du «nettoyage en profondeur», avec le bill C-256 et sa réintroduction opportune en 1972. Puis des élections et un nouveau ministre, avec une formule légèrement différente, qui consistait à scinder en deux ou trois parties la mesure législative proposée, ce qui nous a donné les bills C-227 et C-7. Il y eut des débats, des audiences, des séances de comité, puis d'autres élections, un nouveau ministre, plus de communiqués de presse, plus de débats, plus d'audiences et ainsi de suite.

Je n'aime pas le dire, monsieur l'Orateur, mais le ministre ne m'a pas impressioné dans son ancien ministère. Devant ses piètres résultats comme ministre des Postes, je croyais que le ministre aurait abordé le bill de façon différente et aurait soit déposé tous les amendements qu'il proposait soit présenté un bill modifié à la lumière des réunions et des mémoires sur la mesure proposée.

Nous étudions donc en deuxième lecture le bill C-2, qui est identique aux bills C-227 et C-7. Et le ministre a déclaré dans un communiqué de presse qu'il proposerait de nombreux amendements au comité. Pourquoi ne les avons-nous pas, monsieur l'Orateur? Pourquoi n'en avons-nous pas au moins la liste? Le ministre ne peut pas nous dire pourquoi il ne nous les a pas présentés. Il a certainement eu le temps, et avec son budget et son personnel grandement accrus, il devrait avoir les moyens, humains et financiers, de rédiger un bill modifié. Son ancien collègue du cabinet, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) lui a laissé une foule de témoignages et de commentaires.

Je me demande pourquoi le ministre a décidé de présenter le même projet de loi. Connaissant les difficultés d'une loi anti-coalition, je croyais qu'il aurait prévu, pour le milieu des affaires, le cadre général des objectifs globaux de la loi proposée sur la concurrence.

Nous sommes donc saisis de la première étape et le ministre a parlé un peu de la deuxième à la presse, mais en précisant qu'elle viendrait dans longtemps—en 1975. Il y a aussi, bien sûr, le bill contre les profits excessifs qui, selon ce que j'ai lu dans les journaux, sera légèrement modifié mais aura sensiblement la même portée.

Tous ces projets de loi et ces étapes modifieront la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je pense que le milieu des affaires est en droit de savoir ce qui l'attend, à quelles règles de base il devra se conformer à l'avenir. Il est grand temps que nous sachions tous à quoi nous en tenir. Nous avons découvert, par exemple, que certaines dispositions du bill C-7 s'opposaient aux dispositions relatives aux profits excessifs du bill C-29. Les deux bills modifiaient pourtant la loi anti-coalitions. En fait, le bill C-29 modifiait le bill C-7 avant qu'il ne soit adopté en deuxième lecture.

Je remarque que le ministre est censé avoir dit qu'il ne voulait pas que les modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions deviennent l'arme du gouvernement contre l'inflation et qu'il déplore qu'on les ait présentées ainsi. Nous devrions retracer dans les documents de la 29e législature les douzaines de déclarations où les députés et les ministres parlent des modifications à cette loi comme l'une des mesures anti-inflationnistes du gouvernement.

En fait, le premier ministre (M. Trudeau) a souvent répété au cours de la 29e législature que ces projets de modifications faisaient partie du programme contre l'inflation. Il est réconfortant d'entendre le ministre nier toute intention de faire de la loi anti-coalitions un instrument déflationniste. Je félicite le ministre de sa franchise.

Le bill à l'étude a quelque chose d'inexistant en ce qu'il modifie la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministre a des amendements à apporter aux modifications à la loi. Les amendements changeront-ils l'essence du bill? Nous avons le droit de le savoir et voilà pourquoi les députés de ce côté de la Chambre ont posé la question. Nous ne nous contenterons pas d'attendre sagement que le comité soit saisi des amendements. Nous craignons qu'ils altèrent la nature fondamentale du bill et je pense que le milieu des affaires devrait être au courant de toute la portée de cette mesure.

Nous nous inquiétons aussi des côtés injustes du bill et il y en a plusieurs. Nous relevons l'absence d'appel contre les décisions de la commission. Nous n'aimons pas voir la Commission investie du pouvoir de réglementer les entreprises canadiennes sous le régime du droit civil, mais avec des pouvoirs de droit pénal pour appliquer les règlements, sans aucun droit d'appel. Nous exigerons des explications et des définitions précises à l'étape de l'étude au comité.

Bien des gens ont exprimé leur inquiétude au sujet des dispositions du bill sur le «refus de vendre». Elles vont avoir de déplorables effets sur les modes de distribution au Canada, c'est le moins qu'on en puisse dire, si le projet de loi est adopté sans amendement. Aux termes du bill à l'étude, le refus de vendre ne constitue pas un délit, mais la Commission sur les pratiques restrictives du commerce doit en être saisie. On ternit en quelque sorte la réputation des dirigeants des préposés à la distribution. Nous avons besoin de principes directeurs bien clairs, afin que les commerçants puissent vaquer ouvertement à leurs affaires sans avoir à craindre l'intervention d'un conseil ou d'une commission du gouvernement ou encore de ne pouvoir en appeler aux tribunaux de la décision de la Commission.

Le ministre voudrait, grâce à la mesure actuelle, imposer de nouvelles restrictions au monde des affaires, tout en exemptant certaines catégories. Les banques sont généralement exemptées des dispositions des amendements à la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions. Nous nous demandons pourquoi, monsieur l'Orateur. Pourquoi ne seraient-elles pas incluses dans la loi sur la concurrence? Que l'on ne vienne pas nous dire qu'elles peuvent être surveillées comme il se doit par l'inspecteur général des banques, car il n'a ni le personnel ni le temps voulus pour le faire. Il ne saurait être question, selon nous, d'édifier par ce moyen une nouvelle bureaucratie pour régir les banques, alors que la structure voulue existe déjà dans le bill relatif aux enquêtes sur les coalitions.

Nous constatons que les syndicats ouvriers sont exemptés des effets de cette disposition. Ce que je vais dire ne relève peut-être pas de la politique mais, à Hamilton, un syndicat a blackboulé le propriétaire d'une salle de spectacles à tel point qu'il ne peut engager d'artistes. L'endroit n'est pas propice à la discussion de cette question, je le sais, mais les deux parties ne devraient-elles pas être englobées dans la loi, de façon à pouvoir résoudre le problème? D'une part, le syndicat a suscité des pertes d'argent en blackboulant ou en évinçant le propriétaire et, d'autre part, le propriétaire a sans doute déplu à la section locale du syndicat et ce sont les artistes qui sont les perdants dans tout cela.

● (2140)

La nouvelle disposition sur la publicité exempte le gouvernement fédéral lui-même et ses organismes, dont plusieurs sont dans les affaires. Le Canadien National par exemple. Des années durant, le CN a transporté les voyageurs dans des fourgons à bagages, et pourtant, il annonce son trajet de Toronto à Windsor de la façon suivante: «Prenez le CN et vous serez content à l'arrivée». Je ne vois pas comment quelqu'un peut être content après avoir voyagé dans un fourgon à bagages, quelle que soit la durée du trajet. Lorsque j'ai abordé ce sujet avec le TH & B, qui transporte également des voyageurs de Hamilton à Buffalo dans des fourgons à bagages, on m'a dit que les chemins de fer ne garantissaient que le voyage, pas le siège. C'est de la publicité trompeuse, selon moi, mais d'après le bill à l'étude, le CN tout au moins serait exempté de poursuites en justice, soit en vertu des dispositions du bill soit aux termes d'une autre loi.

Il y a des Canadiens qui se demandent si la publicité au sujet des obligations d'épargne du Canada, que l'on dit «absolument sûres» est vraiment morale, étant donné la perte nette dans le pouvoir d'achat de ces obligations.

La même remarque vaut pour les obligations perpétuelles qui se vendent à 25 p. 100 de leur valeur nominale et rapportent un intérêt d'environ 3 p. 100 sur lequel le détenteur doit payer un impôt. Je ne crois absolument pas que le gouvernement devrait annoncer ces obligations comme offrant pleine sécurité. A mon avis, les règles concernant la publicité qui s'appliquent au monde du commerce devraient aussi s'appliquer aux organismes du gouvernement.

Je vois, en passant, qu'on vend les pièces de monnaie olympique en disant qu'il n'y en a qu'un nombre limité. Le ministre faisait partie du comité qui a étudié la question. Il se souvient probablement des réunions qui se sont prolongées jusqu'à deux heures du matin avant que les longues discussions se poursuivent officieusement à l'extérieur de l'édifice de l'Ouest avec le président du Conseil du Trésor et le ministre des Travaux publics (M. Drury).

Quand le bill a été présenté au Parlement, les députés ministériels ne voulaient pas voir limiter le nombre de ces pièces. Ils voulaient qu'il soit illimité. Mais maintenant—et c'est un peu ironique—on les vend en annonçant que leur nombre est limité par une loi du Parlement. Mais ce n'est qu'à la suite d'un amendement présenté par l'opposition officielle et accepté par le ministre qu'une limite a été fixée. Même là, j'estime qu'on peut difficilement parler d'un nombre limité quand leur valeur atteint 450 millions de dollars. J'ajouterais toutefois que j'ai acheté de ces pièces et aidé à en vendre à mes amis. J'ai donc fait ma part pour les Olympiques.

Je ne suis pas opposé au principe fondamental du bill. Nous voulons voir exploiter les compagnies dans un marché qui soit aussi libre et concurrentiel que possible. Nous voulons voir le consommateur disposer d'un bon choix de produits à des prix concurrentiels se situant à des niveaux qui répondent à ses besoins. Nous ne voulons pas voir le consommateur trompé ou dupé, ni être la proie de ventes pyramidales, de ventes liées, de ventes par recommandation ou d'autres pratiques douteuses de ceux qui travaillent à la limite de la moralité et de l'éthique du commerce. J'appuie cette partie du bill et je suis certain que tous les députés de notre parti appuient les dispositions qui concernent les consommateurs.

Nous signalons toutefois qu'il renferme certaines limites douteuses. En cherchant à exclure les ministères du gouvernement, les banques, les syndicats ouvriers et les offices de commercialisation de ses dispositions, le bill exempterait un grand nombre de gens en affaires qui peuvent abuser du consommateur et créer un déséquilibre dans les entreprises commerciales du monde des affaires.

Les lois du genre devraient s'appliquer à tout le monde. Je ne puis trop souligner au ministre l'importance de produire un livre—blanc, vert ou jaune, selon la couleur qu'il préfère—établissant en termes clairs et précis les buts de son ministère concernant les affaires.

Le commerçant est déjà pour le moins dérouté par l'ingérence toujours croissante du gouvernement dans le monde des affaires. Il doit se conformer à une loi de l'impôt qu'il ne peut interpréter. Il doit respecter des règlements tarifaires qui changent constamment. Il est inondé de demandes de rapports provenant de divers ministères du gouvernement. On lui demande de produire davantage, d'augmenter les approvisionnements, de travailler plus fort pour accroître la productivité, de payer plus d'impôts, d'essayer de combattre l'inflation et de contribuer davantage à la caisse d'assurance-chômage alors qu'il a de la difficulté à trouver du personnel qualifié. Et maintenant il voit se dresser à l'horizon une commission des pratiques commerciales restrictives qui sera indépendante du gouvernement, qui pourra établir ses propres règlements et dont les décisions seront sans appel.

Si le ministre désire réellement aider les petites entreprises du Canada de même que les consommateurs il faudrait qu'il trouve le moyen d'empêcher les intérêts commerciaux des États-Unis de conclure des accords avec les manufacturiers d'outre-mer pour approvisionner non seulement le marché américain, mais le marché canadien.

Au cours des années, j'ai eu l'occasion de parler à des centaines de jeunes du monde des affaires qui se plaignaient que la distribution de certains produits importants vendus au Canada était entre les mains d'intérêts commerciaux américains. Finalement, le consommateur doit payer plus car un autre intermédiaire doit prendre sa part de profit.

Il y a le célèbre, le tristement célèbre cas de M. Harry Dunnet de Burlington, le chef d'une petite entreprise qui distribuait des instruments de musique. Parti de rien il avait réussi à faire prospérer son entreprise. Malheureusement pour lui, après quelques mois, l'un de ses principaux fournisseurs étrangers refusait de lui vendre ses produits. Il ne savait absolument pas pourquoi. Il avait vendu toutes les marchandises que lui avait procurées le fournisseur et avait payé toutes ses commandes à l'avance.

Finalement, il a découvert qu'une compagnie des États-Unis, une grosse société publique avait demandé au fournisseur de cesser d'approvisionner M. Dunnett et de faire de sa filiale canadienne son distributeur exclusif au Canada. La compagnie américaine avait menacé de diminuer ses achats si le fournisseur continuait à approvisionner M. Dunnett et ne se conformait pas à ses désirs.

Nous voyons donc une petite compagnie canadienne acculée au pied du mur par une compagnie américaine et sa filiale canadienne sans qu'aucune de nos lois ne puisse la protéger. La loi sur les enquêtes relatives aux coalitions ou le bill C-2 à l'étude n'offrent aucune protection à cet égard.

[M. Kempling.]

Aussi étrange cela puisse-t-il paraître, M. Dunnett a découvert qu'il pouvait avoir recours aux lois antitrust Sherman des États-Unis et il a entâmé des poursuites pour s'en prévaloir. Je trouve pour le moins bizarre qu'un homme d'affaires canadien doive avoir recours aux lois américaines pour protéger ses intérêts. Je sais bien que nous ne pouvons pas adopter au Canada de lois qui puissent s'appliquer au delà de nos frontières, mais nous avons d'autres pouvoirs très importants dont nous pourrions nous servir pour protéger nos hommes d'affaires contre le genre d'ennuis qu'a connu M. Dunnett.

● (2150)

Les députés ministériels parlent souvent d'adopter rapidement ce bill, mais en même temps le ministre dit qu'il veut entendre tous les arguments, tous les points de vue et les idées pouvant l'améliorer. Peu importe que le bill ait été présenté plusieurs fois à la Chambre; c'est une loi très importante qui doit être examinée soigneusement et non pas à la va-vite.

Nous ne pouvons pas, pour le moment, réviser dans l'abstrait le système de distribution de notre pays. L'établissement d'un système de distribution revient extrêmement cher. La distribution, avec toute l'administration que cela comporte, est quelque chose de très instable. Pour établir le service de soutien les instruments et les mécanismes de vente qui font partie du système de distribution, il faut encore de l'argent.

Avant d'étudier la question des refus de vendre, du contrôle et de la distribution nous devons être sûrs d'avoir bien compris le fonctionnement du système qui fait suite à la distribution. Les députés savent sans doute que bien des régions au Canada ne peuvent soutenir un marché trop concurrentiel. Prenons Terre-Neuve, par exemple. Dans bien des cas, le marché ne peut soutenir qu'une ou deux entreprises dans le même domaine. Par conséquent, avant de lancer quelque chose qui détruira cet équilibre, nous devons décider si finalement, nous aidons vraiment au marché et si nous rendons service aux consommateurs ou si nous les traitons avec justice.

Je termine mes remarques là-dessus, monsieur l'Orateur. J'ai hâte que le bill soit renvoyé au comité. Je sais que nous en discuterons alors longuement et sérieusement. J'espère que le ministre et les membres du comité directeur n'essayeront pas de restreindre le débat de quelque façon ou de nous empêcher de convoquer les témoins que nous voudrons entendre. Bien des gens auraient voulu témoigner devant le comité permanent de la 29e législature, mais n'ont pu le faire. J'espère donc que le ministre aura l'esprit assez ouvert en ce qui concerne la mesure pour comprendre que nous aimerions les entendre. Nous devons nous assurer que la mesure que la Chambre adoptera éventuellement ne causera pas de difficultés ni d'injustices, mais qu'elle sera à l'avantage tant du monde des affaires que des consommateurs.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre invoque-t-il le Règlement?

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Je me demande si la Chambre consentirait à passer à la motion des voies et moyens inscrite au *Feuilleton* au nom de mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), et qui concerne l'exportation du pétrole du Canada.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la proposition du ministre, que la Chambre passe à l'ordre nº 2 au

Feuilleton et revienne ensuite au bill C-2. Il faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE À LA TAXE À L'EXPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Que la motion des voies et moyens concernant l'exportation du pétrole du Canada, dont avis a été déposé sur le Bureau le mercredi 2 octobre 1974, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES CONTRAVENTIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre maintenant la parole à propos de ce bill. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une mesure scabreuse présentée par un ministre matois détenant un portefeuille incertain. En fait, on pourrait peut-être le qualifier de «Dernier arrêt avant la sortie du cabinet».

J'ai été intéressé par quelques-unes des observations de nos amis de gauche, qui louvoyaient comme c'est leur habitude lorsqu'on discute d'une question litigieuse. Si je me souviens bien, le député a dit qu'il ne devrait pas y avoir de coalition dans la commercialisation des marchandises, que cela ne devrait pas être permis. Selon moi, cela comprendrait sans aucun doute les offices de commercialisation. Donc, il faut choisir et le gouvernement devra décider ce qu'il veut et agir en conséquence.

Avant de commencer mes observations, monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Plaît-il à la Chambre de dire qu'il est dix heures, comme le propose le député de Red Deer?

Des voix: D'accord.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA CONFÉRENCE DE L'ALIMENTATION À ROME—LES VUES DU CANADA QUANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME MONDIAL

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, le New York *Times* titre: «32 nations au bord de la famine». Voici quelques-unes d'entre elles. Le Bangladesh, l'Inde, le Niger, le Pakistan, le Soudan, la Haute Volta. Ces 32 pays ont au total 700 millions d'habitants. Ils sont si pauvres et manquent tellement de nourriture que les mauvaises récoltes et le coût élevé des céréales, des engrais et du pétrole les menacent de banqueroute et de famine pour leur population.

Le monde moderne n'a jamais assisté à un désastre de cette envergure. C'est la raison pour laquelle les Nations Unies organisent à Rome une conférence mondiale de l'alimentation. Cette conférence va débuter dans deux semaines. Quel rôle le Canada, le grenier du monde, va-t-il y jouer? Nul ne le sait.

J'ai demandé un débat d'une journée au Parlement pour que nous nous concentrions sur ce problème global et sur la contribution du Canada à sa solution. Le gouvernement a refusé. Hier, le député d'Egmont (M. MacDonald) a présenté une motion demandant au Canada de prendre l'initiative de constituer une commission mondiale habilitée à effectuer les transferts de nourriture et de ressources nécessaires. C'est ce genre de solution structurelle qu'exige la crise. Répondant au nom du gouvernement, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corriveau) a analysé toutes les raisons qui s'y opposaient, puis il a déclaré que «beaucoup de choses encore devront être prises en considération pour venir à établir un programme concret d'alimentation mondiale».

Pour l'amour de Dieu, monsieur l'Orateur, quand est-ce que le gouvernement canadien va remuer sa graisse et reconnaître nos responsabilités à l'égard d'un monde qui crève de faim? Combien d'images télévisées d'enfants aux traits émaciés devrons-nous regarder avant que notre gouvernement ne prenne l'initiative? Combien de temps encore pourrons-nous nous payer le luxe de nous inquiéter du prix de la viande quand des millions d'hommes ne peuvent même pas avoir de pain?

Il y a quinze jours, des représentants d'organismes non gouvernementaux de l'ensemble du Canada se sont réunis à Ottawa pour assister à la conférence canadienne sur la crise alimentaire mondiale. J'ai exhorté les délégués à adresser au gouvernement canadien des recommandations énergiques pour que le Canada ait autre chose qu'une simple représentation philanthropique lors de la conférence mondiale de l'alimentation parce qu'il ne suffira pas d'augmenter les sommes destinées à l'aide alimentaire. La conférence a présenté une série de recommandations novatrices et élaborées qui concernent à la fois la crise alimentaire actuelle et les causes structurelles à plus long terme de la faim et de la malnutrition.

● (2200)

Je voudrais savoir comment le gouvernement va réagir aux recommandations de la conférence canadienne dans trois domaines critiques. Premièrement, en ce qui concerne la garantie que les pays en voie de développement

rechercheront la plus grande indépendance possible en matière de production d'aliments. C'est la seule solution à long terme à la crise de l'alimentation. Deuxièmement, en ce qui concerne les mesures immédiates pour augmenter la production d'aliments au Canada afin de faire face à la situation actuelle.

J'ai entendu avec satisfaction la récente déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) selon laquelle le Canada augmenterait sa production d'aliments de 50 p. 100 en cinq ans, si les agriculteurs ont la garantie qu'ils ne seront pas pénalisés pour leur surplus. Je suis d'accord avec lui pour que les agriculteurs canadiens ne soient pas obligés de supporter le poids de ventes de blé et d'autres produits alimentaires faites à des conditions avantageuses aux pays en voie de développement. Mais ne nous trompons pas nous-mêmes. Augmenter la production, comme le prévoit la troisième recommandation, afin de procurer aux pays en voie de développement plus de produits alimentaires à un coût moins élevé, tout en subventionnant les agriculteurs du Canada, sera beaucoup plus coûteux que les programmes d'aide traditionnels conçus pour régler le problème de surplus agricoles non prévus.

Comme il a été proposé à la conférence, on pourrait financer ce programme à l'aide d'une taxe spéciale sur les exportations de matières premières industrielles. Un autre moyen consisterait à demander à la communauté internationale de participer davantage au financement de l'aide mondiale à l'alimentation. Ce but pourrait être atteint, soit par une extension du programme mondial d'alimentation soit par la création à la conférence de Rome d'une nouvelle autorité mondiale de l'alimentation. Il est juste que les nations développées, importateurs de produits alimentaires, et particulièrement les pays qui exportent du pétrole, paient leur juste part à l'autorité internationale désignée comme organisme responsable de l'aide mondiale à l'alimentation.

Une résolution particulièrement hardie de la conférence canadienne sur la crise mondiale de l'alimentation propose qu'une forme de taxation internationale fondée sur la capacité de payer et, en particulier, sur le revenu par tête, soit instituée pour financer un plan mondial d'alimentation. Aux termes de ce plan, les contribuables canadiens paieraient leur juste part, mais n'auraient pas à supporter tout le poids de la production de surplus alimentaires pour les vendre à des conditions avantageuses aux pays en voie de développement.

Le Canada a déjà appuyé la proposition de M. Boerma de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture visant à une coordination internationale de réserves nationales de grain. C'est un premier pas dans la bonne direction, mais cela répond à peine aux besoins d'une véritable banque d'alimentation internationale.

Puisqu'à la conférence de Rome il paraît qu'il sera politiquement impraticable d'établir une réserve importante de grain sous contrôle international, le Canada ne pourrait-il pas au moins faire preuve d'initiative en demandant qu'on crée des réserves internationales d'aliments plus petites pour des cas d'urgence?

Le plan d'action du secrétariat de la conférence mondiale de l'alimentation recommande qu'une telle réserve d'urgence soit composée d'au moins 500,000 tonnes d'aliments, ce qui, d'après moi, est certainement un minimum. Une telle banque alimentaire d'urgence pourrait être située dans la région des pays en voie de développement, là où on en a le plus besoin; elle pourrait être administrée sous contrôle international avec la participation des pays en voie de développement; plus important, elle pourrait servir à faire disparaître la tentation qu'ont les pays exportateurs d'aliments de se servir de leurs surplus alimentaires à des fins politiques.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, à la conférence canadienne sur la crise mondiale de l'alimentation, on a demandé que le Canada appuie la fondation d'un nouvel ordre économique international que recommandait la sixième session spéciale de l'assemblée générale des Nations Unies aux mois d'avril et mai dernier. A la Conférence mondiale de la population à Bucarest, à laquelle j'ai participé, la délégation canadienne s'est abstenue de faire un geste en faveur du nouvel ordre économique international bien que les nations en voie de développement et plusieurs experts observateurs aient soutenu que la mise sur pied d'un nouvel ordre économique est une condition préalable essentielle à une action efficace visant à réduire le taux de croissance démographique. Le Canada prendra-t-il la même attitude à la Conférence mondiale de l'alimentation ou la question de l'ordre économique mondial est encore plus cruciale?

La distribution déséquilibrée de la richesse qui est causée par l'ordre mondial économique actuel se trouve au cœur de la crise alimentaire. De fait, la semaine dernière, M. Neal Stoskopf de l'université de Guelph disait qu'au lieu d'aider les pays pauvres, les pays riches soutirent de la protéine des pays qui en manquent déjà.

La déclaration concernant le «partage du pain quotidien» faite par la conférence canadienne des évêques catholiques souligne que cette situation scandaleuse et absurde est possible parce que la distribution des aliments est régie par la demande du marché et non pas par les besoins humains.

Toute solution réelle à la crise alimentaire doit donc comprendre une redistribution de la richesse qui détermine la demande et toute solution à long terme doit permettre aux pays en voie de développement de suffire à leurs propres besoins alimentaires. Seul un nouvel ordre économique nous permettra d'atteindre ces deux buts.

Jusqu'à présent, je n'ai pas eu de preuve que le gouvernement actuel souhaite la restructuration en profondeur de l'économie mondiale, une nouvelle répartition des aliments et des matières premières, ainsi que la réforme du commerce international, des institutions monétaires et financières que réclament les Nations Unies. Écoutons les propos de Paul Gérin-Lajoie, directeur de l'ACDI, qui réclame une attitude plus éclairée de la part du Canada, afin d'amorcer un nouvel ordre mondial qui aidera à réduire le déséquilibre actuel parmi les nations. Si jamais le Canada a eu l'occasion de donner l'exemple en prônant la justice pour une humanité souffrante, c'est le moment.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame l'Orateur, après avoir écouté le député, on est porté à dire comme Cecil Rhodes: tant à dire en si peu de temps. J'ai été frappé par la sincérité des propos du député. Je donne encore l'assurance que l'attitude du Canada ne se limitera pas à réclamer des mesures d'urgence, mais qu'il prônera et même insistera sur les changements de structure proposés dans le système alimentaire mondial.

Plusieurs possibilités sont présentement à l'étude: accroître l'aide canadienne à l'expansion de l'agriculture dans les pays en voie de développement, à condition que ceux-ci veuillent bien, au besoin, repenser leurs priorités en faveur du développement de l'agriculture; encourager les pays industrialisés et les nouveaux détenteurs de richesses à intensifier leur aide à l'expansion de l'agricul-

ture dans ces mêmes pays; enfin, étudier d'autres solutions à long terme sous une forme appropriée, par exemple, la libéralisation des échanges de denrées agricoles.

Je tiens à préciser que le gouvernement étudie plusieurs moyens d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. L'un de ces moyens pourrait être un réseau d'information amélioré sur la situation alimentaire que certains ont appelé un «système d'alerte avancée» pour signaler au monde les crises imminentes.

Un autre pourrait être un système volontaire de stockage ou de réserve, à condition de trouver le moyen de soustraire ces réserves aux accords commerciaux internationaux. Un autre encore pourrait comporter plus de consultations entre tous les pays, exportateurs ou importateurs de produits alimentaires.

Je félicite le député d'avoir soulevé cette question, surtout que la conférence mondiale se tiendra dans quelques semaines, et il est temps que nous examinions tous sérieusement ce problème.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA POSITION DU CANADA QUANT À LA PARTICIPATION DE L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE AU DÉBAT DE L'ONU SUR LE MOYEN-ORIENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, à la suite de l'admission de l'Organisation de libération de la Palestine aux Nations Unies par un vote écrassant de 105 voix contre 4 et 10 abstentions, j'ai besoin d'une nouvelle raison de croire en cet organisme appelé les Nations Unies.

L'ONU, je la connais bien. Au début de ma carrière politique j'y ai passé trois mois en qualité de délégué. Je comprends son fonctionnement. Compte tenu de cette décision et de certaines autres relatives aux problèmes qui se posent au Moyen-Orient, je me demande quels motifs des hommes raisonnables et des hommes de paix peuvent avoir pour appuyer cette organisation et ce qui peut les justifier.

L'Organisation de libération de la Palestine a des lettres de créance lui permettant de parler aux Nations Unies. Ce n'est pas un gouvernement, ce n'est pas un organisme reconnu par tous les états arabes, pas même par tous les Palestiniens. Mais elle a des lettres de créance et je voudrais en lire quelques-unes. J'en ai 20 à lire. Je ne saurais dire si l'Organisation de libération de la Palestine a commis tous ces crimes mais elle s'en attribue le mérite.

Cette organisation revendique ces 20 attentats: détournement d'un avion de ligne en 1970, attentats à la bombe à Jérusalem, bombes déposées à Tel-Aviv, attaque d'un avion israélien à Athènes, attaque d'un autre appareil israélien à Zurich, détournement d'un avion américain en route vers Israël. Je ne veux pas faire perdre son temps à la Chambre à lire toute cette liste, mais on peut se la procurer. Tout cela est bien documenté. Cette organisation réclame la paternité de tous ces attentats, et voilà qu'elle arrive à l'ONU, avec un droit de parole reconnu. Permettez-moi de revenir au numéro 18 de ma liste:

Massacre d'enfants israéliens par des terroristes arabes à Maalot.

J'ai une coupure de journal de l'Associated Press et de l'agence Reuters sur cet incident. On y lit:

Un chef de la guérilla palestinienne a dit hier que l'attaque des guerilleros contre la ville était héroïque et il a prévenu que pareilles opérations seraient reprises à l'avenir.

L'article poursuit un peu plus loin:

Nous avons promis aux Palestiniens beaucoup plus d'opérations de cette nature, car ces attentats imposent de réels sacrifices et représentent le début d'une nouvelle étape dans les opérations des commandos, tant au point de vue de la quantité que du niveau.

Voyez qui vient dîner; voyez donc qui arrive à l'ONU. Ce sont des terroristes qui ne visent pas seulement à fournir une patrie à leur peuple, mais encore à anéantir l'État d'Israël. C'est leur objectif avoué.

● (2210)

Le maintien de l'État d'Israël n'a rien d'inévitable. Cet État peut disparaître. Les députés ne doivent pas l'oublier. Le Canada est l'ami de l'État d'Israël, l'un de ses meilleurs amis. Nous nous sommes engagés à le défendre. Ce que j'aimerais dire maintenant que cette décision a été prise, non pas avec l'approbation du Canada mais par une majorité écrasante des pays membres des Nations Unies, c'est que le Canada ne doit rien négliger pour que l'organisation pour la libération de la Palestine renonce à ses méthodes, dénonce les actes de terrorisme et trouve un autre moyen de faire valoir ses droits.

L'Organisation doit surtout en venir à reconnaître à l'État d'Israël le droit d'exister et tout ce que cela comporte. Si l'Organisation n'y arrive pas, si elle continue dans la voie terroriste, peut-être Israël survivra-t-il tout de même. La survivance de l'État d'Israël ne dépend manifestement pas des Nations Unies.

Et l'ONU, alors? Sa survivance n'est pas assurée non plus et je soutiens que la décision qu'ont prise les Nations Unies d'admettre l'Organisation pour la libération de la Palestine met en péril la survivance même de cette organisme.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame l'Orateur, l'attitude du gouvernement sur cette affaire est demeurée celle que le ministre a définie dans sa réponse du 18 octobre à l'honorable député. A en juger à sa question, je constate que l'honorable député est au courant que la décision prise par l'Assemblée générale n'a pas été approuvée par le Canada, puisque celui-ci s'est abstenu de voter. Son défi porte sans doute sur l'attitude que la majorité des pays membres des Nations Unies ont adoptée à l'occasion de ce vote. Depuis lors, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a eu l'occasion d'expliquer la position du Canada à cet égard à l'ambassadeur d'Israël et à ceux des pays arabes qui résident à Ottawa, et tous ont fait savoir qu'ils la comprenaient.

Le député a remarqué qu'ils devraient faire en sorte de trouver d'autres moyens que la violence dont nous avons été témoins pour faire valoir leur droit. Peut-être s'agit-il là d'une meilleure méthode.

LE LOGEMENT—DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ACQUISITION D'UNE MAISON—LE TAUX MOYEN D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—L'OPPORTUNITÉ D'UN CHANGEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame l'Orateur, dans la question que je posais le 15 octobre au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), je cherchais à savoir si le gouvernement se proposait d'augmenter le montant des fonds mis à la disposition des Canadiens en vertu de programmes comme celui d'aide à l'acquisition d'une maison et autres afin de répondre dans une certaine mesure tout au moins aux besoins des gens à revenus moyens et à faibles revenus qui veulent acquérir une maison qu'il est à présent virtuellement impossible de trouver à un prix qu'ils peuvent se permettre de payer.

Le nombre des mises en chantier est sensiblement inférieur cette année à celui de l'année dernière où l'on en enregistrait 268,000. Ce nombre a connu cette année une chute de 25 p. 100, et on calcule maintenant qu'à moins d'un autre fléchissement des mises en chantier nous n'aurons construit cette année qu'un peu plus de 200,000 logements.

Le ministre a répondu l'autre jour à ma question en disant que le gouvernement avait plus que satisfait aux recommandations que faisait il y a quelques années le Conseil économique du Canada selon qui il nous fallait construire environ 200,000 logements par année. Mais le Conseil économique du Canada disait à l'époque qu'il nous fallait construire au minimum 200,000 logements par année. Cet organisme gouvernemental faisait en outre remarquer que la question du logement ne devait pas devenir un instrument de manipulation, mais c'est pourtant précisément là ce qui s'est produit.

Cette année nous construisons moins de maisons que l'an dernier, non pas parce que les Canadiens en ont moins besoin mais parce que les taux d'intérêt ont dépassé de beaucoup les 11 p. 100 et parce que la plupart des gens, dont ceux de la catégorie des revenus moyens, ne peuvent se permettre un tel achat.

Le ministre prétend que l'épuisement des fonds affectés au Programme d'aide à l'acquisition d'une maison atteste de la réussite de celui-ci et prouve qu'il n'existe plus de besoins dans ce secteur. Rien n'est plus loin de la vérité, madame l'Orateur. Depuis le début, les crédits affectés au Programme d'aide à l'acquisition d'une maison se sont révélés très insuffisants. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ne peut par cette contribution minuscule satisfaire aux besoins des Canadiens en matière de logement.

L'achat d'une maison n'est pas la solution pour bon nombre de Canadiens. Il nous faut surtout des logements à louer. Ce serait vrai même si le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison prévoyait une aide suffisante. Je le répète, il nous faut accroître sensiblement le stock de logements à louer; nous en construisons trop peu. Il faut subventionner les familles qui ne peuvent se permettre les prix courants du marché du logement, qu'il s'agisse de louer ou d'acheter. Dans les années 40, tous les pays scandinaves s'en sont rendu compte et ont adopté des programmes de logement tendant à fournir des maisons aux gagne-petit qui n'avaient pas les moyens d'acheter leur maison.

Au Canada, nous avons fait l'inverse. Nous avons construit des maisons, non pas que les Canadiens en voulaient, mais parce qu'il fallait le faire pour surmonter le chômage. Il va de soi qu'aujourd'hui, à cause des intérêts élevés, les gens ne peuvent acheter. Néanmoins, alors que le chômage est élevé, le gouvernement insuffle de l'argent dans la construction de logements. Le chômage baisse, on ferme le robinet et coupe le financement au logement.

Si nous voulons un taux de vacance stable, un programme de logement stable, il nous faudra une politique stable. A mon avis, il nous faut une politique gouvernementale qui réponde aux besoins des Canadiens, et ici j'entends ceux qui achètent et ceux qui louent. Nous avons besoin de maisons qui répondent aux besoins des Canadiens, et non pas aux objectifs du gouvernement, c'est-à-dire, de réduire le chômage éventuel à l'hiver de 1974-1975, à l'été de 1975 ou à l'hiver de 1975-1976. Le chômage est une chose; les besoins des Canadiens en matière de logement, une autre.

Nous voyons le centre de toutes les villes canadiennes—Ottawa, Montréal, Toronto, Vancouver et Winnipeg—se détériorer d'une année à l'autre. Nous voyons de plus en plus de gens obligés de s'installer dans des logements minables, délabrés; c'est une honte pour un pays qui a la main-d'œuvre, le bois, le cuivre et tout ce qui est nécessaire pour construire des maisons convenables.

Nous avons pris le départ. Nous avons commencé à répondre aux besoins des personnes âgées en matière de logement. Je demande au ministre d'élaborer un programme qui réponde aux besoins de tous les Canadiens dans ce domaine, quel que soit leur revenu, et qui nous donne des logements décents à laquelle la société d'opulence a droit.

[*Français*]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Madame le président, tous les Canadiens peuvent être fiers que bon an mal an nous avons construit des habitations à un rythme qui a dépassé celui de l'établissement de nouvelles familles et celui de l'immigration. Au cours de cette période, nous avons effectué une réduction remarquable du surpeuplement, et amélioré l'habitation pour une bonne partie des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Une large mesure du mérite en revient à l'industrie canadienne du bâtiment, qui a répondu de façon si magnifique aux programmes élaborés par le gouvernement fédéral comme, par exemple, avec le Programme de prêts pour faciliter l'acquisition d'une maison.

Au cours des six dernières années, l'une des principales préoccupations du gouvernement fédéral a été de répartir les logements de façon à permettre aux familles à faible revenu de partager avec les Canadiens plus à l'aise de meilleures conditions d'habitation. Le gouvernement a donc cherché à réserver les sommes d'argent dont il disposait pour les prêts à l'approvisionnement, en premier lieu, en logements, à l'intention des familles à faible revenu ou à revenu moyen.

Nous avons appuyé les provinces, grâce à l'octroi de prêts et de contributions pour le logement social. Nous avons appuyé des regroupements sans but lucratif qui produisaient des logements à loyer ainsi que des programmes coopératifs sans but lucratif, au moyen de fonds de démarrage, de financement à 100 p. 100, et de contributions à 10 p. 100 des investissements, en vue de la production de logements pour les personnes à faible revenu. J'ai déjà fait état de la réussite remarquable du Programme d'aide pour l'accession à la propriété d'une maison, dans lequel le gouvernement a investi quelque 450 millions de dollars depuis le début de cette année.

● (2020)

[*Traduction*]

C'est cette formule typiquement canadienne de la collaboration entre secteur public et secteur privé qui nous a permis de construire un nombre aussi élevé d'habitations. Le Conseil économique du Canada avait fixé un objectif d'un million de maisons à atteindre en cinq ans. Le gouvernement s'y est engagé en 1969. Nous avons dépassé le but, et je pense qu'il faut féliciter le secteur du bâtiment et tous les gouvernements en cause d'avoir érigé 1,152,600 unités au cours de ces cinq ans.

Nous espérons améliorer nos chiffres en 1975. Malgré la baisse des mises en chantier survenu dans les derniers mois pour une foule de raisons, par exemple la montée des taux hypothécaires et le renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre, pour ne pas parler des terrains à bâtir, je compte qu'une reprise pourra être amorcée en 1975.

Le ministre ne se fixe pas pour le moment un nombre précis de mises en chantier pour 1975; je puis cependant assurer à la Chambre que le gouvernement réfléchit sérieusement à la situation du logement au Canada. Nous avons soigneusement étudié les perspectives pour l'an prochain et nous prendrons les mesures qui s'imposent pour garantir une amélioration toujours meilleure des conditions de logement de tous les Canadiens.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DISPOSITIONS POUR L'ÉTUDE DES SUBSIDES

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, après délibérations entre les partis, nous sommes tombés d'accord sur la façon de procéder pour examiner les subsides aujourd'hui, demain et vendredi.

Comme la Chambre le sait, les comités permanents ont examiné le budget principal à la dernière législature et à la législature en cours et un ordre spécial prévoit la marche des travaux qui restent pour les mener à bonne fin d'ici vendredi après-midi. Sauf erreur, nous sommes convenus de mettre aux voix, dès l'appel de l'ordre du jour et sans débat, les motions d'adoption du budget principal et du budget supplémentaire (A). La motion tendant à la première lecture du bill des subsides qui en découle ne peut évidemment pas faire l'objet d'un débat. Nous aurions aussi convenu de mettre aux voix sans la débattre, la motion tendant à la deuxième lecture du bill. La Chambre se formera ensuite en comité plénier pour étudier le bill. Je crois que nous sommes d'accord pour reporter tous les articles du bill et pour passer directement à l'Annexe A du bill, qui se rapporte au budget principal.

Pour que l'examen de l'Annexe A, le budget principal, se fasse de façon ordonnée, nous serions d'accord sur la marche à suivre suivante: Premièrement, la discussion pourrait porter pendant une heure à une heure et demie sur les prévisions de dépenses du président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et toucher à une grande variété de sujets se rapportant à la gestion des finances et du personnel du gouvernement. Deuxièmement, la discussion, pendant environ deux heures et demie à trois heures, porterait sur les prévisions de dépenses du ministre des Transports (M. Marchand). Troisièmement, la discussion porterait pendant deux heures et demie à trois heures sur les prévisions de dépenses du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson). Quatrièmement, la discussion durerait entre deux heures et demie et trois heures sur les prévisions de dépenses du ministre de la Défense nationale (M. Richardson). Cinquièmement, la discussion porterait pendant deux heures et demie à trois heures sur les prévisions de dépenses du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan). Sixièmement, la discussion durerait entre deux heures et demie et trois heures sur les prévisions de dépenses du ministre des Travaux publics (M. Drury).

● (1410)

Je tiens à signaler que les partis de l'opposition ont choisi ces ministères comme sujets de discussion. S'il reste du temps avant l'heure, vendredi, où toutes les autres questions doivent être mises aux voix, la discussion pourrait englober d'autres aspects du bill, que ce soit au niveau du comité plénier ou à l'étape de la troisième lecture.

Les partis en sont également venus à un accord au sujet du débat; en effet, afin que tous les députés aient l'occasion de formuler des observations au sujet de ces ministères, chacun n'aura droit qu'à vingt minutes de temps de parole en comité pour chaque ministère, mais cette restriction ne s'applique pas dans le cas des questions et des réponses directes. Rien n'empêchera non plus un ministre de réfuter un argument présenté au cours de la discussion.

Peut-être y aurait-il lieu d'adopter un ordre quant à la façon de procéder que je viens de proposer, mais cela pourrait rendre nos délibérations trop rigides, et je ne crois pas que ce soit nécessaire. En cas de difficulté, le comité pourrait faire rapport de l'état de la question et la Chambre procéder à l'adoption de l'ordre voulu.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre a exposé dans ses grandes lignes le résultat des entrètiens que nous avons eus et des ententes auxquelles nous avons essayé de parvenir. Pour les motifs que j'ai indiqués plus tôt lorsque nous avons eu la première fois des entretiens sur l'adoption des prévisions budgétaires, et notamment parce que le gouvernement s'était mis dans une situation très difficile pour des raisons sur lesquelles je suis trop poli pour m'étendre à présent, le souci que nous avons des bénéficiaires de chèques gouvernementaux—les pensionnés, les employés salariés et le reste—nous a persuadés de renoncer aux droits qui devraient normalement être les nôtres et de nous accommoder de cette entente, et nous persistons dans cette attitude.

Je tiens à féliciter le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir persuadé ses collègues hésitants à se présenter à la Chambre pour répondre aux questions qui leur seront posées, et j'espère qu'ils se montreront beaucoup plus francs qu'ils ne le sont habituellement quant vient la période des questions.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je confirme la déclaration qu'a faite le président du Conseil privé (M. Sharp) à propos de l'entente intervenue sur le débat qui accaparera les trois prochains jours. Si les premières observations du leader du gouvernement à la Chambre ont pu donner l'impression que nous allions sauter un certain nombre d'étapes sans discussion, il n'en sera ainsi que pour que nous puissions, une fois arrivés aux points importants de l'annexe du bill, y consacrer tout le temps que nous le permettront ces trois jours de débat.

Il est également entendu qu'il s'agit d'un programme à suivre d'une manière générale plutôt que rigide. En somme, nous traiterons des prévisions budgétaires de deux ministères aujourd'hui peut-être, deux demain et deux vendredi. Si nous terminons plus tôt que prévu l'examen des prévisions budgétaires de certains ministères, nous aurons bien sûr gagné plus de temps à la fin.

Cette façon d'examiner les prévisions budgétaires à la Chambre, ou même en comité plénier, constituera sans doute une nouvelle expérience pour certains députés.

M. Baldwin: Et pour certains ministres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En effet; comme l'a dit le député de Peace River (M. Baldwin), il s'agit là d'une nouvelle expérience pour certains ministres. Nous espérons que ces trois journées seront fructueuses, non seulement pour le travail que nous abattrons, mais comme expérience de l'examen des crédits de nouveau à la Chambre.

La seule autre chose que je voudrais ajouter tandis que j'ai la parole est inusitée en ce qu'il s'agit d'une rectification de propos qu'a tenus le député de Peace River il y a un instant et aussi ce matin à la radio. Il faudrait bien préciser que les pensions ne sont pas comprises dans les crédits. Elles sont prévues par la loi et elles sont payables, que les crédits soient adoptés ou non. Certains traitements et autres dépenses de ce genre figurent dans les prévisions de dépenses sous le chapitre des frais généraux du gouvernement. N'inquiétons toutefois pas nos pensionnés en leur faisant craindre qu'il y ait quelque retard dans le paiement des médiocres pensions qu'ils touchent actuellement.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais à mon tour confirmer au nom de mes collègues du Parti Crédit Social du Canada que nous avons participé activement à l'élaboration de cette nouvelle façon d'aborder les travaux de la Chambre, particulièrement l'étude des crédits et du budget principal, et cela de façon ordonnée et planifiée. Nous souhaitons que cette mesure adoptée unanimement ne soit pas rigide, et permette à chaque député d'aller au fond de l'étude de ces crédits afin de changer la pratique antérieure, selon laquelle on ne faisait que «pigeonner», sans vraiment aller au fond des problèmes.

Monsieur le président, il a été entendu aussi, et je crois que les honorables députés de Peace River et de Winnipeg-Nord-Centre (MM. Baldwin et Knowles) ont oublié de le dire, qu'au stade du débat de 3e lecture, tout député pourra s'exprimer librement sur n'importe quelle partie de ces crédits.

Monsieur le président, je voudrais en profiter pour dire au président du Conseil privé (M. Sharp), étant donné la réponse qu'avait donnée le très honorable premier ministre (M. Trudeau), savoir que s'il obtenait la collaboration des députés de l'opposition il pourrait peut-être devancer la présentation d'un projet de loi visant à abaisser la pension de vieillesse à 60 ans, que cette entente relative à l'étude des crédits et la collaboration que nous manifestons unanimement de ce côté-ci de la Chambre, démontrent que le gouvernement n'a aucune raison d'attendre à octobre 1975 pour étudier le projet de loi sur la pension de vieillesse. Nous nous rendons compte que nous pourrions étudier aussi rapidement ce projet de loi qui serait très bien accueilli par les gens de 60 ans.

Monsieur le président, j'ai de plus en plus l'impression que les députés qui collaborent à la Chambre sont ceux qui siègent de ce côté-ci.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

MESURE PRÉVOYANT L'ABROGATION DE LA LOI

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-30, tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

L'AFFECTATION DE CRÉDITS AU PIL EN 1973-1974 SELON LES CIRCONSCRIPTIONS

Question nº 21—M. Cossitt:

A combien s'élevaient les sommes globales affectées en 1973-1974, au Programme des initiatives locales dans les circonscriptions électorales représentées par *a*) des députés libéraux, *b*) des députés progressistes-conservateurs?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): *a*) Circonscriptions électorales représentées par des députés libéraux, $37,181,000; *b*) Circonscriptions électorales représentées par des députés conservateurs progressistes, $22,665,000.

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES QUARTIERS

Question nº 75—M. Lambert (Bellechasse):

Depuis l'adoption de la Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation, en juin 1973, *a*) quelles provinces ont signé un accord avec le gouvernement relativement à cette loi, *b*) combien de projets ont été exécutés ou sont en voie de réalisation (i) dans quelle(s) province(s) (ii) quelle est la nature de chacun de ces projets (iii) quelle est la valeur de chaque projet?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: *a*) Le Programme d'amélioration des quartiers est le seul compris dans les modifications de 1973 à la loi nationale sur l'habitation qui exige un accord formel avec les provinces. En vertu de ce programme, des accords ont été signés avec toutes les provinces sauf la province de la Nouvelle-Écosse. *b*) Le PAQ est un programme souple pour relever l'environnement des quartiers ou voisinages et il peut comprendre le choix des quartiers ainsi que l'élaboration des plans de réaménagement; l'acquisition et le déblaiement de terrains en vue de fournir un espace libre ou vert ou encore des installations collectives; l'acquisition et le déblaiement de terrains destinés à des habitations pour des particuliers ou des familles à faibles revenus et à revenus moyens; la construction ou l'acquisition et l'amélioration d'installations récréatives ou sociales dans le quartier; l'élaboration de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments; le consentement de prêts destinés à des améliorations d'immeubles commerciaux; le relogement des particuliers privés de leur logement par suite du PAQ et l'exposition du projet ainsi que l'amélioration des services municipaux

et des services publics. Le choix de n'importe laquelle de ces étapes est laissé à la communauté et à la municipalité dans des limites budgétaires restreintes, le gouvernement fédéral ne devant alors que s'assurer de la conformité aux critères établis pour ce programme. A ce jour aucun projet n'a encore été parachevé; cinq (5) projets sont rendus au stade de la mise en œuvre. Ce sont:

Province	Contributions fédérales en milliers de dollars
Corner Brook (Terre-Neuve)	639
Sudbury (Ontario)	337
Calgary (Alberta)	1,031
Edmonton (Alberta)	1,031
Rossland (Colombie-Britannique)	125

Il y a également 31 autres projets (quartiers) qui en sont au stade de la planification; ce sont

Province	Nombre de quartiers choisis	Contributions fédérales en milliers de dollars
Ontario		
Ottawa	3	1,290
Grimsby	1	258
Niagara Falls	2	645
Sudbury	1	953
Kingston	1	645
Lindsay	1	344
Sarnia	1	645
Twp. of Sarnia	1	430
Ridgetown	1	258
Windsor	1	860
Borough of Etobicoke	1	860
Sault-Sainte-Marie	1	860
Twp. of East Gwillimbury	2	430
Manitoba		
Winnipeg	2	2,750
Saskatchewan		
Hudson Bay	1	100
Meadow Lake	1	112
Colombie-Britannique		
Vancouver	2	1,500
Powell River	1	125
New Westminster	2	625
Victoria	2	1,000
Coquitlam	1	250
Prince Rupert	2	250

LE PORT DE MONTRÉAL ET LES PÉAGES SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Question nº 80—M. Fortin:

1. Le gouvernement prend-il des mesures pour ouvrir le port de Montréal à la navigation 12 mois par année et, *a*) dans l'affirmative, quelles sont-elles, *b*) sinon, pourquoi?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'utiliser des containers dans le port de Montréal et, dans la négative, pourquoi?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'imposer des droits de péage sur le fleuve Saint-Laurent et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Le gouvernement prend des mesures pour garder le port de Montréal ouvert à longueur d'année. Des brise-glaces de la Garde côtière canadienne entretiennent un chenal navigable au cours de l'hiver dans le Saint-Laurent, du golfe jusqu'à Montréal.

2. Un total record de 116,405 conteneurs ont été manutentionnés au port de Montréal en 1973. Ce nombre s'accroît chaque année depuis 1967.

3. Des péages ne sont exigibles que pour l'utilisation de la voie maritime du Saint-Laurent qui s'étend de l'écluse de Saint-Lambert, à Montréal, jusqu'à l'écluse la plus à l'ouest, à Sault-Sainte-Marie, sur les Grands Lacs.

LES HÔPITAUX OU FOYERS POUR VÉTÉRANS—LES LISTES D'ATTENTE

Question nº 209—M. Herbert:

1. Combien d'anciens combattants figurent actuellement sur la liste d'attente pour des soins d'hébergement dans des hôpitaux et des foyers pour anciens combattants?

2. Combien y figurent depuis *a*) plus de trois mois, *b*) plus de six mois?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. 268.

2. *a*) 26, *b*) 161.

LE PROCÈS DE LA SOCIÉTÉ IRVING—LES FRAIS ET HONORAIRES

Question nº 222—M. Howie:

Jusqu'à présent, quelles sommes d'argent ont été consacrées au total aux fins des poursuites judiciaires intentées contre la société Irving, conformément à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Coût des poursuites contre les journaux du Nouveau-Brunswick[1]:

William L Hoyt, C.R Hoyt, Mockler, Allen, Dixon & Godin, Fredericton (Nouveau-Brunswick) (Avocat de la Couronne)	Frais de Justice Déboursés	$101,786 27,252
T. Joseph Scanlon Doyen de l'Ecole de journalisme Université Carleton Ottawa (Ontario) (Adjoint spécial de l'avocat de la Couronne-conseil)	Honoraires Déboursés	9,100 3,367
Winnifred Johnston Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) (Témoin)		630
		$142,135

[1] Ne comprend ni les frais de déplacement ni le temps des employés du ministère de la Justice et des fonctionnaires du Bureau du directeur des enquêtes et recherches.

LE PERSONNEL DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 232—M. Reynolds:

De 1960 à 1974 à ce jour, combien de personnes ont été employées annuellement, par le ministère de la Consommation et des Corporations?

Questions au Feuilleton

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Le ministère de la Consommation et des Corporations n'existait pas avant 1968. Depuis cette date, le nombre des employés du ministère est: 1968, 846; 1969, 1,493; 1970, 1,517; 1971, 1,624; 1972, 1,807; 1973, 2,034; 1974, 2,236.

LA LANGUE MATERNELLE DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 252—**M. Herbert:**

1. Au 31 mars 1974, combien de fonctionnaires employés au ministère des Affaires des anciens combattants ont-ils déclaré comme langue maternelle *a*) l'anglais, *b*) le français, et *c*) autre?

2. A combien s'élève le nombre de fonctionnaires *a*) d'expression française, *b*) d'expression anglaise que le ministère considère comme étant bilingues?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. *a*) 5,849; *b*) 1,970; *c*) 720.

2. L'information demandée n'est pas disponible au ministère et il faudrait effectuer une étude longue et coûteuse pour répondre à la question.

LE PAIEMENT DU DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ

Question nº 448—**M. Neil:**

1. Pour l'année 1972-1973, à quelle date a été effectué le paiement du double prix pour le blé accordé aux détenteurs de permis spéciaux?

2. A quelle date ces chèques ont-ils été mis à la poste?

3. Quel était le nombre total des chèques émis?

4. Combien de chèques étaient inexacts et ont obligé les bénéficiaires à rembourser la Commission canadienne du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): 1. Le 23 mai 1974.

2. Le 3 juin 1974.

3. 9.586.

4. 7,529. Le remboursement se fait au gouvernement fédéral et non à la Commission canadienne du blé.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES FRAIS DE SURESTARIE À LA CÔTE OUEST

Question nº 449—**M. Neil:**

Entre le 1er août et la date de la réponse à la présente question, *a*) quel a été le montant d'argent total payé par la Commission canadienne du blé pour des frais de surestarie des chargements de grains retenus dans les ports de la Côte ouest par suite du ralentissement du travail ou de la grève des manutentionnaires des grains, *b*) quels montants d'argent ont été versés par la Commission canadienne du blé aux termes des clauses pénales contenues dans les contrats relatifs à la livraison des grains, par suite de la grève des manutentionnaires des grains dans les ports de la Côte ouest, *c*) la Commission canadienne du blé a-t-elle acheté des grains d'autres pays exportateurs et a-t-elle pris les dispositions nécessaires pour qu'un autre pays exportateur en fasse la livraison aux intéressés afin de remplir les engagements de ses contrats, ce qu'elle ne pouvait faire au Canada, par suite de la grève?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): *a*) $1,484,-226.12, *b*) nul, *c*) Non. Les versements dans *a*) sont attribuables à des retards antérieurs de livraison, et non à la grève ou aux ralentissements du travail.

[M. Reynolds.]

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge recevables les avis de motion nos 1 et 4 portant production de documents.

LES DÉPENSES D'ÉLECTION DES CANDIDATS EN 1974

Motion nº 1—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un rapport exposant les dépenses globales d'élection de chaque cnadidat à l'élection générale du 8 juillet 1974, établi par circonscription électorale et fondé sur l'état des dépenses d'élection que fournit chaque candidat comme l'exige l'article 63 de la Loi électorale du Canada, indiquant, en outre, le nom des candidats, dans chaque circonscription électorale, dont l'état des dépenses d'élection n'a pas été transmis.

(La motion est adoptée.)

LES DOCUMENTS RELATIFS À LA RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PIL PAR LE MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Motion nº 4—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de documents sur les études préparées par les ministères ou agences gouvernementales ayant permis au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de répartir le budget réservé aux projets du PIL entre les diverses circonscriptions électorales.

(La motion est adoptée.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte les avis de motion nos 6 et 7 portant production de documents, à la condition que les associations d'anciens combattants autorisent le dépôt de leur correspondance.

Je demande que les autres avis de motion soient reportés.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'ÉTUDE DES TAUX DE PENSION DES ANCIENS COMBATTANTS

Motion nº 6—**M. Marshall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toute la correspondance et de tous les télégrammes échangés entre le ministre des Affaires des anciens combattants et les organisations nationales d'anciens combattants, ainsi que de tous les procès-verbaux des réunions qu'ils ont tenues, au sujet du rapport du comité d'étude sur le taux de base des pensions pour les années 1972-1973 et 1974.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA PROROGATION DE LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

Motion nº 7—**M. Marshall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toute la correspondance et de tous les télégrammes échangés entre le gouvernement et les organisations nationales d'anciens combattants, ainsi que tous les procès-verbaux des réunions qu'ils ont tenues, au sujet de l'élargissement de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de 1968 à septembre 1974.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE QUANT AUX OFFRES DE REPRISE BRITANNIQUES, EUROPÉENNES OU AMÉRICAINES—LES APPARENTES CONTRADICTIONS DANS LES PROPOS DES MINISTRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre suppléant si le ministre de l'Expansion économique régionale énonçait une politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré à Londres lundi que le gouvernement favoriserait probablement les offres britanniques ou européennes d'acquisitions de préférence à celles des sociétés américaines qui tentent de faire des investissements au Canada? Est-ce bien la politique du gouvernement?

● (1420)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le texte de la déclaration que le ministre a faite à Londres. Je puis assurer au chef de l'opposition que la politique gouvernementale n'est pas discriminatoire. Nous souhaitons diversifier dans la mesure du possible les investissements étrangers au Canada, mais il n'y a aucune catégorie d'investisseurs plus acceptable qu'une autre.

M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après ce que dit le premier ministre suppléant, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier la loi sur les prises de possession de façon à atteindre le but que le ministre avait à l'esprit. Mais je voudrais lui demander si c'est la politique du gouvernement de laisser deux ministres exposer des points de vue différents sur une même question. Le gouvernement a maintenant pris l'habitude d'adopter les tactiques du ministre de l'Agriculture et du ministre de la Consommation et des Corporations; allons-nous maintenant la voir s'étendre au ministère de l'Expansion économique régionale et à celui de l'Industrie et du Commerce?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Oshawa-Whitby.

* * *

L'ÉNERGIE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉDUCTION DES CONCESSIONS ACCORDÉES À CERTAINES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES RÉALISANT DES PROFITS EXCESSIFS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A la suite de la déclaration selon laquelle les profits de la société Esso ont augmenté de 64 p. 100 dans les neuf premiers mois de cette année, passant de 154 millions à la même période l'année dernière à 252 millions, et en supposant que la courbe d'affaires des autres compagnies sera semblable, le gouvernement songe-t-il à réduire le montant versé aux sociétés pétrolières pour le pétrole vendu dans la région atlantique grâce à une caisse établie par le gouvernement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le gouvernement estime que ce programme d'indemnisation devrait s'appliquer également à tous les importateurs, raffineurs ou autres producteurs, mais qu'il devrait y avoir une politique fiscale déterminant, le cas échéant, un taux d'imposition pour chaque entreprise. A ce sujet, je dois céder à mon collègue, le ministre des Finances.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ DE LA PERCEPTION D'INTÉRÊTS SUR LES IMPÔTS REPORTÉS DE LA SOCIÉTÉ ESSO

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je m'adresse également au ministre des Finances pour lui demander s'il pourrait commenter la question que j'ai posée à son collègue. Étant donné que le montant des impôts de la société Esso qui ont été reportés appartient aux Canadiens et qu'il s'agit de plus de 226 millions de dollars, le ministre envisagera-t-il d'imposer au moins un intérêt sur cette somme appartenant au peuple canadien, de l'ordre de l'intérêt que nous payons maintenant sur les obligations à long terme?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il m'est difficile de répondre à la question du représentant d'Oshawa-Whitby parce que j'ai proposé au cours de la dernière législature que l'on prélève une somme de 410 millions de dollars en impôts aux sociétés pétrolières et que ce budget a été rejeté par son parti.

M. l'Orateur: Le représentant d'Oshawa-Whitby a la parole pour une dernière question supplémentaire.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre sait bien que bien des gens ont désapprouvé diverses autres parties du budget. Quel que fût le contenu du budget de l'an dernier, le gouvernement compte-t-il prendre, oui ou non, des mesures fiscales précises à l'égard des sociétés pétrolières qui réalisent ce que toute personne raisonnable qualifierait de bénéfices exorbitants?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, la position du gouvernement sera annoncée à la Chambre la nuit du premier budget.

* * *

LES FINANCES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU PARTAGE DES RECETTES FISCALES PROVENANT DES RESSOURCES EXTRACTIVES—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances car je tiens à lui donner l'occasion de contredire le rapport dans la presse selon lequel il aurait échoué lamentablement lors de son récent voyage dans l'Ouest. Le ministre nous dirait-il s'il prévoit finir par s'entendre avec certaines provinces de l'Ouest sur la question générale des industries d'extraction et surtout sur une formule de partage du revenu du pétrole au pays?

Questions orales

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que mes visites aux diverses provinces, non seulement aux quatre provinces de l'Ouest, comme aussi mes entretiens avec le trésorier provincial de l'Ontario, le ministre des Finances du Québec et les quelques jours passés dans les quatre provinces atlantiques, n'avaient pas pour objet des négociations, car chaque niveau de gouvernement doit d'abord déterminer ses responsabilités envers son corps législatif, et moi envers le Parlement, ainsi que la politique budgétaire de la juridiction qu'il représente. Ces visites supposaient donc des discussions; j'ai cherché à faire comprendre aux provinces les raisons de mes propositions budgétaires du 6 mai, leur indiquant qu'à mon avis le Parlement fédéral et le peuple canadien ne touchent pas leur juste part du revenu des industries d'extraction par suite des mesures prises unilatéralement par les provinces.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai aussi ajouté que le partage entre les juridictions fédérale et provinciale devrait être régi de manière à assurer à l'industrie extractive canadienne des bénéfices convenables et un encouragement suffisant sous forme de disponibilités pour l'exploration et l'exploitation.

M. Lawrence: Le ministre n'ignore sûrement pas qu'il existe dans le pays un certain flottement sur la délimitation exacte des compétences. Faut-il comprendre qu'il n'y a plus de négociations en cours entre le ministre et le gouvernement ou d'autres gouvernements provinciaux sur le partage des champs d'imposition des ressources extractives?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je suis prêt à discuter à mon échelon avec n'importe quelle province, et le premier ministre a invité tous les chefs de gouvernements provinciaux à venir examiner ici le 30 octobre la situation économique, ce qui comprend l'imposition des ressources extractives.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES—LES RAISONS DU RETARD À ACCORDER LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES ET LES PARDONS—ON DEMANDE L'ACCÉLÉRATION DU PROCESSUS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Il arrive assez souvent que des députés aient à recommander des libérations conditionnelles auprès de la Commission. Or, comme il s'écoule plusieurs jours et parfois des semaines avant qu'on obtienne des réponses, le ministre pourrait-il exercer un peu de pression, de sorte qu'on puisse obtenir des réponses plus rapidement? Au sujet des pardons demandés après 5 ans de libération ou après 5 ans que le dossier fut demeuré net, on nous informe qu'il faudra peut-être mettre 3 ans pour prendre une décision, ce qui fait 8 ans en tout. Le ministre peut-il intervenir auprès de cette commission pour que les pardons soient accordés, non pas parce que le député le demande, mais parce que celui qui a déjà dû purger sa peine, l'a purgée, et demande son acquittement afin d'être rétabli normalement dans la société.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): La Chambre sait que la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui est constituée en organisme autonome, examine chaque cas en particulier en fonction du dossier et des circonstances de l'affaire. A diverses époques, il lui vient de députés ou d'ailleurs des recommandations dont elle tient compte avec tous les autres éléments. Je m'en voudrais de faire pression auprès de cette Commission. Je communiquerai néanmoins à son président et aux commissaires les observations du député.

* * *

LES FINANCES

L'ARTICLE DU «GLOBE AND MAIL» RELATIF À LA TAXE SUR LES REDEVANCES POUR LE PÉTROLE—LES PROJETS DU MINISTRE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre, compte tenu des réponses qu'il a apportées au député de Northumberland-Durham. J'ai posé à peu près la même question hier et maintenant, pour reprendre la chose en peu de mots, puis-je demander au ministre des Finances s'il va modifier . . .

Des voix: La question!

M. Woolliams: Je vais poser la question si vous voulez bien écouter mais, si vous parlez, vous allez compliquer les choses et il faudra plus de temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: J'ai demandé au ministre hier s'il allait continuer d'imposer une taxe sur les redevances provinciales. Je pose donc cette question au ministre. A-t-il déclaré à Thomas Kennedy du *Globe and Mail*, ou à tout autre journaliste, que les mesures budgétaires rejetées en mai dernier demeureraient identiques à cet égard. Le ministre a déclaré hier qu'il nous faudrait attendre jusqu'au soir de la présentation du budget, mais à en juger par cet article, il aurait déjà fait part de ses intentions à la presse.

● (1430)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les seuls représentants de la presse que j'ai pu rencontrer sont M. Kennedy et tous les autres journalistes qui assistaient à l'entrevue conjointe que j'ai tenue après mes discussions avec M. Donald Getty, ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta et M. Gordon Miniely, trésorier des Finances de cette province. C'était une conférence conjointe et je ne me suis à aucun moment exprimé en ces termes.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, vu l'extrême importance de ce point, je pense que ma question au ministre doit être très succincte. A-t-il déclaré à M. Kennedy que l'ensemble des mesures budgétaires présentées en mai demeurerait intact, c'est-à-dire que la taxe sur le pétrole demeurerait, et prendrait effet le 8 mai? Je pense que nous sommes en droit d'obtenir une réponse à ce sujet, étant donné les activités du ministre des Finances.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai la nette impression que le ministre vient juste de répondre par la négative à cette question. Le député d'Esquimalt-Saanich.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je suis heureux que l'Orateur tienne parfois compte des gens qui n'ont pas l'occasion de s'exprimer. Ma question de privilège est motivée par la déclaration suivante de Thomas Kennedy dans son article du *Globe and Mail* de ce matin, à propos du ministre:

Il a quitté Edmonton, manifestement tendu et énervé, pour mettre la dernière main à un nouveau budget, laissant clairement entendre que toutes les mesures budgétaires controversées de l'ensemble des dispositions fiscales présentées en mai dernier par le gouvernement pourraient être intégralement reprises début novembre.

Monsieur l'Orateur, j'ai posé cette question pour deux raisons. Tout d'abord, si le ministre des Finances a fait cette déclaration aux journalistes, c'est qu'il y a eu fuite de sa part. Deuxièmement, s'il n'a pas fait de déclaration, le ministre devrait dire sans équivoque à la Chambre qu'il n'a jamais discuté de cette phase avec les journalistes. Il s'agit d'une fuite ou pas.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai fait cette remarque parce que je croyais savoir que la question posée au ministre visait à établir s'il avait fait la déclaration en cause. Le ministre vient de dire, si je l'ai bien compris, que la conférence de presse était une conférence mixte, au cours de laquelle il n'a pas fait une telle déclaration.

M. Woolliams: Peu m'importe qu'elle soit mixte ou pas.

M. l'Orateur: Je ne compte jamais donner la parole pour des questions supplémentaires qui consistent à demander à un ministre de répéter une réponse qu'il a déjà donnée. Voilà ma position. Le représentant d'Esquimalt-Saanich a la parole.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DES DROITS QUANT AUX RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous dirait-il où en sont les pourparlers en vue de régler les différends entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des droits et compétences au large des côtes?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dois rencontrer dans une dizaine de jours, à Ottawa, le ministre de Terre-Neuve, M. Crosbie, qui a été chargé dernièrement de veiller aux intérêts de la province pour les ressources pétrolières et gazières sous-marines.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il ne s'agit là que d'une seule province; je suppose que le ministre a aussi des entretiens avec des représentants des autres provinces?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député que le gouvernement fédéral et les quatre autres provinces sont fondamentalement d'accord sur le régime à appliquer au littoral de la côte est. Seule, Terre-Neuve avait rejeté la proposition jugée acceptable par les autres.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Puis-je rappeler qu'il y a une province qu'on appelle la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: Le très honorable député de Prince-Albert.

M. Macdonald (Rosedale): Question de privilège, monsieur l'Orateur. Puis-je rappeler au député que la Cour suprême du Canada a déclaré que la Colombie-Britannique n'avait aucun pouvoir au large de ses côtes.

Une voix: Vous n'avez pas parlé au premier ministre Barrett.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BANQUE MONDIALE DE VIVRES— LES INTENTIONS DES AUTRES PAYS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture, vu qu'il connaît bien la situation alimentaire dans notre pays. Compte tenu de la nécessité d'assurer la distribution de denrées alimentaires dans divers pays du monde qui souffrent de la faim, le ministre nous dirait-il si des mesures sont prises en vue d'établir une banque de vivres semblable à celle que mon administration avait essayé d'établir en 1962, afin que les régions dans le besoin puissent y avoir accès?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, lors de la conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, l'an dernier, j'ai nettement exposé la position du gouvernement, je pense, ce qui a provoqué des discussions. Sauf erreur, une session d'urgence est en cours à l'heure actuelle, afin d'aviser aux moyens de distribuer des céréales et autres denrées, surtout du lait en poudre, dans les régions le plus durement touchées. Je conviens avec le très hon. représentant qu'un réseau mondial de distribution de produits alimentaires doit être mis sur pied d'une façon ou d'une autre, mais dans combien de temps, tout dépendra de l'issue de la conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome du 5 au 15 novembre.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette banque de vivres devait être une initiative de l'OTAN. Le Canada y a fait une contribution importante à laquelle s'est jointe la Norvège, mais certains autres pays de l'OTAN ont refusé de contribuer. Ces autres pays de l'OTAN sont-ils consultés aujourd'hui, et quelle est l'attitude du gouvernement américain à l'égard de l'établissement d'un système de distribution dont le ministre a dit très justement qu'il était tellement nécessaire?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je pense que si cette rencontre a lieu à Rome sous l'égide des Nations Unies c'est parce que tous les pays n'appartiennent pas à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture mais que toutes les puissances mondiales y participeront. Nous estimons que les pays les plus importants doivent participer à cette rencontre afin d'en assurer le succès.

Questions orales

LE LOGEMENT

LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS CONSENTIS PAR LA SCHL À DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre d'État chargé des Affaires urbaines d'éclaircir le malentendu qui semble exister entre les représentants de la SCHL et certains organismes de logement sans but lucratif de la région de Toronto, en ce qui concerne les subventions fédérales que leur avaient accordées son prédécesseur?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le député veut sans doute parler d'un article selon lequel la SCHL veut se faire rembourser les sommes versées à titre de subventions de démarrage de programmes spéciaux. Je crois que c'est bien le cas, et j'étudie cet article. Il n'y a pas eu cependant de changement de politique. Si le montant d'une subvention est immobilisé, par exemple dans l'acquisition de terrains, cela devient certainement une participation au capital et non plus une subvention de démarrage, mais il n'y a eu aucun changement d'orientation dans ce domaine. Je suis heureux de pouvoir tirer la chose au clair.

LES CONSULTATIONS RELATIVES AU PROJET DE LOGEMENTS POUR LES VÉTÉRANS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du même ministre. Pourrait-il nous dire si des consultations sont en cours entre son ministère et celui des Affaires des anciens combattants en vue de créer un programme de logements pour les vétérans?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires des anciens combattants et moi-même sommes en consultations permanentes. Plus précisément, nous songeons toujours à des programmes dont peuvent profiter les vétérans dans le cadre de la SCHL.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'OPPORTUNITÉ D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE LOGEMENTS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires des anciens combattants, monsieur l'Orateur. Pourrait-il dire à la Chambre si, par suite de ses entretiens avec son collègue le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, il est sur le point d'annoncer un nouveau programme de logements à l'intention des anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je fais miennes les observations que mon honorable collègue a formulées à ce propos. Des études sont présentement en cours et, s'il y a une annonce à faire, je la ferai volontiers à la Chambre.

[M. Whelan.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTÉRÊT SUSCITÉ AUX É.-U. PAR L'EFFICACITÉ DU MATÉRIEL CANADIEN DE DÉPOLLUTION DES MARÉES NOIRES—DEMANDE DE DÉPÔT D'UN INVENTAIRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse réellement au ministre de l'Environnement mais en son absence je ferais peut-être bien de la poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après la période des questions vendredi dernier le ministre est allé dire à la télévision que le matériel dont nous disposons en cas de marée noire est si efficace que les États-Unis sont prêts à en utiliser du même genre. Le ministre a ensuite enchaîné en disant qu'il était question d'une écumoire à pétrole et de la sphaigne. Le ministre voudrait-il nous dire si c'est là le matériel tellement ingénieux—a-t-elle dit—auquel les États-Unis s'intéressent?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je devrai le lui demander.

● (1440)

M. Friesen: Le gouvernement voudrait-il déposer les plans d'urgence ainsi que l'inventaire du matériel qu'on utiliserait en cas de déversement important?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je vais examiner les documents qui peuvent être déposés à ce sujet.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'UNIFORME DES FEMMES-GENDARMES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le solliciteur général et, par son intermédiaire, la Gendarmerie royale, pour avoir pris la décision de recruter à plein temps des femmes dans la Gendarmerie royale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Étant donné que d'après des articles et des photographies récents, les nouveaux uniformes pour les femmes seront soit des robes longues soit des jupes courtes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): J'espère que le service sera le même pour les femmes que pour les hommes; étant donné la nature des tâches qui peuvent être confiées aux femmes, comme les patrouilles par temps très froid, surtout autour de la colline parlementaire, les poursuites ou les enquêtes régulières. Cet uniforme peut s'avérer peu pratique à notre époque. Je demande très sérieusement au ministre si cette décision a été prise conjointement avec les nouvelles recrues ou si l'on a formé un comité spécial pour les femmes afin de leur choisir un uniforme convenable.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on a engagé des femmes à plein temps à la GRC, on a essayé de leur trouver des uniformes ressemblant le plus possible à celui des hommes. Les uniformes dont parle le député sont les uniformes de sortie et non ceux de travail. Les uniformes de travail approuvés pour les recrues féminines comportent des pantalons, des manteaux et ainsi de suite, pour le travail à l'extérieur. Les

uniformes dont la photo a été publiée récemment dans les journaux sont les uniformes de soirée ou de sortie, pour les cérémonies. Je certifie au député que les uniformes de travail comprennent des pantalons et d'autres vêtements chauds. De plus, lors de la conception des uniformes, nous avons consulté les femmes militaires ainsi que des conseillers, Information Canada et d'autres organismes se chargeant de conception.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je suis ravi des précisions que le ministre vient de nous donner. Toutefois, je dois dire que les photographies et les articles parus dans les journaux ont décrit la jupe courte comme étant l'uniforme de travail ordinaire. Étant donné que cette information a été transmise d'un bout à l'autre du pays et que je ne voudrais pas détourner les jeunes femmes qui auraient l'intention de s'engager dans la GRC . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Les sentiments qu'éprouve le député à l'égard de cette question peuvent être fort importants, mais je me demande s'il convient de faire ces commentaires au moment où tant de députés voudraient poser des questions.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, puis-je demander tout simplement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—LA RÉPARTITION INÉGALE DES CRÉDITS AFFECTÉS AUX CIRCONSCRIPTIONS LIBÉRALES ET CONSERVATRICES

M. Tom Cossitt (Leeds): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. Elle fait suite à la réponse qui fut donnée aujourd'hui à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*. En effet, des fonds affectés au Programme d'initiatives locales, 37 millions de dollars sont allés aux circonscriptions électorales représentées par des députés libéraux, et 22 millions à celles représentées par des députés conservateurs-progressistes. J'aimerais demander au ministre pour quelle raison, alors que les députés libéraux et conservateurs-progressistes siégaient à peu près en nombre égal durant la dernière législature, les circonscriptions représentées par des députés libéraux ont reçu près de 15 millions de dollars de plus que celles représentées par des députés conservateurs-progressistes.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cela tenait à la valeur des projets présentés dans les différentes régions du Canada, au taux de chômage qui sévissait dans chacune d'elles et à la formule que j'ai énoncée à la Chambre en maintes occasions.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'aucune considération d'ordre politique n'entrait alors en ligne de compte?

M. Andras: Très certainement, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES NOUVELLES ÉVASIONS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désirais tantôt poser une question supplémentaire au solliciteur général. J'en fais maintenant une autre question.

Ce matin, à Saint-Vincent-de-Paul, cinq bandits se sont évadés pour la quatrième fois, les cinq mêmes, dont Richard Blass, qui s'est sauvé . . .

Une voix: Tous des libéraux!

M. Caouette (Témiscamingue): . . . Je ne sais pas s'ils sont tous libéraux, mais Richard Blass est de la circonscription de Mercier, à Montréal. C'est ce que le député vient de me dire.

Monsieur l'Orateur, ma question est la suivante: le ministre entend-il faire faire une enquête à Saint-Vincent-de-Paul pour trouver les raisons exactes qui permettent à ces cinq mêmes détenus de s'évader à quatre reprises? On n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour empêcher que ces choses se reproduisent. Le ministre est-il en mesure de dire quelle mesure il a l'intention de prendre à cet effet?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est vrai que ce matin cinq prisonniers se sont échappés du pénitencier de sécurité maximale temporaire de Laval qui fait partie de l'ancien pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Des cinq, au moins trois s'étaient déjà évadés du même pénitencier ou d'un autre dans le passé. L'évasion s'est produite à la suite de la visite d'une femme qui leur avait passé furtivement des armes. Les hommes se sont échappés de force grâce à ces armes. La police de Montréal et de Québec fait actuellement enquête. Le commissaire des pénitenciers est aussi sur les lieux à faire enquête.

* * *

LE BILINGUISME

L'ADOPTION DU BILL 22 AU QUÉBEC ET LE CAS DES AUTRES PROVINCES

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant. Comme le premier ministre a dit clairement que son gouvernement n'a pas l'intention de désavouer le bill 22 du Québec, ou encore de le soumettre à la Cour suprême, compte-t-il proposer une résolution à la Chambre encourageant les autres provinces canadiennes à présenter des projets de loi stipulant qu'elles aussi sont officiellement unilingues?

Questions orales

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je doute que le gouvernement veuille donner suite à la suggestion de l'honorable député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE BARRAGE DE GARRISON—DEMANDE DE DÉMARCHE MINISTÉRIELLE EN FAVEUR D'UN MORATOIRE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vendredi dernier le très honorable député de Prince-Albert a demandé des renseignements au sujet du projet de barrage de Garrison. J'aimerais avoir un supplément de détails. Étant donné les déclarations faites par M. Russell Peterson, président du Conseil américain de la qualité de l'environnement, qui demande l'imposition d'un moratoire sur tous les travaux futurs du projet d'irrigation de Garrison, dans le Dakota du Nord, et compte tenu des affirmations du représentant Vanik, selon lequel le projet de Garrison témoigne de la sottise et de l'inertie bureaucratique, le gouvernement canadien va-t-il renouveler ses démarches pour obtenir un moratoire, dans le but de mettre un terme à la pollution de la Souris et de la rivière Rouge, au Manitoba?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous accueillons avec joie la déclaration de M. Peterson, telle que la rapporte le député. Nous avons très bien exposé aux États-Unis les effets nuisibles que ce détournement entraînerait, et nous maintiendrons notre point de vue.

M. McKenzie: Une question supplémentaire. Y a-t-il des pourparlers en cours actuellement?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il y en a eu. Nous prévoyons d'autres rencontres à ce sujet d'ici la fin de l'année, pour nous permettre de trouver une solution satisfaisante quant à nous.

* * *

● (1450)

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPPOSITION DES CHEMINOTS AU PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE DES COTISATIONS SYNDICALES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Le ministre a-t-il reçu une enquête de l'association des cheminots de la Saskatchewan, dont le siège social est à Biggar, Saskatchewan, demandant son intervention pour retarder l'application par les compagnies de chemins de fer du prélèvement obligatoire des cotisations syndicales, qui doit commencer à la fin du mois, jusqu'à ce qu'on puisse consulter tous les cheminots canadiens et, dans l'affirmative, le ministre peut-il informer la Chambre de ses intentions à cet égard?

[M. Jones.]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je ne crois pas avoir reçu la requête en question. Je vérifierai et communiquerai avec le député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION—DEMANDE DE DÉLÉGATION CANADIENNE FORMÉE DE DEUX MINISTRES ET DE DEUX DÉPUTÉS

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Étant donné l'importance de la question soulevée par le député de Prince-Albert, puis-je poser une question directe au premier ministre suppléant? Envisage-t-il sérieusement de suivre le précédent de 1961 et de demander au premier ministre de nommer au moins deux ministres et deux députés fédéraux des deux groupes linguistiques pour représenter le plus efficacement possible le Canada et pour recommander la création d'une banque mondiale de vivres à la conférence de l'alimentation qui se tiendra à Rome le mois prochain?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le gouvernement a l'intention de déléguer au moins deux ministres à la conférence mondiale de l'alimentation de Rome où cette proposition sera discutée. Je suis sûr qu'ils représenteront très bien le Canada, mais je prendrai en considération la suggestion de les y faire accompagner par d'autres députés. La délégation sera très importante et, je crois, tout à fait représentative du Canada. Elle comprendra même peut-être des représentants d'organismes non gouvernementaux qui désirent appuyer ce projet et d'autres.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Me fondant sur l'expérience passée, j'espère que le premier ministre suppléant insistera auprès du premier ministre pour qu'en aucun cas un ministre ne soit rappelé de la conférence au cours des deux semaines qu'elle durera.

* * *

LES FINANCES

LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES POUR LES PERTES OCCASIONNÉES PAR LE BLOCAGE DU TARIF-MARCHANDISES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre des Transports, mais je vois qu'il n'est pas ici. J'espère qu'il reviendra avant la fin de la journée parce que bien des députés le cherchent. Je poserai une de mes questions au ministre des Finances. Comme le blocage des tarifs de chemin de fer est maintenant en vigueur depuis un peu plus d'un an et touche environ 22 p. 100 des marchandises ainsi transportées, le ministre peut-il nous dire si les chemins de fer ont demandé et reçu quelque compensation pour les prétendues pertes que leur a occasionnées le blocage du tarif-marchandises?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je crois qu'il conviendrait davantage de poser cette question au ministre des Transports quand il sera ici dans le courant de la journée.

M. Benjamin: Le ministre des Finances n'a-t-il alors aucune idée des sommes versées?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui. Je crois seulement que c'est au ministre des Transports qu'il faudrait poser la question.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

VALCARTIER—ON DEMANDE QUE LE RAPPORT SUR LA MORT ACCIDENTELLE DE CADETS SOIT PUBLIÉ

M. Pierre Bussière (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Au cours de l'été dernier, un malheureux accident s'est produit à la base des Forces armées, à Valcartier. Au cours de cet accident, de jeunes cadets ont perdu la vie. Les autorités des Forces armées ont institué une enquête sur le sujet. J'aimerais savoir si l'honorable ministre a l'intention de rendre public le rapport qui lui a été présenté à la suite de l'enquête menée par les autorités des Forces armées.

[*Traduction*]

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Une commission instituée à cette fin a terminé son enquête sur l'accident très regrettable qui a eu lieu à Valcartier l'été dernier. Un communiqué a été remis à la presse aujourd'hui après la publication du rapport sur cette enquête. On peut en fait le considérer comme un rapport provisoire, le rapport définitif ne pouvant être publié avant l'étude des nombreuses recommandations de la Commission.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA POSSIBILITÉ D'UN RAPPORT ENTRE LES OFFRES D'EMPLOI EN ALBERTA ET LE NIVEAU DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre au sujet d'une importante révélation faite par le ministère du Travail selon laquelle il y aurait 40,000 emplois vacants dans l'industrie forestière et la construction en Alberta. En fait, le ministère a demandé qu'on augmente de 20 p. 100 le nombre des permis d'immigration accordés aux travailleurs de façon à remplir ces postes. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures son ministère envisage de prendre immédiatement pour que ceux qui cherchent du travail trouvent un emploi, surtout en Alberta où la situation est grave?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai eu plusieur entretiens avec des représentants du gouvernement albertain et le dernier, à Jasper, avec M. Hohal, ministre de la Main-d'œuvre et du Travail de la province. Nous avons tous deux convenu que la meilleure façon de s'y prendre serait de chercher sur place de la main-d'œuvre pour occuper ces emplois. Je puis dire qu'en Alberta particulièrement, il y a un grand nombre d'autochtones à qui on devrait, je pense, donner la possibilité d'occuper ces emplois, même s'il faut pour cela leur donner une formation intensive. Je crois que les autochtones de l'Alberta partageront ce point de vue. S'il n'était pas possible de remplir ces postes de cette manière, nous pourrions alors recruter de la main-d'œuvre à l'échelle nationale et régionale; c'est seulement en dernier ressort que nous sommes prêts à recruter à l'étranger des immigrants ou des travailleurs saisonniers. M. Hohal est entièrement d'accord avec ce principe. Nous travaillons en collaboration avec l'industrie locale pour tenter de répondre à la demande.

M. Alexander: Je remercie le ministre de sa réponse, mais, vu qu'on redoute un rapport entre le grand nombre de postes vacants, le niveau élevé des prestations d'assurance-chômage et le taux de chômage élevé, le ministre peut-il nous dire s'il a entrepris une étude dans ce domaine et, dans l'affirmative, quand il en communiquera les résultats?

M. Andras: Nous avons entrepris plusieurs études en collaboration avec certaines industries comme la Forest Association Products de Colombie-Britannique, l'industrie forestière, l'industrie minière et d'autres. Nous avons constaté qu'à leur niveau actuel, les prestations d'assurance-chômage n'étaient guère une entrave au recrutement des travailleurs. Il y a d'autres problèmes reliés aux aptitudes professionnelles, aux conditions de travail, aux salaires etc.; en général, lorsque nous avons pu consulter les employeurs nous avons réussi à trouver un terrain d'entente et certains d'entre eux ont pu mettre un système au point, mais il y a d'autres politiques qu'il va falloir envisager pour répondre à la situation.

M. Alexander: Le ministre semble dire maintenant, de façon détournée qu'il n'est pas nécessaire de modifier la loi sur l'assurance-chômage.

M. Andras: Ce n'est pas ce que le ministre a dit et le député le sait très bien.

* * *

L'IMMIGRATION

LES DIRECTIVES AUX AGENTS D'OUTRE-MER CONCERNANT LES EMPLOIS VACANTS

M. Jake Epp (Provencher): Puis-je poser une question connexe au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Compte tenu de la déclaration que l'hon. député a faite hier, a-t-il avisé nos agents d'immigration à l'étranger qu'il existe une grave pénurie de main-d'œuvre dans l'ouest et le nord du Canada, et leur a-t-il demandé d'informer les immigrants de ces vacances?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): C'est une chose que nous faisons continuellement. Nos agents outre-mer sont tenus au courant de la conjoncture du marché du travail, en fonction des renseignements disponibles sur la demande par profession et, plus récemment, à l'aide de techniques utilisées pour désigner, en consultation avec les provinces, les professions fortement en demande dans certaines régions. Nous continuerons d'agir ainsi.

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PROJET DE FERMETURE DU BUREAU SUPPLÉMENTAIRE D'EDMONTON—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Étant donné que le présent rapport signale l'existence de 40,000 possibilités d'emploi en Alberta, le ministre envisage-t-il maintenant de fermer le bureau supplémentaire d'assurance-chômage d'Edmonton—le second de la circonscription d'Edmonton-Strathcona? La diminution du nombre de requérants montre qu'il n'est plus nécessaire et sa fermeture économiserait aux contribuables plus d'un demi million de dollars par année.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le député m'a déjà écrit à ce sujet. J'examine la question et je le remercie des renseignements qu'il m'a fournis. Si notre analyse confirme son impression, nous ne manquerons pas de saisir cette occasion et de réduire le service.

* * *

● (1500)

LA SANTÉ

LA TENEUR EN BACTÉRIES ET LA NOCIVITÉ DU BŒUF HACHÉ

M. F. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la vive inquiétude de nombreuses maîtresses de maison et d'autres personnes au sujet du bœuf haché, inquiétude suscitée par le rapport sur la haute teneur en bactéries du bœuf haché, susceptible d'engendrer des maladies graves et, comme ce n'est pas la première fois que la chose se produit, le ministre nous dirait-il si des critères ont été établis à titre de principes directeurs quant à la teneur en bactéries ou quant à la découverte d'espèces bactériennes, à la suite de quoi la viande serait classifiée comme impropre à la consommation humaine?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je rappelle au député que l'émission mentionnée, ici à la Chambre ne comportait aucun critère précis quant à la teneur en bactéries ou en colibacilles. On me dit que s'il y a moins de mille colibacilles par gramme, les risques de maladies sont discutables. Il y a tout lieu de croire jusqu'à présent que la haute teneur de bactéries rapportés dans le bœuf haché canadien ne présente pas en soi de risques de maladies. Elle est peut-être attribuable à des conditions d'entreposage insatisfaisantes, du point de vue de la durée ou de la température, et peut-être dans certains cas à une manutention non hygiénique. Il importe néanmoins de faire cuire le bœuf à une température raisonnable, mettons 160 degrés, ainsi on ne courra aucun risque.

L'INSPECTION DES MAGASINS ET L'APPLICATION DE LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES—DEMANDE D'AGGRAVATION DES PEINES POUR LES CONTREVENANTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Compte tenu de l'étonnante déclaration faite hier par le ministre à l'extérieur de la Chambre, dans laquelle il révèle ne pas avoir assez d'inspecteurs pour faire observer les dispositions de la loi des aliments et drogues au stade de la vente du détail des aliments, quelles mesures le gouvernement prend-il pour assurer que le règlement d'application de la loi des aliments et drogues est effectivement respecté au stade de la vente au détail des aliments et que les Canadiens reçoivent la protection qui convient.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Encore une fois, monsieur l'Orateur, le député se laisse entraîner par son imagination. J'ai déclaré qu'il n'était pas possible d'avoir assez d'inspecteurs pour surveiller quotidiennement chaque magasin partout au Canada. Il nous en faudrait un par magasin, et vu la position du parti du député sur l'augmentation des effectifs de la Fonction publique, je ne le pense pas en faveur de cette mesure. Voilà ce que j'ai dit. Par ailleurs, le personnel de mon ministère fait tout son possible pour effectuer des contrôles à tous les stades de manipulation de la viande et obtenir des résultats satisfaisants au Canada à cet égard.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre admet qu'il n'y a pas assez d'inspecteurs pour appliquer ou faire observer le règlement au stade de la vente de détail, puis-je lui demander s'il suivra la recommandation de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, s'il accordera une plus grande publicité aux cas d'infraction et s'il infligera des amendes plus sévères aux contrevenants, pour ainsi assurer que les Canadiens seront protégés contre le manque d'hygiène dans les magasins d'alimentation?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, encore une fois je ne suis pas d'accord avec les affirmations qui précèdent la question du député. En fait, nous travaillons à la mise en application de plusieurs des recommandations présentées en juin dernier par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et la meilleure preuve en est que la direction générale de la protection de la santé de mon ministère ouvre dans une semaine à Halifax un autre laboratoire d'inspection qui se spécialisera dans l'analyse des viandes et autres produits alimentaires vendus au Canada.

M. l'Orateur: Le député de Simcoe-Nord invoque-t-il le Règlement?

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, vu tout ce qu'on a dit à ce sujet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social estime-t-il que toute cette viande vendue emballée devrait porter une étiquette recommandant de bien la faire cuire?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'étudierai certainement la question et j'en parlerai avec mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations.

* * *

L'IMMIGRATION

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS ET LE CAS DES CANDIDATS CHINOIS PARENTS NOMMÉMENT DÉSIGNÉS

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre peut-il nous préciser si les nouveaux règlements d'immigration, dont il a parlé hier à la Chambre, vont compliquer la situation pour les candidats de la République populaire de Chine qui sont parents désignés?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me donner ainsi l'occasion de préciser cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Andras: En fait, monsieur l'Orateur, les demandes d'immigration en provenance de la République populaire de Chine émanent aussi bien de parents désignés que de candidats parrainés. Toutes les demandes reçues avant hier seront, comme je l'ai déclaré, traitées sans qu'on tienne compte des changements apportés aux nouveaux règlements. A compter d'hier, les demances de parents nommément désignés seront traitées comme celles qui émanent de tous les autres pays.

J'ajouterais qu'au 22 octobre, le nombre total de demandes émanant de la République populaire de Chine s'élevait à 6,551. Aucune de ces demandes ne sera touchée par les nouveaux règlements, mais cela ne veut pas dire, bien sûr, qu'elles seront toutes approuvées, ce qui est rarement le cas.

* * *

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE MAJORATION DU PRIX INITIAL POUR LE BLÉ—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme à l'heure actuelle, l'écart entre le prix initial versé au céréaliculteurs pour un boisseau de blé et le prix à l'exportation qu'obtient la Commission est largement supérieur à $3, et que la plupart des céréaliculteurs aimeraient toucher un prix initial plus élevé, le ministre étudie-t-il la possibilité de demander à la Commission du blé de majorer le prix initial qu'elle verse aux agriculteurs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, toute cette question d'augmentation des prix initiaux est à l'étude. Nous n'avons pas l'habitude de les modifier au petit bonheur ou d'un mois à l'autre en fonction des conditions qui prévalent. Toutefois, nous étudierons la situation encore cette année, comme nous l'avons fait l'année dernière, et nous verrons si et quand il conviendrait de prendre une décision dans ce sens.

Le point le plus important, à mon avis, c'est que les céréaliculteurs comprennent que c'est le total de ce qu'ils recevront de la Commission du blé qui importe pour eux et toute majoration du prix initial ne leur fera toujours pas toucher la pleine valeur du prix de leur grain. Ils doivent ensuite demeurer à l'écoute des autres renseignements que fournit la Commission, à savoir le prix auquel elle vend leur grain.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DE MALADIE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que des changements seront bientôt apportés à la Loi sur l'Assurance-chômage, particulièrement en ce qui a trait aux prestations de maladie, l'honorable ministre peut-il assurer la Chambre que ces changements modifieront les règlements donnant droit aux prestations de maladie, de façon que les fonctionnaires ne disqualifient plus les prestataires de sexe masculin comme certains l'ont été cette semaine, dans ma circonscription en recevant l'avis suivant:

Monsieur,

Vous n'êtes pas admissible aux prestations en maladie parce que votre période de grossesse n'est pas arrivée au cours de votre période initiale.

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député m'ait signalé la situation. Quand nous présenterons des amendements à la loi, nous examinerons sa proposition avec toute l'attention voulue.

* * *

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

MICROSYSTEMS INTERNATIONAL—LA FAILLITE ET LE RECOUVREMENT DES SUBVENTIONS ET DES PRÊTS

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Pendant que je suis debout, monsieur l'Orateur, et puisque je remplace le ministre de l'Industrie et du Commerce, j'aimerais répondre à une question posée hier par le député de South Shore à propos de Microsystems International. Je constate qu'il essaye d'attirer votre attention.

On m'informe que la compagnie ne s'est pas effondrée et qu'elle n'a pas reçu des fonds de 48 millions de dollars. Elle a reçu 30.4 millions de dollars sous forme d'une subvention remboursable à même les bénéfices, et un prêt de 6.7 millions de dollars approuvé en 1969 par le gouvernement, qui reconnaissait pleinement qu'il s'agissait d'une entreprise risquée. Il y a eu un ralentissement mondial des marchés des produits microélectroniques et cela a nui à bon nombre de fabricants, y compris la compagnie en question. Nous espérons que ces marchés redeviendront éventuellement actifs. Entre-temps, la capacité de la Microsystems International Limited dépasse considérablement la demande et, afin d'utiliser cette capacité de façon économique, la Northern Electric a offert d'absorber les installations de la Microsystems dans sa propre entreprise. Incidemment, la Northern Electric a investi beaucoup plus que le gouvernement dans cette entreprise.

Questions orales

● (1510)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—L'EFFET DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES SUR LE GATT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si les négociations en cours en Europe au sujet du commerce avec la France et la CEE rejettent ou court-circuitent les méthodes habituelles de négociations commerciales que prévoit le GATT?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, ces négociations nuiront-elles aux négociations futures dans le cadre du GATT?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DU PROCESSUS D'INDEMNISATION

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question très importante et très sérieuse pour l'est de l'Ontario. L'affaire a déjà été soulevée en quelque sorte à la Chambre; il s'agit de la brucellose, qui ravage les troupeaux laitiers de l'est de l'Ontario: 86 ont été mis en quarantaine dans le seul comté de Carleton, 21 dans Leeds et plus encore dans d'autres comtés. Le ministre peut-il nous garantir que les éleveurs seront dédommagés pour la perte de ce bétail dans les 45 jours suivant l'abattage des bêtes et ne seront pas forcés d'essayer de survivre pendant trois, quatre ou cinq mois parce que la caisse de dédommagement aura fait faillite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec une partie des propos du député concernant certains cas que nous avons vérifiés par suite de plaintes de députés, mais, à moins de circonstances très spéciales, les cultivateurs sont habituellement payés dans les trois ou quatre semaines. J'ajoute que la personne qui a eu la malchance de voir son troupeau condamné parce que nos inspecteurs exigent un nettoyage approprié, a certaines obligations. J'admets que ce n'est pas toujours le cas. Le député a mentionné le nombre de troupeaux touchés dans le comté de Carleton. Cette situation est assurément tragique, mais je me permets de souligner que ce nombre représente environ 6 p. 100 des troupeaux de ce comté. Je crois que le député de Northumberland-Durham a demandé l'autre jour un rapport, que je peux faire aujourd'hui s'il le désire toujours. J'aimerais demander aux députés de ne pas laisser entendre que cette infection se répand très rapidement dans la province de l'Ontario. D'après les rapports que je reçois du directeur de la direction de l'élevage sur la santé du bétail au Canada, ce n'est pas le cas. C'est là une importante industrie et la santé du bétail canadien demeure la meilleure au monde.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, les propos du ministre sont très intéressants, mais il n'a pas du tout répondu à ma question. Peut-il garantir à la Chambre que ces cultivateurs recevront une indemnité dans les 45 jours qui suivront l'abattage du bétail?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, si la procédure nécessaire est suivie comme elle doit l'être, les cultivateurs pourront obtenir leurs paiements dans les trois ou quatre semaines. Je ne peux garantir qu'ils pourront effectuer le nettoyage requis dans les 45 jours, mais ils devraient le faire dans un délai beaucoup plus court pour que les chèques puissent être émis et envoyés de la façon appropriée.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE REPRISE DU SERVICE-VOYAGEURS DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports si le gouvernement fédéral estime que tout espoir de voir reprendre le service ferroviaire de transport de voyageurs dans le sud-ouest de l'Ontario doit désormais être abandonné?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question est toujours à l'étude avec le gouvernement de l'Ontario.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le ministre a autorisé Diane Waller, qui fait partie de son personnel, à écrire une lettre dans laquelle elle déclarait qu'il serait dans l'intérêt public de ne pas rétablir ce service, et que le gouvernement fédéral se devait au contraire d'encourager le transport par autobus dans un grand nombre de ces régions?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET DE RÉVISION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE FORCES TERRESTRES—DEMANDE DE PUBLICATION DE L'ÉTUDE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, au printemps dernier, en réponse à une question posée par le député de York-Sunbury, le ministre de la Défense nationale a déclaré que l'étude sur la révision des politiques en matière de forces terrestres serait terminée dans un avenir proche. Peut-il nous dire, s'il a lu cette étude, s'il est d'accord avec ses conclusions et s'il va en déposer le texte?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur, cette étude sur la révision des politiques en matière de forces terrestres est achevée, et je la revise actuellement de concert avec les hauts responsables du ministère de la Défense nationale.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, le ministre serait-il disposé à communiquer cette étude à titre confidentiel à des membres de l'opposition triés sur le volet?

M. Richardson: Je vais y songer, monsieur l'Orateur.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question que j'ai posée au ministre des Transports à un certain nombre de reprises. Il avait promis d'y répondre la semaine dernière, mais comme il ne s'est pas présenté à la Chambre plus tôt cette semaine, je me demande si on ne pourrait pas lui permettre de répondre à cette question au sujet du rapport d'enquête sur l'accident à Frobisher Bay?

* * *

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 1975

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, déposé à la Chambre le 3 octobre 1974, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1974-1975

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, déposé à la Chambre le 3 octobre 1974, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Après quoi M. Chrétien propose: Que le bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Après quoi M. Chrétien propose: Que le bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois, puis la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Laniel.

● (1520)

M. le président: Si je comprends bien, le comité désire commencer immédiatement l'étude de l'Annexe A du bill et de la partie de l'Annexe concernant le Conseil du Trésor, qui se trouve aux pages 28 et 29. Pour le moment, je me demande s'il ne serait pas plus conforme à la procédure de reporter le titre, le préambule et les articles 1 à 6 du bill. Si la Chambre est d'accord, nous reporterons ces articles pour y revenir plus tard. Les députés sont-ils d'accord pour reporter le titre, le préambule et les articles 1 à 6 du bill et pour passer immédiatement à l'Annexe A pour étudier les crédits du Conseil du Trésor?

Des voix: D'accord.

(Le titre est reporté.)

(Le préambule est reporté.)

(Les articles 1 à 6 inclusivement sont reportés.)

M. le président: J'informe les députés que nous allons maintenant passer à l'étude des dispositions de l'Annexe concernant le Conseil du Trésor, qui se trouvent au bas de la page 28 et à la page 29 du bill.

Sur l'Annexe A—*Conseil du Trésor.*

[*Français*]

M. Chrétien: Alors, monsieur le président, la Loi portant affectation de crédits dont nous sommes saisis porte sur le Budget principal et le premier Budget supplémentaire du présent exercice financier.

Comme la plupart des députés se le rappellent, j'en suis certain, le budget principal des dépenses a été présenté au dernier Parlement, le 28 février, et peu avant le début de l'année financière en cours, celui-ci a voté les crédits provisoires qui ont servi aux dépenses de l'État jusqu'à la fin de juin.

En mai, le Parlement a été dissous, et des élections générales ont été déclenchées. Depuis l'épuisement des crédits provisoires, au début de l'été, le gouvernement s'est financé grâce à une série de mandats spéciaux qui couvraient chacun environ un mois. La loi sur l'administration financière, à l'article 23, donne le pouvoir d'émettre ces mandats par lesquels l'État obtient les crédits dont il a besoin quand le Parlement ne siège pas. Le dernier de ces mandats qui a été préparé en septembre devrait tout juste suffire à couvrir les dépenses du mois d'octobre.

Presque toutes les dépenses qui ont dû être engagées entre les mois de juin et octobre figuraient déjà dans le budget principal, de sorte que la presque totalité des mandats ne constituait pour ainsi dire qu'une avance sur le budget. Les quelques postes nouveaux sont prévus dans le budget supplémentaire. Au fait, à l'exception de deux crédits, tout ce budget supplémentaire a trait à des postes que contenaient les mandats spéciaux, mais non le budget principal.

Le premier des deux postes en cause a trait au paiement d'indemnisations relatives aux importations de pétrole et de produits pétroliers (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, crédit 52a, $330,000,000) dont sera chargé l'Office de répartition des approvisionnement en énergie. Il couvre les mois de novembre et de décembre. D'ici là, le Parlement aura, je l'espère, adopté d'autres mesures législatives ayant pour effet de pourvoir à ces paiements jusqu'à la fin de l'exercice financier.

Le second a trait aux paiements prévus dans le programme du double prix du blé (ministère de l'Industrie et du Commerce, crédit 41a, $79,300,000), qui subventionne le prix du blé destiné à la consommation des Canadiens entre le mois de septembre 1973 et le mois de juillet 1974. Le projet de loi qui concerne les six autres années de ce programme de sept ans en est au stade de la 2e lecture à la Chambre.

Le projet de loi portant affectation de crédits que nous étudions aujourd'hui accorderait la totalité des crédits du budget principal et du budget supplémentaire pour le reste de l'année financière.

Pour donner les assurances d'usage, monsieur le président, ce projet de loi se présente sous la même forme que ceux des années passées, et ne contient aucune nouvelle autorisation d'emprunter.

[*Traduction*]

J'aimerais brosser un rapide tableau de ces prévisions budgétaires. Si l'on considère que le budget principal est de 22 milliards de dollars et le budget supplémentaire de 890 millions de dollars, sans oublier les prévisions concernant les pensions de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti qui s'élèvent à 3.4 milliards de dollars, cela nous donne au total des prévisions budgétaires de presque 26.3 milliards de dollars à ce jour.

Pour éviter toute confusion, j'aimerais rappeler aux députés que le chiffre que citera mon collègue le ministre des Finances en parlant des dépenses totales du gouvernement pendant la présentation du budget sera différent de celui dont je vous parle actuellement. Il y a toujours une différence de quelques centaines de millions entre les prévisions et les dépenses réelles à cause de retards à combler les postes vacants et de retards de construction. Le ministre des Finances doit aussi prévoir des fonds pour des dépenses imprévues.

De toute façon, en termes généraux, environ 15 des 26 milliards de dollars de prévisions de dépenses, soit 57 p. 100, constituent des paiements de transfert. Les plus importants de ces paiements de transfert sont: la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti; les allocations familiales; les transferts fiscaux inconditionnels aux provinces; les transferts conditionnels ou spéciaux aux provinces pour défrayer la moitié des coûts des soins hospitaliers et médicaux et du Régime d'assistance publique du Canada; les allocations et pensions des anciens combattants; la contribution du gouvernement au côut des prestations d'assurance-chômage; les subventions aux pays en voie de développement; et les subsides accordés récemment en vue d'atténuer les répercussions sur le consommateur des hausses de prix du lait, du pain et des produits pétroliers.

La plupart de ces mesures, qui représentent une somme d'environ 10 milliards de dollars, ont été prises par les gouvernements libéraux successifs pour doter le Canada de régimes de sécurité sociale dignes d'un état moderne et relativement riche.

D'autres mesures de redistribution destinées à assurer l'égalité du traitement pour tous les citoyens, telles que les transferts fiscaux aux provinces et le soutien à l'enseignement universitaire, représentent des dépenses de presque 3 milliards de dollars cette fois. Presque tous ces versements correspondent à des transferts statutaires dont certains sont prévus par des accords quinquennaux avec les provinces. La plupart des détracteurs des dépenses gouvernementales seraient bien en peine de dire précisément ce qu'il faut faire pour les réduire. Mais même si nous devions avoir un gouvernement assez borné pour vouloir saper ces fondements clefs de l'existence de la nation, il pourrait bien se passer des années avant que cette œuvre destructrice ne puisse être menée à bien.

Dans la pratique donc, il n'y a rien à changer à l'essentiel des dépenses du gouvernement fédéral. La liberté de manœuvre est plutôt restreinte pour qui veut remanier le schéma général des dépenses établi depuis une décennie et plus, de façon à pouvoir satisfaire à des nouvelles exigences ou tenter d'influencer la marche de l'économie.

● (1530)

Le reste, près de 11 milliards, c'est-à-dire 43 p. 100, s'applique au service de la dette publique, soit près de 3 milliards; les subventions aux sociétés de la Couronne, près de trois quarts de milliard; et le reste, consacré aux frais de fonctionnement et d'immobilisation des ministères.

Je pourrais signaler qu'une des raisons principales de l'accroissement de la dette publique est reliée aux emprunts faits pour répondre à des besoins non budgétaires comme les investissements des sociétés de la Couronne—la SCHL, l'Énergie atomique du Canada, Limitée, la Société du crédit agricole, la Société pour l'expansion des exportations, et le reste—car les sociétés de la Couronne servent particulièrement à promouvoir les politiques sociales, économiques et autres.

A peu près le tiers des frais de fonctionnement du gouvernement pour 1974-1975 sont inscrits au budget de la défense et une bonne partie du reste à des programmes de services publics comme les postes et les transports, ou à des fonctions essentielles du gouvernement comme tel, comme la levée des impôts et la GRC.

Il importe donc de reconnaître, bien qu'il semble facile à certains critiques de l'oublier, que le gouvernement fédéral fournit et doit entretenir toute une gamme de services essentiels à l'économie—les aéroports, le contrôle de la circulation aérienne, les postes, l'inspection des aliments et drogues, la police fédérale—et la liste est encore longue. Ces services deviennent de plus en plus essentiels et onéreux à mesure que la société grandit et il faut considérer avec réalisme que leur existence n'est qu'un peu moins impérative que les mesures de redistribution établies par la loi et dont nous avons parlé tantôt.

[*Français*]

Alors, monsieur le président, voilà en résumé un petit tableau de la situation qui se présente à la Chambre actuellement. Comme les honorables députés peuvent s'en rendre compte, plus de la moitié du budget du gouvernement fédéral est établi par des lois qui ont été votées par la Chambre, et sur lesquelles nous n'avons pratiquement aucun contrôle, à moins que la Chambre veuille présenter de nouvelles lois. Nous essayons à ce moment-ci de contrôler le niveau des dépenses du gouvernement autant que faire se peut. Nous avons donné au cours des trois derniers mois des directives à tous les ministères du gouvernement à l'effet qu'ils doivent évoluer à l'intérieur des budgets établis, et déposés à la Chambre aujourd'hui.

Quelques dépenses supplémentaires présentées à la Chambre à l'heure actuelle sont le résultat de mesures adoptées par le gouvernement et demandées par la Chambre des communes, comme la politique donnant à notre pays un prix unique du pétrole et un prix unique du blé qui sert à la consommation des Canadiens. J'espère que les honorables députés comprendront que s'ils veulent que le gouvernement puisse contrôler la croissance des dépenses du gouvernement, ils ne peuvent en même temps lui demander de faire de nouvelles dépenses.

J'invite donc les honorables députés, au cours des trois jours qui suivront, de réfléchir sur cet aspect de la question. Il me fera plaisir de répondre aux questions des honorables députés. Les autres ministres mentionnés selon l'ordre présenté à la Chambre pour le débat sur les crédits actuels et les crédits supplémentaires seront présents pour répondre aux questions qui, je l'espère, seront très utiles aux députés et au Canada en général, afin qu'on puisse se rendre compte que les activités du gouvernement fédéral sont très importantes. La grande partie des dépenses du gouvernement, soit 57 p. 100, est établie en vertu de lois qui ont été votées par les honorables députés. Il serait probablement très mal venu pour le président du Conseil du Trésor, par exemple, de proposer des coupures dans les pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations fami-

liales ou d'autres mesures de ce genre. Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, savoir pour expliquer le budget et donner les renseignements nécessaires aux honorables députés.

[*Traduction*]

M. Baldwin: Monsieur le président, je félicite le ministre d'avoir si bien su nous présenter les prévisions budgétaires et je lui présente mes meilleurs vœux de succès dans la tâche si ardue qui l'attend. Je suppose qu'il l'a assumée parce qu'il devait quitter son ancien poste, mais il est toujours bon de pouvoir trouver un refuge, quel qu'il soit.

C'est à tort, selon moi, que le bill à l'étude est désigné sous le nom de loi des subsides. On devrait plutôt l'appeler le bill de détournement des deniers publics, puisqu'il s'agit, au fond, de la légalisation d'un vol de 25 milliards de dollars commis par le gouvernement Trudeau aux dépens des contribuables canadiens.

C'est une chose que de soutirer de l'argent à certaines personnes avec leur consentement et, au moment propice, d'examiner l'objet d'une telle initiative et d'en scruter les détails, mais la danse tribale rituelle que nous appelons l'adoption des prévisions budgétaires n'est tout simplement qu'une farce, une bouffonnerie. Il serait tout à fait absurde de prétendre que le Règlement actuel permet aux parlementaires de se livrer à un examen convenable du gigantesque programme de dépenses du gouvernement.

Une voix: L'auteur.

M. Baldwin: Le droit traditionnel de différer l'étude des subsides jusqu'à ce que tous les griefs aient été examinés et que le Parlement soit persuadé du bien-fondé des dépenses proposées ne veut plus absolument rien dire. Il a été supprimé par un administrateur arrogant.

Alors que nous passons du crépuscule de l'État providence dominé par la bureaucratie aux ténèbres qui s'étendent au-delà, il nous est tout à fait impossible, en tant que parlementaires, de nous acquitter de notre devoir et de nous assurer que les fonds, soutirés des Canadiens sous forme d'impôts, sont dépensés à bon escient.

Il y a plusieurs raisons à cela, mais faute de temps, je traiterai brièvement de quelques-unes seulement. Je signale tout d'abord l'ampleur des comptes publics et du Livre bleu, non seulement le nombre des crédits, mais le jargon utilisé dans sa rédaction. Même le ministre actuel des Travaux publics, qui a été longtemps président du Conseil du Trésor, a cru bon de dire, lors de sa comparution l'an dernier devant un comité sénatorial des finances: «Le Livre bleu est si volumineux et il renferme tant de choses que les gens en sont consternés . . .» Et plus loin: «Il en va de même des comptes publics qui, au fil des ans ont augmenté constamment . . . à tel point qu'ils sont à peu près incompréhensibles.» Voilà ce que le ministre a dit. Il s'agit d'une des rares déclarations précises qu'il ait faites depuis quelque temps.

Une partie toujours croissante des prévisions budgétaires se compose de crédits statutaires, c'est-à-dire de dépenses fixées par des lois antérieures du Parlement et auxquelles, à toute fin pratique, les législatures subséquentes ne peuvent toucher.

Et il ne faut pas oublier non plus qu'on se sert de combines comme les crédits de $1, les crédits législatifs et les engagements à long terme. L'an dernier, dans le budget supplémentaire, il y avait un poste de 350 millions de dollars pour un programme de travaux publics. Cela aurait dû se faire sous forme statutaire et l'autre endroit a mis en question cette façon de procéder, mais on a adopté le poste parce que le ministre a présenté une opinion instantanée venant du ministère de la Justice qui allait à l'encontre d'un manuel du Conseil du trésor qui existe depuis plusieurs années. Maintenant, ces 350 millions de dollars sont disparus dans le gouffre de la bureaucratie et l'on n'en entendra probablement jamais plus parler.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en vertu du règlement actuel et des décisions antérieures de M. l'Orateur, il est presque impossible pour la Chambre de réduire le montant d'un crédit. Les députés ne peuvent faire leur travail comme il le faut à cause du manque de temps et d'occasions dans les comités spéciaux de la Chambre qui examinent les crédits et des modalités des délibérations par le passé: la plupart de ces comités ont agi plutôt comme tribunaux irréguliers.

Nous avons hérité d'un atmosphère d'opéra bouffe, de dédain et d'irrévérence envers le pauvre contribuable pressuré et cela est encore pire si l'on tient compte de la hausse considérable des dépenses du gouvernement depuis quelques années.

● (1540)

Chose certaine, la politique qui consiste à accroître la masse monétaire pour faire face à ces énormes dépenses est l'une des principales causes chez nous de l'inflation qui continue d'accabler le Canadien moyen.

Ce ne serait pas trop mal si nos comptes étaient gérés efficacement (le fait même que nous consacrions nos travaux des prochains jours à cet examen prouve suffisamment qu'ils ne le sont pas) et si, dans l'ensemble, le gouvernement canadien agissait vraiment daans l'intérêt de nos concitoyens.

Tout cela était très bien au temps où le taux croissant de la productivité suivait d'assez près les comptes nationaux. Voici que le gouvernement se rend enfin compte des réalités financières mais il demeure impuissant et moribond, il ne trouve rien à proposer, si ce n'est de suivre le conseil du ministre des Postes, notre roi Canut contemporain qui dit: «N'en parlez pas, et l'inflation s'en ira tout seul».

Nous nous retrouvons donc avec des dépenses incontrôlées, avec un gouvernement d'une belle taille et d'une telle complexité, qu'il échappe à tout contrôle, et avec un Parlement qui perd son droit de veto. Dans son rapport, l'Auditeur général a signalé maintes et maintes fois depuis quelques années que, de fait, nous avions perdu notre droit de surveiller et de restreindre comme il se doit les dépenses publiques du gouvernement. Nous sommes tous un peu coupables, je suppose. Les députés ont certainement fauté en abandonnant les garanties comme ils l'ont fait. Nous sommes tous responsables. Aucun de nous n'a voté contre les propositions.

Les média n'ont pas eu grand-chose à dire à ce sujet. J'ai remarqué qu'au moment où le ministre s'est levé pour parler des prévisions de dépenses, il y a eu exode général de ceux que la question devrait intéresser. Je me demande si elle deviendra jamais assez politiquement captivante pour attirer l'attention publique. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas. Le public ne sait pas où se trouve le problème.

Une autre question va de pair avec celle du contrôle des dépenses. C'est le droit du public, du parlement et des media de recevoir du gouvernement des renseignements convenables. J'ai posé une question au premier ministre à ce sujet il y a quelques jours; il y a répondu de sa façon spécieuse, pateline habituelle, disant que les règles de base introduites par l'ancien leader du gouvernement, dont,

a-t-il ajouté, certaines étaient importées de Suède, sont plutôt inefficaces. Quelle absurdité, monsieur l'Orateur. Elles n'ont vraiment pas aidé les députés à obtenir plus de renseignements.

J'ai eu la chance de m'entretenir avec le premier ministre de Suède et de lui demander ce qu'il avait vu à la Chambre, et ce qui se passe en Suède. Par politesse envers un distingué visiteur, je tairai ses observations mais il a souligné qu'en Suède les media et le public ont libre accès aux renseignements du gouvernement. Il ajoutait que trois jours avant son départ, trois reporters ont étudié ses dossiers en quête de renseignements. Quand verrons-nous cela ici, à la Chambre, monsieur l'Orateur?

M. Reid: Quand pourrons-nous consulter vos dossiers?

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, il faudrait que le député examine les dossiers que je possède des plaintes concernant les torts causés par le gouvernement au peuple canadien.

Lorsque le premier ministre a parlé de la Suède, il aurait dû connaître la situation qui y règne. En comparaison, nous en sommes encore au Moyen-Age. Soyons honnêtes, réalistes, pratiques. Nous sommes dépassés par les événements, c'en est bientôt fini de l'époque où la Chambre pouvait entamer une véritable bataille parlementaire contre les dépenses de l'État. Nous constituons un Parlement sans force, on nous pousse vers une sorte de système présidentiel mitigé où il n'y aura même pas les garanties habituelles à ce genre de régime.

Le désir exprimé par le premier ministre d'aller chercher des améliorations dans la pratique britannique m'a bien fait sourire. Je lui conseille de lire le livre du Professeur G.W. Keeton, intitulé «The Passing of Parliament». On y trouve en page 33 le passage suivant:

> Aujourd'hui, en Grande-Bretagne... La transition s'effectuerait aisément, rapidement et dans une parfaite légalité. Tant de pas ont déjà été accomplis dans cette voie... La seule garantie constitutionnelle qui demeure à peu près est l'habitude de la tolérance et la présence d'une puissante opposition politique.

Pas étonnant que le premier ministre veuille si ardemment épouser la coutume britannique!

Que nous faut-il? Il nous faut le droit de soumettre à l'examen complet de la Chambre certains crédits choisis par l'opposition, en ressuscitant le comité des subsides où nous aurions le temps d'interroger les ministres. Cet examen viendrait s'ajouter à celui des comités permanents. Les prévisions doivent prendre une forme intelligible. Nous devons accélérer l'étude des comptes publics et obtenir le droit de débattre à la Chambre les rapports du comité des comptes publics. Après tout, l'animal qui fait un dégât mérite qu'on lui mette le nez dedans et c'est ce qui devrait arriver au gouvernement.

Le cabinet et les bureaucrates doivent être forcés, sous peine de sanctions sévères, de donner les renseignements demandés. Il ne s'agit pas simplement de relever le prestige ou la dignité de la Chambre, mais de faire notre travail pour que nous puissions de pied ferme bloquer l'adoption des crédits jusqu'à ce que le gouvernement ait satisfait aux griefs et au droit des gens de savoir. Obtiendrons-nous tout cela? Je n'en sais rien. La bureaucratie ne renoncera certes pas de bon gré à son autorité; or, le cabinet actuel est formé surtout de bureaucrates recyclés.

Je crains qu'aujourd'hui, la Chambre dans son ensemble n'abonde pas en ce sens, car le gouvernement dispose de la majorité. Ses partisans se contentent fort bien de cet état de choses, attendant le jour où ils pourront eux aussi devenir ministre et connaître les émotions fortes qu'il y a à manipuler des centaines de millions de dollars qui appartiennent aux autres.

Reste l'opposition, ceux qui dans l'opposition sont prêts à se jeter dans la mêlée, et peut-être certains journalistes également au fait des dangers qui nous menacent. Sera-ce suffisant pour que le public réclame des changements? Rien n'est moins sûr, mais il nous faut essayer, car c'est notre devoir, car il ne reste plus beaucoup de temps, tout accroissement des pouvoirs de l'exécutif pouvant faire du bureau du premier ministre et du cabinet une forme institutionnalisée de ce qu'ils sont déjà dans les faits: une autocratie collective qui, entre les élections, ne connaît aucune contrainte.

Je me demande souvent, et d'autres aussi, j'en suis certain, si les gens veulent réellement un régime parlementaire démocratique ou s'ils se contentent de la dictature oligarchique qui s'est constituée depuis huit ou dix ans au Canada? A tout prendre, la grande majorité des Canadiens, j'en suis convaincu, ont un instinct sûr, ils savent ce qui est le mieux pour eux et ils préfèrent le régime démocratique qui leur permet, par l'intermédiaire de leurs représentants, de défier le poids écrasant du gouvernement.

Donc, nous devons chercher les améliorations, dire au gouvernement qui n'écoutera probablement pas et aux gens qui écouteront peut-être, que la Chambre, le Parlement, doit être doté des moyens et des outils nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. Pour vivre, pour survivre et progresser, la société doit évoluer, se conformer et s'adapter aux situations nouvelles.

Deux solutions se présentent: nous pouvons opérer ces changements par l'interaction du Parlement et du gouvernement, de sorte que de temps à autre nous pouvons en arriver à la décision qui représente le plus grand bien pour le plus grand nombre—un résultat à juger selon les besoins des gens et non les vœux de l'exécutif; autrement, nous aurons à faire face à l'autre solution pénible, l'explosion de la violence que nous voyons partout autour de nous. Monsieur le président, il nous appartient de faire notre choix. aujourd'hui durant la présente législature.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, lors des entretiens que nous avons eus, nous avons décidé de consacrer ces trois jours à un certain nombre de ministères. Il est exact que les prévisions du Conseil du Trésor devaient être étudiées en premier, afin que nous puissions avoir un débat en Chambre sur les dépenses générales du gouvernement et sur la façon dont le parlement s'occupe des prévisions budgétaires du gouvernement.

● (1550)

Le député de Peace River a respecté cette entente. J'aimerais faire quelques remarques sur ce qu'il a dit et les questions que nous étudions. Je crois qu'il est juste de dire que nous n'entendons pas passer trop de temps sur ce sujet. Nous nous réjouissons toutefois de cette occasion qui nous est offerte dans ces trois jours d'étudier l'essentiel des prévisions budgétaires de plusieurs ministères. Donc, avant longtemps, nous étudierons les crédits du ministère des Transports.

Toutefois, les remarques de mon bon ami de Peace River me poussent à faire quelques observations au pied levé. Si je puis être si présomptueux, je dirai que son discours se divise en deux grandes parties. D'une part, il s'est élevé contre les dépenses du gouvernement en général. En fait, il a dit que le budget revenait à voler les Canadiens de 25 milliards de dollars. D'autre part, il a critiqué les méthodes de notre prétendu examen du budget ou du programme de dépenses du gouvernement. Une des raisons pour lesquelles je divise son discours en deux parties est que je ne veux pas les confondre. Je parlerai des deux séparément.

Pour ce qui est des dépenses du gouvernement en général, je sais qu'on s'amuse souvent ici à s'attaquer aux dépenses des gouvernements et à traiter ces derniers de voleurs de grand chemin qui dépouillent les Canadiens au profit de ceux qui se trouvent occuper les banquettes ministérielles.

Je suis parfaitement au courant, et je suis ici depuis assez longtemps pour connaître la question à fond, des folles dépenses du gouvernement. Je suis fréquemment choqué de voir les salaires élevés qu'on paie dans certains domaines. Je trouve à redire, comme tous mes collègues, aux priorités du gouvernement en matière de dépenses. Beaucoup trop souvent, on dépense pour des choses sans importance de l'argent qu'on devrait consacrer à améliorer le sort des êtres humains en tant qu'individus.

Cela dit, j'aimerais écarter l'assertion que le prélèvement et la dépense des deniers publics tiennent du brigandage.

M. Baldwin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Afin de faciliter la tâche au député et de lui permettre de consacrer tout son temps à ce domaine qui est, à mon avis, plus susceptible de faire l'objet d'attaques, je tiens à préciser que je ne voulais pas donner l'impression de mettre en doute le bien-fondé de toutes les dépenses gouvernementales. Je me reportais à l'époque où je pratiquais le droit alors que le vol était défini comme le fait de prendre une chose sans y avoir droit. Je reprochais au gouvernement de disposer de fonds sans être assujetti aux précautions, vérifications et garanties habituelles que nous devrions exiger. Je demande donc au député de bien vouloir accepter cette interprétation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je suis tout disposé à laisser le député atténuer ses paroles, si tel est son désir. Cependant, il a bel et bien dit qu'il ne s'agit pas en fait d'une affectation, mais d'un détournement de fonds. Il voulait parler de l'ensemble des prévisions budgétaires. Il a déclaré que 25 milliards de dollars avaient été volés aux Canadiens. Je tiens à dire qu'il s'agit d'une attaque contre le gouvernement lui-même, d'une attaque contre la civilisation.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes amis ne semblent pas comprendre que la civilisation n'est pas la foire d'empoigne. On peut parler de civilisation lorsque l'on a affaire à une société organisée dans laquelle on décide de façon organisée comment répartir la richesse produite. Si nous n'avions pas de gouvernement, si nous laissions chacun agir à sa guise, la pauvreté et la souffrance au Canada seraient pires qu'actuellement. L'injustice serait beaucoup plus grande.

Le gouvernement, organisation de la société, nous permet de veiller à ce que au moins une partie de la richesse réelle, les biens et services, soit répartie entre tous les membres de la collectivité.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si je heurte mes amis à ma droite, ils peuvent parler pendant le reste du temps. Ils peuvent utiliser le reste de ces trois jours pour exposer les idées antédiluviennes qu'ils préconisent.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A mon sens, lorsque la société recueille, à tous les paliers de gouvernement, municipal, provincial et fédéral, recycle et dépense l'argent—pas seulement les 57 p. 100 mais la plus grande partie, les fonds consacrés aux autoroutes, à la défense nationale, aux services postal, à la santé, etc.—la société décide, par ce processus, de la répartition de la richesse nationale et essaie de réaliser une certaine justice envers tous.

Je répète que mes collègues à ma droite ne peuvent se lever pour réclamer des réductions massives des dépenses du gouvernement sans préciser où ces réductions doivent avoir lieu.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vont-ils réduire les sommes consacrées aux pensions de la vieillesse? En ce qui me concerne, je voudrais qu'on consacre beaucoup plus d'argent aux pensions de vieillesse, aux allocations familiales, au logement, à la santé et à tous les services qui rendent la vie meilleure au peuple canadien. Je voudrais qu'on dépense moins d'argent à la construction de bâtiments publics qui ne sont pas nécessaires. Je voudrais qu'il y ait moins d'argent versé en traitements élevés. Je ne voudrais pas que l'on continue à gaspiller notre argent. Je voudrais que l'argent que l'on recueille soit recyclé par l'entremise du gouvernement pour revenir aux citoyens.

A mon avis, cette charge contre les dépenses de l'État à laquelle s'adonnent constamment nos collègues de droite, est entièrement étrangère à la doctrine de base et à la réalité même de la civilisation. J'ai déjà lu un article, je ne me souviens pas où, adressé au gouverneur Reagan de la Californie. L'article disait que le gouverneur Reagan devrait apprendre que la civilisation coûte de l'argent.

Si on veut que le Canada soit un pays civilisé où les citoyens disposent de services de santé, de logement, de pension et d'un milieu organisé qui lui inspire quelque confiance, cela va coûter de l'argent. C'est tout simplement le rôle des gouvernements aux paliers municipal, provincial et fédéral.

Il arrive parfois que les gens considèrent les impôts comme une sorte d'amende, une punition, du brigandage ou, pour utiliser le mot du député, un détournement. J'admets qu'il arrive souvent que leur collecte est inéquitable. Une bonne partie est destinée à des dépenses coûteuses et à des objectifs qui ne devraient pas être prioritaires . . .

Une voix: Comme le Sénat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, comme le Sénat. Consignez ça. L'idée fondamentale, c'est que nous payons collectivement pour ces services. Quand nous payons nos impôts, ce n'est pas une amende que nous versons au ministre des Finances, au président du Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre. Nous payons ce que coûtent les services rendus par le gouvernement.

C'est dans cette perspective que je soutiens avoir tous les droits de critiquer la façon dont cet argent se dépense. Je soutiens avoir tous les droits de critiquer la façon dont cet argent se dépense et notamment les salaires élevés versés aux cadres supérieurs de la Fonction publique et aux députés.

M. Chrétien: Parlez-nous donc de monsieur Barrett de la Colombie-Britannique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis prêt à critiquer n'importe quel gouvernement qui le fait, fut-il de mon propre parti. Je blâme surtout le gouvernement de n'avoir pas majoré le montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse, de ne pas dépenser plus d'argent pour construire des logements et de ne pas fournir certains autres services dont nos gens ont si grand besoin. J'ai foi en la civilisation. Je tiens la société canadienne pour moderne et humanitaire. Mais je reconnais que cela va coûter de l'argent, et que les grandes compagnies, celles dont les bénéfices augmentent de 60 ou de 80 p. 100 par année chaque année, ne le feront pas.

● (1600)

Cet argent ne peut être perçu et ne peut servir à assurer une civilisation convenable autrement que par l'entremise du gouvernement. A mon avis, nous pourrions avoir un gouvernement bien supérieur à celui d'en face, mais il reste que si nous voulons nous civiliser davantage il nous faut un gouvernement disposé à prélever les impôts et à s'en servir selon les priorités dont dépend une société convenable, compatissante pour tous nos citoyens. Aussi, j'exhorte la Chambre à ne pas gaspiller son temps à des peccadilles, comme ici, à relever 25 milliards de dollars de crédits provisoires pour l'année et à crier au détournement de fonds de l'État.

M. Baldwin: C'est un don gratuit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Peace River (M. Baldwin) a plus de jugement que cela. Je le sais, car c'est mon ami et je l'aime bien. Il pourrait contribuer beaucoup mieux au débat. Qu'on n'attache pas trop d'importance au fait d'un gouvernement minoritaire en regard d'un gouvernement majoritaire. Peu importe la situation, nous avons le droit d'essayer de faire un succès de la législature actuelle; nous tenons à ce qu'elle travaille à la réalisation de la meilleure civilisation à laquelle nous pouvons aspirer.

Une voix: Il cherche à se faire nommer au Sénat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si cette observation a été consignée au compte rendu, le député qui l'a faite sait qu'il y a ici un député qui refuserait absolument une place à l'autre endroit et c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre.

J'éprouve plus de sympathie envers le député de Peace River lorsqu'il parle de l'autre sujet dont il a traité, à savoir, si le Parlement scrute suffisamment les prévisions budgétaires. Je ne le crois pas. Toutefois, j'estime toujours qu'il ne sert à rien qu'un côté de la Chambre en fasse le reproche à l'autre. A mon avis, nous devrions tâcher de réfléchir ensemble sur la façon de trouver un meilleur moyen d'étudier les prévisions budgétaires au lieu de laisser tout simplement l'opposition réprimander le gouvernement parce que nous n'en avons pas.

Je suis ici depuis un bon moment. Il s'est trouvé que je suis arrivé à la Chambre des communes au temps où le budget était étudié comme dans l'an 1 et, même si c'était durant la guerre et que nous étions saisis d'un bill de finances énorme, ce régime fonctionnait. Nous débattions tous les budgets du gouvernement fédéral à la Chambre, au comité des subsides, et de tous les régimes que j'ai connus, c'était le meilleur, je crois. La raison pour laquelle il a fallu adopter un autre régime, c'est parce que les dépenses étaient devenues trop considérables. Au début de la seconde guerre mondiale, le budget s'élevait à environ un demi-milliard de dollars. Dans les premières années qui suivirent la fin de la guerre, il est passé à un ou deux milliards. Je me souviens des budgets affolants que le père du député de Mississauga présentait—quatre ou cinq milliards de dollars. Maintenant, c'est 25 milliards. A cause de tous les postes de dépenses que nous avons, à cause de toutes les choses dans lesquelles le Parlement est engagé, il était tout bonnement impossible de continuer à appliquer le régime des années quarante ou cinquante.

J'étais ici aussi lorsque nous débattions le budget à la Chambre, mais nous disposions pour cela d'un nombre restreint de jours. Ce n'était guère mieux. En réalité, c'était pire. Nous nous en sortions mais tout ce que les ministres avaient à faire, c'était de rester jusqu'à la fin. Chacun savait qu'avec le temps son budget serait accepté. Les députés de tous les partis ont donc accepté d'essayer un nouveau régime consistant à renvoyer le budget au comité, puis à le ramener à la Chambre; d'habitude, nous n'avons pas de débat comme celui-ci: nous nous contentons de voter. Je pense qu'on pourrait faire mieux.

Je ne propose pas de revenir à l'ancien régime parce que nous n'avons pas assez de jours pour cela, mais je persiste à croire que l'idée a du bon de prendre chaque année certains ministères—et sur ce point, je suis totalement de l'avis de mon ami le député de Peace River—choisis par l'opposition, et d'en discuter à la Chambre sans limite de temps.

Je préférerais examiner les affaires de deux ou trois ministères par année, sans délai fixé, plutôt que de 20 s'il faut s'enfermer pour chacun dans un délai de deux à trois jours. A partir du moment où l'on fixe d'avance la durée des débats en matière budgétaire, le ministre n'a plus qu'à s'adosser et à attendre la fin des interventions sachant d'avance qu'au moment du vote, grâce à la majorité gouvernementale, son budget sera adopté.

Je soutiens donc qu'il faudrait améliorer le régime actuel. Qu'on renvoie la plupart des crédits aux comités, comme actuellement, et qu'on permette aux membres de ces comités de se livrer aux recherches minutieuses dont ils nous parlent, d'accord. Mais qu'on permette ensuite à l'opposition de dire: nous voulons scruter les affaires de tel, tel et tel ministères, pour que les crédits ainsi désignés par l'opposition reviennent à la Chambre des communes et

y soient alors étudiés sans prévision de durée, quel que soit leur numéro d'ordre. Sinon, les études que nous prétendons faire n'en sont pas du tout.

De ce point de vue, le député de Peace River n'a pas tort d'estimer que nous ne servons qu'à sanctionner après coup des actes qui ont déjà été posés. Ce volume est d'une taille effrayante; il est quatre fois plus épais que celui qui avait été présenté lorsque je suis arrivé ici. Mais il ne donne que le quart des renseignements. Il y aurait sûrement des progrès à réaliser dans l'étude des prévisions budgétaires. Il faudrait à mon avis que chacun propose ses idées à cette fin, pour voir si nous ne pourrions pas trouver mieux. Je crois que nous le pouvons, monsieur le président.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je voudrais faire des remarques assez brèves, à la suite de celles faites par l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Chrétien).

Étant donné que c'est la première occasion que nous avons d'aborder un sujet qui le concerne, j'aimerais d'abord le féliciter pour sa nomination à la présidence du Conseil du Trésor. Avec la longue expérience ministérielle qu'il possède, et avec l'esprit que nous lui connaissons, je pense qu'il pourra faire un travail utile.

Monsieur le président, je tiens aussi à l'assurer de notre entière collaboration lors de l'étude des projets de loi présentés par le ministre, mais pour autant qu'ils seront évidemment acceptables pour nous.

Le président du Conseil du Trésor, lorsqu'il avait la vedette à une émission de Lise Payette, à Radio-Canada, à Montréal, disait que son rôle était de limiter, de contrôler, de surveiller les budgets des dépenses de chacun des ministères. Il donnait un peu l'impression d'un homme qui coordonne les activités des ministères, et que le Conseil du Trésor accepte de voter des crédits à la demande d'un ministre, et établit des priorités.

D'ailleurs, dans le budget des dépenses, on dit en exposant les objectifs de son ministère, que le ministre est responsable de choisir les programmes et les projets qui permettront de réaliser le plus efficacement possible les objectifs du gouvernement, compte tenu des priorités.

Monsieur le président, si je comprends bien, et j'aimerais limiter mes remarques à ce point précis, l'honorable ministre est responsable non seulement d'accepter une liste de priorités établies par le cabinet, mais aussi de voir à son application et à sa coordination avec les activités d'autres ministères.

Monsieur le président, si tel est le cas, je pense que l'honorable ministre aura beaucoup à travailler pour moderniser ce ministère. Son rôle sera précisément de vérifier, pour qu'il n'y ait pas double emploi des fonds pour la réalisation des mêmes objectifs, pour qu'il n'y ait pas de contradictions entre deux programmes, parce que, comme le disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et dans le même esprit, il serait malhonnête de blâmer le gouvernement de dépenser trop, et dans le même souffle, de lui réclamer plus d'argent pour réaliser d'autres programmes. Mais cela ne signifie pas pour autant, monsieur le président, que l'on doive gaspiller des fonds publics dans certains endroits parce qu'on permet le doublage d'un investissement ou l'existence de contradictions entre des programmes.

Pour m'expliquer, je donnerai un exemple très précis: il est certain que ces problèmes ne se posent pas au niveau de la direction ministérielle, mais lorsqu'on arrive à l'application des lois dans le domaine pratique, il s'avère, monsieur le président, que plusieurs critiques de nos concitoyens sont très justifiées. Il en coûte beaucoup d'argent pour leur administration, et les divers programmes n'atteignent pas les fins souhaitées. Tous les fonctionnaires, sauf évidemment ceux dont le contrat de travail était en négociation, ont reçu une sorte de prime de $500. Même les fonctionnaires et les employés des sociétés de la Couronne ont reçu cette prime. Pourtant, monsieur le président, les employés de la Chambre des communes ne l'ont pas reçue.

● (1610)

Voici maintenant où je veux en venir. Lorsque nous communiquons avec les responsables du Programme de la mobilité de la main-d'œuvre, le ministère nous répond que les personnes engagées par la Chambre des communes, parce qu'elles font partie de la Fonction publique, n'ont pas droit au bénéfice de l'allocation de mobilité de la main-d'œuvre. Cependant, les employés de la Chambre des communes qui réclament un traitement égal à celui de la Fonction publique se font répondre par le Conseil du Trésor, ou par qui sais-je encore, qu'ils n'y ont pas droit, parce qu'ils ne font pas partie de la Fonction publique!

Monsieur le président, voilà le genre de contradictions que je crois important de signaler à ce moment-ci, au moment de l'étude des crédits du ministère du Conseil du Trésor. De la façon dont j'ai compris les explications de l'honorable ministre, autant à l'extérieur qu'à la Chambre, le rôle de ce ministère, je pense, en est un extrêmement important. Le titulaire de cet important ministère devrait mettre sur pied un organisme quelconque au sein du Conseil du Trésor qui verrait à vérifier, pour que ce genre de contradictions, qui sont en fait injustifiables, n'existent pas.

De deux choses l'une, monsieur le président, ou bien les fonctionnaires de la Chambre des communes font partie de la Fonction publique et ont droit aux avantages de celle-ci, ou bien ils ne font pas partie de la Fonction publique et par conséquent ont droit aux avantages des programmes des divers ministères tel celui de la mobilité de la main-d'œuvre.

A mon avis, on devrait clarifier ce genre de problèmes pour faire en sorte que les employés, où qu'ils soient au Canada, ou les citoyens retirent exactement ce dont ils ont droit sans préjudice, et cela sans contradiction avec d'autres ministères.

J'aimerais donner un autre exemple dans le même ordre d'idée. Aux crédits du ministère, on demande de voter certains crédits devant être affectés au programme Perspectives-Jeunesse, ou programme d'emploi d'été pour les étudiants. Monsieur le président, voilà un programme que je qualifie d'important. Il devrait relever du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il a longtemps relevé du secrétariat d'État.

Dans la pratique, on se demande, lorsqu'on étudie certains projets si vraiment il s'agit de créer des emplois pour aider les étudiants ou bien pour aider une municipalité ou une institution éducative. Monsieur le président, voilà encore un exemple, et l'on pourrait en donner de nombreux autres, où le Conseil du Trésor aurait un rôle important à jouer. Si d'une part le ministre a l'autorité nécessaire pour consentir des crédits à divers programmes, compte tenu des priorités gouvernementales, j'imagine que, d'autre part, il doit avoir le pouvoir de par ce droit d'accorder des fonds et d'en surveiller l'utilisation. Selon moi, le Conseil du Trésor serait une sorte de chien de garde qui veillerait à la bonne application des lois et à la

bonne administration des programmes et de l'argent du public.

Si le ministre administre la somme de 27 milliards de taxes de nos contribuables et de taxes de toutes sortes, je pense qu'il doit justifier ces dépenses à la population en évitant le plus possible les contradictions entre divers programmes.

J'aimerais donc entendre les commentaires de l'honorable président du Conseil du Trésor sur ce point, sur ce rôle que le ministère devrait jouer de plus en plus. Je pense que le Conseil du Trésor est en excellente posture pour non seulement faire une coordination entre les ministères, voir à l'application des priorités gouvernementales, mais aussi à la mise en application et surtout éviter les contradictions inutiles, et parfois provocantes et injustes, lorsqu'on arrive à appliquer des lois.

Souvent, monsieur le président, à la Chambre, on vote des sommes d'argent importantes pour tel programme en particulier. Mais dans la pratique, à cause de règlements de plus en plus compliqués, à cause de fonctionnaires peut-être un peu trop sûrs de leur emploi et peut-être aussi hautains et loin de l'administration, il s'avère que ces lois ne répondent pas véritablement aux besoins pour lesquels elles ont été créées.

Monsieur le président, je pense que le Conseil du Trésor a un rôle à jouer, et qu'en son sein il devrait y avoir un organisme quelconque sous la direction du président du Conseil du Trésor pour vérifier que les lois votées par les représentants du peuple atteignent véritablement leurs fins.

Monsieur le président, si l'on pousse plus loin cette suggestion et qu'un député avait des critiques à formuler, avant de se lancer dans des critiques à ne plus finir à la Chambre des communes et perdre le temps de la Chambre, il pourrait immédiatement communiquer avec le département en cause afin d'en vérifier la teneur.

Monsieur le président, je pense que ce serait là une garantie pour le public que les fonds seront sainement dépensés, et qu'ils atteindront véritablement leurs fins. Il n'y a personne qui est heureux de payer des taxes. Pourtant tout le monde est obligé d'en payer parce que c'est ainsi que l'administration fonctionne. Il est entendu que le gouvernement doit être ouvert aux propositions ou aux critiques positives qu'on peut lui faire. Je pense qu'une de ces propositions serait que le Conseil du Trésor ne soit pas simplement mené comme il l'a toujours été, c'est-à-dire à la bonne vieille méthode britannique où l'on ne bouge rien et l'on se contente d'accorder les fonds demandés, et qu'il joue en plus un rôle innovateur au sein de l'administration. A ce moment-là, le nouveau président du Conseil du Trésor sera vraiment à la hauteur de la situation.

[*Traduction*]

M. Reid: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques du député de Peace River, et surtout sa critique à propos de la façon dont les subsides ont été examinés et sa demande qu'on revienne à l'ancienne méthode. Autrefois, les subsides étaient adoptés naturellement à la Chambre des communes; mais le Canada était en somme un pays rural et les députés voulaient partir de la Chambre des communes pour revenir à leur ferme et s'occuper des semailles. Par conséquent, tous souhaitaient naturellement s'en aller au plus vite et faire quelque chose de constructif, et ainsi, les crédits étaient ordinairement adoptés.

Peu avant mon arrivée à la Chambre des communes en 1965, j'ai passé deux ans en tant qu'adjoint exécutif à

suivre les travaux de la Chambre des communes et particulièrement la procédure relative aux subsides. Je me rappelle qu'autrefois, nous nous acquittions de la formalité annuelle et votions les subsides tout juste avant l'épuisement des crédits. Il arrivait de temps à autre par pur hasard que les prévisions budgétaires ne soient pas adoptées et que les chèques de pension soient retardés. Tous les députés le regrettaient et, dès la première occasion, ils prenaient un air contrit et votaient les subsides le plus tôt possible.

La procédure relative aux subsides a été modifiée parce qu'il était évident qu'elle ne satisfaisait ni l'opposition ni le gouvernement. Nous avons donc élaboré un nouveau système et nous sommes encore en train de le mettre au point.

Quelle est la situation au juste? Nous avons aboli le comté des subsides et nous avons confié les prévisions budgétaires à une vingtaine de comités permanents. Tout d'un coup, plus de temps que jamais auparavant a été mis à notre disposition pour étudier les subsides. Cela nous a permis aussi de questionner et d'interroger davantage les administrateurs des programmes gouvernementaux, c'est-à-dire les fonctionnaires. Nous ne pouvions le faire auparavant.

Le nouveau système nous a aussi permis d'apporter plus de critiques constructives à l'égard des politiques du gouvernement en matière de dépenses. Il permet aussi aux députés de l'arrière-banc d'exprimer leur opinion. Nous pouvons examiner les subsides beaucoup plus attentivement.

M. Baldwin: Pourquoi alors le ministre de l'Énergie ne laisse-t-il pas les fonctionnaires de son ministère parler sans son autorisation?

M. Reid: Tout ce que je puis dire, c'est que tout ministre qui permet à un fonctionnaire d'édicter une ligne de conduite n'a pas tous ses esprits.

M. Baldwin: Je n'ai rien dit à propos de ligne de conduite.

M. Reid: Si un ministre a confiance en ses fonctionnaires, il peut certainement les laisser parler d'administration et cela se fait depuis très longtemps.

● (1620)

M. Baldwin: Regardez les faits.

M. Reid: Nous avons toujours fait cela. A tous les comités auxquels j'ai participé, des fonctionnaires ont comparu pour fournir des renseignements à la demande du ministre. Nous professons encore la doctrine de la responsabilité ministérielle pour ce qui se passe dans un ministère. C'est la responsabilité du ministre et je n'y vois aucune contradiction. En fait, j'irais jusqu'à dire que le jour où nous abolirons cette responsabilité ministérielle et où le ministre ne sera plus comptable de ce qui se passe dans son ministère, c'en sera fait de la démocratie parlementaire. Je pense que l'attitude du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est tout à fait juste.

M. Baldwin: Êtes-vous d'accord avec M. Macdonald?

M. Reid: Je dis que nous maintenons le système de la responsabilité ministérielle et, si j'étais ministre, je devrais perdre la raison . . .

Une voix: C'est déjà le cas!

M. Reid: ... si je permettais à quelqu'un d'autre d'assumer une responsabilité dont j'aurais ultimement à rendre compte.

Une voix: Regardez ce qui est arrivé à Stanley. Ils lui ont coupé l'herbe sous le pied.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et regardez ce qui est arrivé à Herb Gray.

M. Reid: Pour en revenir à un sujet plus intéressant, je crois bien interpréter les remarques du député de Peace River en disant qu'il est prêt à discuter avec ceux d'entre nous de ce côté-ci qu'intéresse la réforme non seulement de la procédure du comité des subsides mais aussi celle de la Chambre en général.

La grande difficulté ici, c'est que nous avons très mal fixé l'utilisation de notre temps. Nous avons modifié la situation parce que très peu nombreux sont les députés qui veulent vraiment réduire les crédits. Il y en a quelque-uns qui veulent vraiment supprimer des postes du budget des dépenses. Il suffit d'observer n'importe quelle période de questions depuis notre retour pour se rendre compte qu'il serait très difficile de convaincre une personne impartiale que la majorité des questions posées vise à faire réduire les dépenses du gouvernement. On se demande en général pourquoi nous ne dépensons pas davantage. Ces changements font de nous des dépensiers.

Des voix: Oh, oh!

M. Reid: La Chambre des communes dépense. Si l'on jette un comp d'œil au budget des dépenses depuis deux ans, on voit que la législature antérieure a été la plus prodigue de toutes et en grande partie du fait de la situation minoritaire du gouvernement. Je ne puis me souvenir d'un seul cas ou l'opposition officielle se soit opposée à un programme et qu'elle ait rejeté par son vote.

La façon des députés d'envisager les subsides a changé. Nous ne cherchons plus à réduire les dépenses, mais plutôt à augmenter les subsides. C'est dire que notre attitude face aux budgets est de toute évidence différente et que l'ancien système est périmé et qu'on a bien fait de s'en débarrasser, monsieur le président.

Le système actuel de subsides ne satisfait pas le gouvernement qui aimerait lui apporter de gros changements. Le gouvernement estime que l'opposition n'a pas suffisamment profité de l'occasion qui lui a été donnée de revoir les budgets aux comités et à la Chambre. Nous estimons que les 25 jours accordés à l'opposition n'ont pas été suffisamment utilisés, surtout en ce qui concerne l'examen des prévisions budgétaires. On s'en est servi à d'autres fins, qui ne vont pas à l'encontre du Règlement, mais il me semble que les députés de l'opposition avaient tout le loisir d'étudier de plus près les dépenses du gouvernement.

Une fois les prévisions budgétaires renvoyées à la Chambre le 31 mai, 13 jours sont réservés à l'opposition au cours du mois de juin. Voyons-nous alors les députés de l'opposition entamer un débat sur les crédits des divers ministères? Je crois que non. Viennent-ils nous dire qu'ils consentent à la présentation d'un ordre spécial pour que les prévisions soient étudiées en comité plénier? Je crois que non. Au lieu de cela, nous avons droit à une succession interminable de résolutions à propos de ci ou de ça, de toutes sortes de questions d'intérêt public, certes, mais aucune d'elles ne concerne les subsides.

Le Règlement donne aux députés de l'opposition des occasions dont ils ne savent pas profiter. S'ils réfléchissaient à la question et présentaient des propositions, je suis sûr que le gouvernement s'empresserait de faire sa part pour les accommoder. On pourrait proposer un système quelconque pour ramener à la Chambre l'étude des prévisions budgétaires selon le régime actuel. Je ne pense pas avoir dit rien de nouveau pour les députés car évidemment le président du Conseil privé et son prédécesseur ont déjà exposé les faits.

Si vous le permettez, j'aimerais parler des lignes directrices dont le député de Peace River s'inquiète tellement. Je conviens que 18 mois se sont maintenant écoulés depuis que la Chambre des communes a publié ces lignes directrices. Elles ont été renvoyées au comité des règlements et autres textes réglementaires dirigé par un député de l'opposition et un sénateur. Au cours de la dernière législature, on n'a porté aucune attention à ces lignes directrices vieilles de 18 mois, je l'ai dit.

Ce que j'essaye de démontrer, c'est que le gouvernement est disposé à faire de son mieux pour collaborer avec le comité. Nous sommes prêts à entrer en pourparlers avec les députés de l'opposition une fois que le rapport sera fait. Nous voulons être certains que les députés obtiennent tous les renseignements qu'ils désirent.

Une voix: Vous voulez dire tous les renseignements que Keith Davey ne veut pas nous donner.

M. Reid: Nous sommes prêts à faire notre possible pour en arriver là, et on ne peut pas reprocher au gouvernement de ne pas avoir soumis ces directives à un comité de la Chambre qui avait le pouvoir de tenir des audiences, de convoquer des ministres et d'autres témoins et disposait de 18 mois pour rédiger son rapport. C'est pourquoi le sujet reviendra au *Feuilleton* et qu'il sera de nouveau soumis au comité.

Le gouvernement souhaite amorcer rapidement la réforme parlementaire, plus que ne le souhaitent des députés de l'opposition. Le dernier point que je désire souligner concerne le discours rituel du député de Peace River où il a commenté les propos du président du Conseil du Trésor. Si ce n'est pas lui qui reprend l'argument, c'est le député du Yukon qui le fait, mais c'est toujours la même chose: ils n'ont pas eu assez de temps. Ils se lamentent toujours qu'ils ont la tête sur le billot, que les prévisions sont adoptées à toute vapeur. Ils s'en plaignent toujours.

M. Baldwin: C'est parfaitement vrai.

M. Reid: Même du temps du comité des subsides, les députés de l'opposition tenaient le même language. Rien n'a changé. Les circonstances peuvent avoir changé, mais l'argument est le même. C'est la même vieille clique avec les mêmes vieux arguments.

Ce que nous devons manifestement faire, c'est établir un système qui permettra de scruter à fond, le plus rapidement possible les prévisions budgétaires du gouvernement. Nous devons aussi nous entendre à un moment donné pour mettre la question aux voix, aussi peu agréable que puisse être cette pensée. Cela a toujours été le grand problème, obtenir l'accord de députés de l'opposition pour mettre la question aux voix. Ils ont toujours cru que tant qu'ils pouvaient faire durer le débat, rien ne se produirait. Nous sommes alors évidemment forcés d'imposer des restrictions, et c'est ce qui s'est produit par le passé à cause de la façon cavalière dont on a abordé l'étude des subsides.

Il me semble que, quel que soit le nouveau système d'étude des subsides que nous établirons, nous devrons toujours, à un moment donné, prendre une décision. Le gouvernement est l'entreprise qui dépense le plus d'argent et dont le plus de personnes dépendent au pays. Nous ne pouvons nous contenter d'un système qui laisse aller les choses au gré de quelques personnes qui siègent à la Chambre des Communes.

Les députés ont le droit de voter sur ces prévisions budgétaires. Ils ont le droit de voter contre et ils ont le droit de les réduire. Si la procédure actuelle n'est pas adéquate, nous devrions peut-être chercher à en établir une autre où ce droit sera énoncé en toute lettre, de façon à rassurer celui qui croit ne pas avoir ce droit.

Je me rappelle la dernière fois que des membres de l'opposition ont proposé rapidement de couper les prévisions budgétaires d'un ministère. C'est lorsqu'ils ont proposé de couper $19,000 des prévisions budgétaires d'Information Canada. A ce moment-là, l'argent avait déjà été dépensé. Cela montre que l'opposition peut réduire certaines prévisions budgétaires. Elle en a le pouvoir, mais c'est aux députés de l'autre côté de déterminer si elle doit l'exercer.

Les membres des comités ont également le pouvoir de réduire les prévisions budgétaires et de porter ces prévisions sous forme d'un rapport à l'attention de la Chambre des communes. A ma connaissance, aucun député de l'opposition membre d'un comité permanent ne l'a jamais fait, selon les termes de l'article 58 du Règlement. Il se peut que je me trompe, mais je crois me souvenir qu'un jour au comité ils s'en sont pris au président de la Société Radio-Canada et réduisirent le poste à 1 dollar; c'était l'époque où le comité était présidé par le député de Cochrane.

● (1630)

A mon avis, bien que la procédure actuelle pour l'étude des subsides constitue un progrès par rapport à celle utilisée antérieurement, elle est encore susceptible d'amélioration. Nous ne saurions considérer les subsides isolément. C'est une question qui doit être étudiée en regard de la procédure d'ensemble de la Chambre des communes.

Si le volume de travail de la Chambre augmente—ce n'est un secret pour personne—c'est en raison de l'augmentation du nombre des mesures qu'elle doit étudier. Le temps dont nous disposons à la Chambre pour débattre les subsides s'en trouve réduit d'autant. Ce sont de très épineuses questions, et si nos vis-à-vis tiennent à ramener le comité des subsides à la Chambre en sus des 25 jours que le Règlement alloue présentement, j'estime que nous devons tous faire un effort réel pour accélérer le processus législatif.

Nous n'avons pas encore abordé le problème fondamental qui se pose ici: notre volume de travail s'accroît alors que nous disposons du même temps. Il nous faudra prendre des décisions extrêmement délicates.

M. Stanfield: Monsieur le président, je ne voudrais pas consacrer beaucoup de temps aux questions précises dont a parlé le député de Kenora-Rainy River, si ce n'est pour dire que j'ai eu le privilège d'être chef de l'opposition au cours de plusieurs législatures.

Je remarque ici, comme je l'ai fait dans me précédentes fonctions, que les députés qui sont du côté du gouvernement et n'ont jamais été dans l'opposition ont tendance à manifester une certaine suffisance. J'irais même jusqu'à dire qu'ils ont une certaine arrogance. Je ne vois à cela qu'un seul remède; qu'ils aient la chance de se trouver pendant quelque temps dans l'opposition.

Je suis arrivé à la Chambre pour la première fois à l'automne 1967. A l'époque, la Chambre était saisie des prévisions budgétaires mais elle avait un délai pour les étudier. Après avoir connu une assemblée législative où les ministres devaient répondre aux questions s'ils avaient quelque espoir de faire adopter leurs prévisions budgétaires, et une autre où l'opposition, si petite fût-elle, était en mesure d'obliger un ministre à donner une réponse satisfaisante et complète, et où le gouvernement avait véritablement des comptes à rendre au parlement et, par son intermédiaire, aux Canadiens, il m'a été très pénible de constater, lors de mon arrivée ici, que les ministres ne répondaient pas aux questions et qu'il n'y avait apparemment aucun moyen de les y obliger.

Je me souviens avoir remarqué avec stupéfaction, ici même, qu'un ministre pouvait déclarer qu'il prenait note de diverses questions, et qu'ensuite, quand cela lui plaisait, il prenait la parole et répondait à la question à laquelle il jugeait bon de répondre. Si décevante que pût être sa réponse, l'opposition n'y pouvait rien puisque le règlement était là. L'opposition de nos jours est évidemment encore moins en mesure d'obliger un ministre à assumer réellement une responsabilité.

Le député de Kenora-Rainy River a déclaré que ce n'était pas les fonctionnaires, mais le ministre qui était responsable. C'est évident. Mais ce que je veux dire, et ce n'est pas la peine de pousser les hauts cris, c'est qu'il n'y a plus à la tête de ce pays de gouvernement responsable.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Je vous demande pardon, laissez-moi terminer. Nous n'avons plus de gouvernement responsable en ce sens que, dans un gouvernement vraiment responsable, un ministre est tenu de rendre des comptes à la Chambre. Je ne vois pas comment, du moins dans un Parlement majoritaire, on peut obliger un ministre à le faire. Je voudrais que les députés et tous les Canadiens y songent.

Je ne veux pas discuter maintenant du montant des dépenses que le député de Winnipeg-Nord-Centre a mentionné. Ce n'est pas mon propos cet après-midi. Ce que je veux dire, c'est que j'ai été personnellement frappé par la situation qui existe à la Chambre, parce que j'avais siégé auparavant dans un parlement où un ministre devait donner des réponses satisfaisantes s'il voulait faire adopter son budget. Traiter des subsides ce n'est pas uniquement traiter des prévisions budgétaires.

Traditionnellement, le refus d'approuver des subsides est une arme que le Parlement a à sa disposition; elle a, autrefois, été utilisée contre le roi, puis, à une époque plus récente, contre un ministre. Le député de Kenora-Rainy River doit bien se mettre dans la tête qu'il ne s'agit pas simplement d'une réduction des crédits, bien que cet aspect soit important. L'examen des subsides est essentiellement le moment de vérité. Il l'a toujours été et devrait toujours l'être. C'est le moment où un ministre doit réellement répondre à la Chambre. Depuis que je suis député, jamais un ministre n'y a été obligé, et c'est bien rarement qu'il l'a fait. Aussi, au sens vrai du terme, j'affirme que nous n'avons plus au palier fédéral de gouvernement responsable.

M. Sharp: C'est de la foutaise.

M. Stanfield: Si le ministre avait pris la peine d'écouter ce que je disais . . .

M. Sharp: C'est précisément ce que j'ai fait.

M. Stanfied: . . . il devrait admettre la véracité de mes propos parce que il n'y a, dans la situation actuelle, aucun moyen d'obliger un ministre à donner des renseignements à la Chambre. Un ministre ne donne aucun renseignement qui ne fasse son affaire.

D'une certaine façon, je suis de l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre même si je ne suis pas sûr qu'il ait trouvé la bonne solution, soit ramener les prévisions budgétaires à la Chambre puisque les ministres ne donnaient pas de renseignements à la Chambre, sauf lorsqu'ils en avaient envie.

Il s'agit d'une question très importante. Je comprends que le gouvernement veuille faire adopter plus de lois par la Chambre. Mais même si je comprends très bien ce désir, j'aimerais souligner qu'il existe un envers à la médaille et que le système ne fonctionne pas. Ne nous leurrons pas. Lorsque je suis arrivé ici, il était très évident qu'un ministre de la Chambre n'est pas comptable à la Chambre. Il n'était pas comptable alors et il ne l'est pas plus aujourd'hui. Rien ne sert de prétendre le contraire.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le président, quand j'ai demandé si je pouvais dire un mot sur les prévisions budgétaires, je n'avais pas du tout l'intention de me mêler de procédurite. Ça c'est pas mes oignons. La plupart des observations que j'avais préparées à l'intention de mon honorable ami de Kenora-Rainy River ont été faites, et en mieux, par le chef de l'opposition.

J'aimerais rappeler à l'honorable député de Kenora-Rainy River que j'ai été ministre dans un Parlement majoritaire et qu'à cette époque mon premier ministre, quelle que fût la provocation, tenait à ce que je reste à la Chambre certains jours aussi longtemps que voulu pour donner à la minorité toutes les chances de protester. Il disait que plus l'opposition est vigoureuse, plus le gouvernement doit tolérer ses protestations. Je ne crois pas que l'honorable député de Temiskaming soit ici, mais j'ai subi son attaque quatre fois dans le même discours qu'il a prononcé quatre fois le même jour. J'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire, qui n'était pas ici à l'époque, que le NPD n'avait alors que huit membres.

● (1640)

Une voix: C'était le bon vieux temps.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Et l'opposition officielle comptait moins de 50 membres. Ces huit membres du NPD se réunissaient et planifiaient leur offensive de deux ou trois jours contre les prévisions budgétaires et ils réussissaient mieux à embarrasser le gouvernement que les moins de 50 libéraux, parce qu'ils savaient la pression qu'ils pouvaient exercer sur un ministre qui devait rester ici jusqu'à ce que l'opposition soit satisfaite. L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement de 1958 à 1962 fut l'un des meilleurs gouvernements que le Canada ait connus a été le calibre de l'opposition intelligente fournie par le NPD.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je leur rends cet hommage pour montrer quelque chose.

Je suis de retour à la Chambre depuis deux ans et, même si j'ai essayé d'énoncer des points de vue qui étaient parfois constructifs et non toujours partiaux, j'ai pu constater avec grande honte et stupéfaction, lors de réunions de comités dont je faisais partie, que, quand nous tentions d'obtenir des renseignements des ministres et de leurs hauts fonctionnaires, les libéraux, qui n'étaient que huit dans les comités et qui n'avaient rien de spécial à dire, s'arrangeaient tous pour parler pendant les dix minutes qui leur étaient accordées pour que nous n'ayons pas le temps de poser nos questions. Il ne s'agit pas là de préjugés de ma part. Maintenant que les libéraux ont la majorité, je constate déjà la différence. Au cours des réunions auxquelles j'ai assisté ces deux dernières semaines, les membres libéraux n'ont rien fait d'autre que de voter contre nous.

Nous accepterons bien sûr l'offre du secrétaire parlementaire, le député de Kenora-Rainy River. Parce que nous sommes tous de bons Canadiens, nous devons nous efforcer de trouver le moyen de faire fonctionner le Parlement un peu mieux. Je ne prévois pas que nous convoquions tous les ministères et que nous les retenions ici indéfiniment jusqu'à ce que l'opposition soit satisfaite, mais, à mon humble avis, si l'opposition avait le droit de choisir deux ou trois ministères sans que les ministres du gouvernement connaissent son choix, tous les ministres seraient un peu plus disposés à répondre à nos questions. Si nous avions le droit de choisir les plus coupables parmis les ministères, nous pourrions remettre les choses en place. Ce ne serait pas parfait, mais ce serait déjà mieux.

Nous voulons essayer de faire marcher le parlement plus efficacement. Les règles du jeu étaient certainement imparfaites auparavant, mais elles ont empiré. Voilà ce que je voulais dire.

Un exemple de l'autre genre d'abus des crédits a trait au droit qu'ont les députés de poser des questions sur des sujets précis. Si je pouvais avoir l'attention du président du Conseil du Trésor pour un instant, j'aimerais lui poser une question précise. Est-ce que la coutume a changé en ce qui concerne la préparation du budget supplémentaire? Autrement dit, ce budget indique-t-il réellement le coût prévu d'un article pour l'année financière mentionnée sur la couverture du budget?

[*Français*]

M. Chrétien: La réponse est oui, monsieur le président.

[*Traduction*]

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le ministre dit que oui. Et c'est ici que je puis lui prouver, je pense, que nous pouvons bien nous acquitter de notre devoir envers le Parlement et envers le pays. A la page 6 du budget supplémentaire des dépenses relatif au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous constatons qu'il y a deux crédits supplémentaires. Le crédit 11a est de 470 millions de dollars. Ayant interrogé le ministre au comité, nous avons constaté que ce crédit allait jusqu'à la fin d'octobre et que les renseignements qui nous étaient nécessaires pour l'approuver au comité faisaient défaut.

Mais après avoir interrogé le ministre et sur la foi de sa déclaration introductive, nous constatons que le crédit 52a, de 330 millions de dollars, n'a trait qu'aux mois de novembre et décembre. Je signale donc au ministre que ce chiffre ne rend pas vraiment compte du coût réel et que le Parlement et le pays devraient savoir quel montant sera payé pour cette subvention au pétrole dans l'Est Ontarien, le Québec et les provinces Maritimes.

Avant de pouvoir approuver sincèrement et honnêtement ces crédits, le Parlement doit savoir qu'il y a un autre crédit d'environ 300 millions de dollars, sinon de 400 millions. Qu'il s'agisse ou non du chiffre exact, je n'ai pas l'intention d'en discuter. Le fait est que ces crédits ne sont pas pour toute l'année financière. A cause d'une simple erreur technique ou, comme le dirait le député de Peace River, d'une négligence, on ne nous présente pas un crédit exact.

On se demande naturellement pourquoi, et d'après ce qu'on nous a dit au comité, c'est que juridiquement parlant, ce crédit n'a pas sa raison d'être. Par conséquent, comme le gouvernement agit illégalement en percevant ce montant, il ne voulait pas que cette illégalité se continue trop longtemps. Il espère pouvoir faire adopter au Parlement un jour, un projet de loi pour légaliser cet acte illégal. Pour moi, une fois qu'on a perdu sa virginité, l'élément temps n'a pas d'importance.

J'aimerais que le ministre nous dise s'il aurait l'obligeance d'examiner la chose, de concert avec ses fonctionnaires—car les membres de l'opposition n'en ont pas le droit—afin de savoir si le crédit à l'étude à la Chambre pourrait être porté, d'ici trois jours, à un chiffre correspondant davantage au montant que les Canadiens devront payer dans ce cas-ci. Sur la foi des renseignements fournis par le ministre, la subvention aux Canadiens de l'Est du pays nous coûte, selon moi, 100 millions de dollars par mois. En y ajoutant 300 autres millions, nous aurions un crédit plus exact. Le ministre peut-il nous dire s'il y a moyen d'apporter ce changement?

M. Chrétien: Monsieur le président, je répondrai au député pour éclaircir ce poste. J'ai parlé de ce problème dans ma présentation. Évidemment, dans le budget supplémentaire, j'ai essayé de comprendre les mois de novembre et de décembre. Il y a en effet longtemps que l'on a discuté à la Chambre de la question du transfert d'argent pour les exportations de pétrole aux consommateurs de l'Est du pays. Le bill a été présenté à la Chambre, mais il n'a pas été adopté à cause des élections. Nous sommes en octobre. La session a commencé il y a quelques semaines seulement. Au début, nous avions le débat sur le discours du Trône. Pour être honnête, nous ne savons pas quand le bill sera adopté. Nous avons hasardé une conjecture, mais nous ne pouvons pas tenir compte de tous les facteurs.

Normalement, ce bill doit être adopté pour la fin de l'année, mais comme nous voulions avoir l'autorisation de dépenser cet argent avant la fin de l'année, nous l'indiquons dans le budget supplémentaire pour que, avant de faire la dépense, les députés aient l'occasion de la débattre et de la voter. Lorsque ces prévisions auront été adoptées, à la fin de la semaine, la Chambre aura autorisé le gouvernement à payer les subventions aux consommateurs de l'Est jusqu'à la fin de l'année financière. Nous espérons que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aura alors reçu l'approbation, grâce à l'adoption du bill à la Chambre.

Si la Chambre rejette le bill, il n'y aura plus d'autorisation de payer les subventions à la fin de l'année. Nous n'essayons pas d'induire qui que ce soit en erreur. Au contraire, nous nous assurons que les députés se rendent compte que cet argent sera versé en novembre et en décembre.

● (1650)

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le président, je pense que nous avons passablement cerné le problème à propos de cet article. Je soutiens que le gouvernement n'a pas le droit en premier lieu de présumer que le Parlement aura adopté cette mesure législative avant Noël. Le gouvernement sait que tous les partis ont appuyé le principe de ces subsides. Nous ne nous en prenons pas au fait que le gouvernement ne fait pas les choses dans les règles en raison des circonstances; ce qui importe, à notre avis, ce n'est pas la façon de présenter ces crédits à la Chambre et au pays dans le Budget supplémentaire (A) et de calculer le coût estimatif, qu'elle soit légale ou non, mais il faudrait indiquer le montant que l'on prévoit dépenser d'ici la fin de l'année financière et non de l'année civile.

Je porte cette question à l'attention des experts car je ne me considère pas comme un expert. Je me rappelle que, lorsque je siégeais au Conseil du Trésor, nous harcelions toujours les ministères en leur demandant d'être précis dans leurs prévisions budgétaires. Quand un ministre soumettait au Conseil du Trésor des prévisions budgétaires établies sur huit ou neuf mois, nous ne les acceptions pas. En réalité, je demande au ministre s'il ne pense pas qu'en ajoutant $400 millions aux prévisions, on serait plus près du compte et plus honnêtes à l'égard de la Chambre. Les mass media devraient être en mesure d'annoncer au pays que cela va coûter $1200 millions et non pas $800 millions. Je ne fais pas du tout cette proposition dans le but de gagner des avantages politiques mais tout simplement afin d'obtenir un franc exposé de la situation. Si les hauts fonctionnaires peuvent en trouver le moyen, qu'on leur permette d'être un petit peu plus francs dans la présentation de leurs prévisions budgétaires.

M. Chrétien: Monsieur le président, j'aimerais exprimer mon opinion là-dessus. J'ai été très franc et j'ai expliqué pourquoi nous avions procédé de cette façon. Nous aurions pu faire porter nos prévisions budgétaires jusqu'au terme

de l'année financière, mais nous avons préféré prendre le risque calculé de supposer que le bill serait adopté avant la fin de l'année sans trop vouloir présumer de son contenu. Ce sont là des prévisions—je m'excuse d'employer ce terme—«conservatrices» et nous avons essayé de ne pas trop présumer de ce que déciderait la Chambre. Le député a fait là une excellente observation, et peut-être devrions-nous faire porter nos prévisions jusqu'au terme de l'année financière. J'ai voulu être aussi franc que possible avec la Chambre. Je n'ai pas voulu dissimuler quoi que ce soit mais je voulais connaître l'avis de la Chambre lorsqu'elle voterait sur ce bill.

M. le président: A l'ordre. J'aimerais maintenant consulter les membres du comité. On avait proposé de consacrer une heure et demie au maximum à l'étude des prévisions budgétaires du Conseil du Trésor. Trois ou quatre députés veulent prendre la parole. Le débat général sur les procédures anciennes et futures d'examen des crédits a déjà duré un bon moment et alors je demande l'opinion des députés sur la façon de procéder maintenant. Faut-il interrompre le débat ou le poursuivre?

M. Baldwin: Monsieur le président, il reste peut-être quelques observations à faire et quelques questions à poser. Peut-être le comité pourrait-il poursuivre l'examen du budget du Conseil du Trésor jusqu'à 5 h 30 au plus tard. Cela laisserait trois heures pour le budget du ministère des Transports. Je sais que le ministre est fort impatient de le voir aborder.

M. Sharp: Monsieur le président, je me range à l'avis du député de Peace River. Le cours des choses est en grande partie déterminé par les membres de l'opposition. Ce sont eux qui ont suggéré de consacrer une partie du temps à chaque ministère. S'ils veulent abréger le temps du ministère des Transports pour allonger celui du Conseil du Trésor, je suis sûr que nous n'y verrons pas d'objection.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, comme nous fonctionnons d'un commun accord et non suivant un ordre strict, il nous faut conserver un peu de souplesse. Mes collègues et moi-même préférerions aborder le budget des Transports dès maintenant, mais nous accepterions d'attendre à 5 h 20. Si nous n'avons pas terminé le Conseil du Trésor d'ici là, nous passerons aux Transports.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, comme l'ont mentionné mes préopinants, il ne s'agit pas là d'une règle fixe. Il s'agit plutôt d'un accord fait à l'amiable. Je pense que j'appuierai la demande, la proposition faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans l'espoir que le président du Conseil Privé l'accepte. Monsieur l'Orateur, je profite encore du même rappel au Règlement pour dire au secrétaire parlementaire que si tout ce qu'il a dit tantôt au sujet de l'opposition était vrai, monsieur l'Orateur, il y a longtemps qu'on aurait sûrement répondu non.

[*Traduction*]

M. le président: Nous agissons en vertu d'une entente, ce qui ajoute un peu aux difficultés de la présidence de respecter l'objectif de 5 h 20 ou de 5 h 30. Naturellement, les députés pourraient abréger leurs discours ou leurs questions afin de permettre à un aussi grand nombre que possible de députés de prendre part au débat.

M. Jones: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je ne sais de quelle entente parlent les députés mais ils ne m'ont pas mis dans le secret. J'ai autant le droit que quiconque à ce comité de parler et de me faire entendre. Je commence à en avoir assez. Je me rends ici tous les jours et je découvre que les organisateurs et les whips de parti se sont concertés et mis d'accord sur un point quelconque. Je représente, je pense un bon nombre d'électeurs de la province du Nouveau-Brunswick. Je tiens à ce que l'on m'entende et j'espère que je pourrai le faire.

Des voix: Allez-y?

M. Jones: Je ne fais partie d'aucun comité permanent, et je n'ai donc pas l'occasion d'y prendre la parole. C'est pourquoi je tiens donc à me faire entendre à la Chambre et au comité plénier.

M. le président: Je remarque que le député, à l'instar d'autres députés, a participé au débat. Certains députés n'ont pas encore eu la parole. La présidence a la prérogative de donner la parole à un député à la fois. Deux ne peuvent pas parler en même temps et nos délibérations doivent se poursuivre dans l'ordre à ce comité et à la Chambre. Le député de Burnaby-Richmond-Delta a la parole.

M. Reynolds: Monsieur le président, je n'avais pas prévu de prendre la parole maintenant mais en écoutant l'éloquent discours du député de Kenora-Rainy River j'ai imaginé qu'on venait juste d'installer une caméra de télévision à la Chambre. Cela m'ennuyait de l'entendre dire que l'opposition avait le droit de voter pour ou contre les prévisions de dépenses ou de les restreindre. Mais, monsieur le président, les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas toujours la chance d'obtenir des réponses au comité.

J'ai eu la malchance d'assister à une séance du comité des approvisionnements et services un soir que le ministre était malade. Il parait qu'il n'est pas encore rétabli, mais son sous-ministre le représentait. Le président de deux sociétés, les Arsenaux canadiens et la Corporation commerciale canadienne, a témoigné. J'admets que si nous avions eu les renseignemetns pertinents et obtenu les réponses à nos questions, nous n'aurions aucune raison de soulever quoi que ce soit à la Chambre. Le député de Kenora-Rainy River devrait avouer comme certains de ses collègues qui étaient au comité, qu'il avait honte des réponses que nous avons reçues. Le président de la Corporation commerciale canadienne n'a pas pu nous donner le nom des dix principales entreprises avec lesquelles il fait affaire et en sa qualité de président des Arsenaux canadiens—il cumule les deux fonctions—il n'a pu répondre à toutes les questions, de fait, à aucune.

J'ai proposé une motion que même les libéraux ont appuyée, sur la nécessité d'obtenir les renseignements. Le gouvernement devrait veiller à ce que les fonctionnaires appelés à témoigner aux comités soient prêts à répondre aux questions de l'opposition. Aucun ministériel ou aucun ministre ne pourrait trouver dans le compte rendu de cette séance une seule question malicieuse. Elles étaient toutes légitimes. Les Arsenaux perdent de l'argent depuis un an. Bien qu'ils comptent 500 employés, ils coûtent au contribuable 3.5 millions de dollars. Les Canadiens ont donc le droit de savoir comment cette compagnie exploite son entreprise. Le député de Kenora-Rainy River hoche la tête. Nous n'avons pu obtenir de réponses.

Budget

● (1700)

Si je vous adresse la parole en ce moment, si je retiens le comité, ce que je ne comptais pas faire, c'est que je m'y sens tenu après avoir entendu les propos du député. Il a en quelque sorte laissé entendre qu'il se classe parmi les bons et que nous sommes tous des méchants. A mon avis, ce n'est pas tout à fait cela. S'il recherche la collaboration, alors qu'il veille à ce que nous obtenions les réponses que nous voulons. Qu'il s'assure en outre que les personnes convoquées devant le comité nous donnent les réponses que nous cherchons. Les députés de ce côté-ci de la Chambre collaboreraient alors avec ceux de l'autre côté et s'arrangeraient pour que les travaux de la Chambre se fassent rondement.

M. Francis: Monsieur le président, comme d'autres députés, je ne comptais pas intervenir. Le présent débat sur l'examen des prévisions budgétaires est vraiment très utile. Sauf erreur, le Parlement britannique et d'autres ont pour ainsi dire presque abandonné la partie à cet égard. Dans bien des cas, on dépose tout simplement les crédits sur le bureau de la Chambre, je crois. Or, c'est renoncer à leur rôle. Les oppositionnels qui ont exprimé leurs vues s'inquiètent avec raison de leur aptitude à étudier les prévisions budgétaires. La difficulté tient à ce que le régime des comités ne fonctionne pas comme il le devrait, dans le cas des prévisions budgétaires. Le président du comité devrait réunir les membres plus souvent, pour examiner des cas précis. Le temps dont dispose les comités ne suffit pas pour interroger les témoins qui y sont convoqués. Les députés, et je suis du nombre, ne sont pas suffisamment préparés avant d'assister aux réunions. On ne nous a pas assez préparés à faire l'examen que nous sommes tenus de faire.

L'abolition du comité des subsides est, si les députés veulent bien y songer, une bonne réforme de notre procédure. Le Règlement nous offre les occasions voulues de faire meilleur usage des examens. Toutefois, il incombe à tous les membres des comités de s'assurer qu'ils se réunissent plus fréquemment, qu'ils utilisent à meilleur escient le temps consacré à l'audition des témoins et des fonctionnaires. S'il y a moins de gaspillage de temps et des occasions plus propices, nous ferons les examens que nous jugeons assurément devoir faire.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aurais certaines questions à poser au président du Conseil du Trésor. Quand il a comparu devant le comité des prévisions budgétaires en général et répondu à certaines questions, j'ai essayé de savoir comment le gouvernement s'y prenait pour contrôler l'augmentation de ses dépenses. Il m'avait alors répondu que le gouvernement essayait de maintenir un rapport assez stable entre ses dépenses totales et le produit national brut. Il a ajouté que ce rapport avait été assez stable et a avancé certains chiffres. En 1972, par exemple, les dépenses du gouvernement se sont élevées à 15 p. 100 du produit national brut. Il a aussi parlé de certaines autres années. J'ai insisté auprès du ministre en disant qu'à mon avis le pourcentage s'établissait, plutôt aux alentours de 20 p. 100. Je lui ai fourni certains chiffres. On s'était généralement entendu pour qu'il nous remette un tableau de ses chiffres qui serait annexé au compte rendu de la réunion du comité.

Ce tableau vient juste de paraître. Il semble très mal refléter la position du gouvernement, et je trouve beaucoup à redire à sa présentation. Par exemple, il donne le chiffre des dépenses totales du gouvernement pour 1973 et ajoute en petits caractères «sans les transferts aux autres gouvernements, $17,595,000,000». Le président du Conseil du Trésor sait certes que le budget actuellement à l'étude est de 24 milliards de dollars.

On n'explique absolument pas ce chiffre. On y trouve les divers pourcentages. Toutefois, quand on arrive aux chiffres provinciaux et municipaux, la présentation est complètement différente. Ce tableau laisse nettement l'impression que, d'une façon ou d'une autre, les dépenses du gouvernement avant tous les transferts sont beaucoup moindres en réalité quand on les compare à celles qui sont indiquées pour les provinces. J'aimerais que le président du Conseil du Trésor m'explique pourquoi le gouvernement doit avoir recours à de telles supercheries.

M. Chrétien: Monsieur le président, j'aimerais répondre à l'argument soulevé par le député. Lorsque j'ai comparu devant le comité, j'ai présenté les renseignements dont je disposais. Je ne voulais tromper personne. Non seulement j'ai fait des déclarations, mais j'ai présenté le tableau que j'ai ici devant moi. Bien sûr, on peut discuter quant à savoir ce que sont vraiment les dépenses gouvernementales. Il peut arriver que le total des dépenses des trois paliers de gouvernement ait été comptabilisé deux fois. Je voulais m'assurer que cela n'arriverait pas. Je ne suis pas comptable, mais je sais ce qu'est une comptabilité en partie double. Si le gouvernement fédéral prend un milliard de dollars aux contribuables et le transfère au gouvernement provincial, il s'agit toujours des mêmes fonds. Il ne s'est pas dédoublé. Vous retrouvez le même milliard dans nos dépenses et dans les livres des provinces. Il ne s'agit pas d'une nouvelle dépense dont il faut tenir compte.

J'aimerais que le député de York-Simcoe me dise si j'ai tort lorsque j'essaie d'expliquer aux gens—j'estime qu'ils ont le droit d'être au courant—que les dépenses totales du gouvernement fédéral, en fonction du produit national brut, n'ont pas augmenté depuis dix ans.

M. Stevens: C'est faux.

M. Chrétien: Le député peut dire que c'est faux, mais j'ai fourni le tableau à la Chambre. Il peut penser ce qu'il veut. Toutefois, c'est au niveau provincial que se situent la plupart des augmentations des dépenses publiques. Un grand nombre des dépenses du gouvernement représentent des paiements de transferts qui doivent aider les provinces à s'acquitter de leurs obligations. Il importe que le public sache que le gouvernement fédéral transfère des fonds. Toutefois, il ne faudrait pas que le contribuable s'imagine qu'on dépense deux fois plus alors qu'il s'agit simplement d'un transfert aux gouvernements provinciaux. Lorsque c'est compté deux fois, on donne au public une fausse impression. J'ai essayé de l'expliquer. Bien sûr, le député peut ne pas être d'accord. Il m'arrive d'être très heureux qu'un député comme lui ne soit pas d'accord avec moi, mais il faut exposer les faits tels qu'ils sont.

Si l'on ne tient pas compte du transfert des paiements des dépenses effectuées jusqu'ici par le gouvernement fédéral, le chiffre n'en est pas plus élevé qu'il y a 12 ans, par rapport au produit national brut. En outre, il faut songer au grand nombre de services nouveaux assurés au public, ce dont celui-ci devrait se rendre compte. C'est pourquoi j'ai présenté ces chiffres. Je m'étonne que le député ne revienne pas sur les chiffres que j'ai cités par rapport à celui de 1961-1962, lorsque le montant prélevé par le gouvernement fédéral sur le revenu des contribuables était par rapport au prosuit national brut, plus considérable que celui d'aujourd'hui, malgré les nouveaux programmes que nous avons établis. Nous avons triplé les

allocations familiales, nous avons établi de nouveaux programmes de sécurité de la vieillesse, de services de santé et autres, et les Canadiens nous en sont très reconnaissants. Malgré tout cela, la part prélevée par rapport au produit national brut n'est pas plus élevée à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Monsieur le président, nous devons savoir ce qu'il en est, il y va de l'intérêt de notre comité. Je veux parler du total des dépenses du gouvernement avant tous les transferts. Le ministre n'est-il pas d'avis que ce chiffre est d'environ 24 milliards de dollars, soit 20 p. 100 de plus que notre produit national brut?

● (1710)

M. Chrétien: J'ai le tableau ici. Le total des dépenses du gouvernement, le transport y compris, s'établit à 22.4 milliards de dollars, soit 18.8 p. 100 du produit national brut. Ces chiffres peuvent se comparer aux 7.1 millions et au 18.1 p. 100 en 1961, alors qu'il n'existait aucun régime d'assurance frais médicaux, aucun service de santé, aucune allocation familiale aussi élevée que celle d'aujourd'hui. J'ai donc l'impression qu'avec un septième d'un p. 100 du PNB, nous nous sommes très bien tirés d'affaire au cours de la dernière décennie.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le ministre ne trouve-t-il pas alors . . .

M. le président: A l'ordre. Comme le ministre et le député ne sont pas d'accord, en raison du temps limité dont nous disposons je devrais, je pense, céder la parole à d'autres députés. Il ne reste que sept minutes.

M. Stevens: J'avais cru comprendre qu'on pouvait parler ou poser des questions pendant 20 minutes.

M. le président: L'ordre stipule que les députés ont le droit de parler une fois pendant 20 minutes seulement, sans exclure les questions. Mais comme les députés le savent, le débat a porté sur deux points, sur la question générale des subsides à laquelle nous avons consacré une bonne partie du temps qui aurait dû être réservé à l'étude des crédits du ministre. La présidence ne peut restreindre les propos des députés et quand j'ai proposé que le temps affecté à ce stade-ci du débat soit prolongé, je l'ai fait afin de permettre à un aussi grand nombre que possible de députés de parler des crédits du ministre ou de lui poser des questions.

Si nous poursuivons cet interrogation entre le ministre et le député parce qu'ils fondent leurs arguments sur des chiffres différents ou sur des points de vue divergents, le temps affecté à cette partie du débat s'épuisera. C'est pourquoi j'ai jugé raisonnable d'inviter d'autres députés à parler. S'il reste quelques minutes à la fin, nous pourrons revenir au député de York-Simcoe.

M. Jones: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'attraper la verbosité contagieuse qui s'est propagée ici cet après-midi à propos de l'inflation. J'ai trois questions à poser au président du Conseil du Trésor. A la page 29 de l'annexe A figure un poste qui se lit ainsi: «éventualités, 90 millions de dollars». Puis, en caractères fins il y est dit:

> . . . et l'autorisation de réemployer toutes les sommes affectées à des besoins autres que ceux de la feuille de paie, tirées sur d'autres crédits et versées au présent crédit.

J'aimerais qu'on m'explique la signification de ce passage.

Ma deuxième question porte sur un poste de la même page, le bilinguisme dans la fonction publique. J'aimerais savoir si ce montant représente le coût total du bilinguisme dans la fonction publique et dans les organismes gouvernementaux et comprend en particulier les sommes attribuées au commissaire aux langues officielles.

La troisième question que j'aimerais poser porte sur la quote-part de l'employeur aux régimes de pension des fonctionnaires. Quelle partie est destinée au régime de pensions du Canada et quelle partie au régime des rentes du Québec? Je pensais que c'était le genre de question à poser maintenant, monsieur le président et j'aimerais obtenir des réponses sur les points précis que j'ai soulevés.

M. Chrétien: Je donnerai des réponses précises au député. Premièrement, lorsqu'on tire de l'argent du crédit des éventualités d'un ministère au cours de l'année financière, ou indique ce montant au budget supplémentaire afin que les députés aient l'occasion de commenter et de voter sur la dépense déjà faite. La réponse à la deuxième question est non. Les frais ne sont pas tous compris. Je pense qu'il faudra quelques minutes pour obtenir une réponse à la troisième question du député. Je la lui donnerai plus tard au cours du débat.

M. McKinley: Le ministre pourrait-il nous dire si, l'été dernier, dans une directive envoyée à tous les ministères le Conseil du Trésor précisait qu'aucun bien fédéral ne devait être mis en vente en aucun cas? Cela s'applique-t-il même aux édifices inutilisés et que le gouvernement n'utilisera probablement pas dans un avenir prévisible? Je pense notamment aux bureaux de poste des villes dans lesquelles on en a construit de nouveaux.

M. Chrétien: Voici la politique à ce sujet. Lorsqu'un édifice n'est pas utilisé par le gouvernement, il est confié au ministère des Travaux publics pour voir ce que le gouvernement pourrait en faire par la suite. Si le ministère constate que personne n'en a besoin, je pense qu'il est remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Il n'est pas prudent de vendre avant que le ministère des Travaux publics ait conclu que le gouvernement ne peut rien en faire d'autre puisqu'on pourrait très bien en avoir besoin pour une autre activité.

M. McKinley: Il ne semble pas que ce soit ce qui se passe à Exeter. La réponse que m'a donnée le ministre en disant que l'immeuble serait offert à d'autres ministères ne s'applique pas dans ce cas, car on a proposé à la ville de louer un immeuble qui l'intéresse. Cependant, la ville voudrait plutôt acheter l'immeuble. Peut-être le ministre pourra-t-il me donner une réponse plus tard.

M. Chrétien: Oui, je pense que le député pourra obtenir la réponse du ministre des Travaux publics, qui présentera ses crédits en temps utile.

M. Stevens: Je pourrais peut-être parler maintenant d'une autre partie du témoignage du ministre devant le comité. Je lui ai demandé quelle somme on avait prévue pour la réalisation des promesses électorales du parti libéral. Le président du Conseil privé m'a répondu:

> Je pense que d'un budget de 22 milliards, nous n'affecterons que 10 millions de dollars d'argent frais à cette fin.

Le ministre pourrait-il nous donner des précisions sur ces 10 millions de dollars?

M. Chrétien: Ce que j'ai dit à ce moment-là, c'est qu'il n'y avait encore que 10 millions de dollars d'approuvés pour de nouveaux programmes. Ces 10 millions avaient été affectés à certains programmes dont le ministre d'État aux Affaires urbaines avait parlé pendant la campagne.

● (1720)

Le parti politique auquel j'appartiens a fait d'autres promesses et le gouvernement y fera honneur en temps utile. Nous avons dit que nous ferions ceci et cela et que nous mettrions quatre ans à remplir nos promesses au cours de notre mandat. Nous avons dit: «Ne vous inquiétez pas, nous allons faire honneur à nos obligations».

[*Français*]

M. le président: A l'ordre. Nous avons atteint et même dépassé l'heure de 5 h 20, et je me demande si l'honorable ministre est prêt à répondre à la question de l'honorable député de Moncton (M. Jones)?

M. Chrétien: Avec la permission de la Chambre, monsieur le président, je voudrais répondre à la troisième question de l'honorable député de Moncton en ce qui a trait à la contribution aux plans de pensions du gouvernement fédéral et celui de la province de Québec. Je dois dire que nous n'avons pas l'information à ce sujet, et ne pouvons, pas conséquent, dire combien d'argent a été fourni pour la province de Québec et combien d'argent a été versé au fonds général des pensions du Canada, mais le total est de l'ordre de 32 millions de dollars pour l'année 1974-1975. L'honorable député peut trouver les détails à la page 28.

[*Traduction*]

M. le président: A l'ordre. Comme il est 5 h 20, ceci met fin à l'étude des prévisions budgétaires du Conseil du Trésor. Le comité commencera maintenant à étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports, qui se trouvent aux pages 25, 26, 27 et 28 du projet de loi.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Lorsque le député de Moncton a pris la parole, il a dit qu'on ne lui permettait pas de participer aux séances des comités. Il me semble que le Règlement permet à tout député de la Chambre des communes de participer à toutes les séances de n'importe quel comité, même s'il n'en est pas membre officiel. Il a le droit de poser des questions et de participer autant que tout autre député, mais il n'a pas le droit de vote. Mais, comme je l'ai dit, il a effectivement le droit de participer aux délibérations du comité.

[M. McKinley.]

M. le président: Je ne peux répondre que pour le comité plénier.

M. Jones: Je pose la question de privilège, monsieur le président; le secrétaire parlementaire ferait mieux de se renseigner de façon précise. Je suis autant député que lui et je devrais avoir autant le droit que lui d'être membre d'un comité permanent. Je ne siège pas ici en tant que membre de l'opposition ou du parti ministériel, mais je suis député et je veux que ce soit bien clair.

M. le président: A l'ordre. Je remercie le député de sa contribution, mais je ne crois pas que le moment soit bien choisi pour prendre une décision sur son grief. Il devrait le faire valoir de la façon appropriée lorsque la Chambre siégera et que l'Orateur occupera le fauteuil.

Sur l'Annexe A—*Transports*

[*Français*]

M. le président: A l'ordre. Le comité procédera maintenant à l'étude des prévisions budgétaires qu'on peut trouver à l'annexe A du bill, soit aux pages 25, 26, 27 et 28.

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, je pense qu'après toutes les discussions et questions que nous avons eues ici à la Chambre, je suis prêt à répondre, avec l'aide des fonctionnaires du ministère des Transports, aux questions que les honorables députés veulent poser relativement au ministère au sujet des prévisions budgétaires. Alors, je n'ai pas besoin de faire un discours, parce que je répéterais probablement l'un des discours que je ferai au cours des discussions sur les prévisions budgétaires. Je suis donc à l'entière disposition de la Chambre pour répondre aux questions.

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'essaierai de suivre l'exemple du ministre et de ne pas faire de discours. J'aimerais parler pendant quatre ou cinq minutes et garder une partie de mon temps pour une autre intervention et aussi pour mes collègues. C'est avec beaucoup de respect que je signale que depuis le 8 juillet, soit plus de 90 jours, nous avons assisté non pas à une période de décision de 90 jours, comme feu Lester B. Pearson l'avait déjà promis, mais à 90 jours d'indécision. Nulle part ailleurs qu'au ministère des Transports cette attitude ne s'est mieux manifestée. Des engagements pris par le ministre et son prédécesseur durant la vingt-huitième législature n'ont pas été tenus et les promesses et les engagements annoncés avec tambours et trompettes au cours de la campagne électorale de cet été n'ont donné rien du tout jusqu'à présent.

Le vaste et gigantesque ministère des Transports—je le dis encore avec respect—dirige le ministre; le ministre ne dirige pas le ministère. A mon avis c'est une situation déplorable. Nous de l'opposition officielle sommes en faveur de certaines politiques précises propres à améliorer le réseau de transport au Canada et nous croyons que ces politiques s'imposent pour asseoir et affirmer clairement l'autorité du ministre. Nous aimerions que celui-ci prenne certaines initiatives pour faire valoir son autorité dont l'investit une loi déjà existante.

Je renvoie le ministre à une déclaration faite par le président de la Commission canadienne des transports lors de la dernière réunion du comité permanent des transports et des communications. Il a admis qu'en vertu de l'article 50 de la loi nationale des transports, le ministre pourrait, s'il le désirait forcer les sociétés ferroviaires, par l'entremise de la Commission, à modifier certaines de leurs pratiques actuelles qui laissent à désirer.

M. De Bané: Monsieur le président, j'invoque le Règlement vu que le député a mentionné le témoignage du président de la CCT. Aurait-il l'obligeance d'indiquer la page parce que je ne l'ai pas entendu répéter exactement ce que le député avait dit.

M. MacKay: Malheureusement, monsieur le président, je n'ai pas le compte rendu de cette réunion, et je ne crois pas qu'il existe. Je ne veux pas être injuste envers le président et j'ai peut-être mal cité ses propos. J'ai vérifié mon information avec mon ami de Regina-Lake Centre pour voir si elle était exacte et il a semblé d'accord avec moi.

Monsieur le président, si je comprends bien, le Parlement a établi plusieurs normes d'efficacité ordinaires auxquelles une compagnie de chemin de fer doit satisfaire. Par exemple, la loi sur les chemins de fer stipule que la compagnie de chemin de fer doit, selon ses pouvoirs, sans retard, et avec le soin et la diligence voulus, recevoir, transporter et livrer ces marchandises et effets. Cette disposition figure à l'article 262 (1)c) de la loi. Il y a d'autres articles, dont l'article 265 (1) et (2), qui stipule que la compagnie de chemin de fer doit, conformément à ses pouvoirs, accorder aux particuliers et aux compagnies toutes les facilités raisonnables et convenables pour la réception, l'expédition et la livraison des marchandises.

● (1730)

Ces conditions ou exigences sont obligatoires, et si les chemins de fer ne les respectent pas, ils manquent à leur devoir. C'est à partir de ce genre de raisonnement que l'article 48 de la loi nationale sur les transports prévoit que le Commission doit, à la demande du ministre, instruire, entendre et juger toute affaire ou question qu'elle peut, en vertu de la loi sur les chemins de fer, instruire, entendre et juger.

J'irais même plus loin et je rappellerais au ministre l'article 50 de cette loi, qui stipule que le gouverneur en conseil, ayant décidé, de son propre chef, que les chemins de fer, pour quelque raison que ce soit, étaient déficients ou dangereux, peut, en vertu de la loi, confier cette insuffisance à la Commission pour qu'elle prenne immédiatement des mesures, conformément aux instructions reçues du gouvernement. Je rappelle ces points dans l'unique espoir que le ministre saura tirer parti des possibilités qui lui sont offertes par la loi actuelle.

Le 14 mars 1972, le prédécesseur du ministre, qui est maintenant ministre de l'Expansion économique régionale, s'est engagé à présenter un bill important destiné notamment à reconstituer Air Canada en société autonome de la Couronne, en la divorçant pour ainsi dire du CN, à présenter un bill concernant la loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada et un bill relatif à la loi sur les chemins de fer. Cette promesse remonte à la 28e législature et n'a pas encore été tenue. Le ministre n'est donc pas justifié de nous reprocher notre scepticisme. Je lui donne donc le conseil suivant. S'il n'apporte pas de mesures nouvelles, qu'il étudie au moins les possibilités qui lui sont offertes

Le ministre devrait consacrer un effort important à l'amélioration des relations de travail dans les transports et à encourager la discussion entre syndicats et patronat, sous les auspices du ministère du Travail. Il aura lu, je le sais, l'article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail* sous le titre «Les syndicats de cheminots présenteraient en 1975 des formules de règlement.» Cet article parle d'une amélioration dans les transports du climat social pour l'année prochaine, et aussi des compagnies aériennes. Je pense que le ministre devrait travailler dans ce sens. Il devrait chercher sérieusement à décaler dans le temps la date d'expiration des conventions collectives des deux grands chemins de fer. Cela diminuerait sans doute le risque d'une paralysie complète du pays en cas de conflit de travail dans ce secteur.

Le ministre devrait chercher sérieusement à créer des sociétés autonomes de la Couronne distinctes du CN pour l'exploitation des navettes maritimes à destination des provinces insulaires. Cela nous éviterait les ennuis que nous avons connus lors des grèves du rail.

A l'occasion de ce débat, je conseille au ministre, pour améliorer la sécurité des transports et pour mieux informer le public, d'insister pour que soient publiés les rapports relatifs aux enquêtes effectuées par la CCT, le ministère et les autres organismes compétents à l'occasion des accidents. Cela n'a pas toujours été fait, mais le ministre, je pense, en reconnaît la nécessité.

D'après les renseignements les plus récents datés du 21 octobre, le communiqué des ministres fédéral et provinciaux sur les initiatives en matière de transport dans l'Ouest, le ministre aurait déclaré que viendrait ensuite une mesure sur l'information qui viserait la publication d'un plus grand éventail de renseignements nécessaires à la planification et à la réalisation de projets pour répondre aux besoins en matière de transport.

J'espère que dans cette veine, le ministre prendra des dispositions pour que l'activité des sociétés de la Couronne soit mieux connue du public, y compris les diverses fonctions et responsabilités des fonctionnaires de ces organismes. Je fais ces suggestions au ministre en toute bonne foi.

Je voudrais maintenant poser quelques questions au ministre, par votre entremise, monsieur le président. Les premières portent sur le programme ADAC et je reviens à la déclaration que le ministre a faite au comité permanent en avril cette année. Il a dit que 15.5 millions de dollars étaient affectés à l'achat d'avions et à l'exploitation du service ADAC à Montréal et à Ottawa. Je crois qu'il y a eu une hausse de 10 millions, ce qui porte le budget à 25 millions. Je sais que ces chiffre sont approximatifs.

Je suis perplexe, le ministre aussi, à cause d'une affirmation de M. Ian D. Sinclair, président du Canadien Pacifique. M. Sinclair prévoit des dépenses plus élevées, alléguant que, si tous les coûts du service ADAC étaient pris en considération, le total atteindrait 158 millions et non 25 millions comme les porte-parole du gouvernement l'ont prétendu. Je m'arrête ici pour demander au ministre de dire brièvement de combien l'estimation de M. Sinclair est erronée.

M. Marchand (Langelier): 125 millions de dollars.

M. MacKay: Le ministre affirme donc que cette estimation de 158 millions de dollars n'est pas exacte. Je le remercie de sa réponse. J'aimerais maintenant lui poser quelques questions sur le transport maritime. Il paraît que le ministre serait en faveur d'une marine marchande canadienne ou du rétablissement de cette dernière. Peut-il nous dire si son ministère songe sérieusement à établir une marine marchande de longs courriers, comme le voudraient plusieurs compagnies de navigation et, en ce qui concerne le mouvement ouvrier, le Syndicat international des gens de mer?

A propos de cette question, j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il pense de l'initiative du Canadien Pacifique, qui a commandé sept gros navires, qui seront construits au Japon et enregistrés en dehors du Canada, afin de se soustraire aux impôts canadiens, et à l'engagement de marins canadiens. Le ministre sait-il que ces navires sont destinés au transport de matières premières du Canada, lesquelles ont probablement aidé à en payer les frais de construction?

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, nous sommes aux prises avec un problème. L'honorable député pourrait peut-être me dire exactement quelle en est la situation. Les chantiers maritimes ont maintenant reçu des commandes pour la construction d'un très grand nombre de navires.

Certains chantiers maritimes, comme la *Davie Shipbuilding Limited*, la *Marine Industries Limited* de Sorel et probablement plusieurs autres, ont des contrats pour plusieurs années à venir. Et même si le Canadien Pacifique décidait demain de faire exécuter un contrat par la *Marine Industries Limited*, par exemple, il ne pourrait pas compter en terminer l'exécution avant trois ou quatre ans.

Tel fut le problème des chantiers maritimes dans le monde depuis quelques années, savoir le très grand nombre de contrats.

[*Traduction*]

Pourquoi avons-nous autant de contrats dans nos chantiers navals? A mon avis, c'est parce que tous les chantiers maritimes du monde fonctionnent à pleine capacité et sont par conséquent incapables de prendre de nouvelles commandes. A moins que le député puisse prouver que le Canadien Pacifique a fait cela à dessin, parce qu'il voulait agir au détriment des chantiers navals du Canada, je continuerai à croire que c'est parce qu'il ne pouvait faire construire ces navires dans les chantiers du pays.

M. MacKay: C'est fort possible et je remercie le ministre de sa réponse. Je sais qu'un ou deux de nos chantiers sont incapables de construire de gros navires comme ceux du Canadien Pacifique, mais ils seraient bien heureux de recevoir de l'aide du gouvernement pour pouvoir améliorer leurs installations et leur capacité. Le ministre devra examiner cet aspect de la question également s'il songe sérieusement à accroître notre capacité dans le domaine de la marine marchande.

Il y a une question connexe que j'ai posée au ministre lors d'une récente séance du comité. Il s'agit de la nomination et du mandat de M. Desjardins, nommé en vertu de l'article 14(5) de la loi sur le pilotage pour faire enquête sur l'Administration de pilotage des Laurentides. Maintenant que le ministre a pu étudier la question, pourrait-il dire pourquoi ce mandat est ce qu'il est? Est-ce ce qui se fait couramment pour les commissions de cette nature ou, pour quelque raison, s'agit-il d'un cas unique en son genre?

● (1740)

Je veux parler de deux points. Le premier touche le paragraphe 2 du mandat. On y lit que M. Desjardins ne sera pas soumis aux règles habituelles de la preuve et n'aura pas besoin de témoignages assermentés. Le second point, c'est que l'enquête ne se fera pas par audiences publiques; au contraire, on procédera par l'examen de personnes que l'enquêteur suppose capables de donner sur la question un témoignage qui doit être examiné dans l'intérêt public.

Monsieur le président, cela est peut-être anodin, mais les termes de ce mandat me semblent suspects. Je me demande aussi pourquoi avoir commandé une autre enquête sur cette administration de pilotage à M. A. F. Marler, qui a remis son rapport le 31 décembre 1973, je crois. Pourquoi a-t-il fallu deux rapports sur le même sujet dans une période de temps si courte? Je demande aussi au ministre s'il a décidé de rendre public le rapport Desjardins.

M. Marchand (Langelier): Comme vous le savez, le rapport Desjardins n'a pas été établi en vertu de la loi sur les enquêtes. Le ministre des Transports a demandé à M. Desjardins d'établir un rapport sur les problèmes linguistiques sur le Saint-Laurent. C'est là le rapport que nous avons. On pourrait se demander pourquoi cette enquête n'a pas été menée de façon différente ou pourquoi on n'a pas nommé une commission royale d'enquête. Ce serait une question très pertinente. Toutefois, pour le moment, nous voulions demander à M. Desjardins de voir ce qui se passerait si les pilotes et les maîtres utilisaient les deux langues sur le Saint-Laurent. C'était là le but du rapport.

M. MacKay: Monsieur le président, je remercie le ministre de sa réponse. Nous pourrions peut-être en revenir à une autre partie de ma question. J'insiste peut-être trop sur le mandat des enquêteurs. C'est sans doute chose courante. Toutefois, j'aimerais savoir pourquoi M. Desjardins a été chargé de mener l'enquête et de déroger aux règles habituelles de la preuve y compris l'assermentation des témoins.

Je ferais remarquer au ministre que si cela ne figure pas à la loi sur les enquêtes comme il l'a justement souligné, je crois que cela tombe sous le coup de l'article suivant de la loi sur le pilotage, l'article 14(6) où il est bien spécifié que, dans le cas d'une enquête comme celle de M. Desjardins, tous les pouvoirs qu'on trouve dans la loi sur les enquêtes sont conférés en vertu de la loi sur le pilotage. Par exemple, a-t-on respecté cette exigence à l'égard du rapport Marler qui, je crois, traite du même sujet. Le ministre n'a peut-être pas ce renseignement sous la main.

M. Marchand (Langelier): Non. J'aimerais que le député nous dise s'il croit que le mandat confié à M. Desjardins comportait des lacunes. Par exemple, si son mandat avait été différent, aurait-on pu faire plus de lumière sur la question. C'est la seule chose qui compte. Peu nous importe en vertu de quelle loi il a agi. M. Desjardins a étudié le problème de la sécurité de la navigation sur le Saint-Laurent. Il a produit un certain nombre de témoignages dont il est bien fait mention dans son rapport. A mon avis, ce que le député devrait me demander, c'est si je suis satisfait du rapport ou si nous aurions appris davantage si nous avions eu recours à un autre moyen d'enquête.

M. MacKay: Monsieur le président, par votre entremise, je dirais au ministre que cela m'intrigue précisément parce que je ne puis obtenir de renseignements. Le ministre se souviendra peut-être que, peu de temps après l'ouverture du Parlement, il avait indiqué qu'il avait en sa possession le rapport Desjardins. Comme il était si difficile à obtenir, j'ai commencé à m'y intéresser parce que je croyais savoir qu'il serait rendu public.

Le ministre avait indiqué au comité permanent qu'il serait rendu public, mais je crois qu'il était dans l'erreur puisqu'il a dit plus tard le même après-midi qu'il ne le serait pas. J'aimerais apporter certaines suggestions constructives, mais il m'est difficile de le faire puisque je n'ai pas reçu d'exemplaire du rapport.

En tant qu'avocat, je trouve étrange qu'on interdise à une personne qui doit mener une enquête de faire certaines choses. Prenons par exemple l'article qui stipule que l'enquête ne sera pas assujettie aux règles habituelles de la preuve et que l'assermentation des témoins ne sera pas nécessaire. A mon avis, ce genre d'interdiction n'est pas très souhaitable lorsqu'elle s'applique à toute personne qui mène une enquête, surtout une enquête sur un sujet aussi important. Je ne veux pas parler plus longtemps de cette question parce que je sais que je recevrai éventuellement des réponses à mes questions et que, de fait, le rapport sera publié.

J'aimerais maintenant demander au ministre s'il songe sérieusement à supprimer la dépendance financière d'Air Canada vis-à-vis du CN. Le ministre y songe-t-il?

M. Marchand (Langelier): Oui. Toutefois, monsieur le président, je me demande si nous devrions en rester au premier aspect de cette question. Quel est votre problème? Est-ce le fait que vous n'avez pas le rapport en main?

Une voix: Ce n'est pas son problème. C'est votre problème. Vous êtes le ministre.

M. Marchand (Langelier): Je veux simplement comprendre exactement ce que veut le député. Si le seul problème est qu'il veut avoir le rapport, je ne crois pas que je puisse refuser de le faire distribuer. Lorsqu'il l'aura, il pourra poser ses questions. Cela lui conviendrait-il? Peut-être pourrions-nous maintenant passer à l'autre point. Que voulez-vous savoir au sujet d'Air Canada?

M. MacKay: Avez-vous l'intention de rendre Air Canada indépendante du CN?

M. Marchand (Langelier): C'est une question très importante. Je suis prêt à en discuter en comité ou à la Chambre. Si on veut mon opinion, personnellement j'aimerais voir un jour Air Canada indépendante du CN. Toutefois, ce n'est pas le cas actuellement. Serait-ce une bonne chose? J'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Pour ma part, j'aimerais qu'Air Canada soit séparée du CN.

M. MacKay: Monsieur le président . . .

Le président suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député de Central Nova mais son temps de parole est écoulé. C'est au tour du député de Regina-Lake Centre.

● (1750)

M. Benjamin: Il y a un certain nombre de points que d'autres députés et moi-même aimerions voir expliqués par le ministre, s'il peut le faire cet après-midi ou demain. Je répéterai ce que je dis chaque année depuis six ans. Je voudrais que le budget des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses soient chaque année plus importants pour nous permettre de nationaliser le Canadien Pacifique, ses filiales et ses entreprises auxiliaires et d'établir un système de transports terrestres, maritimes et aériens qui appartienne au domaine public, relève de lui et satisfasse les besoins du Canada.

De même, il nous faut plus de crédits pour nationaliser à nouveau le CN, j'en ressens spécialement le besoin lorsque je vois le nouveau président du CN parler de réaliser des profits, etc. Ces divagations ne valent pas mieux que les observations du président du CP. C'est une autre raison pour laquelle notre système de transports terrestres et aériens ne rend pas le genre de service auquel le public a droit.

En fait, le Canada et les États-Unis sont à peu près les deux seuls pays au monde qui pratiquent la politique de l'autruche et qui tablent sur des systèmes de transport privés et rentables comme on le pensait au dix-neuvième siècle. Même le ministre des Transports l'a admis—je ne le cite pas exactement, mais je pense que je paraphrase ses paroles avec assez d'exactitude—dans les transports ferroviaires, la concurrence au Canada ne joue pas. Je suis tout à fait d'accord. Cela marche peut-être pour les chemins de fer, mais cela ne marche pas pour le Canada et ses habitants.

Même s'il n'y a pas grand chose dans ce budget supplémentaire qui puisse permettre de réaliser les projets dont je vous ai parlé, j'espère qu'après le traitement que le ministre et son prédécesseur ont subi de la part de nos compagnies ferroriaires, de nos compagnies d'aviation et de quelques autres systèmes de transport au Canada, le ministre pourra maintenant convaincre ses collègue et amener le gouvernement à appuyer un programme visant à nationaliser nos compagnies de transport en vue de répondre aux besoins sociaux et économiques du pays.

Il y a aussi quelques sujets d'actualité qui ont posé des problèmes dans certaines régions du Canada et je sais que le ministre a consciencieusement essayé de les résoudre. Bien que n'étant pas d'accord avec les méthodes qu'il a employées, je le félicite au moins de ses efforts. Il n'a pas eu beaucoup de succès jusqu'ici. Je parle évidemment de questions comme l'abandon de certains embranchements, le gel du tarif-marchandises et la divulgation des coûts par les chemins de fer pour ne mentionner que trois des questions qui nous ont préoccupés, lui, nous-mêmes et plusieurs provinces depuis quelques années. J'espère que lorsque j'aurai repris ma place peu après huit heures, le ministre pourra trouver quelques minutes pour essayer de mettre tous les députés au courant de la situation sur ces trois points.

Par exemple, si le ministre s'en souvient—sinon, je me charge de lui rafraîchir la mémoire—je crois que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé s'était engagé publiquement à veiller à ce qu'aucun embranchement ne soit abandonné sans le consentement du gouvernement de la province. Cependant, j'ai l'impression que le ministre affirme maintenant qu'aucune ligne ne sera abandonnée tant que l'on n'aura pas trouvé une solution acceptable. Je suis certain qu'il y a au moins trois provinces qui se demandent laquelle des deux affirmations est la bonne.

Si les paroles du ministre sont exactes, qu'entend-il par «autres solutions acceptables»? Pourrait-il nous parler des réunions qu'il a tenues à ce sujet la semaine dernière avec ses homologues des trois ou quatre provinces de l'Ouest? Quelle est la position du gouvernement fédéral? Pouvons-nous nous fier à une promesse faite avant les élections? Le ministre envisage-t-il de prolonger l'interdiction touchant l'abandon des embranchements au moins jusqu'à ce que nous ayons obtenu de la part des chemins de fer tous les renseignements nécessaires concernant leurs frais et l'opinion des usagers de ces embranchements, des organismes agricoles et commerciaux intéressés et des autorités municipales et provinciales?

Je reconnais qu'il est nécessaire de rationnaliser dans une certaine mesure, mais certainement pas autant que le voudraient les sociétés ferroviaires ni autant que le voudraient les partisans du camionnage des céréales. Quels progrès fait le ministre dans ce domaine? Le gel sera-t-il levé à la fin de l'année? Combien de lignes vont être abandonnées et dans quelles conditions? Quels taux acceptables envisage-t-il de fixer? Quels progrès réalise-t-il à propos de tout cela.

En ce qui concerne le blocage des tarifs marchandises, j'aimerais que le ministre m'apprenne combien on a dépensé jusqu'à présent pour compenser le manque à gagner des deux sociétés ferroviaires dû aux tarifs marchandises en vigueur au cours des 15 derniers mois ou de la durée du blocage, quelle qu'elle soit. On m'a cité un chiffre, mais j'ignore s'il est exact, et j'aimerais que le ministre nous dise combien on a versé aux deux principales compagnies ferroviaires, si une partie de ce montant figure dans le budget supplémentaire, et à combien il s'élève dans le nouveau budget principal. J'aimerais savoir en fonction de quoi sont versées ces indemnités. Est-ce en fonction du coup de téléphone de M. Sinclair qui dit: «Nous avons besoin de tant pour nous dédommager des tarifs marchandises», ou bien le ministre dispose-t-il de renseignements précis sur les indemnités nécessaires pour maintenir les compagnies de chemins de fer au moins au seuil de rentabilité faute de réaliser un profit sur les tarifs marchandises qui ont été bloqués.

J'espère que l'on n'a pas remis aux deux principales compagnies ferroviaires un chèque en blanc pour les indemniser des pertes dûes aux tarifs marchandises. Le ministre va-t-il en prolonger le blocage? Ce gel n'atteint qu'environ 22 p. 100 du trafic ferroviaire, et beaucoup d'autres tarifs ont constitué un vrai régal.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est six heures?

M. le vice-président: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures en conformité d'un ordre spécial adopté le jeudi 3 octobre 1974.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. McIsaac: Madame le président, j'invoque le Règlement. Le ministre des Transports sera ici dans quelques instants, nous pourrions peut-être poursuivre.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. A 6 heures, lorsque la séance a été interrompue, le comité étudiait les crédits du ministère des Transports. La parole est au député de Regina-Lake Centre.

M. Benjamin: Madame le président, même si j'ai beaucoup d'estime pour le député de Battleford-Kindersley, il ne peut remplacer le ministre des Transports que nous attendons depuis des jours, car nous voulons lui parler. A l'heure du souper, je parlais du blocage des tarifs-marchandises. Je voulais demander au ministre s'il pouvait consacrer une dizaine de minutes pour répondre aux questions que j'ai posées avant six heures et à celles que je vais maintenant lui poser ainsi qu'à certaines observations que je compte faire.

● (2010)

Je lui ai demandé avant 6 heures à combien s'élève l'indemnisation que le gouvernement verse aux compagnies ferroviaires en raison du blocage du tarif-marchandises. Je demande au ministre si on a versé une indemnisation pendant la période de blocage. Les compagnies ont haussé leur tarif-marchandises non bloqué au-delà de toute augmentation légitime des coûts, pour être sûres de ne rien perdre pendant le blocage tarifaire. Je veux savoir si le ministre a fait enquête là-dessus. Que pense-t-il de l'administration des deux compagnies ferroviaires qui ont augmenté leur tarif-marchandises pendant le prétendu blocage?

J'ai un tableau ici quelque part sur le tarif-marchandises non bloqué qui, de fait, a été majoré. Pour doubler ses torts d'un affront, dans l'Ouest du Canada ... Laissons tomber ce tableau, madame le Président, je n'arrive pas à le trouver. Qu'il me suffise de dire que, pour ce qui est des produits de l'acier expédiés de Hamilton à Calgary, comparativement à ceux qui sont expédiés de Hamilton à Vancouver, les deux compagnies ont augmenté leur tarif en février et mars. Elles se tirent encore d'affaire admirablement.

Une voix: Voilà le ministre.

M. Marchand (Langelier): Excusez-moi, j'ai été retardé par un conservateur.

M. Benjamin: Il est bien malheureux que le ministre n'ait pas fait comme moi ce soir, c'est-à-dire faire attention à sa ligne et ne pas trop manger.

J'espère, madame le Président, que vous m'accorderez une ou deux minutes supplémentaires pour répéter ce que je viens de dire. Je parlais du blocage du tarif-marchandises. J'aimerais que le ministre nous dise s'il a fait enquête sur les hausses de tarif opérées par les sociétés de chemin de fer au cours de la période du blocage. Je pense en particulier au tarif s'appliquant aux produits de l'acier expédiés de Hamilton à Vancouver, de Hamilton à Calgary et ainsi de suite. Il y a un certain nombre de cas comme celui du colza par rapport à l'huile de colza expédiées de Nipawin (Saskatchewan) à Vancouver. Je crois savoir qu'il coûte encore moins cher d'expédier du colza à Vancouver par chemin de fer et par bateau au Japon, que d'expédier de l'huile de colza à Saskatoon. J'espère que j'ai

tort. Peut-être que le ministre a fait enquête sur la question. Ce sujet a-t-il été abordé lors de ses entretiens avec les représentants des quatre provinces de l'Ouest?

J'aimerais maintenant aborder un sujet qui a irrité le ministre et qui lui a fait déployer toute son éloquence à la Chambre il y a quelque temps. Je veux parler de la divulgation des coûts. Si les chemins de fer refusaient de divulguer volontairement leurs présumés coûts, le ministre nous avait assurés qu'il les contraindrait à le faire même s'il fallait faire appel au Parlement. Nous avions tous applaudi. Le ministre était certain que l'adoption d'une mesure de ce genre se ferait dans un temps sans précédent. A vrai dire, si cela peut le mettre plus à l'aise, je ne ferai pas de discours.

D'après les renseignements limités que j'ai réussi à me procurer, les quatre premiers ministres de l'Ouest et le ministre des Transports sont toujours considérés comme des clients éventuels du CN ou du CP quand il s'agit d'obtenir des renseignements. Nous aimerions savoir quand le ministre a l'intention de présenter cette mesure à la Chambre, soit à titre de modification à la loi sur les chemins de fer, à la loi sur la Compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien ou à toute loi qu'il y a lieu de modifier. Il faudrait exiger des sociétés ferroviaires une divulgation complète des estimations de coûts dont elles s'inspirent pour en arriver à ce qu'elles qualifient de profits légitimes sur le tarif-marchandises. Nous tenons beaucoup à le savoir.

J'aimerais maintenant revenir à la question des lignes secondaires. Dans ses entretiens avec les représentants des provinces de l'Ouest ces jours derniers, le ministre a-t-il traité du revers de la médaille, soit de ce qu'il en coûtera sur les plans social, économique et humain comparativement aux économies, aux avantages et aux bénéfices qu'en retireront les sociétés ferroviaires et de camionnage selon le nombre de lignes secondaires qui seront abandonnées, s'il en est?

En mai et juin derniers, on abandonnait une ligne de 90 milles. Je cite cet exemple des frais que doivent assumer les gens pour faire l'affaire des sociétés ferroviaires et céréalières. Parce que cette ligne était abandonnée depuis plus de trois mois, on demanda à un cultivateur d'Imperial, en Saskatchewan de transporter un wagon d'orge à Davidson, à 35 milles de là, opération qui comportait 10 voyages, des frais de $300 de plus pour respecter son quota, et l'obtention d'un permis spécial de la Commission du blé. Il demanda s'il ne pouvait le livrer à Watrous, qui se trouve sur la grande ligne du CN. Mais non, il fallait qu'il le livre à Davidson.

Le budget viendra fournir l'argent nécessaire à l'entretien et à l'exploitation des lignes secondaires des deux sociétés ferroviaires. Je déteste parler ainsi de mon réseau de transport public préféré, le CN, mais les deux sociétés ferroviaires ont délibérément laissé leurs lignes secondaires se détériorer à un point tel que personne n'oserait les toucher avec une perche de 10 pieds. J'espère que le ministre ne se laissera pas prendre au piège et qu'il ne prendra pas en charge les plateformes et la voie, car il faudrait plus de 1 milliard de dollars pour les rendre utilisables.

Nous aimerions que le ministre parle de la prolongation du blocage sur les lignes secondaires. Respectera-t-il l'engagement pris par son collègue, le ministre de la Justice, qui a promis qu'aucune ligne secondaire ne serait fermée sans le consentement du gouvernement provincial? S'il faut oublier cette promesse, qu'entend-il par «une autre méthode appropriée de service»?

Je veux surtout savoir quelle somme le ministre et ses collègues ont accepté de verser en guise de compensation pendant le blocage des tarifs marchandises. Si le ministre est incapable de nous donner ce chiffre maintenant, j'espère qu'il le fera au cours de la période des questions à la fin de la semaine ou la semaine prochaine. On a fait remarquer plus tôt aujourd'hui que certains ministres répondaient honnêtement aux questions pour s'assurer que l'opposition n'éterniserait pas les débats faute d'obtenir une réponse.

Puis-je rappeler au ministre que, comme certains services de son ministère, il ne peut continuer d'être imprécis et indécis. Il nous faut un système de transport qui appartienne à l'État, soit régi et exploité par l'État. Nous ne voulons pas de ces systèmes mitigés, mi-privés, mi-publics, où les deux secteurs tentent de réaliser des bénéfices, où les deux tentent d'offrir de meilleurs services, mais où les deux ne se rencontrent jamais.

● (2020)

Le ministre et le gouvernement vont devoir se décider dans un sens ou dans l'autre. Ils ne peuvent pas chercher indéfiniment à faire des statues à demi-équestres. Il s'agit de choisir entre un réseau de transports appartenant à l'État et exploité par lui, intégré et efficace, qui fasse passer le service avant les profits, et un réseau du secteur privé recherchant toutes les occasions possibles de profits rapides. Le choix est là. Même si le ministre ne veut pas adopter toutes les solutions que je réclame, nous l'appuierons s'il commence avec CP Air.

Le vice-président adjoint: Le député a épuisé son temps de parole.

M. Mazankowski: Madame le président, j'espérais que le ministre répondrait au député de Regina-Lake Centre. J'espérais aussi que le député abrégerait un peu pour permettre au ministre de lui répondre. Ma question va dans la même veine que celles du député de Regina-Lake Centre. Elle concerne le moratoire imposé aux abandons de lignes secondaires et aux tarifs marchandises. Je serais moi aussi curieux de connaître le montant dépensé par le trésor en contre-partie du moratoire, et les raisons qui motivent les versements faits aux chemins de fer. J'aimerais savoir combien reçoit chaque compagnie, et combien le tout aura coûté à la fin de l'année, quand le moratoire expirera. Si le ministre voulait bien répondre, je pourrais ensuite continuer.

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Madame le président, j'ai eu le grand avantage de rencontrer, la semaine dernière, les ministres des Transports des provinces de l'Ouest, où nous avons discuté des problèmes des prix, qui ont été gelés pour certaines catégories de biens, et aussi des lignes de chemin de fer, qui ont été «gelées» pour une certaine période de temps, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1974.

J'ai dit dans les deux cas que tout cela devait être décidé par le cabinet fédéral, étant donné que c'était lui qui avait pris les premières décisions. Cela sera présenté très tôt, cette semaine ou la semaine prochaine.

Malheureusement, ce soir, je ne peux pas dire à l'honorable député si les prix vont continuer à être gelés ou non. De toute manière, je pense que nous aurons à prendre une décision très tôt, parce que la période s'achève. Ce problème est à l'ordre du jour.

Budget

[*Traduction*]

J'ai dit aux ministres des Transports de l'Ouest qu'ils n'avaient pas à prendre de décision parce que l'initiative appartient au gouvernement fédéral, pas aux ministres des Transports de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba ou de la Saskatchewan. Nous entendons prendre la décision, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Je ne suis pas encore en mesure de dire au député ce que nous allons faire exactement.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il répondre à l'autre question que je lui ai posée? Combien le Trésor fédéral a-t-il dépensé en indemnité pour le blocage et quelle était la raison de ces paiements? Le ministre peut-il en outre nous donner une idée des montants versés à chacune des sociétés ferroviaires?

M. Marchand (Langelier): Il me serait difficile de donner les montants . . .

M. Stanfield: Évidemment.

M. Marchand (Langelier): Bien entendu. Le député non plus ne pourrait pas répondre. Mais si je compare ce montant à celui que le très honorable représentant de Prince-Albert a dû verser lorsqu'il a décidé de bloquer les tarifs en 1959, je puis assurer à l'honorable député que la différence n'est pas très grande. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il dire au comité quelle formule sera appliquée dans le paiement de la subvention? Comment établira-t-on le montant? Le ministère accédera-t-il tout simplement à la demande des sociétés ferroviaires? La question est-elle à l'étude en ce moment?

M. Marchand (Langelier): C'est une bonne question, mais il est très difficile d'y répondre. Je voudrais y répondre franchement. Ce que demandent les chemins de fer: une compensation remplaçant le manque à gagner causé par le blocage. Je dois avouer que je n'ai aucun critère pour évaluer exactement le montant demandé.

M. Mazankowski: Le chiffre de 41 millions de dollars a été avancé ici même au cours de la dernière session. Comment est-on arrivé à ce chiffre.

M. Stanfield: Avec une boule de cristal.

M. Marchand (Langelier): Je le sais. Je sais que le CN et le CP déclarent que nous leur devons environ 41 millions de dollars—27 millions de dollars au CN et 13 millions de dollars au CP.

Une voix: Pour quelle période?

M. Marchand (Langelier): Pour 1973. Mais si vous me demandez comment ils sont arrivés à ce chiffre, je vous répondrai que je ne le sais pas.

M. Mazankowski: Je ne suis pas certain que vous m'ayez redonné la parole, madame le président. Je crois que nous avions 20 minutes. Est-ce que mes 20 minutes sont écoulées?

Le vice-président adjoint: Non. La présidence autorise le député de Vegreville à poser encore une question.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il faire connaître au comité la position du ministère des Transports en ce qui concerne l'application aux camionneurs des mêmes dispositions que pour les chemins de fer; en effet, lorsque les taux ferroviaires ont été gelés, le gel s'appliquait automatiquement aux taux des transports routiers?

● (2030)

M. Marchand (Langelier): Madame le président, le député n'est pas malhonnête, mais il me pose une question à laquelle il sait que je ne puis répondre. Les camionneurs n'ont pas demandé d'indemnisation. S'il me demande combien nous leur devons, en raison du blocage des tarifs-marchandises, je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une discussion raisonnable à ce moment-ci.

Le vice-président adjoint: Le député de Vegreville peut poser une dernière question.

M. Mazankowski: Une seule autre question, madame le président. Le ministre voudrait-il nous donner des précisions sur les changements proposés dans le discours du trône, en ce qui concerne la loi nationale sur les transports et la loi sur les chemins de fer? Le ministre a-t-il l'intention de ne traiter que des modifications à la loi sur les chemins de fer en vue de la divulgation obligatoire des frais ou y a-t-il d'autres modifications à examiner?

Le ministre pourrait-il également nous donner une idée de ce que deviendront les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau et nous dire si son ministère ou la Commission canadienne des transports ont amorcé une étude des frais en ce qui concerne cette question? Il me semble que c'est une question à laquelle songent au moins les députés des provinces de l'Ouest et je saurais gré au ministre de nous assurer que l'on ne touchera pas aux tarifs-marchandises du Pas-du-Nid-de-Corbeau.

M. Marchand (Langelier): Que le député ne s'attende pas à une réponse de ma part à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: C'est donc là votre façon d'agir à l'égard de l'Ouest du pays.

M. Marchand (Langelier): Que voulez-vous que je vous dise?

M. Woolliams: Vous savez que cela est important pour l'économie de l'Ouest. Vous êtes allé à Calgary et vous nous aviez promis tel montant.

M. Marchand (Langelier): Je n'ai jamais rien promis.

M. Mazankowski: C'est une question légitime qui exige une réponse correspondante.

M. Marchand (Langelier): Parlez-vous sérieusement?

M. Mazankowski: Bien sûr.

M. Marchand (Langelier): Vous ne parlez pas sérieusement. J'aurais deux choses à dire au comité, s'il veut bien me le permettre. Tout d'abord, nous nous sommes déclarés prêts à modifier la loi sur les chemins de fer, pourvu que les leaders de tous les partis à la Chambre soient d'accord, afin de pouvoir obtenir des chemins de fer tous les renseignements nécessaires sur l'établissement des tarifs-marchandises. Nous l'avons promis et nous sommes disposés à le faire. Si tous les leaders à la Chambre me disent demain qu'ils acceptent cet amendement, nous serons prêts à agir.

M. Mazankowski: Est-ce tout ce que vous allez faire?

M. Marchand (Langelier): Certains pourraient refuser pour des raisons politiques, mais nous sommes prêts à modifier la loi sur les chemins de fer pour que ces derniers nous fournissent tous les renseignements sur les tarifs.

M. Mazankowski: Pourquoi alors ne pas présenter le bill?

M. Marchand (Langelier): Dites-nous d'abord si vous allez l'accepter.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le président, j'invoque le Règlement. Le ministre des Transports parle de certaines propositions présentées aux leaders des partis à la Chambre. Nous sommes ici; l'autre est quelque part. J'aimerais savoir de mon honorable ami de Peace River et du président du Conseil privé quand cette question a été discutée entre les leaders à la Chambre. Si nous sommes en train d'en discuter maintenant, je m'empresserais alors de donner mon consentement.

M. Benjamin: A toutes les étapes, sans débat.

M. Marchand (Langelier): Je suis certain qu'il n'y a aucun problème à ce sujet et que tous les leaders à la Chambre seront d'accord pour modifier la loi sur les chemins de fer pour que nous puissions obtenir les renseignements que nous désirons au sujet des tarifs. Le député de Peace River s'y oppose-t-il?

M. Baldwin: Madame le président, j'avais cru comprendre, quand nous nous étions entendus, que le leader du gouvernement à la Chambre s'assurerait de la présence des ministres et que nous obtiendrions, pour me servir de l'expression habituelle, des réponses franches, profitables et utiles aux questions qui leur seraient posées. Si ce n'est pas le cas, si nous ne pouvons obtenir de réponses maintenant, je crois que nous pourrions revoir les arrangements concernant le comité et même envisager de reporter, au besoin, l'étude de ces prévisions budgétaires pour que le ministre puisse obtenir toutes les réponses.

[*Français*]

M. Allard: Madame le président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président adjoint: L'honorable député de Rimouski (M. Allard) invoque le Règlement.

M. Allard: Madame le président, à la suite de ce que le ministre disait tantôt au sujet du consentement des partis et des leaders parlementaires, j'aimerais signaler que le leader parlementaire de notre parti est absent et que je le remplace.

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint: Le député de Calgary-Nord invoque-t-il le Règlement?

M. Woolliams: Oui, madame le président. Mon rappel au Règlement est très simple. Si j'ai bien compris la suggestion du leader du parti libéral à la Chambre, chaque député aura droit à 20 minutes. Certains veulent faire des discours et d'autres poser des questions. Sauf votre respect, cette procédure est nouvelle pour un grand nombre de députés tandis que d'autres la connaissent déjà. J'ai regardé l'heure lorsque le député de Vegreville a pris la parole et, bien qu'il ait posé de nombreuses questions, il se peut qu'il veuille maintenant faire quelques observations au ministre. Sauf votre respect, je vous demande de bien vouloir lui accorder au moins ses 20 minutes, conformément aux règlements concernant les subsides. Le problème, je pense, c'est que vous considérez sans doute ce comité plénier comme un comité permanent. Je ne pense pas que le député de Vegreville ait eu ses 20 minutes. Il a posé des questions auxquelles le ministre n'a pas répondu. Je vous demande de bien vouloir lui accorder ses 20 minutes en entier.

M. Mazankowski: Madame le président, j'invoque le Règlement simplement pour faire remarquer au ministre que j'aimerais obtenir quelques réponses.

M. Stanfield: Même rien qu'une.

M. Mazankowski: Par exemple, la dernière fois, j'ai posé trois questions bien précises. Le ministre a essayé de répondre à l'une d'elles, mais il a éludé les deux autres. Les voici. Premièrement, je demande au ministre de dire aux membres du comité et à la population quelle est la position du gouvernement à l'égard des tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau et de nous assurer que ces tarifs ne seront pas modifiés. Deuxièmement, le ministre pourrait-il nous préciser quels amendements on envisage d'apporter à la loi nationale sur les transports?

Je voudrais également demander au ministre, vu qu'il en est question dans le discours du trône, quelles mesures précises son ministère envisage de prendre pour faciliter le transport du grain cet hiver afin d'éviter les embouteillages que nous avons connus en période de pointe l'hiver dernier. Il s'agit de questions fort simples et si le comité doit servir à quelque chose, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont droit à certaines réponses franches et directes.

Le vice-président adjoint: La présidence avait l'impression que les députés pouvaient parler pendant 20 minutes et non poser des questions pendant 20 minutes. Un certain nombre de députés désirent prendre la parole et si le député pose des questions pendant 20 minutes, les autres n'auront pas leur tour.

M. Woolliams: Avec le plus grand respect, madame le président, je pense que le député de Vegreville pourrait parler non seulement pendant 20 minutes mais pendant 20 heures sur l'échec de notre réseau de transport. S'il désire poser des questions au ministre au lieu de discourir, c'est qu'il cherche à obtenir les renseignements que nous n'avons pas eus et il ne faudrait pas lui refuser ce privilège que lui assurent l'entente conclue avec le leader à la Chambre et les règles régissant le comité des subsides.

● (2040)

M. Stanfield: Madame le président, je crois que nous nous en tenons à une entente et c'est vraiment à cette condition que nous nous sommes mis d'accord. Sauf erreur, tout député peut utiliser 20 minutes soit pour discourir ou poser des questions et simplement pour votre gouverne, j'en prends à témoin le leader du gouvernement et les autres leaders. Ceci avec tous les respects qui vous sont dus. Peut-être que ces derniers pourraient vous préciser la teneur de l'accord pour supprimer tout malentendu et vous éviter ainsi une situation désagréable.

M. Benjamin: Bien dit.

M. Sharp: Madame le président, il a été convenu qu'aucun député ne parlerait plus d'une fois des crédits du même ministère, mais cela ne veut pas dire qu'un député ne peut poser de questions ou que le ministre ne peut réfuter ses arguments. Cela ne veut pas dire non plus que des députés peuvent poser des questions pendant vingt minutes. De fait, ce serait une règle bien difficile à appliquer. Ces vingt minutes comprendraient-elles le temps que met le ministre à répondre aux questions?

Une voix: Oh, oui.

M. Sharp: Si c'est ainsi qu'on interprète la règle, je ne m'y oppose pas parce qu'ainsi le député ne pourrait faire de discours.

Une voix: C'est faux.

M. Mazankowski: J'invoque le Règlement, madame le président. Je le dis bien carrément, j'ai posé trois ou quatre questions au ministre des Transports. Je pensais que c'était le but de l'entente. J'ai cru comprendre que le ministre répondrait à nos questions. Je ne veux pas nécessairement faire un discours, mais j'aimerais qu'il nous réponde.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: J'ai posé trois ou quatre questions bien précises et je suis certain que le ministre et ses fonctionnaires les ont notées. Je lui demande maintenant d'y répondre.

M. Benjamin: A propos de ce même rappel au Règlement, madame le président, je croyais respecter l'entente en faisant un discours de vingt minutes et en posant des questions pendant vingt minutes. J'espère que le ministre prendra tout le temps nécessaire pour y répondre. Il ne l'a pas encore fait. Je suis heureux que le député de Vegreville ait posé à peu près les mêmes questions que moi, parce que le ministre n'a pas répondu aux miennes. Si la réponse du ministre doit prendre quarante minutes, nous les lui accorderons volontiers.

A propos d'une autre question, et il s'agirait peut-être plutôt dans ce cas de la question de privilège, le ministre ne m'a pas répondu quand je lui ai posé une question précise à propos de l'argent dépensé par le gouvernement à titre d'indemnisation pour le tarif-marchandises. Quand le député de Vegreville a posé à peu près la même question, le ministre a mentionné le chiffre de 57 millions de dollars. J'aimerais maintenant demander au ministre s'il ne s'agirait pas plutôt de 137 millions de dollars? Est-il prêt à répondre à cette question?

M. Beatty: Madame le président, j'entends participer au débat un peu plus tard, mais auparavant j'aimerais savoir à quoi m'en tenir à propos de la règle. Sauf erreur, chaque député peut parler pendant vingt minutes et il lui appartient de décider s'il veut poser des questions, faire des observations ou les deux. Le leader du gouvernement à la Chambre l'entend-il ainsi?

[M. Stanfield.]

M. Sharp: Oui, je crois que c'est raisonnable. Il fallait s'assurer qu'aucun député ne prenne trop de temps au détriment des autres, mais c'est au ministre de décider à quelle question il veut répondre. C'est son privilège.

M. Baldwin: Demandons donc au ministre d'y répondre.

Une voix: Ce n'est pas une période de questions, nous votons des crédits.

M. Mazankowski: J'aimerais tout simplement répéter les questions que j'ai posées au ministre. S'il refuse d'y répondre, le compte rendu en témoignera, et c'est peut-être un exemple du fouillis dans lequel se trouve son ministère et pourquoi. Je ne crois pas qu'il prenne son travail au sérieux. Nous avons eu trop de réponses vagues et insolentes. Si le ministre ne veut pas accepter ses responsabilités, je ne vois pas pourquoi nous perdrions notre temps à lui poser des questions.

Une voix: Ramenez Herb Gray.

Des voix: Bravo!

Une voix: En comparaison, même lui serait toute gentillesse.

M. Reynolds: Merci beaucoup. Je vois qu'il est 9 heures moins douze et j'aurai fini vers 9 h 8. J'aimerais pour commencer citer la loi sur la marine marchande du Canada, d'après la *Gazette du Canada*, Partie II, volume 107, nº 18:

Enregistrement

DORS/73-537 12 septembre 1973

LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

Règlement sur les balises flottantes de recherche

C.P. 1973-2700 11 septembre 1973

Sur avis conforme du ministre des transports et en vertu de l'alinéa 400(1)c) de la Loi sur la marine marchande du Canada, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil d'établir le Règlement concernant les balises flottantes de recherche à bord des navires, ci-après, à compter du 1er juillet 1974.

J'aimerais demander au ministre s'il connaît ce règlement qu'il a lui-même imposé et comment il se fait que le 1er juillet 1974 soit déjà passé et que le règlement ne soit toujours pas en vigueur?

M. Marchand (Langelier): Madame le président, je crois que je devrais d'abord répondre à la question du député de Vegreville. La première concerne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Personne n'a dit, et certainement pas moi, que nous allions modifier cette partie. Si jamais nous voulons le faire, le députés en auront une proposition officielle. Jusqu'à maintenant, personne de mon ministère ni de mon cabinet n'a dit que nous allions modifier le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau.

En ce qui concerne les modifications à la loi nationale sur les transports, il est certain que nous avons l'intention de la modifier. J'en ai discuté avec les ministres des Transports de l'Ouest, et je crois que nous sommes près d'un accord. Cela ne veut pas dire que le problème sera résolu de cette façon. Ces modifications doivent être présentées et discutées à la Chambre. Il y a certains problèmes, comme les députés le savent, et nous sommes prêts à en discuter ici.

La troisième question concerne les wagons. Comme les députés le savent, nous avons institué un système de contrôle pour savoir exactement où sont les wagons, si nous en avons assez et comment ils sont déplacés. En mai dernier, nous avons tenu une conférence pour déterminer le nombre de wagons que nous avions, si ce nombre était suffisant et si les chemins de fer prévoyaient construire assez de wagons pour répondre aux besoins. Nous savons très bien que si on décide de construire plus de wagons, il sera impossible de les mettre en service avant décembre, janvier ou février, et il serait puéril de croire le contraire. Je crois qu'il faudra peut-être deux ans avant d'avoir tous les wagons dont nous avons besoin.

● (2050)

M. Mazankowski: Je sais gré au ministre de sa réponse et d'avoir passé en revue les réalisations du ministère des Transports depuis mai dernier. D'après le discours du trône, on prendra des mesures pour faciliter la manutention du grain cet hiver. De quelles mesures s'agit-il?

M. Marchand (Langelier): Comme vous le savez, par l'entremise de la Commission du blé, nous avons décidé de faire construire un certain nombre de wagons-trémie. Ils ne seront pas prêts l'hiver prochain, c'est sûr. Si le député connaît un moyen de faire livrer ces wagons l'hiver prochain, qu'il me le dise et je le mettrai à profit. C'est tout simplement impossible. Nous avons passé les commandes et avons approuvé les montants nécessaires; ainsi nous aurons les wagons-trémie voulus pour transporter le grain.

Une voix: Ainsi vous ne ferez donc rien cet hiver?

M. Marchand (Langelier): Nous avons fait tout ce que nous pouvions.

Une voix; Qu'allez-vous faire d'autre pour cet hiver?

M. Marchand (Langelier): Que devrais-je faire, pensez-vous?

Une voix: Démissionner.

M. Woolliams: Madame le président, j'espère que le député de Burnaby-Richmond-Delta ne verra pas son temps de parole réduit du fait que le ministre doit encore répondre à deux députés. Le représentant a droit à vingt minutes et j'espère que son temps de parole ne sera pas abrégé à cause de ce qui s'est passé.

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Madame le président, je suis prêt à accorder toutes les minutes qu'ils voudront, jusqu'à trois heures demain matin. Mais une chose est certaine, je ne les laisserai pas faire de la politique simplement pour le plaisir de faire de la politique. Cela est certain.

[*Traduction*]

M. Reynolds: Madame le président, je ne voudrais pas politicailler. Cependant, il y a un instant, j'ai posé une question au ministre, j'aimerais bien obtenir une réponse. Il s'agissait des balises de recherche. J'ai lu une déclaration dans la *Gazette* du Canada, j'aimerais une réponse. Que sait le ministre au sujet du règlement qui était censé entrer en vigueur le 1er juillet de cette année et qui n'a pas encore vu le jour? Le ministre a répondu à trois autres questions, mais rien sur celle-ci. Je voudrais qu'il le fasse. S'il ne le peut, qu'il l'avoue et je lui dirai ce qu'il en est.

M. Marchand (Langelier): Certaines difficultés techniques n'ont pas encore été résolues, nous y travaillons et nous étudierons la situation.

M. Reynolds: J'ai peine à croire que le gouvernement ait rencontré des difficultés d'ordre technique qu'il ne sache pas résoudre. Il y a assez de gens dans la galerie pour résoudre tous les problèmes du Canada. Il existe au Canada 1460 remorqueurs de cinq tonnes ou plus. Ils sont 824 en Colombie-Britannique. Il y a au Canada 430 remorqueurs de 15 tonnes ou plus, 170 d'entre eux se trouvent en Colombie-Britannique. Le ministre n'ignore pas que, depuis 1958, 41 remorqueurs en bois ont coulé, entraînant la perte de six hommes. Depuis 1958, 381 remorqueurs métalliques sont allés par le fond, entraînant la perte de 34 hommes.

Ainsi 40 hommes ont perdu la vie dans l'industrie du touage au Canada. C'est une des raisons pour lesquelles la guilde et l'association des remorqueurs ont tellement insisté pour obtenir le règlement et sauver ainsi des vies humaines. Je ne peux comprendre le ministre lorsqu'il parle de difficultés techniques. La compagnie Lucas Marine de Colombie-Britannique a construit une bouée qui remplit toutes les exigences du règlement. On en a autorisé la production, dans l'idée que le gouvernement adopterait le règlement qui devait entrer un vigueur en juillet de cette année.

Comme le gouvernement, par l'entremise d'un fonctionnaire du ministère a déclaré que sa mise en œuvre est retardée de six mois, cette compagnie de la Colombie-Britannique se trouve avec des quantités de bouées qu'elle ne peut vendre. Elle ne peut les vendre à personne parce que les grandes compagnies ne veulent pas engager de telles dépenses en l'occurrence. Le président de la guilde a réclamé la mise en application de ce règlement pour assurer la sécurité des exploitants de remorqueurs et sauver des vies. Tant que le gouvernement ne mettra pas ce règlement en vigueur, des vies sont en danger.

Cette année, en Colombie-Britannique, un remorqueur a coulé entraînant trois pertes de vie. Je ne blâme pas le ministre, ce n'est pas sa faute, si le remorqueur a coulé. Toutefois, si ce remorqueur avait été muni d'un balise flottante de recherche. on l'aurait peut-être trouvé plus tôt et la vie de ces gens aurait certes été sauvée. Je ne comprends pas pourquoi le ministre n'en sait pas plus long sur ce grave problème.

Je sais que les représentants de la Guilde ont l'intention de venir à Ottawa au cours de la semaine prochaine pour plaider leur cause auprès du ministre et obtenir l'application immédiate de ce règlement. J'espère qu'il se rendra à leurs instances. Peut-être qu'il voudrait ce soir même dire aux députés et aux Canadiens que pour le plus grand bien des hommes et des femmes qui travaillent à bord des remorqueurs, il va s'assurer de la mise en vigueur immédiate du règlement adopté par le gouvernement, d'autant plus qu'il aurait dû l'être depuis le 1er juillet de l'an dernier. C'est là un problème très grave, mais il y a encore un autre sujet dont j'aimerais parler avant que le temps qui m'est alloué soit écoulé, car je sais que d'autres députés ont également d'importantes questions à soulever.

Budget

● (2100)

La Colombie-Britannique connaît un problème important à cause de la nouvelle répartition des itinéraires aériens entre Air Canada et CP Air. Je sais que le ministre est bien au courant de la situation parce qu'il a reçu des instances non seulement de ma part mais également de celle de députés de son propre parti. A-t-il examiné les instances qui lui ont été adressées et songe-t-il à apporter des modifications à la répartition des itinéraires aériens qu'il a faite l'été dernier?

M. Marchand (Langelier): La réponse est non, monsieur le président.

M. Reynolds: Je suis très déçu d'apprendre que sa réponse est négative parce que je sais que beaucoup de députés, non seulement de ce côté-ci de la Chambre mais également du côté des ministériels, vont être extrêmement déçus de cette réponse car sa décision a des conséquences très malheureuses pour l'Ouest du pays et frappe gravement ma circonscription où 1,400 emplois sont condamnés. Je ne pense pas que le ministre ait considéré le problème aussi attentivement qu'il aurait dû le faire et qu'il ait vraiment écouté les gens de son parti ou des représentants de la Colombie-Britannique qui ont été élus députés de son parti et qui lui ont exposé les problèmes qui sévissaient là-bas.

Il y a un autre point que j'aimerais aborder dans le secteur des aéroports. Le ministre pourrait-il me dire s'il projette de prendre possession de la seule région qui reste, soit celle de l'île Sea dans Richmond où se trouve l'aéroport international de Vancouver? Il s'agit de Burkeville. Peut-il me dire s'il a pris des dispositions à cet effet et s'il a exercé quelque pression auprès de ses collègues au cabinet afin de trouver une solution au problème de ceux qui vivent encore dans cette région qui sera expropriée, ces gens n'ayant pu obtenir du gouvernement aucune confirmation finale à ce sujet? Est-il en mesure de fournir quelques explications là-dessus?

M. Marchand (Langelier): Le député est tout aussi au courant que moi de cette situation, de l'enquête instituée et de l'étude qui se poursuit. J'espère que nous pourrons prendre une décision dès que nous en aurons les résultats. Il s'agit d'une décision des plus importantes. En raison de ses pressions et de celles d'autres groupes, nous avons remis à plus tard toute décision à prendre à ce sujet. Aussi devrait-il se montrer assez raisonnable pour attendre les constatations de toutes ces enquêtes avant de réclamer de nous un verdict.

M. le président: A l'ordre. Je n'ai pas présidé la première heure de la séance, mais j'aimerais que le comité me donne des instructions.

En examinant les propositions du président du Conseil privé, je lis à la deuxième page que, selon un accord relatif au débat, le temps de parole de chaque député sera limité à 20 minutes en comité, pour chaque ministère mais que cette restriction ne s'appliquera pas aux questions et aux réponses directes, et aussi que l'on ne peut pas empêcher un ministre de réfuter des arguments soulevés au cours de la discussion.

[M. Reynolds.]

Ce que je veux demander au comité, c'est si moi ou un autre président du comité doit en déduire qu'il faut accorder à tout député qui n'utilise pas les 20 minutes prévues pour un discours, une période de questions de 20 minutes en guise de compensation. J'aimerais que le comité me renseigne; je ne voudrais pas limiter les députés, mais il y en a tellement qui veulent poser des questions qu'à 10 h 30, nous devrons peut-être prolonger la séance pour faire plaisir à tout le monde.

M. Stanfield: Je pense que nous avons tenté d'éclaircir ce point il y a quelques minutes. J'ai laissé entendre à votre prédécesseur au fauteuil que nous essayons de nous conformer à une convention, au lieu d'obliger le président à prendre une décision difficile en matière de temps. Je crois interpréter correctement les paroles du président du Conseil privé en disant qu'à son avis, l'esprit du règlement veut que le député prenne les vingt minutes qui lui sont accordées pour parler ou poser des questions, pourvu que le temps de réponse du ministre ne soit pas compté dans ces vingt minutes. Autrement dit, qu'est-ce que cela peut faire au comité qu'un député prenne vingt minutes pour parler ou vingt minutes pour poser des questions? Je vois le président du Conseil privé faire un signe de tête. Je pense que c'est ce qu'il a voulu dire il y a quelques minutes.

M. le président: La raison pour laquelle je soulève ce point, c'est que je vois beaucoup de députés désireux d'intervenir. Si l'on me demande d'ajouter le temps de réponse du ministre, cela fera facilement vingt minutes de plus pour chaque intervention, et je vois que des députés d'autres partis veulent poser des questions. Cet après-midi, nous avons eu des difficultés avec le député de Moncton qui se sentait oublié à la Chambre.

M. Skoreyko: J'invoque le Règlement au même titre. A mon grand regret, je dois dire que j'assiste ce soir à une répétition de ce qui se passait au comité plénier de 1968, et en ma qualité de député je ne me souviens pas qu'une modification quelconque ait été apportée au Règlement en ce qui concerne le comité des subsides. Dans ces conditions, tout député qui se lève pour poser une question à un ministre en attend naturellement une réponse. Si son temps de parole est de vingt minutes, il dispose de ce temps-là pour demander les explications qu'il désire. Nous espérons bien sûr que le ministre nous répondra.

Vous pouvez comprendre notre mécontentement à ce sujet: le gouvernement a laissé choir le comité plénier des subsides en 1968, parce que les membres de l'opposition persistaient à vouloir obtenir des réponses précises et que les ministres ne pouvaient les leur donner. Cela ne prouve qu'une chose: le gouvernement est tout à fait incapable. C'est l'une des raisons pour lesquelles le comité plénier des subsides a été relégué aux oubliettes.

Des voix: Bravo!

M. le président: A l'ordre. Je ne veux pas contredire le député d'Edmonton-Est, mais à cette époque, il n'y avait pas de limite de temps.

M. Skoreyko: Il y en avait certainement.

M. le président: C'est la Chambre qui a décidé du temps qui serait consacré à un ministère ou l'autre. La présidence essaie d'être juste envers tous les députés et elle veille à ce que nous ne dépassions par les limites prévues comme nous l'avons fait cet après-midi.

M. Skoreyko: Je demande la parole au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président. Si le gouvernement veut sincèrement que la Chambre examine les crédits, alors il accordera assez de temps pour en discuter.

M. le président: A l'ordre. Le député met la présidence dans une situation délicate. Il confond la présidence et le gouvernement. Je demande simplement aux membres du comité de m'éclairer. Le député qui avait la parole peut poursuivre, puisqu'il ne semble pas y avoir de solution immédiate au problème. Je laisse tomber pour le moment.

M. Woolliams: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président, avant que vous preniez place au fauteuil, le président du Conseil du Trésor a convenu qu'il importait peu que les député de l'opposition occupent leurs vingt minutes à poser des questions ou à faire un discours.

Des voix: Ou les deux.

M. Woolliams: Ou les deux. Le président du Conseil du Trésor ayant donné son accord, continuons à demander des renseignements au ministre.

● (2110)

Une voix: Ne gaspillez donc pas le temps du comité.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il appartient au président de prendre une décision ou du moins de chercher à avoir le consentement et la compréhension de tout le comité et non pas d'un seul membre du comité.

Une voix: Peut-on savoir votre décision?

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Monsieur le président, avec le plus grand respect, nous ne demandons pas . . .

M. Stanfield: Avec respect . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oh, nous en avons un bon ce soir.

M. Stanfield: Nous en avons certainement un bon ce soir. J'essaie de faire comprendre au président que nous avons décidé de cette question il y a environ 15 minutes. Il n'y a aucun désaccord entre les leaders à la Chambre sur ce qui est mis en question.

J'essaie de me maîtriser, mais c'est plutôt difficile dans de telles circonstances. Il y a beaucoup de fins finauds à la Chambre ce soir. J'ai fait partie de législatures pendant environ 25 ans et je n'ai jamais vu pareille farce . . .

Des voix: Bravo!

M. le président: L'honorable député de Peace River fait appel au Règlement.

M. Baldwin: Nous sommes déjà rendus assez loin et il nous reste une heure et quart. Peut-on avoir l'accord de la Chambre maintenant pour qu'il n'y ait plus de discours et qu'on pose simplement des questions?

Des voix: Non, non!

M. Baldwin: D'accord.

M. le président: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre fait appel au même Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, au risque de ne pas parvenir à faire ce que je veux, je vais tout de même essayer.

Une voix: Cela ne vous a jamais gêné jusqu'ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais traiter de ce point de procédure dans les termes les plus simples possible. Il était entendu, bien sûr, que chaque député qui prend la parole, ne peut le faire qu'une fois par ministère, et il est limité à 20 minutes. Si son discours prend 20 minutes, c'est terminé. S'il pose des questions, reçoit des réponses, pose encore des questions, il n'a toujours que 20 minutes.

Un seul problème cependant: que le ministre, en répondant, profite de la situation en prenant trop de temps. Dans ce cas, c'est à la présidence de décider de donner ou non un peu plus de temps au député. Ce n'est pas compliqué. Il me semble que d'autres éléments ont posé des problèmes ce soir, mais celui-ci n'est pas compliqué. Chaque député qui prend la parole au sujet d'un ministère est limité à 20 minutes. Il peut les consacrer en tout ou en partie à un discours ou à des questions.

Des voix: Bravo!

M. le président: Si les honorables députés sont d'accord quant à l'interprétation de la suggestion qui fut faite aujourd'hui relativement à la procédure de ce comité, la présidence donne la parole au député de Burnaby-Richmond-Delta.

M. Reynolds: Monsieur le président, je me réjouis de voir revivre le Parlement. Je vais me contenter de résumer mes observations. Bien qu'il me reste sûrement 10 bonnes minutes, compte tenu de toutes les interruptions, je m'en tiendrai à une seule.

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: Monsieur le président, nos vis-à-vis ne peuvent même pas nous laisser utiliser notre temps de parole; il leur faut absolument faire du vacarme avec leurs pupitres.

Je désire poser au ministre deux questions simples—des questions simples qui s'adressent à un gouvernement simple. Tout d'abord, quand donc aboutiront les études qui, entreprises avant mon élection en 1972, se poursuivent actuellement à l'aéroport international de Vancouver? Le ministre devrait être en mesure de répondre à ça.

Deuxièmement, pourquoi le gouvernement a-t-il retardé l'entrée en vigueur de ces règlements? Le fait que ces bouées ne soient pas sur les bateaux et les remorqueurs constitue un danger de mort. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que ces règlements qui ont été adoptés par le gouvernement et devaient entrer en vigueur le 1er juillet, et dont les hommes et les femmes qui travaillent sur les remorqueurs exigent l'application immédiate, vont entrer en vigueur sur-le-champ?

Budget

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, ces règlements sont en vigueur. Il n'y a aucun donte là-dessus.

M. Reynolds: Mensonge.

M. Marchand (Langelier): Ils le sont.

M. Reynolds: Mensonge.

M. Marchand (Langelier): Bon, et l'autre question?

M. Reynolds: Monsieur le président, une question de privilège. Je voudrais lire la copie d'un câble envoyé au capitaine G. Morris, directeur de la Guilde des propriétaires de remorqueurs.

M. Guay (Saint-Boniface): Le journal?

M. Reynolds: Pourquoi ne la fermez-vous pas? Je suis certain qu'il n'y aura pas beaucoup de députés de Colombie-Britannique à prendre la parole sur cette question, mais que les propriétaires de remorqueurs vont descendre à Ottawa exiger une solution à ce problème.

Monsieur le président, voici ce télégramme:

Après avoir envisagé sérieusement tous les aspects de la question et l'opinion exprimée, le ministère a entrepris une étude du degré d'application des règlements concernant les bouées d'alerte pour les remorqueurs de plus de cinq tonnes et de moins de quinze tonnes de jauge brute et cette étude fera l'objet d'une circulaire qui sera transmise dans les jours à venir. On estime que pour des raisons de sécurité les règlements actuels doivent continuer à s'appliquer aux remorqueurs de plus de 15 tonnes de jauge brute.

Ce télégramme est signé R. Illing—j'ignore de qui il s'agit—ministère des Transports, Ottawa. Je pense que ce télégramme prouve que le ministre vient à l'instant même de se tromper. Ces règlements ne sont pas en vigueur. Je demande au ministre pourquoi ils ne le sont pas et quand ils vont entrer en vigueur?

M. Mackasey: Monsieur le président . . .

Une voix: Tirez-le de ce pétrin!

M. le président: Le ministre soulève-t-il la question de privilège?

M. Mackasey: Je participe simplement au débat monsieur le président.

M. Lee: Je soulève la question de privilège monsieur le président. Avec tout le respect que je dois au député de Burnaby-Richmond-Delta, en tant que député de la Colombie-Britannique, j'ai collaboré étroitement pendant tout ce temps avec les membres de la Guilde de la marine marchande canadienne sur la côte ouest et j'ai présenté des instances au ministère des Transports. Les fonctionnaires connaissent bien le problème que nous leur avons soumis. En fait, je me suis entretenu récemment avec le secrétaire-trésorier, le capitaine Arnie Davis, qui m'a révélé que les règlements étaient en vigueur sur la côte ouest.

Des voix: Bravo!

Une voix: Assez de manchettes. C'est la mise hors de combat.

M. le président: Je dois rappeler au député de Burnaby-Richmond-Delta qu'il n'est pas avantageux de faire valoir des arguments sous le couvert de la question de privilège. Le député peut bien diverger d'opinion avec le ministre sur tout ceci et la réponse qu'il a obtenue—je ne suis pas au courant des faits—démontre que c'est surtout une question d'opinion ou d'interprétation. Le député qui a la parole devrait se contenter de faire valoir son point de vue.

M. Reynolds: Monsieur le président, ce n'est pas moi qui ai interrompu les délibérations pour soulever la question de privilège. C'est le député de Vancouver-Est.

Une voix: Non, c'est vous.

M. Reynolds: Je regrette, mais les députés de l'autre côté doivent se rendre compte que j'étais en train de me prévaloir de mes 20 minutes alors que j'ai été interrompu. Je dirais au député de Vancouver-Est que s'il s'est occupé sérieusement de ce problème il doit en avoir discuté avec le capitaine Griff Morris, vice-président la Guilde de la marine marchande canadienne. Je me suis entretenu avec lui samedi dernier. Il m'a exposé le problème et m'a affirmé que ces règlements n'étaient pas en vigueur ni n'étaient appliqués. Je ne sais pas où le député a puisé ses renseignements. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il est dans l'erreur.

● (2120)

[*Français*]

M. Allard: Monsieur le président, étant donné que les esprits commencent à s'échauffer, je me permettrai de passer du Pacifique au golfe Saint-Laurent, où l'eau est un peu plus froide.

L'an dernier, je crois, j'ai demandé à l'honorable ministre des Transports si un brise-glace serait mis en service en permanence dans le golfe Saint-Laurent, pour assurer la sécurité des bateaux qui naviguent dans le golfe et dans la région de Rimouski, et qui remontent le fleuve, de Québec à Montréal. Alors, l'honorable ministre m'avait informé que la question était à l'étude, et qu'un brise-glace serait mis en service en permanence, probablement en 1974.

Est-ce que l'honorable ministre serait en mesure d'informer la Chambre si effectivement un brise-glace sera mis en service en permanence dans le golfe Saint-Laurent l'hiver prochain, spécialement dans les régions de Rimouski, des Escoumins et du Saguenay, pour une plus grande sécurité des bateaux naviguant dans ces régions durant les mois d'hiver?

M. Lawrence: L'honorable ministre a-t-il l'intention de répondre?

M. Allard: Est-ce que le ministre désire répondre à ma question? L'a-t-il comprise?

M. Marchand (Langelier): Je n'ai pas bien saisi la question, monsieur le président, parce que j'étais à lire un document. Je m'excuse, je croyais qu'il se référait à la question au sujet de Vancouver.

Si l'honorable député veut bien répéter sa question, il me fera plaisir de lui répondre si je le puis.

M. Allard: Je regrette, monsieur le président, mais cette question me semble facile à répondre. L'an dernier, j'ai demandé qu'un brise-galce soit mis en service en permanence dans la région du golfe Saint-Laurent, de Rimouski, des Escoumins et du Saguenay, et le ministre m'a répondu que cette question était à l'étude, et qu'éventuellement, soit en 1974-1975, un brise-glace serait en effet mis en service en permanence dans ces régions. Alors, est-ce que l'honorable ministre est en mesure d'informer la Chambre si éventuellement un brise-glace sera en service durant

l'hiver, afin de permettre aux navires de naviguer sans trop de danger?

M. Marchand (Langelier): Il y a des brise-glace en service dans le golfe Saint-Laurent, jusqu'à Québec, et même jusqu'à Montréal, et ce tout l'hiver. Maintenant, est-ce qu'il y en a suffisamment? Notre problème évidemment c'est que nous manquons de brise-glace. Nous sommes à faire construire des brise-glace justement pour aider la navigation sur le Saint-Laurent. Cependant, je ne peux promettre au député qu'un jour il ne manquera pas de brise-glace entre Rimouski, Gaspé et Matane.

M. Allard: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que l'honorable ministre est en mesure de dire à la Chambre si des brise-glace sont actuellement en construction?

M. Marchand (Langelier): Oui, monsieur le président, il y en a deux. Nous avons aussi un projet en vue de la construction d'un brise-glace qui sera exceptionnellement puissant, et qui devrait être en service d'ici quelques années.

[*Traduction*]

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, j'ai cru pendant un moment que je ne pourrais pas prendre la parole ce soir. Je suis certainement heureux de voir un aussi vaste auditoire. Je ne pensais pas que tout ce monde serait présent pour entendre parler quelqu'un de Churchill.

Nous sommes passés de la côte est à la côte ouest. Nous allons maintenant nous rendre dans le centre du Manitoba. Je ne sais pas si beaucoup de gens sont au courant de l'existence d'un port intérieur du nom de Churchill. Le dernier navire de la saison à quitter le port de Churchill a appareillé avec la marée haute il y a environ deux heures. C'était le vingtième navire à jeter l'ancre dans le port de Churchill cette année.

Ces jours prochains, le ministre publiera sans doute un communiqué annonçant que quelque 22 millions de boisseaux de blé ont été expédiés à partir de Churchill, un volume pratiquement insurpassé. Je vous assure, monsieur le président, qu'on pourrait manutentionner dans le port de Churchill de 10 à 14 millions de boisseaux de blé par mois entre le 15 juillet et le 15 octobre. La direction n'y manutentionne pas ce volume de blé tout simplement parce qu'elle n'a pas les fonds nécessaires pour maintenir le port en état de fonctionner.

Nous constatons qu'il y aura une affectation de 12.5 millions de dollars à l'amélioration du port de Churchill au cours des quatre prochaines années. Que les députés sachent bien que ce montant ne suffira qu'à l'entretien du port. Je voudrais demander au ministre que font ses fonctionnaires pour améliorer les installations de Churchill afin de pouvoir y entreposer ou y acheminer au moins 40 millions de boisseaux. Il s'agit là d'une voie de transport d'importance capitale pour les régions centrales du Canada et des États-Unis. Le ministre peut-il répondre?

M. Marchand (Langelier): Oui, je peux donner une réponse au député, monsieur le président. Le député prétend que nous faisons seulement le strict nécessaire pour garder le port de Churchill ouvert et rendre son exploitation efficace. Je regrette de le contredire. Le gouvernement du Manitoba sait que nous dépensons plus de 12 millions de dollars pour améliorer le port de Churchill. Actuellement, le gouvernement de cette province nous demande d'y faire de nouveaux investissements afin d'accroître encore son efficacité. Nous avons acquiescé et c'est ce que nous faisons. Par conséquent, les remarques du député ne sont pas tout à fait justes.

M. Smith (Churchill): Monsieur le président, dans le cadre de ses promesses électorales, le gouvernement a déclaré qu'il rafistolerait entièrement le système de manutention du grain. Je ne sais pas si le ministre sait où Churchill se trouve, mais c'est l'une des installations de manutention du grain les plus importantes du centre du pays. Le ministre a rencontré ses collègues de l'ouest à Saskatoon. J'ai là une déclaration intitulée: «Progrès en vue de l'amélioration du port de Churchill et de l'aménagement du port de Prince Rupert.»

J'aimerais maintenant parler du Livre bleu, des prévisions budgétaires. Je vois qu'on dépense environ 2 millions de dollars pour le port de Churchill. Ce n'est rien de plus que de l'entretien. Va-t-on s'occuper de l'aménager ou va-t-il rester comme il est?

Un fait également très important à signaler, c'est que la ligne de chemin de fer qui mène à Churchill est si mauvaise qu'il y a eu de nombreux déraillements. Cela immobilise les navires qui entrent dans le port. Si j'ai bien compris, le comité des transports a promis de donner 20 millions pour reconstruire le chemin de fer de Gillam à Churchill. Le ministre peut-il nous dire où cela figure dans les prévisions et d'où viendra cet argent?

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, cela figure dans les dépenses normales du CN. Nous ferons ce que nous avons promis de faire pour Churchill.

M. Woolliams: Quand?

M. Marchand (Langelier): Nous nous en occupons maintenant. Quand êtes-vous allé pour la dernière fois à Churchill?

M. Woolliams: Je puis dire au ministre que j'y suis allé bien plus de fois que lui.

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, il y a quelques jours j'ai eu un entretien avec un ministre du Manitoba, M. Evans. Il était entièrement d'accord avec notre façon de procéder. Il s'intéresse de très près à l'aménagement du port de Churchill et approuve ce que nous faisons. Il aimerait bien sûr accélérer les choses. Nous sommes tout à fait d'accord et je dois avouer qu'il a semblé aussi intéressé que le député à l'aménagement du port de Churchill. Il ne croit pas non plus qu'il est possible de se débarrasser de la glace 12 mois par année. Il sait qu'il y a des limites et que nous essayons de les respecter.

● (2130)

M. Smith (Churchill): Je ne tiens pas vraiment à ce que le port de Churchill reste ouvert 12 mois par année. Je veux simplement dire que les installations actuelles devraient être utilisées au maximum. Je sais qu'on tente de mettre l'accent sur l'expédition d'autres denrées que le grain au port de Churchill. Pourtant, ce port est l'endroit idéal pour l'expédition du grain. Les installations d'entreposage sont idéales. Il y a très peu d'humidité à Churchill; dès qu'il commence à faire froid à l'automne, il continue à faire froid pendant tout l'hiver.

J'écoute parfois des gens parler des difficultés relatives à la manutention du grain sur la côte est et la côte ouest. Je puis garantir à tous les députés qu'à Churchill on ne manque pas d'espace pour entreposer le grain. C'est une

région où l'on voit grand. En outre, il ne serait pas nécessaire de transporter rapidement tout le grain à Churchill pendant l'été. On pourrait l'y acheminer pendant l'hiver et l'y accumuler. Si on le faisait, nous n'éprouverions pas les mêmes difficultés que cet été, quand des navires attendaient d'être chargés au port et que les réserves étaient insuffisantes à Churchill, bien que des wagons se suivaient sur des centaines de milles sur la voie ferrée de la baie d'Hudson. Si le grain avait été transporté pendant l'hiver, on aurait pu accumuler des réserves et il n'y aurait pas eu de problème.

Quand le ministre et ses fonctionnaires parlent de remanier le système de transport et de manutention du grain, ils ne devraient pas oublier le port de Churchill, parce que celui-ci joue un rôle important dans l'économie du Nord. Le gouvernement fédéral a investi beaucoup d'argent à Churchill pour aider la localité à s'épanouir. Il nous faut une base économique pour financer les installations actuelles et nous ne devons pas oublier non plus que le Grand Nord est l'endroit idéal pour des installations de manutention du grain.

En ce qui concerne le chemin de fer, à mon avis, une façon de réduire les encombrements dans la région serait de construire une voie de passage entre Gillam et Churchill. A l'heure actuelle, si un train compte 155 wagons, il ne peut quitter Churchill si un convoi est en train de passer par Gillam. J'espère donc qu'une partie des 20 millions affectés à l'expansion de ce chemin de fer sera utilisée à cette fin.

M. Hnatyshyn: Merci, monsieur le président. Je me propose de poser certaines questions très précises au cours de mes observations et j'espère que le ministre aura l'occasion d'y répondre assez brièvement. Comme il a eu la chance de passer quelques jours à Saskatoon, le ciel clair et l'air pur de cet endroit ont dû lui clarifier les idées et de plus, comme il est entouré de deux adjoints de la Saskatchewan, il pourra répondre à mes questions sans hésitation.

Nous de l'Ouest du Canada sommes intéressés par le passage du discours du trône qui fait allusion à des mesures destinées à accélérer le transport des grains. Cependant, le ministre ne nous a annoncé aucune mesure concrète qui soit prise ou qui doive être prise par le gouvernement pour améliorer l'efficacité du transport des grains cet hiver. Il a dit, il est vrai, que la construction de wagons-trémies était envisagée ou peut-être en cours, mais il a ajouté qu'il faudrait environ deux ans avant qu'ils soient livrés.

J'ai posé une question à ce sujet au ministre chargé de la Commission du blé, lui demandant quelles mesures précises le gouvernement envisageait, mais il ne m'a pas donné de réponse détaillée. Je demande donc au ministre des Transports s'il peut nous donner un exemple, juste un exemple, de mesures prises actuellement dans le secteur des transports pour faciliter le déplacement des grains cet hiver.

[M. Smith (Churchill).]

M. Marchand (Langelier): La seule façon dont je pourrais répondre à cette question est en disant que nous ferons de notre mieux pour assurer le transport des grains cet hiver. Je ne dirige pas plus l'avenir que le député ou même son chef. Beaucoup de choses peuvent se produire, mais nous nous efforcerons de satisfaire les cultivateurs de l'Ouest. C'est tout ce que je peux dire. Tout ce que je pourrais ajouter serait soit un mensonge, soit une hypothèse.

M. Hnatyshyn: Pour poursuivre la période de question de 20 minutes qui m'est accordée, puis-je attirer l'attention du ministre sur le fait que selon des témoignages sûrs, les charrues à neige utilisées par le Canadien National ont au moins 30 ans et ont besoin d'être remplacées. Je demande encore au ministre si on envisage, même vaguement, la possibilité d'allouer des fonds à l'achat de matériel, en particulier au remplacement des charrues à neige, pour faire face aux chutes de neige inévitables qui se produiront sur le chemin de la côte ouest cet hiver. Une demande a-t-elle été faite aux chemins de fer pour mettre ce matériel à jour?

M. Marchand (Langelier): Je suppose que le député lit comme moi les journaux et je sais que la CN a commandé plus d'un milliard de dollars de matériel de chemin de fer.

M. Woolliams: Y compris des chasse-neige?

M. Marchand (Langelier): J'espère que oui. Si cela ne se fait pas, nous devrons en charger la société dont nous avons annoncé la création dans le discours du trône.

M. Hnatyshyn: Ces trois dernières années où les marchés ont été exceptionnellement favorables, ce dont nous nous réjouissons tous, les livraisons ont été retardées pour une raison ou une autre, à cause du mauvais état des voies ou de l'impossibilité d'y utiliser le matériel roulant nécessaire. Le ministre peut-il quelque chose, en présentant des instances aux chemins de fer ou autrement, pour résoudre ces difficultés? Peut-il parler du remplacement des voies ferrées pour les mettre au moins en état de servir?

● (2140)

M. Marchand (Langelier): Je puis dire au député que je présente des instances aux chemins de fer depuis des mois.

M. Hnatyshyn: Je m'attaque maintenant à la politique du ministère en ce qui concerne le transport aérien, surtout dans l'Ouest. Je veux surtout parler de la province de Saskatchewan où se trouve la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Je voudrais interroger le ministre sur un communiqué émis après sa rencontre avec les ministres des Transports de l'Ouest, dans lequel on prie le ministre de permettre aux provinces de jouer un plus grand rôle dans la conclusion d'un accord bilatéral sur le transport aérien.

Le ministre envisagerait-il d'établir une liaison aérienne internationale en Saskatchewan? La province serait fort heureuse qu'un accord bilatéral lui assure un service aérien avec le Dakota du Nord et la ville de Minot en particulier.

M. Marchand (Langelier): J'ai effectivement discuté avec les premiers ministres de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, la question de négociations avec des pays étrangers au sujet d'un accord aérien. Nous avons conclu qu'il était difficile de faire participer les provinces à la négociation, mais que nous essaierions de tenir compte de leurs intérêts. Tous les députés à la Chambre représentent le Canada, et le gouvernement essaie réellement de tenir compte des intérêts de chaque province. Si nous ne le faisons pas, alors il se pourrait bien que nous nous trompions.

Je sais que la Saskatchewan n'était pas entièrement satisfaite du dernier accord conclu avec les États-Unis, et nous y avons apporté quelques modifications. Par ailleurs, l'Alberta en était satisfaite. Cette province avait des besoins urgents à satisfaire.

Il me semble que la meilleure manière de régler cette question est d'organiser une rencontre de ministres avant le début des négociations. Mais je pense que, une fois les négociations engagées, il faut s'en remettre au gouvernement fédéral. Je ne vois pas, à cette étape, de participation possible des provinces.

M. Hnatyshyn: Je remercie le ministre de sa réponse. Je voudrais simplement ajouter une ou deux brèves questions concernant ma province. Pourrais-je demander au ministre si le gouvernement a ou non étudié les besoins de services aériens en Saskatchewan, surtout dans le Nord de cette province. Une fois de plus, nous nous lançons dans d'importantes opérations de prospection minière, en particulier de prospection d'uranium dans le nord de la province, ce qui exige des transports aériens satisfaisants pour desservir les gens de la région. Dans ce domaine, les besoins sont immenses dans le nord de la Saskatchewan.

En fait, pour l'instant, il est commode d'utiliser le service à partir d'Edmonton et de Fort McMurray en Alberta. Cependant, je pense logique de demander au ministre une amélioration des services aériens en Saskatchewan. Donnera-t-il au comité l'engagement qu'il accordera à cette demande plutôt modeste l'attention qu'elle mérite?

M. Marchand (Langelier): Le député sait ce que nous faisons actuellement. J'étais à Saskatoon hier ou avant-hier, je ne me souviens plus, et il y a des progrès considérables au lac La Ronge. Nous cherchons à améliorer les services de transport aérien de la Saskatchewan. Je ne sais pas si le député est satisfait de ce que nous faisons dans cette province.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, il ne s'agit pas de savoir si je suis satisfait, mais si les habitants de la Saskatchewan le sont. Je demande au ministre de prévoir des améliorations au nord du lac La Ronge, de façon à doter cette région d'un service commercial.

Je terminerai en posant deux autres questions au ministre au sujet de la Saskatchewan. Le gouvernement étudierait-il la possibilité d'ouvrir un aéroport international dans la province, qui n'en a pas encore? Tout ce qu'il faut, c'est un service douanier permanent, ce qui n'est pas trop coûteux. Puisque plusieurs aéroports sont rénovés, il me semble opportun d'ouvrir un aéroport international assurant un service douanier permanent.

Toujours à ce sujet, le ministre pourrait-il demander à Air Canada ou au CN, selon le cas, d'assurer un service de fret aérien à Saskatoon? Il me semble qu'un tel service est indispensable à une province située au cœur de l'Ouest canadien.

M. Marchand (Langelier): Le député sait, j'en suis sûr, que les aéroports internationaux ne peuvent être ouverts que par suite d'un accord entre deux pays, les États-Unis et le Canada, par exemple. Les lignes aériennes doivent consentir à desservir ces aéroports. Chez moi, à Québec, capitale du Québec, aucune ligne internationale ne veut desservir l'aéroport. Même si les États-Unis ou l'Europe acceptaient que Québec soit placé sur une route internationale, aucune ligne aérienne ne voudrait y envoyer des DC-8 ou des 747. Il serait donc tout à fait inutile d'allonger la piste pour permettre l'atterrissage d'un 747 à l'aéroport de Québec. Le député voit que j'ai un problème semblable au sien.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, la ville de Québec est fort belle, mais à Saskatoon, il y a des Canadiens qui réclament des vols directs vers les États-Unis. C'est pourquoi nous voulons que le ministre établisse un aéroport international dans la province. Une fois l'accord conclu, l'autre obstacle sera facile à franchir.

● (2150)

M. Beatty: J'aimerais poser au ministre quelques questions auxquelles il pourra répondre brièvement; j'aurai sans doute une ou deux observations à faire quand il aura répondu. Ma première question reprend en gros celle que j'ai posée aujourd'hui pendant la période de questions et à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Il s'agit d'une lettre envoyée le 9 octobre 1974 par Diane Waller, adjointe du ministre, chargée de la recherche. En voici un extrait:

L'an dernier, la direction des recherches de la CCT a fait une étude poussée des services de transport dans la région et a conclu que les services-voyageurs des chemins de fer n'étaient pas rentables compte tenu de la population et que le meilleur moyen de transport serait un service d'autobus amélioré et rationalisé avec une liaison avec les principales lignes actuelles de trains-voyageurs reliant London et Toronto.

La lettre ajoute que «l'une des premières régions» à considérer pour remplacer le service ferroviaire par le service d'autobus serait le Sud-Ouest de l'Ontario; qu'une telle mesure serait «dans l'intérêt national» et que le gouvernement fédéral devrait encourager cette mesure et y apporter son concours financier».

Je voudrais savoir si le ministre a autorisé l'envoi de cette lettre.

M. Marchand (Langelier): Le député m'a dit, je pense, qu'il n'avait pas obtenu de réponse cet après-midi. Je crois lui avoir répondu.

M. Beatty: Quelle était la réponse?

M. Marchand (Langelier): Je suis censé avoir un entretien avec M. Rose.

M. Beatty: Grands dieux! Vous voulez rire. Ce n'est pas cela que j'ai demandé au ministre. Je lui ai demandé s'il avait autorisé l'envoi de cette lettre par l'intermédiaire de M^me^ Waller. La lettre a-t-elle été envoyée avec son autorisation?

M. De Bané: Auriez-vous l'obligeance de déposer le document?

M. Beatty: Je serais ravi de le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre.

Une voix: Croyez-vous qu'il invente tout cela?

M. le vice-président: A l'ordre. Le député n'est pas obligé de déposer le document.

M. Beatty: Monsieur le président, on m'a fait une requête et je serais heureux d'y accéder, si la Chambre consent à l'unanimité à ce que je dépose la lettre.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je rappelle à la Chambre qu'on enfreindrait le Règlement en agissant ainsi. Si les députés avaient le droit de déposer des documents tous les jours, le simple fait de les rassembler poserait un problème considérable. De toute façon, c'est contraire au Règlement.

M. Beatty: Monsieur le président, je me demande si on pourrait répondre à ma question. Le ministre a-t-il autorisé l'envoi de cette lettre? Il me semble que le ministre ne doit pas être obligé de demander à son sous-ministre s'il a autorisé cet envoi.

Une voix: Écoutons la réponse.

Une voix: Asseyez-vous et laissez-le répondre.

M. Stanfield: Monsieur le président, je veux tout simplement appuyer la demande de réponse. Voilà où je voulais en venir cet après-midi. Il est clair, d'après le comportement du gouvernement que ses ministres ne sont pas responsables. Ils ne répondent pas aux questions qu'on leur pose à la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit ici ce soir que nous pouvions poser des questions et qu'il appartient au ministre de décider auxquelles il répondra. J'aimerais savoir si nous allons obtenir des réponses, ou si c'est tout simplement une farce.

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Les gars d'en arrière peuvent faire autant de bruit qu'ils veulent, mais nous voulons savoir si le ministre va répondre.

M. Marchand (Langelier): A propos du même rappel au Règlement, monsieur le président, je ne m'offusquerais pas de tels propos s'ils provenaient d'un autre que le chef de l'opposition parce que sa vaste expérience lui a certainement enseigné ce que c'est que de diriger un ministère dont relèvent environ 100,000 personnes. Il n'est pas juste de me demander à la Chambre si j'ai envoyé une lettre et quelle a été la réponse.

M. Stanfield: Si le ministre veut dire qu'il aimerait se renseigner, je suis certain que le député acceptera.

[M. Marchand (Langelier).]

M. Marchand (Langelier): D'accord.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Il y a beaucoup de finauds derrière le ministre. Nous voulons connaître la réponse, et nous l'attendons avec impatience.

M. Marchand (Langelier): Vous avez raison. Si le chef de l'opposition me demande de vérifier si j'ai bel et bien envoyé la lettre, je le ferai, et je vérifierai si c'est moi qui l'ai envoyée ou si quelqu'un d'autre l'a fait en mon nom ou au nom de quelqu'un d'autre. Je suis prêt à me renseigner et à fournir une réponse à la Chambre.

M. Woolliams: Quand?

M. Beatty: Monsieur le président, je me demande si le page ne pourrait pas aller porter une copie de la lettre au ministre pour qu'il puisse voir s'il l'a envoyée! Après s'être fait poser la question cet après-midi, le ministre ne s'est-il pas donné la peine de consulter son personnel pour obtenir une réponse?

Une voix: Que faisiez-vous entre 6 et 8 heures?

Une voix: Allez-vous répondre?

M. Marchand (Langelier): Ce n'est pas ce que vous m'avez demandé de faire cet après-midi.

M. Beatty: J'ai demandé une réponse et si le ministre était sérieux, je suis sûr qu'il aurait vérifié.

M. Marchand (Langelier): Me permettez-vous de vous donner une réponse demain ou après-demain?

M. Beatty: Certainement, si vous me promettez de me répondre.

M. Marchand (Langelier): Arrêtons donc de faire perdre ainsi du temps à la Chambre.

M. Beatty: Pourquoi le ministre n'a-t-il pas répondu de cette manière avant, au lieu d'éluder la question?

Une voix: Pourquoi posez-vous des questions idiotes?

M. Beatty: Ma question suivante concerne la troisième partie de l'étude menée par la Commission canadienne des transports à l'égard du service-voyageurs dans le sud-ouest de l'Ontario. Le ministre a-t-il publié le rapport numéro trois?

M. Marchand (Langelier): L'avez-vous maintenant?

M. McKinley: Vous l'avez depuis février.

M. Beatty: Le ministre a-t-il l'intention de répondre, monsieur le président?

M. le vice-président: Le ministre a la possibilité de répondre et c'est à lui d'en décider.

M. Stanfield: C'est là toute la question. On a posé au ministre une question très simple, à savoir s'il a publié le rapport. S'il ne connaît pas la réponse et s'il s'engage à obtenir ce renseignement, c'est très bien. Si le ministre n'est pas prêt à répondre à des questions directes, c'est différent. Nous voulons savoir si c'est sérieux ou si c'est une farce.

M. Marchand (Langelier): Je pense que le leader de l'opposition officielle a raison. Je devrais tâcher d'obtenir ce renseignement et de lui fournir une réponse.

Une voix: Pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Beatty: Le ministre a-t-il déjà envoyé le rapport aux députés intéressés, aux autorités provinciales et aux conseils municipaux?

M. Marchand (Langelier): Je ne le sais pas.

M. Beatty: Le ministre veut-il répondre à la question, ou a-t-il besoin d'un délai pour s'informer?

M. Marchand (Langelier): Oui, je le ferai certainement d'ici 10 h 30.

M. Stanfield: Il a dit «oui».

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le ministre et ses fonctionnaires ont parlé à plusieurs reprises d'une conférence tripartite qui devait se dérouler en Ontario et porter sur les problèmes du transport de voyageurs; on doit y discuter notamment le premier rapport de la CCT selon lequel il faut présenter trois rapports qui serviraient de base à une conférence entre les trois paliers de gouvernement qui devait avoir lieu au début de 1974, et au cours de laquelle on espère parvenir à élaborer une politique concernant les transports publics dans le centre-ouest d'Ontario-Bruce. Quand cette réunion doit-elle avoir lieu, monsieur le président?

M. Marchand (Langelier): Excusez-moi, monsieur. Je suis désolé mais je n'ai pas écouté la question. Pourriez-vous la répéter?

M. Beatty: Je demandais pour quand était prévue la conférence entre les trois paliers de gouvernement au cours de laquelle ce rapport doit être discuté?

M. Marchand (Langelier): Ce n'est pas le ministère des Transports, mais le ministère d'État chargé des Affaires urbaines qui organise cette conférence tripartite. Si vous voulez demander au ministre d'État chargé des Affaires urbaines quand cette conférence doit se dérouler, je suis certain qu'il vous fournira ce renseignement.

M. Beatty: Monsieur le président, peut-être que si j'adresse mes questions au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, il me donnera des réponses plus satisfaisantes que celles du ministre des Transports.

Des voix: Règlement!

M. Beatty: Le ministre responsable de la politique des transports n'a apparemment pas la moindre idée de la date à laquelle ces discussions doivent se dérouler. Le ministre pourrait-il me dire s'il a lu le rapport numéro 3?

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, je le déplore, c'est là une attitude mesquine et sectaire.

Une voix: Oh, oh, oh, oh!

Des voix: Règlement!

Une voix: On vous presse, Jean!

● (2200)

M. Marchand (Langelier): Ce n'est pas avec un sourire pareil que vous gagnerez des élections. L'ennui c'est que le domaine des transports concerne le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités. Donc si on veut vous tenir ce qu'on appelle une conférence tripartite, il faut la faire organiser par le ministre des Affaires urbaines.

M. Beatty: Ce n'est pas ce que j'ai demandé. Avez-vous lu le rapport?

M. Marchand (Langelier): Non. Et vous?

M. Beatty: Monsieur le président, est-ce que le ministre affirme qu'il a ce rapport entre les mains depuis qu'il l'a reçu en février 1974 et qu'il ne l'a pas encore lu?

M. Marchand (Langelier): J'ai bien reçu le rapport.

M. Beatty: L'avez-vous lu?

M. Marchand (Langelier): Cela ne vous regarde pas.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le ministre se moque du Règlement de cette Chambre. Il vient de nous montrer qu'il n'a pas lu le rapport. Il l'a depuis février 1974 et depuis, il s'assied dessus.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, il serait puéril de mentionner à la Chambre tous les rapports que j'ai lus et que je n'ai pas lus. Si vous avez le temps de le faire, venez donc à mon bureau à huit heures du matin et je vous donnerai de quoi lire pendant des heures.

M. Beatty: Ce que le ministre nous dit maintenant, c'est qu'il ne sait plus s'il a lu le rapport, ou peut-être s'en moque-t-il. C'est tout à fait son attitude habituelle. Je me demande s'il a étudié ce rapport avec ses propres fonctionnaires et s'il est satisfait de la méthodologie de l'enquête?

M. Marchand (Langelier): Nous étudions le rapport avec des fonctionnaires du gouvernement ontarien à tous les niveaux. M. Rose et moi-même devons l'étudier.

M. Beatty: Là n'est pas la question. J'ai demandé au ministre s'il est satisfait de la méthodologie du rapport. Croit-il qu'il a été préparé de façon juste et compétente et que les conclusions en sont justifiées?

M. Marchand (Langelier): Je sais que l'honorable député connaît toutes les réponses. Ce n'est malheureusement pas mon cas.

M. Beatty: Le ministre en a-t-il, des réponses?

M. Marchand (Langelier): M. Rose n'a pas toutes les réponses non plus.

M. Beatty: J'ose espérer qu'il aura des réponses meilleures que celles que le ministre nous a servies jusqu'ici. L'enquête qui a porté sur plus de 1,200 familles dans la région a été remise au ministre au mois de février 1974 et il ne l'a pas encore rendue publique.

Cette étude devait servir de base à des discussions tripartites. Or, le ministre n'a pas encore fourni ce rapport aux députés fédéraux représentant la région ni aux députés provinciaux ni aux conseils municipaux de la région. Il n'en a même pas encore pris connaissance.

M. Marchand (Langelier): Peut-être le député pourrait-il nous dire quel en est l'auteur.

M. Beatty: Monsieur le président, il a été préparé par la Commission canadienne des trasnports. Si le ministre n'arrive pas à l'obtenir je pourrais peut-être lui prêter mon exemplaire.

M. Marchand (Langelier): Croyez-vous que je contrôle la Commission canadienne des transports?

M. Beatty: Voici ce qu'on lit à la page 9 du rapport:

> Dans une lettre adressée le 3 avril 1973 à l'honorable E. J. Benson, président de la Commission canadienne des transports, le ministre parlait de l'inquiétude manifestée par le public et des députés fédéraux devant l'insuffisance et dans certains cas l'inexistence de services de transport public dans la région, et il demandait que la Commission entreprenne, en collaboration avec les autorités provinciales, une étude de la situation.

N'est-ce pas une coutume établie que lorsqu'un ministre réclame personnellement un rapport, ce rapport est mis à sa disposition?

M. Marchand (Langelier): Je voudrais jeter un peu de lumière là-dessus. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines m'informe que vendredi prochain, il s'entretiendra avec M. Rhodes Irving de ce rapport et qu'il commencera alors à chercher une solution. Peut-être qu'un jour ou l'autre le ministre des Transports sera invité, mais pour l'instant je reste en dehors de la question.

M. Beatty: Le ministre est en dehors de la question depuis les deux ans que je suis ici.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Il est intéressant d'en savoir plus long sur ce rapport. Il a été préparé à la demande du ministre et à son intention. Le ministre a refusé de répondre à l'une ou l'autre des questions que je lui ai posées ou en a été incapable. Je voudrais faire quelques commentaires d'ordre général à ce sujet. C'est un document trompeur. Il a été ainsi conçu qu'il prend partie contre le service-voyageurs dans la région et favorise le service d'autobus-voyageurs. C'est une escroquerie.

Le rapport a été rédigé par des incompétents. Par exemple, on demandait aux répondants de comparer la commodité des heures d'arrivée et de départ des autobus et des trains. Étant donné qu'il n'y avait pas eu de trains dans la région pendant quatre ans, il est difficilement pertinent de demander à ces gens de donner leur avis sur les heures de départ et d'arrivée. On leur demandait également de comparer respectivement la durée minimale du voyage dans les deux cas.

Il est intéressant de noter que le rapport signale que la moitié des gens de la région qu'on a consultés demeuraient à moins de cinq milles des services d'autobus, mais que les trois quarts sont à 25 milles ou même plus d'une gare ferroviaire. Comment peuvent-ils répondre à une telle question et comment peuvent-ils donner leur avis sur la question des frais de déplacement minimaux si une personne doit prendre un taxi pour faire 50 milles alors qu'elle dispose d'un service d'autobus à moins de cinq milles?

Les habitants du sud-ouest de l'Ontario ont l'habitude de voir le gouvernement, négliger systématiquement leurs besoins. Le gouvernement a reçu un rapport de toute évidence conçu pour empêcher la reprise des services ferroviaires. Il a oublié le rapport pendant toute la période des élections, bien qu'il ait été présenté au ministre. Pendant tout ce temps, les candidats libéraux pouvaient dire qu'ils favorisaient la reprise des services alors qu'il était évident que le gouvernement recommandait que des autobus remplacent les trains. Je demande au ministre s'il est prêt ou non à publier le rapport. Déposera-t-il le rapport cette semaine?

M. Marchand (Langelier): Y a-t-il une élection partielle dans votre circonscription la semaine prochaine? Monsieur le président, le député sait très bien que je ne suis pas du tout lié par ce rapport, qui a été rédigé par la CCT.

M. Beatty: Je demande au ministre s'il déposera le rapport à la Chambre cette semaine?

Des voix: Vous l'avez déjà.

M. Beatty: Oui ou non? D'autres députés de la même région qui sont touchés par le rapport, y compris le député de Bruce qui est du même parti que le ministre, n'ont pas reçu d'exemplaires du rapport. Le déposera-t-il cette semaine?

Il semble que le ministre ne veut pas répondre à cela non plus. J'offrirai aux membres du parti ministériel de leur prêter mon exemplaire du rapport si le ministre ne veut pas leur en donner un une fois qu'il sera publié. J'espère que, quand ils étudieront le rapport, ils se rendront compte que le sondage a été effectué de façon incompétente et qu'il est rédigé de façon à pencher contre la reprise des services ferroviaires. Selon moi, toute personne qui participe à une conférence tripartite ou à toute autre discussion au sujet de la reprise du service-voyageurs dans le sud-ouest de l'Ontario doit bien comprendre que les conclusions qui figurent dans la partie III de l'étude ne sont pas valables pour les discussions et qu'il ne faut pas en tenir compte.

● (2210)

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, je n'ai qu'un mot à ajouter. Je suis très inquiet du service-voyageurs au Canada et en particulier dans le sud-ouest de l'Ontario.

M. Beatty: Moi aussi.

M. Marchand (Langelier): Peut-être ne me croyez-vous pas, cela ne fait rien, mais je me préoccupe de la question et j'espère que d'ici quelques années nous allons améliorer ce service. Nous avons commencé avec le service Richmond Hill-Toronto . . .

M. Beatty: Ce n'est pas notre région.

M. Marchand (Langelier): Oh, cela est du passé mais il y a certains projets . . .

M. Beatty: Ce n'est pas notre région. C'est Toronto.

M. Marchand (Langelier): Ah oui, Toronto n'est pas au Canada.

M. Beatty: Pas dans le sud-ouest de l'Ontario.

M. Marchand (Langelier): Je m'intéresse également à la région qui vous préoccupe et j'espère que nous allons établir un bon service-voyageurs. J'y crois fermement et j'espère que nous allons faire quelque chose qui en vaudra la peine pour les gens.

Une voix: Vous devenez sentimental.

M. Marchand (Langelier): Non je ne deviens pas sentimental et quoi qu'en disent le CN et le CP, j'essaierai de donner ce service aux gens. Si je n'y réussis pas, peut-être trouvera-t-on au Canada quelqu'un d'autre pour le faire.

M. Orlikow: Monsieur le président, lorsqu'il a rencontré des représentants de l'Association des cheminots du Canada en mars dernier, le ministre leur a dit, et je cite:

> Si le gâchis actuel qui sévit dans les transports persiste, je ne veux pas rester à la tête de ce ministère. Quelqu'un d'autre peut le faire.

Il a dit ensuite:

> Je ne peux diriger les transports au Canada. Si vous me demandez qui dirige la politique des transports, je dois vous dire que je ne le sais pas.

Je regrette d'avoir à le dire, monsieur le président, mais d'après ce que nous voyons ce soir, je crois qu'il n'y a encore personne qui dirige la politique des transports.

Cela se passait en mars, monsieur le président. Quelques mois plus tard, nous avons eu des élections et le premier ministre a parcouru le pays et il a parlé de ce que ferait le gouvernement pour améliorer les transports urbains s'il était réélu. Il a dit qu'un gouvernement dirigé par lui consacrerait 300 millions de dollars aux transports urbains au cours des cinq prochaines années, qu'il donnerait 100 millions de dollars pour des véhicules de transport public et 50 millions de dollars pour des véhicules de banlieue. Monsieur le président, cela ne représente qu'un faible pourcentage des sommes nécessaires.

Le premier ministre a promis que le gouvernement fédéral défrayerait 25 p. 100 du coût des véhicules de transport urbain, autobus, tramways, rames de métro. Toronto aura à elle seule besoins de 200 nouveaux wagons de métro et 200 nouveaux tramways d'ici cinq ans. Montréal pense avoir besoin de 400 nouveaux wagons de métro d'ici cinq ans et elle consacrera plus de 400 millions de dollars au métro électrifié qui reliera Dorval à Mirabel. D'autres villes ont également besoin d'autobus et de rames de métro. En gros, on dépensera plus de 900 millions de dollars pour les transports urbains d'ici cinq ans; cela représente deux fois plus que le montant promis par le premier ministre pendant la période électorale.

J'aimerais demander au ministre si son ministère étudie les besoins des villes en matière de transports urbains, s'il va accorder plus que les 100 millions de dollars promis par le premier ministre et, dans la négative, quand les villes recevront une partie des 100 millions de dollars promis au cours de la période électorale.

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, soyez assuré que nous nous proposons de le réviser.

M. Orlikow: Monsieur le président, à un moment, au cours de cette triste soirée, le ministre nous a demandé d'oublier tout esprit politique ou partisan. Je demande tout simplement quand les citadins qui ont élu un grand nombre de députés libéraux vont commencer à voir une fraction de ces 100 millions de dollars que le premier ministre a promis au cours de la campagne électorale.

Le premier ministre a aussi promis 50 millions de dollars répartis sur les 10 prochaines années et devant être affectés aux navettes de banlieue, surtout aux trains. Au Canada, les navettes de banlieue servent essentiellement à amener les gens à Toronto et à Montréal. Je sais que le ministre s'intéresse beaucoup à Montréal. Peut-il nous dire quand les villes peuvent s'attendre à recevoir une aide financière pour l'achat d'autobus et de wagons de métro? Quand les gens de Toronto, de Montréal et de leurs banlieues respectives verront-ils une fraction de cet argent promis pour les trains de banlieue par le premier ministre pendant la campagne électorale?

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, il y a un certain nombre de choses que je ne puis supporter, par exemple cette façon mesquine de traiter les problèmes en disant: «Vous vous intéressez à Montréal». Ma circonscription est située à Québec et non à Montréal. Je m'intéresse à Vancouver, à Calgary, à Winnipeg, à Hamilton, à Halifax et à tout le Canada. C'est pourquoi je suis ici. Personne, depuis que je suis ici, ne peut trouver à redire . . .

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Je présume que les applaudissements s'étendront à l'autre partie de ma déclaration. Je n'ai rien fait à des fins politiques. Je suis dans la politique comme tous les députés, je crois, de notre pays. En tant que ministre, je crois que je dois servir l'ensemble du pays, non pas seulement une région.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Monsieur le président, pour la première fois ce soir, je suis d'accord avec le ministre sur un point. Il dit qu'il ne représente pas seulement la ville de Québec. Pour ma part, je ne représente pas seulement la ville de Winnipeg.

Je ne vois rien de mal à demander au ministre quand nous pouvons compter qu'il tiendra une promesse électorale de son chef, le premier ministre, selon qui le gouvernement fédéral est prêt à dépenser 100 millions de dollars pour des autobus et des wagons de métro, et 50 millions pour des trains de banlieue. Je ne viens pas de Toronto ni de Montréal, mais je ne crois pas qu'il soit déplacé de ma part de lui demander si le premier ministre était sérieux en faisant ces promesses. Si oui, quand commencera-t-il à les remplir? Je n'ai pas reçu de réponse à ces deux questions.

Le ministre a déclaré il y a quelques minutes qu'il voulait améliorer le service-voyageurs. Même si le CN et le CP ne sont pas intéressés, mieux vaut pour lui qu'il les force à améliorer ce service, sans quoi il sera remplacé.

Je rappelle une autre promesse. Le premier ministre a promis que le gouvernement établirait un service-voyageurs de chemin de fer interurbain. Un nouvel organisme, la société canadienne de transport des voyageurs sera mise sur pied et prendra en charge tout ce service.

● (2220)

L'application de cette politique suppose trois mesures. Il faudra d'abord établir une société par voie législative, et, ensuite introduire des trains intervilles ultrarapides et adopter de nouveaux principes de transport ferroviaire entraînant l'élimination des passages à niveau, etc. Tout ceci prendra de sept à dix ans. Je me demande quand nous verrons la naissance de cette société canadienne de transport de voyageurs.

Autrefois, je trouvais très commode de prendre un des nombreux trains alors en service entre Ottawa et Montréal. Actuellement il n'en reste plus guère. Entre-temps, le gouvernement investit des centaines de millions de dollars dans l'avion ADAC. Le ministre va-t-il continuer dans cette voie à seule fin de satisfaire les besoins de quelques cadres ambitieux, ou fera-t-il machine arrière et nous donnera-t-il un bon service ferroviaire entre Ottawa et Montréal?

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, je serais tenté d'être méchant, et même je pense que je n'y résisterai pas. Il est assez curieux que ce député, qui est bien connu du Canada, que j'ai rencontré avant d'être en politique, qui était déjà venu me voir d'ailleurs au moment où j'étais secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux pour défendre les droits de l'homme, avait l'air d'une très grande objectivité.

Aujourd'hui, entre deux chiffres qui sont cités, c'est-à-dire le mien, qui s'établit 25 millions de dollars, pour l'expérience de STOL, il a décidé de choisir, évidemment, celui cité par M. Sinclair, le président du CP. Je reconnais bien, évidemment, le grand esprit socialiste du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). De toute manière, je lui dis simplement,—c'est méchant mais à peine autant que le député a pu l'être lui-même—que le 7 mars dernier, j'ai prononcé à la Chambre un discours sur le système des transports, et ensuite des élections générales ont été déclenchées bien plus tôt que je ne l'avais prévu.

Monsieur le président, au moment des élections, nous avons parlé exactement des mêmes choses que celles dont nous avions parlé dans notre discours. Dans le discours du trône, nous retrouverons exactement les mêmes promesses. Nous sommes maintenant à mettre au point les programmes que nous avions alors annoncés. Qu'on me trouve un gouvernement, fût-il néo-démocrate, libéral ou conservateur progressiste, qui ait été aussi rapide que le gouvernement l'a été, et je lui lèverai mon chapeau. Si on ne le trouve pas, je dirai tout simplement qu'il s'agit d'une petite mesquinerie d'un homme qui n'est pas digne des grandes idées qu'il défend.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Même dans ses mauvais jours—et c'est le cas aujourd'hui—lorsque le ministre se met en colère, il est un bon orateur populaire. Je siège à la Chambre et dans d'autres organismes législatifs depuis assez longtemps pour savoir qu'il faut un certain temps à un gouvernement, particulièrement à un gouvernement libéral, pour appliquer de nouveaux programmes.

Si le ministre admet qu'il va falloir un certain temps avant de former la société canadienne du transport de voyageurs, je ne trouverai rien à redire à cela. Mais le premier ministre, en faisant cette promesse, nous a donné des chiffres précis: 100 millions pour les véhicules de transports en commun, 50 millions pour les véhicules de banlieue, 50 millions pour la recherche et le développement, 25 millions pour le déplacement des voies ferrées et 75 millions à cause de la suppression de la taxe de vente de 12 p. 100. L'ensemble représente 300 millions de dollars sur cinq ans. Je voudrais savoir si le premier ministre a voulu dire que ces 300 millions seraient dépensés dans les trois ans à venir, autrement dit, juste avant les prochaines élections.

Trois cent millions de dollars en cinq ans, cela fait soixante millions par an. Je ne dis pas que nous devions dépenser soixante millions par an, mais sera-t-il dépensé ne fût-ce qu'une partie de cette somme l'an prochain? J'aimerais qu'on réponde à cette question fort simple. J'essaie d'être le plus objectif possible et de me faire une idée de ce que le premier ministre entendait lorsqu'il a fait ces promesses aux Canadiens.

[*Français*]

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, dans la mesure où l'honorable député ne nous fera pas perdre de temps à la Chambre, nous en arriverons plus vite aux projets mentionnés dans le discours du trône.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Quelqu'un dit que je devrais soulever la question de privilège, mais je n'ai pas à le faire. Si le ministre croit vraiment que c'est une perte de temps pour la Chambre de demander ici ou ailleurs quand les Canadiens pourront compter sur le programme promis par le premier ministre, alors je ferais aussi bien de m'asseoir maintenant, monsieur le président.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A quoi bon siéger un mercredi soir?

M. Ellis: Monsieur le président, ma question est extrêmement brève et nous aurons peut-être le temps d'en poser deux ou trois autres avant l'ajournement de la séance à 10 h 30. Le ministre a eu beaucoup de temps pour réfléchir à ma question, ce qui n'est pas le cas d'autres demandes de renseignements faites il y a quelques instants. Je la lui ai posée, dans des lettres que je lui ai adressées à plusieurs reprises pendant quelques mois, et de nouveau à la Chambre la semaine dernière alors qu'il m'a promis une réponse. Maintenant, une semaine plus tard, je lui demande une fois de plus si nous pouvons espérer obtenir un rapport sur l'accident d'avion mortel survenu à Frobisher Bay, et si oui, quand?

M. Marchand (Langelier): Monsieur le président, ce que je puis dire c'est que ce rapport se trouve sur mon bureau. J'en ai informé certains députés. Il n'est pas encore traduit, un point c'est tout. Si la Chambre décide à l'unanimité de le recevoir en une seule langue, je veux bien le déposer, mais je ne pense pas que ce serait procéder correctement. Ce qui compte, c'est que j'ai le rapport, et j'en ai informé des membres importants de la Chambre.

M. Ellis: Si je puis continuer. Le ministre pourrait-il dire, lui qui m'avait promis de le déposer la semaine dernière, à quelle époque il sera présenté dans les deux langues?

M. Marchand (Langelier): Si le député peut me dire dans combien de temps la traduction sera terminée, je lui donnerai l'heure exacte du dépôt à la Chambre.

M. Stanfield: Monsieur le président, le ministre a eu l'obligeance de m'informer par une note qu'il avait le texte du rapport. Je ne pense pas violer le secret en disant au comité que le ministre s'y disait disposé soit à me le faire voir, soit à le déposer avec l'autorisation unanime de la

Chambre. Je lui ai répondu par écrit que, dans les circonstances, il vaudrait mieux produire le rapport dans une seule langue.

M. Marchand (Langelier): Je pense que le chef de l'opposition a tout à fait raison. Il m'a dit en effet qu'en tant que chef de parti, il ne s'opposait pas dans la circonstance au dépôt du rapport. Cela n'a malheureusement pas été l'opinion des autres chefs.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Broadbent: Monsieur le président, avant de constater qu'il est 10 h 30, j'aimerais signaler que le ministre nous a donné à entendre au cours de la soirée qu'il était sur le point de présenter un bill tendant à obliger le CP et le CN à fournir des données réelles qui permettent de calculer leurs vrais coûts de revient. Pourrions-nous obtenir ce soir du ministre certaines précisions sur le moment où il entend le faire?

M. Marchand (Langelier): Je dois m'en remettre à ce sujet au leader du gouvernement à la Chambre. Sitôt qu'il m'aura dit qu'il a obtenu l'accord de tous les partis . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il l'a maintenant.

● (2230)

M. Marchand (Langelier): Il serait peut-être bon de le déposer le plus vite possible.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'ordre spécial adopté le jeudi 3 octobre 1974.

(A 10 h 32, la séance est levée d'office en conformité du Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

MESSAGE DU SÉNAT

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-8, concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre, qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. REYNOLDS—LES PROPOS DU MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU DÉPUTÉ DE VANCOUVER-EST

M. l'Orateur: Le député de Burnaby-Richmond-Delta soulève la question de privilège.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je vous ai donné préavis que je soulèverais la question de privilège, et j'ai aussi avisé les députés que cette affaire concerne. Hier, au cours de la séance du comité plénier sur les crédits relatifs aux transports, j'ai interrogé le ministre des Transports (M. Marchand) sur les balises flottantes de recherche dont le gouvernement avait fixé par règlement, la date de mise en service au 1er juillet de l'an dernier. Quand j'ai demandé au ministre pourquoi on ne les utilisait pas, voici la première réponse qu'il m'a donnée qu'on trouve page 677 du hansard:

Certaines difficultés techniques n'ont pas encore été résolues, nous y travaillons et nous étudierons la situation.

J'ai posé au ministre d'autres questions sur le même sujet et sur d'autres. En terminant, j'ai dit au ministre qu'il s'agissait d'une question extrêmement importante en Colombie-Britannique. Il y a beaucoup de remorqueurs en exploitation au Canada et des gens meurent chaque année parce qu'il y en a qui font naufrage. Je voulais savoir s'il pouvait réellement me dire pourquoi ces règlements n'avaient pas été appliqués. Bien qu'il ait dit plus tôt qu'il y avait eu des problèmes d'ordre technique, le ministre a ensuite déclaré à mon grand étonnement: «Ces règlements sont en vigueur. Il n'y a aucun doute là-dessus». En réalité, cependant, les règlements ne sont pas en vigueur, et je vais vous lire dans un instant un télégramme adressé par un homme concerné et qui a fait une déclaration à ce sujet.

● (1110)

Le point que je veux soulever maintenant se rapporte à une question de privilège soulevée par le député de Vancouver-Est (M. Lee), et j'aimerais citer sa déclaration d'hier:

Je soulève la question de privilège, monsieur le président. Avec tout le respect que je dois au député de Burnaby-Richmond-Delta, en tant que député de la Colombie-Britannique, j'ai collaboré étroitement pendant tout ce temps avec les membres de la Guilde de la marine marchande canadienne sur la côte ouest et j'ai présenté des instances au ministère des Transports. Les fonctionnaires connaissent bien le problème que nous leur avons soumis. En fait, je me suis entretenu récemment avec le secrétaire-trésorier, le capitaine Arnie Davis, qui m'a révélé que les règlements étaient en vigueur sur la côte ouest.

Cette déclaration venait en complète contradiction avec ce que je soutenais au ministre, c'est-à-dire que ces règlements n'étaient pas en vigueur et n'étaient pas appliqués. Aussi ai-je appelé le capitaine Arnie Davis pour lui demander s'il avait déjà fait une telle déclaration au député de Vancouver-Est (M. Lee). Il était surpris et m'a adressé un télégramme dont j'aimerais vous faire la lecture, car je pense qu'il réfute ce que le ministre et le député de Vancouver-Est ont dit, à savoir que les règlements étaient en vigueur. Voici ce que dit le télégramme:

Sujet: Règlement sur les balises flottantes de recherche. Par la présente dépêche, je confirme que, autant que je sache, le Règlement précité n'a pas encore été mis en vigueur sur la côte ouest jusqu'à ce jour le 22 octobre 1974. A. W. Davis, Secrétaire-Trésorier, Division de l'Ouest, Guilde de la marine marchande du Canada.

Il s'agit de la même personne dont le député de Vancouver-Est a fait mention dans son discours d'hier soir. Je le signale ce matin parce que l'affaire est extrêmement importante. Au risque de vous entendre dire qu'il s'agit de controverse, ces députés ont fait de fausses déclarations à la Chambre et j'estime que nous devrions entendre la réplique des gens d'en face.

M. Art Lee (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai en effet, parlé ce matin avec la capitaine Davis au sujet de notre conversation d'hier soir. Il y a peut-être eu malentendu, mais je suis bien certain que je lui ai demandé de façon précise si le règlement était en vigueur. Nous parlions peut-être de deux choses différentes et il a peut-être répondu affirmativement à quelque chose d'autre que j'ai pu lui demander. Lorsque le député a parlé de cet aspect précis du Règlement, je me suis renseigné ce matin auprès de M. Bonn du service d'inspection de la sécurité maritime. Ce dernier m'a affirmé que le Règlement est appliqué.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ordinairement, cette question devrait faire l'objet d'un débat. Toutefois, comme le député de Vancouver-Est (M. Lee) l'a soulevée hier en soulevant la question de privilège et comme le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) m'a fait tenir un préavis de sa question ce matin, j'ai pensé que celui-ci devrait avoir au moins l'occasion de faire ses commentaires en soulevant la question de privilège. Or, la Chambre le sait, personne n'a présenté de motion à la suite de la question que le député a posée; en conséquence, la présidence n'a pas à y donner suite.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE BESOIN DE NOUVELLES POLITIQUES COMME STIMULANT À LA PRODUCTION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, puisque les chiffres publiés cette semaine par Statistique Canada, révèlent que l'indice de la production réelle, qui traduit la croissance économique réelle, a diminué depuis la fin du deuxième trimestre, période pour laquelle Statistique Canada publie les chiffres relatifs à la croissance économique, le ministre des Finances peut-il dire quand nous pouvons espérer que sera annoncée une nouvelle politique propre à accroître la production? Comme le ministre l'a dit maintes fois à la Chambre, c'est nécessaire si nous voulons juguler l'inflation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, s'il doit y avoir de nouvelles politiques à annoncer, ce sera pour le soir du budget.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, peut-on s'attendre à ce que, lors de la présentation du budget, dans deux ou trois semaines, le ministre annonce des politiques plus efficaces que l'esbroufe qui a accompagné les trois derniers budgets; ceux-ci n'ont en effet donné rien d'autre que la «stagflation»?

* * *

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LE PROJET DE REPRISE DE LA MAISON T. EATON PAR LA J. C. PENNEY COMPANY

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il confirmer ou nier l'article paru récemment sur l'éventualité de la reprise de la maison T. Eaton Company par la J. C. Penney Company, société américaine?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Non.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'au cas ou ces rumeurs se vérifieraient, il fera tout ce qu'il peut pour que l'entreprise demeure vraiment canadienne?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il existe des règlements établis, et s'il s'agit d'un cas ou... Je pense que l'honorable député se réfère à la prise de pouvoir d'une compagnie canadienne par une compagnie étrangère, je dois donc lui rappeler que ceci est du ressort du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je porterai sûrement à son attention le cas soulevé par l'honorable député.

[M. l'Orateur.]

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'EFFICACITÉ DES SERVICES D'INSPECTION DES VIANDES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné qu'il a déclaré hier à la Chambre qu'une inspection satisfaisante de la viande nécessiterait la visite quotidienne de tous les magasins de notre pays par un inspecteur de la santé, déclaration qu'il ne voulait sans doute pas sérieuse ni qu'elle soit prise au sérieux, j'aimerais demander au ministre, étant donné ce que disait hier la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, s'il revise sa position et prend des mesures afin d'assurer que la viande vendue au détail partout au Canada fait l'objet de temps à autre d'une inspection satisfaisante.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ma déclaration d'hier vaut encore aujourd'hui, monsieur l'Orateur. J'irai même jusqu'à ajouter que, pour être sûrs que la viande consommée est parfaitement saine, nous aurions presque besoin d'un inspecteur par foyer, car Dieu sait ce qui se passe entre le moment où la viande est vendue au magasin et celui où elle est consommée. A l'heure actuelle, les inspecteurs accomplissent leur tâche avec beaucoup de diligence. Comme je l'ai déclaré hier, nous avons pris des mesures, depuis que la Commission de surveillance des prix des denrées alimentaires a déposé son rapport en juin dernier, pour améliorer la situation et nous continuerons de l'améliorer.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Encore une fois, le ministre se trompe tout à fait. Ce que je veux savoir, ce n'est pas ce qu'il advient de la viande après son départ du magasin et jusqu'à la cuisson, mais plutôt ce qui lui arrive pendant son séjour dans l'établissement. Comme la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a dévoilé que la quantité de détritus dans la viande—quantité considérée acceptable par le ministre—pourrait—et je le dis bien sérieusement—présenter un danger mortel, j'aimerais demander au ministre s'il voudrait demander à ses fonctionnaires de rouvrir cette enquête et de la confronter avec les renseignements de la présidente de la Commission.

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, les commentaires de l'honorable député indiquent que c'est lui-même qui ne prend pas très au sérieux la question. Je le réfère à la déclaration que j'ai faite à la Chambre, hier, et qui est encore valable. J'ai d'ailleurs expliqué les événements qui se sont produits: des améliorations se sont produites depuis la présentation du rapport de la Commission au mois de juin 1973, et il y en aura encore d'autres. Je m'en réfère en particulier aux modifications aux règlements qui sont en voie de préparation depuis déjà plusieurs semaines et qui, je l'espère, seront promulgués sous peu.

● (1120)

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a dit, il y a dix jours, que les Canadiens pouvaient boire du lait, à condition qu'il soit en poudre, et qu'il dit maintenant qu'ils peuvent manger des détritus pourvu qu'ils soient bien cuits, n'est-il pas d'avis qu'un pays agricole comme le Canada pourrait produire des aliments de bonne qualité à des prix raisonnables?

[*Français*]

M. Lalonde: Monsieur le président, l'honorable député est emporté par sa propre imagination. Qu'il consulte les déclarations que j'ai faites en Chambre hier. Si l'honorable député veut bien écouter la réponse, il pourra peut-être conclure par la suite. Je lui demanderais de vérifier les déclarations que j'ai faites à ce sujet. S'il le fait, il se rendra compte qu'il n'y a aucun rapport entre ce qu'il vient de dire et les propos que j'ai tenus.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Devant l'inquiétude constante des consommateurs en ce qui a trait à la qualité du bœuf haché et de l'attitude de la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, le ministre est-il en mesure de donner à la Chambre et aux consommateurs canadiens l'assurance nécessaire au sujet de la qualité du bœuf haché?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, encore une fois je réfère l'honorable chef de l'opposition aux réponses que j'ai données à la Chambre, hier, à ce sujet, alors que j'ai bien indiqué que chaque citoyen respire et consomme chaque jour des millions de bactéries, et qu'il est impossible de vivre dans un environnement complètement stérile. En ce qui a trait à la qualité de la viande hachée, pour la gouverne de l'honorable chef de l'opposition, il n'y a eu aucun cas rapporté par un hôpital ou autre institution au Canada durant la dernière année attribuant quelque empoisonnement de nourriture à la suite de la consommation de bœuf haché. Il n'y a pas eu un seul cas de rapporté jusqu'ici.

ON DEMANDE L'AIDE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE POUR ASSURER L'INSPECTION ADÉQUATE DE LA VIANDE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre parle beaucoup, mais il ne fait qu'augmenter l'inquiétude des Canadiens.

[*Traduction*]

J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu que ces inspections mal faites persistent et que les agriculteurs, qui livrent des produits sains au marché, en subissent les répercussions, le ministre voudrait-il demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'améliorer les inspections et au ministre de la Consommation et des Corporations de s'occuper des cultivateurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les divers ministères du gouvernement sont reconnus pour leur esprit de collaboration. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous travaillons en étroite collaboration pour faire en sorte que les citoyens du Canada soient mieux protégés que ceux de n'importe quel pays du monde.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE AMÉLIORATION DES SERVICES D'INSPECTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné qu'en vertu de la loi des aliments et drogues, le ministre a le pouvoir statutaire d'appliquer le règlement qui interdit à quiconque de vendre des aliments impropres à la consommation humaine et que les enquêteurs de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ont constaté que certains magasins vendaient de la viande impropre à la consommation humaine, qu'est-ce que le ministre envisage de faire pour s'acquitter de ses responsabilités aux termes de la loi et améliorer le service d'inspection afin de s'assurer qu'on ne vend pas de viande de ce genre dans les commerces de détail canadiens?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, dans tout cas identifié de façon précise où il y aura eu vente de viande impropre à la consommation humaine, des poursuites seront intentées en vertu des règlements. Il s'agira non seulement de cas qui auront été relevés par les inspecteurs de mon ministère, mais aussi de tout cas qui pourra être identifié par n'importe quel organisme ou personne.

Si la Commission désire porter des cas précis à l'attention de mon ministère, j'espère qu'elle entrera immédiatement en communication avec celui-ci et précisera les cas en cause.

[*Traduction*]

DEMANDE D'ACCROISSEMENT DE L'ÉCHANTILLONNAGE DES PRODUITS CARNÉS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire sur un problème urgent de portée nationale. Étant donné l'importance de la question pour la santé et la tranquillité d'esprit des Canadiens, le ministre s'engagera-t-il à appliquer les recommandations de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et augmentera-t-il au moins le nombre d'échantillonnages effectués dans tout le pays en raison de l'insuffisance des services d'inspection? Ainsi, nous pourrons au moins avoir une meilleure idée de la gravité du problème.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai déjà donné des instructions à cet effet, et ces instructions sont mises en vigueur par mon ministère. Mais on doit garder un certain sens des perspectives dans toute cette question. Comme on l'a indiqué, il se consomme chaque année des centaines de millions de livres de viande de bœuf hachée. Il sera impossible au gouvernement d'inspecter chacune de ces livres de viande ou même chacun des 100 livres de viande qui sera vendu.

Il y a des limites à ce qui peut être fait, si on veut être réaliste. Des instructions ont déjà été données visant à augmenter et à améliorer les inspections dans ce domaine. Mais encore une fois, il faut garder cette affaire en pers-

pective. J'aimerais encore une fois réitérer à l'honorable député ma réponse à la question d'hier, à savoir que toutes les indications que nous avons à l'heure actuelle sont à l'effet que le haut niveau de bactéries rapportées relativement au bœuf haché ne représente pas en soi un danger pour la santé des Canadiens.

J'espère que tous ceux qui font des observations à ce sujet à l'heure actuelle sauront garder ce sens des perspectives, car nous n'aidons pas du tout le consommateur canadien en faisant des déclarations outrancières à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA PRÉSENCE DE PROSTITUÉES AMÉRICAINES À VANCOUVER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre du Revenu national. Comme trois étudiants en droit qui ont travaillé à l'été pour la police de Vancouver ont déclaré hier à l'émission de Jack Webster que des camions pleins de prostituées et de leurs souteneurs traversaient régulièrement la frontière de l'État de Washington pour se rendre à Gastown à Vancouver . . .

Une voix: D'autre mauvaise viande!

M. Whittaker: . . . le ministre nous ferait-il une déclaration et nous dirait-il ce qu'il compte faire à ce sujet?

M. Clark (Rocky Mountain): Pour qui votent-ils?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la situation, mais j'en parlerai immédiatement à mon collègue de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne suis pas, moi non plus, un expert.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous devrions, lui ou moi, ou tous deux nous rendre à Vancouver faire enquête. J'en discuterai avec mon collègue. Il applique la politique d'immigration et moi celle de la douane. Nous veillerons, dans toute la mesure autorisée par les procédures d'inspection, à empêcher toute invasion de criminels américains au Canada.

M. Hees: Trudeau leur dira que faire par sa phrase célèbre.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE D'ADOPTER DES MESURES VISANT À JUGULER L'INFLATION

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Étant donné que selon Statistique Canada le coût de la vie a augmenté de 15 p. 100 au cours des derniers mois et qu'il continue toujours à «grimper» et, compte tenu également que l'indice d'indexation au coût de la vie semble vouloir se normaliser entre 7 et 8 p. 100, l'honorable ministre a-t-il l'intention de prendre les dispositions nécessaires en vue d'ajuster le pouvoir d'achat aux coûts inflationnistes actuels?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le gouvernement, dans le discours du trône, a déjà annoncé une série de mesures destinées à contrer l'inflation.

* * *

● (1130)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES DIRECTIVES AUX BANQUES À L'ÉGARD DES TRANSACTIONS SUR LE MARCHÉ DES DEVISES ÉTRANGÈRES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que plusieurs banques on fait faillite depuis l'adoption de taux de change flottants dans le monde entier, le ministre et la Banque du Canada ont-ils eu des entretiens avec les banques commerciales du Canada à l'égard de leurs transactions sur le marché des devises étrangères?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des entretiens il y a plus de six mois avec les banques à charte par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens. Le gouverneur de la Banque et moi-même avons pris part à ces entretiens. Nous avons reçu l'assurance de la part des banques à charte canadienne qu'elles avaient instauré des procédures de surveillance très strictes pour veiller à ce que le système bancaire canadien conserve sa stabilité actuelle.

LES DIRECTIVES AUX BANQUES À L'ÉGARD DES TRANSACTIONS SUR LE MARCHÉ DE L'EURODOLLAR

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le député m'a adressé une question par l'intermédiaire du premier ministre suppléant, le 21 octobre, au sujet du marché de l'eurodollar, peut-être me permettrez-vous d'y répondre maintenant. Je suppose que le député parlait alors du marché de l'eurodollar. La loi sur les banques stipule que les banques canadiennes doivent conserver des fonds suffisants pour se prémunir contre les fluctuations des devises étrangères. Cela ne donne toutefois pas au gouverneur de la Banque du Canada, au ministère des Finances ou au ministre des Finances le pouvoir de réglementer les opérations de prêt des banques commerciales à l'étranger ou sur les marchés des devises étrangères. Je puis assurer au député que les transactions réalisées par nos banques à l'égard des devises étrangères sont suivies de très près par la Banque du Canada et le ministère fédéral des Finances.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Étant donné que les réserves de devises étrangères des banques canadiennes et leur rôle sur le marché commun ont augmenté énormément, le ministre ne pense-t-il pas qu'il pourrait persuader les banques à charte du Canada de réduire leurs activités par rapport au marché commun, vu surtout la grande portée des activités de ce marché sur l'inflation internationale?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est aussi à l'avantage du Canada que nos banques jouent

un rôle à l'étranger. De fait, notre système bancaire international se classe maintenant au troisième rang de tous les systèmes du monde. C'est à cause de cette expansion qu'il y a eu des consultations entre la banque du Canada et les banques à charte.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION INTERNATIONALE—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Puis-je poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre est-il d'avis que, comme c'est le cas pour l'inflation interne, nous ne pourrons rien faire à propos de l'inflation internationale sans prendre de mesures précises comme celles que j'ai proposées?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le député sur ce point. Le prinicpal problème à résoudre sur la scène internationale est celui de l'ensemble de la liquidité internationale, surtout sur le marché des eurodollars. C'est l'un des sujets dont on discutera lors de la prochaine réunion du comité intérimaire du Fonds monétaire international.

* * *

LE LOGEMENT

TREFANN COURT—L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme les maisons de Trefann Court à Toronto, sont vacantes depuis la mi-juillet en attendant la décision de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministre pourrait-il nous dire quand cette question sera réglée afin que les logements puissent être habités?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je m'inquiète également du retard au sujet de Trefann Court. Il y a eu maintes discussions à ce sujet. Je crois que l'on pourra annoncer, cette semaine ou la semaine prochaine, une solution satisfaisante pour toutes les parties intéressées et que le projet domiciliaire Trefann Court atteindra son but. Je tiens à ce que cet excellent projet serve d'exemple. Des dispositions ont été prises pour qu'il soit couronné de succès et j'espère faire une annonce bientôt.

* * *

LES GRAINS

BLÉ—LE MOMENT CHOISI POUR RÉCLAMER LE REMBOURSEMENT DES PAIEMENTS EN TROP SELON LE RÉGIME DU DOUBLE PRIX

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Au cours de la dernière campagne électorale, le ministre a fait poster des chèques aux agriculteurs de l'Ouest, représentant le montant qui leur revenait sur le paiement du blé selon le régime de double prix. Or, son ministère prétend maintenant que 80 p. 100 de ces agriculteurs ont été surpayés, et il leur a demandé de rembourser l'argent. Le ministre nous dirait-il s'il s'agissait-là d'un autre appât électoral ou s'il croit sérieusement qu'il va recouvrer ces paiements en trop?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les chèques en question n'ont été postés qu'à des détenteurs de permis spéciaux. Je tiens à le dire bien clairement afin qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet de l'ampleur de la distribution. Les chèques ont été postés aussitôt qu'on en eut calculé le plein montant et les fonds ont été approuvés quelques mois avant les élections. Les lettres postées immédiatement avant les élections indiquaient le paiement en trop, malheureusement survenu par suite d'une erreur de l'ordinateur. Naturellement, nous devons toujour percevoir l'argent ainsi payé en trop. Une bonne partie nous a déjà été remboursée.

M. Stewart (Marquette): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si une erreur a été commise, le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment il se fait que 80 p. 100 des agriculteurs ont été surpayés, mais que personne ne l'a été insuffisamment? Comment se fait-il que les chèques ont été expédiés plus d'un mois avant les élections, et qu'aucun agriculteur n'a reçu de lettre lui signalant la surpaye avant les élections?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je tiens à expliquer clairement que les surpayes sont dues à une erreur informatique. J'affirme avec la plus grande énergie au député que de nombreux agriculteurs ont reçu la lettre leur demandant leur remboursement de la surpaye avant les élections, et que j'en ai moi-même été mis au courant directement à cette époque.

* * *

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LES MOTIFS DE L'OCTROI, À L'ENCONTRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, DE CONTRATS DE RECHERCHE À L'INDUSTRIE PRIVÉE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Selon des données récemment publiées par Statistique Canada, la proportion des crédits du gouvernement fédéral consacrés aux activités scientifiques affermées à l'industrie privée n'a pratiquement pas changé depuis quelques années. Étant donné que cette situation contredit directement la politique du gouvernement énoncée par l'avant-prédécesseur du ministre et reprise par son prédécesseur immédiat, que fait le ministre pour que cette politique gouvernementale soit finalement appliquée?

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, l'efficacité des mesures d'affermage est fonction de divers éléments. En outre, les initiatives antérieures n'ont pas rencontré un très grand succès auprès du secteur privé. On en est donc arrivé à un moyen terme. Nous continuons à affermer certains travaux au lieu de les faire exécuter par des organismes gouvernementaux, et les résultats au cours des années à venir nous montreront si cette option a du succès.

L'OPPORTUNITÉ DE LA NOMINATION D'UN MINISTRE À PLEIN TEMPS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Étant donné que les politiques actuelles du gouvernement fédéral concernant la science et la

technologie ne sont pas appliquées, et qu'au moins deux discours du trône mentionnaient une intensification des activités de ce ministère, le premier ministre suppléant peut-il nous dire quand le gouvernement va nommer un ministre compétent à plein temps à la tête du ministère.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nul n'est à ma connaissance plus compétent que mon collègue assis à ma droite.

* * *

LES GRAINS

BLÉ—LE MOMENT CHOISI POUR RÉCLAMER LE REMBOURSEMENT DES PAIEMENTS EN TROP SELON LE RÉGIME DU DOUBLE PRIX

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à la réponse du ministre de la Justice. Je me demande si cet ordinateur était dirigé d'une manière quelconque du bureau central de l'Organisation libérale, parce que les lettres réclamant le remboursement étaient datées d'environ deux semaines avant les élections et aucune, que je sache, n'a été reçue avant les deux semaines qui ont suivi, à un moment où elles ne pouvaient plus compromettre le vote libéral dans l'ouest du Canada.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme les députés manifestent un intérêt considérable pour cette question, j'essaierai d'obtenir les dates précises et je les communiquerai aux députés. Comme je l'ai déjà dit, le fait que des lettres avaient été reçues a été porté à mon attention tout à fait par hasard avant les élections. La première fois qu'un cas de ce genre a été porté à mon attention était lorsque je me trouvais dans la circonscription d'Assiniboine.

M. Diefenbaker: Qu'en est-il de Humboldt?

M. Lang: Cela n'a pas modifié les résultats du vote, étant donné que nous avons un très bon député libéral dans cette circonscription. Je vérifierai également la date exacte à laquelle les chèques ont été postés. Je sais toutefois qu'ils ont été postés environ un mois avant les élections. Qu'on se rappelle le jour de fête mobile survenu à ce moment-là.

[*Plus tard*]

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos de la déclaration que vient tout juste de faire le ministre concernant la fausse joie qu'ont eue les agriculteurs de l'Ouest. Il a affirmé que les chèques avaient été expédiés par la poste au moins deux ou trois mois, je crois, avant l'annonce des élections. Qu'on me permette de répondre au ministre, car apparemment, le conseiller en production a négligé de l'informer. Le conseiller en production a affirmé dans sa lettre que les chèques étaient datés du 27 mai—c'est-à-dire environ 17 ou 18 jours après l'annonce des élections—et qu'ils ont été mis à la poste entre cette date et le 3 juin. Je dis qu'il s'agissait tout simplement d'un appât électoral qui n'a pas donné les résultats prévus.

[M. Andre.]

LES PÊCHERIES

L'OPPORTUNITÉ DE LA FERMETURE DU BANC DE HAMILTON AU MOMENT DU FRAI

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé des Pêcheries. Étant donné que les prises de poisson dans la région de l'Atlantique, en particulier au large de Terre-Neuve et sur la côte nord-est du Labrador, ont diminué cette année et dans les quelques années précédentes, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il appliquera les recommandations faites à son prédécesseur par le gouvernement de Terre-Neuve et par l'entreprise privée en ce qui concerne la nécessité de fermer le banc de Hamilton durant la saison du frai. Des scientifiques, dont certains sont à l'emploi du ministère des Pêches, ont dit que c'était sans doute là la principale cause de la diminution des prises dans ce secteur, ces dernières années.

● (1140)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, c'est là une question dont je veux m'entretenir avec le nouveau ministre des Pêches de Terre-Neuve, que j'espère rencontrer d'ici dix jours. L'une des grandes difficultés en ce domaine, comme le député le sait, c'est que nous avons affaire à un accord international. Nous étudierons la question lors des prochaines réunions sur la convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, mais, comme il arrive souvent, les progrès sont beaucoup plus lents que nous ne le voudrions.

L'APPLICATION DE LA CIPAN ET LES SERVICES CANADIENS DE SURVEILLANCE

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu la déclaration faite au comité parlementaire des pêches par M. Levelton qui est, je crois, directeur général du service des pêches et des sciences de la mer au ministère des Pêches, selon laquelle le Canada n'est pas à même, pour le moment, de faire la surveillance voulue pour appliquer la CIPAN à l'égard des bâtiments qui pêchent sur les bancs de Hamilton, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère prévoit des mesures pour accroître nos moyens de surveillance afin que les navires étrangers pêchant dans cette zone respectent la convention et les contingent qu'elle fixe?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, il me faudrait vérifier les termes exacts que le directeur général a employés, mais je ne conteste pas les affirmations du député. De toute évidence, il y a certaines restrictions inhérentes à l'application de toute convention internationale. Nous essayons d'améliorer la surveillance et l'inspection dans cette zone, mais je signale à la Chambre qu'il faut tenir compte des coûts. Il y a bien des programmes très importants pour les pêches que je ne voudrais pas sacrifier à cause des coûts de la surveillance.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, le ministre ne doit pas oublier que l'économie de la région en cause est lourdement grevée. Je ne pense pas qu'il faut faire des coûts le facteur dominant.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'AVORTEMENT

LES AGISSEMENTS DU MINISTRE À L'ÉGARD DES COMITÉS DES HÔPITAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question pour le ministre de la Justice. Étant donné la note récente qu'il a envoyée à de nombreux hôpitaux où il exprime ses vues personnelles sur l'avortement et sa propre interprétation du Code criminel, sa menace implicite de poursuites judiciaires contre les comités légalement constitués des hôpitaux sur l'avortement et sa méfiance manifeste à l'endroit des médecins, le ministre nous dirait-il s'il croit que les fonctions du ministre de la Justice sont, non seulement d'appliquer les lois canadiennes, mais aussi de les interpréter, usurpant ainsi le rôle des tribunaux?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord établir clairement que les seuls comités d'hôpitaux auxquels je me suis délibérément adressé en personne sont ceux des territoires pour lesquels je suis procureur général, comme si j'étais procureur général provincial. Pour les autres provinces, je n'ai fait qu'attirer l'attention des procureurs généraux sur la nature de la loi de 1969 et sur les difficultés qui peuvent se poser si les comités d'hôpitaux ne lisent pas la loi comme il faut. Il me semblait en effet qu'avant d'entamer des poursuites contre un comité, le procureur général devait signaler à ce dernier les difficultés relatives à l'application de la loi, comme je l'ai fait dans les territoires du Nord.

Il est en effet important que le procureur général s'efforce, notamment pour la loi de 1969, de veiller à ce que la loi soit appliquée. Car, après tout, si nous avions voulu une loi plus vaste, plus libérale, nous en aurions tout simplement voté une. Mais nous ne l'avons pas voulu. Nous avons confié des responsabilités aux comités d'hôpitaux et j'estime qu'il appartient aux procureurs généraux de veiller à ce que ces responsabilités soient assumées.

L'INGÉRENCE DU MINISTRE DANS L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FÉMININES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. D'abord, l'ancien ministre de la Justice, actuellement ministre des Finances, a déclaré, le 2 juin 1970, que l'interprétation de cette loi était volontairement laissée à la discrétion des médecins, pour donner à ces derniers une certaine latitude. Le ministre a donc refusé d'imposer ou même de suggérer toute interprétation aux comités d'hôpitaux. Devant l'intervention du ministre auprès du secrétariat d'État au sujet de crédits à accorder à certaines associations féminines, notamment le centre féminin de Regina, qui a dû fermer ses portes par la suite, et devant son ingérence récente dans les affaires d'un groupe féminin de Saskatoon, qui, si je comprends bien, ne sont pas encore réglées, je demanderais au ministre de nous assurer qu'il n'empêchera plus d'octroi de subventions qui ont été dûment approuvées par le directeur de programme féminin du secrétariat d'État. Autrement dit, ne pourrait-il pas présumer quelqu'un innocent au lieu de l'accuser avant qu'il ne soit jugé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme c'était là plus un discours qu'une question, j'aurai, je l'espère, une certaine latitude pour traiter des points abordés par le député. Premièrement, je suis en complet accord avec mon prédécesseur l'actuel ministre des Finances: la loi de 1969 laissait aux comités des hôpitaux le soin de se prononcer sur le plan médical. Mais je tiens à ajouter qu'en fait ces comités doivent rationnellement et en conformité de la loi exercer un jugement médical, et ne pas prendre de décision sans le faire.

En ce qui concerne les subventions accordées par le gouvernement à des organismes et des personnes et mon rôle de ministre de la Justice, j'estime qu'il m'appartient d'éclairer mes collègues, en ma qualité de conseiller juridique de l'État, lorsqu'il y a un risque que les subventions puissent servir ou encourager un objectif illicite. Ce serait même un grave manquement à mon devoir de ministre si je n'intervenais pas en constatant l'octroi de subventions à des organismes poursuivant des buts illicites. D'ailleurs le gouvernement s'attirerait les foudres de l'opposition en assistant un groupe qui exerce ou pourrait exercer une activité illégale. Je pense avoir tiré les choses au clair.

DEMANDE D'ENCOURAGEMENT MINISTÉRIEL À LA CRÉATION DE COMITÉS D'AVORTEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit qu'il aimerait voir appliquer les lois du pays de façon uniforme sur l'ensemble du territoire. Cela dit, encourageriez-vous dès lors la création de comités d'avortement, en sorte qu'un nombre raisonnable de femmes puissent avoir recours aux moyens existant dans les hôpitaux régulièrement constitués, et que la loi soit au moins appliquée de façon uniforme au pays? Rares en effet sont les endroits possédant de pareils comités auxquels les habitants puissent s'adresser.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'espère que les députés comprendront la distinction que je dois faire en tant que ministre de la Justice tenu de veiller à la bonne application du droit criminel qui stipule que le fait de tuer un enfant à naître, généralement parlant, constitue un délit malgré toutefois une exception étroitement définie.

● (1150)

Ce n'est pas le droit criminel qui oblige de façon précise les hôpitaux à s'adonner certes à ce genre de soins ou à cette technique de soins. Si le député tient à faire des instances au sujet des hôpitaux et des services que ceux-ci devraient assurer, il faudrait qu'il les fasse non pas même à mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais aux ministères provinciaux de la Santé du pays.

Questions orales

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE MODIFICATIVE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice ne conviendra-t-il pas qu'en raison de l'ambiguïté de la présente mesure tout d'abord présentée par l'actuel premier ministre, laquelle prête à diverses interprétations, il incombe à la Chambre et non aux comités thérapeutiques d'apporter toute modification que lui et le gouvernement jugent nécessaire, et il devrait avoir assez de courage pour saisir la Chambre de la question plutôt que de tenter subrepticement d'imposer ses vues ou son interprétation de la loi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai signalé en d'autres occasions que je serais prêt en temps opportun à envisager la possibilité de saisir de nouveau la Chambre de cette question, surtout s'il apparaissait que la volonté du Parlement manifestée en 1969 n'a pas de fait été respectée. Je dois dire, toutefois, que je ne suis pas de l'avis du député selon qui le libellé est tellement vague qu'il est impossible ou difficile d'appliquer cette disposition. Le libellé laisse aux médecins le soin de porter un jugement et s'il est porté de façon responsable et que les comités des hôpitaux considèrent de façon appropriée et impartiale si la santé ou la vie de la mère est en danger avant d'émettre un certificat, la loi de 1969 peut être efficace et se révéler la meilleure solution qu'on peut trouver à ce problème au Canada.

* * *

AIR CANADA

L'INAUGURATION DE LA LIGNE DESSERVANT L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, je pourrais peut-être poser ma question à ce représentant distingué de l'Île du Prince-Édouard, son secrétaire parlementaire. Elle m'est inspirée par un article paru en première page du *Guardian* de Charlottetown prétendant que l'inauguration du service d'Air Canada dans l'île du Prince-Édouard est retardée parce que le ministre des Affaires des anciens combattants et Air Canada se disputent le privilège d'en faire l'annonce. Le ministre pourrait-il trancher ce nœud gordien, faire lui-même cette annonce et accepter également l'invitation que je lui fais depuis longtemps d'annoncer l'aménagement d'une nouvelle aérogare moderne dans la capitale de ma province?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Je serai heureux, monsieur l'Orateur, de transmettre les sentiments du député à mon ministre.

Une voix: Aux deux.

M. McIsaac: Je suis persuadé que lui ou le ministre des Affaires des anciens combattants seront heureux de faire cette annonce officielle.

[*Français*]

L'AVORTEMENT

LA PRÉSUMÉE HÉSITATION DES MÉDECINS À SIÉGER AU SEIN DES COMITÉS THÉRAPEUTIQUES DES HÔPITAUX—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. C'est une question supplémentaire à la question qui vient d'être posée.

Étant donné que dans la majorité des hôpitaux, les médecins hésitent à faire partie du fameux comité thérapeutique qui doit étudier les cas d'avortement, l'honorable ministre peut-il dire s'il présentera à la Chambre des amendements visant à modifier le Code criminel à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de cette difficulté. Je m'empresserai d'étudier la question, car si cela devait empêcher l'application de la loi, il faut s'en occuper.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

L'AUGMENTATION QUE L'HYDRO-QUÉBEC AURAIT MISE EN VIGUEUR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations.

Est-il au courant de l'augmentation de 10 p. 100 qu'avec l'autorisation du gouvernement du Québec l'Hydro-Québec peut exiger de ses consommateurs et, dans l'affirmative, juge-t-il que cette augmentation est justifiée?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune juridiction sur une telle décision, qui est de responsabilité provinciale. Je suis impatient cependant de savoir comment le ministre L'Allier, de Québec, qui a tant critiqué les hausses de Bell Canada, conciliera sa position avec une telle décision de son gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EMBAUCHAGE DE M. MANTHA PAR UNE COMPAGNIE RELEVANT DE L'ACDI—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Face aux récentes déclarations faites par le gérant d'affaires du local 791 de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde, M. Robert Meloche, devant la Commission Cliche, suivant lesquelles un ancien employé, M. René Mantha, a demandé un pardon au cabinet fédéral, et que cette même personne œuvre actuellement au Zaïre sous l'égide de l'ACDI, le ministre entend-il mener une enquête et faire rapport à la Chambre à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question du député.

[*Français*]

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre peut confirmer que le nom de la compagnie qui embauche M. Mantha est Syntec, et que cette dernière est au service de l'ACDI?

[*Traduction*]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je prends aussi note de cet aspect de la question.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES—LES ENTRETIENS AVEC LA SASKATCHEWAN AU SUJET DES MINES DE POTASSE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a-t-il eu des entretiens avec les représentants de la Saskatchewan au sujet de la nouvelle structure fiscale appliquée à l'industrie de la potasse et considère-t-il cette réforme fiscale comme un amenuisement supplémentaire de la tranche fédérale de l'impôt provenant de cette industrie primaire?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré vendredi dernier les ministres des Finances et de l'Énergie de la Saskatchewan, MM. Welley Robbins et Elwood Cowley, et nous avons discuté pendant trois heures de l'imposition des industries extractives et d'autres questions, mais à aucun moment ils ne m'ont prévenu de l'annonce que la province ferait au sujet de l'industrie de la potasse.

* * *

LES PÉNITENCIERS

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—L'ÉVASION DE CINQ DÉTENUS—LES MESURES DISCIPLINAIRES ENVISAGÉES

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au Solliciteur général se rapporte à l'alarmante évasion, hier, du pénitencier de Laval, équipé pour une sécurité maximale, de cinq détenus extrêmement dangereux, dont trois s'étaient déjà évadés antérieurement. Le ministre a dit hier qu'il était écœuré. Pourrait-il nous dire aujourd'hui ce qu'il a fait pour remédier à la situation? Y a-t-il progrès dans la poursuite de ces dangereux criminels? Le pénitencier a-t-il pris des mesures disciplinaires?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, l'enquête sur l'évasion se poursuit. Je me suis entretenu ce matin avec le commissaire des pénitenciers, qui était sur les lieux pour faire enquête lui aussi. Il est entendu que des mesures disciplinaires seront prises dès que nous aurons découvert le ou les responsables de l'affaire. A mon avis, il y a eu négligence, mais je n'ai encore pu accuser personne. Je le ferai dès que j'aurai reçu un rapport. Je dois dire que nous avions donné ordre, il y a quelque temps, d'accorder une attention spéciale à ces prisonniers et de les surveiller de très près.

Une voix: Voilà qui aggrave la situation.

M. Allmand: Pour une raison quelconque, les instructions que j'avais données et qu'avait données le commissaire des pénitenciers n'ont pas été suivies.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, le ministre dit qu'il est encore incapable de désigner le responsable et, hier, il a dit qu'il était écœuré. De qui est-il donc écœuré? Du personnel de la prison? Du commissaire des pénitenciers? Ou s'est-il plutôt rallié à l'opposition pour déplorer sa propre incapacité à diriger?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je suis indigné parce que nous avions donné ordre de surveiller de très près des prisonniers qui s'étaient déjà évadés et qui menaçaient de le faire encore et ils ont quand même réussi à s'échapper de nouveau. C'est de cela que je suis écœuré. J'ai l'intention d'aller au fond de cette affaire et de prendre des mesures disciplinaires.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAFFINERIE EN N.-É.—LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dirait-il si des négociations se poursuivent actuellement entre le gouvernement fédéral, celui de la Nouvelle-Écosse et Shaheen Natural Resources, au sujet de la construction en Nouvelle-Écosse d'une raffinerie d'une capacité de trois millions de barils par jour; dans l'affirmative, pourrait-il dire à la Chambre où en est ce projet?

● (1200)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources): Monsieur l'Orateur, pour ma part, je ne saurais le dire, mais mon collègue est peut-être en mesure de répondre à cette question.

M. Crouse: Alors, monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de l'Expansion économique régionale.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je sais que des entretiens ont eu lieu dernièrement à Halifax entre le gouvernement et la compagnie Shaheen. Jusqu'ici, les autorités fédérales n'ont pas été impliquées, sauf de façon indirecte, en discutant de la question de l'aménagement portuaire à Canso. Jusqu'à présent, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne nous a pas fait d'autre ouvertures et celles-ci étaient d'ordre général.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LA NOCIVITÉ DE LA COLLE «KRAZY GLUE»—DEMANDE DE RÉGLEMENTATION DE LA VENTE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au favori de la Chambre de commerce du Canada, le ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné les dangers que présente pour les enfants une colle très forte appelée «Krazy Glue» vendue aux enfants et qu'un enfant de 8 ans a perdu la vue à cause de ce produit, le ministre va-t-il en interdire la vente aux enfants?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il est clair que mon ministère surveille l'étiquetage de tels produits. L'on m'informe que l'étiquetage indiquant qu'il s'agit d'un produit dangereux apparaissait bel et bien sur le produit en cause. La compagnie n'a pas transgressé les règlements.

Malheureusement, je dois reconnaître que le produit a causé des dommages graves, et peut être très dangereux pour les yeux. J'espère que tout consommateur qui achètera ce genre de produit dangereux exercera une très grande prudence.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: J'ai une question supplémentaire, Monsieur l'Orateur. Je le répète, j'ai des difficultés à comprendre certaines réponses. Étant donné que la mention «Ne pas laisser à la portée des enfants» est indiquée en lettres microscopiques et qu'un enfant de sept ou dix ans aurait beaucoup de mal à la lire, le ministre envisage-t-il de dire au fabricant de ce produit d'utiliser des caractères plus grands et de demander aux détaillants de ne pas mettre le produit en vente au rayon des jouets?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je vais sûrement y voir, mais j'espère aussi que les parents verront également à surveiller ces produits dangereux, et se garderont de permettre aux enfants de s'en servir.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—LE PRÊT À L'AUSTRALIE ET AUX É.-U. D'UNE PARTIE DES CONTINGENTS ALLOUÉS AU CANADA

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Étant donné notre politique relativement au DES et les menaces de représailles que font planer les États-Unis sur les quotas canadiens de bétail sur pied et abattu, d'une part, et la réunion spéciale qui doit avoir lieu demain à Washington à ce sujet, d'autre part, et étant donné que le numéro du 22 octobre de la revue *Farm and Country* déclare que l'Australie et probablement aussi les États-Unis seraient autorisés à emprunter une partie des contingents globaux alloués au Canada pour l'année prochaine, le ministre pourrait-il nous préciser si le gouvernement a effectivement approuvé ce mode d'emprunt qui contribuerait indubitablement à augmenter nos quotas d'importation au cours du dernier trimestre de cette année, et permettrait au Canada d'importer plus de bétail gras sur pied et de bêtes abattues que d'habitude?

[M. Jamieson.]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article dont parle le député, mais à en juger par ce qu'il dit, il n'y aurait rien de vrai dans tout cela.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CODE AFFECTÉ AUX COMMUNICATIONS OTTAWA-WASHINGTON

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme on vient d'apprendre qu'une langue spéciale sert aux communications échangées entre Washington et Ottawa, pourrait-il faire connaître à la Chambre le code affecté à cette fin à chacun des ministres de Sa Majesté?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député d'Edmonton-Centre.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LES CONSULTATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DE LA SÉCURITÉ LORS DES OLYMPIADES DE 1976

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au Solliciteur général. Comme tout le monde sait que la Gendarmerie royale sera chargée de la sécurité lors des Jeux olympiques de 1976, pourquoi se tourne-t-on d'un seul coup vers les États-Unis au sujet des mesures de sécurité à prendre?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): La Gendarmerie royale est chargée de la sécurité aux Olympiques, conjointement avec la police de la Communauté urbaine de Montréal et la Police provinciale du Québec. La question à laquelle le député fait allusion concerne uniquement une demande de conseils sur la façon de régler certains problèmes de sécurité. Nous ne nous adressons pas uniquement aux États-Unis, mais à n'importe quel pays que nous estimons en mesure de nous aider sur ce plan.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES—LES SERVICES D'INSPECTION

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Agriculture. A-t-il demandé ou demandera-t-il aux hauts fonctionnaires de son ministère de faire enquête sur la qualité de l'entreposage et des installations d'entreposage qui contiennent, dit-on, un stock assez élevé de dindes au Canada? Je souligne ici qu'il s'agit des installations elles-mêmes et non de leur contenu.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'autorité dont dispose le ministre de l'Agriculture en matière de réfrigération est sûrement exercée, mais je vérifierai pour m'assurer qu'elle l'est effectivement et si le ministère est autorisé à vérifier les

installations frigorifiques et doit veiller à ce qu'elles respectent certaines normes, j'y verrai.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES SUBSIDES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le 23 octobre, du bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.—M. Chrétien.

M. le président: Quand la Chambre a levé la séance hier, l'Annexe A du bill était à l'étude. Conformément à l'entente conclue hier, le comité passe maintenant à l'examen des crédits du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, inscrits aux pages 29 et 30 du bill.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque le Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je fais appel au Règlement dans l'espoir que nous nous entendions maintenant sur la répartition de notre temps. Aux termes de l'entente que nous avons conclue, nous abordons maintenant les crédits du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Nous devrions nous mettre d'accord sur le temps à y consacrer. L'examen de prévisions du ministère de la Défense nationale est aussi prévu pour aujourd'hui. Si nous terminions l'examen des crédits de ce ministère, nous passerions à ceux du ministère des Affaires indiennes. Il reste aujourd'hui presque huit heures de délibérations. Je proposerais au comité de ne pas prolonger le débat sur les Affaires urbaines au-delà de 5 heures.

M. Woolliams: Monsieur le président, je suis d'avis qu'il conviendrait d'arrêter les délibérations à 5 heures. Et si l'on est d'accord sur ce point, j'aimerais maintenant aborder un autre petit rappel au Règlement si on me le permet.

M. le président: Peut-être devrions-nous régler un seul problème à la fois. Le comité est-il d'accord pour que les délibérations sur l'examen des prévisions budgétaires du ministre d'État chargé des Affaires urbaines ne se poursuivent pas au-delà de 5 heures?

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Monsieur le président, je me permets de dire, en toute déférence, que nous avons connu hier soir quelques difficultés de procédure. Je veux porter ce fait à votre attention pour que les députés qui ont des idées sur le logement puissent disposer de vingt minutes pour les exposer. Qu'un député décide d'utiliser le temps qui lui est imparti en posant des questions au ministre sur son programme, ou qu'il décide de faire un discours, son temps de parole sera vingt minutes. Nous nous sommes mis d'accord sur cette façon de procéder hier soir et le président du Conseil privé a acquiescé à notre demande. J'espère donc que nous procéderons de cette manière, parce que si nous nous lançons dans une autre discussion de procédure, nous perdrons du temps.

● (1210)

M. le président: A l'ordre. Dois-je comprendre qu'un député sera autorisé à faire un discours ou à poser des questions, mais que, quoiqu'il arrive, il ne disposera pas de plus de vingt minutes, questions, discours et réponses compris? J'imagine qu'une certaine latitude sera laissée à la présidence pour que, si une question exige une réponse assez longue, elle puisse faire preuve d'indulgence en ce qui concerne la limite de temps. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Sur l'Annexe A—*Affaires urbaines*

M. Danson: Monsieur le président, l'accord concernant la façon de procéder m'a intéressé, et je suis tout à fait heureux de me conformer à ce que la Chambre décide, à vrai dire je ne peux pas faire autrement. En tant que nouveau ministre chargé des Affaires Urbaines, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de discuter aujourd'hui avec les députés des diverses questions et des prévisions budgétaires touchant mon ministère. Si nous considérons le problème de cette façon, nous ferons certainement beaucoup pour déterminer les objectifs du ministère dans ces trois domaines d'activité, les objectifs de la Chambre et les préoccupations des députés, de tous les partis. Nous avons le Livre bleu. Je dois avouer qu'après six ans de présence au parlement à titre de député, je n'ai pas réellement appris comment maîtriser un document si important. Cependant, j'ai la chance d'être aidé par d'excellents fonctionnaires, qui seront d'un précieux secours.

Mon ministère couvre trois domaines principaux: le ministère d'État des Affaires urbaines, la Commission de la Capitale nationale et la Société centrale d'hypothèques et de logement. L'ordre suivi ne signifie pas qu'un domaine est plus important que l'autre, ils le sont tous autant; c'est simplement que j'ai l'intention de les aborder dans cet ordre.

Le ministre d'État aux Affaires urbaines se préoccupe de la croissance urbaine ainsi que de sa structure et de sa qualité. D'après les prévisions, 90 p. 100 de tous les Canadiens vivront dans des centres urbains à la fin du siècle et si le mouvement se continue, un tiers de tous les Canadiens vivront dans un des trois grands centres, soit Vancouver, Toronto et Montréal. Quelle que soit l'importance de ces villes, nous ne croyons pas qu'un tel mouvement soit souhaitable, mais je crois qu'il serait irréaliste de prétendre le renverser. Cependant, si nous réussissons à le contrôler et à le diriger ou même à le changer de 3 p. 100, 5 p. 100 ou 7 p. 100, cela ferait une différence énorme. Mais il est encore plus important que nous y décentralisions la concentration et que nous nous assurions que la qualité du développement et de la croissance est acceptable et conforme aux aspirations du peuple canadien.

En ma qualité de ministre, j'ai certaines difficultés à savoir où commence et se termine la chose urbaine parce que je crois qu'on la retrouve sur la ferme et dans la plus petite de nos communautés. A moins qu'il n'y fasse bon vivre, les gens se dirigeront en masse vers nos villes. Il fait bon vivre dans une ville, mais je crois qu'on devrait choisir d'y vivre et ne pas être poussé à s'en accommoder. Il y a différentes façons d'aborder cette question. Nous nous intéressons beaucoup à la qualité de la vie dans les petites communautés et les grands centres, mais surtout à celle qu'on trouve dans leur noyau.

Le ministère d'État aux Affaires urbaines a été créé il y a trois ans et est relativement jeune. Mes deux distingués prédécesseurs ont été des ministres expérimentés, sensibles et compétents et ils ont établi le processus à trois niveaux qui permet aux gouvernements des trois niveaux de se consulter sur les problèmes d'intérêt commun concernant la chose urbaine dans ce pays. Ce n'est pas un processus facile. Les provinces et les municipalités ont leurs juridictions auxquelles elles tiennent jalousement. Elles n'en sont pas arrivées là par hasard. Je crois que notre système de gouvernement est précieux parce qu'il permet à chacun de nous d'accorder la priorité aux sujets que nous connaissons le mieux. Je rejette le terme «paliers supérieurs et inférieurs de gouvernement» parce que je ne crois pas que ce soit approprié. Ce ne sont que différents paliers de gouvernement et on pourrait dire que chacun est le plus important. Mais ils le sont tous tout en étant différents et cette situation tripartite nous fournit l'occasion de nous réunir pour discuter des questions d'intérêt mutuel, apprendre à se connaître et s'aider les uns les autres.

Peut-être que l'un des résultats les plus significatifs de la deuxième conférence tripartite tenue à Edmonton a été la création d'un groupe de travail tripartite autonome chargé d'étudier les finances municipales et présidé par M. Deutsch. La création de cet organisme s'imposait parce que les municipalités se posent bien des questions sur leur champ de taxation. Je ne pense pas que l'on puisse reconnaître que l'assiette fiscale appropriée soit la plus équitable, la meilleure qu'on puisse concevoir, mais nous ignorons quelles sont les solutions. Certains proposent des transferts d'impôts fédéral ou provinciaux, mais nous admettons tous qu'il est très facile de dépenser de l'argent qui nous vient d'autrui. L'essence même de notre système démocratique veut que nous soyons élus pour répondre aux espoirs des individus. D'une certaine manière, on pourrait nous appeler des mandataires plutôt que des députés. Nous mettons sur pied des programmes et levons ensuite des impôts pour en assurer la réalisation dont nous rendons compte ensuite au moment d'une élection ou au contraire, il n'y a pas de programmes, il n'y a pas d'impôt mais nous en assumons quand même la responsabilité.

Je suis donc convaincu qu'il est essentiel que le palier de gouvernement qui assume la responsabilité des dépenses devrait également assumer celle de l'imposition. Je pourrais fournir d'autres exemples de compétence découlant d'autres taxes municipales. C'est étrange, leur succès n'a pas été si grand, comme je m'en suis rendu compte en m'entretenant ce matin avec le maire de l'une de nos grandes villes. Celles-ci ont le pouvoir de lever des taxes, mais la situation est bien différente quand cette tâche est confiée à quelqu'un d'autre et qu'il leur reste la seule tâche de dépenser. C'est un des fondements de notre système de gouvernement responsable.

Une voix: Alors pourquoi ne pas rapporter les prévisions à la Chambre?

M. Danson: Il y a au ministère d'autres réalités particulièrement intéressantes. L'une d'elles est la loi sur les déplacements de passages à niveau qui offre aux provinces et aux municipalités une excellente occasion de collaborer avec nous, pour réaménager notamment le centre des villes, leur donner une nouvelle vie alors qu'elles ont été défigurées par des voies ferrées et d'en faire ainsi des lieux un peu plus habitables. Il ne fait pas de doute que nous devons coordonner la présence fédérale dans les villes où le gouvernement dispose de vastes étendues de terrain. Il y a dans les centres urbains du pays environ 200,000 acres de terrain appartenant au gouvernement fédéral qui ne se prêtent pas à la construction résidentielle, mais qui pourraient devenir fort utiles en étant réservées aux loisirs dans l'aménagement urbain. Le gouvernement fédéral a établi une politique de gestion des terrains, ce qui pourrait intéresser les députés.

● (1220)

D'abord, le gouvernement fédéral ne vendra plus les terrains dont ses ministères n'ont plus besoin. Les terres publiques resteront autant que possible dans le domaine public afin que la population puisse décider de leur utilisation.

Deuxièmement, lorsqu'un ministère n'a plus besoin d'une propriété gouvernementale, le ministère des Affaires urbaines se livrera à un examen rapide pour établir quelle serait la meilleure façon d'utiliser ce terrain dans le cadre de l'aménagement urbain. Cela permettra de réutiliser les propriétés fédérales en fonction de considérations urbaines plutôt que purement financières.

Troisièmement, on passera méthodiquement en revue à intervalles réguliers tous les terrains appartenant au gouvernement fédéral situés dans les grandes villes pour s'assurer qu'on en fait le meilleur usage. Monsieur le président, je pourrais m'étendre longtemps sur un aspect de mon portefeuille, les affaires urbaines qui figurent dans les prévisions budgétaires d'aujourd'hui et je pourrais y revenir dans mes propos.

J'aimerais parler de la Commission de la capitale nationale, car elle intéresse particulièrement les députés et tous les Canadiens. Parmi mes priorités, la capitale doit d'abord être un endroit où il fait bon vivre et travailler; c'est la première fonction d'un centre urbain. Deuxièmement, ce doit être la ville et la capitale de tous les Canadiens. Tous les Canadiens doivent s'y sentir chez eux, doivent s'y sentir à l'aise, quelle que soit la région d'où ils viennent et leur langue maternelle. Nous avons des plans d'aménagement pour le centre-ville et la liaison entre les régions d'Ottawa et de Hull et nous avons un plan régional pour l'ensemble de la région de la capitale nationale.

J'espère que tous les députés ont lu le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale paru la semaine dernière. Il comporte des propositions très intéressantes et avance certaines excellentes idées pour la région de la capitale nationale. Nous allons bientôt diffuser le plan spéculatif de la Commission de la capitale nationale, qui concerne l'évolution de cette région au cours des trente années à venir. Ce plan se rattache au plan Gréber qui a été appliqué au cours des 20 dernières années. Nous pouvons maintenant envisager les choses d'un œil nouveau. Nous disposons aussi du rapport Fullerton sur la structure gouvernementale de la région. Tout cela nous fournit une occasion exceptionnelle d'étudier les rapports et les conclusions d'experts qui ont été rassemblés, et c'est pourquoi, dans le discours du trône, nous avons proposé la création d'un comité mixte des deux Chambres qui étudiera le programme de la capitale nationale, le plan spéculatif, le rapport Fullerton et tout autre document d'information éventuel. Je pense que cela nous intéresse tous particulièrement.

Je soupçonne fortement les députés de s'intéresser aujourd'hui surtout à la situation du logement, tout en espérant que ce n'est toutefois pas là leur unique sujet de préoccupation. Je pense que les réalisations du gouvernement actuel donnent aux Canadiens lieu d'être fiers, sans naturellement tomber dans la complaisance. Le Conseil économique du Canada avait dit qu'en cinq ans, de 1968 à 1973, il faudrait construire des millions de logements au Canada. Cela tenait de la gageure. En fait, lorsque j'ai posé ma candidature en 1968, j'ai déclaré que si nous ne réalisions pas cet objectif, je ne me représenterais pas comme candidat de mon parti.

M. Woolliams: Alors vous feriez bien de vous rasseoir.

M. Danson: Non, nous avons dépassé cet objectif chaque année. Nous avons construit chaque année plus de 200,000 logements, et établi chaque année un nouveau record.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Comparez cela à l'évolution de la population.

M. Danson: C'est un rythme de progrès pour le moins satisfaisant. En six ans, on a compté 1,350,000 nouveaux logements et 700,000 nouveaux ménages. La qualité des logements s'est également améliorée, bien que certaines choses laissent à désirer naturellement. Il reste encore beaucoup à faire pour les gens dépourvus sur le plan social, ceux qui ont des problèmes financiers et économiques à résoudre, les indigènes, et le reste.

La quantité à elle seule ne saurait suffire. La qualité s'impose dans l'habitation ainsi qu'une bonne répartition des logements dans toutes les régions et à tous les niveaux économiques. Nous devons nous préoccuper des gens les plus vulnérables, incapables de s'acheter une maison. D'aucuns prétendent que la question du logement nous a servi de levier économique mais si l'on examine le budget, on constatera que les crédits affectés aux logements ont augmenté d'année en année.

Le nouveau programme inauguré en 1973 n'a été en application que durant la moitié de l'année et nos engagements de capitaux pour cette année-là ont été de 923 millions de dollars. Le budget d'investissements pour 1974, première année complète depuis la révision de la loi, est de 1,262 millions de dollars. Une proportion de 77 p. 100 de ce budget est affectée à des programmes de logements et le reste à la viabilisation et aux autres travaux considérés comme l'infrastructure; 95 p. 100 du budget du logement a permis d'assurer un logement à bon marché aux gens incapables de s'en procurer aux prix courants et une partie de 5 p. 100 qui reste a servi à aider la Société centrale d'hypothèques et de logements à prêter en dernier lieu dans les régions où les entreprises prêteuses n'ont généralement pas de bureaux. Une bonne partie de ces 5 p. 100 a également permis d'assurer des logements à bas prix ou à prix modérés.

L'une des innovations les plus intéressantes de mon prédécesseur a été le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison. D'aucuns avaient prétendu qu'il n'aboutirait à rien, que les prix plafonds étaient peu réalistes, trop bas en somme. Mais une chose curieuse s'est produite, monsieur le président. Les gens ont commencé à chercher des maisons correspondant aux prix établis et, par suite du resserrement du crédit, les entrepreneurs se sont aperçus que c'était pour eux l'occasion de se procurer des fonds; ils se sont donc mis à bâtir des maisons dont le prix correspondait à l'échelle prévue. Ce programme a donc eu pour effet d'assurer des logements et de faire baisser les prix. Nous savons que dans beaucoup de grands centres, le prix étaient établis en fonction de la demande et pas nécessairement en fonction du coût. En 1974, on avait prévu un budget de 300 millions de dollars pour ce programme mais, par suite du succès remporté, il a connu une augmentation appréciable. Grâce à ce budget on a construit 20,000 logis pour loger 80,000 ou 90,000 Canadiens. Il s'agissait en l'occurrence de maisons déjà bâties ou de nouveaux logements.

On s'est bien vite rendu compte que le succès du programme était l'un de ses plus graves problèmes et qu'il fallait augmenter les crédits. De fait, nous avons dû faire un échange. Plutôt que d'appliquer uniquement le programme à ceux qui achetaient un logement, nous voulions utiliser le reste des fonds pour accroître la parc immobilier. Je sais que certains ont été déçus que le programme cesse de s'appliquer aux logements existants mais, selon moi, nous devions ménager nos ressources et les utiliser de la façon la plus efficace possible. Pendant la durée de mon mandat, c'est ce que j'essayerai de faire: utiliser le mieux possible l'argent des contribuables.

Les logements sociaux ont connu un vif succès au Canada. Ces six dernières années, le parc immobilier a augmenté considérablement et l'on a construit plus d'habitations dans cette période que pendant les 22 années précédentes. Ce n'est pas si mal.

M. Gilbert: Cela ne représente tout de même que 1 p. 100 du parc immobilier.

● (1230)

M. Danson: Mon ami, le député, parle du 1 p. 100. Je comprends sa préoccupation, étant donné la circonscription qu'il représente. Il nous faut des nouveaux logements. Nous ne produisons pas de vieilles nouvelles maisons, si je peux me permettre de parler ainsi. Il nous faut de nouvelles maisons. A notre sens, 95 p. 100 des fonds iront aux groupes de revenu que j'ai mentionnés.

Je m'inquiète de la répugnance des municipalités à accepter les logements sociaux. Je pense que les politiciens peuvent intervenir dans ce domaine. Il ne faut pas que les gens aient peur et disent: «Nous ne voulons pas de ces gens dans des logements sociaux dans notre quartier.» Beaucoup trop réagissent de cette façon, la solution réside dans une animation.

On ne peut mener les gens là où ils ne veulent pas aller. Par une animation, nous devons éveiller un besoin auquel la collectivité répondra; nous pourrons ainsi appliquer une politique du logement cohérente pour le progrès de la société. Cela ne se fera pas tout seul, il faut des gens. Nous devons admettre que c'est le problème auquel nous sommes confrontés. Nous devons également comprendre que l'habitation sociale est un besoin. Il ne faut pas laisser les gens dire: «Qu'ils aillent construire des habitations sociales, mais pas dans mon quartier.» Ce n'est pas une façon d'envisager le problème. Par contre, si nous acceptons nos responsabilités, nous en retirerons des avantages mutuels.

Je pourrais parler des prêts aux sociétés sans but lucratif et à l'habitation coopérative, car ce sont là des éléments relativement nouveaux sur la scène nationale de l'habitation et ils méritent notre attention. Ce programme n'augmente pas beaucoup le nombre d'habitations, mais il a son importance.

Permettez-moi de dire, monsieur le président, que dans le domaine du logement, le gouvernement n'est pas inactif. Nous avons un très grand nombre de programmes en train.

Il n'y a pas de solution simple à nos difficultés. Nous pourrions parler de garanties de prêts, d'habitation sociale, de maisons pour personnes âgées, de logements pour étudiants, de remembrement foncier, du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, de programmes de loyer à dividende limité, de logements coopératifs, de la Société de placement hypothécaire, du Régime d'épargne enregistré pour l'acquisition d'une maison, dont je parlerai plus tard, et, entre autres, du programme d'amélioration des quartiers, du programme RIP, des programmes de logement rural, et ainsi de suite. Je le répète, il en existe un très grand nombre, qui peuvent nous aider et que nous avons modifiés et améliorés au fur et à mesure de notre travail. J'écouterai avec plaisir les questions des députés, elles nous permettront de discuter de ces problèmes.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de féliciter le ministre pour son nouveau poste. Je le connais depuis qu'il est à la Chambre. Je crois que tous conviendront avec moi qu'il est très affable. Il fera de son mieux dans les circonstances, tous en conviendront.

Le ministre fait face à des problèmes énormes. Son prédécesseur, pour qui j'étais moins tendre, faisait beaucoup de fla-fla mais il en sortait peu de chose. C'est ce qui nous a amené au début de la session à poser des questions sur le logement.

Au cours des 20 minutes qui me sont allouées, je parlerai de la crise du logement et je me demanderai s'il est possible de trouver des solutions. Je poserai certaines questions au ministre et j'espère qu'il me répondra brièvement. Il y a tant de questions qui attendent des réponses, et seuls le ministre et les fonctionnaires de son ministère peuvent les donner.

Tout d'abord, le ministre doit reconnaître qu'il existe une crise du logement. Pourquoi existe-t-elle? En réponse à une question qui lui a été posée le 2 octobre, le ministre a laissé entendre qu'il n'y avait pas de crise du logement, bien que les mises en chantier aient diminué cette année de 24.3 p. 100. Même si le ministre a dit à la Chambre qu'il n'y avait pas de crise, il a admis le contraire lors d'une entrevue accordée aux services de nouvelles de Southam le 21 octobre. D'après l'article de Guy Demarino, que je cite:

M. Danson dit qu'il «se prépare à présenter de nouvelles idées au cabinet» pour aider à mettre de l'ordre dans le fouillis du logement. Mais il faudra beaucoup de temps pour que ces propositions soient mises au point, expliquées, discutées, acceptées et financées . . .

M. Danson désire également obtenir l'appui de ses collègues du cabinet sur un plan en vertu duquel des fonds publics alliés à des capitaux privés seraient dépensés pour entreprendre la construction de plus de maisons. En vertu de ce programme, le gouvernement subventionnerait les prêteurs privés de façon à ramener le taux réel d'hypothèque au niveau du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison.

Le ministre pense, de toute évidence, que le gâchis règne dans le domaine de l'habitation. Il est inutile de parler du programme d'Aide pour l'acquisition d'une maison. Déjà 437 des 500 millions de dollars affectés ont été dépensés. Le ministre doit s'adresser au ministre des Finances et à ceux qui contrôlent l'économie pour obtenir de nouveaux fonds. Mais ils refusent en disant qu'ils réduisent les dépenses, qu'ils resserrent le crédit. D'où ses doléances et je le comprends. Le problème est vraiment grave.

Combien de salariés achètent une maison neuve? D'après le *Star* de Toronto, il fut un temps où la proportion de ces derniers s'élevait à 5 p. 100. Mais ce chiffre est maintenant tombé à zéro. Les salariés ne peuvent se permettre d'acheter une maison chère ni de payer le taux d'intérêt actuel, qui est sans précédent. A Vancouver, comme le nombre des maisons à louer ou à vendre est tombé à peu près à zéro, les loyers montent. Les salariés disent à leur patron de les rémunérer davantage, qu'ils ont besoin d'argent à cause de la hausse des loyers.

Les maisons ne se vendent pas. Pourquoi? D'après des bureaux d'avocats du pays, la Société centrale d'hypothèques et de logements et les sociétés de prêts hypothécaires traditionnels prêtent à un taux supérieur à 11 p. 100. Ceux qui n'ont pas le premier versement au complet et qui ont besoin d'une deuxième hypothèque, doivent payer un taux d'intérêt allant de 18 à 20 p. 100. Je prévois une baisse de l'économie et le nombre des forclusions va augmenter comme jamais au pays. Sans vouloir exagérer, je pense que les années 30 vont nous sembler des années de prospérité. Ce n'est pas le ministre qui tient les cordons de la bourse. Les véritables mauvais génies sont ses collègues qui ne veulent rien faire pour remédier à l'inflation. Aussi son discours d'aujourd'hui a-t-il été prononcé en pure perte. Il n'a servi à rien.

Permettez-moi maintenant de poser quelques questions. Le nombre des mises en chantier en 1974 a diminué de 24.3 p. 100 par rapport à 1973, selon un rapport de Statistique Canada. Pourquoi cette baisse? Le président du Conseil des conférences du Canada prévoyait la construction de 1 million de maisons cette année et pourtant le nombre de mises en chantier est tombé à moins de 200,000. Ce chiffre a été mentionné il y a cinq ou six ans par le Conseil économique du Canada. J'aimerais demander au ministre pourquoi les mises en chantier sont à la baisse et quelles mesures, exception faite du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, sont prises pour régler le problème. Soit dit en passant j'espère que l'honorable représentant n'en soufflera pas mot quand il répondra à mes questions parce que cela n'a aucune importance. Il ne peut pas obtenir d'argent du ministre des Finances.

● (1240)

M. Danson: Il est évident que le député se rend compte que le principal problème est l'inflation, mais il ne veut pas admettre que les réalisations du gouvernement actuel se comparent fort avantageusement à celles de tout autre gouvernement du monde à cet égard. Je le répète, c'est l'inflation qui est le vrai problème, ce qui nous amène aux taux d'intérêt élevés. Malgré ces taux, les logements que nous terminerons cette année représentent quelque 250,000. Le député s'inquiète bien sûr pour l'année prochaine.

Il est malheureux qu'il ne veuille pas que je mentionne le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison parce que ce programme a été très utile. Il serait injuste de ne pas en parler quand il nous a fourni environ 20,000 logements. Soit dit en passant, ce ne sont pas les nouveaux logements qui sont à la baisse; on s'inquiète surtout des logements locatifs pour l'année qui vient, c'est-à-dire des immeubles à logements multiples. Voilà sur quoi nous insisterons et j'attire votre attention sur l'article 15 de la loi nationale sur l'habitation, qui fait intervenir le secteur privé. Nous devrons peut-être établir de nouvelles méthodes pour que les immenses ressources de fonds privés pouvant être affectées au logement puissent être orientées vers ce secteur à des taux plus bas. Si nous pouvons réduire ces taux, ce sera par des subventions. Voilà mon objectif: permettre aux institutions privées de prêt d'intervenir dans ce secteur. Elles ont les fonds nécessaires, mais elles ne peuvent les mettre à profit aujourd'hui en raison des taux d'intérêt élevés.

M. Woolliams: J'ai remarqué, d'après cet article de journal, que le ministre a parlé de subventionner les taux d'intérêt. D'après le même article, le ministre des Finances

aurait dit qu'il n'y aurait aucune subvention. Nous sommes donc dans une impasse.

J'aimerais poser deux questions au ministre. La première concerne les 100 millions de dollars par année destinés à l'acquisition de terrains, dont l'ancien ministre était si fier. Quelle partie de cette somme a été allouée à cette fin et où les réserves foncières ont-elles été établies, en supposant qu'on ait acheté des terrains? La même somme a-t-elle été affectée cette année? Comme nous le savons tous, le prix des terrains est le démon qui fait peur à tout le monde dans le domaine du logement. Bref, combien a-t-on dépensé, comment l'a-t-on dépensé et le ministre dispose-t-il d'un autre 100 millions de dollars cette année?

M. Danson: Il s'agit d'un nouveau programme et je suis heureux que le député en reconnaisse l'importance. Il est appliqué dans tout le Canada. Le gouvernement n'a pas dit qu'il affecterait exactement 100 millions de dollars par année; le programme prévoit 500 millions de dollars répartis sur cinq ans. Je crois que nous avons dépassé les 100 millions de dollars dans les deux dernières années. En réponse à la question du député, sans doute devrais-je commencer par donner le chiffre de l'Alberta, qui est de $690,000. Puis Terre-Neuve... Il y a sûrement une erreur... $6,910,000. Oui, c'est bien là le total. Terre-Neuve, $6,910,000. Je n'en croyais pas mes yeux. Mais cela montre ce qu'un gouvernement libéral peut faire lorsque l'opposition est forte.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: L'Ontario, 19 millions de dollars; la Colombie-Britannique, 3 millions de dollars. Et ça continue. Donc, l'argent se dépense. Le programme avance et nous commençons seulement d'en voir les résultats. Il y a là un retard important, et je suis sûr que le député s'en rend compte. Mais le programme avance.

M. Woolliams: La liste du ministre est encore loin d'arriver à 100 millions de dollars. L'Alberta, 6 millions de dollars; la Colombie-Britannique, 6 millions de dollars; l'Ontario, 19 millions de dollars—c'est loin de 100 millions de dollars. Mais 100 millions de dollars seront-ils affectés cette année?

J'aimerais maintenant étudier le programme témoin. Il s'agit de 100 millions de dollars répartis sur cinq ans pour financer ce que nous appelons des programmes d'innovation. On voulait étudier de nouvelles méthodes techniques pour faire baisser le coût de construction des maisons. Comme je l'ai signalé à la Chambre, ce programme coûterait plus de $54,000 par jour chaque jour d'activité. J'aimerais savoir quel projet expérimental a été réalisé avec ces 100 millions de dollars et où on l'a réalisé, en plus de celui qui se trouve dans la circonscription de l'ancien ministre, peut-être, pour impressionner les électeurs.

M. Danson: D'abord, le programme de remembrement foncier. Si les provinces s'y intéressent, 100 millions de dollars seront sans doute consacrés à cette fin encore cette année. En ce qui concerne le programme de projets témoins urbains, aucune somme n'a encore été puisée dans ce fonds. Il s'agit d'un programme très sérieux. Comme l'a laissé entendre le député, lorsqu'on dépense $54,000 et plus par jour, on doit être sérieux. C'est un plan quinquennal. On a créé un comité consultatif de spécialistes de haut calibre, non pas pour construire du tape-à-l'œil ou dans une circonscription particulière, mais pour trouver des solutions concrètes et réelles aux problèmes urbains. Le comité sait que j'entends être assez rigoureux là-dessus car, en fin de compte, c'est moi le responsable. On ne cherche pas à réaliser des projets grandioses au profit de l'humanité, mais des projets particuliers dans les centres urbains canadiens au profit des Canadiens. Nous ne nous attacherons pas à des thèmes purement théoriques. Je sais que c'est aussi le sentiment du comité consultatif. La première tranche de fonds sera disponible l'an prochain.

M. Woolliams: Ainsi pas un sou de ces 100 millions de dollars n'a été dépensé jusqu'à présent. On n'a pas construit une seule maison. Cet argent n'aurait-il pas dû aider les gens à construire des maisons?

Je voudrais signaler au ministre certains chiffres que j'ai sous les yeux—des chiffres publiés par Statisque Canada. Le coût des maisons neuves au Canada a progressé de 60.7 p. 100 depuis cinq ans contre 38 p. 100 aux États-Unis. Les taux d'intérêt sur les hypothèques au Canada ont grimpé de 76.9 p. 100 contre 18.4 p. 100 aux États-Unis. Au Canada, les frais d'assurance sur la propriété se sont accrus de 130 p. 100, alors qu'aux États-Unis ils n'ont augmenté que de 13 p. 100. Je pourrais citer d'autres exemples pour montrer comment l'inflation au Canada a grugé les ressources du gagne-petit jusqu'à le rendre incapable de se loger convenablement.

M. Danson: Le député permettrait-il une observation au sujet de ces statistiques?

M. Woolliams: Je voudrais soulever une autre question. Le ministre pourra alors faire ses commentaires, s'il le désire, tout en répondant aux objections que je lui pose. Je suis loin de me réjouir du projet du premier ministre de verser $500 au lieu d'abolir la taxe de vente de 11 p. 100. Ensuite, durant la campagne, il a affirmé que le gouvernement le réaliserait d'ici quatre ans. Je demande ceci au ministre: combien de Canadiens ont reçu jusqu'à présent un chèque de $500? Pas, un que je sache. C'est comme un programme innovateur. Je demande au ministre s'il a préparé une mesure législative en vue d'accomplir cette promesse ou était-ce un autre leurre électoral tout comme la promesse de mater l'inflation?

● (1250)

M. Danson: Monsieur le président, je pense qu'il convient de constater, bien que je n'aie pas vérifié les statistiques à cet égard, que les mises en chantier aux États-Unis ont diminué de 50 p. 100 comparativement à 23 ou 24 p. 100 chez nous. Je pense que cette constatation est éloquente. Nos politiques ont porté des fruits, pas les leurs. Je ne prétends pas que les problèmes n'existent pas, mais je doute que la situation soit alarmante. Il y a sûrement un problème, mais un problème que nous pouvons résoudre. Il est bien certain qu'une baisse de près de la moitié des mises en chantier chez nos voisins du Sud, un des pays les plus avancés au monde, c'est un indice que nous faisons mieux. Pour ce qui est des $500 en remplacement de la taxe de vente, c'est une question que nous examinons activement. Nous nous y sommes engagés.

Une voix: C'était une promesse.

M. Danson: Oui j'espère faire une déclaration à ce sujet d'ici quelques jours.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, comme il me reste encore quelques minutes, je voudrais ajouter ceci. Je pourrais continuer de questionner le ministre toute la journée, cela n'aboutirait qu'à une chose. Le gouvernement est plus fort en bonnes paroles qu'en actes. Puisque des Canadiens ne sont pas en mesure de se loger convenablement et que

les agents d'immeubles ne réussissent pas à vendre de maisons, le ministre voudrait-il jeter un coup d'œil sur une entreprise qui porte le nom de Rentex. Les personnes en quête d'une maison versent $50 à cette entreprise qui leur en trouve une et elle jouit d'un monopole dans tout le pays. Je voudrais que l'on s'appuie sur la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Je voudrais également que l'on scrute la nature d'un certain projet d'habitation aux environs de Calgary et concernant la fusion de quatre ou cinq entreprises. Cela se passe non seulement à Calgary, mais aussi ailleurs. Le président d'une compagnie de ma région m'a écrit pour se plaindre de la situation. C'est pourquoi je demande au ministre d'y voir dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. Je me rasseois maintenant puisque mon temps de parole est expiré, et je remercie le ministre d'avoir bien voulu le partager avec moi même s'il n'a pas été capable de répondre à toutes mes questions.

M. Gilbert: Monsieur le président, en juillet et en août derniers, j'aurais pu très facilement féliciter le ministre d'État aux Affaires urbaines de sa nomination. Il est très affable, très aimable et très compétent. Toutefois, il est ministre depuis près de quatre mois et, si l'on en juge par ce qu'il a accompli dans ce court laps de temps et également par l'attitude du gouvernement envers l'un des problèmes les plus graves que connaît aujourd'hui notre pays, celui de la grave pénurie de logements, je suis convaincu en fait, après l'avoir écouté pendant 20 minutes ce matin, qu'il se contente de faire de beaux sourires et de nous jeter de la poudre aux yeux. La crise du logement a de graves conséquences pour la plupart des Canadiens. Je trouve qu'il fait figure de ministre de la mystification plutôt que de ministre du logement. Son attitude et son inaction dans le domaine du logement constituent une farce cruelle.

Quelles sont les raisons qui me poussent à dire cela? Tout d'abord, prenons les promesses faites par le parti libéral au cours des élections. Il y a d'abord eu l'octroi de $500 libres d'impôt pour ceux qui veulent acheter une maison neuve pour la première fois de leur vie. Pendant les cinq dernières minutes, le ministre a répondu que cette question continuait à être étudiée activement. Cinq cents dollars c'est très peu quand on voit l'augmentation considérable du prix des logements depuis quelques années. En fait, en 1973, la hausse du prix du bois et des autres produits forestiers a fait augmenter de $800 le prix de la maison moyenne. Le ministre dit maintenant qu'il étudie activement la possibilité d'accorder $500 à ceux qui achètent une maison neuve pour la première fois.

Puis-je dire au ministre que, s'il enlevait la taxe de vente de 11 p. 100, non pas sur toutes les maisons, mais surtout sur celles à prix moyen, la maison moyenne coûterait $1,300 de moins à construire. A en juger par la réponse que le ministre a donnée hier au député de Huron à cet égard, j'en ai conclu qu'il essayait de nous jeter de la poudre aux yeux pour s'extirper de ce problème très grave.

Deuxièmement, je rappelle au ministre une autre promesse électorale du parti libéral, qui s'était engagé à consacrer des fonds hypothécaires nationaux plus importants à la construction de logements à prix modéré pour lesquels on demande une mise de fonds peu élevée. On a brandi cette idée lors du voyage du premier ministre dans l'Ouest. Permettez-moi de dire au ministre que les limites étaient si basses qu'elles excluaient pratiquement toutes les maisons actuellement en vente dans nos villes. Telle était la deuxième promesse du parti libéral.

Troisièmement, on nous déclarait qu'il y aurait une disposition permettant aux propriétaires de rembourser leur hypothèque au cours des cinq premières années sans avoir à payer une indemnité excessive en cas de paiement anticipé. Le premier ministre et les porte-parole du parti libéral se sont bien gardés de définir le mot «excessive». La question qui se pose maintenant est la suivante: pourquoi faudrait-il que le propriétaire moyen d'un domicile soit obligé de verser une indemnité parce qu'il veut rembourser son hypothèque dans les cinq années qui suivent l'achat de son domicile? Cela donne une idée de la cruauté du ministre envers des gens qui font tout ce qu'ils peuvent pour rembourser leur hypothèque.

Puis-je continuer à 2 heures, monsieur le président?

M. le président: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. le président: A l'ordre. Lorsque la séance a été interrompue à l'heure, les crédits du ministère d'État chargé des Affaires urbaines étaient à l'étude, crédits qui figurent aux pages 29 et 30 de l'Annexe A du bill.

M. Gilbert: Monsieur le président, au moment de l'interruption de la séance, je disais que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines s'était fait une nouvelle idée de son rôle; au lieu d'être ministre de l'habitation, il était devenu ministre de la mystification, par suite de l'incurie du gouvernement à l'égard du grave problème du logement qui se pose d'un bout à l'autre du pays. J'ai donné comme exemples l'inaction du gouvernement et le peu d'intérêt manifesté à l'égard de la subvention de $500 accordée à l'achat d'une première maison et de l'attitude du gouvernement concernant l'application plus efficace de la loi nationale sur le logement en ce qui a trait au domaine hypothécaire, surtout à l'égard des familles à revenu modeste. Le gouvernement a fixé la limite à un niveau si bas qu'aucun citadin ne pourrait se prévaloir des avantages de la disposition énoncée par le premier ministre au cours de la campagne électorale. J'ai ajouté que le gouvernement n'avait pas donné suite à son idée de permettre aux propriétaires de rembourser au cours des cinq premières années, sans avoir à payer d'amende, l'hypothèque contractée pour l'achat de leur maison.

La quatrième promesse faite par le parti libéral au cours de la campagne électorale, c'est celle de modifier le règlement de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui autorise cette société à acheter du terrain et à le louer à des sociétés coopératives d'habitation à but non lucratif. Les réalisations du gouvernement pour ce qui est de cette promesse sont rien moins que médiocres. Le président de la Société centrale a admis que celle-ci n'avançait des fonds qu'à contre-cœur, en raison du peu de rentabilité des projets. A vrai dire, le profit n'est sûrement pas un aspect dont il y ait lieu de tenir compte dans le cas des logements coopératifs. Nous avons vu les agents de l'exposition de Toronto et ceux de l'Ontario Federation of Labour venir à Ottawa pour persuader le ministre de prendre des dispositions en vue de fournir des fonds pour l'habitation et les coopératives à but non lucratif. Le ministre a mis bien du temps à répondre à leur demande.

La cinquième promesse libérale de la campagne électorale avait trait aux plafonds régionaux et locaux relatifs

aux hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. On devait adopter un règlement à cette fin, mais rien n'a été fait pour redresser les taux hypothécaires prévus par la loi nationale sur l'habitation dans diverses régions du Canada. Voilà pour les promesses électorales.

J'aimerais maintenant parler du travail du gouvernement libéral et de l'inaction du ministre de la mystification. En ce qui concerne le nombre total de logements, le nombre d'habitations terminées a beaucoup diminué et, comme le député de Calgary-Nord l'a dit, il diminuera encore probablement de 20 à 25 p. 100 en 1974. Cela signifie une perte de 1.5 milliard de dollars en traitements et en salaires pour les travailleurs canadiens. Dieu sait s'il y a un grave problème de chômage au Canada, spécialement dans l'industrie des produits forestiers, surtout en Colombie-Britannique et au Québec, où l'on pourrait employer des chômeurs.

Je suis certain que le ministre sait que les promoteurs immobiliers des grandes villes ont déclaré au printemps de 1974 qu'ils ne construiraient pas de logements multiples puisque les bénéfices rapportés par ce genre de construction ne se comparaient pas à ceux de la spéculation foncière ou de la construction de logements unifamiliaux. Les mises en chantier ont diminué considérablement parce que ces promoteurs ont découvert qu'ils pouvaient tirer plus de bénéfices de la spéculation foncière et de la construction de logements unifamiliaux. Il y a une grave pénurie de logements à louer, surtout dans les grandes villes.

Aujourd'hui, le ministre s'est enflammé en parlant du programme d'aide à l'acquisition d'une maison.

Une voix: Pas trop, j'espère.

M. Gilbert: Le ministre n'a cependant pas mentionné que, pendant la campagne électorale, il avait proposé d'augmenter la subvention de $25 à $50 et d'abaisser les limites d'admissibilité pour la subvention à un niveau inférieur à celui des hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. La limite pour l'admissibilité au programme d'aide à l'acquisition d'une maison était de $32,000 en Colombie-Britannique et de $30,000 à Ottawa, et pourtant, on s'est rendu compte qu'une somme semblable suffisait à peine à acheter un terrain dans ces villes. La même chose peut se dire à propos de toutes les grandes villes importantes du Canada.

Pour ce qui touche au coût du logement, les réalisations du gouvernement actuel sont encore plus pitoyables. Le prix des terrains et des prêts hypothécaires a augmenté de façon époustouflante. Nous avons entendu, l'an dernier, les libéraux et les conservateurs lorsqu'ils ont adopté la loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles. Cette loi devait stabiliser le marché en rendant les prêts hypothécaires plus intéressants; c'était là l'objectif. On y a sûrement réussi, car depuis l'adoption de la loi, le taux d'intérêt d'un prêt hypothécaire ordinaire est passé de 9.5 à 13 p. 100. Voilà le tour de force qu'ont réalisé conservateurs et libéraux en adoptant une loi qui devait rendre le prêt hypothécaire plus intéressant.

Pour ce qui est du prix des maisons, il y a eu une légère baisse, car l'acheteur recule devant le prix des maisons et le taux d'intérêt. A Toronto, le prix moyen des maisons a baissé de $57,000 à $55,000. En parcourant ma circonscription pendant la campagne électorale, j'ai été renversé de voir le nombre de maisons vides appartenant à des spéculateurs et marquées à vendre. La raison en est que la plupart de ces maisons dont la valeur est d'environ $45,000 nécessitent une hypothèque d'au moins $35,000. Pour obtenir une hypothèque de $35,000 dont le remboursement s'étale sur une période de 25 ans à un taux d'intérêt de 11 p. 100, il faut faire des paiements mensuels de $336.89, capital et intérêt compris. C'est-à-dire qu'il faut chaque année une somme de $4,042.68, ce qui représente au bout de 25 ans un montant total de $100,670.

● (1410)

Il n'est donc pas surprenant qu'on hésite tellement à acheter des maisons dans certains secteurs particuliers des grandes villes. Je veux me reporter à l'attitude du ministre à l'égard du logement. Nous du Nouveau parti démocratique disons que tout le monde a droit à un logement convenable à un coût raisonnable. La chose a été défendue également par le Conseil canadien de développement social et, comme me le fait rappeler le député de Don Valley, par le groupe d'étude du gouvernement fédéral. Voyons quelle est l'attitude du ministre. Il dit que les gens doivent choisir entre l'achat d'une maison ou des extra comme une voiture, un bateau ou autres articles de luxe. C'est ce qu'il pense. Il dit que l'on ne peut pas avoir les deux. Je rappelle au ministre que beaucoup de Canadiens ne peuvent se payer ni maison ni luxe. Sa théorie me renverse.

Quelle est sa solution? Il dit qu'il encouragera les promoteurs à construire par des stimulants fiscaux. Grâce aux articles de la loi portant sur les dividendes limités, il espère encourager les constructeurs. Je rappelle au ministre qu'au cours des six dernières années, les logements à dividendes limités n'ont jamais représenté plus de 5 p. 100 de l'ensemble des logements par année. Il y a une exception: en 1970, on a consacré 82 millions de dollars à des petits terrains avec de petites maisons.

C'est le deuxième aspect de la théorie du ministre. Il n'a pris aucune mesure contre la hausse des taux d'intérêt. Il n'a rien fait en matière de réserves foncières. Il n'a rien fait pour le programme de la prime de $500. Il n'a rien fait au sujet de la taxe de vente de 11 p. 100 sur certains logements. Il n'a pris aucune mesure au sujet de l'impôt de 50 p. 100 sur les plus-values de capitaux, qui devrait être d'au moins 100 p. 100. Il n'a rien fait pour le logement des Indiens et des Métis. C'est un bilan vraiment lamentable.

Mon temps est limité, mais je tiens à dire au ministre ce que nous, du Nouveau Parti Démocratique, ferions si nous avions à surmonter ces difficultés. Je vais résumer en cinq phrases. D'abord, nous constituerions un fonds de roulement de 3 milliards de dollars pour permettre l'acquisition par l'État de terres à exploiter aux alentours des grandes villes. Deuxièmement, nous lèverions un impôt de 100 p. 100 sur les plus-values de capitaux, avec surtaxe pour les propriétés spéculatives dont la durée de jouissance est inférieure à cinq ans, afin d'abaisser le coût des acquisitions. Troisièmement, nous assurerions aux provinces et municipalités le financement intégral des services propriétés foncières. Quatrièmement, nous consentirions des hypothèques de 6 p. 100 aux familles à revenu faible ou moyen. Cinquièmement, le gouvernement interviendrait directement pour assurer une offre suffisante de logements à prix modéré, soit en faisant appel à des entrepreneurs privés, soit, au besoin, en recourant aux services d'un organisme d'État.

Monsieur le président, j'aimerais que le ministre se décide à changer de politique et travaille activement à assurer aux Canadiens un logement convenable à prix raisonnable. J'aimerais mieux l'appeler ministre de l'habitation que ministre de la supercherie. Et je dirais qu'en ce moment, il fait une plaisanterie vraiment cruelle à bon nombre de Canadiens.

Subsides

M. Stanfield: Monsieur le président, à voir les responsabilités du ministre d'État chargé du logement et des Affaires urbaines et l'enthousiasme de ses réponses à la Chambre, on est tenté de se poser cette question familière: Pourquoi sourit-il? Je ne souhaite que du bien au nouveau ministre. Je ne voudrais pas qu'il me comprenne mal. Je respecte son talent et sa jovialité. J'ai toutefois très peur qu'il ne se laisse déjà aller à cette complaisance dont un grand nombre de ses collègues plus anciens ont donné le ton à cette administration. Si l'on peut l'arrêter et le sauver de ce triste destin avant que le ciment ne prenne autour de lui, j'en serai très heureux. C'est l'une des principales raisons de mon intervention aujourd'hui. Il serait désespérant de voir un nouveau ministre, surtout avec un portefeuille comme le sien, s'abandonner à penser qu'après tout tout doit être bien puisque les libéraux sont toujours au pouvoir.

Les affaires de ce pays suscitent de nombreux motifs d'inquiétude. Une bonne part de mes inquiétudes tient au cynisme du gouvernement et à ses manifestations répétées dans le domaine du logement. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a souvent dit blanc et fait noir. Il a fait des promesses, puis tergiversé, et puis il n'a rien fait en fin de compte. Maintenant, nous avons un nouveau ministre pour accompagner la dernière fournée de promesses non tenues.

J'ai l'impression que le ministre et le gouvernement s'attendent à ce que nous-mêmes et les Canadiens restions là assis à attendre que quelque chose se passe dans un avenir quelconque. Je pense que ce n'est pas suffisant. Le premier ministre voudrait peut-être nous faire croire qu'il tient parole lorsqu'il dit que le programme de logement promis au cours de la campagne électorale sera appliqué au cours des quelque quatre ou cinq ans que durera la présente législature, mais son gouvernement ne s'acquittera certainement pas de cette tâche s'il ne prend pas énergiquement l'initiative d'adopter une politique de logement lui permettant au moins de s'attaquer aux problèmes de première urgence.

Il me semble qu'il nous faut une politique beaucoup plus globale, qui ne se borne pas à un petit nombre d'inventions de la part de la SCHL. Il faut que tous les ministères de l'État coordonnent leurs efforts, notamment le logement, les affaires urbaines, la main-d'œuvre, l'immigration, les Affaires indiennes et certainement les finances. Le ministre a beau dire que nous ne traversons pas une crise du logement, comme il aime à le répéter, il existe assurément à l'heure actuelle une crise doublement critique parce que les mises en chantier ont baissé sensiblement et que les coûts ont monté en flèche. En cinq ans—je pense que mes chiffres sont exacts—le prix des maisons neuves a augmenté de 60 p. 100 selon Statistique Canada.Il s'agit simplement des maisons. Si l'on y fait figurer le coût des terrains, le prix de la maison neuve avec son terrain a augmenté de près 110 p. 100 en moyenne. Pendant la même période, les taux hypothécaires augmentaient de près de 77 p. 100.

● (1420)

Il y a un an, on pouvait voir que le prix des logements et les taux d'intérêt hypothécaire étaient en train de dépasser les moyens de la plupart des Canadiens. Il n'était pas nécessaire d'être très brillant pour s'en rendre compte. On pouvait également voir que le marché de l'habitation devenait de plus en plus un refuge contre l'infation pour ceux qui pouvaient se permettre cette sorte d'investissement pour se protéger contre ce qui s'annonçait. Le député

[M. Gilbert.]

néo-démocrate qui vient de terminer son discours a affirmé que dans bien des cas, il s'agissait d'une source de spéculation et d'une protection contre l'inflation. A maintes reprises, nous-mêmes et d'autres aussi, avons averti le gouvernement de cette situation, que le gagne-petit y perdrait ses plumes. Le gouvernement n'a pas donné de réponse convenable; en fait il lui a même fallu des mois pour admettre que notre diagnostic était précis.

Ensuite, bien entendu, il y a eu la campagne électorale avec ses activités fébriles et son cortège de promesses—et le programe d'aide à l'acquisition d'une maison. Le programme fut étoffé et il le fallait bien, car il aurait certainement tourné à la plaisanterie s'il était demeuré tel quel. Aujourd'hui le ministre ne jure que par lui. Demandez l'heure au ministre et il vous parle de son programme. La tactique défensive du gouvernement s'appuie sur son programme, c'est une ronde à n'en plus finir.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre a paru à l'émission télévisée «Question Period» et déclaré que pour construire des maisons et des appartements à un prix avantageux nous devrons accepter certains compromis, des concessions, comme par exemple de sacrifier les étendues de verdure. Le 7 octobre, le député de Grenville-Carleton demandait au ministre de clarifier sa déclaration. Le ministre a répondu, dans une de ses déclarations les plus éclairantes, et je cite:

> Cette question fait l'objet d'un débat permanent avec des représentants provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec d'autres responsables. Il est évident que nous devons être sensibles au problème et j'accorde autant d'intérêt aux parcs et aux loisirs qu'à tout autre élément du domaine du logement.

Une voix: C'est mieux dit.

M. Stanfield: Peut-être, mais pas très étoffé. Je ne crois pas que la réponse du ministre ait jeté de la lumière sur sa déclaration précédente et je lui dis très franchement par votre entremise, monsieur le président, qu'il ne me plaît guère de le voir raisonner comme il semble le faire à cet égard. Je refuse d'admettre la prétendue nécessité de diminuer l'importance des espaces verts dans nos villes pour nous doter de terrains viabilisés. Et j'insiste fortement là-dessus parce que je sais qu'il est diantrement difficile de conserver des espaces verts dans les villes. Je ne connais pas de villes canadiennes qui en aient trop et je ne veux pas les voir gaspiller sous prétexte d'un gain à court terme.

Autrement dit, je ne crois pas que parce qu'on préservera les espaces verts qui existent déjà on manquera de terrains pour construire des maisons ou des appartements. Les espaces verts dont nous disposons dans nos régions urbaines ne sont pas du tout la cause des graves problèmes de logement auxquels nous faisons face et on ne doit pas les sacrifier dans l'intérêt d'une solution bâclée à notre problème de pénurie de terrains viabilisés. Je vous affirme, monsieur, que dans notre pays, rien ne saurait justifier un tel compromis. Les grands espaces vides qui doivent nous inciter à l'action ne sont pas les espaces verts de nos villes, mais plutôt les lacunes évidentes des politiques du ministre et du gouvernement. Y a-t-il quelqu'un qui sache vraiment quelle est la politique de logement de ce gouvernement? A-t-on un plan d'action pour faire face à la crise? D'après ce que j'ai vu. Nous somme prêts à affronter des situations qui n'existent plus maintenant, si elles ont jamais existées. Prenez par exemple la montée vertigineuse des prix des terrains destinés aux aménagements résidentiels. Voilà qui empêche des dizaines de

milliers de familles ordinaires et laborieuses de réaliser leur rêve de posséder leur propre demeure. Je partage l'opinion de ces gens, comme quoi ces prix sont inutiles et inacceptables.

Le président de la SCHL a déclaré dernièrement que le gouvernement usait de tous les moyens à sa disposition pour augmenter le nombre des terrains viabilisés. Il a dit que le gouvernement pourrait intervenir si le nombre de mises en chantier n'atteint pas 200,000 l'an prochain, mais pas avant. M. Teron croit que ce nombre de mises en chantier nous permettra de faire face à la situation sans apporter d'amélioration appréciable aux conditions générales de vie des Canadiens.

Le gouvernement estime-t-il la situation du logement si bonne qu'il n'y ait rien d'autre à faire que d'éviter une dégradation de cette situation? Est-ce là l'attitude du ministre et du gouvernement? Le Canada a droit à mieux. Pour de très nombreux Canadiens à revenu bas et moyen, la situation est insupportable. Le gouvernement a l'obligation morale d'éviter pour l'an prochain une pénurie de logements et une autre escalade des prix. Il doit améliorer nettement la situation actuelle.

En particulier, en ce qui concerne le prix des terrains, une orientation nouvelle s'impose immédiatement pour améliorer la situation et assurer une expansion suffisante et ordonnée du nombre de logements. Le gouvernement, en collaboration avec les provinces, doit fournir les ressources sans attendre. Je le déclare au ministre, ce serait investir dans le progrès social et urbain, et, de plus, cela modérerait les pressions inflationnistes dans ce domaine tout en favorisant l'emploi. Le ministre chargé des Affaires urbaines et le ministre des Finances devraient prendre sans délai une initiative de ce genre, et nous ne nous contenterons pas de réponses partielles.

M. Marshall: Cela viendra avec le budget.

M. Stanfield: Je ne veux pas attendre le budget. Je suis fatigué de rester assis à attendre le budget et j'ose dire que les Canadiens sont aussi sacrément fatigués d'attendre le budget. Le Conference Board au Canada a prédit que, si le gouvernement continue d'envisager les choses de la même façon . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Que le bavard d'en face se calme. Je ne sais pas s'il s'est mis dans ce coin pour ne pas trop gêner la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous sentons un courant d'air par ici.

M. Stanfield: . . . Que si le gouvernement continue sa politique actuelle, nous assisterons l'an prochain à une autre diminution des mises en chantier. Si rien n'est fait rapidement et si la tendance actuelle se maintient, nous aurons une grave pénurie de logements au milieu de l'année 1975, et pendant le deuxième semestre, les constructions commencées ne seront pas achevées à moins que l'on assiste à un renversement de la tendance. Sans ce coup de barre, la construction de nouveaux logements ne suffira pas à la demande vers le milieu de l'année 1975, de sorte que les loyers et les prix des maisons ne pourront qu'augmenter davantage. Je suppose que c'est le programme anti-inflationniste du gouvernement. Si l'on avait des réserves de logements dans les grands centres, le ralentissement de la construction n'aurait pas des effets aussi graves, mais au contraire, il y a très peu de logements libres dans la plupart des régions urbaines.

● (1430)

Le rapport publié récemment par le Conseil économique du Canada et intitulé Toward More Stable Growth in Construction, disait:

> Selon notre analyse, une augmentation plus stable du nombre de mises en chantier retarderait considérablement les hausses du prix des habitations à l'avenir.

Tout gouvernement qui désire le moins du monde combattre l'inflation et aider le peuple devrait s'en rappeler. Le rapport dit encore:

> S'il y avait plus de stabilité dans le domaine de la construction résidentielle, plus de logements de meilleure qualité seraient financièrement abordables pour les pauvres, et tous ceux qui font partie de l'industrie de la construction profiteraient probablement aussi de la situation.

J'espère que le gouvernement actuel va prendre au moins certaines mesures pour remédier au problème du logement et combattre l'inflation au lieu de se contenter de dire qu'elle est internationale. Le ministre devrait y songer. Le rapport dit encore qu'on a découvert que l'instabilité dans la construction de logements provenait dans une large mesure de l'instabilité générale de l'économie et surtout de l'instabilité des politiques monétaires du gouvernement. Le ministre des Finances lui-même l'a avoué dans le mémorable exposé budgétaire qu'il a prononcé le 6 mai, et dans lequel il déclarait:

> Les taux d'intérêts sont excessifs, mais nous n'arriverons à les faire baisser qu'en freinant l'inflation. Nous devrons y mettre le temps. Dans l'intervalle, je compte que les banques continueront de privilégier, dans leur politique de crédit, les prêts aux petites entreprises, le financement hypothécaire destiné au logement, et les emprunteurs des régions défavorisées de notre pays.

Cependant, monsieur le président, des espoirs ne constituent pas une politique et la façon dont le ministre des Finances a géré l'économie canadienne a entraîné, entre autres, un exemple classique de cycle de prospérité et de crise dans l'industrie de la construction domiciliaire. La gravité du problème et ses conséquences pour notre société exigent qu'on prenne des mesures efficaces, mais on ne le fait pas. L'une des raisons pour lesquelles le marché des hypothèques est si dur pour ceux qui veulent construire de nouvelles maisons est évidente. En août 1971, le pourcentage d'hypothèques garanties aux termes de la loi nationale sur l'habitation qui servaient à financer l'achat de maisons déjà construites était de 5.6 p. 100; en août 1972, il était de 8.5 p. 100 et en août 1974, le pourcentage de ces hypothèques, par opposition aux hypothèques servant à la construction de nouvelles habitations, était de 45.4 p. 100. Cela veut dire que 45.4 p. 100 des hypothèques garanties aux termes de la loi nationale sur l'habitation étaient donc utilisées, monsieur le président, non pour aider à construire de nouvelles maisons, mais pour aider à acheter des maisons déjà construites. C'est facile à comprendre étant donné que les anciennes hypothèques attachées aux maisons déjà construites étaient devenues tout à fait insuffisantes en raison de l'inflation touchant les prix auxquels ces maisons étaient vendues sur le marché. Cela indique l'étendue du problème auquel le ministre doit faire face et on dirait qu'il pense le régler par des sourires.

Monsieur le président, le premier ministre parle d'esprit d'initiative et le ministre des Finances ne cesse de répéter que l'offre est la pierre angulaire du programme anti-inflationniste du gouvernement. Où est donc la politique d'offre en matière de logement? Elle n'existe pas. Où est la politique anti-inflationniste d'ensemble qui est nécessaire pour stabiliser les prix et les taux d'intérêt sur hypothèques? Où est donc l'esprit d'initiative dont on a tant parlé?

Une voix: En France.

M. Stanfield: Monsieur le président, j'espère que le ministre d'État aux Affaires urbaines cherchera lui-même à obtenir des réponses à ces questions et qu'il en posera d'autres à son chef, au ministre des Finances et à ses autres collègues du cabinet. J'espère qu'il s'attaquera à ces problèmes parce qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de Vancouver Kingsway a la parole.

Mme Holt: Monsieur le président, je regrette d'avoir à intervenir dans ce débat . . .

Une voix: Pourquoi le regretter?

Mme Holt: . . . et de retarder notre brillant ministre d'État chargé des Affaires urbaines, mais je dois rectifier le compte rendu de ce matin et éclairer le député de Calgary-Nord.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: L'avez-vous achetée, Barney?

Mme Holt: J'aimerais signaler au député et à ces messieurs de l'autre côté de la Chambre et à tous ceux du même acabit que je ne suis pas ici parce que je suis jolie.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Je ne suis pas ici parce que je suis vilaine, je ne suis pas ici parce que je suis aimable et je ne suis pas ici pour plaire ou déplaire. Je suis ici parce que je suis assez qualifiée pour dénoncer l'imposture intellectuelle du député de Calgary-Nord.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qu'est-ce que cela a à voir avec l'habitation?

Une voix: Qui a rédigé ça pour vous?

Mme Holt: De plus, j'ai assez de capacité et de formation intellectuelle pour savoir que ses prémisses sont fausses: quand il a commencé à parler de la Colombie-Britannique, il était sur mon propre territoire et ne savait absolument pas de quoi il parlait. S'il n'avait pas perdu tellement de temps à admirer sa propre éloquence et à surveiller ce qui se passe à la Chambre, il aurait pu savoir que les hordes socialistes avaient envahi la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

Une voix: Voilà pourquoi vous êtes ici.

Mme Holt: En voilà un autre du même acabit. Je tiens à vous dire que s'il n'y a pas de nouvelles constructions d'habitations dans cette région ni de logements à louer, c'est parce que les loyers sont bloqués en Colombie-Britannique, au cas où le député ne le saurait pas. Pour ce qui est de la construction d'immeubles à appartements, on fait maintenant des logements en co-propriété. Les logements sont inaccessibles; leur coût a doublé depuis février à cause du blocage des loyers. Quant à la formule proposée par le député de Broadview, nous en avons eu un avant-goût et j'espère que cela n'arrivera jamais au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Dick: La Colombie-Britannique ne fait-elle pas partie du Canada?

Mme Holt: Avant de me rasseoir, monsieur le président, je crois opportun de signaler que le député de Calgary-Nord ainsi que son voisin agissent tous deux en hommes des cavernes.

Des voix: Bravo!

Une voix: L'auteur!

Une voix: C'est Barney Danson.

Mme Holt: A cause de cette attitude . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Nous aimerions entendre la représentante de Vancouver Kingsway.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Je vous remercie, monsieur le président. Étant donné leur attitude, j'aimerais proposer que leur traitement soit réduit à un dollar par année.

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Gillies: Monsieur le président, je félicite le ministre de sa nomination et j'espère qu'il montrera dans l'exercice de ses importantes fonctions le courage qu'il faut pour s'en acquitter comme il se doit. Avant de traiter du logement, j'aurais quelques mots à dire sur les remarques que faisait le député de Winnipeg-Nord-Centre hier quand il a affirmé que la condamnation des dépenses du gouvernement ne devrait pas être trop complète. Il nous a fait la leçon et a dit que les civilisations progressaient grâce à leurs dépenses.

Voici ce que j'en pense. Si des civilisations n'ont pas progressé, c'est que les gens ne faisaient pas confiance à la compétence de leurs représentants élus pour dépenser sagement et efficacement leurs deniers. Si nous ne faisons pas une étude sérieuse et efficace des prévisions budgétaires, de graves problèmes vont se poser. Ceux qui s'imaginent que les crédits sont examinés consciencieusement aux comités de la Chambre des communes n'ont sûrement jamais assisté à une séance de comité. Tant que l'opposition ne disposera pas d'un personnel suffisant et que les crédits ne seront pas examinés à la Chambre, nous allons être témoins de dépenses effrénées et inadmissibles, non pas à cause de manœuvres frauduleuses, mais parce que l'examen des crédits ne répond pas à l'attente de la population.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de parler de l'Annexe B relative à la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui figurent à la page 30 du bill. Je parle du crédit 10 qui vise l'ensemble de notre programme et de notre politique de logement. J'ai été étonné d'entendre le ministre déclarer ce matin qu'il n'y avait pas de grave problème de logement. Je n'aurais pas dû m'en étonner cependant, car c'est ainsi que les membres du gouvernement prennent la plupart des situations pénibles. Avec la présente administration, nous en sommes rendus à un point où il n'y a plus ni normes ni objectifs à l'égard de l'inflation et du logement.

Je ne puis comprendre qu'un ministre originaire de la région de Toronto puisse nier qu'il y ait une crise du logement dans les régions urbaines de notre pays. Je ne comprends pas comment d'autres ministres de premier plan peuvent le prétendre également. Aujourd'hui, le taux

de logements vacants dans la ville de Toronto est probablement inférieur à 1 p. 100, et tout le monde sait qu'il faut un taux de 5 p. 100 pour que le marché de la location fonctionne comme il faut. Un taux de logements vacants aussi bas signifie que ceux qui cherchent à louer un logement auront encore plus de problèmes cet hiver. Les loyers augmentent. Jusqu'ici, la sagesse voulait qu'on ne dépense pas plus que 20 p. 100 de son revenu pour le loyer. Aujourd'hui les gens de Toronto doivent y consacrer 30 ou 40 p. 100 et, ceux qui ont un faible revenu, jusqu'à 50 p. 100. C'est absolument honteux. Les économiquement faibles sont acculés à l'humiliation et à la détresse.

On a toujours dit que les gens ne devraient pas dépenser plus de deux fois et demie leurs revenus pour l'achat d'une maison. Le revenu de la famille moyenne à Toronto est d'environ $12,000, ce qui veut dire que la maison moyenne devrait se vendre à $30,000. On ne trouve plus de maisons à $30,000 dans cette région. Les gens ne peuvent plus se permettre d'acheter. On ne construit pas de logements pour les gens à revenu moyen. Il n'en existe pas dans nos régions métropolitaines.

A une certaine époque, les gens du pays pouvaient choisir le genre de logement qu'ils préféraient. Certains préféraient louer, d'autres acheter. Maintenant on ne peut plus choisir. Le malheur, c'est que l'on ne peut trouver un logement à la portée de sa bourse. Si l'on tient compte de la faible densité de notre population et du fait que nous avons tout sous la main pour construire des maisons, la situation actuelle est vraiment aberrante. Comment l'expliquer? Le ministre mettra cela sur le dos de l'inflation, je suppose. Pourquoi l'inflation serait-elle la cause de notre crise du logement? L'inflation a-t-elle créé la situation actuelle du logement? Bien que le ministre des Finances croie que l'inflation existe quelque part dans la stratosphère, il est évident que nous n'importons pas toute l'inflation.

Si nous voulons des logements, nous disposons de tous les terrains et les matériaux dont nous avons besoin. Alors pourquoi les maisons coûtent-elles plus cher à Toronto que n'importe où ailleurs sur le continent nord-américain. Ce n'est pas logique. On ne peut pas attribuer nos difficultés à l'inflation. C'est probablement le contraire qui est vrai. L'absence de mises en chantier et le nombre stationnaire de maisons à vendre ont beaucoup contribué à l'inflation. Le coût accru des logements est une des principales causes de l'augmentation du coût de la vie. C'est évidemment une des grandes raisons des revendications salariales qui, à leur tour, attisent l'inflation. Si on avait adopté une politique efficace en matière de logement, l'inflation ne serait pas aussi grave dans notre pays qu'elle l'est aujourd'hui.

Le nombre de mises en chantier a diminué de 24 p. 100 cette année. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi, si nous pouvons résoudre le problème de l'inflation en augmentant l'offre, les logements se font rares au Canada et contribuent à la poussée inflationniste. On ne peut pas vraiment dire que notre crise du logement est causée par l'inflation qui existe à l'étranger, mais on peut prétendre que la crise du logement est attribuable à l'inflation que nous avons créée chez nous et à la façon dont nous avons essayé de combattre cette inflation. Le ministre croit-il qu'un bon moyen de combattre l'inflation est de relever les taux d'intérêt? Le gouvernement a suivi cette ligne de conduite. Les taux d'intérêt élevés ne règlent pas le problème de l'inflation, ils l'enveniment. Il est évident que les taux élevés d'intérêt ne restreignent pas les dépenses à la consommation ou les investissements, mais les taux d'intérêt élevés nuisent aux prêts hypothécaires et à la construction d'immeubles de rapport. J'aimerais que le ministre nous dise si, selon lui, il est possible de freiner l'inflation en réduisant l'offre dans le secteur du logement et de régler le problème en augmentant les taux d'intérêt.

L'autre jour, le ministre a déclaré à la Chambre—je ne voudrais pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit—que la montée en flèche des prix du logement allait cesser. Il n'en est rien. Si l'on fait l'historique de la construction résidentielle au Canada depuis 1946, on constate que les taux d'intérêt élevés reviennent de façon cyclique. Le gouvernement suit une politique qui favorise des taux d'intérêt élevés et les mises en chantier accusent une baisse; il diminue les taux d'intérêt lorsque l'économie s'effondre et les mises en chantier recommencent à augmenter. C'est pourquoi, depuis 1946 nous n'avons eu aucun programme de construction résidentielle soutenu.

● (1450)

Nous n'arriverons jamais à en appliquer un tant que nous n'aurons pas éliminé la relation qui existe entre la politique monétaire et celle du logement. Voyez-vous, tous les programmes établis par le ministre et auxquels on nous demande d'affecter plusieurs centaines de millions de dollars ne réaliseront pas grand-chose; ils ne s'attaqueront qu'à des problèmes accessoires. J'appuie l'établissement des programmes de location fondés sur le revenu; je crois que nous avons besoin de réserves foncières, de nouveaux égouts, etc., mais toutes ces choses ne vont pas vraiment au cœur du problème. La question qui se pose est de savoir si nous profiterons d'un programme soutenu de construction à l'abri des anomalies attribuables aux changements apportés à la politique monétaire en général. Il n'y a jamais eu au Canada de réserve bien distincte de fonds destinés au marché hypothécaire, comme cela s'est fait dans d'autres pays par l'intermédiaire des sociétés de construction et des associations d'épargne. Je ne saurais dire si ce serait la solution pour le Canada, car cela comporte certains inconvénients. Mais il est évident que nous ne progresserons jamais tant que nous ne nous serons pas attaqués à cette question de base.

Le défi qui se pose au nouveau ministre, et nous lui souhaitons tous le plus de succès possible, est de s'attaquer à la situation qui existe au Canada depuis 1946, c'est-à-dire la relation étroite qui existe entre la politique du logement et la politique monétaire en général. Le gouvernement a-t-il un plan pour dissocier le marché hypothécaire du logement du marché monétaire général, tel qu'il existe? Sinon, nos efforts pour venir à bout du problème du logement dans son ensemble sont voués à l'échec. La seule façon dont les gens à faible revenu pourront jamais obtenir les logements dont ils ont besoin est de faire en sorte que l'offre de logements augmente plus rapidement que la demande pendant une période prolongée dans les grandes agglomérations. Ce ne sera possible que si nous trouvons un moyen d'amener des fonds hypothécaires sur le marché par des voies normales.

J'ignore si le ministre d'État chargé des Affaires urbaines compte adopter la même attitude que celle du ministre des Finances, qui pense que l'inflation peut être jugulée sans causer de bouleversements ou de difficultés. Quiconque s'est penché sur l'évolution du marché de l'habitation depuis 1946 ne peut s'empêcher de constater que, tant que nous n'aurons pas trouvé un moyen d'isoler plus efficacement le marché des prêts hypothécaires, nous ne réussirons pas à atteindre les objectifs toujours plus grands en matière de construction de logements pour répondre aux besoins de ceux qui vivent dans des régions urbaines.

Subsides

M. Danson: Le député voudrait-il que je réponde à quelques-unes de ses questions?

M. Gillies: J'aimerais qu'il réponde à toutes.

M. Danson: Monsieur le président, je suis étonné qu'un homme aussi éminent que le député de Don Valley, un homme qui avait un bagage universitaire assez imposant en arrivant ici, parle maintenant d'isoler de la réalité les fonds hypothécaires. Notre gouvernement s'attache à la réalité. Nous ne fixons pas les taux d'intérêt en les isolant du monde réel où nous vivons. Chaque fois que nous le faisons, c'est nécessairement au moyen d'une subvention quelconque. Il faut bien le comprendre. Si le député essaie de berner les Canadiens, ou même les membres du comité, en prétendant que le gouvernement a fixé ou peut fixer des taux d'intérêt sans tenir compte de la réalité, c'est malheureux. Prétendre ensuite que nous nous servons de ce moyen pour influer sur l'économie . . .

M. Stanfield: Il n'a pas prétendu cela.

M. Danson: Alors je dirais ceci: Régulièrement, chaque année, nous avons canalisé plus d'argent vers le marché de l'habitation. En 1973, le montant a été de 923 millions de dollars. En 1974, 1,262 millions. Et la courbe monte sans cesse. Depuis six ans, nous avons construit plus de logements subventionnés qu'au cours des années précédentes. Les membres de l'opposition demandent: pourquoi ne faites-vous rien à ce sujet? Evidemment, ils étaient distraits quand j'ai énuméré les 17 ou 18 programmes précis. Quand le chef de l'opposition affirme que nous devrions nous occuper de remembrement foncier, je ne peux que me demander où il se trouvait. Nous avons créé un fonds d'un demi-milliard de dollars où l'on puise effectivement et qui profite aux provinces et aux municipalités. Voilà ce que nous faisons.

Le député de Don Valley a soulevé un point intéressant lorsqu'il a parlé de la circulation des fonds hypothécaires. Je surveille étroitement cette question. Cependant, je ne peux présenter de solutions magiques parce que mon rôle est d'agir, non de critiquer. Nous devons maintenir la circulation de ces fonds, mais nous ne pouvons pas le faire sans tenir compte des taux d'intérêt mondiaux. Il nous faut tenir compte du monde bien réel dans lequel nous vivons. La plupart des gens le reconnaissent. On ne peut pas tromper les Canadiens. Mes vis-à-vis n'ont pas pu le faire au cours de la dernière élection, et ils n'y réussiront pas plus par cette déformation des faits économiques.

Des voix: Bravo!

M. Danson: Voyez ce qui a été accompli grâce aux programmes dont j'ai parlé. Prenez par exemple le programme à dividende limité. Il y a eu en face des députés pour déclarer que les gens n'en profiteraient pas. Mais l'argent est là et les prêts arrivent. Ils vont faire circuler ces fonds. C'est une façon de tirer le meilleur avantage possible de l'argent du contribuable et de libérer l'argent pour loger les économiquement faibles. Pour la même raison, nous avons établi la bourse des hypothèques. Nous ne pouvons nier qu'il y ait des difficultés. Mais chaque fois qu'une difficulté se présente, l'opposition crie à la catastrophe. On ne trompe plus les gens de cette façon. Ils savent que la vie n'est pas facile, qu'elle est semée d'embûches. C'est le rôle du gouvernement d'essayer de résoudre les problèmes quand il s'en présente.

A mon avis, il y a un marché important pour l'investissement de fonds hypothécaires en provenance de l'extérieur du Canada. Beaucoup aimeraient investir au Canada parce que, grâce à un bon gouvernement et à cause de la situation économique, ils y trouvent la sécurité. Je souhaiterais que des méthodes plus hardies soient utilisées, peut-être par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour qu'une plus grande partie de cet argent soit consacrée au logement. Si des gens de l'étranger désirent investir une grande partie de leur argent sans risque financier, ils peuvent facilement trouver un investissement sûr et productif dans ce domaine. Les capitaux n'afflueront pas sur le marché des hypothèques à moins de s'adapter aux réalités. Les gens n'investiront pas de capitaux dans ces circonstances pas plus que les entrepreneurs ne construiront d'immeubles s'il y a une régie des loyers.

• (1500)

Je pense que cela répond à certaines questions qui ont été soulevées. La question de l'offre est fondamentale. C'est pourquoi, lorsqu'on parle de maisons dont la construction est terminée, j'estime que dans une situation de crise, le bilan n'est pas mauvais, car à la fin de l'année en cours, 250,000 maisons auront été achevées, ce qui représente dans l'histoire de la construction la deuxième meilleure année. Toutefois, les sommes que le secteur privé affecte aux maisons existantes me préoccupent, surtout à Halifax, la belle ville du député. J'exhorte le secteur privé à affecter une plus forte proportion de prêts aux habitations à loyer modique plutôt qu'aux habitations existantes.

M. Stanfield: Ce sont les réalités dont vous parlez.

M. Danson: En effet, ce sont les réalités. Dans le programme dont je suis responsable, un fort pourcentage de capitaux est affecté aux habitations existantes, ce qui permettait aux gens d'accéder à la propriété. C'est un compromis auquel il faut faire face. Faut-il utiliser ces capitaux pour aider les gens à acheter des maisons ou pour atteindre un double but: acheter des maisons et accroître le parc immobilier? J'ai pris cette décision en sachant bien qu'elle serait préjudiciable aux gens, mais avec la conviction qu'il serait en fin de compte plus profitable à tous d'affecter les deniers publics à de nouveaux logements. Il est entendu que l'on cherche essentiellement à accroître le nombre de logements et à les utiliser au maximum pour améliorer la qualité de l'habitation au Canada.

Fait intéressant, je pourrais signaler au député de Don Valley et au chef de l'Opposition, qui a lui aussi parlé d'offre, que 130,000 nouveaux logements familiaux et 30,000 logements non familiaux ont été construits—ce qui me semble être un phénomène nouveau de notre société—et 25,000 vacances ou destructions d'anciennes maisons délabrées ont été enregistrées soit un nombre global de 185,000. Pour répondre à la demande, il faut donc entreprendre ou terminer, à votre choix, la construction de 185,000 logements. Or, l'année dernière, nous avons eu 268,000 mises en chantiers et cette année, 250,000.

Je reconnais qu'il se posera des difficultés l'an prochain. Nous en sommes à 23 ou 24 p. 100 cette année, alors que nos voisins américains en sont presque à 50 p. 100. Il y a donc un problème. Je soutiens néanmoins que nous réussissons mieux que presque tous les autres pays au monde à combattre l'inflation, et nous pouvons faire encore mieux. Les députés entendront bientôt parler de nouveaux programmes que j'entends présenter à la Chambre et de modifications des programmes actuels qui nous ont permis d'acquérir une précieuse expérience; ces mesures amélioreront considérablement la situation.

M. le vice-président: Il reste quelques minutes au député de Don Valley.

M. Gillies: Monsieur le président, je m'étonne de la réponse que le ministre me donne. Je n'ai qu'une chose à lui dire, c'est qu'on ne peut tromper éternellement le public. Si le ministre en a le temps, je lui propose de lire le courrier de ses commettants qui essaient de faire face à la hausse du prix des maisons et des loyers à Toronto. Vu toutes ses déclarations, comment explique-t-il qu'il y ait un si grave problème de logement dans le grand Toronto? Les citoyens ne fabriquent pas les problèmes de toutes pièces. Les loyers montent plus que jamais, et les prix sont élevés parce que l'offre est insuffisante. Et il n'y a pas de construction parce que les taux d'intérêt sont trop élevés.

J'espère que le ministre ne veut pas nous faire croire que le gouvernement fédéral n'exerce aucune influence sur les taux d'intérêt. Je m'efforçais justement de bien faire comprendre—ce qui lui a apparemment échappé—qu'il aurait tort de penser que le gouvernement n'a pas utilisé le logement, directement ou indirectement, comme moyen de stabiliser la situation économique. Il l'a toujours fait et il le fait encore.

En sa qualité de ministre chargé du logement, ne devrait-il pas mettre de l'avant une politique ou un programme susceptibles d'éliminer une fois pour toutes le principe selon lequel le logement doit nous servir de moyen de stabiliser la situation économique, alors même que ce sont toujours les économiquement faibles qui en font les frais? Les taux d'intérêt fluctuent au gré de bien des facteurs, mais le gouvernement au pouvoir en 1946 sut mettre en œuvre un programme de prêts directs qui réussit à tempérer l'effet de la politique monétaire générale sur le marché hypothécaire.

J'enjoins à ce nouveau ministre, homme respecté par tous les députés de la Chambre, d'essayer de trouver un moyen d'enlever au logement son caractère de facteur de stabilisation. Il importe peu que l'on termine 240,000 unités de logement l'année prochaine si ce nombre doit descendre l'année suivante pour remonter l'année d'après à la façon d'un yo-yo, toujours en fonction de la politique monétaire. Ce dont nous avons besoin si nous voulons résoudre la crise du logement au pays, c'est d'une industrie de la construction bien organisée et bien orientée qui puisse compter sur un déblocage de fonds.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Gillies: Voilà le vrai problème. Les autres considérations ne sont qu'accessoires.

M. le vice-président: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais on lui a déjà accordé quelques minutes supplémentaires parce que la réponse du ministre avait été assez longue. Je me permets également de rappeler au député de Hamilton-Ouest, que s'il désire poser une question en ce moment, son intervention lui sera comptée sur son temps de parole; il y a d'autres députés qui ont cherché à obtenir la parole avant lui et qui devraient être autorisés à la prendre tout de suite.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson). A mon avis, il est peut-être dans la bonne voie, mais cette voie semble un peu brumeuse. Le gouvernement a certainement fait beaucoup de bonnes choses pour relancer la construction de petites maisons unifamiliales depuis quelques années. Cependant, il reste encore beaucoup de lacunes à combler.

Je pense que le principal problème que doivent affronter les constructeurs de maisons, ou celui qui veut se bâtir une maison, c'est d'abord le coût exorbitant des services d'égout et d'aqueduc.

En 1968, il en coûtait $45 le pied linéaire pour installer les canalisations d'égout et d'aqueduc à Toronto, Montréal, Winnipeg et Vancouver. Actuellement, dans les quatre mêmes villes, il en coûte $90 le pied. Il faut ajouter à cela les problèmes que pose la mésentente qui existe toujours entre la province de Québec et le gouvernement fédéral.

Le ministère des Affaires municipales de la province de Québec ne décide pas assez longtemps à l'avance avec le gouvernement fédéral où l'on accordera des subventions pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc pour permettre à celui qui veut se bâtir d'en défrayer le coût. S'il en coûte $90 le pied linéaire pour l'installation des canalisations, cela veut dire qu'un lopin de terre de 100 pieds de large coûte beaucoup trop cher pour qu'un individu puisse un jour posséder sa maison.

Au coût des services, il faut ajouter les taux exorbitants d'intérêt, la hausse du coût de construction des trois dernières années, et pour un investissement de $20,000, soit pour l'achat d'une maison ordinaire de quatre pièces, un paiement d'environ $325 par mois: $250 pour la maison, et $75 par mois pour les services. En ajoutant à cela les taxes municipales et scolaires, on en arrive à une impasse. Il est impossible pour un citoyen de payer $325 par mois pour sa maison en plus des taxes. Donc, il essaie de se trouver un logement à louer.

Dans la région de Sherbrooke, la situation est moins déplorable qu'ailleurs, mais dans les grandes villes comme Toronto et Vancouver où le coût des terrains a triplé depuis deux ans, cela est impossible. Dans ces villes, les gens ne peuvent pas se bâtir de maisons ni bénéficier de la loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui accorde des prêts à un faible taux d'intérêt pour ceux qui gagnent moins de $10,000 par année. Ces gens-là cherchent alors des logements à louer. Ils sont prêts à payer des loyers exorbitants, comme à Toronto, par exemple.

Cela crée une situation qui n'est pas drôle du tout. Je proposerais donc que le ministre voie à ce qu'il soit possible qu'à l'avenir la coordination entre les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral soit meilleure. Pour ceux qui ont l'intention de faire l'acquisition de terrains, il faudrait savoir, une fois pour toutes, où le gouvernement provincial va accorder des subventions, afin d'assurer les services nécessaires.

Le ministre a dit, dans son discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et je cite:

● (1510)

Depuis le début de l'année, la SCHL a accordé des prêts directs d'un montant supérieur à 568 millions de dollars destinés à financer l'achat de plus de 27,000 domiciles—dont les deux tiers environ étaient des maisons neuves. J'ai annoncé il y a quelques semaines que nous étions disposés à prêter 50 millions de dollars à 8 p. 100, si les constructeurs de certaines de nos grandes villes acceptaient de construire des logements dont le loyer serait fixé à un taux modéré.

Je voudrais faire remarquer au ministre que les constructeurs sont prêts à construire des maisons à prix modique. Cependant, quand on ajoute le coût de l'investissement à la mauvaise collaboration des municipalités, parce qu'elles n'ont pas les moyens de les aider, on constate que le constructeur a bâti une maison de 40, 50 ou 60 logements, qu'il a estimé le prix du loyer à $225 ou $235 par mois, mais qu'il se voit obligé d'exiger $300 par mois, parce que les prix changent trop vite. Un tel projet nécessite 6 ou

7 mois ou peut-être un an pour sa réalisation. Les prix ont tellement changé qu'il n'est pas possible au constructeur de louer ses logements à un prix raisonnable. Le ministre a aussi dit:

Nous nous sommes déjà acquis dans le courant de l'année la collaboration d'entreprises de prêts hypothécaires privées qui ont accepté de n'accorder des prêts importants que pour des logements de prix réduits ou moyens.

A mon avis, cela s'applique aux constructions situées dans les environs d'une petite ville comme Québec, Sherbrooke ou Granby, parce que, dans ces villes ou dans les environs, personne, sauf exception, a pensé à acquérir des terrains et à attendre que la municipalité ou la province décide de faire des développements. En général, ces terrains n'ont pas été acquis au préalable par des gens qui voulaient profiter de la situation.

Je suis certain que dans ma région, monsieur le président, on peut encore bâtir des maisons de $22,000 ou $25,000. Évidemment cela ne serait pas possible à Toronto ou à Vancouver. J'ai eu l'occasion de visiter des projets de construction domiciliaire à Toronto, de gros projets de construction de logements qu'on croyait à prix modique, mais qui sont en fait des logements à $300 ou $400 par mois. Ces logements sont construits pour des gens dont le revenu est inférieur à $12,000 par année. Il leur est donc impossible de se les payer. Ceux qui construisent ces maisons les gardent libres un an ou deux, on se contente assez souvent de faire faillite, et la SCHL n'a plus qu'un petit montant à payer, et est obligée de faire finir ces logements pour leur donner une valeur quelconque.

Si le ministre songe à des logements à prix modique, il aura beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre son but. Le ministre a aussi annoncé que l'an prochain, comme l'an passé, on établira une classification générale à l'intention de ceux qui achètent une maison à prix raisonnable pour la première fois. Le gouvernement a proposé l'octroi d'une subvention de $500 destinée à dédommager ceux qui ont plus particulièrement besoin d'aide, pour leur permettre d'acquitter la taxe de vente sur les matériaux de construction. Il en a été question dans le dernier exposé budgétaire, et je suppose que cette proposition sera formulée à nouveau dès qu'on sera en mesure de le faire.

J'invite le ministre à continuer dans ce sens, mais je trouve la subvention de $500, qui réduirait le coût d'acquisition de la maison, devrait être portée à $1,000. Surtout, il faudrait que la SCHL surveille de très près, pour s'assurer que la subvention soit véritablement affectée à l'acquisition de la maison. Autrement, elle profite à l'entrepreneur ou aux intermédiaires.

A mon avis, le ministre semble être dans la bonne voie, et je crois que ce montant de $500 doit être versé à l'acquéreur de la maison.

Monsieur le président, le ministre a aussi annoncé qu'il dégrèverait une partie de l'impôt sur le revenu de l'acquéreur d'une première maison, soit pour les jeunes couples, ou pour ceux qui achètent une maison unifamiliale pour la première fois. Je n'ai pas étudié son discours en profondeur, et je ne sais pas s'il s'agit seulement d'une maison unifamiliale ou d'une maison à deux logis, mais j'ai l'impression qu'il s'agit d'une maison unifamiliale. A mon avis, si telle est son intention, je suis convaincu que nous pourrons adopter une mesure valable. Cela pourrait dépeupler les grandes villes et permettre un jour à chacun de posséder sa maison.

Monsieur le président, il y a une autre question que j'aimerais porter à l'attention du ministre. Il s'agit du barème qu'on utilise relativement au salaire que doit gagner celui qui veut obtenir un prêt hypothécaire à un faible taux d'intérêt.

Actuellement, celui qui gagne moins de $7,400 par année ne peut bénéficier de la subvention de $500 par année. Je voudrais suggérer à l'honorable ministre de porter la subvention à $1,000 par année car, actuellement, selon le barème établi, celui qui a réellement besoin d'une maison et qui soutient une petite famille est généralement celui qui gagne le salaire le plus bas. Ceux qui gagnent des gros salaires de $20,000 ou $25,000 par année ne se compliquent pas la vie, parce qu'ils peuvent facilement s'acheter une maison. Par contre, pour celui qui ne gagne que $5,500 à $8,000 par année, il s'agit d'une différence de $2,000 qui devrait être prise en considération par le ministre.

L'honorable ministre disait tantôt que l'année 1975 serait fructueuse pour le petit salarié qui veut acquérir une maison. Pour ma part, je ne suis pas si optimiste que le ministre, car je pense que le taux d'intérêt doit cesser d'augmenter ou qu'il se maintienne au niveau actuel pour au moins un an.

Pour l'année 1974, en me basant sur mon expérience personnelle, je puis dire que ma compagnie a bâti des maisons à un taux d'intérêt de 9¾, 10¼ et 11½ p. 100. Cela constitue un gros changement, si l'on imagine une hypothèque de $19,000 grevant une maison unifamiliale. Cela fait toute la différence du monde, et à la fin, la personne intéressée hier à acheter une maison ne pourra plus acheter demain cette même maison, parce que son salaire n'aura pas changé, tandis que ses obligations ainsi que son pouvoir d'achat auront changé.

A mon avis, l'honorable ministre ferait un pas en avant s'il pouvait dire quand les taux d'intérêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement cesseront de changer tous les trois, quatre ou six mois, et se stabiliser. A mon sens, cela serait bien avantageux.

Je voudrais aussi faire remarquer à l'honorable ministre que pour relancer la construction, ou du moins pour la maintenir, il faudrait absolument que le responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement ait plus souvent des entretiens avec le ministre des Affaires municipales de chaque province, pour que les villes se développent dans l'harmonie. Il faudrait aussi voir à libérer plus de terrains pour ceux qui veulent se construire une maison.

● (1520)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La parole est au député de Winnipeg-Sud-Centre.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous nous trouvons engagés dans un débat qui met en cause certains députés, et peut-être que la Chambre voudra bien me supporter un instant. Je n'ai pas entendu le ministre dire quoi que ce soit à propos des personnes âgées. Je me permets de dire en toute déférence qu'il s'agit là d'un des aspects les plus importants de l'industrie du logement. Je sais que le ministre reçoit des lettres tout comme n'importe que autre député. Je me rappelle avoir, au cours de la campagne électorale, tout comme l'a sans doute fait le ministre, frappé à la porte de personnes âgées habitant au troisième étage d'un immeuble. Je voudrais savoir quel effort concerté font le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités en vue de venir en aide à ces personnes qui connaissent de très graves difficultés.

Depuis mon arrivée ici l'offre n'a jamais—et de beaucoup—suffi à répondre à la demande. Que pouvons-nous

attendre de ce ministère en fait d'aide à donner à ces citoyens âgés. J'ai entendu le ministre insister sur les groupes de jeunes et les groupes d'âge moyen. Je l'approuve jusqu'à un certain point mais, à mon avis, la priorité devrait aller aux vieillards. Que fait son ministère devant un problème aussi sérieux?

M. Danson: Il n'y a pas de doute, monsieur le président, que le député m'a entendu parler des jeunes et des personnes d'âge moyen. Il importe, je pense, que nous nous préoccupions du sort de tous. Mon honorable ami a certainement dû aussi m'entendre parler de la première priorité que je donne aux personnes âgées dans le secteur social. Parce que je ne tiens pas à créer de faux espoirs, à exagérer les espérances ou à tromper les citoyens âgés envers lesquels nous avons une grande responsabilité et beaucoup de respect, je tiens à m'assurer que les chiffres sont exacts afin d'être très précis. Il y a beaucoup de programmes qui font appel aux municipalités et aux provinces. Il y a des programmes à dividendes limités, des programmes sans but lucratif et des programmes coopératifs.

M. Alexander: Mais ils ne marchent pas, et vous le savez.

M. Danson: Je veux être certain de donner au député et aux personnes âgées une réponse précise là-dessus. J'espère que le député se montrera indulgent et peut-être qu'à la prochaine occasion, je pourrai fournir des chiffres précis, mais je crois en toute honnêteté qu'il y a eu amélioration dans les circonscriptions. Des députés de tous les partis m'ont parlé du logement pour les personnes âgées et connaissent les réponses que je leur ai faites. Il y a eu amélioration. C'est presque un petit miracle. Je ne dis pas, toutefois, que le problème est résolu. Si le député veut s'amuser, cela le regarde, mais j'ai l'intention de lui donner une réponse honnête.

M. Alexander: Je soulève la question de privilège. En tant que membre de la promotion de 68, je trouve le ministre un peu étonnant. Je n'ai jamais laissé entendre que je m'amusais. Je suis outré de penser que le ministre puisse regarder le député de Hamilton-Ouest et s'imaginer qu'il cherche à s'amuser à propos de cette question importante. Qu'il parle d'autres circonscriptions, je veux bien, mais en ce qui concerne Hamilton-Ouest je reçois au moins trois ou quatre lettres par semaine de retraités qui se plaignent de la situation. Il n'y a rien sur le marché. Et, apparemment, il n'y a aucune amélioration en vue. C'est peut-être autre chose dans d'autres circonscriptions. Je veux savoir si ces gens peuvent espérer un soulagement. C'est une honte de devoir vivre dans de pareilles conditions. Le ministre le sait aussi bien que moi. Il ne devrait pas fanfaronner à ce sujet.

M. le vice-président: A l'ordre. Avec tous les égards que je lui dois, je suis contraint de rappeler au député de Hamilton-Ouest qu'il a pris la parole en invoquant d'abord le Règlement puis ensuite pour soulever la question de privilège. Je ne crois pas en fait que le Règlement ou la question de privilège soit en cause; le député voulait intervenir dans le débat. Il aurait très bien pu le faire, si je n'avais déjà donné la parole à un autre député qui peut, s'il le veut, la céder au député de Hamilton-Ouest.

M. McKenzie: Je la lui cède, monsieur le président.

M. Alexander: Monsieur le président, j'accepte de bonne grâce vos remontrances. Je me tais parce que je sais que le ministre m'a compris.

M. Danson: Monsieur le président, je soulève à mon tour une objection. Comme on a fait appel au Règlement, je voudrais répondre.

M. le vice-président: A l'ordre. La question du Règlement ne se pose pas du tout. Le ministre veut commenter un rappel au Règlement qui n'était pas recevable. La prochaine fois que le ministre aura la parole, il pourra en profiter pour répondre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

M. McKenzie: Monsieur le président, à propos du budget des affaires urbaines, je parlerai du problème du logement au Canada et de la nécessité d'aider les Canadiens à obtenir un toit confortable, à un prix raisonnable. Il est temps que l'on agisse au lieu de présenter des rapports, faire des études et établir des statistiques comme dans le cas des projets témoins d'urbanisme de 100 millions de dollars proposés en mars par le gouvernement libéral. Ces projets de 100 millions de dollars ne constituent qu'une tactique de diversion et ne peuvent manifestement rien apporter pour résoudre la crise actuelle du logement. On aurait pu dépenser ces 100 millions de dollars d'une manière beaucoup plus sage, en offrant des terrains viabilisés et en abaissant les taux d'intérêt par exemple.

C'est l'euphémisme du siècle que de dire qu'il existe actuellement au Canada une crise nationale du logement. Le prix des maisons augmente à un rythme effrayant. Nous devons maintenant chercher de nouveaux programmes et de nouveaux moyens d'offrir davantage de logements, et plus économiques. Nous devons examiner soigneusement la possibilité d'offrir un plus grand nombre de maisons mobiles et de parcs à roulottes. On peut installer des maisons mobiles en permanence, car elles sont en quelque sorte des maisons préfabriquées. Je désire présenter aujourd'hui de nouvelles perspectives de logement, c'est-à-dire des villes satellites et des parcs résidentiels attrayants. La popularité des maisons mobiles s'accroît sans cesse. On a relevé quelque 25,000 nouvelles maisons mobiles en usage en 1972. Plus de gens songent à s'acheter des maisons mobiles que des maisons plus traditionnelles.

● (1530)

Je parlerai aujourd'hui de parcs à maisons mobiles d'un genre plus communautaire, jouissant de services de protection contre les incendies et de certaines commodités. De nos jours, la maison familiale de toute une vie a pratiquement disparu pour de multiples raisons sociales et économiques. Les gens déménagent de plus en plus. Cette mobilité de la vie de famille moderne est telle qu'il faut en tenir compte dans toutes les études urbaines. J'aimerais donner un extrait d'un récent article intitulé «Les familles canadiennes se déplacent davantage.» Le voici:

L'année dernière, un plus grand nombre de familles canadiennes ont déménagé d'une ville à l'autre par rapport à 1972, selon le Coast to Coast Real Estate Service.

Un sondage des déménagements à des lieux éloignés a révélé que 21,777 familles se sont installées dans une nouvelle ville en 1973, contre 17,493 l'année précédente.

Plus de la moitié des familles en question ont quitté Toronto, Montréal ou Ottawa, environ 20 p. 100 ont quitté Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver et 10 p. 100, Halifax et Québec. Le reste de ces familles ont déménagé d'autres centres urbains importants, comme Hamilton, Regina, Saskatoon et Victoria.

Le Coast to Coast Real Estate Service est une association comprenant plus de 100 agents immobiliers et 187 bureaux dans tout le Canada.

Frank Hodges, vice-président de l'association et directeur des relations générales de la A. E. LePage Limited, agence immobilière de Toronto, a déclaré récemment que 750,000 familles avaient déménagé

l'année dernière, pour la plupart dans la même ville ou dans des localités avoisinantes de la même province.

Selon lui, si le taux de mobilité, indiqué par les statistiques relatives aux allocations familiales, se maintient, les familles canadiennes déménageront tous les trois ans d'ici quelques années.

«Être muté ailleurs est devenu normal dans certaines professions,» dit-il. «Notre propre expérience semble indiquer que le nombre de mutations de familles entières se repartit également entre les ministères et organismes du gouvernement et le secteur privé.»

Le cas typique est celui du chef de famille muté dans une autre ville par sa compagnie. En général, sa femme et sa famille restent là jusqu'à ce que la maison soit vendue et jusqu'à la fin des classes. Il faut du temps pour vendre une maison. A l'approche des vacances, la femme a de plus en plus envie de vendre. Il arrive bien trop souvent que, pour mettre fin à une longue incertitude et rejoindre son mari, elle vend à vil prix. De son côté, le mari ne connaît pas bien les prix de l'immobilier dans la ville où il a été muté. Il dispose lui aussi d'un delai limité pour acheter une maison, et lui-même risque fort d'accepter de payer un prix excessif. Chacun d'eux verse de son côté une commission substantielle à une agence immobilière. Les bureaux de la main-d'œuvre proposent sans arrêt d'excellent emplois dans des endroits éloignés, mais ces emplois sont souvent au-dessus des moyens du propriétaire d'une maison. Ce genre de situation joue à la fois contre l'employeur et contre l'employé.

Ce sont des circonstances comme celles-là qui, alliées à la montée des prix de l'immobilier, ont suscité l'explosion des ventes de maisons mobiles dans tout le pays. Mais les moisons mobiles n'ont pas que des avantages. Elles ne sont qu'à de nombreux égards que des ersatz de maisons traditionnelles. Mais ce marché ne cesse de se développer, et il continuera tant que la demande demeurera. Les maisons mobiles sont peut-être appelées à évoluer d'une façon imprévue. Une solution apparemment très prometteuse consisterait à combiner l'ancien et le nouveau. Pourquoi ne pas allier un élément mobile à un local à demeure qui serait proposé en location dans des quartiers résidentiels sélectionnés de chaque grande ville de notre pays?

Les deux parties de la maison mobile pourraient s'ajuster facilement. C'est uniquement cette partie des deux éléments qui devrait être standardisée. La partie mobile de la maison n'est pas trop importante pour être remorquée, mais elle est entièrement autonome. Cela permettrait à des jeunes mariés de disposer pendant quelques années d'un domicile d'un prix peu élevé. Ils pourraient à leur gré louer une unité supplémentaire, et s'ils décidaient de déménager, il leur suffirait de mettre leurs meubles dans la maison mobile et prendre la route. Ils peuvent transformer progressivement leur unité mobile en une maison de deux, trois ou quatre chambres à coucher complète avec un sous-sol, dans n'importe quelle région du pays, au fur et à mesure que la famille grossit et, quand les enfants ont grandi et quittent la maison, les parents n'ont pas le problème de se débarrasser d'une maison devenue trop grande pour eux. Ils peuvent revenir à leur maison mobile initiale et, à leur retraite, déménager là où ils veulent.

Ce genre d'unités de logement permet de créer des villes satellites, de supprimer les taudis, de créer de nouvelles villes minières dans des régions éloignées, et surtout des logements à l'intention du personnel des forces armées. Il y a une vaste gamme de prix tant pour l'unité mobile que pour l'unité supplémentaire et on peut également avoir un grand choix pour les terrains où les installer. On peut obtenir des terrains spacieux avec pelouse et jardin ou des lots plus modestes à un prix minime. Il faudrait prévoir un nombre de terrains suffisant pour les maisons mobiles à une ou plusieurs unités. Les unités mobiles devront être un peu plus larges que les règlements routiers actuels ne le permettent, mais en cas de besoin, il suffira de modifier les règlements et les routes.

L'architecture et les méthodes de construction permettent des changements radicaux. L'unité mobile et la section fixe, relativement petite et simple, pourraient être construites en série dans une usine du centre du pays et transportées facilement jusqu'à l'endroit voulu. La plomberie sera entièrement installée dans la maison mobile, de même que le chauffage électrique et le compteur. L'unité mobile ressemblera davantage à une maison traditionnelle qu'aux remorques actuellement sur le marché.

Les roues seront ôtées et le chassis sera conçu de façon à permettre un transport facile sur une remorque surbaissée. Actuellement, on tire les maisons mobile derrière un tracteur de location; alors pourquoi ce tracteur ne pourrait-il pas transporter la maison mobile au lieu de la tirer? Cela épargnerait de nombreux trains de roues dont on se sert rarement et permettrait de réduire les coûts de construction. La maison mobile devra être installée sur une fondation avec un vide sanitaire chauffé. Elle devra être suffisamment légère et rigide pour pouvoir être déplacée.

Le modèle de maison mobile que je propose a une superficie de 488 pieds carrés. La construction des maisons ordinaires aujourd'hui coûte au moins $22 le pied carré, sans compter le terrain. A ce prix-là, le coût d'un logement de ces dimensions atteindrait environ $9,900. Le prix comprend cependant le sous-sol, les raccordements d'eau et d'égout et les droits municipaux, s'élevant au total à $2,800. Le coût est ainsi réduit à $7,100. Il faut ajouter $300 de frais de vente, et l'on obtient un total de $7,400. Le chiffre est réaliste parce que la construction en série est plus économique. Un paiement initial de $500 et un taux subventionné de 8 p. 100 permettrait d'étaler le remboursement du solde en paiements mensuels de $78.87 sur 12 ans. L'unité supplémentaire de trois chambres à coucher a une superficie de 390 pieds carrés. A $20 le pied carré, la construction coûtera $7,800. Le chiffre comprend toute la tuyauterie, les placards de la cuisine et de la salle de bain, mais tout cela est inclus dans la maison mobile. La boîte de contrôle du chauffage électrique et de l'éclairage se trouve aussi dans la maison mobile. Les méthodes de fabrication en série centralisée sont aussi un facteur. Tout compris, on pourrait économiser $2,600 le pied carré. Le prix minimum des terrains dans des quartiers réservés à cette fin et mis hors de la portée des spéculateurs fonciers pourrait être de $2,500 et des terrains plus vastes et plus chers seraient aussi offerts. Cela fait donc un prix minimum d'environ $7,700.

● (1540)

Si le parc résidentiel appartient à une société de la Couronne et est exploité sans but lucratif, le coût de base pour le locataire se résumerait à celui des impôts fonciers, de l'intérêt sur l'investissement, de la moins-value et de la gestion. L'intérêt à 8 p. 100 sur $7,700 s'élève à $56 par mois. Quant aux taxes, elles ne devraient pas dépasser $25 par mois pour un logement comme celui-là. Mettons que le loyer minimum de l'unité à trois chambres à coucher serait de $85, tandis que pour quatre chambres, il faudrait payer un peu plus et pour deux, un peu moins. La location d'un emplacement dans le parc, pour la remorque seulement, serait de $5 et plus, selon l'espace requis et, le cas échéant,

[M. McKenzie.]

le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école. Il semble donc que les paiements relatifs à une unité mobile et la location d'une unité supplémentaire pourraient ne pas dépasser $110 par mois.

Avant que l'unité supplémentaire ne devienne nécessaire, dans le cas de jeunes mariés, les mensualités pourraient ne pas dépasser $55 ou $60. En comptant le loyer de l'unité supplémentaire, le prix passerait à $110 et resterait le même jusqu'à ce que l'unité mobile soit payée; à ce moment-là, il descendrait à environ $65, prix du loyer de l'unité supplémentaire. Quand les enfants auront grandi et quitteront le foyer paternel, le loyer pourra être réduit et correspondre au prix d'un terrain de stationnement pour une unité mobile habitée par un couple sans enfants, soit $10 par mois au plus.

C'est là un projet domiciliaire de conception vraiment révolutionnaire. Il deviendra peut-être un élément de premier plan dans l'industrie de la construction. Cinq cents parcs résidentiels pouvant contenir 1,000 logements en moyenne, à une ou plusieurs unités, est-ce trop espérer pour les cinq ou six premières années de la mise à exécution du programme? Une telle quantité de ce genre de maisons peu coûteuses ne pourrait manquer d'avoir un effet important sur tous les autres genres d'habitation. Il aurait un effet important sur les prix actuellement exagérés qu'on peut obtenir pour toute autre maison ancienne.

On pourrait concevoir pour les nouveaux lotissements résidentiels des plans acceptables du point de vue esthétique. Il pourrait y avoir des arbres, des pelouses et des boulevards ainsi que des terrains de jeux pour les enfants comme dans toute banlieue moderne. Dans tous les cas, la section supplémentaire serait placée à l'avant et la section mobile serait placée à l'arrière, de façon à ce qu'on ne puisse la voir. Dans les parcs résidentiels, les extérieurs pourraient varier. Si le projet est lancé, de nombreuses variations et améliorations seront sûrement apportées.

Ma proposition sera certainement critiquée, mais j'espère qu'elle est constructive; d'autres pourront sans doute y ajouter de nouvelles idées et des innovations. Mais ce qui compte, c'est que nous devons prendre des mesures radicales pour abaisser le coût de l'habitation. Je crois que ma proposition d'une ville satellite est un pas dans la bonne direction.

M. Cullen: Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter le ministre des nouvelles fonctions qu'il occupe. Lorsque nous sommes arrivés à la Chambre tous les deux en 1968, nous étions assis côte à côte et je ne savais pas qu'il irait jusque là pour s'éloigner de moi. J'ai entendu avec intérêt le député de Don Valley et le chef de l'opposition dire que le ministre était affable et qu'il semblait essayer de régler ses problèmes avec un sourire. Je me permets de leur suggérer de ne pas sous-estimer la ténacité et l'esprit compétitif de ce ministre. Ils ne doivent pas se laisser induire en erreur par cette affabilité ou ce sourire, parce que le ministre a un dossier de guerre enviable, il a fait de son entreprise, après la guerre, un immense succès, a gagné trois campagnes électorales et se retrouve maintenant sur les banquettes ministérielles. Tout cela donne une idée de son endurance et de sa ténacité. Je conseille aux députés de l'opposition qui ont besoin d'une confirmation, de parler au candidat qui a dépensé presque un quart de million de dollars dans deux élections pour essayer de lui arracher son siège.

M. Alexander: Venons-en au problème du logement.

M. Cullen: Monsieur le président, le député de Hamilton-Ouest a cru que la seule façon de prendre part au débat était par le biais d'un appel au Règlement ou d'une question de privilège louche. Il a exprimé ses préoccupations au sujet des logements subventionnés, et je partage son opinion.

M. Alexander: Pour sûr!

M. Cullen: Ce qui est regrettable, c'est que ce parti, lorsqu'il était au pouvoir, n'avait pas ces préoccupations. Imaginez combien de logements nous aurions aujourd'hui pour les personnes âgées, s'il avait eu cette idée en 1957-1958. Il nous faut maintenant réparer les erreurs de ce parti.

Monsieur le président, moi aussi j'étais député de l'arrière-ban lorsque le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison a été étudié, et j'ai écouté les critiques de l'opposition qui soutenait qu'il ne servirait jamais. Non seulement le programme est un succès, mais on est sur le point de manquer de fonds, et dans certaines régions, on en manque déjà, tellement le succès a été retentissant. Il faut en féliciter l'ancien ministre, et j'espère que le ministre actuel réussira à obtenir plus de crédits pour ce programme.

Monsieur le président, les députés qui ont pris la parole au comité jusqu'à maintenant représentent pour la plupart des grandes villes: Halifax, Don Valley, Toronto, Vancouver, sans oublier le député de Hamilton-Ouest qui a trouvé moyen de formuler son observation.

M. Alexander: Ne vous en faites pas. J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. Cullen: Par contre, nous n'avons pas beaucoup entendu la point de vue des petites circonscriptions, et j'aimerais présenter une instance au nom de la région de Sarnia-Lambton. Bien que le député de Lambton-Kent soit absent, je sais qu'il partage mon inquiétude au sujet des répercussions que l'expansion de l'industrie pétro-chimique pourra avoir sur cette région. Le problème du logement va y devenir catastrophique.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a proposé un programme. Voilà sans doute la solution à laquelle nous devrons avoir recours pour résoudre le problème de tous ces gens qui viennent s'installer dans cette région en raison de la construction et qui la quitteront éventuellement. Voilà le genre de réaction plus positive que j'aime trouver chez les députés de l'opposition et qui soit plus qu'une critique, une suggestion fructueuse. J'ignore si l'idée de l'honorable député est bonne, mais elle mérite d'être étudiée.

Le maire de Sarnia a écrit au ministre au nom de la municipalité et de ses sœurs voisines pour lui faire remarquer que d'ici cinq ou six ans, 6,000 à 7,000 personnes se retrouveront dans le secteur en même temps. C'est là un grave sujet de préoccupation, non pas tant pour la ville de Sarnia que pour les cantons voisins parce qu'il n'y a plus d'espace où construire dans leurs limites. Ils risquent de devenir de simples villes-dortoirs, parce que leur rôle d'évaluation foncière ne comporte pas beaucoup d'industries. C'est là un problème qui devrait être résolu par un effort concerté du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des municipalités.

Je suis heureux de voir que le sous-ministre chargé du logement pour la province d'Ontario a rencontré le maire de Sarnia et qu'ils ont par la suite annoncé la tenue d'une étude sur la situation du logement dans la région. J'aime-

rais que le ministre songe à détacher des fonctionnaires de son ministère qui pourraient y participer. Le ministre a surtout parlé de 10 régions où le marché de l'habitation était dans une situation difficile, mais il me semble qu'il pourrait en ajouter encore une autre à ce nombre, celle de Sarnia-Lambton. Je ne crois pas que les municipalités puissent s'attaquer à un problème de cette envergure parce qu'elles ne disposent pas de fonds fiscaux. Le problème ne devrait pas non plus être entièrement remis aux provinces seules. C'est une situation où les trois niveaux de gouvernement devraient travailler de concert.

Pourquoi y sommes-nous si sensibles, monsieur le président? Les habitants de Sarnia se rappellent l'installation de la Polymer pendant la guerre et la situation d'urgence résultant de la construction qui s'est faite à l'époque. Il y a eu un afflux de travailleurs et nous nous sommes finalement retrouvés avec un secteur de la localité appelé «Blue Water», où les maisons ont été construites à la hâte. Il y a quinze ou vingt ans, nous avons dû assainir le secteur, exproprier, dédommager les gens pour ces maisons inhabitables et les reloger ailleurs.

● (1550)

Le temps nous manque et nous voulons éviter les problèmes. C'est pourquoi j'espère que le ministre examinera l'instance du maire exposée dans sa lettre adressée au ministre et au ministre des Finances. Cela concerne plus que Sarnia. Si le programme d'expansion dans lequel s'aventure l'Alberta se réalise, il pourrait servir de projet pilote intéressant les personnes qui doivent quitter un secteur une fois les travaux de construction arrêtés. On pourrait ainsi trouver un moyen de résoudre ce grave problème.

M. Carter: Monsieur le président, je me joins à mes collègues pour féliciter le ministre de sa nomination et je lui souhaite bonne chance. Étant donné l'ineptie de sa démarche, il ne peut pas s'empêcher de paraître en forme. A en juger par ce que le ministre a dit à la Chambre et au comité, on croirait qu'il n'y a pas de problème de logement, que les discussions sur les taudis et les logements insuffisants ne sont rien d'autre qu'une rumeur lancée par 200,000 ou 300,000 Canadiens qui vivent dans des maisons ne répondant pas aux normes. Certains programme annoncés par le ministre ne remplissent pas leur rôle. Avec tous ces sigles, NIP, PIL, LEAP, AHOP, et le reste, je pense que, dans un dizaine d'années, nous aurons besoin d'une troisième langue officielle au Canada.

Le programme d'amélioration de quartiers ne donne pas les résultats qu'on pourrait en attendre. Il est injuste envers les provinces pauvres car, même si le gouvernement accepte de leur offrir des milliards, la différence doit être assumée par la municipalité ou la province, qui est peut-être incapable de le faire. Ainsi, aux termes du programme, le gouvernement verse une subvention de 50 p. 100 du coût total de l'entreprise et prête 75 p. 100 du reste. Cet argent doit être remboursé par la municipalité, et la province doit elle aussi fournir un montant considérable. A quoi bon fournir, mettons, la moitié d'un million de dollars à Saint-Jean, ville dont je parle en connaissance de cause? Elle n'est pas en mesure d'y consacrer un même montant et d'amorcer le programme.

Pourquoi le ministre restreint-il l'aide à l'acquisition de nouvelles habitations. A mon avis, ses raisons justifient l'application du programme à l'achat de vieilles maisons. Quiconque peut répondre aux exigences du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison peut ne pas pouvoir ou vouloir acheter une nouvelle maison. Le ministre estime peut-être qu'en appliquant ce programme à la nouvelle construction, on encouragera l'industrie et ainsi plus de maisons seront mises en chantier et parachevées. Il est évident que ses espoirs ne se réalisent pas. En septembre dernier, les mises en chantier ont été de 34 p. 100 inférieures à celles du mois correspondant l'an dernier. Le programme est inefficace, il ne fournit pas de nouvelles maisons, et les résultats en sont manifestes dans l'industrie du bois de construction et les industries connexes.

Je m'associe à mon collègue de Hamilton-Ouest pour dire que nous devons traiter nos concitoyens de façon plus équitable. Comme le député, j'ai reçu bien des lettres de personnes âgées de ma circonscription; elles me demandent d'intercéder en leur nom et de leur trouver un endroit convenable où passer le reste de leurs jours. Quel triste jugement à porter contre notre société! Nos vieillards, qui ont tant donné au pays et ont élevé des familles, sont obligés de passer leurs dernières années à gratter sur tout, pour joindre les deux bouts et souvent payer des loyers tout à fait inacceptables compte tenu de leurs faibles revenus. Souvent, ils dépendent de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti.

J'ai attiré l'attention du ministre sur la situation qui règne dans ma circonscription. Je suppose que la même chose existe ailleurs au pays. Je veux parler de la vie misérable que nous imposons à nos personnes âgées. Certains immeubles et complexes pour vieillards ont été construits au titre de l'article de la loi qui prévoit le versement de dividendes limités, l'article 16 je crois. Je pense que le ministre est au courant. Je lui ai fait tenir des copies de lettres que j'avais adressées à son prédécesseur. Il se trouve que les occupants de ces maisons sont maintenant dans la soixantaine, ou l'ont même dépassée, et qu'ils n'ont droit à aucune aide de l'État pour compenser la hausse graduelle de leur loyer. Je pense que le gouvernement devrait venir en aide aux personnes âgées qui habitent ces complexes, en leur accordant le bénéfice d'une aide, d'une subvention quelconque, comme cela a été fait pour les personnes habitant des appartements qui ont été construits au titre de l'article 44 de la Loi nationale sur l'habitation. Suivant cet article, la subvention est versée moitié par l'État fédéral, moitié par la province et la municipalité.

Je demande au ministre de dire quelles mesures sont prises pour alléger le fardeau ainsi imposé à beaucoup de nos personnes âgées. J'ai la preuve que les gens qui vivent dans ces foyers, qui ont, d'ailleurs, été construits avec les deniers publics en vertu de l'article de la loi concernant les dividendes limités, paient un loyer qui représente 70 p. 100 de leur revenu total. C'est vraiment se moquer de la formule de calcul en fonction du revenu adoptée par le gouvernement et la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le calcul des versements hypothécaires, etc. Il vaut également la peine de noter ceci: ces appartements ont été construits à certaines conditions, notamment celles-ci:

● (1600)

Les loyers à prélever doivent être des loyers que la Société estime justes et raisonnables compte tenu du revenu familial probable des locataires de chaque logement familial;

J'estime donc que le gouvernement a une grande responsabilité envers les gens qui occupent les logements construits en vertu de cet article de la loi nationale sur l'habitation et qu'il a la responsabilité de veiller à ce que les loyers soient justes et raisonnables et tiennent suffisamment compte du revenu de la famille qui occupe le logement. Je pourrais poursuivre longtemps ainsi, mais je ne

puis dire grand-chose qui n'ait pas déjà été dit au cours de ce débat. J'aimerais bien faire comprendre au ministre qu'il est très important de faire quelque chose pour les personnes âgées. Cela ne coûterait pas très cher; je suis sûr que nous pourrions rogner sur les dépenses de certains ministères pour aider ces gens qui ont fait tellement pour nous et qui doivent maintenant passer le reste de leur vie dans une quasi-pauvreté, essayant désespérément de boucler leur budget. J'aimerais que le ministre me dise ce qu'il envisage de faire, surtout pour ceux qui vivent dans ces complexes construits en vertu de l'article 15 de la loi nationale sur l'habitation que j'ai mentionné.

M. Danson: A en juger par les inquiétudes exprimées par le député de Hamilton-Ouest et le député de Saint-Jean-Ouest, je crois que le comité aimerait avoir quelques chiffres concernant le logement des personnes âgées. Bien sûr, ce n'est pas encore assez, mais le budget du logement subventionné est de 400 millions de dollars et plus de 50 p. 100 de cette somme va aux personnes âgées. Elles sont donc favorisées par rapport au reste de la population.

En outre, il existe actuellement 32,895 logements subventionnés dans le cadre des logements pour citoyens âgés. Et à l'heure actuelle on est en train d'en bâtir 16,400 unités au Canada. Ainsi, le nombre de logements en construction constitue une augmentation de presque 50 p. 100. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de programmes que des députés de l'opposition trouvent insuffisants. J'admets qu'ils sont insuffisants.

Des voix: Bravo!

M. Danson: J'aimerais en doubler le nombre, le tripler. Nous parlons de problèmes et il y a des problèmes. Mais nous y faisons face carrément. Et ceci ne comprend pas les logements à but non lucratif dont 6,000 nouvelles unités seront bâties cette année, c'est-à-dire de janvier à septembre.

Une voix: Et les gens attendent toujours des maisons.

M. Danson: Je m'attends à une approche un peu plus rationnelle de la part des députés de l'opposition. Nous voudrions faire tout à la fois, mais même des libéraux ne le peuvent pas. Je ne suis pas satisfait, nous voulons faire davantage. Je vois que le député de Hamilton-Ouest vient juste d'entrer à la Chambre. Je suis certain qu'il m'a entendu énumérer les chiffres derrière les rideaux. J'ai été très impressionné par la qualité du débat cet après-midi. Les députés m'ont trouvé affable ou souriant. C'est un de mes problèmes. Je refuse de porter le monde sur mes épaules mais je prends mon travail très à cœur. Il en a toujours été ainsi. Et ce que j'ai accompli dans ma vie, je l'ai fait à force de travail acharné.

M. Alexander: Dans l'esprit de la promotion de 1968.

M. Danson: Ce qui importe, c'est de ne pas se prendre trop au sérieux. J'en vois beaucoup ici qui se prennent tellement au sérieux qu'ils font peur. Mais ils n'accomplissent rien. Pourtant, comme des députés l'ont dit, nous avons des problèmes. Dans certains cas, nous en viendrons à bout, tandis que dans d'autres, nous n'y avons pas réussi à notre goût. Nous avons fait des erreurs, mais ce furent des erreurs de commission. Il existe maintenant d'excellents programmes.

Nous avons parlé ici, certains diront même à satiété, du programme d'aide à l'acquisition d'une maison. Il reste que ce programme a eu beaucoup de succès et pour cette raison, je veux savoir s'il est possible de l'étendre davantage, même s'il n'est pas parfait. En ce qui concerne les logements de location à dividendes limités, il est important que nous nous rendions compte de la situation sur ce plan constitue pour nous la menace la plus imminente de crise si nous n'agissons pas rapidement, surtout dans les grands centres.

M. Woolliams: Exactement ce que je disais.

M. Danson: C'est pourquoi nous avons eu recours à l'article 15 de la loi nationale sur l'habitation pour débloquer des fonds qui auraient normalement été affectés à d'autres programmes, programmes qui, pour une raison ou pour une autre, n'avançaient pas très vite. Nous avons donc réussi à trouver 50 millions de dollars pour le dernier trimestre de cette année. Tout le monde disait que c'était impossible, que personne ne serait d'accord. Eh bien, il y a des gens qui sont d'accord dans tout le pays, et 16 promoteurs se sont déclarés intéressés rien qu'à Saint-Jean (Terre-Neuve), et 53 pour la seule ville de Toronto. Pourtant le député de Broadview déclarait, si je ne me trompe, que ces niveaux n'étaient pas sérieux. Ils n'étaient pas sérieux, disait-il, parce que personne ne pouvait se permettre d'acheter une maison à ce prix à l'époque. Que s'est-il passé? J'ai avec moi les statistiques des logements construits à Toronto dans le cadre du programme d'aide à l'acquisition d'une maison. Le chiffre est de 1,080. Il se trouve que le prix des habitations ne correspondait pas aux coûts; et lorsque nous avons fourni l'argent voulu pour acheter ces maisons, on n'a pu les trouver à ces prix. Voilà ce que nous avons réalisé, et c'est un succès que nous nous proposons d'exploiter.

Une voix: Autant donner une cacahuète à un éléphant qui crève de faim.

M. Danson: Si le député allait voir un peu ce qui se passe dans les régions du pays où les politiques de son parti ont été appliquées, il constaterait peut-être qu'il n'y a pas lieu de se pâmer, quoique, je dois le reconnaître, certaines provinces se soient abondamment servies des fonds fédéraux au profit des programmes à dividendes limités ou des programmes concernant les personnes âgées, etc. Je regrette parfois que l'origine de cet argent ne soit pas très claire.

Une voix: Répondez à la question!

M. Danson: Je pense qu'il est important pour nous tous ici présents, et pour les députés de tous les partis, d'éclairer nos commettants sur l'origine de ces fonds. Car si nos homologues provinciaux ne les informent pas, ils risquent de penser que ni vous ni moi ne nous sentons concernés, ou intéressés par ce problème.

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'estime personnellement, en accord avec le ministre, qu'il est extrêmement important que les électeurs de nos circonscriptions sachent d'où proviennent les fonds. Cependant, je me demande si le ministre nous expliquerait sa politique quant au lancement d'un programme urbain . . .

● (1610)

Une voix: Votre rappel au Règlement?

M. Dick: Si le député veut bien écouter, je le lui dirai.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais il a demandé la parole pour invoquer le Règlement alors que, de fait, il pose une question au ministre. La chose est permise mais il devra la poser lorsque la parole lui est cédée à cette fin, et non pas maintenant.

M. Dick: Si le ministre prenait moins de temps, nous pourrions le faire.

M. Carter: Le ministre n'a pas répondu à ma question. J'apprécie le fait que le ministre ne se prenne pas trop au sérieux, mais je crains que, s'il nous fait d'autres déclarations du genre de celle qu'il vient de nous faire il y a un instant, les Canadiens non plus ne le prendront pas au sérieux et ce serait dommage. J'aimerais qu'il clarifie un point au sujet des locataires des appartements pour vieillards construits avant qu'on change l'article de loi aux termes duquel ils ont été construits.

Le ministre voudrait-il essayer de trouver, en collaboration avec la province, un moyen qui leur permettrait de pouvoir prétendre à une subvention semblable à celle qui est actuellement accordée aux gens qui vivent dans des appartements construits conformément à l'article 44 de la loi? Le ministre voudrait-il répondre à cette question?

M. Danson: Monsieur le président, je connais le problème auquel le député fait allusion et il me préoccupe. Il y a là une injustice. Bien que les programmes s'améliorent au fur et à mesure de leur déroulement, les gens qui ont profité d'un programme, apparemment avantageux, s'aperçoivent que les programmes actuels sont plus intéressants. Je ne peux promettre rien de précis. Par certains aspects, c'est un peu la même chose que les obligations perpétuelles et les vieilles rentes. A quel moment commencez-vous à les rendre rétroactives? Mais j'admets qu'il y a un problème. Il me faut l'examiner, peut-être avec mes homologues provinciaux, pour trouver le moyen de rendre les programmes plus justes afin d'aider ces gens.

M. Carter: Encore une brève question, monsieur le président. Étant donné que ces appartements sont financés par le gouvernement fédéral aux termes de la loi nationale sur l'habitation, le ministre va-t-il entreprendre des consultations avec ses homologues provinciaux à ce sujet—je pose cette question parce que le gouvernement fédéral a des capitaux dans ces appartements—en vue de trouver un arrangement par lequel les gens qui vivent dans ces appartements pourront prétendre à une subvention qui abaissera leurs loyers et les ramènera à un montant acceptable?

M. Danson: Je comprends la préoccupation du député. Nous sommes actuellement en communication avec les autorités des provinces. Certains programmes s'appliquent aux loyers fixes, les plus anciens, aux bas loyers. D'autres visent le revenu. Mais toute la question est à l'étude. J'assure le député que je reconnais l'existence d'un problème, que je le prends au sérieux et que je suivrai ces consultations avec une attention particulière.

M. Orlikow: Monsieur le président, je n'ai pu m'empêcher d'admirer l'enthousiasme du ministre chargé du logement. L'an dernier, nous avons construit environ 280,000 maisons, et les ministres du gouvernment en étaient très fiers à l'époque. Cette année, malgré une diminution de 25 p. 100, ils sont encore fiers et ne cessent de se vanter, même si rien ne prouve que nous ayons réussi à satisfaire tant soit peu les besoins des Canadiens. Rien ne justifie la diminution des mises en chantier et le taux d'intérêt auquel les maisons doivent être financées ont augmenté à tel point que les gens n'ont plus le moyen d'acheter une maison.

Nous reprochons notamment au programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, dont le ministre est si fier, de manquer de fonds. Le ministre essaie toujours de le nier, mais aujourd'hui il a dit au comité que le financement d'environ 1,000 maisons a été assuré en vertu du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison dans la ville de Toronto—1,000 maisons dans une région métropolitaine qui compte maintenant environ 2 millions d'habitants! Même le gouvernement doit admettre que ce programme est loin de satisfaire à nos besoins de logement.

Les gens veulent acheter des maisons, mais ils ne peuvent se le permettre. Le ministre feint d'ignorer que dans bien des pays, y compris les États-Unis, les gouvernments ont obligé les banques et les sociétés d'hypothèques à consentir des prêts hypothécaires à des taux fixes beaucoup plus bas que le taux commercial. Je ne suis pas sûr du taux en vigueur aux États-Unis actuellement, mais il est beaucoup plus que les 12½ à 13 p. 100 que les Canadiens doivent payer. Il existe des programmes semblables en Suède et dans d'autres pays de l'Europe de l'Ouest.

Des milliers de nos familles ne peuvent pas, et ne pourront peut-être jamais, acheter une maison. Des milliers de nos autochtones ne sont pas logés convenablement. On estime à 10,000 les familles indiennes qui ont besoin de nouvelles maisons actuellement, mais il n'y a pas de programme à cet effet. Beaucoup d'autochtones viennent en ville, surtout dans l'Ouest—Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver—et, même s'ils ont une spécialité, ils ne peuvent trouver d'emploi et ils n'ont pas les moyens de verser le moindre petit acompte en vertu d'un des programmes du gouvernement canadien pour aider les gens à acquérir une maison.

Ces gens ont besoin de logements locatifs. Le ministre affirme qu'on construit encore un nombre imposant d'unités, mais cela revient à dire à une personne qui veut s'acheter une bicyclette qu'il n'y a pas de bicyclettes mais beaucoup de Cadillacs et qu'elle devrait s'en acheter une. Un malin a dit un jour des Français qu'ils étaient tous égaux et qu'ils avaient le droit de dormir sous les ponts de la Seine; c'est, en somme, ce que le ministre dit à ceux qui se cherchent un logis. Pour qui, au juste, construisons-nous des habitations? Le ministre peut-il nous dire quand nous allons commencer à satisfaire les besoins des gens de Winnipeg, de Toronto et de Montréal, qui vivent dans des maison délabrées, qui ne répondent aucunement aux normes d'un pays aussi riche que le Canada.

M. Danson: Le député me pose-t-il une question?

M. Orlikow: J'ai observé le ministre lorsqu'il répond aux questions et si je m'assois, je crains qu'il n'utilise pour me répondre le temps qui me reste; c'est pourquoi je voudrais lui poser, en sa qualité de ministre d'État chargé des affaires urbaines, deux autres questions qui ne se rapportent pas à l'habitation. Avant de changer de sujet, le ministre voudrait-il nous expliquer comment il procède à la réorganisation de son ministère? J'ai le sentiment que les décisions et les politiques relatives à l'habitation sont toujours prises par l'énorme bureaucratie qui s'est bâtie au fil des ans et qu'on appelle la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les questions relatives à la politique et aux besoins en matière de logement relèvent-elles encore des personnes qui sont comptables au ministre et, par conséquent, à la Chambre, ou essentiellement de la

Société centrale d'hypothèques et de logement? A mon avis, et de l'avis de nombreuses personnes qui, dans la province, se préoccupent des logements destinés aux travailleurs à revenu moyen, cette formule-là est loin d'être satisfaisante.

● (1620)

J'aimerais mentionner plusieurs sujets dont devrait se préoccuper le ministère des Affaires urbaines. D'ici 25 ans, 90 p. 100 de la population canadienne habitera nos villes.

M. Baker (Grenville-Carleton): Quatre-vingt-cinq pour cent.

M. Orlikow: Peut-être, mais le chiffre exact importe peu.

Une voix: C'est triste à dire.

M. Orlikow: Peut-être, mais c'est un fait. J'aimerais savoir si le ministre et son ministère étudient vraiment les problèmes que créeront cette expansion urbaine. Que font-ils pour viabiliser les terrains? Laissez-moi vous en donner deux exemples, et je ne veux pas ici me lancer dans le même argument qu'hier soir avec le ministre des Transports. Je parlerai donc des régions du grand Toronto et du grand Montréal. On a déjà commencé à construire un autre aéroport dans la région de Montréal, à Mirabel. Dans un avenir assez rapproché, on construira un autre aéroport dans la région de Toronto. On prévoit qu'il en coûtera 450 millions de dollars pour établir un service de transport rapide depuis le nouvel aéroport de Montréal. Je ne sais pas ce qu'il en coûtera pour établir un service de ce genre jusqu'à l'aéroport de Pickering, mais je suis certain que ce sera autant, sinon plus.

La mise en service d'un nouvel aéroport entraîne la construction de nouvelles usines, de nouveaux complexes d'habitation et de nouveaux immeubles commerciaux. Les services du ministre collaborent-ils avec les gouvernements provinciaux et municipaux pour planifier cette expansion ou bien, une fois que le nouvel aéroport de Mirabel sera construit, constaterons-nous que même si le vol de Montréal à Winnipeg ne prend que deux heures, le trajet de l'aéroport jusqu'au centre de Montréal prend aussi deux heures et que la même situation existera à Pickering? J'aimerais que le ministre s'occupe de ce problème.

Quel rôle les services du ministre jouent-ils dans le déménagement des terminus ferroviaires et de toutes leurs installations du cœur des grandes villes vers de nouveaux emplacements? Allons-nous permettre au CP et au CN, qui est en théorie une société d'État, de quitter leurs emplacements actuels, comme on l'a fait à Montréal, d'aller s'installer ailleurs, de vendre au plus offrant les terrains libérés, y compris des gares et des cours de triage, et de se faire ainsi le plus d'argent possible?

C'est ce qui s'est produit à Montréal. Des dizaines de milliers de personnes ont ensuite été attirées dans ce secteur, sans qu'on se demande comment elles pourraient y voyager. Est-ce que les services du ministre, le ministère des Transports, le ministère de l'Environnement ou quelqu'autre ministère vont réussir à se tenir assez d'avance au courant des projets de ce genre, pour assurer qu'ils sont réalisés de façon ordonnée et conforme aux besoins sociaux et économiques de la population du secteur, ou allons-nous continuer à laisser pousser ces grands complexes comme par les années passées?

M. Danson: Pour répondre à la question de façon précise, je dirai que j'étais de passage lundi dernier dans la ville de l'honorable député dont j'ai rencontré le maire, un homme remarquable qui a sans doute été réélu hier, ainsi que le premier ministre de la province. Quant à notre rôle dans cette ville en vertu du Programme d'amélioration de quartiers, je dirai à l'honorable député que nous avons investi plus de 4 millions de dollars dans le projet du parc Selkirk et que nous investirons 2 millions encore dans le projet d'habitation Midland, sans parler des quelque 600,-000 dollars que le centre culturel doit coûter. Quant aux mises en chantier, je ne puis que répéter ce que j'ai dit à propos du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison. Il y a 900 unités de logement en voie de construction dans le Winnipeg métropolitain. Il ne faut pas établir de comparaison avec Toronto, car il faut se rendre compte qu'un grand nombre des mises en chantier à Toronto ne sont pas vraiment situées sur le territoire du grand Toronto.

Les familles auxquelles ces maisons sont destinées touchent un revenu moyen de $6,852 par an et le revenu familial de 30 p. 100 d'entre elles n'atteint pas $6,000. Ces chiffres valent également pour toutes les régions du Canada, ce qui démontre que nos services correspondent à un besoin réel. Je suis reconnaissant au député d'avoir soulevé ces questions. J'ai trouvé aussi intéressante son analogie au sujet des Cadillac que nous donnerions à des cyclistes; néanmoins, il y a lieu de signaler que plus de gens s'achètent des maisons dès qu'ils peuvent se procurer de l'argent à un taux avantageux. Pour ce qui est de la politique d'urbanisme, je m'intéresse surtout à l'aspect logement des différentes collectivités. La Société centrale d'hypothèques s'intéresse encore très activement à cette politique qui requiert beaucoup de coordination de la part des trois paliers de gouvernement. Le cabinet s'intéresse aussi beaucoup à ce domaine.

Le député a posé une question intéressante sur l'aéroport de Mirabelle. La construction d'un aéroport comme celui-là a de grandes répercussions sur l'expansion urbaine, surtout dans le cas de la plus grande ville du Canada. Il englobe 80,000 acres sous la juridiction fédérale. Une étude désignée sous le nom de Tram s'effectue précisément au sujet d'un programme de transport comme celui qu'a évoqué le député. Je pense que M. Douglas Fullerton préside ce comité pour la province de Québec. Notre représentant est M. Douglas Ryan, haut fonctionnaire du ministère. Nous travaillons donc activement dans ce domaine et c'est là un parfait exemple de collaboration dans ces champs d'action du gouvernement. Ces gens s'intéressent au plus haut point au transport.

Que l'on songe au travail de planification requis dans le cas de ces grands réseaux de transport, comme celui qu'il faudra établir entre l'aéroport de Mirabelle et le centre de Montréal, ainsi qu'à la superficie englobée, et l'on aura une idée de l'ampleur du travail de planification urbaine qui sera exigé aux trois paliers de gouvernement. C'est une question d'une importance considérable et je suis sûr que ces gens y travaillent sérieusement. Quant au déplacement des voies ferrées, il fait actuellement l'objet d'une étude poussée et on annoncera le programme à ce sujet sous peu. Il y a un certain retard car il faut songer à l'aménagement urbain, aux accords avec les provinces, etc., mais de par la nature de la loi, les compagnies ferroviaires ne pourront plus faire de profits excessifs. Ces compagnies ne peuvent réaliser de bénéfices par suite des transferts de terrain, mais grâce à la loi, elles n'accuseront pas de pertes non plus.

Nous devons suivre la situation de près et c'est un des aspects dont s'occupera, je pense, la Commission canadienne des Transports, chargée de superviser ces questions. La Commission ne devrait pas prendre de décisions en matière de politique, selon moi, mais uniquement sur des questions techniques. Nous suivons donc la situation de très près.

M. Marshall: J'aurais quelques commentaires à faire et, par la suite, plusieurs questions à poser au ministre.

M. Orlikow: Madame le président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il me reste encore quelques minutes.

Une voix: Renoncez-y.

Mme le vice-président adjoint (Mme Morin): La Présidence supposait que le député avait terminé, mais peut-être pourrions-nous lui accorder encore deux minutes.

M. Orlikow: J'ai une autre question à poser au ministre. S'il ne peut y répondre immédiatement, j'espère que sa réponse ne tardera pas trop. L'un des pires problèmes au Canada est la pénurie de logement. Elle pose des difficultés à Winnipeg, en tout cas. Mais je pense surtout aux logements des autochtones. Il y a quelques mois, ou plutôt il y a deux ans, une proposition a été faite à la Société centrale d'hypothèques et de logement touchant la construction d'un village autochtone comprenant des logements, un centre culturel et divers autres éléments. Il devait être situé dans la circonscription du député de Winnipeg-Nord-Centre, et non dans la mienne. Sauf erreur, il devait être construit sur le site de l'hôtel Royal Alexander. Le projet a été approuvé, je crois, mais il n'y a eu récemment aucune discussion entre les auteurs de la proposition et les fonctionnaires de la Société centrale ou du ministère des Affaires urbaines.

● (1630)

J'aimerais savoir si le ministre peut me donner des renseignements sur cette question maintenant ou s'il préfère en discuter avec moi ou avec mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre et, ce qui est plus important, avec les personnes qui ont fait cette proposition à son prédécesseur.

M. Danson: Madame le président, les projets que je connais à l'intention des autochtones de Winnipeg sont ceux de Camew et de Neeginan. Je sais que le premier ministre provincial prend ce problème au sérieux. Il m'en a parlé ainsi qu'à mes collègues. C'est une question que j'aimerais étudier plus à fond, car elle présente un intérêt particulier et je crois que les problèmes sont assez graves. Je serai heureux d'en discuter avec le député en compagnie de mes fonctionnaires. Je tenterai de lui donner l'information la plus complète et la plus actuelle possible et je l'assure que les personnes concernées seront consultées.

Le vice-président adjoint: Les députés voudront bien m'excuser de les interrompre. Étant donné le peu de temps qu'il reste pour ce ministère d'ici 5 heures, les députés voudront sans doute se limiter à des questions et aux réponses du ministre. D'accord?

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous ferons de notre mieux.

Des voix: D'accord.

M. Marshall: Madame le président, puisque vous êtes si aimable, je suis d'accord avec vous à ce sujet. J'aimerais aborder certaines questions et je le ferai sous forme de questions; j'espère que le ministre fera de son mieux pour y répondre. Tout d'abord, à la suite de la question soulevée par mes collègues concernant les habitations pour citoyens âgés, le ministre a dit que 6,000 nouveaux logements étaient actuellement en construction. J'aimerais savoir si on se préoccupe, dans la conception des habitations pour citoyens âgés à but non lucratif, de prévoir des installations spéciales pour les personnes handicapées physiquement. Je pourrais parler de cette question pendant très longtemps. Le ministre pourrait-il demander à ses fonctionnaires si on accorde une attention spéciale à ces personnes ou quels sont les plans?

Le ministre a dit qu'il faudrait 185,000 maisons pour répondre aux besoins. Depuis deux ou trois ans on en a construit un quart de million. Je me demande si le ministre se rend compte que les besoins augmentent en raison de l'explosion démographique de l'après-guerre et des subventions accordées par le ministère de l'Expansion économique régionale grâce auxquelles des localités encore jamais industrialisées ont pris un grand essor qui a provoqué un afflux de techniciens et d'hommes de métier. Il me semble qu'il faudrait donc prévoir une certaine infrastructure en plus de ces 250,000 maisons afin de faire face à la situation.

Je prêche peut-être pour ma paroisse, mais j'aimerais dire que, grâce aux fonds du ministère de l'Expansion économique régionale, ma circonscription de la côte ouest de Terre-Neuve va dépenser des centaines de millions de dollars pour amener l'électricité par câble du Labrador à Terre-Neuve. Cette région est isolée et les emplois créés sur place vont nécessiter des services d'adduction d'eau et d'évacuation des égouts de même que des logements car de nombreuses personnes devront aller s'intaller là-bas.

Un peu plus bas sur la côte, on a ouvert récemment une mine de zinc qui emploie 300 personnes. Il faudrait également en tenir compte. Il faudrait pouvoir créer un programme avec l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale pour trouver une solution à ces problèmes de même que l'argent nécessaire. Je puis vous dire où le ministre pourrait trouver 100 millions de dollars.

Je n'ai pas écouté le premier orateur et il se peut qu'on ait déjà répondu à cette question, mais si j'ai bien compris, on affecte 100 millions de dollars au programme de démonstration. Je ne pense pas que cela soit nécessaire. Je me demande si le ministre serait prêt à transférer ces 100 millions de dollars à des programmes tels que le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison, le programme d'amélioration de quartiers et le programme de remise en état des logements. Le ministre pourrait également nous parler du programme de logement de 100 millions de dollars à l'intention des autochtones des régions rurales. Ce programme serait d'une grande utilité dans les régions rurales du pays et surtout à Terre-Neuve. Dans son communiqué, le prédécesseur du ministre a dit, je crois, qu'il faudrait construire 100,000 maisons pour les habitants des régions rurales et les autochtones au cours des cinq prochaines années. Il n'y a pas tellement d'autochtones dans ma région quoiqu'il y ait bien des ruraux qui n'ont pas les moyens de s'offrir une maison.

Je crois que le ministre pourrait aussi épargner de l'argent pour faire face à la situation d'urgence s'il ajoutait aux 10 millions de dollars actuellement consacrés au programme pour l'amélioration des quartiers et au programme de remise en état des logements. Je suis sûr qu'il y a des milliers de maisons canadiennes qui ne satisfont pas à nos normes. Beaucoup de ces gens aimeraient se construire des maisons neuves. Entre-temps, nous pourrions pallier l'urgence s'il y avait plus de fonds pour prévoir une franchise de $2,500 sur ces prêts de $5,000 pour permettre à ces gens de remettre leur maison en état. En même temps, cela nous aiderait à réaliser un de nos buts les plus importants, soit d'accorder la priorité aux normes d'isolation et de construction municipale. Cela pourrait permettre d'économiser des centaines de millions de gallons d'huile combustible.

J'aimerais que le ministre nous fasse savoir dans quelle mesure il collabore avec le ministère de l'Expansion économique régionale pour fournir le logement là ou l'industrie s'implante, et avec le ministère des Affaires des anciens combattants pour réussir à satisfaire les besoins de logement des anciens combattants qui ne peuvent s'acheter de maison à cause du peu de fonds que leur accorde la partie II de la loi.

J'aimerais maintenant soulever une autre question. Je parlais justement à quelqu'un de Cornerbrook. On est à y construire une université. On m'a dit que pour construire des logements pour les étudiants, il fallait payer $18,000 pour le terrain. Je ne parle pas de Toronto ou de Montréal, je parle de Terre-Neuve. C'est le montant qu'on demande pour un terrain viabilisé sur lequel on construira des logements pour les étudiants qui vont venir vivre dans cette petite ville. J'aimerais que d'autres députés puissent avoir leur tour, je ne poserai donc que ces questions au ministre en espérant qu'il pourra y répondre.

M. Danson: Madame le président, il existe des normes et des dispositions spéciales pour assurer aux personnes âgées des logements adaptés à leurs besoins. On élabore actuellement un nouveau programme en vue d'assurer des logements fonctionnels aux handicapés, programme qui devrait être prêt sous peu. Nous cherchons à reviser le programme actuel et nous collaborons avec divers ministères dispensant des services aux handicapés. Cela devrait donc être prêt bientôt, et peut-être même aurons-nous un projet de loi. Quant à la question de Corner Brook, il s'agit des programmes d'amélioration des quartiers et de remise en état des logements. Une somme de près de $639,000 est déjà disponible.

● (1640)

Pour ce qui est du logement des ruraux et des autochtones, nous avons des accords avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Manitoba, et nous cherchons à conclure des accords avec les autres provinces pour lancer les programmes. Nous avons d'étroites relations avec le ministère de l'Expansion économique régionale, à la fois dans le domaine du logement et dans celui des affaires urbaines, particulièrement dans les provinces atlantiques. Le ministre des Affaires des anciens combattants et moi-même restons en relations étroites, et nous avons eu des discussions. Il se trouve que nous sommes l'un et l'autre des anciens combattants. Je dois maintenant faire attention aux mots que j'emploie. Il y a un moment personne ne m'écoutait, mais maintenant je dois me méfier de ce que je dis.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Nous, les anciens combattants, nous pensons en conscience que certains des programmes conçus pour nous, après la guerre, lorsque nous étions jeunes anciens combattants, ne sont plus applicables maintenant. Nous essayons d'établir des programmes qui soient réellement adaptés aux anciens combattants d'aujourd'hui. Le député n'est pas sans savoir que les besoins réels des anciens combattants ne sont pas actuellement les mêmes que ceux de jeunes anciens combattans, en pleine forme, sortant de l'armée et essayant d'élever une famille sur des lopins de terre d'une demi-acre. Ils ont actuellement d'autres besoins, et nous devons y répondre convenablement et non avec des tours de passe-passe.

M. Dick: J'aimerais poser une ou deux questions au ministre. L'une concerne un aspect de sa réponse à un député; il a en effet affirmé désirer que les gens de la circonscription connaissent l'origine fédérale des fonds disponibles. A mon sens, s'il lui arrive de financer un édifice dans une circonscription représentée par un député qui n'appartient pas au parti libéral, sa déclaration devrait encore valoir et il ne devrait pas envoyer un quelconque libéral du fin fond de la province pour le représenter en son absence. Les mandants sauraient au moins que c'est un député fédéral qui représente le gouvernement. Je me demande si le ministre est disposé à agir ainsi et, plutôt que d'essayer de trouver un lointain sénateur libéral ou député libéral de la région pour remplacer le ministre, s'il est disposé à utiliser, à cette fin les services du député fédéral du moment.

M. Danson: Madame le président, je travaille actuellement à l'élaboration de règles qui rendront automatique la participation du député local, parce que nous avons tous un intérêt à manifester la présence du gouvernement fédéral. Nous représentons le gouvernement fédéral, et ce sera le député local, quel que soit le parti qu'il représente, qui fera ce travail.

Des voix: Bravo!

M. Danson: Puis-je dire, en invoquant le Règlement, «le parti qu'il ou elle représente» car il y a des femmes en cause également.

M. Dick: J'ai encore quelques courtes questions à poser. Dans les circonscriptions comportant de petites villes et des régions rurales, on a le sentiment que le financement de la SCHL n'est pas disponible pour le logement. Le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être fournir au ministre d'État chargé des Affaires urbaines quelques renseignements là-dessus. Le ministre voudrait peut-être répondre à cette question que se posent des habitants des villes qui comptent moins de 10,000 âmes.

M. Danson: Les garanties prévues aux termes de la loi nationale sur l'habitation s'appliquent. Il y a certaines régions fort éloignées où les prêteurs privés ne veulent pas consentir de prêts de ce genre: nous nous en chargeons donc, en dernier ressort. Mais s'il trouve que dans des petites localités nous ne sommes pas actifs ni utiles, je demanderais alors au député de fournir à la société ou à moi-même tout renseignement utile mais je ne crois pas que cela soit souvent le cas.

M. Dick: N'est-il pas vrai que la SCHL ne consentira pas de prêts hypothécaires s'il n'y a pas d'égouts?

M. Danson: Parfaitement, ce n'est pas vrai.

Des voix: Oh, oh!

Subsides

M. Danson: Pour préciser, ce n'est pas vrai au sens où nous aidons les gens lorsque les services normaux de tout-à-l'égout ne desservent pas ce secteur. Mais nous avons une politique portant sur les fosses septiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: C'est le cas lorsque les installations répondent à certaines normes, lorsque le lot est de dimension suffisante et répond aux normes locales. Nous essayons d'éviter le développement à ciel ouvert, c'est un domaine où nous pourrions avoir des fosses ou lagunes centralisées. Les lagunes aérées intéressent particulièrement la SCHL. Ce ne sont pas des sujets appétissants, pas plus que les hamburgers auxquels nous avons fait allusion plus tôt aujourd'hui, mais ce sont des réalités de la vie. Les égouts et le traitement des eaux-vannes constituent une partie extrêmement importante de l'aménagement urbain. Sans imposer des conditions par trop restrictives, nous voulons nous assurer que l'aménagement sera bien fait, nous voulons protéger à la fois l'intérêt du public et du client de même que celui de la Société. Donc, nous disposons de certains moyens mais nous sommes prudents et nous ne voulons pas être trop sévères non plus.

M. Reynolds: Mon discours est assez long, madame le président, mais je vais poser mes questions au ministre, une par une, je crois. Elles sont très courtes. La première a trait à l'intérêt sur les premières hypothèques. J'ai une question inscrite au *Feuilleton* depuis déjà longtemps par laquelle je demande si le gouvernement a des chiffres sur ce qu'il en coûterait si nous autorisions les contribuables à déduire de leur revenu l'intérêt sur leurs premières hypothèque dans le calcul de leurs impôts.

M. Danson: J'en suis désolé mais je n'ai pas vu la question, même si j'essaie de répondre à ces questions le plus rapidement possible. Il vaudrait mieux, je crois, adresser la question au ministre des Finances. C'est une des options dont le ministre responsable du logement doit tenir compte en tout temps. La situation comporte manifestement des injustices comme aussi des avantages, comme il s'en produit d'ailleurs dans les autres domaines de compétence. Tout ce que je puis dire, c'est que j'attache à cette option une importance secondaire.

M. Reynolds: Ma seconde question porte sur la taxe fédérale de vente de 11 p. 100. C'est encore là une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* depuis longtemps. Est-ce que les hauts fonctionnaires du gouvernement peuvent évaluer ce que coûterait au gouvernement du Canada la suppression de cette taxe de vente de 11 p. 100? La première et la seconde questions concernent le ministre des Finances, mais je pense qu'il s'agit là de politiques importantes dont le ministre d'État chargé des Affaires urbaines devrait se préoccuper. Qu'il approuve ou non cette politique—et c'est certainement la politique suivie dans les autres pays du monde occidental libre—ce sont des questions dont on doit se préoccuper. Je me demande si les hauts fonctionnaires du ministre ont évalué ce qu'il en coûterait au pays de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100.

M. Danson: La suppression de la taxe représenterait dans le cas des maisons une perte de revenus de 450 à 500 millions de dollars, et appliquée à tous les matériaux de construction, elle entraînerait une perte sans doute supérieure à un milliard de dollars qu'il faudrait compenser d'une façon ou d'une autre.

[M. Danson.]

M. Reynolds: Ma dernière question porte sur la prime de 1 p. 100 imposée à titre d'assurance hypothécaire sur les prêts, assurance que détient en fiducie et qu'administre la SCHL. Je me demande qui en bénéficie. Le prêteur hypothécaire, naturellement, mais celui-ci détient déjà une hypothèque sur une maison à une époque où la valeur d'une hypothèque immobilière ne diminue certainement pas. Nous constatons donc qu'au-delà de 300 millions de dollars dorment en fiducie avec la SCHL. Comme le consommateur paie cette prime de 1 p. 100, il en résulterait tout de suite une épargne si le ministre pouvait l'éliminer. Le prêteur hypothécaire n'a pas besoin de cette protection supplémentaire puisqu'il a celle de l'hypothèque, et toute hypothèque au pays finit par entrer dans ses frais.

Enfin, et avant que le ministre ne réponde à ma question, je tiens à le féliciter de sa nomination. Je dois dire que j'ai été ici pendant toute la journée et que je l'ai entendu répondre aux questions. J'aurais souhaité obtenir le même genre de collaboration de la part du ministre des Transports hier.

M. Danson: Madame le président, les frais d'assurance hypothécaire de 1 p. 100 constituent des frais de base qui, soit dit en passant, s'appliquent également aux assureurs indépendants. Ils rapportent un profit à la société, mais il y a des pertes. J'ai été surpris de l'apprendre. Cela lui donne une sensation de sécurité et cela permet également au prêteur d'abaisser les taux privilégiés. Cela présente également des avantages. J'aurai peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet en parlant d'autres questions et des garanties plus tard—bientôt j'espère.

Le vice-président adjoint: Je donne la parole au représentant de Surrey-White Rock, puis ce sera le tour du représentant de Northumberland-Durham.

● (1650)

M. Friesen: Madame le président, comme le sait le ministre, il y a plusieurs questions que j'ai traitées avec lui. L'une d'entre elles porte sur le réaménagement des usines. Le ministre connaît la situation dans ma circonscription de Surrey-White Rock. Je voudrais savoir quel genre de financement permet le bill C-27. Quelle espèce d'allocation budgétaire a été prévue dans ce bill?

M. Danson: Il n'y a pas de limite de fonds précise. Bien entendu, le financement d'un programme doit être autorisé par la province et soumis à l'approbation du gouvernement fédéral, mais, de façon générale, nous acceptons toujours de financer un programme valable. Pour la recherche, les frais sont absorbés à parts égales par le gouvernement fédéral, la province et les municipalités qui y ont de grands intérêts. Certaines provinces acceptent cet arrangement ou préfèrent partager les frais avec les municipalités. Leur choix dépend des autres frais que doit assumer la municipalité et qui ne sont pas directement reliés à la recherche. Les seules limites qui existent sont déterminées par l'envergure du programme, mais il y a responsabilité de part et d'autre.

M. Friesen: Dépêchons-nous et «Danson» bien dans ce ministère. Peut-être pas des danses en quadrilles, mais «Danson» quand même. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas très intellectuels, et nous devrons nous forcer les méninges.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: L'honnêteté est toujours la meilleure politique.

M. Friesen: Qu'en savez-vous? Il y a une autre difficulté, madame le président, l'administration de la SCHL. D'abord, nous savons tous que plusieurs règlements s'imposent si l'on veut que fonctionne le programme de faible dividende. Le premier est la limite de prêt; le deuxième est que le programme est censé être destiné aux familles à faible revenu et chaque terme doit être interprété en ce sens. En théorie, tous les utilisateurs du programme doivent fournir une attestation de revenus.

J'admets qu'il est difficile de contrôler tous les secteurs qui tirent parti de ce programme. En fait, le président de la SCHL à Vancouver concentre ses efforts sur le programme de dividendes limités et il a dit que le programme est exposé aux abus des promoteurs et qu'il faudrait «une armée d'inspecteurs» pour exercer un contrôle efficace. Il a adopté à mon avis la même politique d'usure que le ministre de la Défense nationale.

Cela m'inquiète parce que je pensais qu'il y avait un oubli. J'ai fait ma petite enquête personnelle et j'ai constaté que la seule question que l'on pose est «Avez-vous une famille?» Aucune question sur le revenu. La seule restriction portait sur le fait d'avoir une famille ou pas. S'il y avait une famille, on n'avait pas d'appartement à louer. Et ces appartements sont censés être destinés aux économiquement faibles. Si je n'avais pas de famille, un appartement était disponible immédiatement, surtout aux deuxième et troisième étages où se trouvaient des appartements à deux et à trois chambres à coucher. J'ai demandé comment cela était possible s'ils confinaient les familles aux étages inférieurs et ce que les gens louant les appartements à deux et à trois chambres à coucher aux deuxième et troisième étages faisaient de ces chambres; on m'a répondu qu'ils pouvaient transformer une chambre en fumoir. Voilà la situation du logement pour les familles économiquement faibles à Surrey, où il n'y a aucun logement disponible! Les gens attendent des appartements à deux et à trois chambres à coucher et cette situation persiste.

Au moment où l'on a découvert cette situation, l'ancien ministre a dit qu'il instituerait une enquête. J'admets que le ministre actuel n'y est pour rien, mais la responsabilité lui incombe. J'aimerais lui demander si cette enquête a eu lieu et, dans l'affirmative, quels en sont les résultats. J'aurai ensuite plusieurs autres questions à poser, madame le président.

M. Danson: Madame le président, je crois savoir qu'il y a eu une enquête sur les immeubles locatifs. Je ne connais pas tous les détails, mais je serai heureux de les obtenir pour le député. En général, je m'inquiète moi aussi que l'on abuse de certains programmes de dividendes limités. Nous exerçons une vérification et un contrôle permanents et nous faisons très attention. Je sais que M. Teron, président de la SCHL, est très inquiet aussi. On surveille la situation et nous instaurerons des inspections plus régulières pour certains programmes que nous entamons. Parce qu'ils tiennent compte du revenu, presque tous nos programmes s'adressent aux personnes qui ne devraient pas dépenser plus de 22 p. 100 de leur revenu pour se loger. C'est le but que visent les taux établis en vertu du Programme d'aide à l'acquisition d'une maison et d'autres programmes. Nous voulons assurer qu'on ne le perd pas de vue et qu'à mesure que les Canadiens améliorent leur niveau de vie une révision régulière se fait.

Le système ne pourrait être plus juste, mais je suis sûr qu'il y a parfois des abus. Nous examinerons tous les cas d'abus qui nous seront signalés. On ne peut appliquer un programme d'un budget annuel de 1 million ou 1.5 million sans faire d'erreurs. Nous prendrons soin d'établir un service ou une procédure de surveillance qui conviendrait à notre pays.

M. Friesen: Madame le président, je dis que si nous prêtons foi à la déclaration de l'ancien ministre, nous constaterons que pas moins de 500 anciens fonctionnaires de la SCHL sont passés au secteur privé. De fait, dans le projet de construction que j'ai visité, Imperial Parkside Freeholds Limited, les administrateurs sont Donald, Gerald et Ruby Gales et une nomination importante a été celle de M. Zitzerman d'Imperial Developments de Winnipeg, autrefois membre de l'étude de l'ancien chef libéral au Manitoba, M. Izzy Asper. La même famille a aussi l'entreprise Beacon Hill Lodges. M. William Hignett, ancien président de la SCHL, est membre du conseil d'administration de la Beacon Hill Lodges.

Madame le président, je me demande si la raison qui a empêché une enquête plus poussée est la relation étroite entre la SCHL et certains de ses anciens membres qui travaillent dans le secteur privé. Je prie le ministre de faire un effort particulier pour éclaircir cette affaire. Nous pouvons peut-être quelque chose à la situation du logement, surtout en ce qui concerne les citoyens âgés.

M. Danson: Madame le président, je n'ai pas compté le nombre d'anciens employés de la Société, mais tant qu'il n'y a pas d'irrégularités, il est hautement souhaitable que l'expérience acquise au sein de la Société serve dans le secteur privé. La Société centrale d'hypothèques et de logement, de son côté, recrute des personnes compétentes du secteur privé. Le président, M. Teron, en est le meilleur exemple. Le mouvement entre les secteurs public et privé m'apparaît comme une excellente chose, sauf s'il y a des irrégularités. M. Hignett, ancien président de la SCHL, agit maintenant comme conseiller auprès du gouvernement ontarien au sujet des programmes de prêts hypothécaires. Nous devrions nous en réjouir, mais, bien sûr, s'il y a quelque chose de louche, il faut faire enquête.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Avant que nous ne passions à un autre ministère, je voudrais donner la parole au député de Northumberland-Durham.

M. Lawrence: Madame le président, je voudrais poser une question au ministre, et je m'excuse de le faire sortir des questions de logement, mais je pense qu'on devrait lui poser au moins une question sur certaines des autres fonctions de son ministère. Avant que je ne donne pour ma part mon consentement à l'adoption de ses prévisions budgétaires, j'aimerais faire consigner certaines de ses opinions au compte-rendu. Nous allons bientôt nous engager dans ce qui pourrait être une nouvelle série de conférences fédérales-provinciales sur la constitution et j'aimerais connaître l'opinion du ministre sur la participation des municipalités urbaines à ces conférences.

M. Danson: Madame le président, je ne sais pas très bien comment répondre à cette question mais je n'essaierai pas de l'esquiver. Ce domaine relève au premier chef du premier ministre, à mon avis. J'ai fait remarquer dans mes observations liminaires que je mettais l'accent sur le partage des responsabilités et il est certain que dans ses rapports avec les provinces étant donné les circonstances le premier ministre prendra en considération le rôle dévolu aux villes. J'aimerais bien donner une meilleure réponse, mais cette question ne relève pas de ma compétence.

● (1700)

Nous ne pouvons oublier que les provinces sont également en cause; elles ont à préserver leur champ de compétence. Il serait bien vain de ma part de dire quoi que ce soit d'autre sans d'abord en discuter avec les provinces avec qui je travaille en relations étroites. Et pour le moment, je vais être en retard si je ne pars pas tout de suite pour Sudbury où je dois rencontrer d'anciens collègues de cabinet provincial du député. Il s'agira justement d'une rencontre tripartite.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: Comme il est 5 heures de l'après-midi, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations conformément à l'entente d'aujourd'hui et de procéder à l'appel des crédits pour le ministère de la Défense nationale.

[*Traduction*]

Ces prévisions budgétaires figurent aux pages 15 et 16 du bill.

Sur l'Annexe A—*Ministère de la Défense nationale*

M. Clark (Rocky Mountain): J'invoque le Règlement, madame le président; quand doit se terminer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale? A quelle heure?

M. Lefebvre: Madame le président, c'est prévu dans l'entente que le président du Conseil privé a annoncée.

M. Baker (Grenville-Carleton): Sur le même rappel au Règlement, madame le président, sauf erreur, l'étude de ces prévisions doit se terminer à 10 heures? Est-ce exact?

M. Lefebvre: A 11 heures.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'avais compris que les prévisions budgétaires de la Défense nationale seraient étudiées jusqu'à 10 heures ce soir, et que le comité devait passer ensuite aux prévisions suivantes jusqu'au moment de l'ajournement. Est-ce exact?

M. Lefebvre: C'est exact.

M. Richardson: Madame le président, j'accueille avec plaisir cette occasion de discuter des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale pour 1974-1975 et de parler avec les membres du comité du service offert par les forces armées du Canada. Il serait peut-être utile que j'expose en détail l'ensemble de la situation financière pour l'année en cours et à l'étude. Je tiens à faire part aux membres du comité de mes opinions sur le financement du programme de défense.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner le fait que le budget de la défense n'a pas été réduit en termes absolus. Il a été augmenté considérablement. Le Livre bleu des prévisions budgétaires signale que nous allons dépenser cette année—année à l'étude—2,360 millions de dollars, soit quelque 144 millions de plus que l'année dernière. Cette augmentation représente à peu près la hausse approuvée de 7 p. 100 dans la formule de financement entrée en vigueur l'année dernière.

En outre, ce qui est encore plus important, nous nous attendons avant la fin de la présente année que le gouvernement consente à ce que nous dépensions 140 millions de dollars de plus et en sus de cette hausse de 7 p. 100. C'est dire que le budget de défense pour l'année en cours s'établira à plus d'un quart de milliard de dollars, soit près de 300 millions de plus que l'année dernière. De toute évidence, le budget de la défense n'a pas été réduit.

A la Défense nationale, nous sommes conscients, comme tous les autres ministères et tous les citoyens d'ailleurs, que la montée rapide des prix pose un grave problème. Nous avons constaté dans notre planification du début de l'année financière que si nous avions adopté tout le programme, si nous nous étions procuré tout ce dont nous avions besoin, il en aurait résulté un autre excédent de 100 millions de dollars même sur un budget augmenté de plus d'un quart de milliard de dollars. Afin de réduire les dépenses et d'empêcher cette augmentation quasi incontrôlée des dépenses nous avons pris les mesures suivantes.

Essentiellement, nous avons comprimé les dépenses de quatre façons. Premièrement, par l'effet des départs naturels, nous avons laissé baisser les effectifs de 82,000 à 79,000 hommes. Ainsi, nous avons pu économiser plus de 50 millions de dollars. Deuxièmement, nous avons opéré des réductions sur le plan des opérations, économisant ainsi sur le combustible, le carburant et les déplacements. Le total ainsi économisé s'élève à 12 millions pour l'année en cours. Troisièmement, nous avons échelonné nos achats et ainsi, tout en nous efforçant de conserver tout l'équipement nécessaire, nous avons réduit les dépenses de 23 millions de dollars. Quatrièmement, nous avons étudié à la loupe notre programme d'approvisionnement. Nous avons constaté, comme vous le savez, que nous avons des stocks très importants. Nous avons constaté qu'en assurant une meilleure gestion de ces stocks, en n'encombrant pas nos rayons plus qu'il ne faut, et en instaurant un nouveau système, nous pouvions économiser 13 millions de dollars.

Cela donne au total 98 millions environ, c'est-à-dire en gros les 100 millions par lesquels nous aurions dépassé un budget même augmenté si nous n'avions pas agi ainsi. Cette compression de dépenses nous a permis de respecter le budget, malgré une hausse de près de 300 millions de dollars. Nous avons respecté un budget qui est fort raisonnable pour l'année en cours.

Le chiffre des effectifs est baissé à 79,000, comme je l'ai dit. Il ne nous permet pas de faire tout ce que pourrait réaliser un personnel plus nombreux. Il nous faudra donc ajuster nos missions et nos engagements en fonction des effectifs réduits dont nous disposons.

Je voudrais parler maintenant de l'importante tâche confiée par le gouvernement aux forces armées canadiennes. Si l'on examine toutes les tâches et les problèmes possibles, on constatera, je pense, que parmi tous les problèmes qui entrent en ligne de compte au cours du débat actuel sur les prévisions budgétaires, bien peu ont autant d'importance pour les forces armées et pour le Canada que les problèmes qui se rapportent aux quatre principales tâches des forces armées.

● (1710)

La première tâche, celle à laquelle nous accordons la plus haute priorité, n'est autre que la défense de notre souveraineté, le maintien de l'indépendance du Canada. J'en ai parlé de façon plus détaillée à d'autres occasions, et mon propos n'est pas de m'y étendre pour l'instant. Chacun reconnaîtra que ce rôle est vital.

La seconde tâche consiste à participer aux côtés des États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord. Nous pensons à cet égard aux étroits et importants rapports que nous entretenons avec ce grand voisin qui partage notre continent. C'est là un sujet fondamental et qui transcende le rôle des forces armées elles-mêmes.

La troisième tâche des forces armées consiste à travailler en collaboration avec nos partenaires de l'OTAN à la promotion d'une forme de coordination de la sécurité col-

lective et à la participation à la défense du monde libre. Pour ce qui est des divers rapports que nous entretenons avec l'Europe, en est-il un qui soit plus étroit ou plus important que la présence en Europe occidentale de 5,000 membres des forces armées canadiennes qui vivent là-bas avec leurs familles et leurs enfants qui y vont à l'école. C'est là un lien incommensurable entre tous ceux qui nous unissent à ce pays.

La quatrième grande tâche correspond à une mission nouvelle et vitale qui consiste à essayer d'assurer la stabilité sur le plan international, mission de maintien de la paix dans laquelle le Canada s'est illustré non seulement sur le plan moral mais concrètement dans le monde entier. Telles sont les quatre grandes tâches, et lorsque les députés y auront réfléchi à deux fois, ils se rendront compte qu'elles sont au nombre de celles qui posent les plus grands problèmes que pourra être amené à rencontrer ce comité.

Je voudrais pour continuer signaler rapidement que lorsque nous pensons à une politique de défense, lorsque nous pensons à l'argent des contribuables consacré à la défense, il faut tenir compte de bien autre chose que le profit que nous en retirons à première vue. En fait,le contribuable double la mise qu'il consacre à la défense nationale, et fait parfois même plus que la doubler. Il y a d'autres avantages; on pourrait peut-être les appeler des bénéfices cachés, mais ils n'en sont pas moins bien concrets. Je n'ai guère besoin de rappeler au comité les profits économiques considérables que rapporte le budget des traitements aux communautés directement concernées. Essayons simplement de fermer, je ne dis pas une base, mais une simple petite station quelque part; tout de suite, voilà que nous entendons parler des graves répercussions que cela entraînerait pour l'économie de la région. Lorsque tout va normalement, nous n'entendons parler de rien, mais, si nous décidons de fermer une base, alors on se rend compte des avantages qu'elle apportait à la collectivité. Il y a plus important encore que les salaires ou même que les avantages économiques: l'avantage que retire l'industrie des dépenses de recettes fiscales effectuées pour la défense. Je veux parler du développement de la nouvelle technologie et des emplois qui sont fournis dans des secteurs hautement techniques, particulièrement dans l'industrie électronique. Ceci a une grande importance pour le Canada.

Il existe un autre domaine, moins connu du public. Une partie importante des recettes fiscales consacrées à la défense est utilisée pour défrayer le coût de la formation. La Défense nationale est le plus grand établissement de formation et d'enseignement du Canada. Nous donnons une formation dans 90 métiers et, actuellement, il y a littéralement des dizaines de milliers de Canadiens, hommes et femmes qui gagnent mieux leur vie et rendent de meilleurs services au Canada grâce à la formation qu'ils ont reçue, parce que nous y avons consacré une partie du budget de la Défense nationale. C'est un avantage latent à ne pas oublier lors de l'étude des crédits affectés à la défense.

Je pourrais continuer et vous donner une longue liste d'autres avantages que l'on oublie parfois, mais je n'entrerai pas dans le détail. Tous les députés connaissent le programme destiné aux jeunes, les cadets. Ils connaissent le travail que nous faisons pour pénétrer dans le nord, pour créer des aéroports. Ils savent que nous participons à la protection de l'environnement, que non seulement nous repérons les nappes de pétrole, mais que nous les nettoyons le cas échéant. Nous avons, pour toutes ces tâches, les spécialistes et l'équipement nécessaires.

Les députés savent que l'on nous aide—peut-être pas autant que mes vis-à-vis le désireraient—à identifier les navires étrangers qui pénètrent dans nos zones de pêche. Voilà autant de domaines où le budget de la défense est dépensé dans l'intérêt du Canada. Les Forces canadiennes prennent part aux grands événements sportifs, par exemple les jeux Panaméricains et les Jeux olympiques. Il y a également des cérémonies officielles. Certaines échappent à l'attention, mais toutes sont appréciées des Canadiens. Les opérations de recherche et de sauvetage sont un autre exemple.

Je pourrais continuer à énumérer les avantages fournis au Canada par le budget de la défense. Mais je tiens à dire qu'il se pose aujourd'hui, dans la défense nationale, le problème véritable, bien simple que voici: comment continuer à remplir ces quatre tâches importantes et à assurer les autres services dont je vous ai parlé rapidement à une époque où le prix de tout ce dont nous avons besoin monte en flèche, et faire en sorte de s'en tenir à un budget qui ne saurait être illimité?

Quelques solutions devront être examinées par notre comité et par mes collègues du cabinet. L'une d'elles consisterait, bien entendu, à assurer des fonds plus considérables. Mais il y a des limites. Même s'il importe de disposer de plus d'argent, il y a sûrement des limites à respecter à une époque où nous voulons réduire nos dépenses. La solution des fonds illimités est donc impossible à l'époque actuelle. Il y en a une autre, qui consisterait à établir l'équilibre entre nos tâches et le dollar fiscal que nous pouvons obtenir.

● (1720)

Quelles que soient les sommes que nous finirons par dépenser à l'avenir, une chose est certaine, c'est qu'il nous faudra modifier l'équilibre entre les sommes dépensées pour le personnel, les opérations et les immobilisations. Il nous faudra augmenter la part des immobilisations, du matériel et des opérations. Pour le moment, comme la plupart des députés le savent sans doute, 67 p. 100 de notre budget est consacré aux salaires et allocations, 22 p. 100 aux opérations et 11 p. 100 à l'acquisition de matériel.

Pour conclure très brièvement, madame le président, je dis que c'est en tenant compte de ce contexte qu'il nous faut étudier les crédits ce soir. J'ai simplement signalé au comité que le budget de la défense n'a pas subi de diminution, monétairement, mais au contraire, a augmenté considérablement. Les quatre principales fonctions de la Défense nationale sont importantes pour le Canada et pour nous tous. Je compte sur votre concours pour décider quels sont les problèmes les plus importants, non seulement pour la défense mais pour tous les Canadiens. Il y a d'autres facteurs à considérer pour le contribuable.

M. McKinnon: Madame le président, j'aimerais tout d'abord dire un mot de ces deux derniers jours à la Chambre et des avantages d'avoir un comité des subsides. Depuis deux ans que je suis député, j'ai entendu discuter bien souvent de la question des comités des subsides et du rôle important qu'ils jouaient à la Chambre, en ce qu'ils conservaient à la Chambre le privilège de débattre et de trancher la question des subsides. Je ne m'étais jamais rendu compte autant qu'aujourd'hui jusqu'à quel point le Règlement protège les ministres au cours de la période des questions. Hier soir, la période des questions fut bien différente de ce qu'elle est d'ordinaire; après une question

principale et deux questions supplémentaires, un député de chacun des partis posait une question à un ministre différent. Je dirai que ceux qui voyaient dans le Parlement l'autorité suprême au Canada se rendent compte maintenant plus que jamais de ce dont les libéraux ont privé le Parlement en modifiant le Règlement en 1968, Règlement dont ils ont en quelque sorte forcé l'adoption en recourant au règlement de la clôture.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre de la Défense nationale. Comme j'étais absent de la Chambre le 15 octobre 1974, je sais gré au ministre d'avoir répété ce soir ce qu'il avait dit ce jour-là. J'espérais par ailleurs qu'il répondrait à la question que tous les Canadiens se posent à l'heure actuelle, savoir: les forces armées peuvent-elles remplir leur rôle et assumer leur tâche? Les opinions là-dessus sont fort partagées.

Je savais, avant qu'il en parle, que le ministre allait dire qu'il augmenterait les immobilisations. Je ne veux pas dire que le ministre a volontairement induit la Chambre et le pays en erreur. Je n'ai pas dit qu'il l'avait fait volontairement l'an dernier, au mois d'octobre, lorsqu'il a dit que son budget augmenterait de 27 p. 100 et que cette hausse annuelle permettrait d'augmenter considérablement les immobilisations. Je n'ai pas dit qu'il induisait volontairement la Chambre en erreur l'autre jour, lorsqu'il a dit: «Nous allons nous servir des feuilles de paye qui auraient existé pour payer quelqu'un qui ne fait pas partie actuellement des forces armées pour acheter de l'équipement.» Je ne sais pas s'il trompait la Chambre lorsqu'il a dit: «Nous devons viser à créer une force d'élite composée de personnes bien équipées et motivées».

Pour justifier mon cynisme et celui de l'armée en présence de cette déclaration, j'aimerais passer en revue quelques déclarations faites par les ministres libéraux à ce sujet. Permettez-moi de donner un extrait du livre blanc de 1964 sur la défense:

> Toutes les économies qui pourraient être réalisées par suite de ces réductions de dépenses auront pour résultat de rendre plus de fonds disponibles pour l'achat de matériel important, et, en fin de compte, de permettre une répartition plus équitable des dépenses consacrées à la défense entre le matériel et les frais d'administration.

Quel son familier, n'est-ce-pas, madame le président? Et puis, le 8 mai 1964, le ministre de la Défense nationale, encore un libéral, bien sûr, disait:

> Cette «réduction», va nous permettre de résoudre le problème qui consiste à équilibrer nos dépenses pour la défense. Nous devons augmenter la proportion des fonds utilisables pour l'achat d'équipement si nous voulons disposer d'une force de défense durable et efficace au cours des années à venir. La proportion qui est consacrée actuellement à l'équipement, c'est-à-dire environ 14 p. 100, est vraiment trop modeste et il nous faudra la porter à environ 25 p. 100 au cours des prochaines années. Même cette proportion n'est pas trop élevée en comparaison d'autres forces.

Le ministre a dit, je crois, que notre proportion actuelle est d'environ 11 p. 100, quoiqu'il l'ait haussée de .8 p. 100 d'après les renseignements que j'ai. Puis, en juillet de 1964, un ministre libéral a fait la promesse que voici:

> Nous allons réaliser toutes les économies possibles dans les secteurs de la logistique, de la formation et des commandements régionaux de sorte que nous disposerons du maximum d'économies pour acheter du nouveau matériel pour nos forces armées.

Puis, en février 1966, voici ce que déclarait un ministre libéral:

> Il fallait réaliser les changements de programme dans l'ensemble du système, et le temps que cela exigeait était si considérable que l'impulsion de départ finissait souvent par s'amortir et que l'avantage initialement acquis ici était rattrapé par les travaux de développement effectués dans des autres pays.

[M. McKinnon.]

> L'exemple classique en est le véhicule blindé de transport de personnel, le Bobcat V.C.

Et, croyez-le ou non, il poursuivait:

> La souplesse plus grande qui en résulte a permis par exemple, fait intéressant, de mettre au point un prototype grandeur nature d'un hydroglisseur océanique.

La belle amélioration! Permettez-moi de citer une autre personnalité qui déclarait ici in 1966:

> Nous avons eu connaissance de déclarations en provenance du cabinet du ministre suivant lesquelles ... les économies que doit produire la nouvelle politique pourront servir à l'acquisition de matériel militaire. Mais après avoir entendu des membres de l'opposition, par exemple le député de Calgary-Nord ...

C'était M. Harkness, ancien ministre,

> ... on constate que le gouvernement n'a réussi à consacrer aucune des sommes prétendument économisées à l'achat d'armement meilleur ou plus moderne.
>
> J'estime que la campagne de relations publiques qu'on a faite à cet égard ... a coûté très cher, et je ne jurererais pas qu'elle n'a pas fait naître dans la population une idée inexacte de la situation réelle. Il me semble que nous sommes en face d'un canular énorme, car à mon avis l'aptitude du pays à se défendre n'en a pas été renforcée ...

Ce sont les paroles de M. Ed Shreyer. La citation suivante a exactement le même ton que la déclaration du ministre ce soir. Voici ce qu'un ancien ministre a déclaré en 1967:

> L'une des raisons données pour les épargnes qui pourraient être faites était d'employer les fonds pour du nouveau matériel militaire. Personne ne regrette plus que moi que nous n'ayons pu dépenser davantage l'an dernier ... J'espère qu'il y aura une amélioration appréciable au cours de la prochaine année financière.

Le député de Brandon-Souris fit inscrire au *Feuilleton* à cette époque, octobre 1967, la question suivante:

> Étant donné les renseignements fournis dans une réponse déposée à la Chambre lundi dernier, qui révélait que les effectifs des forces armées canadiennes étaient passés de 123,000 à 105,000 depuis trois ans, le ministre peut-il dire si les réductions de personnel vont se poursuivre indéfiniment ou s'il y a un minimum absolu; si oui, quel est ce minimum?

Voici la réponse que l'honorable Léo Cadieux, alors ministre de la Défense nationale, a faite:

> C'est une question très générale. Je préfère y répondre en disant que nous espérons avoir les forces voulues pour remplir nos engagements.

Puis, le 1er mars 1968, le même ministre déclarait:

> Nous avons fixé le minimum des effectifs à 100,000 hommes et j'espère que nous le maintiendrons. C'est, à mon avis, ce qu'il nous faut pour répondre à nos obligations.

Depuis lors, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu un seul engagement mettant en cause plus de 300 à 400 hommes des forces armées. En juin 1969, le ministre déclarait:

> Nous avons conclu qu'une force régulière de 80,000 à 85,000 s'impose pour assurer la défense du Canada ... Un élément fondamental de notre décision est la ferme intention de diminuer autant que possible les activités administratives et de soutien pour augmenter la proportion des forces opérationelles par rapport aux effectifs non opérationnels.

Enfin, le 10 octobre 1973, le ministre actuel déclarait:

> Cette augmentation annuelle permettra un accroissement appréciable des immobilisations, dont surtout du matériel neuf dont on a grand besoin.

● (1730)

Après 10 ans de réductions d'effectifs et d'achat de matériels nouveaux par les ministres libéraux, le ministre actuel a répété la même rengaine en octobre de l'an dernier. C'est-à-dire que la Défense nationale consacre environ 11 p. 100 de son budget en installations et matériels nouveaux. Dans le cadre du programme de modernisation et de renouvellement, avait-il dit, 20 p. 100 environ du

budget total iront à l'achat de matériels nouveaux à la fin de la décennie. Et maintenant il nous annonce que ce plan, qui devait durer jusqu'à la fin de la décennie, a été mis au rencart. Cette formule, dit le ministre, va résoudre le problème avec lequel le ministère est aux prises depuis tant d'années, et qui consiste à consacrer aux immobilisations une part trop faible du budget de la défense.

Le 15 octobre de cette année le ministre déclarait:

La seule façon d'améliorer les capacités militaires et la condition des membres actuels des forces armées, c'est de réduire le nombre de recrues qu'on inscrit aux feuilles de paye. Pour rendre ce raisonnement le plus simplement possible: nous allons nous servir des feuilles de paye qui auraient existé pour payer quelqu'un qui ne fait pas partie actuellement des forces armées pour acheter de l'équipement et améliorer les conditions des membres actuels des forces armées.

Rien d'étonnant à ce que le ministre trompe sans le savoir la population canadienne. Les faits parlent. Les ministres libéraux de la Défense refont chaque année le même discours, depuis 10 ans, avec le même résultat d'une année à l'autre. On pourrait passer des heures à faire des observations sur les divers postes des prévisions. Essayons d'obtenir deux ou trois réponses du ministre.

La situation actuelle est si sérieuse à mon avis qu'elle a provoqué des protestations inconnues jusqu'ici de la part d'officiers généraux en poste. Le général Garton disait l'autre jour qu'il va falloir abréger la formation et les heures de vol. L'amiral Boyle disait qu'il ne peut accomplir nos missions avec des effectifs comprimés, et qu'il lui faudra annuler des exercices de préparation.

Le général Dextraze disait, dans une lettre en septembre, être au courant de la rumeur voulant que nous serions sur le point de voir nos effectifs réduits une fois de plus, mais que cette rumeur n'était pas fondée. Il me semble que le chef de l'état-major de la Défense n'apposerait pas signature à pareille déclaration sans avoir, au préalable, consulté le ministre de la Défense nationale. Le ministre nous dirait-il quelles consultations ont eu lieu avant que le général Dextraze nie toute réduction de personnel?

M. Richardson: Madame le président, j'aimerais signaler d'abord au député qu'en faisant l'historique des déclarations de mes prédécesseurs à la Défense, il n'a pas présenté les faits tels qu'ils figurent dans les Livres bleus. J'aimerais attirer son attention sur ce que nous étudions en ce moment, c'est-à-dire les pages 15, 16 et 17 des prévisions budgétaires; il constatera que les dépenses en immobilisations sont passées de 172 millions de dollars en 1972-1973, à 2,028 millions en 1973-1974, puis à 2079 millions en 1974-1975. Cela représente une hausse de plus de 100 millions sur cette période de deux ans.

Une voix: Qu'avez-vous acheté?

M. Richardson: Nous pourrions vous fournir la liste complète. Nous avons bel et bien enregistré les hausses que j'ai indiquées; peut-être, à mon sens, pas aussi rapidement que nous l'aurions voulu, mais, tout de même, de façon certaine.

Je regardais ces chiffres quand le député a fait mention d'une déclaration du chef de l'état-major. J'aimerais qu'il répète sa question s'il veut que je lui réponde.

M. McKinnon: Madame le président, j'hésite à reposer ma question, parce que le ministre a déjà pris trois ou quatre minutes de mon temps sans me répondre. Je voudrais savoir si le chef de l'état-major de la défense a consulté le ministre de la Défense avant de démentir, en septembre, la rumeur selon laquelle l'effectif des forces armées allait être réduit.

M. Richardson: Je présume que le député fait allusion au message personnel que le chef d'état-major a adressé aux forces armées. Il a une façon très personnelle d'écrire, et, naturellement, ses paroles reflètent les conversations que nous avons eues ensemble. Comme je l'ai dit ici même et au comité, je suis entièrement d'accord avec le chef d'état-major pour dire que, si les effectifs du personnel doivent être réduits, les fonctions doivent l'être aussi, et c'est précisément ce que disait le chef d'état-major dans cette lettre.

M. McKinnon: J'entends qu'il y a eu consultation entre le ministre et le chef de l'état-major de la défense, et que le ministre a consenti à la diffusion de ce message qui donnait l'impression qu'on n'allait pas réduire le nombre des militaires, mais le ministre est en train de nous dire que l'on procède à une compression des effectifs de la défense, et que le personnel des forces armées va diminuer par réduction naturelle des effectifs. Le ministre a placé le chef de l'état-major de la défense dans une position intenable. J'ignore si le ministre croyait, à l'époque de ses consultations avec le chef de l'état-major de la défense, qu'il ne devait pas y avoir de compression de personnel, mais si tel était le cas, alors il avait dû être induit en erreur par quelqu'un d'autre, par le cabinet peut-être. J'aimerais que le ministre me donne plus de détails là-dessus, s'il le peut.

M. Richardson: Deux éléments doivent entrer en ligne de compte. Premièrement, à l'époque où cette lettre a été écrite en septembre, les effectifs des forces armées étaient de 79,000 hommes, et, deuxièmement, cette lettre n'était pas le genre de document que le chef d'état-major peut me demander d'étudier phrase par phrase et paragraphe par paragraphe. Je puis dire qu'il a certainement exprimé la politique du ministère que j'ai moi-même exposée.

M. McKinnon: J'en suis réduit à conclure que le fourvoiement se situe à un niveau encore plus élevé, et que le ministre s'est fait de douces illusions en s'imaginant qu'il allait obtenir des fonds que le cabinet refuse maintenant de lui accorder. Mon temps de parole est presque écoulé, et je m'en voudrais de me rasseoir sans essayer de proposer quelque chose de plus constructif que ne nous le permet ce bel entourage.

Je m'inquiète de plus en plus chaque année de la façon dont le bureau du ministre et le ministère dépensent leurs crédits, et surtout du piètre montant consacré à l'achat de matériel. Ce qu'il faut absolument, c'est que le ministre adopte un plan qui ne repose pas sur les dollars, parce que sous le règne de l'administration libérale actuelle, le dollar, qui baisse d'année en année, constitue le moins sûr des instruments de mesure. Quiconque prétendrait que les 7 p. 100 d'augmentation du budget l'année dernière devaient suffire à résoudre les problèmes serait purement et simplement ignorant des choses de la vie.

Le ministre doit décider quelle doit être l'importance des forces armées, de quelles armes et de quel équipement elles doivent être dotées, pour ensuite établir un programme quinquennal et en saisir ses maîtres en disant: «Si vous n'êtes pas d'accord, congédiez-moi; si vous êtes d'accord, ne revenez pas sur votre décision plus tard».

M. Brewin: Madame le président, les dépenses militaires en tant que telles que revêtent pas à nos yeux un caractère sacro-saint. Elles sont souvent hautement inflationnistes. Les énormes dépenses militaires des États-Unis au Viet-Nam sont en effet probablement responsables, autant que tout autre facteur, de l'inflation qui a causé et cause

encore tant de graves problèmes à beaucoup de Canadiens comme à bien d'autres peuples.

N'oublions pas que la folie du monde actuel se manifeste par la dépense de plus de 2 milliards de dollars à des préparatifs militaires à une époque où l'on ne peut trouver les ressources nécessaires pour mettre fin à la misère et à la famine qui règnent dans le monde.

Personne n'a besoin de s'excuser de vouloir essayer de réduire ou de contenir les dépenses militaires. Je suis quelque peu étonné d'entendre des députés réclamer à la Chambre la réduction des dépenses gouvernementales quand ils ne sont apparemment pas disposés à voir réduire les dépenses de la Défense nationale, mais préconisent plutôt que qu'elles soient augmentées. Ce qui ne veut pas dire que nous n'ayons pas besoin des forces armées, ni que nous devrions essayer de contrer les pressions inflationnistes en réduisant les effectifs des forces armées ou en négligeant de leur assurer un équipement efficace et moderne. Adopter l'une ou l'autre de ces attitudes consisterait en une économie mal placée, car les forces armées ne pourraient plus s'acquitter convenablement des fonctions qui leur sont assignées.

● (1740)

Le dilemme que le ministre a expliqué dans son discours vient du fait que l'inflation rogne le pouvoir d'achat du budget de la défense, du dollar de la défense, comme on dit. Je pense que le ministre sait qu'il n'existe qu'un moyen de maintenir le budget de la défense: éliminer tous les rôles ou autres tâches confiés à d'autres services de l'armée devenus désuets ou inutiles. Cela semble le plus difficile pour un organisme de défense. On semble croire qu'une fois un système établi, il doit être permanent.

Nous avons un exemple évident d'un secteur où nous pouvons restreindre notre rôle. Je pense au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Ce commandement mixte canado-américain a été créé dans un but précis, et j'insiste sur celui-ci. Il était censé défendre l'Amérique du Nord contre une attaque éventuelle de bombardiers russes pilotés au moyen d'intercepteurs et de missiles afin de les arrêter dès qu'ils pénétreraient dans l'espace aérien américain.

Cette forme particulière de défense était devenue désuète avant même l'entrée en vigueur du traité, à cause de la mise sur pied du système de détection lointaine et de l'avènement du missile. Il faudrait à un bombardier russe attaquant l'Amérique du Nord au moins deux ou trois heures pour atteindre sa cible. Il viserait probablement les forces aériennes stratégiques américaines et peut-être aussi les centres habités. Grâce au système de détection lointaine on aurait amplement le temps de faire décoller les bombardiers stratégiques et de prendre des mesures de protection. A titre de représailles, on pourrait lancer une nuée de missiles contre le pays des envahisseurs.

Comme le déclarait le général Simmonds au comité de la défense il y a plus de dix ans, il faudrait que les Russes soient complètement fous pour attaquer l'Amérique du Nord avec des bombardiers pilotés à l'âge des missiles. Il s'empressait d'ajouter que les Russes n'ont pas perdu la raison. Il est maintenant parfaitement clair à quiconque est au fait de la question qu'il n'existe pas de défense contre les missiles balistiques intercontinentaux, si ce n'est la force de dissuasion réciproque qu'offre aux deux superpuissances le pouvoir invulnérable de leurs missiles stratégiques. Pour moi et pour les membres de mon parti, c'est parfaitement clair.

[M. McKinnon.]

Depuis au moins 1962, nous demandons constamment que l'on négocie notre retrait du NORAD. Étant donné la façon dont le budget est présenté, il est difficile d'évaluer le coût du NORAD. Cependant, j'ai estimé qu'au moins 100 millions de dollars sont dépensés annuellement pour ce système de défense suranné. Je sais fort bien que, si nous n'avions pas le NORAD pour surveiller notre espace aérien, nous devrions engager des fonds pour le remplacer. Mais, en dix ans, nous avons dépensé 1 milliard de dollars dans une défense aérienne active contre des bombardiers pilotés.

C'est assez curieux, mais lorsque les membres de notre parti ont essayé d'intéresser à cette question les vieux partis ou la presse en proposant la suppression d'un rôle désuet, ruineux et inflationniste, nous n'avons eu droit qu'à des sourires de condescendance en réponse à la simplicité de notre proposition.

On disait qu'on devait appuyer NORAD, sans quoi les États-Unis ne seraient pas contents. Je ne sais pas ce qu'on pourrait dire d'une théorie qui soutient que nous devons continuer à dépenser un milliard de dollars pour un projet inutile parce que les Américains ne seraient pas contents. Il est absolument ridicule de croire que les Américains ne seraient pas contents parce que le secrétaire à la Défense des États-Unis, lorsqu'il a soumis son budget de 1975 au comité des forces armées, disait:

> Nous diminuerons notre défense aérienne active sur le continent américain, réduisant le nombre d'escadrons de chasse et de batteries de missiles sol-air. Sans défense anti-missiles efficace, rendue impossible et aux États-Unis et à l'URSS par le traité sur les ICBM de 1972, un système de défense contre les bombardiers soviétiques n'est guère pratique.

Il a dit exactement ce que je viens de dire de façon différente. Je n'ai jamais compris pourquoi on devait continuer à dépenser de cette façon.

Cela ne sert à rien de dire ce que certains disent quand, enfin, après dix ans, ils comprennent que c'est une façon ruineuse de faire les choses et que cette défense aérienne active est tout à fait inutile. Puis, typiquement, ils lui trouvent un nouveau rôle à jouer. Ils décident quand même de dépenser. Ils disent qu'ils trouveront un nouveau rôle pour NORAD.

Je sais fort bien que nous devons être prêts à défendre la souveraineté des cieux et des eaux territoriales du Canada contre les incursions accidentelles. Comme je l'ai dit, rien ne nous empêche de coopérer avec les États-Unis dans ce domaine. Étant sur le même continent, ce n'est que raisonnable. Cependant, pour ce faire, point n'est besoin d'un contrôle conjoint à Colorado Springs. Nous pouvons nous occuper de cela nous-mêmes sans dépenser les sommes que nous coûte notre rôle actuel.

En effet, si nous le voulions, nous pourrions étendre notre réseau de façon à être en mesure de défendre chaque pouce carré du Canada, mais ce n'est pas nécessaire. Il nous faut assez d'intercepteurs et autres dispositifs d'alerte pour répondre à ce qui serait dans le cours naturel des choses une incursion plus ou moins accidentelle dans notre territoire.

En parlant de collaboration avec les États-Unis, il ne faut pas oublier que c'est le secrétaire à la Défense des États-Unis qui nous a dit carrément que cette forme de défense n'est plus pratique. Je voudrais que le ministre nous dise franchement, au lieu de se faire légèrement

évasif, que cette forme de défense n'est pas bonne et que nous allons y mettre fin. Il devrait nous dire que des dépenses seront engagées pour la défense de notre souveraineté territoriale et il devrait mentionner ce qu'il croit être nécessaire, afin que nous puissions examiner la situation à fond sans prétendre qu'elle a quelque chose à faire avec NORAD.

En ce qui concerne NORAD, les Canadiens seraient soulagés, je pense, si nous faisions preuve d'assez de jugeotte pour nous retirer d'un programme qui n'a jamais eu de sens, ou du moins qui n'en a pas eu depuis environ dix ans.

Je voudrais soulever une autre question. Je sais que d'autres veulent parler, donc je ne serai pas long. Il y a un jour ou deux, mon collègue, le député de Nickel Belt, a abordé le sujet au cours de la période des questions. Je voudrais que le ministre nous parle d'un certain rapport. Je tiens d'un périodique du 18 octobre 1974, *Latin America*, qu'une mission canadienne du ministère des Approvisionnements et Services et du ministère de la Défense nationale, dirigée par le colonel Basil Collett, s'est rendue au Brésil pour étudier l'achat d'un char blindé qui remplacerait ceux, tout à fait détériorés, que nous avons maintenant. Je veux savoir si c'est bien ce qu'on entend faire et s'il est vrai que les sommes en jeu sont de l'ordre de 200 ou 300 millions de dollars.

● (1750)

Le ministre a-t-il consulté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures quant aux répercussions de cet achat? Sait-il que le Brésil est gouverné par une dictature militaire et que bien d'autres pays d'Amérique du Sud éprouveraient de graves appréhensions devant une telle transaction? Nous ne pouvons agir de la sorte sans tenir compte de la position d'un autre ministère qui a son mot à dire. Les Canadiens sont au courant de tout cela, car la publication mentionne que le colonel Collett a reçu comme instruction de ne pas afficher sa qualité de militaire pendant son voyage au Brésil. Je ne sais si tout cela est vrai, mais cette transaction suscitera une vive opposition politique au Canada, chez nos alliés de l'OTAN et en Amérique du Sud.

J'espère que le ministre sera en mesure de nous dire que ces blindés viendront d'ailleurs. Comment allons-nous les payer? Sera-ce en consolidant le régime du Brésil au moyen d'autres fournitures militaires? C'est ce que pensent les voisins du Brésil. J'invite le ministre à nous dire si mon exposé correspond assez bien à la réalité. Je puis lui fournir le nom de la société avec laquelle nous sommes censés traiter, et même d'autres précisions, si la chose l'intéresse. J'aimerais cependant qu'ils nous dise où en sont les négociations relativement à cet achat. Je lui dirai même que cet achat comporte des implications politiques qu'il y a lieu d'examiner avant de le conclure.

M. Richardson: Madame le président, je répondrai à la dernière question en disant que c'est uniquement une question de provenance, qu'il s'agit de découvrir les régions où nous pourrions acquérir l'équipement dont nous avons besoin et de le comparer avec ce qu'il y a de disponible ailleurs. Cependant, les négociations ne sont pas avancées au point que je doive consulter le secrétariat d'État aux Affaires extérieures.

Si vous me le permettez, je vais maintenant parler brièvement des observations du député de Greenwood, car je sais qu'il m'a fait part très clairement et à plusieurs reprises de son opinion sur le NORAD. J'aimerais dire que nous ne sommes pas dans une situation aussi immuable qu'il a l'air de le croire, nous faisons effectivement des changements de temps à autre. Nous avons fermé trois stations de radar cette année, puisque nous faisons partie du système NORAD. Nous avons réduit le nombre de nos CF 100 à neuf. Nous suivons de près les changements qu'apportent les Américains en réduisant le nombre de leurs avions d'interception. Nous sommes tout à fait capables de faire des accommodements à l'intérieur du NORAD. Ainsi que je l'ai dit auparavant, nous n'avons pas à modifier l'accord parce que, comme le député le sait, cet accord ne précise aucun matériel. Je peux l'assurer que nous gardons un esprit ouvert et que nous accordons une grande attention à son opinion.

M. Kempling: Madame le président, il ne vaut pas la peine que je commence puisqu'il est presque 6 heures. J'aimerais adresser au ministre certaines observations par votre intermédiaire et ensuite lui poser quelques questions. Je crois que je me contenterai de parler en termes généraux jusqu'à 6 heures, si vous me le permettez, car il ne vaut pas la peine de commencer maintenant mes observations pour les interrompre ensuite.

En général, j'ai beaucoup de sympathie pour le ministre étant donné le problème que pose son budget. Je suis partisan d'une force militaire importante dans notre pays, bien équipée et bien entraînée, et je souhaite qu'elle ait le meilleur matériel disponible. J'espère que nous pourrons maintenir une force de l'ordre de 90,000 à 100,000 hommes et non pas la force très réduite que nous avons maintenant.

Je crains que si cette réduction continue, comme mon collègue l'a exposé, nous en venions un jour, dans cinq, six ou dix ans, à une force de 35,000 ou 40,000 hommes. Je sais qu'il y a des gens au pays qui aimeraient voir nos forces armées réduites à l'échelle d'une force policière nationale, mais je ne suis pas de ceux-là. Je peux donc dire au ministre que s'il désire améliorer la situation de nos forces armées, leur donner le matériel nécessaire pour remplir leur rôle et assurer une présence forte, je l'appuierai.

Puis-je dire qu'il est 6 heures?

Le vice-président adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. le président: A l'ordre. Lorsque le comité a levé la séance à 6 heures, il était à étudier le bill C-31, plus particulièrement les crédits du ministère de la Défense nationale que l'on retrouve à la page 16 du bill C-31.

Subsides

[*Traduction*]

M. Kempling: Monsieur le président, puisque j'ai pris la parole à six heures moins cinq, il me reste donc encore pas mal de temps. Par votre entremise, j'étais en train de dire au ministre que je suis un zélé partisan des forces armées et que, si je puis formuler un vœu, c'est que l'on songe à augmenter les effectifs plutôt qu'à les réduire. Je préférerais qu'ils soient forts de 90,000 à 100,000 hommes plutôt qu'ils soient réduits à 70,000 comme on le propose maintenant. Si nous continuons à muter les ministres de la Défense nationale, comme nous le faisons depuis quelques années, probablement verrons-nous dans quelques années un nouveau ministre nous annoncer que nous pouvons nous contenter de 50,000 hommes, mais qu'ils seront mieux payés, mieux vêtus, mieux nourris, et qu'ils pourront encore accomplir leur tâche.

L'idée d'une réduction des forces armées m'ennuie beaucoup et je me refuse à croire que nous ayons augmenté le budget de la défense. De fait, la part du produit national brut que ce budget représente a beaucoup diminué de 1968 à 1974. Cette proportion qui était de 16.4 p. 100 dans le budget de 1968-1969 ne représente plus que 11 p. 100 dans celui de cette année. L'inflation est en train de gruger nos forces armées en général et leur équipement en particulier d'une façon absolument néfaste.

Depuis quatre ou cinq ans, nous avons vu se succéder quatre ministres à la Défense nationale et, comme l'a déjà fait remarquer un de mes collègues, chacun est venu nous raconter la même histoire. Je suis choqué de voir l'attitude que l'on semble avoir à l'égard du ministère de la Défense nationale et la place qu'on lui accorde au cabinet. Je ne suis pas de ceux qui aiment faire des allusions blessantes, mais je trouve qu'on traite le portefeuille de la défense nationale comme un fourre-tout—un endroit où l'on case quelqu'un quand on ne sais pas où le mettre. Voilà la conclusion que l'on est en droit de tirer en considérant ces remplacements si fréquents ces dernières années.

Il est certain que, s'il se trouve un bon ministre pour s'occuper de ce portefeuille, il faut l'y laisser et lui permettre d'y poursuivre son travail. Mais nous voyons plutôt un ministre venir nous exposer ses conceptions ou mettre une procédure en œuvre pour ensuite être remplacé par un autre qui viendra nous dire qu'il n'est pas possible de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur. On dirait un jeu, mais c'est un jeu dangereux.

Si nous poursuivons notre politique de défense actuelle, j'ai bien peur que nous ne soyons pas à même de faire face à une crise nationale ou internationale éventuelle. Quand je vois que nous avons des contre-torpilleurs, mais pas d'équipages, que nous avons des tanks que nous démontons pièce par pièce pour rafistoler d'autres tanks, que nous avons des avions et des véhicules motorisés d'un modèle très ancien acquis en 1952, je dois en conclure que nous sommes fort mal en point. Mon collègue déclare qu'on pourrait vendre certains véhicules motorisés comme antiquités et, si nous les gardons encore 20 ans ce serait sans doute possible. Le danger c'est que plus nous retardons les acquisitions, plus cela va coûter cher et le ministre s'en rend compte, j'en suis sûr.

Lorsque le ministre déclare que nous allons réduire ces dépenses d'immobilisation, ce qui nous permettra de réduire notre budget de 100 millions de dollars, il veut dire en fait que ces avions, ces camions, ces tanks, ces navires qu'il faudra acheter un jour ou l'autre vont nous coûter peut-être 50 p. 100 de plus qu'aujourd'hui.

[M. le président.]

Je m'inquiète également de notre souveraineté dans le Nord. J'ai lu bien des articles et entendu bien des propos violents à ce sujet. Nous savons quelles sont les visées des États-Unis. Je me demande ce qui se passe lorsque je vois qu'ils ont fait construire deux brise-glace parmi les plus gros au monde, plus grands que n'importe quel autre bateau, même ceux qu'on peut trouver en Russie ou en Finlande. Ils ne vont certainement pas s'en servir dans les Caraïbes; ils vont s'en servir dans l'Arctique. Sommes-vous capables de défendre notre souveraineté dans le Nord? Je ne le pense pas. Je ne pense pas que nous ayons l'équipement ou le personnel nécessaire.

Il me reste environ cinq minutes, monsieur le président, et j'aimerais poser au ministre quelques brèves questions auxquelles j'aimerais qu'il me donne de brèves réponses.

Premièrement, qu'avons-nous fait au sujet du remplacement des véhicules motorisés? Allons-nous adjuger des contrats, l'avons-nous déjà fait, et pour combien de véhicules?

● (2010)

M. Richardson: Monsieur le président, nous avons commencé à remplacer nos véhicules, avec l'achat de 500 nouveaux camions. Il nous en faut encore beaucoup d'autres. Nous négocions actuellement l'achat de plus de 2,000 camions d'une tonne et quart. Notre programme d'achat de camions vient juste de commencer et n'est guère avancé.

Permettez-moi une remarque sur la déclaration du député. Il a déclaré que le portefeuille de la Défense nationale était un fourre-tout. Je pense que ce sont les mots qu'il a employés. Puis-je lui répondre?

M. Kempling: Cette remarque n'avait rien de personnel.

M. Richardson: Je comprends. Connaissant la présence dans les forces armées de nombreux hommes et femmes dévoués, et sachant que je suis responsable de plus de 10 p. 100 du budget fédéral, je puis dire—et je ne le dis pas parce que je suis ministre—que mon portefeuille est l'un des plus importants du gouvernement. C'est là un point à porter au crédit des forces armées.

M. Kempling: Je suis bien d'accord. Il n'y avait rien de personnel dans ce que j'ai dit. J'ai fait cette remarque parce que, lorsqu'un ministre est nommé, il reste en poste à peu près 18 mois, puis on le remplace par quelqu'un d'autre, et ainsi de suite. C'est, à mon avis, un traitement avilissant pour les forces armées. J'ai fait cette remarque en toute sincérité, sans la moindre intention de viser personnellement le ministre.

Je m'inquiète du programme d'acquisition de véhicules d'une tonne et quart, mais je m'inquiète aussi des véhicules à chenilles. Permettez-moi de demander où en sont les négociations sur les véhicules d'une tonne et demie. Dans combien de temps allons-nous les obtenir? Où en sommes-nous en ce qui concerne les véhicules à chenilles de transport sur la neige dont on a si grandement besoin dans le Nord?

M. Richardson: Monsieur le président, les négociations dans ces deux domaines durent depuis des mois, et celles qui concernent les véhicules à chenilles de transport sur la neige touchent à leur conclusion. Dès que nous aurons résolu quelques questions financières qui, comme vous le savez, font actuellement l'objet de discussions, nous espérons pouvoir donner le feu vert à ces deux programmes.

M. Kempling: Le gouvernement fera-t-il ces achats en 1975 ou en 1976? Quand aurons-nous certains de ces véhicules en notre possession?

M. Richardson: J'espère les avoir au début de 1975. C'est là mon intention.

M. Kempling: Monsieur le président, le ministère de la Défense nationale entend-il étendre le rôle des forces armées dans le nord du Canada? Je suis particulièrement préoccupé par le nord à cause des remarques faites, par le ministre, sur l'environnement, la construction de routes et notre situation dans le nord du Canada. Je suppose que le projet d'achat de véhicules à chenilles fait partie d'un plan d'ensemble pour accroître la présence des forces armées canadiennes dans le nord du Canada. Le ministre est-il disposé à faire des observations à ce sujet?

Le ministre a parlé de couper de 100 millions de dollars le budget de la défense. La semaine dernière, nous avons, d'après la revue *Newsweek*, prêté 100 millions de dollars à l'Iran. Ce pays a, par ailleurs, acheté aux États-Unis d'énormes quantités de matériel militaire. Il a dépensé une somme égale à presque deux fois le budget de la défense du Canada. Il aurait été préférable pour les Canadiens de ne pas prêter à l'Iran 100 millions de dollars à 7 p. 100, et de garder cet argent pour notre budget de défense. C'est une manière de voir les choses. Le ministre peut-il maintenant parler du nord canadien?

M. Richardson: Monsieur le président, comme je l'ai déclaré au début de l'examen des prévisions budgétaires de mon ministère, un des rôles importants des forces armées canadiennes est leur participation à l'ouverture du nord canadien. Nous appliquons ce que nous appelons le programme des nouveaux Vikings; dans le cadre de ce programme, 125 hommes vont dans le nord, y vivent et y travaillent dans les conditions prévalant dans cette région et font l'essai du matériel. Au cours de l'année dernière, nous avons ouvert à Churchill, Manitoba, le centre d'entraînement de l'Arctique où les forces canadiennes s'entraîneront régulièrement. Puis-je ajouter que les navires de la flotte ont pénétré cet été dans la baie d'Hudson pour la première fois et s'y sont livrés à des manœuvres, ce qui montre que le Canada n'est pas bordé par deux océans mais par trois. Certaines de nos activités tendent, comme je l'ai déjà dit, à faire sentir notre présence dans le nord, et ces activités auront plutôt tendance à augmenter à l'avenir.

M. Anderson: Monsieur le président, c'est un grand plaisir de prendre la parole devant cette auguste assemblée pour la première fois.

Des voix: Bravo!

M. Anderson: La politique de défense a été passablement critiquée dans le passé. On dit que nous dépensons trop, que nous ne dépensons pas assez, que nos forces sont mal équipées ou qu'elles sont suréquipées, que nous devrions nous engager davantage envers l'OTAN ou que nous devrions en sortir.

Le ministre a déclaré qu'en ces temps d'inflation, il essayera de comprimer son budget dans des limites raisonnables, parce que le gouvernement s'est engagé à limiter ses activités; autrement, comment pouvons-nous espérer que les Canadiens suivront son exemple s'il jette l'argent par la fenêtre?

Permettez que je rappelle la politique de défense du temps où les libéraux n'étaient pas au pouvoir. Je m'y intéresse parce que je faisais alors partie de l'Aviation royale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Anderson: Durant la période comprise entre 1956 à 1962, nous avions besoin d'un nouvel avion patrouilleur à long rayon d'action. Le Commandement de la défense aérienne avait besoin d'un nouvel avion à haute performance. On était à mettre au point les plans de cet avion. On l'appelait alors l'*Arrow*.

Des voix: Oh, oh!

M. Anderson: Ce projet de nouvel appareil a été étouffé dans l'œuf par ceux qui siègent maintenant en face de moi. On avait également besoin de matériel neuf.

La question de l'effectif, dont il a été souvent question dernièrement, nous préoccupait aussi alors. En 1962, trois brevets permanents furent accordés dans le Commandement de la défense aérienne, monsieur le président, trois pour tout le Canada. On pense que le moral est bas aujourd'hui. Laissez-moi vous dire qu'aujourd'hui le moral est bien meilleur qu'en ce temps-là.

● (2020)

Au cours de cette période, ceux qui avaient été formés comme navigants ont été affectés au service aérien pendant trois ans, après quoi ils furent automatiquement mutés au sol, et pourtant on avait dépensé des milliers de dollars pour leur formation. On a renoncé à cette pratique maintenant.

En outre, lors de la dernière vraie crise que nous ayons connue, celle des missiles de Cuba, la force aérienne utilisait un appareil qui venait des États-Unis pour remplacer l'Arrow, mais il n'était nullement comparable à ce dernier. J'ajoute qu'à l'époque, le Canada ne possédait pas une seule arme. Si des bombardiers avaient survolé notre pays, la riposte eût été impossible puisque la politique adoptée en matière de défense nationale n'avait pas su nous procurer les armes nécessaires.

On a parlé du NORAD. Des députés sont d'avis que nous devrions renoncer à notre rôle dans cet organisme et que le Canada ne devrait pas défendre son territoire. C'est notre devoir, selon moi, de participer à la défense de la souveraineté canadienne, quoi que cela puisse nous coûter. On semble croire que les avions russes ne représentent aucun danger à l'heure actuelle. Je serais ravi d'en faire autant si je pouvais être sûr que les Russes demantèlent leur flottille de bombardement, mais comme il n'en est rien et que leurs bombardiers sont porteurs d'armes atomiques, je pense qu'il doit y avoir une menace de ce côté-là.

Ce ne sont pas des missiles qui ont largué des bombes sur la Corée et le Vietnam, mais des bombardiers ordinaires. Voilà pourquoi je vais appuyer le NORAD jusqu'à ce que je me rende compte que l'autre camp réduit ses forces de combat. Il est assez étrange que nous soyons obligés de défendre notre prise de position à ce sujet. Pourquoi devrions-nous nous sentir coupables parce que nous protégeons notre pays? C'est notre droit, selon nous, et notre devoir de maintenir ces moyens de défense.

On a parlé de notre rôle dans l'OTAN. Je pense que l'OTAN a été, au fil des ans, la force de dissuasion qui a conservé à l'Europe sa liberté.

Des voix: Dites cela au premier ministre!

M. Anderson: Tant que j'aurai mon mot à dire dans ce domaine, nous poursuivrons notre politique actuelle à l'égard de l'OTAN.

En ce qui concerne nos engagements comme force du maintien de la paix, je suis persuadé que le monde se rend compte du rôle joué par le Canada. Notre pays occupe une position à part, car ses forces peuvent se déployer sur le sol d'autres pays, étant donné que nous ne cherchons pas à

conquérir du territoire; nous ne sommes pas une nation belliqueuse. Le respect dont nous jouissons parmi les autres pays est de bon augure pour le Canada.

L'objectif primordial de notre politique de défense doit être la sauvegarde de la souveraineté canadienne. On est d'accord là-dessus. Avec une population de 22 millions, nous ne pouvons pas concurrencer les États-Unis ou l'URSS dans le domaine de la recherche et dépenser des milliards de dollars en projets de défense. Les armements modernes coûtent cher et les nouveaux projets sont déjà désuets lorsqu'ils quittent la planche à dessin. A l'heure actuelle nous avons besoin de navires, d'avions et d'autres matériels militaires neufs, mais nous ne pouvons tout obtenir à la fois, surtout pendant une période d'inflation où nous devons tous faire preuve de modération. J'appuie le ministre lorsqu'il dit que nous devons nous en tenir à notre budget et restreindre nos dépenses.

M. Brewin: L'honorable député voudrait-il répondre à une question?

M. Anderson: Certainement.

M. Brewin: J'aimerais féliciter l'honorable député pour son discours qui, m'a-t-on dit, est le premier qu'il ait fait à la Chambre. Il s'est montré à la hauteur de la situation. Voici ma question . . .

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'hésite à invoquer le Règlement pendant que l'honorable député de Greenwood est en train de poser une question. Je le fais cependant parce que l'Orateur m'a dit qu'ayant pris mes 20 minutes la première fois que j'ai parlé, je ne pourrais plus prendre part au débat. Je n'ai aucune objection à ce que l'honorable député de Greenwood puisse poser une question à la condition qu'on fasse preuve des mêmes égards à mon endroit.

M. le président: L'honorable député de Comox-Alberni n'a pris qu'environ huit minutes de son temps, après quoi il a permis qu'on lui pose une question. La présidence permet habituellement qu'une question soit posée dans de telles circonstances.

M. Brewin: Je ne sais pas si l'honorable député était à la Chambre quand la question du NORAD a été soulevée cet après-midi. J'ai cité une déclaration faite par le secrétaire de la Défense Schlesinger concernant la responsabilité du NORAD en matière de défense aérienne—en fait, il ne s'est pas servi du terme NORAD—et il disait: «Parce qu'il n'y a aucune défense contre les missiles, il n'y a pas de défense pratique contre les bombardiers pilotés». Si l'honorable député ne veut pas prendre mon conseil, je ne l'en blâmerai d'ailleurs pas, serait-il tout de même prêt à accorder une certaine importance aux paroles du secrétaire de la Défense des États-Unis?

M. Anderson: Je suis au courant de cette déclaration, mais je sais également que les États-Unis n'ont pas démantelé leurs dispositifs pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Je suppose donc qu'ils sont toujours en place. Là encore, M. Schlesinger est seulement une personne; j'aimerais avoir l'occasion de l'interroger au sujet du point de vue qu'il a exprimé. J'aimerais savoir dans quel contexte il a fait cette déclaration. Qu'en pense l'état-major de la défense? Que pensent les chefs d'état-major de cette opinion? En tout cas, ils ne l'ont pas appliquée. Tant que ce pays ami, qui conserve toujours en état de service un nombre considérable de bombardiers avec équipage, n'aura pas pris des mesures pour réduire sa flotte, je pense que nous devons nécessairement donner notre appui au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

M. McKinnon: Le député veut-il bien répondre à une autre question? Dans son discours, il a déclaré que certaines gens se plaignaient que l'armée était trop bien équipée. Pourrait-il nous dire qui s'en est plaint?

M. Anderson: Le député a raison. Nous sortons tous d'une campagne électorale. Cette question a été soulevée dans ma circonscription; des gens ont dit qu'il y avait trop de ci et trop de ça. Il est inévitable que les gens se rangent d'un certain côté. Je parlais en fait de l'argent que nous dépensions. Cette question a été soulevée non pas à la Chambre, mais au cours de la campagne électorale.

● (2030)

M. Nowlan: Monsieur la président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat. Je tiens à signaler au ministre que j'ai l'intention de lui donner mon opinion sur la situation de la défense. Tout ce que je dirai s'adressera au ministre en tant que tel et ne concerne aucunement mon amitié avec lui, amitié qui, je l'espère, existera encore lorsque j'aurai terminé mes remarques.

Compte tenu de certaines choses qui se sont produites aujourd'hui, et de certaines questions que le ministre étudie actuellement, la situation est à mon avis tellement grave que, même si j'aimerais poser plusieurs questions, comme d'autres l'ont fait, il n'est plus temps de parler gentiment; il faut parler avec franchise.

J'ai été extrêmement déçu qu'en présentant ses prévisions budgétaires au comité le ministre nous ait donné une apologie, comme il l'avait fait la dernière fois qu'il a présenté ses prévisions, et comme il l'a fait dans sa déclaration au comité il y a quelques semaines. Il ressemble plus à un agent de change brassant des coupons et jouant avec dec chiffres qu'à un ministre en train d'exprimer la préoccupation de tous ceux qui s'intéressent sincèrement à la défense du Canada.

Il a déclaré avoir épargné 100 millions de dollars, mais pourtant quelque 90 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre du programme d'intitiatives locales. Personne ne dit que le budget a été réduit, mais le gouvernement a pourtant réduit quelques budgets ces dernières années. Le ministre aurait pu dire des choses importantes à propos de la défense quand il a parlé des quatre tâches principales de nos forces armées, mais il a préféré parler de chiffres, et mentionner tantôt 17 millions de dollars, tantôt 14 millions de dollars, pour en arriver à une somme de 100 millions de dollars. S'il veut devenir auditeur général, il devrait selon moi changer d'occupation et ne pas embrouiller les questions graves.

Ces questions sont graves parce que le budget de la défense est bloqué depuis quatre ans. Une inflation phénoménale de 15 p. 100 et non de 7 p. 100 comme on le prévoyait l'année dernière, affecte la fourniture des services. Il est inutile de parler d'une réduction du budget parce

que nous savons que l'inflation et le blocage l'ont effectivement réduit. Ce qui est plus important encore, c'est que l'efficacité des forces armées ait diminué considérablement.

En toute bienveillance, monsieur le président, je dis au ministre que son hésitation, non seulement la sienne mais celle de ses quatre prédécesseurs au cours des cinq dernières années, le manque d'initiative qui est toujours apparent dans son ministère et le rappel des décisions qui avaient déjà été prises ont contribué à compliquer le problème, de sorte que les membres des Forces armées de notre pays, qu'ils soient simple soldat, caporal ou général, sont dans un état de désespoir, de confusion et de véritable dépression, comme on en a vu rarement en temps de paix.

Je dis en temps de paix à dessein, car quelle paix nous avons! Prenez par exemple Chypre. Le ministre connaît Chypre mieux que moi puisqu'il y est allé. Et puis le Moyen-Orient. Ce sont deux régions brûlantes du monde qui sont comme du bois sec. Pourtant, le Pacte de Varsovie prend de plus en plus d'ampleur à chaque année, alors que notre participation à l'OTAN diminue de plus en plus, comme l'OTAN elle-même. On ne peut donc décrire les conditions actuelles comme des conditions idéales de temps de paix.

Je suis certain que Confucius ou Joseph Howe auraient dit qu'un pays qui ne peut surveiller ou protéger ses propres frontières ne peut survivre en tant qu'État. En ce qui concerne le Canada, je crois que la capacité qu'ont nos forces armées de surveiller nos frontières et de protéger la souveraineté dont nous sommes si fiers est quelque peu limitée.

Il est très bien de vouloir favoriser l'identié canadienne au moyen de programmes culturels diffusés par les moyens de communications. Mais lorsqu'il s'agit d'être les maîtres de notre territoire, ce qui constitue une des fonctions fondamentales d'un État souverain, je pense que nous manquons à l'appel. Par souveraineté, j'entends la souveraineté sur nos propres frontières et sur les trois mers qui nous entourent.

Il est paradoxal et triste que les réductions dont a parlé le ministre, mais dont il n'a pas précisé l'effet sur les quatre services de l'armée, interviennent à un moment où nous cherchons de plus en plus à asseoir notre souveraineté, que ce soit dans l'Arctique, au large de nos côtes, en ce qui concerne les pêches et la limite de 200 milles, ou qu'il s'agisse de la responsabilité que nous assurons à l'intérieur de l'OTAN de surveiller certaines parties de l'Atlantique nord.

Le député de Halton-Wentworth serait le dernier à manquer de respect envers les services armés et, franchement, j'ai pensé que le ministre se laissait un peu aller à l'ingérence politique en critiquant le député, qui serait le premier à reconnaître, comme le ministre lui-même, que le militaire du temps de paix, même dans ce qu'on appelle la paix, de nos jours, est l'individu le plus calomnié, le plus mal représenté de toute la fonction publique. Le fait que depuis 1968, cinq ministres aient été appelés à diriger ce ministère important, dont le ministre s'est dit très fier aujourd'hui, ne donne pas aux membres des forces armées l'occasion de découvrir qui est le ministre, comment il peut défendre leurs intérêts en tant que soldats et officiers.

Il est temps que le ministre de la Défense nationale commence à défendre les forces armées, qu'il lutte pour elles, au lieu de faire l'apologie d'un gouvernement qui ne s'intéresse pas aux forces armées, qui ne s'en occupe pas, et qui pense dans les termes abstraits du premier ministre que certains membres sont mauvais, les autres, pires; donc, qu'il ne faut pas s'en mêler du tout. Ce n'est pas la direction que nous méritons de la part d'un ministre de la Défense nationale. Le ministre doit devenir l'avocat des forces armées.

Il faut que le ministre dise aux Canadiens ce qu'il en est. Il y a des problèmes de défense, et il ne faut pas qu'il soit le seul à les porter. Qu'il parle aux Canadiens de notre contribution au sein de l'OTAN. Dans la déclaration qu'il a faite au comité en 1973, il leur a dit que nous venons au treizième rang, sur quatorze pays, pour ce qui est de la contribution par rapport au produit national brut. Le seul pays qui vienne après le Canada, la plupart des députés le savent, est le Luxembourg, dont on peut à peine tenir compte, car il n'a qu'un seul bataillon qui sert en Belgique. Nous sommes donc en fait les derniers. Est-ce le genre d'engagement dont s'enorgueillit le premier ministre? Comment peut-il dire, comme il l'a fait à Bruxelles aujourd'hui, que les Canadiens sont fiers de continuer à jouer un rôle important au sein de l'OTAN, alors que notre participation proportionnelle est la moins élevée? Que le ministre dise tout cela aux Canadiens.

Qu'il parle aussi aux Canadiens de nos responsabilités dans le nord, qu'il leur dise combien de nos patrouilles aériennes et combien de nos hommes ont été rayés des cadres et comment on lui donne le choix d'en réduire encore davantage le nombre. Qu'il soit assuré que s'il donne suite à l'un de ces projets, je ferai tout mon possible pour quitter la Chambre ou pour qu'il la quitte lui-même. Il faudra absolument que l'un de nous deux le fasse si le ministre est sérieux au sujet d'une de ses options concernant le nord.

Une présence s'impose si la souveraineté doit régner. Si le ministre croit pouvoir réduire le nombre de patrouilles aériennes pendant six mois à la fois sans que nous en subissions les conséquences dans la région, alors il est plus naïf que je ne le croyais.

● (2040)

Que le ministre parle donc de l'OTAN aux Canadiens. Je ne songe pas uniquement aux forces qui sont dans le Nord, car ce n'est qu'un élément de la défense. Dites aux Canadiens que cette nuit, comme chaque nuit depuis un mois, nos avions ne vont pas aussi loin ni aussi souvent au-dessus de l'Atlantique que par le passé. En fait, ils restent bien près de l'aéroport. Le ministre sait que les diminutions de crédits ont touchés les vols dans le commandement maritime. Qu'il soit franc avec les Canadiens.

Quelqu'un a parlé récemment de républiques de bananes. Si on comparait le budget militaire de 1972-1973 avec celui de la plupart des républiques de bananes de l'Amérique latine, on constaterait, j'en suis sûr, que, toutes proportions gardées, elles consacrent une plus grande part de leur production nationale à la défense. Que le ministre dise aux Canadiens ce que nous faisons à l'égard de l'OTAN. Pourquoi tout cela est-il entouré de mystère et de secret?

Si les Canadiens ne sont pas disposés à payer le prix de leur défense, alors le ministre aura la bienveillance de la Chambre. Il ne peut jouer sur les deux tableaux. Le ministre ne peut accumuler les déclarations, comme le disait aujourd'hui le député de Victoria, face aux changements, revirements, reculs, retournements de notre politique de défense, comme cela se fait depuis 1958, et laisser régner le découragement et l'accablement au sein du service.

Le ministre a dit que la défense de l'Amérique du Nord est l'une de nos priorités. L'une des raisons pour lesquelles nous ne participons pas aux exercices dans le Nord avec

nos amis américains, c'est la diminution des moyens financiers. Nous pouvons consacrer 2 milliards et demi de dollars à l'assurance-chômage et 750 millions aux rapports d'experts, et nous voici devant un ministre qui prend le temps de la Chambre pour lui dire à quel point il est habile, parce qu'il a réussi à épargner 100 millions de dollars dans les crédits d'aujourd'hui.

Très sérieusement, il y a des membres des forces armées qui pensent aujourd'hui que le ministre actuel est un menteur s'il prétend que les forces armées remplissent les quatre objectifs qu'il a énoncés.

Une voix: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Nowlan: Je ne sais pas qui a dit cela, mais il devrait se lever. Le ministre n'aura peut-être pas le temps de répondre à mes questions, car j'ai bien l'intention de me prévaloir des 20 minutes qui me sont allouées, mais laissez-moi vous répéter que le ministre est un menteur s'il prend ce soir la parole à la Chambre pour soutenir que nous remplissons actuellement les quatre engagements dont il a parlé, et cela était vrai avant même toute réduction des dépenses.

On a parlé de réductions de l'ordre de 30 p. 100. Compte tenu des quatre objectifs énoncés, j'aimerais savoir dans quels secteurs ces réductions seront effectuées. Il est opportun que le ministre expose les problèmes et ce qu'il estime devoir faire. Il devrait nous dire si nous allons nous retirer de l'OTAN, si nous allons réduire les dépenses consacrées à la protection de notre souveraineté dans le Nord, celles qui sont consacrées à notre mission de maintien de la paix ou notre contribution au NORAD. Voilà ce dont nous aimerions entendre parler ici aujourd'hui plutôt que de vagues économies de 100 millions de dollars dans les dépenses globales au titre de la défense.

Une voix: Que dire de Chypre et du Moyen-Orient?

M. Nowlan: Je pense que le président du Conseil du Trésor en connaît plus au sujet des Indiens qu'au sujet de la défense nationale. Quoi qu'il en soit, c'est moi qui ai la parole. Je ne sais pas s'il est bien renseigné sur les Indiens, mais je pense qu'ils l'ont scalpé à une ou deux reprises.

Une voix: C'est honteux!

M. Nowlan: Un député vient de s'exclamer «c'est honteux». Ce doit être le député de Vaudreville. Il a honte chaque fois qu'il prend la parole. Le ministre parle avec aisance de réductions de 30 p. 100.

M. Herbert: Monsieur le président, je soulève la question de privilège. J'ai dû à un certain nombre de reprises reprendre les députés de l'opposition, mais je n'ai rien dit cette fois-ci; quoi qu'il en soit, je représente le comté de Vaudreuil.

M. Nowlan: Monsieur le président, je ne vais pas m'amuser au petit gibier, je veux traquer quelque chose d'un peu plus gros.

M. MacFarlane: Monsieur le président, nous avons entendu dire que le gouvernement actuel ne s'intéressait pas aux forces armées; cela m'afflige, car je fais partie du gouvernement et je voudrais que les députés comprennent que beaucoup d'entre nous ont servi dans les forces armées, qu'ils s'y intéressent et qu'ils n'accepteront pas une critique de ce genre.

Une voix: Vous avez beaucoup à apprendre.

M. Baker: Parlez-en à votre caucus.

[M. Nowlan.]

M. Hees: Tu ne fais pas partie du gouvernement et tu n'en fera jamais partie en te comportant ainsi, fiston.

M. le vice-président: A l'ordre. A mon avis, le député soulève une discussion et non pas une question qui a trait à son privilège ou à celui de la Chambre.

M. Nowlan: Monsieur le président, je n'ai pas le temps de m'occuper des futilités et des indiscrétions des députés d'en face. S'ils ne savent pas faire la différence entre le cabinet et un député, ils ont beaucoup à apprendre sur la science politique. Le représentant de Hamilton Mountain est un homme très agréable et je sais qu'après s'être assis et après avoir écouté les interventions des différents députés, il se rendra compte que je m'adresse au gouvernement et non pas aux députés libéraux, néo-démocrates ou conservateurs de l'arrière-ban.

Avec tout le respect que je lui dois, son premier ministre a traité les députés de purs inconnus.

Une voix: Et il n'est même pas quelqu'un, lui.

M. Nowlan: En tout cas, je vais ignorer ces interventions ce soir parce que je ne vais pas faire la chasse aux fantômes quand je peux m'en prendre au ministre de la Défense nationale.

Le ministre et ses collaborateurs parlent de réduire les dépenses de 30 p. 100. J'aimerais savoir comment on peut réduire de 30 p. 100 les dépenses d'un fantassin. Est-il censé ne marcher qu'un mille au lieu de trois?

Une voix: On lui coupe un bout de jambe.

M. Nowlan: C'est à peu près aussi naïf que certaines réalisations du ministère. Lorsqu'on a des unités mobiles comme le commandement de la Force mobile et le commandement maritime, on a évidemment des frais supplémentaires pour le carburant d'avion et des choses de ce genre. Le ministre dit que nous allons avoir une garde prétorienne bien nourrie, bien équipée et motivée. Ma connaissance du latin est aussi bonne que celle du français, et celle-ci n'est pas fameuse.

Je redeviens sérieux, monsieur le président, car il ne me reste plus beaucoup de temps. Comment peut-on avoir une telle garde quand les forces armées n'ont pas de but? Elles ne peuvent avoir de but, parce que le ministre ne s'engage pas.

Comment un militaire, surtout s'il appartient au Commandement maritime, peut-il croire que le ministre s'engage envers les forces armées, quand le plus gros problème du ministre est de savoir comment financer le remplacement des long-courriers patrouilleurs? Je ne me lancerai pas là-dessus, mais le commandement le plus affecté par cette question n'a même jamais vu le ministre. On n'y a même jamais vu son ombre. Depuis que le représentant est devenu un ministre de la Couronne il ne s'est pas donné la peine de sortir d'Ottawa pour rendre une visite officielle au commandement maritime. Cette omission en soi n'était pas encourageante pour le commandement maritime.

J'achève en rappelant que nous avons beaucoup entendu parler de direction pendant la campagne électorale. Le gouvernement a reçu le mandat de diriger. Il est temps que le ministre dirige et décide du sort des forces armées. Ce serait peut-être une bonne chose, pour lui et les forces armées, si auparavant il faisait une tournée au pays s'adressant aux cercles de militaires et expliquant les problèmes et les restrictions.

Je pourrais lui citer le ministre de l'Agriculture en exemple. J'ai été en désaccord avec lui en maintes occasions et sur bien des questions, mais j'admire son énergie. Il mérite qu'on le salue bien bas pour la façon dont il défend les cultivateurs. Le moment serait venu pour le ministre de la Défense d'imiter son collègue. Il devrait se faire le porte-parole des militaires, comme le gâcheur d'œufs s'est fait le prétendu champion des agriculteurs. Peut-être alors les militaires le reconnaîtraient-ils comme le ministre de la Défense, libre de la domination des ses collègues du cabinet ou de toute restriction dans son activité. Qu'il commence par rencontrer ses hommes des divers commandements. Le ministre a fait le tour du monde, mais il n'est pas allé voir les hommes du commandement maritime.

● (2050)

J'ignore ce qu'il en est du Commandement de la Force mobile ou du commandement du Transport aérien mais le ministre n'ignore pas que le Commandement maritime constitue l'un des plus grands problèmes. C'est l'évidence même en raison des unités mobiles aériennes ou maritimes qui en dépendent. Ce commandement est profondément inquiet des coupes sombres effectuées dans ses activités. Je me proposais de lire un magnifique discours sur l'annexion de la Tchécoslovaquie prononcé par Churchill en 1938, mais j'ai peur que les minutes ne me soient comptées.

M. Stanfield: Non.

M. Nowlan: Parfait. Je vais donc, à la demande unanime des participants, lire ces phrases prononcées par M. Churchill à la Chambre des communes d'Angleterre le 5 octobre 1938. Churchill fut le premier à dire que la déconfiture de Neville Chamberlain avait été complète. Je tiens à lire ces paroles sérieusement étant donné les problèmes qui se posent au ministre et son étroitesse de vue dans ce domaine. Nous sommes au bord d'une situation analogue.

M. Churchill disait à propos de la Tchécoslovaquie:

Mais nous ne saurions souscrire à l'abandon et à la ruine de la Tchécoslovaquie au seul vu des événements qui se sont déroulés le mois dernier seulement.

Je souligne ce point, car il ne s'agit pas simplement de prendre une décision sur l'Argus, il s'agit de l'ensemble de la question.

C'est à l'heure actuelle la conséquence la plus pénible de tout ce que nous avons fait et de tout ce que nous n'avons pas fait au cours des cinq dernières années—cinq années de bonnes dispositions futiles, cinq années de recherches de la ligne de résistance la plus vulnérable, cinq années d'invariable retraite de la puissance britannique, cinq années de léthargie de notre défense aérienne. Telle est l'œuvre que je viens ici montrer du doigt, telle a été l'imprévoyance des gouvernements à courte vue de Grande-Bretagne et de France, et dont le prix sera lourd.

Cela se passait en 1938. Tout ce que je puis ajouter pour terminer, notamment à l'intention de mes amis qui se trouvent à ma gauche, c'est que les hommes ne sont pas morts paisiblement dans leur lit depuis le début de la civilisation. Il y a toujours eu des guerres. Je tiens à dire, monsieur le président, que nous pouvons nous tirer d'une telle situation, que ce n'est pas le cas pour l'instant et que nous n'y réussirons pas si nous ne nous protégeons pas nous-mêmes.

M. Richardson: Monsieur le président, certains propos du député d'Annapolis Valley se passent de commentaires, je pense. Néanmoins, c'est toujours une surprise pour moi comme pour ceux qui travaillent dans l'intérêt des forces armées canadiennes de constater que ce sont généralement les membres de l'opposition qui recourent, pour qualifier les membres de nos forces armées, à des expressions comme celles qu'a employées le député et dont j'ai pris note—découragés, mal équipés et démoralisées. Je ne vois pas pourquoi ils semblent vouloir avilir ainsi nos forces armées.

M. Nowlan: Allez leur rendre visite.

M. Richardson: C'est ce que je fais. J'ai parlé avec des membres des Forces armées et je ne les ai pas trouvés découragés. Ils ont le sens du devoir, selon moi. Ils sont extrêmement spécialisés, compétents et fiers du travail qu'ils accomplissent pour le Canada. Si le député d'Annapolis Valley avait été à la Chambre au début de la journée, il se serait rendu compte, je pense, de l'importance que j'attache au rôle des Forces armées. Je n'ai pas l'intention d'y revenir maintenant. Néanmoins, permettez-moi de dire, monsieur le président, que si les choses vont aussi mal depuis dix ans que le laissent entendre le député et d'autres représentants . . .

M. Nowlan: J'ai dit depuis 1968.

M. Richardson: Monsieur le président, je voudrais citer un passage, non pas d'un ancien journal, mais d'un article publié cet après-midi dans un journal d'Ottawa. On pourra voir si les choses vont aussi mal qu'on le laisse croire.

M. Nowlan: Qui en est l'auteur?

M. Richardson: Il s'appelle Robert P. Rothschild. Il dit:

Il ne fait pas de doute que les Forces armées canadiennes comptent parmi les organisations militaires les mieux entraînées et les plus spécialisées.

M. Hees: C'est un général. C'est un de vos hommes actuellement à la retraite. Nous avions coutume de l'appeler le baron, Baron Rothschild.

M. Richardson: La dernière phrase que je désire lire est la suivante:

Leur performance est sans pareille. Les Canadiens ont le droit et l'obligation d'éprouver de la fierté à leur égard.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement . . .

Des voix: Oh! oh!

M. le président: A l'Ordre. Je crois que le député d'Annapolis Valley désire invoquer le Règlement, si les députés veulent bien me permettre de l'entendre.

M. Nowlan: Monsieur le président, je veux d'abord dire que je suis ici depuis le début du débat. J'ai écouté le ministre. Pour ce qui est du général Rothschild qui vient de quitter le quartier général de la défense et de prendre sa retraite, la mention de sa personne ne fait que souligner mon propos. Combien de mess de sous-officiers le ministre a-t-il visités, est-il allé sur le terrain?

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Vancouver-Sud.

M. Fraser: Monsieur le président, j'aimerais, par votre entremise, poser quelques questions au ministre. La première concerne l'escadrille de sauvetage air-mer sur la côte ouest, l'escadrille 442. il y a un an, j'ai eu l'occasion de poser au ministre des questions sur les difficultés que cette escadrille rencontre pour entretenir son matériel et maintenir tous ses appareils en vol pendant une période optimale. Les questions que j'ai posées et le débat qui a suivi ont montré clairement—et je sais que tout le monde est d'accord avec moi sur ce point—que l'escadrille était

au-dessus de toute critique et qu'en fait les hommes étaient aussi efficaces que possible.

Comme on peut lire à la page 7213 du hansard du 25 octobre 1973, j'ai posé la question suivante au ministre:

Le ministre va-t-il remplacer les avions hors d'usage ou augmenter le nombre des appareils, et quand cela se fera-t-il?

Une partie de la réponse du ministre se lit comme suit:

Le programme de modernisation que j'ai annoncé prévoit des fonds pour du nouveau matériel qui servira aux opérations de recherche et de sauvetage ainsi qu'à d'autres domaines.

Le ministre nous dirait-il exactement ce qui a été fait pour l'escadrille 442, après ce qu'il a dit il y a un an?

M. Richardson: Monsieur le président, en gros, l'équipement de recherche et de sauvetage a été entretenu et amélioré. Je ne peux préciser actuellement le matériel ajouté à l'escadrille 442.

M. Fraser: Monsieur le président, le ministre sait-il si l'équipement de base de l'escadrille 442 a été changé l'année dernière ou si l'on a adopté une méthode de remplacement des pièces plus efficace que celle de l'année dernière?

● (2100)

Le ministre comprend qu'à ce moment-là le problème était d'acheminer des pièces de rechange d'une base située dans le centre du Canada vers la Colombie-Britannique; le problème se compliquait en outre du fait que l'avion civil qui se rendait à Comox n'était pas en mesure d'en transporter une grande quantité à la fois. Le ministre peut-il nous dire s'il serait au courant de changements dans le matériel de base ou dans les méthodes de remplacement des pièces alors en vigueur?

M. Richardson: Je comprends bien que le député de Vancouver-Sud se soucie et s'inquiète de la question des pièces de rechange destinées à une escadrille de sa région et je lui fournirai ces renseignements en détail. Je répète cependant que je ne peux le faire présentement.

M. Fraser: Je remercie le ministre. Certains ministériels semblent croire que toute critique venant de notre côté révèle un manque d'intérêt ou de respect erreurs les forces armées de notre pays; je tiens donc à déclarer sans ambiguïté que, comme le ministre le sait peut-être, j'ai joué un rôle modeste dans les forces armées de mon pays pendant quelques années et que j'en suis extrêmement fier. Si je me donne la peine de faire ces commentaires, c'est que j'estime que nos forces armées accomplissent une tâche essentielle et que nous sommes servis par des hommes dévoués.

Pourtant, je me préoccupe des coupures dont elles sont l'objet. Aussi chaque fois que je m'entretiens avec des militaires—et nous entendons de sombres descriptions de la situation—je constate que le moral ne peut que se dégrader si la situation ne s'améliore pas. J'aimerais dire aux députés qui ont pris la parole ce soir, que j'étais membre de la brigade canadienne en Allemagne en 1953, alors que le gouvernement avait déclaré que c'était la meilleure et la mieux équipée des brigades que le Canada y ait jamais envoyées.

Cet épisode ne concerne pas le ministre, mais cette déclaration a été faite au moment où nous faisions partie de la brigade d'infanterie en Allemagne, alors que les ceinturons et les casques d'acier manquaient, alors que les munitions étaient rares et que nous n'aurions pas pu résister à la moindre escarmouche par suite de la pauvreté générale des approvisionnements et des communications. J'étais alors jeune soldat et je me rappelle que le gouvernement me disait que nous étions une brigade merveilleuse, mais j'étais sur les lieux et je voyais des choses que le ministre de la Défense nationale n'a jamais vues au cours de ses visites, n'ayant pas l'occasion d'observer les hommes en action ou de s'entretenir avec des gens qui auraient pu lui exposer les difficultés. J'invite donc le ministre à insister, au cours de ses déplacements, pour parler à tous les membres des forces et non seulement à ceux qui pourraient estimer qu'ils doivent s'en faire les défenseurs.

Je demande au ministre de nous dire exactement combien de bataillons de ligne de front sont stationnés à l'heure actuelle au Canada. Il y a neuf bataillons d'infanterie, je crois; j'en déduis que le ministre est d'accord.

M. Richardson: C'est exact.

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire quels sont les effectifs de ces bataillons? S'il ne peut donner le chiffre exact, peut-il nous donner un chiffre approximatif?

M. Richardson: Un bataillon compte de 600 à 700 hommes.

M. Fraser: A moins que les effectifs d'un bataillon aient été modifiés radicalement depuis que j'ai quitté l'armée; dans mon temps, l'effectif complet d'un bataillon était beaucoup plus élevé; d'après le ministre il serait d'environ 500 ou 600 hommes.

M. Richardson: J'ai dit de 600 à 700 hommes.

M. Fraser: Est-ce la réponse?

M. Richardson: C'est le chiffre que j'ai cité et je crois savoir que c'est à peu près l'effectif de nos bataillons en ce moment.

M. Fraser: Puis-je demander alors au ministre si, du point de vue militaire et considérant ce qui constitue l'effectif complet d'un bataillon de l'ordre canadien de bataille, ces bataillons comprennent des effectifs complets ou non?

M. Richardson: Par rapport à ce qu'ils étaient en temps de guerre, les effectifs autorisés ne sont pas complets.

M. Fraser: Voilà ce que je veux souligner. Sauf erreur, 2,800 militaires de nos forces terrestres sont au service de l'OTAN. J'aimerais que le ministre me dise combien parmi eux sont effectivement des troupes combattantes de première ligne. Je ne parle pas ici du personnel médical ni des forces de soutien. En somme, disposons-nous d'un bataillon complet qui pourrait engager le combat en Europe?

M. Richardson: Nous avons exactement 3,000 militaires cantonnés en Europe.

M. Fraser: Combien d'entre eux sont des soldats de première ligne?

M. Richardson: Tous le sont.

M. Fraser: Où encore avons-nous des troupes de première ligne; ainsi, combien en avons-nous à Chypre et au Moyen-Orient?

M. Richardson: A Chypre, nous avons 950 hommes de première ligne. Nos forces au Moyen-Orient s'occupent de logistique et nous ne considérons pas qu'ils occupent une telle ligne.

M. Fraser: Après un calcul des plus approximatifs, il me semble que le Canada compte moins de 11,000 ou 12,000 hommes de première ligne. A ma connaissance, leur nombre ne suffit pas à former même une division. Il y a une question que je veux demander au ministre—et je la pose non pas pour critiquer mais plutôt dans l'espoir qu'un certain appui de ce côté-ci facilitera la tâche au gouvernement pour ce qui est de l'opinion publique et de ses propres délibérations. La voici. Le ministre se satisfait-il d'affecter moins de 10,000 hommes en première ligne avec un budget de 2.5 millions de dollars? Est-ce tout le nombre qu'il peut fournir avec un tel budget?

M. Richardson: Il ne nous sert réellement pas à grand-chose de tenir compte d'un seul secteur des forces armées du Canada en voulant des renseignements sur tout notre budget. Le député n'a pas fait mention du personnel aérien et maritime et pourtant une partie du budget y est affectée.

M. Fraser: Je suis bien conscient des autres secteurs des forces armées et je n'essaie pas de dire que le budget ne les couvre pas, mais je dis que nos forces armées sont consolidées. Le ministre se contente-t-il du fait que c'est là tout ce que nous pouvons nous permettre avec ce budget?

Nous avons une population de 22 millions d'âmes, un budget annuel de 24 millions de dollars et un total de 79,000 hommes dans nos forces armées. Est-ce satisfaisant? Le ministre en est-il satisfait?

M. Richardson: Nous ne serions jamais satisfaits si nous nous arrêtions seulement aux unités de combat sans tenir compte des unités de soutien. Nous voulons augmenter les premières et c'est de cela que le député veut parler. Je connais un peu ses antécédents, qu'il a d'ailleurs mentionnés, et je sais qu'il a été membre de la milice. Il a raison: nous devrions faire le plus possible du côté des unités de combat. D'autre part, nous ne pouvons nous dispenser des unités de soutien, et en tirant ses conclusions le député devrait songer au matériel qui sert actuellement. J'ai déjà insisté là-dessus. Il est clair que nous ne devons pas songer seulement au nombre d'hommes dans nos forces, qu'il s'agisse de l'infanterie, de l'aviation ou de la marine. La force militaire tient non pas seulement au nombre d'hommes mais surtout aux effectifs et à l'équipement. C'est ce dont il faut tenir compte dans l'évaluation de la force militaire, notre objectif premier.

M. Fraser: Je suis absolument d'accord avec le ministre lorsqu'il dit qu'on ne mesure pas la capacité d'action militaire en chiffres uniquement. Mon collègue dit que nos troupes de première ligne comptent 10,000 hommes. Je suppose qu'il entend par là les hommes munis de leur matériel et de leur sontien. Ma question est la suivante: à quel niveau peut-on réduire l'effectif des forces armées sans que notre armée de terre ne devienne quantité négligeable sur le plan numérique? Peut-on le comprimer encore?

● (2110)

M. Richardson: Monsieur le président, voilà le dilemme dans lequel nous nous trouvons. Nous avons des engagements à remplir au Canada sur le plan de la sécurité intérieure; nous nous sommes engagés à fournir, 5,000 hommes à l'OTAN; nous nous sommes engagés dans des opérations de maintien de la paix, et il faut assurer la rotation du personnel. Il faut d'autre part appliquer des programmes de formation. Le député a raison. Au niveau actuel, il nous est difficile d'accomplir toutes les missions qui nous sont confiées. Les forces doivent se charger du double et même parfois du triple de la tâche normale, pour accomplir tout ce qui leur est demandé.

M. Fraser: Je remercie le ministre de cette réponse, et je pense que nous voilà au fond des choses. J'espère qu'il rappellera demain à ses collègues qu'il dispose de l'appui de l'opposition dans sa situation difficile, et qu'il rencontre beaucoup de sympathies dans le public. Pour conclure, j'aimerais citer un quatrain anglais de l'époque des guerres napoléoniennes, monsieur le président. Le voici:

God and the soldier we alike adore

In times of danger—not before

The danger gone—and all things righted

God is forgotten, the soldier slighted.

M. Leggatt: Monsieur le président, je participe un peu tard, à ce débat, et je suis sûr qu'on a déjà dit la plupart des choses dont je voulais parler, mais j'aimerais quand même demander au ministre d'éclaircir une question.

A la page 15-18 des prévisions budgétaires, sous la rubrique intitulée «Contribution aux mesures collectives de défense de l'OTAN», si l'on additionne rapidement les chiffres on obtient un peu moins de un milliard de dépenses en immobilisations. Il s'agit sans doute d'équipement divers tel que des navires, et le reste. Puis-je demander au ministre s'il s'agit d'un poste budgétaire ou d'un programme d'achat étalé qui a été dissimulé dans le budget total de la défense de 2.36 milliards ou dois-je considérer que ce poste d'un peu plus de 800 millions est compté dans le total de 2.36 milliards du budget de la défense de cette année?

M. Richardson: Monsieur le président, je crois que le député s'est arrêté à la première colonne à la page 15-18 intitulée «Coût total estimatif courant» au lieu des prévisions réelles, mais j'aimerais qu'il me le précise afin de bien comprendre le point qu'il veut faire valoir.

M. Leggatt: Monsieur le président, je voudrais simplement voir les choses tirées au clair. La page 15-28 des prévisions énumère les dépenses d'immobilisation et sous la rubrique «Contribution aux mesures collectives de défense de l'OTAN», dans la colonne «Coût total estimatif courant», les dépenses totales se chiffrent à plus de 800 millions. J'aimerais demander au ministre si les prévisions budgétaires concernant les dépenses pour le programme de l'OTAN portent sur une année ou s'il s'agit d'un programme d'achat étalé?

Subsides

M. Richardson: Monsieur le président, si j'ai bien compris la question, il s'agit d'un programme d'achat étalé. La première colonne donne le total que nous envisageons de dépenser sur un certain nombre d'années; la deuxième colonne indique ce qu'on a dépensé au 31 mars 1974; la troisième colonne montre combien nous nous attendons à dépenser pour ce programme cette année et, la quatrième colonne indique ce qui nous reste à dépenser au cours des prochaines années.

M. Leggatt: Merci, monsieur le président, cela explique bien la question. On a beaucoup discuté pour savoir si nous devrions laisser le budget tel qu'il est, monsieur le président. Ce débat a été intéressant parce que mes amis du parti conservateur ont réagi de façon assez prévisible. Quand nous parlons des dépenses publiques, ils protestent avec véhémence, mais quand il s'agit de la défense, ils déclarent que nous ne dépensons pas assez d'argent.

Si nous voulons épargner l'argent des contribuables, c'est dans le domaine de la défense qu'on devrait le faire. Je félicite le gouvernement d'avoir fait un pas dans la bonne direction en réduisant certaines des dépenses dans ce domaine. Cependant, s'il veut vraiment épargner, il pourrait commencer par réduire la contribution du Canada à l'alliance pour la défense de l'OTAN et les effectifs de 5,200 hommes affectés à l'alliance. Si nous ramenions ces hommes au pays et supprimions les dépenses d'établissement de 800 millions de dollars, on épargnerait beaucoup d'argent aux contribuables et cet argent pourrait servir à augmenter les pensions et à améliorer les services sociaux.

L'OTAN ne peut plus rien faire pour le Canada, monsieur le président, et il est temps que la Chambre discute sérieusement de cette question au lieu de discuter du char d'assaut Sherman que nous allons bientôt acheter.

M. Woolliams: Ramsey MacDonald parlait ainsi et bien des gens ont failli perdre leur peau.

M. Leggatt: Pour répondre au député d'Annapolis Valley qui a laissé entendre que ceux qui préconisent le fédéralisme mondial sont des idéalistes, monsieur le président, je tiens à signaler que, si nous ne commençons pas à rêver de fédéralisme et d'ordre mondial, le débat actuel est plutôt inutile. Le monde sera anéanti.

Monsieur le président, je tiens à féliciter le gouvernement actuel pour la contribution des Forces armées du Canada à la paix mondiale. Selon moi, il est temps de rendre hommage à ceux qui sont morts pour la paix au Moyen-Orient et à Chypre en exécutant une tâche très difficile. J'espère qu'on rendra un hommage spécial le jour du Souvenir aux soldats qui ont dû exécuter cette tâche sans protection de la part d'aucune des parties en cause. Nous devrions rendre à ces soldats le respect qui leur est dû, et surtout aux hommes qui sont morts pour la paix mondiale.

Le député d'Esquimalt-Saanich a parlé de la conférence du droit de la mer et je voudrais poser une question au ministre à ce sujet. Il est tout probable que la conférence mènera à une entente sur la limite de 200 milles et sur le plateau continental. Notre pays aura un grand problème, monsieur le président, car nous devrons patrouiller la région. Puis-je savoir comment l'on compte patrouiller jusqu'à 200 milles de la côte de la Colombie-Britannique, par exemple? Notre équipement naval est probablement insuffisant et n'est peut-être pas celui qu'il faut pour surveiller une très vaste région.

• (2120)

M. Richardson: Je remercie le député de New Westminster d'avoir fait état du coût élevé du maintien de la paix. Je l'ai déjà dit. Nos pires pertes sont des pertes humaines et des blessures subies par les militaires en mission de maintien de la paix. Je l'ai ressenti profondément quand j'ai assisté aux funérailles du soldat Berger à Rimouski. Je serai à Lahr (Allemagne) le jour de l'Armistice, et j'apprécie les sentiments qui ont été exprimés ici ce soir.

Quant à la Conférence sur le droit de la mer, nous savons qu'aucune décision définitive n'a été prise. La prochaine conférence s'annonce déjà et nous nous préparons à faire ce que nous pouvons pour appliquer les nouvelles conventions et protéger l'intérêt du Canada dans les limites finalement arrêtées à la conférence.

M. Leggatt: Ma dernière remarque porte sur les 54 millions de dollars affectés à la recherche sur la défense. Nous devrions étudier les répercussions des subventions accordées à la recherche. Quand on développe une industrie de défense à partir de subventions, et il faut reconnaître qu'à l'heure actuelle, le risque est faible au Canada, il peut arriver ce qui s'est passé pour l'avion Arrow à Toronto. L'appareil a été mis au point essentiellement parce qu'il existait une industrie militaire. Nous savons combien il a été difficile de décider de mettre l'appareil au rancart.

Je voudrais savoir si une partie des 54 millions destinés à la recherche sur la défense est affectée à la mise au point d'un appareil appelé appareil de désorientation sonore. Il s'agit d'un instrument employé pour l'interrogatoire des prisonniers et qui est actuellement en usage en Irlande du Nord. Mon information est-elle exacte? Les spécialistes travaillent-ils à la réalisation de cet appareil, que l'on doit considérer plus comme un instrument d'espionnage militaire que comme une arme?

M. Richardson: Monsieur le président, je ne connais pas cet appareil. Je puis confirmer les chiffres du député. Nous dépensons environ 4.5 millions de dollars en subventions à l'industrie et 3 millions en subventions aux universités. Ces sommes font partie des 54 millions de dollars que nous dépensons au total pour la recherche de la défense. Le reste va à notre propre établissement de recherche de défense.

M. Leggatt: Monsieur le président, nous dépensons 54 millions de dollars en recherche de défense, mais pas un sou en recherche de paix. Certains organismes au Canada font un travail efficace et utile pour déterminer les causes réelles de la guerre, au lieu d'agiter leurs sabres, comme beaucoup de nos amis. Je propose que nous étudiions sérieusement la possibilité de donner des subventions aux organismes qui font des recherches sur les causes historiques de la guerre. Si vous désirez atteindre une certaine efficacité dans vos dépenses, ce serait un bon commencement. La plupart des pays du nord de l'Europe consacrent des fonds à la recherche de paix; ce serait un bon changement si nous dépensions pour la paix au lieu de le faire pour la guerre.

M. McKenzie: Monsieur le président, le ministre de la Défense nationale a fait des remarques sur un article de

Robert P. Rothschild, paru ce soir dans le *Journal* d'Ottawa. Puis-je citer une autre partie de cet article:

En fait, les forces armées en sont réduites à leur plus simple expression. Il leur manque le nerf, c'est-à-dire un équipement moderne. A cause de la hausse des prix et de l'inflation, la part relative du budget militaire qui est consacrée à l'achat de matériel nouveau décroît constamment.

Si l'on réduit les effectifs sans pour autant supprimer des missions, les forces armées ne pourront plus faire correctement ce qui leur est demandé. Ce sera là une source inévitable d'insatisfaction. Le moral baissera à tous les échelons, même si les militaires sont très bien payés . . .

. . . les dépenses de l'État augmentent. Le pourcentage consacré à la Défense nationale diminue. On ne peut s'empêcher de penser que le gouvernement ne croit pas à la politique de défense qu'il a annoncée lui-même.

La semaine dernière, j'ai demandé si l'argent affecté à la révision du Boeing 707 à Winnipeg serait prélevé sur les crédits CAE. Comme il n'en est pas question aux prévisions, le ministre demandera-t-il les crédits l'an prochain? Est-ce que ces crédits seront inscrits au budget de la Défense, ou le ministre s'adressera-t-il au Conseil du Trésor?

M. Richardson: Monsieur le président, les crédits ont été visés par le Conseil du Trésor. Ils ne l'étaient pas encore lorsque les prévisions à l'étude ont été établies. Les chiffres ne peuvent y figurer tant qu'ils n'ont pas été approuvés par le Conseil du Trésor.

M. McKenzie: Monsieur le président, il y a quelques mois, le ministre a dit que son ministère s'associerait à Air Canada pour faire le transport du personnel militaire. Cet association est-elle chose faite?

M. Richardson: Monsieur le président, je crois que nous n'avons conclu aucune entente de cette nature avec Air Canada.

M. McKenzie: Le ministère prévoit-il conclure une telle entente avec la compagnie aérienne? Le ministère a fait une déclaration à cet effet. Puis-je lui rappeler un mémoire présenté au gouvernement en février 1972 par l'Association canadienne des transporteurs aériens sur l'association commerciale et militaire qui effectuerait le transport aérien. Même si le ministre se heurte à certaines difficultés, voudrait-il étudier à nouveau ce document et consulter les intéressés sur le transport des troupes et des marchandises. Le ministre peut-il aussi expliquer les relations qui existent entre son ministère et Air Canada?

M. Richardson: Monsieur le président, nous avons discuté de plans d'urgence avec Air Canada, mais nous n'avons conclu aucun contrat prévoyant le transport de notre personnel ou de nos marchandises. De temps à autre, nous utilisons les lignes commerciales, mais nous ne sommes liés par aucun contrat régulier.

● (2130)

M. McKenzie: Encore une question. Le ministère de la Défense nationale a-t-il un programme prévoyant la traduction en français de toute la documentation technique existante, de la documentation servant à l'entraînement, des directives et diagrammes? Si oui, pourrions-nous savoir ce qu'il comporte?

M. Richardson: Il s'agit là d'un programme à très longue échéance. Nous appliquons la politique de bilinguisme dans le ministère, mais le programme mentionné par le député n'a pas encore été mis en œuvre. Cela se fera avec le temps.

M. McKenzie: Le ministre a-t-il une idée de ce qu'il en coûtera globalement au Canada? Ces documents seront-ils traduits dans chaque province, chaque dépôt ainsi que nos bases d'outre-mer?

M. Richardson: Les chiffres pour l'ensemble du Canada n'ont certes pas encore été établis. Ou du moins, pas par nous.

M. McKenzie: Les crédits de cette année comprennent-ils un montant pour les services de traduction? Jusqu'où ira le ministère dans le domaine de la traduction? Exigera-t-il des documents bilingues dans le cas du nouvel équipement requis?

M. Richardson: Les prévisions budgétaires tiennent compte de la traduction des manuels et des renseignements sur le nouveau matériel.

M. Wise: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat aujourd'hui car c'est un moment propice pour commenter et juger les activités du ministère ou, plus exactement, l'inactivité et les dépenses du ministère de la Défense nationale.

Le principal objet d'inquiétude, de souci et de critique dont on a parlé a été et sera sans aucun doute toujours les tentatives évidentes du gouvernement actuel pour réduire l'importance du ministère de la Défense nationale par rapport aux autres ministères.

Durant la dernière fin de semaine, j'ai eu le plaisir d'assister à une partie de la conférence annuelle tenue à St. Thomas, du district A de la Légion royale canadienne. Plus de 300 délégués assistaient à cette conférence représentant de nombreuses sections de la légion dans le sud-ouest de l'Ontario.

Un nombre imposant de participants ont exprimé leur inquiétude, leur écœurement, leur déception et leur désapprobation face à l'attitude et aux récentes déclarations du gouvernement en ce qui concerne les programmes actuels et futurs. Ce groupe de citoyens très éminents exprimait une opinion très éclairée qu'il faut se donner la peine d'écouter. J'éprouve le plus grand respect et la plus grande estime pour cette opinion qui reflète une préoccupation que je partage.

Je vais citer un passage d'une résolution présentée et adoptée à cette conférence. Elle se lit comme suit:

«Le Canada ne dispose pas de la force militaire voulue pour honorer ses engagements actuels. Nous, membres de la Légion, prônons le maintien d'une défense navale, terrestre et aérienne, en tant que pays membre du Commonwealth, des Nations Unies et de l'OTAN. Nous nous opposons formellement à toute réduction des forces armées au Canada».

Cette déclaration reflète fidèlement le sentiment de cet élément de notre société et aussi, sans nul doute, celui d'un grand nombre de Canadiens.

Monsieur le président, après avoir exprimé l'opinion d'un secteur de la société auquel nous devons une immense gratitude, et grâce auquel nous avons un régime libre et démocratique, je voudrais m'arrêter sur un autre groupe de gens qui arrivent au tournant de leur vie et sur lesquels repose notre avenir et celui des Canadiens: les jeunes. On a dit souvent, à juste titre, que les ressources les plus précieuses du pays étaient les jeunes.

Subsides

Je parlerai tout spécialement de la ligue des cadets du Canada; c'est sans doute l'un des groupes les plus négligés du pays, car il a la mauvaise fortune d'être à la merci d'un ministère de la Défense qui fait peu et semble avoir l'intention de faire encore moins pour ce groupe aussi méritant de notre société.

J'ai reçu dernièrement une lettre de M. Art Jordon, directeur général du YMCA de Saint-Thomas et commandant d'un escadron de cadets de l'air. Il a fait certains commentaires qui entrent dans le cadre de ce débat. Il dit notamment ceci:

Vous savez sans doute que, depuis 11 ans, notre YMCA parraine, de concert avec la Ligue des Cadets de l'air du Canada et le ministère de la Défense nationale, un escadron de cadets de l'air à Saint-Thomas.

Je pense que cet escadron exerce une bonne influence parmi nos jeunes.

Malheureusement, depuis quelques années, trois ans pour être exact, nous avons constaté un manque croissant d'intérêt de la part du ministère de la Défense envers nos cadets. On a promis de nous procurer un nouveau matériel d'entrainement, des films, des uniformes et l'appui des cadettes, mais rien de cela ne s'est concrétisé.

Nous pouvons bien sûr comprendre la nécessité de réduire certaines dépenses gouvernementales, mais nous doutons sérieusement que ces réductions doivent se faire aux dépens d'un programme qui a fait ses preuves pendant de nombreuses années.

Voici quelques-uns des résultats obtenus par notre escadron: 27 pilotes privés, trois pilotes d'hydro-glisseurs, 14 chefs, trois chefs d'athlétisme, sept membres au collègue militaire, cinq dans la police et 19 dans les forces armées régulières. Au moins 1,011 jeunes gens qui ont servi au moins un an dans l'escadron.

Ces exemples se multiplient sans doute plusieurs fois à l'échelle du pays.

C'est difficile à croire, mais nous devons donner à nos jeunes gens des uniformes de la deuxième Guerre mondiale et nous servir d'un matériel d'entraînement des plus usés tel que des fusils 303 de calibre 22.

Notre conseil d'administration désire poursuivre le programme, mais si notre principal partenaire, le ministère de la Défense nationale, ne prend pas rapidement des mesures pour moderniser une partie de l'opération, il nous sera impossible de continuer à intéresser des jeunes gens et jeunes filles qui pourraient bien être nos chefs de demain.

Certaines de ces critiques valent la peine d'être commentées. Si vous avez déjà vu un escadron de cadets de l'air, de la marine ou de l'armée dans un défilé, vous avez dû constater l'état déplorable de leurs uniformes. Actuellement, les cadets portent de vieux uniformes bleus, pour la plupart minables et qui ne leur vont pas.

On imagine facilement la difficulté qu'il peut y avoir à recruter des jeunes dans une escadrille de cadets de l'air, lorsqu'ils voient les membres de l'unité défiler d'un air martial dans de vieux uniformes qui font penser aux camps de réfugiés.

Et ce n'est pas tout. Il n'y aura bientôt plus de ces uniformes bleus, et on n'en a pas commandé d'autres. Ainsi, le problème de l'habillement se complique d'année en année, et l'on peut supposer que les cadets n'auront bientôt plus rien à porter.

Le ministère de la défense nationale doit se charger d'équiper ces cadets de façon plus convenable. Il n'a pas tenu ses promesses antérieures, de sorte qu'on n'a pas guère confiance dans celles qu'il pourra faire. Ce qu'il faut ce sont des actes, et le plus tôt sera le mieux, avant qu'il ne soit trop tard.

[M. Wise.]

Je serai plus précis. En 1971, un uniforme semblable à celui des forces permanentes fut mis à l'essai. Chaque escadrille de cadets a reçu un nouvel uniforme vert à titre d'essai. Mais, à la fin de l'année 1972, le ministère de la Défense nationale décide que le coût de ces uniformes est trop élevé et qu'il faut trouver un modèle moins cher.

Après plus d'hésitations, on a conçu un nouvel uniforme qui fut présenté deux ans plus tard, en mai 1974, à Montebello. Étaient présents, le capitaine N. McPhee, directeur des cadets, et les représentants des associations de cadets de chaque province. L'idée générale qui s'est dégagée de cette réunion était que l'uniforme aurait pu être beaucoup mieux, mais qu'il fallait en fabriquer immédiatement parce qu'on en avait grand besoin. Le ministère a déclaré qu'il ne pouvait fournir le nouvel uniforme avant une autre année au moins. Maintenant, on semble penser qu'il ne sera pas prêt avant 1977 ou 1978. Des rumeurs veulent même qu'en fait l'uniforme ne sera peut-être pas accepté par le ministère de la Défense nationale et qu'après tout il faudra en trouver encore un autre.

● (2140)

On me signale également qu'il n'y a plus d'insignes de grade; on n'en fabrique plus. Le commandant d'un corps de cadets à Ottawa, la capitale, me disait que, s'il y avait beaucoup plus de changements d'officiers et de sous-officiers responsables, il faudrait bientôt les fabriquer de tissu quelconque ou avec les restes qu'on pourrait trouver. Si telle est la situation de cadets et de leur uniforme en Ontario, où il semble qu'ils aient une position relativement bonne, je me demande ce qui doit se passer dans les régions moins bien partagées comme les provinces de l'Ouest et les Maritimes.

La situation des jeunes filles cadets est une autre question litigieuse. J'aimerais saisir cette occasion pour énumérer certains des problèmes qui se posent pour ces jeunes filles, car elles ne sont pas reconnues officiellement par le ministère de la Défense nationale. Elles n'ont aucun uniforme, à moins que l'escadron non seulement n'en conçoive un de lui-même mais ne réussisse à persuader un commanditaire déjà surtaxé de le payer.

Si de nouveaux uniformes pouvaient être fabriqués, y en aurait-il un qui conviendrait également aux jeunes filles? Cela causerait sans aucun doute des retards et entraînerait probablement des dépenses supplémentaires. Le ministre doit le savoir. Mais ce qui importe le plus, c'est qu'il doit être prêt à faire quelque chose.

Je voulais parler d'un certain nombre de choses, mais comme il me reste peu de temps, je terminerai en disant que j'ai bon espoir que le ministre de la Défense nationale et son ministère envisageront sérieusement de revoir leur position en ce qui concerne les jeunes cadets du Canada.

M. Richardson: Monsieur le président, j'aimerais remercier le député d'Elgin de ses observations et en particulier d'avoir communiqué à la Chambre l'opinion de la Légion canadienne sur la défense nationale. En ce qui concerne les jeunes filles cadets, je le reporte au *Feuilleton* d'aujourd'hui. A la page 6, article nº 16, il est question d'une loi tendant à modifier certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin. Peut-être a-t-il lu le projet de loi, qui accorde une reconnaissance officielle aux jeunes filles cadets.

M. MacKay: Monsieur le président, j'aimerais poser une question dans le même sens que celle du député de Vancouver-Sud. De combien de chars en état de marche disposent les Forces armées du Canada?

M. Richardson: Si je me souviens bien, monsieur le président 72 Centurion en tout. Je crois qu'il y en a 32 en état de marche en Europe, le reste est à Gagetown. Il y a en tout 51 en Europe; quant au nombre de ceux qui sont en état de marche, je crois que le chiffre de 32 est exact.

M. MacKay: Sauf tout le respect que je dois au ministre, on m'a dit qu'à Wainwritht, en Alberta, il y a environ 60 chars Centurion dans des hangars et qu'on les a dépouillés de leurs pièces; ils pourraient peut-être servir, cependant, grâce à un programme comme celui des Israéliens qui s'appelle «Retrofit» sauf erreur; on pourrait les restaurer et en faire des machines de combat de premier ordre pour un prix de beaucoup inférieur à ce qu'il en coûterait pour acheter de nouveaux chars de combat modernes. Le ministre peut-il nous dire combien il en coûterait pour réarmer un de ces chars Centurion pour qu'il soit en aussi bon état que ceux des forces armées d'Israël qui ont réarmé avec succès des chars d'origine américaine, allemande et russe.

M. Richardson: Les Israéliens, je crois, ont entrepris leur programme «Retrofit» sur les Centurion Mark XI qui sont d'un modèle plus récent que ceux dont le député a parlé. Même s'il était possible de les réarmer, je crois qu'il serait peu probable qu'on le fasse. Le député devrait nous donner la date de fabrication des chars, leur âge, avant de nous proposer de faire la même chose avec des vieux chars qu'avec ceux de modèles plus récents.

M. MacKay: Je dis au ministre, en toute déférence, que c'est lui qui devrait pouvoir nous dire l'âge de ces chars dont disposent nos forces armées. Je lui demande donc l'âge de ces chars. S'agit-il des mêmes dont parlait le ministre de la Défense nationale de l'Australie, M. L. H. Barnard, dans son discours très intéressant d'avril dernier, consigné aux archives des Affaires extérieures de l'Australie? S'agit-il du même type de chars que les Australiens trouvent désuets ou de modèles encore plus anciens que ceux dont parlait le ministre de la Défense de l'Australie?

M. Richardson: Je crois que le député veut parler du char Mark V, qui est beaucoup plus vieux que le Mark XI, le char Centurion dont nous nous servons actuellement en Europe.

M. MacKay: Je dis au ministre que si notre char est plus ancien qu'un char plus récent que les Australiens trouvent désuet, comment se fait-il qu'un pays qui n'a que la moitié de notre population, mais dont les forces armées sont beaucoup plus importantes, augmente sensiblement son budget militaire et que nous n'en fassions pas autant? Ils trouvent nécessaire de remplacer les chars et les aéronefs à long rayon d'action tandis que nous nous contentons d'équipement désuet et beaucoup plus vieux que le leur. Comment expliquer cet état de chose?

M. Richardson: Je me suis entretenu avec le ministre de la défense d'Australie, M. Barnard, et je sais que nous sommes bien en avance sur l'Australie pour remplacer les avions patrouilleurs de longue portée.

M. MacKay: Que nous soyons bien en avance sur l'Australie, c'est assurément une révélation. N'est-il pas vrai que nous songeons encore sérieusement à remplacer l'Argus par le 707, qui n'est rien d'autre qu'un avion de ligne converti et ne pouvant assurer la surveillance à basse altitude comme le peut l'Argus?

En parlant de l'Argus, j'ai appris par Canadair, qui le fabrique, que la durée utile de ces avions, environ 20,000 heures de vol, n'est pas encore finie. Je rappelle au ministre que ces grands et lourds avions ont volé pendant certaines manœuvres dans des conditions fort difficiles à 200 pieds au-dessus de l'Atlantique par mauvais temps. Il y a quelques années, ces avions ont commencé à montrer des signes de fatigue métallique et il a fallu les retenir au sol pendant un certain temps. Étant donné que c'est uniquement grâce à la superbe habileté de notre personnel navigant si nous n'avons perdu qu'un avion, le moment n'est-il pas venu de décider ce que nous allons faire à l'égard de ce type d'avion?

Je trace là encore un parallèle avec la situation australienne. Les Australiens envisagent de remplacer leur avion, l'Orion, je crois. Le ministre dit que nous sommes en avance sur l'Australie pour le remplacement de ce genre d'équipement, mais de combien au juste sommes-nous en avance? Comment pouvons-nous l'être, alors que le gouvernement n'a pas encore pris de décision concernant le remplacement de l'Argus?

M. Richardson: Les Australiens n'ont, à ma connaissance, procédé à aucun achat. Lors de mes conversations avec eux il y a un an, nos études étaient bien avancées, et ils désiraient partager nos connaissances et nos études sur nos long-courriers patrouilleurs. Nos recherches étaient en avance sur les leurs. Comme le savent les députés, nous en sommes au stade de l'élaboration des contrats avec Lockheed et Boeing, et le programme se déroule conformément au calendrier. Cette phase prendra fin au printemps 1975.

● (2150)

M. McKinnon: Monsieur le président, je suis certain que le ministre de la Défense nationale n'a certainement pas l'intention d'induire délibérement la Chambre en erreur. Je crois comprendre que d'après le bilan militaire de 1973-1974, nous avions une escadrille NR équipée de 10 Orion 10 P-3B et une escadrille MR équipée de 12 Neptune SP-2H. Je suis persuadé que vous avez dû être mal informé car il est impensable que l'institut international d'études stratégiques ait pu être mal informé.

M. Richardson: Nous ne cherchons certainement pas à nous tromper les uns les autres. Je suis simplement au courant des conversations que j'ai eues, et je sais que les Australiens envisageaient, comme nous, d'utiliser entre autres le Boeing comme long-courrier patrouilleur. Je ne crois pas qu'ils en aient acheté. Les chiffres dont vous avez parlé visent certainement l'équipement aérien dont ils disposaient déjà.

M. MacKay: Monsieur le président, je constate qu'il ne reste pas beaucoup de temps et j'aimerais en laisser un peu au député de Victoria; je sais aussi que le leader du NPD à la Chambre aimerait disposer de quelques instants, aussi je conclurai sur cette brève remarque. Il me semble d'après ce que le ministre a dit sur les progrès du processus de décision concernant le remplacement de nos long-courriers patrouilleurs qu'il s'agit de s'engager dans une série de décisions consécutives. Étant donné les pressions de plus en plus fortes de l'inflation et l'urgence évidente de certaines décisions à prendre, j'espère que le ministre va s'atteler très vite à cette tâche.

J'aimerais aussi lui signaler que je suis déçu, si je m'en remets aux statistiques que j'ai pu obtenir, d'apprendre que le budget de notre défense n'a cessé d'occuper une place de plus en plus petite dans le budget total du gouvernement fédéral, dont il représentait 16.4 p. 100 en 1968-1969, et dont il ne représente plus que 11 p. 100, ainsi que dans le pourcentage de notre produit national brut, où il est passé de 2.4 p. 100 en 1968 à 1.8 p. 100 à l'heure actuelle. Cette situation, alliée à la croissance des frais militaires, est extrêmement grave. Je suis certain que le ministre pourra constater que les Canadiens en général, et les membres de la loyale opposition de Sa Majesté en particulier, l'approuveront dans la recherche de fonds supplémentaires pour accomplir cette mission vitale que constitue la défense de notre pays.

Je rappelle au ministre qu'il ne sert à rien d'hésiter et je lui demande de songer sérieusement à la possibilité d'obtenir à bail du matériel lourd et d'étudier quels seraient les frais d'amortissement, Nous devons fournir des armes convenables à nos Forces armées, autrement nous nuirons considérablement tant à nos soldats qu'au Canada.

M. Richardson: Monsieur le président, je tiens simplement à remercier le député d'appuyer un budget plus important et de nous avoir fait part de ses propositions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je ne parlerai encore que deux ou trois minutes. La loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes est l'une des lois mises en exécution par le ministre de la Défense nationale. C'est en vertu de cette loi que les membres des Forces armées qui ont plusieurs années de service recoivent une pension. Elle ressemble à la loi sur les pensions de la Fonction publique, mais il y a quelques différences entre les deux. La loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada est elle aussi très semblable à la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.

Je ne commencerai pas à parler de toutes les faiblesses de la loi, mais elle comporte une disposition qui ennuie beaucoup bon nombre de militaires à la retraite. Il s'agit de la hausse annuelle des pensions qui s'applique aux fonctionnaires, aux retraités de la GRC et des Forces armées. La loi stipule cependant que quel que soit l'âge du militaire au moment de la retraite, celui-ci ne peut obtenir les augmentations avant l'âge de 60 ans.

On fait exception à la règle si le militaire est âgé d'au moins 55 ans et a 30 années de service. Comme ceux des grades inférieurs l'ont constaté, cette disposition favorise les grades supérieurs et défavorise les grades inférieurs, car ces derniers sont obligatoirement mis à la retraite.

Cette question est complexe et je sais qu'il ne peut y avoir de différences entre les régimes de pensions, mais j'implore le ministre de la Défense nationale de s'unir à son collègue le solliciteur général, qui est chargé de la Gendarmerie royale, et de s'adresser au président du Conseil du Trésor, qui est nouveau à son poste, et pour qui ce serait le moment idéal d'accomplir quelque chose d'utile, afin de le persuader d'apporter les modifications nécessaires, de façon à permettre que, lorsque les militaires et les gendarmes prennent leur retraite en temps normal, ils puissent obtenir les hausses annuelles avant d'atteindre l'âge de 60 ans. Puis-je demander au ministre s'il étudiera cette question de concert avec le solliciteur général et s'il fera les démarches nécessaires auprès du président du Conseil du Trésor?

M. Richardson: Oui, je le ferai avec plaisir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question dans le même ordre d'idées que celle du député de Winnipeg-Nord-Centre, au sujet des milliers de militaires qui ont pris leur retraite et sont à l'emploi de la Fonction publique depuis ce jour. Plusieurs d'entre eux ont travaillé maintenant toute leur vie à la Fonction publique, autant du côté militaire que civil, mais le temps qu'ils ont passé dans les forces armées n'est pas pris en considération par la Fonction publique du Canada quand vient le temps d'accorder des congés.

Toujours dans la même veine, j'aimerais demander au ministre s'il veut s'engager envers moi et envers les intéressés à signaler au président du Conseil du Trésor l'injustice que semblent subir ces gens qui ont servi le Canada et continuent de le servir au sein de la Fonction publique. C'est tout ce que je demande au ministre.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, mon collègue le ministre des Finances m'apprend qu'il s'intéresse déjà à la question et qu'il a consulté à ce sujet le président du Conseil du Trésor et le solliciteur général qui est responsable de la GRC. Il a des rapports avec nous tous et je crois pouvoir assurer au député que la question qu'il a soulevée fait l'objet d'une étude sérieuse.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir donné la parole, bien que je déplore de ne pouvoir poser qu'une seule question. J'aimerais vous faire part d'un cas qui m'a été soumis dernièrement. Il s'agit de la veuve d'un militaire et celui-ci a passé presque toute sa vie adulte dans les forces armées. Lorsqu'il est mort, elle a dû se débrouiller seule malgré les ravages de l'inflation. On lui a appris que la pension militaire avait été réduite de moitié. Le ministre et les fonctionnaires de son ministère doivent certainement savoir qu'une personne ne peut pas vivre de façon convenable avec une demie pension. Je me demande si le ministre s'occupe de faire étudier cette question surtout en ce qui concerne les veuves avec des enfants à charge. Nous aimerions tous qu'on prenne des mesures concrètes pour venir en aide aux gens en pareille situation.

M. Richardson: Monsieur le président, les conditions décrites par le député sont difficiles, mais elles résultent d'une loi adoptée par le Parlement. Sans doute existe-t-il des conditions que nous devrions tous examiner.

● (2200)

M. le vice-président: A l'ordre. Je suis tenu, conformément à l'accord intervenu aujourd'hui, d'interrompre les débats et d'inviter la Chambre à passer à l'étude des crédits du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui figurent à l'Annexe A, pages 10, 11 et 12 du bill.

Sur l'Annexe A—*Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien*

M. Buchanan: Monsieur le président, j'aimerais pendant quelques instants traiter des problèmes et de l'orientation des trois directions générales qui constituent le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: le Programme des affaires indiennes et esquimaudes, le Programme de la conservation, et le Programme des affaires du Nord.

J'examinerai en premier lieu certains aspects du Programme des affaires indiennes et esquimaudes. Le logement vient en tête de liste des problèmes indiens. Nous devons péniblement nous rendre à l'évidence que le programme de subvention directe à l'habitation poursuivi par le ministère depuis un certain temps, ne suffit tout simplement pas à la demande, en particulier dans les réserves.

Bien des maisons ne répondent pas aux normes, d'autres se détériorent rapidement. La cause du problème réside dans le fait que presque toutes les bandes indiennes et tous les particuliers essaient de construire des maisons en n'y consacrant que l'argent qu'ils ont reçu en subvention sans y apporter de contribution personnelle. Cette contribution de leur part leur assurerait de quoi construire de meilleures maisons et les inciterait à les conserver en bon état. De bonnes conditions de logement sont essentielles à un développement communautaire progressif en raison de leurs effets globaux sur la vie quotidienne des gens.

Étant donné la haute priorité que j'attache à la question du logement, j'ai été heureux de constater que la politique du logement faisait l'objet d'une révision urgente au sein du ministère. La Fraternité nationale des Indiens a contribué à cette révision en soumettant un mémoire sur le logement en avril dernier. Or, ce mémoire m'a personnellement déçu à cause de son insistence presque exclusive sur une augmentation substantielle des subventions directes du gouvernement fédéral. Il me semble que le système des subventions a montré ses faiblesses.

Non seulement les fonds ne suffisent pas à ses besoins mêmes, mais ce qui importe encore plus, l'occupant indien ne se sent aucunement encouragé à maintenir ou à améliorer la maison lorsqu'il n'y a fait aucun placement. J'ai donc répondu à la Fraternité nationale des Indiens du Canada en soulignant l'élément coopératif nécessaire dans un programme indien valable. Elle m'a demandé une entrevue à la fin de novembre pour examiner à fond toute cette question. Je compte alors m'entretenir avec ses dirigeants.

J'ai toutefois l'impression qu'il faudrait mettre à pleine contribution tous les programmes disponibles du gouvernement dans le secteur de l'habitation. Nous ne l'avons pas fait dans le passé. Ces programmes—qu'il s'agisse d'habitations pour les personnes âgées, de maisons à loyer modique ou de programmes d'améliorations domiciliaires—représentent tous d'autres sources d'aide pour le peuple indien. Il faudrait y joindre les contributions que peuvent apporter les bandes et les moyens financiers de certains Indiens. J'anticipe le moment où nous pourrons formuler ensemble des propositions en vue d'élaborer un programme de ce genre qui relèvera dans une large mesure des bandes indiennes.

Quant au domaine du développement économique, ma politique s'inscrit dans le même sens. Je suis tout à fait en faveur de l'utilisation des deniers publics pour stimuler une activité économique dont les collectivités indiennes ont grand besoin, activité conforme à leurs objectifs et à leurs besoins, et relevant d'elles dans une large mesure. D'autre part, l'apport du gouvernement devrait s'ajouter à celui des Indiens eux-mêmes et servir de catalyseur, ou encore fournir les éléments manquants des projets de développement conçus par les bandes.

Je ferai remarquer aussi qu'il reste encore beaucoup à faire mais qu'on s'efforce de s'assurer que toute la gamme des programmes gouvernementaux—de tous les ministères et agences et au niveau fédéral et provincial—est mise à la disposition des Indiens, et que l'effort global du gouvernement fédéral s'agence bien avec les services et programmes provinciaux. Les chefs Indiens, à tous les niveaux, se rendent compte de plus en plus qu'ils ne tirent pas pleinement parti de toutes les possibilités de progrès social et économique que leur offre le gouvernement à titre de Canadiens. Je compte les encourager par tous les moyens à utiliser ces avantages pour leur peuple.

Du point de vue national, le peuple indien gère des biens importants. Cela s'applique surtout à leurs terres, de plus en plus en demande. Certaines bandes ont mis leurs terres en exploitation et elles augmentent ainsi leurs avoirs. Leur exemple n'est cependant pas suivi par toutes, même celles qui occupent des terres d'une grande valeur économique.

Les députés, surtout ceux de l'Alberta, ont peut-être remarqué le projet de la bande Enoch. Il nécessite des investissements d'un demi-million de dollars pour cinq milles carrés de terres de la bande. A mon avis, les bandes indiennes et les Indiens doivent être fin prêts à s'aider en faisant un usage optimal de tous les biens qu'ils possèdent. Le gouvernement et le ministère peuvent jouer leur rôle, et ils le feront, en octroyant des subventions pour les semences, en offrant des conseils techniques et des cours de formation en gestion. Mais ni l'objectif du peuple indien ni celui du gouvernement ne verront le jour si l'on n'insiste pas constamment sur les efforts personnels.

Je souhaite ardemment que nous fassions de rapides progrès pour que les Indiens deviennent autonomes dans le domaine de l'habitation, de la croissance économique, du gouvernement régional ou de l'éducation. Nous n'y arriverons dans aucun de ces domaines que dans la mesure et au moment où diminuera la dépendance des subventions directes du gouvernement.

Depuis un an et surtout depuis quelques mois, nous entendons beaucoup parler des réclamations de terres. Le sujet restera brûlant pendant encore bien des années. La plupart des demandes sont l'objet de griefs de longue date de la part des groupes d'Indiens, mais leur formulation en termes concrets aujourd'hui est le résultat direct de la politique gouvernementale de financer la recherche sur les droits et les traités. Ce programme a commencé pour de bon en 1970 et il a conduit à des propositions détaillées d'octroi de terres, dans les régions où les Indiens n'avaient pas renoncé au titre, de même qu'à un nombre croissant de demandes concernant certains traités et l'application de la loi sur les Indiens.

Pour pouvoir marcher de pair avec cette activité sans cesse grandissante, le ministère a créé un bureau d'étude des réclamations, distinct du programme relatif aux Indiens et aux Esquimaux et du programme sur le Nord canadien. Le directeur-général de ce bureau, le commissaire aux réclamations indiennes et les autres représentants du gouvernement préposés aux réclamations ont eu ces derniers mois des entretiens suivis avec divers groupes autochtones.

Au Yukon, les négociations se poursuivent avec le Conseil qui s'occupe des intérêts des Indiens de ce territoire et représente à la fois les Indiens dans les réserves et les Indiens défranchisés; en Colombie-Britannique, il y a eu des consultations distinctes avec l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique d'une part et le Conseil tribal de Nishga d'autre part, au sujet de leurs réclamations concernant les terres; dans les Territoires du Nord-Ouest, des négociations de longue haleine se sont poursuivies, d'une part avec la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest et d'autre part avec les Innuits Tapirisats, sur la façon de régler la question des terres dans la région; dans le nord du Québec, des représentants du ministère ont participé à des négociations entre les autorités de la province et les représentants des Indiens et des Innuits de la région de la baie James.

Les réclamations particulières ont également suscité des discussions et certains problèmes sont à vrai dire très ardus, vu les divers intérêts en jeu. Le ministère révise constamment l'ensemble de la situation en vue de modifier le processus relatif aux réclamations. J'ai déjà dit que je voulais et désirais discuter cette méthode avec les représentants autorisés des Indiens.

● (2210)

Par ailleurs, le gouvernement continue d'accorder une très grande importance à ses relations avec les associations indiennes aux niveaux national et régional. Voilà pourquoi, le 9 octobre un groupe de ministres a rencontré des membres de l'exécutif de la Fraternité nationale des Indiens, pour discuter un certain nombre de questions d'actualité. D'autres réunions analogues sont prévues, dont la prochaine doit avoir lieu au début de février. Entre-temps, nous envisageons de concert la nécessité d'établir des services d'appui, un secrétariat par exemple, en vue de renforcer ce mécanisme consultatif.

Je suis persuadé que, grâce à ces efforts, nous réussirons à améliorer la qualité de nos rapports. Cette première réunion peut être considérée comme le modèle des consultations qui seront organisées au niveau ministériel avec l'exécutif de la Fraternité nationale des Indiens.

Le gouvernement entreprendra des consultations complètes avec les autochtones à tous les paliers, lorsque commencera la révision de la loi sur les Indiens qu'il faut entreprendre pour l'adapter aux besoins et aux désirs actuels des populations intéressées. Le gouvernement a octroyé des fonds à la Fraternité nationale des Indiens du Canada pour qu'elle rédige ses recommandations à ce sujet. Nous les attendons avec impatience. Pour le gouvernement, ces consultations sur la loi sur les Indiens sont une préoccupation importante et constituent l'essentiel de ses efforts pour créer des relations avec les autochtones qui soient satisfaisantes pour tous et qui contribuent au bien des Indiens et de tous les Canadiens.

Au cours des deux premiers mois de ma présence au ministère, j'ai été très occupé par les Affaires indiennes, mais j'ai essayé de ne pas perdre de vue les autres grands domaines qui relèvent de ma compétence. Au cours de la dernière semaine de septembre, j'ai entrepris une grande tournée dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui m'a donné l'occasion appréciée de rencontrer les membres du gouvernement territorial et des conseils, les représentants des groupes d'autochtones, les conseils de hameaux, la presse et le grand public. Ce fut pour moi en partie un voyage d'initiation, mais je désirais en même temps connaître directement les principales préoccupations des résidents du Nord.

[M. Buchanan.]

Dans ces deux territoires, les grandes revendications territoriales de ces temps derniers suscitent un vif intérêt et provoquent une certaine inquiétude. Les autochtones ont leurs idées personnelles sur le rythme et la nature de l'exploitation des ressources, mais d'autres résidents des Territoires du nord sont tout autant inquiets des éventuels inconvénients qu'il pourrait y avoir à trop insister sur les intérêts des autochtones pour les terres.

Ces préoccupations sont liées à d'autres événements imminents dans les Territoires, soit les changements constitutionnels introduits au cours de la dernière session du Parlement, les futures élections aux conseils territoriaux, l'enquête publique que le juge Berger effectue pour le gouvernement fédéral au sujet de la demande de droit de passage faite par la compagnie canadienne Arctic Gas Pipeline Limited. Tous ces événements sont peut-être pour l'instant une source d'inquiétude, mais, l'an prochain, ils auront permis de définir, pour les Territoires du nord, les grandes lignes d'une expansion équilibrée, fondée plus que jamais sur les besoins et les aspirations des résidents de ces territoires.

En ce qui concerne les parcs, je peux assurer les députés que les progrès importants réalisés au cours des dernières années dans l'aménagement des parcs et des sites nationaux historiques se poursuivent. Parcs Canada a maintenant organisé de nouveaux aménagements, présentés sous le titre de «Lieux et parcours privilégiés», dans le cadre du programme d'ententes sur la récréation et la conservation. Ces initiatives complètent les programmes traditionnels des sites historiques et des parcs nationaux en créant un réseau de parcs linéaires suivant les routes terrestres ou maritimes qui ont une importance historique et permettant d'admirer nos plus beaux paysages.

Les canaux historiques, dont mon ministère a la charge depuis les deux dernières années, sont les éléments initiaux les plus connus de ce programme dont le gouvernement fédéral ait la charge actuellement. Les premières réactions ont été presque exclusivement positives et deux programmes deviendront réalité très bientôt. J'espère présenter sous peu au cabinet un accord qui permettra l'aménagement des canaux Rideau et Trent-Severn en collaboration avec l'Ontario. D'autres provinces étudient actuellement les principes du programme selon leurs priorités et l'intérêt qu'elles y portent est très encourageant.

Finalement, j'ai l'intention, dans la mesure où nos ressources nous le permettront, d'accélérer le développement de notre réseau de parcs nationaux historiques pendant les quelques années qui viennent. Comme mon prédécesseur, je considère la politique des parcs comme l'un des domaines privilégiés d'élargissement des relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux et comme un des éléments qui peut contribuer le plus à favoriser le bien-être national du Canada. A mon avis, il n'y a peut-être pas de meilleure façon d'assurer l'avenir du Canada que de faire tout ce que nous pouvons pour conserver notre héritage naturel et historique.

J'aimerais faire une dernière observation. Je tiens à rassurer les personnes qui semblent avoir de fausses conceptions du budget du ministère. Avant d'assumer les fonctions de ministre des Affaires indiennes et du Nord, j'avais entendu dire—comme, j'en suis sûr, de nombreux députés—que ce ministère affectait de 60 à 70 p. 100 de son budget aux frais d'administration. J'ai vérifié ces affirmations et je puis vous assurer qu'elles n'ont absolument aucun fondement. J'ai constaté que les frais d'administration des affaires indiennes et esquimaudes représentent environ 7 p. 100 du budget, chiffre qui se compare favora-

blement à la proportion qui existe dans l'ensemble du gouvernement.

De plus, alors que les dépenses consacrées aux affaires indiennes et esquimaudes ont triplé au cours des six dernières années, les effectifs du ministère chargés de l'application de ces programmes sont demeurés pratiquement les mêmes qu'ils étaient il y a six ans. Donc nos hausses budgétaires n'ont pas servi à embaucher davantage de fonctionnaires mais ont été directement consacrées au développement de programmes dont bénéficient les populations indiennes. Pour l'année 1974-1975, 31 p. 100 du budget est consacré aux dépenses relatives à l'éducation, 14 p. 100 va aux services sociaux, 24 p. 100 au développement économique et communautaire—dont 60 millions de dollars sont gérés directement par les bandes elles-mêmes—et 23 p. 100 aux dépenses en capital relatives aux logements, aux écoles, aux routes, etc. Le dernier 1 p. 100 va aux paiements qui doivent être faits en vertu de traités et aux contributions aux comptes de pension de retraite. Les 93 p. 100 du budget qui ne sont pas consacrés aux dépenses administratives le sont donc à des programmes dont bénéficient directement les Indiens.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est un ministère complexe et intéressant, et comporte beaucoup d'autres aspects sur lesquels je pourrais faire d'autres observations ce soir, mais je crois que ces quelques remarques suffiront à donner une idée des centres d'intérêt et de préoccupation, et je serais pour le moment intéressé à entendre les questions et les commentaires de mes collègues au sujet du ministère.

M. Orlikow: Madame le président, je me lève pour dire quelques mots à la place de mon collègue, le député des Territoires du Nord-Ouest, qui a dû aller parler dans sa circonscription, engagement qu'il avait pris il y a un mois environ et qu'il n'a pu contremander lorsque nous avons appris que ce débat se déroulerait aujourd'hui.

J'essayais de me rappeler combien de ministres des Affaires indiennes et du Nord avaient prononcé leur premier discours ici depuis mon arrivée à la Chambre il y a 12 ans. Il me semble qu'à l'exception des six années pendant lesquelles l'ancien ministre a détenu ce portefeuille nous avons eu un nouveau ministre presque tous les ans. Tous les ministres que nous avons eus ont fait le même discours à quelques variantes près. Chaque année, on nous a parlé des améliorations, on nous a dit comment l'argent avait été dépensé et que les problèmes s'évanouiraient comme par enchantement.

● (2220)

Par pure coïncidence, madame le président, aujourd'hui même, le chef de mon parti a reçu un télégramme du Grand conseil des Indiens, Traité No. 3, de Kenora. J'aimerais vous le lire, non pas que ce qu'ils disent est nécessairement juste, mais cela indique ce que pensent les autochtones du Canada et ce qui est vrai en général, sinon dans ce cas particulier. Le télégramme dit ceci:

. . . nous demandons un vote négatif ce soir à l'égard de la réduction de nos programmes d'immobilisation et nous voulons vous rappeler que les mauvaises conditions de logement sont une cause de mécontentement dans notre région depuis un certain nombre d'années, prenez simplement l'exemple de l'occupation à Kenora cet été, et, à moins qu'on ne réponde à nos demandes, ce mécontentement va grandir jusqu'au jour où la violence et la terreur deviendront quotidiennes dans le nord-ouest de l'Ontario. Nous ne serons pas les victimes de la lutte que le gouvernement mène contre l'inflation. Nos conditions doivent être améliorées et non méconnues. Nous comptons sur vous pour appuyer notre peuple en rejetant la motion du gouvernement ce soir.

Je pense qu'ils ont tort de croire qu'on va réduire ce soir ou à un autre moment le budget du logement, mais ils n'ont pas tort de penser que les programmes de logement à l'intention des Indiens sont une catastrophe.

Le mois dernier, Statistique Canada a publié un rapport intitulé «Perspective Canada» et c'est le sujet d'un article du *Free Press* de Winnipeg du 2 octobre 1974 qui dit notamment:

Les conditions de logement, qui récemment ont été l'un des principaux sujets de doléance des Indiens, semblent s'être encore détériorées si l'on en juge par les trois notes accordées au logement dans les réserves: médiocre, satisfaisant ou bon.

En 1971, Statistique Canada a constaté que 25.4 p. 100 des familles vivant dans les réserves avaient besoin d'un nouveau logement. En 1965, il y en avait 19.7 p. 100.

Les Statistiques montrent également qu'en 1971, 15.9 p. 100 des logements occupés nécessitaient d'importantes réparations. En 1960, il y avait 6.8 p. 100 de logements dans ce même état.

L'organisme a découvert qu'en 1971, 51.7 p. 100 des maisons à ossatures de bois et autres qu'en billes de bois étaient en bon état tandis que 20.8 p. 100 d'entre elles étaient en mauvais état. Huit ans plus tôt, il y en avait 59.4 p. 100 en bon état et 12.9 p. 100 en mauvais état.

Madame le président, les statistiques indiquent le pourcentage des logements des Indiens qui n'ont ni électricité ni eau courante sont encore plus navrantes. Ce soir, le ministre nous a fait un beau discours où il se disait tout prêt à collaborer avec les autochtones et leurs associations et à les consulter. S'il se reportait aux instances que la Fraternité nationale des Indiens présentait il y a peu au comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien, il verrait qu'ils se plaignent du peu de cas que l'on fait de leur opinion lorsqu'il s'agit d'élaborer des programmes de logement pour les réserves.

Dans une déclaration adressée au cabinet en avril dernier les Indiens soulignaient que, jusqu'à aujourd'hui, les programmes du gouvernement ont échoué à cause de l'insuffisance des fonds, du caractère fragmentaire des solutions et de l'attitude paternaliste héritée du passé que l'on conserve toujours. Ils signalaient qu'il y avait un retard d'au moins 10,000 logements dans la collectivité indienne, retard qui atteindrait les 15,000 dans cinq ans. Ils ont demandé au ministère ou à la Société centrale d'hypothèques et de logement de mettre au point un programme et de leur donner des fonds qu'ils utiliseraient eux-mêmes, décidant où, comment et quand bâtir les logements. Ils ont proposé un programme de quelque 400 millions de dollars réparti sur les cinq prochaines annés.

Ce qu'ils disent, madame le président, c'est qu'ils en ont assez d'entendre le ministère leur dire quoi faire, quand et comment le faire. Ils veulent maintenant prendre eux-mêmes leurs décisions. J'aimerais que le ministre dise ce que son ministère entend faire pour les Indiens du Canada, dans cet ordre d'idées?

Après avoir consacré le gros de mon temps à parler de l'amélioration des logements dans les réserves, je veux consacrer une ou deux minutes à vous entretenir des conditions qui existent dans la ville que je représente. Le ministre sait certainement que, d'après Statistique Canada, la population indienne de ma ville est passée de 210 personnes en 1951 à plus de 5,000 en 1971.

Le député de Regina-Lake Centre dit que cette migration a fait le bonheur et la richesse des propriétaires de taudis, et c'est vrai. Je me ferais un plaisir de conduire le ministre et son sous-ministre autour de Winnipeg, pour leur montrer comment les autochtones y vivent. Ils y verraient les taudis et les masures au cœur de la ville qui subsistent malgré les efforts de l'ancien ministre et de ses fonctionnaires.

Les autochtones affluent de plus en plus nombreux dans les villes et ils y vivent dans les pires conditions qu'on puisse imaginer. J'aimerais demander au ministre ce qu'il compte faire au sujet du logement des autochtones et quand ceux-ci auront leur mot à dire sur le genre d'habitation qu'on leur fournit.

M. Buchanan: Madame le président, je voudrais que le député sache que je partage son inquiétude. Je n'aime pas les méthodes paternalistes et dans mes propos liminaires j'ai essayé de faire valoir que la méthode à adopter doit être la collaboration.

La subvention directe a l'habitation ne pourra jamais répondre aux besoins des Indiens, madame le président, mais il y a beaucoup de programmes à leur portée dont les Indiens n'ont pas tiré parti. La somme de 400 millions que l'on entend dépenser d'ici cinq ans ne le sera pas par l'entremise d'un programme du subvention directe. D'autre part, je ne pense pas que ce soit un chiffre effrayant si on l'intègre à d'autres programmes. Le député a parlé des logements insalubres où la plomberie fait défaut, et le reste.

● (2230)

J'ai essayé de visiter toutes les réserves. J'essaierai de visiter celles des quatres provinces de l'Ouest, de la Colombie-Britannique et du nord de l'Ontario à l'occasion du prochain long congé de fin de semaine. J'ai déjà organisé une réunion avec le Conseil de la bande du Traité 3 dont le député nous a parlé.

Il reste que nous devons nous prévaloir d'autres programmes. En vertu d'un programme de rénovation, nous versons jusqu'à $5,000 pour la rénovation de maisons familiales si le revenu de la famille est inférieur à $6,000. La moitié de la somme est versée à titre de subvention et je crois qu'il faut rembourser $2,500 sur 20 ans. J'ai discuté de ce programme dans une réserve que j'ai visitée il y a quelques semaines. On m'a dit que 60 maisons sur 65 n'avaient pas de plomberie intérieure. Quand j'ai dit que le programme serait utile et que les remboursements ne seraient que de $15 ou $20 répartis sur 15 ou 20 ans, on m'a signifié que ce n'était pas la façon ordinaire de procéder. D'une façon ou d'une autre il faut changer ces idées parce qu'il n'y a aucun moyen d'aider ces gens avec des programmes de subvention directe. Si nous voulons les aider, il faut procéder par la consultation. Notre approche doit être coopérative et non paternaliste.

M. Orlikow: Madame le président, depuis que je suis député, j'ai entendu certains des propos que vient de nous servir le ministre. J'avais inscrit au *Feuilleton* une question à laquelle on a répondu la semaine dernière. Si ma mémoire est bonne, j'ai demandé combien de personnes employées par le ministère des Affaires indiennes enseignent dans les écoles secondaires, primaires et en tant que suppléants. Sauf erreur, on a répondu qu'il y avait 1576 personnes ainsi employées. Hier, j'ai inscrit au *Feuilleton* une question à laquelle on n'a pas encore répondu. J'ai demandé quel pourcentage des personnes ainsi employées sont d'origine indienne. On n'a pas encore répondu, mais s'il y en a plus de 50, je suis prêt à payer au ministre le meilleur dîner qu'on puisse s'offrir à Ottawa.

La semaine dernière, le député des Territoires du Nord-Ouest a inscrit au *Feuilleton* une série détaillée de questions au sujet du nombre de personnes employées à divers échelons par le ministère dans les Territoires du Nord-Ouest, depuis le spécialiste chevronné jusqu'au simple manœuvre. Il a aussi demandé combien de ces personnes étaient d'origine indienne. La réponse est une vraie honte. Excluant les personnes engagées dans la catégorie la moins bien rémunérée, ceux qui n'ont pas reçu de formation et qui ne sont pas spécialisés, le pourcentage est moins de 5 p. 100. C'est une classification optimiste.

Bref, moins de 5 p. 100 des travailleurs de toute catégorie sont d'origine indienne. Si ces gens ne sont pas l'objet de mesures discriminatoires, et je ne le pense pas, quel réquisitoire contre notre système d'éducation et nos tentatives pour les intégrer dans notre société. Si le ministre est sincère, que l'on cesse les sermons—j'en ai suffisamment entendus depuis 12 ans que je suis député—et que l'on passe aux actes.

M. Buchanan: Madame le président, j'ai grand hâte de me régaler d'un bifteck aux frais du député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Prenez garde, ce sera peut-être du bœuf haché aux staphylocoques.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Emmenez-le chez McDonald's.

M. Buchanan: J'aimerais énumérer quelques chiffres. Dans les écoles fédérales, il y a 1,480 enseignants au niveau primaire, dont 151 Indiens, ce qui est bien plus des 50 mentionnés par le député. Ces écoles comptent également 172 aide-enseignants dont 160 Indiens. Elles comptent en outre 2,064 autres employés, dont 603 Indiens. Des 175 employés de toutes sortes au service de la bande et de la commission scolaire, conseillers pédagogiques, travailleurs sociaux et coordonnateurs foyer-famille, 151 sont Indiens. Des 27 employés chargés des garderies d'enfants, 26 sont Indiens. Les 383 aides-enseignants sont Indiens. Les 9 professeurs de langue indienne sont tous Indiens. Ainsi, des 4,320 personnes qui œuvrent dans le cadre du système scolaire fédéral, 1,493 sont indiennes.

M. Orlikow: Je tiendrai ma promesse. J'invite le ministre à dîner.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi ne pas le faire préparer par Marc Lalonde?

M. Orlikow: Je tiens à dire ceci toutefois: je ne me suis pas trompé de beaucoup. Je n'ai jamais douté pour un instant que les concierges de l'école seraient des Indiens, que les travailleurs sociaux non spécialisés seraient des Indiens ou que les aide-enseignants en seraient aussi. J'ai dit qu'il n'y en aurait pas plus de 50 sur 1,500 professeurs. Le ministre me dit qu'il y en a 150. En fait, je me suis trompé.

Je tiens à dire, toutefois, que compte tenu du grand nombre d'étudiants indiens qui fréquentent l'école partout au Canada, non pas sur des réserves mais dans des établissements scolaires sans enseignant autochtone pour ainsi dire, mes chiffres ne seraient pas trop inexacts. Même dans la mesure où j'ai fait erreur, s'il y a un enseignant sur 10 Indiens dans les réserves, non pas à Winnipeg, au Pas, à Kenora, à Regina ou à Vancouver, où un grand nombre d'enfants autochtones vont à l'école, il n'y a pas là de quoi se vanter.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous feriez peut-être mieux de lui payer un sandwich au bœuf fumé sur pain de seigle.

M. Buchanan: Je partage l'inquiétude du député et je pense que nous sommes sur la bonne voie. Je me souviens qu'il y avait environ 400 Indiens à l'université lorsque j'étais secrétaire parlementaire de mon prédécesseur. A l'heure actuelle, il y en a plus de 1,200. Comme beaucoup de ces jeunes gens travaillent pour payer leurs études universitaires, j'ai bon espoir que leur nombre augmentera considérablement. J'attends avec impatience le jour où l'on pourra dire que tous les enseignants sont des autochtones.

M. Orlikow: Nous nous réjouissons tous évidemment du fait qu'un nombre croissant d'Indiens fréquentent l'université. Permettez-moi seulement de faire un résumé des statistiques et ce sera tout. Seulement 1.7 p. 100 des Indiens et des Inuits font des études universitaires, contre 11.9 p. 100 pour l'ensemble des Canadiens. Il y en a donc dix fois moins que pour le reste de la population.

● (2240)

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le président, permettez-moi de dire dès maintenant que j'aime certaines entreprises qui semblent accompagner le nouveau ministre au moment où il assume ses nouvelles fonctions. Certaines déclarations nous font espérer que le ministère adoptera une nouvelle ligne de conduite longtemps attendue. Nous nous réjouissons de ses projets d'intégration et de stimulation et nous les approuvons. Je dirais que pour le moment, on essaie d'insister sur la stimulation et les efforts personnels, ce qui est très louable. Cette méthode comporte cependant un aspect que je trouve négatif: il serait très facile d'adopter une attitude dure envers les autochtones et leur dire qu'ils doivent résoudre eux-mêmes leurs problèmes, que si nous ne faisons rien d'autre, tout ira bien.

Cela n'arrivera pas et je préviens le ministre que pareille attitude, poussée à l'extrême, pourrait nuire à la cause des autochtones et qu'aucune exigence sévère liée aux stimulants ne devrait contenir la menace que s'ils ne satisfont pas à telle ou telle condition, ils n'obtiendront pas d'aide du gouvernement.

Par exemple, le ministre a parlé de la bande Enoch et de la valeur des terres que les Indiens détiennent au pays. Le fait est que la chances économiques de développer les terrains ne sont pas les mêmes pour les Indiens du Canada, pas plus qu'elles ne le sont pour tous les autres Canadiens. On ne peut s'attendre que les bandes du nord-ouest de l'Ontario ou d'une région septentrionale des Prairies ou des Territoires du Nord-Ouest aient les mêmes conditions économiques dont la bande Enoch a joui dès le départ. On ne peut les classer dans la même catégorie ni traiter leur cas de la même façon.

Bien que le ministre nous ait assuré que l'administration de son ministère ne représentait que 7 p. 100 du total des prévisions budgétaires dudit ministère, il devra se montrer beaucoup plus éloquent s'il veut convaincre non seulement les autochtones, mais l'ensemble des Canadiens. Étant donné l'énorme bureaucratie que dirige le ministre, 7 p. 100 de l'ensemble des dépenses consacrées à l'Administration me semble un peu loin de la réalité.

J'ai quelques points à signaler au sujet du logement. La situation du logement a été mentionnée à maintes reprises par les autochtones à qui le confort et le logement les plus élémentaires font défaut, par les chefs indiens, qui ont soumis d'innombrables mémoires et propositions lesquels n'ont pas donné grand résultat, par de nombreux Canadiens qui s'inquiètent à ce sujet et estiment que la situation du logement chez les Indigènes est un exemple flagrant d'injustice sociale au pays, et enfin, par des fonctionnaires du ministère. Les paroles que je vais citer ne sont pas tirées du mémoire de la Fraternité nationale des Indiens; elles ont été prononcées par le sous-ministre adjoint, lors d'une audience du comité le 15 octobre dernier. Voici ce qu'il a dit:

> Nous savons qu'il faudra au cours des prochaines années environ 20,000 logements pour les Indiens—20,000 logements durant les cinq prochaines années environ.

Puis, parlant du montant versé par maison il a déclaré:

> Tout d'abord, la qualité de la maison n'est pas suffisante parce qu'il est pratiquement impossible de construire une maison convenable pour $10,000; deuxièmement, il faudrait, pour répondre à l'énormité des besoins, que le gouvernement fournisse un montant bien supérieur aux 27 millions de dollars que l'on accorde aujourd'hui.

Il est ensuite passé à l'explication de deux autres points. Il a déclaré qu'au cours de la présente année financière, environ 2,000 nouveaux logements seraient construits et 900 autres rénovés. Une simple extrapolation démontrerait qu'à ce rythme, ce n'est pas du rattrappage mais un recul en arrière que l'on fait. Il a également évalué la somme nécessaire à 400 millions de dollars pour ramener la situation du logement à des conditions normales. Ainsi, nous parlons d'un nombre estimatif de 20,000 logements maintenant alors que nous en construisons 2,000 cette année. Nous parlons de la nécessité de dépenser un montant total de 400 millions alors que nous allouons cette année un montant de 27 millions, soit environ le vingtième des besoins globaux.

Je sais que le ministre a dit avoir préparé une série de projets à long terme de construction dont il doit s'entretenir avec les chefs autochtones, mais la situation est telle que je doute qu'on puisse parvenir à planifier à long terme à partir de ces seules propositions. Il y a actuellement une situation de crise et d'urgence. Cette situation de crise engendrera l'amertume, la frustration et la colère des autochtones, qui finiront pas éclater avant longtemps dans quelques semaines, quelques mois ou dans un an.

Quelles mesures d'urgence le ministre prévoit-il pour remédier à la situation cet hiver? En plus des programmes à long terme, que fera-t-il dans les prochaines semaines et les prochains mois pour répondre à la demande des gens qui n'auront pas de logement convenable cet hiver?

M. Buchanan: Pour ce qui est des premières observations du député de Kingston et les îles, j'espère que je n'ai pas donné l'impression que je voulais abandonner la partie, ce qui n'est pas le cas. C'est sur la notion de collaboration que j'ai voulu insister, sur mon intention de résoudre les problèmes avec les Indiens.

En ce qui concerne les priorités, je me suis créé des inimitiés chez un groupe d'Indiens du nord de l'Ontario venu récemment demander un supplément de crédits pour les casse-croute. Selon mes renseignements, il s'agit d'une des 10 bandes les plus riches du pays. J'ai fait comprendre que je ne voyais pas comment je pourrais leur donner plus à cette fin, alors que tant d'autres bandes se trouvent très démunies par exemple dans le nord de la Saskatchewan et en d'autres régions septentrionales de l'Ontario.

Je suis convaincu qu'il faudrait chercher à établir des ordres de priorité dans le ministère. Il y a des bandes qui sont relativement à l'aise, et je pense que nous ne devrions pas leur donner des crédits aussi élevés qu'aux bandes plus pauvres. Voilà le genre de réaménagement de priorités que j'aimerais voir.

En ce qui concerne le logement, je pense que le chiffre de 20,000 maisons avancé par l'honorable représentante correspond à peu de chose près au chiffre avancé par la Fraternité nationale des Indiens. Comme je l'ai dit précédemment, je ne vois rien de scandaleux à ce chiffre si on le place dans le contexte d'autres programmes. Le député a mentionné le chiffre de 2,000 pour cette année, et de 700 ou 800, je ne me souviens pas du nombre exact, en ce qui concerne les rénovations. Le programme de la Fraternité des Indiens proposait 4,000 maisons par an pour les cinq années à venir, soit un total de 20,000. Le chiffre de 2,000 représente en gros la moitié, il s'agit donc de doubler au moins le financement.

Si l'on sort du sentier des subventions au logement pour considérer d'autres programmes, par exemple nous avons discuté des logements destinés aux personnes âgées, je ne pense pas que la construction de 4,000 unités par an au cours des cinq années à venir nous paraisse aberrante ou utopique. C'est dans cette direction que j'aimerais progresser, c'est cette optique que nous devrions adopter.

De même, pour ce qui est des rénovations, je pense que nous devrions suivre le programme du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je suis persuadé que ces programmes ainsi que la subvention accordée dans notre ministère nous seront d'un grand secours d'ici cinq ans pour faire du programme de logement des Indiens un programme convenable.

● (2250)

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai demandé ce qu'il fallait faire pour subvenir aux besoins durant cet hiver et répondre aux exigences d'ordre spécial. On ne m'a pas répondu. Le ministre pourrait-il me dire comment on en est arrivé au chiffre de 27 millions de dollars? Pourquoi avoir limité ce montant à 27 millions de dollars? Peut-il me dire également de quelle façon on a déterminé les besoins? Comment pouvons-nous accepter des chiffres comme 20,000, 10,000 ou 2,000 lorsqu'il s'agit de maisons à construire cette année et durant les années à venir. Où va-t-on les construire? Qui prend la décision dans ce cas? Comment pouvons-nous être sûrs que ceux qui ont le plus besoin de logement ne seront pas négligés? Comment en arrive-t-on à de telles décisions?

Au cours de ses remarques, le ministre n'a nullement fait mention d'un programme de formation des adultes qui serait, me semble-t-il, d'un grand secours pour les indigènes. Je me demande si le ministre a eu des entretiens avec son collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, au sujet du programme de recyclage des adultes sur place, dans toutes les réserves où le programme s'impose, afin que ces gens puissent devenir non seulement charpentiers—il ne s'agit pas de former uniquement des charpentiers s'il n'y a pas de travail pour eux—mais aussi électriciens, plombiers, comptables, pour tenir les comptes de la bande dans tous les domaines.

Ils devraient recevoir une formation dans tous ces domaines, non seulement pour se livrer à l'occasion à des travaux de construction dans les réserves et devenir plus autonomes, mais pour assurer une réserve de main-d'œuvre sur laquelle on pourrait compter ailleurs.

Il paraît qu'il manque 40,000 employés en Alberta. Qu'a fait le ministère depuis un an pour former les indigènes afin qu'ils soient en mesure d'occuper ces 40,000 emplois? Que projette le ministère en fait de formation des indigènes, pour cet hiver, afin qu'ils soient prêts à occuper des emplois dans l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca, lorsque les travaux reprendront au printemps prochain? Le ministre peut toujours parler de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du programme à l'intention des vieillards, mais songe-t-il à l'intégration dans les ministères qui enseignent aux gens à travailler à leur compte et a jouer un rôle dans les réserves et à l'extérieur?

M. Buchanan: On m'a demandé d'où venaient ces fonds. Nous sommes parvenus au chiffre de 27 millions de dollars à mesure que les subventions ont augmenté. A l'origine, sauf erreur, elles étaient de $1,500 l'unité, puis de $5,000 l'unité, puis de $8,500 l'unité et maintenant elles sont de $10,000 environ. J'aimerais cependant parler d'autre chose que du coût unitaire.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Mis à part le montant de la subvention, comment déterminez-vous les besoins chaque année? Par exemple, si vous dites qu'il faut 20,000 unités, comment pouvez-vous déterminer qu'il n'en faudra que 2,000 au cours d'une année donnée? Comment établissez-vous le chiffre de 2,000?

M. Buchanan: On a fait des études à ce sujet, mais fondamentalement, je crois que la principale restriction provient des moyens financiers, c'est-à-dire des fonds supplémentaires qu'on peut obtenir de mon prédecesseur, le président du Conseil du Trésor, pour affecter au programme. J'espère que nous pourrons obtenir un peu plus pour l'année qui vient que les 27 millions de dollars mentionnés il y a quelques instants par le député.

Comme je l'ai dit, je voulais m'éloigner de ce principe de tant par maison. Nous devrions penser plus à allouer des fonds aux conseils de bandes, étant donné que les organismes régionaux responsables du logement assument de plus en plus de charges dont parlait le député, pour qu'ils décident des priorités dans leur région. C'est la direction dans laquelle j'aimerais que nous allions pour que ce soient les Indiens eux-mêmes qui assument leurs responsabilités à cet égard. C'est ce qui se fait actuellement dans certaines régions. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est une question que j'aimerais discuter ce mois-ci, et je suis sûr qu'il faudra de nombreuses réunions, avec les représentants de la Fraternité nationale des Indiens du Canada.

Permettez-moi de revenir pendant quelques instants sur la façon dont certaines bandes indiennes appliquent cette méthode. L'autre jour, je signais des documents pour la bande de Fort Alexander en Alberta dans la circonscription du député de Provencher. On avait accordé à cette bande quelque $30,000. Au lieu de bâtir trois maisons de $10,000, les Indiens ont divisé la somme. Six des membres de la bande sont venus me demander de signer leur document de garantie de la SCHL, parce qu'ils veulent emprunter $12,000 par maison. Une maison de $10,000 ne répond tout simplement pas à leurs besoins, alors au lieu de construire trois maisons inadéquates de $10,000, ils en construiront six de $17,000. C'est la voie dans laquelle je voudrais voir s'engager les bandes indiennes et les autorités de l'habitation.

Le député m'a posé des questions sur la main-d'œuvre que nous engageons et sur ce que nous faisons dans la région des sables pétrolifères. Un programme entrepris de concert avec une grande entreprise d'exploitation des sables pétrolifères est en cours à McMurray où un groupe de personnes suit un stage de 16 semaines. Nous collaborons aussi, avec les services de main-d'œuvre de l'Alberta; des autochtones s'inscrivent à une école de métiers de l'Alberta à Fort McMurray pour se préparer au travail dans l'exploitation des sables bitumineux.

J'ai répondu plus tôt à un autre député qu'environ 1,200 autochtones suivaient des cours universitaires et qu'environ 8,800 autres recevaient une formation post-secondaire sous d'autres formes, pour la plupart une formation professionnelle dans divers collèges communautaires et ainsi de suite. Nous ne faisons pas autant de progrès que nous le voudrions, mais nous en faisons certainement plus qu'il y a une demi-douzaine d'années et j'espère que la situation dans six ans sera infiniment meilleure que maintenant.

Mme le vice-président adjoint: Comme il est 11 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à poursuivre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 11 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à demain 11 heures.

(A 11 heures, la séance est levée d'office en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 octobre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-7, tendant à autoriser les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes, qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU RAPPORT SUR UN ACCIDENT D'AVION SURVENU LE 27 FÉVRIER 1974

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, deux copies du rapport sur l'accident du Saber Liner CFBRL du 27 février 1974.

* * *

LES COMMUNICATIONS

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AVEC CERTAINS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer la correspondance échangée avec certains ministres provinciaux des Communications.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE QUANT À LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'ordre de la Chambre en vertu duquel nous consacrons ces trois journées à l'étude des subsides stipulait qu'il n'y aurait aucune déclaration ministérielle à l'appel des motions. Après consultations avec les représentants des autres partis, et en raison des circonstances particulières qui influent sur la santé des Canadiens, il a été convenu à l'unanimité que l'on devrait donner au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) l'occasion de faire une déclaration, suivie comme à l'habitude des réponses des autres partis. Je voudrais savoir si la Chambre y consent afin que le ministre puisse faire sa déclaration dès maintenant.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, en répondant à des questions de l'opposition sur cette très grave question, le ministre a jugé bon plus tôt cette semaine d'adopter un ton plutôt cavalier. Voilà qu'après nous avoir donné un cours d'art culinaire au cours duquel il s'est brûlé les doigts, il a décidé de devenir sérieux.

Des voix: Bravo!

• (1110)

Une voix: C'est oui ou non!

M. l'Orateur: Conformément à l'ordre spécial en vertu duquel nous étudions les subsides, l'application de l'article 52 du Règlement est suspendue. Par conséquent, si l'on doit faire une déclaration à l'appel des motions, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Qu'il y ait consentement ou non, il n'y a pas lieu de débattre la question.

M. Baker (Grenville-Carleton): La déclaration que le ministre se propose de faire a été remise à l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) à 10 h 50 ce matin et, je dois l'avouer bien franchement, nous n'avons pas eu le temps d'étudier la question, que nous estimons grave et que le ministre a fini par prendre au sérieux. Nous consentons toutefois à ce que le ministre fasse sa déclaration à 2 heures cet après-midi, ce qui nous donnera le temps d'étudier la question.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En raison de l'importance de la question, les députés de notre parti étaient disposés à entendre dès maintenant la déclaration du ministre et à y répondre de notre côté. Mais évidemment, si l'opposition officielle n'y tient pas, mais serait disposée à consentir unanimement à ce que la déclaration soit faite à 2 heures, nous sommes d'accord.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, nous avons donné le consentement unanime, parce que nous croyons que cette question est d'une extrême importance, étant donné qu'elle a trait à la santé publique. Nous sommes disposés à permettre à l'honorable ministre de faire sa déclaration.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de revenir à l'appel des motions à 2 heures afin de permettre au ministre de faire une déclaration?

Des voix: D'accord.

M. Lalonde: Je soulève la question de privilège. J'aimerais signaler au député, qui parle au nom de l'opposition qu'après la discussion entre les représentants des partis, j'ai essayé de me mettre immédiatement en rapport avec le député par téléphone pour lui lire le texte de la déclaration. J'ai dit aux employés de mon bureau de le faire et ils l'ont fait, mais le député n'était pas à son bureau. Nous avons fait tout notre possible pour l'atteindre et lire la déclaration à sa secrétaire. Il était 10 h 30.

Des voix: La belle affaire!

M. Baker (Grenville-Carleton): A propos de la question de privilège, si le ministre considère vraiment que cette question est grave, il ne devrait pas s'opposer fâcheusement à ce que l'opposition consacre à son étude le temps qu'elle mérite qu'on lui consacre, de l'avis du ministre lui-même. Je pense que la Chambre et le pays sont redevables à M^me^ Plumptre d'avoir réussi à ramener le ministre à la raison.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Quelle volte-face!

M. l'Orateur: La Chambre a accepté que l'on aborde la question à 2 heures. Il faudrait vraiment couper court à nos commentaires sur le sujet.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Il semble y avoir un écart entre la version du ministre et la nôtre. Mon bureau a reçu un appel téléphonique à 11 heures moins 20. Je n'y étais pas. La déclaration y est parvenue à 11 heures moins 10. La coutume de la Chambre veut que les ministres qui nous envoient des déclarations nous en donnent un préavis d'au moins une heure. Tout ce que je puis dire, c'est que nous tenions à examiner les déclarations faites à l'occasion de la période des questions depuis lundi dernier, et à analyser la déclaration du ministre dans le contexte des réponses qu'il a faites, certaines étaient à la fois désinvoltes et irresponsables.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement afin de pouvoir signaler à Votre Honneur et à la Chambre la présence à la tribune d'un Canadien de marque, le maire de Oak Bay. Il a pris place à la tribune d'en face.

Une voix: C'est la mauvaise tribune.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET INTERPROVINCIAL DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Lalonde.]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PNEUS DE VÉHICULE AUTOMOBILE

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES DE SÉCURITÉ POUR LES PNEUS

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports) demande à présenter le bill S-8 (émanant du Sénat), concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus de véhicule automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^re^ fois.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA FUITE DE CINQ DÉTENUS—LA MISE EN GARDE CONTRE UNE TENTATIVE POSSIBLE D'ÉVASION—LES MESURES PRISES

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Ma question s'adresse au solliciteur général, monsieur l'Orateur. Elle porte sur la réponse du ministre à la Chambre hier, lorsque je l'ai interrogé au sujet de l'évasion de cinq détenus extrêmement dangereux de l'institution de sécurité Laval. Le ministre avait alors répondu:

> Je dois dire que nous avions donné ordre, il y a quelque temps, d'accorder une attention spéciale à ces prisonniers . . . Pour une raison quelconque, les instructions que j'avais données et qu'avait données le commissaire des pénitenciers n'ont pas été suivies.

Le solliciteur général peut-il nous dire s'il avait lui-même donné ces instructions spéciales à l'endroit de ces détenus extrêmement dangereux, étant donné que la Sûreté provinciale du Québec avait prévenu le ministre et ses fonctionnaires, il y a déjà trois semaines, que ces individus, dont trois s'étaient échappés précédemment, feraient une nouvelle tentative d'évasion?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la Sûreté provinciale du Québec ne m'a jamais avisé en ce sens, pas plus que le commissaire des pénitenciers. Lorsque j'ai appris hier que la Sûreté provinciale du Québec avait prévenu quelqu'un du service, j'ai immédiatement cherché à savoir qui, à la Sûreté, avait informé le service pénitentiaire et qui a reçu cette information. Je n'ai été mis au courant de cette affaire qu'hier après-midi. J'attends un rapport sur ce point. Si vraiment la Sûreté provinciale du Québec en a avisé nos fonctionnaires, ce qu'elle semble avoir fait, c'est dire que quelqu'un du service a été encore plus négligent, mais ni les gens à Ottawa, ni moi-même n'avons été avertis.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre qui parle de négligence dans le système. Le ministre vient de reconnaître que la Sûreté provinciale du Québec avait prévenu, il y a environ trois semaines, qu'on tenterait une évasion. Le ministre admet maintenant qu'il n'a pas été averti par ses agents.

Des voix: Oh, oh!

M. O'Sullivan: Hier, il a admis à la Chambre que des agents n'avaient pas suivi ses ordres de surveiller ces détenus avec une attention spéciale. Puisque le ministre n'est pas averti par ses fonctionnaires de ce qui se passe dans son ministère et comme il est évident que ses instructions ne sont pas suivies, va-t-il prendre la décision honorable de présenter sa démission?

● (1120)

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le député fausse mes paroles et les propos de la presse. J'ai dit qu'on m'avait prévenu que la sûreté provinciale du Québec avait averti des gens de mon ministère qu'il y aurait une évasion. J'ai vérifié cette information. Je veux savoir qui a donné l'avis et qui l'a reçu. Je ne l'ai pas reçu, le commissaire des pénitenciers non plus. Quant à l'autre question, monsieur l'Orateur, comme il arrive souvent, j'attends un rapport sur toute l'affaire avant d'accuser qui que ce soit de négligence. Il me semble y avoir négligence quelque part. Il y en a sûrement quand les règlements les plus fondamentaux sont violés de façon aussi flagrante. Nous recevrons ce rapport, monsieur l'Orateur, puis nous prendrons les mesures qui s'imposent.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ—DEMANDE D'EXPLICATION

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le solliciteur général. Fait-on le contrôle de sécurité des visiteurs au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, et l'a-t-on fait en particulier dans le cas de la femme qui serait censée avoir glissé furtivement des armes aux évadés?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, habituellement on fait le contrôle de tous les visiteurs. Quand j'y vais, on fait un contrôle dans mon cas comme dans celui des gens qui m'accompagnent. Pour une raison ou une autre, et c'est ce qui fait l'objet de l'enquête, cette mesure de sécurité n'a pas été respectée, ou a été mal respectée, dans le cas des visiteurs au centre de détention à sécurité maximale de Saint-Vincent-de-Paul l'autre jour. Je tiens à savoir pourquoi on ne l'a pas fait, et pourquoi des directives dans ce sens n'ont pas été données comme il se doit.

* * *

LA SANTÉ

DEMANDE D'ACCROISSEMENT DU NOMBRE D'INSPECTEURS DES VIANDES ET D'AGGRAVATION DES PEINES POUR LES CONTREVENANTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait aux preuves grandissantes que les Canadiens peuvent fort bien être en train de manger du steak haché contaminé par le colibacille et le staphylocoque.

Ma question s'inspire en outre de la révélation effarante que les 100 inspecteurs de la division des aliments et des drogues affectés au contrôle de l'application des 184 pages du règlement de la loi des aliments et drogues n'ont consacré que dix années-hommes à la direction de l'inspection de la viande, soit a examiner les milliers de rayons de viande des supermarchés en quête d'infection. Le ministre donnerait-il l'assurance aux Canadiens qu'il va soit modifier le règlement, soit modifier la loi, soit augmenter immédiatement les inspections?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Comme je le lui ai dit hier, j'ai donné des directives en vue d'augmenter la surveillance et de relever les normes. Je prévois que des règlements instituant des normes plus sévères seront promulgués avant longtemps, suite aux consultations qui ont déjà eu lieu avec l'industrie privée et les divers ministères. Pour le moment, plus de 245 personnes de la direction des opérations régionales de mon ministère sont affectées aux programes de l'alimentation. J'ai ordonné qu'on affecte immédiatement 30 de ces personnes à l'échantillonnage des viandes dans tout le Canada. Ces 30 employés s'ajoutent aux 1,255 inspecteurs des viandes du ministère de l'Agriculture et aux 195 du ministère de la Consommation et des Corporations qui s'occupent de divers aspects de l'inspection des aliments. Il faut en outre signaler que les administrations provinciales et municipales ont des inspecteurs qui s'occupent des aliments. Il faut placer la question dans son contexte. Le Canada a un programme d'inspection des denrées alimentaires qui se compare avantageusement avec celui de tous les autres pays, et j'entends qu'il reste excellent.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, on vient de nous donner un léger aperçu de la déclaration que le ministre fera à 2 heures avec l'assentiment de la Chambre. Mais cela a suffi pour figer le pays d'étonnement: nous n'avons que 30 inspecteurs. Ce nombre ne suffit même pas pour la ville de Toronto. Nonobstant les révélations que vient de nous faire le ministre, voudrait-il consulter son collègue de la Justice, de manière à faire imposer des punitions plus sévères et à donner à ces punitions plus de publicité, afin que les Canadiens ne mangent plus de bœuf contaminé.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je rappelle aux députés que le nombre total d'inspecteurs n'est pas 30, mais 1,255, plus 95, plus tous ceux des provinces et des municipalités. Quant à la question du député, je lui suggère d'attendre de voir le nouveau règlement concernant les normes, qui sera promulgué bientôt. Quant à la publicité, les procès ne sont pas instruits dans la Chambre étoilée, ils le sont dans des tribunaux ouverts au public. Nous ne pouvons exercer de contrôle sur les media, cela n'est pas de notre ressort. Nous n'instruisons pas de procès dans la Chambre étoilée.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre n'essaie pas délibérément de tromper la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: . . . comme je suis certain que le ministre n'a pas trompé délibérément la Chambre lorsqu'il a fourni des réponses trompeuses aux questions qui lui ont été posées plus tôt cette semaine. Le ministre a laissé entendre que le ministère de l'Agriculture compte 1,255 inspecteurs alors qu'il sait parfaitement que ces inspections sont faites dans les abattoirs et non dans les magasins de détail. En fait, le ministre n'a pas assuré à la Chambre . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Oshawa-Whitby.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je propose que nous revenions aux motions.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le Nouveau parti démocratique a reçu la déclaration à 10 h 30 environ, comme le parti conservateur. Nous étions disposés à réagir de façon sérieuse et adéquate à ce que nous considérons comme de l'incurie de la part du gouvernement. Nous avons les renseignements désirés. Nous n'avons pas cherché à tout avoir à la fois, en demandant d'ajourner à deux heures les travaux de la Chambre puis en passant aux questions. Le parti conservateur devrait consentir à ce que nous revenions aux motions, afin que le ministre puisse finir la déclaration qu'il a déjà faite à moitié. Le député de Saint-Jean-Est pourra ensuite présenter ses observations, s'il y est disposé. Je ne pense pas qu'il y voie d'objection. Procédons de la sorte, au lieu de perdre une heure cet après-midi.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'invoque aussi le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député d'Oshawa-Whitby essaie de se sortir d'une situation délicate. Il n'a pas jugé que l'affaire était suffisamment urgente pour en saisir la Chambre avant hier. L'opposition soutient toujours qu'il faut prendre le temps d'examiner la déclaration du ministre. Compte tenu des réponses qu'il a déjà fournies cette semaine, nous maintenons qu'il devrait faire sa déclaration à deux heures.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES BOVINS—ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y aurait intérêt à ce que la Chambre passe actuellement de la viande abattue à la viande vivante.

Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre est certainement au courant de la situation excessivement désastreuse dans laquelle se trouvent les éléveurs de bovins, alors que des prix correspondant à 25 p. 100 du coût de production leur sont offerts pour leurs animaux à boucherie. Est-ce que le ministre considère cette question comme urgente, et se propose-t-il de présenter sous peu des mesures afin de leur venir en aide?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai dit plus tôt cette semaine que nous pensons faire quelque chose. Que le député attende encore un peu. Cinq provinces ont maintenant des programmes. Ces derniers, conçus pour aider les agriculteurs qui s'adonnent à l'élevage du bœuf dans les provinces en ayant fait l'annonce, sont fondés sur le programme fédéral de stabilisation par lequel nous garantissons 90 p. 100 des coûts de production pendant une période de cinq ans. Les provinces nous demandent encore de partager le coût des programmes dont elles ont pris l'initiative. Mais certains d'entre eux, annoncés et déjà entrepris au niveau de la province, sont très différents. Il est très difficile d'établir une formule de participation aux frais, dans le cas des programmes envisagés. Nous essayons d'élaborer pour les éleveurs de bœuf canadiens des mesures qui correspondent avec celles des provinces.

• (1130)

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Étant donné que dans la province de Québec les éléveurs de bovins ne semblent pas du tout satisfaits des propositions faites par le ministre provincial de l'Agriculture, est-ce que le ministre considère que ces propositions sont suffisantes, ou s'il fera des contre-propositions, afin de maintenir cette production et de pouvoir satisfaire aux besoins du pays?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, ce qui compte surtout, c'est de maintenir la production, sinon les consommateurs devront payer beaucoup plus au cours des mois et des années à venir. Il faut quatre ans pour reprendre l'élevage bovin une fois qu'on l'a abandonné. Nous nous préoccupons tous de cette question. Quelques programmes provinciaux sont excellents. Celui que la province de Québec a établi pour compléter le programme de stabilisation du bœuf peut rivaliser avec celui de n'importe quelle autre province. Si le député veut bien examiner la situation, il constatera que c'est un des meilleurs qui aient été établis par les provinces. Mais il ne faut pas en déduire que nous ne prendrons aucune mesure. Nous présenterons une proposition la semaine prochaine.

[*Français*]

LES BOVINS—ON DEMANDE LA RÉVISION DU PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Étant donné la gravité de la situation, est-ce que le ministre serait disposé à réviser les normes de compensations offertes par le gouvernement fédéral, tenant compte de l'augmentation considérable des coûts de production, à cause de l'augmentation non seulement du coût des grains de provende, mais également des coûts des divers autres produits de même nature?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous révisons surtout le programme de stabilisation en raison justement, comme le député l'a signalé, des frais supplémentaires de l'alimentation des bovidés et d'autres bestiaux au pays.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION DE L'EAU DANS DES LOCALITÉS DU NORD—LES FUITES DE RÉSERVOIRS À MAZOUT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Je voudrais lui faire remarquer que la plupart des localités isolées du nord du Manitoba sont situées au bord de rivières et de lacs. Dans la plupart des cas, les gens doivent y prendre leur eau à l'aide d'un seau. Comme dans aucun de ces endroits il n'y a de dépotoir, on jette les ordures dans la rivière et sur le rivage du lac. Quelles mesures prend-on pour remédier à cette situation qui règne dans la plupart des localités du nord?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, c'est là une question très générale. Le député pourrait peut-être nous préciser la région dont il parle et les problèmes particuliers auxquels il fait allusion. Il existe des programmes en vertu desquels le ministère de l'Environnement peut, en collaboration avec les provinces, examiner certains problèmes d'environnement. Je serai heureuse d'étudier toute question sur laquelle le député désire être mieux renseigné.

M. Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je serai donc plus précis. La majorité des localités isolées du nord du Manitoba se font livrer du mazout l'hiver et l'entreposent dans de grands réservoirs qui contiennent parfois jusqu'à 50,000 et 60,000 gallons. La plupart de ces installations ne sont pas entretenues comme il faut. A de nombreux endroits, il y a eu d'importantes fuites de mazout qui ont contaminé l'eau potable. Prend-on des mesures pour protéger ces réservoirs avec des digues comme l'exige, je crois, la loi canadienne?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, le transport du mazout et les mesures de sécurité relèvent du ministère des Transports. Par ailleurs, nous avons édicté des règlements généraux pour veiller à ce que ces opérations s'accomplissent sans danger pour l'environnement. Bien sûr, nous avons des plans d'urgence pour tout genre d'accident qui pourrait se produire. Si le député est au courant d'un nouveau danger, nous nous empresserons d'étudier la question et de voir s'il y a lieu d'édicter de nouveaux règlements.

* * *

LES COALITIONS

LE MOTIF DU RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ SÉNATORIAL, DE PRÉFÉRENCE À UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme la Chambre a étudié et doit examiner bientôt les lois et politiques relatives aux questions et à la vie commerciales du pays, et entre autres la politique sur la concurrence et la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le premier ministre suppléant voudrait-il nous dire si le comité de l'autre endroit chargé de réviser la loi sur les coalitions au Canada siège en ce moment à la demande du gouvernement? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'exerce bien peu d'influence sur l'autre endroit. Je crois qu'il a décidé de siéger de sa propre initiative, estimant que c'était important pour le pays. Le gouvernement n'a sûrement pas donné d'ordre à cette fin.

M. Lawrence: En sa qualité de premier ministre suppléant, le ministre peut-il nous dire pourquoi il est préférable, si ce l'est vraiment, de faire réviser par un comité de l'autre endroit la loi sur les coalitions et des sujets connexes plutôt que d'envoyer un sujet aussi sérieux à un comité de la Chambre, lorsque nous étudierons la mesure?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si la Chambre veut bien collaborer avec le gouvernement, le bill sur la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, dont la Chambre est saisie actuellement, pourrait être renvoyé au comité permanent lundi.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE LIGNE À TRAINS ULTRARAPIDES OTTAWA-MONTRÉAL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. La décision de construire entre Ottawa et Montréal une ligne ferroviaire à trains ultrarapides pour les Jeux olympiques de 1976 a-t-elle été retardée par son ministère pour lui permettre d'étudier la question? Dans l'affirmative, le ministre n'estime-t-il pas qu'il est maintenant probablement trop tard pour réaliser ce projet à temps?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai lu quelque chose là-dessus dans la *Gazette* de ce matin. Cependant, je dois dire que l'on ne m'a jamais fait une proposition officielle de train LRC entre Montréal et Ottawa en rapport avec les Jeux olympiques. Nous avons le turbo train, le train ordinaire, l'ADAC et d'autres appareils aériens qui font la navette entre Ottawa et Montréal, sans compter la route. C'est pourquoi je n'ai pas l'impression que les choses se présentent mal pour ce qui est des Jeux olympiques.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. Cependant, n'est-il pas prêt à admettre que la ligne ferroviaire actuelle entre Ottawa et Montréal n'est ni assez efficace ni assez rapide pour notre époque et que l'absence d'une ligne ferroviaire convenable entraînera beaucoup de retard et d'inutiles pertes de revenus pour la ville d'Ottawa?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette question avec le CP parce que cette compagnie s'intéresse à ce nouveau train léger, rapide et confortable. Cela n'a rien à voir avec les Jeux olympiques. Ils s'y intéressent et je crois que nous allons appuyer le projet.

* * *

● (1140)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DE L'ALIMENTATION—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POSITION DU CANADA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA CRÉATION D'UNE BANQUE MONDIALE DES VIVRES

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La conférence mondiale de l'alimentation qui s'ouvre, je crois, le 3 novembre à Rome est très importante et suscite l'intérêt du public; le ministre voudrait-il faire une déclaration à la Chambre avant de partir pour cette conférence afin de nous faire savoir quelles mesures le gouvernement entend y proposer et, surtout, quelle sera l'attitude du Canada concernant une banque mondiale des vivres?

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'examinerai certes la question de l'honorable député. Elle me met cependant dans une position délicate parce que j'aimerais donner le plus de renseignements possibles au député avant mon départ, mais d'autre part, je dois aussi respecter la conférence elle-même où j'exposerai les grandes lignes de nos politiques pour qu'elles puissent avoir tout leur effet à la conférence elle-même. Cependant, j'étudierai la proposition de l'honorable député et ferai de mon mieux.

M. Brewin: Une question supplémentaire, s'il vous plaît, monsieur l'Orateur. Tandis que le ministre examine la chose pourrait-il se rappeler qu'il est très important que tous les Canadiens se rendent compte de l'importance de cette conférence et qu'il devrait donc énoncer les principes généraux qu'il entend soumettre à cette conférence? Nous ne lui demandons pas d'entrer dans les détails.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de cette suggestion et j'essaierai de m'y conformer si cela m'est possible.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE M. FIEGER AU MEXIQUE—LES MAUVAIS TRAITEMENTS—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais auparavant permettez-moi de le remercier personnellement d'avoir rencontré M. Fieger de Calgary sur la situation au Mexique. En guise de préambule à ma question, j'aimerais dire que je n'appuie pas les actes qui ont conduit aux présumées accusations mais je me préoccupe de savoir si Les Fieger a été accusé d'un délit et, dans l'affirmative, s'il a été trouvé coupable et si une sentence a été prononcée. Il est en détention depuis le 25 novembre 1973.

Le ministre connaît les faits. On prétend que M. Fieger a été détenu au Mexique sans avoir été accusé, sans procès et sans sentence. S'il est trouvé coupable du délit dont on l'accuse, c'est une chose grave. J'aimerais également que le ministre nous donne certains renseignements sur les conditions de détention étant donné qu'on a prétendu qu'il avait alors été victime de brutalité.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vérifier où en sont les procédures judiciaires et j'en informerai le député plus tard. En ce qui concerne les mauvais traitements qu'aurait reçus M. Fieger dans une prison mexicaine, nous avons porté cette question à l'attention des autorités mexicaines et une enquête a eu lieu à notre demande. L'enquête a révélé qu'il n'y avait pas eu de preuve de mauvais traitements.

J'ai effectivement rencontré M. Fieger en septembre, je crois, et à cette occasion j'ai lu une lettre qui lui avait été envoyée par son fils. Si je me souviens bien, la lettre indiquait qu'il n'y avait aucune preuve de mauvais traitements, ainsi que l'a confirmé le détenu lui-même. En ce qui concerne les autres points, j'obtiendrai les renseignements et les communiquerai au député.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question à poser au ministre. J'ai une copie de la lettre

dont il parle, mais cet acte de prétendue brutalité s'est produit avant qu'on en fasse rapport à l'ancien ministre des Affaires extérieures. Le ministre dit qu'il y a eu une enquête, mais elle a été menée par les autorités mexicaines, et non par les autorités canadiennes. Le très honorable député de Prince-Albert s'est également enquis auprès du ministre à ce sujet et vu le conflit qui existe entre les autorités mexicaines et comme le courrier qui sort de la prison doit passer par des voies non autorisées—les détenus doivent payer pour qu'on pourvoie à leurs besoins, sans quoi ils ne mangent pas—le ministre conviendrait-il qu'on devrait permettre à un groupe indépendant de Canadiens d'examiner toute l'affaire? D'après la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, quelles que soient les circonstances, un Canadien incarcéré dans un autre pays doit être traité avec la même dignité que celle avec laquelle nous traiterions d'autres citoyens qui pourraient se retrouver dans la même situation au Canada.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois que la norme à appliquer, présumément dans tous les établissements, est que les détenus doivent être traités de la même façon, indépendamment de leur origine. Il ne nous serait pas possible d'implanter dans un autre pays nos propres pratiques. Quant à la suggestion de mener une enquête indépendante sur les conditions qui existent dans les prisons mexicaines de façon à obtenir satisfaction, tout pays souverain et indépendant, dont le Canada, s'opposerait probablement à une telle demande d'un autre pays. J'hésite à proposer une politique ou une façon de faire qui serait, de par sa nature même, vouée à l'échec.

M. l'Orateur: Le député peut poser une dernière supplémentaire.

M. Woolliams: Merci, monsieur l'Orateur; cette question a son importance. Sous certains rapports, je suis d'accord avec le ministre pour dire que nous ne devons pas nous ingérer dans un État souverain, mais le Mexique fait partie des Nations Unies et devrait respecter la Déclaration des droits de l'homme. Comme il y a de fortes preuves de mauvais traitement dans ce cas-ci, le père se faisant arracher de l'argent pour payer les avocats et la nourriture, je demanderais au ministre s'il en saisirait les Nations Unies ou le ministère des Affaires étrangères du Mexique pour s'assurer que les conditions de détention sont raisonnables, dignes et humaines?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il y a eu des échanges entre mon ministère et l'ambassadeur du Mexique au Canada. Je suis certain que l'ambassadeur tiendra également compte des vues de mon honorable ami.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA STAGNATION DANS LA CIRCONSCRIPTION DE DRUMMOND—ON DEMANDE DE L'AIDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je vous présente mes félicitations pour votre récente nomination.

Je désire maintenant poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. Les dernières statistiques fédérales publiées récemment par le ministère du Revenu indiquent que les principales villes du centre du Québec situées dans l'axe Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke constituent les villes canadiennes où les revenus sont le moins élevés, notamment Drummondville, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, occupe le troisième rang parmi les villes canadiennes où les revenus sont le moins élevés, Granby le quatrième, Saint-Hyacinthe le sixième, et Victoriaville le septième. Pour permettre à ces importants centres de perdre le championnat des bas salaires et à leur population défavorisée de mieux se défendre contre l'inflation, est-ce que le ministère entend prendre le plus tôt possible des mesures particulières destinées à intensifier son aide à cette importante région au bon potentiel industriel, et faire en sorte que des industries aussi diversifiées que possible, susceptibles de payer de meilleurs salaires, y soient implantées dans le plus bref délai?

● (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois avoir deviné la question. La réponse, naturellement, c'est que . . .

Une voix: C'est oui ou non?

M. Jamieson: Oui.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si ma mémoire est exacte, nous avons déjà dépensé des sommes de l'ordre de 4.5 millions de dollars dans ce domaine sans compter les autres services de soutien. Nous continuerons naturellement à tenir compte des faits mentionnés par le député en ce qui concerne la nécessité d'améliorer la situation de l'emploi et d'augmenter les salaires.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—LA POSSIBILITÉ D'UNE AUGMENTATION DES CRÉDITS EN PRÉVISION DU CHÔMAGE HIVERNAL

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'aimerais adresser ma question au premier ministre suppléant. Le 22 octobre, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a admis que le gouvernement prévoyait l'éventualité d'un accroissement du chômage cet hiver. Le ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement envisage de prendre des mesures d'urgence visant à augmenter la somme de 80 millions de dollars consacrée au programme d'initiatives locales pour répondre à l'élévation prévue du niveau de chômage.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant peut-il dans ce cas nous expliquer pourquoi on a diffusé dans les centres régionaux de la Main-d'œuvre une note de service confidentielle leur demandant de faire parvenir de toute urgence les réponses à une analyse du nombre de programmes d'initiatives locales supplémentaires nécessités pour enrayer cette importante vague de chômage?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est une initiative utile. Je puis toutefois assurer au député que le gouvernement n'envisage pas pour l'instant d'augmenter ce nombre. Il l'envisagera peut-être à l'avenir, mais ce n'est pas le cas actuellement.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il a voulu dire à la Chambre que, tant que les rapports des centres de main-d'œuvre ne seront pas parvenus au gouvernement, celui-ci ne prendra aucune décision concernant une éventuelle extension du programme d'initiatives locales, ou s'il a voulu dire à la Chambre qu'il n'y aura aucune augmentation des fonds destinés au programme d'initiatives locales dans un avenir prévisible? J'aimerais que l'honorable premier ministre suppléant nous donne sur ce point une réponse très claire.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je regrette mais je ne puis prévoir quels changements pourrait apporter le gouvernement dans sa politique. S'il en apporte, il les annoncera. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous n'augmenterons jamais les crédits d'un programme quelconque. Le gouvernement prend toutes les mesures possibles pour faire face au chômage aujourd'hui et demain. Il reste à décider si le Programme d'initiatives locales prendra plus d'ampleur ou non. La possibilité existe.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE BARRAGE GARRISON—DEMANDE DE RENVOI DE L'AFFAIRE À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration qu'a faite le ministre de l'Environnement le 18 octobre portant que «dans les relations entre le Canada et les États-Unis, toutes les questions relatives aux eaux communes sont réglées par la Commission mixte internationale», le ministre pourrait-elle nous dire quand la Commission sera saisie du différend Garrison?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député sait probablement que dans le cas du projet de détournement Garrison, M. Peterson des États-Unis a réclamé un moratoire. Le député se rendra naturellement compte qu'un moratoire n'empêchera pas l'exécution du projet, mais la déclaration de M. Peterson a une importance énorme sur le plan moral, et pour cette raison nous ne cessons de nous opposer à ce projet auprès des États-Unis et nous leur demandons une foule de questions techniques à son sujet.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES AGISSEMENTS D'UNE PATROUILLE AMÉRICAINE À L'ENDROIT D'UN CITOYEN CANADIEN—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, le mardi 1er octobre, j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos d'un incident qui s'est produit au sud d'Estevan (Saskatchewan) à l'occasion duquel un citoyen canadien de la Saskatchewan a été appréhendé en territoire canadien par un

agent de la patrouille frontalière des États-Unis. Le ministre peut-il maintenant nous renseigner sur cet incident?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon ministère a fait enquête à ce sujet et a conclu qu'il se pourrait fort bien que la patrouille frontalière des États-Unis ait imposé une amende injuste à M. Gross le 29 septembre. Il semble que l'avion de M. Gross ait atterri du côté canadien d'une piste d'atterrissage gazonnée qui longe le 49e parralèle, près de Noonan (Dakota du Nord). Nous croyons comprendre que par la suite, on lui a demandé de s'approcher du véhicule du garde-frontière américain et qu'il a ainsi mis le pied sur le territoire américain. On lui a alors imposé une amende pour ne pas avoir suivi les règles américaines d'atterrissage.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: A notre avis, la question est la suivante: si M. Gross a atterri du côté canadien de la piste qui chevauche la frontière, les autorités américaines n'avaient pas le droit de lui imposer une amende pour n'avoir pas suivi les règles des États-Unis. Les seules règles qui devraient s'appliquer à un avion canadien piloté par un Canadien, qui n'est pas entré dans le territoire américain et, surtout, qui a atterri sur le territoire du Canada, sont les règles canadiennes. Étant donné les circonstances, j'ai demandé à mon ministère d'adresser une note officielle à l'ambassade des États-Unis à Ottawa pour demander aux autorités américaines de poursuivre l'enquête à ce sujet.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, étant donné ce que vient d'annoncer le ministre et les renseignements disponibles, en plus de demander aux États-Unis de poursuivre l'enquête à ce sujet, le ministre demandera-t-il aux autorités américaines de rembourser l'amende imposée à M. Gross et les dépenses qu'il a engagées par suite de l'incident et demandera-t-il que le garde-frontière en cause et le gouvernement des États-Unis s'excusent auprès de M. Gross? Selon moi, le gouvernement des États-Unis devrait aussi s'excuser auprès du Canada.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, en supposant que les circonstances que j'ai décrites soient ensuite confirmées par une enquête ultérieure j'ose espérer que les autorités américaines répareront les torts causés à M. Gross.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

ON SUGGÈRE DE FAIRE DISPARAÎTRE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Hier, lors de la discussion des crédits de son ministère, l'honorable ministre a avoué bien candidement que le gouvernement était impuissant à régler les problèmes. D'ailleurs, il n'a rien appris à personne, parce que cela fait belle lurette que le peuple canadien sait que les vieux partis sont impuissants à régler tous les problèmes économiques. Du même souffle, il a ajouté qu'il était disposé à recevoir des suggestions.

J'ai deux questions à lui poser. Serait-il disposé à supprimer la taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction et à réduire à 3 p. 100 l'intérêt sur les hypothèques, qui est actuellement de 13 ou de 14 p. 100? S'il veut bien prêter l'oreille à mes propos, ceux-ci seront de nature à favoriser considérablement le domaine de l'habitation dans notre pays.

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, je prends note des instances de l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE VENTE AU DÉTAIL DES PRODUITS PÉTROLIERS— L'APPROVISIONNEMENT DES INDÉPENDANTS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations est-il au courant des pratiques actuelles de fixation des prix dans la vente au détail des produits pétroliers, pratiques qui menacent de plus en plus de nombreuses entreprises qui vendent à rabais ou sans indication de marque de commerce, et, si oui, la politique du gouvernement est-elle d'aider et d'encourager les grandes sociétés pétrolières à faire le grand nettoyage dans cette industrie, pour reprendre une expression courante, ou encore de diminuer le nombre de petits détaillants?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): La réponse est non, monsieur l'Orateur. J'aimerais indiquer à l'honorable député que s'il croit qu'il y a une infraction à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, j'apprécierais qu'il en fasse part au directeur afin qu'il puisse agir en conformité avec la loi.

● (1200)

[*Traduction*]

M. Stevens: Comme les ventes à rabais ou les ventes d'essence sans marque de commerce en Ontario ont déjà été réduites de moitié et ne représentent actuellement que 15 p. 100 du commerce de détail, contre 30 p. 100 il y a quelques mois, le ministre nous dirait-il s'il a examiné la situation avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en vue d'assurer aux distributeurs indépendants un approvisionnement constant de carburant à des prix de gros concurrentiels?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le directeur est tenu de faire une enquête chaque fois qu'il a raison de croire que la loi a été transgressée. Je suis convaincu que les propos de l'honorable député seront portés à son attention, et qu'il y donnera suite.

[*Traduction*]

LES POSTES

L'ÉTABLISSEMENT AUTOMATISÉ DE CALGARY—DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Elle a trait à l'ouverture mardi dernier, du nouvel établissement automatisé de Calgary. Je remercie l'honorable représentant d'avoir fait en sorte que je puisse y assister. Vu que le moral des employés de cet établissement est évidemment assez bas et que le ministre voudrait rehausser le rôle de la main-d'œuvre par opposition à celui de la machine dans ces nouvelles unités postales, aurait-il l'obligeance d'user de son autorité, dans cet établissement et dans les autres établissements automatisés qui seront inaugurés, pour instituer un comité consultatif permanent de la main-d'œuvre, afin que les questions qui donnent lieu à des griefs puissent être examinées dès leur apparition?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Oui, monsieur l'Orateur. Je dois dire que la compagnie du député me fut très agréable. Je suis au courant des problèmes qu'il signale. Il y eut toutes les consultations possibles avant l'introduction de l'automatisation à Calgary. Il y a lieu de croire que les résultats de cette consultation ont été amoindris par la suite. On a déjà enjoint au ministère de reprendre les consultations dans la mesure où elles existaient auparavant.

M. Dinsdale: Entre autres griefs évidents, on signale le refus d'ouvrir la cafétéria durant les heures de travail de l'équipe de nuit, c'est-à-dire de minuit à 8 heures du matin, et comme le Conseil du Trésor a un rôle à jouer dans cette décision, le ministre voudrait-il parler à son voisin de pupitre pour tâcher de le persuader de se joindre aux efforts du ministre des Postes en vue d'améliorer le mode de vie et la qualité du service dans ces nouveaux établissements automatisés?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je connais le président du Conseil du Trésor depuis dix ans; je puis donc dire que l'un de ses traits distinctifs est qu'il a toujours faim et je crois qu'il verra d'un bon œil la suggestion d'ouvrir la cafétéria pour l'équipe de nuit, pourvu, bien entendu, qu'il n'y ait pas de bonne raison de la fermer. Je dois dire que le problème le plus pressant que nous avons à Calgary est celui du manque de personnel. Nous avons mis au point, en consultation avec mon ami le député, une méthode concertée pour faire face à ce problème.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCOUVERTE D'UN GISEMENT DE GAZ NATUREL AU LARGE DU LABRADOR—LES PERSPECTIVES DE RENTABILITÉ

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tout récemment, la Eastcan a signalé la découverte d'un deuxième gisement de gaz naturel au large de la côte du Labrador. Le ministre pourrait-il nous dire qu'elle est l'importance de ce gisement et s'il présente un intérêt commercial?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je puis vous confirmer qu'on a en effet découvert un gisement entre 40 et 60 milles au large de la côte du Labrador, plus précisément du Hamilton Inlet. Il est encore trop tôt pour dire s'il s'agit d'un gisement rentable, mais il semble y avoir une grande concentration d'hydrocarbure et il y a de grandes chances qu'on y trouve du gaz. Nous espérons recevoir bientôt de bonnes nouvelles de la côte atlantique.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AMÉNAGEMENT DES FORCES D'AVAL DU CHURCHILL ET D'UN TUNNEL LABRADOR-TERRE-NEUVE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale au sujet d'une autre forme d'énergie. Où en sont les consultations avec les provinces au sujet de l'aménagement des forces d'aval du Churchill et surtout en ce qui concerne le financement pour le creusement d'un tunnel destiné à amener l'électricité du Labrador à Terre-Neuve.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé avec le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve il y a deux semaines. Il espère pouvoir se rendre à Ottawa avec quelques collègues la semaine prochaine pour avoir des entretiens avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même. Le comité fédéral-provincial devrait en terminer avec l'étude de faisabilité concernant le cours inférieur de la rivière Churchill d'ici une quinzaine de jours. Ce comité doit également étudier la faisabilité du tunnel et le genre de tunnel qu'il faudrait construire.

* * *

LA CONSOMMATION

LE SUCRE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DES SUCRERIES EN MATIÈRE DE PRIX

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Ma question s'adressait au ministre de la Consommation et des Corporations, mais je crois qu'il a quitté la Chambre. Je la poserai donc à son secrétaire parlementaire. Étant donné les rapports indiquant que les profits de certaines sociétés de sucre américaines se sont accrus de plus de 1,200 p. 100 pendant la dernière année et étant donné que les approvisionnements mondiaux en sucre sont à un bas niveau, le ministre est-il prêt à commander une étude immédiate sur les politiques de prix des compagnies canadiennes de sucre afin de voir s'il y a des profits excessifs, de l'extorsion ou des ententes visant à fixer les prix au Canada?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Je prends note de cette question et j'informe le député que des causes sont déjà devant les tribunaux à cet égard.

Je prends la parole précisément parce que le député m'a posé une question hier et je voulais, pour faire suite à la réponse que je lui ai déjà donnée, l'informer que, bien que mon enquête se poursuive, je ne suis pas encore en mesure de lui fournir des noms ou des adresses.

Questions orales

LES COALITIONS

LES CONSULTATIONS ENVISAGÉES POUR L'ÉTUDE DU BILL RELATIF À LA CONCURRENCE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre peut-il nous dire quand il compte présenter le projet de loi qui mettra en vigueur la deuxième étape de sa loi sur la concurrence et quelles consultations il se propose d'avoir avec les provinces, les consommateurs, les hommes d'affaires, les syndicats et autres groupes avant d'agir, étant donné surtout qu'un comité du Sénat étudie également la politique sur la concurrence.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai dit, et je le répète, qu'avant de procéder à la 2e phase du projet de loi, il y aura des consultations au niveau ministériel et au niveau des fonctionnaires avec les autorités provinciales, avec le monde des affaires et avec tout organisme intéressé à ce projet. Je ne prévois pas que cette 2e phase soit abordée avant l'an prochain à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Comme le rapport annuel du ministère de la Consommation et des Corporations date déjà de près de 19 mois, le ministre nous dirait-il quand il prévoit déposer un rapport plus récent? Il demande à la Chambre d'étudier un projet de loi concernant son ministère, mais nous ne savons rien de ses activités actuelles.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Je vais examiner cette question, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN CHEMIN DE FER DANS L'ARCTIQUE

M. Stevens E. Paproski (Edmonton-Centre): Merci de m'avoir donné la parole, monsieur l'Orateur. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a déclaré le 10 octobre qu'il étudiait encore avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources la possibilité de faire ouvrir par le CN-CP un chemin de fer dans l'Arctique. Comme cette étude se poursuit depuis six mois, je demande au ministre s'il déposera son rapport immédiatement, car les renseignements qu'il contient pourraient avoir des répercussions directes sur les audiences actuelles de l'Office national de l'énergie à propos du droit de passage d'un oléoduc?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le rapport n'est pas encore complété, en ce sens que le ministère est à en faire l'étude. Un résumé du rapport sera préparé, et il sera déposé dès que nous serons en mesure de le faire.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À L'USINE FIRESTONE À HAMILTON—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'IMPORTATION DE PNEUS AMÉRICAINS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais interroger le ministre du Travail sur une affaire sérieuse concernant une société multinationale de Hamilton, la Firestone. Le ministre a-t-il reçu un télégramme de la section locale 113 des United Rubber Workers of America demandant au gouvernement de faire cesser les importations de pneus fabriqués aux États-Unis? Le télégramme indique que les importations ont monté de 80 p. 100 depuis la grève des 1,300 travailleurs de Hamilton et qu'elles détruisent toute la force de pression que pouvait rassembler le syndicat local.

● (1210)

S'il en est ainsi, le ministre pourrait-il informer la Chambre, le pays et, en particulier, les habitants de Hamilton, de sa réponse à cet égard?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je peux donner les éléments de la réponse qui concernent les mesures de correction dans le domaine des importations. Des discussions ont déjà eu lieu avec les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce et avec moi-même, et j'ai signalé que, si nous prenions l'initiative de violer nos accords commerciaux avec les États-Unis et d'imposer une sorte de quota d'importation, les Américains pourront faire la même chose en ce qui concerne l'acier canadien à destination des États-Unis. Le député admettra, j'en suis sûr, qu'une mesure de ce genre aurait des répercussions néfastes sur l'emploi. J'ai également indiqué au syndicat en question que les arguments qu'ils sont disposés à présenter pourraient se fonder sur d'autres mesures du gouvernement fédéral à propos de cette grève.

M. Alexander: Puisque le ministre a entrouvert la porte et nous permet d'espérer des mesures, je me demande s'il pourrait nous donner une petite idée de ce qu'il a à l'esprit; je n'aperçois pas le ministre de l'Industrie et du Commerce dans la Chambre, aussi c'est donc au ministre de nous faire savoir ce dont il parle.

M. Munro (Hamilton-Est): Bien sûr, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avons, dans nos ministères respectifs, autorité pour examiner d'une façon générale l'empire des compagnies mères sur leurs filiales au Canada en ce qui concerne les relations industrielles, afin de vérifier si les filiales en question agissent au mieux des intérêts du Canada et de leurs employés canadiens.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POSSIBILITÉ DE DUMPING DE PNEUS FIRESTONE AUX É.-U.—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une autre question à poser au ministre du Revenu national. Puisque le ministre peut, de sa propre autorité, entreprendre une enquête pour savoir si une société mère pratique la vente à perte sur le marché canadien et que je lui ai écrit il y a environ un mois pour lui demander de mener une enquête de ce genre, je me demande si le ministre peut dire à la Chambre s'il l'a fait ou non.

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Non, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est de la négligence professionnelle.

* * *

LES COALITIONS

DEMANDE DE DÉPÔT DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU BILL C-2

M. Ron Huntington (Capilano): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que mardi dernier les députés de ce côté-ci de la Chambre ont demandé au ministre de déposer les propositions d'amendements au bill C-2, le ministre pourrait-il nous dire s'il compte répondre à cette demande et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé que ces amendements seront présentés lors de l'étude de ce projet de loi au comité parlementaire.

* * *

[*Traduction*]

LES GRAINS

L'APPLICATION DE LA FORMULE BRACKEN POUR L'AFFECTATION DES WAGONS—DEMANDE DE RÉVISION

M. Don Mazankowski (Vegreville): J'aimerais adresser ma question au ministre de la Justice en sa qualité de ministre responsable de la Commission du blé. Ma question concerne les applications actuelles de la formule Bracken en ce qui concerne la répartition des wagons couverts. Sachant qu'il est important de faciliter le transport des céréales, et dans l'intérêt de l'égalité pour toutes les compagnies d'élévateurs concurrentes, je me demande si le ministre procède à une révision de l'application actuelle de la formule Bracken, dans la mesure ou l'esprit dans lequel elle a été adoptée n'est pas véritablement respecté.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous ne procédons pas à l'heure actuelle à une révision de cette formule, qui est toutefois révisée sans faute chaque année. Je n'ai reçu récemment aucune plainte concernant son fonctionnement, et je me ferai naturellement un plaisir de prendre note de toute objection précise dont le député aura pu avoir connaissance.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que la répartition actuelle des wagons couverts revient à maintenir le statu quo dans la mesure où cette répartition s'effectue en fonction des activités de l'année dernière et non de la demande actuelle, je me demande si le ministre envisage d'étudier la situation, sachant en particulier que nous risquons d'avoir à transporter d'importantes quantités de céréales dures et humides, ce qui pourrait provoquer inutilement un engorgement des élévateurs.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la formule est établie d'après les plus récentes livraisons, et tient compte régulièrement des précédentes livraisons dont il n'est plus question et de celles qui ont été entreprises au cours des tout derniers mois. Nous prenons en outre des mesures pour faire face aux problèmes précis d'engorgement, et compte tenu de ces deux éléments, la formule donne de bons résultats. Comme je l'ai déjà dit au député, je n'ai reçu aucune plainte à cet égard.

M. Nowlan: Mon rappel au Règlement sera bref, monsieur l'Orateur, car je suis à peu près aussi fatiqué que l'horloge, qui semble accuser un peu de retard, et je suis aussi un peu fatigué de me lever et de m'asseoir sans arrêt pendant la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Le gouvernement actuel pourrait tout au moins prendre des mesures pour régler l'horloge et lui faire respecter l'heure, même s'il est toujours en retard dans tout ce qu'il fait.

Pour ce qui est du fait que les députés se lèvent et se rasseoient, sans cesse j'espère qu'à l'avenir lorsqu'un ministre de la couronne fera quelque chose à la Chambre on cèdera la parole de temps à autre au député d'en face qui s'intéresse à ce qu'il fait.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne crois pas que cela ait été fait hier et je me permettrai de demander au leader du gouvernement quels sont les travaux prévus pour la fin de la journée et pour la semaine prochaine.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, pour aujourd'hui, il est prévu de poursuivre les délibérations concernant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; ce sera ensuite le tour du ministre des Travaux publics et toutes les questions seront mises aux voix à 4 heures. Lundi, nous poursuivrons en premier lieu le débat sur la deuxième lecture du bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et j'espère que le bill sera renvoyé au comité permanent le jour même. Ensuite nous passerons au bill approuvé par le Sénat, concernant les compagnies de fiducie et les compagnies de prêts. C'est une mesure extrêmement urgente parce qu'il existe actuellement des plafonds inutiles sur les pouvoirs de dépense et d'emprunt des compagnies de fiducie et de prêts. Si ce projet de loi est adopté assez vite, nous passerons ensuite aux bills C-10 et C-19, présentés par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Dans la mesure du possible, j'aimerais que ces travaux soient terminés avant mercredi, mais de toute façon, aussitôt qu'ils seront termi-

nés et au plus tard jeudi, nous entreprendrons l'étude du bill sur la société des pétroles.

M. Whittaker: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Après la réponse fournie aujourd'hui par le ministre du Revenu national, réponse qui était en partie la même qu'il a donnée à une question que j'ai posée hier, je considère ses propos d'aujourd'hui comme improvisés, voire même prétentieux. Je prends très au sérieux la question que j'ai posée hier. D'autre part, j'ai appris depuis qu'il en va de même à Toronto. Je ne lui ai pas demandé de me fournir des noms ou des adresses. Je lui ai demandé d'examiner la question et de nous dire ensuite s'il allait faire quelque chose à ce sujet.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Penner, reprend l'étude, interrompue le jeudi 24 octobre, du bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.—M. Chrétien.

M. le vice-président: Quand le comité a levé la séance hier soir, les crédits du ministère des Affaires indiennes et du Nord étaient à l'étude. On les trouvera aux pages 10, 11 et 12 du bill. Je m'apprête à donner la parole au député de Kingston et les Îles, mais auparavant, je lui rappelle que, compte tenu du temps qu'elle a utilisé hier soir, il ne lui reste que deux minutes pour son exposé et ses questions.

Sur l'Annexe A—*Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.*

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Que la représentante me pardonne de soulever une objection à ce moment-ci. Comme le ministre doit faire une déclaration sur le bœuf haché à 2 heures cet après-midi, nous n'avons plus que 40 minutes pour examiner les crédits des Affaires indiennes. Ne pourrions-nous pas nous entendre pour que les interventions, après celle du député de Kingston et les Îles, soient de dix minutes pendant les 40 minutes qui restent?

● (1220)

M. le vice-président: Les députés ont entendu la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre. La Chambre est-elle d'accord?

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur le président, avait-il été entendu que l'examen du budget des Affaires indiennes prendrait fin à 1 heure?

[M. Sharp.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, étant donné qu'il y aura une déclaration à 2 heures au sujet de la viande hachée, qu'il reste encore le budget des Travaux publics et les prévisions budgétaires, et que nous devons terminer nos travaux à 4 heures, je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement que de terminer les Affaires indiennes à 1 heure, mais la limite des dix minutes permet à d'autres députés de participer au débat.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, il n'y a pas eu d'entente que je sache pour mettre fin à l'étude de ces prévisions budgétaires dans les 40 minutes. Je ne m'oppose pas à la limite de dix minutes pour les diverses questions, mais, à ma connaissance, on ne s'est pas entendu pour en finir à 2 heures avec ce ministère.

M. Lefebvre: Monsieur le président, je suis d'accord avec le député de Kingston et les Îles. Je n'ai entendu parler d'aucune entente autre que celle qu'on a lue à la Chambre, c'est-à-dire de passer deux heures et demie à trois heures à l'examen de ce ministère. J'ai demandé au leader à la Chambre de revenir nous préciser la situation.

M. le vice-président: Je remercie les députés d'avoir éclairé la présidence sur cette question. La seule entente qu'on m'ait communiquée prévoit que l'étude du budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien doit durer de deux heures et demie à trois heures. S'il y a eu modification depuis, je pense que la présidence devrait en être avisée après que les leaders à la Chambre se seront consultés. Je suppose que nous reviendrons aux prévisions budgétaires de ce ministère cet après-midi, à moins que la présidence ne soit avisée du contraire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De toute manière, monsieur le président, on a convenu que les interventions seraient limitées à dix minutes.

M. le vice-président: J'ai demandé si la Chambre était d'accord. Sauf erreur, d'ici la fin de la période, soit d'ici 1 heure, les discours et questions seront limités à dix minutes. Le député de Kingston et les Îles.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, d'après les prévisions budgétaires, les crédits affectés à la recherche sur les traités et les droits des Indiens seront exactement les mêmes cette année que l'an dernier. J'aimerais poser une question au ministre au sujet de la déclaration, hier, à Yellowknife, de M. Lloyd Barker, le Commissaire aux revendications territoriales des Indiens, ayant trait à leurs terres et selon laquelle le règlement de ces réclamations s'impose d'urgence et doit avoir la priorité, sans quoi les Indiens déchaîneront la lutte et la violence. Le commissaire en ce disant exposait-il la politique du gouvernement?

M. Buchanan: Monsieur le président, M. Barker donne en substance son opinion à ce sujet. Notre politique consiste à financer l'affaire et on a mis sur pied un programme quinquennal de 7½ millions de dollars. C'est la troisième année du programme, je pense.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Une dernière question. M. Barker parle en tant que Commissaire aux revendications territoriales des Indiens, mais il est nommé à ce poste par le gouvernement et j'aimerais savoir si cette déclaration signifie que le gouvernement prendra de nouvelles initiatives en matière de reconnaissance des droits des aborigènes.

M. Buchanan: Je m'excuse, monsieur le président, mais je n'ai pas entendu la question.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'aimerais savoir si la déclaration du Commissaire aux renvendications territoriales des Indiens signifie que le gouvernement prendra de nouvelles initiatives en matière de reconnaissance des droits des aborigènes.

M. Buchanan: Non, monsieur le président.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur le président, permettez-moi d'abord de féliciter le ministre de la façon dont il s'acquitte des ses responsabilités. Je pense que tout le monde reconnaît que ses débuts dans ce nouveau ministère sont encourageants et chacun sait qu'il y arrive fort de l'appui de nombreux électeurs. Je voudrais toutefois lui rappeler que même s'il est appuyé dans les trois domaines qui relèvent de lui, il est évident que le mandat obtenu par son gouvernement lui a été refusé dans ces trois secteurs, c'est-à-dire dans le Nord, où ce sont des membres de notre parti et du Nouveau parti démocrate qui ont été réélus, chez les autochtones, de toute évidence, et certainement aussi dans les parcs nationaux. J'espère qu'il gardera ce fait en mémoire, pour le cas où il serait tenté d'accorder trop d'importance au mandat qui lui a été confié lors des élections de juillet. A mon avis, le ministre a nettement une responsabilité particulière, étant le premier nouveau ministre à occuper depuis longtemps ce poste important. Bien des députés et bien des gens qui doivent traiter avec le ministère espèrent qu'il profitera de son statut de nouveau ministre pour modifier certaines procédures et remanier le personnel, car certains fonctionnaires ne s'acquittaient pas bien de leur tâche de régler les problèmes des autochtones et des territoires du Nord. Le statu quo au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas été approuvé et j'espère que le ministre en est conscient.

Monsieur le président, je voudrais d'abord évoquer la déclaration que le président de la Fraternité nationale des Indiens, George Manuel, a faite en maintes occasions et répétée au comité permanent, dans laquelle il s'est dit inquiet de l'attitude que prennent les bureaucrates lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes des Indiens. Le ministre a affirmé hier soir que le personnel de son ministère ne représente que 7 p. 100 de la fonction publique. Les pourcentages ne m'intéressent pas, mais je veux m'assurer que le personnel administratif de ce ministère aide les indigènes à atteindre leurs buts, aide à l'aménagement des parcs nationaux et à l'exécution de la politique sur le Nord canadien au lieu de se comporter comme des obstructionnistes. Je crois bien que tous savent que la Fraternité nationale des Indiens les considèrent comme des obstructionnistes dans la plupart des cas.

Après ce qu'a dit dernièrement le nouveau secrétaire parlementaire du ministre, je me demande si nous ne verrons pas le jour où le ministère disparaîtra tout bonnement et s'il n'y a pas un plan bien arrêté visant à diminuer le nombre de fonctionnaires de ce ministère ou la proportion du budget consacré à l'administration.

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député pour les bonnes paroles qu'il m'a adressées avant que de me ramener sur terre assez brutalement. Je n'accepte pas qu'on considère les fonctionnaires de ce ministère comme des obstructionnistes. En général, ce sont des gens dévoués qui s'occupent de tous les aspects de la bonne marche du ministère. Il est évident que nous sommes en période de transition et bien des cadres ou directeurs se voient confier des tâches de conseiller à mesure que les programmes deviennent la responsabilité des Indiens et sont mis en œuvre par eux.

J'ai dit hier soir qu'une partie du budget, soit environ 60 millions de dollars, était maintenant gérée directement par les conseils de bandes et les associations indiennes. Je crois qu'il s'agit là d'un changement de rôle fondamental. Je l'ai déjà dit hier soir, le nombre de fonctionnaires du ministère qui s'occupent des affaires indiennes et esquimaudes n'a pas changé depuis une demi-douzaine d'années, mais le budget a triplé. Il y a donc eu une augmentation considérable des fonds à mettre à la disposition de la clientèle de ce ministère.

● (1230)

M. Clark (Rocky Mountain): Permettez-moi de répéter ma question bien précise. Le ministre ou le ministère entendent-ils dissoudre le ministère dans un délai prévu de, mettons cinq ou dix ans. Existe-t-il un tel plan?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, non, il n'y en a pas. Le député se souviendra sans doute qu'en 1969 le gouvernement fédéral a fait une déclaration de principe concernant les programmes des affaires indiennes et esquimaudes. Cette déclaration a fait l'objet d'études et une des propositions qui y étaient contenues ressemblait fortement à celle que vient de nous faire le député. Sauf quelques exceptions, les Indiens ont refusé d'accepter les propositions contenues dans ce document. Le premier ministre et mon prédécesseur ont fait comprendre à un groupe d'Indiens venus les rencontrer que le gouvernement n'apporterait pas ces changements de façon unilatérale. Je dois encore répéter que cette révision proposée se fait actuellement en ce qui regarde la loi sur les Indiens. Nous espérons pouvoir remettre tout cela dans l'ordre et continuer de faire des progrès. Mais cet engagement a été pris.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, le ministre sait aussi bien que moi que les objections des Indiens du Canada ne concernaient pas le contenu de ce rapport autant que la façon dont le rapport avait été établi. On l'a préparé en ne tenant pas compte de l'engagement pris par le prédécesseur du ministre qui devait consulter les Indiens.

Je ne veux pas déterrer les morts, mais je reviendrai sur le sujet de la consultation. Laissez-moi rappeler au ministre la demande répétée du président de la Fraternité nationale des Indiens: son organisme veut une refonte complète et en profondeur de la structure et des opérations de la division des affaires indiennes et esquimaudes du ministère. Le ministre accédera-t-il à cette demande et accordera-t-il à la Fraternité le libre accès aux dossiers du ministère pour qu'elle puisse en faire un examen complet et détaillé? De cette façon, nous pourrons faire comprendre à la population indienne que la bureaucratie du ministère ne travaille pas contre eux. Le ministre prendra-t-il cet engagement? J'aimerais qu'il réponde par un oui ou par un non, car le temps presse.

Subsides

M. Buchanan: Comme je l'ai dit hier soir, monsieur le président, un mécanisme de consultation a été créé avec la Fraternité nationale des Indiens. Si ces derniers présentent une demande précise en ce sens lors de leur prochaine rencontre avec le comité ministériel, qui doit avoir lieu en février prochain, je l'examinerai attentivement.

M. Clark (Rocky Mountain): En d'autres termes, nous avons une promesse: lorsque George Manuel formulera à nouveau la demande précise qu'il a faite d'une enquête complète, détaillée et impartiale de l'activité des affaires indiennes et esquimaudes, le ministre ne fera pas droit à cette demande, mais il envisagera sérieusement d'y faire droit.

M. Buchanan: Oui, monsieur le président, c'est plus ou moins cela. En fait, ce n'est pas George Manuel qui fixe l'ordre du jour, mais le bureau de la Fraternité nationale des Indiens. Si cette dernière veut faire passer cette question en tête de liste, nous l'étudierons.

M. Clark (Rocky Mountain): A mon grand regret, monsieur le président, ce sera moins cela que plus. Permettez-moi de dire qu'en jouant ainsi sur les mots, en refusant de satisfaire les représentants élus de la population indienne du Canada, on fait naître des difficultés et des soupçons chez ceux qui traitent avec le ministère. En ce qui concerne plus spécialement la consultation . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon grand regret, je dois interrompre le député, en l'informant qu'il a épuisé son temps de parole, qui a été fixé à dix minutes d'un commun accord.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, j'ai été très heureux, hier, de constater les grands objectifs que l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien (M. Buchanan) a exposés en ce qui a trait à la politique de son ministère. J'ai été un peu étonné, après avoir entendu le discours de l'honorable ministre, d'entendre certaines personnes revenir à la charge et dire qu'on devrait viser à mettre en cause les Indiens, les Inuits, dans les domaines de l'éducation, du logement, des affaires culturelles, parce que, justement, le ministre venait de dire que le grand objectif de son ministère était de laisser le plus possible d'autonomie, de liberté, d'indépendance aux Indiens dans l'administration de leurs propres affaires.

Il est évident, puisque l'éducation me préoccupe de façon particulière, qu'il s'agit d'un domaine où l'indépendance des individus est extrêmement importante. En effet, le processus même de l'éducation est l'accession d'un individu à un état d'indépendance. Cependant, dans l'éducation même, on constate une contradiction, car l'éducation comprend la formation, et la formation suppose presque nécessairement une certaine contrainte. Dans notre façon d'agir vis-à-vis des Indiens, Il y a plusieurs années, on a usé de contrainte, c'est-à-dire qu'on a voulu les «mouler» ou les amener à voir les choses comme nous aimions les voir, les amener à partager nos valeurs culturelles, linguistiques et autres.

Je suis très heureux, monsieur le président, de voir que l'objectif du ministère est de plus en plus celui de remettre ces moyens entre les mains des autochtones, des Indiens, des Inuits, grâce à l'octroi de quelques millions de dollars, afin qu'ils accèdent à leur propre indépendance sur les plans linguistique, culturel et scolaire.

[M. Clark (Rocky Mountain).]

On a fait état, hier, du nombre d'Indiens qui participent, soit comme professeurs ou autrement, à leur propre éducation. Il est bien évident que les mesures contraignantes qu'on a prises dans le passé ont éliminé de ce processus d'éducation certains autochtones, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

Si l'on examine les progrès qui ont été réalisés et qui ont été caractérisés par des statistiques que l'honorable ministre nous a données, on s'aperçoit que le mouvement s'en va de façon positive, et vers un engagement de plus en plus grand des autochtones eux-mêmes dans ce processus à tous les niveaux.

Je suis très heureux de voir que les crédits qui sont affectés au domaine culturel et de l'éducation suivent justement cet objectif d'engagement, et je suis convaincu que dans quelques années les statistiques que l'honorable ministre nous a données seront plus élevées. On constatera alors que ce sont les Indiens, en grande majorité, qui s'occuperont eux-mêmes de leur éducation, de leurs autres problèmes, et qu'ils les administreront eux-mêmes.

J'aimerais souligner un autre point, monsieur le président, qui touche le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de Parcs Canada. A mon avis, l'honorable ministre a passé beaucoup trop vite hier sur un aspect de Parcs Canada, savoir «Les Lieux Privilégiés des Sites historiques». Ce programme m'intéresse tout particulièrement parce que, il y a quelques années déjà, on avait entendu dire que dans ce programme de lieux privilégiés, de parcours historiques, on devait relier le cœur de l'Ontario à la ville de Québec.

Monsieur le président, ce trajet traversait toute la circonscription de Portneuf puisque les sites y sont magnifiques, les paysages merveilleux, et qu'on y retrouvait également des endroits historiques de grande renommée, comme par exemple le vieux fort Jacques-Cartier situé à Donnacona. Cette route panoramique et ces lieux privilégiés permettraient aux gens de Québec d'admirer les merveilleux paysages dans un décor naturel. Cela permettrait également de conserver nos richesses naturelles à l'état sauvage.

Monsieur le président, j'aimerais savoir si l'honorable ministre a l'intention d'intensifier ses efforts afin de réaliser ce parcours privilégié. J'aimerais également savoir si l'honorable ministre est toujours en consultation avec l'Ontario et le Québec, afin qu'on réalise au plus tôt ces magnifiques projets.

Monsieur le président, j'aimerais, en terminant, souhaiter à l'honorable ministre beaucoup de chance dans ses nouvelles fonctions. Je suis très heureux de constater que de ce côté-ci de la Chambre on peut puiser facilement dans de nombreuses réserves pour trouver des gens aussi dynamiques et intelligents que l'honorable ministre pour continuer le travail de ceux qui se retirent.

● (1240)

[*Traduction*]

M. Buchanan: Monsieur le président, pour répondre brièvement au député de Portneuf, je dirai que je partage ses préoccupations concernant les parcs nationaux et les sites historiques. De fait, pendant que j'avais la parole hier soir, je crois que c'est le député de Regina Lake-Centre qui m'a demandé d'un ton un peu railleur ce que j'entendais par le terme «parcs linéaires». Je pense que ce programme prend de plus en plus de réalité dans certaines parties du pays à forte densité de population, dans le cas surtout du corridor reliant Windsor à Québec. Il deviendra plus diffi-

cile de réunir les grands lotissements dont nous aurons besoin pour créer ce genre de parc. Nous devrons songer à d'autres genres de programmes comme ceux des chemins vicinaux et des canaux afin d'essayer d'offrir aux Canadiens habitant ces centres populeux des occasions de vraiment profiter de notre réseau de parcs.

Une voix: Qu'en est-il de la Grand River?

M. Buchanan: Peut-être cela pourrait-il s'appliquer à la Grand River tout comme à votre sentier de 66 pieds. Pour bon nombre de gens, même dans nos parcs nationaux comme Banff et Jasper, l'expérience qu'ils en font est plutôt limitée aux routes, aux centres de vulgarisation et d'accueil. Je pense que l'on peut prétendre à bon droit que les canaux et autre voies de communication sont des domaines auxquels nous devrions nous attacher très attentivement.

Je tiens à souligner que rien n'a été décidé. Nous en sommes encore en grande partie à la phase des négociations. L'un de mes premiers gestes fut de me rendre avec l'honorable Allan Grossman, qui est chargé de ces questions pour l'Ontario, visiter l'autoroute surélevée ou promenade Blueridge aux États-Unis afin de voir si elle pourrait trouver des applications au Canada. Je tiens à rassurer le député que même si nous ne pouvons signaler quoi que ce soit d'intéressant pour le moment, nous nous intéressons toujours à la construction d'une promenade des Laurentides reliant la ville de Québec et la province d'Ontario.

M. Dinsdale: A l'instar de mes collègues, monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre pour son accession à la tête de ce ministère intéressant et important. Je regrette seulement que sa nomination survienne à un moment où une foule de problèmes de longue date prennent des proportions de crise.

J'ai écouté avec intérêt l'exposé de l'honorable représentante de Kingston et les Îles, ainsi que la déclaration du commissaire aux revendications territoriales qui, encore tout récemment, était plutôt modéré et accommodant pour tout ce qui touchait ces revendications. Le voilà maintenant qui se met à formuler des critiques fort sévères.

Le temps m'oblige à en venir immédiatement au fait. Lors d'une récente entrevue qu'il accordait à Joan Cohen et reproduite dans le *Citizen* du 15 octobre, Harold Cardinal a formulé des observations mordantes à propos du pourrissement de la situation des Indiens dans tout le Canada. Voici, de l'article précité, une des observations qui ne manque pas d'intérêt:

> Le plus grave de tout cela, c'est que le projet de réforme du système d'enseignement qui devait placer les écoles sous la surveillance des Indiens ne s'est tout bonnement pas concrétisé. Le ministère des Affaires indiennes agit comme il l'a toujours fait.
>
> C'est pour cela qu'il juge essentiel de séparer les réformes de l'économie et de l'enseignement des décisions stratégiques à long terme qu'il faut prendre lorsqu'il entame les discussions avec le gouvernement fédéral.

Le ministre est beaucoup plus sensible à ces questions parce qu'il a été président du comité permanent des affaires indiennes. A ce titre il a inévitablement appris beaucoup de choses. Pas plus tard que la semaine dernière cependant, la Fraternité des Indiens a déclaré, comme elle l'avait déjà fait à plusieurs reprises, que l'homme blanc a la langue fourchue. Je pense que cela se justifie en matière d'éducation. Nous avons eu une conférence de presse officielle le 24 mai 1973. L'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le président de la Fraternité nationale, George Manuel, avaient annoncé l'introduction d'un nouveau mode d'enseignement inspiré du rapport du comité de juin 1971 et de la déclaration de la Fraternité des Indiens relative à la culture et à l'éducation des Indiens datant, je crois, de 1972. A cette occasion, le ministre avait fait la promesse suivante, et je cite un extrait de sa déclaration officielle:

> «J'ai donné à la Fraternité des Indiens du Canada l'assurance que mon ministère et moi-même nous engagions formellement à réaliser pour les Indiens les objectifs définis dans la proposition de la Fraternité relativement à l'éducation.» En consultation et en collaboration avec les associations d'Indiens, mon ministère commencera immédiatement à effectuer les changements que le peuple indien a demandés en matière d'enseignement.

De toute évidence, cela ne s'est pas fait, si l'on doit en croire Harold Cardinal qui fut un chef très éclairé et doué d'un sens aigu de ses responsabilités dans les questions relatives aux Indiens du Canada. Je désire poser des questions précises pour voir si nous pouvons obtenir des renseignements sur le progrès qu'a connu le programme. Si le ministre ne peut pas y répondre cet après-midi, il pourrait peut-être m'envoyer une réponse écrite.

Pour appliquer ce programme, comme le disait M. Cardinal, il faut accorder la priorité à l'économie et à l'enseignement. J'accepte sans réserve cette déclaration. Comme le disait H. G. Wells, la civilisation est une course entre éducation et catastrophe. Cela peut s'appliquer, je crois, à la situation critique où se trouvent les autochtones en ce moment. Combien compte-t-on d'Indiens parmi les fonctionnaires aux échelons les plus élevés de la direction de l'enseignement du ministère des Affaires indiennes? Quels sont leurs postes, et ainsi de suite? Ces renseignements sont essentiels si nous voulons atteindre l'objectif des Indiens eux-mêmes, qui est reprendre la haute main sur leur éducation. Leurs priorités, exposées dans leur document, sont la responsabilité des parents et le contrôle local dans l'enseignement.

Deuxièmement, à combien s'élèvent les fonds réservés aux projets expérimentaux et innovateurs? Comment les a-t-on utilisés? C'est l'un des points que le ministre a fait ressortir dans sa déclaration en 1973. Troisièmement, jusqu'où a-t-on poussé le processus d'enrichissement des programmes provinciaux? Quelles provinces ont agi? Jusqu'où au niveau local d'enseignement l'action s'est-elle poursuivie? Quatrièmement, combien de centres éducatifs et culturels pour les autochtones ont été établis en vertu du programme? Des 40 millions de dollars alloués, combien a-t-on dépensé et pour quels programmes?

● (1250)

La question suivante concerne le poste des services professionnels et spéciaux dont le montant ne cesse d'augmenter. Je remarque d'après le budget actuel que ce montant a augmenté de 4.5 millions de dollars pour passer à 82 millions. Quelles activités recouvre ce poste en question, quels rapports ont été présentés, combien de personnes ont participé à la préparation de ces rapports et qui sont-elles? Est-ce que les projets de recherches relatifs aux Indiens sont financés en vertu de ce poste des services spéciaux dont les dépenses sont estimées à 82 millions de dollars? N'y a-t-il pas chevauchement et double emploi dans l'allocation de ce montant d'argent, dont une importante partie pourrait peut-être être plus directement consacrée au secteur même de l'éducation?

Je pense que cela suffira pour l'instant. Si le ministre voulait me fournir un début de réponse, il pourrait ensuite me faire parvenir le reste par écrit.

M. Buchanan: Monsieur le président, je remercie le député de ses aimables commentaires. Je suis plus opti-

miste que le commissaire aux réclamations des Indiens en ce qui a trait aux revendications des terres. J'ai l'impression que nous ferons bientôt une percée importante dans le Québec. Une fois ce cap franchi, il sera plus facile d'établir les paramètres des règlements de ces problèmes et les choses progresseront à un rythme plus rapide au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique. Je veux parler surtout des réclamations dans leur ensemble par opposition aux réclamations individuelles faites dans les régions conventionnées. Je le répète, à cet égard, je suis franchement plus optimiste que le commissaire aux réclamations des Indiens.

Passant aux questions suivantes du député, je dirai que le gouvernement respecte toujours l'engagement qu'il a pris par l'intermédiaire du ministre et M. Manuel lorsqu'ils ont comparu devant notre comité. Les progrès n'ont pas été aussi rapides que nous l'aurions voulu, en partie parce que—le député se rappellera cette déclaration faite au comité—le gouvernement ne pouvait vraiment pas révoquer les accords conjoints signés avec les commissions scolaires de toutes les provinces. C'est un des domaines où pourraient surgir les plus grandes difficultés.

L'achat de locaux scolaires pour enfants indiens a entraîné des coûts d'immobilisation très importants, et nous sommes liés par les contrats en cours pour la fourniture de services d'enseignement. Il ne fait pas de doute qu'il en résulte une situation très délicate; les Indiens aimeraient en finir avec ce système et consacrer des sommes importantes à l'établissement d'installations semblables sur les réserves. Les dépenses entraînées par cette façon de faire, comme M. Manuel l'a compris lorsque nous en avons discuté devant le comité, sont énormes, si bien que, pour ce qui est de la création d'écoles, le progrès n'a pas été aussi rapide.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette beaucoup d'interrompre le ministre, mais je veux donner la parole à un autre député avant de lever la séance. Puisque le temps réservé à cette série de questions est terminé, le ministre pourrait peut-être s'en tenir à la suggestion du député et répondre par écrit aux questions restantes.

M. Buchanan: Avec plaisir.

M. Brewin: Monsieur le président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre part à ce débat, nécessairement bref. Moi aussi, j'ai entendu le bulletin radiophonique diffusé par Radio-Canada ce matin rapportant les propos de M. Lloyd Barber. Je suppose qu'en tant que commissaire aux revendications territoriales des Indiens, il n'est pas porté à des déclarations alarmistes sur ce sujet et sait de quoi il parle. J'ai été très surpris et je pense que tous les Canadiens devraient l'être également, lorsqu'il a déclaré que la situation était urgente. Je ne suis pas encore certain que le ministère dans son ensemble en reconnaisse la gravité.

Il a également parlé de la nécessité urgente d'un règlement juste, généreux et assez rapide de revendications territoriales des Indiens. Il a dit que, si l'échec des négociations et des discussions à ce sujet continuent à engendrer la frustration actuelle, nous pourrions nous trouver au Canada dans une situation semblable à celle de l'Irlande du Nord. Je pense que nous devrions prendre ces avertissements très au sérieux.

J'aimerais attirer l'attention non seulement du comité mais de tous les Canadiens sur un rapport qui a été fait sur les Indiens du Canada par un groupe de défense des droits des minorités, groupe très prestigieux de juristes, d'érudits et autres, connu principalement, je crois, au Royaume-Uni, mais également en Europe et dans d'autres régions du monde. Ce groupe a effectué une étude approfondie et un rapport en a été fait très récemment par M. James Wilson. Je remercie le ministre de m'en avoir envoyé un exemplaire, que j'ai lu et trouvé très intéressant. A mon avis, ce rapport constitue un des meilleurs résumés que j'aie lus de l'origine de la situation actuelle. Il ne traite évidemment pas de tous les détails complexes, mais j'espère que les Canadiens le liront et le comprendront. Cela contribuerait au changement d'attitude qui semble nécessaire pour trouver une solution.

Ce rapport a déjà été mentionné à la Chambre par le député de Kingston et les Îles au cours du débat sur l'Adresse et je crois qu'il deviendra très répandu. Il offre une vue assez objective de la situation et de l'histoire canadiennes. Le temps ne me permet pas de l'analyser en détail, mais j'aimerais en citer un ou deux extraits. Tout d'abord, le rapport commence de la façon suivante:

> Après un siècle d'isolement spirituel et physique durant lequel on les a considérés généralement comme une race agonisante, les Indiens du Canada ont récemment commencé à sortir de l'ombre et à exiger de l'attention sur leurs problèmes chroniques de pauvreté, de négligence, et d'hostilité culturelle et sociale.

Le rapport se poursuit ainsi:

> ... la réalité cruelle d'une existence pauvre et démoralisante demeure obstinément inchangée pour un grand nombre d'autochtones canadiens.

Le rapport signale que malgré les pénibles efforts déployés, la réalité cruelle n'a pas changé. Je vois qu'il est maintenant 1 heure et il me restera, je crois, environ cinq minutes après que j'aurai mangé mon hamburger.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 1 heure, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander de reprendre l'étude de ce bill plus tard dans la journée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a convenu plus tôt dans la journée de revenir maintenant à l'appel des motions, pour permettre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) de faire une déclaration.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES MESURES GOUVERNEMENTALES EN VUE D'UNE INSPECTION RIGOUREUSE DE LA VIANDE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ma déclaration sera brève et elle sera essentiellement un résumé des réponses que j'ai données aux députés à la Chambre cette semaine. On a prétendu à la Chambre ce matin que j'ai induit les députés en erreur, mais au contraire le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) constatera que ce que je vais dire aujourd'hui n'est pour la plus grande part que la répétition de ce que j'ai déjà dit ici même.

Suite aux inquiétudes soulevées dernièrement quant à la qualité de la viande hachée, je sais que de nombreux consommateurs se sont alarmés et j'aimerais prendre un peu du temps de la Chambre pour faire la mise au point suivante. En fait, comme je l'ai dit tout à l'heure à mon collègue, le député de Saint-Jean-Est, je suis étonné qu'il lui ait fallu trois heures et demie pour lire un document de deux pages réitérant en grande partie des points abordés cette semaine.

La dernière émission «Market Place» du réseau anglais de Radio-Canada portait sur certaines études conduites à l'Université de Guelph. Cette émission donnait à entendre que la plupart des échantillons analysés n'étaient pas sûrs pour la consommation humaine. Les programmes et activités actuels de mon ministère ne confirment pas cette conclusion. Comme je l'ai dit à la Chambre mercredi, à ce jour, il n'existe au Canada aucune donnée épidémiologique suggérant une corrélation entre la viande hachée et des cas de maladies humaines. Mon ministère n'a pas reçu un seul rapport provenant d'un médecin ou d'un hôpital reliant un cas d'empoisonnement à la consommation de viande hachée.

Les inspections et analyses périodiques menées par la Direction générale de la protection de la santé n'ont révélé aucune trace de salmonella, organisme jugé dangereux pour la santé. Tant nos inspections que l'étude récemment effectuée à Guelph, à laquelle j'ajouterais que mon ministère a collaboré, ont confirmé l'absence de cet organisme. Le nombre total de bactéries mentionné à l'émission «Market Place» n'est associé à aucun danger pour la santé puisque ces organismes, qui ne produisent pas de toxines, sont très facilement détruits par la cuisson. Le total élevé de bactéries signalé lors de l'émission permet de croire que des conditions inadéquates d'entreposage quant à la durée et à la température peuvent être en cause, de même que la possibilité d'une manutention insalubre.

Comme tous les membres de la Chambre, je désire la meilleure qualité possible pour la nourriture.

M. Alexander: C'est une bonne idée.

M. Lalonde: A cette fin, voici ce que la Direction générale de la protection de la santé fait. Comme je le disais ici hier, c'est avec les représentants de l'industrie alimentaire, du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Consommation et des Corporations que la Direction générale de la protection de la santé a discuté au cours des derniers mois, de la réglementation gouvernant la qualité et le contenu de la protéine dans la viande et ses substituts. Ces règlements seront acheminés au ministère de la Justice en vue d'une promulgation très prochaine.

Un second aspect du travail permanent de mon ministère comprend l'échantillonnage de toutes les catégories de viande à travers le Canada. Dans le plus récent relevé, 100 échantillons provenant de 50 détaillants dans 5 régions du pays ont été examinés. Le niveau bactériologique total relevé dans ce compte rendu était inférieur à celui mentionné à l'émission «Market Place». Comme dans le cas de toute étude indépendante de ce genre, nous vérifierons leurs données de base et, si des décisions devaient s'imposer, que les députés soient assurés qu'elles seront prises.

Depuis plusieurs mois, la Direction générale de la protection de la santé prépare pour les 4, 5 et 6 novembre un atelier de travail pour les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux œuvrant dans le domaine du contrôle des aliments. Le cas de la viande hachée paraîtra à l'ordre du jour de ces discussions. Comme je l'ai dit aussi mercredi dernier, un nouveau laboratoire de la Direction générale de la protection de la santé construit sur le campus de l'Université Saint Mary's à Halifax ouvrira ses portes le 1er novembre. Vingt-deux personnes y travailleront à des programmes de microbiologie reliés à la qualité des aliments. En tout, 30 personnes constitueront l'équipe affectée à ce programme, incluant le personnel de soutien nécessaire dans les régions pour mettre en application ce même programe de surveillance.

Vu la situation actuelle, j'ai donné des directives visant à accroître le programme des normes microbiologiques pour les viandes. En tout, il y a 245 personnes affectées dans les régions aux programmes des aliments. Dorénavant, 30 techniciens et professionnels seront exclusivement désignés, d'un bout à l'autre du pays, à l'échantillonnage des viandes. Ceci évidemment en plus du travail normalement accompli par les 1,255 inspecteurs du ministère de l'Agriculture et les 195 autres inspecteurs du ministère de la Consommation et des Corporations qui sont responsables de divers aspects d'inspection de la nourriture.

Je signale que les gouvernements provinciaux et municipaux s'occupent aussi d'inspection alimentaire. Ces analyses nous permettront d'établir les seuils minima de micro-organismes dans les viandes en vente sur le marché canadien. Les résultats obtenus nous permettront d'élaborer des lignes de conduite à l'intention de la Direction générale de la protection de la santé et des organismes provinciaux et municipaux pour accroître les mesures d'hygiène dans la transformation des viandes. De nouveaux programmes de réglementation seront développés à partir des données recueillies. Si la consommation de la viande hachée s'avérait nuisible pour la santé, nous n'hésiterions pas à prendre des dispositions légales ou réglementaires.

● (1410)

Comme je l'ai dit à la Chambre ce matin, le programme canadien d'inspection des aliments se compare favorablement à ceux des autres pays.

Des voix: Bravo!

Bœuf haché

M. Lalonde: Depuis deux ans, mon ministère accorde une attention de plus en plus grande à l'amélioration des normes alimentaires et les efforts en ce sens vont s'intensifier. Je tiens à assurer la Chambre et la population canadienne qu'en tant que ministre de la Santé, je veillerai à ce que mon ministère prenne toutes les dispositions nécessaires pour que les consommateurs canadiens aient la meilleure qualité possible de la viande.

Des voix: Bravo!

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que la déclaration du ministre malgré toutes ses lacunes nous aurait épargné bien des ennuis si elle avait été faite lundi. Il aurait au moins exprimé ses préoccupations, au lieu de nous donner les réponses insolentes et irresponsables auxquelles nous avons eu droit la semaine dernière. On nous dit maintenant qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter des bactéries et des déchets contenus dans la viande. En effet, l'hépatite et la typhoïde causées par l'absorption d'aliments malpropres sont choses du passé. Mais en réalité, la régression de ces maladies n'est attribuable qu'au travail des anciens ministres de la Santé, qui, reconnaissant les conséquences directes de la présence de bactéries dans les aliments, ont imposé et appliqué les règlements pertinents.

Les symptômes provoqués par la consommation d'aliments à forte teneur bactérienne vont de la diarrhée bénigne aux violents troubles gastriques. Le fait qu'on n'ait pas rapporté de cas précis ne signifie nullement que personne n'a été malade après avoir mangé du bœuf haché contaminé. Les symptômes ont très bien pu avoir été attribués à une autre cause. Le ministre a-t-il l'intention d'attendre qu'il y ait des preuves semblables avant de prendre des mesures? Faut-il attendre que quelqu'un soit gravement malade, comme cela est arrivé à cause des bouilloires électriques et de l'empoisonnement par le mercure qu'une infirmière très attentive de Toronto a su déceler chez un bébé? Le ministre conteste-t-il les conclusions de l'Université de Guelph dont les échantillons renfermaient des déchets humains et animaux et ne considère-t-il pas ces matières étrangères comme dangereuses pour la santé? Le ministre ferait-il manger de la viande contaminée par ce genre de bactéries à ses propres enfants?

Les Canadiens préfèrent souvent manger leur viande crue ou légèrement cuite. Le ministre estime-t-il que ces gens devraient changer leurs habitudes alimentaires parce que son ministère est incapable d'établir et de mettre en vigueur des règlements qui les protégeraient d'un tel danger pour leur santé? Le ministre nous a dit qu'un tel degré de contamination par les bactéries pouvait être dû à un mauvais entreposage. Mais il ne nous a pas dit ce qu'il entendait faire à ce sujet. Quelles mesures entend-il prendre pour améliorer les conditions d'entreposage dans les supermarchés?

Mercredi, le ministre a dit que les colibacilles ne constituaient pas un danger pour la santé si la viande était bien cuite. Il a ajouté qu'on pouvait tuer les bactéries en faisant cuire la viande à 160 degrés Fahrenheit. Autrement dit, il suffit de bien la faire cuire. Or, un communiqué de la *Presse canadienne*, publié après vérification auprès d'un hôpital d'Ottawa, signale qu'il faudrait pour cela cuire la viande pendant au moins une heure à 172 degrés Fahrenheit. Monsieur l'Orateur, même le ministre ne mangerait pas un hamburger cuit pendant une heure. Il ne le pourrait pas car il serait trop dur. En outre, selon le même communiqué, l'Association médicale canadienne a déclaré que même si l'on cuisait la viande à ces températures élevées, on ne détruirait pas nécessairement toutes les bactéries.

Le ministre n'induirait certainement pas la Chambre en erreur à propos d'une question aussi importante. Nous ne pouvons que conclure, monsieur l'Orateur, qu'il est mal conseillé. L'honorable représentant nous a révélé combien il avait appris à aimer le lait en poudre quand nous lui avons dit que nous étions inquiets de la suppression de la subvention de 5 p. 100 et de son effet sur la santé des Canadiens. Il a même déclaré que le lait en poudre était meilleur si on le laissait au réfrigérateur toute la nuit après l'avoir mélangé. Mais nous dire de cuire le bœuf haché pendant une heure, c'est trop nous demander, même pour le ministre.

Lundi, quand la question a été soulevée à la Chambre par suite de la publication des études Guelph par Radio-Canada, le ministre a répondu d'une façon désinvolte et irréfléchie au lieu de prendre ses fonctions au sérieux et de faire une déclaration le plus tôt possible. C'est à cause de cette désinvolture et de cette arrogance qu'il est maintenant dans le pétrin. Puisque cette question a trait à la santé des Canadiens, le ministre aurait dû la juger importante et s'en occuper immédiatement.

Nous en venons maintenant au rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. La présidente de la Commission a dû organiser une conférence de presse pour rappeler aux Canadiens que le gouvernement tardait à prendre des mesures fondées sur les recommandations que renferme le rapport de la Commission sur le bœuf haché remis au gouvernement, et sans doute au ministre, le 6 juin dernier. Pour dissiper tout doute, la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a fait un déclaration officielle. Le ministère aurait répondu qu'il y avait des priorités plus hautes à considérer. Voilà, à mon avis, monsieur l'Orateur, une réponse des plus irréfléchies. Il s'agit d'une affaire très pressante qui touche directement tous les Canadiens, car nous consommons plus de 400 millions de livres de bœuf haché—par suite de la hausse des prix des autres coupes que la plupart des Canadiens ne peuvent se procurer.

M. Lalonde: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ai-je bien compris le député? A-t-il dit que j'avais déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une affaire prioritaire? M'a-t-il imputé cette déclaration? Si oui, je lui demande de retirer ses paroles, parce que je n'ai jamais fait une déclaration de ce genre. De plus, j'ai consulté mes fonctionnaires et ils m'ont assuré qu'aucun porte-parole du ministère n'avait jamais fait une telle déclaration.

Des voix: Retirez vos paroles!

M. McGrath: Je vais maintenant vous donner lecture d'un communiqué de la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. En voici le texte:

Alors que l'attitude du ministère de la Consommation et des Corporations a été positive, le chef de la Direction générale de la protection de la santé de Santé et Bien-être social Canada, a qualifié d'insensée la recommandation de la Commission visant à surveiller de plus près le niveau bactériologique du bœuf haché. Il aurait dit que les bactéries pouvant causer des empoisonnements alimentaires sont rares dans le bœuf haché et que les contaminations bactériennes, fréquentes dans ces viandes, ne sont pas dangereuses pour les humains. Il a également soutenu que la division de l'inspection de son ministère avait des priorités plus importantes.

Des voix: Rétractez-vous.

M. Lalonde: Le député a bien rectifié sa déclaration.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je signalerais que cette déclaration a été faite en juin et que des mesures ont été prises depuis.

M. McGrath: En fait, monsieur l'Orateur, la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a fait cette déclaration le 23 octobre 1974.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: La déclaration que le ministre a faite aujourd'hui ne suffit pas, devant l'inquiétude de tant de Canadiens; et je crois que leur inquiétude est due à la réponse légère et désinvolte du ministre, qui a déclaré que les colibacilles sont inoffensifs lorsque la viande est bien cuite.

● (1420)

On nous dit maintenant que nous aurons 30 inspecteurs de plus, détachés d'autres services. Pour combien de temps? Est-ce à titre provisoire, ou est-ce une mesure d'application permanente prise par la direction de l'inspection sanitaire? Le temps est venu de modifier la réglementation; il va peut-être même falloir modifier la loi, imposer des peines plus sévères, peut-être même changer de ministre.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pour débuter rendre hommage à deux organismes canadiens qui ont magnifiquement réussi à informer le public de cette question grave, et à pousser ainsi le ministre à agir. Je veux parler d'abord de Radio-Canada, qui a fait du véritable journalisme en soulevant une question importante au cours d'un programme d'affaires publiques—du journalisme vraiment sérieux. Je pense en deuxième lieu à l'excellent travail fait à cet égard par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Il est agréable de voir des services publics faire du bon travail.

Passons maintenant à un autre organisme public, c'est-à-dire au ministère en cause. La déclaration de son titulaire se signale par de nombreuses omissions d'importance. Notons tout d'abord que pour la première fois figure, dans une déclaration d'une page et demie—et pour qui sait l'y trouver—l'aveu que les méthodes d'inspection des viandes laissent à désirer; que cela entraîne des risques réels, et que le ministre a en conséquence pris des mesures tendant à l'adoption d'un nouveau règlement et à l'augmentation du nombre des inspecteurs. Il a du moins commencé à faire quelque chose, et admis qu'il existait un danger, mais qu'est-ce qui manque? J'aimerais savoir à quel moment cet important nouveau règlement doit entrer en vigueur. Le ministre n'a pas précisé de date, mais il a déclaré qu'il allait enfin passer aux actes, et j'espère que ce sera bientôt.

Mais quelle mesure le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer à l'égard de ceux qui négligent leur devoir? Que fera-t-il s'il découvre que les gens préposés à la garde de la viande contreviennent au règlement établi par son ministère? Se bornera-t-il à imposer une amende de $50, la plus élevée que je sache, jamais payée par un contrevenant? La déclaration du ministre ne mentionne pas si la sanction applicable dans ce cas fera l'objet d'une étude. Étant donné le prix actuel de la viande au Canada, c'est là un aspect décisif. Dans le cas du marchand pris en flagrant délit de négligence, $50 sont bien peu de choses et ne représentent sans doute pas plus qu'une partie des ventes de l'après-midi du magasin le moindrement important. C'est certes une amende insignifiante au regard d'un délit passiblement gros de conséquences.

Bœuf haché

Le ministre a déclaré qu'il y aura 30 inspecteurs des viandes affectés à temps plein. Je crois savoir, d'après les renseignements que nous avons pu obtenir, et le ministre me corrigera si je me trompe, qu'il y a au moins 10 des inspecteurs qui sont actuellement affectés à plein temps à l'inspection des viandes, ce qui nous fait donc une augmentation de 20 spécialistes seulement. J'aimerais savoir quel critère a présidé à cette décision du ministre. Il ne nous a pas dit pourquoi nous aurions maintenant 30 inspecteurs plutôt que 50, 500 ou 1,500. Est-ce là un chiffre avancé au hasard, simplement? Est-ce qu'il s'est contenté de se dire: «Il y a des gens qui se sont à bon droit dits révoltés de la situation actuelle, aussi ferions-nous mieux de prendre une décision; pourquoi ne pas porter à 30 le nombre des inspecteurs?» Ou peut-être s'est-il fondé sur un critère rationnel.

Le ministre n'a pas dit, et je crois que cela s'imposait, pourquoi il estime raisonnable de porter à 30 le nombre des inspecteurs. Certains diront que c'est un nombre raisonnable pour une seule ville. Je ne sais pas ce qu'on pourrait trouver à répondre. Je vais être très franc à ce sujet. Il se peut que ce soit un nombre raisonnable, mais il est certain que le ministre a l'obligation de nous dire comment il a arrêté ce nombre et de nous assurer qu'il ne s'agit pas là simplement d'une réaction politique affichée à la Chambre des communes en face d'une situation critique.

L'autre point que je veux faire valoir et qui concerne directement le nombre d'inspecteurs mais, d'une façon plus générale, tout le programme du ministère en matière de protection de la santé, c'est que la viande ne représente peut-être qu'un seul exemple de risques possibles pour la santé dans d'autres domaines. D'où la très grande importance qu'accorde ce ministère au programme de protection dans ce domaine. Je constate, monsieur l'Orateur, que le budget qui lui est affecté a été pour ainsi dire bloqué depuis quelques années, à quelques très légères fluctuations près. Si le ministre vérifie lui-même les chiffres, il s'apercevra qu'il n'y a pas eu grand changement dans les affectations à ce programme. Si l'on tient compte du taux d'inflation des dernières années, c'est dire que les dépenses réelles pour le programme de santé de son ministère ont diminué depuis quelques années.

Si nous voulons nous occuper sérieusement des problèmes médicaux, il est certes beaucoup plus logique de faire de fortes dépenses avant que les gens soient malades, pour prévenir les maladies, les difficultés, que de payer des honoraires de médecin après coup. Je ne puis laisser passer l'occasion de dire à mes amis conservateurs qui se trouvent à ma droite et qui se plaignent toujours à propos des dépenses du gouvernement, que c'est un secteur où il faudrait absolument augmenter ces dépenses afin de veiller à ce que les Canadiens soient bien protégés et de leur éviter des frais médicaux, même si cela se résume à une question d'argent.

En conclusion, j'aimerais dire, à propos de la déclaration du ministre, que celui-ci a adopté un air de suffisance totalement inacceptable. C'est alors que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, les députés de l'opposition et d'autres personnes lui sont tombés sur le dos. On l'a vu dans sa déclaration concernant le lait, lorsqu'il a dit aux Canadiens: «Vous pouvez boire du lait en poudre si le prix du lait est trop élevé.» Je tiens à lui dire que c'est inadmissible. C'est inadmissible, non seulement de la part d'un ministre mais de la part de n'importe quel Canadien dont le revenu n'est pas particulièrement élevé, de dire aux autres de boire du lait en poudre. Le deuxième exemple de cette attitude dont j'ai parlé l'autre

jour à la Chambre et que le représentant de Saint-Jean-Est a mentionnée aujourd'hui, c'est de déclarer aux Canadiens: «Faites cuire votre bœuf haché longtemps et vous n'aurez aucun souci; si vous le faites cuire à 160 degrés, vous n'avez pas à vous inquiéter des bactéries.»

Nous ne devrions pas avoir tellement de bactéries dans notre viande, au point d'être obligés de la faire cuire au moins une heure à 160 degrés. Si le ministre ou n'importe qui veut manger son bœuf haché cru, nous devons être sûrs de pouvoir le faire en toute sécurité.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que j'espère que cette question va obliger le ministre à abandonner son air suffisant; en effet, s'il y a un domaine où la suffisance est totalement inadmissible au Canada, c'est bien celui de la santé et du bien-être social et il faut aborder le problème d'une manière tout à fait différente.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je noterai d'abord qu'il y a contradiction, c'est évident, entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et la présidente de la Commission canadienne de surveillance du prix des produits alimentaires. Même si le travail de cette commission est de surveiller les prix, je pense sérieusement que, pour être efficace, elle doit non seulement surveiller si la loi sur les poids et mesures est observée, mais également si la qualité des produits alimentaires est suffisante. Voilà ce qui explique l'attitude de la présidente de cette commission au sujet de la viande hachée.

Monsieur le président, je suis convaincu que si les consommateurs n'obtiennent pas de viande de première qualité, cela ne dépend nullement du producteur. L'éleveur d'animaux destinés à la boucherie fait son possible pour livrer des animaux en excellente santé. Aux abattoirs, des inspecteurs font un excellent travail pour protéger le consommateur, et je suis d'avis qu'il s'agit d'une étape très importante de la commercialisation des viandes.

J'ai eu très souvent l'occasion de visiter les abattoirs, et je peux témoigner de l'efficacité des inspections qui y sont faites. Cependant, monsieur le président, je ne suis pas si certain que la viande hachée en vente dans les supermarchés est toujours d'excellente qualité. Cela peut être la conséquence d'un manque d'hygiène dans la manutention et aussi du vieillissement de la viande.

Le ministre a déclaré que 240 personnes sont affectées dans les diverses régions au programme relatif aux aliments. Dorénavant, dit-il, 30 techniciens et professionnels se consacreront exclusivement, d'un bout à l'autre du pays, à l'échantillonnage des viandes, ceci, évidemment, en plus du travail normalement accompli par les 1,255 inspecteurs du ministère de l'Agriculture et des 195 autres inspecteurs du ministère de la Consommation et des Corporations qui sont responsables de divers aspects de l'inspection de la nourriture.

Monsieur le président, je ne peux pas croire, étant donné le grand nombre de personnes qui surveillent, à travers le pays, la qualité de la viande offerte au consommateur dans tous les établissements commerciaux et auxquelles on doit ajouter les inspecteurs des gouvernements provinciaux et municipaux, que, avec une telle armée, il y aurait encore des établissements qui se permettent de violer la loi en prenant le risque d'offrir au consommateur, à l'heure actuelle, de la viande dont la qualité est douteuse.

Monsieur le président, nous sommes d'accord pour dire qu'il n'y a rien de meilleur que de la bonne viande. Cependant, il n'y a rien de plus indigeste et de plus nuisible à la santé que de la viande de mauvaise qualité, de la viande que les chiens eux-mêmes ne mangeraient qu'avec très peu d'appétit.

En plus des mesures qui seront prises par des divers ministères pour assurer au consommateur de la viande de qualité, je pense très sérieusement qu'il faudra immédiatement voir à assurer aux éleveurs des profits, des revenus leur permettant de vivre convenablement pour qu'ils puissent continuer à produire suffisamment afin d'assurer la satisfaction aux besoins du marché domestique.

Sinon, ils devront importer des viandes d'ailleurs, et peut-être qu'à ce moment-là les consommateurs auront raison de se plaindre davantage de la mauvaise qualité des viandes.

Il s'agit donc d'un problème très sérieux, et j'espère que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avec l'aide du Cabinet, présenteront des mesures de nature à améliorer la situation.

En terminant, j'espère que l'honorable ministre aura le courage de sévir s'il y a lieu contre les puissantes organisations qui font le commerce de la viande et qui ne respecteront pas la loi et le règlement, de la même manière qu'il sévira s'il y a lieu contre les petits établissements.

● (1430)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Pendant que nous sommes à l'appel des motions, je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a eu des entretiens et tous seraient d'accord pour lui permettre de déposer un document aux termes de l'article 41(2) du Règlement.

* * *

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DE L'ACCORD SUR LE PROGRAMME INTERNATIONAL DE L'ÉNERGIE—RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, des entretiens ont eu lieu au sujet de l'accord sur le programme international de l'énergie, conclu à Bruxelles le 27 septembre 1974. J'ai proposé de soumettre à l'approbation de la Chambre, avec sa permission, une motion en ces termes:

> Que l'accord sur le programme international de l'énergie, déposé aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics aux fins d'étude et de rapport.

Si la Chambre y consent, elle pourrait ainsi en ordonner.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à la motion, mais j'aimerais que le ministre ou le premier ministre suppléant nous donne, vu les très sérieuses conséquences pour le Canada, l'assurance que l'accord ne sera pas signé par le gouvernement avant que la Chambre ait étudié le rapport du comité.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'en prends volontiers l'engagement.

M. l'Orateur: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

[*Français*]

LES SUBSIDES

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le 24 octobre, du bill C-31, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975—M. Chrétien.

[*Traduction*]

M. Sharp: J'invoque le Règlement, madame le président. Vu le temps qui nous reste avant quatre heures, une entente officieuse a été conclue que j'aimerais exposer à la Chambre plus officiellement pour éviter les problèmes. Il a été convenu d'étudier les prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord jusqu'à 3 h 15; le comité sera alors saisi des prévisions du ministère des Travaux publics. Permettez-moi de faire une suggestion: puisque nous étudierons ces dernières prévisions à la demande expresse du parti du crédit social, Votre Honneur pourrait donner la parole en priorité à ses porte-parole.

Mme le vice-président adjoint: La Chambre est-elle d'accord? Le député de Grenville-Carleton.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous sommes d'accord, madame le président, tout en nous inquiétant un peu du fait que le leader du gouvernement à la Chambre cherche à influencer la présidence quant à l'ordre dans lequel les orateurs prendront la parole. J'espère que vous tiendrez compte de mon opposition.

Une voix: C'était une suggestion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le président, nous sommes d'accord avec la suggestion. Le leader du gouvernement à la Chambre parlait en notre nom à tous, je crois.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Madame le président, j'accepte très volontiers la proposition faite par le président du Conseil privé (M. Sharp), d'autant plus qu'il est évident que nous avons eu des discussions à ce sujet, et je pense que je dois remercier mes collègues de cette générosité. A mon avis, cela est dû au fait que nous n'avons pas abusé de notre droit de parole au cours des débats sur les crédits.

[*Traduction*]

Mme le vice-président adjoint: La Chambre consent-elle à ce que nous passions, à 3 h 15, à l'examen des crédits du ministère des Travaux publics?

Des voix: D'accord.

Annexe A—*Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.*

M. Brewin: Madame le président, avant le déjeuner j'ai réussi à employer cinq des dix minutes qui m'étaient accordées; je vais donc poursuivre mes remarques après cette pause. Je parlais alors du rapport préparé par le groupe des droits des minorités sur les Indiens du Canada, et j'en ai lu quelques passages qui me semblent tout

particulièrement utiles et intéressants. J'aimerais en citer encore un ou deux. Voici ce qu'on peut lire à la page 7 de ce rapport:

> N'empêche que les gouvernements qui se sont succédés ont trouvé plus facile de garder les Indiens à la charge de l'Assistance sociale et moins coûteux que d'engager les capitaux considérables qui leur auraient permis de voler de leurs propres ailes.

● (1440)

> Il est facile de mesurer les effets économiques de cette politique: pour l'ensemble des Canadiens, le chômage est de 6 p. 100, chez les Indiens, il atteint 50 p. 100. En 1969, le revenu moyen de la famille canadienne était de $8,874, tandis que 88 p. 100 de toutes les familles indiennes touchaient moins de $3,000 et 50 p. 100 moins de $1,000, ce qui comprend toutes les prestations d'aide sociale.

Je poursuis la lecture du rapport. Il dit:

> Malgré ces signes prometteurs, la vie des Indiens n'a pas encore subi de transformation d'importance. Le ministère des Affaires indiennes est encore un organisme énorme et coûteux qui peut, de propos délibéré ou non, gêner la transmission de pouvoirs et ressources aux Indiens . . . Il faut réparer une longue histoire d'échec, de mesquinerie et de négligence.

Si je souligne tout cela au ministre, ce n'est pas parce qu'il excuse ou souhaite cet état de choses, mais pour lui montrer combien lourde est la tâche qu'il entreprend.

Pour finir, le document dit:

> Pour rendre possible ce meilleur climat de confiance et donner aux Indiens les meilleures chances de succès pour résoudre ces malaises chroniques, le gouvernement devra agir de bonne foi et leur procurer les ressources voulues pour une longue période d'expérimentation et de développement; et les Canadiens devront abandonner la responsabilité qu'ils ont prise de décider si «leurs» Indiens devraient être «préservés» ou assimilés. Quelles que soient les voies que les Indiens décident de suivre et si peu sages qu'elles puissent paraître aux personnes de l'extérieur, il faut maintenant que les Indiens choisissent eux-mêmes. On ne demande pas aux Blancs de décider de ce qu'est l'Indien, de ce qu'il peut devenir; on leur demande beaucoup plus: de l'accepter comme il est.

Je voudrais dire quelques mots des réclamations de terres. Il s'agit d'une question difficile et complexe et je veux recommander la prudence. Si on la traite sur le plan purement juridique, elle ne sera pas réglée avec succès. Il faut la traiter en hommes d'État. Ces problèmes nécessitent du jugement politique et probablement une mesure législative. A ce sujet, je voudrais poser quelques questions au ministre. Il nous a parlé des négociations en cours et il s'est dit optimiste quant à celles qui se rapportent au Nord du Québec. Si je comprends bien, elles sont engagées surtout avec le gouvernement du Québec.

Au sujet des autres négociations, je voudrais savoir où elles en sont rendues. Progressent-elles? Met-on à la disposition des Indiens les fonds nécessaires pour leur permettre de faire les recherches dont ils ont besoin pour présenter leur cause. J'insiste sur la nécessité de mettre à leur disposition les fonds nécessaires. L'a-t-on fait? Les réclamations des autochtones font-elles l'objet de négociations? De plus, les négociations portent-elles aussi sur le règlement des droits obtenus par traité dont, paraît-il, on ne tient aucun compte. Il faut rectifier ces accords découlant de traités qui, au départ, étaient totalement injustes envers les Indiens.

Mme le vice-président adjoint: A l'ordre. Je suis désolée d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est écoulé.

Subsides

M. Dionne (Northumberland Miramichi): Madame le président, la procédure en usage pour les délibérations en comité plénier ne m'est pas très familière. Je suis néanmoins heureux de profiter de cette occasion pour faire connaître mon opinion à l'occasion de l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je m'intéresse à de nombreux aspects de ce ministère, et en particulier à la direction des parcs nationaux et à celle qui s'occupe des affaires indiennes. Le parc national connu sous le nom de Kouchibouguac se trouve dans ma circonscription, du moins dans sa plus grande partie. Je partage en réalité cet honneur avec le ministre d'État (Pêcheries). Un nouveau parc national, connu sous le nom de Beaubear's Island est établi dans ma région grâce à la générosité du défunt lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'honorable J. Leonard O'Brien, qui a fait don de l'île au peuple canadien à cette fin.

Je vais parler aujourd'hui d'enseignement, en ce qui concerne surtout la population indienne du Canada. J'aspire au jour où le ministère n'aura plus sa raison d'être et où les Indiens du pays pourront réaliser eux-mêmes leurs objectifs et leur destinée, au lieu de dépendre à cet égard des services de l'État. Il faut regretter que se pose aujourd'hui ce qu'on appelle le problème indien. S'il existe, la responsabilité en retombe non pas sur une seule instance gouvernementale, mais sur tous les gouvernements et sur l'ensemble de la population blanche, car cette situation dure depuis la colonisation du continent par l'homme blanc. C'est le jour où le premier blanc a posé le pied sur le sol d'Amérique du Nord que le problème indien est né. Et pourquoi ne faudrait-il pas plutôt parler du problème blanc? Les Indiens seraient sûrement d'accord.

Au début, l'homme blanc a cherché à résoudre le problème en affrontant l'Indien. Il a tenté de lui faire adopter sa culture. Je ne reprocherai rien à nos ancêtres: leurs efforts étaient sans doute sincères. D'autre part, ils n'ont pas réussi complètement, car certains Indiens ont résisté. Alors, l'homme blanc a eu recours à sa méthode traditionnelle de résoudre les problèmes, le fusil. Pendant des générations, nous avons perpétué l'idée que nous sommes venus ici convertir les sauvages, mais ils ont résisté à nos efforts. L'homme blanc remportait la bataille contre l'Indien grâce à ses tactiques supérieures et à sa bravoure incroyable. Par contre, lorsqu'il était vaincu par les Indiens c'était à cause de leurs attaques perfides et sournoises; il se livrait alors à un massacre. A mon avis, toute bataille est un massacre: ce sont les préjugés de l'historien qui font toute la différence.

Heureusement, notre attitude a changé ces dernières années. Nous voulons voir les Indiens prendre la place qui leur revient dans notre société canadienne. Depuis cinq ou six ans, le processus de consultation a commencé à fonctionner au profit des Indiens et du gouvernement canadien. J'espère qu'il se poursuivra et se reflétera dans les activités des ministères. Je suis certain que le ministre partage ce point de vue.

Si les Indiens du Canada doivent parvenir à leurs buts, il faudra améliorer leurs programmes d'éducation. Une très forte partie des enfants indiens quittent l'école parce que l'éducation qu'ils y reçoivent n'a rien à voir avec leur mode de vie. Il leur faut un système d'éducation qui les aide à réaliser leurs aspirations. Leurs programmes scolaires ne doivent pas nécessairement être les mêmes que ceux des blancs. Ce n'est pas logique. L'éducation des Indiens doit tenir compte de leurs aptitudes, leur culture et leur héritage traditionnels puisque ce sont ces aptitudes qui leur profiteront.

Je pense que nous ne devrions pas donner aux autochtones du Canada une éducation qui risque de leur faire perdre leur héritage et leur culture. Il faut absolument développer les aptitudes qui leur permettront d'être autonomes et d'avoir cette dignité qui est si nécessaire à l'homme. Quand les Indiens fréquentent les écoles publiques, par suite d'ententes avec les ministères provinciaux de l'éducation, nous devons tout particulièrement nous assurer qu'ils conservent leur culture et leur héritage. Mon expérience limitée de l'enseignement aux enfants indiens m'a appris qu'ils ne peuvent s'adapter à notre système parce qu'il leur est en grande partie étranger. C'est pourquoi, quand nous les forçons à se soumettre à notre genre d'éducation, nous ne desservons pas leurs intérêts.

J'ai vu des parents retirer leurs enfants de l'école pour les envoyer chasser le caribou ou poser des pièges, ce qui a provoqué la désolation de certaines personnes. Je crois, pour ma part, que ce genre d'activité peut avoir une très grande valeur éducative, si le système est conçu de façon à intégrer ce genre d'apprentissage au programme global d'éducation des autochtones. Je ne veux pas dire par là que nous devrions laisser nos indigènes exercer indéfiniment le métier de chasseur, de pêcheur et de trappeur. Néanmoins, il n'y a rien de mal à cela s'il y en a parmi eux qui tiennent à ce genre de vie.

● (1450)

Je tiens à déclarer aussi énergiquement que possible que l'éducation des indigènes doit s'améliorer, au double point de vue du nombre et de la qualité. J'espère que le ministre est de cet avis et qu'il fera tout son possible pour assurer aux jeunes indigènes les meilleurs moyens possibles de s'instruire. Néanmoins, tous nos efforts en ce sens seront inutiles si nous ne savons pas leur assurer des occasions d'emploi en même temps qu'une meilleure instruction. J'ai bien hâte que les indigènes du Canada occupent la place qui leur revient à nos côtés dans la voie qu'ils auront choisie.

M. Smith (Churchill): Madame le président, je traiterai uniquement de deux des principaux problèmes du Manitoba du Nord, c'est-à-dire la région que je connais le mieux. Je pense toutefois que ces problèmes concernent l'ensemble du pays. Depuis trois semaines, nous entendons beaucoup parler des logements des Indiens et des populations indigènes. J'admets que cela constitue un problème. J'ai voyagé en compagnie du ministre dans diverses régions de ma circonscription où il a pu constater la situation de visu.

Le logement constitue l'une des nécessités prioritaires en de nombreux endroits de nos réserves. Toutefois, nous avons apparemment tendance à penser que ce logement doit correspondre à nos propres normes. Si ces populations n'acceptent pas les normes que nous avons établies pour elles, il semble impossible de leur fournir des logements. Des professeurs viennent nous déclarer que tout le monde doit pouvoir disposer de tant de pieds cubes d'espace. Je puis vous garantir, madame le président, qu'au rythme où nous construisons des habitations sur les réserves à l'heure actuelle, nous sommes loin de répondre à l'explosion démographique à laquelle on y assiste. Je suis certain que tous les députés en sont bien conscients.

La solution que je propose pour remédier en partie à ce problème est la suivante. On construit un certain nombre de maisons chaque année dans une réserve donnée. Je ne

[Mme le vice-président adjoint.]

suis pas certain de la façon de les répartir. Mais il reste encore beaucoup de gens dans les réserves qui seraient heureux d'avoir un toit pour s'abriter. A l'approche de l'hiver, nous en sommes toujours à faire cohabiter deux ou trois familles dans une seule maison. Je tiens à affirmer au ministre qu'il existe des moyens de fournir un logement aux habitants des réserves. Nous pouvons en revenir à la vieille maison en rondins. On peut généralement trouver le bois de construction sur place, et les indigènes savent construire ce genre de maisons. Ils n'ont pas besoin de programmes de formation pour cela. Je ne parle pas de maisons de rondins de 12 pieds sur 14; je parle de maison dans laquelle une famille peut vivre.

Dans ma circonscription, le taux de chômage est de 12.8 p. 100. Nous avons le programme d'initiatives locales et toutes sortes d'autres programmes de fortune destinés à créer des emplois. On pourrait donc employer ces gens, mes commettants, et leur fournir en même temps un logement. Voilà ce que désirent les électeurs de la plupart des localités que je représente. Ils aimeraient beaucoup pouvoir s'installer dans une petite maison, disons une maison de type provisoire. La maison en rondins était encore la maison traditionnelle il y a quelques années et puis nous sommes intervenus pour dire qu'il fallait mettre du placoplâtre à l'intérieur et quelque chose d'autre à l'extérieur. Dans ces localités, les gens peuvent se construire une bonne maison en rondins pour le tiers du prix de la maison traditionnelle d'aujourd'hui.

Ce qui pose le plus de problèmes aux gens du Nord, c'est le coût élevé du transport des matériaux jusqu'aux réserves. Ces frais représentent la moitié du coût total. J'aimerais maintenant parler du problème de l'alcoolisme que l'on rencontre aujourd'hui chez nos Indiens. C'est un problème que nous devons surmonter en collaboration avec les Indiens sans quoi le système s'effrondrera entièrement. Nous ne sommes pas plus capables que les Indiens de régler le problème de l'alcoolisme. Je ne suis pas un grand voyageur. Je parle seulement de ma circonscription. Les chefs et les gens de ma région reconnaissent que cela pose un problème. Ils essaient d'y trouver une solution.

Je ne trouve pas dans ces prévisions budgétaires l'argent qui pourrait aider ces gens à surmonter ce grave problème. Cela fait-il partie des 82 millions réservés à l'aide de spécialistes? Ce n'est pas en envoyant des spécialistes qu'on résoudra le problème. Certains ont pour principe qu'il suffit de se réunir, de se tenir la main et d'en parler à cœur ouvert pour se guérir de l'alcoolisme. Cette théorie ne vaut rien. C'est une question qu'il faut régler en collaboration avec les gens des réserves. Nous pouvons leur offrir de l'aide professionnelle mais ils doivent admettre que c'est leur problème. J'aimerais qu'on fasse certains efforts pour les aider.

Je crois savoir que le programme de développement communautaire a été ou doit être réduit. Je ne crois pas que j'ai vraiment appuyé le programme de développement communautaire, mais je crois qu'il doit exister un programme permanent pour favoriser l'enseignement dans les réserves.

Ce matin, le ministre parlait de transférer des fonds aux bandes. J'approuve cette idée. Cependant, on doit aussi prévoir une formation adéquate en même temps que ce programme. Dans bien des régions, les autochtones veulent avoir les fonds. Ils devraient les avoir, c'est évident. Cependant, ils ont aussi besoin d'une certaine formation pour ne pas faire des gaffes monumentales. C'est ce qui est arrivé dans plusieurs cas. Le ministère des Affaires indiennes s'est trop hâté en remettant tout aux bandes et en les laissant se débrouiller seules. Certaines bandes s'en sont très mal sorties. Le ministère a dû revenir sur ses pas et reprendre ces services en main à cause de la pagaille qui y régnait. C'est pourquoi je suis en faveur d'un certain genre de programme de développement communautaire, pour que les bandes aient la formation voulue pour administrer leurs propres programmes. Elles seraient beaucoup plus heureuses de prendre en main leurs propres programmes.

Le ministre a parlé ce matin de l'utilisation des terrains sur les réserves, etc. Je l'approuve. Cependant, il y a un problème dans ma circonscription. Dans la réserve de le Pas se construit actuellement un complexe important. Je dois avouer que je ne suis pas au courant de tout ce qui s'y passe. Je crois aussi qu'il y a bien des gens de communautés avoisinantes qui ne savent pas tout à fait ce qui se passe dans ce complexe. Il devrait y avoir de meilleures communications entre la ville voisine de le Pas et le ministère des Affaires indiennes pour que chacun connaisse la position de l'autre.

● (1500)

Je dis cela parce que le Pas perdra beaucoup de recettes fiscales en raison de l'existence d'un complexe comme celui-ci dans la réserve. Il devrait donc y avoir plus de consultations entre le ministère des Affaires indiennes et les gens de le Pas pour que chacun sache exactement ce qu'il en est.

Un autre problème que j'aimerais soumettre au comité est celui de l'alcool. Je suis sûr que tous les membres savent que, d'après les statistiques, 85 p. 100 des Indiens qui sont en prison aujourd'hui y sont à cause d'infractions concernant l'alcool. J'aimerais que le ministère des Affaires indiennes, par le biais de ses programmes d'éducation, travaille en collaboration étroite avec les bandes pour les aider à surmonter ce grave problème qui menace d'être fatal à toutes les réserves du Nord du Canada.

M. Buchanan: Madame le président, je ne voudrais empêcher certains députés de parler et je me contenterai de dire que j'ai écouté avec vif intérêt les remarques du député. Il a abordé plusieurs sujets dont le premier avait trait aux maisons de rondins. Quand j'étais jeune, j'ai vécu un certain temps dans l'une d'elles en Athabasca et l'une des premières choses que j'ai fait à mon arrivée au ministère a été d'examiner cette possibilité.

Les députés le savent sûrement, les régions où la situation du logement est la plus critique sont le Nord du Québec, de l'Ontario, des trois provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique jusque dans la vallée du Mackenzie, des régions où, à mon avis, et d'après le député semble-t-il, il serait possible de construire des maisons en bois rond. Il avait parfaitement raison de signaler la question à notre attention.

[*Français*]

M. Cyr: Madame le président, durant les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je voudrais parler des crédits de Parcs Canada.

Un parc national contient des éléments caractéristiques de grande beauté. Ces grandes beautés sont protégées au bénéfice des Canadiens et pour les générations futures.

Le Canada est un pays jeune, dont une partie importante de la population vivait, il n'y a pas tellement longtemps, dans des endroits sauvages ou à proximité de ceux-ci.

Aujourd'hui, la plupart des Canadiens ont facilement accès à des régions qui sont demeurées assez propices aux promenades au grand air. Toutefois, les Canadiens ne sont pas friands de ces promenades au grand air. Ils devront profiter de l'expérience des pays à population dense, dans le domaine de la mise en réserve et de la conservation des régions pouvant être transformées en parcs nationaux.

Tandis que la population s'accroîtra et que l'urbanisation prendra de l'ampleur, le besoin de conserver telles quelles ces zones de grande nature deviendra de plus en plus impérieux, et le prix qu'on y attachera sera de plus en plus grand. Et cela, madame le président, me porte à attirer votre attention sur un article de *La Presse* d'hier, à l'effet que le Koweit s'agrandit d'une île américaine en prélevant 17.4 millions de dollars de ses revenus pétroliers pour ce faire. Le Koweit vient d'agrandir son royaume d'une petite île de l'Atlantique, située à 30 kilomètres seulement de Charleston en Caroline du Sud, et baptisée Kiawah.

Donc, l'entrepreneur, que les Koweitiens ont choisi pour transformer cette île boisée en un vaste parc de divertissement hautement rentable, estime que cette acquisition pourrait être le premier d'une série d'investissements koweitiens dand les lieux de villégiature des États-Unis. Cette petite île qui a été vendue 17.4 millions fut achetée pour $125,000 en 1951 par un promoteur américain. Donc, cette transaction qui a eu lieu cette semaine en Caroline du Sud nous porte à réfléchir sur la préservation de nos sites historiques, de nos sites enchanteurs au Canada afin qu'ils ne passent pas dans les mains des étrangers.

Donc, madame le président, il est important de reconnaître dès maintenant les zones de grande nature au Canada, et d'en tenir compte en proposant une ligne de conduite sur la destination des parcs nationaux, et de voir ainsi à l'expansion du réseau. En parlant de l'expansion du réseau, je dois rendre hommage au président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), qui de 1970 à 1974 a établi dix parcs nationaux au Canada. Je crois que la Chambre devrait rendre hommage à ce grand Canadien pour avoir porté un si vif intérêt à la préservation . . .

[*Traduction*]

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le président. D'après les ententes conclues par les leaders à la Chambre, en ce qui concerne l'étude de ces prévisions budgétaires en comité plénier, la séance du comité devait surtout être réservée à l'usage de l'opposition pour lui permettre de questionner les ministres sur les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'année 1974-1975. Par suite de cette entente et vu l'importance de ces trois jours, nous avons accepté cette procédure.

Pour une raison ou pour une autre, voilà qu'à la Chambre cet après-midi les ministériels prennent la parole; l'un d'eux l'a fait il y a quelques instants et c'est maintenant le tour de mon collègue. Ils font des discours à la louange des ministres. Ce n'est pas le but de l'étude des prévisions budgétaires en comité plénier et je dois protester. Je le fais à contrecœur, madame le président, mais je proteste. Si on les laisse faire—et je le dis en toute déférence—le reste de l'après-midi, alors on réduit à néant une expérience importante en matière de procédure parlementaire à laquelle nous nous livrons.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame le président, je désire nullement refuser à mes collègues le droit de parole. Mais je vous demanderais à vous madame le président et à mes amis d'en face de se souvenir des ententes conclues entre le leader du gouvernement, celui de l'opposition et sauf erreur, celui du Nouveau parti démocratique. Si les ministériels continuent de faire l'éloge des ministres—car ils le font tous—ils vont à l'encontre de l'objectif de cette expérience qui nous paraît très valable dans le cadre de la réforme parlementaire que le premier ministre lui-même a mentionnée. Je le dis en toute déférence mais dans les circonstances j'estimais ne plus pouvoir me taire.

M. Reid: J'invoque aussi le Règlement, madame le président. Je ne crois pas que les députés de ce côté-ci de la Chambre puissent accepter le principe selon lequel la Chambre des communes appartient aux députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Reid: D'après l'accord conclu entre les leaders de la Chambre, nous devions revenir à titre d'essai à l'ancien système de comité des subsides, ce que nous avons fait. De mon temps, au comité des subsides à la Chambre des communes—avant que le député de Grenville-Carleton vienne y siéger—les ministériels avaient le même droit de parole que les oppositionnels, et c'est ce qui s'est produit aujourd'hui. Certains députés de ce côté-ci qui représentent un grand nombre d'Indiens n'ont pas pris la parole; je suis l'un d'eux. Beaucoup aimeraient prendre la parole. J'invoque le Règlement pour signaler qu'à ma connaissance il n'y a eu aucun accord selon lequel les députés libéraux ne participeraient pas au débat et je rejette totalement l'idée que la Chambre des communes appartienne seulement aux députés de l'opposition.

● (1510)

M. Baker (Grenville-Carleton): Madame le président, le secrétaire parlementaire a parfaitement raison lorsqu'il dit qu'il n'y a pas d'ordre de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a mentionné qu'un ordre de la Chambre rendrait la procédure inflexible, et je suis de son avis. Néanmoins, nous avions convenu qu'en raison du caractère expérimental de cette initiative et des circonstances dans lesquelles nous nous sommes mis d'accord, les ministériels ne prolongeraient pas indûment leur temps de parole.

A l'heure actuelle, il y a trois députés du gouvernement qui désirent prendre la parole et nous avons entendu trois députés de l'opposition. J'estime que l'accord est rompu, et je continue de m'élever contre cet accord. Puisque il s'agissait d'innover à l'occasion de l'étude de ces prévisions budgétaires, j'estime que l'attitude du gouvernement et celle du secrétaire parlementaire nous ont causé un grave préjudice à cet égard.

[*Français*]

M. Cyr: J'invoque le Règlement, madame le président.

Le vice-président adjoint: L'honorable député de Gaspé invoque le Règlement.

M. Cyr: Madame le président, si l'honorable député m'avait laissé poser ma question, à laquelle je voulais donner une explication, j'aurais cédé la parole à un autre député, et l'on aurait pu avoir cinq minutes de plus pour ce débat. Je crois que l'on devrait cesser d'invoquer le Règlement. J'ai été élu à la Chambre, et ce depuis plusieurs années, et j'ai autant droit de parole que les honorables députés de l'opposition.

[*Traduction*]

Mme le vice-président adjoint: Comme il ne reste que quelques minutes, je devrais peut-être donner la parole au député de . . .

[*Français*]

M. Leblanc (Laurier): J'invoque le Règlement, madame le président.

Mme le vice-président adjoint: L'honorable député de Laurier invoque le Règlement.

M. Leblanc (Laurier): Madame le président, il y a trois jours, il y eu entente entre les chefs de partis à l'effet qu'on discuterait des prévisions budgétaires, mais actuellement on ne discute pas de ce sujet. Les députés discutent des problèmes personnels qui existent dans leur circonscription. Mais je n'ai pas entendu, sauf quelques exceptions, de débats sur les prévisions budgétaires.

Si l'on veut réellement accorder du temps aux députés de l'opposition pour leur permettre de discuter des problèmes relatifs à leurs circonscriptions, je rappellerai que le Règlement prévoit déjà 29 jours pour permettre à l'opposition de ce faire. Alors, au cours des trois derniers jours, on devait discuter de prévisions budgétaires. A mon avis, nous n'avons pas réellement discuté de prévisions budgétaires, et je ne suis pas de l'avis des députés de l'opposition quand ils nous disent que le gouvernement ne leur accorde pas assez de temps pour discuter des montants extraordinaires que l'on demande pour administrer le pays . . .

Mme le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est maintenant 3 h 15 de l'après-midi, il est de mon devoir, conformément à l'entente prise aujourd'hui . . .

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le président, j'invoque le Règlement, et c'est à cause du temps que nous avons perdu sur ce crédit. Je dois dire que la deuxième déclaration du député de Grenville-Carleton était plus exacte que sa première. Il était entendu que les ministériels n'abuseraient pas de leur temps de parole. Il n'était pas convenu qu'ils s'abstiendraient de prendre la parole.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est exact.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est maintenant 3 h 15 et nous sommes censés passer aux crédits des Travaux publics pendant quarante-cinq minutes. Je prends sur moi de dire au nom de mon parti que nous sommes prêts à renoncer à notre temps de parole en ce qui concerne les Travaux publics, afin de pouvoir consacrer quinze minutes de plus aux Affaires indiennes.

Mme le vice-président adjoint: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Benjamin: Madame le président, les six ou sept dernières minutes accordées à l'étude des prévisions budgétaires des Affaires indiennes ayant été prises par des rappels au Règlement, je me demande si vous et la Chambre consentiriez à ce que le député de Brant, à qui vous alliez donner la parole, je crois, pose les deux questions qu'il voulait poser. Peut-être accepterez-vous d'oublier l'heure pendant deux ou trois minutes pour lui permettre de poser ces questions.

Mme le vice-président adjoint: La Chambre consent-elle à ce que je donne la parole au député de Brant?

[*Français*]

M. Cyr: Madame le président, j'invoque le Règlement. Au sujet du même rappel au Règlement, j'avais une question à poser à l'honorable ministre. Je crois que j'ai autant le droit de parole que les honorables députés de l'autre côté, sinon passons à l'étude des crédits du ministère des Travaux publics.

[*Traduction*]

Mme le vice-président adjoint: Comme il est 3 h 15 et qu'il n'y a pas entente, je dois, conformément à l'entente conclue plus tôt, interrompre les délibérations et passer aux prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, que l'on trouvera à l'annexe A, aux pages 19 et 20 du projet de loi.

Annexe A—*Ministère des Travaux publics*

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Madame le président, je désire profiter de ce débat sur les crédits du ministère des Travaux publics pour faire certaines instances au ministre sur les besoins pressants de la région en ce qui a trait aux quais et aux chenaux.

Même si un député est élu pour représenter l'ensemble des Canadiens, il n'en reste pas moins qu'il doit s'intéresser davantage aux problèmes de sa circonscription.

En ce qui a trait aux ministres, c'est-à-dire aux membres de l'exécutif, je suis d'avis qu'ils doivent administrer les fonds qui leur sont confiés par le Parlement de façon équitable pour toutes les régions du pays. Je désire donc attirer l'attention du ministre sur des sujets très importants et qui intéressent toute la population de la Côte sud, c'est-à-dire Montmagny et la banlieue. Dans le budget des dépenses pour l'année 1974-1975, on note que l'objectif du ministère au sujet du programme maritime est d'aménager et d'entretenir le plus économiquement possible les installations maritimes qu'exigent les programmes fédéraux mis en œuvre pour le développement et le soutien de l'industrie, et pour la régularisation du niveau des eaux. En deuxième lieu, ce programme prévoit la construction, les améliorations et les entretiens d'ouvrages maritimes, la planification et l'aménagement des chenaux, des quais et des ports en vue de faciliter le transport des passagers et des marchandises diverses en vrac. Voilà un objectif bien précis.

● (1520)

Or, depuis de nombreuses années, des représentations sont faites au gouvernement fédéral par les autorités municipales de la cité de Montmagny, par les cadres intermédiaires et par la population en général, au moyen de requêtes, afin que des travaux de dragage soient effectués dans le chenal qui conduit au quai de Montmagny, mais toujours sans résultat.

Tous les députés qui ont représenté cette région au Parlement ont fait des instances auprès des divers niveaux de gouvernement. Des députés libéraux, conservateurs, et même l'honorable Jean Lesage, alors qu'il était député de Montmagny-L'Islet, ont fait des instances à cette fin. Quand les gouvernements étaient libéraux ou conservateurs, la réponse a toujours été négative. A mon avis, il n'y a pas eu de considérations partisanes dans le refus des autorités. Pourtant, il existe un volumineux dossier sur le chenal de Montmagny. Ce n'est pas parce que les divers ministres qui ont présidé aux ministères des Travaux

publics et des Transports sont ignorants de la situation désavantageuse réservée à Montmagny, que le problème demeure sans solution. Au contraire, à ces ministères, le problème a souvent été établi très clairement. Cependant, je crois de plus en plus que c'est la bureaucratie qui conseille mal les ministres, qui leur font voir que, selon leur nature, les travaux à être exécutés coûteraient énormément cher, et ne seraient pas rentables. Pour appuyer mes dires, je citerai un paragraphe d'une lettre du directeur du district de Québec:

> Les réponses se résumeraient à ce que le ministère est d'accord que ce projet pourrait améliorer l'industrie du tourisme et favoriserait le trafic commercial. Cependant, les revenus de quayage ne justifieraient pas le coût des améliorations qui se chiffreraient à au-delà d'un demi-million de dollars et que pour ces raisons le ministère ne serait pas justifié d'autoriser ce projet.

Voilà une version, mais il y en a d'autres. En examinant de très près ce dossier, on peut constater que les divers fonctionnaires qui ont étudié la question ne sont pas tous d'accord sur les coûts. Les uns parlent de $500,000, les autres, de $750,000. J'en suis venu à la conclusion que si l'on voulait vraiment collaborer au développement de la région de la Côte sud, on n'hésiterait pas à consacrer des centaines de milliers de dollars pour exécuter les travaux nécessaires à exploiter cette immense richesse touristique qui existe de façon naturelle, mais qui a besoin de l'intervention de l'homme pour être mise à profit, ce qui, au surplus, créerait de nombreux emplois. Si l'on pouvait se décider à consacrer le dixième des sommes qui ont été gaspillées pour la restauration du navire *Bonaventure*, ce serait une aventure dont toute la population de la Côte sud serait très fière, et qui ferait oublier la mésaventure du *Bonaventure*.

Il existe à Montmagny et dans la banlieue de nombreuses îles, notamment l'Île aux Grues, en face de Montmagny, qui est habitée par une brave population désireuse de développer cette île davantage, et qui veut continuer à y vivre, mais avec des moyens de communication convenables en 1974. Les moyens de transport mis à la disposition de cette population ne sont pas adéquats. Il y aurait lieu de procéder à des améliorations majeures au quai de l'Île, et je demande au ministre de bien vouloir en prendre note pour que, dans les prévisions budgétaires de 1974-1975, un crédit soit prévu à cette fin.

J'ai parlé, il y a un instant, des avantages que retirerait la Rive sud du dragage du chenal.

Mais il y aurait aussi beaucoup d'avantages pour les îles, car les touristes pourraient y avoir accès beaucoup plus facilement.

Le gouvernement fait appel à des initiatives locales pour stimuler notre économie. Cela est très bien. Mais je pense qu'il faudrait utiliser davantage les possibilités naturelles qu'on trouve dans notre région. L'une d'elles, c'est l'industrie du tourisme, avec tous les développements qu'elle peut favoriser dans cette région.

On parle beaucoup, depuis plusieurs années, de décentralisation industrielle. Pour ma part, je crois que la décentralisation est urgente, mais il ne faut pas uniquement en parler, il faut agir, et le plus rapidement sera le mieux.

Le dragage du chenal et la réparation du quai de Montmagny favoriseraient beaucoup la région. Montmagny est, à mon sens, la capitale de la Côte sud. Si l'on veut attirer des industries, il faut créer un pôle d'attraction et, pour ce faire, il faut la collaboration des autorités gouvernementales à tous les niveaux. Mais comme le gouvernement fédéral canalise vers son trésor la plus grande partie des taxes et des impôts des contribuables, il est bien normal que l'on s'adresse au gouvernement fédéral pour demander l'exécution des travaux de dragage et de réfection du quai.

Qu'on me permette, madame le président, de profiter de l'occasion pour remercier l'ex-ministre des Travaux publics, l'honorable député de Restigouche (M. Dubé), d'avoir accepté de mettre au programme pour l'année 1975-1976 la reconstruction du quai de Montmagny et de lui consacrer la somme d'un quart de million de dollars. Je demande au nouveau titulaire de bien vouloir donner suite au programme de son prédécesseur, et j'ai très confiance dans la compréhension du ministre que je félicite. Je demande également au ministre de tenir compte des instances qui ont été faites à son ministère par les autorités de la Cité de Montmagny au sujet des dégâts causés chaque année par la débâcle de la rivière du Sud, à la hauteur du Pont Rivard, à Montmagny. Pour prévenir de nouveaux dégâts, il serait absolument nécessaire qu'un mur soit construit à partir du Pont Rivard en direction de la chute, afin d'éliminer l'angle droit qui est la cause principale des dégâts que nous avons à déplorer.

Je profite également de l'occasion pour demander à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Drury) de réviser la loi et les règlements relatifs aux murs de soutènement le long du fleuve Saint-Laurent. Il est regrettable de constater que des murs de soutènement aient été construits il y a un certain nombre d'années et qu'ils soient présentement dans un état déplorable, parce qu'on ne procède pas régulièrement à des travaux d'entretien. Ce problème est surtout d'une extrême gravité le long des côtes, vis-à-vis de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, à Montmagny. Les autorités municipales ont très souvent fait des instances pour obtenir la rénovation ou la réparation de ces murs de soutènement, mais les fonctionnaires du ministère ont toujours trouvé des réponses qui étaient de nature à dégager le ministère de cette responsabilité. Néanmoins, si le ministère estime qu'il doit consacrer des sommes trop considérables à l'entretien, peut-on sérieusement . . .

Le président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. Il y a eu entente au comité à l'effet que les discours étaient limités à 10 minutes. Ses 10 minutes sont écoulées.

M. Lambert (Bellechasse): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je n'ai jamais compris qu'il y avait eu entente sur les crédits du ministère. Il y avait eu entente sur les autres, mais pas sur celui-là, et je ne pense pas avoir abusé du temps de la Chambre cette semaine sur les crédits, et je voudrais bien avoir encore deux minutes pour terminer mon exposé.

[*Traduction*]

M. Ellis: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si je comprends bien, l'entente ne prévoyait aucune limitation de discours sur les Travaux publics.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pense que la décision de limiter à dix minutes la durée des interventions s'appliquait au temps qui nous restait pour les Affaires indiennes. Je ne crois pas que nous ayons changé quoi que ce soit pour les Travaux publics.

M. le président: Je n'ai aucune objection. Le député peut poursuivre ses commentaires.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'espère bien que le ministre prendra note des instances que je viens de faire, et qu'il pourra trouver un moyen pour que cette situation d'abandon de l'entretien des murs de soutènement cesse le plus rapidement possible, et pour que l'on conserve au moins les murs existants.

Je désire également demander que l'on procède à la rénovation du quai de Berthier-sur-mer, municipalité autrefois désignée sous le nom de Berthier-en-bas. En 1970, le ministère a effectué des réparations s'élevant à quelques milliers de dollars. Il s'agit d'un quai qui a une très grande valeur historique. Je sais que cela ne fait pas vivre, mais on y tient! Je pense qu'il vaut vraiment la peine d'être entretenu et conservé. Sur la carte maritime, dernièrement, ce quai figurait comme quai en ruine. Cela me désole. Ce n'est pas à l'honneur du député de Bellechasse qui demeure à Berthier-sur-mer. De plus, il s'y trouve une grande profondeur d'eau et, s'il était rénové, il pourrait encore servir avantageusement.

Nous parlons de plus en plus d'une marine marchande canadienne. Si un jour cela se réalise, et le plus tôt sera le mieux, nous serons heureux à ce moment-là d'utiliser ce quai. En terminant, je remercie le ministre pour les travaux de réfection qui sont en cours à l'édifice fédéral de Montmagny. Je suis convaincu que la population en sera très heureuse, et que les fonctionnaires qui y travaillent seront plus à l'aise et par conséquent plus efficaces.

Monsieur le président, voilà les quelques observations que je voulais faire à l'occasion de l'étude de ces crédits. Au nom de la population de la Côte sud, j'espère que le ministre répondra favorablement à ces demandes afin que des emplois soient créés dans notre région qui compte 11.3 p. 100 de chômage, et que l'on puisse utiliser davantage notre main-d'œuvre qui est bien qualifiée, pour le bien-être de tous et pour combattre efficacement l'inflation.

● (1530)

[*Traduction*]

M. Ellis: Monsieur le président, je suis enchanté d'avoir l'occasion de participer cet après-midi à la discussion sur les prévisions budgétaires. Récemment, j'ai consacré un temps assez long au même sujet dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. A l'instar de nombreux députés de mon parti, j'affirme que nous n'avons pas assez de temps pour examiner les comptes.

Un projet du ministère des Travaux publics n'est resté devant le comité permanent que pour une seule réunion. Compte tenu des retards habituels, cela signifie que nous n'avons eu que 80 minutes à y consacrer. Et si l'on tient compte de la façon de travailler du comité, on s'aperçoit que mon collègue et moi-même n'avons eu au total que 28 minutes pour examiner des prévisions budgétaires de $522,747,000. Il nous a donc fallu approuver $350,000 par seconde.

C'est déjà bien dommage de devoir examiner des montants si importants à toute vitesse, mais le responsable du budget, le ministre des Travaux publics, s'estima au-dessus de tout cela et ne prit même pas la peine de se montrer à la réunion. Mercredi, le député de Kenora-Rainy River, pointant un doigt arrogant et innocent, a eu l'audace de se lever ici, de nous admonester et de nous affirmer que les prévisions budgétaires exigeaient un examen approfondi. On a rarement plus d'aplomb!

Non seulement il a débité les pires sottises que j'aie jamais entendues, mais il a utilisé pour cela le fauteuil du premier ministre. Il a dû se laisser gagner par la folie des grandeurs. En fait, le ministre envoya à la réunion du comité son sous-ministre, flanqué de son personnel qui en bloc, si je ne m'abuse, doit bien toucher quelques milliers de dollars l'heure. Le sous-ministre, M. MacDonald, est très compétent. Je l'ai trouvé au courant des questions et désireux de collaborer. Ses réponses souffraient quelquefois de l'emphase verbale typique de tous les hauts fonctionnaires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Répétez cela, s'il vous plaît.

M. Ellis: Je pourrais certainement le dire encore mieux une seconde fois. Dans l'ensemble, c'est un excellent administrateur. Cependant, il sera, j'en suis sûr, le premier à l'admettre, que la responsabilité incombe au ministre qui a été élu et qui doit rendre des comptes à la Chambre. Mais le ministre s'est pensé au-dessus de cette réunion. Il comprendra peut-être que je suis enchanté de me trouver ici pour déposer mes questions au dossier. Je dis «déposer au dossier» parce que j'ai toute une liste de questions; franchement, j'aimerais que le ministre y réponde, mais je crains que nous n'en ayons pas le temps. Peut-être aura-t-il une occasion d'y répondre plus tard.

Au refus de ministre d'assister à la séance et de se prêter aux questions s'ajoute la question du rapport annuel du ministère des Travaux publics, qui donne habituellement lieu à de nombreuses questions. Bien qu'il ait pu être consigné au compte rendu par le ministre à un moment donné, ce document a été décrit par le sous-ministre comme une première copie le 15 octobre, et je ne l'ai pas vu officiellement consigné au compte rendu après cette date. En fait, ce rapport doit être assez ancien, puisqu'il porte la signature de l'ancien ministre le député de Restigouche. Bon nombre de mes questions porteront sur ce rapport.

Cependant, j'aimerais d'abord mettre en doute le sens des responsabilités d'un ministère qui, même dans la situation inflationniste actuelle, se permet d'avoir un budget qui a augmenté de 38 p. 100 en deux ans, passant de 375 millions de dollars en 1972-1973 à 520 millions de dollars en 1974-1975. Comment peut-on s'étonner de l'inflation? Peut-on encore se demander qui jette le plus d'huile sur le feu? Certaines de mes questions portent sur des comparaisons que j'ai faites.

Dans les prévisions du rapport annuel, le coût de la Place Guy Favreau à Montréal (Québec) est de 173 millions de dollars. Pourtant, le coût total, selon les prévisions budgétaires de 1973-1974, était évalué à seulement 87 millions de dollars. D'après les prévisions antérieures, il n'était que de 42 millions de dollars. Cet immeuble va-t-il coûter quatre fois plus cher que ce qu'on avait prévu au départ?

Également à Montréal, l'ensemble immobilier destiné à rassembler tous les immeubles de l'administration fédérale est évalué dans le rapport annuel à 184 millions de dollars. Dans les prévisions budgétaires à l'étude, il était évalué à 53 millions de dollars et, pour une raison quelconque, il était évalué un an plus tôt à 3 millions de dollars de plus, soit 56 millions de dollars. Encore une fois, cet ensemble immobilier coûtera-t-il trois fois et demie plus cher que prévu initialement?

Il y a un petit immeuble à Ottawa qui m'inquiète beaucoup; je veux parler de l'édifice réservé au ministère des Affaires urbaines, l'ancienne Académie Lasalle. Le rapport annuel l'évalue à 7 millions de dollars. Les prévisions qu'on nous a données ne l'évaluent qu'à 5 millions, et l'an dernier on en estimait le coût à 4.3 millions. J'ai bien peur que ce logement ne revienne extrêmement cher au ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Le cas du GEP à Toronto (Ontario) est encore plus étrange. Selon les prévisions du rapport annuel, cet établissement coûtera 140 millions de dollars. Le budget à l'étude indique qu'il coûtera 121 millions de dollars, mais le budget précédent indiquait qu'il coûterait 200 millions de dollars. L'année précédente, on prévoyait qu'il coûterait 80 millions de dollars. De 80 millions à 200 millions, puis à 121 millions et enfin à 140 millions de dollars: quelqu'un doit certainement savoir à peu près ce que la construction de l'établissement coûtera, mais ce n'est apparemment pas le ministère des Travaux publics.

Il n'est pas nécessaire de parler uniquement des gros immeubles de ce genre. Nous pourrions parler par exemple d'un petit immeuble du gouvernement du Canada en Nouvelle-Écosse qui, il y a deux ans, devait coûter $850,000. On prévoit maintenant payer 2.4 millions de dollars pour cet immeuble. Encore une fois, il y a une différence d'un million de dollars entre le coût prévu dans le rapport annuel et le chiffre indiqué dans le budget. Les frais de construction d'un immeuble du gouvernement du Canada à Calgary (Alberta) sont évalués à 25 millions de dollars dans le rapport annuel. Les coûts prévus au budget précédent étaient de 18.5 millions de dollars seulement. Le rapport annuel mentionne aussi des frais de 56 millions de dollars pour un autre immeuble du gouvernement canadien situé sur la rue Sparks, à Ottawa. Le budget à l'étude n'indique que 49 millions de dollars pour le même immeuble et, l'année dernière, le budget indiquait que l'immeuble coûterait 36.7 millions de dollars.

Pour ces sept immeubles, la différence entre les montants prévus dans le budget et les prévisions du rapport annuel s'élève à 251.6 millions de dollars. Devons-nous faire un examen raisonnable de deux documents présentés par le même ministère, probablement au même moment, lorsqu'il y a une différence d'un quart de milliard de dollars entre les deux? Dans ce cas, nous ne pourrons certainement pas fournir des solutions raisonnables et sensées.

J'ai examiné certaines des autres différences. Je voulais le faire parce que les députés reçoivent d'autres documents que le budget. Nous recevons aussi les livres des comptes publics et je pensais qu'il serait intéressant de voir ce que ceux-ci indiquaient à propos de certaines des prévisions budgétaires. Par exemple, on y parle d'un petit immeuble du gouvernement du Canada à Acton Vale, qui est situé quelque part au Québec, je ne sais pas au juste, où pour lequel on a présenté une soumission de $316,000. C'est peut-être raisonnable; je l'ignore.

Le budget prévoit que cet immeuble coûtera $338,000. Ainsi, pour une fois, les prévisions budgétaires semblent suffisantes. Le budget de 1973-1974 prévoit que cet immeuble coûtera $338,000, mais selon les livres des comptes publics, le gouvernement a adjugé un contrat de $324,000 pour la construction de l'immeuble, ce qui représente une différence de $8,000. De plus, le crédit des comptes publics de 1973-1974 était de $228,000 seulement. Les comptes publics n'inventent pas ces chiffres, ils doivent les trouver quelque part. A mon avis, ils les prennent au ministère. Si le ministère donne aux comptes publics une prévision de $228,000 et qu'il présente à la Chambre des communes une demande de crédits annuels de $338,000, il est évident que quelque chose ne va pas.

● (1540)

Je vais consacrer quelques minutes à des exemples semblables. A Belœil, Québec, un édifice du gouvernement du Canada revint finalement à $599,900. C'est un chiffre assez raisonnable, mais les crédits de 1974-1975 indiquaient un montant de $652,000 et ceux de 1973-1974, $814,000. Sans doute pourrait-on accuser certains d'entre nous de naïveté; mais nous ne pensons pas que cet édifice ait pu perdre 25 p. 100 de sa valeur, alors que tout le reste a grimpé. Aussi j'ai regardé de nouveau les prévisions des comptes publics et j'ai découvert que, dans le rapport de 1973-1974, ce poste était de $350,000. Je me demande où les comptes publics ont pris ce chiffre. Si le ministère des Travaux publics donne deux séries de chiffres, j'aimerais savoir pourquoi.

A Stouffville, Ontario, il y a un petit bureau de poste de $257,800, pour lequel les prévisions budgétaires s'établissaient antérieurement à $342,000 et à $355,000, tandis que les comptes publics indiquent $195,000. Monsieur le président, il y a beaucoup trop de différence entre ces chiffres pour que nous puissions les examiner comme il faudrait. Pourtant le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé veux nous dire que nous avons assez de temps pour les étudier en comité.

Il y a une dernière chose que j'aimerais signaler au comité. En supposant que les prévisions que nous donne le ministère sont valables, j'aimerais seulement relever quatre postes choisis au hasard dans tout le Canada.

Dans les crédits, il y a un poste de $281,000 pour une rénovation à Arvida, Québec; le contrat fut accordé à $340,000, ce qui représente une différence considérable. A Downsview, Ontario, pour un bureau de poste, les crédits montrent $290,000, le contrat s'est élevé à $348,000. A Saint-Jean, Terre-Neuve, pour un autre centre de tri de courrier, les prévisions étaient de $3,700,000 et le contrat s'est, en fait, monté à $6,199,000. Pour Terrebonne, Québec, les prévisions s'établissent à $293,000, le contrat à $343,000.

Si ces dépenses inflationnistes doivent se poursuivre, j'aimerais savoir si le ministère a l'intention de faire construire tous les immeubles dont il a fait faire les devis et de grossir son budget de façon excessive. Ne serait-il pas préférable de ralentir le rythme et de s'arrêter à songer aux dépenses du gouvernement?

Sans vouloir blesser mes amis de l'Alberta, je constate qu'un immeuble sera construit à Lethbridge (Alberta) au coût de $22,159,885 et que le contrat a été adjugé. Monsieur le président, j'ai bien examiné les prévisions budgétaires mais je n'ai pu y trouver ce contrat. J'en ignore la provenance. Il semble qu'on ait conçu rapidement le projet de construire cet immeuble, mais je n'ai pu le trouver dans aucun des budgets.

Je tiens simplement à dire en terminant que nous avons bien peu de temps pour examiner ces crédits. Les chiffres sont énormes et complexes et il est grand temps, selon moi, d'aviser à un nouveau moyen de les présenter et surtout de les examiner.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, je ne veux pas abuser de mon droit de parole, mais j'aimerais simplement faire une remarque, c'est que je regrette que lorsqu'on fait des demandes pour certains murs de soutènement qui ont été érigés il y a quelques années, suivant la méthode des gabions, c'est-à-dire les paniers de broche remplis de pier-

res. Après des dizaines d'années, ces gabions sont complètement détériorés, et on arrive au ministère, dont on étudie les crédits, pour dire qu'il n'y a pas d'argent pour entretenir et réparer ces murs.

Je pense que si le gouvernement a pris l'initiative de construire des murs de soutènement, c'est parce qu'il croyait nécessaire de protéger les berges, et qu'il doit faire comme n'importe quel citoyen, c'est-à-dire entretenir sa propriété. Et si ce sont les particuliers qui le font, il me semble, monsieur le président, que le gouvernement du Canada devrait au moins les aider à entretenir ces murs.

Dans la circonscription de Portneuf, monsieur le président, on se heurte souvent à ce problème, et on nous dit que les crédits manquent. Donc, j'aimerais que l'honorable ministre des Travaux publics songe à prévoir des crédits pour entretenir au moins les murs de soutènement déjà faits et qu'on retrouve à plusieurs endroits de la circonscription de Portneuf.

J'aimerais également souligner, monsieur le président, un certain illogisme qu'on rencontre certaines fois dans les mesures administratives. Au Cap-Santé, par exemple, dans la circonscription de Portneuf on a fait une descente de bateau près du quai. Malheureusement, il n'y a pas de chemin pour descendre du Cap pour aller jusqu'au quai. Alors on a investi pour faire une descente de bateau. Malheureusement, il n'y a pas de chemin et on nous répond, lorsqu'on en fait la demande, qu'on n'a pas d'argent pour résoudre ce problème.

Je vous remercie, monsieur le président, je vais laisser maintenant la parole à un autre.

[*Traduction*]

M. Elzinga: Monsieur le président, j'ai juste quelques questions à poser au ministre concernant les crédits du ministère des Travaux publics pour l'exercice compris entre le 1er avril 1973 et le 31 mars 1974. Le 22 octobre 1973, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a invité la Direction de l'aménagement foncier du ministère des Travaux publics à préparer une étude détaillée sur les perspectives d'aménagement d'une localité pour 40,000 habitants dans la réserve indienne d'Ennoch, à Winterburn, en Alberta.

La bande a cédé la terre afin de se procurer des revenus d'installations louées à bail. Le ministère des Affaires indiennes a prévu des frais d'honoraires et des dépenses de $120,000. Le ministère des Travaux publics a-t-il affecté des sommes à ce projet? Si oui, quel en est le montant?

M. Drury: Monsieur le président, je ne ferai pas de discours parce que le temps nous presse, mais j'essaierai de répondre brièvement à quelques questions.

M. le président: A l'ordre. Je me demande si le ministre compte répondre à toutes les questions ou si je devrais accorder la parole au député de Chambly qui veut poser une ou deux questions.

M. Elzinga: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. le président: Je crois savoir de quoi il s'agit. Le député avait repris son siège et le ministre s'est levé croyant que le député avait terminé.

M. Dick: On veut une réponse à une question. Voilà tout.

M. le président: Assurément, mais la présidence n'est pas en mesure de donner la réponse. Cela appartient au ministre.

M. Elzinga: Je regrette, monsieur le président, j'ai dit en commençant que j'avais plusieurs questions à poser.

Il y a un poste des crédits selon lequel 1,263 fonctionnaires sont employés au niveau administratif au ministère des Travaux publics. Ce chiffre est-il exact?

● (1550)

M. Drury: Monsieur le président, bien que je ne sois pas en mesure de fournir immédiatement la réponse exacte, je dirai que l'honorable député a en majeure partie raison. Quant au projet sur lequel il s'est enquis je dirai que les fonds proviennent entièrement des crédits alloués au ministère des Affaires indiennes.

M. Elzinga: Monsieur le président, je constate que le budget du ministre prévoit une dépense de 520 millions de dollars. Le personnel administratif du ministère fournit-il un rendement comparable à celui que l'on rencontre dans le secteur privé, exclusion faite évidemment des employés qui occupent les locaux où nous prenons présentement la parole.

M. Drury: Monsieur le président, les locaux où nous prenons présentement la parole relèvent de l'Orateur. Je n'élaborerai point d'avantage. Je dirai simplement que le rendement du ministère des Travaux publics vaut généralement et dépasse souvent celui du secteur privé.

M. Elzinga: Monsieur le président, puis-je poser au ministre une question au nom d'un collègue qui a dû s'absenter. Il paraît que la digue qui protège le port de White Rock est dans un état de détérioration avancée. Le ministère des Travaux publics a-t-il l'intention d'apporter les réparations nécessaires à ce bassin? Il constitue apparemment un danger à l'heure actuelle. Je crois savoir que l'on a essayé de vendre l'installation portuaire à la collectivité de White Rock, mais elle n'en a pas les moyens.

M. Drury: Monsieur le président, ma réponse intéressera aussi le député de Bellechasse. L'amélioration et, dans une certaine mesure, l'entretien des ports, relèvent de deux domaines de compétence. L'aménagement des ports à vocation essentiellement commerciale relève du ministère des Transports qui fixe les priorités à cet égard, et des commissions du ministère des Travaux publics qui exécutent les travaux nécessaires.

Quant aux ports de pêche, de plaisance et de tourisme, c'est du ministère de l'Environnement que relève leur aménagement. Les crédits dont dispose le ministère de l'Environnement sont répartis suivant les priorités fixées par ce ministère. Le ministère des Travaux publics quant à lui est commandité par l'un ou l'autre de ces deux ministères pour exécuter les travaux. Le ministère des Travaux publics se charge de fournir des conseils techniques. Il incombe au ministère des Transports ou au ministère de l'Environnement de déterminer si les travaux doivent être exécutés.

M. Elzinga: Les projets réalisés par le ministère des Travaux publics sont-ils choisis d'après leur valeur propre, ou bien selon une formule conformément à certains plans régionaux?

M. Drury: Monsieur le président, je pense qu'on a posé la même question au comité permanent et la réponse du

sous-ministre est à peu près la même que celle que je puis donner. Il n'y a pas de formule inaltérable ou rigide. Cependant, on examine un projet dans un plan d'ensemble. Toutes sortes de considérations entrent en jeu. Ces considérations varient d'un projet à l'autre.

M. Elzinga: Monsieur le président, je sais que cette question a été soulevée au comité, mais vous n'ignorez pas que les paroles du ministre et celles de la personne qui comparaît devant le comité ne concordent pas toujours. Je remercie le ministre.

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, il y a quelques années, en ce qui a trait aux murs de soutènement, il y a eu une norme d'établie à l'effet que le ministère des Travaux publics en défrayait le coût partout le long des berges où le chenal passait à moins de 2,000 pieds de ces berges, s'il passait dans l'espace situé entre 2,000 et 3,000 pieds, il défrayait 50 p. 100 du coût, et s'il passait à 3,000 pieds ou plus, il en défrayerait le tiers.

J'ai été surpris après mon élection lorsque j'ai lu plusieurs rapports sur ce sujet. Dans ma circonscription plusieurs terrains sont situés à moins de 1,500 pieds des rives. J'ai étudié ce problème avec les fonctionnaires du ministère et les autorités des villes, et il n'existe même pas de murs de soutènement. La réponse finale que j'ai reçue du ministère est à l'effet qu'on n'a pas prévu de budget à ce sujet. Je me demande s'il existe une politique sur l'accession à la propriété. On devrait peut-être aussi établir une politique de conservation des propriétés.

M. Drury: Monsieur le président, en ce qui a trait aux murs de soutènement, c'est un sujet de grand intérêt. Il existe une formule établie depuis plusieurs années qui a trait à ce qu'on appelle en anglais les «water lots». Il existe aussi une autre technique visant à retenir la terre. Il paraît que les techniques relatives aux «water lots» dans l'eau même n'ont pas nécessité de changements, tandis que la formule relative à la terre même est actuellement en train d'être révisée. Voilà la réponse finale que je peux donner maintenant à l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au sujet du bureau de poste de la localité de Kanata. Quand le ministère a-t-il été averti par la direction du bureau de poste qu'on n'avait pas besoin des soixante-dix pieds linéaires pour les boîtes postales puisqu'on allait bientôt faire la livraison à domicile?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, la question du député prouve combien inutile est ce genre de dialogue, ce genre de question, peut être. Ni moi ni mes fonctionnaires n'avons de renseignements précis au sujet des soixante-dix pieds inutiles au bureau de poste de Kanata. Nous devrons les obtenir. Si ce genre de questions était posé en comité permanent, nous pourrions donner les renseignements sur-le-champ parce qu'il s'y trouve alors assez de fonctionnaires en possession de la documentation pertinente.

M. Dick: Je remercie le ministre de ces renseignements. Je soulève cette question parce qu'elle ouvre la voie à une question plus générale. Depuis mon élection en janvier 1973, j'ai écrit au bureau de poste et j'ai communiqué avec le ministère des Travaux publics . . .

M. le président: A l'ordre. Comme il est 4 heures, je dois, conformément à l'ordre spécial rendu le jeudi 3 octobre 1974, interrompre les délibérations et passer immédiatement à toute mise aux voix nécessaire à l'adoption du bill C-31.

L'Annexe (A) est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(L'Annexe (A) est adoptée.)

M. le président: L'Annexe (B) est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(L'Annexe (B) est adoptée.)

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis étonné de voir un si grand nombre de députés libéraux ici à 4 heures, le vendredi après-midi.

Des voix: Bravo!

● (1600)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, quelqu'un pourrait-il expliquer ce phénomène?

M. Sharp: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président, c'est que nous nous intéressons beaucoup aux travaux de la Chambre.

Des voix: Bravo!

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. Chrétien propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. l'Orateur: Conformément à l'ordre spécial adopté le 3 octobre 1974, la Chambre s'ajourne à lundi 2 heures.

(A 4 h 05, la séance est levée d'office en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR SA VISITE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'aimerais rendre compte à la Chambre du voyage que j'ai fait la semaine dernière en Europe. Je dirai tout d'abord que l'accueil très cordial de Paris et de Bruxelles, l'intérêt considérable qui s'y est manifesté pour nos positions et le vif désir de collaboration qui s'y est exprimé, m'ont permis de constater l'excellence de la réputation dont jouit notre pays dans ces capitales et au sein des grands organismes internationaux qu'elles abritent. Je puis aussi assurer la Chambre, monsieur le président, que les gouvernements français, belge et luxembourgeois ont su nous montrer qu'ils possédaient une vaste connaissance de la réalité canadienne.

Les entretiens que j'ai eus à Paris avec le Président Giscard d'Estaing, le premier ministre Chirac et d'autres membres du Cabinet français se sont déroulés, il va sans dire, dans le riche contexte des liens historiques et culturels qui unissent nos deux nations. Fait aussi important, nos interlocuteurs ont manifestement reconnu le caractère distinctif du peuple canadien, ainsi que la modernité de ses réalisations. Il nous est apparu, au cours de ces entretiens, que nos hôtes sont conscients comme nous de la nécessité de traiter les questions d'un point de vue pratique, de mettre l'accent sur la coopération plutôt que sur la concurrence, sur la participation plutôt que sur le retrait, et sur la consultation plutôt que sur la présomption.

Il a été décidé à Paris que deux groupes d'étude seraient formés à qui l'on confierait la tâche de dépister les secteurs où une fructueuse coopération pourrait permettre d'accroître et de diversifier nos échanges commerciaux. Ces deux groupes seront en mesure de présenter leurs rapports à la Commission économique mixte Canada-France lors de la réunion que cet organisme tiendra à Ottawa dans la première moitié de 1975. L'un de ces groupes étudiera, sans engagement préalable, mais en tenant compte des intérêts des deux parties, les possibilités d'investissements dans la technologie et le commerce du pétrole, du gaz, du charbon et des combustibles nucléaires. Le second groupe fera surtout porter ses efforts sur le domaine plus vaste des échanges possibles dans les secteurs industriels et se penchera, en premier lieu, sur les modes de transport. C'est ainsi que l'on étudiera, d'une part, les techniques françaises en ce qui concerne les chemins de fer et le transport par hélicoptère et, d'autre part, les réalisations canadiennes en ce qui a trait aux avions à décollage et atterrissage courts et les véhicules tous terrains.

Le fait que l'on se soit mis d'accord pour que la réunion du comité consultatif se tienne, pour la première fois, au niveau ministériel, dénote l'importance attachée à ces questions.

Il a été finalement reconnu que le succès ultime de la tâche à entreprendre reposait largement sur l'entreprise privée, et qu'il y aurait lieu de favoriser un rapprochement, dans les mois qui viennent, entre les hommes d'affaires français et canadiens. J'ai prié, à cet égard, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) de diriger une mission commerciale officielle, composée d'hommes d'affaires canadiens, qui doit se rendre en France en 1975.

● (1410)

[*Traduction*]

A Bruxelles, monsieur le président, où j'ai eu l'avantage de m'entretenir officiellement avec le premier ministre Tindemans et ses collègues du cabinet ainsi qu'avec le premier ministre Thorn du Luxembourg, j'ai perçu la même intensité d'intention qu'à Paris, la même volonté de poursuivre les relations déjà excellentes qui existent entre nos pays, d'intensifier les contacts et les échanges et d'appuyer les initiatives canadiennes dans le domaine de la coopération multilatérale au sein de la Communauté européenne.

A Bruxelles, comme à Paris au début de la semaine, nous nous sommes entendus non seulement pour reconnaître les principaux problèmes à l'échelle planétaire mais aussi sur les solutions à leur apporter. Il est ressorti de nos délibérations que la menace que fait planer sur le monde la prolifération des armes nucléaires exige la conception et la mise en place de mécanismes de protection plus perfectionnés et efficaces. Nous sommes également convenus qu'il faut s'attaquer aux principaux problèmes de l'économie mondiale, soit l'inflation, le ralentissement de la croissance, les déficits de la balance des paiements, le recyclage, les négociations commerciales, et que la situation exige une attitude plus libérale que protectionniste. A ce sujet, monsieur le président, le ministre des Finances (M. Turner) et moi avons, au cours des six dernières semaines, déjà sollicité et obtenu les avis de huit présidents et premiers ministres et nous nous proposons de poursuivre ces efforts dans les semaines qui viennent.

En plus de compter plusieurs États souverains, l'Europe de l'Ouest est aussi le siège de nombreux organismes internationaux: l'UNESCO et l'OCDE à Paris, l'OTAN à Bruxelles et d'autres ailleurs. Mais l'Europe est encore plus que cela. L'Europe est une «évolution», une réalité, dynamique, une idée, que, en dépit de formidables obstacles, un groupe d'hommes inspirés essaie de convertir en une vivante communauté. L'Europe n'est pas une somme de nations: elle existe par et pour ces nations comme aussi à part de ces nations. Il ne suffit pas, se plaisait à répéter Jean Monnet d'additionner des nations ensemble, encore faut-il créer une nouvelle Europe. Or, sur ce continent, on a effectivement amorcé le lent et parfois difficile processus de la création. Cette Europe, l'Europe de l'avenir, aura une structure organique. Et pourtant, il est impossible de prévoir ce que seront les dimensions, la puissance et

l'orientation de la nouvelle Europe. Mais il serait dangereux de ne pas prendre en considération le sens de la destinée qui commande cette évolution.

Le gouvernement canadien reconnaît le principe de la nouvelle Europe, monsieur le président, et l'appuie entièrement. Nous l'avons applaudi, la semaine dernière à Bruxelles, comme nous avions applaudi l'entrée, dans la Communauté européenne, de la Grande Bretagne, de l'Irlande et du Danemark il y a deux ans. Et notre attitude a influé sur la manière dont est perçue notre position actuelle à l'endroit de la Communauté européenne. Cette initiative, monsieur le président, n'est qu'une façon parmi tant d'autres d'engager la Communauté dans une entreprise de coopération dynamique.

Nous voulons ajouter une dimension, nouvelle et cependant parallèle, aux relations que nous nous efforçons d'établir avec l'Europe des neuf, relations qui évolueront au fur et à mesure que la Communauté franchira la distance qui la sépare encore de la maturité; relations qui devront tenir compte des intérêts et de la peronnalité du Canada, ces considérations devant se répercuter dans les prises de décisions; relations qui devront faire une large place à la consultation et qui seront empreintes de respect mutuel, monsieur le président.

Cette démarche comporte sa part de nouveauté. La Communauté, et cela se comprend, ne sait pas encore quelle forme elle prendra, quelles seront ses juridictions et les pouvoirs qui seront les siens au cours des années à venir. Il n'appartient pas davantage au Canada de le dire. C'est à l'Europe seule qu'il incombe de décider. Mais il n'en reste pas moins que cette nouvelle Europe, qui absorbe déjà 20 p. 100 du commerce mondial, est appelée à jouer un rôle de plus en plus impérieux sur la scène internationale: dans les domaines du commerce, de la science, de l'économie, des finances, de la technologie et autres. Il serait dès lors tout à fait déraisonnable que le gouvernement de notre pays ne tente pas d'établir des relations privilégiées avec elle. Il est évident qu'une entreprise comme celle-là se trouverait grandement facilitée si nous décidions d'attendre quelques années comme, apparemment, la plupart des autres nations du monde ont choisi de le faire. Mais une telle attitude équivaudrait à négliger les avantages qui peuvent découler d'engagements précoces avec la Communauté. Cela équivaudrait à laisser de côté l'esprit d'invention qui anime en ce moment la Communauté et auquel nous désirons apporter notre contribution. En tout ceci, nous voulons nous soucier avant tout des intérêts du Canada.

Ces désirs, cette façon d'être et ces objectifs, la Communauté européenne les partage avec nous. Nos entretiens avec le président Ortoli, le vice-président Soames et d'autres commissaires de la Communauté économique européenne ont dissipé tout doute à ce sujet. Il y eut une remarquable concordance de vues tant sur le principe de ces nouvelles relations que sur la marche à suivre pour déclencher le processus. Ce processus sera lent à démarrer mais il faut commencer. A la suite de mes entretiens de Bruxelles, nous sommes convenus qu'il fallait amorcer une autre démarche, de nature à raffermir les liens entre le Canada et la Communauté européenne. Nous nous sommes entendus pour entreprendre des pourparlers préliminaires dans le proche avenir sur le caractère et la portée des négociations qui auront pour but de définir la forme et le contenu de nos relations.

A cette fin, les représentants du Canada et de la Communauté ont été priés de commencer sans tarder à convoquer des réunions. En outre, le président de la Commission a accepté de venir à Ottawa prochainement. J'ai été heureux d'apprendre qu'une délégation ouvrira à Ottawa, en 1975, un bureau semblable à ceux de Tokyo et de Washington.

[*Français*]

J'invite donc, monsieur le président, tous les députés à s'associer à nos projets. Il s'en présentera heureusement plusieurs occasions, étant donné l'accord conclu la semaine dernière à Paris, où j'ai annoncé, avec l'approbation du gouvernement français, la création d'un consulat général à Strasbourg. Cette présence canadienne dans cette importante région de la France devrait donner une nouvelle impulsion aux programmes mis en œuvre dans les domaines du commerce, de la culture, de l'information et de l'immigration, ainsi qu'aux services offerts aux touristes et aux hommes d'affaires canadiens. Cette mission servira de plus à resserrer les liens du Parlement du Canada avec le Parlement et le Conseil de l'Europe. Les députés n'ignorent pas que le Parlement de l'Europe est situé à Strasbourg, et que l'on s'attend qu'il joue un rôle de plus en plus considérable au sein de la nouvelle Communauté européenne. J'attache beaucoup d'importance à ces liens et à l'apport des parlementaires canadiens. Monsieur le président, je pourrais ajouter que l'on m'a souvent parlé en Europe de l'excellente réputation et du respect que s'étaient acquis nos délégations parlementaires. J'ai d'ailleurs eu la chance d'être à Paris en même temps que l'une de ces délégations, la semaine dernière, et de constater qu'elle s'acquittait de sa tâche avec grande distinction.

J'ai déjà dit, monsieur le président, que Paris et Bruxelles sont le siège de plusieurs grands organismes internationaux. J'ai eu des entretiens avec les principaux représentants de deux de ces organisations, M. Van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique, et M. Luns, secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Mes interlocuteurs ont évalué, à mon intention, la situation internationale suivant leurs optiques particulières et m'ont fait part de leur vive appréciation des importantes contributions du Canada à leurs organismes. J'ai eu l'occasion, au siège de l'OTAN, à Bruxelles, d'assister à une séance de travail du Conseil et de revoir, avec les représentants permanents des pays membres, les notions énoncées dans la déclaration d'Ottawa sur les principes atlantiques. J'en ai profité pour les assurer que l'engagement du Canada demeurait inébranlable. Il m'a aussi été possible d'exprimer la consternation des Canadiens face au conflit qui oppose en ce moment deux de nos alliés à propos de la question cypriote et de leur faire part de notre espoir d'un prochain règlement pacifique de cette guerre qui a déjà coûté la vie à deux de nos compatriotes, et qui en a mis plusieurs autres en péril.

● (1420)

[*Traduction*]

Il y a quelques années, monsieur le président, une éminente personnalité a dit que le Canada est «la dernière chance» de l'Europe. Je la paraphraserai en disant que «L'Europe est une bonne chance, une grande chance, une chance très importante» pour le Canada. C'est la raison pour laquelle nous avons ces dernières années renforcé là-bas nos liens et notre représentation diplomatique. Dans chacune des villes que j'ai visitées, il y a trois ambassades canadiennes chargées de missions distinctes et trois ambassadeurs d'une rare compétence. Je sais que ces hauts dignitaires, celui en particulier qui a été votre prédécesseur, monsieur le président, et qui fut notre collè-

gue, l'ambassadeur du Canada en Belgique, accomplissent un travail dont nous pouvons tous être fiers.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je m'en voudrais de terminer cet exposé sans rendre un hommage particulier au groupe, compétent et dévoué, qui m'a accompagné la semaine dernière et dont l'appui m'a été si précieux au cours des délibérations et des entretiens de Paris et de Bruxelles. Ce groupe, qui se composait du député de Laprairie (M. Watson) et de quelques hauts fonctionnaires, a accompli un travail magnifique. Représentant les deux groupes linguistiques officiels du Canada et venus de diverses régions du pays, mes compagnons de voyage m'ont montré, tout comme à nos hôtes d'ailleurs, les avantages que présente le bilinguisme au sein d'un gouvernement. Que l'on me permette donc de leur exprimer ici toute ma gratitude.

Il ne fait aucun doute qu'ils s'acquitteront aussi bien de leurs tâches lors des négociations qui sont sur le point de commencer comme aussi dans les préparatifs de l'autre voyage que je compte faire en Europe au début de la nouvelle année. Il ne me reste plus qu'à remercier ma femme et à souhaiter la voir m'accompagner lors de ma prochaine visite en Europe.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je commencerai sur une note bienveillante, en exprimant le plaisir que nous avons tous de voir le premier ministre et M^me^ Trudeau de retour après leur fatigant voyage en Europe. Je félicite le premier ministre d'avoir su donner l'impression que ce fut un voyage de travail. Il n'y a pas eu cette fois de rampe d'escalier, de traîneau, de gros mots ou d'autres écarts; c'est déjà un progrès. Mais il me semble qu'on ait cherché à donner à ce voyage un caractère un peu trop prestigieux.

Une voix: Insignifiant!

M. Stanfield: Mes observations ne peuvent être qu'insignifiantes, après les sentiments élevés exprimés par le premier ministre il y a quelques instants. Je le répète, il a essayé de donner à ce voyage un caractère un peu trop prestigieux. Quoi qu'il en soit, le premier minister (M. Trudeau) n'a pas semblé se laissé séduire par le côté brillant de l'accueil qu'il a reçu, au point de rabattre l'enthousiasme de certains membres de son entourage. Je l'en félicite également.

Sérieusement, je regrette que, de façon générale, nos discours, surtout celui fait à la Communauté économique européenne, n'aient pas été préparés avec autant de soin qu'ils auraient pu l'être. Il me semble étrange que les faiblesses de ces discours n'aient pas été remarquées, critiquées et modifiées en temps utile. Là-dessus, le premier ministre a eu tort et mérite qu'on l'en blâme. Il s'agissait d'une mission hautement personnalisée et le travail aurait dû être beaucoup mieux fait avant l'entrée en scène.

Des voix: Bravo!

Communauté économique européenne

[*Français*]

Les relations France-Canada ont une signification particulière pour notre pays, à la fois sur le plan culturel et sur le plan économique.

Au-delà de l'accueil sympathique que le gouvernement français a réservé au premier ministre, la création de deux groupes de travail, dans les domaines de l'énergie et de la coopération industrielle, constitue des preuves tangibles que nos deux pays sont sur le chemin des retrouvailles, et combleront un fossé vieux de sept années.

Je déplore cependant le peu d'efforts fournis dans le passé, et la lenteur de ces efforts, en vue d'exploiter plus à fond la voie européenne comme moyen de réduire la dépendance du Canada de l'étranger. Il y a longtemps que je préconise le développement accéléré de nos échanges commerciaux, ce qui pourrait diversifier nos relations économiques.

[*Traduction*]

Somme toute, nous avons tout le temps voulu au Canada pour étudier l'Europe, pour exprimer des idées et faire des approches. Nous avons négligé pendant trop longtemps la Communauté économique européenne sans nous préoccuper d'y assigner expressément un représentant diplomatique. Pendant presque toute l'année 1970, nous n'avons pas eu d'ambassadeur à Bruxelles ni auprès de la Communauté. Nous avons donné l'impression dans bien des milieux que nous ne nous intéressions pas vraiment aux affaires de la Communauté économique européenne. Le gouvernement a fait certains efforts récemment pour corriger cette impression. La visite du premier ministre devait en être le point culminant. Il y avait donc un grand défi à relever en ce qui concerne cet aspect du voyage du premier ministre en Europe. Ce n'est pas le temps qui a manqué pour bien se préparer à y faire face.

Je ne pense nullement qu'il aurait fallu s'attendre que le premier ministre revienne avec le Graal ou quelque chose du genre. A mon avis, notre préparation n'était pas bien prête. Avec le temps que nous avions pour préparer une cause solide, nous n'avons aucune excuse pour ne pas avoir été à la hauteur.

Des voix: Bravo.

M. Stanfield: Le premier ministre a dit qu'il retournerait en Europe au début de l'année prochaine. J'espère que nous nous serons alors mieux préparés. On ne sait vraiment pas ce que nous voulions et ce que nous étions prêts à donner en échange. La déclaration du premier ministre n'apporte aucune précision satisfaisante à la question. J'espère qu'il sera plus franc et plus rapide pour répondre à des questions à ce sujet.

Il semble que le voyage ait eu trois objectifs principaux: D'abord, de renouer des relations plus chaleureuses avec le gouvernement de la France. Je suis assuré que cet objectif a été atteint. En deuxième lieu, de voir où en est notre engagement à l'égard de la sécurité collective, de l'OTAN, par exemple. Vu le ferme appui que le premier ministre accorde à l'OTAN depuis des années, je n'ai pas à soulever cette question. Enfin, d'explorer les possibilités de négocier des accords avec la Communauté économique européenne.

Communauté économique européenne

● (1430)

C'est ce troisième point surtout qui manque de clarté et le premier ministre (M. Trudeau) ne nous facilite vraiment pas les choses lorsqu'il nous dit par exemple:

IL y eut une remarquable concordance de vues tant sur le principe de ces nouvelles relations que sur la marche à suivre pour déclencher le processus.

S'il y eut une remarquable concordance de vues sur le principe, j'aimerais bien que le premier ministre nous dise en quoi consistait le principe en question.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Voici ce sur quoi les parties se sont entendues, selon le premier ministre. Les députés devraient écouter attentivement ceci:

Nous nous sommes entendus pour entreprendre des pourparlers préliminaires dans un proche avenir sur le caractère et la portée des négociations qui auront pour but de définir la forme et le contenu de nos relations.

A la page 4 de sa déclaration, le premier ministre emploie le mot «posture». Ce n'est pas ce mot-là que j'aurais choisi, mais peut-être exprime-t-il plus qu'il ne le devait. Si je dis cela, c'est que le nom employé comme verbe veut dire une prise de position. Le mot me semble vouloir dire «solutions» en ce qui concerne le Marché commun. Le premier ministre pourrait peut-être déposer l'aide-mémoire adressé au Marché commun au début de l'année afin que nous puissions en juger par nous-mêmes.

Je suis déçu que le premier ministre ne nous ait pas parlé en toute confiance aujourd'hui. J'avais espéré qu'il nous aurait fait un exposé complet des intentions du gouvernement vis-à-vis du Marché commun—qui nous aurait servi de guide quant au genre d'association recherché par le gouvernement canadien. Mais nous n'avons rien eu de tout cela. Si le premier ministre veut bien tenir compte que ma remarque vient d'un néo-Écossais, je lui dirai que tout cela est enveloppé de brume.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, les membres du Nouveau parti démocratique se joignent aux autres députés pour souhaiter la bienvenue au premier ministre (M. Trudeau) au retour de son voyage animé. Ce voyage n'a pas donné lieu à des déclarations spectaculaires. Mais le seul fait que ces conversations aient eu lieu est digne d'intérêt.

A une époque où le monde entier est menacé d'une inflation généralisée et s'inquiète de plus en plus de l'amenuisement d'un grand nombre de nos ressources naturelles essentielles, il est fortement à craindre que de nombreuses nations ne se tournent vers le protectionnisme, ce qui ne peut qu'entraîner des guerres économiques. Pour un pays aussi étroitement dépendant du commerce international que le Canada, ce serait quelque chose d'épouvantable. C'est pourquoi nous devons nous réjouir de tous les échanges que peut avoir le premier ministre avec les chefs d'autres pays, que ce soit en Europe ou ailleurs. Le premier ministre a parlé des entretiens qu'il a eus avec les hauts dignitaires du gouvernement français. Le passage suivant de la deuxième page de sa déclaration m'inquiète quelque peu:

L'un de ces groupes étudiera, sans engagement préalable mais en tenant compte des intérêts des deux parties, les possibilités d'investissement dans la technologie et le commerce du pétrole, du gaz, du charbon et des combustibles nucléaires.

Si l'on rapproche cette déclaration de celle, attribuée par la presse au premier ministre lors de son passage à Bruxelles, d'après laquelle le Canada procéderait à une révision de ses politiques en matière de resssources et les pays qui s'intéressent à la mise en valeur des ressources auraient intérêt à se mettre sur les rangs, il est évident que nous avons quelque raison de nous inquiéter. C'est là, à mes yeux, une invitation ouverte—une façon de dire que nous sommes prêts à appâter l'investissement étranger à l'aide de nos ressources et à développer nos échanges commerciaux suivant le principe du donnant donnant. Permettez-moi de dire que cette route me paraît aventureuse. Nous l'avons déjà empruntée, en particulier à l'occasion de nos rapports avec les États-Unis, et elle risquerait d'être aussi néfaste pour nos rapports avec l'Europe. Les richesses naturelles à notre disposition sont en quantité limitée. Certaines d'entre elles s'épuisent rapidement. Il est probable que nous éprouvions des difficultés d'ici quelques années surtout en ce qui a trait aux approvisionnements d'énergie, et si nous laissons entendre que nous sommes en mesure d'inviter d'autres pays à venir partager l'exploitation de notre pétrole, de notre gaz, de notre charbon et de nos combustibles nucléaires, il me semble que nous nous engageons dans une voie qui entraînera de gros sacrifices pour les générations à venir.

A la page 4 de la déclaration, le premier ministre parle de ses entretiens avec les représentants de la CEE à Bruxelles. Il dit ceci:

Il est ressorti de nos délibérations que la menace que fait planer sur le monde la prolifération des armes nucléaires exige la conception et la mise en place de mécanismes de protection plus perfectionnés et efficaces.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur la teneur de cette déclaration. Pourtant, ce que nous attendons toujours, c'est une annonce du gouvernement, en particulier du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), sur la nature des mécanismes de protection qui sont mis en place. Par le passé, ces mécanismes ne se sont pas avérés efficaces. De toutes façons, la situation a radicalement changé puisqu'il est maintenant possible de fabriquer des bombes nucléaires à partir des sous-produits des centrales nucléaires thermoélectriques. Par conséquent, la protection de l'utilisation de notre uranium est une question plus complexe aujourd'hui qu'il y a quelques années. Je pense que les beaux discours de notre premier ministre et la rencontre des cerveaux à Bruxelles pour prévoir des mécanismes de protection suffisants, doivent maintenant se traduire par l'adoption de règlements efficaces de manière à assurer que l'uranium canadien ou celui d'autres pays, ne servira pas à des pays peu scrupuleux pour fabriquer des armes atomiques qui pourraient très bien détruire le monde.

Le premier ministre a tout à fait raison d'affirmer, à la page sept de sa déclaration, qu'il serait tout à fait déraisonnable que le gouvernement de notre pays ne tente pas d'établir des relations privilégiées avec la CEE. Depuis au moins 10 ans, des membres de notre parti n'ont cessé de demander aux ministres du commerce libéraux qui se sont succédés ce qu'ils faisaient en vue d'en arriver à une sorte d'association avec la CEE ou de créer des liens commerciaux avec cette organisation. On nous a dit, il est vrai, que des pourparlers seraient en cours entre des représentants de notre ministère de l'Industrie et du Commerce, des gouvernements européens et de la CEE, mais qu'aucun chef du gouvernement du Canada n'a tenté jusqu'ici, pendant plus de dix ans de gouvernements libéraux, de conclure des accords avec la Communauté économique européenne. Si, comme le premier ministre le dit, c'est une attitude irréfléchie de la part du gouvernement canadien que de ne pas avoir cherché à intensifier nos relations avec

la CEE, alors tout le blâme de cette politique irréfléchie retombe sur les ministériels actuels.

● (1440)

Lors de sa visite à Bruxelles, le premier ministre a présenté à la CEE certaines propositions que les représentants de la Communauté ont considérées comme banales. J'aimerais connaître sur quoi portaient ces propositions, ou quelle en a été la nature. Qu'est-ce que nous cherchons? Demandons-nous une sorte d'association, ou un accord commercial quelconque? Quelles sont les propositions que le gouvernement a présentées à la Communauté? Il y a 10 ans que cela aurait dû être fait, mais après tant de temps, il n'y a plus de raison qu'une proposition soit à ce point insignifiante qu'elle soit considérée comme banale par la CEE.

Si ces ouvertures constituent autre chose qu'un simple geste de relations publiques, nous devrions savoir sur quoi elle portent et les raisons pour lesquelles les membres de la CEE n'ont pas voulu les recevoir. Ce n'est pas parce que nous n'avions reconnu que tardivement les possibilités commerciales de la CEE que nous ne devons pas aller de l'avant. J'espère que le gouvernement mettra beaucoup plus de zèle à s'occuper de cette affaire qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

En ce qui concerne notre parti, nous tenons à préciser qu'il ne faudrait pas, dans la recherche d'accords d'élargissement de nos relations commerciales, offrir au plus offrant des grandes sociétés multinationales européennes, américaines ou autres, nos ressources naturelles, dont nous avons le plus grand besoin et qui devraient être traitées ici, et si possible transformées ici en produits manufacturés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord m'excuser de ne pas avoir eu le temps de jeter un coup d'œil sur la déclaration du très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui est revenu de France en parfaite santé. Mais je veux tout de même le féliciter et m'unir à mes collègues pour saluer son retour.

Le premier ministre est probablement revenu de France en six ou sept heures. Quant à moi, qui arrive du Lac-Saint-Jean, j'ai mis 16 heures et demie à faire ce trajet.

Aujourd'hui, le temps est très relatif lorsqu'on parcourt certaines distances, puisque tout dépend du moyen de transport. C'est pour cette raison que je n'ai pas eu le temps de me préparer pour répondre à la déclaration du premier ministre.

Je veux simplement noter ce qu'il vient de dire quant au projet prévoyant la création de groupes d'étude, dans les domaines économiques, commerciaux et techniques. Je veux lui exprimer aussi toute la joie que nous, Canadiens français, avons ressentie quand nous avons appris par les journaux que le premier ministre du Canada se rendrait à Paris. Après plusieurs années d'attente, la population francophone du Canada s'est réjouie d'apprendre qu'enfin le premier ministre rencontrerait les représentants de la seconde mère patrie afin de renouer les anciennes amitiés. Je crois que cette rencontre était logique et normale.

En suivant les péripéties du voyage du premier ministre, par la voie des journaux, de la radio et de la télévision, je me suis rendu compte que cette visite du premier ministre du Canada en France était d'actualité. Elle était même très attendue par le gouvernement français. Au rythme où se sont déroulées les discussions, je crois que tout marchait rondement. Je souhaite que les études proposées ne resteront pas au stade de l'étude, mais qu'elles se concrétiseront à brève échéance, et que nous pourrons dire que le Canada a autant d'avantage à traiter avec la France qu'avec la Grande-Bretagne ou tout autre pays.

Aujourd'hui, dans ses relations internationales, il est impératif pour le Canada de multiplier les contacts avec les autres pays, de multiplier les ententes internationales, afin de se délivrer du mythe passé, savoir toujours faire affaire d'abord avec un pays nord-américain. Je crois que cela sera salutaire pour le Canada. Cette visite à la France a permis au premier ministre d'ouvrir une porte sur le Marché commun européen. De nos jours, nous voyons se développer davantage le commerce européen, et je crois que le Canada ne peut pas se soustraire à ce commerce.

Le premier ministre nous a aussi parlé de sa visite à l'OTAN. Il a affirmé que l'effort déjà fourni par le Canada à l'OTAN allait se continuer. Quant à moi, je souhaite qu'il s'amplifie, comme d'ailleurs le pensent tous ceux qui ont eu la chance de siéger à l'OTAN. J'ai eu la chance à trois reprises de siéger à Paris et à Bruxelles, et c'est alors que j'ai constaté la nécessité de ces associations internationales pour un pays qui veut jouer son rôle dans le monde actuel, et se tenir au diapason des autres pays.

A mon avis, toutes ces ententes sont nécessaires pour le Canada, et je souhaite que le gouvernement actuel et le premier ministre poursuivent ces contacts avec les autres pays industrialisés, pour permettre au Canada de prendre encore plus d'ampleur, pour que nous nous sentions plus libres, plus indépendants, et nous pourrons ainsi vivre à côté des grands pays industrialisés, sans ressentir de gêne.

Nous sommes heureux du retour du premier ministre, et nous souhaitons que les discussions, les contacts qu'il a eus en Europe aient bientôt un lendemain.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES ARTICLES DE PRESSE ATTRIBUÉS AU PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion à propos d'une question urgente et pressante. Elle découle de l'essai journalistique paru dans le numéro du 30 octobre du *Lanark Era* et d'autres hebdomadaires canadiens et intitulé «Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et les priorités de la 30e législature». Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

> Que de l'avis de la Chambre, on mette immédiatement un terme aux articles de presse portant sur la politique du gouvernement, attribués au premier ministre ou à un membre de son cabinet alors qu'ils ont été rédigés en réalité par des personnes à l'emploi du parti libéral du Canada, qui tendent à induire les Canadiens en erreur et à manipuler la presse à des fins politiques.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le libellé de la motion proposée. Avec tout le respect que je dois au député, j'aimerais relire l'article 43 du Règlement que voici:

Fonction publique

Dans un cas d'urgence, toute motion doit être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 42, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

Bien que je n'aie pas l'intention de contester fréquemment l'urgence des motions présentées, je dois dire que, dans le cas présent, le libellé de la motion ne permet pas de conclure à l'urgence.

M. Cossitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En fait la situation est simple. Je prétends que, aux termes du Règlement, il y a urgence lorsqu'on trompe les Canadiens dans un article attribué au premier ministre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vancouver-Quadra.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES AU CENTRE DE DONNÉES FISCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement relatif aux questions d'urgence. J'y suis amené par les agissements de la Fonction publique qui, par une campagne de publicité dans la presse et par des envois aux chefs de famille, cherche à recruter pour le Centre des données fiscales à Ottawa des milliers d'employés temporaires inexpérimentés qui, à la fin de la saison de pointe, pourront prétendre aux prestations d'assurance-chômage. Monsieur l'Orateur, les raisons de cette situation sont multiples: le Centre des données fiscales est le principal employeur d'opérateurs de perforatrices à Ottawa; par ailleurs le gouvernement ne réussit ni à répartir la charge de travail sur l'année, ni à recourir aux services de personnes expérimentées touchant déjà l'assurance-chômage, ni à retirer aux travailleurs à temps partiel ou aux travailleurs saisonniers le bénéfice des prestations d'assurance-chômage. Je propose donc, appuyé par le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre demande au ministère du Revenu national, au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et au ministère des Finances de trouver conjointement une méthode qui permette de satisfaire les besoins du gouvernement en travailleurs temporaires sans imposer aux contribuables le fardeau de prestations de chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre a entendu la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, qui requiert le consentement unanime de la Chambre pour être débattue. Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

[M. l'Orateur.]

LA LOI SUR LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES

MESURE AUTORISANT L'ACCROISSEMENT DU POUVOIR D'EMPRUNT DES COMPAGNIES ET L'ÉMISSION DE BILLETS SUBALTERNES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill du Sénat S-7, tendant à autoriser les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE VERSÉES DE 1970 À 1973

Question nº 7—M. Reynolds:

1. Combien ont reçu des prestations d'assurance-chômage au cours de l'année 1970 et quel a été le montant total de ces versements?

2. Combien ont reçu des prestations d'assurance-chômage au cours des années 1971, 1972 et 1973 et quel a été le montant total de ces versements pour chaque année?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):

1. Année	Demandes initiales	Demandes renouvelées	Total
1970	1,678,969	581,877	2,260,846
1971—Ancienne loi	971,688	467,917	1,439,605
Nouvelle loi	890,533	41,980	932,513
Total	1,862,221	509,897	2,372,118
1972—Ancienne loi	241	71,400	71,641
Nouvelle loi	2,051,387	346,890	2,398,277
Total	2,051,628	418,290	2,469,918
1973	1,957,783	279,746	2,237,529

2. Année	Montant brut des prestations versées
1970	698,840,100.68
1971—Ancienne loi	705,340,548.73
Nouvelle loi	190,132,315.00
Total	895,472,863.73
1972—Ancienne loi	63,870,668.00
Nouvelle loi	1,814,845,947.00
Total	1,878,716,615.00
1973	2,025,625,067.00

● (0000)

L'IMPRESSION DE DISCOURS POLITIQUES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Question nº 31—M. Cossitt:

Suite à la réponse aux questions nos 126 et 127, posées lors de la deuxième session du 29e Parlement, selon laquelle les discours politiques prononcés par le ministre de l'Agriculture lors des assemblées annuelles du Parti libéral de Norfolk-Haldimand, le vendredi 22 février 1974, et de l'Association du Parti libéral fédéral de Swift Current-Maple Creek, le lundi 18 février 1974, n'ont pas été imprimés aux frais du public, *a*) qui alors a défrayé l'impression des exemplaires sur du papier du ministère de l'Agriculture et quand en a-t-on effectué le paiement, *b*) quand le ministre a-t-il cessé de faire imprimer et distribuer, aux frais du public, des exemplaires de ses discours politiques prononcés lors d'assemblées du Parti libéral, pour quelle raison le ministre a-t-il ainsi renoncé à cette habitude et serait-ce à la suite d'objections soulevées par une telle utilisation des deniers publics?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Aucun changement n'a été fait en ce qui concerne les discours publics du ministre de l'Agriculture.

LES NATIONALISATIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Question nº 83—M. Fortin:

1. La Société de développement du Cap-Breton a-t-elle terminé ses opérations de nationalisation et, dans la négative, quand seront-elles terminées?

2. A-t-on acheté les actions ou les biens des entreprises nationalisées?

3. Quelle était la valeur aux livres de chacune de ces sociétés au moment de l'achat?

4. Quels furent les critères utilisés pour l'évaluation de ces biens?

5. A-t-on payé les anciens propriétaires en espèces ou en obligations portant intérêt?

6. Quelle somme la SDCB a-t-elle payée pour l'achat de chacune des entreprises?

7. La SDCB s'est-elle prévalue de l'article 10*a*) de sa Loi organique concernant l'expropriation et, dans l'affirmative, où en sont rendues les procédures?

8. Quand a-t-on terminé d'évaluer les propriétés des entreprises après le 30 mars 1968 (date de l'expropriation)?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait à la Société de développement du Cap-Breton, la réponse est la suivante: 1. Oui.

2. Non. L'acquisition s'est faite par voie d'expropriation, comme le prévoient l'alinéa 9(*e*) et l'article 10 de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton.

3. Elle n'a pas été déterminée parce qu'on a procédé par expropriation.

4. Les critères établis à l'article 12 de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton.

5. En espèces, en puisant au Fonds du revenu consolidé, comme le prévoit le paragraphe 19(1) de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton.

6. Conformément à la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, ces entreprises n'ont pas été achetées. On a établi à $11,775,000 l'indemnité globale pour l'actif exproprié sans compter les intérêts ou les frais. Cette somme englobe toutefois un montant de $7,651,726.60 pour les stocks de houille évalués à leur coût pour les compagnies, comme le prévoit le paragraphe 12(2) de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton.

7. Oui. Le procédures ont pris fin avec la sanction du règlement par les tribunaux en décembre 1972.

8. Le 18 décembre 1972.

Questions au Feuilleton

TRANSPORTS—LES DROITS D'ATTERRISSAGE RELATIFS AUX VOLS TRANSOCÉANIQUES

Question nº 86—M. Marshall:

Quel est le barème des droits d'atterrissage fixés pour les avions qui effectuent des vols internationaux et qui font escale aux aéroports de Terre-Neuve suivants: *a*) Stephenville, *b*) Gander, *c*) Saint-Jean, *d*) Goose Bay, *e*) Deer Lake?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici le barème des droits d'atterrissage fixés pour les avions qui effectuent des vols transocéaniques et qui font escale aux aéroports exploités par le ministère des Transports; ce barème ne s'applique pas aux escales techniques effectuées aux aéroports internationaux de Gander et d'Ottawa et à l'aéroport de Goose Bay. Par 1,000 livres ou fractions de 1,000 livres du poids de l'aéronef: $1.33 pour les aéronefs pesant moins de 90,000 livres; $1.40 pour les aéronefs pesant entre 90,000 livres et 125,000 livres; $1.46 pour les aéronefs pesant entre 125,000 livres et 150,000 livres; $1.51 pour les aéronefs pesant plus de 150,000 livres.

Les droits d'atterrissage pour les escales techniques effectuées en cours de vol transocéanique aux trois mêmes aéroports s'élèvent à 50 cents par 1,000 livres ou fractions de 1,000 livres du poids de l'aéronef, sauf à l'aéroport international de Gander où ils sont réduits davantage: Lorsque des arrangements ont été pris à l'avance par une personne avec l'agent chargé de l'aéroport international de Gander, les droits d'atterrissage pour les escales techniques effectuées au cours d'une période de douze mois par tous les aéronefs exploités par cette personne sont calculés d'après le poids total des aéronefs exploités par cette personne et ayant atterri à cet aéroport: 50 cents par 1,000 livres sur la première tranche de 65,000,000 livres; 45 cents par 1,000 livres sur les tranches de 16,250,000 livres suivantes; 40 cents par 1,000 livres sur les tranches de 16,250,000 livres suivantes; 35 cents par 1,000 livres sur les tranches de 16,250,000 livres suivantes; 30 cents par 1,000 livres au-delà de 113,750,000 livres. Une escale technique a pour but d'obtenir les services au sol d'un aéroport pour un aéronef effectuant un vol transocéanique. Les droits d'atterrissage spéciaux ont été adoptés pour inciter les avions transatlantiques à choisir un aéroport d'escale canadien plutôt qu'américain lorsque leurs itinéraires passent sensiblement à la même distance des deux pays, ce qui augmente les recettes des aéroports canadiens.

LES SUBVENTIONS AU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

Question nº 104—M. Allard:

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien des normes et, dans l'affirmative, *a*) depuis combien d'années, *b*) par l'entremise de quel ministère, *c*) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, *d*) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stage ultérieur de son développement?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le Conseil canadien des normes est financé au moyen d'un crédit parlementaire sous forme de subvention. *a*) Le Conseil canadien des normes a reçu son premier crédit parlementaire au cours de l'année financière 1971-1972. *b*) Le ministère de l'Industrie et du Commerce; *c*) Exercice financier 1971-1972, $481,500; Exercice financier 1972-1973, $495,700; Exercice financier 1973-1974, $1,010,000. *d*) Non.

Questions au Feuilleton

● (0000)

LE CHÂTIMENT CORPOREL

Question nº 173—M. Orlikow:

1. Combien de fois a-t-on infligé des châtiments corporels dans les institutions pénitentiaires fédérales en 1972?

2. Combien de prisonniers ont subi plus d'une fois un châtiment de ce genre?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): 1. Jamais. Le 27 septembre 1972, l'article 2.28(4) du Règlement sur le Service des pénitenciers a été modifié afin que le châtiment corporel ne soit plus imposé à la suite d'une infraction disciplinaire.

2. Sans objet.

LE REVENU FAMILIAL AU CANADA PAR QUINTILE

Question nº 188—M. Orlikow:

Au cours des années 1968 et 1973, quel a été le pourcentage du revenu total de tous les ménages *a*) à l'échelon le plus bas, *b*) au deuxième échelon, *c*) au troisième échelon, *d*) au quatrième échelon, *e*) à l'échelon le plus élevé?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Il n'y a pas eu d'enquête sur les revenus de 1968 et les données sur les revenus de 1973 ne sont pas encore connues. Cependant, voici les chiffres qui ont été publiés sur les revenus de 1967 et de 1972 pour l'ensemble des unités familiales:

Pourcentage du revenu total selon le quintile

Quintiles	1967	1972
Inférieur	4.2	3.8
Deuxième	11.4	10.6
Troisième	17.8	17.8
Quatrième	24.6	25.0
Supérieur	42.0	42.9

LES SCIENTIFIQUES CANADIENS EXERÇANT LEUR PROFESSION AUX ÉTATS-UNIS

Question nº 194—M. Orlikow:

Combien d'hommes de science, de chercheurs, d'ingénieurs, de professeurs d'université et de médecins canadiens ont quitté le Canada pour aller travailler aux États-Unis l'an dernier?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Le Canada ne réunit pas de statistiques sur les personnes quittant le Canada. Toutefois, le Service de l'immigration du ministère de la Justice des États-Unis établit des données sur les professions des immigrants admis aux États-Unis dont le dernier pays de résidence était le Canada. Les données ci-après visent l'année se terminant le 30 juin 1973. Bien qu'il n'y ait pas de catégorie distincte pour les «hommes de science et chercheurs» dans les professions énumérées par le ministère de la Justice des États-Unis, les professions suivantes pourraient être comprises dans cette catégorie: (Hommes de science et chercheurs) Scientifiques dans le domaine agricole, 9; Scientifiques dans le domaine de la biologie, 21; Géologues et géophysiciens, 18; Physiciens, 15; Scientifique divers dans le domaine des sciences naturelles, 1; Scientifiques divers dans le domaine des sciences sociales, 25; Ingénieurs, 228; Professeurs d'université, 83; Médecins (énumérés comme physiciens et chirurgiens), 274.

LA GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 204—M. Firth:

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il l'intention de mener une enquête publique d'envergure sur le présumée forfaiture de l'ancien surintendant de la gestion du gibier?

2. Selon les résultats d'une telle enquête, le Ministère envisagerait-il d'effectuer une étude en profondeur sur la hiérarchie du gouvernement territorial, ses pouvoirs et ses responsabilités?

3. Le ministère recommandera-t-il au Commissaire la formation immédiate d'un comité consultatif chargé d'approuver l'émission de tout permis d'ordre scientifique ou de complaisance, dans l'espoir d'éviter qu'une telle situation ne se répète?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Le commissaire Hodgson a annoncé le 25 septembre qu'il mettra sur pied un conseil qui comprendra des représentants des associations d'autochtones et des autres organismes qui s'occupent de la gestion du gibier, de la conservation, de la chasse et du piégeage. Le conseil rendra avis au Commissaire en ce qui touche la gestion du gibier et les programmes visant les Territoires du Nord-Ouest, y compris l'émission des permis de complaisance.

● (0000)

LA DATE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE BITUMAGE DE L'AÉROPORT DE LINCOLN (N.-B.)

Question nº 223—M. Howie:

A quelle date lancera-t-on un appel d'offres pour le bitumage de l'aéroport du ministère des Transports à Lincoln (Nouveau-Brunswick), destiné à desservir Fredericton et le centre du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Il est à l'heure actuelle impossible de prévoir la date de l'appel d'offres pour ce projet.

LES MONTANTS AFFECTÉS, PAR PROVINCE, AU PIL

Question nº 231—M. Laprise:

Quelle partie du budget de $79,442,000 réservé au Programme des initiatives locales pour l'année financière 1974-1975, sera mise à la disposition *a*) de la Colombie-Britannique, *b*) de l'Alberta, *c*) de la Saskatchewan, *d*) du Manitoba, *e*) de l'Ontario, *f*) du Québec, *g*) du Nouveau-Brunswick, *h*) de l'Île-du-Prince-Édouard, *i*) de la Nouvelle-Écosse, *j*) de Terre-Neuve, *k*) des Territoires du Nord-Ouest, *l*) du Yukon?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): *a*) Colombie-Britannique, $7,940,000; *b*) Alberta, $1,811,000; *c*) Saskatchewan, $1,636,000; *d*) Manitoba, $1,797,000; *e*) Ontario, $13,806,000; *f*) Québec, $34,601,000; *g*) Nouveau-Brunswick, $4,724,000; *h*) Île-du-Prince-Édouard, $998,000; *i*) Nouvelle-Écosse, $3,924,000; *j*) Terre-Neuve, $7,409,000; *k*) Territoires du N.-O., $511,000; *l*) Yukon, $285,000.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'ADMINISTRATION DU PONT DES MILLE-ÎLES

Question nº 244—M. Cossitt:

1. M. K. W. MacLellan, qui était, jusqu'à tout récemment, directeur de la division américaine du département des Affaires extérieures et président du Comité interministériel des ponts internationaux, a-t-il reçu une lettre envoyée le 8 avril 1974 par le député de Leeds, lui demandant certaines précisions au sujet de l'administration du pont des Mille-Îles à Lansdowne (Ontario) et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) en a-t-il accusé réception et (i) dans l'affirmative, quand (ii) dans la négative, pourquoi?

2. Le successeur de M. MacLellan a-t-il reçu les autres lettres envoyées par le député de Leeds les 10 et 23 septembre 1974 et, dans l'affirmative, *a*) quand les a-t-il reçues, *b*) en a-t-il accusé réception et (i) dans l'affirmative, quand (ii) dans la négative, pourquoi?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui. *a*) le 10 avril 1974; *b*) Non. (ii) On a jugé préférable que le ministre corresponde lui-même avec un député sur ce sujet complexe et important. Il était aussi indispensable que le ministre approuve les mesures prises cet été en ce qui concerne l'administration du pont des Mille-Îles. D'autres questions plus urgentes n'ont pas permis d'étudier plus tôt cette affaire mais la réponse à tout le courrier reçu est en cours de rédaction.

2. Oui. *a*) La lettre datée du 10 septembre 1974 a été reçue le 13 septembre 1974. La lettre datée du 23 septembre 1974 ne porte aucune date de réception. *b*) Non. (ii) Voir la réponse au 1 (ii).

LES PRÊTS AUX TERMES DE LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE DANS SASKATOON-BIGGAR

Question nº 246—M. Hnatyshyn:

De 1970 à 1973, combien de demandes de prêts ont été reçues annuellement de la circonscription de Saskatoon-Biggar, aux termes de la Loi sur le crédit agricole, *a*) combien ont été approuvées, *b*) quelles étaient les sommes d'argent en cause, *c*) quelle proportion des prêts était ou est en souffrance?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir qu'elle ne tient pas de statistiques par circonscription. Toutefois, pour les municipalités rurales 315, 316, 344, 345, 347, 373, 376, 403, 404, 405, 406, 434, 436 et 466, qui recouvrent à peu près la circonscription de Saskatoon-Biggar, la réponse est:

	Demandes de prêts	*a*) Approbations Nombre	*b*) Montant $	*c*) Pourcentage des prêts en souffrance
1970–1971	76	74	2,188,500	15.3
1971–1972	87	76	2,150,600	13.2
1972–1973	128	102	3,455,700	9.6
1973–1974	212	166	7,422,200	6.7

LA CAC—LES DEMANDES INITIALES DE 1970 À 1973

Question nº 263—M. Laprise:

Combien de demandes initiales ont été soumises à la Commission d'assurances-chômage au cours des années 1970, 1971, 1972 et 1973?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Demandes initiales de prestations présentées 1970, 1,877,396; 1971, 1,862,200; 1972, 2,051,600; 1973, 1,957,800.

Questions au Feuilleton

LA CAC—L'ADMISSIBILITÉ DES SEPTUAGÉNAIRES AUX PRESTATIONS

Question nº 278—M. Herbert:

Un employé qui continue de travailler après l'âge de 70 ans et qui a contribué au régime d'assurance-chômage jusqu'à cet âge, perd-il son droit aux prestations le jour même de son anniversaire et, dans l'affirmative, le gouvernement entend-il modifier cette politique?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Un assuré cesse d'être admissible au bénéfice des prestations ordinaires d'assurance-chômage à compter du début du mois qui suit la date de son 70e anniversaire de naissance. En outre, son emploi est alors expressément exclu aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Nonobstant ce fait, un prestataire âgé de 70 ans qui compte 20 semaines d'emploi assurable au cours des 52 semaines précédant sa période de prestations ou depuis le début de sa dernière période de prestations, a droit à une somme globale égale à trois prestations hebdomadaires. Le gouvernement n'entend pas actuellement modifier cette politique.

LES SUBVENTIONS À L'ÉLEVAGE BOVIN

Question nº 301—M. Whittaker:

Quel a été le montant total des subventions versées aux éleveurs de bœuf en 1974 *a*) quel a été le total versé dans la circonscription d'Okanagan Boundary en 1974, *b*) quel est le total estimatif des troupeaux de bovidés dans la circonscription d'Okanagan Boundary, *c*) le troupeau de base augmente-t-il ou diminue-t-il?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Le montant total des subventions versées aux éleveurs de bœuf de boucherie au cours de l'année financière 1974-1975 s'élevait, le 4 octobre 1974, à $45,923,859.69. On ne tient pas de statistiques par circonscription; ainsi, il n'y a pas lieu de répondre aux parties *a*), *b*) et *c*) de la question susmentionnée.

LE PERSONNEL INFIRMIER DE L'HÔPITAL DE SAINTE-ANNE DE BELLEVUE

Question nº 314-M. Herbert:

1. L'étude interministérielle sur la condition de l'infirmière entreprise au sein du ministère des Anciens combattants est-elle terminée?

2. Y a-t-il une grave pénurie d'infirmières compétentes dans la région de Montréal et quelles mesures envisage-t-on de prendre pour les encourager à travailler à l'hôpital militaire de Sainte-Anne de Bellevue?

3. Le personnel infirmier de l'hôpital de Sainte-Anne a-t-il récemment exprimé son mécontentement et songe-t-on à apporter des changements pour répondre à certains griefs formulés par les infirmières?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui.

2. Non. Une moyenne de dix postes à pourvoir sur les 188 postes d'infirmières à l'hôpital Sainte-Anne n'est pas considérée comme étant alarmante.

3. Nous nous proposons de créer, au niveau du ministère, un comité de mise en œuvre qui s'occuperait des propositions précises formulées dans le cadre du rapport d'étude interministérielle mentionnée à la question 1, rapport qui tient compte des opinions émises par les infirmières de l'hôpital Sainte-Anne et des autres établissements hospitaliers.

Questions orales

● (0000)

LES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME D'AIDE À L'EXPLORATION MINIÈRE DANS LE NORD

Question nº 330—M. Firth:

Quel était le nom des bénéficiaires du Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord pendant l'année financière 1973-1974 et quelle somme d'argent a été versée à chacun d'entre eux?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Five Star Petroleum, $27,727; Savanna Creek Gas & Oil, $48,371; Trans Columbia Exploration, $1,151; B. C. Yukon Exploration, $3,367; Ice Station Resources, $33,198; Dynasty Explorations Ltd., $50,000; Silver City Mines Ltd., $8,468; J. M. Wheelton, $2,290; Duke Mining Ltd., $15,169; Total $189,741.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—LES PROPOSITIONS DU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous donner ou nous donnera-t-il une idée un peu plus précise du genre de relations que le gouvernement cherche à établir avec la communauté économique européenne, car ce n'est pas très clair dans sa déclaration d'aujourd'hui. Il s'est borné à dire qu'un groupe d'étude serait mis sur pied pour examiner quel genre de rapports le Canada aimerait établir avec la Communauté économique européenne.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs mois, dans un aide-mémoire, nous avions proposé au comité une fomule générale suivie d'une déclaration et le cas échéant d'un accord commercial entre la communauté et le Canada. Plus tard, nous avons parlé de rapports contractuels. J'ai discuté de tout cela avec la communauté. Elle nous a proposé d'autres genres de formules afin que nous puissions les étudier. Nous avons déclaré que nous serions très heureux d'avoir des discussions bilatérales au sujet de toute autre formule. Bien sûr, il ne m'appartient pas de dire ce que la communauté pense et fait. Nous ne parlons qu'au nom du gouvernement du Canada. J'ai cependant signalé que nous aimerions examiner toute autre formule visant à établir un tel rapport caractéristique entre la communauté et le Canada.

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'AIDE-MÉMOIRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me rends compte que les négociations doivent rester confidentielles dans une certaine mesure pendant qu'elles se déroulent, mais compte tenu de l'importance de tout rapport de ce genre pour les Canadiens et étant donné que tout pays qui songe à conclure un accord avec le Marché commun informe ordinairement son peuple du genre d'accord qu'il entend conclure, le premier ministre accepterait-il de déposer l'aide-mémoire qui indique quel genre de rapport le Canada voulait établir avec le Marché commun, ainsi que tout document révélant le genre de rapports contractuels que le Canada recherche pour compléter ou remplacer les accords commerciaux proposés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est évident que le chef de l'opposition a raison. La substance de ces entretiens intéresse de très près le peuple canadien et les députés de la Chambre des communes. Il y a deux semaines, en réponse, je crois, à une question de l'honorable député de Prince Edward-Hastings, j'ai dit, le chef de l'opposition s'en souviendra, qu'on ne pouvait rien conclure pour le moment, que nous examinions les différents aspects de la question et qu'avant d'y mettre le point final on en discuterait à la Chambre.

Quant à déposer l'aide-mémoire et l'accord, je crois qu'il s'agit d'une demande raisonnable. J'en ai déjà parlé avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous n'y voyons pas d'objection, mais avant de m'engager, j'aimerais m'assurer auprès du ministère que cela ne portera pas préjudice aux entretiens futurs. Je ne crois pas que la réponse soit négative. D'une certaine façon, il s'agit d'une étape que nous avons franchie. Nous avons fait ces propositions à la communauté pour réussir à entrebâiller la porte, pour ainsi dire, et ouvrir la voie pour d'autres entretiens. Puisque les pourparlers sont maintenant engagés et qu'on a accepté de les poursuivre, je ne crois pas que le dépôt de ces documents présente de difficultés. Mais, je le répète, j'aimerais d'abord m'assurer qu'il n'existe pas de raison quelconque qui m'aurait échappé.

● (1500)

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—LA QUESTION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): La réponse du premier ministre me laisse supposer qu'il a été convenu de poursuivre les entretiens mais que, présentement, aucune question en particulier n'est débattue, si ce n'est un certain nombre de solutions de rechange.

J'aimerais demander au premier ministre si le compte rendu, l'allusion qu'il a faite, l'indice qu'il a donné étaient exacts, ou même, pour être plus précis, s'il était vraiment fondé à dire que pour avoir accès à nos matières premières, les pays européens devront accepter de conclure avec le Canada une entente appropriée. Ces pays ne pourront continuer à escompter un accès raisonnable à nos matières premières sans conclure un contrat plus important.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois dire, en ce qui concerne la première partie de la question, que l'hypothèse est sans fondement. Il est faux de dire que les entretiens n'ont porté sur rien de précis. Je le répète, il y a plusieurs mois, l'aide-mémoire, puis l'accord commercial ont été présentés à la Communauté et, au cours des entretiens que j'ai eus avec MM. Ortoli et Soames ainsi qu'avec d'autres délégués, j'ai pu constater que notre ambassadeur et d'autres fonctionnaires ont beaucoup travaillé car, lorsque je suis allé discuter les documents avec eux, ces messieurs les connaissaient déjà très bien, y avaient réfléchi et avaient réfléchi à leurs répercussions. Donc, les représentants officiels de notre pays ont accompli un travail positif.

Quant à la seconde partie de la question, sans rapport avec la première, je suis parti du principe que nous vendons nos matières premières à d'autres pays sans toutefois imposer des conditions de vente uniformes à tous. J'ai naturellement parlé de notre politique visant à contrôler l'exportation de notre énergie, à en augmenter le prix, et à procurer au Canada de plus grands avantages de toutes les formes d'investissement étranger, grâce à la loi sur l'examen des investissements étrangers. J'ai fourni toutes ces explications à la commission d'une part, et, d'autre part, bilatéralement à la France, à la Belgique et au Luxembourg. Il n'a été question de rien qui ne soit déjà bien connu comme faisant partie intégrante de la politique du gouvernement du Canada.

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—DEMANDE D'EXPOSÉ PRÉCIS DE L'ACCORD

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. En tentant, au nom du Canada, d'obtenir de la Communauté économique européenne des arrangements commerciaux particuliers, le premier ministre croit-il avoir reçu la semaine dernière au cours de ses entretiens avec les représentants de la CEE plus qu'un refus très poli, si oui, pourrait-il nous dire quel accord précis permettra d'accroître le commerce du Canada avec la Communauté à l'avenir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur si le député se reporte aux questions qu'il m'a posées il y a quelques semaines, je me suis donné beaucoup de mal pour lui expliquer longuement que nous ne cherchons pas à conclure des accords préférentiels. Mais le député préfère poser des questions plutôt que d'écouter les réponses; chaque fois il démontre son ignorance profonde.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, comme le bruit circulait depuis plusieurs mois au sein du gouvernement et à l'extérieur que le Canada et, au départ, le premier ministre, envisageaient d'en arriver à une entente spéciale avec la CEE et que ce n'est que deux semaines avant d'effectuer son voyage que le premier ministre a perdu ses illusions lorsqu'il est devenu évident que nous ne pourrions conclure une telle entente, je lui demande encore une fois s'il a conclu un accord particulier qui favorisera de meilleurs échanges commerciaux entre le Canada et la CEE à l'avenir. Aurait-il l'obligeance de répondre simplement à la question?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà rendu une décision et je la confirmerai, s'il le faut: une question posée une seconde fois ne peut être considérée comme une question supplémentaire.

* * *

L'IMMIGRATION

LE CAS DES HAÏTIENS—DEMANDE D'OCTROI DU STATUT DE RÉFUGIÉS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le ministre a confirmé la politique de bienveillance du Canada à l'égard des persécutés, des exilés et des opprimés, étudiera-t-il la situation d'un groupe d'Haïtiens à qui, d'après le secrétaire d'État d'Haïti parlant au nom du président de ce pays, on a refusé la permission de rentrer chez eux? Le ministre invitera-t-il la Commission d'appel de l'immigration à se montrer clémente envers ce groupe, s'il estime qu'il s'agit en fait de réfugiés et qu'ils seront victimes de représailles s'ils rentrent chez eux?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous appliquons les principes de compassion et de clémence à ces demandes. Si ma mémoire est fidèle, 28 Haïtiens qui devraient normalement quitter le Canada ont demandé refuge. Chacune de ces demandes sera étudiée à fond. Il n'y aura pas de déclaration générale; chaque demande sera portée devant un comité interministériel ou devant la Commission d'appel de l'immigration.

M. Brewin: En sa qualité de partie défenderesse dans les causes dont la Commission est saisie, le ministre a le droit de présenter des instances. S'il juge qu'il s'agit de causes justifiées l'on peut accorder le statut de réfugié, insistera-t-il pour que les requérants soient autorisés à demeurer au pays?

M. Andras: Le personnel de mon ministère accorde toute l'attention voulue à ces requêtes et nous prendrons les mesures que nous jugerons bonnes et équitables.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'APPROVISIONNEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES ET LE REVENU DES PRODUCTEURS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT—LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'aurais aimé poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture, mais en son absence, je vais la poser au très honorable premier ministre.

Au cours de la fin de semaine, nous avons été malheureusement témoins d'événements d'une certaine violence, au Québec. Les producteurs agricoles ont manifesté leur mécontentement à cause d'un manque de revenu.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre, étant donné qu'aura lieu cette semaine une rencontre fédérale-provinciale, à la demande du premier ministre fédéral, si à cette session importante on discutera particulièrement de l'approvisionnement en denrées alimentaires, afin de s'assurer que le Canada ait suffisamment de denrées et pour qu'il soit rentable de produire ces denrées au Canada.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la rencontre, qui doit avoir lieu mercredi, à ma demande, aura pour but principal de discuter du problème de l'inflation au Canada. Comme le sait le député, la politique du gouvernement est d'assurer un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires. Il est fort probable que, sous un angle ou un autre, le sujet dont parle le député viendra à l'ordre du jour.

Questions orales

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENGAGEMENT DE M. RENÉ MANTHA SOUS L'ÉGIDE DE L'ACDI—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et fait suite à une autre que j'ai posée la semaine dernière. Peut-il maintenant nous faire un rapport complet concernant les relations entre le gouvernement du Canada et M. René Mantha qui a été rappelé pour témoigner devant la Commission Cliche; a demandé un pardon au cabinet fédéral et travaille actuellement ou a récemment travaillé en Afrique sous l'égide de l'ACDI?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai promis au député un rapport dès que je recevrais les renseignements voulus. Je n'ai pas encore reçu de renseignements satisfaisants mais lorsque j'en aurai je m'empresserai de les lui communiquer.

* * *

● (1510)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CONSULTATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE COMPARUTIONS DEVANT LA COMMISSION CLICHE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, comme question supplémentaire, j'aimerais demander au premier ministre s'il a été personnellement consulté au sujet de rapports qu'aurait pu entretenir le gouvernement fédéral avec des personnes qui ont comparu ou ont été sommées de comparaître devant la Commission Cliche, et, dans l'affirmative, peut-il nous dire qui l'a consulté et à propos de quelles personnes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, on ne m'a pas consulté à propos de personnes qui pourraient comparaître. Évidemment la question est très vague. J'ignore à quelles personnes le député fait allusion mais je ne me souviens pas d'avoir été consulté à propos de comparutions devant la Commission Cliche.

[*Plus tard*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander l'indulgence de la Chambre pour revenir à une question posée par le député de Rocky Mountain, qui vient de sortir. Je tiens à consigner au compte rendu que j'ai interprété ses paroles de façon littérale; je n'ai pas été consulté. Mais s'il désirait savoir si j'ai été informé que certaines personnes se trouvaient impliquées dans les dépositions présentées devant la commission cliche, la réponse aurait été affirmative.

[M. Trudeau.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—LA POSSIBILITÉ DE RAPPEL DU CONTINGENT CANADIEN

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures vu l'absence du ministre de la Défense nationale, et lui demander si le gouvernement songe à utiliser le HMCS *Preserver* qui part pour l'Egypte où il ravitaillera, en quelque sorte, les forces canadiennes qui s'y trouvent, pour retirer le contingent canadien à Chypre?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun renseignement à ce sujet.

* * *

L'INDUSTRIE

LE BOIS D'ŒUVRE—LE RALENTISSEMENT DU MARCHÉ—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce mais en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre. Comme la baisse du nombre des mises en chantier atteint presque 50 p. 100 au Canada, entraînant une situation désastreuse dans la production de bois d'œuvre surtout en Nouvelle-Écosse où la société Bowaters Mersey a annoncé la fermeture de sa scierie de Bridgewater pour décembre vu que ses carnets de commandes sont vides pour 1975, quelles sont les mesures que prend le premier ministre pour relancer les ventes de bois d'œuvre qui semblent avoir soudainement été réduites à néant à travers tout le Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends volontiers note de la question au nom du ministre qui pilote en ce moment une mission commerciale au Brésil et sera de retour sous peu.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION MILITAIRE AU MOYEN-ORIENT—DEMANDE DE PUBLICATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, et peut-être la tiendra-t-il comme préavis. Le ministre a-t-il reçu un rapport relatif à l'accident d'avion qui a entraîné la mort de plusieurs membres des forces armées du Canada affectés à la force d'urgence de l'ONU au Moyen-Orient? Si ce rapport existe, pourrait-on le rendre public? A-t-on eu des preuves que l'écrasement a été causé à la suite d'un tir d'artillerie?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore de renseignements précis à ce sujet, mais je vais me renseigner et je tiendrai le député au courant.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES ARTICLES DE PRESSE ATTRIBUÉS AUX MINISTRES—LES AUTEURS ET LES FRAIS DE PARUTION—DEMANDE D'EXPLICATIONS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre, relativement à une affirmation de l'*Era* de Lanark, suivant laquelle certains membres du Cabinet fédéral ont l'intention de faire paraître une série d'articles dans les hebdomadaires, au cours de la présente session, pour tenir la population canadienne au courant des affaires de l'État. J'aimerais que le premier ministre nous dise qui va rédiger ces articles et si les frais de parution proviendront des fonds publics?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis me prononcer sur ce que le *Herald* de Lanark a dit, mais en ce qui concerne le fond des articles adressés aux divers hebdomadaires avec lesquels nous jugeons très important que l'administration fédérale reste en contact, je dirai que tout dépendra sans doute du ministre concerné. Pour ma part, on me présente un brouillon que j'examine, en y apportant parfois des modifications. Je pense qu'en d'autres cas ce sont les ministres eux-mêmes qui rédigeront les articles ou qui les feront établir en fonction d'extraits de leurs discours. J'allais oublier la deuxième partie de la réponse, qui concerne l'utilisation des fonds publics. La réponse est bien sûr négative.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'au cours de la campagne électorale, toutes les politiques gouvernementales devaient être sanctionnées par le président de la campagne du parti libéral, le sénateur Davey, et étant donné la tendance qu'ont nos vis-à-vis de confondre déclarations du gouvernement et propagande du parti libéral, le premier ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures en vue de corriger l'impression que ces articles sont des communiqués autorisés par le gouvernement?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que la confusion ne règne que dans l'esprit du député.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Certainement pas.

* * *

L'AGRICULTURE

POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ—L'OCTROI AUX CONSOMMATEURS DES AVANTAGES DE LA SUBVENTION—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Suite à un rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires voulant que le prix de la poudre de lait écrémé dans des magasins de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec et de Nickel Belt . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: . . . je suis heureux que des députés saisissent cette distinction subtile—ne reflète pas le subside gouvernemental de 24 c. la livre, et compte tenu du conseil donné aux consommateurs par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de consommer plutôt de la

poudre de lait écrémé, beaucoup plus économique maintenant qu'on a supprimé la subvention pour le lait nature, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre afin de s'assurer que les fabricants et les détaillants se plient aux exigences du programme de subsides?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je passe sous silence le long préambule compliqué, mais je tiens à dire que les hauts fonctionnaires de mon ministère sont au courant de la situation et en discutent présentement avec la Commission du lait et le Conseil canadien du commerce de détail. On avertit en ce moment certains débouchés qui dérogent aux dispositions du programme que les subsides leur seront immédiatement retirés s'ils ne rajustent pas leurs prix sur-le-champ.

* * *

LA CONSOMMATION

LES AGISSEMENTS DES FABRICANTS DE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE ET DES DÉTAILLANTS QUANT À LA SUBVENTION—LES MESURES ENVISAGÉES EN FAVEUR DES CONSOMMATEURS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, le préféré de la Chambre de commerce du Canada. Étant donné la pratique commerciale frauduleuse à laquelle les fabricants et les détaillants de lait écrémé en poudre semblent s'adonner en négligeant de faire bénéficier les consommateurs de la subvention de 24c. la livre accordée par le gouvernement, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures son ministère entend prendre pour recouvrer l'argent ainsi dérobé au Trésor public.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les propos de l'honorable député seront certainement portés à l'attention du Directeur des Enquêtes et des Coalitions qui agira aux termes de la loi.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRÉSENCE POSSIBLE DE PATTY HEARST AU CANADA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans quelle mesure s'intéresse-t-il aux rumeurs selon lesquelles Patty Hearst serait au Canada?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je m'y intéresse évidemment comme tout le monde, mais je n'ai rien appris de la Gendarmerie royale qui autorise à penser que ces rumeurs soient fondées.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire si une surveillance active est exercée?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de faire savoir au député si une surveillance est exercée, mais des enquêtes sont effectuées de temps à autre et je ferai une autre vérification à ce sujet.

Questions orales

LES AFFAIRES URBAINES

LE PROJET METRO-CENTRE À TORONTO—DEMANDE D'APPUI FÉDÉRAL

M. A. C. Abbott (Mississauga): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le maire de Toronto a déclaré aujourd'hui que le conseil municipal serait en faveur du projet Metro-Centre pourvu que certaines conditions soient respectées et qu'il obtienne la collaboration du gouvernement fédéral. Le ministre est-il en mesure d'informer la Chambre que le gouvernement collaborera étroitement avec la ville de Toronto en vue d'assurer la réalisation de ce projet?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, bien que j'ignore la nature exacte des propos du maire de Toronto, je dirai que je me suis entretenu quelquefois avec lui de différents projets. Il semblerait très avantageux de discuter la réalisation du projet sous l'empire de la loi sur le déplacement des voies ferrées, si la province d'Ontario décidait, à l'instar d'autres provinces, de participer à ce programme.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'HÔPITAL DEER LODGE—LA QUESTION DU TRANSFERT À LA PROVINCE DU MANITOBA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Affaires des anciens combattants au sujet de l'hôpital militaire Deer Lodge de Winnipeg. Lors de la séance du comité permanent des affaires des anciens combattants, le 16 octobre, le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas de pourparlers en cours en vue de faire passer l'hôpital Deer Lodge sous la juridiction de la province du Manitoba en raison des objections de la Légion canadienne. Or le sous-ministre, M. John Hodgson, déclarait le 22 octobre qu'il ne savait pas si les pourparlers avaient abouti mais qu'ils suivaient leur cours. Comme il semble y avoir un manque de communication entre lui et son sous-ministre à ce sujet, le ministre pourrait-il clarifier ici cette question de transfert?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je tiens en premier lieu à préciser qu'il n'y a pas de manque de communication au sein de mon ministère. Les négociations concernant Deer Lodge font comstamment l'objet de discussions. J'ai déclaré au député du comité des anciens combattants que le commandement provincial de la Légion avait adopté une résolution demandant à ce qu'il ne soit pas procédé à des mutations. Cette résolution tient toujours et je déclarais simplement qu'elle tiendrait. Nous en sommes toujours à ce point, monsieur.

[M. Allmand.]

● (1520)

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, le président des Services de santé du Manitoba est aussi dérouté que tout le monde. Il a eu des négociations avec le député et entretenu une correspondance concernant les mutations. Le ministre n'a donc rien éclairci.

* * *

LES POSTES

LE BOYCOTTAGE DU CODE POSTAL PAR DES EMPLOYÉS—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Quelles dispositions le ministère a-t-il prises pour mettre fin au boycottage du code postal auquel se livrent ses employés? Ou alors le ministère est-il d'accord avec les employés et envisage-t-il de modifier le système de code postal?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune preuve que ce boycottage, réel ou éventuel, nuise à l'acheminement du courrier.

M. Jelinek: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. On peut se procurer des macarons de boycottage; j'en enverrai un au ministre après la période de questions. La plupart des députés sont témoins presque tous les jours d'un mauvais service postal dans toutes les régions du Canada; dans certains cas, les retards de courrier occasionnent des revers financiers; ainsi, à Toronto, un important document posté dans cette ville le 25 septembre a été livré à quelques coins de rue de là le 8 octobre. A la lumière de ces faits, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures le ministère prend, si toutefois il en prend, pour améliorer le service postal tout à fait inacceptable dont on demande aux Canadiens de se contenter?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, en premier lieu nous ne répandons pas de calomnies sur les 53,000 employés des postes qui font de leur mieux dans la conjoncture actuelle. Deuxièmement, nous surveillons l'efficacité des services postaux qui, depuis trois mois, n'a cessé de s'améliorer de semaine en semaine. Troisièmement, je suggère au député de visiter un bureau de poste en compagnie d'autres députés; il pourra ainsi constater que le moral des employés des postes est excellent et que les services fonctionnent normalement.

* * *

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE PUBLICATION DU LIVRE VERT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que le public s'inquiète de plus en plus de la publication prochaine de certaines parties du Livre vert sur l'immigration, en particulier celles qui concernent le nouveau statut spécial des francophones et, apparement, le remplacement des mesures concernant les immigrants nommément désignés par d'autres mesures tenant compte des offres d'emploi, le ministre va-t-il avancer la date de la publication du Livre vert?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous désirons autant que quiconque voir aboutir cette entreprise et porter le Livre vert à la connaissance du public.

[*Français*]

LES PARCS NATIONAUX

ON DEMANDE D'ÊTRE ASSURÉ QUE LES GUIDES DANS LES PARCS NATIONAUX SONT BILINGUES

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, responsable des parcs nationaux.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si les préposés à l'information dans les parcs nationaux du Canada, qui ont pour mission de guider les gens, ont une connaissance suffisante des deux langues officielles du pays et, dans la négative, entend-il prendre les dispositions nécessaires pour corriger cette situation?

[*Traduction*]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous on s'efforce autant que possible de fournir des brochures dans les deux langues officielles, et un personnel sur place répond aux visiteurs dans les deux langues officielles.

[*Français*]

M. Allard: Je pense que l'honorable ministre n'a pas très bien saisi ma question. Elle était la suivante: Est-ce que les préposés à l'information touristique dans les parcs nationaux du pays ont une connaissance suffisante des deux langues officielles du pays pour pouvoir renseigner d'une façon satisfaisante les touristes, tant canadiens qu'étrangers? Dans la négative, a-t-il l'intention de prendre les dispositions nécessaires pour veiller à corriger la situation?

[*Traduction*]

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, chaque parc national est pourvu d'un personnel qui peut communiquer avec les visiteurs dans les deux langues officielles. Par exemple, je me suis rendu hier à Pointe Pelee en compagnie d'un citoyen français. Des préposés au centre donnaient des explications en français et en anglais. Il en a été de même de la visite accompagnée. Je crois qu'il s'agit là de la politique de tous nos parcs nationaux.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

MARITIMES—LES PRÉVISIONS DÉSASTREUSES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—LE RÔLE DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Vendredi dernier, la *Gazette* de Montréal titrait en gros caractères: «Bonne décennie en perspective, sauf pour les Maritimes.» L'article poursuivait en citant une étude entreprise par le ministère des Travaux publics . . .

Une voix: Venez-en au fait.

M. Hogan: Nous y voilà . . . une étude qui concluait par ces sombres perspectives quant à l'expansion des provinces atlantiques au cours de la prochaine décennie. Le ministre voudrait-il bien nous dire s'il a l'intention de déposer l'étude effectuée par ses fonctionnaires?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas cette étude, mais je vais me renseigner afin de pouvoir répondre au député.

M. Hogan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ceux qui ont fait l'étude ont bénéficié d'une certaine collaboration de la part du ministère de l'Expansion économique régionale? Je le demande parce que cela me semble indiquer que la région de l'Atlantique ne peut espérer améliorer sa position économique pendant la prochaine décennie étant donné les politiques du MEER.

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je prends aussi note de cette question.

* * *

L'ÉNERGIE

LES SABLES BITUMINEUX—L'OFFRE DE VENTE DE LA PART DE LA SHELL OIL DES É.-U.—LES PERSPECTIVES D'ACQUISITION PAR UNE ENTREPRISE CANADIENNE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, je poserai ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque la Shell Oil des États-Unis veut se débarrasser des intérêts de moitié qu'elle possède dans les sables bitumineux, le ministre connaît-il un autre groupe canadien, par exemple la Corporation de développement du Canada, désireux d'acquérir ces biens précieux?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'en connais aucun pour l'instant. La Shell Oil des États-Unis a pris la position que l'on connaît pour la simple raison qu'elle ne peut avoir l'assurance d'obtenir des permis d'exportation pour ce pétrole ou une déduction pour amortissement sur ces biens. Je suis sûr que, non seulement la Corporation de développement du Canada, mais également la société d'énergie de l'Ontario ou même celle de l'Alberta pourraient s'intéresser à cette affaire.

* * *

LES PÉNITENCIERS

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—L'ÉVASION DE CINQ DÉTENUS—LA QUESTION DES ARMES ET LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LE MINISTRE

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question à l'intention du solliciteur général concerne le mystère qui n'a pas cessé d'entourer l'évasion de cinq détenus extrêmement dangereux du pénitencier à sécurité maximum de Laval. Le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre comment leur complice s'y est pris pour leur faire parvenir un sac contenant deux pistolets et une carabine à l'intérieur des murs, pourquoi les instructions particulières du ministre données au commissaire concernant ces détenus n'ont pas été suivies et pourquoi le ministre n'a pas été mis au courant de l'avertissement reçu de la sûreté du Québec trois semaines auparavant à l'effet que cette tentative d'évasion aurait lieu?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député a posé plusieurs questions. J'essaierai de répondre à toutes. D'abord, il semble qu'on ait fait passer les armes par le parloir du pénitencier parce qu'on n'y a pas fait les vérifications d'usage. Pourquoi on ne les a pas faites à cette occasion, je ne le sais pas encore. Je n'ai pas encore eu de réponse. Quant à la deuxième question

posée par le député, qu'on ne m'ait pas fait part de la lettre de la sûreté du Québec concernant une évasion éventuelle, je ne puis que répondre qu'on reçoit nombre de lettres de ce genre de temps à autre et que la plupart sont négatives plutôt que positives. Les autorités pénitentiaires n'ont pas l'habitude de prévenir le ministre chaque fois qu'elles reçoivent une lettre les avertissant d'une évasion. Je ne saurais dire si j'ai répondu à toutes les questions du député, il y en avait trois ou quatre; les autres semblent m'échapper.

M. O'Sullivan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourquoi le ministre a-t-il porté à ces détenus un intérêt particulier au point de donner des instructions précises pour leur garde. Pourquoi a-t-il donné des instructions particulières s'il ne craignait pas leur évasion et s'il n'avait pas été prévenu d'une évasion possible? De plus, pourquoi ces instructions n'ont-elles pas été exécutées?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ai donné des instructions particulières à l'égard de certains détenus parce qu'en juin dernier, ils s'étaient évadés, en plein milieu de la campagne électorale.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ont-ils voté pour le candidat libéral?

● (1530)

M. Allmand: Plusieurs d'entre eux s'étaient déjà évadés. J'ai donc jugé que c'était un problème grave, et j'ai demandé que l'on exerce une surveillance accrue sur ces détenus parce qu'ils étaient dangereux et réputés être très enclins aux évasions. C'est pour ces raisons que j'ai pris ces décisions.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il nous dire qu'une politique spéciale s'applique aux évasions qui ont lieu au cours des campagnes électorales?

M. Allmand: Non, monsieur l'Orateur, mais il y a une politique spéciale qui s'applique aux détenus qui s'évadent, qui sont dangereux et qui ont un grand nombre d'évasions à leur actif.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POSITION DU CANADA

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Elle se rattache à une autre en date du 10 octobre. Ses remarques au cours de la fin de semaine à propos de la Conférence de l'alimentation à Rome m'incitent à lui demander si le gouvernement a maintenant décidé de la contribution que nous apporterons à la solution de ce problème extrêmement grave. Quand nous fera-t-il connaître les mesures que le Canada entend prendre?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les dernières décisions se prendront très prochainement. J'ai dit toutefois que je songerais à faire une déclaration générale sur l'attitude que prendra le gouvernement, bien que j'aie signalé vendredi je crois en réponse à une question du député de Greenwood, qu'il ne conviendrait pas actuellement de divulguer en détail les solutions ou les engagements précis que pourrait prendre le gouvernement. Je crois qu'il y a lieu de prendre ces engagements à la conférence où ils influenceront peut-être l'attitude d'autres d'États membres.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures travaille-t-il à mettre au point une attitude à prendre ou à feindre?

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE POUR LES FORCES POLICIÈRES DU QUÉBEC—LA TENUE D'UN DÉBAT TÉLÉVISÉ

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

A-t-il l'intention de relever le défi de l'honorable Jérôme Choquette, ministre de la Justice du Québec, qui demande la tenue d'un débat télévisé sur la question du partage du coût des forces policières.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier j'ai reçu une longue lettre du procureur général de Québec en réponse à la mienne au sujet de frais de l'administration policière dans cette province. A la fin de sa lettre il me défie de débattre la question avec lui à la télévision. Je lui ai parlé au téléphone peu de temps après. Il m'a éclairé sur certains points de sa lettre. Je lui ai dit que je répondrais aux questions soulevées et à son défi au cours de la présente semaine. Je n'ai pas encore pris une décision définitive là-dessus.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL—LES ENGAGEMENTS D'INTERNATIONAL PIPELINES QUANT À L'AMÉNAGEMENT—LA DATE DE MISE EN SERVICE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait au projet de construction d'un pipe-line de Sarnia à Montréal. Comme les audiences de l'Office national de l'énergie relatives à cette demande ont été ajournées indéfiniment à la demande de l'Interprovincial Pipelines pour donner à celle-ci le temps d'obtenir du ministre l'assurance d'approvisionnements constants, j'aimerais poser au ministre deux brèves questions. D'abord, le ministre s'est-il entretenu avec les dirigeants de l'Interprovincial Pipelines et se sont-ils entendus pour assurer la construction prochaine du pipe-line? Ensuite, vu ces discussions avec l'Interprovincial, peut-il nous dire à quelle date il compte que le pipe-line sera terminé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière mes hauts fonctionnaires se sont entretenus avec les dirigeants de la compagnie. Ces derniers leur ont fait part de certaines difficultés financières qui les inquiètent et de diverses façons de les surmonter. Une réunion prévue a été remise à plus tard cette semaine pour donner à mes hauts fonctionnaires le temps d'étudier ces propositions. J'aurai donc l'occasion de les étudier avant la réunion. Nous espérons résoudre bientôt ce dernier problème que pose le pipe-line afin d'en entreprendre la construction le plus tôt possible.

LE PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU TRACÉ NORD

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que le tracé Sarnia-Montréal a été préféré à un tracé nord qui serait entièrement au Canada, parce que, dans le premier cas, les travaux seraient terminés en 1975, et qu'il semble maintenant qu'ils le seront en 1976, le gouvernement envisage-t-il de revenir au tracé nord qui nous garantirait un approvisionnement en pétrole?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est ce qui arrivera peut-être en fin de compte, monsieur l'Orateur. Je suis d'accord en ce qui a trait à la meilleure garantie. Mais le délai dépasserait encore celui qu'il faudrait pour terminer le pipe-line Sarnia-Montréal. Les risques financiers seraient évidemment beaucoup plus grands pour les intéressés, qu'il s'agisse du gouvernement canadien ou de la société. Il semble que le tracé nord soit de mille milles plus long que celui qui est proposé.

LE PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL—LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Si l'Interprovincial continue à reporter l'échéance, le gouvernement est-il disposé à construire lui-même un pipe-line et à le faire relever de la future société nationale des pétroles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons bien pris note du manque d'empressement de l'Interprovincial Pipelines. Nous avons, en fait, envisagé la possibilité dont parle le député.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EFFET DE L'INDEXATION—LE NOMBRE DE CONTRIBUABLES EXEMPTÉS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Par suite de sa déclaration de vendredi, selon laquelle l'indexation de l'impôt allégerait le fardeau fiscal des contribuables en 1975, le ministre nous dirait-il s'il est vrai que le contribuable moyen qui préserve simplement son pouvoir d'achat en 1975 par une hausse salariale ou autrement payera moins d'impôts fédéraux en 1975 qu'en 1974 ou si, au contraire, la personne qui fait des efforts pour maintenir son pouvoir d'achat devra payer plus d'impôts fédéraux l'an prochain que cette année.

L'hon. John Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'indexation a pour but de rendre au contribuable ce que l'inflation lui aurait enlevé en plaçant son revenu à un palier supérieur d'imposition. Il est vrai que l'indexation n'élimine pas tous les effets de l'inflation pour certaines tranches d'imposition.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, dans le même communiqué de presse, le ministre a déclaré que 225,000 personnes ne paieraient plus d'impôts. Pourrait-il nous dire si, parmi ces 225,000 personnes, certains faisaient déjà partie du million de gens qu'il a rayés du rôle des contributions dans son discours du budget du 8 mai 1972 ou des 750,000 qu'il exemptaient d'impôts le 19 février 1973 et des centaines de milliers qu'il a rayés de la liste des imposables dans le dernier discours du budget, car les rapports du ministère du Revenu national montrent un nombre croissant de contribuables canadiens. Le ministre ne «recycle-t-il» pas les contribuables pour favoriser sa cote d'amour?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député comprend très bien, monsieur l'Orateur, que sans l'indexation, il y aurait 225,000 personnes de plus sur la liste des contribuables en 1975. Grâce à l'indexation, 225,000 personnes n'y figureront plus.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DROIT AUX PRESTATIONS DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES DU CENTRE DE DONNÉES FISCALES—LE BUDGET ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a quelques jours, je lui ai posé une question au sujet des mécanographes et autres employés temporaires du Centre des données fiscales à Ottawa, et il m'a répondu qu'il mènerait une enquête sur cette affaire. Le ministre sait-il aujourd'hui, si ces employés temporaires ont droit à l'assurance-chômage, et va-t-il s'employer à trouver un moyen de régler cette question de manière à soulager les contribuables du Canada de ce fardeau inutile?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il s'agit tout d'abord de savoir si ces gens ont droit aux prestations, car aux termes de la loi sur la Commission d'assurance-chômage, ils doivent remplir les conditions requises, comme tous les Canadiens. En second lieu, c'est en fait le ministre responsable de la Commission de la Fonction publique qui devrait répondre à cette question. La Commission de la Fonction publique tâche de recruter autant de personnes que possible pour le Centre des données, y compris celles qui touchent des prestations d'assurance-chômage, les gens en chômage et ceux qui sont employés chaque année à temps partiel au Centre des données.

Enquêtes sur les coalitions—Loi

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre est-il au courant de la situation qui prévaut actuellement dans ce ministère et dans d'autres ministères du gouvernement, car cela va avoir des répercussions sur son budget relatif au programme d'assurance-chômage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je sais, bien entendu, que d'autres ministères recrutent des employés à titre provisoire et nous consultons la Commission de la Fonction publique et les autres ministères qui ont besoin d'employés surnuméraires de temps à autre.

● (1540)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES CONTRAVENTIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 octobre, de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir que de prendre part au débat sur le bill à l'étude, d'une importance vitale pour la plupart des Canadiens, qu'ils s'en rendent compte ou non. La mesure aura sûrement des répercussions directes sur bon nombre de petites entreprises dans notre pays et aura ainsi, bien que certaines personnes ne s'en rendent pas compte, une grande incidence sur les intérêts des consommateurs. En supprimant la concurrence, la mesure législative à l'étude nuira vraisemblablement aux consommateurs, sur le double plan du bien-être et de l'aspect financier, malgré les avantages à brève échéance qu'elle semble offrir, au dire de certains.

Le gouvernement a traité ce bill comme une chemise sale, maculée. On pourrait même dire que le bill est maculé, rongé par les mites, infesté de vers et une démarche hypocrite mal conçue. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) peut croire qu'il a tout un problème à essayer de nettoyer la viande hachée, mais le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) aura beaucoup d'ennuis si ce bill est adopté dans sa forme actuelle. Pour bien décrire cette mesure, il se pourrait bien que les petits hommes d'affaires aillent demander à un ancien président des États-Unis s'il lui reste encore quelques nouvelles épithètes à employer.

Je crois que M. l'Orateur devrait être autorisé et tenu d'ordonner à un ministre de retirer une mesure qui ne répond pas à une certaine norme. Celle dont nous sommes saisis aujourd'hui n'y répond certes pas. Il est, à mon avis, arrogant pour un ministre que de demander à la Chambre d'étudier une mesure qui, de sa propre admission, sera modifiée à l'étape du comité. Il n'y a aucune raison de ne pas retirer ce bill. Ce n'est qu'une fois que les amendements auront été présentés que le bill devrait être retourné à la Chambre pour la deuxième lecture. Ces propositions ne sont pas justes envers les hommes d'affaires, pas justes envers les consommateurs et pas justes envers la Chambre. Les amendements sont très importants et nous devrions avoir tout le temps voulu pour les étudier. Il n'en est pas ainsi à l'étape du comité parce que tous reconnaissent que les membres du comité n'ont pas tout le temps voulu pour entamer un débat avec le ministre ou lui poser des questions. Mon honorable ami de Capilano (M. Huntington) a posé la question suivante vendredi:

Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que mardi dernier les députés de ce côté-ci de la Chambre ont demandé au ministre de déposer les propositions d'amendements au bill C-2, le ministre pourrait-il nous dire s'il compte répondre à cette demande et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

Le ministre a répondu que les amendements seraient présentés quand le bill serait étudié en comité. Cela n'est pas suffisant; cela n'est ni juste ni équitable. En présentant cette mesure, le gouvernement se montre injuste envers les Canadiens parce qu'il établit des règlements bureaucratiques par lesquels il prétend aider les gens mais qui finiront par leur causer plus de difficultés et seront néfastes à la grande majorité, dont, bien sûr, les consommateurs. Je crois que ce bill est une farce. Il n'y a pas à en douter, pour les partisans du socialisme, le mot profit choque. En pays socialiste, personne n'a besoin de se préoccuper des profits parce qu'il n'y en a pas pour personne.

Je tiens à rappeler aux députés que même s'il y a deux compagnies aériennes au Canada, leurs tarifs sont à peu près les mêmes. C'est Air Canada, qui appartient au gouvernement, qui a demandé en premier l'autorisation d'augmenter ses tarifs. En outre, quiconque a fait affaire avec ces deux compagnies sait que C.P. Air est beaucoup plus efficace que son rival et que son service est bien meilleur.

A mon avis, et je suis certain que la plupart des députés et tous les Canadiens seront d'accord là-dessus, aucun secteur de notre société qui détient un monopole doit avoir le droit de voler les Canadiens délibérément. Il doit y avoir certaines lignes directrices, mais faut-il que la marge de bénéfices soit établie par des conseils vagues, arbitraires, nommés par le gouvernement et qui ne relèvent de personne? Devant une situation semblable, nous ne pouvons faire autrement que nous demander s'il faut conclure que seuls le cabinet ou les ministères du gouvernement sont experts dans toutes les questions concernant l'industrie et le monde des affaires. Même si certains membres du cabinet et des ministères aimeraient peut-être donner l'impression qu'ils sont seuls à posséder des connaissances sur les ressources, je pense que l'industrie et le monde des affaires possèdent plus d'habileté et de connaissances qu'eux à ce sujet. Par conséquent, pourquoi laisser à des technocrates et à des bureaucrates sans expérience le soin d'établir une base pour la marge de bénéfices?

Pourquoi ne pas établir simplement une saine concurrence, monsieur l'Orateur? Je tiens cependant à souligner que je ne veux pas protéger ceux qui fournissent les denrées essentielles au détriment des consommateurs. C'est pourtant ce qui se produira si nous détruisons la concurrence dans le monde des affaires. Rien ne peut remplacer la concurrence et celle-ci doit provenir d'activités concurrentielles et non de restrictions administratives.

● (1550)

Je me demande si le ministre a consulté ses collègues du cabinet à propos de l'activité d'Information Canada. J'ai ici un article qui indique qu'une publication du gouvernement figure dans la liste des succès du jour. Selon cet article, le dernier ensemble de propositions du gouvernement fédéral relativement à la nouvelle loi sur la concurrence commerciale sera certainement un best-seller au prix de 65c et cette publication fera peut-être sous peu l'objet d'une critique au Parlement et dans le monde des affaires. Sa popularité vient de ce que les petites entreprises s'intéressent beaucoup au bill que nous étudions actuellement. J'aimerais savoir si Information Canada peut s'opposer aux règlements découlant de ce bill.

Apparemment, au sein du gouvernement, chaque ministre a tendance à se constituer son propre fief. Chacun semble vouloir agir pour son propre compte, et cette attitude est probablement encouragée par des bureaucrates bien retranchés dans leurs ministères; ceux qui dictent depuis si longtemps la politique qu'ils estiment être en droit de prendre l'initiative sans se soucier des conséquences éventuelles de leurs actes sur le pays et sa population.

Cette loi va-t-elle contenir des dispositions visant à contrôler l'action des ministères du gouvernement? Tous les ministères du gouvernement doivent se rendre compte de leur indépendance, à commencer par les ministres eux-mêmes. En tant que chef du gouvernement, le premier ministre (M. Trudeau) devrait se charger de coordonner des politiques et un programme communs au sein des ministères et organismes de l'État. Le gouvernement ne devrait pas se prêter à la construction de tours d'ivoire et de fiefs ministériels, ou à une course entre ministères, et ministres.

Le gouvernement constitue un corps de fonctionnaires élus, nommés ou désignés d'après leur mérite, et si ces employés du peuple ne coopèrent pas et négligent le peuple, qui, après tout, paie la facture, aucun ministère ne pourra s'acquitter efficacement de sa tâche ou s'avérer utile. Beaucoup de Canadiens sont profondément déçus par les mesures arbitraires du gouvernement et de ses ministères. C'est là, comme j'ai essayé de montrer précédemment, ce qui explique pourquoi tant d'hommes d'affaires achètent actuellement le livre d'Information Canada.

Comme l'a dit le ministre, le bill n'est que de la frime. Lorsque la Chambre lui a demandé quelles mesures prendrait le gouvernement pour permettre des profits raisonnables sans rançonner délibérément les Canadiens dans le domaine de la fabrication, le premier ministre a toujours eu la même réponse toute prête, à savoir qu'il faudrait adopter le bill dont la Chambre est en ce moment saisie. Quelle naïveté de la part du premier ministre et quelle illusion que ses propos! Peut-il honnêtement affirmer aux Canadiens et aux députés que le bill C-2 aura des incidences positives? Au lieu de dire de cette loi qu'elle touche aux enquêtes sur les coalitions, il vaudrait mieux dire qu'elle «tire le gouvernement d'affaires». Le seul ennui est qu'elle ne va pas tirer le gouvernement d'affaires, mais qu'elle prouvera l'insuffisance de sa politique.

Nous devons comprendre que, à la vitesse où l'administration réagit, il faudra une longue période, peut-être même des années, pour aboutir à des mesures, et, entretemps, les bonnes entreprises en pâtiront. Je trouve particulièrement à redire à la disposition du bill permettant à la commission de prendre la décision finale en ce qui concerne les poursuites. C'est remettre un pouvoir illimité entre les mains d'une seule personne, et je ne verrais pas sans crainte cette éventualité quelle que soit la personne en question, même le ministre. Permettez-moi de citer l'article 5 du bill, que voici:

> L'un des membres peut être nommé par le gouverneur en conseil au poste de vice-président de la Commission et tout membre ainsi nommé doit, chaque fois que le président est absent ou incapable d'agir ou que le poste de président est vacant, exercer les pouvoirs et fonctions du président.
>
> Le gouverneur en conseil peut charger un membre d'exercer les pouvoirs et fonctions du président de la Commission chaque fois que le président et le vice-président sont absents ou incapables d'agir ou que les postes de président et de vice-président sont vacants.

L'article prévoit en outre que certains paragraphes de la loi seront abrogés et remplacés par ce qui suit:

> Deux membres constituent un quorum. La Commission peut établir des règles pour la réglementation de ses travaux et l'exercice de ses fonctions et attributions en vertu de la présente loi.

Ce n'est pas une façon d'administrer une entreprise. Le gouvernement et la Chambre des communes devraient sûrement avoir comme responsabilité de voir à établir une réglementation qui serait acceptable aux yeux des Canadiens pour que le travail se fasse. J'ai foi en la justice des tribunaux canadiens, mais j'ai mes doutes sur le sens de la justice et sur le bon jugement de certains de ceux qui siègent en face de nous. Prenons la dette du gouvernement, le fonctionnement de Radio-Canada et du Conseil des arts du Canada. Il n'y a là rien, je crois, qui puisse susciter la confiance du peuple canadien. La plupart des députés d'en face disaient pendant la période électorale que le pays était fort. J'aimerais bien citer quelques chiffres concernant l'augementation de la dette gouvernementale, l'année 1972 comprise.

Notre dette nationale a augmenté rapidement pendant ces quelques dernières années. Je crois savoir qu'elle a augmenté de quelque 12 milliards de dollars de 1969 à 1972. Comment peut-on prétendre que le pays est fort lorsqu'il connaît une telle augmentation de sa dette nationale? Comme l'a souligné le député de York-Simcoe (M. Stevens) le ministère de la Consommation et des Corporations devait à l'origine se contenter d'un budget beaucoup plus modeste que son budget actuel. Comme l'a dit le député, il en coûte à ce ministère $450 de plus par demande de renseignement communiquée par téléphone et $1250 de plus par plainte écrite. Cette augmentation est à la charge du consommateur, celui-là même que la loi est censée protéger. Si vous le voulez bien, examinons les déclarations faites par les députés d'en face pendant la dernière campagne électorale. On a promis $500 à chaque nouveau propriétaire de maison. On a promis une base d'Air Canada à Winnipeg. Aucune de ces promesses n'a été tenue et nous n'en avons a peu près plus entendu parler.

Le bill à l'étude est censé protéger le consommateur contre la publicité trompeuse. Je me demande si le gouvernement pourrait être accusé de fausses promesses. Qu'est-il arrivé au sujet de la subvention à la viande de bœuf? Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré que cette subvention profiterait aux Canadiens, mais jusqu'ici, du moins, la trésorerie canadienne n'a pas dépensé un dollar à ce titre, et au rythme actuel des choses, rien ne sera payé aux termes de cette politique. Pour qu'on verse une subvention, il faudrait qu'un cataclysme frappe l'industrie bovine. Le ministre de l'Agriculture a le visage couvert d'œufs depuis que 28 millions d'œufs ont été jetés. Toute l'affaire sent mauvais, et il est inutile que le ministre parcourre le pays pour dire aux gens qu'il cherche à protéger l'industrie bovine, alors qu'il n'en est rien.

● (1600)

Nous constatons que la plupart des promesses électorales du gouvernement ne sont pas tenues. N'est-ce pas là de la publicité trompeuse ou une fausse indication? La mesure à l'étude interdit à quiconque de faire de la publicité fausse ou trompeuse. Qu'un simple citoyen ou une entreprise en fasse autant et ils s'exposent à des poursuites. Mais peut-on imaginer, monsieur l'Orateur, une personne nommée par le gouverneur en conseil, comme le prévoit l'article 5, intentant des poursuites à ceux qui l'ont nommé? Jetons un coup d'œil au paragraphe 9 de l'article 5, qui dit ceci:

La Commission peut établir des règles pour la réglementation de ses travaux et l'exercice de ses fonctions et attributions en vertu de la présente loi.

Je le répète, les députés devraient s'assurer que ces règlements sont précisés par le tribunal suprême du Canada, la Chambre des communes. Ce paragraphe me convainc d'une seule chose: la commission ne sera pas tenue d'intenter des poursuites si elle ne le désire pas et pourtant, on lui accorde un pouvoir illimité qu'elle pourrait bien exercer au détriment des entreprises. A quoi cela rime-t-il? Cela n'augure certes pas bien du tout pour ceux qui ne sont pas en faveur de cette institution. Le favoritisme est quelque chose que les Canadiens peuvent difficilement se permettre. Ce n'est pas équitable; ce n'est pas juste; ce n'est pas nécessaire.

J'aimerais demander au ministre comment le projet de loi influera sur le système de concessions qui protège actuellement les petites entreprises. Prenons le cas d'une petite fabrique de Pepsi-Cola qui emploie 10, 12 ou 15 personnes. Cette fabrique ne se soucie pas de la concurrence d'une fabrique de Coca-Cola ou de quelque autre boisson gazeuse. Mais, je vous assure, monsieur l'Orateur que si le projet de loi permet à la concurrence de jouer et d'accaparer l'entreprise, celle-ci fermerait ses portes et, comme me le disait un représentant l'aide sociale n'est pas loin. C'est pourquoi je me demande quels sont les desseins du gouvernement et du ministre en présentant à la Chambre une mesure qui aura une conséquence pareille, sans faire baisser les prix à la consommation.

Par exemple, alors qu'une entreprise impose une consigne de 5c. sur ses bouteilles, rien n'empêche une concurrente d'offrir 10c. pour la même bouteille, même si la valeur peut varier de 12 à 15c. Le bill à l'étude ne prévoit rien de tel pour protéger l'industrie. Si le système est anéanti, il en résultera un prix plus élevé.

Le bill encourage peu les détaillants qui doivent fermer leurs portes à cause des magasins à succursales et des grands magasins. Alors que la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce aura compétence sur les méthodes d'offre et de ventes, elle ne pourra en aucune façon empêcher les fusions, les ventes à rabais ou tous autres moyens qu'utilisent les grandes compagnies et les magasins à succursales pour éliminer leurs concurrents. D'après le ministre, elle servira à réglementer les grandes entreprises et ne nuira pas aux petites. Si tel est le cas, le ministre devrait préciser la taille de l'entreprise ou de la société qui sera soumise aux règlements.

[M. Towers.]

On pourrait apporter un amendement prévoyant qu'une entreprise dont l'actif et le chiffre de vente ne dépassent pas une certaine valeur échapperont aux dispositions relatives aux pratiques restrictives. C'est là un point important, parce que les personnes concernées affectent actuellement des sommes importantes à la protection de leurs intérêts. Elles ne savent pas contre qui elles se défendent en réalité. Elles se battent dans le noir et dépensent beaucoup d'argent dont elles peuvent difficilement se passer. Il faudra bien qu'en définitive, cet argent soit prélevé sur les consommateurs.

Monsieur l'Orateur, j'ai demandé ce qu'il y avait lieu de faire à un parti politique qui ne respecte pas ses promesses. Est-ce la personne même qui a fait une promesse donnée qui doit en être responsable, ou si ce sont les cadres du parti? Le gouvernement libéral actuel, qui n'a pas tenu ses promesses électorales, se verrait imposer un choix difficle s'il fallait appliquer les peines de prison prévues au bill C-2: ferait-il purger ces peines par son chef, ou préférerait-il voir aller en prison une partie de la représentation libérale de la Chambre haute, qui a joué une si large place dans l'organisation de sa dernière campagne?

J'aimerais prendre un instant, monsieur l'Orateur, pour parler de l'éventualité de la prise en charge de l'activité de la SDC par Polymer, dont il a été question l'an dernier. Dans le cas où cette société commettrait une infraction, est-ce qu'un élément de l'État serait poursuivi? Ce sont là des questions qu'il faut trancher ici plutôt qu'au comité. J'ai souvent répété que tout se passe comme si les communications n'existaient pas entre ministères. Il faut que je demande au ministre des Finances (M. Turner) s'il est disposé à appliquer cette mesure préconisée par le ministre de la Consommation et des Corporations. Est-il disposé à vendre des obligations de l'État dans les conditions actuelles de publicité, où les annonces promettent la stabilité et la solidité d'un rendement assuré? Cette publicité pourrait se révéler exacte si l'inflation était contenue, mais voyons ce qui arrive en réalité à ceux qui achètent en toute confiance des obligations d'épargne de l'État. Je pense qu'il est nécessaire de dire aux députés d'en face ce que tous les Canadiens devraient savoir, mais qu'ils semblent ignorer.

La personne qui achète une obligation cette année, compte tenu du taux actuel d'inflation, pourra probablement subir une perte de 6 p. 100 sur la valeur de son titre. Elle perdra bel et bien ces 6 p. 100, malgré les prétentions du ministre des Finances, qui affirme qu'il s'agit d'une opération stable, que les bons d'épargne du gouvernement représentent un placement stable. En d'autres termes, on interdit au monde des affaires de suivre l'exemple du gouvernement. Le bill s'applique à ceux qui produisent, qui fabriquent, qui élaborent. Il ne touche pas ceux qui ont le plaisir de la dépense, en l'espèce le gouvernement fédéral. Je suis persuadé que les Canadiens ne savaient pas, au cours des récentes élections, que le gouvernement actuel s'apprêtait à appliquer deux poids, deux mesures.

Et que dire des grands organismes syndicaux soutirant les cotisations à leurs adhérents? Est-ce qu'ils leur en donnent une juste contrepartie? Et que dire des promesses faites aux non-syndiqués pour les amener à s'inscrire? Et de ce qui advient de la part importante des cotisations syndicales qui est destinée aux cadres, sans aucun avantage pour le syndiqué? L'article 2 soustrait aux restrictions du projet de loi les unités autorisées de négociation collective. Il n'est ni politiquement, ni socialement, ni économiquement souhaitable de réglementer la négociation collective, mais on ne doit tout de même pas oublier que les syndicats ont nettement un effet sur la concurrence. On devrait entamer des discussions sur le bienfondé de certaines de leurs pratiques au point de vue de la concurrence. Les syndicats importants se battent pour gagner pouvoir et autorité sur le peuple.

J'ai de sérieux doutes à propos d'autres articles du projet de loi. Rien dans celui-ci n'accorde au consommateur canadien la protection nécessaire dans le secteur le plus fondamental de notre économie. La Commission peut bien jouir d'un pouvoir considérable, mais elle n'est pas obligée de consulter l'accusé avant de lancer des poursuites. Elle devrait être tenue d'aviser le défenseur de la nature des plaintes et des autres procédures possibles. Ce n'est toutefois pas le cas.

Cela se produit souvent lorsque le gouvernement présente une mesure complexe que les ministres et les hauts fonctionnaires ont mis des mois à rédiger; le Canadien ordinaire reste passif s'imaginant que ces questions ne le touchent pas, mais tel n'est pas le cas. Cette mesure concernera tous les Canadiens. Nous, les oppositionnels, devons souligner aussi vigoureusement que possible qu'il importe que tous les Canadiens connaissent le contenu du projet de loi et quelles en seront les conséquences. Un grand nombre d'entre eux optent pour l'attitude «je-m'en-foutiste». Il faut bien admettre que ce bill est long et obscur. D'ailleurs, même les chefs de grandes entreprises éprouvent de la difficulté à interpréter certaines de ces dispositions. Mais on ne doit pas le traiter à la légère car il entraînera un bouleversement radical de l'activité commerciale à travers le pays.

● (1610)

Voilà pourquoi je vous dis très franchement que le ministre aurait dû être honnête et présenter ces amendements au bill, ou alors le retirer et le présenter à nouveau amendé, car, dans sa version actuelle, il défend à un particulier de dissimuler quelque fait que ce soit au marché, même si l'on a dit que la loi n'entre pas en conflit avec les offices de commercialisation. Et pourtant, c'est justement ce en quoi consiste la commercialisation. Il va falloir expliquer beaucoup de points du bill à la population canadienne.

Et la Commission canadienne du blé? Va-t-on juger légitime son mode de vente? Puisque le bill ne l'explique pas, le ministre devrait déclarer à la Chambre, sans équivoque, ce que seront ces amendements. L'un d'eux pourrait ajouter une disposition qui annihilerait toute la liberté déjà accordée aux offices de commercialisation détruisant ainsi l'assurance d'une production continue des produits de base au profit des Canadiens. Le ministre peut bien dire que ce n'est pas là l'intention du gouvernement, mais quelle garantie avons-nous qu'une fois la loi adoptée, et le pied dans la porte, le peuple, le producteur et le consommateur canadiens seront protégés?

Nous devons, en effet, accroître notre production. Bien que nous ayons une balance commerciale excédentaire, je tiens à souligner qu'en 1972, 1973 et 1974, cette balance excédentaire était due au fait que nous exportions nos matières premières et nos produits agricoles à nos partenaires commerciaux. Par contre, en ce qui concerne les produits finis, nous en avons toujours importé plus que nous en avons exporté. C'est là-dessus que doit s'appuyer notre économie, car c'est là que sont les emplois. A quoi sert-il d'avoir un produit à vendre s'il n'y a pas d'acheteurs? Si le consommateur n'a pas un revenu suffisant pour se procurer un produit, sa production est inutile.

Le ministre a été moins que juste en présentant le bill sous sa forme actuelle. Il ferait bien de le retirer et de le représenter sous une forme acceptable à la Chambre, en y incorporant les amendements proposés, afin que nous sachions ce dont il s'agit.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois qu'on nous présente une mesure de ce genre et ce ne sera pas la dernière fois que je la critique. A mon avis, aucun mythe n'a été plus persistant ni plus nuisible au pays que la propagation de l'idée que, d'une manière ou d'une autre, nous pouvons combler les lacunes de notre économie et de notre système de marchés en adoptant des mesures relatives aux enquêtes sur les coalitions ou aux pratiques restrictives du commerce. A part quelques dispositions réglementaires prévues dans le bill et que le ministère de la Consommation et des Corporations pourrait sans difficulté mettre à exécution, nous devrions renoncer à cette façon de résoudre les problèmes de consommation et de commercialisation dans notre pays, et je voudrais vous dire pour quelles raisons.

Tout d'abord, je serais porté à appuyer le bill s'il me semblait avoir la moindre chance d'être efficace. Mais en fait, ce genre de loi n'a jamais été efficace par le passé et il n'y a aucune véritable raison de croire qu'il en ira autrement à l'avenir. On constate, à voir le nombre de condamnations aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qu'il n'y en a que fort peu, et pour cause. Il est presque impossible de faire la preuve nécessaire à la condamnation. D'habitude, dans les cas où il y a eu condamnation, celle-ci aurait dû être pour stupidité et non pour coalition, car il faut être très stupide pour se faire condamner en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Un de ces cas dont je me souviens est celui du béton, à Windsor. Des entreprises se sont entendues pour fixer le prix du béton dans cette région, mais elles ont gardé le procès-verbal de leurs réunions et convoqué leurs avocats, car elles n'avaient pas confiance les unes dans les autres. C'est une façon de les combattre. Un autre cas portait, je crois, sur l'industrie de la construction dans la région de Hull. L'un des constructeurs avait amené son beau-frère qui prenait des notes sur les soumissions que chacun devait faire; à l'ouverture des soumissions, les notes du beau-frère sont tombées sur le sol. C'est dans une cause de ce genre seulement qu'il y a condamnation en vertu de la loi sur les coalitions. Et même lorsqu'elle semble efficace, elle cause un tort considérable au point où cette loi exerce parfois une contrainte à contre-sens.

A mon avis, le tort qu'elle cause, c'est de nous empêcher de nous attaquer au vrai problème. C'est une sorte de camouflage, un leurre, une façon de tromper le public et de lui dire: nous avons la situation bien en main, alors qu'en réalité, il est impossible d'agir en adoptant cette ligne de conduite. Le véritable problème demeure, et le gouvernement peut toujours dire: nous avons modifié la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, contentez-vous en. Selon moi, cette loi est la meilleure alliée de l'homme d'affaires. En dépit de toutes les récriminations de celui-ci contre la loi, en fait, elle lui sert de tampon dans la mesure où elle le met à l'abri de toute enquête, car après tout, on peut se protéger contre les fumisteries.

Quand on demande au ministre ce qu'il fera dans tel ou tel cas, comme le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui a posé aujourd'hui au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) une question sur la fixation du prix du lait en poudre, le ministre répond que ses fonctionnaires et la direction des coalitions étudieraient l'affaire. Quand? Dans cinq, six, cent ans d'ici? Autant dire jamais. En fait, c'est une question importante qui a été posée, et le ministre a pu l'éluder tout à fait en se retranchant derrière la loi sur les coalitions.

Rien dans le bill à l'étude n'améliorera la situation. N'eut été de cette loi, le ministre aurait été forcé de donner une réponse convenable ou, à tout le moins dire qu'il étudierait la situation et interviendrait. S'il n'avait pas pris les dispositions voulues dans les deux ou trois jours, on serait revenu à la charge à la Chambre jusqu'à ce qu'on obtienne une réponse quelconque. Mais aujourd'hui, le ministre a pu esquiver la question. Il ne s'en tirera pas à si peu de frais, j'en suis sûr, car le député de Nickel Belt ne lâchera pas prise, mais il tentera par tous les moyens de prétendre qu'on prendra des mesures en vertu de la loi sur les pratiques restrictives du commerce. Je ne dis pas que le ministre le fasse de propos délibéré ni qu'il faille à ses devoirs de ministre; je soutiens que la situation actuelle lui permet d'adopter cette attitude ou le force à traiter ainsi ces questions.

Au temps où, il y a bien des années, nous débattions l'idée d'un ministère de la Consommation et des Corporations, nous le faisions sans beaucoup d'espoir de la voir se réaliser, car le gouvernement y était tout à fait opposé. Mais, du moment où il fut créé, voilà enfin un ministre, nous sommes-nous dit, qui devra rendre des comptes au consommateur et agir quand on lui signalera des problèmes. Au lieu de cela, le ministre se contente de demander à la Commission des pratiques restrictives du commerce de procéder à des enquêtes qui n'aboutissent jamais.

Ce que l'homme d'affaires ne veut absolument pas, c'est que certains domaines où il s'est constitué un véritable monopole fassent l'objet d'une enquête sérieuse. La plupart des hommes d'affaires ne jouissent pas vraiment de monopole, mais ceux qui s'en sont vraiment constitué un s'arrangent pour écarter la menace d'une enquête en laissant survivre quelques petits concurrents, ce qui leur permet de faire état de la chose. Bien que ces géants se soient appropriés de 95 p. 100 d'un champ d'activité commerciale, parce qu'ils tolèrent l'existence de un ou deux concurrents insignifiants ils ne font l'objet d'aucune enquête. S'il n'y avait pas de loi sur les coalitions, et si on ne tenait pas compte du nombre de concurrents survivants, leur activité ferait sans doute l'objet d'une enquête.

[M. Saltsman.]

● (1620)

En 1966, le comité des prix alimentaires qui étudiait les produits contenus dans des pots de verre et destinés à l'alimentation des bébés, se demandait pourquoi les prix de ces produits avaient augmenté. Il s'avéra que c'était parce que les consommateurs préféraient les pots de verre aux autres contenants, bien qu'ils dussent les payer 2c. de plus. A l'époque, l'industrie de l'alimentation pour bébé ne comptait que deux entreprises, Gerber's et Heinz, et toutes deux vendaient leurs conserves aux mêmes prix. C'est une chose que je n'arrivais pas à comprendre, étant donné que Gerber's n'exploitait que 20 p. 100 du marché, contre 80 p. 100 pour Heinz. Pourquoi Heinz qui exploitait 80 p. 100 du marché ne réduisait-il pas ses prix? Heinz se défendait en disant que son coût de revient était le même que celui de Gerber's. Ce n'était tout simplement pas vrai. En examinant les états financiers des deux maisons, nous constatames que Greber's perdait de l'argent depuis trois ans et risquait la faillite.

Aux États-Unis, Heinz se sert de bocaux depuis des années. Lorsque nous avons demandé aux représentants de la compagnie pourquoi ils ne les utilisaient pas au Canada ils nous répondirent qu'ils en ignoraient les effets. Nous leur avons alors demandé s'ils étaient au courant de ce qui se faisait aux États-Unis, ils répliquèrent ne pas en avoir discuté avec leurs homologues américains. Mais ils savaient, par contre, que les consommateurs veulent des bocaux, et que Gerber était acculé à la faillite. Ne voulant pas forcer Gerber à faire faillite, la société attendit trois ans que Gerber rejoigne les deux bouts, puis adopta les bocaux au Canada. Voilà le genre de concurrence qu'on trouve dans notre société, monsieur l'Orateur. Il n'y a qu'un dirigisme des prix. Qui fait concurrence à la General Motors hormis les importations?

Une voix: Ford!

M. Saltsman: Voyez les politiques d'établissement des prix. Je me rappelle une fois où, General Motors ayant proposé une hausse des prix, tous les autres fabricants emboîtèrent le pas et adoptèrent une hausse correspondante. Quelques jours plus tard, General Motors disait s'être trompé et réduisait la hausse de $30; tous les autres firent de même. General Motors pourrait chasser Ford et Dodge du marché mais elle hésite à le faire car alors quelqu'un surveillerait ses opérations. Mieux vaut pour une grande compagnie laisser vivre ses rivaux et avoir un volume un peu moins élevé, mais plus de bénéfices. Il n'y a tout simplement pas de concurrence sur ces grands marchés. La General Motors n'a pas à négocier avec Chrysler ou d'autres pour leur proposer un marché. Elle n'a qu'à aller de l'avant et les autres suivent sachant que s'ils ne le font pas, ils auront de graves ennuis. Dans la grande entreprise, «vivre et laisser vivre» est le mot d'ordre. L'ennemi n'est pas le concurrent mais le consommateur et une mesure législative sur les coalitions permet à ce genre de farce de se perpétuer.

Il en va de même dans l'industrie de l'acier: une compagnie publie une liste de prix et les autres l'adoptent. Pas de preuves de collusion: les directeurs ont peut-être tout simplement échangé quelques mots au club de golf. Ils ne seraient pas assez stupides pour s'asseoir avec leurs comptables et dresser un procès-verbal. Ils ne se sont peut-être même pas rencontrés, mais ils ont des moyens propres de s'avertir.

Un pays à la technologie moderne a besoin de grandes sociétés. Ce n'est pas à dire que l'on pourrait démembrer la General Motors et s'en trouver mieux; peut-être la technologie de notre époque commande-t-elle de grandes sociétés. Les grandes sociétés ne peuvent se permettre de se couper la gorge entre elles. Elles ne se feront pas la lutte sur le terrain des prix; elles le feront sur le terrain de la publicité, des changements de modèles ou des gadgets. Le propriétaire de petite entreprise n'a pas d'autre choix que de faire la lutte d'une façon suicidaire, mais les grandes sociétés doivent se serrer les coudes parce que c'est le public leur ennemi, pas les concurrents.

Je ferai plus tard des recommandations à propos de ce que nous pourrions faire si nous n'avions pas de législation sur les coalitions, et sur la façon dont nous pourrions nous protéger. Autre chose à propos de la législation sur les coalitions, monsieur l'Orateur: elles est aussi américaine que la tarte aux pommes. Ce n'est pas une idée canadienne. On peut faire remarquer que notre mesure sur les coalitions a été présentée un an plus tôt que la loi Sherman, qui est son équivalent aux États-Unis. Mais notre loi s'inspirait de la loi Sherman. La loi anti-coalitions a tout à fait sa place dans une société entièrement capitaliste qui ne repose sur aucune éthique de participation du public ou de contrôle public. On peut dans ce cas injecter ce genre de législation pour justifier le maintien de ces pratiques de foire d'empoigne dont le capitalisme effréné a répandu l'usage. Si c'est pour cela que la loi Sherman a été présentée aux États-Unis, pour arrondir les angles, comme disait quelqu'un à la télévision à propos de quelqu'un d'autre, pourquoi devons-nous imiter les États-Unis dans un contexte économique où cette loi n'a pas de sens? Les États-Unis sont dix ou onze fois plus populeux que le Canada. Cela veut dire que pour en arriver au même degré d'efficacité, ils peuvent se permettre dix ou onze fois plus de concurrence, étant donné le même degré de technologie.

Nous devrions demander à nos industries de coopérer, et non de se liguer contre le public, de coopérer afin d'accroître la production, les salaires et les exportations, sans qu'il soit besoin de les faire surveiller et contrôler par le public. Voilà la voie dans laquelle nous devrions nous engager. C'est justement parce que nous ne voulons pas réglementer, que nous ne voulons pas surveiller et que nous ne voulons pas même examiner ce qu'elles font que nous présentons quelque chose comme cette mesure sur les coalitions, dans le faible espoir qu'elle les gardera honnêtes au lieu de leur proposer une participation du public. La seule chose qui puisse s'avérer avantageuse, c'est la participation du public et l'examen rigoureux de leurs activités.

Le problème de la propriété étrangère découle d'un certain nombre de facteurs, mais l'un des principaux problèmes réside dans l'existence d'une législation anti-coalitions qui a favorisé la prolifération de filiales dans notre pays et empêché la rationalisation normale de ces usines dans un ensemble canadien. Je voudrais parler de certains bandits célèbres sur la scène canadienne. Deux hommes ont suscité leur juste part d'attention, et non parce qu'ils s'intéressent au bien public. Peut-être ne devrions-nous pas espérer que les brasseurs d'affaires s'en préoccupent; après tout, c'est là la responsabilité du Parlement.

● (1630)

Pour des raisons personnelles, ils ont constitué deux entreprises au Canada, qui sont demeurées canadiennes. Ils accordent des traitements élevés, demandent de bas prix au consommateur; ces entreprises constituent des modèles dans tous les sens du terme. On a réuni ces empires, j'en suis certain en enfreignant directement la législation relative aux coalitions. Qui sont ces deux capitaines d'industries? Lord Beaverbrook et E. P. Taylor. Celui-ci a fusionné des brasseries isolées pour former une des plus grandes brasseries du monde. Les brasseries canadiennes sont tellement efficaces que les Américains ont menacé d'adopter des lois, craignant l'emprise des Canadiens sur leurs brasseries. Je trouve évidemment que, du point de vue fiscal, le gouvernement a été trop généreux envers cette industrie. Elle est toutefois demeurée canadienne, et c'est ce qui importe.

L'autre industrie est celle de l'acier. C'est une des meilleures du monde. Pourquoi, monsieur l'Orateur? A mon avis, beaucoup de fabricants d'acier ont fusionné leurs entreprises, probablement à l'encontre de la législation relative aux coalitions, parce qu'ils étaient menacés par l'acier de la Bethlehem et d'autres entreprises américaines exportées au Canada. Lord Beaverbrook, malgré les banquiers canadiens, a créé la Steel Company of Canada, entreprise prospère. Nous pouvons produire plus que les Américains de diverses façons, fabriquer de l'acier aussi bon que le leur et souvent moins cher. Ce secteur industriel ne bénéficie que d'une protection tarifaire minime. Les travailleurs y ont la parité avec leurs homologues américains. Les deux entreprises dont j'ai parlé sont demeurées canadiennes et elles ont été assez solides pour résister à l'emprise étrangère.

Je ne dis pas que Lord Beaverbrook et E.P. Taylor, que je ne connais ni l'un ni l'autre, ont agi ainsi par pure philanthropie. Ce sont probablement des pirates des affaires et je suis certain qu'il aurait fallu réglementer leurs activités. Il reste que leurs actes ont été profitables pour le Canada.

Une voix: Et pour eux aussi.

M. Saltsman: Parfaitement. Dans l'ensemble, leur travail a profité au Canada. J'ai été invité à des réunions de producteurs de produits chimiques. Chaque fois qu'ils tiennent un congrès ou qu'ils viennent ici faire les couloirs une fois par année, ils invitent des orateurs. L'industrie chimique est bien représentée dans ma circonscription et ce qui s'y passe m'intéresse. J'ai parlé à des représentants de ce secteur. Voici le genre de conversation que cela donne, je leur dis qu'ils sont assez inefficaces, qu'ils ont beaucoup trop d'usines qui essaient de desservir le marché, qu'ils ont presque autant de succursales au Canada qu'aux États-Unis et qu'ils sont tellement inefficaces qu'il faut leur accorder une protection tarifaire, qu'ils demandent l'aide du gouvernement. Je pense que le marché canadien est assez vaste pour absorber la production de nombreux produits chimiques. C'est pourquoi je dis à ces producteurs: «Ne serait-ce pas mieux si vous vous unissiez tous?» Après tout, monsieur l'Orateur, l'idée n'est pas neuve. L'expérience a été tentée en Allemagne. Les Britanniques fusionnent leurs entreprises; dans certains cas, ce sont des cartels privés, dans d'autres, les entreprises sont étatisées. Personnellement, je préfère la propriété publique.

Les Suédois n'ont pas adopté de loi anti-coalitions. Ils ont créé des conseils de rationalisation qui tentent, avec les représentants des industries, de rendre celles-ci plus concurrentielles sur leur propre marché et sur les marchés mondiaux. Le Canada et les États-Unis sont sans doute les derniers pays au monde à appuyer les lois anti-coalitions. Si les Américains veulent être insensés, devons-nous en

faire autant? Trop souvent, nous avons copié leur comportement. Il est temps de rompre avec la tradition.

Revenons à mes entretiens avec les fabricants de produits chimiques. Quand je leur demande pourquoi ils ne s'unissent pas, ils répondent qu'ils ne le peuvent à cause des lois anti-coalitions. Mais en réalité, s'ils veulent s'unir, ils trouveront bien le moyen de le faire, peu importe l'existence d'une loi. En fait, ils ne veulent pas s'unir. Ils prétendent que, s'ils le font, ils seront poursuivis par les États-Unis, en vertu de la loi Sherman, qui s'applique à l'extérieur du pays. C'est que ces entreprises exercent leurs activités dans le monde entier et qu'elles ne feront rien au Canada qu'elles ne sont pas disposées à faire ailleurs. Elles sont intégrées. Si elles collaborent avec le gouvernement, ce sera dans leur propre intérêt, non pour servir le Canada. Une collaboration avec le gouvernement pourrait bouleverser leurs activités internationales. La situation change actuellement, mais pendant des années, la loi anti-coalitions a servi d'excuse au maintien au Canada de l'une des structures industrielles les plus inefficaces au monde.

L'importance de la mainmise étrangère nous inquiète. Les gens ne se rendent-ils pas compte que la propriété étrangère est directement liée à la loi sur les coalitions? Que peut-on faire sans loi sur les coalitions? Nous pouvons premièrement appliquer les recommandations de la Commission MacQuarrie. L'article proposé 31.2, à la page 16 du bill, parle des droits de douane, sujet que la Commission a étudié. On n'a jamais donné suite à la proposition qu'elle a faite il y a près de 30 ans, visant à priver de la protection tarifaire ceux qui sont reconnus coupables de collusion ou de conspiration contre l'intérêt public. Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, cette protection n'a jamais été retirée, ni à l'industrie du verre ni à celle du papier. Ces industries ont poursuivi leur petit bonhomme de chemin. Quelle est la plus forte amende jamais imposée aux termes de la loi relative aux coalitions?

Une voix: Vingt-cinq dollars.

M. Saltsman: C'est un peu plus que cela.

Une voix: Je pense que c'est environ $50,000.

M. Saltsman: S'il s'agit de $50,000, l'amende est égale à un permis d'opérer. La protection tarifaire n'a jamais été enlevée. L'industrie ne craint pas les amendes qu'elle peut toujours récupérer en augmentant les prix. Le gouvernement a cette arme dont il ne s'est jamais servi.

Le gouvernement a également délaissé une autre méthode. Mes remarques s'appliquent peut-être à Petrocan, je n'en sais rien. Voici ce que les Suédois ont réussi grâce à leurs coopératives qui fonctionnent différemment des nôtres. Le but précis des coopératives est de faire baisser les prix. Si un fabricant devient trop puissant, les Suédois, au lieu de légiférer, laissent une coopérative lui faire concurrence et faire baisser les prix. C'est ce que nous devrions faire. Cela donnerait une leçon à ceux qui haussent les prix indûment. Si les prix baissent en vertu d'un système semblable, on ne peut demander au consommateur de combler la différence. Le gouvernement n'est cependant pas disposé à agir ainsi. Il a préféré présenter un projet de loi insignifiant sur les coalitions. La concurrence par le secteur public ne l'intéresse pas. C'est la voie où le gouvernement devrait s'engager.

● (1640)

Il y a aussi la question de la propriété publique. Si une société quelconque fait du tort au pays en volant les gens,

[M. Saltsman.]

je ne vois pas pourquoi on n'interviendrait pas en disant «Écoutez, les amis—on dit toujours «les amis» parce qu'on ne veut pas avoir l'air fâché—vous vous comportez très mal et nous allons nationaliser votre entreprise; voilà votre argent, rentrez chez vous.» S'il y avait une quelconque indication que le gouvernement consent à agir dans ce sens, cela suffirait.

Je ne voudrais pas voir le gouvernement se lancer dans la nationalisation pour un oui ou pour un non. Ce n'est pas ce que je veux dire. Toutefois, si les industries de fabrication du pays, en particulier celles qui appartiennent à des capitaux étrangers, avaient l'impression que le gouvernement du Canada est prêt à les prendre en main si elles se conduisent mal, elles ne le feraient plus. Mais tant qu'on n'adoptera pas une attitude plus ferme, les compagnies continueront à agir comme elles le font.

Je veux parler de certaines dispositions du bill à l'étude. Au cours des années, mon parti a soutenu les lois anti-coalitions parce qu'il considérait que c'était toujours quelque chose d'accompli. Peut-être ferons-nous de même cette fois-ci. Je n'exprime les réserves suivantes qu'en mon nom personnel. Il vient un jour où il faut cesser de se satisfaire de ces simples besognes de replâtrage, de cette philosophie de laisser-faire. Peut-être est-il temps d'appeler les choses par leur nom. Un article du bill concerne la publicité trompeuse. Le gouvernement va tenter de définir la publicité trompeuse; il y aura des sanctions. Un article qui ne doit s'appliquer qu'à la publicité trompeuse constitue un paradoxe aussi flagrant que lorsqu'on parle d'une «respectueuse» pucelle.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Saltsman: Qu'est-ce qui est répréhensible dans la publicité? Ce n'est pas de fait qu'elle soit trompeuse. C'est que dans bien des cas, elle est inutile et immorale. Les gens n'ont pas besoin qu'on les pousse tant à acheter. Ils n'ont pas besoin qu'on les pousse à consommer à tout prix et qu'on subventionne cette incitation au moyen du régime fiscal. S'il y a tant de publicité c'est parce que le gouvernement en paye la moitié. Pourquoi alors ne pas y consacrer tout l'argent qu'on veut? Où nous mènera un article sur la publicité trompeuse? Ce n'est pas que le produit en aérosol ne supprimera pas l'odeur de vos aisselles. Je suis sûr qu'il le fera. Ce qui est ignoble, c'est qu'on vous présente un monde plein de gens qui se jugent les uns les autres par l'odeur de leurs aisselles. L'important, c'est ce que vous sentez.

Une voix: C'est du racisme.

M. Saltsman: J'aimerais énormément soulever une discussion sur ce qu'on voit à la télévision. On nous montre une charmante jeune fille qui a des dents magnifiques et une agréable personnalité, et un jeune homme qui la regarde puis se détourne d'elle avec dégoût. Elle n'a pas employé son désodorisant pour les aisselles. Si quelqu'un voyait cela dans mille ans, il se demanderait quelle sorte de civilisation nous avions et si ce genre de publicité était l'indice de notre système de valeurs. Je ne crois pas que cet article sur la publicité trompeuse nous mènera bien loin. La publicité ne deviendra qu'un peu plus raffinée. Il faudra employer du verre authentique plutôt que de l'artificiel. L'homme devra se servir de sa propre lame de rasoir plutôt que de celle d'un autre. Cela ne changera rien du tout. Le problème de notre société, ce n'est pas la publicité trompeuse.

Il y a également l'article relatif au double étiquetage. La principale conséquence d'une loi interdisant le double étiquetage c'est que le produit sera remporté dans l'arrière-boutique. Le gros avantage de la situation actuelle, c'est que cette pratique peut se faire sur l'étagère même. Dorénavant, le marchand aura plus de travail, car il devra remporter le produit dans l'arrière-boutique. Cela se fera plus proprement, un peu comme on change les marques avec les fers à marquer dans l'Ouest. Le marchand devra peut-être hausser le prix de trois ou quatre cents parce que le 3 ne pourra être changé en 5. Il devra le changer en 8 pour que cela paraisse mieux. Ce n'est pas pour cette raison que les aliments coûtent cher. Ce genre de pratique constitue un abus, mais cela ne touche pas le fond du problème de la distribution des aliments. Ce n'est pas en s'y attaquant qu'on résoudra le problème des supermarchés trop grands et de la superposition des frais due aux méthodes de commercialisation que nous utilisons. C'est ce que nous devrions examiner. Je vais citer l'article 38, de la page 38:

38. (1) Quiconque exploite une entreprise de production ou de fourniture d'un produit ou détient les droits et privilèges exclusifs que confère un brevet, une marque de commerce, un droit d'auteur ou un dessin industriel enregistré ne doit pas, directement, ou indirectement,

a) par entente, menace, promesse ou quelque autre moyen semblable, tenter de faire monter ou d'empêcher qu'on ne réduise le prix . . .

Comment le prouver? Nous avons déjà essayé d'inclure de quelque façon le maintien des prix, mais nous n'avons jamais réussi. C'est impossible. Cet article est inutile car cette pratique est très répandue de nos jours. Ainsi, un marchand vend au rabais des soldes d'articles d'une certaine marque de commerce. En réduisant ainsi le prix, il suscite des remous de toutes sortes. C'est encore une fois la même situation. Je suppose que cela est censé être avantageux pour les petites entreprises. Nous n'avons pas besoin de nous préoccuper des petites entreprises. La concurrence est si forte actuellement qu'elles ne savent plus où donner de la tête. A vrai dire, seuls les dirigeants de petites entreprises doivent faire face à la concurrence. Les grandes compagnies n'ont pas besoin de se donner cette peine.

Je me demande parfois pourquoi les gens continuent de diriger de petites entreprises, étant donné les longues heures de travail qu'ils doivent s'imposer et les connaissances qu'exige la gestion d'une entreprise. Personne ne va leur dire que vous avez libéré le marché à leur intention. Malheureusement, le marché est beaucoup trop libre pour eux. Nous en voyons les conséquences. Si voulez voir de bonnes conditions de travail et de bons salaires, regardez la grosse industrie, non la petite entreprise. Celle-ci ne saurait se permettre de telles conditions, à cause de sa conjoncture actuelle.

Dans le bill à l'étude, on s'efforce de remédier aux prix de détail proposés. Il n'y est pas dit qu'on n'a pas le droit de proposer un tel prix. Une personne peut vendre à un prix moindre, si elle le désire. Si elle le fait maintenant, elle pourra probablement s'en tirer indemne. Aucune mesure législative ne la protégera vraiment. Prenons l'exemple d'un commerçant qui veut vendre au-dessous du prix de détail proposé. La loi dit que le fournisseur doit continuer de l'approvisionner. Ceux qui sont au courant de la situation savent ce que arrivera. Le fournisseur décidera soudainement que sa production ne lui permet pas de satisfaire tout le monde. Ou bien ce commerçant sera servi le dernier, ou bien sa commande se retrouvera mille milles plus loin alors qu'il en a besoin pour Noël, ou bien encore il recevra des chemises bleues alors qu'il en a commandé des grises. Il y a une douzaine de façons différentes de lui faire comprendre rapidement que le fait de diminuer ses prix lui causera des ennuis.

S'il veut devenir plus compétitif, il devra s'y prendre d'une autre façon. Si un fabricant s'est fait un nom et est en mesure d'exercer ce genre de coercition c'est parce que nous lui avons permis, grâce à notre régime fiscal, de s'attribuer un monopole. C'est ce monopole, et non le prix de détail proposé qui constitue le nœud du problème. Celui qui a accès au monopole est habituellement prêt à faire ce qu'on lui demande. En fait, c'est probablement ce qu'il veut; il est heureux de voir le fabricant lui indiquer un prix normalisé parce que cela le protège aussi de ses concurrents.

● (1650)

Voilà certaines des réserves qui me viennent à l'esprit. Je crois que les coopératives attendent impatiemment la mesure parce qu'elle renferme un article, l'article 31.2, qui traite du refus de vendre. Je ne considère pas qu'il oblige vraiment le fabricant à vendre à n'importe qui parce qu'on y trouve un petit mot qui pourrait faire toute la différence. Il dit qu'un fournisseur doit vendre si un acheteur accepte de respecter les conditions usuelles du commerce faites par le fournisseur, «notamment» quant au paiement et aux quantités unitaires d'achat. Pourquoi le mot «notamment»? Il y a tellement d'échappatoires. Et celle-là, est aussi grande qu'une porte de grange. Supposons qu'un fournisseur ne vende qu'à un magasin dans une ville. Doit-on comprende que la loi l'obligerait à vendre à deux magasins ou plus? J'en douterais puisque cela reviendrait alors à dire aux fabricants comment mener leurs affaires.

La loi veut-elle obliger les fabricants à vendre à un magasin donné qu'ils le veuillent ou non? Les libéraux sont-ils prêts à brimer la liberté économique jusqu'à ce point? Je ne vois pas comment ces dispositions s'appliqueront. Supposons qu'un fabricant ait pour politique de ne fournir que des magasins «de classe» et refuse de fournir ses produits à un acheteur possible simplement parce qu'il exploite une petite boutique de rien du tout? Serait-il obligé de vendre à ce détaillant qu'il le veuille ou non? On dit aussi ici que si un fournisseur refuse de livrer son produit, l'acheteur peut s'adresser à quelqu'un d'autre qui, lui, sera obligé de le faire. Je ne sais pas qui a rédigé ce projet de loi. Les rédacteurs peuvent être de très grands théoriciens ou fonctionnaires, mais je ne crois pas qu'ils aient tellement d'expérience des affaires. Je doute que la mesure puisse être très pratique tant pour le consommateur que pour le petit homme d'affaires.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) avec beaucoup d'intérêt. Je me demande cependant s'il parle au nom de tout son groupe. Il a avancé certaines propositions intéressantes aujourd'hui, mais j'ai eu de la difficulté à le suivre à une ou deux reprises. Il a parlé des aliments pour bébé et a déclaré que c'était grâce à ses concurrents que la maison Gerber était restée en affaires pendant trois ans parce que ses concurrents ne voulaient que 80 p. 100 du marché; ils ne voulaient pas s'occuper de tout le marché.

M. Saltsman: Ils comptaient ainsi réaliser trois fois plus de bénéfices.

Enquêtes sur les coalitions—Loi

M. Francis: Je ne comprends pas bien son argument. Pense-t-il qu'il aurait été préférable que la maison Gerber soit chassée du marché et qu'il n'y ait qu'un seul fabricant d'aliments pour bébé au Canada? L'honorable représentant fait signe que oui, mais selon moi, ce genre d'argument ne recevrait pas l'appui de tous les membres de son parti. Pour ma part, je ne suis pas du tout d'accord.

Monsieur l'Orateur, il y a une chose que j'aimerais signaler à l'attention de la Chambre. D'abord, contrairement au député de Waterloo-Cambridge, je suis d'accord avec le principe du bill.

Une voix: Surprise!

M. Francis: Je suis heureux que le ministre l'ait présenté à la Chambre. Les consommateurs canadiens se rendent de plus en plus compte qu'ils ont besoin d'être protégés par la loi contre des pratiques commerciales abusives et nous avons le devoir de tenir compte de leurs plaintes et de prendre des mesures pour les protéger, en adoptant des lois au besoin.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur l'article qui traite de la publicité trompeuse, soit l'article 36, qui recommande certaines modifications jugées nécessaires pour protéger les consommateurs. Je tiens à signaler qu'il y a un genre de pratiques trompeuses auxquelles l'article ne s'applique pas. A titre d'exemple, j'aimerais mentionner une annonce utilisée l'année dernière pour encourager la vente d'un jouet. L'annonce en question a été présentée au poste de télévision CFCF de Montréal en novembre et décembre 1973 après avoir été autorisé par le Conseil consultatif de la publicité du Canada, organisme de régie interne de l'industrie de la publicité et de la radio-télédiffusion du Canada.

On s'était servi dans l'annonce d'une technique visant à influencer sans qu'ils s'en rendent compte les consommateurs, soit des enfants dans le cas en question, de façon à les pousser à acheter un produit. L'expression insidieuse «Achetez-le» était répétée quatre fois dans une annonce de 60 secondes et prenait jusqu'à un quart de seconde à la fois. Le message était trop bref pour être perçu consciemment et rationnellement.

D'après ce que je crois savoir, cette technique est analogue à celle que l'on utilise, soi-disant, pour les lavages de cerveau. A mon avis, les députés ne peuvent tolérer ce genre de procédé, et le Parlement devrait l'interdire. On le qualifie généralement de subliminal, parce que l'incitation à acheter se produit au niveau du subconscient de l'acheteur en puissance. J'ai l'intention, si j'en ai l'occasion, de proposer un amendement à l'article 36(1)*e*) du bill C-2 lorsque le comité permanent l'étudiera. Le paragraphe 1 de l'article 36 se lit actuellement comme suit:

Nul ne doit, aux fins de promouvoir directement ou indirectement soit la fourniture ou l'utilisation d'un produit, soit des intérêts commerciaux quelconques, de quelque façon que ce soit . . .

Et je propose d'y insérer l'alinéa *e*) qui serait ainsi rédigé:

. . . donner des indications dans un message publicitaire faisant appel à un procédé technique qui, par l'utilisation d'images de très courte durée ou par d'autres moyens analogues, exploite la possibilité de transmettre un message aux consommateurs, ou de l'influencer de toute autre façon à son insu, ou sans qu'il soit pleinement conscient de ce qui s'est passé.

Une voix: Le ministre appuiera-t-il cette proposition?

M. Francis: Je le crois. Je pense que tout le monde approuvera cet amendement. J'ai appris que ce procédé était fréquemment utilisé dans les messages publicitaires télévisés ou autres. J'espère que le comité fera bon accueil à la proposition de faire comparaître des témoins professionnels et techniques pour témoigner à ce sujet. La publicité dont je viens de parler a été «découverte»—je mettrais ce terme entre guillemets—par le Conseil consultatif des publicitaires du Canada, et cette découverte a été divulguée le 21 août 1974 dans un communiqué de presse de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

Le communiqué ne précisait pas si cette publicité avait effectivement été diffusée. J'ai constaté qu'elle l'avait été, et qu'elle n'avait été supprimée qu'une fois le contrat de diffusion expiré. L'Association canadienne des radiodiffuseurs, le Conseil de la radio-télévision canadienne, le Conseil consultatif des publicitaires du Canada et la National Association of Broadcasters, la Federal Trade Commission et la Federal Communications Commission aux États-Unis ont déclaré que cette publicité comportait des éléments à contenu subliminal.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je suis désolé de devoir interrompre le député au milieu de son discours, mais il est 5 heures et nous devons maintenant procéder à d'autres délibérations.

Je me demande si la présidence pourrait consacrer quelques instants à une question qui s'est posée lors du débat de cet après-midi. La présidence a remarqué que certains orateurs mentionnaient, à ce point du bill, certains articles de cette mesure. Je ne voudrais pas insister pour l'instant, mais j'aimerais rappeler aux députés, pour leur propre gouverne, et pour toute référence éventuelle, le commentaire 381 de la 4e édition de Beauchesne, qui se lit comme suit:

● (1700)

C'est à l'étape de la deuxième lecture qu'il convient d'entamer un débat et de proposer une motion relative au principe dont s'inspire la mesure.

J'attire votre attention sur ce point-ci en particulier:

Lors de l'étude de la motion portant deuxième lecture, il est irrégulier de discuter les articles du projet de loi.

Je remercie les députés de leur indulgence en permettant à la présidence de le leur signaler.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 5 heures, je dois, en conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les transports aériens—Demande de service entre l'Est de la Saskatchewan et l'Ouest manitobain—La requête de Trans Air quant à une ligne d'avions à réaction; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—La protection des allocataires de régimes privés de retraite—les entretiens avec les banques; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—Les transports—Le rapport d'enquête sur l'accident d'aviation à Frobisher Bay—Le motif du retardement de la publication.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LE CANADIEN NATIONAL—ON DEMANDE L'INSTITUTION D'UNE ENQUÊTE ROYALE SUR LA SÉCURITÉ

M. Eudore Allard (Rimouski) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'instituer une enquête royale sur la déficience notoire des services des Chemins de fer Nationaux, et spécialement du Canadien National, dans le but primordial de mieux protéger le public et les employés et d'éliminer les possibilités d'accidents et de déraillements des trains de fret et de voyageurs.

Monsieur le président, à plusieurs reprises au cours de l'année dernière et de l'année précédente, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai demandé qu'une enquête soit instituée sur les activités des sociétés de chemins de fer, et en particulier, du Canadien National.

Aux honorables députés, et surtout à ceux qui ont déjà vu passer les «gros chars», je demanderais d'avoir l'oreille attentive pendant les quelques minutes à ma disposition, afin que je leur expose le motif de ma demande.

Monsieur le président, comme je l'ai dit tantôt, j'ai eu l'occasion de constater les nombreux accidents de chemins de fer, surtout des déraillements, à la grandeur du Canada. Comme député d'une circonscription qui a été touchée plus particulièrement et à plusieurs reprises par ces nombreux déraillements, il est de mon devoir de demander à la Chambre la tenue d'une enquête royale sur l'administration des Chemins de fer, et en particulier, du Canadien National, enquête qui aura pour but de trouver des moyens pour remédier aux inconvénients de la lamentable détérioration de ce service de première nécessité et d'intérêt national.

Madame le président, nous devons savoir de quoi dépendent tous ces inconvénients afin que nous puissions utiliser ces renseignements et tous les services gouvernementaux pour remédier à la situation. De plus, nous devons tâcher de trouver de nouvelles idées afin de répondre non seulement aux exigences mais aussi aux désirs de la population canadienne.

Je désire maintenant faire quelques remarques d'ordre général sur la sécurité des chemins de fer qui est très lamentable dans certaines régions.

Dans la circonscription de Rimouski, que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter, des milliers de personnes ont été témoins de nombreux déraillements qui se sont produits au cours des dernières années. Voici quelques exemples.

L'an dernier, un wagon rempli de marchandises a quitté la voie ferrée à la gare de Mont-Joli, et a démoli une partie de la gare.

A environ 75 milles de Mont-Joli, dans la vallée de la Matapédia, 24 wagons remplis d'huile et de diverses autres marchandises ont également quitté la voie à Routhierville.

Au cours de la même année, entre Mont-Joli et Rimouski, un autre déraillement est survenu. Cette fois, il s'agissait de wagons remplis de voyageurs. Plusieurs wagons ont quitté la voie, y compris la locomotive, et ceci s'est produit entre Mont-Joli et Luceville. Heureusement, on n'a pas eu à déplorer de perte de vie, mais tout de même il était pitoyable de voir des wagons dans le champ.

Madame le président, j'en profite pour faire remarquer à la Chambre que la gare de Mont-Joli est particulièrement achalandée, étant donné que tout près de Mont-Joli, soit environ à deux milles, la Compagnie Price Brothers exploite une scierie et que tout le transport du bois est effectué par chemin de fer et surtout par le Canadien National, parce que c'est la seule voie dont nous disposions dans la région.

Les accidents que je viens d'énumérer sont d'une assez grande importance. Ils demeurent très coûteux si l'on considère le nombre de trains du Canadien National et les déraillements survenus au Canada au cours de l'année 1972. Depuis 1959, le nombre de déraillements et d'avaries sur nos voies ferrées a triplé, et presque doublé depuis 1969.

Il ne fait aucun doute que l'une des causes de ces accidents, et probablement la pire, c'est que les sociétés de chemins de fer n'entretiennent pas adéquatement leurs voies.

Madame le président, le gouvernement doit voir à ce que les sociétées de chemins de fer s'acquittent de leurs responsabilités, et accomplissent aussi la tâche qui leur a été confiée. Étant donné que les Canadiens leur ont accordé des millions de dollars en subventions, il serait tout à fait normal que la population canadienne soit en mesure de connaître où et comment sont dépensés les subsides mis à la disposition de ces services.

Pour cela, il faut que le Canadien National soit bien inventorié, et que des mesures soient prises en vue de répondre plus adéquatement aux besoins et aux aspirations du Canada.

Pendant longtemps, nos chemins de fer ont fait l'orgueil des Canadiens, des financiers, des administrateurs et des employés. Aujourd'hui, je constate, madame le président, qu'au lieu de posséder un réseau ferroviaire très futuriste, le Canadien National possède un réseau très lamentable, et il n'a pas su assurer l'entretien de ses voies ferrées ni entretenir son matériel roulant.

Madame le président, je me souviens que les accidents autrefois étaient plutôt rares étant donné que les voies ferrées étaient très bien entretenues et que le ballast sous la voie ferrée reposait sur du mâchefer. Actuellement nous avons ce qu'il y a de mieux en fait de ballast, il s'agit de pierre concassée. Mais il n'y a pas suffisamment de surveillance au sujet des bris de rails ou des traverses défectueuses, et c'est souvent à cause de cela que des accidents surviennent.

Je disais tout à l'heure que quatre employés voyaient, à ce moment-là, à la surveillance et à l'entretien de sept milles de voie ferrée. L'inspection était alors faite chaque jour, et souvent après le passage de divers trains de passagers ou de fret. Mais aujourd'hui, on a cru sage d'augmenter ces sections à 20 milles environ, en prenant soin de diminuer le personnel qui veillait à la surveillance et à l'entretien des voies ferrées.

Il existe certainement une mauvaise administration au sein du Canadien National, si l'on considère que lorsqu'on veut faire remplacer une vitre, par exemple, à la gare de Rimouski, on fait venir un ouvrier de Campbellton, qui est située à environ 150 milles de Rimouski, pour effectuer la réparation.

Cela entraîne trop de dépenses indues et un gaspillage éhonté. C'est d'ailleurs la situation en ce qui a trait aux hauts fonctionnaires du Canadien National. J'ai appris que ces gens possèdent une automobile fournie par les chemins de fer Nationaux, ainsi qu'une carte de crédit, sans limite de dépenses. Cette automobile est à leur service à longueur d'année, pour une somme de $50. Je con-

nais peu de députés, à la Chambre, qui peuvent profiter d'une telle aubaine. Quant à moi, je vendrais volontiers mon automobile pour en utiliser une fournie par l'État, si je n'avais à débourser que $50 par année pour l'usage de cette automobile.

Après réflexion, il est facile de savoir pourquoi le Canadien National accuse une dette de 1 milliard 800 millions de dollars dont les billets portent intérêt à 5 p. 100. Pourtant, le Canadien National, dont l'actif s'élève à 4 milliards de dollars, a un déficit annuel d'environ 25 millions.

Au lieu de s'engager dans des aventures secondaires comme la construction de tours, l'aménagement de centres commerciaux, et la propriété immobilière, comme les hôtels de luxe, il faudrait avant tout obtenir l'assurance que les chemins de fer maintiennent les installations et les services de façon satisfaisante et mettent aussi un nombre suffisant de wagons et de locomotives au service du transport.

Une sérieuse enquête royale nous permettrait peut-être de savoir quels sont les défauts de l'administration actuelle et d'y apporter des correctifs.

Il est important, madame le président, de savoir distinguer entre les défauts d'administration accidentels, et localisés, qui peuvent être corrigés sur place, et les défauts de base, de structure, de nature, qui nécessiteraient tout un chambardement, une transformation complète des organismes.

Il s'agit d'une question d'une très grande importance qui mérite toute l'attention et toute l'application de nos énergies, si l'on veut se mettre au diapason des besoins actuels et futurs et, par la même occasion, redonner à nos chemins de fer leur réputation et leur prestige d'antan, reconnus dans le monde entier.

Si la Commission canadienne des transports a cru bon, madame le président, de recommander aux compagnies de chemins de fer du Canadien National de réduire la vitesse des trains à 40 milles à l'heure, de limiter leurs charges et de mieux inspecter les rails, et ce à longueur d'année, c'est pour réduire le plus possible les accidents qui se produisent sur ces voies ferrées. Cela concorde donc avec le but de ma motion qui est de trouver des solutions à ces nombreux déraillements.

Il est nécessaire que la Commission canadienne des transports exerce des pressions, surveille et contrôle, afin de voir à ce que les sociétés ferroviaires disposent d'un matériel roulant efficace et suffisant, qu'elles prennent suffisamment soin de leurs plates-formes, et qu'elles prennent aussi toutes les mesures nécessaires afin de maintenir un service convenable pour les Canadiens. Sans cela, les sociétés ferroviaires persisteront à ne pas se soucier de protéger le public. Le transport est un domaine essentiel où nous devons établir des politiques plus efficaces pour le bien et le progrès de l'économie nationale.

Dans certains cas, je considère que le gouvernement n'a pas su utiliser les pouvoirs qui lui sont accordés aux termes de la loi, pour apporter les remèdes nécessaires. En vertu du système actuel, je crois fermement que la société du Canadien National ne rend pas suffisamment compte au Parlement. Je suggère donc, madame le président, que des dispositions soient prises à cette fin.

● (1710)

[*Traduction*]

M. Don Mazankowski (Vegreville): Madame l'Orateur, je veux dire tout d'abord que j'appuie la généreuse motion du député de Rimouski (M. Allard) dans la mesure où elle reconnaît la nécessité d'assurer plus de sécurité et de protection aux voyageurs et aux employés dans les services ferroviaires. Par contre, je ne suis plus d'accord avec lui lorsqu'il propose de créer une commission royale d'enquête.

Il me semble que, dans ce domaine, nous sommes suffisamment informés et qu'une étude de plus serait tout simplement une perte de temps. Nous avons eu, en particulier le rapport du comité des transports de la Commission canadienne des transports qui a bien mis en évidence les insuffisances des normes de sécurité dans les chemins de fer.

Nous sommes, comme le public, fermement convaincus que le système ferroviaire du Canada ne peut guère se vanter de ses réalisations dans ce domaine. L'augmentation du nombre d'accidents est indéniable. Le troisième rapport du comité des transports, rendu public en décembre 1973, indique que le Canadien National et le Canadien Pacifique ont eu, en 1972, trois fois plus d'accidents qu'en 1959 et presque deux fois plus qu'en 1969. Les compagnies de chemin de fer expliquent que le tonnage transporté et la capacité de chargement ont augmenté considérablement.

Pourtant, les compagnies aériennes ne recourent pas au même argument, et leur quotient de sécurité est très élevé malgré l'augmentation du nombre de voyageurs et de tonnes de marchandises transportés par air. A mon avis, l'argument des compagnies de chemin de fer est irrecevable. Le rapport annuel de la Commission canadienne des transports fait également état d'un nombre considérable d'accidents.

Par exemple, on trouve à la page 9 du rapport de 1973 de la CCT:

> Les fonctionnaires régionaux ont fait enquête sur 296 déraillements et 58 collisions entre trains. Quatre personnes y avaient été tuées et 252 blessées.

Puis on en donne les détails. Je ne crois pas à la nécessité d'autres études, d'une commission royale d'enquête. Ce dont on a besoin c'est d'initiative et d'action de la part du gouvernement dans ce domaine. L'enquête générale de 1970 traitait des voies ferrées, de leur entretien, des systèmes de signalisation et des barrières d'avertissement d'éboulis. On a recueilli près de 6,000 pages de témoignages.

Ce rapport est à la disposition des députés et du grand public. Il a été préparé pour le comité des transports par chemin de fer et, d'après moi, il constitue une condamnation sans équivoque de la fiche de sécurité des chemins de fer. On me permettra peut-être de citer aussi un extrait de la première page de l'appendice 3 de ce rapport où on lit:

> Le nombre de déraillements causés en 1972 par l'état des voies du Canadien National et du Canadien Pacifique a triplé depuis 1959, et presque doublé depuis 1969. A cause de cette augmentation continue de déraillements, il faut conclure que, dans un avenir rapproché, le nombre de déraillements causés par l'état de la voie ferrée continuera d'augmenter en même temps qu'augmentera le nombre des morts et des blessés, à moins qu'on ne prenne des mesures immédiates.

Voilà qui semble indiquer que le bilan de sécurité est loin d'être satisfaisant. Cela prouve aussi qu'il faut agir sans tarder.

En outre, le rapport énonce quelques recommandations et mesures intéressantes qu'on pourrait adopter en attendant l'application des mesures correctrices définitives. Par exemple, le rapport affirme que les charges ordinaires sur les voies dépassent les limites acceptables. A ce sujet, le comité des transports par chemin de fer a fait une recommandation précise.

● (1720)

Je cite encore un passage de l'Appendice 3, page 1:

En attendant qu'on ait apporté des améliorations pour renforcer la structure générale de la voie, il est évident que le seul moyen de réduire dans l'immédiat le nombre de ces déraillements est d'éliminer la surcharge qu'on impose à la structure des voies; autrement dit, il faut réduire les charges axiales. Il incombe à la Commission canadienne des transports de prévenir les déraillements dus à l'état de la voie et causes de blessures et de décès; il faudra donc obliger les chemins de fer qui relèvent de sa compétence à réduire de 70 à 80 tonnes par wagon la charge maximale nette des wagons, les obliger également à abaisser la hauteur des chargements qui provoque des efforts latéraux excessifs et leur demander de réduire la vitesse des trains chaque fois que celle-ci entraîne des efforts supérieurs à la limite pour laquelle la structure actuelle des voies a été conçue et est entretenue, à moins que des normes et des programmes nouveaux d'entretien de la voie soient appliqués sur-le-champ pour éliminer les causes de tels déraillements.

Ainsi, les mesures à prendre pour redresser la situation et pour améliorer les normes de sécurité sont nettement indiquées dans ce rapport. Nous savons qu'en ce qui concerne les inspections, nos lignes n'ont pas été contrôlées à intervalles rapprochés et réguliers. A cet égard, on dit ce qui suit en page 5 de l'annexe 3 du troisième rapport du Comité des transports par chemin de fer:

Avec des inspections de voie plus fréquentes, on pourrait très souvent constater la formation d'anomalies de ce genre susceptibles de provoquer des déraillements. Si l'on disposait de plus de personnel, de matériaux et de matériel, il serait possible d'intervenir plus rapidement pour y porter remède avant qu'elles ne finissent en s'aggravant par provoquer des déraillements. En d'autres termes, en faisant effectuer des inspections plus fréquentes par du personnel qualifié et améliorant la fréquence et la qualité des travaux d'entretien de voies, on réduirait indubitablement le nombre des déraillements de cette nature qui entraînent si souvent des blessures et des pertes de vie.

Un contrôle plus fréquent permettrait également de déceler l'apparition d'autres anomalies—par exemple défectuosités d'aiguilles—qui provoquent des déformations de la voie, ce qui permettrait d'apporter rapidement le correctif nécessaire et ainsi de supprimer des causes d'accidents.

Le rapport présente ensuite des recommandations et des suggestions concernant les défauts des rails, donnant à entendre que les chemins de fer devraient acquérir un matériel plus perfectionné de contrôle de la voie. Nous savons à quel niveau se situe le problème, et nous savons que l'état de la voie s'est détérioré au point que cette dernière ne peut plus acheminer sans danger les charges que transportent les wagons actuels. Cela influe sur l'efficience générale des chemins de fer autant que sur la sécurité de leur circulation. Nous savons que pour y remédier il faudra consentir des dépenses importantes. Ce qu'il nous faut donc actuellement, ce n'est pas une commission royale, mais l'intervention de l'État, l'exercice de son autorité pour contraindre les chemins de fer à appliquer les recommandations et les conclusions du rapport du Comité des transports par chemin de fer.

Mais surtout, il faut que le gouvernement fédéral s'engage à s'entendre de façon ou d'autre avec les chemins de fer pour assurer le financement d'une entreprise aussi coûteuse. Il me semble que le gouvernement s'est signalé par son silence à l'égard de ce rapport, bien que le ministre des Transports (M. Marchand) ait été interrogé ici à plusieurs reprises. Tout ce qu'on peut savoir de lui c'est qu'il est en pourparlers à ce sujet avec les chemins de fer, pourparlers qui n'ont jusqu'ici donné lieu qu'à de simples réunions. Les réponses évasives et désinvoltes du ministre nous portent à croire que très peu de progrès sera fait tant qu'il sera à la tête du ministère.

Le CN a laissé savoir que pour améliorer la qualité du réseau en fonction tant des besoins actuels que des prévisions en matière de fret et de charges marchandes, il faudrait dépenser, au cours des six années à venir, environ 5 milliards de dollars. Nous devrions considérer nos chemins de fer comme un bien national et, dans ce cas, il incomberait au gouvernement de prendre ses responsabilités dans ce domaine.

Ses obligations sont d'ailleurs clairement définies dans la loi nationale sur les transports et celle sur les chemins de fer. Le gouvernement a le pouvoir d'obliger les chemins de fer à exploiter un réseau sûr et efficace. Si les compagnies sont à court de fonds, comme elles assurent un service indispensable, il faudra s'occuper activement de mettre sur pied un programme réaliste destiné à améliorer notre réseau et nos voies ferrées afin qu'ils répondent aux exigences actuelles.

En plus de dépanner financièrement les compagnies et de les diriger avec compétence et souplesse, le gouvernement devrait également publier tous les rapports d'accidents impliquant les compagnies de chemins de fer. A mon avis, l'efficacité et la sécurité des chemins de fer est certainement une question d'intérêt public. Pour cette raison, il est logique que le public ait le droit de savoir ce qui se passe dans ce secteur important et indispensable.

Je suis donc d'accord avec la portée et l'esprit de la motion présentée par l'honorable député de Rimouski (M. Allard), mais je ne crois pas qu'une commission royale d'enquête s'impose. Nous possédons déjà suffisamment de faits et de détails pour pouvoir agir et même améliorer la qualité médiocre de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de voies ferrées au Canada. Il est présentement inutile de fournir au gouvernement un nouveau prétexte à l'inaction. Ses responsabilités sont bien claires et je le prie d'agir dès maintenant. En période d'élection, le gouvernement ne tarit pas de belles paroles, mais je lui rappelle que les gestes en disent plus long que les mots.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Madame l'Orateur, je parlerai quelques minutes seulement étant donné que les députés de Rimouski et de Vegreville (M. Mazankowski) ont dit presque tout ce qu'il y avait à dire au sujet de la motion et que je suis d'accord avec eux sur presque tous les points.

J'espérais que le député de Vegreville irait un peu plus loin qu'il ne l'a fait par le passé dans la recherche d'une solution à ce problème, parmi tant d'autres, de notre industrie des transports. Le député a dit avec raison que la CCT a fait un rapport détaillé sur la question de la sécurité, en ce qui concerne l'entretien des voies, du matériel roulant et autres matériel et installations, mais le gouvernement n'a pas fait grand chose. La CCT a exigé la mise en œuvre de certaines de ses recommandations, mais cela a été tout à fait insuffisant.

Je me permets de signaler que malgré le grand nombre de lacunes qui existent dans l'exploitation des chemins de fer, ces derniers demeurent, parmi tous les modes de transport, l'un des moyens les plus sûrs de transporter les voyageurs et les marchandises, mais au rythme où les accidents de chemin de fer augmentent, ils ne garderont pas longtemps cette bonne réputation. Comme l'accroissement du nombre d'accidents n'est guère justifiable, il incombe au gouvernement d'exiger que les chemins de fer améliorent leur quotient de sécurité.

Je me demande pourquoi mon honorable collègue de Rimouski s'en prend avec tant de vigueur au CN. S'il examinait la question plus attentivement, il découvrirait que la situation du CP est aussi mauvaise, et qu'aucune des deux compagnies n'a de quoi être fière de ses réalisations dans le domaine auquel s'attaque mon honorable collègue. Les voies des deux compagnies de chemin de fer sont terriblement mal entretenues depuis le début des années soixante. On n'a qu'à observer le sol du haut d'un avion ou d'un hélicoptère pour voir des milliers de milles de voies qui sont encore composées de rails de 65 et 85 livres fabriqués en 1910 ou 1911, des traverses remplacées à une fréquence moindre d'un tiers par rapport à la pratique courante des années précédentes, des voies ferrées ensevelies sous les mauvaises herbes, des rails remplacés par d'autres qui proviennent de voies désaffectées. Il n'est pas rare que des préposés à l'entretien de voies ferrées doivent s'occuper des réparations sur une distance d'une quarantaine de milles, et une bonne partie du travail d'inspection se fait au moyen de camions appartenant au chemin de fer, qui vont et viennent sur la grande route parallèle à la voie ferrée.

Je me souviens qu'à l'époque où je travaillais pour le chemin de fer, le contremaître mettait son orgueil à garder les voies en bon état. Il parcourait son secteur au moins une fois par jour, avant et après le passage d'un train. Il connaissait sa voie ferrée comme sa poche. Je ne prétends pas que les équipes ne devraient avoir que cinq ou six milles de voie à surveiller de nos jours, mais il me semble qu'il ne devrait pas être difficile pour une équipe d'inspecter et d'entretenir régulièrement 15 ou 16 milles de voie ferrée.

Nous recevons tous les ans des griefs de la part de cheminots au sujet des congédiements sur des voies défoncées où s'effectuent de petites réparations aux wagons ou dans les ateliers de réparation. Je pense que les deux chemins de fer tâchent de s'en tirer à bon compte et qu'elles ont réduit leurs exigences en matière de matériel, de réparations et d'entretien. On s'est rendu compte depuis plusieurs années de l'insuffisance du personnel d'entretien et à l'inspection des voies et du matériel.

Vu les intérêts des compagnies de chemins de fer dans d'autres entreprises, leur budget au chapitre de la modernisation et de l'entretien des voies ferrées est resté le même. Le député de Rimouski (M. Allard) a parlé des hôtels de luxe, des immeubles à bureaux et à appartements et des tours, où des millions de dollars ont été investis, alors que les chemins de fer se dégradaient. Le gouvernement a toutes les preuves voulues pour remédier à ce problème. Il détient l'autorité nécessaire et s'il lui fallait l'accroître, il serait surpris de voir la rapidité avec laquelle une mesure législative serait adoptée.

Le gouvernement devrait examiner les réseaux de transport des pays d'Europe, des deux côtés du rideau de fer, de l'Australie et du Japon, où les partis politiques sont de nature différente. Tous les moyens de transport sont considérés comme services d'utilité publique. Ils appartiennent à une sorte de commission d'utilité publique, qui s'occupe de leur exploitation et de leur réglementation. Étant donné que les moyens de transport sont exploités comme des services d'utilité publique, leur entretien et leur modernisation doivent être assurés de la même que les systèmes d'égout et d'aqueduc, les rues et les trottoirs le sont chez nous par les municipalités. Naturellement, la façon varie selon les villes. L'état de certaines rues d'Ottawa nous porterait à croire qu'elles sont entre les mains de l'entreprise privée.

[M. Benjamin.]

La priorité devait être accordée aux systèmes de transport publics. Avec la géographie, le climat et la population clairsemée du Canada, il est temps que nous nous débarassions de nos vieux concepts du 19e siècle, en ce qui a trait aux transports. C'est un système de transport appartenant à l'État et géré par celui-ci qui satisferait le mieux aux besoins actuels du Canada. Un système public répondrait mieux aux besoins du public et de l'économie, fournirait des services ferroviaires et autres convenables et pourrait être entretenu et modernisé de façon satisfaisante.

Nous ne devrions pas avoir à nous préoccuper chaque année d'une chose aussi évidente que le besoin d'entretenir et de moderniser les installation et le matériel. On propose même maintenant que le gouvernement s'occupe des superstructures. Je suis convaincu que le CP accepterait volontiers qu'ils le fasse parce que les superstructures sont en si mauvais État que le CP devrait débourser des centaines de millions de dollars pour les réparer. Ce ne serait qu'un autre moyen d'aider le CP à sortir du pétrin. Le gouvernement devrait demander aux sociétés ferroviaires d'accorder une plus grande importance aux frais d'immobilisation relatifs au matériel, aux voies ferrées, au personnel et aux inspections afin de réduire le nombre d'accidents et de déraillements.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame l'Orateur, le député de Rimouski (M. Allard), qui a présenté la motion, a soulevé un problème qui préoccupe tous les députés. Je sais qu'il préoccupe les députés de l'Ouest étant donné les milles de voies ferrées qui traversent cette partie du pays.

J'ai été frappé par l'argument avancé par le député. Dans la région de la Saskatchewan où j'habite, il y a eu plusieurs déraillements assez importants ces deux ou trois dernières années. Je suis d'accord en principe avec ce qu'a dit le député de Vegreville (M. Mazankowski). Pour accroître la sécurité des services ferroviaires, il ne suffit pas de nommer une Commission royale d'enquête comme le député de Rimouski le propose, bien que certaines de ces commissions aient accompli beaucoup par le passé. La Commission royale MacPherson s'est penchée sur les chemins de fer et la Commission Glassco sur l'activité des services de l'État. Il leur a fallu longtemps pour préparer leurs rapports, et les recommandations de commissions royales sont rarement appliquées parce que les gouvernements, sans le vouloir peut-être, oublient les rapports dans la poussière des tiroirs.

● (1740)

A mon avis, bien peu de recommandations de commissions royales se retrouvent dans des lois ou des règlements. Lorsque cela arrive, c'est habituellement quelques années après la présentation du rapport. Pour cette raison, je ne pense pas que l'institution d'une commission royale d'enquête accélérerait la réalisation des objectifs visés par le député lorsqu'il propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'instituer une enquête royale sur la déficience notoire des services des Chemins de fer Nationaux, et spécialement du Canadien National, dans le but primordial de mieux protéger le public et les employés et d'éliminer les possibilités d'accidents et de déraillements des trains de fret et de voyageurs.

Permettez-moi de citer les chiffres relatifs aux accidents survenus au cours de ces dernières années. Le député de Vegreville a prétendu qu'il y avait trois fois plus d'accidents et de déraillements, mais il n'y pas donné la base de sa comparaison. Selon les chiffres qu'on m'a fournis, le nombre de déraillements de train s'établissait à 276 en

1970, à 265 en 1971, à 323 en 1972 et à 299 en 1973. Nous avons donc une augmentation légère, qui n'a rien d'effarant. Le nombre d'accidents attribuable à des collisions et entraînant des déraillements a été de 53 en 1970, de 66 en 1971, de 76 en 1972 et de 72 en 1973. Le nombre total d'accidents de chemins de fer, selon le rapport de la Commission canadienne des transports, a donc été pour 1970, 1971, 1972 et 1973 respectivement de 4,622, 4,721, 4,818 et 4,688. Ces chiffres ne signifient pas grand-chose, je le sais bien, mais leur seule existence montre qu'il faut faire quelque chose en matière de sécurité.

Je dois signaler que le nombre des déraillements n'a pas augmenté de façon alarmante, par comparaison avec l'augmentation de la quantité de marchandises transportées. Comme le déclarait le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), par comparaison avec les autres moyens de transport utilisés pour le déplacement de matériel, les chemins de fer ne se situent pas trop mal. C'est pourquoi, à mon avis, le gouvernement ne devrait pas en l'occurrence créer à cette fin une commission royale d'enquête comme de nombreux gouvernements l'ont fait dans le passé. Les résultats se font bien trop attendre. Je crois qu'on ferait mieux de mettre en application les recommandations qui ont fait suite à l'étude de 1970.

Nous devons nous assurer qu'il existe de bonnes relations de travail au sein du comité de sécurité ferroviaire qui réunit des représentatns des syndicats, de la CCT et du ministère des Transports. C'est cette voie qu'on devrait suivre pour assurer la sûreté des chemins de fer.

Le gouvernement a choisi la voie de l'amélioration continue. Peut-être l'amélioration n'est-elle pas aussi grande qu'elle aurait pu l'être dans certains secteurs. On doit trouver des millions de dollars pour refaire les terre-pleins et s'assurer que les marchandises transportées par chemins de fer le sont avec beaucoup plus de sûreté. A cette fin, le gouvernement a prévu des fonds pour l'achat de wagons-trémies qui servent au transport du grain. Malheureusement, on ne peut charger ces wagons à pleine capacité. Cela prouve qu'on doit améliorer la qualité de nos terre-pleins pour tirer le maximum des wagons qui transportent le grain et d'autres produits.

On doit accorder plus de fonds pour permettre au CN d'acquérir des capitaux et pour améliorer les voies ferrées. Nous avons aussi besoin d'un système de contrôle des voies ferrées pour pouvoir mettre le doigt sur les problèmes précis à mesure qu'ils surgissent et recommander les solutions qui s'imposent. Les sociétés ferroviaires organisent actuellement des rencontres avec les expéditeurs. Il y a plusieurs études en cours; elles ont été entreprises à cause de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Les rapports seront mis à la disposition du comité de la conférence, une partie à la fin de l'année et une au début de l'an prochain. Elles traitent surtout de l'état des terre-pleins dans l'Ouest.

Les consultations sur ce genre de questions se poursuivent avec d'autres provinces ainsi qu'avec les provinces de l'Ouest. Comme les députés le savent, nous révisons nos anciennes politiques et en élaborons de nouvelles dans ce domaine, comme prévu dans le discours du trône. De toute évidence un travail énorme nous attend. C'est un travail que nous devons entreprendre si nous voulons faire des progrès et aller de l'avant.

Le gouvernement entend infléchir et améliorer de façon générale les opérations ferroviaires. Lorsque le député de Rimouski (M. Allard) prétend que les services du CN sont inférieurs à ceux des autres chemins de fer, il ne peut pas le confirmer par des preuves. A mon avis, le CN s'acquitte de sa tâche aussi bien ou aussi mal—selon le point de vue de chacun—que toute autre compagnie de chemin de fer. J'ai remarqué que le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) avait critiqué aussi bien le CP que le CN. Il n'y a aucune raison pour que l'activité du CP échappe à la présente discussion.

Des améliorations ont été enregistrées cette année par suite des travaux d'entretien et autres que le CN a exécutés, notamment la pose de 1260 kilomètres de rails neufs, ce qui dépasse les poses de l'année dernière et de l'année précédente. Pour assurer plus de sécurité, le CN met en service de nouveaux dispositifs de signalisation et de communication. Les communications radio s'améliorent constamment. Le CN s'est employé activement depuis plusieurs années à trouver et à mettre au point de nouvelles techniques, à trouver des solutions à ses problèmes de fonctionnement et il participe à des programmes conjoints avec le ministère des Transports et le CP.

J'assure le motionnaire que le CN réagit bien aux grandes politiques du gouvernement et continue à chercher des solutions pour améliorer la sécurité.

D'après les fonctions que la loi sur les chemins de fer confie à la CCT et d'après les dispositions de la loi nationale sur les transports, la commission doit veiller à ce que toutes les activités ferroviaires au Canada soient assurées du maximum de sécurité. Pour circonscrire et déterminer les éléments qui interviennent dans les accidents et étudier les incidences sécuritaires de l'utilisation de trains plus longs et plus lourds, la commission a entrepris une étude de la sécurité ferroviaire en 1970. D'autres députés sont peut-être plus au courant que moi, car certains d'entre eux ont probablement pris part à l'enquête. On a tenu des audiences publiques, dans l'intention d'arrêter des mesures qui amélioreraient la sécurité dans cette industrie. Le député de Vegreville a, je crois, mentionné qu'on avait enregistré quelque 6,000 pages de témoignages.

Le premier rapport sur la sécurité ferroviaire fut déposé en avril 1972. Il renfermait le compte rendu des délibérations et des audiences tenues sur les tenants et les aboutissants de différents accidents, et prévoyait la création d'une équipe spécialisée sur les produits dangereux, d'un comité consultatif sur la sécurité des chemins de fer, ainsi que d'une nouvelle équipe d'experts de la Commission des transports chargée d'enquêter sur les accidents.

Déposé en décembre 1973, le troisième rapport énonçait les conclusions et les recommandations du comité au sujet de certaines questions, notamment la signalisation, la formation du personnel et les barrières de mise en garde contre les glissements. Il annonçait que le comité consultatif sur la sécurité des chemins de fer qui existait déjà et qui réunissait notamment, comme chacun sait, des représentants du CN et du CP, ainsi que des spécialistes de la Commission, se hâterait d'étudier les conclusions de l'enquête en général et offrirait un forum de libre discussion sur toute question intéressant la sécurité des chemins de fer. Le travail du comité consultatif est de nature permanente. Je le répète, s'il ne fait pas son travail, je suis le premier à convenir qu'il faut continuellement exercer des pressions afin qu'il l'accomplisse effectivement.

● (1750)

Vingt à 25 p. 100 de tous les accidents ferroviaires se produisent aux passages à niveau. Je suis persuadé que tous les députés peuvent se rappeler un accident récent où il y a eu mort d'homme à un passage à niveau. Nous continuons encore à travailler dans ce secteur en installant des signaux et autres dispositifs de protection pour

assurer la sécurité et la commodité du public aux passages à niveau. Mais aussi longtemps qu'il y aura des hommes, nous aurons à déplorer des accidents.

Je ne sais pas dans quelle proportion nous pouvons réduire le nombre des accidents, mais je puis assurer aux députés que le gouvernement et le ministère des Transports s'efforceront encore d'en réduire le nombre et d'accroître la sécurité et la qualité de nos chemins de fer. Il faudra beaucoup d'argent pour renouveler, reconstruire et étendre le réseau ferroviaire pour permettre d'y faire rouler le matériel plus gros et plus lourd dont nous aurons besoin d'ici 10 ou 15 ans, mais il faut le faire en pensant à la sécurité des citoyens, tant des employés et des usagers que du public en général. Je le répète, on aura toujours à déplorer des défaillances humaines.

J'appuie le motif et le principe dont s'inspire la motion; mais j'estime que nous possédons maintenant la façon de procéder. Il suffit de s'assurer qu'elle est efficace. Je ne pense pas qu'une commission royale d'enquête aiderait de quelque façon que ce soit à résoudre les problèmes si bien exposés par le député de Rimouski.

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Madame l'Orateur, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de parler à la Chambre, je tiens à vous féliciter personnellement de votre nomination.

Des voix: Bravo!

M. Pearsall: Je voudrais aussi applaudir aux commentaires du député de Rimouski (M. Allard). Cependant, je ne puis, en toute honnêteté, approuver le député qui veut ou qui réclame une commission royale d'enquête.

La motion du député vise à éliminer, par l'établissement d'une commission royale d'enquête, les accidents, y compris les déraillements des trains de voyageurs et de marchandises. En dépit de sa grande compétence, je ne crois pas qu'aucune commission royale d'enquête puisse arrêter un train à un endroit quelconque à un moment quelconque si un de ces chauffards, qui courent nos routes aujourd'hui, traverse la voie alors que le train a le droit de passage.

J'ai grandi dans l'Ouest. A l'âge de trois ans, je voyageais avec mon père de Vancouver à Calgary aller et retour. Je me rappelle les anciens trains à vapeur qui traversaient les nombreuses gorges des Rocheuses. A cette époque, nos dispositifs de sécurité laissaient beaucoup à désirer. Il arrivait parfois des accidents terribles. Certains députés plus âgés se souviendront de quelques-uns d'entre eux, dans la gorge du Fraser en particulier.

Ces dernières années, nous avons vu des changements remarquables se produire dans le canon du Fraser. Un bon nombre des dangers qui nous guettaient le long des deux lignes de chemin de fer ont pour ainsi dire disparu. Ceux qui restent ne pourront certes pas disparaître tous encore d'ici un an ou deux, et mon préopinant sera sûrement de mon avis à cet égard.

Nous avons un comité consultatif de la sécurité ferroviaire qui existe depuis plusieurs années. Les députés savent qui en fait partie. J'ignore si les députés sont au courant de ce que ce comité a fait depuis quelques années. Bien des études approfondies, amorcées en 1970, sur certains endroits en Colombie-Britannique, ont été menées à bonne fin surtout dans certains secteurs des plus reculés.

Je ne sais pas si les députés savent que ce comité a déjà étudié la conception, l'installation, l'inspection et l'entretien d'un système de signalisation ferroviaire. Autrefois, cela se faisait au petit bonheur dans de nombreux secteur des canons et des Rocheuses. L'introduction du cantonnement a marqué un pas important.

Nous vivons maintenant dans l'ère de l'électronique. Par suite de l'avènement des trains-blocs, nous désirons avoir une réglementation sécuritaire plus complète. C'est à cela que je veux en venir dans mes observations.

Le comité a étudié la question de la formation du personnel préposé à la signalisation. C'est ici que l'élément humain entre en jeu. Trop souvent, c'est là la véritable cause des accidents. Il ne faut pas négliger cet élément humain, car il sera toujours présent.

J'aimerais parler d'un aspect qu'on a négligé pendant de nombreuses années; les détecteurs de coussinets échauffés et de matériel endommagé. Je ne sais pas combien de députés ont regardé passer les trains la nuit, et vu les feux d'une demi-douzaine de coussinets échauffés. Personne ne semblait s'en soucier. Aujourd'hui, cela n'existe plus. Le comité de la sécurité ferroviaire a fait son travail.

Le comité étudie également l'identification et l'interprétation des signaux par l'équipe de la locomotive. Il fut un temps où l'équipe devait travailler des heures et des heures. On se souciait peu de l'élément sécurité. Le mécanicien et son chauffeur devaient travailler «x» heures avant d'être relayés. Je me rappelle certaines occasions, au début des années 20, où certains d'entre eux ont dû travailler 23 or 24 heures d'affilée avant d'être remplacés. Pas étonnant qu'il y ait eu accidents!

Maintenant, je voudrais parler de l'installation, du fonctionnement et de l'entretien des barrières d'avertissement des éboulis. C'est l'une des plus belles réalisations de nos chemins de fer. Ce dispositif qui vise à éliminer les dangers, a été mis en place dans certaines parties de ma circonscription par le CN, le CP et les chemins de fer de la Colombie-Britannique. Il s'est produit un grave accident l'hiver dernier. Une enquête a été menée et l'on a finalement remédié à la situation, par suite d'une décision du comité de sécurité ferroviaire.

Je comprends l'inquiétude du député de Rimouski au sujet de problèmes qui existent dans sa circonscription comme dans la mienne. Le comité de la sécurité ferroviaire que nous avons rend une commission royale inutile. Cela gâcherait probablement tout. La commission se chargerait d'une partie du travail qui est déjà en marche et dans ce cas-ci, depuis un certain nombre d'années.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est expirée. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS, LES POUVOIRS DES ENQUÊTEURS ET LES CONTRAVENTIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger la loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, juste avant 5 heures, Votre Honneur a rappelé la procédure à suivre au stade de la deuxième lecture et a fait remarquer que notre Règlement n'autorise pas la discussion détaillée d'un bill, article par article. Mes observations portaient alors sur un amendement d'ordre général qui, je l'espère, sera ajouté au projet de loi. Je n'ai eu que le temps de mentionner l'article dans lequel il pourrait s'inscrire. Je n'ai pas l'intention de repasser le bill article par article car je sais que je manquerais alors au Règlement.

J'étais juste sur le point de lire un extrait d'un avis publié cette année par la Federal Communications Commission de Washington lorsqu'on a interrompu le débat pour passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Le communiqué se lit comme suit:

> Efficaces ou non, ces émissions radiophoniques sont nettement réalisées dans l'intention de tromper.

Monsieur l'Orateur, la Chambre, agissant au nom des citoyens du Canada, n'a pas besoin d'être convaincue que ces méthodes de publicité subliminale atteignent leur but. Nous n'avons qu'à être convaincus que leur objet est de tromper pour décider d'amender le bill C-2. Le Parlement de la Grande-Bretagne a pris cette décision en 1964, il y a dix ans, et je crois que, dans l'intérêt des consommateurs, il est temps que le Canada fasse de même.

On peu très bien se demander si le présent bill est le mieux approprié pour apporter un semblable changement à notre loi, mais je suis d'avis que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Oueillet), à titre de ministre chargé des intérêts de tous les consommateurs canadiens, devrait voir à l'application de ce règlement plutôt que le ministre des Communications (M. Pelletier). J'avais également envisagé la possibilité de proposer un amendement à un bill privé parrainé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ayant précisément trait à la publicité pour enfants. La Chambre a déjà été saisie de ce bill, à une autre occasion.

Les publicistes et les radiodiffuseurs ont critiqué ma proposition, prétendant que je propose de bannir un mythe. Je soutiens en toute modestie que l'opinion de ceux qui qualifient de mythe l'usage de techniques subliminales a perdu tout crédit. J'ai des preuves de l'utilisation de ces techniques au Canada. La Commission consultative canadienne de la publicité m'assure pour sa part qu'elle ne s'oppose en rien à ce que le Parlement en bannisse l'usage. En fait, c'est elle qui m'a fait remarquer que la façon la plus simple de le faire serait d'amender le bill C-2 maintenant à l'étude. La Chambre, je le sais, doit expédier bien d'autres affaires pressantes, mais je compte que les députés prendront le temps d'étudier ma proposition.

Depuis que ma tentative de bannir l'usage de la publicité subliminale a été rendue publique, il y a quelques mois, j'ai reçu de consommateurs de tout le Canada des lettres et des appels téléphoniques appuyant ma position. L'Association canadienne pour les libertés civiles et le conseil des femmes d'Ottawa et de la région sont deux groupes qu'il importe de mentionner à ce propos.

A compter du 21 août 1974, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a banni les techniques sublimales dans toute la publicité destinée aux enfants. Elle n'a pas néanmoins pris de décision analogue dans le cas de celle destinée aux adultes. Je signale qu'en 1958, l'Association nationale des radiodiffuseurs des États-Unis a banni de la publicité toutes les techniques de ce genre. En 1974, cependant, des infractions à ce code que les radiodiffuseurs se sont volontairement imposés continuent de se produire. Voici un extrait de l'avis public nº 08055, en date du 24 janvier 1974, publié par la Federal Communications Commission à Washington au sujet de l'annonce déplaisante que j'ai mentionnée tantôt:

> En dépit de l'intervention de l'Autorité chargée d'appliquer le code, certaines stations continuent apparemment de diffuser des incitations à se procurer le produit.

La Chambre devrait certes adopter la méthode beaucoup plus efficace utilisée au Royaume-Uni plutôt qu'un code de conduite librement imposé que tout un chacun enfreint à sa guise.

Le Parlement devrait imputer la responsabilité de la publicité trompeuse et mensongère aux vrais responsables, c'est-à-dire aux fabricants qui sont les clients des agences de publicité.

J'ai en main une lettre en provenance de l'agence de publicité qui a produit le message publicitaire destiné aux enfants que j'ai mentionné tantôt. L'agence a déclaré:

> Nous avons contesté sérieusement l'opportunité d'utiliser la technique subliminale à cette fin et nous en avons informé le client. Celui-ci cependant à insisté pour qu'on l'emploie. En pareilles circonstances, nous n'avions donc pas le choix et avons dû l'utiliser.

Il ne s'agit peut-être pas ici d'un cas unique. C'est le seul cependant qui ait été repéré. Le mérite n'en revient pas à la Commission consultative canadienne de la publicité, mais à Robert Choate de Washington qui l'a signalé à la FCC. Au Canada, on a pris des dispositions pour modifier le code d'éthique pour les enfants neuf mois après la publication de l'annonce.

Je ferai respectueusement observer que le bill C-2 représente l'instrument législatif dont on pourrait se servir pour faire disparaître au Canada cette pratique dangereuse et mensongère. J'espère que tous les députés, surtout ceux d'en face qui semblent avoir partagé mon avis, appuieront le bill en deuxième lecture afin qu'on puisse le renvoyer sous peu au comité qui fera l'étude de toutes ces questions.

● (2010)

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, le fait que les consommateurs aient besoin de meilleurs moyens d'expression a reçu l'appui du Parlement depuis 1967 et a reçu l'appui de tous les gens équilibrés que j'ai rencontrés dans le monde des affaires, peu importe l'importance de leur entreprise. Le bill que nous étudions a pour objet, dit-on, de vaincre les mauvais effets de la concentration et de la publicité trompeuse dans le commerce. C'est là une idée très bien pesée et très bien formulée, et je suis d'accord sur le fond.

La loi relative aux enquêtes sur les coalitions aurait pour objet de contribuer à assurer une concurrence réelle comme principal stimulant pour en arriver à une production, une distribution et un taux d'emploi maxima dans un système mixte d'entreprise publique et privée. Encore une fois, cette formulation est concise et je dois féliciter de son travail le ministre de la Consommation et des Corporations qui a servi sous la 29e législature. Je mets toutefois sérieusement en doute l'aptitude de cette mesure législative sous sa forme actuelle, imparfaite je dois dire, à atteindre ces objectifs souhaités.

Je mets sérieusement en doute la sincérité du gouvernement dans ses tentatives répétées de protéger les consommateurs. Depuis octobre 1967, le pays a connu quatre ministres et il a fallu sept années de travail pour en arriver à la mesure que nous étudions aujourd'hui. Je demanderais à la Chambre de me permettre de me reporter au hansard du 13 octobre 1967 afin de remettre certaines choses dans leur perspective. Je me permets de citer un extrait du discours du ministre alors chargé du ministère du Registraire général. Il déclarait, ainsi qu'en fait foi la page 3068 du hansard:

Monsieur l'Orateur, je crois que l'établissement du ministère du Registraire général, en 1966, constituait déjà une mesure d'importance. Nous avons alors réuni pour la première fois diverses fonctions relatives aux sociétés, aux coalitions, aux brevets, aux marques de commerce et aux faillites, en vue d'une meilleure coordination de notre politique en ces domaines.

Je demanderais aux députés de se rappeler le mot «coordination» qui retenait l'attention du ministre à cette époque. Je cite un autre extrait du discours du ministre, tiré de la même page:

Dès 1960 et de nombreuses fois par la suite, l'Association des consommateurs du Canada a prié le gouvernement de créer un ministère qui protégerait les intérêts des consommateurs.

Depuis cette demande initiale 14 ans se sont écoulés. Je reviens au même discours où le ministre déclare:

L'opinion selon laquelle les consommateurs ont besoin d'une voix compétente au sein du gouvernement a reçu l'appui du Parlement.

Ces propos ont été tenus le 13 octobre 1967 et depuis l'idée a reçu l'appui du Parlement. Voici un autre passage de ce débat qui se trouve à la page 3107:

Le ministère actuel du Registraire général et les organismes qu'il comporte seront maintenus dans un autre ministère portant un nouveau nom, le ministère des Corporations et de la Consommation, à qui incomberont deux nouvelles responsabilités: premièrement, celle de coordonner les programmes de consommation au niveau fédéral, d'établir de nouveaux programmes, et ainsi de suite; deuxièmement, celle de représenter le gouvernement fédéral en ce qui concerne les valeurs des corporations.

Permettez-moi de relater une anecdote intéressante du débat de ce jour-là. C'est le même ministre qui parle, en s'adressant au représentant du Yukon (M. Nielsen) et à l'actuel député de Calgary-Nord (M. Woolliams):

Je dirai au député du Yukon et surtout au député de Bow-River, en réponse à leurs allégations, que le ministère en question ne sera pas un mastodonte bureaucratique. J'ai déjà dit que si l'on veut se servir du terme «pieuvre gouvernementale» ce ministère ne sera pas une tentacule supplémentaire, ce sera tout simplement une redisposition des tentacules existantes, sans plus.

Encore au cours du débat, et pour la seconde fois le même jour, il a souligné qu'il incombait au ministère de coordonner les programmes de consommation en déclarant:

J'aimerais ajouter que ce ministère ne comportera pas un accroissement des dépenses du gouvernement. Lorsque j'ai parlé de mes crédits, j'ai dit que cette année le ministère aurait un budget de 8 millions de dollars, moins 6 millions par voie de recettes en ce qui concerne les demandes de brevets, les faillites, les demandes de constitution en corporation, et le reste; ainsi il en coûtera au contribuable canadien entre 1.5 et 2 millions de dollars. Il n'y aura pas de frais supplémentaires considérables car, je le répète, à part l'embauchage de certains spécialistes dans le domaine de la consommation, la plupart des employés sont déjà en service dans les divers organismes du gouvernement fédéral.

Le ministre était alors extrêmement préoccupé par la question, comme en font foi ces remarques, mais que s'est-il passé depuis 1967? Étudions la croissance de cette réorganisation embryonnaire, la transformation de l'organisme tentaculaire. Le ministère de la Consommation et des Corporations avait un budget de $11,338,000 en 1967-1968, dont 4 millions allaient à la consommation. Dans les dernières prévisions budgétaires de 1974-1975, les crédits de ce ministère sont passés à $43,755,000, dont plus de 17.5 millions vont aux affaires du consommateur. Rappelez-vous les premières prévisions de 1967, qui variaient entre 1.5 et 2 millions. Je serais porté à croire que l'organisme tentaculaire est devenu une pieuvre.

L'aversion pour les affaires au Canada est directement proportionnelle aux dépenses de l'État. Si le taux de croissance actuel se maintient, la direction générale des faillites du ministère de la Consommation et des Corporations sera très occupée.

Cela fait déjà sept ans que cette mesure est débattue et on nous la présente aujourd'hui sous une forme inachevée. Le ministre nous demande à présent de confier à un comité la tâche d'y mettre la dernière main. Pourquoi nous demande-t-on cela? Comme député de l'arrière-ban, mes ressources et mon temps ne me permettent pas de participer à tous les travaux de ce comité, et pourtant, les gens de ma circonscription et de ma région exigent que je m'intéresse à ce genre de mesure.

Le ministre dispose d'un budget de $43,755,000. Le gouvernement est-il soudain devenu fatigué, et avoue-t-il son impuissance? Ne peut-il pas nous présenter un projet de loi préparé avec soin, bien documenté, de façon que nous puissions l'adopter en principe en deuxième lecture? Pourquoi relègue-t-on les amendements dans les coulisses? Pourquoi n'a-t-on pas consulté les membres du caucus à leur sujet? Pourquoi tout ce mystère?

Nous avons vu le gouvernement intervenir à coups de règlements, puis nous l'avons vu user de ses pouvoirs discrétionnaires et voici maintenant qu'il a la manie des commissions. Tout cela dure depuis 1967 et je crois que le monde des affaires du Canada en a gardé une idée confuse du mécanisme de prise de décisions. Je ne crois pas que les problèmes que nous observons actuellement en Italie, en Grande-Bretagne, au Japon et aux États-Unis pourront être facilement résolus, mais l'une des premières choses auxquelles nous devons nous attaquer c'est cette confusion qui règne au niveau de la prise de décisions au Canada.

Le député de Red Deer (M. Towers) a parlé de notre balance des paiements. Permettez-moi de rappeler au ministre que 55 p. 100 du commerce qui se fait au pays relève de la petite entreprise et que la petite entreprise n'a pas les ressources nécessaires pour faire face à la confusion et au fardeau législatif qui résultent de la modification de la loi fiscale.

● (2020)

Des mesures législatives claires et nettes sous le contrôle du Parlement, il me semble que c'est là le moins que le ministre puisse offrir à l'heure actuelle au pays et au Parlement. La manie de la réglementation sévit dans le gouvernement. Le monde des affaires commence à se tenir sur la défensive. J'ai signalé les difficultés auxquelles font

face les pays commerçants avec lesquels nous faisons affaire. Les détails sans importance et les règlements sont en train de faire disparaître l'ardeur et l'enthousiasme des hommes d'affaires canadiens. Le niveau de vie des Canadiens dépend dans une large mesure de la vitalité et de la combativité du secteur commercial.

Le député qui m'a précédé a parlé de l'échelle commerciale et signalé que les membres de la population active du Canada désireux de s'assurer un niveau de vie convenable doivent travailler pour de grandes compagnies. C'est possible, mais le secteur des petites entreprises représente une partie importante de la collectivité. C'est ce secteur qui doit subir les désavantages de mesures législatives dont on assume soi-même la responsabilité.

C'est bien triste, mais c'est aux gens qui abusent de leur liberté d'action dans l'exercice de leurs fonctions commerciales pour mieux servir leurs propres intérêts, que l'on doit des mesures législatives comme celle-là. S'ils s'apitoyaient davantage sur le sort des gens qui travaillent avec eux, pour eux et autour d'eux, nous n'aurions pas besoin de mesure législative de ce genre.

Le ministère de la Consommation et des Corporations n'a déployé, selon moi, ni talent ni effort à l'intention du monde des affaires, des chefs d'entreprise d'aujourd'hui et de demain, pour qu'ils puissent se rendre compte de l'importance de leur travail, du service qu'ils assurent aux gens, aux employés, aux clients, aux fournisseurs, à la collectivité et au pays. Ni le bill C-2, ni le travail de ce ministère ne témoignent d'un effort dans ce sens. Si l'on avait pris des initiatives à cette fin en 1968, je doute fort qu'il ait été nécessaire d'examiner aujourd'hui à la Chambre un bill comme celui-ci. Quel rôle le ministère de la Consommation et des Corporations joue-t-il pour répondre aux besoins sur le plan éducatif? Je demande au ministre d'y songer parce qu'on a besoin de services dans ce domaine.

J'aimerais maintenant parler de la partie du bill qui concerne les déclarations et la publicité trompeuses. Dans le bill et dans les déclarations qu'il a faites aux media, le ministre parle d'imposer des règles sévères à l'entreprise privée. Il a menacé cet élément sinistre de la société d'emprisonnement et d'amendes. Je suis d'accord. Ceux qui abusent des libertés, privilèges et permis qu'ils reçoivent et qui ne respectent pas leurs obligations dans l'intérêt bien compris de la société méritent d'être punis.

Mais pourquoi le ministre applique-t-il ces règles de sa société juste, si je puis m'exprimer ainsi, à un seul groupe minoritaire? Par quel raisonnement le ministre soustrait-il d'autres éléments de la société aux sanctions qu'il veut imposer? Que dire des partis politiques et des hommes d'État qui font des déclarations fallacieuses ou se servent de publicité trompeuse, ou encore qui ne tiennent pas leurs promesses. J'ajouterai même qu'ils ont rempli les urnes de faux bulletins de vote partout au Canada. Pourquoi n'impose-t-on pas des amendes et ne condamne-t-on pas à l'emprisonnement ce groupe qui fait des déclarations publiques peu vraisemblables?

Dans leurs discours au cours du présent débat, plusieurs députés ont accusé le gouvernement de faire des déclarations et des promesses fallacieuses et de se servir de publicité trompeuse. Il y a eu par exemple la publicité relative à l'émission limitée de pièces de monnaie. Le gouvernement a aussi annoncé que les obligations d'épargne du Canada constituaient un investissement sûr. Cela constitue certainement de la publicté trompeuse.

A la page 11 de son rapport pour 1972-1973, le ministère de la Consommation et des Corporations exagère de $100,000 l'importance de son activité. S'agit-il d'une déclaration trompeuse ou d'une erreur involontaire? Il y a aussi la diminution du pouvoir d'achat des rentes sur l'État et des pensions à cause du taux d'inflation supérieur à 10 p. 100. Est-ce bien honnête? Je ne connais pas de moyens plus faciles de voler.

Pourquoi les grands syndicats qui ont une influence énorme sur la concurrence et les prix à la consommation ne tombent-ils pas sous le coup de la loi? Pourquoi les accords de complaisance ne sont-ils pas soumis aux mêmes sanctions dans la société juste du ministre? L'inspecteur général des banques sera-t-il continuellement en quête de crédits comme l'Auditeur général ou les banques auront-elles leur part dans la société juste dont parle le ministre? Pourquoi le ministre vise-t-il un petit groupe minoritaire? Le bill s'harmonise-t-il avec les lois provinciales ou ne sera-t-il pas à l'origine de nouvelles difficultés?

Nous savons tous ce qu'il est advenu des offices de commercialisation. Le bill s'harmonise-t-il avec les autres lois qui seront présentées au cours de la législature par le même ministre? Pourrons-nous avoir une idée à ce sujet? D'après le ministre, quelle sera la taille des sociétés soumises à la réglementation de la Commission?

La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce reçoit des pouvoirs extrêmement vastes sur le secteur de la distribution au Canada. Elle pourra réglementer les entreprises aux termes du droit civil et recourir au code pénal contre les contrevenants. Elle pourra établir ses propres règles de procédure. C'est un autre exemple de gouvernement par recours à l'arbitraire et à la réglementation. Une commission de ce genre devrait sûrement rendre des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre, ou bien nous risquons de nous trouver à l'avenir devant un autre ministre incapable de rendre compte à la Chambre parce que la commission ou l'office échappe à sa compétence! D'où viendront les membres de la Commission, monsieur l'Orateur? Seront-ils nommés pour des raisons politiques ou s'agira-t-il d'hommes d'expérience et de savoir capables de prendre de sages décisions sans tomber dans le favoritisme? Est-ce se montrer trop idéaliste que d'avoir ces exigences? Combien de membres composeront la Commission? Je demande de nouveau au ministre de penser à toutes ces questions, que m'ont suggérées la lecture et l'étude du bill C-2. Le bill éliminera certaines pratiques immorales courantes sur le marché; c'est un aspect positif que je reconnais. Il faudrait l'étendre aux activités politiques, aux activités gouvernementales et aux activités syndicales.

M. Benjamin: Heil Hitler!

M. Huntington: Le bill C-2 dans sa forme actuelle ne freinera pas l'inflation; il n'enrayera pas la hausse des prix; il n'augmentera pas la concurrence; il ne touchera ni ne ralentirera les puissants; il n'améliorera pas le processus décisionnel au Canada. Je ne vois pas comment on parviendra au but visé. Je ne vois pas comment ce bill dans sa forme actuelle offrira un stimulant vigoureux propre à pousser au maximum la production, la distribution et l'emploi, dans le secteur tant privé que public du pays. Il m'apparaît comme de la publicité trompeuse.

● (2030)

Je dirai en terminant que si la Chambre veut renvoyer ce bill au comité au lieu de le retourner aux légistes comme il le faudrait, vu les ressources et le personnel dont dispose le ministre, alors nous avons beaucoup de travail qui nous attend. Nous donnera-t-on au comité le temps et

les ressources nécessaires pour faire le travail qui s'impose pour nos commettants, notre pays et cette trentième législature? La charge de travail imposée aux députés en moins de 30 jours depuis que nous sommes ici est presque incroyable pour moi, profane, c'est presque faire injure à l'intelligence humaine. Je crois que le président du Conseil privé (M. Sharp) devrait être muté au ministère des machines à vapeur.

Je termine en disant ceci: un bill reposant sur de vastes et solides principes ne devrait pas nous arriver par fragments; il devrait être coordonné, comme l'a dit le ministre chargé de la formation de ce ministère, le 13 octobre 1967.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je tiens à prendre part au débat sur ce projet de loi qu'on a appelé le bill sur la concurrence, mais qui, de fait, n'aborde pas les problèmes de la concurrence qui en dépassent le cadre. C'est quand même une bonne occasion de prendre part au débat sur les effets de la concurrence sur notre économie et notre vie nationale.

J'approuve le but de la mesure, mais il me semble plutôt douteux qu'elle atteigne l'objectif souhaité. Je crois aussi qu'il faudrait peut-être mettre en question ses principes de base. Nous devrions nous assurer comment à quel niveau la concurrence devrait exister.

Nous vivons à une époque où le consommateur est inquiet et sur ses gardes à cause de la philosophie moderne voulant que celui qui fournit un service ou fabrique un objet doit être soupçonné d'incompétence à moins que le gouvernement ne soit là pour le surveiller. D'autre part, selon la façon de penser actuelle, le consommateur doit toujours obtenir des services ou des produits parfaits. Nous savons qu'il existe dans notre société des gens qui croient que le service qu'on leur donne est toujours de qualité inférieure et que les articles qu'ils achètent sont toujours défectueux. Nous savons que de telles personnes existent dans notre société et qu'il serait presque impossible de leur donner un système de concurrence qui répondrait à leurs besoins.

Notre façon actuelle de créer des emplois n'améliore pas la situation. Bien des gens ne produisent rien en fait de biens ou de services, et ils n'ont souvent aucune idée de ce que comporte la prestation d'un service ou la fabrication d'un produit. De même, l'automatisation a aussi restreint le cadre de bien des tâches, ce qui donne très peu d'occasions à certaines gens de comprendre la complexité de bien des services ou la fabrication d'une foule de produits.

Je crois que l'exigence d'un service ou de produits soient toujours parfaits s'est accentuée à cause de la grande difficulté à trouver des gens d'un calibre supérieur pour occuper les postes de direction. L'exemple classique est celui de nos hôpitaux où il est de plus en plus difficile de trouver des gens qualifiés pour occuper les postes supérieurs. Bien des gens occupent des emplois subalternes dans ces hôpitaux mais pourraient accéder à la direction. Pourtant, ils se contentent d'un niveau inférieur parce qu'ils gagnent presque autant d'argent sans avoir à accepter des responsabilités plus lourdes.

Si je fais ces remarques, c'est que je crois qu'elles ont une influence capitale sur la concurrence au pays. L'éveil du consommateur est une réalité et on y fait beaucoup plus attention qu'auparavant. D'autre part les consommateurs exigent une qualité de plus en plus élevée des biens et des services. Par contre, beaucoup de facteurs économiques font obstacle à la qualité des services. Certains y verront là une difficulté due à l'appât du gain, mais à mon avis, il existe bien d'autres facteurs qui vont à l'encontre de la qualité des services qu'exige la société.

Que pensez du but du projet de loi et des objectifs qu'il pourra atteindre? Pour ce qui est de la stratégie industrielle, la mesure s'inspire du rapport provisoire sur la politique de la concurrence publié par le Conseil économique du Canada en 1969, c'est-à-dire il y a cinq ans. Ni le gouvernement ni aucun autre organisme n'ont entrepris une étude des conséquences d'une réglementation sévère de la concurrence au pays sur la position concurrentielle du Canada à l'étranger. Depuis six ans que je suis ici le gouvernement a toujours affirmé que nous devrions adopter une stratégie industrielle canadienne, mais il n'a jamais précisé ce qu'elle devrait être, monsieur l'Orateur. Invariablement, on a cru qu'elle favoriserait la réduction de l'exportation des matières premières et l'augmentation des ventes de produits finis.

Nous savons de longue date que nos produits manufacturés sont déficitaires, et qu'il n'y a aucun signe de redressement. En 1972, nos produits manufacturés et finis ont enregistré un déficit de 1,505 millions de dollars. Ce déficit est passé en 1973 à 2,207 millions de dollars, et pourrait fort bien s'élever à 4 milliards de dollars en 1974. Si nos excédents de matières premières n'étaient pas là pour équilibrer la situation, notre commerce extérieur serait en fort mauvaise posture.

Ce bill va avoir de profondes répercussions sur l'économie industrielle de notre pays. Par exemple, les céréales des Prairies constituent l'une de nos plus rémunératrices exportations. Depuis six ans que je suis ici, le gouvernement a accumulé les obstacles à la productivité de cette partie du pays. En fait, après le règlement de la grève du secteur céréalier sur la côte ouest et de la grève maritime sur les Grands lacs, les cultivateurs ont été dissuadés de produire plus de céréales. Cela est en partie dû aux erreurs passées du gouvernement qui n'a pas su régulariser la circulation des céréales et empêcher un petit groupe de personnes d'arrêter la manutention des céréales.

Ce bill ne comporte aucune initiative en ce qui concerne les sociétés de la Couronne et les troix niveaux de gouvernement qui font fréquemment obstacle à la concurrence. Ce sont ces trois niveaux de gouvernement qui sont souvent coupables d'empêcher toute concurrence, et par suite toute prestation de services. Je vais vous décrire rapidement comment le gouvernement du Canada et son rejeton, la Société Radio-Canada, et le gouvernement du Manitoba et son rejeton, la Compagnie du téléphone du Manitoba, ont empêché ma circonscription de disposer d'une deuxième chaîne de télévision, sous couvert de bon gouvernement, alors qu'il s'agissait bel et bien d'empiètement sur des activités de radiodiffusion.

● (2040)

Pendant un grand nombre d'années, la majeure partie de ma circonscription ne disposait que d'une seule chaîne de télévision, celle de Yorkton, en Saskatchewan, qui était affiliée à Radio-Canada. On a souvent tenté d'amener un deuxième réseau, CTV, dans la région. Après de longues audiences, le CRTC a finalement approuvé la demande de Moffatt Communications Ltd qui désirait fournir les services d'une deuxième chaîne.

Entre-temps, Radio-Canada avait acheté l'antenne située sur Baldy Mountain dans le parc provincial Duck Mountain, laquelle leur fut vendu par la société Skinner de la station privée de Yorkton. Le pylône de Baldy Mountain est le seul endroit d'où l'on puisse diffuser dans toute la région des signaux convenables. La Moffatt Communications a demandé d'ériger un pylône sur Baldy Mountain mais le gouvernement du Manitoba lui a refusé la permission.

Au cours des négociations, la Société Radio-Canada a exigé $15,000 pour renforcer le pylône actuel en vue du montage de l'antenne CTV, plus un prix annuel de location de $10,000. Dans le secteur privé, cela pourrait être fait par une autre société de radiodiffusion moyennant $10,000 et un loyer annuel de $5,000, c'est-à-dire la moitié exactement de ce que Radio-Canada exige. Mais l'intervention du gouvernement manitobain a rendu cette solution impossible.

Le gouvernement fédéral se met de la partie. Un autre parc sépare le pylône de la station de Brandon. C'est le parc national de Riding Mountain, qui est très mal géré. Il aurait fallu installer un relais hertzien sur micro-ondes, mais l'administration fédérale y a opposé son veto sous prétexte que cela nuirait à l'aspect sauvage du parc.

De même, le gouvernement manitobain et Communications Canada ont presque adopté pour principe qu'il n'y aura pas de liaison privée à micro-ondes, au moins dans la province du Manitoba. Il ne reste pour transmettre les signaux que le réseau téléphonique du Manitoba, mais cette fois encore le prix offert pour cet acheminement est si élevé, et jugé à ce point exorbitant par la société privée que c'est pour cette raison que Moffatt Communications désire avoir sa propre liaison hertzienne privée. Je ne suis pas en mesure de savoir si le réseau téléphonique du Manitoba, qui est la propriété du gouvernement de cette province, a cité un prix juste. Mais il se trouve que le réseau manitobain dispose d'un monopole, et qu'il n'existe même pas de commission indépendante pour se prononcer sur la question de savoir si le prix est raisonnable.

Je ne vois pas comment le bill servira à empêcher semblable extorsion. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, la Société Radio-Canada, une société de la Couronne, et le Manitoba Telephone System, se mettent d'accord pour empêcher la création d'un second réseau de télévision. Le bill peut-il empêcher une telle chose? La réponse semble être absolument négative. Dans le présent cas, ce ne sont pas les grandes sociétés privées qui empêchent la concurrence, mais nos propres gouvernements, nos propres sociétés de l'État.

Je passe maintenant à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, qui fait partie intégrante du bill. Cette Commission sera chargée de juger si certaines pratiques du commerce sont dans les limites de la juste concurrence ou si elles sont restrictives. Le gouvernement soutient que la Commission servira les intérêts des petites entreprises. Selon toute apparence, la Commission elle-même devrait interpréter les situations qui lui seront soumises sur le plan juridique plutôt que sur le plan commercial.

Mais, monsieur l'Orateur, ce qui peut sembler une pratique discriminatoire en commerce ne se présente peut-être pas de façon aussi nette au point de vue juridique. Bien des petites entreprises peuvent se maintenir parce qu'elles ont l'exclusivité dans leur région. Mais si le fournisseur doit vendre ses marchandises à tous les commerçants de ce secteur, comme les petits magasins à succursales, la petite entreprise sera bientôt désavantagée. Dans notre société, beaucoup de biens ne se vendent pas strictement d'après les prix. La plupart des petits commerces de détail sont rentables non parce que leurs prix sont inférieurs à ceux des grandes chaînes, mais à cause de la personnalité du propriétaire, du gérant, des commis ou parce qu'ils ont certaines exclusivités.

Abolir complètement les droits exclusifs de vente ferait plus de mal que de bien, au moins dans le commerce de détail. Voici par exemple ce qui s'est passé chez moi. Un détaillant d'une certaine marque de peinture a découvert que son compétiteur, un magasin de détail assez grand, pouvait vendre cette même peinture au détail à un prix inférieur à son prix de gros à lui. Il n'a eu d'autre choix que de renoncer à ce commerce.

Il y a de nombreux cas où la petite entreprise serait grandement désavantagée si cet article était rigoureusement appliqué. Nul doute qu'au point de vue des prix, les grands magasins à succursales sont, de par leur structure même, grandement désavantagés par rapport à la petite entreprise privée.

Pourtant, je constate encore une fois que lorsque des hommes d'affaires enfreignent certains règlements du gouvernement, c'est toujours le petit négociant qui écope. Il n'a pas, comme les grandes entreprises, des experts et des hommes de loi pour le conseiller. En outre, la condamnation dont il fait l'objet lui fait beaucoup plus de tort, à lui que la clientèle connaît, qu'elle n'en ferait à une association de détaillants d'envergure nationale.

Du fait qu'elles doivent rendre compte de leurs efforts, les commissions gouvernementales ont tendance à s'en prendre aux plus faibles, vu qu'elles doivent pour la plupart justifier leurs honoraires et qu'elles trouvent les petits plus faciles à intimider.

Encore une fois, un grand nombre des tests d'évaluation du gouvernement peuvent être sérieusement mis en doute. J'ai notamment entendu parler d'un test pour lequel les inspecteurs ne prélèvent qu'un gramme de viande pour en vérifier la teneur en graisse. Monsieur l'Orateur, cet échantillon est beaucoup trop petit pour qu'on sache vraiment quelle est la proportion de gras par rapport au maigre.

Je crois que tout le monde est d'accord pour accroître la concurrence, mais nos méthodes d'évaluation et d'établissement des lignes de conduite sont très importantes non seulement en ce qui concerne la concurrence, mais pour tout l'ensemble de la vie industrielle du pays. Il semble qu'en vertu du bill, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce se placera du point de vue strictement juridique. Mais le point de vue juridique de la concurrence dans l'industrie et le commerce est à l'opposé des côtés pratiques des affaires. La Commission pourrait avoir une influence à l'échelle nationale et modeler l'activité commerciale du pays pour des décennies à venir.

Contrairement au but énoncé, elle défavorisera les petits hommes d'affaires par rapport aux grandes sociétés et, comme le gouvernement dirige nettement son attaque contre les petites entreprises, on se demande si, malgré ses bonnes intentions, il ne va pas faire diminuer à nouveau leur nombre et continuer à leur compliquer la vie. J'espère, monsieur l'Orateur, que nous obtiendrons en comité quelques réponses de plus. Je trouve très dommage que le ministre n'ait pas apporté les amendements qu'il avait promis de proposer avant de représenter le bill pour lequel on a entendu un grand nombre de témoins, en comité, la dernière fois.

[*Français*]

M. C. A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de discuter de ce projet de loi, mais étant donné la ténacité des députés de l'opposition, j'ai jugé bon d'intervenir pour les inviter à mettre un terme à la discussion, pour qu'on renvoie au comité l'étude de ce bill. Nous en sommes encore à l'étape de la 2e lecture d'un projet de loi qui touche aux enquêtes sur les coalitions, et ce en rapport avec le consommateur.

Les principales modifications, comme l'a annoncé le ministre, porteront principalement sur les définitions, les pouvoirs des enquêteurs et les contraventions. Ce projet de loi, dont la teneur est la même que celle du bill C-227 présenté à la Chambre le 5 novembre 1973, de même que le bill C-7 déposé le 28 février 1974, et laissé pour compte en mai 1974, à cause des élections générales, n'a certainement pas eu de chance, monsieur l'Orateur.

Je crois que l'opposition a très bien retenu les recommandations du ministre de la Consommation et des Corporations, en juin 1971, alors qu'il insistait sur le fait que ce bill visait, et je cite,

. . . à susciter la discussion plutôt qu'une mise en vigueur . . .

Pour une fois le ministre fut écouté. Cependant, après avoir entendu plusieurs orateurs de l'opposition, je crains que cette discussion s'éternise, probablement à cause du manque de précision du ministre concernant les amendements projetés.

Je comprends que le ministre veut donner des «dents» à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, qui n'a certes par rempli le rôle qu'on attendait d'elle, mais il faut en même temps éviter de tomber dans les extrêmes.

Le premier but de ce bill est de désigner un certain nombre d'interdictions portant sur les pratique commerciales préjudiciables aux intérêts des consommateurs canadiens, interdictions créant des infractions, et apportant les modifications souhaitables aux interdictions déjà existantes.

● (2050)

Quand nous parcourons ce bill article par article, nous découvrons qu'il touche à tout pour apporter plus d'ampleur aux définitions, et pour donner plus de travail aux enquêteurs, qui seront en plus grand nombre, afin de «coller» plus de contraventions et récolter de plus grosses amendes.

Je me demande toutefois si cela va protéger nos petites entreprises privées, y inclus nos cultivateurs, tout en étant une planche de salut pour le consommateur. J'ai des doutes sur cela, monsieur l'Orateur, car l'expérience prouve que les grosses compagnies multinationales comme les grands cartels, tant au niveau de la production que de la commercialisation, trouveront toujours les moyens de se payer les comptables, les économistes, les avocats nécessaires, pour contourner la loi ou s'assurer une protection que la population ne peut déceler.

Dans sa déclaration, le ministre énumère quelques articles que touche ce bill, comme, par exemple, la publicité. Le ministre veut être plus sévère et propose au comité d'être également plus sévère en ce qui a trait à la publicité. Or, monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec lui, et je me demande pourquoi ce bill n'a pas été présenté avant les élections, car il aurait fait fureur durant les élections.

Au sujet de la «publicité mensongère», je n'ai pas besoin de donner beaucoup d'exemples. On parlait tout à l'heure de la publicité mauvaise pour les enfants. Je crois que la Société d'État et les sociétés privées, comme tous les média d'information, devraient tomber sous le coup de cette loi et cesser de leurrer ainsi la population. J'ai bon espoir que les membres du comité auront la patience d'écouter et de mettre en pratique les conseils des personnes qui comparaîtront devant le comité.

L'honorable ministre parle ensuite des «double prix», et je cite:

Ensuite, toute vente à un prix autre que le plus bas de deux ou de plusieurs prix est interdite dans le cas de produits à double étiquetage.

A mon avis, si nous allions plus en pronfondeur, nous pourrions toucher à la fameuse loi sur les faillites frauduleuses. Je l'ai constaté plusieurs fois, parce qu'il y a quarante ans que je fais du commerce, et je sais que la compagnie ou le type qui fait une faillite frauduleuse en sort beaucoup plus riche qu'auparavant.

Après avoir formé deux compagnies, soit une compagnie d'achat et une compagnie de «revente», et pouvant vendre ainsi à un prix inférieur au prix de facture, et nuire ainsi à tous les autres commerçants, risquant même de mettre en faillite plusieurs honnêtes commerçants, la personne en faillite ne sera pas prête, après quinze jours, à former un autre commerce. C'est tout simplement de l'honnêteté. Un article de la loi sur les faillites frauduleuses vise cette situation.

En ce qui a trait aux «ventes pyramidales», nous sommes d'accord pour dire que la loi devrait être plus sévère. On peut être assuré de notre appui à ce sujet.

Un peu plus loin, le projet de loi parle du «refus de vendre». A ce sujet, il faudra être très prudent. Je citerai quelques exemples dont celui d'un agriculteur qui, à peu près chaque automne, vendra 2,000 ou 3,000 sacs de pommes de terre à un gros fournisseur à $2 le sac, et le reste sera écoulé au détaillant à $2.50 le sac.

Si cette loi était appliquée, le producteur agricole serait en sérieuse difficulté parce qu'il vend à $2.50 le sac aux petits fournisseurs les pommes de terre qu'il a vendues $2 à la grosse compagnie. Le comité aura certainement des instances à faire à ce sujet.

En ce qui a trait aux «ventes à liens», je pense qu'on pourrait en même temps ajouter les ventes cadeaux. Aujourd'hui, c'est la grande épidémie. Les grosses compagnies offrent en vente des marchandises de seconde qualité en donnant un cadeau qui ne vaut pas très cher. La cliente est surtout attirée par le cadeau et, pour l'obtenir, elle achètera la marchandise. A mon avis, cet article du projet de loi apportera une certaine protection aux consommateurs.

Dans nos régions, et je présume qu'il en est ainsi dans toutes les autres, il existe cette «limitation du marché», cette limitation du territoire afin d'éviter les concurrences de l'extérieur. A mon avis, si un jour cette loi est adoptée, cela va déjouer encore plusieurs compagnies qui veulent contrôler chaque territoire et maintenir les prix dans tous les domaines.

En ce qui a trait aux poursuites en dommages pour les pertes résultant d'une conduite contraire à la loi, je me demande si—encore une fois, je me pose toujours la question—cela est juste pour le petit commerçant, le petit distributeur ou le petit producteur, qui sera touché par cet article. Je souhaite que cet article ait assez d'extension pour toucher les gros commerçants.

Monsieur l'Orateur, nous sommes en faveur de l'entreprise privée soumise à une saine concurrence, puisque c'est cette honnête concurrence qui a jadis normalisé les prix à la consommation. Pour atteindre ce but, il nous faut des lois. Je répète ici ce soir qu'une absence de concurrence est aussi néfaste au niveau de la production qu'au niveau de la commercialisation.

Aujourd'hui, nous vivons l'ère des grandes fusions, des cartels nationaux et internationaux, des contrôles absolus de la commercialisation et, il faut bien le dire, de la production.

Certains producteurs, je dirai des milliers, ont payé de la vie de leur entreprise l'élimination de cette concurrence sous le faux prétexte de la rentabilité.

Si le gouvernement veut être sérieux, il devra s'attaquer au monopole le plus dictatorial de tous, puisqu'il est la cause du marasme. A cause de cela, nos lois, qu'on prétend améliorer aujourd'hui, aboutissent toujours à rien. Je parle du monopole des banques. Je crois que c'est le premier qui a éliminé toute concurrence parmi les banques. Il sera le premier à mettre à la raison pour qu'on contrôle enfin les escomptes de la Banque du Canada et le gel, si nécessaire.

Ce n'est qu'à partir de ces contrôles de base que nous commencerons à travailler à la protection du consommateur pour ne pas lui faire payer deux, trois, et même cinq fois le prix des denrées et des services nécessaires à sa survie.

Je souhaite que le bill soit déféré au comité permanent, afin que le public puisse se faire entendre surtout du gouvernement.

On a reproché au gouvernement de n'avoir pas assez précisé ses amendements. Les membres du comité devraient en profiter pour présenter des amendements et inviter les organismes régionaux à se faire entendre devant le comité.

J'espère cette fois que le bill C-2 ne «mourra» pas au comité mais sera retourné à la Chambre pour subir la 3e lecture.

● (2100)

[*Traduction*]

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je désire profiter de l'occasion pour féliciter le ministre d'avoir reçu ce nouveau portefeuille. Je lui souhaite de réussir dans ce domaine très difficile, mais très passionnant, j'en suis sûr.

Je suis certain que tous les députés, du moins ceux de ce côté-ci, conviennent que les dispositions du bill relatives au consommateur doivent être adoptées très rapidement. Personne ne peut s'opposer à une loi interdisant les ventes pyramidales et la publicité subliminale ou trompeuse, etc. Ces activités auraient dû être prohibées depuis longtemps déjà. Le plus tôt sera le mieux.

La portée fondamentale du bill et de certaines parties de la loi ont énormément d'importance. En fait, j'ai l'impression que cette loi est aussi importante que le budget, qui sera bientôt présenté, pour l'essor économique continu du pays.

Il y a déjà longtemps que nous avons adopté des lois ayant trait à la concurrence. Il y a presque 100 ans que nous avons des lois anti-coalitions, la première ayant été présentée par le parti conservateur. Il n'est donc pas surprenant que nous appuyiong un tel projet de loi. Nous voulons que ce soit un bill qui réponde aux besoins du pays.

Traditionnellement, nous maintenons que ce sont les marchés véritablement concurrentiels qui protègent le mieux le consommateur. Tous ceux qui ont suivi le développement de la politique économique orthodoxe savent très bien qu'il est difficile de nier qu'un marché concurrentiel permet une meilleure répartition des ressources, et c'est pour l'économie la meilleure protection qui soit. Elle peut ainsi tendre vers le plein emploi.

En outre, selon la tradition britannique, on croyait que l'exploitation d'un grand nombre de petites entreprises assurait le maximum de liberté politique. Ce n'est pas par pur hasard que les grands partisans britanniques du libre arbitre comme Acton et John Stuart Mill préconisaient les marchés concurrentiels.

Bon nombre des arguments en faveur des bills et des lois sur la concurrence n'étaient pas d'ordre économique. Ce n'est pas une simple coïncidence si des pays comme l'Allemagne et d'autres du continent européen, qui ne s'étaient jamais préoccupés du maintien de marchés concurrentiels, ont eu beaucoup de mal à mettre au point des appareils démocratiques comme ceux que nous avons au pays.

Sous-jacentes à cette mesure législative, il y a par conséquent non seulement toute la question des marchés efficaces, mais celle de la concentration du pouvoir et à cela s'ajoute, à vrai dire, la question d'une véritable liberté économique.

On ne saurait mettre en doute la théorie selon laquelle une loi énergique sur la concurrence ne s'est imposée que vers les années 30, époque où Lord Keynes démontra, au moyen de sa théorie, que rien ne pouvait nous garantir que les marchés concurrentiels pouvaient à eux seuls assurer le plein emploi. Par suite de la dépression, l'importance accordée au plein emploi et à la stabilité des prix a pris une telle ampleur que l'intérêt pour les lois sur la concurrence a diminué considérablement.

En fait, depuis 1946, nous avons gravement négligé la politique sur la concurrence. A vrai dire, par suite de l'adoption de la théorie de Keynes, selon laquelle nous pouvions assurer le plein emploi et la stabilité des prix en recourant à des politiques macro-économiques, bon nombre de gens ont cru que la politique sur la concurrence n'avait pas d'importance. Depuis 1946, nous n'avons eu au pays aucune politique efficace contre la concurrence.

Peut-être n'était-ce qu'un hasard que l'intérêt accru manifesté pour les politiques monétaire et fiscale, comme instruments pour parvenir au plein emploi et à la stabilité des prix, est arrivé exactement au même moment que la grande évolution technique, un accroissement appréciable des moyens de transport, des améliorations importantes dans les réseaux de communication, la possibilité de desservir de plus grands marchés, des économies de la production en série, l'établissement d'entreprises multinationales, l'expansion de l'agri-négoce et le passage des petits syndicats locaux aux grands syndicats nationaux, mais ces changements ont également provoqué une diminution de l'intérêt porté à la politique de concurrence.

En fait, depuis trente ans, le pouvoir et la dimension de certains secteurs de notre économie sont devenus si importants qu'il est vraiment devenu une question fondamentale de savoir si la politique anti-coalitions conventionnelle a encore quelque valeur. Je suis certain que tous savent que certains économistes, en particulier le professeur Galbraith de Harvard, ont soutenu que la politique anti-coalitions est inefficace dans bien des domaines et que tout effort pour la mettre en vigueur est peine perdue.

Ils affirment que certains secteurs de notre société sont si vastes qu'ils ne répondent pas aux tendances de l'économie mais font fonctionner cette dernière à leur avantage. Si c'est vrai—et que les marchés ne sont pas et ne peuvent devenir concurrentiels—les politiques économiques conventionelles visant à assurer la stabilité des prix et de l'emploi auront-elles des effets? Comment se fait-il, faut-il se demander, que nous n'ayons pas pu assurer en même temps le plein emploi et la stabilité des prix ces dernières années? Comment se fait-il que les politiques générales ne produisent pas les effets attendus? Est-ce à cause de la structure de nos marchés? Dans ce cas, peut-on espérer que la politique anti-coalitions puisse assurer une structure qui permettra aux politiques générales d'être plus efficaces?

● (2110)

En sommes-nous arrivés, et c'est peut-être encore plus important, au point où nous avons perdu de nombreuses libertés individuelles liées au marché de concurrence? Là encore, on a prétendu que d'immenses concentrations de pouvoirs ne changent pas grand-chose à l'affaire parce qu'elles se neutralisent mutuellement. C'est la thèse de Galbraith: il est inutile d'essayer de briser de grands ensembles économiques parce qu'ils constituent un tout qui fonctionne avec efficacité. Récemment, Richard Goodwin parlait, dans un grand article, du dilemme où se trouve l'économie des États-Unis, parce que ces forces semblent ne plus se neutraliser. A notre époque, il est insensé de prétendre que les grands syndicats et un gouvernement important contrebalancent les grands cartels, puisqu'en fait, ils travaillent ensemble.

On entend souvent dire que la société et les gens sont victimes de choses que personne n'a réellement voulues, même ceux qui les causent, tout simplement parce que l'économie et la bureaucratie sont trop vastes et trop complexes.

C'est pourquoi, en étudiant une loi sur la concurrence, il nous faut tenir compte de plusieurs éléments: premièrement, notre structure économique a-t-elle tellement changé, en raison de l'économie d'échelle, que les politiques mises en œuvre pour juguler l'inflation ou réaliser le plein emploi n'auront tout simplement pas le résultat escompté? Tout nous porte à croire que tel est bien le cas. La question se pose alors: pourquoi? Peut-être ces mesures ne peuvent-elles pas avoir d'effet dans un pays où il existe une telle concentration de pouvoirs politique et économique. Si tel est le cas, nous devons essayer, par cette loi, de renverser les tendances actuelles ou, du moins, d'étudier les conséquences de ces changements.

Ensuite, pouvons-nous, en fait, conserver les libertés individuelles dans une si grande concentration de pouvoirs? Sinon, que faire des structures du marché de concurrence? La grande lacune de cette loi, c'est qu'elle ne tient pas compte d'autres grands secteurs puissants de notre société; elle n'en parle pas. La question qui se pose n'est pas simplement de savoir si nous avons ou non besoin de plus de concurrence. Ce n'est pas sérieux. La vraie question est de savoir si, après deux décennies de lois anti-trust pratiquement inefficaces, on peut valablement parler d'une loi de ce genre, sinon, comment protéger les consommateurs?

[M. Gillies.]

Nous savons, en effet, que nous obtenons un bien piètre rendement. Nous sommes étonnés que la majoration des taux d'intérêt ne freine pas l'inflation. Ce phénomène est attribuable à la structure de l'économie qui évolue de façon spectaculaire et l'inefficacité des vieilles techniques.

Et puis, que signifie cette mesure législative en fonction du maintien de la liberté dans l'économie en général? L'essence d'un régime concurrentiel est d'assurer un haut degré de liberté individuelle et d'initiative ainsi que de nombreuses occasions d'obtenir un rendement. Si nous permettons la concentration du pouvoir de se perpétuer, pourrons-nous garder ces libertés qui revêtent tant d'importance pour nous?

Parallèlement, nous nous écartons de l'emprise de la règle du droit pour adopter la règle des hommes. En vertu de la présente mesure, tout comme dans la loi sur l'examen de l'investissement étranger, on prévoit la création d'un tribunal sans en définir clairement les fonctions. La démocratie ne peut survivre lorsque la règle des hommes remplace la règle du droit.

Depuis quelques années, nous avons enlevé au Parlement la fonction d'administrateur des deniers publics. Il est impossible aux députés d'étudier les prévisions budgétaires de façon efficace. Il se peut que la croissance seule en soit la cause. Nous sommes encore astreints à examiner soigneusement les questions sérieuses qui se posent au Canada. Je dis donc au ministre étant donné comment la mesure a été étudiée jusqu'ici, qu'il faut la renvoyer au comité, afin de convoquer des témoins et d'examiner à fond les problèmes qui se posent. Le Parlement que nous formons aujourd'hui est loin d'être le même que celui des dernières années.

Quiconque observe les forces économiques déclenchées aujourd'hui dans le monde ne peut guère être optimiste quant à l'évolution de la conjoncture. Ce qui finira par détruire le régime démocratique, c'est cet entêtement à prétendre que rien n'a changé, ce manque de promptitude à faire face aux réalités économiques.

Or, dans l'économie canadienne, nous avons soustrait de larges secteurs au jeu de la concurrence. Nous ne l'avons jamais reconnu de façon réaliste; nous avons toujours trouvé des raisons pour affranchir certains secteurs des forces du marché. Il en résulte que les politiques jadis efficaces et sur lesquelles on compte encore resteront stériles. Nous empruntons des voies qui nous mènent à la catastrophe.

● (2120)

J'ose donc espérer que le ministre responsable de cette mesure acceptera, lorsque nous retournerons au comité, de l'envisager dans un plus vaste contexte, pour vérifier si notre structure économique est toujours essentiellement concurrentielle et si le bill ne devrait pas viser également certains secteurs non concurrentiels de notre économie qu'il ne visait pas jusqu'ici, en raison de la structure même de notre société et de notre économie. Les problèmes auxquels doivent faire face notre régime économique et notre gouvernement démocratique sont bien graves.

De plus en plus de Canadiens pensent que nous sommes incapables de gouverner et que les gouvernements sont impuissants à régler les problèmes avec lesquels la plupart des gens sont aux prises. Nous avons maintes raisons de croire qu'ils ont peut-être raison. Ainsi, depuis cinq ans, tout laisse supposer que nous sommes incapables d'avoir des prix relativement stables.

Les gens commencent à croire vraiment que nous ne pouvons pas stabiliser les prix. Nous avons oublié que les gens ont le droit de posséder leur propre maison d'une valeur d'environ deux fois et demie leur revenu annuel. Peut-être croyons-nous que ce n'est plus possible. Nous avons oublié que nous pouvons résoudre certains de ces problèmes nationaux qui touchent à l'énergie, et les gens commencent à croire que les gouvernements ne peuvent plus gouverner.

Les gens ont de plus en plus l'impression que les gouvernements refusent de voir l'aspect réel de bien des questions. Il me semble que la vraie question est de savoir si le gouvernement aura le courage et la conviction d'étudier la structure de l'économie canadienne et de déterminer si l'attitude vieille du XIX[e] siècle face à la concurrence est valable ou si l'économie canadienne a changé au point où nos savantes politiques fiscales et monétaires modernes sont devenues périmées. Le gouvernement doit décider si nos politiques actuelles donneront des résultats positifs ou si elles sont nuisibles.

Tant que nous n'aurons répondu à ces questions, le bill ne saurait, dans son libellé actuel, devenir loi.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, je suis toujours un peu perplexe quand je prends la parole après le savant député de Don Valley (M. Gillies), tout particulièrement sur un sujet touchant à un domaine resté dans l'ombre depuis très longtemps, mais où nous essayons maintenant de faire la lumière. J'aimerais de toute façon ajouter mes félicitations à celles qu'on a déjà présentées au ministre dans son nouveau poste. Je lui souhaite bonne chance.

Comme on l'a déjà signalé, la mesure renferme un certain nombre de bons points comme ceux qui touchent aux ventes par recommandation et aux ventes pyramidales. J'ai parfois l'impression que ces domaines ont été étudiés au niveau des provinces. Je me demande parfois si nous ne répétons pas des mesures déjà existantes dans le but d'agrémenter un bill qui est très difficile à faire accepter à la population.

Mes soucis de ce soir n'ont pas trait au problème général et de grande portée abordé par le député de Don Valley. Ce qui me préoccupe ce soir, c'est un secteur de l'industrie que je connais relativement bien, l'industrie de la construction. L'industrie de la construction vit et prospère grâce à la concurrence.

Tous les projets de construction font l'objet d'appels d'offre, par conséquent la concurrence ne date pas d'hier dans ce domaine. Pourtant, dans le passé, nous avons pu voir des entrepreneurs enfreindre la loi anti-coalitions. Je pense qu'il est bon de se demander pourquoi.

Quiconque a déjà eu affaire dans l'industrie de la construction et se demande pourquoi une telle chose peut se produire se rend immédiatement compte que les marges de prix dans cette industrie sont étroites et qu'en cas de difficulté, il faut rogner et rogner encore. Telle est la situation dans l'ensemble de ce secteur industriel. Les responsables ont souvent du mal à acquitter leurs frais généraux, et il arrive parfois que des entrepreneurs s'associent pour éviter la faillite. Les prix peuvent ainsi remonter progressivement jusqu'à permettre aux entrepreneurs de respirer à nouveau. Voilà comment s'explique l'irritation qu'ils peuvent enfreindre la loi anti-coalitions.

Je vois dans cette nouvelle mesure la menace de nouveaux dangers que je ne connaissais pas auparavant. Nous avons sous les yeux tout un nouvel éventail d'honoraires demandés par les promoteurs immobiliers, les ingénieurs, les architectes et, bien que je n'éprouve généralement guère de sympathie pour eux, les avocats eux-mêmes. Si ces gens-là sont amenés à demander des honoraires qui sont exactement les mêmes que ceux que demande un concurrent, j'imagine très bien qu'ils puissent enfreindre cette mesure. Encore une fois, ce sont des gens dont le domaine est généralement considéré comme relevant des lois provinciales. Je doute qu'il soit nécessaire d'enfoncer une punaise à l'aide d'une masse, comme nous pouvons sembler le faire dans ce domaine.

Nous devons aussi tenir compte du petit homme d'affaires qui dirige, par exemple, une petite compagnie d'électricité sous-traitante, ou peut-être du plombier, de la compagnie d'assemblage ou de montage, et de tous ces gens qui travaillent dans le dédale de ce bric-à-brac dont se compose l'industrie de la construction. Je me demande comment quelqu'un travaillant dans l'un de ces domaines réagirait si un beau matin il se faisait traîner devant les tribunaux? Peut-être l'affaire irait-elle jusqu'à la Cour suprême. Il suffit d'imaginer les frais que cela entraînerait pour se rendre immédiatement compte qu'un tel procès pourrait provoquer la ruine d'un petit homme d'affaires.

Les poursuites que j'imagine pourraient bien résulter de pratiques que les petits commerçants ont exercées par le passé, mais par suite de l'adoption de cette nouvelle mesure ils pourraient se trouver en difficulté. Je pense à ce qui arriverait si un fournisseur voulait accorder à un gros entrepreneur un prix inférieur à ce qu'il demanderait normalement aux autres entreprises. Les faits démontrent que les lois anti-coalitions tendent à nuire au petit entrepreneur.

Les gros entrepreneurs disposent habituellement du personnel nécessaire pour leur éviter les difficultés. La plupart du temps, ils ont des moyens financiers suffisants pour poursuivre leurs activités au cours d'un long procès. Les petits entrepreneurs reçoivent de nombreux questionnaires de Statistique Canada, par exemple. Ils sont souvent obligés d'engager des comptables ou des vérificateurs pour s'occuper de ce genre de choses. Ils reçoivent toutes sortes de demandes de la part d'une bureaucratie omniprésente et chacune d'elles leur rend la vie plus difficile. La situation empire même à mesure que l'entreprise s'aggrandit. Je voudrais vous donner un exemple de ce dont je veux parler.

● (2130)

Trois ou quatre compagnies situées dans diverses régions de l'Ontario livrent du béton au sud de l'Ontario pour exactement le même prix. Il est acheminé sur de petites ou de grandes distances par deux ou trois moyens de transport différents sans qu'on semble de préoccuper de la concurrence. Pourtant, parce que ces compagnies sont particulièrement importantes, elles semblent pouvoir le faire impunément. Le prix du béton au baril, qui a maintenant été changé, était auparavant le même pour toutes les compagnies. En outre, les compagnies essaient de nous faire croire qu'elles se livrent concurrence entre elles, mais elles ne permettent pas aux clients de venir chercher le béton à l'usine. Si un acheteur a le matériel nécessaire et désire aller chercher le produit lui-même, il n'est pas

autorisé à le faire. Il doit acheter le béton aux conditions fixées par les compagnies et ces conditions sont toujours semblables.

Il y a ensuite la question des centres commerciaux. Les constructeurs et les promoteurs s'occupent souvent de ces centres commerciaux. La mise en application de la loi pourrait entraîner un problème. Il me semble que la loi pourrait interdire tout à fait l'existence des centres commerciaux. L'objectif d'un centre commercial consiste à empêcher qu'on y vende deux sortes de marchandises de la même nature. Si je comprends bien le bill, cela ne serait plus permis. Il semble n'y avoir aucune concurrence dans les centres commerciaux.

A mon avis, ces centres ne sont pas aussi dangereux qu'on le pensait auparavant. Dans la ville où j'habite, il y a trois centres commerciaux et cela n'empêche pas le secteur des affaires de prospérer. A mon avis, ces centres ont au contraire favorisé le commerce. Dans d'autres régions de l'Ontario, à Peterborough par exemple, il y a d'énormes centres commerciaux qui n'ont pas nui au secteur commercial du centre-ville. Cependant, selon moi, le bill empêcherait les centres commerciaux de poursuivre leurs activités.

A mon avis, un des aspects les plus critiques de la loi est que ce sont les petites entreprises qui seront touchées. Les grandes entreprises ont une protection suffisante. J'ai récemment été témoin d'une situation qui dépeint exactement ce que je veux dire.

Dans ma circonscription, il y a une usine où l'on fabrique des tôles galvanisées qui pourraient se vendre partout dans le sud de l'Ontario. Le personnel de la compagnie est syndiqué et paie, dans cette région, des cotisations inférieures à celles des agglomérations urbaines. A cause de son efficacité, cette compagnie pourrait vendre son produit à Toronto, mais les syndicats de Toronto l'ont jusqu'à présent empêchée d'y faire des affaires. Je ne vois rien dans la loi qui pourrait aider dans ce cas.

Le syndicat de Toronto est assez fort pour interdire ce produit aux tôleries de l'agglomération urbaine, simplement parce que les cotisations syndicales payées par la compagnie sont inférieures à celles de Toronto. Voilà un exemple de discrimination qui devrait être interdit. Je n'ai pu trouver dans la loi rien qui puisse aider cette société.

La loi traite de beaucoup de choses, entre autres des industries de service; elle propose des changements radicaux. Voilà bien deux ou trois législatures que la loi est en chantier et deux différents ministres s'y sont intéressés. Je ne pense pas qu'il y aurait d'inconvénients à avancer lentement.

Je sais que l'on désire renvoyer le bill au comité, mais j'espère qu'à ce stade le ministre acceptera un certain nombre d'amendements de la part de nos collègues qui ont une expérience des affaires, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. J'espère que le présent bill reviendra de l'étude en comité complètement modifié.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au présent débat sur un projet de loi que j'estime complexe et de grande portée. Le ministre a dit qu'il entendait y apporter des amendements lorsqu'on l'étudiera en comité.

M. Alexander: Faites-le lui consigner par écrit.

M. Neil: Excellente idée. Ce projet de loi veut dire que le gouvernement se mêle de plus en plus des activités quotidiennes de l'homme d'affaires, mais le ministre a demandé qu'on l'adopte en vitesse. Il touche trois domaines importants. D'abord celui de la consommation en ce qui a trait à la publicité trompeuse, aux pratiques commerciales et méthodes de vente au détail indésirables. Il traite aussi de certains aspects réglementaires en ce qui concerne la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Le reste du projet de loi traite évidemment de sport professionnel et amateur et apporte des modifications à la loi sur les banques.

Quant aux parties du bill qui concernent le consommateur, je ne crois pas que les députés s'y opposent tellement. Je crois que tous les députés, surtout ceux qui ont exercé le droit, verront d'un bon œil une loi traitant précisément de méthodes de vente par recommandation, de vente pyramidale, de vente à prix d'appel et de double étiquetage pour ne donner que quelques exemples. J'ai toujours été fermement convaincu de l'à-propos de cette vieille expression latine qui sert toujours en droit anglais, *caveat emptor*—que l'acheteur se méfie. J'ai toujours moi-même suivi cette règle. Peut-être l'ai-je suivie parce qu'il y a bien des années, quand j'ai commencé à travailler et que je gagnais $30 par mois, un vendeur d'encyclopédie très futé vint me voir et réussit à m'en vendre un ensemble. Puisque je ne gagnais que $30 par mois, il m'a fallu bien du temps pour payer ces livres. J'ai donc appris très tôt qu'on doit toujours se méfier des vendeurs et des commerçants rusés.

Après avoir exercé le droit pendant une vingtaine d'années, je me rends compte que plusieurs personnes intelligentes n'ont jamais eu une expérience semblable à la mienne et qu'ils ont donc été joués à de nombreuses occasions par des vendeurs rusés qui faisaient de la vente par recommandation, surtout dans ma région, dans le rayon de la toiture et du revêtement pour les maisons. Ayant eu affaire à certains de ces vendeurs habiles, je comprends mieux comment des gens se sont laissé prendre. Il faut les protéger contre ce genre de choses.

● (2140)

Au sujet du pouvoir de réglementation qu'on accorde dans le bill, le ministre a affirmé qu'il servirait à réglementer les grandes compagnies. Mais la loi ne précise pas ce qu'on entend par une grande compagnie ou une petite entreprise. Il serait sûrement possible de modifier la loi afin de donner la définition précise d'une grande et d'une petite entreprises en se fondant sur l'avoir ou sur le chiffre d'affaires de celles-ci.

Les petites entreprises constituent l'épine dorsale de notre économie. Ce sont les plus gros employeurs. Or, nous constatons que de plus en plus de petits commerces ferment leurs portes chaque jour. Pour quelle raison? C'est dû en grande partie à l'accroissement des règlements et des contrôles du gouvernement. Je me suis entretenu dernièrement avec plusieurs petits commerçants de ma circonscription, des commerçants prospères maintenant près de la retraite et qui aimeraient vendre leur entreprise à des personnes plus jeunes. Cependant, ils constatent qu'aucun jeune n'est intéressé bien que leur affaire soit exceptionnellement bonne.

Lorsqu'on parle à des jeunes d'acheter une entreprise, que répondent-ils? Que cela ne les intéresse pas. Qu'ils n'auraient pas de difficultés à emprunter, étant donné les divers organismes étatiques comme la BEI auxquels ils pourraient s'adresser, mais qu'ils ne veulent pas se voir paralyser par des règlements et des règles de toutes sortes. Que va-t-il arriver à ces petites entreprises? Dans deux cas dont j'ai eu connaissance, les propriétaires à qui j'ai parlé essaient de vendre depuis trois ans environ. Ils ont fini par se faire à l'idée de liquider graduellement leur stock, de vendre l'immeuble et de se retirer des affaires. Cela

entraîne, dans une petite collectivité, la suppression d'emplois et l'appauvrissement de l'économie.

Pour ma part, je n'ai pas d'estime pour le méthodes des sociétés plus importantes qui, en raison de leur taille, sont à même de se protéger de la concurrence. Mais je respecte le chef de la petite entreprise qui donne toute sa mesure dans un marché concurrentiel.

Le rapport de 1969 du Conseil économique du Canada m'a fort intéressé. J'aimerais en citer le passage suivant:

> L'établissement et l'application d'une politique de concurrence du genre de celle qui existe actuellement au Canada peuvent être considérés comme traduisant l'opinion que dans la majeure partie de l'économie, les forces de la concurrence sont susceptibles de répartir les ressources de façon plus efficace et plus économique—moyennant des frais généraux moins lourds—que tout autre dispositif comme par exemple la propriété et le contrôle publics, la réglementation par l'État des entreprises jusque dans les moindres détails, ou l'autodétermination par les grands complexes industriels... La politique de concurrence a pour objet non pas de réaliser un régime théorique de concurrence «parfaite» sur tous les marchés qui composent le système, mais plutôt de favoriser l'épanouissement, dans toute la mesure possible, du potentiel de concurrence du système, malgré ses imperfections.
>
> La concurrence qui en résulte est recherchée non pas en elle-même, mais pour ce qu'elle peut réaliser en assurant la mise en œuvre efficace et utile des ressources. De la sorte, c'est le marché qui accomplit les missions à remplir, et l'État a pour tâche principale, en ce qui concerne l'emploi efficace des moyens, de veiller à ce que le marché ait la libre possibilité de donner toute sa mesure. On attribue à la concurrence le rôle de mécanisme principal de contrôle par la société...; la concurrence ne doit pas constituer l'objectif, mais plutôt l'instrument principal d'efficacité.

Il ne nous faut pas perdre de vue les principes énoncés dans cette déclaration. Je crois qu'on aurait tort d'adopter le bill en se disant qu'il sera de toute façon amendé en deuxième lecture. Il me semble qu'il faudrait le retirer dès maintenant et y introduire des amendements additionnels afin qu'il concorde avec les principes établis dans le rapport du Conseil économique.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Avant de donner la parole au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), puis-je vous rappeler que le discours du ministre clôturera le débat à ce stade de l'étude du bill. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et énormément d'intérêt les remarques faites par plusieurs honorables députés. Je dois dire que leurs propos m'aideront sûrement à élaborer en compagnie des députés membres du comité parlementaire qui étudiera ce projet de loi, à améliorer cette loi extrêmement importante et désirée depuis longtemps par beaucoup de Canadiens.

Je pense qu'en clôturant ce débat, il est important que j'assure les honorables députés de mon intention de présenter des amendements à la loi, amendements qui sont largement le fruit de mémoires et de suggestions présentés par des organismes canadiens lors de l'étude de ce projet de loi par le dernier Parlement.

● (2150)

Je voudrais quand même relever certains propos tenus lors du débat de 2e lecture, et reprendre plus particulièrement une question posée par le député de York-Simcoe (M. Stevens), à savoir si cette loi constituait vraiment une amélioration sur la législation actuelle. Je pense que cette Chambre ne voudra pas mettre en doute le désir réel de progrès, le souci constant de mieux servir la population qui ont animé à la fois le gouvernement, le Conseil économique du Canada, le ministère de la Consommation et des Corporations, la Direction des enquêtes sur les coalitions, et les très nombreux experts qui ont été consultés tout au long du processus très ardu de révision de notre politique de concurrence qui, en fait, a débuté en 1966.

Que les résultats soient à la hauteur de tous ces efforts, je pense, monsieur l'Orateur, qu'on voudra bien l'admettre, comme le faisaient d'ailleurs plusieurs députés des deux côtés de la Chambre qui ont pris la parole au cours de ce débat. Ils reconnaissent le bien-fondé et l'urgence d'une telle législation.

Mais peut-on vraiment refuser de reconnaître que c'est améliorer d'une façon importante la loi actuelle que d'étendre son champ d'application aux services?

Je pense qu'il faut bien dire ceci: le Canada est presque le seul pays ayant une politique de concurrence qui ne s'applique pas aux services. Parmi les pays de l'OCDE, l'Irlande et le Canada sont les seuls, apparemment, à ne pas avoir de politique de concurrence s'appliquant aux services.

Or, je pense que la Chambre, monsieur l'Orateur, admettra avec moi qu'il est grand temps que notre pays perde ce statut peu enviable. Les très nombreux consommateurs canadiens qui se sont plaints à mon ministère de l'existence de pratiques restrictives dans les secteurs des services se demandent plutôt pourquoi cette extension de la loi n'a pas été faite depuis longtemps.

Monsieur l'Orateur, je vois que le temps passe, et je voudrais tenter de couvrir plusieurs aspects qui ont été signalés par les honorables députés, mais je n'aurai pas le temps de le faire ce soir. Je veux quand même dire une chose, c'est qu'il n'y a pas très longtemps l'opinion publique canadienne se faisait brutalement rappeler qu'aucune loi n'existait pour interdire l'entrée en vigueur au Canada de jugements, de lois ou de directives en provenance de pays étrangers, et contraires à l'intérêt public canadien.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, qu'il est urgent de remédier à cette situation. C'est précisément ce que se propose de faire le bill C-2 en donnant à la Commission le pouvoir d'émettre en cette matière les ordonnances appropriées à chaque cas.

Je pense que l'une des choses qui a été soulevée a trait aux recommandations du Conseil économique du Canada, et je voudrais rappeler les propos de l'honorable député de York-Simcoe, qui laissait entendre à la Chambre qu'il devait y avoir un autre rapport du Conseil économique du Canada. Or, dans le troisième rapport du Conseil économique du Canada, à la page 2 de ce rapport, il est dit, et je cite:

> Nous avions d'abord songé à un quatrième rapport qui aurait été un résumé de tout le travail accompli dans le cadre de ce mandat, mais aujourd'hui, nous estimons qu'il serait superflu.

Je pense donc, monsieur l'Orateur, que ce passage du troisième rapport suffit pour écarter le reproche qui nous aurait été fait de fonder notre révision de la politique de concurrence sur un rapport qui n'était que provisoire.

Finalement, je pense que la question concernant les syndicats, à l'effet qu'on semble vouloir reprocher au gouvernement de les exclure de cette loi, mérite une clarification. En réalité, les syndicats sont exclus, à l'exception de tout ce qui touche la négociation collective. Une telle situation était inacceptable. Or, voilà pourquoi, au fond, toutes les activités des syndicats reconnus par la loi n'avaient pas été assujetties à la première loi canadienne sur la concurrence en 1889, exemption qui existe toujours.

De nos jours, tant au niveau provincial que fédéral, nous avons tous une législation très spécialisée sur le travail. Il y avait des réformes à faire, c'est au niveau du travail qu'il faudrait agir. Le bill C-2 clarifie cependant plusieurs aspects des exemptions de la négociation collective. J'aimerais souligner, en particulier, la disposition du projet de loi précisant que les exemptions se feront tout autant pour les employeurs que pour les employés.

Monsieur l'Orateur, je conclurai en rappelant que toutes les modifications contenues dans ce projet de loi intéressent peut-être d'une manière différente, mais toujours avec une égale importance, les intérêts des consommateurs canadiens. Ces intérêts sont, j'en suis convaincu, aussi mal servis par les complots restrictifs, la fixation du prix de revente, le refus de vendre, qu'ils le sont par la publicité trompeuse ou les ventes pyramidales. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai préféré présenter un projet de loi unique, plutôt que d'inclure les mesures de protection des consommateurs dans un projet de loi distinct. J'espère donc que ce projet de loi sera étudié avec tout le sérieux voulu par les membres du comité parlementaire, et que nous pourrons étudier de nouveau en troisième lecture un projet de loi vraiment digne des Canadiens et de la politique de concurrence au Canada.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre aurait l'obligeance de revenir à l'article de l'ordre du jour relatif à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux et de revenir également à l'appel des motions. Si la Chambre y consent, je vais présenter le premier et le second rapports du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, et s'il y a consentement unanime, je proposerai l'adoption du premier rapport ce soir.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Les députés ont entendu la demande du député de Halifax-East Hants (M. McCleave). Y a-t-il consentement unanime?

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il n'y a pas consentement unanime, nous ne pouvons accéder à la demande du député.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

[M. Ouellet.]

LES TRANSPORTS AÉRIENS—DEMANDE DE SERVICE ENTRE L'EST DE LA SASKATCHEWAN ET L'OUEST MANITOBAIN—LA REQUÊTE DE TRANS AIR QUANT À UNE LIGNE D'AVION À RÉACTION

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le 17 octobre, j'ai posé une question concernant le service aérien entre l'ouest du Manitoba et l'est de la Saskatchewan. J'aborde de nouveau le sujet ce soir en raison de la confusion et du gâchis qui caractérisent la politique des transports comme l'a si bien dit le ministre des Transports (M. Marchand) dans son célèbre discours du printemps dernier.

Je passe brièvement en revue l'historique de ce service. Dans les années 60, Air Canada inaugurait un service quotidien entre Calgary et des localités de la Saskatchewan et de l'ouest manitobain dans le cadre d'une nouvelle politique de transport aérien régional.

On construisit de nouvelles pistes à grands frais pour accommoder ces liaisons. Il y a deux ans, on a ouvert une nouvelle aérogare à l'aéroport de Brandon pour desservir l'ouest du Manitoba. On considérait cela comme un progrès important dans la politique des transports aériens et, le ministre des Transports, l'actuel ministre de l'Expansion économique regionale (M. Jamieson) était venu inaugurer l'aérogare.

En janvier, on a supprimé toutes les lignes entre l'ouest du Manitoba et l'est de la Saskatchewan. Cela montre bien qu'il règne une certaine confusion sinon du désordre dans la politique des transports aériens pour cette région du Canada. Et on consacre des centaines de millions de dollars à la construction de nouveaux aéroports pour Montréal et Toronto!

● (2200)

Je voudrais aussi parler du programme ADAC desservant Ottawa et Montréal, dont le coût s'élève, selon les sources d'évaluation, tantôt à 125 millions de dollars, tantôt à 25 millions de dollars, de l'annonce que le gouvernement va appuyer un service de transporteurs de troisième niveau, et aussi du fait établi qu'aucun programme de développement économique régional ne peut progresser sans une liaison aérienne correcte entre l'est et l'ouest du Canada.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) a fait d'intéressantes remarques à l'occasion de son passage à Winnipeg le 23 mai. C'est la raison de mon interpellation de ce soir. Le premier ministre déclarait:

> Comme vous le savez, le principe fondamental est que cette politique doit valoir pour la totalité du Canada. Nous avons pour ce faire recours à divers moyens, mais l'un des plus importants consiste à nous assurer que la croissance du Canada est partagée par chacune de ses régions et que toutes sont en mesure de prospérer.

Sa déclaration se poursuivait en ces termes:

> ... nous avons demandé à Air Canada de chercher en collaboration avec tous les gouvernements provinciaux à déterminer les mesures voulues pour instaurer dans chaque province un régime de transport aérien de troisième niveau destiné à fournir des services aériens locaux de qualité, à promouvoir les industries, à vaincre l'isolement et à créer des emplois. Air Canada collaborera ensuite avec les sociétés de transport existant dans chaque province à la mise en place de ce service. Au besoin, la société Air Canada fournira elle-même ce service, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale. Dans d'autres cas cependant, elle travaillera en collaboration avec les compagnies de transport existantes, les aidera financièrement grâce à un appui sur le plan de la gestion, à son expérience technique et de l'entretien, et naturellement à son vaste pouvoir d'achat.

Permettez-moi d'ajouter que nous voyons guère trace d'un pareil état de choses dans l'Ouest. Permettez-moi enfin de citer un autre passage de la déclaration du premier ministre. Il déclarait:

Dans un autre domaine du service aérien, de la politique aérienne, de l'expansion industrielle et de la création d'emplois, j'aimerais faire l'annonce suivante: le gouvernement a approuvé, en principe, l'établissement de services aériens reliant Winnipeg, Brandon, Dauphin, Yorkton et Saskatoon pour mettre à l'essai de nouvelles politiques aériennes de troisième catégorie, dont j'ai déjà parlé. Ces services aériens assureront la liaison entre ces villes de l'Ouest.

Je regrette l'absence du ministre des Transports. En réponse à ma première question, il a affirmé que le gouvernement avait acheté deux Saunders qui devaient assurer ce service, mais il n'a pas dit qui allait l'exploiter. La société TransAir, le transporteur régional désigné, sera-t-elle chargée d'assurer ce service? Il lui faudra une subvention, comme tout autre service aérien au Canada, si l'on en juge par l'expérience d'Air Canada. Si tel est le cas, quelle sera la nature de la subvention? Sera-t-elle semblable à celle qu'on a accordée pour la démonstration de l'appareil ADAC, maintenant en service entre Ottawa et Montréal? Enfin, madame l'Orateur, ce service sera-t-il complété par une liaison de première classe par avion à réaction avec l'Est du pays.

TransAir, le transporteur régional autorisé, assure le service entre Dryden, Kenora, Thunder Bay, et Toronto, mais, pour des raisons inexplicables, il ne poursuit pas jusqu'à Brandon, Yorkton, Dauphin, Regina ou Saskatoon. Depuis bientôt six mois TransAir a présenté une demande au comité des transports qui semble être en pleine léthargie. Le transporteur a offert d'assurer ce service sans subventions. Il assurerait un service direct et quotidien, aller et retour, vers Toronto et les marchés de l'Est; autrement dit, il exploiterait à l'est et à l'ouest et le ferait, je le répète, sans subventions. En somme, il assurerait le genre de service absolument essentiel aux programmes d'expansion économique des Prairies. Il compléterait également le service d'un transporteur de troisième catégorie. Ce serait un service de ramassage qui assurerait la viabilité du service d'avions à réaction offert par la TransAir. Quel que soit celui qui me répond ce soir, j'espère qu'il répondra à ces questions précises.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame l'Orateur, je crains de ne pouvoir répondre à toutes les questions soulevées par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). Je ne possède pas tous les renseignements nécessaires, mais je puis l'assurer que je me renseignerai au sujet de la plupart sinon de toutes les questions qu'il a posées. Je m'intéresse tout autant que le député à l'expansion des services aériens dans l'Ouest.

Dans son discours du 23 mai, dont le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a parlé, le premier ministre (M. Trudeau) déclarait que le gouvernement fédéral affecterait 1.5 million de dollars à l'achat de deux avions et des pièces détachées, devant servir à un projet de démonstration dans la province. Ces avions sont, naturellement, des ST-27 à turbopropulseur, fabriqués, comme le député le sait bien, par la Saunders Aircraft Company de Gimli, au Manitoba.

Le gouvernement fédéral attend une réponse officielle du Manitoba et de la Saskatchewan avant de s'embarquer dans ce projet de démonstration. Il est juste de dire que les négociations vont bon train. Tout indique qu'elles se poursuivront avec succès, mais aucune réponse officielle n'a encore été fournie. Les gouvernements provinciaux en cause sont donc les mieux placés pour dire quand débuteront les services de démonstration.

Le ministre des Transports (M. Marchand) a annonçé l'autre jour en Chambre qu'il avait fait le nécessaire pour acheter les deux appareils. L'appareil administratif est en branle.

Le premier ministre a aussi déclaré que le ministre des Transports et Air Canada constitueraient une équipe de fonctionnaires pour collaborer avec les provinces. Ce projet est en voie d'exécution. Il a fallu pour cela beaucoup de travail. Les fonctionnaires fédéraux ont fourni toute l'assistance possible pour cette initiative-pilote.

Je puis assurer au député que je compte également sur le succès du nouveau service qui sera bientôt inauguré. L'aérogare et les autres installations ont fait l'objet de diverses études. Des renseignements ont été fournis aux provinces pour leur permettre d'établir un planning d'exécution du projet-pilote. Le député a demandé qui exploiterait ce service. Je ne suis pas en mesure de lui répondre là-dessus.

En ce qui concerne la seconde partie de la question du député, la requête par laquelle TransAir a demandé à desservir par jet Brandon et sa région est, comme l'a dit le député, présentement étudiée par le Comité des transports aériens. Je ne m'étais pas rendu compte que ce dernier en était saisi depuis si longtemps. La question de la délivrance d'un permis à TransAir est de la seule compétence du Comité des transports aériens, et le ministère des Transports n'a rien à y voir. Il nous est évidemment impossible d'intervenir auprès du Comité à cet égard. J'espère cependant qu'il réexaminera cette requête.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA PROTECTION DES ALLOCATAIRES DE RÉGIMES PRIVÉS DE RETRAITE—LES ENTRETIENS AVEC LES BANQUES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, le jeudi 10 octobre, comme en fait foi le hansard à la page 281, j'ai posé la question suivante au ministre des Finances (M. Turner):

Le gouvernement songe-t-il à présenter au cours de la présente session une mesure législative concernant les régimes privées de retraites afin d'assurer une meilleure protection aux pensionnés de tels régimes et d'exiger que ces régimes répondent aux normes actuelles, et notamment à celle de l'indexation des pensions des personnes déjà à la retraite?

Dans sa réponse, le ministre des Finances a laissé entendre que ma question portait sur des projets de loi à venir et qu'étant donné certains aspects budgétaires, il ne pouvait pas donner une réponse complète. J'ai ensuite posé une question supplémentaire en ces termes:

Étant donné les assurances que le ministre a données au cours des précédentes sessions, pourrait-il commencer à passer à l'action à ce sujet en ayant d'autres entretiens avec les banques à charte à propos de leurs régimes de retraites insuffisants?

Le ministre a répondu qu'il avait eu précédemment des conversations avec les banques et qu'il me remerciait de lui rappeler la question.

Votre Honneur, quoique j'aie plutôt envie de dire Votre Grâce, en réalité, ma question est double. Elle pourrait même être triple. Mais elle est importante. J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) est au moins en mesure de m'assurer que les sujets sur lesquels porte ma question sont véritablement à l'étude.

● (2210)

Je ne veux certes pas exagéer ni semer la panique, mais c'est un fait que ces derniers mois, des régimes de pensions ont fait faillite; il est vrai qu'un certain nombre de régimes privés sont en difficulté et que leurs membres ne sont pas sûrs d'en tirer les pensions qu'ils escomptaient. Comme cette situation pourrait empirer, il faut que le gouvernement se hâte de l'étudier à fond et de prendre ses responsabilités, compte tenu du fait que le ministère des Finances est chargé d'appliquer les mesures législatives comme la loi sur les normes des prestations de pension. Voilà donc un aspect de la question: la nécessité de protéger les membres des régimes privés de pension, et j'exhorte la Chambre à y songer sérieusement.

Il y en a un autre qui a trait à l'indexation des pensions. Grâces aux efforts effectués à la Chambre, l'indexation est devenue assez généralisée. Mais lorsque les régimes privés rajustent les pensions en soustrayant l'indexation prévue dans la loi sur la sécurité de la vieillesse, les retraités eux-mêmes ne reçoivent aucune augmentation qui reflète la hausse du coût de la vie. L'indexation n'est vraiment efficace que si elle s'applique à toute la pension. J'espère que le gouvernement envisagera la possibilité d'une mesure imposant cette indexation à tous les régimes de pensions.

Voilà les deux grands aspects de la question, mais un autre en découle, au sujet des banques à charte. Celles-ci relèvent directement du gouvernement fédéral de bien des façons. Certaines d'entre elles lèsent déjà leurs employés retraités en soustrayant de l'indexation de leurs pensions le rajustement prévu par la loi sur la sécurité de la vieillesse. Je pourrais expliciter davantage si j'en avais le temps.

De nombreux employés de banque à la retraite, dont des gérants qui veulent conserver l'anonymat, sont mécontents du traitement que leur réservent les banques. J'espère que le ministre des Finances (M. Turner) poursuivra ses entretiens avec les banques et fera en sorte de les persuader qu'elles doivent respecter les règles du jeu. Au fond, non seulement les pensions publiques doivent être indexées de façon que les retraités puissent en vivre, mais il faut que les mêmes dispositions s'appliquent aux régimes privés de pension, et je demande au gouvernement d'y veiller.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame l'Orateur, en réponse à la question du député, je dirai que celui-ci se rend sûrement compte qu'une mesure régulatoire comme celle-ci comporte un certain nombre d'aspects sociaux, financiers et constitutionnels.

Nous ne devons pas perdre de vue que la majorité des régimes de pensions sont de compétence provinciale. Jusqu'ici, quatre provinces ont adopté des lois instituant des normes à l'égard des prestations de pension. Elles se sont intéressées surtout à deux aspects des régimes de pension, savoir, la solvabilité des régimes et la mobilité des prestations. Le gouvernement fédéral a légiféré de même à l'égard des régimes de pension applicables aux employés qui relèvent du Parlement.

La seule façon dont le gouvernement fédéral pourrait obtenir que les prestations de tous les régimes de pensions soient indexées, c'est indirectement en modifiant la loi de l'impôt sur le revenu de façon que tous les régimes qui ne se plieraient pas à l'indexation ne seraient plus reconnus, de sorte que les cotisations de l'employeur et de l'employé ne seraient plus déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Il s'ensuivrait peut-être que les employés actuels seraient moins bien protégés dans leur vieillesse qu'ils ne le sont actuellement.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

A remarquer qu'aucune des mesures législatives susmentionnées n'oblige l'employeur à établir un régime de pensions. Rien ne l'empêche non plus de mettre fin à son régime. Certains employeurs pourront avoir de la difficulté à financer leurs régimes de pensions faute de mesure législative concernant les pensions. L'indexation obligatoire des pensions pourrait bien forcer certains employeurs à mettre fin à leurs régimes actuels. Dans ces conditions, la Chambre comprendra que les demandes comme celle de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) doivent être considérées avec une extrême prudence.

LES TRANSPORTS—LE RAPPORT D'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT D'AVIATION À FROBISHER BAY—LE MOTIF DU RETARDEMENT DE LA PUBLICATION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame l'Orateur, je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire de sa nomination à un poste important au sein du gouvernement. Mon sujet de préoccupation provient de questions qui n'ont pas été posées seulement par moi-même mais par d'autres. Votre Grâce—et j'emploierai cette formule à votre endroit parce que vous nous honorez, au sujet d'un malheureux accident d'aviation survenu à Frobisher Bay en février dernier. Je me réjouis d'avoir l'occasion de prendre la parole parce qu'en réponse à des questions, le ministre a déclaré à un certain moment, comme en fait foi le hansard du 4 octobre à la page 118:

> Non, monsieur l'Orateur, la vérité ne peut être changée, mais elle est parfois difficile à obtenir.

En ce qui concerne les rapports sur les accidents et la sécurité du transport en général au Canada, soit tous les services qui relèvent de la juridiction fédérale, j'ai demandé pourquoi il n'y avait pas eu enquête et rapport des constatations du coroner dans ce cas-là. De nouveau, je tiens à faire comprendre au ministre la nécessité de dissocier l'organisme de réglementation de la responsabilité d'enquêter non seulement sur cet accident mais aussi sur tous ceux qui mettent en cause un service de transport relevant de notre compétence.

J'ai en main un rapport sur un accident d'un aéronef Sabreliner CF-BRL, le 27 février 1974, à Frobisher Bay, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les députés l'ont obtenu le 25 octobre, environ huit mois après l'accident. A mon avis, aucun organisme d'enquête compétent en Amérique du Nord ni en Europe n'aurait pris plus que trois mois pour s'en occuper. Je ne comprends pas pourquoi il y a eu dans ce cas-ci un si long retard.

Permettez-moi de signaler un passage de ce rapport à l'appui de l'importance que j'attache à la nécessité de créer une commission indépendante pour enquêter sur ces accidents. A la page 2 du compte rendu, sous la rubrique «Circonstances de l'accident», on trouve le passage suivant au dernier alinéa:

Le radiophare non directionnel principal de Frobisher, émetteur à grande puissance, cessa d'émettre à 00:10 et son fonctionnement fut rétabli à 00:59.

Toutes les heures, aux fins de l'enquête, sont indiquées au temps moyen de Greenwich. Quiconque lit le compte rendu trouve à la page 9, sous la rubrique «Aides à la navigation», le passage suivant:

L'opérateur qui prit son service à 00:01 effectua la vérification habituelle de l'équipement de la station, et notamment du radiophare FY. Lors de la vérification auditive, le radiophare passa «au rouge», indication visuelle d'une panne de l'émetteur. L'opérateur tenta de le réparer.

D'après le rapport, l'opérateur a fait tout ce qui s'imposait dans les circonstances.

A mon avis, nous avons ici une contradiction. Tous ceux qui survolent l'Atlantique dans un avion léger ou, de fait, n'importe quel aéronef, liront ce rapport. Ces rapports ont tous pour but d'apporter des correctifs et de veiller à ce que les erreurs qui peuvent inquiéter les autres usagers de nos réseaux ne se reproduisent plus.

● (2220)

Il y a désaccord. Rien dans ce rapport n'indique depuis combien de temps l'émetteur ne fonctionnait plus avant 00:01, le jour en question. Il se peut qu'il ait cessé de fonctionner un certain temps avant cela. Ce que je veux dire, c'est que si nous voulons accroître la confiance en notre réseau fédéral de transport, non seulement des Canadiens, mais tous les usagers de nos lignes aériennes, nous devons être précis, complets et impartiaux.

Je ne mets aucunement en doute l'impartialité de l'enquêteur en l'occurrence, mais à mon avis, la publicité qui a entouré et entourera l'enquête du coroner et les divergences que suscitera ce rapport feront croire qu'il peut y avoir conflit d'intérêt dans les enquêtes sur les accidents de ce genre au Canada.

Je prends la parole pour bien faire comprendre au secrétaire parlementaire que je voudrais, comme tous les usagers de nos services de transport, non seulement que nos mesures soient justes, mais qu'elles semblent l'être. Il faut éliminer tout conflit d'intérêts. Celui qui nous occupe ne pourra être éliminé tant que ne seront pas tranchés ceux qui se rapportent à la responsabilité des enquêtes.

Je demande au secrétaire parlementaire pourquoi le rapport n'a pas été présenté à l'enquête du coroner. J'aimerais également savoir quand nous pouvons espérer avoir un bill sur la séparation de l'organisme de réglementation. Cela fait quatre législatures que je demande un tel bill. Si seulement le secrétaire parlementaire nous donnait espoir, je suis sûr que les usagers des aides à la navigation aérienne accorderaient à notre système la confiance qu'il mérite.

L'ajournement

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame l'Orateur, le député de Halifax-Dartmouth-Est (M. Forrestall) a très bien fait ressortir la nécessité de distinguer, dans des accidents de ce genre, entre les aspects qui relèvent de la réglementation et ceux qui relèvent des enquêtes. Je devrais peut-être lui rappeler les diverses étapes de la préparation du rapport sur l'écrasement du Sabreliner à Frobisher.

On m'informe que le rapport devait être terminé vers la mi-juillet ou un peu plus tard. Pour des raisons d'ordre technique et à cause de l'examen de pièces trouvées sur les lieux, on s'est rendu compte que les résultats ne seraient peut-être connus qu'à la mi-octobre. On me dit que les fonctionnaires du MDT ont rencontré le procureur de la Couronne le 15 juillet. Ils lui ont signalé que le rapport ne serait pas terminé avant cette date et ils ont demandé que le coroner retarde l'enquête jusque-là ou du moins qu'il ne compte pas recevoir le rapport plus tôt. Comme le député le sait, l'enquête du coroner a commencé le 30 septembre, mais le rapport n'était pas prêt avant le 9 octobre.

Je crois que c'est à propos qu'on a porté une accusation, non formelle toutefois, contre les enquêteurs. On a demandé aux représentants du MDT de commenter le rapport, et ils ont choisi de ne pas le faire. Ils ont bien voulu exposer les faits à l'enquête du coroner. Voilà, je crois, ce qui a amené cette situation.

Mon honorable collègue l'a déclaré, certaines gens auraient pu considérer qu'il y avait conflit d'intérêts. J'estime qu'il n'en est rien et mon honorable collègue a déclaré qu'il partageait mon avis. Toutefois, cela montre bien qu'il faut légiférer afin de séparer les deux fonctions, parce que nous jouissons d'une bonne réputation au pays et à l'étranger en ce qui a trait aux enquêtes de ce genre.

C'est le ministre des Transports (M. Marchand) qui a été chargé des enquêtes, et je ne crois pas que son travail soit remis en cause. Mais s'il est possible de rendre ce fait encore plus réel par l'adoption d'une loi, le gouvernement est bien prêt à le faire. Je ne puis préciser au député le moment où ce projet sera déposé, mais je crois que ce sera au cours de la présente session. Je suis sûr que le député aura des commentaires à faire quand le bill sera débattu. Je suis certain qu'il comprend certaines des difficultés occasionnant un léger retard dans la présentation du rapport.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je suis désolée d'interrompre encore le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé. La motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les 1er et 2e rapports du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires, en anglais et en français.

(*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*)

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT D'UN COMMUNIQUÉ SUR LA MISSION CANADIENNE AU BRÉSIL

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, copie du communiqué conjoint sur la mission canadienne que j'ai dirigée au Brésil.

* * *

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—L'À-PROPOS D'UNE ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer la motion suivante à propos d'une affaire urgente:

Étant donné les faits nouveaux dans l'industrie bovine au Canada, l'abattage de veaux au Manitoba et en Ontario, l'abattage de trois veaux et leur pendaison subséquente sur des échafauds installés en bordure de la route 153 au Québec, et l'abattage imminent de 600 veaux au Québec, la Chambre demande au ministre de l'Agriculture d'instituer une enquête sur cette industrie sur-le-champ.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre a entendu la motion. Elle est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement et ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être présentée en ce moment.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON SUGGÈRE QUE LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL RELÈVE LE DÉFI D'UN DÉBAT TÉLÉVISÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion d'une extrême urgence.

Considérant l'invitation de Me Jérôme Choquette, ministre de la Justice de la province de Québec, à l'honorable solliciteur général du Canada (M. Allmand), de le rencontrer dans un débat public, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que la Chambre invite le solliciteur général à relever le défi de Me Choquette dans les plus brefs délais.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DIFFICILE DES ÉLEVEURS DE BOVINS—ON DEMANDE DE L'AIDE FÉDÉRALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire d'une extrême urgence, puisqu'il s'agit de la situation excessivement précaire dans laquelle se trouvent les éleveurs de bovins.

Étant donné que les éleveurs de l'Est du Canada abattent jour après jour des animaux sur les routes ou le long des routes pour attirer l'attention des gouvernements sur la situation difficile dans laquelle ils se trouvent, à la suite de l'augmentation des coûts de production et à la baisse du prix de la viande de bœuf, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre étudie sans délai cette situation désastreuse dans laquelle se trouvent les éleveurs de bovins, et que des recommandations soient faites en vue d'adopter des mesures immédiates destinées à protéger cette catégorie de producteurs, et éviter aux consommateurs des situations difficiles dans quelques mois.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

M. André Fortin (Lotbinière): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Sans mettre en doute, puisque le Règlement me l'interdit, la justesse de la décision de la présidence, je dois dire que nous n'avons pas entendu, peut-être parce que nous sommes à une extrémité de la Chambre, de voix négatives exprimant le refus du consentement unanime à la motion excellente et très importante de l'honorable député de Bellechasse. Au nom de mes collègues, je voudrais que vous demandiez de nouveau à la Chambre son consentement unanime.

M. l'Orateur: Je puis simplement dire que la négation était tout à fait claire à la présidence.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION PRÉVOYANT LA PROTECTION DES JEUNES CONTRE LES INVITATIONS À DES ACTES SEXUELS

M. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le bill C-360, tendant à modifier le Code criminel.

Des voix: Expliquez-vous.

● (1410)

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, ce bill modifiera le Code criminel en corrigeant la situation créée par une récente décision de la Cour d'appel de l'Ontario. Avant cette décision, un accusé pouvait être déclaré coupable et condamné pour avoir fait des propositions indécentes à un enfant de moins de 15 ans si le délit était prouvé. Or, en vertu de cette décision, il fallait des preuves physiques pour que le délit soit reconnu. La modification rétablira l'ancienne loi assurant plus de protection à l'enfant.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.

M. l'Orateur: Questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'OBJET DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre à propos des entretiens qu'il aura demain avec les premiers ministres provinciaux. Je me réjouis beaucoup de la tenue de cette rencontre. Comme le premier ministre a rejeté il y a quelques semaines la proposition de tenir une telle rencontre et qu'il a maintenant invité les premiers ministres à venir le rencontrer à Ottawa demain, peut-il dire à la Chambre quel fait nouveau le porte à croire qu'une telle rencontre sera maintenant utile alors qu'il la jugeait inutile il y a quelques semaines seulement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas exactement à quoi le chef de l'opposition veut faire allusion à propos de ces dernières semaines. Pense-t-il à la conférence au sommet que le premier ministre Davis a proposé de tenir en public dans un discours à l'Exposition de Toronto, et à laquelle je me suis opposé. Je n'ai jamais été contre le principe de la consultation. Il tient, au contraire, une très grande place dans notre politique. Nous en avons parlé dans le discours du trône et j'en ai parlé publiquement un peu partout en insistant sur l'importance de nous entretenir avec tous les secteurs de la population canadienne, les gouvernements provinciaux y compris.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelle qu'ait put être la demande formulée par un des premiers ministres, il s'agissait d'une réunion officieuse sollicitée par tous les premiers ministres des provinces après leur propre rencontre. J'aimerais demander au premier ministre s'il compte faire demain aux premiers ministres des provinces une proposition précise sur la formule et la méthode de consultation que le gouvernement canadien veut adopter afin de voir si les principales catégories économiques peuvent se mettre d'accord sur la répartition du PNB.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que la meilleure façon de répondre à cette question, c'est de dire que le processus de consultation auquel nous avons toujours pensé en est un continu; il se réalise étape par étape. Je ne voudrais pas faire croire à la Chambre que nous ferons demain une proposition quelconque aux premiers ministres des provinces. Nous avons annoncé dans le discours du trône qu'il y aurait une rencontre fédérale-provinciale avec les premiers ministres des provinces au début de l'année prochaine. Il vaudrait mieux faire la proposition dont parle le chef de l'opposition à cette occasion plutôt que demain. C'est demain que s'amorce le processus de consultations entre les premiers ministres des provinces et moi.

M. Stanfield: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je dois avouer que la désinvolture avec laquelle le premier ministre parle de l'inflation me renverse.

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

M. Stanfield: Nous allons avoir du leadership à petites doses. Le premier ministre voudrait-il nous préciser le but de son invitation aux chefs provinciaux demain et nous faire connaître le sujet de la discussion?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous allons examiner la question de l'inflation. Il ne s'agit pas d'une conférence sommet publique et je n'ai pas l'intention de dévoiler le programme de cette conférence avec les premiers ministres.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—L'OPPORTUNITÉ DU DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE PRÉLIMINAIRE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, le premier ministre se souvient des circonstances dans lesquelles on avait demandé cette réunion, à en juger d'après sa réponse cinglante l'impuissance des premiers ministres. Je suis sûr qu'il s'en souvient.

M. Trudeau: Je ne prenais pas le mot au sens physiologique.

M. Lawrence: Pour que les premiers ministres soient mieux préparés à cette réunion, le premier ministre s'est-il donné la peine de leur communiquer des principes directeurs ou un ordre du jour quelconque en prévision de la rencontre de demain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les lettres que j'ai échangées avec eux disaient bien clairement que nous examinerions le problème de l'inflation. Ce sera le principal sujet à l'ordre du jour.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, pour que la discussion des affaires du pays puisse se faire à la Chambre aussi bien qu'avec les premiers ministres provinciaux, le premier ministre aurait-il l'amabilité de permettre aux députés d'examiner également cette correspondance, ou du moins de nous donner un aperçu des délibérations de demain?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'inconvénient à déposer une copie de cette correspondance, pourvu que les premiers ministres m'autorisent à déposer les réponses. La Chambre ne sera pas privée de l'occasion d'en discuter. Nous accueillerons même avec plaisir les suggestions positives de l'opposition. Celle-ci aura une excellente occasion de les présenter durant l'étude du budget.

* * *

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—L'EXAMEN DES SUBVENTIONS ACCORDÉES À L'ENTREPRISE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-il dire à la Chambre si son ministère a ordonné une étude complète de toutes les subventions accordées par le gouvernement fédéral à la United Aircraft. Si oui, en a-t-il reçu les résultats? En dernier lieu, si la réponse est oui, le ministre permettra-t-il aux députés de prendre connaissance de l'étude?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il serait exagéré de dire qu'une étude complète a été ordonnée. Nous avons passé en revue les contrats en cours entre le gouvernement et la United Aircraft. Cette revue révèle que quelque 66 millions sur environ 70 millions de dollars pourront être remboursés si la compagnie réalise des bénéfices. J'ai qualifié ces sommes de subventions. Je crois que c'était le terme approprié puisque, comme elle le reconnaît elle-même, la compagnie a déjà perdu 87 millions de dollars.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre a mal compris la question. Je ne parle pas d'une étude qu'il peut avoir demandée de faire ces dernières semaines, mais d'une autre beaucoup plus ancienne. A-t-on étudié la question de savoir s'il était financièrement judicieux d'accorder des subventions à cette corporation en premier lieu? Je demande si une telle étude a été faite il y a un certain temps, et c'est de cette étude que je veux parler quand je demande au ministre d'en déposer les conclusions si elle a été faite.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune étude du genre, mais je me renseignerai.

UNITED AIRCRAFT—L'OPPORTUNITÉ D'UNE SUSPENSION DES SUBVENTIONS DURANT L'ENQUÊTE SUR LES OPÉRATIONS DE L'ENTREPRISE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire. Étant donné que le gouvernement du Québec a décidé de suspendre en partie les versements de la subvention de 2 millions de dollars accordée à la United Aircraft, parce qu'il estime que cette société n'a pas rempli son contrat, et étant donné que la compagnie deHavilland Aircraft, de Toronto, qui est maintenant placée sous le contrôle du gouvernement, n'a pas été en mesure de remplir son contrat de production parce que la United Aircraft ne lui fournissait pas de moteurs, est-ce que le gouvernement fédéral, en raison de sa participation financière plus importante dans la compagnie United Aircraft, envisage de suspendre ses subventions à cette société en attendant les résultats d'une enquête sur ses activités.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accorde à cette société un certain nombre de subventions qui visent des programmes bien précis. Ceux-ci font l'objet d'un contrôle permanent qui permet au gouvernement de s'assurer que les activités de la société sont conformes aux contrats.

* * *

● (1420)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON SUGGÈRE QUE DE L'AIDE FÉDÉRALE SOIT ACCORDÉE AUX PRODUCTEURS DE BŒUF

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné la situation dans le domaine de l'agriculture, vu le massacre des veaux dans la région de Shawinigan et dans d'autres régions de la province de Québec, le ministre est-il actuellement en communication avec le ministère de l'Agriculture du Québec en vue de trouver une solution à ce problème très sérieux, qui ne favorise pas du tout les agriculteurs?

Monsieur l'Orateur, étant donné que la classe agricole est peut-être celle qui a le plus raison d'agir ainsi, le ministre fédéral de l'Agriculture a-t-il une solution à proposer au gouvernement du Québec relativement à ce problème?

Questions orales

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député me demande si j'ai une solution au problème du Québec. Je pense qu'à certains égards, la question est du ressort provincial. Comme je l'ai dit l'autre jour, le Québec est la province qui a institué le programme le plus réaliste d'aide aux producteurs de viande. Nous mettons au point un programme qui, je l'espère, sera assez réaliste pour aider les producteurs autrement que ne le font les programmes provinciaux actuels, y compris celui du Québec qui, je le répète, est le plus étendu de tous.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LA RAISON DE L'ÉCART ENTRE LES PRIX À LA PRODUCTION ET CEUX À LA CONSOMMATION

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations.

Les agriculteurs se plaignent que l'an dernier leur viande de veau se vendait de 60 à 75c. la livre, alors que cette année on a toutes les difficultés du monde à trouver 15c. Les prix dans les magasins ou dans les super-marchés demeurent cependant exactement les mêmes que l'an dernier.

Est-ce que le ministère fait actuellement enquête pour trouver exactement quels sont ceux qui abusent et quels sont les véritables voleurs du consommateur au Canada?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je rappellerai à l'honorable député que M^me^ Plumptre s'occupe de surveiller les tendances des prix dans le domaine de l'alimentation. Par ailleurs, j'aimerais beaucoup que l'honorable député me fournisse toutes les données qu'il vient de rapporter à la Chambre parce que, me dit-on, elles ne sont pas tout à fait conformes à la vérité.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Le ministre vient de dire que les chiffres que je viens de donner ne sont pas exacts. Dans ma région, et je le sais, les agriculteurs font parfois des encans, et les prix qu'on leur a offerts, en certains cas, les ont forcés à racheter leur propre bétail, parce qu'ils les perdaient totalement en les vendant à l'enchère. Le ministre a-t-il les données établies par l'UPA dans la province de Québec, lesquelles prouvent exactement ce que je viens de dire?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, une étude est actuellement faite à ce sujet, et si l'honorable député veut me fournir d'autres données, il me fera plaisir de les transmettre aux personnes qui étudient présentement cette question.

[M. Caouette (Témiscamingue).]

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ABSENCE AU TRAVAIL DES INSPECTEURS DES GRAINS À VANCOUVER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au président du Conseil du Trésor. Étant donné que les 45 des 48 inspecteurs des grains à Vancouver qui ne se sont pas présentés au travail hier semblent atteints du microbe q^l^ui s'est développé au ministère du Travail à Ottawa pendant la grève des manutentionnaires du grain, le président du Conseil du Trésor est-il prêt à avaler le même antidote que le gouvernement a alors administré de force aux cultivateurs, pour éviter des arrêts de travail prolongés ou une grève par les inspecteurs?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, les inspecteurs concernés sont actuellement en négociation avec le gouvernement. Nous espérons que nous pourrons bientôt en venir à une conclusion satisfaisante.

[*Traduction*]

M. Towers: Une question supplémentaire. Le gouvernement, qui a si bien donné le ton à l'occasion de la grève des manutentionnaires de céréales, est-il prêt maintenant à payer la note et le président du Conseil du Trésor se rendra-t-il sur la côte du Pacifique pour rencontrer les inspecteurs de céréales et essayer de résoudre une situation qui se révèle très grave?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, il y a un régime bien établi au Canada pour s'occuper de ces situations, savoir celui des négociations et des conciliations. Nous suivons donc le processus normal. Ces travailleurs ne sont pas à ce moment-ci en mesure de faire la grève illégalement, et nous espérons que nous pourrons régler la difficulté avant qu'ils puissent déclencher la grève.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA POSSIBILITÉ DE PROPOSITIONS DU MINISTRE DU TRAVAIL LORS DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE FÉDÉRAL

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'aimerais poursuivre dans cette direction, monsieur l'Orateur, car la négociation collective va certainement avoir une très grande importance en 1974-1975. Étant donné que le calendrier des négociations collectives au Canada pour 1975 sera le plus chargé que nous ayons jamais connu, et que les travailleurs veulent se protéger contre tous les méfaits à venir de l'inflation, le ministre du Travail peut-il nous dire s'il a l'intention de présenter, lors de la conférence des premiers ministres sur l'inflation, des recommandations destinées à éviter une crise ouvrière en 1975?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): A mon avis, il serait plus approprié d'adresser une question au sujet du programme de la conférence des premiers ministres provinciaux sur l'inflation au premier ministre.

M. Alexander: Je remercie le ministre de sa réponse, mais je ne vois pas pourquoi je devrais poser ma question au premier ministre; le ministre du Travail contribue certainement quelque chose à cette conférence. J'aimerais demander au premier ministre si le ministre du Travail a formulé des recommandations en vue d'éviter une crise ouvrière en 1975, recommandations que le très honorable député pourra présenter aux ministres lors de la conférence sur l'inflation. Le premier ministre et le ministre du Travail se sont-ils consultés sur cette question extrêmement délicate et importante?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail jouera certainement un rôle très important lors des consultations du genre de celles que nous projetons. Pour ma part, je n'ai pas l'intention d'étudier cette question en détail demain avec les premiers ministres provinciaux. Par ailleurs, s'ils font des propositions susceptibles d'intéresser le ministre du Travail, je veillerai certainement à ce qu'elles lui soient communiquées.

LA POSSIBILITÉ DE PROPOSITIONS DU MINISTRE DES FINANCES LORS DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Il me semble que le ministre du Travail et le premier ministre prennent à la légère une situation qui est pourtant grave. Si je ne m'abuse, le ministre des Finances a déclaré le 16 septembre:

> Il importe que nous cherchions à en arriver à un consensus national afin d'établir un équilibre juste et raisonnable entre les salaires, les prix et les bénéfices, pour le plus grans bien de nous tous.

J'aimerais maintenant demander au ministre des Finances, s'il est sérieux, s'il s'est entretenu avec le premier ministre de la façon de présenter ce principe aux premiers ministres provinciaux demain, afin de déterminer s'il sera possible d'établir un consensus sur ces questions.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Lawrence: Je ne voudrais pas faire perdre du temps aux députés mais, à mon avis, la réponse . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je reviendrai à l'objection soulevée par le député dans un instant. A mon avis, étant donné la réponse qu'a fournie le ministre, il ne conviendrait pas de ne pas permettre une dernière question supplémentaire au député de Hamilton-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Puisque nous constatons qu'il se passe quelque chose chez nos vis-à-vis, le ministre des Finances voudrait-il bien nous informer s'il est prêt à déposer les recommandations qu'il a faites au premier ministre à cet égard; nous pourrions ainsi avoir une idée de ce qui va se passer.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Les conversations qui ont lieu actuellement entre le premier ministre et les autres membres du gouvernement sont, à ce stade, couvertes par le secret du cabinet. Lorsque la politique sera élaborée, la Chambre en sera informée.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je m'excuse beaucoup de demander la parole pour un rappel au Règlement . . .

Des voix: Bon, asseyez-vous, alors!

M. Lawrence: . . . mais cela ne m'empêche pas de le faire. Il y a un instant, le ministre du Travail a fait allusion à «l'ordre du jour de la conférence de demain.»

Le premier ministre m'a indiqué qu'il n'y avait pas d'ordre du jour pour la conférence de demain. Le ministre du Travail peut-il dire à la Chambre s'il a ou non vu l'ordre du jour?

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr que ce rappel au Règlement soit bien valable, mais si le ministre désire donner des éclaircissements sur l'usage qu'il a fait de ce terme, il le peut.

● (1430)

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, c'est bien simple, du moins à mon avis, le député de Hamilton-Ouest m'a posé une question sur un ordre du jour de la conférence de demain. Sans m'étendre indûment sur le mot «ordre du jour», j'en ai conclu qu'il s'intéressait en général à la question des rapports patrons-ouvriers, et à la manière dont nous allons affronter la situation ouvrière et la négociation collective au cours de l'année qui vient. Je lui ai indiqué que, le premier ministre étant le président de la conférence des premiers ministres, il serait plus approprié de lui poser la question; c'est tout ce que je voulais dire.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉTABLISSEMENT DES RELATIONS TRUDEAU-FORD

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Puisqu'il doit faire un voyage très important à Washington prochainement pour faire la connaissance du nouveau président des États-Unis et discuter avec lui de questions capitales, le premier ministre espère-t-il susciter chez M. Ford le même sentiment de respect et d'amitié chaleureuse qu'il avait su faire naître avec le président Nixon, si on peut en croire les bandes magnétiques du Watergate?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cela fait environ six ans que je siège vis-à-vis de l'honorable député de Prince Edward-Hastings et je sais bien que notre amitié n'a pas été ternie par le genre de langage grossier auquel, selon lui, on pourrait recourir.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, vu la répugnance dont fait preuve le premier ministre à la pensée de répondre à cette question grave et très importante pour le bien et l'avenir du pays, est-ce à dire qu'il ne croit pas que M. Ford sera au moins aussi impressionné par ses qualités que le fut M. Nixon?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question j'aimerais dire qu'il est évident que l'honorable député ne sait pas distinguer le vrai du faux.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE TRANSPORT PAR CHEMIN DE FER DU PÉTROLE ET DU GAZ DE L'ARCTIQUE—LE DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé que l'on faisait enquête pour déterminer si le transport du pétrole et du gaz par chemin de fer via le Pas du Nid-du-Corbeau était une entreprise rentable et réalisable. Je demande au ministre où en sont les études en question étant donné, si je me souviens bien, qu'une décision définitive devait être prise vers la fin d'octobre?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le député précise si sa question concerne le transport du pétrole en général ou simplement par chemin de fer?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est toujours plus ou moins d'ordre général. C'est le genre de réponse qui déconcerte. Est-on en train d'examiner la possibilité de transporter le pétrole et le gaz du Nord par chemin de fer via le Pas du Nid-de-Corbeau afin de préserver l'environnement des nombreux dangers qui résulteraient de l'aménagement d'un pipe-line?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député veut parler de l'étude entreprise par le CN et le CP à la demande du ministre des Transports et de moi-même. Elle a été achevée et, actuellement, on traduit les six volumes que cela représente. Notre ministère se propose d'en déposer un résumé, probablement la semaine prochaine, de sorte que la Chambre en prendra connaissance avant la publication du document intégral.

M. Diefenbaker: A propos de ce dépôt d'un résumé devant la Chambre, le gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'acheminer par train le pétrole et le gaz d'Alaska, des territoires du Nord-Ouest, du Yukon et d'ailleurs, plutôt que de le faire par pipe-line? Le gouvernement s'est-il arrêté à cette solution ou se contente-t-il de déposer six volumes que le député ne semble pas pouvoir comprendre avant qu'ils soient traduits?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le député voudrait . . .

M. Stanfield: Nous voulons une édition non expurgée.

M. Macdonald (Rosedale): . . . au même titre que le chef de l'opposition, s'assurer que nous déposons tous les documents dans les deux langues officielles. Mais il semble que le chef de l'opposition ne soit pas de cet avis.

[M. Hees.]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne m'offusque pas de cette bourrade, si l'on peut dire, qui m'impute des déclarations ou des opinions, mais je tiens à bien préciser que ce que j'ai dit, c'est que nous ne voulons pas de version expurgée, surtout si l'expurgation a été pratiquée par le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il semble que j'ai touché un point sensible, ce qui serait sans doute révélateur. Tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement s'est penché sur la possibilité de construire un chemin de fer à cette fin, mais qu'il n'a pas été pris de décision à cet égard.

M. Diefenbaker: Si vous aviez répondu de la sorte au tout début, nous aurions épargné beaucoup de temps.

* * *

L'INDUSTRIE

LA PRODUCTION DU BOIS D'ŒUVRE EN C.-B.—LES PROJETS DE STIMULANTS DU GOUVERNEMENT COMME MOYEN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné l'aggravation du chômage au Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Il y aura du bruit au caucus demain.

M. Anderson: . . . dans l'industrie forestière, le ministre peut-il dire à la Chambre si . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Compte tenu du gain évident et sensationnel de popularité que s'est attiré le député qui cherche à poser la question, il y aurait sans doute lieu de l'écouter avec beaucoup d'intérêt.

M. Anderson: Merci, monsieur l'Orateur. Étant donné l'aggravation du chômage au Canada . . .

Des voix: Bravo!

M. Anderson: . . . et spécialement en Colombie-Britannique, dans l'industrie forestière, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises ou va prendre pour stimuler cette industrie et atténuer le chômage?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, mon ministère a déployé beaucoup d'activité sur ce plan, lançant tout un éventail de mesures et de programmes visant à trouver à l'étranger de nouveaux débouchés pour le bois d'œuvre canadien. Nous y avons récemment réussi au Japon, en Islande, à Cuba et au Moyen-Orient. En fait, mes hauts fonctionnaires s'apprêtent à partir pour le Moyen-Orient. Puis-je ajouter que mes services s'emploient en priorité à examiner d'autres solutions susceptibles de maintenir et aider la production du bois d'œuvre au cours de l'hiver qui vient.

M. Anderson: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Après ce message commercial, je signale que nous avons franchi la première moitié de la période des questions. Le député de Selkirk.

* * *

● (1440)

LES PÊCHERIES

LE CAS DES PÊCHEURS N'AYANT PAS FOURNI LEUR CONTINGENT EN RAISON DE LA GRÈVE À L'USINE DE TRANSCONA—L'ADMISSIBILITÉ DES INTÉRESSÉS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Vu que la Freshwater Fish Corporation à Transcona est en grève, le ministre envisage-t-il une intervention quelconque afin de dédommager les pêcheurs qui n'ont pas fourni tout leur contingent mais ne peuvent ni pêcher ni vendre leur poisson à la compagnie?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui est actuellement à l'étude. J'espère pouvoir donner au député une réponse plus complète peut-être demain.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Pourrait-il informer la Chambre des mesures qu'il entend prendre à propos de la condition d'admissibilité des pêcheurs à l'assurance-chômage qu'ils ne peuvent remplir étant dans l'impossibilité de pêcher et donc de vendre leurs prises, ce qui les rend inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage? Le ministre pourrait-il aussi nous dire quelles mesures il entend prendre relativement au même problème dans le cadre du Régime de pensions du Canada?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait que ces deux programmes relèvent d'autres ministres que moi. Nous allons les consulter pour connaître leurs intentions.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ABSENCE AU TRAVAIL DES INSPECTEURS DES GRAINS À VANCOUVER—L'OFFRE GOUVERNEMENTALE—DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN BARÈME INDEXÉ SUR LE COÛT DE LA VIE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné la gravité qu'aurait un autre arrêt de travail dans le secteur de l'expédition des grains à partir de Vancouver, le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre ce qu'il entend par négociation collective, puisqu'il semble que des représentants du gouvernement ont fait une offre de 8 p. 100 et puis encore 8 p. 100, ce qui est inférieur à la hausse du coût de la vie.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, les négociateurs du gouvernement font leur travail comme il se doit. Ils discutent à ce moment-ci avec les employés, et j'espère que ceux-ci attendront le rapport du conseil de conciliation avant de se mettre en grève, parce qu'ils ne peuvent pas quitter leur travail avant que les délais légaux soient écoulés.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il étudier avec ses collègues du cabinet la possibilité que le gouvernement établisse comme principe de base de toutes ses négociations collectives avec ses employés, dont de nombreux groupes commencent actuellement à négocier, une politique de base selon laquelle il faudrait au minimum à tous ses employés une somme égale à la hausse réelle du coût de la vie, majorée de l'augmentation prévue pour l'année à venir et de l'accroissement de la productivité, comme l'a recommandé le juge Hall lorsqu'il a étudié le cas des cheminots il y a un an?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, nos négociations avec les employés du gouvernement ne sont pas exactement tenues sur la même base avec tous les groupes. Certains groupes doivent faire du rattrapage, et pour d'autres cela n'est pas nécessaire. Nous ne pouvons appliquer une politique unique, étant donné les circonstances.

[*Traduction*]

M. Orlikow: J'ai une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que tous les groupes ne sont pas exactement dans la même situation, je propose que le ministre envisage immédiatement de fixer un minimum à partir duquel le gouvernement négocierait, c'est-à-dire en tenant compte au moins de la hausse du coût de la vie et de la productivité. J'aimerais savoir si le ministre pourrait considérer cela comme un minimum.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il soit opportun de procéder aux négociations collectives avec les 315,000 employés du gouvernement, ici même à la Chambre des communes. Le Parlement a voté des lois qui établissent un mécanisme pour régler ce problème, et nous nous appliquons à utiliser ce mécanisme comme la loi le prévoit.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE RÉGIME DU REVENU ANNUEL GARANTI—ON SUGGÈRE DE PRENDRE CONNAISSANCE DES RECHERCHES QUI SE FONT AUX ÉTATS-UNIS

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné qu'un comité sénatorial américain étudie actuellement la formule du revenu annuel garanti de $3,500 recommandée au gouvernement, pour chaque Américain, en vue de remplacer le système bureaucratique dépersonnalisant et onéreux de l'assistance sociale, l'honorable ministre a-t-il avisé les fonctionnaires de son ministère de suivre les travaux de ce comité afin de connaître tous les aspects de cette proposition, faite depuis longtemps d'ailleurs par les créditistes?

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, les fonctionnaires suivent en effet toutes les discussions qui ont lieu au Canada et à l'étranger à ce sujet. Je suis persuadé qu'ils sont bien au courant des débats qui ont lieu au Sénat américain.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné qu'il est au courant des recherches effectuées à ce sujet aux États-Unis, est-ce qu'il a ordonné à ses fonctionnaires de les étudier, ou s'il attend tout simplement le résultat des recherches effectuées aux États-Unis afin de les appliquer au Canada?

M. Lalonde: Je dirais sans prétention, monsieur le président, que les recherches qui ont été faites au Canada dans ce domaine, en particulier par mes fonctionnaires, sont probablement en avance sur ce qui se fait aux États-Unis, à peu près n'importe où, à l'heure actuelle.

* * *

L'IMMIGRATION

ON SUGGÈRE QUE LE STATUT DE RÉFUGIÉ SOIT ACCORDÉ AUX HAÏTIENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre responsable de l'immigration a déjà dit à la Chambre, en réponse à une question de mon collègue de Greenwood, que les demandes des Haïtiens vivant au Canada et menacés d'expulsion à leur pays, et je cite le reste de la réponse:

> . . . étaient examinées avec soin par son ministère et que des mesures adéquates seront prises lorsque cela paraîtra sage.

Le ministre est-il prêt à reconnaître d'une part qu'il s'agit d'une attitude normale et régulière des fonctionnaires de son ministère face à n'importe quel dossier présenté à la Commission d'appel de l'immigration, et, d'autre part, compte tenu de la situation qui prévaut en Haïti, que les cas de tous ces Haïtiens menacés d'expulsion doivent maintenant être considérés collectivement, et qu'à ce titre le moment est venu pour que le tout soit présenté par le ministre au cabinet, même si le gouvernement du Québec est demeuré discret en la matière?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne peux rien ajouter à ce que j'ai dit hier. Je répète que nous étudierons chaque cas particulier, de la façon prescrite, c'est-à-dire qu'il y aura une étude des dossiers des réfugiés par le comité interministériel des réfugiés et qu'il sera encore possible de faire appel devant la Commission d'appel de l'immigration, qui peut aussi traiter chacun de ces cas individuellement, mais je ne suis pas prêt actuellement à recommander une déclaration globale de statut de réfugié qui viserait un grand nombre de personnes; je préfère étudier ces cas individuellement.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE QUE LES HAÏTIENS SOIENT SUFFISAMMENT RENSEIGNÉS SUR LES RÈGLEMENTS DE L'IMMIGRATION DU CANADA

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que des Haïtiens vivant au Canada ont déjà été expulsés en Haïti, ou pourront éventuellement et prochainement l'être, alors que dans ce pays, nous dit-on, leur vie ou leur sécurité et celles de leurs familles seraient en danger, est-ce que le ministre peut déclarer à la Chambre s'il est intervenu ou s'il interviendra auprès des autorités haïtiennes pour que nos lois sur l'immigration soient bien connues là-bas. Ce serait agir au nom d'un humanisme des plus élementaires, pour plaider la cause des Haïtiens expulsés de notre pays, afin qu'ils ne subissent aucun préjudice à leur retour chez eux. Cette question, je la pose au ministre avec le même sens humanitaire que j'entendais les réponses du premier ministre à Paris, alors qu'à la télévision française il parlait du sort des Chiliens.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas intervenu auprès du gouvernement de Haïti au sujet des personnes qui veulent retourner là-bas et qui craignent des représailles. Je prendrai en considération l'instance du député, dont les autorités haïtiennes elles-mêmes prendront sûrement bonne note.

M. l'Orateur: Le député d'Annapolis Valley.

M. Andras: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour répondre au député qui, dans sa question, a parlé des renseignements donnés aux Haïtiens en Haïti sur les lois canadiennes de l'immigration. Je lui transmets ce renseignement que l'on m'a communiqué: quand les conditions d'admission au statut d'immigrant reçu pour les requérants se trouvant au Canada ont été modifiées, le gouvernement haïtien a publié une explication complète des modifications au Règlement canadien dans les journaux de Port-au-Prince.

Nous avons dépêché à Port-au-Prince un agent qui devait tenter de rencontrer les gens. Il a reçu les représentants d'environ 25 agences touristiques et leur a expliqué le Règlement en détail pour que l'on sache bien dans ce pays quelles sont les conditions légales d'entrée au Canada.

● (1450)

LES COMMUNICATIONS

LA QUESTION DES CONFLITS DE COMPÉTENCE ET LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Si l'on considère la volumineuse correspondance déposée par le ministre le vendredi 25 courant, correspondance indiquant son point de vue et celui d'autres ministres des Communications, est-il permis de supposer que les ministres des Communications décideront, pour leur prochaine réunion, de ne discuter d'aucun conflit de compétence entre les autorités?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): J'ai déjà déclaré publiquement, monsieur le président, et je me vois forcé de le répéter en réponse à la question de l'honorable député, que si les provinces veulent modifier la Constitution canadienne, ce n'est certainement pas au ministre des Communications qu'elles doivent s'adresser, mais à l'assemblée des premiers ministres.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS À BILL BLACKNED—DEMANDE D'ENQUÊTE

Mlle Flora Macdonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle se rapporte à un incident survenu samedi dernier à Hull, où un jeune Indien du nom de Bill Blackned de Rupert House a été présumément brutalisé par la police. Comme ce jeune garçon étudiait au Cegep de Hull sous les auspices du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre nous dirait-il si son ministère enquête sur l'incident et si l'étudiant reçoit une aide juridique du ministère?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le ministère étudie l'affaire concernant ce jeune garçon et l'autre jeune homme.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE RISQUE DE CRISE EN CAS DE GRÈVE CHEZ AIR CANADA—L'OPPORTUNITÉ DU RECOURS À LA PROCÉDURE DE CONCILIATION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. A la lumière du rapport rédigé par M. Stanley Hartt et devant le danger d'une crise nationale que provoquerait une grève à Air Canada, le ministre est-il disposé à exercer la faculté qui lui est laissée par le Code canadien du travail et à nous assurer qu'il ne nommera ni conseils ni commissaires pour les conflits de travail, afin d'éviter de négocier en période de crise?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur.

M. Friesen: Le ministre est-il prêt à prendre des mesures pour que la conciliation redevienne vraiment la dernière étape du règlement des conflits ouvriers?

M. Munro (Hamilton-Est): Chaque conflit ouvrier mérite le traitement que les événements justifient. Je dirais cependant que lorsqu'il fait une proposition de ce genre, le député devrait concilier les diverses opinions venant de son parti.

* * *

LES CÉRÉALES

LA POSSIBILITÉ DE SUPPRESSION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—DEMANDE D'EXPOSÉ DES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Elle porte sur les observations faites au Conseil des grains du Canada à propos de la suppression du tarif du Pas du Nid-du-Corbeau, dont il est question dans les journaux d'aujourd'hui. Étant donné l'incertitude qu'ont semée ces observations dans l'esprit des agriculteurs de l'Ouest, le ministre envisagera-t-il sérieusement de faire maintenant une déclaration définitive à propos des intentions du gouvernement ou de dire qu'il supprimera cette proposition et la mettra pour de bon au rancart?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Le moment serait mal choisi pour faire à la Chambre une déclaration officielle sur les politiques gouvernementales, j'ai précisé clairement à la réunion d'Edmonton que je préconisais des idées dont le Conseil des grains du Canada et d'autres organismes devaient discuter. J'ai insisté à cette réunion sur le fait que mes propositions ne signifient nullement que le gouvernement met de côté les avantages que présente le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau. J'ai dit que je ne serais pas partisan d'un tel abandon; ces avantages sont ancrés dans nos traditions, mais ils pourraient être transférés aux producteurs des Prairies sous une meilleure forme que le tarif proprement dit qui est inflexible. J'ai insisté sur le fait que tout changement devrait être consigné aux statuts pour être utile.

M. Diefenbaker: Cela revient à duper les agriculteurs de l'Ouest.

M. Hnatyshyn: Le ministre donnerait-il l'assurance à la Chambre que le gouvernement ne proposera pas la suppression du tarif du Pas du Nid-du-Corbeau avant d'être en mesure de présenter un projet d'ensemble pour les transports dans l'Ouest en général en ce qui a trait au commerce des grains, et en outre, que tous les intéressés, particuliers et groupes au Canada, aient eu la chance de présenter des instances sérieuses au gouvernement?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, les députés savent très bien que je suis convaincu de l'importance de soumettre nos suggestions aux producteurs et d'inviter leurs observations, en somme de les consulter de bien des façons. Cette proposition particulière fait partie d'une revision, qui se poursuit depuis trois ou quatre ans, sur notre système de manutention et de transport des céréales. Nous sommes sur le point de prendre des décisions d'une extrême importance pour l'avenir de ce système; les changements prévus pour les quelques mois et années à venir exigeront l'adoption d'une mesure législative ici, ce qui donnera l'occasion d'en discuter davantage. Toutefois, si je parle du projet avant que le gouvernement ne le propose officiellement, c'est dans le but exprès de voir comment on y réagira. Je demeure convaincu que la modification des tarifs en une autre forme de prestations directes aux producteurs avantagerait énormément ceux-ci.

* * *

L'AGRICULTURE

ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au ministre de l'Agriculture, mais comme il vient juste de quitter la Chambre je vais la poser au premier ministre. Étant donné que de nombreux agriculteurs qui ont vendu leurs vaches m'ont dit n'en avoir tiré guère plus de 8¢. la livre, et qu'ils menacent maintenant d'en tuer un très grand nombre en guise de protestation, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement fournira immédiatement de l'aide d'urgence aux éleveurs de bovins afin qu'ils ne réduisent pas leurs troupeaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le ministre de l'Agriculture est revenu.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député connaît la position des provinces à ce sujet, comme il connaît, j'en suis sûr, celle de sa propre province. Elles nous demandent de participer avec elles à un programme qu'elles trouvent satisfaisant, mais elles doivent tenir compte que bon nombre de propriétaires de troupeaux de vaches ne sont pas de leur avis. Le bétail de qualité supérieure se vend au Canada à un prix plus élevé aujourd'hui qu'il y a deux semaines. Nous élaborons un programme qui, à notre avis, viendra compléter ceux que les ministres provinciaux ont mis en œuvre, mais il y a des différences d'une province à l'autre. De fait, seulement deux d'entre eux sont identiques alors que trois diffèrent sensiblement. Il est difficile de leur apporter un complément.

M. Nystrom: Le ministre a fait allusion à certains des meilleurs bovins du pays. Je l'interrogeais au sujet de vaches que l'on vend à un prix aussi bas que 8c. la livre et je demandais au ministre ce qu'il entend faire à ce sujet. Il a dit pendant plusieurs semaines qu'il allait faire quelque chose: je voudrais savoir quoi au juste. Est-ce qu'on va venir en aide aux éleveurs ou non?

M. Whelan: Je saurais gré au député de recommander des programmes qui pourraient, à son avis, leur venir en aide.

Des voix: Oh, oh!

[M. Hnatyshyn.]

M. Whelan: J'ai toujours eu foi dans les consultations, et j'accueillerais avec plaisir ses recommandations. Nous avons reçu beaucoup de recommandations de représentants provinciaux lors de leur visite ici en octobre, mais ils n'ont pu faire l'unanimité sur ce qu'il faudrait faire. Si le député peut proposer des programmes qui pourraient venir en aide aux éleveurs de bovins qui doivent, comme il l'a dit, vendre leurs vaches à vil prix, j'aimerais en prendre connaissance car je ne connais aucun programme qui pourrait remédier à la situation. La plupart des éleveurs éliminent certaines vaches de leur troupeau sur la recommandation de leur province. Et ces vaches éléminées de leur troupeau servent surtout à faire de la viande hachée.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je voudrais faire remarquer que certains contre-filets et filets mignons qui, selon les restaurateurs, coûtaient la semaine dernière $1 la livre, provenaient également de vaches vendues 8 ou 10c. la livre, abattues.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement. Sérieusement, monsieur l'Orateur, tout député du gouvernement ou de l'opposition qui pose une question à un ministre a droit à une réponse; or, voici qu'au lieu de répondre à ma question, ce ministre-ci m'en pose une à son tour. Il voudrait que je lui offre quelques solutions de rechange. Je pourrais très bien le faire, à la condition que vous m'en accordiez le temps. En fait, j'aurais grand plaisir à le faire. Si j'ai invoqué le Règlement, c'est qu'à mon avis, en tant que députés, nous avons tous droit aux réponses des ministres lorsque nous leur posons des questions précises.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1500)

LES TRANSPORTS

LES PROPOS CONTRADICTOIRES DES MINISTRES AU SUJET DES TARIFS DITS DU NID-DE-CORBEAU

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui fait suite à celle posée par le député de Saskatoon-Biggar. Pourrait-il désigner à l'opposition le porte-parole officiel du gouvernement dans le domaine des transports? Après avoir déclaré que les tarifs-marchandises applicables au Pas du Nid-de-Corbeau devaient être révisés, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a précisé la façon dont on allait procéder. Or, selon le hansard du 23 octobre, page 676, le ministre des Transports aurait dit ce qui suit:

> ... personne de mon ministère ni de mon cabinet n'a dit que nous allions modifier le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau.

Quel est donc celui que nous, députés de l'opposition, devons croire?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, rien n'interdit aux membres de mon cabinet de songer à l'avenir, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas pour l'instant préserver le statu quo. Contrairement au parti conservateur, c'est une coutume chez nous de songer à l'avenir et je n'entends certainement pas l'interdire à mes ministres.

L'AGRICULTURE

BÉTAIL DE BOUCHERIE—LE PROJET AMÉRICAIN DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai à poser au ministre de l'Agriculture porte sur l'audience du comité de l'information commerciale tenue à Washington vendredi dernier pour discuter les politiques canadiennes en matière de bétail. Vu la situation injuste et inéquitable qui serait celle du Canada, grâce à l'ensemble de ses contingents de bétail sur pied et abattu, comme l'ont prétendu les six témoins américains qui ont déposé à cette audience, étant donné que ni le ministre ni les représentants de son ministère n'ont assisté à la réunion, fût-ce à titre d'observateurs, et vu le mémoire très bien documenté que l'Association canadienne des éleveurs de bétail a présenté au comité, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il entend appuyer sans réserve le mémoire de l'Association en vue de prévenir le contingentement ou les embargos qui ne manqueront pas de frapper le bétail bovin et porcin que le Canada exporte aux États-Unis?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons suivi la procédure habituelle avec les représentants à l'ambassade du Canada, et un représentant du gouvernement canadien a assisté aux délibérations à titre d'observateur. Je dois dire que le mémoire de l'Association canadienne des éleveurs de bétail a été rédigé en consultation étroite avec les fonctionnaires de mon ministère. J'appuie sans réserve le mémoire et je désapprouve fortement la position des éleveurs américains, dont j'ai eu connaissance par les comptes rendus de mes fonctionnaires et je suis d'accord avec celui du député qui m'a posé la question.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

HALIFAX—LA REMISE DE LA FONDATION DU MAGI—LA NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Je dois d'abord le féliciter de ses succès en diplomatie internationale à propos de ce que vient de mentionner le premier ministre. Le ministre entend-il nommer un président ou un administrateur en chef du MAGI, organisme que l'on a proposé, lors de la compagne électorale de 1972, je crois, de créer sans tarder dans le grand Halifax et qui devait être un grand progrès. Pouvons-nous nous attendre à une annonce, au cours de la conférence du ministère de l'Expansion économique régionale qui doit se tenir pendant la fin de semaine à Halifax, et pourquoi les députés ne sont-ils ni invités ni admis à cette conférence?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, cette question comporte plusieurs éléments. Lorsque le chef de l'opposition parle de mes succès en diplomatie internationale je ne sais s'il évoque mes activités à Londres ou à Saint-Jean de Terre-Neuve, pendant la fin de semaine.

Au sujet du MAGI, il y a une dizaine de jours, nous avons reçu du gouvernement de la Nouvelle-Écosse la liste des personnes qu'on propose comme administrateurs de la Société. Sauf erreur, nous devons proposer deux autres noms et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions le faire d'ici une semaine ou dix jours. Dans ce cas, le conseil d'administration se mettrait à la recherche d'un administrateur en chef. Quant à la conférence de fin de semaine, si le chef de l'opposition ou des députés n'ont pas été invités, je le regrette vivement. Naturellement, ils sont les bienvenus.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que par le passé on a attribué le retard à établir ce Magi au fait que le ministre et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse avaient du mal à se mettre d'accord sur le choix d'un président ou d'un administrateur en chef, quel est donc l'élément nouveau? Comment le ministre peut-il s'attendre à que les administrateurs puissent résoudre un problème que le premier ministre et lui-même n'ont pas réussi à résoudre ensemble? Et je ne me mêle pas de diplomatie internationale à Saint-Jean de Terre-Neuve!

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, sur la question de procédure, depuis 18 mois, de nombreuses propositions ont été faites sur la façon de chercher un administrateur en chef. Nous n'y avons pas réussi. Comme le chef de l'opposition le sait, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a proposé que les administrateurs soient mis en place et chargés de chercher un président eux-mêmes. Je suis disposé à agir dans ce sens et ils ont accepté cette responsabilité.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES

MESURE AUTORISANT L'ACCROISSEMENT DU POUVOIR D'EMPRUNT DES COMPAGNIES ET L'ÉMISSION DE BILLETS SUBALTERNES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill S-7, tendant à autoriser les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude propose des modifications à la loi sur les compagnies fiduciaires et à la loi sur les compagnies de prêt fédérales. Ces lois prévoient la constitution en corporation et la surveillance de compagnies fiduciaires et de compagnies de prêts hypothécaires constituées respectivement en sociétés fédérales.

Les compagnies fiduciaires se procurent des fonds en acceptant des dépôts et en vendant des certificats d'investissement garantis. Les compagnies de prêt, de leur côté, obtiennent des fonds en vendant des obligations et en acceptant des dépôts. Dans les deux cas, la loi fixe le montant maximum que ces compagnies peuvent obtenir du public. A l'heure actuelle, ce maximum est 20 fois plus élevé que le capital de la compagnie et son excédent, et ne peut être atteint qu'avec l'approbation du ministre. Ces restrictions visent à assurer au moins au public le maintien d'un excédent minimum de l'actif sur le passif. On assure ainsi une marge de sécurité, en ce sens que toute perte à l'actif peut être absorbée d'abord par cet excédent, avant d'avoir à se demander si la compagnie est en mesure de faire honneur à ses obligations.

Le montant maximum qu'une compagnie fiduciaire ou une compagnie de prêt peut emprunter du public est passé en 1970 de 15 à 20 fois le capital et l'excédent de la compagnie. Néanmoins, étant donné l'expansion rapide de ces compagnies, bon nombre d'entre elles atteignent actuellement la nouvelle limite. Aussi, ont-elles demandé une modification des marges actuelles de capitaux pour leur permettre de poursuivre leur expansion.

Le gouvernement admet que de nombreuses compagnies de fiducie et de prêt sont suffisamment saines, tant sur le plan financier qu'administratif, pour justifier un relèvement du plafond actuel, de la manière indiquée. En conséquence, nous avons l'intention de modifier par ce bill la loi sur les compagnies fiduciaires et la loi sur les compagnies de prêt, en vue d'autoriser ces sociétés à emprunter (dans le cas des sociétés fiduciaires il serait plus exact de dire qu'elles acceptent du public des fonds en fiducie) au-delà du plafond actuel, qui est fixé à 20 fois l'excédent de l'actif de la compagnie sur son passif, à condition qu'un règlement soit adopté à cette fin et approuvé par le ministre.

L'autorisation de dépasser la limite ne serait accordée que dans la mesure où la compagnie remplit un certain nombre de critères financiers, fixés par voie de règlements. L'amendement proposé permettrait également au ministre d'exiger, comme condition d'approbation du règlement touchant le relèvement du plafond, qu'une certaine partie des nouveaux emprunts ainsi effectués soit consacrée à l'émission de billets subalternes. Cela est souhaitable, afin que ces sociétés conservent une marge suffisante de sécurité pour protéger en premier lieu les déposants, en second lieu les détenteurs de certificats de dépôts garantis, et troisièmement, les porteurs d'obligations ordinaires.

Comme je l'ai déjà dit, l'émission de billets subalternes fait partie intégrante du relèvement du plafond des emprunts autorisés, et le bill élargirait en conséquence les pouvoirs des sociétés en leur permettant d'émettre ces billets subalternes, sous certaines conditions, dans le but d'éviter la confusion entre les billets subalternes et toute autre catégorie de titres que la société pourrait mettre en circulation. Je devrais mentionner ici que ces billets seront essentiellement vendus aux organismes de placements collectifs et ne seront émis que pour une valeur d'au moins $25,000.

● (1510)

Étant donné l'évolution rapide des choses dans le monde des finances ces dernières années, il est souhaitable d'appliquer ces limites avec un peu de souplesse. Par suite d'une augmentation rapide des dépôts ou d'une baisse de la valeur des titres, une compagnie peut se trouver à atteindre sa limite plus rapidement que prévu. Pour lui donner le temps de trouver d'autres capitaux ou de modifier son style de croissance, le bill renferme deux dispositions qui lui permettraient, dans certaines circonstances, d'accepter des fonds dépassant la limite qui s'appliquerait autrement.

La première a trait au montant des liquidités appréciables, soit les espèces et les obligations du gouvernement, que détient une compagnie. Cette dernière sera autorisée à accepter du public des fonds dépassant les limites autrement prescrites dans la mesure où ses liquidités dépassent le minimum prévu par la loi. L'autre disposition spéciale stipule qu'aux termes des modalités prescrites par le ministre, les fonds reçus sous forme de prêt d'un ou de plusieurs actionnaires peuvent être considérés comme faisant partie du capital aux fins du calcul de la limite s'appliquant aux fonds acceptés du public, pourvu que le prêt soit consenti selon des modalités qui lui font prendre rang après toutes les autres créances contre la compagnie. On s'attendrait que les modalités prescrites par le ministre fassent que les prêts subalternes soient utilisés temporairement comme expédient mais devant être remplacés rapidement par des capitaux permanents.

Il peut arriver à l'occasion qu'une compagnie constate avoir dépassé les limites prévues par la loi. Dans ce cas, le surintendant des Assurances doit en faire rapport au ministre, qui peut prescrire un délai dans lequel la compagnie doit remédier à la situation, veut imposer des conditions à la compagnie ou, exceptionnellement ordonner au surintendant de prendre en charge l'actif de la compagnie.

On a soulevé la question de l'obligation d'une compagnie envers ses portefeuillistes et créanciers concernant les fonds reçus au cours d'une période dépassant la limite autrement prescrite. Pour dissiper tout doute à ce sujet, le bill stipule clairement que, dans un tel cas, les obligations d'une compagnie ne sont pas touchées par le fait qu'elle dépasse la limite.

Dans l'intérêt général, il faudrait que les modifications que propose la présente mesure soient adoptées puisque les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêts hypothécaires sont d'importantes sources de fonds pour les hypothèques domiciliaires. Les fonds additionnels que les modifications à l'étude débloqueraient, si elles sont adoptées, permettraient à ces établissements de déployer leurs opérations de prêt tout en maintenant leur stabilité financière. Il serait peut-être intéressant de noter qu'à la fin de 1973, on comptait 17 compagnies fiduciaires à charte fédérale dont les actifs globaux dépassaient les 3.5 milliards de dollars. Cette somme comprend les fonds de la compagnie et les fonds en fiducie dont le remboursement est assuré. Il existait également 14 sociétés de prêts hypothécaires dont l'ensemble des actifs s'élevait à près de 3.25 milliards.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever une question préliminaire avant d'aborder le bill lui-même. J'estime que ma suggestion pourrait faciliter les travaux de la Chambre. Le projet à l'étude a été adopté en troisième lecture à l'autre endroit jeudi ou vendredi dernier. Il a été étudié en comité à l'autre endroit; malheureusement, il ne nous sera pas possible d'obtenir la transcription des témoignages déposés devant le comité d'ici la fin de la semaine. Je n'ignore pas les motifs du gouvernement et je le félicite d'avoir présenté cette mesure à l'autre endroit. Je pense que le comité sénatorial des banques et du commerce a fait de l'excellent travail en examinant, en interrogeant, et le reste. La transcription des témoignages reçus par ce comité aiderait les députés au même titre que les témoignages déposés devant le comité permanent des finances, du commerce et des

questions économiques ont aidé les sénateurs. Cependant, il nous faudrait cette transcription et on devrait nous la communiquer sans tarder.

A cause du cheminement inusité de ce bill, les députés de l'arrière-ban, tant de mon côté que de celui du gouvernement, se trouvent désavantagés du fait qu'ils ne savent pas ce qui s'est passé au Sénat. J'espère que le gouvernement présentera un plus grand nombre de bills à cet endroit. J'en félicite le leader de la Chambre. Je le prie de prendre note de ce que je dis et de demander à quelqu'un de son personnel de voir si les comptes rendus des travaux des comités du Sénat ont été reçus, afin que nous puissions les consulter.

Autre chose au sujet de l'acheminement du bill. Ce projet doit être renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Les membres de ce comité qui appartiennent au parti ministériel devraient s'y intéresser; ils voudront peut-être entendre ces débats, toutefois ils ont un autre bill à examiner cet après-midi, à la demande du gouvernement. Ce comité devait siéger ce soir, mais pour une raison quelconque la séance a été avancée à cet après-midi. Trois ou quatre membres de mon parti qui devaient être présents à la séance de ce comité, qui examine le bill relatif à la banque fédérale de développement, ne peuvent y assister: ils doivent rester à la Chambre, étant donné que nous devons débattre le bill dont il s'agit ici. Je demande une collaboration plus étroite et une meilleure programmation de ces travaux.

J'ai également quelques observations à présenter au sujet de l'ordre du jour; je les adresse au leader de la Chambre. Je veux parler du nombre de bills qui ont été renvoyés au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques. Il y en a toute une liste. Je ne pense pas que nous accélérons les travaux de la Chambre en nous contentant de lire les bills et de les passer ensuite à ce comité, où ils doivent attendre leur tour; d'autres comités de la Chambre sont sans travail et il faudrait leur confier des bills à eux aussi. Je sais que cela cause parfois des difficultés. Au cours de la session précédente, six des neuf premiers projets ont été renvoyés au comité des finances. Celui-ci a eu du mal à s'acquitter de ses travaux et a surmené ses membres, tant ceux du parti ministériel que ceux de l'opposition.

Laissez-moi parler maintenant du bill S-7. Franchement, je me demande pour quelles raisons le gouvernement a présenté ce projet de loi à ce moment-ci. Il y a déjà quelque temps qu'on n'a pas étudié le régime des banques et du crédit au Canada. Étant donné la vitesse à laquelle les événements changent et le fait que les conditions qui existent dans les années 70 sont loin d'être celles qui existaient dans les années 50, j'espérais que le gouvernement créerait une autre commission d'enquête semblable à la Commission royale Porter sur les banques, établie il y a près de 15 ans. Il est vrai qu'elle n'a présenté ses conclusions qu'en 1964, mais la rédaction en est toujours longue. Je suggère au gouvernement d'envisager sérieusement l'institution d'une telle enquête si la nouvelle loi sur les banques, dont on a discuté, doit être présentée d'ici 1977.

Je ne crois pas que la population, les banques ou le gouvernement aient en main les renseignements nécessaires à la rédaction du genre de loi dont nous aurons besoin en 1977. Depuis les modifications apportées à la loi sur les banques à la suite du rapport de la Commission Porter, les conditions ont énormément changé. Je me souviens du moment où le président du Conseil privé (M. Sharp), alors ministre des Finances, a présenté ces amendements. Je m'intéressais déjà beaucoup aux principes dont s'inspirent ces modifications, même si la loi sur les banques était désuète, c'était déjà tout de même quelques pas en avant.

● (1520)

Sauf votre respect, le gouvernement, avec ce bill, ne fait que jouer avec un ou deux boulons de la machine du crédit et des opérations bancaires. Après tout, ces compagnies fiduciaires font des affaires semblables à celles des banques. Nous ne traitons pas du pouvoir qu'elles ont d'investir dans les hypothèques immobilières à titre d'exécuteur ou de société d'hypothèques. Il nous faut maintenant accepter l'idée qu'une compagnie fiduciaire peut être un établissement de crédit car, on ne peut le nier, elle se livre à des opérations bancaires.

Comme je l'ai déjà dit, le bill ne fait que jouer avec quelques boulons de la machine. Ce rafistolage n'est pas aussi important que celui que propose le bill C-7 qui, lui, modifie fondamentalement les principes établis puisqu'il suggère la notion d'une propriété partiellement publique de nos banques à charte. C'est tout nouveau et tout différent, mais c'est le pire rafistolage qui soit. Cela signifie qu'on va prendre, çà et là, des mesures sans suite. Notre régime de crédit et de banque est beaucoup trop complexe et trop important pour qu'on commence ce genre de rafistolage de fortune, sans la moindre coordination.

Le bill C-7 n'est qu'une façade destinée à satisfaire un ou deux premiers ministres provinciaux, qui ont des idées de grandeur. Ils aimeraient pouvoir mettre la main sur une ou plusieurs banques à charte. Lorsque le bill C-7 sera présenté, si jamais il l'est, nous aurons bien des choses à dire à ce sujet. Toutefois, j'ai l'impression que le gouvernement fonde sa réglementation du régime bancaire du Canada sur des principes erronnés.

Le secrétaire parlementaire avait tout à fait raison d'affirmer qu'on ne cherchait pas à en toucher d'autres. La mesure à l'étude n'affectera que les compagnies fiduciaires qui relèvent du gouvernement fédéral. Leur nombre est petit comparativement à l'ensemble de ces entreprises qui exercent leur activité au Canada. Les grandes compagnies fiduciaires ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Par exemple, la Royal Trust Company et la Montreal Trust Company échappent à l'autorité législative fédérale étant donné que ce sont des sociétés de fiducie à charte provinciale. Il est vrai que le gouvernement fédéral les contrôle indirectement par l'entremise des règlements sur l'assurance-dépôt, mais c'est un moyen très insuffisant et inapproprié de maîtriser la situation. Ces sociétés se livrent à des opérations bancaires. A mon avis, il devrait y avoir une loi cadre sur les banques qui définirait l'exploitation bancaire. Alors chaque banque, que sa charte soit provinciale ou fédérale, devrait être assujettie à la loi.

Le surintendant des banques devrait être un fonctionnaire beaucoup plus actif et n'être pas simplement le receveur passif de renseignements fournis par nos institutions financières. Notre système bancaire devrait être beaucoup plus diversifié au point de comprendre des banques commerciales, par exemple. Cela mettrait fin à ces banques itinérantes qui sont en activité dans bien des régions. Les banques étrangères exercent leur activité par l'intermédiaire d'agents qui entrent au Canada en qualité de visiteurs. Ils s'installent dans une chambre d'hôtel. Ils exercent une activité bancaire au Canada mais échappent totalement à l'autorité du ministre des Finances ou de tout organisme de contrôle de l'État. Une telle situation suppose que quelque chose ne va pas.

Je pense qu'il y a là matière à enquête et j'y reviendrai souvent. Je pensais avoir en partie convaincu le ministre des Finances de l'époque en 1965 et 1966, qu'il serait temps d'adopter une loi cadre sur les banques dont certaines dispositions ou certains articles s'appliqueraient à nos banques à charte. Elles appartiennent à une catégorie de banques. J'aimerais que la loi s'applique également aux banques commerciales et aux sociétés de fiducie chaque fois que celles-ci font office de banque. A l'heure actuelle, nous n'avons pas au Canada les instruments souples qu'il nous faudrait. Le fait qu'on tente de mettre au point une formule relativement souple pour étendre les pouvoirs d'emprunt des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt indique bien ce manque de souplesse de la loi actuelle.

Il y a cependant un aspect de la solution proposée que je n'aime pas. Il n'y a aucun contrôle précis relativement à la limite des emprunts excédentaires des compagnies fiduciaires. C'est le ministre qui en décide. On demande au Parlement de signer un chèque en blanc. A quels critères le ministre aura-t-il recours pour exercer ses pouvoirs discrétionnaires? Comment pourra-t-on contrôler les opérations d'une compagnie fiduciaire ou d'une compagnie de prêt, qui sont censées profiter de la souplesse de la formule? Qui décidera des compagnies qui seront favorisées par les décisions du ministre? Le fait qu'on permette d'emprunter plus que la limite ne constitue-t-il pas une porte de sortie qui autorisera à augmenter la dette? Aux États-Unis, récemment, on a autorisé les emprunts dépassant les limites à cette fin, mais cette solution n'a pas donné de résultats.

Il existe, semble-t-il, des règles qui permettent de déterminer la situation financière d'une compagnie. Cependant, ces règles ne sont pas précisées. Rien n'indique en quoi elles consistent. Sans vouloir entrer dans les détails, je reste stupéfait devant leur ampleur. On nous demande de donner ainsi carte blanche au ministre sans même avoir l'occasion de jeter un coup d'œil sur les règlements. Peut-être aurons-nous l'occasion en comité, de nous faire une idée de la nature de ces règlements. Peut-être même sont-ils déjà rédigés et serait-il possible de les communiquer aux membres du comité comme on l'a déjà fait pour d'autres lois du même genre.

● (1530)

Ici encore nous envisageons d'augmenter les pouvoirs des sociétés de prêt et de fiducie que la Banque du Canada ne contrôle plus, quant aux prêts et aux emprunts. Je trouve cela étrange. Le gouvernement trouve déjà difficile de contrôler de façon adéquate l'argent, en cette période d'inflation, et ce bill propose d'étendre les pouvoirs des établissements dont ils ne contrôlent pour ainsi dire pas la politique monétaire. Le gouvernement leur laisse liberté d'agir. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être traiter ce point ou nous dire que le ministre des Finances (M. Turner) nous en touchera quelques mots. Même si la marge sera peut-être en fin de compte négligeable, cet aspect devrait être étudié par le gouvernement.

Je le répète, je ne veux pas entrer dans les détails maintenant. Bon nombre de mes amis auront des choses à dire là-dessus. Le bill a été approuvé assez rapidement à l'autre endroit et il faudra un certain temps avant que la Chambre puisse l'étudier en comité. J'espère que nous pourrons terminer le débat plus tard aujourd'hui et renvoyer le bill au comité. Mais c'est la seule promesse que je fais pour le moment.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude vise à autoriser le compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir de crédit. Comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a signalé au début de ses observations, le bill s'applique uniquement aux sociétés constituées en vertu de la loi fédérale. Autant que je sache, le bill vise uniquement quelque 17 compagnies fiduciaires dont l'actif est d'environ 3.5 milliards de dollars et environ 14 compagnies de prêt dont les avoirs s'élèvent à 3.25 milliards de dollars. Donc, il s'agit de sociétés, dont les avoirs sont légèrement inférieurs à 7 milliards de dollars, selon les derniers renseignements que je possède.

Je me demande pourquoi nous sommes saisis aujourd'hui de ce bill, monsieur l'Orateur. Il émane de l'autre endroit. J'ai l'intention de poser des questions sérieuses au sujet de cette mesure et de découvrir pourquoi la Chambre des communes en est maintenant saisie. Certains renseignements me portent à croire que les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt ont eu recours en coulisse à des intrigues pour obtenir l'adoption de cette mesure parce que leurs bilans respectifs ne sont pas des meilleurs. Elles constatent que le loyer de l'argent est plus élevé et elles sont engagées dans des contrats hypothécaires portant de faibles taux d'intérêt et des échéances de cinq ans dont elles ne peuvent se libérer. Ils se trouvent en conséquence dans un étau, et leurs profits n'augmentent pas. Si les limites sont supprimées, ils peuvent obtenir plus d'argent et le prêter à des taux plus élevés, ce qui compenserait pour tout le capital engagé à des taux plus bas. La baisse des profits est l'un des grands motifs qui justifient la présentation de cette mesure aujourd'hui.

La deuxième raison est que les compagnies fiduciaires et de prêt veulent s'assurer une meilleure place sur le marché des prêts hypothécaires. Elles ont dominé ce marché pendant des années. Aujourd'hui, le flux monétaire est plus restreint; elles veulent donc plus de fonds, elles exigent le relèvement de leur maximum pour maintenir leur domination. Voilà une chose que les députés de mon parti n'acceptent pas facilement. Selon nous, le gouvernement fédéral, représentant tous les Canadiens, devrait verser des millions et des millions de dollars sur le marché des prêts hypothécaires à un faible taux d'intérêt de l'ordre de 6 p. 100 pour les groupes à revenu faible ou moyen. L'argent que les compagnies fiduciaires et de prêt obtiendront, elle l'offriront sur le marché du logement à des taux de 12 ou 13 p. 100, tandis que les taux d'intérêt en deuxième hypothèque sont encore plus élevés.

Le seul objet de ce bill dont on nous a saisis aujourd'hui est d'augmenter les profits des compagnies fiduciaires et de prêt et de permettre à leurs actionnaires de s'enrichir au dépens du consommateur et du constructeur. Le bill dont nous sommes saisis contribuera à maintenir un taux d'inflation élevé. Il contribuera à faire grimper les taux d'intérêt et à alimenter l'inflation. Si cette mesure est adoptée et que les sociétés de prêt peuvent étendre leurs activités, elles devront payer des taux d'intérêt plus élevés aux déposants et aux détenteurs d'obligations afin d'obtenir davantage de capitaux à prêter. Il leur faudra alors imposer des taux d'intérêt correspondants si elles veulent maintenir les marges de profit désirées. En d'autres termes, l'inflation en sera raffermie et les acheteurs éventuels de maison au Canada se trouveront donc dans une situation de plus en plus difficile.

Je ne puis voir pourquoi je devrais, à titre de député qui tâche de représenter les consommateurs canadiens, appuyer le bill dont nous sommes saisis. Les seules personnes que je connaisse qui puissent y gagner à l'adoption de ce bill sont celles qui sont actionnaires des sociétés de fiducie et de prêt. Le député d'Edmonton-Ouest a attiré l'attention sur d'autres raisons pour lesquelles la Chambre devrait considérer avec inquiétude l'adoption de cette mesure. On nous demande de donner aux sociétés de fiducie et de prêt un blanc-seing les autorisant à créer davantage d'argent en période d'inflation. Je sais que le règlement énoncera des lignes directrices, mais comment les interprétera-t-on? Le soin en sera laissé au ministre des Finances. Aucune limite ne sera imposée au montant d'argent nouveau qui sera ainsi créé. Je n'aime pas ce genre de chose dans un contexte hautement inflationniste.

Enfin, monsieur l'Orateur, le bill a pris naissance dans les officines d'un groupe fortement antidémocratique d'intrigants au service des sociétés privées, savoir le Sénat. Je n'aime pas voir des bills présentés à la Chambre en provenance de l'autre endroit. La position adoptée par les députés de mon parti est très claire: l'autre chambre est un endroit dont les membres ne sont pas élus mais nommés à vie ou jusqu'à l'âge de 75 ans. C'est là une chose que je juge inacceptable.

● (1540)

Lorsque ce bill a été étudié à l'autre endroit la semaine dernière, le président de l'Association des compagnies fiduciaires du Canada, qui témoignait devant le comité sénatorial des banques et du commerce, a parlé de la nécessité de cette mesure. Il a plus ou moins ouvertement reconnu que ce bill visait surtout à permettre aux compagnies fiduciaires et aux compagnies de prêt de réaliser plus facilement de plus gros profits, en raison des capitaux considérables bloqués dans des hypothèques aux faibles taux d'intérêt en vigueur il y a quelques années. M. D. G. Neelands, à la fois président de l'Association des compagnies fiduciaires du Canada et président du Canada Permanent Trust, s'est exprimé ainsi:

L'industrie fiduciaire . . . est présentement aux prises avec des difficultés pour ce qui est de ses gains, par suite des répercussions que la hausse rapide des taux d'intérêt ont sur la marge bénéficiaire. C'est une question qui échappe manifestement au contrôle de l'industrie et, de fait, la seule—ou la plus grande—mesure de défense ou de contre-offensive à laquelle l'industrie puisse recourir est l'augmentation de son chiffre d'affaires.

Le bill à l'étude vise à accroître les disponibilités des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt.

M. Gillies: Le pays a besoin de plus de fonds pour les prêts hypothécaires.

M. Nystrom: Mon ami de Don Valley (M. Gillies) prétend qu'il nous faut plus de fonds pour les prêts hypothécaires mais j'aimerais savoir à quel taux d'intérêt.

M. Gillies: Il n'y a qu'un moyen: augmenter l'offre.

M. Nystrom: Vous n'augmenterez pas le nombre de maisons à moins d'en réduire le prix et de permettre ainsi aux gens de les acheter. Vous ne réglerez pas le problème simplement en augmentant le montant des fonds hypothécaires disponibles à des taux exorbitants d'intérêt, car les gens n'ont pas les moyens de les payer. Le président de l'Association des compagnies fiduciaires a ajouté:

Si la marge est réduite mais le volume plus élevé, il est quand même possible de maintenir les bénéfices à un niveau convenable. Il est donc d'une importance critique que les compagnies puissent donner de l'ampleur à leurs opérations, car nombre d'entre elles ont actuellement des difficultés avec la limite de 20 fois. Si nous voulons nous développer, ce que nous devrions pouvoir faire à l'avenir, et continuer à apporter autant, en tant qu'industrie, au domaine du logement en offrant des fonds hypothécaires à une époque où le logement est en difficulté au Canada, alors il est essentiel que les compagnies puissent étendre leur activité . . .

Le sénateur Hayden est intervenu, disant:

Autrement dit, je suppose qu'en étant capable de prendre plus d'ampleur, vous auriez d'autres sources de capitaux, de sorte que vous pourriez profiter des taux d'intérêt actuellement élevés pour contrebalancer les taux inférieurs avec lesquels vous êtes pris.

Ce à quoi M. Neeland a répondu:

En effet . . .

A mon avis, il est manifeste d'après ce témoignage et d'autres rendus au comité, que le bill s'inspire d'abord et avant tout de ceci: les compagnies de fiducie et de prêt du Canada sont actuellement en difficulté. Elles nous demandent de hausser le plafond actuel pour leur permettre d'obtenir et de prêter plus d'argent, et ainsi de faire des bénéfices plus élevés. Mais voici: qui en bénéficiera? Quant à moi, ni l'acheteur d'une maison, ni le consommateur canadien. Notre parti affirme depuis longtemps que la solution au problème du logement est non pas de permettre aux compagnies d'hypothèques de prêter plus d'argent à des taux d'intérêt très élevés, mais plutôt d'y consacrer beaucoup de deniers publics. Depuis trop longtemps, le Canadien moyen qui s'achète une maison est à la merci des caprices financiers du marché. Le logement est un des droits fondamentaux des Canadiens et non pas une question qui devrait être laissée aux fantaisies de ceux qui, dans notre pays, contrôlent la finance.

Pour cette raison et pour d'autres, je ne peux pas appuyer le bill dont la Chambre est saisie. Je ne vois pas du tout comment le bill va aider le Canadien moyen que j'essaie de représenter à la Chambre. Je ne vois pas du tout comment ce bill va faciliter l'organisation de notre économie, ou permettre la diminution du taux d'inflation au Canada ou autre chose du genre. Le seul but de ce bill, c'est de permettre aux compagnies de prêt et aux compagnies fiduciaires d'avoir plus de capitaux, afin de consentir plus de prêts et de faire concurrence à d'autres organismes financiers en réalisant plus de bénéfices. Je ne pense pas que cela puisse améliorer le niveau de vie du Canadien moyen.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) présenter ce bill et bien que je ne le critique pas pour cela, je trouve que les termes qu'il a fait consigner au compte rendu sont très étranges. On aurait pu utiliser un tel vocabulaire il y a 10 ou 20 ans ou, à notre époque, dans un autre pays. Pour des raisons évidentes, le député ou l'auteur du discours, a décidé d'éviter de parler des vrais problèmes qui poussent le gouvernement à présenter ce bill.

En fait, le gouvernement a eu tendance à aggraver l'inflation d'une manière déraisonnable par ses dépenses et ses programmes monétaires. En raison de cet acte délibéré, les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt éprouvent de très grandes difficultés à rester compétitives, à rendre le service qu'elles rendaient, je le signale au député néo-démocrate, auparavant, tout en tirant un juste revenu appelé bénéfice. Il est temps de commencer à être un peu plus francs envers les Canadiens.

De nos jours, l'inflation n'est plus un problème économique, c'est un problème politique. Depuis quatre ans, le gouvernement sait parfaitement quelles mesures il faut prendre pour juguler l'inflation dans notre pays. Pourtant, il a choisi délibérément, sous l'impulsion des néo-démocrates, je dirais, de rejeter les mesures fiscales et monétaires efficaces qui s'imposent. Le gouvernement a donc proposé un projet de loi qui, si on lit entre les lignes, monsieur l'Orateur, doit résoudre les difficultés existant dans un secteur fondamental de notre économie, celui des compagnies de prêt et de fiducie.

Les statistiques sont vraiment effarantes, monsieur l'Orateur. Ainsi, la masse monétaire a doublé en quatre ans. Du premier trimestre de 1970 au premier trimestre de cette année—ce sont les derniers chiffres que nous ayons—elle est passée de 12.5 milliards à 25 milliards de dollars. C'est l'une des causes primordiales de l'inflation, et le gouvernement ne devrait pas pouvoir fermer les yeux sur ce fait. Un examen des chiffres révèle que les compagnies de fiducie et de prêt, comme la plupart des autres institutions financières, ont augmenté leur actif, tant les dépôts que les certificats garantis et les obligations. Je soutiens cependant—et la réponse que m'a donnée le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet m'a beaucoup déçu—qu'il est grand temps que le gouvernement fasse faire une étude continue de notre système bancaire et financier.

En 1961, la Commission Porter sur le système bancaire a été la réponse à une demande d'étude semblable. La Commission a fait ce que je considère comme une étude intéressante des domaines de la fiducie, des prêts, de l'assurance-vie, des services bancaires aux consommateurs et des autres secteurs financiers de notre économie. Replaçons toutefois cet examen dans son contexte. A cette époque, l'industrie bancaire au Canada avait un actif brut d'environ 20 milliards de dollars. L'actif, de 80 milliards aujourd'hui, a quadruplé depuis. Les opérations d'une banque, la Banque Royale du Canada, sont aujourd'hui plus considérables que ne l'étaient celles de toute la communauté bancaire du temps de la Commission Porter, au début des années 60. Les sociétés de fiducie ont elles aussi connu une croissance phénoménale, de même que les sociétés de prêt au cours de la même période. Par exemple, en 1964, les compagnies fiduciaires avaient des fonds garantis de 2.6 milliards; à la fin de 1973, ceux-ci s'élevaient à 9.8 milliards.

● (1550)

Pendant la même période, les fonds des successions, des trusts et des institutions gérés par les compagnies fiduciaires sont passés de 11.2 à 29 milliards de dollars. Au total, l'actif des compagnies fiduciaires du Canada est passé de 14.1 milliards en 1964, à 39.7 milliards de dollars en 1973. Les compagnies d'hypothèques, ou comme on les appelle les compagnies de prêt, ont connu une croissance presque aussi spectaculaire, quoique un peu moins rapide que celle dont j'ai parlé.

Je tiens à faire remarquer que cette croissance est due en grande partie aux politiques inflationnistes du gouvernement. Voilà pourquoi nous étudions un projet de loi qui se propose de relever la limite à laquelle les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt doivent se conformer en ce qui concerne leurs dépôts, leurs certificats d'investissement garantis et leurs débentures. C'est, une fois de plus, le moment de se demander si le système fonctionne comme il faut. Est-il normal que nous comptions actuellement dix banques à charte, soixante-trois compagnies fiduciaires et un nombre moins élevé de compagnies de prêt qui s'adonnent à des activités assez semblables et qui ne sont pourtant pas régies par la même loi ou les mêmes organismes de réglementation? C'est là une question qui a été soulevée maintes fois.

La Chambre doit se demander s'il est temps que nos institutions bancaires et nos compagnies de fiducie et de prêt soient considérées davantage comme un seul et même groupe, ce qui les placerait dans une véritable situation de concurrence. Ainsi, nous n'aurions peut-être plus à étudier aussi souvent ce genre de problème. En réalité, cela a été dit au cours des audiences du Sénat, les banques n'ont pas de ces limites artificielles. Par exemple, elles n'ont pas à se conformer à une limite de vingt fois leur capital. Pourquoi les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt doivent-elles accepter ces limites arbitraires?

Je crois que nous devrions nous demander si les législatures précédentes ont eu entièrement tort de dire que les compagnies de fiducie et de prêt devraient être limitées à 4, 8, 12½ ou 20 fois leur capital. Avaient-elles entièrement tort, puisqu'aujourd'hui nous disons que nous devrions instituer un système beaucoup plus large, qui ne serait pas laissé au choix de la Chambre, mais simplement aux futurs organismes de règlementation, soumis à un certain pouvoir discrétionnaire du ministre. Qui a tort?

A mon avis, depuis dix ans, le gouvernement a systématiquement fait fi des règles du jeu en vue de servir ses propres fins politiques dans le domaine de l'économie. Une fois que l'on a abandonné de solides politiques monétaires et financières, il n'est que naturel qu'on soit obligé de présenter des mesures de rafistolage pour réparer le tort causé aux institutions de notre système financier qui se sont retrouvées en mauvaise posture. Le gouvernement se complaît à affirmer que les autres pays se trouvent aussi dans une situation inflationniste difficile. Regardons les choses en face: pourquoi le gouvernement ne se consolerait-il pas ainsi, car si l'on jette un coup d'œil sur les partis ministériels prédominants dans la plupart des pays industrialisés au monde depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, on se rend compte qu'ils sont tous socialistes, libéraux ou démocrates de gauche. Il y a maintenant trente ans que les assemblées législatives de nos principaux pays industrialisés sont dominés par les gouvernements socialistes, libéraux ou démocrates de gauche dont j'ai parlé.

Je pense qu'il faut se souvenir qu'aux États-Unis par exemple, les démocrates ont eu la majorité au Sénat et à la Chambre des représentants durant 36 des 40 dernières années. En Grande-Bretagne, le parti travailliste l'emporte régulièrement sur les conservateurs depuis 1945, et au Canada, les conservateurs n'ont eu un gouvernement majoritaire qu'une seule fois au cours des 39 dernières années, en 1958. Je pourrais continuer dans la même veine pour les autres pays industrialisés.

A mon avis, ces pays ont eu tendance à adopter une attitude de plus en plus irresponsable en matière de politique fiscale et monétaire. C'est pourquoi le ministre des Finances (M. Turner) pourrait presque se rassurer en comparant son œuvre à celle de ses amis socialistes, libéraux ou démocrates dans d'autres pays. Leurs politiques monétaires et fiscales à tous sont parfaitement empiriques. Pour être plus précis, lorsque nous étudions ce genre de loi, nous devrions nous demander pourquoi la majorité des compagnies fiduciaires de notre pays relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux et non du gouvernement fédéral. Une étude rapide des compagnies fiduciaires canadiennes révèle que très peu d'entre elles

relèvent du gouvernement fédéral. Les plus importantes sont placées sous le contrôle provincial.

Nous avons là le cas d'un secteur extrêmement important, comme en témoignent les millions de dollars d'avoirs que détiennent ces compagnies fiduciaires, et qui échappe en partie au contrôle du gouvernement canadien. C'est à mon avis une justification de plus de l'étude à laquelle pourrait procéder une commission du type Porter sur les institutions bancaires, et qui remplacerait avantageusement l'adoption d'une loi comme celle que nous envisageons actuellement alors que nous sommes pratiquement coupés de tout le reste du monde financier. Je pense qu'il est assez intéressant—et j'espère que cette question sera soulevée en comité—que ce bill parle encore de ce que l'on appelle actif ou passif, et qu'il existe des taux limitant le montant de l'excédent de l'actif à, disons, 20 fois le montant du passif.

Qu'entend-on par actif? Dans le genre d'économie inflationniste où nous plonge le gouvernement, quelle valeur accorder à une hypothèque à 6 p. 100 en vertu de la loi nationale sur l'habitation et qui ne doit venir à échéance que dans 15 ou 20 ans? Est-il juste de l'inscrire sur votre bilan au taux du prix coûtant ou de la valeur amortie, alors que vous savez parfaitement que, si vous deviez la vendre immédiatement, elle serait loin de rapporter le montant de sa valeur amortie ou de son prix coûtant? Il est très facile de constater que les compagnies fiduciaires et de prêt affichent encore leurs hypothèques au prix coûtant, en tout cas pour ce qui est d'Ottawa.

Lorsque ce bill sera soumis au comité, j'espère que le ministre ou peut-être les fonctionnaires de son ministère pourront préciser leur attitude vis-à-vis des compagnies fiduciaires et de prêts. Ont-elles effectivement un capital excédentaire par rapport à leur passif si l'on se base sur la valeur réelle? Je parle de valeur de liquidation de leurs portefeuilles d'hypothèques et de tout autre avoir en leur possession sujets aux fluctuations actuelles du marché. J'aimerais aussi signaler que si «on lit les rapports annuels des compagnies fiduciaires, on constate que depuis quelques années ils expriment de plus en plus l'espoir que le gouvernement prendra rapidement des mesures pour mettre fin à l'inflation qui leur crée divers problèmes précis.

● (1600)

Le rapport annuel de la société Guaranty Trust, par exemple, souligne combien il est regrettable que tant de gens trouvent à s'excuser de l'existence de l'inflation au lieu de prendre des mesures pour la juguler. Cette compagnie fiduciaire, comme les autres d'ailleurs, connaît fort bien les dégâts que l'inflation cause au Canada.

Je conclus. Nous savons que le présent bill sera étudié en comité et nous n'y pouvons rien, mais je crois qu'à la Chambre nous pouvons agir contre le comportement irréfléchi du gouvernement à l'égard de l'économie. Nous devrions nous demander: était-il nécessaire que les dépenses de l'État augmentent au cours des dix dernières années de 330 p. 100, exception faite du budget de la défense? Cette augmentation de 330 p. 100 n'inclut pas des articles comme les prestations d'assurance-chômage qui ont été multipliées par six. Je mentionne ces chiffres parce qu'une telle augmentation est cause d'inflation. C'est parce que le gouvernement l'a permise que nous avons l'inflation; nous regardons en arrière, nous constatons que la situation que nous vivons est absolument anormale.

Le gouvernement fait totalement erreur lorsqu'il affirme que l'inflation est pour ainsi dire incontrôlable et qu'il nous faut nous en accommoder. Si nous regardons en arrière et faisons la revue des quelque 300 années du gouvernement britannique, nous constatons qu'il n'y a jamais eu de période d'inflation comparable à la situation actuelle, exception faite du temps de guerre. Assurément, il faut nous demander pourquoi, pendant les 110 ans qui ont précédé la première guerre mondiale, les pays industrialisés du monde ne comptant que sur un taux d'intérêt de 3 à 5 p. 100, n'ont pas connu l'inflation, tandis qu'actuellement on prétend qu'il nous faut accepter un taux d'intérêt de 10 à 12 p. 100 et, concurremment, un taux d'inflation de même grandeur. En fait, si le gouvernement en avait le courage, nous pourrions juguler l'inflation.

Le genre de bill que nous examinons aujourd'hui ne serait pas nécessaire, puisque les compagnies fiduciaires pourraient fort bien jouer leur rôle avec un plafond de 20 fois sans recourir à ce clapet de sûreté pour faire face aux difficultés immédiates provoquées par les pressions inflationnistes. Je ne désire pas retarder l'adoption du bill, mais j'espère qu'au cours de l'étude en comité nous examinerons au moins partiellement la situation. De plus, et c'est encore plus important, j'exhorte de nouveau le gouvernement à réexaminer tout le régime financier du Canada pour que le pays sache où il s'en va. La direction que me semble prendre l'économie me fait peur.

M. John Gilbert (Broadview): Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a expliqué pourquoi les membres du NPD s'opposent au bill S-7, et le député de York-Simcoe (M. Stevens) a exprimé des doutes au sujet du montant dont on devrait permettre aux compagnies fiduciaires d'augmenter leur crédit selon la formule qui définit l'excédent de l'actif sur le passif. Il a demandé si ce montant devrait être quatre fois, dix fois ou vingt fois plus qu'à l'heure actuelle. Je me demande s'il aurait pu répondre lui-même à cette question en nous disant quelle limite devrait être imposée aux compagnies fiduciaires, parce que les chiffres publiés chaque mois par Statistique Canada indiquent ordinairement que c'est le logement qui fait monter le plus le taux d'inflation.

M. Stevens: Non, c'est le gouvernement.

M. Gilbert: J'affirme que les taux d'intérêt constituent l'élément le plus important de l'inflation. A mon avis, le gouvernement devrait imposer certaines limites aux taux d'intérêt. Il existe trois sortes de taux d'intérêt: les taux pour les prêts au consommateur, les taux pour les compagnies et les taux hypothécaires. Le Nouveau parti démocratique aimerait qu'on limite les taux d'intérêt hypothécaires. Si nous appuyons le bill, rien ne garantit que les taux d'intérêt hypothécaires diminueront. De fait, je crains qu'ils n'augmentent parce que les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt ont demandé au gouvernement de modifier les limites actuelles. La plupart des députés ont certainement remarqué les grandes affiches qu'utilisent des compagnies fiduciaires dans certaines villes du pays pour indiquer aux déposants qu'ils peuvent placer leur argent à des taux d'intérêt de 11 et de 12 p. 100. Ce genre de publicité ne peut que faire monter les taux d'intérêt. La même chose se produira si le gouvernement apporte les changements prévus dans le bill, et c'est pourquoi nous nous y opposons.

Vendredi dernier, le très persuasif député de Don Valley (M. Gillies) a tenté de convaincre le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) de protéger de l'inflation le coût du logement, surtout en ce qui concerne les taux d'intérêt. Aujourd'hui, il pense que si nous appuyons le bill et que la Chambre l'adopte, cela entraînera peut-être une augmentation des fonds hypothécaires, ce qui fera baisser les taux d'intérêt. Si cela pouvait se produire, j'appuierais volontiers le bill. Je signale au député de Don Valley que le gouvernement s'est servi du même argument pour supprimer le plafond du taux officiel d'escompte. Il a déclaré qu'une fois le plafond de 6 p. 100 supprimé, les taux d'intérêt changeraient énormément.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour sûr!

M. Gilbert: Nous en avons vu tout un; les taux n'ont pas cessé d'augmenter. Ensuite on a réduit les périodes d'hypothèques de 25 à 5 ans afin d'apaiser les sociétés d'hypothèques qui peuvent ainsi modifier les taux d'intérêt tous les cinq ans, imposant aux emprunteurs un souci de plus, celui, à la fin de chaque période de cinq ans, d'être obligé d'acquitter des intérêts plus élevés. L'ancien député de Trinité a proposé de modifier les taux de la SCHL et il a assuré aux membres du comité que les taux d'intérêt diminueraient sensiblement si on laissait tomber la formule de la SCHL. Une fois de plus, les taux se sont mis à grimper. Comme je l'ai lu dans le journal aujourd'hui, les taux de la SCHL sont maintenant de 11½ p. 100 et ceux des hypothèques habituelles, de 12 et 13 p. 100.

J'aimerais rappeler aux députés l'exemple que je leur ai donné la semaine dernière à propos d'une hypothèque de $35,000. Une personne qui désire acheter une maison et prendre pour cela une hypothèque de $35,000 à 11 p. 100 doit payer chaque mois, pour le capital et les intérêts, la somme de $336.89. Au bout d'un an, elle aura payé $4,042.89 et son hypothèque ne sera remboursée qu'au bout de 25 ans. Au bout de 25 ans, cette personne aura finalement payé sa maison $100,670. Et maintenant, le gouvernement propose un autre projet de loi autorisant les sociétés de prêts et les compagnies fiduciaires à augmenter leur pouvoir d'emprunt afin de pouvoir prêter de l'argent à des taux d'intérêt encore plus élevés. Madame l'Orateur, nous nous y opposons carrément. Le Nouveau parti démocratique, estime que les sociétés de prêts, les compagnies fiduciaires et les banques ont la responsabilité sociale de mettre chaque année un certain pourcentage de leur argent à la disposition des acheteurs de maisons et nous jugeons que les taux d'intérêt ne devraient pas excéder 6 p. 100. Le salarié moyen aura ainsi la possibilité de s'acheter une maison et de la payer dans un délai raisonnable.

● (1610)

Je remarque que le député de Don Valley semble toujours convenir que tout Canadien a le droit de pouvoir s'acheter une maison à un prix raisonnable et à des taux d'intérêt raisonnables mais, lorsque vient le temps d'agir, son parti et lui ne semblent plus pouvoir donner suite à ce beau principe. Nous nous opposons au bill à cause des résultats qui vont en découler, notamment des taux d'intérêt plus élevés imposés au Canadien moyen parce que les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales emprunteront à des taux d'intérêt plus élevés, qui seront répercutés sur l'acheteur d'une maison, devant contracter un emprunt. Nous ne voulons pas participer à une machination de ce genre. Le bill permet aussi aux provinces de modifier leurs lois dans le même sens. Ce n'est pas un bon moyen de résoudre le problème que pose l'inflation et surtout celui que pose la pénurie aiguë de logements, à l'heure actuelle. Madame l'Orateur, nous nous opposons catégoriquement à cette mesure.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Halton-Wentworth (M. Kempling).

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Madame l'Orateur, la question sera posée le moment venu, j'en suis sûr, et le bill sera sans aucun doute renvoyé au comité en temps opportun. Contrairement à certains députés néo-démocrates, je ne m'oppose pas à ce que ce bill émane du Sénat. Je n'ai rien à redire à cette façon de faire, car les sénateurs ont le temps d'étudier les besoins comme ceux sur lesquels porte le bill. J'ai des objections cependant au manque d'information; je suis un peu ennuyé de ce qu'on ne nous ait pas donné de documentation sur ce bill.

Le Sénat a tenu des réunions, des audiences où des témoins ont déposé. Comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a signalé, les députés n'ont pas eu la possibilité d'étudier les mémoires présentés au comité sénatorial. Le ministre des Finances (M. Turner) aurait certainement pu nous procurer un minimum d'information pour que nous puissions convenablement étudier les divers aspects de cette mesure législative.

Puisque ce bill ne vise que les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales, madame l'Orateur, nous sommes naturellement amenés à demander ce qui en sera des compagnies à charte provinciale. Y a-t-il eu des contacts ou des entretiens avec les provinces à ce sujet? Celles-ci doivent-elles présenter sous peu une législation parallèle? Les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt jouent un rôle prédominant dans la vie monétaire canadienne: elles constituent une force très considérable.

Tous ceux qui s'intéressent aux prêts hypothécaires savent pertinemment que ces compagnies sont aux prises à l'heure actuelle avec d'extrêmes difficultés par suite du manque de fonds. La présente mesure leur permettra d'emprunter davantage et de disposer de plus d'argent à prêter. Ce n'est sûrement pas moi qui leur reprocherai de disposer de plus d'argent, car ceux qui s'inquiètent de la situation du logement au Canada se plaignent notamment de la rareté de l'argent. Ils y voient la cause des taux élevés qui ont cours à l'heure actuelle, de sorte que des réserves plus vastes devraient, du moins l'espérons-nous, faire baisser les taux d'intérêt et favoriser l'industrie du logement.

Ce qui m'inquiète, madame l'Orateur, c'est que nous ne semblons pas savoir où nous allons dans le domaine bancaire. Il faut voir la réalité en face. Les sociétés de fiducie et de prêt font concurrence aux banques pour obtenir des dépôts qui leur permettent de fonctionner. Le pays compte aujourd'hui des banques à charte, 65 ou 75 sociétés de fiducie, un certain nombre de sociétés de prêt, des coopératives de crédit, et des compagnies qui se livrent à des spéculations de tous genres. Il est évident pour quiconque possède ne serait-ce qu'une connaissance vague du monde financier que les sociétés de fiducie et les banques sont prises dans la spirale inflationniste. Il est temps que le ministre songe à instituer une autre commission royale d'enquête sur le système bancaire. Peut-être serait-il bon de charger tout d'abord le Sénat d'une enquête préliminaire et de passer ensuite à une commission royale d'enquête en bonne et due forme.

Madame l'Orateur, je voudrais citer un extrait du rapport annuel de 1973 de la société Guaranty Trust qui expose les inquiétudes de la société. Le rapport fait remarquer que nous faisions face en 1972-1973 à de graves incertitudes dans le domaine législatif. C'est une façon polie de dire qu'elle se préoccupait beaucoup du niveau d'inflation au Canada et des mesures prises pour y remédier. Le rapport commence ainsi:

Le rapport de 1972 aux actionnaires faisait remarquer «qu'à cause du fort accroissement de la masse monétaire en 1972 et de la possibilité qu'elle s'accroisse encore fortement en 1973, il a risque d'aggravation marquée de l'inflation et, par conséquent, d'une hausse des taux d'intérêt...

● (1620)

Le rapport parle des taux d'inflation de 1972 qui n'étaient pas tout à fait aussi élevés qu'à l'heure actuelle. Voici la suite:

... à mesure qu'approche la fin de 1973 et de la troisième année successive de croissance économique. Il se peut que 1974 marque la fin du cycle actuel de croissance et que cela coïncide avec la hausse des taux d'inflation et d'intérêt.»

Juste en général, cette opinion ne prévoyait cependant pas une augmentation aussi forte des taux d'intérêt et d'inflation que celle qu'a connue la société cette année et qu'elle connaîtra à l'avenir.

Responsables d'une société qui investit de l'argent pour d'autres, nous nous inquiétons du fait que tant de gens considèrent comme normale cette forte hausse du taux d'inflation. Dans son récent rapport annuel, le Conseil économique du Canada a dit que le Canada devrait à peine dépasser les pays voisins dans ce domaine. Jusqu'à présent, le pays semble à même de supporter sans grandes perturbations sociales un taux d'inflation allant de 5 à 8 p. 100.

Le taux d'inflation est maintenant de 12 p. 100 et il se peut qu'il atteigne 14 p. 100. C'est inadmissible. Le rapport dit ensuite:

Nous ne savons pas si l'on pourra contenir l'inflation à ce niveau. Nous en doutons et nous ne savons pas quelles autres perturbations sociales se produiront si l'inflation atteint des taux supérieurs à 10 p. 100 par an et si les économies de la classe moyenne sont érodées par ces taux d'inflation.

L'auteur de ce rapport était un prophète. A l'heure actuelle, il n'existe pratiquement plus de prêts hypothécaire à un taux d'intérêt accessible au Canadien moyen. Or nous sommes saisis d'un bill qui tend à augmenter le pouvoir d'emprunter des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt. Voilà comment le gouvernement essaie de résoudre le problème! Nous devons aller beaucoup plus loin et étudier les graves problèmes qui se posent à l'ensemble du système bancaire canadien. La publicité sur des certificats de dépôts garantis m'inquiète. Que garantit-on? On ne garantit que l'intérêt, rien d'autre. C'est inadmissible.

Les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt font affaires dans le secteur bancaire. La législation qui régit les banques garantit la sécurité des dépôts. Nous discutons ici d'un bill qui porte sur les dépôts garantis et pourtant, ces garanties ne signifient rien en réalité. L'adoption du bill accroîtra la charge de travail du département des assurances. Celui-ci aura manifestement besoin de personnel supplémentaire pour surveiller les activités des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt.

Il doit être évident, madame l'Orateur, que nous pataugeons en parlant de ce bill. La raison en est bien simple. Nous ne disposons d'aucun document qui puisse nous aider à débattre cette mesure. On nous demande d'adopter ce bill en toute hâte sans nous donner les moyens d'apporter une contribution efficace au débat. J'espère qu'à l'étude au comité, le ministre nous fournira les renseignements dont nous avons besoin pour adopter le bill rapidement; c'est, je crois, ce que le ministre veut. On ne peut discuter intelligemment de ce bill qu'en disposant de renseignements suffisants.

Le bill vise à accroître le pouvoir d'emprunter des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt qui ne relèvent pas directement de la Banque du Canada, mais qui font concurrence avec d'autres banques. Je le répète, le bill s'applique aux institutions financières à charte fédérale et l'on suppose que des lois provinciales appropriées suivront. Permettez-moi de demander quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour s'assurer qu'une mesure comme celle-ci sera appliquée uniformément partout au Canada? Comment pouvons-nous être assurés de l'application uniforme de la loi régissant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt? Certes, les plus grandes sociétés dans ce domaine détiennent une charte provinciale. Nous devrions avoir des documents qui prouvent que le ministre et son personnel ont étudié la question avec les provinces et que ces dernières adopteront des mesures semblables, ce qui permettrait d'uniformiser les activités des compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt.

Ce bill réduira la marge de sécurité des compagnies au moment même où leur actif diminue et leur passif augmente sous l'influence directe de l'inflation. Ceux qui m'ont précédé ont parlé des emprunts supérieurs à la limite et du mécanisme de caution qui permettront des augmentations de dettes. En comité, il nous faudra étudier cette question très attentivement, afin de voir quelles garanties sont incluses dans ce mécanisme de caution.

Le bill a cela de gênant qu'il confère trop de pouvoirs au ministre. La limite supérieure des emprunts n'y est pas explicitement établie; elle est laissée à la discrétion du ministre. Le ministre peut augmenter ou diminuer à loisir la proportion autorisée d'emprunt. Là encore, le ministre est investi de grands pouvoirs. Je crois que ces pouvoirs devraient revenir à la Chambre des communes qui devrait étudier cette question. C'est la même chose pour un grand nombre de bills présentés à la Chambre. Peut-être sommes-nous en train d'abdiquer nos devoirs. Nous remettons entre les mains de commissions ou de ministres des pouvoirs qui devraient de droit revenir à la Chambre des communes. Je déplore cet état de choses, Madame l'Orateur. Tôt ou tard, il nous faudra prendre cette situation en main.

Quelles sont les raisons qui me poussent à soulever ces objections? Voyez quelle est la situation déplorable de nos services de transport, tout cela à cause des pouvoirs confiés à la Commission canadienne des transports. Le bill qui précédait celui-ci propose des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le gouvernement a proposé, dans ce bill, qu'on investisse la Commission sur les pratiques restrictives du commerce de grands pouvoirs. Et maintenant, nous discutons d'une autre mesure, selon laquelle le pouvoir de hausser les limites d'emprunt est laissé à la discrétion du ministre. Je vous demande si de tels pouvoirs discrétionnaires ne peuvent pas devenir un instrument au service d'une politique monétaire. Il nous faut étudier cette question sérieusement. Les dispositions relatives à la solidité financière de la compagnie ne sont pas spécifiées et sont discrétionnaires.

Je sais qu'on doit renvoyer ce bill au comité permanent à cinq heures.

M. Lang: Voudriez-vous vous reposer quelques instants, Bill? Prenez le temps de respirer.

M. Kempling: J'aimerais bien, mais il reste encore trente minutes.

Madame l'Orateur, cela m'ennuie que nous n'ayons pas l'information qu'il nous faut pour étudier ce bill, au lieu de rester dans le vague et de parler comme nous le faisons. Je voudrais relever une suggestion faite par des orateurs précédents. Il faut qu'une commission royale soit formée pour étudier tout le secteur des banques, des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt, et la façon dont les caisses populaires du pays fonctionnent et effectuent les opérations spéculatives. Je dois aller cet après-midi au comité qui étudie le bill C-14, la loi sur la Banque fédérale de développement. Il est temps que la Chambre dispose d'un mécanisme lui permettant de former une commission royale d'enquête qui examinerait tout le secteur bancaire, que ce soit les institutions parabancaires ou les banques commerciales.

● (1630)

Dans ma propre entreprise, j'ai dû aller à Londres, en Angleterre, pour trouver une banque commerciale avec qui traiter, parce que nous ne pouvions trouver au Canada une institution qui pouvait effectuer le genre de transaction dans laquelle nous voulions nous engager. Il est certainement temps que le gouvernement se lance dans ce type d'activité. Nous devrions faire une étude approfondie de l'ensemble de la structure financière de notre pays dans le secteur bancaire et nous occuper sérieusement d'apporter de l'argent aux secteurs hypothécaire et commercial.

Pendant la 29e législature, nous avons adopté une loi créant une société de placements hypothécaires. Je suis certain que le ministre a remarqué que très peu de ces compagnies mettent des actions en vente, étant donné que le marché est tellement à la baisse. Le gouvernement essaie maintenant d'améliorer la situation dans le secteur hypothécaire avec le bill S-7, qui relèvera les limites d'emprunt des diverses compagnies de fiducie et de prêt. En terminant, je tiens à dire au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) qu'il est vraiment regrettable que nous n'ayons pas été mieux informés. Nous implorons le secrétaire parlementaire de fournir assez d'information au comité lorsqu'il étudiera cette question.

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Madame l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat. Au moins deux raisons m'y poussent cependant. Le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) a très bien exprimé la première. J'imagine l'embarras du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen), que je sais plein de compréhension et de sympathie pour ses collègues qui ont demandé à voir les documents qui ont mené à la rédaction du projet de loi. Si nous avions au moins eu certains des documents mis à la disposition du comité sénatorial, le débat aurait non seulement plus de sens, il serait plus enrichissant pour tous les intéressés. Je comprends qu'il soit embarrassé d'être le porte-parole du gouvernement dans ces circonstances. Il sait que les députés, lui compris, n'ont pu se préparer.

Deuxièmement, et j'espère ne pas avoir à m'excuser de faire preuve d'esprit de clocher, je m'intéresse personnellement à la question des compagnies fiduciaires et de prêt comme, d'ailleurs, bien d'autres députés de l'Ouest de l'Ontario. Nous, y compris le secrétaire parlementaire, avons vécu l'expérience traumatisante de la faillite d'une grande société fiduciaire dans notre région. Il est facile pour ceux d'entre nous qui ont pratiqué le droit de donner aux sociétés fiduciaires un sens juridique très étroit. Il est même possible pour ceux qui ont travaillé dans l'immobilier, soit comme agent, pour le compte d'agents ou d'associés de voir dans la société fiduciaire seulement une source de capitaux hypothécaires ou de prêts à court terme. Il est aussi très facile pour ceux d'entre nous qui sont assez riches pour y faire des dépôts considérables de voir dans les compagnies fiduciaires tout simplement les dépositaires de ces fonds. D'autre part, que les députés m'en croient, le Canadien moyen, si vraiment mes commettants de Perth-Wilmot peuvent être considérés comme tels, voient dans la compagnie fiduciaire beaucoup plus que cela.

Ceux d'entre nous de l'ouest de l'Ontario qui avions investi de l'argent dans la société qui, comme je l'ai dit, a fait faillite il y a quelques années, considérions une société de fiducie pratiquement sur le même pied que la Banque du Canada, non seulement quant à nos certificats de dépôt, à nos comptes d'épargne ou à nos certificats de placement garanti, mais parce que le fait de posséder une action d'une petite société de fiducie rurale était pratiquement considéré comme un placement entièrement garanti par le gouvernement. Ces actions des petites sociétés de fiducie, en particulier de celles qui avaient une vocation rurale, se transmettaient d'une génération à l'autre. Je suppose qu'il en fut ainsi non seulement dans l'ouest de l'Ontario mais dans de nombreuses autres régions du Canada.

Le choc et l'émoi que l'on ressent, non seulement dans la communauté économique, quand l'une de ces sociétés de fiducie fait faillite, est une chose dont on doit avoir fait l'expérience pour la comprendre. Dans la ville de Stratford, les gens se sont rués sur les bureaux de la société de fiducie pour en retirer littéralement des sacs pleins d'argent de peur de perdre toutes leurs économies. La valeur des actions est tombée au vingtième, et même au cinquantième, de leur valeur optimale du jour au lendemain. Quand je parle de sociétés de fiducie, j'espère que mes collègues n'y voient pas que des institutions financières car elles étaient dans bien des cas des institutions communautaires.

Quant à cette mesure législative, je déplore qu'elle ait été inspirée par la pure nécessité consécutive au chancre de l'inflation. Nous serons sûrement saisis d'autres mesures analogues, car les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt se trouvent dans une situation extrêmement difficile du fait qu'elles doivent payer des taux d'intérêt exorbitants ou même rembourser des prêts à court terme, tout en s'efforçant de faire des profits.

L'honorable député de Broadview (M. Gilbert) a cité de fort intéressantes statistiques sur ce qu'il en coûte à un propriétaire qui doit rembourser une hypothèque à un certain taux. Des statistiques analogues nous sont fournies tous les ans. Elles nous sont toujours servies dans le but de nous horrifier. La toute première fois que je me suis acheté une maison, le taux d'intérêt était de 4¾ p. 100. Ma femme et moi nous étions assis un soir pour calculer ce que nous coûteraient les paiements échelonnés sur 25 ans. Nous fûmes aussi horrifiés alors que d'autres acheteurs peuvent l'être en face des chiffres d'aujourd'hui. Pourtant, ce n'est pas là l'important. La difficulté qui se pose à nous en octobre 1974 n'est pas l'effroi provoqué par ces statistiques. C'est le fait que six éventuels propriétaires, qui voulaient acheter une maison dans ma circonscription, n'ont pu le faire parce qu'une société de fiducie leur a refusé une hypothèque. C'est cela qui est catastrophique, non les calculs présentés par le député cet après-midi. La catastrophe, c'est que ces six familles qui voulaient investir dans leur localité en y achetant une maison se sont toutes vu refuser de l'aide par la même compagnie de

fiducie. Si les néo-démocrates se scandalisent, ce sera parce que certains de leurs concitoyens ne peuvent investir dans l'immobilier.

M. Gilbert: Même s'ils remplissaient les conditions voulues, ils ne pourraient pas payer.

M. Jarvis: Je n'ai pas encore vu de statistiques montrant que les saisies, le pouvoir de vente et les révocations augmentaient. Ce qui décroît, en revanche, c'est la propriété immobilière au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Je doute de la sincérité et de l'intégrité des néo-démocrates. S'ils doivent épuiser leur énergie à se soucier du sort de leurs concitoyens, qu'ils s'inquiètent de celui qui veut acheter une maison. J'apprécie votre patience, madame l'Orateur, car je sais que je me suis éloigné du sujet. J'y ai été obligé par les députés qui se trouvent à ma gauche.

● (1640)

Cette loi ne s'applique qu'aux institutions constituées en vertu d'une charte fédérale. Ce qui me préoccupe, c'est que les Canadiens ne savent pas si une société fiduciaire est constituée ou non en vertu d'une charte fédérale. C'est le cadet de leurs soucis, ils n'ont aucune raison de se poser cette question. Ce qui les préoccupe, c'est la solidité et l'honnêteté de l'établissement. Je suis déçu que le secrétaire parlementaire ne nous ait absolument pas indiqué s'il y a des chances de voir les diverses provinces adopter dans ce domaine une loi identique ou similaire. Le ministre serait sûrement en mesure de nous le dire; j'imagine qu'il y a eu des consultations ou, au moins, une correspondance à ce sujet entre le ministre et ses homologues provinciaux. J'espère que le secrétaire parlementaire nous donnera des éclaircissements sur ce point avant la clôture du débat.

Quant au pouvoir discrétionnaire du ministre, j'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire l'époque où, étudiants en droit l'un et l'autre, nous examinions les conséquences du pouvoir discrétionnaire accordé au ministre en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Je pense que tous les professeurs de droit ont su en montrer les dangers à leurs étudiants. Je ne parlerai pas de ce cas particulier, sauf pour ajouter que j'ai peine à croire que le secrétaire parlementaire acceptera, sans protester, de laisser le pouvoir discrétionnaire porter une autre atteinte à nos lois.

M. Alexander: Bien sûr qu'il acceptera, il est libéral.

M. Jarvis: Je regrette également que le secrétaire parlementaire ne nous ait donné aucune garantie que le département des assurances pouvait faire face à l'augmentation du volume de travail entraînée par la loi. D'après mon expérience, ce groupe essentiel des services de l'État a, plus que tout autre, souffert d'un manque d'effectif. Le débat de cet après-midi aurait pu fournir au gouvernement l'occasion de dire à la Chambre si ce groupe recevra le personnel et les moyens dont il a besoin pour mener sa tâche à bien. Une inspection continue, par le département des assurances, des établissements relevant de sa compétence serait une garantie, mais je crains fort que nous puissions compter sur cette protection.

Permettez-moi, pour conclure deux remarques. Premièrement, il est déplorable que nous ayons eu si peu de documentation qu'il nous a été difficile de contribuer de façon positive au débat. Deuxièmement, j'aimerais qu'en étudiant cette loi nous considérions les compagnies de prêt et les compagnies fiduciaires non pas comme de simples institutions financières mais comme des institutions précieuses pour la vie de notre collectivité.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je suis moi aussi heureux de prendre part à ce débat sur le bill S-7, qui est une mesure technique et complexe visant à accroître les pouvoirs des compagnies fiduciaires et de prêt à charte fédérale. J'aimerais dire beaucoup de choses à propos de ce bill, mais je tiens tout d'abord à féliciter mon ami le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) qui vient de poser des questions judicieuses au secrétaire parlementaire sur certains aspects de cette mesure. Le député prend la relève de M. Monteith qui a été pendant des années le critique financier du parti conservateur dans l'opposition loyale de Sa Majesté. Je crois qu'il s'est noblement acquitté de sa tâche en analysant un bill aussi complexe sur le plan financier et en posant des questions précises au secrétaire parlementaire. Il n'est pas certain qu'il reçoive des réponses pertinentes et précises à ces questions, mais quoi qu'il en soit je tiens à le féliciter avant de poursuivre.

Le bill donnerait au ministre la liberté d'accroître le pouvoir d'emprunt des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt jusqu'à un montant représentant approximativement 20 fois l'excédent de l'actif d'une compagnie sur son passif. Le ministre peut le faire à condition d'être convaincu que la condition financière de la compagnie répond aux normes fixées en application des règlements qu'il aura lui-même édictés. Je me souviens d'un débat que nous avons eu ici même il n'y a pas tellement d'années sur une modification qu'on apportait à la loi sur la taxe d'accise. On avait proposé de donner au ministre des Finances de l'époque les pleins pouvoirs pour décider si un article qui était importé chez nous appartenait à une classe ou à une catégorie analogue à une classe ou une catégorie de produits fabriqués au Canada.

L'opposition de l'époque, à laquelle appartenaient quelques-uns, si peu soient-ils, des députés assis de l'autre côté cet après-midi, avait accusé le ministre des Finances de chercher à obtenir des pouvoirs discrétionnaires extraordinaires et dictatoriaux. En fait, les Pickersgill et les Chevrier de l'époque avaient déclaré que cette proposition tendrait à conférer au ministre des Finances plus de pouvoirs que n'en avait jamais eu un ministre en temps de paix. Pourtant, voici que nous permettons au ministre des Finances (M. Turner) d'autoriser certaines compagnies de prêt ou compagnies fiduciaires à accroître leur pouvoir d'emprunter indépendamment de tout bilan ou de toute vérification dont on devrait, à mon avis, confier le soin à un comité des finances ou à un autre organisme.

On nous demande aussi d'envisager une nouvelle procédure d'émission de billets subalternes. Voilà qui ajoutera une nouvelle dimension à un problème déjà fort compliqué. Avant d'aborder les avantages et les inconvénients de certaines de ces propositions, j'aimerais faire quatre ou cinq observations. D'abord, au lieu de dire comme certains de mes amis députés que nous avons été pris au dépourvu, sans chiffres et sans bilan, à cause des circonstances inhabituelles qui entourent l'étude de ce bill, j'aimerais dire qu'à mon avis, il est déplorable de saisir la Chambre d'un bill de finance quand un comité de la Chambre chargé d'étudier les questions financières est en train d'examiner un autre bill du même genre dans une salle de comité à quelques portes d'ici.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Comme nous le savons tous, il est très difficile pour un député qui essaie de faire son devoir de répartir son temps entre la Chambre, son bureau et les comités. On pourrait résoudre un de ses problèmes si l'on prenait soin de ne pas prévoir des séances de comité en même temps que la Chambre étudie un sujet semblable. Par exemple, je constate que le ministre des Finances n'est pas ici aujourd'hui. Je sais que son secrétaire parlementaire, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen), est l'illustre représentant d'une circonscription de l'Ontario. Il s'est très bien acquitté de sa tâche en tant que président d'un comité qui étudiait des questions très complexes pendant la dernière session de la dernière législature.

● (1650)

Je ne veux en rien le diminuer, mais le fait est qu'en l'absence du ministre des Finances, son secrétaire parlementaire le remplace, ce qui est à mon avis une pratique déplorable. Si je prends part au débat, c'est aussi parce que ce bill vient du Sénat. Un des mes collègues, à gauche, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a mené une campagne personnelle proposant une réforme considérable de ce corps législatif, c'est-à-dire son abolition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Nowlan: Il veut abolir, supprimer le Sénat. Je partage ses vues jusqu'à un certain point. On se tue à parler de réforme du Sénat. Je ne puis certes comprendre qu'un conservateur, dont le parti ne compte que 17 sénateurs, aille continuer à colporter que nous avons une Chambre qui réétudie les bills avec plus de détachement. Sur quelque 102 sénateurs, il n'y en a que 17 de bons. La seule raison pour laquelle je mentionne cela est que le projet de loi vient du Sénat et que je n'ai pas tellement l'occasion de parler de cet autre endroit. Néanmoins, bon nombre de sénateurs eux-mêmes ont l'impression qu'il est temps de réformer radicalement le Sénat et, en ce qui me concerne, la seule réforme radicale qui vaille est son abolition.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous pouvez vous attendre d'y aller.

M. Nowlan: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) trouvera peut-être une autre chambre où il pourra se faire valoir à une époque ultérieure de sa vie, que cette chambre soit haute ou basse; mais peut importe, il se montrera actif et énergique quelle que soit la chambre. Même si j'ai mes opinions personnelles sur l'utilité et, en toute franchise, sur la raison d'être du Sénat telle qu'il est constitué actuellement, nonobstant certaines des prétendues réformes du premier ministre (M. Trudeau), le Sénat fait bien les choses de temps à autre si l'on songe aux détails de certains projets de loi de nature technique.

Assez parlé du Sénat pour le moment! Nous semblons tous croire que la terre s'arrêtera de tourner si le Sénat est aboli. Mais il n'y a pas une province canadienne qui n'ait eu jadis un conseil législatif. Même au cours des longues années où le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a siégé ici, on a vu dissoudre le conseil législatif du Québec par le premier ministre, M. Lesage, qui était membre du même parti que le député d'en face. Les exploits réalisés par les membres de ce parti ne se ressemblent pas trop d'une région à l'autre du Canada, mais ils détiennent réellement le pouvoir dans d'autres régions et je crois qu'ils devraient en employer une partie pour faire quelque chose d'intelligent et de raisonnable au sujet du Sénat.

[M. Nowlan.]

Pour en revenir au projet de loi, monsieur l'Orateur . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi se tracasser?

M. Nowlan: . . . si je croyais que le présent bill servirait en quelque sorte à augmenter les fonds mis à la disposition des jeunes, des agriculteurs, des chefs de petites entreprises ou des commerçants, je serais en extase. Mais je ne vois pas tellement comment cela pourra aider les gens qui ne peuvent avoir des fonds quel que soit leur rang social. Comme l'a dit mon ami de Perth-Wilmot, nous savons tous que l'inflation est le cancer qui ronge notre société actuelle et que les taux d'intérêt entretiennent l'artériosclérose économique. Si l'artériosclérose oblitère la circulation artérielle chez l'homme, l'inflation et les taux d'intérêt exorbitants, pour ne pas dire usuraires, qui sont exigés des Canadiens—ouvriers, petits hommes d'affaires, agriculteurs ou pêcheurs—retardent l'exécution des projets de production, entraînant ainsi des licenciements dont le nombre augmente d'un jour à l'autre. Les économistes se demandent actuellement si nous sommes en période d'inflation, de stagnation ou de récession. Il existe parmis eux autant d'opinions à ce sujet qu'entre les députés de la Chambre lorsqu'il s'agit de juger de l'efficacité de certaines de nos procédures.

Ce bill ne m'enthousiasme pas parce que, comme cela arrive trop souvent, le gouvernement a négligé de planifier avec les provinces la politique monétaire, applicable aux sociétés fiduciaires et aux compagnies de prêt. On ne nous a rien dit sur ce point. Tout comme il y a eu carence dans beaucoup d'autres domaines de politique et d'initiative fédérales. En réalité, la philosophie économique du gouvernement peut se résumer par deux ou trois expressions, expressions qu'on nous a encore répétées aujourd'hui pendant la période des questions. Qu'il s'agisse des manutentionnaires de grain qui tiennent des séances d'étude, ou des pilotes d'Air Canada qui menacent de faire grève au cours de la fin de semaine, on ne parle que de rattrapage et toujours de rattrapage. Quand une catégorie se rattrape sur l'inflation, une autre catégorie prend du retard. Et quand toutes les autres catégories se mettent à vouloir faire du rattrapage, le pays commence à s'effrondrer.

Si le secrétaire parlementaire a de l'influence, de l'empire sur ses collègues, il pourra alors leur faire entendre raison en utilisant son pouvoir de persuasion et la réputation formidable dont il jouit à la Chambre. Mais le problème, c'est qu'il n'est que secrétaire parlementaire. Demain, le ministre des Finances et le premier ministre s'entretiendront avec les premiers ministres bien qu'ils n'aient pas à l'esprit de programme d'ensemble pour quoi que ce soit. Ils se contentent de se munir d'un plumeau avant d'entreprendre les travaux du ménage.

Plus vite le bill parviendra au comité où il sera examiné en détail pour voir si certaines de mes appréhensions au sujet de la masse monétaire et des taux d'intérêt élevés se réalisent, mieux cela vaudra, monsieur l'Orateur.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ayant parcouru le projet de loi et assisté à une partie du débat, je crois que si mon collègue de Broadview (M. Gilbert) et certains de ses compatriotes devaient écrire une autre opérette inspirée du projet de loi, ils l'intituleraient «Les pirates de la finance».

Je vois qu'il est 5 heures; puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-11, concernant la British Columbia Telephone Company, qu'il la prie d'approuver.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. McGrath)—Les Affaires extérieures—La question des ressources marines du plateau continental—L'opportunité de mesures unilatérales de conservation; l'honorable député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Les tempêtes—provinces Atlantiques—la demande d'aide de l'Île-du-Prince-Édouard.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés, et les avis de motion.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE PRÉVOYANT L'ADMISSIBILITÉ DES MÉNAGÈRES AUX COTISATIONS ET AUX PRESTATIONS

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge) propose: que le bill C-202, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (cotisations et prestations des ménagères), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur l'Orateur, le bill vise à permettre aux ménagères de cotiser au Régime de pensions du Canada et d'en toucher les prestations. Puisque bon nombre de ménagères passent une partie de leur vie à travailler pour une industrie ainsi qu'à la maison, on devrait leur permettre de continuer à cotiser au Régime de pensions du Canada lorsqu'elles sont au foyer afin de toucher le plein montant de la pension à l'âge de la retraite. Le bill tient compte du fait que le travail accompli au foyer est aussi important que le travail accompli dans l'industrie et il accorde aux

ménagères les mêmes avantages en matière de pension pour les deux genres de travail. Le régime est volontaire et les ménagères sont considérées comme des travailleurs autonomes payant la cotisation à la fois de l'employé et de l'employeur au taux de leur choix jusqu'à concurrence du maximum prévu.

Reconnaissons-le, nous avons raison d'être fiers de la pension de vieillesse instaurée il y a déjà bien des années. Il suffit de retourner aux jours où les gens parvenaient à la vieillesse sans sécurité pour voir le progrès que nous avons réalisé. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. La pension de vieillesse n'est pas assez élevée, il faudrait l'augmenter et abaisser l'âge d'admissibilité. Les gens devraient pouvoir devenir prestataires à 60 ans.

Un troisième point est que le Régime de pensions du Canada devrait s'appliquer équitablement aux femmes et aux autres qui ne font partie de la population active. C'est du troisième point que traite mon bill. On pourrait soutenir que le Régime de pensions du Canada ne se situe pas au même niveau que la pension de vieillesse, qu'il offre une pension rattachée au travail et que les femmes ou d'autres personnes qui ne font partie de la population active ne devraient pas y avoir droit.

Quand il avait été institué, on avait fait valoir que c'était un régime bien calculé. Je ne crois pas qu'on puisse ainsi considérer le Régime de pensions du Canada. Il y a très peu de rapport entre les cotisations et les pensions. Il y en a un certain entre les cotisations versées et les pensions touchées, mais on sait que certains groupes d'âge sont largement avantagés.

Les plus de 50 ans touchent des prestations énormes du Régime de pensions du Canada quand elles sont admissibles par rapport aux jeunes. On s'attend de ces derniers qu'ils contribuent plus au Régime qu'ils pourraient en retirer. Ils devront payer beaucoup plus que ce qu'il leur en coûterait dans un régime privé. Le Régime de pensions du Canada renferme un aspect de subvention croisée qui en fait en vérité un régime social plutôt qu'un régime pur et simple ou reposant sur des calculs actuariels.

Le Régime est en vigueur depuis 1966. Celui qui prendrait sa retraite après avoir cotisé pendant ces huit années aurait versé un montant d'un peu moins de $800, soit $779,40. Il commencerait à toucher cette année $103 par mois. Ainsi en moins de huit mois, cette personne aurait récupéré tout le montant de ses cotisations. Ce serait vraiment une excellente affaire pour quelqu'un qui prendrait sa retraite à ce moment-là. Il est assez difficile de prétendre que le programme a été établi sur une base actuarielle, car, dès son établissement, il était évident qu'à certains niveaux d'âge les gens toucheraient des sommes considérables de prestations.

Étant donné qu'il représente, à plusieurs points de vue, un programme de soutien du revenu et qu'il comporte une subvention considérable d'un secteur de la société à un autre, pourquoi les maîtresses de maison en seraient-elles exclues? Pourquoi serait-il juste de prétendre que ce programme est strictement relié au travail et que les ménagères, qui sont censées être en dehors de la population active régulière, n'y ont aucun droit, vu qu'elles ne travaillent ni dans une usine, ni au champ, ni dans l'industrie du bâtiment ou qu'elles ne s'occupent à aucun autre genre de travail industriel. Ce n'est pas le cas du tout. Il s'agit de toute évidence d'un paiement de transfert.

En second lieu on fait, selon moi, une distinction très injuste ici puisqu'il est question de travail et notamment de travail industriel. On semble vouloir dire que ce genre de travail a beaucoup plus de valeur chez nous que le travail de maison. C'est absurde! Nous savons tous que ce n'est pas le cas et qu'en fait, le travail de la femme au foyer, qui consiste à élever les enfants et à voir à l'entretien de la maison, est peut-être beaucoup plus utile du point de vue de l'avenir du pays que certains emplois obscurs ou modes d'occupation actuels d'hommes et de femmes.

Il y aurait bien des illogismes à signaler, mais je n'en montrerai que quelques-uns. Il y a des gens qui accomplissent des besognes très pénibles. Je pense que le travail dans l'industrie est assez dur la plupart du temps, mais il y a d'autres personnes dont la tâche est facile et elles peuvent quand même verser leurs cotisations et toucher une pension, car il n'y a pas de critères d'évaluation pour ces emplois. Il est impossible de juger du travail et de dire par exemple si tel travail est dur, si telle occupation est agréable ou désagréable. Le bill à l'étude ne tient pas compte de cet aspect et ne le doit pas non plus, étant donné la difficulté de se prononcer dans ce domaine.

Mais nous savons qu'en certains cas, des gens sont rémunérés pour accomplir un travail qui correspond ni plus ni moins à des moments de loisir. Des personnes ne travaillent parfois que deux heures par semaine et pourtant elles peuvent toucher le plein montant des prestations. Par ailleurs, nous connaissons tous des femmes qui peuvent à elles seules élever une famille d'un, deux ou trois enfants, ce qui est une tâche extrêmement difficile. Pourquoi ces femmes ne devraient-elles pas bénéficier du Régime de pensions du Canada ni y être admissibles? Voilà qui me paraît extrêmement injuste.

Le Régime de pensions du Canada constituait une énorme amélioration. Je pense que la plupart des gens jugent que ce régime fonctionne très bien. Le Régime présente toutefois de graves lacunes. Il donne lieu à des problèmes d'équité et de justice qu'il nous incombe de régler. Les choses que j'ai dites à propos des femmes s'appliquent également aux petits salariés et à ceux qui n'appartiennent pas à la population active. Ils n'en font peut-être pas partie parce qu'ils sont invalides ou victimes d'infirmités qui les empêchent de travailler, ou qu'ils ont été malades à un âge avancé et n'ont donc pu contribuer à la caisse du Régime. Ces personnes s'en voient donc exclues. Le même principe injuste s'applique dans leur cas comme dans celui des ménagères.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a fait bien des déclarations et présenté un projet de loi au nom du gouvernement. Il reconnaît l'existence de ce genre d'anomalie. Il a fait plusieurs propositions à la Chambre. Mais il me semble qu'aucune d'entre elles ne soit vraiment très satisfaisante. Elles ne tiennent pas compte de quelques-uns des problèmes de justice auxquels donne lieu le régime de pensions du Canada. L'idée principale semble être de prendre l'argent habituellement versé au mari, et peut-être dans certains cas, à la femme, et de le répartir de façon que chaque conjoint reçoive le même montant. Sans doute cela aura-t-il l'heur de plaire à certains rédacteurs, mais la situation elle-même s'en trouvera à peine modifiée, puisqu'on se contentera d'enlever au mari pour donner à la femme, ce qui ne saurait passer pour très satisfaisant.

● (1710)

En fait, nous n'arrivons pas à trouver le moyen de corriger ces anomalies du Régime de pensions du Canada.

[M. Saltsman.]

Donc, de deux choses l'une: ou bien le gouvernement fera en sorte que les ménagères et d'autres personnes versent des cotisations et touchent, des prestations à leur retraite, tout comme ceux qui occupent un emploi, ou bien il nous faudra envisager—et je suis bien disposé à le faire—de réunir le Régime de pensions du Canada et la pension de sécurité de la vieillesse en un seul régime universel dans le cadre duquel tout le monde toucherait une pension beaucoup plus élevée. J'ai signalé que le gouvernement devrait peut-être subventionner les maîtresses de maison et d'autres personnes, mais même si nous devons en subventionner encore d'autres, les pauvres de notre société, par exemple, qui n'ont pas les moyens de cotiser au Régime de pensions du Canada, nous devrions alors trouver un moyen de le faire à leur place.

Je ne regrette pas que nous ayons donné plus d'ampleur au Régime de pensions du Canada; c'est sans doute tout ce qu'on pouvait faire alors. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait un certain nombre de propositions supérieures au Régime actuel de pensions du Canada qui n'étaient pas acceptables à l'époque. On avait du mal à obtenir l'accord des provinces sur le choix entre un régime dont on assume les dépenses au fur et à mesure et un régime financé.

On en est arrivé à un compromis. Le financement s'étend sur 10 ans au lieu de 20, mais les gouvernements provinciaux n'ont pas accepté l'autre formule. Nous sommes de la sorte arrivés au point où il nous faut reviser toutes les mesures visant à assurer une pension aux personnes âgées car, s'il est une chose sur laquelle l'unanimité se fait au Canada, c'est l'obligation de nous occuper des personnes qui ont consacré une si grande partie de leur vie à l'édification du Canada, pour le doter de son infrastructure et nous donner les avantages dont nous avons hérité. Les sondages d'opinion démontrent que, de tous les programmes, celui qui est le plus universellement admiré et accepté et qu'on est le plus disposé à améliorer, c'est le programme de sécurité de la vieillesse.

Je demande aux députés d'y réfléchir et, vu qu'il est indispensable d'offrir plus à ceux qui prennent leur retraite, de faire en sorte que cette mesure d'initiative parlementaire aille au comité pour que nous puissions au moins examiner les graves questions qui découlent de l'injustice actuelle du Régime de pensions du Canada.

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, le mariage est une association de deux personnes qui, lorsqu'elles entrent dans cet état sacré, doivent envisager une longue vie au cours de laquelle il leur faudra prendre bien des décisions. Dans certains cas, elles pourront faire un choix, mais dans d'autres, elles ne le pourront pas. Je prends comme exemple une décision où il n'y a pas de choix: qui va décider du sexe des enfants qui naîtront de cette union? En voici un autre: qui va porter l'enfant pendant la période de gestation? Au moins, la science médicale n'a pas encore réussi à changer cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous devriez présenter un bill pour changer cela.

M. Maine: Il y a d'autres décisions où le couple peut effectivement faire un choix. Par exemple, pour savoir qui va gagner le revenu de la famille. Le mari le peut, l'épouse également, ou tous les deux peuvent gagner le revenu familial. Une autre décision où ils ont la liberté du choix: qui va s'occuper des soins du ménage? Le mari peut le faire, l'épouse aussi, tous les deux peuvent le faire ou bien ni l'un ni l'autre, car ils peuvent engager du personnel

pour le faire à leur place. Dans ce dernier cas, ils ont une idée réelle de la valeur monétaire du travail de maison lorsqu'ils paient les gages du domestique.

Il ne fait donc aucun doute que le travail ménager a une valeur pécuniaire. Le Régime de pensions du Canada est satisfaisant sauf dans le cas où ce genre d'association est rompue, et alors la contribution de la femme à l'unité familiale, qu'elle a aidé à créer, n'est pas reconnue. Je crois qu'elle devrait l'être, car elle a une valeur réelle, étant donné que la femme a apporté une contribution à la famille. Voilà pourquoi je suis favorable à l'extension du Régime de pension du Canada de manière à en faire profiter les ménagères.

Des voix: Bravo!

M. Maine: La question qui se pose est donc la suivante: comment procéder? De nombreuses possibilités s'offrent à nous. L'une des questions qu'il faut se poser est de savoir si ces cotisations doivent être obligatoires ou facultatives. On doit aussi se demander s'il convient d'accorder une seule pension, partagé entre le mari et la femme, ou deux pensions, l'une pour le mari et l'autre pour la femme. Il y a d'autres questions mais ce sont les deux plus importantes qui viennent à l'esprit. En ce qui concerne les cotisations facultatives au Régime de pensions du Canada, elles posent un problème: c'est qu'elles favoriseraient les riches, qui sont les seuls à pouvoir se permettre de cotiser à titre facultatif alors que les personnes qui auront le plus besoin de prestations sont les pauvres qui ne peuvent payer de primes supplémentaires dans le cadre du Régime.

En termes d'actuariat, le Régime de pensions du Canada n'est pas financièrement autonome, et c'est une bonne raison pour qu'il n'y ait qu'une seule pension divisée entre les conjoints. En effet, deux pensions doublent le montant des paiements à effectuer, accentuent ainsi le déséquilibre financier et aggravent les problèmes de l'inflation au moment où nous essayons justement de restreindre les dépenses.

C'est pourquoi il importe que nous adoptions le régime de la pension unique entre les deux conjoints. Je pense que lorsqu'il y a rupture légale de l'unité familiale, ce qui est une réelle tragédie, les tribunaux doivent décider de la répartition des biens. Jusqu'à maintenant, si je comprends bien, les prestations du RPC ne sont pas considérées dans la masse des biens; la femme ne peut donc pas les retirer et ses efforts ne sont pas reconnus. J'estime que la situation devrait changer. Je crois comprendre que le gouvernement étudie actuellement la question et qu'il prendra des mesures dans un avenir assez rapproché. C'est pourquoi je m'oppose au bill C-202 dans sa forme actuelle.

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, avant de dire quoi que ce soit sur ce bill, j'aimerais assurer les députés que le député de Wellington (M. Maine) est mon voisin de pupitre, non pas mon conjoint. Je félicite le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) de sa diligence à rappeler sans cesse à la Chambre les inégalités qui sont inscrites dans le Régime de pensions du Canada. Il mérite des éloges pour avoir attiré l'attention du ministre et du gouvernement sur la situation injuste dans laquelle se trouve la maîtresse de maison. J'aimerais aussi féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) pour le grand intérêt qu'il a manifesté envers le projet actuel d'expansion du Régime de pensions du Canada. Toutefois, je suis convaincu que ces deux députés qui ont participé au débat ne s'arrêtent que sur l'aspect technique de la mise en œuvre du régime, que ni l'un ni l'autre n'ont reconnu ni fait valoir les aspects idéologiques et philosophiques.

● (1720)

Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a dit dans le passé que si la maîtresse de maison pouvait cotiser au régime ou demeurer dans le régime, le mari pourrait acquitter ses cotisations pour elle, s'il était en mesure de le faire. C'est sûrement ce que ferait tout mari dévoué à sa femme, même en l'absence d'un régime de pensions. Le député nous demande de perpétuer à jamais dans la loi l'attitude paternaliste que les femmes ont connue depuis toujours. Il a encore dit que si nous ne pouvons adapter le Régime de pensions du Canada pour y inclure les ménagères, alors il nous faut trouver un moyen de leur fournir des avantages égaux en prestations de sécurité de la vieillesse. Je le répète, chacun de nous n'a-t-il pas droit aux prestations de sécurité de la vieillesse? Le conjoint qui reste à la maison (homme ou femme) devrait pouvoir bénéficier du Régime de pensions du Canada, et il ne devrait y avoir aucun doute à ce sujet. Le ministre a admis que certaines dispositions du régime accordent un traitement différent au cotisant et au bénéficiaire, selon qu'il s'agit d'un homme et d'une femme. Il a, de plus, reconnu que, d'après certains, les ménagères qui restent à la maison et qui ne reçoivent pas de salaire à titre de membre de la population active, devraient pouvoir bénéficier du Régime de pensions du Canada.

Le ministre a proposé deux formules: premièrement, créditer au conjoint qui reste à la maison une partie de la cotisation du conjoint employé, y compris les cotisations versées par l'employeur en faveur du conjoint employé; ou deuxièmement, au choix, permettre au conjoint qui reste à la maison de participer au régime à titre de travailleur indépendant. Certains député qui préconisent la participation des maîtresses de maison au Régime de pensions du Canada semblent poursuivre deux buts: premièrement, reconnaître le travail à la maison comme un emploi régulier et, deuxièmement, garantir une certaine indépendance à la ménagère.

Je suis convaincu, je l'avoue, que les honorables députés se perdent alors dans les subtilités de la poursuite de ces deux buts. Pour ma part, j'aimerais partir du principe que tout est possible si nous en arrivons à la bonne conclusion concernant le travail et l'indépendance de la maîtresse de maison . . . de la personne au foyer. Permettez-moi de traiter de ces deux sujets et de laisser la loi à ceux qui sont plus compétents que moi en la matière. Monsieur l'Orateur, les problèmes qui ont été suscités dernièrement par l'inflation, le chômage, l'assurance-chômage et le bien-être social ont attiré beaucoup d'attention sur l'éthique du travail. Bien des déclarations ont été faites portant sur la nécessité de programmes d'encouragement au travail et sur le fait qu'on devrait reconnaître que le travail est une bonne chose en soi, notamment celle-ci:

To be idle is to become a stranger to the seasons . . .

To be idle is to step out of life's procession that marches in majesty and proud submission toward the infinite.

Life itself is pointless save when there is an urge.

The urge itself is blind save when there is knowledge.

Knowledge is vain save when there is work.

And all work is empty save when there is love.

And when you work with love you bind yourself to yourself and to one another and to God.

Monsieur l'Orateur, on peut voir que je me suis librement inspiré des grandes pensées de Kahlil Gibran. Il est extrêmement important d'honorer le travail qui se fait au foyer au même titre que tout autre travail que nous honorons de nos jours. Travailler avec amour c'est tisser une étoffe dont la trame vient du cœur. C'est bâtir une maison avec affection. C'est semer avec tendresse et récolter dans la joie. Les députés seront sûrement d'accord avec moi pour dire que travailler au foyer c'est façonner tous les objets qu'on touche avec le souffle de son esprit. Le travail de la femme au foyer se compare facilement au travail de celui qui saisit l'arc-en-ciel pour le jeter sur un tissu et en faire des formes humaines. Le travail c'est l'amour rendu visible. Voilà ce que fait la femme au foyer depuis des siècles et nous devrions être fiers de hisser son travail au même rang que celui du travailleur manuel, de l'administrateur, du soldat et de l'artiste.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant soulever la question de l'autonomie de la personne responsable du foyer. Cependant, je parlerai surtout de la femme parce que, jusqu'ici, c'est elle qui s'est vu refuser son indépendance. Le mariage est une expérience qui se vit comme si on était né ensemble pour rester ensemble jusqu'à la fin. Mais chacun doit tout de même garder sa personnalité propre comme le dit si bien le texte suivant:

And let the winds of the heavens dance between you.

Love one another, but make not a bond of love:

Let it rather be a moving sea between the shores of your souls.

Fill each other's cup but drink not from one cup.

Give one another of your bread but eat not from the same loaf.

Sing and dance together and be joyous, but let each one of you be alone.

Even as the strings of a lute are alone though they quiver with the same music.

Give your hearts, but not into each other's keeping.

For only the hand of life can contain your hearts.

And stand together yet not too near together:

For the pillars of the temple stand apart,

And the oak tree and the cypress grow not in each other's shadow.

Je songe parfois à l'époque où, jeune homme, je connaissais une famille de 21 enfants. Le père allait travailler bien sûr, mais je me demande ce que faisait cette mère de 21 enfants. Ses occupations ne devraient-elles pas être considérées comme un travail? Il importe de se rendre compte que le travail de maison—ce travail—cette richesse que les mères se sont transmises à travers les âges, est un travail tout aussi digne de ce nom que le travail dû à la pelle ou à la plume ou à un outillage quelconque ou même que le travail automatisé, que nous qualifions tous de désir d'aller de l'avant et de se rendre utile dans la vie. Nous devons donc accepter comme principe que le travail en soi est digne et que la maîtresse de maison accomplit vraiment un travail.

Mais tout cela reste quand même mal défini. Nous ne savons trop si la femme n'est pas simplement un membre de la cellule familiale ou bien si elle a le droit de souscrire, si elle le désire, à un régime de pension et d'en payer elle-même les cotisations au lieu de laisser ce soin à son mari. Je suppose que dans la plupart des cas, le tendre mari s'occupe de sa femme; ainsi nous lui donnons l'occasion de le faire de façon légale. Il n'en reste pas moins que c'est au prétendu conjoint principal, au chef de famille, de décider s'il fournira l'argent nécessaire à cette fin.

Il me semble que les gens qui ont une certaine notion des détails techniques pourraient proposer une meilleure solution. L'un des traits saillants du Régime de pensions du Canada, c'est qu'il est obligatoire. Nous ne devrions sûrement pas nous prononcer en faveur d'un régime optionnel dans le cas des femmes. Nous ne devons pas non plus chercher à lui procurer l'argent par l'intermédiaire de la pension de vieillesse. Nous devrions reconnaître sans délai l'indépendance de la femme, que telle femme est à l'abri du besoin avec tel homme et qu'ils ont tous deux droit au Régime de pensions du Canada, qui deviendra peut-être un jour un revenu garanti.

Monsieur l'Orateur, ne nous bornons pas ici à adopter une loi touchant les pensions. Assurons-nous de bien faire ressortir le grand rôle que joue la ménagère dans notre société. Assurons-nous que, tout en reconnaissant le côté merveilleux et la valeur de la famille, nous reconnaissons les droits individuels de ses membres, la participation et les désirs particuliers du mari, les droits individuels de chaque enfant et l'indépendance des femmes pour réaliser leur propre destinée.

● (1730)

Je suis absolument convaincu qu'en présentant une mesure touchant à la condition féminine nous ne devons pas continuer à nous attendrir sur le sort de la femme mais voir en elle un être qui mérite l'égalité absolue avec le gagne-pain. Supposer que l'homme et la femme boirons toujours à la même coupe, qu'ils seront toujours unis, c'est supposer que l'un ou l'autre perdra son individualité. J'estime que l'union parfaite requiert le respect mutuel. Nous pouvons donc parler de conjoint au foyer. Si, dans l'avenir, l'homme décidait de rester à la maison et de s'occuper de son foyer, ce qualificatif s'appliquerait à lui. Nous ne devons pas perdre de vue ce que nous voulons faire.

Par le passé, la femme est restée à la maison pendant que l'homme allait faire sa besogne. Elle est restée à la maison durant les guerres; elle est restée à la maison et s'est occupée de 21 enfants pendant que l'homme était à la guerre, ou que l'aîné était à la guerre, ou que l'aîné marié avait quitté sa nouvelle épouse pour aller au combat. Si nous considérons la tâche qu'accomplit la femme comme un travail, revalorisons cette tâche. Accordons à la femme le même respect qu'à ceux qui envoient des hommes à la lune; respectons-la de la même façon que nous respectons ceux qui, à des époques de danger et d'oppression, ont défendu la patrie. Respectons-la comme nous respectons ceux qui créent la peinture et la musique. Reconnaissons que la femme a préparé le souper avec soin et amour et s'est acquittée avec amour des tâches qui sont nécessaires à la maison pendant que les autres étaient ailleurs à faire ce qu'ils estimaient être plus important.

Le ministre et le député qui a présenté le bill ont tous deux témoigné d'un grand souci d'améliorer le Régime de pensions du Canada. J'avance respectueusement qu'avant d'adopter une mesure du genre, qui s'impose, nous devons respecter la tâche de la ménagère comme un véritable travail; nous devons respecter la dignité et l'indépendance de la femme.

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler des remarques des deux députés qui ont pris la parole jusqu'ici et de l'aspect volontaire de la mesure en question. On a signalé qu'aux fins des cotisations, le travail de la ménagère ne devrait pas être considéré comme un travail volontaire, mais comme un emploi régulier.

Nous avons trop longtemps considéré la femme comme celle qui reste au foyer pour s'occuper de la maison et qui, à la fin de la journée, accueille son époux et exécute ses devoirs d'épouse. Il est temps que nous songions à accorder une certaine sécurité financière à la femme. Je songe aux femmes abandonnées par leurs époux, séparées ou divorcées, qui sont incapables d'obtenir que leur ex-mari subvienne à leurs besoins.

On a parlé d'inclure les ménagères dans le Régime de pensions en février dernier lors de la conférence des ministres de la Santé à Edmonton. Depuis, on a accordé une importance prioritaire à cette idée. Un sous-comité du comité consultatif du Régime de pensions du Canada étudie aussi la question. La presse a beaucoup parlé des consultations entre les organismes de ce genre et ceux qui s'occupent de la situation de la femme. Nous prévoyons recevoir des rapports à ce sujet sous peu.

J'aimerais parler maintenant du bill présenté par le député. Comme il le sait, avant qu'une proposition comme la sienne puisse devenir loi, il faut obtenir le consentement des provinces qui contiennent les deux tiers de la population. Par conséquent, il est bien évident qu'il faut consulter les provinces avant d'adopter une loi de ce genre. En outre, cette question fait actuellement partie de l'étude de l'ensemble de la sécurité sociale dont s'occupent les ministres fédéraux et provinciaux du bien-être social.

Autre point important: il est souhaitable que le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec soient le plus semblables possible. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait avoir avec des représentants du Québec, qui participent aussi au programme de révision des institutions sociales, des discussions approfondies sur les incidences de la proposition qui nous est soumise.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur un autre aspect de la proposition du député. Si le calcul des gains d'une ménagère doit être effectué à son gré, il s'ensuivra fatalement que les autres cotisants et non-cotisants exigeront les mêmes droits. Ce sous-entendu de la proposition du député menacerait clairement le principe d'indexation sur les gains de ce régime. Par exemple, si l'on autorise le mari à déterminer le montant des gains, des pressions considérables s'exerceront pour permettre à la personne qui entretient seule la famille d'avoir le choix d'être couverte en fonction du maximum des gains et non des gains réels.

Une autre proposition concerne les ménagères qui demandent à adhérer volontairement au régime en versant la cotisation de personnes considérées comme des travailleurs autonomes. Les ménagères seraient vraisemblement dans ce cas protégées à titre facultatif plutôt qu'obligatoire, ce qui éviterait de trop exiger des familles à faible revenu. Toutefois, cette formule de cotisations volontaires serait extrêmement avantageuse pour les familles plus aisées. En d'autres termes, les pauvres n'en retireraient pas grand-chose et l'argent, comme on dit, irait aux riches.

Je pense que ce bill décrit dans une certaine mesure la personne qui peut être considérée comme ménagère, mais qu'il ne précise pas si le régime doit être étendu aux personnes entre lesquelles existe un lien de droit commun, au mari qui reste à la maison, aux veuves, et ainsi de suite. Il ne concerne pas non plus l'application de ce régime à d'autres personnes méritantes mais qui n'appartiennent pas à la population active, commes les étudiants, les femmes seules sans travail et les personnes en chômage prolongé.

● (1740)

Le bill parle des personnes qui sont occupées entièrement en qualité de ménagères. A-t-on l'intention d'exclure les ménagères qui pourraient gagner quelques dollars en travaillant à mi-temps? Il semble qu'il sera nécessaire de préciser le périmètre d'un foyer dans le projet de loi. Autrement dit, il se pourrait qu'une ménagère gagnant un petit revenu ne soit pas autorisée à cotiser en tant que ménagère.

Partout dans le bill, on semble s'acharner contre un groupe de personnes qui voudraient occuper l'enviable position d'être en mesure de cotiser selon leur revenu maximal sans être assujetties à des directives. Le gouvernement, notamment le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a examiné les divers moyens d'aider la ménagère.

Depuis toujours, celle-ci a été dans l'impossibilité de se défendre. Par le passé, elle n'avait pas accès aux services juridiques. Elle restait attachée à l'idée d'avoir recours aux organismes de bien-être social ou de courir après l'époux errant. Cette situation entraînait bien des difficultés surtout lorsque la femme ne pouvait recevoir d'aide avant qu'une certaine période se soit écoulée.

Le gouvernement a changé d'avis, et certaines des politiques énoncées dans le document de travail présenté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) au comité permanent, le 4 avril 1974, constituent des solutions de rechange obligatoires. Celles-ci incluent la cotisation selon les gains. Une ménagère pourrait ainsi cotiser elle-même et se constituer un fonds de pension propre. Cependant, il faudrait établir un salaire selon la tâche de la ménagère en tenant compte de la taille de sa famille. Ce serait sûrement une façon d'admettre que le travail à la maison peut constituer un emploi normal. Cependant, si ce régime doit entrer en vigueur, il faudra établir une norme quelconque de manière à rendre la cotisation obligatoire.

L'autre possibilité serait de scinder les droits à la retraite, solution préconisée par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Comme le dit cette dernière, on créditerait à cette fin au conjoint demeurant au foyer une fraction des cotisations versées par le conjoint ayant un emploi, et de la part versée par son employeur. Cela me semble une façon équitable de diviser, en cas de séparation, la totalité des revenus du conjoint qui encaisse des gains. Autrement dit, un organisme pourrait intervenir immédiatement pour établir la somme que la femme aurait pu verser à un moment donné.

Pour reprendre la chose de façon plus claire, disons que la femme aurait probablement droit à un pourcentage des cotisations du conjoint qui travaille, au moment de la séparation. Cela veut dire que, si le mari décide de quitter le domicile, un organisme quelconque pourra intervenir et faire passer les cotisations au nom de la femme.

Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) mérite des félicitations pour avoir présenté ce bill. Cependant, le fait qu'il s'agisse d'un régime volontaire constitue un inconvénient. Ce régime permet à la ménagère de cotiser à une caisse de retraite, mais c'est injuste pour les hommes et les femmes du monde du travail qui aimeraient eux aussi cotiser en fonction du maximum de leurs revenus plutôt que par échelon.

En résumé, le point de vue du gouvernement a déjà été exposé. Le gouvernement étudie la possibilité d'accorder une pension aux ménagères. Ce problème a été inscrit en tête de la liste des priorités lors d'une réunion des ministres provinciaux et du ministre fédéral qui a eu lieu à Edmonton. Elle est étudiée attentivement par les provinces aussi bien que par l'administration fédérale. Il est à espérer que le résultat de ces études sera concrétisé un jour dans une mesure législative.

A la suite de la conférence, toute cette question a été renvoyée au Conseil consultatif de la condition féminine et au Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada. Ces deux conseils sont présentement en train d'étudier la meilleure formule à employer pour administrer une pension. On attend incessamment les rapports et le régime devrait être mis en œuvre bientôt.

J'aimerais remercier à nouveau le député de son bill. Toutefois, au nom du gouvernement, je dois m'y opposer étant donné la participation facultative au régime. Dans un sens, la liberté de choix est très limitée. En outre, la définition actuelle de ménagère n'indique pas clairement qui sont les personnes admissibles au régime. Une employée à temps partiel pourrait en être exclue, même si elle ne cotise pas au Régime de pensions du Canada. Le caractère facultatif du régime semble désavantager les personnes à revenu plus faible dont le mari n'a pas les moyens de payer leur cotisation. D'un autre côté, il y a celles dont l'époux a un revenu suffisant pour verser la cotisation maximale.

Cela ne signifie pas que je m'oppose à l'institution d'une pension pour les maîtresses de maison. Le gouvernement désire reconnaître le travail qu'une femme fait dans sa maison, le considérer comme un emploi régulier et veiller ainsi à ce qu'elle ne se trouve pas dans le besoin. Toutefois, je le répète, le gouvernement s'oppose à ce bill pour deux raisons en particulier: la définition des mots «ménagère» et «volontaire» donnée par le député.

● (1750)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le simple fait que ce débat se déroule aujourd'hui démontre à quelle vitesse s'écrit l'histoire. Si un gouvernement essayait aujourd'hui de proposer un bill qui ne tenait pas compte, comme c'est le cas du Régime des pensions du Canada, de la situation de la femme en général et tout particulièrement de celle de la maîtresse de maison, il ne serait pas au bout de ses peines. Et cependant, il n'y a que neuf ans et demi que nous avons débattu et adopté dans cette Chambre le Régime de pensions du Canada avec toutes ses lacunes. Beaucoup de choses ont changé depuis, et je rends hommage à ceux qui ont insisté sur le droit de la femme à occuper une place égale à celle de l'homme dans notre société.

[Mlle Campbell (South Western Nova).]

Je suis heureux qu'on ait présenté ce bill. Il est facile pour le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mlle Campbell) d'attirer l'attention sur les difficultés, mais la question ne disparaîtra pas et je crois pas que cela nuira au gouvernement de consentir au renvoi du bill, ou au moins de la question, au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales afin que nous puissions étudier la question dans son ensemble. Il me semble vraiment que la situation de la femme en ce qui a trait aux pensions gagnerait à la révision et la mise à jour de nombreux aspects de Régime.

Je le répète, chaque fois que j'interviens, je trouve déplorable que les régimes de pension prévoient, de façon générale, des prestations de 100 p. 100 pour l'homme, même s'il perd sa femme, mais seulement de 50 p. 100 pour la veuve. De même, le régime de pensions du Canada commet la même injustice à l'égard du conjoint ou de la conjointe. Ce régime est essentiellement injuste envers les ménagères et j'estime qu'il faudrait y remédier.

C'est l'heure consacrée aux initiatives parlementaires et un des dix commandements de l'opposition c'est de ne jamais être coupable d'étouffer un bill présenté pendant cette heure; donc, je dois me rasseoir. Toutefois, je tiens à exprimer ma satisfaction à mon ami le député de Waterloo-Cambridge qui a présenté cette mesure aujourd'hui. Je ne serai pas étonné si le bill est étouffé, mais je me réjouis que le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) et le secrétaire parlementaire aient convenu que nous viendrons à bout de ce problème. J'espère seulement que ce sera bientôt.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques minutes qu'il reste au débat, je me fais un plaisir de commenter brièvement la proposition du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). J'ai écouté son exposé, et je tiens à ce qu'on sache que je suis presque tout à fait d'accord avec lui. Il me semble toutefois qu'il n'a pas placé son point de vue dans une perspective suffisamment large; les modifications de la loi devraient tenir compte d'autres question d'égale importance.

Je ne préoccupe spécialement des femmes qui participent à l'administration des fermes. Ces femmes ont apporté une précieuse contribution à l'industrie agricole. Pendant un certain temps, l'agriculture a semblé s'orienter vers la grande entreprise unifiée. On sera peut-être étonné d'apprendre que, toutes proportions gardées, plus de fermes ont fait faillite que tout autre type d'entreprise. Il me semble que l'avenir de l'agriculture doive se fonder sur l'entreprise familiale, et qui dit entreprise familiale, dit apport considérable de la fermière.

J'entends évidemment par là des exploitations agricoles stables, éminemment prospères, et auxquelles les femmes d'agriculteurs ont immensément contribué, notamment en achetant le matériel et autre et en tenant les registres des bêtes de race. Lorsque ces unités se désagrègent, la femme se trouve grandement désavantagée; à moins qu'elle n'ait pris à l'avance des dispositions légales à cet égard, sans doute se retrouve-t-elle démunie et sans dédommagement d'aucune sorte pour son importante contribution. La même remarque s'applique aux épouses qui participent à l'exploitation de petits commerces.

Nous ne nous opposons pas à la position adoptée par le parrain de ce bill, mais nous estimons que ses propositions ne vont pas assez loin. J'aimerais qu'il soit consigné qu'à mon avis toute personne devrait avoir le droit de verser des cotisations à un régime facultatif de pensions, qu'il s'agisse d'une ménagère, d'un accidenté du travail, ou de quelqu'un qui, pour quelque motif que ce soit, a dû quitter le marché du travail. En terminant, je tiens à féliciter le député d'avoir présenté à la Chambre son bill d'initiative parlementaire et de nous avoir fourni l'occasion d'en discuter.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, moi aussi, j'aimerais dire quelques mots sur le bill C-202. Je l'approuve sincèrement. Je suis également d'accord avec le député qui vient de parler pour dire qu'il ne va pas assez loin. Il faut comprendre toutes les femmes. Certaines femmes ne peuvent pas se permettre de payer la cotisation . . .

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée.

Comme il est 6 heures, je dois maintenant quitter le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES

MESURE AUTORISANT L'ACCROISSEMENT DU POUVOIR D'EMPRUNT DES COMPAGNIES ET L'ÉMISSION DE BILLETS SUBALTERNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill S-7, tendant à autoriser les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Madame l'Orateur, avant 5 heures cet après-midi, je disais que si Gilbert et Sullivan devaient écrire une opérette sur le bill du Sénat, ils l'intituleraient: «Les pirates de la finance». Ce qui m'a frappé en premier lieu, c'est qu'il convient tout à fait que ce bill émane de l'autre endroit. Le député conservateur d'Annapolis Valley (M. Nowlan) a dit du bill qu'il avait un caractère technique. C'est peut-être qu'il a été conçu et rédigé par les sénateurs qui savent certainement ce qui est avantageux pour les 31 sociétés à charte fédérale de fiducie et de prêt, dont l'actif global de 7 milliards de dollars en dit long sur leur pauvreté.

Une fois le bill dépouillé des considérations d'ordre technique, nous constatons qu'il est une tentative maladroite pour accroître la rentabilité de ces 31 sociétés de fiducie et de prêt. Comme il doit être râlant pour ces institutions financières indigentes de voir les alléchants taux d'intérêt d'aujourd'hui, qui pourraient certes grossir la plupart de leurs fonds, et de constater qu'elles sont astreintes à des taux plus bas de 9 à 10 p. 100!

Permettez-moi de citer certaines remarques faites par M. D. G. Neelands, président de l'Association des compagnies fiduciaires du Canada et du Canada Permanent Trust. Mais auparavant, j'aimerais signaler que j'ai toujours été frappé de l'étrangeté des noms que se donnent ces compagnies. Par exemple, elles emploient des termes comme «trust», «acceptance», «beneficial», «household», «associates», «permanent» et «guaranty», mots qui disent tous très bien la solidité du groupe. Voici ce qu'a dit M. Neelands devant le comité du Sénat sur les banques et le commerce:

L'industrie fiduciaire . . . connaît à l'heure actuelle certaines difficultés en ce qui concerne ses bénéfices.

L'un des vénérables sénateurs, le sénateur Hayden, a dit plus carrément:

Je suppose, alors qu'en d'autres termes, la possibilité de prendre de l'expansion vous fournirait des sources de capitaux et que vous pourriez ainsi profiter des taux d'intérêt élevés actuellement en vigueur pour contrebalancer les taux plus faibles dont vous ne pouvez vous débarrasser.

Et M. Neelands a bien sûr répondu:

C'est vrai . . .

Après avoir clairement exprimé son opinion sur le bill, M. Neelands a laissé entendre que si ce projet de loi était accepté, les citoyens pourraient dorénavant compter sur les compagnies fiduciaires et leurs associés quand ils voudraient s'acheter une maison. Cela laisse évidemment dans l'ombre le problème majeur du logement au Canada, à savoir le coût des prêts hypothécaires.

La vérité est que la vaste majorité des Canadiens à revenu faible et moyen ne peut se permettre de payer les taux d'intérêt usuraires que pratiquent ces compagnies au grand cœur. La politique de mon parti est que le logement est un droit social et que chaque citoyen qui le désire devrait pouvoir posséder une maison. Les Canadiens ne devraient pas dépendre de ces compagnies pour obtenir des prêts sur hypothèque, parce qu'elles ont prouvé tant et plus qu'elles ne reconnaissaient pas les priorités sociales de la population canadienne.

Je remarque que les dernières statistiques trimestrielles et semestrielles de la plupart des sociétés de fiducie indiquent que les courbes de profits fléchissent. Comme c'est triste! Le consommateur canadien ne tardera pas à remarquer la rapidité de l'intervention du gouvernement dès qu'une tendance à la baisse se manifeste dans les profits. Mais lorsque cette tendance est à la hausse, comme c'est le cas chez les fabricants et les détaillants dans l'industrie alimentaire, le gouvernement s'en lave les mains en invoquant que c'est à la loi du marché de déterminer le taux du vol des consommateurs. Mais quand le gouvernement se montrera-t-il logique? A vrai dire, sa seul caractéristique logique, c'est justement son illogisme!

M. Nystrom: C'est la loi de la libre entreprise, John.

M. Rodriguez: Je conçois assez mal qu'on désigne cela comme de la libre entreprise, car je n'y vois rien de libre ou d'entreprenant, du moins en ce qui a trait à la classe ouvrière du pays. C'est sûrement une libre entreprise pour

les Neeland ou les sénateurs Hayden de ce monde, qui semblent toujours parvenir à se retrouver à l'autre endroit.

Je ne veux pas faire durer le débat et la meilleure chose à faire à mon avis avec ce bill c'est que la Chambre le rejette.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'honorable député de Moncton.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Madame l'Orateur . . .

M. Gilbert: En français?

[*Français*]

Une voix: En français!

M. Jones: Je ne parle pas français, et vous? Je ne parle pas français.

[*Traduction*]

Madame l'Orateur, il y a quelque chose d'étrange, voire peut-être de sinistre, dans la façon dont se déroule le débat sur le bill à l'étude. A vrai dire, il est difficile même pour le financier le plus astucieux qui soit sur le plan technique, d'examiner et de scruter quelque partie que ce soit d'un projet de loi aussi prolixe et complexe que celui-ci. Ses ramifications sont innombrables et je crains sincèrement que ceux qui ont présenté le bill à la Chambre le regrettent si on agit avec précipitation au lieu de le présenter et de l'examiner comme il se doit.

Les journalistes et les juristes évoquent souvent l'axiome suivant: «Dans le doute, abstiens-toi». Ceux qui ont rédigé ce magnifique projet de loi se sont peut-être rendu compte qu'il n'était vraiment pas ce qu'ils croyaient et qu'ils se conformaient à la maxime qui dit «Dans le doute, abstiens-toi». Peut-être devrions-nous faire de même et rejeter le bill ce soir, car tant d'espects, madame l'Orateur, restent dans le vague. Nous n'avons aucun indice et ceux qui ont rédigé le bill n'en avaient sans doute pas beaucoup non plus.

Il y a tant de choses que le bill devrait contenir et qu'on n'y trouve pas qu'il reste inefficace et dépourvu de sens. C'est quelque chose d'affreux à dire d'un libellé. Le projet de loi à l'étude est un bien piètre exemple de notre régime parlementaire. Ceux qui ont présenté le bill S-7 autorisant les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter et à émettre des billets subalternes doivent avoir pensé différemment. Ils devaient s'imaginer que les députés étaient bien naïfs, c'est le moins qu'on en puisse dire.

● (2010)

Et d'abord, le titre est trompeur; il est fallacieux; c'est une fausse appellation. Les notes explicatives et l'information que nous donnent les parrains du bill sont négligeables. Tout cela ne vaut rien. Il semble plutôt ridicule que nous devions examiner une telle mesure législative sans que l'on nous dise tout ce qu'il en est. Dans les milieux d'affaires, les gens veulent être renseignés. On ne nous a pas tout dit au sujet de cette mesure législative.

Une autre chose qui me préoccupe, qui devrait préoccuper tous les autres députés et qui devrait certainement faire tiquer les députés bien pensants de la Chambre et les bien-pensants en général quand ils entendent parler de mesures législatives de ce genre, c'est l'arbitraire ministériel qui est consenti à un ministre. Je croyais que cela n'existait plus depuis la Grande Charte qu'a dû signer le roi Jean amené à Runneymede. Le bill favorisera certainement l'arbitraire de la dictature bureaucratique pour le ministre, les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt.

Ce bill prouve à merveille l'inutilité du Sénat et les doubles frais qu'il coûte au pays. Une telle mesure mènera à l'inflation et au manque de réalisme. Elle provoquera une situation économique pire que celle que nous avons aujourd'hui. C'est une mesure inflationniste. Les taux d'intérêt sont déjà assez élevés, mais si ce genre de bill devait avoir force de loi ils augmenteront encore plus. J'ai dit plus tôt que ce bill ne portait pas un nom approprié. De toute évidence ses dispositions ont été réunies sans qu'il soit tenu compte de leurs résultats et de leurs répercussions. Je pressens qu'il créera au Canada des tendances inflationnistes sans précédent.

Ce serait une pure perte de temps pour la Chambre d'adopter ce bill ou même de le renvoyer au comité. Il y a bien d'autres questions plus importantes qu'il y aurait lieu de considérer. Il y a bien des points dans ce projet de loi qui induiront en erreur les gens et les actionnaires en ce qui concerne les billets subalternes. Ce n'est là qu'une façon mesquine pour les compagnies de prêt et les compagnies fiduciaires d'obtenir de l'argent des citoyens canadiens sans assumer de responsabilité véritable à leur endroit. Les détenteurs de ces billets ne bénéficient d'aucune protection réelle.

Je recommande encore une fois que ce bill ne soit pas renvoyé au comité, qu'on l'annule plutôt par vote. C'est une confusion épouvantable.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Madame le président, le bill S-7, comme viennent de l'expliquer les honorables députés de Nickel Belt de Moncton et (MM. Rodriguez et Jones), est d'une confusion assez remarquable. Tout d'abord, ce bill a été présenté à la Chambre des communes après avoir été adopté par le Sénat sans que nous en ayons pris connaissance. On demande que la Chambre adopte ce projet de loi:

. . . tendant à autoriser les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt fédérales à augmenter leur pouvoir d'emprunter . . .

. . . «augmenter le pouvoir d'emprunter» afin de leur permettre de prêter ou «re-prêter» à des taux d'intérêt exorbitant, comme nous le constatons assez souvent dans le domaine financier.

A mon avis, on continue de semer la confusion autour des questions financières et monétaires à travers le pays: un jour, il s'agit de la création d'une banque fédérale d'expansion; un autre jour la création d'une autre organisation financière pour embrouiller ou embêter la population. Le bill S-7 en est un autre qui a pour objet de permettre aux compagnies fiduciaires et aux compagnies de prêt fédérales d'emprunter ou d'augmenter surtout leur pouvoir d'emprunt.

A mon avis, on demeure toujours dans un cercle vicieux, en n'améliorant pas la situation, loin de là, mais en créant plus de mésentente au sujet du système financier actuel.

Madame le président, nous, du Parti Crédit Social du Canada, proposons depuis longtemps une formule financière qu'on appelle, même dans certains milieux, «politique simpliste.» Je préfère le «simplisme» à la confusion qu'on propose dans le bill S-7. Je comprends que certains députés s'y opposent, par exemple, l'honorable député de Moncton. Il n'a pas été très clair en disant: Il faut s'opposer à ce projet de loi. Mais pourquoi? On ne le sait pas. Pourtant les députés du Nouveau parti déocratique l'applaudissaient pendant qu'eux ne savent même pas de quoi il s'agissait.

Cependant, la Chambre, elle, étudie les «à-côtés» du vrai problème, les «à-côtés» de ce qui doit être changé dans notre système économique. Et ce n'est pas en augmentant le pouvoir d'emprunt d'une compagnie prêteuse que nous allons améliorer la situation. Il existe des moyens plus simples.

En ce qui a trait au bill S-7, il est entendu que nous sommes contre, et que nous allons demander la mise aux voix. Le gouvernement a la majorité, et c'est là l'inconvénient d'avoir un gouvernement majoritaire au Canada. On impose au Parlement son idée, alors que les députés devraient avoir toute la latitude voulue pour renverser le gouvernement sur des questions sérieuses, des questions monétaires, des questions économiques, parce que tout cela se rapporte au système économique canadien.

Madame l'Orateur, les créditistes, eux, ont d'autres solutions à proposer. Au lieu d'augmenter le pouvoir d'emprunt des compagnies fiduciaires et des compagnies de prêt fédérales, on devrait utiliser les services de la Banque du Canada, qui est la propriété des Canadiens, et «mettre au pas» les possibilités physiques de chez nous. Il appartient au Parlement d'adopter des règlements et d'ordonner à la Banque du Canada d'agir dans l'intérêt de la population canadienne et non pas en vue d'augmenter le pouvoir d'emprunt des compagnies de fiducie ou des compagnies de prêt fédérales.

Tous les députés, au lieu de rire des devoirs et des obligations de la Banque du Canada, devraient l'obliger à maintenir une économie efficace, et non pas restrictive, une économie logique et non pas chancelante, comme celle que nous connaissons présentement. Si l'on étudiait sérieusement le problème, au lieu de créer de nouvelles compagnies de finance et de fiducie dotées de plus de pouvoirs, si l'on augmentait les pouvoirs de la Banque du Canada pour servir les Canadiens, il me semble qu'il en serait fait des jeux économiques, politiques et sociaux auxquels nous assistons présentement.

Tout le monde le sait, il existe des malaises dans tous les secteurs de l'activité économique. Corrigeons la cause de ces malaises. Je suis certain qu'il est possible de guarantir au peuple canadien, sans l'aide d'aucun autre pays, la sécurité économique avec la liberté personnelle, et d'assurer que la production canadienne servira d'abord les Canadiens, qui contribuent à la production de leur pays.

● (2020)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je dois rappeler aux députés qu'en prenant la parole, le secrétaire parlementaire mettra fin au débat.

Des voix: Le vote!

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame l'Orateur, je suis aussi impatient de passer au vote. Toutefois, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et d'autres ont soulevé certaines questions qu'il faut relever, à mon avis.

Franchement, je me suis demandé si le député de Moncton (M. Jones) avait lu le bill. Il a semblé dire que des billets subalternes seront émis et que les compagnies iront arracher leur argent à Pierre, Jean, Jacques. J'aimerais attirer son attention sur un article du bill disant que les billets subalternes ne peuvent être émis que sur demande au siège social de la compagnie et doivent avoir une valeur d'au moins $25,000, de sorte qu'ils ne ressemblent pas aux billets à ordre; ils représentent une somme assez importante, et j'estime en toute déférence que toute compagnie qui est en mesure de prêter des sommes pareilles a pas mal d'expérience dans ce domaine.

Le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) a dit que c'était un bill compliqué. Je n'en suis pas surpris parce qu'il n'a pas traité du bill mais plutôt de bien d'autres questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Ce bill vise à augmenter la limite du pouvoir d'emprunter. Certains députés ont dit qu'ils ne disposaient pas d'assez de renseignements. A mon sens, c'est presque une mesure d'ordre administratif pour ce qui est de l'augmentation du pouvoir d'emprunter et le bill renferme quatre dispositifs de protection qui seront étudiés au comité.

Je ferai remarquer à certains qui n'estiment pas avoir tous les renseignements nécessaires, que nous dépensons des centaines de milliers de dollars tous les ans pour fournir aux partis d'opposition l'aide et les moyens de recherche voulus. De toute évidence, le Nouveau parti démocratique s'en sert, et c'est la façon d'utiliser les fonds de recherche.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Or, pourquoi le bill est-il présenté actuellement? Franchement, c'est à cause de la force de l'économie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: . . . que la plupart de ces sociétés ont atteint cette capacité d'endettement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Je pensais que les députés voulaient entendre les réponses que j'essaie de leur fournir. Je les ai écoutés patiemment sans les interrompre.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Je comprends que le Nouveau parti démocrate fasse une lecture sélective. Après tout, il a une position à défendre. Il se trouve qu'elle est fausse mais, enfin, une lecture sélective des témoignages obtenus au comité n'est pas une pratique inhabituelle; cela fait partie des tactiques politiques utilisées au cours d'un débat. Le bill propose simplement d'augmenter leur pourvoir d'emprunter et d'émettre des billets subalternes. Le bill n'aurait rien de très compliqué, si les députés ne persistaient à vouloir étudier, dans ses limites étroites, la question des taux d'intérêt et autres questions de ce genre.

On a également demandé s'il existait des consultations entre les sociétés provinciales et le directeur régional des assurances. La réponse est oui et, bien souvent, la loi fédérale est une source d'inspiration pour la province qui en adopte les dispositions. Je pense que le contraire est également vrai. La loi prévoit l'administration de certaines sociétés provinciales par le directeur des assurances, ce qui constitue un lien excellent.

Je me demande parfois quel membre de l'opposition officielle je devrais écouter. D'après l'un d'entre eux, le ministre des Finances (M. Turner) n'a pas la situation bien en main et a, pour ainsi dire, laissé la bride sur le cou aux sociétés en question. D'autres membres du même parti ont critiqué le contrôle exercé par le ministre et le pouvoir discrétionnaire qui lui est accordé.

J'ai écouté avec intérêt le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) nous parler des petites gens qu'il représente. Je dois lui dire qu'à mon avis, ces petites gens, dans sa circonscription comme dans la mienne, ont recours à ces services pour financer leurs maisons.

Des voix: Bravo.

Une voix: Oui, à des taux de 13 p. 100.

M. Cullen: Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a dit également que c'était une façon simpliste d'aborder le problème. Personne n'a dit que ce bill était une fin en soi. Il propose de faire des choses qui sont très claires et inoffensives en ce qui concerne la situation globale, mais qui sont nécessaires si nous voulons que ce secteur de l'économie fonctionne.

Je suis d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest et je trouve son argument excellent. Je suis vraiment désolé que nous n'ayons pas obtenu toute la documentation du comité du Sénat parce que, nonobstant ce que certains membres du NPD en pensent, ce serait une aide précieuse et une mine de renseignements.

Une voix: C'est de l'argent jeté par les fenêtres.

M. Cullen: Cependant, nous aurons ces renseignements pour d'autres projets de loi du Sénat.

En ce qui concerne le conflit avec le comité des finances, je puis dire que cette observation aurait été justifiée si la Chambre n'avait pas passé tellement de temps à débattre du bill C-2 hier soir et l'avait renvoyé au comité. On espérait pouvoir traiter du bill S-7 hier soir, le lire une deuxième fois et le renvoyer au comité. J'en suis désolé, mais ce n'est pas la faute du gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Faites venir les députés.

(La motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), mise aux voix, est adoptée.)

● (2030)

(*Vote nº 4*)

POUR

Messieurs

Abbott
Alexander
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^me^)
Baker
(Grenville-Carleton)
Basford
Beatty
Béchard
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussières
Caccia
Cadieu
Cafik
Campagnolo (M^me^)
Campbell (M^lle^)
(South Western Nova)
Caron
Carter
Clermont
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Crouse
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce)
Drury
Dupont
Dupras
Ellis
Elzinga
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Flynn
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle Moose
Mountain)
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Herbert
Holmes
Hopkins
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les
Îles)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
MacLean
Macquarrie
Maine
Malone
Marceau
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Martin
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
Milne
Mitges
Morin (M^me^)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (M^lle^)
Nowlan
Oberle
O'Connell
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
(Hochelaga)
Pelletier
(Sherbrooke)
Philbrook
Portelance
Railton
Raines
Reid
Reynolds
Richardson
Ritchie
Roberts
Robinson
Rooney
Roy
(Laval)
Scott
Sharp
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens
Towers
Trudel
Turner
(London-Est)
Wenman
Whelan
Whiteway
Wise
Woolliams
Yanakis
Young—166

CONTRE

Messieurs

Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Caouette
(Villeneuve)
Caouette
(Témiscamingue)
Dionne
(Kamouraska)
Fortin
Gilbert
Hogan
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Laprise
Leggatt
Nystrom
Orlikow
Peters
Rodriguez
Saltsman—19

● (2100)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée. Le bill est par conséquent renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. l'Orateur: Je crois comprendre qu'après consultation le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a obtenu le consentement de la Chambre pour revenir à l'appel des motions.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES INSTANCES DE L'ASSOCIATION DES INUITS DU NORD DU QUÉBEC AUPRÈS DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il est convenu de renvoyer cette affaire au comité sans débat. Je propose donc:

Que le Comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien soit autorisé à entendre les instances de l'Association des Inuits du nord Québec.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion. Je crois comprendre qu'il y a eu entente comme l'a dit le ministre.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

MESURE PRÉVOYANT DES PAIEMENTS POUR LE BLÉ PRODUIT ET VENDU AU CANADA POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice) propose: Que le bill C-19, tendant à prévoir des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur l'Orateur, ce bill plutôt sans détours n'en revêt pas moins quelque importance. Je suis heureux de le présenter et de recommander son renvoi au comité permanent de l'agriculture où il pourra faire l'objet d'une étude plus poussée avant de prendre force de loi.

Ce bill vise particulièrement à appliquer pendant quelques années—en l'occurrence pendant sept ans—une procédure permettant au Conseil du Trésor de prévoir des versements supplémentaires pour le blé destiné à la consommation humaine au pays. Le gouvernement est intervenu afin qu'une partie du coût du blé de mouture soit payé par le Conseil du Trésor, ce qui permettra de réduire les répercussions des hausses du prix du blé et de veiller à ce que le prix du pain, produit essentiel dans l'alimentation des familles à revenus modestes surtout, reste à un niveau inférieur à celui qu'il aurait atteint autrement.

Le bill autorise le Trésor à verser un montant jusqu'à concurrence de $1.75 le boisseau pour le blé consommé au Canada, soit à la Commission canadienne du blé de la région désignée, soit aux offices désignés dans d'autres régions qui agissent pour le compte des producteurs, soit ailleurs aux producteurs eux-mêmes. Le montant viré représente celui qu'ils auraient autrement obtenu des minotiers en temps ordinaire.

● (2110)

A l'origine, le bill sous la forme où il a été déposé lors de la dernière session, aurait rempli cette fonction pendant toute la période de l'entente intervenue en septembre 1973 pour assurer le versement d'une somme suffisante aux producteurs pendant la première partie de la période. Avant l'adoption du projet de loi, il y avait un poste du budget qui prévoyait la première série de ces paiements, mais le bill avait pour objet d'assurer ces paiements pendant longtemps.

A mon avis, il importe que ce paiement de soutien du prix du pain soit prévu par la loi à longue échéance. En fait, sous sa forme actuelle, il a, sans l'ombre d'un doute, le caractère d'une subvention au consommateur; c'est une somme versée par le trésor, au nom des contribuables, pour alléger le fardeau qu'impose au consommateur le coût du blé et des produits du blé. C'est, du point de vue technique, une importante étape de franchie, une réalisation à laquelle tous les députés devraient applaudir.

Le projet de loi a aussi rapport à d'autres facteurs relatifs au prix du blé. Le titre même du bill, le double prix du blé a été débattu fort longtemps dans les régions productrices du pays, notamment dans les Prairies, où on récolte tant de blé. Quand on a commencé à y parler du double prix du blé, c'était pour faire ressortir l'obligation et la nécessité, pour le consommateur canadien, de payer un prix raisonnable pour le blé canadien, afin que les producteurs aient un meilleur revenu, même si le prix mondial du blé était inférieur à ce qui était alors raisonnable. Ce régime de prix plus élevés pour le blé a donc été instauré au Canada, au départ, à titre de transfert du consommateur au producteur d'un montant supérieur à celui que lui donnerait le marché international.

La première mesure à cette fin a été prise par le gouvernement en 1969, époque où l'interruption survenue dans les modalités de l'Accord international sur le blé signifiait que le prix mondial commençait à descendre au-dessous du minimum prévu. C'est alors que le gouvernement a agi de façon à maintenir le prix au Canada à $1.95½ (qu'il était alors), soit l'équivalent du minimum prévu dans l'Accord international. Ce prix a été maintenu au cours d'années très difficiles, où le prix mondial fluctuait mais tombait généralement au niveau d'environ $1.70 le boisseau. Au cours de cette période, le blé à double prix représentait un avantage accordé aux producteurs par les consommateurs, mais un avantage pleinement légitime à mon sens et aux yeux du gouvernement, étant donné les frais subis par les producteurs. A vrai dire, si la chose avait été possible, nous aurions instauré un prix de ce genre sur le marché mondial au lieu de l'établir au Canada seulement.

Puis, comme on était d'avis que c'était encore insuffisant, qu'il fallait protéger davantage le producteur, quant au blé consommé au Canada, et lui assurer une compensation supplémentaire, on inaugura en 1972 le paiement aux agriculteurs d'un double prix pour le blé, en sus du montant de $1.95½ qu'il obtenait du marché, chiffre supérieur au prix international.

A l'époque, comme le prix était toujours aux environs de $1.70 et le prix payé aux meuniers de $1.95½, nous avons décidé, pour répondre à de nouvelles requêtes des associations de producteurs, qu'il fallait établir un programme de double prix du blé, selon lequel le blé consommé au Canada était évalué à $3 le boisseau. Même à l'époque, nous étions inquiets de devoir imposer ces frais additionnels aux consommateurs de pain, car nous savions qu'un bon nombre de ces derniers étaient les moins capables de payer ce prix et que quelques-uns d'entre eux auraient besoin d'aide plutôt que de devoir supporter un nouveau fardeau.

C'est pourquoi, en instituant le programme de double prix pour le blé, nous avons préféré puiser dans le Trésor au lieu d'exiger un prix plus élevé des meuniers. Le prix du blé au Canada était en fait alors fixé, indépendamment du prix mondial. Le $1.95½ devait provenir des meuniers et $1.04½ de plus porterait le montant à $3, mais nous fixions en fait à $3 indépendamment du prix international, le prix du blé servant à la consommation humaine au Canada.

Comme les méthodes d'établissement des prix ont changé en 1973 et 1974 et comme les prix internationaux ont grimpé à $3 pour ensuite dépasser en fait ce palier, il est devenu évident qu'il fallait modifier le prix de $3 du blé destiné à la consommation intérieure. Je suppose qu'on aurait pu décider que, ce prix ayant été établi alors que le prix mondial était aussi bas que $1.70, il aurait fallu le maintenir par la suite pendant que le prix mondial dépassait ce montant. Toutefois, nous avons reconnu que les producteurs avaient traversé une période difficile et qu'ils faisaient toujours face à des difficultés quant à leurs coûts et leurs profits; c'est pourquoi nous avons cru qu'il fallait avoir recours à une méthode différente de fixation des prix.

A cette époque, les prix approchaient ce qui constituait alors un niveau record, qui est encore aujourd'hui très près d'être un record; nous avons tous décidé d'étudier la proposition selon laquelle on pourrait conclure, entre la Commission canadienne du blé, d'une part, les autres producteurs de blé au Canada, et les consommateurs canadiens représentés par les acheteurs, les meuniers et d'autres utilisateurs d'autre part, un accord établissant, pour le grain, pour le blé destiné à la consommation humaine, un éventail de prix qui refléterait plus justement que n'importe quoi auparavant les coûts de production des producteurs.

Nous avons alors décidé que, pendant sept ans, le prix du blé au Canada, pour les meuniers, ne pourrait être inférieur à $3.25, soit 25c. de plus que le prix fixe précédent, et ne pourrait d'autre part dépasser $5. Nous avons reconnu qu'à cause de cet accord, il pourrait y avoir des transferts des producteurs aux consommateurs par rapport au marché mondial lorsque le prix du blé dépasserait $5. D'une part, on pourrait effectuer des transferts du consommateur au producteur lorsque le prix du blé serait inférieur à $3.25.

Il nous a semblé que c'était le moment de conclure une telle entente. Pour le producteur, il était raisonnable d'envisager la fixation des prix à long terme comme beaucoup plus favorable qu'auparavant. Lorsque les prix sont bas, il est très difficile de convaincre les acheteurs de conclure des ententes prévoyant des échelles de prix très élevés. Au moment de cet accord, les prix venaient d'atteindre un niveau record, record qui, je l'ai signalé, reste intact. Ce n'est que pour de brèves périodes que le prix du blé a franchi le niveau existant au moment de l'entente.

Nous avons donc dit que nous voudrions conclure des ententes de cette nature avec certains de nos clients réguliers, des ententes à long terme fixant une échelle de prix raisonnables pour les céréales, une échelle qui tienne compte des coûts de production du céréaliculteur. Ayant fixé cette échelle de $3.25 à $5 pour sept ans, nous sommes restés fidèles aux principes appliqués à l'occasion du premier paiement du Trésor pour le régime de double prix du blé, c'est-à-dire que la part en sus de $3.25 est assumée par le Trésor plutôt que de se répercuter dans le prix du pain.

● (2120)

A l'époque, nous avons réussi, grâce à cette initiative, à freiner les hausses de pain correspondant aux augmentations du prix du blé. Le prix du blé franchissait précisément le minimum prévu, en ce qui concernait les meuniers, lorsque nous avons conclu cette entente. Nous avons donc décidé de proposer ceci: lorsque le prix du blé, autre que le blé durum, et servant à la fabrication du pain, dépasserait $3.25, la proportion en plus allant jusqu'à $5.00 devait être payée par le Trésor.

Dans le cas du blé durum, l'entente était un peu différente, mais le principe fondamental restait le même, soit le versement, par le Trésor, d'un paiement pouvant aller jusqu'à $1.75, bien que le prix alors en cours ait vraiment dépassé ce chiffre, état de choses qui s'est traduit dans le montant que l'on pouvait obtenir des minoteries. Le prix du blé durum était artificiellement séparé, à nos yeux, du prix des autres catégories de blé et un prix minimum à long terme de $3.25 fut adopté dans les deux cas.

Il s'agit donc ici d'une mesure grâce à laquelle le Trésor pourra transmettre aux producteurs, durant les sept années prévues à l'origine, des montants qui vont permettre aux consommateurs de réaliser une économie appréciable sur le prix du pain.

Les chiffres sont peut-être légèrement trompeurs lorsqu'il s'agit du prix du pain, car cela dépend des marges bénéficiaires et des ententes conclues par divers maillons de la chaine de production et de commercialisation, mais on peut dire sans se tromper que la mesure à l'étude, étant donné le prix mondial de $5.00 ou plus, permet d'économiser cinq à six cents par pain dans le prix de la farine servant à la fabrication du pain. Cela demeure un élément minime peut-être mais important de notre effort pour amortir le problème de la hausse des prix pour ceux qui doivent en subir le fardeau.

Je recommande donc la mesure à l'étude aux députés et je les exhorte à l'envoyer au comité, où nous pourrons en faire un examen plus approfondi. Le bill prendra alors force de loi. Comme je le disais au début, c'est une mesure simple et directe à mes yeux.

C'est une mesure importante à mes yeux, en ce sens qu'elle introduit dans notre loi une subvention au consommateur pour une période appréciable. Je recommande la mesure à tous les députés et je les exhorte à l'adopter à l'étape de la deuxième lecture pour que nous puissions l'examiner au comité de l'agriculture.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord signaler que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord avec le principe d'un régime de double prix. Nous regrettons cependant que le bill ne contienne pas de mesures efficaces qui tiennent compte de la hausse des coûts de production. Nous recommandons donc au ministre d'inclure dans le bill une disposition efficace qui reflétera la hausse des coûts de production pendant la période de sept ans.

L'absence d'une telle disposition équivaut à un blocage de sept ans pour les producteurs de blé canadiens qui recevront de $3.25 à $5.00 le boisseau dans le cas du blé et de $5.75 à $7.50 dans le cas du blé durum, selon le prix fixé sur les marchés mondiaux. A mon avis, étant donné l'augmentation constante des coûts de production et l'inflation croissante, la structure de fixation des prix devrait renfermer des mesures plus efficaces pour tenir compte de l'augmentation des coûts de production. Selon moi, l'échelle mentionnée par le ministre ne reflète pas vraiment celles-ci parce qu'elle ne serait utilisée qu'en fonction du prix sur les marchés mondiaux.

Le ministre a laissé entendre que la mesure à l'étude était de fait une subvention aux consommateurs au détriment du trésor public. Selon moi, et le ministre l'a peut-être aussi signalé sans que je m'en rende compte, il s'agit aussi d'une subvention au détriment des producteurs puisque nous savons tous que le prix à l'exportation du blé de mouture est d'environ $6 et que les producteurs ne reçoivent que $5 le boisseau pour le blé destiné à la consommation au Canada.

A mon avis, le bill en demande beaucoup trop aux producteurs de blé. Nous leur demandons d'accepter les fluctuations du marché international. Sans accord international à long terme sur le blé, ce sont les producteurs qui doivent payer pour ces fluctuations. Nous demandons maintenant aux producteurs de blé d'absorber les conséquences inflationnistes de l'activité d'un gouvernement qui n'a, de fait, aucune politique anti-inflationniste. A mon avis, nous aurions tort de demander aux producteurs d'accepter l'augmentation des coûts de production, puisque le gouvernement actuel n'a absolument rien fait pour contrôler ces coûts et n'a fait preuve d'aucune initiative à cet égard.

En moyenne, les coûts de production ont augmenté de 20 p. 100 par an. Les producteurs ont dû en subir les conséquences pendant que le gouvernement joue au Père Noël avec les syndicats. C'est certainement beaucoup demander aux producteurs de blé du Canada que leur demander d'accepter ces conséquences en même temps que l'incertitude du système de transports et la menace de perdre le tarif-marchandises du Pas-du-Nid-du-Corbeau. On leur demande aussi d'absorber les énormes surestaries qui ont été accumulées. Selon moi, c'est beaucoup trop demander aux producteurs de blé du Canada.

Puisque nous étudions une mesure législative qui est censée offrir une certaine protection et une certaine stabilité aux producteurs de blé du pays, ce serait certainement le moment idéal d'inclure dans la mesure certains mécanismes de protection qui compenseraient la montée en flèche des coûts des producteurs de blé de l'Ouest du pays.

Nous savons par exemple que le système du double prix qui est en vigueur depuis un certain temps a déjà coûté dans les 15 millions de dollars aux producteurs. Ce montant représente l'écart par rapport a ce qu'auraient pu toucher les producteurs si le blé qui a servi à la consommation humaine nationale avait été exporté. Je le répète, le prix à l'exportation sur le marché international du blé de meunerie est de l'ordre de $6 le boisseau, alors que le prix du blé réservé à la consommation humaine au Canada demeurera bloqué à un maximum de $5 le boisseau.

Les Canadiens consomment environ 60 millions de boisseaux de blé par an. La différence d'un dollar le boisseau entre le prix à l'exportation et le prix du blé réservé à la consommation humaine nationale va représenter au cours des 12 mois à venir pour les producteurs du Canada de l'Ouest une perte effective de l'ordre de 60 millions de dollars. Par conséquent, compte tenu du fait que les producteurs de céréales sont amenés par ce bill à faire d'énormes concessions, il me semble que ce ne serait pas trop exiger du ministre et du gouvernement que de lui demander d'établir un régime d'indexation réel qui refléterait les augmentations des coûts de production sur une base annuelle.

● (2130)

J'ignore si le ministre estime que les prix sur le marché international vont se maintenir a leur niveau élevé actuel ou qu'ils vont baisser. Néanmoins, il me semble que, si nous ne prenons pas des mesures dans ce domaine, les producteurs de notre pays, compte tenu de l'éventualité d'une baisse des prix internationaux, risquent de voir passer le prix du boisseau du blé à $3.25. Il me semble aussi—et je veux le rappeler une fois de plus au ministre—que c'est à cause de l'absence d'un contrôle réel des coûts de production que nous nous sommes opposés énergiquement au bill sur la stabilisation. Je suis certain que si le ministre veut bien présenter à nouveau un bill sur la stabilisation du prix des céréales à la Chambre, il aurait tout intérêt à proposer l'adoption d'un mécanisme quelconque permettant de tenir compte des augmentations des coûts de production.

Les États-Unis ont intégré à leur programme de stabilisation agricole une disposition d'indexation sur les coûts de production pour garantir la sécurité des agriculteurs. Cela constitue une raison de plus de nous engager dans cette voie. Sous le gouvernement actuel, l'indexation est devenue une réalité quotidienne tout comme l'inflation. Cependant, le gouvernement continue à prétendre qu'il ne peut pas grand-chose contre l'inflation parce qu'il s'agit d'un phénomène international. Mais, en réalité, nous nous contentons de faire porter le fardeau de l'inflation aux agriculteurs faute de mettre en place un mécanisme efficace qui amortirait les répercussions de l'inflation sur ces mêmes agriculteurs.

Je dois répéter ce que j'ai dit au début de mes remarques, à savoir que le prix du blé destiné à la consommation humaine nationale est effectivement gelé. Fait remarquable, deux biens de consommation essentiels produits dans l'Ouest sont actuellement gelés, et il s'agit du blé et du pétrole. Et pourtant le ministre, dont l'intérêt pour l'Ouest est bien connu, et en dépit des réticences de son gouvernement à l'égard du blocage des prix, autorise le gel du prix de ces biens de consommation essentiels pour tous les consommateurs du Canada.

Je trouve extrêmement troublant que le ministre laisse entendre qu'il a l'intention d'examiner le tarif-marchandises du Pas-du-Nid de Corbeau qui depuis des années est la Grande Charte des producteurs de céréales de l'Ouest. Les commentaires du ministre des Transports (M. Marchand) et du ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang) sont à cet égard assez contradictoires. J'espère que le ministre nous fera savoir sous quelle forme s'effectuera la révision de ce tarif, et qu'il nous informera de la politique qu'il a adoptée en ce qui concerne la manutention et le transport des céréales.

J'espère également que la promesse d'équilibrer le tarif-marchandises sera bientôt tenue. D'après cette promesse, faite aux ministres de l'Agriculture de l'Ouest il y a environ un an, nous obtiendrions de meilleurs tarifs pour le transport de la viande de bœuf de l'Ouest au centre du Canada. Nous espérons bien que le gouvernement agira avec plus de célérité qu'il ne l'a fait au cours des douze derniers mois pour faire disparaître les diverses anomalies et inégalités qui existent dans le tarif-marchandises au Canada depuis 18 mois et qui ont fait l'objet de débats à la Chambre.

A mon avis, le bill serait meilleur si le ministre voulait bien accepter les amendements dont j'ai parlé. Les céréaliculteurs de l'ouest du Canada auraient alors lieu de s'en louer, et il apporterait une certaine stabilité au commerce des céréales au Canada. Tel quel, le bill ne me semble pas apporter beaucoup au céréaliculteur de l'Ouest.

J'aimerais ajouter quelque chose d'autre au sujet du blé. Il me semble que le prix initial est beaucoup trop bas, compte tenu des prix actuels sur le marché international et compte tenu également du marché canadien. J'exhorte le ministre à procéder immédiatement à un rajustement.

Je viens d'avoir un appel d'un céréaliculteur de Vermilion. Il me dit qu'il touche $1.80 le boisseau de blé vendu à l'élévateur par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Il pourrait le vendre pour l'alimentation du bétail à $2.80 le boisseau, bien qu'il ne s'agisse pas là de blé fourrager. Beaucoup de céréaliculteurs ne savent pas à quel saint se vouer, et ils cherchent conseil.

Avec un éventail de prix de $5 à $6, il me semble tout à fait raisonnable de demander un rajustement rapide, car les producteurs ont actuellement besoin d'argent pour payer les frais de la ferme, régler leurs dettes et se préparer à un long hiver que j'espère clément.

Pour conclure, j'ose espérer que le ministre examinera sérieusement mes propos et se décidera à aider les céréaliculteurs de l'Ouest. Il est urgent de le faire, je crains en effet que la récolte de blé de cette année soit de qualité inférieure; elle rapportera donc moins et il s'ensuivra une diminution du revenu brut et net des céréaliculteurs.

De nombreux céréaliculteurs et petits éleveurs se trouvent dans une situation difficile. Un rajustement du prix initial et l'assurance donnée d'une stabilité du marché du blé, au moins au Canada, seraient deux moyens de créer un climat favorable à l'agriculture.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, le projet de loi C-19 dont nous sommes saisis ce soir est presque identique au projet de loi C-33 qui est mort au cours de la dernière législature. La seule différence entre les deux est leur date d'entrée en vigueur. Le bill C-33 dont nous aurions traité pendant la dernière législature serait entré en vigueur plusieurs mois plus tôt, mais vendredi dernier le Parlement a approuvé, dans le budget supplémentaire, les fonds pour tous ces mois passés dont nous n'avons pas traité eu égard au présent projet de loi.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui traite essentiellement de deux ou trois choses. Il fixe le prix minimum du blé et du blé Durum pour les sept prochaines années. Ce prix minimum est garanti aux céréaliculteurs quel que soit le prix international pour le blé et c'est le prix qu'ils recevront pour le blé qu'ils vendent sur le marché intérieur. Je crois que c'est là une mesure que tous les députés appuient en principe et c'est une mesure que notre parti prône depuis longtemps. Avant que je m'occupe activement de politique, je me souviens d'avoir entendu un porte-parole de notre parti demander l'adoption d'un système à deux prix et des prix garantis. A cette époque, des membres du cabinet avaient rejeté cette proposition la qualifiant d'ineptie socialiste, de projet absolument farfelu. Un des principaux détracteurs de cette proposition, comme le dit le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), était un sénateur de la Saskatchewan. Et maintenant cette ineptie utopique est en voie de devenir une loi. Peut-être que les pressions qui se sont exercées au cours de la dernière législature ont obligé le gouvernement a ouvrir les yeux et à se pencher sur les besoins de l'agriculteur de l'Ouest.

● (2140)

La subvention prévue par le projet de loi est de $1.75. Cela veut dire que si le prix international du grain est de $3.25, le céréaliculteur, grâce à la subvention, recevra $5 le boisseau. Si le prix garanti pour le blé Durum est de $5.75, il recevra, grâce à la subvention de $1.75, $7.50 le boisseau.

On devrait faire valoir que ce n'est pas seulement le consommateur qui fait les frais d'une telle mesure. Comme l'a déjà démontré le député de Vegreville (M. Mazankowski), l'agriculteur encaisse une perte à cause du système actuel du double prix. Samedi soir, j'ai pris connaissance de quelques chiffres et j'ai appris que le blé se vendait $6.04 sur le marché international. C'est presque un dollar de plus que l'agriculteur ne reçoit pour les céréales qu'il vend au pays et qui sont destinées à la consommation humaine. Autrement dit, le gouvernement consent à un sacrifice pour maintenir le pain a un prix inférieur. Essentiellement, c'est un pas dans la bonne voie, mais cela devrait être permament.

Les principes qui jouent en faveur des prix garantis et du soutien des prix devraient être appliqués à tous les produits agricoles. Ces principes sont bon. S'il existait des garanties de prix, les agriculteurs pourraient évaluer au printemps le montant des recettes qu'ils recevraient à l'automne. L'agriculteur doit tenir compte des conditions atmosphériques, des conditions du marché international et je ne m'explique pas pourquoi il devrait également tenir compte des programmes de l'État.

Je voudrais que le comité propose un amendement prévoyant l'indexation des prix du blé consommé au pays au bénéfice du cultivateur. Peut-être devrions-nous indexer le prix minimum ou la subvention du gouvernement ou le prix maximum. Sinon, le cultivateur pourrait constater que le prix du grain a été bloqué depuis sept ans alors que ses coûts de production ont monté en flèche. Peut-être devrions-nous avoir recours à l'indexation comme on le fait pour l'impôt, les pensions de vieillesse, les allocations familiales et autres choses du genre. L'indexation pourrait se fonder sur la hausse des coûts de production. Une autre solution consisterait à insérer dans le bill un article prévoyant l'examen annuel par la Chambre. S'il y avait lieu de procéder à un rajustement à la hausse, la Chambre y verrait alors.

Il faudrait aussi prévoir la surveillance de l'application du bill. Celui-ci a notamment pour objet d'aider le consommateur, de telle sorte que les hausses du prix du blé n'entraînent pas nécessairement des hausses du prix du pain. Lorsqu'on accorde des subventions ou des allégements fiscaux sur des articles comme le vêtement ou les chaussures pour enfants, l'économie n'est pas toujours transmise à l'acheteur par le grossiste ou par le détaillant, qui la considère parfois comme un profit ou un dividende inattendu, à transmettre aux actionnaires. Il faudrait contrôler l'application du bill de manière à éviter que cela ne se produise dans le cas présent. La subvention n'est pas destinée aux coffres des sociétés, que ce soit Weston ou une autre meunerie quelconque.

Monsieur l'Orateur, cette mesure avait d'abord été annoncée en septembre 1973, mais en septembre 1974 les meuneries ont annoncé que le prix du pain serait relevé de 4 c. Après l'intervention de la Chambre et de la Commission de surveillance du prix des aliments, la hausse a été ramenée à 2 c. Bien que le prix du blé n'ait pas augmenté en août 1974, les meuneries ont annoncé une hausse de 3 c. du prix du pain au milieu de septembre. Ainsi, depuis la présentation du bill, le prix du pain est monté de 5 c. sans que le blé ait renchéri. Nous savons que beaucoup d'autres éléments interviennent dans le prix du pain, mais je me demande si cette hausse de 5 c. correspond bien aux coûts véritables des boulangers.

Si nous adoptions cette mesure, il me semble que la Commission de surveillance du prix des aliments ou un autre organisme du genre devrait en contrôler l'application, pour éviter que la subvention ne soit empochée par quelqu'un, au détriment du contribuable canadien.

Voilà quelques-unes des préoccupations que nous cause le bill, madame l'Orateur. Nous l'appuyons en principe, mais il faut se rappeler qu'il fait bien peu pour assurer aux agriculteurs de l'Ouest canadien et aux producteurs de blé la sécurité des revenus. Il faudra un programme de stabilisation, portant sur tous les produits et tenant compte de la hausse des coûts de production. Sinon, les agriculteurs ne pourront plus tenir le coup.

Nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour voir un peu partout des gens mourir de faim. Ce devrait être l'un des premiers sujets à l'ordre du jour de la conférence sur l'alimentation qui se tiendra à Rome en novembre.

Pour tous les produits agricoles, qu'ils soient consommés par des êtres humains ici-même ou exportés, on devrait offrir des garanties, fixer des prix minima et des prix de soutien. De cette façon, en plus d'aider l'agriculteur canadien, nous jouerions notre rôle de grand pays producteur de produits alimentaires.

Lorsqu'il s'agit du blé, nous devons également songer au versement initial qui est très bas. Sur le marché international, le blé se vend présentement $6 le boisseau et, pourtant, les agriculteurs de ma circonscription ne reçoivent comme versement initial que $2 le boisseau parce que la Commission canadienne du blé retient $4. C'est comme si l'on attendait de verser à un travailleur la moitié ou les deux tiers de son salaire à la fin de l'année seulement sans aucun intérêt. Que diraient les députés si on retenait 50 p. 100 de leurs indemnités pendant 9 ou 10 mois pour le leur verser ensuite sans payer d'intérêt? C'est pourtant la façon dont on traite nos agriculteurs et il faut que cela change. J'espère que le ministre aura bientôt des déclarations à faire sur le sujet.

En outre, comme on maintient à un taux assez bas le prix de base des grains de provende, un grand nombre d'agriculteurs vendent leur produit sur le marché libre car ils peuvent y obtenir un prix plus élevé pour la marchandise livrée sur-le-champ. Il me semble qu'il y a anguille sous roche. Je me demande si le ministre ne refuserait pas d'élever le prix de base des grains fourragers afin de pousser les agriculteurs vers le marché libre; ainsi, il pourra ensuite dire qu'ils n'ont pas recours à la Commission du blé. Le gouvernement veut vendre les provendes sur le marché libre. De toute évidence, il ne veut pas de la Commission canadienne du blé et pense peut-être que nous devrions nous en débarrasser. Comment la ligne de conduite du gouvernement pour établir une commercialisation ordonnée peut-elle être dans l'intérêt bien compris des cultivateurs canadiens? Comment les modestes paiements initiaux peuvent-ils . . .

M. McIsaac: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, même si je trouve intéressantes les observations du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) qui parle de la politique concernant les provendes. Je lui rappelle que le bill dont nous sommes saisis traite de l'application d'un régime de double prix pour le blé. Il a toute la latitude voulue pour parler du système de double cours du blé, alors pourquoi parler d'une tout autre affaire.

● (2150)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député voudra bien, j'en suis certain, revenir au sujet du bill. Il a presque terminé ses observations, je pense.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire n'a rien compris à mes observations. Je devrais peut-être tout recommencer. Je parle du bill à l'étude et je dis que le gouvernement ne devrait pas présenter une mesure comme celle-ci isolément. Nous avons besoin d'autres projets de loi de ce genre. Celui-ci ne représente qu'un pas dans la bonne voie. Nous avons besoin d'autres lois garantissant les prix agricoles afin de protéger les agriculteurs contre les fluctuations du marché libre. Mes remarques s'appliquent aussi bien aux provendes qu'au blé vendu sur les marchés internationaux, ou encore au blé vendu sur le marché intérieur et consommé par les Canadiens.

Je parle de la situation générale des agriculteurs. Il ne faut pas examiner le bill dans un sens étroit, mais tenir

compte de l'ensemble de la situation, ce que le gouvernement libéral n'a pas fait depuis de nombreuses années. Il a eu tendance à recourir à des expédients lorsque des problèmes se sont posés et quand il était minoritaire, il a réagi de cette façon aux pressions et c'est encore ce qu'il fait. Le parti libéral sait très bien ménager la chèvre et le chou. Il pourrait s'en repentir. Je dis qu'il s'agit d'une bonne mesure, qu'elle ne devrait pas être un cas isolé, mais être suivie d'autres mesures propres à aider les agriculteurs à demeurer dans leurs fermes. S'ils y restent et si les prix sont garantis, ils produiront des denrées alimentaires.

Le monde a désespérément besoin des denrées que les agriculteurs canadiens peuvent produire. Le programme LIFT et l'ancien programme de stabilisation sont finis, et pour toujours. Les deux ou trois premières années qui ont suivi l'entrée du ministre chargé de la Commission canadienne du blé dans ses fonctions actuelles comptent parmi les plus sombres qu'aient connues les céréaliculteurs canadiens.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me fais un plaisir de prendre la parole pour appuyer le bill, qui constituera un système de double prix du blé, mesure promise depuis des années et dont parlent tous les députés, quel que soit leur parti.

Je me félicite d'apprendre que le député de Yorkton-Melville appuiera le bill. Il a pris beaucoup de temps à parler de problèmes qui n'ont rien à voir avec le projet de loi, mais après un long discours, il a décidé de l'appuyer comme l'a fait le Nouveau parti démocratique dans cette Chambre et dans les assemblées provinciales au Canada.

Les observations de l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski) m'ont déçu. Il fut un temps où son parti aurait pu mettre en œuvre une politique analogue, mais il ne l'a pas voulu. Elle a enfin été présentée par le ministre qui prend place devant moi, le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang).

Le député de Vegreville a eu tort de s'en prendre à ce bill sous prétexte qu'il ne tenait pas compte de questions mineures. Par contre, il a signalé quelques points intéressants. Ainsi, peut-être y aura-t-il lieu de changer le montant de $5 dans deux ou trois ans, s'il ne semble pas suffisant. En résumé, nous adoptons un principe que j'appuie volontiers à l'instar de maintes provinces.

Il s'agit d'établir un régime de dualité des prix. Le ministre a raison de se réjouir de ce bill qui établit ce régime de dualité du prix. Sauf erreur, presque tous les députés y sont favorables. La Chambre serait bien inspirée de considérer certains points soulevés par l'honorable représentant de Vegreville. Peut-être devrions-nous faire pour les provendes ce que nous faisons pour le blé. Nous parviendrions peut-être ainsi à régler certains des problèmes avec lesquels les éleveurs sont aux prises. Il y aurait peut-être lieu également d'appliquer ce principe à toute l'industrie.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac) a-t-il l'intention de dire aux producteurs de blé de sa circonscription que 60 millions de dollars, c'est peu de chose? C'est bien de cela en effet qu'il s'agit. Même s'il a formulé des critiques à l'endroit des observations de l'honorable député de Vegreville, je ne saurais accepter que 60 millions de dollars soient peu de chose. En fait, lorsque le gouvernement a offert d'accorder une subvention de 50 millions de dollars à l'industrie céréalière, il s'imaginait faire une très grande faveur aux céréaliculteurs de l'Ouest.

[M. Nystrom.]

J'aimerais signaler qu'environ 60 millions de boisseaux de grains en provenance de l'Ouest sont utilisés par l'industrie canadienne et que sept ou huit millions de boisseaux de blé sont achetés des céréaliculteurs de l'Ontario.

Pour la gouverne de la Chambre, le grain coûte actuellement $6.20 le boisseau sur les marchés mondiaux, ce qui signifie que le producteur de l'Ouest du Canada subventionne l'industrie à raison de $1.20 le boisseau. Ce n'est pas une bagatelle, et il y a lieu de l'examiner. C'est une chose que nous ne pourrons plus tolérer. Voilà pourquoi les députés de mon parti s'apprêtent à proposer un amendement à ce bill en comité. Espérons que le ministre l'acceptera, ainsi que certains changements secondaires qu'approuvent les agriculteurs de sa circonscription. Puis-je signaler maintenant qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA QUESTION DES RESSOURCES MARINES DU PLATEAU CONTINENTAL—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES UNILATÉRALES DE CONSERVATION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, la question que j'adressais le 3 octobre au premier ministre (M. Trudeau) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) m'avait été suggérée par les déclarations faites par deux ministres, celui de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) et celui alors chargé des Pêcheries, l'honorable Jack Davis, au cours de la dernière campagne électorale. Les déclarations en question avaient trait à la Conférence sur le droit de la mer et aux mesures que le gouvernement se disait disposé à prendre si la position de notre pays concernant la compétence sur les ressources marines du plateau continental n'était pas acceptée par les pays-membres représentés à la Conférence.

Les deux ministres auraient, ai-je appris, déclaré catégoriquement que le gouvernement était disposé à prendre des mesures unilatérales pour affirmer sa compétence sur le plateau continental au large de nos côtes. Le ministre de l'Expansion économique régionale aurait fait cette déclaration à Corner Brook, Terre-Neuve, le 24 juin au cours d'une réunion politique à laquelle assistait le premier ministre. L'ancien ministre des Pêcheries, M. Davis, aurait fait une déclaration en ce sens dans un communiqué qu'il avait préparé à Vancouver et rendu public à Halifax le 15 juin, jour de clôture de la rencontre qu'y tenait la Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN).

● (2200)

En réponse à la question que je lui adressais le 3 octobre, le premier ministre (M. Trudeau) a mis en doute la véracité des articles de journaux auxquels je me reportais. Il déclarait en même temps très catégoriquement que son gouvernement n'envisageait pas de prendre des mesures unilatérales pour protéger notre industrie de la pêche et nos pêcheurs contre le pillage auquel s'adonnent les chalutiers étrangers.

La question de la conservation et de la gestion de nos ressources poissonnières qui diminuent rapidement préoccupe sérieusement nos pêcheurs. Elle n'aurait pas dû faire l'objet d'une telle malhonnêteté politique flagrante de la part du gouvernement actuel et des deux ministres en cause.

Nos pêcheurs ont été le jouet et la cible des chicanes politiques depuis presque le tout début de l'industrie. Pendant des siècles des poissonniers peu scrupuleux les ont trompés, exploités et pour ainsi dire déshumanisés. Des politiciens également sans scrupule les ont mis à contribution de toutes les manières possibles. Est-il étonnant qu'ils n'aient plus confiance dans l'industrie et considèrent avec méfiance le comportement de leurs chefs politiques?

Si le gouvernement actuel refuse d'honorer les engagements de deux de ses membres au cours de la campagne électorale, nous devrions tout au moins pouvoir nous attendre à ce que le premier ministre ou le ministre d'État chargé des Pêcheries (M. LeBlanc) précisent leurs intentions auprès des pêcheurs canadiens quant à la gestion et au contrôle de nos ressources marines.

Le ministre ou son secrétaire parlementaire nous diront sans doute ce soir qu'ils mettent tous leurs espoirs dans la prochaine Conférence sur le droit de la mer. Le prédécesseur du ministre, M. Davis, nous avait dit la même chose il y a cinq ans.

Nous voulons savoir et, à fortiori, nos pêcheurs veulent savoir quelles mesures prendra le gouvernement si la prochaine conférence sur le droit de la mer ne se révèle pas plus fructueuse que celle qui a eu lieu à Caracas au début de l'année. Le gouvernement est-il prêt à renoncer à son désir de plaire et de se montrer complaisant pour faire comprendre aux autres pays qu'avec ou sans leur approbation, nous avons l'intention de contrôler notre plateau continental ainsi que les ressources qu'il renferme. Allons-nous plutôt sacrifier l'industrie de la pêche et nos pêcheurs pour continuer à être gentils et à nous adonner aux amabilités diplomatiques?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député sait que ce qu'il a dit en terminant son exposé est faux. Nous n'abandonnerons pas l'industrie de la pêche.

On a demandé si le Canada devrait maintenant agir unilatéralement, et étendre sa juridiction en matière de pêche jusqu'à la limite du plateau continental. Comme la Chambre le sait, monsieur l'Orateur, la collectivité mondiale cherche actuellement à rendre la droit de la mer conforme aux réalités politiques et économiques de notre époque.

Une première session de la Conférence sur le droit de la mer s'est tenue l'été dernier à Caracas. Compte tenu du grand nombre de pays qui y participaient, soit plus de 135, et des nombreux problèmes complexes à résoudre, il n'a pas été possible de mettre sur pied, dans tous ses détails, un traité portant sur tous les aspects du sujet.

Cependant, la session de Caracas s'est soldée par des progrès réels. Il est devenu manifeste qu'un éventuel traité sur le droit de la mer ne pourrait être conclu que si l'on reconnaissait aux États côtiers des droits réels sur les ressources vivantes et minérales du milieu marin, ainsi que sur leur protection. Ces droits seront exercés par l'état côtier dans une «zone économique» dont on fixe généralement la limite à 200 milles des côtes. La proposition visant à étendre ces droits au-delà de la limite des 200 milles et jusqu'au bord du plateau n'a pas reçu le même appui que l'idée de la zone économique. Le Canada espère toutefois pouvoir en arriver à une entente quelconque dans ce sens.

Dans la situation actuelle, est-ce le moment pour le Canada d'élargir unilatéralement sa juridiction en matière de pêche? A mon avis, Monsieur l'Orateur, en tant que pays membre responsable de la communauté internationale, le Canada doit essayer de faire accepter largement le droit de la mer et donner par conséquent à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer une chance de réussir. Nous sommes certains que ce sera le cas. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'est pas conscient de la nécessité d'empêcher une exploitation excessive des ressources vivantes au large de nos côtes, avant même que la conférence ne prenne fin.

En agissant en qualité de membre d'organismes internationaux comme la CIPAN et en tenant des consultations bilatérales, le gouvernement essaie constamment de contrôler la situation. Mais le meilleur moyen pour le Canada d'acquérir suffisamment de pouvoirs pour résoudre ce problème, c'est de conclure un accord international. A l'heure actuelle, des mesures unilatérales ne feraient que provoquer la confusion et soulever des controverses. J'ajouterais également que le contrôle des ressources vivantes sur la bordure continentale ne suffirait pas pour assurer une protection efficace aux saumons. Il faut pour cela que les autres nations acceptent les droits du pays d'origine.

En résumé, Monsieur l'Orateur, on pourrait très bien envisager de prendre des mesures unilatérales, bien qu'elles ne soient pas nécessaires pour l'instant, si la Conférence sur le droit de la mer ne nous permet pas, dans un délai raisonnable, de trouver une solution satisfaisante en ce qui concerne les droits des états côtiers sur leurs ressources vivantes. Cela concorde avec l'opinion exprimée par le premier ministre (M. Trudeau) le 3 octobre et avec les déclarations que d'autres ministres ont faites avant cette date.

LES TEMPÊTES—PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LA DEMANDE D'AIDE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que je participe fréquemment à ce qu'on appelle la «dernière représentation». Il y en a qui se demandent pourquoi; c'est que je suis grand amateur de foules et il n'y a rien de tel qu'un vaste auditoire enthousiaste pour me mettre en verve.

Il y a quelques jours, j'ai demandé si l'on avait pris des mesures pour aider les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui ont perdu d'importantes récoltes et ont été privés d'électricité et de téléphone par suite d'une forte tempête qui s'est abattue sur la province connue comme la province-jardin. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) semblait bien renseigné sur les questions et je le félicite de la clarté, la franchise et la simplicité de sa réponse. Il pourrait bien être cité en exemple à d'autres secrétaires parlementaires, en fait, à ces prétentieux occupants du banc des ministres.

Bien des habitants de l'Île ont été privés de services pendant une semaine et certains, pendant même un peu plus longtemps. La pénurie d'éclairage, de chauffage, d'électricité et d'eau a rendu la vie difficile pour les gens et les animaux d'élevage. On a même craint de perdre la précieuse récolte de pommes de terre et les céréales qui n'avaient pas été moissonnées. Les rapports que j'entends maintenant sont moins inquiétants que ceux que je recevais quand j'ai posé ma question. Pourtant, beaucoup de gens ont été grandement incommodés. Pendant une semaine, il m'a été impossible de téléphoner chez moi, à l'Île-du-Prince-Édouard. Nombre de maisons ont été privées de chauffage pendant des jours. Les compagnies de services publics ont fait de leur mieux pour rétablir au plus vite la situation normale.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est la lenteur de l'aide accordée aux provinces touchées par le mauvais temps. J'ai entendu régulièrement des députés demander de l'aide au gouvernement fédéral pour des situations d'urgence dans leur région et se faire répondre que l'on n'avait reçu aucune demande officielle de la province en cause. Dans bien des cas, il est important de faire vite et je réclame instamment une plus grande coordination pour réduire la période d'attente.

En juillet dernier, un orage terrible a détruit les récoltes de ma circonscription. Des demandes d'indemnités ont été faites, débattues et acheminées, mais il s'est écoulé beaucoup de temps avant que les victimes reçoivent les fonds ou qu'elles sachent de façon certaine combien elles recevraient. De nos jours, l'attente est pénible. Le temps c'est de l'argent et en période d'inflation l'argent se dévalue.

Il est ironique et étrange que je parle de deux sinistres attaques de la nature contre l'Île-du-Prince-Édouard où l'été a été le plus beau et le plus chaud de notre histoire, comme des milliers de touristes peuvent en témoigner. Je réclame une méthode qui améliorerait et accélérerait l'octroi d'aide financière dans pareilles circonstances.

● (2210)

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses propos obligeants. Il y a un problème à l'Île-du-Prince-Édouard, et aussitôt, le reste du pays compatit de tout cœur avec les insulaires dans l'épreuve qui les frappe; c'est notamment cela ce qui fait la grandeur de notre pays.

La politique fédérale dans les cas de désastres est, depuis 1970, de rembourser les gouvernements provinciaux, des dépenses qu'ils ont faites pour réparer les dégâts, d'après un calcul par habitant. Elle semble prévoir le genre de mesures énergiques que le député, et tous les autres, j'en suis sûr, aimeraient voir prendre à l'égard des désastres ou des problèmes survenant dans leur région. Il appartient toutefois à la province de prendre l'initiative, de déterminer l'étendue du désastre et le genre d'aide qui s'impose et de faire ensuite une demande au gouvernement fédéral.

Il existe cependant, comme le député le sait, une formule de partage des coûts, qui correspond à $1 multiplié par la population de la province. Lorsque le montant est supérieur au chiffre ainsi obtenu, il existe une autre formule d'accroissement de la contribution fédérale.

En général, les dépenses admissibles en vertu de ce programme sont celles qu'une province engage pour rétablir les propriétés essentielles des particuliers, des petites entreprises, exploitations agricoles et des travaux publics dans leur état antérieur au désastre. Ces lignes directrices limitent le partage des coûts dans le secteur agricole aux paiements destinés à rendre les fermes de nouveau propres à l'exploitation lorsqu'elles ont été sérieusement endommagées par l'érosion due aux inondations ou par les crevasses.

Les versements destinés à la restauration des bâtiments et du matériel agricoles seraient également admissibles au partage des coûts, puisqu'il s'agirait de paiements faits pour restaurer les propriétés privées essentielles des agriculteurs concernés. Le programme de base du gouvernement fédéral destiné à aider les agriculteurs qui ont subi des pertes en raison de dommages aux produits de la ferme est celui qui a été établi en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte. Cette loi est mise en vigueur par le biais des ententes fédérales-provinciales sur l'assurance-récolte conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je crois pouvoir dire que l'Île-du-Prince-Édouard a demandé quelles étaient celles des dépenses faites à la suite de la tempête du 3 juillet qui seraient admissibles au partage des coûts. Toute requête semblable adressée par cette province à l'égard des dépenses entraînées par la dernière tempête fera l'objet d'une considération rapide et bienveillante. Cependant, c'est aux provinces de prendre les initiatives et d'indiquer, par exemple, les moyens d'acheminer l'aide et c'est à elles de déterminer l'étendue des dégâts et de l'aide dont elles ont besoin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 2e rapport du comité permanent da la santé, du bien-être social et des affaires sociales, dans les deux langues officielles de mon pays.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DE BIENS CULTURELS

MESURE PORTANT SUR L'EXPORTATION DE BIENS CULTURELS CANADIENS ET L'IMPORTATION AU CANADA DE BIENS CULTURELS EXPORTÉS ILLÉGALEMENT DE PAYS ÉTRANGERS

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État) demande à présenter le bill C-33, concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

LE COÛT AUX CONTRIBUABLES DES ÉLECTIONS DU 8 JUILLET 1974

Question nº 44—M. Coates:

1. Combien ont coûté les élections du 8 juillet 1974 aux contribuables?

2. Quelle fraction de cette somme a été affectée *a*) à l'administration du bureau du Directeur général des élections, *b*) à l'impression des divers imprimés, notamment les bulletins de vote, *c*) à la rémunération des présidents d'élection et de leur personnel, *d*) à l'embauchage d'énumérateurs et d'employés similaires, *e*) aux bureaux spéciaux de scrutin et au personnel de service le jour des élections?

3. Parmi les candidats aux élections fédérales du 8 juillet, combien ont perdu leur dépôt *a*) dans chaque parti politique, *b*) dans chaque province?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Voici la réponse du bureau du directeur général des élections: 1. Le montant exact ne pourra être évalué avant quelques semaines mais il est estimé qu'il sera dans les environs de $29,000,000.

2. En rapport avec cette partie de la question, aucune estimation significative ne peut être faite tant que le montant exact en rapport avec la partie 1 de cette question ne sera pas disponible.

3. *a*) Libéral 25; Progressiste-Conservateur 86; N.P.D. 211; Crédit Social 135; Parti Communiste 69; Marxiste-Léniniste 107; Indépendant 59; Aucune Appartenance 31. *b*) Ontario 222; Québec 258; Nouvelle-Écosse 22; Nouveau-Brunswick 22; Terre-Neuve 11; Île du Prince-Édouard 5; Manitoba 38; Colombie-Britannique 54; Saskatchewan 22; Alberta 68; Territoire du Yukon 1 et Territoires du Nord-Ouest 0.

LES FRAIS D'APPROVISIONNEMENT DE LA STATION DE QUARANTAINE DE GROSSE-ÎLE

Question nº 74—M. Lambert (Bellechasse):

Le gouvernement achète-t-il des aliments et de la paille à litière pour la station de quarantaine de Grosse-Île (Québec) et, dans l'affirmative, *a*) ces achats sont-ils faits à la suite d'appels d'offres, *b*) la plus basse soumission est-elle habituellement acceptée, *c*) quelles quantités de foin, de grain, de moulée, de paille à litière ont été achetées annuellement de 1968 à 1973 inclusivement, *d*) quel en a été le coût annuel total, *e*) quel est le nom des fournisseurs pour chacune de ces années?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Foin, grain et paille sont achetés par la station de quarantaine Grosse-Île de Québec. *a*) et *b*) Oui.

	c) Tonnes			*d*)	*e*)
	Foin	Grain	Paille	Le coût total	Fournisseurs
1968	425	250	160	$ 33,024	Paul Godbout, Québec, P.Q.
1969	450	210	160	30,290	J. Fortin & Fils, Québec, P.Q.
1970	450	245	155	39,954	P. Dumaine, St-Hughes, P.Q.
1971	420	270	155	44,096	W. Harder, Woodstock, N.B.
1972	400	270	160	52,669	P. Dumaine, St-Hughes, P.Q.
1973	350	220	155	47,413	P. Dumaine, St-Hughes, P.Q.

Questions au Feuilleton

LES SUBVENTIONS AU CONSEIL CANADIEN DE RECHERCHES EN SCIENCES SOCIALES

Question nº 97—**M. Allard:**

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien de recherches en sciences sociales et, dans l'affirmative, *a*) depuis combien d'années, *b*) par l'entremise de quel ministère, *c*) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, *d*) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stage ultérieur de son développement?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): *a*) Le Conseil des Arts subventionne le Conseil canadien de recherches en sciences sociales depuis l'exercice financier 1957-1958. *b*) Sans objet. *c*) Les chiffres dont dispose le Conseil des Arts se rapportent aux exercices financiers se terminant le 31 mars: 1971-1972, $347,468; 1972-1973, $465,412; 1973-1974, $522,961. *d*) Non.

LES TRAITEMENTS SUPÉRIEURS À $20,000, $30,000 ET $40,000 CHEZ LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 142—**M. Herbert:**

Combien de fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants ont reçu des feuillets T4 1973 indiquant un traitement brut de plus de *a*) $20,000, *b*) $30,000, *c*) $40,000?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): *a*) 147; *b*) 96; *c*) 1.

*LES MEMBRES DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Question nº 193—**M. Orlikow:**

1. Qui sont les membres de l'Office national de l'énergie et *a*) quels sont les titres universitaires de chacun d'eux, *b*) quelle était leur expérience en affaires avant leur nomination à l'Office national de l'énergie, *c*) y en a-t-il parmi eux qui ont une expérience dans les domaines de l'économie, de l'écologie ou de l'environnement?

2. Y a-t-il parmi le personnel de l'Office national de l'énergie des fonctionnaires ayant une formation en économie, en écologie ou dans la protection de l'environnement et, dans l'affirmative, quel est leur nom et quelle est la formation ou l'expérience de chacun d'eux?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme il s'agit d'une longue réponse, peut-être pourrait-on la consigner au hansard comme ayant été lue?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte de la réponse suit:*]

Selon l'Office national de l'énergie: 1*a*) Marshall A. Crowe, Président, baccalauréat ès arts; Douglas M. Fraser, vice-président, baccalauréat ès arts, et études universitaires en économique et en sciences politiques; Jack G. Stabback, vice-président associé, baccalauréat en science (génie chimique) ingénieur professionnel; A. Cossette Trudel, membre, baccalauréat en génie, baccalauréat en génie mécanique, ingénieur professionnel; C. Geoffrey Edge, membre, baccalauréat en science (diplômé en économique), comptable industriel agréé; Ralph F. Brooks, membre, baccalauréat en science (génie électrique), ingénieur professionnel; William A. Scotland, membre, baccalauréat en science (génie chimique); Jacques Farmer, membre, baccalauréat ès arts, baccalauréat en science (science appliquée) études supérieures au service des relations industrielles et administration commerciale; *b*) Cette partie est de nature personnelle et ne peut être révélée que par les employés en cause. Du reste, en principe, les renseignements contenus dans les dossiers sur le personnel ne peuvent être dévoilés par le gouvernement. *c*) Oui.

2. Le personnel de l'Office national de l'énergie comprend 36 employés qui ont une formation en économique, en écologie ou en science de l'environnement, et qui occupent des postes classés en conséquence dans le Groupe scientifique et professionnel. Plusieurs autres employés de l'Office ont aussi reçu une formation reliée aux domaines déjà mentionnés, mais occupent des postes dans d'autres catégories d'occupation. Par conséquent, une quantité de travail importante et complexe serait nécessaire pour identifier chacune de ces personnes et pour fournir une réponse précise.

LES ADMINISTRATEURS DE LIAISON

Question nº 207—**M. Herbert:**

Le gouvernement envisage-t-il de présenter de nouveau une mesure législative en vue d'interdire la nomination d'administrateurs de liaison dans les cas où l'on constate que de telles nominations sont susceptibles de réduire sensiblement le libre jeu de la concurrence?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Le gouvernement a décidé de procéder à la révision de la politique de concurrence en deux étapes. Le projet de loi C-2 constitue le première étape, la seconde étant la possibilité de présenter une nouvelle mesure législative concernant les administrations interdépendantes.

LES VÉTÉRANS D'OKANAGAN BOUNDARY BÉNÉFICIAIRES D'UNE PENSION OU D'UNE ALLOCATION

Question nº 302—**M. Whittaker:**

1. Combien d'anciens combattants de la circonscription d'Okanagan Boundary touchent *a*) des allocations aux anciens combattants, *b*) une pension d'invalidité, *c*) des allocations de guerre pour les civils?

2. En vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, si le mari et la femme sont d'anciens combattants, l'habilitation d'un seul conjoint entraîne-t-elle celle de l'autre?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. La Division du recensement ne dispose pas de statistique concernant le nombre des anciens combattants titulaires d'une allocation d'ancien combattant, d'une allocation de guerre pour les civils ou d'une pension d'invalidité. Le recensement de 1971 a permis d'estimer à 3,435 le nombre d'anciens combattants résidents de la division de recensement d'Okanagan-Similkameen, soit 3 p. 100 du nombre estimatif d'anciens combattants relevant du bureau de district du ministère à Vancouver. Le 31 août 1974, ce district comportait 6,237 titulaires d'allocation d'ancien combattant et d'allocation de guerre pour les civils et 15,075 anciens combattants titulaires d'une pension d'invalidité.

2. Non. Chaque ancien combattant devait demander lui-même son propre certificat d'admissibilité, et l'avoir obtenu au plus tard le 31 octobre 1968.

LE COÛT DES ÉLECTIONS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SIMCOE-NORD EN 1974

Question nº 380—**M. Rynard:**

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé en tout dans la circonscription de Simcoe-Nord, lors des élections de 1974?

2. Quel a été le salaire du président d'élection?

3. Combien a coûté en tout le bureau du président d'élection y compris son personnel?

4. Combien a-t-on versé aux énumérateurs et autres employés du même genre?

5. Combien a-t-on versé à l'ensemble des *a*) scrutateurs, *b*) greffiers de scrutin?

6. Combien a coûté le scrutin par anticipation, y compris les loyers et les salaires des agents et autres employés?

7. Combien ont coûté aux contribuables canadiens les élections du 8 juillet 1974?

L'hon. Mitchel Sharp (président du Conseil privé): A la lumière des renseignements disponibles au bureau du directeur général des élections, la réponse est la suivante: 1. $109,810.18.

REMARQUES: Ce montant comprend également les montants qui n'apparaissent dans aucune autre partie de cette réponse: Location des bureaux de scrutin, $8,680; Rémunération des constables à tous les bureaux, $993; Location du bureaux de révision, $570.

2. $4,041.92.

3. $34,537.62 (ne comprenant pas la rémunération pour services personnels du président d'élection dont les montants apparaissent à la partie 2 de cette réponse).

4. $41,617.64 ont été versés pour la rémunération des énumérateurs, réviseurs, agents réviseurs et du personnel du bureau des réviseurs.

5. Bureaux ordinaires de scrutin *a*) $9,920; *b*) $7,440; Bureaux spéciaux de scrutin *a*) $720; *b*) $660.

6. La location des bureaux spéciaux de scrutin s'est élevée à $630, en plus de $1380 versés pour la rémunération des scrutateurs et des greffiers du scrutin des bureaux spéciaux de scrutin tel que mentionné à la partie 5 de cette réponse.

7. Voir la réponse donnée aujourd'hui à la partie 1 de la question nº 44.

● (1410)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, car depuis plus d'un mois, j'essaie d'obtenir réponse à la question nº 544. J'ai communiqué de temps à autre avec le bureau du ministre et, chaque fois, on m'a promis une réponse prochaine. Enfin, comme je ne pouvais avoir de réponse, j'ai inscrit au *Feuilleton* cette question sur la commande de statues des très honorables R. B. Bennett et Arthur Meighen. Il y a une semaine, j'ai inscrit au *Feuilleton* une question marquée d'un astérisque à ce même sujet. Je ne puis comprendre que le gouvernement n'ait aucun dossier là-dessus ou soit incapable de répondre. Sauf erreur, ces statues sont entreposées depuis plusieurs années. Je me demande pourquoi et aussi pour quel motif, même si le très honorable Arthur Meighen a été premier ministre avant M. King, la statue de ce dernier est déjà sur la colline du Parlement, et non celle de M. Meighen. Il semble impossible d'apprendre où se trouvent ces statues. J'espère que le ministère s'occupera de cette question, car on obtiendra certainement des résultats en suivant le précepte des Écritures: Cherchez et vous trouverez.

Questions orales

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge recevable l'avis de motion nº 5 portant production de documents.

LES NOUVEAUX MODÈLES DE COUVERTURE DE PASSEPORT

Motion nº 5—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des nouveaux modèles de couverture de passeport.

(La motion est adoptée.)

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motion soient reportés.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CABINET

LE BESOIN DE FORMATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE QUANT À SES POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Étant donné que le ministre de l'Agriculture a déclaré aux journalistes, hier, à l'extérieur de la Chambre, qu'il ne savait pas très bien comment se répartissaient les pouvoirs et les responsabilités entre lui-même, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et l'Office canadien de commercialisation des œufs, le premier ministre suppléant pourrait-il fournir au ministre de l'Agriculture tous les avis juridiques dont il a besoin pour être parfaitement au fait de ses pouvoirs et de ses responsabilités?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, étant donné les difficultés qu'éprouve sans doute le ministre, ainsi que l'imprécision qui peut exister, aux yeux du ministre tout au moins . . .

M. Hees: Et cela ne veut pas dire Herb, non plus.

M. Stanfield: . . . à quels moyens le premier ministre suppléant aura-t-il recours pour s'assurer que le ministre de l'Agriculture reçoit tous les avis nécessaires?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture remplit ses fonctions brillamment.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Je sais que l'opposition veut le déprécier, mais elle n'y réussira pas.

M. Diefenbaker: Demandez donc à M^me^ Plumptre ce qu'elle en pense.

Questions orales

LA POSSIBILITÉ D'UNE INFRACTION AU CODE CRIMINEL DE LA PART DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE—DEMANDE D'ÉTUDE DE LA PREUVE PRÉSENTÉE AU COMITÉ

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice? Étudiera-t-il les preuves présentées hier au comité spécial de la commercialisation des œufs pour voir si son collègue, le ministre de l'Agriculture, n'aurait pas enfreint l'article 115 du Code criminel, article qui porte sur la contravention à une loi fédérale.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'étudie toujours volontiers les comptes rendus de cet intéressant comité.

* * *

LE NORD CANADIEN

CANADIAN TUNGSTEN—LE TRAITEMENT DE CERTAINS EMPLOYÉS IMPLIQUÉS DANS UN DIFFÉREND OUVRIER

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministre du Travail, je me permets d'adresser ma question au leader du gouvernement à la Chambre. C'est au sujet d'une nouvelle concernant la localité de Can-Tung, située dans le sud des Territoires du Nord-Ouest, ville fermée administrée par la société Canadian Tungsten, on aurait semble-t-il coupé les approvisionnements aux habitants de la localité impliqués dans un différend ouvrier et l'on aurait procédé à des explusions. Le ministre assurera-t-il à la Chambre que le ministère qui accorde des permis à ces sociétés et les autorise à opérer dans les Territoires du Nord-Ouest exigera qu'elles respectent des normes élémentaires d'honnêteté et d'humanité dans l'administration de ces localités?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce que cette question soit portée à l'attention du ministre.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OCTROI DE LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE AU CONJOINT DE 60 ANS—LA POSSIBILITÉ DE LA RÉTROACTIVITÉ

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre, étant donné son absence, je la poserai à son remplaçant.

Une voix: Il est à la conférence.

M. Caouette (Témiscamingue): Je comprends. Il peut être à la conférence, et je ne l'en blâme pas.

Pendant la dernière campagne électorale surtout, alors que nous avions prôné ce projet bien avant cela, les libéraux promettaient l'octroi de la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans pour les conjoints. Récemment, le premier ministre me répondait que nous aurions jusqu'au 1er août 1975 pour faire adopter ce projet de loi à la Chambre des communes. Or, comme nous recevons suffisamment de lettres de toutes les parties du pays à ce sujet, le ministre est-il en mesure de dire si cette loi, après son adoption avant le 1er août 1975, sera rétroactive au 8 juillet 1974?

[M. Diefenbaker.]

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député trouvera la réponse à sa question quand sera déposée la mesure législative.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CAUSES DU RALENTISSEMENT DES EXPORTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme les exportations ont augmenté de 28 p. 100 pendant les neufs premiers mois de l'année actuelle par rapport à la même période de l'année dernière . . .

Des voix: Bravo!

M. Hees: Attendez un peu de connaître le revers de la médaille. Et que les prix de ces mêmes produits ont accusé une hausse de pas moins de 37 p. 100 . . .

Des voix: C'est une honte!

M. Hees: . . . entraînant une baisse de 6 p. 100 du volume des exportations pendant ces neufs premiers mois, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour inverser cette tendance qui va s'aggravant et, dans l'affirmative, lesquelles et à quel moment?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, pendant les huit premiers mois de l'année en cours, les exportations canadiennes de produits finis ont dépassé de 5.1 p. 100 celles de la période correspondante l'an dernier.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: En deuxième lieu, la hausse la plus forte sous le rapport de la quantité, mais non de la valeur, a été enregistrée dans les produits finis, exclusion faite des automobiles.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas fait le moindre effort pour répondre à ma question. Il s'est arrêté sur un groupe spécial d'exportations pour une période de huit mois alors qu'il a les chiffres pour neuf mois. Sa réponse témoigne clairement de son indifférence à l'égard de toute cette question. Qu'est-il arrivé à ce ministère qui, sous un autre gouvernement, se distinguait par son esprit de décision et par son habileté à régler les cas difficiles?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je tiens à rassurer le député en lui disant que l'importance qu'accorde le gouvernement à la Société pour l'expansion des exportations témoigne de notre intention très ferme d'aider les exportateurs canadiens à soutenir la concurrence étrangère.

M. Hees: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne se rend-il pas compte que les principes dont s'inspire la Société pour l'expansion des exportations avaient été énoncés par le gouvernement dont je viens de parler et que son gouvernement se contente de suivre notre exemple. Il n'y a rien de neuf là-dedans. On se contente simplement de suivre les principes lancés par le prédécesseur du ministre.

M. Chrétien: A l'époque où vous étiez ministre je fréquentais encore le collège. Cela remonte à bien longtemps.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Malgré la grande latitude accordée à la période des questions, il faut quand même que celles-ci tiennent quelque peu compte du présent.

* * *

LES POSTES

LA DISPARITION DES CENDRES DU DÉFUNT MICHAEL KLOCHKO

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Ses services ont-ils retrouvé les cendres de feu Michael Klochko perdues dans le courrier il y a deux mois lors de leur transport, sur une distance de 50 milles, de Grimsby à Toronto?

● (1420)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Non, malheureusement. D'autre part, le colis aurait été rendu plus sûr pour 90 cents de plus. Voilà pourquoi nous avons le service de recommandation depuis plus d'un siècle.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDE—LA QUESTION DES SECOURS ALIMENTAIRES

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu la famine très répandue en Inde, la pire depuis des décennies, nous dirait-il si le gouvernement de l'Inde a demandé de l'aide au gouvernement du Canada sous forme de denrées alimentaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'a pas fait une demande officielle de ce genre. Par contre, hier j'ai eu l'occasion de m'entretenir brièvement avec le haut-commissaire de l'Inde et la question a été soulevée dans un contexte particulier.

M. Ritchie: Le gouvernement de l'Inde a-t-il suggéré que le Canada offre de fournir des denrées alimentaires aux Indiens affamés comme il a suggéré que les É.-U. le fassent, lors du voyage de M. Kissinger à la Nouvelle Delhi?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. Il n'a pas été question de M. Kissinger.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION MILITAIRE AU MOYEN-ORIENT—DEMANDE DE RAPPORT D'ENQUÊTE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le secrétaire parlementaire de l'honorable représentant m'a transmis des renseignements sur l'écrasement regrettable d'un appareil Buffalo affecté à la FUNU mais j'aimerais y revenir. Le rapport canadien et celui des Nations Unies sur l'accident révèlent-ils tous deux un blanc d'environ deux minutes et demie dans l'enregistrement des communications entre la tour de contrôle de Damas et l'avion? Quand peut-on espérer que ces deux rapports soient rendus publics de sorte que les familles éprouvées soient un peu rassurées au sujet de cette tragédie?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): On est en train d'étudier les deux rapports en question. Le rapport des Nations Unies ne nous est pas encore parvenu et j'ignore à quelle date nous le recevrons.

[*Plus tard*]

M. Fairweather: Question de privilège, monsieur l'Orateur. Comme Votre Honneur le sait, je ne soulève pas souvent la question de privilège, mais je pense que le ministre de la Défense nationale serait heureux de pouvoir rectifier la réponse qu'il m'a donnée. Son secrétaire parlementaire m'a appris qu'ils avaient effectivement reçu le rapport des Nations Unies. Je sais que le ministre a été absent, mais je voudrais qu'il n'y ait pas d'équivoque. C'est une affaire délicate, comportant des aspects désagréables qu'il faudrait, à mon avis, tirer au clair.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, le député a raison. On vient de m'informer que le rapport de l'ONU nous a été communiqué, et nous l'étudions actuellement, en même temps que notre propre rapport.

* * *

L'AGRICULTURE

DINDES—L'ACCUMULATION DANS LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et elle porte sur la forte accumulation de dindes en entreposage au Canada. Que compte faire le gouvernement au sujet de ces stocks de dindes? Je pose cette question parce qu'au début d'octobre les entrepôts contenaient 77 millions de livres de dinde, contre 46 millions de livres en octobre de l'année dernière et 16 millions de livres en septembre de la même année.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai eu récemment une conversation avec un des responsables de l'entreposage des dindes. Comme nous le savons, beaucoup de dindes ont été vendues la fin de semaine de l'action de grâces—je n'ai pas les chiffres ici. On en a vendu un grand nombre à perte, ce qui a permis à certains de profiter de cette excellente source de protéines. Je signale que la plupart de ces bêtes appartiennent au secteur privé. L'office national de commercialisation de la dinde n'en a pas du tout. D'après ce que je sais, la volaille est entreposée dans de bonnes installations frigorifiques et elle ne présente aucun signe de détérioration. On pourrait les utiliser dans le cadre de nombreux programmes.

M. Murta: Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le ministère de l'Agriculture considère comme des surplus acceptables de dinde.

M. Whelan: D'après moi, l'excédent est préférable à la pénurie. L'excédent garantit que nous pouvons approvisionner les Canadiens à un prix raisonnable et participer aux programmes mondiaux de ravitaillement.

* * *

L'INDUSTRIE

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE EN C.-B.—LES PERSPECTIVES DE VENTE À CUBA ET À L'ISLANDE—LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR LA RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Hier, en réponse à une question sur les 16,000 mises à pied dans l'industrie forestière en Colombie-Britannique et les congédiements aussi nombreux au Nouveau-Brunswick et au Québec, le ministre a déclaré que son ministère avait effectué certaines ventes en Islande et à Cuba, entre autres. Je voudrais savoir où il voulait en venir. Voulait-il dire que ces ventes auraient un effet déterminant sur les mises à pied et, dans l'affirmative, quel serait cet effet? J'aimerais aussi savoir ce qu'il fait pour remédier à la situation.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voulais seulement montrer que mon ministère cherchait activement de nouveaux débouchés pour nos produits forestiers. J'ai mentionné quelques-uns de ces nouveaux marchés extérieurs dans mon intervention d'hier.

M. Broadbent: Mais avez-vous fait des ventes?

M. Gillespie: Je ne voulais pas dire qu'il y aurait un avantage immédiat à court terme. Pour cette raison, nous examinons d'autres moyens de soutenir la production pendant l'hiver.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dirait-il quelles sont les autres possibilités afin que nous, et surtout les personnes directement touchées par le débauchage généralisé dans tout le Nord du pays, ayons une idée de ce que réservent les prochains mois?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, l'étude n'est pas terminée. Aussitôt qu'elle le sera, je ferai une déclaration.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE RABATTEMENT DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire au ministre d'État chargé des Affaires urbaines? Étant donné les mises à pied dans l'exploitation forestière et la nouvelle publiée ce matin selon laquelle le premier ministre Davis, ce radical de l'Ontario, a proposé que le gouvernemnt s'engage à fournir des fonds hypothécaires à de faibles taux d'intérêt pour stimuler la construction de maisons dans la province, le gouvernement fera-t-il enfin quelque chose pour faire baisser les taux d'intérêt hypothécaires et si oui, quand?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je me réjouis certes que le premier ministre de l'Ontario ait eu le courage de dire que l'apport de nouveaux fonds hypothécaires à taux plus bas serait utile. Son affirmation va dans le même sens que notre programme d'innovations en matière de logement. Nous avons assuré ce financement en versant 1,350 millions de dollars l'an dernier. J'accueillerais avec plaisir toute formule nouvelle qui ferait baisser les taux d'intérêt sur les hypothèques sans nécessiter la dépense de fonds supplémentaires. Toutefois, nous dépensons ces sommes, nous les avons dépensées et nous avons l'intention de continuer à encourager la construction d'habitations. Nos dépenses au chapitre de l'habitation ont augmenté chaque année et les effets de ce financement, grâce aux programmes institués par mon prédécesseur et aux programmes actuels, se feront encore plus sentir sur le marché l'année prochaine.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA PRÉSUMÉE DEMANDE DE SOQUIP DE S'ASSOCIER À LA *PANARCTIC OILS LIMITED*—LES RAISONS DU REFUS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je désire poser une question à l'honorable premier ministre suppléant.

Étant donné que la *Panarctic Oils Limited* est une entreprise conjointe du gouvernement fédéral et de l'industrie privée qui se livre aux recherches pétrolières, et qu'une société du nom de SOQUIP effectue un travail de même nature au Québec, le premier ministre suppléant peut-il

dire à la Chambre s'il sait que la SOQUIP a fait une demande en vue de devenir associée du consortium *Panarctic Oils Limited*? Dans l'affirmative, quelle réponse a-t-on donné à cette demande?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, la question a trait à l'intention exprimée par SOQUIP d'acheter des parts de la société Panarctic. Le gouvernement a indiqué que cette transaction ne serait pas conforme à la politique gouvernementale.

● (1430)

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Est-il exact, comme l'indiquent les journaux, que le refus aurait été donné afin d'éviter des conflits politiques entre Ottawa et Québec, et qu'on aurait oublié les véritables intérêts des Canadiens dans ce domaine?

[*Traduction*]

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tellement parce que c'était le Québec; le gouvernement canadien considérait tout simplement que la répartition actuelle des actions, soit 45 p. 100 au gouvernement fédéral et 55 p. 100 aux mains d'entreprises privées, ne devait pas être remaniée.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROJET D'ACCORD AVEC LES PROVINCES AU SUJET D'UN ORGANISME NATIONAL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État responsable du logement suite à la réponse qu'il a donnée au chef du NPD. Vu que les mises en chantier ont diminué de 24 p. 100, le ministre entend-il maintenant étudier avec les fonctionnaires des sociétés provinciales de logement et ceux de la SCHL les mérites d'un accord fédéral-provincial aux termes duquel un seul organisme serait responsable des fonds pour le logement ce qui mettrait fin au conflit qui oppose les organismes provinciaux et fédéraux et dont le ministre responsable du logement se sert toujours comme excuse en Chambre?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas m'être servi de cela comme excuse. Je cherche à obtenir la collaboration de tous et, effectivement, j'y parviens. Nous avons des accords et nous tenons des réunions avec les provinces et, si l'on tient compte du fait que nous aurons environ 255,000 logements de terminés cette année, il me semble que cela témoigne de la collaboration qui règne et du succès de nos programmes.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre dans cette voie puisque le ministre n'a pas répondu à ma question. J'ai d'abord demandé s'il allait étudier, si ce n'est déjà fait, la proposition du premier ministre de l'Ontario en faveur d'un accord entre les organismes provinciaux et fédéraux pour qu'il n'y ait plus qu'un seul organisme responsable du logement. J'ai posé cette question parce que toutes les sociétés de construction et tous les travailleurs de la construction savent que les mises en chantier sont au point mort dans notre pays. Rien ne sert de nous reporter à l'an dernier quand nous vivons en 1974.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, nous vivons en 1974 et faisons des plans pour 1975. J'étudierai certainement toute idée positive qui aiderait à améliorer la situation le plus possible. Je ne crois pas que l'existence d'un seul organisme par province soit la seule bonne réponse. Je crois que la coordination de nos programmes est extrêmement importante. Le député conviendra, j'en suis sûr, qu'il est très important, lorsque les fonds viennent d'un palier et sont dépensés par un autre, qu'il y ait une comptabilité stricte et qu'on établisse bien la provenance de ces fonds surtout pour les gouvernements qui doivent les fournir.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉTUDE RELATIVE À LA CONCURRENCE DANS LES MARITIMES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA REQUÊTE DE CP AIR

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, au mois de mars dernier une série d'auditions sur le transport aérien se sont tenues dans la région de l'Atlantique au sujet, notamment de la concurrence et de l'arrivée de CP Air dans cette région. Le ministre des Transports peut-il maintenant nous dire où en est ce rapport et peut-il aussi nous dire quand il s'attend de connaître la conclusion du comité des transports aériens suite à ces auditions et à ces études?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que le comité a tenu des réunions très fructueuses avec les ministres des gouvernements et avec d'autres groupes dans les Maritimes et qu'on cherche maintenant à améliorer les services dans cette région. J'espère que le député sera satisfait du travail accompli.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre voudrait répondre à ma question posée plus directement? Le gouvernement a-t-il l'intention de permettre au CP Air d'exploiter un service entre Montréal et Halifax, ou entre Halifax, Montréal et d'autres villes situées à l'ouest?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'ai manqué une partie de la question pour des raisons évidentes. Le député mentionne-t-il une compagnie aérienne en particulier?

M. Forrestall: Oui, je parlais de CP Air.

M. Marchand (Langelier): Vraiment, le député me permettra de ne pas répondre pour l'instant.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LE PROJET D'ABROGATION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je sais que nous pouvons toujours obtenir une réponse claire et précise du ministre des Transports. Étant donné que l'opinion publique des provinces des Prairies s'inquiète à l'idée de l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, puisque le ministre est ici à nouveau, j'aimerais lui demander s'il peut promettre à la Chambre que cela n'aura pas lieu?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que le très honorable député a posé exactement la même question il y a plus de six mois.

M. Diefenbaker: C'est vrai.

M. Woolliams: Et vous avez donné la même réponse.

M. Marchand (Langelier): Si ma mémoire est fidèle, il a dit alors que si jamais nous touchions au tarif du Nid-de-Corbeau ce serait pire que l'explosion d'une bombe atomique dans l'Ouest.

M. Diefenbaker: C'est vrai, c'est ce que j'ai dit.

M. Marchand (Langelier): Alors la bombe est toujours là et n'a pas encore explosé.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il arrive rarement qu'un ministre puisse se rappeler avec tant d'exactitude ce que j'avais demandé et y répondre avec tant d'imprécision. Sans se soucier que la bombe n'ait pas explosé jusqu'à présent, le ministre ou son ministère a-t-il envisagé la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, la seule chose que je puisse affirmer cet après-midi et j'estime que c'est très important, c'est que les seules questions qu'étudie le ministère ou le cabinet sont celles qui ont été soumises aux ministres des Transports des provinces de l'Ouest, et nous sommes convaincus que l'ordre du jour correspond en fait aux problèmes réels.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je connais le profond intérêt du ministre. Tâchons d'avoir un peu plus de précision au lieu de badiner avec la Chambre des communes. Le ministre va-t-il ou ne va-t-il pas supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ou est-il en train d'examiner cette question? Faute d'une réponse, je devrais conclure qu'il en a l'intention.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je crois que le très honorable député connaît déjà la réponse. Il sait très bien que si le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau avait figuré à l'ordre du jour de nos entretiens dans l'Ouest, il l'aurait su, la presse aussi, c'est donc dire que ce n'est pas le problème qui nous inquiète.

M. Diefenbaker: Bon. Dites-le au ministre de la Justice.

[M. Marchand (Langelier).]

LES PÊCHERIES

LA CHASSE AU PHOQUE—LA POSSIBILITÉ D'UNE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries au sujet des observations qu'il a faites au comité permanent des pêches et forêts, le 17 octobre; il a fait certaines réserves au sujet des Règlements et de leur application. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il envisage de modifier les Règlements de la chasse au phoque?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, j'ai bien expliqué au comité que lorsqu'il s'agit du gagne-pain et du revenu des gens, je suis toujours disposé à revoir attentivement tout ce que l'on voudra, et je confirme cette promesse. Hier, au cours d'un dîner en tête à tête avec M. Ronald, le président du comité consultatif chargé de conseiller le ministre dans ce domaine, il m'a remis son rapport. Je vais le lire bien attentivement et en parler à mes collègues du Cabinet. Heureusement, il s'agit d'un domaine où nous avons un peu de répit, puisque la saison de la chasse ne débute qu'en mars. Il va de soi qu'avant de procéder à toute modification ou refonte des Règlements, je consulterai le comité.

LA POSSIBILITÉ D'UNE PROLONGATION DU SOUTIEN DES PRIX

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le ministre a rencontré hier le ministre des Pêches de Terre-Neuve ainsi que d'autres personnalités et personnes reliées à l'industrie de la pêche. Les discussions auraient notamment porté sur l'établissement de prix de soutien pour l'industrie. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de prolonger la période de soutien des prix? Il me semble qu'au début on avait prévu une période de quatre mois.

● (1440)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, j'espère que le cabinet en discutera cette semaine lors de sa réunion. J'informerai ensuite l'honorable député des résultats.

LE CAS DES PÊCHEURS N'AYANT PAS FOURNI LEUR CONTINGENT EN RAISON DE LA GRÈVE À L'USINE DE TRANSCONA—L'ADMISSIBILITÉ DES INTÉRESSÉS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, tandis que j'ai la parole, j'aimerais, avec votre permission, répondre à une question posée hier par le député de Selkirk à propos des conséquences qu'aura pour les pêcheurs qui n'ont pas encore atteint leurs quotas la grève déclenchée par les employés de la Freshwater Fish Corporation de Transcona. Il semble que la majorité des pêcheurs de la région du lac Winnipeg ont eu le temps de pêcher presque toute leur part avant le début de la grève. On m'a dit qu'il faudra un certain temps avant que la province du Manitoba et la société recueillent des renseignements suffisamment détaillés pour calculer le nombre de pêcheurs qui ont vraiment atteint leurs quotas. En ce qui concerne la CAC et le régime de pensions du Canada, je le répète, ces questions sont présentement discutées au sein des ministères intéressés.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PRÉSUMÉE INFILTRATION DE LA CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY AU CANADA—ON DEMANDE SI LA GRC ÉTAIT AU COURANT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

A la suite du reportage présenté hier soir au réseau français de la télévision d'État sur l'infiltration au Canada, et au Québec en particulier, de la CIA, avec preuves et témoignages à l'appui, le ministre accepte-t-il de faire un exposé à l'appel des motions sur l'ampleur de ces activités d'espionnage, auxquelles, semble-t-il, notre pays n'échappe pas, et de faire connaître à la Chambre l'attitude du gouvernement à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de voir le reportage présenté hier soir, mais j'en ai demandé une copie. Je vais vérifier ces allégations et en faire rapport à la Chambre.

[*Français*]

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la réponse du ministre, est-ce que, après avoir examiné le texte de l'entrevue, il dira à la Chambre si la CIA agit à la connaissance de la Gendarmerie royale du Canada, et de concert avec elle, ou si son activité s'exerce uniquement de façon parallèle, sans que la Gendarmerie royale du Canada le sache?

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, pas plus la CIA qu'un autre service de police étrangère ne travaillent au Canada sans que la GRC ne soit au courant. Parfois, des polices étrangères poursuivent des enquêtes au Canada, mais elles doivent d'abord obtenir l'autorisation de la GRC et toujours agir en présence d'un agent de celle-ci.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉUNION DU MINISTRE ET DES DÉPUTÉS DES MARITIMES AU SUJET DU SERVICE AÉRIEN DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Étant donné les audiences publiques que la Commission des transports aériens a tenues dans la région atlantique au début de l'année—et le sujet a été abordé durant la période des questions aujourd'hui—et des recommandations qui en ont résulté, le ministre va-t-il organiser une réunion avec les députés des provinces atlantiques au sujet des services aériens dans cette région et du rôle d'Air Canada, de la CP Air et d'Eastern Provincial?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je regrette, mais le même problème se pose encore une fois; je n'ai pas saisi la question du député. Il a parlé avant que j'aie mis mon écouteur. Puis-je lui demander de bien vouloir répéter sa question?

M. l'Orateur: Le député voulait savoir si le ministre pourrait organiser une réunion avec les députés des provinces atlantiques au sujet des services aériens dans ces provinces.

M. Jones: Le ministre voudrait-il que je répète ma question? Il s'agit des audiences publiques tenues dans la région atlantique au début de l'année par la Commission des transports aériens. Étant donné les recommandations qui en ont résulté, le ministre serait-il disposé à organiser une réunion avec les députés des provinces atlantiques, au sujet du service aérien dans cette région et du rôle d'Air Canada, de la CP Air et d'Eastern Provincial Airlines?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je vais tenir la question pour préavis et je verrai si c'est la meilleure façon de procéder pour assurer le meilleur service possible aux provinces atlantiques.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE CRÉATION DE RÉSERVES DE BOIS D'ŒUVRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme le prix du bois d'œuvre a baissé, le ministre voudrait-il songer à établir des réserves de bois de construction dans le genre des réserves foncières, par exemple, pour assurer un approvisionnement de bois à bon marché pour la construction domiciliaire ainsi que l'assistance et les emplois voulus dans les régions en crise du pays?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, c'est une suggestion tout à fait intéressante et j'aimerais l'examiner. Elle pose évidemment d'épineux problèmes qu'il nous faudra résoudre.

Des voix: Oh, oh!

LA BAISSE DU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

Mr. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre a déclaré qu'il se préparait pour 1975. Maintenant qu'un institut rattaché à l'Université de Toronto a largement confirmé la prévision faite plus tôt par le Conference Board of Canada selon laquelle le nombre des mises en chantier diminuera de 35 p. 100, soit de 96,000 unités, l'année prochaine par rapport à l'année dernière, nous dirait-il quelles mesures son ministère entend prendre pour parer à cette baisse importante?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je respecte beaucoup les rapports du Conference Board of Canada et des autres organismes semblables qui jouissent d'une grande réputation. C'est ce qui se passerait s'ils ne pouvaient compter sur un gouvernement vigilant et dynamique. Je présenterai et j'annoncerai des mesures législatives à la Chambre en temps opportun, et je puis assurer au député qu'elles seront de nature à corriger une situation qui serait inadmissible.

M. Stevens: J'ai une autre question pour le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Si je comprends bien, il met en doute la prévision et les prédictions de ces deux organismes avertis. Dans ce cas, serait-il assez bon pour

nous dire dans quelle mesure, à son avis, les mises en chantier diminueront au cours du premier trimestre de 1975 par rapport au trimestre correspondant de 1974?

M. Danson: Je ne conteste pas ces chiffres. Je le répète, ce sont des projections d'organismes avertis. Mais il m'appartient de prouver qu'ils ont tort, si je le puis.

* * *

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SIÈGES AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, MAIS NON EN C.-B.—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): J'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet du remaniement de la carte électorale. Comme le leader du gouvernement le sait, au cours de la dernière session, nous avons retardé l'adoption de la nouvelle carte électorale, qui aurait donné trois sièges de plus à la Colombie-Britannique et à l'Ontario et en aurait supprimé deux au Québec. On nous a signalé que, selon le bill qui sera présenté la semaine prochaine, la Colombie-Britannique gagnera toujours trois représentants, mais que l'Ontario en gagnerait sept et le Québec un. Étant donné que l'Ontario aura quatre sièges de plus et le Québec trois, nous nous demandons pourquoi on n'augmente pas aussi le nombre de ceux de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: A mon avis, il est bien évident que la question devance non seulement la politique administrative mais aussi, par sa nature même, les mesures qui seront débattues à la Chambre la semaine prochaine. Par conséquent, je ne puis autoriser la question.

* * *

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA DATE DU DÉPÔT DU RAPPORT HERMANN

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Peut-il nous dire quand il compte déposer le rapport Hermann qui devait l'être immédiatement après la reprise de la session et qui est prêt depuis plus d'un mois?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui, je pourrai déposer le rapport Hermann prochainement. Si nous ne l'avons pas déjà fait c'est parce que nous avons été très occupés dernièrement au comité des affaires des anciens combattants. Cependant, nous le déposerons sous peu.

* * *

LA CONSOMMATION

L'OBJET DE LA SUBVENTION À L'ÉGARD DE LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il dire à la Chambre si la subvention gouvernementale de 24c. la livre pour le lait écrémé en poudre vise comme auparavant à faire baisser le prix à la consommation?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Selon moi, l'honorable représentant devrait plutôt adresser sa question au ministre de l'Agriculture, qui s'occupe de ces subventions.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, puis-je maintenant poser cette question au ministre de l'Agriculture?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le rapport le plus récent dont je dispose m'a été remis hier. Tous les détaillants avaient modifié leurs prix en conséquence, à l'exception d'un seul, qui s'apprêtait apparemment à le faire hier. Je n'ai pas eu de nouvelles fraîches à ce sujet ce matin.

● (1450)

LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ—DEMANDE D'ACTION AU CONSOMMATEUR DES AVANTAGES DE LA SUBVENTION

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné l'irresponsabilité dont a fait preuve le Conseil canadien du commerce de détail en signalant aux détaillants qu'ils n'étaient pas obligés de faire profiter les consommateurs de la subvention du gouvernement, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de continuer à cautionner le détournement de fonds publics par les détaillants.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que la réponse qui vient d'être donnée par l'honorable ministre indique clairement que la très grande majorité des détaillants, à l'exception d'un, ont transmis la subvention au consommateur. Je sais pour en avoir discuté avec l'honorable ministre de l'Agriculture qu'il était disposé à retirer cette subvention dans le cas où des commerçants refuseraient de transmettre la subvention au consommateur.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est la commission de surveillance du prix des produits alimentaires, qui dépend directement du ministre, qui a fait savoir que les détaillants et les fabricants ne faisaient pas profiter le consommateur de la subvention du gouvernement. Concrètement, c'est sa propre commission qui nous a avertis de cette situation.

[*Français*]

M. Ouellet: La réponse est que maintenant, non seulement on transmet la subvention au consommateur, mais, dans certains cas, on m'a informé qu'on avait réduit le prix, justement pour compenser les désavantages de la situation antérieure où la subvention n'était pas transmise. Je pense que l'honorable député veut faire une tempête dans un verre d'eau, alors qu'il a toutes les assurances que maintenant la subvention est transmise au consommateur, et que le ministre de l'Agriculture est disposé à sévir, dans le cas où une situation semblable se répéterait, et où la subvention ne serait pas transmise au consommateur.

* * *

[*Traduction*]

LES POSTES

PROPOSITION D'ÉMISSION DE TIMBRES COMMÉMORATIFS EN PRÉVISION DU COLLOQUE INTERNATIONAL DES PÉDOLOGUES EN 1978

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. L'Union

soviétique a émis à l'occasion du récent colloque international des pédologues un timbre commémoratif. Le Canada aura en 1978 le privilège d'accueillir à Edmonton le colloque international des pédologues. Son organisation exigera quelque 8,000 lettres, et nous accueillerons 3,000 à 4,000 invités internationaux. Le ministre peut-il nous dire si le Canada a l'intention d'émettre un timbre commémoratif à cette occasion?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de soulever cette proposition d'émission d'un timbre commémoratif en 1978. Qu'il soit assuré que sa proposition recevra toute l'attention voulue, de même que les nombreuses propositions de nature analogue qui m'ont été adressées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'AIDE PÉTROLIÈRE EN FAVEUR DES PAYS DU TIERS-MONDE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me demande si le ministre, qui est maintenant au-dessus des considérations d'ordre politique, a eu le temps d'examiner la proposition que j'ai faite il y a un mois; j'ai demandé alors que le Canada prenne l'initiative d'ajouter un nouvel élément, le pétrole, à ses programmes d'aide à l'étranger pour aider les pays en voie de développement à équilibrer leur balance de paiements?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me sens blessé en quelque sorte d'entendre dire que je suis au-dessus des considérations d'ordre politique! Je tiens à assurer au député que j'ai examiné sa proposition; toutefois j'en ai conclu qu'il ne conviendrait guère d'utiliser le pétrole à cette fin et que nous aurions probablement intérêt à nous en tenir à des produits avec lesquels nous avons avantage relatif sur les autres fournisseurs.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET D'EXPLOITATION PAR UN CONSORTIUM DES HOUILLÈRES DU CAP-BRETON—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT—LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ACIÉRIES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale qui est responsable devant la Chambre de la Société de développement du Cap-Breton. Pourrait-il nous dire si lui-même ou des fonctionnaires de son ministère ou le gouvernement ont discuté avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse de la possibilité de remettre les mines de charbon du Cap-Breton à une société ou à un consortium pour les faire exploiter?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Non, monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune discussion de ce genre. Je suis, bien sûr, au courant d'une proposition dont il a été question à des réunions non gouvernementales. En fait, j'y ai fait allusion pas plus tard que ce matin dans une conversation avec le premier ministre provincial, M. Regan, mais aucune mesure immédiate n'est envisagée.

M. Muir: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'encourage le ministre à la prudence car le sujet est scabreux. Sait-il que le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse aurait déclaré à New York que les mines de charbon du Cap-Breton seraient exploitées par un consortium, en liaison avec une nouvelle société sidérurgique? Le ministre peut-il assurer à la Chambre que, conformément à la promesse qu'il a faite, il rendra public le rapport de Canstel sur cette éventuelle aciérie. Le premier ministre a prétendu, je le sais fort bien, que les députés, à quelques pieds de la colline parlementaire, sont de purs inconnus, mais je ne pense pas que le ministre ait la même opinion. Aussi, voudrait-il s'assurer que la Chambre sera informée de toute proposition de ce genre?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de répondre brièvement. Permettez-moi d'affirmer de façon catégorique que nous n'avons examiné aucun changement quelconque à la situation de Devco, non plus qu'à l'exploitation des charbonnages, soit avec Devco soit avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il n'en a été fait mention qu'en passant au cours d'une récente réunion. Je ne savais pas qu'il y en ait eu une à New-York, mais je savais qu'une remarque avait été faite à ce sujet. En ce qui concerne le rapport Canstel, je suis disposé à le déposer dans le plus bref délai, mais il y a deux problèmes. Le premier est la traduction, que le Règlement de la Chambre exige, et le second est la suppression de renseignements que je juge sans importance mais qui n'en sont pas moins confidentiels. J'espère pouvoir le faire d'ici une semaine ou dix jours, c'est-à-dire dès que les traducteurs auront terminé leur tâche.

* * *

L'ÉNERGIE

URANIUM—DEMANDE DE CONSTITUTION DE RÉSERVES SUFFISANTES POUR LES BESOINS DU CANADA

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'adresserai la question à son secrétaire parlementaire. Plusieurs pays du monde, et particulièrement les États-Unis, ont récemment manifesté leur inquiétude en ce qui concerne le niveau des réserves d'uranium. Le député peut-il assurer à la Chambre que notre pays dispose de quantités suffisantes d'uranium, et qu'il assurera ses besoins à long terme, étant donné que de très lucratifs marchés à long terme vont probablement être proposés?

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je puis affirmer au député qu'il y a des réserves suffisantes pour les présentes installations nucléaires de production. Nous savons cependant que la demande d'uranium va quadrupler ou sextupler au cours de la prochaine décennie. Voilà pourquoi le gouvernement a défini le mois dernier la politique consistant à exiger le maintien pour les piles du pays de réserves égales à 30 ans de consommation.

Questions orales

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON SUGGÈRE DES CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET D'UN PROGRAMME D'AIDE FÉDÉRALE-PROVINCIALE AUX PRODUCTEURS DE BŒUF

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné la situation très difficile que connaissent les producteurs de bœuf au Québec, et que le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Toupin, a dévoilé hier ce qu'il se propose de faire à ce sujet, et que la mesure envisagée est nettement insuffisante pour que ces producteurs produisent à plein rendement l'hiver prochain, et ce à cause du coût élevé des grains, l'honorable ministre pourrait-il dire s'il se propose de communiquer avec M. Toupin en vue d'élaborer en faveur de ces producteurs une politique réelle d'aide fédérale-provinciale qui leur permettrait de survivre et de maintenir leurs niveaux de production?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je viens de prendre connaissance du programme que le ministre de l'Agriculture du Québec a affirmé vouloir établir et, à mon avis, c'est l'un des meilleurs au Canada, car il a pour but d'aider immédiatement les agriculteurs ou propriétaires de troupeaux de vaches. Le député devra attendre avec patience pour voir ce que je vais faire.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LES PROPOSITIONS FAITES AUX PROVINCES AU SUJET DU COÛT DES SERVICES MÉDICAUX—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que dernièrement les provinces ont refusé d'accepter les propositions du gouvernement fédéral pour contrôler le coût du programme Medicare et des services médicaux, je veux savoir si le ministre a l'intention de rencontrer prochainement les autorités provinciales pour régler le problème aussitôt que possible.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je dois rencontrer les ministres de la Santé au début de l'année 1975. Maintenant, je ne sais pas si cette question sera à l'ordre du jour, car celui-ci n'a pas encore été fixé définitivement avec mes collègues. Évidemment, cette question de la révision du partage des frais en est une qui a été longuement discutée au cours des dernières années, et il est fort probable qu'il nous faudra au moins encore plusieurs mois de discussions pour déterminer s'il y a quelque solution plus appropriée à la situation actuelle pour améliorer les services de santé.

[M. Foster.]

● (1500)

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA QUESTION DES ENTENTES AVEC LA C.-B.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné le vif intérêt qu'ont montré hier le ministre de l'Industrie et du Commerce et les députés libéraux de l'arrière ban pour la crise que traverse en ce moment l'industrie forestière au Canada, surtout en Colombie-Britannique, le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en sont ses entretiens avec cette province à la suite de l'accord-cadre signé le 28 mars? Et comment progressent les ententes régionales?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il m'est impossible dans le temps dont je dispose de donner tous les détails. Disons que nous espérons conclure ces ententes, surtout celles qui se rattachent au sujet de préoccupation du député, le plus rapidement possible. Afin d'accélérer les choses, nous avons augmenté ces dernières semaines le nombre d'entretiens prévus avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Nous sommes prêts à faire très vite, et je signerai dès que l'étude sera terminée. Toutefois, pour l'instant, ce serait le gouvernement de la Colombie-Britannique le mieux placé pour répondre à la question même.

[*Plus tard*]

M. Leggatt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Au début de la séance, j'ai posé une question au leader du gouvernement à la Chambre en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Maintenant que le ministre est ici, pourrait-il répondre à ma question, qui a une certaine importance.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Provencher.

* * *

L'IMMIGRATION

LES MESURES ENVISAGÉES POUR LE RECRUTEMENT D'IMMIGRANTS FRANCOPHONES

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Compte tenu de la déclaration que le ministre a faite à l'appel des motions la semaine dernière, concernant le nouveau règlement de l'immigration, quelles dispositions le ministère prend-il pour recruter des immigrants francophones?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense avoir déjà répondu à cette question que m'a posée le chef de l'opposition. J'ai dit que nous nous occupons sans tarder, de concert avec le gouvernement du Québec, d'établir des bureaux dans les pays francophones. Ces bureaux collaborent avec nos fonctionnaires à l'étranger pour encourager, recruter et rechercher les immigrants francophones qui voudraient venir au Canada, mais tout en se conformant au règlement applicable à tous les immigrants éventuels, d'où qu'ils viennent.

LES POSTES

LE BOYCOTTAGE DU CODE POSTAL PAR LES EMPLOYÉS—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LE RÈGLEMENT DES GRIEFS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Pour montrer que je comprends les problèmes des employés de postes, je porte leur macaron de boycottage dont j'ai déjà parlé à la Chambre cette semaine. Je tiens à assurer au ministre que les employés sont bel et bien en train de boycotter le code postal. Voici ma question: le ministre est-il maintenant disposé à prendre des mesures pour régler les griefs des postiers à cet égard, en proposant peut-être certaines modifications du code, ou faut-il conclure que le ministre est satisfait de l'ensemble du service postal canadien?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, s'il y a boycottage du code postal à Toronto, les statistiques du rendement dans cette zone ne le reflètent pas. Deuxièmement, il est difficile de régler les problèmes tant qu'il n'y a pas de syndicat avec lequel je puisse négocier. Enfin, je suis content que le député ait expliqué son macaron, car j'ai pensé tout d'abord qu'il s'agissait de publicité pour une nouvelle campagne d'athlétisme.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DU PLAN D'ACTION EN CAS DE FUITES DE PÉTROLE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre de déposer à la Chambre un exemplaire des plans d'action en cas de fuites de pétrole sur la côte ouest. J'ai en main un document intitulé «Plan d'action commun Canada-États-Unis contre la pollution maritime en cas de fuites de pétrole et d'autres substances dangereuses». S'agit-il du document qui, d'après le ministre, pouvait difficilement être déposé à ce moment-là?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il est en effet difficile de déposer un plan d'action car il n'est pas facile de savoir quels plans appliquer avant de connaître la nature de l'accident.

Des voix: Oh, oh!

Mme Sauvé: Ces plans figurent dans notre système d'extraction des données. Si cela intéresse le député, je peux obtenir les renseignements qu'il demande auprès de notre service d'extraction

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Jelinek: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais revenir sur la réponse du ministre des Postes.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

MESURE PRÉVOYANT DES PAIEMENTS POUR LE BLÉ PRODUIT ET VENDU AU CANADA POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 octobre, de la motion de M. Lang: Que le bill C-19, tendant à prévoir des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je n'ai pu terminer mes commentaires sur le bill hier soir et je suis heureux de pouvoir parler encore aujourd'hui. Je me demande quel serait le jugement des tribunaux sur le bill, s'il est adopté et que le bill sur la concurrence du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) devienne loi. On a mal présenté les choses à propos de ce bill, et dans les instants qui suivront, je me propose de divulguer des faits et des chiffres à l'intention des producteurs et des consommateurs qui montreront exactement ce qu'il en est.

Le ministre a donné à entendre clairement que ce bill, une fois adopté, maintiendra le prix à 5c. de moins le pain. Le consommateur selon lui en sera le bénéficiaire. Il n'a pas dit que le producteur canadien de blé rouge du printemps, soit le producteur de l'ouest du Canada et dans une certaine mesure celui de l'Ontario, devra subventionner le prix du pain à raison de 3c. le pain. Le bill ne fait pas mention de cela. Et pourtant, nous devons reconnaître cette réalité, au moment où le céréaliculteur de l'Ouest sort à peine d'une des périodes les plus difficiles de son histoire en raison de la baisse du prix du blé.

Si la récente grève des manutentionnaires de céréales sur la côte du Pacifique n'a pas eu trop de répercussions sur la quantité de blé employée dans les foyers canadiens, elle a cependant nui au bien-être économique du céréaliculteur. Au cours de cette grève, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, qui est censé protéger les intérêts des producteurs, a ordonné aux organismes agricoles de l'Ouest canadien de régler la grève avec le syndicat des manutentionnaires de céréales en fonction des principes du rapport Perry. Le ministre du Travail (M. Munro) et le premier ministre (M. Trudeau) ont aussi préconisé une solution basée sur ce rapport. Il est clair que le ministre cherchait à tirer ses collègues de l'embarras. C'est tout à l'avantage des producteurs des Prairies que de ne pas avoir mordu à l'appât tendu par le ministre.

● (1510)

Maintenant, c'est le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) qui est dans l'embarras parce que le gouvernement a forcé les producteurs à accepter une augmentation de 61 p. 100 en faveur des manutentionnaires de céréales. Le Conseil du Trésor offre maintenant 16 p. 100 aux inspecteurs de grains qui travaillent pour eux. Ces hommes travaillent tous ensemble. J'aimerais rappeler quelques faits rapportés par le *Star* de Montréal, livraison du 28 août. Je cite:

Sur une base annuelle, le rapport du conseil de conciliation recommande de porter le salaire de base de $10,316 à $12,126 l'année prochaine et à $13,478 l'année suivante.

A cela s'ajoutent l'indexation au coût de la vie et une prestation de pension. Cela porte le salaire de base annuel

à $17,000 ou $18,000. En ce qui concerne le revenu des producteurs, l'article signale les faits suivants:

Même en 1973, qu'on ne peut en aucune manière considérer comme une année normale, le revenu net moyen des agriculteurs de l'Alberta a été d'environ $12,100, et celui des agriculteurs de la Saskatchewan, d'environ $12,500.

En 1972, année qui a été plus normale, le revenu net moyen des producteurs albertains fut d'environ $5,600 et celui des producteurs de la Saskatchewan, d'environ $5,400. Les moyennes avaient été plus basses en 1971 et en 1970.

Les chiffres cités pour les producteurs ne comprennent pas les prestations de pension. Les chiffres pour les manutentionnaires de grains comprennent ces prestations, ce qui fait une très grande différence. Pour faire un pain de 24 onces, on emploie de la farine coûtant 8½c., mouture comprise. A l'heure actuelle, le pain se vend de 40 à 48c., selon qu'il s'agit d'une marque exclusive ou d'une des grandes marques. L'année dernière, les frais de main-d'œuvre directe qui entrent dans la production du pain ont augmenté de 17 et de 18 p. 100. A moins que le gouvernement ne soit prêt à maîtriser l'inflation, ces augmentations se répéteront d'année en année. On n'en verra pas la fin.

Les profits des boulangeries sur leurs produits vont de 0 à 1½ p. 100. Ce n'est pas énorme. Nous ne pouvons les blâmer de ce qu'elles font. Elles sont coincées entre une série de règlements imposés par les gouvernements et les fonctionnaires. Elles sont écrasées sous le fardeau et ont beaucoup de peine à se conformer aux règlements. Le prix de l'empaquetage exigé par la ménagère moderne a grimpé de 84 p. 100 en un an. De plus, sauf erreur, le ministère de la Consommation et des Corporations exige qu'une liste proportionnelle des produits qui entrent dans la fabrication du pain figure sur l'empaquetage. Cela fait encore monter le prix de détail.

D'une part, nous essayons de soulager le consommateur. D'autre part, nous obtenons le résultat opposé en ajoutant des contrôles, des règlements et des restrictions qui augmentent les coûts au consommateur. J'ai mentionné il y a quelque temps à la Chambre que cette politique du gouvernement met durement à l'épreuve l'économie des affaires du Canada. En voici un exemple: au lieu de faire figurer sur l'emballage la liste des ingrédients du produit avec les proportions respectives, il serait de loin préférable que le gouvernement établisse une banque d'information qui pourrait dispenser les renseignements voulus sur les aliments afin de protéger ceux qui souffrent d'allergies. Il pourrait y avoir un centre des données à Ottawa où l'on pourrait téléphoner et obtenir tous les détails pertinents sur tel ou tel produit. Les boulangers ne s'opposent pas à ce que les ingrédients utilisés soient connus du public, mais ils reconnaissent que cette divulgation coûte très cher. Et en dernier ressort, c'est le consommateur qui paie dans le cadre du système actuel.

Des consommateurs ont les moyens de payer le pain un peu plus cher. Une grande majorité de Canadiens gagnent aujourd'hui plus que le producteur. Ils bénéficient de la subvention de 3c. que beaucoup de producteurs de l'Ouest ne peuvent se permettre. Dans ma circonscription, nous cultivons le meilleur blé au Canada. Le sol dans la région se prête à la culture du blé numéro 1. Les terres se vendent en moyenne $500 l'acre, et ce n'est pas parce que l'industrie veut accaparer les terres. Ce sont des fonds de provenance étrangère qui servent à les acheter. Le producteur des Prairies se débat contre ce genre de financement.

Les frais de production ont augmenté. L'engrais, l'outillage et la main-d'œuvre coûtent plus cher. Il ne semble pas y avoir de fin à la hausse du coût de production pour les céréaliculteurs de l'Ouest. Dans ma circonscription, l'ensemencement et la récolte coûtent environ $50 l'acre. Si la terre vaut $500 l'acre et que le taux d'intérêt est de 10 p. 100, il faut ajouter encore $50 l'acre. Autrement dit, il en coûte au producteur $100 l'acre. Il doit rentrer dans ces dépenses avant de réaliser un bénéfice.

Les réparations et l'outillage coûtent 30 p. 100 de plus. Je m'entretenais récemment avec un agriculteur qui venait d'acheter une coupeuse d'andains. La commande et la livraison ont été faites en octobre. En novembre, la machine coûtera $12,000 ou 30 p. 100 de plus. Les tracteurs et les moissonneuses-batteuses ont tellement augmenté qu'ils coûtent de $25,000 à $35,000. Même si l'exploitant agricole de l'Ouest est très riche, il ne profite pas de l'argent qu'il gagne, parce qu'il est investi dans son exploitation. Il n'en aura pas le bénéfice avant de prendre sa retraite ou de vendre sa ferme.

Rien ne garantit que le producteur de l'Ouest aura des récoltes abondantes chaque année. Le ministre sait très bien que les récoltes n'ont cessé de diminuer ces trois dernières années. Le ministre admettra sûrement que la qualité et la quantité des récoltes dans l'Ouest cette année seront les plus faibles depuis dix ans. Le rendement moyen dans le territoire relevant de la Commission canadienne du blé a été l'an dernier de 25 boisseaux l'acre.

● (1520)

Le prix du blé est raisonnable à l'heure actuelle. Comme je le disais au cours du débat d'hier, il est de $6.20 le boisseau, ce qui va permettre à l'agriculteur de rentrer dans ses frais et peut-être même de réaliser un petit bénéfice. Mais je ne saurais rien garantir. L'agriculteur a bien des obstacles à surmonter et, quand le gouvernement impose des restrictions et des règlements difficiles à observer, cela pose de nombreux problèmes. L'agriculteur de l'Ouest du Canada aime à produire. Il sait que la population mondiale est d'environ 3.9 milliards et qu'elle augmente de 80 millions chaque année. Il se rend compte de la nécessité de produire de plus en plus avec les années, pour alimenter la population. Le Canadien moyen mange 190 livres de céréales par an, sous une forme ou sous une autre. En Inde, on en mange environ 300 livres. Mais à ces 190 livres absorbées par les Canadiens, viennent s'ajouter les protéines que nous assure heureusement la viande rouge.

Nous ne devons rien considérer comme chose établie. Voilà pourquoi je m'inquiète de la façon dont le ministre a présenté le bill à l'étude. On n'a fait aucun effort pour protéger l'agriculteur de l'Ouest contre la montée en flèche des frais de production. Aucune disposition n'a été prise au sujet de la hausse du prix du blé pour la consommation au pays. Il y a des gens plus en mesure que le producteur de payer cette subvention de 3c. sur chaque pain. Nous savons que des gens à revenu modeste ont besoin d'aide. Je puis assurer au ministre que le producteur de l'Ouest est trop sensible pour laisser quelqu'un souffrir de la faim lorsqu'il peut faire autrement. D'autre part, il veut qu'on agisse loyalement envers lui.

J'espère que le ministre acceptera l'amendement que nous avons l'intention de présenter lors de l'étude en comité, afin d'assurer au producteur la protection qui lui est indispensable, car si le gouvernement n'est pas disposé à prendre des mesures pour freiner l'inflation, les prix vont monter de façon vertigineuse. Il faut protéger le producteur tout autant que le consommateur.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Madame l'Orateur, je vais traiter brièvement du bill à l'étude. Je

tiens à dire que chacun des membres de notre parti appuie la mesure en principe et même avec une certaine satisfaction de soi, puisqu'elle englobe une idée suggérée par mon parti vers le milieu des années trente, en ce qui a trait au prix minimum, et depuis le début des années cinquante, en ce qui concerne le régime de double prix. Nous sommes donc heureux de voir qu'après tant d'années, le gouvernement se rallie à notre point de vue.

Je me souviens du célèbre ralliement libéral de 1965 dans l'enceinte de la patinoire de Humboldt, auquel assistaient le premier ministre de l'époque, M. Pearson, et un ancien membre, non regretté, du parti social démocratique (CCF), qui siège à l'autre endroit actuellement. On avait promis alors la création d'un régime de double prix et d'un prix de base en fonction du coût de la production. Mais on n'a rien fait de cela jusqu'à dernièrement, il y a deux ans environ, époque où l'industrie dut faire face à une situation particulière et, soit dit en passant, où le parti ministériel était en minorité au Parlement. De toute façon, le principe a enfin été reconnu et même si quelques-uns d'entre nous trouvent peut-être les dispositions du bill insuffisantes, c'est du moins un commencement.

Je me souviens de la discussion qui avait eu lieu lors de l'étude du premier bill de stabilisation du prix des grains présenté par le ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang). Les conditions de notre appui à cette mesure étaient notamment les suivantes: un prix garanti et un système de double prix. A cette époque, le ministre avait refusé notre idée mais, aujourd'hui, il s'est au moins rapproché un peu du point de vue que nous avions alors fait valoir.

J'aimerais faire une ou deux suggestions qui, à mon avis, amélioreraient la mesure et permettraient d'offrir aux producteurs de blé une plus grande stabilité. Tout d'abord, j'aimerais poser la question suivante au ministre: pourquoi seulement le blé? Le ministre en est maintenant venu à croire qu'il est logique d'accorder aux producteurs un prix équitable et un double prix pour le blé devant servir à la fabrication du pain et le blé durum destiné à la consommation humaine au Canada. Il serait certainement logique d'étendre cette mesure aux autres grains: l'avoine, l'orge, le seigle, le lin, le colza, le tourne-sol, etc. Il faudrait en étendre le principe. J'espère que le ministre et son collègue le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) persuaderont leurs collègues du cabinet d'accepter cette proposition logique. Il serait tout indiqué de le faire maintenant, pendant que nous étudions le sujet.

Puisque les Canadiens ne consomment qu'une partie relativement faible de ces produits, il ne serait pas question de dépenses massives, mais un prix minimum garanti offrirait une certaine protection aux producteurs de ces denrées. J'espère que le ministre présentera un amendement au comité dans ce sens. Si c'est trop espérer, j'ose croire qu'il étudiera au moins la question avec ses collègues et cherchera à étendre la mesure à d'autres grains.

Puis vient ensuite la question d'une clause ou d'une méthode d'indexation du prix minimum pour tenir compte de l'augmentation des coûts de production. Il me semble que si Statistique Canada, les organismes agricoles ou le propre personnel de recherche du ministre établissaient qu'il y a eu hausse de trois, quatre ou cinq pour cent du coût de production dans une année donnée, il ne serait que juste d'augmenter d'autant le prix minimum. J'espère que le ministre étudiera la possibilité de présenter un amendement dans ce sens. Cela réglerait la question pendant au moins six ans et nous pourrions toujours réétudier toute la question avant la date d'expiration de la loi. Il ne s'agit pas d'établir un précédent. On ne ferait qu'appliquer au domaine de l'agriculture un principe, que j'estime bon, et qu'on a déjà appliqué à d'autres domaines.

Je suis déçu que le ministre ne nous ait pas fourni plus d'explications dans son discours. J'aurais aimé qu'il cite des chiffres afin de montrer aux habitants des régions urbaines du Canada, surtout ceux de l'est du pays, combien coûtent ces divers programmes agricoles. Puisqu'il ne l'a pas fait, j'aimerais en consigner quelques exemples au compte rendu. Ainsi, si le prix mondial du blé est de, mettons, $5, le producteur reçoit $5 de l'Office du blé; les meuniers paient $3.25 et le Trésor fédéral verse $1.75. Le public devrait savoir, madame l'Orateur, que si le prix offert par l'Office est de $5 et le prix mondial, comme c'était le cas vendredi dernier, de $6.04⅝ le boisseau de ICWT pour la classe nº 1 du blé de l'Ouest canadien à teneur protéique de 13.5 p. 100, le producteur se trouve à donner au consommateur une prime de $1.04⅝ le boisseau. Je n'ai pas trouvé dans ma circonscription ou ailleurs dans l'Ouest canadien, un seul agriculteur qui s'en plaigne. Mais la population s'aperçoit, je l'espère, que si la situation était laissée aux caprices de ce qu'on appelle le marché libre, à la demande mondiale et aux autres impératifs du même ordre, le blé panifiable reviendrait plus cher qu'il ne l'est en vertu de cette mesure. Il y a une part de sacrifice dans l'attitude des producteurs de blé des Prairies; j'espère que les Canadiens s'en rendent compte et leur en sont reconnaissants.

● (1530)

Prenons un autre exemple. Si le prix offert par l'Office pour le blé dur est de $4 et que la même céréale se vende au Canada pour la consommation humaine, le producteur touche $4. Les meuniers paient encore $3.25, mais le gouvernement ne verse plus que 75c. ce qui représente une réduction de frais pour le contribuable. Troisième exemple: le prix mondial tombe à $2.50. L'agriculteur reçoit toujours $3.25, les meuniers paient toujours $3.25, mais le gouvernement ne paie plus rien. C'est seulement dans ce cas que le prix minimal garanti prend un sens; il n'a d'effet que lorsque le prix mondial est inférieur à $3.25 le boisseau.

C'est la même chose pour le blé durum. Le producteur reçoit $7.50 le boisseau de ICWT pour la classe nº 1 du blé de l'Ouest canadien; rendu à Thunder Bay, les meuniers paient $5.75 et le gouvernement, $1.75. Vendredi dernier, le prix mondial était de $7.61⅝; le producteur canadien donnait donc une prime de 11⅝c. le boisseau au consommateur. J'espère que celui-ci le sait et qu'il y est sensible. Les producteurs de durum de l'Ouest ne se plaignent pas, eux non plus, de ce sacrifice. Si le prix mondial passe à $6.75, le céréaliculteur touche $6.75; la minoterie paie $5.75 et la part du gouvernement tombe de $1.75 à $1. On prévoit donc une réduction de la part du Trésor fédéral. Si le prix mondial était de $5, le producteur toucherait $5, les minotiers paieraient $5 et cela ne coûterait rien au Trésor fédéral.

Nous en arrivons au noeud du problème, Madame l'Orateur; c'est un point dont je veux discuter avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Si à un moment donné d'ici la fin de juillet 1980, soit au cours d'une période de six ans, le prix mondial du blé durum nº 1 o/c à Thunder Bay tombait à $2.50, par exemple, l'agriculteur recevrait non pas $5.75, mais $3.25; la minoterie paierait $3.25 et cela ne coûterait rien au Trésor fédéral. Mais l'agriculteur perdrait $2.50 par rapport au prix minimum en vigueur et il continuerait à accuser cette perte aussi

longtemps que le prix mondial du blé durum n° 1 o/c resterait aussi bas. En d'autres termes, le prix minimum du blé dur et du blé durum est en réalité de $3.25, bien que, lorsqu'on examine ce bill, il semble que le prix minimum pour le blé durum soit de $5.75. C'est un minimum théorique, car lorsque le prix du blé durum sera inférieur à $5.75 le boisseau, le prix minimum tombera aussi à $3.25.

Je dois dire que je ne comprends pas ce raisonnement. A quelques exceptions près depuis 12 ou 15 ans, le blé durum a toujours été plus cher que le blé dur, coûtant de 25c. à $3 de plus le boisseau. Je ne sais pas pourquoi le ministre persiste à maintenir un minimum de $3.25 pour le durum comme pour le blé dur, alors qu'on ne l'a jamais fait auparavant. J'espère que le ministre présentera un amendement de son propre chef en comité prévoyant un minimum plus élevé pour le durum que pour le blé dur. S'il ne veut pas s'en tenir à $5.75, on peut toujours discuter d'un prix approprié, mais je pense qu'il convient d'avoir un minimum plus élevé pour le blé durum que pour le blé dur.

Il se peut que nous n'ayons jamais à l'appliquer, madame l'Orateur. Si les prix mondiaux restent élevés pendant les six ans, nous n'aurons jamais à l'appliquer; mais advenant que le prix mondial du durum baisse considérablement d'ici 1980 et que les économistes qui prédisent une dépression aient raison, nous serons prêts. Le ministre ferait bien de présenter un amendement afin de fixer un minimum plus élevé pour le durum, au cas où le prix mondial diminuerait considérablement.

Pour ce qui est des subventions, directes et indirectes, aux consommateurs de pain, il incombe au ministre chargé de la Commission du blé, au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) de se concerter et de veiller à ce qu'on surveille de beaucoup plus près les subventions en s'assurant que le consommateur en bénéficie. La chose a été signalée aujourd'hui pendant la période des questions au ministre de l'Agriculture et au ministre de la Consommation et des Corporations, mais le problème toutefois n'est nullement réglé.

A mon avis, la subvention au lait écrémé en poudre n'est pas transmise au consommateur, et cela dure depuis près d'un an. Mme Plumptre l'a déclaré et le Conseil canadien du commerce de détail l'a admis. De fait, il a dit à ses membres qu'ils ne sont pas tenus de le faire. Le ministre chargé de la Commission du blé et le ministre de l'Agriculture ne donneront certainement pas dans le panneau. Il est temps de se montrer inflexible. Je sais que tous deux sont des durs, et quand les difficultés surgissent c'est aux durs d'agir.

M. Whelan: Vous avez lu mon discours.

M. Benjamin: Désolé, mais je ne l'ai pas lu. En passant, je tiens cette phrase de Woodrow Lloyd qui l'a employée pendant des années. En ce qui concerne l'intervention monétaire du gouvernement dans l'économie, tant que nous n'exercerons pas une surveillance appropriée grâce à un pouvoir législatif, et que nous ne déciderons pas de l'exercer pour s'assurer que les subventions du gouvernement fédéral parviennent au consommateur, la situation ne sera pas satisfaisante. Faute d'un tel contrôle, tout ce que nous réussirons à faire se sera de remplir davantage des poches des bien nantis. Nous n'aurons aidé ni l'agriculteur ni le consommateur.

● (1540)

Il faut absolument que les avantages que procurent cette surveillance et ces exigences sévères profitent aux consommateurs. Si le ministre chargé de la Commission canadienne du blé refuse de donner suite à la proposition touchant le prix du pain, de la farine et de la pâtisserie, il fait alors, à mon avis, un mauvais usage des deniers publics. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) verra à ce que ces avantages atteignent les consommateurs dans les secteurs des divers produits agricoles dont il a la responsabilité et pour lesquels son ministère intervient sur le plan monétaire.

Les disputes ou les prises de bec qui mettent aux prises le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et le ministre de la Consommation et des Corporations ne nous intéressent aucunement. Qu'ils se chamaillent autant qu'ils le veulent, mais j'espère qu'ensuite ils uniront leurs efforts pour collaborer avec la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires afin de mettre rapidement en œuvre un mécanisme qui réussisse non seulement à assurer mais aussi à exiger que ces subventions profitent aux consommateurs. Autrement nous tournons simplement en rond.

Je tiens seulement à souligner de nouveau au ministre qu'il y aura baisse de $2.50 du prix minimum du blé durum n° 1 de l'Ouest canadien advenant un fléchissement sur le marché mondial. Je l'incite à en tenir compte. J'espère qu'il aura plus tard cet après-midi l'occasion de faire des commentaires à ce sujet. Sinon, qu'il apporte au moins un amendement approprié au bill lorsque celui-ci sera renvoyé au comité. Je suis heureux de dire que nous appuyons en principe cette mesure.

M. Arnold Malone (Battle River): Madame l'Orateur, il faut certainement avoir la langue fourchue pour parler de ce bill, car bien qu'il s'inspire de principes sur lesquels on puisse être d'accord, il n'en comporte pas moins plusieurs lacunes qui font qu'il laisse beaucoup à désirer. Au moment de la présentation du bill, le ministre a soutenu que cette mesure prévoyait un système de double prix pour les céréales ou le blé. Mais ce n'est pas du tout cela. En premier lieu, le bill ne s'applique pas à toutes les céréales et ne s'applique réellement pas à tous les blés. Il s'applique aux blés qui sont vendus pour la transformation et la consommation au Canada. Cela veut manifestement dire qu'il s'applique aux blés qui entrent dans la fabrication de produits comme les pâtes alimentaires, le pain et les pâtisseries. Cela représente environ 10 p. 100 des céréales consommées au pays. Cela veut dire que nous parlons d'un système de double prix pour ce 10 p. 100 de blé canadien de mouture. Il ne s'agit donc pas là d'un véritable système de double prix et la portée du bill est bien moindre que le ministre le prétend.

Plus important encore, même si l'on croit qu'il s'agit d'un bill qui prévoit, ainsi que le soutient le ministre, le paiement de subsides dans l'intérêt des consommateurs, on se rend compte qu'il n'aura pas non plus cet effet en réalité. Le fait est que le coût de production du blé compte pour bien peu dans le prix du pain. Quand on analyse le prix de revient du pain, on découvre que le blé doit passer par les minoteries, puis par les boulangeries qui en font du pain qu'il faudra ensuite emballer puis mettre en marché avant qu'il ne parvienne sur la table de la cuisine. Du dollar que nous dépensons pour acheter du pain dans le supermarché, le producteur de blé ne touche qu'environ 15c., c'est-à-dire que pour un pain que nous payons, mettons 25c., le céréaliculteur ne touche que 3½c. Et donc si ce dernier fournissait gratuitement le blé, le pain nous coûterait encore 21½c. Le contrôle du prix du blé n'aura pratiquement rien à voir avec les subsides aux consommateurs,

parce que ce n'est pas à ce niveau qu'il faut exercer un contrôle. Les contrôles à l'égard du prix du pain doivent en réalité s'exercer sur toutes les autres phases de la fabrication et de la mise en marché. Ces contrôles doivent s'exercer sur la main-d'œuvre, la fabrication, le transport et enfin sur les supermarchés et leur marge de profit.

Même si je félicite le ministre de vouloir instituer un régime de dualité des prix, j'estime que le bill ne réussira pas à atteindre ainsi l'objectif qu'il a défini pour le présenter. J'aimerais en outre formuler des observations au sujet du plancher de 5 dollars qui sera appliqué de 1974 à 1980. Le malheur pour l'agriculteur, c'est que le gouvernement fixe le prix pour les six prochaines années. A mon avis, rien ne saurait être plus alarmant et plus dangereux pour la communauté agricole ou pour les producteurs de denrées alimentaires que de voir inséré dans la loi le montant de la subvention.

Nous savons tous ce qui s'est produit ces dernières années dans l'industrie pétrolière, et avons tous été témoins des hausses fulgurantes du pétrole brut. Lorsque nous considérons sur la scène internationale, les données qui peuvent influer sur les prix des grains, tout nous autorise à prévoir une hausse des prix. Examinons un moment certains indices d'une hausse des prix. En premier lieu, mettons que nous partagons toutes les denrées alimentaires du monde entre tous les peuples de la terre, nous constaterions qu'il y a à peine assez d'hydrates de carbone pour tout le monde et une déficience de protéines. Telle est la situation à l'heure actuelle. Avec la population du monde qui ne cesse d'augmenter, nous allons accuser de plus en plus de retard.

Prenons le cas de l'Inde. Il y naît tous les ans environ 77 millions de nouvelles bouches à nourrir. C'est quatre fois la population du Canada. Nous ne devons pas l'oublier à la lumière du fait que le Canada prévoit actuellement une diminution de sa récolte de grains, les États-Unis récolteront moins du quart de leur production de maïs, et l'Union soviétique se maintient à peine à son niveau normal. Il s'agit en somme de 30 millions de tonnes de céréales de moins sur le marché mondial cette année, ce qui rend certes la situation extrêmement critique.

Ajoutez à cela le fait qu'avec la pénurie de pétrole et les coûts très élevés, la production d'engrais azoté est très limitée. C'est dire qu'un plus grand nombre de personnes auront encore plus besoin de denrées alimentaires. Compte tenu de tous les facteurs, dont l'inflation et le coût des machines agricoles, il est inévitable que le prix du blé augmente sur le marché international. Et le bill, lui, bloque pour six ans le prix du blé vendu au Canada. Si j'étais céréaliculteur dans les Prairies aujourd'hui, je serais très inquiet, car, à moins d'amender le bill, un blocage des prix sera imposé aux producteurs de blé pendant six ans. Or, je le demande, qu'elle autre industrie accepterait un tel blocage? Assurément, le banquier refuserait de voir les taux d'intérêt fixés pour six ans. Les producteurs de machines agricoles, les industries fabriquant les pneus, les produits chimiques et autres rejetteraient un blocage de six ans de leurs prix.

Il est crucial d'amender ce bill pour qu'il soit tenu compte du rapport entre les prix et les coûts de production. Sans cela, on fera selon moi une grave insulte au producteur de denrées alimentaires. En fait, rien n'importe plus, dans le monde d'aujourd'hui, que de reconnaître le professionnalisme du travail de ceux qui produisent les denrées alimentaires à un rythme sans cesse plus rapide et de les encourager.

Il faut selon moi tenir compte également d'un autre aspect du bill; il s'agit d'une disposition de la page 3:

... s'y ajoute un intérêt, au taux annuel fixé par arrêté du ministre des Finances, pour la période commençant le premier jour du mois qui suit ...

D'abord, cela veut dire que l'agriculteur, avec un système de double prix, reçoit son argent, non comme une subvention, mais en deux versements. Il s'agit de son argent, et il reçoit le second versement plus tard. Puisqu'il s'agit de son argent, il se trouve à prêter au gouvernement. Selon moi, il importe qu'il ne soit pas traité comme par le passé et qu'au lieu de recevoir un taux d'intérêt insignifiant pour cet argent, il reçoive le taux d'intérêt normal sur les prêts. En effet, pourquoi les agriculteurs devraient-ils appuyer le gouvernement fédéral, qui devrait au moins pouvoir payer les taux d'intérêt courants sur les prêts?

● (1550)

L'autre chose que je mets en doute, et là encore, selon moi, c'est une insulte pour ceux qui préconisent une approche professionnelle en agriculture, c'est qu'on doive attendre 30 jours. Une attente de 30 jours peut, de fait, représenter un montant considérable d'intérêt dans le cas d'un chargement de grain assez important. En outre, il est à noter que si quelqu'un emprunte de l'argent d'une banque pour 30 jours, il doit payer l'intérêt pour toute la période. Selon moi, cela devrait toujours être le cas. On ne calcule pas les taux d'intérêt au premier jour du mois suivant parce que cela voudrait dire que ceux qui ont vendu quelque chose le premier ou le deuxième jour du mois ne recevraient pas d'intérêt avant 30 jours.

Il est évident que si nous voulons créer un contexte qui encouragera les producteurs de céréales à produire beaucoup plus massivement que par le passé, il faudra qu'ils soient bien rétribués pour leurs efforts. Si nous voulons enrayer la pénurie de produits alimentaires qui sévit actuellement sur la planète, il est évident que nous devons faire bénéficier les producteurs de céréales des mêmes avantages que tous les autres producteurs industriels. Le bill que nous étudions aujourd'hui ne traite pas l'agriculture comme une industrie, mais comme un élément subalterne de la société dans la mesure où les taux d'intérêt ne peuvent y être aussi élevés ou ne peuvent être fixés aussi librement que dans d'autres domaines, et où il n'existe pas vraiment de comparaison possible entre les coûts de production des céréales et le montant que touchent les agriculteurs.

J'aimerais développer ce point en quelques instants. Tout récemment, la Chambre a étudié une mesure concernant la grève des manutentionnaires de céréales de la côte du Pacifique. A l'époque, le principal argument du gouvernement était que les manutentionnaires de céréales de la côte du Pacifique auraient dû avoir le même traitement que les débardeurs qui travaillaient dans les mêmes docks. Si le gouvernement accepte ce genre d'argument, pourquoi ne l'accepterait-il pas aussi en ce qui concerne les agriculteurs? Pourquoi faut-il que les agriculteurs qui prennent des risques financiers lorsqu'ils investissent, qui misent sur le temps, qui jouent un jeu de hasard avec les insectes nuisibles et qui font des paris sur des marchés fluctuants, n'aient pas droit à une quelconque garantie analogue à celle que l'on donne aux travailleurs non spécialisés qui ont simplement à décharger les bateaux? Pourquoi ne leur verse-t-on pas des primes d'ajustement au coût de la vie, comme on l'a fait pour les manutentionnaires de céréales pour la simple raison qu'ils travaillaient à côté des débardeurs? Si nous devons accorder l'égalité de traitement à

ceux qui déchargent les céréales, alors il nous faut trouver une garantie analogue pour ceux qui assument l'entière responsabilité de la production de céréales.

En principe, j'accepte l'idée d'un système de double prix pour les céréales. Mais ce n'est pas vraiment ce qui nous est proposé puisque les mesures envisagées ne portent pas sur tout le blé consommé au Canada. J'ajouterai que le système n'est pas valable, parce qu'il n'établit aucune relation avec le coût de production. Le bill à l'étude est une insulte pour l'agriculteur, car il ne lui garantit pas le paiement d'un intérêt convenable à partir du moment où il emprunte son argent. Si l'idée d'un système de double prix pour le blé est assurément bonne à nos yeux, la loi qui le régit devra présenter les caractéristiques dont j'ai parlé pour que nous-mêmes, ainsi que les agriculteurs et les céréaliculteurs dont le monde affamé a tant besoin, puissions l'accepter.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame l'Orateur, en tant que représentant d'une grande région de culture de blé de la Saskatchewan, je suis heureux de participer au débat. L'agriculture, qui est une des grandes industries du Canada, voit son importance augmenter par suite de la demande de produits alimentaires dans le monde actuel. Nous avons une population qui s'accroît continuellement, et la famine rôde dans le monde. J'ai lu dans l'éditorial du *Globe and Mail* d'aujourd'hui que, au Bangla Desh, on signale de 70,000 à 80,000 morts, causées par la faim, dans la région de Rangpur. L'article va jusqu'à dire que les chiffres le plus modérés avancés par les diplomates étrangers établissent à au moins un million le nombre de morts attribuable à la famine à la suite des inondations de cette année. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture considère que 32 pays, comprenant un population globale de 700 millions, sont menacés de famine cette année. C'est ce qui explique l'importance de la production vivrière.

La production dans la région des Prairies a diminué cette année. Au printemps, nous avons eu des inondations qui ont retardé les semailles. Pendant l'été, il a fait extrêmement sec et nous avons connu une invasion de sauterelles que nous n'avons pu enrayer avec les produits chimiques que pouvaient se procurer les agriculteurs. On prévoit une autre invasion pour l'an prochain, ce qui réduira encore la production. A cause d'un automne pluvieux et d'un gel très précoce, les moissons ont diminué en quantité et en qualité. Il est donc très important que nous développions notre industrie agricole.

Dans le discours du trône, on faisait état de nombre de projets de loi concernant l'agriculture qui nous seront proposés d'ici la fin de la présente session. Le bill C-19 dont nous traitons aujourd'hui en est un. Les rapports qui nous sont venus d'Edmonton au sujet de la réunion du Conseil des grains du Canada qui s'est tenue lundi nous permettent de croire qu'il y aura peut-être avant très longtemps des lois concernant la réduction du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. On dit que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé veut faire disparaître cette concession dont profitent les céréaliculteurs de l'Ouest. D'après ce que disent les journaux, il croit que le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau porte préjudice aux sociétés ferroviaires. Quand je vois le rapport, je me demande si le ministre connaît l'origine de ce tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. A l'origine, les tarifs n'étaient pas une concession aux céréaliculteurs des Prairies; ils étaient l'aboutissement d'un accord ou d'un contrat entre le gouvernement du Canada et le CP.

[M. Malone.]

M. Lang: Madame l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement? Je suis certain que nous voudrons tous débattre en temps et lieu de la question importante du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau et des avantages ainsi accordés aux provinces des Prairies, mais il me semble que ce sujet ne se rapporte pas tellement au projet de loi que nous examinons en ce moment. Je me demande si le député voudrait aider à renvoyer ce projet de loi au comité pour que nous puissions ainsi venir en aide aux agriculteurs des Prairies pour ensuite nous pencher sur le prochain bill aussitôt que possible.

Des voix: Bravo!

M. Neil: Madame l'Orateur, il y a des meuneries aussi bien sur la côte ouest que sur la côte est et le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau touche les minoteries de la côte ouest. Je crois donc que cela a un certain rapport avec le projet de loi en question. Mais je garderai mes observations au strict minimum et je passerai ensuite au projet de loi.

● (1600)

J'aimerais signaler que le contrat liant le gouvernement du Canada et le CP accorde à cette entreprise, entre autres, le monopole du trafic ferroviaire au sud de Calgary, en Alberta. Le gouvernement a approuvé l'achat par le CP de la B. C. Southern Railway et de la Columbia Western System, y compris 270,000 acres de terre et une fonderie à Trail, C.-B., au prix de $800,000. A l'aide de subventions, d'options et d'autres moyens, le CP a acquis quelque 3,350,000 acres de terre comprenant les droits miniers, de même qu'un gisement de charbon exploitable de six milles carrés près du Pas du Nid-de-Corbeau. Pour ce qui est du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ce n'est pas une concession aux cultivateurs de l'Ouest; il s'agit d'un contrat passé entre le gouvernement du Canada et le CP.

De peur d'être accusé de m'éloigner du sujet, comme c'est déjà arrivé, madame l'Orateur, je reviens au bill C-19. Quelle est la portée du bill à l'étude? Il a trait à la fois au blé rouge de printemps et au blé durum consommé au Canada. D'après le bill, les minoteries du Canada versent $3.25 le boisseau pour la classe nº 1 de blé rouge de printemps de l'Ouest canadien d'une teneur en protéine de 13.5 p. 100, à Thunder Bay. Si le prix mondial dépasse $3.25 le boisseau, alors le Conseil du Trésor—autrement dit le gouvernement du Canada à l'aide de l'argent des contribuables—comble la différence entre $3.25 et $5.00. Si le prix mondial dépasse $5.00 le boisseau, comme il l'a fait et continuera vraisemblablement de le faire dans un avenir prévisible, le producteur subventionne alors le consommateur d'un montant égal à l'excédent.

En somme, si le prix mondial du blé est près de $6 le boisseau, comme c'est le cas aujourd'hui, le cultivateur verse au consommateur au Canada près de $1 par boisseau, et à mesure que les prix montent, la subvention payée par le producteur augmente également. Quant au blé durum, le programme est semblable sauf que le prix de base est de $5.75 et le Trésor paie la différence entre cette somme et le maximum de $7.50 le boisseau. Là encore, si le prix du blé sur les marchés mondiaux dépasse $7.50 le boisseau, le producteur se trouve à subventionner le consommateur de toute la somme en sus.

Je dois dire, madame l'Orateur, que le bill constitue une amélioration par rapport aux dispositions antérieures. Au début, le système de double prix prévoyait un paiement à l'acre versé automatiquement, que l'agriculteur produise du blé ou non. Il aurait pu produire des provendes, des grains fourragers, n'importe quoi, il recevait un paiement à l'acre. Je me rappelle m'être entretenu avec un agriculteur qui avait renoncé à la culture et loué sa terre à l'automne à quelqu'un qui n'avait jamais fait de culture de sa vie. Le locataire a demandé un livret de permis au début de novembre et s'est installé sur la ferme. Grâce au système de double prix, il a reçu cette subvention le printemps suivant, avant même d'avoir semé un seul boisseau de blé! Je répète donc que ce bill améliore les dispositions antérieures.

La situation pour ce qui est des titulaires de permis spéciaux était aussi chaotique. C'était des anciens producteurs de blé qui, ayant vendu leurs exploitations, se trouvaient à avoir en main des céréales qu'ils voulaient écouler. Ils pouvaient le faire grâce à un permis spécial. Après une attente d'un an et demi, les titulaires viennent tout juste de recevoir le dernier en date des paiements en vertu du régime du double prix. C'était vraiment la pagaille. Les chèques furent postés peu avant le 8 juillet 1974 à l'intention des quelque 9,586 agriculteurs qui avaient droit au paiement à titre de titulaires de permis spéciaux. Voilà qui fait le bonheur de 9,586 personnes. J'ignore si la date de mise à la poste a joué d'une façon ou d'une autre sur les résultats des dernières élections, mais je sais que dans les jours qui précèdent les élections fédérales, les agriculteurs de la Saskatchewan ont coutume de toucher un montant quelconque—par exemple, des paiements à l'acre ou une indemnité de sécheresse. Le parti a toujours agi ainsi.

Or, que s'est-il produit cette fois-ci? Une semaine après les élections, 7,529 bénéficiaires de ces chèques recevaient une lettre les informant qu'un certain montant leur avait été versé en trop et qu'ils devaient le rembourser. Dans certains cas, cet excédent équivalait à 80 p. 100 du chèque. Le ministre a beau imputer la faute à l'ordinateur, j'estime quant à moi que les libéraux ont fait exprès.

Madame l'Orateur, mon parti accepte le principe du bill, mais estime qu'il nécessite encore des améliorations. Le député de Vegreville (M. Mazankowski), le député de Red Deer (M. Towers) et plusieurs autres ont proposé un amendement en vue d'indexer le prix initial ou optimal. J'appuie cette recommandation et, à moins que le ministre ne propose lui-même cette modification lors de l'étude en comité, mon parti a l'intention de le faire.

J'ai deux autres observations à faire à propos du bill. L'article relatif à l'interprétation décrit le producteur comme «un producteur qui se livre réellement à la production du blé». Je trouve que cela est injuste. Il y a en Saskatchewan de nombreux agriculteurs maintenant à l'âge de la retraite qui ont loué leur ferme et qui comptent sur ce revenu. Il me semble que l'interprétation du terme producteur devrait être élargie pour inclure le propriétaire tout comme le locataire. J'avais attiré au printemps l'attention du ministre sur cet aspect des paiements effectués en vertu du régime de double prix et il avait examiné la question avec un certain intérêt en comité. Je remarque cependant que la chose n'a pas été retenue lors de la rédaction du projet de loi.

Une autre chose m'inquiète: la méthode de paiement en vertu du système du double prix. J'ai eu l'occasion d'interroger le ministre chargé de la Commission canadienne du blé au comité des prévisions budgétaires en général, le mercredi 16 octobre. On a alors décidé de n'effectuer les versements qu'aux producteurs de blé rouge de printemps du Canada de la classe n° 1. Madame l'Orateur, il ne se produit pas beaucoup de blé rouge de printemps du Canada de la classe n° 1 en Saskatchewan ou ailleurs dans les Prairies. Sa production se limite à certaines régions qui changent d'une année à l'autre.

On peut donc imaginer que lorsque le prix du blé durum n° 1 dépasse $5 ou $7.50 le boisseau sur le marché mondial, c'est ce petit groupe de producteurs qui perd la différence qui est maintenant d'environ $1 le boisseau. En d'autres termes, lorsque le prix passe à $5, la subvention à la consommation ne provient pas de tous les producteurs de grains des Prairies, mais uniquement des producteurs de blé rouge de printemps du Canada n° 1. D'autre part, si le prix du blé tombe à $3.25 le boisseau ou moins, le prix au producteur sera garanti à $3.25 le boisseau.

● (1610)

Le ministre ne se rend-il pas compte que, lorsque les prix sur le marché international seront supérieurs aux limites établies dans le bill, ces producteurs subventionneront ainsi le consommateur et que bien des cultivateurs ne toucheront pas le prix garanti de $3.25 le boisseau, lorsque les prix sur le marché international seront inférieurs aux limites établies. Le blé pousse dans des régions différentes, à des époques différentes. La production de blé de mouture varie selon les conditions climatiques. Certains céréaliculteurs peuvent se retirer ou encore se lancer dans une autre entreprise agricole comme l'élevage, et ne pas en tirer profit. On devrait étudier la question car il n'est pas dit que la présente formule ne soit pas injuste en ce qui concerne les paiements effectués en vertu de ce régime.

En résumé, nous avons commencé par augmenter les versements à l'aire en vertu d'un régime de double prix qui assurait aux cultivateurs un revenu, peu importe leur production. La situation a changé, et nous adoptons un nouveau régime de double prix. Les montants prévus au budget des dépenses de 1974-1975 seront mis dans le fonds commun de la Commission canadienne du blé puis répartis équitablement entre tous les producteurs de blé. La situation a encore changé et le versement d'une subvention sera limité aux seuls producteurs de la classe n° 1 du blé rouge du printemps de l'Ouest canadien. Je n'insisterai pas davantage là-dessus. Ce projet de loi doit être discuté à fond au comité. J'espère que le ministre chargé de la Commission du blé tiendra compte de mes observations comme de celles de mes collègues et qu'il proposera des amendements au comité pour en faire une mesure efficace et opérante.

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma circonscription de l'Ouest dépend en grande partie des producteurs céréaliers et, surtout, des producteurs de blé. Le projet de loi que nous étudions actuellement est particulièrement important pour ceux qui représentent des régions comme la mienne. C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir participer au débat. Je me réjouis également de la nature de cette loi. Le débat actuel est de la plus haute importance et nos délibérations ont vraiment une valeur historique.

Nous travaillons aujourd'hui à la consécration légale d'une mesure fondamentale dont les habitants de l'Ouest de tous les types, politiques ou autres, ont parlé, qu'ils ont cherchée et pour laquelle ils ont milité pendant longtemps. Périodiquement, presque tous les partis politiques de l'Ouest ont demandé un double prix pour le blé. La question a été soulevée par les porte-parole des producteurs et les organismes agricoles. Avec la collaboration de la Chambre, le double prix du blé sera aujourd'hui adopté et inscrit dans les statuts révisés du Canada. C'est vraiment un grand jour pour les producteurs céréaliers de l'Ouest.

Je voudrais parler brièvement des commentaires des préopinants. Hier soir, dans sa présentation du projet de loi, le ministre a fait l'historique de la question jusqu'à la mesure à l'étude. Il a très bien exposé les aspects techniques du bill et il serait inutile de répéter ce qu'il a dit. Je relève cependant une remarque faite tout à l'heure par le député de Battle River (M. Malone) qui reproche au bill de ne pas établir un régime de double prix, parce qu'il vise seulement le blé canadien destiné à la consommation humaine. Le but de la dualité des prix est justement de faire la distinction entre le blé destiné au marché intérieur et le blé d'exportation. Nous en parlons depuis 30 ans. On demande un prix sur le marché extérieur et un autre sur le marché intérieur.

La disposition prévoyant une subvention au consommateur est une autre caractéristique de la mesure. Le Trésor, en définitive le contribuable canadien, subventionnera le consommateur en vertu du régime de double prix. Les députés qui critiquent le programme en disant qu'il ne prévoit pas un double prix n'ont donc pas raison. On a beaucoup parlé aujourd'hui aussi bien qu'hier soir des coûts de production. Je comprends les députés, un grand nombre des points qu'ils ont soulevés sont valables. Les coûts de production du producteur de l'ouest du Canada sont effectivement un facteur important. C'est un élément que les députés de la Chambre devront étudier attentivement et considérer en temps utile.

Quand nous disons que les coûts de production sont un facteur important dans le système de double prix, il est toutefois certaines choses à ne pas oublier. D'abord, je crois qu'on a tort de dire que le présent bill institue un blocage des prix. Selon moi, il établit non pas un blocage, mais un large éventail de prix fermes, parce qu'il garantit le prix minimum du blé, tout autant que le prix maximum.

Même les plus optimistes n'oseront pas dire qu'on peut espérer, au cours des cinq ou six prochaines années, maintenir les prix actuels. C'est bien sûr, le désir unanime que l'époque où le blé se vendait à $2, $1.98, $1.95, $1.50 ou moins, soit depuis longtemps révolue. Néanmoins, nous devons être prêts à faire face à une baisse des prix. Voilà pourquoi la présente loi est importante, étant donné qu'elle garantit que le prix minimum intérieur du blé sera de $3.25 au moins pour les six prochaines années. Ce prix est particulièrement intéressant. Jusqu'à il y a quelques mois, lorsque les conditions du marché ont changé, il dépassait nos rêves les plus audacieux. Pourtant le gouvernement le garantit comme un minimum pour presque sept ans. Cela rend la marge que nous étudions très significative et très importante.

Le nouveau prix de soutien reflète convenablement et justement la situation dont nous sommes aujourd'hui témoins sur les marchés internationaux des céréales. D'après les prévisions, il y aura d'ici 1980 au moins un—si ce n'est deux—fléchissement du prix des céréales. Si l'on se fie uniquement à l'expérience en laissant de côté les projections économiques, on peut craindre qu'il surviendra au moins un fléchissement du marché des céréales. Le prix de soutien prend donc une importance considérable. Ceci différencie cette mesure d'un blocage des prix qui pourrait être néfaste compte tenu des coûts de production. Bref, ce bill garantit un certain éventail de prix aux agriculteurs, un prix équitable.

Deuxièmement, quant à la question de tenir compte des coûts de production, si les conditions changent du tout au tout, comme cela peut très bien se produire, d'ici 1980, si le marché des céréales fléchit, et c'est une possibilité bien réelle comme s'en rendent bien compte les producteurs de céréales de l'Ouest canadien, la Chambre pourra toujours changer le montant prescrit dans le bill pour l'adapter aux circonstances. Le troisième point, et de loin le plus important, que je désire soulever en ce qui a trait aux coûts de production est ceci: on a avancé que cette loi devrait tenir compte de la réalité à l'égard des coûts de production. Je crois qu'il est quelque peu malvenu de faire une suggestion de ce genre dans un débat sur le double prix du blé.

J'enjoins mes honorables collègues de se rappeler que le gouvernement s'est engagé à instituer un programme de stabilisation des revenus céréaliers pour l'ensemble de l'Ouest canadien. Ce genre de projet n'est pas chose particulièrement nouvelle pour la Chambre. Le gouvernement actuel s'est fermement engagé a procéder à l'étude de cette mesure particulière aussi rapidement que possible. Le ministre a en effet déclaré il y a environ une semaine, au cours d'une séance du comité permanent de l'agriculture, qu'il espérait que cette mesure législative serait prête à être présentée dans une semaine à peu près. La chose est très importante. Nous attendons avec impatience la présentation d'une telle mesure. Peut-être sera-ce là l'occasion la plus appropriée pour essayer de trancher la question importante du coût de production.

● (1620)

Le programme de stabilisation des revenus des céréaliculteurs de l'Ouest, ainsi que nous en avons entendu parler dans des déclarations publiques, aura un caractère facultatif. C'est là une chose très importante. De même, le programme ne se fondera pas sur les recettes brutes de la céréaliculture, mais sur les rentrées nettes. C'est là une distinction très importante. Cela veut dire que le programme de stabilisation aura un rapport essentiel avec le coût de production. Le programme sera mis en œuvre non seulement lorsque les marchés et les prix s'effondreront, mais encore lorsque les coûts se resserreront depuis le bas de l'échelle et rétréciront la marge de profit des céréaliculteurs.

Je puis comprendre que les députés d'en face s'inquiètent du coût de la production. Il a son importance. A mon sens, les programmes de stabilisation permettront avec plus d'à-propos et d'efficacité de s'attaquer à ce problème. On nous a assurés qu'il sera saisi de front par des mesures législatives. C'est probablement là le commentaire le plus significatif qu'aient fait les députés d'en face à l'endroit de ce bill. Sur d'autres points, je constate que la plupart d'entre eux appuie la proposition du ministre formulée dans ce projet de loi.

Certaines observations manquaient peut-être d'à-propos mais néanmoins on les a faites. Elles s'appliquaient à d'autres aspects de la question qui pourraient d'une manière ou d'une autre toucher le céréaliculteur de l'Ouest. Quelqu'un a parlé des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, en particulier le ministre, lors d'un récent discours qu'il a prononcé à Edmonton. Des députés de l'opposition ont parlé de «la suppression» et de «l'abolition» des

avantages de ces tarifs. A ce sujet, il est important de se rappeler ce qu'a dit le ministre à Edmonton et à la Chambre, c'est-à-dire que les avantages des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau doivent être maintenus et le seront, et qu'il avait l'intention de le faire par une loi. Voilà le point essentiel.

La question de savoir si les avantages des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau doivent être assurés aux producteurs de grains de l'Ouest ne se pose pas. Cela est clair. Ils le seront. Le problème est de savoir comment. La meilleure façon de servir les intérêts des céréaliculteurs des Prairies est-elle de mettre de l'argent dans les coffres des compagnies de chemin de fer pour qu'elles le dépensent dans les centres industriels de Toronto, de Halifax et d'ailleurs? Il y a certainement une façon plus directe de le faire. Voilà la question que nous devons débattre. Nous n'avons pas toutes les réponses à l'heure actuelle.

Il est essentiel, dans l'intérêt à venir des céréaliculteurs de l'Ouest, que nous examinions où se trouvent les coûts et les profits véritables et que nous voyons à ce qu'ils obtiennent le maximum de ces avantages. C'est ce que le ministre a déclaré et c'est en ce sens que nous devons agir. Nous ne devons pas avoir peur de voir un croque-mitaine surgir à un moment ou l'autre de notre examen. Si nous voulons vraiment assurer l'avenir de l'agriculture de l'Ouest, nous devons être prêts à étudier la situation.

Enfin, j'aimerais faire quelques observations sur les remarques du député de Moose Jaw (M. Neil). Il a dit que des chèques avaient été envoyés à la fin de mai et au début de juin dans le cadre de l'ancien programme de double prix du blé et que ces chèques avaient été envoyés à des titulaires de permis spéciaux. On a laissé entendre qu'il s'agissait d'une manœuvre électorale quelconque. Je connais personnellement cette affaire. Ma circonscription a probablement été aussi touchée que la sienne. Les céréaliculteurs de ma région qui étaient admissibles aux paiements ont reçu leurs chèques dans la dernière semaine de mai ou la première de juin. Ils ont reçu une lettre qui, en raison d'une erreur attribuable à l'ordinateur, indiquait que les chèques seraient envoyés entre le milieu et la fin de juin, avant les élections.

M. Neil: Pas dans ma circonscription.

M. Goodale: Cela s'est produit dans la mienne et le résultat a été satisfaisant.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Madame l'Orateur, le bill C-19 donne force de loi à ce qui a été accepté depuis un an. C'est simplement un autre élément dans une industrie céréalière déjà complexe. La confusion qui a existé dans le régime de double prix pour les détenteurs de permis spéciaux m'a valu des douzaines de lettres de mes commettants. C'est quelque chose que les gens ne comprennent tout simplement pas. Notre industrie céréalière a terriblement besoin qu'on lui fasse confiance, et non d'une mesure qui embrouillera encore plus les cartes. Le ministre a déclaré que ce bill consacrerait le régime de dualité de prix pour sept ans. C'est long. Comme mes collègues l'ont signalé, il conviendrait peut-être d'accorder une certaine attention à l'indexation.

L'honorable député de Moose Jaw (M. Neil) a parlé d'un petit groupe de producteurs qui porteront tout le fardeau de la subvention aux consommateurs de pain du pays. Il s'agit des producteurs de blé de meunerie de première qualité, soit le blé rouge de printemps de l'Ouest, à teneur en protéines de 13,5 p. 100. La subvention que supportent ces producteurs dépasse $1 le boisseau. Cette année, ce sont les producteurs du sud de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan, les seuls producteurs de blé de meunerie de haute qualité, qui devront se préserver du gel. Je ne me souviens d'aucune récolte où il y a eu plus de confusion au sujet de la qualité. Des gens achètent du blé de meunerie et l'utilisent dans la préparation d'aliments pour le bétail et nos clients d'outre-mer commencent à s'énerver. Il y a quelqu'un à la commission des grains de Winnipeg qui est chargé du contrôle de la qualité du produit. C'est le chimiste en chef. Si jamais il y a en une année où l'on a eu impérieusement besoin de lui à Winnipeg, c'est bien cette année. Et pourtant, il est à Québec avec sa famille, où il suit un cours prolongé de français.

La confusion dans l'industrie du bétail peut s'expliquer par la situation de la production céréalière il y a quelques années. On n'avait pas confiance en cette industrie. Le ministre et ses conseillers regardaient constamment en arrière. Ce qu'il nous faut, c'est, dans l'industrie et au gouvernement, des hommes qui ne craindront pas le changement. Le principal objet de ce projet de loi, c'est de faire en sorte que le prix du pain au Canada soit inférieur à ce qu'il serait autrement. Le ministre a parlé d'une économie de 5c. à 6c. le pain. Ce n'est pas à cela que j'arrive. D'après mes calculs, on peut faire de 65 à 70 pains d'une livre avec un boisseau de blé. Actuellement, la meunerie de Thunder Bay paie $3.25 le boisseau de 60 livres, soit 5c. la livre. Il faut un peu plus d'une demi-livre de blé pour faire un pain, ce qui représente une valeur à peine supérieure à 3c. La subvention du gouvernement de $1.75 ne peut pas donner plus de deux cents et demi la miche. Je ne suis pas sûr qu'on ait besoin de ce genre de loi qui peut coûter 60 millions de dollars aux contribuables et 40 millions de dollars aux producteurs de blé de qualité pour les 50 ou 60 millions de boisseaux dont se serviront les marchés intérieurs.

● (1630)

J'ai été surpris lorsque l'honorable député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a dit qu'il n'y avait qu'un prix minimum pour le blé de mouture et le blé durum. D'après ce que j'ai vu dans le projet de loi, il y en a deux: $3.25 pour le blé de mouture et $5.75 pour le blé durum. J'aimerais que le ministre nous le confirme. Je comprends que l'honorable député de Regina-Lake Centre soit un peu énervé depuis que le premier ministre (M. Trudeau) lui a fait savoir, il y a peu de temps, que son nom paraissait en tête d'une très courte liste de la Saskatchewan.

Je conteste la véracité de l'affirmation selon laquelle cette loi instaure un système de double prix pour le blé. Examinons une catégorie de blé, le blé de mouture de qualité supérieure connu sous le nom de blé 1CW. A l'heure actuelle, le producteur en reçoit, de la Commission canadienne du blé, $2.25 le boisseau à Thunder Bay. Cela veut dire que le blé 1CW rapporte au producteur de ma région environ $2.04 le boisseau s'il a le bonheur d'en avoir de cette qualité. Le meunier paie $3.25 le boisseau pour le blé 1CW à Thunder Bay. Sur le marché libre, il se vend environ $3.83. La même qualité est cotée à plus de $6 le boisseau aux fins d'exportation. Avec notre système de double prix 1CW de blé rapporte $5 au producteur. Il lui rapportera environ $5.50 s'il est vendu sur le marché d'exportation par la Commission du blé.

Tout cela ne sert qu'à semer la confusion chez les producteurs. Pour vous donner une idée des écarts du prix du blé, voici quelques prix tirés du rapport de la Commission albertaine du grain en date du 25 octobre 1974 pour le blé fourrager. Lethbridge, $3.25 à $3.60 le boisseau; Medicine

Hat, $3.15 à $3.40; Calgary $3 à $4; Red Deer, $3.25 à $3.50; dans la région d'Edmonton, jusqu'à $3.95 le boisseau. Il est tragique, surtout cette année avec le gel qui a nui aux récoltes de constater que le blé de mouture se retrouve sur le marché des grains fourragers au Canada.

Un autre exemple de la confusion qui règne dans l'industrie: Nous savons que les inspecteurs de grains sur la côte du Pacifique se sont abstenus de travailler il y a quelques jours; ils sont retournés au travail aujourd'hui. La situation du chargement à Vancouver n'est pas encore normale. Le 21 octobre, on a déchargé quelque 471 wagons, ce qui donne un peu plus de 1 million de boisseaux; on devrait décharger de 600 à 700 wagons par jour. Le 22 octobre, les choses se sont améliorées: 588 wagons déchargés, soit 1,274,000 boisseaux. Je suis d'accord avec les propos du député de Moose-Jaw; le ministre n'a sûrement pas réussi à rendre confiance à l'industrie céréalière quand il a mentionné dans son discours qu'il pourrait y avoir un peu de modération à propos des tarifs du pas du Nid-de-Corbeau. Commentant la déclaration du ministre du Travail (M. Munro) au sujet de ce qui se passe à Vancouver, le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan a conclu en disant:

La déclaration aurait dû venir du premier ministre, non pas d'un ministre. Qu'un différend entre 520 manutentionnaires et des entreprises qui représentent 200,000 cultivateurs conduise à des projets de nationalisation de notre système de manutention des grains, ce serait presque drôle si ce n'était pas si malheureux.

La déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) me plaît. Je cite un passage d'une publication du Syndicat du blé de la Saskatchewan:

M. Whelan a dit lors d'un colloque sur le prix des aliments que nous n'aurions des cultivateurs et des aliments produits au Canada que lorsque les cultivateurs seraient mieux traités dans la société et dans notre régime économique. Il a affirmé que si les cultivateurs étaient mieux traités ce seraient les consommateurs qui bénéficieraient des avantages réels à long terme.

Ce qu'il faut dans l'industrie céréalière de même que dans l'agriculture en général, ce sont des concepts révolutionnaires. Il faut du temps pour que les cultivateurs soient propriétaires de la terre qu'ils travaillent. Cette propriété constitue en fait leur régime de retraite. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions leur permettre de se servir de leur terre comme régime d'épargne—retraite, d'y investir quelques milliers de dollars avant impôt au lieu de les obliger à s'adresser à une compagnie fiduciaire pour bénéficier d'un régime de retraite et voir ainsi leur argent quitter la région. Comme je l'ai déjà dit, un tel régime encouragerait les jeunes à se lancer dans l'agriculture. Il n'y a rien de mal à commencer petit, mais c'est difficile de le faire aujourd'hui étant donné que la Société de crédit agricole ne s'occupe pas des petites entreprises, mais uniquement des grandes exploitations. J'appuie le principe du projet de loi, mais j'espère qu'on pourra en modifier certaines dispositions au comité.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Madame l'Orateur, lorsque nous étudions le bill C-19, nous devons en examiner les principes et le but; nous devons nous assurer qu'il atteindra réellement ses objectifs. Au cours de l'examen du budget des dépenses, il est apparu clairement que le bill à l'étude visait à abaisser le coût des produits alimentaires pour les consommateurs du Canada. D'après la déclaration du ministre, le gouvernement s'inquiétait de voir le prix mondial passer à $1.95 et continuer à grimper. Lorsqu'il apparut qu'il atteindrait $3.25, le prix accordé au meunier canadien fut bloqué à ce niveau. Les ministres, mes vis-à-vis, ont dit au pays et à la Chambre, dans leurs réponses aux questions posées, que ce $1.75 supplémentaire irait à l'agriculteur sous forme de paiement final versé aux producteurs de blé dur; pour le durum, le prix moyen est de $5.75; le paiement final de $1.75 le porte à $7.50.

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

Le point que je veux souligner est le suivant: tous les partis politiques se sont prononcés en faveur d'un système de double prix à un moment ou à un autre. Il n'y a là rien de nouveau. Lorsque le très honorable député de Prince-Albert, mon ami M. Diefenbaker, était premier ministre, nous avons introduit une mesure qui, en fait, était un système de double prix fondé sur le nombre d'acres. Il s'est révélé satisfaisant. Mais, à cette époque, le prix auquel l'agriculteur canadien était tenu de vendre son blé était bien trop bas et le système de double prix visait à augmenter de façon importante les sommes reçues par l'agriculteur pour le blé consommé au Canada. En effet, l'agriculteur devait faire face à des coûts de production élevés, et il vendait son produit à l'étranger à un prix que l'on estimait bien trop bas, puisque, en fait, il ne couvrait pas le coût de production.

● (1640)

Bien des parties ont préconisé la formule du double prix prévoyant le versement d'un prix supérieur au prix international pour le blé destiné à la consommation canadienne. Nous avons ici un bill qui établit fermement un régime de double prix. Les ministériels vont bomber le torse et se vanter d'avoir incorporé ce régime à nos statuts. Ils diront «Tout le monde préconise le régime de double prix, mais nous sommes les bons garçons qui l'ajoutons à nos statuts».

Voyons au juste ce que le gouvernement fait. Son régime de double prix ne rapportera rien de plus aux cultivateurs, le ministre l'a déclaré lui-même au comité. Quand je lui ai demandé de nous dire à peu près combien les cultivateurs ont perdu jusqu'ici à cause du régime, il a refusé de se prononcer. J'ai alors formulé ma question autrement. Je lui ai demandé de combien le boisseau le cultivateur de l'Ouest a subventionné le consommateur canadien jusqu'ici en vertu de ce régime, ce à quoi il a répondu qu'il était difficile d'arriver à un chiffre parce que le prix du blé varie un peu chaque jour. Pourtant, après s'être fait un peu prier, le ministre a fini par conclure qu'en vertu de cette mesure le cultivateur canadien subventionne déjà le consommateur dans une proportion de 25c. le boisseau.

Je connais bien le ministre responsable de la Commission du blé, aussi j'estime que ce chiffre est très conservateur. Je lui ai demandé un chiffre approximatif, et c'est celui-là qu'il nous a donné. Il a manifestement l'habitude des affirmations bizarres; il n'a certes pas frappé beaucoup de grands coups si c'est là le genre de chiffres avec lesquels il veut jouer. Je prétends que le cultivateur canadien subventionne le consommateur par la présente mesure dans une proportion d'au moins 50c. le boisseau. Si le ministre admet volontiers une subvention de 25c., quiconque s'y connaît en politique peut sans crainte doubler ce chiffre vraiment conservateur.

M. Benjamin: Actuellement le chiffre atteint $1.

M. Horner: Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a entièrement raison. A l'heure actuelle, le prix international à Vancouver est d'un dollar supérieur à ce que le cultivateur touche pour le blé consommé au Canada et visé par la présente mesure. Si nous parlons de 60 millions de boisseaux, alors la subvention dépasse les 60 millions de dollars. Jusqu'ici, le cultivateur canadien a déjà subventionné le consommateur canadien de blé à raison de 50c. le boisseau.

Cette mesure vise en somme à réduire les frais d'alimentation du consommateur, et non nécessairement à protéger le fermier. Au cours de l'étude en comité, le ministre a admis que le gouvernement avait bloqué le prix du blé parce qu'il craignait que la hausse soit trop élevée. C'est ce qui s'est produit, mais à cause du blocage, les consommateurs ont été épargnés.

L'honorable député de Regina-Lake Centre a raison d'affirmer qu'il n'y a qu'un prix minimum prévu aux termes du bill C-19. Un prix minimum est proposé pour le blé durum, même si le prix de $3.25 constitue généralement le prix minimum des deux catégories de blé. Bref, le gouvernement dit que tant que le prix du blé durum sera supérieur à $5.75, c'est celui qui sera exigé des minotiers; mais dès qu'il sera inférieur à $5.75 sur les marchés internationaux, le présumé prix minimum versé aux fermiers tombera à $3.25. Ainsi, nous avons ici un prix minimum flottant pour une catégorie particulière de blé; tant que le prix international sera sensiblement supérieur à $5.75, le prix de soutien ne descendra pas.

Le ministre nous a donné l'assurance que le plancher de $3.25 sera garanti pendant les sept années. Cela ne semble pas une si bonne garantie pour le producteur de blé durum, alors pourquoi nos cultivateurs devraient-ils croire qu'il s'agit d'un plancher pour les producteurs de blé dur de printemps quand le véritable objectif du bill est de diminuer les prix à la consommation? Le bill ne vise pas à établir un prix minimal pour le blé afin d'encourager les cultivateurs à produire et à rentrer dans leurs frais; il vise à réduire le prix des aliments.

Si le prix du blé baisse au-dessous de $3.25 sur le marché international, M^me^ Plumptre agirait en dépit du bon sens et de son devoir si elle ne plaignait pas à hauts cris que le consommateur paie le pain trop cher. Elle a une voix qui porte et le ministre de la Justice pourrait soudainement voir ses fonctions se confiner aux lois parce qu'il a manqué de protéger le cultivateur par cette entente qu'à son avis le bill contient.

Le ministre a dit que le prix de $3.25 est bon et au-dessus du coût de production. Quand on parle aujourd'hui de prix supérieur aux frais de production, une question nous vient immédiatement à l'esprit: quand? Le prix dépasse-t-il le coût de production d'hier, d'avant-hier ou d'il y a un an? Le dépassera-t-il toujours demain, dans deux ans ou à la fin de la période de sept ans? Tout député qui garantirait que le prix de $3.25 sera au-dessus du coût de production à la fin de la période de sept ans dont parle le bill divaguerait. Quiconque a essayé de prévoir le temps dans ma région a été traité de fou ou d'étranger. Aucun député ne devrait être un étranger à la Chambre, surtout quand il est question de blé. Personne ne devrait être un étranger à la Chambre, surtout quand il est question d'inflation et de la hausse que les prix ont accusée depuis un an.

Nombre de députés qui ont pris la parole au cours de ce débat ont insisté sur l'augmentation rapide des coûts de production à cause de la hausse du prix des engrais, de la pulvérisation du blé, de la main-d'œuvre ou des machines agricoles. Certaines augmentations ont atteint 300 p. 100 au cours de l'année dernière. Si cette situation persiste, bien que le prix de $3.25 le boisseau puisse avoir été supérieur aux coûts de production cette année ou l'an dernier, il se peut que ce ne soit plus le cas à l'avenir. Je prévois que les agriculteurs canadiens vont avoir des problèmes à cause de l'augmentation des frais en plus des hausses de prix qui se sont déjà fait sentir pour les engrais, la pulvérisation des cultures, la main-d'œuvre, les machines, la corde et ainsi de suite.

Quels sont les autres frais supplémentaires que l'agriculteur devra supporter? Si l'on écoute attentivement ce que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé raconte dans tout le pays, on peut prévoir une hausse des frais de camionnage du blé du producteur au minotier. Je ne sais pas combien de députés ont déjà fait transporter des céréales par camion, mais c'est une marchandise lourde, plutôt stable sur le camion, mais qui use beaucoup les pneus si l'on parcourt la moindre distance, surtout l'été car les pneus ont tendance à chauffer. On peut aussi prévoir une augmentation dans un autre domaine si on laisse faire le ministre de la Justice (M. Lang).

Je prévois encore d'autres augmentations de coûts. Le producteur aura besoin de plus en plus de capitaux. Le camionnage du grain sur de plus grandes distances, implique nécessairement de plus gros camions. Il faut acheter des machines toujours plus grosses si l'on veut que l'agriculture soit rentable. Pour que le camionnage du grain sur une distance de 100 milles soit rentable il faut cultiver non pas 100 acres seulement, mais 1,000 acres. C'est pourquoi les agriculteurs devront investir d'énormes capitaux au cours des prochaines années, que cela nous plaise ou non, a moi-même, au ministre de la Justice ou à n'importe qui d'autre; cela augmentera les coûts de production.

Voilà ce que je prévois pour la période de 7 ans dont il est question dans ce bill et le minimum garanti de $3.25 ne couvrira nullement ces augmentations de coûts. Le ministre peut dire «Oui, mais les agriculteurs reçoivent $5». Ils ont $5 maintenant, mais ils devraient obtenir bien plus. Ils devraient recevoir $6. Si le gouvernement veut abaisser le prix du blé à la consommation et juguler l'inflation, il doit prendre une décision d'ordre politique et c'est son droit. S'il veut faire baisser le prix du pain, cette denrée essentielle, c'est son droit, mais pourquoi obliger les agriculteurs à subventionner les consommateurs à raison de 50c le boisseau? Il le fait déjà à l'heure actuelle à raison de $1 le boisseau. Pourquoi ne pas combler toute la différence et faire payer au producteur canadien toute somme excédant $3.25?

● (1650)

Le ministre a dit au comité que le gouvernement accordait une garantie au cas où le prix du blé baisserait en dessous de ce taux. Tout agriculteur qui de nos jours se fie à cette garantie est soit un idiot soit un novice; Or, aucun agriculteur de l'Ouest n'entre dans l'une ou l'autre de ces catégories. Ils ne font pas confiance aux gouvernements et à celui-ci en particulier. Ils ne vont donc pas ajouter la moindre foi au prix minimal de $3.25.

Il y a un facteur qui viendra augmenter, à l'avenir, les frais d'exploitation des agriculteurs. Ils devront transporter leur grain plus loin et devront construire d'autres bâtiments pour entreposer chez eux plus de blé. Si leur production augmente, ils devront la transporter plus loin, en se servant de camions plus gros et agrandir leurs silos. Bon nombre des compagnies d'élévateurs devront rationaliser la situation. Le ministre en fait à sa tête, avec environ 1,700 milles de voies ferrées abondonnées dans sa province de Saskatchewan . . .

Une voix: Il s'en moque.

M. Horner: Un député dit que le ministre s'en moque. J'aimerais croire que non mais je me demande l'intérêt qu'il porte à la chose. De toute façon, j'entrevois la nécessité d'entreprendre un grand programme de modification et de rationalisation en ce qui concerne les élévateurs à grain. C'est le syndicat du blé de la Saskatchewan, la compagnie même des agriculteurs, qui manutentionne plus de 50 p. 100 du blé de la Saskatchewan; donc, c'est dire qu'une fois de plus l'argent sort des poches de l'agriculteur car c'est une dépense de plus pour l'exploitation agricole.

En outre, si le transport du grain se fait sur une plus longue distance, il faut songer aux routes et aux taxes que les agriculteurs devront payer pour leur entretien. Si l'on est d'avis qu'avec $3.25 on couvre les frais de production aujourd'hui, on ne saurait dire qu'il en sera de même demain, car on ne saurait prévoir autre chose que des hausses.

Il y a quelques années, on entendait résonner souvent à la Chambre des communes l'expression «l'étau coût-prix» au sujet des problèmes agricoles. Survint alors une période de six à huit mois, au cours de laquelle les prix internationaux ont monté en flèche, dépassant l'augmentation du coût de la production. Quelques agriculteurs ont réussi alors à se procurer de nouvelles machines et du nouveau matériel pour faciliter leurs travaux agricoles. Mais les coûts reprennent rapidement le dessus. Le prix des engrais a monté de 300 p. 100, celui des produits vaporisables, de 300 p. 100 et celui de la ficelle, de 300 p. 100 également. On se demande après cela ce qu'il est advenu du prix des denrées agricoles. Je pense qu'elles n'ont pas augmenté dans la même mesure. Selon Statistique Canada, l'indice des prix agricoles à la production s'établissait en juin à 211.0, contre 100 en 1961. En 14 ans, le prix des denrées agricoles a presque doublé, tandis que l'an dernier, le coût de la production agricole a triplé. Cela nous donne une idée de la hausse rapide des produits dont se sert l'agriculteur.

Que l'on comprenne bien que le bill à l'étude vise à réduire le prix des denrées alimentaires à l'intention du consommateur canadien. Cette réduction de prix est payée en partie par le gouvernement au moyen des deniers publics et en partie, et directement cette fois, par l'agriculteur. Le gouvernement a tort d'agir ainsi. S'il décide, pour des raisons politiques, de réduire le prix des aliments, ce sont tous les contribuables qui devraient en faire les frais. Même si l'agriculteur aime bien son frère, le grand consommateur, il ne se croit pas spécialement obligé de travailler pour lui. Il veut bien payer ses impôts et agir en bon citoyen, mais, si le gouvernement prend une décision pour des raisons politiques, il ne devrait pas en faire subir le poids à l'agriculteur mais à tous les contribuables.

Comme ce bill établit un accord de sept ans, j'aimerais faire remarquer sans équivoque qu'il vise à faire baisser le prix des aliments, et nous ne faisons aucune confiance au prix minimum de $3.25 parce qu'il diminuera si les prix mondiaux baissent. Il en a toujours été ainsi, et le gouvernement actuel trouvera une façon de le faire baisser, tout comme il dit qu'il réduira le prix du blé durum de $5.75 à $3.25 dès que le prix international tombera au-dessous de ce chiffre.

Comparons le bill à une mesure semblable adoptée aux États-Unis. Le 20 juin 1973, la Chambre des Représentants a adopté le bill 8860 établissant un programme de soutien pour la production de divers grains. Ce bill ne visait pas à faire baisser le prix des aliments mais plutôt à offrir aux cultivateurs une garantie pour qu'ils puissent produire suffisamment de grain. En vertu de ce bill, le prix de soutien varie avec le prix de l'indice versé par les cultivateurs pour produire les denrées et les taux d'intérêts, les salaires et ainsi de suite, tous ces facteurs déterminent quel sera cet indice. Le prix de soutien suit la hausse de l'indice ainsi que celle du coût des services que doivent payer les cultivateurs. Dans le cas du blé cette réaction débute avec un prix de soutien de $2.05 qui sera rajusté tous les ans jusqu'en 1977.

Si on consulte le rapport du comité, on voit que ce n'était pas une décision unanime, mais bien la décision du comité en ce qui a trait au soutien du prix du grain. Je ne vois rien de mal à ce que le gouvernement introduise le principe d'indexation dans ce bill si le coût de production continue à monter et arrive à dépasser le chiffre de $3.25. Au sujet de ce chiffre de $3.25, les cultivateurs qui liront le hansard d'aujourd'hui se poseront des questions parce que tout ce qu'ils touchent en livrant leur grain à l'élévateur ces temps-ci est environ $2 le boisseau, selon le point de livraison. Nous les encourageons à croire qu'ils recevront un dernier paiement, et ce sera le cas cette année, mais il est difficile de dire s'il en sera de même l'année prochaine ou l'année suivante. Comme les cultivateurs assument une tranche toujours plus grand de l'augmentation des frais de transport, il y aura de moins en moins d'argent pour eux dans la cagnotte.

Le ministre a récemment déclaré dans l'Ouest du Canada qu'il allait en finir avec le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Qu'est-ce que cela signifie? Prenons par exemple 100 livres de blé. Ces 100 livres de blé sont transportées de Regina à Vancouver pour quelque chose de l'ordre de 26c. Le tarif équivalent actuellement en vigueur aux États-Unis avoisine les 96c. Si l'on considère les $2 par boisseau que touche actuellement l'agriculteur au moment de la livraison, et si on les passe à la moulinette du taux de fret «Otto Lang», on constate que le chiffre de $3 est déjà fortement entamé, indépendamment des augmentations des coûts de production dont j'ai déjà parlé. Otto a de grands projets grâce auxquels le transport des céréales va faire augmenter les coûts de production. Il est réticent à l'égard d'un amendement de ce bill visant à une indexation qui permettrait à ce chiffre de $3.25 d'augmenter parallèlement au coût des biens et services assumé par les agriculteurs. C'est ce qui se fait actuellement aux États-Unis pour toutes sortes de céréales. Je propose simplement de le faire en ce qui concerne le blé visé par ce bill.

● (1700)

Aux États-Unis, le bill 8860 concerne le blé, le maïs et un certain nombre d'autres denrées. Il n'y a rien de nouveau à cette idée. Je ne veux pas essayer de convaincre le ministre que j'avance des idées nouvelles. Il est d'usage dans le domaine de la production de céréales quand l'on croit qu'il est dans l'intérêt du pays de maintenir ou d'augmenter la production, de donner au moins à l'agriculteur des garanties sur la portion de sa production qui sera utilisée au

Canada, car nous voulons incontestablement nous assurer que les agriculteurs soient en mesure de faire face à leurs coûts de production. Ce serait là l'unique effet de cette formule d'indexation des $3.25.

Supposons que les biens et services qu'achètent les agriculteurs évoluent à peu près au même rythme que l'inflation. Si le taux d'inflation est de 1 p. 100 par mois, c'est-à-dire de 12 p. 100 par an, pourquoi ces $3.25 ne pourraient-ils pas augmenter de 12 p. 100 l'année prochaine? Si le ministre ne veut pas faire supporter le coût de cette augmentation par les consommateurs, pourquoi n'augmente-t-il pas la portion de $1.75 payée par le gouvernement au même taux que l'inflation? Si le ministre modifiait l'un de ces chiffres, il montrerait au pays, et en particulier aux agriculteurs, qu'il est juste et qu'il comprend le problème.

Nous, les agriculteurs, nous voyons signer les unes après les autres les conventions collectives comportant la clause d'indexation. Cette clause a connu la vogue après avoir été incorporée à la convention des manutentionnaires de grains. Je ne blâme pas ces derniers, mais voyez maintenant ce qui se passe dans toutes les autres négociations au Canada, et vous constaterez que, chaque fois, on demande la clause d'indexation. Tout le monde désire voir ses revenus suivre le rythme de l'inflation. Je vois le ministre des Postes (M. Mackasey) qui écoute, lui qui s'y connaît en conventions collectives. Je suis heureux de le voir ici et j'espère qu'il sympathise avec moi. Tout ce que je demande, c'est qu'une clause de ce genre figure dans le bill.

Il faut garantir aux agriculteurs que la subvention accordée aux consommateurs du Canada n'augmentera pas nécessairement, mais que la part de l'État augmentera au rythme de l'inflation. Le gouvernement l'a accordée à d'autres travailleurs, et forcé les sociétés de grains à l'accorder aux manutentionnaires de grains, il fera probablement figurer cette clause dans la convention des inspecteurs de grains. Elle apparaît dans presque tous les autres contrats de travail signés actuellement, qu'il s'agisse des contrôleurs de la circulation aérienne ou même des employés des Postes.

Le prix minimum fixé pour le blé consommé au Canada est de $3.25, et l'État verse $1.75. Mais l'agriculteur doit payer une partie de la faveur faite au consommateur canadien. Ce qui fait que le prix de vente est divisé en trois. L'objet de ce bill est de stabiliser le prix du pain à un niveau peu élevé au Canada, et je n'ai rien du tout contre cela. Tout ce que je dis, c'est qu'en ma qualité d'agriculteur je ne puis avoir confiance dans le prix minimum de $3.25, parce qu'il ne rembourse par les frais de production d'aujourd'hui ni de demain.

Ce que je demande, c'est qu'on fasse bénéficier aussi les agriculteurs de la clause d'indexation, en l'incorporant à cette mesure. Si le ministre ne veut pas accorder l'indexation, ni ajouter aux $3.25 la hausse des coûts due à l'inflation, il prendra alors une décision politique lourde de conséquences. Mais s'il ajoute l'indexation au $1.75 qui doit être versé aux agriculteurs qui voient leurs coûts de production augmenter, alors je serai d'accord. L'agriculteur ne mérite-t-il pas d'être traité sur le même pied que tous les autres citoyens du Canada, les syndiqués ou les fonctionnaires? Tous les syndicats, qu'il s'agisse de ceux des inspecteurs de grains ou des cheminots, demanderont des hausses salariales cet hiver. Les manutentionnaires de grains en ont eu une, et le personnel des aéroports en demandera, comme les postiers.

Tout ce que je veux dire, c'est que nous devrions augmenter soit le montant de $3.25, soit celui de $1.75, en fonction du taux d'inflation. J'aimerais mieux qu'on augmente le deuxième montant, parce qu'ainsi, je n'obligerais pas les consommateurs de mon produit à payer le pain plus cher et je n'aurais pas non plus à supporter l'augmentation des coûts de production, que le montant de $3.25 ne comblera certes pas.

Je sais que le gouvernement aimerait être mieux compris et mieux reçu dans les Prairies. S'il veut se montrer généreux, il devrait traiter les agriculteurs de la même façon que les manutentionnaires de grain et tous les autres travailleurs, qu'ils fassent partie d'un syndicat ou non. Le gouvernement n'aurait qu'à ajouter à la mesure une disposition d'indexation sur le coût de la vie. Je ne demande pas au ministre d'ajouter une disposition d'indexation pour tout le grain vendu sur le marché international, parce que cette décision revient aux agriculteurs. S'ils ne peuvent produire leur grain à un coût suffisamment bas pour le vendre sur le marché international, peut-être devraient-ils ne pas en produire ou devrions-nous ne pas permettre que leurs coûts de production augmentent autant. Nous devrions nous dire que si les consommateurs canadiens doivent manger du pain produit au Canada, les agriculteurs devraient s'engager à produire assez de pain pour tous les consommateurs du Canada. Si les agriculteurs s'y engagent, nous devrions ajouter à la mesure une disposition d'indexation sur le coût de la vie afin de tenir compte des coûts de production et d'adopter un système d'indexation.

Le bill C-19 prévoit un contrat de sept ans. Le ministre des Postes, qui est présent à la Chambre, sait qu'il n'y a pas un seul syndicat du Canada qui accepterait de négocier un contrat de sept ans. Aucun syndicat ne voudrait même s'approcher de la table de négociations dans ces conditions. Les syndicats n'acceptent que des contrats d'un an. Pourtant, le bill demande aux agriculteurs canadiens d'accepter un contrat de sept ans, qui ne contient même pas de disposition d'indexation sur le coût de la vie. Le gouvernement pense-t-il donc que les agriculteurs canadiens sont niais? Pense-t-il que les agriculteurs canadiens sont aveugles?

J'ai écouté le député de Red Deer (M. Towers) nous adresser la parole cet après-midi. Il avait raison de dire que les agriculteurs de l'Ouest aiment produire. Mais s'ils n'ont pas d'argent pour payer le carburant, les taxes ou les plus longs transports que le ministre de la Justice exigera pour le blé, ils ne pourront produire assez de blé pour tous les Canadiens. Le Parlement doit reconnaître la gravité de la situation où se trouvent les agriculteurs. L'inflation s'aggrave rapidement et, à mon sens, c'est la rapide dévaluation du dollar américain qui, l'a amorcée. Mais je reconnais que les énormes augmentations de 65 ou 70 p. 100 prévues dans les contrats de salaire actuels ajouteront à ce qu'on pourrait appeler la seconde phase de l'inflation. Je ne vois pas de fin immédiate à cette situation, mais j'espère que nous assisterons bientôt à un certain ralentissement.

● (1710)

Le gouvernement nous demande de signer un contrat de sept ans pour fournir du blé aux consommateurs canadiens. Le moins qu'il puisse faire est d'y inscrire une clause d'indexation. Aucun travailleur ne signerait actuellement un contrat de sept ans ou toute espèce de règlement salarial sans une clause de ce genre. Le gouvernement devrait retenir ce point parce que, sans aucun doute,

les coûts de production vont s'élever rapidement, particulièrement si le ministre de la Justice (M. Lang) applique ses idées. Notre parti applaudit aux efforts du ministre des Transports (M. Marchand), qui semble mieux comprendre la situation. J'espère qu'il arrivera à ses fins au cabinet. Si le ministre de la Justice a gain de cause, il s'ensuivra une énorme augmentation du coût de production et, pourtant, il appuie le bill à l'étude et nous demande de renoncer à la clause d'indexation.

On devrait étudier sérieusement ce projet de loi en comité et demander aux associations agricoles de venir y témoigner. Nous devrions chercher à savoir si l'association Unifarm de l'Alberta croit qu'il s'agit d'un bon contrat et demander l'avis de l'Union des producteurs agricoles du Canada même si je ne suis pas un de leurs farouches partisans. Le groupe Palliser, qui a de fortes racines dans la circonscription de l'honorable député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), devrait également être consulté.

Si le gouvernement adopte le projet de loi sous sa forme actuelle, que le ciel vienne en aide à ceux qui représentent les agriculteurs. Peuvent-ils retourner dans leur circonscription et dire aux producteurs agricoles qu'ils n'ont pas entendu parler d'une clause d'indexation ou qu'ils ne savaient pas que les coûts de production allaient augmenter? Nous ne pouvons prétendre être si aveugle pendant que l'inflation fait rage. Tout ce que nous demandons au gouvernement c'est d'accorder aux producteurs agricoles les mêmes droits qu'à tous les autres. Ils feront leur part pour augmenter leur production sans faire augmenter l'inflation. L'industrie agricole ne contribue d'aucune façon à l'inflation et on ne devrait pas lui demander d'accepter un contrat de sept ans sans clause d'indexation. Ce sont de mauvaises affaires.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre part à ce débat parce qu'il concerne l'industrie du grain. Nous sommes parfois enclins à oublier que cette industrie a fait prospérer le Canada. Les changements survenus depuis deux ans semblent indiquer que l'industrie du grain va contribuer beaucoup plus à notre vie nationale qu'elle ne l'a fait ces 20 dernières années. Nous avons mis l'accent sur notre industrie manufacturière et avons oublié l'importance du grain, surtout du blé, pour notre pays.

En principe, ce projet de loi vise un secteur relativement restreint de l'industrie céréalière, celui du double prix du blé, mais je crois que nous devrions profiter de cette occasion pour essayer de savoir quels sont les projets du gouvernement à l'endroit de l'industrie du blé. Nous devons savoir ce qu'on va faire pour aider les producteurs et ceux qui expédient notre blé vers les différents marchés mondiaux. Le bill suit de près la mesure ratée que le gouvernement a imposée aux coopératives céréalières dont sont propriétaires un million d'agriculteurs des Prairies—mesure inspirée surtout de parti-pris en faveur des manutentionnaires de grains de la côte ouest. Pour parfaire les choses, les inspecteurs de grains ont cessé le travail et les manutentionnaires de la Tête des lacs revendiquent la parité de salaires. Tout cela devra être ajouté au prix mondial du blé; ainsi, le coût du transport du blé de la ferme aux marchés étrangers devient une question que la Chambre se doit d'examiner de près. Le bill à l'étude doit être étudié à la lumière des propos tenus par le ministre du Travail (M. Munro) aux représentants de l'industrie de la manutention des grains et des coopératives agricoles; il importe donc de le discuter à fond.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) a bien fait valoir comment il était important de garantir $3.25 pour le blé destiné à la consommation domestique. Il y a six ou sept ans, cette attitude aurait eu un certain effet et aurait représenté une subvention considérable de la part de la Trésorerie fédérale ou des consommateurs canadiens. Mais c'était avant l'inflation et cela pouvait avoir quelque importance en 1968 et 1969 même si à cette époque la production diminuait. On pouvait alors voir des champs qui n'étaient pas cultivés parce que le prix des grains était trop bas.

L'industrie de l'élevage reçut un bon coup de pouce parce qu'il y avait du grain bon marché mais voilà que cette même industrie éprouve maintenant des difficultés parce que les prix ont monté. Puisque les prix seront de $3.25 pendant 7 ans, la situation n'est pas aussi avantageuse qu'elle l'était en 1968 alors que le prix était de $2. La dévaluation du dollar américain puis du nôtre en 1973 signifie que le prix de $3.25 pour la classe nº 1 à la tête des Grands lacs, rapporte moins au céréaliculteur que les $2 de 1968. En fait, une bonne partie des ventes de blé ne rapportent pas $3.25, mais beaucoup moins.

La hausse du coût de production fait que les $3.25 ressemble au denier du pauvre. Par exemple, un seau d'herbicide Avadex coûtait $59 au printemps et coûte maintenant $83. Ainsi, le gouvernement ne s'engage pas à grand-chose en garantissant $3.25 pour 50 millions de boisseaux de blé et il ne se montre pas disposé à introduire une disposition d'indexation. Alors que l'inflation atteint 12 p. 100, le gouvernement devrait promettre au moins $6 au bout des sept années qui viennent.

● (1720)

D'un autre côté, le gouvernement retire aux producteurs de blé de meunerie de la classe nº 1 un important montant d'argent pour subventionner les consommateurs du Canada. Il va mettre le mécanisme sur pied. Je ne suis pas de ceux qui croient que les subventions aux produits alimentaires aient jamais été à la longue une solution. Je reconnais que de brusques fluctuations dans le coût des produits alimentaires, du logement et des objets de première nécessité peuvent causer de grands dommages. Par exemple, le précédent gouvernement de M. Heath en Grande-Bretagne a été sévèrement critiqué parce qu'il autorisa les mineurs à exiger de hauts salaires et protégea ensuite les consommateurs en accordant des subventions au charbon.

Bien sûr, le gouvernement souhaite atténuer les brusques variations du coût de la vie et de certains produits de première nécessité. Je ne reproche donc pas au gouvernement de tirer du Trésor fédéral la différence entre $3.25 et $5, et d'alléger, par une subvention, la charge supportée par le consommateur. Mais si les subventions sont maintenues trop longtemps et s'étendent à un large éventail de produits alimentaires, il en résultera une baisse de la production. Il importe que le chiffre de $3.25 ait quelque rapport avec les frais de production de l'agriculteur et avec la valeur des céréales sur les marchés mondiaux.

Je m'oppose à ce que le producteur de blé de meunerie de la classe nº 1 soit obligé d'accepter pour son produit un prix inférieur au prix mondial. Actuellement, la différence s'élève à environ $1 par boisseau et la perte totale pourrait en une année s'établir entre 50 et 60 millions. Il n'est pas juste que le producteur doive la supporter. Dans ma circonscription, nous avons le malheur de ne pas produire une grande quantité de ce blé, même dans les bonnes années, et cette année a été particulièrement mauvaise. Il faudra peut-être accorder aux producteurs de blé de meunerie nº 1 un dédommagement sous forme de prix plus

élevés. Dans la situation actuelle, le producteur de ce blé peut toucher moins que le producteur de blé de la classe n° 2, qui vendra son produit au prix mondial, ou même que le producteur de blé de la classe n° 3. Si nous ne payons pas au producteur de blé de la classe n° 1, le prix en vigueur intégralement, l'industrie en subira les conséquences. Le bill à l'étude pénalise le producteur de bon blé, qui le récolte avant les pluies et fait ainsi un effort supplémentaire. Il devrait sûrement avoir droit à tirer l'avantage maximal de ce produit de bonne qualité.

Le ministre a introduit le programme LIFT, assurément l'un des pires programmes jamais imposés aux céréaliculteurs de l'Ouest canadien. Le gouvernement s'est trop mêlé de l'industrie céréalière. Il est temps que celle-ci trouve sa voie propre. Il faut s'assurer que les mesures de soutien n'iront pas bouleverser l'industrie céréalière en la soumettant à des distorsions et à des tensions.

Le ministre a fait preuve d'une intransigeance flagrante à l'égard des dispositions d'indexation. Son attitude est évidemment semblable à celle du ministre du Travail, M. Munro, qui, parlant des coopératives agricoles disait qu'à moins que les salaires versés aux manutentionnaires dont on connaît les conditions de travail déplorables, ne soient comparables à ceux versés aux débardeurs, les entreprises auront beaucoup de difficultés à engager la main-d'œuvre nécessaire à leurs activités. Que s'est-il passé au juste? Deux postes étaient revenus d'eux-mêmes au travail dans les heures qui ont suivi l'approbation par le Sénat de la loi mettant fin à la grève. Les travaux de déchargement ont été menés rondement le vendredi 11 octobre.

Le gouvernement, en particulier le ministre du Travail, a déclaré que les coopératives agricoles affichaient les pires relations de travail avec leurs employés. Néanmoins, la productivité calculée en boisseaux par ferme aux élévateurs de la United Grain Growers s'est accrue de la manière suivante au cours de la dernière décennie: à l'élévateur A, Thunder Bay, hausse de 24.5 p. 100; à l'élévateur M, Thunder Bay, hausse de 92.7 p. 100. C'est incroyable direz-vous; pourtant c'est la vérité. L'activité dans les élévateurs de la United Grain Growers à Vancouver a diminué de 21.5 p. 100.

Il paraît étrange que les résultats obtenus de deux entreprises relevant des mêmes administrateurs et des mêmes cadres soient tellement différents. Je pense que le milieu du travail à Vancouver explique mieux qu'on ne l'avait cru la situation qui existe aux élévateurs. En outre, je doute que les coopératives agricoles n'aient jamais eu de la difficulté à engager les travailleurs dont ils avaient besoin à Vancouver et à Thunder Bay, en dépit des affirmations du ministre du Travail. En fait, la main-d'œuvre pose peu de problèmes à Vancouver, en dépit des salaires extrêmement élevés versés en général dans cette ville en comparaison de ceux versés dans les Prairies.

Je donne ces exemples car si l'on inclut des dispositions relatives à l'indexation sur le coût de la vie dans les ententes syndicales, il nous faudra peut-être réviser désormais le prix de soutien de $3.25. Le bill actuel et le précédent, qui a permis au gouvernement de régler la grève à Vancouver, démontrent, je pense, que le gouvernement a l'intention de prendre en charge le système des élévateurs à grain. Il va peut-être imposer des frais en rapport avec le prix de $3.25, pour pouvoir assurer le fonctionnement des élévateurs. L'élévateur n° 2 du Conseil des ports nationaux à Vancouver ne fonctionne pas actuellement, car son exploitation coûte trop cher. Si le gouvernement veut assurer des fonds aux producteurs de céréales et veut que les coopératives de céréales s'occupent de la manutention du grain, il devra assurer aux agriculteurs un prix de base qui leur permette de faire honneur à leurs engagements relatifs au transport du grain.

Le ministre a dit lui-même que l'automatisation serait peut-être le remède à apporter à l'industrie de la manutention du grain. Mais l'automatisation entraîne des dépenses considérables d'argent; or les compagnies de grain n'ont pas d'argent et n'en auront pas si elles n'exigent que le prix de 4.5c. le boisseau pour la manutention. Le système des élévateurs à grain du Canada arrive à fonctionner parce qu'il est vieux. Il fut construit à l'époque où les prix n'étaient qu'une fraction de ceux d'aujourd'hui. Il n'y a pas de comparaison possible avec ce qu'il en coûterait aujourd'hui pour le remplacer. Si le gouvernement joue un rôle dans la manutention du grain, l'exploitation de nos installations à cette fin va nous coûter cher. Quand les installations appartiennent à des particuliers, ceux-ci tâchent d'éviter toute perte de grain, et cela les incite à améliorer la qualité en faisant nettoyer le grain le mieux possible. De plus, ils évitent le gaspillage du bon grain et le coût excessif des droits de bassin.

M. Benjamin: Vous n'êtes pas sérieux, n'est-ce pas?

M. Ritchie: De tels stimulants n'existeraient pas dans le cas des fonctionnaires du gouvernement et c'est l'agriculteur qui y perdrait. Nous devons songer au coût total des opérations de ce genre. Le bill à l'étude n'envisage qu'une partie des coûts actuels du transport du grain de la ferme aux marchés mondiaux. A la page 237 du hansard, le ministre du Travail dit que les compagnies savent très bien que, tôt ou tard, elles finiront par vendre le grain qu'elles ont. Il devrait savoir que 83 p. 100 de tout le grain expédié à Vancouver est du grain de la Commission canadienne du blé qui appartient au gouvernement du Canada et pour lequel le ministre chargé de la Commission est comptable à la Chambre. Les compagnies n'ont ni contrôle financier ni intérêt. Il a ajouté qu'elles n'étaient même pas tenues de justifier leur conduite auprès d'actionnaires. Les administrateurs des coopératives des Prairies sont élus selon un processus très démocratique. Tous les agriculteurs membres ont droit de vote. Ils élisent à leur tour les dirigeants de la compagnie.

● (1730)

Nous devrions entendre au comité des gens qui connaissent l'industrie céréalière, tout particulièrement les agriculteurs. Bon nombre d'entre eux ont une longue expérience dans ce domaine. J'espère que ce bill sera étudié de près, non seulement sous l'aspect du mince écart entre $3.25 à $5. Nous voulons savoir quels sont les projets du gouvernement pour l'avenir. Qu'en coûtera-t-il pour transporter le grain des fermes aux marchés mondiaux? Nos expéditions seront-elles acheminées par d'autres voies, comme par le Mississippi ou par Seattle en plus de par nos élevateurs terminaux de l'Est et de l'Ouest, et le camionnage, et ainsi de suite? Toutes ces questions doivent-être étudiées. Il sera utile de faire une étude approfondie de ce bill au comité.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je fais remarquer à la Chambre que, si le ministre chargé de la Commission canadienne du blé prend la parole en ce moment, son intervention mettra fin au débat à cette étape-ci du bill. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations et clore le

débat en deuxième lecture afin que le bill puisse être renvoyé au comité qui l'étudiera de façon plus approfondie. Je suis heureux de l'appui qu'a reçu le bill. La Chambre semble l'appuyer à l'unanimité. J'imagine donc qu'il passera rapidement par les étapes qui restent avant son adoption.

J'ai remarqué que les députés avaient parlé de bien des sujets qui ne sont pas directement reliés au bill. En parlant des frais des agriculteurs, le député de Crowfoot (M. Horner) a mentionné le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau. Il a rappelé certaines remarques que j'avais faites à l'intention des agriculteurs des Prairies et de l'industrie à propos de la question de savoir s'il n'y aurait pas un meilleur moyen pour faire profiter les Prairies des tarifs du Nid-du-Corbeau. Cet arrangement traditionnel et sacré, comme je l'appelle, auquel les Prairies ont droit ne sera jamais annulé par le gouvernement actuel ni, j'en suis convaincu, par les gouvernements qui suivront, à cause de la tradition sur laquelle il repose.

J'ai demandé, et je l'ai fait en songeant aux Prairies, si l'on ne pourrait pas faire profiter plus directement les producteurs des tarifs du Pas du Nid-du-Corbeau, mais pas nécessairement en gelant des tarifs précis pour le grain. J'adresse mon explication surtout au député de Crowfoot, qui, de toute évidence, a mal compris ce que je voulais dire à propos de cette question importante.

Le député de Crowfoot a prétendu que tout changement du genre que je proposais ferait en quelque sorte monter les frais des producteurs si les tarifs pour le grain augmentaient. Si une augmentation des tarifs pour le grain était compensée par le virement d'un montant équivalent aux producteurs, cela n'augmenterait certainement pas leurs frais. De fait, j'affirmais que s'il y avait des tarifs plus souples, le système de manutention et de transport du grain répondrait mieux aux besoins de l'agriculteur des Prairies, ce qui serait probablement à l'avantage de la région. Il serait ainsi mieux en mesure de choisir le genre de transport qu'il voudrait, la façon de l'organiser, l'endroit où il voudrait livrer son grain et le prix qu'il aurait à payer. Nous disposerions d'un meilleur système de transport et de manutention pour un coût équivalent. J'ai remarqué que le député de Crowfoot avait manifestement omis ce point. Je suis sûr qu'il ne cherche pas à fausser ainsi notre perspective. J'ai essayé de faire ressortir cet élément à sa place. Il est important, et je demande aux députés de l'étudier très sérieusement.

Ce n'est pas par hasard que j'ai avancé, moi qui suis originaire des Prairies région céréalière de première importance, que les producteurs des Prairies bénéficieraient davantage du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau si l'on s'y prenait différemment. Or je l'ai fait, et les députés qui savent combien j'ai lutté déjà pour le bien de l'agriculteur des Prairies et de l'Ouest y verront une fois de plus la preuve que de toute évidence j'entrevois un moyen d'améliorer très nettement le sort de l'agriculteur des Prairies.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Naturellement, certains députés d'en face ne sont pas toujours d'accord avec les sentiments que j'exprime, mais je suis heureux de disposer de l'appui plus précieux d'un nombre important d'électeurs de la Saskatchewan qui partagent mon avis.

Des voix: Bravo!

[M. Lang.]

M. Lang: Le député d'Assiniboia (M. Goodale) a fait remarquer qu'il serait important de discuter des coûts de production à propos du bill de la stabilisation qui est en cours de préparation pour cette session du Parlement, et que nous espérons voir devenir loi très rapidement. Je pense que ce sera la meilleure garantie de protection énergique du producteur de céréales des Prairies contre les augmentations de coûts de sa production. Dans la conjoncture particulière à laquelle nous faisons face, nous avons organisé, non pas dans le bill mais dans la disposition extérieure au bill concernant le prix, un éventail de prix sous forme d'accord à long terme, avec un prix-plancher de $3.25 et un prix-plafond de $5.

Je demande aux députés, et particulièrement à ceux qui sont favorables aux accords à long terme, s'ils ne seraient pas satisfaits de voir conclure avec d'autres acheteurs des accords de ce genre, assortis d'un prix minimum et d'un prix maximum, et même s'ils n'auraient pas été heureux de le voir il y a un an lorsque la chose a été effectivement accomplie. Même aujourd'hui où les prix sont supérieurs à ce maximum, il semble que cela constitue une fourchette de prix assez intéressante à négocier ou à examiner. Quand on parle de fourchette de prix, on traite en réalité d'un prix de marché qui est susceptible de monter ou de tomber. En longue période, il faut que les hausses soient égales à celles du coût de production. Cela découle de la nature même du prix de marché. Il ne s'agit pas d'un prix fixe, comme par exemple un taux salarial qu'on peut indexer ou relever chaque année. J'espère que les députés saisissent cette distinction.

Le bill ne concerne pas l'accord de base sur le prix. Ce qu'il prévoit, c'est uniquement un versement de péréquation aux divers acheteurs ou producteurs de blé, à raison de $1.75 le boisseau,—ou moins lorsque le prix du blé dépasse $3.25 dans le cas des blés de printemps et $5.75 dans le cas du durum. Les dispositions visant le prix du blé, suivant lesquelles la Commission du blé ne vendra ni plus cher ni moins cher que $3.25 dans le cas des blés de printemps et de $5.75 dans le cas du durum, figuraient dans un décret adopté lorsque la politique a été annoncée. Le décret étalait cette disposition sur la période de sept ans originellement envisagée, c'est-à-dire jusqu'en 1980. Le prix au-delà duquel le Trésor commence à verser des subventions sur le durum est de $5.75.

Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a demandé pourquoi le prix-plancher fixé pour le durum dans l'accord à long terme est le même que celui de $3.25 fixé pour le blé de printemps. Cette question est importante et nous l'avons étudiée très attentivement. Nous en avons conclu qu'il serait inopportun de tenir compte de la différence, temporairement très marquée, entre le prix du blé durum et le blé de printemps dans l'accord sur la fixation des prix intérieurs du blé. Une étude des prix échelonnée sur une longue période montre que les prix du durum et des autres blés cultivés dans les Prairies sont beaucoup plus près l'un de l'autre que ne le laisse supposer l'écart actuel. Celui-ci reflète plutôt l'allure inhabituelle de la production et de la demande. En fait, ce sont les mauvaises récoltes de durum dans un ou deux des principaux pays producteurs à l'extérieur de l'Amérique du Nord qui ont causé cet écart des prix.

● (1740)

Nous avons entrepris un autre type d'analyse sur le nombre de boisseaux que l'on pouvait attendre des diverses terres des Prairies où l'on peut cultiver du durum et du blé de printemps; les deux récoltes seraient de quantité à

peu près égale. Les habitants des Prairies ont l'habitude de croire que le durum donne une récolte légèrement inférieure à l'autre blé de printemps. Mais des études nous prouvent que le volume est presque identique sur une même terre. La différence dans les statistiques, remarquée lorsqu'on examine les récoltes en général, semble due au fait que l'on a tendance à cultiver le durum dans les régions où les productions sont généralement plus basses.

Évidemment, le fait d'imposer un prix artificiellement trop élevé pour le durum, même sur le marché intérieur, très restreint il est vrai, pourrait encourager les agriculteurs à produire plus de durum par rapport à d'autres catégories de blé. Nous croyons qu'en nous rapprochant du prix minimal, si jamais nous l'atteignons, nous devons laisser les deux catégories prendre la place que leur imposent les mouvements du marché.

M. Benjamin: Le ministre me permettrait-il de poser une question, monsieur l'Orateur? Étant donné que le prix du durum a toujours été plus élevé que celui du blé dur, il y a parfois jusqu'à 25 cents de différence, le ministre ne croit-il pas que le prix minimal du durum devrait être quelque peu supérieur à celui du blé dur? J'admets que $5.75 peut être trop élevé, mais ne devrait-il pas être tout de même supérieur à $3.25?

M. Lang: Il est arrivé que le durum se vende plus cher que d'autres blés, mais ce n'est pas toujours vrai. Cela a pu être dû à un certain nombre de conditions particulières. Pour ce qui est de fixer un prix minimal, il est très difficile d'établir exactement quelle serait la différence souhaitable. Naturellement, nous avons examiné la question, constatant que la plus grande partie de ces deux récoltes sera probablement exportée. En conséquence, les forces réelles du marché international joueront de façon à ajuster le prix à un niveau convenable entre les deux, sans que nous ayons à chercher à le faire nous-mêmes. Si nous pouvions tirer des conclusions rigoureuses pour donner une explication scientifique de l'écart des prix entre les deux, je serais enchanté de les examiner lors de l'étude du prix minimum du blé durum.

Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a fait bien d'autres suggestions contre lesquelles je m'inscris en faux. Il s'est raccroché à des vétilles, monsieur l'Orateur, lorsqu'il a noté que le régime de double prix du blé avait été instauré par le gouvernement minoritaire au cours des dernières années. Je n'aurais pas pensé qu'à ce moment-ci de la nouvelle session, il voudrait recommencer à attribuer à son parti tout le mérite des réalisations de la dernière Législature. Lui et les membres de son parti ont joué ce jeu pendant la campagne électorale. Le régime du double prix du blé est apparu en 1969, la première année du gouvernement majoritaire libéral précédent; au début de 1972, la dernière année du gouvernement majoritaire, le double prix du blé est passé à $3. C'est à ce moment que remontent les vrais débuts d'une forme régulière de double prix du blé.

Bien sûr, lorsqu'un bon programme est présenté, je suppose qu'il est normal en politique que bien des gens essaient de s'en arroger les mérites. Nous avons même entendu le député de Crowfoot (M. Horner) en attribuer le mérite au parti conservateur en remontant bien loin dans l'histoire, au moment où le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), alors premier ministre, a fait quelques versements à l'acre, et l'appeler après coup un système de double prix. Bien sûr, ces versements ont été consentis de temps à autre, d'habitude à l'approche des élections. Le présent gouvernement entend agir de façon régulière. L'histoire du très honorable député et de son gouvernement, qui faisaient ces versements avant les élections, est si bien ancrée dans l'esprit du député qu'il s'attend à des élections chaque fois que nous présentons une bonne mesure. Je soupçonne qu'à voir certaines mesures que nous prendrons au cours des quelques mois à venir, il se préparera pour des élections en 1975.

Le député de Regina-Lake Centre devrait aussi revoir ses notes concernant le débat sur la stabilisation parce qu'il a avancé que j'étais alors opposé, d'une certaine façon, au double prix du blé. Au contraire, à l'époque, j'étais justement en train de monter ce programme de double prix qui a été mis en œuvre au mois de janvier 1972. Pendant le débat de la stabilisation, pendant que son parti et l'opposition officielle essayait d'empêcher par tous les moyens l'adoption d'une bonne loi, moi, je soutenais qu'il s'agissait d'une bonne mesure qu'on pourrait toujours améliorer par la suite. J'ai dit aussi qu'on ne devrait pas en empêcher l'adoption tout simplement parce que ce n'était pas la réponse à tous nos problèmes.

Je suis heureux que tous les députés comprennent la valeur de ce projet de loi. Certains ont soutenu qu'on devrait en étendre le principe aux autres grains. J'aimerais savoir ce qu'ils ont à dire sur les niveaux précis qu'ils approuveraient dans le cas d'ententes à long terme au sujet de l'orge, par exemple. Si des députés avaient quelque proposition à faire à ce sujet, je serais heureux de les entendre.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-31, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa, le 30 octobre 1974

Monsieur,

J'ai l'honneur de vour aviser que Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., Administrateur du gouvernement du Canada, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 octobre, à 5 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire administratif
du Gouverneur général,
André Garneau
Brigadier général

La Sanction royale

● (1750)

Le gentilhomme huissier de la verge noire, le major A.-G. Vandelac, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1800)

Et de retour,

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-31, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1975.—Chapitre 2.

(A 6 h 8, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE POUR METTRE FIN AUX MASSACRES RUINEUX DE VEAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais soulever une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Hier soir, les Canadiens ont été choqués de voir au téléjournal du réseau national la destruction gratuite et en pure perte de centaines de veaux. Cet horrible gaspillage de viande riche en protéines a lieu au moment où les Canadiens paient des prix sans précédent pour la viande de bœuf, lesquels ne se reflètent pas dans les revenus des éleveurs. Au cours de la même émission, nous avons vu la souffrance, la mort et la misère humaine sur le sous-continent de l'Inde causées par la sécheresse et la famine.

Appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) je propose:

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour mettre fin à ce massacre ruineux.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion du député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

● (1410)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DES PRESTATIONS AUX FEMMES DE PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je veux moi aussi proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour les raisons habituelles.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Les règlements actuels de l'assurance-chômage sont discriminatoires à l'endroit des femmes de pêcheurs qui travaillent dans le domaine de la transformation du poisson, car on leur refuse les prestations d'assurance-chômage. Cet état de choses est inconciliable avec la politique officielle du gouvernement, qui est de donner l'égalité aux femmes. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter):

Que la question du droit des femmes de pêcheurs à recevoir les prestations d'assurance-chômage soit soumise au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'ADOPTION DE MESURES EN VUE D'ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN ENGRAIS CHIMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante et urgente.

Étant donné que les manufacturiers d'engrais chimiques ne sont pas en mesure d'assurer les agriculteurs d'un approvisionnement normal en engrais chimiques pour cet automne et pour le printemps de 1975, et qu'ils prévoient même une augmentation de l'ordre de 50 dollars la tonne, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que cette Chambre confie à un comité spécial l'étude en profondeur des causes qui ont amené ce désordre dans le commerce des engrais chimiques, et de faire rapport à la Chambre avant l'ajournement de Noël.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[*Traduction*]

L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA BRUCELLOSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, par suite de l'augmentation des cas de brucellose au sein des troupeaux laitiers du Canada en général et de l'Est de l'Ontario en particulier, les agriculteurs se désintéressent de la production laitière pourtant si nécessaire; je demande donc à présenter à la Chambre, en conformité de l'article 43 du Règlement, une motion sur une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Je propose donc, avec l'appui du député d'Elgin (M. Wise):

Que le ministre de l'Agriculture soit enjoint d'améliorer les méthodes de vaccination et d'inspection de façon à freiner l'épidémie de brucellose qui sévit partout au Canada et surtout dans l'Est de l'Ontario; qu'il songe sérieusement à augmenter les indemnités versées à l'égard des troupeaux déjà atteints; et qu'il soumette ses programmes pertinents au comité permanent de l'agriculture en vue d'une étude et d'une réévaluation.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Celle-ci ne saurait être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, cette motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et d'une pressante nécessité. M. Lloyd Barber, de la Commission d'études des revendications des Indiens, a récemment déclaré que l'échec du gouvernement fédéral a régler de façon satisfaisante les problèmes en suspens que posent les réclamations relatives aux terres a créé une situation d'urgence; je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que toute la question des réclamations relatives aux terres des Indiens soit renvoyée immédiatement au comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité la motion ne peut être mise en délibération pour le moment.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'OPPORTUNITÉ DE LA SUPPRESSION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et d'une pressante nécessité. Je sais que Votre Honneur tient à ce que ces motions soient sérieuses. Comme, d'après les résultats d'un sondage Gallup publiés le samedi 26 octobre, 62 p. 100 des Canadiens interrogés ont répondu que la décision à prendre au sujet d'un avortement devrait appartenir uniquement à la femme et à son médecin; comme 81 p. 100 de ceux qui n'étaient d'abord pas d'accord là-dessus sont en faveur de l'avortement dans le cas où la santé physique ou mentale de la femme se trouverait menacée et que les pressions exercées par le ministre de la Justice ont amené peu d'hôpitaux à établir des comités thérapeutiques d'avortement, je demande à proposer, appuyé par mon ami le député du Sault-Sainte-Marie:

Que la Chambre prie le ministre de la Justice de présenter le plus tôt possible des modifications en vue de supprimer l'avortement du Code criminel et de permettre ainsi un débat exhaustif sur le sujet, en vue d'assurer aux Canadiennes de nombreuses régions du pays le droit de recevoir les soins médicaux dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit.

Des voix: Non!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute qu'un sondage tenu au pays, puisse donner à une question d'intérêt général soutenu un caractère urgent et pressant aux termes de l'article 43 du Règlement. Et cela, indépendamment du fait que l'article 43 du Règlement doit être pris au sens large du mot, étant donné l'exigence relative à l'assentiment unanime. Je ne vois pas comment l'existence d'un sondage pourrait avoir assez d'importance pour que ce sujet d'ordre général soit assujetti à cet article du Règlement. Néanmoins, après cette mise en garde, je donne le bénéfice du doute au motionnaire. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la motion soit mise aux voix?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants) propose: Que le premier rapport du comité mixte permanent des

règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 29 octobre 1974, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

DÉPÔT DU RAPPORT DU SURINTENDANT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 1973

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer le rapport du surintendant des assurances sur les sociétés coopératives de crédit, pour l'année terminée le 31 décembre 1973.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE RELATIVE À L'ÉTUDE DE LA MOTION CONCERNANT LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions du chapitre III des Statuts du Canada de 1974, la Chambre doit procéder à l'étude de la motion concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants dont avis a été donné le 17 octobre. Je propose que la Chambre ordonne maintenant que cette question soit étudiée après l'appel de l'ordre du jour mardi prochain et, au besoin, mercredi prochain; en outre, afin de permettre au plus grand nombre possible de députés de participer au débat, que la loi limite à deux jours, je propose qu'on ordonne également la suspension de l'heure réservée aux initiatives parlementaires mardi prochain.

M. l'Orateur: Les dispositions du statut en vertu duquel l'avis a été transmis à la Présidence stipulent que la Chambre doit étudier cette question dans les 15 jours qui suivent. D'après au moins une interprétation, il s'agirait de jours civils et la période expirerait demain. En conséquence, la proposition du président du Conseil privé est importante en ce sens que le fait d'émettre un ordre plutôt que de simplement se conformer à une entente reviendrait ici, de l'avis de la Présidence, à étudier la question dans la période de 15 jours. Dans ces conditions, je demanderais à la Chambre si elle consent à émettre un ordre conformément à la proposition du président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

● (1420)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAWRENCE—PROTESTATION AU SUJET DU REFUS GOUVERNEMENTAL DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. En passant aux bills, nous empêchons les ministériels de faire des déclarations aujourd'hui. Je crois que les privilèges de tous les députés s'en trouvent lésés; je voudrais donc protester aussi fortement que je le puis en tant que député car on nous ignore constamment en nous refusant les

renseignements qui nous permettraient de discuter comme il le convient des affaires du pays.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Hier le premier ministre (M. Trudeau) a réuni les chefs des provinces canadiennes afin d'étudier une question très importante, sinon la plus importante pour l'histoire économique du pays jusqu'à maintenant. Aujourd'hui le premier ministre suppléant (M. Sharp) est ici, mais il n'a rien dit publiquement au sujet de cette rencontre. Un, sinon deux ministres qui y ont également assisté sont ici. J'aimerais protester aussi fortement et aussi énergiquement que possible contre cette habitude d'ignorer les députés à la Chambre, l'enceinte où il conviendrait de discuter convenablement des affaires de l'État.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député a en effet protesté aussi fortement et aussi énergiquement qu'il le pouvait. Malheureusement, cette question ne justifie pas une question de privilège. Toutefois, le président du Conseil privé (M. Sharp) voudrait faire une annonce.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être expliquer à la Chambre que le premier ministre (M. Trudeau) n'est pas ici aujourd'hui parce qu'il poursuit les entretiens très utiles amorcés hier avec les premiers ministres des provinces. Il rencontre aujourd'hui des syndicalistes et la Chambre conviendra sûrement que c'est une initiative très utile dans l'intérêt public bien compris. Le ministre des Finances (M. Turner), qui assistait à la réunion, sera des nôtres et pourra répondre aux questions sur les délibérations.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donnerai la parole au député un peu plus tard.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA DESTRUCTION DE VEAUX ET LES PRIX DE DÉTAIL ÉLEVÉS DE LA VIANDE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de la Chambre, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), pour proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, en vue de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la crise que traversent les éleveurs de bétail, qui se manifeste par la destruction des veaux dans la province de Québec et les prix élevés de la viande vendue aux consommateurs dans tout le Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a donné à la présidence l'avis qu'exige l'article en question, lui donnant

ainsi le temps d'étudier le bien-fondé de la motion proposée aux termes de l'article 26 du Règlement.

D'une façon générale, la motion se rapporte au problème global de la hausse des prix alimentaires payés par les consommateurs canadiens. A cet égard, elle semblerait se rapporter à un problème permanent ou général plutôt qu'au genre de problème envisagé par l'article 26 du Règlement, c'est-à-dire un problème dont l'étude s'impose avec une urgence telle que les travaux de la Chambre devraient être mis de côté pour en permettre l'étude.

Par contre, l'allusion à l'incident assez dramatique survenu dans la province de Québec et signalé par les media hier soir donne, à mon avis, un contexte tout autre à la motion, en ce qu'un incident précis a des répercussions assez dramatiques sur l'alimentation, particulièrement sur l'industrie de l'élevage, par rapport aux prix à la consommation au Canada, pour sortir la question du domaine général et lui donner l'urgence requise, du moins de prime abord, de l'avis de la présidence, aux termes des dispositions du Règlement.

Cela m'inquiétait évidemment d'autant plus que la manifestation mentionnée dans la motion semblait s'adresser en totalité ou en partie au ministre ou au gouvernement de la province en question. D'après les nombreuses discussions qui ont eu lieu au cours des premières semaines de la présente législature et d'après les questions auxquelles le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a répondu, le gouvernement fédéral est sans aucun doute très impliqué dans la question.

De plus la négociation d'une solution demeure possible, mais il reste que l'événement très dramatique et tragique survenu hier au Québec, et dont il est question dans la motion, est suffisamment important aux yeux de la présidence pour qu'on le qualifie de situation d'urgence telle que définie par le Règlement.

En outre, la présidence doit essayer de savoir si cette question très importante a des chances raisonnables d'être débattue ou examinée par la Chambre dans un délai approprié pour un examen efficace, compte tenu de l'urgence de la situation. Je suis convaincu que ce ne sera pas le cas.

J'en suis donc arrivé à la conclusion qu'en vertu du paragraphe (4) de l'article 26 du Règlement, le sujet de la motion se prête effectivement à la discussion. Que la Chambre me permette d'expliquer brièvement la procédure; dans ce cas-ci, la Chambre peut consentir à ce que l'on examine la question, et alors elle sera étudiée en vertu du Règlement ce soir à 8 heures, ou si la Chambre n'accepte pas, je demanderai aux députés qui veulent qu'on l'étudie de se lever; si 20 députés ou davantage se lèvent, il sera conforme au Règlement d'étudier la motion à 8 heures ce soir. C'est pourquoi je demande si le député a la permission de proposer la motion en vue de la discussion de la question exposée dans ladite motion?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il y aura donc débat sur la question ce soir, à 8 heures.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—DEMANDE D'EXPOSÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait aux entretiens si souvent mentionnés qui, je l'espère, aboutiront à un consensus des principaux dirigeants de notre économie au sujet du partage du produit national. Le ministre pourrait-il nous donner plus de détails, à la suite des entretiens d'hier avec les premiers ministres des provinces? Nous dirait-il la méthode qu'entend suivre le gouvernement ou l'orientation que prendront les discussions avec les principaux dirigeants de l'économie pour parvenir à cet accord?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous aurons l'occasion de nous arrêter plus longuement sur cette question. Hier, on m'a invité à participer à la rencontre entre le premier ministre et les ministres provinciaux à 2 heures, et je crois comprendre que l'affaire dont parle le chef de l'opposition a été traitée au dîner.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances, qui a un rôle prédominant dans la lutte contre l'inflation et, sans doute, dans les débats qui se sont engagés, si le premier ministre n'a pas jugé bon de lui faire part de ses intentions au sujet de ces entretiens?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai eu une longue conversation avec le premier ministre avant la réunion d'hier. Si je ne puis en dire plus à la Chambre, c'est que je n'ai pas assisté à l'entretien du dîner. Je suis sûr qu'au moment opportun, le premier ministre se fera un plaisir de donner une réponse plus détaillée à l'honorable représentant.

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS DU MINISTRE DES FINANCES EN MATIÈRE DE SALAIRES, DE PRIX ET DE BÉNÉFICES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle de mon chef. Sauf erreur, le ministre des Finances a dit avoir remis au premier ministre une proposition ou une recommandation qui ferait connaître aux premiers ministres provinciaux un programme qui permettrait d'arriver à un équilibre juste et raisonnable entre les salaires, les prix et les bénéfices. Le ministre aurait aussi dit que les premiers ministres ont discuté du projet. Les premiers ministres provinciaux en ont-ils été saisis et comment ont-ils réagi à la recommandation du ministre des Finances?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis arrivé pour le café et je n'ai pas été témoin de cet entretien.

● (1430)

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—DEMANDE D'EXPOSÉ

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, nous voyons qu'il est difficile d'aborder le sujet pendant la période des questions où nous n'obtenons pas de réponses ou simplement des réponses évasives. Comme ma question s'adresse au cabinet, il n'est donc pas nécessaire que ce soit le premier ministre qui y réponde, mais quelqu'un qui était là. Nous avons le droit de savoir ce qui s'est passé hier. Quelqu'un aurait-il l'obligeance de nous le dire?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il ressort clairement des déclarations des autres premiers ministres qui étaient présents, les premiers ministres des provinces, que cette conférence a été une des plus réussies jamais convoquées.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'EXPOSÉ DU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLEVAGE BOVIN

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné la situation tragique de la tuerie de bétail dans la province de Québec et que le ministre a déclaré à la Chambre la semaine dernière qu'il annoncerait cette semaine un programme d'aide aux propriétaires de troupeaux de vaches, je me demande si le ministre a finalement pris une décision au sujet de cette question importante et s'il peut indiquer à la Chambre ce que le gouvernement a l'intention de faire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je sais que les députés ont le droit de poser des questions pendant la période des questions, mais selon moi, l'honorable représentant exagère. Il a obtenu que ce sujet très important soit débattu ce soir à compter de 8 heures. Dans ces circonstances, je ne puis accepter que des questions sur le même sujet soient suffisamment urgentes pour être étudiées pendant la période des questions.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—DEMANDE DE TRANSFERT AU DOMAINE DE L'HABITATION DES CRÉDITS AFFECTÉS À CERTAINS PROJETS DE CONSTRUCTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je reconnais le bien-fondé de la décision que vous avez prise plus tôt et j'aimerais poser plutôt une question au ministre des Finances au sujet de la réunion d'hier entre le premier ministre et les premiers ministres provinciaux. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement étudie sérieusement la proposition de certains premiers ministres, qui, si je ne m'abuse, a été fort bien reçue; ils ont proposé que le gouvernement fédéral remette à plus tard la mise en œuvre de certains projets non urgents comme ceux de construction d'immeubles à bureaux et consacre les fonds affectés à ces projets au domaine de l'habitation.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les premiers ministres étaient tous d'avis que le gouvernement aurait intérêt, dans les régions où l'on assiste à une surchauffe de l'industrie de la construction, à retarder la construction de locaux non résidentiels de manière à permettre à cette industrie de se consacrer à la construction de logements résidentiels. Les premiers ministres estimaient dans l'ensemble qu'il était souhaitable que le gouvernement adopte cette attitude. L'attitude du gouvernement fédéral dépendra des prévisions et de la politique budgétaires.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE MAJORATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX MUNICIPALITÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Étant donné les perspectives de chômage pour l'hiver et le printemps prochains, puis-je demander au ministre des Finances si le gouvernement projette d'augmenter les crédits alloués aux provinces pour être redistribués aux municipalités à des fins d'immobilisation comme la construction d'égouts et d'autres services d'utilité publique ou à d'autres fins analogues.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines qui devra faire certaines de ses annonces et les autres seront faites, s'il y a lieu, le soir de la présentation du budget.

* * *

[*Français*]

IMMIGRATION

LES CONSÉQUENCES DE L'EXPULSION DE CERTAINS HAÏTIENS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné les récentes déclarations de l'honorable ministre à la Chambre à l'effet que le gouvernement désirait stimuler l'immigration de francophones au Canada et traiter avec compassion les victimes d'oppression, le ministre ne croit-il pas que ces deux buts seront contrecarrés par l'expulsion de plusieurs centaines d'Haïtiens du pays, et plus particulièrement de la province de Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, lorsque cette intention du gouvernement quant à l'immigration de francophones a été annoncé, on a précisé que l'immigration devrait être conforme à la législation et aux règlements canadiens. La profonde controverse à propos des Haïtiens de Montréal vient de ce qu'une grande partie sinon la plupart d'entre eux sont entrés au Canada illégalement, sont actuellement en situation illégale, et relèvent donc de la loi sur l'immigration. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'ils soient francophones ni avec leur origine.

Questions orales

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT AU COÛT DES SERVICES DE SANTÉ

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le programme de services de santé, mis en œuvre conjointement avec les provinces à coups de milliards de dollars, entraîne des dépenses qui montent actuellement en flèche et sont, avec une augmentation annuelle de 15 p. 100, une cause importante d'inflation au Canada. J'aimerais demander au ministre si cet important problème a été abordé hier au cours des discussions avec les provinces, parce que l'inflation dans ce domaine signifie que de nombreux services de santé sont actuellement inefficaces ou inexistants.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en désaccord avec ce que vient de dire le député de Brome-Missisquoi, mais il n'en a pas été question hier. Ce problème pourrait faire l'objet d'une discussion les 9 et 10 décembre à l'occasion de la rencontre des ministres des Finances des provinces et du gouvernement fédéral. Le député se souviendra que le gouvernement fédéral a essayé sous la direction de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, actuellement ministre du Travail, et essaie actuellement par l'entremise de son successeur, le ministre actuel, et par mon intervention personnelle d'élaborer de concert avec les provinces une formule susceptible de mettre un frein à l'escalade des dépenses de santé.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Hier, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et il n'a pu assurer à la Chambre que cette question sera à l'ordre du jour des prochaines rencontres des ministres de la Santé. La question que je pose au ministre des Finances est la suivante: puisque le gouvernement fédéral a imposé aux provinces le programme d'assurance-maladie actuellement en vigueur, quelles initiatives a-t-il l'intention de prendre pour résoudre ces difficultés et quand fera-t-il des propositions pour limiter ces dépenses.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, en tant que titulaire du ministère des Finances, je pense que, au cours des deux ou trois dernières années, le gouvernement fédéral a avancé plusieurs propositions qui ont toutes été rejetées par les diverses provinces. Cette question est d'importance vitale, je l'admets, elle mérite encore qu'on s'y attarde et nous continuerons de prendre des initiatives dans ce domaine.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu de plus amples renseignements sur la cause de l'accident survenu dans l'île de Melville, où s'est écrasé un avion de la PanArctic.

[M. Andras.]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. Pour l'instant, je ne connais rien de plus que ce que le député a appris par les journaux. Deux personnes seulement ont survécu. Nous avons des agents sur place qui essaient de découvrir exactement ce qui s'est passé, la cause de l'accident.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE FABRICATION DE SAUCISSES VIENNOISES VÉGÉTALES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné le désaccord et la confrontation qui semblent exister entre le ministre et son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations qu'appuie, semble-t-il, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de la vente de saucisses viennoises faites de produits végétaux et d'autres succédanés de viande, le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si ce désaccord a été réglé ou, s'il est disposé à nier comme à l'habitude ce désaccord, nous dira-t-il si l'autorisation de vendre ces produits est imminente?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour autant que je sache, les entretiens se poursuivent entre les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations et ceux du ministère de l'Agriculture qui cherchent à se mettre d'accord sur l'appellation des produits de manière à ce que le consommateur soit bien au courant de ce qu'il achète et ainsi pour éviter qu'on utilise de fausses appellations pour faire passer le produit pour un composé de viande. Je ne pense pas que nous ayons des objections. Je me suis à ce propos entretenu avec le ministre de la Consommation et des Corporations de l'éventualité d'un accord satisfaisant.

* * *

● (1440)

LES CÉRÉALES

LE BLÉ ET L'ORGE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MAJORATION DU PRIX INITIAL

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné la profonde différence entre le prix initial du blé et de l'orge relevant de la Commission canadienne du blé et le prix des provendes à l'échelon local dans diverses régions du Canada de l'ouest, ainsi que la différence très importante entre le prix initial et le prix définitif, ce qui en fin de compte a des répercussions extrêmement néfastes sur les livraisons aux élévateurs, le ministre peut-il nous dire dans combien de temps nous pouvons nous attendre à voir hausser le prix initial du blé et de l'orge? Sera-ce avant la fin de l'année?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le calendrier des modifications est à l'étude. Il faudrait évidemment étudier les différences de prix, mais toute modification du prix initial n'enlèverait rien au fait que le marché qui ne relève pas de la Commission demeurerait un marché à part, sur lequel s'exprimerait le point de vue des agriculteurs en ce qui concerne certains approvisionnements et leur conception du marché de l'année.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que cette modification est à l'étude, le ministre peut-il nous dire approximativement de quel ordre sera cette augmentation?

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. Je pense qu'a cet égard il vaudrait mieux attendre la décision officielle.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LA TAXE FÉDÉRALE SUR LE PÉTROLE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le pétrole brut est l'un des produits qui ont accéléré l'inflation du fait que nous en importons, aussi l'approvisionnement en pétrole a-t-il toute son importance. Le ministre des Finances, le premier ministre et les premiers ministres des provinces en ont-ils discuté hier afin d'aboutir à un accord sur les ressources des provinces et, en particulier, sur la surtaxe fédérale qui vient s'ajouter au prix initial du pétrole brut par baril, et sur les redevances perçues par les provinces. Il y a-t-il eu un accord à cet égard?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la présentation qui a été faite de la position du gouvernement fédéral sur cette question, mais le problème de la taxe sur les ressources naturelles perçue par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral a bien été abordé hier.

M. Woolliams: J'ai une question supplémentaire. Le ministre voudrait-il mettre la Chambre dans la confidence, comme il l'a fait à Edmonton avec les reporters? Le *Globe and Mail* a parlé des sujets abordés au cours des discussions. Y aura-t-il une sorte de compromis au sujet de la taxe fédérale que les provinces, dans leur ensemble, rejettent parce que le gouvernement fédéral empiète sur les droits constitutionnels des provinces?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député et moi-même avons déjà parlé à la Chambre de l'interprétation qu'il désire donner du jugement d'un journaliste. Je lui dirai simplement que ni le premier ministre ni moi-même n'avons rien révélé des incidences budgétaires de la discussion. Nous avons, aussi ouvertement et franchement que possible, exposé notre point de vue aux premiers ministres des provinces et, au cours de la dernière séance, à M. Lougheed.

Questions orales

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

L'ACQUISITION DES LABORATOIRES CONNAUGHT ET LA HAUSSE DU PRIX DE L'INSULINE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Finances concerne le prix de l'insuline qui a augmenté de près de 20 p. 100 depuis un an. Comme il est demeuré stable pendant des années alors que les Laboratoires Connaught étaient dirigés par l'Université de Toronto, le ministre peut-il expliquer pourquoi on a décidé de rendre lucrative la production de l'insuline après l'acquisition des Laboratoires Connaught par la Corporation de développement du Canada? Le ministre voudrait-il donner des directives à cette société pour empêcher les Laboratoires Connaught de hausser à nouveau le prix de l'insuline fournie à 200,000 usagers au Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on m'a remis à ce sujet un rapport, rapport que je cherche vainement pour l'instant, mais je le communiquerai en détail au député.

* * *

L'ÉNERGIE

LES SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LA MISE EN VENTE DE LA PART DE LA SHELL OIL DES É.-U.—LA POSSIBILITÉ D'ACQUISITION PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La société Shell Canada Ltée a annoncé qu'elle allait entreprendre la construction d'une usine de 1 milliard sur les sables pétrolifères de l'Athabasca bien que son associée, la Shell Explorer Ltd de Houston, (Texas) cherche à se défaire de sa moitié du capital-actions; le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral est disposé à négocier avec la société Shell Canada Ltée en vue d'acquérir la part de son associée et afin que le peuple canadien puisse participer à l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, Shell Canada, Ltd a fait part de son intention d'aller de l'avant et, avec l'assistance de son ancien partenaire, de se chercher un nouveau participant. Comme je l'ai dit l'autre jour, on peut supposer que l'une ou l'autre des sociétés publiques fonctionnant au niveau provincial désirera intervenir dans l'affaire. On peut également imaginer que PetroCanada, une fois constituée, pourrait désirer le faire elle-même. Nous n'avons encore pas donné à entendre que nous aimerions acquérir la participation.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire à poser. Puis-je demander au ministre si l'administration fédérale, par l'intermédiaire de la Corporation de développement du Canada—ou, après sa formation, de PetroCanada—serait disposée à entrer en pourparlers avec le gouvernment concerné, en vue d'une participation publique quelconque à la mise en valeur des sables bitumineux de l'Alberta et du pétrole brut lourd du Nord de la Saskatchewan?

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense que le député n'a pas voulu dire une participation publique ne relevant pas nécessairement du secteur fédéral. Je serais disposé à aborder cette question avec eux et à consulter mes collègues pour savoir si c'est par cette voie que l'administration fédérale devrait s'intéresser aux sables pétrolifères.

* * *

LES POIDS ET MESURES

LE SYSTÈME MÉTRIQUE—L'INDEMNISATION DES ORGANISMES SCOLAIRES EN PRÉVISION DE L'ADOPTION

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme l'adoption du système métrique a été décidée, les services du ministre ont-ils décidé d'indemniser les organismes scolaires, auxquels le changement va coûter $4 par élève dans certains cas, et s'élever jusqu'à $50 dans celui des élèves des établissements de formation professionnelle de l'enseignement public?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, aucune décision m'a été prise au sujet de l'indemnisation. La Chambre aura prochainement l'occasion d'étudier globablement le programme d'adoption du système métrique, en examinant un projet de résolution de la Chambre des communes.

* * *

L'INDUSTRIE

LE BOIS D'ŒUVRE—LE RALENTISSEMENT DU MARCHÉ—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le lundi 28 octobre, comme le ministre était absent, j'ai posé une question au très honorable premier ministre au sujet de la diminution du nombre des mises en chantier qui entraîne une situation désastreuse dans la production du bois d'œuvre surtout en Nouvelle-Écosse, où la société Bowaters-Mersey a annoncé la fermeture de sa scierie de Bridgewater pour le mois de décembre parce qu'elle n'a aucune vente prévue pour 1975. Le premier ministre a dit qu'il prenait note de la question. Je demande maintenant au ministre s'il a pris des mesures récemment pour relancer les ventes de bois d'œuvre tant à l'intérieur de la Communauté économique européenne qu'en Iran ou dans la République de Chine, sur l'île de Taïwan, où il y a un marché pour les produits canadiens?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question précise à la Chambre au début de la semaine.

M. Crouse: Une question supplémentaire. Si j'ai bonne mémoire, monsieur l'Orateur, la question a été posée par un député de la Colombie-Britannique et le ministre a déclaré qu'il avait pris des mesures pour améliorer nos marchés au Japon et au Moyen-Orient, mais il n'a absolument rien dit en ce qui concerne nos marchés au sein de la Communauté économique européenne, en Iran ou à Taïwan. J'aimerais maintenant demander au ministre s'il pourrait répondre précisément à ma question?

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, quand je disais le Moyen-Orient, je voulais évidemment parler de l'Iran. Quant à la deuxième partie de la question, nous avons entrepris de sérieuses démarches en ce qui concerne les autres marchés. Il y a Cuba et l'Islande. J'ai entrepris des démarches en ce qui concerne l'Europe et, tout récemment, nous avons reçu une mission forestière venant de la CEE qui a visité notre pays pour étudier de plus près la situation. Nous avons aussi pris des mesures pour développer le marché du Japon. Je devrai me renseigner en ce qui concerne la nature de nos démarches à Taïwan.

* * *

L'AGRICULTURE

LA RELANCE DE L'INDUSTRIE DU SUCRE DE BETTERAVE—DEMANDE D'EXPOSÉ DE L'ÉTUDE

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture et elle est urgente du fait que le prix du sucre se maintient à un niveau très élevé. Donnerait-il à la Chambre un compte rendu sur les progrès réalisés en vue de rétablir l'industrie de la betterave à sucre dans le sud-ouest de l'Ontario afin qu'on produise davantage de sucre au Canada, ou encore, nous dirait-il s'il en est arrivé à la conclusion qu'il ne parviendra jamais à convaincre ses collègues du cabinet que cette industrie ou même une politique sucrière serait utile au Canada?

● (1450)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas divulguer de grand secret en disant que des discussions sur l'industrie sucrière se poursuivent aujourd'hui même. J'espère pouvoir présenter un rapport au Parlement d'ici la fin de novembre.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES GRAINS DE PROVENDE—ON DEMANDE SI LES APPROVISIONNEMENTS SONT SUFFISANTS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le trois octobre dernier, le président de l'UPA faisait parvenir une lettre au ministre, sollicitant l'assurance que les producteurs du Québec pourraient avoir l'approvisionnement nécessaire en grains pour nourrir le bétail l'hiver prochain.

Le ministre a-t-il répondu à l'UPA, et peut-il donner le contenu de sa réponse? Est-il possible de donner cette assurance? Dans la négative, est-il en mesure de nous dire aujourd'hui si les producteurs du Québec peuvent avoir l'assurance de recevoir les approvisionnements nécessaires?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des représentants de l'Office canadien des provendes sont venus me voir à mon bureau le jour de mon témoignage devant un certain comité. Ils m'ont dit être convaincus que les approvisionnements seront suffisants au Québec et que les provendes seront expédiées au même prix. Pour ce qui est de l'est de l'Ontario, je suis très

optimiste: on verra à répondre aux besoins avant la fin de la saison de navigation; sinon, des dispositions seront prises pour transporter les grains par rail.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA TEMPÊTE D'OCTOBRE DERNIER DANS LES MARITIMES—DEMANDE D'ENQUÊTE AU SUJET DU RETARD À DONNER L'ALERTE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné que la tempête qui s'est abattue sur les Maritimes le 20 octobre dernier a occasionné des pertes humaines et des dégâts de l'ordre de plusieurs millions de dollars dans l'île du Cap-Breton seulement et que l'on affirme que le Service de l'environnement atmosphérique ne l'a pas annoncée à temps, le ministre fera-t-il faire une enquête pour déterminer les causes de cette prétendue lacune et y remédier?

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, il est extrêmement difficile de prédire longtemps d'avance la température, et même la naissance d'une tempête. Nous faisons constamment des études à ce sujet. Et même très récemment un navire de recherches du Canada a participé à des études sur le climat dans la région des Tropiques, recherches qui nous permettront peut-être de prédire la température ou les tempêtes plus de deux jours à l'avance. Mais je peux faire enquête afin de déterminer si, dans le cas qui préoccupe l'honorable député, il aurait été possible de prendre quelque mesure particulière.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LE BOIS D'ŒUVRE—LE DUMPING DE CONTRE-PLAQUÉ AMÉRICAIN AU CANADA

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du représentant de South Shore et elle porte sur le contre-plaqué. Le ministre de l'Industrie et du Commerce sait-il que le contre-plaqué américain est écoulé sur le marché canadien à un prix inférieur de 15 p. 100 au coût de fabrication du même contre-plaqué au Canada. Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les questions ou les instances relatives au dumping doivent être adressées au ministre du Revenu national.

[*Plus tard*]

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je ne sais pas de quel ministre relève l'antidumping. Le ministre a nommé le ministre du Revenu national. Puis-je poser ma question au ministre du Revenu national? Sait-il, lui surtout qui est de Vancouver, que les fabricants américains de contre-plaqué écoulent leurs produits sur le marché canadien, jusqu'à 15 p. 100 de moins que le coût de fabrication au Canada? Dans la région même du ministre, le produit ne se vend pas.

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon bureau n'a pas reçu de plaintes contre le dumping, mais je me renseignerai auprès des fonctionnaires et ferai une enquête sur la question.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il a souvent dit à la Chambre que le budget serait présenté au début de novembre, est-il en mesure de donner la date précise de cet événement tant attendu?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Pas encore, monsieur l'Orateur.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE LEVÉE DE L'INTERDICTION DE LA SOLLICITATION ÉLECTORALE AUX BASES MILITAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme les personnes qui vivent dans des logements situés à l'intérieur des limites des bases militaires canadiennes sont des citoyens qui ont tous les droits de l'électeur, le ministre verra-t-il à faire lever l'interdiction contre la sollicitation électorale, afin que tous le partis puissent présenter leur message aux électeurs qui vivent à la base des Forces armées canadiennes de Rockcliffe, à l'occasion de la prochaine élection complémentaires dans Carleton-Est.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme le député l'a sous-entendu dans sa question, il existe une ordonnance royale qui empêche un officier de permettre à un candidat ou à son agent électoral de pénétrer dans une base pour solliciter les votes pendant une campagne électorale. Cette ordonnance s'applique dans le cas des élections fédérales, provinciales et municipales. Si les militaires mariés ont leurs quartiers à l'extérieur des limites de la base, ils peuvent être visités par les candidats.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre. Si c'est une question de règlement, le problème ne relève-t-il pas du ministre? Les citoyens qui logent quelque part, où que ce soit, n'ont-ils pas tous les mêmes droits politiques?

M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je pense que le député soulève là un point important. Je me ferai un plaisir de l'examiner.

Questions orales

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LE MASSACRE DES VEAUX

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Hier soir, à la télévision, lors du bulletin de nouvelles, on nous a fait voir des scènes du massacre d'animaux à Saint-Bruno, au Lac-Saint-Jean, en plein pays civilisé, ce qui démontre que notre vénéré système économique est en train de soulever l'indignation de tout le monde. Afin de faciliter le débat de ce soir, puis-je demander au ministre de l'Agriculture s'il est d'avis . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je répète la décision que j'ai déjà rendue à ce sujet. Comme nous allons discuter de ce problème ce soir, il n'est pas permis, en ce moment, de poser une telle question pendant la période des questions orales.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA PARTICIPATION DES CINQ ÉVADÉS À DES ACTES DE VIOLENCE—LES RESPONSABLES DE L'ÉVASION

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre peut-il dire à la Chambre si les cinq détenus auxquels il vouait un intérêt tellement particulier qu'il a donné des directives spéciales, et qui ont quand même réussi à s'évader, n'ont pas participé au cours de leur brève période de liberté à des règlements de compte à Montréal, à des vols de banque et à des vols à main armée dont le butin comprendrait une quantité considérable de cigarettes?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, on me dit que ce matin trois de ces évadés ont pris part à un vol de banque. L'un d'entre eux, Mercier, a été atteint d'un coup de feu et grièvement blessé. Frappier a également été atteint et son état serait critique. L'autre serait sorti indemne de la fusillade. J'attends présentement un autre rapport.

M. O'Sullivan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire s'il a établi qui était responsable de la négligence qui a permis cette évasion et si l'on a pris des dispositions relativement à cette négligence?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, on me fera tenir un rapport détaillé de l'affaire demain.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ENTENTE AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE L'AUGMENTATION DE LA PART CANADIENNE DES EXPÉDITIONS MARITIMES—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et à son distingué collègue et voisin de pupitre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à la conférence d'avril dernier où 72 pays ont pour la plupart ratifié ou approuvé en principe la formule des 40-40-20 pour le transport des biens et des denrées importés et exportés. Le Canada s'était abstenu à l'époque de voter sur la résolution qui est actuellement en voie de ratification. Étant donné l'abstention du Canada et l'immense avantage qu'aurait le Canada à augmenter de 1 à 40 p. 100 sa part des expéditions maritimes, le ministre voudrait-il nous dire si le Canada a l'intention de ratifier ce protocole ou cet accord? Si oui, quand le ministre va-t-il nous faire une déclaration en ce sens?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le secrétariat d'État aux affaires extérieures s'occupe de ces questions. Je serai heureux de donner une réponse demain. Nos fonctionnaires sont engagés dans des négociations et je serai probablement en mesure demain de faire connaître exactement notre position au député.

* * *

● (1500)

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILES—LE PROJET DE FERMETURE DE L'USINE FORD À TALBOTVILLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme M. Anthony Fredo, porte-parole de Ford Canada, a récemment annoncé que si les ventes de nouvelles automobiles continuaient à diminuer au rythme actuel, l'usine d'assemblage de petites voitures, à Talbotville, devra fermer ses portes dans la semaine du 25 novembre, le ministre communiquera-t-il immédiatement avec les représentants de l'industrie automobile et ses homologues américains pour essayer d'éviter ou de prévenir cette situation très grave? Je rappelle au ministre que plus de 3,000 emplois sont en jeu.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis très inquiet des répercussions sur l'industrie automobile du ralentissement de la consommation aux États-Unis. J'ai rencontré assez régulièrement les présidents des compagnies canadiennes de fabrication automobile. Je rencontrerai de nouveau le président d'une des grandes compagnies dans un jour ou deux pour discuter avec lui la situation dont vient de parler le député. On m'a dit que cette compagnie équilibrait sa production et que les difficutlés suscitées au Canada devraient être de courte durée.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Les fonctions parlementaires ou ministérielles du ministre comprennent-elles maintenant le pouvoir de décider à quels députés ministériels on permettra de briguer les suffrages aux prochaines élections?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES PARCS NATIONAUX

RIDING MOUNTAIN—DEMANDE DE CONSULTATIONS QUANT AU PROJET D'AMÉNAGEMENT—LA QUESTION DES BAUX

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme on a annoncé à Winnipeg aujourd'hui que son ministère allait dévoiler des plans à long terme pour l'aménagement du parc national de Riding Mountain, assurera-t-il à la Chambre qu'aucun plan directeur ne sera arrêté avant que les gens du Manitoba aient été pleinement consultés?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Dinsdale: Le ministre peut-il aussi nous assurer que la décision de la Cour suprême concernant les baux s'appliquera au parc national de Riding Mountain?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, si c'est la loi du pays, elle s'applique certainement au parc national de Riding Mountain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET AMÉRICAIN DE DÉRIVATION DES EAUX DU LAC MICHIGAN—LE RÔLE DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu du fait que certains membres du Congrès des États-Unis ont menacé de prendre des mesures unilatérales et que la Chambre des représentants des États-Unis étudie actuellement un bill qui permettra de détourner de l'eau du lac Michigan, le gouvernement canadien a-t-il discuté de cette question avec les États-Unis? En outre, puisqu'elle reconnaît l'article IV du traité de 1909 sur les eaux limitrophes, pourquoi la Commission mixte internationale ne s'est-elle pas occupée activement du conflit?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a clairement indiqué qu'il s'oppose à tout nouveau détournement d'eau à Chicago. Des propositions de ce genre sont avancées de temps à autre, surtout pendant les périodes de crue. Chaque fois, le gouvernement a signifié qu'il s'y opposait. Le gouvernement des États-Unis n'a fait aucune proposition officielle au Canada à ce sujet.

* * *

L'IMMIGRATION

LES ENTRETIENS AVEC LES REPRÉSENTANTS DE CERTAINS PAYS DES ANTILLES—LES ACCUSATIONS DE DISTINCTIONS INJUSTES—LA POSITION DU CANADA

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je crois savoir que le ministre et son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, se sont entretenus récemment avec les hauts-commissaires de quatre pays des Antilles qui sont membres du Commonwealth, et ont parlé d'immigration. Est-il vrai que le ministre a, comme l'indique le rapport publié à ce sujet, sévèrement reproché aux hauts-commissaires de s'être immiscés dans les affaires du Canada?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le rapport est fautif et inexact. Mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et moi-même nous sommes en effet entretenus avec quatre hauts-commissaires des Antilles. Nous avons parlé d'immigration de façon très constructive. Ils se sont dits préoccupés au sujet de certaines affirmations de la presse selon lesquelles le règlement que nous avons annoncé plus tard donnerait peut-être lieu à des distinctions injustes. Mon collègue et moi-même avons rejeté de façon catégorique les allégations au sujet de distinctions injustes de ce genre. De fait, les hauts-commissaires ont, si je ne m'abuse, exprimé leur satisfaction dans une déclaration publiée aujourd'hui. Ils ont déclaré qu'on leur avait assuré que les affirmations étaient fausses et se sont dits satisfaits de la réunion. Nous déplorons toute suggestion de ce genre qui pourrait nuire à nos bons rapports avec ces pays.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE REVENU ANNUEL GARANTI—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant. Étant donné que l'inflation galopante fait surtout des ravages parmi les Canadiens dont le niveau de vie se situe à la limite ou en dessous du seuil de la pauvreté, le gouvernement envisage-t-il sérieusement de fusionner et de rationaliser les programmes de services sociaux et de bien-être suivant les lignes d'orientation annoncées par le président Ford pour son pays, c'est-à-dire en instituant le revenu annuel garanti ou en procédant à une consolidation analogue du revenu? Dans l'affirmative, quand nous fera-t-on à cet égard une déclaration, ou quand prendra-t-on des mesures?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député n'ignore pas que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a publié un document à cet égard. Nous continuons à étudier la question avec au moins autant de soin qu'on le fait dans n'importe quel autre pays.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE D'UN MEMBRE DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE AU CONGRÈS DE LA CHEFFERIE À TERRE-NEUVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre suppléant. Quelle sanction disciplinaire a-t-on infligée au membre du personnel du premier ministre qui a participé au congrès de la chefferie à Terre-Neuve? Je pose cette question à cause des accusations formulées dans la presse par le député de Bonavista-Trinity-Conception.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je puis assurer le député que je n'étais pas au courant de ces accusations. Je suis certain qu'elles feront l'objet d'une enquête.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES URBAINES

LA RÉNOVATION DE CERTAINS VIEUX SECTEURS DE MONTRÉAL—ON DEMANDE DES FONDS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines, responsable de l'habitation.

A la suite des démarches infructueuses effectuées à ce jour auprès du gouvernement central, afin de l'amener à débloquer des crédits pour la restauration de vieux logements, et à la suite, surtout, de la déclaration du maire Drapeau de Montréal, au sujet de l'attitude du gouvernement fédéral en matière de rénovation urbaine, le ministre reconnaît-il que les normes des programmes de son ministère ne répondent pas aux besoins sociaux et familiaux des citoyens de nos grandes villes, et est-il déterminé, de concert avec le gouvernement provincial en cause, à appuyer techniquement et financièrement les autorités municipales qui sont résolues, à Montréal ou ailleurs, à faire porter leurs efforts sur la rénovation urbaine, notamment sur la restauration des vieux logements?

[*Traduction*]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, cette question me fait grand plaisir. Je suis entièrement favorable à toute initiative formulée par la ville de Montréal par l'intermédiaire de son gouvernement provincial avec lequel j'entretiens les meilleurs rapports, et qui vise à nous permettre de participer à l'essor de cette ville dans toute la mesure de nos possibilités et de nos moyens. J'aime cette grande ville, et l'idée d'une participation de ce genre m'enchante. Je n'ai nullement l'intention d'empiéter sur le domaine de compétence du gouvernement provincial, mais nous sommes de plein gré prêts à collaborer avec la ville de Montréal et à lui apporter tout le soutien que nous pourrons.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DE PRESTATIONS AUX ÉPOUSES DES PÊCHEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur une distinction injuste. Je me demande si elle ne dépasse pas la compétence des ministres directement intéressés. En l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Les épouses des pêcheurs ne peuvent prétendre aux prestations d'assurance-chômage à cause de l'ambiguïté de la loi et de conflits entre le service des Pêches, le ministère du Revenu national et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le secrétaire parlementaire voudrait-il donc nous dire comment on envisage de faire disparaître cette ambiguïté afin de donner aux femmes un statut égal en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de nous avoir posé cette question. Je crois que le ministère l'étudie présentement.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Je désire poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national. Certaines épouses de pêcheurs bénéficiant de prestations d'assurance-chômage se sont vu refuser ce droit par des règlements émanant du ministère du Revenu national, ce qui est un cas de discrimination. Le ministre a-t-il étudié les plaintes qu'il a reçues à ce sujet? De plus, le gouvernement a-t-il décidé s'il soutiendra les prétentions de ces personnes auxquelles on refuse les prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je pense que la question du député concerne un groupe d'écailleurs de pétoncles dont j'ai reçu une plainte ce matin. Les fonctionnaires de mon ministère examinent cette affaire aujourd'hui.

* * *

● (1510)

LES AFFAIRES INDIENNES

RÉSERVE DE TYENDINAGA—LA PROCÉDURE POUR LA DESTITUTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE BANDE

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, au sujet de la réserve Tyendinaga dans ma circonscription. Les Indiens de cette réserve ont manifesté l'intention de tenir des élections spéciales, comme l'autorise l'usage, pour renverser le conseil de bande officiellement élu. Le ministre peut-il nous dire si des élections de ce genre seraient valides et comment un conseil de bande élu selon les règles pourrait être remplacé par un autre?

M. l'Orateur: Malgré l'urgence apparente de la question, je doute fort qu'il soit opportun de la poser durant la période des questions, vu la réponse qu'elle exige. Peut-être serait-il préférable de la poser par écrit. Néanmoins, le ministre peut y répondre s'il croit pouvoir le faire brièvement.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, les dispositions de l'article 78 de la loi sur les Indiens prévoient les cas dans lesquels un chef ou un conseiller peut être relevé de ses fonctions. Tant que je n'ai pas de preuves positives attestant qu'un chef ou un conseiller a enfreint les dispositions de l'article 78 de la loi sur les Indiens, je ne puis reconnaître la validité d'élections spéciales. J'ai l'intention d'appuyer le chef et les conseillers, qui forment le conseil dûment élu de la bande.

LE REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

LA REPRÉSENTATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ACCUSATION DE CONTRAVENTION À L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil privé au sujet du remaniement des circonscriptions électorales. Comme aux termes de l'Union, en vertu de laquelle la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération, le nombre des représentants de la province à la Chambre des communes doit être augmenté conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, et non pas selon les modifications apportées par la suite et qu'une nouvelle garantie spécifie que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 s'applique à la Colombie-Britannique de la même façon qu'aux autres provinces, le président du Conseil privé voudrait-il nous dire si le gouvernement a obtenu le consentement du gouvernement de la Colombie-Britannique avant d'enfreindre ces garanties en réduisant la représentation de la Colombie-Britannique par rapport à celle de l'Ontario et du Québec?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Aucune initiative de ce genre n'a été prise, à ma connaissance.

M. Reynolds: L'honorable représentant peut-il nous dire alors s'il compte présenter à nouveau le bill sur la nouvelle répartition des circonscriptions électorales dans un avenir prochain?

M. Sharp: Oui. J'espère que nous pourrons traiter de la question d'ici la fin de l'année. Autrement, il nous faudra proroger la loi actuelle, à moins de revenir à la répartition qui a été si vivement critiquée par tous les partis à la Chambre.

* * *

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—DEMANDE DE RELÈVEMENT DES INDEMNITÉS ET D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE LUTTE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une question pour le ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Comme la brucellose qui fait de plus en plus de ravages met les producteurs laitiers au bord de la faillite, le ministre est-il disposé à revoir son programme de contrôle? Est-il prêt en particulier à envisager d'augmenter les indemnités qui leur sont actuellement versées? Sachant que le ministre estime qu'elles sont déjà généreuses, est-il prêt à les augmenter encore?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'aimerais d'abord indiquer clairement que nous revoyons le programme de contrôle, en augmentant, par exemple, le nombre d'inspections, et ainsi de suite. Je suis certain que le député est au courant. Je suis sûr qu'il sait aussi que nous avons déjà augmenté les indemnités deux fois cette année. Nous sommes en train de revoir le montant actuel de ces indemnités pour déterminer si elles sont suffisantes pour permettre aux cultivateurs qui subissent des pertes de refaire leurs troupeaux le moment venu.

Pétrole

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels seront les travaux aujourd'hui, demain et la semaine prochaine?

M. Sharp: La Chambre entamera aujourd'hui l'étude de la motion de deuxième lecture du bill C-32 concernant l'administration du pétrole. Ce soir, évidemment, nous discuterons de la motion d'urgence comme il en a été convenu plus tôt aujourd'hui. Le débat en deuxième lecture se poursuivra, sauf peut-être pour étudier à l'étape du rapport le bill C-22, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada. Une fois l'étude de ces bills terminée, si c'est avant mardi, nous étudierons la motion concernant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avant de passer au bill C-10, à condition qu'il ne nous parvienne pas de questions urgentes des comités.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES INTERPROVINCIAL, D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, avant de passer à la mesure proprement dite, j'aimerais invoquer le Règlement pour soulever la question de la motion même. Comme viennent tout juste de l'entendre les députés, on veut ici renvoyer le bill au comité plénier de la Chambre au lieu du comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics. Celui qui l'avait précédé, le bill C-18, avait été renvoyé lors de la dernière législature au comité permanent qui, bien sûr, avait eu l'occasion d'entendre des témoins et d'en faire une étude approfondie. Je me demande si la Chambre accepterait, maintenant ou plus tard, de modifier la motion afin que le bill soit renvoyé au comité permanent au lieu d'être étudié en comité plénier.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): En réponse à la proposition du ministre, puis-je signaler que nous aimerions attendre un peu et prendre une décision plus tard.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il s'agit d'un des bills du budget, il faudrait le consentement unanime de la Chambre pour modifier la motion afin que le bill soit renvoyé au comité permanent. Les députés pourraient songer aussi à cet aspect de la question.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le bill, qui fait suite au bill C-18 de la dernière législature, a été

présenté à la Chambre à cause d'un changement important dans la conjoncture économique du Canada, changement provenant de forces extérieures. Le principal facteur est, bien entendu, l'action cohésive prise par les pays de l'OPEP qui ont quadruplé cette année le prix du pétrole brut sur le marché international. En plus d'entraîner la modification des lignes de conduite des pays importateurs de pétrole, y compris le Canada, ces mesures ont menacé gravement la base économique du commerce international.

Le Canada n'est donc pas le seul pays à faire face à une crise. Nous avons pris des mesures à l'échelle internationale, comme l'indique l'accord relatif au programme international de l'énergie, qu'a récemment commencé à étudier le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. De par sa situation géographique et sa richesse géologique, le Canada a été moins gravement atteint que bon nombre d'autres pays. Nous sommes cependant touchés par ce changement de situation mondiale et nous voulons jouer un rôle constructif en tant que pays membre de la Communauté internationale, tout en prenant des mesures pour protéger nos propres intérêts.

J'ai parlé des mesures qui ont été prises à l'échelle internationale. Le bill à l'étude cet après-midi concerne les mesures que nous comptons prendre sur le plan national pour protéger nos intérêts étant donné la nouvelle situation. Le bill C-32, concernant l'administration du pétrole, vise à fournir au gouvernement fédéral une base statutaire pour la gestion, nécessaire dans l'intérêt de tous les Canadiens, des domaines importants que sont le commerce international et interprovincial du pétrole et du gaz naturel. Il est essentiel que la mesure soit adoptée pour que le gouvernement puisse continuer à guider sûrement l'économie énergétique du Canada malgré la situation turbulente qui prévaut actuellement sur la scène mondiale en ce qui a trait au pétrole.

Le bill à l'étude est long et contient certains éléments complexes. Les députés reconnaîtront cependant en grande partie les objectifs du bill et son contenu. Les parties du bill qui traitent (1) des redevances d'exportations sur le pétrole, (2) du contrôle des prix du pétrole canadien et (3) de l'indemnité compensatrice du coût d'importation du pétrole sont essentiellement les mêmes que les articles correspondants du bill C-18, que j'ai présenté lors de la dernière législature en avril de cette année.

[*Français*]

A la dissolution du Parlement, le gouvernement a été forcé d'user d'expédients pour conserver deux éléments très importants du bill C-18, soit les redevances sur les exportations de pétrole et les indemnisations aux importateurs de pétrole. Depuis le début d'avril, l'industrie du pétrole a volontairement accepté de recueillir et payer des redevances sur les exportations dans l'attente de cette loi. Les indemnisations aux importateurs ont été payées, grâce à des autorisations spéciales du Gouverneur général, autorisations dont la Chambre a récemment été saisie. En votant le crédit 11a du budget supplémentaire «A» et en approuvant le crédit 52a de ce budget, la Chambre permettait en même temps qu'on verse des indemnisations aux importateurs jusqu'à la fin de cette année.

Ces expédients ne fournissent évidemment pas une base permanente appropriée aux programmes gouvernementaux, et encore moins à ceux qui nous intéressent et mettent en cause des sommes aussi importantes. La Chambre sera consciente de l'importance de porter le plus tôt possible à l'attention du Parlement les termes d'une réglementation appropriée.

● (1520)

[*Traduction*]

J'espère que la plupart des députés, après les longues séances qui ont eu lieu sur le Bill C-18 au comité permanent et après les récentes discussions sur les crédits liés aux indemnités d'importation du pétrole, connaissent bien la situation et le contenu du bill à l'étude et que la Chambre pourra ainsi approuver ces mesures avec célérité sans avoir l'impression qu'elle n'y a pas apporté toute l'attention voulue.

J'aimerais maintenant examiner brièvement la structure du bill C-32, et, en particulier, souligner certains objectifs déclarés du gouvernement au sujet de sa politique en matière de pétrole et de gaz. J'aimerais d'abord attirer l'attention de la Chambre sur la Partie II, le contrôle des prix du pétrole canadien. Un point important, peut-être le point important de notre politique pétrolière et énergétique concerne la fixation des prix du pétrole brut au pays. La politique officielle du gouvernement est que les prix du pétrole au pays devraient être assez élevés mais pas plus qu'il n'en faut pour assurer les approvisionnements nécessaires pour répondre aux besoins canadiens. C'est là un principe assez simple à exprimer, mais j'avouerai que je n'entretiens pas d'illusions sur les difficultés éventuelles de son application. On discerne deux aspects principaux de la question du prix des approvisionnements—un aspect technique et ce que j'appellerais un aspect social.

Pour ce qui est de l'aspect technique, mon ministère continue de reviser et d'élaborer des estimations de la valeur du prix net capable d'attirer les capitaux, la main-d'œuvre qualifiée et la technologie, lesquels si on les applique à nos ressources de base assureront les approvisionnements pour l'avenir. L'aspect social consiste essentiellement à trouver un juste milieu entre les besoins et les intérêts des provinces consommatrices et productrices en tenant compte des revenus nécessaires pour justifier l'exploitation de ces ressources non renouvelables.

Nous devons nous persuader que le prix changera sûrement avec le temps. Pour l'instant, cependant, le prix du pétrole brut est de près de $6.50 le baril sur les lieux d'extraction, en Alberta, et c'est le fruit d'une entente intervenue entre les premiers ministres du Canada sur le niveau approprié des prix jusqu'au 1er juillet 1975. Nous ne prétendons pas que cette entente sur les prix réponde nécessairement à tous les critères qui déterminent les exigences techniques et les impératifs sociaux qui permettent d'en juger. Je persiste à croire cependant qu'elle assure d'une manière satisfaisante un équilibre raisonnable entre les intérêts des consommateurs et des producteurs au Canada tout en protégeant notre économie nationale contre la flambée des prix du pétrole qui s'est produite sur les marchés internationaux l'an passé.

Le prix de base de $6.50, que les premiers ministres ont convenu de fixer lors de la conférence sur l'énergie en mars, aurait pu constituer le prix imposé dont il est question à la partie II, section I, du bill à l'étude. Il eût été assez facile pour le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces productrices de s'entendre pour que ce prix de $6.50 fût le prix imposé prévu dans cette partie du projet de loi.

Alors que le gouvernement espère et désire ardemment que le prix du pétrole des provinces productrices soit toujours fixé à des niveaux acceptables par tous à la suite d'entente avec ces provinces, la prudence élémentaire

exige que l'autorité fédérale, en tant qu'arbitre ultime des intérêts interprovinciaux, se donne à elle-même les pouvoirs nécessaires pour contrôler les prix du pétrole au cas où de telles ententes ne pourraient pas intervenir ou, à supposer qu'elles interviennent, seraient annulées ou ne seraient pas exécutoires. Ces pouvoirs sont exposés à la section II de la partie II du bill à l'étude.

Le gouvernement souhaite vivement ne pas avoir à exercer de tels pouvoirs. Cependant, la possibilité de tensions entre provinces productrices et provinces consommatrices ne laisse d'autre choix à l'autorié fédérale que de se donner à lui-même ce pouvoir latent. En outre, il se peut qu'après s'être mis d'accord sur un prix déterminé à la section I de cette partie du projet de loi, la province ou les provinces intéressées puissent le considérer comme légalement inapplicable et alors, la procédure prévue à la section II devrait s'engager.

La politique fédérale concernant les prix du pétrole signifie que, pour le moment, et peut-être pour quelque temps à venir, le prix du pétrole canadien sera sensiblement inférieur au prix international. La Chambre sait que notre pays produit à peu près autant de pétrole que nous en consommons. A cause de notre géographie, cependant, nous faisons un commerce important de pétrole; nous exportons environ la moitié de notre production pétrolière aux États-Unis et nous importons d'outre-mer environ la moitié de ce que nous consommons. Il nous faut donc faire appel à des mesures spéciales si les consommateurs canadiens veulent profiter d'un prix inférieur au prix international.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, au sujet de la Partie IV du bill relative à la politique de prix unique du pétrole, le deuxième objectif essentiel de la politique gouvernementale sur le pétrole, c'est d'établir un seul prix pour le pétrole au Canada, compte tenu toutefois des différences attribuables au transport et à la qualité du pétrole. En pratique, cela signifie qu'une raffinerie que Toronto devrait payer, pour les matières brutes, le même prix qu'une raffinerie d'Edmonton, compte tenu, bien sûr, des différences qu'entraînent les frais de transport dans ces deux régions.

Cependant, en certaines circonstances dont je reparlerai plus tard, il peut être nécessaire d'alléger certains frais de transport anormalement élevés. De façon analogue, le même pétrole devrait valoir le même prix aux raffineries de Montréal et à celles d'Halifax, et les seules différences proviendront des coûts d'acheminement du pétrole du point d'approvisionnement situé outre-mer à la raffinerie.

En termes de politique gouvernementale, le problème, c'est celui d'ajuster les prix du pétrole des raffineries de Montréal, qui font usage de pétrole brut étranger très coûteux, à ceux des raffineries de Toronto, qui traitent le brut à beaucoup moins cher pour tout l'Ouest canadien.

La division 1 de la Partie IV du bill stipule qu'une partie du mécanisme doit servir à atteindre cet équilibre des prix par la création d'un programme d'indemnisation des importateurs qui a déjà été mis sur pied, en substance, à la suite d'affectations de sommes par le Parlement.

Lors de la première conférence des ministres de l'Énergie, en janvier cette année, on a étudié et accepté le concept de «coussin» en ce qui a trait aux prix internationaux du pétrole dans les régions canadiennes qui doivent importer leur pétrole. Sa mise en application ultérieure a permis d'atteindre l'objectif qui était d'uniformiser les prix du brut aux raffineries canadiennes, en tenant toutefois compte des différences attribuables aux frais de transport et à la qualité du pétrole. Il en est résulté que nous avons assisté, pour la première fois depuis nombre d'années, à une uniformisation remarquable des prix de vente en gros des produits pétroliers.

A titre d'exemple, le prix de l'essence est actuellement le même à Montréal et à Toronto. La différence de prix de l'huile de chauffage dans ces deux villes se mesure en dixièmes de cent. A Québec, on ne paie l'essence qu'un peu plus de 1c. le gallon de plus qu'à Saint-Jean (N.-B.). La variation des prix de l'essence et de l'huile à chauffe dans les Prairies et le Centre du Canada ne fait que refléter les différences dans les frais de transport du pétrole brut à partir duquel ces produits sont raffinés; elle témoigne également de la concurrence particulièrement forte qui existe en Alberta en ce qui a trait au gaz naturel. Nous sommes donc déjà parvenus à appliquer de façon efficace au Canada la politique d'un prix unique pour le pétrole, en dépit des particularités géographiques qui caractérisent notre économie du pétrole. La Chambre est maintenant invitée à apporter une réglementation permanente à cet aspect important de la politique pétrolière.

Le gouvernement attache une grande importance à la politique du prix unique pour le pétrole à travers le Canada. Sans ces mesures, les régions du Canada qui dépendent des importations seraient soumises aux fluctuations des prix internationaux que contrôlent les pays de l'OPEP et devraient actuellement payer, pour s'approvisionner en pétrole, des prix supérieurs de $4 ou $5 le baril à ceux que paient les régions alimentées par des produits qui proviennent de brut d'origine canadienne. Cela créerait une situation intolérable et entraînerait des écarts considérables entre les régions et les industries qui s'alimentent au pétrole. Il est presque impossible d'imaginer les conséquences qui pourraient en découler en ce qui a trait aux niveaux de vie et d'activités commerciales.

Les déclarations des premiers ministres des provinces ne laissent aucun doute sur l'importance qu'ils attachent au maintien d'un contrôle sur les prix, et montrent qu'ils reconnaissent l'influence marquante des prix du pétrole sur les coûts dans notre économie nationale.

● (1530)

[*Traduction*]

Lorsqu'on peut obtenir assez facilement du pétrole d'outre-mer, comme c'est le cas à l'heure actuelle, même si les prix sont élevés et instables, la politique de prix unique pour le pétrole peut être appliquée grâce au Programme de compensation des importations. Cependant, la régularité de nos approvisionnements pétroliers d'outre-mer pourrait encore subir des contretemps comme ceux de l'automne et de l'hiver derniers. Le gouvernement fait tout en son pouvoir pour parer à de telles urgences. Plus tôt cette année, la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie créait un office de répartition des approvisionnements d'énergie qui est maintenant à mettre au point des formules qui permettront de faire face à la conjoncture intérieure advenant une réduction des approvisionnements. Sur le plan international, le Canada a collaboré étroitement à l'élaboration du programme international de l'énergie dont la caractéristique principale est de compter sur un système international de répartition du pétrole.

Vu l'importance de notre propre production de pétrole et de notre industrie de raffinage, le Canada peut faire beaucoup pour parer à l'éventualité d'une réduction de ses approvisionnements d'outre-mer, mais il devra payer le prix. A cause de l'étendue de notre pays, le transport du

pétrole d'une région à l'autre coûte très cher. L'expédition massive de brut de l'ouest, d'abord par la Voie maritime puis par Vancouver et le canal de Panama—un circuit d'environ 8,000 milles—a peut-être aidé plus que toute autre chose l'industrie pétrolière à approvisionner suffisamment le Québec et les provinces de l'Atlantique l'hiver dernier.

Le coût additionnel de cet acheminement par le canal de Panama pourrait être très élevé, atteignant même jusqu'à $2 le baril, soit quatre fois plus que pour le transport d'Edmonton à Toronto par pipe-line. Le transport du mazout résiduel de l'Est, qui a servi à augmenter l'approvisionnement de fuel industriel en Colombie-Britannique, a coûté sensiblement autant.

En cas de crise à l'avenir, ces opérations extraordinaires ne pourraient être exécutées sur le plan pratique par les sociétés que si elles avaient la possibilité de récupérer sur la clientèle le supplément de frais qui en résulterait pour elles, ou que si elles recevaient de l'État une indemnité. La répercussion du supplément de frais sur la clientèle entraînerait nécessairement une dérogation à la politique du prix unique adoptée pour le pétrole, dérogation que le gouvernement n'est pas disposé à tolérer. Mise à part la question de principe, il y aurait évidemment trop de difficulté à répartir entre les régions le supplément de frais de transport.

Le gouvernement propose donc une indemnisation par l'État de la fraction anormale des coûts de transport imposée par la livraison en catastrophe de pétrole dans une quelconque région du Canada frappée par une pénurie de produits. Les pouvoirs nécessaires à cette fin sont prévus dans la Section II de la Partie IV du bill C-32. Cette section entrerait en jeu sur l'initiative du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui ferait une recommandation à cet effet au gouverneur en conseil, lequel ordonnerait à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie d'appliquer la Section II. Ces pouvoirs ne seront exercés qu'en cas de crise.

Il y a lieu de signaler ici qu'il pourrait s'agir d'une situation de crise survenant indépendamment, et peut-être même avant elle, de la déclaration d'un état d'urgence à ce point caractérisé qu'il mette en mouvement le mécanisme de répartition prévu à la loi d'urgence sur les approvisionnements de l'énergie. En fait même, les transferts de produits qu'effectuerait l'industrie pétrolière, avec la garantie d'indemnisation assurée par cette partie de la loi, seraient tout à fait susceptibles de remédier à la pénurie existante sans autre intervention de l'État. Nous estimons que cela pourrait éviter des concours de circonstances exigeant la mise en jeu de l'éventail complet des mécanismes prévus à la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie.

Bref, la Chambre doit considérer cette disposition comme un complément aux pouvoirs accordés par la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et aux initiatives prises dans le cadre du Programme international de l'énergie. L'objectif poursuivi est la sauvegarde des approvisionnements canadiens en pétrole et en énergie en cas de crise, sans dérogation au principe essentiel du prix unique du pétrole sur l'ensemble du territoire.

Le maintien du prix intérieur du pétrole au-dessous du niveau des prix internationaux a comme corollaire la nécessité de ne pas perdre le supplément de recettes qu'apporte au pays la vente du pétrole national sur les marchés internationaux. Le Parlement en a déjà tenu compte lorsqu'il a adopté, en janvier de cette année, la loi sur la taxe d'exportation du pétrole, qui prévoit l'imposition d'une taxe forfaitaire à l'exportation du seul pétrole brut, pendant la période du 1er octobre 1973 au 1er avril 1974. La Partie I du bill C-32 prévoit un «tarif des redevances» applicable à l'exportation du pétrole et des produits pétroliers.

[M. Macdonald (Rosedale).]

Je le répète, les redevances d'exportation sont versées volontairement par l'industrie depuis le début d'avril, mais l'adoption de la disposition de la Partie I est nécessaire pour donner une base légale permanente à la redevance d'exportation. La détermination du montant de la redevance dépend de l'évaluation, par l'Office national de l'énergie, du prix raisonnable et équitable du pétrole canadien sur le marché d'exportation. En fixant ce prix conformément à l'article 83 de la loi, l'Office tient compte de l'intérêt du public.

Le produit de la redevance sur les exportations de pétrole représente un apport important au Fonds du revenu consolidé. A l'inverse, les indemnités pour les importations constituent une charge considérable pour le Fonds. L'estimation de l'importance financière respective de ces deux facteurs doit intéresser vivement la Chambre, mais elle suppose une grande incertitude. Ainsi, les fournisseurs de pétrole outre-mer ont su procéder à des redressements de taxe à effet rétroactif et, bien souvent, les dispositions contractuelles pour l'approvisionnement pouvaient obliger l'importateur à accepter cette rétroactivité comme un passif éventuel. Cependant, notre redevance unitaire d'importation est évaluée chaque mois en fonction de ce qui est censée être une base ferme. Nous avons donc, à l'actif, une redevance sur les exportations «établie une fois pour toutes», mais au passif, le paiement d'indemnités compensatrices du coût d'importation soumises à des changements à effet rétroactif à la demande d'un gouvernement étranger.

La détermination des volumes globaux auxquels s'appliquera la redevance sur les exportations et l'indemnité compensatrice du coût d'importation constitue une autre difficulté. Ainsi, nos taux d'exportation dépendent en partie des conditions du marché américain—difficilement prévisibles—et de la détermination des excédents par l'Office national de l'énergie. Le volume des importations donnant droit à une indemnité, c'est-à-dire la quantité nette de pétrole étranger consommé dans l'Est du Canada, est difficile à évaluer d'après l'expérience passée.

Supposons, toutefois, une redevance moyenne d'un peu moins de $5 le baril et une indemnité à l'importation de $4.50 le baril; supposons l'exportation, en moyenne, de 860,000 barils de pétrole brut et de dérivés du pétrole par jour, et l'importation, en moyenne, de 790,000 barils par jour. On se retrouve avec des frais d'indemnisation d'environ 1.3 milliard de dollars et des recettes d'exportation d'à peu près 1.5 milliard. Je dois dire que ce sont des estimations approximatives et non des prévisions formelles. Je les présente avec quelque hésitation, car je crois que la Chambre aimerait être guidée sur cette question. Toutefois, je dois souligner que les estimations ne sont pas meilleures que les conjectures sur lesquelles elles se fondent et certaines de celles-ci pourraient bien se révéler inexactes d'ici la fin de l'année financière.

● (1540)

Quant aux montants unitaires de l'indemnité d'exportation et d'importation, je m'attends plutôt à ce que la redevance moyenne d'exportation par baril dépasse un peu l'indemnité moyenne d'importation par baril, à cause surtout de la qualité: le pétrole que nous exportons est en général plus léger et renferme moins de soufre que celui

que nous importons. Quant aux volumes globaux des exportations et des importations, nous avons présumé qu'il n'y aurait aucune réduction sensible des taux d'exportation pour le reste de l'année financière. La Chambre sait qu'il s'agit ici d'une question sur laquelle l'Office national de l'énergie a tenu de nombreuses auditions.

Pour ce qui est de l'année financière suivante, il serait téméraire de ma part de présenter maintenant une estimation du solde des recettes et des dépenses. Je dirai simplement que mon ministère étudie constamment cette question.

La Partie III traite du contrôle des prix du gaz canadien. La Partie III, qui porte sur l'établissement du prix du gaz naturel surtout dans le commerce interprovincial et partant, extérieur, dans le cas du gaz acheminé vers les frontières internationales et destiné à l'exportation, constitue une nouvelle disposition des plus importantes et des plus nécessaires à la loi sur l'administration du pétrole.

Le gaz naturel représente une ressource énergétique extrêmement précieuse. Toutefois, en raison du contexte historique, des relations commerciales particulières et des procédures de réglementation de l'industrie gazière, cette ressource est actuellement très sous-évaluée au Canada par rapport aux autres ressources énergétiques. Cette situation malsaine fausse les données du marché énergétique et en ce qui concerne les consommateurs des divers combustibles. Il en résulte parfois un gaspillage d'une ressource précieuse.

Pour éviter toute déformation de l'offre comme de la consommation de combustibles concurrents, il faut adopter une méthode d'établissement des prix intégrée et cohérente. Tous les participants à notre économie énergétique l'admettront, je pense. Le problème, c'est de réaliser cette cohérence de façon à équilibrer les intérêts des consommateurs et les ambitions des producteurs.

La recherche d'un mécanisme approprié d'établissement des prix pour le gaz naturel a fait l'objet de longues discussions avec les producteurs, représentés par l'Alberta, et les consommateurs, représentés surtout par l'Ontario. Nous avons vu ces dernières années que la tension entre ces deux parties se manifestait par des procès et des menaces de refus d'approvisionnement en gaz et même d'obéissance aux lois provinciales. Dans une série d'entretiens que nous avons eus avec les deux gouvernements, parfois ensemble, parfois individuellement, nous avons proposé un système d'augmentation graduelle procurant ainsi un revenu accru à la région productrice mais par étapes, ce qui en amortirait le contre-coup sur les régions consommatrices.

Au cours des quelques derniers mois, nous avons dit que nous espérions certes arriver à un compromis, mais que nous aurions besoin de pouvoirs comme ceux que nous donnerait le bill pour mener à bien toute entente. Nous avons informé les provinces de notre intention d'exercer notre compétence dans ce domaine.

M. Stanfield: Puis-je poser une question?

M. Macdonald (Rosedale): Certainement.

M. Stanfield: D'après les termes que le ministre a employés, ces pouvoirs ne seraient pas utilisés pour imposer une entente, mais pour la mettre en œuvre. Est-ce bien ce qu'il voulait dire?

M. Macdonald (Rosedale): J'aborderai cet aspect dans mes deux prochains passages. Si je ne réponds pas à la question de façon satisfaisante, je serai heureux de répondre à une autre question à la fin. A l'heure actuelle, le prix du gaz destiné à la consommation intérieure est fixé principalement par arbitrage aux termes de l'Arbitration Act de l'Alberta, qui précise les critères qui doivent servir à déterminer la valeur du gaz naturel en fonction de sa valeur en tant que produit sur les marchés desservis. Par «valeur du produit», on entend, aux termes de cette loi, la valeur thermique du gaz naturel en regard du prix des sources d'énergie concurrentes compte tenu de la valeur supérieure du gaz comme carburant.

Le gouvernement fédéral ne s'oppose pas à ce principe d'établissement des prix. Cependant, la hausse de prix du gaz nécessaire pour atteindre la valeur du produit est actuellement telle qu'un relèvement brusque à ce niveau pourrait bouleverser le marché. Par exemple, il pourrait se produire des situations où les consommateurs industriels de gaz devraient se tourner vers d'autres carburants, si le prix du gaz était fixé au niveau de la valeur du produit. Dans ces circonstances, il serait prudent de prévoir une période de transition. Si l'on veut que cette transition s'effectue sans qu'il y ait de confrontation entre les intérêts des producteurs et des consommateurs, la présence du gouvernement fédéral dans ce secteur de notre économie énergétique s'impose.

[*Français*]

C'est là l'objectif que vise la Partie III du bill. Elle vise à réglementer le commerce du gaz, et fixe des objectifs analogues à ceux de la politique pétrolière. En même temps, elle est de plus destinée à maintenir un équilibre entre les prix des combustibles de rechange au Canada.

La façon d'aborder le problème est comparable à celle qui est expliquée dans la Partie II du bill et dans les Parties II et III du bill C-18 du Parlement précédent, à propos du pétrole. Il est prévu que le gouvernement fédéral et les provinces productrices, et ici je reviens à la question de l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), en viendront à un accord sur la fixation du prix du gaz. Si de tels accords ne sont pas conclus, ou s'ils l'étaient mais n'étaient pas appliqués pour quelque raison, ou s'ils étaient déclarés *ultra vires* par un gouvernement provincial, comme c'est le cas pour le pétrole, on a prévu que le gouvernement fédéral lui-même se donnerait des pouvoirs plus étendus. Alors que les objectifs, pour ce qui est du gaz, sont semblables à ceux visés en ce qui a trait au pétrole, les différences dans les principes de transactions commerciales pour ces deux produits permettent d'avoir dans la Partie III du bill une optique un peu plus simple en ce qui a trait au gaz, que dans la Partie II, en ce qui concerne le pétrole. Par exemple, il n'est pas nécessaire, dans le cas du gaz, d'appliquer un système de licences pour régir les mouvements interprovinciaux à des prix sur lesquels on s'est préalablement entendu.

[*Traduction*]

Si je peux revenir un instant à la question du chef de l'Opposition (M. Stanfield), dans les discussions que nous avons eues principalement avec les deux provinces concernées par ce problème, nous avons proposé le principe général d'une élévation progressive vers le niveau de la valeur du produit en ce qui concerne le pétrole et les produits du pétrole, ainsi qu'un calendrier de cinq ans des mesures appropriées que l'on pourrait prendre pour y arriver. Si je ne me trompe, cette question fait l'objet de négociations actives qui, j'espère, seront fructueuses.

Si on en juge d'après les déclarations des différents ministres intéressés, en particulier, je crois, celle du ministre de l'Énergie de l'Ontario, on accepte le principe d'un prix plus élevé, tandis que la déclaration du ministre de

l'Alberta laisse entendre qu'il accepte le principe du relèvement progressif. J'espère que ces acceptations verbales pourront conduire à des accords. Mais, pour des raisons juridiques, un accord devrait être consacré par une action fédérale en ce qui concerne le prix interprovincial du gaz.

M. Stanfield: S'il n'y a pas d'accord, quelle sera la position du gouvernement fédéral?

M. Macdonald (Rosedale): Dans la conjoncture actuelle en ce qui concerne le pétrole et l'huile brute, si les parties ne se mettent pas d'accord ou si, par exemple, elles n'arrivent pas à s'entendre au sujet du gaz naturel à cause du contrôle à long terme, le gouvernement fédéral devra agir conformément aux règlements et fixer le niveau des prix.

[*Français*]

La partie suivante du bill, monsieur l'Orateur, c'est la Partie V: Dispositions générales du projet de loi.

La Partie V confère au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources des pouvoirs administratifs destinés à empêcher les infractions à la loi. Au nombre de ces pouvoirs, citons le droit d'exiger certains renseignements et d'étudier sur place des dossiers, s'il existe des raisons de croire qu'il y a infraction à la loi. En cas de refus, on peut s'adresser à la Cour et obtenir des ordonnances à l'appui de ces droits. D'autre part, le citoyen jouit d'une certaine protection contre des abus administratifs.

De plus, si le ministre le demande, l'Office de répartition des approvisionnements en énergie pourra en outre être chargé d'étudier les prix auxquels sont vendus au Canada le pétrole canadien et étranger, les produits pétroliers et le gaz, et pourra adresser des rapports et des recommandations au ministre.

Enfin, la Partie V exige que le ministre soumette au Parlement, pour chaque exercice financier, un rapport sur le montant des revenus tirés des redevances sur les exportations exigées conformément à la Partie I, et sur le total des indemnisations versées conformément à la Partie IV.

● (1550)

[*Traduction*]

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'invite la Chambre à étudier soigneusement et à adopter rapidement le bill C-32. Les députés connaissent assez bien dans l'ensemble les objectifs de ce bill, qui constituent des éléments stables d'une politique énergétique nationale intégrée. Les dispositions concernant la redevance d'exportation, l'indemnité d'importation et le contrôle du prix du pétrole sont pour l'essentiel les mêmes que celles du bill C-18 de la dernière législature. Les modifications apportées reflètent l'expérience et les connaissances acquises au cours des mois qui se sont écoulés depuis.

Les mesures de contrôle du prix du gaz sont une réponse logique à l'instabilité de la situation actuelle en matière d'établissement du prix du gaz. Les dispositions de la section II de la Partie IV concernant l'indemnité à verser en cas des transferts d'urgence de pétrole à diverses destinations canadiennes constituent à mon avis une mesure de prudence dans la conjoncture instable actuelle du marché mondial d'approvisionnement en pétrole, et un complément indispensable aux mesures déjà adoptées ou envisagées.

La majorité des premiers ministres ont cautionné d'importants aspects de notre politique énergétique et pétrolière, bien qu'il soit objectivement difficile de dire—et j'insiste maintenant sur ce point—que l'Alberta est d'accord avec nous en ce qui concerne l'établissement du prix du gaz. Les ministres de l'Alberta ont déclaré que, naturellement, ils s'opposeraient à notre optique à cet égard. Je crois aussi que notre orientation politique est largement approuvée par la population. Cette concordance de vues s'est généralement traduite par des mesures provisoires ou officieuses. Le Parlement doit désormais exprimer de façon officielle sa volonté à cet égard, telle qu'il l'a manifestée dans le bill C-32 sur lequel porte notre débat et qui tranchera la question. Merci, monsieur l'Orateur.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame l'Orateur, c'est la deuxième fois que nous discutons des principes de ce bill. Quand le bill C-18 a été présenté lors de la dernière législature, nous pensions qu'il s'agissait simplement de rédiger un texte de loi reflétant l'accord auquel étaient parvenus les 11 gouvernements le 27 mars de l'année dernière. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) nous a dit aujourd'hui que certaines modifications y avaient été apportées à la suite de l'expérience des quatre ou cinq derniers mois. Cela signifie, madame l'Orateur, que tout est remis en question, et la nouveauté et la différence, c'est que ce que nous pensions être une mesure provisoire s'avère définitive. Nous pensions que le précédent texte de loi n'était qu'un mode provisoire d'application de l'accord conclu par les 11 gouvernements, mais les propos du ministre montrent clairement qu'il entend donner à cette mesure de contrôle des prix un caractère permanent.

Il est clair que cette mesure permanente concerne tous les produits tirés du pétrole brut, des sables bitumineux et du gaz naturel. Le ministre n'a cessé de souligner que cette mesure s'inscrit dans le cadre d'une politique énergétique d'ensemble, aussi devons-nous en conclure qu'elle s'appliquera ensuite à l'électricité et à l'énergie nucléaire. La situation est donc entièrement différente, de celle où nous nous trouvions au printemps dernier.

Le débat en 2e lecture dura alors deux jours. Les sept orateurs qui y participèrent au nom de l'opposition officielle mentionnèrent le danger de s'aventurer sur le terrain brûlant des relations fédérales-provinciales, et ils présentèrent des moyens de renforcer et d'améliorer le bill. En comité, nous avons voulu agir en gestionnaires prévoyants, nous avons scruté les termes du bill à l'étude et examiné les méthodes de vérification de comptes. Nous avons appelé des témoins comme la société Imperial Oil du Canada et le procureur général de l'Alberta. Grâce à ce dernier, nous avons découvert que, si la plus grande partie du bill correspond à un accord conclu entre les 11 gouvernements, ce n'est pas le cas de la Partie III.

Dans la Partie III, nous voyons que, devant des questions du ressort du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, nous avons besoin de toute l'aide et toute la compétence des gens qui font partie de notre système de communications et de consultation. Le procureur général de l'Alberta nous a dit en termes non équivoques que la Partie III non seulement ne faisait pas partie de l'accord conclu entre le premier ministre (M. Trudeau) et les dix premiers ministres provinciaux, mais que l'Alberta ne pouvait y consentir. C'est tout simplement reconnaître l'efficacité de l'administration et admettre qu'en l'absence d'un accord, le gouvernement fédéral a le pouvoir d'imposer unilatéralement un contrôle des prix au Canada et qu'il entend l'utiliser. A mon avis, la question du contrôle des prix, comme le montrent les décisions rendues jusqu'ici par les tribunaux, relève simplement du domaine des provinces.

L'été dernier, c'était les élections et j'ai eu alors l'impression que le gouvernement, ainsi que d'autres partis,

s'opposaient au contrôle des prix et des salaires. Mais cette nouvelle législature débute à peine que le gouvernement s'empresse de présenter un bill qui ne doit pas simplement nous aider à traverser la crise du pétrole; il s'agit bel et bien d'une mesure permanente de contrôle des prix. Ce premier pas dans le domaine de la réglementation mènera au contrôle d'autres produits, madame l'Orateur., et le cas échéant à la réglementation des salaires. C'est une chose à retenir pendant le présent débat. Le gouvernement s'est opposé pendant la campagne électorale au contrôle des salaires et des prix mais maintenant il invoque le prétexte des difficultés du marché pétrolier de l'automne dernier pour présenter cette mesure en lui donnant un caractère permanent.

Madame l'Orateur, quoi qu'en pensent certains de mes collègues et certains ministres provinciaux, je tiens à féliciter le ministre pour la façon dont il a réussi à se tirer d'affaire et à traiter d'un des sujets les plus complexes et compliqués au monde actuellement, soit l'énergie sous forme de pétrole et de gaz. J'ai passé ma vie à étudier les questions économiques concernant le pétrole, le gaz et les industries énergétiques connexes et je veux être le premier à reconnaître que le ministre a très bien fait son travail. Par contre, il faut dire que certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre, je l'espère, entretiennent des doutes sérieux sur l'empressement manifesté par le gouvernement et j'ajouterai—de façon maladroite—à s'orienter dans la voie de la réglementation des prix et des salaires, à quoi en fin de compte aboutira le bill. Alors que j'examine le projet de loi, j'énoncerai certains principes auxquels nous souscrivons tous; ils figurent dans le bill.

● (1600)

Tous les partis en Chambre espèrent que, Dieu aidant, nous aurons à notre disposition de l'énergie pendant plusieurs décennies et que nous serons avantageusement placés dans notre monde concurrentiel pour fournir de l'énergie à de meilleurs prix à tous les Canadiens. Les prix doivent être meilleurs non seulement pour le bien-être des consommateurs et de l'industrie, mais aussi pour attirer des investissements vers notre pays. Nous les attirerons parce que nos ressources énergétiques moins chères encourageront la mise en route des industries des secteurs secondaire et tertiaire. Tous les partis appuient ce principe. Ce projet de loi nous permettra de le réaliser. Cela, nous ne le contestons pas.

J'ai noté avec intérêt que le ministre avait changé d'attitude au sujet du prix du pétrole. La plupart d'entre nous croyons que si le système doit fonctionner, le prix minimal au Canada devra être rajusté au bout d'une certaine période pour qu'il approche raisonnablement les prix mondiaux, sinon des tensions intolérables se manifesteraient dans l'industrie. Le ministre vient maintenant nous dire que le prix doit être beaucoup plus bas. Ce faisant, tous les consommateurs du Canada l'appuient. Cependant, il a ajouté que le prix doit être assez élevé pour attirer au pays les capitaux nécessaires à la continuité des approvisionnements de pétrole, de gaz et des autres ressources énergétiques. C'est là que la sagesse de Salomon doit se manifester.

J'hésite à déclarer carrément que, selon les preuves dont disposent les représentants des régions productrices, le prix de $6.50 ne suffira pas à assurer du pétrole et du gaz pour l'avenir et ne nous permettra pas de répondre aux besoins des consommateurs et de l'industrie. Je sais qu'au moment où le ministre est entré dans le jeu, il a parlé des prix mondiaux et des prix payés à Montréal. Il laisse entendre maintenant que le prix devra être très inférieur, ce qui va ravir tous les consommateurs canadiens. Il a même déclaré qu'il espérait que le prix serait assez élevé pour favoriser la production. Personne à la Chambre à mon avis ne peut donc prétendre savoir à quel niveau se situera ce prix le cas échéant. Je suis certain que le ministre estime, comme la plupart d'entre nous, que le prix du pétrole sera à peu près équivalent au prix du gaz nécessaire pour fournir une énergie thermique équivalente. Il en va de même pour les autres combustibles.

Le gouvernement et l'opposition officielle ont accepté le principe de la hausse par étapes, pour éviter à nos concitoyens d'être traumatisés en passant de $3 le baril, prix que nous avons payé aux Arabes pendant 50 ans pour leur voler leur pétrole, à $11 le baril. Nous convenons tous que le prix doit augmenter mais qu'il doit y avoir un écart entre le prix mondial et le prix canadien. Il est possible, grâce au bill à l'étude, que ces augmentations soient appliquées par étapes. Cela exigera une consultation permanente entre provinces productrices et consommatrices, quotidienne ou hebdomadaire car la conjoncture évolue rapidement.

Nous sommes également d'accord sur un autre principe. En cette période d'adaptation, au cours de laquelle le prix passe de $3 le baril à un niveau, encore inconnu, qui sera en rapport avec le prix de l'énergie en général, il faut absolument venir en aide aux consommateurs pour leur éviter le choc de la hausse soudaine des prix internationaux. On a dit ici que le Canada doit beaucoup à la population de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui a bien voulu se charger d'assurer une partie de cette assistance financière. Les manchettes des quotidiens du Québec, de l'Ontario et des Maritimes ne disent pas que les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, défavorisées il n'y a que quelques années, aident les Canadiens qui utilisent des produits pétroliers, que ce soit pour leur voiture ou pour chauffer leur maison.

C'est ainsi que ces provinces fournissent 1.3 milliard de dollars par année aux consommateurs situés à l'est de la vallée de l'Outaouais. Elles aident également les autres Canadiens. Les propriétaires de ces ressources fournissent une aide financière aux habitants de l'Ontario comme à ceux des autres provinces consommatrices. La solidarité ainsi montrée par des Canadiens à l'égard de leurs compatriotes consommateurs de produits pétroliers—automobilistes, propriétaires de maisons ou industriels—témoigne de la solidité des liens qui unissent la nation.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Si les provinces de l'Ouest ont bien voulu accepter la tâche énorme de fournir une aide aux consommateurs canadiens de produits pétroliers, aide se chiffrant entre 2.5 et 3 milliards de dollars par année, le bill ne précise pas pendant combien de temps la population de ces deux provinces devra continuer d'assurer cette assistance, étant donné l'épuisement graduel d'une ressource qui disparaît d'heure en heure. Cela m'amène au quatrième principe sur lequel tous les partis sont d'accord, je pense. Lorsque nous avons examiné un bill de ce genre au printemps dernier, on a parlé d'une compensation pour les provinces productrices de pétrole. Le bill du printemps dernier n'en faisait pas mention. Dans le bill à l'étude, malgré tout ce que nous avons pu dire sur l'exploitation des sables pétrolifères et la production de gaz naturel, aucune compensation n'est prévue pour les provinces productrices.

Pétrole

Je sais qu'on avait convenu à cette réunion des premiers ministres de rembourser 100 millions de dollars à la Saskatchewan et un montant différent à l'Alberta. Cela ne correspond toutefois pas du tout au fardeau considérable que supportent ces deux provinces dans l'intérêt de l'unité nationale.

● (1610)

Le ministre a entendu parler en comité le printemps dernier des amendements qui ont été proposés. Ils n'avaient pas été présentés au comité, mais révélés aux représentants des divers partis. Ces amendements reconnaissaient ce que l'Alberta et la Saskatchewan font au nom de l'unité nationale. La mesure législative devrait consacrer l'intention du gouvernement fédéral de fournir une certaine compensation raisonnable en cas d'excédent.

Le cinquième principe qui devrait, à mon avis, être incorporé dans le bill, c'est celui de la consultation. Quand il y a exercice de juridictions à l'échelon fédéral et provincial, il y a toujours chevauchement. Dans le cas de certaines de nos ressources, comme l'agriculture et la pêche, la constitution prévoit des pouvoirs égaux ou des pouvoirs distincts aux deux paliers de gouvernement. Dans le domaine du pétrole cependant, la responsabilité en matière de propriété et d'usage de ces ressources en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des modifications à la loi sur les ressources naturelles de l'Alberta et à la loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan est entièrement incontestable. Ces ressources sont la propriété des habitants de ces provinces.

Par conséquent, comme l'a fait remarquer le chef de l'opposition (M. Stanfield), ce principe de consultation devrait être consacré par cette mesure législative. Si on ne parvient pas à s'entendre de plein gré, on devra supporter au palier fédéral un gouvernement centralisé et bureaucratique. Selon moi, qu'ils appartiennent ou non aux provinces riches en pétrole, les Canadiens ne veulent pas de ce principe tout simplement parce que les gens de l'Alberta et de la Saskatchewan forment un groupe minoritaire. Ce principe s'applique maintenant à toutes les régions qui ont un potentiel de ressources.

C'est au sujet de la consultation que le bill ne réussit pas à surmonter l'épreuve que nous avions tous acceptée. Au printemps, nous ne savions pas au juste quelle était notre position à l'égard de ce problème constitutionnel. Presque tous les conservateurs qui ont parlé sur cette question ont prédit le danger. Nous ne nous sommes pas opposés au bill de façon active, catégorique, décidée, parce que nous pensions qu'il s'agissait d'un accord provisoire entre les dix provinces et le premier ministre (M. Trudeau) et que nous n'en entendrions plus parler dans un an ou deux. Toutefois, lorsque nous avons pris connaissance du budget du 6 mai et lu les dispositions selon lesquelles le gouvernement fédéral déclarait la guerre à toutes les provinces sur le plan constitutionnel et économique, la mesure à l'étude reflète alors une tendance extrêmement dangereuse. Tout ce qu'il nous reste à faire, c'est nous lever et crier, espérant que les Canadiens nous entendront, que les règles du jeu ont été changées. L'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est très clair. Je le cite:

Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont sis et situés, ou exigibles . . .

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

C'est on ne peut plus clair. L'article 125 stipule que:

Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

Nul gouvernement provincial ne songerait à imposer de droit sur les parcs nationaux qui sont constitués à même des terres fédérales qui nous appartiennent, car la Constitution l'interdit. Pourtant, dans son budget du 6 mai, le gouvernement a fait fi de la constitution en déclarant que tout impôt provincial ou redevance faisant partie d'un bien, du fait qu'une partie est payable au gouvernement provincial du droit de la Couronne, ne saurait être exempté; il est donc assujetti à l'impôt. C'est cette entorse à la constitution qui n'est vieille que de 107 ans qui fait partie du débat. Seulement à considérer le mécanisme mis en place par le gouvernement fédéral pour fixer en permanence et unilatéralement le prix du pétrole traditionnel, du gaz naturel et du pétrole synthétique tirés des sables bitumineux, on se rend bien compte de la voie dans laquelle on s'engage.

A lire les diverses lois qui portent sur la question, l'obligation qui incombe à chacun de nous est simple. Respectons-nous l'accord sur lequel le pays est fondé? Je viens d'une région qu'on appelle aujourd'hui la province de Saskatchewan. Elle n'a pas été traitée sur un pied d'égalité quand elle a été établie en province. Les anciens ont lutté contre la décision de 1905 qui faisait de nous une colonie. La roue de la Fortune a bien tourné et un gouvernement conservateur a été élu à Ottawa. Nous avons enfin obtenu justice. Je parle de la loi de 1930 des ressources naturelles de la Saskatchewan. Je vais en lire le préambule. Je sais que tous les esprits de nombreuses années d'efforts politiques sont avec moi en ce moment. Je cite le préambule:

En considérant que le gouvernement du Canada désire que la province soit traitée à l'égal des autres provinces de la Confédération quant à l'administration et au contrôle de ses ressources naturelles, à dater de son entrée dans la Confédération en 1905;

En 1930, le gouvernement conservateur au pouvoir avait rendu justice à la Saskatchewan et à l'Alberta. Il nous a assurés l'égalité avec les autres provinces et le contrôle de nos propres ressources. Je cite encore:

En considérant que le gouvernement de la province prétend qu'avant que la province fût constituée et entrée dans la Confédération comme susdit, le Parlement du Canada n'était pas compétent pour décréter que les ressources naturelles situées dans la zone maintenant comprise dans les limites de la province devaient appartenir à la Couronne et être administrées par le gouvernement du Canada pour les fins du Canada, et qu'il n'avait pas le droit d'administrer lesdites ressources naturelles autrement que pour le bénéfice de ceux qui résidaient dans ladite zone.

Il est ensuite mentionné que cette convention a été conclue et signée. S'il doit y avoir des changements, des dispositions en ce sens sont incluses dans l'article 26:

Modification de la Convention

26. Les dispositions précédentes de la présente Convention peuvent être changées d'un commun accord ratifié par des lois concurrentes du Parlement du Canada et de la législature de la province.

Je ne réclame pas de loi pour ratifier ces accords. Confisquer les ressources d'autrui en vertu d'un accord mutuel est une chose. Je dis simplement que c'est un bill minable parce qu'il ne parle pas de la nécessité d'en arriver à un commun accord avec la victime.

● (1620)

M. Saltsman: Indemnisation suppose qu'il n'y a pas d'accord.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'entends une voix . . .

Une voix: Dans le désert!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): ... celle de celui qui, en août dernier, a entendu d'autres voix lui dire que le premier ministre voulait une politique de compression des prix. Cette personne a entendu l'appel et a répondu que le moyen était d'imposer des contrôles sur le pétrole et une taxe à l'exportation. Le père du projet de loi ne siège donc pas de l'autre côté de la Chambre, mais il est celui que je viens d'entendre.

M. Saltsman: Appelez-moi simplement papa!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je veux laisser à l'ancien chef du Nouveau parti démocratique le temps de prendre part au débat avant 5 heures; je termine donc. Je soutiens que le budget du 6 mai était une attaque contre toutes les provinces, non pas seulement contre les provinces arables de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Une voix: Expliquez-vous!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Quand vous dites à toutes les provinces que si elles imposent leur ressources à 50 p. 100, le gouvernement fédéral viendra leur prendre ces 50 p. 100, ce n'est plus une bataille entre l'Alberta ou la Saskatchewan et le gouvernement central. Toutes les provinces sont menacées, que ce soit la Colombie-Britannique avec ses forêts, l'Ontario et le Québec avec leurs mines ou Terre-Neuve avec son énergie hydraulique. Chaque province qui a des ressources naturelles est menacée. Même les taxes foncières imposées par l'Ontario sont vulnérables. Si les provinces considèrent toujours que la constitution a accordé certains pouvoirs au gouvernement fédéral et leur en a laissé certains autres, elles doivent reconnaître que le budget du 6 mai n'était rien de moins qu'une déclaration de guerre.

Si on se reporte aux jugements qui ont été rendus sur les questions fiscales par les tribunaux depuis des décennies, chaque fois qu'une province a imposé une taxe conformément à ses droits constitutionnels et que cette taxe empiétait sur une autre taxe déjà imposée par le gouvernement central, la province a perdu sa cause. De même, lorsque le gouvernement fédéral cherche, dans les limites de sa compétence, à imposer une taxe qui a pour effet d'annuler une taxe imposée par une province, les tribunaux considèrent que c'est le premier gouvernement à imposer la taxe, s'il est dans son bon droit, qui doit avoir gain de cause.

Cette question sera traitée plus tard par les membres de mon parti plus versés que moi dans les questions constitutionnelles. Cependant, je connais assez bien l'histoire pour pouvoir assurer les députés qu'il existe un grand nombre de précédents à ce sujet. Je n'inscrirai au compte rendu qu'une citation en guise d'exemple. L'auteur de ce livre s'appelle Laskin et l'ouvrage dont je tire la citation porte sur le droit constitutionnel canadien. Dans le passage, l'auteur confirme ce que je viens de dire:

> Ni la province, ni le dominion, ne doivent utiliser leurs pouvoirs de taxation respectifs pour annuler des pouvoirs conférés par l'autre à ses fonctionnaires ou pour en affaiblir substantiellement le statut.

Cela signifie qu'aucun gouvernement agissant dans les limites de sa compétence ne peut faire quoi que ce soit pour affaiblir ou rendre inefficace l'autre gouvernement dans l'exercice de pouvoirs qui relèvent de sa compétence. Un gouvernement ne peut renier ce que fait l'autre. Mais c'est ce qui s'est produit dans ce budget. Je sais, et les Canadiens savent, que, dans ce budget, nous assistons à une lutte pour le pouvoir entre des gouvernements assoiffés d'argent, et je ne fais guère de différence entre les provinces et le gouvernement fédéral dans cette bataille. J'ai apporté à l'intention de certains de mes collègues par trop naïfs la déclaration d'un membre du Cabinet sous ce régime impérialiste. Il parlait à Estevan, pendant une campagne électorale. Ce ministre—tout le monde sait de qui il s'agit—a dit qu'il était permis, autrefois, de réclamer des redevances, car elles étaient relativement peu élevées. Mais depuis que ces redevances se sont transformées en un fort impôt provincial, c'est mal.

Autrement dit, tant que, sous le couvert de la constitution, on se contente de prendre des «miettes» sous forme de redevances, le gouvernement fédéral n'intervient pas; mais si, toujours en vertu de la constitution, on demande davantage, c'est inacceptable. C'est un nouveau principe de justice. Le même ministre disait aussi que les provinces prenaient une part inéquitable de nos revenus et que le budget devait empêcher cet état de chose.

Ce sont là des passages du discours du ministre. Le ministre a dit que si l'on autorisait les provinces à prélever des redevances, elles verraient à demander le plus possible. Imaginez cela. Comme copropriétaire, vous vous êtes contenté de un huitième. Puis la valeur augmente tellement que vous demandez la moitié et que vous l'obtenez. C'est bien de prendre un huitième mais c'est mal de prendre la moitié. C'est ce qu'a dit le ministre de la Justice (M. Lang). Imaginez les provinces qui demandent plus d'argent! C'est abominable! Pour être bien franc, je pense qu'elles ont demandé un peu trop, mais il est arrivé que le gouvernement fédéral s'en est mêlé et a commencé à se servir lui aussi.

Une voix: Pour le bien de la majorité des Canadiens.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le ministre de la Justice a également dit que les impôts sur le pétrole devraient être les mêmes où que soient situés les puits. Il n'aime pas que l'on impose des taux différents. Mais qu'y a-t-il de mal à ce que l'on fixe un taux différent pour chaque province? Voilà pour le ministre de la Justice.

Cette loi fut au début un projet temporaire qui maintenant doit devenir permanent. Il aura des incidences sur les sables bitumineux, le gaz naturel et l'aménagement hydro-électrique, y compris le projet de la Baie James. Cela devra faire le bonheur de M. Bourrassa. Il aura des répercussions sur le projet du Labrador. M. Moores nous arrivera aussitôt. Il aura des répercussions sur l'aménagement du fleuve Columbia. Le beau monsieur viendra ici donner des conférences de presse. Lorsqu'on commencera à aménager la baie de Fundy, je vois le premier ministre de Nouvelle-Écosse arriver ici par le premier train, sinon avec son avion. Il faut englober l'énergie hydro-électrique si l'on veut tout contrôler. L'Ontario construit quatre grandes centrales d'énergie nucléaire. Il faudra qu'elles soient assujetties au contrôle du gouvernement fédéral. Il devra en être de même de tous les autres aspects de l'exploitation des ressources des provinces.

● (1630)

Enfin, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de vous faire observer que ce bill ne traite pas à fond des étapes à franchir. Il ne prévoit ni échange de concessions ni consultation. C'est là, à mon avis, une tendance qui commence à se manifester, une tendance à orienter le pouvoir centralisé vers les bureaucrates à Ottawa. Par ailleurs, le gouvernement est prêt, lorsque les provinces ont le haut du pavé, à détruire les exploitants de ressources en se livrant à cet innocent jeu de ping-pong. Je dis carrément, monsieur l'Orateur, qu'aussitôt que le gouvernement sera en mesure

de contrôler les prix et les salaires, c'est le consommateur qui en souffrira.

En deuxième lieu, les grandes possibilités que représentent nos ressources, en particulier en énergie et en eau, sont compromises dès que des contrôles gouvernementaux sont mis en place. Nous savons que le gouvernement s'est aliéné l'Ouest et essaie de nous ramener aux temps de la colonie, dont nous sortons à peine.

En dernier lieu, le bill ne garantit pas le principe de la consultation. Nous n'avons pas, comme il y a 35 ou 40 ans, le temps de passer par toutes les longues étapes nécessaires pour inscrire ces choses dans les statuts. Cependant, si le bill contenait un article prévoyant que le gouvernement doit tenir des consultations et que les décrets peuvent tenir lieu de légalisation statutaire de son action, je crois que nous pourrions l'appuyer. Je propose que le bill soit renvoyé aux rédacteurs avant qu'on demande à la Chambre d'accepter un changement aussi important dans les pratiques constitutionnelles de notre pays.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le bill C-32, qui sera appelé la loi sur l'administration du pétrole, comporte certains aspects que les membres du Nouveau parti démocratique appuient et que nous avons été les premiers à proposer à la Chambre. Il en comporte également d'autres qui nous inspirent de sérieuses réserves.

Permettez-moi d'abord de parler des aspects du bill que nous approuvons. Le bill donne force de loi à deux politiques que le Nouveau parti démocratique presse le gouvernement d'appliquer depuis au moins deux ans. La première est l'établissement d'un système de double prix pour le pétrole qui maintiendrait les prix canadiens au-dessous du prix mondial et qui imposerait une taxe à l'exportation ou redevance tarifaire, de façon à diriger vers le Trésor public la différence entre le prix intérieur et le prix mondial. A notre avis, cet argent pourrait servir à compenser les prix plus élevés que doivent payer les Canadiens à l'est de la vallée de l'Outaouais pour le pétrole importé, et j'espère qu'une partie de ces recettes seront aussi utilisées par le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces productrices pour exploiter, au moyen d'une entente conjointe quelconque, de nouvelles sources de pétrole sous régie publique.

Nous approuvons un deuxième aspect du bill qui tend à établir un seul prix pour le pétrole auquel viennent s'ajouter bien entendu, des frais de transport et de manutention, de sorte que tous les Canadiens puissent bénéficier également de nos ressources pétrolières. Notre parti voit ces dispositions d'un bon œil; par contre, nous éprouvons de vives inquiétudes à l'égard de la méthode d'indemnisation au cartel du pétrole comme aussi des prix accrus qui seront versés à l'avenir aux compagnies de gaz, d'après ce que laisse entendre le ministre.

Nous pourrons discuter ces questions à fond quand, du moins je l'espère, le bill sera renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics et lorsqu'il reviendra à la Chambre à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture. D'autre part, il me semble que nous devrions étudier la question beaucoup plus étendue d'une politique nationale du pétrole dans le cadre d'une politique énergétique d'ensemble pour le Canada.

Point n'est besoin, j'imagine, de rappeler aux députés combien notre développement futur, notre survivance, dépendent de l'énergie. Napoléon aurait dit: Il faut nourrir la troupe pour qu'elle marche. On ne saurait douter que le progrès d'un pays industriel, comme sa détérioration, est proportionné à la disponibilité de ses approvisionnements en énergie. Sans approvisionnement suffisant le niveau de vie au Canada pourrait reculer à celui du siècle dernier. Nous devons donc nous demander ceci: Avons-nous une politique énergétique nationale? Avons-nous une politique nationale du pétrole et du gaz. Si oui, quelles sont-elles? A mon avis, le peuple canadien n'a pas de politique nationale du pétrole. Ce que nous avons, c'est une politique du pétrole imposée aux gouvernements canadiens successifs par les grandes sociétés pétrolières dont la plupart ont leur siège social aux États-Unis.

J'ai trouvé très intéressant le discours qu'a prononcé au Sierra Club d'Ontario M. Robert Macaulay, ancien ministre du cabinet ontarien qui a représenté le gouvernement de l'Ontario auprès de l'Office national de l'énergie et qui a occupé le poste d'avocat-conseil auprès de l'office ontarien de l'énergie. Voici un passage du discours de M. Macaulay:

> Les Canadiens font face à un grave problème énergétique—c'est une question de vie ou de mort, pour ainsi dire. L'Amérique du Nord s'est nourrie d'illusions. Depuis 10 ou 20 ans, le gouvernement canadien erre sans direction aucune dans le domaine de l'énergie.

Le cartel nord-américain de l'énergie l'a rendu apathique. Personne ne conteste, ce qui d'ailleurs est de notoriété publique, que l'industrie a exercé une influence marquante sur la politique du gouvernement face à l'indifférence publique.

C'est une très grave accusation de la part d'un homme qui connaît très bien la situation énergétique au Canada ainsi que les activités du cartel du pétrole. Le gouvernement doit dire franchement aux Canadiens que nos réserves de pétrole et de gaz s'épuisent rapidement. On estime qu'il nous reste assez de pétrole pour neuf ans, au rythme actuel de progression de la consommation. Les gisements pétrolifères ordinaires de l'Ouest ont déjà dépassé leur maximum de rendement et on peut s'attendre à une diminution graduelle. A moins de réduire la consommation ou de restreindre considérablement nos exportations, nous pourrions manquer de un million de barils par jour au cours des cinq ou six prochaines années.

Nous devons nous demander comment nous en sommes arrivés là. C'est parce que le gouvernement et l'Office national de l'énergie acceptent depuis des années les chiffres fournis par l'industrie pétrolière quant à nos réserves de pétrole et de gaz. Les Canadiens ont été trompés à ce sujet. Les sociétés pétrolières américaines établies au Canada ont suavement garanti aux gouvernements successifs qu'il y avait une réserve suffisante de pétrole et de gaz. Elles ont donc pu exporter ainsi aux États-Unis des quantités de fuels fossiles nettement supérieures à ce que le Canada pouvait se permettre de perdre.

● (1640)

Le fait que nous attendions toujours le rapport de l'Office national de l'énergie sur les réserves d'hydrocarbures au Canada est significatif. Pour constater combien de notre politique pétrolière est absurde, il suffit d'examiner les chiffres que le gouvernement a présentés au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics l'autre jour. Ces chiffres portent sur la période de 12 mois terminée le 30 juin 1974. Au cours de cette période, notre production moyenne a été estimée à 2,008,000 barils par jour dont 1,206,000 ont été exportés. Nous avons consommé au Canada 1,751,000 barils par jour. Pour combler le déficit résultant de ces exportations considérables, nous avons importé 949,000 barils par jour. D'après ces chiffres, il est évident que le Canada a exporté 60 p. 100 de sa

production au cours de cette période de 12 mois. Nous avons expédié à l'étranger 30 p. 100 de plus que nous avons importé. Si un habitant d'une autre planète nous rendait visite, il ne pourrait croire que des gens intelligents se permettent d'exporter leurs ressources qui se rarifient rapidement sans dire un mot et tout en sachant qu'elles sont en voie d'extinction.

Pour comble de honte, le gouvernement se prépare à signer un accord international qui, en cas d'urgence, obligera les Canadiens à réduire leur consommation de produits pétroliers tout en maintenant le volume de nos exportations de pétrole aux États-Unis. Je dis au gouvernement qu'il serait bien avisé d'y penser sérieusement avant de signer un tel accord. Pour justifier cette situation déplorable, le gouvernement prétend que nous devons exporter le pétrole de l'Ouest parce qu'on ne peut l'expédier dans la région située à l'Est de la vallée de l'Outaouais. Cela prouve bien que notre politique du pétrole a été dominée par l'industrie au lieu d'être orientée vers la population.

L'Interprovincial Pipe Line Company n'a jamais voulu construire un pipe-line à partir de l'Ouest jusqu'au Québec et aux provinces atlantiques parce que la société mère, Exxon, a la mainmise sur les champs pétrolifères du Venezuela et a toujours voulu un marché captif dans l'Est du Canada pour le pétrole qui a une forte teneur en soufre et qui est difficile à vendre ailleurs. Il s'ensuit que même si le Canada produit suffisamment de pétrole pour pourvoir à ses propres besoins, nous sommes obligés d'exporter 60 p. 100 de notre production, car nous n'avons pas de pipe-line pour transporter le pétrole des régions productrices à celles qui en ont besoin.

Il y a un an environ le premier ministre (M. Trudeau) a promis qu'un pipe-line serait construit jusqu'à Montréal. Il y avait deux itinéraires possibles: soit de Sarnia à Montréal, soit une route exclusivement canadienne qui traverserait le Nord le l'Ontario et le Québec. Après avoir allégué que la construction du pipe-line le plus sûr pour nous, soit la route du Nord, prendrait une année de plus, le gouvernement a choisi l'itinéraire le moins désirable, soit celui de Sarnia à Montréal. Après un an, où en sommes-nous? Non seulement le pipe-line n'a-t-il pas encore été mis en chantier, mais l'Office national de l'énergie n'a pas encore étudié ce projet. Il a accordé un délai indéfini à la société Interprovincial Pipe Line qui lui en avait fait la demande. C'est un fait que cette société fait traîner les choses. Comment ne pas se demander qui donc gouverne notre pays?

En réponse à une question que je lui addressais l'autre jour, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a déclaré que c'était là le résultat de vingt années de négligence et de mauvaise administration, et je me permets de dire que je ne lui impute pas l'entière responsabilité de cette situation au Canada, car c'est l'un des ministres les plus compétents que nous ayons eus dans ce domaine, et je pense qu'il essaie courageusement d'améliorer la situation. Il était disposé à adopter l'autre solution consistant à faire construire l'oléoduc par le gouvernement. Nous hésitons toujours sur le parti à prendre, mais le moment est venu de se décider.

Je voudrais souligner une certain nombre d'aspects de la politique pétrolière nationale dont la Chambre doit se préoccuper. Le bill à l'étude constitue un des aspects, et le bill qui figure au Feuilleton créant une société nationale des pétroles en constitue également un aspect, mais il y a ainsi de nombreux aspects qui devraient être réunis en une politique pétrolière canadienne. Je dis tout d'abord qu'il n'est pas trop tôt pour adopter des mesures en vue d'une restriction volontaire de la consommation de pétrole au pays. Si on disait au public qu'il y aura un intervalle de temps entre l'épuisement des réserves de pétrole de l'Ouest et l'exploitation des sables bitumineux et des sources éloignées, il accepterait volontiers de diminuer la consommation. Il y a moyen, sans se priver, de réduire la consommation et nous devrions demander au public de collaborer à cette fin. Je ne dis pas que ce serait la solution au problème, mais cela nous donnerait plus de temps pour trouver d'autres sources de pétrole et de gaz naturel.

Je propose également que nous commencions à réduire considérablement nos exportations de pétrole brut afin d'envoyer une partie de la production de l'Ouest dans l'Est du pays. Si l'oléoduc était construit, il est certain que nous pourrions acheminer une bonne partie du pétrole. Une partie emprunterait la voie maritime du Saint-Laurent, une autre le canal de Panama, une autre le chemin de fer, mais si l'on ne pouvait expédier tout le surplus de pétrole de l'Ouest, on pourrait sans préjudice en laisser sur place, car on en aura certainement besoin avant longtemps.

Troisièmement, je propose que l'on commence immédiatement à construire un oléoduc conduisant au Québec et éventuellement dans les provinces atlantiques le pétrole de l'Ouest. Dans mon parti, nous préférons la route entièrement canadienne, qui traverse le Nord de l'Ontario et le Québec, car elle nous assure plus de sécurité et permettrait d'établir dans cette région diverses industries, notamment une industrie pétrochimique. Je pense que nous irons aussi vite si nous commençons dès maintenant à construire cet oléoduc au lieu d'attendre que l'Interprovincial Pipe Line Company se décide et que le ministre trouve le courage de faire quelque chose.

● (1650)

Quelqu'un doit dire à l'Interprovincial Pipe Line Company de commencer à construire ce pipe-line sans quoi le gouvernement interviendra. De fait, je ne parviens pas à comprendre pourquoi, quand le gouvernement a approuvé la construction de ce pipe-line il y a un an, il n'a pas demandé à l'Interprovincial, sujet à l'approbation de l'Office national de l'énergie, de s'engager à le construire pour éviter que des mois s'écoulent sans résultat.

Le gouvernement devrait agir hardiment. Il se doit de le faire pour les citoyens à l'Est de la ligne Borden. La situation actuelle au Moyen-Orient est si précaire que personne ne peut être sûr de pouvoir s'y approvisionner dans les prochains mois, surtout si la guerre devait éclater entre les nations arabes et israéliennes. Si cela devait arriver, même d'après les prévisions les plus optimistes, les citoyens à l'Est de la ligne Borden auront des approvisionnements incertains de pétrole durant deux ou trois ans tout simplement parce que l'Interprovincial Pipe Line se fait prier et refuse d'y aller hardiment de ce projet.

Pétrole

Quatrièmement, nous devrions accélérer les projets de mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabasca et du pétrole lourd de la région du Cold Lake en Saskatchewan. Je ne suis pas d'accord avec le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) qui, l'an dernier, voulait qu'on construise une usine par année. A mon avis, ce serait peu judicieux. Par contre, nous pourrions en construire une tous les deux ou trois ans dans la région des sables bitumineux de l'Athabasca.

Il est possible d'exploiter le pétrole lourd du Nord de la Saskatchewan quand la technologie nécessaire aura été assurée. A mon avis, ce pourrait être une entreprise publique par l'intermédiaire de laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux, conjointement ou séparément, exploiteraient nos ressources pétrolières; celles-ci appartiendraient alors aux Canadiens, ou aux citoyens de l'Alberta ou de la Saskatchewan, qui en auraient le contrôle.

Aujourd'hui, dans presque tous les pays du monde, sauf au Canada et aux États-Unis, le gouvernement intervient, prend en main l'industrie pétrolière et crée des sociétés nationales de pétrole chargées d'exploiter leurs ressources. La plupart de ces pays reconnaissent que la situation actuelle les contraint à considérer le pétrole et le gaz naturel comme des services d'utilité publique. L'énergie a trop d'importance pour la laisser aux flibustiers internationaux. Dans un discours prononcé au club Sierra, Robert Macaulay avait fait un commentaire que j'aimerais citer. Le voici:

> Le marché public ne devrait pas établir le prix de l'énergie. Il met l'accent sur les avantages à court terme, sur les profits surtout, plutôt que sur les besoins à long terme de la société. Ceux qui ne voudront pas abandonner le concept du marché s'attireront de gros ennuis.

J'aimerais vous dire que lorsqu'un conservateur devient réellement convaincu que la nationalisation sert les intérêts de la population, il a le courage de le dire. Un ancien ministre du cabinet de l'Ontario qui vient d'une province qui nous a donné Adam Beck et l'Hydro-Ontario avait adopté cette attitude louable. J'aimerais que mes amis libéraux se montrent aussi courageux lorsqu'il s'agit du contrôle par l'État de la production de pétrole et de gaz naturel.

Nous aurons l'occasion, lorsque le ministre nous présentera le bill sur Pétro-Canada, de nous rendre compte s'il s'agit là d'une mesure simplement superficielle ou d'un effort réel pour assurer un certain contrôle de l'État sur l'exploitation du pétrole dans notre pays. J'exhorte le gouvernement à envisager la possibilité de s'intéresser aux sables pétrolifères de l'Athabasca et à la région nord de la Saskatchewan.

Cinquièmement, si le gouvernement n'est pas prêt à aller établir des usines dans les gisements de pétrole de l'Athabasca, du moins devrions-nous accepter, me semble-t-il, comme je l'ait dit au ministre durant la période des questions, d'assumer la partie du projet, c'est-à-dire la construction d'une usine d'un milliard de dollars dans les sables pétrolifères de l'Athabasca, à laquelle l'associé de la Shell Canada a renoncé. L'associé américain, la société Shell Explorer de Houston, au Texas, a décidé de se retirer de l'entreprise parce que le gouvernement—et je l'en félicite—a refusé d'accepter que le pétrole raffiné par la société dans ces installations puisse sortir du pays. Ainsi nous n'aurions exercé aucun contrôle sur la conservation de notre pétrole au Canada. La société exigeait également des allégements fiscaux très considérables. Je félicite le gouvernement d'avoir refusé.

La Shell Explorer se retire donc et cédera ses actions à quelqu'un d'autre. Voilà une occasion en or pour le ministre et le gouvernement du Canada de s'implanter dans cette entreprise et d'acquérir les actions de la Shell Explorer. Cela donnerait au gouvernement une participation de 50 p. 100 dans cette entreprise d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca et cela donnerait aux Canadiens la change de participer à l'exploitation de ces richesses. L'un des avantages de cette participation, c'est que le gouvernement n'aurait pas le problème de devoir se présenter devant le gouvernement albertain pour obtenir une licence ou un permis. La licence et le permis sont déjà accordés, les plans sont dressés, les installations techniques sont construites et les opérations sont prêtes à commencer en 1976.

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

Le gouvernement, soit par l'entremise de la société nationale des pétroles soit par celle de la Corporation de développement du Canada, devrait devenir un associé à 50 p. 100 dans cette entreprise. J'espère que le gouvernement saisira cette occasion afin que cette très importante exploitation de ces dernières grandes ressources dont nous soyons assurés ne nous glisse pas entre les mains pour passer dans celles des sociétés multinationales. Monsieur l'Orateur, je vois que vous êtes sur le point de vous lever. Il est 5 heures et, sauf erreur, nous allons passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Comme nous n'allons pas traiter de ce sujet ce soir, puis-je proposer l'ajournement du débat?

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je remercie le député. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, il y a eu consultation. Il a été entendu, de façon générale, que nous passerions du bill S-11, qui devait normalement être étudié aujourd'hui, au bill C-206 inscrit au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre de reporter le bill inscrit au nom du député?

Des voix: D'accord.

● (1700)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il n'y a pas d'avis de motion portant production de documents aujourd'hui, nous passeront aux bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ENQUÊTES

MODIFICATIONS RELATIVES AUX RAPPORTS DE COMMISSIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest) propose: Que le bill C-206, tendant à modifier la loi sur les enquêtes (publication des rapports), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je suis fort aise que le secrétaire parlementaire m'ait invité à sa conférence, parce que je ne m'étais certes pas rendu compte que nous pourrions faire autrement qu'étudier le bill C-206.

Dans le *Globe and Mail* du 26 octobre, on trouve un article de Geoffrey Stevens sur l'heure réservée aux initiatives parlementaires dans lequel il signale que les députés qui y présentent des bills sont voués à l'oubli. Il a probablement raison, car on pourrait appeler cette heure, celle de la frustration, bien qu'elle offre aux députés l'occasion de présenter des questions qu'ils estiment importantes pour les Canadiens.

J'aimerais vous lire le dernier paragraphe de l'article de M. Stevens qui frappe droit au but. Voici:

Bien que certains de ces bills seront éventuellement débattus (pendant une heure), ils ont tous en commun d'être destinés à rester lettre morte, à moins que le gouvernement ne se les approprie. A moins que vous ne partagiez l'idée saugrenue selon laquelle les députés ministériels sont les seuls à Ottawa qui soient dotés de la faculté de penser, vous devez vous inquiéter de la rapidité avec laquelle les bills d'initiative parlementaire sont expédiés.

Je suis certainement d'accord avec ces propos, monsieur l'Orateur, comme d'ailleurs tous les autres députés. J'ose espérer que le premier ministre (M. Trudeau), qui a manifesté de l'intérêt et de l'inquiétude quant au rôle de la procédure parlementaire, accordera à ce paragraphe le moment de sérieuse réflexion qu'il mérite.

La note explicative du bill C-206 se lit comme suit:

Le présent bill a pour objet d'établir en faveur du public un droit—conféré au Parlement—aux rapports faits par des commissions nommées sous le régime de la loi sur les enquêtes. En vertu de la loi actuelle, une commission présente son rapport uniquement au gouvernement qui, par la suite, en permet la publication au moment qui lui convient.

Je crois sincèrement qu'il est essentiel à toute démocratie de participation que la population ait accès aux renseignements réunis par le gouvernement, pourvu évidemment que ces renseignements ne puissent pas porter préjudice à la sécurité de l'État ou qu'il ne soient pas nettement d'ordre confidentiel.

Le bill que je présente à la Chambre aujourd'hui se recommande de lui-même, monsieur l'Orateur, et il ne comporte aucune dépense de fonds publics à tirer du Fonds du revenu consolidé. Au contraire, monsieur l'Orateur, ce bill, s'il est adopté, enrichira un autre fonds, celui de la connaissance, des perles de sagesse, des joyaux d'intelligence et des pépites d'information que produisent continuellement les commissions royales d'enquête.

Pour en venir à la substance du bill, celui-ci prévoit d'abord que le rapport d'une commission nommée aux termes de la loi sur les enquêtes doit être déposé aux deux Chambres du Parlement; il stipule en outre que la publication du rapport ne doit pas être retardée; il faudra au contraire qu'il soit déposé aux Chambres dans les 15 jours suivant son achèvement; enfin, le bill dispose que le rapport doit pouvoir être débattu dans un certain délai suivant son dépôt sur motion de dix membres de l'une ou l'autre Chambre. J'espère que tous les députés verront ces dispositions d'un œil favorable.

Comme dans le cas du rapport de la commission qui a fait enquête sur les mesures et méthodes de sécurité du Canada—et en fait c'est la marche qu'a suivie cette commission dans son rapport—le bill prévoit qu'une commission peut, si son mandat le lui permet, omettre dans son rapport publié à la Chambre tout ce qui peut compromettre la sécurité ou les intérêts du Canada. Le texte intégral du rapport serait naturellement remis au secrétaire d'État.

Je n'entends pas, monsieur l'Orateur, traiter longuement de l'histoire de notre loi sur les enquêtes. Si ma mémoire est fidèle, cette loi nous vient tout droit de Grande-Bretagne par voie de la province du Haut-Canada. Je ne crois pas qu'elle ait subi de modification depuis son adoption, dans les premières années de la Confédération, si ce n'est la refonte des parties I et II, la partie II portant sur les enquêtes d'un ministre dans son propre ministère. La Grande-Bretagne a pour sa part modifié sa loi il y a longtemps pour assurer la publication des rapports de commissions. La modification a été apportée après qu'un gouvernement eut été mis en difficulté suite à son refus de publier un rapport.

Au cours des cent ans d'existence de la Confédération, de 1867 à 1966, 396 commissions ont été établies aux termes de la loi sur les enquêtes. Ne sont pas comprises toutes ces centaines de commissions nommées pour enquêter sur des accusations d'ingérence politique et de nombreuses commissions antérieures à 1948 et traitant des cas de révocation de naturalisation ou de citoyenneté. Mes sources en la matière sont la brochure de George F. Henderson, intitulée «Federal Royal Commission in Canada, 1867-1966—a Checklist». Les documents de la Bibliothèque du Parlement y ajoutent quatre commissions pour la période de 1967 à la mi-1974, ce qui donne un total de 400 commissions, exception faite, comme nous l'avons dit plus haut, des commissions traitant d'ingérence politique et de citoyenneté.

L'introduction de la brochure de M. Henderson, malgré sa brièveté (sept pages), est particulièrement pertinente. Nous citons de la page xv:

Actuellement, de nombreuses commissions royales d'enquête deviennent des ministères temporaires, alors qu'au début, une commission se réduisait à quelques commissaires, à une secrétaire et une sténographe pour consigner les procès-verbaux. Cette différence est due à l'importance plus grande prise par le rassemblement des données et la préparation d'«études spéciales». La première commission à mener de nombreuses études—18 dans son cas—fut la Commission des relations entre le Dominion et les provinces (1937-1940). Jusqu'à présent, c'est la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada (1955-1957) qui en a effectué le plus grand nombre: 33 en tout.

M. Henderson parle ensuite des difficultés que l'on rencontre bien souvent pour retrouver ces divers rapports. A la page xvi, il déclare:

... Une fois terminée la compilation de la liste, il convenait de retrouver les rapports. La moitié d'entre eux furent facilement accessibles, dans des documents parlementaires ou dans des publications diverses. On découvrit les autres dans des endroits très variés, dans des collections privées de documents ou dans les archives des ministères fédéraux.

En dépit de tous ces efforts, il ne fut possible d'obtenir que 300 des 400 rapports des commissions royales d'enquête. ... Il n'y a donc aucun doute que des exemplaires de ces insaisissables documents se cachent dans des collections privées ou dans d'autres endroits insoupçonnés.

C'est la raison pour laquelle, monsieur l'Orateur, nous présentons le bill à l'étude qui fait une obligation de déposer tous les rapports des commissions dans un endroit public désigné. Le bill prévoit que cet endroit devra se trouver au Parlement. L'introduction de la brochure de M. Henderson me montre qu'il n'est sans doute pas sans déficiences. En effet, il ne vise pas les «rapports provisoires» et les «études spéciales» que les commissions semblent affectionner à notre époque.

Il n'est pas question dans le bill, monsieur l'Orateur, du phénomène d'origine récente, j'entends par là les présumées «commissions d'étude» omniprésentes. Sur la liste conservée à la Bibliothèque du Parlement—couvrant une période de dix ans, soit de 1964 au mois de juillet de cette année—figurent 19 commissions royales d'enquête,

dûment instituées. Néanmoins, durant les cinq dernières années de cette période, 17 commissions d'étude ou autres organismes d'enquête du gouvernement fédéral ont publié des rapports. Et ce nombre, monsieur l'Orateur, ne comprend pas les «commissions d'étude» et autres commissions d'enquête désignées par le gouvernement, qui n'ont pas publié de rapports et ont ainsi privé le public des renseignements qu'elles avaient recueillis aux frais de l'État.

● (1710)

Je trouve inquiétant que les renseignements recueillis aux frais de l'État ne soient pas mis à la disposition du public. On devrait les publier. D'aucuns diront, monsieur l'Orateur, que les commissions royales d'enquête contemporaines publient toujours un rapport. C'est possible. Mais elles ne le font qu'avec l'assentiment et l'autorisation du gouvernement.

Aux termes de la loi sur les enquêtes, le public n'a pas vraiment droit aux rapports. On en trouve un exemple dans le mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, en date du 25 mai de l'an dernier, où l'on autorisait de façon précise la Commission «à faire rapport avec diligence sur la question, proposant des recommandations . . .» En outre, quand on a élargi la portée des pouvoirs de la Commission le 21 août de l'an dernier, le gouverneur en conseil a dit, en accordant des pouvoirs à ladite commission, qu'elle pouvait publier sans délai un rapport de ses enquêtes si elle le jugeait nécessaire. Vous avez là, monsieur l'Orateur, dans les mots mêmes du gouvernement, le principe et le contenu du bill à l'étude.

Le gouvernement lui-même parle de la publication de rapports de temps à autre «en toute diligence» et «sans délai». Voilà des mots savoureux monsieur l'Orateur, qui conviennent bien en l'occurrence, au-dessus de tout reproche.

Je fais remarquer à la Chambre que le décret du conseil qui renferme ces termes confirme publiquement que les membres du Conseil privé qui ont conseillé à Son Excellence de s'en servir sont d'accord avec le principe de ce bill et approuvent l'idée de le renvoyer au comité.

On pourra alléguer que le précédent concernant la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires visait un cas particulier et que les membres du Conseil privé n'ont jamais eu l'intention d'adopter le principe de la «publication avec diligence» à titre de principe général. Je réfute cette allégation en citant les paroles du député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) qui a déclaré un jour:

> . . . il y a un autre aspect de la confidentialité qui ne reçoit pas l'attention qu'il mérite mais dont on ne peut ignorer l'importance. C'est la tendance des gouvernements à abuser des droits des citoyens en prétextant la confidentialité. Autrement dit, les gouvernements justifient parfois le secret en soutenant qu'ils ont droit à la confidentialité, ce qui peut cependant très bien revenir en fait à refuser au public le droit de savoir. Si la confidentialité est le fondement de la démocratie, le droit de savoir est essentiel à toute participation à la démocratie. On ne peut s'attendre du public qu'il dialogue, encore moins qu'il décide, en toute connaissance de cause si on lui refuse les renseignements mêmes qui pourraient lui permettre de dialoguer et de décider. Ce qu'il faut, c'est donc une loi sur la liberté de l'information donnant à l'individu le droit à l'information que l'autorité gouvernementale a arbitrairement jugé bon de retenir. A vrai dire, comme l'a signalé le professeur Hugh Lawford de l'Université Queen's, le gouvernement canadien n'a pas encore adopté de loi concernant le tri et la disponibilité des documents gouvernementaux. La situation, en ce qui concerne l'accès tant aux documents des Archives nationales, régi par la loi sur les archives publiques, qu'aux documents encore en possession des ministères du gouvernement, est loin d'être satisfaisante.

Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec ces propos, tout comme les collègues du député d'Ottawa-Carleton. Le ministre a prononcé ces mots à l'époque où il était ministre de la Justice et Procureur général du Canada, lors d'un discours à l'Université Queen's en 1970.

Les mots les plus importants de la déclaration sont les suivants: «Si la confidentialité est le fondement de la démocratie, le droit de savoir est essentiel à toute participation à la démocratie.» En toute humilité, monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter à ces mots une observation inspirée de la Grande Charte: «Retarder l'information équivaut à la refuser.»

Je demande à mes collègues d'appuyer le bill. J'aimerais que la Chambre l'étudie parce que je suis convaincu que le gouvernement de Sa Majesté le jugera acceptable.

[*Français*]

M. Pierre Bussières (Portneuf): Monsieur le président, le projet de loi proposé par l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), projet de loi visant à modifier la Loi sur les enquêtes, procède d'un droit naturel des individus, le droit à l'information. Ce droit à l'information, comme je viens de le dire, est un droit fondamental, et nous sommes sensibles dans notre pays aux droits des individus, aux libertés individuelles fondamentales. Nous vivons dans une société libérale, nous y trouvons des avantages, nous voulons conserver ce genre de société, et nous voulons également conserver ces avantages. Toute discussion, toute mesure administrative ou législative qui tendent à restreindre ces droits fondamentaux des individus font toujours l'objet de la part des citoyens, de la part des groupes de pression et aussi de la part des hommes politiques, de discussions et d'objections. Étant donné ces circonstances, dans ces discussions, où l'on voit que ces droits sont en danger, les protestations s'élèvent de tous côtés, et cela est justifiable.

Le bill C-206 a justement pour but de confirmer ce droit à l'information. Il a pour but de faciliter ce droit, et j'ajouterais qu'il vise à protéger l'individu contre une tendance trop facile de l'État à cacher ses gestes administratifs derrière la barrière trop facilement arbitraire du secret et de la sécurité de l'État.

● (1720)

Monsieur le président, les machines administratives de nos gouvernements, à tous les paliers, sont devenues tellement lourdes et complexes que les citoyens se sentent désemparés devant elles, qu'ils s'en sentent coupés. Bien souvent, ces citoyens se demandent jusqu'à quel point ils les maîtrisent, elles qui, en principe, leur appartiennent.

On devine, monsieur le président, par les propos que j'ai tenus jusqu'ici, que je suis d'accord, en principe, sur le projet de loi que nous étudions présentement. Cependant, j'aurais certaines objections à formuler quant à son adoption. La première de ces objections serait la suivante: je pense que, de façon générale, on peut dire que l'individu, dans la société canadienne, ne souffre pas en ce qui a trait à son droit à l'information. La seconde serait la suivante: la loi que le projet vise à amender est d'une nature telle qu'on doit s'interroger pour savoir si on ne lui fera pas perdre de son efficacité en adoptant le bill C-206 présenté par l'honorable député de Hamilton-Ouest. Le troisième point est le suivant: on se demande au nom du droit des individus s'il met en cause un autre droit, qui est le droit de l'État, et si on ne se trouve pas devant un conflit qui pourrait exister entre une liberté individuelle et un autre droit de l'État ou de la collectivité.

Un examen plus attentif de ces trois questions, que j'ai soulevées, peut justifier, à mon sens, une opposition à l'adoption du projet de loi. Il est évident que les Canadiens ont à leur disposition une information assez étonnante quant à son volume sur l'administration de leur pays. Il ne se passe pas une journée, monsieur le président, sans que les salles de rédaction des divers media d'information ne reçoivent de nombreux communiqués émanant, soit des ministères, soit des diverses agences gouvernementales. Les communiqués sont tellement nombreux que les media ne fournissent pas à les diffuser.

Ces communiqués touchent à tous les sujets de l'administration publique de notre pays. De plus, monsieur le président, des documents sont publiés par Information Canada à un rythme tel que je me demande si un individu réussirait à prendre connaissance de façon régulière de toute cette information.

Nous-mêmes, monsieur le président, avons déjà de la difficulté à prendre connaissance de tout ce que nous recevons en communiqués de toutes natures sur l'information provenant des ministères ou des diverses agences gouvernementales.

Toutefois, monsieur le président, notre système parlementaire est un autre élément qui contribue à diffuser l'information, à alerter l'opinion publique sur l'administration des affaires de l'État, et à servir de bouclier ou de rempart à ce qu'on peut invoquer trop facilement, à savoir le secret d'État.

L'opposition officielle a constamment l'occasion de soulever des problèmes et des questions sur l'administration des affaires publiques, problèmes qui lui semblent non nécessaires au bien commun, au mieux-être des citoyens. Je dois ajouter, monsieur le président, que l'opposition fait bien son travail. Je comprends facilement que les trois partis qui forment l'opposition ont été facilement aguerris par plusieurs années d'exercice de l'autre côté de la Chambre, ce qui leur permet d'accomplir à merveille leur travail, et ainsi d'aider les citoyens à être mieux informés.

Je voudrais ajouter aussi, monsieur le président, que le nombre incroyable et la qualité des media d'information et des «professionnels» des media d'information contribuent également à combler le droit à l'information, droit fondamental pour les citoyens et pour la collectivité. Le volume des informations, l'agressivité de l'opposition, le nombre des media et la qualité des professionnels de l'information font qu'au Canada le droit à l'information n'est pas du tout brimé ou limité mais que, bien au contraire, il est largement favorisé.

Le deuxième point que je voulais soulever est le suivant: la loi sur les enquêtes que nous voulons modifier perdra-t-elle de son efficacité si nous la modifions en adoptant le bill C-206?

Cette loi, monsieur le président, donne des pouvoirs au gouvernement pour instituer une enquête sur toute question touchant au bon gouvernement du Canada, ou à la gestion de quelque domaine des affaires publiques.

Il m'apparaît évident que si une disposition de la nature de celle qui est contenue dans le bill C-206 devenait partie de cette loi, la loi sur les enquêtes risquerait de perdre de son efficacité.

En effet, une publication immédiate du rapport d'une enquête faite sous l'empire de cette loi pourrait rendre nulles ou encore très difficiles certaines procédures qui devraient ou pourraient s'avérer nécessaires à la suite des conclusions de cette enquête.

D'autre part, on risquerait, par une telle disposition, de rendre ces enquêtes plus difficiles. En effet, les témoins pourraient être beaucoup plus réticents à rendre témoignage, ou à déposer certains documents dans de telles conditions.

Enfin, monsieur le président, il faut penser au préjudice qui pourrait être causé à certaines personnes par une publication prématurée du résultat de telles enquêtes.

A mon sens, nos gouvernements n'abusent pas du secret d'État ni du secret des enquêtes. Les arguments invoqués pour retarder la publication de certains travaux s'avèrent avec le temps exacts, au moment où les résultats des enquêtes sont rendus publics.

Le troisième point que j'aimerais souligner, monsieur le président, est le suivant: en face du droit à l'information, on a aussi le droit de l'État à certains secrets. Ce droit se rattache à celui qu'a la société de se protéger. Et on pourrait même, en poussant plus loin, dire que ce droit peut devenir un des moyens de protéger la liberté de l'individu.

Ce que j'appelerais le droit au secret est reconnu dans nos traditions administratives. Il est reconnu, et il se justifie assez facilement, par le seul exercice du sens commun.

Par exemple, on peut se demander si les partis à la Chambre se scandalisent et sentent qu'ils font offense au droit de l'individu à l'information quand ils imposent le secret à leur caucus. Ils ne s'en scandalisent pas, ils ne font pas offense à ce droit, et je pense qu'on reconnaît cela avec raison.

On peut se demander également si les partis à la Chambre se scandalisent et sentent qu'ils font offense au droit à l'information parce que les délibérations du Conseil privé doivent être gardées secrètes. Je ne le crois pas, et je pense que c'est justifié.

Ceux qui s'en scandaliseraient n'ont sûrement pas eu à exercer les fonctions de gouverner ou, encore, sont certaines qu'elles ne seront jamais appelées à exercer de telles fonctions.

Par analogie, on peut dire que la publication des conclusions ou du rapport de certaines enquêtes doit être laissé à la discrétion de celui qui la commande en vertu de la loi sur les enquêtes, soit le Gouverneur en conseil.

Il me semble que nous sommes tous très conscients de l'importance de l'opinion publique dans notre société et de l'influence que cette opinion publique joue sur les institutions qui dirigent notre société.

Je pense que la première sphère qu'on peut identifier où se joue l'opinion publique, c'est celle d'une campagne électorale. Ce mécanisme de l'élection symbolise d'une certaine façon la démocratie dans notre société, fournit, irrégulièrement bien sûr, mais pour des périodes ne dépassant pas cinq ans, l'occasion à la population d'exprimer un jugement face à ses gouvernants. Et ce jugement que les citoyens portent sur le gouvernement est conditionné par les partis en présence. C'est une large tribune, un forum, que les divers partis utilisent pour mettre sur la sellette l'administration du gouvernement sortant.

Ces campagnes, monsieur le président, n'ont pas pour seule durée le moment prévu par la loi électorale. Mais comme je l'ai souligné plus tôt, notre régime parlementaire fournit aux partis politiques l'occasion de faire campagne à longueur d'année.

Qu'on considère, par exemple, le lien qui existe entre l'information diffusée par les media et l'action des partis

de l'opposition à la Chambre. Une émission sur la qualité du bœuf haché, par exemple, a amené un véritable harcèlement du gouvernement par les partis de l'opposition. Et voilà qui est grave.

Que ce soit dans le domaine des œufs, dans le domaine des réglementations face à l'immigration, que ce soit dans le domaine, par exemple, des prix des bovins, à la suite de ce qu'on a connu dans la province de Québec ces jours derniers, l'opposition expose rapidement les préoccupations des citoyens, et l'information se diffuse rapidement. Il suffit d'examiner les questions posées à la Chambre, pour se rendre compte qu'on ne vit pas avec un gouvernement camouflé ou emmuré derrière des secrets d'État.

Il est bien évident, monsieur le président, qu'on ne peut mettre en doute la bonne foi de l'honorable député, en présentant ce projet de loi. Cette pureté d'intention reconnue, je reviens sur le principe qui sous-entend le projet, savoir le droit de l'individu à l'information.

Cependant, même si je suis convaincu du bien-fondé du principe du projet, je ne peux y souscrire, pour les quelques raisons que je viens d'énumérer.

C'était là, monsieur le président, les réflexions que ce projet de loi m'a inspirées et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de les exprimer.

● (1730)

[*Traduction*]

M. Alexander: Je pose la question de privilège. Je ne veux pas nuire au débat sur le bill, mais on m'informe qu'on devait discuter du bill S-11, qui concerne la compagnie de téléphones de la Colombie-Britannique. Je tiens à signaler que ni moi ni, si je m'abuse, aucun autre membre de mon parti, n'avons été consultés à ce sujet. Je ne sais pas si les députés du NPD l'ont été.

La seule discussion à laquelle j'ai participé à propos du bill S-11, qui devait être présenté aujourd'hui au lieu du bill C-206, s'est faite de la façon appropriée. Le secrétaire parlementaire m'a signalé il y a quelque temps que le bill C-206 serait présenté cet après-midi. Je ne suis pas d'accord avec ce qui s'est produit. Je n'ai pas participé aux discussions. Nous devions discuter du bill S-11 et maintenant, un secrétaire parlementaire, j'ignore lequel, nous annonce que l'étude du bill S-11 est reportée à plus tard et que la Chambre étudiera le bill C-206. Autant que je sache, nous n'en avons pas discuté. Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, que nous n'aimons pas du tout ce genre de manigances.

M. Baker (Grenville-Carleton): Toujours dans le cadre de cette question de privilège, permettez-moi de dire que, si l'on en avait discuté, j'aurais probablement été là. Il n'y a pas eu de discussions sur la question dont vient de parler mon honorable ami. En quittant la Chambre il y a quelques instants, je m'attendais à ce qu'à mon retour nous discutions du bill S-11 qui est d'importance primordiale pour la Colombie-Britannique. Nous espérions que le bill S-11 serait mis à l'étude en raison de son importance pour les habitants de cette province. Les discussions, si discussions il y a eu, ne se sont pas déroulées selon la procédure habituelle. Peut-être même se sont-elles déroulées d'une façon tout à fait inhabituelle.

[M. Bussières.]

[*Français*]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, j'aimerais tenter de clarifier la situation. Je devrais dire que les instructions que j'ai reçues moi-même en tant que secrétaire parlementaire du ministère de la Justice étaient de débattre le bill C-206 présenté par mon honorable ami, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

Je ne suis pas au courant des discussions qui pourraient avoir eu lieu sur le bill S-11, mais je pense que nous allons certainement clarifier la situation, car je pense que le point soulevé m'apparaît présenter des aspects un peu étonnants à première vue.

Je présume cependant qu'il sera facile de donner à mes collègues les explications nécessaires, de manière à prouver que si le bill C-206 a été étudié, c'est à la suite de circonstances justifiant une telle étude. Mais je m'engage, avec mes collègues, à exposer les objections au secrétaire parlementaire qui a présenté l'entente, de manière à essayer de clarifier la situation dans l'intérêt de tous les partis de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'avoue que je suis surpris d'entendre parler de manigances. Un partisan du gouvernement m'a signalé que le parrain du bill S-11 ne souhaitait pas le voir étudier aujourd'hui. Le fait qu'un bill figure au *Feuilleton* n'implique pas que le député soit obligé de le présenter. J'ai appris que de toute façon on avait fixé au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) une date pour la présentation de son bill. Je ne vois rien de mal à cela. Je suis un peu surpris que les députés n'en aient pas été informés, mais je ne crois pas qu'il y ait eu de manigances.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je remercie les députés de leurs commentaires sur la question de privilège. Pour ce qui est du point de vue de la présidence, je pense pouvoir dire que la présidence n'est nullement en mesure de connaître la nature des consultations qui ont éventuellement eu lieu. Lorsque des suggestions telles que celles du secrétaire parlementaire sont avancées, la présidence doit demander s'il y a ou non consentement. En l'occurrence, il y a eu consentement, et la présidence ne peut donc qu'autoriser la poursuite du débat.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Varnier): Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas eu connaissance de discussions. Je ne jouis pas des mêmes avantages que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) lorsqu'il s'agit de se renseigner sur de tels sujets. On m'a averti la semaine dernière que je devais parler aujourd'hui. Le bill S-11 est sans doute très important, mais je croyais qu'on devait débattre du bill C-206.

Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a fait quelques observations forts pertinentes en ce qui a trait à l'amélioration des règlements de la Chambre concernant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Même si je ne m'accorde avec lui pour dire que nous devrions être voués à l'oubli, certains des sujets proposés pourraient sans doute y être voués faute d'être raisonnables ou d'être exposés de façon assez claire. Je n'ai pas l'expérience du député de Hamilton-Ouest et il est possible qu'il ait raison de parler ainsi. Cependant, nous devrions peut-être proposer de meilleures lois.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que le député n'essaie pas de nous induire en erreur, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai tiré ma citation d'un article de M. Geoffrey Stevens qui nous disait «voués à l'oubli».

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Je suis désolé si j'ai mal compris le député. Je ne lis pas M. Stevens, donc je ne savais pas cela. J'aimerais voir améliorer la qualité de nos débats sur les principes des bills qui nous sont proposés. Nous pourrions peut-être échanger plus librement nos idées à cet égard. Voilà l'objet principal de mon discours cet après-midi; lorsque je dirai quelque chose sur quoi les honorables députés d'en face ne seront pas d'accord, j'espère qu'ils interviendront pour que nous puissions avoir un débat plus significatif que ceux qui ont lieu pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire quand les discours faits d'un côté sont suivis, sans aucun commentaire, par les discours qui se font de l'autre.

[*Français*]

Monsieur le président, j'ai écouté attentivement les remarques du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Il est évident que le bill C-206, à mon avis du moins, va à l'encontre de toute objectivité gouvernementale en matière d'information nécessaire à une bonne administration publique.

Je suis nullement étonné de constater qu'un député de l'opposition—si j'en étais un, je ferais peut-être la même chose—cherche à nuire au gouvernement en demandant que soient rendus publics tous les rapports préparés par des commissions nommées en vertu de la loi sur les enquêtes. Dans sa teneur actuelle, la loi sur les enquêtes, comme on l'a dit, permet au cabinet de faire instituer une enquête sur toute question touchant au bon gouvernement du Canada ou à la gestion de quelque domaine des affaires publiques. Cette loi permet également à un ministre, avec l'autorisation du cabinet, de déclencher une enquête et d'exiger un rapport sur les activités de son ministère et sur la conduite de quiconque est au service de ce ministère.

A l'heure actuelle, la commission qui a fait enquête présente son rapport uniquement au gouvernement qui, par la suite, en permet ou non la publication. Le bill C-206 vise à modifier cette pratique et à obliger toute commission créée en vertu de la loi sur les enquêtes à présenter son rapport aux deux Chambres du Parlement.

● (1740)

[*Traduction*]

J'ai lu le projet de loi . . .

M. Alexander: Le député n'a pas lu le bill. Le caractère confidentiel est quand même sauvegardé.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Pour certaines choses. Mais qui en décide ainsi?

M. Alexander: Lisez le bill.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Le paragraphe 3 se lit comme suit:

> Les commissaires peuvent, s'ils y sont autorisés par la commission ad hoc instituée, exclure d'un rapport qui doit être soumis au Parlement en application du paragraphe (1), tout ce qui, étant publié ou autrement communiqué, pourrait être préjudiciable à la sécurité ou aux intérêts de l'État; toutefois, rien ne peut être ainsi exclu d'un rapport sans qu'il n'en soit fourni une explication dans le rapport ainsi soumis au Parlement.

Qui décide, la Chambre, le gouvernement ou la commission? On comprend que la portée d'une enquête donnée et son importance varieront selon ses objectifs et ces renseignements seront ordinairement révélés dans le rapport de la commission. Si la portée des questions est restreinte et raisonnablement délimitée, le rapport peut ressembler à la décision d'un tribunal. D'autre part, les questions plus vastes ou plus politisées supposeront vraisemblablement un rapport qui utilise un langage approprié à l'étendue de son mandat.

Néanmoins, le rapport de la commission reste ce qu'il est: un rapport dans lequel elle présente ses propres conclusions et recommandations sur le sujet à l'étude. Ce n'est pas une décision. De même que la Chambre doit décider de l'opportunité et de la manière de donner suite à un rapport soumis par un de ses comités, de même le gouverneur en conseil devra préciser ces questions à propos d'un rapport de la commission. S'il y a lieu, de la manière dont on prendra des mesures concrètes.

Il y a des cas où la publication du rapport d'une commission importe en elle-même en raison de l'objet de l'enquête. Lorsqu'il naît dans l'opinion publique des doutes ou des soupçons sur une question litigieuse, par exemple lorsque courent des bruits d'une mauvaise gestion ou que la sécurité de l'État paraît menacée, la meilleure façon d'apaiser l'opinion consiste, du moins en un premier temps, à publier le rapport de la commission.

Mais il y a beaucoup d'autres cas où cette publication est sans grande importance. Ainsi, lorsque le rapport d'une commission d'enquête constitue une étape préparatoire à l'établissement ou à l'appréciation d'une politique donnée. Cette étape, comme tant d'autres qui sont accomplies par le processus administratif, peut aboutir à un énoncé de principe, à la publication d'un livre blanc ou d'un livre vert, ou à la présentation d'un bill au Parlement.

Mais l'élaboration d'une ligne de conduite s'effectue généralement, le fait est bien connu, dans une ambiance où règnent la confiance et la discrétion. Personne, semble-t-il, ne pourrait nier que ce soit là une condition nécessaire et souhaitable de la prise de décisions au sein du gouvernement. Si le rapport d'une commission ne représente qu'une étape du mécanisme de décision, il lui faut comme les autres étapes s'accomplir dans le calme du secret. C'est donc en fonction des circonstances du cas qu'il y a lieu de décider si tel rapport doit être publié ou non.

L'établissement d'une règle absolue, prévoyant la publication dans tous les cas, se révélerait très souvent nuisible au processus décisionnel. Elle ne tiendrait pas compte de la diversité des motifs qui peuvent présider à la constitution d'une commission d'enquête.

Imposer la discussion d'un rapport serait oublier que le rapport ne contient que des constatations et des recommandations, et encore celles de la seule commission. Ces constatations et recommandations ne sont pas des politiques. Elles ne sauraient donc donner lieu à la discussion de politiques ou des décisions gouvernementales. Leur examen à ce stade est susceptible de se révéler fort prématuré. Lorsqu'un rapport a conduit à la publication d'un livre vert, ou d'un livre blanc, ou à la présentation d'un bill, il devient opportun, me semble-t-il, d'entamer le débat.

Loi sur les enquêtes

[*Français*]

Le projet de loi présenté par le député de Hamilton-Ouest peut, au premier abord, sembler apporter un changement judicieux à la situation qui existe à l'heure actuelle.

Toutefois, si l'on y réfléchit plus attentivement, on s'aperçoit qu'il comporte en fait plus d'inconvénients que d'avantages. Je crois sincèrement que les rapports préparés par des commissions nommées en vertu de la loi sur les enquêtes doivent demeurer confidentiels, et ce pour des raisons que je vais énumérer.

Il importe d'abord que les commissions chargées de l'enquête puissent la faire en toute impartialité et énoncer franchement les recommandations qui s'imposent. Telle ne serait pas la situation—ceux qui effectuent l'enquête savaient que leurs rapports *a priori* doivent être rendus publics. Elles tendraient plutôt à atténuer la portée de leurs recommandations et à plaire au plus grand nombre possible de personnes, même de groupes, par souci d'éviter des réactions hostiles. Donc, l'objectivité y manquerait, de même que l'impartialité aussi!

De plus, il importe que ceux qui ont à témoigner devant les commissaires chargés de l'enquête, puissent le faire en toute liberté, afin que leur témoignage ne leur cause aucun préjudice, ni sur le plan professionnel, ni sur le plan simplement humain.

De plus, il importe de protéger la réputation des personnes, laquelle pourrait être affectée du seul fait que leur nom est mentionné, et cela même si elles n'ont rien à se reprocher, et si jamais on ne prouve qu'elles ont été coupables de quelque action criminelle ou autre.

Enfin, il importe de ne pas entraver la liberté du cabinet de prendre la décision qu'il estime la plus apte à servir les intérêts de la nation. Comment, monsieur le président, le gouvernement peut-il administrer le pays avec sagesse si, au lieu d'être libre d'examiner toutes les possibilités, il doit s'en tenir strictement aux recommandations énoncées dans un rapport qui aurait été rendu public?

Il ne faut pas se faire d'illusions, l'on en arriverait vite à considérer le gouvernement comme étant en faute, s'il omettait de donner suite immédiatement à quelque recommandation d'un rapport. On considérerait qu'il est dans le tort et qu'il n'est pas conscient de ses responsabilités. Or voilà, il me semble, une conception très particulière d'un gouvernement. Il a le droit, selon moi, de se documenter et de commander des enquêtes sur tous les sujets qui l'intéressent. Les commissions créées en vertu de la loi sur les enquêtes le sont pour servir le cabinet, pour l'aider à mieux accomplir sa tâche, et ce n'est pas le cabinet qui doit devenir le serviteur des commissions, bien au contraire. Le cabinet est responsable au public, et les commissions, responsables au cabinet. Le contraire, pour moi, n'a pas de sens.

Je suis étonné de voir que les néo-démocrates n'ont pas pris la parole sur ce sujet, car je me suis aperçu, dans mes recherches, qu'il existait déjà en Suède une législation à ce sujet depuis 1766. Le public a accès à un grand nombre de renseignements d'ordre administratif auxquels cependant les Canadiens n'ont pas accès. En Suède, tout document de l'administration peut être rendu public et, depuis cette adoption de principe, ce droit a été inséré dans la Constitution.

En théorie, tous les documents d'État font partie du domaine public, et chaque ministère est tenu de produire tout document ou dossier à la demande d'un citoyen ou d'un représentant de la presse, de la radio ou de la télévision. Mais, en réalité, la situation est beaucoup plus complexe, et il existe de nombreuses exceptions: la défense nationale, la politique étrangère, les mémoires non officiels, et d'autres documents, mais, et c'est ce qui est important, là-bas comme ici, un ministre peut toujours refuser l'accès à un document, et il n'y a pas d'appel possible de sa décision.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

Je ne pense pas que la situation soit tellement améliorée parce que l'on dit qu'en général tous les documents de commissions sont publics.

Je crois, monsieur le président, que ce qui importe, ce n'est pas les grandes déclarations de principe, mais bien l'honnêteté et la moralité du gouvernement. Rien n'empêche jamais un gouvernement qui a quelque chose à cacher de se prévaloir des exceptions contenues dans un projet de loi comme celui que nous étudions aujourd'hui, et de ne pas publier les rapports qui lui sont présentés, et ce pour des raisons qu'il donnera ou qu'il ne donnera pas.

Les dernières élections l'ont suffisamment prouvé. Le gouvernement actuel a la confiance de la population, il n'a rien à cacher. Il faut, par conséquent, le laisser libre de décider s'il est ou non de l'intérêt de la population de publier un rapport qui lui est présenté en vertu de la loi sur les enquêtes.

Je demande donc, monsieur le président, que l'on rejette le bill C-206.

● (1750)

[*Traduction*]

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, en présentant son bill, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a parlé de l'usage qu'on fait de l'heure consacrée aux initiatives parlementaires, ce qui intéresse nombre d'entre nous. Toutefois, il n'a pas fait de propositions précises. Il serait certes bien naïf s'il pensait réellement que les 150 bills publics et 40 motions inscrits au *Feuilleton* ont quelque chance d'être étudiés en comité. De toute évidence, cela rendrait tout le système des comités inefficace.

Je pense aussi qu'il passe à côté de la question. Il a dit que bien des bonnes idées étaient présentées. J'ai moi-même plusieurs bills au *Feuilleton* qui contiennent de bonnes idées. Lorsqu'on propose ces bills, c'est pour présenter ces idées et, comme le député le sait, grâce au tirage au sort du début de session, pour donner à certains d'entre nous la possibilité d'expliquer davantage l'idée avancée dans le bill.

Comme nous n'avons tout au plus que quatre heures par semaine pour débattre les motions et les bills publics, je propose qu'on tente de diviser la période pour que le député ait, mettons, 15 au 20 minutes pour présenter ses arguments et que les 10 ou 15 minutes qui restent de la première demi-heure soient réservées à la réponse du gouvernement ou de l'opposition, selon que le député qui a présenté le bill est d'un côté ou de l'autre. Cette méthode nous permettrait d'expédier deux fois plus de bills et de motions que maintenant.

En ce moment nous débattons le bill C-206. Contrairement au député qui l'a présenté et que, soit dit en passant, j'appuie sans réserve, la protection du caractère confidentiel des rapports est laissée par la loi à la discrétion du gouvernement, lequel doit évidemment assumer la pleine responsabilité des gestes du ministère examiné. Le public n'a pas véritablement droit à prendre connaissance des rapports et, ainsi que les arguments présentés jusqu'à maintenant l'ont signalé, si la Chambre débat des questions avant que les décisions aient été prises et rendues, on

pourrait s'interroger sur la raison d'être du gouvernement et des ministres responsables, puisque la Chambre deviendrait en fait un forum de discussion avant que le gouvernement puisse se décider; en effet, c'est le gouvernement qui doit décider de la façon de corriger les fautes que l'enquête aura permis de découvrir.

Je pense également que le député de Hamilton-Ouest, pour le bénéfice des gens qui liront peut-être, davantage par hasard que exprès, ce qui s'est dit au cours de cette heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, aurait dû traiter un peu plus du bill lui-même. Je pense à cet égard que je devrais lire l'article 2 du Chapitre I-13 des Statuts revisés du Canada:

Le gouverneur en conseil peut, chaque fois qu'il le juge à propos, faire instituer une enquête sur toute question touchant le bon gouvernement du Canada, ou la gestion de quelque partie des affaires publiques.

Vient ensuite un article concernant la nomination des commissaires et leurs pouvoirs qui ressemblent beaucoup à ceux qui sont établis dans un tribunal. Peut-être devrais-je également lire l'article 6 qui s'énonce ainsi:

Le ministre qui préside à un ministère ou département de la Fonction publique peut nommer, en tout temps, sur l'autorisation du gouverneur en conseil, un ou plusieurs commissaires pour faire enquête et rapport sur l'état et l'administration des affaires totales ou partielles de ce département, dans son service interne ou externe, et sur la conduite, en ce qui a trait à ses fonctions officielles, de quiconque y est employé.

J'ai déjà indiqué ma position quant au principe voulant que la divulgation de ces rapports soit laissée à la discrétion du gouvernement. Nous en venons ensuite aux considérations d'ordre technique. Comme le député lui-même doit le comprendre et la plupart d'entre nous le comprenons lorsque nous présentons des bills publics, ils renferment presque toujours certaines dispositions qui entrent en conflit avec la loi existante.

Prenons le bill C-206 par exemple. Le premier article que le député voudrait ajouter stipule ceci:

Les commissaires doivent, dans les quinze jours qui suivent l'achèvement d'un rapport sur une affaire relevant de la compétence de la commission, faire soumettre le rapport aux deux Chambres du Parlement.

Pourtant, la loi elle-même stipule ceci à l'article 13:

Nul rapport ne peut être fait contre qui que ce soit, à moins qu'un avis raisonnable ne lui ait été donné de l'accusation de mauvaise conduite portée contre lui, et que l'occasion ne lui ait été donnée de se faire entendre en personne ou par le ministère d'un avocat.

Bien entendu, personne ne peut garantir combien de temps il faudra, ce qui rend inapplicable la définition du temps précis dans le bill C-206 et peut très facilement supprimer les droits du particulier.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos des dispositions sur lesquelles on s'est entendu pour le débat de ce soir. Vous constaterez que la décision de la Chambre dont je parlerai dans un instant est acceptée à l'unanimité.

L'article 26 du Règlement prévoit que tous les orateurs peuvent parler 20 minutes, mais il ne prévoit pas qu'on mette fin au débat avant que tous les députés qui veulent parler l'aient fait. Vous constaterez toutefois qu'il y a consentement unanime sur les points suivants: d'abord, pour la première série, les discours se limiteront à 20 minutes, mais les interventions qui suivront ne dureront pas plus de 15 minutes; ensuite, personne ne demandera ni n'obtiendra de prolongation et, enfin, le débat sera clos au plus tard à minuit.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est ainsi que je le comprends moi aussi, monsieur l'Orateur, et nous sommes d'accord.

M. Caccia: Nous acceptons ces points, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre a entendu la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): L'heure consacrée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures, alors que la Chambre passera à l'étude de l'industrie de l'élevage, aux termes de l'article 26 du Règlement.

(La séance est suspendue à 6 h 03.)

———

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA DESTRUCTION DE VEAUX ET LES PRIX DE DÉTAIL ÉLEVÉS DE LA VIANDE

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) ayant reçu l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la crise dans l'industrie du bœuf manifestée par la destruction de veaux au Québec et les prix élevés payés par les consommateurs partout au Canada, le député d'Oshawa-Whitby, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord répondre brièvement aux questions suivantes: pourquoi avons-nous ce débat? Pourquoi y a-t-il, dans l'industrie de la viande, la crise dont j'ai parlé dans la motion que j'ai présentée cet après-midi?

La conscience générale d'un profond malaise, d'une crise latente, a été poussée à son paroxysme hier soir, quand des millions de Canadiens ont vu à l'écran des producteurs de bovins du Québec abattre quelque 600 veaux. Un tel massacre est tout aussi répugnant pour le producteur que pour le consommateur.

Destruction de veaux

L'éleveur n'élève pas son bétail, l'agriculteur ne produit pas ses denrées pour les voir détruire et les gens affamés, d'ici ou d'ailleurs, surtout d'ailleurs, ne demeurent pas sereins ou indifférents en voyant détruire délibérément des produits alimentaires quels qu'ils soient. Il y a sûrement quelque chose qui va mal au Canada pour qu'une telle situation se produise.

J'aimerais qu'on cherche qui en est responsable. Sur qui rejeter la faute? Une institution quelconque? Les éleveurs? Les consommateurs, indirectement? La réponse, c'est certainement qu'aucun de ces groupes n'est à blâmer. La réponse, c'est que la faute est carrément imputable au ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il est le seul responsable de l'absence totale d'une politique d'élevage de bovins, absence qui fait perdre aux éleveurs environ $150 par veau et les oblige en quelque sorte à tuer leurs animaux pour dramatiser leur situation.

Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est le ministre de l'Agriculture et lui seul qui est responsable de cette situation. Lui et lui seul a permis le blocage—la compression malsaine du prix de revient qui nous a conduit . . .

Une voix: Un blocage?

M. Broadbent: Nous aurions eu un blocage des prix si ces messieurs qui sont à ma droite formaient le gouvernement aujourd'hui! C'est peut-être le seul avantage de la situation actuelle. C'est le ministre de l'Agriculture qui a permis la compression du prix de revient et c'est ce qui nous a menés au débat d'urgence de ce soir.

● (2010)

Au cours des 18 derniers mois, le ministre n'a pas été tout à fait oisif. Il a certainement été très actif. Mais, dans le secteur du bœuf, il s'est contenté de toute une série de palliatifs qui se contredisent les uns les autres et qui conduisent de mois en mois à des solutions auparavant considérées par le ministre comme tout à fait inadéquates. Permettez-moi d'être un peu plus précis.

Au cours des 18 derniers mois, on a imposé des droits accrus sur le bœuf. Puis on a réduit ces droits. On les a ensuite supprimés, pour les imposer de nouveau. Il y a quelques mois, le ministre a interdit l'importation de toute viande de bœuf des États-Unis. Il a par la suite levé l'interdiction. Nous avons maintenant un régime de quotas pour l'importation du bœuf des États-Unis.

Je vois que le ministre prend des notes. Il est réconfortant de voir qu'il s'occupe à quelque chose de positif. J'espère que nous pourrons l'entendre ce soir. Le ministre a tout essayé, sauf de nous donner une politique cohérente et rationnelle sur l'élevage des bovins, en vue d'assurer au moins la survie des veaux canadiens cet hiver.

Que faudrait-il faire au juste pour remédier à une situation aussi urgente? Je ne perdrai pas mon temps à reprocher au ministre son inaction ou le manque de cohérence de sa politique. Je veux m'attaquer au problème que représente l'état d'urgence actuel en faisant des suggestions positives.

[M. Broadbent.]

Tout d'abord, le gouvernement fédéral devra, à brève échéance, rattraper les gouvernements provinciaux. Les gouvernements des provinces des Prairies, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, ont présenté il y a quelque temps des mesures spéciales pour venir en aide aux éleveurs de bovins. Ils auraient voulu obtenir une aide fédérale. Ils voulaient des mesures fédérales, mais ils n'ont rien obtenu du ministre actuel.

Hier, la province de Québec a pris une mesure qui s'imposait gravement pour aider les éleveurs de bovins. Néanmoins, pas un de ces programmes ne peut, en soi, remédier à une situation nationale comme celle-là. Les gouvernements provinciaux n'ont tout simplement pas les ressources financières voulues pour remédier comme il le faudrait à la situation actuelle.

Le ministre fédéral doit immédiatement garantir que nos producteurs de bœuf toucheront au moins ce qu'il leur en coûtera pour élever les veaux qu'ils doivent nourrir durant les mois d'hiver qui s'en viennent. C'est un minimum à assurer, et à assurer sur-le-champ. C'est seulement en garantissant à nos producteurs qu'on subventionnera la différence entre leurs coûts et les prix qu'ils toucheront sur les marchés le printemps prochain que nous pourrons sauver notre industrie du bœuf de la crise actuelle.

Je n'emploie pas le mot «crise» à la légère. Si on ne pare pas à la situation qui existera cet hiver, il se produira une chose et une seule: le printemps, l'été et l'automne prochains, le prix du bœuf atteindra un nouveau sommet au Canada. Les consommateurs croient traverser une période difficile à l'heure actuelle. A moins que le ministre actuel ne prenne des mesures immédiates pour faire face aux problèmes de l'hiver, les consommateurs canadiens paieront beaucoup plus cher l'été prochain.

Deuxièmement, comme solution à long terme, le gouvernement fédéral doit établir un office national de commercialisation du bœuf.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je m'y attendais. Je savais que mes amis à ma droite, toujours à l'heure du XIX[e] siècle lorsqu'il s'agit de questions économiques et sociales, s'opposeraient à l'établissement d'un office de commercialisation du bœuf. Les voilà maintenant qui sifflent. Je le répète, comme solution à long terme, nous devons établir un office national de commercialisation du bœuf. Sans cet organisme qui apporterait une mesure de cohésion à la production du bœuf et la rationaliserait, ceux qui ont été horrifiés en regardant la télévision hier soir le seront encore le printemps et l'automne prochains en voyant la hausse des prix qui en résultera. La seule façon de briser le cycle vicieux de la hausse et de la baisse des prix si néfaste à la fois aux cultivateurs et aux producteurs est d'établir un office de commercialisation du bœuf.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je déclare à mes collègues conservateurs, et j'emploie le terme au sens large, que plus de 60 p. 100 de nos produits agricoles sont commercialisés par ces offices. Le seul produit important qui en soit exclu est la viande de bœuf. A mon avis, c'est grâce à ces offices de commercialisation, au sentiment de cohésion et au sens de l'organisation qu'ils ont donnés à l'agriculture que le Canada est actuellement l'un des grands pays agricoles du monde.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Les intérêts du consommateur? En bref, la meilleure façon de les protéger est de recourir à ce dont je viens de parler, c'est-à-dire à un programme de subventions garanties par le gouvernement fédéral pour assurer que les veaux survivront à l'hiver. Ensuite, le gouvernement fédéral doit, à l'instar du gouvernement du Manitoba, entreprendre une enquête complète et suivre le bœuf de la ferme jusqu'au consommateur, en passant par l'abattoir et le détaillant.

Ce qu'il nous faut c'est une étude approfondie de l'industrie de la viande. Je tiens à souligner qu'une enquête qui serait menée par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et qui se résumerait à un examen superficiel de cette industrie ne constituerait pas le genre d'enquête que je demande actuellement.

Pourquoi prendre cette mesure? A tout le moins, pour fournir des réponses aux questions suivantes. Pourquoi les prix à l'abattage ont-ils baissé de plus de 10 p. 100 par rapport à l'an dernier, alors que le prix du faux-filet a grimpé de 25 p. 100? Pourquoi les bénéfices des plus grands abattoirs au Canada, la Canada Packers, se sont-ils élevés de 36 p. 100 au cours de l'an dernier? Mes comparaisons portent sur les chiffres de mars 1973 et de mars 1974. Le public a le droit de connaître la réponse à ces questions. Il a droit de savoir ce qui se passe dans l'industrie de la viande. Le gouvernement est tenu de mettre sur pied le genre d'enquête qu'il faut pour établir les faits.

En terminant, je voudrais dire quelques mots au sujet de la situation à l'étranger. J'ai dit tantôt que nous comptions parmi les quatre ou cinq grands pays agricoles du monde. Nous sommes l'un des quatre pays en mesure d'exporter des aliments. Nos moyens de production alimentaire dépassent nos besoins. Ce qui répugne le plus aux Canadiens et à tout les peuples du monde, c'est que la famine sévisse dans bien des pays, non pas demain, mais aujourd'hui même. Nous, les Canadiens, n'optimisons pas notre production agricole.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) est présent ce soir. Au nom de notre gouvernement, il participera la semaine prochaine à Rome à la conférence mondiale sur l'alimentation. Je suggère qu'il ne se contente pas d'y formuler un engagement général ou d'y exprimer une sollicitude toute oratoire pour le bien-être des pays affamés, mais qu'il aille à cette conférence à Rome muni d'une proposition très précise.

● (2020)

Les Canadiens sont certes capables de produire assez d'aliments non seulement pour suffire à leurs propres besoins, mais aussi à ceux d'une grande partie des populations affamées du monde. Si le secteur de l'élevage bovin était aussi bien organisé, fonctionnait aussi bien et produisait autant que d'autres secteurs de l'industrie agricole, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) pourrait aller à Rome et s'engager au nom de tous les Canadiens à ce que personne ne soit condamné à mourir de faim cette année, l'année prochaine ni les années suivantes.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): J'aimerais dire en premier lieu qu'une des choses qui m'étonnent le plus, c'est la politicaillerie que certains tentent de faire avec cette question.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Un député néo-démocrate a fait beaucoup de bruit en suggérant de mettre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) en prison pour avoir détruit des aliments. Je nie catégoriquement avoir fait une chose pareille et je suis stupéfait de voir qu'on puisse descendre si bas pour m'attaquer, quand on connaît l'aide que j'ai apporté à la population et la part que j'ai prise dans les programmes d'aide alimentaire. Si son parti est sérieux . . .

M. Broadbent: J'invoque le Règlement. Si le ministre désire soulever la question de privilège, je l'invite à le faire, en toute déférence. Si, d'autre part, il veut remplir ses obligations et parler de la politique agricole du gouvernement, qu'il le fasse immédiatement.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Si le député d'Oshawa-Whitby approuve la suggestion de son collègue, il veut dire que tous les Canadiens devraient être mis en prison parce que chaque Canadien jette, en moyenne, quatre cents livres de nourriture par année. La quantité d'œufs perdus représentait une once et quart par personnne. Dire que je suis responsable de ce qui s'est passé au Québec . . .

M. Paproski: Vous l'êtes.

M. Whelan: Encore un assassinat par insinuations malveillantes. Vous êtes passé maître dans ce genre de choses. Lorsque, dans une société démocratique, des gens portent des jugements sans fondement, comme ceux-là, leur unique objet est de détruire, parce qu'ils s'imaginent que je les ai empêchés de siéger sur ces banquettes-ci—c'est la première des raisons . . .

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Ceux qui prétendent que je n'ai pas lutté pour les agriculteurs, que je n'ai rien fait pour eux depuis que je suis ministre de l'Agriculture ignorent tout de la situation.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Le député d'Oshawa-Whitby parle de ce que j'ai fait et de ce que je n'ai pas fait. Je vais parler brièvement de quelques-unes des mesures que le gouvernement a prises pour aider nos agriculteurs, surtout les éleveurs de bovins. Je lui conseillerais d'examiner de plus près les images d'hier soir pour savoir à quoi s'en tenir. La plupart de ces veaux étaient des veaux nouveau-nés provenant de troupeaux laitiers. Ce n'était pas des veaux gras. Ce sont de jeunes veaux, impropres à la consommation tant qu'ils n'auront pas atteint un certain âge.

Destruction de veaux

La mesure prise par le ministre de l'Agriculture du Québec est tout à fait raisonnable et je l'en ai félicité à la Chambre des communes. Je rappelle aux députés que les agriculteurs n'ont pas le même pouvoir de négociation que les manutentionnaires de grain de la côte ouest, par exemple. A ma connaissance, le député d'Oshawa-Whitby n'a pas pris la parole pour blâmer la conduite de ces derniers, lorsqu'ils ont empêché l'exportation de millions de tonnes de céréales alimentaires à l'intention des affamés de notre globe.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Ni lui ni aucun des membres de son parti, que je sache, n'ont condamné les pilotes des Grands lacs, qui sont parmi les gens les mieux rémunérés de cette région, lorsqu'ils ont fait cesser le transport du grain dans les Grands lacs, ce qui est pire encore que d'empêcher l'expédition du grain de la côte ouest, car l'expédition de grain à Thunder Bay est plus considérable que sur la côte ouest. Quant à la livraison de ce grain aux affamés du monde, nous ne pourrons jamais rattraper le temps perdu. Le député les a-t-il blâmés? Non. Pourquoi? Parce qu'il sait où est son intérêt. Il était trop lâche pour prendre la parole et les blâmer à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je disais donc que les cultivateurs n'ont pas les mêmes pouvoirs de négociation que d'autres chez nous, et ils ne les auront probablement jamais. Mais qui diable m'a plus critiqué que ce parti ne l'a fait pour avoir pris la défense des producteurs agricoles au pays? Je me suis opposé à un membre de ce groupe là-bas dans ma circonscription et Dieu sait si sa chanson était différente de celle de cet homme qui va maintenant appuyer les agriculteurs, avec les calomnies qu'il a répandues à mon sujet dans ma circonscription chez les travailleurs. Mais les travailleurs ne l'ont pas cru, pas plus qu'ils ne les croient maintenant, sur cette question. Ils sont aussi faux qu'un billet de trois dollars.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Le fait est que nous avons dix provinces ayant chacune son propre programme agricole.

Je saisis donc cette occasion de participer à un débat d'urgence sur l'industrie du bœuf au Canada. J'ai eu beaucoup de conversations à ce sujet avec les autorités provinciales. Je crois que le député irait jusqu'à dire que nous avons imposé un Office national de commercialisation aux producteurs. Je dis que la loi est là. Si les producteurs veulent un office national de commercialisation, ils peuvent s'en donner un de façon démocratique. Les mécanismes sont en place. Mais peut-être que le parti du député ne connaît rien à la démocratie.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: La loi est là pour qu'ils s'en servent. C'est comme une machine. Elle est là et s'ils veulent s'en servir, ils peuvent le faire. On ne peut pas le nier, car le gouvernement actuel a établi des offices de commercialisation pour les agriculteurs s'ils veulent s'en servir. Mais nous ne leur imposerons pas des offices de commercialisation tant que je serai ministre de l'Agriculture.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Nous nous intéressons tous au prix et à la qualité des aliments que mangent les Canadiens. Nous savons tous que le bœuf est un des éléments les plus importants de l'alimentation des Canadiens. Je suis très préoccupé par le massacre des veaux au Québec. Je ne peux pas, je n'ai jamais pu approuver qu'on détruise des aliments de quelque façon que ce soit.

M. Baker: Même les œufs?

M. Whelan: Tenez-vous en aux faits, c'est tout. Et voyez à agir comme on vous l'a enseigné, en honnête homme de loi.

Par contre, je suis sympathique à la cause de ces éleveurs. Ils ont dû faire face à une augmentation rapide du prix des provendes et de tous les autres produits qu'ils doivent se procurer. En même temps, la perte des marchés d'outre-mer pour les veaux de races laitières leur a porté un coup très dur. Au cours des six premiers mois de cette année, les exportations en Europe se sont élevées à 74,000 têtes, chiffre très inférieur à celui des six premiers mois de l'année dernière. Cette situation est attribuable au surplus mondial de bétail.

L'an dernier, lorsque les producteurs exportaient ces veaux, il y a eu des gens pour proposer l'interdiction de ces exportations, l'abandon de ce marché parce qu'il était d'un bon rapport. Nous ne l'avons pas fait. Nous avons laissé ce marché aux agriculteurs, mais maintenant il y a un surplus de bœuf dans pratiquement le monde entier. Je le répète, la situation est attribuable à un surplus de bétail et c'est une chose à laquelle les agriculteurs du Québec ne peuvent rien.

● (2030)

Je suis heureux que le gouvernement du Québec ait pris des mesures et je le félicite d'avoir si vite offert de l'aide. Je ne suis pas certain que tous les députés comprennent bien l'importance de l'industrie bovine pour le Canada et les graves problèmes qui touchent cette industrie, surtout depuis que l'inflation a bouleversé les tendances commerciales pour toutes les denrées. Ces problèmes n'ont pas tous leur origine au Canada. Nous devons tenir compte de la situation mondiale et j'ai expliqué ce que nous avons fait à cet égard. De fait, la plupart des problèmes sont d'origine internationale. Néanmoins, le Canada s'est efforcé d'aider et de maintenir l'industrie.

Les statistiques montreront dans quelle mesure nous avons réussi à stabiliser l'industrie bovine malgré les très grandes pressions et les fluctuations de prix provenant de l'extérieur du Canada. J'aimerais d'abord dire quelques mots au sujet de la situation de l'industrie. L'année dernière, les recettes comptables des agriculteurs canadiens s'élevaient à 6.4 milliards de dollars. Le secteur bovin représentait 3.6 milliards de cette somme, soit 57 p. 100 de tout le revenu agricole du Canada. Le bétail est important non seulement pour l'industrie agricole du Canada, mais aussi pour l'industrie manufacturière. L'industrie de la conserve de viande au Canada fait un chiffre de vente annual supérieur à 2.5 milliards de dollars, ce qui la classe au troisième rang de toutes les industries manufacturières du pays. Elle compte plus de 31,000 employés, paye chaque année 265 millions de dollars en salaires et verse plus de 20 millions de dollars en impôts sur le revenu. L'honorable observateur d'Oshawa . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: . . . qui, selon un de mes amis laborieux, n'a jamais travaillé de sa vie, pourrait apprendre quelque chose sur l'élevage des bovins s'il passait quelque temps sur une ferme d'élevage. Il pourrait aussi apprendre quel-

que chose à propos de la fabrication des automobiles s'il passait quelque temps dans une usine, ce qu'il n'a jamais fait. C'est un expert dans tous les domaines. Il est maintenant devenu instantanément expert en commercialisation d'aliments et de bœuf au Canada et cela me renverse. Pendant la dernière campagne électorale, son chef préconisait un régime de double prix. Il n'a jamais expliqué en quoi ce régime consistait, bien que je lui ai demandé de le faire à plusieurs reprises. Selon lui, il devrait y avoir un prix pour le Canada et un prix pour le reste du monde. A qui s'adressait le deuxième prix, monsieur l'Orateur? Les Africains et les Asiatiques qui meurent de faim et qui ne gagnent que quelques centaines de dollars par an? Il ne l'a jamais précisé ni aucun membre de son parti ne l'a fait non plus.

Nous avons pu constater de façon tragique tout récemment à quel point les agriculteurs qui élèvent du bétail étaient touchés par l'augmentation du prix des provendes. Nous avons dû faire face a de gigantesques problèmes dans cette industrie au cours des deux dernières années. Quiconque déclare que je ne me suis pas penché sur ces problèmes et que je n'en ai pas fait plus que n'importe quel autre ministre de l'Agriculture sous n'importe quel gouvernement, le fait par ignorance. On ne sait que faire de la vérité. On est là pour assassiner par le biais de la calomnie, un point c'est tout.

Le 1er janvier 1973, le Canada a interdit l'utilisation du DES tant comme additif aux provendes que sous forme d'injections en raison du danger de cancer qu'il risquait d'entraîner. Ce n'est pas le ministère de l'Agriculture qui a pris cette mesure, comme le dit Dalton Camp; c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui l'a fait dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des Canadiens. En février l'année dernière, nous avons levé les barrières tarifaires sur le bœuf et le bétail sur pied pour permettre aux consommateurs de bénéficier de prix plus avantageux. On nous a aussi appris que la circulation du bétail serait libre aux États-Unis. Le 13 août 1973, nous avons mis en application un contrôle des exportations de bétail sur pied et abattu et de porc pour garantir aux Canadiens des approvisionnements suffisants de viande.

Pourquoi cela, monsieur l'Orateur? A cause du système de contrôle des prix aux États-Unis; des esprits futés se sont aperçus là-bas que s'ils expédiaient de la viande au Canada, ils pouvaient ensuite la réimporter aux États-Unis et en demander n'importe quel prix, ce qui avait pour effet de perturber tout le marché du bétail au Canada et en Amérique du Nord, marché en lequel nous avions toujours eu confiance. En septembre, nous avons supprimé le contrôle mais rétabli les barrières douanières, à l'instar des États-Unis. Le 2 novembre, nous avons imposé une surtaxe à l'importation. Ce sont les producteurs de boeuf canadiens qui nous avaient demandé de le faire. Nous avons fait ce qu'ils nous demandaient de faire pour les protéger à l'époque. Les députés peuvent demander à n'importe quel producteur si nous avons fait quelque chose pour les aider à ce moment-là.

Ensuite, au mois de mars, nous avons adopté une subvention de 7c. la livre pour le bœuf de catégorie A. Au mois d'avril, nous l'avons ramenée à 5c., mais nous l'avons étendue à toutes les catégories, sauf celle des vaches et des taureaux en pleine maturité. En avril également, nous avons exigé des certificats attestant que le bœuf importé ne comportait pas de DES. Les États-Unis n'ont pas cru bon d'y donner suite, mais ils ont plutôt essayé de participer à la campagne électorale au Canada. Le 2 août, j'ai annoncé un programme global de stabilisation du bœuf, et le 12 août, des contrôles étaient imposés sur l'importation du bœuf. Ces contrôles se fondaient sur une moyenne quinquennale d'importation de tous les pays qui expédient du bœuf au Canada. Nous constations ce qui se passait dans le domaine de production de viande de bœuf dans le monde et toutes ces mesures étaient jugées nécessaires pour stabiliser notre propre industrie bovine.

Le 7 octobre, les hauts fonctionnaires de mon ministère ont rencontré les fonctionnaires provinciaux pour étudier un plan vraiment national pour stabiliser l'industrie bovine. Si les députés d'en face n'avaient pas dit: «Ils vont avoir des élections, ces chanceux de Canadiens», la mesure sur la stabilisation aurait déjà été proposée à la Chambre et aurait déjà force de loi. Mais ils ne l'ont pas voulu, ils préféraient avoir des grosses élections parce qu'ils prétendaient diriger le pays.

Tout cela était nécessaire, monsieur l'Orateur, pour venir à bout de la situation exceptionnelle et anormale qui existait sur les marchés intérieur et international et qui menaçait de plonger l'industrie dans le marasme ou de faire augmenter les prix à la consommation. Et ces mesures ont toutes été fructueuses. Nous avons connu une stabilité de l'offre et des prix que nous envient tous les autres pays, et je mets les députés au défi de prouver le contraire. Jusqu'au 19 octobre dernier, les catégories de bœuf soumises à l'inspection ont augmenté de 4 p. 100 par rapport à la même période en 1973, mais le prix à la ferme n'a presque pas changé. Les éleveurs de bovins des autres pays ont été forcés de vendre à perte à cause de l'accroissement de l'offre. A l'heure actuelle, les catégories supérieures aux États-Unis coûtent 10, 11 ou 12c. de moins la livre qu'ici.

Nous sommes intervenus pour protéger nos producteurs contre la pression exercée sur les cours par le blocage des prix malencontreusement imposé par l'ex-président des États-Unis. Le secrétaire d'État à l'Agriculture de ce pays a dit qu'il fallait être idiot pour bloquer le prix des aliments ou du bœuf en particulier.

M. Woolliams: Des idiots il y en a des tas!

M. McKinley: Combien se vend le bœuf au Japon?

M. Whelan: Je suis heureux d'entendre le député de Huron (M. McKinley) poser la question. Le kilo de bœuf—c'est-à-dire les deux livres deux onces de bœuf—se vend $25 au Japon. Permettez-moi de parler de ce pays. Nous avons protégé nos consommateurs contre l'arrivée du bœuf américain engraissé à l'hormone artificielle DES. Tous les autres pays ont fait de même. Ils ont interdit l'entrée des viandes provenant de pays qui autorisent l'exportation de bœuf engraissé à la DES. Même la crise de l'énergie et la hausse du coût des combustibles ont influé sur l'industrie. Le Japon, par exemple, a opéré une réduction draconienne de ses importations de bœuf pour payer la hausse du coût du pétrole d'importation. Il a ainsi cessé toute importation en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis. Où ces derniers pays ont-ils cherché à écouler leur production? Sur le marché du dumping par excellence, c'est-à-dire le Canada.

Cependant, nous avons donné satisfaction à nos éleveurs: nous avons contingenté toutes ces importations, et nous nous sommes trouvés à protéger également l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Quand l'an dernier, les Américains achetaient du bœuf canadien pour essayer de contourner le blocage des prix de leur propre production, nous avons imposé des contrôles à l'exportation pour assurer les besoins de notre consommation intérieure et maintenir ici la stabilité des prix. Cela m'a attiré également des critiques. Nous avons agi de la sorte dans le principal but de stabiliser l'industrie, et nous y avons réussi. Lorsque les États-Unis ont supprimé le contrôle des prix, nous avons surtaxé les importations de bœuf américain pour protéger

nos éleveurs contre l'afflux des bêtes trop grasses, que les agriculteurs américains avaient gardées au lieu de les vendre pour protester contre le blocage des prix imposé dans leur pays, et dont ils ont ensuite inondé leur marché.

En janvier dernier, la cour d'appel des États-Unis a cassé l'interdiction de la DES, et nous avons exigé que tout le bœuf entrant au Canada soit accompagné d'un certificat d'engraissement non hormonal. Au mois de mars, le gouvernement est intervenu en faveur des producteurs de bœuf et du consommateur, en accordant une subvention de sept cents. Au cours du printemps et de l'été, le programme de subventions a été abandonné progressivement et remplacé par le programme de stabilisation du bœuf qui assure à l'éleveur un prix minimal acceptable pour son produit. Chaque programme provincial tient compte du programme fédéral de stabilisation du bœuf. Il existe donc un programme national de stabilisation, programme qu'aucun autre pays ne possède.

● (2040)

En même temps, nous avons dû fixer des contingentements à l'importation à cause d'un excédent mondial de viande de bœuf. Nous ne voulons pas que cet excédent ruine l'industrie canadienne ou profite de notre programme de stabilisation.

En plus de l'initiative du gouvernement fédéral, la plupart des provinces ont mis sur pied des programmes d'aide aux éleveurs visant à résoudre les difficultés de chacun. Tous les programmes ne se ressemblent pas. L'Alberta, province pas très pauvre, a consacré 40 millions de dollars à l'amélioration du revenu en espèces des petits cultivateurs touchés par la baisse du prix du veau. Ce programme est à la disposition des éleveurs albertains qui avaient un troupeau avant le mois d'août 1974.

Une voix: Parlez-nous des plans fédéraux, laissez faire les provinces.

M. Whelan: J'ai entendu ce que le député a dit en certaines occasions au sujet des cultivateurs de l'Alberta, mais je ne le répéterai pas ce soir. Le programme de l'Alberta est à la disposition des éleveurs qui possédaient un troupeau avant août 1974. Il prévoit le versement d'une avance en espèces de $75 par tête jusqu'à concurrence de $6,000 par éleveur et jusqu'à 80 p. 100 du nombre de veaux au moment de la demande. Ces avances en espèces ne portent pas intérêt pendant un an.

En vertu de ce programme, le solde en souffrance à la fin de l'année doit porter intérêt au taux préférentiel en plus des frais de service minimes. Ce qui revient en moyenne à plus de $1200 pour aider les cultivateurs pendant l'hiver.

Je dois dire que la plupart des éleveurs de bovins en Saskatchewan et en Alberta ont critiqué ces programmes en disant que ce n'est pas ce qu'il leur faut. La plupart de leurs associations ont recommandé la non-participation des agriculteurs à ces programmes, mais je suis certain que certains y participeront. En Saskatchewan, le programme est pratiquement le même qu'en Alberta; je passerai donc au programme du Manitoba. Ce dernier est différent des deux autres. Je voudrais demander le consentement de la Chambre pour faire imprimer en appendice au hansard d'aujourd'hui les données statistiques relatives à ces programmes.

Une voix: Non.

Une voix: Vous nous avez dit ce que vous avez fait, dites-nous maintenant ce que vous comptez faire.

M. Stanfield: Dites-nous comment vous avez gagné les élections tout seul.

[M. Whelan.]

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: L'Alberta et la Saskatchewan ont pris des mesures pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la baisse du prix du veau en leur versant une somme de $75 par tête.

Le Manitoba a adopté un programme prévoyant le versement de subventions aux agriculteurs qui veulent engraisser aux-mêmes leurs veaux de boucherie et qui ont le fourrage et les installations pour le faire. Cette province s'est montrée quelque peu socialiste en concluant une entente pour qu'on ne dépasse pas 200 têtes ou $50,000 par agriculteur. Le programme comporte une prime d'assurance de 2½ p. 100 de la valeur du troupeau payable par l'agriculteur et couvrant 75 p. 100 du coût des pertes. Jusqu'à concurrence de 50 veaux par année, le programme ne comporte aucun intérêt, et les prêts d'il y a un an sont prolongés.

M. l'Orateur: A l'ordre. On a unanimement convenu plus tôt que les premiers orateurs n'auraient que 20 minutes et que les autres discours seraient limités à 15 minutes. Ce qui importe pour le moment, à mon avis, c'est que personne ne demande ni ne reçoive de temps supplémentaire, pour que le débat puisse se terminer à minuit. En conséquence, je doit interrompre le ministre et passer au député suivant.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): En tant qu'éleveur canadien, c'est pour moi un honneur et un privilège de participer au débat de ce soir. Il s'agit d'un débat d'urgence qui intéresse toute l'industrie de l'élevage au Canada, le premier qui fasse suite à l'émission télédiffusée hier soir et reprise ce matin. Je dirai que cet incident a enfin permis de faire ressortir de façon très spectaculaire la crise dans laquelle se débat l'élevage des bovins au Canada.

Sans doute tous les députés regrettent-ils d'avoir dû assister à la manifestation qui nous a été servie hier soir en couleurs crues. Néanmoins, parce que j'ai consacré toute ma vie à l'élevage, je suis en mesure de comprendre les frustrations et le désespoir qui ont provoqué cette initiative tragique.

L'élevage bovin au Canada a connu et connaît encore une série d'événements qui ont presque réussi à nous faire perdre confiance en nous-mêmes comme éleveurs et en toute l'industrie. Bien que nulle association canadienne d'éleveurs digne de ce nom ne saurait approuver procédé aussi extrême, l'éleveur que je suis le comprend parfaitement. Qu'il suffise de dire que, sans cet incident, le présent débat d'urgence n'aurait pas lieu.

Tout d'abord, j'aimerais vous fournir des renseignements de base sur l'industrie de l'élevage au Canada. C'est une industrie qui, avant la crise actuelle, a été souvent mise à rude épreuve. Bien que fort jeune alors, je me souviens du temps où mon père vendait des bœufs de deux et trois ans engraissés en pâturage et des vaches grasses pour deux à trois cents la livre, ainsi que des vaches destinées au désossage pour ¾c. la livre. C'était en 1930.

J'assistais en 1948 à une réunion de l'Association des éleveurs de l'Ouest tenue à Lethbridge quand le regretté James Gardner, alors ministre de l'Agriculture du Canada, avait été forcé de lever l'embargo qui empêchait nos bovins de passer la frontière américaine. Les éleveurs de Lethbridge soutenaient si sincèrement et si fermement cette cause qu'ils menaçaient de se séparer du Canada et de se rattacher aux États-Unis si le ministre ne se rendait pas à leur requête. Il était demeuré debout toute la nuit et même s'il n'était pas d'accord, l'embargo avait été levé le

mois d'août suivant et le marché canadien des bovins avait fait un bond de $3 du jour au lendemain.

Ce n'est pas la première crise que traversent les éleveurs et ce n'est probablement pas la dernière. La situation actuelle du marché des bovins est néanmoins la plus grave que j'aie connue de toute ma carrière d'éleveur, plus grave encore qu'aux temps de crise économique et de sécheresse des années 30.

Comment sommes-nous passés de la situation d'alors à celle d'aujourd'hui? Que s'est-il passé pour que les prix actuels des vaches tout comme ceux des bêtes d'un an et des veaux aient baissé d'environ du tiers ou de la moitié, tandis que doublaient les coûts d'engraissement, et tout cela en près d'une année? Cet effondrement soudain des prix à l'égard de nos bovins engraissés en pâturage déclenche une réaction en chaîne sur les autres industries puisque environ 15 p. 100 de toute notre activité économique est liée à notre industrie de la viande rouge. Notre industrie de la viande rouge possède une forte répercussion économique, probablement la plus forte de toutes nos industries jusqu'à maintenant. L'industrie de l'élevage des bovins elle-même a peut-être une incidence encore plus sensible représentant environ 17 p. 100 de notre activité économique globale. C'est là un signe de la grande importance de cette industrie.

Permettez que je vous signale les principaux facteurs qui ont contribué à la crise actuelle. Tout d'abord nous avons un excédent à court terme de bovins en Amérique du Nord et dans certains autres des principaux pays d'élevage. A l'exception d'un seul, ils ont tous pris une grande expansion depuis cinq ans; il s'agit des États-Unis, de la Russie, du Brésil, de l'Australie, du Canada, de la France, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande. Le cheptel bovin a augmenté de 13.6 p. 100, pour l'ensemble de ces pays, au cours de ces cinq ans; l'augmentation la moins forte, soit 4.7 p. 100 ayant été enregistrée en France et la plus forte, 32 p. 100, en Australie. L'Argentine est la seule exception; elle a enregistré une baisse de 6 p. 100.

Pendant ce temps le prix mondial du bœuf a presque doublé en moins de trois ans. Il y a là des signes que la plupart d'entre nous ne savent pas interpréter. Nous prétendons et nous nous convainquons que ces hausses de prix rapides témoignent d'une pénurie générale de bœuf. Cependant, nous nous trompons, et je veux parler aussi bien des économistes, que des gouvernements, des éleveurs de bovins et même de certaines associations agricoles. Il y a trois ans déjà, l'Association canadienne des éleveurs de bétail prévenait quiconque voulait l'entendre que le nombre de bovins de reproduction dans le monde augmentait trop rapidement.

● (2050)

Dans notre abondance, nous avons, pour la plupart, complètement négligé et oublié les conséquences de l'inflation mondiale. Le manque de céréales fourragères dans le monde entier, en entraînant une importante augmentation de leur prix, a également contribué à cette situation. Vous vous souvenez, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, des graves sécheresses survenues il y a quelques années en URSS, en Chine et en Australie ainsi que de la faillite des prises de poisson fourrager en Amérique du Sud qui provoqua une dislocation de l'une des principales sources mondiales de protéine.

Puis, il y eut une pénurie de soja aux États-Unis et en Ontario à cause d'un excès d'humidité; ensuite se firent sentir les effets du contrôle des prix et des salaires aux États-Unis et, particulièrement, de ces 60 jours supplémentaires pendant lesquels le fardeau reposa exclusivement sur l'industrie du bétail. Il s'ensuivit d'énormes retenues et un bouleversement des prix principalement aux États-Unis, mais également au Canada. En fait, aux États-Unis, l'équilibre entre l'offre et la demande n'est pas encore réalisé.

Le troisième facteur, c'est que plus récemment, deux des principales zones de consommation de viande du monde se sont trouvées complètement coupées des pays exportateurs de bœuf et de bétail. Je veux parler de la Communauté économique européenne et du Japon. Cela a contribué dans une énorme proportion à la création d'excédents à court terme. Quatrième élément, le programme de subventions pour le bétail du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est révélé un désastre pour l'industrie du bétail. Je veux parler de la subvention de 7c. la livre pour les catégories a, b et c d'animaux de boucherie. Il s'en est suivi un écroulement des cotes sur le marché, les prix ayant baissé en dix jours d'environ $10 les 100 livres, dont $2 ou $3 seulement pouvaient être attribués à la chute sur le marché d'Omaha ou des États-Unis.

A mon avis, ce programme à la va-vite a entraîné pour l'industrie canadienne du bétail un déficit sur les stocks inventoriés de près de un milliard de dollars en dix jours. Les événements récents ont prouvé que les éleveurs de bétail avaient raison de demander des quotas et des tarifs réciproques avec les États-Unis et tenant compte du rapport de dix à un entre nos populations respectives, humaines et animales. La politique d'ensemble du ministre concernant les quotas est bonne, et je l'en félicite. Elle fonctionne bien. Toutefois, si cette politique était bonne le 2 août, pourquoi ne l'était-elle pas au printemps dernier lorsqu'il a lancé son programme de subventions? Examinons maintenant la situation actuelle. Les producteurs de bétail canadiens se partagent très nettement en deux groupes sur ce que devraient ou ne devraient pas faire les gouvernements à propos de cette crise. L'éleveur de bétail bien établi qui a derrière lui une dizaine ou plus d'une dizaine d'années d'expérience, qui n'a guère de dettes—et ceci concerne aussi bien les gros que les petits producteurs—déclare: «Laissez-moi tranquille, j'espère que j'ai traversé la mauvaise passe et que je vais m'en sortir—plus d'intervention gouvernementale, car il y en a déjà eu trop».

Par contre, le producteur qui vient de débuter, ou qui a commencé il y a peut-être deux ou trois ans, se trouve dans une situation désespérée. Il a trop investi dans ses troupeaux, jusqu'à $400 à $600 par vache. Elles étaient probablement de race étrangère. Il a facilement obtenu du crédit, mais il a payé pour ses terres un prix fortement gonflé. Il comptait rembourser son emprunt à raison de $250 à $300 par veau. C'est un problème bien visible et bien réel. Certains de ses éleveurs ont déjà fermé boutique et se sont dirigés vers le secteur industriel.

Ce groupe exige des subventions gouvernementales ou des prêts sans intérêt ou, au moins, une action positive immédiate. Cinq gouvernements provinciaux ont déjà pris des mesures parce qu'ils avaient pleinement conscience de leur responsabilité. Le gouvernement fédéral qui a encouragé les agriculteurs à diversifier leur production et à entreprendre l'élevage du bétail, a autant, sinon plus, de responsabilité dans ce domaine, mais il n'a pas fait grand chose jusqu'ici. Je suis convaincu que la nouvelle politique de soutien des prix du ministre, avec le prix de $45.42 qui fera jouer les paiements provisoires, n'est d'aucun secours dans l'immédiat. Il y a des raisons évidentes à cela. Le

paiement s'effectue pour les bovins engraissés de catégorie a, b et c, mais pas pour les bovins pour l'engraissement, les bêtes d'un an, les veaux ou les vaches. Rien ne sera accordé jusqu'au 11 août 1975, soit la fin de la première année. Il s'agit d'un plan d'un an seulement. Ce n'est pas un plan trimestriel. C'est regrettable, car la politique en eût été grandement améliorée. Si cette politique de soutien était prolongée d'une autre année, ce serait déjà mieux, mais c'est quelque peu douteux à moins qu'on relève le montant de $45.42.

Que peut-on faire pour régler cette crise? Il n'y a pas de solution facile qui nous saute aux yeux. Je dis cela en toute sincérité. Essentiellement, et je simplifie peut-être grossièrement la situation, nous devons surmonter la crise actuelle en produisant et en mangeant. On doit considérer bon nombre de choses. Considérons d'abord l'immédiat. Nous savons qu'on met actuellement un grand nombre de vaches sur le marché et que cela continuera. Il n'y a rien de mal à cela. L'élimination de vaches vieilles et indésirables doit se poursuivre. Pendant la période de 12 mois de septembre 1974 à septembre 1975, l'abattage des vaches au Canada aura augmenté de 34 p. 100. Je soutiens que c'est une bonne chose. C'est inévitable.

Deuxièmement, ce qui pose le problème le plus urgent, c'est le grand nombre de veaux qui sont mis actuellement sur le marché. Nous devons comprendre que nous avons 570,000 veaux de plus que l'an dernier à caser quelque part. Cela représente l'augmentation de 7 p. 100 du cheptel actuel de veaux qui est de quelque 5.5 millions. La demande pour ces veaux a beaucoup diminué à cause de l'expérience malheureuse de ceux qui en ont acheté l'an dernier. En gros, ils doivent être acheminés vers deux grandes régions du Canada. La première est le sud de l'Alberta et les régions limitrophes de la Saskatchewan et du Manitoba, l'autre l'Ontario. Si le Canada ne peut les absorber à des prix convenables, ils devront être expédiés aux États-Unis et rapporter $2 de moins que le prix du marché qui est déjà inférieur au nôtre de $6 à $8. Ce qui explique l'importance de la réunion d'information organisée par les États-Unis sur la politique canadienne de commercialisation du bœuf, qui s'est tenue vendredi dernier à Washington. S'il devait s'ensuivre un embargo de la part des États-Unis, la situation de notre marché pourrait même empirer. Nous devrions envisager une politique de stimulation axée sur l'abattage des vaches, la conservation des taures et des bouvillons en vue de la reproduction et de l'engraissement.

Ensuite, étant donné la nécessité de plus en plus grande de banques mondiales de produits alimentaires, nous devrions envisager sérieusement la mise en place d'un programme mixte nécessitant le concours des banques pour entreprendre la congélation ou la mise en conserve des excédents de bœuf qui pourraient être écoulés sur des marchés étrangers où la demande est pressante. De tels programmes supposeraient l'aide fédérale au financement de l'entreposage. Un autre point est qu'étant donné que dans le marché du bétail sur pied il existe un écart de 30 c. la livre entre les meilleurs bœufs et les bonnes vaches, le temps est bien choisi pour entreprendre une campagne intensive destinée à favoriser la consommation de bonne viande de vaches canadiennes qui en général a meilleur goût que les autres catégories de viande d'animaux plus jeunes. La plupart des gens ne s'en rendent pas compte.

• 2100

Nous devrions encourager tout de suite nos institutions bancaires à continuer de consentir des conditions de crédit réalistes aux éleveurs. Il faudra faire preuve de beaucoup de compréhension mutuelle ici, mais les résultats pourraient être fort avantageux sous la forme d'une demande accrue pour les éleveurs et d'un marché du veau plus fort.

Enfin, dans l'immédiat, nous devrions encourager le ministre de l'Agriculture à reprendre ses négociations avec le secrétaire américain à l'agriculture, M. Butz, tout de suite après les élections américaines qui doivent avoir lieu la semaine prochaine, afin de redonner un peu de bon sens aux négociations canado-américaines en matière de bétail.

Nous devrons faire bien des choses à longue échéance. D'abord, il faudra reconnaître que la clé du fléchissement de l'élevage se trouve, bien entendu, dans le prix et l'approvisionnement de nos provendes canadiennes. D'ici que les approvisionnements de provendes du monde deviennent suffisants, nos prix reflèteront les prix internationaux. Ils seront élevés et le demeureront jusqu'à ce que les récoltes américaines de maïs et de soja soient de beaucoup augmentées, c'est-à-dire, espérons-le, lorsque les terres qui étaient en jachère et que l'on vient de réensemencer auront produit, mais il faudra attendre encore au moins deux récoltes pour en ressentir les effets.

Deuxièmement, les gouvernements peuvent aider tous les éleveurs de bovins à s'adapter à des changements fondamentaux de structure qui sont nécessaires et inévitables. Nous ne pouvons plus nous offrir le luxe de donner des céréales et des protéines coûteuses aux veaux pendant 200 jours environ— ni même 120 jours. La limite sera de 90 jours ou moins et cela ne tardera pas à venir. Troisièmement, il faudra encourager nos abattoirs à abandonner quelque peu le principe traditionnel de l'abattage pour l'expédition. Nos abattoirs ou nos fabriques de salaisons devront disposer de nouvelles installations «d'abattage» pour conquérir tout le secteur commercial des hôtels, restaurants et établissements.

Quatrièmement, et c'est peut-être le point le plus important, notre politique définitive en matière de grains fourragers pourrait très bien décider du sort des engraisseurs de l'Ouest canadien. Il faut établir des tarif-marchandises équitables. Si l'on maintient le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau, il faudra l'appliquer également aux dérivés des grains fourragers, c'est-à-dire au transport des bœufs abattus de l'Alberta au centre du Canada qui répond actuellement aux deux-tiers de l'ensemble de nos besoins en viande de bœuf.

Enfin, monsieur l'Orateur, il paraît évident qu'une enquête sur l'élevage des bovins au Canada est non seulement inévitable, mais fortement souhaitable. Le conseil général de l'Association canadienne des éleveurs, à sa réunion d'hier à Calgary, a déclaré que l'Association verrait cette enquête d'un bon œil et qu'elle y apporterait son entière collaboration. Les directeurs ont fait valoir que le système actuel de commercialisation des bovins a très bien réagi aux conditions difficiles des deux dernières années et qu'il a donné des indications caractéristiques de situations bien exceptionnelles. Je suis certainement d'accord là-dessus et je soutiens fermement que notre régime de mise en marché n'est pas en faute, quoique certains croient que nous en faisons le procès. J'affirme encore une fois et avec la plus grande énergie qu'un office national de commercialisation n'est pas la solution à la crise.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, tout à l'heure j'écoutais l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et quand il eut fini de parler, j'ai cru que tous

[M. Hargrave.]

nos problèmes étaient réglés, tellement il a mis de l'ardeur à défendre sa cause. Mais en même temps, je me souviens toujours que lorsqu'on aborde ici, à la Chambre, des crises qui intéressent les deux gouvernements, on se demande où est le vrai responsable, et pendant ce temps-là les deux gouvernements en profitent pour se jeter la pierre l'un à l'autre.

Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter l'honorable député du Nouveau parti démocratique qui a réussi à obtenir enfin l'unanimité de la Chambre pour discuter des prix du bœuf. Depuis le début de cette session nous avons présenté de telles motions à la Chambre, et toujours nous avons essuyé un refus du côté du gouvernement. Je crois que la situation a atteint un stade épidémique pour nos producteurs de bœuf, et que le gouvernement fédéral doit intervenir, même si le gouvernement du Québec ne semble par vouloir demander son aide, d'autant plus que la première cause de cette crise du bœuf est le prix des grains de provende qui ne cesse de monter et de nuire ainsi au marché.

Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) laissait entendre à la Chambre que la tuerie qui a lieu dans le Québec actuellement était presque une folie, était inutile. Mais ce soir, je veux citer des passages, afin d'exprimer l'opinion de nos cultivateurs et expliquer ce qui les a poussés à agir ainsi. Je crois ici que l'honorable ministre de l'Agriculture a été mal informé, ou pas assez, sur l'intention de nos producteurs.

Si nous considérons les prix publiés dans la Chronique des grains du 11 octobre 1974, on constate qu'en 1972 les prix du maïs et de l'orge n'étaient que de $1 et $1.40; en 1973, ils avaient monté à $2.04 pour l'orge, et à $2.53 pour le maïs. En août 1974, le maïs se vendait $3.69 le boisseau, pendant que l'orge atteignait $3.50, et les négociants estiment qu'ils seront de $4.70 pour le maïs, et de $4.30 pour l'orge dans quelques mois.

● (2110)

Monsieur l'Orateur, je veux dire au ministre ici que ce n'est pas directement à cause du surplus de bœuf, du surplus de veau dans notre région que les cultivateurs sont obligés d'abattre, mais à cause du manque d'argent, du manque de moyens pour nourrir le bétail l'hiver. C'est pourquoi ils préfèrent cet automne les tuer plutôt que de s'endetter trois fois leur valeur, au cours de l'hiver.

Ce qu'il y a de plus ridicule, cependant, monsieur l'Orateur, c'est qu'en 1971, le gouvernement payait les producteurs de céréales de l'Ouest pour ne pas ensemencer leurs terres, sous prétexte que le Canada aura un surplus de grain—dans ce temps-là, on parlait du surplus de grain, maintenant on parle du surplus de bœuf—ce qui provoquerait une baisse des prix au consommateur. N'aurait-il pas été plus logique de construire des entrepôts, à cette époque, pour prévoir l'avenir en garantissant des approvisionnements pour trois ou quatre années, afin de prévenir les mauvaises récoltes?

A cause de cette incurie, nos producteurs agricoles se voient dans l'impossibilité de nourrir leurs troupeaux l'hiver. Ils seront donc forcés de les vendre au marché, pour un prix ridicule, puisque les gros acheteurs profiteront comme toujours de cette triste situation pour obtenir le bœuf des producteurs pour presque rien du tout, et le revendre à des prix astronomiques. La preuve de ces avancés, c'est que le prix du bœuf n'a pas baissé d'un cent au niveau de la consommation. Bien au contraire, les prix à la consommation ne cessent de monter. Nos familles du Québec sont encore à la recherche de quelques livres de steak haché, le plus commun qu'elles peuvent trouver sur le marché, parce qu'elles n'ont pas les moyens de se payer de la viande de choix.

Depuis des mois, les producteurs canadiens, ceux du Québec en particulier, multiplient les instances auprès des deux gouvernements toujours dans l'espoir d'obtenir du secours d'un côté ou de l'autre. Si on remarque, monsieur l'Orateur, dans la plupart des cas où les gouvernements ont offert de l'aide aux cultivateurs, c'était pour leur permettre de s'endetter encore davantage, à tel point qu'aujourd'hui nos cultivateurs sont tellement endettés qu'ils sont obligés de vendre leurs terres pour payer les financiers, pendant que nous accordons des prêts sans intérêt par centaines de millions de dollars chaque année à des pays étrangers pour des périodes de 60 ans, et cela, je le répète, sans intérêt.

Nous ne trouvons pas le moyen de permettre aux cultivateurs d'obtenir des prêts à des taux raisonnables, à des taux minimes, afin qu'ils puissent se moderniser et devenir vraiment rentables, comme le disent les prétendus spécialistes en agriculture.

Au Canada, on dirait qu'il nous faut respecter le principe à l'effet que ce qui est salutaire pour les étrangers n'est pas bon pour les Canadiens. Il faut donc conclure que les crédits canadiens doivent d'abord servir aux étrangers avant de venir en aide aux Canadiens.

Pour ce qui est de l'aide directe par le truchement des subventions à la production, je crois que le gouvernement devra changer complètement sa politique d'aide à l'industrie en investissant davantage dans notre industrie de base, l'agriculture, avant de faire des dons à même les taxes des travailleurs et des cultivateurs à des compagnies multinationales américaines à coups de 100 millions sous prétexte que ces compagnies créent des emplois au Canada.

Je mets la Chambre au défi, monsieur l'Orateur, de trouver au Canada une seule industrie qui produise plus d'emplois que l'industrie agricole. Il va falloir que le gouvernement cesse de jouer à la finance étrangère «sur le dos» des Canadiens, et qu'il apporte des remèdes à la situation actuelle. Le gouvernement est pourtant bien au courant de la situation. En lisant le programme de stabilisation du prix du bœuf, je me suis rendu compte qu'il connaissait la situation et qu'il n'avait qu'à présenter à la Chambre des solutions que nous pourrons discuter. La situation est très simple.

L'offre, qui fixe les prix dont les agriculteurs ont besoin pour gagner leur vie, est supérieure à la demande. Les prix sont tombés en bas du seuil de la rentabilité. Cette situation n'est pas particulière au Canada, elle est mondiale. Certains marchés sont tellement submergés de bœuf que les pays comme ceux de la CEE ont cessé d'importer. Ceci n'a fait qu'aggraver la situation. Plus loin il dit:

> Cependant, dans l'intervalle, les éleveurs canadiens ont besoin d'aide pour traverser cette mauvaise période.

J'admire le courage des cultivateurs. On continue à blaguer, monsieur l'Orateur, et à ne rien donner.

Monsieur l'Orateur, je crois que les cultivateurs, après toutes les promesses des deux niveaux de gouvernement, ont décidé d'agir, de prendre la seule arme qui était à leur disposition, d'agir à leur manière. C'est pour cela qu'on a vu des démonstrations, des boucheries, des abattages de veaux. Il n'y avait pas que des veaux, comme le prétend le très honorable premier ministre. Qu'il n'oublie pas que tous ces veaux-là étaient appelés à devenir adultes. Les

cultivateurs n'ont pas eu l'espérance de pouvoir les nourrir l'hiver. Cet automne nous ne manquerons pas de bœuf, mais il y aura disette l'été prochain ou au cours des mois à venir. Un article du journal *La Presse* se lit comme il suit:

Milliers de veaux abattus dans les fermes du Québec.

Je vais en lire quelques passages pour donner au ministre une idée de ce que pensent les agriculteurs. Je cite:

Monsieur Paul Couture, président de l'Union des producteurs agricoles, a révélé hier à *La Presse*, que des milliers de veaux ont déjà été abattus un peu partout à travers le Québec au cours des derniers jours.

Ces abattages, a précisé M. Couture, sont dus à l'impossibilité des agriculteurs de vendre leurs animaux aux engraisseurs pour qui les coûts de production sont trop élevés par rapport au prix de vente. A titre d'exemple, il en coûte 60 cents la livre pour élever un veau dont le prix sur le marché de gros se situe entre 15 et 40 cents, selon sa catégorie.

Les agriculteurs ne pouvant ni vendre ni élever leurs veaux préfèrent s'en défaire et les abattent.

A l'Union des producteurs agricoles. Le langage est devenu différent. On ne parle plus de rapport, de comités d'études, de recommandations au ministre. On parle de stratégie, de lutte à finir avec le gouvernement. Ou pour reprendre les termes mêmes du secrétaire général, M. Jean-Marc Kirouac, «de commencer par régler ses comptes au provincial avant de régler ceux du fédéral.»

Les agriculteurs et plus spécialement les éleveurs de bovins veulent avoir un niveau de vie analogue à celui des gens des villes ce qui est loin, sauf pour quelques-uns, d'être le cas des 38,000 fermiers québécois.

L'UPA a envoyé un télégramme au premier ministre Robert Bourassa pour lui demander en substance:

que le prix de leurs produits correspondent aux coûts de production;

que ce coût de production soit indexé;

que le producteur agricole ait une rémunération équivalente à celle du travailleur spécialisé dans l'industrie;

qu'un ajustement de $150 par bœuf soit versé en deux tranches de $75 à l'automne et au printemps pour faciliter l'acquisition de moulées durant la période d'hivernage;

● (2120)

Voilà pour prouver que ce n'est pas un surplus de veaux qui existe, mais un manque d'alimentation, et c'est ce que les cultivateurs demandent dans notre région. Le 31 octobre, au sujet des subventions qu'on demande, ils disaient ceci:

La subvention offerte par M. Normand Toupin représente environ 13 cents par livre et ne touche que 2,000 producteurs sur les quelque 10,000 qui en ont besoin.

Voilà où est le mal, c'est-à-dire sur le plan provincial, et c'est pour cela qu'on dit que si le fédéral n'intervient pas immédiatement pour donner le «coup de pouce» nécessaire, nous allons encore voir disparaître des centaines et des milliers de veaux. Je poursuis la citation:

Cette subvention de $2.6 millions, a précisé M. Dagenais, ne concerne que les producteurs de veaux de boucherie. Elle ne concerne ni les engraisseurs (ceux qui élèvent des veaux pour en faire des bœufs) . . .

Selon les calculs de l'UPA, cela représente un montant de $40 millions. Là-dessus, le ministère de l'Agriculture a donné $5.8 millions . . .

Voilà qui donne une idée du montant que le Québec attend du fédéral. Et je continue la citation:

«Qu'est-ce, dit-il, que $34.2 millions pour sauver l'agriculture québécoise comparativement à la centaine de millions de dollars que le gouvernement du Québec a donné sous forme de subventions et d'exonération fiscale à la compagnie multinationale ITT?»

Et que dire de l'octroi de 90 millions de dollars que le fédéral a donnés aux compagnies américaines Aircraft, supposément pour créer des emplois, pour créer 2,000 ou 3,000 emplois, alors que nous savons la quantité d'emplois créés au niveau de l'agriculture? Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas de comparaison possible.

[M. Gauthier (Roberval).]

Plusieurs ont critiqué ce genre de boucherie. Peut-être nos cultivateurs auraient-ils mieux fait d'aller abattre leur bétail en face des grands marchés, et de donner leur bœuf aux familles qui souffrent et n'ont pas le moyen d'en acheter.

La réaction du public aurait peut-être été meilleure, parce que celui-ci, quand il a connaissance de ces destructions, ne les admet pas. Quant au cultivateur, je suis sûr qu'étant donné la situation actuelle, étant donné aussi le refus des deux niveaux de gouvernement, il était encore mieux d'abattre ces animaux que de s'endetter pour trois fois leur valeur au cours de l'hiver.

Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu avoir le temps de donner des chiffres pour évaluer les pertes dans toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais comme notre temps est très limité, et que je ne veux pas le dépasser, je dis tout simplement que l'honorable ministre se doit de faire quelque chose immédiatement et non pas attendre un, deux ou trois mois, ou quand l'hiver sera passé, pour faire quelque chose afin que cesse ces abattages de bœuf. Nous, toute la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, attendons son action, et je sais qu'elle peut être efficace.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je pense que c'est une excellente occasion, ce soir, de revoir au cours de ce débat la situation qui existe actuellement dans l'industrie bovine au Canada. Ce débat, évidemment, résulte d'une action qui a été entreprise au Québec au cours des derniers jours et qui a culminé en l'abattage d'un certain nombre d'animaux hier dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et particulièrement dans la municipalité de Saint-Bruno, dans la circonscription que je représente.

Il va de soi que je me devais de participer à ce débat pour plusieurs raisons. Premièrement, en tant que représentant d'une circonscription agricole; deuxièmement, en tant que membre actif au comité de l'agriculture à la Chambre des communes, et en tant que consommateur et producteur intéressé au bien-être des producteurs, bien sûr, et également en vue d'assurer aux consommateurs des aliments à des prix décents.

Monsieur le président, quelle est la cause de cette situation que nous retrouvons aujourd'hui? Pourquoi les cultivateurs en sont-ils venus à organiser de telles manifestations? Il faut voir ce qu'ont été les programmes des gouvernements et ce qu'a été la situation en général dans le commerce et dans l'industrie de la viande.

En ce qui a trait au bœuf, si on se reporte à deux, trois ou quatre ans, on se rappelle que certains économistes, certains spécialistes qui analysent les marchés, qui font des projections, étaient unanimes à nous annoncer une pénurie de viande de bœuf sur les marchés mondiaux. On nous annonçait cette pénurie et on demandait au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires afin de parer à cette pénurie.

Les gouvernements, réalisant qu'ils seraient tenus responsables d'une façon ou d'une autre d'une situation donnée, ont répondu à cette invitation et ont mis sur pied des programmes afin d'encourager le développement de la production de bœuf dans leur territoire. Le Canada, les États-Unis, l'Europe, les pays du marché commun, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, enfin tous les principaux pays producteurs de bœuf, qui sont en même temps pour la plupart des exportateurs, ont mis au point des programmes visant à augmenter la production bovine. Il fallait qu'ils le fassent, parce que ce n'est pas une production qu'on peut augmenter rapidement. C'était la situation

il y a quatre ou cinq ans environ, et le gouvernement est «embarqué» dans ce programme en donnant de l'aide pour développer les pâturages, pour augmenter l'efficacité des troupeaux, pour l'insémination artificielle qui s'est développée et qui a permis d'augmenter très rapidement le potentiel de notre cheptel bovin, et il en est résulté que l'efficacité de l'agriculture et de l'agriculteur en particulier a porté fruit plus rapidement que les analystes n'avaient prévu la rareté.

● (2130)

Enfin, nous obtenons une production plus rapidement que la rareté nous avait été annoncée. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec des surplus, des surplus temporaires, il va de soi, qui vont disparaître dans une très large mesure d'ici six mois tout au plus, et il est possible que les prix reviennent à un niveau plus normal. Il est également possible, si nous n'intervenons pas promptement d'une façon judicieuse, que les prix montent plus que normalement à cause d'une rareté qui pourra se répéter.

C'est un cycle qu'il n'est pas facile à contrôler, monsieur le président. Il existe une désorganisation dans l'industrie bovine à cause de certaines mesures gouvernementales. Nous avons incité les producteurs à augmenter leur production face à une demande qui s'annonçait croissante. Cette croissance ne s'est pas réalisée, et aujourd'hui on a des surplus.

Nous avons donc, en tant que gouvernement, des responsabilités vis-à-vis des producteurs, et nous nous devons de répondre à leur attente et de les aider. La difficulté a été augmentée du fait que le coût de la production s'est accrue d'une façon démesurée au cours des deux dernières années. Le prix du fourrage, le prix des grains a pratiquement doublé, ce qui a causé un deuxième préjudice aux producteurs. Non seulement on n'obtient pas un prix raisonnable pour le produit, une fois qu'il arrive au marché, mais de plus, il nous en coûte davantage pour le rendre sur le marché.

Plusieurs raisons l'expliquent, et comme je n'ai que quelques minutes à ma disposition je ne les énumérerai pas.

Je voudrais rappeler que les gouvernements, aujourd'hui, sont appelés à se prononcer sur le problème, et que la manifestation qui a eu lieu à Saint-Bruno au Lac-Saint-Jean hier a servi d'étincelle pour amorcer ce débat. Je voudrais en tant que représentant de ce secteur de la province dire que les agriculteurs de ma région ne sont pas plus indisciplinés que les autres. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Ce sont des producteurs disciplinés, qui se rendent compte du fait que pour sensibiliser les gouvernements, et surtout les consommateurs, il faut un traitement-choc. Les consommateurs ont été habitués à une alimentation à prix relativement modique au Canada. Ils ont été gâtés au cours des années, et ils acceptent difficilement de payer un prix raisonnable.

Il est malheureux que la classe agricole soit obligée d'utiliser des moyens comme ceux qu'on a vus hier et qui ont été décrits à la télévision d'État, d'Halifax à Vancouver. Il est malheureux que nos agriculteurs aient à recourir à de tels moyens pour éveiller les consommateurs aux difficultés que la classe agricole éprouve actuellement, mais surtout, et c'est ce qui est plus important, aux difficultés auxquelles les consommateurs eux-mêmes se heurteront dans quelques années si nous, la collectivité, n'acceptons pas d'appuyer les agriculteurs qui, en 1974, ne sont plus que 7 p. 100 de la population canadienne.

Il est impossible que 7 p. 100 de la population canadienne continue à produire des aliments à bon marché et à accepter de vivre en marge de la société. Il est indécent de demander à 7 p. 100 de la population de travailler, de produire, pour assurer aux autres le confort, et davantage. Nous devons prendre conscience de nos responsabilités vis-à-vis de cette classe de travailleurs que constituent les agriculteurs.

Ce soir, c'est la question des producteurs de bovins qu'on étudie, demain ce sera la question des producteurs de dindes, après-demain, la question des producteurs de lait. La gamme complète des produits alimentaires devra y passer.

Nous avons le choix, monsieur le président: nous pouvons abandonner l'agriculture à elle-même, et la laisser s'ajuster aux forces du marché naturel qui va fortement commander la disparition d'au moins le tiers des agriculteurs, avec le risque que, dans quelques années, nous ayons à payer très cher notre alimentation. Ce risque est peut-être très présent, il ne faudrait pas l'oublier. On pourrait peut-être être rationné et privé, quel que soit l'argent qu'on serait prêt à débourser pour se procurer de la nourriture.

C'est le grand risque, et les gouvernements ne peuvent pas renoncer à leurs responsabilités d'assurer une alimentation raisonnable à la population. Si nous voulons faire notre devoir, nous, en tant que députés, devons appuyer le gouvernement, le cabinet, et particulièrement le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui lutte avec tous les moyens dont il dispose pour obtenir l'appui de ses collègues du cabinet, mais qui doit obtenir également l'appui de tous et chacun des députés et des consommateurs du Canada, afin d'assurer aux producteurs agricoles un revenu décent pour un travail qu'ils font pour nous sept jours par semaine, pour des investissements très onéreux, et également pour les grands risques qu'ils prennent pour assurer notre alimentation. Si nous ne sommes pas prêts à consentir cette aide à l'agriculture, nous devrons accepter l'odieux de la situation où nous nous trouverons en tant que consommateurs, dans quelques années.

Je dis que si l'on s'en remet actuellement aux études, au rapport de la Commission Plumptre, ou au rapport qui vient d'être déposé, le rapport du professeur Forbes, il faudrait laisser l'agriculture s'ajuster elle-même aux forces du marché. Si l'on fait cela, monsieur le président, dans quelques années ces mêmes personnes qui recommandent aujourd'hui de sanctionner l'agriculture seront les mêmes personnes qui, probablement, diront: le gouvernement n'a pas agi quand c'était le temps, le gouvernement ne s'est pas occupé des classes agricoles et, aujourd'hui, nous faisons face à la rareté, au rationnement et à la famine.

Je me demande parfois, monsieur le président, si ce ne serait pas une bonne chose que la classe agricole nous rationne un certain temps. C'est peut-être une leçon que nous avons besoin de connaître et de vivre. Nous avons été gavés trop longtemps, nous ne savons pas ce que coûte réellement le confort dont nous jouissons, nous, Canadiens. Je dis que les agriculteurs se préparent à nous donner une leçon. Ils nous avertissent, et si nous ne sommes pas assez intelligents pour comprendre le message qu'ils veulent nous transmettre, je pense que nous méritons une punition qui n'est peut-être pas si loin.

L'an dernier, au mois de juillet, il n'entrait que 50 p. cent des cargaisons de bœuf attendues à Montréal, et les marchands n'obtenaient que 25 p. 100 quand ce n'était pas moins des commandes qu'ils avaient placées. On voyait dans les journaux et on entendait à la télévision, un peu partout, de l'inquiétude. On entendait un cri d'inquiétude.

Destruction de veaux

On a pensé qu'on serait rationné en ce qui a trait au bœuf, chose que l'on n'avait à peu près jamais connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette leçon de l'an dernier ne nous a pas servi. Elle ne nous a pas servi, et si nous ne sommes pas prêts à prendre des dispositions pour aider les agriculteurs, nous méritons une autre leçon, et nous allons l'avoir.

Je voudrais, avant de terminer mon discours, me référer en particulier à la situation du Québec. Au Québec, il existe environ un million de vaches laitières. C'est à partir de ce troupeau laitier que nous obtenons une bonne partie de notre viande de bœuf. Une bonne partie de notre bœuf de consommation nous vient de cette partie du troupeau laitier qui n'est pas requis pour le maintien du troupeau de production de lait. Les vaches sont saillies ou inséminées pour produire du bovin de boucherie.

Malheureusement, le producteur du Québec qui est engagé dans la production laitière ne peut pas bénéficier d'aide gouvernementale, de l'excellent programme annoncé par le ministre Toupin du Québec. Je lui rends hommage, son programme est excellent, c'est nettement le meilleur des programmes offerts aux producteurs de bœuf au Canada. Mais, bien sûr, il s'adresse exclusivement aux producteurs de bœuf, et ceux qui s'adonnent à la production laitière et qui ont des quotas de lait à respecter ne peuvent pas bénéficier de cette aide et, forcément, ils doivent disposer des jeunes veaux comme on l'a vu hier, parce qu'il n'y a pas d'acheteurs.

On ne peut pas s'attendre que les producteurs vont les nourrir, ces veaux-là, tout l'hiver, pour nous les donner gratuitement au printemps! C'est impossible! Ce qu'on a vu hier soir a semblé scandaliser les cœurs tendres. On a vu en plein air ce qui se passe dans la bâtisse à côté qui s'appelle L'Abattoir de la chaîne coopérative du Saguenay. On a vu abattre des animaux. C'est ce qui se fait à l'intérieur de la bâtisse. Il n'y a rien d'anormal à cela, sauf qu'évidemment, nous, les Canadiens, nous ne voyons pas cela. Nous sommes bien contents de manger ces animaux-là, bien sûr, quand ils viennent sur notre table. Nous ne les voyons pas abattre, et nous sommes bien tranquilles, nous dormons en paix, nous avons l'âme en paix.

● (2140)

Toutefois, les animaux sont abattus ainsi dans nos abattoirs canadiens, dans ma région comme dans n'importe quelle autre région du Canada. Il n'y a eu aucun massacre d'animaux hier, au Lac-Saint-Jean. C'est faux! C'est un abattage qui s'est fait à l'extérieur, au lieu de se faire à l'intérieur. Personnellement, je trouve qu'on en a trop abattu, je suis d'accord sur le geste symbolique de protestation que les agriculteurs ont posé. Ils auraient peut-être pu en abattre beaucoup moins pour symboliser leurs protestations, mais il semble qu'il a fallu se rendre à 600 bêtes pour frapper l'imagination des Canadiens. Autrement, on n'aurait pas obtenu de réaction.

Je crois que l'objectif poursuivi par la classe agricole dans ces manifestations au Québec est atteint. On nous a sensibilisés, on a sensibilisé l'opinion publique canadienne et les autorités. On a surtout, je l'espère, sensibilisé les consommateurs canadiens aux problèmes qui confrontent l'industrie bovine au Canada. Nous nous devons d'agir et nous pouvons compter, je l'espère, sur la compréhension et sur l'appui de tous les députés de l'opposition et particulièrement sur l'appui des consommateurs canadiens.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, c'est avec grand plaisir que j'interviens dans ce débat, et je le fais à la suite de l'exposé que vient de nous livrer le député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard), un exposé objectif, pondéré et venant d'un homme d'expérience qui s'y connaît dans la situation de l'agriculture au Québec.

Je dois souligner en particulier que j'écoutais respectueusement les propos du député. Et j'espère qu'un jour ses grandes qualités seront reconnues, et qu'il se verra élever au moins au poste d'adjoint parlementaire, sinon à un poste plus élevé.

Monsieur le président, le 15 octobre dernier, en cette Chambre, prenant part au débat de l'Adresse en réponse au discours du trône, je disais, et je cite:

> En agriculture, . . . il faudra que ce gouvernement lance une véritable «opération verte», comme on dit chez nous. Le temps est venu, en agriculture, d'y «mettre le paquet». Quand on considère le nombre des encans qui se multiplient, au Québec en particulier, on se rend vite compte de la raison de la colère grandissante des agriculteurs.

Et je poursuivais par ces mots:

> Récemment, 2,000 d'entre eux, face au Parlement de Québec, exposaient leurs griefs. Il ne faudrait pas . . . que ces gens, qui ont raison d'espérer que les gouvernements apporteront des solutions à leurs problèmes, en viennent à une impatience telle qu'elle dépasse les limites du raisonnable et qu'elle les entraîne peut-être dans des situations beaucoup plus difficiles.

C'était, monsieur le président, ma perception de la situation au 15 octobre dernier. L'actualité nous démontre aujourd'hui que mes propos, qui faisaient alors sourire des députés ministériels, étaient hélas trop bien fondés.

Monsieur le président, ces images que nous avons aperçues à la télévision, images d'une campagne d'immolation publique de bétail, ont dramatisé l'impatience des producteurs et ont rappelé à tous les citoyens que leur patience n'est pas sans limite. Et cette scène que nous avons aperçue fait suite à un nombre croissant, au Québec, de marches, de manifestations de toutes sortes, qui devraient faire réfléchir les autorités publiques. Au rythme où augmente ce mécontentement chez le peuple, nous sommes à deux pas du chaos social.

Nous en sommes maintenant arrivés, me semble-t-il, à un point de non retour, quand une population exacerbée par la frustration qu'engendre le coût de la vie, par la torpeur des gouvernants, se croit obligée de recourir aux moyens extrêmes pour attirer sur son désarroi l'attention des autorités légitimes. Il aura fallu, monsieur le président, comme le soulignait tout à l'heure l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard), il aura fallu le massacre de 600 animaux au Lac-Saint-Jean, pour que les gouvernements concernés, tant de Québec que d'Ottawa, s'arrêtent à étudier le dossier agricole québécois. Ce court débat spécial que nous tenons ce soir n'aura de valeur que dans la mesure où tous, tant que nous sommes, nous nous attaquerons aux causes de la colère des éleveurs de bovins en particulier et des producteurs agricoles en général.

Quelles sont ces causes? Quels sont les véritables problèmes de fond dans toute cette affaire? C'est à cela que je veux consacrer mes propos, et cela sans passion, sans «innuendoes» et sans insultes d'aucun genre.

Premièrement, nous visons tous, surtout en ce contexte d'inflation, à satisfaire le consommateur. Nous y arriverons dans la mesure où l'agriculteur lui-même sera satisfait, et que nos cultivateurs seront satisfaits et pourront planifier leur entreprise. Or, dans le contexte actuel de la fluctuation du prix du bœuf, cette planification de l'entreprise agricole est carrément impossible.

Le gouvernement fédéral porte une première responsabilité devant la situation qui existe actuellement au

Québec en matière agricole, en ce sens que, comme dans bien d'autres domaines, il manque de planification, ce qui permet au marché du bœuf de fonctionner de façon désordonnée et laisse les Américains nous exporter leurs problèmes.

Nous devons nous rendre compte qu'à défaut d'un système de mise en marché ordonné du bœuf, quel qu'il soit, ou de toute autre solution pertinente, c'est une fois de plus le consommateur qui se fait avoir et, en l'occurrence, c'est aussi le producteur agricole qui se fait avoir, et dans les deux cas ce sont essentiellement mais non exclusivement les Québécois qui y «goûtent».

Ce sujet n'est pourtant pas nouveau, car depuis quelque 40 ans, 17 commissions d'enquête, royales ou non, ont démontré quantité d'anomalie, notamment au niveau des contrôles.

Cela n'est pas étonnant qu'avec le présent gouvernement, qui a apparemment choisi comme devise «laisser faire et laisser braire». Parlons-en, monsieur le président, des contrôles. Est-ce que le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable de la protection du consommateur savent, par exemple, qu'au Québec, à Montréal, en particulier, des exploiteurs, des spéculateurs de la pire espèce contrôlent le marché en entreposant à volonté du bœuf canadien ou encore du bœuf importé des États-Unis? Je les invite à vérifier si tel est le cas, et à agir pour que cesse cette pratique honteuse et anti-sociale.

Le gouvernement fédéral porte une deuxième responsabilité devant la révolte des producteurs agricoles du Québec, en ce sens qu'il n'a aucun contrôle vraiment efficace sur les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Et ici, par intermédiaires, je ne veux pas parler nécessairement des grossistes, et encore moins des détaillants en alimentation, mais plutôt de ces aventuriers qui font flèche de tout bois dans notre système économique, et qui sont bien connus des ministres concernés.

Si les gouvernements en place à Ottawa et à Québec n'interviennent pas au niveau de la planification et du contrôle, je crains bien que ne se réalisent les prédictions de certains économistes spécialisés en agriculture qui disent que d'ici un an les consommateurs subiront une augmentation de 50 p. 100 du prix du bœuf.

Ce qui est encore plus grave, monsieur le président, c'est que tout retard ou tout refus du gouvernement d'Ottawa ou de Québec de répondre des exigences raisonnables des producteurs agricoles concernés ne peut que conduire à la perte d'une industrie rentable au Québec. Nous risquons en effet de voir nos éleveurs se retirer de la production. Une telle éventualité serait économiquement désastreuse au Québec, alors que nos producteurs rapportent à l'industrie agro-alimentaire plus de trois milliards de dollars par an.

Il est donc urgent que les gouvernements d'Ottawa et de Québec répondent à la colère verte par une véritable «opération verte» qui fasse voter des budgets massifs au niveau des ministères d'agriculture.

Pour moi, monsieur le président, c'est une question de justice que de répondre rapidement et efficacement aux revendications essentielles et raisonnables des producteurs agricoles, notamment en matière de contrôle des coûts de production et de stabilisation des prix des matières premières, comme les grains de provende par exemple.

Le prochain budget du ministre des Finances (M. Turner), budget que nous attendons avec une impatience mal contenue, devra témoigner du sérieux qu'accorde le gouvernement aux agriculteurs du Québec et du Canada en général. Au fond de toute cette affaire, c'est une bataille pour le respect de la classe et de la profession agricoles. D'ailleurs, les paroles du président Couture de l'UPA, prononcées hier soir à Alma, sont très claires à ce sujet. M. Paul Couture disait, et je cite:

> Si dans un an, cinq ans, dix ans, on veut assurer une saine alimentation à la population, il va falloir qu'on assure aux agriculteurs qu'ils seront en mesure de vivre de leur profession. Les agriculteurs en ont soupé du temps où on les traite comme un monde à part.

Monsieur le président, il paraît évident que les mesures annoncées à ce jour par les ministres québécois et canadien de l'Agriculture sont à la fois insuffisantes et partielles, ne touchant qu'une partie des producteurs. Incidemment, je m'explique mal que les producteurs de bœuf du district numéro 6, regroupant les territoires de Saint-Hyacinthe, de Farnham et de Valleyfield, aient été apparemment exclus du programme de subventions récemment mis de l'avant par le ministre Normand Toupin.

Monsieur le président, en somme, je demande au conseil des ministres du gouvernement du Canada de ne pas laisser retomber la responsabilité de toute cette affaire sur le dos du seul gouvernement du Québec. De récentes réponses du ministre fédéral de l'Agriculture nous ont donné cette impression. Malheureusement, dans ses propos tout à l'heure, propos qui étaient parfois teintés de passion, je n'ai pas constaté que cette impression ait été corrigée, modifiée ou effacée.

Il faut que les ministériels se rendent bien compte de l'ampleur du problème et qu'ils prennent au sérieux le cri du cœur des producteurs agricoles du Québec, qui s'exprimaient hier à Alma dans ces termes, et je cite:

> Cette bataille, nous allons la mener jusqu'au bout. Elle sera longue et ardue, peu importe, nous n'avons plus rien à perdre.

Monsieur le président, si je m'exprime ainsi ce soir, comme je le fais d'ailleurs à toute occasion qui m'est donnée de parler agriculture, ce n'est pas que je prétende posséder une expertise particulière dans ce domaine, loin de là; c'est que je représente une circonscription en bonne part à vocation agricole, et qu'à ce titre je me suis fait, depuis octobre 1972, un devoir d'être présent dans le milieu, de rencontrer les producteurs agricoles ainsi que les dirigeants de l'UPA.

Je sais combien nos cultivateurs, tant dans Saint-Hyacinthe qu'ailleurs au Québec, ont besoin en toute justice d'un meilleur revenu et de conditions de vie plus humaines, ayant droit eux aussi à la civilisation des loisirs.

Je me suis fait élire et réélire en me faisant notamment le protecteur des producteurs agricoles chez nous, et j'entends en toute honnêteté poursuivre ce rôle d'avocat de la cause agricole.

Je dis donc au ministre de l'Agriculture que je l'assure de mes efforts soutenus et renouvelés qui seront les mêmes que les siens. Je l'assure de mon appui, dont il aura besoin comme d'ailleurs de celui de tous les députés.

Je répète en concluant, monsieur le président, que des agriculteurs satisfaits ça veut dire des consommateurs satisfaits. Et pour qu'il en soit ainsi, il faudra compter non pas sur des paroles à l'occasion d'un débat d'urgence, mais sur des gestes concrets. J'espère que nous arriverons avant qu'il ne soit trop tard.

● (2150)

[*Traduction*]

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le débat de ce soir à

titre de représentant d'une circonscription agricole. La circonscription de Kamloops-Cariboo a l'un des plus gros cheptels de la Colombie-Britannique. J'ai grandi dans une petite ferme d'élevage et je comprends assez bien les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les éleveurs. Au fils des ans, ils ont souvent traversé des périodes difficiles.

Je dirai, comme mon collègue de Medicine Hat (M. Hargrave), que les éleveurs ont connu nombre de ces difficultés par le passé, mais se sont toujours fait un point d'honneur de ne pas faire appel au gouvernement. En fait, ils ont plutôt demandé aux gouvernements de ne pas se mêler de leurs affaires parce qu'ils voulaient triompher eux-mêmes de leurs vicissitudes.

Je ne me souviens pas de toute ce qu'a rappelé le député de Medicine Hat, car il est dans le jeu depuis bien plus longtemps que bon nombre d'entre nous, mais je me souviens qu'il y a à peu près 20 ans, le prix du veau de boucherie est monté à 35c. la livre en Colombie-Britannique, et c'était alors un bon prix. Quelques années après, il est tombé à 15 ou 16c. pour de bons animaux. Les éleveurs ont surmonté leurs revers et, dans l'ensemble, ils ont beaucoup apporté au pays.

Sous bien des rapports, les éleveurs de la Colombie-Britannique se trouvent dans une situation plus difficile que les éleveurs des autres régions du pays. Ils ont eu «double ration» de malchance, par suite d'une sécheresse l'année dernière.

Une voix: Trop de libéraux!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Les libéraux ne provoquent pas les sécheresses.

Une voix: Dieu merci, ils en font déjà bien assez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils sont déjà complètement noyés.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Les socialistes de la Colombie-Britannique causent bien d'autres problèmes et les gens ont su comment les résoudre, dans ma circonscription, du moins.

Il y a eu pénurie de foin, l'été dernier, en Colombie-Britannique, et bien des éleveurs ont du transporter du foin sur de longues distances. Bon nombre d'entre eux avaient des comptes en souffrance mais grâce à un bon marché, certains ont pu se tirer d'embarras. Certains ont pu récolter du foin, mais beaucoup d'autres, vivant sur des terres arides, ont dû aller en chercher jusqu'au Manitoba et aux États-Unis, au prix de $100 la tonne.

Une voix: C'est cela, la libre entreprise.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Le gouvernement socialiste de Colombie-Britannique n'a seulement pas levé le petit doigt pour aider les éleveurs de cette province.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Laissez-moi terminer ce que je veux dire au nom des gens que je représente et je m'occuperai des socialistes au cours des prochaines élections.

[M. Marchand (Kamloops-Cariboo).]

Les petits éleveurs de Colombie-Britannique ont été doublement malchanceux. Ils espéraient en sortir l'an dernier grâce à de bons marchés, mais, cette année, pour diverses raisons, y compris l'incertitude du marché non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis, ils n'ont pas pu y arriver. A mon avis, le programme de contrôle des prix et des salaires appliqué aux États-Unis est l'un des principaux facteurs qui ont contribué aux difficultés rencontrées aujourd'hui par l'industrie bovine.

Une voix: Qui vous l'a dit?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je peux vous donner toutes sortes de preuves que le contrôle des prix et des salaires exercé aux États-Unis est la cause des difficultés rencontrées par l'industrie bovine. Les éleveurs, j'en suis sûr, ont été heureux que les Canadiens n'aient pas mis au pouvoir, mes honorables vis-à-vis, qui, au cours de la dernière campagne électorale, préconisaient le contrôle des prix et des salaires. C'est certes le cas des éleveurs de ma région. Ils sont du nombre des derniers partisans de la libre entreprise et ce sont de fameux gars.

Je dois avouer que je suis d'accord avec certaines affirmations du porte-parole du Nouveau parti démocratique. Il s'est montré préoccupé par le massacre de 600 veaux. Aucune personne sensée n'aime la situation qui existe actuellement dans le nord du Québec. Personne n'aime voir gaspiller des produits alimentaires. A mon avis, ces gens ont agi à la légère. Jamais cela n'aurait dû se produire. Je ne voudrais pas toujours citer mon collègue, le député de Medicine Hat (M. Hargrave), mais je ressens les sentiments qu'il a exprimés.

● (2200)

On peut imaginer le mécontentement des éleveurs devant les sommes qu'ils doivent dépenser pour nourrir les veaux. A parler avec eux, on se rend compte qu'il peut en coûter jusqu'à 60c. la livre de bœuf à point. C'est une situation particulièrement difficile. Pas même la théorie économique du Crédit social pourrait, je crois, s'en sortir. Il n'y a tout simplement aucun moyen de survivre dans une situation comme celle-là.

M. Caouette (Témiscamingue): Donnez de l'argent au consommateur, et tout sera réglé.

Une voix: Ce problème, oui . . . mais le suivant?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je propose l'ajournement de la Chambre.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Je comprends que les avis divergent sur les solutions à apporter. Ce n'est pas facile à régler. Je suis personnellement assez perplexe.

Lorsque le président de l'Association Canadienne des éleveurs de bétail est venu dans ma circonscription, il nous a dit qu'il fallait laisser les éleveurs se débrouiller, qu'ils pouvaient s'en tirer. Je ne souscris pas tout à fait à cette affirmation, qui est peut-être juste en ce qui concerne le gros éleveur. Lui survit, lui peut s'en tirer. Cependant, il existe de nombreux petits producteurs, qui n'ont que 200 ou 300 têtes de bétail. Depuis des années, ils jouent un rôle important dans l'industrie du bétail et dans l'approvisionnement du Canada en viande. Ils traversent une passe difficile.

Je pense qu'il faut faire quelque chose pour eux. En fait, au cours de discussions avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), je lui ai demandé de présenter un programme. Je crois que c'est à lui de le faire. Je comprends

fort bien que ce ne soit pas facile car de nombreuses provinces telles que le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont présenté leurs propres programmes.

J'ai deux ou trois choses à proposer. Les producteurs ont besoin d'argent liquide. De nombreux exploitants de ranchs de la Colombie-Britannique ont suggéré l'octroi de subventions directes. Je n'aime pas les subventions directes. Mais, je trouverais valables des prêts libres d'intérêt semblables à ceux qui sont consentis en vertu d'un programme en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba. Le Québec possède probablement le meilleur programme de tous. D'aucuns prétendent que le gouvernement s'engage trop dans certains programmes.

L'occasion est bien choisie, je crois, pour les éleveurs de commencer à éliminer les plus vieilles bêtes de leur troupeau, ils devraient en vendre un bon nombre. A mon avis, certains exploitants de ranchs les ont gardées afin d'avoir plus de veaux au cas où le prix monterait. Le moment n'a jamais été mieux choisi pour éliminer un certain nombre de vieilles vaches.

De plus, il y aurait lieu de faire de plus grands efforts pour vendre plus de bœuf. Les éleveurs de la Colombie-Britannique ont mis en œuvre un programme qui sera utile, je pense. Ils veulent supprimer de nombreux intermédiaires. Selon eux, il y a trop d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Il m'a été très agréable de relever une de leurs propositions, qui est d'encourager la vente de bœuf à congeler. Ils préconisent la vente par quartiers entiers de devant ou de derrière. C'est là un programme qu'ils commencent tout juste à promouvoir et qui, selon moi, présente des possibilités très réelles pour éliminer beaucoup d'intermédiaires et que le produit passe plus directement de l'éleveur au consommateur. Et c'est à la fois l'éleveur et le consommateur qui en profiteront.

Je m'intéresse aussi à la possibilité d'une enquête complète sur le marché du bœuf. Je me réjouis de voir que cette idée recueille de nombreux appuis. A mon sens, l'éleveur et le consommateur retireraient de grands avantages d'une enquête complète surtout sur les étapes de la mise en marché qui suivent le départ de la ferme.

Je ne suis pas en faveur de l'idée d'un office de commercialisation. La loi existe et, s'ils le désiraient, les éleveurs pourraient s'en prévaloir. Ils pourraient recourir aux dispositions de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Les éleveurs ne veulent pas y recourir et je ne crois pas que ce soit nécessaire. Tout de même, j'estime qu'une enquête sur la commercialisation du bœuf une fois qu'il a franchi la barrière de la ferme s'impose.

M. G. H. Whittaker (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, en ma qualité d'agriculteur et d'éleveur, je me réjouis de participer au débat de ce soir. Sans être éleveur de bovins, j'ai été à même au cours des années de voir toutes sortes de producteurs dans des situations analogues à celle des éleveurs de bovins à l'heure actuelle. Un grand nombre de propriétaires de ranchs sont dans des situations analogues à celle du préopinant, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). Ils occupent la zone aride de la Colombie-Britannique.

Maintenant, pour la gouverne du député de Kamloops-Cariboo, j'aimerais préciser ce qui s'est produit l'année dernière lors de la sécheresse et ses conséquences sur les éleveurs de bovins. Cette période a compté parmi les plus difficiles qu'ils aient jamais connues. La gelée et la sécheresse avaient ensemble fait leur œuvre. Tandis que la sécheresse détruisait leurs pâturages et leur fourrage, la gelée faisait mourir leur luzerne et leurs autres cultures. En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a accordé une subvention au transport aux éleveurs qui doivent faire venir leur fourrage de . . .

● (2210)

M. Benjamin: «Tomahawk» a dit qu'il s'intéressait à l'élimination des vieilles bêtes du troupeau.

M. Whittaker: Je rends au gouvernement de la Colombie-Britannique un modeste hommage, monsieur l'Orateur, et les députés qui défendent les couleurs de ce parti à la Chambre devraient le reconnaître sinon nous allons commencer à parler du gel des terrains! Cette subvention au transport était de $15 la tonne. Ils se sont ensuite adressés au ministre fédéral de l'Agriculture (M. Whelan) pour lui demander de leur accorder une aide supplémentaire. J'insistais en même temps auprès du ministre pour qu'il offre une subvention égale, mais au lieu de cela il a accordé la moitié de ce qui avait déjà été accordé. Il aurait pu faire davantage pour les éleveurs à ce moment-là, mais il ne l'a pas fait. Certains d'entre eux ont dû dépenser jusqu'à $100,000 pour nourrir leurs troupeaux de base. En effet, des fonctionnaires du gouvernement fédéral étaient venus les prévenir de ne pas espérer les vendre mais de les nourrir. Le ministre de l'Agriculture leur parlait des merveilles de l'industrie agricole au Canada, leur disait ce qu'il allait faire pour eux et les encourageait à continuer leur élevage. Mais aujourd'hui les banquiers recommandent à ces mêmes gens de vendre leurs animaux. Le prix actuel du marché a baissé par rapport à il y a un an, ce qui est désastreux pour les grands éleveurs.

Je sais par expérience que dans le passé d'autres producteurs se sont trouvés dans une situation semblable à celle des éleveurs d'aujourd'hui. Nous insistons auprès du gouvernement fédéral depuis des années pour qu'il établisse des politiques agricoles qui permettent d'assurer des bases solides à cette industrie. On a prononcé au cours des ans bien des discours enflammés sur les difficultés de l'agriculteur et de l'agriculture mais aucune mesure n'a réellement été prise pour remédier à la situation. Aucune politique agricole, ferme et concrète, n'a été élaborée pour soutenir l'industrie en temps de crise. Il y a eu les programmes forcés dont le ministre a parlé ce soir. Si ces programmes avaient réussi autant soit peu à aider l'élevage bovin, nous ne serions pas ici ce soir. Le ministre peut parler d'ici qu'il pousse des ailes aux vaches, de subventions, de primes et de programmes de stabilisation: il n'a pas proposé de solution.

Le gouvernement nous dit qu'il faut augmenter la production pour juguler l'inflation. La production des œufs, du bœuf est élevée, et que se passe-t-il? Si le gouvernement veut encourager une production accrue au niveau de la ferme, il ferait bien de préparer des programmes pour résoudre les problèmes de surproduction. Celle-ci n'a pas à être très élevée pour créer des situations semblables à celle dont nous avons été témoins au Québec.

Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) nous a dit ce soir que l'éleveur devrait se défaire de ses vieilles vaches. S'il le faisait, il n'en obtiendrait que 5c la livre ou environ $28 ou $30 par tête. Monsieur l'Orateur, c'est à peine ce qu'il lui en coûterait pour les mener à l'abattoir. J'approuve avec grand plaisir les observations du représentant de Medicine Hat (M. Hargave). Il connaît en effet

très bien l'élevage du bétail et il a parfaitement exposé le problème et les mesures à prendre.

Le ministre de l'Agriculture nous a dit ce qu'il a fait, mais cela n'a pas résolu le problème. Il n'a pas parlé des mesures à prendre ou que l'on va prendre. La semaine dernière, au comité de l'agriculture, j'ai posé des questions au ministre à propos de situations commes celle dont nous discutons ce soir. Il a dit que le programme de stabilisation devrait aider indirectement les agriculteurs et que l'on espérait que l'éleveur de bovins qui vend ses veaux pour l'engraissement aurait une certaine sécurité. Monsieur l'Orateur, les éleveurs ne peuvent pas vivre d'espoir. Il leur faut quelque chose de plus concret. Nous avons entendu dire que les éleveurs étaient de bons citoyens canadiens et qu'ils nourrissaient la nation, mais cela ne suffit pas.

Le programme de stabilisation ne portera que sur 50 p. 100 des bêtes destinées au marché. Il ne s'appliquera pas aux bovins qui arrivent sur le marché au niveau de l'éleveur, du naisseur et de l'engraisseur, comme ceux de ma circonscription et un peu partout en Colombie-Britannique. S'il faut soutenir l'industrie, c'est au niveau du troupeau de base que doit se faire la stabilisation. Nous risquons aujourd'hui de perdre une bonne partie de ce troupeau. Le député de Kamloops-Cariboo nous a parlé des hauts et des bas de l'élevage et des bas prix qu'obtenait l'éleveur pour ses bêtes. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que les éleveurs, surtout les jeunes, n'accepteront pas ce régime. Ils veulent être traités comme les citadins, ils veulent la stabilité.

On a demandé ce soir la tenue d'une enquête; j'ai même entendu parler de commission royale. Je suppose qu'il s'agissait d'une enquête sur le prix du bœuf pour le consommateur. Nous avons déjà la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. N'a-t-elle pas été créée à cette fin? Elle coûte sûrement très cher aux contribuables. Je pense que c'est ce qu'elle a fait, mais je ne pourrais l'affirmer. En tout cas, si elle ne l'a pas fait, elle aurait dû.

● (2220)

Au fil des ans, on a réclamé à maintes reprises des enquêtes ou des commissions royales. En fait, je pense qu'aucune enquête ou étude approfondie n'a pu démontrer que quelque chose clochait au niveau supérieur. Demandons à la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, elle pourra nous le dire rapidement.

C'est au niveau de l'éleveur que se pose le problème qui nous occupe ce soir. Dix cents la livre de bœuf au niveau de l'éleveur, c'est beaucoup. Mais on n'a plus la même somme à l'autre bout de la chaîne. Aussi, je ne crois pas que nous voulions une enquête ou une commission royale d'enquête sur l'industrie de la viande. Ce qu'il faut, c'est une action concrète du gouvernement pour empêcher la surproduction et faire en sorte que l'éleveur gagne de quoi vivre.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je tiens premièrement à dire combien je suis heureux de voir le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de retour à la Chambre ce soir, éveillé, alerte et plein d'entrain. C'est la première fois, je crois, qu'il fait un discours comme celui de ce soir. Je ne l'ai jamais vu aussi agité, nerveux et émotif. Je dois admettre que du point de la rhétorique et du style oratoire, c'est l'un des discours les plus vivants que j'aie entendu le ministre prononcer. Assimilons cependant ce qu'il a dit.

[M. Whittaker.]

Qu'a-t-il dit? Rien du tout. Il a simplement énuméré ce qu'il a fait dans le passé pour l'industrie bovine. Nous savons tous ce qui est arrivé à cette industrie depuis que le ministre est entré en fonctions. Il n'a pas dit quel remède nous devrions apporter. Il a promis de faire une déclaration cette semaine à la Chambre au sujet de son nouveau programme. Je lui demande, par votre entremise, monsieur l'Orateur; pourquoi il n'a pas fait cette déclaration ce soir. Est-ce toute la sympathie qu'il a pour les éleveurs de bovins et les consommateurs?

Le ministre ne nous a rien appris ce soir. Il s'est contenté de faire de la politique et de se gorger de grands mots. Il a la réputation de beaucoup aider les agriculteurs, mais à mon avis, il n'a rien fait d'autre pour les agriculteurs que de lancer des belles paroles d'un bout à l'autre du pays. Le temps est venu pour le ministre de commencer à présenter des résultats concrets à la Chambre, et ce dès maintenant.

Quatre gouvernements provinciaux, celui du Québec et ceux des trois provinces des Prairies, ont reconnu qu'il y a une crise dans l'industrie du bœuf aujourd'hui et ils ont tous essayé de faire quelque chose dans la mesure de leurs moyens, qui sont limités. Mais le ministre de l'Agriculture leur a fait beaucoup de reproches et s'est montré cynique à leur égard. Il a dit qu'ils n'ont pas fait assez, qu'ils n'ont pas fait ce qu'il fallait et qu'ils se battent entre eux.

J'ai découvert aujourd'hui, en parlant à un fonctionnaire de l'une de ces provinces, que le ministre et ses fonctionnaires ne se sont pas entretenus avec les provinces depuis quatre semaines au sujet des problèmes et des politiques concernant l'industrie du bœuf et de l'élevage. Est-ce une crise, oui ou non? Avons-nous un problème, oui ou non? J'aimerais que le ministre réponde à quelques-unes de ces questions, mais il n'a pas jugé utile de le faire ce soir lorsqu'il s'est adressé à la Chambre en nous demandant de façon théâtrale de comprendre le point de vue de celui qu'il considère comme le meilleur ministre de l'Agriculture que le pays ait jamais eu.

Le moment est venu d'agir et d'aider les éleveurs de bovins, et les consommateurs en bénéficieront en fin de compte.

M. Whelan: Le gouvernement de la Saskatchewan n'a rien fait.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Le ministre parle du gouvernement de la Saskatchewan. Je me permets de lui dire qu'il a dépensé plus d'argent pour l'élevage du bétail que son gouvernement ne le fait actuellement. En Saskatchewan, nous avons au moins un programme de paiements anticipés. Le gouvernement de la Saskatchewan s'efforce de faire quelque chose, comme ceux du Québec, du Manitoba et de l'Alberta. Des mesures fédérales s'imposent. Il faut de l'argent pour stabiliser l'industrie et c'est au niveau fédéral que la stabilisation doit se faire, non par l'entremise des gouvernements provinciaux.

Nous traversons actuellement une crise. Je suis persuadé que chacun d'entre nous déplore ce qu'il a vu à la télévision hier soir. Nous avons assisté au massacre de 600 têtes de bétail, par les agriculteurs. Cela ne s'était jamais vu encore au pays. Nous n'avons jamais vu rien de semblable. Je suis sûr que tous les Canadiens déplorent ce qui s'est passé. Mais pourquoi ne pas examiner certaines des raisons qui ont provoqué tout cela?

Pourquoi les éleveurs ont-ils décidé soudainement de massacrer des bêtes qu'ils avaient élevées et nourries ces

derniers mois, à raison de une toutes les trente secondes? C'est que ces bêtes ne valent guère la peine d'être vendues, puisque le prix des bovins a baissé de façon radicale sur le marché ces derniers mois. Les prix actuels représentent le tiers ou la moitié de ce qu'ils étaient il y a un an. Dans ma circonscription de Saskatchewan, j'ai causé en fin de semaine avec de nombreux éleveurs qui avaient vendu des vaches au prix de 8c. la livre; or ces bêtes avaient atteint l'âge où on les destine d'ordinaire à la reproduction de veaux au printemps. Et pourtant les éleveurs les ont vendues à perte, dégarnissant ainsi leurs troupeaux. Les veaux se vendent à moins de 25c., parfois à 10c. ou 15c. la livre. On ne trouve pas d'acheteurs.

Quand ce genre de chose arrive, c'est qu'il y a crise et crise sérieuse. A qui cela profitera-t-il? A personne, sinon peut-être aux abattoirs, à certains établissements de détail et à quelques acheteurs, qui pendant un certain temps achèteront à bas prix et revendront beaucoup plus cher. Qu'est-il advenu ici du prix du bœuf haché, du beefsteak, de veau, etc.? Il n'a pas baissé, même si l'éleveur écoule sa production pour presque rien. Et malgré cela, le ministre n'a pas jugé bon de tenir la promesse faite à la Chambre et aux agriculteurs du pays: il n'a pas annoncé cette semaine, comme il s'y était engagé, la teneur du nouveau programme. Je le lui demande: quand va-t-il faire une déclaration? Quand va-t-il donner l'orientation qu'il nous avait promise? Il a fait croire aux agriculteurs, au cours des derniers mois, qu'il allait fournir cette orientation.

Le prix au producteur a baissé, surtout dans le cas de l'éleveur de bovins. Il s'agit du petit exploitant qui travaille dans une circonscription comme la mienne. Si son prix de vente à baissé, ses coûts de production sont montés en flèche au cours de l'année écoulée; dans certains cas, ils ont presque doublé. Le coût du fourrage est à la hausse, comme tous les frais des producteurs de bétail du pays.

Certains économistes agricoles que j'ai consultés m'ont dit que sur chaque veau vendu, l'éleveur perd environ $150. Comment les agriculteurs pourront-ils tenir le coup? Ils vendront leur troupeau, leurs reproducteurs, et laisseront tomber. Et alors, c'est-à-dire dans un an ou deux, le pays souffrira d'une pénurie de bétail, et le consommateur, qui s'imagine payer actuellement trop cher, se verra imposer des prix astronomiques par suite de la pénurie de bœuf qui sévira ici.

Le ministre des Finances (M. Turner) parle d'augmenter la production, d'augmenter l'approvisionnement sur les marchés du pays. Mais, en réalité, le gouvernement va délibérément faire baisser l'offre en ne faisant rien pour résoudre ce problème. Lorsque l'offre est insuffisante, les prix montent. On n'élève pas des bovins du jour au lendemain. Ce n'est pas comme pour le porc ou la volaille.

On ne fait pas du bœuf à la demande. Il s'agit d'une opération de longue haleine. Pour cette raison, il faut que le gouvernement intervienne très rapidement, et qu'il le fasse à l'échelon fédéral, parce que la situation exige de grands moyens. Je pense qu'il faut appliquer en l'occurrence un plan de secours, verser une subvention aux éleveurs comme cela a été entrepris au Québec. Cette subvention devrait combler l'écart qui existe entre le prix du marché et le coût de la production du bétail au pays.

● (2230)

Les coûts de production comprennent le coût des provendes et d'autres et ce qu'il en coûte au cultivateur en travail pour réaliser un profit. Dans ces conditions, les cultivateurs et les fermiers garderont leurs vaches cet hiver et, l'année prochaine, les troupeaux seront les mêmes qu'actuellement. C'est la seule façon de les empêcher de vendre. Si nous n'agissons pas ainsi, ils vendront par milliers d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement doit prendre cet engagement. Il doit subventionner l'industrie du bétail, tout particulièrement le petit éleveur de bovins.

Pour ce qui est de l'avenir, le moment est venu de dire aux producteurs de bétail qu'ils ont besoin d'offices de commercialisation. Il leur faut une certaine organisation et un certain pouvoir sur les marchés. Ils doivent planifier leur production. L'élevage des bovins est une des rares industries agricoles qui n'aient pas d'office de commercialisation. Regardez ce qui s'est passé. Cette industrie subit des fluctuations prononcées.

Il y a approvisionnement excédentaire parce que les coûts des producteurs sont élevés. Il y a surproduction, les prix baissent, puis c'est la pénurie. Le seul à en souffrir à part le producteur est le consommateur qui paie des prix variables à l'épicerie. Il est temps de mettre un terme aux fluctuations dans cette industrie. La seule façon d'y arriver est de créer un office de commercialisation où les cultivateurs auront leur mot à dire. Ils pourront négocier pour leurs produits et jouiront d'une production stable.

Il faut aussi garantir des prix pour que le gagne-petit puisse se lancer dans l'industrie du bétail, élever des veaux et rester en affaires sans être écrasé par l'exploitant d'un grand ranch. Je n'ai absolument aucune sympathie pour le gros éleveur de bétail de l'Alberta qui mène son entreprise comme une usine ou une vaste industrie. Celui qui me préoccupe, c'est le petit éleveur de bovins. Le ministre de l'Agriculture devrait dépenser des millions de dollars pour essayer de le sauver. Il doit rester en affaires. Il doit pouvoir garder ses veaux pendant l'hiver et ses vaches pour la reproduction l'année prochaine.

Il est encore plus malheureux qu'on abatte ou qu'on pende du bétail et qu'on détruise de la nourriture, si l'on songe que le Canada est l'un des quatre ou cinq pays du monde qui exporte plus d'aliments qu'il n'en importe. Rien n'empêcherait le Canada de ne pas produire autant d'aliments que possible et de les exporter par l'entremise de la Banque alimentaire mondiale ou des Nations Unies dans le cadre de notre programme d'aide aux pays étrangers.

Des millions de personnes meurent de faim en Afrique, en Asie, et dans d'autres parties du monde, mais le gouvernement n'encourage pas les agriculteurs du Canada à élever des bovins ou du menu bétail. Il y a trois ans, quand des millions de personnes mouraient de faim, le gouvernement a dit aux agriculteurs d'arrêter de produire du blé dans la cadre de l'opération LIFT. C'était tout à fait immoral.

Le Canada est capable de produire. Nous devrions utiliser cette capacité au maximum et produire autant que possible d'aliments afin de nourrir ceux qui ont faim partout dans le monde. Les agriculteurs du Canada voudraient le faire et le peuple canadien voudrait qu'ils le fassent.

La conférence mondiale de l'alimentation commencera à Rome le 5 novembre. Le gouvernement devrait y proposer que le Canada s'engage à fournir beaucoup de nourriture, du bœuf, du bétail, du grain et ainsi de suite, à la Banque alimentaire mondiale afin de nourrir ceux qui ont faim. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) n'a pas encore fait de déclarations à ce sujet.

Compte tenu de la situation au Canada, il est temps de préconiser une banque mondiale des vivres. Si nous le faisons, les agriculteurs du pays auront un avenir et un revenu stable. Ils auront la certitude que leurs produits

seront exportés. Il n'y aurait plus de fluctuations constantes sur le marché international. Mais le gouvernement ne le fera pas.

Le ministre a promis de prendre des mesures. En réponse à des questions posées par moi-même et d'autres députés au cours des dernières semaines, le ministre a promis d'élaborer un nouveau programme. Il ne l'a pas encore présenté. Je me demande s'il attend à demain ou à la semaine prochaine quand la situation se sera un peu calmée. Les provinces ne peuvent pas à elles seules sauver l'industrie bovine. On vend du bétail d'une province à l'autre, on l'exporte et ainsi de suite. C'est donc le ministre qui doit s'en occuper. Il n'a cependant absolument rien fait ce soir et les Canadiens ne doivent pas l'oublier.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, la motion qui nous a été présentée en vertu de l'article 26 du Règlement comporte trois éléments distincts. Elle mentionne tout d'abord la crise que traversent les éleveurs de bovins. Elle signale ensuite la destruction des veaux dans la province de Québec. Je ne suis pas certain que ce soit là l'origine de la crise. Je crois que beaucoup de gens en avaient connaissance avant la manifestation d'hier soir. Troisièmement, la motion parle des prix élevés de la viande vendue aux consommateurs du Canada. J'aimerais aborder l'un après l'autre ces trois éléments.

Premièrement, en ce qui concerne la crise que traversent les éleveurs de bovins, il est évident qu'elle est là. Cette crise a apparemment trois origines. Premièrement, les surplus de bœuf au Canada et à l'échelle mondiale sautent aux yeux de tout observateur un tant soit peu objectif. Deuxièmement, le prix des grains a augmenté au cours des douze derniers mois de 200 à 300 p. 100 au Canada. Troisièmement, il y a les prévisions de stabilisation du prix du bœuf à point et le rapport de cet élément à l'ensemble de l'équation.

J'aimerais illustrer l'effet cumulatif de l'augmentation des prix des grains et de la stabilisation prévue du prix du bétail gras. J'aimerais prendre un exemple à titre d'illustration. En 1969-70, les prix des grains fourragers étaient très bas. A l'époque, l'offre sur les veaux destinés au marché des animaux mi-gras et maigres a augmenté considérablement pour deux raisons. Tout d'abord, la mise de fonds nécessaire pour élever les veaux destinés à la vente avait baissé en raison de la baisse du coût des grains de provende. Deuxièmement, on prévoyait une augmentation du prix du bœuf sur le marché. Comme on prévoyait que les éleveurs de veaux allaient réaliser des bénéfices intéressants, le cours des veaux à l'offre a monté considérablement.

Aujourd'hui le problème est exactement inverse. Le prix des céréales fourragères est monté de 200 à 300 p. 100 depuis un an et l'on prévoit actuellement que le prix du bœuf engraissé sera relativement stable. C'est pourquoi naisseurs et emboucheurs ne sont pas prêts à payer les veaux à un prix élevé, parce qu'ils ne pourraient pas en tirer le profit qu'ils estiment normal. Ainsi, en espérant tirer de bons profits de la vente de veaux, les gens paient plus pour les veaux. Quand ils pensent ne pas pouvoir tirer le profit habituel de l'élevage intégral ils renoncent à acheter des veaux.

Autrement dit, lorsque le prix des céréales fourragères baisse, celui des veaux monte et, réciproquement, lorsque le prix des céréales fourragères monte, celui des veaux descend. Ces dernières années, nous avons pu constater la vérité de cette observation. Je voudrais donner quelques exemples de la valeur des veaux sur le marché, en vous demandant de ne pas oublier que le prix des céréales fourragères a augmenté l'année dernière de 200 à 300 p. 100.

Les statistiques dont je dispose indiquent que, sur le marché au bétail de Toronto, en août et septembre 1973, le prix du veau à l'abattage, normalement appelé veau de boucherie, était environ de $62 en août et de $59 en septembre. En 1974, ils s'établissaient à $49 en août et à $46 en septembre. Le prix moyen des vaches de boucherie en août 1973 était d'environ $40 comparativement à $26 en août 1974. Le prix des veaux d'engraissement en août 1973, était de $66.77 comparativement à $40.11 au mois d'août 1974. Les bouvillons d'un an rapportaient $57 en août 1973 et un an plus tard, leur prix était de $40.22. Ces statistiques démontrent on ne peut mieux que le marché des veaux est en crise.

● (2240)

Une voix: Quelle est la solution?

M. Cafik: Attendez. Je veux d'abord établir le principe. C'est beaucoup plus que ce que le député vient de demander.

Il n'y a pas de doute qu'il y a crise. Les cultivateurs qui vendent leurs veaux reçoivent moins d'argent qu'il devrait leur revenir à cause des frais qu'ils ont supportés. Je n'ai sûrement pas réponse à tous ces problèmes complexes mais il est certain que grâce à notre système de gouvernement constitutionnel, la solution quelle qu'elle soit, réside dans la coopération fédérale-provinciale. Les provinces elles-mêmes ont pris des mesures pour parer au plus pressé et je ne pense pas qu'il y ait un cultivateur qui doute que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne collabore pas entièrement. Il est unique parmi les ministres de l'Agriculture pour l'intérêt qu'il manifeste envers nos agriculteurs et pour le concours qu'il leur a prêté.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Le second aspect sur lequel le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a attiré notre attention est évidemment la destruction d'aliments survenue dans la province de Québec et que la télévision nous a dramatiquement illustrée hier soir. A mon avis, on ne peut excuser ce genre de comportement et mon collègue le ministre de l'Agriculture partage cet avis. On se rend compte que la situation de ces cultivateurs doit être grave pour les amener à agir ainsi. Je le répète, c'est compréhensible mais inexcusable.

Le troisième élément que nous présente la motion ce sont les prix élevés que doivent payer les consommateurs. En tant que secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations, je me dois de m'y arrêter. En premier lieu, je crains un peu que ne se répande une fausse impression à la suite de la présentation de la motion et de l'illustration spectaculaire hier soir du prix dérisoire des veaux.

On sera peut-être porté à croire que le prix du bétail de boucherie de toutes catégories versé aux éleveurs a baissé. Pour autant que je sache, tel ne serait pas le cas. L'élevage de bovins est fort complexe. Il comprend le marché des animaux gras, le marché des animaux maigres, le marché des vaches et l'élevage de bovins de boucherie. Tous ces secteurs n'ont pas été également touchés par la baisse des prix.

A l'heure actuelle, les producteurs reçoivent pour les animaux gras à peu près le même prix que l'année dernière, et 70 p. 100 du bœuf qui nous est servi à table

provient du marché des animaux engraissés. Il importe que les consommateurs le sachent, faute de quoi ils risqueraient de s'imaginer que le prix du bœuf gras a diminué tout autant que le prix du veau. C'est un fait que le prix du bœuf de qualité inférieure a diminué, et il y a lieu de se demander si les détaillants ont vraiment fait profiter les consommateurs de ces réductions.

Il importe de signaler que, témoignant devant un comité qui étudiait aujourd'hui un produit agricole, savoir, les œufs, madame Plumptre, présidente de la Commission de surveillance des prix, a déclaré qu'elle déposerait demain deux rapports sur les prix du bœuf. Le premier rapport a été publié en juin et un autre le sera demain; je suis sûr que tous nous avons hâte de voir les constatations qu'elle a faites dans ce domaine. Sauf erreur, elle doit aussi publier demain un rapport sur les augmentations de prix de détail du bœuf, ce qui devrait nous donner une bonne idée de ce qui se passe réellement après que le producteur a livré son produit et avant que celui-ci ne soit offert au consommateur.

J'ignore quelles seront ces constatations, car aucun d'entre nous n'a encore pu prendre connaissance du rapport. Il sera sans doute fort intéressant pour les consommateurs d'apprendre si la baisse des prix payés à l'éleveur s'est répercutée dans les prix de détail ou si de nouvelles augmentations de prix les ont privés des aubaines qu'ils auraient pu y trouver. Il a été question à la Chambre du nombre trop élevé d'intermédiaires dans la mise en marché. Pour le moment, je ne saurais arrêter mon jugement, mais je suppose que en gros, c'est vrai; j'ai donc hâte de lire ce que la commission aura à dire à ce propos.

Certains ont prétendu qu'il faut charger une commission en vertu de la loi sur les enquêtes, ou même une commission royale, d'exécuter cette tâche. Comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires présentera ces deux rapports demain, je conseille aux députés de les examiner avant d'affirmer qu'il faut engager de nouvelles dépenses pour former une commission royale ou lancer une enquête publique. Le ministère de la Consommation et des Corporations et mon ministre, en particulier, ont bien hâte de prendre connaissance des deux rapports que j'ai mentionnés et auxquels ils accorderont la priorité, pour savoir quelles mesures devraient être prises pour rendre le marché favorable aux consommateurs.

Les députés le savent, le gouvernement a proposé une série de mesures législatives au Parlement, notamment la première étape de la législation sur la concurrence visant à protéger les consommateurs contre la publicité trompeuse et à garantir la concurrence réelle au moyen d'une mesure contre le mercantilisme dont les dispositions vont dans le même sens que le bill présenté durant la législature précédente et qui sera soumis à nouveau, peut-être sous une forme différente, dans la législature actuelle. Je crois que le bill servira de fondement législatif au genre de mesures que réclament les consommateurs. J'espère que les partis de l'opposition travailleront de concert avec le gouvernement, de sorte que l'octroi que nous envisageons pour le bien des consommateurs se réalise et qu'ils appuieront la mesure au lieu d'en bloquer l'étude ici à la Chambre des communes.

● (2250)

En terminant, je veux assurer au grand public que le ministère de la Consommation et des Corporations ainsi que son ministre feront de leur mieux pour sauvegarder les intérêts bien compris de tous les Canadiens.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, il m'est agréable de participer encore une fois à un débat de la plus haute importance non seulement pour les producteurs de bœuf mais aussi pour les consommateurs canadiens.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Cafik) et les révélations qu'il a faites. J'aurais aimé qu'il nous en dise davantage; surtout, pourquoi le ministère, qui savait ou était raisonnablement certain que des œufs pourrissaient le 31 mai, a passé l'affaire sous silence jusqu'après les élections.

Voilà le genre de choses qui se produisent sous le gouvernement actuel et qui entraînent des débats comme celui que nous tenons ce soir. Le gouvernement n'a aucune espèce de politique agricole.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, le député fait allusion à une activité qui s'est déroulée devant un comité de la Chambre des communes. Si le député veut parler de ce sujet, il serait plus séant qu'il le fasse au comité, même si je ne l'y ai pas encore vu.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, je me rends compte d'après cette déclaration que j'ai réellement touché un point sensible chez le député et le gouvernement. Le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) a dit que l'on se trouvait en présence d'un double problème. Je dirais plutôt qu'il s'agit d'un triple problème, le troisième étant posé par le gouvernement libéral contre lequel l'industrie a essayé de se protéger ces derniers mois.

Aucune industrie ne peut supporter les manœuvres dont l'industrie de l'élevage de bovin a fait les frais ces derniers 18 mois. Aucune industrie ne peut survivre a six changements successifs de politique. Je dois avouer que je suis désolé pour le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), car le gouvernement lui suscite de réels problèmes.

Le député d'Ontario a dit que le ministre de la Consommation et des Corporations s'intéressait à la question et s'en préoccupait, qu'il était un homme d'action. Malheureusement, la seule action que nous reconnaissons au ministre c'est d'avoir fait des tournées partout au pays pour aller dire aux producteurs ce qu'il comptait faire pour eux. Je puis l'assurer que les producteurs ne toléreront pas très longtemps ce genre de discours trompeurs; ils veulent de l'action. Voilà pourquoi il nous faut une politique agricole qui tiendra compte de l'inflation qui exerce actuellement ses ravages.

Le problème à l'étude a surgi quand on a nommé le ministre de l'Agriculture actuel. Il a commencé il y a six ans, quand le gouvernement libéral a mis en œuvre le programme de réduction des stocks de blé. C'est à cette époque que le gouvernement a commencé à s'ingérer dans l'industrie du bétail et à y mêler des gens qui n'avait rien à y voir. Et maintenant, le ministre de l'Agriculture doit subir les conséquences de l'action d'anciens ministres libéraux de l'Agriculture, j'en suis désolé pour lui. Il n'a pas l'appui du cabinet qu'il lui faudrait pour sortir de cette impasse, parce que le gouvernement ne sait pas comment résoudre le problème.

Destruction de veaux

M. Whelan: L'Alberta a-t-elle investi de l'argent dans l'industrie bovine?

M. Towers: La situation qui nous préoccupe ce soir peut se retrouver partout au Canada. En fin de semaine, les veaux se donnaient dans ma région, parce qu'ils n'avaient aucune valeur. On ne tue pas les veaux en Alberta, mais ils n'ont guère de valeur. Il est malheureux que la situation au Québec ait été dramatisée à ce point, mais elle l'a été et nous devons voir les choses en face. J'estime immoral de détruire de la nourriture dans un monde aussi affamé que le monde d'aujourd'hui.

Revenons à la confusion du gouvernement. L'un des premiers bills déposés par le ministre à la Chambre était un projet de loi sur l'assurance récolte. Nous voulions l'amender, mais le ministre refusait notre amendement. S'il l'avait accepté, les gens auraient été découragés de faire de l'élevage et aurait fait la culture des céréales. Mais on s'est plutôt servi de l'élevage comme d'une espèce de tampon, d'une sorte de protection contre l'échec éventuel d'un secteur de l'agriculture.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a promis un programme de stabilisation. Si celui-ci réussit, il profitera à l'industrie agricole mais il ira à l'encontre du programme d'assurance-récolte du ministre de l'Agriculture. Il n'y a pas de place pour les deux, mais si l'on assurait le bon fonctionnement du programme d'assurance-récolte, celui-ci stabiliserait beaucoup l'industrie.

Je regrette que des gens soient dans la misère actuellement, mais le ministre refuse tout avis venant de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons fait des propositions qu'il a rejetées. Lorsqu'il a mis en œuvre le programme actuel de subvention du bœuf, je l'ai prévenu que le producteur n'en retirerait aucun avantage à moins d'un chaos dans l'industrie, et je le lui redis aujourd'hui.

Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a traité à fond du programme de subvention au bœuf mis en œuvre par le ministre, cette subvention étant de 42c. la livre en moyenne annuellement. S'il en coûte 60c. pour produire une livre de bœuf, cette subvention est de 18c. inférieure au coût de production. L'engraisseur, cherchant à se protéger, achètera la bête à 15c. de moins que le prix subventionné, ce qui veut dire que la bête se vendra alors à environ 30c. la livre. A cause de l'inflation actuelle, il est tout simplement impossible pour un éleveur de bovins d'exister à partir d'un revenu de 30c. la livre pour ses veaux, mais il pourra peut-être survivre en le vendant 40c. la livre.

Chose assez ironique, madame l'Orateur, il y a un an le printemps dernier, les bovins gras se vendaient en Alberta à 42c. la livre, soit $42 les cent livres. A 42c. la livre sur pied, les éleveurs n'avaient jamais tant fait d'argent de leur vie dans cette industrie. Cette année, soit 12 mois plus tard, alors qu'ils vendent leurs bêtes 45c. à 48c. la livre, ils n'ont jamais de tout temps perdu autant d'argent. Et cela, bien entendu, à cause de l'inflation qui frappe durement leur industrie, à cause du coût de production; mais le gouvernement n'en a pas tenu compte. Il n'a pas su régler le problème, ce qui explique le dilemme actuel.

J'espère sincèrement que le gouvernement ne tentera pas de se sortir de ce dilemme en écrasant les céréaliculteurs. Le ministre de l'Agriculture conviendra avec moi, j'en suis sûr, que le céréaliculteur obtient finalement pour son produit un prix qui lui permettra de survivre et d'acheter certaines des choses qu'il voulait se procurer depuis si longtemps.

[M. Towers.]

● (2300)

Les producteurs de céréales ont traversé une période très difficile ces dernières années et j'espère sincèrement que le gouvernement n'adoptera pas une politique désavantageuse pour eux afin de compenser ou de résoudre un autre problème, notamment le dilemme qui fait l'objet du débat de ce soir. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a hésité a établir un prix initial acceptable.

Actuellement, l'orge de première catégorie vaut $3 sur le marché mondial et pourtant le producteur de céréales de l'Ouest ne reçoit que $1.35. C'est ridicule à moins que le gouvernement ne cherche à forcer le producteur à vendre ses céréales comme grain fourrager pour se tirer d'embarras. J'espère que le ministre ne tardera pas trop à fixer un prix initial pour les céréales afin de persuader le producteur que le gouvernement ne se sert pas de lui pour se tirer d'affaire dans le domaine de l'élevage.

Je me rappelle que le ministre de l'Agriculture a dit, ici à la Chambre, aux agriculteurs, de produire tant qu'ils pouvaient. C'est ce qu'ils ont fait, et qu'arrive-t-il? Quelque 28 millions d'œufs ont pourri et nous sommes maintenant aux prises dans le secteur du bœuf avec une situation qu'il ne peut redresser. Nous n'arriverons à rien tant que le gouvernement ne mettra pas au point une politique agricole à long terme visant le bien de la population. Le gouvernement continuera de sauter de crise en crise et le ministre de l'Agriculture aura beau se mettre en colère comme ce soir, nous n'arriverons à rien.

J'espère que le gouvernement se mettra au travail et établira une politique agricole à long terme qui profitera aux producteurs et aux consommateurs sans dresser un groupe de cette industrie contre l'autre. Le Canada a besoin aujourd'hui d'une politique qui offrira au producteur une certaine protection, c'est-à-dire qui lui garantira qu'il ne produira pas à perte. Si nous venons à connaître une pénurie généralisée, celui qui en souffrira le plus sera le consommateur. Somme toute, l'industrie agricole produit quelque chose pour le consommateur et si cette industrie ne produit pas, la situation sera bien triste dans notre monde qui a de plus en plus faim.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Madame le président, les semaines se suivent et ne se ressemblent pas. Une semaine on entend parler de destruction d'œufs par millions, une autre semaine on entend dire que du blé a été perdu dans l'Ouest, l'hiver dernier, une autre semaine ce sont des problèmes de lait, du lait nature, du lait en poudre, du lait industriel, une autre semaine on manque de travailleurs pour faire la récolte des fruits et des légumes, et cela à travers tout le Canada. Et ce soir, après avoir entendu à peu près une demi-douzaine de députés libéraux, je remarque qu'aucun d'eux n'a suggéré une solution au problème, à commencer par le ministre. On regarde les faits, on se dit: Nous allons chercher une solution, mais on attend toujours que tout soit confus pour parler de solution.

Madame le président, je disais que les semaines se suivent et ne se ressemblent pas. C'est tellement vrai. Il y a quatre mois nous avions des élections fédérales. Les libéraux forment le gouvernement. C'est vrai. A cette occasion-là, une douzaine de ministres sont allés faire le tour de la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le premier ministre y est allé en hélicoptère. Le député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard) était là, et à ce moment-là le parti libéral avait tout l'argent voulu pour acheter les «veaux à deux pattes» de la région. Là, on ne manquait pas d'argent.

Quatre mois après, c'est le même parti qui est au pouvoir, et voici qu'on n'a plus les moyens d'acheter les veaux à quatre pattes.

Madame le président, c'est un paradoxe. Hier soir, à la télévision, je l'ai vu le massacre des veaux. Le député de Lac-Saint-Jean dit ce n'était pas un massacre, non, c'était un abattage comme on fait dans un abattoir. Seulement dans l'abattoir, c'est caché, là c'était public. Or, ce n'est pas un massacre. Ce n'est pas le fait d'avoir abattu les veaux qui constitue le massacre. On sait que quand les veaux sont envoyés à l'abattoir, on en retire les os seulement, et la viande va chez les consommateurs.

● (2310)

A Saint-Bruno, la viande est allée dans la fosse, en même temps que les os. On les a enterrés, les veaux, on les a enterrés, avec du lait, des œufs et de la terre. Cela s'est passé au Lac-Saint-Jean. C'est incompréhensible. Cela me rappelle ce qui s'est passé il y a 40 ans. Ce n'est pas hier! En 1934, on brûlait le blé dans l'Ouest du Canada, parce que la crise était internationale. Le lendemain, on brûlait ou on passait au bleu à laver les patates, au Nouveau-Brunswick, parce qu'on avait trop de patates. Il fallait maintenir les prix, et la crise était internationale. On jetait de la farine par milliers de sacs dans les lacs Supérieur, Érié et Ontario, parce que la crise était mondiale.

Pendant ce temps-là, il existait des chômeurs au Canada. Des familles n'avaient même pas d'allocations de bien-être social, parce que cela n'existait pas. On procédait à une destruction massive des produits de la ferme et des autres produits. Cette situation est en train de se reproduire aujourd'hui, et on dit: Non, il n'y aura pas de crise économique. Est-ce que cette destruction de bêtes à Saint-Bruno ne constituait pas une insulte pour les miséreux, les familles de chez nous qui sont dans le besoin? On ne parle pas de ces familles-là. On dit qu'il y a des surplus en Europe. On a commencé à produire de la viande, du blé, et d'autres denrées. Comme nous ne pouvons plus exporter, alors crevons tranquillement chez nous. Qu'est-ce que cela veut dire? Au lieu de trouver un système qui permette au consommateur canadien de puiser à même ses immenses richesses, on vient essayer de nous endormir en disant: On regrette, mais les cultivateurs n'avaient pas autre chose à faire.

Madame le président, la situation est grave, et ce n'est pas grave seulement dans le domaine de l'agriculture. On ne propose pas de solution dans ce domaine. On n'en a pas non plus dans les autres domaines.

Je posais une question au ministre récemment. Eh bien, dit-il, l'élevage des bovins, cela regarde le ministre de l'Agriculture du Québec. A Québec, on dit: La mise en marché, cela relève d'Ottawa. On est en présence de joueurs de baseball. On se lance la balle de la province de Québec au gouvernement fédéral et on ne règle rien. On essaie d'endormir le peuple, mais le peuple ne s'endormira pas aussi facilement que cela.

Il y a 25 ans, quand j'étais assis sur les banquettes arrière à la Chambre des communes, je disais, et je le répète encore aujourd'hui, que l'agriculture, la ferme, les fermiers, les cultivateurs, constituent la base de toute la structure économique et sociale du Canada. Les «coats» à queue, les chapeaux de castor sècheraient debout s'il n'y avait pas d'agriculteurs, et on attend! Je vois l'honorable député de Lapointe (M. Marceau) qui trouve cela drôle. C'est vrai! Tout le monde sait cela.

On vante l'agriculteur, mais on ne lui donne pas les moyens de vivre convenablement. C'est la classe sociale la plus délaissée par le gouvernement du Québec et par celui d'Ottawa. Toutes les autres classes sociales ont obtenu des conditions de travail que les cultivateurs n'ont pas réussi à obtenir. Le cultivateur est «pris» chez lui, sept jours par semaine, sans vacances ni l'hiver, ni l'été. Il lui faut traire les vaches le matin et le soir, car elles ne font jamais la grève. Le cultivateur est obligé d'être au travail, et on ne s'en occupe que lorsque l'on est dans la situation qui existe actuellement. On ne s'en occupe pas. On ne présente pas de solution. Quelle est la solution?

Je suggérais il y a 25 ans la construction d'entrepôts frigorifiques et autres pour l'entreposage des denrées alimentaires quand on ne pouvait pas les écouler, et éventuellement ces stocks se seraient écoulés normalement. Le gouvernement devrait aider à la construction d'entrepôts frigorifiques ou autres, comme on l'a fait, jusqu'à un certain point, pour l'entreposage du blé. On ne l'a pas fait pour l'entreposage de la viande. On laisse cela aux grosses compagnies.

J'entendais tantôt le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) dire: Il y a peut-être trop d'intermédiaires entre le cultivateur et le consommateur. C'est peut-être vrai, mais qu'est-ce que le gouvernement attend pour aider les cultivateurs à s'organiser des marchés publics où le consommateur pourra acheter directement du cultivateur? Cela éliminerait les voleurs entre les uns et les autres. Il y en a qui font de la distribution honnêtement.

On a vu des bailleurs de fonds électoraux, comme un nommé Obront, à Montréal, qui a été pris dans la pègre jusqu'au cou pour avoir financé le parti libéral provincial. Madame le président, ce sont ces gens-là qui dévorent et le consommateur et le producteur, le producteur qui vend son veau actuellement 15c. la livre, au Québec, quand il en coûte 43c. la livre pour en faire l'élevage.

En Saskatchewan, on disait tantôt qu'on payait le bœuf 8c. la livre. Comment se fait-il que les prix ne changent pas dans les magasins? L'autre jour, vendredi dernier, je m'achète quatre tranches de T-Bone, et je les paie $12, soit le prix d'un veau de Saint-Bruno.

Une voix: Ils ne sont pas encore sur le marché, les veaux de Saint-Bruno.

M. Caouette (Témiscamingue): Ils ne sont pas encore sur le marché. Madame le président, cela est épouvantable.

Dans la région outaouaise, un comité fait des enquêtes dans les supermarchés A.L. Raymond, IGA, Steinberg et les autres, pour faire des comparaisons de prix. On entend à la télévision qu'A.L. Raymond vend bien moins cher que les autres! Après avoir étudié les rapports, on constate qu'il est au bas de la liste et que c'est lui qui vend le plus cher. Cela a servi à rajuster un peu les prix. Qu'il s'agisse d'A.L. Raymond ou d'un autre, cela ne me dérange pas. Mais cela a fait du bien pour régler un peu les prix. Cela a créé de la concurrence. De ces comités-là, il devrait y en avoir dans toutes les villes du Canada pour faire les comparaisons entre les divers magasins, et suggérer au consommateur qui vend à meilleur marché. C'est une façon de combattre l'inflation. Il ne s'agit pas seulement de constater, d'inventer ou de chercher, mais d'obtenir des prix convenables. Un tel vend plus cher que l'autre, dit-on. Si le public est informé de cela, on va assister à un rajustement des prix.

Entre-temps, pour l'agriculture, je répète qu'il n'y a pas d'autre solution que de verser des subventions aux cultivateurs, leur permettant de réaliser un profit sur leur bétail, d'entreposer les viandes pour la consommation, quand on ne peut l'écouler, soit par des coopératives, soit en construisant des entrepôts, soit par la formation de marchés agricoles où le consommateur pourra aller s'approvision-

ner à un prix qui a du bon sens, tout en tenant compte du profit qu'on doit verser au producteur.

M. Marcel Roy (Laval): Madame le président, c'est avec plaisir que je prends ce soir la parole sur un sujet qui, je pense bien, laisse sûrement tous les députés perplexes. Je pense qu'aucun député n'est tellement heureux, ce soir, après avoir vu, hier soir, le programme à la télévision sur la manifestation du groupe syndical d'Alma, surtout qu'à la fin du programme, nous avons remarqué qu'au Bangladesh et en Inde, par exemple, on nous faisait remarquer que la faim existait. Au Canada, au Québec en particulier, nous désirons manifester notre mécontentement vis-à-vis de la situation agricole en abattant des bouvillons.

Ce n'est pas à moi de juger une telle situation, mais je pense qu'il ne s'agit pas là d'agriculteurs car ceux-ci aiment leur animaux. S'ils en sont rendus à ce point, c'est un cri d'alarme qu'ils ont voulu nous lancer en agissant ainsi.

Je tenterai, madame le président, de faire une légère rétrospective, pour ensuite apporter certains éléments de solution au problème actuel. Il s'agit d'un problème des plus complexe. L'agriculture n'est pas une industrie que l'on peut comparer à l'industrie de la chaussure. Plusieurs facteurs limitent le revenu de nos agriculteurs, et je me limiterai ici à en énumérer quelques-uns pour insister davantage peut-être sur les deux principaux facteurs qui ont causé cette situation. Parmi les facteurs qui pourraient limiter le revenu des producteurs lorsqu'il s'agit d'une production végétale, disons que ces producteurs sont toujours soumis à des tensions ou à des facteurs qui pourraient limiter définitivement leurs récoltes, savoir les insectes ou la température. Il faut également considérer le fait qu'il s'agit de produits périssables. Il est parfois difficile de placer ces produits sur le marché lorsque les prix sont plus ou moins alléchants. Nous transigeons avec des produits dont les cycles de production sont à court ou à long terme, et encore, nous ne pouvons pas ouvrir la valve au besoin, lorsque nous avons besoin d'un approvisionnement, et la fermer trois mois plus tard, lorsque nous disons que le marché de consommation ne peut plus absorber les produits. Il s'agit là encore de l'un des éléments qui peut limiter la rentabilité de l'industrie agricole. Il faut assurer l'approvisionnement régulier. Il est prouvé par nos économistes qu'une augmentation de plus de 4 p. 100 de la consommation est suffisante pour faire baisser considérablement les prix, et ceci en bas du coût de production.

J'aborde le dernier point, à savoir qu'il n'existe aucune relation entre le coût de production du produit fini et le coût de production du prix de vente, entre le coût de production et le coût de vente. C'est justement le problème auquel nous avons à faire face ce soir, l'écart qui existe entre le prix de vente et le coût de production. Parce qu'il n'existe aucune relation entre les deux, le producteur qui a eu à transformer les grains se trouve dans cette situation que nous pourrions traduire en chiffres. J'ai en main le rapport publié par Statistique Canada, division de l'Agriculture, sur une comparaison des revenus pour les produits de culture. Du mois de janvier au mois d'août 1974, le montant total est de 3 milliards 190 millions de dollars comparativement à 824 millions de dollars, en 1970. Il s'agit là de cultures de blé, d'avoine, d'orge. Au sujet du bétail et des autres produits, dans la même période, on remarque pour 1974, un montant de 2 milliards 725 millions de dollars, et pour 1970, 1 milliard 700 millions de dollars. On remarque une augmentation de plus de quatre fois le prix, comparativement à 1970. Il s'agit, lorsqu'on parle du bétail, d'une augmentation d'à peine un milliard de dollars. Ceci illustre à quel point il n'existe aucune relation entre le produit brut et le prix de vente du produit fini.

Madame le président, je pense que notre agriculture canadienne, si on regarde les objectifs du ministère de l'Agriculture, sont les suivants: nous désirons développer une agriculture forte, dynamique, concurrentielle sur tous les marchés internationaux. Je pense que sur ce point-là, nous avons réussi, parce que le Canada compte des agriculteurs qui sont parmi les plus compétents du monde. Nous sommes au premier rang tant au point de vue de la qualité que de la productivité, et ceci en ce qui a trait aux denrées agricoles.

● (2320)

Les agriculteurs canadiens ont produit les meilleurs bovins de race Holstein. Les agriculteurs canadiens ont produit le meilleur blé, produit les meilleures pondeuses, le meilleur bœuf de boucherie, les meilleurs produits laitiers, et ainsi de suite. Les meilleurs produits du monde sont produits par les agriculteurs canadiens.

Le premier objectif, nous l'avons atteint. Cette productivité n'a pas toujours été à l'avantage du producteur. Si on étudie le pourcentage du budget consacré à l'alimentation, on constate que les consommateurs canadiens, comparativement à ceux d'autres pays, a bénéficié de cette productivité accrue par les producteurs agricoles. Aujourd'hui, au Canada, on peut comparer avantageusement le pourcentage du budget consacré à l'alimentation à ce qui existe en Italie où on consacre au-delà du tiers du budget à l'achat d'aliments. En Grande-Bretagne, c'est 25 p. 100, en Suède, 25 p. 100, et au Canada, 19 p. 100. C'est donc dire que le premier objectif du ministère de l'Agriculture est sûrement bien atteint.

Comme deuxième objectif, il faudrait des revenus plus élevés pour les fermiers canadiens, des revenus au moins comparables à ceux dans les autres secteurs de l'économie. Voilà ce sur quoi il faudrait se pencher davantage. C'est d'ailleurs exactement ce que nous avons fait.

Nous avons gagné ce trophée de la productivité, ce trophée de la qualité de nos produits. Voici un exemple: si nous avons des moteurs très puissants dans nos automobiles et si nous n'améliorons pas les routes, nous risquons d'avoir des accidents. Dans la production agricole, si nous augmentons la production indépendamment des besoins de la consommation, il se produira également des accidents. Il faut adopter des lois ou des normes de production. Or, c'est exactement ce que nous avons fait, et nous désirons continuer à essayer de réglementer cette production.

J'écoutais tantôt le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) dire qu'il fallait «mettre le paquet», qu'il s'agissait d'un problème de justice, qu'il fallait y mettre le budget.

Moi, je dirais qu'il faudrait mettre un peu plus d'ordre dans la production, parce qu'il s'agit d'un problème de commercialisation, un problème de distribution. Et c'est exactement ce que nous avons tenté de faire.

On se souvient que lorsque nous avons établi des offices de commercialisation à l'échelon national, nous avons pendant deux ans, ici même à la Chambre, tenté d'établir de l'ordre dans la production. Et justement les députés de l'opposition nous ont réprouvés systématiquement. Le parti conservateur progressiste s'est opposé d'une façon systématique à l'établissement d'offices de commercialisation, et une association canadienne des producteurs de bovins sont venus manifester. Ils étaient en faveur de

l'office national de commercialisation pour essayer justement de réglementer cette production en accord avec les marchés de consommation.

Et justement, les membres du parti conservateur progressiste se sont opposés à l'établissement d'un mécanisme de commercialisation pour assurer aux producteurs une rentabilité pour les investissements qu'ils avaient faits.

Je pense que si nous considérons le domaine de l'industrie laitière, nous constaterons que les producteurs font leurs frais. Il est évident que l'augmentation des coûts de production s'est reflétée également dans cette production. Mais ils font leurs frais, et il existe un office national de la Commission canadienne du lait. Il existe également un office de commercialisation que l'on appelle la Commission canadienne du blé.

Et, madame le président, j'aimerais mentionner ici au sujet du problème de commercialisation et d'augmentation du coût de production que s'il existe un office de commercialisation, soit la Commission canadienne du blé, nous devrions, comme c'est le vœu de l'UPA, avoir une représentation au niveau de la Commission canadienne du blé. Je pense que si l'on se reporte aux années 1968, 1969 et 1970, alors que le prix du blé sur le marché international était moindre que sur le marché domestique, les producteurs, les consommateurs de l'Est du pays ont accepté de payer une prime, justement pour assurer au moins un revenu normal aux producteurs de céréales de l'Ouest. Mais, il me semble que le principe tel qu'on l'a reconnu en établissant l'Office national de commercialisation des produits agricoles était valable, assurant une répartition des membres au niveau des agences et du conseil. Or, actuellement, nous avons également des consommateurs au niveau des agences. Il me semble qu'au niveau de la Commission canadienne du blé, nous devrions avoir au moins un représentant des consommateurs des provinces de l'Est.

Alors, je demanderais une révision des pouvoirs de la Commission canadienne du blé, de sorte que les producteurs de l'Est, qui consomment 75 p. 100 des grains de provende produits au Canada puissent en profiter. Il me semble qu'il serait normal, si nous avons reconnu le principe qui veut qu'il y ait des consommateurs au sein de l'Office national de commercialisation, d'avoir également au sein de la Commission canadienne du blé une représentation des provinces de l'Est.

Je termine, madame le président, en mentionnant que ce succès de l'industrie agricole dépend non seulement de l'agriculteur et des industries qui l'approvisionnent, mais également de ceux qui participent aux différentes phases de la commercialisation. Mais il me semble, et à ce moment-là, qu'on devrait faire appel à la bonne volonté de toutes les personnes qui sont directement liées au problème de la commercialisation des produits agricoles.

Je suis entièrement d'accord avec le député qui a exprimé l'opinion tantôt que nos producteurs désiraient produire. On n'a aucun doute à ce sujet-là, et il ne s'agit pas actuellement d'un problème de production. Nous sommes assurés qu'au niveau de la production le problème n'existe pas. Il s'agit plutôt d'un problème de commercialisation et de distribution, et je pense que l'outil pour essayer de mettre de l'ordre dans la production agricole c'est justement les Offices de commercialisation.

● (2330)

[*Traduction*]

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame l'Orateur, étrange monde que le nôtre. Chacun de mes collègues qui a pris la parole ce soir s'est déclaré heureux de participer à ce débat consacré à une crise très grave. Elle l'est, car elle touche non seulement les Canadiens, mais les gens du monde entier. Je suppose que les agriculteurs, à défaut des autres, tireront la leçon de ce débat.

Je suppose qu'ils ont tiré la leçon des nombreux actes commis au Canada par d'autres groupes de gens désireux d'attirer l'attention du Parlement. Ils ont sans doute estimé qu'un massacre, comme certains de mes collègues l'appellent, leur permettrait d'attirer l'attention du Parlement. Finalement, ils ont réussi, mais c'est l'attention du gouvernement qu'ils ont gagnée, pas celle du Parlement. La semaine dernière, au Parlement, toutes sortes de gens ont signalé au gouvernement la gravité de la crise dans l'industrie du bois et dans l'industrie de l'alimentation, mais il a fallu cet acte symbolique pour provoquer un débat à la Chambre.

Je suis un homme pratique et je me demande ce qu'est devenue l'image romantique de l'éleveur de l'Ouest, objet de rêve à l'Est du Canada et à l'étranger. Je ne parlerai pas des causes de la crise actuelle, le but de ce débat devrait être de trouver une solution; au point où nous en sommes, la cause n'a plus d'importance. Les agriculteurs n'ont plus confiance, ils se sentent impuissants, c'est pourquoi ils massacrent leurs veaux.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'a pas offert de solution ce soir. Il n'a pas pu terminer son discours; j'ai été tenté de prendre la parole et de supplier monsieur l'Orateur, de prolonger le temps du ministre pour qu'il puisse le faire. Mais le Règlement n'a pas permis d'accorder plus de temps au ministre. C'est peut-être pour cette raison qu'il n'a pu nous donner de solution. Mais le ministre est aussi un homme pratique et je ne serais pas surpris qu'il nous propose d'inventer une pilule de contrôle de naissances pour les vaches.

Une voix: Ou l'avortement.

M. Oberle: Oui, ou quelque chose du genre.

La politique anti-inflationniste des États-Unis, la politique canadienne destinée à stabiliser l'industrie du grain et les prévisions de la part des gens chargés de ce travail, voilà les causes de cette situation. Le ministre a dit, durant son discours, qu'il y avait un excédent de bœuf dans le monde.

Or, selon les principes économiques élémentaires, la demande de bœuf dans le monde est insuffisante. Plusieurs de mes collègues ont dit également qu'il y avait un excédent en même temps qu'une demande insuffisante de bœuf. Grands dieux, jamais la demande de produits alimentaires, de bœuf surtout, n'a été aussi considérable dans le monde. Néanmoins, la demande de bœuf au prix que nous exigeons est insuffisante. Elle l'est non seulement chez nous, car nous savons qu'il y a des Canadiens qui ne peuvent se permettre de payer un tel prix, mais peu de gens dans le monde peuvent payer le prix que nous exigeons pour nos produits agricoles, et il ne s'agit pas seulement de nous, mais des autres pays producteurs de denrées agricoles également.

Je regrette de devoir dire de telles choses, mais je ne puis m'empêcher de me mettre à la place des jeunes enfants du Bangladesh. Ce n'est pas difficile pour moi car j'ai été dans la même situation, j'en ai fait l'expérience. Je dois dire qu'il n'y en a pas beaucoup parmi les députés ici ce soir ou à quelque autre époque que ce soit, qui peuvent en dire autant.

Destruction de veaux

Au Bangladesh, un jeune garçon voit la mort rôder autour de lui tous les jours. Il voit ses proches mourir. Il voit sa mère quitter l'endroit où la famille mange chaque jour sans toucher à la nourriture, car elle veut que ses enfants mangent jusqu'au dernier morceau. Notre monde de communications étant ce qu'il est de nos jours, je crains que ce jeune garçon ne lise un jour par hasard les nouvelles parues dernièrement dans les journaux canadiens. Un journaliste décrit de la façon suivante la scène horrible qui s'est déroulée au Québec:

Le petit veau noir et blanc trébucha dans un effort désespéré pour s'échapper et ses petits sabots glissèrent dans le sang qui baignait l'échafaud suspendu au-dessus d'un trou profond de 30 pieds.

Rudement remis sur ses pattes, il se calma, ou resta du moins immobile, ses yeux bruns fixant les centaines de carcasses au-dessous de lui.

Je pourrais continuer, mais mon temps est limité. C'est cependant un beau récit. Je m'imagine ce jeune garçon qui, par pur accident, lirait quelque chose comme cela tout en regardant une personne mourir de faim. Je me demande si quelqu'un ici a déjà regardé les yeux d'un mourant. Moi oui. On peut voir le signe dans les yeux d'un mourant pendant toute la journée qui précède sa mort. C'est un terrible récit à faire ici et je sais qu'il choque des gens, mais c'est apparemment la seule façon d'attirer l'attention. Il y a des gens qui meurent de faim tous les jours dans le monde. Il y a des manchettes dans tous les journaux qu'on peut trouver. Un de ces articles rapporte:

Une famine grave sévit dans tout le pays, et les estimations les plus conservatrices prédisent que 750,000 personnes mourront probablement de faim ou de maladies dues à la malnutrition entre août et novembre cette année.

Nous faisons partie d'une collectivité mondiale, nous parlons de nos lois d'immigration et de notre devoir d'ouvrir nos frontières aux gens d'autres pays, mais nous laissons des gens mourir de faim dans d'autres pays pendant que nous jetons nos produits alimentaires.

Une autre expérience que j'ai vécue, que le petit garçon du Bangladesh vivra peut-être aussi, c'est de vivre dans un pays où les gens mouraient de faim tout en lisant que l'Amérique du Nord jetait du blé dans l'océan et de la farine à la mer pour maintenir une sorte de stabilité des marchés. La presse est pleine de récits au sujet de nos œufs pourris. La collectivité mondiale qui a accès à la radio et à la télévision entendra parler et lira des articles au sujet de ces œufs pourris, ces veaux que nous massacrons et du blé que nous jetons à la mer. Je suis très préoccupé par ce que ce petit garçon pourra penser et j'en ai une bonne idée, mais je ne veux pas salir les pages du hansard en le décrivant. Je puis mentionner une chose à laquelle il pensera. S'il en a la chance, et il ne l'aura probablement jamais, il voudra se venger. Cependant, nous n'avons pas besoin de nous inquiéter à ce sujet, parce qu'il ne pourra probablement jamais le faire.

● (2340)

Nous avons un excédent de bœuf cher et une demande trop forte de bœuf bon marché. Nous devons rétablir l'équilibre. Nous devons songer à ce qui se produira si un grand nombre de ces jeunes garçons veulent un jour se venger. Il n'est pas très difficile de prévoir ce qui arrivera alors. Éventuellement, tout notre système s'effondrera et il y aura même une guerre mondiale si les habitants d'autres pays nous voient gaspiller, détruire et commettre des crimes comme nous l'avons fait jusqu'ici. Selon moi, il est presque criminel d'empêcher les agriculteurs et les éleveurs de produire tous les aliments possibles. La solution au problème serait certainement qu'ils produisent autant que possible.

Nous ne pouvons adopter de lois qui empêchent les agriculteurs canadiens de produire autant que possible. Nous devons songer à ceux qui assument les frais de la production. Chacun devrait pouvoir réaliser des bénéfices. Les agriculteurs devraient au moins rentrer dans leurs frais. On a cependant bien prouvé ce soir que ce n'est pas le cas. Les négociants et les fabricants n'ont cependant pas à se plaindre.

L'agriculteur a le droit de réaliser des bénéfices même s'il produit des aliments que les consommateurs trouvent trop cher. On peut comparer l'agriculteur à celui qui conduit une ambulance. Le fait qu'un pauvre homme perd tout son sang dans un fossé ne veut pas dire que le conducteur d'ambulance ne devrait pas être payé. Il a le droit de gagner sa vie.

M. Benjamin: Le bon samaritain l'a fait.

M. Oberle: Les agriculteurs ont été de bons Samaritains. Ils ont joué leur rôle. Il y a plus de consommateurs que d'agriculteurs dans notre pays. Le gouvernement devrait se ranger aux côtés des agriculteurs et niveler les responsabilités. S'il est juste que l'agriculteur parvienne simplement au seuil de rentabilité, il doit être juste que les grossistes en viandes et les consommateurs en soient au même point. S'il est bien de pouvoir tout juste s'en sortir, alors quiconque touche une journée de salaire est responsable de la situation. Si nous adoptons cet angle de vue, la solution n'est pas difficile à trouver. Nous devons payer l'agriculteur pour qu'il garde ses veaux et les nourrisse pendant tout l'hiver. Nous pourrions même les payer pour les envoyer au pâturage l'année prochaine et les nourrir à l'automne prochain.

M. Benjamin: Mais il ne veut pas d'intervention.

M. Oberle: Mes remarques ne cadrent apparemment pas avec la philosophie du député. Je pense que nous n'avons guère de terrain d'entente. Je déclare que nous devons permettre aux exploitations agricoles d'être rentables. C'est une responsabilité que nous devons tous assumer, que nous soyons électriciens, marchands ou n'importe quoi d'autre. Comme c'est un problème qui se pose à notre société, il faut donc que le gouvernement s'y attaque.

Il doit permettre aux agriculteurs de passer l'hiver. Ils devraient toucher une avance sur chaque veau né au printemps dernier ou au courant de l'été. Ils devraient toucher une avance de $100 par tête sans intérêt. Cette avance serait remboursable après la vente éventuelle du veau.

M. Benjamin: Comme en Saskatchewan.

M. Oberle: La Saskatchewan a pris des mesures de ce genre, de même que l'Alberta et d'autres provinces. Le gouvernement fédéral doit s'associer aux provinces. Si c'est le seul moyen de remédier à la situation, alors c'est ce que nous devons faire.

Ce débat aurait dû avoir pour but de trouver une solution. Nous devrions chiffrer en dollars ce qui est indispensable. Je suis un petit éleveur, et par conséquent, je fais probablement partie des raisons de ce problème. Je suis un propriétaire foncier. Je considère l'élevage comme un passe-temps romantique. Je n'ai jamais eu à le considérer comme un véritable travail et à marcher dans ces choses brunâtres qui parsèment les champs. Je vois que mon temps de parole est écoulé, madame l'Orateur.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Madame l'Orateur, je ne fais pas souvent de discours à cette heure de la nuit. Cependant, je suis heureux de le faire parce qu'il s'agit d'une question extrêmement importante. Je veux parler d'un aspect de cette question que je crois très important. Même si la résolution que nous débattons ne parle pas explicitement de la crise internationale, cette crise existe. Elle est étroitement liée à ce dont nous discutons ici.

Nous parlons de la destruction de nourriture dans le contexte de la Conférence mondiale sur l'alimentation qui doit s'ouvrir à Rome la semaine prochaine. La destruction de nourriture a de graves répercussions non seulement pour le Canada mais pour le monde entier.

La situation à laquelle le monde doit faire face est clairement expliquée dans la documentation préparée en vue de la Conférence mondiale sur l'alimentation. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais les experts croient qu'environ 460 millions de personnes souffrent de sous-alimentation chronique avec tout ce que cela comporte pour ce qui est de l'énergie, de la vitalité, de la vie ainsi que du développement mental et physique de ceux qui en souffrent.

En plus de cette situation chronique, il y a le probème de l'urgence qui se dresse à la face du monde. Des experts authentiques, qui ne sont pas des semeurs de panique, croient qu'il est fort possible qu'entre 25 et 75 millions de personnes mourront de faim d'ici quelques mois. Nous avons donc à traiter d'un problème humain, le problème de la souffrance humaine.

Dans ce contexte, la destruction de nourriture soulève des questions d'ordre moral. Je ne dis pas que nous devrions pointer du doigt ceux qui ont pris part aux incidents qui ont suscité le présent débat. Je suis sûr qu'ils n'auraient jamais agi comme ils l'ont fait s'ils ne s'y étaient pas sentis obligés pour attirer l'attention sur le fait que notre système ne leur donne ni l'encouragement ni même les moyens dont ils ont besoin pour produire de la nourriture dans un monde qui crie famine.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) sera un des porte-parole du Canada à cette conférence de Rome. Du moins, ce sont les dernières nouvelles que j'ai. J'ignore s'il a changé d'avis. De toutes façons, j'espère qu'il y sera. Je reviendrai là-dessus plus tard. Ce que je veux dire, c'est que cette conférence donnera au Canada l'occasion de jouer un rôle prépondérant dans le monde. Nous comptons sur le ministre et son collègue pour faire valoir nos qualités de chef de file à la conférence de Rome.

● (2350)

Une des choses que nous devons faire, c'est accroître la production vivrière non seulement au Canada, non seulement en Occident, mais dans le monde entier. Il est vrai que les pays en voie de développement ont une grande part de responsabilité dans l'augmentation de leur propre production et la satisfaction de leurs besoins. Mais pour qu'ils puissent arriver à se suffire, les autres pays doivent d'abord intervenir. Il leur faut des capitaux et d'autres formes d'aide que nous sommes en mesure de leur apporter.

Je crois aussi qu'une transformation profonde du système de commercialisation s'impose au Canada et ailleurs. Il faut reconnaître que l'industrie agricole ou, pour être plus personnel, les agriculteurs ont droit à des prix stables. Ils ont droit à la sécurité économique au même titre que tous les autres, peut-être plus. C'est pourquoi, selon nous, il est nécessaire de créer des offices de commercialisation, nationaux et autres. Mais il est également nécessaire de prendre des mesures à l'échelle internationale afin de stabiliser les prix pour les consommateurs et les producteurs du monde entier.

J'espère que le ministre et ses collègues proposeront, à Rome, la création d'une véritable réserve mondiale de stabilisation du prix des aliments, ou d'une banque mondiale du prix des aliments, pour réaliser l'assainissement nécessaire et empêcher les oscillations cycliques exagérées qui ne profitent ni aux consommateur ni aux producteur. Je pense que nous devrions chercher à réaliser des changements sociaux fondamentaux. C'est impératif. Nous parlons ici du prix du grain, mais la question des prix a du moins cet avantage qu'elle oblige parfois à prendre des décisions. La crise mondiale des aliments est devenue telle que des décisions s'imposent.

Je ne vais pas chercher à récapituler toutes les idées qui ont été présentées pour remédier à la situation. Ce qu'il faut, c'est une politique globale et souple, à l'échelle mondiale, prévoyant non seulement une accélération de la recherche, mais encore la coordination des stocks nationaux, comme cela est de mise dans les organismes internationaux.

Je n'épuiserai pas mon temps de parole, mais avant de conclure je dirai au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) que j'espère qu'il se présentera à la conférence de Rome dans un esprit quel que peu différent de celui qu'il a manifesté dans le cours de ce débat. J'espère qu'il écoutera en toute humilité ce que diront les représentants des autres pays.

Je pense que nous avons beaucoup à apprendre, surtout des pays du tiers-monde dont les peuples sont les premiers touchés par la hausse des prix alimentaires dont nous parlons ici. J'espère que le ministre pourra présenter à cette conférence des propositions précises et pratiques, susceptibles d'une application suivie à l'issue de la conférence. J'espère ainsi que cette rencontre ne se bornera pas à un échange de discours, à des discussions de procédure et à l'adoption de quelques résolutions pieuses, mais qu'elle marquera le début d'une action internationale concertée tendant à régler le problème le plus grave qui se pose au monde, celui de nourrir la totalité des hommes, des femmes et des enfants du globe.

M. Frank Maine (Wellington): Madame l'Orateur, le député du Témiscamingue (M. Caouette) nous a parlé de confusion ce soir. Il règne beaucoup de confusion à la Chambre. Le député de Red Deer (M. Towers) nous a entretenu de l'industrie bovine en général. Le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) quand il ne dissertait pas sur le Bangladesh, nous a également parlé de l'industrie bovine.

Ce n'est pas dans l'industrie du bœuf au Canada que se pose le problème, mais dans l'élevage. Permettez que je l'illustre en énumérant quelques chiffres. Le prix des animaux abattus à Calgary est passé de $46.50 pour les bouvillons, classe A1 et A2 en 1973, à $48.25 les cent livres en 1974. C'est une hausse de $1.50 les cent livres. Il en est de même pour les bouvillons classe A3 et A4. C'est simplement dans le cas des bœufs commerciaux que le prix est passé de $40.50 les cent livres en 73 à $39 en 1974. La baisse des prix concerne précisément les vaches. Durant la semaine close le 19 octobre 73, les vaches sur pied classe D1 et D2 se vendaient $36.75 et en 1974 leur prix était de $21.

On sait que les éleveurs sont aux prises avec des problèmes et nous devons nous efforcer d'une façon positive et constructive de les résoudre et ce, rapidement.

Destruction de veaux

La Fédération des agriculteurs de l'Ontario a recommandé au gouvernement de la province d'instituer un programme devant permettre aux éleveurs de garder leur troupeau intact plutôt que d'abattre les animaux qu'ils ne pouvaient pas nourrir. Ce programme autoriserait des versements de $100 pour chaque vache sélectionnée pour la boucherie et de $25 pour chaque veau qui s'ajoute ou est gardé dans le troupeau. Dans l'immédiat, cette aide fournissait de l'argent aux cultivateurs pour se renflouer. A la longue, cela permettait de les protéger contre une situation où le bœuf serait peut-être devenu rare, déjà même en 1976. Une telle pénurie peut se manifester si les éleveurs continuent d'abattre leurs veaux pour l'engraissement.

Afin de conserver le troupeau dans le meilleur état et d'autoriser la sélection pour diminuer le coût du fourrage, on a suggéré d'abattre une certaine proportion du troupeau, disons 20 p. 100, en divisant les bêtes de moindre qualité. On pourrait les vendre comme animaux de boucherie ou destinés à la mise en conserve et le bétail reproducteur ne serait pas appauvri comme c'est le cas actuellement.

On améliorerait ainsi la qualité du troupeau et on contribuerait à accroître le rendement agricole tout en fournissant une réponse aux critiques du député de Okanagan-Boundary (M. Whittaker) à l'endroit des propositions du député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand). Le cultivateur obtiendrait $100 par animal, et non $38 comme l'a déclaré le député d'Okanagan-Boundary.

Il est extrêmement important que les provinces agissent de concert avec le gouvernement fédéral pour établir aussitôt que possible une politique uniforme pour l'ensemble du pays. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. L'Alberta et la Saskatchewan ont pris des mesures pour améliorer la situation financière des cultivateurs touchés par la baisse du prix des vaches en leur versant des avances en espèces de $75 par tête. Le Manitoba a offert des avances en espèces aux cultivateurs qui désirent engraisser leurs propres broutards. L'Ontario a assuré des prêts à intérêt modéré pour les producteurs de veaux d'embouche. Le Québec a carrément octroyé des subventions pour aider les éleveurs à nourrir leurs animaux durant l'hiver. Le Nouveau-Brunswick va verser aux agriculteurs jusqu'à $5,000 au cours des trois prochaines années pour assurer l'expansion de leurs troupeaux. Tout cela a été fait sans consultation avec le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Whelan).

Il importe d'établir un programme vraiment national, pour faire en sorte que l'industrie bovine subsiste et que le consommateur puisse se procurer de la viande de première qualité à un prix raisonnable. Ces deux choses sont plus étroitement liées que la plupart des gens ne le croient, car si l'industrie bovine chancelle à cause des prix dérisoires, il ne peut en résulter que des prix élevés pour les consommateurs dans les jours à venir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Minuit.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, comme il est minuit, conformément à l'ordre donné aujourd'hui, j'estime que le débat est terminé et la motion est adoptée d'office.

● (2400)

[*Français*]

En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures demain vendredi.

(A minuit deux minutes, la séance est levée en conformité de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er novembre 1974

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-4, tendant à modifier la loi sur les douanes, le bill S-13, concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique, qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NYSTROM—LES PROPOS TENUS À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet de la déclaration que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) aurait faite à l'extérieur de la Chambre hier soir. Au cours d'un débat spécial hier, le ministre a eu l'occasion d'annoncer les mesures qu'il allait prendre à propos du prix du bœuf au Canada. Il n'a toutefois pas annoncé de nouvelle politique à la Chambre hier soir.

Au début de la semaine, le ministre avait promis de faire une déclaration au cours de la semaine. Hier soir, j'ai attiré son attention là-dessus, tout comme l'ont fait d'autres députés, mais nous n'avons reçu aucune réponse. Le ministre est sorti de la Chambre et il aurait fait aux journalistes une déclaration précise sur deux aspects de la motion dont la Chambre était saisie. Lorsqu'un ministre de la Couronne refuse d'annoncer une nouvelle politique à la Chambre puis, pendant le débat, annonce aux journalistes deux aspects d'une nouvelle politique qu'il aurait dû annoncer à la Chambre, il porte atteinte aux droits et aux privilèges de tous les députés.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: C'est une atteinte aux droits et aux privilèges de tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique. Si Votre Honneur trouve que c'est une question de privilège, je propose que l'on demande au ministre de l'Agriculture de faire une déclaration à la Chambre ce matin.

Des voix: Bravo!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en réponse à la prétendue question de privilège, je conseillerais au député de se procurer les enregistrements sur ruban ou demander aux journalistes ce que j'ai dit. Mon propos était bien clair.

Hier soir, j'ai eu la parole pendant 20 minutes. J'ai compris que je ne pouvais participer de nouveau au débat. Je n'ai pas pu dire un mot de plus à la Chambre parce que l'Orateur m'a signalé que mon temps de parole était écoulé, ce dont je ne m'étais pas rendu compte. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas annoncé de nouvelles politiques. J'ai demandé aux cultivateurs de faire confiance aux programmes qui ont toujours veillé sur l'intérêt de l'industrie bovine. En ce qui concerne l'enquête, j'ai dit que nous allions attendre les conclusions du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, mais que nous étions disposés à instituer une enquête si ce rapport ne nous semblait pas satisfaisant.

● (1110)

M. l'Orateur: Le député de Yorkton-Melville a eu l'amabilité de faire tenir à la présidence un préavis de son intention de soulever la question de privilège. J'ai pensé que je devais entendre ce qu'il avait à dire sur la nature précise de l'allégation et des remarques faites par le ministre de l'Agriculture. J'ai entendu l'exposé du député de Yorkton-Melville et la brève réponse du ministre. De nombreux précédents indiquent nettement que les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre des communes ne constituent pas une atteinte aux privilèges. De plus, les députés peuvent critiquer les déclarations faites par des ministres ou d'autres en dehors de la Chambre, déclarations qui peuvent être légitimement débattues ou au sujet desquelles ils peuvent poser des questions, mais elles ne constituent pas une atteinte aux privilèges. Les commentaires sur ces deux points sont nombreux et je n'ai pas l'intention de les lire à la Chambre, ce serait une perte de temps. Je dis donc, qu'à première vue, la question de privilège ne se pose pas.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège même si elle se rapporte à la même affaire. Les députés de ce côté-ci de la Chambre peuvent-ils vous convaincre qu'une nouvelle déclaration très précise de politique gouvernementale a été faite en dehors de la Chambre hier soir. J'ai les enregistrements sur bandes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: . . . si vous en avez besoin . . . si vous voulez entendre les mots que le ministre a réellement prononcés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne pense pas pouvoir rendre sur cette question une décision plus claire que celle que j'ai rendue.

Relations fédérales-provinciales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÔLE DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE DE L'ALIMENTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député d'Egmont, je demande à proposer, au sujet d'une question pressante:

Que la Chambre, consciente de la grande importance de la prochaine conférence de Rome sur l'alimentation mondiale pour des millions de personnes victimes de la malnutrition, de la famine et menacées de mourir de faim, est d'avis que la délégation canadienne dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Agriculture sera en mesure de jouer un rôle de premier plan afin de permettre à la Conférence de relever le défi posé à l'humanité.

Après discussion avec d'autres députés, je crois que si la motion est autorisée, elle sera acceptée sans débat.

Des voix: Quelle motion?

M. Diefenbaker: Ce sera du nouveau.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime.

M. Woolliams: De quelle motion s'agit-il? Personne n'a entendu.

M. l'Orateur: Je regrette, je croyais que tous en avaient entendu la lecture. La voici:

Que la Chambre, consciente de la grande importance de la prochaine conférence de Rome sur l'alimentation mondiale pour des millions de personnes victimes de la malnutrition, de la famine et menacées de mourir de faim, est d'avis que la délégation canadienne dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Agriculture sera en mesure de jouer un rôle de premier plan afin de permettre à la Conférence de relever le défi posé à l'humanité.

Des voix: Oh! non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DÉPÔT DU MESSAGE CONVIANT LES PREMIERS MINISTRES À LA CONFÉRENCE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, on m'a posé des questions sur la correspondance qui a servi à préparer la réunion d'avant-hier. Le député de Northumberland-Durham m'a demandé si je la déposerais. En conformité de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer des copies du message que j'ai envoyé par télex à tous les premiers ministres provinciaux les conviant à la réunion de mercredi. En substance, ceux-ci ont répondu qu'ils acceptaient mon invitation. Tous ne m'ont pas encore autorisé à déposer leur réponse, mais si l'honorable député y tient toujours, cela ne devrait pas tarder. Pour l'heure, je dépose des copies du message.

[M. l'Orateur.]

* * *

LE LOGEMENT

EXPLICATION DE LA MESURE RELATIVE À LA SUBVENTION DE $500

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration qui touche une mesure à venir. J'aimerais confirmer que le gouvernement projette de présenter sous peu à la Chambre, un projet de loi qui autoriserait pour une période d'un an, le paiement d'une subvention de $500 à ceux qui s'achètent une nouvelle maison pour la première fois, à condition que le prix de la maison soit modéré. On peut définir une maison comme une résidence principale de type permanent qui est conforme aux normes ou aux règlements locaux.

Le gouverement a pris cet engagement lors de la campagne électorale, afin que les familles puissent plus facilement acheter leur première maison. Au lieu d'attendre que la loi ait reçu l'assentiment de la Chambre, j'aimerais que les familles puissent profiter de cet avantage sans plus tarder et de dissiper toute incertitude chez les acheteurs de maison ou de l'industrie du logement.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre et les Canadiens qu'au moment où la mesure sera soumise à l'approbation des députés, elle stipulera que les subventions seront payables à ceux qui remplissent les conditions requises et qui achèteront et occuperont leur nouvelle maison à compter de ce jour, soit le 1er novembre 1974, jusqu'au 1er novembre 1975. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, la loi, si elle est approuvée, serait rétroactive et profiterait à ceux qui auront acheté et occupé leur nouvelle maison dès aujourd'hui, sans plus tarder.

Les conditions de versement des subventions seront énoncées dans la mesure. Mais j'aimerais aujourd'hui, vous exposer les grandes lignes de notre projet.

La subvention au propriétaire-occupant serait versée à ceux qui s'achètent une nouvelle maison pour la première fois dans des limites qui varieraient suivant le secteur du marché. Il s'agira des limites utilisées par la SCHL lors de l'établissement de la limite supérieure des prêts qu'elle assure aux termes de la loi nationale sur l'habitation. A Regina, par exemple, la subvention serait payable à celui qui achète une maison de $31,850. A Toronto où les coûts sont considérablement plus élevés, le prix maximal admissible à une subvention serait $44,915.

Aux termes de la mesure, la maison devra être neuve, n'avoir jamais été occupée auparavant et servir de résidence principale au propriétaire. Au moment où le bill sera approuvé, le propriétaire qui aura acheté et occupé sa nouvelle maison, pourra soumettre sa demande au bureau local de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui l'examinera et, si elle est acceptable, lui enverra un chèque.

Cette subvention sera une mesure sélective, monsieur l'Orateur, à l'intention de ceux qui ont besoin d'aide. Comme le premier ministre l'a signalé en faisant part de l'intention du gouvernement:

Elle ira directement à l'acheteur-occupant—au consommateur. Elle ne sera pas accessible aux spéculateurs immobiliers, non plus qu'aux riches qui s'achètent une maison coûteuse. Seuls ceux qui s'achètent, pour la première fois, une maison à prix modéré, pourront en profiter.

J'espère, monsieur l'Orateur, que cette mesure sera bien accueillie des députés, lors de sa présentation, et qu'elle viendra aider à point nommé un très grand nombre de famille canadiennes. Il s'agit là d'une initiative importante dans la vaste gamme des mesures fédérales sur le logement, et une parmi un certain nombre de propositions que je vais présenter à la Chambre au cours de la présente session du Parlement.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le ministre qui a bien voulu me faire parvenir une copie de sa déclaration. Comme je l'ai reçue à onze heures moins le quart, j'aurais été fort embarrassé si elle avait été substantielle, particulièrement en raison de la situation extrêmement critique du logement à l'heure actuelle.

Je tiens à dire dès le début que je me réjouis de cette déclaration qui vient au moins confirmer la chose, car ayant interrogé le premier ministre (M. Trudeau) au sujet de sa promesse, au moment où la Chambre s'est réunie pour la première fois au début de la présente législature, celui-ci a levé les bras au ciel et a répondu de façon évasive qu'une mesure serait sans doute présentée au cours des quatre ou cinq prochaines années.

● (1120)

Je pense que ce programme mérite d'être examiné. Tout d'abord, quiconque se porte acquéreur d'une maison neuve de coût modique recevra $500. Voilà des mots importants si l'on songe au niveau actuel de l'inflation au Canada et aux États-Unis. Étant donné que ce taux est actuellement de 10 p. 100, comme l'a signalé tantôt l'un de mes honorables amis, le prix des maisons comme celles décrites au deuxième paragraphe de la déclaration augmenterait de 4,000 à 5,000 dollars. Vraiment, cette somme n'aidera pas beaucoup les acheteurs éventuels.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre à propos de cette façon très inhabituelle de procéder. Si le gouvernement actuel est aussi honnête, aussi digne de foi et aussi intègre qu'il essaie de le paraître, pourquoi le ministre n'a-t-il pas présenté aujourd'hui un bill en 1re lecture? Ainsi, non seulement aurions-nous su qu'une subvention de $500 serait versée en vertu d'une mesure législative mais nous aurions eu l'occasion d'examiner la mesure législative et le règlement régissant le versement de cette subvention.

M. Stanfield: Il n'est pas prêt.

M. Woolliams: Il est évident que si le gouvernement nous présente une déclaration plutôt qu'un bill, c'est parce que nous l'avons forcé à agir. Au cours de la campagne électorale, les ministériels ont fait dans tout le pays des promesses dont la réalisation coûterait deux milliards et demi de dollars. Je soutiens que la seule personne à qui toutes ces promesses n'ont pas causé de crise cardiaque est probablement le ministre des Finances (M. Turner) qui est trop occupé à s'en dépêtrer.

Pourquoi n'a-t-on pas présenté un bill afin que nous puissions connaître les modalités de cette proposition? Je soutiens que nous faisons aujourd'hui face à une très grave crise du logement. La situation est si grave que je voudrais y consacrer quelques minutes. Il est intéressant de noter que le 2 octobre j'ai posé une question au sujet du nombre des mises en chantier qui a diminué de 24.3 p. 100 par rapport à l'année dernière. En fait, le nombre des mises en chantier en septembre a accusé une baisse de 35 p. 100. Quand j'ai porté ces chiffres à l'attention du nouveau ministre, il a répondu, comme en fait foi la page 28 du hansard de cette journée-là:

Je soutiens (. . .) qu'il n'existe pas de crise de l'habitation au pays.

A sa conférence de presse—j'attire son attention là-dessus—le ministre avait déclaré, comme on peut le lire dans la *Province* de Vancouver du 21 octobre:

Danson parle de nouveaux projets dont il saisira le cabinet pour aider à réparer le gâchis dans le secteur de l'habitation.

Et à la même époque, il niait à la Chambre qu'il y avait gâchis ou crise. Peut-on le prendre au sérieux lorsqu'il déclare une chose à une conférence de presse et prétend le contraire à la Chambre? Peut-être le ministre s'est-il rendu en toute humilité chez son collègue le ministre des Finances. Quoi qu'il en soit, il parle toujours du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison et des 467 millions de dollars qui y ont été investis. Je crois comprendre qu'il reste environ 47 à 50 millions de dollars dans cette caisse, de sorte que le programme ne fera pas de vieux os advenant une véritable crise de l'habitation au pays.

A moins que le gouvernement ne s'attaque à l'inflation sans cesse grandissante, qu'il ne fasse baisser les taux d'intérêt trop élevés et ne cherche à remédier à la situation du ménage canadien moyen qui, en travaillant à deux ne parvient quand même pas à faire le premier versement sur une maison neuve, ce programme, qui est en fait un programme de subventions gouvernementales, fera échec. S'il ne fait qu'assurer $500 au lotisseur ou à l'entrepreneur sans tenir compte de l'acheteur—ce qui m'inquiète—on pourrait l'appeler le programme des «œufs pourris» de l'habitation. Il ne serait guère utile et c'est ce que nous craignons.

Il aurait été nettement préférable que le gouvernement abroge sa taxe de 11 p. 100 sur la vente des matériaux de construction et se montre ainsi bien plus réaliste.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: J'espère que le ministre présentera une mesure législative sans tarder; nous verrons alors si elle prévoit des garanties que ces $500 iront à l'acheteur et non pas au constructeur ou au promoteur.

Nous avons constaté, lors de l'étude des prévisions budgétaires, qu'il ne se fait vraiment rien de sérieux au pays au sujet des réserves foncières. On n'a pas consacré d'argent au nouveau programme publicitaire et même si on l'avait fait, je doute qu'il en serait sorti une seule nouvelle maison. Quoi qu'il en soit, si l'on dépense cet argent, ce programme coûte au pays $55,000 par jour sans rapporter la construction d'une seule maison, sans vraiment enrayer la crise du logement. Mon dernier mot à ce sujet, c'est que le ministre devrait aller retrouver ses collègues en quête d'une politique sérieuse tendant à remédier à l'inflation; ainsi, il ferait quelque chose au sujet de la crise de l'habitation au pays, crise dont il nie l'existence.

Des voix: Bravo!

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre d'État chargé des Affaires urbaines et responsable du logement me consterne, me choque, me dégoûte et m'effare. Il commence à ressembler de plus en plus au ministre de l'Agriculture par ses promesses faites à la légère. L'octroi de $500 aux acheteurs d'une première maison neuve n'aidera pas à résoudre la crise du logement. C'est tout comme donner une arachide à un éléphant affamé. Ce dont nous avons besoin pour résoudre le problème, c'est de mesures pour augmenter l'approvi-

sionnement de maisons et pour faire baisser les taux d'intérêt et d'argent pour multiplier les réserves foncières et viabiliser les terrains partout au pays.

Pour ce qui est d'accroître le nombre des maisons au pays, on nous annonce que le nombre des mises en chantier diminuera de 25 p. 100 cette année. Quant aux taux d'intérêt, on n'a absolument rien fait pour les faire baisser. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que si quelqu'un achète une maison grevée d'une hypothèque de $35,000 avec un taux d'intérêt de 11 p. 100, il lui faudra 25 ans pour finir de la payer, en versant $350 par mois. Au bout de 25 ans, il aura payé $100,000. Cela n'est pas pour aider à résoudre la grave crise du logement qui sévit au pays. Il nous faut agir. Des néo-démocrates ont proposé l'instauration d'un fonds de roulement pour le crédit foncier et l'affectation massive de capitaux à la viabilisation de terres dans tout le pays, afin d'accroître le nombre de logements.

Ce sont de bien piètres solutions à la crise actuelle. Si l'on examine les restrictions imposées à la subvention de $500, on s'aperçoit que cette subvention n'est accordée que dans le cas d'une maison neuve, à une personne qui achète pour la première fois. Il y a aussi les limites relatives au prix. Pour Regina, le ministre a parlé d'une limite de $31,589 et pour Toronto, de $44,915. A Toronto, une maison coûte en moyenne $55,000. J'invite le ministre à m'indiquer quelque part dans cette ville une maison neuve qui se vendrait $44,000 ou moins.

Il ne s'agit que d'une intention: si le ministre avait vraiment voulu appliquer cette faible mesure, ne pouvait-il pas la traduire immédiatement en loi et la faire voter? Il n'en a pas l'intention. Il veut la faire traîner en longueur, pour suivre la lente progression si caractéristique du gouvernement libéral. Comme je l'ai dit, ce n'est pas un ministre du logement, mais un ministre de la supercherie. C'est une plaisanterie bien cruelle qu'il fait à ceux qui veulent devenir propriétaires. Je me permets de lui rappeler que son prédécesseur proclamait le droit de tout Canadien d'acheter une maison à prix raisonnable. Le ministre n'applique pas ce principe. Il est grand temps qu'il mette fin à cette plaisanterie et se décide à agir.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai lu la déclaration que vient de faire le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), où il dit que seuls ceux qui s'achètent pour la première fois une maison à prix modéré pourront se prévaloir de la subvention de $500 pour une maison à prix modique, soit à $31,850, et pour une maison de $44,915 à Toronto.

Monsieur l'Orateur, je crois sincèrement que le projet de loi qui nous sera présenté éventuellement est une risée à la face de la population. En effet, parmi les travailleurs ordinaires qui constituent la très vaste majorité de notre population, et qui gagnent $8,000, $9,000, $10,000 par année, quels sont ceux qui auront les moyens de s'acheter une maison de $44,000 ou de $31,000? Il est vrai qu'il est à peu près impossible d'acheter meilleur marché de ce temps-ci, mais cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'un prix modique, mais d'un prix exorbitant. Voilà le problème. Et on n'aidera pas les gens à occuper une maison neuve avec des projets de loi qui offrent $500 de boni à celui qui devient propriétaire d'une maison neuve, alors que la taxe de vente sur les matériaux de construction demeure à 11 p. 100. Cela veut dire environ $3,000 sur toute maison des catégories mentionnées par le gouvernement.

Il y un autre point. Si le citoyen canadien s'achète une maison dont le coût est financé par les banques ou par la Société centrale d'hypothèques et de logement, auxquelles on doit payer un intérêt de 12, 13 ou 15 p. 100, au lieu de 7 ou 8 p. 100, comme c'était le cas jadis, monsieur l'Orateur, à quoi serviront les $500? Il n'y aura pas, je crois, 2,000 personnes à travers tout le Canada qui se prévaudront de ce projet de loi. Cela veut dire que le gouvernement continue de rire à la face de l'ouvrier, à la face du peuple canadien. Et s'il était logique envers la population, il commencerait par abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et réduire le taux d'intérêt à 5 p. 100, au lieu d'exiger 15 ou 18 p. 100, comme c'est le cas présentement.

* * *

● (1130)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

DÉPÔT D'UN EXEMPLAIRE DU DÉPLIANT RELATIF À L'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt exprimé au sujet des travailleurs étrangers et conformément à l'article 41 (2) du Règlement, je dépose une exemplaire bilingue du dépliant intitulé» Ce qu'il faut savoir au sujet de l'embauche de travailleurs étrangers».

* * *

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MESURE PRÉVOYANT LA MAJORATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET DE NOUVELLES MODALITÉS RELATIVES À L'OCTROI DE PRÊTS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) demande à déposer le bill C-34, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Murta: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce que j'attends depuis le début que le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères fasse une déclaration quelconque nous indiquant au moins dans les grandes lignes la position qu'adoptera le gouvernement à la conférence de l'alimentation qui se tiendra à Rome. Il semble que le gouvernement se taise à ce sujet, mais je crois qu'il a le devoir envers la population canadienne et la Chambre des communes de faire au moins une déclaration globale d'intention ou d'indiquer quelle position il adoptera à la conférence de Rome. Je pense que le gouvernement devra commencer un jour à faire preuve d'initiative quelque part.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

VIANDE BOVINE—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA PRODUCTION ET LA VENTE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le ministre d'État aux Affaires urbaines, je me suis rendu compte qu'à l'instar de Henri IV qui voulait que chaque paysan ait une poule au pot, le gouvernement veut que chaque ministère ait son gâchis.

J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture—et il ne s'agit plus de propos badins, mais d'une affaire très sérieuse—si, étant donné le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires publié ce matin et étant donné le débat d'hier soir, il recommandera à ses collègues une enquête complète sur l'industrie de production bovine afin d'améliorer le sort des producteurs et des consommateurs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous venons de recevoir le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires et si celle-ci en arrive à la conclusion que la situation qui existe dans cette industrie est inacceptable, je recommanderai une enquête complète.

M. Stanfield: Est-ce à dire que le ministre s'inquiète trop peu de la situation actuelle de l'industrie, de la hausse des prix qui se maintient dans le commerce de détail malgré les bas prix qu'obtiennent les agriculteurs, qu'il s'inquiète trop peu des déplorables événements que nous savons et qui ont prouvé l'angoisse des agriculteurs, pour croire qu'une enquête s'impose pour rassurer le pays?

M. Whelan: Je ne suis pas du tout d'accord sur les préliminaires de la question de l'honorable représentant. Je tiens à m'assurer de la teneur du rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, à m'assurer que nous en avons bien saisi toutes les données avant de recommander la tenue d'une enquête approfondie. Je me suis bel et bien prononcé en faveur d'une revue complète des programmes d'embauche et de tout ce que comporte l'ensemble de la production de bœuf dans notre pays. Si le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ne répond pas à mon attente, nous instituerons sûrement une enquête car, comme je l'ai souvent répété, je me préoccupe de tout ce que l'honorable représentant mentionne.

VIANDE BOVINE—DEMANDE D'ENQUÊTE EN CAS DE DOUTE SUR L'À-PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme les constatations de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, dans son rapport sur l'industrie bovine publié aujourd'hui, ne sont guère concluantes, et en raison de l'écart de plus en plus prononcé entre les prix obtenus par les producteurs et ceux que nous devons payer—ma question s'inspire du manque de confiance de plus en plus marqué des Canadiens dans le ministre actuel de l'Agriculture . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est tout à fait absurde.

M. McGrath: . . . j'aimerais savoir si le premier ministre va songer à instituer une enquête sur le méli-mélo qui règne dans l'industrie bovine au Canada, sous l'égide du ministre de la Consommation et des Corporations, pour faire en sorte que le ministre de l'Agriculture ne cherche pas à dissimuler la réalité.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je rejette les insinuations contenues dans la question. J'ajoute que le rapport sera examiné par le gouvernement et par le ministre et, comme l'a signalé le ministre de l'Agriculture, si ses conclusions ne sont pas assez vastes et ne répondent pas à notre attente, nous songerons à instituer une enquête.

M. Whelan: J'invoque le Règlement pour la même raison que la première fois, monsieur l'Orateur. Le député qui a posé la question a insinué toutes sortes de choses, cherché à assassiner par insinuations. Je n'admets pas cela. Il a dit encore une fois que je cherchais à dissimuler la réalité. Le ministre, le député, l'homme que je suis n'a jamais passé au cours de sa carrière publique pour un homme qui dissimulait les faits, et j'entends qu'on le sache bien.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'invoque le Règlement pour la même raison, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Agriculture . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby a la parole.

VIANDE BOVINE—DEMANDE DE RÉPÉTITION À LA CHAMBRE DE L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE MINISTRE À L'EXTÉRIEUR AU SUJET DE LA RENTABILITÉ DE LA PRODUCTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Il a dit a des reporters à l'extérieur de la Chambre hier qu'il garantirait qu'aucun éleveur de bovins qui produirait des veaux pendant la saison en cours ne perdrait d'argent, ce qui revenait, en fait, à accepter la proposition que j'ai présentée au nom de mon parti dans le débat, hier soir, et à laquelle il a refusé de répondre à la Chambre. Le ministre fera-t-il la même promesse à la Chambre, engageant ainsi publiquement le gouvernement à faire ce qu'il a exposé à un reporter à l'extérieur de la Chambre?

● (1140)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ce ministre de l'Agriculture a toujours dit . . .

Des voix: Lequel?

M. Whelan: . . . il a toujours dit, et c'est consigné si le député veut vérifier, et le gouvernement actuel a toujours cherché à garantir aux cultivateurs un revenu raisonnable de leur production . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Replacez mes remarques dans leur contexte; n'en relevez pas seulement des bribes. Placez-les dans leur contexte. J'ai dit que le bill de stabilisation qui sera présenté à la Chambre fera en sorte que les cultivateurs n'ait pas de production déficitaire. C'est ce que j'ai dit. N'en sortez pas des bribes hors de contexte, mais répétez tout ce que j'ai dit. Ne citez pas seulement des passages parce que la déclaration était très longue.

Questions orales

L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE DE PROMESSE DE MAINTIEN DE LA PRODUCTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rattache directement à ce qu'a dit le ministre, et ses propos ont été enregistrés. Il a donné une garantie expresse à des producteurs particuliers pour les mois à venir. Je suppose que, dans sa réponse, le ministre revenait sur cet engagement, à moins qu'il ne puisse nous fournir des éclaircissements plus tard.

Ma deuxième question a trait à la déclaration qu'a faite un membre du personnel de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, M. Burton, à une conférence de presse ce matin. Il a dit, en répondant à une question au sujet des prix versés aux éleveurs de bovins, que la seule façon, à son avis, d'améliorer leur situation, c'est-à-dire d'accroître leur revenu, serait de réduire la production, ce qui aurait des répercussions terribles tant pour les consommateurs canadiens que pour ceux qui meurent de faim à l'étranger. Je demande au ministre de l'Agriculture si lui et le gouvernement sont convaincus que c'est la façon d'assurer un prix juste aux cultivateurs? Le ministre ne reconnaît-il pas que sa politique diminuera la production de bœuf?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous nous rendons tous compte que nous devons produire autant que possible. Je suis d'accord avec le député sur un point, ce qui le surprendra peut-être. Je suis d'accord avec lui pour ce qui est du besoin de produire davantage partout dans le monde. Le principal problème à l'échelle mondiale concerne le système de répartition des aliments. Je défie quiconque de dire que j'ai déjà demandé aux agriculteurs de ne pas produire. On aurait tort d'affirmer que j'ai déjà dit que nous ne devrions pas produire autant que possible. Au contraire j'ai déclaré que nous devions produire suffisamment pour répondre à la demande.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous ne devrions pas permettre au ministre de toujours refuser de répondre aux questions.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Ma question est la suivante. Le ministre garantira-t-il à la Chambre que le gouvernement ne décidera pas de réduire l'élevage des bovins de boucherie afin d'assurer aux agriculteurs un prix raisonnable?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous avons demandé qu'on examine l'ensemble de l'industrie bovine sous tous ses aspects afin de déterminer quel est le meilleur moyen de produire autant que possible.

Une voix: Répondez à la question.

M. Whelan: C'est la politique que le gouvernement adoptera. Il existe un moyen de répartir la viande convenablement partout dans le monde. Nous devons découvrir ce moyen et nous assurer qu'on ne détruit pas de viande. Comme je l'ai signalé au début, je suis agriculteur et je fais des récoltes et s'il est une chose que les agriculteurs plus que quiconque déplorent, c'est bien de voir perdre ce qu'ils ont semé. Nous n'aimons pas que quelque chose soit détruit. Selon moi, si le député apprenait quelque chose au sujet de l'ensemencement et des récoltes, il comprendrait mieux certains des problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs.

Une voix: Allons donc, Gene!

L'ÉLEVAGE BOVIN—DEMANDE D'EXPLICATION DES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. A mon avis, il est temps que nous fassions taire ce ministre bavard.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Autant essayer de puiser de l'eau dans une passoire.

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Hier soir, après avoir eu la chance de dire tout ce qu'il voulait à la Chambre, le ministre a été interviewé par un reporter de Radio-Canada. Ma question . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons déjà discuté de ce sujet quand on a soulevé la question de privilège. Le député a demandé de poser une question supplémentaire et je lui saurais gré de le faire maintenant.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est la suivante: le ministre aurait-il l'obligeance d'élucider les propos qu'il a tenus. Si on les a sortis de leur contexte, peut-être le ministre peut-il maintenant nous expliquer ce qu'il a voulu dire. Après qu'il eut admonesté le reporter de Radio-Canada, celui-ci lui a dit, je cite:

«Vous leur donnez votre parole qu'ils ne perdront pas d'argent s'ils tiennent bon.»

Le ministre a répondu sans aucune ambiguïté:

C'est exact.

Nous sommes certainement en droit d'obtenir du ministre des explications sur les charges budgétaires que sous-entend cette remarque. A quel programme songe-t-il? Ou, si ces termes ont été sortis de leur contexte, qu'il nous cite immédiatement sa déclaration complète.

Des voix: Bravo!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, le ministre que je suis tient parole. Et mes paroles sont l'expression de la volonté du gouvernement. J'ai aussi abordé au cours de cette conversation la mesure de stabilisation qui va être présentée à la Chambre, et j'ai parlé de tenir bon. J'ai dit que lorsque les producteurs seraient prêts à présenter leurs animaux sur le marché, ils pourraient tirer un prix honnête de leur bœuf, si le projet de loi est adopté entre-temps et si le programme a commencé à fonctionner. Ce programme s'intégrerait dans d'autres programmes. J'ai considéré comme acquis que le programme fonctionnerait parallèlement à d'autres programmes déjà mis en œuvre par les provinces, et dont certains sont excellents. Tout cela se traduirait dans le prix que toucheraient les producteurs. Le prix de certaines denrées à l'heure actuelle n'est pas si déplorable que certains veulent bien vous le faire croire. Le prix du bœuf de première qualité n'est pas si exorbitant. Il existe au Canada certains programmes permettant d'acheter des aliments composés pour engraisser du bétail à raison de 40c. la livre, alors que pour certains engraisseurs, cela revient à 60c. la livre. Alors comment résoudre un tel problème? Si vous voulez des faits, il faut

rassembler tous ces facteurs. C'est ce que nous voulons faire et c'est ce que nous allons faire.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Toute la conversation dont j'ai parlé précédemment est enregistrée et porte, si je ne me trompe, sur le déficit éventuel qu'encourront les producteurs cet hiver. Je demande donc au ministre, qui ne m'a toujours pas répondu, quel programme il envisage d'appliquer cet hiver en ce qui concerne ces éleveurs de bétail.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois dire que, si souhaitable que soit la pratique de poser des questions supplémentaires, les questions qui sont répétées ne peuvent être considérées comme questions supplémentaires. La question a été posée non seulement par le député qui avait la parole, mais par d'autres députés, et le ministre a eu tout le loisir de répondre comme il l'entendait.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PIL—ON SUGGÈRE L'AJUSTEMENT DE L'ALLOCATION DES FONDS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre responsable des projets d'Initiatives locales. La question est assez importante, et j'aimerais même en faire une question de privilège, en donnant comme exemple ma propre circonscription à ce sujet.

L'an dernier—et la même chose se produit remarquez bien dans d'autres circonscriptions, celles de l'opposition surtout—le ministère accordait $200,000 dans la circonscription de Témiscamingue pour les projets d'Initiatives locales. Ce montant était insuffisant pour le nombre de projets que nous voulions mettre en marche. Je suis intervenu auprès du ministre, qui m'a dit que les fonds manquaient, qu'on attendait la fin de la saison pour voir s'il resterait des fonds quelque part.

Or, il est arrivé que $72,000 n'ont pas été dépensés dans la circonscription de Témiscamingue, mais dans d'autres circonscriptions, alors que des projets ont été refusés chez nous, sous prétexte de manque de fonds. Cette année, monsieur l'Orateur, des fonds d'environ $400,000 ont été réservés pour la circonscription de Témiscamingue.

Je demanderais donc au ministre si les $72,000 de l'an passé qu'on a refusés, alors que nous avions des projets en vue, seront ajoutés aux $400,000 réservés pour cette année, ce qui fait en tout $472,000, et ce qui est également vrai pour certaines des autres circonscriptions?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crains d'avoir à étudier de plus près les remarques du député qui sont assez complexes et touffues. J'aimerais les étudier et peut-être prendre note de sa question, et lui répondre soit directement, soit à la Chambre, dès que possible.

[*Français*]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

C'est justement un fonctionnaire du ministère qui m'informait de cela hier en disant: Le montant a été dépensé ailleurs. Le ministre peut-il nous dire s'il est possible de prendre des mesures pour que les circonscriptions ne soient pas privées des fonds qui leur avaient été attribués l'an dernier?

● (1150)

[*Traduction*]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure d'annoncer actuellement l'octroi de fonds supplémentaires destinés au programme d'initiatives locales de cet hiver; et il ne sera pas possible de le faire avant qu'ait été terminé et examiné le pointage final pour ainsi dire de toutes les demandes et de toutes les allocations accordées aux circonscriptions, pour savoir s'il faut procéder à un ajustement de fonds entre les différentes régions ou les différentes circonscriptions.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POSITION DU CANADA

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis l'ouverture de la session, en septembre, les députés de notre parti demandent au gouvernement de faire connaître la position que défendra le Canada à Rome à la conférence mondiale sur l'alimentation; la délégation canadienne part demain pour la conférence. Le ministre voudrait-il saisir cette dernière occasion pour exposer à la Chambre et au public les propositions que le Canada présentera à la conférence mondiale sur l'alimentation ou, s'il ne le peut, le ministre a-t-il l'intention d'élaborer la position du gouvernement avec son collègue, le ministre de l'Agriculture, au cours de son voyage vers Rome?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que la réponse à la deuxième partie de sa question est non. La position du Canada a été élaborée avec beaucoup de soin. Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai déjà indiqué en termes généraux un certain nombre de grandes questions qui seront abordées à la conférence mondiale sur l'alimentation. A mon avis, il est préférable pour le succès de la conférence et la solution du problème de la faim dans le monde que la position du Canada soit exposée en détail au cours de la conférence. Son efficacité en sera accrue. J'ai envisagé de faire une déclaration en termes généraux sur cette question, mais j'ai pensé que ce serait malaisé et qu'il valait mieux faire connaître notre position au cours de la conférence.

Questions orales

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION—LA POSSIBILITÉ DE FOURNITURE DE VIANDE BOVINE EXCÉDENTAIRE AUX PAYS DANS LE BESOIN

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le ministre prendra-t-il au moins le temps de s'entretenir avec son collègue, le ministre de l'Agriculture, et les conserveries de viande avant son départ, pour savoir si nos excédents de bœuf peuvent être expédiés à ceux qui en ont le plus besoin?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il ne fait pas de doute que la question d'aide alimentaire est un aspect très important de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence a demandé à la communauté mondiale de prévoir des mesures d'aide alimentaire pour les trois prochaines années. Le Canada doit étudier en détail les mesures à prendre en matière d'aide alimentaire pour les trois prochaines années. Il sera certainement possible, à l'occasion, de fournir des denrées d'origine canadienne. Chaque denrée devra être considérée en soi, en fonction des systèmes de distribution, du transport et des besoins des pays en voie de développement. L'honorable représentante peut être assurée que sa demande sera prise en considération.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA CÂBLOVISION—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE PROCESSUS D'ÉTUDE DES DEMANDES DANS LA RÉGION DE SAINT-JEAN

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Communications. Le ministre a-t-il reçu une demande du seul Père de la Confédération encore vivant, en vue de tenir une enquête sur la propriété des actions de la Newfoundland Broadcasting Company et plus particulièrement les relations qui existent entre les propriétaires de CJON et l'opposition ainsi que les retards dans les demandes de câblovision dans la région de Saint-Jean?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je crois que ce serait une tâche dévolue au CRTC, au moment où cette société de câblovision présentera une demande, posera sa candidature pour l'obtention d'un permis.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Étant donné la nature de cette allégation venant du seul Père de la Confédération encore vivant, le ministre se renseignerait-il auprès du président de la CRTC pour dire ensuite à la Chambre s'il existe quelque irrégularité dans propriété des actions de la Newfoundland Broadcasting Corporation et si les propriétaires de cette société ont influé de quelque façon sur l'étude des demandes de télédistribution dans la région de Saint-Jean.

[*Français*]

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, je ne puis que répondre encore une fois que cette tâche, si elle doit être faite—je ne connais pas le sérieux des allégations qui ont été avancées—serait celle du président du CRTC, à qui je peux évidemment en causer, car ce serait à lui de prendre la décision.

[M. MacEachen.]

[*Traduction*]

LES PÊCHERIES

L'ESPADON—LA POSSIBILITÉ DE REPRISE DE LA PÊCHE EN RAISON DE LA MESURE PRISE PAR LES É.-U.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État (Pêcheries). Elle concerne les conditions terribles qui existent à l'heure actuelle dans l'industrie de la pêche sur la côte de l'Atlantique. Tout indique qu'on pêche à outrance l'aiglefin, la morue et le flétant, de sorte que les prises sont désastreuses. La pêche au homard en haute mer n'est pas rentable à cause de la destruction des cages par les chalutiers étrangers. Cependant, l'espadon abonde sur la côte de l'Atlantique et les autres pays le pêchent, surtout les États-Unis qui ont ouvert leurs marchés de l'espadon du Maine, du New Hampshire, du Massachusetts, du Rhode Island et de New York. Le ministre a-t-il l'intention d'aller à Washington pour y discuter avec son homologue la possibilité de remettre sur pied l'industrie canadienne de l'espadon abandonnée en février 1970?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Monsieur l'Orateur, la suggestion du député est intéressante. Si l'on estime que par ma participation ou ma présence à Washington je pourrais jouer un rôle utile, je serais heureux d'y aller. Cependant, je dois rappeler au député que le problème ne tient pas à mon homologue, mais à l'administration des aliments et drogues. La teneur en mercure des espadons exportés aux États-Unis considérée comme inacceptable, est l'obstacle véritable. Certains États ont permis de leur propre chef à leurs résidents de pêcher l'espadon. Cependant, nous sommes toujours prêts à reexaminer cette question. J'ai déjà discuté avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'attitude du Canada et dans cette affaire d'un recours eventuel aux autorités américaine.

L'ESPADON—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS QUANT À LA REPRISE DE LA PÊCHE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que la question est d'une importance capitale pour la Nouvelle-Écosse et un grand nombre de ses habitants, le ministre a-t-il fait des démarches pour s'enquérir auprès des responsables américains de la direction des aliments et drogues si la pêche à l'espadon au Canada pourrait être relancée?

L'hon Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas intervenu personnellement, mais je tiendrai compte de la suggestion du député.

* * *

L'AGRICULTURE

LES DENRÉES CANADIENNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES À LA BANQUE MONDIALE DE VIVRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je veux m'adresser au ministre de l'Agriculture qui fera partie de la délégation à la conférence mondiale sur l'alimentation. Il nous a été impossible d'obtenir des informations sauf une information evasive et incertaine concernant la position qu'adoptera la délégation canadienne. Je veux demander au ministre, connaissant

son goût pour le détail, quel a été son point de vue ou sa position à l'égard des excédents alimentaires canadiens qui pourraient être mis à la disposition de la banque de vivres. Aussi, quels sont les produits excédentaires qui pourraient être utilisés immédiatement ou rapidement pour atténuer la famine qui sévit dans toutes les parties du monde, un des problèmes les plus graves de l'humanité?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est la seule personne en situation de dire officiellement quoi que ce soit avant notre départ pour Rome. Il a déjà déclaré que le gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour l'élaboration d'un programme. Nous connaissons la responsabilité qui nous incombe dans le cadre du programme mondial d'assistance alimentaire. Je suis persuadé que le député a lu tous les discours que j'ai présentés depuis deux ans . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: . . . relativement à l'assistance alimentaire aux pays étrangers. A mon grand étonnement, un groupe de personnes qui ont fait des recherches à ce sujet affirme que l'actuel ministre de l'Agriculture a fait plus de déclarations constructives . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: . . . sur ce que nous sommes en mesure de faire, sur ce que nous faisons et sur ce qui pourra être fait à l'avenir sur le plan de l'aide alimentaire mondiale que n'importe lequel de ses prédécesseurs. Ces personnes considèrent que j'ai adopté une position valable.

Des voix: Bravo!

● (1200)

M. Diefenbaker: Après avoir écouté ce discours remarquable par sa modestie, puis-je demander au ministre, puisqu'il possède toutes ces questions sur le bout des doigts, comme le prouvent ses déclarations—et je les ai toutes lues, parfois pour m'amuser, mais plus souvent pour me renseigner—où sont les surplus des produits canadiens qui, selon ce qu'il affirme aux autres membres de la délégation, seront offerts aux pays qui en ont besoin, qu'il s'agisse de surplus d'œufs, de bœuf, ou de porc? Quels sont les produits qui, les a-t-il informés, pourraient être mis à la disposition des pays dans le besoin? Peut-il nous en dresser un tableau général, puisqu'il possède tous ces renseignements sur le bout des doigts?

M. Whelan: Le très honorable député lit tous mes discours, dit-il. Je suis sûr qu'il dit la vérité lorsqu'il parle de leur caractère documentaire. Je pense qu'il a également raison de leur trouver un côté humoristique. Ce sont là des qualités qu'il ne verra pas toujours, ensemble ou séparément, dans les discours présentés par les membres de son groupe parlementaire.

Le très honorable député n'ignore certainement pas que nos producteurs comptent parmi les meilleurs du monde, et qu'ils sont capables d'y aller à fond quand le besoin s'en fait sentir. Nous possédons l'aptitude et les moyens techniques nécessaires. Nos agriculteurs pourraient les mettre en œuvre s'il existait un dispositif adéquat de distribution mondiale.

M. Diefenbaker: Quels sont les produits disponibles? Voilà ce que je demande. Quels sont les produits excédentaires?

M. Whelan: Le seul fait que nous ayons un surplus d'œufs, par exemple, nous place en position privilégiée pour fournir de la protéine d'œufs aux autres parties du monde.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE FUSION DES SERVICES D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, relativement à une directive récente par laquelle il faisait savoir qu'il ne suffisait pas de s'inscrire au bureau de la main-d'œuvre pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. A-t-il l'intention de réunir les services de l'assurance-chômage et de la main-d'œuvre, de manière à permettre de les refondre en un organisme national de l'emploi?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'ai pas l'intention de recommander l'intégration structurelle de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre. Mais nous avons réussi à instaurer une collaboration et une coordination beaucoup plus étroites à tous les niveaux de ces deux organismes, et nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie.

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT

M. Arnold Peters (Timiskaming): D'après les nouvelles directives, il faut chercher un emploi non seulement par l'entremise des centres de main-d'œuvre mais aussi ailleurs. Le ministre entend-il donc donner plus d'ampleur à la partie II des allocations de déplacement et offrir ces avantages à ceux qui cherchent de l'emploi hors des centres de main-d'œuvre et trouvent du travail dans d'autres localités, afin que ceux qui trouvent un emploi de cette façon puissent profiter des avantages de la deuxième partie du programme de subventions de déplacement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): D'abord, c'est de tout temps qu'on a demandé au chômeur touchant des prestations d'assurance-chômage de se chercher sérieusement du travail en plus de s'inscrire au centre de main-d'œuvre et de collaborer avec celui-ci. Quant aux subventions de déplacement, il me faudrait étudier plus en détail la recommandation du député, mais, de façon générale, nous sommes tout à fait disposés à offrir non seulement aux prestataires de l'assurance-chômage mais à tous les chômeurs tous les avantages des allocations de déplacement pour les aider à chercher de l'emploi en dehors de leur région. Toutefois, l'octroi de ces allocations exigerait des ententes préalables avec les centres de main-d'œuvre.

M. Peters: Avant de toucher des prestations d'assurance-chômage, les personnes qui se cherchent un emploi sont tenues de déposer une demande au centre de la main-d'œuvre. Dans ma région, les gens en quête d'emplois vont souvent chercher ailleurs qu'au centre de main-d'œuvre, et je suis convaincu qu'il en est ainsi partout au Canada. Par conséquent, n'est-il pas raisonnable que le ministre voit à modifier les conditions d'octroi des subventions à la mobilité de la main-d'œuvre de façon que le

ministère de la Main-d'œuvre ne soit pas seul autorisé à dispenser les avantages du programme de mobilité de la main-d'œuvre dès l'instant où quelqu'un suit le conseil du ministre et se trouve un emploi sans avoir eu recours au centre de la main-d'œuvre?

M. Andras: Je dis simplement que si nous voulons avoir une méthode ordonnée, la personne qui envisage de se déplacer doit en parler au fonctionnaire du centre de main-d'œuvre et obtenir en quelque sorte le feu vert avant d'escompter le versement de cette subvention. Il y a du bon dans l'idée du député qui voudrait un programme plus souple, mais je doute qu'elle soit adoptée dans un proche avenir.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

ON SUGGÈRE QUE LA SCHL PRENNE DES MESURES CONTRE LES IRRÉGULARITÉS DE CERTAINES ENTREPRISES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Une nouvelle a été publiée hier dans le journal *Le Droit* relativement à certains fonctionnaires provinciaux à l'emploi de la Société d'habitation de l'Ontario, l'*Ontario Housing*, qui, apparemment, seront bientôt arrêtés en rapport avec une affaire de pots-de-vin et de plus.

Selon l'article, il appert que le jeu de coulisses de certains entrepreneurs ait permis à leur compagnie de réaliser de forts gains lors de l'aménagement de projets d'habitations dans la région de London, Hamilton, Kitchener et Ottawa.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si la Société centrale d'hypothèques et de logement exerce un contrôle sur les déboursés des divers agents d'habitation provinciaux en matière d'acquisition immobilière?

[*Traduction*]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement gère très soigneusement ses programmes, surtout depuis que d'autres organismes ont été soupçonnés d'irrégularités. J'aurais plaisir à rencontrer mon homologue, M. Irving, pour discuter des mesures à prendre. Entretemps, s'il existe des cas au sujet desquels le député possède des renseignements particuliers, je lui saurais gré de me les communiquer.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—DEMANDE DE GARANTIE D'INDÉPENDANCE POUR LE JUGE BERGER, CHARGÉ DE L'ENQUÊTE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Celui-ci a dit que si le juge Berger, au cours de son enquête sur le projet de construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie essayait d'obtenir des documents subtils qui sont en possession du gouvernement fédéral, il envisagerait de modifier le mandat de l'enquête; je trouve cela fort outrageant, surtout après avoir vu ce qui s'est passé chez nos voisins du Sud à propos des privilèges de l'exécutif et autres choses du genre. Le ministre garantira-t-il à la Chambre, qu'il ne s'immiscera pas dans l'enquête dirigée par le juge Berger et que le projet de construction de ce pipe-line fera l'objet d'une enquête aussi complète qu'il le faudra?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le Parlement a adopté un certain nombre de lois, dont certaines ont trait à la réglementation des terrains pétrolifères et gazifères et à l'impôt sur le revenu, aux termes desquelles les renseignements sur la propriété fournis au gouvernement par les entreprises et les particuliers doivent rester strictement confidentiels au point que même les ministres ne peuvent les divulguer au public ou à d'autres membres du gouvernement. En l'occurrence, surtout en ce qui concerne les terrains pétrolifères et gazifères, je pourrais me trouver forcé de publier des documents que la loi me dicte de garder secrets. Je dois rencontrer le juge Berger d'ici quelques semaines pour discuter du conflit qui pourrait découler de l'injonction qui m'a été signifiée en ma qualité de ministre.

M. Stanfield: Le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance qu'il n'invoquera pas le caractère secret dans d'autres cas que ceux qui sont clairement précisés dans les lois du Parlement, qu'il ne se posera pas en juge de ce qui est confidentiel et de ce qui ne l'est pas, et qu'en fait, nous aurons une enquête complète et impartiale qui ne sera pas conduite selon les règles que le ministre lui-même pourrait imposer?

M. Macdonald (Rosedale): Je rappelle à l'honorable représentant que les règles ont été imposées, non par moi mais par le Parlement. En outre, je signale à l'honorable représentant qu'il y a d'autres documents, par exemple ceux qui ont trait aux délibérations du cabinet et autres réunions du genre, qui ne tombent pas sous le coup de la loi, mais qui de tout temps ont été considérés comme confidentiels aux yeux de l'exécutif. S'imaginer, comme le fait le député, que l'on puisse trahir le secret dans un tel cas, c'est bien mal comprendre les responsabilités qui m'incombent.

● (1210)

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LA POSSIBILITÉ D'UNE MODIFICATION DU MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE BERGER

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais si le juge Berger, désireux de mener à bien l'enquête et de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée demande des documents auxquels le ministre croit qu'il n'a pas droit et si le ministre pense que, le cas échéant, il peut modifier le mandat du juge, je crois que c'est là une des choses les plus révoltantes dont on ait entendu parler au pays depuis longtemps.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai dit clairement, en réponse à la question du journaliste, que l'honorable représentant a sans doute lue, et je répète non moins clairement, à son intention, que je dois tenir compte de certaines exigences de la loi et j'espère qu'il ne tentera pas de déformer mes réponses de quelque autre façon.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre s'imagine-t-il que le juge Berger ne connaît pas les lois du pays, qu'il ne sait pas qu'il y a des documents qu'il ne saurait demander puisque le ministre ne peut les produire? Je demande donc au ministre si on lui a demandé des documents dont la production irait à l'encontre des lois qui lui imposent des réserves dans ce cas?

M. Macdonald (Rosedale): Non, monsieur l'Orateur. On m'a demandé si je pouvais mettre tous les documents, sous le coup de la loi ou non, à la disposition des intéressés et j'ai signalé au journaliste quelques-unes des difficultés que cela soulevait. Il n'y a eu aucune requête de la part du juge, bien qu'on ait signalé que nous devrions nous réunir pour discuter de ses responsabilités et des miennes et des problèmes que cela pouvait susciter.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Alors pourquoi le ministre menace-t-il de modifier le mandat avant même d'avoir vu le juge et de savoir ce que celui-ci désire?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de menaces; j'ai simplement répondu aux questions des journalistes sur la situation où nous nous trouverions. Il me semble qu'un ministre ou un député se doit de répondre à une question comme celle-là de la part des journalistes, au sujet d'une situation éventuelle.

* * *

LA SANTÉ

LE PROJET DE FICHIER MÉDICAL INFORMATIQUE NATIONAL—LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, comme ma question peut être du ressort d'un certain nombre de ministères, j'aimerais la poser au premier ministre. Elle découle du récent rapport du Conseil des Sciences du Canada, le rapport nº 22 intitulé «Les services de santé et la science», qui recommande l'établissement d'un fichier médical informatique national, de la naissance au décès, pour tous les Canadiens, auquel on aurait accès partout au pays. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'a actuellement aucune intention d'encourager la création d'un tel fichier qui pourrait sérieusement menacer la vie privée de tous les Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu le rapport, mais je transmettrai la question aux ministres compétents.

Questions orales

LES ÉDIFICES PUBLICS

PROPOSITION DE DÉDICACE DE L'ÉDIFICE DE LA JUSTICE À FEU LE TRÈS HONORABLE LOUIS ST. LAURENT

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comme il éprouve de grandes difficultés à se servir des statues pour rendre hommage aux anciens premiers ministres, je me demande s'il envisage d'autres solutions de rechange convenables et surtout, s'il étudierait la possibilité de rebaptiser l'édifice de la justice que le ministère des Travaux publics est actuellement en train de rénover, à la mémoire d'un ancien ministre de la Justice qui a été par la suite premier ministre, le très honorable Louis St. Laurent?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'une responsabilité gouvernementale qui relève à la fois du ministère de Travaux publics et du Secrétariat d'État. Je serai ravi d'étudier la suggestion du député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REPRÉSENTATION DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE GENÈVE—LA POSITION DU CANADA

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je lui souhaite bonne chance dans son voyage avec le ministre de l'Agriculture. Ma question a trait à la récente déclaration de tous les chefs des États arabes, dont Sa Majesté le roi de Jordanie, selon laquelle l'OLP devrait participer à la conférence de Genève. Comme le gouvernement canadien estime que les Palestiniens devraient être représentés à Genève, croit-il que cela devrait se faire par l'entremise de l'OLP? Sinon, comment, de l'avis du gouvernement canadien, cette représentation devrait-elle être assurée?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la position du gouvernement canadien . . .

M. Stanfield: Est bien connue.

M. MacEachen: . . . est bien connue, comme le chef de l'opposition nous l'a si aimablement signalé. Nous considérons que ce n'est pas l'affaire du gouvernement canadien de condamner d'avance le genre de représentation palestinienne aux conférences de paix du Moyen-Orient. Selon nous, les Palestiniens doivent être représentés à ces conférences, parce qu'ils sont les premiers concernés par l'issue de ces négociations, mais nous n'avons pas condamné d'avance, et nous ne le ferons pas, la façon dont ils seront représentés. Voilà la situation. Selon nous, seules les parties en cause dans le conflit, et non le Canada ou d'autres pays, sont en droit de prendre une décision à cet égard.

M. l'Orateur: La parole est au député de Greenwood, qui veut poser une question supplémentaire.

Questions orales

LA CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION—LES INTENTIONS DU CANADA QUANT À LA CRÉATION D'UNE BANQUE MONDIALE DE VIVRES

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une question supplémentaire. J'avais l'intention de poser une question au ministre de l'Agriculture, mais étant donné ce qui est arrivé ce matin, j'adresserai ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Sans entrer dans les détails, le ministre peut-il dire si, lors de la conférence mondiale de l'alimentation, le Canada préconisera l'établissement d'une banque mondiale de vivres et s'engagera à faire une contribution considérable pour permettre que la banque soit établie?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, aucune proposition précise visant à l'établissement d'une banque mondiale de vivres ne doit être présentée lors de la conférence. Le secrétariat présentera une proposition à l'égard de la constitution de réserves d'aliments à l'échelle nationale et le Canada appuiera certainement cette proposition, comme le ministre de l'Agriculture l'a fait lors de la conférence de l'OAA. Bien entendu, la délégation du Canada appuiera toute proposition en vue d'assurer la sécurité alimentaire à l'échelle internationale.

M. l'Orateur: Le député de Greenwood peut poser une dernière question supplémentaire.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si j'ai bien compris ce qu'il a dit et si la proposition comporte un élément que le Canada appuiera, soit la coordination internationale du programme de sécurité alimentaire?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il est évident que la répartition des ressources alimentaires doit être coordonnée à l'échelle internationale. Nous avons l'intention de préconiser la coordination internationale des ressources et, si possible, l'établissement de moyens de contrôle à l'égard de la coordination et de la répartition des ressources.

* * *

LE LOGEMENT

LA PERSPECTIVE DE RALENTISSEMENT DES MISES EN CHANTIER—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser par votre entremise une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Mercredi dernier, j'ai demandé au ministre ce qu'il pensait de la prévision du Conference Board selon lequel le nombre des mises en chantier diminuera de 35 p. 100 l'année prochaine par rapport à l'année dernière. Le ministre a répondu en disant qu'il prendrait des mesures appropriées pour corriger une situation qui est, selon lui, inadmissible. Peut-il dire si le programme insignifiant qu'il a annoncé aujourd'hui constitue une étape importante de son programme de rectification?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je suis quelque peu surpris que l'opposition qualifie d'insignifiant un programme qu'elle réclame depuis quelque temps. Il ne s'agit là que d'une mesure parmi d'autres qui doivent être présentées à la Chambre. En ce qui concerne le Conference Board, j'ai déclaré l'autre jour que je ne mettais pas en question les chiffres, basés sur des prévisions, avancés par le Conference Board. Mais les chiffres concernant les États-Unis sont encore plus alarmants, puisque l'on parle d'une baisse de plus de 50 p. 100 du nombre de mises en chantier. Nous n'avons pas l'intention de limiter le nombre de mises en chantier au Canada l'année prochaine, et les mesures que je vais bientôt proposer, ajoutées à celle-ci, nous permettront d'atteindre cet objectif.

● (1220)

LE MOTIF DE LA RESTRICTION QUANT À LA SUBVENTION DE $500 POUR L'ACHAT D'UNE MAISON NEUVE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre pourrait nous expliquer pourquoi son programme ne s'applique qu'aux maisons neuves et non pas à l'ensemble des maisons, sachant que les chiffres avancés par Statistique Canada, et sur lesquels il s'appuie peut-être, concernent uniquement le prix de la maison en tant que telle, c'est-à-dire des briques et du ciment, et non le prix du terrain; en effet, les briques et le ciment n'ont augmenté que de 60 p. 100 tandis que le prix des terrains a augmenté de 200 p. 100 au cours des cinq dernières années au Canada, ce qui se traduit par une augmentation de 110 p. 100 du prix des maisons au Canada contre 38 p. 100 au cours des cinq années précédentes? Le ministre ne parle que d'un programme extrêmement restreint, et je me demande s'il peut nous expliquer pourquoi ce programme ne concerne pas l'ensemble des domiciles?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas sans savoir qu'il y a statistiques et statistiques. Nous disposons de deux références, Statistique Canada et les statistiques à la Stevens, et personnellement, je préfère la première. C'est là un jugement ou un compromis nécessaire, et parfaitement conforme à la politique gouvernementale visant à accroître l'offre. Nous avons nos ressources et nos idées propres, en l'occurrence le Programme d'aide à l'acquisition d'une maison, et nous avons orienté les crédits, par suite du programme de lancement initial, vers la construction de nouveaux logements. Nous pensons que l'ensemble des Canadiens profiteront de l'augmentation du nombre des mises en chantier et de la baisse du prix du logement au Canada, et c'est là notre objectif.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

L'OCTROI DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE AUX MINEURS À LA RETRAITE ANTICIPÉE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre de l'Expansion économique régionale a eu de nombreux entretiens avec l'ancien représentant de Cape Breton-East Richmond et moi-même pendant bien des mois au sujet des prestations d'assurance-chômage dues aux mineurs de charbon qui ont pris une retraite anticipée, et qu'il a fait un excellent accueil à une délégation de ces mineurs, il y a quelques mois, alors qu'il a été question une fois de plus de la responsabilité morale de la Devco, le ministre est-il à même de dire aujourd'hui à la Chambre s'il a pris une décision concernant ce très grave problème.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, depuis deux

ans, un certain nombre de décisions ont été prises à la suite de ces réunions et de ces représentations. La dernière demande que j'ai reçue venait, je pense, du porte-parole d'un groupe de mineurs mis à la retraite anticipée; ils désiraient une autre réunion. Je suis tout à fait disposé à leur donner satisfaction. De plus, au cours de la semaine dernière, j'ai eu des discussions avec le président de la société Devco au sujet des négociations actuellement en cours en vue d'un nouveau contrat de travail avec les mineurs en activité et les autres employés de la société Devco. J'imagine que ces négociations apporteront une réponse à certains points qui concernent les mineurs déjà à la retraite. J'attends davantage de détails de la part de M. Kent sur les propositions qui seront présentées au cours de ces négociations et sur les conséquences qu'elles auront ou qu'elles risqueront d'avoir pour l'avenir des mineurs déjà à la retraite.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES INTERPROVINCIAL, D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 31 octobre, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai proposé l'ajournement du débat hier, je venais d'exposer cinq propositions susceptibles de s'insérer dans une politique nationale du pétrole au Canada. Je veux en ajouter une sixième. Je crois que le gouvernement ne devrait pas immobiliser des capitaux et du matériel qui se font rares pour construire un pipe-line dont l'objectif essentiel est de transporter aux États-Unis le pétrole et le gaz des États-Unis et qui n'apportera pas grand-chose au Canada. La première de ces propositions, je sais qu'elle est actuellement reprise, vise la construction d'un pipe-line destiné à transporter le pétrole de la vallée du Mackenzie jusqu'aux États-Unis. Il faut souligner que nous n'avons jusqu'à présent aucune preuve qu'il existe dans la vallée du Mackenzie des réserves de pétrole en quantités commerciales. L'objectif principal d'un pipe-line de ce genre serait de transporter le pétrole de Prudhoe Bay aux États-Unis. Il est vrai que si nous découvrons du pétrole, nous pourrons l'expédier par cet oléoduc, mais la quantité de pétrole canadien serait négligable et ne justifierait pas l'investissement du capital de 6 à 10 milliards de dollars que cela demanderait.

Il en va de même pour le gazoduc menant de la vallée du Mackenzie aux États-Unis. Effectivement, les gisements de gaz dans cette région seraient rentables sur le plan commercial, mais nous avons des réserves de gaz suffisantes pour 25 ans dans la partie sud du Canada et nous n'avons pas besoin d'exploiter cette région avant au moins 10 ans. Ceux qui proposent la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie ne pensent pas en fonction des besoins du Canada. Le gaz qui se trouve dans la région de Prudhoe Bay ne peut servir qu'à mesure que les ressources pétrolières sont exploitées. On veut donc mêler le Canada au projet de pipe-line et pendant les quatre ou cinq premières années au moins 70 p. 100 du gaz transporté dans ce gazoduc sera du gaz canadien. Quand viendra le jour où nous aurons besoin de ce gaz de l'Arctique, il aura déjà été vendu en grande partie aux États-Unis grâce aux bons offices du gazoduc de la vallée du Mackenzie. Nous aurons besoin un jour de ce pipe-line, mais pas avant quelques années et, quand nous en construirons un, il devra servir à vendre le gaz canadien au Canada et non pas à l'exporter hors de notre pays.

En troisième lieu, il y a les réserves de pétrole au large des côtes et jusqu'ici nous n'en avons malheureusement pas trouvé en quantité assez importante pour en justifier l'exploitation. Nous ne pouvons pas compter dessus pour résoudre nos problèmes pendant la prochaine décennie. Nous pouvons espérer trouver du pétrole au large de la côte de l'Atlantique, mais nous devrons nous résoudre à accepter un délai de cinq à 15 ans entre l'étape de la découverte et celle de l'exploitation. Le mieux que le Canada puisse faire dans ces circonstances, c'est donc d'exploiter les sables bitumineux de l'Athabasca et les dépôts d'oléonaphte de la Saskatchewan. On croit que les sables bitumineux de l'Athabasca recèlent quelque 300 milliards de barils de pétrole dont 50 milliards peuvent être récupérés par exploitation à ciel ouvert. Le rapport de 1972 de l'Office national de l'énergie prévoyait une production de 1,200,000 barils par jour dès 1985. A mon avis, ce chiffre est beaucoup trop optimiste puisqu'on devrait construire huit usines de traitement de 1977 à 1985 sans compter les deux 2 millions de tonnes de sable de quartz en vrac qu'on devrait déplacer tous les jours. Je ne crois pas que cela soit possible sans accélérer les programmes actuels.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que le gouvernement ne semble pas du tout s'intéresser à sa seule source sûre de pétrole dont il aura besoin pour faire face à la situation critique dans laquelle nous nous trouverons en 1979-1980. La Société Great Canadian Oil Sands Limited produit déjà quelque 53,000 barils de pétrole par jour et en produira probablement 65,000 barils lorsqu'elle fonctionnera à plein rendement. Il y a aussi l'usine Syncrude qui se construit actuellement et qu'on espère finir au mois de janvier 1978 et qui produira 125,000 barils par jour. Et puis, la construction de l'usine de Shell Oil devrait débuter en 1976 pour se terminer en 1981 et sa production sera aussi de 125,000 barils par jour.

● (1230)

A supposer qu'il y ait équilibre entre les exportations et les importations, je crois qu'on peut prévoir sans craindre de se tromper qu'il faudra trouver d'autres sources d'approvisionnement. Les seules autres sources qui me viennent à l'esprit sont les sables pétrolifères d'Athabasca et les gisements de pétrole lourd de la Saskatchewan. En 1980, il faudra extraire de ces sources de 300,000 à 400,000 barils par jour et, en 1985, c'est plus de 900,000 barils qu'il faudra extraire. Voilà pourquoi j'insiste pour que nous fassions tout en notre pouvoir pour accélérer le programme de mise en valeur des sables pétrolifères et des gisements de pétrole lourd.

En premier lieu, je pense que nous devons viser à faire durer le plus longtemps possible nos réserves classiques de

pétrole. En second lieu, nous devons accélérer, stimuler et intensifier l'extraction du pétrole des sables pétrolifères. Troisièmement, le gouvernement devrait consacrer d'importantes sommes à la recherche scientifique pour découvrir d'autres sources possibles d'énergie, car il ne faut pas oublier que même les grands gisements du Moyen-Orient ne dureront guère plus de 35 ans. Il faut se pencher sur toute la question de l'énergie, qu'elle soit solaire, thermique ou nucléaire et il faut que les recherches soient beaucoup plus intenses qu'elles n'ont été par le passé.

Je voudrais terminer en exprimant mon inquiétude au sujet des dispositions du bill concernant l'indemnisation des sociétés pétrolières et la hausse de prix accordée aux sociétés gazières. Le Canada verse des sommes considérables aux sociétés pétrolières pour le pétrole qu'elles importent. Il est vrai que cela est nécessaire pour assurer un seul prix partout au pays abstraction faite des frais de transport et de manutention. Pourtant, entre juin et octobre, des mandats du gouverneur général ont autorisé le versement de 470 millions à titre d'indemnité aux sociétés pétrolières. En vertu du présent bill, le gouvernement est autorisé à payer en outre 430 millions pour le premier trimestre de 1974. Cela fait en tout 900 millions en moins d'un an.

Je suis à peu près convaincu que les compagnies pétrolières gaspillent l'argent des contribuables canadiens. Il est très révélateur qu'au moment où nous vivons une crise du pétrole, tout le monde consent à quelque sacrifice sauf les compagnies pétrolières. Les consommateurs ont accepté une hausse de $2.50 le baril. Les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan renoncent à un montant de l'ordre de 1300 millions de dollars par année. Mais les sociétés pétrolières ne se sont jamais si bien portées. Les bénéfices de l'Imperial Oil, après impôts, ont augmenté de 45 p. 100 l'an dernier par rapport à 1972. Ceux de la Gulf Oil, après impôts, se sont accrûs l'an dernier de 58 p. 100 de par rapport à 1972. Je n'ai pas les données de ces compagnies pour 1974 mais j'ai ceux de la Shell. Pour les neuf premiers mois de l'année en cours, les bénéfices de la Shell Oil Company s'établissent à 119.5 millions comparativement à 60 millions pour la période correspondante de l'an dernier. C'est une augmentation de près de 100 p. 100. C'est absolument dégoûtant à une époque de crise nationale et internationale, que les sociétés pétrolières multinationales puissent voler le public et les trésoreries nationales de la manière dont elles le font.

Cette mesure autorise le gouvernement à fixer le prix du gaz. Je ne m'y oppose pas, notre parti prône le contrôle sélectif des prix. Et voilà un domaine pour lequel ce genre de contrôle est tout indiqué. Mais ce que nous désirons connaître, c'est le niveau auquel le ministre entend fixer le prix. Dans les déclarations qu'il a faites à la presse en diverses circonstances, il a dit que le millier de pieds cubes devrait passer disons de 60 cents à $1.20, par étapes, suivant le principe, j'imagine, qu'en y allant petit à petit personne ne s'en apercevra. Pourquoi faut-il que le prix double sur une certaine période? Les frais de production ont-ils augmenté? Personne ne pourra protester contre une hausse de prix justifiée par la montée des coûts de production. Mais ces derniers n'ont certainement pas augmenté autant que le ministre semble le croire.

Je n'admets pas l'argument suivant lequel les sociétés productrices doivent réaliser des profits toujours plus élevés pour pouvoir rechercher de nouveaux gisements de gaz. Si le gouvernement veut qu'elles emploient cet argent à la prospection gazière, que les provinces et l'administration fédérale le perçoivent et qu'elles accordent un abattement pour les travaux de ce genre; ou mieux encore, que la prospection se fasse sous égide fédérale et provinciale. Je pense que les consommateurs seront disposés à admettre des relèvements du prix du gaz s'ils sont justifiés par la hausse des coûts de production, ou encore si on leur démontre que le supplément servira à trouver de nouveaux gisements; mais ils ne toléleront certainement pas que le gaz renchérisse dans le seul but de gonfler les bénéfices déjà élevés des sociétés gazières et de Trans-Canada Pipe Lines, qui exploitent, transportent et vendent une ressource appartenant à la nation canadienne.

J'en appelle aux députés, et spécialement aux nouveaux venus qui seront ici bien longtemps après mon départ. Je les prie de se pencher en toute conscience, sans distinction de partis, sur la crise de l'énergie qui sévit au Canada et dans le monde. C'est là le problème le plus important de notre génération. Je pense que les politiques et les initiatives que nous allons prendre au cours des mois et des années qui viennent vont déterminer notre mode de vie, notre avenir et notre survie.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je ne manque jamais l'occasion de participer à un débat sur l'énergie, car c'est une question très importante pour l'économie de ma province, qui produit environ 86 p. 100 du pétrole brut destiné non seulement à satisfaire les besoins intérieurs mais aussi ceux des pays étrangers. J'aime aussi parler après le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), car même si nous ne partageons pas les mêmes vues à l'égard de certains programmes, il nous offre toujours de sérieux sujets de réflexion et il est clairvoyant. J'ai été bien aise de l'entendre aujourd'hui parler aussi franchement, surtout lorsqu'il a conclu que le problème de l'énergie est le plus grave auquel le Canada et le monde devront faire face au cours des prochaines années.

Des représentants de l'industrie à Calgary m'ont dit qu'ils constatent depuis les élections, probablement parce qu'il n'est plus sous tension, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), est beaucoup plus décontracté, beaucoup plus affable et plus facile à aborder. J'espère qu'il en sera toujours ainsi au cours des quatre prochaines années. Je voudrais diviser mon discours en quatre parties. D'abord, les antécédents du bill, ensuite certaines questions constitutionnelles et surtout la Partie III du bill. Je voudrais aussi dire quelques mots au sujet des encouragements à l'exploration et au développement, qui constituent un des aspects les plus importants de la question de l'énergie en vue d'assurer des approvisionnements suffisants.

Le bill est, en partie, le fruit des réunions historiques des premiers ministres. C'est ce qu'a signalé mon ami, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Nous nous souvenons tous de l'avant-dernière réunion des premiers ministres tenue à la résidence du premier ministre (M. Trudeau) à la fin mars 1974. Il n'est pas nécessaire d'attendre des années pour situer cet accord dans sa perspective propre, car il restera dans l'histoire comme un triomphe de la science du gouvernement, du bon sens et de la collaboration dans le domaine délicat des relations fédérales-provinciales. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain l'a dit.

● (1240)

Je voudrais souligner un autre point soulevé par ce même député, soit que l'accord conclu lors de cette réunion portait sur une période de 15 mois. Voilà pourquoi nous avons de sérieuses réserves, dont je parlerai tout à l'heure,

quant à la partie III du bill qui donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'établir les prix, de contrôler l'offre et de recourir à d'autres mesures sans consulter les provinces ni obtenir leur accord. Cette position, poussée à l'extrême détruirait l'économie des provinces et nierait les pouvoirs que leur accorde la constitution. L'accord stipulait, en substance, que pendant une période de 15 mois se terminant le 1er juillet 1975, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan vendraient leurs principales ressources non renouvelables à un prix moyen de $6.50 le baril à la tête de puits, comme l'a dit le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles. Il y aurait un prix fixe dans tout le Canada, les seules différences résultant notamment du transport et de la manutention. Pour sa part, le gouvernement fédéral convenait de modifier la répartition pour s'assurer que le pétrole brut se vende au même prix de base dans tout le Canada.

La partie III du bill n'était pas l'une des conditions de l'accord entre les ministres, mais un dispositif permettant au gouvernement fédéral d'imposer unilatéralement, par décision du cabinet, ses vues aux provinces productrices quant au prix de vente de leurs ressources naturelles non renouvelables. Je me suis opposé fermement à cette idée, tout comme l'ont fait le procureur général de l'Alberta et les membres du comité permanent lorsque M. Leitch a témoigné, et cela pour des raisons de principe et de constitutionnalité.

La partie III, celle qui soulève nos plus fortes objections, loin de porter sur des dispositions de l'accord initial du ministre, rejette directement les principes sur lesquels il était fondé. Elle permet au conseil exécutif de révoquer un accord entre une province productrice et le gouvernement fédéral ou de refuser de négocier un accord renouvelable, d'imposer par une décision unilatérale des prix maximums sur une ressource naturelle d'une province.

Les injustices de la partie III sont manifestes et subtiles à la fois. Même si son parti détient une majorité suffisante à la Chambre et aux comités—mes propos sur l'industrie au temps où je les ai faits n'étaient pas sans fondement, et s'appuyaient sur des faits—le ministre peut-il nous dire si dans son nouveau milieu de travail il songe sérieusement à modifier la partie III, car dans l'affirmative, nous pourrions non seulement faire franchir rapidement au bill l'étape de la deuxième lecture mais aussi celle de l'étude en comité. Si l'une des parties négociatrices se réserve le droit d'annuler le marché ou le droit de ne faire aucune négociation, alors le processus de consultation ou de négociation n'a plus aucun sens. Le concept, le grand principe, la formule logique pour régler les différends fédéral-provinciaux perdent leur fondement même. Par exemple, si l'une des parties négociatrices se propose de se réserver certains pouvoirs dont la validité constitutionnelle est fort contestable, elle invite l'autre à s'engager dans une confrontation judiciaire.

Il y avait eu une prise de position au début des négociations, et le ministre sait que même la décision de prélever la surtaxe peut être contestable au point de vue constitutionnel. Les provinces productrices, soit M. Blakeney de la Saskatchewan ou M. Lougheed d'Alberta, ne tenaient pas à s'adresser au gouvernement fédéral à un moment où il semblait y avoir des problèmes et un affrontement d'ordre constitutionnel devant la Cour suprême du Canada et ils ont donc approuvé l'accord dont j'ai parlé.

En fin de compte et sur le plan pratique, la partie III se résume à une revendication par le gouvernement fédéral du droit de réglementer le prix, l'écoulement, la production et la vente d'une ressource naturelle d'une province. Je prétends que c'est anticonstitutionnel. C'est un principe inacceptable, j'en suis sûr, pour n'importe quel gouvernement provincial, après avoir pesé les conséquences de son application à d'autres ressources naturelles—et c'est l'argument qu'invoquait le député de Qu'Appelle-Moose Mountain—comme le bois d'œuvre et le pouvoir hydraulique. Je ne saurais croire un seul instant qu'une province puissante du centre du Canada, qui est plus forte que d'autres sur le plan politique à cause de ses députés plus nombreux, la province de Québec, puisse voir d'un bon œil l'imposition d'une surtaxe fédérale à l'exportation de son électricité, étant donné surtout le vaste aménagement de la baie James. Hier soir, quelqu'un a dit, je crois, que ce qui est bon pour l'un est aussi bon pour l'autre. Si, dans ce genre de questions, il n'y a pas égalité entre toutes les provinces, grandes et petites, à représentation modeste ou nombreuse, alors la confédération s'effritera.

Nous traitons de potasse, de minerai de fer, d'amiante, de nickel, de cuivre et de charbon, sans reconnaître que dans les circonstances économiques actuelles, le gouvernement fédéral a assumé l'entière responsabilité de décider de l'avenir des provinces en matière d'expansion économique. Je suis convaincu que la chose n'a jamais été voulue aux termes de la confédération, même selon son esprit, et qu'elle n'a certes pas été interprétée dans l'esprit de la loi. Nous n'avons pas besoin des dispositions prévues à la Partie III par lesquelles on substitue la volonté du gouvernement fédéral à l'accord négocié prévu à la Partie II. On peut négocier, conclure des ententes pour le bien de la nation même en représentant les intérêts propres des provinces, ce que chaque premier ministre provincial doit faire.

La conférence des premiers ministres a manifesté la présence, la force et la vitalité du concept national de façon sans précédent dans notre histoire. J'espère que le concept ne sera pas altéré par l'adoption de mesures législatives inutiles et capables de provoquer les défis constitutionnels car, je le répète, l'esprit même de la confédération en serait diminué. A mon avis, ce n'est pas le moment, alors que nous traitons d'énergie, d'avoir un affrontement constitutionnel.

J'ajouterais ici que dans le domaine du droit constitutionnel—et le député de Nanaïmo-Cowichan-les Îles qui a été premier ministre de la Saskatchewan pendant des années partage sûrement mon avis—lorsqu'il s'agit d'interpréter la constitution devant un tribunal judiciaire, tout dépend des personnalités qui s'y trouvent. Sans vouloir qualifier l'attitude d'un juge, je dirai que la personnalité de l'homme nommé à ce poste, sa façon d'interpréter la constitution et, partant, de tenir compte des implications politiques et socio-économiques, influe sur la décision. Voilà pourquoi, qu'il s'agisse de la Cour suprême du Canada ou de celle des États-Unis, ce sont les tribunaux qui légifèrent en matière constitutionnelle.

Je ne sais pas qui a dit qu'il est apparemment malsain au point de vue constitutionnel que les provinces lèvent peu d'impôts, alors qu'il est par contre sain à ce point de vue qu'elles en lèvent de gros. Ce ne devrait certes pas être la formule à adopter à l'égard des relations fédérales-provinciales dans le domaine de la taxation, surtout en ce qui a trait à la propriété, aux droits civils et aux ressources qui sont du ressort des provinces.

Huile et pétrole

J'aimerais maintenant traiter pendant quelques instants d'une question qui présente des implications politiques. En mai 1974, les prix de l'essence ont augmenté. Les nouveaux prix, établis une fois que le blocage imposé par le gouvernement eut pris fin, correspondaient certes à une hausse des frais généraux, mais surtout à une hausse des prix de la matière première, savoir, le pétrole brut. Bien peu de cette augmentation aboutit dans les coffres des compagnies pétrolières; la majeure partie aboutit dans les coffres du gouvernement. Puisque nous voulons établir des garanties, j'ai une idée à proposer. Si nous abandonnons le domaine aux mains des sociétés, la nature humaine étant ce qu'elle est, elles auront tôt fait d'explorer tout le Canada, toutes choses étant par ailleurs égales pour ce qui est de la concurrence internationale. Je suis d'accord avec le représentant de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) pour dire que, s'il faut encourager les sociétés pétrolières à explorer et à mettre en valeur les ressources pétrolières, le gouvernement doit, d'une façon ou d'une autre, leur rendre une partie de l'argent payé en impôts, pour compenser les frais d'exploration. C'est le seul moyen d'encourager l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel.

● (1250)

Les sociétés publiques ne sont pas aussi efficaces que les sociétés privées. Il est vrai que certaines sociétés ont conclu des accords avec des pays communistes, mais elles demeurent privées. Je ne pense pas que la société publique soit aussi rentable que la société privée car celle-ci est comptable à ses actionnaires. C'est là que je ne suis plus d'accord avec le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. J'accepte sa première idée, à savoir qu'il faut accorder une réduction aux sociétés pour leurs frais d'exploration, mais je rejette sa deuxième idée. C'est là que nos opinions diffèrent.

Quel est l'avenir de la situation pétrolière canadienne? Le Canada risque de perdre son autosuffisance dans le domaine de la production de pétrole brut d'ici la fin de la présente décennie si l'on ne prend pas de mesures pour accroître les investissements consacrés à de nouvelles ressources pétrolières. Le terme qui affleure tout le temps dans les discours des membres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, c'est «approvisionnement». Ce terme est très important quand on considère le moindrement le prix du pétrole brut. Un approvisionnement suffisant ne nous sera assuré que par un programme adéquat d'exploration et d'exploitation.

De nombreux géologues de ma circonscription estiment qu'il reste encore beaucoup de pétrole à découvrir en Saskatchewan et en Alberta. Les gens parlent comme s'il n'y en avait plus à découvrir. Ils ont tort. Il y a en outre les sables bitumineux de l'Athabasca et les travaux d'exploration dans l'Arctique, dont je parlerai plus tard. Ce qui est le plus grave, c'est que les équipements de forage sortent du pays parce que l'on trouve de meilleurs stimulants ailleurs. Ces équipements de forage vont toujours du côté où ça bouge, du côté où sont les dollars. Il faut être pratiques. Je n'ai pas rencontré l'homme ou la femme qui puisse me prouver que la nature humaine est différente selon qu'on est socialiste, conservateur ou libéral. Nous sommes bien tous pareils.

Quelles sont nos ressources potentielles en pétrole? Il y a une bonne part de conjecture, mais on estime à plus de 300 milliards de barils le total de nos réserves possibles, ce qui suffirait à nos besoins pendant longtemps. On ne peut accroître ce potentiel qu'en favorisant l'exploration et l'on ne peut favoriser l'exploration qu'en changeant d'avis sur la taxation. J'y reviendrai plus tard. Que se passe-t-il quand il y a recul de la production de pétrole, de l'exploration ou de l'exploitation? Les effets négatifs ne se font pas sentir uniquement à Calgary, d'où sont déjà partis de nombreux citadins, mais dans tout le Canada, dans des régions industrielles comme le Golden Horseshoe, où sont installées des industries secondaires et tertiaires. Ainsi, l'industrie pétrolière achète de l'Ontario de la tuyauterie et des soupages pour une valeur de 500 à 600 millions de dollars. Bouleverser cet équilibre délicat, c'est comme rompre celui de la nature. Les répercussions se propagent et se font sentir partout.

Que dire des bénéfices de l'industrie pétrolière? Certains les considèrent comme excessifs par rapport aux investissements. D'autres qui ont examiné les faits prétendent que les revenus ne sont pas si considérables. Je reviendrai aussi là-dessus tout à l'heure. Le prix de $6.50 le baril de pétrole brut ne laisse aux sociétés pétrolières que 77c. le baril pour la prospection et le développement. Autrement dit, du prix brut de $6.50, elles peuvent affecter seulement 77c. à ces fins, à moins que les fonds ne proviennent de l'extérieur du pays. Beaucoup d'entre nous croient qu'une certaine mesure d'investissements canadiens est préférable aux investissements étrangers. On ne peut réduire à néant les bénéfices des sociétés pétrolières et s'attendre qu'elles fassent de la prospection et du développement. Je dis donc que les capitaux étrangers sont nécessaires et qu'il faut à ce sujet trouver une formule rationnelle.

Par le biais des taxes à l'exportation, les gouvernements fédéral et provinciaux reçoivent environ 90 p. 100 de la valeur du pétrole exporté. Comme nous l'avons appris hier, le gouvernement central avait reçu en juin 1974 900 millions de dollars de redevances sur le pétrole et aura reçu, à la fin de l'année, 1.5 milliard de dollars. Presque tout notre pétrole vient de l'Alberta. La Saskatchewan exporte aux États-Unis la majeure partie de sa production qui représente 14 p. 100 de notre production totale. L'Alberta, qui produit 86 p. 100 du pétrole canadien, approvisionne toutes les régions du pays situées à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. Nous fournissons du pétrole au reste du Canada à $6.50 le baril, alors que le prix mondial est supérieur à $10 le baril. Comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) l'a dit, en agissant ainsi, la province de l'Alberta montre bien qu'elle n'est pas égoïste. Elle subventionne l'est et le centre du Canada pour 1.5 milliard de dollars. Tout compris, en un an, les 1.5 millions d'habitants de l'Alberta fourniront 3 milliards de dollars en subventions au reste de la population du pays.

Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Woolliams: Madame l'Orateur, à défaut de quantité, nous avons au moins de la qualité aujourd'hui. Avant le

dîner, je disais qu'avec la seule surtaxe perçue sur les ressources de l'Alberta, nous avons pu verser 1.5 milliard de dollars pour subventionner et indemniser le pays pour tout le pétrole importé, notamment du Moyen-Orient et du Venezuela. En outre, en vendant le pétrole brut $6.50 le baril à l'Ontario, nous lui versons indirectement 1.5 milliard de dollars, c'est-à-dire la différence entre le prix que nous lui demandons et le prix mondial. La surtaxe s'est élevée jusqu'à $5.20. Grâce à nos profits, le pays reçoit chaque année 3 milliards de dollars en compensation de son pétrole brut. C'est la somme que nous avons recueillie cette année. Je sais que le ministre est d'accord.

Je voudrais traiter brièvement du problème du consommateur. La rencontre du public et de l'industrie pétrolière se fait le plus souvent aux postes d'essence, pas dans les bureaux de la direction. Il est donc tout naturel que la réaction du public aux initiatives de l'industrie pétrolière commence là. Pourtant, de nombreuses étapes séparent les distributeurs d'essence de la source de matière brute, du puits de pétrole, et plus encore de la planification et du processus législatif qui régit la découverte et l'exploitation de la source de matière brute. Il n'y a donc parfois pas qu'un lien ténu entre le consommateur qui fait le plein d'essence et ceux qui travaillent à l'étape de la prospection et du développement. A propos de cette étape, la Chambre est au courant du tragique accident survenu cette semaine. Trente-deux spécialistes compétents de la Panarctic, géologues et autres, ont perdu la vie dans l'Arctique cette semaine en effectuant des travaux d'exploration et d'expansion pour notre pays.

Toute charge imposée sur la matière première, que ce soit des redevances provinciales ou fédérales, des surtaxes des taxes minières ou des impôts sur le revenu des sociétés, doit en définitive être supporté par les consommateurs. Ils sont les seuls véritables contribuables, il faut bien le comprendre. Les redevances, les surtaxes, les taxes minières ou autres doivent toujours être payées par les consommateurs. Les taxes sont un coût de production tout autant que les salaires ou les matières premières. Si les matières premières sont taxées davantage, elles coûteront plus cher et les consommateurs paieront plus pour leur essence. Je tiens à dire que nous saignons tellement l'industrie extractive qu'elle n'a plus assez pour l'exploration et le développement. Nos compagnies qui se livrent à l'exploration et à l'exploitation font face à la concurrence internationale. Nos propres compagnies, qui appartiennent à des Canadiens, les compagnies de forage, quitteront le Canada.

● (1410)

Quand le prix de l'essence a commencé à monter au Canada, par suite de la levée disciplinée, par le gouvernement fédéral, du blocage des prix du pétrole le 15 mai 1974, cette hausse des prix reflétait l'augmentation des frais des commerçants, mais surtout le coût accru des matières brutes. L'industrie du pétrole n'a retiré qu'un bien mince bénéfice de la hausse des prix. Les coffres des gouvernements en ont recueilli la plus grande partie. Je le répète, monsieur l'Orateur, le prix a monté de $2.50, soit de $4.00 à $6.50. Les compagnies pétrolières ont réalisé là-dessus un bénéfice d'environ 77c. Le reste est allé dans les coffres de l'État pour y être employé à divers programmes, fédéraux ou provinciaux.

Les propositions du budget de mai 1974 ne feraient qu'accentuer cette situation si on les mettait à exécution. Voici où je veux en venir: si le budget de mai avait été approuvé, ou si l'on retrouve dans le nouveau budget les mêmes modalités que dans celui-là, le gouvernement fédéral taxerait non seulement les bénéfices des compagnies mais les redevances qu'elles paient, redevances qui représentent un impôt provincial. Autrement dit, ces redevances sont comprises dans le montant taxé par le gouvernement fédéral. C'est un procédé anticonstitutionnel, à mon avis, injuste, et certainement peu avantageux pour la Confédération.

Avec une telle méthode, comment ne pas entrevoir pour bientôt une pénurie d'énergie? Les dollars des consommateurs, drainés par les gouvernements vers le secteur social, ne peuvent être utilisés par l'industrie comme réinvestissements dans l'exploration, la mise en valeur et la production de nouveaux gisements de pétrole. Qu'arrivera-t-il? Ce sont les Canadiens qui y perdront en fin de compte. Des députés semblent se réjouir de la perspective d'une pénurie de pétrole brut. Ils parlent d'une crise de l'énergie. Monsieur l'Orateur, il n'y a jamais vraiment eu de crise de l'énergie au Canada. Ce dont nous avons été témoins résultait de l'incapacité des gouvernements à planifier le transport et l'aménagement de pipe-lines pour acheminer le pétrole et le gaz naturel d'un bout à l'autre du pays à un prix abordable et que l'empire industriel du Canada pouvait se permettre de payer. Il n'y a sûrement pas eu de pénurie dans l'approvisionnement. S'il y a pénurie, comment se fait-il que nous exportions un million de barils de pétrole brut par jour aux États-Unis? Dans l'état actuel des choses, le consommateur envisage la perspective d'une hausse constante des prix, tandis que les approvisionnements canadiens diminuent et que l'indépendance canadienne se trouve compromise.

Quand on taxe une industrie à mort, les conséquences sont évidentes: l'exploration ralentit et le prix de l'essence à la pompe augmente. La production canadienne de pétrole brut dans les prétendues régions établies atteindra bientôt un sommet pour ensuite commencer à redescendre s'il ne se fait pas plus d'exploration et d'exploitation, tout particulièrement des sables bitumineux. Nous dépendrons de plus en plus des approvisionnements étrangers. Les Canadiens ne sont pas habitués à une telle perspective troublante. Grâce à la stimulation d'une politique pétrolière nationale appuyée par des politiques judicieuses sur le plan fiscal et des redevances, le Canada a triplé sa production de pétrole qui est passée de 625,000 barils par jour en 1961 è 2 millions de barils en 1973. C'était le programme qu'avait conçu et appliqué le gouvernement dirigé par mon très honorable ami de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

Les députés des banquettes ministérielles d'en face ont souvent parlé en termes élogieux de la politique pétrolière nationale du parti auquel j'appartiens, politique qui, je le répète, nous a permis de tripler notre production. Si nous avons déjà pu y arriver en dix ans, nous pouvons y réussir de nouveau. Nous n'avons pas tellement à craindre une pénurie d'approvisionnements. Ce que craignent les Canadiens qui comprennent la question, c'est que les politiques établies par des esprits bornés ne parviennent pas à encourager l'exploration, que les approvisionnements diminuent et que le consommateur paie son énergie plus cher.

J'aimerais maintenant parler de la situation mondiale, du rôle de l'OPEP et de son fonctionnement. L'OPEP n'est pas un gouvernement, mais une puissance mondiale qui donne actuellement la frousse au monde occidental. Et il n'y a aucun signe encourageant à l'horizon. Le bien-être de la plupart des pays non communistes du monde dépend de plus en plus des décisions d'une douzaine de pays producteurs de pétrole réunis en un cartel, en plus du Venezuela et de l'Équateur. Qui sont les membres et les chefs de ce

groupe devenu soudainement puissant? Comment peuvent-ils faire payer une rançon aux pays consommateurs de pétrole? Le nom complet de l'OPEP est l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Leur pouvoir réside dans le pétrole, des millions de barils de pétrole, et les milliards de dollars et d'autres devises qu'ils en tirent. C'est là leur pouvoir et leur lien commun.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, ils ne se servent jamais de leurs propres capitaux pour exploiter ces ressources. Ce sont les capitaux étrangers qui ont servi aux pays arabes et à l'Amérique du Sud. Toujours est-il que l'OPEP est rapidement en train de devenir un des cartels les plus puissants qu'ait jamais connus le monde, contrôlant le prix et l'approvisionnement du pétrole qui assure la survie des sociétés industrialisées. Depuis un an, certains membres du cartel agissant individuellement ont limité leur production de brut. Tous ces membres, travaillant de concert les uns avec les autres, ont pu imposer une augmentation de 400 p. 100 du prix du pétrole brut en étouffant l'approvisionnement de cette ressource essentielle. En fait—et je le dis après y avoir longuement réfléchi—ce resserrement important d'une grande partie des ressources énergétiques mondiales a suscité des craintes de dépression mondiale par suite de la charge de plus en plus lourde que représente le prix du pétrole. Il ne faut absolument pas écarter la possibilité d'une telle dépression d'ici quelques années.

Il suffit de comprendre le commerce international du pétrole brut pour se rendre compte que la richesse des pays industrialisés de l'Ouest est en train de passer rapidement entre les mains des Arabes. Tous les pays occidentaux, y compris le Canada, commencent à prendre conscience de la gravité de la situation. Si nous n'instituons pas un programme permanent d'exploration et de mise en valeur, le monde connaîtra une grave période de dépression, causée, en grande partie, par l'augmentation astronomique du prix du pétrole brut depuis douze mois, qui est passé de $2 à $10 le baril; à un certain moment, le pétrole coûtait $11 le baril.

● (1420)

Les pays de l'OPEP, dans la vallée de la Mésopotamie et en Amérique du Sud, exercent un chantage et des pressions économiques sur le reste du monde. J'aimerais citer quelques exemples des hausses de prix que ces pressions ont entraînées. Les États-Unis ont importé autant de pétrole en 1973 qu'en 1974; en 1973, le coût de ce pétrole s'élevait à 7 milliards et demi de dollars, tandis qu'en 1974, on estime le coût de la même quantité de pétrole à 25 milliards. Le Japon a payé son pétrole 6.7 milliards de dollars en 1973 et 21 milliards en 1974. En Allemagne de l'Ouest, le coût du pétrole est passé de 5.1 milliards de dollars à 11 milliards, en France, de 3.4 milliards à 9 milliards, en Grande-Bretagne, de 3.3 milliards à 9 milliards et en Italie, de 2.1 milliards à 7 milliards. Le Canada a importé proportionnellement moins de pétrole, mais a cependant dû payer 1 milliard et demi de dollars de plus. Cette différence a été comblée non pas par le Trésor, mais par les recettes provenant des ressources de l'Alberta. La Saskatchewan ne produit que 16 p. 100 du pétrole du Canada et elle l'utilise pour sa propre consommation.

Les ministres des Finances du monde occidental, y compris le ministre des Finances (M. Turner), sont allés à Washington au début d'octobre à l'occasion d'une réunion du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Tous les pays occidentaux craignaient de ne pouvoir payer leurs factures inflationnistes de pétrole et de ne pas pouvoir emprunter suffisamment d'argent pour le faire. Ils ont demandé aux pays producteurs, surtout ceux de l'OPEP, de puiser dans l'excédent de recettes provenant des ventes de pétrole pour prêter de l'argent à la Banque mondiale. Mais le feront-ils? S'ils le font maintenant, continueront-ils à le faire plus tard?

La situation du Canada est cependant enviable, et elle continuera de l'être si le gouvernement fédéral n'accable pas l'exploration et la mise en valeur. Je veux parler d'accablement surtout en matière de charges fiscales, puisque cela peut nuire à l'exploration et à la mise en valeur. Nous utilisons chaque jour 1 million de barils de pétrole brut tirés de nos propres réserves, et nous exportons environ la même quantité aux États-Unis. En d'autres mots, nous importons 1 million de barils de pétrole et nous en exportons un autre million. Ainsi, nous importons autant de pétrole brut que nous en exportons. Nos réserves de pétrole, madame l'Orateur, sont donc en réalité suffisantes pour répondre à nos besoins, et nous n'aurions pas de problème si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prenaient les dispositions nécessaires pour livrer le pétrole de nos réserves dans toutes les régions du Canada. Les allégations de crise pétrolière au Canada, comme je l'ai déjà dit, ont été forgées de toute pièce par le gouvernement pour masquer ses carences, sa procrastination et ses atermoiements.

Les gens qui étaient hostiles à la présence de capitaux étrangers dans l'industrie énergétique sont les premiers à crier au scandale en cas de pénurie. Cette industrie ne peut prospérer sans de très importantes masses de capitaux. Tout le monde semble effrayé à cette pensée, pas moi. Sans la mise de fonds et l'apport scientifique initial des Américains en 1947, l'Alberta ne serait pas aujourd'hui en mesure de répondre à 86 p. 100 des besoins de pétrole brut du Canada, et d'exporter en outre un million de barils par jour. Nous devons toujours nous souvenir—et ce n'est pas une critique—que les capitaux qui ont permis d'exploiter ces gisements ne sortaient pas de la rue Saint-Jacques à Montréal ni de la rue Bay à Toronto. Ils étaient au départ d'origine étrangère. Nous étions aussi pauvres que n'importe quelle autre province non productrice jusqu'au jour du forage du Leduc nº 1 en 1947. La mise en valeur des gisements a commencé dix ans après une dépression mondiale, à une époque où l'Alberta n'était même pas en mesure de payer les intérêts de ses obligations.

En d'autres termes, on a déclaré à tous les ministres des Finances que le monde occidental devait s'attaquer au problème s'il ne voulait pas sombrer irrémédiablement dans une grave récession ou dépression. Il est désolant qu'un pays qui continue à accumuler des réserves grâce à l'exploitation des sables bitumineux et aux encouragements à poursuivre la prospection à l'intérieur des provinces et dans l'Arctique suive une politique exterminatrice en matière d'exploitation. Le prix du pétrole de l'OPEP ne pourra baisser que lorsque des pays tels que les États-Unis, comme le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles l'a dit aujourd'hui, disposeront d'autres sources de pétrole brut et même de gaz naturel.

Cela ne signifie pas pour autant que le marasme économique à l'échelle planétaire soit inévitable. Mais cela signifie qu'il n'y a pas de solution simple et unique et que, d'après ce que j'ai pu lire, et d'après les déclarations d'experts financiers indépendants du monde entier, la solution pour le Canada consiste à prospecter et à mettre en valeur ses gisements. Si nous disposons d'importants surplus en période de pénurie, nous serons pour la première fois en mesure de battre nos concurrents. Cette

perspective est particulièrement prometteuse pour l'Ontario, qui est le centre industriel du Canada et qui nous a permis de passer de l'état de nation agricole à celui de nation industrielle.

Tous ces beaux arguments sur la constitution sont assez ronflants, mais je sais, par expérience, en droit constitutionnel, les tribunaux, dans leurs décisions, donnent aux textes une interprétation compatible avec la conjoncture sociale, économique et politique de l'heure. C'est pourquoi, la jurisprudence et le droit constitutionnel ont une valeur assez limitée.

J'aimerais mentionner brièvement deux autres points. Environ 39 derricks et une équipe de 250 hommes ont quitté le Canada cette année à cause de la forte demande des États-Unis et du Moyen-Orient. Il suffit de lire la chronique de M. Thomas Kennedy dans le *Globe and Mail* pour connaître le nombre de derricks qui quittent le Canada à cause de la surcapacité dont j'ai parlé. Ils vont aux États-Unis, en Alaska, dans la Mer du Nord ou ailleurs. Nos ennemis—je veux dire nos ennemis politiques—pourront à l'avenir déclarer à la Chambre que nous manquons de pétrole à cause de la politique imprévoyante du gouvernement. Les statistiques provisoires de la fin de septembre indiquent qu'au total de 2,967 puits de prospection et d'exploitation ont été terminés dans l'Ouest du Canada, y compris l'Arctique, ce qui représente une diminution de 245 puits et, en métrage, de 10.6 millions de pieds par rapport aux trois premiers trimestres de 1973. Ces chiffres sont éloquents.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle d'accord pour que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Il ne me reste que quelques observations sur les mesures que le gouvernement, à mon avis, devrait prendre, et je remercie les députés de me permettre de continuer. D'abord, nous devons nous assurer que nos sociétés ont le sens civique. Ensuite, nous devrions cesser de fustiger les entreprises pour s'attirer des suffrages à bon compte. Il y a une chose dont je suis certain, c'est que les sociétés ne sont pas près de disparaître. Les accords de cession d'intérêts passés avec les pays communistes ne sont pas rares. En fait, le chef du parti libéral de ma province, qui dirige une société pétrolière en Alberta, a passé des accords d'amodiation avec des pays communistes, et il m'en a parlé en jouant au golf.

M. Macdonald (Rosedale): Comment joue-t-il au golf?

M. Woolliams: Soit dit entre parenthèses il joue mieux au golf que moi. Le Canada n'arrivera pas à détruire ces sociétés et n'essaiera pas. Nos règles au contraire devraient les inciter, vu la concurrence mondiale, à continuer leurs opérations de développement et de recherche. Vouloir comme le fait le gouvernement fédéral taxer chaque baril de pétrole brut, en incluant les redevances dans les calculs, c'est imposer une surtaxe et il faut renoncer à ce procédé. Il faut modifier l'article 36 de la Loi pour retirer au gouvernement fédéral le pouvoir de réglementer l'offre, les prix et le reste sans même consulter les provinces et obtenir leur accord. De plus, je crois qu'on devrait convoquer une conférence Nord-américaine pour trouver dans des entretiens officiels ou officieux, la meilleure façon de développer et explorer nos ressources et même pour trouver d'autres sources de pétrole brut sur le continent Nord-américain. Nous devons nous rappeler que nous faisons concurrence à la communauté économique européenne et le bloc asiatique.

Enfin, la subvention versée aux provinces qui importent du pétrole brut devrait, d'après moi, sortir des coffres fédéraux au lieu de toujours estorquer des fonds à une ou deux provinces. Je reviens en terminant à ce que je disais au début. Nous avons été les témoins d'une grande sagesse politique lorsque les premiers ministres des provinces ont rencontré le premier ministre et ses ministres et qu'ils en sont venus à une entente pour fixer le prix de vente du pétrole à $4.00 de moins le baril que sur le marché international. Je n'ai pu m'empêcher de songer à l'étroitesse d'esprit dont certains sont affligés lorsque j'ai lu ce qui suit dans un grand journal dernièrement:

> Si l'Alberta peut exploiter un accident de l'histoire géologique qui l'a rendue possesseur de la plupart du pétrole et du gaz canadiens, cette province, alors, ne devrait certes pas se plaindre lorsque le Canada central exploite un accident de l'histoire canadienne qui le rend détenteur d'un pouvoir politique suffisant pour dominer la politique fédérale et décider que la politique nationale jouerait en faveur de l'Est.

● (1430)

C'est là de la véritable étroitesse d'esprit, car nous avons accepté un compromis avec le reste du Canada pour être certain que le pays obtiendrait son énergie à un prix juste et raisonnable. J'ai assez de foi dans notre pays et dans les provinces du Québec et de l'Ontario pour ne pas croire qu'elles aient jamais utilisé délibérément le pouvoir qu'on leur a accordé pour démembrer et détruire la confédération. Aujourd'hui, le chemin de l'harmonie future du Canada passe peut-être par l'énergie. Je remercie les députés de m'avoir accordé du temps supplémentaire et ce fut réellement un plaisir de m'adresser aux députés cet après-midi.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame l'Orateur, je suis heureux qu'on m'ait offert l'occasion de traiter du bill C-32, la loi sur l'administration du pétrole. J'ai écouté avec attention les propos du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et ceux du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). Je crois que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a eu raison de terminer en affirmant à propos de la question de l'énergie, que c'était peut-être le problème le plus important à résoudre au cours de la présente session. Les politiques énergétiques que nous adopterons d'ici quelques mois ou d'ici l'an prochain, auront des incidences graves sur notre mode de vie, sur la croissance du pays, sur notre attitude à l'égard de cette croissance et sur notre capacité d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux. J'ai remarqué avec plaisir également que le député était d'accord sur l'ensemble du projet de loi. Quant au reste de son discours, il m'a paru porter sur des questions importantes mais qui n'entrent pas dans le cadre du bill à l'étude cet après-midi.

J'ai écouté aussi très attentivement le député de Qu'Appelle-Moose Mountain et cela pour deux raisons. Pendant quelques années, j'ai vécu dans sa circonscription; j'en connais donc la beauté et je reconnais l'importance de cette région du Canada. J'ai prêté aussi une oreille attentive à son discours parce qu'il a la réputation d'être un homme d'idées et j'ai voulu voir quelles seraient les idées nouvelles qu'il allait nous exposer. Il a émis sur ce bill deux idées qui ne me semblent pas tout à fait exactes.

L'ancien bill, selon lui, auquel on a substitué celui-ci, le bill C-18, présenterait un caractère beaucoup plus temporaire et serait annulé automatiquement. Mais d'après son texte même ce n'est exact. Il n'était pas prévu au bill C-18 de délais ou de date limite d'application.

Le député a également affirmé que le bill C-32, celui dont nous sommes saisis actuellement, était tout à fait différent et reprenait la matière à partir de zéro. Mais au contraire toutes ses dispositions, et notamment la redevance d'exportation, les mécanismes de fixation du prix du pétrole, les dispositifs de contrôle des prix, les programmes d'indemnisation et le mode d'exécution de la loi sont essentiellement les même que ce qui était prévu au bill C-18, seules la fixation du prix du gaz et les modalités d'indemnisation étant de nouvelles dispositions. Et là encore, le principe du contrôle du prix du gaz et la fixation d'un prix pour ce produit étaient déjà exposés au bill C-18 à l'égard du pétrole.

Il me semble que le député est d'accord pour fournir de l'énergie à un prix inférieur, pour éviter aux consommateurs d'avoir à subir la hausse des cours mondiaux du pétrole. Selon le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, le gouvernement se précipiterait maladroitement vers le contrôle des prix et des salaires. Les mesures concernant le prix du pétrole, la taxe à l'exportation et l'indemnité qui figurent à ce bill étaient connues du peuple canadien aux dernières élections générales du 8 juillet. Le gouvernement continue d'appliquer la politique de prix pétroliers qui était la sienne avant et pendant la campagne électorale. Je ne sais de quel côté le député s'est rangé lors du débat qui est survenu au sein du parti conservateur. Pourtant, je ne pense pas qu'il y ait aucun député de l'opposition officielle ayant envie de parler de maladresse à propos de contrôle des prix et des salaires.

Le député semble particulièrement inquiet au sujet des consultations visant la fixation des prix imposés pour le pétrole et le gaz. La Section I de la Partie II prévoit la tenue de consultations entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les provinces pétrolières pour fixer «des prix mutuellement acceptables». La deuxième partie de cette Section prévoit l'application de l'accord au moyen de décrets promulgués par l'un et l'autre des gouvernements concernés. Le gouvernement a démontré, me semble-t-il, que la consultation ne se tient pas seulement au sommet ou au niveau des ministres, mais qu'elle s'étend à tous les premiers ministres du pays. Cette attitude a été amplement démontrée dans l'accord sur les prix du pétrole signé par les premiers ministres en mars dernier ainsi qu'elle l'a été cette semaine pendant les réunions qui ont porté sur d'autres questions importantes pour notre économie.

Examinons le projet de loi dont nous sommes saisis dans une perspective un peu plus vaste. L'économie mondiale subit dans le domaine de l'énergie un changement profond causé par un nouvel ensemble de réalités économiques et politiques. Ces dernières sont relativement inexplorées et exigent de la part des gouvernements, de l'industrie et des particuliers, des initiatives hardies et innovatrices pour passer sans trop de heurts à un nouveau milieu de l'énergie. La plupart des députés sont conscients des nombreuses facettes que présente ce nouveau milieu, c'est-à-dire des prix quadruplés en moins d'un an; un transfert correspondant énorme de richesses, environ 1 milliard de dollars par an, à un petit nombre de pays exportateurs de pétrole; l'accroissement des demandes d'aide des pays pauvres et la possibilité que les approvisionnements de pétrole étranger puissent être perturbés à peu près à n'importe quel moment pour des raisons politiques.

[M. Foster.]

Face à cette situation, la plupart des pays importateurs de pétrole cherchent à utiliser plus rationnellement l'énergie pour diminuer la demande et s'efforcent d'autre part de stimuler la production nationale. Fructueux, ces deux objectifs permettraient de diminuer la dépendance à l'égard des importations de pétrole brut. Pour leur part, les institutions financières internationales s'efforcent de trouver le moyen de canaliser la richesse décuplée des pays exportateurs de pétrole vers l'importation de produits industriels, afin de développer et de diversifier l'économie de ces pays producteurs et d'aider les pays en voie de développement, et vers le marché international du capital, pour maintenir la balance de paiements déjà précaire de nombreux pays importateurs. Malheureusement, les efforts tentés pour diminuer les taux d'inflation très élevés dans le monde entier, auxquels a contribué l'énorme majoration des prix du pétrole, sont restés sans grand résultat jusqu'à présent.

Parmi les pays industrialisés, le Canada jouit d'une position plutôt favorable, dans la nouvelle conjoncture, grâce à son autonomie en matière de pétrole. Toutefois, ses ressources sont pour la plupart situées dans l'Ouest, tandis que les grands centres de consommation sont dans l'Est, ce qui nécessite de longs réseaux de transport. Pour économiser sur le coût du transport, il était avantageux d'exporter une partie de notre production pétrolière aux États-Unis et d'alimenter les marchés de l'Est de l'Ontario à même des importations.

● (1440)

En 1973, le pétrole représentait environ 5 p. 100 de toutes les exportations canadiennes. En 1974, par suite de la hausse des prix du pétrole, cette proportion devrait dépasser 10 p. 100. Comme nos importations de pétrole équilibrent à peu près nos exportations, l'effet sur notre balance commerciale est à peu près nul. Par contre, comme nous exportons beaucoup plus de gaz naturel que nous n'en importons, la valeur marchande du gaz naturel augmentant de plus en plus par suite de la cherté du pétrole, nous pouvons escompter une hausse considérable de nos recettes d'exportation, soit environ 10 millions de dollars par an pour chaque cent le mille pieds cubes d'augmentation du prix du gaz vendu outre-frontière.

Le pétrole et le gaz, importants produits aussi dans les échanges interprovinciaux représenteront probablement un chiffre d'affaires de 2.5 milliards de dollars en 1974. L'économie énergétique du Canada ressemble à certains égards à celle du monde: tout d'abord, le pétrole et le gaz sont les plus importantes sources d'énergie, puisqu'ils représentent près de 80 p. 100 de toute la consommation; ensuite, les gisements étant situés à des distances très considérables des principaux centres de consommation, les échanges commerciaux entre les régions productrices et les régions consommatrices sont très importants; enfin, les régions productrices entendent mettre à profit les richesses tirées de l'exploitation de leurs ressources non renouvelables pour diversifier et industrialiser davantage leur économie.

Nous devons cependant reconnaître que si le prix du pétrole canadien devait atteindre le niveau du prix mondial, l'économie canadienne serait aux prises avec les mêmes tensions qu'éprouve l'économie mondiale à l'heure actuelle. Ainsi, si le prix du pétrole canadien n'avait pas été maintenu à un niveau de plusieurs dollars le baril inférieur au prix mondial, les Canadiens connaîtraient

peut-être un taux d'inflation de 2 p. 100 supérieur au taux actuel, et le fuel domestique coûterait peut-être jusqu'à 15c. de plus qu'actuellement. En outre, les graves déséquilibres financiers qui auraient pu naître entre les régions productrices et les régions consommatrices, auraient peut-être mis la Confédération en péril.

Nous reconnaissons que les prix du pétrole et du gaz naturel doivent augmenter par rapport aux bas niveaux de prix auxquels nous avons été habitués afin, tout d'abord, que les provinces productrices tirent un revenu suffisant de ressources non renouvelables. Il faut que ces prix augmentent afin, deuxièment, de favoriser, l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz de nos régions isolées de manière à nous assurer des sources d'approvisionnement sûres pour l'avenir; troisièmement, afin d'encourager l'abandon de nos habitudes de gaspillage dans la consommation d'énergie sous toutes ses formes et, quatrièmement, afin de reconnaître le fait que le Canada est une nation commerçante ouverte sur le monde et qui ne peut s'isoler bien longtemps du contexte international. Nous convenons également que l'on ne devrait pas laisser monter les prix au point de mettre nos industries primaires et secondaires dans une situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents, et particulièrement ceux des États-Unis où les prix du pétrole sont moindres que partout ailleurs dans le monde.

La situation exceptionnelle du Canada nous permet heureusement, dans une certaine mesure, de contrôler notre propre destinée en ce qui a trait à l'évolution des prix du pétrole, du gaz naturel et des autres ressources énergétiques. Les consommateurs et les industries du Canada peuvent s'adapter aux prix plus élevés des ressources énergétiques et y parviendront en pourvoyant d'abord leur maison d'une meilleure isolation; deuxièmement, en conduisant des automobiles dotées de moteur moins puissant; troisièmement, en pourvoyant les usines d'un équipement de conversion de l'énergie plus efficace, et quatrièmement, en se servant davantage des systèmes de transport en commun et le reste. Mais il faut du temps pour effectuer plusieurs de ces changements. Il semble par conséquent prudent pour le Canada d'user de modération dans la transition vers des prix plus élevés, réduisant ainsi les coûts sociaux et les malaises politiques liés à l'adaptation nécessaire au nouveau contexte énergétique mondial.

Ce principe a été reconnu et accepté par les premiers ministres le printemps dernier. Il a été mis en application d'une manière qui minimise les fardeaux financiers supportés par l'économie et amortit ses répercussions sur les consommateurs, individuels ou commerciaux, sans ignorer les intérêts légitimes des provinces productrices. Ainsi le Trésor de l'Alberta devraient accroître ses revenus de près d'un milliard de dollars par rapport à ceux que le pétrole et le gaz lui ont procurés au cours de la dernière année financière.

A mon avis, le bill C-32 est nécessaire si on veut mettre en application les principes qu'ont approuvés les premiers ministres. La partie II prévoit un accord entre les producteurs et les consommateurs canadiens pour la fixation des prix du pétrole. Il ne serait fait appel qu'en dernier ressort au gouvernement fédéral pour qu'il prenne une décision unilatérale et exerce le pouvoir de fixer les prix maxima du pétrole. La partie III prévoit de semblables dispositions pour les prix du gaz naturel. La partie I du bill C-32 assurera que la différence entre les prix du pétrole canadien et le prix juste et raisonnable de ce produit sur le marché d'exportation sera compensée par une redevance d'exportation tandis qu'en vertu de la partie IV le coût du pétrole importé pour les consommateurs canadiens sera réduit de façon à en arriver à l'égalité des prix dans tout le pays.

La partie IV accorderait aussi une indemnité compensatrice des frais de transport additionnels que pourrait entraîner l'acheminement du pétrole de l'Ouest canadien vers les marchés de l'Est advenant une nouvelle pénurie de pétrole importé. La partie V autorisera le ministre à assumer certaines fonctions administratives qui s'imposent dans l'application ordonnée et efficace de la loi. J'appuie donc, monsieur l'Orateur, le bill C-32, en raison du rôle qu'il doit jouer dans l'élaboration d'une saine politique d'énergie, et de l'occasion qu'il fournit aux Canadiens de prendre en main leur propre destinée au cours de cette difficile période de transition.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Madame l'Orateur, c'est un véritable plaisir pour un député aussi ancien que moi que de m'adresser à une si jolie personne en faisant son discours. Si c'est là une des conséquences du mouvement de libération de la femme, alors j'y souscris.

Comme l'a dit mon préopinant en guise d'introduction, le pays connaît une situation critique du fait que le problème de la répartition des ressources énergétiques mondiales, et plus particulièrement du pétrole, constitue actuellement une menace pour le monde. Parce que nous avons la chance d'avoir apparemment des ressources plus que suffisantes, pour le présent comme pour l'avenir, nous ne nous trouvons peut-être pas dans une situation aussi fâcheuse que certains autres pays.

La situation est cependant grave, vu qu'une bonne partie des stocks connus de pétrole et de gaz se trouvent dans une certaine région du pays et qu'on ne peut donc pas en profiter aussi aisément dans tout le pays. C'est la raison pour laquelle on a élaboré des solutions complexes mais acceptables. Jusqu'à présent, nous avons exporté une partie de nos ressources vers d'autres régions du monde, et en avons importé une quantité équivalente d'autres pays. Ce genre d'arrangement n'a posé aucun problème à venir jusqu'à l'an dernier; nous avons connu alors une hausse effrénée des prix en raison d'influences extérieures venant surtout des pays arabes producteurs de pétrole, ce qui a provoqué une hausse analogue du prix du pétrole de la part des pays de l'Amérique du sud qui sont une de nos principales sources d'approvisionnement.

● (1450)

Mais la solution au problème, contenue en partie dans la mesure à l'étude en ce qui concerne le gouvernement fédéral, est très complexe et comporte certains dangers graves du point de vue strictement canadien car elle suscitera bien des altercations entre les gouvernements fédéral et provinciaux; mais il faudra parvenir à protéger les parties en cause et le public en général, tout en ne laissant pas de marques dans la constitution qu'il sera impossible d'éliminer lors des discussions ultérieures entre le gouvernement fédéral et divers gouvernements provinciaux.

Dans les discours aujourd'hui, on a signalé d'une façon détaillée certaines complications créées par le bill à l'étude, comme aussi certains incidents survenus dans le passé, soit autant de choses qui donnent à tous les parlementaires à l'échelon fédéral ou provincial, raison de s'inquiéter vivement du sort de la nation: saura-t-elle rester unie face à ce qui semblerait être de prime abord dans le projet de loi une intrusion marquée de l'autorité fédérale dans le domaine provincial? Ce qui m'étonne, c'est que les

hommes politiques fédéraux semblent presque se préoccuper davantage de ce qui arrive que les premiers ministres provinciaux. On dirait presque que ces derniers veulent laisser ceux qui sentent sur eux le poids de la décision fédérale porter seuls le fardeau, dans l'espoir que cela ne leur arrivera pas à eux. Mais, comme le faisait ressortir le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) dans son discours, le problème que connaissent aujourd'hui l'Alberta et la Saskatchewan peut très bien se poser demain à l'Ontario et au Québec et après-demain aux provinces atlantiques.

Même si j'hésite quelque peu à vous faire part de mon inquiétude, en tant qu'homme politique fédéral, face à certains problèmes des gouvernements provinciaux, j'estime qu'il est de mon devoir d'informer le ministre de mes craintes, à titre de représentant des provinces atlantiques, au sujet d'une question qui, selon moi, prendra des proportions beaucoup plus importantes en raison de ce qui se passe actuellement dans notre région. Il est tout à fait clair pour moi comme, j'en suis sûr, pour le ministre et les députés des provinces atlantiques, que nous nous acheminons lentement mais sûrement vers le rang de grand producteur de pétrole et de gaz, tant au niveau international qu'au niveau national. Par suite des grèves annoncées ces dernières semaines, et qui continueront certainement de l'être dans les prochains jours, il se pourrait bien que l'on découvre au large de la côte atlantique les mêmes ressources que l'on a découvertes dans la mer du Nord.

Il est donc absolument nécessaire que le gouvernement prenne certaines mesures, notamment qu'il veille à ce que les ressources en question reviennent aux provinces où elles sont découvertes et que les droits et profits qui s'y rapportent soient placés sous la juridiction de celles-ci. Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, et si ce projet de loi est adopté, ce ne sera peut-être pas davantage le cas à l'avenir. Je crois que sur bien des plans cette mesure législative crée une menace pour les provinces de l'Atlantique, tout comme elle menace les provinces de l'Ouest qui sont à l'heure actuelle les provinces productrices de pétrole et de gaz. L'une des choses qui m'ont particulièrement impressionné dans les discours du député de Qu'Appelle-Moose Mountain et du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), c'est que, jusqu'à présent, l'Alberta et la Saskatchewan surtout ont fourni, en puisant dans ce qui aurait pu être les revenus de leurs ressources, environ 3 milliards de dollars chaque année pour permettre d'offrir à tous les Canadiens un prix unique pour le pétrole et le gaz.

A maintes reprises, l'année dernière, on a prétendu que les gouvernements de ces provinces cherchaient à duper le public canadien, alors qu'en réalité ils ont fait preuve d'une générosité qu'on n'avait jamais encore demandée à un gouvernement provincial dans notre pays et ont mis leurs ressources à la disposition du reste du Canada à un prix beaucoup plus bas que ce qu'ils auraient pu obtenir aux termes des accords antérieurs. Dans le cas de la Saskatchewan, je dois dire que c'est là un prix très élevé à payer pour elle, étant donné qu'à l'instar de la plupart des régions de l'Atlantique, elle est l'une des provinces défavorisées du pays et doit compter sur chaque dollar qu'elle peut obtenir par tous les moyens possibles pour essayer d'améliorer la situation sur le plan économique et social.

Nous, de la région atlantique sommes particulièrement concernés, parce que, bien que nous ayons été pendant longtemps les parents pauvres de la famille canadienne, de nombreuses indications, qui dépassent les découvertes de pétrole et de gaz au large de nos côtes, prouvent que nous deviendrons la centrale d'énergie pas seulement du littoral atlantique canadien mais de toute l'Amérique du Nord et sûrement de la partie est du continent. Nous avons des ressources énergétiques sûres, celles de la Brinco, nous pouvons compter sur celles que fournira l'énergie marémotrice de Fundy, auxquelles s'ajoute maintenant l'entrée du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le domaine de l'énergie nucléaire. Tout cela indique que nous serons sans aucun doute la centrale d'énergie de l'est du Canada, du nord-est des États-Unis et, grâce à un programme national bien conçu, nous pourrions produire l'énergie pour l'ensemble du Canada. Pour ces raisons, nous devons nous méfier de toute mesure législative fédérale qui envahit et cherche à gouverner un domaine fermement établi comme étant de compétence provinciale, celui des ressources.

● (1500)

Pourtant, combien de fois le ministre ne nous a-t-il pas déclaré qu'il était capital pour le gouvernement fédéral d'avoir le contrôle de nos ressources et le dernier mot à dire sur leur mise en valeur et leur utilisation. Ainsi, comme en fait foi la page 914 du hansard du 31 octobre 1974, le ministre déclarait, et je cite:

Nous sommes . . . touchés par ce changement de situation mondiale et nous voulons jouer un rôle constructif en tant que pays membre de la Communauté internationale, tout en prenant des mesures pour protéger nos propres intérêts.

J'ai parlé des mesures qui ont été prises à l'échelle internationale. Le bill à l'étude cet après-midi concerne les mesures que nous comptons prendre sur le plan national pour protéger nos intérêts étant donné la nouvelle situation. Le bill C-32, concernant l'administration du pétrole, vise à fournir au gouvernement fédéral une base statutaire pour la gestion, nécessaire dans l'intérêt de tous les Canadiens, des domaines importants que sont le commerce international et interprovincial du pétrole et du gaz naturel. Il est essentiel que la mesure soit adoptée pour que le gouvernement puisse continuer à guider sûrement l'économie énergétique du Canada malgré la situation turbulente qui prévaut actuellement sur la scène mondiale en ce qui a trait au pétrole.

Autrement dit, le ministre déclare qu'à cause de la situation turbulente dans le monde, le gouvernement assumera l'entière juridiction en matière de ressources, même si cette juridiction revient aux provinces de droit et par la constitution.

Le ministre poursuit en disant:

. . . peut-être le point important de notre politique pétrolière et énergétique concerne la fixation des prix du pétrole brut au pays.

Il ajoute plus loin que le ministère continuera de reviser et d'élaborer des estimations de la valeur du prix net capable «d'attirer les capitaux, la main-d'œuvre qualifiée et la technologie» nécessaires pour mettre en valeur nos ressources énergétiques. Cela, nous affirme le ministre, nous «assurera les approvisionnements pour l'avenir». En d'autres mots, le gouvernement décidera des approvisionnements. Il ajoute alors:

L'aspect social consiste essentiellement à trouver un juste milieu entre les besoins et les intérêts des provinces consommatrices et productrices en tenant compte des revenus nécessaires pour justifier l'exploitation de ces ressources non renouvelables.

Le ministre semble croire qu'il est juste de laisser l'Alberta et la Saskatchewan, nos principales provinces productrices de pétrole, de mettre de 2.9 à 3 milliards de dollars dans la caisse du pays. Le gouvernement est très généreux. Je me demande pendant combien de temps les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan trouveront cela normal. Pendant combien de temps les gens de ces provinces voudront-ils, au nom de la justice, laisser sortir ces fonds de leurs coffres provinciaux. La Nouvelle-Écosse peut trouver cela normal, tout comme l'Ontario d'ailleurs. On se demande pourtant si les gens de la Saskatchewan ou de l'Alberta accepteront bien longtemps

encore cette définition de la justice. Ce que nous faisons aujourd'hui peut être nécessaire dans l'immédiat pour protéger nos consommateurs, mais nous ne devrions pas nous attendre à ce qu'une partie du pays fasse vivre l'autre pendant longtemps, surtout lorsqu'il s'agit de ressources non renouvelables qui ne connaîtront jamais de lendemain puisqu'on ne pourra jamais les remplacer.

Permettez-moi maintenant de parler des ressources au large des côtes. Pendant longtemps nous avons essayé de résoudre un problème évident celui de savoir de qui relèvent ces ressources. Il est intervenu bien des accords différents au cours des années. A ce propos, puis-je me permettre de citer un extrait d'un article écrit par Hal Mills dans le «Journal of Canadian Studies» et qui dit, à la page 57:

> Le débat sur les droits miniers au large des côtes est ouvert depuis plus neuf ans et s'est déroulé en cinq phases majeures sans qu'on y a ait trouvé encore de solution acceptable. L'historique de la controverse ne laisse pas de doute quant à la fréquence des impasses ainsi qu'à la froideur et au ressentiment qu'elle a engendrés. Si l'ensemble des relations fédérales-provinciales continue d'être efficace, les conflits individuels, comme la question des droits miniers au large des côtes, seront résolus le plus vite possible et avec un minimum de hargne de la part des participants aux deux paliers de gouvernement.

La querelle se poursuit, sans qu'on entrevoie de solution. En fait, seul le premier ministre de Terre-Neuve semble prêt à tenir bon et à affirmer les droits de sa province sur toutes les ressources qui se trouvent au large de ses côtes. De même, mon chef et moi croyons que la Nouvelle-Écosse a droit à la totalité des profits tirés des ressources qui se trouvent au large de ses côtes Il en va de même pour les cinq provinces de l'est du pays. Pourtant, rien n'indique que le gouvernement soit prêt à faire plus aujourd'hui qu'il ne voulait en faire il y a neuf ans et à concéder aux populations de ces régions les droits sur les ressources côtères et sur les profits qui peuvent découler de leur exploitation.

Nous risquons réellement de ne pas pouvoir exploiter ces ressources, parce que le gouvernement en déterminera le prix à un niveau peut-être bien inférieur au prix international. Par conséquent, les perspectives d'exploration et de mise en valeur disparaîtront. On déplace déjà les machines nécessaires à cette mise en valeur dans d'autres régions du monde où les perspectives économiques sont meilleures qu'ici. Tant que notre système sera fondé sur l'argent, les compagnies qui s'occupent d'exploration iront là où elles peuvent en faire le plus.

Le député de South Shore (M. Crouse) m'a passé un numéro récent du *Financial Post* où l'on peut lire le titre: «Oil sands withdrawal comes as a bombshell». Je signale que la «bombshell» fait allusion à la Shell. Suivant l'article, la décision prise par cette société de céder sa participation à 50 p. 100 dans l'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca a éclaté comme une bombe à Calgary la semaine dernière. Si le gouvernement ne modifie pas son orientation, ce départ sera suivi de beaucoup d'autres. Fatalement, les capitaux de prospection fuiront le pays pour se diriger vers la mer du Nord et le Pacifique sud.

La région altantique a besoin d'investissements massifs pour que sa population puisse avoir la perspective d'accéder au niveau de vie qu'elle escomptait lorsqu'elle a adhéré à la Confédération en 1867. Pourtant, elle attend encore. Chaque jour que le gouvernement retarde, pour telle ou telle raison, telle ou telle initiative visant à nous donner telle ou telle possibilité, nos chances diminuent. Il est indéniable que les riches accroissent leurs richesses et que les défavorisés s'appauvrissent sans cesse. Telle semble être la politique appliquée par le gouvernement depuis qu'il est en place.

● (1510)

Le gouvernement Diefenbaker a adopté politique sur politique pour améliorer les possibilités de notre population. Il nous a au moins donné l'espoir de rattraper le reste du pays. Mais ces initiatives ont été sacrifiées sur l'autel de l'opportunisme au bénéfice de l'Ontario et du Québec, et spécialement de cette dernière province.

Il est très difficile pour notre population, lorsqu'elle considère la Confédération aujourd'hui, de se dire qu'elle a autant de chances ou de possibilités que celle des autres parties du pays. Parce que c'est faux. Si l'énergie marémotrice de la baie de Fundy se trouvait en Ontario ou au Québec, il y a 20 ans qu'elle aurait été exploitée. Mais nous, nous attendons toujours. Nous attendons que des traducteurs ou quelqu'un d'autre nous disent que le gouvernement va ordonner une autre étude ou faire quelque chose d'autre avant d'envisager sérieusement si l'on peut faire quelque chose à ce propos.

Les habitants de la côte atlantique du Canada sont dans la même galère en ce qui concerne les ressources sous-marines. Nous avons réclamé la parité, la justice et un droit constitutionnel. Nous avons demandé au gouvernement d'en faire autant pour nous que pour les autres régions du pays qui, elles, sont autorisées à étendre leurs limites et à mettre la main sur des territoires riches en ressources. Le gouvernement déclare qu'il veut encore discuter. Il ne croit pas que nous ayons plus de droits sur ces ressources que n'importe qui d'autre au Canada. Cela pourrait être vrai si toutes les régions du Canada avaient bénéficié du même traitement dès le départ, mais ce n'est pas le cas. On a autorisé d'autres régions de ce pays à étendre leurs limites. Nous estimons que nous sommes en droit d'étendre les nôtres.

Si la Nouvelle-Écosse élargit ses limites, elle le ferai sous la mer car il ne lui reste plus de terrain à conquérir au-dessus du niveau des eaux. Notre parti a reconnu les droits de cette province et les obligations que nous avons envers elle. Nous reconnaissons que nous devons aider le Canada atlantique, non pas grâce à des mesures bancales élaborées dans les tours d'ivoire d'Ottawa, mais en mettant en valeur les ressources qui existent dans notre région pour faire bénéficier notre population de chances équitables. Je crains que, si le gouvernement autorise la rafle à laquelle équivaut cette mesure et prive les provinces de leurs pouvoirs en leur retirant leurs ressources ou leur contrôle de celles-ci, le Canada atlantique n'ait guère d'espoir pour l'avenir. Nous devrons en fait nous résigner à ne pas être des citoyens à part entière tant que ce gouvernement demeurera en place.

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de discuter le bill C-32 au moins une deuxième fois. Une mesure semblable a été examinée à la Chambre et au comité en avril dernier. Mais des élections et d'autres événements sont survenus dans l'intervalle.

C'est un bill important parce qu'il réunit certains éléments essentiels d'une politique énergétique nationale. Je veux parler d'un prix unique, juste et raisonnable, pour l'ensemble du pays.

Je trouve très difficile de suivre le raisonnement du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates). Il a parlé des difficultés des provinces de l'Est, que je comprends très bien. Cependant, le bill à l'étude vise à établir un prix équitable de $6.50 le baril de pétrole, plus les frais de transport pour l'ensemble du Canada.

M. Stanfield: Bêtises!

M. McRae: C'est $4 à $5 de moins que le prix mondial. Depuis longtemps, l'Est du Canada s'alimente sur le marché mondial. Le bill est un moyen de subventionner les Canadiens de l'Est et d'abaisser considérablement le prix dans les Maritimes.

Ce bill, qui prévoit un prix unique et équitable, est le fruit d'entretiens entre le premier ministre (M. Trudeau) et les premiers ministres des provinces. A mon avis, $6.50 est un prix juste. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral pourrait aller au-delà. Si les exigences avaient été plus pressantes et s'il avait été impossible de s'entendre sur un prix plus élevé, il aurait fallu avoir recours à un office national de commercialisation ou à un autre organisme du genre.

Les provinces pourvues de pétrole et de gaz naturel ont dû faire certaines concessions pour permettre ce bill. Il a dû y avoir un échange de concessions, surtout en matière de transport. Il faudra remanier à fond notre politique de transport pour qu'elle favorise d'autres régions en plus de celles de Toronto, Montréal et Ottawa. Cela fait partie des concessions consenties en retour de ce prix, qui est quand même de $4 à $5 inférieur au prix mondial.

Une politique énergétique canadienne doit viser trois objectifs. D'abord, il faut fixer un prix unique, juste et raisonnable. Je crois que le bill à l'étude règle ce problème. Ensuite, il faut accentuer l'emprise du Canada sur ses ressources naturelles. Dans ce domaine, nous avons beaucoup à faire, monsieur l'Orateur; la création d'une société nationale des pétroles est une mesure en ce sens. Enfin, et ce n'est pas le moins important, il faut assurer notre approvisionnement en énergie de toutes sortes. Fondamentalement, les Canadiens doivent pouvoir se suffire à eux-mêmes et avoir un approvisionnement d'énergie assuré pour longtemps. A ce sujet, il faut modérer la demande pour qu'approvisionnement et demande correspondent. Notre approvisionnement ne nous permet pas toujours de courir après la demande.

J'aimerais aborder certains problèmes à long terme concernant le pétrole et le gaz, nos besoins en énergie et certaines préoccupations que j'éprouve au sujet de la sécurité de notre approvisionnement, de la fixation du prix et de toutes les questions connexes. Si nous devons en croire les autorités en la matière, nous devons admettre que le Canada devra investir jusqu'à 100 milliards d'ici 10 à 15 ans.

On estime que le projet de la baie James coûtera environ 12 milliards. Le projet de gazoduc de la vallée du Mackenzie coûtera 600 milliards et plus. Le gouvernement américain a parlé et parle toujours d'un oléoduc du Mackenzie. Il coûterait entre 8 et 10 milliards. Il faudra également investir énormément dans les sables bitumineux de l'Athabasca, si nous voulons maintenir notre approvisionnement. Chaque usine coûterait environ 1.5 milliard de dollars et il faudrait qu'une quinzaine à une vingtaine de ces usines fonctionnent d'ici la fin des années 80. Nous en sommes donc à quelque 30 ou 40 milliards de dollars supplémentaires; les prévisions que j'ai vues pourraient s'élever en gros à 100 milliards de dollars.

● (1520)

Je m'inquiète de voir la presse déclarer quelque peu à la légère qu'il est souhaitable de construire une autre usine d'enrichissement de combustible nucléaire. Quel en serait le coût? Dans les 2 milliards de dollars? Et cela sans tenir compte du milliard ou des 2 milliards de dollars supplémentaires que coûteront les 2,000 megawatts nécessaires. Nous devons envisager l'incidence de ces investissements. Quelle en sera l'ampleur, et quel bouleversement risquent-ils d'apporter? Les dangers sont de trois ordres, et je ne parle pas pour l'instant de l'environnement, des répercussions sur les populations indigènes, etc., si fondamentaux que soient ces aspects de la question.

Nous devons tout d'abord envisager l'incidence sur les mouvements de capitaux. Quelles seraient les répercussions sur notre économie et sur notre monnaie d'un mouvement massif de capitaux en provenance des États-Unis ou du Japon? Si les capitaux doivent être essentiellement d'origine canadienne, dans quelle mesure risquent-ils de nuire à d'autres réalisations?

Concrètement, si nous poursuivons le projet de la baie James, qui se monte à 12 milliards de dollars et, parallèlement, le projet d'oléoduc de la vallée du Mackenzie, qui doit coûter 8 milliards de dollars, où trouverons-nous les fonds nécessaires pour la construction? Nous devons tenir compte des répercussions sur le dollar canadien lui-même. Que deviendra l'industrie du papier et de la pâte à papier si un afflux massif de capitaux provoque une hausse du cours du dollar canadien? Je viens de la ville de Thunder Bay dont l'économie dépend étroitement de la vente de papier et de pâte à papier, et qui s'inquiète énormément des débouchés de ces produits.

Nous devons aussi nous pencher sur les conséquences de la vente de notre énergie. Si le Japon ou les États-Unis nous achètent de plus en plus d'énergie, pourront-ils nous acheter en plus les biens manufacturés que nous pouvons leur fournir? Ou bien, allons-nous devenir de plus en plus des coupeurs d'eau?

M. Nystrom: Comment coupez-vous de l'eau?

Des voix: Oh, oh!

M. Ellis: Vous avez déjà essayé de couper de l'eau?

Une voix: J'aimerais bien vous voir à l'œuvre.

M. Nystrom: Vous seriez comme un poisson dans l'eau.

M. McRae: Je mets l'eau et le bois tous les deux dans le même panier. Au rythme où nous allons, il ne nous restera bientôt plus de bois.

Je suis réellement inquiet de cet effet de distorsion. Les responsables de la politique devraient jeter un double regard sur nos objectifs à longue portée. Premièrement, je ne pense pas qu'il nous soit possible d'acquiescer à toutes les demandes de projet. Le moment est venu de décider et de choisir. Par exemple, le pipe-line polaire est-il la solution la plus raisonnable, ou devons-nous lui préférer un autre projet? Y a-t-il des aspects universels à considérer?

Quand nous parlons de l'approvisionnement de gaz, devons-nous également envisager la gazéification du charbon? A mon avis, il le faut. Les gens à qui j'en ai parlé et qui s'y connaissent, croient que nous avons là de grandes possibilités et que la technologie est à notre portée. Je pense qu'il nous faut faire un choix entre tous les projets présentés. Si nous cherchons à les réaliser tous à la fois, d'autres secteurs importants de l'économie seront négligés. Les provinces doivent également comprendre qu'elles ne peuvent se lancer dans des projets de cette envergure sans un certain accord général. Par exemple, la question des conséquences pour les autochtones mise à part, jusqu'où faut-il pousser le projet de la baie James? Il semble que l'énergie obtenue à la baie James sera très coûteuse; à en

juger par les chiffres que j'ai pu trouver, il semble qu'une solution nucléaire serait beaucoup moins onéreuse.

La question de la conservation de l'énergie est un problème encore plus important. Les courbes de la demande ont des inclinaisons extrêmement prononcées. Les courbes de l'offre de presque toutes les sources imaginables se rejoignent vers les années. A un certain moment, nous devrons réduire l'inclinaison des courbes de la demande. Il ne nous sera pas possible de maintenir l'expansion de l'énergie au rythme actuel. Aussi il me semble qu'un des objectifs principaux devrait être de stabiliser la demande de façon à assurer au moins l'approvisionnement.

J'aimerais parler d'une ou deux possibilités en ce qui concerne la conservation. Tout d'abord, j'aimerais qu'on entreprenne des études pour montrer, ce qu'elles feraient sûrement, que chaque dollar dépensé pour la conservation produirait plus d'énergie que le dollar consacré à la prospection et aux autres secteurs de cette industrie. Ceux qui s'inquiètent de la conservation devraient nous livrer les résultats de ces études.

L'autre domaine qui mérite un examen attentif est celui des transports. Il n'y a pas de doute qu'on est partout en faveur d'un système satisfaisant de transport en commun, système qui permettrait d'économiser de l'énergie. De ce point de vue, le transport terrestre est beaucoup plus efficace que le transport aérien—le rapport étant quelque chose comme 10 à 1. Cela est surtout vrai pour les courtes distances, étant donné que le gros de l'énergie qu'utilise un avion sert à le faire grimper à 25,000 pieds.

A mon avis, nous devrions voir sans tarder à établir un meilleur système de transport terrestre entre Ottawa, Toronto et Montréal, trois grandes villes relativement rapprochées. Je crois même que des projets comme celui de l'aéroport de Pickering ne seraient pas nécessaires si nous avions un système de transport perfectionné pouvant concurrencer le transport aérien.

● (1530)

Notre pays a heureusement bénéficié par le passé d'énergie à bon marché. Nous constatons que l'énergie coûte plus cher de nos jours, et qu'elle se fait rare, aussi devrions-nous songer à construire nos maisons de façon à dépenser moins d'énergie. Nous pourrions profiter par exemple des expériences dans le domaine de l'énergie solaire pour construire nos maisons de façon a tirer parti de l'énergie solaire. Diverses méthodes d'isolation s'imposent. Voilà deux aspects que nous pourrions examiner, mais il importe au plus haut point de mettre tout en œuvre pour réduire la demande.

Nous devrions en outre insister auprès des fabriants d'automobiles du pays pour que leurs voitures nous permettent de parcourir au moins 20 milles au gallon. On ne devrait pas construire de voitures qui ne répondent pas à cette exigence de nos jours. Il était question dans le budget d'imposer une taxe sur les grosses voitures. Je pense que la taxe devrait dépendre du parcours en milles au gallon. Une voiture ne pouvant parcourir que 12 milles au gallon et certifiée comme telle devrait être frappée d'une lourde taxe. Faisons de notre mieux pour obtenir des voitures qui donnent un excellent rendement au gallon.

En mettant notre temps, notre énergie et notre argent au service de la conservation, nous pourrions éviter quelques-uns des graves problèmes qui se poseront si nous décidons, d'ici une dizaine d'années, d'entreprendre de vastes projets d'une centaine de millions de dollars. Je le répète, si nous continuons de songer à des investissements considérables en matière d'énergie et que le développement de notre énergie se poursuit au rythme actuel, notre économie, voire notre mode de vie, va s'en trouver gravement bouleversée.

Je propose donc que nous examinions ces divers points, que nous en distinguions les plus importants et que nous établissions des priorités. Celles-ci devront être de portée nationale; il ne faudrait pas qu'une province veuille une chose tandis qu'une deuxième en désirerait une autre. Deuxièmement, dépensons largement pour faire comprendre à tous les Canadiens, par la publicité et autrement, qu'il nous faudra modifier quelque peu notre mode de vie si nous voulons faire régner l'harmonie au pays.

M. Jim Balfour (Regina-Est): Le bill à l'étude, dans le fond, est une remise à jour du bill sur l'administration du pétrole présenté pendant la dernière législature et, dans la mesure où il reprend les éléments du bill omnibus précédent, il en reprend aussi les défauts. En ajoutant d'autres dispositions, le gouvernement n'a fait que s'introduire plus avant dans le domaine de compétence des provinces relativement aux ressources naturelles. Les nouvelles mesures concernant la fixation du prix du gaz ne font rien pour apaiser la guerre des nerfs que se livrent le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta. Le refus catégorique du gouvernement fédéral de consulter les provinces productrices d'énergie et d'entreprendre avec elles des négociations sérieuses ne fait que mécontenter davantage les provinces et rendre la conclusion d'un accord encore plus lointaine.

La mesure reflète en outre la tendance du gouvernement libéral à augmenter ses pouvoirs en disant qu'il s'agit de pouvoirs d'urgence et de mesures qui seront utilisées «si un accord ne peut être conclu». La mesure donnerait plus précisément au gouvernement le pouvoir unilatéral de fixer le prix du gaz naturel et du pétrole à l'échelle nationale, à l'extérieur des provinces productrices.

J'aimerais signaler au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'il semble raisonnable de veiller à ce que le prix du gaz naturel canadien ne grimpe pas en flèche l'automne prochain, mais monte par étape sur une période raisonnable pour atteindre un niveau où il pourra faire concurrence au prix du pétrole canadien. Mais les méthodes prévues dans la mesure sont draconniennes. Je suis convaincu, et notre parti l'a toujours affirmé, qu'un accord sur ce qui constitue un prix raisonnable ne doit être conclu que par suite de négociations, après quoi on pourra tenter d'augmenter graduellement les prix sur une période raisonnable afin d'atténuer les conséquences de l'augmentation pour les consommateurs canadiens. Aucune des dix provinces n'a indiqué qu'elle était d'accord avec les dispositions prévues dans le bill C-32.

Le ministre reconnaît que le gouvernement de l'Alberta a déjà fait savoir qu'il s'opposerait à toute initiative du gouvernement fédéral tendant à réglementer les prix du gaz naturel et tout indique clairement que les gouvernements en cause auront à faire face à un nouvel affrontement et à de nouvelles accusations et contre-accusations, laissant des traces d'amertume et des sentiments de frustration.

Le ministre a tenté de calmer les porte-parole de l'opposition en signalant que si les provinces et le fédéral pouvaient s'entendre pour échelonner les hausses de prix sur quelques années, afin d'amortir le coup porté à la consommation intérieure, il ne serait pass nécessaire de recourir à une loi fédérale pour fixer les prix du gaz. Quoi qu'il en soit, les prix du gaz sur le marché intérieur doivent monter aujourd'hui de 22 c. le mille pieds cubes, par suite du nouveau tarif que l'Office national de l'énergie a approuvé

la semaine dernière. De plus, en vertu de la loi de l'Alberta, les prix de vente du gaz sont censés être réévalués l'an prochain.

Au lieu d'attendre l'issue d'autres entretiens à ce sujet avec l'Alberta qui se tiendront, je crois, le 12 novembre, le ministre veut que la Chambre des communes entérine sa mesure législative et lui accorde immédiatement des pouvoirs étendus. Comment peut-on s'attendre à des entretiens sérieux et empreints de bonne foi quand le ministre s'arme à l'avance du pouvoir de donner force de loi à une entente? Outre ce caractère douteux, le projet de loi autorise également le gouvernement à déterminer de quelle façon les recettes excédentaires tirées de l'augmentation du prix du gaz naturel seront réparties entre le producteur, les sociétés de transport et les gouvernements.

Il n'est pas exagéré de dire que le bill constitue une affirmation de la juridiction et du contrôle pratiquement entiers sur l'exploitation des ressources pétrolières au Canada et constitue en tant que telle une violation de notre constitution et un empiètement sur les prérogatives provinciales traditionnelles.

A propos de toute la question de la fixation du prix du pétrole, je recommanderais à l'attention du ministre une observation faite par M. C. E. S. Fraser dans un article sur l'énergie publié dans le *Queen's Quarterly* de l'été dernier et qui se lit ainsi:

> A la longue, il est peu probable que le Canada puisse et peu souhaitable qu'il doive, demeurer une oasis de pétrole bon marché.
>
> En étudiant bien la situation, on constate que le pétrole et le gaz ne sont pas aussi bon marché ni aussi abondants au Canada que semblent le croire certains hommes politiques.
>
> La valeur véritable des réserves pétrolières canadiennes vient du fait qu'elles peuvent stabiliser les fluctuations à court terme de l'offre et des coûts, et atténuer ainsi les répercussions néfastes des rajustements inévitables mais pénibles qu'effectueront les industries énergétiques mondiales au cours du prochain demi-siècle.

Mais, monsieur l'Orateur, aussi importantes que soient les questions constitutionnelles soulevées par ce bill, et elles sont capitales, je désire discuter d'un problème plus inquiétant pour le peuple canadien, celui de la sécurité des approvisionnements.

Il y a deux ans, le Canada possédait une organisation industrielle pétrolière dont il pouvait être fier, une industrie qui comprenait plus de 300 compagnies productrices distinctes et qui, partie de presque rien il y a une vingtaine d'années, était parvenue à un niveau de puissance et de compétence qui lui permettait de soutenir la concurrence du marché mondial. On s'apprêtait à étendre l'exploitation de nos ressources en pétrole, dont les sables bitumineux, et à améliorer les moyens de transport nécessaires qui auraient assuré aux consommateurs canadiens un approvisionnement constant en pétrole et en gaz naturel pendant des décennies. La tâche était difficile et coûteuse, mais réalisable.

Quelle est la situation actuellement? Les données publiées récemment sur les activités de forage et d'exploration au Canada sont très inquiétantes, et j'estime très sincèrement que le ministre se montre beaucoup trop optimiste face à cette situation et ces tendances qui, si elles ne sont pas renversées, créeront au Canada d'ici cinq ou dix ans le même genre de pénuries que connaissent actuellement nos voisins du Sud, mais dont les répercussions sur notre société, ne serait-ce que pour des raisons d'emplacement géographique, seraient beaucoup plus graves.

D'ici 20 ou 30 ans et plus, le problème concernant la politique canadienne en matière de pétrole, du moins pour ce qui est de maintenir les prix aussi bas que possible ou de répartir les recettes entre le gouvernement fédéral et les provinces, sera de mobiliser les investissements et les ressources nécessaires à la mise en valeur de nos réserves. Mais au lieu de cela, les activités de forage dans l'Ouest ont sérieusement diminué à cause des routes, de l'incertitude et de l'insécurité qu'ont suscitées pour l'industrie canadienne du pétrole les décisions incohérentes des gouvernements fédéral et provinciaux depuis un an et demi.

● (1540)

Le nombre de puits forés au cours des neuf premiers mois de cette année est inférieur de presque 8 p. 100 au nombre de puits forés pendant la période correspondante de 1973 et parce qu'on ne cesse d'insister sur le forage à faible profondeur pour le gaz, le nombre de pieds de forage a diminué de 10 p. 100. Comme il est probable que cette tendance se maintiendra au cours des trois derniers mois, on aura pour 1974 près de 3,900 puits de forés et 13.9 millions de pieds de forage contre 4,390 puits et 15.9 millions de pieds l'an dernier; cela représente un peu plus que le niveau atteint en 1972.

D'après des chiffres provisoires calculés jusqu'à la fin de septembre, le nombre total de puits d'exploration et d'exploitation forés dans l'ouest du Canada et dans l'Arctique a été de 2,967 ou 245 de moins qu'au cours des trois premiers trimestres de 1973, tandis que l'avancement du forage a baissé de 1.2 millions de pieds, à 10.6 millions de pieds. Ce ralentissement regrettable de l'activité s'est reflété dans le nombre moyen d'installations de forage, tombé à 155 ou de 12 p. 100 pour les neuf mois par rapport aux 174 installations en activité l'an dernier. Cela représente une utilisation de seulement 48 p. 100 d'une capacité de 322 installations.

Le nombre d'installations en activité dans l'est du Canada, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au large des côtes a été en moyenne de quatre comparativement à six l'an dernier. Plus inquiétant encore est le nombre d'installations déménagées aux États-Unis et en Alaska, pour la plupart des installations de forage profond. Un total de 39 installations ont été envoyées cette années aux États-Unis et outre-mer, en même temps que 250 employés expérimentés et compétents.

Bien qu'on avance de nombreuses raisons pour cet exode, je crois—et cette opinion est partagée semble-t-il par la plupart des experts en ce domaine—que l'incertitude relative aux politiques fiscales du Canada, aggravée par les querelles actuelles entre les gouvernements sur les question énergétiques, constitue le motif principal de cette tendance inquiétante qui marque notre industrie du pétrole.

Les forages de reconnaissance ont diminué de façon inquiétante de 16 p. 100, ce qui représente 261 essais de moins, le total déclinant à 1,386, tandis que l'avancement du forage a diminué de 12 p. 100, soit 778,600 pieds, à 5.7 millions de pieds. En tout, 122 puits de pétrole ont été forés, en regard de 147 auparavant, alors que les découvertes de gaz ont diminué de 18 p. 100 pour n'atteindre que 476, et le nombre de puits abandonnés est passé à 788, soit 130 de moins.

En Alberta, pendant les neuf premiers mois, on a délivré 2,553 permis de forage de puits comparativement à 2,634 l'an dernier et presque 80 p. 100 de ces puits se situaient à l'est du 5e méridien; il y avait 2.5 fois plus de puits en exploitation que de puits d'exploration.

La situation est encore plus alarmante en Saskatchewan. Le nombre de puits forés pendant les neuf premiers mois était de 220, comparativement à 419 l'an dernier

tandis que le nombre de pieds de forage a diminué environ de moitié, passant de plus d'un million en 1973, à 530,000 cette année. On a fait 142 forages de reconnaissance, 57 de moins que l'an dernier, et la longueur totale des forages était de 337,200 pieds soit 38 p. 100 de moins. On n'a terminé que 78 puits, 142 de moins que l'an dernier, et le nombre de pieds de forage a diminué de 65 p. 100.

Cette diminution reflète la réaction de l'industrie devant les initiatives politiques du gouvernement du premier ministre Blakeney et la plupart des forages en cours avaient déjà été prévus. Il est essentiel que le climat énergétique du Canada soit stabilisé si nous voulons avoir de nouveau une industrie pétrolière intérieure dynamique qui, si on lui en fournit l'occasion, pourra nous donner les réserves d'énergie nécessaires pour garder notre place dans le monde industriel où nous vivons.

D'après moi, on a tort de croire qu'une intervention directe des gouvernements provinciaux ou fédéral par le biais d'investissements dans l'industrie pétrolière pourra servir dans une large mesure la situation énergétique globale du Canada et mon attitude est justifiée par le document directeur publié par le ministère l'an dernier.

Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a dit que les Canadiens devraient posséder et administrer leurs ressources. Ils possèdent déjà, au niveau de la province ou de l'État, presque toutes les régions pétrolifères et gazifères du pays. En outre, le gouvernement a le pouvoir de définir les conditions de participation de l'entreprise privée à l'exploitation de ces gisements et de fixer le taux des redevances et des taxes imposées sur le revenu de ces gisements.

Je n'arrive pas à comprendre quels avantages appréciables le pays peut retirer de la création d'une société de pétrole dite nationale. Par contre, je ne vois que trop bien les aspects négatifs d'une telle initiative: découragement de l'entreprise privée, dispersion inutile de ressources et de talents déjà limités, élargissement de la bureaucratie déjà trop étendue.

Ce serait à la fois beaucoup plus sensé et beaucoup plus profitable à longue échéance pour les Canadiens si le gouvernement fédéral consacrait les capitaux qu'il veut engager dans une société nationale des pétroles, à la recherche et à la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques renouvelables, domaine où l'effort du gouvernement du Canada a été tout à fait lamentable au regard de celui des autres pays.

Le projet de prolongement du pipe-line jusqu'à Montréal est un autre exemple de l'attitude d'extrême suffisance adoptée par le ministre pour ce qui est d'assurer aux Canadiens des approvisionnements suffisants de pétrole canadien. Bien que je ne sois pas souvent d'accord avec le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles en matière de politique énergétique, je conviens pourtant avec lui que ce projet de prolongement du pipe-line doit être réalisé comme dispositif de sécurité nationale, avec un profond sentiment de son urgence et de son utilité—sentiment qui fait défaut présentement; et si, pour des considérations d'ordre économique, il est nécessaire que le gouvernement y contribue, voire en soit propriétaire, tant pis!

J'irais plus loin et je proposerais au ministre d'étudier sérieusement les avantages que pourrait présenter, au point de vue des approvisionnements d'urgence, la construction, dans l'Est du Canada, d'installations d'entreposage publiques contenant des réserves de 60 jours. Les gouvernements d'autres pays industrialisés, notamment le Japon, ont pris de telles mesures, et à une échelle beaucoup plus grande, et je prétends que c'est là une possibilité à envisager sérieusement.

Pour finir, je réitère mon opposition aux dispositions du bill relatives au mécanisme permettant de fixer unilatéralement le prix du pétrole et du gaz naturel. J'insiste sur la question de la sécurité d'approvisionnement à long terme dans ce pays, à la lumière de la situation peu réjouissante de l'industrie, et j'exhorte le gouvernement fédéral à prendre des mesures immédiates pour construire le tronçon de pipe-line desservant Montréal pour que nous puissions acheminer 250,000 barils de pétrole par jour ou davantage dans l'Est du Canada, ce qui réduirait notre dépendance à l'égard des importations.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Madame l'Orateur, je saisis cette belle occasion de parler pendant cinq ou dix minutes avant que vous vous rendiez compte de l'heure. Je devrais donc vous faire part de certaines de mes impressions.

En écoutant jusqu'ici ce débat j'ai été impressionné par le ton conciliant de bon nombre des députés de l'Ouest canadien. En tant qu'Ontarien j'en ai éprouvé beaucoup de réconfort car jusqu'à tout récemment, chaque fois que la question de l'énergie revenait sur le tapis, nous sentions une amertume manifeste de la part des députés de l'Ouest à qui on demandait, au nom de leurs provinces, de ne pas accepter tous les revenus auxquels, selon eux, ils avaient droit.

A titre d'Ontarien, je reconnais l'important avantage dont ma province bénéficie par suite du prix réduit auquel nous pouvons nous procurer de l'énergie de l'Ouest. Je tiens à remercier les gens de cette région. Je leur en sais gré et je trouve bon que dans notre confédération règne une telle atmosphère, une fois les querelles et les disputes apaisées.

Inutile de rappeler aux Canadiens de l'Ouest que pendant longtemps, en fait pendant les 11 ans de la politique nationale du pétrole, l'Ontario a été disposée à payer plus cher son énergie, consciente de la nécessité d'exploiter les ressources de l'Ouest canadien. Et on ne s'en est guère plaint. Il s'agissait d'un programme coûteux pour le reste du Canada. Nous avons différentes statistiques à ce propos, dont celles de l'Office national de l'énergie; elles indiquent qu'il en a coûté $500 millions aux consommateurs canadiens en 11 ans. D'après mes calculs, ce serait beaucoup plus, soit près de $500 millions par année, c'est-à-dire 11 fois plus, mais je ne veux pas entrer dans des discussions là-dessus. Tout ce que je veux dire, c'est que ce ton conciliant me comble vraiment de plaisir.

● (1550)

Il est bien compréhensible qu'il existe des conflits. Ceux qui possèdent des ressources voudraient en retirer le plus de bénéfices possible et les régions consommatrices voudraient obtenir ces ressources le moins cher possible. Nos négociations sont en train de résoudre ces difficultés.

Pendant le discours du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates), je me demandais s'il voulait suivre l'exemple de l'Écosse, où un nouvel activisme a pris naissance dans une région où l'on pense découvrir du pétrole et du gaz. Il arrive à chaque région du Canada de contribuer aux réserves générales de notre société ou d'en profiter. Selon moi, il serait malheureux que la possibilité de s'enrichir fasse oublier à certaines régions du Canada qu'elles se sont déjà trouvées dans la situation contraire. J'espère sincèrement qu'on fera des découvertes importantes sur la côte est parce que toute découverte contribue

éventuellement à améliorer les perspectives d'avenir du Canada et à rendre notre pays plus prospère et plus indépendant qu'il ne le serait autrement.

A mon avis, nous devrions dès maintenant, sinon plus tard, étatiser nos ressources énergétiques. Selon moi, il importe de le faire pour pouvoir répartir l'énergie de façon raisonnable. Ces ressources comprennent le gaz, le pétrole, le charbon, l'énergie nucléaire et l'énergie hydroélectrique. On a déjà nationalisé certaines de ces ressources. La plupart des ressources hydroélectriques et nucléaires du Canada appartiennent déjà à l'État. Pour assurer l'avenir du pays, il importe d'étatiser toutes nos ressources énergétiques.

Je ne veux pas dire que les entreprises de l'État sont toujours préférables aux entreprises privées parce que, sous plusieurs aspects, je n'ai jamais été partisan de l'étatisation. Selon moi, dans bien des domaines, l'étatisation ne constitue pas une solution satisfaisante. En ce qui concerne les ressources énergétiques, cependant, à cause de leur complexité et de leur importance pour l'avenir du Canada, bien des facteurs jouent en faveur de l'étatisation.

Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la Chambre voudrait passer à un autre sujet, alors puis-je proposer l'ajournement du débat?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La Chambre consent-elle à ce que nous proposions l'ajournement du débat?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion de M. Saltsman, le débat est ajourné.)

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, on en a discuté, je pense, et on a proposé de mettre en délibération l'article 22 de l'ordre du jour. Il s'agit de l'étude à l'étape du rapport des modifications au Régime de pensions du Canada.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS ET LES DISPOSITIONS

La Chambre passe à l'étude du bill C-22, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport avec une proposition d'amendement.

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le bill C-22, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport avec une proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

[M. Saltsman.]

Des voix: Maintenant.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: A la prochaine séance.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, tous les députés ne sont pas d'accord pour que l'on passe aussitôt à l'étape de la troisième lecture.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas nécessaire.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 4 heures, la Chambre passera maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion, les bills privés.

M. Lefebvre: Monsieur l'Orateur, je crois qu'on est d'accord pour passer à l'étude du bill public nº 7 au *Feuilleton*, soit le bill C-207 inscrit au nom du député de Victoria (M. McKinnon)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour passer à l'étude du bill C-207 et réserver les autres bills sans nécessairement leur faire perdre leur rang?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867

MODIFICATION PORTANT SUR LA DURÉE DU MANDAT DES SÉNATEURS

M. Allan B. McKinnon (Victoria) propose: Que le bill C-207, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre le vendredi après-midi alors qu'y règne un climat d'intimité. On se sentirait parfois tenté d'apporter un panier de provisions pour un pique-nique, d'étendre une nappe au milieu de l'allée et d'y terminer notre semaine de travail.

J'aimerais aujourd'hui expliquer mon bill privé, le bill C-207, qui tend à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sur la question de la durée du mandat des sénateurs. Il fait partie d'un groupe de deux. J'en avais fait initialement un bill unique, mais le conseiller juridique m'a informé que la réforme visée devait faire l'objet de deux bills distincts. Pour faire comprendre le bill C-207, il me faudra peut-être, à l'occasion, me reporter au bill C-261, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, à l'égard de la nomination des sénateurs.

A partir du premier ministre (M. Trudeau) jusqu'au bas de l'échelle, il semble que l'on soit d'avis qu'une réforme du Sénat s'impose. Examinons d'abord les raisons qui motivent la réforme du Sénat. Le Sénat a été institué dans notre régime parlementaire pour deux raisons principales: d'abord, pour étudier la législation avec réflexion et modération et ensuite, pour représenter les régions pour lesquelles les sénateurs sont nommés sur une base provinciale. C'est parce qu'il a failli à ces deux tâches fondamentales que le prestige du Sénat a été aussi amoindri. Il faut y apporter des réformes, sinon, un jour prochain, la volonté du peuple exprimée par ses représentants élus, sera de le supprimer. Essayons donc de le réformer. Si les réformes apportées ne le rendent pas viable, il faudra alors en venir à ce que Hitler appelait la solution finale, en parlant, naturellement dans un autre contexte.

Deux événements récents illustrent peut-être à quel point le Sénat s'est éloigné de sa mission initiale. J'aimerais d'abord rappeler aux députés, et aux nouveaux venus en particulier, que dans le cadre de la 29e législature, le ministre de la Justice (M. Lang) a présenté l'hiver dernier un bill communément appelé bill sur l'écoute électronique. Le bill fit l'objet d'amendements en comité, et ces amendements firent l'objet d'un vote à la Chambre des communes: certains furent adoptés et d'autres non. Puis le bill tel qu'amendé fut adopté en 3e lecture et renvoyé au Sénat.

Un de ces amendements ne plaisait pas au ministre de la Justice. On doit se rappeler qu'il avait été adopté par le majorité des députés ici réunis. Le Sénat, alors davantage soucieux de ses affiliations partisanes que de son devoir, tenta d'amender à nouveau le bill en vue de subordonner la volonté des communes à celle du ministre. L'amendement du Sénat reçut l'accueil qu'il méritait. Le bill fut adopté conformément aux désirs des représentants élus du peuple et non à ceux des membres nommés au Sénat qui voulaient ainsi exprimer leur éternelle gratitude au gouvernement.

Le second événement délétère mettant en cause le Sénat réside dans l'utilisation qu'en fit le parti libéral au cours de la dernière campagne électorale. Nous sommes devenus habitués aux nominations que font au Sénat les premiers ministres successifs et qui ont une fort relent, peut-être irrésistible, de récompense politique, de paiement pour services rendus. Dernièrement, une nouvelle tendance s'est manifestée. Certains sénateurs n'entretiennent plus de prétention d'impartialité et considèrent qu'il est de leur devoir d'appuyer le parti qui les a nommés, jusqu'à ce que la mort vienne les séparer.

● (1600)

J'aimerais donner lecture de quelques notes concernant certains des sénateurs dont je parle. Le bureau principal de la campagne nationale du parti libéral avait désigné le sénateur Keith Davey comme vice-président de la campagne. Au sujet du sénateur Davey, j'aimerais lire un passage d'un article paru dans le *Toronto Star* du 19 juin 1974. Il se lit comme suit:

> Les dirigeants fédéraux chargés de préparer les annonces du gouvernement au cours de la campagne qui a précédé l'élection du 8 juillet, ont reçu l'ordre de faire approuver toutes les déclarations par le coprésident de la campagne libérale, le sénateur Keith Davey . . .
>
> A cette fin, une note de service signée de Joyce Fairbairn, adjoint législatif du premier ministre M. Trudeau, a été envoyée à tous les adjoints administratifs auprès des ministres. Cependant, la note a également été diffusée dans tous les ministères du gouvernement.
>
> Le but de cette vérification est de s'assurer que toutes les annonces «recevront le maximum de publicité grâce à une présentation et synchronisation avantageuses», dit le mémoire.
>
> Les déclarations et les annonces émanant des ministres seront transmises au cabinet du premier ministre «au moins une semaine avant la publication».
>
> «Le sénateur Keith Davey jugera alors du moment propice aux meilleurs résultats», dit le mémoire.
>
> «Les annonces ne seront pas censées être publiées tant qu'il n'aura pas rendu sa décision». Le mot «pas» est souligné.

Quel rapport peut-il y avoir entre une activité de ce genre et le but primordial du Sénat, qui est d'étudier la législation avec réflexion et modération et de représenter les régions pour lesquelles les sénateurs sont nommés? Il n'y en a aucun. C'est ce genre d'activité qui a discrédité le Sénat.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Je poursuis la liste de la direction nationale des campagnes électorales du parti libéral. Le sénateur Gildas Molgat y figure comme président du parti libéral, le sénateur R. J. Perrault comme président de la Colombie-Britannique, le sénateur Earl Hastings comme président de l'Alberta, le sénateur Jean-Pierre Côté est président de la section québecoise et le sénateur Lorne Bonnell, président de l'Île-du-Prince-Édouard. Au nombre de ceux qui prennent une part active se trouvent John Aird, de Toronto, Sidney Buckwold, de Saskatoon, Douglas Everett, de Winnipeg, Louis-Philippe Gélinas et Louis Giguère, de Montréal, Harry Hays, de Calgary, Dan Riley, de Saint-Jean, Irvine Barrow, d'Halifax et George van Roggen, de Vancouver. Ce groupe a fait davantage pour discréditer le Sénat et mésinterpréter son rôle que tout autre groupe dans le passé immédiat.

Il est assez évident que le premier ministre a entrepris de réformer le Sénat. Il préfère de beaucoup que ce soit le contribuable canadien qui finance l'activité de son parti plutôt que les coffres de ce dernier. Permettez-moi de lire du hansard du Sénat l'opinion que le sénateur Godfrey y donne de son rôle. Voici le passage:

> Je suis depuis l'automne de 1968 président des comités financier et du trésor du parti libéral du Canada, et à ce titre, j'ai la charge générale de collecter les fonds du parti libéral fédéral, pour financer non seulement les campagnes électorales mais aussi son activité dans l'intervalle.

Le Sénat a besoin de réforme, rien n'est plus clair. Il faut à tout prix intervenir à bref délai, sinon il sera trop tard.

Je m'empresse de préciser qu'il existe diverses catégories de sénateurs. Il y a celle que je viens de mentionner, et il y a l'autre, celle de ceux qui rehaussent de leur présence la Chambre haute et la politique canadienne. Je connais mal les personnalités du Sénat et leurs réalisations, mais je dois dire que depuis mon entrée récente dans la politique fédérale j'ai remarqué le sénateur Cameron, le sénateur David Croll, le sénateur Forsey, le sénateur Goldenburg, le sénateur Grosart, le sénateur Lamontagne, le sénateur Manning, le sénateur O'Leary, le sénateur Bélisle et le sénateur Yuzyk.

Ces messieurs ne considèrent pas le Sénat comme une arène où l'on peut étaler son appartenance de toujours à un parti ou à l'autre. Ils envisagent leur mission en hommes réfléchis, dans une optique nationale. C'est à cause uniquement de l'action de ces sénateurs que je crois à la nécessité de réformer la Chambre haute, plutôt que d'opter pour la voie indiquée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). C'est à cause de l'action de la seconde catégorie de sénateurs que je me suis donné le mal d'établir les deux bills C-207 et C-261.

Le second prévoit un mode nouveau de désignation des sénateurs, en fonction du nombre des sièges détenus par chaque parti à la Chambre des communes le 1er janvier de chaque année. Les vacances pourraient alors être réparties proportionnellement entre les partis et comblées enfin par les chefs de partis. C'est le gouverneur général qui pourrait annoncer les nominations. Cela signifie que la composition du Sénat serait jusqu'à un certain point conforme aux désirs que les Canadiens expriment tous les quatre ans au moment des élections.

Le bill C-207, celui dont nous soyons saisis aujourd'hui, traite de la durée du mandat des sénateurs. J'avais inscrit deux bills analogues il y a un an, mais le tirage ne m'a pas favorisé. Voilà pourquoi ils n'ont pas été présentés. Les ayant de nouveau inscrits, je n'ai pu qu'en présenter un seul jusqu'à maintenant.

Les mots importants du bill C-207 sont les suivants:

Un sénateur qui est nommé au Sénat après l'entrée en vigueur du présent paragraphe . . .

Cela exclut évidemment tous les sénateurs actuels.

. . . occupe sa place au Sénat, sous réserve de la présente loi, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de soixante-quinze ans ou pendant une période ne dépassant pas dix ans, selon la première éventualité.

Ce n'est pas par hasard que le bill parle d'une période de «dix ans». L'an dernier, le bill parlait d'une période de quinze ans, mais cette année, le 2 octobre, le premier ministre du Canada a déclaré qu'il songeait à deux réformes concernant le Sénat:

Premièrement, il conviendrait de limiter la durée du terme sénatorial à un nombre donné d'années, sept, par exemple, avec possibilité de nommer de nouveau des sénateurs lorsqu'ils ont bien mérité du pays.

Il est le premier ministre et je ne suis qu'un député ordinaire, aussi ai-je cru que je pourrais faire la moitié du chemin en abaissant cette période de quinze à dix et qu'il pourrait faire de même en portant cette période de sept à dix ans.

Nos vis-à-vis conviendront, j'en suis sûr, que le bill répond assez bien aux désirs du premier ministre et j'espère qu'ils l'adopteront donc rapidement plus tard cet après-midi pour le renvoyer au comité.

Quant à la dernière partie de la phrase du premier ministre dans laquelle il dit vouloir pouvoir confier un deuxième mandat aux sénateurs qui ont bien servi le pays, je dirais qu'en autorisant le premier ministre à le faire on détruirait la raison d'être des rapports du Sénat. Les gens se demanderaient: quels résultats le sénateur Untel a-t-il remporté aux dernières élections? S'il n'a pas fait tout son possible, il ne serait pas nommé de nouveau; s'il a travaillé ferme, il le serait. C'est placer le Sénat encore plus à la merci du parti au pouvoir.

Je ne veux pas dire que les partis diffèrent à ce point entre eux à cet égard. L'ennui par certains côtés c'est qu'un parti a occupé le pouvoir une bonne partie du temps ces dernières années au Canada. Nous ne sommes pas tous saints d'une part et pécheurs de l'autre. La différence tient, à mon avis, au pouvoir législatif conféré au parti au pouvoir, ou à celui qui provisoirement constitue le gouvernement, qui permettent d'abuser du Parlement par ces nominations et les services demandés des sénateurs.

[M. McKinnon.]

● (1610)

Permettez-moi enfin de citer le hansard du Sénat du mardi 13 mars 1973. Je citerai les remarques du sénateur Croll qui proposait une réforme du Sénat en 12 points. Je vous recommande la lecture des discours consignés au hansard du Sénat; on y trouve immanquablement des discours extraordinairement brillants, bien construits et bien documentés. Je vous garantis qu'il est plus facile de lire un discours bien construit que d'en faire un.

Le sénateur Croll a proposé un programme de réforme du Sénat en 12 points pour les années 70. Il proposait, à la page 322, de ramener à un veto suspensif le droit de veto absolu que possède actuellement le Sénat. Je suis enchanté que le premier ministre se soit déclaré d'accord avec le sénateur lors de son discours du 2 octobre, que j'ai cité.

Je ne suis pas d'accord avec la répartition des sénateurs que propose le sénateur Croll. Là encore, il propose la nomination d'un trop grand nombre de sénateurs de ce côté-ci du Canada et brime l'Ouest, en particulier la Colombie-Britannique.

Le troisième point doit être rapproché du quatrième. Le sénateur Croll propose que les membres d'un parti politique ne constituent jamais plus des deux tiers de l'effectif du Sénat et que la constitution du Canada soit modifiée le plus tôt possible en ce sens.

Le sénateur Croll poursuit en ces termes:

Le Sénat est trop bien représenté d'un côté au détriment de l'autre, et ce n'est bon ni pour le Sénat ni pour la démocratie . . . Une bonne opposition fait un bon gouvernement.

Le point suivant est rédigé en ces termes:

Le leader du gouvernement au Sénat ne doit pas être membre du cabinet.

Il doit être des nôtres. Sinon, il est temps que nous coupions le cordon ombilical avec la Chambre des communes.

Le sénateur conclut par ces mots:

Il ne reste à mon avis, que deux possibilités: la réforme du Sénat ou l'abolition du Sénat. Sans la réforme, point de salut, c'est la cas de le dire.

Je suis entièrement d'accord avec ce que le sénateur Croll a déclaré dans son magnifique discours.

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame l'Orateur, c'est la première occasion que j'ai de m'adresser à la Chambre. C'est pourquoi j'aimerais vous féliciter officiellement de votre nomination. Je sais que, dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis le début de la présente législature, vous-même et vos collègues, vous êtes distingués dans l'exercice de vos fonctions.

Je suis heureux de participer aujourd'hui à ce débat très sérieux sur le bill C-207, proposé par le député de Victoria (M. KcKinnon) et visant à limiter à 10 ans la durée du mandat des sénateurs. Je suis entièrement d'accord avec ce que le député a dit à la Chambre concernant le besoin d'une révision générale des fonctions du Sénat. En fait, j'admets également qu'une certaine limitation de la durée du mandat des sénateurs est souhaitable, sinon absolument nécessaire, pour que le Sénat joue un rôle dans le système politique du Canada à l'époque complexe et technique qu'est la nôtre.

Cependant, le besoin de réforme du Sénat est si profond que le bill à l'étude n'est rien de plus qu'un cataplasme sur une jambe de bois; il n'apporte pas vraiment de solution au problème. C'est pourquoi je ne puis appuyer le député sur ce point.

Je pense qu'il nous faudra peut-être deux bills pour modifier la composition du Sénat. Avant de parler de la limitation à 10 ans de la durée du mandat des sénateurs, nous devrions examiner les critères de leur nomination et leur rôle dans le processus parlementaire. C'est pourquoi je me propose, dans le court temps donc je dispose, d'examiner les tenants et les aboutissants de la réforme du Sénat et les solutions qui peuvent être apportées de nos jours à ce problème.

Je rappelle à mon honorable collègue qu'à peine l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avait-il franchi l'étape expérimentale que la Chambre des communes était convoquée en 1874 pour envisager l'opportunité de modifier la constitution du Sénat. La Chambre était invitée à adopter une résolution signalant que le mode de nomination des sénateurs était incompatible avec le principe fédéral et recommandant que la constitution soit modifiée de façon à conférer à chaque province le pouvoir ne nommer ses propres sénateurs. Le débat sur cette résolution a été ajourné sans qu'aucune mesure ne soit prise.

Quelques années plus, le sujet était remis à l'ordre du jour; en effet, le député de la circonscription de Perth à l'époque proposait d'abolir le mandat à vie des sénateurs, de fixer l'âge limite de la retraite obligatoire des sénateurs, et de limiter «le mandat de tout sénateur à une durée légale de trois législature». Cette motion, une fois débattue, était retirée. En janvier 1908, le même député demandait «de fixer l'âge de la retraite, ou de raccourcir la durée du mandat des futurs sénateurs». Encore une fois, le débat a été ajourné sans qu'aucune mesure ne soit prise.

En 1909, sir Richard Scott élaborait un vaste projet de réforme du Sénat qui comprenait notamment l'idée «que les sénateurs devraient être élus ou nommés pour un mandat d'au plus sept ans». D'où il ressort que le présent débat sur la durée du mandat des sénateurs, débat qui porte souvent sur l'opportunité d'élire ou de désigner les sénateurs, n'est pas une initiative nouvelle.

A l'époque de la Confédération, le Canada avait estimé que le système de nomination au Sénat convenait le mieux aux relations qui allaient s'établir entre les provinces et le gouvernement central. On écarta l'idée de tenir des élections en soutenant que le gouvernement ne devrait rendre compte qu'à la Chambre des communes, seul organisme représentant directement le peuple.

Les pères de la Confédération trouvaient de réels avantages au régime de nomination. Judicieusement choisis dans un véritable esprit de gouvernement responsable, ils considéraient qu'un Sénat composé de membres nommés constituerait le rempart le plus solide de la constitution et le gardien le plus impartial de la vraie démocratie. Il ne montrerait aucune des faiblesses héréditaires de la Chambre des lors et ne serait pas animé par l'esprit de parti que manifeste une chambre élue. Il pourrait recruter les services de spécialistes dans tous les domaines. S'il devait, pour mener à bien son travail, faire appel aux meilleurs experts dans toutes les branches—pour l'élaboration de lois visant à mettre en valeur les ressources naturelles du pays, à protéger la santé de la population, à accroître le commerce et l'industrie ou à élargir les horizons du secteur de la citoyenneté—il les aurait à sa disposition.

Depuis les années 20, aucun gouvernement fédéral n'a tenté de modifier soit les pouvoirs, soit la composition du Sénat. Cependant, dans les propositions du gouvernement présentées à la conférence constitutionnelle de février 1969, le premier ministre (M. Trudeau) a ajouté la réforme du Sénat à son plan de révision de la constitution fédérale. Ce plan proposait de reconstituer le Sénat de manière à lui permettre de jouer un rôle plus conforme au caractère fédéral du pays.

On a entre autres choses proposé que les sénateurs soient choisis en partie par les provinces et que leur mandat soit réduit, peut-être à six ans. On a également proposé que le Sénat soit doté de pouvoirs spéciaux comme le droit d'appuyer les nominations à la Cour suprême et d'assumer une tâche législative spéciale concernant les langues officielles, les droits de l'homme, les relations internationales et d'autres questions. Si quelques-unes de ces idées ont été écartées, la question du mandat fixe est toujours à l'ordre du jour comme il est ressorti des propos du premier ministre au cours du débat sur le discours du trône de la présente session.

Quand les Pères de la confédération ont décidé de nommer à vie les sénateurs, ils espéraient que cela favoriserait l'indépendance du Sénat; et si tel a pu être le cas, cela a aussi eu pour résultat d'abaisser le prestige des sénateurs aux yeux du grand public qui s'est habitué à les prendre pour une classe privilégiée de vieux rentiers. Nous savons tous que cela est faux. En 1965, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été modifié, et il est stipulé que désormais les sénateurs doivent prendre leur retraite à l'âge de 75 ans. En passant, il est intéressant de noter que depuis cette modification les sénateurs ne passent plus qu'une moyenne de huit ans au Sénat depuis 1971 tandis qu'ils y passaient seize ans en moyenne au début des années 60.

On a souvent préconisé aussi que les sénateurs soient nommés pour une période de six, huit ou même dix ans comme le propose le bill à l'étude. On prétend que, si on en changeait plus souvent les membres, cela intensifierait leur activité sans cependant renforcer le Sénat vis-à-vis de la Chambre des communes. Cette modification favoriserait aussi l'accès au Sénat d'hommes nouveaux et aux idées plus modernes, mais peut-être plus important encore, cela voudrait dire que tout changement de pouvoir à la Chambre des communes trouverait son écho beaucoup plus vite au Sénat. Ce serait beaucoup plus logique que la formule actuelle qui permet à un parti qui a été au pouvoir pendant longtemps de continuer de garder sa majorité au Sénat longtemps après qu'il a perdu le pouvoir à la Chambre.

C'est là un point crucial. Depuis quelques années le respect du public pour le rôle légitime du Sénat dans le processus parlementaire s'effrite peu à peu puisque nous, membres du parti libéral, avons chaque fois été choisis par les Canadiens pour gouverner le pays. C'est une responsabilité dont ils hésitent à charger, pour des raisons que je considère valables, l'opposition loyale de Sa Majesté.

Le rapport actuel de sénateurs libéraux à ceux des autres partis approche dangereusement du point où le Sénat aura perdu toute utilité. De là l'offre sincère du premier ministre de nommer des sénateurs représentant les autres partis.;

Réforme du Sénat

● (1620)

Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, il est très difficile de se limiter à l'objet précis de ce bill sans aborder toute la question de la réforme du Sénat. Une simple diminution de la durée du mandat des Sénateurs ne répond en rien aux critiques des néo-démocrates; il aurait fallu permettre à bon nombre d'anciens membres de ce parti de poursuivre au Sénat leur contribution tangible au régime politique du Canada une fois terminées leurs années de service à la Chambre des communes.

Je pense à plusieurs anciens députés néo-démocrates qui méritent de se faire entendre publiquement, privilège qu'on accorde aux membres de la Chambre rouge. A vrai dire, je trouve que certains membres actuels de ce parti rendraient tout autant de services à l'autre endroit.

J'aimerais rappeler au député de Victoria qu'au cours du débat sur l'Adresse, le premier ministre a laissé entendre que la durée des nominations au Sénat devrait être limitée à un certain nombre d'années, sept par exemple, avec la possibilité de nommer les sénateurs pour un nouveau mandat «lorsqu'ils auraient bien servi le pays».

Bien que la plupart des journaux aient appuyé le désir du premier ministre de réformer le Sénat, cette idée a soulevé de nombreuses controverses. Par exemple, le *Star* de Toronto a souligné que la plus grande valeur du Sénat réside dans le fait qu'il compte un certain nombre d'hommes remarquables sans trop de liens avec les partis, qui n'ont pas peur d'exprimer leurs vues sur les affaires du pays et de critiquer le gouvernement. Je cite le *Star* de Toronto du 18 octobre:

L'idée d'un mandat renouvelable de sept ans a ceci de dangereux que le premier ministre de l'heure serait fortement tenté de laisser tomber les sénateurs à l'esprit indépendant et les trouble-fête lorsque leur mandat serait expiré et de renouveler seulement celui des hommes de main du parti qui auraient bien servi ce dernier, sinon le pays. Les autres sénateurs, eux, seraient avertis de ne pas trop faire de bruit s'ils voulaient que leur mandat soit renouvelé.

Le *Star* de Toronto devrait savoir depuis le temps que les libéraux n'ont jamais l'esprit de parti à ce point et je doute que nous ayons jamais nommé quelqu'un, pour employer son expression injurieuse, qui soit un «homme de main». Nous avons plutôt nommé des personnes qui ont contribué à la structure politique et sociale de la société canadienne.

Je fais une digression pour commenter certains propos du député de Victoria. Je regrette que le vœu du député soit que les sénateurs, une fois nommés, disparaissent dans la riche splendeur de la Chambre rouge. Je crois qu'on attend des sénateurs qu'ils prennent pleinement part au processus politique. Les campagnes électorales, à mon sens, font partie de ce processus.

Je ne puis que conclure que les propos désobligeants du député à l'égard de certains sénateurs lui sont inspirés par l'envie et qu'il exprime peut-être son mécontentement du rôle restreint que jouent les sénateurs conservateurs au sein de leur caucus et de leur parti. Je n'en suis pas certain cependant.

La plupart des sénateurs sont nommés par partisannerie et je crois bien qu'ils continuent leurs activités partisanes. Je rappellerai au député que les sénateurs sont membres du Parlement au même titre que les députés de la Chambre des communes. On n'a pas manqué de nous le rappeler dernièrement lors d'un caucus.

Maintenant que nous avons brièvement brossé certains arguments théoriques pour et contre la limite du mandat des sénateurs, il est peut-être nécessaire d'étudier certains problèmes pratiques qui se posent lorsqu'on veut apporter

[M. Collenette.]

des changements à la situation actuelle. La méthode de nomination des sénateurs est prévue par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, en plus de 100 ans, le seul changement d'importance concernant le Sénat a été la réforme de 1965 prévoyant la retraite obligatoire à l'âge de 75 ans.

Malgré ce changement, il reste qu'une réforme efficace du Sénat n'est pas une tâche facile et que le Sénat ne peut pas être réformé sans son consentement. Il importe donc de savoir si le Sénat approuverait l'idée de limiter la durée du mandat des sénateurs. Le premier ministre en a parlé avec le leader du gouvernement au Sénat et lui a fait part de son désir de voir certains progrès dans ce domaine.

Il n'y a que deux ans, cependant, qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre a entrepris une étude approfondie de la constitution. Le comité était composé de 11 sénateurs représentant les deux partis et il a étudié en détail la question des nominations et de la représentation au Sénat. Entre autres choses, il a recommandé une nouvelle répartition des sièges, en gardant 24 sièges pour l'Ontario et le Québec, mais en en accordant 12 à chacune des provinces de la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et du Manitoba, 10 au Nouveau-Brunswick et autant à la Nouvelle-Écosse, 6 à Terre-Neuve, 4 à l'Île-du-Prince-Édouard, 2 au Yukon et 2 aux Territoires du Nord-Ouest, soit un total de 130 sièges.

Ce comité a également recommandé que les sénateurs continuent à être nommés par le gouvernement fédéral, mais que la moitié des sénateurs de chaque province ou territoire soient choisis parmi une liste dressée par le gouvernement provincial ou territorial compétent. Il n'a toutefois pas recommandé de mandat d'une durée fixe pour les sénateurs, se contentant de conclure que l'âge de la retraite obligatoire devrait être abaissé à 70 ans et qu'à leur retraite, les sénateurs devraient conserver le droit à leur titre et à leur préséance, ainsi que la possibilité de prendre part aux travaux du Sénat ou de ses comités tout en perdant le droit de vote ainsi que l'indemnité de sénateur.

Puisque ce document récent, approuvé par un certain nombre de sénateurs, n'a pas proposé de mandat d'une durée fixe, on peut se demander à juste titre si cette idée serait acceptée par le Sénat. Dans la négative, tous les arguments théoriques pour ou contre l'idée deviennent inutiles et la question de la réforme du Sénat sera remise à plus tard encore une fois.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député de Victoria (M. McKinnon) a exprimé le vœu que le bill soit lu pour la deuxième fois cet après-midi et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. C'est un brave homme et je ne voudrais pas le décevoir, mais je pense que rien ne pourrait faire perdre plus de temps au comité que d'avoir à étudier ce bill.

Cela ne veut pas dire, malgré mon opposition bien connue au maintien du Sénat, que l'on peut mettre fin définitivement à toute discussion sur la réforme du Sénat. J'estime cependant que cette proposition ne vaut tout simplement pas la peine que le comité s'y arrête. Je la trouve tout aussi inutile que celle du premier ministre (M. Trudeau) de nommer les sénateurs pour sept ans, avec possibilité d'un nouveau mandat.

Le bill à l'étude ne touche pas au fond du problème, qui est de savoir si le Sénat est souhaitable et utile dans notre institution parlementaire. Il nous apparaît de plus en plus que ces menées ne correspondent pas aux principes d'une démocratie. S'il n'y a pas moyen de nous présenter des propositions de réforme plus éloquentes et plus utiles que celles du représentant de Victoria et du premier ministre, je m'en tiens à mon idée: abolissons le Sénat.

J'aime à entendre le député de Victoria nous parler des fonctions du Sénat. Elles consistent, selon lui, en un second examen objectif des mesures législatives adoptées par la Chambre des communes. Je ne puis entendre pareille chose sans sourciller. On laisse entendre que notre examen à la Chambre n'est pas objectif. Je n'admets pas cela. De toute façon, je me demande d'où est venue cette idée, monsieur l'Orateur. Il n'en est pas question dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Je suis certain que le passage que je vais citer de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a déjà été consigné au hansard, mais pas depuis longtemps. Comme on parle de la raison d'être du Sénat, peut-être serait-il bon de se rappeler l'intention des Pères de la Confédération.

● (1630)

L'article 23 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique se lit comme suit:

Les qualifications d'un sénateur seront comme suit:

1. Il devra être âgé de trente ans révolus.

Je suppose que c'était raisonnable il y a un siècle, mais c'est certainement injuste envers les jeunes qui se croiraient bien importants aujourd'hui; ils ont le droit de voter à 18 ans et le droit d'entrer à la Chambre à 18 ans. De toute façon, c'est là une des qualifications d'un sénateur. Il faut être un vieux de trente ans.

Vous noterez également que l'Acte ne dit que «Il». Le comité judiciaire du Conseil privé a dû jadis statuer que pour ce qui était de l'accession au Sénat, une femme était une personne. Ce fut là une décision historique du comité judiciaire du Conseil privé et je crois qu'il est intéressant de noter qu'il a déjà été question dans l'histoire du Sénat de savoir si les personnes pouvant être nommées à cet endroit ne devaient être que des hommes ou si elles pouvaient aussi être des femmes. Je poursuis. Voici la suite de l'article:

2. Il devra être sujet-né de la Reine . . .

J'ai toujours aimé cette expression et je me suis toujours demandé ce qu'on aurait pu vouloir dire par «sujet-non-né».

. . . ou sujet de la Reine naturalisé par acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature de l'une des provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Écosse, ou du Nouveau-Brunswick, avant l'union, ou du Parlement du Canada, après l'union.

Ma foi, ce sont des qualifications qui n'ont rien de particulier. Voyons ensuite le paragraphe 3:

Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou tenements tenus en franc et commun socage . . .

J'ai demandé à mes savants amis de mon entourage ce que cela signifiait, et ils ne le savent pas plus que moi. De toute façon, c'est le mot: socage.

. . . ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, de terres ou tenements tenus en franc-alleu ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés;

Ma foi, si vous postulez un emploi à l'autre endroit, il faut vraiment lire les petits caractères.

4. Ses propriétés mobilières et immobilières devront valoir, somme toute, quatre mille piastres, en sus de toutes ses dettes et obligations;

Si le député de Don Valley (M. Gillies) voulait présenter une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il craint tellement l'inflation, qu'il ne songerait guère, j'en suis certain, à laisser dans le texte le chiffre de $4,000, comme condition suffisante pour entrer à l'autre endroit.

M. Gillies: C'est beaucoup trop bas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député dit que ce montant est beaucoup trop bas. Voudrait-il qu'il soit fixé à $40,000, ou à $400,000? A mon avis, toute considération d'ordre pécuniaire constitue une violation de la notion fondamentale de démocratie.

5. Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé;

6. En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

J'ai parcouru l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et n'ai trouvé aucune autre condition d'éligibilité. Je ne vois aucune allusion à l'intelligence, l'aptitude, la formation ni même à la sobriété. Il suffit d'avoir trente ans révolus, d'être sujet britannique et d'être propriétaire foncier.

M. Gillies: Et d'être un bon militant du parti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Don Valley a ajouté «et d'être un bon militant du parti». Ce n'est pas écrit dans la loi, mais c'est certainement ce qui se produit depuis au moins 100 ans. Le bill à l'étude propose la limitation du mandat de sénateur. Je rappellerai au parrain du bill que l'AANB prévoit déjà la vacance des sièges de sénateur. Ces dispositions figurent à l'article 31:

Le siège d'un sénateur deviendra également vacant dans chacun des cas ci-après:

(1) Si ce sénateur manque d'assister aux séances du Sénat durant deux sessions consécutives;

Ma foi, ces honorables messieurs réussissent à se faire nommer, donc cette règle ne s'applique vraiment pas très souvent.

(2) S'il prête un serment ou fait une déclaration ou un acte recognitif d'allégeance, d'obéissance ou de fidélité à une puissance étrangère, ou s'il accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen ou lui permet de réclamer les droits et les avantages de sujet ou de citoyen d'une puissance étrangère;

(3) S'il est déclaré insolvable ou en faillite, s'il réclame les bénéfices d'une loi concernant les débiteurs insolvables ou s'il se rend coupable de concussion;

J'ignore qu'elle signification pourrait avoir ce dernier mot. Quoi qu'il en soit, ils commencent par une majuscule dans la version anglaise de la loi.

(4) S'il est déclaré coupable de trahison, de félonie ou d'un crime infamant;

Qui définira ce qui est infamant? J'estime qu'il y a des gens qui se sont rendus coupables de choses que je tiens pour infamantes et pour lesquelles d'autres pourraient songer à leur accorder des décorations.

(5) S'il cesse de posséder la qualification reposant sur la propriété ou le domicile; mais un sénateur ne sera pas réputé avoir perdu la qualification reposant sur le domicile par le seul fait de sa résidence au siège du gouvernement du Canada pendant qu'il occupe sous ce gouvernement une charge qui y exige sa présence.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne renferme vraiment rien d'autre relativement aux titres et qualités du sénateur. Il ne mentionne pas qu'il a dû fréquenter l'école, être titulaire d'un diplôme universitaire, ou détenir une carte de compétence. Le sénateur doit avoir au moins 30 ans révolus, être bon citoyen, ne jamais s'être rendu coupable de concussion, et posséder certains biens.

Les sénateurs ne sont pas libres d'agir à leur guise. La plus importante des choses qui leur sont interdites, c'est de présenter au Sénat un bill préconisant des engagements de dépenses ou prévoyant l'imposition d'une taxe. D'autre part, les honorables sénateurs peuvent modifier tous les bills que nous leur envoyons, sauf les bills de subsides; ils doivent soit les accepter en bloc, soit les rejeter de même.

Je trouve ces considérations sur l'autre endroit intéressantes, mais on cherche en vain le mandat dont on parle souvent, soit que les sénateurs sont nommés pour faire, dans la modération, le ré-examen de tout ce qui vient des Communes. Je recommande donc au député de Victoria (M. McKinnon) de ne pas pousser trop loin sa conviction que le Sénat ne remplit pas le rôle pour lequel il a été créé, avant qu'il puisse produire le document qui, d'après lui, définit ce rôle et dont l'absence a permis à l'autre endroit de suivre la pente naturelle pour un organisme composé de personnes nommées par le gouvernement au pouvoir.

Il arrive que durant la plus grande partie du siècle, les libéraux ont détenu le pouvoir et ils ont comblé toutes les vacances en nommant des gens à eux. Si l'inverse s'était produit et que les conservateurs avaient été au pouvoir, il n'y aurait pas eu tellement de différence dans la façon d'agir des sénateurs conservateurs.

M. Gillies: Ils auraient plus de modération.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils auraient plus de modération dit le député. Le commentaire vient de lui et non de moi. De toute façon, comme je l'ai souvent dit, j'ai de l'estime pour bien des sénateurs. J'en connais un bon nombre personnellement. Somme toute, je suis au Parlement depuis plus longtemps que la plupart d'entre eux. Je les connais et j'ai de l'estime pour les 25 ou 30 d'entre eux qui se sont bien acquittés de leurs fonctions. Mais il me semble que tout l'ensemble, décrit comme on l'a fait en 1867, ne convient pas à une démocratie moderne, où le Parlement est censé être comptable à la population.

● (1640)

A plusieurs reprises, j'ai dit que nous, de la Chambre des Communes, pouvions commettre des erreurs et le faisions effectivement. Mais quand cela se produit, nous devons en répondre devant le peuple qui nous a envoyés ici tout comme nous le faisons pour des choses faites correctement. A l'autre endroit, qu'ils agissent bien, qu'ils agissent mal ou ne fassent rien du tout, les sénateurs ne sont comptables à personne. Même pas au premier ministre qui en a recommandé la nomination le premier.

C'est pourquoi, madame l'Orateur, il convient pour un Parlement moderne du vingtième siècle de prouver que nous croyons en la démocratie et que nous voulons que les législateurs soient élus et comptables au peuple canadien.

D'habitude, quand je discute avec des étudiants et que le mot vient sur le tapis, on dit que les législateurs doivent être élus et quelqu'un demande: «Pourquoi ne pas avoir un Sénat électif?» Et je réponds qu'il vaut mieux ne rien faire plutôt que d'en arriver là. Nous avons déjà suffisamment de conflits, entre partis à la Chambre des communes, entre l'exécutif et députés des dernières banquettes, entre Ottawa et provinces. S'il nous fallait faire surgir un conflit entre deux Chambres disposant chacune d'une autorité à affirmer, les rouages de l'État tourneraient encore plus lentement. Donc, s'il est impossible de se débarrasser du Sénat, n'y touchons pas.

Dans la situation où il se trouve, leurs Honneurs comprennent qu'ils n'ont qu'une autorité limitée. Le député de Victoria a fait valoir qu'au cours de la dernière législature, le Sénat a fait opposition à un article d'un bill que nous lui avions envoyé. Le député a expliqué les raisons qui, selon lui avaient motivé ce geste. Mais en tout cas, les sénateurs ont compris que, dès lors que les Communes eurent confirmé un vote antérieur, ils étaient impuissants.

Je le répète, s'il est impossible de se débarrasser de l'autre endroit, je crois qu'il faut le conserver tel qu'il est actuellement, alors que les sénateurs disent ce qu'ils ont sur le cœur de temps à autre, sans pour autant chercher à enrayer l'appareil démocratique.

Redisons brièvement que certains comités sénatoriaux font du bon travail. Ils ont déposé des rapports représentant des longues et minutieuses études, et certaines de leurs recommandations se sont révélées extrêmement utiles. Mais ce n'est pas parce que 25 ou 30 personnes font du bon travail, lorsqu'on leur confie une mission, qu'il faut continuer à en rémunérer 102. Et non seulement à les rémunérer, mais à leur laisser en théorie le pouvoir de bloquer par voie de veto les décisions des représentants élus.

Donc, madame l'Orateur, je ne puis revenir sur cette opinion pas plus qu'un bon conservateur d'autrefois. J'estime qu'en cette seconde moitié du XXe siècle, il faut être démocratique à 100 p. 100, et que le Parlement ne doit être constitué que de représentants élus du peuple. C'est dire qu'il faut se débarrasser du Sénat. Et j'estime que c'est perdre son temps que de chercher à le réformer.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Madame l'Orateur, je commencerai par vous féliciter de votre accession à ce poste et de la façon dont vous vous acquittez de votre tâche et je vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

J'ai écouté avec délice le champion du status quo, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il lit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de la même façon que, dit-on, le sénateur Huey Long lisait des recettes au Sénat quand il faisait de l'obstruction systématique. Je ne montrerai pas de préférence pour l'un ou l'autre de ces sujets de lecture, mais je dois dire que je préfère le député de Winnipeg-Nord-Centre au sénateur Long.

Je ne voudrais pas que le député libéral qui est assis je ne sais plus où, car je n'ai pas mon plan sous les yeux, me prenne pour un trouble-fête; ce n'est pas du tout le cas. Mes propres collègues doivent savoir que je ne révèle aucun conflit d'intérêt ou que je n'anticipe aucune situation qui semble ne jamais devoir se produire. Mais je dois dire au député de Winnipeg-Nord-Centre que j'appuierai sa nomination au Sénat quand j'aurai 74 ans et demi. A ce moment-là, je me rendrai et je l'appuierai, mais comme je n'ai que 55 ans, comme le premier ministre (M. Trudeau), nous devons, peut-être un peut à contre-cœur, laisser place à l'espoir, sinon éternellement, du moins de temps à autre.

La proposition porte peut-être sur le plus vieux sujet de débat public. En 1893, bien avant ma naissance ou celle du motionnaire, ou même celle du député de Winnipeg-Nord-Centre, il y eut à Ottawa une grande assemblée politique, la première assemblée nationale de notre histoire. Le parti libéral réuni fut saisi d'une résolution réclamant la réforme du Sénat. Je répète que cela se passait en 1893 et il n'y a pas eu de réforme importante depuis.

On a réalisé un grand progrès il y a quelques années en interdisant aux personnes nommées au Sénat d'y rester passé l'âge de 75 ans, ce qui a considérablement modifié les choses à l'autre endroit. Nous avons lu l'histoire du sénateur qui a prononcé deux discours dans toute sa carrière. A son arrivée, il nia avoir été nommé par favoritisme. Il fit le second discours pour remercier ses collègues qui lui avaient offert une toile à son centième anniversaire de naissance; 35 ans se sont écoulés entre les deux discours. On le considérait tout de même comme un homme très bien qui, s'il ne prenait jamais la parole, votait toujours en faveur du parti chaque fois que le timbre se faisait entendre au Sénat.

Aussi, on se moque parfois du Sénat, madame l'Orateur. Dawson parle à la pge 314 de l'impossibilité de beaucoup modifier les choses; il cite Ulysse:

Oh oui! le sommeil est plus doux que le labeur dur,

La grève plus douce que la lutte contre l'océan, le vent, la vague et la rame;

Dormez, frères marins, nous n'errons plus à l'aventure.

Et ils cèdent à cette soif de tranquillité qui garde le corps sain et actif.

D'autre part, à mon avis le député de Winnipeg-Nord-Centre est un peu cynique quand il dit, ce qu'il fait souvent d'ailleurs, que l'apport de certains sénateurs ne suffit pas pour justifier l'existence du Sénat. Dans mes brèves 17 années ici—je suis arrivé à la Chambre bien après le député—le travail du comité sur la commission des Antilles du Commonwealth et du Canada, l'une des meilleures études jamais faites sur cette région très importante, ainsi que l'enquête sur la pauvreté m'ont vivement impressionné. De même, le Sénat a fait un excellent travail, d'ailleurs des plus utiles, dans le domaine des affaires extérieures. De fait, j'aimerais que le député de Winnipeg-Nord-Centre y soit nommé: il y serait un atout.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oh, je vous en prie! Jamais!

M. Macquarrie: Ils sont très désinvoltes lorsqu'il s'agit de procédure. Je vois déjà le député entrer au Sénat encadré des sénateurs Forsey et Argue pour renforcer le contingent NPD à l'autre endroit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au député?

M. Macquarrie: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A-t-il perdu tout espoir d'être recommandé pour un poste honorifique?

M. Macquarrie: Madame l'Orateur voilà ce qu'on appelle du chantage littéraire de la part du chancelier d'une université très distinguée. J'ai souvent pensé que si je ne pouvais devenir sénateur, je me contenterais peut-être d'un diplôme universitaire, d'un doctorat ès lettres ou quelque autre récompense du genre. J'accepte la suggestion de l'honorable représentant et je ne le relèguerai pas au Sénat. Ce sera peut-être le chef du NPD qui deviendra sénateur parce qu'il a mené une lutte ardue contre mon parti pendant la campagne électorale. Je l'ai entendu attaquer le chef de l'opposition (M. Stanfield) et, selon moi c'était la peur qui le poussait. Il pensait qu'il y aurait un gouvernement majoritaire et le NPD était en concubinage depuis si longtemps avec le parti Libéral qu'il ne pouvait supporter l'idée de se retrouver seul. Les néo-démocrates ne voulaient donc pas de gouvernement majoritaire et ce serait là leur récompense.

Pour ce qui est du bill, je tiens à féliciter le député de Victoria (M. McKinnon) d'avoir proposé une réforme qui, à mon avis, est très judicieuse. Je suis bien sincèrement de son avis; ni cette Chambre-là ni la nôtre ne peuvent tolérer constamment un manque de respect de la part du public. J'ai toujours pensé que personnellement, nous pouvons toujours nous faire à l'idée préconçue que les hommes politiques sont excentriques, mais au fond, il faut respecter l'institution en soi.

● (1650)

La réforme proposée par le député—et comme membre d'un parti partisan de la réforme, je l'accepte d'emblée mais ne suis pas de l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui appuie sans relâche le statu quo—est audacieuse et progressiste. J'appuie pleinement et de tout cœur le député de Victoria. Son initiative est excellente selon moi et je lui souhaite tout le succès possible.

Il est difficile d'en arriver dans une loi à ce que l'autre Chambre soit suffisamment différente pour en valoir la peine. Comme je l'ai dit il y a longtemps, si le Sénat n'est pas d'accord avec la Chambre, il est injuste et s'il est d'accord, il est inutile. Il faut donc trouver un moyen et je pense que le député est sur la bonne voie. Si on avait dix sénateurs par province, pour l'Île-du-Prince-Édouard, surtout, par exemple, le Sénat serait plus intéressant.

Avant de me rasseoir, car d'autres députés veulent prendre la parole, j'aimerais signaler que le premier ministre, involontairement j'en suis sûr, a trompé le pays et l'Île-du-Prince-Édouard en disant dans le débat sur l'Adresse qu'il avait parlé au sénateur Flynn et que chaque fois qu'un sénateur conservateur prendrait sa retraite, il le remplacerait par un conservateur. Je me souviens que le sénateur J. J. MacDonald de l'Île-du-Prince-Édouard, conservateur-progressiste a pris sa retraite en 1971 et qu'il a été remplacé par le sénateur Bonnell, un libéral. Le premier ministre a eu un trou de mémoire plutôt malheureux. C'est ce que j'ai pensé à l'époque.

J'appuie mon collègue et je le félicite. Son bill va aussi loin que possible pour un bill susceptible d'être adopté à l'autre endroit. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre ne pourra jamais faire adopter ici un bill que les sénateurs appuieront. J'appuie le député de Victoria et je le félicite.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Madame l'Orateur, je suis désolé qu'il ne reste plus que quelques minutes car je sais que certains députés aimeraient participer au débat, dont certains ministériels.

J'ai suivi la croisade menée en faveur d'une réforme par le député qui m'a précédé. Je n'ai pu m'empêcher de me rappeler que la circonscription du député de Laprairie (M. Watson), comme aussi la mienne, toutes deux comptent plus d'habitants qu'on n'en trouve dans la province tout entière du député ici représentée par quatre parlementaires et à l'autre endroit par quatre sénateurs. Il n'est sûrement pas sérieux quand il propose d'en accroître le nombre à dix. S'il veut lancer une réforme, qu'il commence chez lui: qu'il étudie la situation de plus près.

Le député de Victoria (M. McKinnon) a dit qu'il présentait deux bills et celui qui porte sur la représentation concerne vraiment, selon moi, le problème de la réforme. Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que ce Bill ne tient pas d'une réforme et ne va pas au cœur du problème.

Le vrai problème à l'autre endroit est l'absence d'opposition. L'opposition est réduite à presque rien, un grand nombre de ses membres sont âgés et n'ont pas la vigueur qu'ils avaient en d'autres temps.

J'ai remarqué que le parrain du député leur a reproché leur parti pris politique. Je voudrais qu'il ait été candidat aux élections de 1962, comme ce fut mon cas, alors que la majorité à l'autre endroit était légèrement différente. Je me rappelle que le sénateur Grosart jouait un rôle à peu près semblable, semble-t-il, à celui qu'a joué le sénateur Keith Davey lors des dernières élections. Il y avait alors des députés de ce côté-ci de la Chambre à qui le degré de sectarisme politique inspirait de l'inquiétude.

Si c'est un crime d'avoir des convictions politiques, il y a quelque chose qui ne va pas dans notre vie politique. Une saine préoccupation à l'égard des institutions démocratiques constitue certainement l'essence même de notre vie politique. Le remède consiste à mieux équilibrer la représentation des partis canadiens au Sénat de façon à lui permettre de disposer d'une opposition meilleure et plus forte. La véritable faiblesse du Sénat, c'est l'absence d'opposition parlementaire. C'est là-dessus qu'aurait dû insister le député qui a proposé ce bill.

J'ai écouté l'argumentation du député de Victoria, mais il n'a, à aucun moment, mentionné l'aspect fondamental du bill qui consiste à limiter la durée du mandat des sénateurs. C'est une fonction populaire, et je pense que si l'on met en application la limitation de la durée du mandat, et je ne crois pas qu'elle soit appliquée sous la forme indiquée dans le bill, les hommes plus jeunes de l'autre endroit seront lésés. Accepter une nomination pour une durée limitée constitue une décision extrêmement grave pour des gens assez jeunes qui font une carrière professionnelle ou dans les affaires.

A mon sens, nous soulevons fort à propos la question des conflits d'intérêts. Nous disons aux hommes et aux femmes qui siègent à l'autre endroit qu'ils doivent servir à temps plein, sans conflit d'intérêts, et qu'il leur faut rompre leurs anciennes attaches. La personne qui quitte sa profession ou son entreprise, son activité ordinaire, pour une période limitée doit, par la suite revenir de toute évidence à la vie civile ou en tout cas à une autre vie et cette personne doit trop souvent se soucier de sa subsistance à ce moment-là.

Dans de telles circonstances, l'indépendance, le service à temps plein et l'absence de conflits d'intérêts sont des conditions qui se trouvent menacées. Mais là n'est pas la question. Nous avons aujourd'hui un Sénat, peu importe ses défauts, que je suis le premier à reconnaître, mais l'indépendance du Sénat est la garantie de son intégrité. La modification proposée par ce bill ne règle rien, à mon avis.

La Chambre est sur le point de nommer deux comités. Il s'agit tout d'abord du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé de la fonction publique du Canada et du comité de la région de la capitale nationale. Nous attendons de l'autre endroit une participation compétente et permanente des parlementaires qui persistent à s'intéresser à ces questions.

Le 30 octobre 1972, siégait une autre législature dont j'étais membre et dont quelque 120 députés ne sont plus ici aujourd'hui. Le renouvellement de représentants élus au Parlement canadien est très considérable. L'autre endroit a assuré la permanence à un certain nombre de comités chargés de questions importantes.

J'aimerais maintenant, si la Chambre me le permet et si j'en ai le temps, raconter une brève anecdote. Je regrette que le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) ne soit pas parmi nous. Je veux parler de l'histoire des statues perdues.

Dans le cadre d'une précédente législature dont je faisais partie, le ministre des Travaux publics, maintenant membre de l'autre endroit, convoqua deux députés locaux, Jean Richard et moi-même, et nous dit: «J'ai un problème et je voudrais que des députés locaux me donnent leur avis. Que faire de certaines statues?». L'une d'entre elles représentait l'ancien premier ministre Meighen et était tout simplement affreuse. Elle n'était pas l'œuvre d'un artiste libéral; il ne s'agissait pas d'un complot libéral et il n'était pas question de la cacher, mais je ne voyais pas du tout ce que l'on aurait pu en faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'envoyer au Sénat!

M. Francis: C'était une vraie caricature.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre.

M. Francis: Madame l'Orateur, me permettra-t-on de terminer mon anecdote, car je suis sûr que les députés l'apprécieront.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Francis: Après avoir bien regardé les statues M. Richard et moi avons dit: «Nous appartenons à un parti politique; nous appuyons le gouvernement et nous ne croyons pas que ce soit notre rôle de vous conseiller. Nous pensons qu'il y a au Sénat des personnes remarquables et compétentes, tout à fait en mesure de vous donner un avis impartial qui serait accepté par tous comme non teinté de politique.»

Le ministre des Travaux publics forma un comité qui, je crois, comprenait le sénateur O'Leary et le sénateur Eugene Forsey, lesquels représentaient à cette époque des intérêts politiques différents et opposés. Ils examinèrent les statues avec soin et je crois que le ministre se conforma aux sages recommandations des membres de l'autre endroit.

Je sais que des questions sont inscrites au feuilleton, qu'un débat public a été engendré de force à ce sujet et qu'une décision sera prise. J'espère que cette petite anecdote montrera qu'il n'y a aucune conspiration ni aucun complot à la Chambre des communes ou dans un parti politique pour faire une injustice quelconque à d'anciens premiers ministres.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures, lundi.

(A 5 h 2, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 novembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTUDE DES CONSÉQUENCES SUR L'OZONE DE LA LIBÉRATION DU FRÉON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion touchant une question urgente.

Étant donné que la couche d'ozone qui protège la terre tend à s'épuiser à cause de la libération du fréon contenu dans les aérosols, et que cette menace est devenue si grave qu'elle fait l'objet d'études dans la revue scientifique *Nature* et qu'elle porte des gens à prédire que la vie sur la terre sera en danger d'ici dix ou quinze ans si la libération de fréon se poursuit au rythme actuel, je propose:

Qu'on saisisse de cette affaire le Comité permanent des pêches et forêts pour qu'il en fasse immédiatement l'étude en vue de déterminer si la direction des recherches atmosphériques dispose des fonds et du personnel voulus pour entreprendre des recherches pertinentes et en faire rapport le plus rapidement possible.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'intervenir ici au sujet de la motion présentée en vertu de l'article 43, mais puisqu'une telle motion nécessite le consentement unanime, on est souvent tenté de croire qu'il n'est pas nécessaire pour les députés de se conformer rigidement à la règle. Je voudrais toutefois signaler que l'article 43, à l'instar de l'article 26, exige que la motion présentée aux termes de cet article doit avoir trait à un cas d'urgence. La motion proposée a trait à un problème que nous éprouvons sûrement déjà depuis un certain temps; si la situation s'aggrave, elle peut avoir des répercussions terribles dans dix ou quinze ans. Cependant, dans les circonstances actuelles, je dois dire que le sujet ne peut faire l'objet d'une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

* * *

LA LOI SUR LES DOUANES

MESURE PRÉVOYANT L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE TERRITORIALE CANADIENNE EN MATIÈRE DOUANIÈRE

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national) propose: Que le bill S-4 (du Sénat), tendant à modifier la loi sur les douanes, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI CONCERNANT LA FRONTIÈRE ENTRE LES PROVINCES D'ALBERTA ET DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉLIMITATION

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill S-13 (du Sénat), concernant la frontière entre les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Texte*]

LE TIRAGE N° 2 DE LA REVUE QUAD

Question n° 52—M. Holmes:

1. Quel a été, aux fins de distribution, le tirage du numéro 2 de la revue QUAD pour le mois de juin 1974?

2. Combien d'exemplaires de ce numéro ont été distribués gratuitement et quels corps ou organismes professionnels en ont reçu des exemplaires à titre gracieux?

3. Combien ont coûté au gouvernement l'impression et la distribution du numéro 2 de 1974 de la revue QUAD?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Soixante-deux mille exemplaires du numéro 2 de la revue QUAD ont été imprimés.

2. Deux mille exemplaires ont été mis à la disposition d'Information Canada. Le reste a été distribué, à titre gracieux, aux groupes suivants: *a*) médecins, 35,000; *b*) pharmaciens, 12,000; *c*) hôpitaux, 1,500; *d*) exemplaires demandés par d'autres ministères, par des gouvernements étrangers et des associations professionnelles, 200. Organismes professionels et associations: l'Association des propriétaires du Canada; l'Association canadienne de l'industrie du médicament; l'Association des pharmaciens de l'Alberta; le Conseil consultatif de pharmacologie de la province de Québec; les infirmières de l'Ordre de Victoria; l'Association des fabricants du Québec de produits pharmaceutiques; l'Association des hôpitaux du Québec; l'Association canadienne de fabricants de produits pharmaceutiques; l'Association médicale canadienne; l'Association des pharmaciens du Canada; Service canadien du consommateur; l'Association des pharmaciens de l'Ontario; Ordre des pharmaciens de l'Ontario; Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux; l'Ordre des pharmaciens du Québec; l'Association dentaire canadienne; *e*) Bibliothèque d'écoles de médecine et d'écoles de pharmacie; *f*) exemplaires à distribuer à des étudiants en médecine et en pharmacie, demandés par les doyens de chaque école; *g*) ministères provinciaux de la Santé.

Questions au Feuilleton

3. Le coût total de l'impression et de la distribution du numéro 2 de la revue QUAD s'élève à $69,500.

L'INCIDENT AU PONT DES MILLE-ÎLES

Question nº 77—M. Cossitt:

1. Le gouvernement aurait-il été au courant d'un incident qui serait survenu cet été aux douanes canadiennes du pont des Mille-Îles (port de Lansdowne) (Ontario) et auquel aurait été mêlé un fonctionnaire du Bureau du Commissaire aux langues officielles et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) à quelle heure, *c*) quelle en serait la nature?

2. *a*) Le gouvernement sait-il que le fonctionnaire en question s'appelle G. Robitaille, *b*) connaît-il ses fonctions au Bureau du Commissaire et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

3. M. Robitaille s'est-il exprimé en un anglais impeccable lorsque le douanier canadien l'a tout d'abord interrogé?

4. *a*) M. Robitaille a-t-il ultérieurement exigé que l'on fasse venir, après minuit, le douanier canadien bilingue, M. Len David, qui demeure à quelques milles du port, pour lui parler en français, *b*) est-il vrai que ce douanier était en congé au moment où il a reçu l'ordre de venir à la douane?

5. Quel est le nom du chef de district des services portuaires ou des autres personnes qui enquêtent sur cet incident et *a*) à quelle date l'enquête a-t-elle été menée, *b*) quels en sont les résultats précis, *c*) à qui le rapport a-t-il été adressé, *d*) quelles mesures, s'il en est, ont été prises ou le seront, *e*) y a-t-il des échanges entre le ministère du Revenu national et le Commissaire aux langues officielles ou tout autre fonctionnaire du Bureau et, dans l'affirmative, (i) à quelle date (ii) quel en était la nature exacte?

6. Le ministère du Revenu national prend-il des mesures pour empêcher le Commissaire aux langues officielles ou des membres de son effectif de provoquer de tels incidents dans des services qui relèvent du Ministère, *a*) et, dans l'affirmative, quelles sont-elles, *b*) sinon, pour quelle raison ne prend-on pas de mesures?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): 1. Oui. *a*) Le 3 juillet 1974. *b*) A environ 1 h du matin. *c*) Langue du service.

2. *a*) Oui; *b*) Oui. Secrétaire général.

3. Oui.

4. *a*) Non. Il a exigé qu'on lui parle en français mais n'a pas demandé un agent particulier; *b*) Non, il était disponible.

5. L'enquête a été faite par le receveur régional des Douanes et de l'Accise, Région d'Ottawa. *a*) le 23 juillet 1974. *b*) Il a été établi que M. Robitaille a demandé un service bilingue que l'équipe de service ne pouvait pas fournir. *c*) La Section du programme des langues officielles, Direction des opérations douanières. *d*) Aucune mesure envisagée. *e*) Oui. (i) A diverses reprises depuis le 16 juillet 1974. (ii) Le Commissaire aux langues officielles a demandé au Ministère des commentaires et une réponse.

6. Non. *a*) Sans objet. *b*) Le ministère du Revenu national n'a aucune autorité sur le cabinet du Commissaire aux langues officielles.

AMÉNAGEMENT DE ROUTES (PITH)—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE

Question nº 78—M. Fortin:

Depuis le 1er juillet 1968, pour quels projets d'aménagement de routes dans les circonscriptions électorales de Lotbinière, d'Arthabaska et de Nicolet, *a*) le gouvernement du Québec a-t-il demandé la participation financière du gouvernement, *b*) auxquels de ces projets le gouvernement a-t-il participé?

[M. Lalonde.]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): *a*) Le gouvernement de la province de Québec a demandé de l'aide financière au gouvernement fédéral en vertu du programme de prêts fédéral-provincial pour la création d'emplois dans les cas suivants: 1. Comté d'Arthabaska, Route Transquébécoise, de Saint-Albert jusqu'à la Transcanadienne, y compris les ponts, 12 milles, $1.4 million; et 2. Comté de Lotbinière, Route nº 3, Saint-Antoine-de-Tilly, 3.5 milles, $627,000. *b*) Des fonds s'élevant à $2,027,000 au total ont été avancés par le gouvernement fédéral au Québec pour la réalisation de ces travaux. En vertu des conditions du programme de prêts fédéral-provincial pour la création d'emplois, une exonération de remboursement s'élevant à $92,657.81 a été consentie à l'égard des frais de main-d'œuvre engagée sur place par suite des travaux.

LES PROJETS DES TRAVAUX PUBLICS QUANT À L'ANCIEN BUREAU DE STEPHENVILLE (T.-N.)

Question nº 87—M. Marshall:

Que projette de faire le ministère des Travaux publics de l'ancien bureau de poste de Stephenville (Terre-Neuve)?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): On prévoit actuellement que le certificat définitif d'achèvement des travaux sera délivré le 31 octobre 1974. A ce moment-là, nous demanderons aux autres ministères de l'Administration fédérale de nous faire savoir s'ils ont besoin de locaux supplémentaires qui pourraient être aménagés dans l'immeuble du bureau de poste. Dans le cas d'aucune réponse affirmative, la propriété restera quand même sous la gestion de l'Administration fédérale, mais l'on examinera la possibilité de la louer à des organismes non fédéraux.

LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACQUISITION D'UNE MAISON—LES DEMANDES APPROUVÉES À TERRE-NEUVE

Question nº 89—M. Marshall:

1. Combien de demandes ont été approuvées à Terre-Neuve dans le cadre du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison?

2. Quelle somme a-t-on attribuée à Terre-Neuve en vertu de ce programme *a*) à la province en général, *b*) à chacune des sept circonscriptions électorales?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. En 1973, des demandes de prêts pour 148 logements se chiffrant à $3,307,000 ont été approuvées. Au cours de la période de janvier à août 1974, des demandes de prêts d'un montant global de $13,772,000 pour 557 logements ont été approuvées.

2. *a*) 16.8 millions de dollars. *b*) Les fonds P.P.F.A.M. sont attribués sur une base provinciale seulement et ils ne sont pas répartis sur la base de circonscriptions électorales. De tels fonds ont été engagés à mesure que les demandes ont été reçues et acheminées, de quelque endroit que ces demandes provenaient dans la province.

LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE—LES PRÊTS CONSENTIS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question nº 90—M. Marshall:

1. Au nombre des 240 prêts se chiffrant à $9,601,000 accordés par la Banque d'expansion industrielle aux provinces atlantiques au cours d'avril, mai et juin 1974, *a*) combien ont été consentis dans chaque province, *b*) à combien s'élevaient-ils pour chacune d'entre elles?

2. En avril, mai et juin 1973, *a*) combien de prêts ont été accordés par la Banque d'expansion industrielle aux provinces atlantiques, *b*) combien de prêts a-t-on consentis dans chaque province, *c*) à combien s'élevaient-ils pour chacune d'entre elles?

3. Au nombre des prêts consentis par la Banque d'expansion industrielle aux provinces atlantiques, quel a été, pour chaque mois du 1er octobre au 31 décembre 1973 et du 1er janvier au 30 juin 1974, *a*) le nombre total de prêts accordés à chaque province, *b*) à combien s'élevaient-ils, pour chaque province?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. Au cours d'avril, mai et juin 1974, le nombre et le montant des prêts accordés par la Banque d'expansion industrielle aux provinces atlantiques étaient comme suit: Terre-Neuve, 71 totalisant $2,362,000; Île-du-Prince-Édouard, 20 totalisant $444,000; Nouvelle-Écosse, 77 totalisant $3,472,000; Nouveau-Brunswick, 72 totalisant $3,323,000; Total, 240 totalisant $9,601,000.

2. Au cours d'avril, mai et juin 1973, le nombre et le montant des prêts accordés par la Banque d'expansion industrielle aux provinces atlantiques étaient les suivants: Terre-Neuve, 55 totalisant $2,028,000; Île-du-Prince-Édouard, 27 totalisant $795,000; Nouvelle-Écosse, 90 totalisant $2,412,000; Nouveau-Brunswick, 74 totalisant $3,715,000; Total: 246 totalisant $8,950,000.

3. Les renseignements sur les prêts accordés par la BEI ne sont pas publiés mensuellement mais trimestriellement. Pour la période allant du 1er octobre 1973 au 30 juin 1974, les chiffres demandés sont les suivants: Terre-Neuve, 182 totalisant $5,852,000; Île-du-Prince-Édouard, 60 totalisant $2,026,000; Nouvelle-Écosse, 182 totalisant $6,217,000; Nouveau-Brunswick, 210 totalisant $10,647,000; Total: 634 totalisant $24,742,000.

LA LOI SUR LES INVALIDES—LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF

Question nº 91—M. Marshall:

Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et précisément dans le cadre de la Loi sur les invalides, qui sont les deux représentants du gouvernement et de chacune des provinces siégeant au Conseil consultatif et *a*) à quelle date a-t-on fait les nominations, *b*) quelle rémunération touchent-ils?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le Conseil consultatif institué par la loi sur les invalides ne s'est pas réuni depuis 1959 et, en raison de la suppression par étape du programme pour les invalides, aucune autre réunion du Conseil n'est prévue. Le Conseil se composait de deux représentants du gouvernement du Canada, nommés par le gouverneur en conseil, et de deux représentants des provinces avec lesquelles des accords avaient été signés, nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de chaque province. Les représentants fédéraux faisant partie du Conseil consultatif étaient le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le sous-ministre du Bien-être social. Le ministre chargé du bien-être social dans chaque province, à l'exception de l'Ontario, était l'un des deux représentants provinciaux. L'autre était soit le sous-ministre, soit l'agent d'administration en chef chargé de l'aide et des allocations. Dans le cas de l'Ontario, les représentants étaient le sous-ministre du bien-être public et le directeur des allocations au bien-être social ou un autre agent d'administration principal. Bien que ne faisant pas partie du Conseil le ministre du bien-être public de l'Ontario assistait aux réunions. *a*) Les dernières nominations au Conseil consultatif, conformément au paragraphe (3) de l'article 11 de la Loi sur les invalides, ont été faites par décret (C.P. 1950-1311) daté du 8 octobre 1959. *b*) Les frais de déplacement des membres étaient remboursés, mais aucune rémunération ne leur était versée.

LES PENSIONS POUR INVALIDITÉ ET LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 110—M. Marshall:

Envisage-t-on de modifier la Loi sur les pensions afin d'accorder *a*) une pension aux veuves des pensionnés décédés qui recevaient une pension de moins de 48 pour cent et, dans la négative, pourquoi, *b*) des exemptions aux anciens combattants recevant une pension pour invalidité partielle et les allocations destinées aux anciens combattants de façon que les hausses périodiques des pensions d'invalidité ne soient pas retranchées du montant maximal des allocations aux anciens combattants et des allocations de guerre pour civils (ALLAC/AGC) et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Une telle mesure deviendrait une question de politique gouvernementale à annoncer de la façon habituelle.

LES DÉCISIONS À L'ÉGARD DES DEMANDES DE PENSION

Question nº 111—M. Marshall:

Le ministère des Affaires des anciens combattants envisage-t-il d'éliminer les longs retards concernant les décisions rendues à l'égard des demandes de pensions et, dans la négative, quelle est la cause de ces délais excessifs?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): La Commission canadienne des pensions met tout en œuvre pour statuer sur les demandes de pension dans le délai le plus bref que permettent les exigences de la loi sur les pensions.

LA LOI SUR LES PENSIONS—L'ARTICLE RELATIF AU BÉNÉFICE DU DOUTE

Question nº 112—M. Marshall:

Le ministère des Affaires des anciens combattants envisage-t-il de réexaminer l'«objet» de l'article de la Loi sur les pensions relatif au bénéfice du doute afin d'accorder vraiment le bénéfice du doute à l'ancien combattant qui présente une demande et, dans la négative, quel est le sens de cet article tel qu'il est appliqué par la Commission canadienne des pensions?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): La Commission canadienne des pensions applique le bénéfice du doute à chaque cas et même, grâce à cet article de la loi sur les pensions, de nombreux anciens combattants se sont fait octroyer des pensions qu'ils n'auraient pas pu obtenir autrement.

LES FONCTIONNAIRES DU MEER—LES TRAITEMENTS SUPÉRIEURS À $20,000

Question nº 139—M. Herbert:

Combien de fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale ont reçu des feuillets T4 1973 indiquant un traitement brut de plus de *a*) $20,000, *b*) $30,000, *c*) $40,000?

Questions au Feuilleton

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale la réponse est la suivante: *a*) Plus de $20,000, 212; *b*) Plus de $30,000, 17; *c*) Plus de $40,000, 1.

RADIO-CANADA—LES VERSEMENTS FAITS AUX PIGISTES

Question nº 155—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Au cours de la dernière année financière, combien au total la société Radio-Canada a-t-elle versé aux pigistes *a*) dans le cas d'émissions d'ordre général, *b*) dans le cas de nouvelles ou de commentaires sur les affaires publiques?

2. Au cours de la dernière année financière, combien au total la société Radio-Canada a-t-elle versé aux pigistes qui ne sont pas citoyens canadiens *a*) dans le cas d'émissions en général, *b*) dans le cas de commentaires sur les affaires publiques?

3. Quel est *a*) le budget annuel, *b*) le budget réservé aux pigistes, *c*) le nombre d'employés, *d*) le personnel de mise en ondes de chacun des bureaux de la société Radio-Canada à Londres, à Washington et à Paris?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Au cours de l'exercice 1973/74 la Société a versé $34.3 millions en cachets, droits d'auteur, droits de compositeur et autres droits d'exécution, dont la majeure partie à des pigistes. Une ventilation par catégories—émissions en général, nouvelles et commentaires sur les affaires publiques—n'est pas facilement réalisable.

2. La Société ne comptabilise pas séparément les versements qu'elle effectue aux pigistes qui ne sont pas citoyens canadiens pour leurs contributions *a*) aux émissions en général *b*) aux émissions de commentaire sur les affaires publiques.

3. *a*) On ne demande pas habituellement à la Société Radio-Canada de divulguer des informations sur sa gestion et son administration interne, par exemple les budgets individuels annuels de ses établissements. *b*) Les établissements de Radio-Canada à l'étranger ne disposent pas de budgets pour les pigistes. *c*) Effectif global: Londres, Angleterre, 22; Washington, États-Unis, 9; Paris, France, 17; *d*) Personnel entendu à l'antenne (reporters d'information): Londres, Angleterre, 3; Washington, États-Unis, 3; Paris, France, 2.

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS

Question nº 198—**M. Herbert:**

1. L'étude entreprise par la Commission canadienne des pensions sur les inégalités motivées par le sexe est-elle terminée?

2. Songe-t-on à préparer une loi destinée à corriger ces inégalités?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui.

2. Oui: il s'agit du projet de loi C-16, projet de loi d'ensemble concernant l'égalité statutaire des personnes des deux sexes.

L'EFFECTIF DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES

Question nº 211—**M. Howie:**

1. Combien de personnes compte l'effectif de l'Inspecteur général des banques?

2. Combien d'enquêtes ont été terminées entre le 1er janvier 1973 et le 1er janvier 1974 et combien d'infractions ont été signalées durant la même période de temps?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. Trois.

[M. Herbert.]

2. Dix banques à charte et une caisse d'épargne du Québec ont fait l'objet d'une enquête au cours de la période allant du 1er janvier 1973 au 1er janvier 1974. Aucune infraction n'a été signalée durant cette période.

LES SERVICES D'AMBULANCE

Question nº 213—**M. Howie:**

Quelle aide est apportée ou prévue pour les services d'ambulance des provinces?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques prévoit le partage limité des frais de services d'ambulances, lorsqu'un malade hospitalisé est transporté dans un autre hôpital pour y subir des examens diagnostiques ou autres et qu'il doit être ramené dans le premier hôpital. Lorsqu'une personne qui satisfait à l'évaluation des besoins en vertu d'un régime provincial d'assistance sociale a recours à un service d'ambulances, le gouvernement fédéral paye la moitié des frais dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

LES DEMANDES DE PENSION EN SOUFFRANCE VENANT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 217—**M. Howie:**

Au 30 septembre 1974, combien d'anciens combattants du Nouveau-Brunswick attendaient d'être convoqués au sujet de leur pension d'invalidité, d'une hausse ou d'un réajustement de leur pension?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Le lieu d'origine des demandes de pension ne fait pas l'objet de statistiques à l'étape de la première décision. D'autre part, le 30 septembre 1974, il y avait 258 demandes venant du Nouveau-Brunswick en vue d'une audition devant un comité d'examen ou à l'égard du taux de la pension accordé, qui n'avaient pas encore été étudiées. De ce nombre, 128 se trouvent au stade de la préparation de l'exposé du cas, dans les formes et de la manière exigées par la loi sur les pensions, en vue de l'audition devant un comité d'examen, ou encore sont en voie de préparation pour une audition portant sur le taux accordé; 13 se trouvent prêtes à être entendues et 117 ont été remises aux requérants, généralement par l'intermédiaire de leur avocat-conseil, pour savoir s'ils sont satisfaits de l'exposé du cas ou des autres documents et s'ils certifient être prêts à faire avancer le procédure à l'étape suivante.

LE PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LE LAIT GRATUIT AUX ÉCOLIERS

Question nº 219—**M. Howie:**

Envisage-t-on l'adoption d'un Programme subventionné par le gouvernement fédéral et destiné à offrir gratuitement du lait complet aux écoliers du niveau primaire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le gouvernement fédéral comptera sur l'aide apportée par le nouveau programme d'allocations familiales et sur un programme révisé de sécurité du revenu pour permettre aux familles d'assurer à leurs enfants une alimentation appropriée.

L'ÉQUIPE HOCKEY CANADA ET LES PROCHAINS MATCHES AVEC L'URSS

Question nº 221—**M. Howie:**

1. Projette-t-on une autre série de hockey Canada-Russie?

2. A-t-on entrepris des négociations en vue de déterminer quelle équipe de la LNH et de l'AMH représentera le Canada?

3. Où en sont les négociations?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Avant d'envisager de façon précise d'autres séries de ce genre, il faudra procéder à une évaluation minutieuse et objective de tous les aspects de la série de 1974 qui vient tout juste de se terminer.

2. Il n'y a pas, en ce moment, de négociations en cours pour déterminer quelle équipe de la LNH et de L'AMH représentera le Canada.

3. Sans objet.

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE À L'ACQUISITION DE MAISONS

Question nº 240—M. Cossitt:

1. Pour quelle raison le gouvernement a-t-il modifié le Programme d'assistance pour l'acquisition d'une maison, administré par la Société centrale d'hypothèques et de logement, de sorte que celui-ci ne vise plus les maisons neuves?

2. Le gouvernement cherche-t-il à défavoriser ceux qui désirent acheter des maisons moins récentes, dans le cadre du Programme et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

3. Ce changement de politique constitue-t-il un premier pas vers l'abandon du Programme?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter le montant maximal présentement alloué en vertu du Programme, afin de faire face à l'augmentation du prix des maisons neuves en raison de l'inflation et, sinon, pour quelle raison?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1. Les fonds prévus aux termes du programme de prêts pour faciliter l'acquisition d'une maison avaient été affectés au nouveau logement de telle sorte que les fonds limités qui restaient de ce programme des plus réussis, ont été utilisés pour le genre de logement dont on avait le plus urgent besoin. De plus, ceci a eu l'avantage d'augmenter le nombre d'emplois dans l'industrie du bâtiment et d'ajouter au stock d'habitations.

2. Le gouvernement n'a pas l'intention de défavoriser ceux qui désirent acheter des maisons moins récentes. Voir le paragraphe précédent.

3. Non. Dès que des fonds supplémentaires seront disponibles, le programme de prêts pour faciliter l'acquisition d'une maison sera continué.

4. Les montants alloués à ce programme sont constamment soumis à un examen et des rajustements nécessaires sont faits lorsqu'ils sont requis.

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES—LES DEMANDES DE LA CIRCONSCRIPTION SASKATOON-BIGGAR

Question nº 247—M. Hnatyshyn:

De 1970 à 1973, combien de demandes de prêts ont été reçues annuellement de la circonscription de Saskatoon-Biggar, aux termes de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, *a*) combien ont été approuvées, *b*) quelles étaient les sommes d'argent en cause, *c*) quelle proportion des prêts était ou est en souffrance?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Les chiffres demandés ne sont pas disponibles par circonscription électorale.

LES BUREAUX ITINÉRANTS DE SCRUTIN POUR ÉLECTEURS HANDICAPÉS

Question nº 248—M. Hnatyshyn:

Le gouvernement envisage-t-il la création de bureaux de scrutin itinérants à l'intention des électeurs handicapés qui ne peuvent se rendre dans les bureaux ordinaires?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les demandes de cette nature sont généralement étudiées par le comité permanent des privilèges et des élections. Le directeur général des élections a reçu un certain nombre de demandes semblables à celle qui fait l'objet de la question, et il a informé les personnes qui lui ont écrit que, si elles veulent bien le lui demander par lettre, il se chargera de porter leurs instances devant le comité la prochaine fois que celui-ci se réunira à la demande de la Chambre pour étudier les modifications à apporter à la loi électorale du Canada.

KOOTENAY-OUEST ET AUTRES CIRCONSCRIPTIONS—LE PROGRAMME MEER

Question nº 264—M. Brisco:

Le ministre de l'Expansion économique régionale a-t-il reçu récemment un message dans lequel le gouvernement de la Colombie-Britannique manifesterait l'intention de se retirer du Programme MEER, ayant trait à Kootenay-Ouest et à d'autres circonscriptions fédérales?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le ministre de l'Expansion économique régionale n'a reçu aucun message dans lequel le gouvernement de la Colombie-Britannique manifesterait l'intention de se retirer du Programme MEER, ayant trait à Kootenay-Ouest et à d'autres circonscriptions fédérales.

LES ÉTUDES CONCERNANT L'«IRVING WHALE»

Question nº 268—M. Macquarrie:

1. *a*) Combien d'expéditions sous-marines ont été effectuées dans la coque du *Irving Whale*, *b*) à quelles dates, *c*) qui les a effectuées?

2. Quel personnel technique autre que les représentants du ministère des Transports a participé à ces vérifications?

3. Quelles sont les intentions actuelles du gouvernement en ce qui concerne le retrait du *Irving Whale*?

4. Quels experts autres que ceux du ministère a-t-on consultés?

5. Le gouvernement connaît-il la position du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet des mesures à prendre pour atténuer le danger de pollution de l'environnement que présente le *Irving Whale*?

6. Quand le gouvernement a-t-il pris connaissance de cette position et par l'entremise de qui?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. *a*) La coque de l'*Irving Whale* a subi cinq examens sous-marins; *b*) Ces examens ont été faits en septembre 1970, lorsque le navire a coulé, en septembre 1971, en octobre 1973, en mai 1974 et le dernier examen a eu lieu en juillet 1974; *c*) Tous les examens, sauf celui de mai 1974, ont été exécutés par le ministère des Transports. Celui de mai 1974 a été fait par le ministère de l'Environnement par télévision et par photographie seulement.

2. Outre les fonctionnaires du ministère des Transports, le personnel technique qui a examiné l'*Irving Whale* comprenait le capitaine Sven Madsen, de la société Exxon Ltd., New York (N.Y.), à titre d'expert maritime et de conseiller en matière de pollution par les hydrocarbures, M. James Haase, ing. p., de Montréal (Qué), en qualité d'expert-conseil en technique et en sauvetage auprès du ministère des Transports.

3. Les intentions actuelles du gouvernement sont de laisser l'*Irving Whale* où il se trouve, parce que toute tentative pour récupérer le navire risque de créer précisement le problème que nous essayons d'éviter.

4. Entre autres, les spécialistes suivants ont été consultés: *a*) Le professeur Johannes Molgaard, professeur adjoint, Génie, Université Memorial, Saint-Jean (T.-N.), sur la corrosion de l'acier; *b*) La maison J. E. Benoît et

associés, Montréal, sur des questions d'assurances durant et après les travaux de sauvetage; *c*) M. James Haase, ing. p. AMICE, ingénieur-conseil, sauvetage, Montréal (Qué.); *d*) Le capitaine Sven Madsen, spécialiste de l'écologie maritime, Exxon Ltd., New York (N.Y.); *e*) Le capitaine W. R. Colbeck, expert en sauvetage, Birkenhead, Angleterre; *f*) Dr. E. C. B. Corlett, architecte naval et dessinateur de navires, Bassingstoke, Hants, Angleterre; *g*) M. Crothall, Trinity House, Londres, méthodes de sauvetage; *h*) M. John D. Wears, directeur technique et expert maritime principal, Salvage Association, Londres, Angleterre; *i*) Dr. Molly Spooner, Scientiste du Plymouth Laboratory of the Marine Biological Society of the United Kingdom, Plymouth, Angleterre; *j*) M. D. Morrice, chef du sauvetage, direction de l'entretien de la flotte, Amirauté. Londres, Angleterre; *k*) MM. P. van den Berg, le capitaine Moerkerk et C. Kooij, spécialistes du sauvetage de la compagnie Smit-Tak International Salvage, Rotterdam, Hollande; *l*) En outre, une circulaire a été envoyée à tous les bureaux spécialisés connus dans le monde pour solliciter des conseils et des renseignements à ce sujet.

5. Le gouvernement connaît la position du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet du risque de pollution de l'environnement que présente l'*Irving Whale*.

6. Lors d'une conférence de presse donnée à l'immeuble fédéral de Charlottetown, le 30 juillet 1974, au sujet de l'*Irving Whale*, le ministre de l'Environnement et du Tourisme s'est dit satisfait de ce que le gouvernement fédéral ait donné suite à une résolution adoptée lors de la session du printemps de l'Assemblée législative et priant le gouvernement fédéral de s'occuper de l'*Irving Whale* (*Journal Pioneer*, Summerside (Î.-P.-É.)).

LES PASSEPORTS ET LES NOUVEAUX MODÈLES DE COUVERTURE

Question nº 272—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Qui a ordonné les nouveaux modèles de couverture de passeport?

2. Pourquoi cette initiative a-t-elle été prise?

3. *a*) Qui a conçu ces modèles, *b*) à quel prix?

4. Quand les œuvres proposées ont-elles été exposées dans le hall d'entrée du nouvel immeuble du ministère des Affaires extérieures?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

2. *a*) De façon générale, pour améliorer et moderniser le passeport canadien qui est resté fondamentalement le même depuis plus d'un demi siècle; *b*) En particulier, pour lui donner une couverture rapidement identifiable par les fonctionnaires de l'Immigration, les employés des lignes aériennes ou d'autres agences de voyage, lorsqu'ils trient divers et maints passeports qu'il faut examiner et remettre promptement aux groupes de touristes ou aux passagers de chaque avion, de plus en plus nombreux en raison de la capacité de plus en plus grande des appareils; *c*) En outre, pour s'assurer que chaque voyageur canadien jouit de tous les avantages de sa citoyenneté canadienne sans qu'il y ait risque de confusion avec toute autre nationalité; *d*) Pour mieux agencer dans le passeport, toutes caractéristiques qui pourraient, à première vue, prêter à confusion si elles figuraient au recto de la couverture.

3. *a*) Les modèles ont été conçus par: 1) Design Collaborative Montreal Ltd.; 2) Gottschalk and Ash Limited, Montreal; 3) Charette Designers Inc., Montreal, 4) Canadian Bank Note Co., Ottawa, *b*) aux prix de: 1) $4,584.00; 2) $4,256.00; 3) $1,176.00; 4) $5,600.00.

4. Le mardi 19 mars 1974.

[M. Marchand (Langelier).]

M. DONOVAN JOY

Question nº 306—**M. McKinnon:**

1. A-t-on accordé la priorité à M. Donovan Joy sur un avion militaire qui a fait le trajet Comox-Ottawa le 22 avril 1974 et *a*) dans l'affirmative, qui en a donné l'autorisation, *b*) quel était le but du voyage de M. Joy à Ottawa?

2. A quelle date M. Joy a-t-il cessé de figurer sur la liste de paye du gouvernement pour se porter candidat libéral aux élections générale de 1974?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. *a*) Oui, sur la demande du ministre et avec l'autorisation du ministre de la Défense nationale. *b*) Voir le ministre une fois les rapports terminés.

2. 23 mai 1974

L'IMPORTATION DU SUCRE

Question nº 316—**M. Herbert:**

1. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il de prendre afin d'augmenter les importations de sucre en provenance des Antilles?

2. Quels sont les effets, sur le prix du sucre, des frais de transport de ce produit à partir de l'Afrique du Sud?

3. Le gouvernement est-il en mesure d'évaluer les quantités de sucre qui ont déjà été achetées pour les cinq prochaines années et a-t-on mis sur pied un programme préliminaire afin de rationner les approvisionnements en cas de pénurie?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Depuis plusieurs années, les Antilles ont vu régresser leur production de sucre. Le Honduras britannique n'a pu expédier que 13,000 tonnes de sucre au Canada en 1973 et la Jamaïque, 8,000 tonnes en 1974. Cette année, les Antilles n'ont pas pu remplir leur contingent fixé conformément à l'Accord du Commonwealth sur le sucre et un retour à la production normale s'annonce peu probable. Par les années passées, les Antilles ont accordé la préférence au marché des États-Unis plutôt qu'à ceux du Royaume-Uni et du Canada en ce qui a trait à leur production de sucre disponible.

2. En raison du régime des prix du sucre en vigueur au Canada, on ne tient pas directement compte des frais de transport du sucre en provenance de n'importe quel pays d'origine. Le prix du sucre au Canada découle directement du London Daily Price (prix journalier de Londres) qui est un prix CAF comprenant le tarif de fret pour le transport entre les Antilles et le Royaume-Uni, lequel à son tour, est ajusté au tarif qui prévaut pour le transport entre les Antilles et le Canada.

3. Si les discussions en cours avec les producteurs de sucre mènent à la conclusion d'un accord, on prévoit qu'environ la moitié des besoins canadiens aura fait l'objet d'engagements pour les trois prochaines années. Nous ne prévoyons pas au Canada une pénurie de sucre qui entraînerait le rationnement de cette denrée.

LA BAIE SAGLEK—LA MARÉE NOIRE

Question nº 353—**M. Forrestall:**

1. Combien de gallons de mazout ont été déversés dans la baie Saglek, le 2 août 1974, au centre de relais NORAD?

2. *a*) Quelle méthode de nettoyage a-t-on employée, *b*) combien de temps a duré l'opération, *c*) quel en a été le prix total?

3. Qui a payé les frais de nettoyage et le remplacement du mazout déversé?

4. Qui a été reconnu responsable du déversement et quelles accusations précises ont été portées contre ce contrevenant?

5. Quelles précautions ont été prises pour veiller à ce qu'un tel accident ne se reproduise?

6. Des déversements de mazout ont-ils déjà eu lieu dans la région de la baie Saglek et, dans l'affirmative, *a*) à quelles dates, *b*) quel en a été le prix, *c*) qui a été reconnu responsable du déversement, *d*) quelles accusations, s'il en est, ont été portées?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. On a évalué la quantité de pétrole déversé à 501,784 gallons américains.

2. *a*) Le nettoyage de ce lieu relativement isolé s'est effectué grâce aux efforts conjugués du ministère de la Défense nationale, du ministère des Transports, du ministère de l'Environnement, de la U.S. Air Force et de l'International Telephone and Telegraph Corporation (IT&T) chargée par contrat du fonctionnement et de l'entretien de la base. Les méthodes employées comportaient: (i) brûlage contrôlé du pétrole déversé sur la surface terrestre afin d'empêcher toute autre quantité de ce liquide d'atteindre la mer; (ii) pompage, jusqu'à un lieu d'emmagasinage de la nappe de pétrole endiguée; et (iii) rinçage des sols poreux afin d'en extraire le pétrole qui s'y était inflitré, dépôt du liquide récupéré dans des étangs et des fossés prévus à cette fin et, finalement, transport de ce liquide jusqu'à un lieu d'emmagasinage. *b*) Le nettoyage a duré environ un mois et demi. L'approche de l'hiver a cependant restreint les activités et le travail ne sera complété qu'après le dégel du printemps prochain. *c*) On procède actuellement au calcul du coût total de l'opération et on s'attend à ce qu'il dépasse $300,000.

3. Ce sont les divers organismes impliqués et le IT&T qui, au début, ont défrayé les coûts.

4. On s'attend à ce que l'enquête, qui est en cours présentement, soit en mesure de déterminer la partie responsable d'ici la mi-novembre.

5. Tous les genres d'installations seront étudiés et des exigences spécifiques concernant la protection de l'environnement seront énoncées.

6. Aucun rapport ne mentionne qu'un incident du genre se soit déjà produit à Saglek par le passé.

L'APPAREIL DE REMPLACEMENT DU PANCRÉAS ARTIFICIEL

Question nº 355—M. Howie:

1. A-t-on présenté une demande de subvention au Conseil canadien de recherches médicales afin de mettre au point un appareil portatif destiné à remplacer l'actuel pancréas artificiel à secrétion interne qui, à cause de son encombrement, n'est utilisable que dans les hôpitaux et, dans l'affirmative, des subventions ou des sommes d'argent ont-elles été versées à cette fin?

2. A-t-on rejeté des demandes et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le Conseil canadien de recherches médicales a examiné une demande. Aucune subvention n'a été versée à cette fin.

2. La demande n'a pas été approuvée. Dans l'intérêt du requérant, le Conseil de recherches médicales ne fait connaître qu'au seul intéressé les raisons du refus d'une demande.

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS—LES DISPOSITIONS QUANT À L'ADMISSIBILITÉ

Question nº 402—M. Jones:

1. A-t-on envisagé d'étendre les dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

Questions au Feuilleton

2. Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il envisagé de réviser immédiatement les exigences d'admissibilité aux avantages de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en ce qui a trait à la suppression des exigences actuelles de superficie des terrains et leur substitution par des terrains dûment approuvés par les pouvoirs publics provinciaux ou municipaux et, le cas échéant, à quelle date la révision sera-t-elle terminée et la décision prise?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1 et 2. Comme je l'ai déjà déclaré à la Chambre le 10 octobre 1974, le gouvernement étudie attentivement tout ce qui touche à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; il y aura très bientôt une déclaration de faite sur ce sujet.

LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACQUISITION DE MAISONS

Question nº 425—M. Orlikow:

1. Pour l'année 1974, quel montant d'argent a été alloué au Programme d'aide en vue de l'acquisition d'une maison?

2. Dans quelles villes pouvait-on obtenir de l'argent en vertu du Programme?

3. De combien d'unités de logement, maisons nouvelles ou déjà construites, a-t-on approuvé l'achat dans le cadre du Programme?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. Pour 1974, les affectations budgétaires au programme de prêts, pour faciliter l'acquisition d'une maison étaient de 300 millions de dollars, à l'origine. Ce montant a été augmenté par la suite de sorte que les affectations définitives ont totalisé 450 millions.

2. Les fonds destinés au P.P.F.A.M. étaient disponibles partout au Canada.

3. Pour la période du 1er janvier au 17 octobre 1974, le nombre total de logements qui ont été approuvés en vertu de ce programme a été de 17,252 dont 60 p. 100 étaient de nouvelles habitations. Actuellement, la Société centrale d'hypothèques et de logement compte environ 1,250 demandes supplémentaires en cours d'acheminement.

LA POLLUTION DANS L'ARCTIQUE

Question nº 473—M. Forrestall:

1. Pourquoi aucun des navires appartenant au gouvernement n'a-t-il pas été inspecté ou pourvu d'un permis sur la prévention de la pollution dans l'Arctique?

2. Cette procédure résulte-t-elle d'une politique gouvernementale?

3. Que signifie cette absence de permis dans le cas de navires appartenant au gouvernement quand les normes sur la prévention de la pollution doivent être respectées par les autres navires?

4. Tous les navires du gouvernement se trouvant dans l'Arctique répondraient-ils à ces normes et, dans la négative, dans quels cas?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. La loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques ne s'applique à aucun navire de Sa Majesté.

2. Oui.

3. Les navires du gouvernement destinés au service dans l'Arctique sont, en général, construits selon des normes plus sévères que celles qui régissent les navires commerciaux assurant un service semblable. Les capitaines de navire ont des instructions permanentes leur enjoignant de s'assurer du respect des exigences de la prévention de la pollution.

4. Oui.

Questions orales

LES ÉMISSIONS FM AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET AILLEURS

Question nº 500—**M. Fairweather:**

1. Le Nouveau-Brunswick est-il prévu dans les projets de réalisation d'un réseau radiophonique en modulation de fréquence de la Société Radio-Canada?

2. La population de Saint-Jean pourra-t-elle capter les émissions en modulation de fréquence?

3. Lors de l'annonce récente de l'installation d'émetteurs FM par la Société Radio-Canada à Saint-Jean (Terre-Neuve) et à Halifax (Nouvelle-Écosse), pourquoi n'a-t-il pas été question du Nouveau-Brunswick?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui.

2. Oui.

3. La Société Radio-Canada prévoyait à l'origine de faire une demande au CRTC, en 1975, pour l'obtention d'une licence d'exploitation d'une station radiophonique de modulation de fréquence qui desservirait la région de St-Jean/Fredericton. Cependant, les dures contraintes imposées à son budget d'immobilisation l'ont obligée à retarder ces projets, auxquels la Société donnera suite dès qu'elle disposera des moyens financiers voulus.

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'AIDE-MÉMOIRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre maintenant s'il a eu l'occasion d'envisager le dépôt de l'aide-mémoire présenté par le gouvernement à la Communauté économique européenne au début de l'année? Le premier ministre a-t-il pu consulter le ministre compétent et est-il maintenant prêt à déposer l'aide-mémoire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai effectivement discuté de cette question avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et nous avons convenu qu'il serait profitable de renseigner la population canadienne sur cette question en déposant le document. Nous en faisons actuellement rassembler et traduire les différentes parties, mais je suis sûr de pouvoir déposer le tout demain. Le document comprendra l'aide-mémoire, le projet d'accord commercial et une déclaration qui a été faite en septembre à Washington ou à New-York, je ne sais plus exactement, expliquant la position du Canada sur ces deux documents. Je suis certain qu'ils pourront être déposés demain.

* * *

LA CONSOMMATION

VIANDE DE BŒUF—DEMANDE DE DIVULGATION DU NOM DES DÉTAILLANTS SOUPÇONNÉS DE MERCANTILISME

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que d'après le document présenté vendredi par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, certains détaillants vendent le bœuf à des prix très différents, ce qui laisse croire que certains d'entre eux réalisent des bénéfices excessifs, le ministre dévoilerait-il au public le nom des magasins à succursales en cause dans les différentes villes et leur prix de vente du bœuf?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que la Commission a obtenu des informations à la condition qu'elles demeuraient confidentielles. La présidente de la Commission, à qui j'ai adressé la même question que l'honorable député, m'a informé que la Commission ne peut divulguer les informations qu'elle a obtenues d'une façon confidentielle.

[*Traduction*]

VIANDE DE BŒUF—LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION COMME SOLUTION À LA FAIBLE RENTABILITÉ DE L'ÉLEVAGE—LES VUES DU MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre. Vendredi, M. Burton, membre de cette commission, a dit lors d'une conférence de presse que le seul moyen de s'assurer que les agriculteurs ou les éleveurs de bovins recevront une plus grande part ou un juste prix pour leur produit, c'est de réduire l'offre de bœuf au cours des prochains mois et surtout, et je me permets de citer ses paroles, que «les seules personnes qui peuvent le faire sont les propriétaires de ranchs établis». Le ministre pense-t-il que c'est une bonne solution pour le consommateur comme, à long terme, pour les éleveurs?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, ce rapport a été rendu public vendredi dernier. Nous étudions actuellement tous les aspects de ce rapport, et je pourrai donner suite à certaines suggestions émanant de ce rapport plus tard au cours de la semaine.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Permettez-moi de poser une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a apparemment pas entendu ma question. Je ne parlais pas du rapport, mais de la déclaration faite par un membre de la Commission au cours de la conférence de presse convoquée pour expliquer ou préciser le contenu du rapport. Un certain M. Burton, membre de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, aurait dit que le seul moyen de résoudre le problème consiste à réduire l'offre de viande de bœuf. Je demande au ministre s'il s'agit bien de la meilleure solution pour le consommateur.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'ai très bien compris la question, mais je ne veux pas commenter les propos tenus par un membre de cette Commission, en dehors de la Chambre, avant de connaître exactement ces propos.

[*Traduction*]

L'ÉCART DE PRIX ENTRE OTTAWA ET TORONTO POUR LA MÊME DENRÉE VENDUE PAR LA MÊME ENTREPRISE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré qu'il était impossible de s'occuper de cas particuliers dont il n'avait aucune preuve. Je voudrais attirer son attention sur deux réclames publiées le même jour, l'une dans le *Star* de Toronto, l'autre dans le *Citizen* d'Ottawa, par la même entreprise. Je me suis aperçu que le faux filet était annoncé à $1.48 la livre à Toronto, tandis qu'il se vendait $1.79 à Ottawa, soit 20 p. 100 de plus. C'était pourtant la même réclame et le même texte. Le châteaubriant se vendait $1.78 à Toronto et $1.89 à Ottawa et l'entrecôte de premier choix, $1.48 à Toronto et $1.79 à Ottawa. Le ministre a dit que ces faits étaient passés sous silence, que personne ne les savait et qu'ils ne pouvaient être révélés, mais un examen montrera que, bon sang, le prix est loin d'être juste, puisque ces réclames étaient de la même entreprise.

Devant ces réclames, que je vais remettre aux ministre même si elles remontent déjà à dix jours et s'il devrait déjà les avoir en main, je demanderai au ministre s'il a l'intention de faire examiner la situation, pour découvrir ce qui justifie une telle fraude du public et tenter d'expliquer pourquoi, tandis que le prix du bétail baisse, le consommateur doit payer de plus en plus cher parce qu'il vit à Ottawa?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): La réponse est oui à la première partie de la question; quant à la deuxième partie, je vais m'enquérir de la véracité des propos tenus par l'honorable député.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE FÉDÉRALE POUR LES PRODUCTEURS DE BOVINS—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre, étant donné l'absence du ministre de l'Agriculture.

Je suis convaincu que le premier ministre n'est pas insensible à la situation de l'agriculture au Québec comme à travers le reste du Canada. En fin de semaine dernière, des démonstrations malheureuses ont eu lieu au Québec, et elles seront probablement répétées dans d'autres provinces canadiennes. Je pense que la population agricole du pays s'attend à ce que le premier ministre prenne position, et fasse des déclarations susceptibles de satisfaire leurs demandes normales et justes.

Est-ce que le premier ministre peut assurer la Chambre que le gouvernement présentera des mesures à ce sujet, même si le ministre de l'Agriculture est absent? Est-ce que le gouvernement a l'intention de présenter des mesures susceptibles de satisfaire les agriculteurs et les producteurs de bovins?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député sait sans doute que le ministre de l'Agriculture est présentement à Rome, où il participe à une conférence extrêmement importante pour l'alimentation dans le monde. Il a eu l'occasion, la semaine dernière, de répondre à des questions semblables à celles posées par le chef créditiste. Avant son départ, il a effectivement discuté de ce sujet au conseil des ministres, et il a mis en marche certains travaux qui, je l'espère, nous permettront de trouver une solution à ce problème.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances et le premier ministre ont-ils maintenant terminé leur étude des entretiens et échanges de vues intervenus avec les premiers ministres provinciaux mercredi et jeudi derniers, comme aussi de ceux du premier ministre avec les chefs syndicaux et, si oui, le ministre des Finances nous dirait-il quand il nous présentera le budget?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je compte présenter le budget dans deux semaines aujourd'hui, soit le lundi 18 novembre. Vu la date du budget, je n'annoncerai pas avant l'après-midi du 19 novembre ce que nous comptons faire au sujet des 525 millions de dollars en obligations du gouvernement du Canada qui viennent à échéance le 31 décembre 1974.

* * *

● (1420)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN RELATIF À L'AUTOMOBILE—LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATION EN RAISON DU DÉFICIT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Vu le déficit de près de trois quarts de milliard de dollars dans notre commerce d'automobiles et de pièces avec les États-Unis pendant les neuf premiers mois, qui laisse prévoir un déficit d'un à deux milliards pour l'année, le ministre dirait-il à la Chambre s'il poursuit actuellement des entretiens avec le gouvernement américain en vue de modifier l'accord qui à l'origine devait être mutuellement avantageux aux deux pays?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'accord canado-américain sur l'automobile a été avantageux à nos deux pays, mais surtout au Canada, je crois. Pendant cette année fort difficile causée par la baisse des ventes aux États-Unis, le volume des ventes a été soutenu et les emplois maintenus au Canada. J'entretiens constamment des rapports avec les membres de l'industrie afin de veiller à ce que les intérêts des Canadiens soient entièrement préservés.

Questions orales

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN RELATIF À L'AUTOMOBILE—LES MOTIFS DE L'ÉCART CONSTANT DE PRIX ENTRE LES DEUX PAYS POUR DES MODÈLES IDENTIQUES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Il serait sans doute intéressant d'entendre un jour, à l'appel des motions, le ministre nous expliquer comment cet accord, qui nous fait perdre 1 milliard de dollars par année, est avantageux à notre pays. Nous expliquerait-il pourquoi le Canada continue d'accepter un écart de plus de 7 p. 100 entre les prix des mêmes modèles fabriqués au Canada et aux États-Unis, alors que cet écart devait disparaître cinq ans après l'entrée en vigueur de l'accord en 1965.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentant veut comparer cet écart avec celui qui existait du temps où il était ministre de l'Industrie il constatera qu'il atteignait presque 20 p. 100. Au fil des ans, grâce à cet accord, on a vu un rétrécissement constant de cet écart. Le chiffre que l'honorable représentant vient de mentionner figurait dans un rapport présenté la semaine dernière au Congrès par le président des États-Unis indiquant que l'écart avait été réduit à 7 p. 100, en se fondant sur les prix des modèles aux début de 1974. Grâce aux négociatons engagées avec les fabricants d'automobiles au Canada, les prix des modèles de 1974 et 1975 ont accusé une réduction constante.

M. Hees: J'ai une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne sait-il pas que c'est moi qui avais entamé les négociations sans lesquelles d'ailleurs il n'y aurait pas eu d'accord sur l'automobile. Trouve-t-il normale l'existence à l'heure actuelle d'une chose qui, au moment de la signature de l'accord, ne devait pas exister? Peut-il nous l'expliquer?

M. l'Orateur: La parole est au député d'Esquimalt-Saanich.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES AU SUJET DES DROITS QUANT AUX RESSOURCES SOUS-MARINES—LES SUJETS DE MÉSENTENTE—DEMANDE DE DÉPÔT D'UN ÉTAT DE LA QUESTION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. En réponse à une question que je lui ai posée le 23 octobre, comme en fait foi la page 645 du hansard, le ministre a répondu que les autorités fédérales et provinciales sont fondamentalement d'accord sur le régime à appliquer au littoral de la côte est en ce qui concerne les droits et compétences au large des côtes. Sa réponse donne à entendre qu'il y avait certaines oppositions. Le ministre est-il prêt à nous dire dans quel secteur elles se manifestaient. Portaient-elles sur la nature de la ressource ou sur la manière de répartir les revenus de celle-ci?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, sans consulter ma réponse, je faisais allusion, je pense, à l'accord fondamental qui existait entre quatre des cinq provinces de l'Est et le gouvernement fédéral alors que Terre-Neuve s'opposait. Je ne pourrais pas préciser de mémoire, mais j'ai l'impression qu'il n'y avait que de très légères divergences de vues entre les quatre provinces et le gouvernement fédéral. La difficulté était, notamment, d'établir les très importantes lignes de démarcation entre les quatre provinces et Terre-Neuve.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre serait-il prêt à déposer bientôt, et en temps opportun, un rapport du gouvernement sur le littoral oriental en ce qui concerne ces questions.

M. Macdonald (Rosedale): J'y songerai. Mais je prierais le député de considérer qu'il s'agit là d'une question faisant l'objet de négociations, et qu'il me faudra déterminer si le dépôt de ce rapport pourrait accélérer la conclusion d'une entente ou, au contraire, y nuire.

* * *

LES CÉRÉALES

LE RELEVÉ DES STOCKS—LES PERSPECTIVES QUANT À NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES CLIENTS ÉTRANGERS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre chargé de la Commission canadienne du blé s'il peut dire à la Chambre si le relevé des stocks de céréales dans l'Ouest du Canada entrepris récemment par la Commission canadienne du blé est terminé et, dans l'affirmative, nous donner un aperçu des résultats. Pourrait-il également assurer la Chambre que le Canada sera en mesure d'honorer dans un avenir prévisible les engagements qu'il a contractés en matière d'exportations?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Le relevé habituel effectué par la Commission canadienne du blé est terminé. Si ma mémoire est bonne, on enregistrait au 16 octobre un solde d'environ 800 millions de boisseaux de céréales au total dont il restait à prendre livraison aux exploitations agricoles.

Nous devrons obtenir le chiffre exact pour le député, mais permettez-moi d'ajouter qu'il y a des approvisionnements suffisants de céréales de la plupart des catégories, bien que nous éprouvions certaines inquiétudes au sujet de la disponibilité de l'orge pour la fabrication du malt. Quant au blé, il y a certes beaucoup plus de blé de qualité inférieure que d'habitude. La Commission du blé prévoit cependant qu'il restera des années précédentes des réserves assez élevées de blé de bonne qualité et qu'il y en aura une bonne quantité dans la récolte de cette année. Nous modifierons nos programmes de vente en fonction des circonstances.

LES PRÉVISIONS QUANT AU RAPPORT

M. Jack Murta (Lisgar): J'aimerais demander au ministre si la Commission du blé lui a signalé quel rapport est prévu pour la fin de l'année-récolte 1975. En d'autres mots, le Canada est-il prêt à ramener les ventes à 100 millions de boisseaux, ou même moins, pour répondre à toutes les demandes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): La Commission du blé établit ses calculs d'après le rapport prévu au 1er août, qui sera peut-être inférieur d'environ 100 millions de boisseaux au rapport du 1er août dernier. Ce rapport est nécessaire pour pouvoir respecter les délais de livraison d'août et du début de septembre, quand il n'y a peut-être pas de nouveau grain, de toute façon. La Com-

mission du blé, de même que le gouvernement, accepteraient que le report soit réduit autant que possible. La Commission du blé se demande toujours si les agriculteurs commenceront, de fait, à retarder la dernière livraison de grain, même s'ils avaient auparavant l'intention de le livrer; mais la Commission ne peut cependant déterminer ce qui arrivera de façon vraiment scientifique.

* * *

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA POSSIBILITÉ D'UNE BAISSE DES PRIX PAR LES PAYS DU MOYEN-ORIENT POUR LA VENTE À DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement de l'Arabie saoudite a proposé une réduction de 3½ p. 100 du prix du pétrole brut, à la condition que cette réduction ne soit accordée qu'aux seules compagnies pétrolières qui sont constituées en régies d'État, comme c'est le cas en France et en Italie, et non aux sociétés multinationales. Compte tenu des avantages manifestes que le consommateur canadien trouverait à pareille institution, le ministre entend-il avoir des entretiens avec les pays de l'OPEP, et le gouvernement est-il disposé à créer un office de commercialisation du pétrole qui soit capable de traiter directement avec les pays producteurs dans le sens des principes directeurs proposés à l'occasion du relevé économique du Moyen-Orient et publiés à Beyrouth la semaine dernière?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait disposé à poursuivre les discussions en ce sens avec les divers pays de l'OPEP.

Si l'honorable député se reporte à nos déclarations antérieures, il constatera que c'est une proposition qui nous a été transmise de temps à autre. Quant à l'office dont il y aurait lieu de doter le Canada, un projet de loi a déjà été inscrit au Feuilleton, et dès que la Chambre aura adopté le bill sur la société nationale des pétroles, je m'emploirai à faire adopter le plus tôt possible le bill Petro-Canada.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pétrole Canada Illimité.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre prévoit-il que la société nationale des pétroles, qui sera établie en vertu du bill C-8, achètera du pétrole pour le Canada sur le marché international?

M. Macdonald (Rosedale): Le gouvernement songeait précisément à cet aspect de la question quand il a présenté le bill, surtout étant donné que la société nationale des pétroles pourrait obtenir pour le marché canadien des approvisionnements que les grandes sociétés internationales ne pourraient peut-être pas se procurer.

● (1430)

LE PRIX DU PÉTROLE—LA PROPOSITION DE L'IRAN RELATIVE À L'INDEXATION SUR LES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Le chah d'Iran a proposé de réduire de 14 p. 100 les prix du pétrole et d'entamer des négociations entre les pays consommateurs de pétrole et les pays de l'OPEP en vue d'aboutir à un accord international qui indexerait le prix du pétrole sur celui des principaux produits. Une mesure de ce genre pourrait se révéler plus efficace que l'accord énergétique international que le gouvernement envisage et qui risque d'entraîner un conflit. Le ministre discute-t-il actuellement avec les autres pays importateurs de pétrole de l'opportunité d'entamer des pourparlers dans le sens des propositions du chah d'Iran?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je répondrais que nous devrions tous les deux tenir ces discussions au sein de l'IEP. J'ai discuté de cette possibilité avec le ministre du pétrole de l'Arabie Saoudite, et je pense que la déclaration du chah favorisera ce projet. Lorsque j'ai vu le chah au début de l'année, les pays producteurs de pétrole éprouvaient une certaine répugnance à modifier le prix du pétrole sans obtenir une sorte d'indexation internationale. Comme celle dont il a parlé. Je pense qu'il vaut la peine de continuer dans cette voie.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LE COÛT DES SERVICES MÉDICAUX—LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le taux d'inflation pour les services médicaux se situe à presque 17 p. 100 actuellement, et que le programme *Medicare* est l'un des plus importants que nous partagions avec les provinces, je veux savoir si le très honorable premier ministre a eu des conversations avec ses homologues provinciaux la semaine dernière sur ce sujet, et s'il peut nous informer s'il s'est fait un peu de progrès dans ce sens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président, la question n'a pas été soulevée par quiconque.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE CONTRÔLE DES ANOMALIES CONGÉNITALES—LES CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais, en son absence, je la poserai au secrétaire parlementaire. Elle concerne le programme de contrôle des anomalies congénitales entrepris ce mois-ci aux États-Unis. Le Canada n'a pas, au niveau national, un programme qui permette de suivre ces questions très délicates—en parlant ainsi, je pense au problème posé par la thalidomide voici quelques années—le ministre ou les fonctionnaires ont-ils eu des consultations avec les responsables des États-Unis en vue de participer à cet utile programme? Il est en effet susceptible de résoudre les graves problèmes causés par les anomalies congénitales qui se produisent par milliers chaque année au Canada?

Questions orales

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de Lambton-Kent de nous avoir donné préavis de cette question. La direction générale de la protection de la santé du ministère, en collaboration avec les provinces, a mis sur pied un système de surveillance des anomalies congénitales (anomalies de naissance). Ce système fonctionne depuis 1970 et a été conçu pour enregistrer l'augmentation ou la diminution des anomalies congénitales.

Notre ministère est au courant du système en vigueur aux États-Unis. En fait, nos voisins, ont consulté un des hauts fonctionnaires de notre ministère pendant la phase préparatoire de leur système. Nous continuerons de leur offrir notre entière collaboration et ils nous renseigneront sur leurs progrès et leurs résultats. Si nous constatons dans les autres systèmes des améliorations qui pourraient nous aider, nous nous en servirons. Nous croyons, cependant, que le système canadien de surveillance est aussi bon que n'importe quel autre.

* * *

AIR CANADA

LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR À WINNIPEG—LA DATE DU DÉBUT DES TRAVAUX

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. M. Frank Gray, directeur de l'information à Air Canada, a déclaré la semaine dernière qu'Air Canada attend des ordres précis d'Ottawa au sujet du nouvel hangar de 15 millions de dollars que le premier ministre a promis pour Winnipeg. Compte tenu des délais de construction et du genre d'installation que le gouvernement prévoit pour cet endroit, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand les ordres seront transmis à Air Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a répondu à une question semblable il y a très peu de temps et je crois qu'il a laissé entendre qu'il n'y avait pas de date précise pour le début des travaux. Ce sera probablement prêt à temps pour la prochaine . . .

Une voix: Élection!

M. Trudeau: . . . le prochain souper-bénéfices du chef de l'opposition.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÉLEVAGE BOVIN—LES PROJETS D'ENQUÊTE ET DE MESURES GOUVERNEMENTALES—DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT À UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au très honorable premier ministre à propos du bœuf et j'aimerais savoir s'il a une déclaration à nous faire aujourd'hui au sujet des mesures que son ministre de l'Agriculture a annoncées la semaine dernière à ce propos, à savoir une enquête complète et des mesures de stabilisation pour les éleveurs de bovins cet hiver. A-t-il une annonce à nous faire aujourd'hui? Sinon, pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien se reporter à ma réponse à la question posée aujourd'hui par le chef du Crédit social, il verra pourquoi il n'en est pas question.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

COWANSVILLE—LE PRÉSUMÉ MEURTRE COMMIS PAR UN ÉVADÉ

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au solliciteur général.

Dans la nuit de vendredi à samedi, le policier Aimé Pelletier et le Dr Gaston Perrault de Montréal ont été abattus présumément par un prisonnier de Cowansville qui purgeait déjà une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre d'un chauffeur de taxi.

Est-il exact que le détenu Arthur Gagné était en liberté illégale depuis le 18 août, et que ce n'est que le 8 septembre que les services policiers de la CUM ont été avisés officiellement de sa disparition par les autorités fédérales?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, M. Gagné est absent depuis le 15 août 1974. Je ne savais pas que la police n'avait pas été informée avant cette date et je vais devoir me renseigner à ce sujet. Je dois dire que ce n'est que par la voie des journaux que nous avons entendu dire que M. Gagné était soupçonné d'avoir commis ce meurtre. Rien n'a transpiré depuis lors.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PRÉSUMÉE INFILTRATION DE LA CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY AU CANADA—ON DEMANDE UN RAPPORT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre pour lui dire d'abord que la demande lui a été faite par le président du Conseil de sécurité, M. Paul-Émile L'Écuyer. Je voudrais aussi demander au ministre, pendant qu'il attend un rapport plus complet sur cette affaire, s'il a pu ou s'il pourrait renseigner la Chambre sur le rapport qu'il aurait finalement obtenu touchant les activités de la CIA au Canada, à la suite des révélations de Radio-Canada et de la question précise que je lui posais sur ce sujet la semaine dernière?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, au sujet des questions qui m'ont été posées la semaine dernière sur la CIA, je signale qu'à ma connaissance, Radio-Canada ne nous a pas encore fait parvenir la transcription du reportage, mais nous lui avons envoyé une demande à cette fin le jour même où la question a été posée.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'EFFONDREMENT D'UN QUAI À TADOUSSAC—ON DEMANDE DE L'AIDE FÉDÉRALE—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre pourrait-il informer la Chambre s'il est au courant de l'effondrement du quai de Tadoussac, au cours de la dernière fin de semaine, quai qui servait aux traversiers sur le Saguenay, ce qui oblige les transports routiers lourds se dirigeant vers le Nord-Est québécois, ou en provenance de cette région, à emprunter une route de déviation de plus de 200 milles? Et si le ministre est au courant de cette situation, pourrait-il dire s'il entend prendre des mesures d'urgence pour y remédier?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de l'accident qui est survenu, et qui embarrasse très sérieusement la circulation sur la Côte nord. Malheureusement, ce n'est pas selon la politique fédérale d'entretenir, de réparer ou de reconstruire les quais qui rejoignent deux coins d'une route située à l'intérieur de la même province. Ce qui veut dire que la province de Québec devra elle-même faire en sorte de—ce que je dis est exact, monsieur le président—de réparer ce quai. Si nous pouvons aider entre-temps, nous le ferons avec plaisir.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MOTIFS DU RETARD DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS RELATIFS À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Il y a plusieurs jours, en répondant à une question, il a dit que son ministère était impatient de conclure l'accord final avec la Colombie-Britannique mais qu'il n'en avait pas reçu de réponse. Peut-il dire à la Chambre pourquoi cette province attache moins d'intérêt que les autres au programme d'expansion économique régionale?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question telle que le député l'a formulée. Je puis toutefois dire que, à la suite de sa question, je me suis renseigné et que le projet d'accord de développement du Nord-Ouest avec la Colombie-Britannique avance de façon très satisfaisante. J'ai eu l'impression qu'il nous sera possible d'en arriver à un accord sur certains projets précis dans un avenir assez rapproché. Je le répète, nous sommes prêts à le conclure aussi rapidement que possible et toujours disposés à discuter ces questions avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Questions orales

LES TRANSPORTS

L'ENTENTE AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE L'AUGMENTATION DE LA PART CANADIENNE DES EXPÉDITIONS MARITIMES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RATIFICATION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports; elle se rattache à celle que je lui ai posée il y a quelques jours concernant la formule 40-40-20 au sujet du transport des marchandises quittant le Canada et y arrivant, et de la possibilité très réelle de construire une flotte marchande pour la première fois en 30 ou 40 ans. Le ministre peut-il nous donner une idée de la décision que le Canada prendra au sujet de la ratification de cet accord?

● (1440)

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai examiné la question. Le député a raison. Il y a eu une rencontre à laquelle ont participé 70 pays environ. L'accord est en vigueur du fait que 28 ou 30 États l'ont ratifié. Ce n'est pas encore exact. La chose n'a pas encore été faite. Cela veut dire que l'accord n'est pas encore en vigueur. En ce qui concerne le fond du problème, si nous décidons de réserver au pavillon national 40 p. 100 environ de notre commerce international, il en découlera des conséquences que le député saisit. Je pencherais pour appuyer l'idée énoncée par le député, qui se dit favorable à une marine marchande canadienne.

M. Forrestall: Monsieur L'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas déclaré, comme les paroles du ministre en donnent l'impression, que notre pays avait ratifié l'accord. Je demandais plutôt si le Canada entendait le ratifier, après s'être abstenu de voter sur le principe.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention pour l'instant de le ratifier. Il nous faut attendre de savoir si nous serons en situation d'appliquer l'accord.

M. l'Orateur: L'honorable chef de l'opposition.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Depuis le début de la période des questions, deux de mes collègues, soit les députés de Roberval et de Bellechasse, se sont levés 22 fois pour poser des questions. Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si vous nous classez dans la même catégorie que le député de Moncton, mais il me semble que nous devrions attirer l'attention de la présidence un peu plus souvent . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Témiscamingue pourra constater, j'en suis certain, qu'il y a en ce moment exactement cinq députés créditistes à la Chambre. J'ai l'intention de donner la parole à un deuxième député créditiste pendant la période des questions, ce qui, à mon avis, est exactement la proportion juste, dans les circonstances.

Questions orales

LES FINANCES

L'ASSURANCE QUE LE CONSOMMATEUR SERA AVANTAGÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur le président, après ces difficultés, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances, . . .

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances, Dans son budget de mai dernier, le ministre s'est engagé à supprimer les taxes sur les vêtements. Il l'a fait le 16 juillet. Le ministre avait déclaré que si ces réductions d'impôts ne se répercutaient pas sur les prix, il prendrait des mesures pour que le consommateur soit effectivement avantagé. Compte tenu de ce que la plupart des détaillants agiront en conséquence, le ministre peut-il nous affirmer qu'il a reçu du ministre de la Consommation et des Corporation l'assurance que ce dernier surveille vraiment la situation et que dans la totalité des cas, les prix ont été réduits en proportion?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu cette assurance. Je dois recevoir de mon collègue, en temps et lieu, un rapport complet répondant en détail à la question du chef de l'opposition.

* * *

LA CONSOMMATION

L'OCTROI AU CONSOMMATEUR DES AVANTAGES DE LA BAISSE DE LA TAXE SUR LES VÊTEMENTS—LE RETARD DES MESURES DE VÉRIFICATION DU GOUVERNEMENT

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il y a maintenant 14 semaines environ que la taxe a été abolie. Je me demande combien de temps le ministre à l'intention de patienter. Le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il expliquer pourquoi il a attendu jusqu'à cette semaine pour entreprendre de se renseigner sur la situation.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la question est très simple. Nous avons voulu faire un projet-pilote afin de bien circonscrire cette enquête. Ce projet-pilote a eu lieu au début de septembre. Nous avons fait une analyse des réponses fournies par un questionnaire envoyé lors de ce projet-pilote. Maintenant, l'enquête globale est en cours avec un questionnaire complet et amélioré.

Je veux assurer l'honorable député que quel que soit le moment où cette enquête se tienne, cela n'a en réalité que peu d'importance, puisque, si la taxe est passée, que l'on ne s'en rende compte qu'aujourd'hui, ou qu'on l'ait fait il y a 15 jours, cela ne changera rien à la situation.

[*Traduction*]

M. Stanfield: Le ministre pourrait-il être assez bon pour nous expliquer comment un client qui n'a pas profité de la réduction fiscale en octobre, ni même en novembre, peut maintenant le faire, le ministre ayant mis beaucoup de temps, plusieurs mois, à découvrir que la réduction n'avait pas été répercutée.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, il est évident que les compagnies qui ne passent pas présentement cette taxe seront nommées à la suite de cette enquête. Et je pense que cela constitue une garantie pour les consommateurs.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES VÊTEMENTS—LE PROJET PILOTE EN VUE DE L'OCTROI AU CONSOMMATEUR DES AVANTAGES DE LA BAISSE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. En quoi consistait précisément le projet pilote institué en septembre par le ministère? A-t-il révélé que les détaillants ne faisaient pas profiter les consommateurs des réductions fiscales?

[*Français*]

M. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, ce projet-pilote a été mis en œuvre dans la région de Toronto, et les réponses que nous avons obtenues à l'occasion de sa mise en œuvre ont révélé que la taxe était passée.

* * *

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS EN VUE D'ÉVITER LES MISES À PIED

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je suis très heureux de voir que mes collègues sont satisfaits lorsque je me lève pour poser une question. Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que plusieurs manufacturiers de produits textiles éprouvent présentement des difficultés à supporter la concurrence des produits textiles importés, et que cela les oblige à procéder à des mises à pied, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des instances des intéressés de cette industrie lui demandant son intervention pour éliminer ou diminuer si possible les importations dans ce domaine?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous avons pris connaissance des difficultés auxquelles se heurte l'industrie à cause d'un fléchissement de la demande et de la production de textile. Cela donne lieu à la liquidation des stocks et à des ventes à perte. Jusqu'à présent, nous n'avons pu déterminer s'il y a eu des déchargements équivalant à du dumping ou à des importations sousévaluées. Nous maintenons des relations constantes avec l'industrie. Conformément aux dispositions de la politique textile, la Commission du textile et du vêtement mène présentement une enquête urgente sur les importations de fibre acrylique. D'autres enquêtes semblables sur divers produits vont être entreprises bientôt à la suite de demandes de l'Institut canadien du textile.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si au cours des derniers mois son ministère a accordé des permis d'importation, et, dans l'affirmative, à quels pays?

[*Traduction*]

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je devrai d'abord me renseigner pour donner le nombre exact de permis d'importation accordés, à quels pays et, bien entendu, pour quels produits. Je le ferai avec plaisir à l'intention du député.

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE LA BAISSE DU TAUX PRÉFÉRENTIEL PAR SUITE DE LA VENTE D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le taux préférentiel baissera comme le taux aux États-Unis, une fois que les obligations d'épargne du Canada auront été vendues ou que la vente en cessera?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute qu'il m'est très difficile dans cette situation de prédire les fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres éléments variables de l'économie dans la mesure où ils peuvent influer sur les décisions du marché.

M. Ritchie: Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi le taux préférentiel au Canada accuse-t-il immédiatement une hausse correspondant à celle du taux américain, mais qu'il tarde à refléter toute baisse de ce taux?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTUDE DES CONSÉQUENCES SUR L'OZONE DE LA LIBÉRATION DU FRÉON—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la motion de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a été jugée irrecevable. Certaines études démontrent que si les vaporisations d'aérosol se maintiennent au rythme actuel, la vie sur cette planète serait gravement menacée. Par ailleurs, le Pr Knelman a donné récemment l'avertissement qu'«on devrait instituer immédiatement un programme d'urgence pour établir la gravité de ce nouveau danger pour l'ozone et en faire connaître les résultats au monde». Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement est disposé à renvoyer la question au comité permanent des pêches et des forêts ou si la Direction des recherches atmosphériques dispose des fonds et du personnel voulus pour examiner adéquatement cet urgent problème?

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même exprimé mon inquiétude au sujet de ce problème, mais je n'ai pas reçu de rapport récent du ministre de l'Environnement qui rencontre aujourd'hui à Montréal les représentants de la Société de développement de la baie James. Je veillerai à ce que la question soit portée à l'attention du ministre.

* * *

L'IMMIGRATION

LA POSSIBILITÉ D'ORIENTATION DES IMMIGRANTS FRANCOPHONES VERS UNE RÉGION DONNÉE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. D'après la récente déclaration du ministre sur la politique d'immigration, les francophones feraient l'objet d'encouragements particuliers. Une fois ces immigrants arrivés au Canada, les orientera-t-on en priorité vers telle ou telle région du pays?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne puis que conseiller au député de se reporter à la déclaration du ministre. Il est exact que nous allons encourager l'immigration des francophones qui viendront de toute évidence s'implanter au Québec. Nous avons actuellement à cet égard des entretiens avec le gouvernement du Québec, et j'aimerais préciser que ces règlements s'appliqueront sans distinction à tous les pays, y compris les pays d'origine d'immigrants francophones éventuels.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA DATE DE PUBLICATION DE L'ÉTUDE SUR LES LANGUES NON OFFICIELLES—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail responsable du multiculturalisme? Étant donné que le projet de rapport sur les langues non officielles est prêt depuis avril, le ministre peut-il nous dire quand l'étude sur les langues non officielles commandée en novembre 1972 par le député d'Hochelaga, devenu depuis ministre des Communications, sera déposée à la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Le député déclare que ce rapport était prêt en avril, mais je ne pense pas que ce soit exact. Quoi qu'il en soit, le député parle du projet de rapport; je ne crois pas que le rapport final m'ait encore été communiqué. Je vais toutefois le vérifier, et je ferai part au député de mes constatations.

M. Paproski: Une question supplémentaire au ministre: sur les 70 recommandations formulées par l'ancien ministre responsable du multiculturalisme, le député de Parkdale, le grand Stanley Haidasz . . .

Des voix: Bravo!

M. Paproski: . . . lors de la conférence sur le multiculturalisme tenue il y a un an, le ministre peut-il en nommer une qui ait été appliquée?

M. Munro (Hamilton-Est): Je tiens à dire que les divers groupes minoritaires, ethniques ou culturels que j'ai rencontrés dans le pays que j'assume ces fonctions n'ont eu que des louanges pour le député de Parkdale et l'excellent travail qu'il a accompli.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Bien sûr, à certaines réunions auxquelles j'ai assisté, même à celles de la communauté ukrainienne, on a regretté l'absence du député. J'ajoute que plusieurs recommandations ont été appliquées.

Questions orales

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROJET DE CRÉATION D'UN ORGANISME TRIPARTITE SALARIAT-PATRONAT-GOUVERNEMENT—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au ministre du Travail bien que la réunion des chefs syndicaux et du premier ministre de la semaine dernière ait été un véritable échec—on a dit que c'était simplement une réunion mondaine. Le ministre réussit-il davantage à former un organisme tripartite représentant le salariat, le patronat et le gouvernement, afin de régler la grave question de l'avenir de la négociation collective? Le ministre a-t-il plus de succès que le premier ministre en tentant de contenir l'inflation?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Le premier ministre et moi-même avons rencontré les dirigeants ouvriers. Nous avons tenu des réunions, tandis que mon sous-ministre s'entretenait avec des représentants des chambres de commerce, des hommes d'affaires et des industriels. Tous semblent approuver les initiatives en vue de trouver des solutions dans le cadre d'un arrangement tripartite et nous cherchons actuellement des moyens d'y donner suite. La perspective est des plus encourageantes.

LA RÉUNION DE QUÉBEC AU SUJET DES EFFETS DES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'UN REPRÉSENTANT D'OTTAWA

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Le ministre se préoccupe de l'effet des sociétés multinationales sur le processus de négociation collective au Canada. Pourquoi alors, son ministère ne sera-t-il pas représenté à la réunion d'un comité spécial de l'Assemblée nationale, convoquée pour mercredi prochain, par le ministre du Travail du Québec? Le comité, semble-t-il, étudiera à fond le conflit de la United Aircraft et demandera à la société de justifier son attitude à l'égard des grévistes. Je lui pose cette question, sachant bien qu'il étudie actuellement les conséquences du conflit de la Firestone, et qu'il tient compte de l'expérience de la United Aircraft. Pourquoi alors son ministère ne sera-t-il pas représenté à la réunion, ne serait-ce que par un observateur?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Comme le reconnaît lui-même le député, cette réunion a été convoquée par le ministre du Travail du Québec, dans les limites de ses compétences, dans sa province. Il est donc libre d'inviter qui il veut. S'il estime notre présence utile, nous assisterons certainement à cette rencontre, du moins à titre d'observateurs.

M. Alexander: Cette rencontre est certainement de la plus haute importance, d'autant plus que le ministre étudie précisément la question en cause. Le ministre peut-il assurer qu'il demandera à son homologue québécois s'il peut y envoyer des délégués de son ministère?

M. Munro (Hamilton-Est): Je serai heureux d'étudier cette proposition.

[*Plus tard*]

M. McKenzie: Question de privilège. Devant l'agitation suscitée à la Chambre par la question que j'ai posée au premier ministre au sujet de la base d'Air Canada à Winnipeg, il a répondu, je crois, qu'il ferait une déclaration au prochain dîner-bénéfice du parti conservateur. Je lui signale que ce dîner aura lieu le 28 novembre.

Des voix: Oh, oh!

● (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES INTERPROVINCIAL, D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 1er novembre, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, le bill C-32 que nous étudions présentement pose toute la question du défi canadien des années actuelles et des années à venir. L'intérêt national doit reposer, bien sûr, sur l'égalité de tous les Canadiens, doit reposer également sur une même qualité de vie pour tous. Mais, répartis un peu partout à travers ce grand pays qui est nôtre, et administrés par trois paliers de gouvernement, pour ces Canadiens l'intérêt national repose donc également et de beaucoup sur la conciliation des différents intérêts socio-économiques intervenant au pays. Or, l'identification de ces intérêts socio-économiques passe par le respect intégral de l'esprit et de la lettre de notre Constitution, et des juridictions de chacune des provinces canadiennes.

Il est donc vrai d'affirmer que le bill C-32 portant sur l'administration du pétrole et du gaz au pays pose toute la question du défi canadien. Jamais peut-être je n'aurai eu l'occasion, du moins à la Chambre, de me sentir aussi responsable comme Canadien, aussi solidaire des intérêts de mes frères concitoyens des provinces de l'Ouest du pays, eux qui sont très inquiets, on le sait, au sujet de ce projet de loi, et peut-être ne me serais-je jamais senti aussi déterminé à comprendre et à saisir les inquiétudes de compatriotes des provinces-soeurs de la mienne. Le présent projet de loi, au nom d'un intérêt national, touche directement par ses articles 36 et 52 aux prérogatives des provinces dites pétrolières, aux droits acquis de ces provinces.

Je me sens d'autant plus obligé de me faire vigilant devant le bill C-32 qu'une fois ce projet adopté tous tant que nous sommes, que nous soyons des Maritimes, de l'Ontario, du Québec, ou d'ailleurs, nous serons devant un précédent, un précédent sur la base duquel un gouvernement centralisateur, comme celui qui gouverne actuellement ce pays, pourra à l'avenir s'approprier un peu trop facilement des juridictions à caractère provincial. Tous les Canadiens, les Québécois en particulier, et le premier ministre du Québec en tête, se doivent en toute urgence d'interroger le sens du projet de loi devant nous. Aujourd'hui, on parle d'administration fédérale du pétrole et du

gaz, mais si nous ne prenons garde aujourd'hui, demain on nous parlera peut-être d'administration fédérale de l'électricité, ou encore sur un autre plan, d'aménagement du territoire et . . .

Monsieur le président, le bill C-32, au nom même du défi canadien des années modernes, au nom même du genre de confédération dans laquelle nous voulons vivre, doit provoquer au niveau du peuple canadien, des gouvernements provinciaux et des media d'information, une campagne d'information sur les enjeux et les matières qu'il réglemente.

Monsieur le président, c'est une véritable levée de boucliers, de mise en garde, faites de vigilance et de lucidité qui doit se produire à l'occasion de l'étude du bill C-32.

L'article 36 du projet de loi se lit ainsi:

Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 22, ou qu'il est mis fin à un accord de cette nature par déclaration des parties, ou que, de l'avis du gouverneur en conseil, l'accord conclu n'est pas exécutoire ni susceptible de le devenir, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique qui sont produites, extraites ou récupérées dans cette province (ci-après appelée, dans la présente Section, la «province d'exportation»).

Monsieur le président, il faut que le Canada, ou encore le monde entier, vive une véritable crise de l'énergie, ou encore que le Canada ou le monde entier soit vraiment sur le point de vivre une telle crise pour qu'un gouvernement songe même à mettre ainsi en veilleuse les droits acquis des provinces en cause pour qu'un gouvernement central se donne de tels pouvoirs.

Mais, monsieur le président, on me dira probablement: les faits sont là, le monde vit des problèmes énergétiques sérieux; pensons, me dira-t-on, au conflit israélo-arabe, au comportement sur le marché mondial des pays arabes producteurs de pétrole, pensons également et surtout, me dira-t-on encore, au fait que les approvisionnements en pétrole de l'Est du pays dépendent, pour une bonne part, de l'importation, et conséquemment, me dira-t-on enfin, n'est-il pas normal que nous nous équipions, comme gouvernement, de façon à répondre aux objectifs suivants, tels qu'exprimés à l'article 21 du projet de loi:

a) assurer l'uniformité des prix, sans compter les frais de transport, du pétrole brut utilisé au Canada hors de sa province d'origine;

b) réaliser, au Canada, un équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs; et

c) protéger les consommateurs au Canada contre l'instabilité des prix pétroliers sur les marchés internationaux.

Traitant de ces objectifs nationaux, je veux m'arrêter ici très brièvement sur deux points précis.

Premièrement, au sujet de la protection des consommateurs au Canada contre l'instabilité des prix pétroliers sur les marchés internationaux, je voudrais bien, monsieur le président, que tous se souviennent ici de la lutte énergique de notre parti, en décembre 1973, pour assurer la justice et l'équité aux consommateurs de l'Est du pays.

L'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) menait alors ce combat. Il disait, notamment le 10 décembre 1973, ce qui suit, et je cite:

La politique du gouvernement est une source de malaises et de tribulations pour un grand nombre d'individus cet hiver, une promesse de discrimination continue pour des années encore, une preuve d'irrégularité croissante, et une garantie de difficultés économiques pour l'Est du Canada.

Au nom de la justice, nous, de l'opposition officielle, réclamions et réclamons toujours la protection des consommateurs au Canada contre l'instabilité des prix sur le marché international.

Huile et pétrole

Deuxièmement, et toujours dans l'optique des objectifs nationaux décrits tantôt, il faut nous rendre compte que nous avons également à sauvegarder les intérêts des producteurs et ce au nom même des intérêts, des besoins à long terme de l'ensemble des Canadiens.

M. R. G. Reid, président de l'*Imperial Oil Limited*, devant l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, disait, le 4 octobre de cette année, ce qui suit, et je cite:

La clé de la mise en valeur des richesses énergétiques futures est la confiance de l'investisseur, fondée sur des politiques de l'État axées sur le risque.

[*Traduction*]

Il est donc essentiel, monsieur l'Orateur, que le Parlement et le gouvernement se rappellent que le Canada possède actuellement des ressources énergétiques parce que, par le passé, l'exploration et la production d'énergie destinée à la consommation interne et à l'exportation ont été extrêmement rentables.

● (1510)

Une brève étude de l'histoire commerciale du Canada nous permet de voir qu'il existe un déséquilibre grave entre l'ouest et le centre du Canada, surtout en matière de transports et de tarif-marchandises; il ne faut donc pas être particulièrement orienté vers l'Ouest pour comprendre que l'unité commerciale du Canada serait renforcée si l'on rétablissait l'équilibre. On ne peut pas s'empêcher de penser que le gouvernement actuel ne croit pas que les bénéfices de l'industrie pétrolière peuvent servir en grande partie à rétablir cet équilibre.

Je dois dire, en tant que représentant d'une province qui a exploité diverses sources d'énergie rentables, que l'attitude du gouvernement fédéral dans ce domaine révèle un manque de prévoyance et de largesse d'esprit. Je peux dire à la Chambre que l'Hydro-Québec a vendu de l'énergie hors de notre province et du pays, elle l'a toujours fait en veillant à garantir aux Québécois un maximum de profit pour une ressource qui, après tout, est renouvelable. Dans les cas où la principale ressource énergétique n'est pas renouvelable, comme dans celui des produits pétroliers, on comprend donc l'inquiétude des autorités et leur désir d'assurer une protection semblable, sinon plus grande, qui se traduit par des bénéfices accrus et une vitalité économique pour elles.

On peut, semble-t-il, trouver le moyen de protéger l'intérêt public tout en assurant que l'exploration et la transformation des produits énergétiques, surtout dans l'Ouest, demeurent des activités profitables non seulement pour l'entreprise privée mais aussi pour les gouvernements provinciaux qui cherchent à renforcer l'industrie secondaire et l'infrastructure économique grâce au rendement que peut leur procurer l'industrie pétrolière exploitée dans les territoires qui relèvent de leur juridiction.

L'inquiétude ressentie dans l'Ouest a poussé de nombreuses sociétés pétrolières à songer sérieusement à sortir leur équipement de forage du Canada pour aller l'installer dans d'autres pays. Pareille mesure surtout dans des régions comme le sud de l'Alberta, ne peut que constituer une source d'inquiétude pour quiconque s'intéresse activement à la santé économique de l'Ouest. J'estime que le Parlement ferait bien de s'assurer que la mesure législative à l'étude visant à protéger l'intérêt public en matière de ressources pétrolières et énergétiques permettra à l'industrie pétrolière, dans l'intérêt même du public, de réaliser des profits équitables grâce auxquels elle pourra continuer à engager des capitaux et du matériel dans la

prospection et l'exploitation de nouvelles ressources naturelles pour le bien-être des Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le président, les objectifs nationaux dont fait mention l'article 21, l'équilibre national que l'on recherche, tout cela doit être simultanément l'œuvre du gouvernement central et de chacun des gouvernements provinciaux. Cela étant dit, il nous faut, nous, parlementaires fédéraux et provinciaux, voir à concilier les intérêts nationaux et les intérêts régionaux. On voit mieux ici combien le présent projet de loi soulève, comme je le disais tantôt, toute la question du défi canadien et touche, on me permettra bien l'expression, au «pattern» même de notre pays.

L'article 36, comme d'ailleurs son pendant l'article 52, laisse trop voir qu'en cas de désaccord le gouvernement fédéral a automatiquement raison. C'est faire peu de cas des motifs que, dans une situation donnée, une province productrice de pétrole peut avoir pour ne pas accepter une proposition donnée du gouvernement fédéral. Et pourtant, nous sommes à ce sujet en plein terrain de prérogative provinciale.

Monsieur le président, le 10 décembre dernier, je disais que le gouvernement était impuissant à s'attaquer en profondeur aux problèmes majeurs, et qu'il était incapable, dans la recherche de solutions adéquates, de concilier l'intérêt national et les intérêts régionaux. L'actuel gouvernement, sous prétexte de favoriser le bien commun, multiplie les accrocs au sens même du fédéralisme canadien.

● (1520)

Le gouvernement fédéral actuel, probablement le plus centralisateur de toute l'histoire de notre pays, est certes celui qui a provoqué, et provoque encore, comme par exprès parfois, le plus d'affrontements avec les gouvernements provinciaux.

Au lieu de ce faire, comme le souhaite avec raison le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer)—il est vrai, monsieur le président, que cela était au cours de la dernière campagne électorale—et je cite ses paroles:

l'animateur et le maître d'une stratégie commune, collégiale et globale . . .

le gouvernement central actuel s'emploie à devenir peu à peu, mois après mois, le fossoyeur de notre Acte constitutionnel.

Monsieur le président, le gouvernement actuel et le premier ministre passeront à l'histoire comme ceux sous lesquels, comme jamais auparavant, notre Confédération aura été menacée. On sait, surtout depuis le cri d'alarme de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), le 15 juin dernier, combien l'aliénation de l'Ouest menace la Confédération. Les transports, les problèmes de l'industrie secondaire, des ressources naturelles, voilà autant de secteurs névralgiques où l'Ouest du pays se sent négligé par le gouvernement fédéral actuel.

Faut-il s'étonner aujourd'hui que les provinces productrices de pétrole, avant d'approuver, le cas échéant, le bill C-32, exigent, et avec raison, des preuves tangibles de bonne foi de la part du gouvernement fédéral dans l'élaboration de la politique d'industrialisation, de consolidation de l'agriculture, et de restructuration des taux de transport ferroviaire, relative aux provinces des Prairies.

Au Québec, on le sait, il suffit de regarder ce qui se passe sur la scène provinciale, d'examiner les résultats des dernières élections, et de voir la présence et la vitalité d'un parti séparatiste. Au Québec, les quelque 30 p. 100 des Québécois francophones qui ont donné leur vote à ce parti ne suffisent-ils pas, au-delà du seul phénomène de la langue, à démontrer au gouvernement central actuel, combien de plus en plus de Québécois en ont assez des vertus centralisatrices du gouvernement fédéral actuel?

Monsieur le président, le Québec doit être et devrait être au premier rang de ceux qui craignent toute application unilatérale dans l'administration du pétrole au pays. Ici, je veux être bien précis: je m'adresse directement aux autorités politiques du Québec, au premier ministre du Québec, en lui disant que toute acceptation peu vigilante d'un précédent, comme le serait l'adoption du bill C-32, peut éventuellement . . .

M. Stanfield: Où sont les députés du Québec?

M. Wagner: Le chef de l'opposition (M. Stanfield) demande, avec raison, où sont les députés libéraux du Québec pour prendre la défense des droits sacrés de la province et réclamer ainsi que l'on ne porte pas atteinte à la juridiction provinciale et que l'on respecte les droits des provinces. Où sont-ils ces députés?

M. Bussières: C'est de la démagogie.

M. Wagner: Il y en a un dans la cinquième rangée, de l'autre côté, qui dit: «C'est de la démagogie».

Voilà donc, monsieur le président, que parler du respect de l'autonomie des provinces, c'est de la démagogie, réclamer le respect des droits du Québec, aux yeux des libéraux, c'est de la démagogie, signaler l'erreur très grave que le gouvernement actuel s'apprête à commettre, c'est de la démagogie.

Une voix: Ce n'est pas cela qu'il a voulu dire.

M. Wagner: Tout ce qui ne serait pas de la démagogie, ce serait pour le Québec se mettre à quatre pattes ou à genoux devant le gouvernement fédéral actuel et dire: «Vous nous servez donc bien en nous enlevant notre butin». Les Québécois ne sont pas prêts à le faire, et s'il n'y a que des députés de ce côté-ci de la Chambre, ils sauront faire entendre la voix de la province de Québec. Si le gouvernement du Québec est incapable de parler d'égal à égal au gouvernement fédéral, il appartient à l'opposition officielle de remplir ce devoir, et nous le ferons.

Monsieur le président, voilà une petite réponse . . . Je n'entends pas d'autres exclamations de mes amis d'en face, alors je vais continuer.

M. Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas répondre au député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), mais il y a plusieurs députés du Québec qui siègent actuellement au sein de plusieurs comités, et je voudrais lui faire remarquer qu'il est le seul conservateur progressiste du Québec présentement à la Chambre.

Ma question est la suivante: Comment peut-on concilier ses suggestions justement pour satisfaire les intérêts du consommateur et du producteur? C'est cela qu'on attend du député de Saint-Hyacinthe.

M. Wagner: Monsieur président, je remercie le député de Laval (M. Roy) de cette confiance qu'il m'accorde afin de trouver des solutions que le gouvernement est incapable de trouver. S'il veut être patient et attendre jusqu'à la fin de mes propos, il aura la solution. Est-ce qu'il se fera le porte-parole du parti conservateur progressiste au caucus libéral pour dire au gouvernement que ces solutions-là doivent être adoptées? Je me permets d'en douter, mais connaissant la générosité, la bonhomie du député de Laval, je le remercie de son intervention.

Monsieur le président, je disais que toute acceptation peu vigilante de la part du Québec de ce précédent que serait l'adoption du bill C-32, peut éventuellement jouer de bien mauvais tours au Québec, dans ses exportations, ou dans sa mise en marché au Canada de ressources émanant de la baie James.

[*Traduction*]

M. Oberle: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il ne semble pas y avoir de traduction des observations de mon collègue, et certains d'entre nous ont de la difficulté à suivre le débat.

M. Baldwin: Les libéraux font des interférences.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je suis certain que les autres députés l'ont remarqué et que les personnes compétentes s'en occupent. Je propose que le débat se poursuive et que les députés qui n'ont pu comprendre toute la déclaration du député la lisent dans la traduction du *Hansard* demain. La présidence regrette ce contretemps.

[*Français*]

Une voix: On ne manque pas grand-chose.

M. Wagner: Monsieur le président, je regrette également que la traduction ne se fasse pas à ce moment-ci. Il s'agit sans doute d'une erreur technique, mais connaissant la compétence des traducteurs, je sais que cela va être bien jusqu'à la fin.

Monsieur le président, j'entends encore les interjections de mon collègue de l'autre côté. S'il veut prendre la parole, qu'il se lève. Mais il est curieux, monsieur le président, combien ces gens-là sont éloquents quand ils sont assis sur leur derrière. Quand ils sont debout, on n'entend rien, mais quand ils sont assis, on entend tout.

Monsieur le président, si ce précédent était accepté, cela jouerait un bien mauvais tour au Québec, particulièrement dans ses exportations ou dans sa mise en marché au Canada de ressources émanant soit de la baie James, soit de toute autre source. Tout d'abord, en parlant du Québec, le présent débat me donne l'occasion de soulever la question déjà formulée par le premier ministre de la Saskatchewan, à savoir si Le gouvernement fédéral pourrait être tenu de verser 400 à 500 millions de dollars en paiements de péréquation au Québec si les recettes du pétrole de l'Alberta et de la Saskatchewan étaient considérées comme simples revenus des deux provinces? Cette question que posait le premier ministre de la Saskatchewan n'a pas encore reçu de réponse du gouvernement, et peut-être qu'au cours des observations de mes collègues de l'autre côté de la Chambre on aura quelque lumière là-dessus.

Il appartient aux autorités du Québec d'ouvrir les yeux, et comme on dit dans notre langage courant: «de ne pas se faire passer un Québec».

● (1530)

Monsieur le président, à l'analyse, on le voit, le bill C-32 soulève de nombreuses et importantes questions, dont celle de la juridiction provinciale en matière de richesses naturelles. Pourtant, il est clair, selon l'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que le pétrole relève du domaine exclusif des provinces.

Or, le gouvernement fédéral au nom, dit-il, de l'intérêt général des Canadiens, qui doit primer l'intérêt particulier d'une ou de plusieurs provinces, veut contrôler la vente et la distribution du pétrole. Quand on va ainsi à l'encontre d'un article précis de la Constitution, même au nom de l'intérêt général, il faut que sa position soit irréprochable sous tous les autres aspects, ce qui n'est pas justifié, et on le voit jour après jour.

Rien ne déprécie plus un beau principe—ici, le principe, c'est la primauté de l'intérêt général—que le fait de l'utiliser à des fins pas aussi nobles que son énoncé, que le fait de le formuler d'une façon à susciter des affrontements.

Avoir présenté le projet de loi C-32, les articles 36 et 52 en particulier, quelle triste façon, monsieur le président, pour le premier ministre d'ouvrir à nouveau le dossier constitutionnel! Quelle drôle de façon de rouvrir le dossier constitutionnel que de commencer la session par un accroc aussi gigantesque à cette même constitution! Quelle garantie avons-nous que le rapatriement de la Constitution, réclamé par le premier ministre à la Chambre le 2 octobre dernier, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale qui réponde des intérêts régionaux au pays? Il est permis, monsieur le président, de présumer le pire.

La Chambre de commerce du Canada, organisme neutre, organisme sans aucune affiliation politique, que je sache, et qui ne peut certainement pas être accusé de «partisannerie» dans ses travaux, dans ses rapports et dans ses recommandations, avait pourtant, lors de son congrès annuel tenu à Winnipeg en septembre 1973, averti le gouvernement que toute politique de l'énergie, et je cite:

> ... ne pouvait être mise au point que si les parties impliquées pouvaient résoudre leurs différends dans un climat de consultation et de confiance réciproques au lieu d'un climat hostile et soupçonneux.

Ce n'est pas l'opposition qui attaque le gouvernement et qui prétend que le «climat est hostile et soupçonneux», mais un corps intermédiaire tout à fait indépendant.

C'est pour le moins justement à ce «climat hostile et soupçonneux» que prêtent flanc les articles 36 et 52.

Monsieur le président, nous disons non au projet de loi tel que conçu, et du même souffle, je réclame, et au nom même des objectifs prévus dans le projet de loi et tels que formulés, par exemple, à l'article 21, l'établissement d'un mécanisme qui permette à tous les partenaires législatifs prévus dans notre constitution, à savoir les provinces et le gouvernement central, de se prononcer sur la conception et sur la formulation des intérêts nationaux et sur les mécanismes d'application des mesures législatives et autres qui en découleront.

C'est là une solution objective, honnête, lucide, probablement la solution qu'attendait tout à l'heure le député de Laval, et pour laquelle il a l'intention de plaider lors du prochain caucus.

C'est là la façon, monsieur le président, de s'assurer véritablement, d'une façon viable et à long terme, des intérêts des consommateurs de l'Est du pays et des autres

régions du pays ainsi que de tous les intérêts des Canadiens. Il ne faudrait tout de même pas l'oublier, monsieur le président, les consommateurs et les Canadiens, à un certain moment, sont les mêmes personnes.

Procéder autrement, ou comme le bill le suggère, c'est vouloir perpétuer et faire évoluer un fédéralisme qui est fait de confrontations. Je n'accepte pas la définition défaitiste d'une évolution fédérative qui serait faite à coups de confrontations et d'affrontements.

Les problèmes de l'heure, qu'il s'agisse de redistribution de ressources énergétiques ou d'autre chose, nécessitent, dans un pays comme le nôtre, des mécanismes permanents de consultation et de concertation où se retrouvent sur un même pied, surtout quand il s'agit de l'intérêt national, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Là, comme dans d'autres domaines, par exemple la lutte à l'inflation, il faut d'abord que le gouvernement fédéral puisse trouver une détermination, puisse s'accrocher à une volonté soutenue qui lui permette de s'attaquer en profondeur au défi qui se présente à lui, soit de se donner une approche nationale et des outils de concertation nationale face aux problèmes nationaux.

M. Roy (Laval): Décision en consultation!

M. Wagner: Monsieur le président, je m'excuse d'interrompre le député de Laval qui s'emporte encore, et qui voudrait que la décision se fasse en consultation. Quant à moi, je voudrais d'abord qu'il y ait consultation, qu'il y ait ensuite dialogue, qu'il y ait décision, et que tout cela se fasse entre les parties avec une mesure de justice et d'équité.

Cela vaut beaucoup plus et beaucoup mieux que de se donner, comme on le fait dans le présent projet de loi, des pouvoirs d'agir unilatéralement, comme c'est le cas aux articles 36 et 52 du bill C-32.

Voilà, monsieur le président, quelques réflexions que m'inspire ce projet de loi. Voilà pourquoi j'étais heureux de participer à ce débat, espérant que les propos de mes collègues pourront susciter chez les ministériels une réflexion plus profonde, et au cours des prochains jours, pourront les amener à modifier leur projet de loi pour qu'il ne constitue pas un atteinte aussi flagrante à cette constitution canadienne que nous voulons protéger, et rapatrier, le moment venu, et surtout pour faire en sorte que cette constitution soit vraiment respectueuse des droits de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. La présidence est maintenant prête à donner la parole au député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). Mais auparavant, je rappelle à la Chambre que le député de Waterloo-Cambridge avait déjà pris la parole et parlé pendant six minutes vendredi lorsque la Chambre s'est ajournée. En raison d'un retard imprévisible, il n'a pu être présent au début de la discussion aujourd'hui. Je suis certain que la Chambre acceptera de lui accorder la parole maintenant.

M. Baldwin: Ne nous le faites pas regretter.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je voudrais par votre entremise exprimer mon appréciation à mes collègues. J'essaierai d'être doux pour mes amis qui siègent à ma droite. J'ai écouté avec grand intérêt le savant exposé de l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) sur les responsabilités constitutionnelles quant à cette question. Il est très difficile à ce moment-ci de savoir dans quelle mesure le gouvernement fédéral a activement rencontré les autorité provinciales et négocié avec elles si le gouvernement a en fait agi avec plus de précipitation qu'il ne l'aurait fait en d'autres circonstances. Il est de plus très difficile de savoir si l'on aurait pu parvenir à un accord alors que le gouvernement en a été incapable, ou si mes honorables amis à ma droite auraient pu négocier un accord alors que le parti au pouvoir n'a pu y réussir.

Je ne puis dire que ceci: je suis heureux que le gouvernement fédéral ait agi comme il l'a fait. Il nous est très difficile de juger dans quelle mesure cette action était nécessaire. Ce qui importe, c'est que, si le gouvernement n'avait pas pris fermement position, le Canada se serait retrouvé dans une situation désespérée en ce qui a trait à l'énergie l'hiver dernier, et le prix de l'énergie aurait augmenté considérablement partout au pays. A défaut d'un accord général que nous aurions tous voulu voir se négocier volontairement, il était vital que le gouvernement fédéral exerce, dans ce qui constituait clairement ses attributions, ses responsabilités dans le domaine de l'énergie, et qu'il prenne des mesures en vue de niveler le prix de l'énergie et d'en assurer la disponibilité au Canada.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous ne parlez que du pétrole et du gaz, mais sur certaines autres choses, vous vous tiendrez coi.

M. Saltsman: Non, je ne me tairai pas. Mon ami, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dit que je me tairai sur certaines autres choses. Il croit que je ne parlerai que du gaz et du pétrole parce que ce sont les ressources dont dispose cette province privilégiée qu'est l'Alberta. Les remarques que je me propose de faire s'appliquent en toute justice à toute forme d'énergie. Elles s'appliquent à l'énergie hydroélectrique, au charbon et à l'énergie nucléaire si nous entendons former une seule nation. Il ne s'agit pas de dire que, comme l'Alberta se trouve justement à posséder en abondance certaines ressources, nous devrions nous en saisir. J'aimerais rappeler au député d'Edmonton-Ouest que l'Ontario a aidé sa province à l'époque où l'énergie était en surabondance sur le marché—à l'époque où les États-Unis refusaient notre pétrole, malgré nos supplications.

● (1540)

La politique nationale de l'énergie, inaugurée au cours des années soixante, visait à favoriser le développement de l'Ouest, à lui assurer un débouché pour son pétrole dans l'Est à un moment où l'Est aurait pu s'en procurer ailleurs à meilleur marché.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et il s'est enrichi avec la vente du matériel utilisé pour la mise en valeur des gisements pétrolifères.

M. Saltsman: Comme le dit le député, l'Ontario s'est sûrement enrichi en vendant du matériel pour l'extraction du pétrole. L'Ontario tire profit de ses ventes dans l'Ouest comme dans l'Est du pays, il n'y a pas de doute là-dessus. J'espère que la Confédération est avantageuse à toutes les régions du pays. Personne ne conteste l'importance de l'Ouest pour l'Ontario. C'est certainement là un des arguments qu'on a fait valoir à l'Ontario lorsqu'il s'est agi d'établir une politique nationale du pétrole. Ce que je cherche à démontrer monsieur l'Orateur, c'est que les subventions et l'aide existaient avant que l'Alberta commence à vendre son pétrole à bon marché au reste du Canada. Cette aide existait depuis longtemps et l'Ontario a contribué au développement de l'Ouest. Elle assurait un

marché aux produits de l'Ouest. Mais, maintenant, c'est tout le contraire. L'Ontario n'a pas de réserves de combustible fossile. Nous risquions, l'hiver dernier, de ne pas recevoir de pétrole de l'étranger, aussi est-ce réconfortant pour l'Ontario de savoir que l'Alberta possède des ressources et que nous ne sommes pas à la merci des caprices politiques des étrangers, lorsqu'il s'agit du chauffage et de l'éclairage.

Les discours des députés de l'Ouest sur ce sujet m'ont beaucoup plu. J'ai l'impression qu'ils comprennent le problème. Même s'ils n'acceptent pas de bon cœur que leur pétrole brut se vende moins cher que sur le marché libre, ils comprennent, je pense, qu'il doit en être ainsi à l'intérieur de notre Confédération. Je dis donc merci aux Canadiens de l'Ouest. Nous reconnaissons en Ontario que nous ne nous serions peut-être pas aussi bien partagés en matière d'énergie n'eût été la mise en valeur des ressources de l'Alberta.

L'État est beaucoup intervenu dans le domaine de l'énergie aux fins d'assurer les approvisionnements et de fixer les prix, mais il doit aller encore beaucoup plus loin. L'énergie est une chose si importante et le problème est si complexe que je crois qu'il faudrait tout nationaliser dans ce domaine. Non seulement le gaz et le pétrole, mais l'énergie hydro-électrique et nucléaire. Si jamais nous devenions assez intelligents pour utiliser l'énergie marémotrice solaire, l'exploitation devrait aussi en être nationalisée et toute cette énergie deviendrait l'héritage des Canadiens. Peut-être devrions-nous aller encore même plus loin et parler d'héritage mondial. Le Canada ne pourrait peut-être pas se les réserver si le reste du monde en avait besoin.

Si nous décidions de partager notre énergie, notre première responsabilité ne serait certainement pas envers le pays le plus riche au monde, pays qui peut trouver d'autres sources d'énergie à bon marché, mais envers les pays pauvres. Ceux d'entre nous qui se sont plaints du fait qu'on établisse une politique pétrolière continentale ne l'ont pas fait parce qu'ils ne voulaient pas que le Canada partage ainsi ses ressources. Nous ne pouvions pas accepter qu'elles n'aillent pas aux pays pauvres et défavorisés du monde mais à ceux qui cherchent des combustibles à bon marché et qui ne semblent pas disposés à conserver l'énergie en ayant recours à leur technologie. Je n'accepte pas qu'une province ou une ville chez nous thésaurise quoi que ce soit et ne se sente aucune obligation envers les autres, pas plus que je ne veux voir notre pays dire au reste du monde de voir à ses propres besoins.

Nous devons nous orienter vers la nationalisation pour résoudre le problème de la conservation. Un des inconvénients de l'entreprise privée est qu'elle doit gaspiller des ressources. Elle tire ses profits, en vendant des choses aux gens qu'ils en aient besoin ou non, et la différence entre les intérêts à court terme des investisseurs et les intérêts à long terme établis par le processus politique. Je n'essaie pas de prouver en m'appuyant sur un argument idéologique que les entreprises de l'État sont plus valables que les entreprises privées, monsieur l'Orateur. Certains d'entre nous préfèrent l'étatisation, mais mes arguments concernent essentiellement l'intérêt public.

C'est le genre d'arguments dont s'est servi le gouvernement ontarien lorsqu'il a nationalisé les ressources hydro-électriques de sa province. Le gouvernement ontarien n'a pas avancé des arguments socialistes, bien qu'il ait adopté à cette occasion une politique socialiste et intelligente. Ses raisons de le faire n'étaient cependant pas idéologiques, mais pratiques. La jeune industrie manufacturière de l'Ontario risquait de tomber aux mains d'étrangers qui auraient voulu par la suite contrôler l'énergie hydro-électrique pour faire prospérer leur entreprise. Presque tous les Ontariens pensaient que la province devait être propriétaire de ses propres ressources hydro-électriques pour prospérer. L'histoire a prouvé qu'ils avaient raison. La province de l'Ontario n'aurait probablement pas pu prospérer comme elle l'a fait si elle n'avait pas nationalisé ses ressources énergétiques; aujourd'hui, elle est au premier rang dans le domaine de l'exploitation de l'énergie, nucléaire et hydro-électrique, et ses tarifs sont parmi les moins chers du monde. L'Ontario a bien fait de nationaliser l'énergie électrique. Et les arguments avancés à l'époque d'Adam Beck sont encore valables aujourd'hui.

En présentant ces arguments, je suis quelque peu encouragé par l'attitude réceptive du gouvernement. Le ministre a fait face à des situations difficiles à certains moments, mais il s'en est bien tiré.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Il devait apprendre rapidement et il l'a fait. L'année dernière, nous nous sommes trouvés en pleine crise de l'énergie sans aucune politique dans ce domaine. Bien sûr, notre politique en matière d'énergie est bien minime, mais nous n'en avions aucune au moment de la crise. Maintenant, nous pouvons rire du fait que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) ait dû payer un montant énorme pour le mazout, mais nous aurions pleuré s'il ne l'avait pas fait et s'il y avait eu une pénurie et nous lui aurions reproché de ne pas en avoir acheté, quel que soit son prix. Il est peut-être regrettable que le ministre n'ait pas eu plus de sens des affaires, mais ce qui importe, c'est que nous sommes sortis presque indemne de la crise internationale de l'énergie. Cela a été possible grâce à l'intervention du gouvernement. Il était prêt à agir, il l'a fait sans avoir recours à une loi. L'intervention du gouvernement ne s'appuyait pas sur un texte de loi. C'est un signe de la force du gouvernement dans notre société. Si un gouvernement est décidé à agir, il peut déclarer qu'il attend du secteur privé telle ou telle chose, car il va adopter une loi pour l'y obliger. C'est très clair. Le secteur privé n'a d'autre choix que d'obtempérer.

● (1550)

Cette situation est très instructive, car le secteur privé en question était presque entièrement contrôlé par l'étranger. Nous avions peur que nos compatriotes ne soient paralysés en cas d'urgence parce que l'industrie appartenait à des sociétés étrangères. La réponse a été claire et nette. Si, dans une société comme la nôtre, les gouvernements décident d'appliquer les pouvoirs qui leur sont conférés par la nation, ils sont infiniment plus forts que n'importe quelle société étrangère ou n'importe quel organisme privé. Nous avons pu voir des sociétés étrangères faire pratiquement la loi dans notre pays; non pas parce qu'elles avaient intrinsèquement le pouvoir de le faire, mais parce que nos dérigeants se refusaient à toute intervention. Cette neutralité du gouvernement permettait aux sociétés étrangères d'en faire à leur tête.

Je sais que j'exprime l'opinion de mes collègues lorsque je déclare que nous étions heureux de voir le gouvernement prêt à intervenir. Le contexte électoral de l'époque est une des raisons qui ont poussé le gouvernement à prendre des mesures. Je veux parler du gouvernement minoritaire. Pendant longtemps, il a régné entre notre groupe et le gouvernement un esprit remarquable de collaboration en matière de politique énergétique. D'aucuns

diront que le gouvernement, maintenant qu'il est majoritaire n'a plus besoin d'écouter le NPD. C'est probable, mais je suis persuadé que ce genre de collaboration et d'entente face à une situation d'urgence nationale a impressionné le gouvernement et les libéraux. Je remarque avec une certaine satisfaction que, même si au Canada nous n'avons pas à l'heure actuelle de gouvernement minoritaire et que nous ne pouvons exercer de contraintes, certains arguments que nous avions avancés l'an dernier ont fait leur chemin; le gouvernement en a vu le bien fondé. Je suis sûr que nous continuerons à avoir une politique hardie et que le gouvernement se montrera disposé à régler les nouveaux problèmes au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

J'ai été intéressé par l'attitude des ministériels lorsque mon ancien chef, le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), a pris la parole. Il a été fort écouté. En de nombreuses occasions, nos vis-à-vis ont, par leurs applaudissements, montré qu'ils l'approuvaient sans réserve. J'en ai la conviction, une fois qu'un argument est avancé ou qu'une voie est ouverte, les choses ont tendance à suivre leur cours. Le gouvernement, comme toujours, a montré beaucoup de répugnance à intervenir face à la situation dont j'ai fait état. Cependant, il semble maintenant en avoir vu l'absolue nécessité et je pense qu'il continuera dans cette direction, car les Canadiens approuvent à fond ce genre d'intervention. J'espère que le gouvernement n'envisagera pas la question de la propriété publique en fonction d'une doctrine étroite, mais qu'il la considérera avant tout comme une nécessité pour l'élaboration d'une politique d'avenir au Canada.

Pour l'instant, la société International Pipelines ne semble pas pressée de construire le prolongement du pipeline jusqu'à Montréal. Elle réclame des garanties, affirme ne pas connaître le débit, le coût ou les prix et, par conséquent, ne pas vouloir faire quoi que ce soit sans garanties. Si nous devons garantir les taux, les profits et tout le reste, qu'avons-nous besoin de la Interprovincial Pipelines? Autant construire le pipe-line nous-mêmes. On nous demandera probablement de garantir ses obligations. Et d'ailleurs, nous l'avons fait et le compagnie a fonctionné avec les garanties du gouvernement. Pourquoi ne pas construire cette section du pipe-line qui deviendrait alors propriété publique? Il n'est pas tellement indiqué, je pense qu'un pipe-line appartienne à l'État, mais quand on doit faire toutes ces concessions sans savoir si les chiffres de la compagnie sont précis et s'ils n'ont pas été gonflés par erreur, autant entreprendre soi-même la réalisation du projet.

Le gouvernement et le public canadiens ont les ressources et les capacités voulues pour construire ce pipe-line au lieu d'en retarder la mise en chantier. Ne nous laissons pas bercer par de faux espoirs. Il semble y avoir moins de tension. Le Moyen-Orient semble s'être calmé, mais il reviendra au point d'ébullition. Nous soumettrons-nous à ce genre de pression sans y être préparés? Je sais que nous nous en sommes accommodés la dernière fois, mais nous devrions y être mieux préparés cette fois. La dernière fois, nous avons dû nous débrouiller tant bien que mal. Le gouvernement n'avait rien prévu. Il n'avait pas étudié les différentes propositions avancées par votre humble serviteur pendant des années concernant un pipe-line qui irait jusqu'à Montréal. Nous devrions commencer immédiatement à construire un pipe-line qui appartiendrait à l'État au lieu d'essayer d'établir quelles seront les subventions ou les conditions exigées par la compagnie. Il ne semble pas qu'il vaille la peine de s'exposer à tous les ennuis que provoquerait la construction du pipe-line par les investisseurs privés.

Nous avons eu énormément de discussions au comité à propos de la Société Telesat. Au moment où l'on a proposé d'établir cette corporation, c'était un ménage à trois: l'industrie des communications en posséderait un tiers, le gouvernement un autre tiers et le dernier tiers serait vendu, sous forme d'actions, au public. Nous avions alors avancé les mêmes arguments: les taux seraient réglementés et la Société ne pourrait perdre d'argent puisque le gouvernement rajusterait les taux aux premiers signes de perte. Pourquoi faire entrer dans le jeu les investisseurs privés ou les représentants de l'industrie des télécommunications puisqu'il s'agissait au départ d'une idée du gouvernement? A quoi cela sert-il lorsque l'on garantit un profit pour la société? Même si Telesat a dit qu'elle attendrait de fonctionner un peu plus rondement avant de faire appel aux investisseurs privés, elle ne l'a toujours pas fait car elle n'en a pas besoin. D'ailleurs, ceux-ci nuiraient plutôt à la société. Bien que, lorsqu'on fait des discours sur Telesat, on parle sans conviction de mettre, à un moment donné, des actions en vente sur le marché, cela ne se fera jamais car c'est inutile. Telesat est une société extrêmement rentable qui a conclu d'excellents accords en vue de louer ses réseaux de communications. Elle n'a que faire de l'investisseur public.

La Corporation de développement du Canada en est une autre dans le même cas. Les membres de notre parti ont insisté pour qu'une telle société soit créée. Nous l'entrevoyons comme un instrument d'expansion nationale et non comme une autre occasion pour les petits investisseurs de faire leurs maigres placements. Nous offrons de merveilleuses occasions aux investisseurs privés: les obligations d'épargne du Canada. Pourquoi prévoir la participation à la propriété d'une entreprise aussi importante que la Corporation de développement du Canada dont le pays a grand besoin? Les investisseurs ont bien assez des obligations d'épargne du Canada. La Corporation de développement du Canada réussit bien. Nous n'apprécions pas qu'elle prenne en charge des sociétés publiques rentables et, qu'elle menace de les transformer en sociétés privées en offrant leurs actions au public. Jusqu'ici, elle s'est très bien passée de l'investisseur privé. De fait, elle a probablement fait mieux sans lui.

La CDC dit attendre que son portefeuille grossisse un peu avant de mettre ses actions sur le marché, mais j'ai idée qu'il lui arrivera la même chose qu'à Télésat. On n'émettra jamais d'actions privées, tout simplement parce que la CDC n'a pas besoin de placements de cinq dollars. Ils lui nuiraient même. Des problèmes existent déjà à la CDC, dont l'un est indigne d'une société d'État. Elle a pris le contrôle des laboratoires Connaught qui fabriquent l'insuline. Étant donné que son seul but est de faire de l'argent, la société attend toujours le jour où elle émettra ces certificats de placement ou offrira une chance à l'investisseur privé; elle produit une denrée essentielle, qui devrait être produite au prix coûtant et elle essaie d'en tirer des bénéfices.

● (1600)

Ne peut-elle produire l'insuline au prix coûtant? Elle tire assez de profits de ses autres investissements pour pouvoir absorber le coût de l'insuline. Il était important que la CDC prenne en charge les laboratoires Connaught parce qu'elle ne pouvait produire l'insuline ailleurs, mais il est également important qu'elle reconnaisse l'utilité sociale de produire l'insuline sans en tirer de bénéfices.

Tant que cet élément existera, elle devra penser à l'avenir et à la situation sur le marché des valeurs. Voilà le problème. Lorsqu'on accomplit un travail qui met en jeu l'avenir ou la moralité publique, il n'est pas sensé que de raisonner sous l'angle du profit.

Le profit a son utilité dans les questions sans importance. Si quelqu'un veut réaliser un profit, dans la chaussure, grand bien lui fasse. Il n'est pas nécessaire d'en acheter des quantités. On peut changer de marque, acheter des chaussures à bon marché, en acheter qui coûtent cher, on n'a pas besoin pour cela de nationaliser l'industrie des chaussures ni d'user d'une réglementation à outrance dans ce domaine. Mais lorsqu'il s'agit de questions telles que les soins médicaux, qui relèvent presque entièrement du secteur public, à juste titre, on l'admet. Or, il nous faut reconnaître que l'énergie est un produit trop vital pour qu'on le laisse sans protection contre les considérations de lucre.

Quant au monde de l'industrie, je lui prête volontiers les meilleures intentions du monde. J'ai rencontré hier des gens de l'industrie du pétrole et du gaz qui semblent tout à fait honnêtes. Je ne leur cherche pas noise d'essayer d'agir contre les intérêts du public, car je suis sûr que nombre d'entre eux croient que leur flibusterie sert très bien les intérêts du public, et que celui-ci profite énormément de leurs achats, de leurs ventes, de leurs forages, de leurs recherches et de tout ce qu'ils entreprennent. Le fait est qu'ils ne sont pas en mesure de servir les intérêts du public, même s'ils le voulaient, étant donné leur attitude et la nature de leur industrie.

A quoi la concurrence sert-elle dans le domaine de l'énergie? Je sais qu'il est très commode d'avoir à la fois l'électricité et le gaz à sa disposition, de pouvoir se faire livrer du fuel à domicile. Il est très pratique à une société de pouvoir utiliser toutes ces formes d'énergie lorsqu'elle ne prévoit pas de pénurie d'énergie pour demain. Gaspiller tout ce capital, gaspiller toutes ces ressources, doubler les installations, c'est tout à fait caractéristique de la société d'hier, avec sa philosophie de la vente à tout prix. Le distributeur d'électricité essaie dans sa publicité de vous convaincre que vous ferez un meilleur marché avec lui qu'avec le distributeur de gaz. C'est de la concurrence, et c'est là où je veux en venir.

Par définition, la concurrence, puisqu'elle fait marchander, provoque le gaspillage. Or, nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller l'énergie. L'argument le plus probant en faveur de la nationalisation de l'énergie est que cette dernière éliminera le double emploi et le gaspillage. Nous allons pouvoir, pour la première fois, planifier dans le domaine de l'énergie. Voici un exemple de ce qui se produit lorsque la planification fait défaut. Nous songeons à construire un pipe-line pour transporter le gaz de l'Arctique. Quel raisonnement tient-on? On se dit, ma foi, nous devons construire un pipe-line de si grande dimension que nous ne saurions utiliser tout le gaz qu'il transportera; exportons donc l'excédent, c'est-à-dire les trois quarts, jusqu'à ce que nous puissions tout le consommer.

Une voix: Sottises que tout cela!

M. Saltsman: Mais, c'est ce que propose le groupe d'étude du gazoduc de l'Arctique. C'est vraiment là sa théorie.

M. Andre: Non.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est faux. Nous n'avons pas assez de gaz là-bas pour cela.

M. Saltsman: Je n'emploie peut-être pas leur jargon. Ils disent: Nous ne pouvons construire de pipe-line pour notre seul usage, nous devrons exporter une partie de ce gaz. Ils ne disent pas: Nous n'avons pas suffisamment de gaz, prenez-en ailleurs, mais la plus grande partie doit aller aux États-Unis jusqu'à ce que nous soyons prêts à l'utiliser.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et la baie Prud'hoe?

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ils ne retireront pas de gaz de la baie de Prud'hoe avant trois ans, vous le savez bien.

M. Saltsman: Il n'y en a pas assez qui viendra de la baie de Prud'hoe. Ils voudraient en exporter plus qu'il n'y en a là.

M. Andre: C'est faux.

M. Saltsman: C'est vrai.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Votre idée de l'Ouest est bien celle d'un Canadien de l'Est. Zilch!

M. Saltsman: Des occasions se présenteront. Mais vous ne pouvez pas planifier. Si vous savez qu'il vous faut aménager un pipe-line comme celui-là, qui coûtera cher, vous songez d'abord à coordonner vos exigences en matière de chauffage et de planification en tenant compte du fait que le gaz sera livré à un moment donné et, au lieu d'aménager des quartiers où tel type de chauffage sera utilisé, on préférera tel ou tel autre. Mon collègue dira peut-être: il s'agit ici de réglementation, vous exercez un contrôle sur la population. Nous avons besoin d'électricité. Nous avons besoin de gaz plutôt que de pétrole. Nous ne pouvons toutefois vivre dans un monde où l'on gaspillerait ce genre de ressources. Nous devrons réglementer l'utilisation de l'énergie. Nous devrons peut-être même la pénaliser. C'est un autre problème. En fait, au lieu de vendre le gaz ou le pétrole bon marché, il va peut-être falloir, dans l'intérêt public, majorer le prix de toutes les formes d'énergie.

M. Andre: Oui!

M. Saltsman: Vous approuvez l'idée. Or, quand on laisse grimper les prix, même si on en vient à la conclusion qu'il faut se servir des prix comme moyen de rationnement, le problème c'est que ce n'est pas le public qui en profite, c'est quelque compagnie privée. On est donc découragé de n'avoir pas su établir une politique intelligente parce que voyez vous, bien que certain resserrement de la consommation puisse être souhaitable, il n'est souhaitable d'établir des prix élevés pour un produit que si c'est le public qui en profite et peut s'en servir à d'autres choses.

M. Andre: Que penser des impôts?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les gouvernements touchent déjà 80 p. 100 sur un baril de pétrole.

M. Saltsman: Il y a plusieurs façons de s'attaquer à ce problème sans avoir recours à la nationalisation. Un de mes distingués amis à droite a parlé de fiscalité. Nous avons essayé la fiscalité et connu un échec. Et que s'est-il passé quand nous avons essayé d'imposer des taxes? Le gouvernement de l'Alberta a envoyé des représentants au comité qui étudiait la partie du rapport Carter sur la fiscalité pour lui dire: Ne taxez pas les industries extractives. Le gouvernement a été soumis à de grandes pressions.

M. Andre: Vous faites erreur.

M. Saltsman: Lisez les comptes rendus et vous verrez que le gouvernement de l'Alberta a bel et bien exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il n'impose pas de taxes. L'idée c'est qu'on a pas touché aux industries extractives. Les recommandations de la Commission Carter n'ont jamais été mises en vigueur dans ce domaine. Si nous avions su établir un régime fiscal intelligent qui aurait imposé ces industries au même titre que les industries manufacturières, nous aurions pu éviter dans une grande mesure la confrontation qui existe actuellement entre l'industrie, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Mais nous avons échoué lamentablement pour ce qui est d'atteindre ces objectifs par des moyens fiscaux. Bien que la fiscalité réussisse parfois dans ce domaine, dans le cas en question en l'occurrence votre succès avec la fiscalité n'a guère été retentissant.

Il est tellement difficile d'examiner à fond le pour et le contre de la fiscalité que cela n'en vaut vraiment pas la peine. Certains diront qu'on peut réglementer les industries de ce genre. Après tout, pourquoi avoir recours à la nationalisation du pétrole et du gaz, pourquoi ne pas simplement réglementer les sociétés pétrolières comme nous l'avons fait pour la Bell Canada? Cette méthode fonctionne assez bien dans le cas de la Bell Telephone. A tout prendre, j'ignore si le public aurait vraiment avantage à ce que la Bell Canada appartienne à l'État. Comme je l'ai dit, j'ignore si l'étatisation serait préférable, et c'est bien là le problème.

Lorsqu'on réglemente une industrie, l'examen de cette industrie, sa régie et les frais engagés par l'industrie pour rendre cette régie plus difficile, comme dans le cas de l'analyse régressive du CP, deviennent tellement onéreux qu'on finit par abandonner et par avouer qu'on ne fait que tenter de se confondre l'un l'autre au lieu de faire son travail, et qu'il vaudrait probablement mieux nationaliser. C'est ce jeu, ce va et vient continuel qui finit par rendre la propriété publique inévitable. Il est déjà difficile de réglementer les activités de Bell Canada, on peut imaginer les obstacles à surmonter pour réglementer l'industrie du pétrole et du gaz et s'assurer de son évolution.

● (1610)

Les représentants de l'industrie du pétrole et du gaz n'ont cessé de nous tromper. Lorsqu'ils cherchaient à exporter, ils faisaient miroiter les chiffres impressionnants de nos réserves de pétrole et de gaz. Nous en avions alors pour pratiquement deux millions d'années. Lorsque ils ont voulu obtenir une augmentation de prix, ils ont soudainement changé de refrain; il ne restait plus guère de pétrole et de gaz, et l'industrie avait besoin de plus d'argent pour prospecter d'autres gisements, sans quoi, dans 15 ou 20 ans, notre approvisionnement serait compromis. Il est inconcevable qu'on puisse jouer de la sorte avec une question aussi importante que l'énergie.

Nous devrons dépenser 50 milliards, peut-être plus, au cours des dix prochaines années pour exploiter de nouvelles formes d'énergie. Par où commencer? Si nous entreprenons à la fois le projet de la Baie James, l'exploitation des sables bitumineux, la construction de pipelines et le développement de l'énergie nucléaire, nous aurons besoin de capitaux énormes. Il nous faut donc aborder cette question de façon rationnelle et intelligente et utiliser au mieux nos ressources. Ce n'est pas le marché qui pourra nous fournir les capitaux requis pour satisfaire nos besoins énergétiques, aussi devons-nous recourir à l'épargne et à l'investissement publics. Toute autre solution serait un gaspillage.

Je peux en donner à la Chambre un bon exemple; heureusement, il s'est révélé moins grave qu'on ne l'aurait cru et comme c'est parfois ce qui arrive, je serai prudent. Dans ce cas, d'ailleurs, c'était surtout une question de chance. On a fait d'importants investissements en Alberta à une époque où ce n'était pas nécessaire et où il n'existait pas de marché pour le pétrole. Aussi les puits furent-ils exploités à 35 p. 100 de leur capacité, ce qui immobilisa des milliards de dollars dans un équipement qui aurait dû produire davantage. Je vois que vous me faites signe, monsieur l'Orateur, je terminerai donc en disant que j'ai présenté quelques-uns seulement des nombreux arguments valables qui militent en faveur d'un changement dans ce domaine. Il faut mettre fin à la pagaille et abandonner l'investissement privé pour l'investissement public en suivant une politique de conservation.

[*Français*]

M. J.-J. Blais (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'ai grand plaisir à prendre part à ce débat parce que, comme l'ont indiqué plusieurs de mes préopinants, le sujet à l'étude est un des plus importants auquel la collectivité nationale ainsi que la collectivité internationale doivent faire face. Il suffit d'écouter le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), qui en parle sous l'ombre de la nationalisation, pour s'en rendre compte. Des députés de l'opposition nous ont en effet couvert de tout le bataclan du problème énergétique pour démontrer comment ce problème est important.

De prime abord, je voudrais simplement m'attaquer quelque peu aux propos du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), parce qu'il a dit—et, en effet, c'est l'argument qu'il a adopté—de tous les députés de l'Alberta qui militent dans l'opposition, qu'en effet sa seule objection à ce bill c'est le fait qu'il suscite une confrontation entre les droits des provinces et ceux du gouvernement fédéral. Il indique que les ministériels devraient protéger les droits provinciaux. En effet, nous sommes des députés fédéraux, monsieur l'Orateur.

En ce qui touche aux droits de la province de Québec, je signale que ces droits sont directement protégés par les dispositions de ce bill. Évidemment, le député de Saint-Hyacinthe n'a rien vu, puisque le prix que la province de Québec paie pour son huile présentement est de $6.50 le baril, le prix international étant de $11.65 le baril. Donc, on réalise une épargne de $5.15 sur le baril importé à Montréal, à cause des mesures que nous cherchons à mettre en vigueur et «rendre à bon port», et qui sont contenues dans le bill à l'étude.

En effet, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas du tout d'enlever des pouvoirs à quelque province que ce soit. Le gouvernement fédéral a une responsabilité nationale à assumer, et il voit à s'en acquitter par ce bill, c'est-à-dire à s'assurer que, par la production de l'Ouest, on subvienne aux besoins des consommateurs de l'Est.

Monsieur l'Orateur, depuis la conclusion de l'entente fédérale-provinciale intervenue le 31 mars, nous avons au Canada un prix du pétrole uniforme d'un océan à l'autre, compte tenu des frais de transport. Il est évident que la province est la première à en bénéficier, car autrement, monsieur l'Orateur, la province de Québec se verrait dans l'obligation de payer $11.65 le baril, alors que l'Ontario aurait pu se payer le luxe d'avoir du pétrole à moins de $6.00 le baril. Le gouvernement a choisi de prendre son rôle sérieusement, et cela en dépit de l'attitude prise par le député de Saint-Hyacinthe, qui revendique les droits de la province de Québec et les droits provinciaux. Si nous écoutions le député de Saint-Hyacinthe et ses collègues de

l'opposition, nous abandonnerions nos propres responsabilités.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, ce bill est extrêmement important. J'aurais cru que nous l'aurions adopté rapidement, étant donné que nous en avions fait l'étude pendant plus d'un mois en avril dernier.

Une voix: C'était avant le budget.

M. Blais: Oui, nous avons étudié ce bill avant le budget. Je m'élève contre ce qu'a déclaré le député de Peace River (M. Baldwin) à l'occasion de la seconde lecture du bill, qui était alors le bill C-18, à savoir qu'il travaillerait à retarder l'adoption du bill, que ses collègues et lui-même le passeraient au peigne fin, et que lorsque le bill serait envoyé devant le comité, ils convoqueraient une pléthore de témoins pour essayer d'en retarder le plus possible l'adoption. C'est exactement ce qu'ils ont fait. Ils l'ont fait pour la même raison qu'ils avancent maintenant ici, et aussi pour celle qu'a donnée le procureur général de l'Alberta lorsqu'il a comparu comme témoin devant le comité, soit que cela constituait un empiètement direct sur les droits des provinces.

Lorsque M. Leitch a comparu devant le comité, il était évident qu'il n'avait pas pris la peine de lire le bill au préalable. Parce que, s'il l'avait fait, il se serait aperçu qu'il en interprétait mal les dispositions. Personne que je sache n'a trouvé à redire contre l'accord auquel on est parvenu le 31 mars. Car même les députés les plus récalcitrants de l'Alberta ont convenu qu'il était essentiel à la stabilité de l'industrie canadienne, et à notre économie dans son ensemble. Il est essentiel qu'il existe une quelconque égalité en ce qui a trait au coût de l'énergie au pays; il n'y a aucun doute là-dessus.

Je voudrais vous lire ce que M. Leitch a déclaré au comité, comme en fait foi la page 7 du fascicule nº 15 des comptes rendus du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Je suis sûr que mes honorables collègues ont déjà lu ces propos. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a indiqué que l'accord du 31 mars trahissait le principe du bill, et il a répété exactement ce que M. Leitch avait dit. Ce dernier a affirmé:

> Monsieur le Président, je désirerais conclure par un commentaire sur la Partie III, sur laquelle portent nos objections les plus fondamentales.

Le député de Calgary-Nord est évidemment dans l'erreur. Tout au long de son intervention, il a parlé de la Partie III comme étant celle à laquelle il était fait objection, mais selon le bill C-32, il s'agit plutôt de la Partie II. Il parlait donc de la Partie III du bill C-18.

> Loin de consigner les termes de l'accord des premiers ministres, il en trahit directement les principes.

● (1620)

> Cela permet au conseil exécutif de mettre fin à un accord entre une province pétrolière et le gouvernement fédéral ou de refuser de négocier le renouvellement d'un accord et d'imposer unilatéralement des prix maxima sur une ressource naturelle appartenant à une province.

Balivernes que tout cela. Ce n'est pas du tout ce que dit l'article. Si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, je vais citer l'article en question, puisqu'on en a fait mention. Voici ce qu'il stipule:

> Lorsqu'un accord est conclu en vertu de l'article 22 avec une province pétrolière, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités de pétrole brut auxquelles la présente Partie s'applique qui sont produites, extraites ou récupérées dans cette province.

Il est question d'un accord conclu en vertu de l'article 22. On prévoit la conclusion d'accords mais également des pouvoirs d'action au cas où l'accord ne serait pas conclu ou rompu unilatéralement par l'une des provinces pétrolières. Le bill donne au gouvernement fédéral le pouvoir d'imposer un prix. Y a-t-il un seul député pour dire que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir voulu sur le commerce interprovincial ou même international?

Va-t-on nous dire que n'importe quelle province de notre fédération a le pouvoir d'imposer des prix négatifs ou un prix supérieur ou un régime de double prix à l'égard d'un produit qu'elle exporte? Est-on d'avis, en ce que concerne le commerce interprovincial, que le gouvernement fédéral n'est pas obligé d'assurer à tous les Canadiens un traitement loyal et accès à une denrée produite au Canada même? Nier cela, c'est attaquer les principes mêmes de notre confédération.

Nous sommes tous Canadiens. Personne ne peut me dire que le consommateur du nord de l'Ontario n'a pas le droit d'obtenir du gaz naturel parce que la province de l'Alberta, par l'entremise de Pan-Alberta, ne veut pas en envoyer dans cette région. Si Pan-Alberta a ce droit, il va directement à l'encontre des principes de la Confédération et de l'unité de notre grand pays.

Voilà exactement l'attitude des députés de l'opposition. Ils disent qu'ils le font au prix d'un grand et immense sacrifice de la part de l'Alberta et de la Saskatchewan parce qu'elles subventionnent le reste du pays. Il y a certains chiffres très intéressants que j'aimerais porter à l'attention de la Chambre. En 1972, avant que nous ne commençions à avoir des difficultés et à une époque où les redevances en Alberta étaient de 16 p. 100 du prix du pétrole à la sortie du puits, les recettes totales de la Saskatchewan et de l'Alberta étaient de $270,900,000, soit à peu près 44 c. le baril. En 1973, quand certaines redevances à l'exportation ont été perçues par suite de l'intervention du fédéral, et je suis d'accord là-dessus, le taux est passé de 16 à 22 p. 100, et le premier ministre Lougheed a déclaré que c'était le plus loin qu'il irait en fait de redevances, et le montant est passé à $480,600,000.

En 1974, quand ce problème a vraiment surgi et que le gouvernement fédéral s'est ingéré dans les droits de la province de l'Alberta, le montant revenant à ces pauvres Albertains est passé à 1,500 millions de dollars. Cette somme ne comprend pas les redevances à l'exportation pour un autre 200 millions de dollars payables par le fédéral. Je ne puis tout simplement pas comprendre comment ils peuvent parler de subventionner le reste du pays quand les redevances atteignent 1.75 milliard de dollars. Que les députés d'en face osent contester des chiffres.

Une voix: Quelle est votre source?

M. Blais: Ma source est le périodique Oil Week.

Une voix: Quel numéro?

M. Blais: Le numéro d'octobre. Le député ne l'a apparemment pas lu. Le fait de dire que l'Alberta est prête à opposer un vote unilatéral à l'accord, parce que c'est bien ce qu'ils disent, me semble irréfléchi. D'abord, il y a eu un accord le 31 mars auquel les députés ne se sont pas opposés. Ils affirment que le gouvernement fédéral et les provinces ont bien fait de conclure cet accord, mais maintenant ils s'y opposent parce que, comme ils l'ont signalé, ils n'étaient pas d'accord pour autoriser un gouvernement quelconque à annuler un accord de façon unilatérale.

Je ne comprends pas cet argument et je m'y oppose parce que, de fait, le pipe-line de la Central Northern dessert toute la région en gaz naturel. A l'heure actuelle, la région est desservie par la Northern et la Central. On fournit maintenant du gaz partout dans le sud de l'Ontario et au Québec, même à Saint-Hyacinthe, dans la circonscription du député. La société a indiqué qu'il lui serait impossible de fournir plus de gaz à l'avenir. Les industries de ma région dépendent beaucoup du gaz naturel, mais il semble qu'elles ne peuvent pas espérer en obtenir davantage. J'aimerais me reporter à une lettre adressée à la Norfolk Hospital Association of Simcoe (Ontario) par le vice-président de la commercialisation et des ventes de la Union Gas Limited. Cette lettre est datée du 6 août et dit notamment:

> Depuis la fin de 1970, la Union Gas Limited négocie avec son principal fournisseur, la TransCanada Pipe Lines Limited, en vue d'obtenir plus de gaz naturel de l'Alberta pour répondre aux besoins croissants du secteur qu'elle dessert dans le sud-ouest de l'Ontario. Bien qu'elle ait conclu des accords supplémentaires, les quantités obtenues sont bien insuffisantes pour répondre à toute la demande possible dans sa concession. La TransCanada nous signale maintenant qu'elle est non seulement incapable de fournir à la Union Gas Limited des approvisionnements supplémentaires aux fins d'expansion, mais qu'il lui est difficile d'obtenir une quantité suffisante de nouvelles réserves dans l'Ouest du Canada pour continuer à livrer sur une période assez longue autant de gaz que le demandent les contrats actuels et qu'elle réduira peut-être ses livraisons d'ici un au ou deux.

On trouve plus loin dans la lettre le paragraphe suivant:

> Si l'on continue à desservir les marchés à l'est de l'Alberta comme on le fait actuellement, il y aura une pénurie à moins qu'on ne trouve de nouvelles sources d'exploitation dans l'ouest du Canada et qu'on les mette à la disposition des principales régions consommatrices du pays.

Cette lettre se termine ainsi.

> Nous regrettons d'avoir à vous donner ce préavis d'une éventuelle pénurie de gaz. En raison de la situation des approvisionnement décrite plus haut, nous vous demandons de nous dire quelles incidences une coupure totale ou partielle de l'approvisionnement en gaz naturel aurait sur vos projets et vos opérations.

D'après la société TransCanada Pipe Lines, il y a une pénurie, mais permettez-moi de citer un passage d'un article publié dans le *Globe and Mail* du samedi 2 novembre, et intitulé «Le différend entre la Pan-Alberta et la Trans-Canada Pipe Lines met en péril le gaz de l'Ontario». On y dit notamment:

> La société Pan-Alberta Gas Ltd. de Calgary a décidé de ne pas vendre de gaz naturel à la société TransCanada Pipe Lines Ltd de Toronto, qui approvisionne en gaz trois distributeurs de l'Ontario.

● (1630)

Cela concerne donc la Northern and Central Gas Company. Il n'y aura donc pas de nouvelles distributions de gaz dans ma région. La Pan-Alberta n'est pas une entreprise privée au sens conservateur du terme, mais bien une société d'État capitaliste. Ma région, comme tout l'Ontario d'ailleurs, est directement menacée par la Pan-Alberta.

M. Schumacher: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'aimerais conclure en disant qu'en ce qui me concerne, les différends soulevés par ce projet de loi sont dus au prix. La Pan-Alberta est inquiète parce que, si la Société Trans-Canada Pipe Lines réussit à obtenir ce volume supplémentaire, cela n'augmentera pas le prix à la tête de puits. En vertu d'un accord à conclure par l'Alberta et le gouvernement fédéral, comme cela a été le cas pour le pétrole, le prix de ce gaz augmentera effectivement avec l'approbation de toutes les parties concernées, producteurs et consommateurs.

La publication de cet article au moment même où le bill était à l'étude est certainement une coïncidence. Il traduit toutefois bien le besoin d'un bill qui, j'en suis persuadé, en dépit du veto de l'opposition, sera rapidement adopté et soumis à l'approbation du comité. Il reviendra alors à la Chambre où il sera adopté et deviendra loi, de façon à ce que les Canadiens puissent bénéficier le plus rapidement possible de ses dispositions.

M. Schumacher: Monsieur l'Orateur, étant donné que le député n'a pas utilisé la totalité de son temps, je me demande s'il me permettrait de poser une question. J'aimerais lui demander pourquoi les sociétés Union Gas et Northern and Central Gas ne veulent pas négocier avec Pan-Alberta. Pourquoi s'obstinent-elles à emprunter l'itinéraire de Trans-Canada Pipe Line alors qu'elles ont la possibilité de négocier avec Trans-Canada et de se faire livrer normalement comme cela se fait au Québec?

M. Blais: Elles négocient. Je n'ai pas reçu de rapport sur ces négociations. Peut-être le député peut-il communiquer à la Chambre des renseignements complémentaires expliquant pourquoi ces compagnies ont refusé l'offre de Trans-Canada Pipe Line. Quoi qu'il en soit, depuis 18 ans, la Trans-Canada Pipe Line s'est assuré un marché grâce à ses compagnies de distribution. Face à une pénurie imminente de nos réserves de gaz, l'Alberta ne devrait pas jouer sur le levier de cette menace de pénurie pour promouvoir ses propres intérêts au détriment des consommateurs de l'Est. C'est là un principe dont le bill devrait tenir compte.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Pour commencer, monsieur l'Orateur, je me dois de rectifier certaines inexactitudes du député de Nipissing (M. Blais). Au sujet de la Pan-Alberta qui d'après lui serait propriété de la province, je lui signale que 61 p. 100 des actionnaires de cette société résident en Ontario. Pour ce qui est de l'impuissance de l'Union Gas à approvisionner ses clients ordinaires, le député nous a lu une lettre que la société a envoyé à un hôpital, je crois, l'avisant qu'elle ne pouvait continuer ses livraisons aux conditions du contrat.

Si c'est des conditions de prix qu'il s'agit, il n'y a pas lieu de s'étonner, car le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a dû expliquer que le gaz naturel était fortement sous-évalué au Canada; selon lui, si les prix restaient au même niveau, il y aurait gaspillage de ce combustible par suite de l'usage inefficace qu'on en ferait, et il faudrait donc s'attendre à une pénurie grave à brève échéance.

M. Macdonald (Rosedale): J'ai aussi recommandé la hausse progressive des prix.

M. Andre: Le ministre signale avoir recommandé leur hausse progressive. Il y a un an et demi, l'Alberta a déclaré vouloir le faire mais personne n'a collaboré. Même s'il est un peu tard pour le faire, j'inviterais le ministre à consulter les compagnies qui sont propriétaires des réserves et les provinces qui en ont la gestion pour voir si de fait elles ne peuvent pas s'entendre sur une hausse progressive des prix jusqu'à un prix réaliste sans recourir à la menace de la présente mesure.

Les consultations et les discussions sur l'énergie, les approvisionnements de gaz et de pétrole, avec les provinces ne sont malheureusement pas un problème nouveau. De fait, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a fait l'une de ses rares affirmations exactes vers la fin de son discours lorsqu'il a dit qu'il nous faut cesser d'aborder toute cette question de politique énergétique d'une manière aussi désordonnée.

Cela me rappelle ma participation au débat lors de la deuxième lecture du bill C-18 au cours de la dernière législature, bill qui fut le prédécesseur de celui-ci. J'amorçais mon discours disant que c'était avec un soupir de soulagement que je prenais la parole pour participer au débat, et qu'enfin c'était le commencement de la fin de l'affrontement fédéral-provincial en matière d'énergie, vieux déjà d'un an et demi environ. J'ai fait bon accueil au bill C-18, parce que je le considérais comme le premier pas dans la bonne voie, mais j'avais grandement tort; j'ai fait preuve de beaucoup de naïveté en croyant sur parole le ministre et le gouvernement. Permettez-moi de citer les observations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, reproduites en page 1235 du hansard du 8 avril 1874; il parlait alors de la réunion des premiers ministres qui avait eu lieu le 27 mars, au 24 de la rue Sussex, et au cours de laquelle est intervenu l'accord qui a motivé le bill à l'étude. Voici ses paroles:

> Je dis, comme le premier ministre, que le fédéralisme a triomphé en permettant de trouver une solution à un problème crucial, une question de justice relative et de partage dans notre pays.

Cela n'a pas empêché le gouvernement d'insérer un artifice dans le bill qui devait résulter de cet accord, artifice lui permettant de statuer unilatéralement que si son application devenait impossible pour une raison ou pour une autre, c'est-à-dire que si les gouvernements étaient incapables de s'entendre sur le prix du brut après le 1er juillet 1975, le gouvernement fédéral pouvait imposer une décision unilatérale, sans consulter les provinces. Cela n'avait certainement pas été convenu au déjeuner du 27 mars. La clause est de constitutionnalité pour le moins douteuse. Mais il y a encore plus drôlatique—s'il est permis de plaisanter en telle matière—c'est l'explication du ministre, qui figure en page 1234 du hansard du 8 avril 1974:

> ... la politique gouvernementale a consisté à formuler trois principes: D'abord, que le prix du brut canadien devrait être haussé afin d'encourager l'exploration et l'extraction au Canada et d'assurer ainsi un approvisionnement accru provenant de nos propres ressources, qui sera nécessairement plus coûteux parce que nos ressources sont matériellement et techniquement moins accessibles, et afin également d'assurer en permanence la possibilité de pratiquer l'autarcie en ce domaine.

● (1640)

Un mois plus tard exactement, le ministre des Finances (M. Turner) présentait le budget; le 8 mai le gouvernement confisquait tout supplément de recettes qui aurait pu servir à financer la prospection du pétrole et du gaz. Alors comment croire ce ministre? Le 8 avril, il affirme que la politique pétrolière nationale adoptée par le gouvernement à pour premier et principal principe d'assurer des recettes suffisantes pour financer la recherche du pétrole et du gaz nécessaire au Canada, et un mois plus tard son collègue éponge ces recettes. Comme l'écrivait en substance M. Fred Kennedy dans l'*Albertan* de Calgary, numéro du samedi 2 novembre, quiconque croit à une promesse du ministre sans lui demander de la mettre par écrit devant témoin mérite d'être trompé.

Une voix: Bien touché!

M. Andre: Jetons un coup d'œil sur l'histoire assez ancienne de la fixation des prix du pétrole brut au Canada. Je n'ai toutefois pas l'intention de remonter aux sources; je ne dépasserai pas le 7 janvier 1973, jour où il y eut un échange de lettres entre M. Getty, ministre des Affaires intergouvernementales du gouvernement de l'Alberta, et le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce dernier promettait dans sa lettre qu'il y aurait toutes les consultations voulues avant que le gouvernement fédéral n'institue un contrôle des exportations du pétrole brut. Un mois plus tard, sans consultation aucune, ni même la moindre permission, le gouvernement fédéral en a unilatéralement imposé un. Pour la première fois, du moins ces dernières années, le gouvernement de l'Alberta était averti qu'à l'avenir il voudrait mieux obtenir des garanties indestructibles plutôt qu'une simple lettre, même signée par le ministre.

Il y eut ensuite la politique énergétique présentée en juillet 1973 et ici encore je félicite les hauts fonctionnaires du ministère qui ont rédigé là un document excellent qui contient de très bons conseils. A la page 9 de ce document, je crois, on affirme qu'aucune politique nationale du pétrole ne peut être envisagée sans la plus franche collaboration des gouvernements et sans de sérieuses discussions entre eux. On y dit également, à la page 14, que la construction d'un pipe-line de Sarnia à Montréal, pour le transport du pétrole brut de l'Ouest, ne semble pas pratique. Le 4 septembre, à peine deux mois plus tard, sans aucune consultation, le gouvernement présente une nouvelle politique nationale du pétrole, gelant le prix du pétrole brut de l'Ouest à $4 le baril et promettant de construire un pipeline jusqu'à Montréal.

M. Alexander: C'est honteux!

M. Andre: Toutefois, au moment de geler le prix du pétrole brut, l'Office national de l'énergie a découvert que, suite à la loi sur l'Office national de l'énergie, il ne serait pas autorisé à émettre des permis d'exportation. Très rapidement le gouvernement a donc inventé la taxe à l'exportation. Cependant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devait en Chambre, à plusieurs reprises, assurer à la province de l'Alberta et à la population canadienne qu'il ne s'agissait que d'une mesure temporaire qui serait rappelée le 31 janvier 1974. La dernière fois, c'était le 5 décembre 1973. Le 6 décembre, le premier ministre (M. Trudeau) affirmait, malgré toutes les promesses, que le gel des prix resterait en vigueur jusqu'à la fin de la saison froide.

C'était, je crois, la quatrième ou la cinquième fois qu'on ne tenait pas ses engagements. Il y eut la première réunion des ministres, les 22 et 23 janvier, au cours de laquelle le ministre a proposé une formule farfelue de partage des revenus tirés de la taxe à l'exportation, formule qui a bien fait rire. Par suite de cette conférence infructueuse, une réunion fut convoquée le 27 mars, au 24 de la promenade Sussex, à l'issue de laquelle il fut convenu d'établir un prix uniforme pour le pétrole brut dans tout le Canada, Montréal devant servir de base pour le calcul des frais de transport, ce qui nous a donné le bill C-18. J'ai encore une fois accueilli cette mesure avec un soupir de soulagement, en regrettant simplement qu'elle renferme une disposition en vertu de laquelle le gouvernement fédéral se réservait une matraque dont il pourrait user contre les gouvernements provinciaux, si jamais il le jugeait à propos. Mais voilà qu'un mois après la présentation du bill C-18, le gouvernement présentait son budget qui anéantissait purement et simplement toute entente, toute bonne volonté, toute conscience d'être enfin parvenus à une collaboration nationale pour le bien de tous.

M. Alexander: Le ministre n'écoute même pas.

M. Paproski: Le ministre s'en moque.

M. Andre: C'est une bien triste histoire de promesses et d'engagements rompus; rien d'étonnant que certains Canadiens de l'Ouest déclarent que les déclarations du ministre devraient être faites par écrit et devant témoins. A mon avis, il faudrait également qu'elles soient sujettes à caution. Non seulement rompent-elles impunément les promesses et les engagements pris, elles vont même jusqu'à enfreindre la loi. Je citerai, à titre d'exemple, la loi de 1930 sur les transferts des minéraux:

> . . . l'intérêt de la Couronne dans toutes les terres et mines, et dans tous les minéraux (précieux ou de base) de la Couronne, ainsi que toutes les redevances qui en sont tirées au sein d'une province, et toutes les sommes dues et payables à l'égard des dits minéraux, desdites terres, mines ou redevances, à compter de l'entrée en vigueur du présent accord et sous réserve de dispositions contraires, appartiendront à la Province, . . .

Rien ne saurait être plus explicite: les redevances appartiennent à la province. Comment alors le ministre des Finances peut-il présenter un budget disant que les compagnies devront considérer comme revenu, aux fins de l'impôt, les redevances qui, d'après la loi concernant le transfert des ressources naturelles, appartiennent à la province? Je devrais ajouter qu'il y a un autre article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, soit l'article 125, qui stipule:

> Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

Le député de Nipissing a signalé que le gouvernement fédéral a la juridiction sur le commerce, ce qui est incontestable. Il est également très clair que les ressources naturelles appartiennent à la province, tout le monde est d'accord là-dessus. Dans quelle mesure un palier de gouvernement peut-il, dans l'exercice de ses droits aux termes de la loi, empiéter sur les droits d'un autre palier de gouvernment? Il est donc parfaitement évident que les dipositions de la mesure et les propositions formulées par le gouvernement sont tout à fait incompatibles avec les dispositions de la loi qui confèrent aux provinces la propriété de ces ressources naturelles.

Veut-on dire simplement par propriété qu'on en a le titre mais aucun des privilèges? Un propriétaire n'a-t-il pas le droit d'utiliser les terres ou les minerais qu'il possède à son meilleur avantage? Si tel est le cas, qu'en est-il de l'exercice du droit de propriété si, en fait, une autre autorité, dans l'exercice de ce qu'elle considère comme son droit juridique, peut vous empêcher d'exercer l'une ou l'autre des prérogatives normales attachées à la propriété? Dans ce cas, le droit de propriété serait dénué de sens. Nous n'en sommes sûrement pas arrivés là dans notre pays.

En somme, la performance de ce ministre, de son collègue, le ministre des Finances, et du premier ministre à propos de notre position en matière de pétrole a été incroyablement inepte et foncièrement malhonnête. Faut-il s'étonner d'entendre tellement parler d'aliénation et de séparation dans l'Ouest? Je ne veux pas m'éterniser sur le sujet, mais il serait bien tragique que dans leur arrogance, les membres du gouvernement actuel, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances sous-estiment la vigueur des sentiments qu'on éprouve là-bas. Moi et tous mes collègues ici présents, de même que ceux du gouvernement provincial de l'Alberta, sommes d'abord et avant tout des Canadiens.

● (1650)

M. Macdonald (Rosedale): «Mais».

M. Andre: Mais, monsieur l'Orateur, il y a des limites à la patience devant les injures, les mensonges, la mauvaise foi, et ce moment approche. Nous voulons que le gouvernement fédéral manifeste son intérêt pour l'Alberta et pour l'Ouest et montre qu'il apprécie autant leur participation à la Confédération que celle d'autres parties du Canada. Nous pensons que les problèmes de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Britannique n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritent. On ne s'est pas préoccupé des inégalités de transport signalées de temps à autre à la Chambre, ni de l'incidence de diverses autres politiques sur l'expansion de l'Ouest.

Le député de Nipissing a cité des chiffres indiquant la prospérité de l'Alberta. Il devrait peut-être donner aussi certains chiffres montrant que, en 1973, le revenu annuel des Albertains a été de $800 inférieur à celui des habitants du centre du Canada. Il est clair, monsieur l'Orateur, que l'Ouest est négligé depuis longtemps. Le prix du pétrole et du gaz a récemment donné aux Canadiens de l'Ouest l'occasion de modifier ces tendances traditionnelles, de diversifier l'économie, de développer l'industrie secondaire, de fournir une grande variété d'emplois et de porter au maximum les avantages de la production du gaz et du pétrole.

Nous ne pensons pas que ces objectifs s'opposent aux objectifs nationaux. Nous croyons qu'il importe d'avoir de fortes régions et qu'une économie diversifiée est une bonne chose pour le Canada. Cependant, tout ce qui vient du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances semble s'y opposer. Il faut espérer que le nouveau budget mettra un terme à l'opposition du gouvernement et sera l'occasion, non pas d'une plus grande confrontation, mais d'une plus grande collaboration.

La partie I du bill équivaudrait à donner la sanction législative au passé. En effet, on demande au Parlement d'entériner le passé, ce qui constitue un abus de pouvoirs. J'exhorte le gouvernement à abandonner la coutume de légiférer rétroactivement. La partie II du bill a trait à l'entente fédérale-provinciale. Le député de Nipissing a cité certaines observations faites par le procureur général de l'Alberta le jour où il témoignait devant le comité

chargé d'étudier le bill qui a précédé celui-ci. Le procureur général avait affirmé qu'aucune entente n'était intervenue, à l'occasion du dîner, de manière à permettre au gouvernement fédéral d'annuler l'accord à son gré et d'imposer unilatéralement son propre régime de prix. Jamais pareille entente n'était intervenue à cette réunion, avait déclaré le procureur. Si cela n'est pas un abus de confiance ou si c'est du fédéralisme coopératif de style libéral, il faut y mettre fin.

M. Macdonald (Rosedale): Il en a été question de façon précise.

M. Stanfield: Il n'y a pas eu d'entente.

M. Macdonald (Rosedale): Il en a été question de façon précise.

M. Stanfield: Quelle sorte de sophisme est-ce donc?

M. Andre: Le ministre dit qu'il en a été question. Quelle sorte d'entente y a-t-il eu?

M. Macdonald (Rosedale): C'est pourquoi vous avez complètement échoué. Vous êtes le perdant.

M. Stanfield: Je suis perdant sous bien des rapports.

M. Andre: Le ministre nous dit que nous sommes des perdants. Voilà, monsieur l'Orateur. Sous un gouvernement minoritaire, je comprends qu'un ministre mêle parfois ses objectifs politiques avec les responsabilités de son poste et prenne des décisions qui sont des expédients politiques ne servant pas au mieux les intérêts du pays. Toutefois, sous un gouvernement majoritaire, il est impardonnable qu'un ministre agisse de la sorte. Quand donc le ministre va-t-il commencer à prendre la responsabilité de l'énergie produite au Canada? Quand donc le ministre va-t-il commencer à se soucier de ce fédéralisme coopératif dont parle toujours son chef politique sur les tribunes électorales? Quel ministre incompétent! Il n'est au cabinet que parce qu'il fut le premier député anglophone à appuyer la candidature de Pierre Trudeau à la tête du parti libéral!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur l'Orateur, cette entente n'a pas été conclue à cette rencontre des premiers ministres. Elle est contraire à tout esprit de fédéralisme coopératif. Il se peut bien qu'elle soit contraire à la constitution, ainsi que l'a déclaré le procureur général de l'Alberta. Elle est certainement nuisible à l'unité nationale. On ne saurait trop le souligner. La Partie III du bill traite du prix du gaz. Même s'il s'est maintes fois engagé, tant en parole que par écrit, à consulter amplement les provinces avant de prendre de nouvelles initiatives en matière de politique pétrolière ou de toute politique de l'énergie, le ministre, sans même obtenir leur consentement, propose cette disposition visant à contrôler le prix du gaz.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. Andre: Certainement.

M. Macdonald (Rosedale): Les ministres albertains affirment-ils qu'il n'y a pas eu consultation sur la mesure fédérale relative aux prix du gaz?

M. Andre: Monsieur l'Orateur, on n'a prévu aucune période de consultation avec le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de prendre cette mesure, et la voilà! Est-ce de la consultation?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, n'avons-nous pas consulté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Est-ce de la consultation? Je vais discuter avec le ministre de la question du gaz. C'est une chose qu'il comprend, la consultation à la Macdonald. Pourquoi le prix du gaz sera-t-il contrôlé, monsieur l'Orateur? J'aimerais revenir à cette question, mais permettez-moi d'abord de déclarer qu'il est 5 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Baker)—Les affaires urbaines—Demande d'exposé de la politique ministérielle relative aux zones vertes; l'honorable député de Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—L'habitation—On suggère que la SCHL prenne des mesures contre les irrégularités de certaines entreprises; l'honorable député de Rocky Mountain (M. Clark)—La Fonction publique—La nomination de M. Michael Pitfield—L'opportunité de nouveaux critères d'engagement.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motions et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR RÉVISER LEUR STATUT ET ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UNE LOI-CADRE

M. André Fortin (Lotbinière) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, un Comité spécial d'étude sur les sociétés de la Couronne exerçant une activité financière, commerciale ou industrielle, soit formé afin d'étudier les diverses lois établissant les sociétés de la Couronne s'adonnant à une activité financière, commerciale ou industrielle, la Loi sur le fonctionnement des sociétés de l'État, les articles 76 à 88 de la Loi sur l'administration financière et de toute autre Loi relative aux sociétés de la Couronne et de conseiller à la Chambre l'adoption d'une loi-cadre sur les entreprises publiques fédérales; de plus, ce Comité devrait examiner, mais non limitativement les sujets suivants: *a*) le régime juridique des employés de ces sociétés, *b*) leur structure financière, *c*) leur mode de financement, *d*) le contrôle gouvernemental sur ces sociétés, *e*) le régime financier (taxes municipales, scolaires, provinciales, fédérales), *f*) le statut des administrateurs, *g*) les privilèges de ces sociétés résultant de leur qualité de «mandataire de Sa Majesté», *h*) le statut des filiales de ces entreprises,

Sociétés de la Couronne

i) leur politique d'achat, *j*) le problème de la vérification financière par l'Auditeur général du Canada ou des vérificateurs privés, *k*) l'opportunité de l'intervention de l'État dans le domaine économique sous forme d'entreprises et toutes autres matières.

—Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir présenter cette motion. Je tiens à m'excuser d'abord de ma voix qui a été mêlée à celles des manifestants en fin de semaine. Cela ne veut pas dire qu'il faut les approuver. Il faut les subir, en tout cas.

La motion que je présente aujourd'hui sur les sociétés de la Couronne en est une à laquelle j'attache beaucoup d'importance. Je la présente pour la troisième fois. Chaque fois, nous réussissons à convaincre de plus en plus de députés de l'appuyer.

Quel est le but de cette motion? Ce n'est pas, d'une part, de s'opposer à la création de sociétés de la Couronne, et d'autre part, ce n'est pas non plus de passer l'éponge sur tout ce que font les sociétés de la Couronne, mais plutôt d'essayer de faire la lumière sur l'ensemble de ce «commerce gouvernemental.»

Pour bien préciser le problème, monsieur le président, et montrer l'importance de cette motion, on peut dire que c'est un fait reconnu que le gouvernement fédéral possède et exploite aujourd'hui un très vaste secteur industriel, commercial et même financier. Le gouvernement exploite, par exemple, des mines d'uranium par l'entremise de sa société de la Couronne Eldorado nucléaire Ltée, des mines de charbon par l'entremise de la Société de développement du Cap-Breton. L'État fait aussi de l'exploration minière par l'entremise de SOQUEM, de l'exploration pétrolière par la Panarctic Oils Ltd. L'État exploite l'un des plus vastes réseaux ferroviaires au monde par l'entremise de la compagnie des Chemins de fer Nationaux. Il possède plusieurs sociétés de transport routier, telles que la Canadian National Transportation Ltd., il exploite les plus importants hôtels du Canada par l'entremise du Canadian National Hotel Ltd. L'État fait du transport aérien par l'entremise d'Air Canada et Eldorado Aviation Ltd., du transport maritime par le Canadian National et la Société de Transport du Nord Ltée. De plus, l'État est l'un des plus importants producteurs de caoutchouc au monde, par l'entremise de la Société Polymer Ltée. Il possède et exploite l'un des plus vastes réseaux de radio et de télévision par l'entremise de la Société Radio-Canada. Il produit et vend de l'électricité par l'entremise de l'Hydro-Québec et l'Hydro-Ontario. Il consent des prêts à intérêt par l'entremise de la Banque d'expansion industrielle, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole, et les caisses de dépôts et de placements. Monsieur le président, selon les évaluations que nous pouvons obtenir des rapports annuels produits par ces sociétés, l'État fait aujourd'hui un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de dollars par an.

Monsieur le président, voilà un champ d'activité commercial et financier extrêmement important pour le gouvernement. En présentant cette motion, relativement aux sociétés de la Couronne, je veux surtout attirer l'attention des députés sur trois faits bien précis. Premièrement, les sociétés de la Couronne ont été créées par le gouvernement fédéral et par conséquent, selon nous, elles devraient rendre compte au Parlement, afin d'œuvrer chacune dans un champ d'activité bien précis. Or, les seules informations que nous pouvons obtenir en tant que députés de ces sociétés sont un genre de résumé de leurs activités contenu dans un rapport annuel. Le contrôle parlementaire, en d'autres termes, est en définitive à peu près inexistant. Je donnerai des exemples plus tard.

[M. Fortin.]

Deuxièmement, le gouvernement possède et exploite aujourd'hui au Canada une centaine d'entreprises publiques, industrielles, commerciales ou financières, dont l'actif dépasse les 20 milliards de dollars. Ce phénomène contemporain de l'État commerçant pose de nombreux problèmes, par exemple: quel sera le statut de l'État commerçant? Quel est son statut juridique? Plusieurs députés l'ignorent. De plus, l'État commerçant est-il assujéti au droit public ou au droit privé et, dans les deux cas, dans quelles circonstances? Encore là, monsieur le président, peu de députés, même ceux qui siègent à la Chambre depuis fort longtemps, pourraient répondre à cette question. Possédera-t-il un statut mixte découlant à la fois des droits privés et publics? En effet, est-ce qu'on fait appel au droit privé ou public dans l'application de ces lois? Enfin, quel contrôle le Parlement exerce-t-il sur les sociétés de la Couronne? Voilà une autre question importante, monsieur le président. Pourquoi l'auditeur général du Canada, qui est fonctionnaire du Parlement et non pas du gouvernement, ne peut-il pas vérifier les livres de toutes les sociétés de la Couronne, mais de quelques-unes d'entre elles seulement? Et pourtant, ce serait la personne idéale pour exercer ce contrôle parlementaire au service des députés.

Une autre question qu'il faut se poser, monsieur le président, c'est celle-ci: les principales sources de documentation des députés sur les activités de ces sociétés sont le rapport annuel, la question au *Feuilleton*, et le dépôt de documents. Dans ces trois cas-là, il y a des défauts graves. Que fait-on du rapport annuel que nous recevons à notre bureau? On le feuillette, on l'étudie, on le scrute paragraphe par paragraphe, mais il ne dit rien de plus que ce qui est écrit, c'est un résumé de l'administration, des chiffres grossièrement alignés, et qui finalement n'instruisent pas le lecteur ou le député dans le fonctionnement interne de la société en cause ni dans le rôle qu'elle joue sur le plan économique.

● (1710)

Monsieur le président, je voudrais faire une suggestion qui me semble très raisonnable: il faudrait que des rapports soient transmis aux comités permanents de la Chambre pour étude et vérification.

Il faudrait, monsieur le président, que l'on permette aux députés de faire comparaître les dirigeants des sociétés de la Couronne, afin de leur poser des questions en ce qui a trait aux rapports annuels. Ainsi, on reconnaîtrait le rôle important des députés dans le contrôle parlementaire des sociétés de la Couronne. Il ne faut pas oublier, monsieur le président, que les sociétés de la Couronne administrent plus de 20 milliards de dollars par année, ce qui est tout près du budget du gouvernement fédéral et, qu'à ce titre, les députés devraient avoir leur mot à dire.

Certains ministres répondront que tout cela est bien vrai, mais qu'il existe encore la possibilité de poser une question écrite ou, comme on dit communément, une question inscrite au *Feuilleton*.

En d'autres termes, la question au *Feuilleton* est celle que le député inscrit au *Feuilleton*. Les questions peuvent être techniques, mais dans tous les cas, et je cite le paragraphe (3) du commentaire 181 à la page 158 de la 4e édition du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne:

Un ministre peut refuser de répondre à une question sans avoir à motiver son refus, et il est contraire au Règlement . . . de commenter ce refus.

Monsieur le président, cela signifie qu'à une question justifiée, un ministre pourrait être justifié de ne pas répondre, conformément au Règlement, alors que normalement les députés devraient recevoir l'information requise.

Monsieur le président, je présente cette motion surtout pour que les députés constatent leur limite dans le contrôle parlementaire sur les activités des sociétés de la Couronne. Je cite:

Il arrive assez souvent que la direction de l'entreprise ou le ministre refusent de répondre. Les principaux motifs invoqués sont les suivants:

Problème de régie interne.—L'entreprise publique n'est pas obligée de répondre s'il s'agit d'une question relevant de la régie interne. Ainsi «la nomination du personnel» d'une entreprise publique relève strictement de la Direction. La Direction ne révèle pas de renseignement provenant des dossiers personnels des dirigeants et des employés.

Ici, je me réfère à une conférence prononcée à Paris en 1946, au sujet des entreprises publiques, par sir John Anderson. Je cite:

... Également «ce n'est pas l'usage de demander aux sociétés de la Couronne (entreprises publiques) des renseignements au sujet de leurs employés ou d'autres affaires de leur administration interne».

Ici, je me réfère aux *Débats* de la Chambre des communes du 23 juin 1963, à une question portant le nº 663. Il s'agit du salaire des employés des sociétés de la Couronne, du salaire des hauts fonctionnaires, entre autres. Je cite:

Salaires des employés.—L'entreprise publique ne répondra pas non plus à une question demandant le niveau des salaires d'un employé ou d'un groupe d'employés ... «les salaires sont jugés confidentiels».

Ici, il suffit de se référer aux comptes rendus des *Débats* des 23 octobre 1963, 4 novembre 1963, 30 octobre 1967 et 20 décembre 1967, où l'on donne des exemples de ce genre de réponses.

Au sujet des salaires, le ministre de la Justice ajoutait:

«Notons ici que, dans les Comptes publics, alors que le salaire individuel de tous les fonctionnaires recevant une rémunération supérieure à un certain montant se trouve indiqué, les salaires des employés d'une société de la Couronne sont groupés en un seul item. Ça n'est pratiquement que par voie d'une question posée en Chambre au ministre dit responsable, que le salaire individuel d'un officier ou employé d'une corporation de la Couronne sera connu, s'il plaît au ministre de le divulguer». Récemment la Société Radio-Canada déclarait par l'intermédiaire de son ministre, «il est contraire à l'usage de la Société de divulguer les salaires qu'elle verse à un particulier».

Je me réfère maintenant aux *Débats* de la Chambre des communes du 15 janvier 1969. Et je pourrais citer encore bien d'autres références pour illustrer ce genre de réponses.

Au sujet des cachets et des honoraires qu'on verse aux hauts fonctionnaires, on peut lire:

Cachets et honoraires.—L'entreprise publique refusera également de divulguer les cachets qu'elle donne à une personne: «Il n'est pas d'usage d'exiger de Radio-Canada qu'elle révèle le montant des cachets payés à telle ou telle personne».

A ce stade, je me réfère au compte rendu des *Débats* de la Chambre des communes du 4 décembre 1963 et du 18 décembre 1963.

Et dans un autre cas semblable, le ministre a déclaré:

La Société Radio-Canada m'informe qu'en raison de la concurrence à laquelle elle doit faire face, elle ne dévoile pas d'habitude le montant des honoraires versés aux personnes qu'elle peut employer.

Ici, je me réfère aux *Débats*, encore une fois, monsieur le président, mais je vais vous en épargner la lecture.

Quatrièmement, et je cite:

Contrat à la suite d'appel d'offres.—L'entreprise publique refusera de «dévoiler le nom des compagnies ou des personnes qui présentent des soumissions ou de donner des renseignements sur les soumissions reçues».

Sociétés de la Couronne

Études internes.—Il fut également décidé qu'«il était contraire à l'usage ... de divulguer les noms des personnes affectées à des études». L'entreprise considère ces études comme des «documents privés» à l'usage interne de l'entreprise.

Ici, je me réfère aux travaux de la Chambre du 26 février 1969, comme on le rapporte à la page 5969 des *Débats*.

Salaire du président directeur général.—«C'est la coutume ... de ne pas divulguer de renseignement provenant des dossiers personnels des fonctionnaires et des employés et cet usage a reçu l'appui du Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande».

Je me réfère ici aux travaux de cette commission, du 20 décembre 1967, comme on le rapporte à la page 5665, et du 10 mars 1969, comme on le rapporte à la page 6387 des *Débats*.

... Cette réponse fut donnée par Air Canada, la Société de Transport du Nord Ltée, Eldorado nucléaire Ltée, la Société de développement du Cap-Breton et Polymer. Toutefois, le C.N., la S.C.T.T., la Société Radio-Canada, la S.C.H.L. ... ont dévoilé le traitement du président directeur général. Il n'y a donc pas de pratique constante et bien définie.

J'ajoute ce point pour démontrer à mes collègues des deux côtés de la Chambre qu'il ne s'agit pas là aujourd'hui d'une motion d'intérêt politique partisan. Ce que je vise en présentant cette motion, c'est, d'une part, de démontrer aux députés que les sociétés de la Couronne ont un rôle commercial, financier et juridique extrêmement important à jouer dans notre société, que ces sociétés de la Couronne constituent le prolongement de l'activité gouvernementale et, finalement, qu'elles ont un budget de plus de 20 milliards de dollars.

Monsieur le président, lorsqu'un député communique avec la Commission canadienne des transports, avec la Société Air Canada, avec la Société Radio-Canada, il a de très fortes chances, compte tenu de la coutume établie à la Chambre, que la réponse ne puisse être donnée, et souvent, le ministre, même s'il était intéressé à donner la réponse, l'aura donnée en privé plutôt que publiquement.

Cela démontre, monsieur le président, que le contrôle du Parlement sur ces créatures gouvernementales que sont les sociétés de la Couronne est à peu près inexistant. D'une part, le rapport annuel est global et insuffisant, d'autre part, les questions au *Feuilleton* n'entraînent pas une obligation pour le ministre de répondre, et enfin le député, de son propre chef, ne peut vraiment pas rencontrer le président des sociétés pour obtenir les informations désirées.

Ce qui signifie, monsieur le président, que lorsqu'on arrive à voter un budget à la Chambre ou des crédits qui sont affectés au déficit du Canadien National ou d'Air Canada ou de toute autre société de la Couronne, le système désuet que nous vivons à la Chambre fait que le député a le droit, l'obligation de voter des crédits pour compenser une perte, mais ne peut, en vertu du Règlement de la Chambre, obliger une société à expliquer son déficit. Si elle le fait, c'est à la demande expresse du ministre, et il faudra alors que celui-ci consente gentiment à nous fournir l'information.

Monsieur le président, je ne veux pas m'attarder plus longtemps à cette motion, afin de laisser le temps à mes collègues des deux côtés de la Chambre d'exprimer leurs vues.

Je voulais préciser qu'il ne s'agit pas là d'une motion pour ou contre les sociétés. Je vise seulement à ce qu'on forme un comité spécial pour étudier l'ensemble du fonctionnement des sociétés de la Couronne et le lien qui existe entre le Parlement et ces sociétés, afin qu'on puisse en venir au jour où le Parlement exercera un contrôle direct sur elles.

Sociétés de la Couronne

[*Traduction*]

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'intervenir à propos de cette motion à l'étude au nom du député de Lotbinière (M. Fortin). Le député a également inscrit au *Feuilleton* un bill très complexe concernant cette question. Je l'ai étudié toute la fin de semaine et, à mon avis, bon nombre des propositions qu'il contient sont très judicieuses et méritent une étude plus poussée. Le bill porte sur deux questions fondamentales. La première concerne le principe des sociétés de la Couronne, soit l'intervention de l'État dans l'économie par l'entremise des sociétés de la Couronne. La deuxième concerne le fait que ces sociétés sont comptables au Parlement.

Je n'ai pas l'intention de faire perdre le temps de la Chambre en parlant de la philosophie qui autorise à créer des sociétés de la Couronne, mais j'aimerais parler du fait qu'elles soient comptables au Parlement. La Partie VIII de la loi sur l'administration financière concerne les sociétés de la Couronne et comporte des dispositions traitant du contrôle et de la comptabilité des sociétés ainsi que d'un certain nombre d'aspects financiers de leurs activités. La loi définit une corporation de la Couronne comme «une corporation qui, en dernier lieu, doit rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre, de la conduite de ses affaires». Elle classe les corporations de la Couronne en trois catégories et définit un système de rapports entre les corporations d'une part et le Parlement et les ministres de l'autre.

Une corporation de département se définit comme une corporation au service, ou mandataire, de Sa Majesté du chef du Canada responsable de services administratifs, de surveillance ou de réglementation de nature gouvernementale. Il s'agit en fait d'un simple ministère auquel on a conféré le statut de corporation. La corporation est placée sous la direction et sous le contrôle d'un ministre, et c'est le Parlement qui vote chaque année les crédits nécessaires pour couvrir ses dépenses. Une corporation de mandataire est un organisme de Sa Majesté du chef du Canada chargé de la gestion d'activités commerciales ou de services de nature quasi commerciale, ou de la gestion d'activités d'approvisionnement, de construction ou de liquidation au nom de la Couronne. De la même façon qu'un ministère ou qu'une corporation de département, elle est soumise à un important contrôle ministériel. Bien qu'il soit impossible de délimiter très nettement leurs attributions respectives, on peut cependant peut-être faire une distinction entre un ministère, qui est au service d'un ministre, et une corporation, qui en est le mandataire.

Une corporation de propriétaire est une corporation chargée de la gestion d'opérations financières ou d'activités de prêts, ou de la gestion d'activités commerciales et industrielles concernant la production de biens ou les activités relatives à ces biens, et la fourniture de services au public. Elle est normalement censée fonctionner sans subsides. Elle dispose généralement d'une liberté de gestion importante, et le contrôle qu'exerce sur elle le ministre ou le gouverneur en conseil est analogue à celui d'un actionnaire qui détiendrait la majorité ou la totalité des actions d'une société privée.

● (1720)

D'ordinaire, le ministre n'a pas à répondre des activités quotidiennes des employés d'une société propriétaire comme du travail de ses fonctionnaires, mais il se voit souvent conférer le droit statutaire d'intervenir pour donner des avis ou des directives et demander des comptes, afin d'assurer un degré suffisant de surveillance et de responsabilité par l'État. Une autre distinction, c'est que depuis les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu en 1952, une société propriétaire est imposable.

La loi sur l'administration financière donne les grandes lignes ou un aperçu général des rapports financiers des sociétés de la Couronne avec le Parlement et le ministère, mais elle n'en traite pas à fond et n'entre pas dans les détails à ce sujet. Certaines sociétés de la Couronne ne figurent pas dans les annexes et ne relèvent pas de la loi. Quelques-unes tombent sous le coup de quelques articles particuliers de cette loi, tandis que d'autres ne sont visées que dans la mesure où elles ne s'opposent pas aux lois spéciales qui les ont créées ou en vertu desquelles elles fonctionnent. Ainsi la Commission canadienne du blé, la Banque du Canada et sa filiale, la Banque d'expansion industrielle, ne figurent pas dans les annexes en raison de leurs fonctions particulières; l'application de la loi ne s'étend pas à elles. Ce sont les lois de constitution qui les régissent.

Pour créer une société de la Couronne, le Parlement adopte d'abord une loi par laquelle il autorise sa création, en définit les pouvoirs et les objectifs, détermine son mode de financement et parfois limite son pouvoir d'emprunter, précise la taille et le genre de son conseil d'administration, indique les critères de sélection des membres, la durée de leur mandat, leur rémunération, les conditions d'admission et les motifs de renvoi. Cependant, certaines lois, comme la loi sur le ministère de la Production de défense, la loi sur le contrôle de l'énergie atomique, la loi sur le Conseil national de recherches et la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, prévoient de déléguer le pouvoir d'établir une société soit au gouverneur en conseil, soit à un ministre ou à une autre autorité désignée, conformément à la loi sur les corporations canadiennes. Peut-être qu'il conviendrait que le parlement précise lui-même le mandat de toutes les sociétés de la Couronne.

D'habitude, comme c'est le cas des entreprises commerciales, les sociétés de la Couronne au Canada ont à leur tête un conseil d'administration. On n'applique aucune règle uniforme quant à la constitution de ces conseils, au nombre de leurs membres, au mode de sélection de ces derniers, à leurs mandats, à leur rémunération ou à leur renvoi. Tout cela se fait en fonction des besoins de chaque société et des circonstances particulières. Je pense que le député a soulevé un problème très intéressant. Le public a peut-être le droit de pouvoir examiner de plus près les montants des traitements payés aux cadres des sociétés de la Couronne ainsi qu'à leurs méthodes générales d'engagement et de gestion.

C'est en règle générale le gouverneur en conseil qui procède aux nominations et non pas un ministre, bien que celui-ci fasse habituellement des recommandations; il arrive qu'un ministre s'occupe des nominations dans le cas des sociétés constituées en vertu de la loi sur les corporations canadiennes. D'habitude, le conseil d'administration d'une société de la Couronne ne comprend pas de ministre. Les représentants des ministères, sont normalement des fonctionnaires, mais la plupart des membres à temps partiel sont choisis hors de la Fonction publique. La rémunération des membres d'un conseil est généralement fixée par le gouverneur en conseil. Un fonctionnaire ne reçoit toutefois pas de supplément de traitement.

Des députés ont étudié la possibilité, pour certains d'entre nous, de siéger au conseil d'administration de sociétés de la Couronne. Je pense que cet aspect de la vie parle-

mentaire mérite d'être envisagé. Étant nouveau au Parlement, j'estime qu'il serait très utile de participer aux décisions concernant les sociétés de la Couronne, lesquelles jouent un grand rôle dans la vie économique du pays. En fait, l'un de mes collègues pourrait peut-être, un peu plus tard, fouiller la question de la participation des députés aux conseils d'administration.

A l'exception d'une clause modérée prévoyant des avances aux sociétés de la Couronne pour la constitution d'un fonds de roulement, la loi sur l'administration financière ne prévoit aucun mode de financement précis à l'égard des dépenses en immobilisations ou des frais d'exploitation des sociétés de la Couronne. Le mode de financement est généralement précisé dans le règlement d'incorporation de la société, mais il peut aussi l'être dans des règlements spéciaux, comme pour le CN ou par des crédits votés dans les lois annuelles des subsides, comme pour l'Énergie atomique du Canada limitée et le Conseil des ports nationaux.

D'ordinaire, les capitaux nécessaires sont puisés dans un fonds interne et diverses réserves de la société, si cette dernière en dispose et n'est pas tenue par la loi de les verser au fonds de revenu consolidé; ou encore, ils proviennent de la vente au public d'obligations ou de débentures, avec ou sans garantie du gouvernement, de prêts, avances ou subventions définitives tirées du fonds de revenu consolidé, de la vente d'actions au gouvernement ou d'emprunts au secteur privé garantis par la mise en gage de l'actif social. Quand une société n'a pas tous les fonds nécessaires à son exploitation, elle demande habituellement au gouvernement de financer une partie ou la totalité de ses programmes. L'aide prend normalement la forme de subventions directes du Parlement, à moins qu'il n'y ait un espoir raisonnable que les déficits d'exploitation seront en peu de temps compensés par des excédents.

Certaines sociétés ont la faculté d'emprunter sur le marché. Elles n'ont pu le faire sans garantie du gouvernement que pour satisfaire aux besoins à court terme, en s'adressant aux banques à charte avec lesquelles elles font habituellement affaire. Leurs emprunts à long terme de sources autres que le gouvernement fédéral doivent généralement être garantis par le gouvernement. Lorsque cette garantie est requise, il faut une autorisation parlementaire; en outre, les modalités du prêt même, ainsi que la garantie, doivent d'abord être approuvées par le gouverneur en conseil.

Les prêts consentis par le gouvernement aux sociétés de la Couronne pour financer des programmes de dépenses en capital, qu'il s'agisse d'acquisition ou de construction de biens, de prêts au public, ou encore d'augmenter le fonds de roulement d'une société, ces prêts portent intérêt dans presque tous les cas. Les taux d'intérêt sur les prêts sont habituellement fixés tous les trimestres d'après ce qu'il en coûte au gouvernement pour ses emprunts pendant une période comparable, plus environ ⅛ de 1 p. 100 pour couvrir les autres frais non reflétés dans le taux d'intérêt; ces taux sont applicables pendant toute la durée de l'emprunt. D'habitude, le remboursement se fait en versements périodiques, comportant une fraction du principal et les intérêts, échelonnés sur toute la durée du prêt.

Lorsque des prêts sont consentis pour l'acquisition de biens fixes ou matériels, le remboursement est habituellement échelonné sur la période de vie utile prévue de ces biens; dans certains cas, la mesure législative applicable stipule les modalités de remboursement. Au lieu de s'occuper de chaque bien à titre individuel et de sa durée de vie prévue, on traite plutôt de groupes de biens assimilés. Par exemple, dans le cas d'une centrale électrique, la période d'amortissement est fondée sur la durée de vie utile prévue de l'usine dans son ensemble au lieu de celle de chacun des éléments constitutifs. Lorsque des prêts consentis à une société ont pour but de consentir des prêts au public, la période de remboursement est d'ordinaire fondée sur la ou les périodes pendant lesquelles la société recevra à son tour des remboursements.

Les contrôles jouent de bien des manières, mais les dispositions de la loi prévoyant la création de la société sont les plus importantes. Elles portent sur la nature et la constitution du Conseil d'administration, la nomination et la révocation des membres ou des administrateurs; l'approbation des budgets et des méthodes de financement proposées; l'établissement des critères à observer pour assurer une comptabilité et une administration financière satisfaisantes; les exigences d'une vérification indépendante et efficace; la préparation et la soumission de rapports annuels et autres qui voient une image fidèle de la société et de ses activités.

Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec les observations de mon collègue le député de Lotbinière car, à mon sens, les rapports des sociétés de la Couronne, dans l'ensemble, atteignent leur objectif. Ils informent les députés et le public sur la société et sur ses activités et son rendement de l'année. Le contrôle peut également porter sur des questions comme l'approbation des Règlements, des contrats, des salaires des hauts fonctionnaires; le droit d'émettre des directives et l'obligation d'informer. Tous ces points ont une importance et une application différentes selon les sociétés.

Le contrôle financier fondamental de la société de la Couronne s'effectue par la soumission et l'approbation du budget. Aux termes de l'article 70 de la loi sur l'administration financière, toutes les corporations de mandataire et les corporations de propriétaire sont tenues de préparer chaque année un budget d'établissement qui est soumis au ministre compétent, au président du Conseil du Trésor et au ministre des Finances pour qu'ils le recommendent au gouverneur en conseil. Après avoir été approuvé par le gouverneur en conseil, le budget est déposé devant le Parlement. Il indique les principales opérations ou dépenses, y compris les prévisions de dépenses en immobilisations pour les terrains, les édifices, les installations et l'équipement, les augmentations du capital d'exploitation, les sommes nécessaires pour le remboursement de créances arrivant à échéance et, dans le cas des compagnies qui administrent des programmes de prêts, les sommes nécessaires à cette fin.

● (1730)

Le budget comporte habituellement le coût total du programme, les obligations prévues pour les années à venir et les disponibilités nécessaires pour l'année en cours. Il indique également les sources des fonds nécessaires. L'approbation du budget n'autorise pas la société à emprunter; elle ne signifie pas non plus que le gouvernement s'engage à lui consentir ou à lui garantir des prêts. Il faut que ces pouvoirs soient spécialement accordés par le Parlement, chaque année ou en vertu d'une autorisation générale et permanente; ils sont habituellement soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Les corporations de mandataire sont également tenues de soumettre leur budget de fonctionnement à l'approbation des deux ministres, soit le ministre compétent et le président du Conseil du Trésor, mais aucune disposition particulière ne les oblige à le présenter devant le Parlement.

Les corporations de propriétaire ne sont pas tenues de soumettre leur budget de fonctionnement, probablement parce qu'on estime qu'elles doivent avoir plus de liberté que les corporations de mandataire dans la gestion de leurs affaires. Néanmoins, il existe plusieurs exceptions. Par exemple, le Canadien National et la Société de Développement du Cap-Breton sont tenus de soumettre au Parlement leur budget de fonctionnement et leur budgets d'investissement de plus, la nature et l'étendue des activités des corporations de mandataire et des corporations de propriétaire sont soumises à l'approbation du Parlement lorsqu'il faut des fonds pour couvrir des déficits de fonctionnement.

Le règlement d'une société exige habituellement la tenue d'un système de comptabilité satisfaisant pour le ministre compétent. Aux termes de la loi sur l'Administration financière, une société doit tenir des livres de comptabilité et d'écritures connexes, constituer des réserves pour la dépréciation de l'actif, pour les comptes irrécouvrables et autres objectifs, selon les directives du Conseil du Trésor.

Une société doit également fournir des états de comptes annuels, établis selon des règles de communication et de déclaration, comparables à celles des compagnies privées. Il faut les dresser conformément aux directives du Conseil du Trésor. Elle doit, en autre présenter tous les autres rapports de ses activités financières que le ministre compétent exige.

Le vérificateur d'une société de la Couronne est habituellement nommé dans la loi de constitution bien que certaines lois prévoient simplement sa nomination par le gouverneur en conseil. Lorsque la loi nomme un vérificateur, il s'agit habituellement de l'auditeur général tandis que dans le cas où elle prévoit la nomination du vérificateur par le gouverneur en conseil, on a eu recours, par le passé à des bureaux privés de vérificateurs; cependant, rien n'empêche l'auditeur général d'être nommé, même dans le dernier cas. La loi sur l'administration financière prévoit que, nonobstant toute autre loi, l'auditeur général est admissible au poste de vérificateur ou vérificateur conjoint d'une société de la Couronne Je crois que cela répond amplement à la question soulevée par mon collègue.

La loi sur l'administration financière donne toutes les directives possibles quant à la comptabilité et à la question des pouvoirs en matière de vérification. Chaque vérificateur doit annuellement faire rapport au ministre compétent dans la forme prescrite. Toutes les sociétés de la Couronne doivent présenter leur rapport annuel au ministre compétent en même temps que leur état financier et le rapport du vérificateur; le ministre doit le déposer devant le Parlement dans les 15 jours qui suivent sa réception ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 15 jours après la reprise de la session.

En 1951, le comité des comptes publics a recommandé que le rapport annuel de toutes les sociétés de la Couronne soit renvoyé à un comité de la Chambre aux fins d'étude et que les rapports annuels de toutes les sociétés de la couronne soient publiés tous ensemble dans un chapitre des comptes publics.

Habituellement, les directives concernant l'emploi des bénéfices excédentaires d'une société de la Couronne se trouvent dans la loi de constitution.

On demande habituellement aux corporations de mandataire de remettre leurs bénéfices au Receveur général. La Corporation commerciale canadienne, qui peut utiliser comme elle l'entend tous les fonds perçus dans le cours de ses activités, fait exception à la règle, quoique le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) puisse exiger qu'elle remette au Receveur général tous les fonds qu'elle gère et qu'il considère excédentaires par rapport à ses besoins.

Les corporations de propriétaire jouissent habituellement d'une plus grande liberté pour gérer leurs propres fonds, et on permet à plusieurs d'entre elles de garder leurs bénéfices. Cependant, cela varie d'une corporation à l'autre. Par exemple, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole et la Monnaie royale canadienne peuvent se servir de leurs bénéfices pour créer des fonds de réserve, mais quand les limites statutaires de ceux-ci sont atteints, tous les gains supplémentaires doivent être remis au Receveur général.

La Commission d'énergie du Nord canadien peut conserver ses surplus et s'en servir, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, pour réduire les taux à la consommation. La Société pour l'expansion des exportations peut remettre ses fonds excédentaires au Receveur général à la demande de ce dernier. La loi sur l'administration financière prévoit une modification de cette disposition, aux termes de laquelle le ministre des Finances et le ministre compétent, avec l'approbation du gouverneur en conseil, peuvent exiger qu'une corporation remette au Receveur général tous les fonds considérés excédentaires à leurs besoins, ces excédents devant être utilisés pour rembourser les dettes contractées par la corporation envers la Couronne ou pour être versés comme revenus au Canada. Cette disposition, cependant, n'est valide que si elle ne vient pas à l'encontre d'une des lois qui s'appliquent à une corporation.

Le ministre des Finances exerce un contrôle général sur la désignation des banques et des dépositaires des sociétés de la Couronne. La loi sur l'administration financière autorise une société à maintenir avec l'approbation du ministre, des comptes à la Banque du Canada, à d'autres banques au Canada ou dans des institutions financières à l'étranger. Règle générale, on a recours aux services de banques commerciales, mais dans certains cas, la Banque du Canada a été désignée comme dépositaire des bilans bancaires d'une société. La loi autorise également le ministre des Finances, de concert avec le ministre compétent, à obliger une société à faire la totalité ou une partie de ses débours au nom du receveur général du Canada, lesquels lui sont ensuite crédités dans un compte spécial du Fonds du revenu consolidé.

[*Français*]

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion proposé par le député de Lotbinière (M. Fortin) est semblable à celui que j'ai présenté il y a quelques années, mais en réalité, l'avis de motion du député va plus loin. Le mien ne faisait que proposer qu'il y ait au moins un député membre du conseil d'administration de chacune des sociétés de la Couronne, de façon à assurer un meilleur contrôle des dépenses qu'effectue le gouvernement par l'intermédiaire de ses sociétés. Le député de Lotbinière est d'avis qu'il y aurait peut-être lieu de créer un comité spécial de la Chambre qui pourrait étudier les sociétés de la Couronne sous tous leurs aspects.

La suggestion est bonne, bien que je n'accepte pas nécessairement toutes les idées du député. Nous aurions dû étudier la question il y a longtemps déjà, il me semble.

[*Traduction*]

Quand j'affirme n'être pas d'accord avec tout ce qu'a dit le député de Lotbinière, je veux dire qu'à mon avis il a diminué ses chances de faire adopter la motion par la Chambre. Ce n'est pas que je m'oppose à une point précis de sa motion, excellente par ailleurs; mais qu'il ait préconisé la création d'un comité spécial pour scruter tous les aspects de chaque société de la Couronne, du moins c'est ainsi que je comprends sa motion, signifie qu'il faudrait beaucoup de temps à ce comité pour examiner toutes les sociétés de la Couronne. Je n'en connais pas le nombre exact, mais je crois qu'elles dépassent la quarantaine. C'est pourquoi, simplement pour des raisons d'ordre pratique, je ne peux accepter d'emblée la motion de député.

Si le député présentait sa motion sous une autre forme, de telle sorte que la Chambre puisse examiner la question à renvoyer au comité, je pense qu'elle serait plus facilement recevable; je l'invite donc à la modifier. Il s'agit là d'un sujet qui me tient à cœur depuis que je suis député, et dont j'ai souvent parlé.

● (1740)

Je suis fort mécontent de ce que, venant représenter ici la population canadienne, nous ne pouvons le faire pleinement du simple fait que nous n'exerçons aucun contrôle sur certaines dépenses de l'État. On dit que les sociétés de la Couronne doivent être autonomes et indépendantes. Nous comprenons tous que c'est parfois nécessaire, mais il faut au moins qu'il y ait un certain contrôle, une certaine relation de dépendance faisant que ces sociétés relèvent de la nation canadienne, par l'intermédiaire de ses représentants élus.

Souvent lorsque nous demandons des renseignements au ministre, en Chambre et en comité, ou présentons des suggestions concernant une société de la Couronne dont il a la tutelle, il nous répond qu'il s'agit d'une entreprise autonome, indépendante, et qu'il doit en référer à la société en question.

Dans beaucoup de cas, il semble que le ministre soit sans pouvoir aucun sur ces entreprises. On pourrait citer à peu près n'importe quelle société de la Couronne à cet égard. Le CN est un cas notoire. Radio-Canada en est un autre. Personne au pays ne désire voir entraver la liberté de la presse. Personne non plus, j'en suis persuadé, oserait prétendre que le gouvernement doive diriger Radio-Canada. Mais si personne ne demande que le gouvernement ait la main-mise sur la presse, cela ne veut pas dire qu'on doive laisser à un organisme comme Radio-Canada le loisir de faire tout ce qui lui plaît, alors qu'on sait que la liberté de la presse dégénère souvent en licence. Il faut établir des normes, et cela revient aux représentants de la nation.

Peut-être le député voudra-t-il lancer un appel au gouvernement, en expliquant qu'il n'est pas nécessaire de soumettre une société de la Couronne à l'examen détaillé d'un comité, et qu'il s'agit simplement de nous permettre d'examiner en comité la situation générale des sociétés de la Couronne et, notamment, leur degré de responsabilité.

J'avais proposé dans le passé qu'il serait bien que des députés fassent partie des conseils d'administration de ces sociétés de la Couronne. Cela s'est fait dans certaines provinces et dans d'autre pays. Cependant, jusqu'à maintenant la Chambre n'a pas souscrit entièrement à ce projet. Ce n'est peut-être pas la solution, mais c'est du moins une suggestion. Le comité spécial que propose le député de Lotbinière (M. Fortin) pourrait, me semble-t-il, représenter l'organisme chargé d'étudier les possibilités, les avantages et les désavantages de nommer des députés à ces conseils. Le comité pourrait examiner tous les autres aspects concernant les comptes que ces sociétés devront rendre au peuple canadien par l'intermédiaire de leurs représentants. C'est pourquoi je fais cette proposition au député. Peut-être trouvera-t-il quelque moyen de la mettre à exécution.

Je suis plutôt porté à penser que le gouvernement serait disposé à approuver une telle façon de procéder. Comme je le conçois—j'espère ne pas me tromper—de plus en plus de questions discutées pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire—qu'il s'agisse d'avis de motion ou de bills particuliers—seront renvoyées aux comités ou du moins leur substance le sera. Cela ne signifie pas nécessairement que le gouvernement sera d'accord avec le projet, mais au moins un comité pourra étudier la question. A mon avis c'est là un grand progrès car depuis quelques années l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire ne représentait plus qu'une occasion pour les députés de présenter leurs propositions favorites pour constater finalement que personne ne leur prêtait attention, qu'on mettait motions et bills aux oubliettes. Je n'ai certes pas l'intention de faire subir le même sort à cet avis de motion. Je voudrais simplement encourager le député à adopter cette attitude avec le gouvernement et je l'exhorte à recommander que cette question soit renvoyée à un comité en vue d'une étude approfondie.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours grand plaisir à discuter des sociétés de la Couronne. L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) mérite sûrement des éloges pour son opiniâtreté. Comme il l'a signalé au début de ses observations, je pense que des députés de plus en plus nombreux se rangent à son idée.

Celle que favorise le député de Cochrane (M. Stewart) diffère quelque peu, puisque celui-ci voudrait voir siéger des députés aux conseils d'administration. Quand on songe qu'il y a environ 40 sociétés de la Couronne, c'est tout à fait hors de question. Toutefois, je ne pense pas que ce que le député de Cochrane propose, c'est qu'un député fasse partie de tous et chacun des conseils d'administration. Pourtant, il y a indéniablement certaines sociétés à l'égard desquelles il serait avantageux, d'examiner cette idée.

Faisant partie du comité des comptes publics depuis quelques années, je connais bien la frustration éprouvée par les membres du comité quant une certaine société de la Couronne semble justifier une enquête plus complète ou plus approfondie. Je me rappelle, c'était, je crois, au cours de la première législature dont j'ai fait partie, celle de 1968-1972, que nous avons eu à examiner les comptes de dépenses du personnel de Radio-Canada qui avait à voyager à l'étranger et ceux du personnel de la même société qui voyagent au Canada.

L'Auditeur général avait effectué une enquête très approfondie à l'époque. Il avait comparé les notes d'hôtel payées en divers endroits comme Winnipeg, Victoria et Québec. Il vaut, à mon avis, la peine de mentionner que l'Auditeur général n'a rien eu à reprocher au personnel de Radio-Canada. En tous cas, on avait trouvé que ces fonctionnaires avaient usé de beaucoup de modération dans leurs dépenses, reconnaissant que c'était après tout l'argent des contribuables qu'ils dépensaient.

Nous avons été déçus lorsque la direction de Radio-Canada prit la décision qu'il faillait filmer quelque chose à Toronto, nais qu'il fallait pour cela déplacer 14 personnes ou plus de Winnipeg à Toronto. Tout ce que nous avons pu examiner a été si oui ou non ces 14 personnes n'avaient pas dépensé plus que l'allocation prévue pour les chambres d'hôtel, les taxis, les repas et ainsi de suite. Nous n'avons jamais pu savoir, au comité, pourquoi il avait fallu déplacer 14 personnes de Winnipeg à Toronto. Nous n'avons jamais pu découvrir si le personnel nécessaire n'aurait pas pu se trouver à Toronto ou s'il n'aurait pas été possible de retenir par contrat les services de quelques caméramen, par exemple. C'est le genre de frustration que le comité a éprouvé.

C'est le genre de problème que le député de Lotbinière et le député de Cochrane cherchent à résoudre; c'est-à-dire que lorsque le conseil d'administration décide de déplacer des membres du personnel ou de les faire voyager par tel moyen de transport plutôt que par un autre, le comité devrait avoir l'occasion de découvrir pourquoi on a pris cette décision. Voilà un exemple du genre de frustration que les députés éprouvent lorsqu'il s'agit de sociétés de la Couronne.

A mon avis—et le député de Cochrane en a touché un mot—la motion du député est trop vaste pour que le gouvernement puisse l'accepter. En d'autres termes, il propose la création d'un comité spécial d'enquête en vue d'étudier, semble-t-il, toutes les sociétés de la Couronne. Cependant, il a vite fait remarquer qu'il n'avait rien contre les sociétés de la Couronne, qu'il n'affirmait pas que quelque chose clochait, mais qu'il se pouvait que ce soit le cas. Il dit en fait que nous n'avons pas, dans les circonstances actuelles, l'occasion d'étudier en profondeur les sociétés de la Couronne.

● (1750)

Le travail de recherches qu'à accompli le député de York-Est (M. Collenette) m'a impressionné. J'avoue sincèrement en avoir beaucoup appris sur les sociétés de la Couronne en écoutant son intervention. Sans aucun doute lorsqu'on lui a demandé de participer à ce débat, il s'est mis à la tâche sérieusement et a effectué des recherches colossales. J'avoue aussi très franchement que je me suis intéressé aux sociétés de la Couronne uniquement dans la mesure où elles me touchaient de près. Je me suis intéressé aux travaux et aux réalisations de Polymer, appelé maitenant la sociét Polysat. Mais je crois que mon collègue a fait preuve d'un intérêt plus vaste. Il nous a aussi montré la manière de vérifier et d'étudier les budgets lorsqu'on nous propose pour un tel travail.

Je ne sais pas si le député de Lotbinière a écouté très attentivement l'intervention du député de York-Est, mais je lui recommande vivement de l'étudier comme il faut. Elle contenait une quantité considérable de renseignements qu'il gagnerait à connaître. Il pourrait se dire: si c'est ainsi que les sociétés de la Couronne fonctionnent, je ne crois pas vraiment que je m'y intéresse à ce point. Il semble y avoir assez de garanties de leur bon fonctionnement, et si je veux pousser mon étude plus loin, je n'ai qu'à aller voir le ministre, faire inscrire une question au feuilleton ou assister aux délibérations du comité.

[M. Cullen.]

Dans son commentaire le député a eu l'obligeance de signaler qu'il y avait des domaines où ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée de faire des enquêtes plus approfondies au sujet d'une société de la Couronne en particulier, venant ainsi corroborer l'avis du député de Cochrane.

Nous semblons donc du même avis sur ce point là. Par contre, les avis sont partagés sur la façon d'aborder le problème; il s'agit de savoir si nous devons établir un comité d'enquête spécial, si le contribuable canadien est déjà assez protégé, si des députés ou d'autres personnes devraient être nommés pour représenter le gouvernement au sein du conseil d'administration de ces sociétés et chargés de rendre des comptes directement au Parlement. Voilà, à mon avis, la portée essentielle de la motion à l'étude.

Moi aussi, j'estime que toutes ces motions ne devraient pas être étouffées. Depuis six ans que je siège ici, j'ai entendu exprimer d'excellentes idées pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. J'ai participé à plus d'un débat si bien qu'une fois le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit de moi que j'étais l'homme de main de cette heure-là. Mais le sujet du débat m'intéressait et je tenais à y participer.

Malheureusement, quand on est assis de ce côté-ci de la Chambre—la plupart des motions viennent de l'autre côté, comme il se doit, car nous avons d'autres moyens de promouvoir nos idées—on finit par ne parler que cinq minutes et par se faire appeler homme de main, alors que le parrain de la motion aura pu avoir vingt minutes. Cela fait qu'il nous est difficile d'exercer notre jugement. Mais il est arrivé parfois que des idées présentées durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires soient adoptées, ce qui a incité probablement le député de Lotbinière à présenter son plaidoyer aujourd'hui.

Permettez-moi de vous signaler un triste événement survenu quand un destroyer canadien a été la proie d'un incendie et d'explosions. La chose a retenu mon attention, car un des membres de l'équipage originaire de ma circonscription, est mort par suite de l'accident. En vertu du règlement du ministère de la Défense nationale qui est un vestige du temps de la guerre, un marin doit être enterré sur le territoire le plus rapproché de l'endroit où il a été tué même si, comme dans ce cas-là, il n'y était jamais descendu. Il y a aussi la situation ridicule d'un militaire de l'armée canadienne qui, parti suivre un cours en Grande-Bretagne, est mort d'une crise cardiaque sur le train qui l'amenait du port de débarquement. Il a fallu l'enterrer en Grande-Bretagne, même s'il venait à peine d'y débarquer.

Malgré le grand nombre de soldats tués au Viet-Nam, les États-Unis ont décidé de ramener au pays les hommes morts en campagne, si tel était le vœu de leur famille. Je propose que les familles des soldats canadiens morts dans l'exercice de leurs fonctions aient le choix de les faire ensevelir sur place ou de les faire ramener chez eux.

Je ne m'éloigne vraiment pas du sujet, monsieur l'Orateur; je fais plutôt ressortir ce point pour montrer au motionnaire que j'espère que des motions comme la mienne et celle qui nous est présentée seront adoptées et ratifiées par le gouvernement. Si un bill est déposé, peut-être ne sera-t-il pas adopté, mais du moins en étudiera-t-on la substance en comité.

J'ai pensé que le député aimerait entendre énumérer quelques faits. Je me permets de signaler qu'il existe environ 40 sociétés de la Couronne à l'heure actuelle. Quand j'ai découvert cela, j'ai été stupéfait. Je ne savais pas qu'une ingérence aussi marquée de l'État était nécessaire. J'approuve le député lorsqu'il dit que nous devons surveiller ces sociétés.

Au cours de la brève période écoulée de 1963 à 1973, le Parlement a adopté des lois créant les sociétés de la Couronne qui suivent: en 1963, le Conseil économique du Canada; en 1966, la Compagnie de jeunes Canadiens; en 1966, le Centre national des arts; en 1967, la Société d'assurance-dépôts du Canada; la même année, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, la Société de développement du Cap Breton, les Musées nationaux du Canada; en 1969, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je n'irai pas plus loin. Si je voulais gaspiller mon temps, je pourrais en citer d'autres, mais je ne le ferai pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Personne ne vous demande d'essayer.

M. Cullen: Ce qui me gêne et, j'en suis certain, gêne aussi les députés, c'est qu'il faut régulièrement adopter une loi augmentant les pouvoirs des sociétés existantes pour leur permettre de répondre aux nouvelles exigences des secteurs qu'elles doivent desservir. Je suis sûr que c'est nécessaire, mais, à mon avis, il faudrait examiner avec soin cette obligation, car je n'aime pas voir le gouvernement mêlé à cette affaire.

Quand je vois une société de la Couronne prendre de l'expansion, je me demande si sa tâche ne serait pas mieux remplie par l'entreprise privée. Si c'est le cas, j'estime que nous devons nous retirer et laisser le champ libre au secteur privé. Il y a peut-être d'autres domaines dans lesquels nous devons agir. Nous avons entendu parler, notamment, de la Société de développement du Cap Breton. Je pense qu'elle a été créée en 1967, pour rationaliser l'industrie houillère et élargir les bases de l'économie de l'île afin de la rendre moins dépendante du charbon. C'est là, je crois, que le gouvernement doit apporter son aide.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est expirée. Je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Huile et pétrole

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES INTERPROVINCIAL, D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier de la Chambre.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): M. l'Orateur, quelques minutes avant de signaler qu'il était cinq heures, j'ai fait des remarques que j'aimerais retirer, si la Chambre veut bien me le permettre.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) avait fait, au sujet du chef de notre parti, une remarque à titre confidentiel, à la suite de quoi je me suis mis en colère. J'ai fait des commentaires sur la compétence du ministre et comment il en était arrivé à détenir le portefeuille actuel.

Je ne retire pas mes remarques quant à sa compétence; les faits sont assez éloquents. Quant aux remarques sur ce qui lui a valu son portefeuille, ce sont de simples conjectures de ma part. J'aimerais les retirer et je regrette de les avoir faites.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je sais gré au député de ses sentiments. Si j'ai de mon côté fait des remarques à la Chambre dans le même esprit, je les retire également.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Cependant . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pas un simple «mais»? C'est «cependant» maintenant!

M. Andre: Monsieur l'Orateur, la Partie III du bill C-32 traite de la question du contrôle des prix du gaz naturel. D'après les remarques du ministre, celui-ci semble penser que le gouvernement doit imposer une régie des prix sur le gaz naturel parce que ce prix est actuellement inférieur à la valeur du gaz et que, sans régie, il est très probable que ce combustible important sera gaspillé. Cet argument ne justifie pas la méthode employée, monsieur l'Orateur.

Bien que le ministre se soit engagé à consulter pleinement les provinces consommatrices avant de prendre une telle mesure, une des dispositions de cette partie du bill lui perment de fixer unilatéralement le prix du gaz. Nous devrions lui demander pourquoi le gaz ne vaut pas autant qu'il le devrait maintenant; c'est tout simplement parce qu'il n'existe pas de marché concurrentiel. La TransCanada Pipe Lines monopolise les achats. La solution serait d'exiger que la TransCanada serve de transporteur commun, monsieur l'Orateur. Il y aurait ainsi plusieurs acheteurs et fournisseurs. Le marché serait concurrentiel et le prix du gaz naturel atteindrait le niveau souhaité. Les Canadiens n'auraient pas à assumer les frais de l'énorme bureaucratie requise pour appliquer cette partie du bill et

n'auraient pas à subir les tensions de conflits fédéraux-provinciaux.

Les producteurs industriels de l'Ouest et les provinces voudraient obtenir la réponse à certaines questions fondamentales, monsieur l'Orateur. Qui touchera les recettes supplémentaires? Le gouvernement inventera-t-il un nouveau genre d'impôts pour se les approprier? Pourquoi le ministre n'impose-t-il pas de régies générales des prix sur toutes les ressources énergétiques? S'il existe, de fait, une politique nationale de contrôle des prix de l'énergie, pourquoi ce contrôle ne s'applique-t-il pas aux ressources hydro-électriques, au chargon, au bois, à l'uranium et à toutes les autres sources d'énergie? On ne peut pas reprocher aux gens de l'Ouest de penser que c'est parce que ces autres denrées doivent être achetées à d'autres provinces que l'Alberta.

La Partie VI du bill traite de l'indemnité compensatrice du coût, qui représente une méthode extrêmement compliquée de subventionner le pétrole importé par les producteurs de l'Est. Au comité, quand on a demandé aux porte-parole du gouvernement pourquoi cette méthode était si complexe, ils ont répondu qu'on voulait éviter de trop payer certaines compagnies. On a donc élaboré ce système compliqué qui empêche les producteurs de chercher à obtenir le prix le plus avantageux possible sur le marché international. Ainsi, le pétrole brut coûtait moins cher à Montréal qu'à Toronto.

La politique nationale du pétrole qui nous est arrivée par petites parcelles depuis un an prévoit un prix uniforme d'un bout à l'autre du Canada basé sur le prix à Montréal, moins les frais de transport. Mais, maintenant, le prix est plus élevé à Toronto qu'à Montréal. C'est avantageux pour les Montréalais, bien sûr, mais comment alors justifier un pipe-line? Je me demande si l'Interprovincial Pipe Lines Company ne commence pas à réfléchir. Pourquoi construire un pipe-line alors que le réseau en place fournit à Montréal du pétrole à un prix moins élevé que s'il fallait payer des tarifs de pipe-line?

● (2010)

La partie V renferme une disposition qui se trouvait dans le bill C-18 et qui permet à un fonctionnaire d'entrer dans le bureau du premier ministre d'une province et d'y saisir tous les dossiers qu'il veut. C'est une disposition stupide, pour ne pas dire davantage. C'est un autre exemple de l'arrogance du gouvernement actuel.

L'aspect le plus attristant de toute cette confrontation qui oppose le fédéral et les provinces depuis un an et demi à propos de l'énergie, ce sont les répercussions sur notre rentabilité économique future et notre perte de potentiel. A l'heure actuelle, l'industrie canadienne du pétrole et du gaz essentiellement, ne fait que marquer le pas. Elle honore des engagements pris il y a un an ou deux, sans entretenir de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation de nouvelles réserves.

Les statistiques révèlent une baisse d'environ 10 p. 100 des activités de forage. Cela, en soi, est alarmant. Nous devrions accroître nos travaux d'exploration et d'exploitation pour pouvoir répondre nous-mêmes à nos propres besoins à l'avenir. Ces statistiques ne montrent toutefois pas la gravité de la situation parce que les compagnies piétinent sur la place.

Une grande partie des experts indispensables pour prospecter et mettre en valeur correctement les gisements quittent le Canada. Je veux parler des compagnies de forage et de leur personnel. Nous avons à l'heure actuelle perdu 37 ou 38 installations de forage. Il s'agit d'installations de forage en profondeur, les plus chères et les plus difficiles à remplacer. Qui plus est, nous avons perdu le personnel qui accompagnait ces installations. Nous avons perdu des équipes sismiques, des géochimistes, des géologues et des géophysiciens. Il s'agit de Canadiens qui sont nés et ont fait leurs études au Canada. Ils ne voulaient pas partir, mais il y eu ralentissement des activités et, pour continuer à vivre, ils sont partis à Denver, Dallas ou Houston.

Des porte-parole de l'industrie ont fait remarquer que, si nous en revenions à l'état d'esprit d'après le 27 mars, à l'époque qui a précédé la présentation du budget et où la situation en matière d'énergie semblait réglée, il faudrait deux ans pour reconstituer le potentiel d'alors. Nous avons perdu deux ans, et chaque jour d'attente ne fait que prolonger le délai.

Pour avoir la moindre signification, une politique pétrolière nationale doit se fixer comme priorité absolue la constitution de réserves suffisantes pour permettre au Canada de demeurer autonome. Notre sous-sol recèle suffisamment d'énergie pour permettre au Canada de vivre en autarcie à même ses réserves traditionnelles. Nous avons les sables bitumineux et leur énorme potentiel ainsi que de gigantesques réserves d'autres formes d'énergie. Ce serait une catastrophe, pour employer un euphémisme, de ne pas mettre en valeur ce potentiel et de ne pas demeurer autonomes à l'avenir. Je dois dire qu'il est fort possible, monsieur l'Orateur, que nous ne le fassions pas si la situation n'évolue pas.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ne cessent de tergiverser et de changer les règlements. On prend des engagements et on les rompt le mois suivant. Tout cela a sapé la confiance de l'industrie, et entraîné un grave déclin des activités. Le potentiel à long terme de notre pays est menacé. Comment allons-nous corriger cette situation?

Il est essentiel que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le présent gouvernement ouvrent le bal en faisant un geste quelconque pour faire voir qu'ils n'ont plus envie de voir la bataille se poursuivre. Les provinces aimeraient qu'elle se termine. Elles voudraient que soit rétablie, au sein de l'industrie du pétrole et du gaz, une atmosphère d'optimisme et d'enthousiasme. Elles voudraient voir ces compagnies développer les réserves dont le Canada aura besoin.

On pourrait commencer en abolissant l'article 36 du bill à l'étude qui prévoit que le gouvernement fédéral peut imposer unilatéralement sa volonté aux provinces productrices. L'abolition de cet article prouverait que le gouvernement se fie à la bonne volonté des Canadiens et à l'intérêt qu'ils portent à l'avenir de leur pays et qu'il est prêt à tenter sa chance avec le fédéralisme coopératif. Ce simple geste suffirait à détendre l'atmosphère et mettrait peut-être fin à ces prises de bec perpétuelles.

Je ne crois pas qu'on puisse répéter assez souvent ou crier assez haut que le Canada est le seul pays industrialisé de l'Ouest qui puisse subvenir lui-même à ses besoins en énergie. On nous offre une occasion unique qui ne s'est jamais vue pendant les 107 années d'existence de la Confédération. Nous sommes en bonne position vis-à-vis de nos concurrents.

Le gouvernement est impardonnable de gaspiller son énergie à se battre et à se chamailler pour savoir qui aura la meilleure part du gâteau au lieu de chercher comment notre pays pourrait tirer avantage de la conjoncture actuelle. Il est inadmissible que ce soit là la motivation première du ministre de l'Énergie, des Mines et des Res-

sources et du ministre des Finances (M. Turner). Au lieu de se chamailler à propos de revenus et de s'inquiéter pour savoir quelle sera la part des provinces productrices et la part des provinces consommatrices, ils devraient essayer de s'entendre. Il y a d'autres gens compétents au sein des autres gouvernements du Canada. Ce sont d'aussi bons Canadiens que ceux qui viennent de Toronto Rosedale.

L'occasion qui s'offre à nous ne durera pas toujours. Il faut donc nous hâter d'en profiter. S'il se donne la peine de réfléchir, tout Canadien sensé conviendra que le moment est venu de mettre fin à nos chicanes et de bâtir ensemble le Canada.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en ouvrant le débat sur le bill C-32, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a terminé son exposé en disant ceci:

Les députés connaissent assez bien dans l'ensemble les objectifs de ce bill, qui constituent des éléments stables d'une politique énergétique nationale intégrée.

Je conteste cette affirmation. A mon avis, le gouvernement actuel n'a jamais élaboré de politique énergétique nationale intégrée.

En Ontario, nous sommes particulièrement inquiets de la façon dont le gouvernement envisage toute cette question. L'Ontario a essentiellement besoin de deux choses. D'abord, la sécurité des approvisionnements d'énergie; ensuite, un prix concurrentiel pour notre énergie, tant à l'étranger que chez les consommateurs des autres provinces canadiennes.

A bien des égards, le gouvernement actuel n'a pas su protéger l'Ontario sur ces deux plans. Ainsi, le bill dont nous discutons ce soir traite du transfert des fonds amassés par le gouvernement fédéral grâce à la taxe d'exportation de façon à dédommager les importateurs de l'est du pays.

Nous devons absolument nous demander pourquoi, dans un pays comme le Canada, qui produit suffisamment de pétrole pour ravitailler toute la nation, il nous faut adopter un plan compliqué d'imposition et de compensation pour que le prix du pétrole soit le même partout au pays? La réponse se résume en un fait bien simple. Le Canada possède des réserves de pétrole produit ici même, mais ne dispose pas d'un réseau de transport capable de les répartir dans tout le pays. Je crois que le gouvernement aurait pu mettre en place un bon moyen de transport, évitant ainsi d'avoir à faire face, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, au problème fondamental que pose la distribution de notre pétrole.

● (2020)

L'an dernier, je regardais la télévision dans la salle des pas perdus lorsque notre premier ministre (M. Trudeau) apparut sur l'écran pour affirmer qu'un pipe-line serait construit entre Sarnia et Montréal. Et pourtant, le gouvernement hésite encore. Il est temps qu'il considère la construction d'un pipe-line jusqu'à Montréal et même jusque dans l'Est comme une priorité nationale et qu'il s'y attaque sans plus tarder.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a laissé entendre qu'on pouvait régler le coût du pipe-line en imposant un droit sur les tarifs qui serait assumé par les consommateurs de l'Ontario. Je m'élève contre ce principe. Le ministre propose en effet que les 180 millions de dollars que coûtera le pipe-line soient versés par les citoyens de l'Ontario qui s'en serviraient et qu'au cas où pas une goutte de pétrole ne se rendrait dans l'Est tous les frais soient assumés par les consommateurs de cette province. Nous croyons que c'est déraisonnable et que le gouvernement devrait en venir à un accommodement approprié avec l'Interprovincial Pipe Line en vue de la construction du pipe-line et offrir des garanties au besoin ou, faute de cela, construire lui-même le pipe-line. De cette façon, l'approvisionnement serait assuré ou au moins possible tant qu'il y aura des réserves de disponibles au Canada.

Permettez-moi de parler d'un autre point abordé par le ministre dans son discours. Dans sa présentation, il a parlé d'un seul prix pour le pétrole d'un bout à l'autre du Canada. Je conteste son affirmation. Chose certaine—même si j'ai remarqué que l'honorable représentant a très habilement fardé la vérité—il n'y a pas qu'un seul prix du pétrole au Canada. Par exemple, à Montréal, aujourd'hui, le pétrole coûte 70c. de moins qu'à Toronto, ce qui représente environ 2c. le gallon pour le produit raffiné. Une fois encore il s'agit d'un aspect de la question que je trouve plutôt alarmant.

Le ministre prétend qu'il n'y a qu'un prix. Il s'abstient de préciser cependant que, puisque le coût du transport est d'environ 70c., le prix du produit est d'environ $6.50 à Montréal et baisse même parfois à $6, ce qui fait un écart minimum entre Toronto et Montréal de 70c. le baril. Grosso modo, cela veut dire que l'Ontario paie plus de 200 millions de dollars par année de plus pour le pétrole que le Québec.

Il faut construire un pipe-line, et un pipe-line à débit réversible. Un temps viendra peut-être où le pétrole brut de l'étranger coûtera moins cher que le nôtre, ou encore où les ressources de l'est du pays seront accessibles aux habitants de l'Ontario. Compte tenu de ces deux éventualités, il importe, à notre avis, de construire un pipe-line sans tarder de sorte que l'Ontario soit placé dans une situation plus avantageuse.

Lorsqu'il a comparu devant le comité chargé d'étudier la présente mesure, alors le bill C-18 le ministre a dit clairement que le prix du pétrole à Montréal serait de $7.20. Tel qu'en fait foi le compte rendu du comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics, au fascicule nº 12 daté du mercredi 24 avril 1974, M. Ian Steward a déclaré que le prix de base à Montréal passerait à $7.20. Lorsqu'on soulèvera la question au comité, j'estime que le ministre devra, à mon avis, être prêt à expliquer pourquoi ce chiffre a augmenté depuis avril dernier à l'encontre de ses intentions arrêtées concernant la politique d'un seul prix annoncée en avril dernier.

Ce bill traite une autre question fondamentale: celle de la constitution de fonds par l'imposition d'une taxe à l'exportation sur un secteur de l'industrie, taxe qui servirait à indemniser les importateurs de pétrole. Selon moi, le ministre devrait être prêt à expliquer en comité quelles sont les précautions prises pour empêcher une fraude internationale. Nous devons nous rappeler que, bien souvent, ce sont les mêmes sociétés multinationales qui exportent notre pétrole et qui en importent dans l'Est du pays.

Pas plus tard qu'en avril dernier, un fonctionnaire du ministère a révélé en comité que 90 p. 100 du pétrole importé au Canada l'était par des sociétés multinationales qui, parallèlement, étaient engagées dans la production pétrolière de l'Ouest. Quand des centaines de millions de dollars sont en jeu, le gouvernement et le parlement ont, sans aucun doute le devoir de s'assurer qu'il n'y aura pas d'escroquerie sur le marché international au détriment des contribuables et des consommateurs canadiens. Il court déjà une forte rumeur voulant que l'on vende le pétrole

en-dessous des prix internationaux fixés. On rapporte qu'à certains endroits, il est laissé à un prix nettement inférieur aux prix établis.

Le ministre doit être en mesure de s'assurer que ces exploitants «intermédiaires» ne font pas de profits exagérés en trompant le contribuable canadien et en lui refusant le bénéfice de prix inférieurs, tout en touchant une indemnité à ses dépens.

Il y a ici une question fondamentale mettant en cause l'entreprise privée et la constitutionnalité de ce que le ministre propose de faire et de ce que les provinces ont fait ou feront de leurs ressources naturelles. A ce propos, je suis d'avis que les gisements de pétrole ou les richesses du sol appartiennent de toute évidence aux provinces. De plus, je ne doute pas un instant que les provinces aient les pleins pouvoirs pour légiférer en ce qui concerne les gisements de pétrole et les redevances à imposer. Ces pouvoirs sont clairement stipulés dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui leur confère, en outre, le pouvoir de légiférer en matière d'installation de forage, de raffinerie, de réservoir d'emmagasinage, de pipe-lines, etc., situés à l'intérieur des provinces.

● (2030)

D'ailleurs, le ministre sait que les pouvoirs conférés aux provinces sont assujettis à la sanction d'Ottawa; par exemple, le lieutenant-gouverneur peut refuser son consentement. Mais le plus aberrant, c'est que les deux compétences, le fédéral et le provincial, ont le pouvoir d'imposer des taxes. L'Article 92(2) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde à la province le droit de lever des impôts directs à l'intérieur de son territoire en vue de se constituer des recettes affectées à des fins provinciales. Mais l'article 91(3) accorde au Parlement du Canada le pouvoir exclusif de prélever des impôts par n'importe quel moyen ou régime fiscal.

Il saute aux yeux qu'en l'occurrence, les deux paliers de gouvernement s'occupent de la même chose, c'est-à-dire des recettes des sociétés qui produisent du pétrole—c'est l'objet du présent débat—voire même de celles qui produisent du gaz ou d'autres ressources naturelles. Le gouvernement fédéral a tort de toute évidence de rechercher la confrontation. Le fait est que si les deux niveaux de gouvernement décident d'imposer des taxes, ils pourront s'approprier plus de 100 p. 100 de tous les revenus tirés de l'exploitation des ressources primaires.

A ce propos, je signale que nous, en Ontario, connaissons bien une affaire dont le jugement, rendu par la Cour suprême de l'Ontario, fut confirmé par la Cour d'appel avant de l'être de nouveau par le Conseil privé, affaire qui se rapportait au pouvoir de l'assemblée législative qui pouvait confisquer ni plus ni moins une propriété privée. Dans cette affaire, connue sous le nom de l'affaire Florence Mining Co. Limited contre Cobalt Lake Mining Co. Limited, l'honorable juge Riddell a tranché fort proprement la question lorsqu'il a déclaré ce qui suit:

> Bref, l'assemblée législative, dans les limites de sa compétence, peut faire tout ce qui n'est pas naturellement impossible, et n'est limitée par aucune règle, humaine ou divine. S'il se trouve que les plaignants avaient acquis des droits, ce que je suis loin de penser, l'assemblée législative avait le pouvoir de les enlever. Le commandement «Tu ne voleras point» n'a aucune valeur juridique auprès du corps législatif souverain. Et il ne serait pas nécessaire d'accorder un dédommagement.
>
> [M. Stevens.]
>
> Il n'existe aucune restriction de la puissance de l'assemblée législative chez nous comme cela se rencontre dans certains États.

Il est donc clair que nous sommes dans une situation où, Ottawa persistant dans une certaine voie en matière d'imposition et les provinces dans une autre, l'on pourrait assister à la confiscation de tous les gains des sociétés impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles.

La raison pour laquelle nous, de l'Ontario, nous préoccupons de cette question, c'est que nous estimons, comme je l'ai dit, que la priorité absolue sur laquelle nous devons insister, c'est la sécurité des approvisionnements. Il incombe certainement au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial des provinces pétrolières d'en arriver à une entente sur un mode d'imposition pour que les sociétés œuvrant dans l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles puissent nous assurer des ressources suffisantes dans les années à venir afin que l'Ontario et le reste du pays puissent continuer à produire de façon constante.

A cet égard, je crois qu'il nous est très facile de parler de $6.50, $10 ou $8 le baril, sans nous rendre compte qu'étant l'une des principales provinces consommatrices de pétrole l'Ontario subira un tort irréparable si les provinces productrices et le gouvernement fédéral n'arrivent pas à un accord satisfaisant. Les effets des récentes hausses de prix en Ontario se font déjà sentir de façon très grave, sur le plan de l'inflation et de l'embauche. Je demande instamment aux députés de presser le gouvernement de régler cette question rapidement et de façon satisfaisante afin d'éviter un aggravement trop important de la situation dans les prochains mois.

A cet effet, je crois que le bill devrait être étudié en comité plénier de sorte que tous les députés aient la possibilité de questionner le ministre et les fonctionnaires de son ministère sur tous les aspects du projet de loi qui les préoccupent. Peut-être pourrons-nous ainsi obtenir les faits véritables et nous convaincre que le gouvernement s'efforce réellement de satisfaire toutes les parties. De cette façon, le consommateur canadien, et je parle ici en tant que président de l'Ontario, subira le moins de tort possible.

En terminant, je crois qu'il n'y a pas eu assez de discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces sur cette question. Je crois que le gouvernement a tort de croire qu'un accord qui avait été conclu pour une période de 15 mois doive maintenant être consacré par une loi sans consulter les provinces pour s'assurer que c'est bien là leur désir. Nous étudions sans doute actuellement la question la plus importante dont la Chambre sera saisie pendant la présente session du Parlement. J'espère que tous les députés s'y intéresseront et que le gouvernement abandonnera son attitude frondeuse pour essayer de réaliser un accord satisfaisant tant pour les provinces productrices que pour les provinces consommatrices.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, voici un autre bill que l'on a essayé de faire adopter lors de la dernière législature et qui nous revient avec quelques articles en plus. A ce stade, il serait sage que le pays réfléchisse à la situation du pétrole et du gaz et aux perspectives, non seulement à court terme mais aussi à long terme. Ce sera peut-être la dernière occasion que nous aurons de débattre la question à la Chambre, sauf quand nous discuterons de la société canadienne des pétroles.

Le bill semble perpétuer une situation très confortable, mais à courte vue. Nous maintenons les prix du pétrole à un taux assez bas pour les deux ou trois prochaines années et nous encourageons la consommation tout en décourageant la prospection et la mise en valeur d'autres champs pétrolifères et gazifères. La conséquence, c'est que les installations de forage quittent le Canada. Tandis que les États-Unis intensifient la prospection et le financement de l'exploitation du gaz et du pétrole, nous, de notre côté, mettons un frein à cette activité. Je le répète, nous stimulons la consommation en gardant le prix du gaz et du pétrole canadiens au-dessous du prix mondial.

Le gouvernement essaie par ailleurs d'établir un prix uniforme dans tout le Canada. Cela pose de graves problèmes, et comme le pétrole et l'énergie sont interchangeables et peuvent être remplacés par l'électricité, le charbon, le bois et d'autres formes d'énergie, nous ne permettons pas au prix du marché d'établir les priorités, ce qui finira par exercer des pressions anormales sur le secteur industriel et financier de notre économie quand nous devrons finalement arriver aux niveaux du marché mondial.

● (2040)

Je le répète, ce bill touche directement aux domaines des provinces en essayant de leur arracher le droit de contrôler leurs ressources et de les vendre aux meilleurs prix possibles. Il est intéressant de noter que ce bill veut mettre au pilori les provinces de l'Ouest au profit du Canada central. Le premier ministre (M. Trudeau) a soigneusement préparé la voie en nommant à la Cour suprême des gens qui sont prédisposés contre les provinces, tout particulièrement celles de l'Ouest.

Et les économies d'énergie? A une époque où le monde économise l'énergie, le Canada a la distinction enviable ou honteuse, suivant l'expression qu'on préfère, de consommer davantage de gaz et de pétrole dans les années 70. Comparez cela aux États-Unis qui disposent d'énormes réserves d'énergie naturelle qui, à la longue, reviendront probablement moins cher que les nôtres.

Le président Ford a indiqué à Washington qu'en cas d'échec de son programme de restrictions volontaires en matière d'énergie, il prendra des mesures plus sévères. Il veut que les États-Unis réduisent leur importation de pétrole d'un million de barils par jour et a dit qu'il aura recours à toute autre solution, dont la possibilité d'imposer des restrictions obligatoires, pour y arriver. C'est une indication très claire de ce qui attend le consommateur américain. On offre au public une chance de trouver sa propre façon de conserver l'énergie.

Les programmes de restrictions volontaires du genre ont connu peu de succès auparavant. Quand on reconnaîtra leur échec, les consommateurs auront sans doute déjà de la difficulté à obtenir de l'essence aux stations-service et on mettra alors en vigueur un système de priorités d'accès aux approvisionnements qui pourra s'accompagner de dispositions fiscales destinées à décourager la forte consommation.

Le problème des États-Unis peut sembler bien lointain au gouvernement et aux Canadiens en général qui profitent d'une baisse temporaire du prix du pétrole parce que le Canada en possède de grandes réserves. Les Canadiens aiment bien se dire qu'ils ont suffisamment de pétrole pour leur propre consommation. Cette attitude suffisante pourrait créer des problèmes dans trois ou quatre ans et, si les Canadiens ne songent pas sérieusement à conserver l'énergie, il faudra peut-être imposer des restrictions obligatoires, comme le président Ford a menacé de le faire aux États-Unis.

Le président de la Shell Canada Limited a déclaré que les réserves connues du Canada commenceront à produire moins de pétrole brut et de liquides de gaz naturel vers 1978, soit dans seulement quatre ans. Il a aussi déclaré que si la demande continuait d'augmenter au rythme actuel, le Canada devrait peut-être importer plus de pétrole qu'il n'en exporte avant 1978. Il a ensuite signalé qu'on ne peut faire grand chose pour augmenter la production dans un avenir rapproché.

Le président de la Shell a aussi indiqué qu'au Canada le taux annuel d'augmentation de la demande de toutes les ressources énergétiques qui était de 4 p. 100 dans les années 50, était passée à 5.5 p. 100 dans les années 60. A mesure que les Canadiens deviennent plus mobiles, qu'ils utilisent plus d'électricité et que l'automatisation augmente, la consommation d'énergie au Canada devient de plus en plus inefficace. La plupart des observateurs pensent que, si l'on exploite suffisamment les sables bitumineux et les réserves limitrophes, le Canada pourra sans doute continuer à pourvoir à ses propres besoins de pétrole et de gaz naturel, pourvu qu'il songe dès maintenant à la conservation.

Pour plusieurs experts, la conservation signifie qu'il faut ramener le taux annuel de consommation du pétrole et des liquides extraits du gaz naturel qui, récemment, a varié entre 5.5 p. 100 et 6 p. 100, aux taux des années 50, qui variait entre 3.5 p. 100 et 4 p. 100. Cela ne devrait pas modifier le mode de vie des Canadiens. Cela ne veut pas dire non plus que la consommation diminuera énormément. Cependant, si nous songeons par exemple à adopter une politique de la porte ouverte en matière d'immigration, ce qui amènerait un flot d'immigrants au Canada et augmenterait certainement la demande en matière de ressources énergétiques, il ne faut pas oublier qu'elles risquent de s'épuiser beaucoup plus rapidement.

Ce changement dans le mode de vie a été étudié aux États-Unis. La Fondation Ford a publié les résultats de son projet de politique énergétique qui lui a coûté 4 millions de dollars. La Société Mobil Oil a critiqué les recommandations de croissance restreinte ou nulle que contenait ce rapport. Nous discutons maintenant de la grosseur des automobiles, si nous devrions remplacer les grosses américaines par de petites voitures, de la façon de chauffer nos maisons en hiver et de les rafraîchir en été. Nous oublions trop souvent que l'un des facteurs de l'amélioration du mode de vie des Canadiens au cours des trois dernières décennies a été justement l'usage accru de l'énergie pour chauffer les maisons et faire avancer les moyens de locomotion.

C'est dans le domaine des transports qu'il y a le plus gros gaspillage d'énergie. Les voyages en avion nécessitent 10 fois plus d'énergie que les autobus, six fois plus que les trains et quatre fois plus que les voitures. Un grand nombre d'usines pourraient utiliser du charbon au lieu du gaz naturel; or, ce projet de loi permettra la vente sans restriction du gaz naturel à un prix sensiblement inférieur à sa valeur sur le marché.

Ce bill va accentuer la tendance vers une consommation croissante de pétrole et de gaz naturel parce que ces sources d'énergie vont continuer à se vendre à un prix inférieur à celui de marché mondial. Aucun argument ne résiste devant le fait que dans un pays comme le nôtre, relativement prospère, nous pouvons éviter toute privation inutile aux consommateurs canadiens. Toutefois, il est inutile de faire l'autruche, comme le laisserait supposer ce

bill, en disant qu'il y aura augmentation graduelle du prix du pétrole jusqu'à concurrence du prix en vigueur sur le marché mondial. Il faut bien montrer que le consommateur va devoir nécessairement payer plus cher, que le prix du pétrole se rapprochera graduellement du prix mondial et dire précisément à quel moment cela se produira.

Si vous le permettez, voyons maintenant quelles sont, à court terme, nos possibilités énergétiques. Lorsque M. Lougheed, premier ministre de l'Alberta, la plus grande province productrice de pétrole, déclare, après s'être entretenu avec le premier ministre, qu'il appréhende une pénurie de ressources énergétiques au Canada dans dix ans, il ne faut pas prendre ses propos à la légère. D'autres membres de l'industrie pétrolière prévoient une diminution progressive de la production à la fin de la présente décennie. On a souvent dit que les plus récentes données sur la production des gisements pétrolifères exploités à plein rendement, et elles sont les mêmes depuis un an et demi, donnent une perspective guère réjouissante.

Il est vraisemblable que d'ici 1983, la production canadienne ne pourra approvisionner que les régions du Canada desservies depuis toujours, c'est-à-dire à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. Cet état de fait aurait une profonde incidence sur la balance des paiements du Canada, vraisemblablement de plusieurs milliards de dollars, d'ici 1983 ou 1984.

On estime qu'au cours de la deuxième moitié des années 1980, la production canadienne sera de nouveau supérieure aux besoins du marché domestique traditionnel. On considère généralement que, même si nous suspendons nos exportations, nous ne prolongerons que de trois ou quatre ans la possibilité de combler tous les besoins. Pour suspendre les exportations, il nous faudrait en compenser les répercussions sur notre commerce extérieur et sur l'ensemble de nos relations avec les États-Unis, ainsi sur les revenus tirés par les provinces productrices de leurs industries de services. Il faudrait que nous tenions compte du fait que les recettes des exportations permettent le financement d'activités à venir.

Nous nous sommes laissés bercer par l'idée que les sables bitumineux recelaient un potentiel illimité d'énergie à bon marché, mais tout laisse à penser que leur mise en valeur prendra beaucoup de temps. On estime qu'il n'est pas possible de réaliser sur les sables bitumineux plus d'une usine d'une capacité de 100,000 barils par jour tous les deux ans. Le président d'une compagnie pétrolière a déclaré qu'il était peu vraisemblable de construire sur les sables bitumineux de l'Athabasca plus d'une usine importante tous les deux ans.

Une grande usine actuellement en construction doit commencer à produire 125,000 barils de pétrole brut synthétique par jour en 1977. Le président de cette compagnie a déclaré que le consommateur saurait que l'époque de l'énergie à gogo a pris fin lorsque le prix du pétrole et des autres formes d'énergie serait fixé en fonction du marché.

On a généralement estimé que les compagnies pétrolières avaient eu des revenus trop importants ou réalisé des profits excessifs. Il vaudrait certainement mieux trouver un moyen de taxer les bénéfices lorsque les prix augmentent, surtout s'ils sont trop élevés dans le contexte actuel, et de limiter ainsi les bénéfices des compagnies en enrayant la hausse des prix.

Nous discutons maintenant de la prolongation du pipeline jusqu'à Montréal. A mon avis, ce n'est pas le moment d'en parler. Il est clair que la compagnie Interprovincial Pipeline n'envisage pas ce projet de gaieté de cœur. De fait, la Interprovincial Pipeline semble trouver nécessaire d'avoir d'autres garanties du gouvernement avant de se lancer dans cette opération. S'il faut en croire ses déclarations publiques, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources estime que le tarif appliqué à tous les clients qui se trouvent le long du pipe-line interprovincial entre Edmonton, Toronto et Montréal sera revisé et que, finalement, il vaudrait mieux construire un pipe-line d'une capacité quotidienne supplémentaire de 250,000 barils, qu'il y ait ou non du pétrole. Autrement dit, l'industrie pétrolière n'est pas absolument assurée qu'il aura du pétrole à acheminer dans le pipe-line.

● (2050)

La prolongation du pipe-line jusqu'à Montréal, dont le marché est actuellement desservi par du pétrole brut étranger, est essentielle à la politique d'indépendance annoncée après l'embargo sur le pétrole. Montréal reçoit son pétrole principalement du Venezuela, tandis que les Maritimes sont desservies par le Moyen Orient. Une capacité de deux-cent cinquante milles barils par jour serait loin de suffire aux besoins de l'Est.

Un autre facteur plus important est que l'Interprovincial entretient des doutes sérieux quant à l'approvisionnement en pétrole pendant une période de 20 ans. L'Interprovincial se demande si on ne voit pas déjà la fin de nos ressources.

Et qu'en est-il des sables bitunineux? Shell Explorer, filiale canadienne d'American Shell, veut se débarrasser de sa moitié de la société Shell Canada Tar Sands Development parce qu'elle ne croit pas pouvoir atteindre un taux de profit acceptable sur les 500 millions de dollars qu'elle devrait investir. Ces doutes lui viennent du contrôle plus étroit que le gouvernement exerce sur l'industrie pétrolière, ce qu'ont fait ressortir différents événements comme le conflit fédéral-provincial en matière fiscale et l'adoption d'une politique d'autonomie.

Il pourrait sembler à ceux qui veulent que les Canadiens possèdent leur propre industrie pétrolière que ce soit là une excellente occasion pour Shell Explorer de vendre ses actions à quelque compagnie canadienne, mais un montant de 500 millions de dollars n'est pas un mince investissement pour le Canada à l'heure actuelle.

Cette situation a souvent fait la manchette dans les journaux. On y fait état, par exemple, du nombre important d'équipes de forage qui partent du Canada. Cela montre bien ce qui s'est passé dans l'industrie de la prospection. Les activités de forage ont baissé de 10 p. 100 comparativement à 1973 et la réduction la plus importante s'est faite en Saskatchewan alors même que le forage aurait dû y prendre de l'ampleur. La production de la Saskatchewan a aussi baissé de 73,000 barils par jour par rapport à l'an dernier. M. J. G. Wotherspoon, sous-ministre des Mines de la Saskatchewan, a déclaré que le pétrole brut moyen se vend beaucoup trop cher pour le marché américain et ce, à cause de la taxe à l'exportation, monsieur l'Orateur.

La production albertaine a diminué de 200,000 barils. Cette diminution vient de ce que les Américains se refusent à payer en entier la taxe à l'exportation. Malheureusement, ce sont les pétroles bruts qui forment la majorité de nos réserves, les bruts lourds de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui en ont été le plus touchés.

La question du pipe-line de Montréal devrait être réexaminée. L'hiver dernier, l'industrie a constaté qu'elle pouvait acheminer un quart de million de barils par jour vers l'Est du Canada par le canal de Panama et par les Grands Lacs. C'est là une solution à envisager pour l'avenir, car

elle me semble offrir une sécurité suffisante. Plus précisément, au lieu de consacrer tant d'argent au pipe-line interprovincial, on pourrait affecter ces sommes à l'exploitation des réserves des sables bitumineux d'Alberta, quitte à prolonger le pipe-line ultérieurement, s'il y a du pétrole à y faire passer.

Quelles sont les probabilités d'une baisse des cours mondiaux du pétrole d'ici quelques années? Elles ne paraissent pas très élevées, malgré quelques espoirs qui naissent ici et là. J'ai lu dans le journal d'aujourd'hui que le Shah d'Iran chercherait à obtenir une réduction de 14 p. 100 des cours du pétrole, tout en soutenant que les sociétés pétrolières faisaient des bénéfices exagérés. Selon moi, il ne cherche qu'à embrouiller la question, car une part notable des bénéfices pétroliers revient dans les coffres de certains États.

Au cours d'une interview accordée à Montréal, les porte-parole de British Petroleum ont affirmé que le monde pourrait tirer de l'énergie de diverses sources, à partir du début du siècle prochain, en quantité aussi élevée que pendant la période d'abondance des années 50 et 60, mais à des prix notablement plus élevés. Certains pays comme le Canada et la Grande-Bretagne (compte tenu, pour cette dernière, de la mer du Nord), ont-ils dit, pourraient théoriquement arriver à l'autonomie sur le plan de l'énergie.

Mais il paraît probable que les contraintes, dont certaines découleront des techniques d'exploitation autant que des ressources elles-mêmes, seront telles qu'aucun pays ne pourra vraiment se considérer comme autonome. Le Canada fait partie intégrante du continent nord-américain, et il ne faut pas chercher à l'isoler des États-Unis en matière d'énergie. Dans la plaine d'Amérique du Nord, le gaz et le pétrole circulent naturellement dans le sens nord-sud.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a carrément refusé de partager avec les États-Unis, mais le premier ministre (M. Trudeau) rentre tout juste d'un voyage en France où il a, entre autres choses, exploré la possibilité d'accroître nos exportations pour comprendre le pétrole, le charbon et l'uranium. J'ai toujours pensé que ces trois éléments faisaient partie de la notion globale d'énergie. Le premier ministre veut sans doute réduire la dépendance du Canada à l'égard du marché des État-Unis. Ce n'est pas la première fois qu'un premier ministre du Canada a voulu le faire. Toutefois, les États-Unis sont, de façon générale, plus en mesure maintenant que l'Europe de nous fournir de plus grands avantages commerciaux.

A l'heure actuelle, le Canada n'a pas besoin d'avoir accès comme autrefois au marché des États-Unis. Il se produit en ce moment de véritables déplacements du côté des resources énergétique aux États-Unis. Toutes ces considérations ajoutées à la lutte contre le gaspillage et à la volonté de renforcer les mesures de conservation se combinent pour restreindre la demande. La grande force des États-Unis réside dans leur capacité de réunir des fonds et des experts et d'organiser les choses d'une manière qui leur est propre.

Bien que les États-Unis se soucient maintenant de conservation, ils vont trouver de nouvelles sources d'énergie. En fait, il faut que le monde entier en trouve, s'il veut continuer d'exister. Le Canada pourrait bien se retrouver perdant s'il s'interdit l'accès à la technique américaine.

Le présent bill n'offre aux provinces aucun moyen de régler leurs difficultés fiscales. Il nous tarde de voir ce qu'offrira le nouveau budget pour servir de baume à mettre sur les plaies ouvertes par celui de 6 mai. Le gouvernement s'est manifestement servi du budget du 6 mai pour déclarer la guerre aux provinces productrices de pétrole et de gaz. Consacrée par ce budget, l'exclusion de l'impôt provincial des redevances des frais équivalait à placer ces ressources sous la tutelle du fédéral. L'ouest du Canada a ressenti ce geste comme une aliénation. Celle-ci contribuera à renforcer l'idée de plus en plus répandue chez les Canadiens de l'Ouest selon laquelle les provinces de l'Ouest devraient adopter une attitude beaucoup plus indépendante à l'égard de la Confédération canadienne. Si nous voulons que l'industrie qui exploite nos ressources se mette à l'œuvre, il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux en arrivent à semettre d'accord.

Le groupe Petroleum Industry of Canada a fait remarquer qu'au nouveau prix du pétrole brut de $6.50 le baril pratiqué en Alberta, et en vertu de règlement actuel régissant les redevances et les impôts, des liquidités sont disponibles pour investir encore 77c. le baril dans l'exploration de nouveaux gisements de pétrole. Le groupe fait également remarquer que les propositions contenues dans le budget de mai dernier auraient coûté $1.30 de plus le baril en impôts à l'industrie pétrolière de l'Alberta. L'industrie subirait une perte du côté de la production pétrolière en Saskatchewan. Il est évident que le gouvernement fédéral se doit se revoir sa politique de répartition fiscale de manière que le Canada soit davantage en mesure de produire ce qu'il faut pour exploiter les ressources naturelles.

● (2100)

Il semble que les sociétés elles-mêmes devront en assurer une grande partie en réinvestissant. Il faudra donc, par voie de règlement, permettre les rentrées raisonnables d'impôt et, en même temps, une contribution à la prospection et à l'expansion. Il y a des gens pour croire que les gouvernements devraient investir, mais tout indique que les gouvernements ont tendance à manquer d'efficacité et sont prédisposés à exagérer leur contrôle sur les sociétés pétrolières, dont les profits sont proverbiaux. A mon avis, il ne faudrait pas permettre une intervention et une gestion directes du gouvernement, alors qu'il est possible de contrôler cette industrie simplement par une taxation et une réglementation.

En terminant, j'aimerais dire que le bill à l'étude perpétue un principe faux, puisqu'il encourage la consommation, décourage la préservation des ressources, ainsi que la prospection et l'exploitation de nouvelles sources de pétrole et de gaz au Canada. A la longue, il s'ensuivra de graves difficultés.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de traiter du bill C-32, c'est-à-dire de la mesure sur l'administration du pétrole, qui vise à imposer une redevance sur les exportations de pétrole brut et de gaz naturel, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel.

A écouter mes amis, tant du parti conservateur que du parti libéral, il m'a semblé qu'il s'agissait d'une resucée de ce que nous avons entendu au cours de la 29e législature. Nous avons traité de nombreuses questions durant l'étude du bill C-18. Or, nous avons encore au Canada un problème d'énergie. Il n'a pas disparu; il témoigne de l'échec des gouvernements libéral et conservateur qui n'ont pas su élaborer une politique énergétique nationale pour les Canadiens.

Il importe à mon avis que, dans l'examen et l'analyse de ce bill, nous nous attachions à rechercher les éléments d'une politique nationale de l'énergie. J'aimerais exposer

ce que nous considérons au NPD comme les composantes essentielles d'une telle politique. En premier lieu, il faut s'attaquer au problème du contrôle de l'industrie pétrolière du pays. Voilà beaucoup trop longtemps que nous accueillons à bras ouverts et sans vraiment penser à l'avenir les sociétés pétrolières multinationales, en comptant sur elles pour l'exploitation de nos ressources énergétiques. Cette carence de politique à long terme, en ce qui concerne la propriété de cette richesse, a fait que notre industrie pétrolière est maintenant dominée à 91 p. 100 par l'étranger. Sur le plan du raffinage du pétrole, cette emprise atteint les 99 p. 100. Il ne faut donc pas s'étonner de ce qu'il n'y ait pas de politique nationale au bénéfice des Canadiens, les profits iront au contraire aux sociétés pétrolières multinationales, dont la plupart ont leur siège aux États-Unis.

Voyons quelle est la politique que suivent les sociétés pétrolières multinationales. Leur stratégie consiste d'abord à exporter le brut canadien sur les États-Unis; plus elles peuvent y en expédier, plus elles font de bénéfices. Nous avons donc pris l'habitude, ici, d'extraire le plus de pétrole possible pour l'acheminer le plus vite possible vers les États-Unis. Pour ces grandes sociétés pétrolières, le souci de garder des réserves suffisantes de pétrole pour les besoins futurs du Canada a toujours été relégué à l'arrière-plan.

L'absence de contrôle national de cette industrie a eu pour second résultat que les sociétés pétrolières multinationales ont cherché à obtenir les prix les plus élevés possibles. En d'autres termes, le prix du baril de pétrole ou du gallon d'essence n'est pas fonction du coût de production.

Comme le disait l'an dernier le vice-président d'Imperial Oil en déposant devant le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, les sociétés pétrolières ont pour politique de chercher à obtenir le prix maximum praticable sur le marché. Quand on analyse les conséquences de ce comportement—ce qu'ont fait les Américains—on constate que les sociétés pétrolières américaines ont un prix de revient d'environ 6c. le gallon pour l'essence, si ma mémoire est fidèle. En d'autres termes, leur ambition est sans limite: plus elles peuvent vendre cher, mieux vont les choses selon elles.

Notre politique énergétique présente un autre aspect: du fait qu'elle est dominée par les sociétés multinationales, elle a tendance à s'appliquer à l'échelle du continent; le Canada continue à fournir les matières premières et les envoie aux États-Unis où elles sont transformées en d'autres produits. Aussi longtemps que subsistera cette politique, nous continuerons d'exporter des emplois, parce que c'est là où les matières premières sont transformées que se créent les emplois. Cela se fait traditionnellement.

Aussi, le NPD juge important de renverser cette tendance à la domination étrangère dans notre industrie pétrolière; nous proposons pour cela un certain nombre de mesures. La première est la création d'une société nationale des pétroles. Lorsque le gouvernement libéral était minoritaire, nous avons exercé toutes les pressions possibles sur lui pour qu'il s'oriente dans cette voie et le ministre a bien un bill au *Feuilleton*. A la lecture du bill prévoyant la création d'une société nationale des pétroles, on constate que cela a belle apparence sur le papier, mais on peut se demander si tous les pouvoirs accordés théoriquement à cette société seront efficaces.

Ce que nous voulons voir, c'est une société nationale des pétroles qui sera engagée à tous les échelons de l'industrie, de l'exploration au raffinage des produits pétroliers. Je vois mal des gens comme le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) à la tête d'une telle société. Évidemment, nous irions chercher les spécialistes dans le domaine et nous les engagerions. Mais si nous possédions une société pétrolière vraiment nationale . . .

Une voix: Pourquoi pas des directeurs multinationaux?

M. Symes: Non, mais nous pourrions engager des sociétés canadiennes de forage, dont le député de Calgary est l'un des dirigeants. Nous pourrions avoir une société nationale des pétroles qui, en accédant au marché canadien du pétrole, pourrait donner le pas dans les domaines des prix, de l'exploration et de l'établissement d'une politique concernant les pipe-lines. Je crois que cela constituerait un premier pas essentiel.

Cette société nationale des pétroles pourrait aussi exercer une autre fonction très utile, si l'on considère que nous dépendons toujours de l'est du Canada en ce qui a trait au pétrole d'importation. Cette société pourrait acheter le pétrole directement, et le vendre directement aux gouvernements étrangers, et ainsi elle nous permettrait de court-circuiter les multinationales et d'éviter ainsi les droits et les profits exorbitants qu'elles exigent. En d'autres termes, une société des pétroles appartenant aux Canadiens et dirigée par des Canadiens pourrait représenter une excellente affaire pour les Canadiens en termes d'achat et de vente de pétrole.

● (2110)

Il est très intéressant de surveiller la situation mondiale actuelle, monsieur l'Orateur. Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a avoué il y a quelques jours que, de fait, le Canada peut être victime de chantage de la part de gouvernements étrangers qui ont le siège social de sociétés multinationales sous leur juridiction. Nous parlions d'un projet d'accord international sur le pétrole lorsque nous avons obtenu cette bribe d'information, monsieur l'Orateur. Cela m'a paru un terrible aveu de l'absence de souveraineté canadienne dans un domaine d'une importance vitale pour la survie de notre économie. Une société canadienne des pétroles représenterait un début de contrôle de l'industrie; elle diminuerait et finirait par faire cesser la domination et la menace de chantage des sociétés pétrolières multinationales.

Il serait important qu'une société canadienne des pétroles traite directement avec les gouvernements étrangers, surtout avec les gouvernements de pays producteurs de pétrole, étant donné ce qui se passe au Moyen-Orient actuellement. Nous lisions dans le journal de ce matin que le chah d'Iran demandait une réduction de 14 p. 100 du prix affiché du pétrole. Il signalait, par contre, qu'en raison de notre dépendance actuelle des sociétés pétrolières multinationales, rien ne garantit que la réduction se répercutera sur les consommateurs.

L'Arabie Saoudite a proposé une formule selon laquelle une société nationale des pétroles qui traiterait bilatéralement avec elle ou les autres États producteurs pourrait obtenir son pétrole à meilleur compte.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que même le capitaliste le plus enragé doit reconnaître au concept d'une société nationale des pétroles une certaine valeur dans notre situation actuelle.

Une voix: Jamais!

M. Symes: J'entends des non venir de mes amis à ma droite: il s'y trouve encore quelques irréductibles. Il faut les féliciter de leurs principes, de leur sincérité, mais ils sont encore aux XIX[e] siècle. Nous n'avons plus le marché libre qu'ils nous supposent.

Si nous voulons une politique énergétique nationale, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons plus tolérer que le Canada soit tributaire des politiques de prix et d'approvisionnements des sociétés pétrolières multinationales. Nous devons en arriver à ce que le gouvernement s'approprie ce secteur et à ce qu'il considère toutes les formes d'énergie comme l'électricité—c'est-à-dire comme service d'utilité publique. Nous ne pouvons pas permettre à des sociétés privées de se faire une concurrence ruineuse dans le domaine de l'énergie.

Deuxièmement, il faudra assurer la sécurité d'approvisonnement; c'est essentiel. A l'heure actuelle, le Canada suffit à ses propres besoins en pétrole, mais à cause des anciennes politiques conservatrices et libérales, nous n'avons pas de pipe-line reliant l'Est canadien aux gisements de l'Ouest. L'Est du pays doit par conséquent importer du pétrole et le pays s'est trouvé entraîné dans l'inflation galopante provoquée par la pénurie de pétrole brut.

De sombres perspectives s'ouvrent à nous pour le proche avenir, monsieur l'Orateur. Actuellement, le Canada produit chaque jour 2,008,000 barils de pétrole brut, dont 1,751,000 sont consommés et 1,206,000 sont exportés. Nous importons 949,000 barils par jour. J'ai examiné les chiffres des sociétés de pétrole, des études indépendantes et les statistiques de l'Office national de l'énergie. Nous n'avons pas le dernier rapport de l'Office; c'est une honte, et je pense que le ministre s'en inquiète.

Toutefois, les dernières prévisions concernant l'offre et la demande de pétrole indiquent que le Canada cessera de se suffire en 1979, dans cinq ans seulement. Notre production baisse, mais nous ne cessons pas de vendre du pétrole aux États-Unis à un rythme accéléré, parce que le gouvernement n'intervient pas et que notre industrie est sous la domination étrangère.

Tandis que la production pétrolière diminue dans l'ouest du Canada, la demande augmente rapidement. Toute personne sensée et logique doit se demander pourquoi nous continuons à exporter du pétrole quand on prédit que nos approvisionnements s'amenuisent et que nous devrons importer du pétrole plus coûteux du Venezuela et des états arabes.

Nous pouvons offrir diverses réponses, monsieur l'Orateur. Par le passé, l'Office national de l'énergie s'est toujours montré trop optimiste au sujet de nos approvisionnements futurs. Il acceptait les chiffres des compagnies pétrolières et c'était dans l'intérêt de celles-ci de se montrer optimistes à propos des approvisionnements, afin d'encourager les exportations. Il n'y a pas de pipe-line vers l'est du Canada ni d'autre débouché que la demande du marché américain et nos exportations sont donc acheminées vers les États-Unis. Les sociétés multinationales ont constamment exercé des pressions sur le gouvernement canadien et l'Office national de l'énergie pour que nous nous engagions à exporter notre pétrole.

Une autre raison explique pourquoi nous ne diminuons pas nos exportations vers les États-Unis: depuis l'apparition de la crise mondiale et la hausse des prix, le gouvernement canadien a dû compter sur les recettes de la taxe à l'exportation pour indemniser les consommateurs de l'Est du Canada et leur garantir ainsi un prix inférieur à celui du marché mondial. Poursuivre nos exportations dans ces circonstances, c'est courir au désastre car nos réserves finiront par s'épuiser. Nos exportations diminueront et les recettes provenant de la taxe à l'exportation baisseront elles-aussi alors que la demande de pétrole importé continuera de grandir dans l'Est du Canada. Où prendrons-nous l'argent alors pour indemniser les compagnies pétrolières et maintenir au Canada un prix inférieur à celui du marché international?

Monsieur l'Orateur, deux choix s'offrent au gouvernement. En premier lieu, dans les années à venir, il pourra indemniser les compagnies pétrolières en puisant dans les recettes fiscales en général. Ce qui signifie que tous les Canadiens devront accepter des hausses d'impôts pour que le prix du pétrole sur le marché intérieur soit inférieur aux prix mondiaux. Ou bien, en second lieu, le gouvernement pourra laisser le prix intérieur atteindre le niveau du prix du marché mondial.

L'incidence que cela pourrait avoir sur la progression de l'inflation est fantastique. Tous les jours, des commettants se plaignent de la hausse du prix des aliments, des vêtements et autres articles essentiels, mais si nous laissions le prix du pétrole canadien atteindre le niveau du marché international ils verraient alors ce que signifie vraiment l'inflation. L'énergie est l'élément de base de notre structure économique; si le coût de l'énergie augmente, il en va de même dans tous les autres secteurs.

Quand nous considérons la demande et la production au Canada l'avenir n'est pas prometteur. En 1979, nous ne pourrons plus subvenir à nos besoins. En effet, nous accuserons un déficit de l'ordre de 101,000 barils par jour et d'ici 1984—cette année-là éveille d'autres résonances—notre déficit atteindra 970,000 barils par jour et nous devrons importer du pétrole des états arabes et du Venezuela à un prix plus élevé.

Compte tenu du fait que notre production diminue dans l'Ouest et que la demande s'accroît, il me paraît indispensable de commencer à réduire sensiblement nos exportations aux États-Unis. Le ministre dit que le gouvernement étudie la question et qu'il ne faut pas en exclure la possibilité. Il admet que le Canada peut avoir intérêt à diminuer ses exportations de pétrole.

● (2120)

Je rappelle à la Chambre que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a encore une autre question à examiner. Il s'agit d'un accord international sur le pétrole, un traité de 10 ans, conclu par 11 pays consommateurs, dont fera partie le Canada. Il importe de noter que, d'après ce traité, les États-Unis disposeront de 53 voix lors des votes, alors que le Canada n'en aura que neuf.

Aux termes de ce traité, que le gouvernement canadien semble disposé à ratifier, le Canada est tenu, en cas de situation internationale d'urgence, c'est-à-dire en cas de pénurie de pétrole dans l'un des 11 pays importateurs, de continuer à exporter la même quantité de pétrole aux États-Unis.

Les conséquences de cet accord sont très sérieuses, si nous sommes décidés à diminuer nos exportations de pétrole vers les États-Unis. En cas de situation d'urgence, le Canada ne pourra plus librement appliquer cette mesure. Il est concevable que les Canadiens devront alors subir un rationnement afin de desservir le marché des États-Unis. Il faut donc y regarder à deux fois avant de ratifier ce projet d'accord international sur le pétrole. Il ressemble fort à une amorce de politique pétrolière continentale.

Huile et pétrole

Si nous voulons assurer notre approvisionnement, il importe, en plus de la diminution de nos exportations vers les États-Unis, d'entreprendre la construction d'un pipeline entièrement canadien dans l'Est du Canada. Ce pipeline devrait partir du Manitoba, se diriger vers le Nord de l'Ontario, passer par Montréal et aboutir aux Maritimes. Je me suis fais plusieurs fois le défenseur de ce projet au cours de la dernière législature. Le ministre m'a alors répondu que cette construction était impossible car elle prendrait un an de plus que le projet de pipe-line de Sarnia à Montréal. Les retards survenus dans l'exécution de ce dernier projet équivalent maintenant à l'année supplémentaire qu'il aurait fallu pour construire une voie entièrement canadienne.

Au cours de la dernière législature, j'ai également discuté avec le ministre des avantages d'un pipe-line de Sarnia à Montréal par opposition au prolongement de Toronto à Montréal du pipe-line existant. Le ministre prétendait que le pipe-line de Sarnia était nécessaire parce qu'il pouvait transporter 500,000 barils par jour. Or, il est maintenant censé n'en transporter que 300,000 et l'Interprovincial n'en est même pas certaine. Un oléoduc transcanadien nous donnerait l'occasion d'installer une industrie pétrochimique dans le nord de l'Ontario. Et bien plus, cela nous permettrait d'apporter le pétrole de l'Ouest qui coûte moins cher à notre marché de l'Est et nous serions rassurés en sachant qu'il ne traverse que le territoire canadien. Cela nous ramène une fois de plus à la question de la sécurité.

Je suis tout étonné de voir que le gouvernement canadien négocie présentement avec les États-Unis un approvisionnement assuré par oléoduc. J'ai toujours supposé que nous avions signé un traité avec les États-Unis garantissant l'approvisionnement par le pipe-line qui part de l'Ouest, traverse l'Alberta et le Manitoba, se rend à Chicago et rejoint Sarnia. Il y a également un pipe-line entre Portland (Maine) et Montréal.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dit maintenant que le Canada est en train de négocier avec les États-Unis un approvisionnement assuré. Mais que veulent les Américains? Un oléoduc et un gazoduc traversant la vallée du Mackenzie. Les incidences sont graves.

Les pipe-lines canadiens qui traversent le territoire américain ne sont pas en sécurité. Lorsqu'il s'agit de prouver la nécessité d'avoir un pipe-line le long du Mackenzie, ce sont les Américains qui ont le haut du pavé. Ce n'est ni plus ni moins qu'une forme de chantage. Un trajet entièrement en territoire canadien éviterait certainement cet écueil.

En outre, afin d'assurer notre approvisionnement futur, nous devons commencer à exploiter les sables bitumineux de l'Athabasca. Nous devons fournir un effort concerté pour en faire une source d'énergie. Au cours de la dernière législature, le ministre a dit a plusieurs reprises que les sables bitumineux de l'Athabasca sauveraient le Canada. C'est une source d'approvisionnement sûre. Il a fallu construire les usines et commencer la production à cause du décalage. Je n'entends plus le ministre traiter les sables bitumineux de l'Athabasca de planche de salut. Il importe de comprendre pourquoi le silence s'est fait soudainement.

Le Canada a une occasion en or de s'orienter vers l'autarcie. L'occasion s'offre à nous, en ce moment, du fait qu'une des sociétés multinationales privées se retire du projet d'exploitation des sables bitumineux. C'est une chance inouïe pour une société nationale des pétroles de s'associer à une entreprise qui cherche à mettre en valeur les sables bitumineux à des conditions imposées par les Canadiens, au profit des Canadiens, et non pour les marchés d'exportation des États-Unis.

Au cours de la dernière législature, nous avons demandé que le gouvernement fédéral et les provinces partagent à raison de 50 p. 100 les recettes provenant de la taxe d'exportation du pétrole. Les provinces pourraient ainsi disposer d'un revenu supplémentaire et de l'aide du gouvernement fédéral pour mettre au point le projet d'exploitation des sables bitumineux. Notre proposition a été refusée. A l'heure actuelle, grâce à la taxe à l'exportation, le gouvernement fédéral a enregistré un excédent d'environ 200 millions de dollars cette année. Qu'en fera-t-il? Cet excédent servira-t-il au développement de l'énergie? Il nous importe d'obtenir des réponses à ces questions.

Un autre moyen d'assurer aux Canadiens de demain des approvisionnements suffisants de pétrole consiste pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à vanter sérieusement les avantages de la conservation de l'énergie. Je ne veux pas dire par là qu'il faut éteindre les lumières sur la colline parlementaire. Il faut amener les Canadiens à se soucier de la conservation parce que, je le répète, d'ici cinq ans, nous ne pourrons plus suffire à nos propres besoins en matière d'énergie.

Il est intéressant de noter que pendant les années 50, le taux de croissance de la demande d'énergie au Canada a été de 4 p. 100 par année. Dans les années 60, il est passé à 5.5 p. 100. La consommation canadienne est cinq fois celle de la consommation mondiale moyenne.

Il appartient au gouvernement d'instaurer des politiques de conservation de l'énergie, par exemple, en établissant des normes d'isolation plus élevées pour les nouvelles maisons et en encourageant les transports en commun: autobus et trains. Calculé en milles-passagers, l'avion exige 10 fois plus de carburant que les autobus, six fois plus que les trains et 4 fois plus que les automobiles. Et pourtant, le ministre des Transports (M. Marchand) poursuit son programme ADAC, l'avion à décollage et atterrissage courts. Il devrait investir davantage dans les transports en commun, c'est-à-dire les trains et les autobus.

Pour favoriser la conservation, le gouvernement fédéral devrait exhorter les provinces à réduire la vitesse sur les grandes routes à 50 milles à l'heure. La voiture qui roule à 70 milles à l'heure consomme entre 15 et 25 p. 100 d'essence de plus qu'elle ne le fait à 50.

Si le ministre avait le courage d'exhorter les Canadiens à baisser le thermostat de leur résidence de quatre degrés, nous épargnerions l'équivalent de 900 millions de gallons de fuel domestique par année, soit environ 10 p. 100 de toute l'énergie utilisée pour le chauffage. Nous devrions commencer à nous faire à l'idée que nous devons renoncer au gaz naturel comme combustible servant à produire de l'électricité, car c'est du gaspillage que de l'utiliser à cette fin. Nous devrions en outre dissuader les gens de chauffer leur logis à l'électricité, car il se dépense plus d'énergie pour produire l'électricité que de raison, compte tenu de ce qu'il faut d'énergie électrique pour chauffer nos foyers. Voilà des mesures positives que le gouvernement pourrait prendre pour en arriver à garantir nos futurs approvisionnements de pétrole.

Comme troisième élément, une politique nationale de l'énergie devrait sûrement comporter une politique des prix qui avantage les Canadiens. Au cours de la dernière législature et même avant, le Nouveau parti démocratique a préconisé un système de double prix pour le pétrole. Ainsi, le prix payé par les Canadiens serait inférieur au prix payé sur le marché mondial, et nous pourrions expor-

ter notre pétrole au prix mondial. Grâce à cette politique qui fut adoptée au cours de la dernière législature, les Canadiens ont épargné environ $5.20 par baril de pétrole brut. Malheureusement les consommateurs canadiens se sont retrouvés en quelque sorte aux prises avec une hausse des prix, car faute de pipe-line à partir de l'Ouest, le prix du pétrole dans l'Est s'est mis à augmenter. Nous avons dû alors importer du pétrole.

Pour contenir le prix payé par les consommateurs, le gouvernement s'engage à combler la différence entre le prix mondial payé dans l'Est et le prix canadien payé dans l'Ouest. Cet argent finira par être accordé aux sociétés exerçant leur activité dans l'Est du Canada pour maintenir les prix à un bas niveau.

● (2130)

Le gouvernement a jusqu'ici donné quelque 900 millions de dollars en paiements compensatoires aux sociétés pétrolières. Je soutiens que le gouvernement fait là des largesses aux dépens des consommateurs canadiens quand on songe à ce qu'ont été les profits de ces sociétés cette année. Il me semble, étant donné ces profits, que les sociétés pétrolières pourraient très bien absorber une part plus grande du coût accru du pétrole importé dans l'Est du Canada.

Que la Chambre me permette de lui donner quelques exemples des profits des sociétés pétrolières. Les profits après impôts de la société Gulf Oil se sont élevés à 64.2 millions de dollars en 1972. En 1973, ces profits se sont élevés à 101.7 millions de dollars, soit une augmentation de 58 p. 100. Les profits de la société Imperial Oil s'élevaient en 1972 à 157 millions de dollars, tandis qu'ils ont atteint en 1973, 228 millions de dollars, soit une augmentation de 45 p. 100.

M. Andre: Il s'agit là de gains sur des capitaux investis.

M. Symes: Bien plus, les profits de l'Imperial Oil ont connu pendant neuf mois depuis 1973 une autre hausse de 64 p. 100. Les chiffres de la Shell pour cette année sont également remarquables. Shell a déclaré des profits de 60 millions de dollars en 1973, et en 1974, ce chiffre atteint 119.5 millions, soit une augmentation de près de 100 p. 100. Et pourtant nous donnons 900 millions de dollars par année à ces sociétés pétrolières.

Encore plus frappants que les chiffres que je viens de citer sont ceux que j'ai ici et qui n'ont pas encore été cités dans le cadre du présent débat. Ils expriment les profits de ces sociétés en termes de pourcentage des revenus. Dans le cas de Gulf Oil, cette proportion était en 1969 de 6.8 p. 100, mais en 1973, elle s'est élevée à 9.6 p. 100. Et dans le cas de l'Imperial Oil, cette proportion était de 6.2 p. 100 en 1969 et de 8.6 p. 100 en 1973. Cela veut dire qu'en dépit de la taxe à l'exportation, en dépit des impôts sur les revenus des sociétés, notre régime fiscal permet encore aux sociétés pétrolières de conserver une fraction plus importante de leurs revenus. Je soutiens que les sociétés pétrolières ne peuvent se plaindre qu'elles manquent de fonds à consacrer à l'exploration pétrolière. Elles sont en effet très à l'aise, suffisamment à l'aise, à mon avis, pour absorber une partie des coûts accrus du brut importé.

Enfin, puis-je répéter que le Canada est menacé d'une crise de l'énergie qui éclatera dans quatre ou cinq ans. Elle s'annonce grave et, en tant que députés, nous devons accepter nos responsabilités et agir avec intelligence, objectivité et sérieux afin d'y faire face. Nous devons formuler une politique énergétique nationale visant à nationaliser l'énergie et à atteindre trois buts: le contrôle canadien de l'industrie pétrolière, la sécurité de l'approvisionnement et, pour les Canadiens, des prix raisonnables qui s'inspirent des propositions que moi-même et mon parti avons faites.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat.

Des voix: Oh, qu'est-ce que vous nous chantez là!

M. Cullen: Le bill est bon et je crois qu'il s'impose. Comme l'a dit le dernier orateur, nous sommes revenus maintes et maintes fois sur cette question. Je me demande parfois, cependant, si les membres de l'opposition se sont jamais donnés la peine de lire ce bill en entier et, si oui, s'ils en sont venus à quelque conclusion à son égard.

Il serait peut-être utile de rappeler aux députés qu'il s'agit de droits imposés sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers dans le but d'indemniser certains coûts du pétrole et de réglementer le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

Je m'attendais à ce que les députés d'en face appuient cette proposition ou s'y opposent. Au lieu de cela j'entends le député de Dauphin (M. Ritchie) nous dire qu'il n'y a aucune raison maintenant pour que nous construisions le pipe-line de Sarnia à Montréal. Cinq minutes plus tard, le député de York-Simcoe (M. Stevens) nous dit que nous devons non seulement construire le pipe-line mais qu'il devrait être à débit réversible de sorte que si le prix du pétrole étranger baisse, ou encore si l'on en découvre au large de la côte est, nous serions en bonne posture pour en tirer parti. Nous entendons donc deux points de vue divergents.

D'une part, les députés du NPD ressassent l'idée d'un pipe-line entièrement canadien comme solution à la situation d'urgence. Doit-on alors s'étonner que le gouvernement prenne l'initiative de présenter un projet de loi qui ne serve ni l'Alberta ni l'Ontario mais le Canada? J'ai suivi le discours du député de Calgary-Centre (M. Andre) et la harangue habituelle du député de Calgary-Sud (M. Bawden) selon lesquels les redevances devraient être admises comme frais d'exploitation. D'autre part, ni l'un ni l'autre n'ont donné d'idée de ce qu'ils estimeraient être une redevance raisonnable.

Lorsqu'on a gelé le prix à $4.00 le baril, les provinces et le gouvernement fédéral, de concert, en sont arrivés à un prix de $6.50 le baril comme étant juste dans l'intérêt du Canada, soit un peu moins que ce que l'Alberta voulait pour son pétrole brut, et un peu plus que l'Ontario n'aurait voulu payer, mais c'est le compromis auquel on est arrivé pour régler la situation. Quelle a été la réaction des provinces? La Saskatchewan, estimant que les sociétés pétrolières n'avaient pas besoin du supplément, a décidé de s'approprier toute la hausse de $2.50. L'Alberta, sauf erreur, a gardé entre 65 et 70 p. 100.

Le premier ministre (M. Trudeau) déclarait, à la veille de ses réunions avec les premiers des provinces pétrolières de l'Ouest, qu'elles ne devraient pas tenter de mettre la main sur toute l'augmentation en la faisant passer pour une redevance, ajoutant que si elles le faisaient, cette redevance ne serait pas admise comme frais d'exploitation. Son attitude était raisonnable. Il leur en faisait part assez tôt pour qu'elles sachent exactement quelle était la position du gouvernement fédéral. Fort heureusement, nous avons eu le courage de maintenir cette position, et lorsque les provinces productrices ont agi comme elles l'ont fait, le

gouvernement fédéral, n'ayant pas le choix, a dû dire que ce n'était pas une redevance, que cela revient à s'immiscer totalement dans un autre domaine fiscal et qu'il ne s'agit pas d'une redevance légitime accordée en contrepartie des efforts fournis.

● (2140)

Il faudra tenir des pourparlers pour décider ce que l'on entend en réalité par redevance raisonnable. Je ne vous cacherai pas que, d'après moi, il faudrait accorder aux sociétés pétrolières une redevance raisonnable en compensation de leur efforts—et je l'ai dit en public au cours de la campagne électorale. Je ne sais pas si l'on en arrivera à un tel compromis; dire que la redevance doit être de $2.50 ou représenter 65 ou 70 p. 100 de l'augmentation revient à prendre pour un axiome la question à prouver. C'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral a pris cette mesure.

Les partis de l'opposition montrent une fois de plus qu'ils ont une mémoire sélective lorsqu'ils disent que le gouvernement n'a pas suffisamment fait preuve d'esprit d'initiative. A mon avis, ils butent sur l'expression. Ils ont tendance à oublier que le prix du pétrole au baril a quadruplé dans le monde et qu'il a donc fallu faire face à une situation d'urgente. Nous l'avons fait de plusieurs façons. Nous avons adopté un nouveau mode de livraison du pétrole et le député de Dauphin (M. Ritchie), l'a trouvé tellement efficace qu'il voulait qu'on l'applique en permanence au transport du pétrole de l'Ouest vers l'Est; il consistait à acheminer celui-ci par bateau, par chemin de fer et par n'importe quel autre moyen de transport. L'opération doit donc avoir été, toutes proportions gardées, une réussite, monsieur l'Orateur.

Le gouvernement fédéral veut un système de prix unique pour le pétrole canadien, et donner ou prendre quelques cents pour les frais de transport. L'opposition trouve-t-elle ce système inadéquat? Dans l'affirmative, les députés d'en face n'ont qu'à le dire. Il nous semble qu'il serait bon d'avoir un système de double prix: un prix pour tout le Canada, dans les limites dont j'ai parlé, puis une taxe sur le pétrole exporté, ce qui se justifie. Cet argent n'irait pas dans les coffres du gouvernement.

Nous avons maintenant un excédent de 200 millions de dollars, mais je n'ai entendu aucun député dire comment cet argent devrait être dépensé. Les députés de l'opposition se montrent méfiants et se demandent ce que le gouvernement fédéral en fera. Il leur incombe de dire s'ils approuvent ou désapprouvent le principe du bill en deuxième lecture.

J'ai ensuite entendu des membres de l'opposition ressasser le fait que le ministre avait notamment proposé pour absorber le coût de l'oléoduc Sarnia-Montréal, d'imposer des frais aux usagers. Sauf votre respect, c'est une possibilité à considérer. Une autre possibilité serait que la Interprovincial Pipe Line construise l'oléoduc, comme elle devait le faire au début. Elle pourrait encore se faire garantir une redevance d'utilisation, le gouvernement fédéral absorbant tout déficit. Ou encore, le gouvernement fédéral pourrait construire l'oléoduc et le revendre à la Interprovincial Pipe Line. Il y a tout un éventail de possibilités qui méritent d'être étudiées.

On a fait grand cas du fait que nous nous trouvions en situation d'urgence, et pourtant, la construction de l'oléoduc a été retardée, parce que l'Office national de l'énergie avait conscience de sa responsabilité. Il savait que la situation était urgente, mais que le Québec craignait la dégradation de l'environnement. Le Conseil a donc demandé à la Interprovincial Pipe Line de trouver une autre route parce qu'il jugeait impossible d'approuver le tracé choisi. Comme je l'ai dit, l'Office national de l'énergie avait conscience de sa responsabilité et il a eu le courage et le bon sens de faire ce qu'il a fait. Il lui incombe certainement de dire aux entreprises provinciales où construire leurs oléoducs de façon à bouleverser le moins possible le milieu.

Je dirai au député de Calgary-Centre que ce que j'ai entendu de plus ridicule ce soir, c'est la proposition de retirer l'article 36. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités à un moment donné. Il s'efforce de négocier pour les gens de la Saskatchewan et de l'Alberta un prix pour le pétrole. S'il ne peut y parvenir, l'opposition sera-t-elle justifiée de dire qu'il est arrivé à une impasse et qu'il serait temps de présenter une loi fixant le prix?

Ce bill ne fixe pas le prix de façon unilatérale. Les provinces consommatrices et productrices ont toutes sortes de possibilités de négocier un prix raisonnable. Mais si elles ne peuvent s'entendre, le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités.

M. Baldwin: C'est le contrôle des prix. Je croyais que vous vous y opposiez.

M. Cullen: En tout cas, nous aurions bien voulu contrôler les sommes que les conservateurs ont gaspillées aux dernières élections, mais nous n'avons pas pu.

Je me suis déclaré en faveur du bill, monsieur l'Orateur. Nous ressassons les mêmes arguments que l'autre fois. Des députés ont demandé ce soir ce qu'il adviendra des 200 millions de dollars. On pourra répondre à ces questions au comité. Il se pourrait même que l'opposition nous suggère comment employer cet argent. Quelle partie du prix d'un baril de pétrole devrait aller à la société, quelle partie à la province productrice et quelle partie au gouvernement fédéral? Les partis de l'opposition n'ont rien proposé à ce sujet.

M. Baldwin: Rien ne presse; nous avons encore une semaine.

M. Cullen: J'ai entendu ce que le député a dit de son siège, mais comme il ne participe pas au débat, je n'y attache pas d'importance. A mon avis, il faut renvoyer le bill au comité, l'y examiner attentivement et ensuite l'adopter. Dire qu'il faut supprimer l'article 36, pour ainsi priver le gouvernement fédéral de son rôle de direction, est indigne d'un parlementaire fédéral.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) nous a livré un commentaire soigneux sur le Bill C-32. On connaît les articles de ce bill auxquel je souscris, car d'autres membres de mon parti y ont déjà donné leur adhésion. De même, d'autres membres de mon parti ont cerné clairement les parties du bill avec lesquelles nous sommes en complet désaccord. Les points que nous contestons ont été abordés il y a un moment par celui qui m'a précédé et qui a chanté les louanges de l'article 36, auquel je reviendrai en temps opportun.

Pour l'instant, j'aimerais examiner les commentaires sur lesquels le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources a terminé son discours. Il a déclaré que les objectifs que vise le bill sont pour la plupart connus des députés, car ils constituent des composantes à présent bien établies d'une politique intégrée d'énergie nationale. C'est une affirmation intéressante en soi. Elle est formulée de belle manière. On ne peut vraiment savoir si elle signifie que

nous avons eu une politique de l'énergie, que nous en avons une à l'heure actuelle, ou que nous en aurons une éventuellement.

La question de la politique énergétique est très intéressante et a fait l'objet d'une grande attention en 1972. En fait, je me rappelle qu'à l'époque, M. Doug Stewart, l'ancien député d'Okanagan Kootenay, avait dit que les libéraux n'avaient toujours pas de politique en matière d'énergie. Je me demande si c'est pour cette raison qu'il a décidé de prendre sa retraite. De toute manière, la position du chef de mon parti à ce sujet était très claire en 1972: il a souligné la nécessité de mettre au point une politique énergétique, qui n'existait pas en ce temps-là et qui n'existe pas vraiment non plus aujourd'hui.

Lisons deux ou trois fois la présente déclaration et cherchons-y ce qu'elle contient et non pas ce qu'elle prétend contenir. Semblant limiter la question de l'énergie au pétrole et au gaz, et seulement au pétrole et au gaz, elle vaut aussi en fait, à mon avis, pour toutes les sources d'énergie, qu'il s'agisse de pétrole ou de gaz, d'énergie thermonucléaire, hydraulique et de son dérivé, l'énergie hydro-électrique, ou des centrales thermique alimentées au charbon et au coke. Ces deux derniers, le charbon et le coke, ainsi que l'énergie hydro-électrique, sont d'un grand intérêt pour moi et préoccupent mes commettants. Ils préoccupent aussi les gens de la circonscription d'Okanagan-Boundary. Je la mentionne à cause des énormes gisements de charbon qu'on trouve à Fernie et dans la région du Nid-de-Corbeau.

● (2150)

Pourquoi la population de Kootenay-Ouest s'inquiète-t-elle? Je ne pense pas que beaucoup d'anciens de cette Chambre, pas plus que la population de ma circonscription, auront oublié la façon dont la Columbia a été bradée, ni le canal de la Kootenay dont nous sommes maintenant affligés, les barrages de la Kootenay, le barrage de la Libby qui fait notre malheur, ni les effets désastreux qu'a subis l'environnement du lac Kootenay et de la rivière Pend-d'Oreille. Vous voulez savoir ce que pense la population de ma circonscription de ce rôle de porteur d'eau que nous jouons vis-à-vis du continent nord-américain? Elle considère comme une menace directe à son existence la possibilité de se voir imposer un autre barrage maudit. Elle en a par-dessus la tête des barrages.

Qu'est-ce qu'elle fait pour régler la situation? Voyez B.C. Hydro et son projet de barrage de la Pend-d'Oreille. Les habitants de Trail, de Fruitvale et des environs ont eu le bon sens d'agir et ils ont pu faire interrompre la réalisation du projet en attendant que des études adéquates aient été effectuées sur les répercussions écologiques, les besoins en électricité hydraulique, le bilan global, etc. Je puis vous assurer que la population n'abandonnera pas la partie, qu'il s'agisse d'exploitation hydraulique ou de charbon.

Quand le ministre évoque une politique nationale de l'énergie, je ne sais pas s'il veut parler d'une politique du pétrole ou du gaz ou d'une politique énergétique vraiment nationale, et je ne vois pas bien quelles sont les composantes d'une telle politique. A mon avis personne ne le sait, sauf peut-être le ministre.

Le bill dont nous sommes saisis n'est pas le reflet du Canada, mais celui d'une bureaucratie arrogante, égoïste et dictatoriale. Permettez-moi de citer l'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

> Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont sis et situés, ou exigibles . . .

Comme le disait le député qui m'a précédé, il est vrai que l'époque dont il était question alors était bien différente d'aujourd'hui, mais le gouvernement n'en a pas moins le devoir de parler à cœur ouvert avec les premiers ministres des provinces. Cela n'exclut nullement la nécessité de marchander ferme. Il ne suffit pas que le premier ministre d'une province ne soit pas d'accord. On doit poursuivre le dialogue plutôt que de s'engager dans un affrontement.

Quelles sont les réactions des premiers ministres actuellement, que feront-ils dans l'avenir, à mesure que notre politique nationale prendra de l'ampleur, pour nous permettre de songer à la production d'énergie hydro-électrique, thermique et thermonucléaire? Voilà autant d'aspects de la question de l'énergie, aspects qui toucheront toutes les provinces. Le gouvernement fédéral aura un rôle à jouer, mais il s'agit de savoir lequel et à quelles conditions.

L'article 36 du bill donnera, à mon avis, aux premiers ministres des provinces une véritable migraine. Ce bill représente un précédent important à l'étape suivante. Je crois que cette prochaine étape, en plus de préparer le terrain en vue de l'établissement d'une politique dans les domaines des ressources énergétiques, préparera également le terrain au ministre des Finances (M. Turner) pour le budget qu'il présentera au gouvernement et à la population. Que fera-t-il? Il s'attaquera probablement aux domaines de l'énergie et des ressources naturelles avec de nouveaux impôts, ce qui aggravera, de nouveau par une confrontation directe avec les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, toute la question de la fiscalité en matière de ressources. A mon sens, ce bill sur l'énergie doit préparer le terrain pour ces nouveaux impôts.

On pourrait demander ce qui justifie une telle préoccupation chez moi ou chez mes mandants. Je m'inquiète à cause des vastes ressources minières dans les circonscriptions de Kootenay-Ouest et d'Okanagan-Kootenay et à cause des impôts excessifs qu'a déjà imposés un gouvernement provincial imprévoyant. Au cours du débat on a cité les paroles de M. Laskin. Il convient de les répéter:

> Ni le dominion ni les provinces ne peuvent user de leurs pouvoirs respectifs en matière d'imposition pour neutraliser les pouvoirs conférés par l'autre à ses fonctionnaires ou pour diminuer sensiblement leur statut.

Je ne m'intéresse pas aux subtilités d'ordre technique ou aux grandes questions économiques dont mes collègues expérimentés ont parlé. Mes préoccupations sont celles des gens que je représente. Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

AFFAIRES URBAINES—DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE RELATIVE AUX ZONES VERTES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le 7 octobre, j'ai posé une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) au sujet d'une théorie qui avait été soulevée pendant l'émission de télévision Question Period et selon laquelle le gouvernement devrait certainement songer à faire des concessions relatives aux espaces verts dans les villes canadiennes.

Le ministre semblait indiquer qu'il songeait alors à permettre l'implantation de projets de lotissement dans les zones vertes. En répondant à ma question, le ministre avait signalé qu'il considérait au moins les deux zones de la Capitale nationale que j'avais mentionnées, soit la Ferme expérimentale et la ceinture de verdure qui entoure Ottawa, comme devant faire l'objet d'une attention particulière et qu'il partageait mon opinion et l'opinion de bien d'autres députés à propos de la nécessité de les préserver.

● (2200)

Dans toute question concernant la région de la capitale nationale, où la situation est particulièrement complexe, ou toute autre région urbaine, il faut qu'à nos yeux et aux fins de la politique gouvernementale, les espaces verts aient une place de choix. La valeur de ces espaces augmente chaque jour à mesure que la société et l'urbanisation tendent à concentrer de plus en plus de gens sur de moins en moins de terrain.

L'expansion des municipalités se fait plus en hauteur qu'en étendue. Nous devons donc songer aux effets qu'aura pareil développement sur les espaces libres et surtout sur les terres agricoles. La ceinture de verdure et la ferme expérimentale dans la région de la capitale nationale sont précieuses pour les raisons que j'ai données.

Je ne voudrais pas donner au ministre ou au gouvernement l'impression que je considère ces terrains comme stériles ou que je souhaite les laisser inexploités ou en friche. Je crois cependant que ces terrains pourraient servir à certaines fins institutionnelles.

Je tiens à dire que nous considérons le principe de compensation, en ce qui a trait à la ferme expérimentale, à la ceinture verte ou à tout autre secteur de ce genre dans les villes canadiennes, comme une notion qu'il convient d'aborder avec beaucoup de prudence si on veut s'assurer qu'il y ait dans la société que j'ai décrite assez d'espaces verts. Les gens qui vivent dans les tours d'habitation, dans les maisons de série, dans les condominiums ou dans les secteurs très populeux ne disposent vraiment d'aucun espace libre ou vert. Ceux qui sont habituellement fournis par la cour arrière ou par le parc du voisinage doivent être remplacés dans ces secteurs urbains par des ceintures vertes, comme la ferme expérimentale, ou autres espaces dans d'autres villes.

[M. Brisco.]

Cette question est d'une grande importance non seulement pour la région de la capitale nationale, mais pour les autres régions. J'espère que le secrétaire parlementaire nous donnera ce soir certaines assurances en ce qui concerne la politique du gouvernement à l'égard des espaces verts dans les villes.

[*Français*]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je veux assurer l'honorable député que la Commission de la capitale nationale est très sensible au point de vue qu'il a soulevé, à savoir que nous devons protéger les espaces verts dans la région.

Je peux assurer l'honorable député qu'il n'est pas question que des constructions remplacent les espaces verts déjà existants de la région de la capitale nationale. Au contraire des propositions sont actuellement à l'étude afin de relier les espaces verts les uns aux autres, et de les faire pénétrer davantage dans l'aménagement urbain, de façon que ces espaces ne soient pas isolés et inaccessibles. Cette démarche pourrait bien nécessiter une augmentation, et certainement pas une diminution, des espaces verts, ainsi qu'un rajustement des limites des espaces verts déjà existants.

Il peut y avoir, comme je le dis, des ajustements nécessaires à certains moments, c'est-à-dire qu'ils peuvent se traduire par des échanges de parties d'espaces libres existants contre des nouveaux, afin de réaliser une meilleure intégration. Mais je peux dire à l'honorable député que, tant en quantité qu'en qualité, les espaces verts vont augmenter dans la région.

Je tiens également, à rappeler à l'honorable député que dans un avenir très rapproché la CCN va présenter son concept de planification pour l'ensemble de la région. Ce document et les propositions qui l'accompagnent vont être étudiés par un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, et les députés pourront évidemment soumettre leurs points de vue. La viabilité à long terme de ces ressources doit être assurée, tout en permettant au public d'y accéder sans qu'il y ait risque de les endommager ou de les perdre. La réalisation de cet objectif laisse supposer la cohabitation de certains environnements urbains et ruraux. Un exemple typique de cette coexistence est constitué, bien sûr, par la Ferme expérimentale centrale.

L'HABITATION—ON SUGGÈRE QUE LA SCHL PRENNE DES MESURES CONTRE LES SUPPOSÉES IRRÉGULARITÉS DE CERTAINES ENTREPRISES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, vendredi dernier, je posais une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) au sujet d'un problème fort important qui existe dans ma circonscription, c'est-à-dire la spéculation foncière et les actions de certaines sociétés provinciales en matière de spéculation, qui m'ont laissé croire depuis quelques mois que ces actions laissaient parfois à désirer. Dans l'intérêt des commettants de ma circonscription, j'ai «lancé» des lettres, et j'ai suivi la question d'assez près. J'en suis venu à la conclusion que la Société centrale d'hypothèques et de logement ne surveillait pas suffisamment ses déboursés, lorsqu'elle garantit ou consent des prêts aux provinces, qui s'en servent ensuite pour l'habitation sociale.

Ce qui m'a incité, monsieur le président, à approfondir toute la question de l'habitation sociale dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, ce sont certaines transactions qui démontrent soit un manque de qualification ou un intérêt pas assez fort de certains fonctionnaires à conserver l'intérêt public, et surtout à protéger le consommateur. Je reconnais qu'en Ontario actuellement, des poursuites sont intentées auprès de la Société d'habitation de l'Ontario (The Ontario Housing), et on se souviendra que j'ai cité un article du journal *Le Droit* de jeudi dernier, dans lequel on disait que 15 fonctionnaires font actuellement face à la justice dans des affaires de pots-de-vin et de complicité avec des entrepreneurs. Selon l'article, il est aussi question que 9 autres personnes de la région d'Ottawa ou de London puissent être accusées tout prochainement.

Lorsque la spéculation immobilière s'exerce au détriment de l'intérêt de la collectivité, et avec une certaine complicité d'organismes provinciaux, cette spéculation, à mon avis, est inacceptable, et cela s'apparente plus au vol qu'aux affaires. Or, c'est précisément ce qui se produit dans ma circonscription. C'est l'objet de la question que j'ai posée à l'honorable ministre à propos de certaines transactions qui ont profité à certains entrepreneurs. Les profits, en 8 mois, ont été de l'ordre de 155 p. 100. J'ai en main copie du cadastre pour une vente de $105,000 qui, huit mois plus tard, rapportait $273,000, pour un terrain sur lequel on voulait construire un édifice en hauteur pour citoyens âgés.

Je sais également que la ville de Vanier peut acheter des terrains dans ma circonscription. Dans cette ville d'un mille carré, le terrain se vend $5 le pied carré. Je sais également que la Société d'habitation de l'Ontario paye $10 le pied carré. J'ai pu relever plusieurs cas où il y a eu, selon moi, des profits excessifs, et j'ai demandé aux maires des deux municipalités d'Ottawa et de Vanier ainsi qu'à la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi qu'à la Société d'habitation de l'Ontario de me fournir une liste des transactions achevées en matière immobilière pour les trois dernières années.

● (2210)

J'ai fait cela parce que mon expérience comme conseiller scolaire m'avait donné une certaine connaissance du prix des terrains dans ma circonscription. J'ai eu vent à cette époque de certains terrains qui ont été achetés par certains entrepreneurs à des prix que je considère, moi, comme tout à fait scandaleux.

Je pense, en particulier, à un terrain qui était situé non loin de l'école Cartier, une école polyvalente, qui était à vendre pour $35,000 et que le conseil avait refusé d'acheter, parce qu'il disait que le prix en était trop élevé. On l'a vendu et revendu et, dans moins de huit mois, il avait atteint le prix de $273,000. C'est ce genre de spéculation qui me laisse penser que ce n'est pas uniquement là qu'il se passe de drôles de choses.

Et ce qui m'agace, c'est que la Société centrale d'hypothèques et de logement, la société qui prête, n'est pas nécessairement complice, mais elle manque de surveillance, et c'est pour cela que j'ai demandé au ministre, ici, s'il exerçait ses pouvoirs de contrôle sur les dépenses immobilières que font les sociétés d'habitation, et je n'ai pas l'impression que cela se fait d'une façon courante actuellement. J'ai fortement l'impression, par contre, que, comme dans toutes les ententes fédérales-provinciales, le gouvernement fédéral paie la note et la province dispose de l'argent à sa façon.

Or, dans ma circonscription, et dans plusieurs autres circonscriptions du Canada, il y a crise de logement. Je trouve que cette situation est tragique, parce que quantitativement parlant, si on paie deux fois le prix que le terrain vaut, et qu'on construit sur des terrains qui ne sont pas propices à la construction en hauteur, on va produire deux fois moins d'habitations.

Et si le raisonnement est simpliste, je pense que, l'argent étant ce qu'il est aujourd'hui, dispendieux et rare, il appartient à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'exercer toute la prudence nécessaire et de faire en sorte qu'elle puisse contrôler ses déboursés.

Il faut que, dans les plus brefs délais possibles, la surveillance du gouvernement fédéral, en ce qui concerne l'utilisation des fonds fournis aux provinces, se resserre. Il faut que le gouvernement fédéral cherche à protéger le bien commun, plutôt que de favoriser l'«affairisme». Et pour compléter ma question, monsieur le président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire du ministre s'il pourrait m'assurer que la Société centrale d'hypothèques et de logement va prendre en considération mes remarques. Si on le désire, je peux fournir d'autres preuves démontrant ce que j'ai avancé.

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, l'honorable député peut être assuré que la Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) seront extrêmement intéressés d'avoir les informations qu'il a à sa disposition.

Je voudrais d'autre part lui rappeler que, depuis 1968, la province d'Ontario, par l'entremise de la Société d'habitation de l'Ontario, a réalisé ses projets de logements à loyers modiques aux termes de la loi nationale de l'habitation à l'aide de prêts du gouvernement fédéral. Par conséquent, la Société centrale d'hypothèques et de logement assume le rôle de prêteuse à titre d'organisme fédéral intéressé. Au cours des années antérieures, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial étaient associés dans ces projets, et le financement était fourni en vertu d'un autre article de la loi nationale de l'habitation.

D'après l'arrangement relatif aux prêts (article 42 de la loi nationale de l'habitation), la Société d'habitation de l'Ontario est chargée de la planification des projets, du rassemblement de terrain et de l'appel des offres ou propositions.

A titre de prêteuse, la Société centrale d'hypothèques et de logement étudie les demandes de prêts relatives à ces projets sur une base individuelle pour s'assurer de leur conformité aux critères des programmes ainsi qu'aux normes.

Quant au terrain, la demande de prêt que la Société d'habitation de l'Ontario soumet à l'égard de chaque projet indique ce que le terrain lui coûte de même que le nom du vendeur. La demande comprend aussi une estimation de la valeur du terrain déterminée par un évaluateur indépendant. Comme partie de son étude, la Société centrale d'hypothèques et de logement demande à ses évaluateurs une évaluation du terrain afin d'établir le montant du prêt. Donc, en plus du montant que la Société de l'habitation de l'Ontario a payé, les évaluateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement évaluent combien il en coûte pour déterminer le montant du prêt du gouvernement fédéral. Ce montant est fondé en partie sur la valeur du terrain déterminée par l'évaluation, et non pas par le coût du terrain que la Société de l'habitation de l'Ontario a payé.

Étant donné ces circonstances, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a aucune raison ni d'occasion d'apprendre les détails des opérations qui ont eu lieu à l'égard du terrain concerné par un projet de la Société d'habitation de l'Ontario.

Mais, évidemment, on n'est pas parfait, on peut avoir certaines déficiences, et comme je le disais à l'honorable député au début de mes remarques, il peut être assuré que s'il veut bien nous soumettre des renseignements au sujet des terrains acquis par la Société d'habitation de l'Ontario qu'il estime suffisants pour justifier une enquête plus poussée, je suis absolument certain que mon ministre voudrait que l'honorable député les mette à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE—LA NOMINATION DE M. MICHAEL PITFIELD—L'OPPORTUNITÉ DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ENGAGEMENT

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, le 8 octobre, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau). Je lui ai demandé s'il ferait une déclaration à l'appel des motions pour révéler les principes qui régiront dorénavant les nominations aux échelons supérieurs de la Fonction publique. J'ai mentionné le cas de M. Michael Pitfield et j'ai demandé au premier ministre si cette nomination indiquait qu'on avait remplacé le système de mérite par celui des amis.

Le premier ministre à éludé la question et s'en est pris à mon droit de parlementaire de m'enquérir sur la nomination et la compétence d'un fonctionnaire dont l'influence dépasse celle de bien des membres du conseil des ministres et dont la seule qualité spéciale pour ce poste semblerait être l'amitié qui le lie au premier ministre.

Le premier ministre a indiqué qu'à ce niveau, les nominations se faisaient à la discrétion du gouvernement. Bien sûr, mais c'est le devoir de cette législature et des députés qui siègent ici de mettre en doute le jugement dont on fait preuve en exerçant ce pouvoir discrétionnaire. Cela ne regarde pas seulement notre assemblée, mais aussi les gens de l'extérieur, y compris le *Journal* d'Ottawa qui a écrit, un peu plus tard:

> Le premier ministre Trudeau . . . a fait preuve d'un très mauvais jugement dans le choix d'un ami intime pour exercer des fonctions si délicates . . . Un premier ministre a besoin de s'entourer d'amis et de conseillers en qui il peut avoir entière confiance, et qui lui donneront continuellement des preuves de loyauté. Mais leur place se trouve parmi le personnel de son propre bureau, et non dans la fonction publique.

Cette nomination a créé un précédent. Le départ de M. Pitfield suivra inévitablement celui du premier ministre, et quelque autre favori du premier ministre suivant fera son entrée en scène. Cet emploi de haut-fonctionnaire dans la fonction publique canadienne est devenu, par cette simple décision, un poste comblé par favoritisme politique. Ce geste a modifié notre système de gouvernement, et a d'un seul coup menacé l'indépendance politique de la fonction publique canadienne.

La nomination de M. Pitfield est celle qui fait le plus de bruit, mais ce n'est pas un cas isolé. C'est qui inquiète considérablement la Chambre. Sa nomination s'inscrit dans le cadre d'un courant de nominations d'amis politiques à des postes de la fonction publique, qui ne peut être respectée et efficace que dans la mesure où elle ne peut être soupçonnée de sectarisme politique. Le mois dernier, nous avons assisté non seulement à la nomination de M. Pitfield à ce poste élevé, mais aussi à la nomination de M. Jim Davey, ancien du cabinet du premier ministre et du cabinet du ministre des Transports, à un poste de direction de la fonction publique au ministère des Transports. Nous avons vu nommer l'hon. Paul Martin haut commissaire en Grande-Bretagne. Ces personnages viennent rejoindre à la fonction publique d'autres personnages tels que MM. Timothy Porteous, Edgar Benson, Mike McCabe, Paul Gérin-Lajoie et Dieu sait combien d'autres.

La Chambre accepte le fait qu'il existe depuis quelque temps une disposition permettant l'entrée dans la Fonction publique de personnes qui ont occupé un poste élevé auprès de ministres ou d'autres personnalités politiques. Étant donné leur salaire de base, ces personnes occupent inévitablement un poste au nouveau de l'élaboration des politiques.

J'ai placé une question au *Feuilleton* afin de découvrir combien il y a de ces personnes dans la Fonction publique et dans quels domaines elles travaillent. J'ai fait cela car je considère cette question comme très importante.

Cette pratique pose trois menaces à notre système. Premièrement, elle détruit l'équilibre essentiel entre les politiciens élus et les fonctionnaires nommés. Elle menace et met en même temps en péril l'indépendance de la Fonction publique canadienne.

● (2220)

La deuxième menace qui se pose est que cela sape le moral des fonctionnaires qui n'ont plus d'intérêt à exceller. De fait, le fonctionnaire est tout simplement porté à plaire à son maître, car l'excellence n'est plus la norme qui détermine l'avancement; c'est l'amitié qui devient maintenant la norme qui permet d'avancer.

La troisième menace est qu'on rétrécit ainsi le fondement de la consultation sur lequel s'appuie les décisions nationales. Notre pays est varié et le gouvernement devrait réfléter cette diversité. Il n'en sera pas ainsi cependant, si la fonction publique est formée à l'image d'un premier ministre partial.

J'ai demandé au premier ministre l'autre jour de nous dire quels principes directeurs avaient été suivis lors de cette nomination. Il n'en a donné aucun. J'ai aussi inscrit au *Feuilleton* un avis de motion pour tenter d'assurer un examen parlementaire des pouvoirs croissants du bureau du premier ministre qui semble être au cœur du problème auquel nous faisons face actuellement. Nous ne devons pas simplement examiner les états de service de M. Pitfield; c'est évidemment un homme brillant et compétent. Il ne s'agit pas non plus de mettre un frein au favoritisme politique qui existe depuis toujours.

Le premier ministre, par cette décision, par cette politique qu'il a établie, change la nature même de la fonction publique au Canada ainsi que le caractère même de notre régime de gouvernement. Il passe outre au mérite, il sape le moral, il compromet une indépendance essentielle et enlève la protection de régions ou de groupes dont les intérêts ne sont pas servis par le gouvernement politique du jour. Il est regrettable que le premier ministre ait signalé en mettant de côté cette question qu'il ne tenait pas à ce que l'on s'arrête sur le processus actuellement en marche. Nous n'exagérons rien en disant que les changements qu'il apporte à la dérobée ont plus de signification et auront sur notre régime des effets plus permanents que n'en aurait un changement de gouvernement.

A mon avis, c'est là une question urgente que la Chambre ferait bien d'étudier tant sous le rapport des nominations des cadres de la Fonction publique que sous celui du

pouvoir grandissant du premier ministre. J'espère que la réponse du secrétaire parlementaire nous permettra tout au moins de commencer à étudier la manière dont notre régime subit des modifications.

[*Français*]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, c'est certainement l'une des attaques les plus mesquines que j'ai eu l'occasion d'entendre depuis que je suis député en cette Chambre.

L'honorable député, qui doit certainement avoir une once d'honnêteté, reconnaît que M. Michael Pitfield est, et je cite: «able and brilliant». Alors que reproche-t-il à M. Michael Pitfield? Je pense qu'il n'a pas eu la chance que j'ai eue moi-même de travailler avec M. Michael Pitfield. J'ai travaillé avec lui plusieurs mois alors qu'il était sous-ministre de la Consommation et des Corporations, et je peux dire à l'honorable député que j'ai rarement rencontré un homme qui était aussi sensible à l'exécution de ses devoirs, à l'opinion des parlementaires et aux volontés de son ministre, et qui remplissait son devoir d'une façon qui, à mon avis, rehaussait le prestige de sa fonction. Je lui rappelle qu'avant de quitter ce poste-là il était le directeur, si je ne m'abuse, de la planification au bureau du premier ministre du Canada. Il est à l'emploi du gouvernement depuis de nombreuses années déjà, et je trouve cela absolument mesquin d'attaquer d'une façon aussi basse l'un des plus compétents fonctionnaires que nous ayons dans la Fonction publique fédérale.

Si l'honorable député veut dire qu'il veut se faire le champion de ce qu'on appelle le «in-breeding»—tout cela fonctionne aux Affaires extérieures—qu'on ne prenne des fonctionnaires qu'à condition qu'ils soient embauchés à l'âge de 25 ans, dès l'université. Quant à moi, je lui dirai que je trouve cela très rétrograde. Il n'a qu'à regarder l'entreprise privée. Tous les jours, on va chercher des gens de l'extérieur afin d'amener du sang nouveau.

Si je devais parler à titre personnel, je lui dirais que je pense que l'un des grands malheurs, ici à Ottawa, c'est qu'on ne fait pas cela plus souvent. Le mandarinat, et beaucoup d'études ont été faites là-dessus, a une influence beaucoup trop grande, et l'une des raisons de cela à mon avis, c'est qu'il n'y a pas assez de gens compétents qui viennent de l'extérieur pour entrer au service de la Fonction publique à des hauts niveaux.

Mais si l'honorable député continue à salir la réputation de personnes comme celles qu'il a nommées, sans jamais attaquer leur compétence, qu'il salisse! Est-ce que l'honorable député veut insinuer que l'honorable Paul Martin ne remplira pas son poste avec compétence? S'il le pense, qu'il le dise carrément. S'il pense que M. Paul Gérin-Lajoie ne dirige pas d'une façon compétente l'Agence canadienne de développement international qu'il le dise... ou M. Jim Davey!

A tout événement, monsieur le président, je pense que les accusations de l'honorable député sont mesquines en fait, et injustifiées à tous égards.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée avoir été adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 novembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 3e rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UN AIDE-MÉMOIRE ET D'UN PROJET D'ACCORD COMMERCIAL PRÉSENTÉ À LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question posée hier par le chef de l'opposition, j'ai indiqué que je tenterais de déposer aujourd'hui des documents relativement aux relations du Canada avec la Communauté européenne.

[*Traduction*]

En vertu de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, copies des documents suivants: un aide-mémoire du 27 avril 1974, présenté à la Communauté européenne; un projet explicatif d'un accord commercial possible soumis à la Communauté européenne; et la soumission, le 26 septembre, à New-York, par un haut fonctionnaire canadien d'un rapport au comité des directeurs généraux aux questions politiques du groupe des Neuf.

* * *

LES PÊCHERIES

LA GRÈVE À L'USINE DE TRANSCONA DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, j'aimerais soulever une question urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que la saison de la pêche commerciale dans le nord du Manitoba s'est ouverte le 1er novembre, que les prises seront expédiées à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce de Transcona où sévit actuellement une grève, et que cette situation d'urgence entraîne l'effondrement total de la pêche commerciale au Manitoba, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Que le ministre d'État (Pêcheries) prenne immédiatement les mesures nécessaires pour régler cette grève.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu les termes de la motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération en ce moment.

* * *

● (1410)

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RAPPORT AU SUJET DES ACCUSATIONS DE CERTAINES IMMIGRANTES HAÏTIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, moi aussi je demande à proposer, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion dont l'étude s'impose de toute urgence. Vu la récente controverse au sujet de la déportation de citoyens haïtiens du Canada, et les dangers imminents qui les menacent maintenant, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond:

Que la Chambre donne l'ordre au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de présenter au Parlement sur-le-champ un compte rendu sur le progrès de l'enquête judiciaire instituée par le ministre il y a un an sur les accusations portées par des immigrantes haïtiennes au sujet de pratiques immorales et méprisables de certains hauts fonctionnaires de l'immigration à Montréal.

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés ont entendu la motion. Une fois de plus, je doute que l'étude de cette question soit tellement pressante; par contre, la question comporte peut-être un certain élément d'urgence; je tiens, quand la chose est possible, à donner au parrain de la motion le bénéfice du doute puisque la motion exige quand même le consentement unanime aux termes de l'article 43 du Règlement. Dans ces circonstances, la Chambre ayant entendu le député, consent-elle à ce que la motion soit maintenant mise en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être acceptée.

Industrie Forestière

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET SUR LES PRIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question d'une extrême urgence.

Je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement prenne les dispositions immédiates afin d'examiner les sources d'approvisionnement des grandes chaînes d'alimentation, des importations de viande, le contrôle des prix par les cartels, le prix des grains de provende, bref, tous les aspects d'une situation qui n'a rien de réjouissant pour les citoyens canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LE BESOIN DE MESURES POUR LE RELANCEMENT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion relative à une question urgente et pressante se rapportant à l'industrie du bois d'œuvre.

A la suite de mesures d'économie appliquées à l'étranger par nos associés commerciaux traditionnels, pour lutter contre l'inflation et en raison du climat très peu favorable dans lequel l'industrie du bois d'œuvre doit exercer ses activités chez nous, à cause des taux d'intérêt élevés et du coût exorbitant des terrains viabilisés, l'industrie de l'exploitation forestière et de la fabrication du bois de construction, un des piliers de la stabilité économique de notre pays, n'a plus la marge qu'il faut pour assurer la rentabilité de ses opérations. Étant donné les très nombreuses mises à pied que cette situation a entraînées dans tout le pays, et la fermeture complète de nombreuses usines qui ont causé des torts irréparables à des douzaines de petites industries et municipalités dans tout le Canada, je propose, avec l'appui de député de Kootenay-Ouest:

Que la Chambre ordonne au gouvernement, et en particulier au ministère de l'Industrie et du Commerce, de lui présenter immédiatement des mesures visant à empêcher l'effondrement total de l'industrie forestière et de l'usinage des bois d'œuvre.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Celle-ci ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime des députés. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES VÊTEMENTS—L'OCTROI DES AVANTAGES AU CONSOMMATEUR

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Celui-ci a dit hier que le ministre de la Consommation et des Corporations lui avait assuré que tous les magasins de vêtements avaient réduits leurs prix suite à la suppression de la taxe de vente sur les vêtements. Étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations a dit qu'il faisait tout simplement une étude-pilote et que l'on n'a pas encore procédé à une vérification minutieuse, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il confirme sa déclaration ou si c'est simplement la mémoire lui a fait défaut?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, ma mémoire n'est pas infaillible. Je pense toutefois avoir dit hier que mon collègue m'avait donné l'assurance qu'il procéderait à des vérifications dans tous les secteurs concernés pour s'assurer que la diminution de la taxe de vente se répercute sur le prix à la consommation. C'est ce que j'ai déclaré hier au député, je pense.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Je lui ai demandé s'il avait reçu l'assurance que le ministre avait effectivement contrôlé ce qui se passait et que tous les prix reflétaient vraiment cette réduction de taxe. J'ai compris hier qu'il n'avait pas reçu cette garantie, mais en lisant le hansard aujourd'hui, je m'aperçois qu'il a dit l'avoir reçue. En raison d'une déclaration ultérieure du ministre de la Consommation et des Corporations, je trouve cette contradiction difficile à accepter. Je demande donc au ministre des Finances s'il a bien reçu du ministre de la Consommation et des Corporations l'assurance qu'il a dit avoir reçue hier.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce que j'ai dit, c'est que mon collègue m'a assuré que le contrôle serait exercé. Je n'ai encore reçu aucun résultat et je ne peux donc dire au député si la réduction de la taxe de vente a déjà été transmise au consommateur. Tout dépend du rapport que je recevrai du ministre de la Consommation et des Corporations.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. Je ne veux pas m'attarder sur le sujet, mais le ministre a dit avoir reçu une assurance qu'en réalité il n'avait pas.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Stanfield: Le ministre devrait lire la question. Peut-être n'écoute-t-il pas ce que je dis aussi attentivement qu'il le devrait.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si le sentiment exprimé hier par le ministre de la Consommation et des Corporations, à savoir qu'il importait peu que l'on constate les irrégularités maintenant ou dans quelques semaines, est conforme à l'exigence que le ministre des Finances s'était fixée dans son budget et qui est de veiller à ce que le consommateur profite de ces baisses de taxes? Le ministre des Finances peut-il nous assurer, d'une façon ou d'une autre, que le fait de découvrir, dans quelques semaines ou dans quelques mois, que la réduction de taxe n'a pas été transmise au consommateur va changer les choses pour le client anonyme qui a été lésé?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux être certain que les baisses de taxes sont transmises au consommateur. C'est pourquoi j'ai demandé à mon collègue de faire enquête pour savoir quels sont les résultats. Quand lui et moi aurons ces résultats je suis certain que la Chambre voudra en être informée. Je tiens à dire encore une fois à l'honorable représentant que je prends ce qu'il dit vraiment au sérieux, peut-être plus que ne l'ont fait les Canadiens aux dernières élections.

* * *

L'IMMIGRATION

LE CAS DE CERTAINS RÉFUGIÉS HAÏTIENS—L'ACCUSATION DE CONTRAVENTION PAR LE CANADA AU PROTOCOLE DE L'ONU RELATIF AUX RÉFUGIÉS POLITIQUES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A la lumière de la grave décision qu'a prise le haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'étudier si le Canada a violé la convention des Nations Unies portant sur les réfugiés politiques, le ministre renseignerait-il la Chambre sur les mesures précises qu'a prises son ministère pour s'assurer qu'aucun Haïtien qui pourrait subir des représailles politiques s'il y retournait ne soit renvoyé à Haïti?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'accepte pas le préambule de la question, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Personne ne l'accepte.

M. Andras: C'est tout à fait justifié et probablement très sage, monsieur l'Orateur. Les media ont rapporté de manière plutôt vague et générale la déclaration du représentant canadien du haut commissaire des Nations Unies. Je vais le rencontrer sous peu. D'ici là, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit, soit que nous adhérons aux principes de la déclaration contenue dans le protocole des Nations Unies touchant les réfugiés.

● (1420)

Quiconque réclame le statut de réfugié, tandis qu'il est au Canada illégalement ou non, peut faire revoir de deux façons le bien-fondé de son cas, tout d'abord en le soumettant à une commission interministérielle des réfugiés qui comprend à titre de conseiller le représentant auprès de la commission des Nations Unies. Si la commission décide que le cas est fondé et que la personne est effectivement un réfugié pour les raisons figurant dans la déclaration du protocole, l'affaire est alors réglée et la personne est reçue. Si toutefois la commission décide que le cas n'est pas fondé aux termes du protocole, la personne n'a pas alors droit à la qualité de réfugié, mais elle peut en appeler à la Commission d'appel de l'immigration qui a toute la compétence voulue pour revoir l'affaire en qualité d'organe judiciaire indépendant.

LE CAS DE CERTAINS RÉFUGIÉS HAÏTIENS—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES EXPULSIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): La déclaration citée dans la presse est loin d'être imprécise, elle est, au contraire, fort précise—je veux parler de la déclaration attribuée à M. J. B. Lactot, représentant du haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés. On lui fait dire de ceux qui ont été renvoyés: «Certains n'auraient sans doute pas dû l'être»; cela me paraît précis. Autrement dit, il a exprimé un jugement à l'égard de ceux qui ont été refoulés et, selon les media, il estime que certains d'entre eux n'auraient pas dû l'être. Compte tenu des conséquences fâcheuses que ces gens auront peut-être à subir de retour dans leur propre pays, le ministre nous dirait-il s'il songe à instituer une enquête uniquement sur les ordres de déportation donnés ces dernières semaines afin de s'assurer que ses fonctionnaires n'ont pas commis d'erreurs de décision.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La décision n'est pas prise, au deuxième échelon, par les fonctionnaires de mon ministère—il ne s'agit pas de mes fonctionnaires. La Commission d'appel de l'immigration a été établie par une loi du Parlement, comme organisme autonome doté des pouvoirs et de l'autorité voulus pour régler ces problèmes. Les membres de la Commission ont examiné les cas précités et décidé dans leur sagesse que certaines personnes en cause ne sont pas, en fait, des réfugiés. Je rappellerai à la Chambre que le Parlement a également décidé que les difficultés financières ne constituent pas un critère qui permet d'accorder le statut de réfugié et une fois encore je soulignerai que même la personne citée par le député a employé le mot «peut-être». Par conséquent, tant que je n'aurai pas parlé au représentant et je le ferai sous peu, je ne peux convenir que le compte rendu publié dans les journaux ou que sa version du compte rendu sont effectivement exacts.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE CAS DE CERTAINS RÉFUGIÉS HAÏTIENS—LA QUESTION DE L'OCTROI DU STATUT DE RÉFUGIÉ POLITIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma dernière question supplémentaire a trait à la déclaration de l'un des fonctionnaires du ministre qui, d'après le même article, aurait déclaré que seulement 20 p. 100 des personnes dont le dossier est à l'étude obtiendront probablement le statut de réfugié au Canada. Le ministre peut-il dire à la Chambre sur quoi se fondent ce chiffre de 20 p. 100? A-t-on réexaminé le cas de tous ceux qui seront expulsés, ou était-ce un chiffre fixé arbitrairement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je devrai m'informer pour savoir d'où vient le chiffre de 20 p. 100 et aussi ce que dit la déclaration. Peut-être faisait-on simplement allusion aux cas retenus en premier lieu par le comité interministériel compétent dont le verdict d'ailleurs n'est pas définitif.

LES CONSÉQUENCES DE L'EXPULSION DE CERTAINS HAÏTIENS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Si le ministre veut bien m'écouter, j'ai une question à lui poser.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je désire poser une question plus ou moins supplémentaire à celle posée par le chef du Nouveau parti démocratique.

Avant-hier matin, j'entendis deux prêtres, un père du Saint-Esprit et un autre prêtre haïtien, sur les ondes de CKVL à Montréal, qui expliquaient clairement que des Haïtiens, une fois arrivés dans leur pays, seront nettement accusés et fusillés sans aucune considération.

Est-ce que le ministère vérifie les pourparlers entre Québec et les Haïtiens qu'on demande de déporter au plus tôt? Est-ce que le ministre a donné des ordres pour retarder la déportation de ces gens, d'ici à ce qu'on soit sûr, au nom de l'humanisme, que ces gens seront respectés?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la situation dont parle le député, c'est-à-dire la possibilité de poursuites, pour activités politiques ou autres, au retour, est justement au nombre des questions sur lesquelles porte l'enquête. Aux deux échelons, c'est-à-dire au niveau du comité interministériel ou à celui de la Commission d'appel de l'immigration, on accepte le réfugié lorsqu'il est établi que la demande est vraiment fondée. En ce qui concerne l'autre partie de la question, les personnes qui ont simplement demandé asile sans faire état d'autres activités de leur part, ont droit à l'examen de leur dossier de la façon déjà indiquée. Aucune mesure, en ce qui concerne la déportation, n'est prise avant que cette étude ne soit terminée et qu'une décision n'ait été rendue relativement à la demande d'asile.

[*Français*]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Il n'y a pas de doute que certains Haïtiens ont déjà signé un formulaire indiquant qu'ils venaient ici pour s'instruire, et qu'ils retourneraient par la suite dans leur pays. Si, en retournant dans leur pays, ces gens sont menacés de mort ou de procès injustes, est-ce que le ministère prend en considération la possibilité qu'ils y soient maltraités, et agira-t-il en conséquence au Canada?

[*Traduction*]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, il incombe à la personne qui veut obtenir asile d'en faire la demande. Comme je l'ai déjà dit, chaque demande fait l'objet d'une enquête et il n'est pas ordonné d'expulsion tant que son bien-fondé n'a pas été soit établi, soit infirmé.

* * *

L'INDUSTRIE

LE POISSON D'EAU DOUCE—L'OPPORTUNITÉ DE PERMIS D'EXPORTATION À UN ORGANISME DE PÊCHEURS

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, relativement à la grève survenue à l'usine de traitement du poisson d'eau douce de Transcona, où des négociations sont en cours. Le ministre envisagerait-il de délivrer un permis d'exportation à un organisme de pêcheurs, pour permettre à ces derniers de chercher un autre débouché pour leur poisson?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des détails de la question, mais je vais me renseigner pour répondre ensuite au député.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU VOLUME DES IMPORTATIONS—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme jusqu'à présent cette année le volume des importations de produits finis a augmenté de 12.4 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier, prenant, sur le marché canadien, la place d'un huitième de la production canadienne, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire en vue de mettre un frein à cette tendance grave que ralentit considérablement la production canadienne?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous agissons sur plusieurs fronts à la fois. Je crois que l'hon. député serait intéressé d'apprendre que depuis 1962 la quantité de produits finis a augmenté de sept fois tandis que celle de nos autres produits d'exportation a plus que triplé. Autrement dit, la production d'articles finis a augmenté plus que l'exportation de nos autres produits. Cela ne nous satisfait pas, mais je doute que la quantité de nos produits finis exportés nous satisfasse jamais. Grâce à des modifications de la loi sur l'expansion des exportations, à la bonne application de l'accord sur l'automobile, de la loi sur l'examen des investissements étrangers, enfin, grâce à divers programmes d'assistance à la production d'articles entièrement fabriqués au Canada, nous maintiendrons le taux actuel d'augmentation.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Des députés jugent la réponse plutôt décousue et verbeuse. Nous ne devons cependant pas oublier que parfois le ton de la réponse est dicté par celui de la question.

● (1430)

M. Hees: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je dois dire qu'il n'y a pas à mes yeux de question plus importante pour l'industrie manufacturière du Canada que celle que je viens de poser. Et le ministre n'y a nullement répondu. J'ai parlé des importations et je lui ai demandé quelles mesures il prendrait pour remédier à la disparition, du marché canadien, d'un huitième de la production canadienne. Le ministre n'a parlé que d'exportations. Étant donné l'attitude du gouvernement, faut-il s'étonner que nos exportations diminuent et que nos importations augmentent?

M. Whiteway: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, il importe de rappeler au député que notre pays est un pays commerçant, qui importe tout comme il exporte. Notre balance commerciale est excédentaire du côté des produits. A peu près la moitié des produits fabriqués au Canada sont exportés.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'avais une question supplémentaire à poser au ministre. Par politesse, je l'ai laissé parler, puis j'ai voulu invoquer le Règlement mais Votre Honneur ne m'a pas accordé la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit sûrement se rendre compte qu'en réponse à sa question, le ministre a dit qu'il examinerait toutes les circonstances, qu'il ferait enquête, qu'il se renseignerait et qu'il en ferait rapport à la Chambre à une date ultérieure. C'est la présidence qui décide si elle doit autoriser ou non une question supplémentaire. En l'occurrence, comme le ministre s'est engagé, dans une réponse à une question, à obtenir des renseignements et à faire rapport plus tard et que le député voudra poser des questions supplémentaires au moment où le ministre fera rapport à la Chambre, il ne semble pas juste d'autoriser le député qui a posé la question à poser des questions supplémentaires aujourd'hui ainsi qu'au moment du rapport.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi le Règlement. Voici: Comme cela arrive si souvent, le ministre a essayé d'induire la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: J'ai dit qu'il avait essayé. Je n'ai pas dit que c'était voulu, mais qu'il avait essayé.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que le gouvernement jouissait actuellement d'une balance commerciale favorable. C'est tout à fait inexact. A l'heure actuelle, notre pays . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est évident que le député essaie de motiver un rappel au Règlement; peut-être le ministre a-t-il essayé d'induire la Chambre en erreur, mais je ne suis pas certain que l'un ou l'autre aient vraiment réussi. Je crois que nous devrions poursuivre.

M. Hees: Si le ministre se lève, j'aurai vraiment quelque chose à dire.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'estime que le député a réussi à induire la Chambre en erreur en me faisant erronément dire que notre balance commerciale était favorable. J'ai dit que nous jouissions d'une balance favorable au chapitre des marchandises, et c'est vrai.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'EMPRUNT D'UN AVION DE SEAGRAMS PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Sait-il que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est maintenant en visite officielle en Israël après avoir accepté de s'y rendre en empruntant un avion à réaction appartenant aux distilleries Seagrams, le plus important fabriquant de produits alcooliques au Canada. Si c'est exact nous dirait-il pourquoi le ministre a préféré emprunter l'avion des distilleurs?

Une voix: S'y rendra-t-il?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas, mais je pourrais faire le loustic en disant que c'était peut-être pour économiser du carburant. Je n'étais pas au courant avant de l'apprendre ce matin. Je savais, bien sûr, que le ministre avait été invité à se rendre en Israël par le gouvernement de ce pays dont l'ambassadeur avait organisé le transport sur cet avion particulier. Je présume que le député ne connaît de meilleure façon pour un ministre d'accepter une invitation que celle proposée par le gouvernement qui l'invite.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu de la sortie notoire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faite contre la publicité en faveur de la bière, à l'occasion d'un discours qu'il a prononcé ici, à Ottawa, en septembre dernier, quand il a demandé: «Pourquoi permettrait-on des annonces de bière à la télévision et à la radio quand on ne le permet pas pour les alcools?», le premier ministre croit-il qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts possible pour le ministre qui a accepté ce cadeau sans oublier que, si la société Seagrams est notre plus important distillateur, elle ne détient aucune action dans l'industrie canadienne de la bière et que cette industrie est, en fait, son plus important concurrent.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à dire qu'il n'y a pas là conflit d'intérêts. Si cela peut contenter le député, je ferai inviter le ministre en Égypte et il pourra alors se servir de l'avion de Molson pour ce prochain voyage.

Questions orales

LES CÉRÉALES

LA QUESTION DU TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné la réponse que le ministre a donnée à la Chambre le 29 octobre à une question du député de Saskatoon-Biggar, à savoir que tout changement du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau dans les mois et les années à venir, devra faire l'objet d'une loi adoptée par la Chambre, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement entend, pendant la session actuelle, abolir ou modifier le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas du tout l'intention de présenter une telle mesure pendant la session actuelle.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'OPPORTUNITÉ DE LA DIVULGATION DE L'ÉTAT DE FORTUNE DES MINISTRES—LES FIDUCIES À GESTION INDÉPENDANTE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le très honorable représentant s'est-il arrêté sérieusement sur les lignes directrices énoncées au sujet des conflits d'intérêts pour lui-même et ses ministres, et qui ont été exposées dans le Livre vert sur les conflits d'intérêts, et va-t-il maintenant insister pour que tous les ministres, y compris lui-même, dévoilent au greffier de la Chambre jusqu'au moindre détail de leurs actifs et passifs personnels ainsi que ceux de leurs familles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les lignes directrices à l'intention des ministres ont été proposées à la Chambre l'an dernier et je ne me souviens pas que le député ait fait cette proposition à cette époque en réponse à ma déclaration. Cependant, j'aimerais rappeler au député que des lignes directrices ont été proposées visant les députés. Elles ont été proposées au Parlement par le gouvernement et seront étudiées à loisir par un comité parlementaire. Dès que cette étude aura eu lieu, le gouvernement sera prêt à mettre ces mesures en vigueur et il est possible que si la proposition du député a un certain mérite, elle sera adoptée par ses collègues et inscrite dans la loi, et alors les règles s'appliqueront également aux ministres.

M. Grafftey: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre n'est-il pas d'avis que les questions de conflits d'intérêts relèvent plus de la Chambre des communes que des fonctionnaires du Conseil privé et croit-il sincèrement que des fiducies à gestion indépendante comme celles qui sont décrites dans le Livre vert sur les conflits d'intérêt satisferont vraiment les Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre. On a donné la réponse. Un comité de la Chambre des communes doit étudier la question. Selon moi, la question du député n'est pas réglementaire.

[M. Trudeau.]

LES SCIENCES

DEMANDE DE MAJORATION DES CRÉDITS POUR LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉTUDE DES COÛTS RÉELS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Au moment où des scientifiques canadiens prétendent que le taux d'augmentation des dépenses du Conseil national de recherches pour la recherche universitaire ces six dernières années ne représente qu'une fraction du taux d'augmentation de programmes semblables dans des pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, où l'État aide ses scientifiques, le ministre, de concert avec ses fonctionnaires, songe-t-il à réévaluer l'aide accordée à la recherche scientifique dans les universités du Canada?

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que cette question mérite d'être étudiée attentivement. De fait, il faut tenir compte de la forte augmentation des fonds de recherche accordés aux universités et aux chercheurs vers la fin des années 60. A cette époque, le gouvernement avait convenu d'affecter des crédits supplémentaires à la recherche dans des domaines où le Canada semblait tirer de l'arrière par rapport aux autres pays. Je songe plus précisément à la recherche à l'extérieur du gouvernement et des universités, soit dans l'industrie. En affectant des fonds, le gouvernement visait surtout, durant cette période, à accroître et à perfectionner les travaux de recherche dans l'industrie; la recherche à des fins éducatives dans les universités a été plus ou moins stable. Mais étant donné la hausse des prix et les effets de l'inflation, il faudrait augmenter le montant affecté à la recherche universitaire.

● (1440)

M. Orlikow: Les chercheurs prétendent que le coût des travaux de recherche a augmenté sensiblement et que les augmentations octroyées ces dernières années n'ont pas suscité une augmentation correspondante des travaux de recherche—au contraire, il y a bel et bien eu diminution—et qu'à cause de cela, il a été très difficile de susciter des occasions aux jeunes scientifiques au début de leur carrière; le gouvernement voudrait-il examiner le coût réel des travaux de recherche pour faire en sorte que le niveau corresponde au moins à peu près à celui de 1968 ou de 1969?

M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Stevens: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai essayé d'attirer votre attention pour pouvoir poser une question supplémentaire au premier ministre. Sa réponse cavalière m'a profondément troublé . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il appartient uniquement à la présidence de décider si une nouvelle question supplémentaire doit être autorisée et le sujet en soi et la ou les réponses données jusque-là lui servent de guides en l'occurrence. Même si je ne puis jamais contenter tous les députés, je dois tenir compte non seulement de l'importance du sujet mais de l'opportunité de donner la parole à autant de représentants que possible. Je le répète, les députés ne seront peut-être jamais tout à fait satisfaits de la liberté de décision exercée par la présidence, mais celle-ci doit décider et cela ne peut en aucune façon constituer une question de privilège.

M. Stevens: Si je pose la question de privilège, c'est que j'ai une grave question à poser au premier ministre . . .

Des voix: Asseyez-vous!

Des voix: Règlement!

* * *

RADIO-CANADA

LE FAVORITISME ET LA QUESTION DE L'AVORTEMENT—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ÉMISSION EN FAVEUR DE L'ALLIANCE POUR LE DROIT À LA VIE

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. J'ai appris que le docteur Henry Morgenthaler, les prohibitionnistes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Roy (Timmins): . . . et des partisans de l'avortement avaient souvent eu l'occasion de paraître sur l'écran de Radio-Canada tandis qu'on en avait refusé l'occasion à l'Alliance pour le droit à la vie. Le ministre peut-il nous assurer que la politique de Radio-Canada ne consiste pas à favoriser l'avortement et va-t-il faire en sorte de rétablir un juste équilibre en donnant à l'Alliance pour le droit à la vie l'occasion de paraître à l'écran de ce réseau?

Des voix: Bravo!

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Je suis persuadé que la Société Radio-Canada n'a aucun préjugé en la matière.

Des voix: Oh, oh!

M. Faulkner: Néanmoins, je vais faire en sorte de lui transmettre l'instance du député.

* * *

LES POSTES

LA MAUVAISE COTE DU SERVICE À CALGARY—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Postes. A Calgary, il y a une quinzaine de jours, il a déclaré que le service postal dans cette ville s'était grandement amélioré et que la cote était passée de 30 à 80, soit à peu près la plus haute cote possible. Comme une récente enquête menée à Calgary a révélé qu'environ 80 p. 100 du courrier de première classe avait été livré en retard et que 6 p. 100 ne l'avait pas été du tout . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Bawden: . . . bien qu'envoyé par la «poste garantie», le ministre nous expliquera-t-il cette cote et quand on mettra de l'ordre dans ce fouillis désastreux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Le député s'est bien gardé de ne pas nous dire qui avait mené cettte enquête et sur combien de lettres elle portait? Je crois savoir que d'était un journal et qu'elle portait sur 20 lettres postées à Calgary. A mon avis, le député, qui vient de Calgary, devrait faire un peu plus confiance à l'aptitude des employés de cette ville à bien faire leur travail.

* * *

LA CONSOMMATION

LA PUBLICITÉ TROMPEUSE DU MINISTÈRE DES POSTES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Ma question supplémentaires s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu la farce dont les Canadiens sont victimes par suite de cette publicité trompeuse du ministère des Postes, le ministre nous dira-t-il pourquoi il n'est pas prêt à intervenir et à mettre un terme à cette malhonnêteté?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Je pense que les propos tenus par l'honorable député ont été singulièrement réfutés par le ministre des Postes, et je n'accorde pas plus d'importance à sa deuxième question qu'à sa première.

* * *

[*Traduction*]

LA CAPITALE NATIONALE

LE MANDAT DU COMITÉ D'ÉTUDE DU RAPPORT FULLERTON—L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS MULTIPARTITES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet du rapport Fullerton qu'on a transmis aux députés hier et à la presse vendredi. Nous dirait-il quand on demandera à un comité mixte de la Chambre et du Sénat d'étudier le rapport et s'il recevra un mandat assurant le maximum de consultation entre tous les paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, et en particulier s'il y aura consultation avec les provinces, les régions et les municipalités au sujet du mandat de ce comité pour que tous les intérêts en jeu soient représentés lors de l'étude de cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Selon les renseignements que j'ai à ma disposition, le député a dû se tromper dans son préambule. On m'informe que les exemplaires ont été remis aux députés hier et que la conférence de presse a eu lieu plus tard dans l'après-midi, et non plus tôt comme le député l'a laissé entendre. En ce qui concerne l'établissement du comité, le leader de la Chambre a discuté de la question avec moi hier et a indiqué que le comité serait établi avant la fin du mois. Il discutera du mandat du comité avec les représentants des autres partis de la façon normale.

Questions orales

LA PRISE DE DÉCISION FINALE QUANT À L'ORGANISATION FUTURE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): En ce qui concerne les premières remarques du très honorable député, je tiens à dire que c'est lui qui est mal renseigné au sujet de la date de la remise des exemplaires. Quoi qu'il en soit, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que le rapport recommande divers changements qui auraient des conséquences importantes pour les habitants de la région de la capitale nationale puisqu'ils touchent le pouvoir d'imposition, le pouvoir de planification, l'instruction, l'administration de la justice, la représentation selon la population, la question linguistique et plusieurs autres domaines, le ministre peut-il indiquer de quelle façon on prendra la décision finale à l'égard de l'organisation future de la capitale nationale?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je remercie le député d'avoir résumé brièvement le rapport puisque cela nous aide à comprendre la grande portée du rapport. Bien entendu, le comité devra lui-même étudier attentivement la question quand il préparera diverses propositions qui seront étudiées par les députés et les membres de l'autre endroit.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA DESTRUCTION D'ŒUFS CANADIENS ALORS QU'ON EN IMPORTE DES ÉTATS-UNIS

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire, en l'absence du ministre de l'Agriculture, poser une question à son secrétaire parlementaire.

D'après Statistique Canada, 41 millions d'œufs en provenance des États-Unis sont entrés au pays le printemps dernier; 2,160,000 autres y seraient entrés cette semaine. Le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre est-il en mesure de dire à la Chambre pourquoi des œufs américains sont entrés sur notre marché pendant que les œufs canadiens sont détruits dans nos entrepôts?

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je voudrais assurer l'honorable député qu'actuellement, une commission a été formée pour faire l'étude de la commercialisation des œufs au Canada. Je pense qu'à ce moment-ci il serait très difficile d'intervenir avant que le rapport de la Commission ne soit présenté.

* * *

● (1450)

L'IMMIGRATION

LES CONSÉQUENCES DE L'EXPULSION DE CERTAINS HAÏTIENS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à la suite de ses réponses d'aujourd'hui. Ma question touche à la déportation des Haïtiens.

Considérant que, selon une commission de Genève, le régime «duvaliériste» s'est rendu responsable de 30,000 morts en 17 ans, et considérant qu'une loi de répression en Haïti visant les communistes englobe dans son application tous les dissidents, comme le père jésuite Karl Lévesque et tous les responsables de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal, le ministre peut-il dire à la Chambre sur quoi il se base pour déterminer qu'un Haïtien ne sera pas considéré comme suspect à son arrivée à Port-au-Prince?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cette question fait l'objet d'une étude minutieuse, raisonnable et juste qui a été prévue en vertu de la loi canadienne et qui examine de façon presque sans précédent dans le monde ce genre de situation, qui a trait à la demande d'une personne pour obtenir le statut de réfugié parce qu'autrement elle risquerait d'être persécutée pour des raisons semblables à celles qu'a mentionnées le député. Pareille demande serait légitime, mais si elle n'éprouverait que des difficultés économiques, sa demande serait nulle et non avenue.

Le protocole des Nations Unies établit une distinction bien claire entre la persécution pour des raisons qu'il mentionne et les difficultés économiques. D'après ce que m'a indiqué le représentant du haut-commissariat des Nations Unies à Genève, il est bien évident qu'il doit exister un mécanisme quelconque qui permette de distinguer entre la persécution de la façon définie dans le protocole et les difficultés économiques lorsqu'une personne présente une demande du genre.

[*Français*]

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je regrette de constater que le ministre ne semble pas avoir compris la portée de ma première question. Je vais la faire suivre d'une question similaire mais supplémentaire.

Considérant qu'actuellement, de 850 à 1,500 Haïtiens sont sur le point de goûter au sens de justice sociale et d'humanisme du gouvernement, est-ce que, pour modifier son attitude, le ministre attend pour agir que se produise un suicide public semblable à celui qui s'est produit le 14 février 1974 à Miami, dans le cas de Turenne Devil, après quoi le gouvernement américain a arrêté toutes les expulsions à Haïti?

[*Traduction*]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, c'est le comité interministériel des réfugiés qui décide si une personne est menacée de persécution aux termes du protocole, et si elle recevra le statut d'immigrant reçu au lieu d'être expulsée. Toutefois, si telle n'est pas la décision du comité ministériel, la personne concernée peut encore s'adresser à la commission d'appel de l'immigration. Mais je pense qu'il doit être clair que tous les Haïtiens ou tous les ressortissants d'autres pays qui viennent au Canada demander le statut de réfugiés ne sont pas d'office autorisés à le faire aux termes du protocole des Nations Unies dont le Canada est signataire.

LES AÉROPORTS

PICKERING—LA DATE DE PUBLICATION DU RAPPORT

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'aimerais demander au ministre quand nous pourrons prendre connaissance du rapport de la Commission d'enquête sur l'aéroport de Pickering, rapport dont la rédaction a été achevée en juin?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas que moi-même ou quiconque ait déclaré que nous devions recevoir ce rapport en juin. Je me trompe peut-être, mais j'espère que nous pourrons présenter ce rapport à la Chambre avant la fin de l'année.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

MARITIMES—LA POSSIBILITÉ D'UN RELÈVEMENT DU BUDGET MINISTÉRIEL AU PRORATA DES BESOINS RÉGIONAUX

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que le ministre évalue, à en juger par une citation du *Globe and Mail* d'hier, que les projets d'expansion des immobilisations dans les Maritimes pourraient s'élever à 10 ou 12 milliards de dollars, le ministre peut-il nous faire savoir si ses services sont en train d'établir ou ont déjà établi ou non des prévisions en vue d'un accroissement en conséquence de son budget pour répondre à ces besoins?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas de fonds publics, je parlais simplement des capitaux nécessaires. En ce qui concerne mon ministère, son budget a augmenté chaque année depuis trois ou quatre ans, et nous espérons que cela va continuer; mais les investissements dont il est question devront aussi être financés par le secteur privé.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, une brève question supplémentaire. Le ministre de l'Expansion économique régionale a dit espérer que le budget de son ministère continuerait d'augmenter. A-t-il pensé que son collègue, le ministre de la Défense nationale, pourrait demander des crédits pour arrêter la liquidation des Forces armées du Canada et qu'il aurait à tenir compte de cet imprévu?

Questions orales

LES POSTES

LES NÉGOCIATIONS ET LE RETRAIT DE L'ACCRÉDITATION DU CONSEIL DES UNIONS DES EMPLOYÉS DES POSTES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a retiré son accréditation au Conseil des Unions des employés des postes. Cette mesure entraîne une rupture automatique des contrats et tout porte à croire qu'elle retardera les négociations jusqu'à la fin de décembre. Le député de Calgary-Sud a exposé les difficultés qui découlent de cette délicate situation dans laquelle se trouvent les postiers. Le ministre voudrait-il indiquer s'il recherche les moyens d'engager la négociation avant les nouvelles accréditations?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je pourrais répondre de façon désinvolte mais honnête, en disant que je ferai brûler un cierge lorsque j'irai à la messe dimanche, en espérant que tout le monde restera au travail. Ce qui importe vraiment, c'est que, au début de décembre, de nouveaux agents de négociation seront accrédités par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique; j'espère qu'alors le processus de négociation collective s'amorcera entre l'employeur—en la circonstance, le Conseil du Trésor—et le nouvel agent de négociation reconnu, représentant les employés des postes. Ce qui importe, c'est que, dans l'intervalle, les employés des postes conservent un bon moral, qu'ils supportent les critiques lancées constamment contre leur efficacité et qu'ils restent au travail, jusqu'à ce que le processus légal suive son cours. Nous pourrons alors, je pense, aboutir à une convention collective qui sera juste à la fois envers le contribuable et les employés des postes.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RENVOI DU RAPPORT FINKELMAN AU COMITÉ

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je pourrais ajouter: «Que ce petit flambeau lance loin ses rayons», peut-être même jusqu'au président du Conseil du Trésor. Puisque la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a désaccrédité le syndicat, le président du Conseil du Trésor pourrait-il dire à la Chambre quand le rapport Finkelman sera renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration pour permettre aux députés d'étudier à fond les relations qui existent entre le gouvernement et ses employés?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé a déjà mis sur pied un comité et le rapport Finkelman sera étudié bientôt par un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Je suis surpris que le député ne l'ait pas su.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU PRIX DES PRODUITS HYGIÉNIQUES—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a ordonné une enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour étudier la question de hausses de prix injustifiées dans le secteur des produits hygiéniques, comme il l'a promis pendant la dernière session?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne puis pas répondre à cette question. Je doute qu'une promesse ait été faite publiquement. Si le directeur croit que l'on a contrevenu à la loi, il peut demander une enquête, mais ce genre d'enquête se fait toujours confidentiellement, et il n'y a pas lieu de la rendre publique avant qu'elle ne soit terminée.

[*Traduction*]

M. Marshall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le 10 juillet 1973, le prédécesseur du ministre, l'honorable député de Windsor-Ouest, s'est engagé à instituer une enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le ministre étudierait-il ces hausses de prix injustifiées qui augmentent presque aussi vite que les prix alimentaires, ainsi que les écarts de prix qui existent entre des produits semblables? Cette pratique est préjudiciable aux gens qui ont peine même à s'acheter de la nourriture.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la pratique est connue depuis longtemps, qu'il n'y a pas lieu de faire des commentaires avant que l'enquête ne soit considérée comme terminée, et je pense qu'aucun député ne voudra me voir déroger à cette coutume établie depuis longtemps.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DE LA SÉCURITÉ DES PIPE-LINES—DEMANDE D'ATTENTE POUR TOUTE DÉCISION JUSQU'À LA FIN DE L'ENQUÊTE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement canadien a engagé des négociations avec les États-Unis au sujet de la sécurité des pipe-lines, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il garantir à la Chambre que ces négociations concernent exclusivement les pipe-lines canadiens qui traversent les territoires des États-Unis et non le pipe-line projeté dans la vallée du Mackenzie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le traité s'appliquerait à tout pipe-line existant ou projeté qui traverse le territoire d'un État et qui transporte du pétrole ou du gaz naturel, soit en provenance d'outre-mer, soit d'une région à l'autre du pays. Le traité ne s'appliquerait pas uniquement aux pipe-lines existants; ce serait un traité général s'appliquant à tous les pipe-lines actuels ou projetés.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, ma question ne concernait pas les traités mais les entretiens en cours. Le ministre peut-il nous garantir qu'aucune négociation de fond ne sera engagée avec les États-Unis sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie tant que l'enquête spéciale du juge Berger ne sera pas terminée?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je dois expliquer au député que les négociations actuellement en cours ont pour but un traité de protection des pipe-lines. Il est inévitable qu'au cours des entretiens des représentants du Canada et des États-Unis sur nos rapports dans le domaine de l'énergie, il soit fait mention de la question du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Toutefois, comme le premier ministre l'a dit clairement dans une déclaration de décembre 1973, toute décision qui pourra être prise dans notre pays ne pourra être ratifiée que dans la mesure où elle sera conforme aux règlements pertinents et aux autres approbations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENGAGEMENT DE M. RENÉ MANTHA SOUS L'ÉGIDE DE L'ACDI—DEMANDE DE RAPPORT D'ENQUÊTE

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, il y a près de deux semaines le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il présenterait à la Chambre un rapport sur les relations de M. René Mantha avec le gouvernement du Canada, rapport qui traiterait en particulier de toute demande d'amnistie complète présentée par M. Mantha, et des fonctions qu'il a exercées en Afrique au service d'une compagnie contractuelle de l'ACDI. Je me demande si ce rapport est prêt à être présenté à la Chambre et, afin de pouvoir glisser ma question supplémentaire, dans le cas contraire, si le premier ministre peut maintenant nous garantir qu'il sera précisé dans ce rapport ou dans un supplément à ce rapport, lorsqu'il sera présenté, la nature de toute intervention en faveur de M. Mantha de la part de M. Paul Desrochers, de tout représentant de la Fédération des travailleurs du Québec, ou de tout ou ancien membre du personnel du cabinet actuel du premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas souvenance de la réponse à cette question. Ou bien je n'étais pas à la Chambre, ou bien peut-être était-ce pendant que j'étais en Europe, mais je vais en prendre note.

M. Clark (Rocky Mountain): Et la question supplémentaire?

M. Trudeau: J'en prends aussi note.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES PERMISSIONS ACCORDÉES À ROY KULLY, RÉCIDIVISTE ENDURCI—DEMANDE D'APPLICATION STRICTE DES RÈGLEMENTS

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne un détenu condamné la première fois en 1965

pour avoir violé et étranglé une petite fille de cinq ans. Le prisonnier avait obtenu une autorisation de sortie pour participer à une fête enfantine. Il resta 20 jours en dehors de la prison, commit de nouveau un meurtre et fut condamné une nouvelle fois à vie. Cet individu dangereux, de nouveau autorisé à sortir, s'est récemment rendu coupable de vol à main armée et de prise de possession par la violence. Le solliciteur général peut-il nous indiquer si les fréquentes sorties de Roy D. Kully sont rendues possibles par un nouveau règlement ou s'il s'agit, une fois de plus, d'une négligence tragique de la part du solliciteur général et de ses services?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'étudierai le cas, mais je dois signaler à la Chambre qu'aux termes du bill adopté l'an dernier et intitulé «Loi modifiant le code pénal (peine capitale), un individu condamné pour meurtre ne peut prétendre à une absence temporaire que deux ans avant la date où il est susceptible d'être libéré sur parole, ce qui signifie qu'il ne peut être autorisé à sortir avant au moins huit ans. Je ne connais pas les faits, mais je m'en informerai. Je ne sais pas comment il a pu sortir.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, il y a le cas que je viens de mentionner, mais il y a aussi celui qui a été signalé hier par le député de Saint-Hyacinthe. Il s'agit d'Arthur Gagné, un meurtrier également, qui a été autorisé à sortir et que la police recherche, car il est soupçonné d'avoir participé à un double meurtre au cours de la fin de semaine. Devant ces événements tragiques, le ministre demandera-t-il à ses fonctionnaires de se montrer plus sévères ou même de supprimer complètement le processus qui permet d'accorder des sorties si fréquentes à des individus qui purgent des condamnations à vie pour meurtre?

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je dois informer la Chambre que des mesures ont été prises ces dernières années pour rendre plus sévères les conditions d'absence temporaire. L'incident survenu récemment à Montréal est très regrettable et, comme le député le sait, l'individu en question, M. Gagné, n'est que suspect et n'a été ni arrêté, ni inculpé, ni reconnu coupable. D'après les journaux, les preuves sont incomplètes. Permettez-moi d'ajouter que dans le cadre de ce programme, 60,000 autorisations d'absence temporaire ont été accordées en tout l'an dernier et qu'on ne déplore qu'environ 1 p. 100 de cas de violation, ce qui constitue une réussite remarquable.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Je suis persuadé que les familles concernées, ne sont pas de cet avis.

M. Allmand: Il est malheureux, Monsieur l'Orateur, que des incidents de ce genre se produisent, mais nous allons continuer néanmoins à améliorer notre programme. Je ne sais pas si le député propose que nous mettions fin carrément au programme. Je ne sais pas si c'est là la politique du parti conservateur.

Une voix: C'est votre politique que nous désirons connaître.

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MEURTRIERS RÉCIDIVISTES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné la position que j'ai adoptée depuis longtemps au sujet des autorisations de sortie temporaire accordées à des individus reconnus coupables de meurtre, j'aimerais poser une question supplémentaire soit au premier ministre, qui s'en va, soit au solliciteur général.

M. Trudeau: Je ne pars pas. Je suis toujours ici. Je ne m'en allais pas, je voulais seulement aller parler à un autre ministre.

M. Hees: En ce cas, vous n'aller rien manquer.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il envisage de modifier la loi de sorte que les criminels récidivistes condamnés à la prison à perpétuité restent réellement en prison toute leur vie, c'est à dire qu'ils soient exclus de notre société, ou s'il compte rétablir la peine capitale à l'égard des personnes reconnues coupables de meurtre en récidive?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu de nombreux députés de l'opposition applaudir à cette question. Je dois avouer qu'en m'éloignant, je n'ai pas entendu le début de la question mais je me demande s'il justifiait la conclusion.

Des voix: Oh, oh!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. J.-P. GUAY—LE DROIT DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES DE POSER DES QUESTIONS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, depuis plusieurs jours déjà j'essaie de poser une question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Demandez-le au caucus demain.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question est très importante, car elle a trait à la subvention de $500 . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si l'honorable député pose la question de privilège parce qu'on ne lui a pas cédé la parole, je lui répondrai avec plaisir, mais ce ne sont ni le sujet ni l'importance de la question qui sont en cause car, chaque jour, plusieurs députés, dont les questions sont sûrement très importantes, n'obtiennent pas la parole.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je répète que j'essaie de poser une question depuis plusieurs jours. Si un secrétaire parlementaire n'arrive pas à obtenir la parole à la Chambre en vue de poser une question, et c'est ce que ses commettants

attendent de lui, je crois, monsieur, que vous devriez dire à la Chambre que vous ne nous accorderez pas la parole.

M. l'Orateur: Je suis très heureux que vous posiez une telle question de privilège. Je dois bien entendu décider si certains députés peuvent être admis à poser des questions à un ministère pendant la période des questions. Il est évident que les ministériels ne doivent pas avoir le privilège de pouvoir à la fois représenter le gouvernement en répondant à des questions posées à la Chambre et profiter aussi de la période des questions pour en poser.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: De même, accéder au poste de secrétaire parlementaire c'est naturellement un privilège dont seuls les ministériels peuvent jouir. Ce privilège leur donne outre la reconnaissance, le prestige et certains avantages, l'obligation de répondre aux questions adressées au ministère, non seulement à l'occasion durant la période des questions, mais aussi régulièrement pendant celle des couche-tard à 10 heures. A mon point de vue, et je n'ai pas changé d'avis, ceux qui ont assumé la responsabilité de répondre au nom du gouvernement ne devraient pas utiliser le temps de la période des questions orales pour poser des questions au gouvernement.

● (1510)

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, pour éviter que le secrétaire parlementaire ne se sente isolé, je prends la liberté de demander au premier ministre suppléant de le traiter avec un peu plus de respect et de répondre à ses questions en particulier.

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à la suite de la question soulevée par le secrétaire parlementaire, je peux comprendre la raison pour laquelle vous en arrivez à cette conclusion, mais j'aimerais vous signaler . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Hé, les amis! Pourquoi simplement ne pas vous asseoir et écouter pour une fois!

M. Sharp: . . . qu'au moment où ils sont affectés à leurs postes, les secrétaires parlementaires ne sont pas au courant de cette entrave particulière et, à mon avis, c'est là une question qu'il faudrait examiner davantage.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: On appelle cela la réforme parlementaire.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne m'attends pas à ce que votre attitude soit différente de celle que vous avez durant la période des questions, mais je serais d'avis que c'est là une question qui pourrait être examinée quand nous aborderons l'étude du Règlement de la Chambre.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour emboîter le pas à mon collègue, je me demande si avant de prendre une décision définitive sur cette question, vous voudriez . . .

[M. Guay (Saint-Boniface).]

Une voix: C'est définitif.

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . donner aux députés de toute allégeance la possibilité de débattre la question devant vous. Je siège ici depuis 13 ans et la tradition de la Chambre, perpétuée par les orateurs qui vous ont précédé, monsieur, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le point soulevé par le secrétaire parlementaire est une question de principe fondamental et prend une importance considérable quant à la conduite des affaires de la Chambre. J'ai donné les raisons qui ont motivé ma position, mais je serais très heureux d'avoir la possibilité de recueillir les avis d'autres députés qui désireraient m'en faire part, parce qu'il s'agit d'une question importante. Je suis tout à fait prêt, si la Chambre le désire, à y réfléchir encore et à recevoir des instances à une autre occasion.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Cependant, me fondant à l'heure actuelle sur la compréhension du rôle et des privilèges dont un secrétaire parlementaire est investi, et par conséquent sur la possibilité particulière qu'il a d'accéder au ministère grâce au poste auquel il a été nommé, j'ai exprimé mes propres vues, et je suis prêt à une autre occasion à écouter d'autres représentations.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la question demeure en suspens, afin que certains d'entre nous puissions vous faire part de la manière dont nous envisageons cette . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Asseyez-vous, John, vous êtes impertinent.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je constate que des députés des deux côtés de la Chambre désireraient s'exprimer sur cette question, et j'aimerais pouvoir les entendre. Le ministre des Finances (M. Turner).

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Le second C. D. Howe.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non. En toute déférence, Votre Honneur, je crois que vous avez adopté une position sans comprendre l'ensemble des avis exprimés par la Chambre.

Une voix: Mettez-vous en doute les intentions de M. l'Orateur?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député d'Edmonton-Ouest lorsqu'il était Orateur, l'Orateur qui l'a précédé, l'honorable Roland Michener et l'Orateur qui vous a précédé ont toujours permis aux secrétaires parlementaires de prendre la parole à la Chambre comme ils l'entendaient pour poser des questions aux autres ministres, parce qu'ils n'assumaient aucune fonction dans les autres ministères.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non. J'ai la parole au sujet d'un rappel au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je rappelle au député que nous étudions maintenant une question de privilège soulevée par le député de Saint-Boniface (M. Guay).

M. Turner (Ottawa-Carleton): L'opinion du député du Yukon (M. Nielsen) sur ce sujet est bien connue. Nous avons déjà discuté de cette question en présence d'Orateurs précédents. Je demande à Votre Honneur qu'il permette à la Chambre de délibérer sur cette question et qu'il rende une décision à une autre occasion. Cette question pourra ainsi être ventilée comme il se doit parce qu'elle concerne les droits des députés qui, bien qu'ils soient nommés secrétaires parlementaires, n'ont aucune fonction dans le ministère, ne prêtent pas serment et ne sont responsables que devant leur ministre et le premier ministre. La tradition de la Chambre leur a toujours permis de poser des questions aux autres ministres depuis douze ans.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Plus tôt aujourd'hui, Votre Honneur a eu l'occasion de prendre à l'égard de questions supplémentaires des décisions qui n'ont pas plu à certains députés, mais c'étaient des décisions de la présidence et nous les avons acceptées. Si chaque député était libre de défier Votre Honneur chaque fois qu'il se sent lésé, le chaos règnerait assurément à la Chambre.

Je suis étonné de la réaction du président du Conseil privé (M. Sharp) et du ministre des Finances (M. Turner), qui ne manquent pourtant pas d'expérience et qui savent que de temps à autre, les députés de l'opposition ont contesté, parfois avec succès, le droit des secrétaires parlementaires de poser des questions. Votre Honneur, nous a exposé ses convictions personnelles sur la latitude que la Chambre donne à la présidence pour juger de certaines situations. Votre Honneur a exercé cette latitude de diverses façons. Vous avez jugé bon, avec raison selon moi et de nombreux députés, d'exercer cette latitude en ne reconnaissant pas aux secrétaires parlementaires le droit de poser des questions. D'excellents motifs appuient cette position.

L'intérêt de la Chambre commande que le ministre des Finances et tous les ministériels s'inclinent devant cette décision et l'on pourra revenir sur la question si, plus tard au cours de la présente session ou d'une autre, il y a un débat sur le Règlement. Votre Honneur a cependant rendu sa décision; nous l'acceptons, que le gouvernement en fasse autant.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Turner) dit avec raison qu'il est ici depuis 13 ans. J'y suis depuis aussi longtemps que lui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, en effet.

M. Diefenbaker: C'est la première fois depuis le fameux débat sur le pipe-line que j'assiste . . . le premier ministre (M. Trudeau) rit. Il a fait plus que quiconque pour détruire le Parlement.

Des voix: Bravo!

● (1520)

M. Diefenbaker: J'ai été témoin de ce qui s'est passé en 1956, quand des ministres, mécontents des décisions rendues, ont décidé de les renverser. Je ne l'ai pas oublié, même s'il y a plus de 18 ans de cela. Monsieur, vous avez rendu une décision. Nous ne serons pas toujours d'accord avec ce que vous déciderez, mais votre autorité ne peut être contestée à la Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: . . . ni de façon directe, par un vote, ni indirectement, par des ministres essayant de modifier une décision rendue.

J'ajouterai ceci. J'ai vu bien des Orateurs se succéder. Vous avez accompli votre tâche d'une façon qui vous fait honneur ainsi qu'au parlement, et je suis profondément choqué par l'attitude de ministres de la Couronne, attitude stimulée et favorisée par un premier ministre qui devrait soutenir le parlement. La décision est prise, nous devons nous y tenir. En aucun cas, monsieur l'Orateur, vous ne devriez vous laisser mener par un gouvernement qui, non content d'être majoritaire, veut avoir le contrôle sur vous.

Des voix: Bravo!

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'interviens sur cette question parce qu'elle est fondamentale. Elle concerne les droits et privilèges d'un certain groupe de personnes à la Chambre. Il me semble que toute décision interdisant à un secrétaire parlementaire de poser des questions à la Chambre équivaudrait à donner à celui-ci un rôle de second ordre. Nous avons des électeurs à représenter, et j'estime que tous les députés, y compris ceux de l'autre côté, devraient respecter les secrétaires parlementaires qui s'efforcent, tout comme eux, d'accomplir leur devoir envers leurs commettants.

Je tiens également à dire que j'ai bien du mal à trouver, dans les règles de procédure de la Chambre, une disposition qui interdise à un secrétaire parlementaire de poser des questions.

Une voix: M. l'Orateur a rendu sa décision.

M. Cafik: Je pense que M. l'Orateur peut se tirer d'affaire tout seul.

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. Quoi qu'il en soit, j'aimerais, je le répète, entendre les opinions de ceux qui ont exprimé le désir de parler de cette question importante. J'ai indiqué ma position et je saurais gré aux députés de donner leur avis, car j'aimerais les entendre. J'espère seulement, étant donné le sujet du débat aujourd'hui, que les interventions seront aussi brèves que possible.

M. Cafik: Il est incontestable qu'une tradition de longue date à la Chambre permet aux secrétaires parlementaires de poser des questions. Je l'ai fait à plusieurs reprises ces deux dernières années où j'étais secrétaire parlementaire. Le député de Peace River (M. Baldwin) a affirmé que le droit des secrétaires parlementaires de poser des questions a été contesté avec succès dans le passé. Autant que je sache, ce n'est pas vrai. On m'a déjà contesté le droit de poser des questions, mais M. l'Orateur me l'a toujours accordé par le passé. J'espère bien l'obtenir encore à l'avenir.

Il est logique—d'autres orateurs y ont déjà fait allusion—que les secrétaires parlementaires ne devraient pas poser de questions à leur propre ministre. Mais, nous avons certes des droits et des obligations spéciaux. Par contre, de l'autre côté de la Chambre, le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), que je respecte beaucoup, a soulevé à maintes reprises dans le passé la question de savoir si les secrétaires parlementaires devraient répondre aux questions. Mais je ne l'ai jamais encore entendu soulever la question de savoir si nous avions le droit d'en poser.

Chose certaine, l'opposition ne peut avoir le drap et l'argent. Certains oppositionnels ne veulent pas que nous répondions aux questions et nombre d'entre eux ne veulent même pas que nous en posions. Mais, c'est modifier le Règlement au milieu du mandat d'un secrétaire parlementaire. Il n'est ni juste ni raisonnable, à mon sens, de modifier le Règlement lorsque les députés ont accepté ces postes avec les droits et privilèges qu'ils comportent.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, d'étudier cette question très attentivement, et si, d'après le Règlement, nous n'avons pas ce droit, je soulèverai alors la question de privilège en me fondant sur cette décision, car je pense que ce serait porter atteinte à mes droits de membre du Parlement.

M. John Roberts (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, j'interviens non pas comme secrétaire parlementaire, bien que je l'aie déjà été et que je le serai peut-être encore un jour. J'interviens parce que, même si je le pouvais, je ne voudrais pas contester une décision de la présidence. Mais sauf erreur, vous avez demandé aux députés que la chose intéresse d'exprimer leur point de vue. Je voudrais donc y consacrer quelques instants. Les secrétaires parlementaires ont bel et bien l'occasion, comme tous les ministériels de l'arrière-ban, par divers moyens, de faire connaître leurs points de vue aux ministres. Mais cette prérogative n'a jamais été invoquée pour leur enlever le droit de poser aux ministres des questions à la Chambre. La situation du secrétaire parlementaire est différente de celle du ministre. Les ministres sont collectivement responsables de la présentation de la politique et des programmes du gouvernement; ils parlent bien des langues.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Sans blague!

Une voix: Ils se contredisent.

M. Roberts: Oui, ils s'expriment de bien des façons, si vous voulez, mais ils expriment un avis collectif dont ils sont responsables. Les secrétaires parlementaires ne font pas partie du gouvernement, ils ne partagent pas la responsabilité collective du gouvernement, ils ne sont pas tenus de parler d'une commune voix comme le sont les membres du cabinet. Leur responsabilité gouvernementale, dans la mesure où elle existe, est limitée aux seules responsabilités du ministre dont ils sont secrétaires parlementaires. Mise à part cette responsabilité, ils ne participent pas ou n'ont pas accès du processus de prise de décision du gouvernement.

Mais les secrétaires parlementaires ont des commettants dont ils devraient défendre les intérêts. A mon avis, ce serait leur imposer un fardeau bien lourd que d'exiger d'eux qu'ils ne puissent, comme tous les autres députés, poser des questions aux ministres sur des sujets touchant leurs circonscriptions ou les intérêts du pays. Ils n'ont pas le droit de le faire dans le cadre de leur activité ministérielle, mais ils devraient pouvoir le faire en ce qui a trait à l'ensemble du gouvernement; comme tous les autres députés, ils devraient avoir le droit d'interroger les ministres et d'exiger des réponses dans l'exercice de leurs fonctions.

● (1530)

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, je prétends que si vous aviez l'intention de refuser à ceux d'entre nous qui avons été nommés secrétaires parlementaires le droit de poser des questions, c'eût été une courtoisie élémentaire de votre part d'au moins nous en prévenir . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Campagnolo: . . . plutôt que de nous soumettre à cet étalage en public de dissensions à la Chambre.

Une voix: Allons donc!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Fairweather: Quelle femme impolie!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque cette question a été soulevée auparavant, j'ai toujours considéré qu'à condition de ne pas poser de questions sur leur propre ministère, les secrétaires parlementaires devraient avoir droit au moins jusqu'à un certain point de prendre part à la période de questions.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais il me semble que ce débat a soulevé une question beaucoup plus importante. Je veux parler de l'autorité et du prestige de la présidence.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je m'unis à l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et à d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre pour protester contre le fait que le président du Conseil privé (M. Sharp) et le ministre des Finances (M. Turner) aient publiquement adressé des reproches à Votre Honneur . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... et aient usé de leur influence pour vous faire ressentir le besoin d'entendre un débat sur une décision que vous aviez déjà rendue.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ca, c'est envoyé!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je soutiens qu'aussi sympathisant que je sois envers l'autre cause, même si je ne suis pas d'accord avec votre décision, la question de votre autorité est d'une importance beaucoup plus considérable.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pendant de nombreuses années, les décisions de l'Orateur de la Chambre ont pu être contestées et nous avions de longs débats à de telles occasions, mais la Chambre a officiellement et délibérément changé l'article 12 du Règlement, dont voici un extrait:

> Aucun débat n'est permis sur une telle décision, qui ne peut faire l'objet d'aucun appel à la Chambre.

Dire que nous avons une discussion amicale sur une chose dont les députés ignoraient qu'elle allait se produire n'empêche pas que nous sommes témoins aujourd'hui d'un appel d'une décision de la présidence. Je porte aussi à l'attention de Votre Honneur que la quatrième édition de Beauchesne contient trois observations à ce sujet. La première phrase du commentaire 72 ...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'apprécie beaucoup l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont la réputation de parlementaire est bien connue. Je dois cependant dire qu'interpréter la discussion de cet après-midi comme un appel ou comme un affront à la présidence, ce serait loin d'être juste.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: J'ai fait connaître la façon de considérer la question c'est après-midi et la façon dont j'ai l'intention de la considérer pendant toute la session, en ce qui concerne les questions des secrétaires parlementaires au cours de la période des questions. J'ai pris une position claire. J'ai ajouté que j'étais tout à fait prêt à entendre les observations des députés et je les ai invités à les exprimer. Cette discussion peut difficilement être considérée comme un appel ou comme une contestation de la présidence. Je suis sûr que les députés ne le voyaient pas de cette façon.

J'ai très sérieusement réfléchi à la question et pendant très longtemps, pas seulement depuis le peu de temps que je suis Orateur, mais durant les deux années où j'ai été secrétaire parlementaire. Je n'ai pas pris la question à la légère; ma décision à ce sujet est claire et nette. Les secrétaires parlementaires qui continuent de demander la parole au cours de la période des interpellations se demandent sûrement pourquoi ils ne l'obtiennent pas. En toute justice, je dois profiter de l'occasion pour expliquer ma position. Cela fait, il vaudrait mieux que nous passions à l'ordre du jour.

Privilège—M. J.-P. Guay

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme j'ai déjà soutenu que nous devons nous incliner devant vos décisions, je dois me ranger à l'avis que vous venez d'exprimer, à savoir que nous ne sommes pas en train de faire appel de votre décision. Je signale cependant qu'étant donné que la Chambre se fonde toujours sur les précédents, le débat d'aujourd'hui établit un précédent pour l'avenir. Chaque fois qu'un député, surtout un ministre du cabinet, sera mécontent de votre décision, il pourra se lever et dire: «Votre Honneur, je ne fais pas appel, mais je vous demande de m'écouter». A mon avis ni le leader de la Chambre ni le ministre des Finances, ne peut de cette façon critiquer votre conduite. Le commentaire 72(1) de la quatrième édition de Beauchesne donne la réponse en ces termes:

> La conduite de l'Orateur ne peut être critiquée en passant au cours d'un débat ou de quelque forme de procédure sauf par une motion de fond.

Il y a d'autres phrases de ce commentaire. La dernière phrase du commentaire 72(2) est particulièrement importante en ce qui concerne l'Orateur. La voici:

> L'Orateur perdrait beaucoup de prestige s'il se laissait aller à des controverses avec les députés sur la justesse de ses décisions.

Et on lit au paragraphe 3:

> Si un député désire contester la conduite de l'Orateur à propos de toute question autre qu'un appel de sa décision ...

On prétend maintenant qu'il s'agit d'autre chose que d'un appel.

> ... il doit donner un avis de deux jours d'une motion sur le sujet et ensuite en faire l'objet d'une question distincte, à moins, bien entendu, qu'il ne s'agisse d'une question de privilège, laquelle est alors traitée comme telle.

Je voudrais faire une autre brève remarque. Conformément à la règle et compte tenu de l'entente selon laquelle la journée devait être consacrée à un débat sur une question qui préoccupe bien des députés ...

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... mais le président du Conseil privé et le ministre des Finances nous ont privés de 40 minutes de débat sur cette importante mesure par leurs interventions.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le ministre des Finances (M. Turner).

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous sais gré de l'interprétation que vous avez faite des discussions des 20 dernières minutes. Je voudrais dire, par votre intermédiaire, au très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) et au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que je me suis levé, en fait, que le leader du gouvernement à la Chambre s'est levé pour des points encore plus précis, pour demander à Votre Honneur s'il s'agissait d'une décision ferme et avec l'espoir que ...

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): . . . si ce n'était pas une décision ferme, nous pourrions en discuter. Votre Honneur a déclaré que c'était une décision ferme et nous l'acceptons sans discuter.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C. D. Howe!

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous ne voulions pas contrarier la présidence ni contester sa décision, mais tout simplement essayer d'avoir l'occasion de débattre la question si c'était possible.

Une voix: Vous feriez bien de revoir le bleu, John.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DATE LIMITE DU PROGRAMME

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que la Chambre intervienne auprès du ministre des Affaires des anciens combattants lui demandant de reconsidérer la date limite du trente et un mars 1975, prévue dans la présente loi et d'en faire rapport à la Chambre dans les délais prescrits au chapitre 3 des Statuts de 1974.

M. l'Orateur: Le député pose-t-il la question de privilège?

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Au cours du débat, je me suis levé à quelques reprises pour réclamer la parole afin de donner mon opinion sur cette importante question.

Ce débat ne m'a pas étonné, parce que, surtout depuis le début de cette session, nous avons entendu souvent . . . Remarquez, monsieur l'Orateur, que je tiens spécialement à exprimer mon point de vue sur la question qui a été soulevée par l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay). Je pense que j'y ai droit comme n'importe quel autre député qui a pris la parole à la Chambre. Et je veux que cela soit bien compris.

Monsieur l'Orateur, nous avons constaté, surtout depuis le début de cette session, l'attitude des secrétaires parlementaires, qui cherchent de plus en plus à poser des questions au cours de cette période qui, par tradition, est réservée aux députés de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Laprise: C'est tellement vrai, monsieur l'Orateur, qu'à plusieurs reprises des députés ministériels sont venus trouver des députés du Parti Crédit Social du Canada pour leur demander de poser des questions à des ministres afin de leur permettre de faire des déclarations auxquelles les députés de l'opposition n'auraient pas à répondre.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est le jeudi 28 mars 1974 que la Chambre fut saisie de ce qui était alors le bill C-17 et qui est devenu le chapitre 3 des Statuts de 1974, mesure qui eut pour effet de prolonger d'une année la période d'admissibilité aux avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Après avoir brièvement présenté le bill en deuxième lecture, le ministre des Affaires des anciens combattants d'alors (M. MacDonald) termina son discours en faisant la déclaration suivante, consignée à la page 948 du hansard:

Je crois, monsieur l'Orateur, que ce répit permettra à de nombreux anciens combattants de bénéficier du programme qui a été conçu pour eux.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la dernière phrase du discours du ministre:

Qu'il soit bien clair que nous ne leur faisons pas de faveur, mais que nous reconnaissons le droit qu'ils ont mérité.

Cette déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants définit clairement l'objet du débat d'aujourd'hui, qui se poursuivra vraisemblablement demain. Ce débat vise à convaincre le ministre de s'en tenir à sa déclaration, à savoir que les dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont un droit que les anciens combattants ont mérité. Pour être plus précis, sans doute devrais-je ajouter que le débat a pour objet de convaincre le gouvernement d'appuyer le ministre qui, pour autant que je sache, voudrait bien maintenir les avantages prévus aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Un débat comme celui-ci est inhabituel. Il est rare qu'un débat ait lieu à la Chambre parce qu'une loi du Parlement prévoit la tenue d'un tel débat. Je ne prétends pas, toutefois, que c'est la première fois que cela se produit.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) a apporté un magnétophone à la Chambre. J'estime que cet appareil devrait être sorti d'ici.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le rappel au Règlement est tout à fait opportun, et l'honorable représentante voudra sans aucun doute se conformer à l'usage qui interdit aux députés d'apporter des appareils comme celui-ci à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi sur le remaniement, nous devons parfois débattre certaines questions à la Chambre, parce que cette loi nous y oblige. Mais d'autres lois prévoient également un débat de ce genre. C'est peut-être bien la première fois qu'un débat est provoqué par une demande écrite émanant du nombre requis de députés.

D'après l'amendement qui sert de base à ce débat et qui est tiré du bill tendant à modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, adopté au cours de la session précédente, si, à quelque moment après le 30 septembre 1974, 20 députés au moins signent une motion demandant que la date limite du 31 mars 1975 prévue dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants soit reconsidérée, la Chambre aura le droit de débattre la motion en question. Une motion conforme aux dispositions de cette loi et signée par 25 députés, a été présentée à monsieur l'Orateur le 17 octobre. Les signataires sont membres des trois partis de l'opposition. Je me suis chargé de recueillir les signatures et j'ai contacté un certain nombre de députés libéraux; pour une raison ou pour une autre, ils n'ont pas voulu signer le document. J'espère que les députés libéraux participeront également au débat d'aujourd'hui et qu'ils diront au ministre qu'ils souhaitent vivement voir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants demeurer en vigueur après le 31 mars 1975.

Permettez que je revienne un peu sur le passé récent. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants a une longue histoire et j'ai l'impression que mon collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), qui a appuyé cette motion, vous fera part de certains épisodes antérieurs et de certaines promesses faites au cours des ans. J'aimerais rappeler aux députés quelques faits survenus l'année dernière. Au dernier semestre de 1973, il devint manifeste que bon nombre d'anciens combattants s'inquiétaient parce que cette loi devait expirer le 31 mars 1974. On a souvent interrogé à la Chambre le ministre des Affaires des anciens combattants à ce sujet. Ses réponses ont toujours témoigné de la réelle sympathie qu'il a pour les anciens combattants canadiens. Personne ne peut le nier. Pourtant, il a toujours répondu «non» lorsqu'on lui a demandé si la loi sur les terres destinées aux anciens combattants resterait en vigueur après le 31 mars 1974.

Il y a un an, plus précisément le vendredi 9 novembre 1973, ce fut l'une des rares fois où une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement fut adoptée. Avec le consentement unanime. Il s'agissait d'une de mes motions, encore une fois appuyée par mon honorable ami qui appuie encore aujourd'hui ma motion, le distingué et vaillant député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. La motion, telle que consignée à la page 7693 du hansard du 9 novembre 1973, s'énonçait ainsi:

Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants d'examiner d'urgence la possibilité de modifier les règlements d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon que les anciens combattants puissent acquérir de petites propriétés, même si, dans la plupart des cas, les anciens combattants âgés qui demandent des prêts en vertu de ladite loi le font principalement pour subvenir à leurs besoins de logement, car de l'avis de la Chambre, tout ancien combattant devrait lui aussi avoir le droit de posséder une parcelle de notre pays.

Que le hansard fait suivre des termes suivants:

DES VOIX: Bravo!

Je me rappelle que ce «Bravo!» avait été exprimé par de vigoureux applaudissements. Les motions présentées aux termes de l'article 43 du Règlement sont d'habitude rejetées. L'Orateur s'assura de son adoption avant de la mettre en délibération. Il demanda par deux fois s'il y avait consentement unanime. Le hansard ajoute ensuite ceci:

M. L'ORATEUR: Il semble y avoir consentement unanime. Je mets donc la motion en délibération. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

DES VOIX: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1550)

Voilà ce qui s'est passé à la Chambre des communes le vendredi 9 novembre 1973. Nous avons alors dit unanimement au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) que nous voulions que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants reste en vigueur et surtout, que l'on étudie les demandes de prêts faites par des anciens combattants en vertu de cette loi, même s'ils cherchent avant tout à répondre à leurs besoins en matière de logements.

Au cours des semaines qui ont suivi, nous espérions vivement que des mesures favorables seraient prises à la suite de cette demande unanime des députés, mais les questions posées de temps à autre au ministre n'ont pas reçu de réponse encourageante. Le 11 janvier 1974, le représentant de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a essayé de présenter une motion conformément à l'article 26 du règlement. Il a essuyé un refus. Il a ensuite demandé au ministre si l'opinion exprimée par la Chambre le 9 novembre aurait des suites. Le ministre a répondu avec courtoisie et sympathie, mais il a été très clair—la loi sur les terres destinées aux anciens combattants serait abolie au 31 mars 1974.

Les députés qui étaient des nôtres lors de la dernière législature se rappelleront sûrement—pour ma part, je m'en souviens très bien—les événements du mois de mars dernier. Le mardi 12 mars, mon ami de Terre-Neuve proposait une motion de défiance sur la question. Sa motion a causé tout un émoi à la Chambre. Elle exprimait des sentiments que partageaient à peu près tous les députés. En même temps, elle soulevait une question, à savoir si cela entraînerait la tenue d'élections et si le gouvernement serait défait, auquel cas de toute façon l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne serait pas prolongée au-delà du 31 mars 1974. Les députés de notre parti se prononcèrent clairement, disant être d'accord avec le libellé de la motion et ajoutant que si le gouvernement refusait d'agir ils voteraient de façon à le renverser; par contre, si le gouvernement était prêt à prendre les mesures législatives nécessaires pour prolonger le délai prévu dans la loi, ils voteraient de façon à le garder au pouvoir. Au cours de débat du 12 mars, le ministre expliqua sa position, comme en témoignent les pages 434 et 435 du hansard. Je cite:

Anciens combattants

La motion que nous étudions aujourd'hui demande au gouvernement d'envisager la possibilité de prolonger le délai du 31 mars pour les anciens combattants ayant les qualités requises pour présenter une demande en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Au cas où l'on pourrait avoir des doutes à ce sujet je tiens à dire tout de suite que je suis prêt à m'y engager dès maintenant.

Plus loin, le ministre des Affaires des anciens combattants ajoutait:

Si, après avoir étudié tous les témoignages, je peux conclure que le délai doit être prolongé, je suis prêt à recommander qu'on le fasse.

Et encore plus loin, à la page 435, il déclarait ceci:

Puisque cette question a fait l'objet d'une motion aujourd'hui, je suis très heureux d'écouter les interventions des députés. A la lumière de leurs commentaires, j'examinerai volontiers de nouveau toute la question et présenterai une recommandation en ce sens au gouvernement.

Voilà l'histoire. Le gouvernement a refusé pendant des mois—j'ai raison, je crois, de toujours mentionner «le gouvernement» plutôt que «le ministre», car certains parmi nous ont eu connaissance de l'opposition qu'a rencontrée l'honorable député chez d'autres membres du cabinet. Mais, pendant des mois, on nous a refusé de prolonger la loi au-delà du 31 mars 1974. Nous avions cru que notre motion unanime du 9 novembre 1973 avait résolu le problème. Mais non. Toutefois, la motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, en date du 12 mars, a amené le ministre à promettre d'étudier la question.

C'était le 12 mars et la date limite était le 31 mars. Il fallait donc faire vite. De fait, le 26 mars dernier, comme en fait foi la page 856 du hansard, le ministre des Affaires des anciens combattants s'est levé à l'appel des motions pour annoncer qu'il allait étudier toute la question de la prolongation de la loi et que le bill requis serait présenté toute de suite, ce qui fut fait. Le jeudi 28 mars 1974, le bill franchissait l'étape de la deuxième lecture, était étudié en comité plénier et était lu pour la troisième fois. Nous l'avons ensuite adopté et renvoyé à l'autre endroit.

A mon avis, il s'agit d'un des principaux exploits du parlement minoritaire—une des grandes réalisations de la 29e législature du Canada; nous avons réussi à faire changer la position du gouvernement sur un point de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, c'est-à-dire sa date d'expiration, le 31 mars 1974. Le bill que la Chambre a adopté le jeudi 28 mars 1974 a prolongé d'une année cette loi qui doit maintenant expirer le 31 mars 1975.

Je me reporte de nouveau au moment où, durant l'étude en comité plénier du bill, le bill C-17 de la dernière session, lequel figure maintenant au chapitre III des Statuts du Canada de 1974, j'ai proposé un amendement qui permettrait de soulever encore cette question après le 30 septembre 1974. Non seulement la Chambre a-t-elle adopté cette proposition, mais le ministre lui-même, prenant la parole dans le débat sur l'amendement, nous a assurés que lui-même et le gouvernement s'en félicitaient. Tout ce que je puis conclure, c'est que le ministre se réjouissait de la possibilité qu'une telle discussion reprenne à l'automne de 1974. Quoi qu'il en soit, la motion a été adoptée à l'unanimité, elle a pris force de loi et nous l'avons invoquée pour soulever le débat d'aujourd'hui.

La seule chose que puisse faire la Chambre dans le cadre du présent débat, c'est de demander au ministre des Affaires des anciens combattants de reconsidérer la date limite, actuellement fixée au 31 mars 1975, et de faire rapport à la Chambre du résultat de son étude moins de 15 jours de séance après l'adoption de cette motion. Je parlerai dans quelques instants de certains autres points que le ministre devrait également reconsidérer à mon avis. Mais voilà ce que demande la motion, puisque c'est en droit tout ce que nous pouvons demander pour le moment. Je prie instamment la Chambre d'adopter cette motion. Son adoption ne prolongera pas l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; elle n'apportera aucune autre modification. Mais elle fera savoir au ministre que nous voulons voir reconsidérer cette question.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

● (1600)

La dernière fois que nous avons tenu un débat sur le sujet, monsieur l'Orateur, le gouvernement était minoritaire. Lorsque les partis de l'opposition ont fait connaître clairement leur position, ils ont eu un certain poids. Le gouvernement voulait devenir majoritaire afin d'agir à sa guise. Maintenant qu'il l'est, je soutiens qu'il a tout le pouvoir nécessaire pour agir à propos de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'espère que les députés de tous les partis exprimeront l'opinion qu'ils avaient l'année dernière, savoir que cette question devrait être reconsidérée et la loi prorogée.

Il est certain que si la motion devait être rejetée, si les députés ministériels devaient faire l'impensable et se prononcer contre la motion, on serait en droit de douter des motifs qu'ils avaient il y a un an, lorsqu'un gouvernement minoritaire a accédé à notre requête. Plus je siège au comité permanent des affaires des anciens combattants, et plus je trouve que les sympathies du ministre envers les vétérans sont authentiques et qu'il les défend vraiment au sein de son ministère et du cabinet. J'estime que nous devons au ministre l'appui de la Chambre des communes, et nous pourrons le lui démontrer aujourd'hui ou demain, au terme de ce débat, en nous prononçant unanimement en faveur de cette motion.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'a dit que la motion en elle-même ne sert qu'à demander au ministre de reconsidérer la date limite du 31 mars 1974. Je demande aussi, comme le feront sans doute la plupart des députés qui participeront à ce débat, qu'il reconsidère d'autres points. Il devrait notamment s'interroger sur la disposition de la Loi qui fixait au 31 octobre 1968 la date limite pour l'obtention du certificat d'admissibilité à certains avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je demande instamment la remise en question de cette disposition.

A mon avis, le prêt maximum de 18,000 dollars que les anciens combattants admissibles peuvent obtenir en vertu de la loi—il s'agit en fait de 15,400 dollars, déduction faite des 20 p. 100 que doit posséder le vétéran—n'est plus ni réaliste ni raisonnable au regard de la cherté actuelle de la vie. J'estime également qu'il y aurait lieu de reconsidérer toute la question de la superficie minimale des lots. Je reconnais pourtant comme tout le monde que les temps ont changé, et que si la loi avait primitivement pour but d'aider les anciens combattants à s'établir sur un lopin de terre pour s'y adonner un peu à la culture, y faire pousser quelques carottes et quelques pommes de terre, la plupart des anciens combattants ne veulent rien d'autre à l'heure actuelle que se contruire un foyer pour leur retraite. Mais dire que c'est là tout ce que les anciens combattants désirent actuellement, ce n'est pas une raison pour s'opposer à la reconduction des droits accordés en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ainsi que nous le déclarions dans notre motion du 9 novembre 1973, «de l'avis de la Chambre, tout ancien combattant devrait lui aussi avoir le droit de posséder une parcelle de notre pays». J'ose donc espérer que le ministre voudra bien

reconsidérer les dispositions que je viens de signaler, en plus de la date limite.

Si le ministre des Affaires des anciens combattants a une autre solution, s'il veut présenter un programme de logements pour anciens combattants comparable à celui que nous réclamons, meilleur, peut-être, en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, alors je l'applaudirai à tout rompre. En fait, j'avais espéré que pendant l'intervalle des 15 jours d'avis qu'il nous a fallu donner pour présenter cette motion et obtenir la tenue du débat actuel, il aurait eu tout le temps de se préparer à prendre l'initiative du débat. Tous les jours, je me suis demandé si, à l'appel des motions, il allait se lever pour annoncer un programme d'habitations pour anciens combattants. S'il décide aujourd'hui de le faire, le débat ne durera pas deux jours; il se terminera presque aussitôt. Sinon, la Chambre devra, je le répète, continuer à débattre la motion et le débat pourrait dégénérer en lutte pour certains d'entre nous, si l'on veut persuader tous les députés de soutenir le ministre, même s'il s'agit de le soutenir contre ses propres collègues. Il faut adopter la motion à l'unanimité et exiger que le ministre s'engage à accéder à la demande que formule la motion.

Dès que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est mise en délibération, d'aucuns soutiennent que les buts de la loi ont été modifiés, que les anciens combattants connaissaient les dispositions visant la date limite du 31 octobre, et ainsi de suite. Mais certains vétérans estiment que ces arguments ne sont pas valables. J'aimerais une fois de plus citer quelques passages d'une lettre adressée au ministre le 28 janvier de cette année par M. E. F. Heesaker, président national de l'Association du Corps canadien. La lettre portait sur la prorogation de la date limite du 31 mars 1974, mais Votre Honneur ainsi que d'autres verront tout de suite qu'il s'agit de la question à longue échéance. Voici quelques passages de la lettre de M. Heesaker, et je cite:

> Nous voudrions signaler ici que bien des anciens combattants n'ont eu connaissance des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou du programme de formation universitaire qu'après avoir épuisé leurs crédits de rétablissement. Naturellement, ils ont dû rembourser leurs crédits de rétablissement avant de pouvoir bénéficier des avantages que leur confère la loi. Donc, ils n'ont pas cherché à profiter de deux formules de réadaptation; ils ont changé tout simplement de formule après avoir été mis au courant de l'existence de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

C'est en réponse à une déclaration déjà faite par le ministre qui a affirmé que certains anciens combattants tentaient de toucher des prestations plus élevées que celles auxquelles ils avaient droit. M. Heesaker ajoute plus loin dans sa lettre:

> Vous dites être persuadé que la plupart des anciens combattants qui détiennent une certification d'admissibilité en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ont simplement pris la précaution de l'obtenir avant la date limite au 31 octobre 1968.

Voici ce que dit ensuite M. Heesaker:

> C'est tout comme la précaution qu'ils prenaient en 1914 et ensuite en 1939 pour s'assurer qu'aucun ennemi ne mettrait pied en terre canadienne, sauf en qualité de prisonnier de guerre. Toutefois, ils n'ont pas été avisés quand il s'est agi d'assurer leur propre sécurité.

Il y a encore une autre phrase que je voudrais lire dans la lettre de M. Heesaker au ministre; je pense qu'elle exprime le point de vue de la plupart d'entre nous:

> Par conséquent, nous croyons que l'ancien combattant devrait pouvoir bénéficier des avantages que procure la loi sur les terres destinées aux anciens combattants jusqu'au jour de sa mort. Il a offert sa vie à une période de crise et ce qu'on lui offre est bien peu en retour.

Je l'ai déjà dit, c'est lors de la 29e législature, qu'on a reporté la date limite du 31 mars 1974 au 31 mars 1975. Nos anciens combattants devraient avoir droit à l'aide de l'État pour se bâtir une maison sur un lopin de terre, sans qu'il soit question de date limite même si leur seul but est d'avoir un endroit pour prendre leur retraite. Si nous leur accordons cela, il faudra également supprimer la date du 31 octobre 1968, soit la date limite pour présenter un certificat d'admissibilité. Il faudrait également modifier le montant du prêt de même que la superficie du terrain que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants permet d'acquérir.

A mon avis, c'est une question très importante. Je suis fier que nous ayons eu recours à une loi du Parlement pour engager un débat spécial sur cette question qui préoccupe tous les anciens combattants du pays. Je pense qu'il est de circonstance que le débat actuel ait lieu quelques jours avant le Jour du souvenir alors que la plupart des députés de la Chambre arborent le coquelicot symbolique. J'espère qu'au cours du présent débat et au moment de nous prononcer sur la motion, nous prendrons fait et cause pour nos vétérans de façon à appuyer le minstre des Affaires des anciens combattants dans la lutte qu'il livrera au sein du cabinet pour faire droit à la demande des anciens combattants. Nous cherchons en leur nom à prolonger la durée d'application de la loi sur les terres des anciens combattants ou à établir une politique de logement en leur faveur, afin d'assurer à ceux qui ont servi le Canada des droits acquis, des droits qu'ils ont si bien mérités.

● (1610)

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, depuis que je suis à la Chambre, lorsqu'on soulève des questions concernant les affaires des anciens combattants, j'ai toujours le privilège de précéder mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je suis heureux qu'il me précède à son tour aujourd'hui et je le félicite de son intelligence alerte du Règlement, qui a permis la tenue du débat actuel sur la motion à l'étude, que nous examinerons demain également. Il m'est agréable de le suivre dans ce débat, car il m'a permis de collaborer avec lui en appuyant la motion à l'étude qu'il a inscrite il y a quelques jours. Je suis heureux également que la proposition en soit au stade actuel, par suite, comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, de la motion de défiance que je présentais au nom de notre parti le 12 mars, au cours de la dernière session, motion qui eut pour effet de retarder d'un an la date d'expiration de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je sais que je répéterai les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre, car je suis tout à fait d'accord avec lui, mais, à mon avis, nous devons profiter de cette dernière occasion pour insister sur la nécessité de rectifier un tort.

La motion présentée aujourd'hui est très simple et demande seulement que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) réexamine la question de la date limite et fasse rapport de ses conclusions à la Chambre, dans les 15 jours qui suivront l'adoption, avec ou sans modifications de la motion. L'adoption de la motion ne devrait poser aucun problème. Je demande à tous les députés, surtout à ceux de l'autre côté de la Chambre, de l'appuyer. Si j'avais pu savoir d'avance tout ce qui s'est passé depuis mars dernier, ma motion aurait sans doute été rédigée de la façon suivante: que le gouvernement abroge l'article 31 de la loi; il s'agit de l'article qui prévoit la date limite du 31 octobre 1968, pour ce qui est de l'admissibilité aux termes de la loi, et la date limite du 31 mars 1974, pour les demandes présentées par les anciens

combattants admissibles, date qui a été reportée au 31 mars 1975 en vertu du bill C-17.

L'adoption de cette motion aurait prolongé indéfiniment l'application de la loi et le débat d'aujourd'hui, dont le gouvernement n'est certainement pas très heureux de toute façon, n'aurait pas été nécessaire. A ce moment-là, je ne me rendais pas compte de l'effet qu'une motion semblable aurait pu avoir sur le Parlement d'alors. Du point de vue stratégique, si elle avait été adoptée, le gouvernement aurait été défait plus tôt et les événements historiques qui ont suivi auraient pu être différents.

Cependant, en présentant la motion, je visais surtout à établir que la date d'expiration du délai d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devait être changée et j'espérais bien obtenir l'appui de tous les députés de la Chambre. En ce moment même, je suis de nouveau convaincu de l'inopportunité d'abolir la loi le 31 mars 1975 et ma certitude sera aussi grande le moment venu, à moins, évidemment, que nous ayons trouvé un nouveau moyen de proroger le délai. Non seulement c'est une erreur, mais comme je l'ai répété à maintes reprises, le Parlement a déjà commis une erreur en fixant la date limite en 1965 car de cette manière il violait les droits des anciens combattants du Canada. Il ne respectait pas la promesse qu'on leur avait faite et reniait un engagement pris par les gouvernements d'alors et par lui-même à l'égard des anciens combattants. Ainsi, sauf le respect que je dois aux députés d'aujourd'hui et à ceux qui siégeaient en 1965, j'affirme que nous avons tous pris bien des décisions qui peuvent se révéler des erreurs à mesure que le temps passe.

Les ministériels en profitent pour dire que le Parlement actuel s'est fondé sur nos décisions pour fixer ces dates limites mais, au cours des années, le Parlement a adopté bien des lois qu'on a modifiées à maintes reprises pour répondre aux besoins de l'heure. Inutile de citer d'autres exemples de modifications législatives; prenons la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Elle a été adoptée en 1942 et le plafond initial était de $4,800. Progressivement, il a atteint $40,000 pour les cultivateurs à plein temps et $18,000 pour les petites exploitations agricoles, les pêcheurs commerciaux et les petits propriétaires. La période de remboursement a été prolongée à plusieurs reprises et elle est actuellement de 30 ans.

Même après 1959, alors qu'un délai de 15 ans avait été fixé à compter du 30 septembre 1947 ou encore à la date de licenciement de l'ancien combattant, en 1962, on a présenté le bill C-80 pour reporter cette date au 31 octobre 1968. Ensuite, en 1965, en adoptant le bill C-128, on a ajouté un autre article prévoyant les dates limites que j'ai mentionnées tantôt. Nous n'avons pas besoin non plus de chercher plus loin que le bill C-4 modifiant la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions de guerre pour les civils. Ce projet de loi a déjà été refondu au moins une demi-douzaine de fois depuis que je suis ici, ce qui prouve que le gouvernement reconnaît bien la nécessité d'un changement étant donné l'inflation et les instances faites par des organismes d'anciens combattants et par des députés d'ici.

Ce bill, qui se trouve présentement au stade de la deuxième lecture, est excellent et on a loué le gouvernement à son sujet. En outre, le Canada tout entier peut en être fier. Pourquoi craint-on tellement d'admettre que le Parlement a eu tort de fixer les dates limites en 1965? Est-ce un crime que d'admettre qu'on se soit trompé? Songez aux louanges que recevrait le gouvernement des quatre coins du pays s'il étendait et améliorait, comme nous le suggérons, le projet de loi. Mais j'aimerais revenir à la présente motion avant de trop m'en éloigner. Il est important de souligner un détail très significatif: quoiqu'il arrive, les députés de l'opposition peuvent apporter des modifications aux dispositions d'une loi du gouvernement s'ils les jugent dans le meilleur intérêt de leurs commettants.

L'an dernier, nous avons réussi à imposer, grâce aux règles de procédure, la prolongation, pour une autre année, de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. La modification proposée par la suite par le député de Winnipeg-Nord-Centre nous a donné l'occasion d'exiger ce débat que le gouvernement, malgré sa position majoritaire et sa réticence, a dû accepter. En passant, monsieur l'Orateur, nous devons vous féliciter de l'avoir autorisé. Cela nous laisse au moins quelque espoir pour notre régime démocratique. Peut-être qu'après de sincères réflexions de la part du gouvernement, nous réussirons à corriger la grave erreur, commise il y a neuf ans, en faisant adopter des amendements au bill qui supprimeront les inégalités relevées, ou en présentant un nouveau bill répondant mieux aux besoins actuels de logements de nos anciens combattants.

L'adoption de cette motion ne fera de mal à personne, et surtout pas au gouvernement. Tout ce que nous demandons, c'est que le ministre réétudie le bill et la date d'expiration. Cela lui permettra de consulter les organismes d'anciens combattants, et peut-être aussi, je l'espère, de convenir qu'il y aura lieu de saisir de la question le comité permanent des affaires des anciens combattants, lequel pourra citer des témoins pour connaître leur point de vue à cet égard. Cette période de 15 jours ne laisse pas beaucoup de temps pour procéder à pareil examen, mais le ministre a suffisamment réfléchi aux nombreuses questions que nous lui avons adressées ces dernières années. A la majorité de mes interpellations, il a en effet répondu qu'il réfléchissait à la question.

Que l'on me pardonne une digression. Dans les provinces Maritimes, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et sur l'île du Cap-Breton, il y a tant de MacDonald qui portent le même prénom qu'il faut leur donner des surnoms pour les distinguer. Pour avoir si souvent parlé de réfléchir, le ministre a bien mérité qu'on l'appelle Dan «Réflexion» MacDonald. Selon moi, le ministre a reçu assez d'instances le mois dernier et a suffisamment réfléchi pour prendre une décision maintenant mais, s'il n'est pas encore prêt à le faire, j'aimerais lui faire part de certaines des instances qui m'ont été présentées. En tant que porte-parole de mon parti dans le domaine des affaires des anciens combattants, j'ai rédigé un article qui a été publié dans la plupart des journaux du Canada, et bien qu'il répète en grande partie ce qui a déjà été dit, j'aimerais user de mon privilège de député pour le verser au hansard, parce qu'il explique la position de mon parti sur l'intention du gouvernement d'abolir graduellement la loi. Je citerai des extraits de l'article publié dans le *Citizen* d'Ottawa:

● (1620)

La décision récente du gouvernement d'abolir graduellement la loi sur les terres destinées aux anciens combattants d'ici à mars 1975 ne peut être considérée que comme un grave manquement à une promesse faite il y a bien des années aux anciens combattants du Canada.

En 1917, avant la bataille de Vimy, sir Robert Borden, alors premier ministre du Canada, affirmait aux soldats canadiens:

> «Le gouvernement et le pays considéreront que leur premier devoir est de s'assurer que les Canadiens sauront apprécier comme il se doit votre effort et votre courage, et nous nous efforcerons toujours de guider l'opinion publique de façon que le Canada appuie les initiatives du gouvernement en vue de prouver aux soldats rapatriés que tous apprécient à leur juste valeur les services inestimables qu'ils ont rendus au pays et à l'empire, et qu'aucun soldat, qu'il rentre au pays ou qu'il reste en Flandre, ne pourra reprocher au gouvernement de ne pas avoir tenu parole envers ceux qui ont vaincu et ceux qui sont morts.»

Comme les Canadiens ont la mémoire courte. Notre société a tellement évolué que nous traitons maintenant les anciens combattants avec moins d'égards qu'ils n'en méritent. Et, bien que nous considérions notre prospérité comme tout à fait naturelle, nous oublions, parce que nous sommes contents de nous-mêmes, pourquoi le Canada est devenu une grande nation.

Le Canada a participé à trois guerres et, à l'occasion de chacune, des hommes se sont portés volontaires, ont servi leur pays et sont morts pour le protéger. Nous rendons hommage à ces hommes le 11 novembre de chaque année. Cependant, nous oublions de traiter avec justice les milliers de soldats qui ont servi le Canada et qui sont rentrés chez eux. Au lieu, nous les traitons avec apathie.

Il est peut-être plus commode pour le gouvernement d'abolir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Mais l'abolir, ce serait renier un principe de justice et de respect de la parole donnée et dévaloriser des choses chères au cœur de tous les Canadiens.

Si l'on abolit la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, on manquera à une promesse et on empêchera la plupart des 140,000 anciens combattants reconnus d'exercer leur droit d'être dédommagés pour les services qu'ils ont rendus au pays.

Selon le ministre des Affaires des anciens combattants, il en coûterait 50 millions de dollars pour continuer à appliquer la loi. Ce chiffre est ambigu parce que le ministre l'applique à des prêts qui sont remboursés au gouvernement au rythme de 26 millions de dollars par an.

L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, qui comprend 400 à 500 fonctionnaires environ, s'occupera de l'application de la loi au moins jusqu'en 1980 et probablement beaucoup plus tard. Malgré ce que le ministre a déclaré, les frais administratifs s'élèvent à environ sept millions de dollars par an. La prolongation du délai d'application de la loi exigerait probablement un million de dollars de plus par an.

Le ministre des Affaires des anciens combattants affirme que bon nombre d'anciens combattants ne profitent pas des dispositions de la loi, mais il a décidé de dissimuler la vraie raison. Selon le règlement actuel, un ancien combattant doit acheter un lot d'une demi-acre, moins 20 p. 100 dans certains cas, mais il ne peut emprunter que $15,400 à cette fin.

La montée en flèche des prix des habitations et des terrains à l'heure actuelle empêche la plupart des anciens combattants admissibles de satisfaire à ces exigences et par conséquent de profiter de la loi. Injustice supplémentaire, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'a pas été modifiée de façon à répondre aux ravages de l'inflation, alors même que la loi nationale sur l'habitation a reçu des améliorations à cet égard, et que les programmes spéciaux de logement des groupes minoritaires sont de temps à autre remaniés.

Le gouvernement se retranche derrière l'excuse qu'en 1965 le Parlement a modifié l'article 31 pour limiter l'habilitation et les conditions d'admissibilité. Mais le gouvernement ne se rend pas compte que le Parlement a peut-être eu tort d'adopter cet amendement—telle est du moins mon opinion.

Si nous voulons agir en toute justice, nous devons conserver la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et y apporter les modifications suivantes:

> Abroger l'article 31 de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui fixe au 31 octobre 1968 et au 31 mars 1975 les délais d'habilitation et d'emprunt.
>
> Faire passer le plafond des prêts hypothécaires de $18,000 à $35,000.
>
> Ramener la dimension minimale exigée pour les terrains, soit une demi-acre à l'heure actuelle, à des dimensions conformes aux exigences de la municipalité où l'ancien combattant décide de s'établir.
>
> Remplacer le versement initial actuel de 2,600 dollars par un versement correspondant à 5 p. 100 du montant du prêt comme cela est possible conformément à certaines exigences de l'actuelle loi nationale sur l'habitation. Laisser les anciens combattants libres de choisir le genre de logement qui correspond le mieux à leurs besoins comme, peut-être, une maison mobile ou un appartement en copropriété à l'emplacement de leur choix.
>
> Autoriser la tenue d'une enquête à travers tout le Canada en vue de déterminer les normes d'habitation des anciens combattants qui ont un revenu fixe.
>
> Adopter un programme de subventions pour la rénovation, en prévoyant des cas de remise de dette, pour permettre aux anciens combattants de rendre leur maison raisonnablement confortable.

Depuis la publication de cet article, j'ai modifié mon choix de priorités car je constate que dans tout le pays un grand nombre d'anciens combattants qui ont un revenu fixe, comme les allocations aux anciens combattants, les pensions d'invalidité etc., et qui vivent dans leur propre maison ne peuvent pas se permettre, compte tenu du coût de la vie, d'installer dans leur domicile les éléments d'un confort élémentaire. Je tiens à remercier les journaux qui ont publié cet article, même le *Sun* de Vancouver qui m'a appelé Jack Smith. Je dois dire qu'il a eu un énorme écho et que je suis heureux de constater que, si tard que ce soit, nos média d'information reconnaissent l'importance de quelque 900,000 anciens combattants qui viennent s'ajouter à environ un million de veuves et d'enfants. Je suis parfois révolté par la négligence dont fait preuve la presse à l'égard des affaires des anciens combattants traitées à la Chambre et en comité. La *Presse canadienne* fait exception à cette règle, et je l'en remercie sincèrement.

Permettez-moi de donner au ministre et à son gouvernement matière à réflexion. Je citerai certains commentaires que j'ai reçus et que lui-même a bien souvent reçus, à la suite de cette communication. Je passerai sur les premiers commentaires, puisque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en a déjà parlé. Il s'agit des remarques de l'Association du Corps Canadien. Un autre organisme a présenté des instances, la Federation of British Canadian Veterans of Canada. Je ne lirai pas le préambule. Cette association déclare:

> 1. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants doit être prolongée indéfiniment.
>
> 2. Le plafond des hypothèques accordées aux termes de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants doit passer à 90 (quatre-vingt-dix) p. 100 de la valeur totale de la propriété.
>
> 3. La date limite d'admissibilité aux avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants doit être prolongée pour une durée indéfinie.
>
> 4. Tous les membres permanents des forces armées domiciliés au Canada avant leur enrôlement doivent pouvoir bénéficier des dispositions de cette loi.

Ces instances sont datées du 21 octobre 1974. Tous ceux d'entre nous qui prétendent que la loi n'a plus aucune utilité et que personne ne s'y intéresse devraient y réfléchir sérieusement. Dans de nouvelles instances, la Légion royale canadienne déclare qu'au cours de son 25e Congrès national, tenu à St-Jean, Terre-Neuve, du 2 au 6 juin de cette année, a adopté la résolution suivante:

> Le Congrès est donc d'avis qu'une loi devrait être adoptée—1. visant a repousser d'une année la date limite fixée antérieurement au 31 octobre 1968, pour permettre à ceux qui n'ont pu se prévaloir des dispositions de la loi, de bénéficier de ses avantages . . .

Cet organisme demande donc que la loi soit maintenue et que les vétérans susceptibles d'en bénéficier et appartenant encore aux Forces armées puissent s'en prévaloir et aient une année après leur licenciement pour prendre leurs dispositions d'établissement. Il s'agit de proroger la date limite au 31 décembre 1978. Dans son mémoire, la Légion demande également que les prêts consentis conformément aux dispositions de la partie III de la loi soient

augmentés, et que le plafond de la caisse de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants prévu par l'article 6(4) de la loi, soit supprimé ou relevé de façon importante. Selon la Légion, la résolution est parrainée par ses filiales dans les dix provinces, ce qui indique l'intérêt que portent les membres à cette importante question. La résolution est donc appuyée par 410,000 légionnaires. Permettez-moi de citer quelques lettres individuelles. J'en ai une sous les yeux qui dit:

J'aimerais vous signaler le fait que, parmi les vétérans auxquels sont refusés les avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, se trouvent les vétérans actuellement en service. L'année dernière, environ 2,700 vétérans susceptibles de bénéficier de la loi appartenaient encore aux Forces armées canadiennes.

On ignore généralement que, encore tout récemment, les avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants nous étaient refusés. Le ministre des Affaires des anciens combattants exigeait un document certifiant que nous servirions jusqu'à la retraite à l'endroit où la demande était présentée. Le ministre de la Défense nationale ne pouvait donner aucune garantie de ce genre; il s'ensuivait donc que les vétérans encore en service ne pouvaient se construire une maison. Actuellement de nombreux vétérans, encore en service, sont affectés à l'étranger, en Europe, ou bien remplissent des missions de maintien de la paix, ou encore sont loin de l'endroit où ils ont l'intention de se retirer. Les vétérans actuellement en service sont convaincus que le ministre des Affaires des anciens combattants a délibérément manqué à sa parole.

Les récentes pertes survenues parmi les Forces armées canadiennes à Chypre et en Syrie devraient rappeler à tous la nature de notre engagement. A mon avis, aucun gouvernement ne devrait manquer de sagesse ou de prévoyance au point de rompre ses engagements envers ceux qui servent dans des opérations de guerre.

● (1630)

J'ai sous les yeux une lettre qui provient de l'Association des pilotes de chasse du Canada et dont voici un passage:

Ayant passé plus de cinq ans dans l'ARC au cours de la dernière Grande Guerre, j'ai conservé les droits que me donne la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Maintenant au seuil de la vieillesse, j'ai autant besoin de secours financier qu'en 1945.

Il est évident que l'actuel gouvernement, qui lance l'argent par les fenêtres, se fait mesquin à notre égard. Les prêts aux anciens combattants ne constituent pas de dons gratuits (comme les subventions des initiatives locales), mais une opération financière avec garantie.

Mon correspondant parle ensuite de l'aéroport voisin, qui va coûter un milliard et demi de dollars. Puis il poursuit:

Oui, M. Marshall, j'aimerais vous offrir ma participation et mon appui.

Cela revient dans toutes les lettres du mois dernier. J'ai ici une lettre qui a été envoyée au *Citizen* d'Ottawa et où l'on peut lire:

Je suis actuellement membre des forces armées, je remplis les conditions requises pour bénéficier de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et je me suis fait enregistrer à cette fin. J'ai été affecté à la base des forces canadiennes d'Edmonton (Namao). Mon affectation actuelle m'empêche de me prévaloir des avantages de cette loi pour m'acheter une maison à l'endroit où j'ai choisi de prendre ma retraite . . .

Je crois que l'article devrait être porté à la connaissance de tous les clubs Main Brace, de la Légion canadienne et des associations des forces armées de l'Air de tout le Canada.

Il dit ensuite qu'il nous est reconnaissant de nos efforts. Si je cite ces lettres, madame l'Orateur, c'est parce qu'elles exposent les faits mieux que nous ne pourrions le faire. De toute façon, personne ne nous croirait. J'en ai une autre ici où l'on nous dit:

Il doit y avoir beaucoup d'anciens combattants comme moi-même qui, par nécessité, vivent dans des régions urbaines depuis la fin de la guerre et qui n'ont pas pu, pour une raison ou une autre, profiter des avantages prévus par la loi, mais qui aimeraient bien aller s'établir dans une petite ville à leur retraite. Si la loi est abrogée, ces rêves s'envoleront en fumée.

Ce vétéran là parle des changements qu'il aimerait voir apporter à la loi et il dit qu'il a fait part de ses propositions à son député qui est assis en face et qui les connaît très bien. Il y a aussi quelqu'un de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qui dit ceci:

Même si je suis un ancien combattant accrédité, il m'est bien difficile de me construire une maison en vertu de la loi. A l'heure actuelle, j'ai un terrain de 18,000 pieds carrés sur lequel j'espérais me bâtir une maison, mais il y a une telle différence entre le coût de construction et le maximum alloué que je ne puis profiter du programme.

Le coût de construction dans cette région est si élevé que je ne pense pas pouvoir bâtir la maison que je désire, et dont j'ai besoin, pour moins de $50,000 et ce, sans compter le prix du terrain que j'ai déjà payé et qui, entre parenthèses, m'a coûté $7,000.

Le coût d'une parcelle se monte à $7,000. Comment, dès lors, peut-il se construire une maison avec $15,400, après en avoir versé $7,000 pour le terrain? J'ai beaucoup d'autres lettres que je prends au hasard, et tous les correspondants soutiennent ce point de vue et demandent au gouvernement de prolonger la loi, de relever le plafond des prêts et de supprimer les nombreuses inégalités. Le ministre a indiqué à la séance du comité qu'un comité interministériel travaille actuellement à un nouveau programme de logements pour vétérans. J'espère que le travail avance et que le ministre voudra bien nous le présenter dans les deux jours qui viennent. Je pensais qu'il l'aurait fait hier, puisque le gouvernement veut consacrer les séances d'aujourd'hui et de demain à d'autres mesures.

Je suis également surpris par le secret dont on entoure cette affaire. Nous avons toujours appuyé les bills favorisant les vétérans. Au comité des affaires des anciens combattants, nous avons la réputation de ne pas nous laisser guider par l'esprit de parti. L'an dernier, j'ai présenté une motion portant dépôt de documents, soit copie de tous les documents de la première réunion de la haute direction de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, tenue à la demande de son directeur général à Ottawa du 26 au 29 mars 1973. Je demandais tout d'abord, que l'on prévoie des mesures pour l'examen des nouvelles demandes de prêts durant la période antérieure et la période postérieure à la date limite du 31 mars 1974, et, deuxièmement, que l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants ait davantage recours à la gestion par objectifs. Ou a dû consacrer un long temps à l'examen de ma motion; pour une raison ou pour une autre, les documents ont été considérés comme secrets ou à cote sécuritaire, et on me les a refusés. C'est pourquoi j'inscris de nouveau cette année l'avis de motion au *Feuilleton* et j'espère que les documents seront déposés.

L'Office de l'établissement agricole des anciens combattants comprend de 400 à 500 spécialistes du domaine du logement, et ils sont eux-mêmes vétérans. Ils se dévouent à ce travail d'administration, qui consiste non seulement à tenir les comptes pour les vétérans, mais également à donner des conseils et à offrir des services au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et à de nombreux autres ministères. Ils continueront à remplir ces fonctions jusqu'en 1980. Aussi, pourquoi abandonner graduellement cette loi, lorsque tant peut être accompli? D'après la Partie II de la loi, un ancien combattant n'a pas à obtenir l'admissibilité et peut construire sur une parcelle répondant aux normes municipales. Mais comment peut-il le faire s'il ne peut emprunter que 18,000 dollars et verser un montant initial de 2,600 dollars? Ne perdons pas ces gens-là; demeurons au service des 20,000 anciens combat-

tants dont il est question. Ils sont installés et heureux, et on leur permet d'apporter des améliorations à leur maison grâce à un accroissement périodique des prêts qui leur sont consentis. Pourquoi les en priver?

Je pourrais citer encore des centaines de lettres et de coups de téléphone que j'ai reçus et qui montraient directement que beaucoup plus d'anciens combattants que je ne l'aurais pensé se sentaient concernés; j'ai ainsi eu la confirmation qu'il y a dans ce pays suffisamment d'anciens combattants qui exigent que le gouvernement revienne sur son intention d'abroger la loi. Un grand nombre des lettres que j'ai reçues sont des copies de lettres adressées au ministre ou au premier ministre (M. Trudeau) et des copies de bien des lettres qui m'ont été adressées ont été envoyées à d'autres députés, dont certains siègent en face. Si nous sommes partisans du régime démocratique, si nous croyons que notre gouvernement et les députés sont les véritables représentants du peuple, alors nous ne pouvons qu'approuver cette motion.

Des voix: Bravo!

M. Marshall: Je déclare aux ministériels d'en face que, s'ils ont une once de sang canadien dans leurs veines, s'ils ont la moindre considération pour nos compagnons et leurs collègues de notre côté qui désirent appuyer cette motion—ceux qui reçoivent tous les jours des lettres de leurs commettants anciens combattants—et s'ils ont la moindre considération pour leurs collègues qui voudraient bien appuyer cette motion mais auxquels on interdira probablement de le faire, ils doivent l'appuyer. Elle ne fera de mal à personne, mais au contraire elle viendra en aide à des Canadiens.

Si la motion est mise aux voix, le gouvernement devrait permettre qu'il y ait un vote libre et autoriser les députés à voter selon leur conscience et non suivant des consignes car, sinon, leur conscience leur reprochera toujours d'avoir trahi les anciens cambattants du Canada qui se sont battus pour leur pays, non seulement ceux qui ont survécu et sont revenus au Canada mais aussi ceux qui sont enterrés à l'étranger après s'être battus pour le Canada, et qui ne sont pas revenus.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Madame le président, c'est avec plaisir que j'ai tout d'abord écouté mes deux préopinants, et que j'ai étudié la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) visant à prolonger le délai accepté en octobre 1973, relatif aux demandes des anciens combattants, en ce qui a trait à l'achat de terres. Comme la période devait normalement prendre fin le 31 mars 1975, je pense qu'il y a lieu, madame le président, d'abolir la date limite, ou certainement de la prolonger au moins pour une période additionnelle de cinq ans. Ce délai aurait pour effet de permettre aux anciens combattants qui, pour différents motifs, n'ont pu se prévaloir de certains avantages que leur permettait la loi, de bénéficier d'un sursis.

Je me suis souvent demandé pourquoi le gouvernement tenait tellement à mettre fin à ce programme en mars 1975. En somme, aucun de ces anciens combattants, que je sache, a posé de conditions en ce qui concernait leur présence sur les champs de bataille, et la durée des guerres au cours desquelles ils ont si vaillamment combattu et sacrifié la fleur de leur jeunesse. En temps de guerre, nos gouvernements sont prêts à tout donner pour la défense de nos libertés. Malheureusement, la «chicane» terminée, nos mêmes gouvernements oublient, ou semblent oublier, tous les sacrifices que l'on a imposés à nos vaillants soldats. Ces soldats, une fois de retour au pays, ont à continuer la bataille, cette fois pour obtenir justice de ceux qu'ils ont si vaillamment défendus.

Voilà, madame le président, les raisons pour lesquelles je demande que la période d'application de la loi soit prolongée d'au moins cinq ans, et j'appuie avec plaisir la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre.

● (1640)

[*Traduction*]

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame l'Orateur, avant toute autre observation, j'aimerais répondre au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) qui a affirmé que les anciens combattants qui ont servi pendant la guerre et servent maintenant outre-mer se sont vu refuser le droit de se prévaloir des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je tiens à dire à la Chambre, madame l'Orateur, que ce n'est pas exact. Mon ministère a envoyé des fonctionnaires voir les anciens combattants qui servent dans nos forces outre-mer afin de les informer. Ils ont été très bien reçus. Bien des vétérans ont ainsi pu établir un foyer dans la région souhaitée. Je veux également remercier ceux qui servent outre-mer. Je voulais en informer la Chambre.

Madame l'Orateur, d'entrée en matière, je dois dire qu'on a déjà procédé à l'examen réclamé dans la motion à l'étude. J'ai déclaré à la Chambre le 7 octobre dernier que le gouvernement étudiait très minutieusement toute la question de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il conviendrait, je crois, que j'expose un certain nombre de facteurs qui ont été d'une importance primordiale dans cette étude. Certains députés ne savent peut-être pas que cette loi a été adoptée comme mesure de réadaptation pour aider les anciens combattants à se lancer en agriculture à plein temps ou à temps partiel après leur libération du service actif pendant la Seconde Guerre mondiale. On le voit clairement aux articles suivants du préambule de la loi:

> Considérant que plusieurs membres actuels des forces actives du Canada ont exprimé le désir de s'établir sur des terres ou de se livrer à l'agriculture après les hostilités et qu'il convient d'encourager les anciens combattants possédant les qualités requises à chercher leur réadaptation dans l'industrie agricole;
>
> Considérant que l'agriculture intermittente, jointe à un autre emploi, constitue un aspect de plus en plus important de la vie rurale et semi-rurale au Canada;
>
> Considérant qu'il est d'intérêt public, comme mesure de réadaptation, d'aider à devenir propriétaires de domaines ruraux les anciens combattants qualifiés;
>
> Et considérant que le gouvernement fédéral a l'intention de fournir une certaine mesure d'aide financière aux anciens combattants lorsqu'ils auront rempli les conditions d'établissement prescrites, afin de les encourager à se livrer aux travaux agricoles, comme occupation continue ou comme occupation intermittente jointe à un autre emploi.

L'objectif initial de la loi a été pleinement atteint. Le 31 mars prochain, trente ans se seront écoulés depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Après une aussi longue période, on peut difficilement prétendre que la loi est encore indispensable à la réadaptation des anciens combattants à la vie active. Sous ce rapport, je voudrais rappeler aux députés qu'il y avait en tout trois programmes de réadaptation. Le programme de formation universitaire a pris fin vers le milieu des années 50, tandis que le programme de crédits de réadaptation se terminait le 31 octobre 1968. On a jugé satisfaisante et appropriée la durée d'application de ces deux premières mesures. Le Parle-

ment était évidemment du même avis au sujet de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants quand il a décidé, à l'unanimité, de fixer à 1965 la date limite pour la suppression progressive et méthodique du programme sur une période de neuf ans. En mars prochain, cette période aura été prolongée de dix ans et je le répète, trente ans se sont écoulés depuis la Seconde guerre mondiale. Tout ancien combattant vraiment intéressé à s'établir sur une terre a eu amplement le temps de le faire.

[*Note de l'éditeur: La partie du discours omise ici figure à la page 1089.*]

Au début de mes observations, j'ai signalé que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants visait à leur permettre de s'orienter vers l'agriculture. Les dispositions financières et autres de la loi reposent sur cette idée et sur l'expérience acquise par l'application de la loi d'établissement de soldats. Quant à l'aspect de l'établissement sur les terres pendant l'après-guerre, nul doute qu'à l'origine, les idées étaient saines et les premières dispositions précieuses permettant à des milliers d'anciens combattants qui ont choisi de se réadapter à la vie civile de bénéficier du programme mis en œuvre à leur intention. Toutefois, compte tenu des changements socio-économiques, techniques et autres survenus depuis une dizaine d'années ou plus, ces idées et ces dispositions législatives n'ont plus cours aujourd'hui. Le vœu le plus cher, sinon le seul, des anciens combattants est de se servir de la loi pour acquérir une maison pour leur retraite, surtout dans les régions urbaines.

Je pense inutile de vous faire remarquer que ce n'était ni le but ni l'intention de la loi; c'est d'ailleurs irrationnel compte tenu du fondement des dispositions financières de la loi. En tout état de cause, Madame l'Orateur, et après une étude sérieuse de la question, je tiens à affirmer que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter des modifications visant à reporter la date limite des prêts que la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants avait déjà fixée.

Une voix: C'est une honte!

M. MacDonald (Cardigan): J'ai dit, il y a un instant qu'un programme de logement urbain à l'intention des anciens combattants qui ont atteint ou sont sur le point d'atteindre l'âge de la retraite après avoir fait carrière dans le civil n'a rien à voir avec un programme de réintégration orienté vers l'agriculture et conçu pour aider les anciens combattants après leur libération du service militaire en temps de guerre. Cela ne veut pas dire que les anciens combattants qui disposent d'un revenu faible ou modeste n'ont pas de besoins sur le plan de l'habitation. Au contraire, nous nous rendons compte que bon nombre d'entre eux en ont, et que leurs exigences ou leurs préférences varient beaucoup. C'est parce que nous en sommes conscients, et que les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation permettent mieux de satisfaire leurs besoins, que nous avons entrepris une étude pour voir si nous pourrions prendre des mesures spéciales pour leur venir en aide. Étant donné que l'étude n'est pas encore terminée; je ne peux pas m'engager plus avant à l'heure actuelle. J'espère cependant qu'il me sera possible de le faire très bientôt.

M. Forrestall: Pourquoi ne reportez-vous pas l'échéance jusqu'à ce que l'étude soit terminée?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Avant de donner la parole à l'honorable député, je dois, en conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner)—L'immigration—Les conséquences de l'expulsion de certains Haïtiens—L'attitude du ministre; l'honorable député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan)—La situation économique—Maritimes—Les prévisions désastreuses du ministère des Travaux publics—Le rôle du ministère de l'Expansion économique régionale; l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Les affaires urbaines—Les remembrements de terrains—Demande d'aide en faveur des municipalités pour la conservation des zones vertes.

● (1650)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DATE LIMITE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

Que la Chambre intervienne auprès du ministre des Affaires des anciens combattants lui demandant de reconsidérer la date limite du 31 mars 1975, prévue dans la présente loi, et d'en faire rapport à la Chambre dans les délais prescrits au chapitre 3 des Statuts de 1974.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Madame l'Orateur, j'aimerais féliciter les députés de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour les excellents exposés et le dur travail qu'ils ont accompli ces dernières années au nom des anciens combattants du Canada. Je n'ai pas l'intention de parler longtemps. Je suis certain que mon point de vue est légitime étant donné le grand nombre de députés qui le partagent. J'aimerais d'abord dire que je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de dire mon mot sur le sujet grâce à mes collègues qui ont demandé la réouverture du débat car ils voient la nécessité

d'apporter des modifications à la loi présentement en vigueur. On doit changer un certain nombre d'autres limites fixées dans le bill, en plus de celle du 31 mars 1975, une seule modification étant tout à fait inutile.

D'abord, si la loi a pour objet d'aider les anciens combattants à s'établir au Canada et à y construire une maison, la superficie des terrains imposée et les limites de prêt sont ridicules de nos jours. Un Canadien qui peut acheter une demi-acre de terrain et y construire une maison habitable pour $18,000 est un être exceptionnel doté de beaucoup de chance étant donné la hausse marquée du prix des matériaux de construction et de tous les autres coûts depuis six ans que le gouvernement actuel est au pouvoir. Et c'est ce même gouvernement qui semble s'opposer à toute augmentation du montant maximal des prêts aux anciens combattants. Les anciens membres des Forces armées canadiennes jugent la chose impossible même s'ils ont certaines connaissances dans le domaine de l'immobilier, comme le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) voudrait en donner aux membres présentement actifs.

Ils semblent avoir raison puisqu'au cours de la dernière année financière, les mises en chantier ont diminué de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente; en Ontario, elles ont diminué de 25 p. 100. On n'arrive plus à trouver de bons terrains. Il faut changer la superficie requise compte tenu des besoins actuels et du prix des terrains et oublier les demi-acres.

Lorsqu'on songe au taux d'inflation sans précédent qui a cours depuis la dernière augmentation de la limite de prêt, on ne peut trouver d'argument s'opposant à une augmentation sensible de cette limite. A mon avis, une limite de $30,000 serait beaucoup plus raisonnable et ce serait même très nécessaire, étant donné les coûts actuels.

Si les anciens combattants n'ont pas été plus nombreux à demander des prêts en vertu de la loi sur les terres destinées aux ancienx combattants, c'est surtout parce que les conditions sont beaucoup trop restrictives. On ne trouve pas de terrains propices dans les régions intéressantes, ce qui explique que 150,000 anciens combattants, jugés admissibles, n'aient pas encore demandé de prêts. Pour que ces personnes tirent avantage du programme, il faudrait proroger ou supprimer la date limite du 31 mars 1975.

Il y a une autre échéance qu'il convient d'examiner. Je suis certain que tous les députés savent de quoi je veux parler et c'est octobre 1968, terme de l'attestation de l'admissibilité. Les raisons ne manquent pas de prolonger ce délai, comme, par exemple, le nombre de malentendus attribuables au fait qu'il y a deux dates limites d'inscrites dans la loi et au fait qu'on n'a pas renseigné efficacement les anciens combattants sur le sens réel de cette échéance. Tous les députés ont une bonne idée du grand nombre d'anciens combattants à qui on a refusé les avantages par suite d'erreurs bien simples et commises de bonne foi. Nous avons tous reçu un nombre considérable de lettres à ce sujet. Ces gens constituent un autre groupe à qui on ne peut refuser arbitrairement ces avantages parce que, si chaque cas pouvait être examiné au fond, on déciderait sûrement que chacun d'eux mérite ces avantages. Si cette révision était effectuée en fonction des objectifs établis, je crois qu'un nombre beaucoup plus important d'anciens combattants canadiens serait en mesure de bénéficier véritablement et à bon droit de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Lorsque nous envisageons ces modifications, je pense qu'il convient de ne pas oublier que nous devons l'existence de notre propre institution parlementaire et d'un

grand nombre d'autres chez nous aux actions et aux gestes héroïques de ces mêmes personnes. Si ces vétérans avaient fait preuve de mesquinerie au moment de décider de ce qu'ils auraient à abandonner pour défendre leur pays, peut-être ne serions-nous pas ici aujourd'hui jouissant du pouvoir de décider. A mon avis, tous les députés devraient appuyer la motion.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, à première vue, la motion dont la Chambre est saisie pourrait être considérée comme simple affaire courante. Si on la scrute de près cependant, on constate qu'elle a trait aux anciens combattants. Depuis le début de 1973, il semble être devenu pratique courante pour l'opposition de faire intervenir la ligne de parti à la Chambre sur les questions qui concernent les anciens combattants. Au cours de la dernière législature, j'ai fait partie du comité des affaires des anciens combattants et j'en suis encore membre actuellement. Je le suis depuis 1968. Je peux dire en toute sincérité que le comité a pratiquement toujours été objectif et a presque toujours fait l'unanimité. En règle générale, tous les membres collaborent et étudient chaque question jusqu'à ce que l'unanimité se fasse. C'est pourquoi je me sens si mal à l'aise dans le débat d'aujourd'hui. Au cours des deux dernières années, on a manqué d'objectivité dans l'étude des problèmes des anciens combattants. Il y a moins d'anciens combattants à la Chambre par rapport aux deux dernières législatures alors qu'environ 25 p. 100 des députés, je crois, étaient anciens combattants.

Une voix: En êtes-vous un ancien combattant?

M. Guay (Saint-Boniface): Un député me demande si je suis ancien combattant. Qu'il consulte le petit livre rouge, le guide parlementaire, et il verra si j'en suis un. Je me suis toujours préoccupé du bien-être des anciens combattants et je m'en préoccuperai toujours. Voilà pourquoi, j'appuie les initiatives du ministre.

Même s'il y a moins d'anciens combattants parmi les députés, nous ne devons par oublier qu'ils sont beaucoup moins nombreux que parmi les députés qui ont siégé dans la première législature après 1945. Néanmoins, les comités des affaires des anciens combattants des 28e et 29e législatures ont été peut-être parmi les plus occupés des comités de la Chambre. Bien entendu, tous les comités ont travaillé plus fort par suite des modifications apportées au Règlement et de l'étude des crédits des divers ministères en comité et non en comité plénier.

M. Alexander: Mais vous étiez dans la marine Joe.

M. Guay (Saint-Boniface): En dépit de cela, le comité des affaires des anciens combattants a accompli un énorme travail. Un merveilleux esprit de collaboration régnait entre les partis et les associations d'anciens combattants. C'était en somme l'esprit qui animait le comité permanent des affaires des anciens combattants au sein duquel de nombreux députés de l'opposition ont été des plus actifs. Je le répète, le comité adoptait une attitude impartiale. Ses efforts visaient à fournir de meilleures pensions, de meilleurs services de santé et de bien-être, une aide spéciale plus généreuse aux anciens combattants au lieu de se livrer à une activité imbue d'esprit de parti.

L'idée de reconsidérer la date limite prévue dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'est pas nouvelle. Elle a été prorogée en 1959 jusqu'à 1962, puis de 1962 à 1968; en 1965, elle a été prorogée de 1968 jusqu'à 1974, en 1974, elle l'a été jusqu'en 1975. Je signale ces

points en réponse aux propos du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), qui s'inquiète de l'application de la loi et a laissé entendre que le gouvernement ne s'acquittait pas de sa tâche comme il le devrait. Je rappelle aux députés que les conservateurs étaient au pouvoir en 1962 et si le tort des anciens combattants les intéressait autant à l'époque qu'ils prétendent s'y intéresser aujourd'hui, ils auraient pu proroger la loi au-delà de 1968, jusqu'en 1978, voire même jusqu'en 1980. Rien ne les empêchait de le faire; ils avaient le gouvernement le plus fort que nous ayons connu, disposant de plus de 200 voix de majorité. Maintenant qu'ils forment l'opposition, ils chantent une autre chanson.

● (1700)

L'article paru le 13 mars à ce sujet dans le *Globe and Mail* était bon. L'auteur en parle comme d'une vache sacrée politique. Il a raison, je pense, et les députés d'en face s'en servent comme telle. Tous ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient le lire. On attribue au ministre beaucoup de mérite pour l'attitude qu'il a prise. Encore une fois, les députés sont priés d'étudier cette loi. Nous sommes fiers de notre ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), qui a prorogé au 31 mars 1975 l'application de cette mesure. Il s'est toujours montré compréhensif à l'égard des requêtes qui lui ont été présentées, quelle que soit l'affiliation politique de ceux qui les lui présentaient. Il a toujours cherché à comprendre le point de vue des anciens combattants, étant des leurs, et il leur a toujours accordé son entière collaboration. Nous sommes fiers de son dossier de combattant. Nous sommes fiers de ce qu'il a accompli en tant qu'agriculteur dans sa province natale de l'Île-du-Prince-Édouard. Enfin, nous sommes fiers de ses réalisations en tant que ministre de l'Agriculture de cette province et des services qu'il a rendus à tous les députés d'ici et à tous nos anciens combattants.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Il y a un an, le comité permanent recommandait que l'aide financière accordée aux anciens combattants affligés d'une invalidité de 100 p. 100 fût majorée en fonction d'un niveau de vie correspondant au traitement minimal des employés de la Fonction publique. Certains députés ont jugé que le ministre aurait bien du mal à convaincre ses collègues les ministres d'accepter cette proposition qui avait déjà été présentée tout d'abord en 1918 et en 1919. Les associations d'anciens combattants avaient présenté des instances à ce sujet depuis des années et des années. Pourtant, le ministre réussit à présenter une mesure législative pertinente en 1973.

Nous sommes fiers de la façon dont le ministre a su approprier le budget de son ministère aux besoins des hommes et des femmes dont il a la responsabilité. Je constate que si le budget de 1972 prévoyait des dépenses de 432 millions de dollars, celui de 1974-1975 prévoit des dépenses de 597 millions, ce qui représente une augmentation de 165 millions de dollars à répartir entre les 200,000 Canadiens des différentes catégories qui touchent des pensions. Compte tenu de l'incomparable dossier militaire que le ministre s'est acquis en temps de guerre, je suis convaincu que la plupart des députés consentiront à le croire sur parole, d'autant plus qu'il est lui-même ancien combattant.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, bien que je prenne part tardivement au débat, je tiens néanmoins à ce que le compte rendu mentionne que je suis d'accord avec les motionnaires. La question de l'avenir de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a fait l'objet depuis deux ans de maints débats, à tel point que le gouvernement devrait avoir maintenant compris qu'il a eu tort de décider de mettre fin à ce programme important.

Mon honorable ami le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) a maintes fois répété que de mettre fin à cette loi serait commettre une infamie à l'endroit des anciens combattants qui ont cru en toute sincérité que leurs sacrifices ne seraient pas oubliés. Le gouvernement n'a aucune raison valable de mettre fin à cette loi; que, pour diverses raisons, un certain nombre d'anciens combattants ne se soient pas encore prévalus des avantages de cette loi suffirait en soi à en justifier la reconduction. Nous savons tous pourquoi des milliers d'anciens combattants admissibles n'ont pas demandé de prêts. Immédiatement après la seconde guerre mondiale, il était possible de s'acheter une bien jolie maison pour $18,000, montant maximal consenti en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il y avait alors abondance de terrains d'une demi-acre presque partout au pays; un ancien combattant pouvait acheter une maison déjà construite ou s'en bâtir une sans dépasser les limites du prêt. On avait un bon choix de maisons un peu partout et les frais de construction étaient à la portée de ceux qui préféraient bâtir.

Les choses ont changé du tout au tout. Ces dernières années, le coût de la construction est monté en flèche et par ailleurs, les anciens combattants ont eu de plus en plus de difficulté à acheter des maisons déjà construites. En outre, plus personne, ancien combattant ou non, ne peut compter trouver un terrain d'une superficie se rapprochant de la demi-acre qu'exigent les règlements de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il est même pratiquement impossible de trouver un terrain de cette superficie dans bien des régions, et celui qui en déniche un, n'a tout simplement pas les moyens de l'acheter. De toute façon, une fois le terrain payé, il ne lui resterait plus d'argent pour construire la maison.

Mes honorables amis ont déjà signalé qu'on a de temps à autre révisé la loi nationale sur l'habitation aux anciens combattants, que celui qui projette d'acheter une maison multifamiliale peut maintenant obtenir en vertu de la LNH un prêt de $30,000 et même plus. La loi nationale sur l'habitation n'astreint pas l'acheteur à un paiement initial aussi élevé que le prévoit la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à d'autres égards, le programme conçu pour les anciens combattants ne leur assure pas un traitement juste. Il faut réformer de fond en comble le programme des terres destinées aux anciens combattants pour l'adapter aux conditions actuelles du marché du logement et à celles des diverses régions. Par exemple, bien qu'il soit encore possible de trouver dans certaines petites localités un terrain à bâtir assez grand pour satisfaire aux exigences de la loi, il serait insensé d'en chercher à Ottawa, à Toronto, à Montréal ou dans toute autre ville. C'est comme si nous disions à un vétéran qu'il n'aura qu'à déménager dans une région où l'on peut trouver de tels terrains à bâtir, quitte à déraciner sa famille, abandonner son emploi et quitter la région même où il a décidé de passer sa vie. Il n'y a rien de sensé là-dedans, mais c'est exactement ce que l'on espère nous faire accepter comme autant de raisons valables pour mettre fin au programme d'allocation des terres destinées aux anciens combattants.

● (1710)

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), qui est à mon avis un homme très compétent et qui s'efforce de faire du bon travail au sein de son ministère, doit sûrement se rendre compte que les anciens combattants n'ont pas été traités avec justice relativement au programme d'allocation des terres destinées aux anciens combattants. Quand le ministre allègue la faible proportion des vétérans admissibles qui se sont prévalus de ce programme ces dernières années, il ne nous dit pas que la chose est surtout due au fait que les modalités d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont si restrictives qu'elles ne correspondent plus aux conditions actuelles du marché de l'habitation. La dimension requise du terrain ne correspond plus aux dimensions des terrains à bâtir d'aujourd'hui, et la limite des prêts de $18,000—je crois que le vétéran ne touche que $15,400 sur ce montant—ne représente pas plus de la moitié du coût des maisons sur le marché dans la plupart des régions du pays.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, au lieu de se presser de mettre fin au programme, nous devrions l'adapter aux exigences et aux conditions de l'heure, ce qui nous permettrait alors de juger si les vétérans admissibles se présenteraient ou non en grand nombre afin d'en bénéficier.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Madame l'Orateur, j'ai été très intéressé par les propos tenus par le député de Saint-Boniface (M. Guay) au sujet du sectarisme politique qui caractérise d'après lui les affaires des anciens combattants. Il m'a toujours semblé que la législation concernant les anciens combattants était surtout fondée sur l'impartialité, en partie parce qu'en 1945 le pays comptait un grand nombre de vétérans, comme l'a fait remarquer le ministre. Bien que leur nombre ait baissé depuis, il est certain que les députés qui ont pris part au débat l'ont fait en pensant à leur père, à leurs frères ou à des parents qui ont servi le pays en temps de guerre, et ils connaissent bien le rôle qu'ils y ont joué au nom du pays. C'est pourquoi nous avons toujours considéré la législation concernant les anciens combattants sur un autre pied que les autres.

La raison pour laquelle nous tenons ce débat aujourd'hui n'a rien à voir avec la question de savoir si les conservateurs ont décidé ou non qu'il y aurait une date limite ou de savoir si cette date limite a été prolongée par un précédent Parlement. Cette raison remonte à une décision prise au cours de la dernière législature. Le dernier gouvernement était un gouvernement minoritaire et il était alors très facile à tous les députés de se montrer magnamimes envers les vétérans. Je ferai remarquer à l'un de mes préopinants que cette magnanimité s'explique en partie par le fait qu'une commission avait passé plusieurs mois à étudier le problème et avait fait certaines recommandations qu'aucun gouvernement libéral, du moins d'après mon expérience, n'aurait acceptées, et je présume qu'aucun gouvernement conservateur ne l'aurait fait non plus.

Je félicite donc le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) d'avoir approuvé bon nombre de ces recommandations qui ont permis aux anciens combattants de vieillir dans de meilleures conditions. Ces changements ont pu être apportés, je pense, parce que tous les partis ont renoncé très volontiers à leurs préjugés politiques et ont pris conjointement une décision qui répondait tout à fait aux besoins et aux aspirations de nos anciens combattants et conforme à la responsabilité que nous avons envers eux.

Aujourd'hui fut un mauvais jour pour l'ancien combattant, monsieur l'Orateur, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, à une séance du comité des affaires des anciens combattants, j'ai entendu le ministre avouer à ces gens qu'il n'était pas intéressé ou plus exactement qu'il ne croyait pas possible d'étendre l'application des dispositions de cette loi à ceux qui n'avaient pas pu retourner au Canada dans l'année qui suivit la fin de la première guerre mondiale.

Ces gens ont maintenant plus de 72 ans. Si vous aviez 16 ans en 1918, vous en avez 72 aujourd'hui. Il n'y en a donc vraiment pas beaucoup dans ce cas-là. Le ministre ne pensait pas, a-t-il dit, que ses collègues approuveraient une prolongation de la loi en faveur des anciens combattants qui n'étaient pas revenus au Canada pendant la période prescrite de 365 jours. Il ne croyait pas non plus qu'il réussirait à leur faire accepter plusieurs autres amendements mineurs. Selon moi, c'est peut-être parce que nous avons un parlement majoritaire et non minoritaire.

Je ne m'attendais pas nécessairement à ce que le ministre prolonge la date d'application de cette loi, mais je croyais qu'il nous dirait que même si elle devait disparaître, il allait la remplacer par une autre d'un type différent, qui avantagerait le vétéran en lui permettant d'acheter une maison pour sa retraite grâce à une subvention plus généreuse, et de s'installer sur un terrain beaucoup plus petit. Mais il n'en fut rien.

Aujourd'hui, le ministre a tenu des propos qui ressemblaient davantage à ceux des ministres que j'ai connus au fil des années. L'actuel ministre des Affaires des anciens combattants—et je parle sincèrement—a accepté de bonne grâce, chose assez exceptionnelle, d'examiner les propositions que nous lui avons soumises. Peut-être s'est-il même montré un peu naïf quant aux répercussions de ces propositions envisagées d'un point de vue positif. Mais en disant aujourd'hui qu'il est temps de supprimer ce genre de loi, que les anciens combattants se seraient réadaptés il y a belle lurette s'ils l'avaient voulu, il m'a beaucoup rappelé un de ses prédécesseurs. Celui-ci s'était évertué à nous dire que les hôpitaux d'anciens combattants n'avaient plus leur raison d'être, qu'on n'avait plus le personnel nécessaire, et qu'il vaudrait mieux commencer à s'en défaire, afin que nos anciens combattants puissent être mieux soignés.

La plupart des anciens combattants à qui j'en ai parlé et qui ont visité les institutions prises en charge par les universités et autres organismes ont constaté que ce n'était pas le cas. L'hôpital d'anciens combattants était une institution unique en son genre. Souvent, il était administré par d'anciens soldats, des gens voués aux organisations d'anciens combattants et qui assuraient des services qu'on ne donne peut-être pas dans les hôpitaux ordinaires. Ces soins particuliers étaient bons pour le moral des patients; ils créaient une atmosphère meilleure dans laquelle finir leurs jours. A mon avis, la nouvelle formule hospitalière n'a pas été avantageuse pour les anciens soldats.

Si le ministre nous dit maintenant que les anciens combattants qui n'ont pas profité des avantages de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et des mesures sur les petites propriétés devraient maintenant être visés par la loi nationale sur l'habitation, il est injuste envers moi s'il donne à entendre que c'est dans leur intérêt. On aurait pu modifier la loi sur les terres; on l'aurait probablement fait. Il n'y avait aucune raison de conserver la norme des quatre dixièmes d'une acre. Il aurait peut-être été préférable d'adopter la superficie du terrain ordi-

naire à Parry Sound ou à New Liskeard, ou ailleurs. Le lot pourrait mesurer 33 pi. de large sur 100 pi. de long, ou 50 pi. de large sur 150 pi. de long, selon l'usage dans l'endroit où il se trouve. Quoi qu'il en soit, on devrait prévoir plus de souplesse relativement au voisinage ou au milieu dans lequel la personne vit. Ce ne serait peut-être pas plus avantageux pour les anciens combattants qui vivent hors des collectivités organisées, mais peut-être aurions-nous dû le faire.

● (1720)

Il est un fait que beaucoup de députés qui ne se sont pas intéressés aux anciens combattants depuis un certain temps ignorent: lorsqu'on a promulgué les lois sur les anciens combattants, on a prévu certaines sommes d'argent pour l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou pour divers organismes s'occupant entre autres des crédits de réadaptation. Dans tous les cas, les remboursements ont été faits non pas à l'organisme prêteur mais au Trésor, ce qui peut dire que de fortes sommes d'argent entrent de cette façon dans les caisses du Trésor.

Si l'on avait prévu à l'origine un fond de roulement dans les lois concernant les anciens combattants, le ministre gèrerait un compte assez appréciable et il penserait peut-être plus sérieusement à réinvestir cet argent au profit des anciens combattants. La somme ne paraît pas très importante du fait que cet argent rentre dans les comptes généraux du pays. Les versements sur les prêts consentis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont très importants, mais leur rendement est relativement faible; il conviendrait peut-être de modifier le taux d'intérêt.

La loi sur les terres destinées aux anciens combattants comporte un autre élément que l'on ne retrouve pas dans la loi nationale sur l'habitation: la restriction imposée aux anciens combattants parce qu'ils ont un avantage sur les personnes qui doivent emprunter sur le marché ordinaire. Cette restriction oblige l'ancien combattant à occuper pendant 10 ans au moins la maison construite en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avant d'avoir droit à tous les avantages.

Le gouvernement aurait peut-être dû appliquer également ce principe à la loi nationale sur l'habitation et bloquer les titres de toutes les propriétés pendant une période de 10 ans. Cela aurait empêché certains particuliers de spéculer sur des maisons construites aux termes d'une loi fédérale. J'admets qu'il faudrait prévoir une sorte de compromis étant donné le taux élevé de mobilité parmi les jeunes en raison d'un changement d'emploi, d'une mutation, etc. C'est pourquoi il faudrait appliquer cette restriction avec une certaine souplesse.

Si de telles restrictions étaient imposées au logement national, il serait impossible aux jeunes ménages de se faire bâtir une maison et de tirer profit de la vente de cette maison dans les premiers six mois, advenant une rupture. Je pense que c'est ce qui s'est produit et que bien des gens ont pu doubler leur investissement initial en peu de temps.

Cette situation n'a pu se produire chez les anciens combattants en raison de la loi comme le prouve sans doute le fait que le ministre des Affaires des anciens combattants demeure l'un des plus grands propriétaires fonciers du pays, détenant plus de titres de propriété que tout autre organisme gouvernemental. Il n'a sans doute jamais compté le nombre de propriétés qui ne peuvent être transférées sans son autorisation, mais je suppose qu'il y en a beaucoup plus que pour le ministre des Travaux publics (M. Drury), même si celui-ci est propriétaire de tout le terrain au nom du Canada.

Un contrôle de cette nature limite les profits excessifs et je suis sûr que le contrôle spécial prévu par l'administration des affaires des anciens combattants a empêché bien des jeunes de faire des achats spéculatifs. Nous pourrions tirer profit d'une extension de ce genre de mesure législative au domaine du logement national, les bénéfices étant versés aux jeunes gens, à condition qu'ils ne servent pas à des entreprises spéculatives par une vente rapide.

Je ne veux pas dire que tous les prêts de la SCHL devraient être transférés au ministère des Affaires des anciens combattants, mais tous les prêts consentis en vertu des lois sur les anciens combattants ont été très bien administrés au fil des ans. Ce genre de contrôle a assuré une certaine stabilité au particulier qui achète une propriété et aux localités où vivent des anciens combattants. Chez moi, la plupart des maisons construites en vertu de la loi sur les petites propriétés sont encore occupées par ceux qui les ont fait bâtir et je pense qu'il en est ainsi dans bien des cas par tout le Canada.

Je ne crois pas que les députés actuels soient tellement différents de leurs prédécesseurs. Selon moi, la différence qui se manifeste actuellement en est une de nature partisane qui découle de la position majoritaire du gouvernement. La modification proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et appuyée par le député de Humber-Saint-George-Sainte-Barbe (M. Marshall) n'était pas considérée l'an dernier comme partisane. Elle a été appuyée à l'unanimité.

Cette année, la motion acceptée à l'unanimité par la législature précédente semble être devenue une affaire de parti. Il semble que le ministre n'acceptera pas d'étudier cette loi prolongeant le délai accordé. Je crois qu'en prolongeant déjà ce délai d'un an, nous avons permis à 5,000 anciens combattants de plus de se prévaloir des avantages de la loi.

En ce qui concerne les délais initiaux, je crois que tous conviennent que le ministre a eu tort. J'étais ici en 1965 et j'étais membre du comité. J'ai entendu à cette époque des fonctionnaires du ministère dire qu'il n'y avait pas d'avantage réel à proroger cette loi au-delà du délai fixé étant donné que toutes les personnes visées avaient pu en profiter. Ils ont dit qu'à certaines périodes ils n'avaient guère à s'occuper de ces prêts, car le nombre des demandes diminuait. Nous avons alors accepté ce qu'ils disaient et nous avons fixé le délai à 3 ans plus tard. Pendant ce temps, rien n'a vraiment indiqué que nous aurions dû changer d'avis.

Pourtant, lorsque l'échéance de 1974 a approché, tout le monde était unanime à dire que nous devions réexaminer cette affaire. A la suite de cela, nous avons unanimement reporté l'échéance d'un an. Je crois que la position majoritaire du gouvernement explique peut-être l'aspect partisan que prend aujourd'hui cette affaire. J'espère sincèrement que ce n'est pas la raison pour laquelle cette loi n'est pas modifiée.

En terminant, je tiens à dire qu'en ce qui me concerne je suis prêt à entendre toutes les suggestions que pourra faire le ministre pour modifier cette loi. Au cours des années, nous nous sommes avisés qu'il coûterait trop cher d'inclure dans le programme toutes les petites propriétés et que dans beaucoup de cas il était trop difficile de s'occuper des terrains nécessaires. Si je me rappelle bien, le critère initial était de 2 acres, mais nous avons réduit cette superficie. Elle a été réduite à deux ou trois reprises. Elle a maintenant été réduite au point où une partie de propriété

peut être contiguë à une autre, ce qui permet de satisfaire au critère des quatre dixièmes d'acre. Au cours des années, nous en sommes peu à peu venus à penser plutôt en termes d'une maison où l'ancien combattant se retirera qu'en termes d'une propriété où il se rétablira. Nous sommes conscients que bon nombre de gens qui prennent leur retraite ne désirent pas se lancer dans l'agriculture, mais veulent plutôt posséder une petite résidence pour leurs vieux jours. Cela peut être leur première maison. Elle peut se trouver loin de l'endroit d'affaires de l'ancien combattant.

● (1730)

Peut-être s'agit-il là d'un bienfait que nous accorderons à un ancien combattant qui n'a pas pu obtenir une maison autrement. Il peut désirer quitter la localité où il travaillait avant sa retraite, et vouloir déménager à un endroit où le rythme de vie lui convient mieux et où ses frais de subsistance seront plus en rapport avec ses moyens.

A mon avis, il serait injuste pour ceux qui ne se sont pas prévalus de cette loi que le gouvernement refuse d'en prolonger l'application. Il y a quelques instants, un de mes collègues a dit qu'il était lui-même ancien combattant. Il était au courant de l'existence de cette loi, mais ignorait, avant de venir ici et d'assister aux discussions, qu'il y avait une échéance. Il n'en avait jamais entendu parler. Je crois que quelquefois, dans cette enceinte, nous nous plaisons à imaginer que tout ce qui se dit ici parvient aux oreilles de tous les citoyens du pays. Or, ce n'est pas le cas. Il y a bien des gens qui ignoraient que la loi tomberait en désuétude en 1968.

Si le ministre désire persévérer dans son attitude joviale, cordiale et généreuse envers les anciens combattants, et dans l'attitude qu'il avait envers le rapport de la commission Woods et les modifications qui ont été apportées à la législation relative aux anciens combattants alors que le gouvernement était minoritaire, j'aimerais le voir affirmer qu'il est en faveur de l'élimination de l'échéance de 1968, aussi bien que de l'échéance ultérieure.

Je ne crois pas qu'en agissant ainsi, le ministre se montrerait trop généreux. Ce ne serait pas trop que de leur donner ce dont ils ont besoin en fait de logement. A cette époque de leur vie, ils ne sont probablement pas en mesure d'améliorer tellement leur condition. Le tout nous reviendra. Nous détiendrons les hypothèques sur ces propriétés de toute façon.

Monsieur l'Orateur, tout particulièrement ce mois-ci, au cours duquel il faut penser aux malheurs de la guerre et aux souffrances qu'elle entraîne, je ne crois pas que le Canadien moyen considérerait que le ministre gaspille ses impôts s'il revenait sur la décision que, de toute évidence, il a prise. Si le ministre décidait de reconduire cette mesure, je suis certain que les nombreux anciens combattants qui pourraient vivre 5, 10 ou 15 ans dans leur propre maison n'auraient que des louanges à adresser à son ministère.

Anciens combattants

[*Français*]

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, cette intervention de ma part dans le débat sur la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est pour moi la quatrième ou la cinquième. Je n'ai pas d'objection à le faire, ni à ce que les députés de l'opposition le fassent, quand la nécessité l'exigera à la Chambre, et que l'occasion nous sera donnée de protéger les intérêts de ceux avec qui nous avons combattu au cours des années «noires» de 1939 à 1945, et plus tard sur les champs de bataille de Corée.

Chaque fois que nous le faisons, il semble, nous aimons chacun de notre côté, à dire et répéter qu'on le fait sans «partisanerie». Moi, je l'avoue, je le fais aujourd'hui avec «partisanerie», et cette «partisanerie», je l'ai pour mes anciens compagnons d'armes, particulièrement dans cette période de l'année, soit en novembre où, il y a quelque 37 ou 38 ans, la situation n'était pas aussi rose, aussi facile et aussi paisible qu'elle l'est actuellement dans le monde. A cause de cette solidarité qui existe chez tous les anciens combattants pour leur anciens compagnons d'armes, aussi bien ceux qui sont revenus handicapés, diminués physiquement, que ceux qui y sont restés, nous nous devons de travailler sérieusement à trouver pour tous ceux-là la solution aux différents problèmes auxquels ils ont à faire face.

Le problème qui nous confronte aujourd'hui est justement une mesure que le gouvernement canadien adoptait pour ces anciens combattants en 1942, soit celle de leur rétablissement sur des terres. Elle a été prolongée, et la première fois que nous l'avons prolongée, fixant une date limite, c'était en 1962, et ce ne sont pas les libéraux, mais un gouvernement conservateur qui avait fixé une limite au renouvellement des bénéfices de la loi. Je me demande si mes collègues conservateurs progressistes peuvent défendre cette politique de 1962, visant à limiter la période de bénéfices de cette loi, et dans quel esprit ils ont entrepris de le faire. Est-ce qu'on prévoyait qu'un jour les besoins des anciens combattants changeraient? Moi, je fais confiance à ceux qui, à ce moment-là, ont imposé la limite aux bénéfices de la loi. On prévoyait justement qu'un jour on devrait limiter la période des bénéfices de la loi et aussi à trouver une solution de rechange. Au fait, si l'on examine le préambule de cette loi que je citais dans mon discours du 12 mars 1974, je disais et je cite:

> Considérant que plusieurs membres actuels des forces actives du Canada ont exprimé le désir de s'établir sur des terres ou de se livrer à l'agriculture après les hostilités et qu'il convient d'encourager les anciens combattants possédant les qualités requises à chercher leur réadaptation dans l'industrie agricole;

● (1740)

Monsieur le président, déjà dans la loi on parlait des «qualités requises», sans parler de compétence, mais déjà, à cette époque, une exploitation agricole était beaucoup plus facile qu'aujourd'hui, car aujourd'hui c'est une affaire industrialisée et mécanisée, et ce n'est pas facile pour tout le monde de se lancer dans cette industrie et de réussir.

Dans le préambule de la loi, on prévoyait que l'ancien combattant, ou celui qui se destinait à se lancer dans ce métier bien honorable, devait avoir «certaines qualités requises». Je cite:

Considérant que l'agriculture intermittente, jointe à un autre emploi, constitue un aspect de plus en plus important de la vie rurale et semi-rurale au Canada;

Au cours des années 1942-1943, il était encore possible pour une personne en bonne santé d'occuper effectivement deux emplois, de travailler de huit à dix heures par jour dans une industrie, dans un magasin ou tout autre établissement, et aussi de faire de l'exploitation agricole à temps partiel. L'ancien combattant, lorsqu'il revient chez lui et élève une famille, est captif à la maison beaucoup plus que lorsqu'on atteint mon âge par exemple.

On prévoyait déjà la possibilité pour cet ancien combattant de poursuivre une carrière agricole tout en conservant aussi un autre emploi. Cependant, le problème est bien différent aujourd'hui, au mois de mars 1974 et au mois de novembre 1973, si l'on considère que «la moyenne d'âge des anciens combattants aujourd'hui est de 59 ou 60 ans». Cela n'est pas l'âge auquel une personne songe à se lancer dans une nouvelle carrière, surtout pas dans celle d'agriculteur, car si l'on considère aujourd'hui toutes les complications imposées à une personne qui a la formation pour se lancer dans cette industrie, on constate que la loi prévoyant l'établissement des anciens combattants contenait une disposition bien sage, savoir la nécessité d'un «prérequis» en plus de la compétence. Plus tard, soit en 1962, le gouvernement a établi des limites. Il faut bien l'admettre, déjà on prétendait qu'il y aurait peut-être d'autres solutions au problème, et une autre solution, c'est justement celle dont je veux parler, savoir la Société du crédit agricole du Canada.

On dit que lorsque la Loi sur le crédit agricole a établi la Société du crédit agricole en 1959, cette société devait succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Son objectif principal est de consentir des prêts hypothécaires à long terme à des conditions et des modalités susceptibles d'aider les cultivateurs canadiens à organiser de façon rentable des exploitations agricoles familiales et promouvoir le développement d'une industrie agricole saine et concurrentielle.

Elle administre aussi la Loi sur le crédit agricole, qui prévoit l'octroi de prêts à des groupes ou syndicats. Si l'on étudie le rapport de la société pour l'année 1972-1973, monsieur le président, on constate, et bien rapidement, que l'esprit qui prévalait lorsque la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été adoptée, n'existe plus. La situation a bien changé depuis. La moyenne des prêts que la Société du crédit agricole a consentis en 1970-1972 se situe à $35,173, par rapport à $28,430, l'année précédente. Dans une seule année, il y a eu augmentation de $7,000 de la moyenne des prêts consentis, et on a aussi consenti 1,200 prêts de plus.

Ce dont je veux surtout entretenir la Chambre au sujet de la Société des prêts agricoles, monsieur le président, c'est surtout l'esprit de la loi selon lequel la personne à qui l'on consent le prêt doit avoir une formation appropriée. Ce n'est pas une aventure dans laquelle on peut se lancer à l'âge de 60 ans.

La preuve que ce n'est pas une aventure dans laquelle on se lance à 60 ans, c'est que la moyenne d'âge de ceux qui ont contracté des prêts en 1971-1972, et qui représentent 5.4 p. 100 des emprunteurs, est de 54 ans ou plus. La majorité, soit 75 p. 100, de ceux qui ont contracté un prêt ont 35 ans ou moins.

Voilà, monsieur le président, l'âge de ceux qui s'établissent actuellement sur une ferme pour en faire une exploitation viable, et qui permettra à la famille du jeune agriculteur de réussir.

En fait, ce n'est pas une industrie ordinaire. Un ancien combattant de 55 ans qui a travaillé soit au ministère des Postes, soit dans quelque autre ministère, ou dans l'industrie privée, ne peut se lancer dans cette industrie et avoir du succès. Il faut penser que ceux qui ont vécu sur une terre, qui ont consacré leur vie aux travaux agricoles, ont des difficultés à boucler leur budget et prennent aujourd'hui des mesures radicales, jugées très sévèrement par les Canadiens, pour démontrer les difficultés auxquelles ils ont à faire face.

Alors, si ceux qui ont une formation et qui ont vécu sur une terre ont des difficultés, on peut imaginer, pour un ancien combattant d'âge moyen, celles auxquelles il aura à faire face.

Monsieur le président, j'ai réussi à convaincre mes collègues que le problème des anciens combattants c'est qu'ils ne se sont pas prévalus des autres bénéfices, soit le prêt pour l'établissement en affaires ou pour l'éducation universitaire. Aux 80,000 anciens combattants qui détiennent un certificat et qui pourraient s'en servir, je pense, monsieur le président, que le ministère, avec ce qu'il leur offre aujourd'hui, leur rendrait un mauvais service en les embarquant dans une affaire dont les chances de succès sont excessivement minces.

Monsieur le président, je ne voudrais pas me faire complice dans une affaire semblable.

Les députés qui siégeaient à la Chambre en 1973 se rappelleront des efforts que le gouvernement et le ministère des Affaires des anciens combattants ont faits pour sensibiliser les anciens combattants et les inciter à racheter leur certificat, dans le cas de ceux qui s'étaient déjà prévalus des bénéfices prévus, de même que ceux qui n'avaient pas utilisé leur droit. On se rappellera aussi la publicité qu'on a faite dans les Légions canadiennes à travers le pays et dans les publications portant sur les activités des anciens combattants pour les inciter en fait à profiter des avantages de la loi.

A ce moment-là, certains ont racheté leur droit. Depuis 1968, monsieur le président, environ 20,000 anciens combattants se sont prévalus de leurs droits.

Je souhaiterais que ceux qui détiennent un certificat puissent s'en prévaloir, plutôt que de faire comme moi et certains de mes collègues, qui jugent que le temps est passé de faire une demande dans le cadre d'une loi semblable.

Étant donné que l'exploitation agricole et l'établissement de personnes sur une terre relèvent beaucoup plus d'un autre ministère, je me demande si le ministère des Affaires des Anciens combattants ne serait pas un peu mal venu de se relancer dans une aventure pour laquelle beaucoup d'expertises existent dans un autre ministère.

Je me demande, monsieur le président, si l'on ne pourrait pas insister auprès du ministre et lui demander de se pencher sur ce très sérieux problème de l'établissement des anciens combattants sur des terres, tout en n'élaborant pas une loi qui limiterait d'une façon bien dangereuse les possibilités de succès de ces anciens combattants.

J'écoutais cet après-midi, monsieur le président, tout comme je l'ai fait en mars dernier et en novembre 1973, les propos de mes collègues d'en face. Je n'ai pas décelé dans leurs discours de solutions qui pourraient correspondre à celle que je viens de proposer, soit d'étudier la possibilité qu'un autre ministère ou une autre agence puisse trouver

une solution au problème, soit le prolongement des bénéfices prévus par la loi.

[*Traduction*]

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je crois que ma circonscription de Victoria, en Colombie-Britannique, compte probablement plus d'anciens combattants que toute autre, du moins proportionnellement.

A l'instar de mes collègues, j'ai été plutôt choqué par les remarques du député de Saint-Boniface (M. Guay) qui a dit, au début de son discours, que le comité des anciens combattants ne s'est j'amais montré partisan, avant d'adopter lui-même une attitude très partisane.

Des voix: Quelle honte!

M. McKinnon: Je suis certain qu'il le regrette, comme nous tous. J'ai eu le privilège de faire partie de certains comités de la Chambre où il n'y a aucun esprit de parti; et cela a toujours été un plaisir.

Les observations du ministre des Affaires des anciens combattants m'intriguent. Il a dit cet après-midi qu'il y avait outre-mer des anciens combattants ayant le droit d'acheter un terrain en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et que, d'après les représentants du ministère qui ont parlé à certains d'entre eux, ils ne jugeaient pas opportun d'user de ce droit. Il est assez peu probable qu'une personne accepte d'acheter un terrain situé dans un autre pays sans l'avoir vu.

Je n'ai pas eu le temps de prendre à la bibliothèque le *Globe and Mail* contenant l'article dont on a parlé, puisque le représentant de Saint-Boniface l'a emporté avec lui; si mes souvenirs sont bons, il disait qu'il fallait supprimer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants parce que trop peu de personnes en profitaient. Ce n'est certainement pas une raison pour l'abroger. Au contraire, c'est une bonne raison pour la réexaminer et voir pourquoi les anciens combattants ne se prévalent pas de leur droit de choisir.

● (1750)

Quand on voit que 125,000 à 150,000 anciens combattants ont été autorisés à acheter des terrains en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et que, finalement, personne n'en achète, je ne crois pas qu'on puisse dire que c'est parce qu'ils n'en veulent pas. En vérité, il leur est impossible d'en acheter dans leur situation financière.

Je crois que cette loi sur les terres destinées aux anciens combattants faisait suite à la loi d'établissement des soldats de la première guerre mondiale et qu'il y a quelques années encore, le gouvernement accordait une hypothèque de $15,400 et l'ancien combattant fournissait $2,600 pour un total de $18,000. Donc l'ancien combattant pouvait acheter une demeure de $18,000 pourvu qu'elle se trouvât sur .4 acres de terrain, mais de moins en moins d'anciens combattants se prévalent de ces dispositions. Celui qui peut s'acheter un terrain et une maison pour moins de $18,000 aujourd'hui, dans notre pays, a certainement des dons extraordinaires.

En terminant ces observations, le ministre a fait remarquer que le gouvernement était conscient du besoin de logements pour familles à revenu faible ou modeste. Il a dit:

C'est parce que nous en sommes conscients, et que les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation permettent mieux de satisfaire leurs besoins, que nous avons entrepris une étude afin de voir si nous pourrions prendre des mesures spéciales pour leur venir en aide.

Étant donné que l'étude n'est pas encore terminée, je ne peux pas m'engager plus avant à l'heure actuelle. J'espère cependant qu'il me sera possible de le faire très bientôt.

C'est demander à la Chambre d'abroger la loi sur les terres destinées aux anciens combattants en échange d'une promesse dont le ministre ne veut pas dire un mot. Il aurait mieux valu qu'au lieu d'une promesse nébuleuse le ministre nous propose une loi pour remplacer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Lorsqu'il s'agit de gouvernements, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ou qu'une promesse. C'est à cause du gouvernement que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est maintenant devenue inapplicable. Le gouvernement prétend que personne ne veut de terrain parce que personne n'en demande. Cela revient à dire que les gens du Bangladesh meurent de faim parce qu'ils n'achètent pas de nourriture. L'ancien combattant ne peut tout simplement pas acheter de terrain et y construire une maison en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le gouvernement verse dans le sophisme lorsqu'il dit que la loi n'est plus utile désormais parce que les anciens combattants n'essaient plus de s'en prévaloir.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot de la façon dont la loi pourrait servir. Tout comme moi, un grand nombre d'anciens combattants sont demeurés dans les forces armées à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Par suite de leurs affectations tantôt dans une région du pays et tantôt dans une autre, ils n'ont jamais pu s'acheter de maison, remettant ce projet au moment de leur retraite. Je suis sûr qu'il s'en trouve pour qui l'heure de la retraite va bientôt sonner parmi les 125,000 à 150,000 anciens combattants admissibles mais qui ne se sont pas encore prévalus de leurs droits pour s'acheter un bien-fonds. Arrivés à la retraite, ils se trouvent en présence d'une loi à attrapes—s'ils arrivaient à trouver un bien-fonds pour y ériger une maison, ils pourraient obtenir un prêt à faible taux d'intérêt. Malheureusement, il est beaucoup trop tard.

Le ministre et le député de Timiskaming (M. Peters) ayant soulevé la question des hôpitaux d'anciens combattants, j'aimerais dire un mot d'une situation qui m'a été signalée récemment. Je suis entièrement d'accord avec le député de Timiskaming. La cession des hôtitaux d'anciens combattants à des civils et à des associations civiles n'a pas donné de bons résultats; de fait, celle de l'hôpital de Victoria est un véritable désastre. Maintenant que le service de cardiologie est fermé, il faut transporter en ambulance à un hôpital du voisinage les patients frappés d'une crise cardiaque. Ils sont en train de fermer la clinique externe et de nombreux patients, en particulier les plus âgés, sont dans une situation terrible. Ils considèrent le médecin de l'hôpital des anciens combattants comme leur médecin de famille et voilà maintenant qu'on les repousse en leur disant d'aller consulter un médecin de leur choix.

Le ministère des Affaires des anciens combattants a convaincu les associations d'anciens combattants que ce changement était inévitable et qu'ils feraient mieux de s'y résigner. Il a également convaincu les employés que leur situation financière s'en trouverait améliorée si les autorités provinciales prenaient l'hôpital en charge. Les seules personnes auxquelles le ministère ne c'est pas adressé et auxquelles il n'a pas songé, ce sont les patients de l'hôpital. J'estime que ce transfert de compétence est un bien mauvais service à leur rendre, èt je tiens à faire consigner mon objection au compte rendu, monsieur l'Orateur. C'est une erreur qui devrait être corrigée.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. McKinnon: Madame l'Orateur, j'aimerais dire brièvement à quel point je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil de la présidence. Votre présence me rappelle celle d'un général de cavalerie qui n'avait rien fait au cours de la bataille. Lorsqu'on lui demanda quel avait été son rôle, il répondit qu'il avait su donner de la couleur et de l'éclat à ce qui n'aurait été qu'une simple bagarre. Votre présence ici me donne la même impression.

A six heures, je traitais de l'hôpital des anciens combattants à Victoria, et j'aurais quelques autres remarques à faire avant de céder la place aux députés désireux de prendre part au débat.

La décision de confier l'hôtital de Victoria aux autorités provinciales fut annoncée il y a environ six mois. A quel moment elle fut prise, seul le ministre pourrait le dire, mais ce fut bien avant que l'on entame les pourparlers, je pense.

Il n'est pas bon selon moi, que des lits soient vides dans les hôpitaux. Je trouve tout naturel que l'on s'efforce de tirer le meilleur parti possible des rares installations médicales. Mais je trouve inadmissible que le traitement accordé aux anciens combattants à Victoria et dans l'Île de Vancouver soit inférieur à celui d'avant les changements. Les vétérans âgés qui, des années durant, ont bénéficié des soins à la policlinique de l'hôpital de Victoria, sont incapables maintenant d'y obtenir des médicaments. Ils ne peuvent plus consulter le médecin qui les soignait d'ordinaire, et était au courant de leurs problèmes. L'atmosphère créée par les nouveaux règlements les inquiète. Si leur état nécessite une intervention chirurgicale de moindre importance, ils ne peuvent compter comme autrefois sur la salle d'opération des anciens combattants, surtout le samedi, puisqu'elle sert exclusivement aux avortements. Voilà le triste résultat des valeurs sociales de notre époque.

En terminant, madame l'Orateur, permettez-moi de revenir à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je rappelle au ministre que plusieurs options s'offrent au gouvernement. J'ignore si le gouvernement a imposé des restrictions au ministre; de toute façon, plusieurs options lui sont offertes. Il n'a qu'à choisir. Que le gouvernement cesse une fois pour toutes de croire qu'il peut se soustraire à ses responsabilités envers les vétérans, aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en évoquant l'époque où la loi servait à l'établissement des militaires sur les terres.

Soyons francs. Les dispositions de la loi visaient à assurer un logement aux anciens combattants. Le gouvernement devrait reviser sa façon de penser et permettre aux vétérans de s'acheter un logement moderne, conforme à notre époque. Qu'il songe à prolonger la durée d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon à permettre l'achat d'appartements en copropriété, de maisons mobiles et de titres de propriété. On devrait modifier les restrictions imposées sur les prêts hypothécaires. Au lieu d'être fixé à $18,000 le maximum devrait passer à 85 p. 100 de la valeur de la propriété. Autrement dit, le gouvernement devrait supprimer le plafond actuel du montant alloué aux prêts hypothécaires. Il devrait réduire les exigences quant à la dimension des terrains. On n'assurera vraiment pas un logement aux vétérans en exigeant qu'ils achètent un terrain de 0.4 acre ou une demi-acre. L'esprit et le principe de la loi sont faussés par une question de forme. De plus, le gouvernement devrait immédiatement supprimer les dates limites de 1968 et 1975 concernant l'habilitation pour l'achat de terres.

J'estime que le ministre devrait amorcer, de concert avec les organisations d'anciens combattants, une étude qui permettrait d'établir une mesure législative qui réponde aux besoins réels et courants des anciens combattants.

M. S. Victor Railton (Welland): Madame l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion visant à réviser la date limite du 31 mars 1975 prévue actuellement dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et s'appliquant aux demandes présentées en vertu de cette loi. Bien des députés qui ont participé au débat sont, comme moi, des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, celle qui devait être, croyions-nous, le dernier grand conflit. Peut-être est-ce un espoir incertain.

Ces dernières années, surtout l'année dernière, des motions ont été présentées pour supprimer ou prolonger la date limite des demandes présentées en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ces motions sont compréhensibles puisqu'elles demandent au gouvernement de continuer à offrir les avantages de la loi aux hommes et aux femmes qui ont répondu à l'appel de leur pays en temps de guerre. Ces motions ont été soigneusement étudiées l'année dernière et rejetées. Toutefois, le ministre a accepté de reconsidérer la question. L'opposition officielle a fini par présenter une motion de défiance. Que personne ne vienne me dire que cette motion n'était pas un instrument politique dont on voulait se servir pour essayer de renverser le gouvernement.

Le ministre s'était donné beaucoup de mal pour s'assurer que tous les anciens combattants désireux de se prévaloir des dispositions de la loi puissent le faire. La Légion royale canadienne et d'autres organisations d'anciens combattants ont appuyé sa décision. L'opposition officielle a dit qu'elle ne voulait nullement renverser le gouvernement; mais qu'elle présentait sa motion parce qu'elle désirait aider les vétérans. Madame l'Orateur, je suppose qu'elle faisait de l'ironie.

Le chef du NPD à l'époque avait aussi protesté en disant que la question de l'avantage politique n'avait pas traversé l'esprit des députés de son parti. Il espérait que les anciens combattants constateraient que les conservateurs progressistes étaient prêts à politicailler sur le bien-être des anciens combattants.

M. Marshall: Nous nous en souviendrons.

M. Railton: Pour ma part, j'aurais pu difficilement appuyer le gouvernement si le ministre n'avait pas réexaminé la question. Pourquoi? Quand j'avais un certain âge, soit à peu près le même âge que la moyenne des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, j'ai obtenu un emprunt aux termes de la loi pour acheter un terrain et une maison près du lac Érié. De fait, lors du dernier débat sur cette question pendant la dernière législature, je ne voulais pas empêcher des anciens combattants de faire ce que j'avais fait moi-même. Mais le ministre a mis fin à mon indécision quand il a promis de réétudier la date limite pour les demandes. C'est pour cette raison que tous

les députés ont pu voter pour la motion la conscience tranquille.

Depuis, certains de mes amis et de mes électeurs qui se sont battus pendant la Deuxième Guerre mondiale m'ont posé bien des questions. J'ai découvert qu'on ne fera probablement de tort à personne en n'acceptant plus de demandes après mars 1975. Par conséquent, je me sens libre de ne pas appuyer la motion.

● (2010)

On n'a qu'à lire le préambule de la loi originale pour être convaincu que le gouvernement d'alors voulait favoriser les jeunes Canadiens qui se sont engagés volontairement et ont défendu leurs pays avec tant de courage. Le préambule indique que le gouvernement voulait non seulement récompenser les anciens combattants qui seraient rapatriés après la Deuxième Guerre mondiale, mais aussi encourager les jeunes gens à quitter leur travail et à s'engager dans les Forces armées.

Nous savons que quelque 100,000 anciens combattants ont acheté une propriété grâce à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Presque la moitié, soit environ 48,500, vivent encore sur ces propriétés et sont en train de rembourser leurs prêts. En outre, 40,000 de ceux qui vivent encore sur leur propriété ont fini de rembourser leur dette.

Si l'on songe que l'âge moyen des soldats rapatriés était de 24 ans et que des anciens combattants ont maintenant entre 55 et 60 ans en moyenne, on se rend compte qu'ils ont eu 20 ans pour songer à acheter un terrain en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Pendant mes nombreuses années à Welland depuis la guerre, j'ai découvert qu'un grand nombre des anciens combattants de la région ont 60 ans ou plus. Je pense donc, monsieur l'Orateur, qu'à de très rares exceptions près, les anciens combattants ne vont même pas envisager d'avoir recours à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour acheter un domicile. Bien qu'il soit exact que le coût des terrains et des logements est extrêmement élevé à l'heure actuelle, et qu'une subvention serait certainement utile, il faudrait cependant permettre à l'ancien combattant moyen de disposer d'autres possibilités d'emprunt.

La sympathie des co-motionnaires pour les anciens combattants est bien connue. Je crois en fait que nous devons dire que tout orateur qui participe à ce débat sympathise avec les anciens combattants. Toutefois, après avoir surmonté mes scrupules personnels l'année dernière et m'être convaincu que cette loi n'avait plus aucune raison d'être du point de vue de son objectif original, je me suis opposé à ce que la date d'expiration soit repoussée, convaincu qu'aucun de nos respectables anciens combattants ne risque d'être lésé si la date d'expiration actuelle demeure inchangée.

J'ai écouté attentivement les discours des députés de l'autre côté et je n'y vois rien de nouveau. La prolongation a été apportée à une époque où le gouvernement était minoritaire et où par conséquent il fallait tenir compte de certaines considérations particulières. Celles-ci n'ont plus lieu d'être. En ces temps d'inflation, et dans une conjoncture nationale si grave, nous devons supprimer toutes les dépenses inutiles et mettre un terme à cette loi. Si nous le faisons, les anciens combattants admissibles pourront encore se prévaloir pendant quelques mois de ces avantages.

Monsieur l'Orateur le Canada fait partie des rares pays qui ont un ministère des anciens combattants. Le budget de ce ministère cette année tourne autour de 600 millions de dollars. Sans aller plus loin, c'est là la preuve de notre profond égard pour les anciens combattants du Canada. En outre, nous avons eu aujourd'hui un rapport sur le bill C-4 qui prévoit une très généreuse augmentation des allocations aux anciens combattants. Il se peut que l'on trouve le moyen d'accorder un traitement de faveur aux anciens combattants qui cherchent à construire ou à acheter un domicile. Je serais personnellement d'accord avec une nouvelle loi qui permettrait aux pensionnés de guerre et aux bénéficiaires de la loi sur les allocations aux anciens combattants de recevoir une aide de ce genre.

Ce serait en fait une bonne chose que tous les anciens combattants puissent bénéficier d'une certaine aide au titre de la loi nationale sur l'habitation. J'ignore selon quelles modalités cela serait possible; c'est au ministre et au cabinet qu'il appartient de le déterminer. Entre temps, je tiens à féliciter le ministre de la sympathie dont il fait preuve et aussi de la sagesse avec laquelle il gère le ministère des Affaires des anciens combattants.

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Madame l'Orateur, je suis particulièrement fier de participer au débat. Permettez-moi d'abord de remercier le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de leur participation et de l'intérêt qu'ils ont porté jusqu'à maintenant à toutes les questions touchant les anciens combattants.

Je veux également joindre ma voix à celle du député de Victoria (M. McKinnon) pour réprouver avec lui les observations du député de Saint-Boniface (M. Guay) et je veux marquer mon désaccord avec le député de Welland (M. Railton) lorsqu'il prétend que ce débat donne lieu à des prises de position partisanes. Depuis mon élection en 1972, j'ai été impressionné par l'absence totale d'esprit partisan dans l'examen des questions touchant les vétérans. C'est précisément pourquoi je suis amené à prendre la parole au sujet de la motion qui nous est présentée, car je crois le débat ouvert à toutes les attitudes et les positions raisonnables.

Je pourrais ajouter que, à l'instar du député de Saint-Boniface, je félicite le ministre. L'opinion reconnaît en lui une grande figure du Canada. Je le sais préoccupé par le sort des vétérans. De fait, il a montré son intérêt depuis qu'il est au ministère. Je suis certain qu'il écoutera d'une oreille attentive et sympathique les arguments raisonnables qui sont présentés à la Chambre, et j'ai confiance que sa bonté et sa générosité le pousseront à faire observer la justice et qu'il reconsidérera sa déclaration de ce soir.

Il importe, je crois, de noter et de consigner au hansard que les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont rendu hommage à nos vétérans et ont souligné leur apport à la société canadienne. J'espère qu'avant la fin du débat nous aurons manifesté concrètement notre unité en protégeant leurs droits dans cette question importante.

En dépit de sa déclaration de cette après-midi, j'espère toujours qu'à la fin de ce débat le ministre reconnaîtra l'importance de la loi pour des milliers de vétérans, qu'il sentira la sincérité des discours prononcés par les représentants d'innombrables légionnaires et vétérans du Canada, et qu'il reconnaîtra le très large accord actuel en faveur de la prorogation de cette loi. J'espère aussi que le ministre, non seulement reculera la date d'expiration de la loi, mais qu'il y apportera des modifications de poids pour corriger les injustices actuelles.

Anciens combattants

● (2020)

Personnellement, je n'ai pas eu le privilège de servir dans les forces armées, mais j'ai pu, dans ma circonscription de Lambton-Kent, nouer des relations chaleureuses avec des membres de la Légion canadienne et, particulièrement, dans ma ville natale de Wallaceburg, où je suis membre honoraire de leur filiale. Je suis fier de leurs traditions et de tout ce qu'ils ont apporté à la collectivité.

Est-ce le hasard ou bien est-ce voulu, mais il est tout à fait bien venu que ce débat ait lieu juste avant le jour du Souvenir. Il importe de se rappeler le pourquoi et le sens de ce jour où nous rendons hommage à ceux qui ont fait le sacrifice suprême au nom de la liberté, où nous exprimons notre sympathie à leurs familles et à leurs amis, chez qui leur perte a laissé des traces ineffaçables, où nous nous souvenons avec fierté des membres de la Légion, des sacrifices qu'ils ont consentis, des traditions qu'ils défendent et, par dessus tout, de leur loyauté envers notre pays.

Comme parlementaires, nos paroles, nos faits et gestes doivent être à la mesure de cette journée importante et, il nous faut en cette Chambre, témoigner non seulement de notre gratitude, mais de celle du peuple canadien, par des mesures concrètes en nous portant à la défense des droits de nos anciens combattants. J'aimerais dire au ministre, ainsi qu'à tous les députés, qu'une attitude généreuse du gouvernement en cette matière aurait beaucoup plus de valeur et de sens que tous les discours prononcés par les députés à l'occasion du Jour du Souvenir.

Le 28 mars 1974, pendant le débat sur la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ainsi que dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre—et je dis ceci avec le plus grand respect—a essayé de défendre son attitude en expliquant dans le détail l'intention première de cette loi. D'après la page 948 du hansard du 28 mars 1974, le ministre a dit, et je cite:

> Je voudrais rappeler aux députés que l'objet initial de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants était d'aider les anciens combattants à s'adapter après guerre, après leur service de guerre, en les aidant à s'établir sur des terres dans les régions rurales ou semi-rurales comme cultivateurs à plein temps ou à temps partiel.
>
> L'intention de la loi est clairement expliquée dans le préambule et il convient de citer les extraits suivants:
>
> Considérant que plusieurs membres actuels des forces actives du Canada ont exprimé le désir de s'établir sur des terres ou de se livrer à l'agriculture après les hostilités et qu'il convient d'encourager les anciens combattants possédant les qualités requises à chercher leur réadaptation dans l'industrie agricole;
>
> Considérant que l'agriculture intermittente, jointe à un autre emploi, constitue un aspect de plus en plus important de la vie rurale et semi-rurale au Canada;
>
> Considérant qu'il est d'intérêt public, comme mesure de réadaptation, d'aider à devenir propriétaires de domaines ruraux . . .

Et je souligne le mot «domaines».

«. . . les anciens combattants qualifiés . . .».

C'est là en réalité le nœud du problème que nous examinons aujourd'hui, et il est indispensable de le trancher pour que de nouveaux amendements véritablement utiles soient apportés.

J'admets que le ministre a raison sur le plan juridique d'exposer ce point de vue, et je pense que tous les députés connaissent bien l'intention qui a inspiré la mesure à l'origine. Mais 30 ans environ se sont écoulés depuis la mise en vigueur de cette loi, et les pressions sociales et économiques ont fait oublier l'intention première, qui était de permettre l'acquisition d'une maison dans un cadre rural ou semi-rural. Il faut toutefois préciser que le désir et la nécessité d'avoir une maison sont autant d'actualité aujourd'hui qu'il y a 30 ans.

[M. Holmes.]

Qui aurait pu prévoir l'accélération du processus d'urbanisation? Qui a compris la menace que cela représentait pour nos terroirs fertiles, et la nécessité d'une planification pour conserver cette précieuse richesse? Qui a prédit les prix astronomiques qu'atteindraient les terrains à bâtir et les maisons, et le caractère désuet que finirait par prendre un texte de loi destiné à satisfaire ces besoins?

L'accession des anciens combattants à la propriété est un objectif aussi valable aujourd'hui qu'à l'époque où la loi a été présentée; on peut même dire que le problème est plus aigu aujourd'hui, du fait qu'un grand nombre d'anciens combattants ont du mal à trouver un endroit où se retirer.

J'estime que si pareille mesure était rédigée aujourd'hui, comme on ne manquerait pas de le faire au lendemain d'une guerre semblable, son préambule réitérerait l'importance d'avoir une maison à soi, comme le premier texte l'a fait; mais les modalités d'application seraient établies en fonction des forces sociales et économiques qui jouent à l'heure présente.

Le ministre a fait savoir dans son discours de cet après-midi qu'une étude serait entreprise pour déterminer l'opportunité d'instaurer un tel programme. Je respecte le ministre et je sais que ses observations étaient sincères, mais nous n'avons pas vu la mesure projetée et, malheureusement, nous traitons avec le gouvernement libéral et non avec le ministre des Affaires des anciens combattants.

Tous les députés ont été sollicités par des filiales de la Légion et par des anciens combattants qui demandent qu'on maintienne la loi en vigueur indéfiniment. En fait le ministre, dans son allocution du 28 mars reproduite dans le hansard en reconnaissait le besoin, comme le prouve le passage suivant:

> Durant l'année financière courante, cependant, et plus particulièrement depuis six mois, il y a eu un nombre sensiblement accru de demandes de prêt. On prévoit que le nombre d'anciens combattants qui s'établiront cette année sera d'environ 5,500—et il y a 1,400 autres demandes de prêt dont l'évaluation est à faire.

Il y a lieu d'ajouter que c'était à une époque où les réserves actuelles ne s'appliquaient pas en ce qui concerne l'évolution sociale et économique. Remarquons que, dans le numéro estival de *The Fragment*, paraissait une annonce occupant toute la page 39, où le gouvernement disait qu'il avait prorogé jusqu'au 31 mars 1975 la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au bénéfice des anciens combattants admissibles. Je félicite le ministre de cette initiative; mais ce faisant, il reconnaît qu'un grand nombre d'anciens combattants désirent avoir recours à la loi, et que son expiration le 31 mars 1975 ne répondra pas à leurs besoins. Je dis sincèrement au ministre que la parution de cette annonce ne saurait satisfaire sa conscience, et qu'elle ne tient pas lieu d'action réelle.

Dans ce même numéro de *The Fragment*, il y avait un éditorial intitulé «La loi sur les terres destinées aux anciens combattants» qui résumait de façon très précise et succincte l'opinion des anciens combattants et des Légions du Canada. J'aimerais qu'elle figure au hansard, car elle est importante et définit la situation beaucoup mieux que je ne saurais le faire:

> D'après les réactions suscitées par la date limite du 31 mars 1974 pour les demandes de prêts aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il paraît évident que cette loi peut rester utile pendant plusieurs années encore.
>
> Nous sommes d'avis que la question a été inutilement compliquée par des chiffres et diverses données. Nous ne voulons pas simplifier à l'excès, mais les faits parlent d'eux-mêmes:
>
> (1) Un grand nombre d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale souhaitent encore profiter de cette loi.

(2) S'ils veulent le faire, ils sont obligés de rembourser leur prêt de rétablissement.

(3) La participation du contribuable à ce programme est infime, étant donné qu'en vertu de la 3e partie de la loi, les taux d'intérêt hypothécaire fluctuent avec les taux courants.

(4) Beaucoup d'anciens combattants qui désirent, maintenant ou plus tard, profiter de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, n'ont pu le faire dans les années suivant immédiatement la fin de leur service, car ils tentaient de se réadapter et ne se trouvaient pas dans une situation financière leur permettant de s'acheter une maison. Si ces personnes sont maintenant prêtes à rembourser leur crédit de rétablissement, il est logique qu'on ne les prive pas des avantages de la loi.

(5) Les dispositions de la loi devraient être mises à jour en tenant compte de la conjoncture. Notez que le gouvernement ne s'est pas fait scrupule d'augmenter les taux d'intérêt aux termes de la Partie III quand il y a eu une tendance générale à la hausse. Le gouvernement serait aussi bien avisé de hausser le plafond des prêts pour tenir compte de la majoration des terrains et des maisons.

● (2030)

(6) Le gouvernement devrait aussi reconnaître que les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, parce qu'ils avancent en âge, ne peuvent se charger d'une petite exploitation agricole, ce pourquoi à l'origine la loi n'accordait des prêts hypothécaires que pour les terrains d'au moins une demi-acre. De plus, les terrains coûtent aujourd'hui tellement cher que ceux d'une demi-acre ne seraient pas achetables la plupart du temps. Le gouvernement devrait donc assouplir les exigences relatives à la superficie pour permettre aux anciens combattants qui veulent s'établir dans une ville d'obtenir une hypothèque en vertu de la loi.

Nous savons gré au gouvernement d'avoir retardé la date limite d'un an. Il conviendrait maintenant:

(1) De supprimer tous les délais de la loi.

(2) De remplacer le maximum des prêts hypothécaires prévu par celui de la loi nationale sur l'habitation qui est appliquée par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

(3) D'abolir le critère de la demi-acre, afin qu'un ancien combattant puisse se prévaloir des dispositions de la loi pour acheter une maison en ville.

Je termine en citant la dernière partie du discours que le ministre a fait le 28 mars 1974, que voici:

Il me semble qu'en cas de doute raisonnable, nous ne devons pas hésiter à opter en faveur des anciens combattants. N'oublions pas qu'ils n'ont pas hésité il y a quelques années, quand la liberté était en péril.

Le ministre a poursuivi en disant:

Je crois, monsieur l'Orateur, que ce répit permettra à de nombreux anciens combattants de bénéficier du programme qui a été conçu pour eux. Qu'il soit bien clair que nous ne leur faisons pas de faveur, mais que nous reconnaissons le droit qu'ils ont mérité.

Je sais que le ministre était sincère lorsqu'il a dit cela au début de l'année, et je ne doute pas qu'il envisage toujours aujourd'hui les choses de la même manière. J'ajoute peu de foi aux dires des prophètes et des voyants, mais en l'occurrence, j'implore le ministre d'user de ses bons offices pour s'assurer que ses paroles ne resteront pas lettre morte.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Madame l'Orateur, si l'on en juge par les propos du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), celui-ci nourrirait l'espoir que les anciens combattants recevraient une certaine attention de la part du ministère chargé de l'habitation lorsqu'il déléguera ses responsabilités à ce ministère. Il me semble qu'au lieu de transférer les avantages que nous avons traditionnellement offerts aux anciens combattants à un ministère dont les réalisations sont pour le moins maigres, nous devrions transférer les responsabilités de ce ministère à celui des Affaires des anciens combattants, pour permettre à tout citoyen canadien d'apprécier ou de recevoir quelques-uns des avantages accordés jusqu'ici aux anciens combattants.

Anciens combattants

Dans quelques jours se tiendront dans tout le pays des services commémoratifs en l'honneur de ceux qui ont trouvé la mort dans les deux guerres mondiales. Le plus grand hommage que nous puissions rendre aux morts, plutôt que de verser sur eux des larmes de crocodile, serait de voir à ce que les avantages dont ont profité les anciens combattants soient offerts à tous les membres de notre société. Ce serait là un hommage magnifique et durable, une chose pour laquelle ces hommes auraient trouvé digne de mourir. Ce serait une grande source de fierté pour nos anciens combattants si les avantages de la loi que nous avons créée pour eux étaient offerts à tous les citoyens.

Selon moi, nous allons dans la mauvaise direction. Au lieu de conserver un programme dont devrait pouvoir profiter toute la société, nous en privons les anciens combattants sans améliorer le sort de la population.

Si l'on considère l'ensemble de la législation canadienne concernant les anciens combattants, je crois qu'on peut se féliciter de la façon dont le gouvernement les a traités. Nous pouvons également nous réjouir qu'un grand nombre de formes d'aide aux anciens combattants aient été incorporées à divers articles d'autres lois. Par exemple, les anciens combattants bénéficient de soins hospitaliers et médicaux en raison de leur service de guerre. Ces avantages sont maintenant offerts à tous les citoyens. On peut donc se demander: s'il est bon d'aider les anciens combattants dans d'autres domaines, pourquoi ne pas donner les mêmes avantages à tous les membres de la société? Je suis sûr que les anciens combattants souscriraient à cette proposition.

En ce qui concerne le logement, si les programmes de ce secteur devaient être élargis, pourquoi quiconque devrait-il faire un paiement comptant pour acheter une maison dans la société où nous vivons? Le crédit de l'homme moyen est-il si mauvais que nous ne puissions lui faire confiance et lui accorder un prêt sans paiement comptant? Voyons ce que cela donne. Si nous n'agissons pas en ce sens, nous devons verser toutes sortes de subventions qui coûtent probablement beaucoup plus cher qu'un programme qui permettrait simplement aux Canadiens d'obtenir des prêts hypothécaires sans paiement comptant, ou grâce à une autre forme d'aide du gouvernement.

A mon avis, au cours des annés, le coût des subventions est beaucoup plus élevé que celui d'un tel programme, qui aiderait les personnes qui travailleraient pour payer cette hypothèque, de sorte que le gouvernement et les citoyens en tireraient tous deux des avantages.

A l'heure actuelle, nos divers régimes et programmes d'aide laissent beaucoup à désirer. En vertu de la législation concernant les anciens combattants, un militaire licencié avait le droit de décider de quelle manière il allait utiliser ses crédits. Diverses solutions s'offraient: études universitaires, lancement d'une petite entreprise ou achat d'une ferme, d'une automobile ou autre chose.

Quelles solutions offre notre système actuel? Dans notre société, les gens devraient avoir des crédits. Celui qui a eu la chance d'avoir un système nerveux lui permettant d'achever le cours secondaire peut utiliser des crédits pour poursuivre des études universitaires. Tel autre peut ne pas souhaiter aller à l'université pour une raison ou pour une autre, mais en vertu du système actuel, il n'a droit à aucun crédit, contrairement à nos anciens combattants. S'il veut lancer une petite entreprise, il ne peut compter sur cette aide. Bien sûr, il y a les prêts sur les petites entreprises, sur les améliorations agricoles, mais, en pratique, le citoyen ne dispose pas de tels avantages. L'aide existe à

titre symbolique mais, en fait, un requérant ne peut obtenir l'aide voulue.

Nous aurions beaucoup à gagner si nous appliquions à la société en général les principes dont s'inspirent les programmes destinés aux anciens combattants. Nous devrions nous orienter dans cette voie au lieu de démanteler un programme valable en le confiant à un organisme dont le rendement n'a été guère brillant. Je ne crois nullement, comme on l'a laissé entendre, que le ministère d'État chargé de l'habitation prendra des mesures efficaces en faveur des anciens combattants. Les avantages offerts aux anciens combattants au fil des ans devraient être maintenus et étendus à d'autres membres de la société, plus précisément peut-être aux enfants des anciens combattants.

Nous avons tendance à oublier dans notre société qu'il y a de nombreuses autres gens qui auraient pu offrir leurs services, comme un bon nombre l'ont fait, mais qui n'ont pas effectivement servi dans les forces armées. Nombre d'entre eux n'avaient pas l'âge requis. De fait, le gouvernement avait ordonné à certains d'entre eux de demeurer dans une ferme ou de travailler dans l'industrie au lieu de s'enrôler. D'autres encore n'ont pu servir outre-mer à cause de leur mauvais état de santé. Ces personnes n'étaient pas moins patriotes que ceux qui portaient l'uniforme. Prenons par exemple la marine marchande. Bon nombre de ces marins ont couru de plus grands risques que certains militaires.

● (2040)

Il est incontestable que tous ceux qui ont souffert de la guerre, et non seulement ceux qui ont porté l'uniforme, ont droit aux avantages accordés aux militaires. Je pourrais peut-être vous donner un exemple. Peut-être cet homme ne prisera-t-il pas ma remarque.

Il n'y a sans doute pas eu de plus grand défenseur des droits des anciens combattants que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Personne n'a traité avec autant d'éloquence et de sincérité que lui, ou avec un aussi inlassable zèle, des problèmes des vétérans. A l'entendre parler de la guerre et des sentiments qu'elle lui inspirait, on pourrait croire que comme général, il avait conduit des hommes sur les champs de bataille. Voilà l'exemple que je voulais vous donner. Il n'est pas nécessaire de porter l'uniforme pour être patriote et loyal envers son pays, bien que ceux qui portent l'uniforme aient vraiment un droit spécial à notre reconnaissance.

J'espère que le ministre va tenir compte des instances de nombreux députés. Il ne s'agit pas simplement de laisser traîner les choses. Il ne s'agit pas simplement de laisser un programme disparaître, et il ne faudrait pas non plus se laisser aller à dire que trop d'anciens combattants font des demandes. Ce qui importe surtout, c'est le principe établi, selon lequel la loi a été faite à l'intention des anciens combattants et d'autres personnes. Ce principe devrait être maintenu et renforcé. On devrait l'appliquer à tous les membres de la société au lieu de le laisser tomber dans l'oubli.

M. Joe Flynn (Kitchener): Madame l'Orateur, en ce jour mémorable, c'est un privilège que de pouvoir prendre part au débat. Il est très réconfortant pour moi de parler ce soir sous ce baldaquin recouvert de toile irlandaise. Je dois dire qu'à titre d'ancien combattant de la Marne, je suis fier d'appuyer le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Je me rappelle avec fierté deux vaillants soldats, mon père et mon frère, qui ont tant fait pour leur pays.

[M. Saltsman.]

Je me sens quelque peu embarrassé à la suite des remarques du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) qui, tout en louant les militaires, a proposé d'accorder le même droit au reste de la population. Seuls les militaires ont droit à ces privilèges. Je trouve assez embarrassant que l'on groupe tant de gens sous un même titre.

En examinant les instances présentées en mars en vue de prolonger la date limite du 31 mars 1974, pour permettre aux vétérans qui y avaient droit de présenter des demandes de prêts en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il importe de songer surtout à l'objet de la loi et à ses divers rapports avec les autres mesures de réadaptation.

Comme on l'a indiqué tant à la Chambre qu'au comité permanent des affaires des anciens combattants, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'avait pas été conçue comme un programme de logement urbain ni comme faisant partie d'un programme de retraite pour les personnes arrivées à la fin de leur carrière productive. Elle visait essentiellement à offrir des prêts pour l'achat de terres agricoles où pourraient travailler à plein temps ou à temps partiel les anciens combattants intéressés à cette forme de programme de réadaptation, à leur retour à la vie civile après leur service de guerre actif.

On reconnaissait que bien des anciens combattants ne seraient pas intéressés ou ne trouveraient pas pratique de se prévaloir des dispositions de la loi. Deux autres programmes ont été mis en vigueur: la formation universitaire en vertu de la loi sur la réadaptation des anciens combattants et les crédits de réadaptation en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre. Les avantages de ces trois programmes se complétaient. Chacun pouvait choisir le programme qui convenait le plus à ses besoins et ses désirs. Le programme de formation universitaire du ministère des Affaires des anciens combattants a pris fin dans les années 1950 et c'est le 31 octobre 1968 que les vétérans ont pu demander pour la dernière fois des crédits de réadaptation.

Comme on l'a déjà mentionné à la Chambre, presque tous les anciens combattants qui se sont enquis au sujet de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ont profité de l'un ou l'autre des deux autres programmes. Pour ce qui est du but fondamental de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et de ses rapports avec les deux autres mesures, le Parlement a fixé en 1965, des dates limites pour abandonner de façon raisonnable et ordonnée le programme des prêts consentis en vertu de cette loi.

En mars prochain, il se sera écoulé plus de 30 ans depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et 20 ans depuis celle du conflit coréen. Cette période d'application a été singulièrement longue. Cette mesure de réadaptation visant à aider les anciens combattants à reprendre le fil de la vie civile après leur service actif de guerre a été un programme valable.

On a mentionné de temps à autre qu'environ 125,000 anciens combattants comme moi-même qui détiennent des certificats émis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ne se sont pas prévalu de ses avantages. Je vous ferais remarquer, madame l'Orateur, que cela me fait penser au rêveur, et n'en sommes-nous pas tous, qui imaginait qu'il pourrait peut-être aussi travailler la terre et qu'il pourrait peut-être même s'adonner à la culture des raisins. Les paroles de saint Patrice qui a dit: «Fais usage d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions», ne serviraient qu'à lui

prouver qu'il ne pourrait pas utiliser son certificat d'ancien combattant à son plein avantage.

Une voix: C'est saint Paul qui a dit cela, et non saint Patrice.

M. Flynn: Merci beaucoup. J'attendais qu'on me corrige. Tout le monde n'est pas en pleine euphorie; on est très éveillé. Il se peut que la grande majorité de ces anciens combattants aient simplement pris la précaution d'obtenir un tel certificat avant la date limite du 31 octobre 1968.

On s'est plaint au ministre des Affaires des anciens combattants de la date limite: le 31 mars 1974 était trop proche pour que les vétérans susceptibles de bénéficier de la loi et appartenant encore aux Forces armées canadiennes puissent faire leur demande. Le ministre a alors présenté à la Chambre une mesure qui la prorogeait jusqu'au 31 mars 1975.

A mon sens, les dates fixées par le Parlement, il y a plus de huit ans, pour l'achèvement progressif des opérations de prêts de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants étaient à cette époque raisonnables et réalistes. En mars prochain, environ 140,000 vétérans auront été établis, ce qui suppose un investissement de fonds publics supérieur à 1.25 milliard de dollars. Ces chiffres sont assez impressionnants, et, à mon avis, ils montrent la grande popularité qu'a connue chez les vétérans canadiens cette mesure de réadaptation.

● (2050)

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Madame l'Orateur, j'ai l'intention d'être bref et j'espère ne pas répéter ce qui a été dit. Je désire d'abord vous faire savoir que j'appuie tout à fait le point de vue avancé par plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre sur ce sujet important. A mon sens, le nœud de la question est que les gouvernements ont des responsabilités. Je ne parle pas ici d'un gouvernement en particulier, mais du gouvernement en tant qu'institution.

Il en est d'un gouvernement comme d'un bon citoyen, il doit suivre des règles de conduite. Prenons par exemple la responsabilité du gouvernement dans l'administration de la justice; nous constatons qu'il existe un certain accord sur ce sujet. On accepte généralement, surtout dans notre tradition de droit britannique, l'importance primordiale de la justice envers l'individu; les considérations de coût, les inconvénients et tout le reste sont secondaires.

Par exemple, en cas de vol d'une banque, tous les efforts sont déployés pour appréhender le coupable et l'amener devant la justice. On puise largement dans les fonds publics pour lui assurer un juste procès. Mais, pour je ne sais quelle raison, en dépit de ce large accord qui existe sur l'administration de la justice, il semble que des valeurs absolument différentes entrent en jeu, lorsqu'il s'agit de la justice de l'administration. Le raisonnement qui semble prévaloir ressemble à ce qu'on entend dans une société commerciale: ni âme à sauver, ni vice à corriger, et par conséquent pas d'obligation morale non plus. Il en est un peu de même des gouvernements. Cependant, ils ont une responsabilité, et ce n'est là qu'un exemple. Trop souvent, lorsque nous examinons la justice de l'administration, nous constatons qu'elle est déterminée par une sorte de syndrome bureaucratique.

Il y a des gens pour dire que cette affaire ne concerne peu de vétérans; aussi on n'a pas à se faire de souci à cause d'eux. Autrement dit, l'injustice envers quelques-uns ne compte pas. Je pense, moi, qu'on ne doit commettre l'injustice même pas envers une seule personne. Trop souvent, des gens frappés de ce syndrome bureaucratique traitent les autres comme des chiffres. On nous l'a dit et répété qu'il ne reste pas beaucoup de vétérans susceptibles de bénéficier de la loi qui présentent des demandes. On nous l'a dit que la guerre à laquelle ils ont pris part et qui leur permet de prétendre aux avantages de la loi est terminée depuis longtemps. Ainsi, disent les bureaucrates, deux facteurs jouent en notre faveur: c'est arrivé il y a longtemps et on s'en souvient de moins en moins. Toute une génération a grandi qui ne connaît rien de ce dont nous parlons. Sans aucun doute, ils nous considèrent, nous tous qui participons à ce débat, comme des vieux gâteux discourant d'histoire ancienne.

Ensuite, le point de vue du bureaucrate c'est que les anciens combattants qui présentent une demande sont peu nombreux; alors qu'importe si on est injuste envers eux, ce n'est pas trop grave. C'est se servir de la statistique pour distinguer le bien et mal.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le bon vieux coup de dé.

M. MacLean: Je ne crois pas que ce soit valable et je ne crois pas que le ministre le pense non plus.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il rougit.

M. MacLean: J'espère que le ministre ne se pliera pas à cette façon bureaucratique de voir les choses. Comme c'est une question qui ne touche plus que quelques personnes, ce champ d'action devient trop étroit au gré de la bureaucratie qui cherche toujours à étendre ses tentacules parce qu'on ne peut se bâtir un empire au sein d'un organisme sujet à contraction. Cela va donc à l'encontre de la philosophie et de l'esprit bureaucratique. Comme cela les incommode, les bureaucrates préfèrent enterrer la question car l'an prochain ou plus tard nous leur donnerons peut-être raison en disant qu'un autre ministère du gouvernement accordera des avantages semblables. Je trouve que cela ne suffit pas.

De fait, si ces anciens combattants perdent leurs droits, c'est tout simplement parce qu'ils ne les ont pas fait valoir à temps et ce n'est pas là une raison valable. Cette raison de retard ne colle pas. Certains d'entre eux continuent peut-être de servir au sein des Forces armées actives et ne savent tout simplement pas où ils voudraient vivre de façon permanente lorsqu'ils auront terminé leur service. Il peut y avoir des centaines de raisons. Là n'est pas la question.

La question, c'est que, d'après les dispositions de la loi, il y a encore quelques anciens combattants qui ont droit à ces avantages tout autant que le premier qui en a fait la demande quand la loi est entrée en vigueur. Il nous incombe à tous, et au gouvernement en particulier, de nous assurer que le contrat envers les anciens combattants sera honoré, non seulement pour la majorité d'entre eux, non seulement pour ceux qui en ont fait la demande tôt, mais pour tous ceux, jusqu'au dernier, qui peuvent se prévaloir de cet avantage, même s'ils le font 50 ans plus tard. Le temps ne devrait pas être un facteur décisif en cette matière. J'espère donc que le ministre veillera à faire abolir complètement ce délai.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame l'Orateur, je serais heureux de faire miennes les observations si pertinentes du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall).

Au risque de répéter certains arguments en faveur de cette résolution, permettez-moi d'évoquer certaines des

plaintes et certains des besoins des anciens combattants et de leurs familles qui vivent dans ma circonscription de Medicine Hat. Je sais que le ministre et son personnel croient qu'après 30 ans, on devrait pouvoir abroger la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants au mois de mars 1975 et qu'on devrait aussi abolir le délai de qualification de 1968. A cet égard, je suis sensible aux observations que le ministre a faites pour répondre à mes propos et à mes questions à la récente réunion du comité permanent des affaires des anciens combattants où nous avons débattu du budget de ce ministère.

J'aimerais dire au ministre qu'il y a encore, dans ma circonscription, des anciens combattants qui, en 1968, avaient de bonnes raisons de faire valoir leurs droits, et j'admets que certaines d'entre elles peuvent nous sembler un peu obscures. Ces quelques personnes devraient encore être admissibles, car elles en ont le droit, à titre d'anciens combattants. La seule raison que je peux avancer, c'est sans doute que je les connais presque tous personnellement.

● (2100)

On ne devrait pas retenir contre eux le fait qu'ils veulent saisir cette dernière occasion pour s'acheter une maison où ils pourront se retirer, ni se fonder là-dessus pour hâter la fin d'un excellent programme. Si je suis au courant, madame l'Orateur, c'est que j'ai eu le privilège d'avoir un contrat dans le cadre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, contrat qui m'a été d'un grand secours. C'est pourquoi je propose que l'on autorise les derniers des anciens combattants à faire étudier leur dossier pour obtenir l'admissibilité. Assez peu d'entre eux répondent aux conditions fixées en 1968. La solution serait donc que le ministre lui-même étudie chaque cas en particulier.

Dans son discours d'aujourd'hui, le ministre a lancé l'idée d'une politique de logement distincte pour les anciens combattants en remplacement du programme qui sera bientôt abandonné. Tant que cette proposition ne sera pas politique officielle, le bon sens et l'équité nous poussent à insister pour que la politique actuelle sur les terres destinées aux anciens combattants soit prolongée, qu'on reporte à une date indéfinie la limite d'admissibilité fixée en 1968.

Si on poursuit le projet de politique spéciale de logement pour les anciens combattants, j'espère sincèrement qu'on va admettre qu'il y a la pénurie actuelle de fonds hypothécaires et qu'on va en tenir compte dans la politique proposée.

J'aimerais donner un exemple précis pour montrer qu'il faut maintenir une forme quelconque d'aide dans le cadre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Dans ma circonscription, un ancien combattant travaille dans l'industrie du camionnage et désire faire construire une bâtisse qui servirait à la fois d'abri pour ses camions et d'atelier et située sur un petit terrain. A mon avis, c'est là une façon tout à fait légitime de faire valoir ses droits d'anciens combattants, mais je crois que son cas n'est même pas à l'étude.

Madame l'Orateur, dans la circonscription de Medicine Hat, on trouve sept chapitres de la Légion royale du Canada situés dans les localités avoisinantes de Bow Island, Redcliff, Taber, Vauxall, Foremost et Raymond ainsi que dans Medicine Hat même, le chapitre Robertson Memorial nº 17. En outre, le chapitre Empress de la Légion n'est qu'à une largeur de la rivière Saskatchewan de ma circonscription.

[M. Hargrave.]

J'ai hâte à lundi prochain, madame l'Orateur. Je marcherai alors avec beaucoup de fierté au côté d'autres anciens combattants dans le defilé du jour du Souvenir. Ce serait faire preuve d'hypocrisie ce soir et lundi si je ne participais pas à ce débat pour dire à la Chambre que j'ai discuté de ces questions avec tous ces chapitres de la légion. C'est d'ailleurs de leur réponse que je vous ai fait part.

La Chambre ne peut, en toute franchise, faire autrement que d'appuyer à fond la façon d'envisager le problème et les principes avancés par les députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall).

M. Douglas (Bruce): Madame l'Orateur, en premieu lieu j'aimerais dire au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de même qu'au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), que les anciens combattants du pays apprécieront sans doute l'intérêt qu'ils leur portent et les opinions qu'ils ont fait valoir à plusieurs reprises à la Chambre. Ils apprécient la manière objective dont les questions des anciens combattants ont été abordées à la Chambre et en comité et l'attention qu'ils ont reçue de la part des députés de tous les partis.

Madame l'Orateur, il est une chose qui s'est produite tout au long de l'après-midi et de la soirée. Tous les députés qui ont commenté la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ainsi que l'amendement, devraient parler au nom d'anciens combattants. Ils ont pu se rendre compte de l'attachement au devoir et au travail dont les anciens combattants font preuve. Je pense que chacun à sa façon, essaie de trouver la bonne solution. A cet égard, si j'admets que la mesure qu'on nous a présentée comporte bien des lacunes, je ne peux accepter la façon dont les partis de l'opposition veulent résoudre le problème.

A mon avis, depuis 30 ans, la loi a bien servi nos anciens combattants, mais voilà qu'elle est maintenant désuète et, sur bien des rapports, elle est devenue inutile. J'appuie donc la décision du ministère des Affaires des anciens combattants d'abroger la loi et de n'accepter aucune demande de prêt après 1975.

Comme je l'ai dit dans mon discours, liminaire à la Chambre à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les citoyens et les citoyennes de la région de Bruce-Grey ont été parmi les premiers à répondre aux besoins de leur pays en guerre, et je crois également qu'ils ont été nombreux à profiter de l'argent et des subventions qu'offrait la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et un grand nombre de ceux avec qui je me suis entretenu sont d'avis qu'on devrait la remplacer par une mesure plus complète et plus moderne.

Je pense qu'à de nombreux égards, aussi bien comme députés que comme citoyens de ce pays, nous reportons des échéances qui devraient être inéluctables. J'ai lu dans le *Globe and Mail* un article où l'on disait que depuis 15 ans les gouvernements tentaient les uns après les autres de mettre un point final à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants parce qu'elle avait atteint son objectif initial de rétablissement des anciens combattants et qu'elle servait maintenant des fins très différentes et auxquelles elle n'était pas destinée, c'est-à-dire qu'elle servait à aider les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale à acquérir des fermes et des maisons pour leur retraite. Je ne pense pas que ce soit là le but initial de cette loi, et je ne crois pas qu'une loi modifiée et remodifiée sans cesse puisse à la longue continuer à servir le même propos.

Nous avons besoin d'une nouvelle loi, de quelque chose de différent. En continuant à présenter des motions qui visent à modifier la loi, nous écartons la possibilité d'une nouvelle loi qui servirait les anciens combattants d'aujourd'hui ainsi que ceux des deux guerres mondiales.

Je n'ai pas entendu beaucoup des députés qui ont pris la parole cet après-midi parler de ce qui arriverait aux jeunes gens qui se sont engagés dans les forces armées depuis deux ou trois ans. Je crois qu'ils ne sont plus admissibles aux avantages de la loi, et que nous devons donc prévoir quelque chose pour le jour où ils prendront leur retraite. J'ai l'impression qu'en parlant de la première guerre mondiale, de la deuxième guerre mondiale et de la guerre de Corée nous avons en quelque sorte sous-entendu que les hommes et les femmes qui composent actuellement les Forces armées canadiennes ne valaient pas leurs prédécesseurs parce qu'ils n'avaient pas l'occasion de s'illustrer dans une guerre. Nous devons au contraire considérer que c'est grâce à ces jeunes gens que nous n'avons pas de guerre. Leur activité nous en a évité plus d'une.

Nous devons garder à l'esprit que, bien que la date de clôture des prêts accordés en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants soit fixée au 31 mars de l'année prochaine, ces prêts peuvent à notre connaissance aller jusqu'à 30 ans, c'est-à-dire que le programme administratif de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devra encore demeurer en vigueur bien après la fin du XX[e] siècle. A titre d'illustration supplémentaire, comme beaucoup d'entre vous le savent, les prêts en vertu de la loi d'établissement des soldats de l'époque de la première guerre mondiale n'ont été accordés que jusqu'en 1924, c'est-à-dire tout juste six ou sept ans après l'armistice de 1918. Je crois qu'il reste encore un prêt en vertu de cette loi qui n'est pas encore remboursé.

● (2110)

Nous savons que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants tenait compte de l'expérience acquise dans l'application de celles qui avaient précédé; mais l'évolution de l'économie nationale et la situation individuelle des anciens combattants et de leur famille font que l'administration devra gérer les prêts en cours jusqu'à leur remboursement, c'est-à-dire jusqu'après l'année 2000.

Si je tiens à expliquer mon point de vue sur cette loi, madame l'Orateur, c'est d'abord que le plafond des prêts offerts aux anciens combattants est de $18,000. Je suis sûr que tous les députés ici présents comprennent qu'à notre époque, pareille somme ne suffit même pas à acheter un garage, et encore moins à construire le sous-sol d'une maison tant soit peu habitable. Il me semble donc que pour cette raison, il faut envisager la chose de façon nouvelle et mieux adaptée.

On peut soutenir, et on ne manquera pas de le faire, que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a maintenant le logement pour principal objet; mais l'intention principale du législateur au moment où il l'a adoptée était de permettre aux anciens combattants qui revenaient au pays de se fixer dans l'agriculture, si tel était leur désir. Je suis heureux de préciser que dans la région que je représente, les anciens combattants l'ont fait en grand nombre et que dans cette profession, ils se sont acquis le respect et la considération des agriculteurs et des autres habitants.

Quiconque connaît les prix atteints depuis quelques années, et surtout depuis quelques mois, par les exploitations agricoles considérera la somme de $18,000 non pas comme insuffisante, mais comme dérisoire, sinon outrageusement ridicule.

Et que dire aussi des conditions de superficie posées par la loi. Il faut au moins une demi-acre pour avoir droit à un prêt. Si je ne m'abuse, cette surface peut être réduite d'environ 20 p. 100 dans certains cas. Madame l'Orateur, il faut bien se dire qu'il ne se fait plus de parcelle d'une demi-acre, et que si un ancien combattant avait la chance d'en trouver une, ses $18,000 passeraient à l'acquérir. En sorte qu'il ne lui resterait plus un sou pour construire la maison. Un ancien combattant qui chercherait à se lancer dans l'agriculture avec un montant aussi minime ne trouverait personne pour le prendre au sérieux.

J'estime moi aussi, comme l'a affirmé le ministre, qu'il faut replacer la question dans son cadre. En premier lieu, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'était pas prévue, même à l'origine, pour favoriser le logement urbain, non plus que la prise de retraite en fin de carrière. Elle avait pour but primordial de financer l'acquisition de terres agricoles, destinées à être exploitées, à temps complet ou à temps partiel, par des anciens combattants désireux de se lancer dans l'agriculture à leur retour à la vie civile, une fois accompli leur engagement militaire.

On a oublié un point important. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants formait le volet d'un triptyque, d'une action sur trois fronts, tendant à résoudre les problèmes des anciens combattants de l'époque. Il se trouve aujourd'hui que les deux autres volets de ce programme ont été révoqués il y a plusieurs années. Le seul élément restant devrait être lui aussi abandonné au profit d'une approche mieux adaptée et plus moderne du problème du logement, spécialement s'il le faut, celui des anciens combattants. Les deux autres mesures aujourd'hui disparues étaient le programme de formation universitaire assuré par la loi sur la réadaptation des anciens combattants, et le rétablissement des crédits assuré par la loi sur les indemnités de services de guerre. L'intéressé pouvait choisir l'une des trois solutions, à l'exclusion des deux autres.

Autrement dit, chaque vétéran a le droit de choisir le programme qui lui paraît correspondre le mieux à ses besoins et à ses désirs. Le programme de formation universitaire a pris fin au cours des années 50 et c'est le 31 octobre 1968 qu'a pris fin également la période où les anciens combattants pouvaient se prévaloir des avantages de crédit. C'est en tenant compte de cette situation que j'ai tenté ces jours derniers de communiquer avec les nombreuses sections de la Légion dans ma région. Un député de l'opposition a parlé de sept sections dans sa propre région. Dans la mienne, il y en a 17.

Une voix: Envoyez le texte de votre discours à chacune d'elles.

M. Douglas (Bruce): Je compte le faire, si vous envoyez une copie du vôtre à vos sections. J'ai pu contacter 14 des 17 sections dans la région de Bruce-Grey. Sans exception, les membres m'ont avoué qu'à leur avis, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait être abrogée et qu'il faudrait élaborer un nouveau programme propre à répondre à leurs besoins.

Une voix: Où est-il?

M. Douglas (Bruce): Donnez-nous encore un peu plus de 15 jours et le ministre vous en donnera une idée.

Une voix: Quel ministre?

M. Douglas (Bruce): Le très compétent ministre des Affaires des anciens combattants.

M. MacDonald (Cardigan): Et ça alors!

M. Douglas (Bruce): A partir de mes entretiens avec les membres de la Légion dans ma région, j'ai conclu qu'il fallait imaginer quelque chose de mieux que la loi actuelle si on voulait accorder à nos anciens combattants ce qu'ils méritent tellement.

J'admettrais également que la plupart des anciens combattants qui peuvent se prévaloir de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont à même d'acquérir une propriété pour leur retraite et d'obtenir les avantages relatifs au logement; je crois qu'à l'heure actuelle, des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère des Affaires des anciens combattants collaborent à une étude pour voir s'il est possible d'établir des meilleurs programmes et d'adopter une nouvelle loi prévoyant de nouveaux programmes d'aide au logement qui répondraient plus adéquatement aux besoins actuels des anciens combattants qui se sont prévalus des crédits prévus dans la loi pour acquérir, en vue de leur retraite, une propriété et du capital de placement. Nous devons étudier soigneusement cette question. On en parle d'une façon ou d'une autre depuis neuf ans, depuis que l'on a proposé la première fois l'élimination progressive des facilités de prêts prévues dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

A venir au mois de mars dernier, plus 1.25 milliard de fonds publics avait été versés à des anciens combattants en conformité de la loi, et plus de 140,000 anciens combattants avaient profité du programme. Cela indique que l'objectif initial de la loi a été atteint; et de même qu'on libère honorablement les citoyens qui ont bien servi leur patrie et leur société et qu'on leur permet de se retirer avec dignité, j'estime que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants peut maintenant être abandonnée honorablement et prendre sa retraite avec dignité, simplement pour faire place à une autre loi plus élaborée, mieux conçue, grâce à la collaboration du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Cette mesure devrait assurer à nos anciens combattants qui désirent prendre leur retraite un logement ou une propriété convenable et adéquate, de manière qu'ils puissent finir leurs jours au milieu de nous d'une façon digne et honorable, d'une manière qui soit à la mesure de l'énorme dette que nous avons envers eux pour récompenser le sacrifice qu'ils ont fait et le courage qu'ils ont montré au moment le plus tragique de notre histoire.

Pour ma part j'appuierai certainement toute proposition assurant aux anciens combattants de meilleures conditions de logement, plus de possibilités, de meilleurs soins médicaux et de meilleurs services pour leur familles et les personnes à leur charge. Je crois que nous pourrions faire beaucoup plus pour aider un bon nombre des anciens combattants qui arrivent à l'âge de la retraite. J'aimerais qu'on augmente leurs pensions, qu'on les fasse bénéficier de certains avantages sociaux qu'ils méritent largement.

Je dois donc, monsieur l'Orateur, me prononcer contre le maintien sous sa forme actuelle ou sous toute autre forme, à vrai dire, de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je trouve qu'il faudrait laisser expirer cette loi le 31 mars 1975 et que le ministère des Affaires des anciens combattants lance un programme bien mieux conçu et plus varié qui assurerait à nos anciens combattants le terrain, le logement et les prestations de retraite qu'ils ont largement mérités.

[M. Douglas (Bruce).]

● (2120)

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, tout en me proposant d'être relativement bref ce soir, je dois vous dire tout d'abord que je considère comme un privilège de parler au nom des anciens combattants au cours de ma première intervention dans un débat de la 30e législature du Canada.

Tout le monde apprécie, j'en suis sûr, les mesures prises en faveur des anciens combattants. On nous a reportés bien souvent à la Charte des anciens combattants—on nous a parlé des changements qui lui ont été apportés au cours des ans afin de l'adapter davantage aux conditions actuelles. Il n'y a personne ici, je crois, qui voudrait prétendre que rien n'a été fait pour eux.

J'ai l'impression que, dans ce domaine, chacun s'est efforcé de collaborer et d'abandonner ses préjugés politiques. J'ai eu l'occasion et le privilège il y a quelques années de travailler au sein du comité des affaires des anciens combattants et je n'ai pas été sans le remarquer. Néanmoins, je crois qu'il se trouve encore parmi nous des anciens combattants victimes de certaines injustices. Je me rends compte qu'une étude de ces questions sortirait du cadre de ce débat, mais j'espère pouvoir en parler à une prochaine occasion.

Je pense que nous devons de la reconnaissance à mon ami, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous savons que, grâce à eux, nous pouvons faire connaître notre opinion sur cette question au gouvernement. Sans les pressions de ces deux hommes, et d'autres, je crois que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants serait tombée après le 31 mars 1974.

Je m'empresse de dire que les intérêts des anciens combattants tiennent à cœur au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et je suis sûr que s'il le pouvait, il adopterait la même attitude que les deux députés que je viens de nommer et que d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre. Malheureusement pour lui, pour nous, et peut-être pour les anciens combattants du Canada, le ministre doit composer avec environ 28 membres du Cabinet et je crains que bien souvent, il n'ait pu les convaincre des mesures à prendre pour répondre aux besoins actuels des anciens combattants.

Il est difficile d'expliquer l'attitude du gouvernement. Il est manifestement possible de trouver beaucoup d'argent pour d'autres choses de moindre importance que la mesure à l'étude et il me semble qu'on cherche à réduire les dépenses dans un domaine où, précisément, il ne faudrait pas le faire.

Je me souviens du débat du 28 mars 1974, quand le ministre a présenté un bill proposant de prolonger l'application de la loi jusqu'au 31 mars 1975. Mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a alors dit, comme on peut lire à la page 950 du *Hansard*:

> Si le gouvernement était sincère, il repousserait la date limite, hausserait le plafond des prêts et beaucoup plus d'anciens combattants pourraient en bénéficier.

Plus tard, il a déclaré:

> Rien ne justifie de repousser la date limite jusqu'à ce que tous les anciens combattants aient été servis.

Notre attitude est la même aujourd'hui. Le programme devrait exister jusqu'à ce que tous ceux qui veulent le faire aient eu toutes les chances d'y participer. Mon ami a ajouté que, malheureusement, le ministre n'était pas dans le bon gouvernement. Lorsque le gouvernement était minoritaire, on s'en souviendra, le cabinet se rendait plus

volontiers aux désirs du ministre qu'il ne le fait maintenant. Mais aujourd'hui, n'étant plus menacé d'une défaite parlementaire, le gouvernement est prêt à se raidir, à adopter l'attitude intransigeante dont nous a parlé le ministre, même s'il n'est peut-être pas entièrement d'accord.

Mon ami de Lambton-Kent (M. Holmes) a fait une demande que j'appuie. Il a demandé au ministre de prendre la parole, avant de clore le débat, et de nous dire qu'en réponse aux instances qui lui ont été faites, il est disposé à aller de l'avant et à réexaminer la situation. Plusieurs aspects de la loi lui ont été signalés sur lesquels je ne m'attarderai pas. Je me bornerai à mentionner les suggestions faites à l'appui de l'argument en faveur de la motion à l'étude.

Nous demandons: 1. le prolongement, pour une période indéfinie, de la mesure; 2. la hausse du plafond des prêts; 3. le droit d'acheter des lots plus petits aux termes de la loi; 4. la suppression du certificat ouvrant droit aux avantages. Voilà donc quelques-unes des améliorations sur lesquelles nous insistons. Une fois de plus, reconnaissant la situation du ministre et ses services héroïques pour la nation, comme aussi la compréhension qu'il a des problèmes des anciens combattants, j'aimerais croire que ce sont là des suggestions qu'il aimerait lui-même voir mettre en œuvre pour le bien de ceux qui ont servi le pays en temps de crise.

Il me semble raisonnable de vouloir prolonger indéfiniment l'application de la loi. D'aucuns ont prétendu qu'à l'origine, on ne cherchait pas à assurer un logement aux anciens combattants: c'est peut-être vrai. Je demanderai à mon tour: l'objet de la loi sur la pension de la sécurité de la vieillesse au départ était-il de garantir le revenu? J'en doute. Elle était destinée au début à compléter les revenus que les personnes âgées s'étaient assurées pendant leur vie active en prévision de leur retraite. Toutefois, il est devenu au cours des années un programme de sécurité du revenu qui assure le seul revenu à un bon nombre de nos concitoyens.

● (2130)

Nous posons donc la question suivante: pourquoi n'aurions-nous pas recours à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants comme grand moyen d'assurer des logements aux anciens combattants, plutôt que de tenter d'élaborer à leur intention un nouveau programme d'habitation qui, j'ose le dire, ne sera jamais établi de toute façon. Pourquoi ne pas utiliser un dispositif déjà en place? Ce serait, me semble-t-il, une façon sensée de procéder, mais, malheureusement, le gouvernement ne semble pas parfois agir sensément.

Nous demandons donc ce soir: pourquoi ne pas suivre l'exemple qui nous est donné dans l'anecdote que je me souviens d'avoir lu quand j'étais écolier—il y a de cela quelques années—d'un chien qui franchissait un pont étroit au-dessus d'un cours d'eau avec un gros os dans la gueule. Il en aperçoit le reflet qui lui semble mieux que ce qu'il a. Il lâche son os pour saisir l'ombre et se retrouve avec rien.

On vous demande d'accepter ce soir une proposition voulant que des mesures plus efficaces soient adoptées en faveur de nos anciens combattants. Nous ne savons pas lesquelles, mais nous devons mettre fin à un programme bien concret et espérer qu'il sera remplacé plus tard.

Je trouve aussi que le certificat d'admissibilité est une exigence plutôt ridicule. Comme mes collègues le soulignaient aujourd'hui, les anciens combattants devraient avoir droit à un certificat d'admissibilité tant qu'ils auront besoin des dispositions de cette mesure. Je crois que ces hommes et ces femmes ont fait leurs preuves jadis. Les Canadiens sont satisfaits de leurs services. Que voulez-vous exiger de nos anciens combattants de plus que leur états de service?

Je n'insisterai pas davantage là-dessus, mais j'espère que le ministre fera savoir à la Chambre ce qu'il pense des propositions formulées par les députés de ce côté-ci. J'espère qu'il reviendra sur sa décision de mettre fin à cette mesure législative et qu'il consentira à prolonger indéfiniment ce programme qui, croyons-nous, continuera à être d'un grand secours pour les anciens combattants canadiens.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre demande-t-il la parole pour poser une question ou pour invoquer le Règlement?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, si la Chambre me le permet, j'aimerais dire quelques mots pour la gouverne des députés.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre sait qu'il a déjà parlé et qu'en prenant la parole une seconde fois il mettra fin au débat à moins qu'il n'ait le consentement unanime de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur, car il ne s'agit pas d'une motion du ministre.

M. l'Orateur adjoint: C'est exact, je reconnais mon erreur. Mais, le ministre ayant déjà pris la parole, il doit obtenir le consentement unanime de la Chambre pour la prendre une deuxième fois même s'il s'agit de donner des renseignements aux députés. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je dois donner certaines explications. Quand j'ai parlé, je me suis servi de notes et en vérifiant les bleus, je me suis rendu compte que j'avais par inadvertance sauté une page que j'avais fait parvenir aux divers leaders de la Chambre. Ces trois paragraphes sont importants pour la logique de mon exposé et je serai reconnaissant à la Chambre qu'elle me permette de les insérer à ce stade-ci.

Des voix: D'accord.

M. MacDonald (Cardigan): Pour la gouverne des rédacteurs du hansard, ces paragraphes suivent la phrase: «Tout ancien combattant vraiment intéressé à s'établir sur une terre a eu amplement le temps de le faire.» J'avais oublié ceci: «Bien entendu, on sait qu'en moyenne les anciens combattants de la seconde guerre mondiale approchent maintenant de la soixantaine et que la plupart des hommes de cet âge sont intéressés à abandonner le travail des champs plutôt qu'à s'y lancer. La preuve en est non seulement dans le petit nombre de ceux qui, ces dernières années, ont profité des dispositions de la loi qui ont trait à l'agriculture à temps plein pour s'établir, mais aussi dans le nombre d'anciens combattants qui ont fini de rembourser leurs prêts et dont le contrat est terminé.

Pour juger de la longue période d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, il y a lieu, ce me semble, de se reporter à la loi d'établissement de soldats qui d'adressait aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Le programme élaboré à partir de cette loi a permis d'établir 37,000 anciens combattants et a pris fin en 1924. Au mois de mars prochain, la loi sur

les terres destinées aux anciens combattants aura eu une durée cinq fois plus longue. Plus de 140,000 anciens combattants auront trouvé à s'établir en vertu de l'une ou l'autre de ses dispositions, grâce aux avances de plus de 1.25 milliard de dollars qui leur auront été accordées à même le Trésor public.

En plus des détails comparatifs que je viens de fournir, je pense qu'il y a lieu de mentionner en passant les modifications importantes qui ont été apportées récemment à la loi sur les pensions et à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je tiens en outre à signaler que les prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants pour la présente année financière atteignent presque 600 millions de dollars, et viennent au deuxième rang des prévisions les plus élevées de toute l'histoire du ministère. Je l'ai dit à la Chambre le 7 octobre dernier, les réalisations du gouvernement pour ce qui est des mesures législatives visant les anciens combattants sont tout à fait exceptionnelles et contredisent à elles seules les allégations récentes selon lesquelles nos anciens combattants n'auraient pas été aussi bien traités qu'ils le méritaient.

Je tiens à remercier tous les députés de m'avoir autorisé à prendre la parole.

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, nos lois relatives aux anciens combattants étant à la fois bonnes et progressistes, ce n'est pas le moment d'y mettre fin. J'aimerais signaler quelques aspects de la question à l'étude ce soir.

Le Canada, de même que tous et chacun de ses citoyens, sont moralement les débiteurs de tous nos anciens combattants et de tous nos militaires; je dis bien «tous». A l'heure actuelle, partout où ils servent, nos militaires sont en butte à des tensions indues et à des difficultés extrêmes. Nous n'avons pas encore payé la dette que nous avons contractée à l'égard de nos anciens combattants et nous ne la paierons probablement jamais entièrement. Nous avons contracté à l'égard de ceux qui ont survécu à la guerre non seulement une dette morale mais aussi une dette matérielle.

Au lieu d'abolir la loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou de restreindre la politique actuelle prévue par la loi, il faudrait prolonger l'application de cette politique et l'étendre à tous les anciens combattants. Il faut se baser sur les normes municipales ou provinciales pour appliquer les restrictions relatives aux dimensions des terrains. Comme beaucoup d'anciens combattants qui sont députés, je serai avec eux lundi prochain.

Je ne puis admettre et je n'admettrai pas que cette loi soit désuète. Si le gouvernement compte la remplacer par une autre loi, il lui incombe de le faire immédiatement. Tous les députés devraient être au courant des intentions du gouvernement. Nous ne pouvons pas supprimer les lois relatives aux anciens combattants à moins d'être sûrs que les militaires n'iront plus jamais à la guerre. Nous devons conserver ces lois au cas où nous aurions encore d'autres guerres mondiales. Nous rétrograderons au lieu de progresser si nous ne modifions pas la loi en vue d'en prolonger l'application et d'en étendre la portée.

● (2140)

[*Français*]

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, comme bien d'autres députés à la Chambre, je dois dire que c'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de l'étude de la motion de notre distingué collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Quand on s'adresse à la Chambre et qu'on parle des affaires des anciens combattants, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un sujet très émouvant, et il ne fait aucun doute, non plus, que nous pouvons souvent laisser l'émotion nous emporter et oublier la réalité.

Ce n'est pas parce que nous sommes ici quelques anciens combattants que nous avons nécessairement atteint le sommet de la perfection quand il s'agit d'adopter des lois en faveur des anciens combattants. Chose certaine, quand on est ancien combattant et en même temps député, on est d'abord fier de pouvoir dire que l'on a en ce moment un ministre qui est probablement, outre ses qualifications à titre de ministre, un de nos plus grands, de nos plus dignes et de nos plus dévoués anciens combattants de la Seconde guerre mondiale.

Nous lui devons des hommages spéciaux, surtout pour le travail qu'il a accompli et le dévouement dont il a fait preuve depuis qu'il a accédé à cette fonction des plus importantes. Il s'agit tout simplement d'avoir écouté pour réaliser que vous avez tous à cœur l'intérêt et le bien des anciens combattants des deux grandes guerres. Il n'y en a pas un parmi nous qui ne désire autre chose que le bien de nos anciens combattants et, évidemment, je suis un de ceux-là. C'est un sujet émouvant, pourrais-je dire, sur lequel nous pourrions parler pendant des heures.

Comme mes préopinants l'ont dit tantôt, moi aussi, le 11 novembre, jour du Souvenir, je serai présent à la parade, comme je le fais d'ailleurs tous les ans, et pas seulement depuis que je suis député. Depuis longtemps, comme membre de la Légion canadienne, comme membre des Forces armées et de la marine; je ferai mon devoir de député, comme tous les autres, surtout à titre d'ancien membre de l'aviation canadienne.

Cela ne veut pas dire que quand nous avons une décision à prendre, seulement les sentiments doivent jouer jusqu'à la toute dernière minute, et que nous ne devons pas, à un certain moment, devenir un peu plus réalistes.

J'ai écouté de nombreux députés parler avec vraiment beaucoup de sincérité, comme l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Aucun honorable député à la Chambre ne doute un seul instant de sa sincérité et de son dévouement envers les anciens combattants du Canada. Aucun de nous ne doute non plus des autres députés qui ont fait des discours.

Je préside maintenant, et j'en suis très fier, le comité des affaires des anciens combattants. Je le dis en badinant, je vais parler maintenant en français, parce que, au comité, je préside en anglais, afin que les choses avancent plus vite. Je sais bien que je pourrais le faire aussi en français, je serais encore plus à mon aise. Mais je le fais en anglais pour mieux coopérer.

Aujourd'hui, nous avons réussi à aborder le bill C-4. On l'oublie, mais le troisième rapport du comité est déjà à la Chambre depuis cet après-midi, à deux heures, un travail pour lequel les membres du comité méritent certainement des félicitations. Il y aura toujours des améliorations à apporter à la loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants et surtout à celle sur les terres destinées aux anciens combattants. Je suis bien d'accord pour reconnaître qu'il y a du pour et du contre, et les arguments en faveur sont à 100 p. 100 des plus louables. Les arguments contre, à ce moment-ci, les arguments de ceux qui veulent qu'on s'en tienne à la loi actuelle, que la date limite soit mars 1975, attirent beaucoup moins de sympathie. Il n'y a pas d'erreur! Mais je sais que certains députés de l'opposition ont dit que le ministre ne jouit peut-être pas de

l'influence dont il devrait jouir auprès du cabinet. Je ne suis pas tellement d'accord sur ces arguments.

Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) n'a pas l'air d'un homme qui est prêt à «lâcher» demain matin. Il n'a pas non plus l'air d'un homme qui est prêt à aller régler le problème des anciens combattants par un «non» formel et catégorique pendant les quelques jours qu'il lui reste. Je ne dévoile rien, je ne suis pas dans les secrets du cabinet, pas plus que je ne suis dans ceux du ministre lui-même. Il me semble que le ministre, comme tout bon ancien combattant, possède un atout caché quelque part et qui, à un certain moment, va nous permettre, une fois l'application de la loi terminée, de continuer notre travail grâce à une nouvelle formule, à une nouvelle méthode, qui permettra d'aider les nombreux anciens combattants qui n'ont pas encore bénéficié de cette loi.

Je voulais parler de statistiques, comme tous les autres. Sans doute, dans un débat de cette nature, nous sommes tous sujets à des répétitions. D'abord, nous ne pouvons pas parler sur toutes les lois, nous devons nous en tenir à celle-ci. Même ce que j'ai à dire m'obligerait à citer des écrits, des chiffres et des dates. Je devrais honnêtement admettre que cela a déjà été dit au moins trois ou quatre fois par trois ou quatre députés ministériels. Je ne l'ai pas entendu dire par les députés de l'opposition. Cependant, un aspect de ces chiffres me frappe beaucoup. On dit à un certain moment que les lois ont été changées et améliorées à partir de l'année d'après-guerre. A un certain moment, nous en arrivons à une date où nous constatons quelque chose d'extraordinaire. En 1959, le Parlement a approuvé la date limite du 30 septembre 1963. Je le rappelle à mon distingué collègue, l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

En 1959 on a approuvé cette date limite du 30 septembre 1962. Si on se souvient bien, ce n'était certainement pas le gouvernement d'aujourd'hui qui était au pouvoir. On entend les députés de l'opposition nous dire quoi faire. Il me semble qu'à ce moment-là, ils avaient toutes les chances au monde de faire ce qu'aujourd'hui ils nous demandent de faire, dans des conditions plus difficiles. On parlait, à ce moment-là, de l'admissibilité aux prestations de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. En 1962, nous n'étions pas encore au pouvoir, il faut s'en souvenir, ce délai a été reporté au 30 octobre 1968.

● (2150)

A ce moment-là, nous étions dans l'opposition, et nous étions d'accord avec les mesures proposées par le gouvernement. La loi a été modifiée à cet effet en 1967 et en 1968. Le nouveau délai a fait l'objet d'une grande publicité. On se souviendra des nombreux débats sur ce sujet, de la publicité qu'on a faite dans tous les journaux du pays, et en même temps dans toutes les informations remises à la Légion canadienne.

Étant donné le caractère de réadaptation d'après guerre, on disait que le Parlement avait adopté en 1965 la nouvelle date limite, afin d'éliminer de façon raisonnable et méthodique les opérations de prêts consentis en vertu de la loi des terres destinées aux anciens combattants. C'est le 31 mars 1974 qu'on fixa la date limite aux anciens combattants pour obtenir un prêt pour l'achat d'une propriété. Tous savent maintenant, puisqu'on l'a souvent répété aujourd'hui, que le délai a été prolongé jusqu'au 30 mars 1975, à condition que les travaux de construction d'une maison ou les améliorations prévues dans la demande de prêt commencent avant le 31 mars 1976. Je l'admets bien candidement, on se répète. Je l'ai entendu cet après-midi. On dit que tout ancien combattant, en vertu d'un accord de vente conclu avec un directeur, peut demander une aide financière supplémentaire, et on dit même à concurrence du maximum accordé en vertu de la loi, jusqu'au 31 mars 1978.

Si une telle demande de prêt comprend un montant destiné à la construction d'une maison ou à d'autres améliorations, les travaux de construction doivent débuter avant le 31 mars 1979. On croit que ces nouveaux arrangements, possibles en vertu de ces dispositions de la loi, seront utiles aux anciens combattants admissibles, bien entendu, mais encore actifs, et qui ne songent pas à prendre leur retraite avant quatre ou cinq ans. Si le temps me le permet, je peux continuer encore à donner un peu plus de statistiques. Quand on dit que la date limite c'est le 31 mars 1975, cela signifie que 30 ans se seront écoulés depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et, si l'on se réfère à la guerre de Corée, il se sera écoulé plus de 20 ans.

Il est assez difficile de prétendre, si on analyse cela d'une façon objective et en mettant le sentimentalisme de côté, que les anciens combattants n'ont pas eu siffisamment de temps, depuis lors, pour demander les allocations de réadaptation prévues pour leur venir en aide après la guerre et le service actif. Il y en a, comme moi, qui ont profité des autres avantages alors à notre disposition. Il y en a qui en ont profité pour suivre des cours universitaires, d'autres ont pris leur argent pour faire commerce.

Il faut s'en tenir à cette partie de la loi; nous avons tous été aidés jusqu'à ce jour, nous qui l'avons voulu, et compte tenu du contexte agricole de la loi d'alors, il y a toujours eu une exigence quant à l'âge minimum requis pour l'exploitation agricole à temps partiel, ou quant aux petites superficies. L'honorable député de Timiskaming (M. Peters), cet après-midi, y faisait justement allusion. Encore là, je pourrais en discuter longtemps, mais cela a tellement été bien dit par l'honorable député. On comprend qu'on a réduit la limite de trois à deux acres. Aujourd'hui, on en est venu à une entente finale qui permet aux anciens combattants de construire une maison sur un terrain d'à peu près 17,000 pieds carrés. Jusqu'à maintenant, les anciens combattants ont obtenu ce qu'ils ont bien voulu demander.

Diminuer, ou encore supprimer la condition de superficie qu'on a établie, cela a maintenant créé cette idée nouvelle pour certains de nos anciens combattants. Et pourquoi pas à l'âge de 55 ans profiter de la loi en s'achetant une maison pour prendre sa retraite, pensionné ou pensionnaire, mais pensionné sur un petit lopin de terre dans les banlieues de nos municipalités, éloignés un peu des centres urbains? On pourrait ainsi profiter à 100 p. 100 de cette loi qui permet de construire une maison sur un petit lopin de terre à un prix encore discutable, parce qu'il n'est pas facile de nos jours de construire une maison en vertu du programme de la loi telle qu'elle existe encore, avec un prêt de $18,000 ou à peu près. Tout le monde sait que ce chiffre est dépassé aujourd'hui, car chez nous, par exemple, dans la municipalité de Pointe-aux-Trembles, sise à l'extrémité est de l'île de Montréal et, qui est probablement celle dont les terrains sont les moins dispendieux dans le moment, je dis qu'il est encore possible de construire une maison pour un montant d'à peu près $23,000 ou $24,000. On est donc loin du montant de $18,000 permis en vertu la loi.

Monsieur le président, je voudrais bien laisser l'occasion à d'autres députés d'adresser la parole avant dix heures.

J'avais beaucoup plus à dire, mais j'admets bien humblement que ce serait probablement de la répétition, car mes honorables collègues et les députés de l'opposition on déjà parlé avant moi.

Monsieur le président, je désire terminer en disant que c'est avec intérêt que j'ai écouté les discours des députés des deux côtés de la Chambre, et je suis convaincu que tous ici nous avons une préoccupation commune pour nos anciens combattants. J'espère aussi que le ministre des Affaires des anciens combattants, qui garde probablement ses atouts cachés dans ses dossiers, pourra un beau jour nous présenter un projet de loi qui permettrait à l'opposition, pour une fois, d'être d'accord avec nous à 100 p. 100, puisque nous sommes déjà d'accord que nous devons continuer à aider nos anciens combattants.

Je mets toute ma confiance dans le gouvernement, le premier ministre et son cabinet, et surtout dans son talent et son esprit de combativité.

[*Traduction*]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que je prends la parole peu avant 10 heures. Je ne partage pas la confiance qu'a dans le gouvernement le député qui vient de parler avec tant d'éloquence. A l'approche des cérémonies solennelles du 11 novembre . . .

● (2200)

[*Français*]

M. Boulanger: Madame le président, j'invoque le Règlement.

Étant donné que j'étais occupé à remettre une partie de mon discours au messager, je n'ai pas compris sur quelle partie de mon discours le député n'est pas d'accord. Est-ce que le député a précisé? J'aimerais bien le savoir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Si l'on me permet, madame le président, je veux simplement dire que je ne partage pas la confiance de mon préopinant. Il a prononcé des paroles de confiance envers le gouvernement. Avec votre permission, madame le président, j'aimerais bien signaler qu'il est 10 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'IMMIGRATION—LES CONSÉQUENCES DE L'EXPULSION DE CERTAINS HAÏTIENS—L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Madame le président, selon les chiffres du ministère, la Commission d'appel de l'immigration étudie en ce moment 828 cas d'Haïtiens réclamant le statut d'immigrants reçus.

On croit savoir que cette Commission a rejeté à ce jour quelque 90 p. 100 des appels pour les personnes arrivées après novembre 1972.

Comme Canadiens et comme citoyens du monde, nous ne voulons pas et ne pouvons pas attendre pour nous émouvoir et pour forcer le gouvernement à agir, que l'on assiste à la déportation en masse de quelque 900 à 1500 Haïtiens, quand on sait quel régime répressif est implanté là-bas en Haïti.

Le ministre, qui maintient toujours qu'il n'a aucune preuve que des déportés aient été maltraités à leur retour au pays, ne peut quand même pas ignorer que le régime de Jean-Claude Duvalier succombe aux caprices les plus effroyables pour se maintenir en place. Le ministre ne peut quand même pas ignorer complètement les rapports disponibles à n'importe quel moment de ceux-là, Canadiens ou Haïtiens, qui ont vécu là-bas, comme missionnaires ou autrement, et qui disent craindre le pire pour les rapatriés.

Je souhaiterais que le ministre puisse et veuille à tout le moins répondre à la question suivante:

N'est-il pas d'avis que les Haïtiens qui demandent l'asile politique au Canada ont, par le fait même, désavoué la dictature «duvaliériste», et dès lors ne peut-il pas imaginer le triste sort qui peut être réservé à ces Haïtiens dès leur retour au pays natal?

Je fais mienne à l'égard du ministre en cause la question d'un journaliste de chez nous, et je cite:

> M. le ministre, de quoi a l'air, à l'aéroport de Port-au-Prince, devant la milice prétorienne duvaliériste, un Haïtien qui rentre de force au pays après s'être vu refuser à l'étranger le statut de réfugié politique?

Seulement quelque 28 immigrants d'Haïti, nous répond-on au ministère, ont officiellement demandé le statut de réfugiés politiques au Canada. Approche légaliste que cette réponse. Ne se rend-on pas compte que nombre d'Haïtiens vivant au pays, craignant vraiment de toute façon pour leur déportation n'osent pas demander officiellement un tel statut?

Que le ministre, de grâce, mette de côté l'attitude légaliste qui est sienne en cette affaire et qu'il se prévale, ce sera tout aussi légal, de cette autre disposition de la loi qui laisse à la Commission d'appel de l'immigration la discrétion d'accorder un redressement spécial aux requérants en cause lorsque plaident en leur faveur des motifs de pitié ou des considérations d'ordre humanitaire.

Si, pour se convaincre de l'existence au dossier de considérations d'ordre humanitaire, le ministre n'est pas satisfait du contenu des lettres du père Paul Dejean, responsable du «Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal», ou s'il n'est pas satisfait, dis-je, ni convaincu des dires de ces personnes ou de ces organismes, sans nombre, qui lui ont écrit récemment, . . . que le ministre pour le moins discute du sujet tout entier avec ses ex-fonctionnaires qui ont œuvré là-bas, ou encore, pour être précis, avec M. MacKenzie Wood, rappelé récemment au pays, après avoir agi en Haïti comme chargé d'affaires pour le Canada.

D'une façon ou de l'autre, le ministre se convaincra, j'en suis sûr, de mes préoccupations hautement humanitaires dans la cause dont je me fais ici le défenseur. Le ministre est peut-être gêné d'intervenir, de crainte de nuire au succès d'une mission canadienne dirigée par M^me^ Michèle Mant, actuellement en Haïti, et ce depuis le 2 novembre dernier, avec son retour prévu pour le 17 novembre prochain. Cette mission entend recueillir les fruits d'un récent voyage du président Gérin-Lajoie, de l'ACDI, en Haïti, où notre programme d'assistance prévoit des dépenses de 4 millions de dollars.

Si tel est le cas, et j'ai de bonnes raisons de présumer qu'il en est ainsi, pourquoi le ministre n'a-t-il pas usé de son influence auprès de son collègue aux Affaires extérieures pour faire retarder le départ de cette mission?

A tout événement, je demande au ministre, devant le succès probable de cette mission, surtout devant le fait que les Canadiens en général, et la presse en particulier, ne font que commencer depuis une semaine à s'intéresser de très près au dossier, d'accorder un autre délai dans toute cette affaire. Je le supplie de surseoir à sa décision. Il y va de la justice sociale et de l'humanisme du présent gouvernement, du Parlement, et de tout notre pays.

En terminant mes observations, je souhaite que tout le cabinet, le premier ministre (M. Trudeau) en tête, médite donc cette phrase du président de l'ACDI, extraite de la brochure de cet organisme intitulé *L'homme d'abord*, et qui se lit ainsi:

«Une coopération efficace au développement des peuples du tiers-monde accorderait une priorité à la place de l'homme dans la société et placerait au cœur de ses activités cette volonté de répondre adéquatement aux besoins et aspirations des êtres humains . . . car finalement la valeur de l'assistance ou de la coopération doit se mesurer au «degré de bonheur» accordé aux hommes vivant en société».

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Madame l'Orateur, je pense que tous les députés et la plupart des Canadiens sont fort émus du triste sort de certaines gens et particulièrement de celui des Haïtiens dont le ministre vient de parler. Je veux toutefois rappeler que tout Haïtien, réfugié au Canada ou ailleurs, qui croit avoir des motifs de craindre des poursuites ou un mauvais traitement à son retour au pays, est en droit de recourir à la loi. En déclarant se reconnaître réfugié, il a automatiquement droit à certaines démarches administratives et juridiques comportant, comme on l'a déjà dit, un examen par un comité des réfugiés de la situation dans laquelle il prétend se trouver et, si c'est nécessaire, un appel à la Commission d'appel de l'immigration.

Aucune demande du statut de réfugié ne sera rejetée de côté si elle est bien fondée. Mais, Madame l'Orateur, nous ne pouvons pas non plus faire de déclaration généralisée. En fait, ce ne sont pas tous les Haïtiens de Montréal qui vivent illégalement au Canada et qui réclament le statut de réfugié, et ce ne sont pas non plus tous ceux qui réclament ce statut, dans les cas que j'ai moi-même étudiés, qui y ont droit. Ceux qui y ont droit le reçoivent.

La plupart des cas signalés par le député sont aux mains de la Commission d'appel de l'immigration. Cet organisme a tous pouvoirs pour traiter les questions relatives au statut de réfugié tel qu'il est défini dans le protocole des Nations unies que j'ai décrit plus tôt. En outre, la Commission a le pouvoir, pour la plupart des gens arrivés avant août 1973, de faire passer les motifs humanitaires avant le statut de réfugié pour ce qui est de l'expulsion. La loi suit son cours; elle est bienveillante et permet des décisions bienveillantes.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—MARITIMES—LES PRÉVISIONS DÉSASTREUSES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—LE RÔLE DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Madame l'Orateur, la question que j'ai posée au ministre des Travaux publics (M. Drury) le 28 octobre, jour de mon anniveraire de naissance, avait trait à un article paru dans la *Gazette*, de Montréal qui provenait du *Financial Times*. L'article, signé Clair Balfour, affirmait que le ministère des Travaux publics avait commandé une étude spéciale, et que celle-ci concluait que toutes les régions du Canada allaient connaître dix années de prospérité, à l'exception des provinces maritimes.

Les principales prévisions en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique pour la prochaine décennie étaient premièrement, que la population de ces provinces, croîtrait lentement; deuxièmement, que le chômage anormal qui y est traditionnel continuerait d'être un problème important.

Ce n'est pas très flatteur pour le ministère de l'Expansion économique régionale, n'est-ce pas?

Madame l'Orateur, le taux moyen annuel du chômage dans la région de l'Atlantique a été de 9.6 p. 100 pendant l'année qui s'est terminée en septembre. Qu'il soit bien entendu que ce chiffre n'exprime pas de façon exacte l'ampleur du sous-emploi de la main-d'œuvre car il faudrait tenir compte des taux de participation de la main-d'œuvre et du nombre de travailleurs découragés qui se sont retirés définitivement de la population active pendant le ralentissement périodique de l'économie.

Cette sous-utilisation de la main-d'œuvre prend une ampleur dangereuse lorsque le gouvernemnt abuse, comme il l'a fait en 1969 et 1970, des contraintes fiscales et des politiques monétaires restrictives dont les effets dans les provinces de l'Atlantique et dans les régions à fort chômage comme le Cap Breton ont été particulièrement néfastes et se sont traduits par des souffrances humaines et un gaspillage économique.

J'ai déjà fait remarquer à la Chambre, le 15 octobre dernier, que ce genre de politique fédérale va à l'encontre des politiques régionales et que ses effets, je le répète, sont désastreux pour les provinces de l'Atlantique.

● (2210)

Je supplie le ministre des Finances (M. Turner) de ne pas recourir à la même stratégie dans son prochain budget et, au lieu de choisir une politique de resserrement monétaire, d'accroître d'au moins 8 p. 100 la masse monétaire si rigidement définie, et enfin, de proportionner les réductions fiscales nécessaires pour tenir compte des provinces où le chômage est faible, ou si l'on préfère, où il y a plein emploi.

L'étude du ministère fédéral des Travaux publics est censée avoir conclu que, sauf si l'on découvre du pétrole et du gaz au large des côtes, les provinces de l'Atlantique risquent de ne pas être plus dans le coup au cours de la décennie se terminant en 1985. Je me reporte encore une fois au discours du 15 octobre sur l'importance des ressources sous-marines de pétrole et de gaz naturel pour l'expansion économique de la région atlantique. J'ai dit comme on peut le lire page 438 du hansard:

Ne leur donnons pas . . .

Je parlais des hommes politiques.

. . . l'impression exagérée que les prespectives de recettes provenant de l'exploration du pétrole et au large de leurs côtes changeront beaucoup la situation de leur région.

L'étude effectuée par le ministère des Travaux publics semble tomber dans ce piège. Je demande au ministère de lire «L'incidence de l'exploitation éventuelle du pétrole et du gaz sous-marins sur l'économie régionale de l'Est du Canada», étude effectuée en avril 1972 pour le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

On dit que l'étude faite pour le ministère des Travaux publics prévoit la reprise des charbonnages dans les provinces Maritimes. A ce sujet, permettez-moi d'affirmer de nouveau qu'une grande aciérie, comme celle qu'on envisage pour la région du Cap-Breton, ouvre de bien meilleures perspectives de revenus et d'emplois pour la région de l'Atlantique que la prospection du pétrole sous-marin. Elle pourra en effet profiter de nos nouveaux avantages sur le plan géographique, à cause des changements survenus dans la technologie du transport et de l'importance grandissante des superports en eau profonde.

Madame l'Orateur, chacun doit comprendre qu'il reste de nombreux obstacles à surmonter avant que l'aciérie géante ne devienne réalité. Récemment, le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse déclarait à New York qu'à ce sujet, les mines de charbon du Cap-Breton, actuellement possédées et dirigées par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la Société Devco, pourraient être remises à un futur consortium d'acheteurs d'acier possédant un intérêt important dans la production de l'acier.

Je veux souligner ce soir, avec toute la fermeté possible, que je rejette entièrement cette solution, comme le font tous ceux qui ont vu les résultats de l'entreprise privée dans les charbonnages du Cap-Breton. En fait, même les charbonnages du Cap-Breton peuvent être économiquement rentables avant longtemps, le gouvernement fédéral doit s'assurer que des fonds sont mis à la disposition de la Société Devco pour créer des installations de médecine préventive contr la silicose, et pour améliorer également les mauvaises conditions de logement que nous ont léguées les compagnies privées dans les villes minières de cette région. Pour tous ceux qui connaissent le marasme économique et l'insécurité continue de cette région, il est évident que la Société Devco doit jouer un grand rôle dans la diversification économique de cette région historique du Canada. De nouveau, je demande instamment au ministre de bien vouloir déposer cette étude.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en répondant au député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan), qui s'est acquis la haute estime de la 30e législature, je tiens à lui signaler que l'étude dont il parle, sur l'économie régionale de l'est du Canada, est inexistante.

On m'a demandé de faire une déclaration au sujet d'un article paru le vendredi 25 octobre dans la *Gazette* de Montréal. On y disait, en effet, que d'après une étude effectuée par le ministère, même si les perspectives économiques pour les dix prochaines années semblent favorables pour la majeure partie du Canada, il n'en serait vraisemblablement pas de même dans le cas des provinces Maritimes, exception faite des grands projets de mise en valeur, comme la découverte de gisements de gaz ou de pétrole au large de la côte est.

Permettez-moi de dire tout d'abord que le communiqué de presse est tout à fait erroné, en ce sens qu'aucune étude

[M. Hogan.]

de ce genre n'a été faite par le ministère. Il est vrai qu'une étude a été entreprise, mais elle se rapporte exclusivement à la question des bureaux dont le gouvernement fédéral aurait besoin, à long terme un peu partout au Canada, selon la région. Pour cette étude, le ministère a notamment fait l'échantillonnage d'une vaste gamme d'opinions sur des projets probables, susceptibles d'influer sur la demande d'immeubles à bureaux fédéraux dans chaque région.

L'article paru dans la *Gazette* résume simplement ces opinions car, je le répète, il s'agit simplement d'opinions. Bien qu'elles puissent être d'une certaine utilité pour le ministère, comme documentation dans les incessantes études nécessaires à une planification d'avant-garde, elles renvoient à plusieurs autres sources de renseignement et ne joueront qu'un rôle minime dans le schéma définitif du ministère en vue d'une planification à long terme.

J'ajouterai que c'est la première fois que le ministère se sert de cette technique d'échantillonnage. Pour le moment je dirais qu'elle semble avoir un grave défaut en ce sens que la plupart des gens, quand on leur demande leur avis sur l'avenir, tendent simplement à faire des projections du présent à l'avenir. Cela fausse le but qu'on se donne en cherchant à avoir l'avis de gens renseignés sur la possibilité de changements majeurs à long terme ainsi que leurs résultats probables. Je dirais aussi qu'une fois l'étude terminée, on s'en servira strictement au niveau du fédéral pour la planification des locaux.

En réponse à la question supplémentaire: «Le ministère de l'expansion économique régionale a-t-il été consulté dans le cadre de cette étude?», je dois répéter que l'étude n'est pas encore terminée; le MEER sera consulté à mesure que l'étude progressera.

LES AFFAIRES URBAINES—LES REMEMBREMENTS DE TERRAINS—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES MUNICIPALITÉS POUR LA CONSERVATION DES ZONES VERTES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire du ministre d'État des Affaires urbaines (M. De Bané), mon collègue et ami, est assis à sa place. J'espère qu'il pourra me donner une meilleure réponse que celle que m'a faite son ministre le 7 octobre. Je vais toutefois me dépêcher car le temps passe vite et je n'ai droit qu'à sept minutes.

La question que je veux soulever ce soir en est une que j'ai posée au ministre le 7 octobre. Je lui ai demandé précisément s'il existait un programme du gouvernement visant à aider les municipalités qui essayaient de garder des espaces verts appartenant à des particuliers et qui, autrement, passeraient aux mains des promoteurs immobiliers. Le ministre n'a pas répondu à cette question, mais je crois qu'on peut déduire de la page 164 du hansard qu'un tel programme n'existe pas. Quand j'ai posé le problème précis qui existe dans la ville de Vancouver, dans la circonscription de Vancouver-Sud, le problème des terres de Langara, le ministre a dit:

Il existe une étroite collaboration entre mon ministère et les fonctionnaires de la ville à cet égard, de sorte que le plan général englobera le cas en question.

Le ministre n'est pas ici ce soir. Je le respecte beaucoup, mais lorsqu'il a donné cette réponse, il ne savait évidemment pas de quoi il parlait. Les terres dont il est question appartiennent au CP; elles font partie des terres concédées il y a bien des années. Elles ont servi jusqu'ici surtout de terrain de golf. La ville de Vancouver en a acheté une partie et il en reste encore environ 100 acres.

La ville de Vancouver a acheté de la compagnie de développement du Canadien Pacifique le terrain qui restait au prix de 400 millions de dollars, mais elle n'a pas l'argent pour payer. Elle se propose donc de prendre 20 acres de ce terrain extrêmement précieux pour des fins de récréation, au centre de la ville, et de le lotir pour payer le reste. Un comité de citoyens de la région a dressé des plans dans l'espoir de préserver ce terrain, et, à mon avis, il a fait preuve de plus de compréhension et de clairvoyance quant à la valeur de ce terrain que le gouvernement fédéral ou l'autre palier de gouvernement en cause.

● (2220)

Grâce à leurs efforts, le gouvernement provincial a accepté d'acquérir deux terrains, l'un pour servir de campus au collège Glengarry, et l'autre comme espace vert pour ajouter à sa réserve, ce qui ne laisse plus qu'une superficie de 7 acres que la ville pourrait acheter pour 1 million et demi de dollars. En fait, ce plan permettrait à la ville de Vancouver d'acquérir toute cette superficie moyennant 1 million et demi de dollars.

Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur s'est engagé, s'il était porté au pouvoir, à rencontrer le comité de citoyens, les représentants de la ville de Vancouver et ceux de la province de la Colombie-Britannique, en vue de s'entendre sur un programme à frais partagés pour s'approprier le terrain qui reste et préserver, avec le concours de la province, ce précieux espace vert.

Il est intéressant de noter qu'au cours de la campagne électorale de 1972, le parti libéral n'a eu absolument aucune difficulté à engager 30 millions de dollars de ses fonds—je ne sais pas où il a trouvé cet argent, mais je ne m'oppose absolument pas à cette dépense—pour acheter des terrains riverains que la ville de Toronto puisse convertir en parcs. Je suis tout à fait d'accord avec cette décision, mais je ne puis comprendre pourquoi de telles décisions sont prises pour répondre à une situation précise et toujours au milieu d'une campagne électorale.

Je ferai remarquer en même temps que lorsque la ville de Vancouver a essayé de reprendre les terrains du ministère de la Défense nationale, à Jericho, au cours de la même campagne électorale, le parti libéral a refusé de reconnaître l'importance de cette demande, et les habitants de Vancouver furent contrariés en constatant que 30 millions de dollars avaient été dépensés à Toronto alors que rien n'était consacré aux espaces verts de la ville de Vancouver.

Les questions que je pose à mon honorable ami ce soir sont donc précisément les suivantes. Premièrement, le gouvernement est-il disposé à soumettre à la Chambre un plan quelconque en vertu duquel les municipalités à court de ressources pourraient recevoir l'aide du trésor fédéral afin de préserver ces espaces verts qui sont déjà aliénés et tombés dans le domaine privé?

Ma deuxième question est tout simplement la suivante. Au cours de la campagne, le candidat libéral de la circonscription de Vancouver-Sud et ses porte-parole se sont déclarés très favorables à la conservation de ces espaces verts; ils ont laissé entendre qu'ils sauraient faire jouer l'assistance fédérale, pour les conserver à la ville de Vancouver, dans le cas où les libéraux seraient reconduits. Comme vous le savez, madame l'Orateur, la reconduction s'est faite.

Ma dernière question est la suivante: si le comité des citoyens, qui connaît mieux le problème que quiconque, s'adresse directement à l'administration fédérale pour lui demander si elle ne serait pas disposée à rechercher de concert avec lui les moyens d'assistance financière propres à sauvegarder ces terrains, l'administration fédérale trouvera-t-elle le moyen d'aider la ville de Vancouver dans ce qui constitue en fin de compte un combat d'arrière-garde pour la préservation des quelques rares espaces verts qui subsistent dans la troisième ville du Canada?

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Madame l'Orateur, j'ai été fort impressionné par le plaidoyer du député de Vancouver-Sud. J'espère que dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, j'aurai la possibilité d'aller à Vancouver me rendre compte sur place de la situation que le député a si éloquemment évoquée.

M. Alexander: Allez-y tout de suite.

M. De Bané: Je remercie le député de son aimable invitation et j'espère pouvoir m'y rendre le plus vite possible.

En ce qui concerne l'accueil du groupe de citoyens, le gouvernement fédéral est le gouvernement de tous les Canadiens, et nous pouvons recevoir n'importe quel groupe de citoyens. Mais en matière municipale, il se pose des questions fort délicates, et je pense qu'il y aurait d'abord lieu de traiter avec les gouvernements provinciaux autant qu'avec les autorités municipales. Ce qui ne veut pas dire bien sûr qu'il ne faille pas rencontrer également des groupes de citoyens.

Je puis assurer le député que le gouvernement fédéral convient parfaitement avec lui que tout nouveau lotissement doit comporter des espaces ouverts. Mais il faut se rappeler que la surveillance générale de l'utilisation des terres est une responsabilité provinciale. A vrai dire, les provinces exigent habituellement qu'une certaine partie de la superficie aménagée soit réservée pour des parcs.

[*Français*]

Lors de la conférence tripartite de l'automne dernier, l'honorable ministre du Revenu national (M. Basford) a recommandé, en suggérant des lignes directrices pour le programme de rassemblement de terrain mis en œuvre par une province ou par une municipalité, aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, que les profits réalisés par la location à bail ou la vente du terrain soient réinvestis dans le projet. Ainsi, le terrain destiné aux espaces libres ainsi qu'aux autres agréments, y compris l'aménagement de terrains à des fins récréatives, de même que des constructions destinées aux services de la collectivité, pourra être fourni en vertu de ce programme, dans la mesure où les profits résultant de la vente du terrain le permettront.

De plus, aux termes du programme des collectivités nouvelles, le gouvernement est autorisé non seulement à acquérir le terrain, mais aussi à inclure du terrain pour des espaces publics à l'intérieur ou autour d'une collectivité nouvelle, ou pour la séparer d'une collectivité déjà existante.

[*Traduction*]

Après avoir parlé brièvement des moyens de s'assurer que les aménagements futurs de terrains financés en vertu de la loi nationale sur l'habitation prévoieront des espaces verts, je dois maintenant réitérer notre préoccupation pour les vieux quartiers des villes. Depuis que la loi nationale sur l'habitation a été modifiée l'année dernière, les municipalités peuvent entreprendre des programmes d'amélioration de quartiers pour refaçonner et rénover les vieux quartiers, et y aménager des espaces ouverts et des centres communautaires si tel est le désir des résidents lors de l'établissement des priorités d'utilisation des fonds fédéraux mis à leur disposition.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)